

PARER, verbe (parer¹)

[T-L : *parer*¹ ; GD : *parer* ; GDC : *parer*¹ ; DÉCT : *parer*¹ ; FEW VII, 622b, 624a, 625a, 626b, 627a : *parare* ; TLF XII, 983b-985a : *parer*¹]

I. - Empl. trans.**A. - "Apprêter, préparer"**

1. *Parer qqn (à qqc.)* "Préparer qqn (à qqc.)" : Et puisque sui tes fils [de Phébus], biaux peres, A gouverner ton kar [var. char] me *peres*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 97).

2. *Parer qqc.* "Apprêter, préparer qqc." : *Parez* la voye nostre Sire, Rectiffiez sans contredire Les sentes du sauveur du monde (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136). Si fist sa bonne femme l'ostel apprester, tendre, *parer*, nectoyer et orner au mieulx qu'il fut possible. (C.N.N., c.1456-1467, 462).

- Part. passé "Apprêté, préparé" : Si me fu avis en mon dormant que je vous trouvoie couchié en une sale en .I. biau lit et bien *paré*. Et la m'estoit avis que vous gisiés forment malades (MACH., Voir, 1364, 506). Li soudans estoit en un lit Basset, bien *paré* pour delit ; Et à sa destre coste estoient Deux grans amiraus qui tenoient Chascuns une hache en sa main. (MACH., P. Alex., p.1369, 195). Mais combien que chascun convoite lit pour repos, toutesvoies chascun ne convoite pas (...) ou desire lit tel ou tel ou ainsi fait et ainsi *paré* ou autrement. (ORESME, E.A., c.1370, 223). Son logis est ja tout *paré* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 110). ...il vit la table chargée de vins et grandes viandes, ensemble le beau baing tres bien *paré* (C.N.N., c.1456-1467, 25).

3. En partic.**a) "Préparer en ôtant les parties inutiles"**

- *Parer le pain.* "Enlever la croûte du pain" : ...Pour trenchoirs faire et pain *parer* (Dit prunier B., c.1330-1350, 59). Qui d'autre part veïst pingnier, Polir, cointoier, alignier Vallès tranchans et eaus *parer* Et pour leur maistre pain *parer*, Faire tailloirs, demander napes (MACH., R. Fort., c.1341, 144). ...un parepain (...) pour *parer* le pain du Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 226). ...sy prennés vostre pain blanc et le *parés* tresbien (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 161). ...et puis prennés du pain blanc qui soit bien *parés* et trenchiés (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 176).

- *Parer un fruit.* "Peler un fruit" : Vez ci vin et pommes qu'aport. Or dites, estes vous d'accort Qu'une en *pare* que mengerez ? (Mir. Oton, c.1370, 347). Mengiez : elle [la pomme] est de blancdurel, Et l'ay *parée* bien et bel (Mir. Oton, c.1370, 348). C'est assavoir des mariages qui se font au jourd'ui plus que onquesmais des petis enfans qui sont soubz aage et ne scevent que soit mariage et ne se congnoissent en franc arbitre. Il ameroient mieulx une pomme ou une mite qu'il ne feroient de mariage l'assamblee. Ils esliroient avant une poire *paree*. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 248). [Ou "mûrie" ?] Puiz prenez gingembre blanc *paré* ou pelé (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217). ...sy prennés de bonnes pomes barberines selon la quantité que l'on en voudra faire et puis les *parés* bien et appoint et les taillés en beaulx platz d'or ou d'argent (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 194). Mon marichal, or m'aportez Une pomme, j'ay grant desir D'en mengier (...) Ça, ung coutel, si le *parray*, Et puis apres j'en mengeray. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 63).

. Prov. : Qui tel fruit a tel poire *paire*. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 159).

. [Avec valeur minimale] *Pomme paree* : Armeüre ne vault une pomme *paree*, S'elle n'est de bon maistre deffendue et gardee. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 85).

- *Parer le plomb.* "Régulariser le plomb en une certaine épaisseur, longueur et largeur" : Item, ung costeau parouer à deux manches de bois et deux gretz nécessaires à *parer* le plomb en table, 3 s. 9 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 270).

b) *Parer le drap.* "Peigner le drap" : ...Gieffroy Aude, tixerrant de draps (...) pour souspeçon d'avoir mal prins et emblé environ quatre aulnes et demie de drap vert escrud et tout mouillié, et ouquel apparoit assez, comme freschement et nagueires, pour le estendre et *parer*, il avoit esté mis ès lices acoustumées à mettre pour les ordonner, et duquel il a esté trouvé saisi (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 111). ...un beau noir camelot *paré*. (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 55). Item, nul foulon ne peut ne doit fouler ne *parer* draps qui ne soit bien et loyaument foulé et *paré* (Mét. corp. Paris L., t.3, 1443, 100).

c) *Parer (le sabot d') un cheval.* "Amincir la corne" : Se li pié li estraignent, si li *paire* l'en les piés tendrement (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 367). ...et que le pié soit bien *paré*, par bonne espasse jusques au vif (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 147).

d) *Parer le vin.* "Préparer le vin pour le bonifier (en partic. en achevant la fermentation)" : Les Grecs, quant ilz font et *parent* leur vin, sy y gettent la moitié ou la tierce partie de vin cuit ; car ilz dient que le vin dur en est fait souef, quant l'en y met avecques ce deux godés de farine d'orge et que il y ait esté par une heure, et cela mesle la lie du vin cuit avecques l'autre. (Rustican H., 1373-1374, 109). ...comme celui qui vendange sa vigne a moitié meure et cuide avoir bon vin, mais quant le vin est *parés* il ne trouve que vernis. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 249). ...X queues de vin entonnées et *parées* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 407).

- *Parer le verjus* : ...maiz que le vertjus soit tresbien *paré*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 272).

- [Du vin, d'une boisson] "Fermenter" : ...il avoit du vin blanc en une volte en laquelle nulz n'y osoit entrer, pour la force des dits vins, que *paroiert* ["à cause de la fermentation du vin"]. (AUBRION, Journal L., 1484, 168).

. *Se parer* : Adonc vostre bochet gectera comme moust qui se *paire* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 265).

- *Vin paré boisson paree.* "Vin / boisson dont la fermentation est achevée" : Car c'est uns viés mors en bouteille Qui gaste moust ou vin *paré*. (Pastor. B., c.1422-1425, 76). Boy de ce gentil vin *paré* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 346). ...et ainsi que ung tonnel Ou est mise la nouvelle boisson Non *paree* s'enfle et veult crever s'on Ne luy baille soupirail ou s'esvente, Tout ainsi est ma pensee et entente (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 24).

Rem. Cf. GD V, 761a *paré* "fermenté".

4. "Réparer qqc." : ZEBEDEE. (...) Depeschon nous de reparer Noz rethz ! Tenés, vecy de quoy ; Besongnés, pensés d'emparer ! SAINCT JAQUES MAIOR. Il ne les fault ja tant *parer*, Mais que les faultes soient reprises ; Il ne fault sinon demarer Et faire troys ou quatre prinses. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 53).

B. - "Pourvoir, doter (d'une chose nécessaire)"

1. Part. passé "Pourvu (de ce qui est nécessaire)" : Pour ce des maus me separoie, Car quant uns homs est bien *parez*, Se des vices n'est separez, Po li valent si parement, Au meins selonc mon jugement. (MACH., D. Aler., a.1349, 365). Li roys forment se travailloit, Et li dus pensoit et veilloit Comment li roys fust bien armez, Bien *parez* et bien acemez, Par quoy li roys si bien joustast, Que devant tous le forjoustast. (MACH., P. Alex., p.1369, 46). Longtemps toutevoies vauca encore, et erra, ne savoit où, mais

finablement se perçut de l'abboy d'un chien parce que près estoit de la maisoncelle d'un povre homme. Sy en fit grant joie et s'en tint à plus *paré* que de tous les biens laissés en Brusselles. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 256). Mal se combat qui n'est armé pour batillier et bien *paré*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 269).

- *Paré de* : Après, Honnestez doucement Se s'ëoit moult honnestement, Qui *parée* par grant noblesse Estoit d'un mantel de simplese. Mais nette estoit, sans nul reproche, De cuer, de corps, de main, de bouche. (MACH., J. R. Nav., 1349, 179). ...atout dix cohortes (...) armez et *parez* d'escus a la façon des Rommains (JEAN DE ROUVROY, Stratag., c.1425. In : *Chrestom.* R., 102).

- *Bien paré*. "Bien doté" : Bonne, belle et bien *parée*, De tres gentil renommée, Mort ou aligence De vo face coulourée, Qui "tout passe" est appelée, Aten (MACH., Ch. bal., 1377, 605). Pour celle cause a prince el tiennent, Et pour moult bien *paré* se tiennent D'estre subgiez a filz de roy Ou n'a cruauté ne desroy. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 158). Est il homme ou monde qui ne se tenist pour bien *paré* d'estre vestu des robes du Roy et de sa livree ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222).

2. "Richement vêtu" : L'autre ressembloit une fee, Tant estoit bele et bien *parée*, N'onques en ma vie ne vi Rien qui fust si bien assevi. (MACH., F. am., c.1361, 200). Mars, qui est li dieus de bataille, Et la belle Venus, sans faille, Ne s'i estoit pas oubliée ; Eins estoit vestue et *parée*, Com deesse, royne et dame, En corps, en biens, en cuer, en ame, De tous ceaus qui par amours aiment, Voire et, par Dieu, de ceaus qui n'aiment, Car homs ne li puet eschaper (MACH., P. Alex., p.1369, 2). ...elle avoit en sa compaignie Dont elle estoit acompaignie Maintes riches et nobles dames, Dont Dieu gart le corps et les ames, Qui estoient si acesmées Et si tres richement *parées*, De grans biautés, de grans richesses, Que toutes sambloient deesses. (MACH., P. Alex., p.1369, 35). Quant il furent bien consillié, Ne vinrent pas comme essilié, Pour faire leur response au roy, Car moult furent de bon arroy, *Parez* et vestis cointement, Si bien, si bel, si richement, Comme se fussent duc ou conte. (MACH., P. Alex., p.1369, 48). D'autre part les cadix estoient Qui leur fausse loy gouvernoient, Et les amiraus tout entour, *Parez* comme duc ou contour. (MACH., P. Alex., p.1369, 195). ...alez me (...) Dire a ma fille que s'entente Mette a ce que tost soit *parée*, Qu'au jour d'ui sera espousée... (Mir. fille roy, c.1379, 83). LA FILLE DE L'EMPEREUR. (...) Alez dire que tant feray Qu'en l'eure *parée* seray Et mise a point. (Mir. fille roy, c.1379, 84). PROSERPINE. (...) Propres habitz j'ay pour ce retenus ; Bailler me fault au paillart la tondue. (Pause de menestriers. Elle se mect en guise de dame bien *parée* et bien acoustree, fors que devers les piedz, et s'en revien[t].) (LA VIGNE, S.M., 1496, 480).

C. - "Orner"

1. [D'une pers.]

a) *Parer qqc.* "Orner, décorer qqc." : Je vi (...) Deux anges descendre des cieulx, Qui assistrent en la chappelle Une chaière haulte et belle Et moult noblement la *parérent* (Mir. ev. N.D., c.1348, 84). ...une paire de draps et une custode, pour aider à tendre et *parer* icelle eglise de Saint-Eustace (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 179). Et sist mondit seigneur le Dauphin tout seul ou haut siege des clers, comme en la place du secont president, son siege affaitié et *paré* comme une chaiere (BAYE, II, 1411-1417, 41). Et ce jour, à ladicte entrée, furent les rues *parées* et feux fais en la ville de Paris par l'ordonnance des gens du Conseil du Roy, en signifiante de joye et de leesse. (FAUQ., II, 1421-1430, 143). Les beaulx et riches vestements, aneaulx, ornements, et toutes les aultres precieuses bagues dont vous este *parée* et ornée plus que nulle aultre

de ceste cité, comme bien savez, ay je achatez du gaing et avantage que j'ay fait (C.N.N., c.1456-1467, 561).

- *Parer de* : Quant il fu heure de mengier, Il se partirent, sans dangier, Et s'en alerent en la sale, Qui n'estoit vileinne ne sale. *Parée* estoit de dras de soie, Et de fin or qui reflamboie ; Et s'en aloient deus et deus. (MACH., P. Alex., p.1369, 36). On avoit par grant signourie *Paré* de tapis de Turquie Le palais si très richement Qu'on ne pooit mieux nullement. (MACH., P. Alex., p.1369, 196). J'ay fait, construit et réparé Un jardinnet, et tant *paré* De beaulx entons quelque petit, À mon plaisir et appétit (LA HAYE, P. peste, 1426, 162). ...un tres riche bracelet d'or *paré* de pierres precieuses (LA SALE, J.S., 1456, 101). Et ainsy fut l'escu d'argent augmenté de cinq escuchons d'azur et de recief *paré* de cinq besans d'argent en chacun escu (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 38). Le dit chasteau fut tendu et *paré* De draps de soye et de tapisserie ; Puis force vivres avoit on préparé Pour festÿer luy et sa seigneurie. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 185).

- [P. iron.] : Si voiz tu en ces sepoultures Que le beau corps que tant amoies, Pour qui tant forment te prisoies, N'est riens fors I. femier *paré*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 87). [Passelion est abattu à terre] "...bien ay trouvé qui de mon corps a la terre *parée*." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 790).

- *Chambre à parer*. "Pièce d'apparat, de réception" : Au matinnet, à grans eslais, [les barons] S'en alerent vers le palais, Droit à l'eure que la corneille Les paresseus huche et esveille, C'est à dire à l'aube crevant, Je pri à Dieu qu'il les cravant, Quant onques si grant mespresure Entra en cuer de creature. En la chambre à *parer* entrerent Qu'onques un seul mot ne sonnerent ; Chascuns son espée tenoit, Et li princes qui les menoit À l'uis de la chambre hurta. Uns chambrelains bien l'escouta Qui dedens la chambre gisoit ; Si li respondoit et disoit : "Hurtez bellement, li roys dort." (MACH., P. Alex., p.1369, 267). Quand elle fut arriere en la chambre a *parer*, qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grand feu (C.N.N., c.1456-1467, 339).

. *Chambre parée salle parée* : Donner en la sale *parée* Dessoubz l'imperial signet, Le Xe jour de juillet. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 34). "...Escript en la chambre *parée* De nostre grant palaix royal, Soubz l'emprainte de nostre seal, En l'an et jour que fumes nez Cinquante six ans tout passés Certainement." (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 70).

- *Robe à parer*. "Vêtement d'apparat" : Et se Nature soutille ouevre Dont la terre reveste et cuevre, Pour ce que sa robe crotée De l'iver tans li est ostée, Et li donne robe a *parer*, Trop bien me puis ci comparer A li, car je fais un amant Cointe et joli. (MACH., R. Fort., c.1341, 82).

b) *Parer* (un cheval) : .I. blanc coursier, *paré* et vestis de sambue... (FROISS., Chron. D., p.1400, 103). Son cheval estoit *paré*, selon mon souvenir, d'un demy satin blanc [et] violet, en escarteleure (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 332).

c) [D'une abstr. personnifiée] *Parer qqn de qqc.* "Embellir qqn (d'une qualité)" : Tout ce que grace, mesure, Loyauté Puelent faire à creature De bonté, Li font. Tout a sormonté De quanque Diex et Nature Donnent à bonneürté ; Mais *paré* L'ont assés de biauté pure À mon gré. (MACH., Lays, 1377, 363).

2. [D'une chose, concr. ou abstr.] *Qqc. pare qqn ou qqc.* "Orner, embellir qqn ou qqc."

a) *Qqc. pare qqn.* "Orner, embellir qqn" : Ne je ne me porroie taire Que ne te mette en exemplaire Ton bon pere et ta bonne mere, Car c'est la riens qui plus te *pere* Et fait d'onneur que leur vaillance. Tant orent bonté et prudence, Qu'onneur si les embellissoit

Que d'eaus tout bon et bel issoit. (MACH., C. ami, 1357, 129). Peu de bien ainsi me *paroit* (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 34).

- Part. passé [D'une pers., de son corps, de son aspect...]
Qqn est paré de qqc.

- [de qqc. de concr.] : Dont .J. tel cuer est de ligier atrais En bon amer, quant par fine douçour Est d'un regart riant lanciez et trais, Nessans son vis *paré* d'umble colour, A corps gent, joint, joli et droit Car lors li faut estre soit tort ou droit Par plaisance telement enflamez Qu'il ait desir d'amer ou d'estre amez. (MACH., App., 1377, 639). Gent corps, faitis, cointe, apert et joli, Juene, gentil, *paré* de noble atour, Simple, plaisant, de bonté enrichi Et de biauté née en fine douçour, Mon cuer ha si conquis par sa vigour Le dous regart de vo viaire cler, Qu'autre de vous jamais ne quier amer. (MACH., L. dames, 1377, 21).

- [de qqc. de plus abstr., d'une qualité] "Doté d'une qualité (qui l'embellit, qui lui fait honneur)" : ...onques Nature En creer nulle creature Ne mist si trestoute s'entente, Comme a sa douce façon gente. Car souverainne est de biauté, Enrichie de loiauté, De haute noblesse *parée*, De scens, d'onneur enluminée ; Fine douçour, grace, pité, Franchise et debonnaireté Rengnent en li (MACH., D. verg., a.1340, 16). Delié cuirien Blanc et souëf avoit, sus toute rien Resplendissant, si qu'on si mirast bien ; Vice, tache n'i avoit fors que bien. Douce et serrée Avoit la char, tendrette de rousée, Mais de maniere humble et asseürée Et de très biau maintien estoit *parée*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 72). Et quant dame est ainsi amée D'aman, prisie et honnorée, Il d'amours pris et elle prise, C'est une savoureuse prise ; Car la dame est, d'onneur *parée*, A l'alerion comparée, Selon la très noble prisie, Dont elle est de l'aman prisie. (MACH., D. Aler., a.1349, 330). Si ne plein pas mon labour, Car ce me samble douçour Fine et esmerée, Quant son gracieus atour Et sa biauté, que j'aour Par douce pensée, Et sa face coulourée, De toute biauté *parée*, De douçour enluminée, Remir en destour, Sa bonté pure, affinée, Sa maniere asseürée Et ce qu'elle est coronnée De toute valour. (MACH., Ch. bal., 1377, 588). Dame, vo pure biauté Qui toutes passe, à mon gré, Et vo samblant Simple et plein d'umilité, De douceur fine *paré*, En sousriant, Par un accueil attraiant, M'ont au cuer en regardant Si fort navré Que ja mais joie n'avré, Jusques a tant Que vo grace qu'il atent M'arez donné. (MACH., Ch. bal., 1377, 620). Quar quant amours maint en cuer debonnaire, Juene, gentil, de franchise *paré*, Plein de cuidier et de joiens affaire Et de desir par plaisance engentré, C'est trop fort à contrestre, Qu'il font souvent sens et mesure outrer (MACH., L. dames, 1377, 182). Mais ce ma joie renouvelle Qu'elle a tant bonté et valour Que chascuns à bon droit l'apelle De tous biens l'onneur et la flour, Et dit que ses corps faitis Est de tous biens *parez* et assevis, Si qu'on n'i puet amender. Teille la doit on amer. (MACH., L. dames, 1377, 200). Ainsois vo douçour esmerée, Dame honnorée, Tant desirée, D'onneur *parée*, Qui mon corps teint et mon cuer art, Deüst ma joie avoir doublée. (MACH., Lays, 1377, 286). ...dame honnorée, De franchise enluminée, D'humilité renommée Et de toute honneur *parée* (MACH., Lays, 1377, 468). Biauté *parée* de valour, Desirs qui onques n'a sejour D'acroistre, eins croist de jour en jour En plaisance et en douce ardour, Dous regards pris par grant savour, Tous pleins de promesse d'amour, D'espoir, de joie, de tenrou Et de peinture de douçour, Font que j'aim des dames la fleur. (MACH., Motés, 1377, 524). Car en [c]es paroles, en ce chant, je regarde que le vray Dieu de sainte amour, qui mentir ne puet, appelle et nomme ceste benoite Vierge, qui au jour d'uy fut saintement conceue, dame de toute beauté *parée* (GERS., Concept., 1401, 389). Maiz Mignotise, Flaterie, Oultrage, Faintise, Villain Cuer *paré* de cointise

Ont regné avec Couvoitise Qui a tiré, Dont tout a esté desciré Et le bien publique empiré. (CHART., L. Dames, 1416, 282). Sy ne vint paz le conte d'Artois sy soubdainement que bien ne sceust sa venue celui de Boulongne, qui autant en fut esjoÿ que de chose que piech'a luy advenist pour le bien et eureuseté d'armez dont le conte d'Artois, son voisin, estoit *paré* et renommé. (Comte Artois S., c.1453-1467, 4). ...et, a vous dire, son corpz y fu tant redoubté que lez plus fors et bien armez fuioient son encontre et le disoient estre faé ou homme immortel, car jamais n'avoient veu le pareil ne faire a chevalier, tant fust de proësse *paré*, le disme de ce qu'il faisoit. (Comte Artois S., c.1453-1467, 76).

b) *Qqc. paré qqc.* "Orner, embellir qqc." : ...une couronne d'or fine (...) Avoit assis dessus son chief, Ne je n'i vi plus de meschief, Fors tant que la couronne d'or Qui valoit trop mieus d'un tresor Milleur et plus belle apparoit Pour sa biauté qui la *paroit*. (MACH., D. Lyon, 1342, 176). Et s'avoit environ planté D'aubres qui y furent planté, Assis a ligne et a compas (Je les mesuray pas a pas) : Caurriers, figuiers et chastingniers, Amendeliers et frans meuriers Qui moult bel la haie *paroiert*, Pour ce que très bien y paroient. (MACH., D. Aler., a.1349, 393). Qu'à sa bonté, qui toutes enlumine, N'est mondeinne bonté qui se compere, Et sa biauté, qui son gent atour *pere*, Plus que biauté est belle et enterine. (MACH., Lays, 1377, 324).

- *Qqc. est paré de qqc.*

. [de qqc. de concr.] : ...elle [la terre, après l'hiver] est dyaprée De toutes coulours et *parée*, Car racine n'est tant diverse Qui a ce printemps ne s'aërse A geter, selonc sa nature, Fleur, fruit, feuilles, greinne ou verdure (MACH., R. Fort., c.1341, 80). Celle damoiselle jolie Qui estoit a ce cler amie, C'estoit li ente faitissete Comme une douce pucelette, Ou grant vergier d'Amours plantée. La pot estre si eslevée Et de branches si estendue Et de fueilles si bien vestue, De fleurs si cointement *parée*, Comme estre aus milleurs comparée. (MACH., J. R. Nav., 1349, 223). ...et estoit son chief *paré* de ses cheveux beaulx et blondz (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 344).

. [de qqc. de plus abstr.] : Et les grandes et plusieurs fortunes faites en bien et a prosperité, il font la vie d'un homme plus beneuree pour .II. causes : pour ce que sa felicité est de tels biens de fortune decoree, *parée* et adornee (ORESME, E.A., c.1370, 135). Car sa face coulourée Plus que rose en may, De toute biauté *parée* Et de maintieng gay, M'a pris ; bien le say. S'en sera de moy loée, Tant com je vivray. (MACH., Bal., 1377, 547). Si vous suppli humblement, sans haussage, Gentil dame, que vous me secourés Par moy daingnier tenir en vostre hommage ; Car vos dous vis rians, fres, coulourès, Qui est seur tous de grant biauté *parès*, M'a si conquis que je vous serviray Sans repentir, tant com durer porray. (MACH., L. dames, 1377, 89).

II. - Empl. pronom.

A. - *Se parer* (à qqc.) "Se préparer (à qqc.)" : Sy vous requiers moult humblement, ainchois que ce adviengne, qu'il vous plaise moy donner respit ung mois pour moy *parer*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 102).

- *Estre paré* : Par ma foy, dist le roy, j'yrai [dans la chambre mortuaire], Car de sa mort m'endurciray, Sy n'en suis je point bien *parez*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 355).

B. - *Se parer de qqc.*

1. "S'adonner à qqc. (dont on tire fierté ?)" : Si dist [Orris] que li deables son pere raportoit (...). Ensi li mais enfant de mauvaïse matere Vont desirant le mort et de pere et de mere, Pour le tresor avoir, et l'avoir, et le terre (...). N'est mie de bon sanc qui de tel fait se *pere* (...). Quant Orris sot du roy [son pere qui revient de

Jérusalem], mie trop ne s'em pere (Bât. Bouillon C., c.1350, 128). [Difficile d'interprétation ; cf. l'éd. ("se vanter")]

- *Se parer de* + inf. "S'appliquer, s'adonner à faire qqc. (en étant fier de le faire ?)" : ...reproche De honte ne de vitupère Ne peut venir a qui se *pere* De vous amer, craindre et servir. (Mir. parr., 1356, 51). Li roys en Rodes demoura, Et li maistres moult l'onoura. Aussi feirent tout li frere ; Chascuns de lui servir se *pere*. Là le Tricoplier atendoit, Et souvent de li demandoit À ses privez, tant qu'il avint Qu'en brief temps en Rodes revint. (MACH., P. Alex., p.1369, 202). Cescuns de fort errer se *pere* ! (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 99). Un mortel lay vueil commencer Et à tous amans anoncier Comment Amours me vuet traitier Et mettre de joie en misere, Par Fortune qui detaillier Fait mon cuer et en plours baingnier Par un faus traître murtrier Qui de tous maus faire se *pere* : C'est Mesdis qui mon sens changier Vuelt et tous biens de moy chacier Et moy si mortellement playier Que jamais n'iert qu'à moy ne pere. (MACH., Lays, 1377, 371).

2. "Être fier de qqn, de qqc." : Si dist [Orris] que li deables son pere raportoit (...). Ensi li mais enfant de mauvaise matere Vont desirant le mort et de pere et de mere, Pour le tresor avoir, et l'avoir, et le terre (...). N'est mie de bon sanc qui de tel fait se pere (...). Quant Orris sot du roy [son pere qui revient de Jérusalem], mie trop ne s'em *pere* (Bât. Bouillon C., c.1350, 128). [Difficile d'interprétation ; cf. l'éd.] Apres, Venus, sa chiere mere, Qui de l'enfant forment se *pere*, Y fu com dame souverainne, Qui moult met sa cure et sa painne, Afin qu'il soit bien entroduis En amours ; c'est tous ses deduis. Riens plus ne li vuet consillier, Et Mars l'aprent à batillier. (MACH., P. Alex., p.1369, 6).

- Part. passé "Flatté, fier, honoré" : ...il n'est chevalier en Bretagne qui ne fust bien *paré* de vostre aventure (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1084). ...car tout si noble et de royal sang qu'il estoit, sy se réputoit-il un des moins dignes du monde d'estre venu à celui honneur, encore si jeusne qu'il estoit et qui riens n'avoit vu, ne valu. Donc, s'il eust été des meilleurs du monde, ce disoit, sy se tenoit-il assez à *paré* d'estre venu là, et disoit que autant se tenoit à riche alors et plus joyeux que d'avoir couronne en teste. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 97).

3. *Se parer de qqn*. "Se vanter d'avoir l'appui de qqn" : Qui te meut en telle manière Que tu as ci ocis ces gens Et les autres faiz negligens De servir aux diex et separes, Et de ne scé quel Dieu te *parés* Et fais monneste ? (Mir. st Panth., 1364, 358).

C. - [Idée d'embellissement ou d'ornement]

1. [D'une pers.] "S'embellir, se vêtir avec recherche" : ...puis se vestirent et *parerent* moult richement (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 368). Or sus, mon amy Tropsadvance, Et vous, amoureux Mitrart, Venés et nous mectons appart, Et nous *parons* pour mieulx dancier. (Pass. Auv., 1477, 89).

- *Se parer de*. "S'ornier de, s'embellir de" : Je m'en vois vestir sanz delay De la meilleur robe que j'ay, Et de mes bons joyaux *parer*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). ...les noces de l'aignel vindrent et sa femme se *para* de bouguerant ; par quoy je n'entens mais que la pure virginité de Marie (Mir. chan., c.1361, 139). C'est ma joie et ma soustenance, C'est mes deduis, c'est mes delis, C'est droitement la fleur de lys Dont roy, duc et conte se *perent* ; Car vraiment tuit la comperent A la fleur de lys en blancheur, A la rose en fine douceur (MACH., Voir, 1364, 136). Les II. amiraus descendirent Des galées, puis se vestirent Et s'aournerent richement, Et tuit li autre gentement ; De dras de soie se *parerent*, Et puis haut eu palais monterent. (MACH., P. Alex., p.1369, 124).

- Au fig. "Se doter (d'une qualité)" : Mais veritablement esclot Quanqu'il a sous la couverture Li apparans de sa figure [de Bonneürtez], Si comme, en sa fisonomie, Li bien de toute courtoisie Très souffissanment y apperent, Dont ses damoiselles se *perent*. Et elle est aussi bien parée D'elles, sans estre separée D'elles et de leur bon arroy ; Car elles souffissent pour roy Et pour souverainne royne. (MACH., J. R. Nav., 1349, 280). Tant dolereusement se *pere* Qui d'orgueilleux mondains tresors (...) Desire paremens avoir (Mir. parr., 1356, 3).

2. [D'une chose] *Se parer de*. "S'ornier de" : ...[la terre] Germe, adoucist et renverdoie Pour la grant chaleur qu'elle sent Dou soleil qui seur li descent, Si qu'adont Nature la bele Li vest une robe nouvele De la couleur d'une panthere Dont contre le printemps se *pere*, - A dire est qu'elle est dyaprée De toutes coulours et parée, Car racine n'est tant diverse Qui a ce printemps ne s'aërse A geter, selonc sa nature. Fleur, fruit, feuilles, greinne ou verdure (MACH., R. Fort., c.1341, 80). [R. M.]

PARER, verbe (parer²)

[FEW VII, 631a : *parare* ; TLF XII, 985a : *parer²*]

"(Se) justifier de, (se) protéger de"

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 340 ; t.5, 457. Cf. FEW VII, 638a, n.82 (qui estime qu'il n'y a pas lieu de séparer *parer¹* et *parer²*) ; TLF, XII, 986a. [R. M.]

PARERIE, subst. fém. (parerie)

[GD : *parerie¹* ; FEW VII, 629a : *parare*]

I. - "Etalage, boutique ; denrées qui y sont mises en vente"

Rem. Doc. 1474, 1492, 1493 ds GD V, 761a.

II. - "Peignage des draps" : ...et voulons que iceulx supplians et leurs successeurs audict art de *parerie* et de draperie de Carcassonne en joyssent et usent d'ores en avant [des privilèges énumérés], tout ainsy qu'ilz en ont par ci-devant joy et usé (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 221). [R. M.]

PARESCHEVER, verbe (pareschever)

[T-L : *pareschever* ; GD : *pareschever* ; *FEW II-1, 340a : *caput*]

"Parachever"

REM. Doc. 1390 (Loiret) et 1424-1426 (Orléans) ds GD V, 761b. [R. M.]

PARESSSE, subst. fém. (paresse)

[T-L : *perece* ; GDC : *perece* ; DÉCT : *perece* ; FEW VIII, 448a : *pigritia* ; TLF XII, 986b : *paresse*]

A. - "Propension à ne pas travailler, à ne rien faire, paresse (un des sept péchés capitaux)" : Mais encor supplier te vueil Que seur tout te garde d'orgueil, Car de tous vices c'est li pires Et cils que plus het nostres sires, Et si fait l'omme trebuchier, Et *paresse* le fait mendier. (MACH., C. ami, 1357, 126). Et les autres pour paour de labour et par *peresce* se departent et delaisent a faire les choses qui leur semblent selonc raison estre bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 467). Encore sont a ce autres causes : une est soy acoustumer a trop reposer et a *parece* (ORESME, E.A.C., c.1370, 198). ...Qui s'acoustume de folesse, Gloutonnie, wiseuse et *presse* (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 78). S'en sont plusieurs que je voy encheüz En desespoir, en dolour, en tristee Sens reveler ; mès ce sont recreüz En qui constance est subgecte à *peresse*, Sens à folour et vertu à foiblesse, Qui se plaignent à tort de teste saine, Car nulz ne doit avoir honeur sanz paine. (MACH., App., 1377, 651). Quant la dame malcontente et plaine d'ingratitude de son Espous

immortel et de son mari mortel aussi est bien peue et saoulee de viandes delicieuses de ce monde et preee de biaux ornemens es quelz elle se delitte fort, elle chiet souvent ou pechié de *peresse* et de negligence de soy meismes. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 278). Les autres [sont] arces ou eschaudees par la chaleur de mauvaie concupiscence. Les aucunes ont la roingne de *parese*, et en sont morfondues. Les autres se desrompent es espines d'avarice ; et ainsy des autres perilz. (GERS., P. Paul, a.1394, 492). Avarice ne s'i oublie pas, qui trayne et detrait ceste povre parrochienne, nostre ame, par mer, par terre, per feu, par pierres, par tous perilz de mort. (...) *Parese* l'enchainne et si fort l'estraint du lien de fetardie, que a bien faire ne se puet aydier ou esmouvoir (...) Que diray je de Gloutonnie (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Veulz tu doncques donner oreille a la leçon de *parece*, qui te chantera se croire la veulx : tu as asséz fait, temps est que tu te reposes ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 7). Lesquelz [dieux hostiles] ensemble proposèrent Et répliquier mesmes osèrent Que Humain Lignage en vérité Est tout rempli d'iniquité, D'orgueil, envie, ire et tristesse, D'orde luxure et grant *peresse*, De gloutonnie, d'avarice Et tout autre desplaisant vice (LA HAYE, P. peste, 1426, 35). Dont par vraye amour et concorde Veulliez acomplir ce voyage Sans que *parese* nous remorde Et que fait soit de bon coraige. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 99). Luxure si est bien servie, Puis ire et *parese* obvie A vertu de Dieu esleue. (Cene dieux, c.1492, 134). ...In nomine Patris et Filii etc... Fuyés tout peché et ineste, Orgueil, avarice et fallace, Gloutonie, ire, *parese* infeste Et en bien vostre temps ce passe. (LA VIGNE, S.M., 1496, 442).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*presce*) ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. (*praesse*).

B. - "Manque d'énergie (pour faire telle ou telle chose), négligence" : LA ROYNE. (...) ma royauté guerpiray Pour tant que miex la serviray [la Vierge] En povreté qu'en grant richesse. Ja ne le lairay par *peresse* (Mir. femme roy Port., c.1342, 202). ...a peine trouveras que un diligent puist estre infortuné, mais tousjours verrez que de *parese* et de infortune seront tousdiz acompaigniez. (LA SALE, J.S., 1456, 24).

- Loc. adv. *Sans parese*. "Sans négligence, vite" : Quant elle m'ot fait sa requeste Qui fu raisonnable et honneste, Car dame a loy de demander Seur amant et de commander, Je, qui souvent de cuer souspir, Gettai un plaint et un souspir, Car bien vi qu'il me couvenoit Respondre, et il appartenoit. Lors recouri je sans *parese* A Esperence, ma deesse, Qui me mist en cuer et en bouche De dire ce qui plus me touche. Si que moult paoureusement Respondi assez simplement... (MACH., R. Fort., c.1341, 130). Vierge, (...) Vous et vostre fil serviray Miex qu'onques ne fis sans *parese* (Mir. femme roy Port., c.1342, 199). Tu dois estre plain de largesse, Sans couardie et sans *peresse* ; Ce que as, donner a chiere lie ; Promettre ce que tu n'as mie Et ce que acquiers abandonner. (MACH., Voir, 1364, 476).

- *Sans feinte ni parese*. "Sans négligence" : Paradiz paint, ou sont harpes et leuz, Et ung enffer, ou dampnez sont bouluz ; L'un me fait paour [la mère de Villon], l'autre joye et liesse. La joye avoir me fais, haulte deesse, A qui pecheurs doivent tous recourir, Comblés de foy, sans faincte ne *parresse* : En ceste foy je vueil vivre et mourir. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80). [R. M.]

PARESSER, verbe (paresser)

[GDC : *perecier* ; FEW VIII, 448b : *pigritia* ; TLF XII, 987b : *paresser*]

"Se livrer à la paresse" : Torpere : *perescer* (Abavus IV, R., c.1350, 498).

REM. Ex. d'a. fr. ds GDC X, 317b. [R. M.]

PARESSEUSEMENT, adv. (paresseusement)

[T-L : *pereços* (*pereçosement*) ; GDC : *pereçosement* ; FEW VIII, 448a : *pigritia* ; TLF XII, 987b : *paresseusement*]

"Paresseusement" : Mais selon verité de ce que il sont devenus et fais telz, il en sont en cause, par ce que il vivent *pereçosement* et sont remis et negligens et se esforcent trop peu de bien ouvrir. (ORESME, E.A., c.1370, 198). Desidiose (...) : *precheusement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 117). Ignaviter (...) : lentement, *precheusement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 214). *Paressousement* : desidiose (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 245). *Pareseusement* : ignave (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 246). Desidiose (...) : *pericheusement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 83). Ignave *pericheusement*, lentement (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 153).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. BERS. (*paresseusement*) ds GDC X, 317c. [R. M.]

PARESSEUSETÉ, subst. fém. (paresseuseté)

[*FEW VIII, 448b : *pigritia*]

"Etat de celui qui est paresseux" : *Parressouseté* : pigritacio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 249). Inertia (...) : *pereçouseté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 167). [R. M.]

PARESSEUX, adj. (paresseux)

[T-L : *pereços* ; GDC : *pereços* ; DÉCT : *pereços* ; FEW VIII, 448a : *pigritia* ; TLF XII, 987b : *paresseux*]

A. - "Enclin à la paresse" : Que ne *perçeus* ne negligent Soies (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 158). Soies diligens et songneus, Qu'onques juenes homs *paresseus* Ne pot a haute honneur venir Ne son heritage tenir, Qu'il n'en perde ou qu'on ne li tole. (MACH., C. ami, 1357, 125). ...les hommes *perecheux*, dissolvent les humeurs (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 66). Ils aiment mieus pais que bataille, Et c'est grant peinne d'estre preus À gens qui sont lent et *prisceus* ; Mais ce n'est peinne ne labour À gens qui desirent honneur ; Einsois leur est pais et repos. (MACH., P. Alex., p.1369, 58). Biau sire, je voy bien comment Vous consilliez en verité Que ne tenons pas la cité [d'Alexandrie], Et qu'elle n'est mie tenable, Comment qu'elle soit deffendable ; Et que tels en est li peris Com de nous tous estre peris. Mais il me samble le contraire ; Vesci pour quoy, ne m'en puis taire. Ceste cité est de grant garde, À gent qui est lent et couarde, Ou *paresseuse*, ou endormie, Qui deffendre ne s'ose mie. Mais un vaut vint et un vaut cent Qui hardiement se deffent, Espesiaument en ce cas. (MACH., P. Alex., p.1369, 103). Et semble que le magnanime soit oyseus et tardif ou *pereceus*, pour ce que il ne se entremet fors de peu de choses et qui sont grandes et la ou est honneur ou quant il en est mestier et besoing (ORESME, E.A., c.1370, 254). Et pour ce qu'elle [la dame malcontente de son mariage] est *peresseuse* et ne veult riens faire ne traveillier son corps, elle ne puet pas bien digerer sa viande, car l'amour qu'elle doit avoir a son Espoulz immortel principalement et puis a son mari mortel est toute refroidie ; et lors la femme *peresseuse* et malcontente se jete sur son lit et commence à toussir, voire d'une tous seche qui vient de chaudes humours (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 278). ...Mal estudiens et *parceux* (CHR. PIZ.,

M.F., II, 1400-1403, 127). Et quant au cinquième pechié, qui est de paresse, certes, mon ami, onques vray amoureux ne fut *paresseux*, car les tresdoulz et amoureux pensers qu'il a, jour et nuyt, pour acquerir la tresdesiree grace de sa tresbelle dame, ne le pourroit consentir. (LA SALE, J.S., 1456, 24).

Rem. *Cligès* C.T., 1455, gloss. (*precheux*); MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. (*parceux*, *preceux*, *prescheux*).

- Empl. subst. : La pointe [de l'épée] pognant et agüe Les *paresseus* point et argüe, Qui ne s'arment pas volentiers, Et qui ensievent les sentiers De la fonteinne de delices, Qui seourde de tous les vices (MACH., P. Alex., p.1369, 14). Au matinet, à grans eslais, S'en alerent vers le palais, Droit à l'eure que la corneille Les *paresseus* huche et esveille, C'est à dire à l'aube crevant, Je pri à Dieu qu'il les cravant, Quant onques si grant mespresure Entra en cuer de creature. (MACH., P. Alex., p.1369, 267). Saint Bernard prechoit bien souvant, Les orgueilleux humilioit, Les envieux redargüoit, Les yeulx y pacifioit, Les avaricieux reprenoit, Les luxurieux chastioit, Les golliar durement blammoit, Les *paresseus* abillioit. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 185). Si seront enseveillis les foibles vaillans hommes plus heureusement que les fors et *parceulx* ne vivent. (LA SALE, Sale D., 1451, 218).

- *Messe paresseuse*. "Messe tardive dans la matinée, pour les paresseux"

Rem. Doc.1474 ds GDC X, 317c.

B. - "Négligent, lent" : ...[à propos de Fortune] C'est souffrance la rigoureuse ; C'est souffissance couvoiteuse ; C'est pais dolente et rioteuse ; C'est vanité ; C'est pacience dongereuse ; C'est diligence *paresseuse* ; C'est oubliance la soingneuse Contre amité ; C'est l'arbre d'inhumanité, Enraciné seur fausseté (MACH., R. Fort., c.1341, 42). A leur privé n'estoient de ce fait *perecheus* [à faire l'amour] Tant que celle fu grosse (Hugues Capet Lab., c.1358, 83). Il font souvent guerre pour le pechie de luxure et destruisent l'un l'autre pour acomplir leurs folz delis charnelz, dont il sont devenus delicatis, glous et aussi comme tous effemines, comme il appert par la diversite et abhominacion de leurs habis et robes, devant Dieu deshonestes. Et sont devenus *pereceux* et remis d'emprendre la sainte bataille de Dieu. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 45). LUCIFER. Je vous feray tous escorchier Car vous n'estes dignes trestous Vous estes tous trop *pareyseous* Par negligence perdés tout (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 98).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*preceus*, *preceulx*).

- *Paresseux à/de* + inf. "Négligent pour, lent à" : Abbez et touz religieux D'acomplir leurs veuz *paresceux* Qui servent dieu faintement Et vivent deshonestement En leur habit despisant Et en publiquement pechant Diffamant leur religion... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App., p.1358, 364). Mais elle ne fu *periceuse* De rescrire ne mal songneuse, Ains me rescript par le message Ce qu'est escript en ceste page (MACH., Voir, 1364, 370). Pour ce dit le moral philosophe que le bon prince est lent et *paresceus* a donner paines et expert et legier a donner bon loier, et est moult dolent et courroucié quant il est contraint de donner paines (FOUL., Policrat., IV, 1372, 73). Mais riches prestres qui est lent Et d'elles servir *paresceux*... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 301). ...c'est grant pechié que d'estre *paresceux* de bien faire (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 29). ...quant une personne est *paresceuse* et negligente de faire ou ouvrer ce qui est de necessité pour son corps soustenir... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 33). ...il ne fut pas *pareceux* de le prendre (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 832). Car au jour d'huy,

generalment, noz religieux sont très *prescheux* de nous informer souvent les choses dont sommes tenus au service et obeÿssance de Nostre Seigneur ; et les pastours de sainte Eglise aucuns s'em passent legierement (LA SALE, Sale D., 1451, 55).

- "Qui a une digestion lente, difficile"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*precheuse*).

- [De l'esprit] "Lent" : Cogitacion est lente et *parceuse*, meditacion est plus ioyeuse et va legierement, contemplacion vole partout et va par dessus en considerant toutes les qualitez et condicions contemples de la chose contempnee (CIB., p.1451, 181). Le flegmatique qui est au colerique contraire pour ce quil a les qualitez de leaue qui sont froideur et moiteur est communement graue et tardif et na pas bon sens ne agu, et est moult obliuieux, *paresseux* et somilleux (CIB., p.1451, 219). [R. M.]

PARESTER, verbe (parester)

[T-L : *parester* ; GD : *parester* ; *FEW XII, 241b : *stare*]

A. - "Se tenir debout, se lever (en partic. pour résister)" : Il est temps les persecuter, Que il ont leans trop esté ; Si vous vueillez tous *parester* Et armer pour la seureté. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 437).

Rem. Pour l'idée de résistance, cf. GD VII, 123c, *rester*.

B. - "Rester, demeurer" : ...[il] se cuida tirer dehors ; mais il n'estoit en sa puissance de soy ravoïr, tant *parestoit* avant et fort bouté leens. [Pour étouffer le bruit de sa toux, l'homme a engagé sa tête dans le siège du cabinet ; peut-être simple empl. du verbe *estre* avec la particule intensive *par* : *tant par estoit*] (C.N.N., c.1456-1467, 437). [R. M.]

PARESTORER, verbe (parestorer)

[T-L : *parestorer* ; GD : *parestorer* ; FEW IV, 722b : *instaurare*]

"S'acquitter complètement de, achever complètement"

REM. Doc. c.1330 (Flandres) et doc. 1420 ds GD V, 762a. [R. M.]

PARESTROIT, subst. masc. (parestroit)

[T-L (renvoi) : *parestroit* ; GD : *parestroit* ; FEW XII, 300b : *strictus*]

"Fin, dernière extrémité"

- *Au parestroit*. "En somme"

Rem. Ex. de *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD V, 762a. [R. M.]

PARESTEINDRE, verbe (paréteindre)

[T-L : *paresteindre* ; GD : *parestaindre* ; FEW III, 320b : *extinguere*]

"Éteindre complètement" : Le feu, toutesvoies, par gens non effeminéz, mais de viril et asseuré corage, fut rescoué à grant diligence et encoire n'estoit il pas *parestaint* quand eulx meismes boutèrent le feu au plus bel du quartier des Ytaliens et brulèrent, à moins d'une heure, plus de .Vc. logeis (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 49). [R. M.]

PARESTRANGLER, verbe (parétrangler)

[T-L : *parestrangler* ; GD : *parestrangler* ; FEW XII, 289b : *strangulare*]

"Étrangler complètement"

REM. Doc. 1384 ds GD V, 762a. [R. M.]

PARESTRE, verbe (parêtre)

"Se manifester (?)" : Car de verité y savioe Un alerion que j'avoie Autre fois veü volentiers. Lors y *parfu* mes cuers entiers, Car lui vëoir premierelement, Et puis oïr secondement, Lui loër en bonne maniere, Par ce conferma joie entiere. (MACH., D. Aler., a.1349, 2004). [N. M.]

PAREU, subst. (pareu)

[GD : *pareul* ; FEW VII, 652a : *paries*]

"Paroi" : ...et allont rompir les palhouz et brisier les *pareux* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 304). [R. M.]

PAREUR, subst. masc. (pareur)

[T-L : *parëor* ; GD : *pareor* ; FEW VII, 624b, 626a : *parare* ; TLF XII, 989a : *pareur*]

"Celui qui donne le dernier apprêt à qqc."

- DRAP. "Celui qui est chargé de toutes les manipulations destinées à convertir une toile de laine en un drap propre à la vente" : ...se aucuns *pareres* fourfait drap par son mestier, il le doit amender par l'eswart et par le mestier et restituer sur les dessus dits le damage au marchand. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 336).

Rem. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 90-91. Comme nom propre, *Chartes Abb. St-Magl.* T.F., t.3, 698, 699, 766, 768, 789...

. *Pareur de drap* : À Jehan Vacquette, foulon et *pareur* de draps, demourant à Arras, pour auoir lauë VJ sarges blanches et vermeilles esthéquetées (Comptes Lille L., t.1, 1422-1423, 195). A Robert Fourment, *pareur* de draps demourant a Hesdin, la somme de 7 £ 4 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, n° 1737).

- PEAUSS. *Pareur de peaux*. "Celui qui amincit les peaux pour les assouplir" : De la 26e maison ensuivant, qui est la plus subjete [à] pescherie, qui a esté louée pour ladite premiere année à Jehan de la Rue, *pareur* de peaulx (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 582). ...tanneurs, braudoyeurs, courayeurs ensemble feront une baniere ; sainturiers, boursiers, megissiers, une baniere ; gantiers, esgueulletiers, tainturiers et *pareurs* de peaulx, une baniere ; (...) coustelliers, gueyniers, esmoleurs, une baniere ; serpiers, cloustiers, une baniere (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 53).

Rem. Doc. XIVe s. (*pareur de cuir*) ds GD V, 760b. [R. M.]

PAREXALTER, verbe (parexalter)

[*FEW III, 257a : *exaltare*]

"Exalter, glorifier" : ... la très glorieuse et famée maison de Bourgogne, favorisée des cieulx, arrousée de grace celeste et *parexaltée* en gloire jusques à la haulte sphère de mondaine beatitude. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 591). [R. M.]

PARESSILLIER(SOI), verbe (parexiler)

Empl. pronom. réfl. *Soi paressillier en + inf.* "S'exténuer à" : Je m'aim trop miex tout à *paressillier* En ma dame servir et honnourer Que j'aie ja voloir ne desirier Ne pensée de li entroublir ; Et miex pour li vorroie definer Que de toutes joïr à mon talent : Tant l'aim je et serf et desir loyaument. (MACH., L. dames, 1377, 145). [N. M.]

PARFAIRE, verbe (parfaire)

[T-L : *parfaire* ; GDC : *parfaire* ; DÉCT : *parfaire* ; FEW VIII, 238a-b : *perficere* ; TLF XII, 989a-990a : *parfaire*]

I. - Empl. trans.

A. - [Idée d'achèvement (le procès est vu en phase finale) ou d'accomplissement (le procès est vu globalement, perfectivement)]

1. "Achever, terminer, mener jusqu'au bout "

a) [une tâche, une action, une entreprise...] : Alons commencier un affaire Que Dieu *parface* a son plaisir, Ainsi comme je le desir, Hastivement. (Mir. chan., c.1361, 153). Si vous enjoing que diligens Soiez de *parfaire* la chose, Si que nulz n'en puisse ne n'ose Fors que bien dire. (Mir. Amis, c.1365, 17). Car li annemy de no loy Sont moult fort, si com dire l'oy, Et tant qu'on ne les puet nombrer, Tant sen sceüst clers encombrer. Si se couvient bien consillier, Ymaginer, penser, veillier Comment ceste chose [la croisade] se face, Si qu'à s'onneur Dieus la *parface* ; Car sans li ne se porroit faire : Homs ne doit penser le contraire. (MACH., P. Alex., p.1369, 38). Et pour ce, celui qui a la vertu de fortitude, il a mestier de puissance en armes se il doit *parfaire* aucune operacion selon tele vertu. (ORESME, E.A., c.1370, 525). ...et ne fu pas *parfaicte* ladicte election pour le brief temps, mais remise à demain après disner. (BAYE, I, 1400-1410, 297). Ce jour, fu monseigneur le Chancelier en ladicte Court de Parlement pour acomplir et *parfaire* le scrutine encomencié sur l'election de l'office et lieu que je souloye tenir en Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 2). Et se il advenoit que acum aultre grant seigneur entrepreint la conquete de l'empire [du titre d'empereur] sur luy, le droit, comme dit est, vuelte qu'il le puist honnestement et sans nul blasme faire ; et les prelas, princes, seigneurs et communes de l'empire n'en seront point blasmez de luy obeïr, veant clerement qu'il le puisse *parfaire*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 228). Je voys *parfaire* mon emprise (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 481). ...[il] luy dist qu'elle *parfist* son pelerinage (C.N.N., c.1456-1467, 529). Affin donc que mieulx je *perface* Mon voyage... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 251). SATHAN. Jusques la serons invisibles ; Mais quant a la besoigne faire, Des choses ferons impossibles ; Allons nostre emprise *parfaire*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 515).

- *Parfaire des armes*. "Terminer un combat chevaleresque, dans les conditions fixées par la lettre d'armes" : ...toutesfois, seigneur, pour l'eur de mon aventure, qui suis le premier, si treshumblement que je sçay, que je doÿ et que je puis, vous requier et supplie que se vous acordez ces armes *parfaire* a nulli de vostre court que ce soit a moy. (LA SALE, J.S., 1456, 103).

- *Parfaire une bataille*. "Terminer, livrer jusqu'à son terme, un combat chevaleresque (éventuellement par une prolongation)" : ...ou pour donner aultre jour et heure, tant avant la bataille commencee comme en combattant, pour *parfaire* leur bataille, se le jour ne souffissoit (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 214).

- *Parfaire le service*. "Achever la célébration de la messe" : Quant au moustier fut *parfait* le service Et envers Dieu tout devot sacrifice, Ung disner fist de haulte consequence (LA VIGNE, V.N., p.1495, 192).

- *Parfaire le mariage*. "Consommer le mariage" : Le mariage est initié et commencé par espousailles, expressé par le consentement des paroles, ratifié par les paroles de present et *parfait* et consommé par copule charnelle et habitation. (Sac. mar., c.1477-1481, 44).

- *Parfaire son poindre*. "Achever son tour de joute, son attaque" : Quant le chevalier (...) eut *parfait* son poindre... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 60). ...en *parfaisant* son poindre... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 112).

b) [ce qui est commencé, l'ouvrage entrepris (concr. ou abstr.)...] "Terminer, compléter"

- [une chose concrète] : ...les dis de Saint Aumer firent faire et mettre deulz estaques et une came au travers d'une rue qui va de la ville à notre Chastel de Saint Aumer, et *parfirent* le dit ouvrage outre la deffence de notre dit bailli (Hist. dr. munic. E., t.3, 1378, 428). Item, en cestuy mesme an, furent *parfaiz* les II grans pons de pirez que le roy Charlez fist faire sur le Riens a Maience (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 66). ...une petite eglise, qui fut *parfaite* au temps que le pape estoit a Liege (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 88). Cedit jour, Colart de Laon, peintre, a promiz de *parfaire* le tableau et ouvrage qui est ou parquet de Parlement dedans le mi-caresme (BAYE, I, 1400-1410, 146). Et dit Vegece a ce propos Que a ce qu'afin que repos Trop grant ses chevaliers n'eussent, Il ordena que ilz deussent Aidier a *parfaire* les nez Ou devoient estre menez. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 190). Et quant vostre bracelet sera *parfait* (...) vous venez yci a moy et je le mectray en vostre bras (LA SALE, J.S., 1456, 80). Quant l'edifice fut entierement *parfait*... (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 87).

- [une chose plus abstraite] : Biau filz : ainsi vous norriray, Et Dieu, s'il li plaist, *parfera* Ce qui a *parfaire* y sera. (Mir. Theod., 1357, 108). ...recapitule aucunes choses que il avoit devant dictes pour adjouster et les *parfaire* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 376). Et generalment en toute oeuvre, quant une est bien comenciee, aucune foiz le plus fort en est fait et est l'en ja appliqué a la *parfaire*, et a l'en plus de plaisance que au commencement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 124). Lesquelz traictiez furent lendemain concluz, *parfaiz* et publiez audit lieu de Troies (FAUQ., I, 1417-1420, 365). Seigneur, vous avez veu la lectre de mon frere de Saintré sur le contenu de ses armes (...). Donques, a vostre bon congïé, voulez que je *parface* ce que en son veu contient. (LA SALE, J.S., 1456, 108). ...laissez nous faire entre nous aultres, nous vous aiderons bien a *parfaire* la farse. (C.N.N., c.1456-1467, 403). ...ce fait, [le curé] s'en retourna *parfaire* sa messe de ce qui restoit a *parfaire*. [L'arrivée du seigneur a interrompu l'office] (C.N.N., c.1456-1467, 448). Nostre ouvragce sera *parfait* Tantost. Accop, enfans, levés ! (Pass. Auv., 1477, 209). Acheve et *parfaiz* ton debvoir (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 397).

- *Parfaire qqc. de qqc.* : Et, mon tresdoulz cuer, se je n'ai envoié par devers vous si tost come je deusse, si le me veilliez pardonner (...); ne de jour n'y pooie entendre ne a vostre livre aussi se po non, dont moult me poise; le quel je vous envoie par ce message, ce qui en est fait. Si vous pri, si chierement comme je puis et sai, que vous le veuilliés bien garder et vous le me veuilliés renvoyer quant vous l'arés leu, par quoi je le puisse *parfaire*; car je seroie trop coureciés se tel paine et si grant come je l'i ai mise et entend a mettre estoit perdue; car ores vient le fort, et les beles et subtives fictions dont je le pense a *parfaire*, par quoi vous et li autre le voiés volentiers et qu'il en soit bon memoire a tous jours mais. (MACH., Voir, 1364, 566).

- *Parfaire qqc. à qqn* : Li rois, sa gent et sa navie Et toute sa chevalerie, Furent prest de monter en mer. Or les vueille Dieux tant amer Qu'il les vueille mener à port De bien, de joie et de deport, Et que au roy *parface* s'emprise, En tel maniere et en tel guise Qu'avoir en puist loange et gloire, Grace, honneur, triumphe et victoire; Et

que nostre foy essauciée En soit, honnorée et prisiée ! (MACH., P. Alex., p.1369, 50).

c) En partic. "Compléter le versement (d'un paiement, d'une dette...) par des éléments d'appoint" : ...[madame de Suli] demandoit audit sire que il li *parface* et entérigne le parfait du douayre que elle disoit à li appartenir sur les terres, dont ledit feu monsour Guy mourit héritier (Cartul. Laval B., t.2, 1376, 284). Lesquieulx lui baillerent trois blans, et lui promistrent à bien lui *parfaire* son paiement (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 3). ...sy lesdites terres ne valoint lesdites dous mille livres de rente à assiète et coutume des pais où elles sont cisses, ladite dame Anne eut promis ce que en deffauldroit les *parfaire* et embailer assiète en ses autres terres (Cartul. Laval B., t.5, 1433, 74). Je les avoys boutés à part, Pour cuyder un payment *parfaire*. (Gent. moun. T., c.1500, 347).

- *Parfaire à* : ...que ceulx qui sont riches et puissans fournissent et *parfassent* au demourant. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 79).

d) *Parfaire qqn*. "Apporter à qqn ce qui lui manque" : Helas, ma dame ! s'il vous pleust me *parfaire*, Vous feriez vostre honneur grandement (...), Car je mourray s'il estoit autrement Que je ne fusse devers vous tout complait. (GARENC., Poésies N., 1400-1415, 3).

- *Parfaire un enfant*. "Achever l'éducation d'un enfant" : Car l'omme n'a point *parfait* son enfant tant qu'il l'ait du tout endoctriné (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 147).

e) *Qqc. parfait qqc.* "Compléter qqc." : ...deux elemens qui furent matiere de *parfaire* mon corps (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 507).

- [D'une abstr.] : Et combien que delectacion *parface* operacion en maniere de fin, toutesvoies n'est elle pas la fin pour quoy est operacion selon la premiere entencion et principalment, mais est comme fin seürvenante, si comme il fu dit ou chapitre precedent. (ORESME, E.A.C., c.1370, 509).

- [D'une chose en mouvement] "Réaliser complètement (son parcours)" : Et pour ce, est ce chose raisonnable que la planete qui est tres prochaine au ciel meü de mouvement circulaire simple et premier, *parface* son cercle ou circuite par son mouvement propre en plus long temps et plus tardivement (ORESME, C.M., c.1377, 488).

f) Empl. abs.

- "Aller jusqu'à l'achèvement, conclure" : Or n'i a que dou *parfaire* (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 164). En la fin du premier [livre] il commence a parler de vertus et en traicte jusques au disieme ouquel il *parfait* et determine complectement de felicité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 108). C'est assez, il nous fault *parfaire*. (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 258).

• Prov. : Il se dit en proverbe que qui commaince et ne *parfait*, il a perdu ce qu'il a fait. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 343). Qui bien commence, doit *parfaire*, Ou son ouvrage riens ne vault. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 9).

- "Persévérer (jusqu'au bout)" : ...je n'en sçay que dire, sinon, puis que madame est accoustumée de servir Dieu, qu'elle *parface* (C.N.N., c.1456-1467, 271).

- "Compléter, pallier un manque" : Et, pour ce que nous n'avons pas Tant d'argent qu'il nous fault despandre, Nous menrons ce beuf icy vendre, Qui ["ce qui"] nous aidera a *parfaire*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 62).

- *Faire parfaire*. "Faire atteindre son plein développement" : Le soleil, qui le monde esclaire De son

luminaire, À meürté traire Fait tous biens et les fleurs *parfaire*, Tant les petitez com les grans (MACH., Lays, 1377, 393).

2. [Sans idée d'achèvement; idée de réalisation (complète)]

a) [Proche de *faire*] "Réaliser, accomplir" : Sire, je voy certainement Vostre tres bonne volenté, Se Diex me doint joie et santé; Moult avez entrepris grant chose; Hardis est cils qui penser ose À si tres haute oeuvre *parfaire*; Dieux la vous doint à bon chief traire. (MACH., P. Alex., p.1369, 30). Car homme ne sçaroit *parfaire* Les signes que te voyons faire, Se Dieu n'estoit mis avec luy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 155). Le bon religieux innocent, moult honteux, receut humblement et paciamment la discipline et la penitance du larrechin dont il n'estoit aucunement coupable et la *parfist* tres humblement. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 122). SAINCT MARTIN. Chose ne vous veulx consillier Qu'a vostre salut ne se face Ne nul esemple vous bailler Que voz pechez du tout n'efface. Affin que chascun doncq *parface* Son saulvement en cestuy monde, Ayons tousjours vers Dieu la face Par conscience pure et munde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 376).

- [Proche d'un verbe support] *Parfaire sa demeurence*. "Résider" : PREMIER ESCUYER. J'aperçoy ja le tresnoble pourpris Ou l'empereur *parfait* sa demeurence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 171).

. *Parfaire une offrande, un don...* "Faire une offrande, un don..." : S'avons *parfaicte* nostre offrande (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 97). JACOB. (...) Tout le monde suit ce Jhesus, Tout le monde luy fait honneur Et le tient pour roy et seigneur, Et nous sommes mis au derriere. JORAN. Tout le peuple luy fait tel chiere Pour ce que pieça ne le vey, Que tout son couraige est ravy De luy dons et honneur *parfaire* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 216). Ainsi le roy alla sans plus attendre Jusqu'au dit lieu, et luy fist on descendre Le digne corps ou en prieres grandes, Devotement il *parfist* ses offrandes Et largement de ses biens y donna. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 243).

- "Donner une réalité à qqc." : ...Se le total humain lignaige Tel dampnacion *perferoit*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 43). [Éd. : "encourir"]

b) En partic. "Réaliser pleinement (un engagement, une promesse, un conseil, le désir de qqn, une demande...)" : C'est qu'en toy n'aies si grant vice Que ta dame cuides si nice Qu'elle n'ait bien aperceü Qu'Amours t'a pris et receü En sa douce religion Pour *parfaire* profession, Sans penser avoir, ne remort, Que n'i soies jusqu'a la mort, Et qu'il li plaist bien que siens soies. (MACH., R. Fort., c.1341, 70). Tu me promis, et point ne me deceuz, *Parfaire* a moy la promesse haultaine (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 71). Qui mon conseil vouldra *parfaire*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 73). Or puis donc que ses prophécies Sont *parfaictes* et acomplies... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 451). ...que le duc de Milan livrast son nombre promis et qu'il y fust en personne, ensemble que toutes les nations d'Italie *parfissent* aussi leur promettre (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 391).

- *Parfaire le désir / les souhaits de qqn* : Et Dieu vueille vostre désir, Cousin Goubert, *parfaire* en bien ! (Mir. march. juif, c.1377, 181). Helas ! ce qui plus me tourmente (...), C'est la grant doute que je fais, Que je defaille a mon entente, Et que du tout perde l'actente De mes tant desirez souhaits; Car je suis seur, plus qu'oncques mais, Que si par vous ne sont *parfaits*, User ma vie me fauldra En languissant desoismais (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 271). [Texte de Fredet] *Sy parfaire* veulx mon desir... (Retraict T., c.1490, 202).

- *Parfaire le gré de qqn* : Mais, pour le gré de Dieu *parfaire*, Contant suis d'endurer la mort, Puisque chascun de vous s'amort A me procurer tel tourment, Prenant en Dieu mon reconfort; Mes amys, frappez hardyment ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 343).

- *Parfaire le vouloir / la volonté de qqn* : C'est drois, car j'ay tous jours eü désir, Puis que j'empris l'amer premierement, De son vouloir *parfaire* et acomplir; Et se morir puis amoureusement Pour acomplir son dous commandement, Il m'est avis que douce mort arai, Puis que pour vous et pour amer morrai. (MACH., L. dames, 1377, 51). Que son vouloir puissions *parfaire* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 445). Pere du ciel et roy des roys, Humblement, a chiere assimplie, Sera *parfaicte* et acomplie Vostre volenté juste et bonne. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 328). Car je n'ay office ne gaige Pour ma volonté bien *parfaire*. (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 230).

- *Parfaire la requeste de qqn* : CELLERIER. (...) Par luy [saint Martin] nous vivrons en concorde De mieulx en mieulx quand nous l'aurons; Ne garde n'avons de discorde, Car tout ce qu'il dira ferons. ABBÉ. Par ainsi nous ne mefferons, Selon voz ditz, comme il me semble, Quant sa requeste *parferons*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 362).

c) [De Dieu] *Parfaire qqn*. "Le créer" : DIEU. (...) Pour ce qu'en moy remyst son esperance Depuis le jour qu'atraire je le fis, Tous ses laborez si ont esté confitz En moy qui suis le benoist Cruceffis Et Pere et Filz, Sainct Esperit aussi Dont, congnoissant ces beaux moyens preffis A me servir depuis que le *parfis*, Mander luy veulx ce que vous orrez cy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 555).

d) "Réaliser" : ...il li couvient recoper Ses paroles et sincoper Par souspirs puisiez en parfont Qui mut et taisant le *parfont* (MACH., R. Fort., c.1341, 63).

B. - [Idée de perfection (ou au moins d'amélioration)]

1. "Mener à un état de perfection, rendre parfait"

a) [D'une pers.] *Parfaire qqc.* : Lors [la dame] prist doucement a sousrire Et de sa blanche main polie (...) En signe d'eüres amans Me mist un trop biau diamant En mon doy, et prist l'anelet D'Esperence, tel comme il est. Mais tout einsi qu'elle tenoit Mon doy, soudeinement venoit Entre nous deus Douce Esperence, Pour *parfaire* ceste alience, Dont moult lié et moult joieus fumes (MACH., R. Fort., c.1341, 150). Dont cils plais desire a sentir De droit conclusion hastive Par sentence diffinitive, Pour ce qui est bien pris *parfaire* Et ce qui est mal pris deffaite. (MACH., J. R. Nav., 1349, 266).

- [De Dieu, d'une abstr. personnifiée] *Parfaire qqn ou qqc.* "Conduire qqn ou qqc. à la perfection" : La aprent il sans mespresure De tous biens la bonne apresure, Et la parfaite congnoissance D'onneur et de toute vaillance. Car je le met en la maistrie De Science qui le maistrie; Cremour et Honte de meffaite Et Congnoissance, a lui *parfaire*, Sont ordené et establi. Ces quatre vertus en oubli Ne sont pas pour lui detrier. (MACH., D. verg., a.1340, 25). Doulz amis, que t'ai je meffait? De cuer, de pensee et de fait Ai toujours ta volenté fait Sans deshonnour, Car je t'aim de cuer si parfait Que tout me semble contrefait Quant ne te voi, que Dieus *parfait*, En toute honnour. (MACH., Voir, 1364, 524). ...Dieu, lequel peult tout *parfaire*... (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 3). Sa leaulté, sa tres elegant face, Que Dieu *parfaicte* et son humilité... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 365). Roy des cieulx qui tout bien *parfaiz*, Ouvre ma bouche a ta louenge (Prières saints R., t.2, 1500-1510, 205).

- *Parfaire qqn en*. "Conduire qqn à la perfection pour ce qui est de" : Sire, Dieu vous *parface* en bien Et par amour a li vous joingne. Mais il faut donc que l'en vous dongne Crestienté. (Mir. st

Sev., 1362, 209). Dieu vous *parface* en ceste entente, Sire, qui s'amour si vous doint Que touz voz meffaiz vous pardoint (Mir. st Alexis, 1382, 334). JASPAR. (...) Cil Dieu qui gouverne la nue, Sire roy, vous tiengne a sa grace ! MELCYOR. Et vous entretiengne et *parface* En puissance et honneur d'èue (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 80).

b) [D'une chose] *Parfaire qqc.* "Porter qqc. à un état de parfait accomplissement" : Après, les herbes odorans Qui tient cuers en pais demourans, Ce sont les très douces pensées Selonc l'art d'Amours apensées ; Li aubre qui le lieu *parfont*, Qui bien y vuet penser parfont, Ce sont toutes bonnes vertus Dont ses cuers doit estre vestus. (MACH., D. Aler., a.1349, 399). Sans vertu, n'est l'ame *parfaicte* Du bien qui plus la deust *parfaire* Et sans vertu, ne puet riens faire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 170). Quant je suis malade selon le corps, lors suis je plus fort et, selon l'ame, plus puissant, car la vertu est *parfaitte* en maladie (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 231).

- *Qqc. parfait qqn.* "Porter qqn à un état de parfait accomplissement"

. *Parfait de qqc.* : NOSTRE DAME. (...) O mon doulx enfant gracieux, Filz de toute douceur *parfait*, mon chier filz, que nous as tu fait ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 134).

2. "Améliorer qqn ou qqc., le mener à un état meilleur" : Diex est touz parfaiz appelez Ny onques n'y ot que *parfaire*. (Mir. st Sev., 1362, 232). PREMIER POVRE. Sire, je pri Dieu de cuer fin Qu'il vous doint s'amour et sa grace, Et l'estat accroisse et *parface* De sainte eglise. (Mir. st Lor., 1380, 164). Il [Hillaire] est des bons le secours valeureux, Eureux sur tous et plain d'amour ravie, Ravy en Dieu par ses faitz glorieux, Gloire existente de salut assouvie. Soubz vie sainte le semont et convie Visiblement de tous pecheurs *parfaire* ; Parfaicement tous maulx il essonye ; N'yer ne puis que de luy n'aye affaire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 354).

II. - Empl. pronom.

A. - [D'une pers. (idée d'accomplissement)]

- *Se parfaire à qqc.* "S'y consacrer" : Jeune qui vit entre les esbatans, Batant, frappant, peult hanter combatans, Bataillant fort, tant qu'il soit en viellesse. Qu'en dictes vous, ma singuliere amy ? Deliberee aussi n'estes vous mye Que nostre filz aux armes se *parface* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 142).

- *Se parfaire à + inf.* "S'y appliquer" : LA MERE. Si Mahon veult qu'il se *parface* A estre ung coup rustre de guerre, Pour donner ung dur, preu vous face : Son pareil n'est point sur la terre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 161).

B. - [D'une chose]

1. "Se terminer ; se réaliser"

a) "Se terminer, trouver son achèvement" : Et ceste pensee acoustumee se finist et *parfait* as hommes en maniere de nature. (ORESME, E.A., c.1370, 399). ...[il] requeroit que avant que ladite excecucion se *parfeist*, il feust ouy contre ledit mons. le prevost. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 312). ...se emploieront volentiers et de bonne foy que icellui mariage se face et *parface*. (Ch. VI, D., t.1, 1401, 205). ...le remanant de mes jours (...) se *parfera* en clameurs et en angoisseux desconfors (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 52). Sy voulut le duc (...) que le remanant du mistere se *parfist* devant lesdites dames, là où les joustes se feroient (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 463).

b) "Se réaliser" : Avis sui qui doyt bien viser Comment je vous puisse aviser. Car on puet faire trop envis Bon jugement sans bon avis. Je vous avis que bien faciez Et que le contraire effaciez. S'il

vient par devant vostre face, Afin que point ne se *parface*. En avisant seur quatre choses Qui ne sont mie si encloses Qu'on ne les puist assez vëoir, Qui un po s'en vuet pourvëoir : Se jugement avez a rendre, Premierement devez entendre De savoir quels est li meffaiz Et a qui il a esté fais. (MACH., J. R. Nav., 1349, 255). ...s'il ne vient garder son jour à la prochaine journée plaidoiable ensuivant, l'excecucion se *parfaict* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1402, 207). Dieu le me doint bien desservir Et Jhesucrist si bien servir Que mon sauvement s'i *parface* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 446). ...puis que Dieu veult Que la chose ainsi se *parface*... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 298).

2. "Être conduit à l'état de perfection" : Grace est donc tant noble rosee Que, quant l'ame en est arrousee, Toujours croist et plus se *parfait* En vertuz par dict et par fait. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 170). Justice se prend en trois manieres. Premierement quant on rend a aucun ce qu'il a deservi. Secondement quant on acomplit en payant ce que on a promis. Tiercement quant ce que est imparfait se *parfait*. (Somme abr., c.1477-1481, 175).

- [D'un nombre] "Atteindre sa plénitude numérique" : Et que respondrons nous a ceulx qui diroient que celle restauracion seulement est devoir estre fette en ceulx par quy l'umain lignage sera eslus pour tout ranplir les sieges de paradix, c'est assavoir par les bons et justes, et que seulement ceulx bons et justes doivent resusciter et que, par ceste maniere, la resurreccion des repugnés n'est point necessaire, car par eulx ne se peult *parfaire* le nombre des esleus quy ordonnés sont de parvenir a felicité ? (CRAP., Cur Deus, De arria B.H., c.1450-1460, 209). [Autres ex., cf. le gloss. de l'éd.]

III. - Inf. subst. "Action d'accomplir, de mener à terme" : Et toute voie, s'on emprent Aucun fait de quoy on mesprent, S'on s'en repent au moien point, Encor y vient il bien a point. Mais qui son forfait continue Et dou *parfaire* s'esvertue Jusqu'a tant qu'il vient au derrien, Et a ce point ne trueve rien Fors que son dueil et son damage, Se lors reconnoist son outrage, Il vient trop tart au repentir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 267). Quant l'empereur ot respondu, Li princes qui l'ont entendu, Et tuit li autre de la place Dirent que Dieux li otroit grace Dou *parfaire*, car vaillamment A respondu et noblement. (MACH., P. Alex., p.1369, 41). ...puis qu'ilz avoient commencé de leur veu entrerrompre, il ne restoit que du *parfaire*. (C.N.N., c.1456-1467, 206). ...le *parfaire* [du mariage] s'en rompoit par messire Pierre de Breszé (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 452).

- *Au parfaire.* "En fait, dans la réalité" : NOSTRE DAME. (...) Comment se pourra cecy faire Que je soye mere, au *parfaire*, Quant homme ne congnois au monde ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 51). ...Que ce Cristus, nostre adversaire, Y soit deffiné au *parfaire* Et exillié par ce point cy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 109).

V. aussi *parfait* [R. M.]

PARFAISABLE, adj. (parfaisable)

[*FEW VIII, 238b : *perficere*]

"Que l'on peut parfaire" : Effectivus (...) : *parfaissables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 138). [R. M.]

PARFAISEMENT, subst. masc. (parfaisement)

[GDC : *parfisement* ; FEW VIII, 238b : *perficere*]

"Perfection" : C'est le glorieux Dieu de nature qui a fait le ciel et le firmament et a fait les XII signes et VII planetes erratiques lesquelles ont vertu et influences sur toutes les choses de sa jus et qui sont compostez des IIII elemens lesquieulx sont *parfaisement* et nourrissent de toutes creaturez et toutes creatures ont vertu et

mouvement par celles dessus. (Livre secrets nature D., a.1400, 351). [J.-L. R.]

PARFAISEUR, subst. masc. (parfaiseur)

[T-L : *parfaisëor* ; GD : *parfaiseur* ; FEW VIII, 238b : *perficere*]

"Celui qui complète" : Le soleil (...) est l'ueil du monde, la jocundité de Dieu, la beaulté du ciel, la mesure des temps, la vertu et origine de toutes choses naissantes en terre, seigneur des planetes, conducteur et *parfaiseur* de toutes les estoilles. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 89). [R. M.]

PARFAIT, adj. et subst. masc. (parfait)

[T-L : *parfaire* (*parfait*) ; GD : *parfait¹/parfait²* ; GDC : *parfait* ; FEW VIII, 237a-b : *perfectus* ; FEW VIII, 238b : *perficere* ; TLF XII, 990a-993a : *parfait¹/parfait²*]

I. - Adj.

A. - [Idée d'achèvement ou d'accomplissement]

1. "Achévé, terminé, arrivé à son terme" : ...tant que ceste nuit soit *parfaicte* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 265). ...le chemin ou nous sommes nous maine vers le chastel que vous me priastes faire estorer. Et s'il vous plaisoit, nous yrions veoir s'il est *parfait*, car il y a environ ung an que je n'y fus. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 288). ...[sa mère] luy demanda ou estoient les manches de sa robe, et il dist : "Elles sont la dedens, qui n'attendent estre *parfaictes* sinon que vous nous descombrez la place. - Si seront donc tantost achevées (...) car je m'en vois a Dieu..." (C.N.N., c.1456-1467, 460). ...elle desiroit le jeune estre *parfaict* et finé (C.N.N., c.1456-1467, 576).

- [D'une maladie] "Qui a atteint son dernier stade" : Elle [la saignée] est faite pour trois chosez : la premiere est faite pour garder la santé du corps de la personne, la IIe est faite pour garder la personne de la maladie acoustumee, la IIIe est faite pour oster la maladie jà *parfaicte*. (LE LIÈVRE, Traité saignée W., a.1418, 18).

- [D'un paiement] "Complété" : Et si en celui temps la dite dame de Samblancey estoit morte ou moroit après, si tost comme elle sera morte, nous baillerons et asserrons à nostre dit filz deux mille livres tournois de rente en la terre que la dite dame tient, et *parfès* au plus près, se la dite terre ne les valoit (Doc. Poitou G., t.1, 1331, 375).

- [D'une période] "Révolu" : Et estoit tant belle damoiselle que nulle plus et s'estoit de XIII *parfaiz* ans et Ogier de XIII imparfaiz. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 34). [Autre ex. p.1]

2. "Complet, entier" : Et me vueilliez, sire, donner (...), S'il vous plaist, *parfaite* santé Dessus mes membres. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 218). ...quar une chose n'a pas .II. contraires, mais un tant seullement quant est de *parfaite* contrariété, si comme sont contraires tres chaut et tres froit (ORESME, C.M., c.1377, 72). Finablement prie le duc de Bourgogne que on persevere en bonne paix et union et en la vraie obeissance du Roy, ainsi qu'il y a *parfaicte* esperance (FAUQ., I, 1417-1420, 259). Car les anges sont créatures Nobles, dont le *parfait* commun [le *commun* des anges dans sa totalité] Ne devoit pas descendre d'un Par quelque generacion ; Mais toute humaine nacion Venoit d'un qui l'avoit deffaicte (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 42). ...or me dittes se vous avez aucune damoysselle en qui vous avez *parfaicte* fiance. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 104). ...*parfaicte* force ne puet estre monstree sans samblant d'aucun aÿr (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 96). Tu as eu en ceste tierce partie triple remede que Dieu nous a donne contre nos enfermetez et miseris humaines pour finalement

paruenir a plaine et *parfaicte* sante. (CIB., p.1451, 188). ...[le seigneur] avoit *parfecte* fiance, confidence et amour en ung jeune et gracieux gentil homme de son hostel (C.N.N., c.1456-1467, 79). ...elle l'amoit plus que tout le monde, et n'avoit jamais au cueur ne en soy *parfaicte* liesse s'elle n'estoit emprès luy. (C.N.N., c.1456-1467, 273). Jhesus y veult monstrier sa gloire En luy donnant sancté *parfaite*. (Pass. Auv., 1477, 160). Guarison m'a donné *parfaicte*. (Pass. Auv., 1477, 163). Povres aront *parfatte* joie (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 46).

- [D'une période de la vie] "Pleinement atteint" : Aprez la fin de *parfaicte* joenesce, advient les maladies ensuivans : asme, pleresie, plerepleumonie, litargie, frenesie, flux dyarrique lonc, colerique passion, dissintere, lienterie, esmorrides, causon. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 70). Aultres escripvent qu'il [Coriolan] morut aultrement ; mais Fabius (...) dist son parfait aage, et que en sa *parfaicte* viellesse il se disoit de tous le plus meschant (LA SALE, Sale D., 1451, 105).

. Age *parfait*. "Âge adulte" : ...que au moins en leur aage *parfaict* et ancien ilz meissent les ordenances du bien commun devant leurs truffes et en pensassent plus diliganment. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 110). [Dieu] s'en est voulu faindre ["il a voulu taire les qualités de Jésus"] Jusqu'il ait d'aige plus *parfait* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 118). Interrogez le sur ce fait : Il a attaint aage *parfait*, C'est raison qu'il parle pour soy. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 461). [Réf. à Jean 9, 21] Interrogués le sur ce fait ; Il a sens et eage *parfaict* : C'est raison qu'il parle pour soy. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 176).

- [Du temps] "Continu" : ...et se par ce il perdoit sa felicité, il ne reseroit pas beneuré en petit temps, mais il convendroit lonc temps et *parfait*, tant que il peüst estre habondant de grans choses et de bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 136).

- [D'une plante] "Arrivé à croissance" : Car il [un pommier] crut fort et flouri au premier, Et me monstra tresgrant signe de bien En estendant ses raims et son merrien, Et demonstrent de moy faire plaisance ; Mais lui *parfait* ne me rapporta rien (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 234).

3. [D'une pers.]

a) *Homme parfait*. "Homme d'âge mûr" : Sy me trouvay a mon samblant tant fort que riens ne devoie aucunement douter. Et pour l'esprover a avoir souverain deduit et saine pointure, veulz que la creature qui estoit aincoires a naistre fust devant moy homme *parfait* comme pour recevoir estat de chevalier. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 51).

b) *Estre parfait* (pour + inf.) "Être prêt (pour)" : MARTHE [à Lazare] Soyés vertueux et *parfait* Et vous couchés sus ceste couche ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 181). [Sens probable ; éd. "convenable" (?)]

Rem. Scheler, *Gloss. geste Liège*, 220 (2312 : *car je suis tot parfait Por mon honte vengire*).

c) *Estre parfait de qqc.* "Être pourvu de qqc." : LA BOURGEOISE. (Ilz font semblant de le sercher.) Il est de bon sens mal *parfaict* Et en honneur peu entendu. LE BOURGEOIS. Hellas, hellas, las, quel forfait ! BOURGEOISE. Qu'avez vous ? BOURGEOIS. Las, il est pendu ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 387).

4. [Associé à un subst. de qualité dont il dit le haut degré ; en mauvaise part] : ...je ne croiray ja que femmes soient si loyalles que pour tenir telz termes ; et ceulx qui le cuident sont *parfaiz* coquars. (C.N.N., c.1456-1467, 176). SAINCT MARTIN. Veulx tu pas bien en toy mesme comprendre Que Jupiter n'est c'un deable *parfait* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 217).

B. - [Idée de perfection]

1. [D'une pers.]

a) "Qui a atteint la perfection morale, spirituelle" : Si est la personne tant plus *parfaicte* quant elle a congnoissance plus parfaicte de Dieu. (GERS., Trin., 1402, 152). Nest ce pas grant bonte de mectre deuant toy par ses conseilz et admonicions la voie de perfection affin que tu soies *parfait* ou *parfaicte* : se tu veulx entrer lestat de perfection, il te propose virginite, il te propose toute volontaire chastete, il te propose renunciacion au monde par religion (CIB., p.1451, 188). Et derrenierement voy je affuir vers toy la plus *parfaiete* de toutes, dame Charité (...), triumpant championne sur toutes, se vient offrir droit cy et dist qu'elle est toute esleevee ou ciel par contemplation et qu'elle est toute distraite des choses terriennes par option de plus precieuses. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 183). La chouse luy doit bien desplaire, Car amere Est la mort d'un homme *parfait*, Juste, sanct, doulx et debonnaire [Jean-Baptiste], Qui retraire Les pecheurs de leur mal faisoit. (Pass. Auv., 1477, 109).

- *Parfait en* : ...supplions luy [saint Paul] fyablement qu'il nous vueille nourrir et gouverne[r] comme ses propres enfans ou orphenins jusques a ce que nous soyons parcreuz et *parfais* en l'amour de Dieu et confermez en gloire. (GERS., P. Paul, a.1394, 508). A ! ma tresredoubtee dame, la plus *parfaicte* en tous biens et en tous honneurs qui au monde soit, las ! (LA SALE, J.S., 1456, 73).

. *Parfait en Dieu*. "Qui possède au plus haut point les qualités requises par l'amour de Dieu" : OFFICIAL. Vraye congnoissance avons heu Que c'est ung homme en Dieu *parfait*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

- [Dans une tournure superl.] : Vous advés tué le nonpareilh, Homme *parfait* de tout le monde. (Pass. Auv., 1477, 270).

- [Avec un adv. d'intensité] : ...Jhesus est homme sans blasme, *Tresparfait* et juste personne. (Pass. Auv., 1477, 168).

b) "Achevé, expérimenté, habile" : *Parfaictez* comme mesnagiere, De haulte lisse bonne ouvriere (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 428). ...*Parfaitez* ouvriers (...), Tousjours pensans, veillans, songeans A bastir quelques haulx ouvrages... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 127). ...Une ouvriere bien *parfaicte* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 152).

- *Parfait de* + inf. "Particulièrement habile à, excellent pour" : Ouvriers *parfaitez* de forger brigandines, Mailles godines, arcerees sardines Et lupardines, estranges albardes, Lances condignes, rodelles libidines, Grans gavardines de boucles arundines Avec plusieurs chanfrains et riches bardes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

c) "Qui a toutes les qualités"

- Empl. subst. "Personne qui a toutes les qualités" : Certes, c'est le vray mirouer De toute joyeuse plaisance. Entre les *parfaites* de France Se peut elle l'une advouer ? (...) Pour fol me tien, quant je m'avence De vouloir les grans biens louer, Dont Dieu l'a voulue douer (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 236).

2. [De Dieu, parfait par essence] : Car *parfait* Dieu et vrai homme sanz per L'enfanta entière et saine... (Mir. st J. Paulu, c.1372, 147). Pour quoy en nulle maniere on ne puet dire que Dieu est fini selon sa substance, si non de dire il est fini, car il est *parfait* et acompli. (Somme abr., c.1477-1481, 132).

3. [D'une chose, concr. ou abstr.] "Qui a toutes les qualités, dépourvu de tout défaut, sans rien qui manque" : ...Ne trouvoy herbe ne racine Qui fust *parfaicte* medicine Pour tel mal estre garissable (Mir. st Sev., 1362, 193). ...et ce qui est *parfait* ne puet avoir telle defaute quar il est divisible et estendu de

toutes pars ou en toutes manieres. (ORESME, C.M., c.1377, 54). ...pour quoy c'est cler argument que dedans l'omme est une ame *parfaicte*, immortelle et digne quant elle est faicte a congnoistre la Divinité, pour la louer et honnourer. (GERS., Trin., 1402, 152). O qui est celuy ou celle qui en ces choses cy ne prendra matiere de meditacion et de *parfaicte* contemplacion, voire aussi iusques a estre ainsi comme hors de soy par exces et alienacion de pensée, se Dieu luy donne ceste grace (CIB., p.1451, 188). Notez que il y a double perfection. La premiere est en estre simplement. La seconde en estre complet et *parfait*, comme il appert en l'enfant ouquel il y a perfection quant a l'estre de l'homme simplement a parler, mais en lui n'est pas perfection quant a l'estre complet et *parfait*, selon la quantité et operation de l'homme. (Sac. mar., c.1477-1481, 44). En aucunes choses est possession de vie sans terme toute et ensemble, mais non *parfaicte*. Par celle maniere que nous disons une chose "*parfaicte*" qui n'a besoing de riens ne aucune necessité, ainsi est ez angeles et ez hommes benois aprez le jugement, pour quoy en ladicte diffinition est adjousté "*parfaicte*", c'est a scavoir sans avoir quelque indigence pour son benoit estre. (Somme abr., c.1477-1481, 142).

- [D'une qualité, d'un état, d'une attitude] : Par sens est mise en estat si *parfait*, Si glorieux, si hault, si seigneuri Qu'a plus hault après Dieu ne peut monter (Mir. enf. diable, c.1339, 56). ...[elle] se complaigny de ce à icelle Margot, en disant les grans amours qui avoient esté entre eulx, et la *parfaicte* et très-grant ardeur d'amour que elle avoit à lui (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 337). Virginité si a dit que moins n'estoit appartenant au vray Filz de Dieu avoir mere toudis vierge, especialment que point n'ayt esté violee par pechié quant a l'ame, que l'avoir vierge corporelment, de tant que virginité et intégrité de l'ame est plus noble et *parfaicte* que celle du corps. (GERS., Concept., 1401, 402). ...il convient que ce fust par la providence de son tres bon sens, bonté et *parfaicte* prudence. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 160). LE FILZ RESSUSSITÉ. Vive Jhesus, le grant prophete, Qui de mort m'a ressussité. LE PREMIER PORTEUR. De Dieu il a vertu *parfaicte*. (Pass. Auv., 1477, 133). Car comme dist Saint Augustin : "Tant *parfaicte* equalité est en la trinité que les deux ne sont pas plus grans que ung et les deux pas ne sont plus grans que une chascune singulerement." (Somme abr., c.1477-1481, 128). Ainsi que roy noble et tres crestien, De jour en jour frequentoit les eglises En tres *parfait* devociéux maintien, Et vouloit voir toutes choses exquisés Par excellences qui sont de voir requises (LA VIGNE, V.N., p.1495, 232).

- [Dans le vocab. de l'amour, survivance du vocab. courtois] : Ceste entiere, leale et *parfaicte* amour ne dura pas si peu que les deux ans ne furent accompliz (C.N.N., c.1456-1467, 163).

4. *Nombre parfait*. "Nombre défini par la somme de ses diviseurs [6 = 1+2+3] (ou par la somme de nombres entiers qui se suivent à partir de 1 [6 = 1+2+3 ; 10 = 1+2+3+4])" : Car le nombre de .X. si est *parfait* et est nommé nombre acompli (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 106). Oultre plus aucuns nombres sont appelléz *parfais*, et sont ceulx qui se peuent deviser en plusieurs parties egalles, par telle maniere que les dictes parties assemblees facent le nombre principal justement ; et pour ce disons nous que .VI. est nombre *parfait*, car il se puet diviser en .VI. parties par .I., et en trois par .II., et en deux par trois : car la .VI. partie de .VI. c'est un, et la tierce partie c'est deux, et la moitié c'est trois. Et se tu assembles les dictes parties, c'est assavoir .I. .II. et .III., tu trouveras que ilz ne font que .VI. justement (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 228). Le nombre *parfait* est celui duquel les parties aliquotes jointes ensemble rendent precisement leur nombre comme 6. 28. 496. etc. entre lesquelz nul

nombre moyen n'est parfait (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 619).

5. Prov. : Et nulz homs n'est *parfait* qui en ce monde soit. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 778). ...nulle chose en ce monde n'est *parfuite* (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 88). Riens n'est *parfait*, se Dieu ne le patronne. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 211). Ainsi riens n'est *parfait* en ce monde (COMM., II, 1489-1491, 231).

Rem. Prov. H, P36, 190.

II. - Subst. masc. [Inanimé]

A. - [Idée d'achèvement ou d'accomplissement]

1. "Achèvement, aboutissement de qqc." : J'ay leu les faiz d'Adam et de Noé, De Sem, de Cam, ses enfans, et Japhet, Et de la grant Babiloine cité Et de la tour qui n'ot pas son *parfet* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 8). Loys de Gavres (...) vint tous armés, le healme ou chief, l'espee chainte, vers le conte de Jarre, sy luy demanda s'il souffisoit de ce qu'il en avoit fait. Le conte de Jarre luy respondi moult humblement que bien s'estoit acquittés, et que le *parfait* se feroit ainsy que en tel cas appartient. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 57). ...ayans emprès eux le bourreau et autres commis au *parfait* de l'oeuvre quant besoin sera (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 44). ...là où tout pendoit le *parfait*, c'estoit ès princes de l'empire (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 50). ...voiant la chose venue si avant, pourchassa le *parfait* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 291). ...quant nostre Saint Pere mesmes voloit mettre la main à l'euve et sollicitoit le *parfait*, luy [le duc de Bourgogne], qui estoit l'ung des principaulx moveurs de la crestienneté en cely cas [la croisade contre les Turcs] et des premiers offrans, maintenant par plus forte raison s'i devoit offrir et emploier (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 215).

- En partic. "Achèvement d'un paiement" : ...[madame de Suli] demandoit audit sire que il li parface et entérigne le *parfait* du douayre que elle disoit à le appartenir sur les terres, dont ledit feu monsour Guy mourit héritier (Cartul. Laval B., t.2, 1376, 284). ...laquelle somme de 60 frans (...) à rendre et paier (...) à quatre termes et paiemens : c'est assavoir (...) et les autres quinze frans, pour le *parfait* de le dicte somme de 60 frans, au jour Saint-Jehan-Baptiste (Vie urbaine Douai E., t.4, 1391, 654). ...dès à présent luy baillons et assignons le *parfait* d'icelluy douaire sur nosdits païs, seigneuries et revenues de nostredit païs d'Anjou et de prouchain en prouchain jusques au *parfait* d'icelluy (Roi René vie L., 1454, 281). De Jehan Raguier (...) pour le *parfait* de la somme de... (Louis XI Anglet. C.P., 1476, 372). ...nous avons (...) ordonné que nostre amé et feal chancelier le seigneur de l'Abergement prenne chascun an sur l'emolument des sceaux de nos chanceleries jusques au *parfait* de dix mille livres tournois (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1498, 162).

- *Parfait du mariage*. "Signature du contrat de mariage" : ...mais pour ce que la manière de l'alliance requise n'avoit point esté pleinement conclute, sur quoy, ne comment, le roy leur députa aucuns de son sang et de son conseil les plus grans pour communiquer avecques eux sur ceste matière et pour finalement, sans nulle contradiction, venir au *parfait* du mariage (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 372).

2. "Conclusion" : Ce fut icy le tout et le *parfait* de ceste darreniere responce que le roy fit aux gens du duc de Bourgoingne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 307). Prenés encore celle royle Et finirons nostre *parfait* A l'onneur de Dieu, qu'a tout fait, Et de la douloureuse belle. (Pass. Auv., 1477, 259).

- *Au parfait*. "Au bout du compte" : Trop bien toutevoyes les fit traittier doulcement et faire chiere [des ambassadeurs], mes au

parfait n'en emporterent aultre chose. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 151). Seigneurs, pour venir au *parffait*, Nous voullons en toute saison Complaire a Cesar en raison (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 75).

- [Au fém.] *Pour la parfaite*. "En somme (?)" : Il ne restoit pour la *parfaite* Rien que choisir lieu de retraite (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 91).

3. "Accomplissement" : Mes commandemens t'ay moustrez (...). Se tu les tiens en grans chertez, Ilz te mettront en droit escueil D'avoir pris de chevalerie, Et au *parfait* ne faudras mie, Mais qu'adez en toy se maintieigne Plaisance (Cent ball. R., c.1388-1396, 33). Hault empereur, pour le *parfait* De la grande promotion... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 7).

- "Réalisation (ici l'écriture d'une lettre)" : ...renvoions de rechief nostre dit secretaire en la compaignie de nostre dit conseilier au dit lieu de Rouen (...) pour le *parfait* des lettres et escriptures necessaires au fait de la dicte armée (Mand. Ch. V, D., 1377, 707).

- "Accomplissement (d'une volonté, d'un désir...)" : Freres, je pry Dieu qu'il vous livre Le *parfait* de vostre desir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 78). ...et si mes gens n'ont eu puissance assez ample pour besogner au *parfait* de vostre desir, vez-moy ici qui me paroffre en ma personne en faire tant et si avant que vous voudrez (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 384). ...sicque, bien bref, je vous revoye Au *parfait* de vostre desir. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 254).

- *Mettre qqc. au parfait*. "Accomplir qqc." : Salustes s'accorde a ce point, Et dist que n'est pas bien a point, Se le conseil n'est avant fait Que on mette riens au *parfait*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 58).

4. [Idée d'intégralité, de complétude] "Intégralité, totalité" : Et bien poroie, dou *parfet* De ce que j'ai dit et retret, Emplir un role (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 109). ...maistre medecin, tu faudras a ceste foiz, car tu ne scez pas le *parfait* de l'art de medecine (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 133).

- *Le parfait du nombre*. "L'intégralité, la complétude d'un nombre donné, ici, de personnes" : ...plusieurs chevaliers [de l'ordre de la Toison d'or] estoient aléz de vye a trespas. Si y convenoit restablir des autres nouveaux jusques au *parfait* du nombre et reintegrer la compaignie rompue par convention de chapitre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 275).

- *Au / À parfait*. "Complètement" : ...par autrement faire aussy et follier en toy mesmes, tu porras devenir malheureuse au *parfait* [var. a *parfait*] en ce monde (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 191).

B. - [Idée de perfection]

- "Aboutissement suprême" : Trop bien de baiser, d'accoler, de manier le tetin, et le surplus, faisoit il assez diligence ; mais du *parfait*, nichil ! [Ici, cont. érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 194).

- "La mort" : ...le propre XXVIIIe jour de novembre advint l'effroy et la crie que j'ay dite de la maladie du duc, menasces de mort si tresprés que nul onques plus sans venir au *parfait*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 148).

- *Au parfait*. "À la perfection, parfaitement" : Chascune corde au *parfait* accorda, Sans nul discord qui sceusit discorder (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 439). En la harpe trois choses il convient, Ains qu'il y ayt souffissance au *parfait* : ... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 440).

III. - Subst. masc. et fém. [Subst. de l'animé]

A. - [Personne]

1. SPIRITUALITÉ. [En partic. dans le courant de Saint-Victor] "Celui qui est arrivé au plus haut degré de la vie spirituelle, c'est-à-dire à la contemplation de Dieu, à l'union mystique" : Ou autrement est elle en grace de toute voie, c'est assavoir des commençans, des prouffitans et des *parfaiz*. (Mir. st Panth., 1364, 309). Disons [a] la parfin que pour ce que l'amour de Dieu purifia l'amoureuse ame de saint Pol, et la pacifia, il ot cler entendement pour sa pureté de cuer, et fut appellé filz de Dieu pour sapience qui est approprié[e] au Filz, laquelle il parloit entre les *parfaiz*, et la receu a cause de pais de conscience. (GERS., P. Paul, a.1394, 512). Le quint degre [en la montaigne de parfaite vie] qui est le souuerain contemplacion appartient aulx *parfaiz*. Les moyens degrez comme meditacion oraison et vertueuse operacion appartiennent aulx prouffitans, et de tant que on en monte plusieurs de tant plus on approche a perfection. (CIB., p.1451, 177). Experience en ont les *parfaiz* contemplatifz qui en sceuent plus par experience et par les graces que Dieu leur donne que ie ne scaroie dire ne escripre. (CIB., p.1451, 190).

2. "Saint" : Et fine cy ce que je puis reciter et mectre par memoire du très vertueux chevalier messire Jaques de Lalain, priant Dieu, par sa grace, qu'il veuille que je le voye escript au livre de vie avecques les *parfaiz*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 311). Nostre Seigneur l'eslise des *parfaiz* ! (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 23).

B. - Subst. masc. CHASSE "Cerf lancé, levé ou mis debout par les chiens" : ...pour attendre les autres chiens, qui viennent chassant derriere le *parfait* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 47). Deux grans cerfz sur piedz aperçoit (...). Aucuns chiens se taisoient par foiz, Mais tousjours chassoient le *parfait*. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 37). [R. M.]

PARFAITEMENT, adv. (parfaitement)

[T-L : *parfaire* (parfaitement) ; GDC : *parfaitement* ; FEW VIII, 237b : *perfectus* ; TLF XII, 993a : *parfaitement*]

A. - "D'une manière parfaite, sans défaillance" : ...Car, a voir dire, On ne porroit en tout le monde eslire Sa pareille, ne tous li mons souffire Ne porroit pas, pour sa biauté descrire *Parfaitement*. Car je la vi dancier si cointement Et puis chanter si très joliment, Rire et jouer si gracieusement, Qu'onques encor Ne fu veü plus gracieus tresor. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 68). Se vous voulez *parfaitement* Vivre et avoir vraie sagesce, (...) Aiez en vous la paour de Dieu (Mir. ev. arced., c.1341, 106). Biaux dous amis, *parfaitement* amés, À qui je sui entierement donnée, Vous ne poués de moy estre oublés, Car vous avez mon cuer et ma pensée Loyaument, sans decevoir. (MACH., L. dames, 1377, 126). Il ne m'est pas tant dou mal que j'endure Comme de ce que je voy loyauté Par traïson mise à desconfiture ; Car j'ay long temps *parfaitement* amé, Loyaument, en bonne foy, Celui que plus au jour d'ui haïr doy Et qui mon cuer tient en plus grant soussi, Pour ce qu'il m'a mauvaïsement tray. (MACH., L. dames, 1377, 230). Et quant Remondin l'ouy, si la regarde, et perçoit la grant beauté qui estoit en la dame ; si s'en donne grant merveille, et ne lui semble mie qu'il eust oncques mais veu si belle. Lors sault jus du cheval appertement, et l'encline *parfaitement* en disant : Tres chiere dame, pardonnez moy l'injure et la vilenie que j'ay fait envers vous, car certes j'ay trop mesprins, et je vous jure ma foy que je ne vous avoye veue ne ouye quant vous me traïstes par la main. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Ha ! mon bon amy, vous m'avez *parfaitement* et de bonne amour amée, non pas deshonestement, comme j'avoie presmée de vous amer. (C.N.N., c.1456-1467, 578). J'ay de bons chiens *parfaitement*, De

grans, de petis largement, Entre lesquelz a une lice, La plus aspre, par mon serment, Qui soit dessoubz le firmament. (Sots mal., c.1480, 77).

- *Parfaitement* + adj. : Mais je vi sëoir Dalés moy la plus bele dame Qu'onques mais veïsse, par m'ame, Fors ma dame tant seulement. Car tant estoit *parfaitement* Bele, gente et bien acesmée, Que se Dieus de ses mains fourmée L'eüst ; s'estoit elle d'affaire Bel, bon, gent, dous et debonnaire. (MACH., R. Fort., c.1341, 55). [Souffissance] Hors estoit des mains de Fortune Et de son perilleus dangier. De po se passoit au mengier, Car plus refaite estoit d'un ouef Que ne fust un autre d'un buef. Tant par estoit bonne eüreuse Et *parfaitement* vertueuse ; Encor est et toudis sera, Tant com li siecles durera ; Que c'est, a droit considerer, Li biens qu'on doit plus desirer. (MACH., J. R. Nav., 1349, 181). ...autre corps sperique est qui est tout masseiz, si comme seroit une pelote d'or *parfaitement* ronde. (ORESME, C.M., c.1377, 490).

- [Précédé d'un adv. marquant le degré] : ...pour ce la vertu des corps Nous avez tolu, sire Diex, Que noz ames vous puissent miex Servir et plus *parfaitement*. (Mir. ste Bauth., c.1376, 155). Sy comme estre et vivre est communiqué et donné de Dieu aus hommes plus clerement et plus *parfaitement* que aus bestes. Apres il desclaira une chose qu'il avoit dicte devant. (ORESME, C.M., c.1377, 164). Et c'est selon le Prophete qui dist : Quoniam bonorum meorum non eges, car Il est tres *parfaitement* par Soy souffissant, et de ce dist l'auteur Des Causes (ORESME, C.M., c.1377, 362). ...depuis ladite poudre bailliée et beue par sondit ami, elle s'est bien perceue que il l'a amée aussi *parfaitement* et de grant ardeur d'amour comme il faisoit paravant, et non plus. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 338). Encores se tenoient li rois d'Engleterre a Calais, pour entendre le plus *parfaitement* as besongnes de la ville, (FROISS., Chron. D., p.1400, 855). ...tint son royaume en grant magnificence et croisement de felicité de mieulx en mieulx, c'est assavoir par tenir justice tres *parfaitement* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 69). Selon doncques les trois choses qui sont en ton ame cestassavoir memoire, intelligence et volente, tu dois penser que trop plus *parfaitement* sans comparaison ilz sont en Dieu car il a en soy et en son entendement la representacion et similitude de toutes les choses qui sont et iamais seront et ont este pour ce quil se congnoist *parfaitement* et quil a en soy toute perfection. (CIB., p.1451, 202). ...car en toy reluist la samblance de Dieu plus excellentement qu'en nulle aultre creature, come l'emprainture est plus *parfaitement* ou seel que en la cyre. (Somme abr., c.1477-1481, 112).

• [Renforcé par bien] : Li rois conchut et entendi ces paroles bien *parfaitement* et senti assés que on li disoit verité, (FROISS., Chron. D., p.1400, 758). ...je veul et vous commande que (...) vous vous signez en faisant le signe de la croix bien *parfaitement*, et qu'elle ne soit ne par tors ne par biaiz (LA SALE, J.S., 1456, 44).

B. - "Entièrement, complètement, totalement" : Quant la crise est en voye de faire, et quant elle est faite *parfaitement*, le medecin ne doit neant faire, ne innover, ne user de laxative [ne] d'autres provocacions, maiz laisser nature faire son operacion. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 57). Car ilz [les autres bestes] sont *parfaitement* et du tout privees de tele operacion et ne pueent avoir speculation. (ORESME, E.A., c.1370, 527). Aucunes eglises le dient *parfaitement* [le Gloria] (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 290). ... les oncles du roy ont trop bel à la querelle, ... Ja ont-ilz osté les officiers du roy, moy et les autres, et remis ceulx de leur accord. Ilz ont envoyet le roy icy à l'ung des boutz de son royaume ; on ne peut sur ce ymaginer ne supposer nul bien, ne nous ne povons savoir *parfaitement* à quoy ilz tendent. (FROISS., Chron.

M., XIV, c.1375-1400, 60). Je vivoie liement, Douce creature, Se vous saviés vraiment Qu'en vous fust *parfaitement* Ma cure. (MACH., Ch. bal., 1377, 609). ...Et ne doubtés Que vrais seray et secrés, Puis qu'ainsi mon cuer avez *Parfaitement*. Pour ce vous pri humblement, Ne m'oubliez, Qu'amée de moy serés Tres loyaument. (MACH., Ch. bal., 1377, 623). Amis, si *parfaitement* Sui à vous donnée Que c'est sans departement Et sans decevrée, Ne, tant com j'arai durée, Mes cuers ailleurs ne sera (MACH., L. dames, 1377, 179). Dame, à qui sui ligement, Vostre doulz viaire gent, A qui m'ottry, M'a d'esperence garny Si richement Que ne me puet nullement Mettre en oubly, Eins est en moy et je en li *Parfaitement*. (MACH., Les lays, 1377, 458). ...ainsy quant on oït parler de bonté ou de verité, qui osteroit toute imperfection qui est en la bonté et verité telle comme nous congnoissons en toy, mon Ame, nous verrions Dieu ; mais ne se puet faire icy *parfaitement*, fors en miroir ou en ombraige. (GERS., Trin., 1402, 169).

- "Intensément, fortement" : Lors par ymagination Perçoit dedens s'entention Sa dame monter par humblesse Tout au plus haut air de noblesse. Quant monter la voit telement Des yeus de son entendement Et bien *parfaitement* y pense, Il meïsmes a son cuer tense, Que les vertus dou cuer prochaines Ont moult grant debat aus foreïnes. (MACH., D. Aler., a.1349, 328). La luist li solaus clerement D'Amours, et si *parfaitement* Qu'il n'i est a nulle heure nuit, Ne nulle chose ne li nuit Que li rais sus lui ne descendent (MACH., D. Aler., a.1349, 352). Puis dist des oiseaus debonnaires Qui accueillent en leurs affaires L'aigle, de Nature ordenée, Qui fait par voie mesurée Les oiseaus leurs signeurs cremir Et sous sa puissance fremir. "Li gentil especiaument Le doubtent si *parfaitement* Que cis qui une aigle verra Ja puis ce jour ne volera, S'on ne le fait voler a force. Et s'il avient qu'on l'en efforce, N'i fera il chose qui vaille..." (MACH., D. Aler., a.1349, 359). ...i fut sy *tresparfaitement* et oultrageusement courroucié que... (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 759). SAINT MARTIN. Je loue Dieu *parfaitement* De quoy il a ses gens osté De la voye de dampnement Et de toute incredulité. (LA VIGNE, S.M., 1496, 499). [R. M.]

PARFENDRE, verbe (parfendre)

[T-L : *parfendre* ; GD : *parfendre* ; FEW III, 552a : *findere*]

"Fendre entièrement, pourfendre" : Ogier riens ne respondit, maiz il le fier de l'espee amont son heulme sy qu'il trenchat tout ; et l'awist *parfendut* jusques pis, se le conte Genelhon n'ewist brochet son cheval. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 108). [R. M.]

PARFERIE, (?) (parferie)

[Ø]

"?" : De la ferme de pelleterie baille par ferme a Julien Vaucoulour pour le dit an ... XXIII fr. De la ferme de la *parferie* afferme a Pierre Jagu pour le dit an ... XXIII fr. (Comptes Lamballe C.-L., 1393, 337).

REM. Faut-il lire *parrerie* ? V. *parerie* II. [R. M.]

PARFERMER, verbe (parfermer)

[GD : *parfermer* ; *FEW III, 569b : *firmare*]

"Fortifier complètement" : Et ung peu oultre on treuve une auttre petite villette qui est auxdits Vénissiens, appelée Coullongne, laquelle n'est point *parfrummée* ne cloze de muraille (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 25). [R. M.]

PARFIGURER, verbe (parfigurer)

[*FEW III, 513b : *figura*]

"Figurer, symboliser par avance les caractères d'un être ou d'une chose à venir" : Et sachons de vray que toutes les choses que Dieu commanda en la vieille loy sont *parfigureez* en celle du Novel Testament, ainsi qu'il seroit parfiguré pour le serpent darrain que Moyses fist droicier ou desert bien hault sur un fust contre la morseure des serpens, qui parfigure Nostre Seigneur Jhesucrist qui fut pendu et levé bien hault sur l'arbre de la croiz, pour garder et deffendre tous ceuls qui en lui croient contre la morseure du diable, qui par avant avoit puissance sur toutes ames, laquelle il perdit adonques. (GADIFER DE LA SALLE, Canarien C., c.1404-1406, 93). ...lequel pain nous *parfigure* que l'en doit faire le sacrement de la messe de pain sans levain (GADIFER DE LA SALLE, Canarien C., c.1404-1406, 93). Et le jeust des lestuez champestrez, qui est amer, nous *parfigure* l'amertume du servage en quoy les filz Israel estoient en Egypte, duquel ilz furent devrez par le commandement Nostre Seigneur. (GADIFER DE LA SALLE, Canarien C., c.1404-1406, 93). Et sachons de vray que toutes les choses que Dieu commanda à la vielle loy sont *parfigurés* en celle du Nouvyau Testament, ainssi que seroit parfiguré par le serpent d'errain que Moises fist dressier au desert bien hault sur ung fust contre la morsure des serpens, qui parfigure Nostre Seigneur Jhesucrist, qui fut pendu et levé bien hault en l'arbre de la croix, pour garder et deffendre tous ceulx qui en luy croient contre la morsure du diable, qui par advant avoit puissance sur toutez ames, lesquelles il perdi adonques. (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 183). Et sachons de vray que toutes les choses que Dieu commanda à la vielle loy sont parfigurés en celle du Nouvyau Testament, ainssi que seroit parfiguré par le serpent d'errain que Moises fist dressier au desert bien hault sur ung fust contre la morsure des serpens, qui *parfigure* Nostre Seigneur Jhesucrist, qui fut pendu et levé bien hault en l'arbre de la croix, pour garder et deffendre tous ceulx qui en luy croient contre la morsure du diable, qui par advant avoit puissance sur toutez ames, lesquelles il perdi adonques. (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 183).

REM. Cf. *préfigurer*. Voir également *profigurer*. Cet article contient un ex. extrait du récit Jean de Béthencourt : BÉTHENCOURT, *Canarien G.*, c.1490, 81. [C. H.]

PARFILER, verbe (parfiler)

[*FEW III, 535b : *filum*]

"Filer jusqu'au bout" : Qui laisse le samedi a *parfiler* le lin qui est en sa queloingne, le fil qui en est filé le lundy ensuivant jamais bien ne fera, et si on en fait toile, jamais elle ne blanchira. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 92). [R. M.]

PARFIN, subst. fém. (parfin¹)

[T-L : *parfin* ; GD : *parfin* ; FEW III, 561a : *finis*]

"Fin"

- Loc. adv. *À/en la parfin*. "À la fin, finalement, en fin de compte" : S'alay longuement et assez Et tant que je fui tous lassez, Car j'aloie amont et aval Et n'avoie point de cheval. Mais en la *parfin* tant alay Qu'en un trop biau lieu m'avalay ; Si vi en l'ombre d'un arbril, Droitement le tiers jour d'avril, Un batel si bel et si riche Que s'il fust au duc d'Osteriche (MACH., D. Lyon, 1342, 164). LA DAME. (...) Si que avoir puisse paradis, En la *parfin*. (Mir. enf. ress., 1353, 6). Et toute voie a la *parfin* Ma dame qui j'aim de cuer fin, Qui la dormi et sommilla, Moult doucètement s'esvilla (MACH., Voir, 1364, 338). Et en la *parfin* si la glorifia que onques a

corruption n'ala (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93). Il pert bien c'onques ne l'ama : Maintes foiz la me diffama, Et en la *parfin* a tant fait Qu'elle l'a fait morir de fait (Mir. roy Thierry, c.1374, 288). Atant es vous venez Regnault et Anthoine, qui se fierent d'accort entre les Sarrasins. Et font telle occision qu'il n'y ot Sarrasin ne crestien qui ne s'en donnast merueilleux coups que ilz donnoient. Et, en la *parfin*, il n'y ot si hardy païen qui les ose attendre a coup, mais par tout ou ilz tournent, ilz vont fuyant. (ARRAS, c.1392-1393, 184). Veons en la *parfin* le miracle d'umilité en la matiere de la foy ou l'entendement se soubmet du tout en tout a elle, tant saiche et juge que c'est au-dessus tout son jugement de raison naturelle (GERS., P. Paul, a.1394, 505). Qant li signeur de France veirent ce, si en orent grant virgongne, et i vinrent en la *parfin* si estofoement et si bien garderent lors ouvriers, que li pons fu fais biaux et fors. (FROISS., Chron. D., p.1400, 660). A la *parfin* il les vainqui. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 189). Se tu quiers a la *parfin* amy qui au besoing te secoure veritablement, autre quelconque trouver mieulz ne pourras (GERS., Concept., 1401, 414). Il convient que celui qui m'a fait de neant, estre tant belle et merueilleuse creature entre les autres soit tres puissant : je congnoys doncques une puissance, et si ne la voy point ; il convient qu'il soit moult saige : je congnoys doncques une saigesse et non mie par aucun de ces [c]es sens corporelz. A la *parfin* il convient qu'il soit de grande liberalité, courtoisie et benivolence (GERS., Trin., 1402, 168). La royne tresdoulcement se excusa, mais a la *parfin* elle vint veoir la hacquenee aux fenestres (LA SALE, J.S., 1456, 74). Il commence de faire ses approches quand il vit son point ; mais Dieu scet comment on le jecta loing de prinsault. En la *parfin* toutesfoiz, pour abreger, marché fut fait qu'il viendroit coucher avec elle (C.N.N., c.1456-1467, 410). En la *parfin*, comme Dieu le voulut, il s'efforça tant qu'il eracha l'ays percé du retrait (C.N.N., c.1456-1467, 437). En la *parfin*, tant luy fut dit et remonstré qu'il s'en alla (C.N.N., c.1456-1467, 460). O pere divin Qui regnes sans fin En gloire eternelle, Vien en la *parfin* Te monstrier afin A nostre querelle. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1060). De tresbon cueur voz motz solacieux Soyez certain que bien les retiendray, Et le party du hault Dieu precieulx Jusqu'a la mort incessamment tiendray ; Et en sa loy si bien me maintiendray Qu'en la *parfin* gagneray paradis. (LA VIGNE, S.M., 1496, 216). Mais ce neantmoins furent tuez plusieurs de ses gens, et entre les autres ung sien page nommé Pierre Regnard, qui tousjours portoit la saladde dudit duc. Et furent iceulx Bourguignons à la *parfin* chassez très honteusement et à leur grant honte et confusion. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 256).

- À *parfin de*. "Afin de" : Ja sont [les humains] en chemin De attendre la fin Qu'ilz doivent avoir, Quant le roy divin Les meinne a *parfin* De bien recepvoir. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 166).

- En la *parfin que* : En la *parfin* que ceste bataille eut bien duré une bonne heure, ce bon chevalier se print aux cornes de ce dyable (C.N.N., c.1456-1467, 429). [R. M.]

PARFIN, (?) (parfin²)

[GD : *parfin*²]

[Sans doute mot fantôme]

Rem. CHR. PIZ. ds GD V, 763c (*cherubins parfins et fins*) "parfait" ; leçon *cherubins et seraphins* ds CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 51. [R. M.]

PARFINER, verbe (parfiner)

[T-L : *parfiner* ; GD : *parfiner* ; DÉCT : parfiner ; FEW III, 558b : *finire*]

Empl. trans. "Finir, achever complètement" : "...Se vous pri qu'il vous en souveingne Et que pité de moy vous preingne, Car si vostres sui et serai Que jamais autre n'amerai." Quant j'os *parfiné* ma response, Ma dame, qui rest et qui ponse Mes maus, mes anuis, mes durtés Et toutes mes maleürtez Seulement de son dous regart, Me respondi : "Se Dieus me gart..." (MACH., R. Fort., c.1341, 135). ...elle [la Vierge] me dist doucement : "Commenciez matines, amis." Si tost conme a dire me mis Domine, labia , sanz plus Il [li ange] *parfinérent* l'oultre plus. (Mir. ev. N.D., c.1348, 85). Si que je li ajouteray Quant ce livre *parfineray*, Qu'il est preudons, et s'est estables, Liés, larges, loiaus, veritables, Justes, sages, bien avisez (MACH., P. Alex., p.1369, 218). L'autre en samblabe vice ouy une autre vois en disant : "Fais, meschante, ce que tu fais, tu en auras bien ton paiement". Elle vint a confesse, et de grant paour mouru un peu après, et *perfina* sa penitance en purgatoire moult durement. (GERS., Pent., p.1389, 77). Et quoy que Raison fust en grant Que la cause fust mise a chief, Ne la povoit mettre a eschief Le conseil ne la *parfiner*, Et de la cause terminer Reculoient, ce me fu vis. (CHR. PIZ., Chem. etude P., 1402-1403, 259). ...quant il [ce texte, cette oeuvre poétique] fu *parfinez* (Jour. Blaye alex. M., a.1455, 882).

- Empl. abs. : Car qui n'a bon commencement Il ne peut a droit *parfiner*. (Mir. st Ign., 1366, 92).

- Inf. subst. *Au parfiner*. "Pour finir, à la fin" : Amours, veuillez ordonner De moy, car au *parfiner* Ne sçay quel response rendre. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 49). [R. M.]

PARFINIR, verbe (parfinir)

[T-L : *parfinir* ; GD : *parfinir* ; FEW III, 557b : *finire*]

"Achever" : Dieux, qui es pardurablement, Donne moy enluminement De bien *parfenir* [var. parfiner, pourfinir] ma pensee ; Sus les vices generalment, Sur chascun estat proprement Dire auques de ma pensee. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 43).

REM. GD V, 764a, cite MOLINET (Buchon) ; *parfurny la messe* ds MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 509.

V. aussi *parfournir* v. Lexiques [R. M.]

PARFLUITÉ, subst. fém. (parfluité)

[*FEW III, 642a : *fluere*]

"Surabondance" : ...se superfluité [ms. *parfluité*] ou trop d'abondance de langaige y est trouvee. (Gérard de Nevers M., c.1451-1464, 106).

Rem. Formation comparable à celle de *parfin*.

V. aussi *fluité* [R. M.]

PARFOIS, adv. (parfois)

[GDC : *parfois* ; FEW XIV, 411b : *vices* ; TLF XII, 994b : *parfois*]

"De temps à autre, par moments" : ...les trompetes du roy à trompes d'argent à panonceaulx brodez devant aloient, qui pour faire les gens avancier *parfois* trompoient. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 100). *Par fois* sont oyseaulx de riviere Gectez hors de la gibeciere Pour estre mis a la dodine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 213). Poires cuites, fromage gras, Poudre de duc et ypocras Prenons *parfois* par medecine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 213).

REM. Autres ex. : LA HAYE, *P. peste*, 1426, 43 ; 66 ; 109 ; 111 ; COMM., II, 1489-1491, 195 ; 330... Ex. fin XIIIe s. (ms. 2e moitié du XIVe s.) ds TLF. [R. M.]

PARFOLOYER, verbe (parfoloyer)

[*FEW III, 690 : *follis*]

"S'égarer follement" : De chou que tant ai Diu courciet, Faites k'en reviegne a pitiet, Et de se loi plus desvoier Ne me laissies *parfoioier* [var. Contre la loy plus follier Ne me lessez ne desvoier]. (Prières saints R., t.2, 1300-1400, 518). [R. M.]

PARFOND, adj. et subst. masc. (parfond)

[T-L : *parfont* ; GD : *parfont* ; DÉCT : *parfont* ; FEW IX, 432b : *profundus*]

I. - Adj. "Profond"

A. - Au propre

1. "Dont le fond est très éloigné de la surface" : Car il estoit si forsenez, Si dolereus, si mal menez, Li las, qu'il se desesperoit Et parmi le pourpris queroit Yaue, feu ou fosse *parfonde*, Pour finer sa vie en ce monde. (MACH., D. Lyon, 1342, 180). ...Alixandre est une ville Qui tient de tour plus de X. mille, Car elle est grant et plate et lée, De tours et de haus murs fermée ; Et si a à chascune porte Bonnes tours, dont elle est plus forte ; Environnée est de fossez Grans, larges et *parfons* assez. (MACH., P. Alex., p.1369, 61). ...Fleur de qui le fruit tant valut Qu'il fu souffisant pour le monde Jetter de la prison *parfonde* (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 61). Et pour ce, tel corps n'est pas mireur representant figure combien que il represente couleur ou lumiere. Item, autres corps sont dyaphanes ou transparenz ou clers, si comme sont verre et cristal et eaue, et en telz corps se profonde la lumiere et perce et passe tout oultre, se il ne sont *parfonz* et espés. (ORESME, C.M., c.1377, 456). ...elle [Mélusine] fist tout essarter et desraciner les grans arbres, et fist faire toute la roche nette par dessus les *parfons* trencheiz qu'elle avoit par devant faiz (ARRAS, c.1392-1393, 45). ...le bourc, qui estoit cloz de haulx murs et de grosses tours et drues, et les fossez *parfons* et tous fais de pierre de taille, et voit la tour haulte et grosse entre le bourc et le fort (ARRAS, c.1392-1393, 77). Laquele [influence des astres] est une qualité D'une puissante activité Et de soy mesmes insensible, Maiz en ses effectz perceptible, Font engendrer en ce bas Monde Les métaulx en terre *parfonde* (LA HAYE, P. peste, 1426, 6). Des grans bouillons, fumiers et corps, Pourriz en terre et par dehors, Des lacz, palus et vieulx estanz, Et d'autres eaues arrestans De grans vallées et de fosses, *Parfondes* et ordes et grosses (LA HAYE, P. peste, 1426, 46). Et, s'aucun prenoit appétit À mengier poisson un petit, Il le doit prendre et recevoir En tant qu'il peut, à dire voir, De bonnes eaues et mondes Et mesmement des plus *parfondes* Et courantes en bonnes terres, Par suz beau sablon ou sur pierres. (LA HAYE, P. peste, 1426, 93). Et a l'encontre de ceste montaigne ou celui puis est, a une aultre plus haulte montaigne, une *parfonde* vallee entre deux (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 143). ...a tresbles murs environnés de *parfondz* fosséz (Cligès C.T., 1455, 82).

- [Des eaues, de la mer...] : C'est une roche en mi une valée Qui tout entour est d'iaue environnée, Grande, bruiant, *parfonde*, roide et lée ; Et li vergier Sont tout entour si bel qu'a droit jugier, On ne porroit nuls plus biaux souhaidier. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 110). Et quant je vins seur le rivage, N'i vi pont, planche ne passage Par ou je peüsse passer. Si pris durement a penser Comment et par ou passeroie En vergier, et rapasseroie, Car l'eaue estoit *parfonde* et large, Si n'i choisi batel ne barge, Dont moult forment me desplaisoit (MACH., D. Lyon, 1342, 163). De moult parfaite amour s'amoient ;

Mais a grant peinne se vëoient, Qu'entre Hero et Leandus Fu uns bras de mer esbandus Qui estoit larges et *parfons*, Si qu'on n'i preïst jamais fons ; Et ce leur faisoit trop d'anuis. (MACH., J. R. Nav., 1349, 248). ...il ne pooient passer pour les marescages et la *parfonde* aige, la ou nuls ne puet aler ne cevauchier se ils ne se voelt perdre ; et les convint retourner au pont. (FROISS., Chron. D., p.1400, 441). ...il ne pooient parvenir a la forterece, se il ne passoient la riviere, qui est large, longe et *parfonde*, et lor convenoit faire un pont pour le passer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 659).

- [Épithète de nature] *Mer parfonde*. "Mer ; haute mer" : Ne qu'on porroit tarir la mer *parfonde* Et ses grans flos retenir et leur onde, Ne puet dire homs le bien qu'en vous habunde (MACH., Compl., 1340-1377, 261). Lors s'esquippent en mer *parfonde*, Et tant nagierent et voguerent, Qu'en Rodes briefment arriverent. (MACH., P. Alex., p.1369, 56). Li roys li dist en tel maniere : "Parceval, j'ay fiance entiere En toy, plus qu'en homme dou monde. Passer me faut la mer *parfonde* ; Et si ne say où je doy traire. Maintes fois as estet au Quaire, En Alixandre et en Surie, Et en Egypte. Se te prie Que tu me vueilles consillier..." (MACH., P. Alex., p.1369, 60). Je croy qu'oy avez assez Qu'il n'a Crestien en tout le monde, Puis qu'il passe la mer *parfonde*, Pour faire le très saint voiage Qu'au soudan ne paie trevage : Car de V. florins de Florence Rachete son chief sans dobtance. (MACH., P. Alex., p.1369, 173). ...j'ayme mieux Que noyons en la mer *parfonde* (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 59). Ains que je fonde En mer *parfonde*, Sur vous se fonde Mon pancement Treshumblement, Divinement. (LA VIGNE, S.M., 1496, 365).

• [Dans une tournure exprimant la totalité] : Car je seray montez en si haut bruit Que n'en vorroie avoir a sauf conduit Les couronnes de France, d'or recuit, Et d'Engleterre, Nom pas, par Dieu, tout le bien qui habunde En ciel, en terre et en la mer *parfonde*, Jemmes, honneurs, nes la vie seconde, L'argent et l'or Des minieres qu'il couvient que l'en fonde, Tout ce ne pris la pierre d'une fonde Contre l'amour de la bele et la blonde Qui a chief sor. (MACH., F. am., c.1361, 176). Se vous estiés or sur la roche Du jaiant [Polyphème] qui les nez arroche Des grans pierres et des grans cros ! Tant est fors, orgueilleus et gros Que les nés perist et affonde Dedens la haute mer *parfonde* (MACH., Voir, 1364, 620). Quant Theseus, Herculès et Jason Cercherent tout, et terre et mer *parfonde*, Pour acroistre leur pris et leur renom Et pour veoir bien tout l'estat dou monde, Moult furent dignes d'onneur. (MACH., Bal., 1377, 561).

- [Des yeux] "Profond, enfoncé" : [En parlant du géant Polyphème] Un seul oeil ha emmi le front, Grant et gros, orrible et *parfont* ; Com(me) feu rouge e[s]t soubz la paupiere ; Ha plus dou tour d'une paviere. (MACH., Voir, 1364, 620).

- [Cont. métaph.] : Beau tres doulx Dieu, je vous rens graces quant vous m'avez amené a vous congnoistre estre tel, tout puissant, tout juste et tout bon, et que dedans les *parfondes* tenebres de mon cuer vous avez fait resplandir vostre merveilleuse lumiere. (GERS., Trin., 1402, 164). Mais biauté ot oultre mesure Le lieu, la place et tout l'espace Si grant que toutes autres passe Les fontaines qui sont ou monde - Tant est nette, clere et *parfonde* - En saveur, en toute bonté (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 35).

• *De parfond coeur*. V. *coeur* "De la profondeur du coeur" : Lors, comme homs qui souvent souspir, Gettay un plaint et un souspir De *parfont* cuer, acompaigniés De plours et en larmes baingniés, Et tournai vers li a grant peinne Ma chiere teinte, pale et pleine De maniere desconfortée, Triste, dolente et esplourée. (MACH., R. Fort., c.1341, 56). Il te vient bien de cuer *parfont* Et

d'une bonté merveilleuse De pardonner a ceulx qui t'ont Donné poine si angoyseuse ! (Pass. Auv., 1477, 216).

2. En partic. "Qui a une dimension verticale" : Premièrement fin se prend pour terme, et par tele maniere quantité continuele, comme ce qui est long, lee et *parfond*, est infinie, car elle est divisible infiniment, pour ce que en chose qui a quantité continuele n'a point de terme en division, comme ne en nombre n'a point de terme en adjoustant. (Somme abr., c.1477-1481, 132).

3. P. anal. [Dans l'espace]

a) [D'un lieu] "Reculé" : Si [le Tricoplier] se parti de Famagouste Et les mil esclaves o li, Qui s'en vont à cuer moult joly, Car tuit cuidoiest estre mort, Sans repos, de honteuse mort. Les amiraus les conduisoient Et vers le soudan les menoient. Or ramaint Dieux le Tricoplier ! Car il vorroit estre templier Oû plus *parfont* lieu d'Alemaigne Ou de Prusse, einsois qu'il revengne. (MACH., P. Alex., p.1369, 177).

b) "Loin du rivage, en haute mer" : Accop, Pierre, et tu, Andrieu, Entrés plus *parfond* dans la mer. Les fillés il vous fault gecter A la pesche tout maintenant. [Réf. à Luc 5, 4 (Vulgate : "duc in altum")] (Pass. Auv., 1477, 125). Je suis infame Plus que autre femme - devant le monde ; Chascun me clame Et me reclame - putain immunde, Tant suis *parfunde* En toute onte, - que riens ne vaulx. (Pass. Auv., 1477, 151).

B. - Au fig.

1. "Très intense" : Quant il ot finé s'orison, En parfaite devotion Des plours de son cuer arousee Et de *parfons* soupirs sevrete, En reconnoissant son delit Et son droit Dieu, tant abelit A Dieu qu'il oy sa priere Et la reçut en tel maniere Que de prison le deslia (MACH., C. ami, 1357, 55). Dont je sospir Maint *parfont* sospir Par desir Qui fremir Me fait et doloir. (MACH., Les lays, 1377, 444). Ne pense ailleurs mettre m'estude Qu'en mener vie en solitude (...) et après En entrer en *parfons* regrez Pour celi qui ainsi me laisse. (Mir. st Alexis, 1382, 315).

2. "Enraciné" : A la parfin je regarde que la charnalité mondaine d'aucuns est si *parfonde* et rude, et la foy tant estainte, que il[z] osent blasmer saint Pierre et saint Pol a cause de la mort laquelle ilz receurent honteusement a leur advis (GERS., P. Paul, a.1394, 490). Car ses vouloirs et ses décrèz Sont plus *parfons* et plus secrèz Que n'est abisme en nul endroit, Maiz le Seigneur, toudiz benoit, Telz grans effectz monstre et révèle Par la carte célestiele (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). SAINCT MARTIN. O Trinité trespure et munde Ou rien n'y a qui soit immunde, Je vous remercie humblement, De volunté vraye et *parfonde* Puisque vostre amour tant se fonde De me faire amÿablement Annoncer mon trespassement Et mon dernyer deffinement. (LA VIGNE, S.M., 1496, 556).

3. "Qui va au fond des choses" : Et ce faisoit mon cuer defrire Que ne savoié le quel dire, De verité ou de mansonge. Et pour ç'aussi, com se fust songe, Ravis en *parfonde* pensée, De devant ma dame honnorée, Sans respondre et sans plus atendre, Me departi, sans congié prendre, En tel point que je ne savoié Qu'il me failloit, ne ou j'estoie. (MACH., R. Fort., c.1341, 28). Dont respondirent les aultres qui estoient de haulte ymagination et de *parfont* sens : "Or soient toutes ces doubtes mises avant. Nous disons ainsy pour le meilleur que c'est bon que nous essaions le roy de Castille..." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 102). Le duc de Jullers s'excusa foiblement, car, ad ce qu'il monstroït, il amoït autant la guere comme la paix, et tant que le conseil du duc de Brabant qui de *parfont* sens estoït ne s'en contenta pas bien (FROISS., Chron.

M., XIV, c.1375-1400, 162). ...comme il estoit en ce *parfond* estude, il disoit... (C.N.N., c.1456-1467, 90). ...pour bien parfonder cestui fait il convient bien avoir l'entendement ouvert et le regard *parfont*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 275).

- [D'une pers.] "Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses" : LE QUART ESCOLIER. (...) il est jonne et sage, Et *parfont* clerc (Mir. st Val., c.1367, 130). Cestui fut erudicq en arismetique, geometrie et très *parfont* astrologien, et disputa grandement d'icelle contre Hercules Arginus, comme sera dit cy après. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°). Haly Abenragel, excellent docteur, subtil et *parfond* en la science de astrologie, fut environ ce temps, lequel, comme appert en la somme qu'il a faicte de astrologie, estoit l'un des grans qui fust ou monde en son temps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 116 r°).

II. - Empl. adv. "Profondément (au propre ou au fig.)"

A. - Au propre : LA DAMOISELLE. Or ça ! il fault que je m'atire A ces enfans executer, Et puis les en terre bouter ; En ce bois suis assez *parfont*. Egar ! ces enfans ci me font Feste (...). Et comment les mettray j'a mort, Quant me rient si doucement ? (Mir. roy Thierry, c.1374, 263). Et bien le dist li rois Robers de Cecille, de Naples et de Jherusalem, que li senglers de Windesore ficeroit encores ses dens moult *parfont* ens es portes de Paris ; et chils Edouwars est li senglers de Windesore, ensi que dient les propheties de Merlin selonch le livre de Bructus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 410). ...et lui trencha (...) la char tant *parfont* que le sang en sailli. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 374). Certes, il [l'enfant] est *parffunt* en l'eau. A l'avoir il nous donra poine. (Pass. Auv., 1477, 158). Nous retournerons cy d'un accord ; En terre les mectrons *parfont* [les morts]. (Pass. Auv., 1477, 233). ESTONNÉ. Il est mis labbas [en prison], Enferré de fers bien pesans. MALCUIDENT. Trop mieulx prins est qu'aux las courans, Car il est bien *parfont* en terre. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 798). J'ay souffert mes membres detraire De grans clox et *parfons* fichéz, Percer mes deux mains et mes piéz, Mon chef d'espines couronner, Mon corps tout de sang randonner, Mes nerfz tendre de la pesance Et mon corps percer de la lance (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1078). ...et fut rapporté avoir veu piece de glace de XXX couldes de hault et en plusieurs lieux la mer estre glacée, moult *parfont*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 r°).

- [Dans un cont. métaph.] : ...ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si *parfond* enracinées es cueurs des ambedeux parties (...) que impossible estoit les desrompre (C.N.N., c.1456-1467, 440). Il ne fault qu'entrer plus *parfont* Du cuer Herodes pour tempter. (Pass. Auv., 1477, 93).

B. - Au fig. : ...n'ay pas savoir Tel que bien peüsse a droit dire Les biens, ne la biauté descrire Qui sont en sa douce figure, M'en tairay ; qu'il n'est creature, Ne fu, ne jamais ne sera, Ja tant n'i estudiera, Qui bien la sceüst deviser, Tant *parfont* y sceüst viser ; Et pour ce m'en tais et tairai. (MACH., D. Lyon, 1342, 175). Car ensi com la feuille en tramble Contre le vent fremist et tramble, Leur tramblloit li corps et les james En la presence de leurs dames, Voire, dès le piet jusqu'en chief, Tant avoient il de meschief ; Et si très *parfont* soupiroient Qu'un seul mot dire ne pooient (MACH., D. Lyon, 1342, 196). Après, les herbes odorans Qui tient cuers en pais demourans, Ce sont les très douces pensées Selonc l'art d'Amours apensées ; Li aubre qui le lieu parfont, Qui bien y vuet penser *parfont*, Ce sont toutes bonnes vertus Dont ses cuers doit estre vestus. (MACH., D. Aler., a.1349, 399). Ne m'en vueilliez plus enchaucier ; Car tous li cuers de dueil me font Si aigrement et si *parfont*, Toutes fois que j'en oy parole. (MACH., J. R. Nav., 1349, 205). Pour ce az de Dieu plus

parfont parolé (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 278). Et ceste parolle, de prime face, sembloit a aucuns estre caulte et malicieuse et avenue a simplesse, de laquelle, devant toutes choses, familiarité se esjoist; mais qui bien *parfont* y vult penser, elle sera trouvee moult prouffitable. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 31).

III. - Subst. masc.

A. - "Profondeur" : ...le rampin advisa les bannieres et les pennons du roy Urien qui fort escarmouchoit le navire des Sarrasins, qui riens ne savoient que Gieffroy feust arrivez sur terre, car ilz avoient prins le large et le *parfont* du port. (ARRAS, c.1392-1393, 221). Tous telz corps se mesurent ainsi que les cubicz en multipliant le long par le large et encores par le *parfont*. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 153).

- *En parfont*. "En profondeur, profondément" : ...il li couvient recoper Ses paroles et sincooper Par souspirs puisiez en *parfont* Qui mut et taisant le parfont (MACH., R. Fort., c.1341, 63). Tel feu celément s'avive Et est pleins de chalour si vive Que li cuers qui enmi demeure Bruis et esteins sans demeure Seroit, s'il n'estoit aaisiez De souspirs, en *parfont* puisiez, Et rafreschis et ventousez De plours dont il est arrousez. (MACH., D. Lyon, 1342, 194). Sa queuë est ja près drecie, Darrier li de gent adressie Qui en parlent si en *parfont* Que la queue dou tout parfont L'air de toute honneur acolant. (MACH., D. Aler., a.1349, 351). Apres je di que les elemens moiens, scilicet aer et eaue, ne ont en leurs lieux naturelz pesanteur ne legiereté. Et ce dient Ptholomee et les autres aucteurs qui ont tractié des poies [sic] des choses, et le prouvent par ce que se un homme est bien en *parfont* en eaue, il ne la sent en rien peser sus soy aussi comme non fait celui qui est pres de la superficie de l'eaue. (ORESME, C.M., c.1377, 706). Et la cuisse en *parfont* tranchiee Lui a (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 105).

- Quantité mesurable + *de parfont* : Quar pousé que .a. soit un corps infini de totes pars et que .b. soit un autre corps d'un pié de lé et d'un pié de *parfont* et infiny en long seulement d'une part et soit vers destre (ORESME, C.M., c.1377, 234). ...premierement a esté marchandé en tasche audit Jehan Rose de mectre et asseoir ou grant pont de la Lijs estant derriere l'ostel de Gilles Pipe 14 sommiers et vint huit pillos (...) et les nouveaux pillos fichier et frapper ens, chacun 12 piez de *parfont*, et les lier aussi chacun de quatre bons liens en maniere de braquons (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 637). Fist ung fossé de dix piez de *parfont* et XVm pas de circuit, en la durée de trois lieux et cent et XX tours de deffence de merveilleuse haulteur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°).

- "Profondeur (au fig.)" : ...le *parfont* de sa grant veritey. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 235).

B. - "Ce qui est au fond, fond" : Mais ne fait pas bon au plus bas De la tour, ne tout au *parfond* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 135). Amy, du *parfond* du celier Fut hier tiré le chevalier. (Vig. Trib., c.1480, 231).

- *Le parfond du puits*. "Le fond du puits (de l'enfer)" : LUCIFER. Ou suis je mis condempné, diable, Privé du haultain paradis? De tous suis le plus miserable, Car je suis au *parfond* du puis. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 23). LEVIATAN. Par mes fins tours innumerables, Feray tellement, se je puis, Que par cautelles miserables Forniray le *parfond* du puits. ["je remplirai (de damnés) le fond de l'enfer"] (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 88).

- [Trad. le lat. *gurges*] "Abîme" : Le *parfont* de l'eaue est en latin appelle gurges (...) car la se voit l'eaue courant et puis en yst aussi comme en bouillant et pour sa perfonteur l'eaue se muet en tournoyant (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIII, 16, 210 r°).

- *Au (plus) parfond (de)* : Monseigneur, Dieu et la riviere sont aujourd'huy pour vous, car elle est si basse ou plus *parfont* que nos chevaux n'en ont pas eubt jusques à la panche (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 69). ...au *parfont* de la forest (Ponthus Sidoine C., c.1400, 51). ...comme il estoit au plus *parfond* de son somme, celui a qui ce jour la chandelle avoit fait offrir par vision a luy s'apparut (C.N.N., c.1456-1467, 86). ...a cause que es regions et temps fort frois le sanc est ou *perfon* du corps reclous, et celui qui est aux extremités est condensé et congelé inepte a fluir. (Rég. santé corps C., 1480, 152). DIEU. (...) Lucifer, pas ne monteras Ou tu tends par presumpcion, Mais au plus *parfond* descendras En tartaricque infection (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 18). [Luciabel] Par son orgueil mal son cas advisant, Ja se vouloit a Dieu atribuer Et son siege du tout contribuer Par quelque inde(h)ue et mauvaize querrelle, Dont luy premier et toute sa sequelle Si tresbucherent au fin *parfons* d'enfer. Et, depuis lors, fut nommé Luciffer, Entre les mains du quel vous en yrez Et tourmentez a jamais vous serez (LA VIGNE, S.M., 1496, 340).

Rem. *Percef*. I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Prendre le parfond*. "Prendre la pleine mer" : Quant ilz veirent qu'il faisoit bon sus la mer et qu'ilz orent vent à point et bon pour eulx, le duc et la duchesse et leur fille et toutes leurs gens entrerent en leurs vaisseaux, et puis desancrerent et prindrent le *parfont*, et furent en jour et demy en Bayonne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 134).

C. - "Les êtres d'en bas (?)" : De l'amour aussy qu'il avoit, 3 "je suis certain, disoit il, que ne mort, ne vie, ne angelz, ne principats, ne vertuz, ne choses presentes et fetures, ne force ne haulteur, ne *parfond*, ne autre creature me pourra diviser de la charité de Dieu qui est en Jhesu Crist nostre Seigneur". (GERS., P. Paul, a.1394, 493).

Rem. Cf. *La Ste Bible* (de Jérusalem), Éd. du Cerf, 1961, *Romains VIII*, 39, note j : «"hauteur", "profondeur" désignent sans doute les forces mystérieuses du cosmos, plus ou moins hostiles à l'homme selon la conception des anciens».

V. aussi *profond* [R. M.]

PARFONDANCE, subst. fém. (parfondance)

[FEW IX, 433a : *profundus*]

"Recherche approfondie sur qqc." : ...si mes spéculations et *parfondances* de vérité peuvent avoir lieu et prévaloir sur mauvaises interprétations (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 414). [R. M.]

PARFONDEMENT, adv. (parfondément)

[T-L : *parfont* (parfondement) ; GD : *parfondement*² ; FEW IX, 432b : *profundus*]

A. - Au propre "Profondément, en profondeur" : ...De son chief qui navré estoit De toutes pars *parfundement* Des espines à grant tourment. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 278). Les mineurs qui minoient la tour de Meullent minerent si fort et si *parfondement* que la tour print à enfondrer (Chron. Valois L., c.1377-1397, 142).

- *S'encliner parfondement*. "S'incliner très bas" : A ceste oroison en aucunes eglises le prestre s'encline *parfondement* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 479).

B. - P. anal. "Profondément, intensément" : Mais quant repos en moy nature Voloit prendre, une creature Oy qui trop fort se plaignoit, Et bien vi que pas ne faingnoit, Car son plaint si *parfondement* Prenoit, et son gemissement, Que j'en os horreur et frëour, Doubtance, frisson et paour. (MACH., F. am., c.1361, 145).

...maiz son cuer en sera si *parfondement* navré que jamaiz n'en garira, mais toutes foiz qu'il en souviendra naistra nouvelle douleur. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 98).

- *Gemir/pleurer/soupirer... profondement*. "D'une manière qui vient du fond de l'être" : ...la dame qui avoit longuement Perdu vigour, scens et entendement Ouvri les yeus et prist *parfondement* A souspirer, En regretant celui qui desirer Li fait la mort par loiaument amer. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 66). Si que, dame, se je pleure et gemi *Parfondement* et di souvent : "Aimy !", N'est pas merveille, Quant sa fine biauté qui n'a pareille Et sa colour vive, fresche et vermeille, Et son très dous regart qui me travaille, M'ont eslongié (MACH., J. R. Beh., c.1340, 84). Tout einsi mes cuers qui pleure *Parfondement* a toute heure Acroistre mon souvenir Fait jour et nuit. (MACH., L. plour, 1349, 284). N'onques puis chanson ne chanta, Bois ne rivieres n'enchant, Einsois le poette divin Fu la mors et gettez souvin. Les nimphes dou bois le plourent *Parfondement*, car moult l'amerent, Et de tous les arbres les genres, Les grans, les moiens et les menres, Et les rivieres ensemment Le plourent *parfondement* (MACH., C. ami, 1357, 92). Quant je voy vostre grant douçour, En mon cuer vient, par desirer, Une ardeur qui le fait en plour Moult *parfondement* souspirer, Car je ne vous ose monstrier La douleur qu'humblement vueil traire, Tant com je vivray, sans meffaie. (MACH., Bal., 1377, 554). Qu'en desir qui me court seure Truis trop mortel anemy, Dont souvent souspire et pleure *Parfondement* et gemy Pour mon doulz loyal amy. (MACH., L. dames, 1377, 165). Et lors fait semblant qu'elle enraige, Et crie si horriblement, Et ploure si *parfondement* Qu'il samble qu'elle soit dervée (DESCH., M.M., c.1385-1403, 131). Et entretant que Remondin mettoit paine a alumer le feu pour faire a son seigneur plaisir, le conte regarde tousjours ou ciel contremont, et commença a souspirer *parfondement*. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Adont, gemi Jason, par faintise, en semblant Que, par fort amer, voit tremblant Et moult *parfondement* soupire... (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 40). Et quant je entreoÿ la fin de ces [c]es paroles, lors *parfondement* je souspiray et tramblay ; par grant admiracion je, tout espouenté et presque ravy hors de moy mesmes, criay avec l'apostre saint Pol : "O altitudo diviciarum sapiencie, etc..." (GERS., Trin., 1402, 164). ...anchois yssoient de son cuer souspirs a telle habondance que la dame en avoit grant pité et fist grant doute qu'ilz ne le menassent a mort, sy se reprint a plourer *parfondement* et dire a basse voix : ... (Comte Artois S., c.1453-1467, 116). Medee plouroit a ces motz si *parfondement* qu'il sambloit de ses yeulx que ce fussent deux ruisseauz (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 227).

C. - Au fig. "Profondément, de manière approfondie" : ...quant nous *parfondement* considerons la grant multitude dez cités, de chastiaux et de fors, qui estoient tant fors, tant inexpugnables... (Songe verg. S., t.1, 1378, 7). Et, pour tant, disoit un tres excellent aucteur, lequel est appellé Stacius et palle en mettre, hautement et *parfondement* de ceste matiere (Songe verg. S., t.1, 1378, 409). Maiz qui voudroit cy bien *parfondement* considerer, il apperceveroit que... (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 23). ...l'autre il se creva les yeulx en ung sien jardin pour plus *parfondement* contempler les faiz de nature qu'il avoit veuz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 47 r°).

- *Penser profondement* : Pour ce pensoit *Parfondement*, ne onques ne cessoit, Et en pensant le plouroit et plainnoit, Si que son vis en larmes se baingnoit. Pour ce maintient Que la douleur est plus griés qui li vient Pour son ami que celle qui me tient. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 116). Einsi pensoie et repensoie Comment ma dame serviroie. Si pensai si *parfondement* Qu'ailleurs n'avoie entendement,

Et si forment y entendi Qu'en vergier ma sente perdi. (MACH., D. Lyon, 1342, 169). Si prist à penser durement, Et souvent et *parfondement*, À la chose qui li fu dite Et qui en son cuer fu escripte, Comment il se porroit chevir À si tres grant ouevre assevir. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). Celle nuit reposay petit, Mais a ce qui estoit escript Et que j' escripvi ensemment Leuz et pensay *parfondement*, Toute la nuit mieulx que je pos Sanz avoir aise ne repos, Jusques bien près d'eure de prime. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 341). Quant l'ame devote par l'inspiracion divine pensant a la mort *parfondement* considere et de lui meismes la vie brieve, sa propre fragilité, maladies sans nombre et tribulacions soudaines... (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 301).

V. aussi *profondément* [R. M.]

PARFONDER, verbe (parfonder)

[GD : *parfonder* ; FEW IX, 432b : *profundus*]

A. - Au propre "Creuser profondément" : Et pour ce que lesdiz deux puis sont trop loing l'un de l'autre, a esté encommencié entre lesdiz deux puis ung autre puis appellé le puis de Cosne, lequel faudra *parfonder* de vint toises comme les autres pour tirer par ledit puis la mine et terre de parfont de la dicte montaigne de Cosne. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 273).

- "Creuser profondément les fondations de" : Aussi sur sablon ne doit pas Sage homme sa maison fonder, Car tant ne la peult *parfonder* En terre vaine et sablonneuse Qu'elle n'ait petite duree. (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 61).

- [D'une chose] *Se parfonder en qqc.* "Pénétrer dans qqc." : Item, aucuns corps sont non-diafanes et non-transparenz ou sont obscurs, si comme fer ou poiz noire ou telles choses, et les raiz ou lumiere du soleil ne autre ne passent tout oultre parmi telz corps se il ne sont tenves, car en telz corps la lumiere se *parfonde* pou ou nient, mais elle retourne par reflexion ou par refraction. (ORESME, C.M., c.1377, 456).

B. - "Couler à fond"

Rem. MARTIN LE FRANC, *Estrif D.*, 1447-1448, gloss.

C. - Au fig. *Parfonder qqc.* "Approfondir intellectuellement qqc., traiter qqc. à fond qqc." : ...pour bien *parfonder* cestui fait il convient bien avoir l'entendement ouvert et le regard parfont. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 275). [R. M.]

PARFONDESSE, subst. fém. (parfondesse)

[T-L : *parfondece* ; GD : *parfondece* ; FEW IX, 432b : *profundus*]

A. - Au propre "Dimension verticale d'un corps, mesurée de haut en bas, profondeur" : Le lac de Indee est appelee la mer pour sa grandeur et sa *perfondesce* (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIII, 11, 209 r°). Troys dimensions ou mesures sont longitude et latitude et spissitude ou *parfondesce*, et selonc ce, un corps est lonc et lé et espés. (ORESME, C.M., c.1377, 46). On congnoit la *parfondesse* de la fistule a l'espreuve : et que plus est parfonde, tant vault pis (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 21).

- P. métaph. RELIG. : Marie, qui est ce qui peut raconter ta longuesce, ta largesce, ta haultesce et ta *parfondesce* ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 254).

B. - P. méton. "Creux" : ...il dient que les parfondeurs ou *parfondesces* de terre sont infinies, et que aussi l'air en haut est infini. (ORESME, C.M., c.1377, 542). ...et se c'estoit delocacion on le congnoit par ce qu'il y a eleveure ou *parfondesse* ou qu'il ne se peut mouvoir ou qu'il n'est pas tel comme est l'autre (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25).

C. - Au fig. "Profondeur, solidité, fiabilité" : ...quant a *parfondesce* de conseil, quant a opinion de science et quant a auctorité de nom (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 394). [Var.] ...la *parfondesce* de sagesce. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 786). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

PARFONDEUR, subst. fém. (parfondeur)

[T-L : *parfondor* ; FEW IX, 432b : *profundus*]

"Profondeur"

A. - Au propre. [Dans l'espace] "Dimension verticale d'un corps, mesurée de haut en bas" : ...et latitude va de destre a senestre ; et *parfondeur* de devant a derriere. (ORESME, C.M., c.1377, 306). ...la largeur des eaues et des rivieres, la *parfondeur* des puis et des concaves de la terre (DESCH., Art dictier R., 1392, 268). Avec ces choses lui affiert estre tres bonne mainagiere, se cognoistre en labour, en quel temps et en quel saison on doit donner aux terres les façons, de quel maniere est le meilleur que les sillons aillent selon l'assiette du garait, s'il est en país sec ou moiste, et de la *parfondeur*, que ilz soient droiz et onniement faiz, seméz a point de tel grain comme la terre le desire (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 153). Et sans vent fait il grant hideur a veoir la vallee de tous costez, et souverainement a la main droite ; car elle est sy hideuse de roydeur et de *parfondeur* que c'est forte chose a croire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 76). Il nous fault adviser de trois choses, c'est assavoir, s'il y a eaue ou fossé et quelle *parfondeur* il y a, ou bourbe qui nuysse à passer. (BUEIL, I, 1461-1466, 88). Il est dont a tenir certainement que en Dieu proprement a parler, n'est ne longueur, ne layeur, ne haulteur, ne *parfondeur*, mais sont en Dieu ces quantités a parler par maniere de methafore, c'est a dire en attribuant a Dieu par transport des mots ce que proprement appartient aux creatures et choses corporeles et temporeles. (Somme abr., c.1477-1481, 131). Et pour tant est a scavoir que de dire aucune chose estre en lieu par circonscription determinee et par diffinition naturele, comme est ung corps, il se entent que a cause de sa longueur, leur et *parfondeur* elle est en lieu par circonscription et selon sa nature finie et en lieu diffinitivement. (Somme abr., c.1477-1481, 137).

B. - P. méton. "Creux" : ...il dient que les *parfondeurs* ou *parfondesces* de terre sont infinies, et que aussi l'air en haut est infini. (ORESME, C.M., c.1377, 542). Le pechié dez orgueilleux est de si grant pesanteur et griefte que, de la haultesce du ciel, il a penetré la *parfondeur* et le centre de la terre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 17).

C. - P. anal. *La parfondeur de la nuit* : Quant vint a la *parfondeur* de la nuit, elle [la reine Ysiphile] se coucha tres pensive et fort entreprinse (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 174).

D. - Au fig. [À propos de Dieu] *Parfondeur de qqc.* "Qualité de ce qui est extrême" : Est encores en lui haulteur de sapience, par laquelle il surmonte tous sens et entendemens. Comme dist l'Apostle : "Toutes choses lui sont nues, descouvertes et ouvertes." Encores est en Dieu *parfondeur* de justice, par laquelle il dampne les pecheurs. (Somme abr., c.1477-1481, 131). [R. M.]

PARFONDRE, verbe (parfondre)

[T-L : *parfondir* ; GD : *parfondir* ; FEW IX, 433a : *profundus*]

A. - "Approfondir, creuser [un fossé]" : La cité fist garnir du tout a son conmant, Et la fist renforcer et derriere et devant, Les fossez *parfondir*, les murs vont rehaussant. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 179). ...Pour rehauchier les murs, *parfondir* les fossez. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 704).

Rem. Doc. 1414 (Nevers) ds GD V, 765a.

B. - Au fig. "Approfondir" : Je *parfondis* volentiers et emplie beaucoup ceste matiere touchant l'homme de qui elle traite, pour tant plus donner aux lisans d'entendre soigneusement à la nature du cas (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 181). [R. M.]

PARFONDISSEMENT, subst. masc. (parfondissement)

[GD : *parfondissement* ; *FEW IX, 433a : *profundus*]

"Approfondissement" : ...lesdits supplians se sont continuellement occupez à la reparation et fortification de ladite ville, tant en murailles et couvertures, eslargissement et *parfondissement* des fossez, comme en artillerie (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1486, 642). [R. M.]

PARFONDITÉ, subst. fém. (parfondité)

[T-L : *parfondeté* ; GD : *parfondeté* ; FEW IX, 432b : *profundus*]

A. - Au propre "Profondeur" : ...pour ce est elle appellee abisme qui est a dire sans veue car on ne puet veoir sa *parfondeté* (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIII, 19, 210 v°).

B. - Au fig. *Parfondité de qqc.* "Importance de qqc." : ...plus alloit le temps avant, plus [le dauphin] s'engluoit ou pays (...). Ne declina mie toutevoiez lesdis ambassadeurs daulphinois (...); mes eulx oÿs, les delivra et les envoya aveuques belles parolles, sans aucun fruit toutevoiez en leur peticion, comme se peut traire assez de la *parfundité* de la matere tant et tant amplement cy devant deduite. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 89). [R. M.]

PARFONDRE, verbe (parfondre¹)

[GD : *parfondre*¹ ; *FEW IX, 432b-433a : *profundus*]

"Creuser [un fossé]"

REM. GD V, 765b, cite BUEIL ; *aparfondir* ds BUEIL, II, 1461-1466, 52. [R. M.]

PARFONDRE, verbe (parfondre²)

[GD : *parfondre*² ; FEW III, 865a : *fundere* ; TLF XII, 995b-996a : *parfondre*]

"Faire fondre entièrement"

REM. Ex. de MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.*, c.1386-1389, ds GD V, 765b (I, 203, *fondue*, ds l'éd. Coopland). [R. M.]

PARFORCLEMENT, subst. masc. (parforcement)

[T-L : *parforcement* ; GD : *parforcement* ; FEW III, 731a : **fortiare*]

"Contrainte" : ...lesquelx, de leur bon gré et bonne volenté, sans nul *parforcement*, ont congneu et confessé, congnoissent et confessent avoir fait entre eulx les cessions (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 159).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- *Sans parforcement.* "Sans contrainte, de son plein gré" : Bien yray [à Rome] sans *parforcement* (Myst. st Martin K., a.1500, 329). [R. M.]

PARFORCER, verbe (parforcer)

[T-L : *parforcier* ; GD : *parforcier* ; FEW III, 731a : **fortiare*]

I. - Empl. trans. *Parforcer qqn.* "Contraindre qqn par la force" : ...après qu'il eut ung peu pensé, affin d'estre de son yvroigne despeschié, qui de plus en plus l'agresse et *parforce* qu'il luy oste la vie, il saisist et prent le cousteau [L'ivrogne menace le prêtre, qui vient de le confesser, s'il n'accepte pas de le tuer pour l'envoyer en paradis] (C.N.N., c.1456-1467, 62). LA MERE. Au surplus, Ma

filles, si de plus en plus Le mal vous contrainct et *parforce*, Commannt qu'il soit, je vous conclus Que d'endurer est fine force. LA FILLE. Tousjours ma langueur se renforce. (LA VIGNE, S.M., 1496, 453).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss.

- *Parforcer de* + inf. : Les corps des hommes *parforça* De tirer a la court haultaine (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.5, 1440-1442, 126).

II. - Empl. pronom. *Se parforcer (à/de)* + inf. "S'efforcer de faire qqc." : [Var.] Ponthus se *perforçoit* de les succourir (Ponthus Sidoine C., c.1400, 215). Si se *perforça* encore plus de bel parler a lui (Bouciquaut L., 1406-1409, 124). ...s'entencion estoit de se *parforçoier* de prendre la cité de Romme (Bouciquaut L., 1409, 370). ...nostredit filz le roy Henry de son povoir se *parforcera* et fera que... (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 396). Pour ce que sommes acertenez que les routiers et gens de compaigne appelez Escorcheurs sont en bien grant puissance pres et sur les frontieres des païs des duchié et conté de Bourgoingne, et que vraysemblement fait à doubter qu'ilz ne se *parforcent* de y faire et porter grans dommages (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 20). ...pluseurs ennemis dudit conté journellement se *parforcoient* d'y entreprendre, parquoy estoit besoing d'y pourveoir à main forte (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 106). ...soubz umbre de plusieurs parolles controuvées par lesquelles ilz se *parforcent* justifier le très grant mal qu'ilz font. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1485, 89). ...après disner les canonniers et bombardiers saichant le roy ou il estoit, et qu'il les povoit veoir et adviser, se *parforcerent* si tres depiteusement a tirer et tempester la dicte place du Chasteau Neuf, moyennant aussi quelques gracieux dons d'argent que le roy leur envoya affin qu'ilz fissent bon devoir, que environ trois heures après disner, ceulx de dedens voyans l'enorme batterie qu'on leur faisoit de toutes pars, le roy en propre personne illecques present, furent contrains de rechief a parlementer (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252). [R. M.]

PARFORER, verbe (parforer)

[T-L : *parforer* ; GDC : *perforer* ; *FEW III, 700a : *forare*]

"Perforer" : La eussez veu ses povres nerfz Touz rompre par les contractures, croquier, desseverer les jointures, *Parforéz* ses piés et ses mains. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 409). [R. M.]

PARFORMER, verbe (parformer)

[GD : *parformer* ; FEW III, 717a : *formare*]

"Exécuter, accomplir, parfaire" : Pour tant seur ce point m'arrestay Qu'en mon cuer pensai et notay Que ce seroit plus grans deduis D'un qui seroit de ma main duis Que de .III. autres *parfourmez*. (MACH., D. Aler., a.1349, 250). ...le roy troveroit tresor assez de *performer* sa guerre et ses enemis conquerre. (Chron. London A., c.1350, 83). [R. M.]

PARFOULER, verbe (parfouler)

[GD : *parfouler* ; FEW III, 844b : *fullare*]

DRAP. "Donner le dernier foulage à"

REM. Doc. 1416 ds GD V, 767a. [R. M.]

PARFOURBIR, verbe (parfourbir)

[T-L : *parforbir* ; GD : *parfourbir* ; FEW XV-2, 190a : **furbjan*]

"Achever de nettoyer"

REM. Doc. 1388-1389 (Tournai) ds GD V, 767a. [R. M.]

PARFOURNIR, verbe (parfournir)

[T-L : *parfornir* ; GD : *parfournir* ; FEW XV-2, 184b : **frumjan*]

I. - Empl. trans.

A. - "Fournir (ce qui manque, ce qui est nécessaire pour achever un paiement)" : Et ou cas lesdictes terres et seigneuries ne suffiroint pour lesdictes douze cens livres de rente ledict sire de Quintin les *parfournira* sur la pièce et seigneurie de la Molière (Cartul. Laval B., t.3, 1470, 261). Toutesfois, je *parfourniray* le demourant, en maniere que voz enfans ne se sentiront point de ce dommaige. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 245).

- *Parfournir qqc. à qqn.* "Fournir (ce qui manque) à qqn, achever de payer qqc. à qqn" : Le second, de sçavoir si vous luy avez baillé et fourny entierement tout ce que vous luy avez promis pour son appannaige, offrant, quant ne l'auriez fait, s'emploier de toute sa puissance pour le luy faire bailler et *parfourmir*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 220). Au premier point, que Mons. de Bourgoigne l'envoioit visiter en sa nouvelle seigneurie, la responce est que mondit seigneur vostre frere mercie Mons. de Bourgoigne. Au second point, pour savoir se vous avés *parfourmy* à mondit seigneur vostre frere tout ce que vous avez promis pour son appanaige, offrant, s'il y avoit faulte, employer toute sa puissance à le faire *parfourmir* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 221).

B. - "Achever, terminer, mener qqc. à son terme" : Pour ces mos ne laissa pas Aigres a bien *parfourmir* son message (Bérinus, I, c.1350-1370, 299). Sus son chemin trouva belle Medee Qui li aida sa queste a *parfurnir* (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 45). La furent chil Gascon tourné en grant meschief, mort ou pris ; petit s'en sauverent. Et i furent pris .LX. viscontes et bien .CC. chevaliers, ne il n'i avoit Englois qui n'eust un prisonnier ou deus ou trois ; et se la vespree ne fust venue, tout i fuissent demoret. Messires Franques de Halle et chil de la garnison d'Auberoce issirent hors, et vinrent aidier a *parfurnir* la bataille. (FROISS., Chron. D., p.1400, 620). Le dimence au matin, ensi que li rois d'Engleterre issoit de messe, retournerent li chevauceour et les archiers, liquel avoient *parfurni* la desconfiture. (FROISS., Chron. D., p.1400, 739). Et prie moult chacun qu'il vueille Dire ce qu'en est mieulx a faire, Pour bien *parfournir* cest affaire. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 60). Le pere, après, en Babiloine S'en va, pour *parfournir* l'essoine. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 63). Ouquel conseil fut conclud qu'il s'en yroit à Paris devers le Roy, pour impétrer de *parfurnir* son intencion au mars ensuivant. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 137-138). Sans aucune viande prendre Aprez tele réception, Par tant que la digestion Soit complète par tous les membres, Laquele, se bien le remembres, Peut estre faicte et *parfournie* En neuf heures, n'en doubte mie (LA HAYE, P. peste, 1426, 134). Et ainsi, par Grace Divine, *Parfornie* est ceste doctrine (LA HAYE, P. peste, 1426, 159). Pour ma parole *parfurnir* Le royaulme des cieulx approche, Et affin que n'ayez reproche, Disposez vous d'y parvenir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 87). ...très bien pourveu de vivres, de harnois et de toutes aultres choses neccessaires a celle concqueste et bataille *parfournir* (LA SALE, Sale D., 1451, 39). Ma foy, dit il, c'est ung tresmauvais mesnagier, il vous est bien venu que je suis arrivé pour vous secourir, et luy aider a *parfournir* ce qui n'est pas bien en sa puissance d'achever. [L'ami souhaite pallier les déficiences du mari] (C.N.N., c.1456-1467, 247). ...ame ne s'avance quand a present de *parfournir* ceste glorieuse et edifiant euvre de Cent Nouvelles (C.N.N., c.1456-1467, 357). [Messire Henry au duc de Bourgogne :] Mes, Monsieur, ce n'est pas emprinse, mes l'ay en commandement

de ma dame de le faire ainsy. Dont, se nul en vostre maison noble homme, com grant il soit, me veulle approuchier de riens et requerir de faire quelque chose, je suis celui qui le *parfurniray* a son demand. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 137). Cely messire Jehan de Rebremettes present se vient offrir et presenter a son jour assigné pour faire et *parfurnir* alencontre dudit messire Henry tout ce qu'il vous plaira a ordonner et commander. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 162). DIEU. (...) Secondement *parfornirons* Ça bas la terre entierement, Et en ung lieu assemblerons Les yaues dessoubz le firmament. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 26).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, gloss.; WAUQUELIN, *Manequine C.T.*, a.1448, gloss (*parfurnir*); *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.; *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], gloss.; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss.

- Empl. abs. : ...le bon cordelier ne disoit mot, mais faisoit ce pour quoy il vint de si grand cuer, qu'elle ne se peut tenir de luy aider a *parfournir*. (C.N.N., c.1456-1467, 203).

- Empl. pronom. à sens passif : Celle treve ne se *parfurnit* point sans recommencer le debat (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 160).

- Inf. subst. : Mais qui a droit ses affaires compasse, Oultre poursuit cè a quoy il s'ordonne Et jusque au bout en loyauté foisonne, Dont ses bienffaiz au *parfournir* s'amendent. (CHART., B. Nobles, c.1424, 409).

C. - "Remplir entièrement" : MAUCOURANT [messenger]. Que vous plaist il, sire ? Laissez moy *parfournir* mes bouges. Pour ce qu'on y prent les plus rouges A soy partir sans le desjung, J'ay prins cy deux mourceaux pour ung Pour fornir ung peu le pourpoint. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 519).

II. - Empl. trans. indir. *Parfournir* à *qqc.* "Fournir ce qui manque, accorder des subsides à" : ...la bonte de Dieu est telle qu'il eust mande la rousee du ciel ou royaume de Gaule, par laquelle ton demaine eust este et souffisant et multiplie pour *parfournir* a la neccessite du noble estat royal. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 364). [R. M.]

PARFOURNISSEMENT, subst. masc. (parfournissement)

[GD : *parfournissement* ; FEW XV-2, 184b : **frumjan*]

A. - "Action de fournir ce qui est nécessaire pour achever un paiement" : Si vous prions treschierment que par celle enchesoun voilléz paier de vostre donne a nostre Tresorere d'Engleterre (...) quarante marcz, en *parfournissement* de ce que ensi estoit accordéz a nostre dit conseil (Lettres agn. L., 1398, 152). ...le *parfurnissement* d'icelle recepte par dessus la somme de 328 livres parisiz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 422). ...affin de recouvrer dudit Thomas par emprunt pour ledit argentier et par sa lettre 5 000 £ de 40 gros par dessus les 6 000 £ qu'il luy avoit auparavant prestees pour le *parfurnissement* du payement de l'armee de mondit seigneur mise suz par mer (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 188).

Rem. Doc.1471 ds GD V, 767c.

B. - "Action d'accomplir, d'exécuter qqc., de mener qqc. à son terme" : ...vous savez le procé qui est de long temps pendant en nostre court de Parlement sur le *parfournissement* de certaine complaincte entre nostre très cher et amé cousin le conte de Liney et les heritiers de feu nostre cousin le conte de Nevers (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1497, 123).

Rem. Doc.1472 ds GD V, 767c. [R. M.]

PARFOURNITURE, subst. fém. (parfourniture)

[*FEW XV-2, 184b : **frumjan*]

"Complément de fourniture" : ... et luy furent aultres ganteletz rebaillez ; et parfurent les onze poux d'espée, bien et durement feruz et accompliz (...). Le mareschal de la lice fut saisi des deux haches pour la *parfourniture* d'icelles armes à pied (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 73). [R. M.]

PARFOURRER, verbe (parfourrer)

[GD : *parfourrer* ; FEW XV-2, 160b : **fodr*]

Empl. trans. "Doublent entièrement un vêtement" : ...une aune de cendal vermeil pour *parfourrer* le seurtot du Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 276).

- En partic. "Doublent entièrement de fourrure un vêtement" : À lui, pour 86 martres de Norubleghie pour *parfourrer* une robe à relever de nuit mondit seigneur, 40 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 423). [E. P.]

PARFUIR, verbe (parfuir)

[T-L (renvoi) : *parfüir* ; GD : *parfuir* ; FEW III, 837b : *fugere*]

"Fuir, rejeter catégoriquement qqn ou qqc." : ...et va *parfuir* cil qu'il avoit fait roy, tant qu'il lui sacha les yeulx de la teste et le mist en prison (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 269). ...je dy qu'il tenra, escoutes, La loy et foy des chrestiens Que maintenant sur toutes riens Hez et *parfuis*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 244). [R. M.]

PARFUMER, verbe (parfumer)

[GDC : *parfumer* ; FEW III, 854b : *fumus* ; TLF XII, 996b : *parfumer*]

A. - "Remplir d'une odeur agréable" : Item auzelles de Chipre par *parfumer* chambres. (CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420, 81).

B. - "Fumiger" : Item : pour faire foir demoinnes et toutes fantausmes, pran la racine de ceste herbe [la pivoine] et la donne a boire et en fay *parfumer* au nez et a la bouche et incontinent s'en iront et la personne gairira (Livre secrets nature D., a.1400, 321). Item : les ongles du cheval, qui a une femme en fait *parfumer* desoubz, gette hors l'enfant mort du corps de la feme. (Livre secrets nature D., a.1400, 341). [J.-L. R.]

PARGAGNER, verbe (pargagner)

[GD : *pargagner* ; FEW XVII, 466b : **waiðanjan*]

"Finir de gagner, gagner entièrement" : Or vous requier sur l'onneur que sur moy avez gaigné que vous joustez a moy une seule lance, car bien en est icy recouvrer. Sy me laissez aucun pou de mon honneur rescourre ou vous *pargaignerez* ce que demouré m'en est. (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 844). [R. M.]

PARGASTER, verbe (pargâter)

[GD : *pargaster* ; FEW XIV, 205b : *vastare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Détruire entièrement" : Encor(e) pourrions plus perdre a nostre gent gaster [var. a no gent *parwaster*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 311). De ton beau-père, le savoien duc, que as-tu fait qui te soit à los ? sinon que qui avoies gasté la maison et le pays, toi estant dauphin, devenu roy, tu as tout *pargasté* en sa personne. Tu l'as despouillé de seigneurie et de franc arbitre, mis en tutelle sous tes propres gens... (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 144).

Rem. Ex. de 1415 ds GD V, 768b.

B. - "Gâter, gâcher entièrement" : ... onques grant homme, ne petit ne fut trouvé en si basse mérancolie comme luy à celle heure, car n'en savoit plus, ne que faire, ne que dire, et que pis estoit, n'osoit monter à cheval pour aller vers luy de peur de *pargaster* tout. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 278).

II. - Empl. pronom. "Se corrompre entièrement" : ... onques depuis de sens ne usa, ne de bon conseil, mais tira meschans gens emprès luy, et y mit sa créance, et tellement qu'ainsi il se gasta et *pargasta* et rua son honneur sous pieds (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 282). [R. M.]

PARGE, subst. (parge¹)

[T-L (renvoi) : parge¹ ; GD : *parge*¹ ; FEW VII, 663a : *parricus*]

"Enclos" (synon. *parc*) : ... entre lesquelz droicts ainsi reservez et retenuz par ledict seigneur de Pierre sur lesdicts subgetcz, il retint son four à pain et droict de fourmaige en et par toute sa terre, aussi sur chascune *pargne* [l. *pargue*] de quatre-vingts brebis ung fromaige de cens, et sur chascune *pargne* [l. *pargue*] de quatre-vingts moutons ung mouton moyen (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1466, 503). F. qui tiens les camps et prens le large, Pour escouter les avaines lever, Voeus tu ravir le p. de nostre *parge*, Brouiller papier... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 206). [R. M.]

PARGE, subst. (parge²)

[T-L (renvoi) : parge² ; GD : *parge*² ; FEW VII, 674a : *parthica pellis*]

"Sorte de cuir rouge, basane" : [A Abbeville] Que nulz ne puist faire somme, qu'elle ne soit de cuir de vaque ou de cuir de truie, ne faire parement de *parge* ne de cuir de mouton. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1393, 565).

REM. Doc. 1372 (Lille), 1393 (Amiens), 1439 (Valenciennes), 1455 (Tournai) ds GD V, 768c ; doc. 1458 et 1476 (Abbeville) ds GAY II, 206a (*parge*²). [R. M.]

PARGE, subst. fém. (parge³)

[FEW XXII-1, 91b : o.i.]

"Négligence, non-observance (?)" : A nul doncques des hommes soit loisible ceste *parge* de nostre exortation, requisition, monition (...) enfraindre (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 6).

REM. Forme du mot *page* ? Cf. A. Henry, *Vox rom.* 4, 1939, 88. [R. M.]

PARGER, verbe (parger)

[FEW VIII, 240b : *pergere*]

"Continuer, poursuivre jusqu'au bout" : *Pargiez* prieurs. (Copp. lard., a.1488, 174). [Ed. : "commencer"] [R. M.]

PARGIEE, subst. fém. (pargiée)

[T-L : *pargiee* ; GD : *pargiee* ; FEW VII, 664a : *parricus*]

DR. "Amende payée au seigneur pour le dommage causé par les bestiaux dans les prés ou les champs et qui s'ajoute à la réparation du dommage lui-même" : De ce rechief nous voulons que lidiz eschevins levoient les *perchies* selon que ly prodomes de Flaigney ont acoustumé cay en arrière. C'est assavoir d'un cheval six deniers, d'un beuf quatre deniers, d'une vache deux deniers, et des autres menues bestes ung denier. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1332, 468). Des *pargies* de la Villeneuve, neant en cest an. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 331). ... se bestes sont trouvées en garde faite, en dommaige d'autrui, de jours, chascune

beste paierait trois solz d'amende : Et se elles sont trouvées en garde faite de nuit, en dommaige d'autrui, chascune beste paierait soixante solz d'amende, et rendroit le dommaige ou la beste perduë : Et en cas que beste seroit perduë, et elle estoit trouvée en dommaige, elle paieroit quatre deniers pour *pergie*, et rendroit le dommaige. (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 301). [Paris] Chascune *Pergie* rapportée par les Mestiers [l. Messiers] des dictes Villes en leur compte, vaudra quatre petiz Tournois. (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1381, 632). [Paris] Pour plaine *pargie* de chascune grosse beste, li dit Bourgois paieront à moy ou à mes hoirs, quatre Deniers Tournois ; et restabliront le dommaige au dampnié. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1383, 33). [Paris]

- "Moment où cette amende est levée" : ... et se les sergens ordonnés audit Sainct-Belin treuvent aucuns desdits habitans meffaisans et mesusans en iceulx bois, iceulx sergens les gaigeront, et, s'il leur plaist, ils les rapporteront aux *pargies* de Pasques charneux audit prieur et à sesdits successeurs (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 79). [Paris] [R. M.]

PARGOUTTER, verbe (pargoutter)

[GD : *pargouté* ; DEAF, G1060 : gote ; FEW IV, 345b : *gutta*]

"Filtrer"

REM. Hapax XIVE s. (*Catholicon de Lille*, éd. A. Scheler, t. 37, 1886, 120 : *Saccatum, vin de buffet, vin bouté ou pargouté par le lie*). V. aussi *pourgoutter*. [R. M.]

PARHAÏTION, subst. fém. (parhaïtion)

[*FEW XVI, 179a : **hatjan*]

"Haine extrême" : Quant je l'ouÿ compter de tel *paraicion*, Erraument lui donnay tel absolucion, Que d'une grosse branche lui donnay tel pardon, Que je fis sa cervelle verser sur le sablon (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 68).

Rem. Cf. GD V, 769b, *parhair*. [R. M.]

PARHAUSSER, verbe (parhausser)

[T-L : *parhaucier* ; GD : *parhaucier* ; FEW XXIV, 365a : **altiare*]

"Surélever"

REM. Doc. 1416 (Béthune) ds GD V, 769b. [R. M.]

PARHONNIR, verbe (parhonnir)

[T-L : *parhonir* ; GD : *parhonnir* ; DEAF, H564 : honir ; FEW XVI, 183b : **haunjan*]

"Couvrir de honte"

REM. Ex. de FROISS. ds GD V, 769b (ms. *parhonnir*). [R. M.]

PARHORRIBLE, adj. (parhorrible)

[GD : *parhorrible* ; FEW IV, 485b : *horribilis*]

"Extrêmement horrible" : ... et estoient choses (...) bien abominables et *parhorribles* en l'oye du confesseur (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 262). ... l'effect en est espoentable et l'attente *parhorrible* et abimeuse en douleur (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 187). [R. M.]

PARIAGE, subst. masc. (pariage)

[T-L : *pariage* ; GD : *pariage* ; FEW VII, 600b : *par* ; TLF XII, 999b : *pariage*]

DR. "Partage d'une seigneurie (en particulier avec le roi, pour s'assurer mieux son appui, ou avec une église), moyennant une convention explicite, et égalité des droits qui

en résulte" : Item, feu le comte de Foix et aussi ledit mons. de Foix, qui à present est, ont occupé et detenu de fait la porcion des *pariages* que le Roy a es cité et mas d'Ayre (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., Pièces justif., t.2, 1443, 295). ... avec les gardes des eglises cathedraux et autres estans de fondacion royal, de *pariage*, et si privilegiées qu'elles ne puissent ou doivent estre separées de la couronne de France (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 209). ... et à l'occasion de ce que les criminels et malfaiteurs, pour fuir et éviter punition, fuyoient de la cité au bourg et du bourg en la cité et par ainsy d'une justice en autre (...), fut fait et passé certain accord et *pariage* entre lesdicts evesque et Comte de Rodez et leurs subjects (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1468, 194). ... pour l'exercice de la juridiction de nostre seneschal (...), il pourra avoir et tenir en chacun d'iceux [sieges de Cahors et de Montauban] deux lieutenans, l'un cleric, l'autre lay, et y faire tenir sa juridiction sans prejudice du *pariage* de l'esglise (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 291).

REM. Doc. 1466 (*pareage*) ds TLF. [R. M.]

PARIAGIER, subst. masc. (pariagier)

[T-L : *pariagier* ; GD : *pariagier* ; FEW VII, 600b : *par*]

"Celui qui entre dans un *pariage*"

REM. Doc. 1389 ds GD V, 769c-770a. [R. M.]

PARIBLE, adj. (parible)

[*FEW VII, 631a : *parare* (?) (?)]

"Dont on ne peut se protéger (?)": ...il le rampronoit d'une raison orrible, Dont il se redoubtoit de mort qui n'est *parible*. (Hyon Bordeaux B., c.1400-1450, 78). [R. M.]

PARICELLE, (?) (paricelle)

[*FEW VII, 650b-c : *pariculus* (?) (?)]

DR. "Apparié, dépendant (?)": Et fu li jones contes envoiiés a Arras, et la fu amenee la fille de Braibant ; et la ot grans parlemens et trettiés secrés entre le duch de Braibant et le jone conte de Flandres et son consel. Et trop grandement en ce mariage i fu bien gardés li contes de Flandres, car on fist escrire et seeler au duch de Braibant, pour tant que on le veoit chaut et desirant a proceder en ce mariage que, se il moroit, la ville de Malignes et la ville d'Anwiers et toutes les apendances et signouries *paricelles* a elles retourneroient a tousjours mes au conte et as contes de Flandres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 879). [R. M.]

PARIDIS, subst. masc. (paridis)

[Ø]

"Pierre précieuse" : ...une autre mictre semée de perles, (...) et est la grève du milieu pareillement garnie de grans saphirs, granas et de *paridis*, et est garnie sur le millieu de VIII fermeilles de grans et d'autres plusieurs petis, les grans garnis d'esmail de plicque (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 24).

REM. Peut-être en rapport avec *peridot*. Cf. GD VI, 101a ; GAY II, 226a. À rattacher à FEW XXI, 42a : o.i. [E. P.]

PARIER, subst. masc. (parier¹)

[GD : *pairier*¹/*parier*² ; FEW VII, 596a : *par*]

"Coseigneur, associé"

REM. Doc. 1398 ds GD V, 770a. [R. M.]

PARIER, verbe (parier²)

[T-L : *pariier* ; GD : *parier*² ; FEW VII, 597b, 599b : *par* ; TLF XII, 1000a : *parier*]

A. - "Egaler" : Et se aucun pense que les forces du corps soient debilitées en iceulx [les hommes châtrés], certes en la bataille le fer *parye* les foibles aux fors (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 254).

Rem. Ex. de 1313 ds TLF.

B. - "S'accoupler" : ... s'ilz *parient* et multiplient, ce n'est point par aucune desordonnance, maiz par naturelle propriété. (MICHAULT, Danse aveugles F., 1464, 107).

Rem. Cf. aussi T-L VII, 267-268 : *parie* "accouplement". [R. M.]

PARIETAIRE, subst. fém. (pariétaire)

[GD : *paritoire* ; GDC : *parietaire* ; FEW VII, 654b : *parietaria* ; TLF XII, 1000b : *pariétaire*]

"Plante herbacée qui croît surtout sur les vieux murs, utilisée comme diurétique" : Et, s'il ne puet pissier, prenez des feuilles des porriaux et de marubre blanc, d'artemise et de *paritarie*... (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 122). *Paritaire*, c'est une herbe qui est autrement appelée vitreole, pour ce que l'en en lave tres bien vaisseaux de verre. L'en l'appelle aussi murale, caniculaire et herbe de vent et morgeline et herbe a verres. Elle croist en parois, en murs et en couvertures. (Grant herb. C., c.1450, 145). ...decoction de camamille, de mellilot, d'anet et de fenugret, de choux rouges, de marjolaine et de *paritoire* (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 554). [R. M.]

PARIETAL, adj. (pariétal)

[GDC : *parietal* ; FEW VII, 653b : *paries* ; TLF XII, 1001a : *pariétal*]

"Qui forme la paroi de la voûte crânienne" : Ou sommet de la teste est ung os qui couvre la cervelle lequel bergiers appellent os capital. Ou test de la teste sont deux os pres de cestuy qu'ilz nomment os *parietalx* et qui tiennent la cervelle close et fermee. (Comp. kal. bergiers C., 1493, f° 53 v°). [R. M.]

PARIETE, subst. fém. (pariete)

[*FEW VII, 652a : *paries*]

(Synon. de *paroi*) : ... la *pariete* de l'engliese Sains-Denis en Franche, devant le grant alteit où giest ly roy Dangobert (JEAN D'OUTREM., Myr. historis B.B., t.2, a.1400, 301). [R. M.]

PARIFIER, verbe (parifier)

[T-L : *parifiier* ; GD : *parifier* ; FEW VII, 601a : *par*]

"Egaler" : ... que homme sur toutes creatures a belle prerogativez et precelle toutes creatures aprez les angelz auxquelz meismement quant a l'ame il est *parifié*. (PIGNON, Commenc. seigneurie V., c.1428-1432, 179). [R. M.]

PARIMODO, mot lat. (parimodo)

[FEW VII, 600b : *par*]

"De la même manière" : Puis en irez ailleurs *pari modo* A trois traitz d'arc, ce sera bien assés. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 25). [R. M.]

PARIN, adj. (parin)

[GD : *parin*¹ ; FEW VII, 596b : *par*]

"Pareil, ressemblant" : [La onzième abbaye fut instituée par Notger] A Tuyn deleis Alne, où pas n'avoit perille [l. *perine*]

[correction de Scheler, *Gloss.*, 223, en raison de la rime]. (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.3, a.1400, 428).

REM. Doc. 1399 ds GD V, 770b. [R. M.]

PARINOPINABLE, adj. (parinopinable)

[GD : *parinopinable* ; *FEW IV, 705a : *inopinabilis*]

"Inimaginable" : ...l'acteur (...) juge en lui-mesme icelles [difficultés] devoir venir à tribulation (...) et non pouvoir vuidier autrement, sinon par contre-nature *par inopinable* (CHASTELL., *Vérité mal prise K.*, c.1460, 392).

V. aussi *inopinable* v. *Lexiques* [R. M.]

PARINSTRUIRE, verbe (parinstruire)

[GD : *parinstruire* ; FEW IV, 726a : *instruere*]

"Instruire complètement [un procès]" : ... et seront lesdis procès receus, aussy ceulx qui seront conclus en droit pour les juger et decider à fin deue, et les aultres pour les *parinstruire* et y proceder par les parties, selon les retraites et dereniens appointemens. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 397). [R. M.]

PARION, subst. masc. (parion)

[GD : *parion* ; FEW VII, 596b : *par*]

"Compagnon" : Elle a telle vertu [la tourterelle], qui panra le *parion* maasle et femelle et les mettra en un pot vifz et le pot soit bien cloz et le mette l'on ou four. Et ce elles meurent bec et bec elles donnent amour entre II annemix ou entre mari et mouther ; et se il sont par le contraire il font le contraire. (Livre secrets nature D., a.1400, 301). [J.-L. R.]

PARIPATÉ, subst. masc. (paripaté)

[FEW, Ø lat. *parhypate*]

"Dans la musique grecque, corde la plus proche de la corde la plus grave de la lyre" : Quant Terpendreus sa harpe prepara De sept cordons, selonc les sept planettes, A Jupiter Ypaté compara, Sol a Mesé et fit par ses sonnettes *Paripaté* resambler Saturnus, (...) Paramesé Venus, (...) Et quand ces sept cordons, sur son arcure Concave a point, saudee et bien vernie, Furent assis, il eut par art et cure Harpe rendant souveraine armonie. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 447). [R. M.]

PARIR, verbe (parir)

[GD : *parir*¹ ; FEW VII, 645a : *parere*¹]

Empl. trans.

A. - "Engendrer, enfanter, mettre au monde" : [Et vecy le commencement de mon testament] Ou nom de Dieu, Pere eternel, Et du Filz que vierge *parit*, Dieu au Pere coeternel Ensemble et le Saint Esperit, Qui sauva ce qu'Adam perit Et du pery parre les cyeulx... Qui bien ce croit peu ne merit, Gens mors estre faiz petiz dieux. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 74).

Rem. Aussi *pepery* (*parparir*) ds TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 22/5.

B. - Au fig. "Produire qqc." : ...qui doncques use d'elle [la monnoie] par autre manière, il se abuse et fait contre l'institution naturelle de la monnoie, quant il veult que le denier enfante et *parisse* ung denier (ORESME, *Monnoies W.*, c.1365, XLIX). [R. M.]

PARIS, adj. (paris)

[*FEW VII, 653b : *paries*]

MÉD. *Os paris*. "Les deux os qui forment la paroi de la voûte du crâne ; os pariétaux" : Aussi sont deux os *paris* ou des tamples, lesquieulx en font une partie de orbitam et l'apparence de

la pomme environ les joes font ung adjousterment vers l'os dit petrosom en ordonnant ladicte ance soubz laquelle trespasent et sont gardés les muscles des tamples. (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). [C. T.]

PARISER, verbe (pariser)

[GD : *pariser/parisant* ; FEW VII, 597a : *par*]

I. - Empl. trans. *Pariser que*. "Parier que" : Quant ce viendra a donner coups, Se tu te trouves en meslee, *Je parise* que mau repoux Tu auras et maise nuytee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 432).

II. - Empl. intrans. *Pariser à qqn*. "Être l'égal de qqn, pouvoir se comparer à qqn" : Che Pierre hayoit la royne pour ce qu'elle ne voloit pas que sa femme fust en sa compagnie, car ceste femme ne *parisioit* as grans dames, et pour ce la royne n'avoit cure de li (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 180).

Rem. *Myst. Viel test. R.*, t.2, c.1450, 357, var. (GD V, 770c). [R. M.]

PARISIE, adj. fém. (parisie)

[GD : *parisi* ; FEW VII, 655a : *Paris*²]

"De Paris"

Rem. Doc.1312 (*une maalle parisie*) et 1400-1402 (*une vieille huisserie qui est a la porte parisie*) ds GD V, 770c.

V. aussi *parisis* [R. M.]

PARISIEN, adj. (parisien)

[T-L : *parisin* ; GD : *parisin* ; FEW VII, 655a : *Paris*² ; TLF XII, 1002a : *parisien*]

"De Paris" : ...il fist entendant a ce Lombart *parisien* que on nonmoit Ambrosin, que il renderoit Calais a François pour .XXM. esqus (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 861). ... dames *Parisiennes* [Ballade des femmes de Paris] (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 21). Si arriva la dame a Bruselles avec sa Parisienne (...), disant que c'estoit (...) celle a qui toutes bonnes chieres estoient deues, car elle estoit bourgongnonne treffort et de tout son corrage, et entre les aultres femmes *parisiennes* elle pooit beaucoup valoir et servir a la nation (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 238).

Rem. Doc.1312 ds GD V, 771a (*maalle [maille] parisine*).

- Empl. subst. : Et pour ce avoient esté li *Parisien* si esbahi, car adont Paris n'estoit noient fremee fors de kaines, et furent adont toutes levees et sieeres, qant li rois fu partis et venus a Saint Denis. (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 701). Toutefois la plus grant partie des *Parisiens* estoient obstinez et du tout affectez avec ledit duc de Bourgogne. Car ilz espéroient que par ses moiens toutes tailles et subsides seroient mises jus (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.1, c.1425-1440, 402). [Le duc de Bourgogne à une Parisienne :] ...vous prendrez en gré mon bon voloir et pardonnez a ung Bourguegnon ses fautes, qui aultrefois a veu volentiers les *Parisiennes* (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 239). ...car [le roi de France] craignoit fort que les affections des *Parisiens* ne tournassent de legier envers les Bourguignons (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 241). [R. M.]

PARISIN, adj. (parisin)

[T-L : *parisin* ; GD : *parisin* ; GD : *parasin* ; FEW VII, 655a : *Paris*²]

A. - "De Paris"

Rem. Doc. 1312 ds GD V, 771a. Cf. TLF XII, 1003a : *parisien*.

B. - "(Monnaie parisienne)" : ...[seuls auront cours] bons doubles noirs que Nous faisons faire à présent qui auront cours pour deux deniers et maille tournois, et bons Parisis pour un petit *Parasin* et Tournois, qui à présent courent pour un petit tournois. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1346, 333). [R. M.]

PARISIS, adj. (parisis)

[T-L : *parisis* ; GD : *parisis* ; FEW VII, 655a : *Paris*² ; TLF XII, 1003b : *parisis*]

[D'une monnaie] *Sous/denier/livre parisis*. "Frappé à Paris" : Demandé mil livres en a *Parisis*, tournois les ara Et c'est leur vente. (Mir. pape, 1346, 391). Jehan le Courant, huissier d'armes, pour vessies de beuf, achettés par lui pour l'esbatement du roy (...). Argent 16 s. *parisis*. Le Roy, pour jouer à croiz et à pille, 2 frans, bailliez à lui par Pierre Le Borgne, escuier de messire Johan de Harcourt (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 208). Adonc lui bailla, il qui parle, quatre pieces d'icelles poisons, et quatre blans de quatre deniers *parisis* la piece, et quatre blans chascun de huit deniers *parisis*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 428). ...[il] dist lors à lui qui parle que icelle tasse il ne donnast aucunement pour moins de quatre livres *parisis* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 345). Cedit jour, le graphier a delivré XX livres *parisis* à Michiel Salmon, marchand de merrien, pour les aysemens de Parlement refaire (BAYE, I, 1400-1410, 93). ...qu'ilz meissent leur bois et marchandises à pris competent et raisonnable, et qu'ilz delivrent desormais le mole de busche pour six solz *parisis* et au dessoubz (FAUQ., I, 1417-1420, 205). ...la somme de cent frans vint deux deniers *parisis* que mondit seigneur lui devoit pour la garnison par lui faite en ung des henaps de madre de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 66). ...il y creust compettamment de blez, qui furent bons et de garde ; et n'en fut point vendu, au plus chier temps de ladite année, que vingt quatre solz *parisis* le septier, mais il n'y creust que bien peu de fruict. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 3). Et, pour cause de ce, fut crié par les carrefours de Paris que de là en avant nul ne feust si hardi de soy aler plus baigner en ladite riviere, et que chascun tenist de jour devant son huis ung seau d'eaue, sur peine de prison et de LX sous *parisis* d'amende. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 49). ...et lequel aide à maçon rapporta response desdictes lettres à ladite femme dudit maistre Odo, qui avoit gagné par chacun jour qu'il avoit vacqué à aler audit lieu d'Estampes et retourner à Paris II sous *parisis* par chacun jour. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 75).

- [Par abrég.] : ...une paire de draps de lit, lesquelx il vendi ès halles de Paris, à un marchand, ne scet qui il est, desquelx draps il reçut VIII s. p. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 38). Et aussi embla à un autre compaignon une serpe, qu'il vendi audit fevre III s. *par*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 241). ...icelle vendi, au premier villaige qu'il trouva en sondit chemin, la somme de quatre soulz *paris*., qu'il en ot et receu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 176). ...et sy doivent (...) II d. *par*. de recours, et I d. à la saint Jehan, pasnage ou non (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 24).

- Empl. subst. "Monnaie de Paris" : Et vezci touz *parisis* d'or, Et ci autre monnoie encor (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 9). ...en ycellui lieu [il] copa une bourse de cuir à usage de femme, en laquelle avoit en blans de IIIJ d. piece, IIIJ s., et en tournois et *parisis*, autres IIIJ s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 79). Cogneut avec ce, que oudit coffre elle print deux *parisis* d'argent, l'un doré et l'autre non, lesquelz elle a vendues, et l'argent appliqué à ses usage et affaire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 196). Et baillèrent lors à il qui parle et à son compoignon à chascun trois blans, chascun blanc

de quatre *parisis*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 459). ...et sy doivent IIII *parisis* de chacun porc quant il est pasnage (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 24). Quant je reguarde ma jacquete, Il n'y a plume ni plumete ; Je suys plus net qu'un *parisi* ! (Pipée R., c.1470-1480, 198). LA LAITIERE. (...) Qu'en paierai ge ? [Pour faire réparer un soulier] LE SAVETIER. A ung brief mot Seize tournois. LA LAITIERE. Par saint Bergot, Vous en aurés six *parisis*. LE SAVETIER. De Dieu puist il estre mauldis, Dame, qui le vous y fera. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31).

REM. Forme *parsis* : : Mais chou ne li vauis le monte d'un *parsis* [var.] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 824). [R. M.]

PARITÉ, subst. fém. (parité)

[T-L : *parité* ; GDC : *parité* ; FEW VII, 601a : *par* ; TLF XII, 1004a : *parité*]

A. - "Egalité entre des êtres ou des choses de même nature"

Rem. Doc. 1345 ds FEW et TLF.

B. - "Egalité en nombre, paire, couple" : Deux ordres sont de deux couleurs A discerner autres o leurs : Gens meslées par *parité* Avec nombre d'imparité, Qui en chascune compaignie Est de batailler enseignie. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 85). [R. M.]

PARITHYMIE, subst. fém. (parithymie)

[FEW, Ø gr. *paristhymia*]

MÉD. "Inflammation de la tête" : En celle aage d'anfance qui est dicte concussion, viennent les maladies qui s'ensuivent : *parithymie*, impulsions des spondilles du col, asmate, lythiasis, lumbrici rotundi, ascarides, acrocordines, saturises, escroelles et pustulles. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 70). [C. T.]

PARITION, subst. fém. (parition)

[T-L : *paricion* ; GD : *parition* ; *FEW VII, 646a : *parere*]

"Apparition" : ... Et aucunesfois leur sourvient *Paricion* de nuyt (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 379).

REM. Doc. 1405 (Fribourg) "Épiphanie" ds GD V, 771b. [R. M.]

PARIXAT, subst. masc. (parixat)

[T-L : *parixat* ; GD : *parixat* ; *FEW VII, 655a : *Paris*²]

(Synon. de *parisis*)

REM. Doc. 1394 (Metz) ds GD V, 771c. [R. M.]

PARJAUGER, verbe (parjauger)

[GD : *pargaugier* ; FEW XVI, 11a : **galga*]

"Mesurer"

REM. Doc. 1421 (Lille) ds GD V, 768b. [R. M.]

PARJOUER, verbe (parjouer)

[DEAF, J397 : *parjoër* ; *FEW V, 36a : *jocari*]

"Jouer, représenter de bout en bout" : Et en tant con estois assis audit banquet furent *perjouez* encores certains fais d'Ercules, si comme quand il ala querre sa dame en enfer, etc. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 129-130). [R. M.]

PARJUGER, verbe (parjuger)

[GD : *parjugier* ; FEW V, 57b : *judicare*]

Empl. trans. "Juger en dernier ressort"

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD V, 771c.

- ASTR. "Prononcer un jugement astrologique non ambigu (?)" : Chemec, filius Appas, fut environ ce temps, souverain astrologien et le monstra bien, quant il jugea sur la

question universelle de son amy Mordeheez qui estoit prisonnier et fist la direction de l'ascendant au degré opposite de Saturne et les autres choses requises *parjugea* hardiement qui ystroit de prison au chef de deux mois. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 53 v°). [H. G.]

PARJURE, adj. et subst. masc. (parjure¹)

[T-L : *parjur* ; GDC : *parjure*¹ ; DÉCT : *parjur* ; FEW VIII, 249a : *perjurare* ; TLF XII, 1004b : *parjure*²]

A. - "(Celui) qui fait un faux serment" : Et, ce fait, fu ledit prisonnier fait jurer aus sains Evangilles de Dieu qu'il d[ic]roit verité des choses dites contre lui, proposées et accusées, sur peine d'estre réputé pour *parjeure* et infame (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 177). Et pour ce que il sembla que lesdiz de Bourges et Montigny ne disoient pas la vérité et estoient varians et *parjures* par l'advis et délibération desdiz de Vault et Granier, je les ay envoyez prisonniers ès prisons du baille. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 171).

- P. ext. "Menteur, trompeur" : Gentils sires et nobles roys, Ne le crees contre vos gens, Car il se ment parmi ses dens. C'est uns Angles deshonnourez, Faus, mauvais, traîtres, couez. Il est *parjurs* et s'est infames, Diffames d'ommes et de fames, Si ne le debes de riens croire. (MACH., P. Alex., p.1369, 251). Fortune fausse et *parjure*, Estature De nient, fainte figure, Pourtraiture D'ombre qui fuit et varie. (MACH., Les lays, 1377, 477). Sa contenance en vertu pas ne dure, Car c'est tous vens, ne riens qu'elle [Fortune] figure Ne puet estre fors de fausse figure ; Et li siens sont toudis en aventure De trebuchier ; car, par droite nature, La desloyal renoïe, *parjure*, Fausse, traître, perverse et mere sure Oint et puis point de si mortel pointure Que ceaus qui sont fait de sa norriture En traïson met à desconfiture. (MACH., Motés, 1377, 497).

. [D'un sentiment] : Je l'amoïe d'une amour si tres pure Qu'onques vers li ne pensay fausseté, Et la sienne desloial et *parjure* Est et sera et ha tous jours esté, Si que dès or mais renoy Lui et son fait et l'amoureuse loy, Ne je n'aray ja mais fiance en li, Pour ce qu'il m'a malvaïement tray. (MACH., L. dames, 1377, 231).

B. - "(Celui) qui viole un serment de fidélité, qui ne respecte pas sa promesse" : Quant j'enamay sa tres douce figure Qui puis m'a fait avoir moult de grieté, Foy me promist ; mais elle en est *parjure*, Car je say bien qu'elle a autre enamé. (MACH., L. dames, 1377, 174). Maiz il lui estoit advis en sa conscience que, s'il feust partis d'iceulx Testenoire et son maistre sanz prendre congé d'yeulx, et qu'il le quitassent du serment dessus dit à eulx fait, qu'il seroit *parjures* et auroit menti (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 24). ...a esté defendu ausdiz procureurs que de cy en avant, à peine de privation de leurs offices et d'estre reputez pour *parjures*, ne exigent quelque chose, sinon par la permission et licence d'icelle Court (BAYE, I, 1400-1410, 62). ...faire departir les gens d'armes qui illec estoient et gastoient lesdiz lieux afin d'eulx traire devers Bar sur Seine pour illec estre receuz à monstre à la resistance des traictes *parjus* qui nagaires ont murdry mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 353). ...l'Université de Paris vouloit proceder à la privation de maistre Jehan Le Roy, procureur du Roy ou Chastellet de Paris, et le declarer *parjure* (FAUQ., II, 1421-1430, 152). ...j'ay et cuide avoir bonne sainte et juste querelle de combattre ce faulx et malvais traître, murtrier, *parjure* ou foy mentie (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 220). Car ou soies porteur de bulles, Pipeur ou hazardeur de dez, Tailleur de faulx coings et te brulles Comme ceulx qui sont eschaudez, Traictres *parjurs* de foy vuidez, Soies laron, raviz ou pillés, Ou en va l'acquest, que cuidez ? Tout aux tavernes et

aux filles. Ryme, raille, cymballe, fluctes, Comme folz faintilz, eshontez (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 130). Se Demofon, qui tant par fu traître, Faulx et *perjur*, cela set on assés, Fault yl doncques lez bons mettre en son titre ? (Jeu quatre pers. L., a.1465, 190). LE JUIF. (...) Plusieurs crestiens voy jurer Leur Dieu, mais aussi parjurer Et n'en ont vergongne ne honte, Par faulceté qui les surmonte. Se ung juif *parjure* estoit trouvé, De nous il seroit reprouvé Et pugny sans misericorde. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 89). S. NICOLAS [à Dieu]. (...) Et Sathan, pour me faire injure, A rendu le crestien *parjure*. Te plaise d'y remedier (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 135). LE PREVOST. Helas, or est il [le chrétien] mort *parjure* ! Vecy l'or en ce baston creux. Saint Nicolas, quel adventure ! Le cas est fort miraculeux. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 143). LE CRESTIEN. A toute ceste compaignie Je requiers mercys humblement Et confesse publicquement Que je suis ung maudit *parjure* Et requiers grace de l'injure Que j'ay fait encontre justice De ma pure et propre malice. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 151). Par ce il s'est trouvé *parjure*, Et aussi Dieu l'en a pugny. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 205). CLAUDE. Mieulx luy vaudroit qu'il fust a naistre, L'usurier *parjure*, faulsaire ! Aux champs je l'envoyeray paistre Puisqu'a tort il me veult deffaïre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 521).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*parjur*) ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Estre parjure de soi.* "Être parjure" : Si estoit Amours honnourez Et de mains frans cuers aourez, Servis, loës, regraciés Et cent mille fois merciés, Car chascuns le glorefioit Qui bons yere et qui s'i fioit. Et aussi pluseur y venoient Qui tout le contraire faisoient, Car il estoient d'eaus *parjures* [var. *pariurez*], Renoïés, traïs et injures, Servis de faus cuer et de vain, Einsi comme on torche Fauvain. S'i avoit un trop grant meschief, Car il n'estoit qui sceüst chief (MACH., D. Lyon, 1342, 219).

- *Estre parjure encontre qqn* : SATHAN [à saint Nicolas]. Il [le chrétien] est *parjure* Et mesmement encontre toy. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 139).

- [Insulte] "Parjure, traître" : Faux *parjure*, ains qu'a toy assemble, Je te conseil qu'a moy te rendes (Mir. Amis, c.1365, 38). Et si tost com li roys le vit, De son lit en gisant li dist : "Estes vous là, sires d'Absur, Faus garson, traître, *parjur*. Qui vous fait entrer en ma chambre ?" Et il respondi sans attendre : "Je ne sui mauvais ne traïtes, Mais tel estes vous, com vous dites ; Dont vous morrez, sans nul respit..." (MACH., P. Alex., p.1369, 269).

REM. Formes *parjus*, *parjux* : ...faire departir les gens d'armes qui illec estoient et gastoient lesdiz lieux afin d'eulx traire devers Bar sur Seine pour illec estre receuz à monstre à la resistance des traictes *parjus* qui nagaires ont murdry mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 353). Vous estes le roy des deux ais, Faulx glout *parjux*, outrecuidié, Quil la loy abatre cuidéz, Mes vous en estes bien gardéz. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 211). Ha, seur, ilz nous voudront confondre S'en noz faiz nous sommes *parjus* : Ses Scribes hëent ce Jhesus, Edit on fait que s'il est homme Qui Crist ou prophette le nomme, Il est, par vertu de l'edict, De la sinagouge maudit, Privé et excommenié. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 458). Cf. les formes *parjus* / *perjur* (fr.-comtois, lorr., suisse romand) enregistrees ds FEW. [R. M.]

PARJURE, subst. masc. (parjure²)

[T-L : *parjure* ; GDC : *parjure*² ; FEW VIII, 249a : *perjurare* ; TLF XII, 1004b : *parjure*¹]

"Action de se parjurer, de violer son serment" : ...Edouard roy d'Engleterre (...) ordonna son heritier Guillaume duc de Normendie, et luy envoya Arald afin qu'il luy feist serement de fidelité, ce qu'il fit, mais il après se parjura. Et les causes qui meurent Guillaume de passer la mer sont : (...) tiercement, par ce que Arald cheult en *parjure* avoit indeuement et sans nulle vergongne envay le royaulme qui devoit appartenir a Guillaume par droit de lignage. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 78). [Ce mot figure dans une interpolation]

- *Faire un parjure à qqn* : Et saiches que ce que j'en ay fait, ce n'a esté que pour le prouffit de ton pere et de son ame. Il est vray que le pape lui avoit enjoint penitence pour le *parjur* qu'il avoit fait a ta mere, laquelle il n'avoit pas enterinee. (ARRAS, c.1392-1393, 300). [R. M.]

PREJURÉ, adj. (parjuré)

"Qui viole son serment" : Il est mieulx d'estre *prejuré* Que injustement tuer ung prophete Pour ung jurement deshonneste. Toutesfoiz vous advés juré. [Réf. à Matth. 14, 9-10] (Pass. Auv., 1477, 97). [J.-L. R.]

PARJUREMENT, subst. masc. (parjurement)

[T-L : *parjurement* ; GD : *parjurement* ; FEW VIII, 249a : *perjurare*]

"Action de faire un faux serment ou acte par lequel on trahit un serment" : ...l'en ne pavoit icelle prisonniere espargnier que elle ne feust, veu son *parjurement*, tournée ou pillory, et banye à tousjours de la ville, viconté et prevosté de Paris, sur peine d'estre enfouye toute vive. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 130). ...une escripture (...) injurieuse à la justice du Roy, à la police et bien commun de son royaume, contenens sedition, ouvrans voie à *parjuremens* et homicides (BAYE, II, 1411-1417, 260). ...et avec soit condempné pour les prouffiz de la compagnie d'entre lui et Guillaume de Varie, comme facteur de Jacques Cueur, en la somme de quatre mille francs et pour lesdiz recélemens et *parjuremens* par lui faiz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 520). C'est a dire, mon ami, que avarice est cause de larrecin, de rappine, de usure, de fraude, de barat, de simonie, de *parjuremens*, de batailles, et en conclusion, de tous les mauls. (LA SALE, J.S., 1456, 23). LE CRESTIEN. (...) Tout droit yray en sa chapelle [de saint Nicolas] Me confesser publicquement De ma couvoitise cruelle, Aussi de mon *parjurement* Et crier mercy humblement Au juif, lequel avoye deceu, La justice subsequemment, De mon faulx serment apperceu. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 149). [R. M.]

PARJURER, verbe (parjurer)

[T-L : *parjurer* ; GD : *parjurer* ; GDC : *parjurer* ; DÉCT : *parjurer* ; FEW VIII, 248b : *perjurare* ; TLF XII, 1004b : *parjurer*]

I. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Jurer solennellement" : Theseüs qui se *parjura* Ses dieus et sa loy li jura Que jamais ne li fausseroit Et qu'envers li loiaus seroit. Il se menti, li renoiez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 231). Mais je ne voy homme amé ne chier, Se Fortune ne le tient à amy. Si bien ne sont fors vent et aventure, Donné à faute et tollut par irour ; On la doit croire où elle se *parjure*, Car de mentir est sa plus grant honneur. C'est .J. monstre envolepé De boneür, plein de maleürté ;

Car nuls n'a pris, tant ait de bien en li, Se Fortune ne le tient à amy. (MACH., L. dames, 1377, 170).

B. - Faire un faux serment ou violer un serment : Or vous ay devisé l'ymage D'Amour, et comment li plus sage Ainciennement la figuroient Et les causes qu'il y mettoient. Telz vous sui je, je le vous jur, Amis, et pas ne me *parjur*. (MACH., Voir, 1364, 654). Si vi qu'il y havoit creance ; Lors fui je sans nulle doubtaunce Que ce qu'il avoit dit tenoit De ma dame, et qu'il en venoit, Qui ha de la douce rousee De son cuer sa lettre arrousee, C'est de ses larmes proprement Ou son message proprement ? Le quel je reputai sans fable, Sage, loial et veritable, Et croi que pas ne se *parjure*. Lire les poés sans injure. (MACH., Voir, 1364, 746). Eins [Dieu] les conforte et les gouverne En terre, en mer et en taverne, Qui est la chapelle au dyable ; (Et vraiment ce n'est pas fable, Car on y aprent à jurer, À mentir et à *parjurer*, Ordure, luxure et usure, Et toute mauvaise apresure, De jour, de nuit et à toute heure ; Voire eu païs où je demeure :) Volt punir ceste trayson (MACH., P. Alex., p.1369, 186). Item, Yppodamus mettoit celle lay afin que nul dez juges ne fust contrainct a soy *parjurer* ; mes nul ne est a ce contrainct pour dire son opinion en publique, car se l'acusacion est justement escripte et prouvee, nul ne oseroit juger au contraire. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 97). Et se tu, mon propre enfant, et vous, mes autres parens et amis, qui avez mes biens pour lesquelz acquerir j'ay trop oublié Dieu, pour lesquelz je n'ay pas acomply ses commandemens, je n'ay point fait ma [ma] penitence entiere, j'ay *parjuré* maintes foyes et commis plusieurs fraudes - je le sens bien maintenant ! - [se] vous, dy je, vous, qui estes telz et qui m'avez donné cause de ce meschief ou je suis, n'avez compassion de ma douleur, et ne me secourez vrayement, vous vous monstrez trop plains d'ingratitude (GERS., Déf., 1400, 228). Verité a la foyes par le moyen de Conscience denoncoit a Male Volenté cachee soubz dissimulacion, que elle failloit, que elle se *parjuroit*, que elle decevoit son seigneur et son peuple a escient, et dechassoit bonne paix. (GERS., Noël, p.1404, 305). Pourtant prenés advisement Que ne vous *parjurés* ainsi. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 6). ...et auquel de Chalon le roy avoit fait l'onneur tel comme de lui avoir baillé et delivré l'ordre de monseigneur Saint-Michel, comme à loyal chevalier, qui, nonobstant icelle ordre et en soy *parjurant*, avoit esté directement à l'encontre et fait plusieurs mauvaistiez et conspiracions contre le roy et son royaume et jusques à XIII trahisons, et avecques ce convoqué le dyable comme herese et fait plusieurs enormitez, comme par lettres de sa main apparoit, et courroucé Dieu et l'eglise. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 51). MATHATIEL. (...) Le grant Dieu, mon maistre est bien fol, Il en est sanglé jusqu'au col. *Parjurer* les voy [les chrétiens] tous les jours. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 91). LE PRESTRE [au chrétien]. Telz sermens si ne sont pas fables. Gardez bien de vous *parjurer*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 93). LE JUIF. Fy, fy de la crestienté ! Tenez vous ainsi verité ? Crestien remply de faulceté, T'es tu *parjuré* en ce cas ? (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 133). Et la se tint jusqu'au moys de fevrier Ou cependant, plus viste c'un levrier, Le filz du pape secrettement par nuyt Se desroba et de fait s'enfuýt Devers le pape, dont tous deux mal garderent Leur foy promise, car ils se *parjurerent* Et ne tindrent leur grant accord parfait ; Qui fut a eulx tres vilaynement fait. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 241).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; LE FÈVRE, *Respit Mort H.*, 1376-1380, 1430...

- *Se parjurer contre/envers/vers qqn.* "Violier un serment qu'on a fait à qqn" : S'il ne vous plaist, en nulle guise Vierge garder ne me pourray, Ou vers vous me *parjureray*. (Mir. st Alexis,

1382, 307). Fuiez de cy, faulx traître, vous me avez fait par vostre faulx traître rapport *parjurer* contre la meilleur et la plus loyal dame qui oncques nasquist après celle qui porta Nostre Createur. (ARRAS, c.1392-1393, 242). Hay, dist il, m'amour, or vous ay je trahie par le faulx enortement de mon frere, et me sui *parjurez* envers vous. (ARRAS, c.1392-1393, 242). PILATE. (...) Quant il virent tuit communement Que je le prisoye sy grandement [Jésus], Deux faulx tesmoing sy amenire Qui contre luy se *parjurire* Et disrent tout par devant moy Qu'il avoit mesfait contre la loy (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 125).

- *Se parjurer de qqc.* : La m'asseür Que m'esperence est esperdue, Se la grief douleur continue Qui tant s'est en mon cuer tenue Que bon eür N'arai jamais ; et se j'en jur, Dieus scet que je ne m'en *parjur.* Pour ce toute joie forjur, Qu'estre perdue Doit en moy, quant j'aim de cuer pur (MACH., R. Fort., c.1341, 51).

- *Estre parjuré.* "Devenir parjure" : Et se le juge dit que l'acusé doit .XX. livres, il ne a cause de soy parjurer ; mes celui qui est condempné est *parjuré* qui cuidoit et disoit qu'il ne devoit rien. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 97). GLORIEULX. Sacrement de la messe ! Vous n'en aurez meshuy ja mains. AFFRICQUEE. De donner vous estes tant plains, Ennement vous avez grant tort. Or ça puis qu'au fait c'est au fort, Vous n'en serez ja *parjuré* [Se rapporte au serment de GLORIEULX dans le premier vers cité]. (P. Jouh. D.R., a.1488, 31).

. Part. passé en empl. subst. "Parjure" : ...Fedris ly *parjurez.* (Hugues Capet Lab., c.1358, 102).

II. - Empl. trans.

A. - *Parjurer qqn* (un saint/un dieu)

1. "Faire un serment solennel en prenant qqn (un saint / un dieu...) à témoin" : ...n'estoit saint ne saincte qu'elle ne *parjurast*, soy excusant de l'entretenance du premier. [Un homme accuse sa maîtresse d'avoir un autre amant] (C.N.N., c.1456-1467, 237).

- *Parjurer son ame/sa foi...* "Engager dans son serment sa foi, son âme..." : Et disoit on moult de paroles Qui estoient toutes frivoles, Car pluseurs hommes y venoient Qui juroient et *parjuroient* Aus dames leurs fois et leur ame Qu'il les amoient sans nul blame, Et feroient jusqu'au morir, Et mieus cent mille fois morir Vorroient tout apertement Que faire en le departement (MACH., D. Lyon, 1342, 192).

2. "Faire un faux serment en prenant (un saint / un dieu...) à témoin" : "Par quelz dieux jurez vous la paix, quant vous avez tant *parjurez* ceulx par qui vous la jurastes aultresfoyz ?" (...) "Par ceulx meismes que nous la jurasmes aultresfois. Et de ceulx devez vous estre bien contens, quant ilz vous vengent de ceulx qui les ont *parjurez*". (LA SALE, Sale D., 1451, 108). LE JUIF. (...) Plusieurs crestiens voy jurer Leur Dieu, mais aussi *parjurer* Et n'en ont vergongne ne honte, Par faulceté qui les surmonte. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 89).

- *Parjurer le nom/ la presence de Dieu* : De povreté et de richesse, Sire, ne me donne largesse, Mais administre moy mon vivre Si qu'onnestement puisse vivre, Que je ne vomisse et *parjure* Ton nom, qu'a toy feroie injure. (MACH., C. ami, 1357, 71). ...saichans que de leurs bonnes voulentés, ferme et entiere loyauté envers nous, nous sommes bien cerciorés, et que en icelle leur loyauté, eulx et autres noz subjectz nous garderons, deffendrons et preserverons moyennant l'aide de Dieu, nostre createur, duquel la presence et tesmoignage par lesditz sermens entretenus esditz traitez sont par telles et autres manieres contempnées, violées et *parjurées.* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 259).

B. - *Parjurer un serment.* "Trahir un serment" : Noble homme se desnature Et procure A son sang deffigurer, Qui s'arme en querelle obscure, Faulse et sure, Pour pratique procurer : C'est le serment *parjurer* (CHART., B. Nobles, c.1424, 399). [R. M.]

PARJUREUR, adj. et subst. masc. (parjuteur)

[T-L : *parjurëor* ; FEW VIII, 249a : *perjurare*]

"(Celui) qui se parjure" : De m'enfance vous comperay. Dès que je eus sept ans passés, Tout devins de mal apensés, Menterres et faulx *parjureres*, Fel, malvais, envieux et lerres (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 27). Mensonger, *parjurers*, blaffemeurs, mocqueurs de gens, plain de detraction. (Lex. techn. monolingue H., c.1480, 128). [R. M.]

PARJURIER, verbe (parjurier)

[*FEW VIII, 249a : *perjurare*]

(Synon. de *parjurer*) : *Perjurie* ad un soen compaignoun (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 76). [R. M.]

PARLABLE, adj. (parlable)

[T-L : *parlable* ; GD : *parlable* ; FEW VII, 610a : *parabolare*]

"Qui parle"

- Subst. "Porte-parole, négociateur" (Éd.) : Or s'assemblent pour la conclusion De celle paix lous, renars entendable : Tybers li chas, pour la possession De damp Bernart ; pour Briquemer *parlable* Sont les chevriaux, ours et levriers courable (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 198). [R. M.]

PARLAISON, subst. fém. (parlaison)

[FEW VII, 608a : *parabolare*]

Faire parlaison à. "Parler à"

REM. Doc. 1495 ds FEW. [R. M.]

PARLAISSER, verbe (parlaisser)

[T-L : *parlaissier* ; GD : *parlaissier* ; FEW V, 224b : *laxare*]

"Négliger" : Des fleurs assés, n'en doubtés point, *Parlaisse*, mais c'est intervalle (TAILLEV., Songe thoïis. D., 1431, 62).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1450 (Tournai) ds GD V, 772b. [R. M.]

PARLANCE, subst. fém. (parlance)

[T-L : *parlance* ; GD : *parlance* ; FEW VII, 608a : *parabolare*]

A. - "Discours" : ... pour les langaiges [var. *parlances*] du monde qui sont tost dictes et à paine estainctes. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 134).

B. - Région. (Nord-Ouest) "Pourparler" : ... comme certaines *parlances* dacordance eussent este sur les champs (...) entre nous et nostre adversaire le conte de Monffort sur la guerre et sur le debat de nous et de ly... (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1363, 222). Si vous en pri humblement, treshonorable sire et maistre (...) d'enquerer de la dite femme et avoir *parlaunce* ovec le dit William W[illiam], pere du dite femme, d'iceste matire (Lettres agn. L., 1412, 118).

Rem. Doc. 1440 ds FEW. [R. M.]

PARLANT, adj. (parlant)

[GDC : *parlant* ; FEW VII, 607b : *parabolare* ; TLF XII, 1006a : *parlant*]

"Qui parle" v. *parler*

- *Bien parlant*. "Beau parleur" : ...bel seigneur estoit, honorable, joyeux, bien *parlant* et bien festoiant (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 87).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 143.

- *Les parlans*. "Les interlocuteurs" : Et ce disoit elle sur son cuer, mai c'estoit pour desvoier les *parlans*. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 23).

V. aussi *parler* [R. M.]

PARLAVER, verbe (parlaver)

[FEW V, 219a : *lavare*]

"Achever de laver" : A ! Monseigneur, besoins n'est de tant vous haster que premiers ne faites *parlaver* vostre chief ! (Messire Gilles de Chin L.-R., c.1400, 177). [H. G.]

PARLEE, subst. fém. (parlée)

[T-L : *parlee* ; GD : *parlee* ; FEW VII, 608a : *parabolare*]

"Tour de parole"

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 80. [R. M.]

PARLEMENT, subst. masc. (parlement)

[T-L : *parlement* ; GD : *parlement* ; DÉCT : parlement ; FEW VII, 608b, 609a : *parabolare* ; TLF XII, 1007a-1008a : *parlement*]

A. - [Comme nom commun]

1. "Fait de parler, de s'exprimer ; fait de parler ensemble, entretien, conversation ; p. méton., propos tenus, discours"

a) "Fait de parler, de s'exprimer"

- *Estre de tel parlement*. "Tenir un tel langage, s'exprimer ainsi" : Folx qui menace grandement, S'affiche et jure largement Qu'il trenchera jambes et braz. Il se vante devant la gent. Cilz qui est de tel *parlement* N'oseroit pas ferir ung rat. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 127).

- *Sans faire parlement*. "Sans parler, en silence" : ...certez, madamme, je vous ayme sy fort que je moray se je n'ay vostre amour entierement tout en secreit, sans faire *parlement*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 118).

- *Faire un parlement ensemble*. "Parler ensemble" : La lettre a son pere bailla Qui a lire riens n'y trouva Fors le convenant seulement De sa dame et le *parlement* Qu'il avoient ensamble fait. (Dit prunier B., c.1330-1350, 69).

- *Faire grand parlement de qqc.* "Parler longuement de qqc." : ...les bonnes femmes quant seront en leurs maisons, feront grant feste et grant *parlement* de la chiere que leur dicte dame leur aura faicte (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 88).

- *Faire ses parlements à qqn*. "S'adresser à qqn" : ...a qui feray mes *parlemens* Sens estre trop familier de nullui (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 53). [DESCH. ?]

- *Mettre qqn à parlement*. "S'adresser à qqn" : Et celle sans nul deloi a Mis l'emperiere a *parlement* : "Fai moi, dist el, .I. jugement ! ..." (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 93).

- *Tenir un grant parlement*. "Développer toute une argumentation" : Pallas meintenoit que science, Subtilité et sapience Passient toute chose mondeinne Et que richesse estoit vileinne Contre science vraiment. La tint un si grant *parlement* Et tant de bien plaidier se peinne Que c'estoit de l'oïr grant peinne. (MACH., F. am., c.1361, 205).

- *Tenir parlement de qqn / de qqc.* "Parler de qqn, de qqc." : A la damoiselle m'en vins, De mon aler *parlement* tins (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 119). Je sçay bien qu'il n'a pas granment C'on en tenoit grant *parlement* Et disoit on d'elle [la

pucelle] merveilles De bien (Mir. ste Bauth., c.1376, 84). Pour ce, l'ostel dont je tiens *parlement* Sera refait (TAILLEV., Ress. relèv. hôt. D., p.1440, 278).

- *Tenir long parlement*. "Parler longuement, tenir de longs propos" : Sans plus tenir long *parlement*... (Pac. Job M., c.1448-1478, 244). ...Sans tenir si longs *parlemens*, Monstrez nous de vos oignemens (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 378).

- *Véritable parlement*. "Parole véridique" : ...or te plaise Qu'a nous par toy Dieu se rapaise Par feu de tribulacion, (...) Par la purté d'entendement, Par véritable *parlement* Et par la sainté de bons faiz En ame et en corps me parfaiz (Mir. pape, 1346, 396).

b) "Fait de parler ensemble, entretien, conversation" : Si sailli hors [du brueil], Quant il ot bien oy tous nos descors, Si nous loa que li drois et li tors Fust mis seur vous, et ce fu nos acors. Car longuement Avoit duré de nous le *parlement*, Et si aviens fait maint argument, Si comme il est escript plus pleinement Ici dessus. Or sommes ci par devers vous venus, Par quoy li drois soit jugiez et sceüs, Et que vos dis soit de nous deus tenus. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 117). ...entre les souris Ot un merveilleux *parlement* Contre les chas leurs ennemis (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 151). Ensi en tel esbatement, Et en tous joieus *parlement*, Nagierent la riviere amont (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 27). ...et luy alla conter tout le *parlement* qu'elle avoit eu avec le chevalier (Belle Maguel. C., 1453, 18). ...la vieille (...) ne faillit pas de demander quel *parlement* avoit esté entre elle et celui qui s'en va. (C.N.N., c.1456-1467, 257). Tant la requis et priay humblement, En remonstrant, qu(e) au dernier fu(s)t contente De mettre fin en nostre *parlemens* (Compl. lion G., c.1470, 309).

- "Discussion plaisante" : Les chenoines sont unes gens Qui ont assés d'esbatement Ou monde pour lour corps aisier. (...) Es festes et es *parlemens* Vont pour lour corps esbaloier. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 53).

- *Tenir un parlement*. "Discuter ensemble, avoir un entretien, une conversation" : Moulz doucement l'en merciai Et d'elles haster li priaï ; Si qu'elle tint un *parlement* Li et sa suer secretement Et manderent une voisine Qu'els appellerent leur cousine. (MACH., Voir, 1364, 332).

• *Tenir (grand) parlement de qqn / de qqc.* "S'entretenir de qqn, de qqc." : Dont j'affermay en mon corage De lui prisier [cel oisel] et c'estoit drois, Et moustrer en tous bon endrois Signes et samblans amoureux Et souspirs dous et savoureux, Quant de l'oisel me departoie ; De ce souffrir ne me pooie. Et celle gent qui le gardoient M'ooient et me regardoient Demener ainsi faitement, S'en tenirent un *parlement* Pour resgarder, se bon seroit, Qui l'alerion me donroit. (MACH., D. Aler., a.1349, 321). Quant le roy fut revenu, tout le barnage s'assembla a la court, si tindrent grant *parlement* de la prouesse que Aigres avoit faicte (Bérinus, I, c.1350-1370, 382). Quand on eut grand piece tenu *parlement* de ces chemises perdues, dont Montbleru cognoissoit bien le larron, ces bons seigneurs dirent... (C.N.N., c.1456-1467, 398).

c) P. méton. "Propos tenus, discours, arguments développés" : J'ay ci tenu mains *parlemens* Qui sont, ce m'est vis, paremens De quoy l'alerion paroie, Quant a dame l'acomparoie. (MACH., D. Aler., a.1349, 336). Lors prist la dame une maniere Able, diligent et maniere De parler par si bel devis Qu'il estoit a chascun avis Qu'elle veïst tout en escript Ce qu'elle disoit et descript. Dont mieus diter nuls ne porroit, Nès que ses parlars atiroit. Elle ordena son *parlement* Dès le premier commencement, Qu'elle m'avoit envoyé querre, Et puis secondement requerre, Et comment j'alay devers li (MACH., J. R. Nav., 1349, 185). Et se me plaist,

qu'aussi y soit Raison qui nelui ne deçoit, Eins est adès en sa partie De bon conseil apareillie. Si entendra les *parlemens* Pour raporter aus jugemens. La me sara bien consillier ; Pas ne m'en faurra resveillier. Avecques li sera Mesure ; Car qui jugemens ne mesure, Il ne puelent venir a point, Afin qu'il soient en bon point Pour les parties delivrer Et chascune son droit livrer. (MACH., J. R. Nav., 1349, 191). Car vraiment Loing et pres plus aaise en serons Et meins assez en doubterons Des mesdisans faus et felons Le *parlement*. Et par ce l'amoureux tourment Et les pensees qui forment Puelent grever, legierement Oublierons (MACH., F. am., c.1361, 224). Amis, je t'ai moult bien oÿ Et mon cuer as moult resjoÿ De tes courtois ensengnemens. Mais si lons est tes *parlemens* Que trop longue chose seroit, Qui chascun mot repeteroit ; Si me passerai, pour briété, De m'onneur et de ta griété, Car ne puis faire mon devoir De les toutes ramentevoir : Et me garderai de mesprendre Si que n'i ara que reprendre, Se je puis et Dieus le m'ottroie. (MACH., Voir, 1364, 490). S'il oit de nulli *parlement* De toulte, d'injure ou de tors, Face com le saiges serpent, Estoupe ses oreilles lors (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 186). Eslonge toy de mesdisans, N'esoute point leur *parlement* (Cent ball. R., c.1388-1396, 12). Riens ne vauoit faire sy loing *parlement* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 112). Que veult autre chose Plaisir mondain fors boire et mengier, flaver et jouer, suyr taverne et fuyr moustier, ouyr plus tost detraction ou vilains et ors *parlemens* que predicacion ? (GERS., Déf., 1400, 226). Ne soyons pas comme aucuns qui dyent : "Se je veoye ung qui revenist d'enfer, je le croyoye." Vous avez oÿ ce que Dieu respondit a telz *parlemens*. (GERS., Déf., 1400, 242). Mais je ne veul pas que Jonesse Sçache rien de son *parlement*. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 32). Je requier jugement Que leurs diz et leur *parlement* Ne me font point d'encombrement. (CHART., L. Dames, 1416, 299). Paix, paix, orde viese truande ! Fault il oir vo *parlement* ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 58). ...qui est exemple a tous ceulz qui le contraire font [qui refusent de se reconcilier], sans avoir regard au bien de la chose publicque, des tresdeshonestes *parlemens* que le monde en dist, aux grans perilz qui s'en puent enssievir, ne a l'ire de Dieu qui de tout est le tresvray juge. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 39). Car par ce *parlement* que j'ay maintenant fait, j'ay fait d'une legion de noz ennemis noz bons amis (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 55). Plus respondoit, Plus habondoit Son *parlement*, Dont me plaisoit Ce qu'il disoit Terriblement. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 243).

2. "Délibération, négociation, pourparlers ; p. méton., conseil, réunion où ces délibérations se tiennent"

a) "Délibération, négociation, pourparlers" : Cilz de Citaliax sont bonnes gens Et moult ayment or et argent. Toute jour changent lour abbé ; S'il ne lour fait tout lour talent, Entr'eulx en font un *parlement*, Tantost le vuillent depouser. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 56). ...le *parlement* qe nous avons à Mante ovesques les gentz de Monsegneur le Roi (Doc. 1354-1355. In : R. Delachenal, Bibl. Éc. Chartes 61, 1900, 276). La [à la conférence de Cracovie, entre l'empereur et les rois de Hongrie et de Pologne] ot un moult grant *parlement*, Dont je me vueil orendroit taire, Car ne le saroye retraire ; Mais finalement il conclurent Que tuit ensamble aidier li durent, Si que la response diray De chascuns ; ja n'en mentiray. (MACH., P. Alex., p.1369, 40). ...Grieux et Troyens assemblerent a *parlement*, pour traicter de la paix (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 2). [Titre] Comment Anglois, après le *parlement* à Saint-Omer, tenu pour le fait des trêves, vindrent à Hesdin. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 373). Et dura cestuy *parlement* trois mois entiers, c'est assavoir du commencement de

juillet jusques à la fin de septembre, que lors fut la paix jurée, close et sceellée par tous les partiz (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 205). ...et tousjours se continuoit le *parlement* d'icelluy mariaige (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 31). Et sur le tart le prince de Tharente vint parler au roy joignant l'artillerie, dont monsieur de Ligny et monsieur de Guyse estoient en ostaige jusques a son retour. Le *parlement* fut brief, car il estoit tart ; le prince print congé du roy en sa galee, et incontinent monsieur de Ligny et monsieur de Guyse revindrent devers le roy. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 255). Finalement print congé du dit prince monsieur de Ligny, monsieur de Guyse avec monsieur le maistre d'ostel Charles de Brillac, lequel avoit eu la charge du dit *parlement*, et iceulx s'en vindrent devers le roy faisans les recommandacions du dit prince au roy comme il appartient honnorablement. Et ce dit jour ne fut tiree artillerie de costé ne d'autre en quelque façon ou maniere que ce fust. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 255). ...il avoit esté dict que le *parlement* se feroit en my-chemin des deux ostz (COMM., III, 1495-1498, 197).

- *Avoir parlement avec qqn*. "Entrer en pourparlers avec qqn, négocier avec qqn" : ...nous sommes arrivez et descenduz ès ysles de Ré, d'Ais et de Leis, du dit païs de Xaintonge, et après ce que nous et les habitans ès dites ysles eusmes eu assez debaz, par fait de guerre et autrement, les diz habitans requierent avoir *parlement* à nous (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 245).

- *Demander parlement*. "Solliciter la négociation" : Et quant il vist sa gent sy esperdue et combattre lui convenoit, soubitement aux Samites envoya ses messaiges pour demander *parlement*. Et quant il fut a eulx, par amiables et douces parolles, il fust de leur paix requerant (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 55). ...en la nécessité du péril non eschappable, ils demandèrent *parlement* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 124).

- *Faire un parlement*. "Négocier, mener des conciliabules" : [Les conjurés] Congié preïrent tous ensamble Et s'en alerent, ce me samble, En l'ostel dou prince ; et briefment, Là feïrent un *parlement* Pour le roy honnir et destruire En disant : "Il convient qu'il muire." Et vesci ce qu'il ordenerent Et comment sa mort deviserent. (MACH., P. Alex., p.1369, 266). Lothart, va t'en appertement En l'ostel ou leur *parlement* Font les bourgeois de ceste ville. (Mir. Oton, c.1370, 324).

- *Prendre un parlement avec qqn*. "Fixer une rencontre de négociation" : Il print ung *parlement* avecques le duc de Bretagne, qui tenoit une partie des places de la Basse Normandie (COMM., I, 1489-1491, 89).

- *Tenir parlement*. "Délibérer, négocier" : ...et tindrent *parlement* ensemble par aucuns jours sur leurs affaires et sur le plus expédient à leur honneur (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 67). Sy voulut le duc tenir *parlement* de ceste matère avecques ses nobles les plus principaux et avecq ses chiefs de guerre, pour avoir avis et bonne délibération sur tout (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 425).

- *Venir à / au parlement*. "Se rendre à la négociation" : Allez dire sans plus attendre A vostre prince liement Qu'il viegne a nous au *parlement* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 79). Quer eulz vindrent a *parlement* (...) Et out paroles departies Entre les Danois et Franceis. (Vie st Evroul S., c.1350, 113).

b) P. méton. "Conseil, assemblée" : Quant li prince vuet plaidier, Par clers de loy, par usagiers Doit confermer son *parlement*. Par bon conseil et droiturier Doit gouverner et justicier Prince saige parfaitement. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 82). Le roy et tuit li grant seignour, L'endemain a l'aube du jour, Oÿrent messe et puis

alerent En *parlement*, ou il trouverent Le conseil et les advocas Tous pres de proposer le cas. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 278). Quant Pernehan et tous ceulx de son lignaige avecquez ceulx de sa bende se furent partis de ce *parlement*, ilz se mirent en armes (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 311). Comment le duc assembla en conseil ses nobles vassauls et sujets (...). Un autre grand *parlement* arrière assembla ce duc, des nobles et vaillans hommes ses subjets (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 83). Et en ce temps le duc Charles mist sus ung *parlement* qui residoit à Malines, où respondoient tous ses pays decha la Champagne. (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 132).

- [Dans des contextes de fiction] : ...les nimphes et les fees Y faisoient leurs assamblees Et qu'encor souvent y venoient Et leur *parlement* y tenoient, Leurs gieus, leurs festes, leurs caroles Et leurs amoureuses escoles (MACH., F. am., c.1361, 193). Li clers solaus, la belle lune, Et des estoiles la commune, Li XII. signe et les planettes, Qui sont cleres, luisans et nettes, Ordenerent un *parlement*, Fait de commun assentement. Là ot maint Dieu de grant puissance Et digne de grant reverence, Et maintes deesses aussi (MACH., P. Alex., p.1369, 1). Tantost Amour, en grant arroy, fist assembler son *Parlement*. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 111). Ung chapitle d'oiselés s'est tenu Soubz un portail ; en bruyt y est venu Ung roitelet (...). Ce fin roitel monta sur une pierre, Pour presider a ce grand *parlement* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 649).

- *Tenir (son) parlement*. "Tenir son conseil" : Li rois viaut *pallemant* tenir, Touz les mande sanz retenir (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 321). A l'endemain le gentil roy tint son *parlement*, ou milieu de toute sa chevalerie (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 582).

3. "Délibératon de justice, plaidoyer ; p. méton., assemblée judiciaire"

a) "Délibératon de justice, plaidoyers" : ...au lieu ou le *parlement* se faisoit, pour plaider les causes de pluseurs se rendoit. (C.N.N., c.1456-1467, 569).

b) P. méton. "Assemblée judiciaire, cour de justice" : Entr'eulx a plait et grant content. A court de Romme, en *parlement* Ont touz jours plait de leurs jardins. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 63). Ne fai pas clers tes consaus d'armes, Qui doivent prier pour les ames Et doivent compter et escrire Et chanter leur messes ou lire Et consillier les jugemens Aus consaus et aus *parlemens*. Si que tien chascun en son ordre Si bien qu'il n'i ait que remordre. (MACH., C. ami, 1357, 110). Car je te promet et t'affie Que mieus vaut une bonne espie Qui fait son fait seïrement C'un advocat en *parlement* ; Qu'on ne puet, sans bien espier, Ses anemis bien guerrier. (MACH., C. ami, 1357, 118). Baillé à Perroton Rochette le quel fut ordené de aler en la compagnie maistre Johan Garitel, commissaire de *parlement*, veoir tauxer les repparations par les manoirs et lieux de l'archevesquié (Comptes Archev. Rouen J., 1388-1395, 24). Si convient savoir que messire Jehan de Poitiers, chevalier, seigneur d'Arcy, et sa femme, donne Yzabel de Suse, portingaloise, ja par l'espace de deux ou III ans devant avoient esté constrains de estre par pluseurs fois et eulx tenir en *Parlement* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 237).

- [Dans des contextes de fiction] : "...Et quant ensi les maus d'amer Sen pour vous, dame, point d'amer Ne me devez faire sentir, Ne ne vous devez assentir Que vos cuers se doie envair A moy, pour vous amer, haïr. Chiere dame, et vous savez bien Que qui rent le mal pour le bien, Que c'est uns horribles pechiez Pour ceaus qui en sont entechiez." Einsy prouvoient par raison Qu'elles faisoient desraison, Quant ami n'estoient clamé, Mais plus encor, très bien amé, Et si

proposoient leurs cas Qu'en *parlement* n'a advocas Qui sceüst maintenir son droit Plus sagement ne plus a droit. (MACH., D. Lyon, 1342, 193). Et afin que tout chascun voye Que de vous je [Amour] suis trescontent, Une quittance vous octroye, Passee par mon *Parlement*, Qui relaissera plainement L'ommage que vous me devés, Comme contient ouvertement La requeste que faicte avés. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 111). Les diables tienent tribunal Et leur *parlement* contre nous ! (Pass. Auv., 1477, 276).

B. - [Proche d'un nom propre, comme nom d'une institution]

1. [Parlement de Paris, Cour de justice suprême, mais qui a aussi d'autres fonctions, notamment celle d'enregistrer les ordonnances royales]

a) "Cour de justice suprême (siégeant au Palais Royal, dans la Cité)" : À Jehan Gieves (...) pour apporter lettres de par ledit abbé à Évreux devers les gens du Conseil de Monseigneur, avecques procurations et autres lettres pour aucuns des officiers de Monseigneur qui estoient adjournez en *parlement* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 387). Et aussi le pretoire ou semblable, si comme a Paris, est appellé *parlement*, et en Normandie eschiquier, et ainsi des autres, etc. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 200). ...vint et fu present honorable homme et maistre Jehan de Cessieres, notaire du roy nostre sire et criffier criminel en son *parlement* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 380). ...selon les ordonnances royaulz, on devoit et avoit on acoustumé à pourveoir ausdis offices de *Parlement* par l'eleccion de ladicte Court (FAUQ., I, 1417-1420, 183). Ce jour, furent assemblez en la Grant Chambre de Parlement les presidens et conseilliers des trois Chambres dudit *Parlement* (FAUQ., I, 1417-1420, 207). ...une assez bonne aventure advint a ung chaperon fourré de *parlement* de Paris. (C.N.N., c.1456-1467, 414). Ha ! Sainte Marie, quelz seigneurs Pour presider au *parlement* ! (Menus propos P., 1461, 83). ...et fut conclud, selon l'intention du roy, que ledict duc seroit adjourné à comparoïr en personne en *parlement* à Paris. (COMM., I, 1489-1491, 174). Si, par especial, fist par icelui la fondacion et assiecte de son *Parlement* à Paris duquel fut inventeur. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 104 v°). Il advint que le *Parlement* de Paris fist executer aucune commission contre luy ; à cause de quoy il print la masse du sergent et l'en batit tellement, que le bruit en fut à Paris. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 v°).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 332 et suiv. ; 431 et suiv. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 1159.

- (*Mes seigneurs de Parlement* : ...du commandement de bouche à lui aujourd'uy fait par messeigneurs de *parlement* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 380). ...et pour ce, en enterinant ledit jugement, ordonnance et appointment fait par mesdiz seigneurs de *parlement*, icelle prisonniere fu faite despouillier toute nue, mise, liée et atachée à question sur le petit tresteau (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 302). [Titre] D'une Langue qui parloit sur les seigneurs de *parlement*. (ALECIS, Martyrol. faulses langues P.P., c.1475, 340). Six jours entiers demoura la dedens Ou ce pendant seigneurs et presidens De *parlement* et de son grant conseil Qui pour tel temps y furent residens, Ymaginerent les moyens evidens Pour sur les mons conduire l'appareil De son estat aux autres nompereil (LA VIGNE, V.N., p.1495, 146).

- *Cour de Parlement* : ...appointié avoit esté que la Court de *Parlement* cognoistroit de certain descort meü ou esperé à mouvoïr entre l'Université de Paris et aucuns autres (BAYE, I, 1400-1410, 95). ...en la presence des notaires, des huissiers, advocas et

procureurs de ladict Court de *Parlement* (FAUQ., I, 1417-1420, 35). Comme esmé de mau courage, Détesta moult Humain Lignage, Et l'accusa horriblement En plaine court de *Parlement* (LA HAYE, P. peste, 1426, 35). ...et les tenir en foy et hommage du Roy et de la couronne de France, et en parrie, sous le ressort du Roy et de sa court de *parlement* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 216). ...il desiroit aller à Paris faire publier leur appointement en la cour de *parlement*, pour ce que c'est la coustume de France d'y publier tous accordz, ou autrement ne seroient de nulle vaille. (COMM., I, 1489-1491, 163). Ce temps durant, eust ung desir fort singulier, luy procedant de tout son cueur, de povoir donner une grant pollice en ce royaume, principalement sur la longueur des procès, et, en ce passage, bien brider ceste court de *Parlement* (COMM., II, 1489-1491, 278).

- (*Grand*) *Chambre de Parlement*. "La plus importante des trois Chambres du Parlement, celle où les causes sont plaidées et les arrêts rendus (les deux autres étant la Chambre des Enquêtes, chargée de l'instruction, et la Chambre des Requêtes, qui détermine la validité des appels)": Lesquelles lettres furent leues en la Chambre de *Parlement* en la presence des presidens et conseillers dudit Parlement, tant de la Chambre de *Parlement*, des Enquestes comme des Requestes du Palais (FAUQ., I, 1417-1420, 34). Depuis le XIJe jour de ce mois jusques au lundi XXIXe jour d'icellui mois de novembre, ont cessé toutes plaidoeries en la Chambre de *Parlement* (FAUQ., I, 1417-1420, 44). Ce jour, vint en la Chambre de *Parlement* monseigneur le chancelier de France pour eslire ung conseiller clerc en ladict Chambre (FAUQ., I, 1417-1420, 173). Ce jour, furent assemblez en la Grant Chambre de *Parlement* les presidens et conseillers des trois Chambres dudit Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 207).

- *Tenir le Parlement (du roi)*. "Être en fonction, occuper un office au Parlement (de Paris)": ...mondit seigneur le Dauphin avoit reçu lettres du Roy escriptes ce mois à Creilg, par lesquelles en effect le Roy luy mandoit qu'il feist assembler les prelas, les gens de son Grant Conseil, les gens tenans son *Parlement* à Paris et aucuns clers de l'Université de Paris, en bon nombre, pour adviser et conseiller le Roy comment et par quelle maniere il devoit proceder à faire au Pape Martin que on disoit esleu ou Consil general lors assemble à Coustances. (FAUQ., I, 1417-1420, 67).

b) "Session du Parlement de Paris": ...et puiz les ordonnances leues, fu mis fin ou *Parlement* quant aux Plaidoeries, et ordonné que jucques à la saint Barthelemi l'en conseileroit (BAYE, I, 1400-1410, 42). Il sera dit que ledit Martin venra aux jours d'Amiens du *Parlement* prouchain proceder sur la demande dudit Philippe (BAYE, II, 1411-1417, 270). Ce jour, la Court a donné congé à maistre Giles des Champs jusques au commencement du *Parlement* prochain à venir. (FAUQ., I, 1417-1420, 165). Ce jour, fu ordonné que, jusques en la fin de ce *Parlement*, on plaideroit IIIJ jours la sepmaine, c'est assavoir, aux lundi, mardi, jeudi et vendredi. (FAUQ., I, 1417-1420, 173). Et fu le *Parlement*, quant aux consultations, continué jusques à la Toussains prouchain venant. (FAUQ., I, 1417-1420, 321).

- *Tenir le parlement*. "Tenir conseil au Parlement (de Paris)": ...laquelle confession, et ce que ledit Hennequin, lesdis mons. le bailli, mons. le visconte prevost de Saint-Quentin, et autres dessus nommez, envoient par devers nos très-chiers et grans amis nosseigneurs tenant le present *parlement* du roy nostre sire, enclous soubz leurs seauls, le XXVe jour du mois de fevrier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 386). Messire Arnault de Corbye, chevalier, chancelier de France, tint le *Parlement* et Conseil en la Chambre de

Parlement (BAYE, I, 1400-1410, 295). ...c'estoit la volenté du Roy que certaine lettre faicte et passée par aucuns qui tenoient lors le *Parlement*, touchant ladict proposition, soit revoquée par la Court et mise au neant (FAUQ., I, 1417-1420, 281).

- [D'un justiciable du Châtelet] *Appeler en Parlement*. "Faire appel": De laquele sentence laditte prisonniere appella en *parlement*, et, pour ce, fu surcis par ledit mons. le prevost de plus avant proceder à l'encontre d'icelle prisonniere, et commandé aus varlés de la geole que icelle prisonniere ilz remeissent en la prison de laquelle elle avoit esté attainte. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 299).

2. [Parlement provincial]: ...et maistre Jehan Dauvet, president du *Parlement* de Thoulouze (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 99). Ung maistre des requestes alant devant luy ou faisant l'office, qui estoit ung conseiller au *parlement* du Daulphiné appellé Rabot... (COMM., III, 1495-1498, 59).

Rem. Institués par le pouvoir royal: Parlement de Toulouse (1420), Parlement du Dauphiné (Grenoble, 1453), Parlement de Guyenne (Bordeaux, 1462), Parlement de Bourgogne (Dijon, 1476), Parlement de Rouen (1499), Parlement de Provence (Aix, 1501). Parlement des Interlocutoires (institué par le duc de Bretagne, Rennes, 1425). F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 149 et suiv. ; 280 et suiv. ; t.2, 1958, 475 et suiv.

3. [Parlement de Londres, assemblée législative anglaise]: Lors fist (...) Assembler son grant *parlement*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 63). A Londres en Angleterre, tout dedans avoit nagueres ung procureur en *parlement* (C.N.N., c.1456-1467, 91). Car ceulx d'Angleterre qui se trouvoient à son conseil, par especial à leur *parlement* (qui est comme troys Estatz) se trouvèrent plusieurs sages personnages (COMM., II, 1489-1491, 245). ...et incontinent commist ce cas et, en plain *parlement* d'Angleterre, feît degrader deux filles dudit Edouard et declairer bastardes (COMM., II, 1489-1491, 305). ...et, par especial, prenostica sur la revolucion de l'an et dit que les matieres seroient faulusement traictées ou *Parlement* de Londres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

Rem. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 1158-1159. [R. M.]

PARLEMENTAGE, subst. masc. (parlementage)

[T-L : *parlementage* ; FEW VII, 609a : *parabolare*]

"Pourparler"

REM. Doc. XIVe s. ds FEW. [R. M.]

PARLEMENTER, verbe (parlementer)

[T-L : *parlementer* ; GD : *parlementer* ; FEW VII, 609a : *parabolare* ; TLF XII, 1009a : *parlementer*]

I. - Empl. intrans.

A. - "Discuter, délibérer": Enfin, tant *parlementerent* qu'il pleut à tout le conseil de Flandres que le roy d'Angleterre peust aler et venir (...) ou pays de Flandres (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 133). Quant il orent *parlementé* Longuement à leur volenté, Il feïrent une ordenance Que cis roy iroit en presence Aus autres princes d'Alemaigne, Car il est bon que de li veingne La requeste qu'il leur fera Et avec ce tout leur dira Ce qu'on a fait à l'assemblée Qui en Cracovie est asssemblée. (MACH., P. Alex., p.1369, 41). Quant il orent *parlementé* Longuement à leur volenté, Il feïrent une ordenance Que cis roy iroit en presence Aus autres princes d'Alemaigne, Car il est bon que de li veingne La requeste

qu'il leur fera Et avec ce tout leur dira Ce qu'on a fait à l'assemblée Qui en Cracovie est asssemblée. (MACH., P. Alex., p.1369, 41). Adont respondirent les chevaliers qui estoient de la conté de Guerles, quant ilz eurent ung petit *parlementé* ensamble (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 150). Elle adoncques feist signe a sa compaign(i)e et seur germaine Sapience qu'elle portast la parole pour exposer ce que entre [el]les, Vertuz, avoyent deliberé et *parlementé* ensemble. (GERS., Concept., 1401, 393). ...tant fist en pou d'heure qu'il avoit la place emportée s'il n'eust esté content de *parlamenteur*. [D'un séducteur trop bavard] (C.N.N., c.1456-1467, 118). Et quant ilz eurent *parlementé* ensemble pource que les treves failloyent entr'eulx, aussi quant ilz virent tant de gendarmes pour le roy prestz et appareillez de donner dedens, ilz mirent en terme la paix, et dirent qu'ilz demandoient appointment et faire le traictié de paix ainsi qu'il plairoit au roy, s'il vouloit ad ce vacquer et entendre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 318).

Rem. *Hugues Capet* Lab., c.1358, 5818...

B. - En partic. "Entrer en pourparler pour trouver une solution négociée à un conflit" : [Conditions de paix proposées par le roi aux émirs] Li roys leur fist moult bonne chiere ; Là parlerent de la matiere Pour quoy li soudans les envoie, Moult longuement. Que vous diroie ? Longuement ont *parlementé*, Chascuns disoit sa volenté. (MACH., P. Alex., p.1369, 124). Moult longuement *parlamenteurent*, Et finalement s'acorderent. Li amiraut ont acordé, Ottrioié, promis et juré, Comme procureur dou soudan ; Chascuns mist le doy à son dan, Si comme leur guise le donne, Qu'au soudan, en propre personne, Feront l'acort ratefier, Jurer, tenir et ottrier. (MACH., P. Alex., p.1369, 134). Lors vindrent a la journee les Sarrasins et leur conseil. Et, d'autre part, vint le roy Uriien et tous les barons de l'ost crestien, et *parlamenteurent* tant d'un costé et d'autre qu'ilz furent d'accort par my tant que les Sarrasins leur restituerent et rendirent quant qu'ilz avoient frayé sur le voyage, et pour raler dont ilz estoient venuz. Et, chascun an, deurent payer et donner au roy Uriien XXXm. besans d'or. (ARRAS, c.1392-1393, 236). Si envoierent tretiier et *parlamenteur* deviers la roine et messire Jehan de Hainnau, (FROISS., Chron. D., p.1400, 84). Apres me semble qu'i seroit bon D'envoyer en l'oust des Anglois Un herault, gentil compaignon, Pour parler a eulx et les voir, Et que puissons tant faire ainçois Avoir d'eux treves pour parler, Comme de deux jours ou de trois, Seulement a *parlamenteur*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 258). Et environ cinq heures de vespres, ceulx du chasteau demanderent a *parlamenteur*, le roy estant illecques present (LA VIGNE, V.N., p.1495, 253).

- *Parlamenteur à/avec qqn.* "Discuter avec qqn pour trouver un accommodement, une solution négociée à un conflit" : Dont furent ambassadeurs de par le conte d'Armignac enbesoingnié pour aler seurement *parlamenteur* à Perrot le Bernois et à Aymerigot Marcel. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 138). Et la *parlamenteurent* tant li un a l'autre que unes trieves furent prisses, a durer trois ans entre Engleterre et Escoce. (FROISS., Chron. D., p.1400, 164). Et iceulx XV jours passez, sesdis maistres le firent tirer et mettre hors de sadicte prison, pour derechief *parlamenteur* avec lui. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1429, 152). ...doutant aussi estre prins d'assault, et par ce perie, pillée, saccagée et destruite, requierent *parlamenteur* avec iceulx seigneurs françoys (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 94). ...car vous les eussiez trouvés si très infortunés, que là où il ne vous eust pleu leur courir sus et les avoir ainçois laissés VIII ou dix jours, sans faire *parlamenteur* à eulx, si Dieu, de sa puissance absolue, n'eust destourné les influences, il leur eust convenu combatre ensemble l'un

à l'autre et deslogés à leur grande confusion, deshonneur et dangier de leurs personnes et au grant honneur et prouffit de vous et de vostre royaume (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 8 r°). ...car plusieurs joyeusetez leurs furent monstrees en la dicte galee, cependant que le prince *parlementoit* au roy. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 254). Et devez savoir que, à l'armée du siege, le conte de Dampmartin trouva le mareschal du logeiz de mons. de Berry, auquel ils *parlamenteurent* avec ung hommé Vendanges, bons et hardi homme d'armes, nommément audit mareschal Christofle de Plailly, en soy dolosant du mauvais conseil qu'avoit eu mondit seigneur de Berry. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 200).

- [Emploi impersonnel] : Tant fu alé, *parlementé* et trettié entre ces parties que unes trieves furent prisses a durer trois ans (FROISS., Chron. D., p.1400, 592).

II. - Empl. trans.

A. - *Parlamenteur qqc.* "Négociier qqc." : ...li rois de France ... i envoieroit de par li nobles hommes et prelas qui averoient plainne poissance d'acorder tout ce que dit et *parlementé* seroit pour le millour. (FROISS., Chron. D., p.1400, 457). ... papes Clemens .Ves., qui resnoit pour ce temps, i avoit envoiier deus cardinauls en legation, le cardinal Pennestres et le cardinal de Clermont. Liqueul cardinal trettoient et *parlementoient* entre ces parties paix ou concordance se il peussent (FROISS., Chron. D., p.1400, 591).

- *Parlamenteur que.* "Négociier afin que..." : Et envoierent li seigneur d'Engleterre par pluisseurs fois lors hiraus deviers eulx tretiier et *parlamenteur* que il vosissent livrer place et piece de terre pour combatre, (FROISS., Chron. D., p.1400, 147).

B. - *Parlamenteur de + inf.* "Négociier de faire qqc." : À Perrin Travers, pour aler à St Sauveur querre un sauf conduit pour aucuns des gens de Monseigneur pour aler à Valloignes *parlamenteur* de traiter aus Angloiz (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 368). [R. M.]

PARLEMENTEUR, subst. masc. (parlementeur)

[GD : *parlementeur* ; FEW VII, 609a : *parabolare*]

"Négociateur en cas de conflit, de guerre" : ...quant les assiégeans virent la chose tourner à néant, et que les *parlementeurs* jà estoient rentrés en leur fort sans rien faire... (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 124). Ce tempz pendant, Francois sejournoient à Crespin, sourattendant que leurs .XX. lances et leurs *parlementeurs* eussent rapassé le pont. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 242). [R. M.]

PARLEMENTIS, subst. masc. (parlementis)

[GD : *parlementeis* ; FEW VII, 609a : *parabolare*]

"Débat, discussion, pourparler, tractation" : Certes, j'ai souvant esté es queeles et es *parlemeuteiz* de mes compaignons causeans de leurs choses (PREMIERFAIT, Vieillesse M., 1405, 57). Et en ce *parlemeuteis* du traictié, les Anglois tirèrent des flesches et blecièrent des gens du duc (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 57). ...durant ce *parlemeuteis*, les Gennois avoient fait prendre la seurté de leur traictié (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 250). Auquel souper fut grant *parlemeuteys* du chevalier blanc, disans qu'il estoit impareil et que le roy de France estoit heureux d'avoir ung tel chevalier en son royaume, quy tant estoit de bone facion, qu'il n'avoit pareil en fais, en dis et toute honneur. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 72). [R. M.]

PARLER, verbe (parler)

[T-L : *parler* ; GD : *parler* ; GDC : *parler*¹/*parler*² ; DÉCT : parler ; FEW VII, 606b, 607b : *parabolare* ; TLF XII, 1009b, 1017b : *parler*¹/*parler*²]

I. - Empl. intrans.

A. - "Être doté de la faculté de parole" : [C'est l'enfant sourd-muet guéri par le Christ qui parle (cf. *Marc* 9, 14-27)] Guarison m'a donné parfaite. Je auds, je *parle*, je suis en paix. (Pass. Auv., 1477, 163). Aucune fois [choses merveilleuses se font] en choses sensibles, comme en l'asne de Balaam, qui *parla*. (Somme abr., c.1477-1481, 163).

B. - "Articuler les sons du langage" : LA FILLE. (...) Pour ce m'a le parler rendu Que j'oy dès mon naistre perdu. (...) L'EMPERIÈRE. Fille, de la joie qu'avoir Me fais de ce que t'oy *parler* Ne me puis tenir de plourer (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 73). Si tost que nous venismes la, L'ymage de Jhesu *parla* Et dist : "Je te port tesmoingnage..." (Mir. march. juif, c.1377, 222). ...la Court a ordené et accordé que frere Nicole de Vincence, cordelier, prisonnier en la Conciergerie, griefment malade, tellement qu'il ne *parle* plus, soit porté incontinent à l'Ostel-Dieu de Paris. (FAUQ., II, 1421-1430, 267). Qui est ce fol qui la *parole* ? (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 92). ...grosses larmes, en *parlant*, luy descendoient en tresgrand abundance (C.N.N., c.1456-1467, 93). Ceste plorerie dura assez longuement, et fut la le long temps le mesnage sans *parler*. (C.N.N., c.1456-1467, 141). ...[le mari] fut grand piece en son courage, asavoir si bon estoit qu'il *parlast* ou si mieulx luy valoit le taire. (C.N.N., c.1456-1467, 243). LA BOURGEOISE. Voy le vous la. Trois jours y a qu'il ne *parla* Pour ce que pendu il s'estoit. (LA VIGNE, S.M., 1496, 269).

- *Parler bas / parler haut* : Mais *parlés* bas ! Ne vé vous mie Judas, qui est de sa compagnie ? Je croy qu'i nous vient escouter. (Myst. Pass. N.S., fragm. Troyes R., c.1350-1370, 272). A basse vois vous prie merci, dame, Car je ne puis ne ose haut *parler* (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 89). Et *parlez* bas, pour Dieu, ce dit la gouge (C.N.N., c.1456-1467, 148). Quand elle eut tout dit, il *parla* voire si hault que l'espousé, qui n'estoit pas loing, l'entendit tout du long (C.N.N., c.1456-1467, 298).

- *Parler en qqn.* "Faire entendre sa voix en quelqu'un d'autre" : LAURENS. Le loyer m'en sera rendu En la haulte gloire celestre. C'est la voix de Dieu, mon doulx maistre, Qui *parle* en moy : ce dois sçavoir. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 229). [Des bourreaux ont privé saint Laurent de l'usage de la parole en lui cassant les dents et arrachant la mâchoire]

- *Parler par qqn.* "Faire entendre sa voix par l'intermédiaire de qqn" : Tes dieux [des idoles] n'ont jamais froit ne chault Et si n'ont point de mouvemant Mais je te dix certaynnement Que les dyables *parlent* par eulx. (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 56).

- [En tournure nég. ; pour marquer la tristesse] *Ne plus pouvoir parler* : De douleur *parler* ne puis plus ; Je suis a la fin de mes jours. (Pass. Auv., 1477, 207).

- [En tournure nég. ; pour marquer le passage nécessaire à l'action ou l'imminence d'un événement]

• *Sans plus parler* : Sans plus *parler* vous fault morir ; Accop, avancés vostre teste ! (Pass. Auv., 1477, 99). Malliferas, sans plus *parler*, Reprint ce chief ; va le tourner Pres de son corps, que ne le voye. (Pass. Auv., 1477, 108).

• *Plus ne faut parler* : Or sa, plus ne te fault *parler*. D'une voix trestous les Juifz T'en demandent estre remis En ta premiere liberté. (Pass. Auv., 1477, 173).

C. - [Comme expression de la pensée]

1. "Prendre la parole" : Noblece premiere *parla*, Present tous ceulx qui furent la (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 133).

2. "Exprimer sa pensée en usant du langage articulé, s'exprimer" : Se Barbue eüst molement *Pallé*, monlt li fut malement (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 14). Et de ces ici les uns qui *parloient* plus simplement disoient que ce est pour ce que pyramide est la plus acue de toutes les figures, et le feu est le plus acu de tous les corps (ORESME, C.M., c.1377, 626). Et ledit Loys lui respondi par telz moz : Si fais, je y puis bien aler, car je y suis bien congneu et sçay bien *parler*, et m'entendroit-l'en mieulx parler que l'en ne le feroit toy, et sy suis filleul mons. de Thouraine. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 24). ...les trahitez luy font signe qu'il *paroilhe* hardiement. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 121). Nature après ce que le congié de *parler* fu ottroyé de Dieu ainsy *parla* : "Tu scez, Sire..." (GERS., Concept., 1401, 399). ...et au jour de la date d'icelle sentence, [ledit maistre Bernart] ne *parla* point et fist *parler* son advocat, qui ne *parla* que de sa declinatoire et de son appel (FAUQ., II, 1421-1430, 239). ...quand il *parla*, ce fut en loant beaucoup la tresgrande beaulté de ceste, sa femme. (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...elle trouva son maistre, qui n'attendit pas qu'elle *parlast*, mais demanda incontinent... (C.N.N., c.1456-1467, 260).

Rem. Sur la contraction *parlon*, pour *parle on* ("parle-t-on"), cf. COUDRETTE, *Mélus*. R., c.1401-1402, v.17 (et la note de l'éd.). : Tant *parl'on* qu'on se contredit (VILLON, Poésies diverses T., c.1456-1463, 261).

- *Beau parler*. "S'exprimer avec facilité (une facilité qui peut être trompeuse)" : ...qui proprement scet faindre, Beau *parler*, coulourer et paindre ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 45). ...bien savoit traire Et gent par beau *parler* attraire. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 54). Plus s'estudiera a beau *parler* que a sagement ou veritablement dire. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 159).

- *Bien parler* : ...Dieu scet, s'il avoit bien *parlé* la premiere foiz, que encores fist il mieulx son personnage a la deuxiesme (C.N.N., c.1456-1467, 315).

- *Parler haut*. "Parler fort et s'exprimer avec assurance" : Dieu scet s'il *parla* hault et blasonna bien les armes de son bon voisin. (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...pource qu'il veoit que hault *parler* ne fort [tancher] n'avoit pas lors son lieu, il remist le procès tout en Dieu (C.N.N., c.1456-1467, 245).

- *Parler plein*. "Tout dire" : ...[elle] luy voulut monstrier ung prisonnier qu'elle tenoit en ung tressecret lieu encloz et enserré. Et pour *parler* plain, elle se delivra, cy prins cy mis (...) d'ung tresbeau filz (C.N.N., c.1456-1467, 198).

- *Parler à cheval*. "Parler de haut, avec insolence"

Rem. *cheval* v. Lexiques

- *Parler de sens / parler de folie*. "Parler sérieusement / plaisanter" : Et pendant ce, le roy et le duc se trouvèrent ensemble en leurs chambres, *parlans* tel fois de sens, tel fois de folie et de joyusetés, comme en tel cas eschiet (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 16).

- *Parler en* (telle langue). "S'exprimer en telle langue" : Et *parla* a eulx le conte de Nevers Engillebert monsieur de Cleves, avec le baillly de Dyjon, et *parlerent* en allemand. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252).

- *Parler contre qqn.* "Critiquer qqn, protester contre qqn" : Et appert assés par ce que nous voions, jouxte ce que fu dit ou chapitre precedent, que ja pieça aucuns povres de ceste policie murmurent et *parlent* contre les autres en disant que gens de Eglise

ne doivent pas avoir teles possessions et que les premiers prestres ne menoient pas tel estat. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 189). Mais tantost par aventure on me dira le proverbe commun : "Bien aise plaidoye qui parle sans partie !", car il semble que nulz ne *parle* ou doye *parler* contre moy. Voulsist Dieu que ainsy fust et que on ne trovast advocat ou plaidoyeur faisant partie contre ceste verité ! (GERS., Déf., 1400, 221). ...une femme vefve, duquel le mari avoit esté tué audit Orleans à occasion de ce que *parloit* contre aucuns qui transportoient le blef de la ville hors pour vendre ou peril et famine du pueple. (BAYE, I, 1400-1410, 326).

- À *proprement parler*. "À vrai dire" : Cest dit est selon parler commun et est propre, mais c'est a dire que il est moins mauvais a *parler* proprement (ORESME, E.A.C., c.1370, 237). Je vous autroy et scé de vray que, en ce monde, a proprement *paller* n'a que une seule seignorie, laquelle est de Dieu, qui est vray seigneur de tout le monde, mez ceste unité de seignorie ne toust pas ne n'enpeche que, en ce monde, ne soient deux juridictions. (Songe verg. S., t.1, 1378, 72).

Rem. COUDRETTE, *Mélus*. R., c.1401-1402, 3031.

- À *parler plus proprement* : Et en ceste maniere ou tout le ciel est desus ou, a *parler* plus proprement, il n'a ou ciel ne desus ne desous ne haut ne bas (ORESME, C.M., c.1377, 322).

- À *parler ainsy* : Et n'est nulle doute que a *parler* ainsy felicité est a loer. (ORESME, E.A.C., c.1370, 138).

- À *parler largement*. "En gros" : ...car, a *parler* largement, aucune foiz est eleccion de chose notoire et qui n'est pas douteuse, et ainsy n'est elle pas a mectre en conseil. (ORESME, E.A.C., c.1370, 193).

- À *parler moralement*. "Eu regard à la morale" : Et, a moralement *parler*, c'est commun proverbe que toutes promesses ne sont pas a tenir (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 232).

- À *parler ouvertement* : Et, a *parler* ouvertement, Tout est rompu, c'est a refaire. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 89).

- À *parler simplement* : Car, a dire ou a *parler* simplement, gaaing est dit en teles choses, c'est a savoir, en injures, combien que il ne semble pas a aucuns que gaaing soit propre nom en teles choses comme seroit dire que le gaaing est a celui qui a feru et le damage a celui qui est feru. (ORESME, E.A., c.1370, 289).

- À *parler par mystère*. "En s'exprimant au figuré" : Dieu se moeut au centre a *parler* par mistere, quant il fut incarné et prist nostre humanité, et se mut du centre, quant monta ez cieulz, et se moeut autour du centre en preschant. (Somme abr., c.1477-1481, 146).

- *Par manière de parler*. "Pour s'exprimer ainsy, pour ainsy dire" : ...une grosse queue et longue de six à sept lances par manière de *parler*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 116).

- Empl. impers. : Et voulons et accordons que le dit mariage en la maniere qu'il est traictié et *parlé*, soit fait, contrait et accompli entre le dit nostre filz et la dite Beatriz (Doc. Poitou G., t.1, 1331, 380).

- *Je / moi qui parle*. "Moi-même" : ...l'on dit qu'il eut une perre nommée albeston, laquelle, une foiz alumée, jamais ne se consulme et toujours brusle, et, j'ay qui *parle*, ay veu et encore ay devers moy une maniere de roche, en maniere de tallz fort transparant et luisant que jamais feu ne peut consumer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 98 v°).

Rem. Cf. FEW VII, 607b : «Nfr. *moi qui vous parle* "moi-même" (1670 - Ac. 1878, Sév...)».

- *Il/elle/lui qui parle*. "Le justiciable, le témoin (qui s'exprime, qui est entendu)" : Et lui, estant couchié au lit de la

mort, dist par plusieurs foiz à elle qui *parle* qu'il moroit des coups que ledit prisonnier lui avoit donnez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 176). Et, sans plus avant parler ou dire de ceste matiere ensamble, se parti, lui qui *parle*, de la compagnie d'icelle Perrete, et print congié d'elle. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 275).

- Prov. : Po *parler* et bien besongnier. (MACH., R. Fort., c.1341, 62). Et aussi vient souvent contraire De parler, quant on se doit taire, Car on dit que trop *parler* cuit. (MACH., R. Fort., c.1341, 139). Et pour ce clèrement folie Cil qui de tost *parler* se haste. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 16). Po *parler* et bien besongnier, Car on dit que trop *parler* nuist. (MACH., D. Aler., a.1349, 269). Mains *parler* et plus faire, ce ne vous nuyroit mie ! (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 144). ...comme dist Tulle ou prologue de sa Rethorique, «sapience sans scavoit *parler* peu proufite». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 17). Car trop *parler* Puet moult grever (MACH., Ch. bal., 1377, 616). Trop *parleir* nuit (JEAN D'OUTREM., Myr. hist. B.B., t.3, a.1400, 128). Trop *parler* nuist plus que trop taire. (Pastor. B., c.1422-1425, 212). Trop *parler* nuict, trop grater cuyt (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 198). Trop gratter cuit, trop *parler* nuit. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 322). Il couvient que trop *parler* nuyse, Se dit on, et trop grater cuise (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 322). *Parler* boute feu en maisons. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 376). Peu *parler* et bien besoingner (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 79). Qui petit *parle* bien besongne. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 370). Trop *parler* nuyt. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 290). Pou *parler* et bien besongnier. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197). Tant *parl'on* qu'on se contredit. (VILLON, Poésies diverses T., c.1456-1463, 261). Et est la chose toute apperte Que par trop *parler* maint a perte (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 40). Peu *parler* a bien besongner. (Sots triumph., c.1475, 41). Trop *parler* nuyt. (MACHO, Esope R., c.1480, XXXVI). Tant *perle-l'on* qu'on se mesdit (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 14). ...par quoy faict bon user de l'oppinion de celui qui dit que l'on ne se repent jamais pour *parler* peu, mais bien souvent de trop *parler*. (COMM., I, 1489-1491, 28). *Parler* a point et contenance sage Est de prudent homme signe et message. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 323).

Rem. Morawski, 105 ; 2428. *Prov. H*, 191-192 (P41 ; P45 ; P48 ; P49 ; P51). DI STEF., 639b.

3. "Révéler ce qu'on tenait caché" : Barrabam, *parle* sans mantir Et jure que diras verité (Pass. Auv., 1477, 172).

4. DR. *Parler en cause*. "Soutenir sa cause" : Item comme l'en ait accoustumé que quant aucun demande de *parler* en cause, que il luy convient nommer de qui, cest assavoir qui est l'avocat qui lui agréé estre à sa cause et en faire serment... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1420, 381).

- *Parler sur qqn*. "Assigner qqn en justice (?)" : Nota que en action de meubles, roturiers *parleront* sur nobles personnes. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1400-1500, 507).

D. - "Dialoguer" : ...elles se leverent après le repos du matin, et s'abillerent au plus radde qu'elles peurent, non point sans *parler*. (C.N.N., c.1456-1467, 203). Veez la semblablement *parlé* Comme fist Golias a David, Don Golias en fut bien punit, Car David luy coppa la teste. (Pass. Auv., 1477, 267).

- *Parler ensemble*. "Avoir un entretien, une conversation" : ...et quant ilz furent montez en une chambre en l'ostel dudit chevalier, il et ladite Katherine *parlerent* ensemble longuement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 43). ...après ce que lesdis commissaires orent *parlé* ensemble à part (FAUQ., I,

1417-1420, 55). ...tantdiz qu'elle sera au chemin, nous *parlerons* ensemble. (C.N.N., c.1456-1467, 259).

- *Parler avec qqn* : Item, il *parle* et converse differement et autrement aveques ceulz qui sont en dignes et grans estas, et d'autre maniere aveques les autres qui sont mendres, et d'autre maniere avecques ceulz que il cognoist plus, et d'autre avecques ceulz que il cognoist moins. (ORESME, E.A., c.1370, 265).

- *Parler de plusieurs paroles*. "Dialoguer diversement" : ...en la fin dudit soupper, [ils] commencerent à *parler* de plusieurs parolles, lesqueles elle qui *parle* n'entendi pas, mais elle oy bien que ledit Charlot dist audit Loys : Tu pourroyes autant pou encontre moy comme mons. de Thouraine pourroit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 24).

II. - Empl. trans. dir.

A. - [Avec un compl. d'obj. interne] : Deux paroles te *parleray*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 166). Car quoy que ma bouche rie, Ou *parle* parole lye... (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 44). Et apres plusieurs paroles *parlées* entre vous et lui... (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., c.1445, 307). ...il n'estoit celui ne celle qui peust ung seul mot *parler*. (LA SALE, J.S. E., 1456, 310). ...il a ronciné la mienne [ma mère] plus de cinq cens foiz, et je n'en *parlay* oncques ung seul mot ! (C.N.N., c.1456-1467, 326). ...ne me respondez sur ceste matere en la forme et façon que soulent et ont de coustume les aultres femmes, quand on leur *parle* telz propos comme je vous dy maintenant. (C.N.N., c.1456-1467, 564). ...*parlons* paroles plaisantes et honnestes (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 260).

- *Parler un mot à qqn / parler deux mots à qqn*. "Dire quelques mots à qqn" : Chier sire, pourray je *parler* Deux moz a vous ? (Mir. fille roy, c.1379, 54). Pourray j'a vous un mot *parler* icy, sanz plus avant aler ? (Mir. st Alexis, 1382, 317).

- *Sans mot parler*. V. *mot* v. Lexiques

- *À verité parler*. V. *vérité* v. Lexiques "À vrai dire"

B. - *Parler une langue / un langage*. "Employer une langue pour s'exprimer" : Aucun puet *parler* latin a l'aventure ou a l'exemple d'un autre, comme un oysel *parle* et ne sceit que il dit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 155). Je vous y vail un drugeman, Pour ce que j'entens bien latin Et que je *parle* sarrasin Et turquien. (Mir. roy Thierry, c.1374, 329). ...il vous fault avoir (...) Un homme *parlant* son langage, Car il n'entent ne bien ne mal Le langage de ci aval (Mir. fille roy, c.1379, 57). Après li vueill aprendre touz lengaiges d'apeler chienz, de les menascier, de les resbaudir et, brief, touz lengaiges que on *parle* a chienz [Éd. : "les expressions adressées par le chasseur aux chiens"] (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 144). Et dit que ladite femme estoit assez grande, et de l'aage d'environ XL ans, et *parloit* assez bon françois (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 427). ...deux jeunes hommes (...) *parlans* langage sur le normant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430). Ci comence la maniere de langage que t'enseignera bien à droit *parler* et escrire douz françois selon l'usage et la coustume de France. (Man. lang. G., 1396, 43). Se je *parle* ung poy poictevin, Ice m'ont deux dames apris. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 90). Il sceut et *parla* toutes langues. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 v°). Cestui fist fere deux astrolabes, l'un pour la chambre et l'autre portatif et une orloge sans contrepoix que je lui devisay ; lui fiz aussi ung introductoire pour aprendre à *parler* et à escrire lecture ebraïque. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 r°). Et après ce fait partit Pierre de Valetaut, grant mareschal des logis du roy en tout son voyage de Naples, pour aller au devant des Suysses et Allemans que le baillyf de Dyjon et

aultres estoient allez querir es Allemaignes, pour les recevoir et faire leurs monstres, parce qu'il *parloit* et sçavoit bien leur langage. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 301).

C. - *Parler qqc*. "Dire qqc." : Trop de biens m'as fais, les quieulz seroit a moy doulce chose touz temps *parler* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 61). Il ne vult *parler* choses plaisantes a Olofernes. (MIÉLOT, Spec. hum. Salv. L.P., 1448, 130). Si j'ay *parlé* chouse contraire, Pardonne moy par ta clemance (Pac. Job M., c.1448-1478, 365). Et c'est ce que Lucain *parle* si deshonestement contre celle lignee, ou il dist... (LA SALE, Sale D., 1451, 133). Secondement que Dieu est, l'escripture le dist et *parle*. (Somme abr., c.1477-1481, 100). Or regardez tous bonnes gens Comme vous guette lennemy Quand en Leglise est venu cy Escripre ce que lon *parloit* (Myst. st Martin K., a.1500, 323).

- *Parler qqc. de qqn*. "Dire qqc. au sujet de qqn" : [Le roi de France aux ambassadeurs du duc de Bourgogne :] Quand a ce qu'on *parole* du sire de Torcy et de Tristan Lermite, c'est petite et povre couleur, car, se j'eusse eu ce propos, j'eusse bien envoyé aultres personnages (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 60).

- *Parler que*. "Dire que" : ...car je feray ung brief qui *parlerat* que Gaufruit mande a Charles qu'il luy vueil paier tous les ans le cav[a]ge qu'il require (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 32). ...ja soit ce que aucuns d'iceulz eussent bien oy *parler* que on vouloit trouver maniere d'avoir finance desdiz religieux par engagement ou vendicion de leurs joyaulz (FAUQ., I, 1417-1420, 123).

- [Avec une prop. interr. indir.] : ...Titus Livius, ou .VI^e. livre de la seconde bataille pugnicque, ou il *parle* comment Carpoue fut assise des Rommains moult destroitement (LA SALE, Sale D., 1451, 187). Pour *parler* comment il advint a Girard, quand vint le jour du partement de la bonne Katherine, environ dix heures, il s'esveilla (C.N.N., c.1456-1467, 180). Après que la bonne femme eut dit la confession generale, descendit au particulier, et vint *parler* comment, durant le temps que son mary avoit esté dehors, ung escuier avoit esté son lieutenant (C.N.N., c.1456-1467, 464).

III. - Empl. trans. indir.

A. - *Parler de qqn/qqc*.

1. "Exprimer sa pensée, son opinion, au sujet de qqn ou qqc. en usant du langage articulé" : ...sauvement vous conduiray A vostre hostel, et en alant Yrons d'autre chose *parlant* (Mir. Berthe, c.1373, 235). Retrayez, sire, vostre main et voz grans dons, et vous verrez ceulz qui demourront. (...) Je *parle* des mauvaiz, et selon ce que j'ay ouy dire a ung des plus grans de France, que par aucuns telz estoit betourné tout ce qui avoit esté bien advisé et delibéré ou grant conseil. (GERS., Noël, p.1404, 311). ...et n'osoit nul *parler* du duc de Bourgogne, qu'il ne fust en peril de perdre le corps ou la chevance, ou d'estre banny. (Journal bourgeois Paris T., 1417, 76). ...son advocat (...) ne *parla* que de sa declinatoire et de son appel (FAUQ., II, 1421-1430, 239). ...lesquelles parties ont desjà *parlé* ensemble de traictié et accord en leur cause d'appel. (FAUQ., II, 1421-1430, 358). ...[elle] vint descendre ses parolles a *parler* de sa maladie, qui estoit mortelle et incurable (C.N.N., c.1456-1467, 141). ...il ne buvoit ne mengoit quelque jour, mesmement quand aultre euvre faisoit, que tousjours ne *parlast* de son bon curé (C.N.N., c.1456-1467, 440). Jamais n'en *parlis*, mon maistre. (Retraict T., c.1490, 227). Mais de vous dire je ne me veulx point faindre Qu'onneur mondain en douleur vous faudra ; Tant que je vive, au cueur ne m'assoullra. Conclusion : de cela n'ai ge cure Et en *parle* qui *parler* en voudra. Il est trop fol qui en luy met sa cure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 165).

- *Parler de qqc. au vrai du coeur.* "Parler de qqc. en toute franchise" : Mais le duc certes qui à cest article voioit opportunité de respondre et d'en *parler* au vray du coeur, dist prestement : ... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 34).

- *Parler de qqc. comme clerc d'armes.* "Parler de qqc. sans compétence (comme un clerc qui parle d'armes)" : Et, se *parler* comme clerc d'armes Je doy... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 94). Je n'en doy pas *parler* comme clerc d'armes. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 389).

Rem. GERS. G, 1405, 1168.

- Empl. impers. (II) *est parlé de qqc.* "On s'entretient de, on délibère sur qqc." : Ce jour, fut conseillé un arrest sur un cas de faulseté, dont le registre fut fait par maistre J. de Cessieres, graphier criminel, et fu *parlé* d'aucunes choses touchant l'onneur de la Court. (BAYE, I, 1400-1410, 23). Item (...) fut *parlé* de l'assemblée de nosseigneurs, tant d'une partie comme d'autre (...) et fut *parlé* des lieux ou lesdis seigneurs se traioient (BAYE, II, 1411-1417, 120). ...nous avons bon espoir Qu'il en sera *parlé* a james De noz tres hault et puissant fais (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 303).

- "Jaser de qqc." : ...fut tant la chose escriée qu'on ne *parloit* par leans que des amours Gerard et Katherine. (C.N.N., c.1456-1467, 164). ...ce gentil homme consentit le mariage de sa seur et du bergier, et fut fait, et les tint tous deux en son hostel, combien qu'on en *parlast* assez par le païs. (C.N.N., c.1456-1467, 361).

- *Parler de qqc. en mal*

Rem. Cent ball. R., c.1388-1396, 125.

- *Ne plus parler de qqc.* "Ne plus évoquer cette chose" : Ubi supra N'en *parlons* plus (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 384). ...s'ilz y viennent tous deux ensemble, l'un fera place a l'autre, et bons amys comme devant, sans plus jamais *parler* de tuer et de battre. [Deux amis se partagent cordialement les faveurs d'une dame] (C.N.N., c.1456-1467, 240). ...soy voyant aussi bien maistresse de leans que s'elle fust sa femme espousée, ne *parla* plus de ce mariage et alla son chemin accoustumé. (C.N.N., c.1456-1467, 416). Or sa, il n'en fault plus *parler*. Il est juge et a jugé. (Pass. Auv., 1477, 216). Or sa, plus n'en fault *parler* ; Je m'en vaiz plorer mon soulz. (Pass. Auv., 1477, 278).

- *Ne pas vouloir ouïr parler de qqc.* "Refuser que l'on évoque cette chose" : Car son mary, obstiné et endurcy en son propos, n'en vout oncques oyr *parler*, et encores mains de la reprendre. [Une femme répudiée voudrait recouvrer ses biens] (C.N.N., c.1456-1467, 420).

- [Comme cheville d'affirmation] *N'en parlez mie* : Ses gens y eut, n'en *parlés* mie, Car bien plus de .lx. estoient, Qui de tous costés l'asalloient. (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 116).

2. En partic. *Parler de qqc.* "Mentionner qqc pour un haut fait, une action d'éclat"

- Empl. impers. au passif. : Je m'y vourray sy bien et sy bel esprouver Que je feray de moy tout le monde *paller*. (Tristan Nant. S., c.1350, 322). Je veulx feyre que l'om me voyse, Et que il soit de moy *parlé*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 273).

- *Faire parler de soi.* "Se mettre en quête de renommée (par une action d'éclat)" : Ce sont deux foulx adventureux, Et, ainsi comme je soustien, Y veullent faire *parler* d'eux. Ne savent s'il auront du mieux, Se la chose vient a effect ; Que j'é des compaignons plusieurs Qui leur rabesserons leur caquet. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 309).

3. P. anal. "Exprimer sa pensée par écrit" : ...au retour passa par l'ostel de son filz, dont il a esté *parlé*, et luy dist... (C.N.N., c.1456-1467, 368). Reste a *parler* de la compaternité qui est attendue entre le suscipient et recepvant et le receut, id est entre le pere spirituel ou entre la mere spirituelle et le filz spirituel. (Sac. mar., c.1477-1481, 58).

- [Le suj. désigne l'auteur] *Parler de qqc.* "Prendre pour thème" : Josephus, qui fu faiseur de cronicques et grant expositeur d'escriptures divines *parolle* de Jhesucrist en ung livre des anchiennes histoires en telle maniere : ... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 241). Ypocrate *parle* cy endroit du ventre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 376). Il *parle* de ceuls qui avoient escript en ceste matiere avant de lui. (ORESME, E.A.C., c.1370, 125). Apres il s'excuse de ce que il *parle* de si forte question. (ORESME, C.M., c.1377, 406). De moy *parla* en ses dictiez (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 27). ...ou .XVIII^e. livre de la Cité de Dieu, ou il *parle* d'une merveille laquelle je *parleray* ès adicions du chappitre des Merveilles (LA SALE, Sale D., 1451, 176). ...tantdiz qu'ilz se deviserent, nous retournerons a *parler* de la vieille qui revint a l'ostel (C.N.N., c.1456-1467, 260).

- [Le suj. désigne un texte écrit] *Parler de qqc.* "Faire état, faire mention de qqc." : ...car les drois ["les textes de droit, les articles"] qui *parlent* d'office de juge et les docteurs veulent que le juge face son jugement selon les choses alleguees et prouvees. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316). ...la Court s'informera premierement d'aucunes choses, c'est assavoir, se Arnaude et Guillemin sont enfans de feu maistre Phelippe de Corbie et damoiselle Jehanne, sa femme, et se es temps dont *parlent* les abolitions ilz fussent demourez à Paris ou ailleurs en ceste obeissance (FAUQ., III, 1431-1435, 158). La huitante et septiesme nouvelle racompte et *parle* d'ung gentil chevalier (C.N.N., c.1456-1467, 18). D'Isaye j'ay veu l'escript Que de Messias *parloit*, Et en telle façon disoit : Dominus ipse veniet et salvabit nos (Pass. Auv., 1477, 120). Cy commence le septiesme livre *parlant* de la fin du monde. (Somme abr., c.1477-1481, 96).

B. - *Parler à qqc*

1. "Adresser la parole à qqc, s'adresser à qqc" : Sire curé, je vien a vous *Parler*, voire en confession. (Mir. mère pape, c.1355, 354). En *pallant* a Saint Nocolas... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 99). Mais anchois vous *parrés* ["vous parlerez"] a Foi (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 125). ...que plus a moi ne *parroit* elle ["qu'elle ne m'adresserait plus la parole"] (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 159). A moi *parra* ["parlera"] et jou a elle (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 95). Et fu fait mettre en la prison que l'en dist la Fousse, afin que chascun peust *parler* à lui, et qu'il ne se peust excuser de non avoir trouvé message ou à qui *parler*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 245). Liqueles Hennequins dist et respondi que il n'avoit que *parler* audit visconte (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 382). ...l'evesque de Poitiers est venu à belle compaignie, et a *parlé* au roy longuement, et lui a mis terme à dimenche. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 538). ...auxquelx la Court a defendu qu'il ne *parlent* outrageusement ne ne meffacent audit chevalier, à peinne de grosses et arbitraires peinnes. (BAYE, I, 1400-1410, 128). Ne *parlece* [subj. prés.] point a moy Moÿse (Internele consol. P., 1447, 65). ...il seroit expedient que je *parlasse* a vous a part. (C.N.N., c.1456-1467, 45). Qui fut bien esbahy, ce fut l'oste. Car il cuidoit que Dieu *parlast* a luy. (C.N.N., c.1456-1467, 245). Ce bon homme neantmains rompit la presse, et, quoy que le maistre *parlast* et respondi a pluseurs, luy compta son cas (C.N.N., c.1456-1467, 468). ...devant tout le monde cryoit tant qu'elle pouvoit.

"Vien ça, traistre ! *parle* a moy..." (C.N.N., c.1456-1467, 490). Romain, vien t'en a moy *parler* (Pass. Auv., 1477, 167). Hee, mon Dieu, comme *Parlarey* a ma douce tante ? (Pass. Auv., 1477, 183). MICHEL. Premier a luy je *parleray*. Pour ce qu'il m'est fort amjable Et en deux motz je luy diray Le vouloir de Dieu pardurable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 555).

- [Pour interpeller] : Leve toy, mort ; je *parle* a toy ! (Pass. Auv., 1477, 131). Si filz de Dieu es, descent de ce lieu ! Je *parle* a toy, dy, o Jhesus ! (Pass. Auv., 1477, 211).

- *Parler bien à qqn.* "Lui dire son fait" : ...l'oste, qui cognoist bien que c'est, *parla* tresbien a l'espousée, qui, toute deceute et esclandrie, tost après se partit de leans. (C.N.N., c.1456-1467, 125). ...Dieu scet s'il *parla* bien a elle, en luy remonstrant sa tres grand lascheté et desloyauté de cuer. (C.N.N., c.1456-1467, 239).

. *Parler à une femme dessous sa robe.* "Parler à une femme en secret" : Ce maistre chaperon fourré fist tant, par moyens et d'argent et autrement, qu'il *parla* a la belle cordoaniere dessoubz sa robe et a part. (C.N.N., c.1456-1467, 414).

- Empl. impers. (II) *est parlé à qqn.* "On évoque qqc. avec qqn" : ...la Court a sursiz de conclurre en ceste besoigne, jusques à ce que de par elle aura esté *parlé* audit monseigneur le Chancelier. (BAYE, II, 1411-1417, 7).

2. "S'entretenir avec qqn" : L'Université propose et dit qu'elle n'a pas *parlé* à Savoisy ne à Cousinot son advocat (BAYE, I, 1400-1410, 111). ...pour ce qu'il n'a peu avoir accès ne faculté de *parler* à plusieurs prelas dudit royaume de France (FAUQ., III, 1431-1435, 100). Nous luy *parlons* de longue main (Pass. Auv., 1477, 134).

- *Parler de bouche à qqn.* "S'entretenir de vive voix (et non par écrit) avec qqn" : ...et en ce cas la Court *parleroit* de bouche audit chevalier, et en oultre fera ce qu'il appartendra. (BAYE, I, 1400-1410, 109).

- *Parler l'un à l'autre* : ...combien que a dangier *parlassent* l'un a l'autre, car le pere s'en doubtoit et leur ostoit et rompoit les moyens et voies... (C.N.N., c.1456-1467, 546).

- *Parler à qqn à part.* "S'entretenir avec qqn seul à seul" : Je vous requier, s'il est possible (...) que vous me diez ou je pourray *parler* a vous a part. (C.N.N., c.1456-1467, 306). Seigneur, devant qu'alliés au siege, Il fault qu'ad vous je *parle* a part. (Pass. Auv., 1477, 168).

. *Parler à qqn entre soi* : C'est force que je *parle* a elle entre nous deux seullement, et ne me chault qu'il me couste. (C.N.N., c.1456-1467, 154).

3. En partic.

a) "S'adresser à qqn pour obtenir de lui une information" : ...qui le saroit faire ? A qui me faudroit il *parler* pour bien faire ceste besoigne ? (C.N.N., c.1456-1467, 40).

- [Dans le domaine méd.] : J'ay *parlé* au medecin, qui m'a enseigné une medicine dont vous serez garie. (C.N.N., c.1456-1467, 136). ...ledit cyrurgien estoit ung tresgentil compaignon, le plus renommé du país, et [le chevalier] le fist venir *parler* a luy. (C.N.N., c.1456-1467, 503).

b) "S'adresser à qqn pour lui faire la leçon, pour le remettre à sa place"

Rem. A. Blomquist, *St. neophilol.* 27, 1955, 15 (sur la var. du v. 424 ds LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377). E. Suomela-Härmä, *Coll. Nancy*, 1997, 158 (CHASTELL.).

- *Trouver à qui parler* : ...mais les payens estans sur les murailles fiers et orgueilleux sescrierent haultement, comme tous a

une voix, quilz aprochassent hardiement et que ilz trouveroient a quy *parler*. (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 633).

. [P. plaisant.] "S'adresser à un auditeur réceptif" : ...vers sa voisine s'en alla, qu'elle trouva en piteux point ; et ne fault pas dire qu'elle ne trouva bien a qui *parler*. [C'est elle qui est responsable du "piteux point" de ladite voisine] (C.N.N., c.1456-1467, 265).

c) *Parler à une femme.* "Lui faire la cour" : Ma bonne voisine, dit la jeune fille, je vous requier que vous allez devers ung tel, qu'elle luy nomma, qui estoit ung tresbeau gentilhomme, et qui autrefois avoit esté amoureux d'elle, et faictes tant qu'il vienne icy *parler* a moy. (C.N.N., c.1456-1467, 348). ...si ce pendant il vouloit venir *parler* a elle, elle orroit volontiers ses devises [Une femme reçoit un homme en l'absence de son mari] (C.N.N., c.1456-1467, 389).

C. - *Parler à / avec qqn de / sur qqn / qqc.* "Avoir un entretien, une conversation avec qqn sur qqc." : Sanz ce que par ledit Breton, sur ce interrogué, lui *parlast* en aucune maniere dudit mons. l'evesque de Poitiers, ne d'autre chose quelconques dont il soit record. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 548). ...pour conferer et *parler* de ceste chose avec ledit prevost des marchans et eschevins de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 46). ...jusques à ce que on eust de par le Conseil *parlé* audit duc de Bedford du contenu esdictes lettres (FAUQ., II, 1421-1430, 120). Sur quoy a esté deliberé de premierement *parler* sur ce à monseigneur le Chancelier de France (FAUQ., II, 1421-1430, 334). ...et son pere (...) ly *parla* d'un autre nouvel mary. (LA SALE, J.S., 1456, 5). Ce bon seigneur pensa ung peu sur l'advis de sa fille et en *parla* a madame sa femme. (C.N.N., c.1456-1467, 171). Est ce, dit il a sa seur, celui dont vous m'avez *parlé* ? (C.N.N., c.1456-1467, 360). A toy, Simon, mon cuer s'adresse Pour toy *parler* de ton profit. (Pass. Auv., 1477, 153).

- Empl. impers. (II) *est parlé de qqc. à qqn.* "On s'entretient de qqc. avec qqn" : Sur quoy a esté respondu par la Court et ordené que de ce soit premierement *parlé* au procureur du Roy. (FAUQ., III, 1431-1435, 154).

- "Évoquer qqc. pour susciter l'action de qqn" : ...que diriez vous se je *parloie* de ceste besoigne au pere, et je la conduisoie tellement qu'elle sortist effect desiré. (C.N.N., c.1456-1467, 297).

- À l'impér. *Ne me parlez plus de.* "N'évoquez plus devant moi la chose en cause" : "...vous devez estre content, de ces huit rasieres et pensez y c'est un grand tas de blé. - Ne m'en *parlez* plus, dit il, j'en auray douze, ou je le tueray, et vous aussi !..." (C.N.N., c.1456-1467, 291). ...ne m'en *parlez* plus ; ce qui est fait ne peut autrement estre (C.N.N., c.1456-1467, 346). Haa, traistre Judas ! De celluy ne me *parlés* plus ! (Pass. Auv., 1477, 184).

- *Parler à qqn de + inf.* "Annoncer à qqn l'intention de" : LE PREMIER MARCHANT. Advis m'est que l'on me *parla*, L'autre jour, d'aller a la foyre. Voisin, hau, que faictes vous la ? LE SECOND MARCHANT. Hee, mon voisin, vous pouez croire Que je metz cy, par inventoire, Mon petit cas pour m'en aller. (LA VIGNE, S.M., 1496, 269).

IV. - Inf. subst.

A. - "Fait de parler, de s'exprimer, parole"

1. [Oralement] : Or me dites (...) Sanz riens celer ce qu'avez fait En penser, en *parler*, en fait (Mir. mère pape, c.1355, 354). Mes yeulx demandent leur tour d'audience, qui couppent a ma langue son *parler*. (C.N.N., c.1456-1467, 168).

- *Perdre son parler.* "Parler en pure perte, perdre sa salive" : Aussi tost viendroit l'on a chance De mener une grosse roche D'une parriere, qui ne loche, Com l'en avroit de ces larrons Pervers, crueulx, faulx et felons ! En eux l'on pert tout son *parler* !

(Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 87). LE JUGE. Toujours dure ceste nouvelle ! Je vois que je pers mon *parler*, Car riens ne vault le quereler A cest homme pour son proffit. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 121).

- *Le parler dessous la ceinture*. "Le fait de parler en secret" : La quarte de vin de bien-venue, le *parler* dessoubz la sainture, le voler de moine, le parler latin, et telles truffes, sont défendues [en prison] (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 102).

- "Dialogue, colloque" : Si vi assez près de ma voie D'avocas un moult grant *parler*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 1). Mes il convient en determinant dez choses qui sont vers lez policies qu'il sourvienne necessité de parler de la combination qui est du mari et de la femme, et de celle qui est du pere et dez enfans, ce est assavoir en determinant quele vertu chescun des dessus diz doit avoir, et de l'omeli, ce est a dire de la collation ou colloquation et *parler* qu'il doivent avoir ensemble, et comment il pourront poursuivre ce que est bien et fuir ce que est mal. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 75).

- *Seul parler*. "Fait de s'exprimer par monologue, monologue" : ...un autre livre qui s'ensieut et fait assés au propos, qui est apelé "Le seul *parler* a Dieu d'un pecheur et l'art de navier au port de salut". (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 304). Seul *parler*, parole d'un seul : soliloquium (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 261). [Ds LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 466, *soliloquium* est traduit seulement par *parole d'ung seul*] ...il fist à soy mesmes un *seul parler*, que l'on appelle en latin "soliloquium" (Ovide mor. B., 1466-1467, 199). Saint Anselme en son livre qu'il appelle Soliloquium, c'est a dire *seul parler*, car il parle a soy mesmes seulement devant Dieu en son secret : "Sire, nous creons que tu ez une chose tele que plus grande ne puet estre pensee." (Somme abr., c.1477-1481, 100).

2. [Par écrit] : ...firent de tres bons rondeaux (...) servans au propos de leur matere dessus dicte, dont je cesseray le *parler*, et donneray fin au compte. (C.N.N., c.1456-1467, 240).

B. - [P. personnification] "Celui qui parle" : Quant on est en frontiere De Dangereux *Parler*... (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 328). Changers, pour haulx biens obtenir, Ne sont pas toujours les meilleurs, Ne Doulx *Parlers* bons conseillers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 659).

C. - "Faculté ou manière de parler"

1. "Faculté de parler" : Pour ce m'a le *parler* rendu, Que j'oy dès mon naistre perdu. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 73). Jamais ne parleras sur moy, Tu n'as langue qui ce peut faire, Dent ne levre ; il te fault taire, Car le *parler* t'est deffendu. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 229).

- *Perdre le parler* : Ne scey a qui moy retourner. Si fort prens en cuer ce diffame Que j'en pers du tout le *parler*. (Pass. Auv., 1477, 208).

2. "Manière de parler" : ...pensez de vous en raler, Car vous gastez vostre *parler* (Mir. st Guill., c.1347, 42). LE QUEREUR DES SERMON. (...) Onques n'oistes telle bouche. C'est merveille comment il touche Biau son *parler* (Mir. Theod., 1357, 78). Pensez si j'ay esté joyeux Quant vous n'avez a moy parlé De vostre *parler* amoureux, Comme j'avoye acoustumé ! (GARENC., Poésies N., 1390-1400, 17). Madame qui tantost a congneu monseigneur a son *parler*, ne fut pas des plus assurees (C.N.N., c.1456-1467, 112). Par ma foy, dame, je suis vostre mary, et ne me cognoissez vous au *parler* ? (C.N.N., c.1456-1467, 112). ...il trouva en elle tant de courtoisie en maintien et en *parler* qu'il n'en sceust plus demander par raison. (C.N.N., c.1456-1467, 316). ...d'ensievir le noble docteur

Bocace en son hault glorieux *parler* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 197).

- *Commun parler*. "Langage commun" : ...l'en droit que elle [la sainte Escripiture] se conforme en ceste partie a la maniere de commun *parler* humain aussi comme elle fait en plusieurs lieux, si comme la ou il est escript que Dieu se repenti et que il se courrousa et rapaisa et teles choses qui ne sont pas ainsi du tout comme la lettre sonne. (ORESME, C.M., c.1377, 530). Pour avoir quelque introduction de congruité latine en commun *parler* est assçavoir premierement que... (GramM5, c.1400-1450. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 184).

- *Estre de petit parler*. "Être peu loquace ; taciturne" : La IIIe [signe] : taciturnitet, car melancoliques sont de petit *parler* a cause de leur froideur comme la chaleur fait les gens grans parleurs. (Rég. santé corps C., 1480, 146).

D. - "Propos tenus, discours" : Et les mist en moult bon corage D'eulx venger par cest *parler* ci : ... (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 76). Se je vous ay laissié parler Sans reprendre vostre *parler*... (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 33). Sire, de vous ay eu maint Tel *parler*, dont petit me chaut (Mir. nonne, 1345, 320). ...cest homme de son *parler* M'esbahist ; si ne say que die. (Mir. mère pape, c.1355, 381). Aucuns pour echever le *parler* des gens, et afin que on ne les juge devos, se abandonnent a paroles et vie mondaine, et a boire et a mengier, et souvant trebuchent en pis. (GERS., Pent., p.1389, 82). Noblece se vult couroucier, Mais Raison les vult apaisier. Pour ce autre part son *parler* tourne Et devers Sagece se tourne (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 129). ...et ja soit que j'en soye le pire des aultres, sy m'en est [de l'humilité] le *parler* et l'escripre très plaisant. (LA SALE, Sale D., 1451, 22). Des dons, des reconfors, des beaux *Parlers* que Madame lui fist je me passe pour abregier. (LA SALE, J.S., 1456, 175). Il vous a mis en ces foulies Par son *parler* et par ses fables. Il est invocateur de diables ! (Pass. Auv., 1477, 161). Ton *parler* me vient a plaisir. Dismas, mon amy, vrayement (...) Je te promect certainement Que au jour d'uy seras avec moy En paradis glorieusement (Pass. Auv., 1477, 219). Oyans lesquelles parolles, lesdiz supplians furent fort espoventez et esmeuz, cuidans que ce feussent guecteurs de chemins qui leur voulsissent faire desplaisir, attendu le *parler* dudit feu Jehan, l'eure et le lieu, qui estoient fort suspectz. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 311). Et comme raconte l'histoire, il fit de dures et osteres batailles en son temps : et aucuns autres aussi en allegueroye se je ne doubtoie, o tres puissant roy, que mon langaige et long *parler* ne t'ennuyast. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 298). L'EVESQUE DES ARRIENS. Maistres parfaictz en theologie, (Ilz se lievent tous.) En loix et en astrologie, Oyez ce que je vous veulx dire ; Et vous, seigneurs, en qui clergie A suffisance est eslargie, Mon *parler* ne veillez desdire Ne d'icelluy en rien mesdire, Car j'ay le cueur trop remply d'ire Pour ces faulx mauvais crestiens, Lesquelz Dieu tous veille mauldire Et au fons d'enfer interdire (LA VIGNE, S.M., 1496, 327). Si me vueillez tous pardonner Si ie vous ay par mon *parler* Ne par faitz fait nul desplaisir (Myst. st Martin K., a.1500, 348).

- Au plur. : De joie m'avez huy refait, Amis, par voz *parlers* honnestes. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 287). Item, se en telz *parlers* a aucunes choses qui ne li soient bonnes, mais soient contre le honesté de lui ou qui lui soient nuisibles et contre son proffit, il avra indignacion de faire par ce delectacion a ceulz qui les dient et eslira plus contrister les. (ORESME, E.A., c.1370, 265). *Parlers* oyseux sont comme les bates du molin qui ne se peuent taire. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 35). ...suivez la compaignie des bons, oez et

retenez leurs *parlers*, soiez humble et courtois ou que vous soiez (LA SALE, J.S., 1456, 46). ...une desconfortable convention de baronnie, dont les *parlers* estoient piteux et les pensemens aigres comme la mort (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 273).

- *Parler (averi)*. "Adage" : On dit communement ung *parler* averis Qu'un couart boutera en terre les hardis. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 195). Mais on dit ung *parler* dont vraye est le tenour Que ly privés larrons sont toujours li piour. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 777).

- *Beau parler*. "Expression élégante (parfois trompeuse)" : Car sodainement monsté m'a Son maintien, (...) Son biau *parler*, sa douce face. (Mir. abbesse, 1340, 66). Le beau *parler* aussi est aidié par la liesse de la pensee (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 19). ...selonc le dit de ung docteur nommé Ennode : «Leesse donne beau *parler*, laquelle chose engien refuse». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 19). C'est l'ymage clere et saine De toute beauté humaine, C'est la bien endotrinée, En chant tresdouce seraine, En honnour la premeraine, D'umilité aournée, Dame de douçour clamée, De beau *parler* la fontaine, De toute grace mondaine En ce monde renommée. (DESCH., Art dictier R., 1392, 289). Au fort, je vendray aux attaintes Quant beau *parler* m'aura failly. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 119). ...la douceur d'elle est si grande, Le beau *parler* et le savoir... (CHART., D. Rev., a.1424, 312). Demostenes, prince de beau *parler* et mirouer de toute eloquence... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 9). DIEU. Certes, ma fille, en tant qu'il touche Le beau *parler* de vostre bouche, Il ne me doit en riens desplaire, Mais de tout en tout me doit plaire Fors tant qu'il fault qu'on me demengne [l. qu'omme devien] Se je veul que l'homme remengne [l. revien] Hors de la chartre ou il est mis. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 7). ...car chascun n'a pas douce parolle ne beau *parler* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 12). ...ilz avoient ung langaige bien ordonné et attempé et de beau *parler* aorné. (Somme abr., c.1477-1481, 120). Ma fille, vostre beau *parler* Me plaist moult, je vous certiffie. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 511).

Rem. *Devin*. R., c.1470, 526.

. [Personnification] : Et il n'est rien qui Franc Vouloir efforce Fors Beau *Parler* qui la langue n'escorche, Et Doulx Prier (CHART., D. Fort., 1412-1413, 186).

. Prov. : ...comme dist Juvenal en son quart livre : «Habondance de paroles nuiseuses par beau *parler* semblent savoureuses». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 18). Car beau *parler* souvent refraint un cuer felons. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 440). A beau *parler* closes oreilles. (CHART., B. Dame, 1424, 342). Beau *parler* apaise grant ire (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 179). A beau *parler* closes oreilles. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 658).

Rem. Morawski, 603. *Prov.* H, 191 (P43 ; P45). DI STEF., 639.

- *Courtois parler* : ...le courroux qu'en son cuer avoit conceu, quand a sa porte tant hurtoit, fut tout a coup en courtois *parler* converty. (C.N.N., c.1456-1467, 29).

- *Doux parler*

. Prov. : Le doulx *parler* fait accoisier grant yre. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 374).

- *Gracieux parler* : ...il fist tant par son gracieux *parler*, maintien et courtoisie, que si avant fut en la grace de la fille qu'il couscha avec elle. (C.N.N., c.1456-1467, 68).

- *Laid parler* : Car lait *parler* chace et retrait L'enfant, mais doulx parler l'attrait S'autrement ne se veult donter (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 279).

- *Mal parler*. "Parole mauvaise" : ...la ramosne, Le mal *parler*, la villenie Que m'ont dit ma propre mesnie... (Mir. st Alexis, 1382, 349).

- *Parler de bien*. "Parole de bien" : Hardré, gardez que de vous n'isse Un *parler* de bien, que puissiez. (Mir. Amis, c.1365, 35).

- *Dire un parler*. "Tenir des propos" : ...Savoir s'il se convertirait Et s'aucun *parler* me droit A satisfacion tendant. (Mir. parr., 1356, 11).

- Prov. : Plus nuist *parlers*, souvent, que taires. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 159).

E. - *Haut parler*. "Fait de parler fort, de pouvoir parler fort, avec autorité, parole d'autorité" : ...elles tiennent bien si grant compte d'elles que s'elles estoient en une compaignie d'onneur elles ne voudroient mie estre moins servies que les saiges leurs pareilles en lignaige, ne avoir moins des salutations, des inclinacions, des reverences et du hault *parler* que les autres (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 9). Et pour ce je vous dy que ainsi sagement, subtilement, cautelement et doucement doivent les bonnes dames conseiller et retraire leurs mariz des foyes et simplesses dont elles les voyent embrasez et entechez, et non mye cuidier les tourner par maistrise, par hault *parler*, par crier a leurs voisins ou par les rues, ou par les blasmer, par elles plaindre a leurs amis et parens, ne par autres voyes de mestrise (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 113). Et, pource qu'il veoit que hault *parler* ne fort [tancher] n'avoit pas lors son lieu, il remist le procès tout en Dieu, qui est juste et droiturier. (C.N.N., c.1456-1467, 245).

- *Avoir le haut parler*. "Parler d'autorité" : Orendroit as le hault *parler* Pour ce qu'a toi ne puis aler. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 107).

- *Avoir le haut parler (sus)*. "Avoir autorité (sur)" : Quant l'un est de grant lignie et l'autre si est de basse, de commun cours celui ou celle qui sera plus noble vaudra avoir la seignourie et le hault *parler*, et ne vaudra pas tant souffrir de sa compaignie comme il deveroit et comme il n'est tenus, car noblece de sang ou non noblece ne donnent pas auctorité au sacrement de mariage (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 251). ...c'est assavoir que par ta prudence tu ne te doyes pas soumettre a aucun mahommet de tes serveurs ou officiers, qui ayt le hault *parler* a droit et a tort sus tous les autres, duquel par ta propre volente et sans neccessite tu soyes captive et ainsi comme volontaire prisonnier, comme il est advenu maintesfoiz ou royaume de Gaule (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 229).

V. - Part. prés. en empl. adj.

A. - "(Celui) qui a la capacité de parler, qui parle" : ...quasi non fantes, aussi comme non *parlans* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 315). Marchant sui, qui ay une pierre (...) Qui fait oir les non oyans Et fait parler les non *parlans* (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 264).

B. - "Babillard" : ...Qu'ilz ne soient glouuz, joueurs ne *parlens* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 180). [R. M.]

PARLERESSE, adj. fém. (parleresse)

[T-L : *parlerresse* ; GD : *parleresse* ; FEW VII, 609b : *parabolare*]

"Qui parle beaucoup, bavarde" : De ceste sacree Vierge parle aussi saint Bernard au propos de la Fenme couverte du soleil, en disant : "En quel lieu te samble il que Marie ait esté aucunefois

parleresse presumptueuse ? ..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 421). Aussi les moynes couvoiteux et avaricieux, la gent laye oiseuse et ennuyee, chevaliers, taverniers, et femmes trop *parleresses*, jangleresses, dancieresses, tres bauderesses, orgueilleuses et despitueuses et plusieurs autres faulx crestiens estoient la durement tourmentez et asprement punis (Horloge de sapience S., c.1389, 104).

- *Legere parleresse*. "Celle qui parle légèrement, qui tient des propos futiles" : Marie ne fut ne ligière *parlerresse*, ne jouerresse, ne chanterresse ne de laides paroles amaresse (Mir. Theod., 1357, 80). [R. M.]

PARLERIE, subst. fém. (parlerie)

[T-L : *parlerie* ; GD : *parlerie* ; FEW VII, 608a : *parabolare* ; TLF XII, 1016 : *parler*¹ (*parlerie*)]

"Manière de parler, discours" : Genealogie selon Catholicon est dite une generation ou une *parlerie* de lignage ou une ligne de cognation, qui est issue de non estre à estre, sicomme corruption est progression d'estre à non estre. (MIÉLOT, c.1470, ms. Paris B.N.F. 17001, f° 32r, éd. A. Schoysman. In : Mél. Di Stef. 2004, 487). [H. G.]

PARLEUR, subst. masc. (parleur¹)

[T-L : *parlëor* ; GDC : *parleor* ; FEW VII, 609b : *parabolare* ; TLF XII, 1017b : *parleur*]

A. - "Celui qui parle" : DIEU. ...il m'est avis Que tu [le Saint Esprit], qui leur enseigneras Les lengages et aprendras Et pour les quiex seras *parleur* Et miex dit lengue que la leur, Fourme de lengues departans Et vers divers päis tendans Devras prendre (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 348). Qu'as tu a faire se on en parle ? Tieulx *parleurs* ne te peuvent grever. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 13). Je congnois quant *parleur* gergonne (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 54). ...et le luy mandoit de bouche par le seigneur de Sernon, de Prouvence, amy dudit cardinal et très hardi *parleur* (COMM., III, 1495-1498, 278).

Rem. *Ponthus Sidoine* C., c.1400, gloss. (*sage / soutil / beau parleur*) ; *Percefl.* I, R., c.1450 [c.1340], 479/39 (*couart parleur*).

B. - [En mauvaise part]

1. "Bavard"

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, 6655.

- *Grand parleur* : La IIIe [signe] : taciturnitet, car melancoliques sont de petit parler a cause de leur froideur comme la chaleur fait les gens grans *parleurs*. (Rég. santé corps C., 1480, 146).

2. *Mal/mauvais parleur*. "Médissant,

calomniateur" : Chivalier oyseux et janglerre (...) Et homme noble mal *parlerre*... (DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, 210). Et il ne loe pas moult les gens et n'est pas mal *parleur* et mesmes de ses ennemis ne dit il nul mal se n'estoit pour cause d'aucune grant injure. (ORESME, E.A., c.1370, 255). ...les aultres oïent paroles attraians a mal et qui boutent le feu mauvais es maisons Dieu et es hospitaux du Saint Esperit, c'est a dire es ames. *Mauvais parleurs* Sont boute feu. (GERS., Pent., p.1389, 80). ...si a mandé la Court les prevost de Paris et des Marchans et leur a enjoint que se informent et enquierent de telx malx *parleurs* et en facent bonne justice, et se il ont mestier de la Court, elle s'est offerte et offre à eulx ayder à faire bonne justice. (BAYE, II, 1411-1417, 20). ...Male Bouche S'en va semant, faisant aultruy reproche : Fuy son venin, ta personne ne touche, Et mal *parleur* de ton hostel n'approche (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 84). [R. M.]

PARLEUR, subst. masc. (parleur²)

[GD : *parleor* ; FEW VII, 609b : *parabolare*]

(Synon. de *parloir*)

Rem. Ex. d'afr. et doc.1346 (*parleur*) ds GD V, 773c. [R. M.]

PARLIER, adj. et subst. masc. (parlier¹)

[T-L : *parlier* ; GD : *parlier*¹ ; DÉCT : *parlier* ; FEW VII, 610a : *parabolare*]

I. - Adj. "Qui parle (trop)" : ...S'elle [ton amie] est gresle, appelle la etique Ou maisgre ou seche ou halee ; S'elle est saige et bien emparlee, Si dy(,) qu'elle est saffre et friant Ou trop hardie ou trop riant ; Et s'elle est de coye maniere, Simple, taisant et peu *parliere*, Si dy (,) qu'elle est villaine et rude. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 26). ...et a voir dire, Elle est femme de grant bien, sire, Et po *parlière*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 80).

II. - Subst.

A. - "Celui qui parle" : Et, affin que la loy ne soit nient si pervelheux, ly *parlier* partirat ses parolles par cest maniere : ... (HEMERICOURT, *Patron Temp.* B., c.1360-1399, 81). Il estoit aussi tresurbain et commun *parlier* avec trespovres gens (MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, 369).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- *Beau parlier*. "(Celui) qui parle bien, orateur" : Li chevaliers Qui sages fu, courtois, et biaux *parliers* [var. *parleur*], Grans, lons, et drois, biaux, et gens, et legiers, Et d'onneur faire appris et costumiers, Sans plus attendre, Courtoisement me vint mon salut rendre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 103). Car biaux estoit, jones et sages Et biau *parlier*. (Mir. femme, 1368, 195). Si est subtilz et beau *parlier* (Gris., 1395, 9). ...lequel autressi estoit sage, prudent, beau *parlier*, homme de belle faconde, et miste en toutes choses (CHR. PIZ., *Faits meurs* Ch. V, S., I, 1404, 101). Orateur, c'est beau-*parlier* ou cellui qui supplie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 216). ...tres saige et de tresbon conseil, bel *parlier*... (Percefl. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 417). ...il [Auguste] appelloit les liseurs ou beaulx *parliers* qu'il avoit (MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, 302). ...il fut eloquent, c'est beau *parlier*, et promp en aleguant (MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, 317). Celluy chevalier estoit bel homme, bien renommé, de bon eage, beau *parlier*, et volentiers recitoit choses et matieres d'honneur et de hault affaire (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 51).

Rem. *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 5856 ; *Percefl.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

. *Courtois/plaisant... parlier* : Car n'y a plus preudomme en France le vaillant Ne plus courtois *parlier* ne plus large donnant. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 411). ...gentil chevalier, honorable et le plus plaisant et gracieulx *parlier* que l'on sceut nulle part, saige et grand entrepreneur (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 56).

. *Laid parlier* : Car un prinche pert trop a estre lait *parlier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 595).

- *Peu parlier*. "(Celui) qui parle peu, réservé" : Elle est femme de grant bien, sire, Et po *parlière*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 80).

B. - [En mauvaise part] : Cestuy Martin fust ung grand homme maigre, bien representant, et de condicion grant *parlier* et fort grant vanteur, et apparent de petite vertu (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 321).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 339. [R. M.]

PARLIER, (?) (parlier²)[*FEW VII, 610a : *parabolare*]

"Ensemble de ce qui est dit (?)": Car en ses *parliers* [ajout] il [Jules César] disoit que par la vertu de glaives et d'espees en bataille les corps estoient en pais, mais il estoient navrés par delices charnelz. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 56). ...et quant elle aperçoit que son mary et elle sont a seul et parlent de leurs besongnes, affaires et esbatemens, et la femme, par aucunes [sic] *parliers* prouchains a aucune matiere, enquierit soubtillement et sent de icelle besongne que son mary entend a faire et poursuivre par autre voye qu'elle ne voulsist, adonc la femme met son mary en autre propos, a fin que d'icelluy il ne luy die mie autrement (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 90).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.3, c.1370-1407, 62 (éd. "entretien, discours"). Aussi l'ex. suiv. ("débat en justice, plaidoeries" ?) : ...oud. Parlement ne sera octriée nulle dilation à aucune personne, sauff... (...). Et hors Parlement aront une foiz terme de *parlier*, jurant ce estre pour advocat qui ayt accoustumé à patrociner en la court où le plet pent. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1403, 364). [R. M.]

PARLIRE, verbe (parlire)[T-L : *parlire* ; GD : *parlire* ; FEW V, 243b : *legere*]

"Lire entièrement, achever de lire" : ...je les commençai a lire plus de .X. fois, et si ne les pooie *parlire*, tant avoie le cuer courecié et les yeus plains de larmes (MACH., Voir, 1364, 540). Perlego (...) : *parlire* (Aalma R., c.1380, 309). Tant à matin que après disner tint le Roy nostre Sire (...) son lit de justice, et furent leues et *parleues* les ordonnances dont dessus est faicte mention. (BAYE, II, 1411-1417, 115). Mais avant ce que la sentence fust *parlutte*, elle commença, par samblant, à muer son courage, disant qu'elle vouloit retourner à sainte Eglise. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 446). Toutes ces choses *parleües* et escrutinees, soit ceste conclusion final qu'il nous convient par moult de tribulacions entrer ou regne de Dieu. (Internele consol. P., 1447, 53). Quand j'ay voulu *parlire* ton escript De mot à mot, où haultement descript As les vertus et des biens la grant somme D'Anne de France... (ROBERTET, *Oeuvres* Z., c.1450-1500, 104). [R. M.]

PARLOIGNE, subst. fém. (parloigne)[GD : *parloigne* ; FEW V, 405a : *longe*]

"Retard, délai"

REM. CHR. PIZ. (éd. M. Roy, Ballade 42, I, 257) ; GD V, 775c. [R. M.]

PARLOIGNIER, verbe (parloignier)[T-L : *parloignier* ; GD : *parloignier* ; FEW V, 405a : *longe*]

"Remettre à plus tard ce que l'on a à faire, tarder" : Quart cilz qui vuet aler avant, Ne doit pas estre *parloignant* [var. prolongnant ; prolongant]. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 179). ... se les phisiciens *parlongnent* trop et tardent a congnoistre les douleurs (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 315).

REM. Cf. aussi T-L, GD : *parloignance* "retard". [R. M.]

PARLOIR, subst. masc. (parloir)[GD : *parloir* ; GDC : *parloir* ; FEW VII, 609b : *parabolare* ; TLF XII, 1018b : *parloir*]

A. - "Pièce aménagée pour des entretiens" : ...faire au devant de l'huis de ladite salle un *parloir* grant et long pour regarder aval la grant court, ordonné de doubleaux et guidés de bonnes planches de

chesne, et à icellui *parloir* faire une pouyé aguillée à l'esteau de la susdite montée (...); pour faire au dessus dit *parloir* un toit porté sur esteaux fournis de loyens tenant au mur au dessus de l'uis de ladite salle (...). Item, pour faire un *parloir* tout nuef, venant à un autre *parloir* des chambres de Monseigneur et de Mademoiselle, en allant en la garde robe de Monseigneur (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 618).

- [Dans une abbaye, une communauté] : Premièrement, un petit jardin qui est des diz religieux, enclavé entre la chambre ou le queux des diz religieux gist, assez pres des estables, d'une part, et entre une petite espace qui est joignant du *parlouer* et pledouer de la dite abbaie, aboutissant, d'une part, au mur dez dis preneurs et, d'autre part, a l'alongnement des dites chambres et estables des diz religieux (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 370). ...en la court y a le *parlouer* Ou a treillices De fer doubles a fenestres coulices, Et la en droit les dames des offices A ceulz de hors parlent pour les complices Et neccessaires Qu'il leur convient et fault en leurs affaires (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 169).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- En partic. "Endroit aménagé pour des pourparlers" : ...et quant il fust arivé il feist fère au dehors, près du chastel, certaines lices et *parlouers* de boys escarré et doleys, pour parlementer secrètement et accorder avec le duc de Bourgogne ; à l'entrée desquelles lices avoit un pont levais avec portes bien fermans, et puis au dedens estoit figuré des triangles en façonne oblique et estrange. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, *Fragm. hist.*, p.1436, 227).

B. - *Parloir aux Bourgeois*. "Lieu où se réunit le corps municipal de la ville, hôtel de ville ; l'institution elle-même" : En la Ville de Paris n'aura que cinquante Mesureurs de busches tant seulement : et ne pourront prendre de compter un cent de busches, ne mouler busches, plus que par Ordonnance faite anciennement, au *parloüer* aux Bourgeois, a esté ordonné. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 375). ...vint et sept livrez dix solz parisis de rente annuelle et perpetuelle à estre pris et receuz chascun an, de et sur les emolumens des celerages criages, finances des celerages et autres emolumens et rentes qui appartiennent puellent (sic) et doivent appartenir au *parlouer* des bourgeois et habitans de la ville de Paris. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1350, 358). ...esdicte Prevosté des Marchans, Eschevinage, Clergie, Maison de la Ville, *Parloüer* aux Bourgeois... (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1411, 669). ...Jehan Falle, cleric de ladite ville et receveur des rentes et revenus du *Parlouer* aux Bourgeois et autre demaine d'icelle ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 141).

Rem. Aussi *Ordonn. rois Fr. P.*, t.16, 1465, 441. M. Defourneaux, *La Vie quotidienne au temps de Jeanne d'Arc*, 1961 [1952], 238. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 374, n.2.

C. - "Ce qui se dit dans une assemblée"

Rem. Ex. XVe s. (ou XVIe s. ?) ds GD V, 775c. [R. M.]

PARLOYER, subst. masc. (parloyer)[*FEW VII, 609b : *parabolare*]

"Salle où l'on peut parler à son aise" : ...si ont faynt que il estoient ensemble courrociés et s'en sont venus jusques au *parloyer* [trad. lat. *vestibulum*] de la sale royal en criant et brayant tumultueusement l'un contre l'autre, si que toute la court c'est tournée vers eus (BERS., I.40, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 178d). [F. D.]

PARLURE, subst. fém. (parlure)

[T-L : *parleüre* ; GD : *parleure* ; FEW VII, 608a : *parabolare* ; TLF XII, 1019b : *parlure*]

A. - "Façon de parler, langage, paroles" : C'est verités, ma dame chiere, Mais pour moi mieuls reconforter Voellies vous en tant deporter Que me tenés d'or en avant Pour le vostre loyal servant, Et que par vostre *parleüre* En ce confort je m'asseüre ? (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 77). Et la preeça li dis d'Artevelle enmi le marchiet, et estoit montés en la hale des Signeurs, la ou on annonce les bans, et fu volentiers ois, car il avoit grant sens et bielle *parleure*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 413). Avoeques la bonne dame s'ensonnioit de traitier et d'aler de l'un a l'autre uns moult sages chevaliers qui se nonmoit mesires Lois d'Augimont ; et avoit si belle *parleure* et si aournee et de si grande prudense plainne que il estoit tres volentiers ois entre toutes les parties, (FROISS., Chron. D., p.1400, 455). Et maint grans ouvrages parfaits Ont esté par belle *parleure*, Qui ja nel fussent par armeure. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 132). Les choses expedientes et comme necessaires à l'edificacion de meurs vertueux et louables de comun cours, veons par les sapiens en leurs escrips amenteus et ramenez à memoire pour nostre instruction en ordre de bien vivre, si est digne chose que, avec les vehementes raisons prouvées et solues, d'eulz bailliées, exemples vrais et notoires soient certifications des choses conduites en ordre de *parleure*. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 5). Ot belle aleure, voix d'omme de beau ton, et avec tout ce, certes, à sa belle *parleure* tant ordennée et par si belle arrange, sanz aucune superfluité de parole, ne croy que rethoricien quelconques en langue françoise sceust riens amender. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 49). ...par solitude me vindrent au devant les ruminacions du latin et des *parleures* des belles sciences (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 161). Tres noble seigneur, et pour ce que c'est la chose qui plus raporte et fait savoir l'abit et estat du courage et sa disposicion que la *parleure* de l'omme, par laquelle est jugié de lui ou bien ou mal selon l'usage des parolles yssans de la bouche le plus communement, si que dit le proverbe commun : Qui de terre est de terre parle, et que l'abondance du cuer fait parler la bouche, est chose tres necessaire, par especial à toute haulte personne, estre avisée en fait de *parleure*, et non mie tant en ce qui touche mecre studie que elle soit bien ordonnée, si que dit avons cy dessus, quoy que tres bien sciée comme que on ne die chose qui face à taire, mal seant, ne en reproche de folie ou mauvaistié. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 169).

- À droite *parlure*. "À proprement parler"

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss.

B. - P. méton. "Faculté de parole"

Rem. Doc.1375 (*lequel Mahieu est affollez d'un bras et d'une jambe et de la parleure ou loquence*) ds GD V, 774b.

- En partic. "Pourparlers"

Rem. FROISS., éd. Buchon, ds GD V, 774b. [R. M.]

PARLUSTRER, verbe (parlustrer)

[FEW VIII, 249b : *perlustrare*]

Empl. trans. *Parlustrer qqc.* "Faire resplendir qqc."

- [Dans un cont. métaph.] : ...et pour assouffire a la sainte petition que je fais a moy mesmes, je prononce et me semble ainsi que nul tiltre ne peut estre duisant, nul si propre ne si appartenant a ce roy Charles qu'est cely de vertueux. Car (...) en vertu non une seule mes mainte a *parlustré* son throne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 319). [M. M.]

PARMAIN, subst. masc. (parmain)

[T-L : *parmain*¹ ; GD : *parmain*¹ ; FEW VII, 657b : *Parma*]

"Sorte de pomme (ou de poire ?)" : ... Pommes, poires, *parmain*s, noisettes Et telles menues chosettes (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 4). ... pour cuillir les poires, nuz et *parmain*s, qui estoient es jardins des hostelx (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1372, 299). Uolemum (...) : *parmain* (Aalma R., c.1380, 448). [*Volema (pira)*] "sorte de grosses poires (qui remplissent la paume de la main)"

REM. Sur ce mot, cf. *Z. rom. Philol.* 23, 1899, 423-429, 24, 1900, 418-419 et 25, 1901, 353-354. [R. M.]

PARMAINIER, subst. masc. (parmainier)

[FEW VII, 657b : *Parma*]

"Arbre fruitier qui produit les *parmain*s" : Uolemus (...) : *parmainier* (Aalma R., c.1380, 448). [R. M.]

PARMAINTENEUR, subst. masc. (parmainteneur)

[GD : *parmainteneur* ; FEW VI-1, 299a : *manu tenere*]

"Celui qui maintient, qui soutient constamment" : ...veez-cy Toyson-d'Or (...) duquel, en ensievant le noble et très-haut emprenre dudit monseigneur vostre père, vous estes continueur et *parmainteneur* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 383). ...bras deffendeur de l'Eglise, invadeur de ses ennemis, expugateur de ses hérésies, *parmainteneur* de sa liberté (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 431). [R. M.]

PARMAINTENIR, verbe (parmaintenir)

[T-L : *parmaintenir* ; GD : *parmaintenir* ; FEW VI-1, 299a : *manu tenere*]

"Assurer la continuité, le maintien de (qqc.)" : ...pour chou a on fait et coneu en lieu de memore des choses qui sont advenues du temps passé et que on doit tenir et *parmaintenir* en l'eskevinage de Saint Pry de Bethune (Hist. dr. munic. E., t.3, c.1370-14, 690). Et requis li rois d'Engleterre, par le conseil qu'il ot, a ceuls de Flandres generalement que il li vosissent aidier a *parmaintenir* sa guerre et desfier le roi de France et aler avoeques lui partout ou il les vodroit mener (FROISS., Chron. D., p.1400, 339). De par l'autentique seigneur De Rome, et du monde grenieur, Salut a nostre capitaine Adrien, qui nostre demainne *Parmaintient* en Nichomedie Au fait de capitainerie. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 35).

Rem. FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss.

- *Se parmaintenir.* "Se maintenir" : ...et que de entière affection desirez que vraye et bonne concorde se puisse tout temps conduire et *parmaintenir* entre nous deux (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 214). [R. M.]

PARMANSION, subst. fém. (parmansion)

[GD : *parmansion* ; *FEW VI-1, 247b-248a : *mansio*]

"Demeure constante" : Nostre Sire fait ung grant signe Tecum d'amour quant il assigne Avec toy sa *parmansion* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 51).

- *Faire parmansions avec qqn.* "Demeurer avec qqn, ne pas quitter qqn" : ... Et vous estes les beneurez Qui avecques moy demourez Et avez fait *parmansions* [*parmansions* ds MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 275] En toutes mes temptacions. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 244). [R. M.]

PARMANSITÉ, subst. fém. (parmansité)

[GD : *parmansité* ; *FEW VI-1, 248a : *mansio*]

(Synon. de *parmansion*)

REM. *Myst. Pass. Troyes* ds GD V, 777a. [R. M.]

PARMARCHER, verbe (parmarcher)

[FEW XVI, 529b : *markôn]

Parmarcher sur qqc. "Mettre le pied sur qqc." : A quelque meschef que se fut, se mist sur piez, cuidant *parmarcher* sur son housseau et par ce l'oster de sa jambe (C.N.N., c.1456-1467, 158). [R. D.]

PARMATIN, adv. (parmatin)

[GD : *parmatin* ; FEW VI-1, 539b : *matutinus*]

"Le matin"

REM. Ex. XVe s. (*viengnent des parmatin*) ds GD V, 777a. [R. M.]

PARMENELEMENT, subst. masc. (parmènement)

[*FEW VI-2, 110b : *minare*]

"Action de *parmener*" : Perductus (...) : *parmenelement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 288).

V. aussi *parmener* v. Lexiques [R. M.]

PARMENER, verbe (parmener)

[T-L : *parmener* ; GD : *parmener* ; FEW VI-2, 106b : *minare*]

A. - "Mener, promener" : Elle [la louve] fet en telle maniere que elle *parmenera* [var. *pourmener*] les lous sis ou huit jours sanz mengier et sanz boire et sanz dormir, quar ilz ont tant le couraige a elle qu'il ne leur chaut de boire ne de mengier ne de dormir. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 92).

B. - Au fig.

1. "Mener"

Rem. Doc.1409 (*parmener vie dissolue*) ds GD V, 778c.

2. *Parmener à.* "Mener, conduire à" : [Les nobles de son conseil à la reine Mirro à propos de Jason] ...nous vous conseillons que vous le constituez cappitaine de ce royaulme. Et nous tenons tant de bien en lui que jamais il ne dourra repos a son cuer qu'il n'ait premierement *parmené* vos ennemis a honte et destruction. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 146). [R. M.]

PARMERIEN, adj. (parmerien)

[FEW XXI, 476b : o.i.]

Tourtes parmeriennes : Tourtes *parmeriennes*. Prenez chair de mouton ou de veau ou de porc et la hachiez competemment ; puis fault avoir de la poulaile et faire boullir et despecier par quartiers, et fault cuire ledit grain avant qu'il soit hachié, puis avoir poudre fine et l'en espicier tres bien raisonnablement et frire son grain en sain de lart ; et après, avoir de grans pastez descouvers (...) et qu'ilz soient fortz de paste affin qu'ilz puissent porter le grain (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 250). [R. M.]

PARMIGEAN, adj. (parmesan)

[GDC : *parmesan* ; FEW VII, 657b : *Parma* ; TLF XII, 1020a : *parmesan*]

Fromage parmigean : ...froumaige *parmigian* moulu a la gratuyse (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 875). [R. M.]

PARMESIN, adj. (parmesin)

[GD : *parmesin* ; *FEW VII, 657b : *Parma*]

"De Parme, à la manière de Parme (au parmesan ?)" : Et quant l'on en servira, que sur chescune torte soit mise une banderete des armes d'un chescun seigneur qui de cestes tortes *parmesynes* sera servi. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 159). Et pour entremés les tortes *parmesynes* dorees et entrebandees chescun des armes du seigneur

devant qui elles doivent estre mises. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 220). [R. M.]

PARMI, adv. et prép. (parmi)

[T-L : *parmi* ; GD : *parmi* ; AND : *parmi* ; FEW VI-1, 621b : *medius* ; TLF XII, 1020a : *parmi*¹]

I. - [Empl. prép.]

A. - [Idée de parcours d'un espace]

1. "À travers (littér. en passant par le milieu)"

a) [Dans un parcours effectif] "À travers, dans" : Il ala tant *parmy* la ville tous seulx a pié, pensant comment il se pourroit maintenir, que il s'embari ou marchié (Bérinus, I, c.1350-1370, 51). Et alerent ainsi vauçant *parmy* la mer a grant meschief et a grant doubtance de mourir (Bérinus, I, c.1350-1370, 208). ...le roy veult que vous *Parmy* sa terre chevauchiez Et esbatez et solaciez (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 258). ...le coursier l'emporta, voulsist ou non, *parmy* haies, *parmy* buissons. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 36). ...afin que les batteaulx et denrees passans et rapassans *parmi* ladite riviere s'y puissent fermer et estaller quant besoing sera sans aucun contredit (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1392, 652). ... vous passez *par my* mon pays (ARRAS, c.1392-1393, 8). Et ainsi s'en ala Urien de lieu en lieu *par my* son royaume. (ARRAS, c.1392-1393, 124). ... tant vauçerent noz crestiens *par my* la marine que ilz virent approuchier d'eulx, aussi comme d'une veue, une quantité de vaisseaulx (ARRAS, c.1392-1393, 124). Et quant il vint au fons, si print la lance par le fer, et s'en va *par my* un estroit sentier, et voit au long grant clarté. (ARRAS, c.1392-1393, 265). Et lors prist [Mélusine en forme de serpent] son chemin *par my* l'air (ARRAS, c.1392-1393, 288). ...*parmy* ses beaulx monstiers Vous alliez, Et disiez Voz psaultiers (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 73). Et, à ceste cause, vindrent et passerent *parmy* l'Isle de France (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 50). Quant on voit ces petis enfans courir *parmi* les rues a chevaux de bois... (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 87).

- *Tout parmi.* "À travers tout (un lieu)" : Puis que nous vous eumes perdu De ce lievre que nous chaçames, Un cerf par devant nous trouvames, Si le suimes ci de près Tout *parmy* la haulte forest, Ou fu aconsez et pris. (Mir. femme roy Port., c.1342, 171).

- "À travers un espace où a lieu qqc., qui est caractérisé par qqc." : Et tant ont fait qu'il se sont trais à la porte *parmi* leurs trais (MACH., P. Alex., p.1369, 94). ...vestus sont Les aucuns de pourpres qu'ilz ont, Et les autres, qui sont jolis, Sont vestus de flours et de lis, De roses blanches et vermeilles Et moult d'autres flours despareilles, Qui portent leurs touailles taintes, Et qui ont aussi leurs reins saintes De riches baudrez a compas, Portans les viandes es plas Et divers mès *parmi* la feste Ou joie et paix est toute preste. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 248). *Parmi* ce tonnerre Vous eussez ouy sonner trompillez Pour faire dancier jeunes filles (Fr. arch. B., c.1468-1480, 35).

b) [Dans un parcours fictif] "À travers, dans" : ...toutes les solennitez que on faisoit *parmi* le monde aux dieux estranges (BERS., I, 1, c.1354-1359, 7.15, 13). On le scet bien *parmi* la ville, Car chascuns qui de toy parole En dit bonne et bele parole Et te pleint (MACH., C. ami, 1357, 65). Adont sonnerent *parmy* son host les trompettes de deslogement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 68). Et *par my* la ville veissiez gens d'onnour, bien et richement habitez, qui crioient a haulte voix: Haa ! Bien viengnent les princes de victoire (ARRAS, c.1392-1393, 117). C'est grant noblesse a veoir la grant quantité des belles fontaines qui sont *parmy* celle grant cité (Voy. Jérus., c.1395, 60).

- *Tout parmi*. "Dans la totalité de" : Lors se part de lui et annonca ceste parole a plusieurs, tant qu'il en fu nouvelles tout *parmy* l'ost (ARRAS, c.1392-1393, 156).

c) P. ext. "Dans qqc. ; sur qqc."

- "Dans qqc." : Et s'a aussi *parmi* ses eles Les plumes qu'on appelle pelles (MACH., D. Aler., a.1349, 327). ...car aussi nous voions que *parmi* eaue qui est bien clere, se elle est moult parfonde, la lumiere du soleil ne descent pas siques au fonz. (ORESME, C.M., c.1377, 458). ...pour le servir *parmi* sondit hostel comme varlet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 187). Prenez du drap escru et le estendez *parmy* vostre chambre et sur vostre lit (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 101). ...unes bougettes sur ses espaulles et sa teste *parmy* ung cercle d'or saint a campanettes pendans a chaynettes (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155). Et après bouterent le feu *parmy* toutes les eglises et maisons, et y firent meschef et dommage irreparable (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 164). Faulx et coutes *parmy* la terre on plante. (Cene dieux, c.1492, 109).

. *Parmi les mains*. "Dans les mains" : Mains biaux marchiez sont puis passez *Parmy* voz mains. (Mir. march. juif, c.1377, 204).

. "Dans (un livre)" : Maiz primo te couvient savoir aucuns termes generaulx, lesquelz tu pourras recueillir plus largement par aucuns addicions qui sont ça et la *parmy* ce livre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 191).

- "Sur qqc." : Mais ce est a entendre de aucuns fleuves qui passent *parmi* la terre ou par souz terre (ORESME, C.M., c.1377, 542).

. *Parmi sa face*. "Sur son visage" : Amours de li par force espreint La liqueur qui des yeus degoute *Parmi* sa face goute a goute (MACH., R. Fort., c.1341, 63).

d) *Parmi* + adv. de lieu : Et la demoura deux jours, et faisoit moult mate chiere, et tousjours aloit et venoit hault et bas *par my* leans, visitant tout le lieu (ARRAS, c.1392-1393, 254). ...le deul se commença grant *parmy* layens (Comte Artois S., c.1453-1467, 103).

2. "À travers, de part en part"

- "À travers (une chose)" : Et en mars environ Nostre Dame perciez icelluy cerisier d'une tariere du gros d icelluy cep, et *parmy* le trou dudit cerisier boutez icelluy cep, qui passe tout oultre ung pié de long. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 123). Puiz broyez amandes grant foison et du braon du chappon, et soit bien broyé, et deffait de vostre bouillon, et passé *parmy* l'estamine. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217). ...l'eaue salée, passée *parmi* cyre pert son amertume et devient douce (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 235). On ne m'eust *parmy* ce drapel Fait boire [allusion à la question de l'eau] en ceste escorcherie [la prison du Châtelet] (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 74).

. [À propos de choses] : Et se l'en ymagine une autre ligne traversant selonc spissitude ou parfondece *parmy* cestes en cel point, et a angles escarrés ou drois, ces .III. lignes feront environ le point moyen .XII. angles droiz. (ORESME, C.M., c.1377, 48). Autre est pour deffaute de vertu active qui ce puisse faire, si comme que la terre soit perciee tout oultre *parmy* le centre ou qu'elle soit meue de son lieu. (ORESME, C.M., c.1377, 210). Amours a qui de leur pouoir ne chault Leur fait sentir un desir trop plus chault Que feu de pailles, Qui entre ou cuer et dedens les entrailles, *Parmy* fossez et espesses murailles, Tout au travers de l'ost et des batailles (CHART., D. Fort., 1412-1413, 161).

- "À travers (le corps, une partie du corps)" : Ceste dague *parmy* la gorge Vous bouteray. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 167). ...car cilz s'en venoit vers lui adviseement, la lance au poing, pour lui

donner *parmy* le corps (Bérinus, I, c.1350-1370, 277). ...le sanc lui sailly *parmi* les narines (Bérinus, I, c.1350-1370, 371). *Parmy* le ventre ay douleur tant Et par les reins sanz tant d'angoisse Qu'il m'est avis c'on les me froisse (Mir. enf. res., 1353, 18). La lemelle et l'espie eschappa en glissant sur le porc, et vint actaindre le conte qui estoit versez a genoulx, *par my* le nombril, de part en part. (ARRAS, c.1392-1393, 22). Et cil retourne et tire bon coutel et en fery mon pere *par my* la cuisse, mais il lui cuida bien bouter *par my* le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 58). Et ne fendez pas vostre cochon *parmy* le ventre, maiz *parmy* le costé (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 226).

- "À travers (ce qui couvre une partie du corps)" : ...car quant il sentent *parmy* le gant que l'espievier estraint fort, ilz jugent qu'il est fort, si non, non. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 158).

3. "Par (une partie du corps, une partie du harnachement...), à travers, par l'intermédiaire de" : Adont li angles, sans attendre, L'ala *parmi* les cheveux prendre Et le porta, c'est verité, En Babiloinne (MACH., C. ami, 1357, 42). Car son cheval *parmi* la rene Luy falloit mener (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 19).

B. - [Idée d'appartenance (à un ensemble ou à un objet massif)] "Au milieu de"

1. [Par assimilation (ce qui est dit vaut aussi pour l'élément ou le sous-ensemble que *parmi* indique)]

- [Rattache une pers. (ou un sous-ensemble de pers.) à un ensemble de pers.] : Et pooient estre en la compagnie dou roi .VIIIIM. armeures de fier, chevaliers et esquiers, et .XXXM. hommes *parmi* les archiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 129). Encor te dy que, se aucuns entre lez aultres sont vertueux, ou Dieu les oste du monde, a ce qu'ilz ne soient infectz par la contagion dez aultrez, ou les previent et retrait par affliction et par aigre paine, a ce que la vanité des delisses ne lez seduisse *parmy* lez mauvaiz. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 53).

- [Rattache une chose à un ensemble de choses] : Jamais ne se porroient si Eslongier, qu'il ne retournassent, C'est a dire qu'il ne s'amassent Autant comme devant ou plus, Car l'atente y met le seurplus, *Parmi* les poins de loyauté Qui soustiennent vraie amité. (MACH., D. Aler., a.1349, 366). ...et est a entendre des corps qui sont meuz *parmi* autres corps. (ORESME, C.M., c.1377, 472).

. [Marque le rattachement d'un document à un autre] : ...par ses lettres dont la teneur est encorporee en la sentence *parmi* laquele ces presentes sunt annexees (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 34). ...par certaines lettres, seellees du seel de la prevosté des marchans de la ville de Paris, *parmy* le vidimus ou transcript desquelles ces presentes sont annexees (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1393, 672).

- [Rattache une chose, une propriété à un ensemble de pers.] : ...c'est peyne cappitalle *parmy* eulx de dire qu'il faille faire tresor (COMM., III, 1495-1498, 112). ...veü le peu de sens et d'ordre qui estoit *parmy* nous... (COMM., III, 1495-1498, 194).

- [Indique le mélange d'une chose avec une autre, d'un groupe avec un autre...] : Item , prenez une escuelle de lait et l'amer d'un lievre, et meslez l'un *parmy* l'autre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 102). Item ait et miel et sang fres, autant de l'un comme de l'autre, et mesle *parmy* de la pouldre dessusdicte et face paste qui soit dure et fort (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 131). Et, pour ce que aucuns des gens des Comptes avoient ymaginacion et volenté d'estre avec la Court oudit advenement du Roy, fu conclud par la Court de dire ou faire dire ausdictes gens des Comptes qu'il sembloit plus convenable que chascune Court, college ou Université,

uniement, à par soy, sans soy entremesler l'une *parmy* l'autre, feust au devant du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 346). ...les anemis se entremeslent *parmy* eulx, qui moult souvent les desconfissent. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 240). ...et poëz croire que tost furent merlez lez ungz *parmy* lez aultrez (Comte Artois S., c.1453-1467, 10).

2. [Par différenciation (ce qui est dit vaut seulement pour l'élément ou le sous-ensemble que *parmi* indique)]

- [De pers.] : Bien scé descort y a esté, Mais Ynocent, pour verité, *Parmy* le plus des cardinaux, Par la voiz de touz les feaux Qui l'eglise ont a gouverner, Et par bien que l'en peut prouver Qui est en li, au dire voir, A miex desservi a avoir Le siège (c'est m'entencion) De pape que Pierre Lion (Mir. st Guill., c.1347, 9). Et le roy envoya courant a force de chevaux jusques a mil hommes *par my* eux, qui moult les dommagerent (ARRAS, c.1392-1393, 137). Et estoient li Normant, *parmi* les Genevois et Piçars [,] bien .XL. mille hommes (FROISS., Chron. D., p.1400, 404). Mais le Mareschal et ses gens, qui se bouterent *parmi* eulx, rompirent la bataille (BUEIL, I, 1461-1466, 109).

. "En comptant, en considérant le nombre de" : Et a tout nombrer, Uriens n'avoit pas, *parmy* les gens du maistre de Rodés, plus de IIIIm. combatans. (ARRAS, c.1392-1393, 93).

- [De choses] : ...selon science Se doit purgier la conscience Des vices *parmi* les vertus (DESCH., M.M., c.1385-1403, 238). Et voit l'en bien les plumes sorees *parmy* les autres (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 165). Le raisin meur se queult *parmy* le vert (CHART., B. Nobles, c.1424, 404).

C. - [Idée d'appartenance à un état de choses] "Au milieu de la situation de, dans cette situation où...." : Et nonpourquant, *parmy* le grant meschief qu'il avoit, il prioit moult devotement pour son pere et pour sa mere (Bérinus, I, c.1350-1370, 231). ...et si n'estoit point de doubte que li Rommain ne volsissent bien secourir et donner ayde aus Luceriens tant pour ce que il estoient leur loial compaignon comme affin que toute Puille ne les laissast *parmi* celle terreur (BERS., I, 9, c.1354-1359, 2.5, 3). Il fut pris et amenez devers les seigneurs, dont ilz eurent grant joye, et fut tant examinez *parmy* ce que le connestable luy dist que il le quitteroit de sa raençon et luy feroit grant prouffit (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 89). Nequedent, *parmy* le dommaige que le duc de Brabant et ses gens recheurent là à celle journée, il y ot ungz grant point de remede et de confort pour eulx, car messire Edouart de Guerles y fut navrez à mort (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 166).

- *L'un parmi l'autre*. "L'un comme l'autre (l'un se trouvant dans la même situation, dans les mêmes dispositions que l'autre)" : ...à tant se departi Bonne-Lanche et sa route, et s'en retourna au siege de Ventadour, et ses prisonniers, jusques à XII., demourerent dedens la ville de Montferant, et ses aultres X., par l'ordonnance qui faicte avoit esté, s'en alerent vers Caluset pour querre à Perrot le Bernois XXIIc. frans. Autant y estoient-ilz l'un *parmy* l'autre raenchonnez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 201). Depuis ne demora pas demi an que madame la roine d'Engleterre et tous li consauls de li et de son fil, le roi, aviserent l'un *parmi* l'autre que il convenoit le jone Edouart roi d'Engleterre marier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 155). Si se aviserent l'un *parmi* l'autre, li rois et li contes de Flandres, que il meteroient en l'ille de Gagant devant l'Escluse, une garnison de gens d'armes qui la garderoient la mer (FROISS., Chron. D., p.1400, 271).

. "L'un dans l'autre" : ...et fist marchié que deux paires de chausses lui cousteroient, l'une *parmi* l'autre, deux escus (LA SALE, J.S., 1456, 52).

. *L'un temps parmi l'autre*. "L'un dans l'autre" : A la Porte de Paris a .XIX. bouchiers qui par estimacion commune vendent pour le sepmaine eulx tous, l'un temps *parmy* l'autre et la forte saison portant la foible : .XIX. cens moutons, .IIII. cens beufz, .IIII. cens pourceaulx et .II. cens veaulx. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 170).

D. - [Idée d'appartenance à tel ou tel ensemble de conditions, à telle ou telle condition]

1. "Moyennant" : Pour ce vous requier que nul mal, Sire, a mes nonnains ne faciez, Et aussi que de mes pechiez Vous me doingnez remission *Parmy* ceste confession Que fait vous ay. (Mir. abbeesse, 1340, 97). Ottroie a moy, qui petit vail, Grace que *parmy* le travail De ce monde en la fin je puisse Venir en ta gloire (Mir. march. larr., c.1349, 97). ...c'est assavoir a chascun terme douse soulds par..., et *parmy* les condicions qui s'ensuient, c'est assavoir que... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1371, 422). Sur quoy et *parmy* la deposition des tesmoings desdiz habitans, les dictes parties nous requisirent que nous leur(s) fissions droict. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1389, 595). Et dès maintenant moy et Guyon, mon frere, quitterons nostre part de ce qu'il nous pourroit escheoir de par vous, excepté vostre bonne grace, *parmy* l'aide que vous nous ferez a present pour nostre voyage. (ARRAS, c.1392-1393, 83). ... et leur commanda a tous que ilz feissent raison et justice au grant et au petit, sans faveur ne moleste, *par my* juste verité (ARRAS, c.1392-1393, 124). ...sur telle protestacion qu'ils le pardonneroient a leurs femmes pour ceste foiz, *parmy* la penitence que les bons religieux en porteroient en leur presence. (C.N.N., c.1456-1467, 376).

- *Parmi que*. "Moyennant que" : ...moyennant et *parmy* qu'il promist et jura sur la precieuse coronne de Nostre Sauveur Jesu-Crist, sur le fust de la vraye croix et sur autres saintes reliques de la Sainte Chappelle du Palais royal à Paris, que d'ores en avant il nous serviroit loyaument envers et contre tous nosditz adversaires rebelles et desobeissans (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

. *Parmi le moyen de ce que* : Encores demoroient gens assés au roi d'Engleterre pour furnir et tenir son siege, *parmi* le moien de ce que nuls ne pooit venir sus eulx, tant estoient il bien fortefié. (FROISS., Chron. D., p.1400, 770).

- *Parmi (et pour) un certain prix / une certaine somme*. "Moyennant (le paiement d'un certain prix / d'une certaine somme)" : ...pour quoi et *parmi* le quel pris, le dit vendeur, pour faire la dessaisine et soi dessaisir de la dicte rente dessus vendue et pour en faire saisir les diz acheteurs pour eulx et pour leurs hoirs, fist, ordena et establi, pour lui et en son nom... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1339, 85). ...et aussi tout tel droit comme yceuls relegiez avoient en tout ce qui encores estoit et est a paier des debtes qui deues estoient audit Gautier avant ledit banissement tant par gagemens, tailles, pappiers et autrement, *parmi* et pour certeine somme d'argent (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1340, 95). ...c'est assavoir ceste vente faite pour et *parmi* le pris et la somme de dix sept livres par.. fort, monnoye courant a present (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 142). ...c'est assavoir ceste presente prinse et adscenssement fait pour et *parmy* six livres douze deniers par.. que de fons de terre que de cres de cens ou rente annuelle et perpetuelle (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1352, 180). Qant messires Robers de Namur fu retournés de ce voiage en la conté de Namur, il entendi que li rois d'Engleterre seoit devant Calais ; si se ordonna a la venir et i vint moult estofement, et se mist ou serviche dou roi d'Engleterre. Et le retint li rois *parmis* .CC. livres a l'estrelin

que il li donna de revenue par an ; et en fu bien paiiés tant que il vesqi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 809).

- "Par l'entremise de qqn" : Et toutes voies *parmi* ceste benoite vierge nous est donnée la vraie lumière (Mir. emp. Julien, 1351, 187).

2. "À la condition (de / que)"

- *Parmi ce ... que...* "À cette condition que, sous réserve que" : ...et *parmy* ce aussi que les dis preneurs et chascun d'euls sont, seront tenus, promettent et gaigent a faire planter en vingne en ceste presente annee toute la dite piece de terre de tres bon complant, de bons morillons et de melliers (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1371, 422). ...le dit Jehan aura d'iceulz religieux, par chascun an du dit temps, six livres de tournois, monnoie courant, et la moitié du droit du vin appartenant aus diz religieux des vingnes franchises des terrouers de Charronne, *parmy* ce que icelui Jehan est tenu de querir et queillir, par chascun an, pour les diz religieux, l'autre moitié des dites dismes des dites vingnes franchises (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1380, 498). ...lequel chapperon lui fu par ledit Pasture rendu de l'accort et consentement dudit Bertram, *parmi* ce que ycellui Berthaut fist refaire ladite fenestre qu' il avoit rompue (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 503). ...et le restituons a sa bonne renommée, pays et biens quelconques non confisqueus, *parmi* ce qu'il tendra prison au pain et a l'eau par l'espace d'un moys (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1392, 650). La Court a au jour d' ui delivré de prison J. Droyn, prisonnier en la Conciergerie, *parmi* ce qu'il obeyra à l'ordonnance de la Court qui estoit que... (BAYE, I, 1400-1410, 311). ...lequel Colart a esté receu audit office par procureur, lequel a fait le serement en tel cas acoustumé, *parmi* ce que ledit Colart sera tenu de venir ceans en personne, dedans le jour de Pasques prochainement venant, faire ledit serement en la maniere acoustumée. (FAUQ., I, 1417-1420, 185).

- *Parmi tant*. "Dans ces conditions" : Et *parmi* tant, il vint a paix as Englois, et demora en sa ville, et fist remparer ce que desemparet estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 624). ...et *parmi* tant li peuples de Paris s'apaisa. (FROISS., Chron. D., p.1400, 700).

- *Parmi tant que*. "À condition que" : Dont la lignie D'Adam perie, Confremee et baptisie Est sauvee, *parmi* tant Qu'en creant Le glorieus fruit de vie (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 233). ... et parlerent tant d'un costé et d'autre qu'ilz furent d'accort *par my* tant que les Sarrasins leur restituerent et rendirent quant qu'ilz avoient frayé sur le voyage (ARRAS, c.1392-1393, 236). Et tretierent par celle maniere que la ville et li chastiaus se renderoient a lui, *parmi* tant que les hostels et maisons qui fustees estoient, seroient restaules au plus priés comme on poroit (FROISS., Chron. D., p.1400, 560).

- *Parmi + gérondif*. "En + gérondif" : ...*parmi* payant lesqueles raençons ou patis, il qui parle n'a aucune chose mesfait, prins, pillié, robé ou couru la terre dudit conte Dalphin, mais icelle lui a gardée à son povoir du mieux qu'il a peu et sceu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 204). ...et devoit avoir grans aliances dou dit duc, *parmi* ce mariage faisant, as François (FROISS., Chron. D., p.1400, 879). Ce jour, a esté receu l'accord d'entre les executeurs de feu Augustin Ysebarre, d'une part, et Marc Gaudichon, d'autre part, *parmi* paient par chascune partie dix livres parisis, font vingt livres parisis, pour appliquer au prouffit de la chappelle de la grant sale du Palais. (FAUQ., II, 1421-1430, 251). ...et les aultres eschaperent, *parmy* paient grandes finances. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 294).

3. "Compte tenu de" : Et *parmy* le dommage et la grant honte qu'il avoient receüe, si leur convenoit il chascun an rendre treü et

leurs testes racheter (Bérinus, I, c.1350-1370, 124). Moul se maintint Danemont fierement, si que par la fierté de lui Aigre congnt bien que c'estoit li roys, *parmy* ce qu'il en avoit oÿ recorder, si sceut bien certainement qu'il avroit la bataille (Bérinus, I, c.1350-1370, 284). ...et pour coulourer son fait et mettre raison à sa demande, *parmy* le bon conseil et advis qu'il eubt, il envoya devers le duc de Juillers notables hommes telz comme le seigneur de Votonne... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 161). Et *parmy* cecy qu'om leur baille, Le roy d'Angleterre et son fis Renuncent a tous les profis Des terres qui ne sont nommées En ce traicté ne exprimées (DESCH., M.M., c.1385-1403, 385). Guillaume de Fontenay, escuier, prisonnier en la Conciergerie du Palaiz pour cause de la somme de IIIc frans, dont l'en faisoit execution sur lui par vertu d'une commission des commissaires ordonnez à punir les fauteurs de Pierre de Lune, et dont ledit escuier se disoit avoir appellé en Parlement, est eslargi par tout jusques à un mois prouchain venant, *parmi* ce que Regnault de Fontenay, frere dudit prisonnier, l'a cautionné de ladicté somme (BAYE, I, 1400-1410, 316). Ce jour, Jehan Le Chastellain, clerc de Andry du Molin, prisonnier en la Conciergerie pour occasion de ce que il estoit vehementement soupçonné d'estre coupable et consentant du mauvais gouvernement et vie dissolue de Jehanne La Marcelle, femme dudit du Molin, a esté delivré et mis hors de prison, *parmi* ce que ledit Chastellain a fait serement et juré que desormais il n'aura aucune conversacion ne compagnie avec ladicté Marcelle. (FAUQ., I, 1417-1420, 163).

II. - [Empl. adv.]

A. - "À travers (un espace, un lieu)" : Un cuer de gueules a enmi, Feru d'une flesche *par mi* De sable (MACH., R. Fort., c.1341, 67). Mais avant par ceste chappelle, Ou passer *parmy* me convient, La douce vierge par qui vient Grace aux humains des cieulz ça jus A mains jointes, a genouz nuz, Humblement saluer m'en vois (Mir. nonne, 1345, 325). Je vëoie cointe verdour Et *parmi* [je voyais] planté de flourettes, Vermeilles, blanches et yndettes. (MACH., D. Aler., a.1349, 392). Et se ainsi estoit que il ne fust meü circulairement et que les estoilles courussent et passassent *parmi*, aussi comme un oisel est meü par l'aer et un poisson par l'eau, il convendroit que elles divisassent et persassent le ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 448). ...et passe la riviere dou Hombre tout *parmi*, qui va ceoir en la mer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 113). La chité de Nantes est grande, et la riviere de Loire qui court *parmi*, moult large. (FROISS., Chron. D., p.1400, 495). ...des enfans d'Israel pour lesquelz par la priere de Moise la Mer Rouge se divisa et passerent *parmi* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 274).

- "À travers (le corps, une partie du corps...), de part en part" : Mais se laissa en amere grieté Crucifier, et du fer d'une lance Fendre *parmy*. (Mir. enf. ress., 1353, 82). Arcipolés tient un arc taint en grainne, Dont si droit tret q'un coer perce *parmi* (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 15). Pas n'ay le cuer endormy, De l'aymer suis trop songneuse, Mon cuer a percé *parmy* : Plus le voy, plus suis joyeuse. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 90).

B. - "Au milieu (d'une chose), dans (une chose)" : ...la barbe noire, aucuns poilz blans *parmy*, courte, large et moult pellue (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 150).

- "Au milieu (d'un mélange de choses concr. ou abstr.)" : Et nota que de l'un et de l'autre le foye est bon a mectre en pasté, et de la pouldre fine *parmy* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 236). ...puis mectez la farce de vostre tarte avec fromage gratuisé meslé *parmy* a souffisant planté. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 245). ...car le beau service que faire scevent,

leurs flateries, bien appareillier a mengier, tenir tout nettement et ordonneement, bel parler et beau respondre, aveuglent tellement les gens que on ne s'en prent garde de leurs tres grans mauvaistiéz : car elles se meslent de devocion *parmy*, pour mieulz tout couvrir, et vont au mostier a tout patenostres, et la est le peril. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 211). Et je mesleray fievres chaudes *Parmy* et corrupues humeurs (Cene dieux, c.1492, 127). ...le roy fut malade de la verolle et en peril de mort, pour ce que la fièvre se mesla *parmy* (COMM., III, 1495-1498, 46).

. "Au milieu (d'un groupe)" : Et se les anemis sont fors et sont a doubter, le chief doit faire une seulle esquiere de tous ses gens en fourme d'une poire, qui est aguë devant et large derriere, et en front tous les meilleurs et plus fors hommes qu'il a, pour desrompre ses anemis, et eulx bouter *parmy*, affin de les deppartir. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241).

C. - "Au milieu (d'une situation, d'un état de choses)" : ...par lui muert a honte celle Qu'ay espousé par mariage, Dont a po que de dueil n'enrage, Et que mon cuer *parmy* ne creve, Tant me tourmente et tant me greve La paine qu'il ly fault encourre. (Mir. enf. ress., 1353, 60). [R. M.]

PARMIRER, verbe (parmirer)

[*FEW VI-2, 154b : *mirari*]

"Regarder attentivement" : Lors le regarde [un anneau] et *parmirer* [var. *promire*] longement (Ysaÿe Triste G., p.1400, 64). [R. M.]

PARMONTER, verbe (parmonter)

[T-L : *parmonter* ; GD : *parmonter* ; FEW VI-3, 112a : **montare*]

"Monter jusqu'au bout" : "Et amont tantost vous traïrons (...)" [Virgile se met dans la corbeille qui effectivement est tirée vers le haut, mais arrêtée à mi-chemin] Quant elle dit : "Vous entrez, et puis amont tirez serez" Il fut tiré amont pour voir, Mais n'acheva pas son volloir, Car bien convent elle lui tint ; Mais mal la parole retint Entre monter et *parmonter*. Cil mot affiert a monlt douter S'il eüst dit : "Vous monterez, Jusqu'a sauveté me metrez." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 72). Ainsi *parmontoit* Bertran, petit on le prisoit : Tel se mocquoit qui petit le congnoissoit. (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.1, c.1380-1385, 131). [var. 3624ff] ... ilz *parmonterent* jusques en la sale. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 5). ... monseigneur le comte, tot aprèz les premiers montéz, se trouva dessus la muraille. [Un des guetteurs] ayda à *parmonter* les aultres. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 247). [R. M.]

PARMONSTRANT, adj. (parmontrant)

[Ø]

"Signifiant, démontrant" : Les sueurs qui viennent au tiers jour es corps qui ont fievre sont bonnes, et aussi celles du V^ejour, ou du VII^e, ou du IX^e, ou de le XI^e, XIII^e, XVII^e, et de XX^e, de XXIV^e, de XVII^e, XXXI^e, XXXIII^e, XXXVII^e, XL^e ; ces sueurs sont bons et *parmonstrant* les maladies de terminer a bien (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 75).

REM. À rattacher à FEW VI-3, 98b : *monstrare*. [D. J.]

PARMONSTRER, adj. (parmontrer)

[*FEW VI-3, 98b : *monstrare*]

I. - Empl. trans. "Montrer pleinement" : Medee se prinst lors a *parmonstrer* a Jason la richesse de ceste representacion de la dieuesse Dyane, et Jason loa grandement le roy Oethés qui si bien l'avoit fait ediffier. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 202).

II. - Part. prés. en empl. adj. "Signifiant, démontrant" : Les sueurs qui viennent au tiers jour es corps qui ont fievre sont bonnes, et aussi celles du V^ejour, ou du VII^e, ou du IX^e, ou de le XI^e, XIII^e, XVII^e, et de XX^e, de XXIV^e, de XVII^e, XXXI^e, XXXIII^e, XXXVII^e, XL^e ; ces sueurs sont bons et *parmonstrant* les maladies de terminer a bien (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 75). [R. M.]

PARMOURIR, verbe (parmourir)

[T-L : *parmorir* ; GD : *parmorir* ; FEW VI-3, 134a : *mori*]

"Mourir" : Et pour les faire d'envie *parmourir* Ainsi que gent desordenée et ville, Veul aus loiaux tous mes biens departir (Cent ball. R., c.1388-1396, 212). [R. M.]

PARMOUVOIR, verbe (parmouvoir)

[FEW, Ø lat. *permovere*]

Parmouvoir à/en. "Pousser, inciter à" : Finablement cheulx qui devant le juge estoient, se jecterent a genous en priant pour moy que pardon fust fait a ma jonesse, et que l'erreur par moy commis fust *parmue* en penitance, et que je seroie encore tormenté se je lisoie plus les livres des païens [Ou l. *parmue[e]* (*parmuier*) ?]. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 81). Saint Genis (...) feust premieremant Vers Dieu incredule et mescreant Mais il feust puis tout propremant Pour vray introducion Des crestiens *parmehu* a devocion [Ou l. *promehu* (*promouvoir*) ?] (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 53). [R. M.]

PARMUABLE, adj. (parmuable)

[GD : *parmuable* ; *FEW VI-3, 285a : *mutare*]

"Changeant"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XV^e s., *permuable*), ds GD V, 781a. [R. M.]

PARMUER, verbe (parmuier)

[GD : *parmuier* ; FEW VIII, 252b : *permutare*]

A. - *Parmuier qqc*. "Changer complètement qqc." : Et sont préz et appareilliéz et se exposent hardiement as perilz et *parmuient* leur vie a petit gaaing. (ORESME, E.A., c.1370, 218). Le second enseignement est que grand nuysement s'ensuit de *parmuier* la diete acoustumee, comme veult Ypocras, ce necessité ne constraint de le muer. Et est necessaire de le *parmuier* primierement quant elle est fort malicieuse, comme ce on en parvenoit a mauvaises maladies et mortelles, comme la coustume de mengier mauvaises viandes qui en la fin mainent de leur nature l'omme es pigricités et maladies *parmueuses*, comme veult Avicenne (Rég. santé corps C., 1480, 105).

- *Parmuier sa femme*. "Changer de femme" : Car aucunes commutacions sont devees et illicites, comme de sa femme *parmuier* ou vendre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 291).

B. - *Parmuier en*. "Changer complètement en" : Vierge, celle parolle de vo bonté traitie Fu en char et en sang *parmuee* et vertie. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 415).

- *Se parmuier en* : Zepirus, doulx et souëf vent, Se *parmue* en bise souvent (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 69).

C. - *Parmuier qqc. à qqn*. "Céder (par mutation) qqc. à qqn" : À Me Jehan Richart, chappelain de la chappelle Sainte Catherine, fondée en l'eglise Saint Pierre des Arcis, 8 l. p. de rente par an, à payer comme dessus, neant cy, pour ce que il a *parmué* ladite chapelle à Me Jehan de Croisi, lequel a esté et est poursui[vi] d'avoir icelle rente par rachat, et de fait l'argent en a esté consigné en justice en la main de Me Jehan de Bailly, greffier du Tresor, auquel

lieu le procès est pendant, dont il n'est pas encore discuté (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 80). [R. M.]

PARMUEUSE, adj. fém. (parmueuse)

[*FEW VI-3, 286a : *mutare*]

[Sur *parmuier*] *Maladie parmueuse*. "Maladie qui vient de la rupture du régime habituel" : Le second enseignement est que grand nuysement s'ensuit de parmuier la diete acoustumee, comme veult Ypocras, ce necessité ne constraint de le muer. Et est necessaire de le parmuier primierement quant elle est fort malicieuse, comme ce on en parvenoit a mauvaises maladies et mortelles, comme la coustume de mengier mauvaises viandes qui en la fin mainent de leur nature l'omme es pigricités et maladies *parmueuses*, comme veult Avicenne (Rég. santé corps C., 1480, 105). [R. M.]

PERNASÉ, adj. (parnasé)

[Ø]

"Extrême" : Au tours des environs pierres, caillous, rochers, impenetrables soubterranez, d'afreuses concavitez en monstures gargarines et de haulteurs *pernasees*. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 167).

REM. Cf. lat. *parnasaeus*, *panaseus* "qui a rapport au Parnasse comme montagne de la Phocide". [A. B.]

PARNOURRIR, verbe (parnourrir)

[T-L : *parnorrrir* ; GD : *parnorrrir* ; FEW VII, 251b : *nutrire*]

"Nourrir complètement (ici sans refus)" : Et aussi ay je en cages veu nourrir turtres, linoctes, chardonnerelz, pondre et *parnourrir*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 274). [Autres ex. p.273] [R. M.]

PAROBSTINER, verbe (parobstiner)

[FEW VII, 290b : *obstinatio*]

Empl. pronom. "S'obstiner au plus haut point" : ... quant il partit de l'hostel de son père, il s'en partit par indignation à l'encontre d'aucuns, lesquels depuis (...) se sont fortifiés avecques le père en son contraire, et tellement *parobstinés* que à peine l'ont mis tout en oubly et en nonchalloir (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 16). [R. M.]

PAROBTENIR, verbe (parobtenir)

[FEW VII, 292b : *obtinere*]

"Obtenir entièrement" : ... en fin a tout vaincu et tolleré en espoir de mieulx, a porté sa povreté en constant attendre et *parobtenu* finablement son florissant desir en stabilité de patience. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 135). [R. M.]

PAROCCIRE, verbe (paroccire)

[T-L : *parocir* ; GD : *parocire* ; FEW VII, 298b : *occidere*]

"Acheve, tuer" : A paines estoient Flamenc cheu, quant pillart venoient, qui se boutoient entre les gens d'armes, et portoient grandes coutilles, dont il les *parochioient*, ne nulle pité il n'en avoient, non plus que che fussent chien. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 55).

Rem. *Mabrien* V., 1462, 33/11 ; 41/11. Ex. d'a. fr. et *Percef*. V (éd. 1528) ds GD V, 782c. [R. M.]

PARODELLE, subst. fém. (parodelle)

[GD : *parodelle* ; FEW VII, 631a : *parare*]

"(Sorte de fromage rond ou de tarte au fromage)" (GD) : ... en fromaige XX d., et en *parraudelles* II s. (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 362).

REM. Cf. K. Baldinger, *Etymologien*, t.1, 1988, 427. [R. M.]

PAROFFERTE, subst. fém. (parofferte)

[GD : *parofferte* ; FEW VII, 332b : *offerre*]

Région. (Lorraine) DR. "Consignation du capital de la rente qu'on veut amortir" (Éd.) : ... car, à Noiel, l'an dessus dit, il avoit fait *parofferte*, encontre ceulz de l'ospital ou Nuef Bouch, de xxiiij lbz de cens (AUBRION, Journal L., 1465, 4). Maix, pour fournir à ycelle somme, lez srs firent quérir tous argens qui estoient en *parofferte*, et qui se dovoient remectre en acquest (AUBRION, Journal L., 1490, 262). [R. M.]

PAROFFRE, subst. fém. (paroffre)

[GD : *paroffre* ; FEW VII, 332b : *offerre*]

"Offre"

REM. Doc. 1466 ds GD V, 783a. [R. M.]

PAROFFREMENT, subst. masc. (paroffrement)

[GD : *paroffrement* ; FEW VII, 332b : *offerre*]

"Offre" : ... et lui a signifié et fait à savoir tout ce que a esté fait, dit et promis à Rainsebourg et ailleurs touchant ceste matère, le *paroffrement* qu'il avoit et a fait aux princes de l'empire, avecques toutes les conditions et qualités de la besogne (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 76). De cestuy escuyer donccques s'accointa Jehan Coustain ; et par longues foraines attrayances, avec cauteleux *paroffremens*, le gagna tout à luy. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 239). [R. M.]

PAROFFRIR, verbe (paroffrir)

[T-L : *paroffrir* ; GD : *paroffrir* ; FEW VII, 332a : *offerre*]

I. - Empl. trans. "Offrir" : Et finablement il mandat au roy Charlez amour et luy *paroffroit* son service de luy et de ses hommez. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 97). Et l'endemain au matin sy vint le paien demandeir champion. Adont s'en at *paroffert* pluseurs pour faire l'estour, tous les milheurs de son oust. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 152). ... et de sa noble personne, laquelle il y *paroffre* à peine et à mort (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 76).

II. - Empl. pronom. *Se paroffrir* (à + inf.) : ... je suis venu devers vous, et me donne et *paroffre* à tous vos nobles plaisirs accomplir qui me seront possibles. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 182). ... le roy s'estoit *paroffert* assez à son fils (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 203). [Autres ex. t.3, 382 et t.4, 8] [R. M.]

PAROFOLONIZIN, subst. (parofolonizin)

[]

"Substance indéterminée utilisée par les apothicaires dans leurs préparations" : L'APOTICAIRE. (...) C'est fin oignement esprouvé Il n'est pas fait de collosa, Ne de cyrofoloniza, Ne de *parofolonizin*, Il est fait de balme tres fin, Doulz, souef, odoriferant, C'est droit fin balme d'orient (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 247).

REM. D'apr. le contexte, il s'agit prob. d'une substance de mauvaise qualité ou d'un produit vanté par les charlatans. [J.-L. R.]

PAROI, subst. fém. (paroi)

[T-L : *paroi*² ; GDC : *paroi* ; DÉCT : *paroi*² ; FEW VII, 652a : *paries* ; TLF XII, 1023a : *paroi*]

A. - "Mur ou cloison intérieure"

- "Mur" : Mais la main a nul n'apparoit Fors a Balthasar seulement, Et se l'Esriture ne ment Ou je l'ay veü en escript, La main en la *paroit* escript Ces mos : "Mane, thechel, pharés." Mais se cheüs en un marés Fust Balthasar jusqu'au braier, Ne se peüst tant esmaier Com de la main qu'il a veü. (MACH., C. ami, 1357, 26). En Babyloinne, la cité, N'en mon regne, n'en mon empire N'a homme qui me sache dire La sentence de cest escript Qu'est en ceste *paroit* escript, Qu'une main qui s'esvanü De mes yeus et qui s'en fui Y vint en ma presence mettre. (MACH., C. ami, 1357, 28). LE PREMIER SERGENT. Se lez *paroiç* ne peut rungier Aux dens [en prison], je ne me doute point Qu'il nous eschape (Mir. st Ign., 1366, 78). Et veons en l'exemple devant mis que les choses ne muent pas en apparence leur couleur pour ce se le soleil luist par my une verriere blanche ou contre une *paroy* blanche. (ORESME, E.A.C., c.1370, 133). Et quant ilz chevaulchoient en ce pays de Camp et ilz veoient de long ou d'une montaigne ung grant village par parant, ilz estoient tous resjoüs et disoient : "Alons, alons, nous trouverons en ce villaige assez à fourer, tant que nous serons tous riche." Lors chevaulchoient-ilz et, quant ilz estoient là venus, ilz ne trouvoient que les *parois* et le massis, ne chien, ne chat, ne kock, ne gueline, ne homme, ne femme. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 93). Et a l'edification de cestui precieux fondement de Saint Pol, c'estassavoir a l'incarnation du benoit fil de Dieu ou ventre de ceste benoite vierge, le Saint Esperit maistre masson, ceste benoite et souveraine vierge aminstra la prumiere pierre, qui est dite pierre angulaire, qui conjoint lez deux *parois* en un (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 72). ...pour avoir sollé et bassé le palis du jardin de la vicairie et plusieurs pos et une sole en l'estable dessoubz la dicte vicairie et la carieure du puis et une sole soubz la despense, et une sole ou fénil et deux pos dessus le grenier à l'avaine, et la *parey* depuis l'uys de la salle du tinel jusques a la chapelle (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...comme une foyz que ledit David jouoit de la herpe devant lui, il le cuida perser de sa lance contre la *paroir*, et il en eschappa par la grace de Dieu le gardent (Déclar. Hyst. S., a.1449, 166). ...comme nous disons que une statue, c'est a dire une ymage peinte en une *paroit* ou entretailié de pierre ou de boiz, est l'ymage d'aucun homme, et tele ymage est apelée ymage imparfaitement. (Somme abr., c.1477-1481, 111). Semblablement fut veu en une maison les murailles et *parois* d'icelle, toutes espergées de sang dedans et dehors et en plusieurs vaisseaux apparut gouttes de sang que nul ne pouvoit oster pour laver que l'on peust. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 r°). On avoit fait les maisons agencer Pour sur le roy certain regard avoir : Caiges aux vens, enseignes despecer Et les *paroiç* en plusieurs lieux percer, A celle fin c'un chascun fist devoir De contempler, de regarder, de voir L'onneur, le bruyt, la haulte renommee Que digne estoit en ce cas recevoir Le bon seigneur en toute son armee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 202).

- "Face interne d'un mur ou cloison qui forme une séparation à l'intérieur d'une construction" : ...l'une estoit seule en son lit et faisoit telz pechiez si ors et si abhominables qui ne [s]ont pas a nommer. Ceste famme ouy une vois entre elle et la *paroiç* : "fy ! fy ! fy !" Elle en eust tel[le] paour que tantost s'en ala a confesse et se corrigea. (GERS., Pent., p.1389, 77). ...tout ainsi que l'en paint par ses *parois* le roy Herode assis en chayere et les Innocens que l'en detranche devant lui (Bouciquaut L., 1406-1409, 114). ...en icelle taillerie faire deux chaalis pour les tailleurs et coutturiers ; faire en icelle une *paroye* et desfaire plusieurs vieux ouvrages qui neant ne valloient. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 615). NOE. Mom Dieu, or me deffendz et garde, Du tout a toy obeïray Et tantost l'arche a point mectray. (...) Or sont faix *pareilz*,

fondz et feste, Je metz dedans oyseaulx et bestes. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 27). Despense de charpenterie pour faire l'eschaffault pour monter le pillier devers l'ostel Monseigneur l'évesque, où estoit la *paroir* que on a rompue en la nef neuve (Doc. cathédr. Troyes A., 1483-1484, 406).

- [Comme support d'une peinture] : L'image vivant apparoit [comme si elle était vivante] Et parlant a ceulx qui passoient. Pour ce tous devant la *paroit* Humblement la teste baissoient. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 112).

B. - P. anal. "Partie qui limite, qui enferme une cavité" : ...ainsi couront les *paroes* de la caverne tellement qui ne peuvent estre encarnés ne consolidés (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.1, chap.4). [R. M.]

PAROIER, verbe (paroyer)

[GD : *paroyer* ; FEW VII, 629a : *parare*]

"Mettre des tentures pour parer"

REM. Doc. 1419 ds GD V, 783c. [R. M.]

PAROIR, verbe (paroir¹)

[T-L : *paroir* ; GD : *paroir* ; DÉCT : paroir ; FEW VII, 645a : *parere*²]

A. - "Paraître, apparaître, se voir" : Maintiens doit *paroir* en maniere, Tant au corps comme a bonne chiere, Et doit estre la chiere lie Le plus qu'on puet adès onnie. (MACH., D. Aler., a.1349, 332). Assis a ligne et a compas (Je les mesuray pas a pas) : Caurriers, figuiers et chastingniers, Amendeliers et frans meuriers Qui moult bel la haie paroient, Pour ce que très bien y *paroiert*. (MACH., D. Aler., a.1349, 393). Po s'en fault que telle prunelle De ce coustel cy ne vous baille Que sur vous en *parroit* la taille Se viviez jusque a cent ans (Mir. parr., 1356, 13). Daniel en mi eaus se dresse Et dit : "La verité sarez ! L'un long de l'autre separez." Et tantost on les separa. Grant honneur a ce cop ara, S'il fait que la verité *pere* Par la vertu de Dieu le pere. (MACH., C. ami, 1357, 13). C'est Mesdis qui mon sens changier Vuelt et tous biens de moy chacier Et moy si mortelment playier Que jamais n'iert qu'à moy ne *pere*. Et si n'en ose l'ueil drecier, Pités ne Loyautés groucier ; Mais Franchise se va mucier : S'en muir de grief mort et amere. (MACH., Les lays, 1377, 371). Et, par dehors, encore *pert* Plus belle (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 90). ...et la [Scipion l'Africain] se habita et fist une maison dont ancores y *parent* partie des murs. (LA SALE, Sale D., 1451, 255). ...le jour commence a *paroir* (C.N.N., c.1456-1467, 124).

- [D'une partie du corps] : Plus n'en vueil dire ne plaidier, Mais tuit ont les sollers bescuz Et a chascun d'eaus *pert* li cuz. Mais se li seigneur se voloient Ordener, tous les vestiroient De ce qu'il portent seur leur corps. (MACH., C. ami, 1357, 131). Li avoient mis [au cadavre du roi assassiné] unes chausses Rouges, reses, viez et usées ; Et s'estoient toutes troées ; Et uns viez solers emboez Qui tous IJ. estoient troez, Si que l'un des piez li *paroit* Telement qu'à tous apparoit ; Et un viez chaperon de pers Qui estoit tous mengiez de vers, Ort et vil, et puant, et sale Avoit, mors gisans en la sale. (MACH., P. Alex., p.1369, 272).

- Empl. impers. : Mais le fer ardent de la flesche Qui le cuer toudis art et seche, Saches certainement qu'il art Et brüist par si soutil art Qu'il n'i *pert* tache ne arsüre, Trace, plaie, ne blesseüre, Et ainsi se keuve et engendre Com li charbons dessous la cendre. (MACH., R. Fort., c.1341, 69). Li quars qui en milieu estoit Angles de Dieu le pere estoit, Qu'envoïé avoit et tramis Pour reconforter ses amis. N'il ne *paroit* coulour ne trace En la fournaise n'en la place

Dou feu, car il estoit estains Qui si merueilleus estoit ains. Quant le miracle et la merueille Vit li rois, forment s'esmerveille (MACH., C. ami, 1357, 23). S'en sui repris et blasmez durement. Mais je ne say mon ouevre contrefaire, Eins moustre ce que mes cuers scet et sent ; Et les meschiés dont j'ay plus d'une paire, Voire de cent, si *pert* à mon viaire Qu'ay l'esperit, où ma vie demeure, Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 557). ...qu'il ne vient pas de feste. Moul't bien y *pert* a ses escus ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 308).

B. - "Être clair, manifeste, évident" : ...se tenoit le roy de Chippe a moult grant paine a cheval, car sachiez qu'il estoit blechiez de coup mortel, et ne feust que pour le venin dont le dart estoit entechié, et en pou de temps y *paru*, car il print mort de cellui coup. (ARRAS, c.1392-1393, 106).

- Empl. impers. : Pour ce que Dieus et Nature la belle, Quant il formerent Celle que j'aim, si fort se deliterent En la très grant biauté qu'il li donnerent Que loyauté a mettre y oublierent. Et bien y *pert* ; Que je say bien et voy tout en apert Que ma dame, qui tant a corps apert, Que mes cuers crient, aime, obeist et sert, A fait ami Nouvellement, sans cause, autre que mi. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 83). En toy estoit m'esperance Toute et ma fiance, Ma joie, ma soustenance. Lassette ! or perdu les ay. Bien *pert* a ma contenance Et a ma loquence, Car maniere ne puissance N'ay, tant me dueil et esmay. (MACH., L. plour, 1349, 289). Or *parra* se direz Mençonge ou voir. (Mir. st Sev., 1362, 202). PREMIER SERGENT. (...) Je le vueil battre sur le flanc Premièrement. DEUXIESME SERGENT. Et je sur cestui, tellement Qu'il y *parra*. (Mir. st Val., c.1367, 161). Fortune dort pour nous [les Sarrasins] quant a present, et a ja fait grant temps, mais elle veille pour les crestiens ; il y *pert* bien a nous quant a ore, et aussi bien a il paru a nostre cousin le soudant qui a esté mort et desconfit, il et toute sa gent, en ceste yslé. (ARRAS, c.1392-1393, 131). Se il ne prant advisement, Il souffrira si grief tormant Qu'il y *parra*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 255).

- Or y *parra*. "On va bien voir à l'expérience" : Je n'en puis mais ; or y *parra* : Voit si conme il pourra aler. (Mir. enf. diable, c.1339, 10). ...Mais humblement vueil endurer Quoy qu'il me face. Mais il n'a pas si grant pooir De moy faire douleur avoir, Com j'ay bon cuer dou recevoir. Or y *parra* : Se pour ce que j'ay povre espoir De ma douce dame vëoir Et qu'Amours m'a en nonchaloir, Qu'il me fera ? M'ocira il ? Il ne porra, Car ma loiauté m'aidera. (MACH., R. Fort., c.1341, 51). "Fi, Mauvaise gent, mors y serez, Si que ja n'en eschapez ; Ne ja pour lancier, ne pour traire, Ne porez à garison traire." Et li roys dist : "Or y *parra* Qui au jour de hui bien le fera. Certes li plus acuardis Doit estre ci preus et hardis, Car il sont anemi de Dieu ; Ne leur lairons place ne lieu, Einsois tous les desconfirons..." (MACH., P. Alex., p.1369, 75).

- *Paroir que* : Et la dame, que Dieus honneure, De sa blanchette main polie Le poil de son chief aplanie Et li demande dont il vient, Que rendre raison l'en couvient. Li lions, qui tant la conjoit Que bien *pert* que moult s'en esjoit, Car de bien et de joie a tant Que plus ne puet, la dame entent, Ce me fu vis, a sa maniere (MACH., D. Lyon, 1342, 178). Il *pert* bien qu'il est saint preudons, Quant encor vit. (Mir. st J. Cris., c.1344, 281). Et que tous ceaus qui te pourchacent Ne demandent, quierent ne chacent Que par nulle guise on te face Bonté, courtoisie ne grace, Fors justice tant seulement. C'est grant honneur, certainement, Et si *pert* bien que tu te sens De corps et de cuer innocens. Ce te doit moult reconforter Et aidier tes maus a porter. (MACH., C. ami, 1357, 65). ...les Griex Troyens embatent ; Jusques aux murs de leur cité, Par force et par

necessité, Les font fuyr, et bien y *pert* Que Hector n'y est ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 100).

V. aussi *paraistre* [R. M.]

PAROIR, subst. masc. (paroir²)

[*FEW VII, 623 : *parare* ; TLF XII, 1024a : *paroir*]

En compos. *Couteau-paroir*. "Couteau à deux manches servant à parer le plomb" : Item, ung costeau *parouer* à deux manches de bois et deux gretz nécessaires à parer le plomb en table, 3 s. 9 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 270). [R. M.]

PAROÏR, verbe (paroir)

[T-L : *paroir* ; GD : *paroir*² ; FEW XXV, 854a : *audire*]

"Ecouter de bout en bout" : A ces paroles et semblables le comte presta ascout, et comme si donnast révérence au parlant, le *paroyt* sans rompre. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 331). ...sy me vaudroit mieux taire que de maintenir cestuy estrif, là où toudis tu veus avoir droit. Au fort, voise comme il peut, et je te *parorrai* jusqu'en la fin (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 378). [R. M.]

PAROISSAGE, subst. masc. (paroissage)

[T-L : *paroissage* ; GD : *parochage/parrochiage* ; FEW VII, 659a : *parochia*]

A. - "Territoire d'une paroisse" : En Namur et [en] Luxembourg Tes gens ont brulé maint villages [,] Les eglises et *paroschaiges* [,] Femmes, enfans n'en peuent mais. (Compl. Dinant T., 1466, 33).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1346 (*perroichage*) et 1474 (*paroichaige*) ds GD V, 782a.

B. - "Qualité de paroissien et taxe afférente" : ... à chascune feste paieront ung denier au curé pour cause de *parroichage* comme habitant de la dite rue. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 403).

Rem. Doc. 1474 (Troyes, *parrochage*) ds GD V, 782a. [R. M.]

PAROISSE, subst. fém. (paroisse)

[T-L : *paroisse* ; GDC : *paroisse* ; DÉCT : paroisse ; FEW VII, 658a : *parochia* ; TLF XII, 1024a : *paroisse*]

A. - "Subdivision du diocèse correspondant à un territoire où s'exerce le ministère d'un curé, en même temps circonscription administrative qui est la base de la fiscalité (c'est là que les assemblées de paroissiens (de village) établissent l'assiette de la taille et élisent tous les ans ceux qui en font la collecte)" : Et les VI livres qui sont en restant au par dessus de XIX livres sont à requerir et lever par icelle taxation par la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir, la *parochie* de Viviers, pour tant des villes comme elle comptent, tenue en icelle redevance, en paiera LXX solz parisis, Chamont XX solz parisis, Monhiemont X solz parisis, et Boulzicourt XX solz parisis, qui font en somme VI livres parisis, lesquelz parties des poestés et des autres villes font ensamblement XXV livres parisis. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1355, 150). [Certains curés] demandent la meilleurrobe des mourans intestaz de leurs *perroisses* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 428). ...Si conme les gens le m'ont dit De la *parroisse*. (Mir. march. juif, c.1377, 171). ...Berthaut Lestalon, nez de Montleheri, en la *paroisse* de Saint-Merry de Linois (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 502). ...il qui parle lui a aucunes fois, et par divers intervalles de temps, donné le prouffit qu'il lui pouvoit competer et appartenir, pour cause de patiz, en aucunes *parroisses* d'icellui pays composé à lui (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 198). J. de Chailly, escuier, demourant à

Molins, en la *parroice* de Mesy, à IJ lieux de Dormans (BAYE, I, 1400-1410, 316). Ce jour, par l'advis et ordonnance des gens du Conseil du Roy et de l'evesque de Paris, furent faictes processions es eglises de Paris, et en chascune *parroisse* autour du circuite de chascune desdictes eglises (FAUQ., II, 1421-1430, 88). ...[les femmes devaient donner] a vostre *parroisse* et curé telle chose et telle (C.N.N., c.1456-1467, 216). ...il estoit clerc d'une *parroiche*. (C.N.N., c.1456-1467, 283). ...est advenu en une bonne *parroisse*, une joyeuse adventure (C.N.N., c.1456-1467, 492). ...vous estes Tenu l'une des chaudes testes Qui soit en toute la *parroisse* ! (Path. D., c.1456-1469, 52). Et continua ladicte mort jusques en la fin de novembre, que, pour faire cesser et prier Dieu que ainsi il lui pleust de le faire, furent faictes de moult belles processions generales à Paris, par toutes les *parroisses* et eglises d'icelles, où furent portées toutes les chasses et saintes reliques, et mesmement les chasses de Nostre-Dame, de Sainte-Genevieve et Saint-Marcel ; et lors cessa ung petit ladicte mort. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 166). Le curé de nostre *parroisse* Vous dist que le saint temps aproche Et que le jour de Pasque vient, Et que purger il se convient Par tres vraye confession. (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- P. métaph. *Estre parroissien de la grant parroisse aux chiens*. "Être du nombre de ceux qui se laissent mener à la baguette, se laisser dompter comme un chien" : Nous sommes tous parroissiens De la grant *parroissē* aus chiens. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 257).

B. - "Église parroissiale" : ...[il] s'en ala coucher dormir sur un siege estant auprès de l'autel et en la chappelle Nostre-Dame, assiz en ladite *parroisse* et eglise de Saint-Lorens (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 364). ...[il] servoit sa *parroiche*, chantoit messe et faisoit les aultres choses appartenant a curé. (C.N.N., c.1456-1467, 531). C'est une ville assez loing de Grenoble, En beau pays situee et assise, Ou qu'il n'y eut gentil, vilain ne noble, Et mesmement les seigneurs de l'eglise, Tant des *parroisses* que de la cathedralle, Qui ne se missent en singulier devoir Pour saluer la majesté royalle Et luy offrir leur corps et leur avoir. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 156). [R. M.]

PAROISSIAL, adj. (paroissial)

[T-L : *paroissial* ; GDC : *paroissial* ; FEW VII, 659a : *parochia* ; TLF XII, 1025a : *paroissial*]

"De la parroisse" : ...elle sey confessa overtement a le chapelain *parrochiele* de Nortbery (Lettres agn. L., p.1412, 384).

- *Eglise parroissiale*. "Église d'une parroisse, qui a un curé à sa tête" : ...les nobles engliezes collegiaux, conventuals et *parochials* (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 58). À mestre Jehan Lefranc, curé de leglise *parrochial* de Notre Dame de la Roonde, es fors bourgs d'Évreux, et advocat de Monseigneur en la court de leglise d'Évreux, auquel estoit deu (...) sa pension (...) et avecques ce li estoit deu pour aumosnes quil prent à cause de sa cure (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 323). ...d'enquerir se les eglises des terres dessus dites et ressort, soient cathedraulx, collegiaux, abbaye, tant noires comme blanches, prioréz, eglises *parrochiaux*, maisons Dieu, hospitalux ou autre religion, quelque elle soit, ont acquis par quelque maniere que ce soit, puis IIIxx et trois ans, sanz nostre autorité de nous ou de noz devanciers (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 94). ...lesquelles excommunications se faisoient par vertu de certaines bulles du pape Urbain Quint par toutes les eglises *parrochiaux* de Paris et autres de ce royaume (BAYE, II, 1411-1417, 81). ...ou regard de la clause dudit testament faisant mencion de la fondacion de une chappelle en l'eglise *parrochial* de

Saint-Jehan-en-Greve à Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 39). ...icellui roy, à entrer en la porte, descendi de son cheval et se fist deschaulcer, et en tel estat ala jusques en l'eglise Saint Martin *parrochiale* d'icelle ville, et là fist son oraison très dévotement en regraciant son Créateur de sa bonne fortune. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 94). ...[la grâce de Dieu vient] des devotes prieres qui se font en nostre eglise *parochiale* (C.N.N., c.1456-1467, 223). [R. M.]

PAROISSIEN, subst. masc. (paroissien)

[T-L : *paroissien* ; GD : *parochien* ; GDC : *paroissien* ; FEW VII, 658b : *parochia* ; TLF XII, 1025b : *paroissien*]

"Celui qui appartient à une parroisse, habitant d'une parroisse, paroissien" : LE PRESTRE. (...) J'ay enduré de courrouz maint Pour mon *paroissien* que voy, Qui tant me het... (Mir. parr., 1356, 14). Item, il fault paier ausdiz habitans et *parrochiens*, pour le sanc qui fu espendu dedens ladite eglise pour ledit fait, à l'evesque de Paris, douze livres par., pour icelle eglise reconcilier et regenerer, ou autrement l'en n'y chanteroit jamaiz messe. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224). ...pour remission ou licence de ceulx de ses *parrociens* qui se iront marier hors de sa parroice (BAYE, I, 1400-1410, 166). Sur la provision requise par le curé de Chalemol, à cause des funerailles et beneissons de noces et d'espousailles à l'encontre de ses *parroissiens* (BAYE, I, 1400-1410, 166). À Jehan de Mareul et Colin Therouenne, marguilliers et *parroissiens* de ladite eglise de Roissy en Parisis, ausquels, pour certaines considerations et causes contenues en certain transport à eulx faict oudit nom par lesdits Pierre de Tremblay et Robert Charpentier, comme executeurs subrogez desdits feu maistre Robert Lijotte et Aubert Gobin, leur ont transporté le reste desdites 22 l. p. de rente (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1450-1451, 731). ...d'ung curé qui oublia par negligence, ou faulte de sens, a annoncer le karesme a ses *parochiens* (C.N.N., c.1456-1467, 19). ...il laissa passer cinq sepmaines du quaresme sans point l'annoncer a ses *parroissiens*. (C.N.N., c.1456-1467, 512). ...Guillemin le Grost, *parroissien* d'Allexain en la baronnie de Maienne la Juhis (Cartul. Laval B., t.3, 1465, 208). Archedyacres, chanoynes prebendez, Prestres, curez, tant jeunes qu'anciens, Soubz ormemens de fin drap d'or bendez Et sainctuaies tres dignement gardez, Acompaignez de leurs *parroissiens* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 200).

Rem. Forme *prosiens*, sans doute à lire *parosien*, ds *Baud. Sebourc* B., t.2, c.1350, 101, v.444.

- [Dans un cont. métaph.] : Nous sommes tous *parroissiens* De la grant parroissē aus chiens. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 257). En oultre que ceste povre ame soit ensevelie en la cimetiere d'enfer - car la sont enterrez les *parrochiens* de l'ennemy : patet de divite qui sepultus est in infernum - l'ennemy fait chanter vigiles de mors. (GERS., Purif., 1396-1397, 66). [R. M.]

PAROISSIENNE, subst. fém. (paroissienne)

[*FEW VII, 658b : *parochia*]

[Fém. de *paroissien*] "Paroissienne" : Lors s'i esbatent a grant tourbe et confusion les soldoyers de l'ennemy d'enfer pour mettre a perdicion la povre *perrochienne* de ceste eglise, c'est assavoir nostre ame. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Avarice ne s'i oublie pas, qui trayne et detrait ceste povre *parrochienne*, nostre ame, par mer, par terre, per feu, par pierres, par tous perilz de mort. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). ...avoit ung maistre curé qui faisoit rage de confesser ses *parrochiennes*. (C.N.N., c.1456-1467, 402).

...[elle] amoit plus beaucoup le clerc ou coustre de l'eglise parochial dont elle estoit *paroissienne* que son mary. (C.N.N., c.1456-1467, 526). Au moustier voy, dont suis *parroissienne* [var. *parrochienne*] (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80).

V. aussi *paroissien* [R. M.]

PAROLE, subst. fém. (parole)

[T-L : *parole* ; GD : *parole* ; GDC : *parole* ; DÉCT : *parole* ; FEW VII, 603b,604a : *parabola* ; TLF XII, 1026a : *parole*]

A. - "Faculté de parler" : Galot, la *parole* et la voix M'afebloient trop malement. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 239). ...Et sur vous si sa grace estende Qu'en brief la *parole* vous rende (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 291). Comme la nourrice parle aucune foys imparfaitement et en begueant pour condescendre a la *parole* de son enfant, puis masche sa viande, puis siet a terre, puis rit a luy, puis pleure, et briefment elle se fait enfant avec son enfant, pareillement lisons nous de vous, o tres piteux saint Pol (GERS., P. Paul, a.1394, 507). Ayés bonne foy, amy doux, En Dieu (...) Et la *paroule* il rendra A voustre femme sen doubtance. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 114).

- *Perdre la parole*. "Perdre la faculté de langage" : ...qu'il ait perdu la *parolle* soudainement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316). De joie ont perdu la *parole* Touz deux et sont en paumoisons (Mir. emper. Romme, 1369, 310). ...el en changea couleur, mua semblant, et pour ung peu en perdit la *parolle*. (C.N.N., c.1456-1467, 156). Lesquieulx Berault et Cappitaine gectèrent à terre ledit Meslon, et quant il fut à terre, ledit Cappitaine, qui avoit ainsy esté oultragé par ledit Meslon, print une busche assez grosse, de laquelle il donna audit Meslon par la teste trois coups, tellement qu'il perdist la *parolle* (Doc. Poitou G., t.10, 1463, 426).

. [Transitoirement] "Rester sans voix" : ...la roine, toute entreprise du cas, quant le perchut, perdy *parolle* [var. perdit la *parolle*] et honteuse de son importun parler, differoit toute confuse de plus dire mot jusques... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 87).

B. - "Fait de parler, de s'exprimer (souvent p. oppos. aux actes)"

Rem. Au sing. ; on a cependant maintenu dans cette partie des formes de pluriel qui peuvent être de simples var. graphiques.

1. "Fait de parler, de s'exprimer" : Vrayment ycy ne scé je que dire ; je ne scé lequel faire : ou taire, ou parler. Ce que plusieurs dient que ilz ne savoient point que telz pechiez fussent mauvais, pour ce que oncquez mais ne lez avoient oÿs reprendre, m'enhorde a parler ; mais l'ordure du pechié, duquel ["par le fait de quoi"] la *parole* corrompt l'air, me contraint a les taire, affin aussy que je ne donne cause de mal aux innocens. (GERS., Pent., p.1389, 78). Ung preudomme fut qui a son filz demanda une foys quans amis il avoit. Le jovencel respondi que plus de L, voire plus de cent, car il cuidoit comme inexpert, que tous ceulz feussent trop bien ses amis qui luy monstroyent beau semblant de chere, de *parole* ou de bras. (GERS., Concept., 1401, 415). Madame, a qui le ruissel de ses larmes estoit presque vuidié, oiant les parolles de Saintré, par un tres merveilleux souspir meslé de sa *parole* lui dist : "Hée ! mon amy, revenez se vous voulez..." (LA SALE, J.S., 1456, 96). ...si l'ayda il depuis de sa *parolle* et de sa chevance a marier. (C.N.N., c.1456-1467, 119). ...ilz furent aucune espace tous deux sans dire mot. Car chascun actendoit la *parolle* de son compaignon (C.N.N., c.1456-1467, 572).

- "Fait de bavarder, bavardage" : Aucuns pour echever le parler des gens, et afin que on ne les juge devos, se abandonnent a *paroles* et vie mondaine, et a boire et a mengier, et souvant trebuchent en pis. (GERS., Pent., p.1389, 82).

- "Conversation de qqn" : Et tous se departent de eulz et les lessent et fuient leur estre ou habitations et leur *parole*, afin que il ne prennent aucun mal ou damage de leur contagion ou participation. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 313).

- *De / en / par parole*. "Verbalement" : Mais communiquer en *paroles* est propre a nature humaine. (ORESME, E.A.C., c.1370, 265). Et jà soit ce qu'ilz feissent de *parole* tout leur povoir afin d'avoir icelle fille, toutesvoves alors ilz ne firent aucune force ou violence en icelle ville, eglise, ne au curé et habitans de ladite ville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 236). ...[ils] fiancerent de leurs mains et par *parolles* li uns l'autre, et promistrent et jurerent li uns à l'autre eulx entre espouser (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 381).

. [P. oppos. à l'écrit] : Mais quant ung precheur doit enseigner autres gens par *paroles* ou par escript c'est nécessité souvent user de diverses manieres, a l'exemple du bon medecin qui baille diverses receptes et souvent contraires (GERS., P. Paul, a.1394, 503).

- *Parole ronde*. "En un mot, véritablement" : GABRIEL. Ad ce faire ne contredis, Car c'est de Jhesus la plaisance ; Pour ce, son vouloir ne desditz : Mourir fault pour toute substance. Il en a donné la sentence, Car il luy plaist, *parolle* ronde, Que viengne faire residence Es haulx cieulx et laisser le monde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 556).

. À *parole ronde*. "Nettement, sans ambages" : Je l'ay bien cuydé introduyre A recevoir la dignité ; Mais, quasi comme remply de ire, C'est tourné d'un aultre costé. Quant il a heu tout escouté, Il m'a dit a *parolle* ronde, Tretout rabatu et compté, Qu'il ne veult nulz bien de ce monde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 407).

- *Révérance de parole*. "Marque verbale de politesse, de respect" : Et ledit premier president lui dist de rechief qu'il estoit subget de la Court, et, sans autre reverence de *parole*, Loys iterum respondi qu'il estoit subget du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 314).

- À *bien brève parole*. "Pour s'exprimer brièvement" : Le mercredy a bien briefve *parolle*, A Nostre Dame des Miracles eult messe Pres de Pontresme, puis, luy et sa noblesse Après disner s'en alla a Yolle. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 195).

- *De bonne parole*. "Qui s'exprime d'une manière digne de foi" : ...le seigneur de Feuguerolles, Chevalier de bonnes *paroles*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 321).

- *Abreger sa parole*. "S'exprimer brièvement" : ...si abregeray ma *parole* et ne diray plus que des articles contenuz en... (GERS., Traité R. Rose, 1402. In : *Chrestom.* R., 49).

- *Adresser sa parole à qqn*. "S'adresser à qqn" : ...[le chevalier] adressa sa *parolle* a la damoiselle et dist... (C.N.N., c.1456-1467, 212). ...après ce, adressa sa *parolle* au juge en disant... (C.N.N., c.1456-1467, 501).

- *Avoir parole à qqn*. "S'adresser à qqn" : ...je n'aurai plus *paroles* a lui (MACHO, Esope R., c.1480, 31).

- *Cesser / finer sa parole*. "Achever de parler" : Quant il ot finé sa *parole*, Qui ne fu villaine ne fole, Ainssois fu si sagement dite Qu'il n'i ot vice ne redite, Je respondi courtoisement... (MACH., Voir, 1364, 54). Quant il ot finé sa *parole*, Que je tins pour nice et pour fole, Je dix : "Amis, par saint Symon, Vous m'avés fait un long sarmon..." (MACH., Voir, 1364, 646). Quand ce bon mary eut finé sa *parolle*, la belle, doulce et debonaire sa femme, la face rosée, se print a trembler (C.N.N., c.1456-1467, 564). SAINT HILLAIRE. Or, si vous plaist, vous ne me celerez Chose qui soit dedens vostre

pennee. SAINCT MARTIN. Sans dire mot donc vous m'escouterez Tant que j'aye ma *parolle* censee. (LA VIGNE, S.M., 1496, 356).

- *Commencer la / sa parolle*. "Commencer à parler, prendre la parole" : Quant ilz furent avoyez, Troÿlus commença la *parolle* et dist a Lyonnel : ... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 288). ...l'autre commencha par interrogacion sa *parolle* et dist ainsy : ... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 87).

- *Couper la parolle à qqn* : ...elle, qui le cognoissoit luy couppa la *parolle* et dist... (C.N.N., c.1456-1467, 187).

- *Donner / prester parolle à qqn*. "S'adresser à qqn" : ...prepare l'organe de ta bouce pour me prester *parolle* [var. pour moy donner *parolle*] (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 85).

- *Estre en parolle avec qqn*. "Avoir une conversation avec qqn" : Comme elle estoit en *parolles* avecques sa compaigne, elle apperceut la verge que au partir donna a son desloyal serviteur (C.N.N., c.1456-1467, 178).

- *Estre en la parolle de qqn*. "Être dans la situation où l'on s'adresse à vous" : ...ne jamais n'eust voulu avoir chapeau, ne chaperon en teste, en la *parolle* ou en la presence de l'autre (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 212).

- *Estre en parolle de + inf.*. "Être en pourparlers pour" : ...[le suppliant] perdit par ce moien ses terres et seigneuries de Jonvelle et de Courselles, lesquelles, ou temps de son partement, il estoit en *paroles* et sur le point de recouvrer de nostre très chier et très amé cousin le duc de Bourgogne (Archives servit. Louis XI, T., 1459, 5).

- *Faire tenir parolle de soi*. "Faire parler de soi" : Mais premierelement avant que d'eulx se fist congnoistre, il se vouloit monstrier et faire tant que de lui on tenist *paroles*. (Messire Gilles de Chin L.-R., c.1400, 161).

- *Mettre qqn à / en parolle (de qqc.)* "S'adresser à qqn (à propos de qqc.)" : ...elle comme desvee et fole Mist .I. jour le conte a *parolle* Segretement de son affaire (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 78). Sidone, qui mout desiroit de parler avec Ponthus, si le met en *parolles* de plusieurs choses. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 21).

- *Porter parolle à qqn*. "S'adresser à qqn" : Et quand a luy, face monseigneur ce qu'il luy plaist, mais, de sa part, jour de sa vie a aultre femme *parolle* ne portera au prejudice de sa maistresse. (C.N.N., c.1456-1467, 80).

- *Porter la parolle pour qqn*. "S'exprimer au nom de qqn" : Et, venues vers elle, la vielle porta la *parolle* pour les autres et dist : ... (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 194).

- DR. *Porter la parolle de qqn*. "Plaider la cause de qqn" : Sy m'a prié que porte sa *parolle* Et que son cas par justice deffende (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, V 114).

- *Prendre la parolle* : ...madame la prieure, qui bonne et sage estoit, print la *parolle* pour tout le couvent (C.N.N., c.1456-1467, 141).

- *Prendre la parolle à qqn*. "S'adresser à qqn" : Ce maistre curé (...) commence a prendre la *parolle* a ce trenchecoille et luy va demander de son mestier (C.N.N., c.1456-1467, 403).

- *Prendre parolle pour qqn*. "S'exprimer en faveur de qqn" : ...ung nommé le Bourc de Bieu, armé d'un jacques et une espée seinte, commança à prendre *parolles* pour le dit Phelippon, en le soutenant, disant que c'estoit mal fait (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 233).

- *Rompre / interrompre la parolle de qqn* : Le bon marchand eust peu estre contraint de croire ses bourdes, s'il n'eust rompu sa

parolle. (C.N.N., c.1456-1467, 444). ...et elle, interrompent sa *parolle*, luy respondit... (C.N.N., c.1456-1467, 578).

- *Tenir grand parolle*. "Parler beaucoup, faire de longs discours" : De Campanole a Soulte s'en alla Luy et son ost, marchant de chaulde cole. Le vendredi, sans tenir grant *parolle*, A Rossillon fit petite disnee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 271).

- *Tenir parolle de / sur qqc.* "Parler de qqc." : Certes, je seroie bien fole Se de ce tenoie *parolle*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 27). Quant on tient de leurs fais *parolles*... (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 71). Mais le duc, non veuillant tenir *paroles* sur si petit fait, en rompit le langage (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 383).

- *Tenir parolle avec qqn de qqc.* "Parler à qqn de qqc., négocier avec qqn à propos de qqc." : ...et (...) en fit tenir *paroles* avec ledit Luppel, qui au dernier se assenty pour somme de deniers bien grande (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 294).

- *Tenir qqn en parolle*. "Parler à qqn" : Je le tins em *parolle* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 506). ...ces fillectes Qu'en *parolles* toute jour tien (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 61).

- *Tenir qqn à parolle de qqc.* "Parler à qqn de qqc., tenir qqn au courant de qqc." : Et est voir que en un certain jour, de relevée, après Pasques derrenierement passées, ainsi comme il estoit alez esbatre en l'ostel dudit mons. le connestable, fu par ledit Thiebaut, barbier, tenu à *paroles* de l'estat dudit Guespin, et tant de ce pourparlerent ensemble (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 516). ...et seroit cellui trop fol et trop oultraigeulx, qui plus me tiendroit a *paroles* de ceste chose. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 68).

- *Tenir parolle de + inf.* "Exprimer l'intention de" : ...car avoit conspiré avecques les Anglès, ce disoit-on, et tenu *paroles* de leur baillier aucunes de ses places en Normandie (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 100).

- *Venir en parolle de qqc.* "Commencer à parler de qqc." : ...l'istore D'un saint donc je vien en *parolle*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 103).

- *C'est parolle perdue*. "C'est parler en pure perte" : LE IIIIE SERGENT. Je vous pry que plus ne parlons A luy ; c'est *parolle* perdue. Menons l'en le long de la rue Honteusement, comme ung larron ; Mieux chevir ne s'en pourroit on. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 131).

2. [P. oppos. à l'acte] "De manière uniquement verbale"

- *De parolle* : Et pour ce, le pere blasme et chastie le filz de *parolle* senz fait, mesmement puisque il est hors d'enfance. (ORESME, E.A.C., c.1370, 533). Quelle amour ? Amour qui se monstre non pas de *parolle* tant seulement mais de fait et d'operacion, car se tu dis que tu aymes Dieu, et tu ne fais son plaisir et ses commandemens, tu es, selon que dit saint Jehan, menteur et mensongeure (GERS., Concept., 1401, 409).

- *En parolle* : Et a tousjours ledit Robert tenu le parti de nostredit cousin, en *parolle* seulement, sanz ce (...) qu'il y ait eu (...) aucune chose de fait. (Ch. VI, D., t.1, 1416, 380).

- *En parolles ou autrement* : ...[il] ne tint oncques maniere envers sa femme, en *parolles* ne autrement, par quoy elle peust penser qu'il entendist rien de son fait (C.N.N., c.1456-1467, 129).

- *En vie et en parolle* : Mais nous entendon ici endroit de celui qui est veritable en vie et en *parolle* senz regart a aucune difference quant a justice ou injustice. (ORESME, E.A., c.1370, 267).

C. - "Manière de parler, de s'exprimer ; voix" : DEUXIESME MAISTRE. Hé ! c'est *parolle* d'enfançon ; On la doit mettre en nonchaloir (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 232). ...ilz [les chrétiens] ont (...) Une *paroles* si traittables, Si douces et si amiables Qu'en parlant

il semble qu'ilz oignent Les cuers des gens (Mir. st Ign., 1366, 88). Je ne dis pas que le deffault ne soit a la fois aux prescheurs qui n'ont point la *parole* enflamée mais froide et morte autrement que n'avoit saint Jehan Baptiste, qui erat lucerna ardens et lucens, et autrement que Helie, cuius sermo ut ignis ardebat. (GERS., Pent., p.1389, 79). Son maintien, son port et son parler sera douz et benigne, la chiere plaisant a yeulx baissiéz, rendant salut a toute creature qui le lui baillera, en *parole* tant humaine et tant douce que agreable soit a Dieu et au monde. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 29). ...car il avoit changé son viaire et sa *parolle* a merveilles (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 257). Ce disner dura beaucop (...) [la jeune fille] esperant après d'avoir de bonnes devises avec son serviteur, mais aussi qu'il la recognoistra tantost, tant a la *parolle* comme aux responses qu'elle luy fera (C.N.N., c.1456-1467, 173). Quand le bon hoste entendit et cogneut leur rigueur, et que sa douce *parolle* ne luy prouffitoit point, il leur nomma le nom du chevalier (C.N.N., c.1456-1467, 548). Après LA CHAMBETIERE de l'ostés A saint Pierre a raconter : Je te cognoys a ta *parole*, Je te cognoist, tu es d'escole. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 87). [Réf. à Matth. 26, 73] Ta *parole* est fort savoureuse, Symon mon amy et mon frere (Pass. Auv., 1477, 119). ...la plus humayne et douce *parolle* d'homme que jamais fut estoit la sienne (COMM., III, 1495-1498, 312).

- "Langage, parler" : ...comme toute la terre feust d'une langue et d'une meisme *parolle*, la tour de Babel fut drescée au ciel et eslevée (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 105).

- *Avoir la parole drue et legiere*. "Parler d'abondance" : ...moult avoit (...) *parole* drue et légèr (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 265).

D. - "Élément du langage, mot ; suite de mots servant à exprimer la pensée ou à s'engager"

1. "Élément du langage, mot" : Il convient premierement deviser comment nous disons aucunes choses estre ingenerables et generables et corruptibles et incorruptibles, quar quant les termes ou *paroles* ont plusieurs significacions, adonques pousé que ce ne face difference quant au parler, toutesvoies convient il par necessité que l'en ait confusement l'entendement des choses se l'en use de ce qui est dit en plusieurs manieres, aussi comme de chose non-devisee, quar lors il n'appert pas selonc quelle significacion ce doit estre entendu. (ORESME, C.M., c.1377, 186). Sur ceste *parole* de zucarée est entendu dire sucrée, car les apoticares nomment sucre zucare (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 16). Item, sur la *parole* de Venus et de venus, l'un est pour la deesse d'Amours, l'autre pour venir. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 16). Item, sur ceste *parole* zucarément est entendu sucrément. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 36).

- À une *parole*. "Par un seul élément de langage, en un mot" : Maiz je ne samble pas l'oiseil C'om clame cucu, qui est tel Qu'il dit tout a une *parolle* ["qui ne sait dire que *coucou*"]. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 395). Pourquoi est ce que tu ne me dis a une *parole* ce que tu me veulx ? (RIPPE, Andrienne, a.1466. In : *Chrestom.* R., 206).

2. "Suite de mots servant à exprimer la pensée ou à s'engager"

a) [Servant à exprimer la pensée (surtout au plur.)] "Ce que l'on dit, propos, discours" : Vous avez dit *parole* honneste Et voire, sire : ainsi sera. (Mir. ev. arced., c.1341, 121). Car elle [la Vierge] est monstrée avoir en ses *paroles* meurté, opportunité et sobriété (Mir. Theod., 1357, 79). ...ileuc dist elle [Marie] deux *paroles*, l'une de meure inquisition, ce fu quant Gabriel lui dist (...)

et elle li demanda... (Mir. Theod., 1357, 79). Car quant est a parler des operacions, les *paroles* generalz ou universeles sont plus vaines et les *paroles* particulieres sont plus vraies, pour ce que les operacions sont es choses singulieres et particulieres. (ORESME, E.A., c.1370, 164). Congnut aussi que pour cause de *paroles* injurieuses meues par entre sondit maistre et lui, et que ycellui son maistre le vouloit battre, il pria et requit audit Testenoire que le serement à lui fait il lui vouldist remettre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 25). ...après plusieurs *paroles* riotieuses entre eulx, frappa l'un d'iceulx compaignons, à l'ayde des autres d'un coustel qu'il avoit, duquel cop il ala de vie à trespasement. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 243). Laquele *parole* oye et entendue par il qui parle, et aussy que par plusieurs fois ledit Robinet le amonnesta de faire ce qu'il lui disoit, c'est assavoir qu'ilz feissent coings nuefs pour forgier blans de VIII deniers par. la piece (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 488). Après pluseurs *paroles* et opinions diverses, la Court a (...) conseillé que l'en praigne mil frans sur les amendes de ceans pour le Roy (BAYE, I, 1400-1410, 250). A ceste *parole* [s]'est eslevé ung bruit et murmur entre les Vertuz, et en parlant les unes aux autres [et] approuvent l'oroison de Prudence, [gectoient] de costé leurs yeulz envers Justice qui bien vaincue estre sembloit. (GERS., Concept., 1401, 404). Oultre a requiz, que pour ce que l'en puet reporter au Roy ou aultres seigneurs pluseurs *paroles* sinistres de ceulx qui sont es offices de justice, que s'aucune *parole* sinistre est dicte auxdiz seigneurs de aucun desdiz officiers, que foy ne soit faicte à telx rapporteurs sans oïr la personne contre qui sera telle *parole* dicte. (BAYE, II, 1411-1417, 43). Dont endemantiers qu'il portoit la tasse au vin de congié, Madame en passant lui dist : "Faites comme l'autre jour, petit Saintré," laquelle *parolle* il entendi bien. (LA SALE, J.S., 1456, 56). La simple musniere, oyant les *parolles* de monseigneur, devint trespahie et courroucée (C.N.N., c.1456-1467, 39). ...après ces criminelles *parolles*, [le soldat] vous tire hors du fourreau sa grande et bonne espée, et si la fait brandir trois ou quatre foiz (C.N.N., c.1456-1467, 50). Quand le [prieur] vit son point, il couppa le chemin aux lourdes et longues *parolles* de nostre yvroigne (C.N.N., c.1456-1467, 61). ...après pluseurs *parolles* et devises d'entre elle et luy, elle luy dist ung mot tranché (C.N.N., c.1456-1467, 121). ...avant hier, après pluseurs *parolles*, je la ruay sur ung lict pour faire ce que vous savez (C.N.N., c.1456-1467, 160). ...le bon seigneur a cogneu a la verité que mes *parolles* n'estoient pas fainctes (C.N.N., c.1456-1467, 210). ...[elle] eut bien tant de courage et d'assurance en elle qu'el la conforta de *parolles* et de tant pou de medicine qu'elle savoit. [Une dame s'occupe de sa jeune voisine, atteinte de la peste] (C.N.N., c.1456-1467, 347). ...tant vindrent d'unes *parolles* en aultres par motz couvers, que leurs devises vindrent a toucher du train de derriere. (C.N.N., c.1456-1467, 358). Vous m'avez dit que vous estes seur (...) que, vous absent, je ne me pourroye contenir ne garder l'entiereté de nostre mariage. Ceste *parolle* me tourmente fort le courage (C.N.N., c.1456-1467, 565). Croyés mes *parolles* et dicts Pour faire aux diables desfarde. Nulz de vous amis ne se parde Par ire, orgueulh ne luxure ! (Pass. Auv., 1477, 125).

- [En lien avec le discours dir.] : ...disant ces *parolles*, marcha la dureau, faisant le petit sault (C.N.N., c.1456-1467, 152). ...de joyeux viaire et plaisant chere dist ces *parolles*... (C.N.N., c.1456-1467, 574).

- *Belle parole*. "Propos aimable" : Car qui bonne *parole* entent, S'a lui ne tient, il en attent Aucun prouffit en son affaire. (Gris., 1395, 2). Sur quoy le roy, qui bel langagier estoit et de subtil sens, se recouvra de belles *paroles*, luy remettant en face tousjours

comme il estoit tenu à luy et non à autre, et que pour tant ne le pourroit jamais assez honorer, ne guerdonner, ne remercier (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 149).

- *Bonne parole.* "Propos aimable, encourageant" : Toutesfois sa personne presente estoit grant chose et la bonne *parole* qu'il tenoyt aux gens d'armes (COMM., I, 1489-1491, 33). ...qu'illes recevoit chescun en particulier et non pas ensemble et les face recevoir humainement et leur dire beaucoup de bonnes *parolles* et qu'il se delibere de les bien traiter (Traité politique C., c.1492-1493, 148).

- *Douce parole.* "Propos aimable (mais qui peut être hypocrite)" : ...il le sert de blandices et de douces *paroles* et faintes (Bérinus, I, c.1350-1370, 40). Tout ainsi est il d'omme de mauvaise nature, car com plus bel semblant vous fera et vous dira douces *paroles*, et plus vous gardez songneusement de lui, car en derriere il vous poindra et le trouverez fel et criéux, se vous en avez mestier. (Bérinus, I, c.1350-1370, 153). Celles sont aussi bouteresses de feu par fraude, car elles portent le feu muchié quant par douces *paroles* et par flateries seduisent et dechoipvent les cuers des innocens (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 391). Auquel Guiot, par ses douces *parolles* (...) pria tant et requist icellui Guiot qu'il aprint à elle qui parle, par cuer, l'euvangile mons. saint Jehan (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 326). Riens n'y valent douces *paroles* pour l'amolir, ne dures pour la rompre ou flechir, car elle est sourde a tous biens (GERS., Purif., 1396-1397, 66). Et pour ce, afin qu'ilz soient tousjours plus loyaux subgiéz et que autre ne les peust esmouvoir, parlera a eux maintes foiz par bel, en disant par douces *paroles* qu'il ne leur vueille anuier se adonc sont aucunement grevéz pour les grans charges de la guerre ou d'autres affaires (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 85). ...par bons admonnestemens, en humbles et douces *paroles* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 75). Ung jour, quant son pere fu retourné a l'ostel, la mere de l'enfant voulu sçavoir de quoy on avoit parlé au conseil et par douces *paroles* le demandoit a son enfant, qui pour riens ne le vouloit dire. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 177).

- *Grosse parole.* "Propos insolent, blessant" : Vous usez de grosses *parolles* Et autre chose n'y povoir. Face chacun bien son devoir ; Le musir font les poires molles. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 274).

- *Haute parole.* "Injure" : ...pluseurs haultes *parolles* s'en ensuyvirent, et fort se animerent et courrouserent l'un contre l'autre. (C.N.N., c.1456-1467, 392).

- *Paroles d'esbatement.* "Propos légers, sans conséquence" : ...ilz avoient lessié ledit mons. de Berry à Leseignen, et se devoit partir briefment pour aller à Melle, sanz plus parler que de *parolles* d'esbatement. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 547).

- *Debat de paroles.* "Querelle" : ...auquel escuier soit demandé le chevalier de Sezay, à qui il ot debat de *parolles* en la forteresse de Briquebec, ou temps que le siege estoit devant Chierbourc, et lequel chevalier ycellui escuier appella traite Navarrois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60).

- *Adresser des paroles / ses paroles à qqn.* "Lui tenir un discours" : ...ledit de Villiers, qui riens ne disoit à ycellui Billart ne lui adréçoit ses *parolles* (Ch. VI, D., t.2, 1403, 49). Voire, dist elle, est ce a moy que vous devez adreecer telles *parolles* ? (C.N.N., c.1456-1467, 120).

- *Avoir des paroles / grans paroles ensemble.* "Échanger des propos, converser (longuement)" : Maiz Segins ou Segire de Hongrie dit beaucoup de *parolles* qu'ilz orent ensemble (JEAN

D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 2). [Autre ex., l. 5022 (cf. p.CCXXXIV)] Et, après qu'ilz eurent bien beu et mengé, ilz eurent grans *parolles* ensemble (MACHO, Esope R., c.1480, 213).

- *Dire une parole.* "Tenir un propos" : ...[il] ne disoit jamais une *parole* puis qu'il estoit de gogues qu'elle n'apportast sa risée avec elle (C.N.N., c.1456-1467, 199).

- *Faire qqc. de paroles.* "Faire qqc. par ses propos" : ...Raoulet Grison (...) s'estoit defendu de fait et rebellé à l'encontre des huissiers de ceans qui (...) le vouloient mener en la Conciergerie pour tenir prison, et les avoit injuriez de *paroles* (BAYE, I, 1400-1410, 127).

- *Porter seche parole.* "Tenir des discours abstraits" : Comment porte il seiche *parole* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 119).

- *Porter les paroles de qqc.* "Se faire le porte-parole de qqc. (d'une résolution, d'une conclusion...)" : ...feirent les bonnes religieuses entre elles ung consistoire dont la conclusion s'ensuyt ; et porta les *parolles* d'icelle ["de cette conclusion"] la prieure : ... (C.N.N., c.1456-1467, 144).

- *Rendre les paroles à qqn.* "Confirmer les propos de qqn(?)" : ...lequel, par serement, nya que oncques il eust batu ou feru ladite femme, qui lui eust rendu icelles *paroles*, ne qu'il feust consentant, faisant ou participant desdites navreures faites audit deffunct. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 273).

- *Prov. : Douche parole* fraint grant ire. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 265). Toute *parole* n'est pas voire. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 105). Et si disons entre nous Provençaux que de *paroles* est grant marchié. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 233). ...car villaines *paroles* corroussent les bonnes meurs. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 45). Et pour ce dit le proverbe commun que douce *parole* fraint grant ire, et aussi est il dit ailleurs que douce *parole* multeplie amis. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 253). Et aussi à yceulx parler doucement prouffite moult, si que dit le proverbe commun : Douce *parole* fraint grant yre. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 173). Bonne *parolle* bon lieu tient. (Moralité 1427 B.B., 1428, 112). Bonne *parole* bon lieu tient. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 14). Bonne *parole* en tout temps bon lieu tient. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 39). Douce *parole* frainct grant ire. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 79). Longues *parolles* font cours jours. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 151). L'on dit que les *paroles* font cognoistre l'homme. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 13).

Rem. Prov. H, 192-193 (P52 ; P53 ; P54 ; P55 ; P58 ; P62 ; P63 ; P64 ; P65).

b) En partic. "Adage, sentence" : Ceste *parolle* le contente : "Qui meurt a ses loix de tout dire". (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 69).

c) [Servant à s'engager] "Engagement, promesse" : Et generalment du tout, a une *parole*, les habis sont fais, aquis et engendrés par semblables operacions. (ORESME, E.A., c.1370, 148). ...en lui donnant *paroles* de conjonction charnele teles comme il appartient a oeuvre generative qui est de bonne maniere et licite et honeste. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 837).

- *Paroles de présent (ou de futur).* "Acte par lequel deux personnes déclarent (devant notaire) qu'elles se prennent ou se prendront pour mari et femme" : Erreur, c'est quant ung homme par *parole* de present ou de futur et advenir contrait avec une femme nommée Katherine de tel estat, de tel eage, et on lui en baille une autre. C'est erreur de personne bailler une personne pour l'autre en mariage. Ou le mariage est fait par *paroles* de present d'une

femme de laquelle il a congnoissance ce par oir dire, ou aultre fois il a veu, ou par renommee, et on lui en baille une aultre. (Sac. mar., c.1477-1481, 48). Se aucun a contrait espousailles par *paroles* de present ou de futur, il ne doit pas contraire avec aultre femme, et se il contrait tant seulement espousailles par *paroles* de futur et temps advenir, il doit laisser la seconde et retourner a la premiere. Se il a contrait avec la seconde par *paroles* de present et de futur et aussi ensieue copule charnele, il doit arrester ["rester"] avec la seconde et faire penitance de la foy mentie a l'aultre. Jehan allié a Jehane par *paroles* de present ou de futur sans copule charnele, l'un sans la volenté de l'aultre puet entrer en religion. (Sac. mar., c.1477-1481, 70).

Rem. «Selon la théorie française de la formation du lien matrimonial (Pierre Lombard, 1150), il faut distinguer la promesse de mariage (*verba de futuro* : "*ego te accipiam*") du mariage lui-même (*verba de praesenti* : "*ego te accipio*"). Les *verba de futuro* équivalent aux fiançailles, les *verba de praesenti* au mariage lui-même.» (J. Werckmeister, *Pt Dict. de dr. canonique*, 1993, 206)

- *Consentement des paroles*. "Consentement mutuel" : Le mariage est initié et commencé par espousailles, expressé par le consentement des *paroles*, ratifié par les paroles de present et parfait et consommé par copule charnele et habitation (Sac. mar., c.1477-1481, 44).

Rem. Trad. du lat. *consensus animorum*, trad. plus loin par "consentement des volentés et des couraiges".

- *En parole de roi / de prince*. "En s'engageant à garder son honneur de roi, de prince" : Toutes lesquelles choses nous et chascun de nous promettons loyalment et en *parole* de prince faire, tenir et accomplir tant comme nous vivrons (FAUQ., II, 1421-1430, 96). Promettons en *parolle* de roy, pour nous et nosdiz successeurs, soubz iceulx nos main et gouvernement les tenir, garder, gouverner et maintenir à tousjours (Doc. Poitou G., t.8, 1436, 104). Et oultre plus promettons par la foy et serement de nostre corps, en *parole* de roy et sur nostre honneur (Roi René vie L., 1437, 229).

d) [P. oppos. aux actes]

- *Belles paroles*. V. *beau*

- *Semer paroles au vent*. "Parler dans le vide, sans résultat" : ...en bons leaulx chevaliers luy conseillerent [au dauphin] l'amour tousjours et l'obeïssance envers son pere (...). Mais pour fin toute ilz y perdoient langaige ; ilz respandoient *parolles* en vain et les semoient au vent. Puis que l'allee vers son pere estoit mise en termes, il n'avoit oreille qui l'acceptast ne ceur qui entendre le vouldist, car il ne luy en estoit ne que d'aller vers le Soudan. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 94).

e) P. ext. "Suite de mots écrits qui expriment une pensée, propos écrits" : ...c'est ce que nous dit et enseigne Ypocrate en briefves *paroles* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 376). Penitenciam agite (...). Ces *paroles* sont escriptes en l'evangile saint Mahieu et veulent ainsi dire en françoys... (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 245). Ce jour, furent appellés les seigneurs des Enquestes en la Grant Chambre, où vint le cardinal de Pise, legat en France, et proposa la *parole* de l'epistre du jour d'ui (BAYE, II, 1411-1417, 181). ...car libellus diffamatorius n'est que escripture contenens *paroles* injurieuses, comme sont lesdictes lettres (BAYE, II, 1411-1417, 200). ...et pour venir et descendre plus especialment à son propos, print la *parole* divine du prophete : Psalmo octogesimo octavo (BAYE, II, 1411-1417, 260). ...je me perchus en subit au hault de l'entree de l'uis d'aucunes *parolles* droit la assises en lettre[s] d'or (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 17).

E. - RELIG.

1. Parole (de) Dieu

a) "Ce que dit, ce que commande Dieu (par l'Écriture sainte)" : ...vous devez A la *parole* Dieu entendre Que l'en vous presche (Mir. abbesse, 1340, 64). Dieu en celle ame haubegera Qui sa *parole* accomplira (GERS., Pent., p.1389, 71). ...et ou livre des fais des apostres nous avons comment le Saint Esperit descendi sur tous ceulx qui oyent la *parole* de Dieu. (GERS., Pent., p.1389, 79). Ainsy pluseurs viennent a la *parole* de Dieu, laquelle est dicte pour laver l'ame et la faire blanche par pureté, et plaisant a Dieu, mais ilz s'en partent souvent ainsy noirs comme par avant ou plus. (GERS., Concept., 1401, 427). Affin doncques que a fruit et a proffit nous puissons ouir la *parole* de Dieu pour faire noz ames belles et plaisans, retournons a celle de laquelle nous faisons solennité, la toute belle amie de Dieu (GERS., Concept., 1401, 427). La semence est la *parole* Dieu, Que es durs cuers n'a point de lieu, Si peu que semence sur piarre.[Réf. à Luc 8, 11] (Pass. Auv., 1477, 137). Sçavés vous que dit le prophete, La *parole* Dieu recitant ? Michi vinditam et ego retribuam. (Pass. Auv., 1477, 268).

- [P. allusion aux Écritures saintes] : Car aussi comme la semence qui chiet en terre bien cultivee apporte bon fruit, semblablement la *parole* ou doctrine qui chiet en personne exercitee en bien et disposee a bien fait le fruit de bonne operacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 532).

b) "Parabole (de l'Écriture sainte)" : ...si come nostre Sire omnipotent l'enseigne en l'Euvangile, en la *parole* et en l'exemple des besans (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 56). Toutes fables sont trouvees pour demonstrier aux hommes quelle chose ilz doyvent ensuivre et quelle chose ilz doyvent fuyr, car autant vault dire fables en poesie comme *parolles* en theologie. (MACHO, Esope R., c.1480, 94).

2. [P. réf. à Jean I, 1] "Verbe, Logos" : Dame, a qui l'ange reveler Vould le salut dont grace vint Quant la *parole* char devint... (Mir. par., 1356, 39). Et ceste conception se appelle verbe et est ce de quoy parle saint Iehan : in principio erat verbum, le verbe diuin estoit au commencement de toutes choses, cest au pere qui par telle congnoissance communique ce qui est en son entendement et produit une mentale *parolle* ou conception du tout equale et semblable a soy, et est ce verbe ou ceste *parolle* mentale lymage parfaite de celui qui la produit, cest du pere (CIB., p.1451, 202). A cause de la premiere excellence, le Filz est appellé le mot ou la *parole* du Pere, car parfaitement il parle et prononce la bonté et la souveraine largesse et liberalité du Pere, qui ne veult avoir aucune chose que ne donnast et communiquast en la faisant commune au filz. Ce mot du Pere est eternelement engendré de lui, temporelement et a certain temps promis par les prophetes, preschié par les apostles, annoncé par l'archangele Gabriel en l'incarnation, quant ledit angele fut envoyé a la vierge Marie pour annoncer ladicte incarnation dudit mot et *parole* du Filz de Dieu a prendre nostre nature humaine d'elle, en elle et par elle. (Somme abr., c.1477-1481, 113).

- *La Parole encharnee*. V. *encharner*

3. "Formule liturgique" : Si je savoye veritablement que a mon baptesme eussent esté prononcées les dignes et saintes *parolles* que j'ay oyés a ceste heure au baptesme de mon nouveau filleul, je ne craindroye en rien le dyable (C.N.N., c.1456-1467, 427). ...ma foy est telle que les *parolles* dictes au baptesme d'un chascun chrestian (...) sont valables a rebouter tous les dyables d'enfer (C.N.N., c.1456-1467, 427). ...par *parolles* moy et tous les aultres prestres faisons d'une hostie, qui n'est que de bled et d'eaue,

le precieux corps de Jesus Christ (C.N.N., c.1456-1467, 583). [R. M.]

PAROLIER, subst. masc. (parolier)

[FEW VII, 604b : *parabola* ; TLF XII, 1031a : *parolier*]

"Celui qui parle, qui s'exprime" : ... et ces choses icy disoit le dit Fouques si hault et si parfaitement que tous ceulx qui estoient environ le roy l'entendoient de mot à mot, car en nulle manière il n'estoit esbahy ; ainsi estoit très beaul *parolier* et bien admodéré en produisant sa raison (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 39). [R. M.]

PARONNE, subst. fém. (paronne¹)

[T-L : *parone* ; GD : *paronne* ; FEW VII, 629a : *parare*]

"Partie du harnais d'un cheval (collier)"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 4120, 1348 (*Epyphium, parone*), ds GD V, 785a. Sur la distinction de *paronne*¹ et *paronne*², cf. FEW XVII, 169b, n.8. [R. M.]

PARONNE, subst. fém. (paronne²)

[T-L : *parone* ; GD : *paronne* ; FEW XVII, 168b : **sparra*]

"Palonneau"

REM. Doc. 1387 (*paironne*), 1392 (*peronne*) et 1469 (*paronne*) ds GD V, 785a. [R. M.]

PARAORNER, verbe (parorner)

[*FEW XXIV, 178b : *adornare*]

"Parer, orner avec magnificence" : Ainsi, ô sainte emperris souveraine, Moi qui n'ay pu qu'en rudesse terraine *Paraourner* ton hymne et ton cantique Et ay cuidié par nouveauté puraine Surpasser tout, Philomène et seraine ... (CHASTELL., Louange Vierge K., c.1450, 286). [J.-L. R.]

PAROSER, verbe (paroser)

[T-L : *paroser* ; GD : *paroser* ; FEW XXV, 1044a : *ausare*]

"Avoir l'audace (de)" : Pluiseurs fois eut en pensée que il le feroit ocire par ses frères, mais il ne *parosoit* pour le doutance dou conte. Tant soutilla, visa et imagina que il i trouva le chemin. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 160). Mais volentiers mengast, mais il n'a *parosé* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 509). [R. M.]

PAROTIDE, subst. fém. (parotide)

[GDC : *parotide* ; FEW VII, 661b : *parotis* ; TLF XII, 1032a : *parotide*]

"Parotide ; gonflement de la parotide"

REM. Ex. de 1370 (CHAULIAC) ds TLF et de *Grant herb.*, ms., c.1450, ds GDC X, 281b. [R. M.]

PAROUTRER, verbe (parotrer)

[T-L : *parotrer* ; FEW XIV, 10b : *ultra*]

A. - *Parotrer qqc.* "Conduire qqc. à son terme ultime" : ...sans ce que li rois en fust point infourmés, Fist *parotrer* le fait (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 317). Soiez plus content de prendre de moy ce qu'en voudrez par mon accord et volenté (...) que malgré moy vous *paroultrerez* vostre vouloir desordonné. [Un seigneur s'apprête à violer une jeune fille ; texte Vérard : *que par force et malgré moy voz paroles et vostre vouloir desordonné soyent accomplis*] (C.N.N., c.1456-1467, 157).

REM. FROISS. ms (*il n'osoit paroultrer ses entreprinses*) ds GD V, 785b.

B. - *Se parotrer en qqc.* "Se jeter à fond dans qqc., s'adonner à qqc. de façon outrancière" : ...onc (...) N'en requist absolucion, Mais en sa dissolucion De plus en plus se *paroustrait* Quant le bon curé li monstroit Que s'en adreçast envers li (Mir. parr., 1356, 21).

C. - Part. passé en empl. adj. "Excessif, démesuré" : PREMIER CURÉ. (...) Tu scés bien (...) comment t'es maintenuz En rigueur d'orgueil *paroutré* Toutes foiz que je t'ay monsté Les offenses et les pechiez Dont surpris es (Mir. parr., 1356, 12).

- *Paroutré de.* "Dominé par"

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 49 (*le jeune desconforté prince vaincu et paroultré de douleurs* ; GD V, 785b). [R. M.]

PAROXYMAL, adj. (paroxymal)

[*FEW VII, 661b : *paroxysmós*]

MÉD. "Caractérisé par des paroxysmes" : Et dois entendre que es douleurs anciennes d'estomac sincopales et *paroxymales* non est remede que tant y vaille que fait cecy (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 3). [R. M.]

PAROXYSMES, subst. masc. (paroxysme)

[GDC : *paroxysme* ; FEW VII, 661b : *paroxysmós* ; TLF XII, 1032b : *paroxysme*]

MÉD. "Paroxysme, accès d'une maladie" : Es *paroxismes*, on doit soustraire boire et mengier ; car faire le contraire greveroit nature (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 55). En tous corps ou la crise est faicte, la nuit precedent est fort a soustenir devant la venue du *paroxisme* (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 59). Le quint commence a affoiblir et le VI. affoiblit plus et le VII. est moult petit ou nul au commencement du *peroxime* et aussi en la fin est sueur (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 4). La quartaine de fleume a orine espesse et remise et a mollesse au poulz et long *peroxyme* et petitesse de sueur (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 6).

Rem. MONDEV. ds TLF.

- En partic. "Accès de fièvre" : En toutes quelles fievres qui ont acerbacion ou *paroxysme*, en quelconque heure que la fievre aura cessé, se l'andemain la fievre le prent en la mesme heure, telle fievre est de malle terminacion (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 74). Es malades semblablement doit on considerer le temps, car quant les febricitans ont leurs faces [l. accès ?], *paroxismes* ou acerbacions, on ne leur doit donner diete que [l.]cunque devant ne après par petit de temps (Rég. santé corps C., 1480, 107). ...et pour ce devant ne ce doit pas exiber, ne après par petit de temps, car encore nature est debilitée a cause du *paroxisme*, donques le febricitant prengne sa diete en telle maniere et en heure que la viande soit digeree devant que vienne le *paroxisme* ou après quant nature cera auscunement reduitte en disposition naturelle. (Rég. santé corps C., 1480, 107-108). ...et le *paroxisme* des maladies agues interpoles est a comparer a l'estat des maladies agues, car comme il est deffendu de seignier a evacuer en l'estat, semblablement il est deffendu au jour du *paroxisme*. (Rég. santé corps C., 1480, 162). [R. M.]

PARPAIE, subst. fém. (parpaie)

[GD : *parpaie* ; FEW VII, 458a : *pacare*]

"Paiement intégral" (synon. *parpaiement*) : ...et ainsi poursievamment d'an en an et de terme en terme jusques à le *parpaie* de le dicte somme. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1380, 537). ...nous avons eu et receu de Henry Lippin, recepveur général de Flandres et d'Artois pour le *parpaie* des gaiges du mois d'avril darrain passé, tant pour moy, comme pour un chevalier banerech, treze autres chevaliers bachelers, six-vins dix noef escuiers, douze archiers

armés et montés, les deux comptés pour un homme d'armes et cent piquenares, tous estans avoecques moy en la dite garnizon, la somme de quinze cens et vint frans d'or du Roy, ou monnoie à l'avenant (Hist. Lille T., t.2, 1384, 251). ...ainsi lui restoit encores à payer pour la *parpays* dudit voyage ladite somme de 40 frans 27 solz parisis dicte monnoye (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 317). ...pour la *parpays* de tout ce qu'il lui peut estre deu à cause de certains loingtains voyages secrets que MdS luy a pieca ordonné faire en certains lieux (Comptes Lille L., t.1, 1426, 242). A Viennot Getet, chevaucheur, le IXe jour de fevrier oudit an, la somme de deux frans demi, pour la reste et *perpaie* de certain voyage que nagueres il a fait de l'ordonnance de mondit seigneur le mareschal devers le Roy de France au lieu de Nancey (Ecorch. Ch. VII, T., 1444-1445, 78). A Jacques Cueur, argentier du Roy nostre sire, la somme de VIIIcIIIxxXII l. t., pour la *parpays* des menuz officiers du Roy de ceste presente année. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1447, 251). ...c'est assavoir nostre pencion de six mille frans sur le quart du sel de Poitou, les cinq mille escuz d'or, *parpays* des dix mille escuz (Archives servit. Louis XI, T., 1473, 52). A Colard Darel (...) a esté baillé pour la *parpays* de la somme de XX escus d'or (...) III l. XIII s. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1474, 174). [R. M.]

PARPAIEMENT, subst. masc. (parpaiement)

[GD : *parpaiement* ; FEW VII, 458a : *pacare*]

"Païement intégral" (synon. *parpaie*) : ...il [le connestable] plaïdoit en parlement contre ceulx de Bruges pour le *parpaiement* de la raençon au conte de Penembroc (Chron. Valois L., c.1377-1397, 255). ...et le surplus paiera par III années prouchaines subsequens (...) par egale portion, jusques en fin de *parpaiement* (BAYE, II, 1411-1417, 193). À Emerance de Calonne, abbesse de Port Roiz, la somme de vint frans pour le *parpaiement* et reste de la somme de 40 frans que mondit seigneur lui avoit pieça donnez de sa grace especial (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 165). ...la somme de deux cens frans, en deniers payés à Huguenin Dubois, bailli de Charrolois, pour le *parpayement* de huit cens frans que feu monseigneur lui donna pour son mariaige (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 634). ...et pour estre parpaïé du demourant, leur eust donné terme jusques a la XVne ensuiant ; dedans laquelle seconde XVne ledit le Brun eust envoyé un sien page devers lesdiz Bertin et ses compaignons, afin que ilz allassent parler a lui et lui portassent la reste et *parpaiement* de sesdictes bestes aumailles (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 7). ...le *parpaiement* de la somme de XVIII frans à lui ordonnée estre paiez par mesdis seigneurs des Comptes pour un voyage par luy (Ecorch. Ch. VII, T., 1444-1445, 86). [R. M.]

PARPAIGNE, subst. fém. (parpaigne)

[GD : *parpaigne* ; FEW VIII, 258a : **perpetaneus*]

Pierre de parpaigne. "Pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur" (synon. *parpaing*) : ...mettre et entailler une pierre de *perpagne* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 599).

Rem. Doc.1485 ds GD V, 786a. [E. P.]

PARPAIGNÉ, adj. (parpaigné)

[GD : *parpaigné* ; FEW VIII, 258b : **perpetaneus*]

Pierre parpaignée. "Pierre qui tient toute l'épaisseur du mur"

REM. Doc. 1408-1410 (Orléans) ds GD V, 786a-b. [R. M.]

PARPAILLOLE, subst. fém. (parpaillole)

[T-L (renvoi) : parpaillole ; GD : *parpaillole* ; FEW VII, 580a : *papilio*]

MONN. "Monnaie de faible valeur, ayant cours dans diverses régions (Provence, Bourgogne...)" : ...la somme de quinze florins en *parpillolles* de France, pour donner le jour du pardon à Notre-Dame de Dons, en la caisse où se met l'argent des pardonnances (Comptes roi René A., t.2, 1478, 435). Elle cuidoit avoir contant Force monnoye et *parpignolles* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 209).

Rem. Doc.1360 (*parpoillole*), 1378 (*parpillolle*), 1395 (*parpillolles*), 1397 (*parpillolles*). [R. M.]

PARPAILLOTTE, subst. fém. (parpaillotte)

[*FEW VII, 580a : *papilio*]

MONN. (Synon. de *parpaillole*) : ...III ducatz et XVI *parpillottes* de Millan, à raison de XXII go III p. pour ducat, huit florins quatre gros, cinq pataz pour partie de voicture de bagandines qu'il a fait venir d'Amel Arrigi de Génes en ce pais de Lombardie (Comptes roi René A., t.1, 1453, 380). [R. M.]

PARPAING, subst. masc. (parpaing)

[GDC : *parpaing* ; FEW VIII, 258a : **perpetaneus* ; TLF XII, 1034a : *parpaing*]

I. - Empl. adj. "Posé de niveau, posé d'aplomb"

Rem. Doc.1460 ds GDC X, 281c.

II. - "Pierre de taille posée de niveau et qui traverse toute l'épaisseur d'un mur, parpaing" : A Renier de Peskencourt pour taillier 2 gambes de feniestre et 2 degreis rons qui sont al huis et I *parpains* desous le puye del huis marcandet en tasque, en ... 55 s. (Comptes Mons P., t.1, 1335, 436). Audessus desdis chapiteaus a une autre reprinze, un petit plate dessus et tranchant sur le bort tout autour, et sur le dessus tout autour est roonde comme un[e] tour sur laquele est assise comme une autre tour haichiee de *parpains*. (Doc. 1374. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 62, 1901, 200). ...audit Ricart Leconte pour XXVIII toises et demie de pierre nommée *parpains* et Ic de carrel et pour l'amenage de la dicte pierre depuis les cays de Rouen jusques à l'ostel (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...l'achat de XIII toises de pierre diz *parpains* (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 191). ...pour ung *parpoin* pour faire les deux traversains de la croisée de lad. fenestre, pour VIII pièces de *parpains* pour faire les seuilles de lad. croisée et les dessoubz avecques une clef, pour III pierres dont on a fait les deux sommiers et les deux sièges de lad. fenestre (Comptes Archev. Rouen J., 1474-1475, 360).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Doc.1379, 1394 (*parpins*), 1498 (*parpan*) ds GDC X, 281c. Doc. 1457 (*parpaing*) et 1478 (*parpoing*), In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 786.

- "Pierre de taille encadrant un pilier"

Rem. Doc.1339 ds GDC X, 281c. [R. M.]

PARPAISTRE, verbe (parpaître)

[GD : *parpaistre* ; FEW VII, 697b : *pascere*]

"Laisser manger son saoul [l'oiseau de proie]" : Et quant il ara un peu mengié contre terre, si li oste la char et le descharne et monte sus ton cheval loing de lui, puis siffle et l'apelle et le *parpés* [var. GD V, 786b : *parpais*] suz ton poing. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 226). [R. M.]

PARPARAGE, subst. masc. (parparage)[FEW VII, 623a : *parare*]

"Ornementation finale de qqc."

- CONSTR. *Parparage de la cheminee*. "Face extérieure d'une cheminée" : ...pour quinze cens de grandes pierres de Donc pour faire *parparages* et rampans pour les dessus dites cheminées (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 607). [E. P.]

PARPASSER, verbe (parpasser)[T-L : *parpasser* ; GD : *parpasser* ; FEW VII, 722a : **passare*]**A.** - "Passer entièrement, traverser"

- [Une rivière] : Les gens de l'ost firent armer Et la riverete passer [var. Et la riviere *parpasser* ; Et la riviere outre passer] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 234).

- [Une période, une chose abstr.] : Rome, ce est ce qui te puet estre salvable et fructueux en la cognoissance des choses car *parpassees* et faites que les enseignemens de tous boins exemples qui sont par maniere de memoire ordenez et compris tu voelles regarder, et que de ceulz tu pregnes et rasambles ce qui est bon et profitable, et ce qui est mauvais et quant a fin et quant a commencement tu eschives et laisses ! (BERS., I, 1, c.1354-1359, Préf. 10, 2).

Rem. Doc. 1484 ds GD V, 786c.

B. - "Faire passer entièrement" : Quant les dessusdis Ytaliens et Picquars furent passéz au bacq environ .Vixx., la corde rompy par mescheance, qui *parpassoit* le demourant et la guarnison de Nuisse (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 38). [R. M.]

PARPAYER, verbe (parpayer)[GD : *parpaier* ; FEW VII, 458a : *pacare*]

Empl. trans. "Payer entièrement (en versant le reste d'une somme due)"

- *Parpayer qqn* (de ce qui lui est dû) : ...a esté dit et ordonné que des deniers desdictes amendes ne sera distribué ailleurs nulle part, jusques à ce que de leurs diz gages et salaire il soient *parpayez*. (BAYE, I, 1400-1410, 281). ...mais que icellui d'Amiens soit *parpaié* de la reste qui lui est deue des despens esquelz ledit du Puy a esté condempné envers lui par ledit arrest (BAYE, II, 1411-1417, 23). ...et pour estre *parpaié* du demourant, leur eust donné terme jusques a la XVne ensuiant ; dedans laquelle seconde XVne ledit le Brun eust envoyé un sien page devers lesdiz Bertin et ses compaignons, afin que ilz allassent parler a lui et lui portassent la reste et parpaiement de sesdictes bestes aumailles (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 7). ...[il] avoit baillé ou envoyé la somme de quinze soulz à celx qui avoient esté à le battre avecques luy, pour les *parpaier* de quarante soulz, que leur avoit promis pour celle batterie (Cartul. Laval B., t.3, 1435, 96).

- *Parpayer qqc.* (une chose ou la somme qui reste due) : Et outre la dicte somme nous est mandé asseoir sur les habitants des bailliages de Caen et Coustantin deux mil saluz d'or pour *parpayer* la finance promise (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1433, 16). ...les deniers seront distribués pour *parpaier* certaine reste deue aux ouvriers et pionniers qui ont fait les reparations des foussez de ladite ville (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1446-1483, 5). Vous nous faites cy mencion D'estre faulsaies et baveux *Parpayant* ung vin gracieux (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 896).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- Empl. abs. : LE GREFFIER. Sa, argent tout premierement ! (...) [Au juif] Baillés arres, puis *parpayé* Sera a vostre bon loisir. LE

JUIF. Tenez, mais ce m'est desplaisir D'avoir presté et [puis] despendre Pour le pourchasser. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 122). [R. M.]

PARPENSER, verbe (parpenser)[T-L : *parpenser* ; GD : *parpenser* ; *FEW VIII, 198a : *pensare*]

I. - Empl. trans. "Concevoir" : Tout lesquelles choses et chescune d'elles, se par diligent conseil vous *perpensiez* comme le salut de la chose publicque (...), ne doubtons aulcunement que... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 628).

II. - Empl. intrans. "Réfléchir" : Ce m'est assez bien, que pour elle J'aye du mal que mon cuer cele, Et que je l'ayme Sans plus *par penser* [l. *parpenser*], en moy meisme, Et que seule dame la clayme Et en mes douleurs la reclaime, Quant autre chose Faire n'en puis (CHART., L. Dames, 1416, 204). [R. M.]

PARPERDRE, verbe (parperdre)[T-L : *parperdre* ; GD : *parperdre* ; FEW VIII, 224a : *perdere*]

"Perdre complètement" : J'ai bien veü le temps [que je soloie]

- Mais mieulz me vault rescourre un peu de joie Que tout *parperdre* (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 95). ...et ne voloient pas tenir ne nourir en wiseuses, mais en painne et en travel d'armes - car, par les wiseusses que ses peres avoit eu, estoit d'onneur li roiaulmes d'Engleterre requlés - a la quelle cose il voloient retourner ou tout *parperdre* (FROISS., Chron. D., p.1400, 205).

REM. Autres ex. ds GD V, 786c. [R. M.]**PARPIGNET, subst. masc.** (parpignet)[GD : *parpignet* ; FEW VIII, 258b : **perpetaneus*]

"Pierre qui tient toute l'épaisseur du mur"

REM. Doc. 1456 (Lille) ds GD V, 787a (synon., *ibid.*, *parpignot*, XVIe s.).

V. aussi *parpignon* [R. M.]**PARPIGNON, subst. masc.** (parpignon)[*FEW VIII, 258b : **perpetaneus*]

"Pierre qui tient toute l'épaisseur du mur" : ... une chambarde portant molure à ce appartenant et au desus une heuse vestue de *parpignons* de ladite largeur de 12 piez par desoulx avecques les retours (Comptes seigneurie Luceux D.W., 1473-1474, 147).

V. aussi *parpignet* [R. M.]**PARPILLER, verbe** (parpiller¹)[GD : *parpiller* ; FEW VIII, 501a : *pilleum*]

"Piller entièrement" : ... Suysse et paysans entrèrent ens [à Tournai] à grant effort pour *parpillier* le residu et ne demoura clef ne clau ne verrière ne verriau qu'il ne fust pris et ravi ; et l'église fut fustée et despoullie d'ornemens. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 268). [R. M.]

PARPILLER, verbe (parpiller²)[T-L : *parpillier* ; GD : *parpillier* ; FEW VII, 487a : *palare*]

"Éparpiller, disperser" : Et puis vient la grosse bataille, .XXX. mille sont bien sanz faille, Et Mauvaistié la riere garde Fait, qui bien d'encombrier les garde, Car de *parpillier* ne se faint Tout ce qui derriere remaint. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 201). [Éd. : "piller entièrement" ; l'interprétation retenue ci-dessus est celle, sans doute préférable, de T-L VII, 341] [R. M.]

PARPILLOLÉ, adj. (parpillolé)[GD : *parpillollé* ; FEW VII, 580a : *papilio*]

[Du ciel] "Étincelant d'étoiles, constellé" : Puis tard sur la brume, Selon l'opportune Qu'on a bien guallé, Parler de fortune, Contempler la lune, Le ciel estellé, Tant *parpillolé*, Bel et poumelé. Las quel noble chose ! (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 154). [R. M.]

PARPILLONNER, verbe (parpillonner)[GD : *parpeillonner* ; FEW VII, 579b : *papilio*]

"Couvrir d'ornements bigarrés comme les ailes du papillon" (GD)

REM. Hapax XVe s. (*parpeillonné*) ds GD V, 786c. [R. M.]

PARPLAIRE, verbe (parplaire)[T-L : *parplaire* ; GD : *parplaire* ; FEW IX, 4a : *placere*]

"Plaire tout à fait" : Et le fist sy ardoir au verité retraire Que de son cors n'i a for ques poure sur l'aire. Et encor ne li pot ceste cose *parplaire*, Ains dist que le poure est sy malle et deputaire Que riens c'on semast la ne poroit a bien traire. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 494). [R. M.]

PARPLANCHER, verbe (parplancher)[GD : *parplanchier* ; FEW VIII, 355a : *phalanx*]

"Couvrir entièrement d'un assemblage de planches"

REM. Doc. 1408 (Lille, *parplanquier*) ds GD V, 787b. [R. M.]

PARPLAQUER, verbe (parplaquer)[GD : *parplaquier* ; *FEW XVI, 629b : *placken*]

"Garnir entièrement de plaques"

REM. Doc. 1344 (Tournai) ds GD V, 787b. [R. M.]

PARPOINDRE, verbe (parpoindre)[*FEW IX, 599a : *pungere*]

"Poindre"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*parpoignant* "pointant vers le ciel, dressé"). [R. M.]

PARPOINT, subst. masc. (parpoint)[GD : *parpoint* ; FEW VIII, 261b : **perpunctus*]

(Synon. de *pourpoint*) : Avoir habits et puis longs et puis cours, Manches larges, *parpoins* faitz a rebours Selon la mode et la façon des cours... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 137).

REM. Doc. 1420 ds GD V, 787b. [R. M.]

PARPOISE, subst. fém. (parpoise)[*FEW VIII, 205a : *pensum*]

MES. [Mesure pour les matières sèches] : De Guillaume Bloc, concierge de l'ostel de monseigneur appelé le Walle à Gand, huit poises quatre perres trois livrez de viez plonq venant d'une petite tourelle estant sur la chappelle qui a esté découverte dudit plonc et recouverte d'escaille, et une *parpoise* dix perres et deux livres d'autre viez plonc ramassé et assemblé des gottieres qui furent arses au feu qui nagaires fu audit hostel, sont ensemble neuf poises et demie venduz par ledit receveur à Jehan ser Gherarts, plommier (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 484).

V. aussi *poise* [E. P.]

PARPORTER, verbe (parporter)[*FEW IX, 217b : *portare*]

"Porter jusqu'au but" : Perfero (...) : *parporter* (Aalma R., c.1380, 308). [Seul ex.] [R. M.]

PARPOURJETER, verbe (parpourjeter)[GD : *parporgeter* ; FEW V, 21b : *jactare*]

"Achever de *pourjeter*, de recrépir"

REM. Doc. 1402 (Tournai, *parpourgeté*) ds GD V, 787b. [R. M.]

PARPOURSUIVRE, verbe (parpoursuivre)[GD : *parporsievir/parpoursuivre* ; FEW IX, 466a : *prosequi*]

"Poursuivre jusqu'au bout" : Et puisqu'il a deffiet le roy, on le laisse traire avant et poursievir [var. *parpoursievir*] sa deffiance. (FROISS., Chron. M., XV, c.1375-1400, 14). [Var. éd. Kervyn, GD V, 787b] [R. M.]

PARPOUVOIR, verbe (parpouvoir)[*FEW IX, 235a : *posse*]

"Être tout à fait capable de" : Qui le *parpoeut* faire faillir De la ou il bée a saillir, Qu'il ne puist achever s'envie, Certainement il ne fault mie. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 82). [Seul ex.] [R. M.]

PARQUE, subst. fém. (parque)[GDC : *parque* ; FEW VII, 641a : *Parca* ; TLF XII, 1034a : *parque*]

"Sorcière" (Éd.) : Icelle raison les anciens appellerent faies, *parques* ou estries, pour ce que elles n'espargnent quelconques que les constitucions et ordenances de la pourveance de Dieu ne viengnent a effect (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 170). [R. M.]

PARQUEL, subst. masc. (parquel)[T-L : *parquel* ; GD : *parquel* ; FEW VII, 664b, 666a, 666b : *parricus*]

I. - "Petit enclos" : ... ils trouverent hayes rompues, fossés remplis, preaux defflorés, *parqueaux* dilapidés, plantes desrobbees et plusieurs villetes saisies, tellement que par les traus entrèrent bestes sauvages et domesticques (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 236).

II. - "Encadrement, cadre de bois (ou, p. méton., ce qui est encadré)"

Rem. Doc. 1474 (Tournai) ds GD V, 788a (*sept parquiaulx de voire*).

- "Tablier de jeu d'échecs"

Rem. Doc. 1375 (Flandres) ds FEW VII, 666b. [R. M.]

PARQUELET, adj. (parquelet)[GD : *parquelet* ; FEW VII, 666b : *parricus*]

"Fait de plusieurs morceaux"

REM. Doc. 1400 (Tournai, *couvretoir vert paquelet*) ds GD V, 788a. [R. M.]

PARQUER, verbe (parquer)[GDC : *parquer* ; FEW VII, 665a : *parricus* ; TLF XII, 1034a : *parquer*]

I. - Empl. trans.

A. - "Mettre (du bétail) dans un enclos"

Rem. Doc.1380 ds GDC X, 282a.

B. - "Mettre (des gens en armes) dans un espace retranché, dans un endroit stratégique" : ...il ne voulut point coucher a

Villefranche, mais oultre la riviere fit *parquer* son camp. Et illec soubz ses tentes et pavillons soupa avec tous ses gendarmes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 277).

II. - Empl. intrans. ou pronom. [De gens en armes] "S'établir dans un espace retranché, dans un endroit stratégique" : Et, pour estre plus près du roy pour communiquer des choses dessusdictes, s'en vint loger et *parquer* ledit d'Autriche, lui et son ost, qu'on disoit estre vingt mil combatans et mieulx, entre Douay et Arras, et ilec tindrent le roy en belles paroles soubz ombre desdictes promesses jusques en la fin dudit moys de juing, que le roy n'eut aucune chose de ce qui lui avoit esté promis. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 73). Oudit moys d'Aoust, le roy, qui estoit à Therouenne, envoya partie de son armée pour combatre et mettre *parquez* en ung lieu nommé le Blanc Fossé. Lesquelz Flamens, quant ilz orent nouvelles de la venue du roy et son armée, s'enfouirent et desparquerent (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 58). Par la mort bieu ! Nous n'en ferons riens. Maintenant sont en desarroy ; Y se *parqueront* ce pendant Et s'enclorront de leur charroy, De leur piques, comme je croy. Nul ne les osera assaillir Se nous atendons tant soit poy (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 335). ...les Bretons et noz autres rebelles et desobeissans subjects se sont venuz *parquer* près dudit lieu de Feuges où nostre ost et armée estoit (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 184). Le dict lundi, de juing .XXIX., Pour mettre gens et de brief en besongne, Il se *parqua* sur le soir fort et ferme Tout droit aux pieds des Arpes de Boulongne ; Et la se tint, sans faire quelque eslongne, Quatre ou cinq jours avec sa seigneurie. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 277). Après disner de partiar [l. partir] luy convint Pour s'en aller auprès de la *parquer*, Deliberé de Lombars estoquer Mieulx que jamais s'il en estoit besoing. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 279). Le vendredi, pour nous mettre en abboys, Pres le Chasteau Saint Jehan, lieu bel et bon, Nous nous *parquasmes* au beau milieu d'un bois. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 281).

Rem. Doc.1470 ds GDC X, 282a.

III. - Part. passé en empl. adj. [D'une chose] *Parqué de qqc.* "Entouré de qqc." : ...pour deux histoires faictes esdiz livretz, vignetez tout alentour, *parquees* de rons compas remplis des armes de mondit seigneur (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 645). ...deux histoires faictes es diz deux livrets, vignetés et *parquées* de ronx compas, remplis des devises de MS (Comptes Lille L., t.2, 1470, 223). [R. M.]

PARQUERIE, subst. fém. (parquerie)

[T-L : *parquerie* ; GD : *parquerie* ; FEW VII, 665b : *parricus*]

"Enclos"

REM. Doc. 1395 ds GD V, 788a. [R. M.]

PARQUERIR, verbe (parquéir)

[T-L : *parquerre* ; GD : *parquerir/parquerre* ; FEW VIII, 262b : *perquirere*]

A. - "Rechercher qqc. avec soin" : ...entre autres choses, se mist à *parquerir* les tresors de ses predecesseurs subterrez, et tellement y vacqua que, à ce moyen, il devint le plus puissant et riche de la terre d'Egipe (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 22 r°). Cestui Larrixe fut moult bon lapidaire et fut celui qui eult charge du roy de *parquerir* plusieurs pierres precieuses et grans camahieux qui sont à Saint Denis lez Paris, desquieux la vraie Croix et autres reliques sont decorées. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498,

f° 103 r°). Si voulons et vous mandons que à toute diligence vous *perquerés* et faictes *parquerir* et sercher tous les tiltres (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 44).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1419 et 1420 ds GD V, 788a. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380) ds GD V, 788b

- Part. passé *Parquis*. "Recherché"

Rem. *Chasse am. W.*, a.1509, gloss.

B. - "Étudier qqc., rechercher qqc. par l'esprit" : Cogitacion est vague et incertaine et va et vient sans quelque fin ou determinacion, meditacion se efforce a determiner son entendement et *parquerir* la condicion dune chose, contemplacion vole franchement par une agilité dentendement a congnoistre parfaitement les choses contemples. (CIB., p.1451, 181). ...par ce champ a present est entendu lomme qui est comme le champ ou il se fault exercerciter a querir le tresor de sapience et fault fouyr et *parquerir* profondement iusques a ce que on ait congnoissance de ce qui est en lomme... (CIB., p.1451, 195). Cestui fut grant investigateur de choses naturelles et *perquis* les natures des herbes et des perres precieuses et escripvit aussi les natures des corps celestes et en medicine. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 v°). [R. M.]

PARQUET, subst. masc. (parquet)

[T-L : *parquet* ; GD : *parchet* ; GDC : *parquet* ; FEW VII, 664b, 666b : *parricus* ; TLF XII, 1035a : *parquet*]

A. - "Enclos, espace délimité"

1. "Petit parc, champ clos" : ...Viële, guiterne, citole, Harpe, trompe, corne, flajole, Pipe, souffle, muse, naquaire, Taboure, et quanque on puet faire De dois, de penne et de l'archet Oÿ j'et vi en ce *parchet*. (MACH., R. Fort., c.1341, 146). ...les Anglois se retrahirent ensemble en ung *parquet* qui estoit devant la porte. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 27). Et ce fait, sans soy bougier du parc, [Jacotin, vainqueur d'un combat] s'alla presenter a ceulx de la loy et leur demanda s'il avoit souffissamment accompli son devoir ; et lui dirent que oy. Si se rua a genoux ou milieu du *parquet* et a jointes mains rendit graces a Dieu tout hault. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 326).

2. CHASSE "Enclos de branches où l'on attire les perdrix pour les prendre"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 289.

3. "Enclos réservé à un spectacle" : ...boys et clous, pour faire la clousture d'un *parquet* pour la mourisque du roy Adrastus (Comptes roi René A., t.3, 1478, 46). Brief, nul estoit qui ne fist lors des siennes Pour publier la vertu de ses faitz. En la grant rue magnifique et notoire, Dens ung *parquet* ou gracieux parvis Fut démontré par une belle histoire Le triumphe de celeste victoire Que jadis eult le noble roy Clovis (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166).

4. *Parquet de (la) prison.* "Espace entouré d'une clôture, enclos réservé aux prisonniers" : ...plusieurs repparacions faictes par l'ordenance de Monsieur l'Official et le promoteur en la prison, c'est assavoir pour II pièches de bois pour faire I entreclos en *parquet* de la dicte prison (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 48).

5. "Partie close d'un espace, d'une salle, isolée du reste ; salle" : ...et sur le pont a l'aveantage d'ung chacun des deux parties seroit fait ung *parquet* de boys, ouquel enterroyent de chacun costé avecques lesdiz seigneurs dix personnes notables (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 92). Et en continuant la fourme de l'audience, la sale est close d'un grant *parquet* tout baillié, et clos de bancs et de bailles, et tout couvert de tapiceries aux armes du duc

(LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 6). ...entrer je vy en ce *parquet* le saige conte de Dunoys (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 369).

6. [Dans un cont. métaph.] : ...Verite la royne en figure, par grant auctorite et douce humanite, avec les dames, oudit consistoire tient a part et en secret ung petit *parquet* espirituel, eslieve pour le jeune Blanc Faucon. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 99). Le petit *parquet* quarre de parlement en esperit, eslieve en hault, ouquel sont les quatre dames et leurs chambrieres, est prins en figure pour la montaigne de vertuz et de Sinay, et le Blanc Faucon au bec et piez dorez, oudit petit *parquet* est prins en figure et appelle par la royne pour Moyses, duc du peuple d'Israel, a tout ses deux tables de pierre qu'il present a la royne Verite. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 113). Et a l'endroit de la royne a sa dextre, seoit dame Bonne Adventure, a sa senestre seoit la douce Amoreuse et aupres seoit Allegresse. Et ainsi demouroit entre les dames et la royne un *parquet* quarre. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 121).

B. - En partic.

1. "Partie d'une salle de justice où se tiennent les juges, partie de la salle d'un tribunal délimitée par les sièges des juges et le barreau où se tiennent les avocats" : Ce jour de mardi, par devant maistres Jehan Truquan, lieutenant de mons. le prevost, lui estant en jugement ou petit *parquet* du Chastellet de Paris, fut attainé et admené le dessus nommé Jehannin Le Voirrier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 184). Item, que durant les plaidairies nul advocat ne autre ne viegne parler aux maistres tenans l'Eschiquier ou en *parquet* ès notaires, se il n'y est appelé. (Echiq. Normandie S., 1390, 63). Cedit jour, Colart de Laon, peintre, a promiz de parfaire le tableau et ouvrage qui est ou *parquet* de Parlement dedans le mi-caresme (BAYE, I, 1400-1410, 146). Ce jour, fu presentée de par Jehan Baudier une requeste à monseigneur le Chancelier, estant ou *parquet* dudit Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 329). ...après ce que les Chancelier, le premier president, les évesques de Theroenne et de Beauvais eurent parlé ensemble ou coing du *parquet* de Parlement (FAUQ., II, 1421-1430, 41). Ce jour, Nicolas Le Carpentier fu interrogué ou *parquet* de la Chambre de Parlement sur la mort d'un sien oncle dont il estoit accusé (FAUQ., II, 1421-1430, 107). Et ce jour, en executant ladicté deliberation, j'ay baillié lesdictes lettres, sentence et information aux procureur et advocat du Roy, estans ou *parquet* de la grant sale du Palais. (FAUQ., III, 1431-1435, 118). ...le prevost se vient mettre en siege pontifical adextré et environné de ses hommes, et le bon compaignon fut mis et assis sur le petit banc ou *parquet* (C.N.N., c.1456-1467, 160). A Simonnet Ouyn, plastrier, pour avoir fait les sièges et degrés du *parquet* (Comptes Archev. Rouen J., 1460-1461, 307). ...Pour entrer ou *parquet* desdiz quatre pans assemblez aura deux oustevens enchassillez bien honnestes de huit piez de hault garniz par dessus de clerevoyes, et en chascun oustevent y aura troys marches pour monter ausdiz sieges. (...) En ung des autres coings aura une entrée par terre pour entrer ou *parquet*. (...) Ou dedans dudit *parquet* aura des allées d'un pié et demy de largeur garniz de sieges (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1462, 162). Faictes les chevailliers retraire Et vuyder du *parquet* grant emble (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 888). Saillembas et laissés ce quaquet, Allés dehors et vuydés ce *parquet* (Cene dieux, c.1492, 118).

Rem. Doc.1366 ds TLF. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

2. P. méton. "Séance où le juge siège pour rendre la justice" : ...la grant maison de ladicté court environ ou Monseigneur

l'Official tient son siège et le grand *parquet* (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 81).

C. - "Compartiment"

1. "Compartiment, objet compartimenté" : Lors toute chose de quoy l'on se servoit Comme sont coffres, gros bahuz et pacquetz, Beaulx litz de camp, ustencille, aparquetz [l. ustencilles, *parquetz* ?] (LA VIGNE, V.N., p.1495, 219).

- "Cadre, panneau contenant une peinture, un dessin" : ...en trois *parques* de pappier, trois histoires de Troyes (Comptes Lille L., t.2, 1455, 217). ...en ung autre *parquet*, avoir fait et paint une dame plourant et faisant dueil (Comptes Lille L., t.2, 1455, 218).

- "Case, compartiment (d'une illustration)" : Ou premier *parquet* est le pretoire de Pylate ou Nostre Seigneur fut jugé et condampné (Déclar. Hyst. S., a.1449, 138). Et demeure le povre mescheant en tenebres et desolé. Et c'est ce qui est figuré es troys *parqués* de ceste hystoire. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 174).

- "Panneau d'un retable"

Rem. Doc.1398 ds GAY II, 207b.

- En partic. "Cadre sur lequel est placé l'écu qui doit être accroché à un pilier" : A lui pour XLVIII grans escus de couleur, sans or, pour mettre aux pillers de dehors le cuer (...). A lui pour avoir noircy tous les chandelliers et les *parques* des escuz (Comptes Lille L., t.1, 1419-1420, 165).

2. "Jeu qui consiste à disposer des morceaux compartimentés de bois peint pour former un dessin (sorte de puzzle)" : En yver jouent aux billes Et au *parquet* et aux quilles Et aux meriaux et aux noix Et a autres esbanois (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 233).

Rem. Doc.1386 et 1406 ds GD V, 745c. [R. M.]

PARQUETER, verbe (parqueter)

[T-L : *parqueter* ; GDC : *parqueter* ; FEW VII, 665b : *parricus* ; TLF XII, 1036b : *parqueter*]

I. - "Prendre [le lièvre] dans un *parquet*, dans un clos" : Quant le roi Modus out dit et devisé toutes les manieres comment povres peuvent prendre lievres, tant a *perqueter* [var. *parqueter*, *praqueter*] comme a plumeter et autrement, un povre homme, qui n'avoit que un reseul, li demanda se il pourroit prendre le lievre a son reseul. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 162).

Rem. Cette chasse est décrite ds GAST. PHÉBUS, *Livre chasse* T., 1387-1389, 287.

II. - "Garnir de parquet"

Rem. Doc. 1382 ds GDC X, 282a. [R. M.]

PARQUIER, subst. masc. (parquier)

[GD : *parchier*¹ ; FEW VII, 664b : *parricus*]

"Garde-chasse, garde forestier ; en partic. celui qui est chargé de saisir les bestiaux pris en contravention sur les terres du seigneur ou pour défaut de paiement, et qui les garde dans un parc" : Mes en trois guyses sont acoustomés ceaux veneours et les *parkeres* ou foresters a destruire cele male court de renars (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 104). Pour lesquelles franchises dessus desclarées, ledit *parquier* est tenu garder endit parc les bestes qui sont prinses en meffait en ladicté forest, à lui livrées et baillées en garde par le verdier et sergens de ladicté forest, et tenir ledit parc en estat deu, ainsi comme il appartient, à ses despens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 66).

Rem. DU CANGE, *s.v. parcarius* ; AND, *s.v. parker*¹. Ex. d'a.fr. et doc. 1335 (*parchier*), 1376, 1395 et 1457 ds GD V, 746a-b. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 253 ("Les *parquiers* sont les régisseurs des parcs royaux où les sergents enferment les bêtes saisies en forfaiture dans la forêt"). M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVIe s.*, I, 1961, 315-316. [R. M.]

PARQUOI, subst. masc. (parquoi)

[GD : *parquoy* ; FEW VIII, 212b : *per* ; *FEW II-2, 1468a : *quid*]

"Ce qui motive ou qui entraîne qqc." : SUSANNE. Hellas ! je suis deshonorée Et si n'ay point fait le *par quoy*. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 190). Donnes moy courage, Que puisse faire le *parquoy*, Dont soit appaisé cest outrage. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 341). Il est en prison detenu Sans avoir commis le *parquoy* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 45). ... Si la mort vous voulés avoir De Jesus, il vous fault sçavoir S'il a transgressé nostre loy Comme on dit, et fait le *parquoy* On le doyve faire mourir. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 157). [R. M.]

PARRAIN, subst. masc. (parrain)

[T-L : *parrain* ; GDC : *parrain* ; FEW VIII, 22b : *patrinus* ; TLF XII, 1036b : *parrain*]

A. - "Celui qui tient ou a tenu un enfant sur les fonts baptismaux" : Guillaume qui es mon *parrain* Comme filleul je te reclaim (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 40). ...[il] s'en ala au barbier fere fere sa couronne, de laquelle couronne il ot lors lettre qui lui cousta X s., et ycelle ot en garde un sien *parrain* demourant audit lieu de Rouen, du nom duquel il ne se recorde. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 49). Ouquel temps, la duchesse de Bourgongne se délivra d'un filz, en la ville de Digon, lequel fu fait chevalier sur les fons, et furent ses *parins*, Charles, conte de Nevers, qui lui donna son nom, et le dessusdit seigneur de Croy avec lui. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 81). Un gentil chevalier d'Alemaigne (...) fut requis d'ung son subject demourant en sa ville mesme d'estre *parrain* de tenir sur fons son enfant, dont la mere s'estoit delivrée droit a la coup du retour dudit chevalier. (C.N.N., c.1456-1467, 426). ...vinrent audit Maisieres le dessusdit messire Henry de la Forrest, oncle et *parrin* dudit depposant, et Gillecte, mere d'icellui Henry depposant (Trés. Reth. L., t.3, 1478, 495).

- Au plur. "Parrain et marraine" : ...je le vueil ordener [cest enfant] Pour le porter crestienner. Robert, alez vous en bonne erre Entre tandis les *parrains* querre (Mir. st J. Paulu, c.1372, 120). Gertrus, ne mettez de detri A porter mon filz au moustier. (...) Les *parrains* y sont et le prestre (Mir. st J. Paulu, c.1372, 131). Vous parlez par maistrise, Vous blasmez l'oeuvrè et l'ouvrage De Damas, de Troyes, de Venise Et de Paris la bien assise : Vous ont cè apris voz *parrains* ? (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 211). LE PRESTRE [au juif et son valet]. Et en ceste foy vous baptise in nomine Patris et Filii Et Spiritus sancti. LES *PARRAINS* TOUS ENSEMBLE. Amen. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155).

B. - "Saint dont on a reçu le nom au baptême" : "Et pour aucun exemp[l]e, Beau Filz [Charles VI], il te souveigne du grant suffrage pour les mors que fist ton grant pere et *parrain*, le benoist saint Charlemaigne..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 315).

Rem. FEW : «Fur 1690 - Trév 1771».

C. - P. anal. "Père spirituel" : Mon Dieu, mon Pere souverain Et *perrain*, Voluntiers cecy laisseroye, Cesseroye Plustost au jour d'uy que demain. (LA VIGNE, S.M., 1496, 419). [R. M.]

PARREUX, subst. masc. (parreux)

[GD : *parreux* ; FEW VII, 596b : *par*]

"Celui qui est associé en pariage au bien d'un autre" (GD V, 788c) : ...et les émolumens et Amendes qui en ysteront, soient du Roy et de son *Parreux*, leur a esté octroyé qu'ilz seront leurs (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1371, 397). [R. M.]

PARRICIDE, subst. masc. (parricide¹)

[GDC : *parricide*¹ ; FEW VII, 663a : *parricida* ; TLF XII, 1037b : *parricide*¹]

"Celui qui tue son père ou, p. ext., sa mère, un membre de sa famille" : ...la cruauté du *parricide* si s'efforce de estaindre la merite de la foy du conseiller. (FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, 79). ...et geter la sentence et la vengeance sur eulz, qui appartient a mauvais *parricides* ou empoisonneurs. (FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, 79).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- P. ext. "Celui qui attente à la vie d'un homme placé à la tête de l'État" : ...quant il [Jules César] fust ainsi trayteusement violez par les mains des *parricides* (LA SALE, Sale D., 1451, 198). [R. M.]

PARRICIDE, subst. masc. (parricide²)

[T-L : *parrecide* ; GDC : *parricide*² ; FEW VII, 663a : *parricida* ; TLF XII, 1038a : *parricide*²]

"Crime de celui qui tue son père ou, p. ext., sa mère, un membre de sa famille" : ...et prient d'un costé leur peres et de l'autre leur maris que les socres et les gendres ne se arrousassent du sanc les uns des autres et que il ne maculassent pas les enfantemens d'elles par *parricide* en occiant la lignie, les uns de leur neveux, les autres de leur enfans (BERS., I, 1, c.1354-1359, 13.2, 21). Et après il excuse le infortuné de *parricide* (FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, 80). Mytridates, roy de Pont, après tant de batailles surmontés, et diverses langues faitez ses tributaires, tourna au remede du glaive quant il ot fally a trouver mort par poison, pour l'usage de la medicine qui depuis fut nommee de son nom, et lui plus plus mourrir par homicide de sa propre main que son filz Pharnaces, qui sa mort conspiroit, se esjouist d'avoir soullé ses mains au sang de son pere par *parricide* detestable. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 18).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- *Peine de parricide* : ...comme si [var. aussi comme] ung homme avoit deservi la painne de *parricide*, le juge le puet faire traîner ou pendre ou aultrement mourrir (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 257). [R. M.]

PARRIGUE, subst. (parrigue)

[T-L : *parrigue* ; GD : *parrigue* ; FEW VII, 664a : *parricus*]

"Enclos ceint de murs" (synon. *parrin*)

REM. Doc. 1371 ds GD V, 789a. [R. M.]

PARRIN, subst. masc. (parrin)

[GD : *parrin*¹ ; FEW VII, 662a : **parra*]

"Enclos ceint de murs" (synon. *parrigue*)

REM. Doc. 1371 ds GD V, 789a. [R. M.]

PARROMPRE, verbe (parrompre)

[GD : *parrompre* ; FEW X, 568a : *rumpere*]

"Rompre entièrement" : Mon Dieu, regarde en mon ayde, car en moy se sont eslevees variables pensees et grans cremeurs qui

travaillent mon ame. Comment trespasseyer je sans estre blechié ? Comment les *parrompray* je ? (Internele consol. P., 1447, 140).

REM. LA SALE (*Des anciens tournois*) ds GD V, 789a. [R. M.]

PARS, subst. fém. lat. (pars)

[FEW VII, 672a : *pars*]

LITURG. *Dominus pars*. "Seigneur, ma part (d'héritage)" : ...maiz il se recorde bien que il dist le ver qui se commance *Dominus pars*, et plus n'en scet dire, ne aussi ne scet lire ou congnoistre lettre quelconques. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 51). ...[il] dist que par l'evesque de Picardie que l'en dit de Beauvaiz lui fu jà pieçça donné couronne en la ville de Bruicelles, en la grant eglise, lui fist dire le vers de *Dominus pars*, lui donna une buffve, et le fist lier la teste d'un bendeau de toile. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 294).

- P. méton. "Rudiment d'instruction (permettant de déchiffrer et de réciter ce verset)" : ...en la ville d'Avignon, il avoit esté à l'escolle, où il avoit aprins jusques à ses *pars*, et que de sadite couronne il avoit lettre dudit evescé, qui estoit en l'ostel son pere, demourant en ladite ville de Barbatenne. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 245).

REM. Début du verset 6 du *Ps. XVI : Dominus pars haereditatis meae et calicis mei*, "Seigneur, ma part d'héritage et ma coupe, C'est toi qui garantis mon lot", récité par le nouveau clerc lors de l'imposition de la tonsure pour signifier son renoncement au monde. FEW définit simplement : «Éléments de la grammaire latine», *pars* étant senti comme un plur. [B. Su.]

PARSAUVER, verbe (parsauver)

[FEW XI, 129b : *salvare*]

"Sauver entièrement" : [DICTIER SUR TOURNAY] J'ay leut de toy une histoire auctenticque, Comme jadis l'humble Vierge sacree, Christiferente et matrone angelicque, Pour *parsaulver* le loenge et canticque, Te conserva (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 188). [R. M.]

PARSAVOIR, verbe (parsavoir)

[T-L : *parsavoir* ; GD : *parsavoir* ; FEW XI, 196b : *sapere*]

"Savoir avec certitude"

Rem. Ex. d'a. fr. ds T-L VII, 346, et GD V, 789b.

- Inf. subst. "Science profonde" : Pere puissant, createur souverain (...), Qui tout congnois par ton hault *persavoir*... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 283). [R. M.]

PARSCIE, subst. fém. (parscie)

[GD : *parscie* ; *FEW VIII, 265b : *persicum*]

"Pêche"

REM. Doc. 1383 ds GD V, 789b. [R. M.]

PARSCIER, verbe (parscier)

[FEW XI, 366a : *secare*]

"Achever de scier"

REM. Doc. 1432. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 786 (*parsoijer*). [R. M.]

PARSCRIPT, adj. (parscript)

[GD : *perscrire* ; FEW XI, 335b : *scribere*]

"Annulé, détruit" : Si mes sens ont aucuns doulx motz rescriptz, Ilz sont *parscriptz*. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 197). [R. M.]

PARSEANT, adj. (parséant)

[T-L : *parsèant* ; GD : *parseant* ; FEW XI, 394b : *sedere*]

Région. (Ouest) "Situé (qq. part)"

REM. Doc. 1350, 1357, 1367, 1394, 1455 ds GD V, 789b-c. [R. M.]

PARSECHER, verbe (parsécher)

[GD : *parsechier* ; FEW XI, 582b : *sicare*]

"Sécher complètement" : Baiette, il est tamps que je voie Se la chemise est essuee. (...) Baiette, m'amie, ne cesse De *parsequier* le demourant (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 219).

REM. *Percef.* V (éd. 1528), *parseichier*, ds GD V, 789c. [R. M.]

PARSEING, subst. masc. (parseing)

[GD : *parsaing* ; FEW XI, 605b : *signum*]

"Marque, signe" : ...et tous ceulx qu'ilz trouverent mors ou vifs qui portoient ou *par saing* [l. *parsaing*, GD V, 789b] d'Anglois ou parloient angloÿs ["ou qui portaient une marque d'Anglais ou qui parlaient l'anglais"], ilz leur copperent les gorges et aux mors et aux vifs, qui estoit grant inhumanité de retourner ou champ et copper la gorge aux chrestiens qu'ilz avoient tuez. (Journal bourgeois Paris T., 1434, 297). [R. M.]

PARSEMBLER, verbe (parsesembler)

[*FEW XI, 627a : *similare*]

Parsesembler à qqn que... "Sembler pleinement à qqn que..."

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* [Mise en prose par Jean Galopes] D., c.1422-1427 [*Romania* t.129, 2011, 151] : *Et me parsembra que je vy la soir en jugement comme president le prevost de paradis saint Michiel.* [R. M.]

PARSEMER, verbe (parsemer)

[GDC : *parsemer* ; FEW XI, 438a : *seminare* ; TLF XII, 1038b : *parsemer*]

Parsemé de (fleurs de lys)

REM. Doc. 2e moitié du XVe s. ds GDC X, 282b. [R. M.]

PARSENTIR, verbe (parsentir)

[GD : *parsentir* ; FEW XI, 472a : *sentire*]

A. - "Sentir"

Rem. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380) ds GD V, 789c.

B. - "Pressentir"

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD V, 789c. [R. M.]

PARSERVER, verbe (parserver)

[T-L : *parserver* ; GD : *parserver* ; FEW IX, 312b : *praeservare*]

"Préserver" : ...et par ainsi, considerans leur bonne et vraye affection, aïens inclinacion de Nous condescendre à leur dicte supplicacion, adfin que quant il se verront [,] par nostre poissance, estre gardez en leurs drois et maintenus en paix et tranquillité, et

parservez de toutes oppressions, ilz aient plus grant desir de garder leur loyaulté envers Nous... (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1372, 534).

REM. Substitution de préfixe. [R. M.]

PARSERVIR, verbe (parservir)

[T-L : *parservir* ; GD : *parservir* ; FEW XI, 541b : *servire*]

"Bien servir qqn et jusqu'au bout" : NOSTRE DAME. (...) pour tant apporté le t'ay Que je vueil que tu me *parserves*, Si qu'en la fin avoir desserves Paradis (Mir. ev. N.D., c.1348, 79). Et pour ce qu'il convient que la en France me menés et enseigniés lieu et passage ou je porray mieux et plus seurement passer, je vous pry que vous m'y vueilliés *parservir*, affin que je puisse parvenir a mes intencions, et une fois mieux vous en sera. (Saladin C., c.1465-1468, 111).

- [Domaine de l'amour] : Pense d'amer et de celer, Endure et sueffre par tel voie Que tout mien te doie appeller Et qu'à toy tout seul estre doie ; N'i quier autre [amour] que la moie, Et s'ainsi te voy *parservir*, Je metray paine au desservir. (MACH., App., 1377, 652).

- Empl. abs.

• Prov. *Celui qui sert et ne parsert, son loyer perd* : Car bien et deshonneur ansamble Ne puelent estre, ce me samble. Aussi dit-on que cils qui sert, S'il ne *parsert*, son louier pert. (MACH., P. Alex., p.1369, 107). Et pour ce dit le proverbe commun que "cely qui sert et ne *parsert*, son loier pert", maiz cely qui persevere et jusques en la fin constamment continue, cely est digne de actaindre la victoire et la fin qu'il desire, et sy est digne d'avoir le loier et le honneur qui s'en doit ensuir, car en la fin se moustre la proesce. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 731). Alors damp Abbés si tres humblement qu'il peust l'en remercia, puis se pensa d'un commun proverbe qui dit : "Cellui qui sert et ne *parsert* son loyer pert," lors a Madame donna l'absolucion et par charité la baisa tres doucement et print congié (LA SALE, J.S., 1456, 256). Moy, considerant le commun proverbe qui se dit que qui sert et ne *parsert*, son loyer pert, leur ottoiroi leur requeste liberalement. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 111). [R. M.]

PARSOBRE, adj. (parsobre)

[GD : *parsobre* ; FEW XII, 11a : *sobrius*]

"D'une extrême sobriété" : ... quand ils aperçurent le roy estre si povrement accompagné, en son estat si *parsobre*, et de si peu de fait, envers ce que autres fois avoient vu et congnu, certes le coeur leur atendrissoit durement (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 201). [R. M.]

PARSOIGNER, verbe (parsoigner)

[*FEW XVII, 275b : **sunni*]

"S'occuper pleinement de" : ...de faire et *parsongnier* des besongnes et ouvraiges de le ville (Arch. Nord, 1386, B 12821, f° 29v°, IGLF). [R. M.]

PARSOMMER, verbe (parsommer)

[T-L : *parsomer* ; GD : *parsommer* ; FEW XII, 424a : *summa*]

Empl. pronom. "S'accomplir" : Nostre entreprinse ce *parsomme*. Souldars, prenez le et le liez. Que sejournez vous ? Vous voyez Que le vendeur le vous enseigne. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 699). [GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 252 : *Nostre prise se parconsomme*, v. *parconsommer* II] [R. M.]

PARSOMMET, subst. masc. (parsommet)

[T-L : *parsomet* ; GD : *parsommet* ; FEW XII, 429a : *summus*]

Loc. adv. Région. (Ouest) *Au parsommet*. "En outre" : Item, parmi les choses dessusdictes la dicte contesse se tendra pour contente de toute sussesion de pere et de mere et renunciera au *parsommet*, sanz y povoir retourner excepte ou cas que la duche de Bretagne li devroit venir par droit de succession selon la coustume du pais si plus ne li veulent donner. (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1360, 200).

REM. Sur l'empl. prép. de *parsommet* "au delà de", cf. FEW (1335, 1393, Bretagne). [R. M.]

PARSON, subst. masc. (parson¹)

[GD : *parson*¹ ; FEW XII, 102b : *sonus*]

"Son de cloche (intense)"

REM. Doc. 1454 (Bretagne) ds GD VI, 1b. [R. M.]

PARSON, adv. (parson²)

[T-L : *parson* ; GD : *som*¹ ; FEW XII, 428b : *summus*]

"En haut" : ... Murgaffier tenoit [Guyon] en sa prison Par dedens Rochebrune en grant chetivoison, En une tour estoient enfermés bien *parson*, Qui estoit la plus forte que trouver pourroit on (Tristan Nant. S., c.1350, 449).

REM. Archaïsme ; ex. d'a. fr. ds GD VII, 464a. [R. M.]

PARSONNER, verbe (parsonner)

[T-L : *parsoner* ; GD : *parsoner/personnant* ; FEW XII, 100b : *sonare*]

I. - "Achever de sonner" : Personare : *parsonner* (Abavus IV, R., c.1350, 429).

- Part. prés. en empl. adj. "Résonnant"

Rem. Ex. de GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 115c.

II. - RHÉT. *Mot parsonnant*. "Mot complet par lui-même (et en même temps partie d'un autre mot ou partie d'une locution) (?) : Et premierement une regle de moz leoninés et plains sonans et esquivoques et *presonans*. (...) acord, pour acorder (...) delivré, de prison (...) Noel, pour le jour de Noel... (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 15). Cy s'ensuit une regle de mos leonins, plains sonnans, equivoques et *personnans* (...) []]a belle se para / separa / il s'apperra... (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 122).

- Empl. subst. : Et plusieurs aultres frans *presonans*, qui valent plains sonans, ou leoninés (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 17). [R. M.]

PARSOUFFRIR, verbe (parsouffrir)

[T-L : *parsofrir* ; GD : *parsouffrir* ; FEW XII, 402b : *sufferre*]

Parsouffrir de + inf. "Permettre de, laisser" : Le roy les escoutoit très-ententivement, et sans leur rompre propos, les *parsouffroit* raisonner jusques au bout. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 71). [R. M.]

PARSOUMETTRE, verbe (parsoumettre)

[*FEW XII, 346b : *submittere*]

"Soumettre" : ...et dictes choses deffendre ge oblige moy, mes hoirs, mes successeurs (...) et *parsoumet* les choses dessusdictes sus peine et a peinne de... (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 74). [R. M.]

PARSQUIEPPE, subst. fém. (parsquieppe)[GD : *pasieppe* ; FEW XVI, 608a : *paetschip*]

"Petit bateau plat"

REM. Doc. (Wallonie) 1488 ds GD VI, 18c. [R. M.]**PARSUEL, subst. masc.** (parsuel)[FEW VIII, 218b : *percipere*]

"Ce qui est dû à un seigneur, imposition, redevance" : ...tous les heritages, tant en maison, en vingnes, en prés, en terres arables, en bos, en riviere, en terrages, en four, en mulin, en *parsuel* et toutes autres rentes et redevances quelconquez, tant à Vonc comme à Semye, que noble dame madame Ponce de Quatrechans, dame de Vonc, a mis en son denouement que elle a bailliet à monsieur dessueur dit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 5). ...avoue à tenir en fiéz et en hounmage (...) le quart dou *perseul* de ladite ville (Trés. Reth. S.L., t.2, 1347, 89). Item, un moy de froument, mesure de Rethel, prins le moy de froument sur les asiese de Perte, et XLV soulz de *parsu*, prins sur les rentes de ladite ville, à cause de la prevosté de Rethel. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1368, 186).

Rem. Doc.1330 (Runk) ds FEW. [E. P.]**PARSUITE, subst. fém.** (parsuite)[FEW VIII, 264b : *persequi*]

"Poursuite, action de continuer sans relâche" : Asalt, asalt ; vieigne que pourré, Car le plus fort l'emportera [au jeu de dés], Ou je mourrey a la *parsuite*. (Pass. Auv., 1477, 205).

V. aussi *parsuivre* [J.-L. R.]**PARSUIVRE, verbe** (parsuivre)[T-L : *parsivre* ; GD : *parsuir/parsuivre* ; FEW VIII, 264b : *persequi*]

A. - Parsuivre un espace "Suivre de bout en bout, parcourir" : ...sire de Hemricourt, vos aveis tamains ans *parsiiet* le monde, dela meire et decha meire, et asteis partis de tamains perveulheuz assauz, et al dierrain esteis cheüs en las d'on sy povre escuier que je suy. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 176).

B. - Parsuivre qqc.

1. "Rechercher qqc." : Chis messires Rasses fut et morut marissaz delle evesqueit de Liege, et soy governat largement et de grant stoffe, en servant ses saingnors et en *parsiwans* tous fais d'armes (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 39). ...mais le desactrempe à persuasion et est telement disposé à *parsuir* delectacions par son mauvais habit. (ORESME, E.A., c.1370, 393). Mais aucun est qui excede et ist hors de droite raison pour cause de la passion de concupiscence, car tele passion le seürmonte en tant que elle le fait ouvrir non pas selon droite raison mais elle ne le seürmonte pas, en tant que il soit telement disposé que il cuide et croie que il conviengne *parsuir* teles delectacions senz ce que nulle en doie estre degee ou deffendue. (ORESME, E.A., c.1370, 394). Item, le prudent *parsuit* et quiert non avoir tristece (ORESME, E.A., c.1370, 400). Item, aucuns joenes aiment de tele amistié et sont ceuls qui quierent et *parsuivent* gaaing (ORESME, E.A., c.1370, 418). Car il sont enclins à *parsuir* delectacions, si comme il est dit plusieurs fois... (ORESME, E.A.C., c.1370, 532).

2. "Continuer qqc." : Comme donques uns des consulz fust allez en Samnie pour *parsuir* le demourant de la guerre, li autres consulz... (BERS., I, 9, c.1354-1359, 29.3, 52). ...s'il *parsiuet* son train ["s'il continue à se comporter ainsi"] (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 38).

- Empl. abs. "Continuer" : Mon amy, vous commenciez moult bien a celer noz secrez, et se vous *parsuivez* ainsi, grant bien vous en venra et temprement le verrez. (ARRAS, c.1392-1393, 35). Vraymant quant a ma oppnyon Je ne say ouquel ensuyvir Mais au moins je vueil *parsiür* Ainsi comme j'ay comencié (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 67).

3. Mettre qqc. *parsuivant*. "Mettre qqc. à la suite d'autre chose, mettre qqc. en conformité, rendre qqc. pareil" : Item, doivent les maistres et renthier del citeit envoyer les vies stier et les noveals (...). S'en doit eistre VIII, assavoir VI por mesurer espelte et nuyt grain, et II plus grans por mesurer oirge et avaine. Lesqueis stier les esquevins doivent justifiier de pure rogon, bien commourneit, qui doit eistre mis sour une grande sappelhire de drap ou de toille, en une cleire chambre, por gesir plus nettement et por veoir plus cleirement. Et doivent tous les stiers, maient les stier al espelte, estre getteis et affermeis d'un main, et les aultres dois enssi, à bichier alle stroite goile, c'on dist le noveal bichier, affin qu'ilh soient mis *parsuwans* et parelhes. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 117-118).

C. - Parsuivre qqn.

1. "Poursuivre (au propre ou au fig.), harceler qqn" : Si commencierent a conceiller savoir mon se il seroit bon que l'en *parsuist* les ennemis (BERS., I, 9, c.1354-1359, 35.8, 65). ...elle *parsuwit* tant le dit monssaingnor Wilhelme Cossen de proiers, en plours et en larmes, et ly donat tant do sien qu'elle ly fist entreprendre la venghance de son marit. (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 15). BERITH. [un diable] (...) Vers Dyoclecien yvray Et si forment le *parsuyvray* Par engin et temptacion Que Genis ce mauvais larron Fera mourir j'en suis certain (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 77).

- [Un animal]

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- [D'animaux] : Uache sauuage selon Aristote et Auicenne est trouee en la terre de Perse aiant crins eu col ne plus ne mains que vng cheual et habite es montaignes et n'a nulles cornes, et quant les chiens la *parsiuent* elle fiente et gecte son ordure sus les chiens si que elle les art et brulle (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 474).

2. "Attaquer qqn par voie de droit" : ...ja soiche que aucun prinche singuleir aient aucun fois ... souffrir pluseur adversiteit en *parsiwant* leurs offchiens, qui sont leurs principals membres, car en tous cas de justiche ilh representent leur saingnour, et soient cheaux meïsmes saingnours et offchiens fortuneuzement dekachies, oppresseis ou retardis, soit par conspiration de peuple common ou par leur marchissans, nonobstant se covient, al parclouse et en la fien, quant tous mals sont advenus, que paix soit fait entre les parties (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 54). [R. M.]

PARSUR, subst. masc. (parsur)[GD : *parsur* ; *FEW XII, 433a : *super*]

"Reste, surplus" : Au regart du pont de pierre. Madame en a fait réparer une moitié, et soit commandé au procureur de Rennes faire réparer le *parsur* à celx qui le doyyent faire. (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 150).

Rem. Doc.1392 et 1467 ds GD VI, 2c. [E. P.]**PARSUS, subst. masc.** (parsus)[T-L (renvoi) : *parsus* ; GD : *parsus* ; FEW XII, 465b : *sursum*]

"Reste, surplus"

Rem. Doc.1420 et 1490 ds GD VI, 2c.

- Loc. adv. *Au parsus*. "En outre" : Et pour plus emple mention Jouxte la matiere subgitte, Je te dy et au *parsus* gite Que mainct sont a mal parvenus Par glotonnie et par Venus. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 48). ...je vous supply au *parsus*, tant et si très-humblement que je puis, qu'il vous plaise m'avoir et tenir toujours en vostre bonne grâce (Cartul. Laval B., t.3, 1486, 320). Et au *parsus*, pour brasser ung potaige Au pis aller, n'ai ge drogue et racyne ? Si ay vrayment avec urne et piscyne (LA VIGNE, Ball. Bruyt Commun B., 1509, 177). [R. M.]

PART, subst. fém. (part¹)

[T-L : part¹ ; GD : part³ ; GDC : part² ; DÉCT : part¹ ; FEW VII, 669a, 670, 671b : pars ; TLF XII, 1039a : part¹]

A. - "Partition (partage, origine, extraction)"

1. "Partage"

- *Faire la part de qqc.* "Faire le partage de qqc." : ...faisant la *part* des meubles, elle commenceroit et feroit le premier choix. (C.N.N., c.1456-1467, 445).

- *Faire à part.* "Partager" : LE SECOND. Voire, mais ferions-nous à *part* Tous deux ? LE PREMIER. Et ouy, se tu veulx. Soit de chair, pain, beurre ou d'oeufz, Chascun en aura la moytié. (Pasté T., c.1475-1500, 187). Car, puis que vous faictes à *part*, C'est raison que il en ayt sa part, Tout tel et aussi bien que ty. (Pasté T., c.1475-1500, 207).

2. "Origine"

a) [D'une pers.] "Origine, extraction"

- *De belle part* : Les chevaliers furent a part, Qui estoient de belle *part*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 256). C'est homme de si belle *part* Qu'il est digne de grans honneurs. En li sont toutes bonnes meurs (Mir. Amis, c.1365, 19).

- *De bonne part* : Puis qu'homme de si bonne *part* Conme est ce saint abbé Bernart De mon sauvement me prioit... (Mir. st Guill., c.1347, 22). ...homme de bonne *part* (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 193).

- *De grande part* : ...gentil chevalier estoit et homme de grant *part* (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 192). ...bien noble chevalier et de grant *part* (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 193). ...de belles nobles gens et de grant *part* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 146).

- *De haute part* : ...car mesmes estoit homme de haute *part* et de grant avancement. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 70).

- *De male part* : ...car grant part Li traïtour de male *part* Avoient en celle cité (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 161). Li chevalier de male *part*, Nonobstant leur criast mercis, Ont la leur signeur presque occiz (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 48). Il est venu depuis hier cy .I. jeune homme de male *part*, Plus fier, plus felon qu'un liepart (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 93).

b) [D'une chose] "Origine, source"

- *De bonne part* : Je ne sçay dont vient telz oultrages, Car j'ay doute, se Dieux me gart ! Que ne viengne de bonne *part* ["qu'il ne soit pas de bonne origine"] (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 6). Quant le chevalier (...) oÿ celle inhumaine noise, il se commença fort a espouenter, et pensoit bien que ce n'estoient point voix de bonne *part*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 150).

- Empl. adv. : Vous parlez de tres bonne *part* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 244). [Éd. : "avec à-propos"]

B. - "Partie d'un ensemble"

1. "Partie d'un ensemble comme résultat d'une partition (sans idée de partage)"

a) "Partie, portion d'un tout" : Les douze signes vi estans En leurs cercles ou ciel distans, Es quatre parties assis Du ciel, en deux *pars* six a six. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 84). J'ay veu roches et pierres fendre ; Cheüe est une *part* du temple. (Pass. Auv., 1477, 274). Et quant le roy vit les lettres, a peu que le ceur ne luy fendit en deux *pars* de pitié et de compassion (LA VIGNE, V.N., p.1495, 312).

- "Partie d'une troupe" : Trop grande nous fu ceste *pars*, Car ils estoient plus assés Que nous. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 128).

- *La part souveraine.* "La partie supérieure" : ...Que, depuis le bas de la plante Jusques a la *part* souveraine... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 232).

- Nombre ordinal + *part* : Et de karabe et de coural, De couleur rouge franc loyal, De tous, égalment et par art, D'une dragme VIe *part* (LA HAYE, P. peste, 1426, 155).

- Nombre cardinal + *part*. [Désigne toujours un nombre de parties inférieur d'une unité au nombre qui constitue le tout]

. *Les deux parts (de).* "Les deux tiers (de)" : ...du sel qui y est vendu les deux *pars* ou environ pour le roy, et le tiers pour le marchant (Mand. Ch. V, D., 1366, 161). ...et que d'iceux aides nostre dit cousin ait et preigne les deux *pars* pour en faire sa volenté, et nos la tierce (Mand. Ch. V, D., 1366, 267). ...pour ce fu baillié audit Guerrier, depuis le Xe jour davril dessusdit jusques au premier jour de septembre ensuivant, qui font IIII mois et les II *pars* dun mois, par quittance dudit Guerrier du XXe jour doctobre CCCLXVI, et dont il a à rendre compte, LVI fr. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 305). ...Jehans du Tristre, clerc de le recepte de le dicte baillie, a rendu compte (...), de toute le revenue et recepte par li faicte des deux *pars* des deux molins as draps estant en le dicte ville (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.4, 1379, 69). ...et des larrecins qu'ilz feroient, lesdiz Jehan de La Noe et Phelipot devoient avoir les deux *pars*, et lui et ledit Camus le tiers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 510). Item, son usage es fourquez, de trois la mendre, par hault et par bas, et es branches jusques aux deux *pars* de l'arbre, sans livrée, pour son ardoir. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 317).

. *Les trois parts (de).* "Les trois quarts (de)" : Or i ot un grant meschief, car li homme de la ville, les trois *pars* estoient plus pour la contesse de Montfort que pour messire Carle. (FROISS., Chron. D., p.1400, 811). Et si sont teles Qu il en y a plus des trois *pars* morteles Pour enragier et troubler les cerveles (CHART., D. Fort., 1412-1413, 180). Tout le royaume de Naples se rebella contre le roy Ferrande, pour la grant tirannie de luy et de ses enffans, et se donnèrent tous les barons et les trois *pars* du royaume à l'Eglise. (COMM., III, 1495-1498, 8).

Rem. Cf. FEW VII, 670b et 673b, note 9.

. *Plus des cinq parts.* "Presque tout" : LE CHERPENTIER. Que s'en fault il ? GRIFON. Plus des cinq *pars* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 383).

. *De quatre / de dix parts.* "De beaucoup" : Ce fu des orribles merveilles, Seur toutes autres despareilles, Dont homme puet avoir memoire, Car je ne truis pas en histoire Lisant nulles si merveilleuses, Si dures, ne si perilleuses De quatre *pars*, non de dis tans, Comme elles ont esté de mon temps. (MACH., J. R. Nav., 1349, 142). Mais on ne vous tient pas si saige Des quatre *pars* comme on souloit. (Path. D., c.1456-1469, 48).

. *La quarte part*. "De beaucoup" : ...nos offices En vallent mains la quarte *part* : Le peuple de nous se depart. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 181).

. *La centieme part plus que*. "Beaucoup plus que" : Quant la mere entedy la voix de son enfant, elle eust la centieme *part* plus grant joye que je ne vous sauroye dire. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 136).

- *Une grant part de*. "Une grande partie de" : ...une grant *part* de ceux qui premiers emprindrent a regner par usurpation (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 11).

- *La plus part*. "La plus grande partie" : ...je y ay veillé la plus *part* de la nuit (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 15). Aussi avecques eulx vindrent toutes gens de religions, c'est assavoire de Sainct Benoist, de Citeaulx, prieurs, abbez, moynes blancs et noirs autant qu'il en y avoit par dela a tout leurs croix et eaue benoyste, la plus *part* d'iceulx pleurant et regrettant ceste mort trop piteuse. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

- *La plus grant part de*. "La plus grande portion de" : Il a brisé en deux son pain, Et s'en a au chien departi La plus grant *part*, quant l'a parti (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 53). ...veus les confessions cy-dessus escriptes, par lui faites, la maniere des cas advenus, et la plus grant *part* d'iceulx commis de nuit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 162).

b) En partic.

- ARITHM. "Résultat d'une division, quotient" : Lequel nombre se appelle la *part* ou le quotiens pour tant quil demonstre quantes foiz le partiteur est contenu ou nombre a partir (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 599).

- ASTR. "Point astrologique virtuel ayant une signification particulière, calculé en ajoutant à la longitude d'un point important de la carte du ciel (par exemple l'ascendant) l'écart angulaire séparant deux planètes ou deux autres points" (synon. *partie*)

. [La part de fortune étant la première et la plus importante, synonyme. lat. *sors Fortunae*] *Part de fortune / part future* : ...entre autres, il fist sur la *part* future et sur les autres parties qui se gectent par les maisons et dist que c'estoit la *part* qui signifioit choses secretes et abscondites et par laquelle se preconnoissoient les choses advenir (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 v°). Cestui ung jour fist assembler iceulx astrologiens pour ung quidam qui se disoit fere prodiges ou merveilles et leur fist prandre l'heure de sa venue, assaver s'il avoit science ou non, et se trouva le Soleil et la Lune en l'ascendant en Capricorne et estoit la *part* de fortune et la *part* future ou dit ascendant, etc. Finablement jugerent qu'il disoit vray de ce qu'il promettoit fere. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 v°).

Rem. Cf. A. Le Boeuffle, *Astr.*, 1987, 140, s.v. *fortuna* et 245, s.v. *sors*.

- GRAMM. "Partie du discours (*partes orationis*)" : ...Scet ses *pars* et son Cathonnet (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 740).

c) Au fig. "Ce qui participe de qqc."

- *Avoir part à qqc*. "Participer à qqc." : ...[il dist] aussi que nul ait eu *part* ne prouffit esdites larrecins (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 34). ...[il] afferma icelles larrecins avoir faites et commises seul (...) en desaccusant et descouplant du tout et à plain ledit Perrin Lalement prisonnier cy-dessus par lui accusé, lequel aucunement n'en est saichant, participant, conseillant, confortant ou aydant, ne en icelles n'a eu *part* ou porcion quelconques. (Reg. crim.

Chât., II, 1389-1392, 421). Doncques mauvaie volenté n'a *part* en ceste paix : Non est pax impiis, dicit Dominus. (GERS., Noël, p.1404, 302). Le deable en nous auroit bien *part*. (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 64).

- *Avoir bien sa part de qqc*. "Être bien servi quant à cette chose" : ...il fist trop grand pluye, dont elle eut bien sa *part*, car elle fut toute percée. (C.N.N., c.1456-1467, 276).

. [En formule de souhait ou d'imprécation] *Avoir part à qqc*. "Participer à qqc." : LA DAME. (...) De ce va bien, d'autre part mal, Pour un dyable criminal, Qui est venuz querre vostre hoir. LE SEIGNEUR. Diex y puist bonne *part* avoir ! Dame, pour ce ne l'a il pas. (Mir. enf. diable, c.1339, 15). SECOND DYABLE. Las ! (...) com maleureuse journée Nous est au jour d'uy adjournée ! Alons men, que dyable y ait *part* ! (Mir. enf. diable, c.1339, 49). SECOND DYABLE. Laisse m'en pais ; dyable y ait *part*. Je cuiday prendre tout ouan L'arcediacre de Milan A ce qu'il fust nostre sanz fin, Mais il a esté si affin De Dieu a sa fin, et de fait A fait tant que riens n'y ay fait... (Mir. prev., 1352, 246). Alons, Dieu y ait *part* ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 127). Ha, sire ! le grant diable y ait *part* ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 208). Le dyable ait *part* en cest affaire ; Cetuy cy veult ja sermonner. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 140). Voire, dit il, de par le deable ! dame, estes vous telle ? Le gibet y ait *part* ! (C.N.N., c.1456-1467, 72). Est ce cela ? dit il. Saint Jehan ! il vint a bonne heure ! Le dyable y ait *part* (C.N.N., c.1456-1467, 346). Que le grant diable y aye *part* ! Il me semble que la main m'art Si fort la m'advés vous cassee ! (Pass. Auv., 1477, 209). DRAGON. Le dyable y ait *part* ! Nous fault il aler en la guerre ? MALCUS. Nennil non, c'est pour aler querre Ce Jhesus, que mal jour luy viengne (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 637). Celle putain Proserpine, orde et salle, En la cuisine se tient trop pour le halle, Acompaignee du loudier Aggrappart Qui, nuyt et jour, sur le ventre luy balle. Haro, j'enraige, fault il que je devalle ? Sortez dehors, le grant deable y ait *part* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 219). Diable y ait *part* au preschement, Tant ilz nous ont icy tenus. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 197).

Rem. Formule résultant du détournement d'une invocation usuelle, *Dieu y ait part !*, par laquelle on se recommande à Dieu.

- *Avoir part en*. "Participer à" : Qu'il te facent sentir l'amer Que folle amour aux sienz depart, Toutesfoiz qu'il ont en li *part* ["chaque fois qu'ils participent à ce fol amour"]. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 117). Et, par Dieu, cella me plait bien ! Encore ay je *part* en ce jeu [de dés]. (Pass. Auv., 1477, 202).

. "Être concerné par, se soucier de" : La voy un homme ou Dieux a *part* : Si me vueil traire celle part. (Mir. enf. diable, c.1339, 42).

- *Porter part en qqc*. "Participer à qqc." : ...et là se faisoient les festiemens et les grands chières èsquelles portoit *part* tout ce qui estoit de bel et de bon en Paris de seignourie. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 115).

- *Recevoir part avec qqn*. "Participer à la condition de qqn" : ...et par desesperance Saül avoit a passer en enfer, et avec le dit Sathan devoit recevoir *part* et compaignie (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 196).

d) "Ce qui est propre à qqn, ce qui concerne qqn" : Sire, de ma *part* ["de ce qui me concerne"] voz n'ensoingniéz mie (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 50).

- *À sa part*. "En ce qui le concerne, par sa volonté" : Prie Dieu qu'a ton duc pardonne, Car, pour l'orgueil qui en ly fu, Sa terre a autre, a sa *part*, donne (DU PRIER, Songe past. D.-M.,

c.1477-1508, 117). [Éd. : "à la mort du duc de Bourgogne, Dieu donna ses terres à Marie de Bourgogne et au roi de France"]

• *Quant à ma part*. "En ce qui me concerne" : Je n'en sçay riens quant à ma *part*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 175).

- *De sa part*. "En ce qui le concerne" : ...face monseigneur ce qu'il luy plaist, mais, de sa *part*, jour de sa vie a aultre femme parolle ne portera (C.N.N., c.1456-1467, 80). ...elle ne doubtta en rien que de sa *part* son honneur ne fut gardé (C.N.N., c.1456-1467, 387).

- *De la part de qqn*. "Au nom de qqn, de la part de qqn" : ...contre certaines lettres impetrées de la *part* de l'evesque du Puy pour lever la main du Roy mise à son temporel (BAYE, I, 1400-1410, 322).

- *De part qqn*. "Au nom de qqn, de la part de qqn" : De *par* li vous en vien requerre (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 33). Je, de *part* Dieu, dis a tous qu[e]... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 7). Amys, porte ce de *part* nous a la plus parfaicte qui soit (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 8). De *part* le dyable, soyéz sy matin levee ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 127). ...le roy lui avoit enjoint d'aler en Lenguedoc hastivement porter lettres de *part* lui au duc d'Anjou (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 54). ...et salus lui dirent de *part* le roy (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 93). Je viens de *part* luy. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 5). Je suis cy venu Pour vous fere petit salu De *part* mon maistre et mon seigneur, Que j'ay leissiez dolant de cuer. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 97). Lors vint le marissal de Bourgoingne aux deux chevaliers de *par* le duc et leur dist : "(...) je vous assigne jour et place de *par* luy en la ville de Malines ou de Bruselles..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 138). ...il lui presenta ces bestes de *par* son pere Gyrard. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 162).

- *De / pour / quant pour ma part*. "En ce qui me concerne" : Et quant pour ma *part*, je prie Dieu Souverain qu'il le preserve d'encombrier ou qu'il soit (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 105). ...pour ma *part*, vous savez que j'ai fait pour vostre grace acquerir (C.N.N., c.1456-1467, 345). SECOND ESCUYER. J'ay de ma *part* la bource bien ferree Et le vouloir assez deliberé, Le bon bonnet, la chesne bien carree. (LA VIGNE, S.M., 1496, 168).

- *Pour la part de*. "En ce qui concerne" : Et puis feray conclusion Pour la *part* de m'opinion. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 291).

- *De part pere / mere*. "Pour ce qui est du père / de la mère" : ...sa moullier, qui est yssue de emperreurs de *part* pere et de *part* mere (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 5).

2. "Partie d'un ensemble comme résultat d'un partage"

a) [Partage d'un objet quelconque] "Ce qui revient à qqn dans un partage, ce qui échoit à qqn" : De ce chapon qu'orains en broche Vy mettre vois mengier ma *part*. (Mir. femme, 1368, 189). ...lequel hennap Guillemin des Halles (...) retint pour ledit pris, et le seurplus de la valeur d'icellui hanap, rabatu sa *part* et porcion qui lui en povoit competer et appartenir, bailla ycellui Guillemin à lui qui parle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 11). Lequel Durant, depuis ce qu'il furent en ladite ville de Chartres, et qu'il ot eu sa *part* desdiz galices, il ne vit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97). ...eulx partis loings d'icelle ville, fu par ledit Jehannin, son compaignon, baillé dudit argent ou or à lui qui parle, pour sa *part* et porcion, la somme de vint-cinq frans, lesquelz il appliqua à son seul et singulier prouffit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 292). Et dit que à sa *part* il ot le lart et quatre aulnes dudit drap, dont les deux estoient de blanchet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 512). ...et, en ce faisant, lui bailla onze

sols pour sa *part* dudit mantel, et dist à lui qui parle qu'il l'avoit vendu XXII s., et non plus. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 13). Doncques mauvaie volenté n'a part en ceste paix : Non est pax impiis, dicit Dominus. Pourquoi ? Raisons y sont plusieurs, mais la principale est pour ce que mauvaie volenté veult tollir et embler la *part* a Dieu. Et qui est la *part* a Dieu ? Je l'ay ja dit, c'est sa gloire (GERS., Noël, p.1404, 302). Elle le partira en .V. parties : la premiere sera la *part* et porcion qu'elle voudra mettre en aumosnes et donner aux povres (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 75). ...au meilleur te tien Et chois la meilleure *part* (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 23). Se Mort, qui espart Et qui tout depart, Me prent pour sa *part*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 338). ...[j']ay baillé *part* et porcion a aultre de ce dont il estoit et devoit estre le seul seigneur et maistre ? (C.N.N., c.1456-1467, 424). Car, puis que vous faictes à part, C'est raison que il en ayt sa *part*, Tout tel et aussi bien que ty. (Pasté T., c.1475-1500, 207). Je vous en promect vostre *part*. Advancés vous ; il y a grant pesche. (Pass. Auv., 1477, 126).

- *Avoir une / sa part de qqc*. : ...au moins tant en vous servant comme vous en estes tres digne, je auray ma *part* de paradis, car quelle chose est paradis fors vous amer et servir ? (GERS., Trin., 1402, 165). DIEU. (...) Bien az gagniez d'avoir sa *part* En paradis avesque nous. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 172). Car un cuer qui par tout s'espart Et requiert dames de tous lez En doit avoir petite *part*. (LA SALE, J.S., 1456, 16).

- *Avoir qqc. à sa part*. "Recevoir qqc. en partage" : ...et trouvèrent en icellui pourpoint XL escus et un mouton en or, que ilz butinèrent et partirent entre eulx. Dont ledit suppliant ot à sa *part* sept escus en or. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 79). Ainsi furent toutes les femmes de la ville appaties a ces vaillans moynes. Et n'y avoit celuy d'eulz qui n'eust a sa *part* de XV a XVI femmes le disme a recevoir. (C.N.N., c.1456-1467, 217).

- *Faire part à qqn de qqc*. "Partager qqc. avec qqn" : Et icelli Rogier, après ce qu'ilz orent beu ensamble, s'en ala et emporta icelle houppele de drap pers, sans lui en faire aucune *part* ou porcion. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 14).

• *Faire bonne part*. "Faire un partage équitable" : ...et que de tout ce qu'il gaigneroient, il feroient bonne *part*, porcion et compaignie ensemble (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97).

- *Mettre qqc. à sa part*. "Retenir qqc. pour soi-même" : Tout retient et met a sa *part*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 3).

- "Ce qui échoit (de pénible) à qqn"

• *Avoir sa part de* (qqc. de pénible). : Mais or changeray mon langage De pleur en chant, quant recouvré Ay bon temps... Bien ma *part* avoir enduré. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 28). SAINT MARTIN. Bien soyez vous venu, m'amy ! Qui vous admayne ceste part ? CLAUDE. Sans causè a vous ne viens mye, Car de douleur j'ay bien ma *part*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 524).

• *Donner sa part à qqn*. "Lui faire un mauvais sort" : A il cause de grumeller, Frapper et luy donner sa *part* ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 224).

• *Donner sa part d'une male nuit à qqn*. "Lui faire un mauvais sort" : LA MERE. Affin que ne soye trouvee En ce lieu de luy, s'il venoit, Aussi pour estre presree Du mal que faire me pourroit, Quant mon entencion sçaueroit, Je m'en voys ains qu'il soit plus tart. SAINT MARTIN. Je suis certain qu'il vous donroit D'une malle nuyt vostre *part*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 300).

• *Male part*. "Mauvais sort" : Que male *part* y ait on D'eulx et de leur tromperie ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 344).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 89.

- [Dans une formule de serment] *Sa part (au paradis)*. "Sa portion au paradis, sa participation au bonheur des élus, son salut éternel" : Vous jurez au Dieu souverain (...) Par vostre *part* de paradis, Que la journée ici serez Que combatre vous devez Sanz nul deffaut ? (Mir. Amis, c.1365, 31). Lequel prisonnier fu fait jurer aus sains Euvangilles de Dieu, sur le dampnement de l'ame de lui et sa *part* qu'il entendoit à avoir en Paradis, qu'il diroit verité de ce que l'en lui demanderoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 74). Et après (...) que de rechief il ot juré aus sains Euvangiles de Dieu, et sur la *part* qu'il entendoit à avoir en Paradis, dire verité, cogneut et confessa [ceci] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 103).

b) En partic. DR. "Ce qui revient à qqn d'un héritage" : ...puis qu'a Romme aler pensez, S'il vous plaist, avec vous yray, Et ma *part* des biens li lairay Aussi que li laissez la vostre, Si que dame sera du nostre, Se trespassons en ce voyage (Mir. roy Thierry, c.1374, 319). ...il a esté ordonné que la somme de CCCC escus dessusdicte se pranra sur la *part* appartenent audit maistre Loiz (BAYE, I, 1400-1410, 55). ...a esté dit et ordonné que des deniers desdictes amendes ne sera distribué ailleurs nulle *part*, jusques à ce que de leurs diz gages et salaire il [les seigneurs de ceans] soient parpayez. (BAYE, I, 1400-1410, 281). ...pour delibérer et ordonner sur certaines requestes baillées par aucuns des serviteurs et officiers dudit feu roy Charles VIe, afin d'avoir leur *part* et portion de certains lais, fait ou testament dudit feu Roy à ses serviteurs et povres officiers. (FAUQ., II, 1421-1430, 84). ...et qu'ilz baillent, pour nourrir les gens d'armes que tient ycellui seigneur en sondit hostel, leur *part* et porcion tant d'argent comme de blé et avoine (FAUQ., II, 1421-1430, 356). Ja Dieu ne me laisse tant vivre que aultry que vous ait une *part* ne demye en ce qui est tout entier vostre. (C.N.N., c.1456-1467, 232). ...je vous conseille que me baillez ma *part* justement de la moitié (C.N.N., c.1456-1467, 523). ...vous n'en avez fors ce qui sera de raison, c'est assavoir des trois *pars* l'une, et j'aray le remanent (C.N.N., c.1456-1467, 524).

- *Faire part à qqn*. "Assigner à qqn une partie d'un legs" : ...je ne sçay Combien de temps j'ay mais a vivre, Et encore ne sui delivre De faire *part* a mon enfant (Mir. st J. Cris., c.1344, 260).

c) Région. (Ouest) DR. FÉOD. "Portion de fief"

- *Part prenant, part mettant*. "Celui qui tient une portion de fief en parage : *part prenant* parce qu'il prend part au fief, *part mettant* parce qu'il contribue aux devoirs du fief" : Celluy qui tient fief noblement par hommage ou en parage ou *part* prenant ou *part* metant est fondé par la coustume d'avoir en sondit fief basse juridicion (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 31). [Autres ex. p.107, 217, 225...] ...par le trespas duquel de Dercé, ledit de Luigné suppliant ait droit, par la coustume du païs de Thouarçois, de prendre, par faulte de homme ou droit de rachapt, les fruiz, proufiz, revenues et emolumens de tous et chacuns les domaines et heritaiges tenuz en foy et hommaige de lui par ledit de Dercé, et de tous autres qui se tenoient soubz ledit hommaige, *part* prenant, *part* mettant, en parage ou autrement (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 178).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969, 375, s.v. *part*.

d) [Dans un compte] "Actif ou passif de qqn" : Somme comme sera compté a la *part* monseigneur xxvi l. vii s. vi d.t. Somme rebatu per la *part* de monseigneur aud. commis per ses paniés iiii l. t. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 116).

C. - "Partie de l'espace"

1. "Endroit, lieu" : ...attendu ce aussy que l'or qui estoit oudit gueulle a esté trouvé à une *part*, ledit gueulle et monnoye en un autre

lieu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 565). ...lui qui parle et lesdiz compaignons prisonniers demanderent moult de fois ladite fillete, afin que l'en la leur baillast, sans ce que en ycelle ville ou monstier, aus biens estans en icellui, ou en l'ostel dudit curé, ne autre *part* quelconques, il feist noise, riote, fracture d'uyes ou de biens quelconques (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 227). Car ce fleuvé est moult doubtfulle, Quy ["pour qui"] ne scet le port et le hable Ou il doit monter et descendre, Selon la *part* ou il veult tendre. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 45). Puisque le jour est avespré, Mes amis, nous nous partirons D'icy et en la *part* yrons Qui bien de coustume nous est. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 245). ...et par ainsin messire Enguerrant eust bien rompu IIII lances, et Saintré les siennes, dont les esclaz voulerent en plusieurs *pars* du champ. (LA SALE, J.S., 1456, 119). ...De vostre bruyt qui des bons est amé Et augmenté souvent en plusieurs *pars* [Éd. : "de beaucoup"]. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 97). ...et si fait veu A Nostre Dame et a saint Mathieu Que plus n'yra en celle *part*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 369). Hoise la belle et bonne et Clerault et Jonbart M'ont tenu compaignie en maint estra[n]ge *part*. (BRÉZÉ, Dits chien Souillard T., c.1483-1490, 57).

- "Région, contrée" : ...l'en veist onques mais faire à ce royaume tel dammage, comme ont fait Brabançons, Lorreins, Bregaignons, Armignagues, Brabans et autres de toutes *pars* de ce royaume. (BAYE, I, 1400-1410, 339). ...Au pays de Gaule et es *pars* D'occident (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 61). TIERCE PUCELLE. Tu es, toy seul, des *pars* occidentalles En devalant jusqu'aux orientalles, Le reffuge de tous plaisirs haultains, Le subjugeur de toutes les Ytalles Et le confort des villes capitalles, Sans espargner celle aux Nappolitains. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 172).

2. En partic. [Localisation indéfinie]

a) *Aucune part*. "À un endroit indéterminé" : Se aucune *part* en cest escript et libelle j'ay erré ou failli, il me soit pardonné, car ce a esté par ignorance. (Somme abr., c.1477-1481, 99).

- *Ne ...en aucune part*. "En aucun lieu" : SAINT MARTIN. Je ne puis maintenant courir Nē aller en aucune *part*. Pour ce d'y vouloir recourir, Vous voyez qu'il est ja trop tart. (LA VIGNE, S.M., 1496, 411).

b) *Autre part*

- *D'autre part*. "De l'autre côté" : D'autre *part* regarda, si vit j. lou sauvage (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 145).

- *Autre part*. "Ailleurs" : C'est la descordable Fortune, Et celle ay je tost congneue, Car autre *part* je l'oz veue. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 96). ...en France ou aultre *part* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 132). Veez vous le feug ? Il est estaint. Ces fagos ne bruleront point ; Vous veez que du ciel la pluye A tout estaint de ceste nuye, Et sy ne pleut point aultre *part*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 162). La meschine (...) va besoigner a sa cuisine ou aultre *part*. (C.N.N., c.1456-1467, 117). ...je vous requier doncques que veillez estre mon moien ceans ou aultre *part* que je face dame (C.N.N., c.1456-1467, 178). Ilz prenent le corps saint Martin et l'en portent en une eglise ou aultre *part* (LA VIGNE, S.M., 1496, 581).

. Au fig. : ...elle qui aultre *part* avoit le cuer, ne fist que ung sault jusques a la chambre de celui qui l'attendoit (C.N.N., c.1456-1467, 250). ...il fut cité a personnellement comparoir (...) pour quicter sa femme et luy donner licence d'aultre *part* soy marier (C.N.N., c.1456-1467, 499).

. *Autre part que*. "Ailleurs que" : ...elle fust mieulx advisée de mettre son homme aultre *part* que ou casier (C.N.N., c.1456-1467, 446).

c) *Nulle part* : Et si ne puis ceste lodiére Que je quier trouver nulle *part*. (Mir. Oton, c.1370, 362). Par aventure, ceste rayson n'est pas purement evidente, quar l'en pourroit dire que en tel corps est le milieu et le centre du mouvement, mais non pas le milieu de sa quantité qui ne diroit que de tel corps le centre est partout et la circonference nulle *part*. (ORESME, C.M., c.1377, 126). Et non obstant que fust yci, Pour ses influences y prendre, Ne puet elle mordre ne prendre, Donner, tollir ne faire acquerre Nulle *part*, se ce n'est sus terre (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 96).

d) *Quelle part*. "Où" : Car ne say quel *part* aler doy. (Mir. enf. diable, c.1339, 35). ...icellui vendi, la somme de III s., à un mercier du païs de Piquardie, portant tablete à son coul parmi la ville de Paris, duquel il ne scet le nom, ne quel *part* il demeure. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 234). ...il lui dist que se aucun lui demandoit qui lui avoit baillées lesdites poisons, ne quelle *part* il les avoit prises, que il deist que les jacobins de Orleans les lui eussent baillées, senz aucun nommer par nom ne surnom. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 444). ...dont par ainssy il ne savoit quel *part* aller. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 45). ...car a plusieurs avoit esté commandé qu'ilz sceussent quel *part* le chevalier tourneroit (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 2).

- "D'où" : Maudit esprit, remply de deffailance Quel *part* viens tu, dy le moy, et t'avance ? (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 10).

- [Avec ell. du verbe] *Quelle part* ? "Où ?" : ESTIENNE. N'est ce pas mon frère qui vient Devant nous par celle ruelle ? (...) Frère, bon jour puissiez avoir. Qu'est ce ? quel *part* ? L'ARCEDIACRE. Biau frère, Dieu de mal vous gart ! Je vieng a vous un po parler. (Mir. prev., 1352, 235).

- À *quelle part*. "Où" : AVEUGLE. Allons ! BOITEUX. A quel *part* ? AVEUGLE. Droitement Ou le gallant joyeux s'iverne. (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 65).

- *De quelle part*. "D'où" : Qu'as tu ? je t'en pri ; dont viens tu, Ne de quel *part* ? (Mir. prev., 1352, 246). ...l'en regarde de quel *part* le vent vient (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 123). ...quant il se prenoyent à ouvrer des mestiers qu'ils savoyent, il le faisoient afin qu'on ne se donnast garde de quel *part* leur venoit l'argent qu'il despendoyent chascun jour. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 109). ...ilz avoient bien vaillant en or comptant cinquante frans, que portoit sur lui ledit prisonnier, et ne scet de quele *part* ilz lui estoient venus, ne où il les avoit gaigniez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 145).

- *Quelle part que* : Et pren bien garde qu'il fera, Et se le chien il suivra, Quel *part* qu'il voit. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 53).

e) *Quelque part*. "À un endroit indéterminé" : ...tantost que son mary iroit quelque *part* dehors pour séjourner une nuyt, elle incontinent l'en advertiroit. (C.N.N., c.1456-1467, 24).

- *En quelque part* : ...puis qu'il se trouvoit en quelque *part* a decouvert avecques quelque belle fille, il luy monstroit qu'il estoit homme. (C.N.N., c.1456-1467, 303). Prenés loysir Pour y aler, - et le varrons en quelque *part*. (Pass. Auv., 1477, 188).

- *Quelque part que*. "En quelque endroit que" : RAPHAEL. Martin, tu te peulx bien venter, Quelque *part* que ton corps sera, Quoy qu'il [le diable] te vueille espouenter, Que jamais ne t'actemptera (LA VIGNE, S.M., 1496, 535).

- *Quelconque part* : ...il convendroit que la terre fust meue quelcunque *part* (ORESME, C.M., c.1377, 546).

f) *Toute part*. "Partout" : Et qui veulent long chemin faire Par air puant, trouble et contraire, Doivent garder soigneusement De l'inspirer abondamment, Et porter o soy toute *part* Des pommes,

confites par art, De bonne oudeur et sentement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 140).

- *De toutes pars*. "De partout" : Aucuns sont illiberalz et superhabondent en prenant de toutes *pars* et tout ce que il peuent prendre, comme sont ceulz qui pour gaignier font operacions illiberales, vilaines et laides. (ORESME, E.A., c.1370, 240). De toutes *pars* veist on venir Gent pour savoir et pour enquerre Ou fust de paix ou fust de guerre (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 22). Et quant il vout joindre a la baniere, lors fut de toutes *pars* assailli, que se ne fust l'aide de Dieu et bien tost secoru, sans nule remede il estoit mort. (LA SALE, J.S., 1456, 218).

- *En toutes pars*. "En tout point" : NOSTRE DAME. Vostre vouloir en toutes *pars* Me plaist bien, mon filz debonnaire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 146).

3. "Côté, direction"

a) *Dextre part / senestre part*. "Côté droit / côté gauche" : ...et [commencera] la victoire tout premiere de la senestre *part* que de la destre et a vos compaignons avant que a vous ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.10, 74). Et, s'elle vient par la *part* senestre, je loe qu'il la laisse venir et li tire au costé. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 271). ...chose ronde, ou circulaire, Qui a tant de confusion En sa triple dimension Que nul ne peut certainement Signer fin ne commencement, Ne distinguer la dextre *part* De la senestre par nul art (LA HAYE, P. peste, 1426, 170).

- À *sa part*. "De son côté" : Li vrais Dieux (...) Doinst qu'a sa *part* ait femme et homme, Que mauvais si ne les assomme (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 25). Or ait Diex de m'ame mercy, Et la vueille a sa *part* attraire Et d'enfer garder et retraire (Mir. femme, 1368, 209). Dieu le veult, espoir, a sa *part* Avoir ; pour ce li fait ce faire (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 256). Adont bataillent fort d'ung cousté et d'autre et puy chascun se retire a sa *part* (Pac. Job M., c.1448-1478, 273).

- *D'ambedeus pars*. "Des deux côtés" : Et l'ung et l'autre ont renegez leurs gens d'ambedeus *pars* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 146). [I. 4735]

- *De part et d'autre*. "De chaque côté" : ...et convint chascun soy retirer de *part* et d'autre, sans bataille, pour ce jour (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 47).

- *Des deux pars*. "Des deux côtés, des deux intéressés" : Et dura la bataille si angoisseuse et si perilleuse des deux *pars* des l'eure de prime jusques a soleil couchant que on ne pouoit savoir qui en avoit le meilleur. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 52). Lesquelles a tresgrant joye consenties des deux *pars*, fut la nouvelle par tout respendue, par quoi y furent plusieurs gens. (LA SALE, J.S., 1456, 175).

- *De part en part*. "De tous côtés" : Je regarde de *part* en *part*, Mais je ne voy ame en cest estre (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 179).

. "En traversant d'un côté à l'autre" : ...il le perce de *part* en *part*. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Par les deulx flans passés deulx lances Qui les percent de *par* en *par* (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 285). ...[il] le darda [son glaive] en l'estomac du chevalier et le percha de *part* en *part* (C.N.N., c.1456-1467, 551). ...le cop luy passa a deux dois pres du visage, pris si a juste et a bonne mesure de haulteur et de largeur que, s'il l'eust atteint, jamés n'y eust eu remede qu'il ne fust mort et qu'il n'eust eu la teste faulsee de *part* en *part* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 166).

b) *Celle part*. "De ce côté-là, là" : Si me vueil traire celle *part*. (Mir. enf. diable, c.1339, 42). Car onques ne alay celle *part*

(COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 11). Car, se le Soleil s'arrestoit Sans mouvement en un endroit, Tousdiz seroit jour celle *part* (LA HAYE, P. peste, 1426, 5). Car en tel cas est le conseil, En quelque point soit le Soleil, De clorre tousdiz celle *part* Où le dangier a son esgart (LA HAYE, P. peste, 1426, 78). Sy s'advisa d'aller celle *part* pour y demourer celle nuit (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 59).

- Au fig. *De celle part*. "De cette manière" : Amours de celle *part* Ne prendra ja au coer *part* Qui le voelt par cuidier avoir (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 51).

- *Ceste part*. "De ce côté-ci, ici" : Jhesus vendra brief ceste *part*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 196). Osez vous venir ceste *part* ? (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 107). BURGIBUS. Vielle caroigne, villain cueur de liepart, Loudier puant, nous venons ceste *part*. Pourquoi faiz tu tes hurlemens si haulx ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 219).

c) *De toutes parts*. "De tous côtés" : Car gens venront de toutes *pars*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 230). Mais que .II. temps soient infinis chascun de toutes *pars*, c'est impossible. (ORESME, C.M., c.1377, 208). ...les Anglois estoient à siege devant Pontoise, et passoient ou vouloient passer la riviere d'Oyse pour assieger ladicte ville de Pontoise de toutes *pars* (FAUQ., I, 1417-1420, 252). Gros d'yamans, turquoises, cornalines, Perles de pris grandement estimees Pour decorer ses douceurs feminines, De toutes *pars* elle estoit sursee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167).

- *De toutes les parts*. "De tous côtés" : De leur cueur fut chassé dueil et soussy Pour recueillir la royalle parsonne Qui tant en bien de toutes les *pars* sonne Que toutes gens d'onneur a luy s'assemblent (LA VIGNE, V.N., p.1495, 144).

4. En partic. *D'une part d'autre part*

a) *D'une part*. "D'un côté" : Sire, traions nous en ça donc D'une *part* ; si nous avisons De qui evesque nous ferons (Mir. ev. arced., c.1341, 124). Nous debvons ceste pierre prandre (...) Et la gecteron sur le sepulcre Affin que nunlz amblet ne le puisse (...) Pour quoy mon ayde debvés escouter : Vous deux d'une *part* et moy d'un' aultre Prenons, affin que ne viengne ne ung ne aultre Qui en puisse le corps pourter. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 137). BOURREAU. Garde n'ay d'estre si sotart D'y faillir. Tirez vous arriere ! (Il luy coppe la teste. Et puis luy et les sergens prennent le corps et l'emportent pour eulx retraire.) Velle la teste d'une *part*, Mise jus par bonne manyere ; Portons le corps icy derriere Et puis, après, nous yrons boire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 325).

b) *De l'autre part*. "De l'autre côté" : Item, se une pierre descendoit jusques au centre du monde et passoit oultre tout droit en montant de l'autre *part*, il appert clerement que en ce cas .II. movememens contraires seroient continues et sanz moien (ORESME, C.M., c.1377, 94).

- *De l'autre part de qqc.* "De l'autre côté de qqc." : Et se un homme environnoit la terre, il seroit antipode a soy meisme, ce est a dire que il avroit ses piés au contraire de la maniere comment il les a quant il seroit de l'autre *part* de la terre. (ORESME, C.M., c.1377, 658).

- Au fig. *D'autre part*. "D'un autre côté" : LE SEIGNEUR. (...) Vous vous devez tenir plus chiére Pour tant que vous un fil avez. LA DAME. Sire, Diex en soit aorez ! De ce va bien, d'autre *part* mal, Pour un dyable criminal, Qui est venuz querre vostre hoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 15). Et d'autre *part*, chose moienne et droite et bien faite n'est que en une maniere. (ORESME, E.A.C., c.1370, 361). ...alors il estoit bien degois, et sa femme aussi d'autre *part* (C.N.N., c.1456-1467, 89). Et elle d'aultre *part* mettoit peine

d'entretenir le mesnage selon le desirier de son mary (C.N.N., c.1456-1467, 289).

- *D'autre part* (d'une monnaie) "De l'autre côté, sur l'autre face (d'une monnaie)" : ...ordonner coing a monnoies d'or, d'argent et autre metal en plusieurs sortes, comme escus, ducatz a double nom, double coing du roy nouveau fait de par luy, les armes de France d'un costé, et les armes de Cecille d'autre *part*, a croissette de Hjerusalem. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 258).

c) *D'une part ... d'autre part*. "D'un côté et de l'autre" : En nom Dieu, vous avez dit voir ; D'une *part* m'en vois et vous d'autre (Mir. femme roy Port., c.1342, 172). ...à cause de quoy le roy Edoart à tout innumerable puissance et le roy Phelippe aussi se trouva en Picardie et fut d'une *part* et d'autre XXXm hommes tués, le roy Edoart blecié et durerent les guerres et en divers lieux longtemps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 v°).

- *D'une part de qqc..., de l'autre* : Et se aucun disoit que au commencement il avoit plus de parties de terre d'une *part* du centre que de l'autre, et donques quant elles se assemblerent il en eut plus d'une *part* que d'autre et ainsi la terre ne est pas ronde, je di que, posé que ainsi eust esté, toutevoies celle plus grande partie eust boutee l'autre tant que le milieu du monde fust le milieu de toute la masse de la terre ensamble. (ORESME, C.M., c.1377, 560).

- Au fig. [Sert à exprimer une oppos.] *D'une part..., d'autre part*. "D'un côté..., de l'autre" : ...[ils] dirent li uns aus autres qu'ilz s'en allassent coucher au lieu que l'en dit le port au Fain de Paris, estant sur Saine, auquel lieu, ainsi que parolles se meurent entre lui et ledit Castille d'une *part*, et un des compaignons qui avoit soupé avecques lui, comme dit est, d'autre *part*, ycellui Castille fery d'un cousteau ycellui homme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 11). Ce jour, fut confermé l'arrest autrefois conseillé le mercredi XXXJe et derrien jour de may derrien d'entre maistre Giles de Grigny, d'une *part*, et maistre Pierre de l'Esclat, d'autre *part* (BAYE, I, 1400-1410, 50). ...la Court avoit receu certain accord fait entre ledit du Coste, d'une *part*, et ledit de la Mare, d'autre *part* (FAUQ., III, 1431-1435, 62). ...la bataille qui fut entre le roy de Hongarie et monseigneur le duc Jehan (...) d'une *part*, et le grand Turc, en son país de Turquie d'aultre (C.N.N., c.1456-1467, 422). ...mais jugeans de ce à travers, comme aveugles font de couleurs, suivans seulement leur affection desordonnée, procedant de faveur d'une *part*, de hayne et envie d'autre, et le tout fondé sur ignorance (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 r°).

. *D'une part..., de l'autre part* : Par ce appert que la fin est terme de l'inquisition de conseil d'une *part* et la cause efficiente qui commence l'operacion est terme de l'autre *part*, comme dit est. (ORESME, E.A.C., c.1370, 192).

5. [Dans les loc. à *part*, à une *part*, d'une *part*, désigne un espace séparé, distinct de ce qui l'environne]

a) Loc. adv. À *part*. "À l'écart, séparément"

- [À propos de choses] : Item, cogneut que, en la ville de Louvry en Alemaigne, assez près de Mez en Lorraine, il, puis un an a ou environ, en un certain hostel où il avoit ouvré, trouva à *part* une houpelande, laquele il a vestue (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 106). Si ordenna tellement l'argent et l'avoir qui lui venoit de ses gages et de sa revenue tandiz que il fut en l'office que après son estat ric a ric tenu, mettoit tout le demourant a *part* en lieu sauf. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 40). Tout ainsi l'avoir que l'en restraint de superflu estat pour donner aux povres et bien faire est le tresor qui est mis a *part* en sainte huche (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 40). ...et prenne les feies desditz connins et ces feies mette *apart* (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 155). J'avoye mis *apart*

quatre vings Escus pour retraire une rente, Mais vous en auez vingt ou trente, Je le voy bien, car la couleur M'en plaist trestant que c'est douleur. (Path. D., c.1456-1469, 64). Av' ous mys charité *appart* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 411).

. [Pour cacher qc.] À *part* ! : Ce sont florins. A *part*, a *part* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 165). [Éd. : "cachons-les !"]

- [À propos de pers.] : Et, pour ce, fu fait traire arriere [le prisonnier] sur les quarreaux à *part*, et par ledit mons. le prevost fu demandé ausdis presens conseillers qu'il estoit bon à faire dudit prisonnier, et s'il avoit assez confessez par quoy il deust prendre mort. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 207). Si fu fait traire erriere et *appart* sur lesdiz quarreaux. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 293). Et, ce fait, icellui lieutenant commanda ledit prisonnier estre remis seul à *part* que nul ne parlast à lui en une des prisons du Chastellet. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 414). Ce jour, est venus monseigneur le Chancelier en la Court pour ordonner sur un lieu vacant aux Enquestes par le décès de maistre Renaut d'Amiens, et furent oyes les oppinions et vota d'aucuns à *part* en la Tournelle criminelle (BAYE, I, 1400-1410, 50). S'il peut, a *part* se met le plus souvent (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 313). ...après ce que lesdis deputéz eurent regardé a *part* ce que bon leur avoit samblé (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 43). Or sus, mon amy Tropsadvance, Et vous, amoureux mitrart, Venés et nous mectons *appart*, Et nous parons pour mieulx dancier. (Pass. Auv., 1477, 89).

. À *part* de qqn. "À l'écart de qqn" : ...puis certain temps ença, ung nommé Guillaume Arnault, qui estoit homme yvroigne et de vie dissolue, fist tant avec Simon Arnault, son oncle, qu'il se donna à luy pour la provision de son corps, combien que icelluy Simon eust de beaux enfans, et à cause d'icelluy sesdiz enfans le laissèrent et habandonnèrent et s'en alèrent demourer à *part* de leur dit père. (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 195).

. *Estre à part*. "Être isolé, rester seul" : Les chevaliers furent a *part*, Qui estoient de belle part. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 256). Ces lettres furent ouvertes par elle qui voluntiers les vit quand elle fut a *part*. (C.N.N., c.1456-1467, 257). SAINT MARTIN. (...) Puisqu'il convient faire depart, Mere, je vous prie humblement, Quant desormais serez a *part*, Que servez Dieu devostement Et maintenez secretement Sa foy, sa loy et sa creance (LA VIGNE, S.M., 1496, 300).

. *Tirer / traire qqn à part*. "S'isoler avec qqn" : Lequel conte trait à *part* lui qui parle, et, en la presence d'iceulx seneschal et Gaillart, requist lui qui parle qu'il feust son homme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 199). Et vous, ma dame, tirez le a *part*, si le vous dira. (LA SALE, J.S., 1456, 15). Si la tira a *part* et luy demanda, comme assez on le peut penser, dont elle venoit (C.N.N., c.1456-1467, 69). ...la veillote, desirant qu'il sceust l'occasion qui l'amenoit, le tire a *part* et luy va dire de bout en bout tout le fait (C.N.N., c.1456-1467, 100).

. *Se tirer à part*. "S'isoler, se retirer" : Seigneurs, or vous tirez a *part* Veoir comment nous besoignerons (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 330). Atant le gentil chevalier se tira *appart* (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 165). Et vous tirez *appar*, car vous faittes pou de courtoisie a nous empeschier ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 309). ...le conte de Parvanchières se tira *appart* en ung petit champ loing de toutes gens (BUEIL, I, 1461-1466, 187). A tant se teut maistre Jehan de Clugny et mist fin en sa raison. Et les quatre deputéz de par le roy se leverent et se tirerent a *part* ; dont après ung petit avoir parlez ensemble, se remirent ariere chescun en son lieu. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 48).

. *Tenir qqn à part*. "Isoler qqn, le tenir sous sa puissance" : PREMIER ESCHEVIN. De noz ditz orrez la teneur Puisqu'a *part* present on vous tient. DOYEN. Courroux n'avez s'on vous detient, Car pencez que se n'est sans cause. (LA VIGNE, S.M., 1496, 413).

. [En exclam.] À *part* ! "Arrière ! va-t'en !" : SAINT MARTIN. (...) Qui es tu ? Qu'esce cy ? Tu tremble ? Tu vaulx bien ce que tu ressemble ? Deable d'enfer ! A *part*, a *part* ! Pas bien nous ne sommes ensemble. Faiz a coup de ce lieu depart ! (Il fait le signe de la croix et le deable s'en fuyt.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 288).

b) Loc. adv. À / d'une part. "À l'écart"

- *Mettre qqc. d'une part* : Je feray faire robe neufve, Si la mort ung petit s'espreuve A le mectre d'une *part* ["Si la mort essaye de mettre à l'écart mon mari, de me séparer de lui"]. (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 209).

- *Tirer qqn d'une part* : Quand elle vit son frere indigné contre elle, elle le tira d'une *part* et luy dist... (C.N.N., c.1456-1467, 359).

- *Se tirer d'une part* : La mere et les seurs, qui ne vouloient point veoir celle occision, se tirerent d'une *part*. (C.N.N., c.1456-1467, 383).

- *Se traire à une part* : ...et le lignaige s'est trait a une *part* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 177).

c) Loc. adv. À part. "Sans témoin, en tête-à-tête, en privé" : ...et s'elle cognoist que ce soit le meilleur de lui en dire quelque chose, elle lui en touchera a *part*, doucement et benignement. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 55). Et convendra que la bonne dame, qui sera ja toute d'age et ancienne, face aucunes fois en jeux ou esbatements quant ilz seront a *part* et a privé, aussi que l'enfant et la joenne (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 93). ...après ce que lesdis commissaires orent parlé ensemble à *part* (FAUQ., I, 1417-1420, 55). ...et encores se le roy ou vous voulez avoir conseil d'aucune chose que aucuns apoir craindroient a dire publiquement, c'est bien fait de le demander a chascun *appart* et de savoir leur ymaginacion et qui les meut. (JUV. URS., Nescio, 1445, 458). ...pource que je ne voudroye pas que ma science fust découverte ne cogneue de pluseurs, il seroit expedient que je parlasse a vous a *part*. (C.N.N., c.1456-1467, 45). Or ne me peut il bonnement dire ce qu'il a sur le cueur, sinon entre nous deux et a *part* (C.N.N., c.1456-1467, 248). Je vous requier (...) que vous me diez ou je pourray parler a vous a *part*. (C.N.N., c.1456-1467, 306). ...ung de ses serviteurs le vint trouver ung jour en sa chambre, a *part* (C.N.N., c.1456-1467, 311). ...[il] fist tant, par moyens et d'argent et aultrement, qu'il parla a la belle cordoanniere dessoubz sa robe et a *part*. (C.N.N., c.1456-1467, 414). Et alors messire Jehan de Croy (...) commença a dire : "Sire, monseur le duc nostre maistre nous avoit envoyéz devers vous a espoir qu'il vous eust peu plaire de nous oÿr parler ung petit a *part*, laquele chose nous a esté vee..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 174). Seigneur, devant qu'alliés au siege, Il fault qu'ad vous je parle a *part*. (Pass. Auv., 1477, 168). Puis par le semblable alla devers les dames faire comme avoit fait aux chevaliers, et en mille n'en trouva une, qui feust constante en son mariage, pourquoy il dist : "In omnibus nullam repery", puis à la fin, à chacun d'eulz *appart* les admonesta, tant dames que chevaliers, de mieulx tenir loyaulté. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 v°).

- "En privé" : Les lettres de Dieu sont les paroles de la sainte Escripiture, par lesquelles on puet scavoir son estat, sa volenté et ses promesses ; ses messagiers, heraulz et secretaires sont tous ceulz qui la preschent a *part* ou en publique. (GERS., Concept., 1401, 418). ...on le doit reprendre *appart* et en appert. (Percef. III, R., t.2, c.1450

[c.1340], 369). ...soit a *part* ou en prescher (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 98).

- À *part avec qqn*. "Seul à seul avec qqn" : Quand il se vit a *part* avec madame, il luy dist qu'il se doubtoit tresfort (C.N.N., c.1456-1467, 45).

- À *part soi*. "À l'écart, seul" : Lors vint l'angle de paradis Luy proferer plusieurs beaulx dictz Seul a *part* luy en sa maison. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 210). Tout a *part* moy, en mon penser m'enclos (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 320). La geline, voyant venir de loingz le huas, commença appeller ses pouchins et les assembler environ elle pour les deffendre. Tous ceulx qui y vindrent furent sauvez et moult bien deffendus. Mais l'un d'eulx, qui ne vult estre ne venir en la compaignie de ses autres, ains vouloit mengier a *par* lui, fut par le huas prins et devorez. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 258).

Rem. *En par soi* : *Mém. Compiègne C.-B.*, §1448, 277, 444, 455, 525 (T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 64).

. À *part soi*. "Seul à seul avec soi-même, en son for intérieur" : ...seuls *aparsoi* se demante. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 71). ...Par quoi mes plains tristes et angoisseus Puisse *aparmoi* dire et ramentevoir. (FROISS., Orl., 1368, 100). *Apar* lui devise (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 86). Mais *apar* moi je me conseil (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 94). ...je me tourmente *apar* moy et me tiens pour meschant et maleureux (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 12). ...[il] fait ainsi comme il appartient, pensant a *part* luy, après qu'il eut veu monseigneur le seneschal (...) qu'il estoit venu tard (C.N.N., c.1456-1467, 447). Or estoit le dauphin en sa chambre qui se lamentoit à *part* lui (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 239). Helas ! dis je a *par* moy (RIPPE, Andrienne, a.1466. In : *Chrestom.* R., 208). ...elle se desconfortoit piteusement a *part* elle (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 72).

. À *part soi*. "Pour soi tout seul" : Tout le voeult avoir a *par* lui (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 3). Bien estoit ce roy hors du sens, Qui cuidoit occire celui Qui toute rien garde a *par* lui. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 82).

d) Loc. adv. [Dans une pluralité] À *part*. "Un à un, l'un après l'autre" : Et sembla à tous les assistens que pour pourveoir audit paiement on devoit, concorditer unanimité consensu, poursuivre en commun le paiement desdis gaiges pour tous eulz ensemble, sans querir paiemens et provisions à *part* separeement (FAUQ., II, 1421-1430, 181). ...elle estoit aussi bien femme pour les fournir tous deux et mieulx trop que nesung d'eulx a *part* n'estoit pour la seulle servir a gré. (C.N.N., c.1456-1467, 237).

- *Chacun à part soi*. "Chacun à son tour" : Adont les quatre chevaliers jurerent chascun *apar* lui que... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 323). ...comme aussi desd. conseilliers qui ont opiné chescun a *par* soy en ceste matiere (Entrées roy. G.L., 1476, 209). Et tantost le dit pere mist tout le boys en ung faisseau et commanda a chascun de ses dis enfans qu'ilz le levassent et ostassent chascun a *part* soy le dit faisseau du lieu ouquel il estoit, ce qu'ilz ne peurent faire pour la pesanteur de celui. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 64).

e) Loc. adj. À *part*. "Séparé" : ...pour ce, cy il n'en fait aucune recepte, mais cy après de la revenue d'iceulx moulins de ceste presente année sera fait recepte en ung chappitre *appart*, par l'ordonnance de messeigneurs Prevost des marchans et eschevins (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 266). ...dont, pour mieulx faire croire la bourde, fist partir une partie de ses gens de son ost et faire ung aultre logis *appart* assez loings du scien, ainssy comme se

ilz se fussent partis par mal talent. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 53).

- [D'une pers.] "Isolé, dans une situation sociale et morale d'isolement, de mise à l'écart" : Dieu sceit se il cognoit, lors a *part*, Comment des riches biens celez En doit avoir petite part. (LA SALE, J.S., 1456, 17).

- [D'un lieu] "Isolé, écarté" : Et se ce ne peut estre, l'en doit a teles gens qui sunt si grans anemis bailler habitacions sequestrees et a *part* ou hors la cité. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 228). ...toutesfoiz que bon luy sembloit [il] se rendoit en ung lieu de son hostel a *part* et destourné, ou elle luy venoit faire compaignie (C.N.N., c.1456-1467, 268). Après longs debatz, il me retira en une galerye *appart*. (COMM., III, 1495-1498, 250).

- [D'un objet] "Caché" : ...si vous avez quelque mignot d'argent a *part*, il le vous fault mettre avant (C.N.N., c.1456-1467, 419).

D. - "Parti, faction" : Bien les a a sa *part* l'yés. Au fort a lui sont accordé. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 7). ...Quant acourut i sont chil qui sont de sa *part* (Bât. Bouillon C., c.1350, 29). ...Par toutes *pars* des crestiens En contree nulle n'a pais Et plus se font maulx que jamais. (GARIN, Compl., 1460, 125). [Éd. : "du fait de toutes les factions des chrétiens, il n'y a de paix dans aucune contrée"]

- *Tenir part et bande à qqn*. "Prendre le parti de qqn, être favorable à qqn" : Si n'estoit favorable a nul, par corrupcion ne par quelconques familiarité, tenir *part* ne bande (Bouciquaut L., 1406-1409, 197).

- *Tenir / soutenir la part de qqn*. "Prendre le parti de qqn" : SAPIENCE. Justice a cause Et me tiens assez de sa *part* Se Verité avec nous part. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 46). Le seigneur de Saintré, tres desplaisant de la charge et injures que donnoit aux gentilz hommes damp Abbés, dist a Madame : "Se il vous plaisoit tenir la *part* des gentilz hommes, vous sçavez bien le contraire, ma dame." (LA SALE, J.S., 1456, 278). Et ainsi s'esmeut entr'eulx grant noise et contencion tellement que la feste fut tournee en trouble, car les uns poissons tenoient la *part* du carpe et les autres soustenoient la *part* du thimal. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 157). [R. M.]

PART, subst. masc. (part²)

[T-L : *part²* ; GD : *part¹* ; GDC : *part¹* ; FEW VII, 694a : *partus* ; TLF XII, 1042b : *part²*]

"Mise bas ou enfantement" : C'est de leo de *part* de parde ["descendant du lion par une parde (une panthère)"] (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 335). Tant sera-elle moult heureuse nourrice D'hommes louables, vertueux et sans vice, Comme la mere des dieux Berecinthie (...), Ayse et joyeuse de son fecunde *part* Et du doulx lect qu'aux petis dieux depart (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 362). [R. M.]

PART, subst. masc. (part³)

[GD : *part²* ; *FEW VII, 687b : *partire* (?) (?)]

"Premier jet de boule en partant du but, au jeu de quilles" (GD)

REM. Ex. de DESCH., ms., ds GD VI, 3a. Masc. comme l'est *depart* ? [R. M.]

PARTABLE, adj. (partable)

[T-L : *partable* ; GD : *partable* ; FEW VII, 683b : *partire*]

"Susceptible de partage, divisible" : De justice particuliere sont deux especes ou .II. manieres : une est celle qui est en

distribucion de honeurs ou de pecunes ou de quelzconques autres choses qui sont *partables* entre eulz qui communiquent en une civilité ou policie. (ORESME, E.A., c.1370, 283). ...le meuble que la mère avoit gagné depuis la mort de ses II seigneurs seroit *partable* entre les premiers enfanz et les derriers. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 342). Et si entre le pere et la darreniere femme avoient esté faiz achactz et conquestz ensemble durant leur mariaige, les enfans de la darreniere femme y auroint la moctié par raison de la mere, et l'autre moctié sera *partable* entre les premiers et les derreniers enfans (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 178). ...Pou persesif, plain propos penetrable, Pouvoir *partable*, prescript, pris, properable, Party plorable, prevention portable, Pacificable, postulant, pris, parvers, Ceste opusculle fist lugubrer par vers. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

Rem. *Chasse am. W.*, a.1509, gloss. [R. M.]

PARTAGE, subst. masc. (partage)

[T-L : *partage* ; GD : *partage* ; GDC : *partage* ; FEW VII, 682a : *partire*]

I. - [Idée de séparation] "Départ, séparation" (synon. *partement*) : Ne le deust on pas accuser A celle fin qu'il fust lyé, Prins, murdry et expedyé Pour en despescher le *partaige* ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 658).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

II. - [Idée de répartition]

A. - "Division en parts, répartition, partage" : Sur le debat du *partage* d'entre J. de Poiz, d'une part, et sa mere, d'autre part (BAYE, I, 1400-1410, 229). ...Voilles de sobre pour courre aux advantaiges Des tripotaiges, s'il survient nulz *partaiges* D'aucuns ostages d'entreprises gentilles, Proyes fertilles d'invencions subtiles, Drogues utiles pour fournir aux castilles D'orbes bastilles quant la mer est carmee Et qu'on y fait main a main quelque armee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). Premièrement, le roy donna à Mons. de Guienne toute la confiscation des terres dudit conte d'Armignac estans es terres de Mons. de Guienne, tant deçà la riviere de Garonne que delà, selon le *partaige* et limites arresté de tous poins audit lieu de Coulonges. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 232).

- *Faire partage de qqc. à qqn.* "Attribuer à qqn la part qui lui revient" : Le grant Galiffre avoit une ramace Disant ainsi : "J'acumulle et amasse En mes dangiers les foibles [et] les fors ; Ou qu'il me plaist, je monstre mes renfors Et ceulx qui ont besoing de mes consors, S'a gré me vient, *partaige* leur en foys". Puis il avoit ung grant tas de ressors Qui demonstroyent comme on met aux essors Ceulx que l'on veult pugnir aucunes fois. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 161).

- *Donner qqc. pour partage.* "Donner qqc. en partage" : Si me donnez pour *partage* Vie ou mort, joye ou destresce. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 38).

B. - En partic. "Répartition, part d'un héritage" : ...contez ne duche ne doit estre partie ; Il n'a point d'ainznece - si com dient li saige - En *partaige* de femmes, ce tenons pour usaige (Gir. Ross. H., c.1334, 132). ...inventaire, *partaige* et division des biens demourez du decés et qui communs estoient entre ladicté vefve et ledit deffunct aux jour et heure qu'il ala de vie a trespassement (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1399, 758). ...il sera dit que les *partages* faiz par maistre Oudart Baillet demourront en l'estat qui sont, comme bons et valables, et sortiront leur plain effect et sera tenus ledit J. de Poiz de choisir l'un d'iceulx *partages* dedans le XVJe jour de juin prouchain venant pour tous delaiz et prefixions, et l'autre rendre à sa dicte mere pour joir d'icellui par forme de doaire (BAYE, I, 1400-1410, 229).

Et par avant le conte d'Alençon n'avoit point demandé ne prins son *partaige* tel ne si grant comme il lui devoit appartenir par l'eschaite de la couronne qui estoit eschaite et venue au roy Phellipe de Valoys, son frere, et à lui. (CAGNY, Chron. M., 1436-1438, 5). Et en ce temps estoit l'archiduchié departie en pluseurs mains, par *partaige* d'enfans, successeurs chascun en son droit (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 23). Les demandes des seigneurs estoient grandes, par especial pour ce que le duc de Berry vouloit Normandie pour son *partaige*, ce que le roy ne vouloit accorder. (COMM., I, 1489-1491, 74). Cependant que ces traictiez se menoient par voyes d'assemblées et que l'on pouvoit communiquer les ungs avec les autres, en lieu de traicter paix, se traicta par aucuns que le duché de Normandie se mectroit entre les mains du duc de Berry, seul frère du roy, et que là il prendroit son *partaige* et laisseroit Berry au roy. (COMM., I, 1489-1491, 80). Ce fut Pluton, qui par son droit *partage*, Eut la terrestre empire et heritaige (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 277). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

- "Part de ce que l'on mérite, rétribution au mérite" : Ainsi muèrent les autres degrez d'Angleterre, et division se mist entre eulz, qui a duré jusques aujourduy ou peu s'en fault, en usurpant ceulx de la maison d'Iort ce royaume, ou l'eurent à bon tiltre : je ne scay lequel, car de telles choses le *partaige* s'en faict au ciel. (COMM., I, 1489-1491, 24).

C. - Au fig. : Et tout malheur m'est en *partaige* escheu. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 14). [R. M.]

PARTAGER, verbe (partager)

[T-L : *partagier* ; GD : *partagier* ; GDC : *partager* ; FEW VII, 682b, 688a : *partire* ; TLF XII, 1044a : *partager*]

"Mettre [une embarcation] en partance" : ... que (...) aucun empeschement soit fait (...) en la charge et partement d'une nef (...) qu'il ne la puissent faire *partaigier* (...) et partir de là ou elle est (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1398, 293).

REM. Dérivé de *partage* au sens de "départ". [R. M.]

PARTAILLER, verbe (partailler)

[T-L : *partaillier* ; GD : *partaillier* ; FEW XIII-1, 49a : *taliare*]

A. - "Tailler (la vigne, un bois...)"

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1377-1378 ds GD VI, 5a.

B. - "Faire entièrement la taille des pierres (destinées à une construction)" : ...son salaire d'avoir *partaillié*, parfait et assiz en ladicté église de Saint Bavon, ladicté tombe (Comptes Lille L., t.1, 1442-1443, 386). [R. M.]

PARTANCE, subst. fém. (partance)

[T-L : *partance* ; GD : *partance* ; FEW VII, 687b : *partire* ; TLF XII, 1046a : *partance*]

"Départ"

REM. CHR. PIZ. (*Oeuvres*, éd. M. Roy, t.3, 189). Cf. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 61-62. [R. M.]

PARTANT, subst. masc. (partant¹)

[FEW VII, 687b : *partire* ; TLF XII, 1046b : *partant*¹]

"Celui qui part, qui est parti" : Encores vouldons et ordonnons que, se aucune des parties se departoit de nostre court après les gaiges gettez et receuz, sans nostre congiet, icellui *partant* vouldons et ordonnons qu'il soit tenu et prononcé pour recreant et convaincu (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 212). [R. M.]

PARTANT, adv. (partant²)

[T-L : *tant* ; FEW XIII-1, 90b : *tantus* ; TLF XII, 1047a : *partant*²]

"Par suite" : ...toutevoies, se il plaisoit a yceuls religieux et ou cas qu'il ne leur plairoit a prendre la dite somme d'argent en la maniere que dessus est dit, les dites veues et esgous seront mises aus us et aus costumes de la ville de Paris, et, *partant*, les hoirs d'icelui Guillaume ou ceuls qui de lui auront cause seront quitez et absouls de paier les quatre soulds et cinc deniers dessus diz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 47). *Partant*, se la philozomie De Loyalté veoir poioie, Ma volenté luy conteroie (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 251). *Partant*, devien-ge pastureil Ne iamais, qui soit laid ne bel, Le mien cors ne les seruirat (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 255). Lequel Hainsselin *partant* se parti lors d'elle qui parle, et avec soy apporta ledit drapelet. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 330). Et *partant*, lui qui parle et ceulx de sa compaignie se departirent dudit fort et le rendirent audit conte ou ses gens, par la fourme et maniere que dit est cy-dessus. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 205). *Partant* est la repugnance l'avancement de ton merite, et ta nuisance le redoublement de ton louer (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 34). Et, de l'autre costé de la riviere, du costé desdits Bourguignons, passa à nage ung Normant, qui ala copper les chables ordonnez à porter ledit pont, et, *partant*, ledit pont s'en ala aval l'eaue. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 97). ...le seigneur de Hemeries, sans moyen entredeux, sievoit cely de Rossimbos, par quoy il estoit raisonnable qu'il en eust l'absence. Et *partant* le conte se bouta si aigrement en ceste querelle en faveur de cely de Hemeries qu'il y eust mis corpz et chevance premier que s'en estre deporté. Si tourna la chose a grant meschief depuis et a disposition de mal bien lamentable (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 108).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

PARTÉ, (?) (parté)

[Ø]

"?" : Si m'esjois de ma *parté* [sans doute à lire *m'aparté*, *m'aperté* "mon habileté"], Qu'il m'est avis (.) que chi apres Sera grans biens de l'estre pres. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 169). Ha ! douce Virge debonnere, Quel *parté* [l. *parte* "perte"] ! quel departement ! Car cil ou tout entirement Estoient toutes graces, bontés Si est mors ! (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 329).

REM. Mot fantôme (éd. *parté* "Trennung", "séparation"). [R. M.]

PARTEMENT, subst. masc. (partement)

[T-L : *partement* ; GD : *partement* ; FEW VII, 687b : *partire*]

"Départ" : Si m'en alai bouter en cage Pour faire mon pellerinage ; Mais nonpourquant le *partement* De nous m'anoioit durement, Car tous mes cuers li demouroit, Qui la servoit et aouroit (MACH., Voir, 1364, 260). Et se vous dittes que vous ressoingniés le *partement*, je ne cuide mie que vous le ressoingniés plus de moy, car j'en ai tant de pensees que, en l'eure qu'il m'en souvient, je ne puis bien avoir (MACH., Voir, 1364, 286). Apres le *partement* de ceste chevauchiée que les oncles du roy fissent vers Asquessuffort contre le duc d'Irlande et que toutes manieres de gens furent retrait en leurs manoirs, se tindrent le duc d'Yorth et le duc de Glocestre et l'archevesque de Cantorbie en la cité d'Asquesuffort, (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 74). Desesperez En sui et si forcenez, Quant si mal sui fortunez, Qu'à grief tourment M'ocira vo *partement*. Dire l'orrés, S'excusé ne m'en tenez Entierement. Dame, mon cuer

emportez. (MACH., Ch. bal., 1377, 623). ...il print ladite sainture et la mist auprès de lui sur le banc ou sur la fourme sur lequel il s'estoit deschaussé, en entencion et volenté de la prendre et trouver au lieu où mise l'avoit, afin que au matin à son *partement* il peust icelle prendre et emporter avec soy (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 364). Nous avons entendu depuiz nostre *partement* de nostre ville d'Arras que on met suz une taille en ce royaume (BAYE, I, 1400-1410, 35). À Perrenet Boilet, qui, ledit jour, environ deux heures aprez le *partement* dudit Jehan Dyee, se parti pour hastivement de nuit et de jour à chevaulz de relais porter lettres closes de par mondit seigneur aux cappitaines tenans le siege devant Estan Saint Germain (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 464). ...je loe et veul que avant vostre *partement* un mois vous envoiez un roy d'armes ou herault a la court (LA SALE, J.S., 1456, 81). Et quant ils estoient au preau assemblé, dont pour le tres brief *partement* estoient mains durs soupirs et maintes larmes gectees. (LA SALE, J.S., 1456, 94). Apres le *partement* de ces seigneurs de Poulaine, Saintré fut bien a lesir festoie du roy, de la royne, des dames, et de toute la court. (LA SALE, J.S., 1456, 172). ...il ordonna son *partement* et print congé de sa dame. (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...puis son *partement* jusques a son retour, oncques son pere ne sa mere n'en eurent une seule nouvelle (C.N.N., c.1456-1467, 324). Et, si s'en alerent audit pays de Bretagne, aprez ledit *partement*, aucuns particuliers pardevers mondit seigneur de Berry. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 38). Et, quant lesdictes monstres furent faictes, le roy s'en retourna à Paris par eaue. Et, avant son *partement* et en sa presence, ledit seigneur de Charrolois dist à tous sesdictes gens de guerre ces motz : "Messeigneurs, vous tous et moy sommes au roy mon souverain seigneur, qui cy est present, pour le servir toutes les foiz que mestier en aura." (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 130). Et si perdi durant icellui temps grant quantité de son artillerie, que ceulx de la garnison d'Amiens pour le roy gaignerent dessus lesdiz Bourguignons. Et, depuis ledit *partement* desdiz Bourguignons, ilz s'en alerent boutans les feux es blez et es villages partout où ilz passoient ; et vindrent devant Saint-Walery lez le Crottoy, qui leur fut rendu par ceulx de dedens, pour ce qu'ilz n'estoient pas assez gens et que la place n'estoit point de tenir contre sa puissance. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 281). Sy me souvient bien, Dieu mercis, Que je feiz a mon *partement* Certains laiz, l'an cinquante six, Qu'aucuns, sans mon consentement, Voulurent nommer testament ; Leur plaisir fut, non pas le myen. Mais quoy ! on dit communement Qu'ung chacun n'est maistre du scien. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 71). Guillaume de Pontoise, archediacre de Rouen, homme de bonne licterature, fut envoyay en Espagne et, avant son *partement* et depuis, prenostica par la science des estoilles la grande intemperance de l'air et les grandes pluyes que furent si vehementes que les blez demourerent germez et grenez aux champs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 r°). Avecques cestui j'ay conversé souvent et ay veu par experience qu'il estoit bon astrologien et de subtil engin et lui feiz son *partement* ["je lui préparai son départ"] pour soy retirer à Romme, pour les envies que aucuns du Daulphiné orent contre lui (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 162 v°). Et aussi comme le roy partit de son royaume, quelz ordonnances il fist avant son *partement*, quelz gens il mena, quel train et comment il estoit ordonné. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 129). Mais avant, le roy avoit prins d'assaut la ville et le chasteau Saint-Amant l'Alier, environ le jour de l'Ascencion. Et dimenche, XIIe jour de may audit an, aprez le *partement* de Mons. le duc de Berry, qui fut mené en Bretagne par Odet d'Arrie, seigneur d'Escun, fut fait une ballade par escript, dont la teneur s'ensuit :

Remettez sus chiens et oyseaulx, Aussi toute gaudisserie, Jusquez ad ce que Ode d'Airie Aura remis sus jeulx nouveaulx, Lesqueulx ne seront trouvez beaulx (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 165). Hier arriva Mons. le president en ceste ville ; et depuis son *partement* de devers le roy est aussi retourné ung de mes gens, qui aussi arriva du jour de hier, par lequel j'ay sceu qu'il y a treves en Bretagne pour six sepmaines, esuelles est comprins monseigneur de Bourgoigne, se comprins y veult estre (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 321).

- *Faire partement de qqn*. "Quitter qqn" : ...et, au *partement* de la compoignie que firent ensamble iceulx Robinet et lui qui parle, icellui Robinet descompta en la presence de lui qui parle, et mist en sa charge, par devers icelle Alips, iceulx X ou XII frans, n'est record le quel (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 491).

- *Faire partement* (d'un lieu). "Quitter (un lieu), s'éloigner de" : Et est voir que sur le *partement* que firent iceulx mariez de la ville de Paris pour aller ou pays de Caux, où ilz sont demourans, il qui depose se trait devers ladite dame et lui exposa les choses dessus dictes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 360).

- *Estre sur son partement*. "Être sur le départ" : ...[il] pria et requist son dit seigneur, qui estoit sur son *partement*, que icelle sainture il vouldist faire porter et rendre à icelle dame de Saumon (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 363).

- "Départ de la vie, fin" : Je plains le temps de ma jeunesse, Ouquel j'ay plus qu'autre gallé Jusqu'à l'entree de viellesse, Qui son *partement* m'a cellé : Il ne s'en est a pié alé N'a cheval, hélas ! comment don ? Soudainement s'en est vollé Et ne m'a laissié quelque don. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 34). [R. M.]

PARTEMPS, adv. (partemps)

[GD : *partemps* ; FEW XIII-1, 187b : *tempus*¹]

"Tôt"

Rem. Doc.1415 (Metz, *le plus partamps que vous pourez*) ds GD VI, 5b. [R. M.]

PARTENANCE, subst. fém. (partenance)

[GD : *partenance* ; FEW VIII, 283b : *pertinere*]

"Dépendances d'une propriété, d'un domaine ; ensemble d'éléments qui font partie d'une souveraineté" (synon. *appartenance*) : ...advint que ung homme à cheval, de la compaignie d'icellui Salezart, passoit tout seul par ladicté viconté de Caramaing et tenoit une traverse de chemin qui est entre ledit lieu de Caramaing et le lieu de Saint Feliz. Et ce venu à la notice dudit suppliant qui estoit, comme dit est, fort esmeu envers lesdiz routiers de ce qu'ilz l'avoient si durement traictié, icellui avec trois autres dudit païs le suivirent tellement qu'il fut actaint es *partenances* du lieu d'Auriac appartenant à aucuns seigneurs dudit païs, premierement par ledit suppliant qui estoit à cheval, et apres par les autres qui estoient à pié. (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 475).

Rem. Ex. d'afr. et doc.1391 (*partenance*) ds GD VI, 5c.

V. aussi *partinence* [R. M.]

PARTENDRE, verbe (partendre)

[GD : *partendre* ; FEW XIII-1, 199b, 200b : *tendere*]

I. - "Tendre (des tentes)" (synon. *pourtendre*) : Et *partendues* les tentes [,] il attendy la Gaffarion par deux jours (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 82).

II. - "Continuer, persévérer"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503, *pertendre*) ds GD VI, 5c. [R. M.]

PARTENIEUX, subst. masc. (partenieux)

[GD : *partenieux* ; *FEW VIII, 283b : *pertinere*]

"Partisan" : ... ilh m'at esteit nonchiet que ly *partenieux* de cheli qui pair les aultres est nommeis Johans pape... (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 150). [Seul ex.] [R. M.]

PARTENIR, verbe (partenir)

[T-L : *partenir* ; GD : *partenir* ; FEW VIII, 283b : *pertinere*]

A. - [D'une chose] *Partenir à qqn*. "Appartenir à qqn, lui revenir par droit d'héritage" : Sire, nous vous venons requerre Que la porcion delivrez Des tresors et la nous livrez Qu'a Clotilde sont et *partiennent*, Et de la succession viennent Tant de son pére com de mère (Mir. Clov., c.1381, 233).

- "Concerner, intéresser qqn" : Mais je te dis (...) Que jamais la redempcion Par aultre ne se povoit fere Que par celly a qui l'affere Du pechié d'Adam *partenoit* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 94).

B. - Empl. impers. "Appartenir, convenir" : ...nous meissions bonnes ["bornes"] et separacions partout ou il *partiendra* pour limiter et diviser toutes les places denommees esdites lettres (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1397, 204). [R. M.]

PARTERMINER, verbe (parterminer)

[FEW XIII-1, 238a : *terminare*]

"Mettre fin à" : O hélas ! je voy bien que ce royaume est perdu à jamais, et que trempement et à nos yeux il se veut perdre et finer, quand (...) se veut pardéfaire et *parterminer* en division comme du père contre le fils, et de l'un membre contre l'autre. (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 286). [R. M.]

PARTEUR, subst. masc. (parteur)

[T-L : *partëor* ; FEW VII, 683b : *partire*]

"Celui qui répartit, qui partage" : Mors est li plus loiaus donnères, Mors est li plus loiaus *partères* (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 56). Partitor (...) : *parteur* (Aalma R., c.1380, 300). [R. M.]

PARTHES, nom propre (parthes)

[FEW, Ø lat. *Parthi* ; TLF XII, 1049a : *parthe*]

"Parthes" : ... Demetre le roy des *Partes*... (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 113). ... Crassus (...) devers les *Parthes* il avoit desirré or (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 231). [R. M.]

PARTHUIS, adj. et subst. (parthois)

[FEW, Ø lat. *Parthus*]

"Parthe" : Sy m'en vois vers le dieu *parthois* Nommer Appolin le cortois, Auquel me fault le doz tourner Contre Mars, sans plus sermonner (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 30). O Appolin, grant dieu de Parthe, Vous ferez es *parthois* grant perthe, Qui sont a l'empereur rebelles. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 30). [J.-L. R.]

PARTI, subst. masc. (parti)

[T-L : *parti* ; GD : *parti* ; GDC : *parti* ; FEW VII, 679b, 680a : *partire* ; TLF XII, 1050a : *parti*]

I. - "Situation, état ; manière, moyen"

A. - "Situation, état" : En trop dur *parti* Seroit, et son tamps ossi Plorroit a chiere esbahie. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 132). Ainçois les a si asproyé [les gens de France] Et contre eulx s'est si deffenduz Qu'a li pour moy se sont renduz, Et les a mis en tel *parti* Qu'a son honneur s'est d'eulx parti (Mir. st Lor., 1380, 133). ...a l'endroit ou li arbalestrier traioient et ensonnoient ceuls dou fort, il ronpirent le mur et i fissent un grant petruis et entrerent dedens a

force, car il estoient grant gent. Quant li compaignon se veirent en ce *parti*, il se vodrent rendre salve lors vies, (FROISS., Chron. D., p.1400, 532). Bien monstra la li gentils rois Edouwars que il avoit grant desir de conbatre et amour as armes, qant il s'estoit mis en tel *parti* et tant humeliés que desous le pennon mesire Gautier de Manni, son chevalier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 870). ...Dont suis en tel *parti* Souvent, quant a droit m'en remembre, Que cuer et corps et tuit li membre Me vont tremblant (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 97). Si n'estoit pas petit l'esbahissement de eulx trouver en tel *parti*, sans chief, entre les mains des Sarrasins (Bouciquaut L., 1406-1409, 117). ...si ne sceust plus que dire, ne comment soy excuser. Lors Madame, qui le vist en tel *parti*, en subsriant a ses femmes dist : "Que direz vous d'un failli escuier, qui par deux foiz a donnee sa foy a une dame... ?" (LA SALE, J.S., 1456, 12). L'Anglois le mena en une place assez près de la et en prison le bouta. Le François, voyant ce *party*, tout son estat a grand haste au capitaine manda (C.N.N., c.1456-1467, 55). JUSTICE. (...) Je vueil qu'i me soit presenté En l'arbre de la croix pendu, Fixé, cloué, mort estandu, Tant que l'ame a son pere rende, Et n'est amende que j'en prende Tant qu'en ce *party* le verray. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 689). Nous estions en tel *party* Et en sy grant perplexité Qu'il nous sembla que la cité Et toute la terre trembla. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 883).

- *En ce parti*. "En cet état, ainsi" : ...tant porta le cheval Remondin, ainsi pensif et plein d'ennuy et de meschief qui lui estoit advenu, qu'il ne savoit ou il aloit, ne il ne conduisoit pas le cheval, mais le portoit partout la ou il lui plaisoit a aler, sans ce que il lui tournast le frain a dextre ne a senestre ; ne Remondin ne voit ne oit ne entent. En ce *party* passa par devant la fontaine ou les trois dames estoient, sans ce qu'il les veist, et ly chevaulx l'emporte grant aleure. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Lors fu menez en la chambre ou Clerembaut, son frere, estoit, et tous les autres prisonniers. Lors, quant il les appercoit liez et gardez en ce *party*, si fu moult doulent. (ARRAS, c.1392-1393, 205). ...devindrent les leurs [chemises], leurs couvrechefs et petiz draps, bien sales, et a grand regret leur venoit d'eulx trouver en ce *party*, car il faisoit bien chault (C.N.N., c.1456-1467, 397).

- *En parti de + inf. En parti que de/ pour + inf.* : Et si avoient li Escoçois lors deus premieres batailles establi sus deus crupes de montagne, la ou nuls ne pooit bonnement monter ne ramper pour euls assallir ; mais estoient en *parti* que pour les assallans tous confroissier (FROISS., Chron. D., p.1400, 142). "Nous sommes en *parti* de tout perdre, car il n'i a point de bonne ordenance en nous." (FROISS., Chron. D., p.1400, 726). "Ha ! dist li Monnes de Basele, ... on n'a point tenu ne creu mon ordenance. Si sons sus un *parti* que de tout perdre." (FROISS., Chron. D., p.1400, 730).

- *Parti d'armes* : Monseigneur, quant on est en tel *parti* d'armes que nous estoins pour ces jours en la garnison de Bourbourcq, ... on doit de deux voies ou de troys prendre la plus pourffitable en adamaigant ses ennemis. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 37). "Et outre", dist messire Guillaume Heltem, "pour moi nettoier et purgier de tout blasme, ... je suy tout prest de lever le gaige et de mettre mon corps en abandon et ou *parti* d'armes, et de prouver le contraire, ainsi que les juges ad ce deputez et ordonnez l'ordonneroient." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 39).

- *Avoir mal parti*. "Être en mauvaise situation" : LE ROY. (...) Dites moy que fait la royne Et ses deux filz. PREMIER CHEVALIER. Sire, soiez certainz et fiz, Quant est d'elle, elle a mal

parti ; Ses filz de touz poins departi Se sont d'elle et de son conseil. (Mir. ste Bauth., c.1376, 130).

. *Demeurer en ce parti*. "S'en tenir là, rester sans réagir" : Quant le duc Anthoine scot le meschief que les Sarrasins font au roy, si en ot grant pitié et jure en son cuer que pas ne demourra en ce *party* et que Sarrasins acheteront la peine que ilz font souffrir aux Crestiens. (ARRAS, c.1392-1393, 172).

- *Faire à qqn mauvais parti*. "Réserver un mauvais sort à qqn, le maltraiter" : Ledit connestable, doubtant la fureur dudit seigneur et considerant en luy que, s'il estoit tenu et prins, il auroit et luy feroit on quelque mauvais *parti*, affin de soy remettre par quelque bonne maniere en la bonne grace du roy, voulant pour ce faire employer ses amys (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 347).

. *Laisser qqn en tel ou tel parti*. "Laisser qqn en telle ou telle situation, sans réagir" : ...et leur compta toute l'aventure, et comment Jossellins et ses filz avoient esté pendus, et qu'ilz avoient en pensé d'en faire, ou de lui vengier de Remondin qui lui avoit pourchacié cest ennuy, et a eulx fait si grant blasme et si grant hontage, ou de le laissier en ce *party*. Lors respondi, pour tout le lignaige, un moult estous chevalier (...) : Chastellains, nous voulons bien que vous sachiez que ainsi ne demourra pas, car nous sommes tous en volenté de mettre mort cellui qui nous a fait si grant vitupere et si grant deshonneur. (ARRAS, c.1392-1393, 68).

- [D'une chose] *Estre en bon parti*. "Aller bien, prendre bonne tournure" : Et le roy lui dist : Ma belle niepce, Dieu mercy, voz besoingnes sont en bon *party*, et vostre pays est delivré du dangier des Sarrasins par la puissance de Dieu et des deux freres de Lusegnen. (ARRAS, c.1392-1393, 188).

B. - "Manière, moyen" : Il vous ont tant courechiet de faire morir vos hommes sus mer, et ossi chi tenu tant longement et fait despendre vostre argent, que dur est a ce pardonner ne euls prendre par le *parti* que ils le voellent avoir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 839). Joseph, respondez, est il vray ? L'avez vous fait en ce *party* ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 225). ...parlé avec luy sur le fait de son ouvrage et me ouvrit plusieurs *partiz* et appointemens de fondre et affiner tant l'argent que le plomb et cuivre. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 296). ...à sondit retour d'Escosse il descendit et print terre à l'Ecluse avec sa marchandise, laquelle il fist mener jusques à Bourges et fist illec diligence de trouver voiture pour mener et conduire lesdictes laynes et sept balles de draps par terre jusques en ladite ville de Rouen. Maiz pour ce qu'il ne povoit trouver *party* raisonnable, et lui demandoit l'en autant de voiture comme valaient lesdictes laynes et draps, ilz les fist chargier sur vaisseaux (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 510). Quand Montbleru eut confessé ce larrecin, et qu'il eut trouvé sa quittance par le *party* qu'avez oy, il ne fault pas demander si [les autres] (...) furent bien esbahiz (C.N.N., c.1456-1467, 401). J'ay mieulx gardé de mon costé Que vous, et de meilleur *party*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 842).

- *Par ce parti*. "De cette manière" : : Dont dist Geronnet, ... "...venez par ycy et faites apporter vos eschielles cordées ; nul ne le vous debatera l'entrer ne le monter." - "Entens, Geronnet", dist Perros, "tu me dois mettre en la ville ; mais, par ce *parti* que tu me monstrez, je n'y entreray ja fors que par la porte." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 213). Et lors dist le roy ces paroles : Anthoine, frans et nobles chevaliers, les barons de ceste contree ont regardé et considéré la grant honneur que vous avez fait a leur dame, a son pays et a eulx, et aussi que vous ne voulez riens avoir du leur, ne de leur dame. Si ont advisé que par ce *party* vostre raison y seroit trop petitement garde. Et pour tant ilz vous supplient qu'il vous plaise que vous leur accordez un don qu'ilz vous demanderont, et si

sera sans vostre coustenge. (ARRAS, c.1392-1393, 169). Montons amont, car il vous demandent et se voellent rendre. Vous poriés par ce *parti* moult tos avoir une bonne journee. (FROISS., Chron. D., p.1400, 692).

- *Par tel parti*. "D'une telle façon" : Si fu feru par tel *parti* D'une maladie cruele (...) Qu'il n'en pot estre secouru (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 230).

. *Par tel parti que*. "De telle façon que" : Et sachiez que il [le roi Selodus] fist trop grant dommage de crestiens, et ravigora ses gens par tel *party* qu'ilz se deffendent asprement. (ARRAS, c.1392-1393, 185). Pere Noé qui plantastes la vingne, Vous aussi, Loth, qui bustes ou rocher, Par tel *party* qu'Amours, qui gens engingne, De voz filles si vous fist approucher - Pas ne le dy pour le vous reproucher -, Archedeclin qui bien seustes cest art, Tous troys vous pry que vous vueilliez prescher L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 102).

II. - "Cause défendue par qqn ; p. méton. ceux qui défendent cette cause"

A. - "Cause défendue par qqn" : ...la somme de quatre cens frans que mondit seigneur lui a donnez tant pour consideracion de plusieurs et agreables services qu'il lui a faiz et en recompensacion de plusieurs pertes et dommaiges qu'il a soustenuz pour soustenir son *party* contre ses adversaires (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 62). ...pour le aydier à relever aucunement de pluseurs grans et inreparables dommaiges qu'il avoit supporté et soustenus de la partie des ennemis de mondit feu seigneur pour avoir tenu et porté son *party* et le favourisié de tout son pover en ladite ville de Troyes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 393).

- *Estre du parti à qqn*. "Défendre la cause de qqn, se montrer constamment favorable à qqn" : Et quant le roy fut en sa chambre, le seigneur de Saintré au roy en riant si dist : "Sire, pour nostre bien venue, je vous supplie que ce soir avec la royne dormez." Le roy, qui tres gracieux prince estoit et qui tant l'amoit, en riant lui dist : "Toudiz fust et serez tres gracieux et du *parti* aux dames..." (LA SALE, J.S., 1456, 225).

- *Prendre le parti de qqn*. "Se déclarer pour qqn" : ...au temps que par le feu roi Jehan le pays de Limosin fu baillié et livré aus Engleiz, le pere de lui qui parle se tourna et print le *parti* du roy de France (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 185).

- *Tenir le parti de qqn*. "Suivre, favoriser, appuyer la cause de qqn, être dans le camp de qqn, se ranger parmi ses partisans" : ...Gautier Spridligton, anglois et tenant le *parti* de Edoart d'Angleterre et du dit prince, son filz, et demourant soubz leur juridicion et destroit, courant et robant en armes jour et nuyt pluseurs parties de nostre royaume (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 5). Et dit que tous ceulx dudit pays de Limosin tenans le *parti* des Englois qui poveroient savoir l'entreprinse de lui qui parle, en avoient très-grant joye, et que s'est le fort d'environ tout ledit pays de Limosin de la prinse duquel ilz auroient la plus grant joye. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 190). ...il encontra le conte de Peraude, lequel tenoit le *parti* de Lancelau (Bouciquaut L., 1406-1409, 135). ...un bon homme rural et ancien, prisonnier en la garnison de Yenville en Beaulce tenens le *parti* du duc d'Orleans (BAYE, II, 1411-1417, 66). ...aucuns pillars et autres tenans le *parti* des Armignacs (...) avoient discouru le pays, prins, pillié et robé plusieurs noz subgez (Ch. VI, D., t.2, 1420, 40). Ceulz qui y furent de ladite marche, tenens le *parti* anglois, que pour estre a celle tressainte journee, vouldrent honorer et passer soubz la banniere du roy. (LA SALE, J.S., 1456, 193). Et le mercredi, tiers jours de fevrier oudit an mil CCCCLX, furent leues (...) les lettres patentes du

roy par lesquelles il declairoit son plaisir estre tel que, par tout ledit pays de Normandie et les pors de mer d'icellui, feussent laissez paisiblement descendre tous Anglois et Anglesches, de quelque estat qu'ilz feussent et en tel habit que bon leur sembleroit, tenans et advoans le *parti* dudit roy Henry d'Angleterre et de la royne sa femme, sans aucun sauf conduit avoir de lui, et de les laisser converser par tout son royaume. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 16). ...et la cause fut pource qu'il vouloit formellement tenir le *party* du roy Alphons de Napples encontre le roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 269). Tous lesquelz dessusditz nommez furent fort joyeux d'avoir trouvé ledit conte, pour ce qu'[ils] [tenoient] le *party* du duc de Berry, et le servirent en son affaire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 176). Feict aussi ledit grant maistre prandre et declaira confisque au roy les biens de ceulx qui tenoient le *party* dudit conte d'Armignac et estoient rebelles et desobeissans au roy et aux commandemens qu'il avoit fait faire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 250).

- *Tenir parti contraire de qqn*. "Être du camp adverse à qqn" : ...il a este parle oudit eschevinage des (...) habitans de Montdidier, Corbie, Roye et Doullens qui estoient venus a refuge en la dite ville damiens, a cause de ce que leurs villes avoient este demolies (...) de par le roy, pour ce quelles tenoient *parti* contraire du roy (Comptes Doullens W., 1475, 17).

. *Maintenir le parti de qqn* : Semblablement, vous vous entretiendrez Avecques tous bons et loyaux gendarmes Et, au surplus, le *party* maintiendrez, Ou que soyez, des gorgiases dames (LA VIGNE, S.M., 1496, 191).

B. - P. méton.

1. "Groupe de personnes liées par une cause commune, par des intérêts communs, camp" : ...car c'estoit la nacion de toute Ytalie qui depuis le sisme plus soustenoit en fais et dis le *parti* de l'antipape (Bouciquaut L., 1406-1409, 308). ...d'aucuns perilz et inconveniens qui pourroient avenir par le fait d'aucuns du *parti* d'Armignac (FAUQ., I, 1417-1420, 374). Le seigneur d'Auras, qui portoit d'or a un lyon d'azur, a la bende d'argent, et crioit "Auras !" et plusieurs autres chevaliers et escuiers dudit *parti* et marches d'Acquitaine. (LA SALE, J.S., 1456, 193). Et soubz vostre saufconduit, monseigneur, je m'en aloye devers ceulx de nostre *party* pour querir ma renson. [Un Français fait prisonnier par un Anglais] (C.N.N., c.1456-1467, 56). Au temps de la guerre des deux *partiz*, les ungs nommez Bourgoignons, les aultres Ermignacs, advint a Troyes, en Champagne, une assez gracieuse adventure (C.N.N., c.1456-1467, 449). Oudit moys d'octobre furent aucunes gens de guerre du *parti* dudit de Bourgogne devant la ville de Beauvais, pour sommer les prelat et populaire d'icelle de eulx rendre et mettre es mains dudit seigneur de Bourgogne, et ladite place aussi. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 128). ...lesquelz [habitans des villes] (...) furent oyz par le roy et son conseil, et, sur ce qu'ilz vouldrent dire, à grande et meure deliberacion fut appointé entre le roy et lesdiz Maximian et Flamens que la guerre qui lors estoit oudit pays surserroit jusques à ung an, pendant lequel yroient seurement de chascun des deux costez toutes personnes de l'un *party* en l'autre et que toute marchandise auroit son plein cours. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 75). Cestui fut moult honoré du pape Benedict en Advignon, devers lequel souvant il aloit pour ledit duc d'Orleans et tant que il inclina icelui pape à estre et tenir le *parti* dudit duc d'Orleans. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 r°). Maistre Germain de Tibouville, docteur en medicine, souverain astrologien, estant du *parti* du Dauphin en la compagnie de Barbazan. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 153

v°). Lors, après que le roy et son conseil eurent advisé leur cas, ilz firent venir les dictz ambassadeurs qui estoient ceulx cy : premierement le conte Galiach, l'evesque de Come messire Francisque et plusieurs autres de leur *party*, qui conclurent plusieurs articles entre eulx, touchant principalement la paix et union des parties. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 308). Et luy dy que tu vas pour querre Les gens d'armes de ce *party*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 134). Mons. le grant maistre, je me recommande à vous tant comme je puis. Pour ce que le bruit de mon habandonnement court tousjours de plus en plus et en suis chascun jour adverti tant d'un *parti* que d'autre, j'ay presentement, et depuis mes lettres à vous escriptes, envoyé devers le roy le seigneur de Moy, mon lieutenant, pour luy remonstrer mon cas, affin que son bon plaisir soit y donner provision. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 347). Et pour ce je vous faitz responce que si aucunes choses avés à me demander, que quant vostre plaisir sera de vous trouver en mon *party* et devant mon juge et que vous m'en accuserez que vous y respondré ainsi que en tel cas ung gentilhomme doit faire et en façon que, au plaisir de Dieu, mon honneur y sera bien gardé. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 356).

- En partic.

• "Hommes appartenant au même camp lors d'un combat chevaleresque" : Et quant [les lances] furent mesurees et a chascun *party* livrees, le roy manda a Saintré qu'il saillist le premier, et ainsin fist il. (LA SALE, J.S., 1456, 114). Lors lui envoya le roy d'armes de la Jarretiere comis a juge pour leur *parti*, et avec lui quatre heraulz (LA SALE, J.S., 1456, 176).

• "Personnes qui souhaitent la victoire d'un même champion" : Dont, en combatant Saintré contre messire Nicole, par meschief a Saintré sa haiche lui voula a terre. Et n'est pas a doubter se Madame et tout le *parti* furent espoentez. (LA SALE, J.S., 1456, 184).

2. "Lieu où se tient tel ou tel camp, lieu" : Las, [m]oult grant bien pour luy seroit, Se Jhesus en feust adverty, Mais il n'est pas en ce *party*, Par quoy ne le peut venir voir. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 486). Puisqu'il ne vient en ces *partiz*, Retournons devers noz seigneurs. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 545). Jhesus, or es tu party Et verty Hors de nostre compaignie. En quel lieu n'en quel *party* Es sorty ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 810). Mais le roy a entrepris guerre Contre eulx et contre leur armee Et a la journee termee Devant la cité de Coulongne A la my may ; c'est la besongne Qui m'amaine en ce *party*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 137).

- "Territoire affecté à chaque camp (en partic. lors d'un combat chevaleresque)" : Mais pour ce que vous, messeigneurs les François, par voz vaillances avez sans desmarchier tenue la bataille sur le *parti* et terrain de messeigneurs les Allemens, l'empereur veult, juge et ordonne que pour ce ilz se acquictent et vous paient les premiers (LA SALE, J.S., 1456, 268).

C. - "Décision, résolution" : ...et diray du dueil que Madame mayne, et d'un autre nouvel *party*. (LA SALE, J.S. E., 1456, 358).

- *Prendre tel parti* : Si ne sorent autre *parti* prendre fors de retourner arriere devers le mareschal (Bouciquaut L., 1406-1409, 137). ...et la vous prenderez *parti* a vostre fait [éd. "et là vous prendrez les décisions que vous jugerez opportunes pour votre affaire"] (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 156). Du grant dueil de Madame et du *parti* que elle prinst. (LA SALE, J.S. E., 1456, 359).

- *Tenir un parti*. "Se ranger à un avis" : JHESUS. (...) Et n'ayés pas mis en obly De vous transporter cy après En Gallilee (...) St ANDRY. En ce n'y aura point de faulte : Sire, nous tiendrons ce *party*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 968).

III. - "Partie, fragment, morceau" : Et puis, enfans, que farons nous De la grant robe que veez cy ? Que chascun 'n ara ung *party*, Riens ne vous approffitera [Réf. à Jean 19, 23-24] (Pass. Auv., 1477, 201). [R. M.]

PARTIABLE, adj. (partiable)

[GD : *partiable* ; FEW VII, 674b : *partialis*]

"Partial" : Et ne soient oiez mensongiez au contraire qui voudroient dire qu'elle eust este *parciabile* en ceste matiere (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1145). Certes, ce ont fait tes affections et parciales [var. *parciabiles*] faveurs trop declinantes envers le roy Charles contre aultrui. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 159). [R. M.]

PARTIAL, adj. (partial)

[GD : *partial* ; GDC : *partial* ; FEW VII, 674b : *partialis* ; TLF XII, 1052b : *partial*]

A. - [D'une pers.] "Attaché à un parti" : ...feust venu à sa cognoissance (...) un nommé Jehan Fleuret estre (...) *parcial* et complice du dempnable parti de feu Bernard d'Armignac. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 127). ...onques son seigneur et son maistre ne fut en ce royaume *parcial*, ne avoit tenu bende, et aussi n'avoit villes ne chasteaulx contre le Roy envay ne ocupé (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 405). ...dictes luy franchement qu'i me desplaist qu'il a mist la main à la charust et il regarde darriere luy, et que, tant que je le voye *parcial*, je ne me voudroye fier en luy (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 287).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Champion dames* D., t.1, 1440-1442, 3083.

- *Partial à/de qqn* : ...nous vous envoions une commission pour mectre la place de Mauleon de Solle en nostre main, et gardez que (...) la baillez en garde à quelc'un de voz gens, qui ne soit *parcial* à nul autre que à nous (Lettres Louis XI, V., t.2, 1461-1465, 3). ...avons eu clere cognoissance qu'il n'y a pas tenu le chemin tel qu'il devoit, ainçois couvertement s'est montré *parcial* de ceulx qui se sont declairez contre nous et a donné faveur à aucuns (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 215).

- Empl. subst. "Celui qui est attaché un parti" : ...ils sacroient prestres et diacres, donnoient absolutions, indulgences, benefices et bulles, et estoient, l'ung obey et porté d'aucungz princes et d'aucunes seigneuries et provinces, et l'autre d'autres, et tenoit ung chascun party et *parcial* à bon, saint et valable ce que son Pape faisoit, ordonnoit, lioit ou deslioit (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 262).

B. - [D'une pers., d'un comportement] "Qui fait preuve de favoritisme ou de parti pris, qui a des préjugés, qui n'est pas équitable" : Item, fussent bien à certes deffendues ces folles parolles *parcialles* qui ont couru et encores ne cessent dont mal pourroit venir (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 137). ...et que à poursuivre et conseilier ceste chose on devoit appeller des gens du Grant Conseil du Roy (...) et autres de la ville de Paris, preudommes, non trop affectez ou *parcialz*, en souffisant nombre bien moderé (FAUQ., I, 1417-1420, 53). Et avoit, ledit espaignol, sur son harnas, une heucque de drap vermeil, laquelle avoit une croix blanche, telle ou pareille que portent les François, de laquelle aucuns seigneurs de la partie de Bourgongne n'estoit point bien contens, pour ce qu'il leur sembloit qu'il se monstroit *parcial* d'ycelle partie des François. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 140). Mais pour me monstrier non *parcial*, ne aussi vilipendeur ne despriseur de leurs volentez, je, a demi chiere joyeuse et non pas trop, attendy un petit

pour veoir quele fin elles metteroient entre elles en leurs euvangelles et auctoritez, et comment mon honneur sauve, je prenderoie congié d'elles (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116).

- P. iron. : PLUSEURS. (...) Comme il parloit a chesval ! FLATERIE. Il est ung peu trop *parcial*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 188).

C. - [D'un traité] "Fait par une seule partie, unilatéral" : ...non faire aucune convencion ou traictié *parcial* (...) sans le consentement l'un de l'autre. (Ch. VI, D., t.1, 1419, 407).

V. aussi *partiel* [R. M.]

PARTIALEMENT, adv. (partialement)

[GDC : *partialement* ; FEW VII, 674b : *partialis* ; TLF XII, 1052b : *partial* (*partialement*)]

"Par parties, en partie" : Et ainsi pour certain l'en ne droit pas que tel homme deust tenir le princey *parcialment*, car ce seroit semblable comme se nous disions que Joves ou Jupiter doit tenir le princey, et nous voulions lui baillier le princey par parties. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 145). [R. M.]

PARTIALITÉ, subst. fém. (partialité)

[GD : *partialité* ; FEW VII, 674b, 675a : *partialis* ; TLF XII, 1052b : *partialité*]

I. - [Correspondant à *partiel*] : *Parcialitas* (...) *parcialités*, division par parties (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357).

II. - [Correspondant à *partial*]

A. - "Fait d'appartenir à un parti, action, tendance factieuse, faction" : "...et sur ce fut fait le traicté que monseigneur de Bourgongne fit à Angiers, lequel vous debvriez tenir, et ne ensuivre point *parcialité*." (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 263). Item, qu'il plaise au Roy faire abrégier les procès et administrer justice aux parties et tant aux subjects desdiz seigneurs comme aux subjects du Roy, sans moyen, en faisant constitution, et par effect le entretenant, que sans avoir regard aux *parcialités* du temps passé, bonne justice y soit mise et administrée. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 36).

Rem. COMM., *Lettres B.*, c.1476-1511, 214.

B. - "Querelle de partis" : Et [le roi] leur dist encores qu'il laissoit en ladite ville le seigneur de Beyne comme prevost de Paris, auquel il vouloit qu'ilz obeissent comme à lui, et leur dist qu'il l'avoit moult bien servy à la journée de Montlehery, et pour autres causes qu'il declaira ausdiz prevost des marchans et eschevins de Paris, en les priant de tousjours estre bons et loyaux envers lui et à la couronne de France, sans ce que aucune *parcialité* soit trouvée en ladite ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 137). ...predist aussi les differances et *parcialités*, qui furent lors à Romme entre les Ursins et Hanibaldos, et aussi l'infortune des Sarrazins, où maint millier fut mis à mort (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°). Cestui se mesla en astrologie seulement et, entre ses euvres, il prenostica sur l'an mil IIIc octante six de la division et *parcialitez* qui furent ès Ytalies, aussi du grant mutinement de Flandres, à cause de quoy il fut moult grandement apprécié. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°).

C. - "Tendance à accorder une préférence injustifiée, attitude partielle, parti pris" : Sang si divis l'un de l'autre n'a cure, Conseil suspect de *parcialité*, Peuple destruit par prodigalité, Feront encor tant de gens mendier Qu'à un chascun faudra faire mestier. (BAYE, II, 1411-1417, 219). ...je, cronicqueur dessus nommé, ay intencion de rédiger par escript ce qu'il se fera son temps et règne durant, le plus véritablement que je pourray, et sans porter faveur à aucun, ne

parcialité. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 27). Et par ainsi, se en aucuns lieux de mes oeuvres il est trouvé que je parle a l'aventure ou trop a l'ouvert ou trop clos ou trop taillamment touchant ce roy (...), je prie que ce ne me soit imputé a faveur, ne a hayne aussi, ne a quelconque *parcialité* de corrage, mes soit imputé au temps et aux affaires de ce royaume (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 323). ...nostre dicte ville a esté souventes foiz bien petitement conduite et entretenue, tant sur le fait de la justice comme autrement, par les ports, faveurs et *parcialités* que lesdits de la Loy ainsi aliéz povoient porter et avoir les ungs envers les autres (Hist. dr. munic. E., t.1, 1466, 104). ...nous avons en vous nostre parfaite et entiere confiance, sans avoir l'ueil, entendement ne *parcialité* à autre personne quelconque. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1485, 66). [R. M.]

PARTIBLE, adj. (partible)

[T-L (renvoi) : partible ; GD : *partible* ; FEW VII, 688b : *partire*]

[D'une chose] "Qui peut être divisé, séparé" : Forces a aussi l'âme sensibles Et par les .V. sens *partibles* Qui a .I. commun sens quē ont Toutes cinq ramenees sont, Aussi com cinq dois a la main Qui en juge comme souverain. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 235). Car mouvement et generacion ne sont pas dis de toutes choses, mais tant seulement de choses *partibles* qui sont faites partie après partie et non pas de choses qui sont faites tout ensemble soudainement (ORESME, E.A., c.1370, 506). Et donques se point est pesant, il est espés et se il est legier, il est cler et, par consequent, il est divisible et *partible*, car il a en equale quantité plus ou moins de parties de matiere. (ORESME, C.M., c.1377, 592). [R. M.]

PARTICIPAL, subst. masc. (participal)

[T-L : *participal* ; GD : *participal* ; FEW VII, 676b : *participare*]

"Celui qui prend part" : *Participalis* (...) *participal* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 153).

REM. ORESME (éd. 1489) ds GD VI, 8b. [R. M.]

PARTICIPALITÉ, subst. fém. (participalité)

[*FEW VII, 677a : *participare*]

"Fait de prendre part" : *Participalitas* (...) : *participalités* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357). [Seul ex.] [R. M.]

PARTICIPALMENT, adv. (participalment)

[GD : *participalment* ; FEW VII, 677a : *participare*]

"Par participation" : Dieu enseigne par le prophete : Qui sa volenté aura faite, Se pourra nommer Dieu, voire *participaument*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 195). [Seul ex.] [R. M.]

PARTICIPAMMENT, adv. (participamment)

[*FEW VII, 676b : *participare*]

"Par participation" : *Participaliter* (...) : *participamment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357). [Seul ex.]

- [En cont. théol.] : JHESUS. N'est il pas en la loy escript, S'au lire feussies ententis, Ego dixi dii estis ? Dieu a enseigné le prophete : Qui sa volenté aura faite, Se pourra nommer seurement Dieu, voire *participamment*. Or ne peut faillir l'Esriture, Qui assigne deité pure A celui qu'a saintiffié Mon pere et au monde envoyé, Qui le nomme Dieu par essence. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 471). [Réf. à Jean 10, 34-35. Ou faut-il lire *participaument* comme au passage corresp. ds GREBAN, Pass. J., c.1450, 195 ? En ce cas, serait à rattacher à GD s.v. *participalment* (citant le même

texte d'apr. l'éd. G. Paris). *Participanment* est empl. p. oppos. à *par essence* (cf. lat. scolast. *participative/essentialiter*) ; en termes de théol., la participation est un mode selon lequel les êtres créés participent de la divinité [R. M.]

PARTICIPATION, subst. fém. (participation)

[T-L : *participacion* ; GDC : *participation* ; FEW VII, 676b : *participare* ; TLF XII, 1053a : *participation*]

A. - [À qqc.] "Fait d'avoir part à qqc."

1. "Fait de participer de qqc."

- *Participation de qqc.* : Pour ce puet estre question, assavoir mon se felicité est acquise et causee en homme par aprendre et par doctrine ou acoustumance ou par exercitacion, ou se nous l'avons selon aucune *participacion* de chose divine, ou se elle nous vient pour fortune. (ORESME, E.A., c.1370, 128).

- Empl. abs. : Platon entendoit par ce que il appelle par soy bien, la chose qui est bonne selon son essence et selon sa substance et non pas par *participacion*, si comme est Dieu. (ORESME, E.A.C., c.1370, 498).

- *Par participacion.* "Par assimilation, par comparaison" : Mais a considerer ce nom dieu par la seconde et la tierce maniere, il a plurel nombre, car pluseurs bons et justes sont dieux par adoption et *participation*, et pluseurs sont apelléz dieux par nomination comme les mauvais esperis deables. (Somme abr., c.1477-1481, 106).

2. "Fait de participer à qqc."

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

- [À propos de la communion avec Dieu] : ...qui fait autrement Il fault pardurablement A la haulte *participacion* Dont li saint ange ont recreacion, Et qui la sert [la Vierge] il part a leur peuture. (Mir. femme, 1368, 235). Et par la grandeur de ioye en quoy elle est elle [l'âme] est transportee en une affection supermondaine et aussi comme sus humaine nature, et est rauie en une grant *participacion* de felicite et voudroit tousiours demeurer la. (CIB., p.1451, 191).

- [D'une pers. ou d'une chose] *Avoir participacion à/de/en qqc.* "Avoir part à qqc." : Et que aussi comme le premier lessa a procurer son profit pour entendre au bien commun ouquel le secunt avoit *participation*, aussi est ce raison que le secunt lesse ses besoignes par certain temps pour entendre au bien publique ouquel le premier avra *participation*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 127). ...chose amere ne purge mie (...) pour la proprieté de s'amertume mais pour ce qu'elle ha aucune *participation* a unctuosité et viscosité (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXIII, 40, 176 v°). Adam, tous tes maulx je te pardonne Et le fruit de vie t'abandonne. A Dieu, mon Pere, vous racorde, A vous tous faix misericorde. Venéz en en salvacion, S'arés *participacion* De la joie quil toujours dure. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 245).

. *Avoir participacion en mer.* "Avoir des activités en mer" : Item, par ce qu'il ont *participation* en mer il pevent recevoir et avoir les choses quelconques qui ne sunt devers eulz en leur region (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 295).

- *Donner la participacion de.* "Accorder une part de"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 1324.

B. - [Avec qqn]

1. *Participation de qqn.* "Compagnie de qqn" : Et tous se departent de eulz et les lessent et fuient leur estre ou habitations et leur parole, afin que il ne prennent aucun mal ou damage de leur contagion ou *participation*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 313).

- *Avoir participacion à qqn.* "Avoir commerce, fréquentation ou complicité, collusion avec qqn" : Et plusieurs estoient devenus comme une gent sauvage, sans avoir *participacion* a autre generation. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 403). Se tu veulx l'amour de Dieu avoir, Garde n'aye *participacion* A ceulz quil ont intacion De mal faire a leur escient, Car il yront a dempnement. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 98).

2. "Rapport (sexuel)" : Item note que en nulle maniere ne par nulle voye que le meseau aye *participacion* a femme n'y est bon (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). [R. M.]

PARTICIPATIVEMENT, adv. (participativement)

[GD : *participativement* ; FEW VII, 676b : *participare*]

"Conjointement" : ...des autres princes et grans seigneurs qui en administration publique sont *participativement* diz roys (FRIBOIS, Abr. chron. Fr. D.L., c.1469, 229). [R. M.]

PARTICIPE, subst. masc. (participe)

[T-L : *participe* ; GD : *participe* ; GDC : *participe* ; FEW VII, 677a : *participium* ; TLF XII, 1054a : *participe*]

I. - "Participant, associé" : Femme dissipe S'elle anticipe Voix primeraine. Herode Antipe, Frere Philippe, En print essoine. Si fist Anthoine, Meu pour la royne, Quant fist guerre a son *participe* (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 215).

II. - GRAMM. "Participe" : Participium (...) : *participes*, une partie d'oroison (Aalma R., c.1380, 300). Et de ces huit parties [d'oroison] en y a quatre qui gouvernement et quatre qui ne gouvernement pas. Ly nom [et] ly *participe* gouvernement et si sont gouvernés. (Donat S S., a.1436, 126). [R. M.]

PARTICIPER, verbe (participer)

[T-L : *participer* ; GD : *participer* ; GDC : *participer* ; FEW VII, 676b : *participare* ; TLF XII, 1054b : *participer*]

I. - Empl. trans. [Idée de partage] *Participer qqc.* "Partager qqc." : En après, lesdiz François retournés en la ville de Rue comme dit est, ilz *participèrent* leur butin (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 128).

- *Participer qqc. à qqn.* "Donner qqc. en partage à qqn, attribuer qqc. à qqn" : Et pour tant Dieu le Pere eternelement a engendré son Filz pareil a lui, auquel il a communiquiet et *participé* l'estre, la substance et essence de sa divinité. (Somme abr., c.1477-1481, 107).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- *Participant de qqc.* "(Celui) qui partage qqc." : ...tu t'esbahis que personne quelconques puisse estre *participant* de telle douceur si tres grant et estre compains et citoien des citoiens du ciel (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 318). ...et aussi ceulz seront *participans* et compaignons de leur dampnacion (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 454).

II. - Empl. intrans. [(Plus rarement trans.) Idée de part prise à qqc.]

A. - [Sens actif] "Prendre part activement à qqc."

1. *Participer à/de/avec*

- *Participer à qqc.* : Dont vraiz amans doit avoir esperance (...) Qu'en paradis ara sa demourance, *Participant* a la beneurté De l'umble vierge (Mir. chan., c.1361, 186).

- *Participer de qqc.* : Du quel glorieux lieu [de paradis] elle fait *participans* touz ceulz et toutes celles qui devotement en ce siècle la veulent servir et amer. (Mir. nonne, 1345, 315). Et pour ce que lez prelas et lez aultres ministres de l'Yglise n'ont souffert lez tribulacions ne lez amertumes dez Apostres, il n'est pas raison que

ilz soient *participans* dez douceurs et de la joe laquelle est deüe auz Apostres (Songe verg. S., t.1, 1378, 18). ...l'Université (...) *participans* d'icelle beatitude dont est escript en l'evangile, beati qui esuriunt et sitiunt justiciam, etc., dit une escripture (...) appellée la Justification du duc de Bourgoigne, estre injurieuse à la justice du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 260).

. *Estre participant à/de qqc.* : Et quant à l'autre mordant de sainture que l'en dist par lui avoir esté coppé (...), dist par son serement qu'il n'en fu oncques faisant, sachant, consentant ou *participant* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 202). Tous lesquelx (...) delibérerent et furent d'opinion que elle estoit digne d'estre pugnie comme meurtrière et *participant* de la mort de sondit mary, et que, pour ce, elle feust arce. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 60). ...[il] afferma icelles larcins avoir faites et commises seul (...), en desaccusant et descoulpant du tout et à plain ledit Perrin Lalement prisonnier cy-dessus par lui accusé, lequel aucunement n'en est saichant, *participant*, conseillant, confortant ou aydant, ne en icelles n'a eu part ou porcion quelconques. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 421). ...s'elle [ladicte ceinture ou autre euvre d'orfavrerie] est trouvée non estre de bon aloy, selon les ordonnances, elle sera cassée, sans aultre peine quant audit mercier, s'il n'est trouvé estre *participant* de la faute de l'orfevre (FAUQ., II, 1421-1430, 303). ...en laquelle compaignie il a tenu miserable et dampnable vie, et a esté *participant* de plusieurs destrousses et pilleries qui par eulx ont esté faictes tant sur gens d'eglise, nobles, bourgeois, marchans que autres noz subgiez (Ecorch. Ch. VII, T., 1447, 421). Et vous tous autres, nobles gens, Gentilz hommes de noble affaire, Soyez vous tous *participant* De ceste tres noble victoire (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 464).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Estre participant en qqc.* : Car cellui Dieu qui est seul souverain bien (...) a voulu qu'en sa benoite et infinie gloire soient *participans* ceulx qui à lui sont alez et vont par le chemin qu'il a ordené (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 45).

2. *Participer avec qqn/qqc.* "Être associé à qqn ou qqc." : ...et ainsi le dyacre doit estre avec le prestre *participant* en offrant le calice (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 424). ...ainssi debonairté, quant elle est mellee avesquez justice, est douce et amyable, mez cruauté, pour ce qu'elle n'est mie mellee ne ne *participe* avesques debonairté, certes, elle est crue et aspre, ja soit ce que elle considere la coulpe en punissent, mez ce n'est pas selon rayon, mez trop excessivement. (Songe verg. S., t.1, 1378, 346). ...Vierge si excellemment nommée benoite et honnouree, nous vous supplyons, par iceluy digne salut, par icelle amour naturele qui doit estre entre freres et seurs tout d'un sang, d'une char, en quoy vous *participez* avecquez nous - tant soyons povres, chetifs, en prison ou en exil, toutesfoiz sommez nous voz freres et suers : ainsi l'a Dieu voulu -, supplyons auxi par icelle plenitude de grace, par icelle benediction sur toutez femmes, et par le nom de maternité divine (GERS., Annonc., a.1400, 239).

- RELIG. "Communier ensemble" : Autres questions se pourroient multiplier et faire plus haultes, c'est assavoir de la procession du Saint Esperit et de l'erreur des grecs et assavoir se les grés sont en estat de salut, et se on puet oïr leur service, et *participer* avec eulx ? (GERS., Pent., p.1389, 84).

- *Participer ensemble.* "Avoir commerce les uns avec les autres" : ...par avant lesdictes paroles dictes de la femme dudit Micheau, mère dudit Gouppilleau, n'avoit entre eulx aucune hayne precedent, debat ne division, mais conversoient et *partissoient* ensemble, comme bons amis (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 225).

B. - [Sens passif]

1. "Avoir part à qqc., tenir de la nature de qqc."

a) Empl. trans. *Participer qqc.* : Et selon ceste consideracion la quarte partie seroit la nutritive, plantative ou vegetative qui ne *participe* en rien raison ; si comme il appert vers la fin du premier. (ORESME, E.A.C., c.1370, 356). ...tant comme il [l'air] est plus pres de la terre tant est il plus froit et plus gros et *participe* plus les qualités de la terre (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 1, 183 r°). Et par ceste maniere les bons et justes homes, qui *participent* la divine bonté, sont apelléz dieux. (Somme abr., c.1477-1481, 105).

b) *Participer à/avec/de/en qqc.*

- *Participer à qqc.* : Tant seulement en tant comme il [le goust] *participe* a touchement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 222).

- *Participer avec qqc.* : Donques puisque ceste puissance ou partie d'ame *participe* aveques raison, il convient dire que elle est rationele aucunement. (ORESME, E.A., c.1370, 144).

- *Participer de qqc.* : ...car ilz ne communiquent ou *participent* en rien de speculacion. (ORESME, E.A., c.1370, 527). Et de ceste memoire tu viens a intelligence actuelle quant tu formes en toy vne conception de Dieu que cest toute bonte, ou mesmes se tu penses a toy tu conçois que tu *participes* de la bonte de Dieu et formes en toy vng verbe mental, vne conception mental en ta pensee. (CIB., p.1451, 201).

- *Participer en qqc.* : Mais par aucune similitude, ilz *participent* en vertus morales (ORESME, E.A.C., c.1370, 527).

. "Faire partie de qqc." : Mais je *participe* en chevalerie avecques pluseurs. (ORESME, E.A., c.1370, 346).

2. [De choses] *Participer ensemble.* "Se rejoindre, se toucher" : Et selon ce que ces .II. moitiés de la superficie de la lune *participent* ensamble, la lune nous appert plus ou moins enluminee et croistre et appeticier, et ne pourroit ainsi apparoir se elle estoit de quelcunque figure autre que sperique. (ORESME, C.M., c.1377, 494). [R. M.]

PARTICIPIAL, adj. (participial)

[FEW VII, 677a : *participium* ; TLF XII, 1055b : *participial*]

"Qui a rapport au participe" : Participialis (...) : *participial* (Aalma R., c.1380, 300). [R. M.]

PARTICULAIRE, adj. (particulaire)

[T-L : *particulaire* ; GD : *particulaire* ; FEW VII, 678a : *particularis*]

"Partiel" : ... donc celuy air par celle corruption *particulaire* est suffisant a corrompre et donner aux frequentans et abitans eudit lieu ou a esté ledit malade laditte pestilence et infection (LE FORESTIER, Rég. épid. pest., 1495. In : *Chrestom.* R., 280). [R. M.]

PARTICULAIREMENT, adv. (particulièrement)

[T-L : *particuler (particulièrement)* ; GDC : *particulièrement* ; FEW VII, 678a : *particularis*]

(Synon. de *particulièrement*) : Et lui avons donné (...) par cesdictes presentes plain povoir (...) de demander, assembler et faire venir devers lui en un ou pluseurs des lieux desdiz païs, dioseses et ressors, ensemble ou *particulièrement*, tous les nobles (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 389). Chascun, *particulièrement*, Volut a soy reallement Tirer biens et accumuler (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 32). Au surplus, pource que je seroye par trop prolice et pourroye ennuyer et fatiguer les auditeurs, pourroye aussi empescher ceulx qui comme moy ont cause et occasion de leur plaindre de Fortune la diverse, attendu que trop

longtemps me faudroit, pour reciter *particulièrement* la milliesme partie de mes cruelles aventures - comme tous mes circonvoisins tesmoigneroient -, je remects le tout a ceulx qui de nostre temps ont escript les croniques, pour lesquelles choses je requier estre mis souz ce pourtail, comme mon piteux cas le requiert. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 64).

Rem. Doc. 1346 ds GDC X, 285b (*Si comme par lesdictes enquestes, desquelles li avons baillié la copie souz le scel de ladicte seneschalcie, puet plus particulièrement apparoir*).

V. aussi *particulièrement* [B. St.]

PARTICULANT, adj. (particulant)
[Ø]

Personne particulant. "Personne privée (?); individu (?)" : L'en tient en Bourgoigne que, se aucun noble deffie par droit d'armes une ville ou les personnes *particulanz* et il entre en la ville à armes et il vilaine la ville ou aucuns des habitans, il est amendables à la ville et au seigneur à volenté. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 232).

REM. Cf. lat. médiév. *particulare* "spécifier" ds DU CANGE VI, 186b. [E. P.]

PARTICULARISER, verbe (particulariser)

[GDC : *particulariser* ; FEW VII, 678a : *particularis* ; TLF XII, 1055b : *particulariser*]

I. - Empl. trans. "Exposer d'une manière détaillée" : ...quant il faisoit lesdictes receptes il n'escripvoit jamais lesdictes dabtes et comptoit avec ledit Cuer rondement sans tant *particulazirer* ne spécifier lesdictes dabtes, et qu'il luy souffisoit qu'il eust son compte et se confioit bien ledit Cuer oudit qui parle si avant qu'il le créoit de ce qu'il luy bailloit ainsi en gros sans tant le desclairer (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 445). ...vous avez dit que mondit seigneur de Bourgoigne est adverty que le Roy est induict et pressé par ses heyneux de prendre et querir aliances et confederacions à l'encontre de lui, et en les *particularisant*, parlez des aliances de Dannemarche, Liège, Berne, du Roy Lancelot, de l'empereur et des princes et electeurs de l'Empire, et autres seigneurs d'Alemaigne (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 402).

- Empl. abs. "Entrer dans les détails, dans les cas particuliers" : Et pour aucunement *particulariser*, il me souvient que... (JUV. URS., Loquar, 1440, 323). Et mesmement, pour plus *particulariser*, est verité que... (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 126). Et pour ce que plainement je vous escrips ceste maniere d'espire j'ay deliberé de *particulariser*, et mesmement aucunement des choses dont on parle publiquement, c'est assavoir des pompes de la court, en estats excessis, tant des hommes que des femmes, des robes fourrees de fines martres, des grosses chaines d'or, et bagues et de grant et hault pris, voire vendues plus le tiers qu'elles ne valent ou la moicté (JUV. URS., Nescio, 1445, 531). Bien estoit vray que lesdis ambassadeurs, ou temps que ilz vindrent devers le roy, avoient intention de l'esclaircir de ceste matere familierement et de *particularizier* plus que n'avoient en ladicte proposition. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 55).

II. - Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Distingué, spécifié par son nom" : ...aultres personnes cy-aprés *particularisées* et déclairées (Comptes roi René A., t.3, 1451, 184). [R. M.]

PARTICULARITÉ, subst. fém. (particularité)

[T-L : *particularité* ; GDC : *particularité* ; FEW VII, 678a : *particularis* ; TLF XII, 1056b : *particularité*]

A. - "Point particulier, détail" : Or est ce impossible que teles *particularités* soient escriptes es loys (ORESME, E.A.C., c.1370, 321). "...Or est ainsi", dist la royne, "que par la relacion et confession des deux horribles vieilles cy dessus souvent repetees, voire en groz, parlans des estaz sans descendre a *particularite* de personnes, les contraires des besans de ma precieuse forge [le verbe manque dans tous les mss]" (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 360).

B. - "Circonstance particulière" : Parmi ce temps, advinrent aucunes *particularitez*, semblant aux chrestiens estre de léger bruslées les navires du Turc là autour. (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 24).

C. - "Ce qui est particulier, propre à qqn, ce qui intéresse qqn, qui le concerne personnellement" : Soubz habitude d'equité Le bien de la communauté Alcon en son temps deffendoit. Toutefois a la verité Pour sa *particularité* Tant seulement il pretendoit. (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 101). Homme qui parle encontre verité Pour maintenir *particularité* De syen proffit n'est pas digne de croire [Éd. : «division, querelle»]. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 135). [R. M.]

PARTICULE, subst. fém. (particule)

[GDC : *particule* ; FEW VII, 677a : *particula* ; TLF XII, 1057a : *particule*]

A. - "Petite partie de qqc."

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496, ds GDC X, 285b (*une particule de la sainte croix*).

B. - MÉD. "Partie anatomique" : Quelle chose soit corps humain ? pource que d'icelluy est fait sermon en toute medicine, il appert que c'est ung tout aourné de rayson, composé de plusieurs et diverses *particules* ou membres. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1). Mais tu saiches la nature d'une chascune *particulle* et avec ce les posicions et formacions qu'elles ont en tout le corps (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1). ...la congnoissance des *particulles* passientes ou seuffrantes (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1). Les os sont dernièrement anathomisés car ilz sont au parfont du corps et sont yceulx les plus dures *particules* de tout le corps et sont fondement et soustenement de tout le cors. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.5). Les *particules* de la face sont le front, les sourcilz, les yeulx, les nazilles, les oreilles, les temples, les joes, les os, les mandibules avec les dens. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). ...des *particules* de la bouche qui sont cinq (...) les levres (...) les dens, la langue, le palatre et uvulla. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2).

Rem. Aussi *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472.

C. - "Petite partie d'un texte (p. ex. un des aphorismes)" : ...mais selon Galien en la iiiie *particule* des *Anfforismes*... (Rég. santé corps C., 1480, 161). [R. M.]

PARTICULIER, adj. et subst. masc. (particulier)

[T-L : *particulier* ; GDC : *particulier* ; FEW VII, 677b : *particularis* ; TLF XII, 1058a : *particulier*]

I. - Adj.

A. - "Qui n'est pas universel, général, qui est spécifique" : Les mutacions des temps engendrent tres grandement les maladies, aussi les mutacions *particullieres*, esquelles un seul temps de l'an est mué

de sa propre nature, et aussi les autres choses selon raison. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 65). Elles [toutes impotences] sont contraires a la nature de la chose *particuliere* qui est encline a durer et a sa permanence, mes elles sont selon nature universele qui appete continuacion de generacion et corrupcion. (ORESME, C.M., c.1377, 422). Par aucune hayne *particuliere* ou ennemistié à achoison d'aucun cas, si comme avoit la femme que Herode maintenoit qui estoit femme de son frere pour ce que Saint Jehan Baptiste l'en reprenoit, elle procura qu'il eust la teste coppée (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 94). ...le premier traicte des beaulx Remèdes, tous universaulx, Par choses bien préservatives Et en partie curatives. Le second en soy veult traictier Maint remède *particulier*, Faiz par diverses médecines, Apropriées et moult dignes, À préserver nature humaine (LA HAYE, P. peste, 1426, 112). Pour quoy je te suis venu voir D'amour parfaicte et singuliere, Car m'amour est *particuliere* En toy plus qu'en tous ceulx du monde, Pour ce que vie reguliere Tu mayne pure, necte et munde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 540).

- *Cas particulier*. "Cas qui ne s'applique qu'à un individu" : ...avec tout ce que par nostredit cousin ou de par luy par vertu de ses lettres et commissions a esté fait, besogné, executé esditz pays, terres et seigneuries, au moyen et par vertu de sondit pover en quelque maniere et pour quelconque cause ou occasion que ce soit, jaçoit ce que les cas *particuliers* ne soient cy expressemment contenuz et [declarez]. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 255).

- *Jugement particulier*. V. *jugement*

- [Dans un ensemble] "Qui ne concerne qu'un élément" : ...chancre qui vient au membre *particulier* (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.). La premiere partie [de la melancolie] penetre avec le sanc pour necessité et utilité. La necessité est affin que elle soit meslee avec le sanc pour nourrir les membres melancoliques frois et secz, comme les os. La utilité est pour condenser le sanc subtil et faire plus corpulent pour le mieulx convertir et restaurer les membres solides et compactes esquelz il fault convertir. L'autre partie malicieuse est transmise en la ratelle pour necessité et utilité. La necessité est double : l'une est universelle pour tout le corps, c'est assavoir pour mondifier le corps de la superfluté melancolique ; l'autre est *particuliere*, c'est assavoir pour gouverner la ratelle. (Rég. santé corps C., 1480, 142). Item, pour éviter que lesditz gens d'armes ou leurs serviteurs n'aillent aillieurs que esditz lieux nommez querir des vivres sans en faire paiement, desquelz ilz les prandront, ledit prevost fera crier par tous lesditz villages et autres lieux *particuliers* es environs que, s'il advient que aucuns facent le contraire, les bonnes gens ayent à suyvre ceulx qui ainsi auront prins leurs biens, pour en sçavoir faire rapport et complaincte ausditz lieutenans ou audit prevost, lesquelz ont charge de leur en faire paiement et satisfaccion raisonnable. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 342).

- "Qui est considéré individuellement, en tant qu'individu" : Il appiert, donques, que le Saint Pere a trop plus grant pover en toute Crestianté que *particuliers* evesques n'ont en leurs dyoceses. (Songe verg. S., t.2, 1378, 17). Car tout ainsi que pluseurs hommes *particuliers* sont distinguiez l'un de l'autre par propres qualitez, comme l'un est bon et sage, prudent et vertueux en une maniere, l'autre en une aultre, et l'un est d'une condicion, l'autre d'une aultre, ainsi le Pere, le Filz et le Saint Esperit sont distinguiez par leurs propres noms. (Somme abr., c.1477-1481, 129).

B. - En partic. "Qui n'est pas général dans une communauté donnée, qui ne concerne pas tous les individus"

1. "Qui ne concerne qu'un individu (ou un petit groupe) et qui lui est propre" : Requis qu'il gaignoit par an à servir yceulx Jaquet et Blanchebarbe, et quel prouffit il avoit des prisonniers, etc., dit par son serement qu'il ne gaignoit aucun salaire prefix, ne n'avoit aussi aucun prouffit *particulier* desdiz prisonniers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60). Requis se il scet aucuns cas *particuliers* contre icelle Jehannete sur le fait de devinerie, dit que, ou Quaresme derrenierement passé ot un an, il fu forment malade et (...) que ladite Jehennete vint devers lui en son hostel, où il gisoit malade. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 286). ...renommée estoit que tant en general, es faiz d'estude comme autrement, et es *particuliers* et singuliers supposts ladite Université se gouvernoit mal (BAYE, I, 1400-1410, 122). ...comme plus plainement fu dit et exposé par ledit Chancelier en termes assez generalz, sans declarer expressemment autrement aucuns cas *particuliers*. (FAUQ., I, 1417-1420, 60). Pour ce fu enjoint et commandé que chascun diligemment entendist et advisast sur le fait de l'apaisement general, sans acroistre lesdictes divisions par traictiez d'apaisemens *particuliers* (FAUQ., I, 1417-1420, 255). ...touz ceulz qui, par affection ou prouffit *particulier*, pourchassent tel dommage contre la chose publique (...) sont indignes de demourer et d'estre beneficiez en ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 267). ...la somme de deux mille six cens vint sept livres deux solz parisis monnoie de Flandres, pour un compte *particulier* de Marc Guideçon, des hoirs et ayans cause de feu Berthelemi Betin, marchans de Luques (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 658). ...lez ung monastere de [blancs] moynes, est situé ung aultre de nonnains (...) dont l'ystoire taist le nom et la marche *particuliere*. (C.N.N., c.1456-1467, 105). Auquel lieu de Grenoble le roy disposa de ses affaires *particulieres* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 323).

- [P. oppos. au *bien commun*] *Le bien particulier* : Messeigneurs qui avez serché Les meurs et vertus auctentiques Que baille Aristote en Etiques, Vous ne monstrez pas en venue Que vous ayés bien retenue Sa doctrine en moyen aucun. Dit il pas que le bien commun Precede le *particulier* Par droit, et doit devant aler ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 534).

2. "Qui ne concerne qu'une région, qu'une province (et non l'ensemble du royaume)" : Pareillement, la Court a fait defense à Regnault de Thumery, maistre *particulier* de la Monnoie de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 235). Dit que creues generales ne sont point au prouffit des maistres *particuliers* des monnoies, et pour ce absurdum est dire qu'il a eu trois creues, car il n'en a eu que une, qui est appellée *particuliere* à son prouffit (FAUQ., II, 1421-1430, 64).

3. "Privé, qui n'est pas public" : Et es choses qui ainsi doivent estre faites, les unes appartiennent a l'estat publique et commun, et les autres au *particulier* estat. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 288). [aussi p.272] Et vous plaise savoir, Sire, que, samedi dernier passé, les Bourguignons arriverent devers Mons. vostre frere, c'est assavoir Jaques Mons. de Saint-Pol et messire Pierre de Remerimont, lesquelz luy ont apporté deux paires de lettres c'est assavoir unes generales et unes autres petites et *particulieres*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 220).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 159/14.

C. - "Qui sort de l'ordinaire, qui est extraordinaire, remarquable" : ...les *particulieres* vaticinions ou prophecies que les prophetes chantoient obscurément (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 289). Les rues furent moult richement parees De fin velours ou soyes singulieres, Et par maints lieux, grans fleurs de lis

dorees Instituees soubz senteurs odorees Qui aux passans furent *particulieres*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 202).

II. - Subst. masc.

A. - "Cas particulier" : Induccion est quant de plusieurs *particuliers* l'en conclut universelment (ORESME, E.A.C., c.1370, 123). Après que la bonne femme eut dit la confession generale, descendit au *particulier* (C.N.N., c.1456-1467, 464).

B. - "Personne privée, simple citoyen" : Comme procès soit meus et pendant en la court de Parlement du roy nostre seigneur entre aucuns *particuliers* du país de La Leue soy disans habitans dudit pays... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1393, 596). ...lesdiz exploiz sont faiz au pourchas, requeste ou instance des bourgeois, manans et habitans de Suessons ou d'aucuns *particuliers* (BAYE, II, 1411-1417, 106). ...en révélant (...) certaine conspiracion (...) machinée et excogitée par aucuns *particuliers* (...) de Paris (...) deployaulx envers nous lesquelz avoient délibéré et conspiré de donner et bailler par force et à violence d'armes entrée (...) en icelle nostre ville de Paris au duc de Bourgoigne (Ch. VI, D., t.1, 1417, 394). Car quelzconques obéissances que feissent les roys et seigneurs dessusdits, il y avoit esdits royaumes aucuns *particuliers*, tant clers que laiz, qui, selon leur ymaginacion, eussent voullentiers favourisé ledit pape Félix (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 8). Et parquoy presque tous les bourgeois et peuple désiroient fort eulx mettre en l'obbeissance du roy de France, sinon aucuns *particuliers* qui estoient officiers ou avoient autre pratique d'iceulx Angloiz. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 223). Et si fut aussi ordonné et enjoinct à ung chacun de ladite ville qu'ilz se armassent et eussent provision d'armeures, chacun selon son estat, pour la garde de ladite ville et pour estre tous prestz quant mestier en seroit, et ce par cedulaes envoiées de par ladite ville à ung chacun *particulier*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 50). En ce temps vindrent aussi à Paris plusieurs des nobles de Normandie pour servir le roy en ses guerres, tous lesquelz furent logez aux faulxbourgs de Saint-Marcel lez Paris, entre lesquelz y en avoit aucuns *particuliers* qui firent moult de maulx et larrecins, et de ce en furent aucuns d'eulx reprins par aucuns des bourgeois de ladite ville, et qui, contre leur gré et volenté, y vouloient entrer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 103). ...extirper et destruire les statuz, constitutions et ordonnances qui seroient faictes par aucuns *particuliers* de noz bonnes villes en dérogeant à nostre auctorité royal (Pol. Louis XI, G., Pièces justifiées., 1476, 440). Item, se ilz ont eu aucun don ou courtoisie par la compaignie ou par aucun *particulier*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 345).

III. - Loc. adv. *En particulier*

A. - "Individuellement (et non universellement ou généralement)" : Sy comme qui diroit cercle, autre chose est considerer en universel et autre en *particulier* ou en singulier en disant "Cestuy cercle," quar un est considerer l'espece absolument et l'autre est considerer l'espece en matiere et en singulier. (ORESME, C.M., c.1377, 152).

- "Par clause expresse" : ...vous avez de moult biaux fiez ; Si avez vous d'arrérefiez, Qui donnent en *particulier* Que les tiengne homme seculier. (Mir. chan., c.1361, 143).

- "En détail (et non généralement)" : Si vous prions et neantmoins mandons, tant en *particulier* que en general, que en tout ce que possible vous sera vous vueillez employer en faveur de nostredict conseiller (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494, 80).

- "Parmi d'autres" : Et le chapitre derrenier Traicte aussi en *particulier* De ces médecines confites, D'entre plusieurs choses

eslites, Comme d'aucuns électuaires, Et de pilules débonnaies, Et moult d'autres confections (LA HAYE, P. peste, 1426, 112).

B. - "Individuellement, à titre individuel, à titre privé" : Si est par tel gent semée discorde et discencion, tant en *particulier* comme en la policie publique (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 80). Et a requis que la Court feist aucune somme ou aide, en general ou *particulier*, par prest ou autrement, au Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 15). Et, avant ledit soupper, le roy proposa à aucuns quarteniers et dixeniers pour ce aussi mandez, disant qu'il les mercioit tous en general et *particulier* de la grant feaulté et loyauté qu'il avoit trouvée en eulx (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 137). ...voz tres humbles et tres obeissans subjectz de vostre ville d'Arras, comme ainsy soit que, à l'occasion de la guerre, ilz ayent soustenu et porté, tant en corpz comme en *particulier*, des frais, mises et despens et aucune desreglance en la justice et police d'icelle ville (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 444). De remettre, quitter, abolir et pardonner à tous ceulx qu'il verra estre à faire, soit en general ou en *particulier*, tous cas, crimes, malefices et delictz qu'ilz ont ou pourroient avoir faiz ou commis de tout le temps passé, pour quelque cause ne en quelque maniere que ce soit, tant à l'encontre de nous, de nostre auctorité et majesté royale que autrement, en quelque maniere que ce soit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 231). [R. M.]

PARTICULIEREMENT, adv. (particulièrement)

[T-L : *particulier (particulièrement)* ; GDC : *particulièrement* ; FEW VII, 678a : *particularis* ; TLF XII, 1060b : *particulièrement*]

A. - "Spécifiquement" : ...les autres [processions] des dymanches et du sacrement sont ordenees *particulièrement*. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 308). Et selon verité, plusieurs effeiz naturelz sont dont l'en ne pourroit assigner les causes *particulièrement* et determineement, et meismement de plusieurs experiences que l'en voit en generacion de chaleur et de feu (ORESME, C.M., c.1377, 440).

B. - "Individuellement, à titre particulier, à titre privé, en privé, à titre personnel" : ...il fu ordené que on preschast publicquement contre les vices generalment sans rien toucher *particulièrement* de personne. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 407). Toutefois il ne semble pas bon d'en faire assemblée (...) et qu'il vault mieulx le faire *particulièrement*. (Ch. VI, D., t.1, 1385, 63). ...et n'abandonner l'un l'autre pour chose qu'il adviengne, meismement en la matiere presente pour laquelle ilz sont assemblez ; avec ce ne prendront quelque appointment, traicté ou party avec le roy les ungz sans les aultres ; et de reveler les ungz aux autres toutes les ouvertures qui seront faictes à aucuns d'eulx *particulièrement* par le roy ou autres, ou par ses gens ou autres de par luy ; semblablement de tenir secret tous les consaulx et declaracions qui seroient faitz entre eulz, touchant les matieres dessusdites, sans aucune chose en reveler. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 194).

C. - "Notamment, principalement, spécialement, surtout, en particulier" : Après il declaire *particulièrement* comment le vertueus a les .IIII. choses devant dites et touche premierement de concorde. (ORESME, E.A.C., c.1370, 464). Si nous convient plus *particulièrement* declairier ce que nous voulons dire. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 62). ...il ne sembloit mie expedient que le Chancelier venist ceans pour oïr les deliberacions des presidens et conseilliers, *particulièrement* sur le fait de la publication desdictes lettres qu'il avoit poursuy et poursuiroit (FAUQ., II, 1421-1430, 199).

- "D'une manière détaillée, circonstancée" : Et pour ce a appellé, et pour declairer plus amplement et *particulierement* a baillié par escript ung roole en papier contenant au long ses griefs (FAUQ., II, 1421-1430, 300). Auquel la Court (...) a dit et respondu qu'elle, de son povoir très volentiers et de bon cuer, se emploiera à ce que dit est, et que, pour plus *particulierement* et plainement deliberer, se rassemblera sur ce (FAUQ., III, 1431-1435, 48). [R. M.]

PARTICULISER, verbe (particuliser)

[*FEW VII, 678a : *particularis*]

Empl. trans. *Particuliser qqc.* "Détailier qqc." : [Le chancelier de France aux ambassadeurs bourguignons :] ...vous avez dit que mondit seigneur de Bourgoingne [est adverty] que le roy est induit et pressé par ses haineux de prendre et querir alliances et confederations alencontre de lui - et en les *particulisant* parlez de celles de Denemarche, Liege, Berne, du roy Lancelot, de l'Empereur (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 200).

V. aussi *particulariser* [M. M.]

PARTIE, subst. fém. (partie)

[T-L : *partie* ; GD : *partie* ; GDC : *partie* ; DÉCT : *partie* ; FEW VII, 680, 681 : *partire* ; TLF XII, 1060b : *partie*]

I. - "Partage"

A. - "Partage (de qqc.)"

1. [d'un bien] : Car aussi en jugement contencieux, le juge corrompu qui a jugié injustement un champ a la *partie*, il ne prent pas pour soy le champ, mais il prent argent. (ORESME, E.A., c.1370, 315).

- *Avoir en partie.* "Avoir en partage" : [Je souhede] qu'on eüst en *partie* ses gres De che qui est pure necessités. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 210).

- *Eschoir en partie à qqn.* "Échoir en partage à qqn" : ...Il avint qu'a un des plus riches Escheü Johan en *partie*, Qui de par la Virge Marie, Que Johan servoit humblement, Le traicta debonnairement Plus que les autres ne faisoit (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 12).

- *Faire partie (de qqc.).* "Partager qqc. (pour un héritage)" : LA MÈRE ANTHURE. Belle fille, je te diray : Demain noz amis manderons, Et quant touz ensemble serons, Adonques ferons nous *partie* Pour toy et pour l'enfant. (Mir. st J. Cris., c.1344, 260). LA MÈRE ANTHURE. (...) Il fault que *partie* se face Des biens, dont il y a grant masse, Filz, pour vous deux. (Mir. st J. Cris., c.1344, 262).

- P. ext. "Portion d'héritage, d'un bien, après partage" : Puis disoit a ses trois filles en plourant : Filles, veez vous la le pays ou vous fustes neez et ou vous eussiez eu vostre *partie*, ne feust la fausseté de vostre pere, qui vous et moy a mis en grant misere sans fin (ARRAS, c.1392-1393, 11). Pour ce ne prindrent point les prestres de la ligne de Levi *partie* en la terre de promission quant l'eritage fut departy aux lignees d'Israël, ains receurent de l'univers peuple lez dismes et offrendes. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 172). S'il a des biens plus qu'oncques a partir, Vous, ce lyon, (en) avrés la meilleur part. (...) Donc n'est-ce pas signe de despartie ; C'est don de Dieu d'avoir bonne *partie*. (Compl. lion G., c.1470, 302). Cayus Falcidius fut en ce temps, homme aymant la chose publique, et ayma moult la science des estoilles, et pour ce qu'il congneut par les astres, les parens en son temps estre inclinez à faire plus grans legacions que la raison ne estoit, ordonna que nul ne

fist testament, que la quarte *partie* ne fust reservée pour les heritiers. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 v°).

2. [d'une activité]

- *Donner partie de qqc. à qqn.* "Partager qqc. avec qqn, laisser participer qqn à (une activité)" : A homme appartiennent telx faiz [entre autres, la chasse aux grands animaux], Tutevoie ne di je mie Qu'il n'en puisse donner *partie* Aux dames et aux damoiselles (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 457).

3. Au fig.

- "Ce qui est donné en partage"

• *La partie de* + inf. : Si li sembla que la *partie* D'estre ci .I. poi en mesaise Pour estre après touz temps a ese Valoit mieulx sans compareison Qu'avoir ses bons en une saison Pour estre après en la plenté De toutes douleurs tourmenté (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 84).

- *Avoir partie* parmi telle catégorie de personnes. "Partager le destin de, appartenir à telle catégorie de personnes, avoir la même valeur que..." : Musart par folle baerie Ne fait ne ne dit courtoisie Et ne porte honneur a nulz homme. Es riches cuide avoir *partie*. Il cuide bien par sa folie Valoir l'apostoile de Romme. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 127).

B. - [En amour] Sans partie

1. "Sans partage, totalement" : Se vous suppli de cuer devost, Chiere dame, puis qu'elle vost Et vuet encor que sans *partie* Aiés mon cuer, mon corps, ma vie, Que vous ne la vueilliez desdire De ce qu'elle m'a volu dire. (MACH., R. Fort., c.1341, 135). Si que, dous amis, ne te doubte, Car tu ne dois pas estre en doubte Que je ne soie tienne toute Et sans *partie*, N'en moy n'a de traïson goute, Pour ce qu'elle est trop male gloute. (MACH., F. am., c.1361, 225). ...et li dirés Que je sui tous siens sans *partie*, Et qu'elle est ma mort et ma vie (MACH., Voir, 1364, 82).

2. "Sans qu'il y ait réciprocité, sans être payé de retour" : Par Dieu, dist Bauduins, or voi tout clèrement, Que l'aimme sans *partie* ; mais je n'en puis noient. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 260). ...Et je voel que de par moi on li die Que jamais jour n'amera sans *partie*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 151). Pour ce du cuer humblement lui supply Que mon amour ne soit point sans *partie*. Car tout suy sien et sanz point de demy (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 352). ...Mays, las, j'ay amé sans *partie* (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 363). ...elle n'avoit vouloir de l'aimer pour le present. Par quoy le dit galant aimoit sans *partie* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 119). Fin de compte le roy Ignorin l'espousa et luy fut baillee par son pere et il la retint debonnairement, comme celle du monde que mieulx aymoït, mais ce fut sans *partie* car oncques la damoiselle ne l'ayma (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 52).

II. - "Fragment d'un tout, d'un ensemble"

A. - [Le tout ou l'ensemble est une réalité comptable]

1. [Ensemble de personnes] : ...semblablement les premieres *parties* de maison ou d'ostel sont le mari et la femme. (ORESME, E.A.C., c.1370, 443). ...le duc de Glocestre, quoyque ce fut le plus joenne des filz du bon roy Edouart, si estoit-il le plus ancien ens es besoingnes qui touchoient au pays et là où la plus saine *partie* des nobles, des prelates et des communaultez se rapportoient et retraioient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 36). Selon l'advis que je ay, je vous dy tout premierement que je ne puis croire, et ja ne creray, que la greingneur *partie* des Londriens en amour et faveur ne s'enclinent devers le roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 60). Et s'entendrez le parler Et de la dame et du seigneur Et de la *partie* greingneur De la mesnie. (Mir. fille roy,

c.1379, 61). Et assez tost après qu'ilz orent souppé, se partirent ensamble jusques au nombre de XII compaignons, la plus grant *partie* desquelz estoyent bocherons, et demouroient en icelle ville (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 319). ...que à iceulx chevaliers et escuiers par lui nommez, (...) [il] se assure et affie en yceulx, pour ce que la plus grant et saine *partie* d'iceus sont, li uns son frère, les autres ses oncles, serourges, cousins germains (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 209). Beaulx amis, je donray demain congié a la plus grant *partie* de noz gens qui sont icy venuz a nostre feste, car il nous faudra ordonner autre chose que vous verrez assez prouchainement. (ARRAS, c.1392-1393, 45). La fleur des crestiens vous vient a secours ; ce sont les deux damoisiaux de Lusignen, qui ont ja desconfit sur mer une *partie* des gens du soudant (ARRAS, c.1392-1393, 96). Et aviserent que il departiroient lor hoost en quatre *parties*, desquelles la premiere *partie* asaudroit dou matin jusques a prime, la seconde de prime jusques a midi, la tierce de midi jusques a vespres, et la quarte des vespres jusques a la nuit (FROISS., Chron. D., p.1400, 661). ...et s'adreça une *partie* desdictes gens à l'ostel du Roy à Saint Pol, et là demourerent pour la garde du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 126). ...et encores estoient d'opinion la plus grande *partie* des plus saiges du royaume que ledit Jacques Cueur devoit perdre le corps et les biens. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 158).

- *Se diviser en deux parties* : Et audit lieu de Villebon, ainsi comme à un point du jour, alerent tous cinq, et eulx estans audit lieu de Villebon se diviserent en deux *parties*, c'est assavoir : ledit escuier, en sa compaignie ledit Guillot, et lui qui parle, et lesdiz Jehannin et Hennequin en un autre lieu, c'est assavoir entre la court et les jardins (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 405).

• *La plus partie* (d'un ensemble d'animaux). "La plus grande partie..." : ...La brebis infecte ou pourrie Est pour guaster la plus *partie* Des aultres (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 107).

- *Tous ou en partie* : ... le roy Charles ... s'en retourna en Bretaigne et mist jus et livra ung jour une grosse bataille contre ce roy Aquin ; et y furent mort et desconfis tous les sarrasins, ou en *partie*, qui là estoient et convint ce roy Acquin fuir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 10).

2. [Ensemble de choses concrètes ou abstr.]

a) [Choses quelconques] "Certaine quantité, portion...(de qqc.)" : Lesquelz biens ainsi par eulx prins ilz mirent *partie* en gaignes sur aucuns marchans lombars demourans en ladite ville d'Avignon. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 249). ...en laquelle eglise *partie* des offenses et malefices proposez par l'Université furent faiz (BAYE, I, 1400-1410, 112). *Parties* prinsez par Perrin de Paroy, broudeur et garde des garnisons de ma dicte Dame, pour faire un autre Pavillon en guise de Chambre, à tendre sus le lit de ma dicte dame. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 29). Environ XV. jours fut le conte d'Estampes en la cité de Vennes et en la marche de Vennes delez le duc de Bretaigne qui luy monstroist très grant amour et grant compaignie, et luy monstra le bel et le plaisant chastiel de l'Ermine, qui siet assez prez de Vennes, lequel le duc avoit fait nouvellement edefier, machonner et ouvrir et y prendre une *partie* de ses delis. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 236). Dist oultre, et congnot, et print sur l'arme de lui, et la mort qu'il attendoit à avoir et souffrir presentement, que à toutes les larrecins cy-dessus desclairées et devisées, il a ycelles faites toutes, ou la plus grant *partie* d'icelles, de nuit, lui seul. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 34). Et afferma le contenu en icelle supplicacion estre vray et que *partie* des biens desclairés en ladite supplicacion il a

trouvez en la possession de Jehan Le Flament, chaderonnier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 431). ...tous les ans, le derrenier jour d'aoust, venoit une grant main, et prenoit le pommel de la Tour Poictevine, et l'en esrachoit, si fort qu'il abatoit grant *partie* de la couverture de la tour, et coustoit, tous les ans, XX. ou XXX. livres a reffaire. (ARRAS, c.1392-1393, 296). Parlerent aussi de certaines lettres qu'ilz dient avoir esté escriptes de par le Prevost des Marchans et eschevins de la ville de Paris par tout ce royaume ou la plus grant *partie* (BAYE, II, 1411-1417, 120). ...en especial par celle *partie* de Seine qui flut à Paris par dessoubz les petis pons (BAYE, I, 1400-1410, 213). Pareillement aussi cedit jour, chut *partie* des changes de dessus le Grant Pont et peu dudit pont (BAYE, I, 1400-1410, 214). Aussi prenez du fruit de pin, Mondifié, plaisant et fin, De fistiques et roisins secz, Purgiez des arilles et netz, De tous, par égale *partie*, Une juste dragme et demie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 156). Tous lesquelz, pour ce que le roy leur failli de secours et qu'ilz veoient clerement leur destruction advenue, se rendirent audit de Charrolois, ensemble toutes leurs villes, avecques lequel ilz prindrent composition, et, pour ce faire et avoir, lui donnerent et baillèrent grant somme d'or, et si orent une *partie* de leurs portes et murailles abatues. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 194). Dieu pere, souveraine vie, De bon cuer vous obeyrey. Une *partie* destruirey De ce temple. (Pass. Auv., 1477, 224). LE MARQUIS. Et je vous prometz Qu'il [saint Martin] a donné pour entremetz De son manteau, comme ung taquin, Une *partie*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 198).

- *La ne partie de qqc.* : Nulz ne pourroit la centisme *partie* Dire des biens dont Diex vous fist le don (Mir. st Ign., 1366, 117). ...et autant lui en dist ledit confesseur augustin des enfans de leur maison. Et, pour tous les appaiser, dist et respondi icellui defunct connestable à sesdiz confesseurs qu'il prioit à tous lesdiz quatre confesseurs que chascun d'eulx en pensist la quarte *partie* et que en leurs consciences la distribuassent là où ils verroient qu'il seroit bien employé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 365).

- *Par (menues) parties*. "En petites pièces" : ...et l'argent dudit relique vendi à pusieurs et par menues *parties*, ledit Jehannin d'Estain, la somme de XXIIIJ s., si comme il leur dist, lesquelz ilz departirent ensemble, comme compaignons font en tel cas l'un à l'autre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 92). Veez la *partie* de ce que je vous ay a dire ; reste a savoir (C.N.N., c.1456-1467, 224).

- (Synon. de *degré*) : Tout cercle tant grant comme petit sont devisé en 360 *parties* et en 12 signes. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 73). Et entour le tous [de l'astrolabe] est atachié un cercle reont espés, nommé le "lymbe" qui comprend les tables, et est parti en 360 *parties*. (PÊLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 34).

- "Un des deux éléments d'un vêtement mi-parti" : Pierre de la Courtneuve, drapier, pour 6 aunes de royé (...), pour faire la *partie* de 2 paire de robes pour Poupart et pour Robinet, son filz, varlet de chambre mons. le Dauphin (...) Robert Lescrivain, drapier, pour 5 aunes et demie de drap merlé sur le vert, à partir contre ledit royé (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 156).

- "Élément d'un compte, article de compte" : Ce sont les *parties* que ma dame la contesse de Bar et dame de Cassel doit as Caoursins a Lesines. (Rég. jur. Belg. B., 1365, 356). Estienne Seguiet (...) est aujourd'uy venu vers moy et, ainsi que je luy avoye ordonné, m'a baillié, par escript signé de sa main, ses *parties* qu'il dit qu'il a paiées à Jacques Cueur et que icelluy Cueur a reçues pour luy en Languedoc et ailleurs, et aussi aucunes *parties* que il dit luy estre deues par le Roy (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 132).

. "Part (d'une somme à payer)" : *Parties* paicés tant de voiaiges et messageries (...) pour les besongnes et affaires de mondit seigneur et pour le bien et proufit de ses païs et subgiez de Bourgoingne (Ecorch. Ch. VII, T., 1444-1445, 48).

- "Part (d'une tâche) qui incombe à qqn"

. *Faire partie de qqc.* "Accomplir sa part (d'une tâche)" : ...il avoit et a acoustumé d'aler souvant [à l'ostel de Michel le Moyne], tant pour boire, pour ce qu'il vent vin à taverne, comme pour ce qu'il fait *partie* de ses vingnes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 17). ...contre lequel prisonnier les gens dudit escuier avoient souspeçon, tant pour ce qu'il ne frequentoit mès les ateliers et compaignons charpentiers qui faisoient *partie* des euvres encomencées audit Villebon, comme pour ce qu'il ne ouvroit mais comme pou ou neant dudit mestier de charpenterie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 402).

- [À propos d'une femme qui accouche] *Faire deux parties de son corps* : ...je doubt bien que deux *parties* De mon corps faire ne me faille. Ha ! Diex, vraiment je travaille D'enfant (Mir. roy Thierry, c.1374, 259).

- *Par parties.* "Par morceaux, par fragments" : ...et que les glaces se fussent dissolues par *parties* et glaçons (BAYE, I, 1400-1410, 216).

b) En partic.

- "Chacune des subdivisions d'une oeuvre, d'un récit..." : ...ce livre contient deux *parties*, l'une est apelee prohome ou prologue et la seconde est apelee execution ou traictié (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 377). En ceste *partie* nous dit l'ystoire que, quant Remondin vint a l'encontre du senglier pour destourner qu'il ne venist sur son seigneur, que alors que le sengler l'apperceut, il se destourna de sa voie et vint vers le conte grant aleure. (ARRAS, c.1392-1393, 21). Item, la .Iie. *partie* parle du chastel de Fortune, ou et comment il est situé, les estages qui y sont, et quieulx gens y sont logiez. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 3). ...la seconde *partie* du livre appellé la Mutacion de Fortune. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 57). Et mesmes sur ton ame tu trouueras encores plus grant latitude et plus diuerses choses desquelles tu aras en partie congnoissance par ce qui a este [esté] dit en la premiere *partie*. (CIB., p.1451, 186).

- "Branche (d'une science)" : Cestui Ayot traicta sur toutes les *parties* de astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 29 r°). Cestui Wuellius composa livres sur toutes les huit *parties* de astrologie, excepté sur la theorique (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 33 r°). Cestui fut le plus renommé sçavoir de la science des estoilles que nul vivant sur terre, et a bien monstré sa profundité ès livres qu'il en a composez sur les quatre principales *parties*, c'est assavoir sur les nativitez, revolucions, ellections et interrogacions (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 81 v°). Cestui fut souverain clerc et escripvit en astrologie Liber de secretis occulte nature et ung autre De judiciis et aussi en traicte en sa Somme contra gentilles, en plusieurs lieux, où il confesse plainement la *partie* judicative. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 126 v°).

- *Partie d'oraison.* "Catégorie grammaticale" : Quant *parties* d'oreison sont ? Huit. Lesquelz huit ? Ly nom, ly pronom, ly verbe, ly adverbe, ly participe, ly conjunction, ly preposition et ly interjection. (Donat S.S., a.1436, 126).

- *Les parties du monde.* "Les éléments" : Et lors aura monstré le feu comme par la puissance de son seigneur [Dieu] aura surmonté toutes les *parties* du monde. Si sera la mer de la substance

seiche et l'air changé en tonnerre et ecler et vapeurs merueilleuses... (Abuzé D., c.1450-1470, 22).

- GÉOM. "Portion" : Aultres figures sont lesquelles sont d'ung costé en maniere de reond et de l'aultre sont droictes, ainsi comme est ung quartier ou aultre *partie* d'une figure circulaire. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 129).

. "Segment de droite" : Je veulx diviser la ligne .a.b. en 6 *parties* egales. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 389).

- ALG. [Dans une équation] "Membre" : En la rigle des premiers sont tousiours requises deux *parties* dont lune [l. l'une] est egale ou semblant a laultre [l. l'aultre] non pas de egale quantité mais de egale qualité ou aultrement de semblable raison et dune [l. d'une] mesme intencion (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 743).

- ARITHM.

. "Fraction, partie" : Plus 5/7 quelle *partie* cest [l. c'est] de 20/21 (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 616).

. *Partie aliquote.* "Facteur" : Les *parties* aliquotes de .6. sont .1.2.3. qui jointes ensemble font .6.. Les *parties* aliquotes de .28. sont .1.2.4.7.14. qui assemblees font .28. (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 619).

. Loc. adv. *La plus partie* (d'une durée). "Durant la plus grande partie (de qqc.)" : Item, au chevalier du guet Je donne deux beaux petiz paiges, Philebert et le groz Marcquet [deux vieux sergents royaux], Lesquelz servy, dont sont plus saiges, La plus *partie* de leurs aages, Ont le prevost des mareschaulx. Helas ! s'ilz sont cassez de gaiges, Aler les faudra tous deschaulx. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 139).

- *Par fois et par parties.* "À plusieurs reprises" : Si lui fu par le dit duc de Bourgongne et sa compaignie par fois et par *parties* porté maint dommage (Bouciquaut L., 1406-1409, 23).

c) THÉOL. [À propos de n'importe quelle chose créée] "Élément d'une composition (p. oppos. à Dieu qui est unité)" : Ainsy m'a respondu toute chose sensible et corporelle. Toutes m'ont affermé que elles ne sont pas dignes de estre appelees Dieu, car elles ont pluseurs imperfections : elles ont en soy *parties* grandes et petites, et sont muables ; et si convient que Dieu soit tout parfait et immuable et sans *partie[s]*. Pourquoi sans *partie[s]* ? Car le tout est plus parfait que n'est sa *partie*, et par ainsy aucune chose seroit Dieu qui n'aurait mie toute [toute] perfection : c'est a sçavoir telle *partie* ne seroit mie si parfaicte comme son tout. (GERS., Trin., 1402, 156). [L'Âme parlant à Raison :] "...Reviens avec moy et me regarde moy, qui suis chose espirituelle et sans *partie[s]*, se d'aventure tu en oïras aucunes nouvelles." "Mon Ame, je l'ay desja ainsy fait. J'ay regardé et advisé du tout en tout quelle tu es, comme grande est ta memoire, clere ton intelligence, franche ta voulenté, ton essence immortelle, ta vie espirituelle ; neantmoins tu n'es pas Dieu, ne *parties* de Dieu, selon la mensonge des manichiens..." (GERS., Trin., 1402, 156-157).

3. P. ext. JEUX

- "Ensemble de coups qu'il faut jouer pour désigner un vainqueur suivant le nombre de points obtenus" : Et lui venu au jeu, se feust mis en *partie* pour traire et jouer dudit esbatement et mis un double audit jeu (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 277).

- *Une partie en tel jeu* : Une *partie* en jeu de paulme Vis par songe la nuyt passee, Qui fut bien jouee, c'estoit baulme. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 43).

- *Perdre sa partie* : Veez la trois as [aux dés] ! J'en ay ja perdu ma *partie* ! (Pass. Auv., 1477, 201).

Rem. Premières attest. de ce sens (1611 COTGR. ds FEW VII, 681a, s.v. *partire* ; 1589 ds TLF).

- *Savoir sa partie*. "Savoir jouer" : Des tables et des des [l. dés] savoit bien sa *partie*, Et du jiu des esquiés savoit il le maistrise. (Bât. Bouillon C., c.1350, 130).

B. - [Le tout ou l'ensemble est une réalité non-comptable] : Diex, en tes mains Au jour d'uy m'ame reconmans. (...) Fais que de ta gloire ait *partie* Es cieulx sanz fin. (Mir. st Guill., c.1347, 51). ...en voit bien avenir *Partie* de ce que l'en songe, Combien que l'autre soit mençonge (Mir. ev. N.D., c.1348, 66). Or s'avisa le duc que, pour savoir une *partie* de la voulenté de ceulx de Londres, il envoieroit messire Nicolas Braube ... ou chastel de Londres, (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 63). Et fut le duc trois jours à Ortais, et y ot des biaux disners et des grans souppers, et monstra le conte de Foix au duc de Bourbon une *partie* de son estat (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 127). Desquieulx treize frans, il qui parle, environ IIIJ ou IIIJ jours après ce que dit est, acheta certain bestail par lui nagueires vendu, et duquel, ou *partie* d'icellui, ledit Cristot lui doit encores de reste environ XXVJ frans. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 564). ...une mittre d'or, semée de perles, garnie de pierrerie, en laquelle fault en la *partie* de derriere cinq pierres et en la *partie* de devant trois (FAUQ., II, 1421-1430, 116). Prenez de faufel [l. fanfel], c'est à dire De poivre noir, selon maint Mire, De rouge et blanc sandal louable, De chascun *partie* semblable (LA HAYE, P. peste, 1426, 151). Hier [vous] victes une *partie* De notre ystoire, et de quel vie Et estat estoit saint Bernard (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 85). Après plusieurs parolles me rendirent *partie* de mon argent. (COMM., Lettres B., c.1476-1511, 162).

- *La n^e partie de qqc.* : Et si grant dueil [Remondin] va demenant qu'il n'est corps de creature qui vous sceust dire la dixiesme *partie* de sa doulour. (ARRAS, c.1392-1393, 23). ...les dolens mariz en furent si joyeux qu'on ne vous saroit dire n'escrivre la dixiesme *partie* de leur lyesse. (C.N.N., c.1456-1467, 406).

- "Partie d'une durée" : ...et, oultre ce, veue la personne dudit prisonnier qui est vacabond et oiseux, et lequel, par la confession d'icellui prisonnier, et aussi de ladite Marion, s'est, *partie* du temps dessus dit, vesqu et gouverné de la gaigne d'icelle Marion (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 383). ...mais la plus grant *partie* du temps ilz ouvrerent de leurdit mestier d'orfaverie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 482). Sachiez que j'ay pery mon chemin la plus grant *partie* du jour jusques a maintenant. (ARRAS, c.1392-1393, 25). En oultre, j'ay esté par aucun temps en la case nostre en repos durant une *partie* de la brumal froidure. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 117).

- "Chacune des trois espèces de puissance de l'âme qui sont la végétative, la sensitive et la rationnelle ou intellectuelle" : Or es conjoint a corps humain pour gouverner la *partie* vegetative despotiquement et l'appetit sensitif par seigneurie royal et politique. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 24). Tourne toy apres a mediter les puissances de lame [l'ame], tant en la *partie* vegetatiue que en la sensitiue que aussi en lintellectiue, et pense quelle diuersite [l. diuersité] il y a de vertus et comment ton ame a diuerses puissances en diuerses operacions. (CIB., p.1451, 186).

. [Ici, par rapport au sensitif, désigne la raison] *La souveraine partie* : Dont le sensitif [puisque Mémoire a repris toutes les facultés intellectuelles] s'esveilla Et esvertua Fantasie, Qui les organes resveilla Et tint la souveraine *partie* En suspens et comme mortie Par oppression d'oubliance, Qui en moy s'estoit espartie Pour monstrier de Sens la liance. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 29).

. "Chacune des vertus ou tendances fondamentales de l'âme" : En l'ame selon qu'elle est concupiscible, c'est a dire convoiteuse, appetissante, desireuse, est comme bonité. En la *partie* de l'ame qui s'appelle irascible est comme pitié ou piteux. La *partie* irascible est en maniere dicte, car par icelle, l'homme courrouchié par bonne jalousie enflammee d'une fervente amour d'aucune chose juste, honneste, grande, prouffitabile et salutaire se expose pour l'apprehender en pugnessant et en deboutant ce qui est injuste (Somme abr., c.1477-1481, 138). Item quant l'homme peche, il erre aucunement infiniment sans fin selon les *parties* de lui qui est raisonnable, irascible et concupiscible. (Somme abr., c.1477-1481, 176).

- *Dire quelque partie de qqc.* "Dire quelques mots de qqc." : ...Chascun de les veoir se resjoye Et print plaisir a escouter Ce qu'ilz voulurent racompter Depuis leur dure departie, Dont avons dict quelque *partie* Sans longuement y arrester. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 216).

- Loc. adv.

. *En partie*. "Partiellement" : Je congnois ore en *partie* et par semblance et aussi comme en mireoir, mais lors congnoistray je aussi que je sui congneuz. (Mir. st Guill., c.1347, 4). NOSTRE DAME. (...) Je le te voulray desservir, Ains que de toy soie partie, Non pas du tout, mais en *partie*. (Mir. ev. N.D., c.1348, 79). Et donques le mouvement qui seroit selonc quelconque autre ligne droite ou en travers ou en biés ne seroit pas symple, mais seroit composé de circulaire en tant comme aucunement et en *partie* il est environ le centre du monde, et seroit composé de mouvement droit en tant comme il est aucunement en approchant ou esloignant du centre si comme le mouvement qui seroit selonc la ligne .cd. (ORESME, C.M., c.1377, 60). Remondin, qui avoit alumé le feu, et qui bien avoit ouy ce que ly conte Aymery avoit dit, en *partie*, lui dist : Monseigneur, le feu est esprins, venez vous chauffer. (ARRAS, c.1392-1393, 20). Et ce que je diray est en *partie* pour vostre prouffit et honneur, car roy qui est acompaigniez de traicteur n'est mie bien logiez, ne ne doit pas estre trop assure. (ARRAS, c.1392-1393, 56). ...et supposé que subtraction ne ly [au pape] seroit faicte en tout, toutevoie, attendu son gouvernement, lui doit estre faicte subtraction en *partie* (BAYE, I, 1400-1410, 172). La desconfiture de ce cappitaine fut en *partie* pour la barrière qu'il avoit faicte devant luy (BUEIL, II, 1461-1466, 249).

. *En tout ou en partie*. "Plus ou moins complètement" : Avecques luy fist venir sa partye, Qui de Ferrare fille du duc estoit ; De fin drap d'or en tout ou en *partie* De jour en jour voluntiers se vestoit : Chaynes, coliers, affiquetz, pierrerie Ainsy qu'on dit en ung commun proverbe, Tant en avoit que c'estoit deablerie : Brief, mieulx valloit le lÿen que la gerbe ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 175).

. *Partie..., partie*. "Pour une partie..., pour l'autre partie, en partie..., en partie, moitié..., moitié" : Je respon que, par aventure, l'en pourroit dire que le mouvement de cest tantet d'air, ou cas dessus mis, en descendant est naturel jusques a tant que cest air soit endroit la region ou est le lieu naturel de cest element, et apres cest air descent encor en bas par violence parce que le feu qui est plus legier le foule et le met dessous soy. Et ainsi ceste descendue est *partie* naturele et partie violente. (ORESME, C.M., c.1377, 70). Et quartement : de ce que la terre est ronde comme dit est, il s'ensuit que se un homme pavoit aler d'une cité a autre sans monter et sans avaler, l'en peut ymaginer une autre voie plus brieve qui est *partie* en devalant et *partie* en montant. Car la voie qui est sans monter et sans avaler est aussi comme un arc, et la voie droite qui seroit comme la

corde est plus basse et plus pres du centre ou milieu que es bouz. (ORESME, C.M., c.1377, 576). ...et ainsi *partie* par cremeur, *partie* par raison et honneur qui le conseilloit, il lui rendy et mist entre mains tout, excepté deux places (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 226). Et lui pleut [au duc de Bourgogne], *partie* de sa bonté, *partie* aussi par le devoir en quel l'autre se presentoit et se mettoit devers ly, le rappeler et le recepvoir en sa bienveillance comme son bon parent et subgect (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 212).

. *Partie après partie*. "Peu à peu" : L'en doit savoir que delectacion est un repos de l'ame en la chose qui lui est conveniente, et delectacion puet croistre de moins en plus, *partie* après *partie* par succession de temps, et dure ou demeure par temps continuel, et est conservee ou garde par la chose delitable ou par autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 506).

. *Partie après autre/par partie à autre*. "Peu à peu" : Et doit souffire quant a cest propos supposer que tout mouvement ne puet estre fait ensemble, mais est fait successivement *partie* après autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 505).

. *Pour la plus grande partie* : Les autres choses sont ou aviennent pour la plus grant *partie*, et de telles sont aucunes sciences naturelles et celles de moralité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 106). Donques l'en doit espargnier les biens des quieux l'en a a faire par neccessité, et leur ajoüster aucune chose pour les acroistre a fin que par *partie* a autre l'en ne deschiee du tout. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 233).

C. - [Le tout et/ou les parties sont un espace, ou se définissent par des termes relatifs à l'espace]

1. *Les quatre parties du monde*. "Les quatre points cardinaux" : Le 16e chappitre pour congnoistre les 4 *parties* du monde, c'est assavoir orient, occident, midi et septentrion. (...) ordonnez doncques l'alidade de l'astralabe a 20 degrez pres de l'armille vers orient, et puis couchez l'astralabe tout equidistant a l'orizon et le tournez tant que l'ombre de l'armille chié tout droit sur son costé de l'alidade, et adoncques vous avez les 4 *parties* du monde par la croysée qui est au dos de l'astralabe (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 119). Il faut envoyer de nous gens Es quatres *parties* du monde, Et que tous crestiens a grant honte Soient pris et bien liés, Et qu'il soient presentés Par devant nous. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 68).

- *Parties du ciel* : ...car, selon les diverses *parties* du ciel, sont changées les faces des hommes, les coulleurs et les diversitez des courages. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°).

2. "Portion quelconque d'un espace, d'un territoire" : ...la plus grant *partie* du pays de Guerrande estoit a lui [à Remondin]. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Par foy, ces enfans sont bien tailliez de conquerre encores une grant *partie* du monde. (ARRAS, c.1392-1393, 156). Et quant ainsi, par leur effors, Orent conquise grant *partie* D'Euïroppe (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 10). Enviz entreprendriez les conquestes de voz predecresseurs qui sommistrent grant *partie* de Grece en leur subjection laquelle de leur nom s'appelle encores Gallogrecie et conquisrent Romme jusques au Capitole (CHART., Q. inv., 1422, 19).

- *La plus partie de*. "La plus grande partie de" : ...car par sa faveur la plus *partie* du païs de France, Normandie, Brie, Champagne et les environs furent par eulx despeuplés, églises brulées et du tout destruites, innumérables hommes mors desconfès, femmes et filles violées, et gens inhumainement et cruellement tourmentés. (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 167).

3. "Lieu, endroit, région"

a) [Dans l'espace géographique] : ...le duc de Jullers et messire Edouart de Guerles (...) veirent que le duc de Braibant avoit celle haulte seignourie que de estre sire et regard souverain de par l'empereur de la Langue-Frise (...) qui est une *partie* ens leurs terres. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 160). Et dit, sur ce requis, qu'il ne lui escripvoit autre chose dont il soit record, ne aussi en quel *partie* du royaume il descendroit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 196). Nous avons oy raconter a noz anciens que en pluseurs *parties* sont apparues a pluseurs, tres familiarment, choses lesquelles aucuns appelloient luitons, aucuns autres les faes, aucuns autres les bonnes dames, qui vont de nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Mais or me dictes en quel *partie* vous voulez aler, pour y pourveoir de ce qu'il vous fault. Lors respondy Uriens : Ma dame, nous avons ouy dire que le roy de Chippre est asseziez du soudant de Damas en la cité de Famagosse, et la avons nous intencion de aler pour lui secourir des faulx Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 83). Tout le païs de Gaule est divisé en trois *parties*, desquelles les Belges en habitent l'unne, les Aquitaniens l'autre... (GAGUIN, Comment. César, 1485. In : *Chrestom.* R., 250). En quel *partie* L'a il mis [le corps de Jésus] et de quel licence ? (Pass. Auv., 1477, 266).

- Au plur. "Pays, région, province" : Messire Bertaut Jobelin, commis et député de par le roy nostre seigneur es *parties* de Costentin pour acheter vivres et garnisons pour la neccessité du Chastel Cornet, sur le fait de l'imposition de 20 s. pour tonnel et sur le fait de l'arriereban, pour ses despens et des genz de sa compagnie (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 58). Au Bidaut, par mandement de Monseigneur signé de sa main, donné XIIIe jour de juin, pour aler es *parties* de France pour les besoignes de mon dit seigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 376). Syconie et Argos estoient .II. citez es *parties* de Grece. (ORESME, E.A.C., c.1370, 216). ...ralons men sanz attente En mon palays, dont nous partismes Quant en ces *parties* venismes Pour les des Sarrasins deffendre (Mir. roy Thierry, c.1374, 325). OSANNE. Mon treschier seigneur, s'il vous plaist, Ne vous puis longues tenir plait ; Plaise vous un po espartir A vous de ci endroit partir Et aler en autres *parties*... (Mir. roy Thierry, c.1374, 259). Messire Jehan de Blois (...) avoit tousjours esté nourris ens es *parties* de Hollandes et de Zellandes, car il y tenoit bel hiretaige (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 154). Premier, un nommé Hange, qui fu pallefrainier de madame de Saint-Pol, et va en estat de varlet pour espier et savoir l'estat, comme dit est, ès *parties* de la conté de Retelle et de Champaigne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 384). En ceste partie dit l'ystoire que ens es *parties* de Allemaigne, entre l'Ostheriche et Ardeine, avoit en ce temps une moult noble terre nommee la terre de la conté de Lucembourc, qui ores est appelee duchié. (ARRAS, c.1392-1393, 146). Ce jour, la Court a donné congié à me Nycholas Maignien d'aler es *parties* de Breteigne jusques à la S. Martin (BAYE, I, 1400-1410, 71). ...Gautier de Blandecque, huissier ceans et commiz à recevoir XL mil frans octroiez au Roy par les marchans frequentans la marchandie de sel es *parties* de Languedoil sur icelle marchandie (BAYE, I, 1400-1410, 251). ...ainsi qu'ilz aloient vers les *parties* d'Ailli, eussent rencontré le herault Paluel, renommé de reciter et administrer vivres a nosdiz adverseres (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1433, 249). ...se peut (...) ce present livre intituler de Cent Nouvelles nouvelles, jasoit que advenues soient es *parties* de France, d'Allemaigne, d'Angleterre, de Haynau, de Brabant et aultres lieux (C.N.N., c.1456-1467, 22). ...en l'estat que vous me voiez icy m'a il laissée et abandonnée pour mener a marchandie es *parties* d'Alexandrie (C.N.N., c.1456-1467, 573). Cycrops, premier roy de Athenes, fut aussi environ ce temps moult expert en la science des

estailles et, pour l'honneur de Jupiter, immola premier en icelles *parties* ung beuf. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 29 r°). Predist aussi par icelle conjunction les grans pluyes et augmetacions de fleuves ès *parties* occidentalles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 v°). En ce temps les François des *parties* de Sens prinrent Romme jusques au Capitol. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 r°). Severe, XXIe empereur de Romme, homme cler et à memorer, fut en ce temps grant astrologien et philozophe naturel et, comme recite Mamerus son astrologien, au moien de la science des estoilles fist de moult belles conquestes et en diverses *parties*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 81 r°).

- *D'autre partie*. "En un autre endroit, ailleurs" : Richars li Restorés estoit d'autre *partie*, Ou il se combatoit a le gent paienie. (Bât. Bouillon C., c.1350, 30). Et le roy d'Ausaiz et le duc Oste de Baviere se logierent avec leur baronnie environ les tentes des dames, et Anthoine et Regnault, d'autre *partie*. (ARRAS, c.1392-1393, 191).

- *Estre en sa partie*. "Être dans son pays, chez soi" : Il ne fault plus riens qu'argent Pour avancer tost mon passage (...) Car se je suis en ma *partie* Et oultre la mer franchement, Dieu mercy, point ne me soussie Que n'aye des biens largement. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 148).

b) "Endroit (du corps)" : La *partie* dollent pourra atraire les superfluitez des humeurs, et ainsi causer apostume es corps qui sont en convalescence. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 75). Et atant se partirent de ladite taverne, c'est assavoir ledit Bruyeres le premier, lequel Bruyeres, d'un coustel qu'il avoit sur lui, feri et navra icellui sergent, ne scet en quelle *partie* de son corps, parce qu'il estoit nuit, comme dit est. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 181). Et après grant foiblesse, longue jeusne, apre douleur et estonnement de mon cervel, que dame Melencolie tormentoit entre ses dures mains, senti ouvrir, crouller et remouvoir la *partie* qui au meillieu de la teste siet en la region de l'ymaginative, que aucuns appellent fantasie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 5).

- *Les parties d'en bas*. "Les parties génitales" : ...*parties* d'en bas c'est es parties honteuses (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316). ...en ce disant, vint soudainement audit suppliant en le prenant par ses genitoires par telle maniere qu'il cheut à terre et elle sur lui ; lequel suppliant soy sentant ainsi tenu par les *parties* d'embas commença moult fort à crier (Paris domin. angl. L., 1431, 328).

. *Les basses parties* : Le vin engendre le sanc tres pur et purifie le sanc trouble, et euvre la bouche des vaines et tresperce tout pour nettoier les basses *parties* par sa soubtillité (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 60).

. *Les parties honteuses* : ...*parties* d'en bas c'est es *parties* honteuses (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316).

c) En partic. ASTR. "Point virtuel ayant une signification particulière, calculé en ajoutant à la longitude d'un point important de la carte du ciel (par exemple l'ascendant) l'écart angulaire séparant deux planètes ou deux autres points" (Éd.) (synon. *part*) : *Partie* est la distance d'entre 2 significateurs qui de leur nature senefient aucune chose, laquelle distance doit estre comptee de aucune place en la figure, laquelle senefie aussi la chose par nature ; et en quel lieu le compte devendra est la *partie* (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 59 v°). ...entre autres, il fist sur la part future et sur les autres *parties* qui se gectent par les maisons et dist que c'estoit la part qui signiffioit choses secretes et abscondites et par laquelle se

precongnissoient les choses advenir (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 v°).

Rem. Cf. FUR. 1690, s.v. *partie* : «la *partie de fortune* est l'horoscope lunaire, c'est à dire le point d'où sort la Lune, en même temps que le Soleil est au point ascendant de l'Orient. On prétend que le Soleil à l'ascendant donne la vie, et la Lune dispose l'humide radical, et est une cause de la fortune» ; FEW VII, 680b : «Fur 1690 - Trév 1771».

4. "Côté ; direction"

a) Au propre : Et semblablement .VI. autres pyramides mis desouz et encontre ces .VI. desouz ceste superface exagone ne rëempliroient pas toute l'espace corporele qui est pres de ce point de l'autre *partie*. (ORESME, C.M., c.1377, 648).

- *Dextre/senestre partie*

. À la *dextre/senestre partie (de qqn)*. "À la droite/à la gauche (de qqn)" : Donques alés tout entour [du lièvre qui se cache], en le tenant a la senestre *partie*, vostre arc tendu (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 138). ...elle est (...) Sanz fin assise a la dextre *partie* Dieu (Mir. st Sev., 1362, 238).

- *La dextre partie du corps* : ...la seconde fut d'une cicatrice à cause de la plaie qu'il eut à la rencontre de Montlehery en la gorge, en la *partie* dextre (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41).

. [À propos d'un membre du corps hum.] *Partie domestique/partie silvestre*. "Côté interne/côté externe" : ...et pour ce [la veine baselique] est saigné es passions pectorales, et du foie, et es aultres semblable, et en pleuresie, et commence es asselles tirant vers la *partie* domestique du bras. (Rég. santé corps C., 1480, 167). Et la vaine sciatique attire par especial des hanches, et des rains, et des membres situés vers la *partie* silvestre. La sophene de la matrice est des parties environ situees vers la *partie* domestique, jaçoice qu'il soient branchés d'une mesme vaine au milieu du front, c'est une vaine laquelle vaine on saigne es passions antiques de la teste et de la face, comme en morphee, et en serpignir et es passions des yeulx. (Rég. santé corps C., 1480, 168-169).

- [À propos d'un instrument] *Espee tranchante de deux parties*. "Épée à double tranchant" : Son trosne estoit feu ardant et de sa face yssoit ung fleuve de feu roide et violent, et de sa bouche yssoit une espee trenchant de deux *parties*. (Horloge de sapience S., c.1389, 95).

- [Circonstant sans prép.]

. *Aller/traire telle partie*. "Aller dans telle direction" : Et la *partie* que vous verrés que il trera, si le parsuiez (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 94). ...il ne vous fault fors Mander leur quel chemin tenront Et quelle *partie* il yront (Mir. Oton, c.1370, 365).

. *Autre partie*. "Ailleurs" : SECOND COMPAIGNON. (...) Eschevons le [le fol], si ferons sens. (...) Alons jouer touz deux ensemble Autre *partie*. PREMIER COMPAIGNON. De li me plaist la departie ; Vous dites bien. (Mir. parr., 1356, 29).

. *Ceste partie*. De ce côté-ci, par ici" : Bien viengne tu ceste *partie*, Gentil messenger ; comment va ? (Myst. st Laur. S.W., 1499, 137).

- *D'une partie et d'autre*. "D'un côté et de l'autre" : Là ot, je vous dy, forte joust et rade et pluseurs abattus sus le sablon, d'une *partie* et d'aultre, (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 95).

- *Par les quatre parties* d'un espace. "Dans les quatre directions d'un espace" : Et la doit tuer un cheval ou un buef ou autre beste grosse et prendre les quatre membres, cuisses et espaules

et les porter et non pas trayner es grans forestz par les quatre *parties* du buisson. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 236).

b) Au fig. "Côté, point de vue"

- (*Chacun*) *à/de sa partie*. ("Chacun) de son côté, pour sa part" : LE PÉRE. (...) Venez ent jusques en maison : Vous le verrez. MAISTRE MORIN. Alons, ja desdit n'en serez De ma *partie*. (Mir. st Panth., 1364, 312). C'est le miex, et je m'i assens De ma *partie*. (Mir. st Val., c.1367, 137). "Je conselle de ma *partie* que ceste besongne soit mise en sousfrance tant que li rois nostres sires ait soufissans hommes de son roialme envoiier par de dela la mer pour parler au conte de Hainnau..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 233). ...par longue espace vous n'avez eu rapport ne nouvelle, chacun de sa *partie*, que par la relacion de voz yeulx [Adresse à deux amants séparés] (C.N.N., c.1456-1467, 165). ...il ne restoit que temps et lieu pour dire et faire, chascun a sa *partie*, la chose au monde que plus luy pourroit plaire. (C.N.N., c.1456-1467, 192).

- *D'autre partie*. "D'un autre côté, d'autre part" : D'autre *partie*, l'estude de tous livres engendre et embat, ou acroist es cuers de ceuls qui y entendent, affeccion et amour au bien publique, qui est la meilleur qui puisse estre en prince et en ses conseilliers, après l'amour de Dieu. (ORESME, E.A., c.1370, 99).

- *De ma/ta partie*. "Pour ma/ta part, quant à moi/toi" : Mes chieres seurs, or regardez la grant grieté et misere ou nostre pere a mis nous et nostre mere, qui eussiemes esté en si grant aise et en si grant honnour. Or n'en est il bon a faire ? Quant a moy, de ma *partie*, je m'en pense a vengier, car aussi pou de soulaz qu'il a empétré a nostre mere par sa faulseté, je lui pense a faire. (ARRAS, c.1392-1393, 11). De la corde luy fault donner Deux tours, Janus, de ta *partie*. (Pass. Auv., 1477, 208).

- *Quant de ma partie*. "Selon mon point de vue" : Lors assaillie Suis de Penser qui m'a baillie Sa douce ymage et entaillie En ma pensee travaillie Et que tollir Ne l'en puet nul, nē abolir, Oster, effacer, ne polir Sans corps et vouloir demollir, Car departie N'en sera, quant de ma *partie*, Tant que l'ame soit hors *partie*. (CHART., L. Dames, 1416, 246).

. *Tant que pour ma partie*. "En ce qui me concerne" : Cascune flours a par lui son merite, Mais je vous di, tant que pour ma *partie*, Sur toutes flours j'aimme la margerite. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 80).

- "Choix" : Et pour ce que l'appellacion et nominacion est faite selon le plus et c'est la mauvaise *partie*, selon ce est reprové justement celui qui est communement appellé phylautos, c'est a dire soy amant ou amy de soy. (ORESME, E.A., c.1370, 478).

- *Faire fait et partie de qqc*. "Être d'avis en faveur de qqc." : ...li pais et roialmes d'Engleterre faisoit fait et *partie* dou calenge et dou proceder avant (FROISS., Chron. D., p.1400, 216).

III. - [À propos de personnes, de groupes de personnes engagés dans des rapports d'affinité ou d'antagonisme]

A. - DR.

1. "Chacune des personnes qui est engagée dans un procès soit comme demandeur, soit comme défendeur" : Veues lesqueles accusacions, confessions et denegacions faites par une chascune des *parties* cy-dessus escriptes, comme il est escript, ce que en la presence d'icelles *parties* Henry Cousin prisonnier oudit Chastellet (...) a congneu et confessé par serement [ceci] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 512). Chascun est attrait par sa vo[lup]té c'est a dire par son plaisir. J'ay doncques trop dure *partie*, trop puissant advocat encontre moy, qui a [tellement desja] plaidoyé sa cause que presque tout le monde le croit. (GERS., Déf., 1400, 222). Une *partie*, comme vous scavez, ne doit mie estre [ost] creue ou receue

sans ouyr l'autre : *Audi partem* etc... Je vueil soustenir la contraire *partie* de [Plaisir mondain et prouveray que maudis sont ceulz qui l'ensuivent]. (GERS., Déf., 1400, 222). ...et ce qui pour le debat des *parties* estoit en le main du Roy comme souveraine sera remis en main de *partie*, et les dis conte, maire et jurés, chascun pour sa portion, avons condempné es despens de dis religieux par le dit jugement pour ce encourus (Hist. dr. munic. E., t.2, 1340, 29). ...La Court fera si bien justice et raison telement que *parties* s'en tendront pour contens. (BAYE, I, 1400-1410, 108). Ce jour, maistre Rasse Panier, procureur de la contesse de Nevers, passa l'acord, dont dessus est faicte mencion ou registre du jour precedent, et condempna la Court les *parties* à tenir ledit acord. (FAUQ., I, 1417-1420, 249). Ce jour, a esté receu l'accord d'entre les executeurs de feu Augustin Ysebarre, d'une part, et Marc Gaudichon, d'autre part, parmi paiant par chascune *partie* dix livres parisis, font vingt livres parisis (FAUQ., II, 1421-1430, 251). ...ce nouvel proces (...) beaucop pleut aux seigneurs du dit parlement, tant pour la nouvelleté du cas que pour les allegacions et argumens des *parties* devant eulz debatans (C.N.N., c.1456-1467, 37). Quand le jour fut venu, les *parties* se presenterent en temps et lieu. Ilz furent huchez a dire et plaidoyer leur cause. (C.N.N., c.1456-1467, 499). ...dedans le tiers jour après, icelluy compaignon ala de vie à trespassement. Et a ledit suppliant depuis satisfait à *partie*. (Doc. Poitou G., t.11, 1466, 48).

- "Partie adverse, adversaire dans un procès" : Tous lesquieulx, veu l'estat dudit prisonnier (...), l'informacion dessus dite et accusacion de *partie*, delibererent et furent d'oppinion que, pour savoir par sa bouche la verité des cas dessus diz, icelli prisonnier feust mis à question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 561). ...et que, ces choses ainsi faites, tous iceulx prisonniers feussent ramenez soubz seure garde prisonniers oudit Chastellet, et illec tenir prison jusques ad ce que *parties* seroient d'eulx contentes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 247). Et quant à la dicte somme disoit que l'obligacion dont *partie* se ventoit avoit esté faicte ou temps de son enfance ou juvenesce (BAYE, I, 1400-1410, 187). Quand [le curé] (...) fut devant monseigneur l'official, sa *partie*, le promoteur, lui compta sa legende au long (C.N.N., c.1456-1467, 530). ...il fust condempné en amende honorable ainsi que *partie* l'avoit requis, et pour amende profitable au double. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 208). MATHATIEL. Ouÿ, seurement. Cent escus d'or sur son serment [le juif] Luy a prestés [au chrétien] sans aultre gaige. L'ADVOCAT. Audi partem. Vous dictes raige ! Vous sçavés bien que la *partie* Du tout en tout si vous le nie. Attendés ung peu. LE CRESTIEN. Sire juge, Que nul de sa cause ne juge, Car je luy nie tout en effect. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 129).

- Prov. *Bien aise plaidoie qui parle sans partie*. "Il est facile de plaider sans adversaire" : Mais tantost par aventure on me dira le proverbe commun : "Bien aise plaidoye qui parle sans *partie* !", car il semble que nulz ne parle ou doye parler contre moy. Voulstist Dieu que ainsy fust et que on ne trovast advocat ou plaidoyeur faisant *partie* contre ceste verité ! Mais, helaz ! autrement va ! (GERS., Déf., 1400, 221).

. *Partie adverse* : ...ou il est vehemente presumpcion contre le deffendeur et, adonques, selon l'ordre de Droit et selon rayson, l'en doit proceder aux tormens (...) ou le demandeur ne preuve aucunement son entente ne si n'a pour luy aucune presumpcion et, adonques, selon Droit et selon rayson, la *partie* deffenderesse doit estre absoubse de la demande de la *partie* averse (Songe verg. S., t.1, 1378, 351). ...avant ce qu'ilz respondent aux articles de *partie* adverse (FAUQ., II, 1421-1430, 255). ...je monstreray comment *partie* adverse, pour six raisons, a péché tellement qu'il est fort et à

peine impossible d'estre réparé. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 271). Toutefois, au conseil, il fut dit que l'homme du duc Baudouyn avoit dit aprez toutes parolles à son adverse *partie* : "Voulez-vous rien dire sur cecy ?" (BUEIL, II, 1461-1466, 106). LE JUGE. Contre vous nully mot ne sonne ; Qui est vostre adverse *partye* ? L'USURIER. Affin que responce on vous donne, Vella cy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 518).

- "Accusé" : L'evesque d'Arras dit au contraire que *partie*, c'est assavoir Haton, est accusez et souspeçonnez *crimine pessimo* dont s'est rendu coupable (BAYE, I, 1400-1410, 149).

- *De la partie de*. "Personne proche de celui qui est en procès" : Savoir faisons (...) que de la *partie* de Jehannin Regnout, povre laboureur de bras (...) nous a exposé (Ch. VI, D., t.2, 1383, 4).

- *Droit de partie* : ...remettons par ces presentes le fait dessus dit, ainsi comme il est exposé, et toute paine criminele et civile, et confiscacion de biens que le dit chevalier a ou puet avoir encouru en aucune maniere, pour celui fait, envers le roy nostre seigneur ; sauf et reservé le droit de *partie* à poursuivre civilement (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 307). ...pardonnons ou cas dessus dit, (...) et les restituons au païs, à leur bonne renommée, se pour ce est amenrie, et à leurs biens quelxconques, sauf le droit de *partie* à poursuivre civilement. (Doc. Poitou G., t.4, 1374, 336). ...sauf que il [le Pape] est tenu de garder lez ordenances justes et raysonables de sez predec[ess]eurs et lezquelles touchent droit de *partie*, lezquelles il ne puet ne ne doit muer ne changer sanz cause raysonnable (Songe verg. S., t.1, 1378, 198).

- *Partie appelant*. "Celui des deux plaideurs qui fait appel" : ...que la *partie* appelant estoit decheue de defense et auroit à prouver l'appellacion (FAUQ., II, 1421-1430, 256).

- *Partie defenderesse*. "Celui qui est défendu par un avocat ; accusé" : ...ou il est vehemente presumpcion contre le deffendeur et, adonques, selon l'ordre de Droit et selon rayson, l'en doit proceder aux tormens (...) ou le demandeur ne preuve aucunement son entente ne si n'a pour luy aucune presumpcion et, adonques, selon Droit et selon rayson, la *partie* deffenderesse doit estre absoubse de la demande de la partie averse (Songe verg. S., t.1, 1378, 351).

- *Partie demanderesse*. "Celui qui plaide contre qqn" : ...il appiert que tel champ soit deffendu, car, ou vous me dirés que tel champ est lysible en cause criminele, ou en cause civile. (...) En cause criminele, non, car, ou la *partie* demanderesse preuve clerement son entante et, adonques, sa *partie* adverse doit estre condempnee (Songe verg. S., t.1, 1378, 351).

- *Partie formee contre/à l'encontre de qqn/qqc*. "Partie civile constituée contre qqn pour demander réparation" : Mon propos doncques, a l'aide de Dieu, est me faire *partie* fourmee contre les vices publiques, tant pour acquerir grace et pardon de mes pechies envers Dieu mon pere, comme pour desservir a avoir vous oroisons. O bon peuple, j'ay bon mestier de gagner, et autre loyer n'en demande je. (GERS., Gourm. I, G., 1402, 795). Pour quoy nous, les choses dessusdictes considerées et que à l'encontre dudit Mignon n'y a aucune *partie* formée ne poursuivant, fors seulement les officiers de la justice, pour adverer et actaindre ledit cas, la verité duquel ne peut estre sceue, (...) la voye de misericorde et de douceur estre à eslire et preferer à rigueur de justice (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 94).

- *Partie formelle*. "Partie civile qui pousse son intérêt contre l'accusé" : ...et ce que [l'université] proposa hier et ancor propose, ce ne fait pas ne ne fit comme *partie* formelle qui se face contre Savoisy, maiz comme denunciant les excès qui lui ont esté

faiz par ledit Savoisy, pour en avoir justice et y estre procedé souverement et de plain (BAYE, I, 1400-1410, 110). La devant Dieu suivray ceste querelle Et monstreray qu'elle n'estoit point mortelle Ne que n'avoit autre *partie* formelle Que toy mesmes qui l'as fait martirer. (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 60). JUSTICE. ...des ores, me fais *partie* Formelle et vueil tenir la main Contre tout le lignaige humain Et sa delivrance empeschier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 38). ...il luy semble que son maistre [le prince] se monstre *partie* formelle contre luy a qui il est autant tenu que a l'autre [serviteur], pour quoy ledit prince y doit bien adviser avant le faire et s'il y a deux de ses bons serviteurs en question et debbat que les face appoincter ensemble (Traité politique C., c.1492-1493, 153).

. [De celui qui s'estime lésé] *Avoir partie formelle contre qqn*. "Intenter une procédure accusatoire publique, orale et formaliste" : Et laquelle amonicion il fist publier en l'église parrochial de Braye et autres parroisses voisines ; ce que venu à la notice et congnoissance dudit Olivier suppliant, il se transporta par devers ledit official de Poitiers et de lui obtint lettres d'absolucion *cum retencione* et jusques à ce qu'il eust *partie* formelle contre lui. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 328).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969, 377.

- *Partie intimee*. "Partie contre laquelle a été engagée une procédure d'appel" : Ce jour, fut plaidoïée une cause d'appel d'entre maistre Jehan d'Aigny, contreroleur de la Chambre aux Deniers, appelant des gens de la Chambre des Comptes, d'une part, et maistre Aymery Tesson, *partie* intimée, d'autre part (BAYE, I, 1400-1410, 23).

- *Accorder les parties* : LE I. SERGENT. Pour bien adjourner d'ung accord Et faire accorder les *parties*, N'est que moy. LE II. SERGENT. Mais aux departies, Tes adjournemens faiz sans verge. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 99).

- *Appeler partie*. "Faire un procès" : NOSTRE DAME. Filz, ce mort par moy vous requiert Que *partie* soit appellée Et par devant vous adjournée Encontre li. (Mir. ev. arced., c.1341, 134). DIEU. Dame, c'est voir ; mais vous savez (...) Que vous fault appeller *partie* Qui le fait vous confesse ou nye (Mir. ev. arced., c.1341, 134). ...icelle damoiselle pourra de son auctorité, et sans *partie* appeler, prendre et soy ensaisiner d'icelle terre et seigneurie de Rex et en joir comme douairière sans ce que les héritiers desdits sires de Combour et de Derval le lui puissent contrarier (Cartul. Laval B., t.3, 1450, 138).

- (Se) *faire/constituer partie (contre/encontre qqn/qqc)*. "Entreprendre un procès contre qqn, se constituer partie civile" : ...pluseurs journées sur ce assignées au dit Pierre, aus quels jours ny à autres nul ne s'aparut par devant nous qui se vosist faire *partie* contre le dit Pierre par voie d'acusacion ou denonciacion applegiée, ou autrement par maniere deue, selonc l'us et coustume du païs (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 356). "Et sur toutes choses que tu auras a faire, se tu es prelat ou juge, ne soies pas de legiere creance, ne ne adjouste pas legierement foy a ceulx qui ont a coustume de faire *partie*..." (Horloge de sapience S., c.1389, 91). Mais tantost par aventure on me dira le proverbe commun : "Bien aise plaidoye qui parle sans partie !" car il semble que nulz ne parle ou doye parler contre moy. Voulsist Dieu que ainsy fust et que on ne trovast advocat ou plaidoyeur faisant *partie* contre ceste verité ! Mais, helaz ! autrement va ! Je regarde que mile et mile advocaz, par lesquelz j'entens les vices et pechiez, font *partie* et ont fait des pieca pour retraire les gens de croire ceste verité (GERS., Déf., 1400, 221).

...la maniere et propos de l'Université n'est pas accoustumée, c'est assavoir que la Court à la seule denunciation d'une partie face droit, maiz se doit ycelle Université constituer *partie*, autrement pourroit gagner contre raison (BAYE, I, 1400-1410, 111). ...pour ce qu'elle [l'université] protestoit qu'elle ne se faisoit, ne ne voloit faire *partie*, maiz requeroit ex nobili officio Curie estre satisfaite et réparée desdiz crimes et malefices (BAYE, I, 1400-1410, 112). ...et dient qu'il y a assez matiere pour mouvoir le regent à se faire *partie* contre Overton (FAUQ., III, 1431-1435, 98).

- *Estre juge et partie* : Mais ma dame a trop l'avantaige, Dont la chose est pis departie, Car el garde mon cuer pour gage Et fault qu'el soit juge et *partie*. (CHART., D. Rev., a.1424, 315). Pire partie ne pouoit prendre, Sa cause [de Jésus] en est pis assortye, Car nous serons juge et *partye* Pour chercher sa mort, s'y le fault. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 414). ...mais, d'avoir raison de telz gens ignorans, je ne voy moyen que le vostre, mesmement sur leur fumier, qui veullent estre juges et *parties* en chose qui riens ne leur touche (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 v°). Mon Dieu, quant tu m'as donc créé, Tu as esté juge et *partie* (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 40).

. *Se faire juge et partie* : NOSTRE DAME. Vous estes un fol diable estout, Qui vous faites juge et *partie*. (Mir. enf. diable, c.1339, 48).

- *Ouir partie*. "Entendre le témoignage de la défense" : ...obstant ladicte opposition et considéré ce que autresfois avoit esté advisé en ladicte Court par les gens du Conseil du Roy, on ne pouoit faire la requeste desdis recteur et deputez sans oir *partie*. (FAUQ., I, 1417-1420, 304). ...[la Court] n'a point acoustumé de faire aucun jugement ou appointement sans oir *partie*. (FAUQ., II, 1421-1430, 103).

2. P. méton. "Affaire juridique, procès en cours" : ...confessions par lui faites en la ville d'Orleans et prisons dudit lieu, par devant les dessus nommez maistres Jehan Truquam et Gerart de La Haye, commissaires du roy nostre sire en ceste *partie*, desqueles la teneur ensuit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 457). Et dit que tele est la verité des choses dessus dites, et que c'est le premier larrecin qu'il ait fait, et auquel il a esté prins et apprehendé par justice, requerant lui estre sur ce, par ledit mons. le prevost, piteables et misericors, et, avec ce, sa grace lui estre estendue et faite en ceste *partie*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 371). Et ce fait, se leva ledit barbier, et tous quatre s'en alerent ensemble et afferma par serement le fait estre avenu et les excès crimes et deliz et force par icellui prisonnier, et les autres ses compaignons et complices en ceste *partie* avoir esté commis et perpetrez en sa personne par la forme et maniere qu'il est cy-dessus dit et escript. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 511). Ce saint Martin, presentement Qu'avocas font commencement De plaidier les faiz de la loy, Prenez bon conseil, je vous prie : Ne faictez desbat ne *partie* Sans savoir la cause pourquoy. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 185). ...et, en outre, lesdis prevost et eschevins requierent l'adjunction du procureur du Roy en ceste *partie* et demanderent distribucion de Conseil. (FAUQ., I, 1417-1420, 303).

- *Surmonter sa partie*. "Gagner sa cause" : Et s'il est besoing de prouver Les faiz que viens de reciter J'offre tant de tesmoings trouver Qu'il souffrira pour en pourter Guaing de cause et surmonter Ma *partie* (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 102).

- "Querelle" : Et ainssi fut sanée la grosse playe qui estoit en sainte Église, par l'union qui a esté mise en icelle par le moyen, pourchas et excessive dilligence que le très-chrestien roy de France a

fait en ceste *partie*. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 60).

- P. ext. "N'importe quelle affaire concernant personnellement qqn" : ...ainsi doncques (...) acheva le gentil compaignon sa queste en ceste *partie*, par la maniere que dit est. (C.N.N., c.1456-1467, 372). ...il se tappit au coing d'une forte haye espesse, duquel lieu luy apparoient toutes les entrées de la maison au dit marchant, dont il estoit serviteur et grand amy en ceste *partie*. (C.N.N., c.1456-1467, 442). Es mesmes jours que se faisoient ces argumentacions pour la *partie* de nostre belle damoiselle (...) ung tressage jeune cleric arriva (C.N.N., c.1456-1467, 568).

B. - [Situations variées : rapports bienveillants, neutres ou hostiles]

1. [Dans une liaison amoureuse, dans un couple marié]

- "Chaque membre du couple, épouse, époux, maîtresse, amant..." : ...je ne poy oncques trouver *partie* Ou mes cuers puist joieusement partir ["avoir part"]. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 263). Aurelian li maine l'espousée et dit : AURELIAN. Sire, vez ci vostre *partie* Que vous amaine et que vous lais. Vostre femme est dès ore mais (Mir. Clov., c.1381, 229). ...on enmena l'espousee couchier en un tres merveilleusement riche paveillon (...). Et lors la contesse de Poitiers et les autres grans dames vindrent, qui l'enmenerent la dedens, et lui administrerent ce qu'elles devoient, combien qu'elle feust assez pourveue de sens. (...) vint un chevalier, que les dames envoierent (...) Et ly chevaliers leur dist : Beaulx seigneurs, admenez Remondin, car les dames le demandent. Sa *partie* est toute preste. (ARRAS, c.1392-1393, 41). Leal amoureux, sans *partie* Me treuve et en tel desconfort Qu'en moy ne voy nul reconfort (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 51). Mon léal cuer a entrepris party De vous amer, ma loyalle *partie* (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 180). D'autre costé le mary lamentoit, Qui regretoit Sa tresdoulce *partie* (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 203). ...en si jeunes jours perdi [la contesse de Nevers] sa bonne *partie*, [Phelippe], conte de Nevers, filz de Phelippe, duc de Bourgoingne (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 39). Quant on a son cuer bien assis En bonne et loyalle *partie*, Il doit estre entier et rassis A tousjours mais sans departie. (CHART., B. Dame, 1424, 353). ...pource que je sçay a la verité que ceste allyance seroit le bien des *parties*, je m'y veil employer [Il s'agit d'un mariage] (C.N.N., c.1456-1467, 296). ...[les "amourettes"] estoient si profond enracinées es cueurs des ambedeux *parties* (...) que impossible estoit les desrompre (C.N.N., c.1456-1467, 441). LA FEMME. ...Plourer fault et que plus ne chante Puis que j'ay perdu ma *partie*. Or, est bien ma vie esmortie De joye et mise en piteux termes. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 143). Avecques luy fist venir sa *partye*, Qui de Ferrare fille du duc estoit (LA VIGNE, V.N., p.1495, 175).

- [À propos d'un animal] : ...Je [le roi des abeilles] vis de vie non lubrique, J'ayme ma seulle *partie* unique Et porte myel sans eguillon. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 122).

2. [Dans un contrat] "Chacun des partenaires" : Et d'amistité pour utilité legal, l'une est par convencion ou convenances des *parties* et comme en marchandant de main en main (ORESME, E.A., c.1370, 447).

3. [Dans une situation de conflit]

a) "Participant, combattant, belligérant" : Entremetiers que la murmure estoit, ly roy des Bretons, qui fu saiges et soubtilz, pour doubte que les *parties* estoient de grant lignaige et que par ce aucun inconvenient n'en peust encourir, envoya soubdainement fermer les portes, que nulz n'en peust yssir, et garder par gens bien armez (ARRAS, c.1392-1393, 60). Et lors dist le roy : Or entendez, biaux

seigneurs, avisez vous. Ceste querelle cy n'est mie petite, car c'est pour la vie et pour le deshonneur a tousjours mais, d'une des *parties*. Et sachiez que je ne doy ne ne vueil reffuser a faire droit en ma court. (ARRAS, c.1392-1393, 60). Ne faictez ja long traictié a voz ennemis, car en longs traictiez gist aucunes foiz grant decepcion et grant perte pour la plus puissant *partie*, car les saiges reculent pour plus loing saillir. (ARRAS, c.1392-1393, 87). Or alez, dist Gieffroy, mais, qui qu'ilz soient, je aideray a la plus feble *partie*, voire se ce ne sont mes freres. (ARRAS, c.1392-1393, 217). Tant fu alé, parlementé et trettié entre ces *parties* que unes trieuves furent prises a durer trois ans, c'est a entendre, entre mesire Carle de Blois, ses aidans et confortans, et la contesse de Montfort, qui chief se faisoit de la gerre pour son fil (FROISS., Chron. D., p.1400, 592). Et quant le roy et la royne furent tous en leurs hours reposer, lors par l'ordonnance du roy les roys d'armes et heraulz porterent aux deux *parties* le commandement de faire leurs devoirs. (LA SALE, J.S., 1456, 110). ...ainsi se commença la bataille, qui dura assez longuement. Combien que les deux *parties* fussent dispareilles, ce bon chevalier vainquit (C.N.N., c.1456-1467, 551). Et audit jour XXVie de decembre, qui estoit assigné ausdittes parties, ledit grant maistre, comme lieutenant du roy, se trouva en personne en laditte ville de Paris et place de Greve, en laquelle estoient ordonnés et faictes lices convenables pour les *parties* pour faire leurs armes à oultrance, echaffaulx pour ledit grant maistre et autres notables personnes, gens en armes commis et deputés pour gardes, et autres choses necessaires pour faire faiz d'armes. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 357).

- *Avoir à faire à forte partie* : Mais j'ay sur moy maint adversaire Et a forte *partie* a faire. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 24). Dont, veu qu'il [Jésus-Christ] nous a fait ceste grace, nous ne devons pas ressoingnier la mort ou l'adventure qu'il lui plaira a nous donner, pour soustenir les sains sacremens qu'il nous a administrez pour le salut de noz ames, combien que nous ayons a forte *partie* a faire, car noz ennemis [les Sarrasins] sont bien dix contre un de nous. (ARRAS, c.1392-1393, 108). Bertran à son voloir venir ne pooit mie, Car souvent ot affaire contre forte *partie* (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, 1430-1440, 130).

. *Avoir dure partie* : De jour en jour toute merencolye Lye mon cuer, cer riens n'est de mon fait ; Fait ne sera, trop ay dure *partie*. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 77).

- *D'une partie et d'autre*. "Dans les deux camps" : Et envoya commencer l'escarmouche devant la barriere, et y ot foison de mors et de navrez d'une *partie* et d'autre, et firent reculer les Sarrasins par force, et y ot moult d'occiz et de mehaigniez. (ARRAS, c.1392-1393, 96).

- [Dans une querelle, un débat] : [Débat sur le judaïsme et le christianisme] Seigneurs, voulez vous establir Deux juges, s'il sont deux paiens Juifs ne sont ne chrestiens : Si orront chascune *partie* (Mir. st Sev., 1362, 224). LE ROY. (...) et li mans [à Bautheuch] Qu'a Dieu de cuer prie (...) Que (...) Entre les enfans et moy péré Juge tellement qu'il appère La querelle estre si partie Que de l'une et l'autre *partie* Soit le prouffit. (Mir. ste Bauth., c.1376, 135).

b) "Combat"

- *Livre partie à qqn*. "Se mesure à qqn" : ...se il y avoit aucuns d'eulx qui vouldissent la bataille, il leur ottroyoit, et que a leur volenté prensissent jour tant que il l'eust fait a savoir a son compaignon ; et encore plus fort, se ilz vouloient estre plus grant nombre, il se faisoit fort de leur livrer *partie* tant que ilz vouldroient estre (Bouciquaut L., 1406-1409, 57).

4. "Parti, camp, faction..." : Mais quant ilz font entr'elx *parties*, La *partie* qui veult entendre A Dieu bien servir, est trop mendre Que n'est celi qui n'en fait conte (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 120).

- *La partie de qqn* : Celle verge de char poissant et pure Fu jusqu'a mort ploïée en la croiz dure, Dont rouge mer de sanc fist despartie, Par laquelle touz ceulz de sa *partie* Fist franchement hors de servage traire (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150). La, ot si diverse escremie Que de la *partie* Pompee Furent trestuit mis a l'espee (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 26). Requerront les diz messages d'Angleterre que de leur part facent réparer les attemptas fais de leur *partie* contre la teneur des trèves derrainement prises avecques le roy Richart d'Angleterre jusques à XXVIII ans (Ch. VI, D., t.1, 1401, 216). ...ilz avoient agréables l'ordenance, prononciacion, appoinctement et détermination de nous (...) et promistrent (...) les avoir et tenir fermes et estables chascun de sa *partie*, sans jamès aler ne faire aucunement rencontre. (Ch. VI, D., t.1, 1402, 226).

- *De la partie de qqn*. "Au nom, de la part de qqn" : De la *partie* de la duchesse d'Orleans et du duc d'Orleans fu proposé au Louvre par la bouche de l'abbé de Chesny par escript à l'encontre des justifications proposées de la *partie* du duc de Bourgoigne sur la mort du feu duc d'Orleans (BAYE, I, 1400-1410, 241).

- *Avoir qqn à/de sa partie*. "Avoir qqn de son côté, avec soi" : L'ERMITE. (...) Nous serons compaignons ensemble. La douce vierge, ce me semble, Vous veult avoir a sa *partie* (Mir. march. larr., c.1349, 117). A celle porte, des partens Du chastel y a en tout temps, Mais dure en est la departie A qui n'a Dieu de sa *partie* ! (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 106).

- *Estre de la partie de qqn*. "Être du côté de qqn, être l'allié de qqn" : ...le roy estoit esmeus contre ses oncles et les plus haulx de toute Angleterre et cilz encontre le roy, et grant foison de nobles, qui estoient de sa *partie* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 50). Et quant la dame l'apperçoit, si scot bien qu'il ne l'avoit pas encores apperceue, et lui dist tout en riant : Sire vassaulx, a qui voulez vous commencer la bataille ? Voz ennemis ne sont pas cy present. Beau sire, je suis de vostre *partie*. (ARRAS, c.1392-1393, 24).

. [Dans le langage amoureux] "Aimer qqn" : Et quant en vous gist ma mort et ma vie Et ma santé, douce dame jolie, Se vous daingniez estre de ma *partie*, Je sui garis. (MACH., F. am., c.1361, 155).

- *Faire partie avec qqn*. "Prendre parti pour qqn" : Et tres dont se conmenchierent a engendrer et nourir haines entre les Alemans et les François ; car li uns voloit d'un et li aultres d'aultre. Et faisoient *partie* avoecques le roi de France et les François, li Sains Peres Benedic et tout li cardinal. (FROISS., Chron. D., p.1400, 243).

- *Se faire partie (envers qqn/ pour qqn)*. "Prendre parti (pour qqn en s'opposant à qqn d'autre)" : [Le roi de France aux ambassadeurs du duc de Bourgoigne :] Si est vray que j'ay oÿ ce que m'avez dit (...) touchant le bon voloir et affection que beau frere de Bourgoigne a envers moy, meismement pour appaiser ceste matere. Je l'en mercye. Aussi je n'ay ne n'eulx onques ymagination (...) qu'il se vouldist faire *partie* envers moy pour yceluy [Loÿs], car ce seroit trop estrange chose de soustenir le filz contre le pere (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 70). [Le roi de France aux ambassadeurs du duc de Bourgoigne :] Et au regart de beau frere de Bourgoigne, qui s'est offert et offre soy employer en ceste matiere, je l'en mercye, et luy prie qu'il y vueille besongnier tellement que Loÿs viengne vers moy, et ne se face *partie*, et montre par effect le bon voloir qu'il a (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 71).

- *Porter partie (à l'encontre de)*. "Prendre parti contre qqn ; rester impartial" : Et devés savoir que je ai ce livre cronisiet et historiiet, ditté et ordonné apriés et sus la relation faite des desus dis, a mon loial pooir, sans faire fait ne porter *partie* ne coulourer non plus l'un que l'autre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 35). ...messires Hues li Espensiers avoit ja acquis tant d'amis par ses dons et presens, lesquels il avoit donnés et la envoiés et envoioit encores tous les jours, que toute dissimulation estoit en place et portoient trop fort *partie* a l'encontre de la roine d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 56). ... chil la, tant que des rices homes de Gant, ...ne faisoient point *partie* a l'encontre dou conte. (FROISS., Chron. D., p.1400, 177).

- *Prendre qqn de sa partie*. "Enrôler qqn dans son camp" : Et, pour ce que les loups faisoient trop grant guerre aux brebis, les brebis alors prindrent les chiens et les moutons de leur *partie* pour resister contre les loupz (MACHO, Esope R., c.1480, 123).

- *Tenir la partie de qqn*. "Être du côté de qqn, être fidèle à qqn ; être du même avis que qqn" : ...pluseurs personnes, tant gens d'eglise comme autres qui sont subgiez, aliez, adherens ou amis et qui tiennent la *partie* dez dessus nommez en la dicte guerre encontre nous (Doc. Poitou G., t.3, 1369, 414). ...et pour ce fist prendre le capitaine du dit lieu de Mirebeau la dite suppliante et ycelle emprisonner, et a depuis le dit capitaine tenue et encores detient la dite povre suppliante prisonnière, soubz ombre de ce qu'il dit son dit mary tenir la *partie* du dit prince (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 15). ...et dist que il fist serment en la main dudit seigneur d'estre Englès et de tenir la *partie* des Englès (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 387). Il [Geoffroy] prist congié de son pere, qui moult en fu doulent, et enmena jusques a Vc. hommes d'armes et cent arbalestiers, et s'en vint en Yllande, et enquist ou les desobeissans estoient, et ceulx qui tenoient la *partie* de Remond lui enseignerent les forteresses des diz desobeissans. (ARRAS, c.1392-1393, 197). Et pour ce que riens n'en fu fait, s'esleverent les gerres en Bretagne par le confort et aide que li rois d'Engleterre fist a ceuls et a celles qui tenoient la *partie* dou conte de Montfort (FROISS., Chron. D., p.1400, 501). ...et quant ilz [des paysans] en povoient aucuns prendre [des Anglais], ledit Tabari leur copoit les gorges, et pareillement faisoit à ceulx tenans la *partie* du Daulphin. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 283). VÉRITÉ. (...) Et je tiens assez la *partie* De Misericorde m'amie, Et maintieng que se Dieu vouloit Devenir homme, bien feroit Et tout par raison le racat (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 5).

- *Tenir partie contre qqn*. "Être d'un avis opposé à celui de qqn" : PAIX. (...) Aucunement, en faveur d'elle [Misericorde], Je tins contre vous *partye*, Mais, a la nostre departye Et la fin de toute querelle, Justice toute bonne et belle, Ung baiser requerir vous vueil. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1084).

- *Tenir qqn de sa partie*. "Accepter qqn dans son groupe, dans son camp" : JUDAS. Comment as tu tant pervertye Ta conscience, pour gaigner, Que de frauder et enguigner Cil qui te tint de sa *partie* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 289).

- *Se tenir de la partie de qqn* : Et pour tant, comme dit est, que le roy avoit peur de cestui parlement tenu à Calais et qu'encore iceluy [le duc de Warwick ?] se tenoit de la *partie* du duc d'York, qui plus se declinoit vers la Bourgongne que vers France (...) pour ceste cause différoit le roy sa convention (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 428).

IV. - [Corresp. au sens "s'en aller" de *partir* ; rare] "Départ" : Que fera le mien cueur après sa *partie*, fors languir nuit

et jour sans avoir nulle joye ne repoz ? (Ponthus Sidoine C., c.1400, 85). Et les freres estoient forment dolens de sa *partie* [de saint Dominique]. Et lui, confortant yceulx doucement, dist : "Mes amis, la corporelle despartie ne vous trouble point, car vous m'aurez plus prouffitable mort que vif." (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 707). [P. C.]

PARTIEL, adj. (partiel)

[T-L : *parcial* ; FEW VII, 674b : *partialis* ; TLF XII, 1065a : *partiel*]

A. - "Qui forme une partie d'un tout, qui fait partie d'un ensemble" : Et chascun des corps *partialz* est tel comme dit est selon raison ou selon soy car il a toutes dimensions. Mais il est terminé au corps qui est prochain de lui par atouchement, et pour ce chascun de ces corps est partie d'une multitude. (ORESME, C.M., c.1377, 54). Et chascun autre ciel *parcial* a sa propre intelligence par quoy il vit et qui le meut d'un mouvement qui lui est propre. (ORESME, C.M., c.1377, 316). *Partialis* (...) : *parcial* (Aalma R., c.1380, 300). *Partialis* (...) : *parcial* ou de part, de partie (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357).

B. - "Qui est fait de différentes parties" : En Dieu n'est aucune composition *parciale* aiant diverses parties comme ung corps de divers membres ou ung arbre de diverses branches ou comme en une maison parties entieres (Somme abr., c.1477-1481, 147).

C. - "Qui est à part, qui est pris à part, qui est particulier"

- "Qui est séparé, à part" : ...lesquelz firent serement entre autres choses (...) de non rendre ladicte ville [de Paris] et de non faire aucune convencion ou traictié *parcial* sur les choses dessusdictes, sans le consentement l'un de l'autre. (FAUQ., I, 1417-1420, 320).

- "Qui est pris isolément" : ...dez chapitres qui sunt es commencement des livres *partials* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 45).

- "Qui est sélectif" : Secondement, quant la volenté est *partial* et non pas entierement sus tout le fait, si comme l'injustice que l'en faisoit as martirs, il la vouloient bien souffrir pour la foy et pour leur salu (ORESME, E.A.C., c.1370, 312).

- "Particulier" : ...ou sur les climatiz de voisine province ou sur les membres *parciaulx* en icelle lors demourans. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 276).

- "Qui est particulier, propre" : C'est mon seigneur naturel, *parcial* A qui je doibs tribut fiducial, Dont en mon clos suys bien fiere et godyne. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 184).

V. aussi *partial* [R. M.]

PARTIETTE, subst. fém. (partiette)

[T-L (renvoi) : *partiete* ; GD : *partiete* ; FEW VII, 681b : *partire*]

"Petite partie" : ...mais convient que chascune *partiete*, tant soit petite, du corps compost soit mixte des .IIII. elemens, car autrement tel corps ne seroit pas proprement un. (ORESME, C.M., c.1377, 616). Item, se les elemens estoient figurés en la maniere que il mettent, l'en ne feroit des elemens ne char ne os ne autre corps mixte qui fust un corps continu, et non feroit l'en se les elemens estoient composts de superficies, car il seroient ou corps mixte mesléz par petites *partietes* les unes emprés les autres. Et ainsi, a droit dire, ce ne seroit pas generacion. (ORESME, C.M., c.1377, 644). [C. B.]

PARTIEUX, (?) (partieux)

□

"Partisan, familier"(Éd.) : Car le diable quë il croit Le tient si court que soubz sa chape Se met pour que ne lui eschape. S'en acroiche tant par touz lieux Qu'asséz en met en ses *partieux* [var. *partueceux* ou *partueieux*] En enffer dont nul ne retourne. (Liber Fort. G., 1346, 98).

Rem. Il devrait s'agir d'un fantôme. L. *en ses pas tieux* : *en ses pas* "aussitôt", T-L VII, 408, 39, v. aussi *pas*², à *ce pas* "aussitôt" ; *tieux* "tels". [R. M.]

PARTIFICATION, subst. fém. (partification)[GD : *partification* ; FEW VII, 672a : *pars*]

"Part" : ... affermant que sa dame mère, l'impératrice (...), n'avoit eu nulles parchons ou *partifications* des terres et seigneuries, après le trespas de son tasyon (...) et, pour ce, il requéroit qu'il luy fust assignée aucune *partification* : sur laquelle parole iceluy duc (...) respondy (...) que de la demande d'iceluy roy il estoit moult esmerveillè, attendu que monsr Henry l'empereur son père, et aussy madame l'impératrice sa mère, n'y avoient oncques demandé *partification*. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 777-778). [Seul ex.] [R. M.]

PARTIMENT, subst. masc. (partiment)[GD : *partiment* ; FEW VII, 681b : *partire*]

ARITHM. "Division" : Et doit on savoir que si après le *partiment* il reste aulcun nombre il doit estre moindre du partiteur ou autrement ce seroit signe de faulte (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 601).

V. aussi *partissement*¹ [C. T.]

PARTINEMENT, subst. masc. (partinement)[*FEW VIII, 283b : *pertinere*]

"Partage, part" : Item, au regard de la ville, chasteau et bailliage de Saint-Omer qui est de la comté d'Artois, elle est comprinse, et tout ledit bailliage avec laditte comté d'Artois [,] ou dot et *partinement* de mariage que madicte damoiselle fait avec mondit seigneur le daulphin (...) Ladicte ville, chasteau et bailliage seront mis et delivrés en la possession de mondit seigneur le daulphin et d'elle (,) incontinent ledit mariage parfait et consummé (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 382). [1482 ; seul ex.]

REM. Cf. GD VI, 9b : *partiment* "partage". [R. M.]

PARTINENCE, subst. fém. (partinence)[GD : *partinence* ; FEW VIII, 283b : *pertinere*]

A. - [À propos d'une seigneurie] "Tout ce qui est rattaché à une terre, à un domaine, dépendance" : ...conté de Rethel et baronnie de Rosay, *pertinences* et appendences d'icelles (Trés. Reth. L., t.3, 1439, 190).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1341, 1391, 1463, 1467 et 1475 ds GD VI, 9b-c.

B. - [À propos d'une chose concr.] "Tout élément appartenant à un bien meuble" : Deux molins molans, garnis de ses *pertinences* et fournitures. Six encaps et ung par de fers. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 230). [E. P.]

PARTION, subst. fém. (partion)[GD : *partion* ; FEW VII, 693a : *partitio*]

"Part fixée par une convention, un traité"

REM. Doc. 1484 ds GD VI, 9c. [R. M.]

PARTIONNAIRE, adj. et subst. (partionnaire)[T-L : *parcionaire* ; GD : *parcionaire/partionnaire* ; FEW VII, 693a : *partitio*]

I. - Empl. adj. "Dont la propriété est partagée entre plusieurs"

Rem. Doc. 1442 (Bresse) ds GD V, 747a.

II. - Empl. subst. "Copartageant" (synon. *parçonnier*) : Si de don frais ne me fais *parchonnaire*, Je ne scay mais que te respandre ou fondre. (CHASTELL., Louange Vierge K., c.1450, 284). ...et pareillement ne pourront estre *partionnaires* ne avoir intelligence avec les fermiers desdits decimes et emolumens (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1490, 273). [R. M.]

PARTIR, verbe (partir)[T-L : *partir* ; GD : *partir* ; GDC : *partir* ; DÉCT : partir ; FEW VII, 678b, 679a : *partire* ; TLF XII, 1065b,1066a : *partir*¹/*partir*²]

I. - Empl. trans. [Idée de fractionnement, de partition]

A. - "Fendre, diviser, séparer"

1. "Fendre, rompre"

a) "Fendre, rompre, découper qqc." : Mais, dame, en ce me reconfort Qu'il l'a si rompu et *parti* [le cierge] Que le plus m'en a departi (Mir. femme, 1368, 230). Il a brisé en deux son pain, Et s'en a au chien departi La plus grant part, quant l'a *parti* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 53). ...quant Fabius Labeo eust vaincu le roy Anthiocus de Surie et, par le traictié qui fut entre eulz, il devoit prendre a son choiz la moictié de toutes les nefz et aultres fustes marinieres qu'il avoit. Et quant elles furent toutes assemblees, sy les fist toutes *partir* par le milieu, adfin de le affoiblir et desheriter de tout son pouvoir par mer. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 26). Après ceste bataille (...) viendrent une aultre maniere de bestes qui avoent lez doz si durs qu'il sembloit quant on frappoit dessus que ce fussent enclumes, ne nullement les chevaliers ne leur pouvoient *partir* la peau (WAUQUELIN, Conq. faits Alexandre, c.1448. In : Chrestom. R., 107). *Partiré* le cuir bien a point Sans y espergner nerf ne vaine. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 191).

- [De la mort] "Fendre, fracasser qqm" : Ha ! Mort, pour quoy [donc] ne me *pars* En mille *pars* (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 57).

- Empl. intrans. ou pronom. "Se fendre, se briser" : Vis m'est que mon coer pour l'ire Se *parte* parmi [var. *par mi* "au milieu"] (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 141). ...elle [la montagne] *partiroit* ains qu'il fust deux jours en quatre quartiers et fonderoit en abisme (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 100). Perseverance fait escheller les chieulx. En la laissant vertus sont separees, L'onneur se *part*, les ames sont grevees. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 9). [Var. *se pert* de *perdre* (qui est peut-être la bonne leçon)]

b) *Partir le coeur.* "Fendre, briser le coeur"

- Au propre : Et cil o la lance asprement Le piz et le cuer li *parti* (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 35). ...grans coups sont donneit sur les escus, maiz le Sarasin at briseit sa lance et le Danois luy vat le coeur *partir* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 148). [l. 4739] Et griefz tourmens le puissent assaillir, Le vilain cuer qui vous veult tel nuisance. Tonnoirre agu, fouldres impetueuses, Glesves trenchans si le puissent *partir*. (Neuf unica du ms. de Stockholm, éd. F. Lecoy, c.1400-1500. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 294). ...vous me *partirez* ainchois le cuer parmy le milieu que telle villonnie ysse de ma bouche ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 300).

- Au fig. : Vostre folie le coeur me *part*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 119). Tout nostre tresor est perdu. Se briefment il ne m'est rendu, Courroux me *partira* le coeur. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 125). Douleur le cueur vous *partiroit* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 324).

- [Du coeur] "Se fendre, se briser, éclater (de douleur, de chagrin)" : E ! Diex, mon cuer pourquoy ne *part* Et créve afin que je morusse... ? (Mir. femme, 1368, 211). Quant de moy l'ay veu partir, Je cuiday bien qu'en deux *partir* Deust mon cuer pour s'amistié (Mir. fille roy, c.1379, 13). Voz douleurs font mon cuer *partir* (Pac. Job M., c.1448-1478, 338). Sus donc, je requiers qu'on se haste Ou mon cuer *partira* de raige. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 293).

. *Le coeur me part* : Le cuer me *part* (Prières saints R., t.1, 1432, 105). Je suis en tel perplexité Qu'a peu que le cuer ne me *part*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 129). Le cuer me *part* de toutes pars. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 197). Le cuer en deux me *partiroit* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 206). Las, quant je voy mon filz panduz En la croix et son costé fanduz Et son sang a terre apenchie, Bien m'an doit le cuer *partir*, Las, pourter en doit grant douleur. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 114).

. *Avoir le coeur parti*. V. *coeur* : Ne vous doutez Que j'ay le cuer de dueil *party* De veoir mon frere en ce party (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 111).

c) Empl. intrans. "Se fendre, se déchirer" : [Indication scénique] icy encline Jhesus le chief et rend l'esperit, et doit trembler la terre, et le voile du temple doit *partir* en deux, et se doivent fendre les pierres en deux parties. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 346).

- *Partir de joie*. "Éclater de joie" : Faicte ciel et terre *partir* De joye et de bruyt triumpant. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 28).

- *Partir de deuil*. "Être déchiré par le dépit" : Frere, dit il, par Dieu, poy que de deul ne *pars* ! (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 477).

2. "Diviser"

a) "Diviser qqc. (en parties, en parts, en sous-ensembles)" : Et tenoit d'ivoire un trechoir Dont ses cevelés demi lons *Partissoit* (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 126). Nous pouons bien aussy *partir* les six sillabes par trois et trois et la faire, sur trois, une pause legiere, comme dit est, car trois et trois font six, qui comparez a chascune moitié font proporcion double et la consonancie de dyapason. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 74). ...et fault lesditz oefs *partir*, et mectre les cleyres d'une part et les moyoux d'autre (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 140). Et, pour le fait débatre mieulx Furent *partiz* quatre des Dieux, Deux et deux de chacun costé, Comme ailleurs est trop mieulx noté, Dont Saturnus avecques Mars, Pour leurs faulx et mauvaiz regars Furent tous deux d'une partie (LA HAYE, P. peste, 1426, 34). ...chascun de leurs chiefz de guerre avoit charge de dix mille et *partoyent* leurs ordonnances cent a cent (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 224). Il veoit la mer estre par le mylieu *party* (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 239).

- *Partir le tournoi*. "Diviser, séparer les combattants du tournoi en deux camps opposés" : ...quant ils furent assamblez et tous venus et que les maistres du tournoy l'eurent *party*, il n'y eut plus d'arrest. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 27).

- ARITHM. "Diviser" : Arismetique, ars de nombrer, En toutes choses necessaire, Plusieurs nombres bien assemble[r] Il enseigne pour en ung faire ; Multiplier, *partir*, substraire, Ces termes tous ensemble vont Pour generalement parfaire Tous comptes que

possibles sont. (GARIN, Compl., 1460, 78). *Partir* est diviser ou mettre ung nombre en plusieurs parties egales (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 599).

- Empl. pronom. [D'une chose] "Se diviser" : Party est comme vne robe mypartie de deulx couleurs. Et senefie que cellui qui premier le porta en armes estoit homme loyal et vouloit faire partye loyalle a tous ceulx a qui il estoit tenu. Contre party et tout ce qui se appelle contre ont celle mesme senefiance et connoit on le contre party quant il va au contraire du party ou quant il se *part* plus d'une fois. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 510). Item la chose qui est une est, car estre et estre ung sont ung et se convertissent comme dit est. Ce qu'on dist ung se dist et *partist* en deux manieres. La premiere maniere si est de dire ung comme commencement de nombre. (Somme abr., c.1477-1481, 102). Il est a scavoir que action ou operation ez choses divines comme ez choses materieles se *partist* en deux. L'une met dehors en la chose en laquelle elle euvre, comme la chaleur du feu, qui eschauffe ou ard. L'autre ne met riens dehors, comme vision au regard de chose visible. (Somme abr., c.1477-1481, 166).

- Empl. intrans. ou pronom. [D'un chemin, d'un ruisseau...] (Se) *partir en deux*. "Se diviser en deux" : Chascun ruissel en deux se *part* (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 76). Et n'eurent gaires chevauchié quant ilz trouverent ung chemin qui se *partoit* en deux. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 297). ...ilz trouverent un grant chemin qui *partoit* en deux. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 850).

- Part. passé en empl. adj. [D'une chose] "Divisé, réparti" : Nostre orient tousjours devise Le ciel en II. egaulx parties Qui fussent autrement *parties*, Se la terre eüst quantité D'aucune sensibilité Vers la grandeur du firmament (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 101). ...quant il [Platon] ot dit l'ame estre composee de substance *partie* et non *partie* et la deist estre formee de une meismes nature et de diverses... (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 114). Or metons tout en la balance, Et bien et mal, en ij. partiez ; Si verrés comment sont *parties*, Et laquelle part plus fort tire. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 85). Du partaige. Elle et moy n'eussiens riens party, Car ce n'estoit que ung corps *party* De nous deux en ung seulement (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 53).

- *Mi partir*. "Diviser en deux" : ...il ne scet sa force my *partir* pour le coup donner a l'un des lez et pour recevoir a l'autre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 794).

. *Mi parti*. "Divisé en deux" : [P. oppos. à entier] Quant on a son cuer bien assis En bonne et loyale partie, Il doit estre entier et rassis A tousjours mais sans departie. Si tost qu'amours est *mypartie*, Tout le hault plaisir en est hors ; Si ne sera par moy partie, Tant que l'ame me bate ou corps. (CHART., B. Dame, 1424, 353). ...Dedans lequel [l'écu] Y aura ung cuer my *party* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 71).

b) *Partir qqc. en*. "Diviser qqc. en parts, en parties" : Dieu qui *parti* en deux la rouge mer... (Mir. st Val., c.1367, 172). L'en ne doit pas *partir* ses pechiez en deux parties pour dire l'une partie a ung confesseur et l'autre partie a ung autre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 19). ...je n'ay mais que soixante jours, lesquelx, si c'est vostre plaisir, je *partiray* en deux parties. (C.N.N., c.1456-1467, 576). ...et que chascun meist en double son esquadre et la *partist* en deux rens, l'un devant l'autre. (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 225). ...il *partist* son host en douze pars (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 247).

- "Diviser (une chose abstraite) en plusieurs éléments" : Il *partit* l'an en dix mois et le fist commancer en mars pour l'onheur de son dieu Mars et pour ce qu'il disoit femme porter IX mois et se delivrer au Xe (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 40 v°).

- [D'une chose] "Divisé en" : ...Philosophie est *partie* En plusieurs branches et sciences (CHR. PIZ., *M.F.*, II, 1400-1403, 133). Notables chenoyens de Greve, Ma collacion sera briefve, Laquelle en deux poins est *partie*. (Serm. Choppinerie K., c.1462, 145). ...trouvay que *party* et parchonné estoit cest attré en triangle (CHASTELL., *Temple Boc. B.*, 1463-1464, 13).

c) *Partir qqc. contre / encontre*. "Diviser qqc. pour partie en une couleur, pour partie en une autre" : ...cinc aunes d'un autre drap meslé de grainne, (...) pour doubler ledit manteaul. (...) Item, pour doubler un chaperon de violette de graine pour nous (...). Item, pour six aunes de vert meslé pour *partir* encontre (...). Item, pour six aunes pour un manteaul double pour nous à vestir sus notre arnois (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1338, 295). Pierre de la Courtneuve, drapier, pour 6 aunes de royé (...), pour faire la partie de 2 paire de robes pour Poupart et pour Robinet, son filz, varlet de chambre mons. le Dauphin (...) Robert Lescrivain, drapier, pour 5 aunes et demie de drap merlé sur le vert, à *partir* contre ledit royé (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 156). ...5 aulnes de drap fin blanc de Bruxelles, de grant moison (...). C'est assavoir, IIIJ aulnes pour faire chausses à *partir* contre vermeilles, pour le Roy et monseigneur le duc de Thouraine, et une aulne pour faire chaussions pour ledit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 120).

d) Part. passé en empl. adj. [D'une étoffe, d'un vêtement] "Pour partie d'une couleur, pour partie d'une autre" : Une robe *partie* avoit (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 14). ...II pièces de fin veluyel, l'un quenelé et l'autre eschiqueté d'or et d'argent, pour faire corsez *partiz* pour les diz seigneurs, lesquix furent fourrez de menu vair (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 25). L'ERMITE. (...) La douce vierge, ce me semble, Vous veult avoir a sa partie : Ostez celle robe *partie*. Il vous fault vestir autrement. J'ay de burel un garnement... [Un ermite invite un larron converti à quitter sa robe partie pour revêtir une bure, donc un habit d'une seule teinte] (Mir. march. larr., c.1349, 117). Douce amye, Vestir vous convendra d'une robe *partie* (Tristan Nant. S., c.1350, 441).

- *Parti de ... et de* : Ledit Robert, pour fourrer un seurtot ouvert, *parti* d'un marbré et d'une escarlatte sanguine (...) pour le corps dudit seigneur, une fourreure de menuvair, tenant 200 ventres (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 101). *Parties* furent ses parures De blanch et de vert, ce me samble. (FROISS., *Méliad. L.*, t.3, 1373-1388, 87). ...Un chaperon (...) Qui estoit de rouge et de pers *Parti* au long (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 369). Après, fist faire robes de draps de soye bleu et vert *partie*, pour luy et ses filz (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 9). ...une damoiselle vestue d'une robe *partie* de pourpre et d'escarlate (Chev. papegau H., c.1400-1500, 74). ...deux pieces et demie de satin cramoisy figure de fueillaige mi *parti* de deux vers et de petites fleuretes blanches dont on a fait une houppelande longue à grans menches (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 175). ...drap d'argent, *party* de rouge et de bleu (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 309).

. [D'un plat] *Parti de couleurs* : ...pour ung blanc mangier *parti* de .iiii. couleurs tout en [ung] plat, c'est assavoir d'or, d'azur, de goules et d'argent (CHICQUART, *Cuis. S.*, 1420, 144).

- *Parti contre* : ...nous avons veu un escript qu'il vous pleut à nous envoyer par le voiturier, et les cinc escantillons qui ens estoient, liquilz escript fait mention que nous envoiaissions une roebe pour

Philippe Monseigneur d'un pers azuré *parti* contre une blanque escallate (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1340, 296).

- [D'un vêtement] *Mi-parti*. "Partagé en deux moitiés de couleur dissemblable" : *Party* est comme vne robe *mypartie* de deulx couleurs. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 510). Ad cella me veulx ordonner Et, sans plus me desordonner D'abitz *my partis* ny entiers, Je veulx le monde habandonner Pour frequenter les lieux cloistriers. (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 257).

. *Mi parti de ... et de* : Item, ung autre carreau, *my parti* de satin vermeil et de toille ouvrée (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, *Bibl. Éc. Chartes* 48, 1887, 85).

e) HÉRALD. "Diviser (l'écu) par des lignes verticales, horizontales ou diagonales"

- [De l'écu, d'une pièce ou d'une figure] "Qui est divisé verticalement en deux parties égales" : *Party* est comme vne robe *mypartie* de deulx couleurs. Et senefie que celui qui premier le porta en armes estoit homme loyal et vouloit faire partye loyalle a tous ceulx a qui il estoit tenu. Contre *party* et tout ce qui se appelle contre ont celle mesme senefiance et connoit on le contre *party* quant il va au contraire du *party* ou quant il se part plus d'une fois. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 510). Le premier jour de la darraine sepmaine vint en tresbel et grant estat le conte de Norffort, qui semblablement fist mectre sa banniere, qui estoit *parti* en pal d'or et de sinople a un lyon de gueulles, a une faisce d'or sur le tout armé d'argent, et crioit "Saint George ! Norffort !" (LA SALE, *J.S.*, 1456, 178).

Rem. FEW VII, 680a : «1644 - Trév 1771».

- *Contre-parti*. "Qui est divisé en plusieurs parties à partir d'un même point (ou coupé horizontalement ?)" : *Party* est comme vne robe *mypartie* de deulx couleurs. Et senefie que celui qui premier le porta en armes estoit homme loyal et vouloit faire partye loyalle a tous ceulx a qui il estoit tenu. Contre *party* et tout ce qui se appelle contre ont celle mesme senefiance et connoit on le contre *party* quant il va au contraire du *party* ou quant il se part plus d'une fois. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 510).

Rem. *Contre-parti* ne semble pas att. par les dict. hérald.

f) *Or parti*. "Or mélangé avec de l'argent" : ...la houssure des deux chevaux qui ont porté les banière et panon de MdS chargé d'or *party* (Comptes Lille L., t.1, 1438-1439, 370).

- [D'une chose] *Parti de ... et de*. "Mêlé de ... et de" : Ce fait, de moy se departi Et me laissa a cuer *parti* De maladie et de leesse (MACH., *Voir*, 1364, 64).

g) Au fig. "Diviser (un pays, une ville), y faire régner la discorde" : Dont pour venir a mon propos, (...) Romme estoit par ceste guerre ainsi que tout *partie* ; car le filz estoit contre le pere, et le frere contre l'autre frere (LA SALE, *Sale D.*, 1451, 156).

- "Mettre en discorde" : Ma soer, vous et moy n'avons riens *party*, noz fais et volentés sont ungs, ce que volés je veul. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 126).

3. "Séparer"

a) *Partir qqc. de qqc.* "Séparer qqc. de qqc." : Puis que mon cuer du vostre a *partir* hai, Sans cuer, dolens, de vous departirai. (MACH., *Voir*, 1364, 262). Premièrement misericorde est interpretee come *partissant* ou dividant la misere du cuer, et en tele signification est elle prinse en celle auctorité : les angeles et ceulz qui sont en paradis n'ont besoing de misericorde, car en eulz nulle misere est. (Somme abr., c.1477-1481, 178).

- *Partir qqc. hors de qqc.* "Séparer qqc. de qqc." : ...Qu'il prengne le prevost Estienne (...) et le maine En purgatoire pour son

vice (...). Et le face a peine partir sanz l'ame hors du corps *partir* (Mir. prev., 1352, 245).

- *Partir qqc.* "Enlever qqc., séparer qqc. (du lieu où est cette chose)" : Quant on a son cuer bien assis En bonne et loyale partie, Il doit estre entier et rassis A tousjours mais sans departie. Si tost qu'amours est mypartie, Tout le hault plaisir en est hors ; Si ne sera par moy *partie*, Tant que l'ame me bate ou corps. (CHART., B. Dame, 1424, 353).

- *Partir qqc. de + inf.* "Empêcher qqc. de + inf." : Pour ce ne vueil mon cuer *partir* De lui servir tout mon vivant, Car pieça li ay convenant (Mir. prev., 1352, 234).

b) [D'une chose] *Partir qqn de qqc.* "Séparer qqn de qqc." : A cel temps .I. homme manoit Ou moustier par devocion Qui avoit tel dillection Au corps du glorieux martir Qu'il ne poait de li partir, Se necessité de nature Ne l'en *partist* (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 30).

c) [De la mort] *Partir qqn de qqn.* "Séparer qqn de qqn" : ...Mere du filz estre par mort *partie*, Quel dur remort ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 408).

B. - *Partir qqc.* "Partager, répartir qqc."

1. "Partager qqc. (en parts)" : Et quant la praye fut *partie* Entre ceulx qui pris les avoient... (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 12). Nous la devons *partir* a droit [la robe] : Checung sa part en doit avoir. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 202). Du partaige. Elle et moy n'eussiens riens *party*, Car ce n'estoit que ung corps party De nous deux en ung seulement (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 53). Mais adés m'en fault le butin *Partir* et de tout rendre compte. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 63). Allons *partir* nostre butin (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 406). ...ilz *partirent* le solleil ["lors d'un combat, l'exposition au soleil"] a moitié par acord. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 299). ...quant les deux parties furent rengies l'un contre l'autre sus le champ et qu'ilz eurent le soleil *parti*... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 452). ...soiez contente que la divorce et separacion soit faicte de nous deux, et que amouusement *partissons* noz biens communs par egale porcion. (C.N.N., c.1456-1467, 445). ...la dame choisit la chaudiere, puis le mary ung aultre meuble, puis elle ung aultre, et ainsi consequemment jusques ad ce que tout fut *party* et porcionné. (C.N.N., c.1456-1467, 445). Car de tout ce que nous gagnons, Justement nous le *partissons*. (Pasté T., c.1475-1500, 206). Le manteau *partirons* premier ; Or en faisons donc piesses quatre. (Pass. Auv., 1477, 200). Et, quant le pere fut mort, les freres convindrent ensemble devant le juge pour *partir* leur heritaige. (MACHO, Esope R., c.1480, 178).

- *Partir qqc. ensemble, entre soi* : ...durant la feste de ladite royne, il ont prins et emblé, par plusieurs et diverses fois, environ XX escuelles d'estain, qu'il ont vendues, en ladite ville, aus potiers d'estain, et l'argent ont *parti* ensemble par moitié. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96). ...après ce que une sienne femme fu alée de vie à trespassement, et qu'il et les heritiers d'elle orent *parti* leurs biens ensamble, il qui parle ot à sa part iceli lit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 31). Tout le quel argent ilz apportèrent ensamble à Paris mardi derrenierement passé, en entencion de le vendre, et l'argent d'icellui *partir* entre eux. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 397). Nous *partiron* son desjeuner Ensemble (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 119).

- Empl. pronom. [D'une chose] "Se partager" : Par argent se *part* et devise Dignitez, grandes prelatures (GARIN, Compl., 1460, 116). Or [les fillettes] firent selon ce decret Leurs amys, et bien y appert : Ilz amoient en lieu secret, Car autre d'eulx n'y avoit part.

Toutteffoiz ceste amour se *part*, Car celle qui n'en avoit q'um De celluy s'eslongne et depart Et ayme mieulx aimer chascun. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 62).

- [De la part qui est faite] *Bien parti*. "Bien partagé" : Mais pour chacun [les biens d'Amour] ne sont pas bien *partis* (TAILLEV., Edif. hôt. am. D., p.1440, 271).

- *Mal parti*

. [De la part qui est faite] "Mal partagé" : Mais la parchon n'estoit point egale, ains estoit mal *partie*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 164).

. [D'une chose] "Inégal" : La bataille estoit mal *partie* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 47). Mais quant le roy vey l'estour tant fier et sy mal *parti*, il escrya ses ennemis et dist : ... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 213). ...je pense a la bataille qu'il me fault furnir, combien qu'elle soit mal *partie* pour moy (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 257).

. *Jeu mal parti* : Ainsy fist chilz, dont je vous conte, Son grant damaige et sa grant honte, Tant qu'encor en dure le blame, Pour faire forche a une fame, Ou il n'ot plaisanche ne bien, Car li delis ne valu rien, Quant gieu y ot si mal *parti*, Que la dame au gieu ne parti. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 195). ...et combien que le jeu fust tres mal *parti* ["bien que les chances fussent très inégales"] (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 629).

. *Sentir trop mal parti son jeu*. "Se rendre compte qu'on se trouve en mauvaise posture"

Rem. LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, I, 1495 (G. Hasenohr, *M. fr.* 14-15, 1984, 272).

- Empl. abs. : Au roy donne sa part asseiz honestement : oncques ne vis sy cortoisement *partir*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 235).

2. "Partager qqc. (qui est en parts ; avec qqn, avec d'autres), avoir en partage" : Ha ! frère, qui estes *partans* Les biens Dieu, vous orrez par temps Des nouvelles d'un vostre amy. (Mir. enf. diable, c.1339, 42). Pour bien Prudence et Justice *partir*, Aussi Force, doit homme comparer Ceste vertu qui sçaura reparer Tout fait extreme Et t'aprendra aymer Dieu et ton presme (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 79).

- Empl. abs. "Prendre sa part (des biens du monde ?)" : [Les mauvais] ou ciel mains *partiront* Quant du secle departiront (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 70). Car qui a de l'avoir, il a moult bien *parti*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 68). [T-L VII, 384, l.28-32 : "bei der Teilung gut wegkommen" ; éd., 239 : "il a prodigué des largesses [Scheler], il a fait des pourboires généreux" ; peu vraisemblable]

- *Partir qqc. contre qqn.* "Partager qqc. avec qqn, avoir qqc. en partage avec qqn" : ...la moitié de la ville de la Grant Ayvelle et lez appartenances en ban, en justice et en toutes autres seignouries haultes, moyennes et basses, *partant* par indivis contre Jehan de Luzy, a cause de Jehanne d'Avennes, sa femme. (Trés. Reth. L., t.3, 1438, 165).

- [D'une chose] "Être réparti, être en partage" : ...semblablement est il de la volenté ou affeccion qui est *partie* en pluseurs. (ORESME, E.A.C., c.1370, 490). Et ainsi est l'avoir du mond, Mais il n'est pas tout en un mont, Ains est *parti* diversement (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 142).

- [Le compl. désigne une pers.] : Tel cuide avoir femme touz seulx Qu'a li ["qu'avec lui"] *partissent* plus de deux (Mir. Oton, c.1370, 341).

3. *Partir qqc. à qqn.* "Partager qqc. avec qqn, lui en donner une part, une partie" : GABRIEL. Honoré, soies bauz et

liez De par la royne honorée, Qui veult que ta manne doublée Soit, si la t'envoie par my, Pour *partir* a un sien ami, Qui par cy assez tost venra. (Mir. enf. diable, c.1339, 42).

4. Empl. abs. *Partir avec qqn*.

a) "Partager le sort, l'état de qqn" : Saint Estienne premier martyr, Fay nous tous avec toy *partyr*. (Prières saints R., t.1, 1400-1500, 116).

b) "Partager l'opinion de qqn, être de son parti" : SAPIËNCE. Justice a cause Et me tiens assez de sa part Se Verité avec nous *part*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 46).

5. *Sans partir*. "Sans partager, sans partage" : ...onques Lancelos ne ama Genevre ne Paris Helaine ne Tristan Yseult plus leaulment que vous serés de moi amee et servie, et sans *partir* (MACH., Voir, 1364, 154). ...n'onques mais dame ne fu tant amee ne si loialment desirée come je vous aim et desir sans *partir* ne muer. (MACH., Voir, 1364, 314). Toute ma vie sans *partir* Vous amerai, Ne pour aultre ne vous lairai (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 23). ...celle qui le cuer sien Vous ara doné sans *partir* (Cent ball. R., c.1388-1396, 177).

Rem. Inf. subst. ? Peut-être faut-il comprendre "sans cesser". V. *infra* IIIIC2b.

6. Inf. subst. "Partage" : Se j'eusse esté bien advisee, J'eusse choisi autre *partir*, Mais c'est trop tart de repentir. (Compl. Dinant T., 1466, 30).

- *Au mieux partir*. "Au meilleur partage" : Tu n'emporteras sanz mentir De ce monde a ton departir Que bien fait, bonne renommée ; Encor sera ce au mieulx *partir*. Le bien fait yert pour repartir L'ame en la gloire bonneurée. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 284).

C. - "Trancher"

1. *Partir* (un débat, une querelle, une chose en débat) "Trancher, résoudre par une décision" : Seigneurs, voulez vous establir Deux juges (...) : Si orront chascune partie ; Puis sera la chose *partie* Par eulz, et en rendront sentence. (Mir. st Sev., 1362, 224). ...Que [Dieu] Entre les enfans et moy pére Juge tellement qu'il appère La querelle estre si *partie* Que de l'une et l'autre partie Soit le prouffit. (Mir. ste Bauth., c.1376, 135). Puis qu'il fault parler a la l[ett]re, La chose soit ainsy *partye* : Rendez Joseph d'Arimathie Que vous avez, sans mesprisons, Enfermé dedans voz prisons, Se sur ce nous voulez comprendre : Nous nous faisons fort de vous rendre Jhesus que nous avons gardé Ou sepulcre. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 887). [Même contexte ds GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 401, v. 30104]

- *Le partir* : Vien hors de ton hostel, traicte villain, je ne demourray pas ainsi batu, et le *partiron* toy et moy. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 67).

- *Jeu parti*. "Alternative"

Rem. Ex. d'a. fr. et LA TOUR LANDRY ds GD VI, 11c.

. *Faire à qqn un jeu parti*. "Donner un choix à qqn, lui présenter une alternative" : Je vous fas ce jeu *parti* tel : (...) Se pour miex garder de diffame Mon honneur et mon pucelage Vous me voulez par mariage Prendre et le plevir par la foy, Mon corps et m'amour vous ottroy ; Autrement non. (Mir. nonne, 1345, 320).

. "Chanson dialoguée dans laquelle on pose un problème amoureux, une alternative galante" : Les autres, qui avoient souppé ensemble, disoient des chançons, des fables, des contes, des jeux *partis*. (Ménager Paris B.F., c.1392-1394, 53).

- *Partir de deux jeux* (à qqn). "Présenter une alternative à qqn" : Puis te fist devant lui venir, De deux jeux t'ala on *partir*, Que

tu feisses sa volenté Ou d'avoir vive le chief trenché. (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 149).

2. *Partir un procès*. "Trancher provisoirement, en laissant en suspens un procès sur lequel les avis sont partagés" : Et survint me Erart Gherbode pour rapporter l'advis et deliberacion des presidens et conseilliers de la Chambre des Enquestes sur le procès d'entre Jehan et Pierre les Joules et l'evesque de Theroenne, d'une part, et Jehan d'Aubigny, escuier, capitaine de Bray-sur-Somme, defendeur, d'autre part, pour y prendre conclusion final, lequel procès avoit esté *party* en ladicte Chambre des Enquestes et ceans. (FAUQ., II, 1421-1430, 259).

- *Procès parti* : ...et survindrent me J. Filleul et J. de Longueil le jeune pour conseiller et jugier ung procès *parti* en la Chambre des Enquestes d'entre Tassart Fervagu, d'une part, et Martin Le Pipre, d'autre part. (FAUQ., II, 1421-1430, 214).

- *Partir* (des pers.) *en procès*. "Dans un procès, trancher provisoirement, en laissant (les parties) en division, en désaccord" : Au jour d'ui, a ancores esté miz suz l'arrest d'entre monsr de Berry, d'une part, et le sr de Chauvigny, d'autre part, sur lequel avoient esté *parti* en la Chambre des Enquestes et puiz iterum en la Grant Chambre, et demum ce present jour, ont esté XXX d'une oppinion ou XXXJ d'une autre, à compter les oppinions de messieurs qui les autres jours cy devient en dirent, et par ce demeurent ancores *parti*. (BAYE, I, 1400-1410, 25). Ce jour, a esté visité le procès d'entre Pierre Amiot, d'une part, et J. Prevost, dit Merveillier, d'autre part, sur quoy ont esté *parti* en la Chambre des Enquestes, et ancores ont esté *parti* en la Grant Chambre. (BAYE, I, 1400-1410, 312). Cedit jour, a esté conseillé un procès de la Chambre des Enquestes, où estoient *parti* les seigneurs d'icelle Chambre. (BAYE, II, 1411-1417, 183).

II. - [Idée d'attribution d'une part, de participation à qqc.]

A. - Empl. trans.

1. *Partir qqn*. "Pourvoir qqn d'une part"

a) *Partir qqn de qqc*. : Congiet pris et de la parti ; Mais au depart moult me *parti* Grandement de son douls espart. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 76). Mes se ma dame y regart Et de sa douchour me *part*, Confort arai (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 165). Partez quant vous voudrez partir Affin que nous puissions partir Aux biens dont on vous *partira*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 125). ...tant est l'amour que je vous porte que vous voudroie en tous endrois le plus vaillant et le meilleur, esperant en Dieu que il vous *partira* de l'onneur. (LA SALE, J.S., 1456, 146). Partez devant quant vous voudrés, Afin que *partir* nous puissiés Des biens dont on vous *partira*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 974).

- *Estre parti de qqc*. "Être loti de qqc. (de positif ou de négatif)" : ...povrement *parti* Des biens que ilz tout desiroient. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 49). Ma belle mestresse, Doucement vous pry, Ostez la tristresse Dont je suis *party* (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 367). Et Narcisus en tel party En son temps d'Amours abusa Car d'orgueil fut sy bien *party* Que l'amour Equo refusa (TAILLEV., Congé am. D., p.1440, 254). Et n'estes vous pas bien vestue, bien logée, bien servye, et de tout ce que gens de nostre estat pevent par raison desirer bien convenablement *partie* ? (C.N.N., c.1456-1467, 470). ...il cuidoit aussi bien estre *party* de l'instrument naturel que voisin qu'il eust (C.N.N., c.1456-1467, 471). Princes hardis, appaisiez vos partis, Soyez *partis* de grace sans decours (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 145). Lors fu de peu de biens *parti* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 773).

b) Partir qqn + adv. "Attribuer à qqn sa part (de telle ou telle manière)" : "...Je vous feray tousjours ce change quand vous voudrez. - Quel change ? dist il. - D'une vieille ja toute passée, deshonneste et desloyale, a une belle, bonne et fresche jeune fille ; ainsi m'avez vous *party*, la vostre mercy." [Le mari a découvert que sa femme, pour rejoindre son amant, a mis la jeune chambrière dans le lit conjugal] (C.N.N., c.1456-1467, 250). Et vraiment, dit il, je vous en mercie beaucoup. Je ne me doy pas plaindre, vous m'avez tres bien *party* [Une femme donne tout son corps à son amant, sauf le derrière, réservé au mari] (C.N.N., c.1456-1467, 321).

- *Estre parti* + adv. "Avoir reçu sa part, être pourvu (de telle ou telle manière), être loti" : En jeu *party* suy si estrangement Que je me rens et n'y voy sauvement (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 83). Entens, homme, sans sommeillier, Entens comme tu fus *parti* : ... (Moralité st Antoine B.B., 1427, 36). Tenez, dit il, veez la vache et le veau : suis je pas bien *party* ? [Une jeune mariée accouche le soir de ses noces, à la surprise du mari] (C.N.N., c.1456-1467, 200). Vous savez que vous n'avez esté que une foiz avecques le chanoine, et moy deux foiz ; et pardieu, ce n'est mie raison que vous soiez *partie* aussi avant que moy. (C.N.N., c.1456-1467, 523). Tant de bien viennent par ty, Que c'est chose merveilleuse. Trespiteuse De veoir oeuvre dommaigeuse, Mais joyeuse Que l'homme soit bien *party*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 78).

. *Estre le mieux parti*. "Être le mieux loti" : ...il se doit travailler par toutes bonnes manieres que, sans enfreindre le decret et la loy de chevalerie touchant celui cas, les vaillans hommes d'armes de tous estaz au butin et ailleurs soient le mieulx *partiz*, affin que les autres mains vaillans ayent occasion d'admander leur lance et leur espee. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 516). Par dieu ! vous estes la mieulx *partie* de nous toutes, ce croy je. [Des femmes comparent les qualités viriles de leurs époux] (C.N.N., c.1456-1467, 472).

. *Estre le mieux parti du jeu* : ...si d'aventure mon maistre ou ma maistresse venoient icy (...) je seroie perdue et gastée, et vous ne seriez pas le mieulx *party* du jeu. (C.N.N., c.1456-1467, 122).

. *Estre mal parti*. "Être lésé dans un partage, être mal loti" : CAYN. Povres laboureurs ont le pis, Par quoy je suis tres mal *party*, Mais j'en aray fin, se je puis, Avant que laisse ce *party*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 98).

. *Estre le pis parti*. "Être le plus mal loti" : ...il estoit le pis *party*, mais il n'en resta pas qu'il n'en fust le mieulx servi. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 312). Mais les Bretons estoient les pis *partis* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 627).

c) Partir qqn à qqc. "Faire participer qqn à qqc." : Frere, venés vous ent, sy lessés se bocage, Car je vous *partiray* a mon grant heritage (Tristan Nant. S., c.1350, 684).

d) Partir qqn de qqn. "Doter qqn de qqn" : ...sa queste en amours doit estre bien finée quand amours l'ont *party* de la nonpareille des aultres (C.N.N., c.1456-1467, 80).

e) Se partir. "Prendre sa part, se charger de sa part" : Car chevalier contre pion Ne se *partist* honnestement (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 28).

- *Se partir de* + inf. "Se mettre en mesure de faire qqc." : Enseigne moy par quel manière De ton vouloir faire me *parte*, Afin qu'a ta grace je parte Et qu'a t'amour je puisse aerdre. (Mir. mère pape, c.1355, 380).

2. Partir qqc. à qqn. "Donner, réserver qqc. (de positif ou de négatif) à qqn" : Oncques puis que je me *party* De celle a qui mon cueur *party* Avoye et donné sy grant part, Ne me trouvay en

nulle part Ou j'eusse quelque bon *party*. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 251). ...Pour mal que l'on lui eust *party* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 356). [Éd. : "quelque mal que l'on lui eût fait"] Dieu *part* sa grace A tous nous aultres qui maintenons la trace De ces vertus (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 91). Aux povres *part* de sa substance Et avec eux se veult logier (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 28).

3. Partir qqc. à qqc. "Attribuer, affecter, consarier qqc. à qqc." : Et des chieulx est une partie A chascun element *partie* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 38).

B. - Empl. trans. indir. Partir à / en

1. Partir à qqc. "Avoir part, prendre part à qqc."

a) [À une chose concr.] : Frerez, venez moy compaignier Hardiment, je le vous commande, Sy *partirés* a la vÿande Que je vous ay cy aprestee. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 423). [Même contexte ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 966] Le ribault veult tout emporter Et je dis que g'y *partiray*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 122). S'il y en a plus, que g'y *parte* ! Faictes, faictes luy de la tarte, S'il vient, pour servir de dessert. (Gent. Naudet T., c.1500, 269).

- *Se partir à qqc.* "Prendre une part de qqc." : Et, quant il fut guery, il se *partit* a tout ce qu'il avoit en disant : " (...) aujourduy, je mengeray de viandes delicieuses..." (MACHO, Esope R., c.1480, 170).

b) [À une chose abstr.] : Et si veult que nous *partissions* A sa gloire (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 77). Dieu vout mourir pour ta redemption. Et se tu paines ta char pour l'amour de lui, aussi comme il fist la siene pour l'amor de toi, tu *partiras* a chelle grant gloire. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 88). ...et seroi bien courchié se honneur y avez quant je n'i *part*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 103). Enseigne moy par quel manière De ton vouloir faire me parte, Afin qu'a ta grace je *parte* Et qu'a t'amour je puisse aerdre. (Mir. mère pape, c.1355, 380). ...quar qui fait autrement Il fault pardurablement A la haulte participacion Dont li saint ange ont recreacion, Et qui la sert il *part* a leur peuture. (Mir. femme, 1368, 235). Ainsy fist chilz, dont je vous conte, Son grant damaige et sa grant honte, Tant qu'encor en dure le blame, Pour faire forche a une fame, Ou il n'ot plaisanche ne bien, Car li delis ne valu rien, Quant gieu y ot si mal parti, Que la dame au gieu ne *parti*. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 195). Mais je ne poy oncques trouver partie ["partage"] Ou mes cuers puist joieusement *partir*. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 263). Puis qu'ainsi est, mettez vous a enchiere : J'offeray tant que j'y devray *partir*. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 87). Vous ne pouiez avoir se honneur non et *partir* a son fait d'armez. (JEAN D'OUTREM., Myr. historis G., a.1400, 96). A cestui jour, pour maintenir l'usage Des amoureux auquel je dois *partir*, Je vous retien de rechief, belle et sage. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 103). Partez quant vous voudrez partir Affin que nous puissions *partir* Aux biens dont on vous partira. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 125). C'est ung maleureux, ce dist Estonné. Voulez vous *partir* a sa perte ? (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 350). C'est comment ung seigneur doibt estre, Large, liberal, non pas mettre En tresor mais tout espartir, Que chacun y puisse *partir*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 36). ...force vous eust contrainst a *partir* a leur douleur. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 18). ...ce n'est pas mon coeur ne moy, mais est honneur qui ad ce tous nous y confforte, en laquelle vous y *partez*. (LA SALE, J.S. E., 1456, 355). ...crians et disans qu'avecques luy vivoient et mourroient ; et tant et si avant qu'il plairoit à Dieu luy

envoyer, fust dur, fust mol, ils y *partiroient* et ne le derelainquiroient ne en mort, ne en vie (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 508). Et ne devois-tu point *partir* Aussi bien au mal comme au bien ? (Pasté T., c.1475-1500, 211).

- P. iron. : LE SERGENT D'ARMES. Vuidiez de ci ysnellement ; Avant : il vous convient partir, S'aux biens faiz ne voulez *partir* De ceste mace. (Mir. Amis, c.1365, 17).

2. *Partir en qqc.* "Avoir part, prendre part à qqc." : Car en ce faisant il acomplist son mauvais plaisir combien que il ne *parte* pas en la distribucion (ORESME, E.A.C., c.1370, 315). Et si vous avez si bonne ame Que ne *partez* en mon peché... (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 159).

- [D'une chose] *Estre parti en qqc.* "Être attribué à, localisé en" : [Le toucher] en ung seul lieu ne est *party* (...), Partout est et partout habite (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 20).

- *Partir contre.* "Prendre part (à un combat) contre" : Et si n'est mye droit que ceulx qui sont creant En Mahon vostre dieu soyent si *partissant* Contre lez crestiens, quar ne sont que meschant (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 326). [Éd. note du v. 10159 : "il n'est pas juste que des païens combattent dans ces conditions, prennent part ainsi à un combat contre les Chrétiens, car ils sont méchants (c'est-à-dire ne valent pas cela, à la fois ne le méritent pas et ne sont pas vaillants)"]

- *Partir entre.* "Avoir sa part parmi" : Ton orgueil *part* entre tous les humains, Car d'humain sang tu es insatiable (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 183).

3. *Partir à qqn.* "Favoriser qqn, être de son parti" : ...si ne puis ceste lodiére Que je quier trouver nulle part. Je croy que Diex a elle *part* (Mir. Oton, c.1370, 362).

- *Se partir de qqn.* "Prendre le parti de qqn" : Mais quoi qu'elle [Fortune] se demainne, Je me *pars* De lui (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 67).

Rem. FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, v. 585.

- JEUX *Partir à qqn.* "Prendre part à une partie avec qqn" : ...icellui duppe, voyant que ledit Nobis avoit gangnié, me de convoitise, s'accorda de *partir* a lui. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 369).

III. - [Idée de séparation spatiale]

A. - Empl. trans. *Partir un lieu.* "Quitter un lieu" : ...afin que ledit roole ou regard d'eulz feust aboli, et ne feussent contrains de *partir* ladicté ville de Paris. (FAUQ., I, 1417-1420, 40). Adont ilz s'accorderent tous que ce lieu jamais ne *partiroient* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 612).

- [D'une chose] *Partir qqn.* "Quitter qqn" : Maudit soit le serf de Fortune Qui de la terre te tira, Quant, par toy, tel dueil me fortune Qui jamais ne me *partira* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 283).

B. - Empl. trans. indir. *Partir de*

1. *Partir de qq. part.* "S'en aller de qq. part, quitter (un lieu)" : Ou *partir* du chastel li fault Et cueillir air, ou sanz deffault Ne vivra pas. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 257). Chier sire, querre vous venons. *Partez* de ci et voz gens touz. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 258). De la *partesimes* ensi. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 78). ...ledit mons. le prevost de rechief fist venir ladite Margot, prisonniere, en jugement sur lesdiz quarreaux, et li demandé se de l'eure que elle *parti*, et du jour, de la ville de Paris, pour aler audit lieu de Pontoise, et aussi du temps, jour et heure qu'ilz arriverent, au rettour, en la ville de Paris, elle s'en vieult raporter et croire en ce que ledit Ancel en dira et deposera. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 350). Et autre chose ne volt congnoistre, et, pour ce, fu

fait mettre en la prison dont il estoit *partiz*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 496). ...mondit seigneur le Dauphin estoit desjà *parti* dudit lieu de Meleun (FAUQ., I, 1417-1420, 133). Ce jour, le Roy, qui avoit intencion de *partir* prochainement de Paris, ala oïr messe en l'eglise Nostre-Dame (FAUQ., I, 1417-1420, 192). ...quant le vray amoureux *part* de son pavillon tout armé comme il doit estre (LA SALE, J.S., 1456, 33). ...ce n'est pas mon intencion de *partir* d'icy qu'il ne soit demain. (C.N.N., c.1456-1467, 211). ...il fust content [de] soy habiller et *partir* de la dicte chambre (C.N.N., c.1456-1467, 390). Il a desja journees trois Que je *partis* de mon pays Pour faire ce qu'on m'a commis A faire en ceste cité. (Pass. Auv., 1477, 192). Et puis ce fait, il *partit* du dict lieu de Saint Exhibe, et alla coucher a La Meure, auquel lieu il arriva bien tart. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 323).

- [De l'âme au moment de la mort] : ...ainçois que l'ame me *parte* Du corps, arez, ce vous ottroy, Un meilleur compaignon de moy (Mir. st Guill., c.1347, 50). Quant de mon chetif corps sera l'ame *partie*... (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 195).

- *Partir du siècle.* "Mourir" : ...qui sera celuy qui, toy mort et *party* de ce siecle, les possidera [les biens] (C.N.N., c.1456-1467, 556).

- Part. prés. en empl. subst. : A celle porte, des *partens* Du chastel y a en tout temps (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 106).

- CHASSE [D'une bête] *Partir de son lit.* "Quitter son lit" : ...aucunne foiz le cerf qui orra venir le limier et les chienz, quant il *part* de son lit, ne s'en ira mie tout droit avant, quar par aventure il fuyra ou a l'un costé ou a l'autre ou arriere. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 175).

2. *Partir de qqn.* "Quitter qqn" : Dame, je vous amoie moult Hyer matin, quant de vous *parti*. (Mir. femme roy Port., c.1342, 193). Mon Dieu, (...) a ce besoing me sequeurs, Si que ja ne *parte* de toy, Mais qu'atraire puisse a ta foy Ces mescreans. (Mir. st Ign., 1366, 82). Le dit herault, bien informé et aprins qu'il devoit dire et faire, de son maistre *partit* (C.N.N., c.1456-1467, 56). ...avant que de moy *partez* vous amendez a mon vouloir (C.N.N., c.1456-1467, 156). ...nous savons certainement que c'est celle que vous avez huy espousée, et que nous prismes a l'aultier, car oncques puis ne nous *partit* des braz. (C.N.N., c.1456-1467, 340).

- *Partir de qqn* + attr. : ...eut plusieurs disciples de diverses et loingtains regions (...) que l'on trouve allegués ès livres enciens, qui *partirent* de ses mains tous grans astrologiens et hommes vertueux, lesqueulx tous escripvirent puisque il sont allegués. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 32 r°).

- Au fig. "Tirer son origine (de qqn, d'un milieu familial et social donné)" : Je vous diray dont Paix *party* En brief, s'il vous plaist et agree, Et ou elle fu engendree. (TAILLEV., Moral. D., 1435, 102). ...et que premierement il fit Adam et Eve et que de eulz devoient *partir* tous hommes (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 238). Et a la verité bien semble qu'il est de noble lieu *party* et qu'il a bien veu et apris en la tresnoble court ou il est norry (LA SALE, J.S., 1456, 130).

3. *Partir de qqc.* "Se défaire de qqc." : Ensi amours me fait moult a souffrir, Car ardamment .I. tel desir m'amainne, Dont je ne puis ne *partir* ne joïr (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 108).

- *Partir de* + inf. "Renoncer à + inf." : Je, Michault, pour aultre party Tenir, ay prins nouvellement Congié d'Amous et suy *party* D'amer tellement quellement. (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 258).

4. [D'une chose] "S'éloigner de, s'échapper de" : ...car qui seroit en une naif meue isnelement vers orient et traitroit une seëtte

tout droit en haut, elle ne charroit pas en la naif mes bien loing de la naif vers occident. Et semblablement, se la terre est meue si tres isnelement en tournant de occident en orient, posé que l'en gectast une pierre tout droit en haut, elle ne cherroit pas ou lieu dont elle *parti* mes bien loing vers occident (ORESME, C.M., c.1377, 520). Et sambloit de la fumee qui *partoit* de lui que ce fust ung chauffour (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 111). Quand les dix escuz furent en la main dont ilz *partoient*, celle qui les rendoit cuidoit bien enrager (C.N.N., c.1456-1467, 124).

- *Laisser partir qqc. de ses mains*. "Laisser qqc. sortir de ses mains" : ...celuy qui perdu avoit le dit dyamant ne le vouloit laisser *partir* de ses mains (C.N.N., c.1456-1467, 393).

- [D'une maladie] "Provenir de" : Aussi ont les chiens autre maladie qui leur *part* de rieuume, c'est qu'ilz ont la morve es narines, comme ont les chevaux, et ne peuvent rien sentir, et au desrenier aucuns en muerent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 119).

- *Au fig.* : ...et si vous ose bien faire la pareille promesse, vous suppliant (...) que mon bon et loyal vouloir me soit reputé de tel et aussi grand merite que s'il *partist* de plus homme de bien que moy. (C.N.N., c.1456-1467, 168). Si leur sembla que l'ouverture qu'elle faisoit luy *partoit* d'ung grand sens et de bon vouloir. (C.N.N., c.1456-1467, 171). ...[je vous supplie] que mon petit service, *partant* de bon vouloir et entier, ne soit pas reffusé. (C.N.N., c.1456-1467, 257).

C. - Empl. abs.

1. [D'une pers.] "S'en aller, quitter le lieu où l'on est" : Avant : pensons d'estre *partans* Ensemble touz. (Mir. pape, 1346, 384). LE SERGENT D'ARMES. Vuidiez de ci ysnellement ; Avant : il vous convient *partir*, S'aux biens faiz ne voulez partir De ceste mace. (Mir. Amis, c.1365, 17). ...le jour qu'ilz *partirent*, alerent au giste en la en la ville de Pontoise, en laquelle ilz jeurent celle nuyt (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 366). ...la nuit vint, A force *partir* lui couvint. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 241). ...car il faloit ledit chevalier *partir* sur heure et chevaucher nuit et jour pour estre à la besoigne et bataille de Brantosne. (BAYE, I, 1400-1410, 157). ...lesquelz ambassadeurs avoient intencion de *partir* lendemain pour aler audit lieu de Meleun (FAUQ., I, 1417-1420, 133). *Partez* quant vous voudrez *partir* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 125). L'eure vint de *partir*, et donna la bonne nuyt au bourgeois et a sa compaignie (C.N.N., c.1456-1467, 27). Quelque chose que ses compaignons luy deissent ne fissent, il ne vouloit *partir* (C.N.N., c.1456-1467, 64). L'aultre, plus esveillé qu'un rat et viste comme ung levrier, *part* et s'en va (C.N.N., c.1456-1467, 76). Lequel jour l'artillerie *partit* pour aller a Versay, et de la donner secours a monsieur d'Orleans. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 300).

- Empl. impers. : Tantost après il *parti* ung chevalier de la chambre, moult noblement vestu (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 31).

- [De l'âme au moment de la mort] : ...tousjours estoit tant de mal oppressée qu'on cuidast bien que l'ame en deust *partir*. (C.N.N., c.1456-1467, 458).

- *Faire partir* : Pour ce que les advocas n'estoient pas prests de leurs causes, la Court a fait *partir* advocas et procureurs et parties et s'est mise au Conseil. (BAYE, I, 1400-1410, 298).

2. [D'une chose]

a) "S'éloigner" : Et donques ce qui est meü selonc lieu est fait ou transmué d'aucun lieu et en aucun lieu. Et pour ce convient il que le lieu ou terme dont tel cors est enclin a *partir* et le lieu auquel il est enclin a estre meü different en espeece, et aussi comme le cors qui

garist n'est pas transmué a l'aventure en quelconque chose ne la ou weult ce qui le meut indifferenment. (ORESME, C.M., c.1377, 140).

- [D'un chemin] "Aller, conduire à partir de là" : Et ung chemin se fourche et *part* En pluseurs lieux et pluseurs sentes. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 11).

b) P. anal. "Cesser" : Ains que *parte* ceste bataille, Ne sera si bon ton escu Que je ne te rende vaincu (Mir. marq. Gaudine, 1350, 165).

- *Sans partir*. "Sans interruption" : Saint Estienne, vrai martir, Prie Dieu por nouz sanz *partir*. (Prières saints R., t.1, c.1300-1330, 96). Et pour ce convient qu'il vous die Que .xx. et .viii. ans, sanz *partir*, A servi a royal lignie Vo pere et vous. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 195).

D. - Empl. pronom.

1. [De plusieurs personnes, d'un groupe] "Se séparer" : Cedit jour, la Court s'est *partie* environ VIJ heures et est alée à la procession generale pour la paix du royaume (BAYE, II, 1411-1417, 70). Finablement les deux consules se *partirent*, chascun a sa gent. Sy s'en alla Livius Salinator contre Hasdrubal, qui estoit vers les Alpes en Galle cisalpine (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 41). Et ainsi se *partit* ceste assemblée des trois estas de Hollande et de Zeelande (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 78).

- *Se partir l'un de l'autre*. "Se séparer" : ...et, senz plus dire entre eulx de ceste matiere, se *partirent* l'un de l'autre et s'en alerent audit lieu de Poitiers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 520).

- Part. passé [D'un groupe] "Séparé, dispersé" : ...quant l'assamblee fut *partie* qui avoit esté faite auprès des pors de Royalville... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 130).

2. *Se partir de*

a) *Se partir de qq. part*. "S'en aller de qq. part" : Mais, s'il vous plaist, vous me direz, Ains que je me *parte* de cy, Qui est elle et qui vous aussi. (Mir. ev. N.D., c.1348, 73). ...et lors se *parti* Jehannin de Saint-Py, lors escuier, de la Rochefouquaut, et demanda qui savoit le chemin à aler à Poitiers. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 55). ...il estoit nez de la ville d'Orleans, en laquelle il avoit aprins mestier de conréeur de cuirs, et que d'icelle ville il s'estoit *parti* deux ans a ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 76). De laquele ville de Rungy, ce fait, il et les diz compaignons se *partirent* et prindrent congié li uns à l'autre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 241). D'Arges se *parti* Thideüs (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 303). ...et lui sera faicte defence (...) que de la ville de Paris ne se *parte*, jusques à ce que icelle Court en avera autrement ordonné. (BAYE, I, 1400-1410, 94). Et ce fait, incontinent se *partirent* de la Court lesdis du Gard et du Molin pour aler devers ledit cardinal à la fin dessusdicte. (FAUQ., I, 1417-1420, 113). D'icy me *pars* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 115). ...le curé se *partira* de leens et prendra son congié (C.N.N., c.1456-1467, 353). ...il s'advisa et delibera qu'il ne se *partiroit* point de son hostel pour servir Amours (C.N.N., c.1456-1467, 365). Après ladite pause se *partira* de son eschaffault le pere saint Martin, la mere saint Martin avec leurs escuyers et demoiselles et s'en viendront sur le parc, faisant leur tour comme il appartient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 139).

- *S'en partir de qq. part* : ...son filz s'en *parti* De son país (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 92).

b) *Se partir de qqn*. "Se séparer de qqn, quitter qqn" : Et cil li sçot bien refuser Et de son pére se *parti* (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 235). Quant ces moz li a oi dire, De li se *part* a cuer plain d'ire (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 269). Item, confessa que, la vaille ou surveillance de ladite feste de Saint-Jehan, il se *parti* d'avecques

sadite mere, et se aloa a Thibaut Le Henapier, hostellier, demourant en la rue Saint-Vincent, ès fauxbours d'icelle ville du Mans, pour le servir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 187). Et atant se *parti* dudit Breton, ne oncques puis ne parla à lui. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 535). Oncques puis que je me *party* De celle a qui mon cueur party Avoye et donné sy grant part, Ne me trouvay en nulle part Ou j'eusse quelque bon party. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 251). Or laisseray cy a parler de ceste tres puissant noblesse des seigneurs, barons et banieres, et diray du tres piteux et regretteux partement de Saintré et de tous les seigneurs françois quant se *partirent* du roy et de la court. (LA SALE, J.S., 1456, 201). ...ne vouldroye pour rien qui fust qu'il se *partist* de moy sans autrement avoir parlé a luy (C.N.N., c.1456-1467, 248). ...nostre chaperon fourré fist tant par belles parolles et plusieurs remonstrances, qu'elle fut contente de se *partir* de luy et espouser ung barbier (C.N.N., c.1456-1467, 416). Dictes que tant qu'elle croit que Arnoul soit mort et que il ne retourne pas, elle est excusée de adultere et de fornication pour l'ignorance du fait. Et se elle a aucuns enfans de Phelippe, aucuns les jugent legitimes. Mais se il retourne, elle se doit *partir* du second et retourner au premier. (Sac. mar., c.1477-1481, 70).

- [De l'âme au moment de la mort] : Mais quant l'ame du corps se *part...* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 68). ...il te convient faindre d'estre malade tresfort, et monstrier semblant d'estre tant oppressée qu'il semble que l'ame s'en *parte*. (C.N.N., c.1456-1467, 134).

- *S'en partir de qqn* : Et ainsi prindrent du roy, de la royne, des seigneurs et dames congié, et s'em *partirent* de Saintré, de Bouscicault et de mains autres, tresbien acompaigniez. (LA SALE, J.S., 1456, 185). [Animaux personnifiés] ...incontinent après que le loup s'en fut *parti* du Lyon... (MACHO, Esope R., c.1480, 163).

- *Se partir d'avec qqn* : ...la fille d'un roy qui se *parti* d'avec son pere pour ce qu'il la vouloit espouser (Mir. fille roy, c.1379, 3). ...[il] se *parti* lors d'avec icellui son maistre sanz lui avoir fait de ce aucune restitution. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 169).

c) *Se partir de qqc.* (d'une activité). "Interrompre (une activité) en s'en allant" : ...[il] servi ledit chevalier par l'espace de III ans continuelz ou environ, et se *parti* du service d'icellui chevalier, sanz prendre de lui congié, environ Karesme prenant derrenierement passé ot un an. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 78).

- Au fig. *Se partir de qqc.* (du chemin à suivre) : ...ce n'estoit que faulce foy et creance a tous ceulx qui foy y adjousteront et se *partent* du chemin de la verité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 124).

- "Se défaire (de qqc.)" : ...l'en a si grant plaisir au pechié qu'on ne se peut *partir* ne repentir (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 20).

3. Empl. abs. *Se partir*

a) [D'une pers.] "S'en aller" : ...car quant ilz ont grant fain, ilz ne se *partent* ne laissent la pasture pour estre menaciéz ne pour estre batus. (ORESME, E.A., c.1370, 214). Elle me respondi bonne erre D'Aussoy estoit, mais pour la guerre Qui y estoit s'estoit *partie*. (Mir. Berthe, c.1373, 237). ...monseigneur le Chancelier (...) s'estoit hier *parti* pour aler audit Tours au Roy (BAYE, I, 1400-1410, 249). Atant me *pars* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 61). *Partons* nous sans faire sejour (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 425). Et a tant se *part* et s'en va (C.N.N., c.1456-1467, 193). Il fist semblant d'en estre malcontent et de se *partir* a regret (C.N.N., c.1456-1467, 353). Et a tant se vout *partir* le gentil amoureux (C.N.N., c.1456-1467, 381). ...[elle] dist a son mary que tout estoit prest, et qu'elle alloit querir de

l'eaue beneiste pour soy *partir* après. (C.N.N., c.1456-1467, 527). Et le roy avoit veu le dict Chasteau Neuf a son aise, se *partit* et vint voir son siege devant le Chasteau de l'Ouve. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 255).

- *Se partir qq. part.* "S'en aller qq. part" : Le premier remede ou consideracion est penser a sa fin et a sa mort, et puis en quel lieu l'ame se *partira* : ou en paradis pour bien fait, ou en enfer pour meffait. (GERS., Annonc., a.1400, 238).

- *S'en partir.* "S'en aller" : Il lui menti, et s'en *parti*, Sanz congié (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 173). Je treuve en l'Ystoire Triperite, ou premier Livre, que Constantin voulant esprouver la loyauté de ceulz qui le servoyent faingnynt ung mandement publique que tous ceulz qui vouldroyent regnier leur loy crestienne demourroyent a honneur avec luy, les autres a desonneur s'en *partyroient*. (GERS., Concept., 1401, 410). ...s'en *party* resconforté (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 117).

- CHASSE [D'une bête] *Se partir du change.* "Quitter le change" : Et lors se doit tenir avec les bons chienz et saiges et requerer avant et non pas arriere, touz jours par ou le change va, en parlant gracieusement a ses chienz jusques a tant que li uns ou li autres de ses bons chienz le drescent de la ou il aura laissié et se sera *parti* du change. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 205).

b) [D'une chose] "Disparaître" : Par ceste tollérance, se *part* et diminue l'or d'ung pays et se transporte en ung autre où il se aloue à plus hault pris. (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXII).

- *S'en partir.* "S'éloigner" : Item, se l'en dit que quant la partie du ciel qui est en orient s'en *part*, elle lesse estre destre et celle qui y vient de nouvel commence estre destre, aussi comme se Athlas ne se meust mais eust touzjours son bras destre en orient (ORESME, C.M., c.1377, 328).

E. - Inf. subst.

1. "Action de s'en aller, départ" : Ce jour, la Court a defendu le *partir* à Jehan d'Esparnay, receveur de Vermendois (FAUQ., II, 1421-1430, 290). Lors prindrent le jour du *partir* au XV^e jour du prouchain mois de juillet ensuivant. (LA SALE, J.S., 1456, 90). ...le galant (...) la va prendre par la main et luy defendit le *partir* (C.N.N., c.1456-1467, 309).

2. *Au partir. À ce partir.* "Au moment du départ, de ce départ" : Ersoir, au *partir*, le laissay Cy. (Mir. chan., c.1361, 177). Disons ce rondé liement, Gabriel, au *partir* de ci. (Mir. st Val., c.1367, 135). ...et lors, au *partir* de la taverne où il avoient beu, fist fere nouvellement et la premiere fois le signe de tonsure (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 70). ...au *partir* qu'elle fist de sadite chambre, elle mal print une grant nape de table, laquele elle vendi en ladite ville de Rouen VJ sols par. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 435). ...et au *partir* leur fist de beaulx dons (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 168). Si fist partir la compaignie ; et au *partir* que firent les femmes dirent dame Jehanne, dame Ysabeau et Katherine... (C.N.N., c.1456-1467, 45). ...en ce point se *partit* ; mais il n'oblya pas a dire a ce *partir* que... (C.N.N., c.1456-1467, 116). ...ledit Bouquet s'en retourna en son hostel et depuis a essayé, par troys ou quatre foyz, à faire et moller de ladicte fausse monnoye, ainsi que lui avoit monstré ledit maistre Gabriel, et aussi au patron de sept targes que ledit maistre Gabriel lui avoit laissées au *partir* (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 214).

- *Dès le partir* : ...ilz conclurent entre eulx et avec leurs femmes, des le *partir* de leurs maisons, que tout le voyage ilz ne coucheroient pas avec elles (C.N.N., c.1456-1467, 201).

. *Au partir de*. "Au moment du départ de" : Ce jour, au *partir* de la Chambre des Enquestes, survindrent et furent appellez en la Chambre de Parlement au Conseil, me N. Fraillon, me Jaques Branlart (FAUQ., II, 1421-1430, 150). Mais neantmoins, quelque mal que j'avoye Ne quelque grief que j'aye supporté, Tousjours Jhesus en ayde appelleye Et sans cesser mon cueur luy envoyoye. Puis, au *partir* de celle dure vie, De revenir vers vous je pris la voye Comme voyez, dont Dieu je remercye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 357).

- À *mon partir*. "À ma mort" : Ha ! sire Diex, a mon *partir* Ton saint et bon ange m'envoie, Qui me conduie et mette en voie De vray repos. (Mir. st Panth., 1364, 360).

- CHASSE *Au partir des couples*. "Au moment où les chiens sont découplés" : Et, quant il ou l'un des compaignons aront leissié courre le cerf, il ne doit pas trop haster ses chienz au commencement ne eschauffer ne chevauchier trop sus eulx, quar ilz sont assez chaux et ardanz au *partir* des couples. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 197). [Synon. : *au partant des couples*]

. *Au partir de son lit*. "Au moment où la bête quitte son lit" : Il [les cerfs en rut] tuent chiens et chevaus et hommes en celuy temps et se font abaier comme un sangler, espiciaument quant il sont las, encore au *partir* de son lit ay je veü qu'il blessoit le vallet qui fesoit la suite et occioit le limier et en oultre un coursier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 59).

- Prov. : *Au partir* fault compter a l'hoste. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 591). [Autres ex. p.63, 75, 660, 772]

3. "Point de départ (?)" : ...[Saintré] desmarcha tout le premier et vint trouver le seigneur de Loissellench assez pres de son *partir* (LA SALE, J.S. E., 1456, 258).

F. - Part. prés. en empl. subst. "Départ, sortie"

- CHASSE *Au partant des couples*. "Au moment où les chiens sont découplés" : Et pour ce loe je qu'il le dresce un pou plus avant dou lit, quar si les chienz estoient descouplez sus le lit et il fuioit arriere ou de costé, les chienz, qui ont grant volenté au *partant* des couples, iroyent avant, et le cerf fuyroit arriere ou de costé. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 175). [Synon. : *au partir des couples*]

. *Au partant de la mue*. "Au moment où les oiseaux de chasse sortent de la cage où on les garde pendant la mue" : Aussi les faucons ou austours ou autres oisiaux au *partant* de la mue et du soujour, ilz ne pourroient voler longuement, quar ilz ne sont pas a point de voler ne essaïnez. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 148). [R. M.]

PARTISAN, subst. masc. (partisan)

[GD : *partisan* ; FEW VII, 672a : *pars* ; TLF XII, 1068b : *partisan*]

"Celui qui est attaché à une personne, à un parti, qui en épouse les intérêts" : ...comme les nobles et seigneurs de toutes les Espaignes soient par affection volontaire condescendans à deux singuliers partys, les ungs de celluy de Luce, les aultres de Grantmont, qui entre les *partysans* et maintenans iceulx partiz ne sont point moins contraires que le feu et l'eau... (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 37). Et la pluspart de ceulx de dedans estoient subjectz aux *partisans* du duc Jehan de Bourgogne, qui pour lors regnoit. (COMM., II, 1489-1491, 61). [Autres ex. I, 215 et III, 38, 53, 72, 91]

- Au fém. : Ledit seigneur Constantin s'estoit mys fort au chasteau de Casal et avoit les deux fils en ses mains, dont le plus grand n'avoit que neuf ans, enffans dudit marquis et de ceste saige et

belle dame, qui estoit morte en l'eage de vingt neuf ans, grande *partisane* de François. (COMM., III, 1495-1498, 222). [R. M.]

PARTISIENNE, subst. fém. (partisienne)

[FEW VII, 672b : *pars*]

"Arme d'infanterie (proche de la hallebarde)" (synon. *pertuisane* v. Lexiques) : [Var., ms.c.1520] ...cingayes, lances, *partisiennes*, picques, hallebardes... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 138). Ce dit Jehan, suppliant, en soy revengeant, frappa le dit feu Guillaume, son frere, de la dicte *pertizenne* qu'il portoit (Arch. Nord, 1468, B 1693, f° 10r°, IGLF). Et en nostre chemin nous vinrent rencontrer aucuns Arrabes qui sont gens quasi tous nudz, ayant chacun la *partisienne* ou arcq et flesches [...] la mode du pays (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 152). [R. M.]

PARTISON, subst. fém. (partison)

[T-L : *partison* ; GD : *partison* ; FEW VII, 682a : *partire*]

"Part" : ... Ne laist braiel ne laist chemise, Neis la value d'un tison, Dont il ne prent sa *partison* (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 82).

REM. Mot d'a. fr. en voie de désuétude. GD VI, 12b, enregistre un empl. partic. "Cordon [c'est-à-dire part] de lin prêt à filer" (doc. 1374). [R. M.]

PARTISSABLE, adj. (partissable)

[T-L (renvoi) : partissable ; GD : *partissable* ; FEW VII, 683b : *partire*]

"Qui peut être partagé" : Pour laquelle chose encor mielx comprendre, nous devons considerer que la chose mesurable doit estre proporcionee a la mesure et *partissable* en samblables parties, car autrement ne pourroit la mesure la chose mesurer. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 225). Mais pour ce qu'en Dieu n'est aucune division *partissable* et est totalement simple selon la vertu, puissance et essence, il ne puet estre infini selon la vertu qu'il ne soit aussi infini selon l'essence. (Somme abr., c.1477-1481, 133).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD VI, 12c. [H. G.]

PARTISSEMENT, subst. masc. (partissement¹)

[T-L : *partissement* ; GD : *partissement* ; FEW VII, 681b : *partire*]

"Partage, répartition" : Partio (...): *partissemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357). *Partissement* : particio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 247). De la division et *partissement* des potences de l'ame humaine. (Somme abr., c.1477-1481, 90). Car comme ung est indivisible en soy sans quelque division et *partissement*, et est separé de toutes aultres choses, excepté seulement de Dieu, il n'est chose quelconque en laquelle on ne puist entendre aucune division de fait et actuel, ou par habitude de pouoir recepvoir division. (Somme abr., c.1477-1481, 104). Partio (...): *partissement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 279).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD VI, 12c-13a.

V. aussi *partiment* [R. M.]

PARTISSEMENT, adv. (partissement²)

[Ø]

"En particulier (?)" : ...et par ceste maniere pourrez vous legierement et *partissement* les haulteurs des estoilles plus que par nulle des troys manieres prendre acoustumés. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111).

Rem. Mauvaise lecture pour *partiemet* ? [H. G.]

PARTISSEUR, adj. et subst. masc. (partisseur)

[T-L : *partissëor* ; GD : *partisseur* ; FEW VII, 683b : *partire*]

"(Celui) qui fait un partage" : Receu : (...) premiers en sec argent, c'est assavoir en menue monnoie, deseure chou qu'elle cousta a enterrer et l'obsequie d'elle et deseure chou qu'elle devoit et que les *partisseurs* despendirent (Arch. Nord, 1349, B 5978, f° 2v°, IGLF). Partitor (...) : *partisseur*, qui partist (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357). *Partisseur* : partitor (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 247). ...partitor (...) *partisseur* (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 172).

REM. Ex. ds GD VI, 13a, en partic. doc. 1483 (Nevers). [R. M.]

PARTISSURE, subst. fém. (partissure)

[T-L : *partissëure* ; GD : *partissure* ; FEW VII, 682a : *partire*]

"Division (ici musicale)" : ... acordéz et mis a bonne musique par nombres armoniques et acordans par tierces, quintes, sisesimes, doubles tons, demitons et autres *partissures* de nombres acordans par raison (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 114). [cf. note de l'Ed. ; traduit *com[m]atus*, non compris par le traducteur]

REM. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 13a. [R. M.]

PARTISTRE, verbe (partistre)

[T-L (renvoi) : partistre ; GD : *partistre* ; FEW XIII-1, 294a : *texere*]

Empl. trans. DRAP. "Tisser entièrement" : Otroiïet soit par messires que on puist *partistre* un drap entier dedens 5 jours. Commandé soit que cascuns tisserans faiche apporter au caltre le drap que il aura tissu, pour mesurer se il vient à se longueur de 42 aulnes (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 310). [E. P.]

PARTIT, subst. masc. (partit)

[GD : *partit* ; FEW VII, 680a : *partire*]

"Petite pièce de monnaie (partagée en deux par un trait vertical, comme un écu ?)" : Ensi en Cuidier embatus, Me sui a souhais esbatus Et cuidioie a ma volenté, En souhaisdant si grant plenté, Si com cilz qu'a soi departist Et prent a sa part .I. *partist* Et cuide qu'a son coi(s) en soit. (ACART, Prise am. H., 1332, 52).

REM. Doc. 1320 et 1350 ds DU CANGE VI, 188b, *partitus* (GD VI, 13b). Cf. FEW VII, 690a, n.6. [R. M.]

PARTITEUR, subst. masc. (partiteur)

[GD : *partiteur* ; FEW VII, 688b : *partire*]

ARITHM. "Diviseur" : En division ne sont requiz que deux nombres c'est assavoir le diviseur ou *partiteur* et le nombre a partir (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 599).

Rem. Ex. du XVIe s. ds GD VI, 13b. [C. T.]

PARTITIF, adj. (partitif)

[GDC : *partitif* ; FEW VII, 688b : *partire* ; TLF XII, 1070a : *partitif*]

GRAMM. "Qui considère un ou plusieurs éléments par rapport à un tout, partitif" : Partitiuus (...) : *partitis* (Aalma R., c.1380, 300). Quantz maniers est il adjectifs ? Six. Quielx ? Interrogatif, si come "combien", demonstratif, si come "bon", distributif, si come "chescun", *partitif*, si come "aucun", infinitif, si come "quelque", negatif, si come "nul" (Donat Oxf. S., p.1400, 229). [R. M.]

PARTITION, subst. fém. (partition)

[T-L : *particion* ; GD : *particion* ; FEW VII, 693a : *partitio* ; TLF XII, 1070a : *partition*]

"Répartition" : ...car quelconques communion il mette c'est impossible de faire cité sans faire aucune *particion* et separacion (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 85). Mes la ou est si grande inequalité et tele excedence ou excellence ce seroit inconvenient de faire tele *partition* ; aussi comme qui diroit que Jupiter, qui est dieu selon les paiens, deust tenir le princey du monde par un an et non pas tousjours. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 145).

Rem. GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360 ds GD VI, 8a. [R. M.]

PARTOUT, adv. (partout)

[T-L : *par* (*partot*) ; GD : *partout* ; GDC : *partout* ; FEW XIII-2, 125b : *totus* ; TLF XII, 1071a : *partout*]

"En tout lieu, partout" : ...et ce qui est droit comme une ligne ou un reglet, il est droit *par tout* (ORESME, E.A., c.1370, 342). ...nul mal je n'y ai pensé ne ne pensoye au jour que je le pris ; car *partout* doit-on prendre son ennemy là où on le treuve. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 17). Et aussi à aucuns qui ont plaisance de retourner en Angleterre par terre, si convient ... que paisiblement, pour bien paier *partout* leurs frez, ilz puissent passer et retourner en leurs lieux. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 105). Ilz cherchierent *partout* et firent trousser et enfardeler draps, toilles, robes et penes et toutes choses dont ilz pensoient à avoir prouffit (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 219). Et c'est la cause pourquoi l'en dit plus et en especial que Dieu est es cielz combien que Il soit *partout* (ORESME, C.M., c.1377, 282). Et moult s'esbahissoit le peuple que telz gens queroient en leur país ; mais ce que ilz paioient *partout* bien et largement les rasseuroit que ilz ne queroient que bien (ARRAS, c.1392-1393, 51). Beau frere, la commune renommee du peuple court *partout* que vostre femme vous fait deshonneur et que tous les samedis elle est en fait de fornicacion avec un autre. (ARRAS, c.1392-1393, 241). Et par avant le roy avoit envoyé par devers le duc de Bourgogne monseigneur de Lion, monseigneur le connestable et autres seigneurs pour tousjours se mettre en devoir et trouver *partout* bon moien de paix sans figure de guerre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 208). Une autre chambre de tenné gris et blanc, L'autre de bleu, de rouge, jaune et vert ; Et n'y avoit buffet, coffre ne banc Qui de ce mesme ne fust *partout* couvert. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182). ...et si passerent lesditz Bourguignons la riviere d'Oise et allerent courir en la terre de Coucy, où ilz firent plusieurs maulx, en boutant les feux *partout* où ilz passoient. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 319). Mons. le grant maistre, je me recomande à vous. J'ay receu vos lettres par ce porteur. Et en tant que vous distes que l'avangarde des Bourguignons est passée la riviere d'Oise, il est vray ; et passa hier pour aller courre la terre de Coucy, en laquelle ilz ont bouté les feux *partout*, et sont retournés. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 319).

- *Là (où) partout* : "Contes de Hainnau, je evesques de Lincolle, procureres dou roi d'Engleterre, vous amoneste de par le vicaire de l'empereour que vous le venés servir, la *partout* sus l'Empire, la ou il vous menra, pour lui aidier a corriger les rebelles." (FROISS., Chron. D., p.1400, 311). ...on n'avoit nulle pité de ces saudoiers bidaus, mais estoient ocis la ou *partout* il estoient tenu et trouvé. (FROISS., Chron. D., p.1400, 428).

- *Partout (là) où* : Adont se mistrent au chemin et ... se payoient tout pareillement, *partout* où que ilz venoient, ce que ilz prenoient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 117). ...et

oultre, lui accorda et consenti qu'il peust faire son prouffit *partout* là où il porroit et sauroit, sauf en sa terre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 200). ...tant porta le cheval Remondin, ainsi pensif et plein d'ennuy et de meschief qui lui estoit advenu, qu'il ne savoit ou il aloit, ne il ne conduisoit pas le cheval, mais le portoit *partout* la ou il lui plaisoit a aler, sans ce que il lui tournast le frain a dextre ne a senestre (ARRAS, c.1392-1393, 24). Mais endementiers Melusigne pensoit a l'estat de ses deux filz, et leur fist faire moult de riches et grans habiz. Et se pourvey de nobles hommes et saiges pour eulx gouverner honnourablement *partout* ou ilz yroient. (ARRAS, c.1392-1393, 149). Et apriés disner, il cevauchierent et vinrent a Douvres ; et tout *partout* estoient delivré de par les gens la roine (FROISS., Chron. D., p.1400, 100). Et madame la roine et li rois vinrent tenir lor mantion a Windesore, ... et tout *partout* ou il aloient, messires Jehans de Hainnau aloit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 104). De rechief, il se offriront a lui et se representèrent pour aler *partout* la ou il les manderait, car il les avoit bien paiés. (FROISS., Chron. D., p.1400, 458).

- *Partout environ*. "Tout alentour" : Mais ce ne se peut soutenir quant au ciel ou sont les estoilles fichées, car elles sont semées *partout* environ, qui ne voudroit signer aucunes de elles et dire que elles sont les plus nobles (ORESME, C.M., c.1377, 330).

- [En phrase négative] "Nulle part" : . On ne lor demandoit *partout* riens, pour tant que il estoient pelerin de Saint Jaqueme. (FROISS., Chron. D., p.1400, 616).

REM. Emploi prépositionnel, écrit en un mot mais compris comme *par tout* : Ces nouvelles s'espardirent moult *partout* le pais que li rois d'Engleterre avoit pris terre a l'Escluse en Flandres et desconfis les Normans (FROISS., Chron. D., p.1400, 409). Si se conjoirent et festierent l'un l'autre, ne onques ne furent mis en prison serree, mais recreu sus lors fois courtoisement, et pooient *partout* Londres aler, jouer et esbatre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 876). [R. M.]

PARTRACER, verbe (partracer)

[GD : *partrasser* ; *FEW XIII-2, 144a : **tractiare*]

"Parcourir entièrement" : ... à toutes roides puissances ont envahi les Italies, et par le destroit des Alpes horribles ont mesme espouventé les Romains, saisi couronne impériale et thron de souveraine sacrée majesté ; ont aussi *partrassé* toute la Germanie et soumise à leur dition (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 6). [R. M.]

PARTRAIRE, verbe (partraire)

[T-L : *partraire* ; GD : *partraire* ; FEW XIII-2, 178a : *trahere*]

I. - *Partraire qqc.* "Traverser qqc. par un *trait*" : ...mais Jehan Boddaert, foullon d'Ippre, aloit devant les aultres et ne faisoit conte de çou que on traioit sur lui, car il avoit vestu une jacque que on ne pooit *partraire*. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 303).

II. - *Partraire à + inf.* "Pousser à + inf." : Sachent tuit, et Dieu l'a premierement cogneu, que nulle temporalité, ne prosperité de vanité mondaine ne me *partraie* ne encline à vouloir de moy autre chose ne mès ce que Dieu a voulu de moy ordenner (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 190).

III. - "Traire complètement (une vache)" : Permulseo (...) : *partraire*, comme lait de vaches (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 290). [R. M.]

PARTRAITER, verbe (partraiter)

[T-L : *partraitier* ; GD : *partraitier* ; FEW VIII, 284a : *pertractare*]

Empl. trans.

A. - "Traiter entièrement, modeler" : ...la volenté divne et les grans oeuvres de Dieu, en son secret *partraictié* et manié comme de une main esperituelle et tres sainte pensee. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 45).

- [Par la réflexion] : *Partraite* ce en ta pensee (Internele consol. P., 1447, 166).

B. - "Conclure définitivement, en discutant, en négociant" : ...ledit duc de Bourgogne très rigoureusement traicteoit et souffroit estre traictez ceulx de la partie d'Orléans qui lui avoient esté contraires la guerre durant. Néanmoins, tellement quellement fut la paix *partraictée*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 58).

- *Partraiter de qqc.* : Mais respit puisse bien doner De mes hommes, et acorder Pur *partraiter* plus de la paix. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 71). [R. M.]

PERTRAITURE, subst. fém. (partraiture)

"Portrait" : Mon Dieu, ce m'est chose terrible : Le prince change en chavalier, Le seigneur en son escuyer, Le createur change pour creature, Et le paintre pour *partraiture*. (Pass. Auv., 1477, 221).

REM. Occitanisme. Cf. a. provençal *pertraytura* "plan d'un édifice ; portrait, image" (FEW XIII-2, 182a, s.v. *trahere*). [J.-L. R.]

PARTRANSFERER, verbe (partransférer)

[*FEW XIII-2, 202a : *transfere*]

"Transférer" : Secondement il est necessaire de le parmuer affin que on soit moins blessé de la chose point acoustumee, se en après il se failloit *partransferer* et transporter. (Rég. santé corps C., 1480, 105). [H. G.]

PARTROUBLER, verbe (partroubler)

[T-L : *partorbler* ; GD : *partroubler/perturbler* ; FEW XIII-2, 425b : *turbulare*]

Partroubler qqn. "Troubler profondément"

Rem. *Expos. de la regle M.S. Ben.* (éd. 1486, *pertroublez*) ds GD VI, 13c.

- [P. réf. à *Luc* I, 29 : *Quae cum audisset turbata est*] : Comme la glorieuse vierge eust oy le salut de l'ange, elle fut troublée, ce dit l'evangeliste. Il ne dit pas *partroublée*, mais troublée simplement, et ce vint de ce que elle estoit vierge vergondeuse et honteuse. Ce qu'elle ne fu pas *partroublée* fu de la vertu de force qu'elle avoit en soy (Mir. nonne, 1345, 314).

- *Partroubler qqn à.* "Troubler qqn au point de l'empêcher de" : Atant a ly roy jureit Dieu que s'ilh at homme qui *perturble* plus chis prinches a dire sa volenteit ilh sera pendus (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.5, a.1400, 129). [R. M.]

PARTROUBLEUR, subst. masc. (partroubleur)

[GD : *partroubleur* ; FEW XIII-2, 425b : *turbulare*]

"Celui qui trouble (la paix)" : ...afin d'obvier à plusieurs entreprises et empeschemens que plusieurs *pertroubleurs* de la paix se pourroient efforcier de faire (BAYE, II, 1411-1417, 127).

Rem. Doc.1416 (*seditieux et partroubleurs de paix*) ds GD VI, 14a. [D. L.]

PARTUER, verbe (partuer)[T-L : *partüier* ; GD : *partuer* ; FEW XIII-2, 448a : *tutari*]

I. - Empl. trans. "Tuer pour de bon, achever" : Il jure Jhésucris qui le monde fourma, Que s'il n'est bien tués, qu'il le *partuera* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 330). Langue poignant, aspre, amere et aguë En traïson souvent me mort et point (...). Sa fausseté n'est pas bien congneüe, Car par samblant aucune fois elle oint ; Mais elle point, envenime et *partue* Souvent celui qui près de li la joint. Si en penray vengeance par ce point Que, par joie maintenir et bien faire, Je la feray morir de dueil ou taire. (MACH., L. dames, 1377, 172). Si qu'Amours m'a trop deceü, Que j'ay creü, Quant repeü Ne pourveü N'a de pité m'ardeur agüe, Eins ha ma joie descreü, Bien l'ai sceü, Et acreü Le mal qui nuit et jour m'argüe. Mais s'elle m'ocist et *partue*, Point ne m'en mue, Eins continue Et m'esvertue D'amer pour faire mon deü (MACH., Les lays, 1377, 292). Et a peu ne le *partüa*, Tant forment s'i esvertüa. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 147). Venez avant, *partués* moy, Destresse, Car mieulx me vault tout a un cop morir Que longuement en desaise languir ! (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 9). ...comme il [le mari] approchoit pour executer le conseil du medicin tout en lourdoys : "Que faictes vous, dit elle ; me voulez vous *partuer* ?..." [Le médecin pense qu'une grande malade ne peut être sauvée que si elle a "compagnie d'homme"] (C.N.N., c.1456-1467, 136). Mais comme c'est assez la coustume d'un serpent de querir à se ranoer, celle beste qui fut moult longhe se ranoa près de la teste et jetta tant de venin, avant que le conte le peust de tous poins *partuer*, que le bon chevalier en cuida morir (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 29). Ruez comme je rue, Affin qu'on le *partue* ; S'il n'est mort, il mourra. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 231).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 44 ; t.4, 227.

- [Lang. de l'amour] : Pour ce toute joie forjur, Qu'estre perdue Doit en moy, quant j'aim de cuer pur ; Et tous adès me sont plus dur Li mal que pour ma dame endur : Ce me *partue*. (MACH., R. Fort., c.1341, 51). Si ne puis durer longuement, Car ma tres douce dame rit Et prent deduit en mon tourment Et ès meschiés, où mes cuers vit. Ce me destruit, ce me murdrit, Ce me fait plaindre et larmoier, Ce me *partue* et desconfit, Quant à ma dame merci quier. (MACH., Bal., 1377, 564). Et c'est raisons, c'onques mais vraiment Dame n'Amours, à qui mes cuers s'otroie, Ne firent leur pouoir plus asprement D'autrui douleur croistre com de la moie, S'il ne le voloient dont *partuer* ; Et encore miex vauroit il definir Que vif languir en langueur si obscure Com je languï, car pleins sui d'une arsüre Qui tout me seche et me met à nient, Si que j'en pers force et entendement (MACH., L. dames, 1377, 59). Toute tristesse est en mon cuer fichie Et par li est toute douleur norrie En moy, n'Amours ne me vuet *partuer*, Einsois me fait vif languissant durer, Pour moy faire plus peinne et plus tourment, Sans esperer mercy n'aligement. (MACH., L. dames, 1377, 63). N'est pas douleur qui me tient, eins est rage, Dont Amours veut mon las cuer *partuer*, Qui en nul temps n'amenrist n'assouage, Eins moutepleie et croist, si qu'endurer Ne la puis plus nullement. (MACH., L. dames, 1377, 91). *Partués* moy à l'ouvrir de vos yex, Dame, de qui merci ne puis attraire, Puis que de vous n'averay jamais miex. *Partués* moy à l'ouvrir de vos yex. Si ferés bien, car mes desirs est tiex Qu'il m'estuet dire à vous, tres debonnaire "*Partués* moy à l'ouvrir de vos yex, Dame, de qui mercy ne puis attraire". (MACH., L. dames, 1377, 118). Douce, plaisant, simple et sage, Que j'aym assez mieus que moy, J'ay mis en vo dous servage Cuer et corps ; mais, par ma foy, Ce me honnist et *partue* Que n'ay fors que la veüe De vous qu'ay seur toutes chier. S'en sui vallés à drapier. (MACH., L. dames, 1377, 190).

II. - Empl. pronom. réfl. : Si ne sçay que devenir, Ne penser en quel maniere Je me doie maintenir, Car requeste ne priere Vers son dous accueil Ne me vauroit. Si me vueil *Partuer* dou mal qui m'art, Pour ce que de li me part. (MACH., L. dames, 1377, 99). [R. M.]

PARTURE, subst. fém. (parture)[T-L : *partëure* ; GD : *parture* ; FEW VII, 681b,682a : *partire*]

I. - "Séparation" : Mais on feroit de nous *parture* plainnement, Car vous estes traÿtre , ossy sont vo parent [Éd. : "on ne pourrait pas du tout nous mettre ensemble, nous comparer"] (Hugues Capet Lab., c.1358, 252).

II. - "Répartition, part, partie"

A. - "Part qui revient à quelqu'un" : Et ensemment ot il de tel fait tel salaire, Et c'est juste *parture*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 494). Justice, vous estes payee Du tresor de haulte stature, Quant Dieu vous a satiffiee De son filz pour vostre *parture*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1079). [Ou confusion avec *pasture* ("satisfaction d'un dommage"), comme on lit au passage corresp. de GREBAN, *Pass. J.*, c.1450, 453 ?]

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*parture*).

- "Part qui est faite à chacun dans un combat, sort qui lui est réservé à l'issue du combat" : A toy me combatray en *parture* faisant (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 657). Dodequins, dist Tangrés, je n'en feray noient ; Mais *parture* feray (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 191). Vassal, ce dist Gerart, je te dy que se tu es tant hardy de moy ozer combatre je te feray une *parture* telle que, se tu me peulz vaincre ou ochir, je te feray baillier bons hostages de toy livrer le chastel et la damoiselle pour en user a ton plaisir. Pareillement, se je te conquiers ou mette a mort, tu me prometteras, en moy baillant bons hostages, que tous les maulx et dommaiges que par toy et tes gens ont esté fais en la terre de la damoiselle et de ses homez, que jusques a ung denier tu le restitueras et amenderas a la damoiselle, tout ce que par raison te sera demandé. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 42). Paiien sont .VI. contre umg, li jus est mal fondés, C'est trop forte *parture* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 195). Car .Xl.m. sont li paiien deffaés, Que .Xm. n'enn avoit Meurisse li senez ; Ce n'est mie *parture* [ce n'est pas, dans le combat, une part acceptable (ce n'est pas ce qui s'appelle une part)]. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 707).

B. - COST. "Partie du vêtement mi-parti confectionné d'une couleur différente de celle de la *contrepature*" : ...8 draps de couleur de folet pour *parture* de nos escuiers et pour vestir noz femmez de chambre (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1381, 321).

C. - "Composition en vers, composition chantée ou théâtrale"

1. "Composition en vers, poème chanté" : Et lors je me treï arriere Devers dames et damoiselles Qui enquirent de mes nouvelles Et me firent pluseurs *partures* D'amours et de ses aventures. Certes, et je leur respondoie Moult long de ce que je pensoie, Car toudis leur fis dou blanc noir, Tant que nous fumes au manoir De quoy nous estiens assez près. (MACH., R. Fort., c.1341, 142). Et (...) vous envoie il depar moy une *parture* qu'il a faite en tandis qu'il a jeu sur son lit, car chevallier amoureux ne doit estre huiseux qu'il ne soit en fait ou en pensee amoureuses. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 490). Si vous font assçavoir par moy que deux chevalliers estrangiers si envoieient l'autrier a elles une *parture* qu'ilz avoient fait sur ung debat qui estoit meu entre eulx deux en requerant aux deux pucelles

que elles fussent juges et ordonneresses du droit (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 535).

2. "Pièce de théâtre, mystère"

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, 55/15.

- *Jeu de parture*. "Pièce de théâtre, mystère" : J'ay paour de ma peau, touttefois. Jehan, ce n'est pas jeu de *parture* ; Mais, au fort, voist a l'aventure : Je m'enhardiray avec vous. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 716).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. XIVE s., Lille, ds GD VI, 6c. [R. M.]

PARTURER, verbe (parturer)

[*FEW VII, 694a : *partura*]

"Mettre bas" : Et ainsi la porche *parture* Plusieurs gorretz selon nature, Lesquelz petis sont excitez Suivre en immondicitez Leur mere (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 460).

REM. Cf. T-L VII, 395 : *partorir*, GD VI, 14c : *parturir* et FEW VII, 694a : *parturire*. [R. M.]

PARUE, subst. fém. (parue)

[GD : *parue* ; FEW VII, 645b : *parere*²]

"Apparence, manières" : Et pour ce me suis apparue Cy endroit, car a ta *parue* Me sembles trop plus diligent D'estre a l'estude qu'entre gent. (CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 27-28). [J. Bl.]

PARURE, subst. fém. (parure)

[T-L : *parëure* ; GD : *pareure* ; GDC : *pareure* ; FEW VII, 627 : *parare* ; TLF XII, 1072b : *parure*]

A. - "Vêtement, parure" : Sy vous diray des sains sacrés et bénéis, Qui vinrent noblement en blans adous viestis, Et avoient les croix sur les *parures* mis (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 236). A tel femme convient querir chambriere, a son occasion faire despens, avoir pierres precieuses, diverses *parures* de chambres, precieulx vestemens. (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 423). Et derrière ly [la duchesse de Bourgogne], chevalchoient sur haquenées six de ses dames et damoiselles, moult noblement habillés d'une *parure*, leurs robes et chaperons chargiés et couvers d'orfaverie. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 136). ...les princes joustoient en *parures* de drap de laine, de bougran [et] de toile, garniz et ajolivez d'or clicquant (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 268).

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss.

- *De parure* : Au fort, il fist apprester chevaux et pagez, harnois et faire robez de *parurez* tant richement que riens n'y fu espargnié (Comte Artois S., c.1453-1467, 3).

- "Cotte d'armes"

Rem. *Percef. I, R.*, c.1450 [c.1340], gloss.

B. - En partic. "Livrée, ensemble de vêtements fourni à la suite ou à la troupe d'un seigneur" : ...pluseurs nobles et notables personnes de noz dites villes et chastellenies sont costumiers de donner souventes foiz à pluseurs des habitants des diz lieux, qui en riens ne leur appartiennent par lignage ou autrement, ne ne sont leurs officiers ou familiers, cottes, chaperons et autres *parures* domestiques et dons, pour occasion desquelz yeulx habitans ou aucun d'eulx donnent et ottoient à ceulx, qui ainsi leur donnent, ou aucun d'eulx, pour avoir port et faveur d'eulx, rentes de chappons, de grains et d'argent. Et mesmement font les diz nobles et notables personnes telz dons de cottes, chaperons, *parures* à pluseurs personnes par manière de confrarie, soubz umbre de jeux de l'arbalestre et ars à main (Hist. Lille T., t.2, 1397, 286). ...l'escuier

doit estre mixte, car il se mesle de toutes les pompes et des *parures* qui se font pour le prince, d'armer et attinter le prince, soit pour la guerre, pour le tournoy ou pour la jouste (LA MARCHE, *Mém.*, IV, Pièces annexées, 1474, 61). ...quant le prince joustoie ou tournoie, l'escuier doit avoir les *parures* du prince et de son cheval (LA MARCHE, *Mém.*, IV, Pièces annexées, 1474, 63). Gens acharnes au sang comme loudiers, Par lesquelz sont maintes gorges coppees ; Et pour donner bauffrees et lippees Autant experts que l'on ne saiche point, Tous acoustrez en chaulse et en pourpoint D'une *parure* et des couleurs royales. (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 211).

C. - P. méton. "Suite d'un seigneur" : Et à tant reconduirent mondit seigneur en son hostel, qui chevaucha le derrenier d'eulx tous ; et alors le suyvit sa *parure*, qui fut telle qu'il avoit dix paiges après luy, ses dix chevaux couvers de velours cramoisy, tous pareilz, et ung cheval que on menoit en main, tout de mesmes, et toutes les couvertures chargées de campannes d'or, à moult grant nombre. (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 195). [R. M.]

PARURER, verbe (parurer)

[GD : *parurer* ; *FEW VII, 627a : *parare*]

"Parer"

REM. Doc. XVe s. ds GD VI, 14c. [R. M.]

PARUSER, verbe (paruser)

[T-L : *paruser* ; GD : *paruser* ; FEW XIV, 70b : *usare*]

Paruser sa vie, ses jours, son temps. "Achever sa vie" : ... Pergamon tenoit icy son hermitage, car en ses jours anciens il l'avoit fait edifier pour *paruser* son temps plus solitairement et pour y servir le Dieu Souverain. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 69). ... il se delibera d'aler veoir la terre sainte, en espoir de trouver sa mere et la ramener en son pays, pour *paruser* sa vie en seureté. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 78). Est-il nation plus decorée de nobilité que le très saint empire d'Alemaigne (...), où le très victorieux Charlemaine, empereur, habandonnant les Francois, *parusa* saintement le demourant de ses jours ? (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 229). [R. M.]

PARUSION, (?) (parusion)

[]

Parusion Nostre Dame : ...environ la feste de la *Parusion* Nostre Dame ensuivant... (Lettres rémission René II P.D.H., 1484, 137).

Rem. Pour *parision, parition* "apparition", qui pourrait désigner la Présentation de la Vierge (le 21 novembre) ? Ou pour *partision, partition*, qui désignerait la Dormition et l'Assomption de la Vierge (le 15 août) ? Ou du grec *parousia* "présence" ou "arrivée", pour désigner la nativité de N.D. (le 8 sept.) ? C'est cette dernière hypothèse qui paraît la moins douteuse. [R. M.]

PARVAGATION, subst. fém. (parvagation)

[GD : *parvagacion* ; *FEW XIV, 121a : *vagare*]

"Parcours"

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD VI, 15a (*parvagacion*). [R. M.]

PARVALOIR, verbe (parvaloir)

[T-L : *parvaloir* ; GD : *parvaloir* ; FEW XIV, 133b : *valere*]

"Valoir" : Haa, traïstre, qui t'a esmeu Ne mis en telle outrecuidance, Quant les dieux qui t'ont soustenu Despites et leur grant puissance Pour ung pou de folle creance, Laquelle si ne

parvault rien ? Repens toy de ton ygnorance (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 171). [R. M.]

PARVE, adj. (parve)

[T-L : *parv* ; GD : *parv* ; FEW VII, 694b : *parvus*]

"Petit, mauvais"

REM. *Psaut. Ludolphe le Chartreux D.*, c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 5. Ex. d'a. fr. ds T-L et GD. [R. M.]

PARVEILLER, verbe (parveiller)

[*FEW XIV, 437b : *vigilare*]

"Veiller" : C'est un droit enfer. Et chascun le nomme Enfer tant pour la cituacion du tenebreux lieu come pour l'inhumanité et terribleté des habitans qui *parveillent* tousjours pour faire mal et desplaisir a tout le monde. (LEFÈVRE (R.), *Hist. Troyes A.*, c.1464, 330). [R. M.]

PARVENABLE, adj. (parvenable)

[GD : *parvenable* ; FEW VIII, 292a : *pervenire*]

[D'une pers.] "Qui est en mesure de parvenir (à qqc.), qui peut réussir"

Rem. MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD VI, 15a (*pervenable*). [R. M.]

PARVENDRE, verbe (parvendre)

[*FEW XIV, 233a : *vendere*]

"Achever la vente (de)"

REM. : ...pour un poinchon de vin vremeil qui fu trouvais qu'il avoit empiet anchois qu'il fust *parvendus* (Doc. 1382. Arch. Nord, B 11485, f°6, IGLF). [R. M.]

PARVENIR, verbe (parvenir)

[T-L : *parvenir* ; GD : *parvenir* ; GDC : *parvenir* ; DÉCT : *parvenir* ; FEW VIII, 291b : *pervenire* ; TLF XII, 1073b : *parvenir*]

A. - [Au terme d'un déplacement, d'un mouvement]

1. [D'une pers.] "Arriver qq. part, atteindre (un lieu), rejoindre qq. ou qqc. (c'est-à-dire le lieu où se trouve qq. ou qqc.)" : Dieu (...) Me doint ces moz si retenir Que m'ame en la fin *parvenir* En puist es cieulx. (Mir. st Guill., c.1347, 49). Qant li signeur et li grant baron de France, qui en la compagnie dou duc de Normendie estoient, furent venu devant Agillon, il regarderent premierement et considerent que il ne pooient *parvenir* a la forterece, se il ne passoient la riviere, qui est large, longe et parfonde, et lor convenoit faire un pont pour le passer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 659). Qant messires Thomas d'Angourne, messires Jehans de Hartecelle et messires Tangis dou Chastiel et tout li chevalier et esquier de lor route, qui la estoient assamblé, furent *parvenu* a deus lieues priés de l'oost des François, il se logierent au lonch de celle riviere (FROISS., Chron. D., p.1400, 813). ... qant il fu *parvenus* jusques au roi d'Engleterre, il s'enclina tous bas, (FROISS., Chron. D., p.1400, 803). ...tant s'espandit le tresjoyeux bruit de sa desirée délivrance qu'il *parvint* en France, en Artois et en Picardie (C.N.N., c.1456-1467, 424). ...le bergier, avant qu'il peust *parvenir* a sa dame, luy failloit cheminer deux lieues de terre (C.N.N., c.1456-1467, 358). Lors se misrent a cheminer et navyer vers Alixandrie, ou ilz *pervindrent* en brefs jours (C.N.N., c.1456-1467, 566). SAINCT MARTIN. (Il s'en va.) Ains que jamais soit deux jours ne demy, Je *parviendray* ou que mon cueur desire ; L'amour de Dieu me fent le cueur parmy, Dont pour l'avoir

incessamment souspire. (Il s'en vyent devers l'abbaye qui sera au parc et les moynes auprés en leurs eschaffaulx...) (LA VIGNE, S.M., 1496, 359).

- *Estre parvenu de*. "Venir de, être issu de" : Et assy do dit monssaingnor Aoust et de ses hoirs est ly generation escripte chi après, en capitle parlant des hoirs monssaingnor Makar delle Heys de Flemalle, dont madamme sa femme estoit *parvenue*. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 216).

- Inf. subst. *Au parvenir jusqu'à*. "Au moment d'arriver près de" : Ainsi comme je vous dy, convoierent Remondin, faisant moult grant honneur, et tant qu'ilz approucherent d'un moult riche paveillon. Et au *pervenir* jusqu'à la dame yssy grant compaignie de dames et damoiselles qui furent moult richement abiteues. (ARRAS, c.1392-1393, 30).

2. [D'une chose] "Se propager à travers l'espace jusqu'à un lieu donné" : Se au temps du tresrenommé et eloquent Boccace l'adventure dont je veil fournir ma nouvelle fust advenue et a son audience ou cognoissance *parvenue*, je ne doute point qu'il ne l'eust adjoustée (C.N.N., c.1456-1467, 191).

B. - P. anal. [Dans le temps, dans le déroulement d'un procès] *Parvenir à* (une certaine étape). "En arriver à" : Et puis ce fait, [le curé] proceda oultre jusques ad ce qu'il fust *pervenu* a son agnus Dei (C.N.N., c.1456-1467, 447).

- *Parvenir à un age* : ...comme il fut *parvenu* a l'eage dessus dicte (C.N.N., c.1456-1467, 554).

- [D'une chose] *Parvenir à la fin*. "Se réaliser" : ...mais quelzconques choses sont abiles pour actaindre et *parvenir* a la fin, ce ne appartient pas a vertu moral, mais ce appartient a une autre puissance et vertu. (ORESME, E.A., c.1370, 357).

- *À/au parvenir*. "En fin de compte" : Vostre père, (...) si est trespassez, Il a ja plusieurs jours passez, Et aussi morte est vostre mère, Et si n'avez ne suer ne frère ; Et si avez, a *parvenir*, Grans heritages a tenir (Mir. chan., c.1361, 143). ...je voy qu'il deust tenir Conme roy terre, au *parvenir*, S'envie n'i meist discorde (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 58).

. *Au parvenir*. "Quand tout sera accompli"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 3280.

C. - Au fig.

1. *Parvenir à qqc.*

a) [Une chose qui existe] "Atteindre qqc., obtenir qqc." : Li homs del monde qui plus aida le roi Phelippe a *parvenir* a la couronne de France et a l'iretage, ce fu messires Robers d'Artois (FROISS., Chron. D., p.1400, 196). ...au moins ont-ilz le bien d'esperance, qui les conforte de *parvenir* en quelque temps à la joye qui ne fine (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 41). ...pleust a Dieu que mon filz fust si eureux que d'avoir allyance en si bon hostel. Et certes si je pensoye en aucune fasson qu'il y peust *parvenir* (...) je y emploiroye tous mes amis. (C.N.N., c.1456-1467, 297). Garde bien de passer la mecte De nostre recreacion, Ayant tousjours la passion De Jhesucrist en ton memoire Par digne contemplacion Se tu veulx *parvenir* en gloire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 152).

- *Parvenir à la grace de qq. n* : ...[il] devint amoureux, a Rouen, d'une tresbelle damoiselle, et fist toutes ses diligences de *parvenir* a sa grace. (C.N.N., c.1456-1467, 207).

- *Parvenir au benefice de qq. n* : ...le curé de nostre vile est trespasé ; si vien vers vous pour, par vostre bon moien, *parvenir* a son benefice. (C.N.N., c.1456-1467, 286).

- *Parvenir au gré de qq. n*. "Complaire à qq. n" : Ma dicte dame et son beau filz aymé (...) Au roy donnerent toutes faveurs et pors (...). Semblablement devant luy fist venir, Pour tousjours

mieux a son gré *parvenir*. Sa grant noblesse sur coursiers et destriers A le servir sur le temps advenir En tous dangiers qui peullent survenir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 162).

b) [Une chose à réaliser] "Arriver à qqc." : ...il ne poit riens faire ne *parvenir* à nulles de ses ententes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 77). ... il ne porent onques pour tous ces assaus *parvenir* jusques au conqués dou pont, qui estoit devant le chastiel, tant il estoit bien gardés, (FROISS., Chron. D., p.1400, 662). Si exposeray ung secret parlement et comme ung personnaige ou ung dyalogue de l'Ame devote avec sa suer Raison la saige pour monstrier aucunement la maniere de *pervenir* a la congnoissance de Dieu et de la benoite Trinité (GERS., Trin., 1402, 155). ...et de adviser toutes manieres de *parvenir* à bonne et vraie paix generale entre tous les subgiez du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 255). Or ça, Saintré, se je estoie celle que vous ay dit, et vous vousisse pour moy loialment servir vous faire des biens et a grant honneur *pervenir*, me voldriez vous obeir ? (LA SALE, J.S., 1456, 36). Quand nostre bourgeois (...) eust gagné la grace du compaignon, bien pou se soucy de *pervenir* a l'amour de sa femme. (C.N.N., c.1456-1467, 24). Si pensa le chevalier par quel train et moien il *perviendrait* a la joissance de son hostesse (C.N.N., c.1456-1467, 432). ...et en soy en allant, lamentant son douloureux fait, trouva Melusine, par laquelle il *pervint* aux biens et ligné que son oncle lui avoit dit (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°). "Mons. le grant maistre, vous pavez avoir sceu que, depuis aucun temps en ça, certainez parolles ont esté tenues entre mes gens et ceulx du conseil de mon beau frere de Bourgoigne, pour *parvenir* à appointment des differans qui estoient entre moy et luy..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 214).

- *Parvenir à ses fins* : ...car elle est trop bonne et trop seure ; force est que, si je veil *parvenir* a mes fins, que par cautele et deception je la gaigne. (C.N.N., c.1456-1467, 534). Et, pour *parvenir* à leur fin, avoient deliberé de remonstrier au roy le dangier de luy et de son royaume et de luy offrir le servir loyaument et de le mouvoir de luy faire [faire] le serment par les cappitaines et de luy obeyr, et, ce fait, de mener le roy en quelque bonne ville de son royaume (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 189). ...mais par la bonté divine seront convaincues toutes telles cautelles et frauduleuses malices, et n'est jà besoing que desormais vous essayez de *parvenir* à voz fins par telles escriptures ne langages, car, au plaisir de Dieu, nous sommes deliberés de garder, preserver et deffendre nosditz subjectz de tout nostre pover, ainsi que nature et raison l'enseigne, et par la contravencion et infracion dudit traicté de Peronne (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 260).

- *Parvenir à ses atteintes* : Ose-t-elle bien de frivolles Pour *parvenir* a ses attaintes ! (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 34). ...quand il la cuida accoler (...) elle se vire puis d'ung costé puis d'aultre, tellement qu'il ne peut *parvenir* a ses attaintes (C.N.N., c.1456-1467, 71). ...devint maistre moyne amoureux d'elle, et ne cessoit de penser et subtilier voies et moiens pour *pervenir* a ses attaintes (C.N.N., c.1456-1467, 534).

- *Parvenir à son intention* : ...il *parvint* a son intencion, laquelle estoit de coucher avec une des dames de leens. (C.N.N., c.1456-1467, 305). ...il se doubta beaucop de point *parvenir* a son intencion, veu qu'il ne pavoit obtenir d'elle ung seul baiser. (C.N.N., c.1456-1467, 316).

- *Parvenir au-dessus de qqc.* "Réussir dans qqc., accomplir qqc." : ...il conduisit si très bien ses affaires que il *pervint* au dessus de plusieurs grandes et chevalereuses entreprinse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°).

- *Parvenir à + inf.* "Réussir à faire qqc." : ...que Jhesu Crist aourasses, Si qu'a possesser *parvenisses* Le royaume plain de delisces Perpetuelles ! (Mir. st Ign., 1366, 80). En ce temps fut nouvelles que ledit de Bourgongne, voyant qu'il n'avoit pas puissance de *parvenir* à destruire le royaume de France, ainsi que grant peine y avoit mis, conspira avecques ung nommé maistre Ythier Marchant, qui avoit esté serviteur de monseigneur de Guyenne, et avecques ung nommé Jehan Hardi, serviteur dudit maistre Ythier (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 303). Vecy Martin, lequel est *parvenu* A recevoir de l'empereur la grace Et, outre plus, chevalier devenu, Qui chose n'est de petite efficace. (LA VIGNE, S.M., 1496, 180).

• *Parvenir de + inf.* : LE CRESTIEN. J'entends bien qu'il fault besongner Qui veult vivre, mais le moyen Pour *parvenir* d'avoir du bien ? N'est que l'estat de marchandise Et nous n'avons rien. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 83).

- *Faire parvenir qqn à qqc.* (un certain état). "Faire accéder qqn à qqc." : Martin, mon filz, veulx faire *parvenir*, S'il plaist aux dieux et a leur seigneurie, Pour a honneur et gloire subvenir, Au droit degré de la chevalerie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 167).

2. [D'une chose] "Échoir à" : . Qant li douse per de France et li hault baron de celi roiaulme sceurent che que la roine estoit acouchie de une fille, il s'aunerent tout a Paris pour avoir avis et conseil a qui li roiaulmes de France devoit *parvenir*, (FROISS., Chron. D., p.1400, 174).

- Empl. abs. "Avoir un aboutissement" : En toutes choses commencer on doit appeller le Createur des creatures, qui est maistre de toutes les choses faictes et a faire, qui doivent tendre a perfection de bien et les autres *pervenir* selon les vices des creatures. (ARRAS, c.1392-1393, 1). [R. M.]

PARVENTION, subst. fém. (parvention)

[GD : *parvencion* ; FEW VIII, 292a : *pervenire*]

"Fait de parvenir à" : Veoient à l'autre lez l'affection et bon amour que porter devoient à monseigneur Charles, frère du roy, et apparent héritier de la couronne, et de qui ils devoient vouloir l'avancement et *pervention* à ses bonnes fins. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 389). [Seul ex.] [R. M.]

PARVESTIR, verbe (parvêtir)

[T-L : *parvestir* ; GD : *parvestir* ; FEW XIV, 353b : *vestire*]

Empl. pronom. "Se vêtir entièrement" : Et par usage nuls n'aloit là si songneusement avoecq lui que chis Jaque Lambe, et mout souvent lui advint que il s'i *parvestoit* et apparilloit de tous pous (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 77). [R. M.]

PARVIFICENCE, subst. fém. (parvificence)

[T-L (renvoi) : parvificence ; GD : *parvificence* ; FEW, Ø lat. médiév. *parvificentia*]

"Vice de celui qui regarde trop à la dépense, mesquinerie" : Et de tel habite [l. habit] ou vertu le vice contraire en maniere de deffaute est appellé *parvificence*. (ORESME, E.A., c.1370, 242). ...car avoir cure et diligence de savoir particulièrement les comptes des mises et receptes, c'est condicion de homme qui a le vice de *parvificence* (ORESME, E.A., c.1370, 243). *Parvificence* ou resgart de magnificence est comme illiberalité ou resgart de liberalité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 242). Et pour ce, peut l'en dire que aussi comme magnificence est une liberalité en grans choses, semblablement *parvificence* est une illiberalité en grans choses. (ORESME, E.A.C., c.1370, 247).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, et trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD VI, 15b. [R. M.]

PARVIFIER, verbe (parvifier)

[FEW, Ø lat. médiév. *parvifacere*]

[Traduit le latin *parvificiat*, subj. de *parvifacere*]
"Diminuer" : Car si aucune femme est qui ayme ceulz cy, elle touteffois ne se commet pas a ceulz lesquelz congnoist estre jongleurs, instables et venteurs et qui ayment pluseurs, si non par aventure que quelcune y soit qui *parvifie* et vilipende sa renommee (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 95). [H. G.]

PARVIFIQUE, adj. (parvifique)

[T-L : *parvifique* ; GD : *parvifique* ; FEW, Ø lat. médiév. *parvificus*]

[D'une pers.] "Qui regarde trop à la dépense, qui est mesquin" : Et celui qui a le vice de parvificence et est *parvifique*, il faut en toutes circonstances (ORESME, E.A., c.1370, 247).

- Empl. subst. : Après ce que il a dit de boansie il determine de l'autre vice opposite a magnificence qui est appelee parvificence et signifie petit fait, non pas pour ce que le *parvifique* tende a petit despendre simplement et absolument, comme fait celui qui est illiberal... (ORESME, E.A.C., c.1370, 247). Et d'autre partie, comme dit est, le boansie profite a pluseurs et le *parvifique* est en partie excusé par ignorance et par inclination naturele que chascun a a garder sa pecune. (ORESME, E.A.C., c.1370, 247).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350 (s.v. *parvificence*), et trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD VI, 15b.

. Au fém. : Ces condicions a la *parvifique* en ses fais, comme seroit en faire une feste, donner .I. disner ou unes noces, ou en autre maniere de magnificence. (ORESME, E.A.C., c.1370, 247). [R. M.]

PARVINEAU, subst. masc. (parvineau)

[GD : *parvineau* ; FEW XXII-2, 45b : o.i.]

"Palonneau d'une herse" (GD)

REM. Sur ce mot, cf. GD VI, 15c. FEW : peut être lu aussi *parvineau*. [R. M.]

PARVIPENDER, verbe (parvipender)

[GD : *parvipender* ; *FEW XIV, 448b : *vilis*]

"Faire peu de cas de, mépriser" (GD)

REM. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486), *Mer des hist.* (éd.1488) et *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 15c. Formé sur *vi[l]pender*. [R. M.]

PARVIPENSION, subst. fém. (parvipension)

[GD : *parvipension* ; FEW, Ø lat. médiév. *parvipensio*]

"Dédain" : Il est expedient que le prince face les peines apparoir, et que il semble que il ne fait pas teles choses pour *parvipension* ou desprisement. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). [C. B.]

PARVIS, subst. masc. (parvis)

[T-L : *paradis* ; GDC : *parevis* ; FEW VII, 614b : *paradisus* ; TLF XII, 1074b : *parvis*]

A. - "Seuil d'une église, place située devant la façade" : Et ycellui jour mesmes les vit ou *parviz* Nostre-Dame de Paris, sens ce que ilz parlissent lors ensemble. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 422). Quant tout furent venu a Londres, li parlement et li conseil

conmenchierent a Wesmoustier, et furent li ambassadour d'Escoce apellé. Il vinrent et entrent tout en la cambre dou conseil, et la estoit li rois d'Engleterre presens. La lor fu demandé quel besongne les amenoit pour ces jours en Engleterre. Li evesques de Saint Andrieu d'Escoce, qui fu uns moult sages et discrés homs, remonstra la parole pour tous, et bien le sceut faire. Quant il ot parlé, on les fist issir de la cambre, pour euls consillier et faire response. Il alerent petiier le *parvis* et le clostre tant qu'il fuissent rapellé. (FROISS., Chron. D., p.1400, 204). ...et ont esté ramenez en II sarqueux, à grant compaignie et grans processions des eglises et de l'Université, sonnans toutes les cloches des eglises jusques au *parviz* de Nostre Dame (BAYE, I, 1400-1410, 231). Ou *parviz* de Nostre Dame de Paris, presens l'evesque de Paris... (BAYE, II, 1411-1417, 170). Et ainsy fu fait, les rues d'environ Nostre Dame, et le *parvis* et grant partie de l'Eglise toutes pleines de pueple, tant à cheval que à piet, armez et non armez. (BAYE, II, 1411-1417, 250). Et icellui jour meismes de son entrée, ala à la grant eglise de Sainte-Souffie, et en icelle fist logier ses chevaulx ; et sy fist prendre tous les ymages de bois qui y estoient, et sur le *parvis* d'icelle, fist ardoir lesdis images (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 55).

B. - "Enclos réservé à un spectacle" (synon. *parquet*) : En la grant rue magnifique et notoire, Dens ung parquet ou gracieux *parvis* Fut démontré par une belle histoire Le triumphe de celeste victoire Que jadis eult le noble roy Clovis (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166). [R. M.]

PARVISITER, verbe (parvisiter)

[FEW XIV, 528b : *visitare*]

"Examiner à fond"

REM. CHASTELL., *Vérité mal prise* D., c.1460, 37 (...*aiant parvisité tout au long tes fais...*). [R. M.]

PARVITÉ, subst. fém. (parvité)

[GD : *parvité* ; FEW VII, 694b : *parvus*]

"Exiguïté"

REM. *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GC VI, 16a. [R. M.]

PARVIVRE, verbe (parvivre)

[*FEW XIV, 579b : *vivere*]

"Achever sa vie" : Et *parvit* monlt deslealment, Et après tout cel errement Chiet il en trestoute oubliance (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 134). [Seul ex.] [R. M.]

PARVOIR, verbe (parvoir)

[T-L : *parvëoir* ; GD : *parveoir* ; FEW XIV, 424b : *videre*]

"Voir, examiner" : ...je vins a mon refui Joieusement ; et quant j'y fui, Lors pris joie a recommencier ; Car je me pris a avancier Dou gent esprievier mettre a plain. Et quant je le *parvi* de plain Et seur mon poing le pos tenir, Je congus a son maintenir, Au plumage et a sa façon, Qu'il seroit de bonne duiçon, Car tout très bien li avenoit. (MACH., D. Aler., a.1349, 275). [N. M.]

PARVOLER, verbe (parvoler)

[GD : *parvoler* ; FEW XIV, 605a : *volare*]

"Parcourir, franchir en volant" : ...et dit qu'en lui a gloire, honneur et resplendissance qui l'air *parvolent* et font fendre les cieux. (CHASTELL., *Vérité mal prise* K., c.1460, 337). Pour évader des Anglois et de leur ordre, mit sus le sien propre (...); *parvola* toute la mer Majore à son navire (CHASTELL., Déclar. faits avent. Phil. Bourg. K., p.1467, 217). [R. M.]

PAR-, préf. (par-)[*FEW VIII, 211b : *per* ; TLF XII, 912a : *par*²]**I.** - [Dans des formations verbales]**A.** - [Idée de traversée, de parcours de bout en bout ou de part en part]**Rem.** V. *paraccompagner* "accompagner jusqu'au bout" ; *paraller* ; *parbondir* ; *parcourir* ; *parmarcher* ; *parmener* ; *parsuivre* ; *parvenir*...

- [Dans le temps]

Rem. V. *parmaintenir* "maintenir durablement".**B.** - P. ext. [En dehors des verbes de mouvement, marque la perfectivité ou la complétude]**Rem.** V. *paraccomplir* "accomplir pleinement" ; *parachever* ; *paraffoler* ; *paraimer* "aimer pleinement" ; *parchanter* ; *parclorre* ; *parcroitre* ; *pardire* ; *paremplir* ; *parester* ; *parfaire*, *parfait*, *parfaitement* ; *parfiner* ; *parforcer* ; *parformer* ; *parfournir* ; *parfuir* ; *parjuger* "juger en dernier ressort" ; *parlire* ; *paroutrer* ; *parpayer*, *parpaie*, *parpaiement* ; *parquerir* ; *parservir* ; *parsommer* "s'accomplir", *parsomme* ; *partroubler* ; *partraiter* ; *partransférer* ; *partuer* ; *parvoir*...**II.** - [Dans des formations adjectives ou substantives ou comme préf. séparable ; marque la complétude (préf. augmentatif)]**A.** - [Dans des formations adjectives]**Rem.** V. *paraigu* "très aigu" ; *pardurable* "éternellement durable, éternel", *perdurable*, *pardurablement*, *pardurableté*.**B.** - [Dans des formations substantives]**Rem.** V. *parfin*, à la *parfin* "tout à la fin".**C.** - [Comme préfixe séparable, devenu adv.]**Rem.** Au XIV^e s., comme en a.fr., le préf. *par-* augmentatif peut se séparer de l'adj. et précéder le verbe *estre* : *moult par est* + adj. (*Moult par estoit li lieus jolis*, FROISS., *Par. am.*, c.1361-1362, 41 ; ARRAS, c.1392-1393, 161 ; 171...), *par est si* + adj. (*par est si criueux et si fiers que...*, Bérinus, I, c.1350-1370, 264), *tant par est* + adj. (*Tant par est nette, pure et fine... que...*, MACH., *R. Fort.*, c.1341, 140 ; *Mir. abbesse*, 1340, 94 ; *Mir. parr.*, 1356, 26...) ; *trop par est* + adj. (*Qui trop par est espouentables*, MACH., *C. ami*, 1357, 66) . Même préf. augmentatif dans *par trop*.**REM. 1.** On reconnaîtra la prép. *par* dans les adv. ou loc. adv. *par avant*, *paravant*, *pardeça*, *par dessus*, *pardessus*, *pardehors*, *pardevant*, *par terre*... ; de même dans *pardieu*.**2.** Se substitue à *pro-* dans *parfond* "profond" (lat. *profundus*).V. aussi *per-* [R. M.]**PAS D'ASNE, subst. masc.** (pas-d'âne)[GD : *pas*¹ ; FEW VII, 738b : *passus*¹]"Pièce en forme d'anneau (dans le harnais)" : ...item, pour ung *pas d'ane*, 18 d. ; item, pour deux paires d'estriers ; item, pour une paire d'esperons (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 313).V. aussi *pas* v. Lexiques [R. M.]**PAS, adv. de nég.** (pas¹)[T-L : *pas* ; GD : *pas*² ; AND : *pas*² ; DÉCT : *pas* ; FEW VII, 740b : *passus*¹ ; TLF XII, 1075a : *pas*¹]**A.** - [Dans une proposition qui comporte un aspect négatif (en partic. dans une proposition interrogative), sans *ne*] "En quelque manière, tant soit peu"**1.** [Interrogative directe ; la réponse attendue est positive] : Cuidez vous *pas* que je y advise ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 36). Seray je *pas* souffisamment Montez de patins a rouelle Et d'eschaces, quant Marotele Yray veoir, s'il fait lait temps, Et s'aray solers bien fermens A troiz ou a quatre noyaux ? (Gris., 1395, 46). Helas, convient il *pas* les faitz, Quë en ma vie j'ay faitz, Et forfaitz, Par voulenté ou par fait Que j'ay fait, Que vous en ayez a faire, Et que vous portiez les faitz Que ne scavez contrefaitz, Com je faitz, Advis m'est que c'est malfait Et tortfait. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 40). Et cognoissez vous *pas*, dit elle, ung tel seigneur, et une telle dame, et ung tel ? (C.N.N., c.1456-1467, 174). Tenez, dit il, veez la vache et le veau : suis je *pas* bien party ? (C.N.N., c.1456-1467, 200). Dy je *pas* bien, Jehannette ? (C.N.N., c.1456-1467, 271). ...vault il *pas* bien une belle fille ? (C.N.N., c.1456-1467, 308). ...ay je *pas* fait mon devoir aussi avant que vous ? (C.N.N., c.1456-1467, 523). ...ay je *pas* eu plus de peine que vous ? (C.N.N., c.1456-1467, 524). Vëez vous *pas* comme il estime Haultement la divinité ? (Path. D., c.1456-1469, 136). Item, morbieu, je me confesse Du cinquiesme sequentement : Deffend il *pas* expressement, Que nul(si) ne soit point meurtrier ? (Fr. arch. B., c.1468-1480, 43). Or dictes asseürement, Vouldriés vous *pas* croyre a luy ? (Pass. Auv., 1477, 87). Seroit il *pas* alé ches sa mere ? (Pass. Auv., 1477, 123). Est il *pas* ton pere, qui t'a fait et possessé et créé ? (Somme abr., c.1477-1481, 107). Tendez vous *pas* desjà les mains ? (B. veoir, p.1480, 18). Vault il *pas* mieulx sur ces mastins et chiens, Maulditz Juifz, que la guerre on promaine, Veu que ce sont noz ennemys anciens, Qu'a noz voisins, noz freres chrestiens Le sang respandre, qui est chose inhumayne ? (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 127). Voulez vous *pas* partir soubdaynement A celle fin qu'en estat soyez mys ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 190). Voyez vous *pas* commant il blasme Noz dieux ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 292). Sire, entendés vous *pas* bien que en ceste monstre il y a plus de dix mil qui ne sauroient faire dix lieues à cheval sans repaistre ? (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 207).**Rem.** T-L VII, 412, l. 6.- *Fait pas*. "N'est-ce pas ?" : Il luy ennuye bien, fait *pas*, d'estre ainsi seul ? (C.N.N., c.1456-1467, 269).**2.** [Interrogative indirecte] : Je sauroye voulentiers, se ung a promis par sa foy et serement aucune chose devant ung tabellion royal, et il se parjure en venant contre son serement, se c'est *pas* peschié, et se il est *pas* parjure (JUV. URS., Verba, 1452, 363). Or venons après a la fin, Et voy par ce verre la fin : Si ton cueur dolent *pas* sera Quant de mort le pas passera, Qui est plus qu'autre riens horrible. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 38). Et s'il advient que nous ne fassons riens, Je vous demande s'on s'en moquera *pas*. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 134).**B.** - [En alliance avec *ne* ou *non*]**1.** *Ne ... pas*. "Ne ... pas, ne ... nullement" : ...ja soit ce que je ne confesse *pas* que vous ayés justice en ce lieu et que... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 18). Cil ne mesprent *pas* qui s'encline Au labour a quoi Dieu l'envoie (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 105). Je ne cuiday *pas* tant valoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 19). Il ne sont *pas* plus de VJ.. cens, Et se nous viennent assaillir ! (MACH., P. Alex., p.1369, 163). ...saint Pol dist que charité ne quiert *pas* meismes ce qui est sien. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 30). ...mais ce doit estre fait si rassissement et de si bel maintien, qu'il n'y ait *pas* un tout seul regart ou ris ou une parole, que tout ne soit a mesure et par raison assis (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 117). ...l'abit ne fait *pas* le moyne. (BUEIL, I, 1461-1466, 101).

- *Pas ... ne* : *Pas* sy prez n'est, a mes sanblans, Du jour qu'il est de mienuit. (Dit prunier B., c.1330-1350, 58). Chier pére, nous vous ramenons Ceste abbesse, et si vous disons Que *pas* n'est grosse vraiment, Ne tache n'en a nullement (Mir. abbesse, 1340, 94). De pain seulement *pas* ne vit Homme (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 166). ...mais nous nos departirons avant et nous retrairons dedens le Noef Chastiel, car *pas* ne nous seroit pourfitable a chi atendre et logier le nuit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 777).

- *Ne ... pas du tout* : Aussi avec humilité convient avoir discretion, afin que l'escolier n'ajoute *pas* du tout foy aux opinions de son maistre, mais doit avoir advis et considerer che que on lui moustre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 58). Mais ceste verité n'est *pas* du tout certaine ne fermement seüre (ORESME, E.A.C., c.1370, 137). Et donques ne seroient il *pas* du tout indifferens et communs equalment comme Socrates vouloit. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 79). Et aussi ne laissez *pas* du tout les adventures a querir, car c'est pou de chose d'un chevalier qui ne bouge de sa maison. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 142).

- *Ne ... pas un*. "Pas même un, aucun" : N'eschaper hors de si mortel peril N'en devoit *pas* un d'entre cinq cent mil. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 96). ...ne il n'en y a *pas* ung qui tiengne le parti de voz ennemis (JUV. URS., T. crest., c.1446, 164). ...de tous ceulx qui sont a terre, je n'en voy *pas* ung remuer ne faire semblant de soy remuer ne relever (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 105). A ceste fois vindrent varletz et paiges, Car cy devant *pas* ung n'en y avoit Qui portast malle ou quelque autre bagaiges, Pour la deffence que fait on en a (LA VIGNE, V.N., p.1495, 219). Ma grant puissance ung petit trop descrois Et en tes ditz es trop outrecruyé, Car s'ilz estoient des milliers cent et trois, *Pas* ung de mort n'en seroit evadé. (LA VIGNE, S.M., 1496, 246).

2. *Non pas*. "Non pas" : Et ne mettoit mie sa cure A soi cointir ne a farder Pour soi faire es gens regarder Comme plusieurs qui tant polissent Lors chaitis corps qu'il enlaidissent Lours ames douloureusement, Non *pas* femmes tant seulement, Mais hommes par male aventure (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 88). Car en li gist vos mors et vos secours, Nom *pas* en moy (MACH., J. R. Beh., c.1340, 77). ...non *pas* mortel, mais incorruptible et inmortal (Mir. ev. arced., c.1341, 103). ...la volonté fait le pechié, non *paz* le corps (BERS., I, 1, c.1354-1359, 58.9, 97). Brief j'ay esté si outrageux A mal faire et si courageux Que touz, non *pas* un, me fuioient De si loing comme il me veoient. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 39). ...et, se aucune disme estoit deue, ce seroit des fermiers et non *pas* du propriétaire qui a esté et est de tout temps frans, et encores de bestail et non *pas* de chose qui soit creue en terre comme lin, chanvre ou autres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1382, 523). ...attendu que par le rapport de maistre Jehan le Mire, mire juré de Paris, demourant en la rue aus Aoues, il a esté trouvé et appert que le dit Jehannim est mort de la maladie dont il estoit surpris et entachié et non *pas* de grief ne de durté que la dite hostesse lui ait fait (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1400, 777). Ces motz sont vrais, non *pas* dictz de commere. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 7). N'estoit il pas rayson que tu deusses souffrir de luy et non *pas* luy de toy ? (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 34).

- "Pas même" : J'eus tel douleur, a dire voir, Que nuls n'en porroit concevoir La moitié toute ne demie, Non *pas* la centisme partie (MACH., D. verg., a.1340, 18). Sy ne troeve *paz* l'istorien que de toute la journee il trovast chevalier ny escuier qui le sceust deschevauchier ou abatre son cheval non *paz* son eschine ployer

(Comte Artois S., c.1453-1467, 20). Et encores n'estoit il *paz* desarmé non *paz* de son chief (Comte Artois S., c.1453-1467, 58). Alors, huit faucons, non *pas* dix, N'y eussent pas prins une aloue (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 87). ...du moys Non *pas* de l'an le dueil ne cessera, En quoy son peuple par cest excés sera. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315).

. *Non ... pas* : Car s'Aristote dont memoire Est si grant ades, revivoit, Et plus sceust qu'il ne savoit, Se povres fust et mal vestus, Si n'iert il prisié deux festus ; Et non, par Dieu, *pas* Alixandre Ne Hector de Troie qui tendre Vouldrent a acquerir honneur. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 170).

- [P. ellipse] "Non" : Chascune de ces tentes est bonne, mes celle du costé n'est que pour la venue d'une beste d'une part et celle de dessus si est de toutes partz, et faut remuer de l'autre part les bastons quant on veult chascier de l'autre part, et, quant ilz sont tenduz au bout dessus, non *pas*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 253).

- *Seulement pas*. "Non seulement" : Seulement *pas* l'avoir occis, Mais avoir emporté le chef [non seulement de l'avoir tué, mais...] (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 44225).

3. [*Ne* est effacé (dans une réponse elliptique, dans une prop. coord. ou juxtaposée)] : Et comme son mari li demandast se toutes leur choses estoient sauves et bien a point : "Nenil, dist elle, *pas* ! Quel chose, dist elle, peust estre a feme quant elle a perdu sa chasteté ?..." (BERS., I, 1, c.1354-1359, 58.7, 97). DEUXIESME CHEVALIER. C'est un homme que moult apresse, Sire, mal de mesellerie, Qui sur toutes est maladie Moult reprouvée. JOSAPHAT. Puis qu'elle est en homme trouvée, L'a donc chascun ? PREMIER CHEVALIER. Nani, sire, *pas* de cent un (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 259). LE ROY DES SOTZ. Ilz sont sages. SOTTINET. Non sont vrayement, *Pas* tous. (Roy sotz, c.1450-1500, 212). ...et il vous envoyra bons commissaires et seurz qui n'espargneront riens, *pas* [meisme] ung bailly, s'il estoit entre leurs mains. (BUEIL, II, 1461-1466, 28). Demourés, ribault, *pas* ung pet ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 55). [TLF] [R. M.]

PAS, subst. masc. (pas²)

[T-L : *pas* ; GD : *pas*¹ ; GDC : *pas*¹ ; FEW VII, 736, 739 : *passus*¹ ; TLF XII, 1077b : *pas*²]

I. - [Dans le déplacement naturel (de l'homme ou de l'animal)]

A. - "Mouvement qui consiste à poser un pied ou une patte devant l'autre pour avancer" : Gardez qu'a tout le premier *pas* Qu'il fera que si besongniez Que le feu du tout estaigniez Incontinent. (Mir. st Ign., 1366, 85). ...aler ne puis mie un seul *pas* Que touz jours avec moy ne soit Mon bon Dieu (Mir. st Ign., 1366, 86). ... qant chil archier d'Engleterre veirent ceste ordenance, il passerent un *pas* avant, et puis fissent voler ces saietes . (FROISS., Chron. D., p.1400, 728).

- *Faux pas*. "Pas qui fait trébucher et entraîne un déséquilibre" : Et ainsi que ledit suppliant gecta ladicte pierre, ledit Maynner fist ung faulx *pas* et arriva de male adventure ladicte pierre contre la teste dudit Maynner et ne luy rompit que la peau. (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 215).

- *Cheminer pas*. "Marcher" : O tres doulx fils, S'il plaist Dieu, j'ay bien en propos Que vous prengnez vostre repos Ains que jamais cheminez *pas*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 112).

. *Faire pas*. "Avancer" : ...la povre beste vit l'ange, Que son maistre ne veoit pas. Pour luy ne vout plus faire *pas*, Tant peust aguillonner ne poindre. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 177).

- Au fig. *Tenir le pas à qqn.* "Conduire, guider qqn" : Pour avoir eu amour au monde faulx, Avoir ravy l'aultruy comme herbe faulx, S'estre orgueilleily montans les grans chauffaulx, Ne doibs tu pas D'humanité rompre le droit compas Qui au pecheur penitent tient le *pas*, Radressant ceulx qui ne vont le droit pas. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 60).

. *Faire brisee sur ses pas.* "Revenir sur sa première orientation, revenir en arrière" : ...pour paour d'y en courir quelque dangier, ne voulsisse retrograder, et sur mes *pas* faire brisée (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 79).

B. - [Pour qualifier l'allure, les modalités d'un tel déplacement ; principalement avec un verbe de mouvement]

1. Loc.

a) Loc. adv.

- *Le pas*

. "À l'allure la plus lente du cheval (p. oppos. à *trot*, *galop*)" : Et puis se mist on au chemin... et n'aloient que le *pas*, et misrent III. Jours à venir de la Calogne à la ville de Saint Jacques (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 134). Monté estoit bien Diligence Sur genet vite et bruiant, Car alant le *pas* plus avance C'ung aultre ne fait de courant (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 29).

. [Même sens] *Beau pas* : Point il ne frappoit son roussin, Pource qu'il avoit le farcin, Que d'ung baston court et noailleux, Dessus sa teste et cheveux, De peur de le faire clocher. Aussi de peur de tresbucher Il alloit son beau *pas* : tric, trac. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 37).

. (*Le bon pas.* "Assez rapidement" : Sus, enfans, venez ent bon *pas* Avecques moy. (Mir. Berthe, c.1373, 223). Sus, anges, descendez bon *pas* (Mir. roy Thierry, c.1374, 272). Que querez vous ci endroit ? dites. Vuidez bon *pas*. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 243). Sitretos que ils oient nouvelles de ce hustin, il se departirent de la court et s'en vinrent le bon *pas* viers lors hostels, les uns a piet, les aultres a cheval. (FROISS., Chron. D., p.1400, 116). Dont commencièrent Espaignomz à chevauchier meilleur *pas* (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 161). Faisons les venir le bon *pas* Avec nous, je ne doute pas Qu'aucune chose ne veons De nouvel, se nous abregons, Mes freres, tous je vous en prie. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 276).

. *Isnel le pas.* "Promptement" : Sire, il l'eust ysnel le *pas* Estranglé tout certainement, Se ne li eusse convenant Que ja par nous n'iert baptiziez. (Mir. enf. diable, c.1339, 15). Rentrez leens isnel le *pas* (Mir. st J. Cris., c.1344, 283). LE CONTE. (...) Alons y tost ysnel le *pas*. (Mir. enf. ress., 1353, 42). Les messages isnel le *pas* S'en tournent et comptent le fait. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 137). TITUS. Lucas, je voy sergens venir. LUCAS. C'est pour nous prendre et detenir ; Fuions nous en ysnel le *pas*. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 152). ...Il n'y a porte ne barriere Qu'ilz ne me euvrent ysgnel le *pas*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 257). J'ay espoir qu'elle [l'étoile] nous menra Jusques au lieu déterminé Ou celuy noble roy est né ; Or cheminons isnel le *pas*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 80).

. (*Le grand pas.* "À vive allure, rapidement" : Rousselet, ou vas tu, par t'ame ? Tu vas trop malement grant *pas*. (Mir. st Alexis, 1382, 300). Et en la fin Remondin descendy a pié, et print sa lance qui gesoit par terre, et en vint le grant *pas* vers son ennemy (ARRAS, c.1392-1393, 63). Adont s'en vint, il et sa route, le grant *pas* (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 176). Et je vous suivray le grant *pas* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 273). Il fault que nous nous esbatons D'aler le grant *pas* et ygnel Dessus le prevost criminel

(GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 282). ...il vit sa dame venir le grand *pas*, qui fut tost d'empres luy. (C.N.N., c.1456-1467, 307).

. *Le pas leger.* "Rapidement" : Je m'en [vois] dont, le *pas* legier, Compter nouvelle despleysans. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 93).

. *Le petit pas.* "Lentement, tranquillement" : Quant le roy appercoit qu'ilz venoient a effort, si remet ses gens ensemble, et les fait retraire le petit *pas*, et se met derriere, l'espee ou poing. (ARRAS, c.1392-1393, 105).

. *Plus que le pas.* "Très rapidement, au plus vite" : Tu me maines plus que le *pas* : Au mains me maine bellement Par devant ceste bonne gent, Sanz moy bouter. (Mir. femme roy Port., c.1342, 201). Je m'en yroie devers li Ou qu'elle fust plus que le *pas* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 170). [Dieu veut que] Tu t'en aille plus que le *pas* Au lieu ou sont les corps menez Des benois sains martirizés, (...) Ou pays de Constantinoble, (...) Et que d'eulx la noble contrée Ou ont estez martirizés Soit regarnie de rechief. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 175).

. *Plus tost que le pas* : Lors regarda devant luy et vit une damoiselle qui venoit jus d'une montaigne plus tost que le *pas*, et demenoit moult grant dueil. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 68). Lors m'en vois, plus tost que le *pas* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 332). Et nous mesmes, trop plustost que le *pas*, Allons après [vers la mort] : de ce ne doubtons pas. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 6). ...Et quant il les vit approcher, S'en fuyt plus tost que le *pas*. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 226). Haro ! tous les dyables d'Enfer, Acourés plus tost que le *pas*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 278).

. *Plus vite que le pas* : ...elle n'atendi pas, Ains s'en ala plus que le *pas* En sa chambre celement Et clouy l'uis tout belement (MACH., Voir, 1364, 156). Saille en parc et, s'il y a closture Qui vous garde, que yssir ne puisse pas, Abatez tout, rompez, faictes ouverture Et acourez plus viste que le *pas*. (Sots triumph., c.1475, 33).

. *Tout le beau pas.* "D'une démarche, d'une allure dégagée" : Et l'esquier se part, et s'en va grant aleure, et devale en la prairie, et passe par devant la forteresse. Et quant Clarembaut les voit, si cuida que ce feust aucun secours qui leur venist, car il ne cuidoit pas qu'il eust ou pays, de leurs ennemis a telle puissance. Et ceulx s'en venoient tout le beau *pas*, sans faire semblant que ilz leur voulzissent se bien non. (ARRAS, c.1392-1393, 203). ...monseigneur part, et tout le beau *pas* s'en retourna a son hostel. (C.N.N., c.1456-1467, 41). ...[il] luy mist la rene sur le col, et la laissa aller [sa mule] ou bon luy sembla tout le beau *pas*. (C.N.N., c.1456-1467, 209).

. *Tout le (grand) pas.* "Vite, rapidement" : Alon men, alon tout le *pas* Ensemble, amis. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 254). LX. compaignons très bien armez et bien montez, ... chevalcherent tout le *pas* vers Montferrant. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 222). Or sus ; a ce commencement Faites nous aler tout le *pas* (Mir. st Alexis, 1382, 304). Le roy vint a ses gens et les ordonna, et s'en vint en belle bataille rengie, les archiers et arbalestriers sur les eles, et vindrent au descouvert de la montaigne et virent l'ost des payens. Lors s'en vint tout le *pas* sans desroy jusques a une harchie prez de l'ost, avant que payens s'en apperceussent applain (ARRAS, c.1392-1393, 137). La ot fiere assemblee, car en pou d'eure furent Sarrasins desconfiz, car si bien les recueillent crestiens que pou en y ot qui n'abatist le sien aux lances baissier. La crient Rodes et Lusegnen. Et quant le soudant voit sa perte, si recule tout le *pas* en rassemblant sa gent et en

attendant les autres qui venoient. (ARRAS, c.1392-1393, 230). Or est ainsi que dudit effroi messire Jacques de Lalaing, le bon chevalier, n'en savoit rien ; mais s'en venoit de la ladite rivière tout le *pas*, avec lui sept hommes, et les autres venoient après (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 256). Adoncques s'approchera Gabriel pres des pastouriaux a tout grande lumiere, en gettant des flambes de feu, et les autres anges, Michel, Raphaël, Uriel, Cherubin et Seraphin viendront après luy tout le *pas* sans l'approcher, jusques il ayt faict l'annonceement. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 221). Après vous m'en voys, En la chassant [l'ânesse] tout le grant *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 554).

. *Tout le petit pas*. "Rapidement" : ... et venoient (...) tout le petit *pas* sans sonner mot (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 21). Lors s'estourmy l'ost, et commencierent de tous lez a crier : A l'arme ! Lors se commence l'ost a effreer et a armer. Et, quant cilz voient le fort, si s'en vont tout le petit *pas* vers la cité, occiant et gectant par terre tout quanqu'ilz encontrerent en leur chemin. (ARRAS, c.1392-1393, 95).

. *Le pas et le troton*. "En alternant le pas et le trot" : Et Madarans s'enfuit ; si reclaimme Mahon, Margot et Apolin, Jupin et Baraton. Vers Abilant s'enkeurt le *pas* et le troton. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 151). Pués chevalchent ensamble le *pas* et le trotton (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 376). Viers les tentez s'en va le *pas* et le troton (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 422).

- *À grands pas*. "À très vive allure" : Après marcherent les bendes des grans picques, Moulte frisques, a grans *pas* furieux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 210).

- *À pas de larron*. "Doucement, sans faire de bruit" : Et puis c'est raige au revenir Du moustier, a *pas* de laron, La femmelette et le baron Et les freres par compaignie. (Serm. plaisant K., c.1500, 465).

- *À pas d'evesque*. "Avec une lenteur solennelle" : Ce paillard ne vœult cheminer : Comment vient il a *pas* d'evesque ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 256).

- *À pas d'espousee*. "Lentement, gravement" : DENTART (à Jésus) Marchés, que le dyable y acqueure ! Allez vous a *pas* d'espousee ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 270).

- *À pas menu*. "Doucement" : L'EVESQUE. Or sus, il nous fault despescher Puisque le monde est ja venu ; Pençons tous du lieu approcher Legierement, a *pas* menu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 330).

- *Pas à pas/pas pour pas/pas après pas*. "Lentement, un pas après l'autre" : Si fu li rois embausumés (...) et portés ensi au lonch de le cité de Londres de vint et quatre chevaliers (...) alant *pas* pour *pas* viaire descouvert (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 230). Saiges prelatz, curez constans et froitz, Chantres, chanoynes, religieux, abbez, Vestuz de chappes et de riches orfrois, Sans provocquer leurs gestes aux effroiz, Mais *pas* a *pas* comme gens desrobez, En ordonnance si tres bien adoubez Qu'on ne le peult coucher par escripture, De nulles gens n'estoient destourbez Car tout alloit par compas et mesure. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164).

. Prov. *Pas à pas le boeuf prent le lievre* : Celluy qui a consideré De long temps son cas a son aise Et est froit et amoderé Ne pourroit faire oeuvre mauvaise. S'on se cource a luy, tout appaise, C'on ne le face sambler chievre. Bien va plain, mais, plaise ou non plaise, *Pas* a *pas* le beuf prent le lievre. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 58).

. *Pas après pas va on bien loin* : *Pas* apres *pas* va on bien loing. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197).

- *Pas après autre/pas pour pas*. "Rapidement" : ...les deux chevaliers, qui estoient souples et habilles, saillirent incontinent sus

piez et embrascherent leurs escus, puis tirent leurs espees et *pas* après autre aborderent l'un l'autre de pres [l. prés]. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 373). ...et lors furent faites trèves .III. mois et ung jour et, à la vérité, il estoit besoin de ainsy faire pour ung mieulx (...); ainsy gendarmes retournerent à Luxembourg, car il estoient illec à grant crainte et à grant dangier ; et le duc retourna *pas* pour *pas* en son pays. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 333).

. "Sans s'arrêter" : Par ton fais est li mondes soustenus, Tout naist par toy, qui ainsy l'ordonnas, Et de toy sont maint grant peuple venus ; Chascun te suit et quiert *pas* pour *pas*. A toy me rens, ne me refuse pas ; A ton saint jour me donne nourreture De douce amour, dont tu es advocas : Amer te doit pour ce toute nature. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 5). Sy alla et erra tousjours *pas* après autre en espoir de venir une fois à quelque adresse de chemin. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 250). Et marcherent *pas* pour *pas*, tant qu'ilz remisdront tous les escarmoucheurs et coueurs des enemyz, et meismement leur avant-garde, jusques encontre la bataille (BUEIL, II, 1461-1466, 202).

- *Pas à pas/pas pour pas*. "Aussitôt" : Mais Remondin s'avise, et vint a son cheval, et prist l'estrier a une main et en l'autre main la lance, et s'en vint *pas* pour *pas* vers son enemy. (ARRAS, c.1392-1393, 63). Je descendis tout *pas* a *pas* Sans y veoir lune ne souleil. (Gaud. sot, c.1450, 10). LA FILLE. Alon, ma mere, *pas* a *pas* : Sa maison n'est pas loing d'icy. (Mère Ofic. T., c.1500, 95).

. Au fig. "Progressivement, petit à petit, peu à peu" : ...Il convient aller *pas* a *pas* ; Et puis après on congnoistra Qui mieulx son devoir fait aura (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 284). Il n'est costurier ne barbier Ne fermier, (...) Ne autre mestarail sa bas, Voyre en tous autres estas, En ung tas, Qui sceussent jeunesse regir, Si elle veult faire *pas* a *pas* Grans amas De biens mondains pour s'enrechir. (Pass. Auv., 1477, 119). Las, quel doleur ! De *pas* en *pas* - je pers ma seur. Plus q'ung presseur Doleur l'estrainct. tout cuer - sarre et destrainct. (Pass. Auv., 1477, 241). O Jehan, mon filz, monstre le moy, Ou grans debas De *pas* en *pas* Arey certes encontre toy ! (Pass. Auv., 1477, 245). ...Puis fist semblant d'avoir sommeil, Baissant la teste *pas* a *pas* (Amant cord. M., 1490, 55).

- Au fig.

. *Chaud pas*. "Sur le champ, aussitôt, à l'instant même" : Ensi je di que tielement Retrai ce dont la char esprent De les delices, et chalt *pas* Exteindre foldelit porras (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 209).

Rem. Cf. *chalt pas* ds ; AND : *pas*.

. *À/de ce pas*. "Sans plus attendre, aussitôt" : Il n'est beste que nous eschape, Mallegorge, a mon advis, Mes que nous ayons nous rechs mys Ad se *pas*, car veez cy la fuicte. (Pass. Auv., 1477, 140). Je m'en retourneray de ce *pas*, Leur rapporteray vostre propos. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 335). ...pour ceste cause fut il mis en prison de ce *pas* à Saint Alban et ses biens qu'il avoit furent pilliez (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

. *En aucun pas*. "Jamais" : Sans faille m'entente n'est pas, C'on ne puist bien en aucun *pas* En bonne amour prendre et donner, Ains doit on tout habandonner Liberalment et volentiers Et prendre aussy, s'il n'est mestiers, Mais que che soit sans convoitise (Echecs amour. K., c.1370-1380, 198).

. *Le pas*. "Sur le champ, aussitôt, à l'instant même" : Est ce bien fait, quant vous devez A la parole Dieu entendre (...), Que ne vous y deignez tenir, Ains vous en alastes le *pas* Ne say ou ? (Mir. abbesse, 1340, 64). Bien s'en est alée le *pas* Nostre abbesse et pensive en cuer. (Mir. abbesse, 1340, 84). Sire preudons, la

voulenté Mon seigneur ne refusez pas : Venez avecques nous le *pas*, Tout bellement. (Mir. abbesse, 1340, 99). Il n'y a porte ne barrières Qui ne me soit ouvert le *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 716). Mais, se je voys un peu le *pas* La bas, point ne vous desplaira Tant qu'ayez pris vostre repas. (LA VIGNE, S.M., 1496, 204).

- *Sur le pas*. "À l'instant, sur le champ" : S. JEHAN BAPTISTE. ...Je leur respondi sur ce *pas* Que cil Cristus n'estoye pas, Qu'i aroit puissance divine (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 436). LE JUIF. (...) Venez jurer tout a cest heure Dessus l'hostel saint Nycolas De me le rendre [mon argent]. LE CRESTIEN. Sur ce *pas* ; Du faire ne fois nul reffus. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 90).

. *Tout de ce pas*. "À l'instant, il y a peu de temps" : En leur repas [les méchants] Tendent leur las Ad nuyre pour prendre vengeance. Tout de ce *pas* Herodias En a bien monsté la semblance. (Pass. Auv., 1477, 110).

b) Loc. verb.

- [À propos d'une pers.] *Aller le/son pas*. "Aller sans se presser, marcher de manière mesurée" : Sçavoir me fault si j'ay bon vin Et puy m'n iray mon chemein, Car je demore un petit tropt. Allez le *pas*, j'iray le trot. (Pac. Job M., c.1448-1478, 242). Chiere espeuse, puis qu'ainsi est, Mener nostre asne convendra Pour vous porter quand la vendra S'irons tout doucement le *pas* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 62). Laisés tout ; alons nostre *pas* Par Capharnaon droit a Nain. (Pass. Auv., 1477, 127).

- [Sentence] *Aller tout sobrement le pas N'est que contrefaire le sage* : L'abit le moyne ne fait pas, L'ouvrier se congnoit a l'ouvrage Et plaisant maintien de visage Ne monstre pas toujours le cas. Aler tout sobrement le *pas*, N'est que contrefaire le sage (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 362).

- Loc. *Aller le/son droit pas*. "Suivre le droit chemin" : Pour avoir eu amour au monde faulx, Avoir ravy l'aultruy comme herbe faulx, S'estre orgueilleily montans les grans chauffaulx, Ne doibs tu pas D'humanité rompre le droit compas Qui au pecheur penitent tient le *pas*, Radressant ceulx qui ne vont le droit *pas*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 60). Ainsi faisant, vous mectrez a trespas Faulce Fortune, et si ne fauldrés pas De faire aler le Supin son droit *pas*. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 73).

- *Avancer son/ses pas*. "Marcher plus vite accélérer la marche" : DEUXIESME POVRE. Quanque puis j'avance mon *pas* Et me paine com diligens D'estre avecques les autres gens A la donnée. (Mir. Clov., c.1381, 200). TROISIESME POVRE. Je ne scé se trop tart je vois Au moustier, que la belle née Clotilde n'ait fait sa donnée ; Avancier me convient mes *pas*. (Mir. Clov., c.1381, 202). J'avanceré un peu mes *pas* Pour tandre sy nous rects et las, Et puis nous ferons vune trappe. (Pass. Auv., 1477, 140). Josep atant nostre venue ; Mes amis, advansons noz *pas* ! (Pass. Auv., 1477, 238).

. *Avancer son pas de + inf*. "Se dépêcher de" : ...vezla ma dame Qui nous attent, je n'en doubt pas. Avançons un po nostre *pas* D'aler a li. (Mir. roy Thierry, c.1374, 281).

. *Avancer le pas à qqn*. "Faire marcher qqn plus vite" : Nous faisons cy trop longs sejours. Sergeans, avancés le *pas* A ce meschant ! Voyés vous pas Comme il tire le cul arriere ? (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 294).

- *Compter ses pas*. "Marcher lentement" : Il [le fol] nous a fait la moe a touz Et puis s'en va ses *pas* comptant ; Vez le ci revenir trotant (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 51). Si vous doutez, Princes et roys, qui estes hault montéz, En hault degré, Fault que les *pas* comptez Ou qu'à un sault Vous cheez bas, sans qu'on vous donne assault. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 88).

. *Marcher pas pour pas après*. "Suivre de près" : Mais, pour ce que le duc Baudouyn veoit qu'on pavoit venir par les costez donner à ses gens sur le derrière, il les fist retraire et habandonna bien la moittie des faubourgs de Cap. Et le conte de Parvanchières marcha *pas pour pas* aprez et ne souffrist de partir nulz de ses gens (BUEIL, II, 1461-1466, 146).

- *Perdre son pas*. "Perdre la cadence (en parlant d'une armée en marche)" : Et que nului par son oultrance Ne perde son *pas* ne alaine, Que cela donne grant grevance (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 649).

- *Rompre son pas*. "Ralentir son allure" : ...ce bon chevalier, craignant qu'il ne traveillast sa treschiere amye, rompit son legier *pas* (C.N.N., c.1456-1467, 547).

- *Suivre qqn pas à pas/pas et pas*. "Ne pas quitter qqn d'une semelle, emboîter le pas à qqn" : Nous vous suiverons *pas a pas*, Treschière dame (...); Ne vous lairons pas seule aler (Mir. fille roy, c.1379, 10). Balhés ça ; or alés devant, Et je vous suivrey *pas et pas*. (Pass. Auv., 1477, 193).

. *Suivre qqn le pas*. "Partir aussitôt après qqn" : Allons, vous et moy, encommencier le tournoy a la joute devant les dames. "Sire, respondy le chevalier, chevauchez, et je vous sieuvray le *pas*" (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 36).

- *Perdre son pas*. "Perdre la cadence (en parlant d'une armée en marche)" : Et que nului par son oultrance Ne perde son *pas* ne alaine, Que cela donne grant grevance (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 649).

- *Venir du trot le pas*. "Se trouver dans une mauvaise situation" : Des biens que je [Fortune] leur ay donnéz Ne leur souvient ne tant ne quant, Mes se vont encores mocquent De ceulx qu'i puent barater. Cë en advient pour verité : Je les met de [si] hault si bas Et fois venir de trot le *pas*. Qui ne congnoist dont bien lui vient, C'est a bon droit se mal lui vient. (Liber Fort. G., 1346, 70).

- *Venir/faire qqc. un pas et un saut/à deux pas et un saut/à trois pas et deux sauts/moins qu'à deux pas un saut*. "Venir, faire qqc. en deux temps, trois mouvements" : Venu suis un *pas* et un sault Pour savoir que tu me vouloys. (Pac. Job M., c.1448-1478, 323). Il ne reste que le lyer [le fardeau] ; Mais quoy ? Je m'y vois employer ; C'est fait a deux *pas* et un sault. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 9). Sus, gens d'armes, sortez dehors ! Acop, a deux *pas* et un sault. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 325). Icy, Rumeur, qui est des principaulx Pour demonstrier ceste oblique science Veult regenter en toute diligence Et le tout monstre a trois *pas* et deux saulx. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 74). Ne fis je point au Cerf Volant [Charles VIII, roi de France] assault, Lors qu'i cuydoit regner en haulte gloire ? Soudainement, mains qu'II. *pas* un sault, Le ruay jus, sans interlocutoire. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 19).

2. "Mouvement de pieds exécuté par un danseur"

- *Le pas de breban*. "Sorte de danse rapide" : ...icelle court permet au dit amant de passer et repasser par devant elle sans la saluer (...) en le declairant exemp de luy faire le petit genoul en une basse dance et le *pas* de Brebant, ainsy que tous les autres le font. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 172). Je mevray la queue en sylvant Pour saulter le *pas* de breban. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 86).

Rem. D'apr. P. Conté, *Danses anciennes de Cour et de théâtre en France*, 1974, 141 cité dans le glossaire, «[le pas de brebant] fait partie des danses rapides, parfois frénétiques, qui succédaient, avant la Renaissance, aux danses lentes comme la "basse danse"». Il s'agit sans doute de la même

danse dans le passage suivant : «Saroit il jeuer tant ne quant, Ne danser au piet de Braibant» (FROISS., *Past. M.*, c.1362-1394, 166). Selon une note d'A Scheler (*Oeuvres de Froissart, Poésies*, t.2, Bruxelles, 1871, 467), «Il s'agit peut-être des *estampies* dont De Klerk (*Brabantsche Yeesten*, I, 436) attribue l'invention à "Lodewyke van Vaelbeke in Brabant" et qui sont proprement des danses accompagnées de chant».

3. P. méton.

a) [Mesure de longueur]

- "Longueur approximative d'un pas" : OSANNE. (...) Souffrez vous que vous convoie Mille ne *pas* ? L'OSTELLIER. Nanil voir, je ne le vueil pas ; Demeure, toy. (Mir. roy Thierry, c.1374, 325). Jusqu'a mon lit n'a pas deux *pas* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 240). Nous serons a l'ostel tantost ; N'y a de voie que deux *pas*. (Mir. st Alexis, 1382, 344). Et lors monte Gieffroy après le chappellain. Quant ilz orent monté environ XX. *pas*, il convenoit remonter d'autre costé, et ainsi virer de XX. *pas* en XX. *pas*. Et ainsi monterent tant qu'ilz vindrent au tiers hermitaige, qui avoit IIIJxx *pas* de hault et plus. (ARRAS, c.1392-1393, 277). Je vueil c'on me coppe la teste (...) Se j'en recule d'ung seul *pas* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 17). Affin que ne te falhe pas, Pour ta paine mieulx abreger, Sans presser Advance toy encore ung *pas*. (Pass. Auv., 1477, 100).

- À *nostre pas*. "Tout près de nous" : Veez cy Jhesus a nostre *pas* ; Alons tost et faisons devoir. (Pass. Auv., 1477, 115).

- [Litote] : Vous n'avez plus trois *pas* de voye, Que ne l'avez [Orléans] pour heritaige ; Vous les tenez, c'est chose vraye, Prisonniers comme en une caige. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 179).

- À *deux pas*. "En deux enjambées" : LE SEIGNIEUR DE BIAUFORT. (...) Va t'an tost, Menton, mon amy, Dire devant que nous venons. MENTON MESSAGER. Il [n]est [mie] encore bien loongs : Je y seray tantost a deux *pas*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 20).

- Au fig. *Ne pas laisser qqn d'un pas*. "Ne pas perdre de vue qqn" : ...tant près la tient son mary, qu'il ne la laisse d'ung *pas* sinon a l'heure de la messe [Ici, au sens fig.] (C.N.N., c.1456-1467, 258). ...car lui seul porta un boeuf tout vif sur ses espaulles l'espace d'une stade, qui contient cent XXV *pas* et chacun *pas* V piez et chacun pié IIII palmes et chacune palme IIII doiz de main commune (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 41 r°). Et selon aucuns la terre a de tour XXmIIIcXXVII lieues ytalliennes que l'on equipolle à mil *pas* chacune, dont chacun mil contient cinq *pas*, chacun *pas* V piez, chacun pié XVI polces, et de terre jusque au firmament a dix mil XLVI foiz autant que la terre a d'espaisseur (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 59 v°). Ce fut luy qui premier inventa la composicion de la merveilleuse tour du phar située en Alexandrie, vingt *pas* en mer (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 60 v°).

- Loc. adv. *Un seul pas*. "De très peu, si peu que ce soit" : POVRE PEUPLE. (...) Hé ! povre gens ! Il en est qui ont tant de biens Et les autres en ont disette. Qui a ceste ordonnance faicte ? Il me semble que n'est point bien. BON RENON. De tous mondains ce n'est riens ; Je n'en conte pas une prune. Il ne fault que tant que Fortune Destorne sa roue ung seul *pas*, Vesla ung homme mis au bas. Pourtant est il fol qui s'y fye. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 178).

- "Le temps que l'on met pour faire une enjambée : un temps très bref"

- *Sans arrester ne pas ne heure* : Messagier, va legierement A Roan sans faire demeure Et fais bien mon commandement Sans arrester ne *pas* ne heure. Tu t'en yras de grant aleuze Au sire Tallebot noncer Comment, mais que Dieu nous secourre, Nous arriverons demain au soir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 111).

- *N'attendre ni pas ni heure* : Quant elle me vit ainsy traire, Elle n'atendi *pas* ne heure, Ains prist ma fierge sans demeure (Echecs amour. K., c.1370-1380, 127). Aprestons nous legierement Sans en plus faire de demeure, Puis y allons honnestement, Sans attendre ne *pas* ne heure ; Que ainsi comme je procure Il a de nous neccessité. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 212). Diables, saillés tost sur la terre : Il y a eu une bataille. Aller vous y fault, matinaille, Et n'atendés ne *pas* ne heure. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 160).

b) "Empreinte du pied" : ...et est le temps [de neige] ou il [les faisans] sont meilleurs a prendre, quer l'en voit son *pas* en la noif (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 226). Et est non mie ymage, mais a l'ymage comme cest monde, qui proprement n'est pas dit ymage de Dieu, mais mireoir du createur et comme le *pas* du piet empressé en terre est ensigne du piet. (Somme abr., c.1477-1481, 111). ...on dist que la creature corporele est comme le *pas* du piet au regard du piet pour congnoistre le createur. (Somme abr., c.1477-1481, 112). Encores la benoite trinité reluist ez creatures, comme le piet est representé par son *pas*. (Somme abr., c.1477-1481, 125).

- [Plante] *Pas de cheval*. "Tussilage, pas-d'âne" : Vous prendrés de la poudre de souffre vif, alun, ellebor noir de chascun demie livre, poudre de racine d'ortie, *pas* de cheval... (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 397).

c) "Démarche"

- *Faire pas vers qqn*. "Effectuer une démarche auprès de quelqu'un" : SAINT BERNARD [à Nostre Dame]. (...) Car nostre peuple en est trestout Troublez et mis a grant torment. Pour ce te prierons humblemant Que tu face prochainement Vers ton filz *pas*, et mete grace, Et ly dyable se nous en chasse. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 120).

- Au plur. "Les efforts que l'on déploie pour effectuer une démarche, pour faire qqc."

. *Les pas et les tours/les pas et les mots*. "Ensemble d'efforts, d'habileté, de diplomatie (qu'il faut déployer pour arriver à ses fins)" : Et quant est de servir, il ne failloit point qu'elle print la son excusacion, car il sçavoit les *pas* et les motz qu'il y fault dire, et ne venoit point la maladie de cela, quelque chose qu'elle mist en fait. (MART. D'AUV., *Arrêts Am. R.*, c.1460-1466, 67). Ma maladie la ne gist point ; N'ay regret a homme ne a femme, Remors de conscience me point Seulement a penser de l'ame, Car a poursuivre grande dame Trop il faut de *pas* et de tours, Et sy n'en puet on avoir dragme Qui ne couste mille doulours. (Amant cord. M., 1490, 10).

. *Employer ses pas*. "Déployer ses efforts" : Pour vous advertance donner, Plusieurs font grant sollempnité De ce qu'il a ressuscité Ce Lazaron de Bethanie ; Et vont a grosse compaignie, Tous les jours, employer leurs *pas* Pour enquerir le vray du cas (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 546).

. *Employer ses pas + inf*. "Faires des démarches en vue de" : Pour vous advertance donner, Plusieurs font grant sollempnité De ce qu'il a ressuscité Ce Lazaron de Bethanie. Et vont a grosse compaignie Tous les jours employer leurs *pas* Sçavoir la verité du cas (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 212).

. *Gaster (ses) pas*. "Perdre son temps" : JHESUS. Pour quoy, mére ? quelle achoisons Vous a fait gester [l. gaster] si voz *pas* ? Dites moi, ne savez vous pas Qu'es choses qui sont de mon pére Il esconvient que je m'apére Desoremais ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 241). DEUXIESME CHEVALIER. Gençon, dy : l'as tu point trouvée ? Ne nous mens pas. DEUXIESME VENEUR. Nanil, voir. J'ay gasté mes *pas*, Ce m'est avis. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 111). ...j'ay grant anuy Que ne faisons que gaster *pas*. Cet homme ne trouverons pas (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 294). ...il me semble Que noz *pas* gastons et perdons. (Mir. st Alexis, 1382, 328). Certes, gasté avons de *pas* Moul't grant quantité (Mir. st Alexis, 1382, 336).

. *Perdre ses pas*. "Perdre sa peine, se démener pour un profit nul ou infime" : ...mais en ce perdirent leur *pas*, car pour chose que ilz sceussent dire ne faire, n'y volt entendre (Bouciquaut L., 1406-1409, 121). Il n'est qui le sceust decevoir Par voye qu'on y peust trouver. Pour tant, penssons de retourner : Nous y avons perdu noz *pas*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 228). Me fault il courir sur ses champs Pour amener deux telz meschans Ou il n'a gagnage ne pluc ? Se j'alasse vers roy ou duc, Pour ma peine me fust livree Ou hucque ou robe de livree ; Mais je pers ycy tous mes *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 456). C'est ung homme plein de malice (...) Il n'est qui le sceust decevoir Par voye qu'on y sceust point trouver ; Pourtant, pensons du retourner ; Nous y avons perdu noz *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 613). Jeune amy, douce Affricquee, Vous scavez que vous ay aymee Autant que je fis oncques femme, Long a encore, par mon ame, Ja soit qu'en ay perdu mes *pas*. Maintenant ne vous ayde pas, Et croyez que je suis celui Qui plus vous feroit de service En ce que vous seroit propice, Pourveu que j'eusse vostre amour. (P. Jouh. D.R., a.1488, 28).

II. - [En lien avec *passer* ou *passage*]

A. - "Endroit par où l'on passe"

1. CONSTR.

a) *Pas (à degré)*

- "Marche d'escalier" (synon. *passe*B) : ...en icelle montée faire sept *pas* à degrés de bonne pierre de taille (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 601). ...les *pas* des deux montees du molin (Doc. 1434. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 786).

- "Barreau (d'échelle)" : ...Il y a jeune corporelle, Et sy a jeune spirituelle ; L'une prent maint de sa pasture, Et l'autre des vices n'a cure. Mais la jeïne de la geule Pourffite peu quant elle est seule, Se l'autre, qu'est spirituelle, Ne fait un des *pas* de l'eschielle. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 128).

b) "Seuil" : Item, pour avoir fait au debout bas de ladite grande montée des degrés de la grande nueve salle, que l'on a faict nueve, un *pas* de pierre contenant dix pieds de long, ou environ, pour porter lesdis montans desdis degrés (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 602).

2. "Passage"

a) "Entrée d'un domaine, barrière ; accès à un territoire" : Et de fait ledit Guillaume print une coignée et une sarpe et s'en alla le premier, et ledit Pierre alla lier les beufz et les atela à la charrette, et print une fourche à deux doz pour decloure le *pas*, affin d'entrer en ladite Nohe Baron et se rendi avecques les diz beufz et charrette audit Guillaume, son nepveu, qui estoit oudit heritaige et illec esbranchoit ung chesne (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 62).

- *Defendre le pas à qqn*. "Refuser l'accès (à une ville) à un ennemi" : Par devant le chité s'est nostre gent rengnie, Et li Bastars estoit a le gent païenie, Qui leur deffent le *pas*, a l'espee fourbie. (Bât. Bouillon C., c.1350, 167).

- Au fig.

. *Clore le pas* d'une personnif. à qqn. "Interdire à qqn l'accès à" : Franchise, vous avez dit voir. Et aussy ne vous doy ge pas De Verité clore le *pas*. (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 63).

. *Clore le pas à qqn de + inf*. "Supprimer à qqn la possibilité de" : ...et soit le *pas* clos à eulx et à leurs enfans adoncques nétz et qui naisseront jusques à ladite generation, de retourner à ce dont ilz sont privéz (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 5).

. *Clore le pas à qqn que*. "Interdire à qqn que" : ...Mais pour tant ne vous veu ge pas Deffendre ne clore le *pas* Que ne puissies en escrit mettre Ce dont se vouront entremettre Nostre seur et cel amoureux (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 26).

- P. méton. "Obligation de garder les passages qui permettent l'accès à un territoire" (d'apr. Éd.) : ...remettons et quittons perpétuellement à yceulx [les habitans soumis à la mainmorte] et à tous les autres habitans (...) de ladict Main-morte et servitude de Main-morte, avec tous Aboniages, Mareschaucies, Tierces, Eschages, *Pas* et Corvées (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1399, 391).

- "Entrée d'une ville" : Lors veissies toutes gens haster et monter sus chevaux, et euls assembler dalés le marescal qui faisoit sonner ses tronpetes a grant effort pour requellier ses gens ; et prenoient le *pas* de la ville pour enclorre la contesse au dehors, ensi que il fissent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 515).

- "Entrée d'un camp retranché" : La presse fu si grant, et les payens furent fors, qui rebouterent le roy et ses gens jusque dedens leur barriere. Lors commencent les Cipriens qui gardoient le *pas*, a traire et a lancier de grant maniere, et la ot mort et occiz grant foison de Sarrasins. Mais ilz estoient si fors que ilz rebouterent les crestiens en leurs barrieres. (ARRAS, c.1392-1393, 106). Ilz firent garnir leurs fors et bien garder leurs *pas*. (ARRAS, c.1392-1393, 147).

- *Le pas du port* : Et vous, maistre de Rodes, mettez vous en mer a tout voz gens et venez sur le *pas* du port, que ces Sarrasins n'entrent en leurs vaisseaux, afin que ilz ne puissent eschapper. (ARRAS, c.1392-1393, 137).

- *Le pas de la mer*. "Le passage par la mer" : ... il sentoit la ville de Calais mal pourveue de tous vivres, car la dedens il en i avoit ensi que riens. Et encores, pour euls clore et tolier le *pas* de la mer, il fist faire et carpenter un chastiel hault et grant de lons mairiens Et qant li chastiaus fu tous ouvrés, li rois et ses consauls le fissent asseoir et lever droit sus l'entree dou havene, en l'enbouque de la mer, et fu pourvus d'espringalles, de bombardes, d'ars a tour et d'autres instrumens bons et soubtieus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 824).

b) "Défilé" : Mais Phillibert s'en va courant sur la montaigne et regarde ou fons de la charriere, et voit Glaude et ses hommes qui tous viennent a malvenir. Lors retourne a ses gens et dist a Gieffroy : Sire, il n'y a que de bien tenir cest *pas*, veez ca venir voz ennemis. Et Gieffroy respont : Or ne vous en doutez, car il sera bien deffenduz. (ARRAS, c.1392-1393, 202). Or dist l'ystoire que Gieffroy et Phillibert et leurs chevaliers estoient a l'entree du passage. Atant evous Glaude et sa route qui venoient a effort par my la charriere et bien cuidoient monter la montaigne a leur deviz. Mais Gieffroy estoit a l'entree du *pas*, qui moult asprement leur deffent le passage. (ARRAS, c.1392-1393, 202). ...espere, o l'aide de Dieu, dedans deux ou troys jours passer le *pas* Saint Germain pour de là tirer avant au parfaict de mon emprinse (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 160).

- "Passage propice pour tendre une embuscade" : ...Viellisse m'atendoit au *pas* Ou elle avoit mis son

embusche : Qui de joye ist en dueil trebusche. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 137).

c) "Détroit"

- *Les pas d'Hercule*. "Le détroit de Gibraltar" : Sy sont rebouté sur mere d'Affricque et ont passeit a Balengeit, et ont passé le royaulme de Maiorque et les passe [var. *pas*] Hercules (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 136).

d) "Endroit resserré, couloir (pour forcer les bêtes à passer l'une après l'autre afin d'en faciliter le comptage)" : Et pour ce sont tenus estre de leurs personnes aux pasnages de la dicte forest et garder le *pas* par lequel les pors passent, affin que les gens du roy n'y soient trop foulléz. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 77).

e) "Endroit d'une rivière où le niveau d'eau permet de passer, gué" : ...leurs fouraigeurs ... trouverent ung escuier de Castille qui ... bien savoit que tous les pons estoient deffais ; mais il cognoissoit bien les avantaiges des passaiges et savoit ung *pas* où on pooit aisement passer euvre à piet et à cheval (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 89). Et ce venu a la notice du dit roy Phelippe, il lui fist rompre les *pas* tant des chemins que des rivieres (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 411). ...les dessus diz varletz à marier de ladite Petite Boessière au département qu'ilz faisoient ou lieu du Sourdeys pour eulx en aller en leur parroisse, passèrent par ung petit *pas* ou ruisseau d'eaue, vulgaument appellé le *pas* du Fonteneau (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 402).

- *Mauvais pas* d'une rivière. "Passage difficile" : ...moult asprement il ala envayr ses ennemis et commencer bataille merveilleuse et dure et moult ensanglantée. Et toute la grant tourbe de son ost le suivait de loing, à très grant peine et danger, pour le mauvais *pas* d'une rivière qu'il leur convenoit passer. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 38).

- "Endroit par lequel une armée choisit de passer ou est obligée de passer ; endroit par lequel une armée peut se ravitailler" : ... bien cognoissoient le pays, et s'en vindrent sus ung *pas* où il convenoit que leurs ennemis passassent, (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 198). ...Li hoos dou roi d'Engleterre et des signeurs qui la estoient, n'avoient nulle defaute de vivres ne de pourveances ; car il lor en venoit grant fuission pour euls rafresquir, et tous les jours, de la conté de Hainnau et de Braibant, car chil *pas* la lor estoient ouvert. (FROISS., Chron. D., p.1400, 316). Les rocs aussi des eschez segnefient, quant au fait de batailles, les courreurs et les explorateurs que on envoie devant pour aviser le *pas* et le chemin (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 8).

. *Clore un pas*. "Empêcher un passage" : Joffroys Teste-Noire ... sentoit son chastel fort et imprendable et pourveu pour VII. ou pour VIII. ans de bonnes garnisons ; et ce n'estoit pas en puissance de seigneur que on leur puist clorre ung *pas* ou deux, en yssant hors de leur fort, quant ilz vouloient, pour eulx raffreschir. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 141).

f) "Poste, emplacement où un homme d'armes doit combattre" : ...il (...) se arresta sus son *pas*, piet avant aultre, pour estre plus fort . (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 78). Si couvenoit çascun acquitter loyaument à son pooir (...) et garder son *pas* (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 126). Messire Hue, vous ferés l'arriere garde (...) et ne vous mouverés de vostre *pas*, pour cose qui aviegne . (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 156).

- *Mettre ses troupes en pas*. "Disposer les troupes en vue de la bataille" : Qant ces batailles furent toutes apaisies et mises en *pas* et en ordenance, ensi que vous avés oi, on ordonna de par les marescaus que casquns s'aseist a terre et mesist son arc ou son

bacinet devant lui, pour estre plus frés, qant on assembleroit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 720).

g) "Passage du fil dans la trame" (GD) : ...ordenons (...) que en la dicte ville de Chaalons, l'en face Draps à trois *pas*, selon l'ancien usage, signés du signet de la Ville (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1369, 193).

h) P. ext. "Endroit" : Ce dist Orgueil : "Faire feras Cent gibés yci sur ce *pas*. Le mesrien t'en sera livré" (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 233). Aussi arriva Troÿlus en ce jour sus le *pas* [ici le bord de la mer], acompagné de cinq cens haubers (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 336).

3. En partic. Pas (d'armes)

a) "Action militaire consistant à interdire un passage à l'ennemi" : Le XII^{me} est qu'il [le prince] doit bien adviser de quelle façon ses gens a cheval et a piet sont ; et, selon leurs condicions et armeure, les places convenables leur soient baillées en batailles, en assaulx ou en *pas* d'armes de boiz ou de montaignes (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 244).

- *Garder le pas* : Adont picquerent de toutes leurs forces et s'entredonnerent telz torchons qu'il convint le chevalier qui gardoit le *pas* trebuchier par terre, et le cheval du preu Lyonnell fondy soubz lui pour la pesanteur du coup (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 189).

b) TOURN. "Divertissement chevaleresque qui reproduit la situation militaire consistant à garder un passage (*pas*), divertissement dans lequel un chevalier ou plusieurs décide(nt) de garder un passage et un territoire qu'il(s) défie(nt) quiconque de forcer en se battant contre lui ou contre eux. Cela donne lieu à une succession de combats de toutes sortes en champ clos, devant un public aristocratique" (D'apr. J. P. Jourdain, *Pas d'armes, joutes et tourn. ds le royaume de Fr. et le duché de Bourg. au XV^e s.*, 1981, 50-51 et Doc. 1975. In : A. Planche, *Le Moy. Âge* 81, 100-101) : ...neuf cottes d'armes de drap de damas et de tiercelin noir (...), pour ses heraults et officiers d'armes de son ostel pour vestir à certain *pas* et fait d'armes que l'en appelle le *pas* de la Belle Peleryne, lequel se fait et tient lez la ville de Saint Omer (Comptes Lille L., t.1, 1448-1449, 396). [Le seigneur qui sert saint Christoffle] Auquel ceste ballade donne Pour sa dame, qui tous biens a. S'Amour ainsi tous ne guerdonne, Je ne m'esbahys de cela, Car au *pas* conquister l'ala Que tint Regnier, roy de Cecille, Ou si bien fist et peu parla C'oncques Hector fist ne Troille. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 110). ...messire Anthoine, bastard de Bourgoingne, qui voloit estre le darrenier des joustans pour clorre le *pas* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 128).

- *Entretenir/tenir un pas*. "Organiser, présider ce divertissement" : ...au Quesnoy, au *pas* que y tint Guillaume de Moullon (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 148). ...pour lequel *pas* entretenir en sa condition devisée (...) ces trois chevaliers avoient envoyé à tous roys et royaumes chrestiens pour y donner l'advertence du cas (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 370).

. *Tenir le pas*. "Organiser le tournoi" : "Amis, ce dist le seigneur d'Oisy, dittes moy qui sont ceulx qui tendront le *pas*. - Sire, ce dist l'escuier, le seigneur de Havresk, le seigneur de Beaumont et le seigneur de Chismay..." (Messire Gilles de Chin L.-R., c.1400, 81).

- *Garder le pas* : ...le noble homme qui touchera à l'escu noir semé de larmes d'or sera tenu de courre onze courses de lance à fers esmouluz, à cheval, en selle et harnois de guerre, à l'encontre pareillement de l'ung de ceulx qui gardent le *pas* ; et se aucung noble

homme touche les deux escuz, il sera tenu de faire armes en toutes les deux façons. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 285).

4. Au fig.

a) "Difficulté, obstacle (sur le chemin de la vie)" : Il me convient ceste sepmaine A un marchant dehors livrer Vint mars d'or et m'en delivrer (...). Si vous pri ne me failliez pas Qu'a passer ne m'aidiez ce *pas*, Et bien brief le vous renderay (Mir. march. juif, c.1377, 182). Quant de moy l'ay veu partir, Je cuiday bien qu'en deux partir Deust mon cuer pour s'amistié, Tant me prist de lui grant pitié A celi *pas*. (Mir. fille roy, c.1379, 14). Quant je me vy a ce destroit (...), Aurelian (...) me vint dire : "Requerez l'aide, chier sire, De Jhesu Crist qui vous sequeure." Dame, je le fis, et en l'eure De mes ennemis s'en fouirent Les uns, les autres se rendirent. Ainsy les conquis a ce *pas* (Mir. Clov., c.1381, 268). Il [mon coeur] ne veult plus d'Amours passer le *pas* (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 104).

- *Mal/mauvais/perilleux pas* : Maiz Amour d'Oyseaulx ne scet pas Comme j'ay passé de maulx *pas* Pour savoir de fauconnerie (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 329). La fu en maint perilleus *pas*. Mais nient mains el n'en moru pas (Echecs amour. K., c.1370-1380, 217). Mes amis, je vous vueil prier Qu'il vouz plaise (...) Aler ou mon seigneur sera : Lievin avecques vous ira, Qui vous menra hors des maux *pas* (Mir. ste Bauth., c.1376, 127). ...et c'est aussi que on voit que, quant aucun a aucun *pas* perilleux a passer, qu'il est liés et joyeux quant il est passés oultre sauvement, et par devant il en est en grant doubte et vouldroit bien tousdiz le avoir ja passé. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 494). O, Placidus, Entens ton cas, Laisse ta loy ! N'arreste pas En mauvais *pas*, Mais croidz en moy ! Retourne toy En vraye foy (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 194).

- *Passer par* tel *pas*. "Se soumettre à telle obligation" : LE CURÉ (au malade) ...Sicques pensez y par compas, Car ce ne passez par ce *pas* [le repentir, le pardon...] Prestre n'a qui vous puisse assouldre. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 48).

b) En partic. *Le pas (de la mort)*. "L'agonie, la mort" : Comme elle approucha le *pas* de la mort, elle crya mercy a son mary (C.N.N., c.1456-1467, 329).

- *Le mal pas/le perilleux pas*. "Le mauvais passage : la mort" : Mais Dieu qui est le souverain sire Par son plaisir et par sa grace L'a fait tout sain en poy d'espace Et mins hors du *pas* perilleux. (Pac. Job M., c.1448-1478, 388). Toutefois je ne me dors pas Quant je panse en ce mal *pas* Qu'a ung chescun passer convient De la mort las quant elle vient (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 63). Toutefois je ne me dors pas Quant je panse en ce mal *pas* Qu'a ung chescun passer convient De la mort las quant elle vient (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 63).

- *Le dernier pas* : LE BOURIAU. Fait sera sans arestison. A, crez que je n'y fauré pas. Sus, sire, cheminez bon pas Et passez le *pas* desrennier. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 242).

- *Faire/passer le pas*. "Mourir" : TROISIÈME ANGE. (...) Cuidez vous qu'il doie morir ? Nanil, c'est signe de guerir. Et, s'il avoit passé le *pas* De la mort, ne l'ariez vous pas : Autre l'ara. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 243). TROISIÈME ANGE. (...) Cuidez vous qu'il doie morir ? Nanil, c'est signe de guerir. Et, s'il avoit passé le *pas* De la mort, ne l'ariez vous pas : Autre l'ara. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 243). ...si s'avisait qu'il se mettroit a l'aventure de croire la dame, car il n'avoit que une foiz a passer le crueux *pas* de la mort. (ARRAS, c.1392-1393, 26). Ne te fye a sa longue atente [de la Mort] Mais a passer le *pas* atens te (ALECIS, ABC P.P., 1451, 11). ...celle grâce (...) luy estoit venue par miracle et seule miséricorde de

Dieu (...), disant publiquement que sans cela il estoit impossible que jamais en fust relevé et qu'il n'eust fait le *pas*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 458). ...le baillif de Mente, De Molins, a passé le *pas*. Il est en Loire, je me vente. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 476). Je vous respons et vous assure Qu'il est mort et passé le *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 491). Mais vous ne voulez consentir Qu'a grant tort l'avez fait morir Et passer se destresseux *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 794). Je scay bien qu'il me fault morir (Tous les jours voy l'experiance) Le *pas* fault passer et souffrir (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 40). CATECUMINAIRE. Hellas, le *pas* me fault passer ! La fievre trop au cuer me point. Tantost me convient trespasser ; A mon cas remede n'a point. (LA VIGNE, S.M., 1496, 378).

B. - "Passage dans un texte" : ...La sainte escripture de fait Le nous moustre assés clerement En un *pas*, ou la Bible ment : "Cil qui de glaive fait morir, Et il doit de glaive perir," Et en celui lieu dit : "Je veul Dent pour dent perdre et eul pour eul." (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 145). ...car meisme les plus grans philosophes qui onques furent ignorerent moult de choses naturelez et defaillirent et errerent plusieurs fois, si comme je ay souvent monsté en ce livre De celo en plusieurs chapitres et en plusieurs *pas*. (ORESME, C.M., c.1377, 724). Et pour plus plainement ce *pas* examiner, nous devons savoir que, devant l'avenement de Jhesuchrist et après, une vraye puissance estoit et est devers lez Mescreans (Songe verg. S., t.1, 1378, 176). Pour ce que vous avés recité une opynion, laquelle tient que lez Juys puissent justement prester aux Crestians a usure, je veul aucunement examiner ce *pas*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 355). ...comme dit la Glose en ce *pas* la, quant elle dist que Nostre Seigneur, selon charité, estoit filz de Roy et nez de la lygnie du roy David. (Songe verg. S., t.2, 1378, 5). Dont Bede en espousant saint Luc sur ce *pas* : *Ne timeas, Maria*, dit ainsi : L'ange n'est pas a Marie venu pour li (...) decevoir (Mir. fille roy, c.1379, 7). ...il ne scet pas Des articles quelx sont les *pas* Qu'il convient c'on croie et c'on tiengne (Mir. Clov., c.1381, 270). ...tu pourroies arguer par ce que nous lisons en divers *pas* de l'Esriture (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 55). Expresse mencion L'Esriture en fait en mains *pas*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 90). LE SOT. En vecy une aultre a l'escart Que je liray, je y mettray peine : Femmes qui ont mauvaise alaine Et qui sentent le faguenas, Il ne leur fault que de la graine De violette ou de muglias. MAISTRE PIERRE. Regardés moy dessus ce *pas*, Quelle chose y a pour ces gouges. (Dorib., p.1480, 251). Sy fais je des miens plus de dix, Qu'il a escript en certain *pas*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 426). Il a interrogué En mains *pas* et en mainte clause Et se n'y a sceu trouver cause Sur quoy il ait deu condempner A le faire en la croix pener. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 990).

- *Connoistre un écrit pas à pas*. "Connaître un écrit complètement, de passage en passage" : SATHAN. C'est bonne evasion trouvee Et voy bien qu'en ton cuer empreinte Est toute l'Esriture sainte : Tu le congnois de *pas* en *pas*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 143).

- "Point, article, sujet" : Secondement, la paix n'est pas Bonne sur nous en plusieurs *pas* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 120). Or, viens ça, homme infortuné ! Bien a mal heure fus tu né Pour mener la vie et la ruse De quoy tout le monde t'acuse, Non obstant que je ne croy pas Le mal rapport en plusieurs *pas* : La mauvaistié seroit trop grande. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 271). Il souffira qu'il soit banny Ceste fois cy pour son trespas, Et qu'il vise bien, sur ce *pas*, De jamés devant nostre face Se trouver n'en lieu ny en place De nostre congregacion (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 466). L'ESPERIT

SAINT JEHAN. (...) Je leur respondi sur ce *pas* Que Cristus je n'estoye pas (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1015). YSACHAR (un Scribe) ...Laissons ceste passee passer Et allons ensemble pensser Sur ce *pas* cy qu'il est affaire. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 122). ...A craindre Dieu veillez entendre, Car nul bien ne vous pourroit prendre Se ne le craignez et doutez. S'ainsi le faictes sans mesprendre, Es haulx cieulx vous serez boutez. Sur ce *pas*, les auctoritez Nous sont donnees du psalmiste (LA VIGNE, S.M., 1496, 421).

C. - Pas de la coguee. "Tranchant de la hache (ce qui permet de passer, de couper)" : Item, ilz ont le boiz vert en estant par entrée, tant de fou que de chesne, laquelle entrée est à entendre quant il y a sec en pié de l'arbre, en doit l'abatage dudit arbre qui viengne par amortissement d'icellui arbre et sans fraude, tant que l'en y puisse mettre le *pas* de la congnée, c'est assavoir le trenchant tout par le sec sans atouchier au vert (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 291). [P. C.]

PASCAL, adj. et subst. masc. (pascal)

[T-L : *paschal* ; GDC : *paschal* ; FEW VII, 703a : *pascha* ; TLF XII, 1082b : *paschal*¹]

I. - Adj. "Relatif à la fête de Pâques" : Puis retournerent à Dijon, où ilz parferent le surplus de l'iver, de la karesme et du temps *paschal* en volleries, chasses, dances et festiemens, selon les saisons et le temps (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 283).

- *Agneau paschal*. V. *agneau*

- *Jours pascaux*. "Semaine allant de Pâques à Quasimodo" : Et pour ce les Fransois communement en usent [de la tanaïsie] es jours *paschalz* et le frisent avec les eufz pour purgier les fleumes engendrez du poisson en karesme, desquelles facilement se engendrent vers es corps disposés. (Rég. santé corps C., 1480, 113).

- **ASTR. LITURG. Cycle paschal.** "Période au terme de laquelle la fête de Pâques revient à la même date (calculs attribués à Denys le Petit, fondateur de l'ère chrétienne en 532 ; v. aussi *nombre d'or*)" : Cestui avecque Capuanus, en escripvant des sicles *paschaulx*, redarguerent l'erreur de Victor. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 95 v°). Victor Capuanus fut en ce temps souverain astrologien et fut moult extimé et monstra bien l'excellence de astrologie, quant il descripvit les cicles *paschiaux* si subtillement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 96 v°). Victor Capuanus, le bon evesque qui les cicles *paschalz* descripvit si subtillement, monstra bien que comme astrologie valoit et servoit à l'Eglise. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 98 r°).

II. - Subst. masc. p. ell. "Tableau qui permet de calculer la date de Pâques et des fêtes mobiles qui en dépendent" (FEW) : Cestui ayma toute science kadriviale et escripvit ung traicté du *Paschal* où il monstra bien qu'il sçavoit beaucoup en astrologie, geometrie et arismetique. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 83 v°). Victorien, souverain clerc, fut en ce temps, à cause de sa science de astrologie, mandé par le pappe Hillaire pour amender le *Paschal* de l'abbé Denis, qui moult est necessaire à l'Eglise, qui jà avoit beaucoup couru, lequel Victorien l'amenda et ordonna pour cent ans ensuivans très precizement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 r°). Dyonisius Abbas fut en ce temps homme prudent et sçavant en la science de astrologie, et pour ce lui fut il commis à fere le *Paschal* de par l'Eglise universalle. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 95 r°). ...fut envoyé

querir par le pappe Sixte pour ampliffier le *Paschal* de l'abbé Denis (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 162 v°).

Rem. Cf. FEW II-1, 217a : *canon* : «*canon paschal* "(t. de chronologie) tableau qui (...)» (seit Trév 1732)». [R. M.]

PASCITIF, adj. (pascitif)

[*FEW VII, 699b : *pascere*]

MÉD. "Qui nourrit" : Les causes de la congestion sont en ce quant la vertu *pascitive* du membre ou quel paist le membre ou est l'apposteme ne peut digerer la viande qui luy est envoyé par plainne et par parfaite digestion, demourent en luy superfluités et se accroissent pou a pou jusques que le membre soit replect et estendu jusques que l'apposteme soit faicte. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). [C. T.]

PASCOY, subst. masc. (pascoi)

"Maison" : Me demanda dont je venoie Et que la cause de ma voie Voloit savoir sans couverture, Et aussi toute l'enclôure, Quant et comment, d'ou et pourquoy Venus estoie en son *pascoy*, C'estoit a dire en sa maison. Et quant j'eus oy sa raison, Sans trop contrefaire le sage, Li respondi par tel langage : "Monsigneur, se Dieus me doint joie, A vëoir plus vous desiroie Que signeur qui fust en ce monde Pour le bien qui en vous habunde..." (MACH., F. am., c.1361, 187). [N. M.]

PASCOUR, adj. et subst. masc. (pascour)

[GD : *pascor*¹]

I. - Adj. *Temps pascour*. "Temps de Pâques, printemps" : Au temps *pascour* que toute riens s'esgaie, Que la terre de mainte colour gaie Se cointoie, dont peinture sans plaie Sous la mamelle Fait Bonne Amour a mainte dame belle, A maint amant et a mainte pucelle, (...) A ce dous temps, contre le mois de may, Par un matin cointement m'acesmay, Com cils qui très parfaitement amay D'amour seüre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 57). Fueille, ne flour ne verdure, Ne douceur de temps *pascour*... (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 288). Fueille ne flour ne verdure Ne douceur de temps *pascour* Ne nulle autre creature, Fors vous, dame de valour, Ne pueent mettre en boudour Mon cuer qui muert par desir De vous veoir et oïr. (MACH., L. dames, 1377, 32). Et se tint depuis ces espousailles li rois Edouwars, madame sa mere et la jone roine lor fille, a Evruich ou la environ, jusques au temps *pasqour*, que il vinrent a Londres et a Windesore. (FROISS., Chron. D., p.1400, 162).

II. - Subst. "Temps de Pâques"

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1432 ds GD VI, 18a-b. [R. M.]

PASCU, adj. (pascu)

[GD : *pascu* ; FEW VII, 700a : *pascere*]

"Nourri"

REM. FROISS., *Chron. K.*, X, c.1375-1400, 304 ds GD VI, 18b. [R. M.]

PASCUAGE, subst. masc. (pascuage)

[T-L : *pasçüage* ; GD : *pascuage* ; FEW VII, 704a : *pascuum*]

"Pâturage" : Et puet icelluy à qui sont lesdits boys vendre ou aultrement ainsi que bon lui semble, transporter le glan et *pasquage* [var. *pasuage* ; pescureige, l. pestureige (?), pasturaige] desdits boys, et icelluy deffendre par arrest ou emprisonnement desdites bestes (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 245).

REM. Doc. 1371 ds GD VI, 18b. Cf. M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVIe s.*, I, 1961, 96 (élevage du gros bétail

en forêt, par opposition au *panage* des porcs). Sous *pasquage*¹, GD VI, 20a, enregistre deux emplois : 1. "Action de se nourrir" : Je croi qu'en l'autre siècle ferai anuit *pasquage* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 317). ; 2. "Pâturer" ("plaisir sexuel") : Mais plus sommes mesquant que gent de nul servage, Que de li ne prendrons tout premiers no *pasquage*. Il me convient avoir de li le puchelage (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 46). T-L VII, 426, 1.36 et 428, 1.17, considère ces ex. comme des occurrences de *passage* (au sens propre dans le premier cas ; au sens de "droit de passage" dans le second). Mais sous *passage*, ces formes (marquées dans T-L d'un point d'exclamation) sont tout de même très étranges. Figure ds FEW VII, 704a, sous *pasuum*. [R. M.]

PASCUE, subst. fém. (pascue)

[GD : *pascue* ; FEW VII, 705b : *pasuum*]

"Pâturer" : Les graines du champ sont *pasques* Appartenans au cerf volant [figure du Dauphin], A rudes bestes deffendues Qu'ilz ne les voient defoulant, Et que par leur cruel morsure Les fleurs, qui sont nobles et tendres, Ne facent mourir de mort sure (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 90).

REM. Doc. c.1490 "endroit où les oiseaux mangent" ds FEW. [R. M.]

PASCUEL, adj. (pascuel)

[GD : *pascuel* ; FEW VII, 705b : *pasuum*]

Vie pascuelle. Vie pascuale. "Vie pastorale"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIIe s.), ds GD VI, 18b. [R. M.]

PASCUELLEMENT, adv. (pascuellement)

[GD : *pascuellement* ; FEW VII, 705b : *pasuum*]

Vivre pascuellement. "Vivre à la façon des pâtres"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIIe s.), ds GD VI, 18b. [R. M.]

PASMATION, subst. fém. (pasmation)

[*FEW XII, 138b : *spasmus*]

"Pâmoison"

REM. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 208/23 (*revenir de pasmacions*). Refait sur lat. *spamatio*. [R. M.]

PASNAGIER, verbe (pasnagier)

[GD : *pasnagier* ; FEW VII, 758a : *pastio*]

[De pourceaux] "Pâturer"

REM. Doc. 1450 (*pasnaiger*) ds GD VI, 20a. [R. M.]

PASNAIE, subst. fém. (pasnaie)

[T-L : *pasnaie* ; GD : *pasnaie* ; FEW VII, 752a : *pastinaca*]

"Panais" : Je semay hier soir cy *penaiez*, Il n'y est venu que escheralles. Ha ! le grant Dieu com tu me railles ! Veulx tu ovrer a ma besolle ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 253). *Panaye* : *pastinata* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 247). *Pastinaca* (...) : *panaise* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 280).

REM. Cf. aussi TLF XII, 851a, *panais*¹. [R. M.]

PASNAISE, subst. fém. (pasnaise)

[T-L : *pasnaise* ; GD : *pasnaise* ; FEW VII, 752b : *pastinaca*]

"Panais" : *Pastinata* : *pasnasie* [var. *panasie*] (Abavus IV, R., c.1350, 421). *Pastinaca* (...) : *parnaise* [l. *pasnaise* ?] (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 359).

V. aussi *panais* [R. M.]

PASQUEL, adj. (pasquel)

[GD : *pasquel* ; FEW VII, 705b : *pasuum*]

"Qui concerne la subsistance" : Des choses *pasquelles*, comme sont chars de plusieurs raisons, de cestes ilz en ont grant quantité, comme beufs, buffles, berbis, chievres et de toutes aultres manieres de bestes. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 27). [R. M.]

PASQUERET, adj. et subst. (pasqueret)

[T-L : *pasquerez* ; GD : *pasqueret* ; FEW VII, 702a : *pascha*]

I. - Empl. adj. "Du temps de Pâques"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*pasqueré*).

- *Chou pasqueret* : Aoust et myaoust. Ysope semez ; choulx *pasquerez* soient semez ou decours, percil aussi (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 122).

II. - Empl. subst.

A. - "Temps pascal" : ...par uns *paschères* que on compta l'an mil trois cens trente et sept, le treizième jour d'avril (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 378). Nota que aucuns pendent en *Pasquerés* leurs pourceaux et l'air les jaunist ; et pour ce les vault mieulx tenir au salouer comme ilz font en Picardie (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 192). Item les feves seront frasees en *Pasqueretz* en ceste maniere... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 199).

Rem. Doc. de 1345 (Lille), 1373 (Abbeville), 1392, 1406 (Flines) et ex. de 1442 ds GD VI, 20b.

B. - "Épervier pris au printemps de la seconde année" (Éd.) (synon. *ramaget*) : Au commencement de juillet Aiez esprevier *ramaget* Que aucuns appellent *pasquerés* [var. *pasquiers*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 493). [R. M.]

PASQUERIE, subst. fém. (pasquerie)

[T-L : *pasquerie* ; GD : *pasquerie* ; FEW VII, 702a : *pascha*]

"Temps pascal"

REM. Doc. 1320 (Lille) et 1492 ds GD VI, 20c. [R. M.]

PASQUIER, subst. masc. (pasquier¹)

[T-L : *pasquier*² ; GD : *pasquier*¹ ; FEW VII, 704b : *pasuum*]

"Pâturage" : Les plaices, les rues, les voyes, chemins, sentiers, *pasquiers*, lez halles, estaux, bancs, marchiez et aultres lieux communs, les eaux de cours d'eaux sont ouz ditz seigneurs, aux quelx puent faire leur volenté (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1386, 288). ...que dedans IX jours apres ledit commandement se absentast du lieu et voidast sa maison et que plus ne s'en entremest des *pasquiers*, boix, aigues et fontaines appartenans a la communauté de la dicte Chapelle (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 587).

- Prov. : Jeunes gens doivent escouter Voulentiers des vieulx la doctrine (...) Car l'oyon ["le petit de l'oie"] de moustrer n'est digne A la vielle oye le *pasquier*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 47). [R. M.]

PASQUIER, subst. masc. (pasquier²)

[T-L : *pasquier*¹ ; GD : *pasquier*⁴ ; FEW VII, 702a : *pascha*]

"Épervier pris au printemps de la seconde année" (Éd.) : Au commencement de juillet Aiez esprevier *ramaget* Que aucuns appellent *pasquerés* [var. *pasquiers*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 493). [R. M.]

PASQUIER, verbe (pasquier³)[GD : *pasquier*³ ; FEW VII, 705b : *pasuum*]

"Livrer [des terres] à la pâture"

REM. Doc. 1470 (Chalais) ds GD VI, 21a. [R. M.]**PASQUIERE, subst. fém.** (pasquiere)[*FEW VII, 704b : *pasuum*]

"Pâturage" : ...et dit on oultre que pieça Guiot le Mellet et Jehan Breton avoient defendu de par mons. d'Arlay audit feu sergent qu'il ne s'entremist es boys et es rivieres ne es *paquieres* pour ce qu'il ne se advouoit audit d'Arlay (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, Entre rébellion et obéissance, 2013, 585).

V. aussi *pasquier*¹ [R. M.]**PASQUOYER, verbe** (pasquoyer)[GD : *pasquoyer* ; FEW VII, 705b : *pasuum*]

"Paître"

REM. Doc. 1495 (Fr. Comté) ds GD VI, 21c. [R. M.]**PASSABLE, adj.** (passable)[T-L : *passable* ; GD : *passable* ; GDC : *passable* ; FEW VII, 717a : **passare* ; TLF XII, 1085a : *passable*]

I. - "Qui passe, qui est passager" : Quant Priam pensoit que il pourroit effacer celle petite tesche de honte, il ne advisoit mie que il pouvoit espandre tres grans chaleurs contre ses bieneurtez legieres et *passables* a maniere d'une ombre. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 180).

II. - "Où il est possible de passer" : N'est mie la mer aus poissons Ne l'air *passable* aus oisillons Plus qu'est la terre aus esperis Si comme lors m'estoit advis. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 11).

III. - Au fig. "Qui peut passer, qui est convenable, admissible"

- "Convenable" : Item, qui n'avoit autre viande que seiche, et elle fut frite aux ongnons comme dessus, puis mise en deux platz, et avoir bonne jance aux aulx boulye et gectee dessus, ce seroit appetit assez *passable*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 243). Nepple est sans plus une petite ville Assez *passable*, bien ample, bien unie En sa façon d'apparence gentille, Et ne fut onc de mauvais bruyt ternie, Pour tous passans de vivres bien fournie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 228).

- "Admissible" : ...que les personnes cy apres escriptes avec ledit baillif alassent par devers ma dicte dame et son consoil pour assentir, veoir et savoir quelx choses estoient par ma dicte dame et son consoil a muer oudit role, affin que *passables* estoient [les points qui étaient admissibles] par iceulx apointements si priest des lors de les passer, et les non *passables* reicriessent [qu'ils les réécrivent] (Doc. 1386. In : M. Bubenicek, Entre rébellion et obéissance, 2013, 681). ...et en ce que vous les trouverez raisonnables, passez les et acordez, et ce qui vous semblera desraisonnable et non *passable*, rayez et debatez (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1392, 542).

- [D'un contrat, d'un traité...] "Qui peut être passé, accordé, conclu" : Et après ce que ilz orent eu deliberacion, ilz respondirent au dit regent que le dit traictié n'estoit *passable*, ne faisable. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 236). [R. M.]

PASSABLEMENT, adv. (passablement)[GDC : *passablement* ; FEW VII, 717a : **passare* ; TLF XII, 1085b : *passablement*]

"De manière passable"

REM. Ex. de VIGNAY (1495) ds TLF. V. *passaument*. [R. M.]

PASSADE, subst. fém. (passade)[GD : *passade* ; GDC : *passade* ; FEW VII, 712a : **passare* ; TLF XII, 1086b : *passade*]**I.** - "Partie au jeu"**Rem.** Doc.1454 ds GD VI, 22a.

- ART MILIT. "Passe d'armes, escarmouche" : Quant sus ma teste ay ma salade Pour a coup faire une *passade*, Homme ne crains dessus la terre. (Gaud. sot, c.1450, 7). Puyssans canons comme grosses bombardes, Grans albardes, fors brancars a brimbardes, Fleustes coquardes despiteusement creuses Pour mettre avant griayches ambassades, Dures *passades*, de cadences maussades Et de cassades farouches et acreuses, Tres depiteuses serpentines douteuses [GD VI, 22a : «passe, partie du jeu»] (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

II. - REDEV. "Droit exigé pour passer par un endroit" : ...la valeur des dis chasteaux, chastellenies, terres et seigneuries et de leurs dites appartenances et appendances, et pareillement des dis commun de la paix, *passade*, tail de canal et autres droiz (Archives servit. Louis XI, T., 1470, 35). [R. M.]

PASSADOR, subst. masc. (passador)[GD : *passador* ; FEW VII, 716a : **passare*]

"Trait d'arbalète"

REM. Doc. (Sud de la France) 1468 (*passador*) et 1474 (*passadour*) ds GD VI, 22a. [R. M.]

PASSAGE, subst. masc. (passage)[T-L : *passage* ; GD : *passage* ; GDC : *passage* ; DÉCT : *passage* ; FEW VII, 714a : **passare* ; TLF XII, 1087b : *passage*¹]

A. - [Sans idée d'aboutissement] "Action de passer en un lieu, de se trouver là en venant de qq. part et en allant qq. part"

1. Au propre : A ung courrier, envoyé à Marseille et en Arle, ledit jour, adviser lesdites villes du *passaige* des Gascons qui allaient à Jenne et à Milan. (Comptes roi René A., t.3, 1478, 136).

- *Fille de passage*. "Femme facile, prostituée" : Vous avez esté en fourrage ["vadrouiller"] Despendre follement le vostre ; En quelque fille de *passage* Avez fait du paillard avoutre. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 164).

2. Au fig. "Voie, lieu, circonstance" : Car tes ydoles, Ou tu te affoles Et faiz hommages, Ce sont frivolles Folles parolles Et faulx ymages. En telz *passages* Ne sont pas sages Ceulx qui font dieux d'or et de pierre, Car ce ne sont que humains ouvrages, Et provient de laches courages De vouloir telles choses croire. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 195). Or advint en quelque *passage* Que leur pere, tant bon et sage [,] Les vid bien faitz (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 213). Ce temps durant, eust ung desir fort singulier, luy procedant de tout son cuer, de pover donner une grant pollice en ce royaume, principalement sur la longueur des procès, et, en ce *passaige*, bien brider ceste court de Parlement : non point diminuer le nombre ne leur auctorité, mais il avoit contre cuer plusieurs choses dont il la hayssoit. (COMM., II, 1489-1491, 278).

3. "Endroit dans un ouvrage littéraire" : Aucuns dient qu'il escripvit de astrologie et assignent cause, pour ce que Jergis le recite en plusieurs *passages*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 20 r°).

- [Dans une pièce de théâtre] : SAINT MARTIN. Je suis de vivre au monde las (...). (Nota qu'en ce *passage* conviendra jouer la

farce.) Mes freres et mes bons amys, De fievres suis si fort actaint
Que mon corps en tel point est mys Que mort a mourir le contrainct
(LA VIGNE, S.M., 1496, 559).

- "Ce qui est dit en tel ou tel endroit de l'ouvrage" : "Si je ne monstre qu'il soit ainsi que la Vierge Marie soit conceue en peché originel, je vuel que l'on m'apelle Huet", et onques puis icelui nom ne tomba à icelle ordre et nagueres sur ce *passage* fut faicte une balade (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

B. - [Avec idée d'aboutissement] "Action de passer, d'aller au-delà (avec plus ou moins de difficulté), de traverser un lieu, de franchir un obstacle"

1. Au propre : S'en ont trop grant merveille eü ; Dont plusieurs y ot qui juroient Que le *passage* essaieroit, Car bien cuidoit estre tel Qu'il feroient tout autretel. S'il y passeroient, plus n'en say. (MACH., D. Lyon, 1342, 235). Moysse par ses merites ou prieres fist deviser la mer et donner sec *passage* entre lez ondes au peuple d'Israël. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 167). ...le miracle qu'il fit au *passage* de la riviere de Loire a gué (JUV. URS., T. crest., c.1446, 89). Ha ! dit le curé, je suis perdu, mon fait est decouvert ; quelque ung nous a pourchassé ce *passage*. [Un piège lui est tendu sur la route qu'il suit pour rejoindre sa maîtresse] (C.N.N., c.1456-1467, 354). Et si garderent l'armee de desordre Par tous les lieux et pays qu'ilz passeroient Pour les raisons qu'entre eulx contrepenseroient, Et non sans cause, car en ung tel *passage* Qui mal passoit ne se monstroient pas saige. Premier passa monseigneur d'Orleans Jusques en Ast, lequel se tint leans Tant que le roy voulut outre passer, Pour subjuguier les mutins doleans (LA VIGNE, V.N., p.1495, 150).

- *Avoir un passage qq. part.* "Avoir une possibilité de passer" : Il faisoit mener sept ou huit petiz bateaux sur charriotz et plusieurs pipes par pièces en intencion de faire ung pont sur la riviere de Seine, pour ce que ces seigneurs n'y avoient point de *passage*. (COMM., I, 1489-1491, 45).

- *Defendre / contredire / rompre... le passage à qqn.* "Barrer la voie à qqn (au propre ou au fig.), empêcher qqn de passer" : Ces deux nuiz (...), je me mis a voie De venir a vous, biau doulx sire, Mais la mére Dieu contredire Me vint ces deux jours le *passage* (Mir. nonne, 1345, 345). Dyane laissa sa fonteinne Et s'escria a haute alainne : "Dis, tu ne l'en porteras mie ! Tu l'as mauvairement ravie. Je te deffendrai le *passage*, Car tu es sus mon heritage. Laisse moy tantost la pucelle !" Quant Dis entendit la nouvelle, Ses chevaus hasté et son erre Et durement, sans mot dire, erre. (MACH., C. ami, 1357, 87). Ledit duc d'Alençon assembla moult grant gent et se ala metre en ladite ville d'Abbeville et rompit le *passage* audit roy d'Engleterre (CAGNY, Chron. M., 1436, 17).

- *Ouvrir le passage à qqn.* "Ouvrir la voie à qqn (au propre ou au fig.), le faire passer" : Quant le *passage* a tous ay bien ouvert, En nostre enffer je les sers a couvert, Sces tu commant ? Par belles legions. (LA VIGNE, S.M., 1496, 477).

- *Lettre de passage.* "Laissez-passer" : Et nous bailleroient lesdiz monseigneur Henry de Bar et monseigneur de Coucy leurs lettres de *passage* pour retourner en France. (Voy. Jérus., c.1395, 98). ...mon dit seigneur fist les monstres et cassa ceulx qui estoient à casser, et les gens de bien mist en ordonnance, et les meschans et tout leur bagage en furent envoyés ; et eurent lettre de *passage* de mon dit seigneur. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 188).

2. [L'idée prédominante est celle de difficulté] : Car de .c. encontre .j. i a trop fort *passage*. Par force fu getés a terre sus l'erbage (Bât. Bouillon C., c.1350, 148).

- Prov. : Commencement n'est point fusée. Au prime vient le dur *passage*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 664).

3. En partic. "Traversée sur un navire"

a) "Traversée d'une rivière, d'une voie d'eau" : Et de là se parti ledit Temir Bey et s'en ala sur la riviere d'Eufrete, qui est une moult grosse riviere, et là fist faire en V jours tant de vaisseaux et de *passages* qu'il passa ses gens en moins de deux jours et demi, qui estoient plus de million et demi. (Doc. 1403. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 55, 1894, 454). [Ou faut-il comprendre "ce qui permet de passer la rivière, embarcation, bac ?" ; var. *de barches et de passagers*]

b) "Traversée en mer, voyage d'outre-mer" : ...vezla Le maistre [du navire] (...). Je vous dy qu'il vous fault avoir, Se voulez parler du *passage*, Un homme parlant son langage (Mir. fille roy, c.1379, 57). Pour le haste de mon *passage* Qu'il me couvient faire outre mer, Tout ce que j'ay en mon courage A present ne vous puis mander. (CH. D'ORLÉANS, Car. C., c.1415-1440, 140). Abridés vous, et sans demeure Alons monter sur la naville. Elle est preste et est ja en l'isle Ou nous devons prandre a nater. J'ay ja du *passage* accorder ["J'ai de quoi payer la traversée"] : Cent solz en avra le pastron. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 177). ...les Vénitiens (...) traitoient durement et très-austèrement infinité d'hommes, qui par devers eux venoient pour avoir *passage*, et n'en passaient nuls, sinon de qui ils pouvoient avoir argent. (...) Une chose toutesvoies y avoit bonne devers eux ; car, s'ils eussent livré *passage* à autant de monde qui venoit devers eux tous les jours atout la croix en leur poitrine (...), il en fust venu si grand playe et si grand foulle tant à eux comme à autrui, et telle desrision à la chrestienté, que jamais n'eust esté réparable (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 48).

- *Faire passage à qqn.* "Faire traverser la mer à qqn" : ...ou cas que mondit seigneur le Roy ou ses successeurs, pour l'utilité du royaume voudroient ordonner et mectre sus aucunes armées oudit pais de Flandres, en aucuns des pors d'icellui, pour faire *passage* à puissance de gens et de navire en Angleterre (Ch. VI, D., t.1, 1403, 251).

c) "Croisade" : [Croisade de Pierre I^{er}] Il prist ferme conclusion, À grant deliberation, Par maintes fois en son corage, Qu'il entreprenroit le *passage*. (MACH., P. Alex., p.1369, 11). Se ses peres, qui roy estoit, Et qui coronne d'or portoit, Sceüst dou fil l'entrepresure, Et qu'il metoit toute sa cure En ce *passage* seulement, Trop s'en courroussast durement, Si l'en peüst espoir retraire, Par force ou par sarrement faire. (MACH., P. Alex., p.1369, 13). Apres fu le roy de Hongrie, Qui promist confort et aïe Au *passage*, et y mettera, Quant li poins et li tamps sera, Son corps, sa chevance et dou sien Autant comme autre roy crestien. (MACH., P. Alex., p.1369, 41). Si li respondi qu'il feroit Einsi com li rois de Hongrie ; Et de ce ne se doubtoit mie, Qu'il penroit à lui exemplaire, Et feroit ce qu'il vorroit faire, Car il desiroit le *passage* Et le tres saint pelerinage. Li roys de bon cuer les mercie De leur confort, de leur aïe (MACH., P. Alex., p.1369, 45). Nous disons que vous n'estes saiges, Quant vous voulés faire *passages* Contre Sarrazins ou paiens (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 26).

- *Le (saint) passage (d'Outremer)* : Comme nous aions veu la grant volenté que le roy nostre sire a a faire le *passage* d'Oultremer... (Doc. 1334. In : P. Gasnault, Bibl. Éc. Chartes 120, 1962, 177). Premièrement, a recehu du tresaurier du saint *passage*, de la somme de 10000 l. tournois (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1335, 10). ...pour le grant profit et avancement du saint *passage* d'Oultremer (Doc. 1335. In : J. Miret, Le Moy. Âge 20, 1917-1918, 64). ...Si revenray à ma pensée, Dou damoiset, que Dieus confort, Qui pensoit jour et

nuit si fort Au saint *passage*, que, sans doute, Il y metoit s'entente toute. (MACH., P. Alex., p.1369, 16). ...de vie à trespassement Li roys de France ala briefment ; Et aussi fist li cardinaus Qui en ce fait estoit legaus. Dont ce fu pitez et damages, Car li sains et devos *passages* En fu tous au recommencier ; Car on se devoit adrecier À ces II. par especial, Comme à seigneurs et court roial. (MACH., P. Alex., p.1369, 23). ...Et pour ce qu'il voloit traitier Comment il li feïst aye De gens, d'avoir ou de navie, Pour le tres saint pelerinage, Qu'on appelle le saint *passage*, Car cils roys l'avoit entrepris ; Et qu'il aroit honneur et pris, Se o li le voloit entreprendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 33). Encores, ma tres douce dame, je vous recommande le saint *passage* d'oultre mer et le secours de la Terre Sainte et tous ceulx et toutes celles qui ont devotion, desir et esperance que le saint *passage* se faisse et que la sainte cité de Jerusalem et la terre sainte soyent delivrees de la main des anemis de la foy (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 397). Ce bon roy, qu'on devoit amer, Pour le *passage* d'Oultre mer Les princes christiens aloit Priant (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 69). ...ce très saint *passage* de Prusse qui briefment contre les Sarrasins se faisoit (LA SALE, J.S. E., 1456, 292).

. P. ext. "Pèlerinage" : Desquelx nasquist mademoiselle Marie, qui fut mariee a monseigneur Robert, daulphin de Vyenne ; laquelle trespassa a Lesmirre, faisant le saint *passage* avecques son mary en Jherusalem. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 179).

4. Au fig. "Fait de passer d'un état à un autre"

a) [À propos de la vie qui conduit à l'au-delà] : Encores est a scavoit que Dieu est aultrement ez creatures de ce monde estans en ceste pelerinage et *passage*, et aultrement ez benois, qui sont ou royaume des cieulz et ou pays de repos eternel. (Somme abr., c.1477-1481, 126). Cestui eut Plaudes à disciple, le plus vif en engin que l'on sceust et, lorsqu'il commançoit, mort lui coppa le *passage* de vie, dont fut grant dommage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 108 r°).

- *Le passage de mort*. "La mort" : En la sueur de ton visage Prandras ton pain et ta substance, Jusques tu retournes au *passage* De mort, qui t'a en sa puissance (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 64).

- "Mort" : ...et avoit d'emprès luy son fils le cardinal d'Authun, qui luy donna toute absolution de peine et de coulpe, telle que le pape, et l'assista de la foy vaillamment jusques au derrenier article du *passage* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 214).

b) "Fait de passer d'un état (psychique, affectif...) à un autre" : S'en entray en une pensée, Sus le tans passé apensée, Ou je pris un courtois deport, Li quels me mena au droit port Pour passer de doleur en joie, Si comme autre fois fait avoie. Quant ce dous *passage* senti Et que mes cuers se consenti Au penser debonnairement, Je congnu mon aligement. (MACH., D. Aler., a.1349, 384).

C. - P. méton. "Endroit par où l'on passe (avec plus ou moins de difficulté), lieu de franchissement"

1. Au propre : Et quant je vins seur le rivage, N'i vi pont, planche ne *passage* Par ou je peüsse passer. Si pris durement a penser Comment et par ou passeroie En vergier, et rapasseroie, Car l'eaue estoit parfonde et large (MACH., D. Lyon, 1342, 163). Si s'en ala a grant eslais Droit devant le triste palais D'enfer ou mainte ame dolente Pleure, souspire et se demente. A l'entree de ce *passage* Trois dames ot, pleines de rage, Et s'estoient si grans maistresses Qu'elles s'appelloient deesses, L'une d'orgueil, l'autre d'envie, L'autre de toute tricherie. (MACH., C. ami, 1357, 82). ...Afin qu'entrée, ne *passage* Ne truit par terre ne par nage, Par quoy se mette en ce royaume. (Mir. ste Bauth., c.1376, 125). ...les Anglois (...) estre

irritez à faire plus grans dommages ou pais environ et ailleurs, et tenir le *passage* plus restraint et plus estroit, et empescher tous les vivres et marchandises dessusdis et autres necessités pour ladicté ville de Paris. (FAUQ., I, 1417-1420, 352). ...comme ceste mule, qui de VIII jours n'avoit beu, parcut la riviere, courant sans demander pont ne *passage*, elle de plain vol saulta dedans (C.N.N., c.1456-1467, 313). ...Jardins plaisans, fleurs de douceurs remplies, Et de beaultez sur toutes acomplies, Petiz prëaulx, *passages* et barrieres, Costé fontaines et petites rivieres Pour s'esjouir et a la fois s'esbatre, Ou sont ymaiges antiques d'albastre, De marbre blanc et de porphire aussi (LA VIGNE, V.N., p.1495, 248).

Rem. Ds l'ex. suiv., *passage* est du genre fém. (désigne ici un lieu où l'on peut passer moyennant deux navires mis côte-à-côte sur la rivière dont ils occupent la largeur) : Nos navires bien faites sont ; Au lez de la *passage* sont. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 191).

- *Eslire passage*. "Choisir un lieu par où passer" : LE PORTIER DE LA VILLE. Que grant deable sçai ge ? SOUBDAN. Puisque par cy avons esleu *passage*, Ouvrez nous tost et que plus on ne raille. LE BOURGOIS. Brief congnoistrez que vous n'estes pas sage Si une foys approchez la muraille. (LA VIGNE, S.M., 1496, 231).

- En partic. "Endroit prévu pour passer (souvent moyennant un droit)" : Tant que Nassardins les vint querre Li renoiez, car en la terre N'avoit homme qui les peüst Si bien conduire ne sceüst, Pour ce qu'il savoit les langages, Le pais et tous les *passages*. (MACH., P. Alex., p.1369, 190). Autretel est il des pontoniers et gardez des *passages* des rivieres, especialment sur la Sone et sur le Roone. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 67). Item, ce jour a esté pourparlé sur la provision des petis pons et *passages* pour le marrain (BAYE, I, 1400-1410, 220).

. *Ports et passages* : Item, ilz sont frans d'alouages et frans de coutume de vendre et d'acheter es fo[i]rez et marchiéz et es pors et *passages* de toute la terre qui fu au conte de Meullenc. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 104). ...en oultre que es pors, *passages* et yssues desdis royaume et Dauphiné soient ordonnez et commis diligens explorateurs qui aient pover de prendre et arrester les personnes et finances que on transportera hors desdis royaume et Dauphiné (FAUQ., I, 1417-1420, 111).

- ART MILIT. "Lieu où l'on peut passer" : Saint Germain est la clef et le *passage* Ou passer fault, soit a gaing ou dommaige, Et dont se doit saisir et acoustrer Qui au royaume de Napples veult entrer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 245). Avant que le roy fust jointc à Saint-Germain, s'en alla le roy Ferrand en grand desordre et habandonna la ville et *passage*. (COMM., III, 1495-1498, 92).

- En partic. CHASSE "Lieu où passe le gibier" : ...quant il [le sanglier] saudra par dessus le passoir [var. passoir, *passage*]... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 158). Tous mes levriers prins (...), allans au *passage* ; Mais la beste (...) Ouýt les chiens (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 275).

- [Contexte métaph.] : Mais pas n'avoie bien apris Tous ses tours [d'Amours], quant l'amer empris ; Si faurra que je les aprenge Et que le frein a mes dens prengne, Se je vueil vivre en son servage. Je n'y voy plus seür *passage*, Car je sens et voy clerement Par mon fait, et non autrement, Que cuer d'amant qui aime fort Or a joie, or a desconfort, Or rit, or pleure, or chante, or plaint (MACH., R. Fort., c.1341, 32). Tu m'as demandé ung point et *passage* qui m'est troupe difficile a octroyer, que je doyeve relinquer a mes dieux par lesquelx je me gouverne pour adourer ton seul dieu, du quel tu m'as parlé. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 6).

. [Désigne ici l'endroit par lequel le mal peut s'insinuer pour nuire aux hommes, malgré la résistance qu'on lui oppose] : Helas, qui pouroit cloire l'uy Et le trelhis A traïson et a malice ? (...) Tousjours pertuis Trouve malvaitié, forte espice ! (...) Maulvaitié a divers *passaiges*. (Pass. Auv., 1477, 111).

2. [Avec insistance sur l'idée de difficulté] "Endroit difficile à passer (au propre ou au fig.)" : Car li chastiaus est fors, felon sont li *passage*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 195). A Olophernés fu conté Comment li Juif sont monté Sur les montaignes, pour deffendre Le *passage* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 218). Et est environnee d'une eue parfonde et lee, sy que nul n'y puet passer se par ung pont non, si est le plus perilleux *passage* du monde, car il est si estroit que nul n'y puet passer a cheval. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 70). ...pour faire mon conte du légat archevesque de Milan, qui vint battant ferrant à Brusselles, tout escolé et du pape et du roy, à poste de l'un et de l'autre ; mais trouva bien un fort *passage* toutesfois, et plus estroit qu'il n'eut cuidié avant venir là. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 352).

3. Au fig. "Difficulté, moment, épisode difficile, douloureux" : Mais le bon saint, courtois et saige, Paciement print ce *passage* De ceulx qui luy furent nuisans. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 200). ...accoutumé et apprins du fier et redoubté mestier et *passaige* de champ cloz. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 165). Hellas, s'on m'eust donné doctrine Lors que j'estoye en jeune eage, Chastjement et discipline, J'eusse evicté ce dur *passaige* ! Oj, ma mere fut peu sage De m'avoir tant amygnoté ; Pleust a Dieu que de malle rage En son corps je fusse avorté ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 320).

- *Passer le passage / ce passage*. "Passer un mauvais pas (en partic. celui de la mort)" : Nulz advocas pour quelconque replique Ne scet plaidier sans passer ce *passage*, Ne chevalier tant ait ermine frique ; Tuit y mourront, et li fol et li sage (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 183). Passer m'a fait ce *passaige* Et paier doulent truaige (Narcissus, p.1426, 302). Pour rachapter nature humayne a point, Si ung homme n'avoit la suffisance De satisfaire a ceste dure offence, Ne pouoit Dieu, en son hault paradis, Une ange prendre, voire pour une dix, Et luy donner si grant prehemynence De dignyté et haultayne influence Que digne fust de passer ce *passaige* (LA VIGNE, S.M., 1496, 338).

Rem. Autres ex. ds DI STEF., 651a.

D. - P. méton. "Droit dont on s'acquitte pour passer, droit dû pour la traversée d'une contrée, d'un pont..." : Des *passages* du pont Hebert et de St Fromont sur la riviere de Vire, par le compte de Martin l'Ours, viconte et receveur de Carenten (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 51). ...et leur accorda que eulx fussent quictez par tout Engleterre et Normendie de tonnelieu, *passage* et pontage et pasnage et regart de forest, et de toutes coustumes de leurs choses. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 2).

- (*Droit de*) *haut passage*. "Droit de douane" : ...les hault *passages* et impositions forraines (Trés. Reth. L., t.3, 1418, 14).

Rem. *Droit de haut-passage* : A. Henry, *Z. rom. Philol.* 59, 1939, 337 ; Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 205.

- "Tribut imposé par une armée qui passe qq. part" : ...iceulx escuiers en venant au mandement de mondité seigneur en armes pour le servir et acompaigner furent loigiez sur la terre desdiz Mathelins et y prindrent vivres et forraiges, ainsi que gens d'armes pour leurs vivres et *passaige* ont accoutumé (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 425).

- [Contexte métaph.] : Pallas li pronmist grandement Qu'elle le feroit le plus sage Qui au monde deüst *passage*, Mes que la pomme li jugast, Et qu'a tous jours li demourast. Et Juno qui pas ne fut siche Ly pronmist que tout le plus riche Qui fust au monde le feroit, Se la pomme li offroit Par jugement a la plus belle. (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 16). DEUS. (...) Et toy quil reçoix les *passaigez*, Ensay moy, sy feras que saige. Plux publicque de toy ne vy, Tu as nom Mathé et le c[r]y ; Suy moy, tes pechiers te pardonne. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 123). [Réf. à Luc 5, 27]

E. - [Corresp. à *passer* III C 3] "Action de contracter, contrat" : A dieu te dis, ma mie, sur ce *passage* Vy et me ayme ! quelque fois nous dirons Autre chose [comme des amants qui doivent cacher leur amour], mais de ce te prions Que ne croies que moins brule que toy Du feu d'amours (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 138).

Rem. SAINT-GELAIS, *Ep. d'Ov.*, ds GD VI, 22b. [R. M.]

PASSAGER, adj. et subst. masc. (passager¹)

[GD : *passagier* ; FEW VII, 714b : **passare* ; TLF XII, 1093a : *passager*¹]

I. - Adj. [D'une embarcation] "Qui fait traverser un bras de mer, un cours d'eau" : Si lui fut depuis dit de par le roy que il assemblast au port de Laudrignier en Bretagne autant de fors bateauls *passagiers* qu'il pourroit recouvrer (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 371). "Qui transporte des passagers" : Qant il furent venu a Douvres, on lor pourvei vassiaus de par la roine. Il esqiperent lors chevaus, et puis entrerent ens es vassiaus *passagiers*. Et la prist messires Thomas Wage congiet a euls, et retourna deviers la roine, (FROISS., Chron. D., p.1400, 100). Et fist faire tantos grant amas de naves et de vassiaus et de nefes *passagieres*, et traire viers les pors de Pleumude, de Wesmude et de Dardemude (FROISS., Chron. D., p.1400, 577).

II. - Subst.

A. - "Bateau servant à passer un cours d'eau, un bras de mer" : Gieffroy Lataire, maistre du *passagier* Noqueron, pour lui et 5 compaignons (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 139). Toutes ses gens entrerent et monterent, ... et se desancrerent dou Qai de Londres, et singlerent aval la Tamise ..., et puis entrerent en mer ; et pooient estre environ .VIxx. vassiaus, nefes, balengiers et *passagiers*, .IIIIIM. hommes d'armes, chevaliers et esquiers et douse mille archiers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 403). J'ay sceu à ceste heure comme aucuns Escossoys qui estoient en ung navire devant Harfleur ont voulu prendre Poyctou, (...) le quel estoit embarqué en ung *passager* (Lettres Louis XI, V., t.4, 1469-1472, 179). Ung seul navire d'Eu print deux ou trois de ces petitiz *passaigiers*. (COMM., II, 1489-1491, 31).

B. - [À propos d'une pers.]

1. "Passeur" : Et puis Abus, le *passaigier*, Te conduyra par seure sente. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 157).

- "Celui qui fait traverser un bras de mer, un cours d'eau, batelier, passeur" : Denis Le Dyvoys, *passagier*, pour passer et rappasser monseigneur Robert de Houdetot 24 d'aoust, de Hareffleu a Honneffleu 10 s. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 56). ...I vouloit passer la riviere Dordogne, et s'en ala au port pour cuider passer, mais il ne trouva point le *passager*, si se mist tout seul en vaisseau (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 39). À Jehan Bernard, *passaigier* au port Saint-Cire - pour avoir passé et repassé oudit mois, les chevaux et hacquenées dudit seigneur, quant il alloit à la chasse (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 366).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

2. "Celui que l'on fait traverser, qui traverse un bras de mer, un cours d'eau, voyageur" : Et me fut dit à ce disner que, dès ce que le *passaigier* fut arrivé d'Angleterre, qui leur avoit porté ceste nouvelle, que en moins d'ung quart d'heure chascun portoit ladicté livrée. (COMM., I, 1489-1491, 208). Rasteaux legiers sur la mer voyaigiers, Petiz plongiers pour ravir estrangiers Et *passagiers* submitte a fons et ryve, Incontinent que la fortune arrive. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

3. "Celui qui perçoit le droit de passage" : ...les religieux, abbé et convent de l'abbaye de Moureilles ou diocèse de Maillezaies acueillèrent à varlet et serviteur ledit Blanchart, à estre *passager* et les servir en cellui office et autrement à certain port et passage qu'ilz ont audit lieu de Moureilles, où les marchans du païs de Poitou passent pour aller à la Rochelle (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 266). [R. M.]

PASSAGER, verbe (passager²)

[GD : *passager* ; FEW VII, 714b : **passare* ; TLF XII, 1094b : *passager*²]

"Passer" : ...sont mors d'entre eulx Turcs de XII à XV mille et quasi toulx les principaulx, reservé le bacha, selon le raport de toulx ceulx qui s'en sont fuyz audit Roddes et encore selon le raport de Turquie se dict bien plus largement, car il n'estoit jour que de notre artillerie de Roddes ne s'en tuast infiniment en telle fasson et magniere qu'ilz n'osoient *passager* si non a trait de bombardes. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 161). [C. H.]

PASSAGEUR, subst. masc. (passageur)

[T-L : *passagëor* ; GD : *passageur* ; FEW VII, 714b : **passare*]

"Propriétaire ou fermier d'un bac"

REM. Doc. 1362 et 1460 ds GD VI, 22b-c. [R. M.]

PASSANT, adj. et subst. masc. (passant)

[T-L : *passer*¹ (*passant*) ; GD : *passant* ; GDC : *passant* ; FEW VII, 710b : **passare* ; TLF XII, 1094b : *passant*]

I. - Adj.

A. - [D'une chose] "Qui passe qq. part" : ...et en l'espasse qui est ymaginée inmovable soit une ligne ..ab.. *passante* par le centre et infinye d'une part et d'autre (ORESME, C.M., c.1377, 102).

- [D'une pers.] "Qui est de passage" : ...la dame du chastel reçoit elle volentiers chevaliers *passans* ? (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 545).

B. - HÉRALD. "Qui figure l'animal représenté horizontalement, comme s'il passait" : ...le premier portoit ung escu d'azur a ung lyon *passant* d'or (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 380). Et de geulez y ot assis par estudie .I. lionchiel *passant* en mylieu par maistrise (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 185).

C. - Au fig. [D'une chose]

1. "Passager, changeant" : Ces quatre qualitez sont chaleur et froidure, moisteur et secheresse, dont les deux sont des sages philosophes appellees actives pour la forte vertu et la grant efficace qu'elles ont es euvres de Nature. Et les autres deux sont appellees passives pour ce qu'elles sont plus *passans* que les autres et de moindre vertu. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 4).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

2. "Qui dépasse tout, suprême" : Aultres signes d'amour *passant* T'a faiz [ou "des signes qui dépassent tout (autre) amour" ?] (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 348).

II. - "(Personne) qui passe qq. part"

A. - "Celui qui passe d'un endroit à un autre par voie d'eau" (synon. *passager*) : ...lequel suppliant estant, ung certain jour puis six sepmaines ença, audit port pour passer les *passans*, vit de loing venir de devers la Rochelle cinq ou six marchans, avecques leurs chevaux chargez de fer et autres marchandises, tirans vers ledit port, comme il sembla audit suppliant (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 266).

B. - "Celui qui passe par un endroit, passant" : La fenme fole, plaine de noise, qui segnefie heresie, appelle les *passans* et aux foursenéz parle en criant : ... (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 95). Item, se toute la cité ou communauté ou ceulz qui y ont dignités, comme sont les principaux gouverneurs, mectoient leur estude a recevoir honorablement aucuns estranges messages ou *passans*, ou a envoyer hors aucuns nobles dons ou a les offrir et faire presentement ou se il convenoit faire aucunes grandes retribucions a autres pour leur bien faiz, en teles choses despent le magnifique (ORESME, E.A., c.1370, 245). ...il mist une lay que les princes qui seroient esleus eussent les cures des choses communes et des estrangez et *passans* et des orphenins. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 95). Et dit que le lundi avant la Saint-Jehan-Baptiste derrenierement passée, il et un autre avugle alerent seoir ensemble sur la chaucée enemy la villete Saint-Ladre, lez Paris, pour demander les aumosnes aus *passans*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 422). Si en y a a grant plenté, Et en tel maintien sont planté Que souleil d'esté trop divers Ne froidure de temps d'ivers Ne pourroit grever les *passans* Qui par ce lieu sont trespasans. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 33). LE LARRON. (...) Aux boys, tout coy soubz ses fuellages, M'en vois guster quelque *passant*. Il m'est deu de grans arrerages. Je m'en payeray brief en passant. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 6). Confourté veul toust le *passans*, Et conduire petit et grans Sans peril et sains destorber. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 139). Ce jour aussi, le roy ordonna que en chacun quartier de Paris feust fait des feux et ceulx dudit quartier estre ilec en armes, et que en chacun desdiz carrefours y eust ung notable homme esleu pour parler aux *passans* parmy les rues et savoir qui ilz estoient et où ilz aloient. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 126). MATHATIEL [au juif]. Je suis tout las De regarder cy les *passans*. LE JUIF. Vient il riens ? MATHATIEL. J'employe mes cinq sens De faire du tout le possible, Mais il est a vous impossible D'estre payé de voz debtours. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 104).

Rem. FOUL., *Policrat.* B., V, 1372, 6/134.

- "Celui qui passe en voyage, voyageur" : ...des *passans* de France alans en Flandres (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 186). ...les larrons (...) venoient desrober les marchans ou les *passans* (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 150). Elle n'est a nul reffusee, Mais preste pour tout les *passans*, L'ostellerie [de Pensee...] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 481). Le roy tres noble entre mil et cinq cens, Par meure et bonne deliberacion Pour mieulx conduyre et mener les *passans* Dela les mons, fors, foibles et puissans (...), Qui n'avoyent pas les couraiges failliz Pour eulx deffendre ou pour estre assailliz Ne pour peler a leurs haygneux chastaignes, Fist ordonner de passer les montaignes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 137). PREMIER LARRON (brigant). Je suis en tribulacion, Qu'il ne vient cy quelque *passant*, Pour avoir nostre pencion Ou tost ou tart. (LA VIGNE, S.M., 1496, 276).

- Adj. : Ce compte fait, par gens *passans* Je le feis porter a la court (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 208).

- "Celui qui passe dans la vie, mortel" : Hé ! dame des cieus descendue [Raison], Cler dyamant resplandissant ! Grant louhange vous est bien deuhe, Tresnoble rose florissant ! De Dieu eternal tout

puissant Estez envoyee, com je croy, Obvier tout autre *passant*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 202).

III. - Subst. "Anneau formant appendice à une boucle et servant à enrouler le pendant de la ceinture" : ...partie de laquelle sainture boucle et fermailles d'argent qui ont été trouvez sur lui, c'est assavoir la boucle, mordant et III *passans* d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 517). Une autre ceinture (...) où sont une boucle et un mordant d'or, un *passant* à six cloux percies (Ch. VI, D., t.2, 1418, 334). [R. M.]

PASSAUMENT, adv. (passaument)

[T-L : *passable* (passaument) ; GD : *passaument* ; FEW VII, 717a : **passare*]

"Et au delà, et davantage" : Là furent toute jour et la nuit ensemment, Et laissirent les mors sur les kamps plainement ; Et s'en perdirent bien X mille *passaument* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 174). [R. M.]

PASSAVANT, subst. masc. (passavant)

[T-L : *passavant* ; GD : *passavant¹/passavant²* ; GDC : *passavant* ; FEW VII, 722a : **passare* ; TLF XII, 1096a : *passavant*]

I. - "(Cri de guerre des comtes de Champagne)"

Rem. Ex. de DESCH. ds GD VI, 23b.

II. - "Machine de guerre, tour roulante" : Les seigneurs... avoient fait charpenter un engin sur quatre roes, auquel engin avoit trois estages, et en chacun estage povoient XX. Arbalétriers... que ilz appeloient un *passé-avant* (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 193). [GD VI, 23b]

III. - "Coup, bourrade" : Sont gens hardis Pour departir coups estourdis Et bailler maint lour *passavant*. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 255). Tire avant, tire, malheureux, Ou tu auras un *passavant*. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 258). Les larges ne sont jamés siches. Je vous veulx donner largemant. Empogniés moy ce *passé-avant*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 173). Une pillette sans mortier Ne sert pas un clou a soufflet, Se n'est pour bailler un soufflet A aucun, ou un *passé-avant*. (Menus propos P., 1461, 88). Vous recev(e)rez ce *passé-avant* Et tant moins sur vostre museau. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33). LEVIATAM. Prenez derriere et moy devant, Avant, dyables, avant, avant ! BELPHEGOR. Je luy donray maint *passavant*. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6027).

Rem. Cf. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 130. [R. M.]

PASSE-BIEN, subst. masc. (passe-bien)

[*FEW VII, 722a : **passare*]

"Satisfaction, agrément" : Vescu avoit neuf ans ou plus Joyeux le plus qui fust sur terre, Et de son temps tout le surplus S'attendoit et estoit conclus Pour un *passé-bien* cent acquerre ; Mais fortune qui mène guerre Souvent à ce que l'on devise, En disposa d'une autre guise. (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 68). [Seul ex.] [R. M.]

PASSE-BON, subst. masc. (passe-bon)

[GD : *passébon* ; FEW VII, 725a : **passare*]

Pomme de passébon. "Pomme de première qualité"

REM. Doc. 1462 (Normandie) ds GD VI, 24b. [R. M.]

PASSE-BRUIT, subst. masc. (passe-bruit)

[GD : *passébruit* ; FEW VII, 725a : **passare*]

[A propos d'une femme] "Celle qui, par sa beauté, fait plus de bruit que toutes les autres" : Et entre les autres, y avoit une dame, femme au maistre-d'hostel de la royne, qui, par ses manières et beau port et danses, en blessa en coeur une douzaine, car estoit la droite gorgiasse et le *passé-bruit* de la route. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 28). [Seul ex.] [R. M.]

PASSE-DROIT, subst. masc. (passe-droit)

[GDC : *passédroit* ; FEW VII, 722b : **passare* ; *FEW III, 89b : *directus* ; TLF XII, 1104a : *passé-droit*]

"Écart par rapport au droit" : Qui bien se veult garder De plusieurs *passédrois*, C'on ne le puist larder D'un mauvais havreudois, Soit doulx, humble et courtois (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 43). [R. M.]

PASSE-FLEUR, subst. (passe-fleur)

[*FEW VII, 725a : **passare*]

"La fleur des fleurs ; celle qui, par sa beauté, dépasse la plus belle des fleurs" : Dames grand nombre et damoiselles Avoit liens à choys de joye, Et sy avoit de biens en elles Autant ou plus que d'estincelles En ardant flambe qui flamboie, Dont une qui à droit monjoye Et *passé-fleur* estoit de toutes, Choisit par entremy ces routes (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 111).

REM. FEW : «"agrostemma coronaria" (seit Est 1538) (...), "pavot des blés" (Hornk 1599 - Oud 1660)» ; cf. FEW VII, 727b, n.60. [R. M.]

PASSE-GLOIRE, subst. (passe-gloire)

[FEW VII, 725a : **passare*]

"Ce qui surpasse tout en gloire" : HERODE. (...) Vela *passégloire* mondaine. HERODIAS. Regardés comme elle mayne Son maintien, son plaisant regard ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 99). [R. M.]

PASSE-GRACE, subst. (passe-grâce)

[*FEW VII, 725a : **passare*]

"Grâce extrême" : Et Dieu ne peut-il faire un ayde, Un tantelet de *passé-grâce* A un plus qu'à un autre, lasse ! (CHASTELL., Mort Phil. Bourg. K., 1467, 261). [R. M.]

PASSE-NAGE, subst. masc. (passe-nage)

[GD : *passénage¹* ; FEW VII, 723a : **passare*]

"Droit de passage (en partic. d'un cours d'eau)"

REM. Formé de *passé* et de *nage*. Doc. 1412 (Tournai) ds GD VI, 26b. [R. M.]

PASSE-PASSE, subst. masc. (passe-passe)

[GDC : *passé-passe* ; FEW VII, 723b : **passare* ; TLF XII, 1107b : *passé-passe*]

"Tour d'adresse, tour d'escamotage des prestidigitateurs, des illusionnistes"

- *Jouer de passé-passe.* "Faire des tours d'adresse" : [Cont. métaph.] Je n'aime jouer de *passé-passe* Avecque lui (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 166). À un Lombart qui a joué de *passé-passe* devant le roy (Comptes roi René A., t.3, 1476, 44).

. "Tricher" : Mais c'est des femmes la maniere : Souvent jouent de *passé-passe*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 343). [P. allus. iron. aux miracles accomplis par le Christ] Et n'esse mie l'enchanteur Lequel juoit de *passé-passe* ? Il a fait mainte bonne farse En Nazareth et Galilée. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440,

149). JUGE. Vous jouerez de *passé passé* Si vous laissez le jour passer. (LA VIGNE, S.M., 1496, 522).

. *Jouer de passé-passé à qqn.* "Tromper qqn" : L'EMPEREUR. Esperez vous envers moy de mesprendre ? SAINCT MARTIN. Mon chier seigneur, nenny, sauf vostre grace. L'EMPEREUR. Bonne raison ad ce ne puis entendre : Me voulez vous jouer de *passé passé* ? SAINCT MARTIN. Nenny, vrayment, mais puisque j'ay espace, Je vous diray pour quoy je suis venu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 244).

Rem. Cf. DI STEF., 651b. [R. M.]

PASSE-TEMPS, subst. masc. (passé-temps)

[GDC : *passetemps* ; FEW VII, 724a : **passare* ; TLF XII, 1151b : *passé-temps*]

"Occupation légère et agréable, distraction, divertissement" : J'ay volentiers oÿ parler d'amours Tousdis en bien, et enviz en mesdire, Et le parler m'en a semblé tousjours Un *passetemps* bien gracieux pour rire. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 389). Sont amortis tous mes deduis Que j'ai si longuement deduis Pour mon *passetemps* et plaisance. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 8). Est ce par jeu ou *passetemps* Ou s'il vous en va en ce point ? (CHART., D. Rev., a.1424, 308). ...tous les *passetemps* et joyes du monde, c'est à sçavoir de porter grands et excessifz atours (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 181). ...et de ce ne faites nulle doute qu'il ne soit cestuy meismez qui fist hier soir crier la jousté ; c'est son deduit, sa nourreture et son joieux *passetempz*. Or le laissons encore ung pou en ce soulacyer. (Comte Artois S., c.1453-1467, 20). ...pou de disners, de souppers, de bancquetz, de baings, d'estuves, et aultres telz *passetemps*, en son hostel et ailleurs, ne feissent jamais sans sa compagnie. (C.N.N., c.1456-1467, 24). La veissez une merveilleuse risée, et d'un costé et d'aultre, mais celuy qui en avoit le mains cause ne s'en pouvoit ravoïr. A chef de piece ce *passetemps* cessa [Madame et ses servantes ont joué un bon tour à Monseigneur] (C.N.N., c.1456-1467, 189). Après les bonnes cheres et aultres *passetemps* accoustumez, l'espousée fut couchée (C.N.N., c.1456-1467, 197). En ce temps, les gens de guerre de l'ordonnance du roy estans logez à Paris y firent de grandes cheres, et en lieu de *passetemps* y seduisirent plusieurs femmes et filles, qui par leur moien en laisserent et deguerpirent leurs mesnages et enfans, et les autres jeunes filles servans leurs maïstres et services, pour suivre iceulx gens de guerre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 111). ...entre autres *passé-temps*, se délectoit en chasses et en voleries où très-bien et très-modérément se contenoit (Faits Lalaing K., c.1470, 11). REBECCA. L'estat de bergerie me plaist, Car il est noble et magnificque. GARNIER. Je tiens et croy, de vray, qu'il n'est Estat plus seur ne pacifique. RACHEL. Il n'est vie plus auctentique. GOMBAULT. Il n'est *passé temps* plus serein. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 266). LE BAILLY. Garde n'ay d'y mectre replique, Car c'est ung homme sumptueux, Remply de tout bien auctentique Et sur tous aultres vertueux. Ses *passé temps* sont fructueux, Sa façon est toute amÿable, Son maintien doulx et gracieux Et sa valeur innumerable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 400).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. ...

- (*Faire qqc.*) en *passé-temps* : ...et par maniere de recreacion entre vos haulx, nobles et ardues negoces et affaires, en *passé temps* vous plaise le veoir [ce livre] et considerer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°).

- En partic. "Acte amoureux" : ...après ce bel *passetemps*, qui aucunement travail luy estoit, arriere s'endormit. (C.N.N., c.1456-1467, 76). ...la pouvre femme (...) s'attendoit d'estre festoyée de l'amoureux jeu et gracieux *passetemps* (C.N.N., c.1456-1467, 265).

- P. antiphr. : Tout le *passetemps* que le conte d'Artois avoit en sa maladie ne fu que de plaindre, gemir et faire regrez jour et nuit sans pouoir neant reposer (Comte Artois S., c.1453-1467, 113). [R. M.]

PASTEQUE, subst. fém. (passé-tèque)

[FEW VII, 724b : **passare* ; FEW XIX, 32a : *battiha*]

MAR. "Poulie" : ...4 poulies dites *patagues* pour la coursiere. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 148). ...deux piecez de bois pour refaire la postice de ladicté galee, deux tarelles, une porcion de menue corde neufve, trois marteaulx de fer, 6 veilles, deux cens petis clous pour *pasteque*, une quantité de grosses aiguilles et de fil gros, une sye, 25 plonmades, une marcheproie et une quantité de boiz pour asseoir lez canons et pour bendes a lez lier (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1390, 201).

Rem. Cf. FENNIS, *Gal.*, III, 1360-1363 qui conteste l'étymol. donnée par FEW VII, 724b. [E. P.]

PASSE-TOUT, subst. masc. (passé-tout)

[T-L : *passetot* ; GD : *passetout* ; FEW VII, 725b : **passare*]

"Celui qui surpasse tous les autres"

Rem. Nom propre ds DESCH. ms., GD VI, 28c. Var. de *passeroute* ds *Trois fils rois* P., c.1454-1463, 7/4. [R. M.]

PASSE, subst. masc. et fém. (passé¹)

[T-L : *passé*³ ; GD : *passé*³ ; FEW VII, 712b : **passare* ; TLF XII, 1096b : *passé*¹]

A. - [Idée de passage (d'une pers., d'un animal, d'une chose)]

1. "Lieu par où l'on passe, voie" : ...se aucun met en sa cloison ou approprié à lui le chemin commun ou le *passé* commun, il doit LXV solz pour l'amende (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 236).

Rem. Doc.1368 ds TLF.

- *Passé à degré.* "Marche (d'un escalier)" (synon. *pas*) : ...refaire et remassoner tout nuef les *passés* à degré de pierre de ladite chambre madame de Coussy, qui estoit desfaict (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 600).

2. "Vol d'oiseaux (et lieu où le vol passe)" : ...et doit on viser une bele *passée* [var. *passé*] par ou il [les mauvais] passent (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 298). ...tendre aus pinchons a la *passée* [var. *passé*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 301). ...quant il y a bonne *passé* de gais (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 304).

Rem. T-L VII, 429.

3. "Grain qui passe au moulinage (?)" : ... par quoy on ne porroit facilement jugier, se le grain du millet amené par ung chartier passant a Meun est portable en let sac ou en cretin, tissu d'osiere, pour, en la distinction des temps, servir en retraict a esclarchir le *passé* du molinet, a trop pesante moulture [Éd. "corps même du moulin", mis avec l'attestation de la p.352. V. *passé*²] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 840).

B. - [Idée d'une chose qui passe, qui forme un passage]

1. "Lisière (d'un drap)" : ...se aucun veult faire drap entre drap et demi-drap, il sera tenu de mettre au bout du demi-drap, une boutiere ou *passé*, laquelle *passé*, ou cas que ledit drap sera mis à la

poulie, sera ostée et vendue moullée et retraicte (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 70).

- [Sorte de parure] : ...Leur ostera *passes*, templettes, Carrures froncees, orillettes, Robes, cottes, bagues, fourreures (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 254).

Rem. Doc.1457 ds GD VI, 24a.

2. "But (au jeu de javelines)"

Rem. Doc.1383 ds GD VI, 24a.

- "Le jeu de javelines lui-même"

Rem. Doc.1463 ds GD VI, 24a.

3. Au fig. "Passage à l'équilibre budgétaire, déficit transitoire"

Rem. Doc.1493 ds GD VI, 24a. [R. M.]

PASSE, subst. fém. (passe²)

[GD : *passé*/*passée*² ; FEW VII, 727b, 728a : *passer* ; TLF XII, 1099a : *passée*²]

I. - "Moineau" : Passer (...) : moinel, *paisse*, mouchon (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 358). *Paisse* : passer (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 247). À Contesse femme du mareschal des logeys, pour achecter ce qu'il faut pour la *paisse* blanche (Comptes roi René A., t.2, 1476, 192). À Robbert, chevaucheur d'escuierie, (...) pour aller en Avignon porter une *passe* blanche à messire Jehan (Comptes roi René A., t.3, 1478, 210). ...quatre caiges - pour metre quatre *passes* sollitaires au Plessis du Parc (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 366).

Rem. Aussi *Comp. kal. bergiers C.*, 1493, 82 r^o.

II. - ART MILIT. "Engin de siège roulant en bois, à plusieurs étages garnis d'arbalètes, que l'on avance jusqu'au pied des murs du château ou de la ville à assaillir" (d'apr. LA CURNE II, 103b, s.v. *arbaleste*) : L'arche de paix, des aultres l'outrepasse, Forte que *passé*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 352).

Rem. Voir N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 30-31.

- *Arbaleste de passe*. "Forte arbalète" : Puis apres, faictes porter pierres De fais, tantoust sus la muraille, Broches ardant a grosses quarres Pour percer jalerant a maille, Maillez de plon, autre ferraille (...) Salades et grans bassinez, Oveq arbalestes de *passé*, Lances et fers bien affinez, Qu'i ne soit riens qu'on ne trespasse. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 551).

Rem. Doc.1480 ds GAY I, 46a, s.v. *arbalète*.

- *Trait de passe* : Arbalestes assez avons, Foison de bonnes coulevrines, Tret de *passé* a gros raillons (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 533). [R. M.]

PASSE, adj. (passe³)

[T-L (renvoi) : *passé*¹ ; GD : *passé*⁴ ; FEW VII, 743b : *passus*²]

Uves passes. "Raisins secs" : Passules ce sont raisins que l'en mangeue en karesme et les appelle l'en uves *passes*. (Grant herb. C., c.1450, 146). ...aucunefois il peult user de poire et de coings et de datilz et pinees et festicis et corintes et uves *passes* et eufz molés sans l'aubun et puis poissons qui ont escames d'eaues petreuses, nettes et courans, loings de estangs et de lacz (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD VI, 24b. Cf. aussi : Le tiers [enseignement] est que le raisin nommé uva *passa*, c'est a dire raisin de karesme, nuyst a la ratelle et fait en luy oppillation, mais est utile aux rains a cause qu'elles provoquent l'orine et mondifient les rains. (Rég. santé corps C., 1480, 90). [R. M.]

PASSÉ, subst. masc. (passé)

[FEW VII, 711a : **passare* ; TLF XII, 1100a : *passé*¹]

A. - "Temps passé (à qqc., dans tel ou tel état)" : Car Marie en la maison sejournoit et hors aloit hastive, estive estoit, en après demoura avec Elizabeth le *passé* de trois mois, non pas qu'elle prensist delectation a estre en extrange maison mais pour che qu'il lui desplaisoit d'estre veüe souvent en publicque (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 360).

B. - [P. oppos. au présent et à l'avenir] "Temps passé, temps révolu, le passé" : Les choses corporelles subgeites a movemens et mutations soubz le temps n' ont jamais ensemble leur estre passé, ne leur estat advenir, car le *passé* leur est ja tollu, et le futur leur reste a attendre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 161). BOURREAU. (Il montent tous deux au hault de l'eschelle, puis le bourreau lui met a point son cas en disant ce qui s'ensuit :) Mon amy, au temps advenir Ne pencez plus, mais du *passé* Veillez vous present souvenir, S'en bien vous l'avez compassé. (LA VIGNE, S.M., 1496, 319). [R. M.]

PASSEE, subst. fém. (passée)

[T-L : *passée* ; GD : *passée* ; GDC : *passée* ; FEW VII, 711b : **passare*]

I. - "Passage"

A. - "Passage de qqn, d'un animal, de qqc." : Par cy a fait *passée* (Tristan Nant. S., c.1350, 627). Prions mercy du tems passé, Et pour les ames trespassees, Chascun, pas a pas, ses *passées* Face, avant que soit trespasé ["Effectuer son passage, fugitif, sur terre" ; Éd. : "revenir sur les traces, méditer"] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 465). Tant allay dont par le chemin patant, Large et batu de *passée* commune, Avec celle maintesfoys caquetant, Qui me conduyt en voye de fortune (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 222).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 338.

- À la *passée*. "Au passage" : Quant tu la verras au motier [ma tant desirée] Ou quelque part a la *passée*, Ne te mez pas en sa visee : Car perilleux est tel archier (FRAIGNE. In : CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 528). [ici sans doute allusion à la chasse à la *passée*, cf. *infra*] ...a la *passée* et entree du roy nostre sire. (Entrées roy. G.L., p.1485, 244).

- CHASSE *Prendre* [les oiseaux] à la *passée*. "(Chasse décrite chap. 135 et 136 ds HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377)" : Ci devise comment l'en prent les pinchons a la *passée* aus chans et aus abreis. (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 301).

- P. métaph. [Chez une prostituée] : TOST VERSEE [une prostituée] Saison de nostre mestier De hoher le prunier Est elle *passée* Pour une *passée* ? (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7).

- "Le fait, pour une chose, de passer, de se passer" : Par tant de fois disoie : "Ay my !" Qu'onc ne me veult souffrir ce deuil Que je dormisse goutte d'oeil. Sy estoit jà my nuit *passée* Et presque une heure davantage, Qu'oncques la dame trespasée Ne pouvoit faire sa *passée* Dehors de mon veillant courage ["ne pouvait quitter mon esprit en éveil"] (CHASTELL., *Outré am. K.*, 1449, 70). Paciënce par raison enduree Vainct desplaisir, couroux, despit et deul ; Paciënce par couraige portee Fait en main doeuil gracyëuse *passée* (LA MARCHE, *Triumphe dames K.-B.*, p.1488, 31).

B. - "Endroit où qqn, un animal ou qqc. passe, passage, ouverture" : ... Thibault de Premierfait, Qui a aux diz complaingnans fait Bochier les trous et les entrées Par ou ilz avoient

leurs *passées* ["passage de bêtes" (Éd.)] (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 338). Et, s'il vient aux *passées* ou le cerf sera passé, il le doit fere chascier routes une pïesce toutes les foiz qu'il vendra aux *passées*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 192). Par la mort precieuse fut enfer desgarny, Brisé et despoillié et diables escharnis ; De la loy de pechier fut la chartre cassee, Et de paradix est apparant la *passée*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 121). Foleur a fait grandes *passées*, Mains cueurs ont tout outltre passé (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 465).

- "Trace de pas" : ...et en le menant marcheoient sur toutes les *passées* qu'il [le boeuf volé] faisoit a ce qu'on ne peultz congnoestre le train ne les chasser au poursuire par ladite *passée* a cause de ce que la terre estoit fort couverte de naige. (Lettres rémission René II P.D.H., 1487, 163).

- En partic. "Endroit ou moment où les oiseaux passent" : ... l'en doit guetier ou il [a] bonne *passée* de pinchons (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 301).

C. - "Volée des oiseaux passants" : ... et doit on viser une belle *passée* par ou il passent [les mauvis] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 298).

II. - "Ce qui se passe"

A. - "Ce qui se passe ; difficulté" : Et par ce avrez dame en qui compassee Sera beauté qu' Amours scet preparer. Ainsi pourrez en tous lieux comparer Et en amant passer mainte *passée* ; Et tant sera honneur en vous tassee Que vous pourrez amoureux apparer. (CHART., L. Plais., c.1412, 154). NATHAN. ... je conseille Que pour ceste heure le laissons Et de rien plus ne le pressons (...). YSACHAR. Je suis de vostre oppinion ; Laissons ceste *passée* passer Et allons ensemble pensser Sur ce pas cy qu'il est affaire. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 122).

B. - "Tir (de bombardes)" : Puis fist mettre quatre bombardes devers la mer en la greve, quant la mer estoit retirée, et, quant la mer venoit, toutes les bombardes estoient couvertes manteaulx et tout, et estoient toutes chargées, et en telle maniere abillées que, dès ce que la mer estoit retirée retraicte, on ne faisoit que mettre le feu dedans, et faisoient aussi bonne *passée* comme si elles eussent esté en terre ferme (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 214). [R. M.]

PASSEL, subst. masc. (passel)

[T-L : *passel* ; GD : *passel*¹ ; FEW VII, 739b : *passus*¹]

Région. (Wallonie) "Sentier" : ... parmy le *passel* qui tent à alleir jusques al preit c'on dist à Malbeirt-Fontaine (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 260).

REM. Doc. de 1323, 1356, 1452 ds GD VI, 25b. [R. M.]

PASSELLE, (?) (passelle)

[Ø]

"?" : Forte fut la batalhe devant Landre el *passelle*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 637).

REM. Scheler, *Gloss.*, 221 : «Quid ? Selon B. = *pastène*, pâturage, prairie. Il est en effet probable qu'il faille corriger *pastelle*, = *pastellus*, dim. de *pastus* (pascuum). Cp. *pasture*.» [R. M.]

PASSEMENT, subst. masc. (passemment)

[T-L : *passemment* ; GD : *passemment* ; GDC : *passemment* ; FEW VII, 715a : **passare*]

A. - "Action de passer, d'aller au delà"

1. "Action de passer d'un endroit à un autre" : De ce *passemment* [du prêtre à l'autel] sera dit ou tiltre du prestre et de l'oroison. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 323).

2. "Déroulement dans le temps de qqc." : ...car toute delectacion est generacion, c'est a dire, flus et *passemment* de aucune chose sensible en nostre nature. (ORESME, E.A., c.1370, 400).

- Sur le *passemment de* + notion de temps. "Au delà de" : ...lediz suppliant (...) attendirent grant piece ledit greffier pour veoir s'il viendroit ou non ; lequel ne vint point. Et ilz voyans qu'il ne venoit point et qu'il estoit comme sur le *passemment de mydy*, ledit suppliant dist à la dicte hostesse que elle mist la nappe ; laquelle mise, se mirent à table (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 384).

3. "Fait de changer de situation, de passer d'un degré à un autre dans un métier" : ...si aucun ouvrier dudit mestier veult grandre à femme la fille d'aucun desdiz maistres, il sera receu à lever son ouvrouer en faisant son chief d'euivre, pourveu qu'il soit trouvé expert. Et ne payera, pour son *passemment de maistre*, fors seulement deux escuz (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 358).

B. - "Action de passer, de dresser (un acte)" : ...Les clers ordonnez à faire *passemments* seront presentez comme suffisans et loyaux par le fermier ou garde dudit tabellionnage au juge ordinaire d'Anjou (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1385, 481). ...pour ce que lesdictes lettres sambloient à la Court moult prejudiciables au Roy et que le Roy par ycelles estoit grandement deceu, et que à la conclusion ou *passemment d'icelles* n'avoient esté presens ne consentans aucuns des conseillers de ladite Court (FAUQ., I, 1417-1420, 123). Après le *passemment de laquelle* quittance, lesdiz notaires ou aucun d'eulx soy doubta de la manière du cas advenu, et dist audit suppliant que celui qu'il avoit amené passer ladite quittance n'estoit point Guillaume Macé, mais que c'estoit une tromperie. (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 163).

- P. méton. "Acte dressé et signé" : ...requérons en tesmoing desdictes choses les signes et *passemments de Jean Estienne et Jean d'Auray*, notaires de ladite cour de Rennes, estre appouzés à ces présentes avec les seaux des contrats dudit lieu. (Cartul. Laval B., t.5, 1435, 77). [R. M.]

PASSEMENTIER, subst. masc. (passemmentier)

[GDC : *passemmentier* ; FEW VII, 715a : **passare* ; TLF XII, 1106b : *passemmentier*]

"Celui qui fabrique ou vend de la passementerie"

REM. Doc. 1398 (Flandres) ds TLF. [R. M.]

PASSENAIRE, subst. masc. (passenaire)

[GD : *passenaire* ; *FEW VII, 757b : *pastio*]

"Intendant des pâturages (?)" (GD)

REM. Doc. 1419 (Metz) ds GD VI, 26b. Cf. aussi *ibid. passenaire*. [R. M.]

PASSEPORT, subst. masc. (passeport)

[GDC : *passeport* ; FEW VII, 724a : **passare* ; TLF XII, 1108b-1109a : *passeport*]

"Certificat des autorités pour la libre circulation des personnes ou des marchandises"

REM. Doc. 1420 (Lyon) ds TLF. [R. M.]

PASSEPORTE, subst. fém. (passeporte)

[GD : *passeporte* ; FEW VII, 724a : **passare*]

REDEV. "Droit qu'on paie pour faire entrer une marchandise dans une ville" : Dune aide appelée *passé-porte*, cest assavoir pour chascun tonnel de vin entré et vendu en la dicte ville

de Carenten I franc, et pour queue demi franc, levée par ledit Martin l'Ours (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 27). ...à icelluy Jacques de Saint Benoist avons donné et octroyé, (...) par ces dites presentes le dit office de capiteine et gouverneur de nos dites ville et Cité de Franchise pour icelluy office avoir, tenir et exercer d'oresnavant sa vie durant aux honneurs, droiz, prerogatives, preeminences, *passepertes*, prouffiz et esmolmens à office de cappiteine et gouverneur appartenans (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 479). [E. P.]

PASSER, verbe (passer¹)

[T-L : *passer*¹ ; GD : *passer* ; GDC : *passer* ; DÉCT : *passer*¹ ; FEW VII, 707a : **passare* ; TLF XII, 1109b, 1127a, 1127b : *passer*¹/*passer*²/*passer*³]

I. - Empl. intrans.

A. - [Domaine spatial]

1. [Idée de mouvement, de déroulement (par rapport à l'observateur ; sans idée de franchissement)] "Se trouver là en venant de qq. part et en allant qq. part"

a) [D'une pers., d'un animal ; sans compl. adv. spécifiant l'endroit où le sujet se trouve] : Ne sçay s'il vaut miex que retourne Ou qu'en passant a li me moustre. E ! Diex, je m'en iray tout outre. Saluer le vueil en *passant*. (Mir. Theod., 1357, 92). *Passez, passez*, orde caigne que vous estes ; par Dieu, vous n'y entrez meshuy, meschante beste que vous estes ! [À une chienne récalcitrante] (C.N.N., c.1456-1467, 196). ...[j]auray emprès de moy ung grand seau d'eaue et de cendres entremeslées, dont je vous affubleray tout a coup que vous *passerez*. (C.N.N., c.1456-1467, 259). ...le mary et le gentil homme son parent s'estoient embuschez en ung destroict par ou nostre curé devoit *passer* (...). [Ilz] virent *passer* nostre curé (...). Ilz le laisserent *passer* sans arrester (C.N.N., c.1456-1467, 353).

- [Dans une expr. servant à rejeter ce qui vient d'être dit] *Ils sont passés !* : LA MERE. Tu me donne beaucoup de peine. Je le dis sans plus de procès : Tu es mon filz. JENIN. Ilz sont *passés* ! (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 299). [Cf. aussi (éd.) : Farce du Dorelot, Cohen XXIV, 22-23]

- [D'un objet mobile ou assimilé à un objet mobile] : Et donques elle [ceste concavité] ne free en rien au ciel d'emprés elle ou desouz elle, mes *passé* tres souef sanz le ravir ou traire avecques soy. (ORESME, C.M., c.1377, 316). ...lui qui dePOSE, qui est sergent des impositours du grain de la ville de Paris, vit *passer* trois charrettes chargées de blé qui montoient par la rue de la Vennerie, en allant vers le Chastellet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 354).

- En partic. [D'un cours d'eau] "S'écouler" : ...elle vint a ung destroict auprès duquel *passé* la grosse riviere du Rosne (C.N.N., c.1456-1467, 313). ...icelui Cirus fist departir en IIIcLX fossez plaz le fleuve de Ganges [sic] qui *passoit* en Babillone (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 45 r°). Costé les murs *passé* la grant riviere Qui vient beaucoup de plus loing que Florence (LA VIGNE, V.N., p.1495, 203).

- CHASSE [D'un oiseau] "De passage (au printemps, à l'époque des amours ; en automne, quand les petits sortent du nid...)" : ...les gais *passant* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 303). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.]

. [P. oppos. au faucon de repaire] *Faucon passant*. "Faucon récemment sorti du nid" : Il y a faucons qui sont pris de repaire et faucons qui sont pris *passans* de païs ["allant d'un pays à un autre, comme les faucons pris en Suède ou en Norvège, qui viennent d'Islande ou de Groënland ayant passé par-dessus la mer"

(éd., p.344)] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 174). ...il faut plus lonc afeitement a un faucon muer de boys et plus veillier et donner painne que il ne fait a un faucon sor qui a esté pris *passant*, et aussi a plus a faire a un faucon pris de repaire (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 184).

- *En passant*. "Sur le passage" : ...il s'advisa qu'il descendroit audit hamelet pour veoir Dieu en *passant*. (C.N.N., c.1456-1467, 447).

. *En passant*. "Au passage (dans les propos)" : Et premierement nous tempterons et essaierons a dire en *passant* se aucune chose en partie est bien dite en ceste matiere par noz progeniteurs et predecesseurs (ORESME, E.A., c.1370, 540).

. *Passant et revenant*. "À l'aller et au retour" : ...ont de coustume les grands seigneurs, quant ilz arrivent au dit lieu, *passant* et revenant, d'y logier. (C.N.N., c.1456-1467, 386).

- Part. prés. en empl. adj. HÉRALD. *Léopard, lion... passant*. "Léopard, lion... représenté dans l'attitude de la marche" : Sy choisit ung escut avalleir qui estoit d'or a III lupars d'azure *passans*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 40). Le viconte de Comborne, d'or a deux lyons *passans* de gueulles (LA SALE, J.S., 1456, 192).

Rem. Romania 41, 1912, 92.

- Part. prés. en empl. subst. *Un passant*. "Celui qui passe là" : En ce destour me bouteray Et les *passans* espieray (Mir. march. larr., c.1349, 100). Et dit que le lundi avant la Saint-Jehan-Baptiste derrenierement passée, il et un autre avugle alerent seoir ensemble sur la chaucée enmy la villete Saint-Ladre, lez Paris, pour demander les aumosnes aus *passans*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 422).

- Inf. subst. *Au passer*. "Au passage, en passant" : ...a la tierce nuit ne daignay Au *passer* saluer la dame (Mir. nonne, 1345, 345). ...et à pluseurs povres femmes estans d'un village emprez Montagu en Lannoys, 2 frans, que semblablement mondit seigneur leur a donné pour Dieu et en aumosne au *passer* par illec (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 486). A la IJ^e course le seigneur de Loisselench actaint Saintré a la buffe tellement que a bien peu ne l'endormist, et Saintré l'ataint au front de son heaume et perça son buef d'argent tellement que au *passer* que les chevaulz firent le sien tourna ce devant darriere, et a ceste course Saintré un peu se reposa. (LA SALE, J.S., 1456, 156). ...[il] vint rencontrer sa dame, qui tres bien le cogneut ; et au *passer* qu'il fist assés près d'elle receut de sa main sa lettre (C.N.N., c.1456-1467, 258). ...elle se mectroit au perron, parée le plus gentement qu'elle pourroit, affin que au *passer*, quand il jecteroit son regard sur sa beaulté, il la convoitast (C.N.N., c.1456-1467, 570). ...luy monstra au *passer* grand signe d'amour en enclinant sa face. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 47). Et au *passer* par Molins par nostredit cousin suppliant, parla audit duc de Bourbon des choses dessusdictes (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 45). Si vous prions que à son *passer*, (...) vous lui vueillez faire avance de trois cens livres tournois sur mil livres. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 262).

. "À l'aller" : Retourné un aultre chemin Que ne fesistes au *passer*, Pour mieuls les pays compasser ? (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 182).

b) [Avec un compl. adv. spécifiant l'endroit où le sujet se trouve] *Passer qq. part* : Si comme celui qui trait la ou gent ont acoustumé de *passer* et ne cuide ferir aucun et fiert. (ORESME, E.A.C., c.1370, 308).

- *Passer à* : Et disoit on que il faisoit *passer* son ost et autres gens d'armes en grant nombre à Mante et à Meurlenc (FAUQ., II, 1421-1430, 19).

- *Passer devant / par devant* : ...Que ci aie un po de loisir De prier la dame de grace, Puis que devant l'eglise *passé* (Mir. femme, 1368, 211). ...par là, devant eux *passoit* un homme de pié qui leur sembla estre assez homme d'estat, lequel homme ilz arresterent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 72). Et dit, sur ce requis, qu'il ne vit ladite Margot ledit jour de dymenche jusques environ vespres, qu'elle *passoit* et *passa* seule par davant l'ostel d'il qui parle, et portoit ne scet quoy en son giron. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 348). ...un vallet aloit ou venoit de la riviere atout un grant cheval, et en *passant* devient les enfans qui pipoient (...) le cheval s'esmut et esclissa aucuns (BAYE, I, 1400-1410, 107).

. *Passer par devant qqn* : Va dire au mari Theodore Que le moine qui *passa* ore Par devant lui, c'estoit sa fame (Mir. Theod., 1357, 93).

- *Passer près de* : Et le papegau leur va chantant et comptant chançons plaisans et amoureuses, tant que pres de ceste fu *passée*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 14).

- [De choses, au propre]

. *Passer sus*. "Se mouvoir sur" : Et pour ce que cest ciel est meü circulairement et que celui que il touche est aussi meü circulairement et non pas du tout samblablement, et avecques ce, pour ce que c'est impossible par nature que les corps celestielz soient alteréz ne diminuéz (...), il s'ensuit par neccessité que la superficie concave du souverain ciel et la superficie convexe du secont apres soient tres perfetement speriques sanz quelcunque asperité ou eminence et que eulz soient meuz un souz l'autre sanz aucune confricacion, mes un *passé* sus l'autre tres souef et tres doucement sanz violence. (ORESME, C.M., c.1377, 386).

- [De choses, au fig.]

. *Qqc. passe devant les yeux*. "Qqc. se manifeste brièvement à la vue" : ...car s'il vouloient bien considerer et veoir ce que souvant leur *passé* devant les yeulx, ilz trouveroient que en la translacion de sainte Escripiture y a plusieurs noms bien estranges qui sont demourez, puis en ebriue, puis en grecq (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 7 r°).

. *Passer en*. "Se manifester en" : Puis que ton pére trespasa, Leesce en mon cuer ne *passa* (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). Royné des cieulx, (...) En qui cuer la douleur *passa* Que Jhesus, ton chier filz, souffri... (Mir. march. larr., c.1349, 97).

c) En partic. *Passer par*

- [De pers.] : Dites, n'avez vous pas oy D'une voiz qui *passé* par cy Ce qu'elle a dit ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 301). Et si me mettray en essay De *passer* par my la chappelle Sanz dire ave, ne kyrielle Devant l'image de Marie (Mir. nonne, 1345, 333). ...vous et voz gens *passé*z Estes par ma terre qui est Près de vous, dont il me deplaist. (Mir. prev., 1352, 238). ...en *passant* par ce purgatoire, (...) Mainte ame oy gemir et plaindre (Mir. prev., 1352, 270). ...dy nous voir : a point La fille au roy *passé* par cy ? (Mir. st J. Paulu, c.1372, 105). Faire vueil garnir (...) Les chastiaux, les pors et les illes Par ou il li faulroit *passer*, S'en ce regne vouloit entrer (Mir. ste Bauth., c.1376, 125). ...lesdiz Godart, Guerart et Berart, yroient au devant desdiz deux marchans, qui devoient *passer* par les bois de Tarso (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 320). ...ou jour d'ier, environ une heure après midi, en *passant* par la rue des Poulies, à la porte Barbete, il vit Jehanne, femme Martin Loquet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 346). Par maintes estranges contrees *Passa* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 51). ...s'il trouvoit seure compaignie pour aler

droite voie en Court de Romme sans *passer* par Basle (FAUQ., III, 1431-1435, 134). ...*passa* madame par la ville, et se vint trouver aux champs. (C.N.N., c.1456-1467, 313). ...la bonne damoiselle alla oyr la messe, et au retour *passa* par l'ostel de son filz (C.N.N., c.1456-1467, 368). ...peu de temps devant avoient *passé* par la rue ensemble (C.N.N., c.1456-1467, 524). Or d'aventure je *passé* Par une rue, sur le tard (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 285). ...pria Josias, filz Amon, qu'il lui donast congié *passer* par sa terre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 43 r°). ...se mist ledit duc à chemin, un jour de bonne ellection, et *passa* par les Ytalles, par puissance et vint et entra à force en Naples (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

. *Passer pour* : Ma tante, sus ; advansons nous, Car tantoust *passeré* pour ville. (Pass. Auv., 1477, 188).

- ASTR. [Des planètes du système géocentrique ; *passer* exprime un mouvement cyclique] *Passer par les signes* (du zodiaque). "Les parcourir" : ...je lui demanderoi volentiers quel fruit ou utilité peut venir à l'omme de sçavoir seulement le cours du ciel et des corps celestes, quant ne à quelle heure et minute et par quelz signes ilz *passent*, s'ilz sont en leurs domicilles ou en estranges, s'ilz sont en leur exaltacion ou decheement, retrogrades ou stationnaires, quel aspect ou application il y a entre elles et tous les autres movemens, sans autre chose en fere. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 4 v°).

2. [Idée de franchissement]

a) [Sans compl. adv. spécifiant l'endroit du franchissement]

- [D'une pers.] "Aller au-delà (avec plus ou moins de difficulté)" : Ay je sens desvé (...), Qui ne puis estre oultre *passée* Celle chappelle ou ore entray ? Par Dieu, encore me mettray En essai se pourray *passer*. (Mir. nonne, 1345, 327). PREMIER SERGENT D'ARMES. (...) Vuidiez, faites voie et espace Si que ma dame a aise *passé*. (Mir. emper. Romme, 1369, 245). Le mary *passa* le premier, puis se retorna et vit que sa femme estoit paoureuse et n'osoit *passer* aprez lui. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 74). ...tant y ot de mors Qu'on ne pot *passer*, pour les corps. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 320).

- Inf. subst. "Passage" : Bien sui fole quant tant tenue Me sui a servir ceste ymage Qui deux foiz m'a fait tel hontage Que le *passer* m'a deffendu (Mir. nonne, 1345, 331).

- En partic. "Traverser la mer" : Ne veoient l'un l'autre li chevalier loé Nient plus que s'il ne fuissent point ensamble *passé* ["allés en Terre sainte"] (Bât. Bouillon C., c.1350, 115). Qui maintendra ma terre se vous alés *passant* ? ["si vous vous rendez en Terre sainte"] (Bât. Bouillon C., c.1350, 216). [Éole] *passer* ne me laisse. Par ses soufflez fait l'eau tempester. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 80). ...requerant le Dieu inmortal que icelle mer se pense retraire affin de *passer* et, à sa priere, la mer se retira de IX piez, tant que lui et son banage fust *passé*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 v°). ...icelui Berthrand le mena avecques lui en plusieurs de ses entreprisnes et, par especial, à la deffecte des Anglois, desquelx estoit conducteur Robert Canolle et Thomas Gracon, et estoient ou premier conflict VIIm hommes d'armes et mille Vc archiers de eslite nouvellement *passé*z et venuz de Angleterre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 r°).

- "Aller au-delà dans ses propos, ne pas insister" : Apres il distingue mos dont aucuns n'ont pas proprement equivalent en françoys, mais je *passerai* en mettant la sentence. (ORESME, C.M., c.1377, 188).

- *Passer à conter qqc.* "Renoncer à raconter qqc." : Plusieurs merveilles, que je *passé* A conter (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 51).

- Au fig. [D'une chose] *Qqc. passe.* "Qqc. est admis, est adopté"

. *Passé est.* "C'est décidé" : Mès *passés* est, la sentence est finnie ["arrêtée"] (JEAN DE LE MOTE, Repr. Guill. S., 1339, 156).

- Part. prés. en empl. subst. "Anneau (qui traverse) permettant de boucler une ceinture" : ...partie de laquele sainture boucle et fermeillieres d'argent qui ont esté trouvez sur lui, c'est assavoir la boucle, mordant et III *passans* d'argent il ot à sa part (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 517).

b) [De pers. ; avec un compl. adv. spécifiant l'endroit du franchisement ou le lieu d'aboutissement] *Passer qq. part.* "Aboutir qq. part (en venant de qq. part)" : ...les filz d'Israel *passèrent* ou desert de Synay (Mir. st Ign., 1366, 72). Item, dist que durant le voyage que l'en fist en Flandres, quant l'en cuida *passer* en Engleterre, il et autres compaignons bretons, ne scet quel nombre, ne aussi les noms d'iceulx, entrerent par force en l'eglise de Bailleul. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 66). ...et vindrent jusques à Villejuifve, autrement dicte Jullianne "a Julio Cesare" et ne trouverent nul qui se deffendist, pour ce *passerent* à Estampes et le brullerent et, de là, à Blois et se vindrent joindre à ceulx d'Angers et là, à diverses foiz furent desconfiz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 r°).

- *Passer à*

. [Lieu fig.] "En venir à"

. *Passer à extremités.* "En venir à des solutions extrêmes" : ...et pria (...) que l'en ne *passast* pas à extremité, mais s'arrestast l'en à bon moien. (BAYE, II, 1411-1417, 182).

. *Passer à montre.* "En venir à montrer qqc." : ...vous ne serez pas en mon livre enregistré n'escript, que premier ne *passé* a monstre, et que je ne sache quel harnois vous portez... [ici, cont. erotique] (C.N.N., c.1456-1467, 107).

- *Passer avant.* "Avancer" : *Passé* avant, passe, Maalot, Va, si me fay un lit tantost Pour ceste femme. (Mir. st J. Cris., c.1344, 286). Vous vendrez par devers *nobis* ; *Passé*z avant legierement. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 374). Escoutez, mes deables, qu'il dit ! *Passé*z avant, deable maudit, Allez sçavoir comment il va (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 385).

- *Passer de... à / en.* "Quitter un lieu pour aboutir dans un autre" : ...puis le rencontra Themistocles, qui le mist derechef en fuite, tant que en la chasse, que par les destroiz, pour *passer* de Bosforus en Frige, perdist tant de ses gens qu'il se trouva quasi seul et sans serviteurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°).

. *Passer de vie à mort.* "Mourir" : Car nul ne se peust soutenir De mort que grant maistre qu'il soit Qu'y ne faillie seul qu'i *passoit* De vie a mort c'est tout certain (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 55).

. Au fig. *Passer de qqc. en qqc.* : Mais il appert yci que de corps l'en ne puet passer en autre gerre ou en autre espede de magnitude aussi comme de longitude ou de ligne l'en *passé* en superficie et de superficie en corps. (ORESME, C.M., c.1377, 52).

- *Passer çà / deçà.* "Aboutir ici, venir ici" : Puis que *passée* suis de ça, Je ne retourneray mais huy (Mir. nonne, 1345, 333). *Passé*z ça, ribault, *passé*z ça ; Vous n'arez si bons oz en cuisse Qu'on ne rompe (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 354).

- *Passer en*

. [Lieu fig.] : Item celui qui est arrogant et ses enfans et les nepveux, se aucuns en a en sa puissance, *passent* en la puissance de l'arrogant, laquelle chose n'est pas en celui qui est adopté. (Sac. mar., c.1477-1481, 60).

- *Passer jusques à.* "Arriver jusqu'à" : ...pour ce a present souffise auoir baillie la matiere de sainte meditacion sur soy mesmes par la quelle la personne deuote et humble pourra *passer* iusques a la ioyeuse et delectable contemplacion de Dieu et des choses diuines (CIB., p.1451, 192).

- *Passer outre.* "Aller au-delà" : [Une femme veut faire pénétrer son amant chez elle] *Passé*z outre hardiement : Il n'y a que moy seulement. En ma chambre vous vueil mener (Mir. Theod., 1357, 76). Et se cest homme aloit tout droit vers le pole artique et *passast* outre tout droit vers les antipodes, le soleil et les estoilles leveroient a sa senestre et coucheroient a sa destre des ce que il seroit notablement outre le pole. (ORESME, C.M., c.1377, 572). ...les diz messages du Roy ne *passeront* point outre pour aler devers le dit duc de Lencastre (Ch. VI, D., t.1, 1400, 195). Et quant le Chevalier du Papegau vint a celle entree et il vouloit *passer* outre... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 57). ...l'ivroigne salua premier le prier, qui luy rendit son salut tantost ; et puis *passé* outre (C.N.N., c.1456-1467, 60).

. Empl. abs. "Continuer (dans ses propos)" : Après ce que nous avons determiné de chose volontaire et de involontaire, il s'ensuit que nous *passons* outre et traictons briefment de eleccion meismement, car c'est une chose qui est propre a vertu et doit l'en mieulx jugier les meurs d'un homme par le eleccion que par les operacions. (ORESME, E.A., c.1370, 184). Après ce que nous avon dit des choses qui sont vers les vertus et vers amistiés et vers delectacions, il convient *passer* outre et dire de felicité grossetment. (ORESME, E.A., c.1370, 514). Je *passé* outre [prép.] les grandes temptacions du dyable et les contrarietés qu'il te feroit se seul estoies ou bois. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 112).

. "Mourir" : [Les médecins] prenoient pitié aussi de son martire en quel il cuidoit *passer* outre. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 211).

- *Passer sous nos épées.* "Tomber sous nos épées" : S'il venoit riches ne meschans, Tout *passoit* dessoubz noz espees. Tant de gorges avons coppees, Tant de personnes, soirs et mains, Avons si tresbien galopees Qu'a y pincer j'ay des mauix mains (LA VIGNE, S.M., 1496, 314).

- *Passer plus haut.* "Aller plus haut (ici au fig.)" : ACHOPPART. De quel aage [est l'enfant que vous portez] ? RACHEL. De treze mois ; Il ne *passé* gueres plus hault. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 105).

c) [De choses ; avec un compl. adv. spécifiant l'endroit du franchisement ou le lieu d'aboutissement] *Passer qq. part.* "Aboutir qq. part" : ...les glaces qui descendoient de haut ne povoit avoir leur cours devers Saint Pol et devers Greve, pour ce que celle partie [de la Seine] estoit ancor gelée, si resistoit audiz glaçons que ne *passassent* de cel cousté (BAYE, I, 1400-1410, 217).

- *Passer au dehors.* "Traverser de part en part en aboutissant au dehors" : ...en l'estable où les chevaux dudit Guillaume estoient, avoit un très-grant pertuis, qui *passoit* et yssoit au dehors de la muraille dudit chastel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 189).

. *Passer dehors.* "Traverser (et, au fig., devenir tangible)" : Et faccion est celle qui *passé* en aucune matiere [maniere ?] dehors, si comme edifier, forgier, etc... (ORESME, E.A.C., c.1370, 336).

- *Passer en* : Et par operacion factive il entent celle qui *passé* en la matiere dehors (ORESME, E.A.C., c.1370, 333).

- *Passer outre*. "Dépasser qqc." : Et briement, tous tendent par raison au plus grant bien que on puisse avoir, et c'est la derreniere et souveraine fin excepté paradis et la grace par quoy on le desert, de quoy la consideracion *passé* et est outre ceste science. (ORESME, E.A.C., c.1370, 104).

. [Dans le temps] : ...les maladies aguës passent XIII jours (...) ...quant elles *passent* outre, elles vont jusqu'au XLe jour (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316).

d) En partic. *Passer par*

- [D'une pers.] "Franchir, aller au delà de" : ...combien que entre VJ ou VIJ heures au matin [le graphier] fust *passé* par ledit Petit Pont de pierre en alant au Palaiz (BAYE, I, 1400-1410, 214). Item, par la porte ou il *passa*, aussi par tous les carrefours ou il devoit *passer*, y avoit eschauffaulx, misteres et histoires (LA VIGNE, V.N., p.1495, 324).

. *En passer pour* : Son sang sur nous et noz enfans, Mes qu'il en *passé* pour le peage A mon soet. (Pass. Auv., 1477, 171).

. Au fig. *Y passer*. "Parvenir au-delà (d'une difficulté), s'en tirer" : S'ait la jambe brisie, jamais n'i *passerait*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 622).

. *Passer par qqn pour* + inf. "Utiliser qqn comme intermédiaire pour faire qqc." : Mon frere, j'envoye par delà Me Henry Bohier pour mes affaires, ainsi qu'il vous dira et que luy ay baillé par memoire. Je luy ay chargé *passer* par mon cousin le duc de Milan et par Ast pour parler à mon frere d'Orleans, et, sur ce, vous dire aucunes choses pour y pourveoir. (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 155).

. Au fig. *Passer par qqc*. "Subir (une épreuve, le traitement infligé, un événement que l'on aurait voulu éviter)" : Je scé bien que par moult de paires De tourmens, sire, il a *passé* (Mir. st Panth., 1364, 349). ...j'entens penitence par laquelle homme doit *passer* (Mir. st Ign., 1366, 72). De ce pas n'eschappera nulz Qu'il ne li faille trespasser Ce monde et par la mort *passer* (Mir. fille roy, c.1379, 30). Quant la grant peine considere Par laquelle me fault *passer*, J'ay tel paour qu'i n'est a penser. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 681).

. *Passer par là* : Le cueur en soeuffre plus que n'en dit la bouche, Mais, toutesfois, par la me fault *passer*. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 216). Se elle m'aymera, je ne sçay, Mais je me mectray en essay D'acquérir quelque pou sa grace. Force m'est que par la je *passé*. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 230). Quant le chevalier entedy ce, il se mist a point pour le recevoir a la jousté, veu qu'il falloit *passer* par la. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 316). ...et ne m'y vallust excuse que (...) je ne *passasse* par la. (LA SALE, J.S. E., 1456, 431). ...avoit ung maistre curé qui faisoit rage de confesser ses parrochiennes. De fait, il n'en eschappoit pas une qui ne *passast* par la (C.N.N., c.1456-1467, 402). Nostre curé fut bien esbahy, mais toutefois il faillit qu'il *passast* par la. [Il vient d'être lourdement condamné] (C.N.N., c.1456-1467, 532).

. *Passer par là* "Mourir" : Cathon (...) Qui de venin *passa* par la (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 194). [Autre ex. p.301]

. *Passer par les mains de qqn*. "Être contraint de subir sa loi" : ...vous *passerez* par mes mains et auray la vie de vostre corps, si je n'en ay douze raisieres. (C.N.N., c.1456-1467, 290).

. *Passer par qqn*. "Être soumis à l'examen de qqn" : ...et tout *passé* par la court de la chancellerie chelz le roy comme en France. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 258).

- [De choses]

. *Passer par dessus / par dessous* "Aller au delà par dessus / par dessous" : ...sur les marcheans et marchandises venantes par eve en la dicte ville et banlieue d'icelle, amont et aval, et *passantes* par dessus et par dessoubz le pont de Saine de la dicte ville, sera cuilli et levé certain subside (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1359, 116). Cestui predist les eaues et les glaces qui rompirent en plusieurs lieux plusieurs ponts, après le grant yver qu'il fist, par lequel elles furent si glacées que chevaux, chariotz et charretes *passoient* par dessus. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 114 v°). Puis l'escuyer Galiot tira ung coup, mais il *passa* par dessus le dict drappeau plus de deux piedz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 302).

. *Passer par qqc*. "Traverser qqc." : Se le ciel estoit de telle figure angulaire et il fust meu circulairement comme si est, il convendroit que les angles *passassent* par une espace wide et que il entrassent en une espace wide et lessassent apres eulz ou derriere eulz espace wide (ORESME, C.M., c.1377, 388).

. [D'un rayon de lumière] : Et n'est pas de merveille car elle ne ot quelconque travail, ains naquit d'icelle cest benoist enfant sans blessure du corps virginal de nostre Dame, comme la raye du soloeil *passé* par la verriere. (GERS., Noël, p.1404, 298).

. Au fig. : Item, ou il sunt pris de tous ensemble conjointement ou diviseement, si comme selon les ligniés ou lignages et si comme selon les peuples, ce est a dire les parties de la multitude de la cité, et si comme selon les societés ou compagnies siques a tant que le tour soit *passé* par toutes les civiles personnes de la communauté. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 199).

e) [De choses] "Se transformer"

- *Passer de l'un à l'autre*. "Se transformer" : ...cogitacion a ung mouvement vague et *passé* de lung a lautre, meditacion perseuere et entent a une chose (CIB., p.1451, 181).

- *Passer en*. "Se transformer en" : Ceulx qui sont fais empiques pour la cause de pleuresie, s'ilz sont purgiez en quarante jours, en comptant du jour de la rupture de l'apostume, la maladie est delivree ; se non, elle *passé* en ptisique. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 82). ...et quant il [notre entendement] se donne par grant desir a enquerir les qualites et condicions dicelle chose la cogitacion *passé* en meditacion (CIB., p.1451, 182).

B. - [Domaine temporel]

1. [Idée d'écoulement]

a) [Du temps, d'une période] "S'écouler" : Avant que voie un mois *passé* Je leur feray leur veu brisier (Mir. enf. diable, c.1339, 5). Puis *passa* li jour et li temps (...) de cest respit : Lors me vint querre par despit L'ennemi (Mir. enf. diable, c.1339, 32). Je croy (...) Que la mye nuit est *passée*. (Mir. ev. arced., c.1341, 112). ...un jour qui *passa*, Fu je prevost de ceste terre. (Mir. prev., 1352, 267). Ains que *passast* de l'an le tiers (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 242). Le temps *passé* comme le vent, Il n'est si beau jeu qui ne cesse (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 174). Et ainsin *passa* toute celle sepmaine jusques au diemenche matin (LA SALE, J.S., 1456, 53). Ceste (...) amour ne dura pas si peu que les deux ans ne furent accompliz et *passé*. (C.N.N., c.1456-1467, 163). Quand les XIII jours furent *passé* que noz deux jeunes [gens] sont mariez... (C.N.N., c.1456-1467, 498). Vous me verrés a mort donner Advant que la journee *passé* ; Pour ce advisés une place Pour mectre mon corps, mes amis. (Pass. Auv., 1477, 87). ...vous conseilhe, Pour cognoistre ceste merveille, Que vous et voz gens y aliés, Et sans bouger y demeurés Juc que trois jours seront *passés*. (Pass. Auv., 1477, 275). Ne sçay que nous signiffira L'atour dont Marie est ournee. Il a *passé* mainte journee Que par pure simplicité Ne fut en

telle humilité ; Ne sçay qu'elle a deliberé. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 442). Chascun pense de mesnaiger, Car le temps *passé* tout a cop. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 633). Après doncques cinq ou six jours *passés*, Lundy suyvant du moys dixseptiesme, Quant il eult tous ses mignons amassez Devers Florence il marcha fort et ferme. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 207).

- *Un jour qui passe*. "Un certain jour (parmi d'autres)" : Je ne le retins [l'avertissement] pas bien ; ung jour qui *passa*, si m'en print mal. (C.N.N., c.1456-1467, 335).

- *Avant un mois passant*. "Dans le mois"

Rem. Galien D.B., c.1400-1500, v.1396.

- (II) *ne passa gueres avant que...* "Il ne s'écoula guère de temps avant que" : Et ne *passa* gueres avant Que vous eustes maistre et servant (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 405).

- Part. *passé* [D'un moment du temps, d'un intervalle de temps] "Qui est écoulé" : Je di que l'heure *passée*, un cors sera fait infini de toutes pars (ORESME, C.M., c.1377, 236). ...et vont tant que mynuit fu *passé* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 64).

- Part. *passé* en empl. adj. "Écoulé, révolu" : Encore acroist la misere par la memoire du bon temps *passé*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 131). Item, ceci appert sensiblement a souffisance quant a creance humaine quar, en tout le temps *passé* selonc le memoire qui a esté baillié des uns aus autres, nulle chose n'est transmuee ou ciel ne en tout ne en partie. (ORESME, C.M., c.1377, 86). Veéz vous cy Anne, vostre maistre, Qu'il l'a esté [évêque] l'annee *passée*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 152). Dame, il fust pris La nuyt *passée* fort laydement. (Pass. Auv., 1477, 186).

- *Au temps passé*. "Jadis" : ...se la vierge ou temps *passé* A servi, pour ce cuer lassé N'en doit pas avoir maintenant, Quant honneur li a fait si grant (Mir. ev. N.D., c.1348, 87). ...hors les feuz boutez ou temps *passé* publiquement par les ennemis de ce royaume (BAYE, I, 1400-1410, 339). ...vers elle vindrent deux hommes qui ou temps *passé* l'avoient en amours bien servie. (C.N.N., c.1456-1467, 327).

- *Du temps passé*. "Jadis ; de jadis" : Dame, bien dictes, il est vray ; Ad ce ne convient contredire ; Mais touteffois fault, sans mesdire, Oblier ce du temps *passé*, Et le du tout laissié esté (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 173). ...nostre clerc trouva d'aventure a Romme ung de ses compaignons d'escole du temps *passé* (C.N.N., c.1456-1467, 283). ...vous savez ce qui a esté entre vous et moy du temps *passé* (C.N.N., c.1456-1467, 328).

- Prov. : Hee, le temps *passé* Ne peult revenir. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7). Mais temps *passé* point ne retourne. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 10).

- *Passé (a) n ans / n ans a passé*. "Il y a n ans, depuis n ans" : ...si grant desir N'oi, je croy, *passé* a dis ans, Com de vous estre cy veans, M'amie chiére. (Mir. nonne, 1345, 341). Il a d'ans *passé* cinc foiz dix Que j'empris a estudier (Mir. mère pape, c.1355, 365). ...si comme l'en diroit que un fleuve est perpetuel, et toutevoies il n'i a rien de l'eaue qui estoit *passés* mil ans. (ORESME, C.M., c.1377, 274). Or appert clerement par cest exemple que quant a ceci ne a force ne quelcunque difference se cest homme commence maintenant estre ainsi meu ou se il commença *passé* a mil ans, ou se il a esté ainsi meu sanz commencement, car, comment que soit, se il estoit meu circulairement l'autre voie, ce seroit ordre desnaturel, comme dit est : Ordo preposterus. (ORESME, C.M., c.1377, 322). "Cestui commandement du tyran un des dessusdis potestaz a grant familiarite le recorda en la cite de Pade XX ans a *passés* au Vieil Pelerin..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 320-321). Dit aussi qu'elle est povre femme seulle, desnuee de sondit

mary, laquelle l'espousa en la ville d'Avignon, IIIJ ans a *passé* et plus, non sachant les usages de la ville de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). ...[il] cogneut et confessa par serement que à plusieurs fois, et *passés* sont quatre ans, il a cogneu et cognoist icellui prisonnier, avec lequel il a beu, mengié et couchié plusieurs fois (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 133). ...combien que le procès, *passé* a un an, eust esté miz sus, toutevoies n'avoit point esté conclu de prononcer l'arrest (BAYE, I, 1400-1410, 189). Cedit jour et toute la nuit, a aussy fort venté que fist *passé* a X ans. (BAYE, II, 1411-1417, 72). ...maistre J. de Saint Verain, president en la Chambre des Enquestes, estoit en necessité de maladie, dès *passé* a près d'un an (BAYE, II, 1411-1417, 209). Apres que Dieu par charité Voulit recevoir humanité, Trèze cens ans desjà *passés* Et quinze troiz foiz amassez (LA HAYE, P. peste, 1426, 24). Helas ! veyci pouvres nouvelles, Mes amys, que vous m'apourtés. Or fusse je mort et enterré *passé* dix ans. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 96). ...comment vous verroie je ? vous avez bouché mon dextre oeil, et l'autre est crevé *passé* a dix ans. (C.N.N., c.1456-1467, 113). Vecy merveilleuse aventure, La plus estrange et la plus dure Qu'il advint *passé* a mille ans. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 301).

- *Passé (a) n heures / n jours / mainte journee* : ...mercredi darrenier *passé* ot VIIIJ jours, ledit Durant se parti dudit hostel et s'en ala à Aucerre, si comme il le leur dist lors, ne oncques puis ne le virent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 127). Freres, *passé* mainte journee Preschié et baptisié avez (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 175). Il est meshuy trop tard, dit il, il est couché *passé* une heure. (C.N.N., c.1456-1467, 218).

- *Passé (a) grant espace / saison / temps / long temps / grant temps...* : Longue saison a ja *passée*, Et n'ont fait rien. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 5). Tu n'es pas plus grans qu'Abrahans Li quels est mors *passé* grant tamps (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 103). ...*passé* longue saison (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 145). ...*passé* a grant temps (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 371). ...*passé* grant espace (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 371). *Passay* long temps ils fussent p(e)ris (Berg. agn. France L., 1485, 25).

- [Avec réf. à un moment précis] *La nuit passée*. "La nuit précédente" : ...le mary reprint son quartier et ne s'avançoit autrement qu'il avoit fait les nuiz *passées*. (C.N.N., c.1456-1467, 299).

- *Le soir passé*. "La veille au soir" : ...le bon vin de seans et la bonne chere du soir *passé* nous ont fait oublier nostre promesse (C.N.N., c.1456-1467, 205).

- *Dernier passé / dernièrement passé*. "Révolu en dernier lieu dans la chronologie" : ...nagueires, environ la Saint-Martin d'iver derrenierement *passée*, avoit esté fait un très mauvais murtre, environ minuit, en la ville de Soucy, près de Sens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 375). Item confessa que, en vendenges derrenierement *passées*, lui et sondit pere burent en l'ostel et taverne de Guiot Le Breton, demourant en la rue de Beaupaire, à l'enseigne du Pot d'Estain (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 499). ...le XIIIe jour de juing derrienement *passé* (BAYE, I, 1400-1410, 5). ...afin de revoquer l'ordenance faicte en mars derrain *passé* sur la reduction de l'Eglise de France et du Daulphiné de Viennois à ses anciennes libertez (FAUQ., I, 1417-1420, 145). L'an cinquante dernier *passé* (C.N.N., c.1456-1467, 283). ...ou mois de septembre derrenier *passé* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 34).

b) [D'une action] "Se dérouler" : Et au partir que les combatteurs font, les conseillers doivent saillir hors de la prouchaine lisse, veoir comment la chose *passera*, se par nostre ordonnance n'est que, pour aucunes bonnes raisons, ordonnissions

que les deux parties ung ou deux y fussent, pour mieulz oïr, veoir et requérir le droit de son party, se besoing estoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 222). Fault maintenant contremander, A Myolans noctifier Cestuy mechief, et declarer La besoignie anssy qu'elle *passé*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 93).

- Part. passé : Est diner *passé* ? Vieng je trop tart ? (Mir. st Panth., 1364, 325).

- Part. passé en empl. adj. [P. oppos. à *présent*] "Qui appartient au passé, qui se situe dans une période révolue" : Et par aventure, speculer et cognoistre la multitude et congregacion des loys mises et de diverses policies *passées* ou presentes (...) - ces choses seroient bien proffitables pour mectre loys. (ORESME, E.A., c.1370, 539). Sire, qui congnoys les pensées, Les presentes et les *passées*... (Mir. Clov., c.1381, 211). ...je vous supplie et de rechef que tout aultre *passé* courroux, et [cestuicy] vous obliez (C.N.N., c.1456-1467, 30). ...tu [le roi Charles VII] queroies a (...) recogiter propres faultes *passées* (...), glorifier et essourdre par repentance ce que ne trouvoies experimenté en la fournaise net, pur et digne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 304).

- *Laisser passer qqc.* "Ne pas s'arrêter à qqc., ne pas tenir compte de qqc." : ...je laisse *passer* ceulx que ilz pugnisent de divers tourmens a tres pou de occasion [ceulx "le fait de ceulx"] (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 262).

- *Laisser passer qqc. avec le vent.* "Faire semblant de ne pas apercevoir" : ...par quoy je vous conseilleroye que vous laississiez sa présomption *passer* avecques le vent, car à vous n'en est ne plus, ne moins autrement. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 356).

c) "Être affecté par le temps qui s'écoule"

- [D'une fleur] "Se faner, se flétrir" : ...il sont bien transitoire, Qui ne durent terme n'espace Ne que la fleur du champ qui *passé* (Mir. st Val., c.1367, 140).

- [D'une qualité] "S'amoindrir, se perdre avec le temps" : Et, pour garder d'infection Vostre noble confection Et que sa force mains tost *passé*, Couvrez de fait toute la masse De belles feuilles de pur or, Et mettez en vostre trésor. (LA HAYE, P. peste, 1426, 157).

- Part. passé en empl. adj. "Affecté par le temps écoulé, flétri" : Ma jeunesse Est morte et me laisse, Et n'attens que la mort m'apresse Comme homs *passé* et privé de solas. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 94). Mais vous etes brun et lait au regard d'elle et fort *passé* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 347). ...une vieille ja toute *passée*, deshonneste et desloyale (C.N.N., c.1456-1467, 250).

- Part. prés. en empl. adj. "Qui s'écoule vite, fugace" : ...pour lesquelx [tes biens] tout ton temps as despendu et usé, sans avoir oncques une petite et *passant* souvenance de penser qui sera celuy qui, toy mort et party de ce siecle, les possidera (C.N.N., c.1456-1467, 556).

2. [Idée de franchissement d'une limite temporelle]

a) "Mourir" : Or cuidai lors, Quant je le vi estendre illuec son corps, Certainnement qu'il fust *passés* et mors (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 160). Venez avecques nous plourer La royne, et pour li orer : Elle est *passée*. (Mir. fille roy, c.1379, 24).

- *Passer du monde / du siecle* : Nous te prions pour trespasés Loyaument du siecle *passés*, Ton repos leur vueilles donner Et en ta gloire couronner. (Prières saints R., t.1, 1400-1500, 122). Car toutes gens aussi noirs que corbeaux Estoient vestuz en signe de pitié Pour demonstrer la parfaite amytié Qu'il avoit heue au deffunct trespasé, Las !, qui trop tost du monde estoit *passé*, Hors de raison et par

corrousis termes, Dont plusieurs foys le roy fist maintes larmes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 192).

b) [D'une chose (sensation, sentiment, état...)] "Se terminer, se dissiper, cesser d'être" : Au mains fust la douleur *passée* Qui souvent pour s'amour me tient (Mir. st J. Cris., c.1344, 254). Delez ceste roche, pour Dieu, Arrestons sanz plus faire nage, Tant que soit *passé* cest orage Et ce mal temps. (Mir. emper. Romme, 1369, 286). Et la cause pourquoy leur yre est tost *passée* est pour ce que ilz ne la celent pas ou retiennent en leur cuer, mais tantost ilz rendent et retribuent et quierent punicion selon ce et pour ce que ilz sont manifestes et ouvers pour la velocité et hastiveté du mouvement de leur yre, et après ilz se reposent et est leur yre *passée*. (ORESME, E.A., c.1370, 262). Et après quant la passion est *passée*, il recognoist en soy que c'est mal et se repent. (ORESME, E.A.C., c.1370, 373). ...et vous reposez, et laissez *passer* le chault ["la chaleur qui règne"] (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 159). ...car les saiectes voloient près du prelat qui celebrait et estoit près de la perception, et falu qu'il attendist la fureur un peu *passée* (BAYE, I, 1400-1410, 102). ...briefment la nuee De ma tristesse *passera* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 67). Ma chere dame, c'est folye De tel dueil en vous amasser ; Riens n'est qu'i ["qui"] ne faille *passer* : Nous n'avons pas sy nostre cours Au monde pour estre tousjours. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 494). ["Il n'est rien qui ne doive disparaître, tout est transitoire". À moins de comprendre, comme l'Éd. : "Il n'est rien qu'il ne faille supporter", mais les deux derniers vers favorisent plutôt l'interprétation ici proposée] ...et si tost que le deluge fut *passé* et que la terre commença à apparoir, Noé et ses trois filz yssirent de l'arche (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 v°).

c) Part. passé en empl. adj. "Terminé, achevé, fini"

- [D'un événement (ici une réunion)] : ...les seigneurs qui sont à Vernueil se traioient à Vernon qui seroit mis en la main du roy de Sicile par bonne seureté de le rendre l'assemblée *passée* (BAYE, II, 1411-1417, 120).

II. - Empl. pronom.

A. - [Domaine spatial]

1. Au propre

a) *Se passer qq part.* "Aller qq. part, traverser (un lieu)" : ...le III jour d'avril, se *passoit* Charlez parmy le lieu ou Ays la cité avoit esteiz (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 67).

b) *Se passer outre.* "Aller au-delà" : Le roy s'en est *passé* tout outre (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 432).

c) *S'en passer de qq. part.* "Quitter (un lieu)" : Je m'en *passé* de ce quartier (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 141).

2. Au fig.

a) *Qqn se passe legerement.* "Ne pas s'arrêter, aller outre" : Mais ceulx qui se *passent* legierement et scevent petitement et superficialment les choses dessus dites, senz ce que ilz aient habit par acoustumance et d'experience des fais humains, ilz ne peuent bien jugier de ce qui appartient a mectre les loys se ce n'est selon cas d'aventure. (ORESME, E.A., c.1370, 539).

- *M'en passe !* "Peu m'importe !" : Mais le pis est mariage. - *M'en passe !* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 339).

b) *Qqn se passe qqc.* "Ne pas évoquer qqc." : Desquelz je me *passé* leurs noms (LA SALE, Sale D., 1451, 135).

3. [D'une chose ; idée de transformation] *Qqc. se passe à qqc.* "Aboutir à qqc., se transformer en qqc." : ...par le molin et le feu et les autres choses, le forment se *passé* a la perfection du pain. (Expos. songes B., 1396, 151).

B. - [Domaine temporel]**1. [Idée d'écoulement] *Qqc. se passe***

a) [Du temps, d'une période...] "S'écouler" : ...plaisamment s'estoit le temps *passé* à ce soupper. (C.N.N., c.1456-1467, 65). En ce tresglorieux estat et joyeux passetemps se *passerent* plusieurs jours qui gueres aux amans ne durerent (C.N.N., c.1456-1467, 92). Ce soir se *passa* comme le disner (C.N.N., c.1456-1467, 174). Tant furent entre eulx deux bras a braz et autrement que le temps se coula et *passa* (C.N.N., c.1456-1467, 242). Fuyés tout peché et ineste, Orgueil, avarice et fallace, Gloutonie, ire, paresse infeste Et en bien vostre temps ce *passa*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 442). L'USURIER. Pour ce que tost le jour se *passa*, Je m'en vois a mon cas pencer. (LA VIGNE, S.M., 1496, 522).

- *Cela se passe*. "Les choses suivent leur cours" : ...elle fut contente qu'il luy tollist ce que par honneur donner ne luy pouvoit. Cela se *passa*, et au terme accoustumé elle fist ung tresbeau petit charreton (C.N.N., c.1456-1467, 345).

b) [D'une activité] "Se dérouler" : Mais de son estat riens ne say Ne comment la feste se *passa* (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 50). ...firent tresgrande chere, qui pas ne se *passa* sans boire d'autant et d'autel. (C.N.N., c.1456-1467, 65). Ce disner fut *passé* (C.N.N., c.1456-1467, 173). Ce disner se *passa*. (C.N.N., c.1456-1467, 281). ...par saint Jehan ! ce marché ne se *passera* pas sans trois coups de baston. (C.N.N., c.1456-1467, 544). ...en cas où il escherroit aucuns obiitz solempnez de trois messes à note ausditz jours de samedi, en icelluy jour une desdites messes se *passeroit* pour ladite messe. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1478, 325).

c) [D'une chose] "Être affecté par le temps qui s'écoule, s'altérer" : Quant ilz ont bien partout gardé, Puet estre qu'ilz ont regardé Que Jhesus du sepulcre n'yst Et qu'il se *passa* et se pourrist. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 399). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 877]

2. [Idée de franchissement d'une limite temporelle]

a) [D'un délai] "Toucher à sa fin" : LE ROY D'ESCOSSÉ. Par mon chief, ainçois que li termes D'uit jours, non pas de sis, se *passa*, Se j'ay de vie tant d'espace, Estat et non arez assez. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 29).

b) [D'un état, d'une action] "Cesser d'être" : Il convient que ce deuil ce *passa*. Que dyable y soit ! Laissons ester Ce larroncel : alons disner (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). Et ne fu pas seürmonté ne vaincu par ces concupiscences. Mais il laissa chascune pour l'autre et ainsi se *passerent*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 382). ...bref se *passera* la reverie qui vous affole, voire si a vous ne tient. (C.N.N., c.1456-1467, 178).

C. - Au fig. [Domaine notionnel ; idée de franchissement d'une limite] *Se passer de qqc. S'en passer*. "Aller au-delà de qqc. en le maîtrisant, en s'en accommodant, en s'en contentant, en s'en dispensant ; (dans la parole) en faisant court..."

1. "Maîtriser qqc., se tirer de qqc."

- *Se passer*. "S'en tirer" : Et toutesvoies chascuns des povres chetis mourans si retournoit ses yeux a grans larmes au temple, et non pas pour douleur de leur propre mort, mais que les pillars ainsi se *passoient* senz paine quant il demouroient en vie après la mort des Juifz. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 142). Je sçay bien que vous endurez En moy servant, j'en suis certaine, *Passes* vous le mieulx que pourrez (Abuzé D., c.1450-1470, 78). A vous parle, compains de galle, Mal des ames et bien du corps : Gardez vous tous de ce mau halle Qui noircist les gens quant sont mors ; Eschevez le, c'est ung mal mors. *Passes* vous au mieulx que pourrez, Et, pour Dieu, soiez

tous recors : Une foyz viendra que mourrez (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 132). [A. Lanly, Coll. Metz, *Ét. synt.*, 1978, 174 : "*Passes* vous au mieulx que vous pourrez évoque bien la belle vie, comme on dit, ou une vie confortable" (l'auteur se réfère au patois limousin, où cet emploi reste vivant ; "menez la meilleure vie que vous pourrez")]

- *S'en passer*. "S'en tirer, s'en acquitter" : ...et d'ilecquez aussi comme touz desarmez et plains de plaiez s'en *passerent* ["ils s'en tirèrent vivants"] (BERS., I, 9, c.1354-1359, 35.8, 65). Tousjours dictes : "Je vien, je vien", Espoir ! je vous cognois assez, De voz promesses me lassez, Dont peu a vous tenu me tien. Se vous requier au besoing mien, Legierement vous en *passes*. (...) Vous ne vous acquitez pas bien Vers moy (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 471). Car (...) noz religieux sont très prescheux de nous informer souvent les choses dont sommes tenus au service et obeÿssance de Nostre Seigneur ; et les pastours de sainte Esglise aucuns s'en *passent* legierement (LA SALE, Sale D., 1451, 55).

Rem. Ex. de FROISS. ds LITTRÉ (*ils s'en passerent et excuserent* "ils s'en tirèrent indemnes")

- *S'en passer à moins*. "S'en tirer à moins, à moindres frais" : Encore le dieu d'Amours. "Sans faille, che n'est mie doute, Il convient (.) que chil de ma route Soient souvent, ch'est ma nature, Traveillié de mainte pointure Et de mainte pensee estrange, Dont li coers se mue et se change Moulit diversement soirs et mains ; On ne s'en poet *passer* a mains, Il convient passer par che pas." (Echecs amour. K., c.1370-1380, 171). Je pense qu'il vault mieulx que je me occise moy mesmes sans attendre a souffrir la honte, la blasme et les tribulacions du cuer qui me tendront desoremais compaignie. Et par ma foy, se je n'en perdisse que le corps, je ne m'en *passeroie* a moins ["je ne pourrais m'en tirer à moins"] pour ce que j'avroye passé tous mes maux a une fois ["je serais allé au-delà de tous mes maux, j'aurais surmonté tous mes maux en une seule fois"] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 171). [Messire Jehan de Croy, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France :] A ceste cause, sire, monsieur de Bourgoingne fut consellié de prendre treves avec lesdis Angloix (...). Doit l'on donques chargier mondit [seigneur] de l'avoir ainsi fait ? Certes, sire, il samble bien que non, car s'il ne voloit tout mettre en aventure il ne s'en pooit *passer* a moins. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 185).

2. "S'accommoder de qqc." : Car on se puet trop mieus *passer* De ce dont on puet respasser ["on s'accommode mieux d'une chose à laquelle on peut trouver remède"] (MACH., J. R. Nav., 1349, 262). ...non merveilles si le duc droit-cy oiant dire que son travailleur et son haineux tendoit à la fin de sa vie ["était sur le point de mourir"], s'il s'en *passa* à peu de courroux (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 445). De la douleur que mena le comte de Charolois de la maladie de son père le duc. (...) Le comte de Charolois en mena deuil non pareil (...), là où multitude d'hommes eussent doubté qu'il ne s'en dust estre *passé* à légier (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 209).

3. "Se contenter, se satisfaire de qqc." : LE ROY. (...) Je ne m'en puis *passer* [des lévriers] a tant : Il m'en convient plus d'un avoir (Mir. femme roy Port., c.1342, 171). Car je me *passerai(t)* de pau de menandie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 163). Leur usage e[s]t tel en guerre et leur sobrieté si grande qu'ilz se *passent* bien assez longuement de chair cuite à la moityé, sans pain (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 51). Treschier sire, huymais vous *passes* De tel qu'il [le vin] est (Mir. roy Thierry, c.1374, 306). ...en actendant mieulx, *Passer* se fault, n'en doubtiez point, De ce qu'on treuve. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 65). Ha dea, dit monseigneur, et

te semble il que je ne soye ennuyé, qui veulx que je me *passé* de la char de ma femme. [Son confident refuse de lui trouver une maîtresse du fait qu'il est marié] (C.N.N., c.1456-1467, 83). ...prenez en gré ce que j'ay sceu faire, et vous *passés* doresnavant de ce que vous avez. [Un mari s'est substitué à l'amant pour une nuit] (C.N.N., c.1456-1467, 411). Sy les reçut le duc assez bénignement et assez avoit agréable leur offre pour celle première fois, qui ["lui qui"], à si peu toutevoies comme droit-là ils présentèrent ["bien que ce qu'ils présentaient là fût bien peu de chose"], n'avoit cure de s'en *passer* ["n'avait pas l'intention de s'en contenter"], car leur gardoit bien autre pensée ["un autre dessein de requête"] et plus fière et laquelle ils lui passeroient ["ils lui satisferaient"] si jamais vouloient avoir paix à luy. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 135). Est elle bien si estourdie Que de cuidier ou de penser La chair d'ung homme estre assouvie D'une femme et de s'en *passer*? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 37). Je y regarde tant que je puis, Et si aroye tres bon desir De vous faire quelque plaisir, Mais je n'y sçaroye que pencer Se vous ne vous voulez *passer* D'ung viel appendis qui cy est. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 197). Frere Martin estoit sy sobre que, quant les autres religiëux se *passoient* d'un oeuf, il se contentoit d'une pomme, et quant ses compaignons se substentoyent d'une pomme, il se contentoit de la pelure (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 48).

- *Se passer à bref*. "Se contenter d'user peu" : ...*passés* vous en brief du deduit des dames, car fol est qui s'y endort (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1137).

- *Se / s'en passer à / du moins*. "Se contenter de moins" : Et portoit si tres belles mains Que bien s'en *passeroit* dou mains La plus frice dame dou monde. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 68). De viandes aussi ay je mengié sans fain et sans neccésité, et maintesfoiz que je m'en peusse bien *passer* a moins (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 37). ...mieulx aimera se *passer* a moins et plus sobrement despendre (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 75). DIEU LE PERE. Est il plus amoureux chemin Que vous sceussiez icy trouver Pour nature humaine sauver ? Vous pouvez vous a moins *passer* Ne a mendre pris recompenser ? Fault il, pour les humains reduyre, Morir mon filz a tel martire ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 686).

- *Se passer à qqc.* "Se contenter de, s'en tenir à qqc." : Que l'en entende a ramener A nombre deu en toute place Ce que l'en verra excéder D'officiers, et que l'en se *passé* A un bien prins, le trop efface (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 224).

. *Se passer pour qqc.* : ...ilz ne voulsissent point les gens et serviteurs du Roy nostre Sire en son Parlement imposer à taille (...) mais (...) se voulsissent *passer* pour aucune courtoise somme que lesdiz gens de Parlement (...) feroient, donroient et paioient à ladicte ville. (BAYE, II, 1411-1417, 33).

- Empl. abs. : JOSEPH. Voicy des drappeaulx ["des langes"] six ou sept, Tieuiz que je les ay peu trouver ; Mettés ens l'enfant sans grever : Il se *passera* bien ainsi. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 72).

4. "S'abstenir de qqc., se priver de qqc." : Aussi eussent ilz volentiers mengé, s'ilz eussent eu de quoy, mais *passer* leur en convint jusques a l'endemain. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 161). Et la se commença il a complaindre de son espee qu'il avoit ainsi rompue, voiant qu'il ne sçavoit ou il en peust recouvrer une autre. Car il ne s'en pouoit *passer*, veu quel'endemain le tournoy se faisoit devant le Chastel aux Pucelles (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 242). ...si monseigneur jamais ne retournoit, elle s'en *passeroit* tresbien. (C.N.N., c.1456-1467, 110). ...je n'en doy pas estre quicte, combien que je m'en *passasse* bien. [Il s'agit de payer la

dîme] (C.N.N., c.1456-1467, 221). ...[le curé] fut contraint de venir demorer sur son benefice, et qui plus et pis est, avecques sa femme, dont il se fust bien *passé* si l'eglise ne l'eust ordonné. (C.N.N., c.1456-1467, 288). Si n'osa pas desobeÿr ledit maistre Jehan, quoy que assez volentiers s'en feust *passé* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 31). Demande. Quelz deux choses sont il au monde corporelles, dont il est le plus, qui plus souvent se changent, dont l'en a meilleur marchié, et dont *passer* nulz ne se pouelt ? Response. Ce sont ayr et eau. (Devin. R., c.1470, 56). Puis en apprés, par mon vouloir tresnoble, Julles Cesar m'a volu avancer En tel estat que je me puis *passer*, Pour mieulx ma joye et mon bien compasser, Entierement de tous humains preffis (LA VIGNE, S.M., 1496, 141).

- *Se passer de + inf.* "Éviter de faire qqc., renoncer à faire qqc." : Legierement ne vous *passés* Des povres bachelers aidier, Car on ne doit mieuls souhaidier Que d'estre en leur grasce. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 115). ...mais je me *passé* de l'exposer pour briété. (Mir. st Panth., 1364, 309). Car il ne doit jugier pour nulle probacion se il ne cuide que elle puisse estre vraie, si comme l'en pourroit monstrier par pluseurs octoritéz qui sont es decréz et aillieurs, desquelles alleguer je me *passé* a present pour cause de briété. (ORESME, E.A.C., c.1370, 319). Briefment, ces opinions et ceste rayson et autres furent mises plus a plain ou secont chapitre et pour ce je me *passé* de ce plus declarer. (ORESME, C.M., c.1377, 708). Ne nous sommes nous pas *passés* De l'un avec l'autre jesir... ? (Mir. st Alexis, 1382, 314). Des princes nommer je me *passé*, Pour n' y mettre si long espace (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 211). De vous servir point ne me lasse (...). Impossible est que je m'en *passé* (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 206). Mais, pour ceste heure, je me *passé* De traicter matiere si haulte De peur qu'il n'y ait quelque faulte A entendre ou coucher les mos. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 7).

. *Se passer que ne + subj.* : Mais il a esté mains biaux jours Que ne me puis estre *passés* Que n'aye eu de paine assez Et de rioz a ces François... (Mir. st Lor., 1380, 135).

- *Se passer de qqn.* "Se satisfaire de l'absence de qqn" : Seigneurs, faictes vostre debvoir Sans en avoir doubte de rien. De luy nous nous *passerons* bien. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 174).

5. [En parole] "Cesser de parler de qqc. ; ne pas en dire plus" : ...par la couronne de douze estoilles j'entens douze previléges (...), des quieux pour cause de briété je me *passé*. (Mir. femme, 1368, 181). Et donques appert la dignité et la perfection de cest nombre par arismetique et par geometrie et par pluseurs autres consideracions des dictes sciences et des autres mathematiques desquelles je me *passé* pour cause de briété. (ORESME, C.M., c.1377, 52). De celle d'Eglise me *passé* A peine (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 55). La puissance ymaginative, Quant elle est véhément et vive, Peut ouvrir merveilleusement Dedens le corps et autrement, De quoy je me *passé* à présent Pour la chose qui est pesant. (LA HAYE, P. peste, 1426, 110). Et de ce en doit requerir Dieu en aide et en tesmoing, dont en tant qu'il touche a lui et que Dieu le veulle mieulz oïr, il voist confez et repentens pour les perilz qui s'en peuent ensuir des seremens que ilz font ; et des serimonies je me *passé* pour abregier. (LA SALE, J.S., 1456, 33). Par quoy les Roys et les pays firent de moult grans choses dont je me *passé* et abrege la matiere, le plus que je puis. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 51). ...et fist, par la science des estoilles, choses dignes de memorer, du recit desquelles me *passé*, pour ce qu'elles sont communes et pour eviter prolixité. (SIMON DE PHARES, Astrol.,

c.1494-1498, f° 28 v°). ...du surplus je me *passé*. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 9).

- *S'en passer*. "Ne pas en dire plus" : Il [Aristote] s'en *passé* ainsi pource que il est tout notoire que c'est .I. pechié tres detestable et bestialité, et tres inconvenient (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 106). Il me souffist que de l'histoire Je die, sanz plus, l'accessoire. Pour cause de briefté, m'en *passé*, Car je y mettroie trop d'espace. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 312). ...comme desiruse de parchever le surplus, m'en *passeray* à tant (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 104). ...je m'en *passeray* a tant pour ce que autre part avons a entendre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 197). ...ne fault doubter qu'il n'y eust plusieurs devises qui longues seroient a racompter : si m'en *passé* pour cause de breffé. (C.N.N., c.1456-1467, 377). ...et pour ce m'en *passeray*, pour abreger. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 424).

- *S'en passer brièvement / en bref / s'en passer legèrement (de qqc.)* "Parler de qqc. brièvement, sans insister plus" : Se m'en *passeray* plus briefment (MACH., D. Aler., a.1349, 345). ...tout fu dit ou quart livre et pour ce m'en *passé* je plus briefment (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 377). Car je congnois pour veritable ç'a esté euvre de dyable : Pour ce ligièrement m'en *passé*. (Mir. st Alexis, 1382, 349). ...mais comme pou vaille parler des maladies qui ne dit des remedes bons à tenir contre celle cruelle ardeur de convoitise, m'en *passeray* plus briefment pour ce que aucune chose en escrips assez au plain, selon mon povre advis, en un petit traictié nomme l'Advision du Coq (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 152). ...je m'en *passeray* en brief (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 186). Et pour ce que paravant ilz en avoyent aucunement oÿ parler, ilz s'en *passerent* plus legièrement (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 308). ...et pour ce que le raconter seroit longue chose, je m'en *passeray* atant. (Comte Artois S., c.1453-1467, 87). Lors la royne premiers araisonna Saintré de sa venue a la court d'Arragon (...) desquelles choses premiers Saintré, touchant ses armes, s'en *passa* bien ligièrement, comme il devoit, et ce qu'il en dist fut plus a l'onneur de messire Enguerrant que au sien (LA SALE, J.S., 1456, 140). Cest archiduc Lupus, vostre besayel, porta les armes d'Austrice, et pour ce m'en *passeray* legièrement, car assez en ay declairé. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470,).

Rem. Sur *se passer de, s'en passer, cf.* J. Orr, *R. Ling. rom.* 20, 1956, en partic. p.22-34.

III. - Empl. trans. [Avec un compl. d'objet interne ou proche d'un objet interne, spatial, temporel ou notionnel ; sans idée factitive]

A. - [Domaine spatial]

1. [Idée de parcours] *Passer un chemin, une voie...* "Emprunter, parcourir un chemin, une voie..." : ...et le bastard, quant il avoit oy nouvelles de ceste emprise, voilloit avoir emcombres les Anglois et fist trancher lour chemyns q'ils ne deussent avoir *passé* vers le Prince. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 102). ...[il] vint a ce village, et tant *passa* de voies et sentiers que soubz le toict de la mere a la fille, sans estre oy, seul se trouva. (C.N.N., c.1456-1467, 98).

- *Passer le chemin*. "Parcourir, continuer son chemin sans s'arrêter" : Gardes-tu les gens qui *passent* le chemin ? (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 413). ...icellui prisonnier (...) se loga au soir en un village dont il ne scet le nom, et coucha celle nuit en un lit avec un autre compaignon *passant* le chemin, duquel il n'a aucune congnoissance. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 483).

. *Passer son chemin* : Vous devez sçavoir, en effect, Que je suis ung povre marchant. Par ce boys mon chemin *passant* Las, travaillé, me reposoye. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 40).

- *Passer pays*. "Parcourir un pays" : Ce bon chevalier amoureux dessusdit, retournant d'accomplir ses armes, comme il *passoit* pais, arriva d'aventure a ung soir au chasteau (C.N.N., c.1456-1467, 247).

- *Passer (un livre / un texte)*. "Parcourir (un livre, un texte), le survoler" : ...je laisse et pour cause de breveté, pour ce que n'en ay parfaite memoire et que, estant escolier, je ne fiz que *passer* icelui livre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°).

2. [Idée de franchissement] "Aller au-delà de"

a) [D'une pers.] *Passer (un lieu, souvent avec idée de difficulté)* "Aller au-delà de, traverser, franchir" : Vous ne *passerez* point ce lieu Jusqu'a tant (...) Qu'a mon seigneur parlé arez Et que païé vostre treuage Li aiez. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 286). Un jour aloient en pelerinaige, et leur couvint *passer* un fossé par dessus une estroite planche. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 74). Sy ont *passé* la ville de Portangne (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 94). Si jura ses dieux qu'il feroit Tant q'une femme *passeroit* Le gué, sanz ses genoulz moullier (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 200). Arriva devant Paris grant nombre de gens d'armes, qui s'efforcèrent d'entrer à Paris (...) et ne *passerent* point la porte Baudet, mais furent reculez par les gens d'armes du duc de Bourgogne (FAUQ., I, 1417-1420, 131).

. Empl. pronom. à sens passif : ...a mains de crainte et de regret se *passa* maintesfoiz depuis ladicte posterne (C.N.N., c.1456-1467, 30). [= *on passa la poterne*]

- *Passer un cours d'eau, la mer* : Dame, se vous la mer *passé*, J'ay doubte que mal ne vous face ; Car nulz a paine ne la *passé* Qu'il ne faille qu'il mette hors Par vomite ce qu'a ou corps (Mir. roy Thierry, c.1374, 319). ...en alant en laquelle ville, ainsi qu'il furent à demie lieue loings de Veily, et qu'ilz *passerent* l'eaue, virent et aperceurent un homme de village qui aloit devant eulx le chemin qu'il aloyent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 155). ...et au soir, et l'anitement, il s'en yssy par l'uis, et de là s'en ala enmi la ville, et *passa* la riviere à nef, et s'en ala toute nuit à deux lieues de la Ferté, à une ville qui a nom Forges (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 435). Curia vacat, pour ce que nul n'a osé *passer* la riviere pour aler au Palaiz, pour la grant impetuosité et force d'elle, car aussy croit elle tousjours. (BAYE, I, 1400-1410, 217). ...les Anglois estoient à siege devant Pontoise, et *passoient* ou vouloient *passer* la riviere d'Oyse pour assieger ladicte ville de Pontoise de toutes pars (FAUQ., I, 1417-1420, 252). ...veecy bon bergier qui se vient rendre en la chambre de sa dame, Dieu scet comment mouillié d'avoir *passé* la riviere. (C.N.N., c.1456-1467, 360). Il luy conviendroit *passer* Loere Et Alier, si venoit ycy. (Pass. Auv., 1477, 223). ...un quidam qui se dist estre nouvel Moïse, qui fist devant aucuns plusieurs merveilles et signacles, leur promettant les mener en la terre de promission et les faire *passer* à pié seq la mer et les tira et mena jusques en l'isle de Crete où il en fist noyer plus de cinquante mil. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 91 r°). ...mais il y eult quelque different, pource que les Venyciens vouloient que on *passast* l'eau devers eulx, parquoy ilz ne firent riens. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290).

- *Passer les monts / les montagnes* : Qui fit a Hanibal guerroyer Ytalie, *passer* les montaignes, souffrir extremes froidures jusques a perdre l'ueil ? Amour de vaine gloire. (GERS., Concept.,

1401, 412). A toutes cestes charges donques partirent de Mons ces deux chevaliers (...). Prindrent leur chemin le plus addressant que porent (...), et tant firent qu'en traite de temps *passerent* les mons, Senne la Vielle ["Sienne"], la ou evesquez et prelas vindrent au devant de eulx en grant chiere. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 215).

- *Passer* (une frontière, une limite, le seuil...) "Franchir" : LE DYABLE. (...) Mes elle [la femme au marquis] a desja *passé* bourne Et est auques hors de mes laz. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 130). Je puisse du sens marvoier S'huy mais *passé* le seuil (Mir. mère pape, c.1355, 393). ...veez cy une raye que je vous faiz, et par Dieu, si vous la *passé*, tant pou soit il, si je vous fault je veil qu'on me tue. (C.N.N., c.1456-1467, 152).

- *Passer le pas / le passage* : He ! aide moy, beau sire Dieux, Appasser [l. A *ppasser*] se pas merueilleux. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 90). Le bon homme a vescu bel aage Et de beaux enfans a assez, Et puis est *passé* le passaige Comme ses pères sont *passé*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 194). ...le pas a *passé* ["il est trépassé"]; Il est, au ciel, du repas respasé (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 274).

- *Passer le pas de la mort* : TROISIÈSME ANGE. (...) Et, s'il avoit *passé* le pas De la mort, ne l'ariez vous pas : Autre l'ara. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 243).

- *Passer les termes*. "Franchir les bornes" : Com larrons m'avéz assaillir Atout gusarmes et lanternes ; *passer* vous ne povéz les termes, Vostre heure est ainsin ordonnee. J'estoie chascungne journee Ou Temple ou je vous ay presché ; Que ne m'avéz vous enpeché ? Encor n'estoit pas venue l'heure. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 179).

- [Dans un cont. métaph.] : ...affin que par leur exemple, allocucion et par bonne doctrine, je puisse plus legierement et seurement *passer* le tres brief et tres perilleux pelerinage de ce mortel monde (GERS., Concept., 1401, 388).

b) *Passer qqn sur le pied*. "Marcher sur le pied de qqn" : Quant la josne damoiselle veyt ce, elle *passa* Le Tors sur le pié afin qu'il perceust la trayson (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 302).

c) "Transpercer qqn / qqc." : Il trait atant ung coutel et fiert Vauquetin en la cuisse, sy la *passé* tout oultre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 27). Et Ogier fiert le roy Voxuiant et le *passé* parmy le coeur, sy le tue. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 45). Povres gens sont puis sa mort reversés, Tensés, bersés, confractés, confondus (...), *Passés*, perdus, marvoisés, esperdus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 175).

d) [D'une chose]

- "Traverser" : Item, meton que .II. lignes finies, .a. et .b., intersequent une l'autre et que par mouvement une *passé* l'autre et se separe de elle (ORESME, C.M., c.1377, 100).

- [D'un trou, d'une taillade] : ...Exquises soyés par despit fretaillees, Veloux *passé* par trous et par tallades, Drap d'or soubmis a maintes coustillades (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

- [D'une pièce mécanique] *Passer (une cheville / une dent)*. "Avancer (d'une cheville / d'une dent)" : Et doit savoir que la roue des heures a 12 osches l'une plus loing de l'autre tousjours d'une dent, car a chacun cop que le martel fiert ladite roue des heures *passé* une dent (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 278). ...elle *passera* a chacune heure une cheville qui levera la descente (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 279).

Rem. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 788, enregistre le sens de "remettre (la denture d'un engrenage) au pas, régler les intervalles entre

les dents" (doc. 1373, *les pines mettre, le roe passer*) ; influence du néerl. *passen* ? Ou autre verbe *passer* correspondant au néerl. *passen* ?

- [D'un élément naturel, d'un fleuve, de la mer...] *Passer* (une limite). "Aller, s'étendre au-delà de cette limite" : ...pour ce que les maistres ou seigneurs de ceans ne pavoient bonnement venir d'oultre les petis pons qui estoient rompus et que Seine *passoit* et issoit ses termes (BAYE, I, 1400-1410, 218). Et pareillement la mer selon l'estat et le cours de la lune, elle s'estent et *passé* ses termes accoustuméz, lequel mouvement commence du centre moyen et s'estent jusques aux extremités et encores les *passé*. (Somme abr., c.1477-1481, 145).

- Au fig. *Qqc. passé qqc.*

- *Qqc. passé* (un intervalle). : ...or metons donques que un corps *passast* en ce jour la moytié d'une estade et l'autre jour apres la moytié du demourant de l'estade, et le tiers jour la moytié du demourant ou residu, et ainsi procedast sanz fin en retardant son mouvement, jamais toute l'estade ne seroit *passée*. (ORESME, C.M., c.1377, 102).

- *Qqc. passé* (des bornes, des limites figurées). : Ce n'est pas presté a usure, Mais est amour *passant* mesure Et oultrebonne. (Mir. Berthe, c.1373, 172). Mais ne *passé* pas de raison Les bonnes, dame. (Mir. fille roy, c.1379, 13).

- *Qqc. passé* (l'esprit, l'entendement de qqn). "Qqc. est au-dessus des capacités intellectuelles de qqn" : Non pas par superhabondance qui *passé* raison comme fait le prodige. (ORESME, E.A.C., c.1370, 233). ...la maniere du conduire estoit si tressubtile qu'il fault dire qu'elle *passoit* les termes des engins communs. (C.N.N., c.1456-1467, 97). J'ay eu congnoissance certaine Et revelacion des choses Celestielles et encloses Ou secret de la deité, Qui *passent* la capacité De tout entendement humain. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 272). ...et lui presenta ung livre intitullé Vade mecum, lequel il avoit composé de nouvel, que ces ignorans ont condempné, pour ce qu'il *passé* les limites de leur engin (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 157 r°).

- [Limite temporelle] *Terme passé* : Lequel terme *passé*, pour savoir la verité par leurs bouches s'il ont tonsures abusives ou non, qu'il soient mis à question. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 87).

3. [Idée de dépassement]

a) Au propre [D'une chose] *Qqc. passé qqc.* "Dépasser qqc."

- [En hauteur] : Lors vers la montaigne s'aproche Qui estoit devers la Mer Rouge, Qui estoit monlt haulte a merveille. A celle ne fu point pareille ; Sambloient les nues *passaient* Et que proprement y touchaient. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 166). ...vingt troys paulmes de satin noir pour une jacquete longue pour le roy, qui *passé* les genoulz à la turquesque (Comptes roi René A., t.2, 1478, 87).

- Empl. abs. *Passer avant*. "Dépasser en surplombant" : ...en icelle cuisine faire deux conduits de grande pierre de taille, portés sur gros voncques *passans* avant, dehors les murs, sur la riviere, ordonnés bien et suffisamment pour jetter hors les yaves (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 596).

- [En largeur] : ...la tierce [pièce de terre] contient demie acre ou environ, joint ausdits prieur et frères d'un costé et bute es malades de saint Michiel et *passé* l'eau de Soulle parmy (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1478, 323).

- [En longueur] : Trois, quatre robes ont a façon mout large, *Passans* l'ung l'autre, trousseez comme bagage (Neuf unica du ms.

de Stockholm, éd. F. Lecoy, c.1400-1500. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 298).

- [En quantité, en durée]: Et regnera en son eternité permanente laquelle est oultre et contient comme cause et *passé* toute autre duracion qui seroit sanz commencement et sanz fin (ORESME, C.M., c.1377, 268). Sy font secretement usure Tel qui *passé* toute mesure (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 16). Et soit le poiz, sans *passer* mie (.) Une entière dragme, ou demie, D'icelle pouldre, à brief langage, O une once dudit bevrage En oultre terre seellée O compéens liqueurs meslée (LA HAYE, P. peste, 1426, 131). ...tu, a cent mille [femmes] *passées*, [es] nullement comparable (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 103).

- [D'une chose en mouvement] "Dépasser" : Car avec l'autre vint voller Et le *passer* de hault aler ["en volant plus haut"] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 428).

b) Au fig.

- *Qqn passe qqn*. "Être supérieur à qqn (en valeur, dans l'ordre hiérarchique...)" : Et se un de .II. amis demeure en son estat premier senz profiter et l'autre profite et soit fait grandement vertueux en tant que il differe moult en vertu et *passé* grandement l'autre (ORESME, E.A., c.1370, 463). Tant emendoit d'eage et de los et de pris Qu'il fut *passant* tout homme (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 65). Lors, pour *passer* les mieus faisans Et a vo dame estre plaisans, Prendrez le chemin qui assemble Jeunesse et hault renom ansemble. (Cent ball. R., c.1388-1396, 164). Ce chief sera tel chevalier qu'il *passera* tous les chevaliers de Bretagne (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1123). Si remercia le duc moult humblement le Saint Pere, et se reputoit indigne de tant d'honneur, mesmement entre tant de roys, princes crestiens qui le *passoient* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 233).

- *Qqn passe qqn de / en / par qqc.* "Surpasser qqn en qqc., lui être supérieur en qqc." : Jeo pensai qe jeo ne ressemblai mye as autres, mes qe jeo les *passai* touz de force, de hardement, de sens, de poair (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 16). ...les chiens ont plus parfait odorement a merveille et les vultours aussy, le singe nous *passé* en gouter, le porc sauvaige en escouter, l'aigle et le lins en regarder (GERS., Trin., 1402, 152). ...celle qui a *passé* Toutes les dames de gracieuseté (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 332). ...de bonté, beaulté, genteté, *passoit* toutes les filles d'elle plus eagées. (C.N.N., c.1456-1467, 31). ...entre aultres ses proprieté, il estoit tel destiné que entre les dames jamais homme ne le *passa* de gracieuseté. (C.N.N., c.1456-1467, 191). ...tous les aultres chiens du païs *passoit* d'aller en l'eau querir le vireton (C.N.N., c.1456-1467, 539). ...en subtilité parfonde nul ne le *passoit* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 329). Item nulle des personnes *passé* l'aultre par grandeur. Item nulle des personnes surmonte l'aultre par puissance, car toutes trois sont toutes puissantes. (Somme abr., c.1477-1481, 127). ...sceut assez de arismetique et de astrologie en maniere que de tous les hommes n'avoit nul qui le *passast* en sçavoir ne en pratique (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 138 r°). Helas ! il est du monde trespasé Celuy qui a tous les autres *passé* En son vivant de grant honnesteté, Car il a tant doulx et honneste esté Qu'a l'exposer sens et esperit me fault Pource que moy et autre aurons deffault De sa bonté, parfaicte et excellente. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 314).

. *Une passe Minerve*. "Une femme qui surpasse Minerve" : Qui voudra veoir une *passé* Minerve... (BRÉZÉ, Louanges Anne France T., c.1488-1490, 63).

- *Qqc. passe qqc.* "Dépasser, surpasser qqc., être supérieur à qqc." : Amours a de vertus sy tres abandonment Qu'elle *passé*

nature (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 138). Et comme ainsi soit que les corps du ciel sont si tres grans et sont meuz si tres isnelement, il convendroit que leur son *passast* et fust plus fort que le son du tonnerre, de tant comme leur quantité est plus grant et l'isneleté de leur mouvement. (ORESME, C.M., c.1377, 470). N'est violette, lis ne rose (...) Que ceste odeur toute ne *passé* Et ne surmonte. (Mir. Clov., c.1381, 274). Vous cuidez que vostre mal *passé* Tout aultre (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 297). En ce qui *passé* ma puissance, Je le metz en ton ordonnance, Bon Dieu qui tout scez et tout vois. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 26).

. *Qqc. passe qqc. en* : MELCIOR. (...) Je me donne moult a penser De celle estoille que je voy. En beaulté je le voy *passer* Toutes aultres (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 34). Quelle chose veult signifier Celle estoille qui est tant basse ? Il semble que les autres *passé* En vertu de luire a ceste heure. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 75). C'est ung paradis assouvy, Une gloire excellante et plaine De veoir sa douce face humaine *passant* le souleil en leur. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 403).

. "L'emporter sur qqc." : ...je ne treuve que a present je doye faire lever ma forge en ceste pecheresse, car les contraires a ma forge y sont tant que sans aucune comparoison le noir *passé* le blanc, selon le rapport de toutes nos chambrières. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 363). ...la lumiere Et la grant leur des estoiles *Passé* les petites chandoiles (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 61). ...l'honneur *passoit* regle et coutume ancienne. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 248). ...vint prestement le clerc des cerimonies, et vint prendre le duc de Cleves par la main et lui ordonna son siege au banc des cardinaux dyacrez (...). Laquele chose ariere estoit ung cas de novelleté (...) qui *passoit* toute ancienne constitution, car est siege tant seulement deputéz a roix en propre personne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 250).

- *Passant*. "Suprême, qui surpasse tout" : Autres signes d'amour *passant* T'a faiz (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 348).

. Empl. abs. "Prédominer" : ...ung pou de poyvre - et que il ne *passé* pas tropt (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 149). ...et prennés vostres especes, bon gingibre, granne, ung pou de poyvre qui ne *passé* point, et du saffran pour luy donner couleur (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 150).

4. [En parole] *Passer qqc.* "Aller au-delà de qqc. dans le récit qu'on en fait, taire qqc. (pour s'arrêter à autre chose)" : *Passons* plusieurs questions qui se pourroyent ici faire de l'auctorité saint Pierre et de ses successeurs, et nous tournons aux louanges saint Pol. (GERS., P. Paul, a.1394, 492). En la duché de Bourgoigne eut nagueres ung gentil chevalier dont l'ystoire presente *passé* le nom (C.N.N., c.1456-1467, 38). ...[il] commença, s'il vous plaist, sa devote confession, laquelle je *passé* (C.N.N., c.1456-1467, 61). ...plus d'un advis leur vint au devant, que je *passé* pour [ne] plus au long escripre (C.N.N., c.1456-1467, 92). ...se partit de son royaume assez et bien fourny (...) de marchandises dont le païs d'Angleterre peut les autres servir, comme d'estains, de riz, et foison d'aultres choses que pour bref je *passé*. (C.N.N., c.1456-1467, 126).

B. - [Domaine temporel]

1. *Passer* (du temps) "Laisser s'écouler (du temps)" : ...la endroit Fu malades si a destroit Que la touz ses jours il *passa*. (Mir. prev., 1352, 243). Diex ! qu'il m'est tart Que j'aie ceste nuit *passée* ! (Mir. fille roy, c.1379, 92). Neantmoins *passerent* tant d'heures a quelque peine que ce fust, que nostre bon cordelier fut acquicté de sa promesse (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...[il] *passa* encores plusieurs jours toujours usant de ces ennuyeux pasteuz, dont il n'estoit pas bien

content. (C.N.N., c.1456-1467, 82). Entre vous, mes damoiselles, comment avez vous *passé* la nuit ? (C.N.N., c.1456-1467, 203).

- *Passer temps / passer le temps / passer son temps*

. [Simple notion de durée] "Laisser le temps s'écouler" : Mais le principal deffault est aux escoutans es quelz n'a point obeissance, et qui ne viennent point oïr huchier a l'uis par predicacion pour soy amender, mais pour *passer* le temps ou pour retenir aucune folie s'elle est dicte (GERS., Pent., p.1389, 79). Le bon homme les escoute et *passé* temps [en se résignant], quar il est ainxin acoustumé a noise et a travail come goutieres a pluye. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 69). ...après la mort de sa tresbonne femme (...) ne sceut *passer* son temps sans soy lyer comme il fut par avant. (C.N.N., c.1456-1467, 278). ...tout querans les lievres *passerent* temps jusques a basse nonne (C.N.N., c.1456-1467, 474).

. [Avec une connotation de détente, d'agrément] "Se distraire, s'occuper à qqc. de peu d'importance" : ...mais il lui respondoit tousjours que elle attendist jusques ad ce qu'il feussent un pou plus riches, et ainsi il *passoit* le temps. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 206). Advint une foiz entre les aultres que comme le chevalier, pour *passer* temps et prendre son esbatement, se pourmenast a l'environ de son hostel. (C.N.N., c.1456-1467, 38). ...[ils] se desarmerent de leurs chemises et *passerent* temps deux ou trois heures bien plaisamment. (C.N.N., c.1456-1467, 281). Pour *passer* temps et gayement s'esbatre, Après disner ung jour s'accompaignoyent, Ainsi qu'on fait, environ troys ou quatre Gentilz gallans, qui en mer se baignoient. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 177). ...ils ne visoyent Si non *passer* temps en joye et liesse (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 29).

- *Passer ses ans passer sa destinée passer sa vie* : Vous qui avez pour *passer* vostre vie ["qui avez de quoi vivre"] (DESCH., Oeuvres Q., t.I, c.1370-1407, 255). "...Au deable telle femme, dist le mary, qu'on ne peut par quelque voye corriger !" Il fut contraint de la laisser *passer* sa destinée (C.N.N., c.1456-1467, 519). ...il avoit ja achevé et *passé* la plus part de ses ans (C.N.N., c.1456-1467, 559).

- *Passer la garde à qqc.* "Faire porter toute son attention sur qqc., passer son temps à qqc." : ...avant qu'il soit venu si avant, ce n'a pas esté sans *passer* la wart au pourchaz des rapporteurs [Les amours de deux jeunes gens trop confiants ("les pouvres aveuglez") ont été révélées à tout le monde du fait de la surveillance des envieux] (C.N.N., c.1456-1467, 166).

- [D'une maladie] "Durer tant" : ...les maladies aguës *passent* XIII jours (...) ...quant elles passent oultre, elles vont jusqu'au XLe jour (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316).

- Prov. : Tousjours fault il *passer* jonesse. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 827).

2. [Idée de franchissement]

a) *Passer un délai.* "Aller au-delà de" : Les hommes qui ont thetanes perissent en quatre jours ; maiz s'ilz *passent* le quart jour, ilz sont garis. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 81).

b) *Faire passer qqc. à qqn.* "Faire cesser qqc. pour qqn, l'en débarrasser" : SECOND. Trop de payne et trop de travaux Le dyable luy fait sans cesser. TETRADIUS. Sainct homme, faites luy ses maux, S'il vous plaist, maintenant *passer*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 461).

c) *Passer sa fin.* "Mourir" : ...si je peusse quelque pou sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée et plus legiere a *passer* (C.N.N., c.1456-1467, 348).

C. - Au fig. [Domaine notionnel ; idée de franchissement d'une limite] "Aller au-delà de qqc. (en surmontant, en supportant, en assouvissant, en transgressant, en ignorant...)"

1. "Surmonter (une difficulté, un danger, un péril...), y échapper" : Sathan dist que (...) homme (...) ne puet fuire ne *passer* tout chen que Dieu scet de lui (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 84). Faictez a Dieu priere forte A celle fin qu'il vous conforte Si bien que, par son conforter, Puissez *passer* et éviter Les temptacions seurvenans. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 248). Et, premier, de Lucius Quintus (...) et du peril que Ceso *passa* a l'occasion du peuple (LA SALE, Sale D., 1451, 17). Maryer ! disoit il ; j'aymeroye mieulx me aller pendre au gibet que jamais me rebouter ou dangier de trouver enfer, que j'ay, la Dieu mercy, a ceste heure *passé*. (C.N.N., c.1456-1467, 491). Certes on en croiroit james Les dangiers que sommes *passé* : Englois, Bourguignons a grans fais, Tous les jours passans destroussez, Nous ont veu *passer*, rapasser, Sans nous voloir dire au contraire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 373).

- "Affronter un danger" : ...s'il en eust eu bien memoire, il n'eust pas ceste perte, ne *passé* le dangier qu'il a eu bien grand. [Un jeune homme n'a pas retenu un avertissement de son père] (C.N.N., c.1456-1467, 332).

- [Avec un pronom neutre] *Le passer.* "S'en tirer" : Si la vieille estoit bien mal contente, encore l'estoit bien autant ou plus le jeune espousé, qui se veoit frustré de ses amours ; et encores l'eust il legerement *passé* s'il eust peu finer de la vieille a tout son argent. [À la suite d'une erreur du curé, un jeune homme a reçu pour épouse une vieille femme riche au lieu de sa jeune fiancée] (C.N.N., c.1456-1467, 342).

2. "Supporter, surmonter (une épreuve, une douleur, une maladie, une défaillance...)" : La penance grevaine m'a convenu *passer*. (Tristan Nant. S., c.1350, 578). Aiez en Dieu bon cuer et fort : *Passé* as ton plus grant meschief. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 64). La gist trespasé, Dont mon dueil n'ay mie *passé*, Mais touz les jours le ploreray (Mir. st Alexis, 1382, 368). ...molt ly font de desroys ; Il covient qu'il endure et *passé* ses destroiz (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 517). Achillés, le preux et le fort, N'ot pas *passé* le desconfort, Qu'ot pour son ami Patroclus. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 83). Puis que ne voulés m'acorder Ce qui pourroit mes maux guerir, Laissez moy *passer* ma mescheance, Sans plus me vouloir assaillir Par vostre plaisant accointance ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 21). Se je puis veoir seurement Que m'amés tousjours loyaument, Content suis de *passer* destresse En vous servant joyeusement, Ma Dame, ma seule maistresse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 79). L'homme ne puet avoir aide Puisqu'il convient qu'on lui aide Se ce non par homme mortel Qui ait a *passer* le morsel De la mort, comme Adam a eu (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 6). ZEBEDÉUS. Comment donc ? Vous me laisserez, Enfans, pour suïr ung estrange ? JEHAN L'EUVANGELISTE. Il vous convient *passer* ce change, Pere ; prenez en pacience, Car nous tenons en conscience Qu'en ce gist nostre sauvement. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 147). Ma chiere dame, c'est folye De tel dueil en vous amasser ; Riens n'est qu'il ne faille *passer* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 198). [H]a ! Richart, mon amy, commant *passerons* la melencolie ? (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 92). Je pense qu'il vault mieulx que je me occise moy mesmes sans attendre a souffrir la honte, la blasme et les tribulacions du cuer qui me tendront desoremais compaignie. Et par ma foy, se je n'en perdisse que le corps, je ne m'en passeroie a moins [je ne pourrais m'en tirer à moins"] pour ce que j'avroye *passé* tous

mes maux a une fois ["je serais allé au-delà de tous mes maux, j'aurais surmonté tous mes maux en une seule fois"] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 171). Faictes lui *passer* maint ahan. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 658). [Autres ex. v.614, 1739, 1746] C'est a dire, mon amy : fuy tristesse de pensee plus que le mal des dens ; aussi fui paresse, pour *passer* la douleur de ton cuer, et fay tousjours bien. (LA SALE, J.S., 1456, 19). ...[il] la trouva fort malade et que *passé* avoit une subite faulte qui la cuidoit bien emporter (C.N.N., c.1456-1467, 459). Et que me peult il avancer De mon mal vouloir escripre Si non pour ma douleur *passer* Et pour rapaiser mon ire ? (GARIN, Compl., 1460, 57). ...le desir que j'avoie de oyr plaidoyer sa juste querelle me faisoit legierement *passer* et supporter toutes paines en chemin (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 45). [Les pauvres] *passent* grans necessités (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 23). ...par la grant douleur Qu'il *passoit* ou avoit *passé*. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 49).

3. "Assouvir (un désir)" : Helas ! messeigneurs, vous povez, dist il, sans dangier de vous ne d'aultry, estaindre et *passer* voz chaleurs desordonnées avecques pluseurs aultres [femmes] (C.N.N., c.1456-1467, 549).

4. "Ignorer (un ordre), le transgresser" : Saint pére, or ne soit pas *passé* Son conmans, ainçois le faisons. (Mir. pape, 1346, 394). ...et contre ceulx qui *passerent* sez comendemans, il mist certaines poines, car il lez bouta hors de Paradis. Mez, pour ce que le pueple comança a creistre et a multiplier, il laissa la terre aux filz dez hommes, et le Ciel dez cieulx a Dieu. (Songe verg. S., t.1, 1378, 49). Pour ce que mon commandement Avez *passé*, peine et tourment Aurés (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 137). LUCIFER. (...) Sy fault pour saouler mon envie Qu'i [l'homme] *passé* son commandement [de Dieu] (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 47).

5. "Outrepasser (un pouvoir)" : Le sergent *passé* son office Qui frappe sur le malfaiteur. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 304).

IV. - Empl. trans. [Avec un compl. d'objet externe ; valeur factitive]

A. - [Domaine spatial]

1. *Passer qqc. qq. part.* "Frotter qqc. qq. part" : Et se ung faucon a la pepie, il convient avoir ung des brocherons d'une espine blanche et luy *passer* par troiz jours troiz fois chascun jour dedens la narine, et par troiz jours luy mettre sur la langue de figues vertes prises sur l'arbre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 169).

Rem. FROISS., *Chron. L.*, II, c.1375-1400, 171 (TLF).

2. *Passer qqn / qqc. qq. part.* "Faire aboutir qqn ou qqc. qq. part"

a) "Faire traverser qqn" : Item, en cestuy mesme an, furent parfaiz les II grans pons de pirez que le roy Charlez fist faire sur le Riens a Maience en II lieux ou il faisoit trop messai[s]er a *passer* ses oust. (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 66).

b) "Transporter qqn, par voie d'eau, d'un lieu à un autre" : Denis Le Dyvoys, passagier, pour *passer* et rappasser monseigneur Robert de Houdetot 24 d'aoust, de Hareffleu a Honneffleu 10 s. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 56). Pour le loage dun vessel qui *passa* ledit Sanche Loppiz de Cherebourg en Angleterre (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 361). Cy voise au batelier et die : Amis, Dieu vous gart de contraire. Sy vous plaist, vous me *passerez* Dela, et bien païé serez, Sanz estrif faire. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 21). Car ne savoit pas bien penser Comme il peust sa femme *passer* Oultre le bras de mer (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 20). ...et puis priere Ferons au patron [du navire] que, briefmant, Oultre la mer incontinant Nous *passé*, sans plus de demore. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 165).

3. *Passer qqc.*

a) "Faire transiter qqc. à un péage" : Premerement *passa* led. Regnadin avant la feste de la Puriffication Notre Dame xii dozenes de mayere de sases. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 111). [Nombreux ex. ds ce texte]

b) *Passer une arme par le corps de qqn.* "Transpercer qqn d'une arme" : ...l'abatit de sa lance et la lui *passa* par le corps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 r°).

c) "Faire aller qqc. à travers un filtre, un tamis, tamiser, filtrer qqc." : ...et tout soit meslé et pilé ensemble, et tellement qu'il se puisse *passer* ou tribler. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 131). Puis broyez gingembre et aulx, et deffaictes d'icelluy lait d'amandes et *passer* par l'estamine. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 241). Ostez les noyaux, puis broyez ou escachiez ou mortier, faire boullir avec les escorches, puis *passer* par l'estamine, mettre la pouldre, et tout comme dessus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 262). Et portion espéciale De mellisse, herbe cordiale, Et les broier fort et quasser, O vin blanc, et puis les *passer* Par estamine ou autre chose, Et mettre à tout eaue rose (LA HAYE, P. peste, 1426, 122). Au martinet de Cosne. (...) Item, ung crible de fer à *passer* mine, 5 s. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 267). En la farinière Ung coufre de noyer à pastir. Item, une auge à pastir. Item, deux sacz à *passer* farine. Item, ung banastou à tenir pain. (Comptes roi René A., t.2, 1461, 302).

- Part. passé "Tamisé" : ...ledit Grant Jehan dist ausdiz Girard et sa femme qu'il leur aprandroit à gecter desdiz florins et austres monnoyes et leur monstra ung fer plat, lequel il emploie de cendre *passée*, destrampée d'eaue salée et mettoit sur ladicte cendre ung gros de Bretagne, pour en former la marche, ou autre monnoye (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 530).

d) Au fig. *Passer* une somme sur un compte. "Porter (cette somme sur un compte)" : ...et vous refusez a noz diz tresoriers *passer* et mettre en leurs comptes les dictes Vc l. (Doc. 1348. In : R. Cazelles, Bibl. Éc. Chartes 124, 1966, 372).

- *Passer qqc. sous silence*

Rem. Gir. Ross. H., c.1334, 5507 (TLF).

B. - [Domaine notionnel ; idée d'acceptation]

1. "Accepter qqc., accorder qqc. (à qqn)" : Chi n'a mençongne ne errour, Car pour otel je le vous livre Qu'Ovides le met en son livre, Qui fu sages et grans assés, Et croi qu'il n'euist ja *passés* Tels recors ne mis en memore Se vraie ne tenist l'ystore (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 103).

- *Passer un desir* (à qqn) : Filz, *passé* moy le desir de mon vueil (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 338).

- *Passer une priere* (à qqn) : Ayes bom cueur, Sebastient, Car Dieu t'a *passé* ta priere ; Et au jourduy lassus en gloyre Tu le verras face a face. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 287-288).

- *Passer une demande / une requeste* (à qqn) "Accepter une demande" : Fortune, *passé* ma requeste (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 444). Faictes ceste femme en aler, Sire, ou luy *passé* sa demande. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 166). ...n'est il pas licite Que moy, vostre mere petite, Me devez ung petit oÿr Et en aucuns cas obeÿr, Ou au moins *passer* ma requeste ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 219). Chose ne sçarez demander A Dieu qui ne vous soit *passée*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 228). DIEU. J'ay entendu les pleurs et piteux diz De Nathalie, que j'ayme chierement, Laquelle voy perseverer toudix Ferme en la foy, du cueur entierement, Que me pry cy du cueur devotement Et de bon cueur, que ne puis escondire, De ly *passer* sa requeste emplement, En luy donnant ce que son cueur desire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 90). ...[je] vous

supplie que ceste ma resqueste *passiez* et accordez et que d'icy vous partez. (C.N.N., c.1456-1467, 123). ...[il] si trouva de son bon eur sa dame assez encline a *passer* sa requeste, dont il ne fut pas moyennement joyeux. (C.N.N., c.1456-1467, 315). Ceste requeste luy fut *passée*, et sa musette luy fut en hault portée. [Avant d'être pendu, le condamné demande à jouer de la musette] (C.N.N., c.1456-1467, 452). ...de prinsaut on luy accorda et *passa* ses douces requestes (C.N.N., c.1456-1467, 503). Quant aux requestes que le roy luy pouvoit faire, il les précogita en son coeur à part luy ; il savoit et cognoissoit que le roy [de son côté] ne luy en *passoit* nulles ; et ce qu'il luy en *passoit*, sy estoit-ce à feinte et pour venir à plus grand ["pour lui adresser une demande plus importante"] (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 105). Mais aussy n'est il pas licite Que moy, vostre mere petite, Ne doiez ung petit oÿr Et en aucuns cas obeÿr, Ou au moins *passer* ma requeste ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 580).

Rem. Ex. comparable, mais plus difficile d'interprétation : Sy les reçut le duc assez bénignement et assez avoit agréable leur offre pour celle première fois, qui ["lui qui"], à si peu toutevoies comme droit-là ils présentèrent ["bien que ce qu'ils présentaient là fût bien peu de chose"], n'avoit cure de s'en passer ["n'avait pas l'intention de s'en contenter"], car leur gardoit bien autre pensée ["un autre dessein de requête"] et plus fière et laquelle ils lui *passeroient* ["ils lui satisferaient"] si jamais vouloient avoir paix à luy. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 135).

- *Passer grace* (à qqn). "Accorder une grâce (à qqn)" : Sy supplient au Roy, nostre dit seigneur, que, tant en son nom comme ayant le bail et gouvernement de la conté d'Artois, il li plaise *passer*, confremer et acorder aulz dis maieur, eschevins, bourgeois et habitans de le dite ville d'Arras, la dite grace par nous à eulz faite et octroyé. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 348). Tu as les jugemens donnés Que, cil a qui on fait moins grace, Doit moins amer cil qui lui *passé* ; Et ceste a amour tres parfaite, Et grant grace aussy luy est faite. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 440).

- *Passer une sentence*. "Accepter une sentence" : Or nous convient avoir recours Au hault juge, sans contredire, Et luy ceste sentence dire Assavoir s'il la *passera*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 49).

- *Passer sa fortune*. "Accepter la fortune telle qu'elle se présente, profiter d'une chance" : LE LARRON. Sans songer, tost, habillement, Ung coup pour *passer* ma fortune. LA FILLE. Departez vous ! (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 37).

2. DR. Passer (un acte, ce qui est l'objet d'un acte) "Établir selon les formes légales" : ...que ledit don et transport ne se feist, et se aucune chose en estoit, que riens ne feust verifié ne *passé* (BAYE, I, 1400-1410, 5). Cedit jour, a esté defendu au graphier que il ne reçoive nul accort à *passer* sanz le congié et consentement de la Court. (BAYE, I, 1400-1410, 84). Et defend ycelle Court au procureur du Roy que desormais il ne *passé* aucuns accords et aux greffiers qu'ilz ne les signent sans en parler à ladite Court (FAUQ., I, 1417-1420, 316). ...quant aucuns notaires ou tabellions *passeront* lettres et contrats (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 393). Chascun tabellion aura ung adjoinct quant il *passera* lectres, ou appellera deux tesmoins qui seront nommez en la lecture. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 210). ...nous lui avons convenancé et promis, pour nous, nos hoirs, successeurs et aians cause, de bailler, quictier, transporter (...) les villes, chasteaulx, terres et seignouries de Cassel et du Bois de Niepe, (...) et les appartenances et appendences quelzconques et qui de long et ancien temps ont appartenu à noz précédésseurs ducz de Bar, et desdites

cession, bail, quittance et transport faire et *passer* lettres devant notaires et tabellions royaulx (Roi René vie L., 1437, 225). ...et ceulx qui se trouveront par l'advis des dessus ditz estre suffisans en science, moeurs et bonne vie les pourront lesd. seneschaulx instituer et donner autorité de *passer* les actes de leurs dites cours (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 409). Toutesfoiz desdictes lectres des acquisitions dessusdictes faillent quatre lectres (...) lesquelles lectres ledit Anthoine Grignon n'a peu recouvrer des notaires qui les *passèrent* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 456). Après le passément de laquelle quittance, lesdiz notaires ou aucun d'eulz soy doubta de la manière du cas advenu, et dist audit suppliant que celui qu'il avoit amené *passer* ladite quittance n'estoit point Guillaume Macé, mais que c'estoit une tromperie. (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 163).

- Part. passé [D'un acte, d'un accord] "Dressé, établi, conclu" : Et ceste vente fust faite et les lettres *passées* sur ce, environ la Chandleur (Doc. Poitou G., t.2, 1347, 366). ...attendu certain accort *passé* entre le curateur de l'execution dudit feu patriarche, d'une part, et ledit religieux, d'autre part (BAYE, I, 1400-1410, 69). ...et aussi par le moien d'un certain accort ou arrest fait et *passé* ceans (BAYE, I, 1400-1410, 142). ...à l'occasion d'une lettre royal *passée* environ la S. Deniz derrainement *passée* (BAYE, II, 1411-1417, 84). ...deux procuracions faictes et *passées* soubz les seaux de la chancellerie du duchié de Bourgoingne et de mondit seigneur establi à Roichefort (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 99). ...comme ces choses sont plus à plain contenues et declairées en ung brevet fait et *passé* pardevant deux notaires du Chastelet de Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 890).

3. Passer (un traité, un accord..., les articles d'un traité, d'un accord) "Conclure, ratifier" : ...par vertu du traité ainsi *passé* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 112). Et au regard des points et articles qui furent *passés* à Gand par les députés d'icelle ville de Gand avec l'évesque de Tournay et autres conseillers dud duc... (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 356). ...maintes hautes et pesantes matières (...) furent conformément par commun accord *passées* et avouées en conseil. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 338). ...pour *passer* le traictié de paix ainsi qu'il avoit esté conclud entre le roy et les dictz ambassadeurs, et faire lever leur dict camp. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 319).

Rem. FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 87 (TLF).

- *Faire et passer un mariage*. "Convenir officiellement d'un mariage" : ...ce mariage fut fait et *passé*, et vint le jour des nopces. (C.N.N., c.1456-1467, 298). ...il fist secretement traicter (...) pour avoir en mariage la fille d'un notable et riche bourgeois de Paris. Et fut la chose faite et *passée*, et fut jour prins et assigné pour les nopces (C.N.N., c.1456-1467, 416).

V. - [Empl. attributifs]

A. - "Obtenir tel grade, devenir"

- *Passer docteur* : Et puis, pour aprandre science, Estudier me fit a Millans Ou j'ey demouré X ans. Et la je suis *passé* docteur (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 52).

- P. iron. [D'un bourreau] *Passer maistre* : MALENGROGNÉ. (...) Huyt ! neuf ! et dix ! Par ma creance Ja ne te lairray os entier. Je suis ung galant de mestier, Bien digne d'estre *passé* maistre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 226). MALENGROGNÉ. (...) Regarde comme je l'empoigne. Suis je digne de *passer* maistre ? (Myst. st Laur. S.W., 1499, 260).

B. - *Passer qqn* + attribut du compl. d'obj. "Admettre, recevoir qqn en qualité de" : ...ledit suppliant (...) s'en partit et s'en alla en l'estable dudit hostel, laquelle est soubz la chambre où

lesdiz maistres et compaignons *passoient* ledit serviteur compaignon dudit mestier. Et tantost après ledit Robinet, (...) descendit en ladict estable, où il trouva ledit suppliant, auquel il demanda : "Que fais tu illec ?" Lequel lui respondit : "Je ne foiz riens : je suis ycy venu pour ce que le cuer me fait mal." Et lors icellui Robinet lui dist : "Tu as menty. Tu escoutes les droitz et secretz de nostre mestier." (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 332). LE PERE. (...) Sces tu pas bien que ce que je procede, C'est pour te faire et *passer* chevalier ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 169).

- *Se passer* + attribut du compl. d'obj. "Se faire admettre en qualité de" : Que ceulx qui se voudront *passer* maistres dud. mestier soient tenus de faire deux pièces d'œuvre en la manière qui s'ensuit : ung forret ferré à manche... (Anc. corp. dijonn. C., 1490, 350). [R. M.]

PASSER, subst. masc. (passer²)

[T-L : *passer*² ; GD : *passer*² ; FEW VII, 727b : *passer*]

"Passereau, moineau" : Cestui oisel qui s'appelle en François *passere* selon le maistre des proprietiez est un oisel jongleur et mange volontiers semence emprisonnée. Et ainsi est d'un homme quant il se part de la verité et de la sainte Escripiture qui contient la foy catholique et prent la semence de erreur et heresie si s'en va en la montaigne comme le *passere* solitaire. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 13). J'ai veillé, et suis fait sicomme le *passer* [var. *passerat*] solitaire en son toit. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 122).

REM. Cf. aussi TLF XII, 1099a : *passer*².

V. aussi *passer*² v. Lexiques [R. M.]

PASSERANT, subst. masc. (passerant)

[FEW VII, 728a : *passer*]

"Passereau" : Passer (...) : *passerant*, un oisel. (Aalma R., c.1380, 301).

V. aussi *passerat*, *passeret*, *passereau* [R. M.]

PASSERAT, subst. masc. (passerat)

[T-L : *passeret* ; GD : *passerat* ; FEW VII, 728a : *passer*]

"Passereau" : Item note que cervel de *passerat* cuit en eaue et puis rosty, se on les mengue avec lait, il font l'omme moult habiter (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 1). Et come les chair dessus nommees sont de bon nourrissement et faciles a digerer, semblablement sont plusieurs espesses de chairs volatiles de mauvais nourrissement et difficiles a digerer, et de mauvaise complexion, come sont les chairs des oyes et de paons et de maladorum, et universalement toutes chairs volatiles ayant long col, long bec, vivent en eaue, et les chairs des *passeras* qui sont de vehemente chaleur et augmente fort le desir de habiter. (Rég. santé corps C., 1480, 71). La tierce [utilité] est que la chair des serises engendre bon sanc et conforte et engraisse le corps. Et icelle chose est congneue et prouuee par experience, car nous veons que les *passeras*, quant ilz mengent grande quantité de cerises, il augmente fort leur foye (Rég. santé corps C., 1480, 88).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. Autres ex., GD VI, 27c.

V. aussi *passerant*, *passeret*, *passereau* [R. M.]

PASSEREAU, subst. masc. (passereau)

[T-L : *passerel* ; GDC : *passerel* ; FEW VII, 728b : *passer* ; TLF XII, 1129b : *passereau*]

"Passereau, moineau" : Papegaiz, ostoirs, espreviens, Rossignolz, *passeriaux*, becasses Et cucus qui en maintes places

Chantent (...) Roitiaux, *passeriaux* solitaires, Et sycoignes qui font leurs ayres Es palays, es haultes maisons (DESCH., M.M., c.1385-1403, 8).

REM. Ex. 1265 et XIVe s. ds TLF. V. *passer*², *passeret*. [R. M.]

PASSERET, subst. masc. (passeret)

[T-L : *passeret*¹ ; GD : *passeret* ; FEW VII, 729a : *passer*]

A. - "Passereau, moineau" : ... fui t'en en la montaigne, com *passerez* et com moixon. (Psaut. lorr. A., 1365, 14).

Rem. *passerat* v. Lexiques, en ajoutant *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 307, et v. *passer*² (CHR. PIZ., *Psaumes allég.* R., 1409, 122, var. de *passer*).

B. - *Langue de passeret*. "[Plante] Renouée des oiseaux, polygonum aviculare" : Poligonia, c'est une herbe que l'en appelle langue de *passeret*. Aucuns l'appellent corrigiole. C'est celle petite herbe qui croist es chemins, qui a tant de neux. (Grant herb. C., c.1450, 150).

Rem. Cf. *R. Ling. rom.* 45, 1981, 500 (R. Arveiller) : *langue de passe* (doc. c.1350). [R. M.]

PASSERON, subst. masc. (passeron)

[GD : *passeron* ; FEW VII, 728b : *passer*]

"Moineau, passereau" : ...demye canne de frise noire pour nos *passerons* (Comptes roi René A., t.3, 1479, 231). [E. P.]

PASSEROSE, subst. fém. (passerose)

[T-L : *passerose* ; GDC : *passerose* ; FEW VII, 725a : **passare* ; FEW X, 479b : *rosa* ; TLF XII, 1131a-b : *passerose*]

A. - "Rose trémière" : Roïne des anges, emperiere des cieulx, Ordre divine, lix tressubstancieux, Ymage douce, *passerose* eternelle, Dyamant nect, rubix solacieux Escharboucle du hault Dieu precieux, Fille virgine et mere supernelle, Ruysseau de joye, dame perpetuelle, Affin que mieulx ma personne se garde, Ne m'oubliez durant ceste querelle Conseillez moy, gardez moy de cautelle, Et me tenez en vostre saulvegarde. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 140).

Rem. FROISS. (*Poésies*, éd. Scheler, III, 90) : *Passe-rose, la belle fleur, Qui sur toutes fait à louer.* Ex. d'a. fr. ds T-L et TLF (1234). Cf. aussi H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 128.

B. - "Nielle des blés" : Pour faire sur table vin blanc devenir vermeil, prenez en esté des fleurs vermeilles qui croissent en blefz que l'en appelle perseau ou neelle ou *passerose*, et les laissez secher tant qu'elles puissent estre mises en pouldre, et en gectez secretement au voirre avec le vin et il devenra vermeil. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 271). [R. M.]

PASSEROUTE, subst. fém. (passeroute)

[T-L : *passerote*² ; GD : *passeroute* ; FEW VII, 725b : **passare*]

"Personne ou chose qui surpasse toutes les autres" : ...tout ce que bon et sage chien doit et scet faire il estoit le *passeroute* (C.N.N., c.1456-1467, 539). ...pluseurs parlemens furent sur ceulx quy avoient tournoyé, et des ungs et des aultres quy bien l'avoient fait seloncq leur puissance, mais chacun disoit, comme il estoit vray, que le chevalier aux armes vermeilles estoit *passeroute* (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 101). Bref, c'est [Marie] la tres plus sainte chose Que bouche saroit raconter. Je vis Judith, je vis Hester, Je vis Rachel, je vis Lÿa : Rien de comparaison n'y a, C'est ycy une

passee route. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 338). ...la *passee route*
De tous ses faiz qu'ilz soient de nom, C'est du bon seigneur Lazon
Qu'il a fait de mort relever (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 530).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 187 ;
GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; SAINT-GELAIS, *Ség.
honn. D.*, c.1490-1495, gloss.

- *Par passeroute du monde*. "Par le fait que cela surpasse
tout" : Doncques et pour ce que j'ay dit qu'en la crestieneté en ce
temps icy avoit diverses et maintes tribulations par tous les
royaulmes (...), certes en ce royaulme d'Angleterre (...) en avoit bien
large part doncques, et lesquelles, se des autres on peut ou doit faire
narration aucune, cestes cy sont dignes d'en escrire par *passeroute*
du monde (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 262). [R. M.]

PASSET, subst. masc. (passet)

[T-L : *passet* ; GD : *passet* ; DÉCT : *passet* ; FEW VII, 740a :
*passus*¹ ; TLF XII, 1131b : *passet*]

A. - "Marchepied ; tabouret ; marche d'un escalier" : ...de luy
baillier (...) *pacet* a mectre soubz ses piez [éd. : "tabouret,
escabeau"]. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 26). ...en
la dicte église de Nostre-Dame a esté fait ou cuer, au grant autel,
d'ouvrage de charpenterie, ung hourt sur trois mast, lequel hourt
avoit trois estages sans le *passet* (...). Item, y avoir fait plusieurs
bancs, les ungs à *passez* et les autres sans *passez* pour seoir les
seigneurs, chevaliers et gentilz hommes, à l'entour du dit autel,
durant le service. (Comptes Lille L., t.2, 1468, 295). Et sont les
bancqs ordonnez par ordre, à l'encontre du *passet*, pour seoir les
princes du sang, les ambassadeurs, les chevaliers de l'ordre et les
grans pencionnaires par ordre ; et scet chascun où il doit aler. Et
derrière la chayere et le dos du duc sont empriz les escuiers du duc,
c'est assavoir ceulx de la chambre, qu'en France on dit enfans
d'honneur (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 5).
Crepin, vieng avan et si monte Sur ce *passet* [éd. "tabouret"] et si me
taille Deux soler(e)s fors. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482,
143).

Rem. Doc. 1450, In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin
médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 788 ; *Comptes
seigneurie Luchaux D.W.*, 30.

- *Drap de passet*. "Drap pour recouvrir un
marchepied" : ...un drap de *passet* (Comptes Lille L., t.2, a.1467,
20).

B. - "Estrade" : Au bout du *passet*, du droit lez en bas, estoit la
table de l'archevesque de Coulongne [éd. : "tabouret, banc ?"]
(MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 514).

Rem. Cf. A. Henry, *Vox rom.* 4, 1939, 92.

C. - "Partie centrale de la crapaudine, espèce de coussinet le
fer de meule du moulin"

Rem. Doc. 1444, 1451, 1464, In : Y. Coutant, *Terminol.
du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 788.
[R. M.]

PASSETTE, subst. fém. (passette)

[*FEW VII, 716a : **passare*]

"Boucle (?)" : Je te pry, vise dignement, Que tout ce [de
prendre soin de sa peau, de se regarder dans son miroir...] est de
femme l'office. Cest ornement luy est propice, Le mirouer deppend
d'icelle, Et pend du fronc de la pucelle Le petit ritz de soye net, Ses
passetes, son coissinet. Sa poitrine bien ordonnee Et robe si bien
adonnee Est [.] Pour voir cecy appartient D'elle (RIVIÈRE, Nef folz
D., 1497, 367). Ces femmes preparent leur teste Et fronc de perles et

perlettes, Et de ces petites *passetes*, Choses qui sont les non
pareilles, Et disent, c'est pour les oreilles. (RIVIÈRE, Nef folz D.,
1497, 570). [R. M.]

PASSEUR, subst. masc. (passeur)

[T-L : *passëor*² ; GD : *passëor*¹ ; GDC : *passëur* ; FEW VII,
716b : **passare* ; TLF XII, 1132a : *passëur*]

A. - "Celui qui conduit un bateau pour faire
traverser" : ...Jehan Sanglier et Laurens du Peteil, voituriers et
passëurs au Port de Greve (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 157).

B. - "Celui qui passe un acte, notaire" : Et ne mectront point
lesdiz *passëurs* ces poins en la lectre se partie ne se y consent
expressement et que declaracion en soit faicte ou passément. (Cout.
institut. Anjou Maine B.-B., t.4, 1385, 482). Pour eschiver es
faussonneries que on fait es lettres (...), en contrefaisant la main des
passëurs quant ils sont mors, ou autrement, a esté ordonné que
doresnavant quant aucuns notaires ou tabellions passeront lettres ou
contrats qu'ils fassent mention par qui elles sont escriptes (Très anc.
cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 393). ...leur escripture et rapport
ne fera pas foy de *passëur* ; les queulx *passëurs* pourront passer les
actes par toutes les cours subgetes et barres ["barreau"] esuelles ils
auront esté croyez et ordonnez *passëurs*. (Très anc. cout. Bret. P.,
Textes divers, 1451, 427). Au regart des notaires et *passëurs* de
nosd. juridictions... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1455,
400). [Titre] De notaires et *passëurs* de lettres. (Vieux cout. Poitou
F., c.1451-1454, 169).

REM. Sur *passëur* au sens de "passage", GD VI, 26c,
*passëor*², cf. H. Stimm, *Mél. P. Gardette*, 1966, 442-443 (mot
franco-prov.). [R. M.]

PASSIBILITÉ, subst. fém. (passibilité¹)

[T-L : *passibleté* ; GD : *passibleté/passibilité* ; FEW VII,
730b : *passibilis* ; TLF XII, 1132b : *passibilité*]

"Disposition du corps humain à souffrir" : Disgression de la
foiblesce, fragilité et grant *passibilité* de humaine créature. Or me
semble convénient Et raison, à mon escient, Touchier en brief
présentement Et déclarer aucunement, Par forme de disgression, De
la povre condition, Merveilleuse fragilité Et très grant *passibilité*
D'umaine et foible créature (LA HAYE, P. peste, 1426, 63). Encores
veul et vous commande que es quatre douaires du corps vous vous
delictez, c'est assavoir en clarté, en subtilité, en agilité, en
passibilité [I. [*im*]passibilité ("qualité du corps glorieux qui
l'exempte de toute souffrance") ?]. (LA SALE, J.S., 1456, 39).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe
s.), ds GD VI, 28c.

V. aussi *passibleté* [R. M.]

PASSIBILITÉ, subst. fém. (passibilité²)

[GDC : *passibilité* ; *FEW VII, 717a : **passare*]

"Propriété de ce qui passe, qui ne dure pas, qui est
passager"

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe
s.), ds GDC X, 291c. [R. M.]

PASSIBLE, adj. (passible¹)

[T-L : *passible* ; GD : *passible* ; FEW VII, 730b : *passibilis* ;
TLF XII, 1133a : *passible*]

A. - "Susceptible de souffrir, sensible" : LUCIFER. ...s'avoie
char humaine La plus *passible* qu'onques fust Et de ci .I. pillier
mëust Jucques au ciel de fer ardent, Plain de rasours a bon taillant
Avec toutes les painnes qu'ai Et que sens fin tousjours arai Sens

repos et sens cesserment Jucques au jour du jugement... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 148). À ce propos dist saint Augustin ou .VIIIe. chapitre de la Cité de Dieu que les deables sont bestes *passibles* quant à leur corage, raisonnables quant à leur nature, pardurables quant à leur duree et que ont corps de air. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 489). Jhesuchrist si ot excellence sur toute creature quant a auctorité, mez il ne l'ot pas quant a l'execucion, ne quant a l'exercisse ; car il apparut entre lez homes en forme de sers, en humaine nature *passible*, pour le mistaire de nostre redempcion aconplir (Songe verg. S., t.1, 1378, 78). *Passibilis* (...) : *passibles* (Aalma R., c.1380, 301). Je say bien que vous n'avez garde De perir yci, car *passible* Corps n'avez pas, mais impossible Est a moy qui l'ay trop pesant. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 74). Mais homme et femme en tout leur aage Sont privez de cest avantage, Car leur nature est si *passible*, Si altérable et corruptible, Qu'ilz ne pevent nulle saison, En champs, n'en boiz, ne en maison, Estre ne vivre bonnement Sans avoir robe ou vestement (LA HAYE, P. peste, 1426, 67). *Passible*, est ce qui est prest et disposé à souffrir. (LA HAYE, P. peste, 1426, 219).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, gloss. (*paissible*).

- "Qui supporte la souffrance" : ...duquel flaiiau fut dit au saint homme et *passible* en Job ou .Ve. chapitre : «Tu seras absconséz ou muchié du flaiiau de la langue». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 411). ...pour ce que la partie de dehors est plus *passible* que celle de dedens, et pour ce elles ont mestier de deffensoire (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 29). SAINT MARTIN. O puissance inco[m]prehensible, O bonté trop incomparable, Jhesus, Redempteur tout *passible*, Digne Trinité immuable, Ta grace me soit amÿable Affin que je me puisse traire Devers ce bon preudons fiable, L'evesque de Poitiers, Hillaire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 256).

- "Sujet aux maladies"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 30251.

B. - [D'une pers.] *Passible de qqc.* "Sujet à qqc." : Et les puissances de l'ame sont selon lesquelles nous sommes *passibles* des passions devant dictes, comme sont celles selon lesquelles nous sommes diz avoir tristece ou misericorde. (ORESME, E.A., c.1370, 157). [R. M.]

PASSIBLE, adj. (passible²)

[T-L : *passable* (*passible*) ; *FEW VII, 717a : **passare*]

"Qui passe, qui ne dure pas, qui est passager" : ...Pitagoras et ceulx de sa secte (...) mettent nombres ainsi que matere et principe des choses et les passions des nombres ainsi comme les passions ou les abiz des choses, si que nous entendions par passions accidens legierement *passibles* et par abiz accidens permanens. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 124). Humanité print toutes ces mixtions et elemens corruptibles et *passibles*, excepté toy qui vins au corps par infusion dez cieulx pour estre par dessus lez aultres parties elementelles, auxquelles tu ne dois pas estre subgeit ne duysible, maiz les seigneurir et tyrer a rayson par obeissance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 92).

REM. *Inv. secte vaud.* V.B. D., p.1460, gloss. Peut-être même mot ds l'ex. suiv. (ou *passible*¹ ?) : Aians deux natures, l'une éternelle du père, et l'autre temporelle de la mère, vray Dieu et vray homme, propre, parfait en chascune nature, non adoptif, mais en singularité de une seule personne, non *passible*, non mortel, per et en la divinité. (JEAN LE LONG, Lettres Khan Benoît XII, B., 1351,

352).EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 291c, s.v. *passibilité*. [R. M.]

PASSIBLEMENT, adv. (passiblement)

[GD : *passiblement* ; FEW VII, 730b : *passibilis*]

A. - "D'une manière qui fait souffrir, douloureusement" : Passibiliter : *passiblement* (Aalma R., c.1380, 301).

B. - "Sensiblement"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD VI, 29a.

REM. Autre mot *passiblement* ds *Lettres agn. L.*, 1405, 397 (à rapprocher de *paciblement*), de même que (*supra* A) *paissiblement* est une forme possible de *passiblement*. [R. M.]

PASSIBLETÉ, subst. fém. (passibleté)

[T-L : *passibleté* ; GD : *passibleté/passibilité* ; GDC : *passibilité* ; FEW VII, 730b : *passibilis*]

"Disposition du corps humain à souffrir" : *Passibilitas* (...) *paissibletés* (Aalma R., c.1380, 301).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 17881, c.1400 (*Passibilitas, passibletez*) ds GD VI, 29a.

V. aussi *passibilité* [R. M.]

PASSIERE, subst. fém. (passière)

[T-L : *passiere* ; GD : *passiere* ; FEW VII, 717a : **passare* ; FEW VII, 739b : *passus*¹]

"Écluse" : ... refections et amandements de plusieurs ponts de pierre et de fuste (...) et aussy d'une *paissiere* qui fait aller la riviere d'Aude par ladite ville de Narbonne (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1440, 329).

REM. Doc. 1344, 1375, 1389, 1396, 1417, 1418, 1450 (*passiere, peyssiere*) ds GD VI, 29a. [R. M.]

PASSIF, adj. (passif)

[T-L : *passif* ; GDC : *passif* ; FEW VII, 735b : *passivus* ; TLF XII, 1133b : *passif*]

A. - "Qui subit" : Le maistre qui ce feu [le feu de l'enfer] ci fist Tant seulement le fist actif En dispose sujet *passif* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 107). Et par consequant, infini ne puet mouvoir ou alterer infini en temps fini ne en temps infini, quar jamais ne seroit fait. Et donques se tot corps sensible ou qui puet estre senti par quelconque sens naturel a en soy vertu active ou *passive* (ORESME, C.M., c.1377, 124). En tel point suy que ne sa[ly] dire mot ; Mon foye est ja en mon corps tout *passis*. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 190).

- Empl. subst. : Car tant comme le actif et le *passif* sont disposés et appliqués semblablement senz variacion et se ont l'un a l'autre selon une maniere, tant longuement sera une chose faite par eulz et tant longuement dure leur effect ou accion. (ORESME, E.A., c.1370, 508).

B. - "Qui n'agit pas en soi, inactif" : ...monseigneur d'Acquitaine a esté et est privé de sa liberté active et *passive* ; active, car il ne peut aler hors de son hostel, ou au moins hors de la cité de Paris ; *passive*, car nul de quelque condicion qu'il soit, ou de sang ou d'autre, n'ose parler ne converser avecques lui (Doc. 1413. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 382).

- *Puissance passive*. "Puissance qui contient en elle toutes les conditions mais qui nécessite un agent extérieur pour se réaliser, puissance virtuelle, en soi inactive" : Afin que nous sachons quant aucune chose est miracle, notez les differences entre

les raisons causales et les semenceles et les natureles. La raison causale est la puissance ou l'habitude passive de la creature sans aucune disposition que seulement Dieu fait d'icelle ce qu'il veult, comme il fist en l'enfantement de la vierge Marie. Et en telz fais est simplement sans aultre moyen miracle. Mais la raison ou la secrete vertu semenciale que une chascune chose a en elle couvertement est en la puissance *passive* de la creature avec certaine disposition longtaine, comme fu fait ez verges desquelles furent fais les serpens soudainement en ung moment. (...) Raison naturele est puissance *passive* estant ez choses par maniere de habitude avec disposition prochaine, comme appert en la matere disposee, et aucune fois tant preste et tant prochaine qu'elle est toute pree de recevoir la forme. (Somme abr., c.1477-1481, 163).

- *Cause passive*

. MÉD. "Cause qui favorise, qui prédispose à (une maladie mais sans la déclencher), cause inactive" : La quinte grant réplétion Male o foible complexion, Lesquelles sont causes *passives* Plus que efficiens ne actives. (LA HAYE, P. peste, 1426, 48).

. THÉOL. "Créé" : Dieu n'est pas formé, il est forme, non effect formé. Dieu est cause active et faisant, non faite, ne *passive*. (Somme abr., c.1477-1481, 148).

- [De deux des quatre qualités fondamentales de la phys. anc.] *Qualité passive*. "Propriété de ce qui est inactif" : Les elemens ont quatre qualités dont il y en a deux actives c'est a ssavoir chaleur et froydure et deux *passives*, c'est a ssavoir moisteur et secheresces (CORBECHON, Propriétés, 1372, V, 3, 180 r°). Ces quatre qualitez sont chaleur et froidure, moisteur et secheresce, dont les deux sont des sages philosophes appelees actives pour la forte vertu et la grant efficace qu'elles ont es euvres de Nature. Et les autres deux sont appelees *passives* pour ce qu'elles sont plus passans que les autres et de mendre vertu. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 4).

C. - "Qui est subi" : ...en grant tribulacion de cuer estoye et *passives* afflictions (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 162).

D. - Empl. subst. GRAMM.

Rem. XIVE s., TLF.

- [Cont. métaph.] : De fenestre assez superlative A fait un sault portant coups en *passif*, Maistre Estienne [Le Gout, nominatif...] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 301). [R. M.]

PASSION, subst. fém. (passion)

[T-L : *passion* ; GD : *passion*¹ ; GDC : *passion* ; FEW VII, 731a : *passio* ; TLF XII, 1135b : *passion*]

A. - [P. oppos. à *action*] "Fait de subir" : ...car prendre les et garder les [les pecunes] est plus *passion* que accion. (ORESME, E.A., c.1370, 231). ...si comme estre batu, estre occis, estre despoillié, estre injurié, c'est *passion* (ORESME, E.A.C., c.1370, 289). Et ne puet estre que une chose ait meü ou esté meü en temps infini quar *action* et *passion* ont fin. (ORESME, C.M., c.1377, 122).

- RHÉT. "Catégorie de mots qui désignent un état subi" : L'autre diction generale est nommee *action*, et l'autre après *passion*, les quelles contiennent soubz soy toutes les dictions qui signifient *action* ou *passion* ; et telles sont les dictions cy : *afficion*, *persecucion*, et semblables. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 74).

B. - "Ce qui affecte une chose

1. "Ce qui affecte n'importe quelle chose (changement, évolution, réaction...)" : La science naturele, presque toute, est

des corps et des magnitudes qui sont, et de leurs *passions* ou qualitez, et de leurs mouvemens, et encore de quelconques principes ou causes de tele substance. (ORESME, C.M., c.1377, 44). Et nous voions de touz les corps naturelz qui sont transmués selonc tele *passion* qu'il ont accroissement et appetisement, si comme les corps des bestes et des plantes et les parties de telz corps et semblablement des elemens. (ORESME, C.M., c.1377, 84). ...pitagoras et ceulx de sa secte (...) mettent nombres ainsi que matere et principe des choses et les *passions* des nombres ainsi comme les *passions* ou les abiz des choses. Si que nous entendions par *passions* accidens legierement passibles et par abiz accidens permanens. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 124).

- *Passions corporelles*. "Réactions instinctives" : Combien que Dieu est toutpuissant, tutevoies on lui a donné point aucuns fais coulpables comme mentir et vouloir mal, ne aussi les *passions* penibles comme cremir et douloir, ne les corporeles come dormir, mengier et ambuler se non par adventure par maniere de transsumption (Somme abr., c.1477-1481, 161).

- *Passions naturelles* : *Passions* natureles [comme la faim ou la soif] peuent estre dites qui viennent de necessité de nature quant a la partie de l'ame appelee vegetative, de quoy il fu dit ou .XXe. chapitre du premier (ORESME, E.A.C., c.1370, 309). Assez d'autres *passions* natureles, Tant de l'esprit comme des corporelles, Tiennent tes sens en tresgrant servitude. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 25).

- *Passion diabolique*. "Phénomène diabolique" : Item, le criminel duc d'Orléans fist faire ung autre sortilège par ledit moyne, d'une verge de bois appellé corniller, et du sang d'un rouge cochet et d'une poule blanche. Lequel sortilège parfait, ladictte verge devoit avoir si grant vertu par art et *passion* dyabolique que celui qui le porteroit sur soy feroit sa voulenté de toutes les femmes qu'il toucheroit (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.I, c.1425-1440, 227).

2. En partic. [À propos d'éléments naturels, de corps célestes]

a) *Passions de l'air*. "Phénomène météorologique" : La fumeie qui est traicte hault de la terre et de la mer par la chaleur du souleil corrompt aucunes fois l'air et engendre les nuees et le brouillias et les vans et tempestes et les autres *passions* de l'air (CORBECHON, Propriétés, 1372, X, 6, 182 r°).

b) *Passions* d'un corps céleste. "Ensemble des phénomènes qui affectent un corps céleste, qui en changent l'état ou l'apparence" : ...puis après, par la cognoissance manifeste d'icelles, en procedant plus oultre, ilz pristrent à speculer sus plus occultes choses, si comme des *passions* de la lune, comme sont eclipses, et que elle est enluminée plus une fois que aultre, des choses acheans au soleil et aux estoilles, comme sont diverses apparences qui avienent en elles, si comme cercles, halo, queues, ou icelles besoignes (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 170).

C. - "Ce qui est subi par le corps"

1. "Souffrance (due à une cause extérieure)" : ...toutes tribulacions Et toutes les griefs *passions* C'om peut en ce ciecle endurer Ne se peuent amesurer (...) a celle gloire Infinie que j'en aray (Mir. st Ign., 1366, 98). ...car, quant la *passion*, si comme seroit la bateüre, est mesuree et prisee ou contrepesee, donques ce que un a souffert est appelé damage et ce que l'autre a fait est appelé profit quant a lui. (ORESME, E.A., c.1370, 289). Ce fu en la sainte semaine Que Dieux pour no redemption Endura mort et *passion*. Li sains peres l'envoia querre Et li vint à li sans enquerre Qu'il li voloit, que oubeissance Li faisoit et grant reverence. (MACH., P. Alex.,

p.1369, 236). Estant couché soubz ung myrthe plaisant Et maintz chasteaux en Espagne faisant, Triste et pensif sans raison evidente, Senty naguiere douleur tresvyolente Par touchement d'invisible action, Qui me picqua et donna *passion* Si griefve au cueur qu'en fuz presque transy, Et ne sçavois dont procedoit cecy. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 159). Nulle creature n'est exempte de *passion*, et tous mengeuent leur pain en peyne et sueur, comme Nostre Seigneur leur promist dès ce qu'il fit l'homme, et loyaulment l'a tins à toutes gens (COMM., III, 1495-1498, 258). DIEU. (...) Bien ont [les disciples de Jésus] ce noble don gaigné, Car tousjours vous ont compaigné En toutes voz temptacions Et ont eu moult de *passions* Avec vous, en plusieurs partiz, Et sont moult douteux et craitifz Pour la cause de vostre absence (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1054). Mon Dieu, je suis bien herité En toutes desolation, Et de tout maleur recité, Car l'on me fait extortion. Je souffre griefve *passion*, Tous les jours desconfortz nouveaulx (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 54).

- *Passion exterieure*. "Souffrance physique" : Car plusieurs chouses et aultres singulieres addicions y eusse adjoustees en plus grande declaracion, se paix, tranquillité, temps, espace et congruité me feust venue et opportunité, lesquelles j'ay differees a cause de briefté et d'angoisses interioires et de maintes *passions* exterioires. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 162).

- "Tourment, supplice (d'un martyr)" : IGNACE. Doulx Jhesus, filz de Dieu le vif, En ceste amère *passion* Me soies consolacion (Mir. st Ign., 1366, 83). SAINT PIERRE. (...) Je vous supply que par pitié Vous ne donnez occasion De retarder ma *passion*. Ma *passion* sy est victoire ; C'est .I. pont pour saillir en gloire. Jhesu Crist m'atent, roy des roys. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 150).

2. "Affection, maladie" : Quant il appert ampoules en l'orine au dessus, c'est signe de *passion* es rains et de longue maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 99). Et toute voie de leur fait [des elemens] Vient souvent a corrupcion Homme et a mainte *passion*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 284). Ne sces tu que tu es une miserable creature, fresle et subgiecte a toutes enfermetéz, et a toutes *passions*, maladies et aultres douleurs que corps mortel puet souffrir ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 14). Car pourreture est *passion* De corps qui a commixtion (LA HAYE, P. peste, 1426, 44). ...plusieurs maux, à dire voir, Aviennent bien de mauvaiz air Et de sa force vicieuse, Oultre la boce venimeuse, Comme *passion* cordiale Et fièvre pestillenciale, Et maint flux de ventre et rougeule, Reume, enroueure et la véreule, Et autre mainte *passion* (LA HAYE, P. peste, 1426, 160). ...et pour ce l'appelle on yeos, car les nobles en sont hoirs et pour leurs grans delices ilz ont ceste *passion* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 19). Et quant tel flux est attempé, il est moult bon, car il preserve de plusieurs maladies melancoliques adustes et corrompues, si comme manie, pleuresis, lepre, morphee, ydropisie, mal mort, quartaine, *passion* de l'esplain ["la rate"] et ainsi des aultres semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 21).

- En partic. "Souffrance liée à la maladie" : ...afin que soit curee ydropisie ou au moins la *passion* soit allegee. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.).

- *Arthetique passion*. "Maladie, douleur articulaire" : ...es temps secz, consumpcions, ptisis, obtalmie, *passions* arthetiques, strangurie, dissintere. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 67).

- *Asthmatique passion* : Quiconques est fait gilbeuf ["bossu"] avant l'aage de jonesce pour cause de toux [ou] *passion* asmatique, il meurt. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 94).

- *Cardiaque passion*. "Maladie du coeur" : Et s'il avoit *passion* cardyque (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 5).

. [Dans un cont. fig.] "Luxure" : Dont il est assavoir que, combien que a la *passion* cardiaque, c'est assavoir a luxure, la planete Venus ait plaine domination, pour confourmer les maux qui en viennent (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 287). ...toutefois, il li souvenoit bien que sa tres grant biaulté en sa jonesse et ses jolys et riches atours avoient esté occasion de blesser mainte ame, touchant la *passion* cardiaque (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 294).

- *Colerique passion*. "Maladie due à la qualité de la bile" : ...car il fut malade de colerique *passion* (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 225).

- *Colique passion*. "Douleurs, spasmes de l'intestin" : Anastropha, c'est expulsion legiere par les parties de dessus, mais catastropha, c'est legiere expulsion de viande par les parties de derrier, par bas, mais colique *passion*, c'est descendement angoisseux de viande corrompue et puis on la boute hors par les parties de dessus et dessoubz (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 10). Le tiers inconvenient est colique *passion*, maladie fort doloireuse faicte en ung des gros boyaulx, nommé colon ou sac, comme yliaque *passion* est faicte en ung des boyaulx grele nommé ylion, et icelle deux maladies engendrees de ventosités encloses es boyaulx. (Rég. santé corps C., 1480, 10). ...les inconveniens que fait la cervoise sont plus facilles a corriger, car cervoise mal boullie engendre ventosités, torsions, et inflacions au ventre et collique *passion*. (Rég. santé corps C., 1480, 52).

. [Dans un cont. fig.] "Avarice, convoitise" : Nulz ne porroit descripre a plain les maux qui viennent de ceste *passion* colique, de ceste male avarice et convoitise, de laquelle saint Paoul dit que avarice est servitude des ydoles. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 282).

- *Cordiale passion*. "Maladie du coeur" : ...plusieurs maux, à dire voir, Aviennent bien de mauvaiz air Et de sa force vicieuse, Oultre la boce venimeuse, Comme *passion* cordiale Et fièvre pestillenciale, Et maint flux de ventre et rougeule (LA HAYE, P. peste, 1426, 160).

- *Iliaque passion*. "Douleurs causées par une occlusion intestinale" : Quelconque corps, ou *passion* yliaque soit causee de strangurie, meurt en sept jours, se fievre ne survient avec grant multitude d'orine. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 94). ...comme yliaque *passion* est faicte en ung des boyaulx grele nommé ylion, et icelle deux maladies engendrees de ventosités encloses es boyaulx. (Rég. santé corps C., 1480, 10). La quarte [opération] est qu'elle [l'ortie] est utile aux gens coliques, a cause qu'elle est incisive, subtiliative, et resolutive des humeurs fleumatiques et de ventosité grosse, qui sont cause de collique *passion*, et est collique *passion* maladie douloureuse en ung testin nommé collon, comme yliaque *passion*, maladie douloureuse en ung testin nommé ylion. (Rég. santé corps C., 1480, 117).

- *Manique passion*. "Manie" : Es maladies melencoliques, quant elles apperent au commencement perilleuzes, elles senefient appoplexie, ou spasme, ou thetane, ou manique *passion*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95).

- *Nephretique passion*. "Maldie des reins" : Quant l'ipostace est grasse et conglobée, c'est signe de nephretique *passion*, c'est a dire de fievre ague. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 99).

- *Podagrique passion*. "Goutte" : Podagrique *passion* et maniques sont esmeuz le plus souvent en ver et en amptonne. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95).

- *Splenétique passion*. "Mélancolie" : Dissintere est bonne chose en splenetique *passion*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95).

- [En formule de malédiction]

. *La (male) passion fiere qqn*. "Que la peste emporte qqn !" : LA DAME. (...) Que met tant a venir De la ou est ma chamberiere ? La male *passion* la fiere ! (Mir. enf. ress., 1353, 31). LE VALLET. (...) Se vous avez de li mestier, Querre l'iray. L'OSTE. Nani, non, je l'attenderay. *Passion* la fière [ma fille] ! (Mir. Theod., 1357, 105). Se j'en ay pitié ne mercy, Mauduit, la *passion* me fière ! (Mir. st Lor., 1380, 179). "...je voy bien que se le dit decret ara son cours et sera en auctorite [l. auctorité], mes pensions fauldront, ma langue sera taillee et seray mis a pauvrete [l. pauvreté]. De male *passion* soit il feruz", dist l'advocat, "celui qui la treuve." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 500). La malle *passion* te fiere ! Comment ! Je croy que tu te truffes Et cy ne nous serfz que de buffes, Sainglant villain, puant gerboiges. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 32). Villain, que *passion* vous fiere ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 190).

. *Sanglante passion te fiere !* : Sanglante *passion* te fiere, Meschante fame ! Que fez tu ? Il n'a pas vaillant .I. festu ; De quoy te rendra il ton drapel ? (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 145).

. *De passion soit-il froissi* : De *passion* soit il froissi, Se ne cuidoe estre hors de peine ! (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 59).

. *Choir de passion en han*. "Aller de mal en pis, tomber de Charybde en Scylla" : De *passion* chiet cil en hen ["tourment"] Par qui me sui ci tant tenez ! (Mir. nonne, 1345, 316). [*chiet* est à interpréter comme un subj.]

3. En partic. "La souffrance et le supplice du Christ" : Aiez de moy compassion Et pitié, pour la *passion* Que Jhesu Crist pour nous souffri (Mir. marq. Gaudine, 1350, 145). Ce fu en la sainte semaine Que Dieux pour no redemption Endura mort et *passion*. Li sains peres l'envoia querre Et il vint à li sans enquerre Qu'il li voloit, que oubeissance Li faisoit et grant reverence. (MACH., P. Alex., p.1369, 236). Item, nous avons en la sainte Escripiture comment le solleil se arresta ou temps de Josué et comment il retourna ou temps de Ezechias, et comment il fu eclipsé ou temps de la *passion* nostre Seingneur ; mais telles choses furent hors le commun cours de nature. (ORESME, C.M., c.1377, 86). Et vous meismes, Mere de Dieu glorieuse - mieulx ne vous scay je dire ! -, vous eustes le cuer si doloireux a l'eure de la benoite *passion* comme [s'il eust esté party d'un glaive ou d'une espee (GERS., Déf., 1400, 220). Et puiz monstra sa *Passion* À toute gent et nation Par une éclipse universele Du Soleil et surnaturele (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). ...et celui qui nous a fait sa misericorde en souffrant mort et *passion* pour nous nous doint joie de ce que desirons de nostre cuer, et faire paix en nos jours (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 278). Je croy qu'il souffry *passion* Dessoubz Pilate et grant injure (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 280). Alors ledit seigneur, soy voyant requis par la *passion* de Jhesucrist et la pitié du ladre, pour la nuit froide qui sourvenoit, de tresbon cuer le fist. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 166). En l'honneur de la *Passion* De Dieu, que j'aye confession. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 39). Le bon prince fist son oroison à Dieu et dit : "Mon Dieu, Jhesucrist, j'ay ferme foy en toy et en ta *passion* doloireuse..." (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 39). Benoist Jhesus, tu t'es fait mien En prenent mort et *passion*, Et a cel'heure m'as fait tien (Pass. Auv., 1477, 252). La tierce s'appelle de representation, quant une chose represente une aultre, comme l'ymage du crucefix represente nostre redempteur pendant en la croix, quant il souffrit

mort et *passion* pour nous. (Somme abr., c.1477-1481, 110). Par quoy à icellui que par droit de heritier nous doit succeder, nostredit très redoubté seigneur monseigneur le roy, comme avons dit devant, en l'onneur de la *passion* de Nostre Seigneur Jesu-Crist supplions tant comme plus povons, et se nonobstant (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

- *Jurer par la passion de Dieu*. "Faire un serment particulièrement solennel" : Tesmoing, parlés sans plus de plaist. Vous jurerés par la *passion* De Dieu, a la salvation Ou dannation de vostre ame (Mère Ofic. T., c.1500, 102).

- P. méton.

. **ICONOGR.** "Représentation de la Passion du Christ" : ...ung petit tableau de devocion où est la *passion* dedens (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 19).

. "Scène jouée qui représente la Passion du Christ" : Ces mots icy verrez juer, Se paix vous nous voulez prester, Après la sainte *passion* De Dieu et Resurrection, Verrez comment es cieulx monta. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 2). Et, ung peu au dessoubz dudict ponceau, à l'endroit de la Trinité, y avoit une *Passion* par personnages et sans parler, Dieu estendu en la croix et les deux larrons à destre et à senestre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 28). ...tous ceulx Qu'ont veu la *passion* vostre filz ! (Pass. Auv., 1477, 280).

. *Jeux de la Passion* : "Représentation théâtrale de la passion du Christ" : Et lors, ainsi comme elle qui parle tenoit lesdiz deux chapeaux, fais oudit jeudi ou vendredi, en une de ses mains, s'aperçu à elle un annemi en façon et estat des ennemiz que l'en fait aus jeux de la *Pacion*, sauf tant qu'il n'avoit nulles cornes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 356).

. **LITURG.** "Partie des Écritures qui raconte la Passion du Christ" : Femmes tristes aux coeurs marris Recorderont a leurs maris, Ce quaresme, en leurs mansions, Les laudes et les *passions* Et, après leurs commandemens Leurs feront (...) Porter le haire et le souffrance. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 542). Le vendredi saint, dès quatre heures, Vont escouter la *passion*, Service oyr, dire leurs heures, Et estre en contemplacion (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 34).

. P. plaisant. *Ouir la passion*. "Entendre une litanie (de reproches)" : "...Nostre Dame ! dist l'un, je craing bien de m'y trouver. - Ainsi m'aïst Dieu, dit l'autre, aussi fays je moy : je suis tout seur d'oyr la *passion*. Pleust a Dieu que ma femme fust muette !..." [Deux joyeux buveurs redoutent le retour à la maison] (C.N.N., c.1456-1467, 542).

C. - "Mouvement de l'âme"

1. [Éléments de définition chez Oresme] : Item, les vertus sont en faiz et en *passions*, et a toute *passion* et a tout fait il s'ensuit delectacion (ORESME, E.A., c.1370, 152). Item, il est ainsi en tous que des [l. dès] enfance delectacion est aussi comme nee et nourrie avec nous. Et pour ce, est ce forte chose de tenir en subjeccion et de moderer telle *passion* laquelle nous avons des le commencement et perseverer et dure tous les temps de nostre vie. (ORESME, E.A., c.1370, 154). Et je di que *passions* sont concupiscence, yre, paour, hardiesce, envie, joie, amour, haine, desirier, jalouzie, misericorde et generalment tous mouvemenz de l'ame ausquelz s'ensuyt delectacion ou tristesse. (ORESME, E.A., c.1370, 157). *Passion* est mouvement de l'apetit ou resgart de bien ou de mal, comme sont les choses nommees ou texte et autres comme erubescence, admiracion, esperance et pluseurs autres desquelles aucunes n'ont pas nom imposé en latin. (ORESME, E.A.C., c.1370, 157). *Passion* : En ceste science est mouvement de l'ame selon l'appetit pour poursuivre ou pour

fuir aucune chose a quoy s'ensuit delectation ou tristesse. Et est ce mot commun en science morale. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 372).

2. "Mouvement naturel de l'être orienté vers la recherche d'une satisfaction" : Li qualités des *passions* est connute par les conjunctions et les aspés de le Lune au Soleil et as autres planettes. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 91). Et se tous ceuls qui soustiennent perilz et painnes par fureur ou autre *passion* estoient fors de vraie fortitude, les asnes le seroient (ORESME, E.A., c.1370, 214). Et aussi comme vercunde est une *passion* a loer en aucuns, et toutesvoies, ce n'est pas vertu (ORESME, E.A., c.1370, 274). Je di que vie beneuree est parfaitement en hautesce de science et soeve paix de conscience, souveraineté de vertu, et le beneuré n'est pas senz *passion*, mais il est victorian de toute *passion*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 81). Se nous nous embatons en la forest de ceste matiere, tantost il nous vient la *passion* de ceuls qui songent, qui sont aussi comme en une contradiction ramenéz. Qui demande la naissance de l'ame, l'entendement nous met avant la racine. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 186).

- [Avec une valeur péjorative] : Li Caldeien le premier Tiennent et croient, sire chier, Des elemens que ce sont dieux Pour ytant qu'ilz voient as yeux Qu'au prouffit des hommes sont fait, Et toute voie de leur fait Vient souvent a corrupcion Homme et a mainte *passion*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 284). Car yre est une *passion* ou mouvement de courage et peut estre causee par moult de choses et differentes. (ORESME, E.A., c.1370, 260). Car se un homme gisoit avecques la femme d'un autre et sceüst bien de qui la femme est et que le principe de ceste chose ne fust pas pour eleccion mais pour *passion* et forte temptacion presente, tel homme fait chose injuste (ORESME, E.A., c.1370, 299). ...la quelle chose est veue et convaincue par ce que eulz, donnéz et ramenéz a deshonestes et villaines *passions*, faisoient choses qui ne convenoient a aage n'a sexe, n'a nature, n'a fortune et deshonorioient et enlaidissoient les personnes (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 209). Pour ceste cause les *passions* et desordonnez movemens sont lais et coupables es hommes, qui point ne le sont es bestes, comme orgueil n'est point pechié, ou laydure en cheval, cruaulté en lyon, malice en renart, envie es chiens, avarice es cornailles, et ainsy des autres. (GERS., Concept., 1401, 399). ...car ainçois se doit garder de telles *passions* qui viennent communement a vieilles gens, c'est assavoir d'estre yreux, maugracieux et rechignéz, se sens ne les en garde. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 198). Maiz vice, qui naist de basse fragilité et de *passion* humaine et variable jucquez au mesprix de Dieu, fait ses oeuvres non durables, et les retrait au decheement de la foible impotence dont ellez naissent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 46). Maiz crainte prinse pour *passion* humaine, et qui plus proprement s'apelle paour, est une deffiance de cueur qui rent l'omme douteux en desfiance de Dieu. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 103). Pencés a la gloire des cieulx ; Laissés ces tristes *passions*, Car les recompensacions Qu'attendons veoir par pascience Sont en si grant perfectiones Que ce n'est riens que de souffrance. (Pass. Auv., 1477, 257). ...car, comme j'ay dit, s'il n'eust cuydé son oeuvre trop aisée à mestre à fin et il eust ung peu laissé de la *passion* et vengeance qu'il desiroit contre ceste maison, sans point de doute il tint aujourduy toute ceste seigneurie soubz son arbitrage. (COMM., II, 1489-1491, 181).

. *Passions humaines/mondaines* : Et se lez *passions* humaines te contrestent, de tant est ta victoire plus glorieuse, et ton merite plus precieux, car l'excellence de vertu est pesee selon la difficulté de son oeuvre, et les choses qui se font sans paine et sans

dangier doivent estre sans loyer et sans louenge (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 25). Croys tu que ma vertu puisse toutes tentacions surmonter, et vaincre lez mondaines *passions*, et eschapper lez tormens des paines et afflictions temporellez, et que sans moy est impossible acquerir grace de Dieu ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 31).

. *Passions sensuelles* : Fus tu baillé a homme pour servir aux *passions* sensuelles, ou pour les refrener ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 92).

- *Passion de tel sentiment ou sensation* : ...car il ne le font pas pour bien ne en la maniere que raison le desire, mais il le font pour *passion* de douleur ou de yre. (ORESME, E.A., c.1370, 215). ...car le debonnaire veult dire en ceste maniere autant comme celui qui ne se turbe pas et qui ne se laisse pas mener par le mouvement et *passion* de yre et de courrouz. (ORESME, E.A., c.1370, 260). Et le incontinent n'a pas tele proposition singuliere quant il est en la *passion* de concupiscence (ORESME, E.A., c.1370, 375). Et la cause est : car a toutes leurs operacions il sont meüs par *passion* d'appetit sensitif, c'est assavoir, par yre et par concupiscence. (ORESME, E.A.C., c.1370, 183). Telz coleriques doiuent fort et diligemment moderer la *passion* de ire... car ilz sont moult enclins et sont hastifz et ardans comme le feu du quel ilz ont les qualitez cestassavoir chault et sec. (CIB., p.1451, 219). Maistre regnart, qui jamais n'avoit acoustumé veoir tel religieux parmy les freres de son ordre, fut tellement estonné et espouanté et entra en une *passion* de crainte si grande que la fievre le print (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 72).

- *Passion corporelle* : Combien que Dieu est toutpuissant, toutevoies on lui a donné point aucuns fais coupables comme mentir et vouloir mal, ne aussi les *passions* penibles comme cremir et douloir, ne les corporeles come dormir, mengier et ambuler se non par adventure par maniere de transsumption (Somme abr., c.1477-1481, 161).

- "Émotion forte, passion amoureuse" : De celle ne fault point parler, car combien qu'elle s'esforçoit, sa nature et la tresgrief *passion* qu'elle avoit en regardant Saintré, a bien peu que ne se panma (LA SALE, J.S., 1456, 203).

- "Compassion" : Par science il [David] congneust les incertaines esperances des mondains, par sapience la certaine expectation dez biens du ciel. Crainte le fist retourner vers soy mesmez a congnoistre sa propre fragilité. Et pitié l'enclina a considerer par *passion* la infelicité d'autry. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 96).

3. "Souffrance morale, affliction, chagrin" : LE CURÉ. Toute vostre confession Ne gist que a la *passion* De la deffuncte, dont je pence Que vostre grant compassion Si vous vaudra remission Et partie de la penitance. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 46). Sy en vindrent les nouvelles au comte de Ligny, lequel grevé de mérencolye en son premier mal, se crucifia maintenant en desplaisir et en double *passion*, car n'estudioit en riens et n'avoit aucun espoir que le matin (...) il pourroit recouvrer double honneur et restablir tout en son premier point (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 108). ...ceste honte esceue en ung si hault et noble personnaige, leur frere de serment [dans l'ordre de la Toison d'or], leur estoit une dure *passion* en ceur, et bien cause d'en faire deul. L'ordre de la Toyson aussy, depuis l'eure premiere que ce duc d'Alençon la prist au col, donna beaucoup de diverses ymaginations au roy contre luy (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 122). Et disoit on lors que l'un desdiz pages avoit esté par quatre jour entiers sans boire et sans menger pour la grant *passion* qu'il portoit

de ladicte mort. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Las, au change ne suis pas sage. Veez cy piteuse mutacion, Mürer la joye en *passion*. (Pass. Auv., 1477, 221). [P. C.]

PASSIONNAIRE, subst. masc. (passionnaire)

[GD : *passionnaire*² ; FEW VII, 731b,733a : *passio* ; TLF XII, 1139a : *passionnaire*]

"Livre contenant l'histoire des martyrs et des saints en général" (synon. *passionnier*, *passionnart*) : Passionarium (...) : *passionnaires*, c'est livres des passions des sains (Aalma R., c.1380, 301). Item. I *passionnaire* d'esté commenchant ou second fuelllet assiste *pater*. (Doc. 1401. In : Jules Houdoy, Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai, ancienne église métropolitaine Notre-Dame : comptes, inventaires et documents inédits, Lille, 1880, 347).

REM. Ex. fin XIIIe s. ds TLF. Cf. *Dict. encyclop. du Moyen Age*, t.2, 1997, 1167. [R. M.]

PASSIONNART, subst. masc. (passionnart)

[GD : *passionnart* ; FEW VII, 731b : *passio*]

"Livre contenant l'histoire des martyrs et des saints en général" (synon. *passionnaire*, *passionnier*) : En l'engliese de Liege adont fut-ilh fichiés Sa lecture, en principe devant qui est li chiés De leur *passionart*, et là fut attachiés (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 732). [Seul ex., cf. Scheler, *Gloss.*, 221] [R. M.]

PASSIONNÉ, adj. (passionné¹)

[GDC : *passionné* ; FEW VII, 732b : *passio* ; TLF XII, 1141b : *passionné*]

"Soumis aux passions, troublé, emporté" : Aperçois tu en ma face ou en ma voiz ou en ma couleur ou en mes paroles que je soie corrompu en cuer ou trebuschié en ire ou troublé et *passioné* en quelconques maniere ? (FOUL., Policrat., IV, 1372, 74). ...par quoy, (...) meu de impacience m'as escript tes deuziemes lettres plus injurieuses repprouchant mon femmenin sexe (lequel tu dis *passionné* comme par nature et meu de folie et presompcion d'oser corrigier et repprendre si hault docteur, si gradué et tant solennel comme tu clames l'acteur d'icellui). (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 25). O homme ! se tu te veoies quant yre te surmonte furieusement, grant orreur auroies de toy-meismes en voiant tant orriblement ta face si come difformée et tout ton corps transmué. à propos de gens ainsi *passionnez* dit Ysidore que ceulx qui toute leur felicité ont mise es choses du monde, n'à autre riens n'ont regart, ne pourroit estre que souvent ne s'airassent, ne estre en eulx pacience, laquelle est don de Dieu, duquel avoir ne sont dignes. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 30). Qu'il luy plaise eslire en son grant conseil gens notables, crémans Dieu, et non extremes ou *passionés* ès divisions passées. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 40). Tiercement en conseil courroux se doit eviter, car souvent peut advenir que il en y aura de *passionnés*, et comme courroucez delibereront (JUV. URS., Verba, 1452, 318). ...à quoy ledict conte de Charroloys, par plusieurs fois, voulut respondre comme fort *passionné* de ceste injure qui se disoit de son amy et allyé (COMM., I, 1489-1491, 6). ...ou pour estre *passionnéz* aux matières de quoi l'on parle ou par amour ou par hayne ou pour vouloir dire l'opposite d'un autre, et aucunes fois pour la disposition des personnes: car on ne doit point tenir pour conseil ce qui se fait après disner (COMM., I, 1489-1491, 102).

- *Passionné de* + inf. : Il fault dire que ledict duc de Bourgongne estoit *passionné* de faire si cruel acte ou que grand cause le mouvoit. (COMM., I, 1489-1491, 227).

V. aussi *passionner* [R. M.]

PASSIONNÉ, subst. masc. (passionné²)

[GD : *passionné* ; FEW VII, 732b : *passio*]

"Livre contenant l'histoire des martyrs"

Rem. Doc. c.1469 ds GD VI, 30a (*ung petit passionné ou on lit la legende des sains*). [R. M.]

PASSIONNEL, adj. (passionnel)

[GD : *passionnel* ; FEW VII, 733a : *passio* ; TLF XII, 1139b : *passionnel*]

"Inspiré par la passion"

Rem. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD VI, 30b (*paroles passionnelles*). [R. M.]

PASSIONNER, verbe (passionner)

[T-L : *passionner* ; GD : *passionner* ; FEW VII, 732b : *passio* ; TLF XII, 1140b : *passionner*]

Empl. trans. *Passionner qqn*. "Faire souffrir, tourmenter, affliger qqn" : Pour reconforter donques les mariés et tous Crestiens qui seront *passionnés* d'aucune maladie, cestui viel solitaire qui jusques cy a esté lapidaire et de son petit pouoir a presenté les pierres précieuses de sa petite mercerie, pour l'amour de Dieu et de son proisme par la bonté de Dieu devendra phisicien et presentera aus dames mariees et a tous bons Crestiens qui ne sont pas sains et averont passion .VII. manieres de medicines (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 219). Et estoit vestue Sapience divine d'une robe longue de pourpre, toute vermeille et sanguine, representant la personne du benoist Filz de Dieu *passionne*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 452). Et toutesfois, neantmoins, l'ame humaine en amende [de la musique] et en est ramenee en meilleur disposicion et en meilleur estat, ja soit ce qu'elle feust devant *passionnee*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 87-88). Encores veul et vous commande que amez et vous recommandez a la tresbenoite vraye croiz sur laquelle pour nous sauver Nostre Seigneur fut mort et *passionné*, que est nostre vray signe et deffense a l'encontre de tous nos ennemis et mauvais esperilz. (LA SALE, J.S., 1456, 36). Comment ! dist la pouverette, et n'est ce pas mal fait et peché a vous d'ainsi vous laisser *passionner* ? [Pour séduire une femme, un moine affirme qu'il préfère souffrir mille maux plutôt que de se guérir avec un remède "mains que bien honeste"] (C.N.N., c.1456-1467, 536). ...et quant ilz y furent, ladicte femme ala ou lit où elle avoit laissé ledit Andry son filz et le trouva qu'il estoit trespasé, ne scet ledit suppliant bonnement se ce fust pour lesdiz deux ou troys cops qu'il lui avoit donnez de la main seullement ou pour la toux qu'il avoit lors, dont il estoit fors *passionné*. (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 248).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. ... [R. M.]

PASSIONNEUX, adj. (passionneux)

[T-L : *passionos* ; GD : *passionneux* ; FEW VII, 733a : *passio*]

"Tourmenté, insatisfait" (anton. *paisible*) : Tien toy premierement en paix et lors tu porras les autres pacifier. L'omme paisible prouffite plus que le bien enseigné. Ung homme *pationneux* trait le bien en mal et croit legierement le mal. Le bon homme paisible convertist en bien toutes choses. Qui bien est en paix de nul n'est souspeçonné, et qui mal se contente et esmeut, il sera dejetté de

moult de soupçons et il ne se reposera ja ne laissera les autres reposer. (Internele consol. P., 1447, 11). [R. M.]

PASSIONNIER, subst. masc. (passionnier)
[GD : *passionnier* ; FEW VII, 731b : *passio*]

"Livre contenant l'histoire des martyrs et des saints en général" (synon. *passionnaire*, *passionmart*)

REM. Doc. 1359-1360 et 1467-1468 ds GD VI, 31a. [R. M.]

PASSIVEMENT, adv. (passivement)

[T-L : *passif* (*passivement*) ; GDC : *passivement* ; FEW VII, 735b : *passivus* ; TLF XII, 1143a : *passivement*]

"D'une manière passive, sans agir" : En après est ajoin le quart, qui est tres grief, en ceste maniere : «Doleur de cuer et pleur est» causelement «la fenme jalouze», ou souspechonouse activement ou *passivement*, c'est a dire laquelle a souspechon mauvairement de son mary ou de laquelle le mary mauvairement a souspechon. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 411). Mais or sont pris *passivement*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 276). Au regard de la generation divine on puet considerer quatre generations par lesquelles on porra veoir se l'essence ou la substance divine est generee ou s'elle engendre, c'est a dire se l'estre de la divinite est produit ou produit activement ou *passivement*. (Somme abr., c.1477-1481, 108). [R. M.]

PASSOIR, subst. masc. (passoir)

[T-L : *passëoir* ; GD : *passëor*²/*passoir* ; FEW VII, 715b : **passare*]

"Latte par-dessus laquelle on peut passer" : [Dans la chasse au sanglier que l'on cherche à faire tomber dans une trappe] aus deus bous des ranges feras deus *passëurs* [var. *passoirs*, *passëe*], qui n'aront chascun que plaine paume de haut. Et entre ches deus ranges metras chen que tu li dourras a mengier, et a chascune fois que il ara mengié, tu haucheras les deus *passëors* [var. *passëurs*, *passons*], affin que il saille quant il voudra entrer dedens les renges pour mengier ["afin qu'il soit obligé de sauter par dessus"] (...) et le fai en telle maniere [la fosse creusée sous le lieu où se trouve la nourriture] que, quant il saudra par dessus le *passëor* [var. *passoir*, *passage*], que tout fonde souz lui et que il chiee en la fosse. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 158). [Var. *passëures*, *passures* ds GD VI, 28c : *passëure*] [R. M.]

PASSON, subst. masc. (passon)

[*FEW VII, 715b : **passare*]

A. - (Synon. de *passoir*) : [Dans la chasse au sanglier que l'on cherche à faire tomber dans une trappe] aus deus bous des ranges feras deus *passëurs* [var. *passoirs*, *passëe*], qui n'aront chascun que plaine paume de haut. Et entre ches deus ranges metras chen que tu li dourras a mengier, et a chascune fois que il ara mengié, tu haucheras les deus *passëors* [var. *passëurs*, *passons*], affin que il saille quant il voudra entrer dedens les renges pour mengier ["afin qu'il soit obligé de sauter par dessus"] (...) et le fai en telle maniere [la fosse creusée sous le lieu où se trouve la nourriture] que, quant il saudra par dessus le *passëor* [var. *passoir*, *passage*], que tout fonde souz lui et que il chiee en la fosse. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 158). [Var. *passëures*, *passures* ds GD VI, 28c : *passëure*]

B. - "Passage (?)" : ... livreir *passon* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 622). [sens douteux, peut-être *paisson*, cf. Scheler, *Gloss.*, 221] [R. M.]

PASSOT, subst. masc. (passot)

[GD : *passot* ; *FEW VII, 716 : **passare* (?) (?)]

"Épée bâtarde, arme d'estoc intermédiaire entre l'épée et la dague" (GD) : Badelaires, *passotz*, fourches ferrees... (MILET, Destruct. Troye S., c.1450-1453, 67). Pour son amour seins [de ceindre] boucler et *passot*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 124). ... Saqueboutes, picquetz, estoz, Malletz de fer, plombées, *passos*, Escus, boucliers, targes, pavoyz (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 264). ... Dagues, grosses plombées, *passotz*... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 445).

- *Espee de passot* : Pour avoir fourbi et netoyé 2 espees de *passot* pour le Roy (...) Pour avoir acourci une espee de *passot* qui estoit trop longue et icelle garnie tout de nuef de ceinture et de fourreau (Comptes écurie Ch. VI, B., t.2, 1401, 115). [autres occurrences du même syntagme sur la même page] ... garde-braz petiz, ganteletz, salade et gorgery, espee de *passot* et glaviot. (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1454, 351).

REM. Doc. 1465 ds GD VI, 31b. [R. M.]

PASSULE, subst. fém. (passule)

[GD : *passule* ; FEW VII, 744a : *passus*²]

"Raisin séché au soleil" : *Passules* ce sont raisins que l'en mangeue en karesme et les appelle l'en uves passes. (Grant herb. C., c.1450, 146). Et ainsi appert que le texte se peult entendre du raisin recent et des raisins nommés *passules*, ou raisin de karesme. (Rég. santé corps C., 1480, 35).

REM. FEW : terme empr. au lat. médiév. *passula*, att. dans les traités de méd. [R. M.]

PAST, subst. masc. (past¹)

[T-L : *past* ; GD : *past*¹ ; DÉCT : *past*² ; FEW VII, 697b : *pascere*]

A. - "Nourriture, repas" : Et aussi facéz moudre X ou VIII quarters de frument, VJ quarters de feves et poyses et VIII quarters d'orge, d'aveins, pour *past* a chiens (Lettres agn. L., p.1412, 407). Tous ensemble nous vivons soubz la vertu du soleil et tous nous aspirons et auxi respiron, nous avons ung chascun un maisme *past* et ung meisme boire. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 267).

- "Nourriture comme appât" : Ces chouses pourroit l'en dire pour ceulx qui sont en mariage, qui ressemblent le poisson estant en la grant eaue en franchise, qui va et vient ou il lui plaist, et tant va et vient qu'il trouve une nasse ou borgne, ou il a plusieurs poissons qui se sont prins au *past* qui estoit dedens, qu'ilz ont sentu bon et flairant. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 3). [Autres ex. p.6 et p.98]

B. - "Repas offert, banquet d'accueil, comme droit d'entrée dû par chaque nouveau membre d'une communauté professionnelle" : ...nul ne peut estre bouchier taillant à estal, se il ne poye 6 liv. p. pour son *past* une seule foys c'est assavoir 30 s. p. à la dicte eglise de Sainte-Geneviève et 30 s. à l'œuvre de la dicte eglise de Saint-Maart et le remenant aus diz bouchiers pour boire ensemble. (Industr. Paris F., 1301-1400, 345). Item, et pour son *past* [le nouveau mesureur de grains] donra a disner a ses compagnons et pour son entrée, et aussi pour avoir son run de la rivière, il paiera quarante solz parisis (Mét. corp. Paris L., t.1, 1416, 242).

C. - P. ext. "Prestation en nature ou en argent, gratification" : Et, al cause de sa reception, ilh doit (...) à cascun de ses coneskevins, II stiers de bon vin ; aux saingnours qui sont de leur conseilh, atretant ; et, à leur clers, à leurs changeur sermenteis et à

leur chambrelains, à cascun d'eaux, I stier ; (...) et doit, à tout le colleige devant nommeit, unck *paist* suffissant de vin et de viandes. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 96). ...et au jour que on lui fait la livrée [du bois pour son moulin], il est tenu donner un disner au verdier et aux sergens de ladicte forest, lequel disner est nommé un *paast* au verdier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 242). Item, qu'ilx ne reçoivent *past* pour la garde de leurs baillies. (BAYE, II, 1411-1417, 233).

Rem. Est-ce le même mot ds l'ex suiv. ? "Gratification, d'où faveur accordée (?)" : ...et qui n'a lettres de *past*, sy faut il payer la gabelle partout (Voy. Jérus., c.1395, 3). Ou rattacher à *passer* ; mais la forme fait difficulté (forme de subj. ?). [R. M.]

PAST, subst. fém. (paste²)

[GD : *past*²]

MINES "[Outil servant dans une mine]" : ...C'est l'inventaire fait des biens estans au martinet de Saint-Pierre (...). Et premièrement, une grosse presse de fer. Deux *past* gros de fer. Trois *past* adollies. Une tire brasse pour le fournel. Une cuvette de fer. Une paille close de fer. Ung piart. Deux piasses de fer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 322).

REM. GD VI, 32a : cite le même ex., sans déf. [R. M.]

PASTE, subst. fém. (paste²)

[GD : *paste*² ; FEW VII, 744b : *pasta*]

"Pastel (plante fourragère)"

Rem. Doc. 1380 ds GD VI, 32b (*pastes*, peut-être forme de *pastel*). [R. M.]

PASTÉ, subst. masc. (pasté²)

[GD : *pasté*² ; FEW VII, 740b : *passus*¹]

"Sorte de pupitre" (FEW)

Rem. Ex. ds GD VI, 32b (FEW : "pik. ca 1480"). Peut-être est-ce ce mot ds l'ex. suiv. : Apprez que ceulx de l'eglise eurent fait leur devoir, ou *pasté*, qui estoit le premier entremez de la longue table, ung bergier joua d'une musette moult nouvellement. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 142). Éd. : "Jubé ou pupitre" (déf. de ce mot qui figure ds GD). [R. M.]

PASTEE, subst. fém. (pastée)

[T-L : *paste* ; GD : *paste* ; FEW VII, 745b : *pasta*]

"Pastel (plante fourragère)"

REM. Doc. 1332, 1388, 1407, 1449 (Tournai) ds GD VI, 32b. [R. M.]

PASTEL, subst. masc. (pastel¹)

[T-L : *pastel* ; GD : *pastel* ; FEW VII, 746a-b : *pasta*]

A. - "Pâte, morceau de pâte ; pâté" : Poisson d' eau douce, une soringue d'anguilles, *pastels* norroiz et blanc mengier party, une arboulastr, *pastelz*, bignes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 182). Soubz miel a *pastel* d'escharbote. (Pastor. B., c.1422-1425, 132).

- [Pour attirer les oiseaux] : Et bien sembloit estre oiseleur Ou d'oiseles apasteleur. Avecques li avoit plusieurs Autres grans mestres et docteurs Qui aidioient a amorser Les oysaus et apasteler, Quar pour (les) *pasteaus* qu'il tenoient Et (la) semence qu'espandoient... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 4).

B. - "Emplâtre (de pâte ou autre)" : Item du jeune soros : batés senevé et destrempés de vin aigre, et fettes .I. *pastel*. Metés sus le

soros et le poigniez tant que sanc en ysse. Et liez le *pastel* sus .I. jour et une nuit. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 371).

C. - P. ext. "Nourriture" : Et ja issent fors de lor cages Pour errer les bestes sauvages Querans partout *pastel* et proie. (Pastor. B., c.1422-1425, 65). ... quant les François chargent vins ou *pastel* pour aller en Angleterre, il fault qu'ilz chargent en navire d'Angleterre (Louis XI Anglet. C.P., 1483, 366). [R. M.]

PASTEL, subst. masc. (pastel²)

[GDC : *pastel* ; FEW VII, 746a-b : *pasta* ; TLF XII, 1144b : *pastel*¹]

"Guède, pastel" : Et sy ne pevent taintellier dehors les portes [,] geter *pastel* ne flaiel ne paille en l'iauwe... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1393, 685). [R. M.]

PASTELLAGE, subst. masc. (pastelage)

[GD : *pastelage* ; FEW VII, 746b : *pasta*]

"Droit que confère le seigneur à l'adjudicataire du four banal de prendre à titre de rémunération une partie de la pâte apportée au four" (d'après GD)

REM. Doc. 1464 et 1485-1486 (Meuse) ds GD VI, 33a. [R. M.]

PASTELLERIE, subst. fém. (pastellerie)

[T-L : *pastelerie* ; GD : *pastelerie* ; FEW VII, 746b : *pasta*]

(Synon. de *pastelage*)

REM. Doc. 1383-1385 (Meuse) ds GD VI, 33a. [R. M.]

PASTELLEUR, subst. masc. (pastelleur)

[GD : *pastelleur* ; FEW VII, 746b : *pasta*]

"Adjudicataire du four banal"

REM. Doc. 1497 (Meuse) ds GD VI, 33a. [R. M.]

PASTELLIER, subst. masc. (pastellier)

[GD : *pastellier*¹ ; FEW VII, 746b : *pasta*]

(Synon. de *pastelleur*)

REM. Doc. 1485-1486 (Meuse) ds GD VI, 33a. [R. M.]

PASTENAGUE, subst. fém. (pastenague)

[GD : *pastenague* ; FEW VII, 753 : *pastinaca*]

"Panais" : En *pastenargues* et raiforts et en fruits baillez aux dames (Comptes roi René A., t.3, 1476, 302).

REM. Forme provençale. [E. P.]

PASTENEE, subst. fém. (pastenée)

[GD : *pastenaie* ; FEW VII, 753a : *pastinaca*]

"Panais" (synon. *panaie*) : Et estoit la vendange prescque faite le premier jour de septembre, maix les navel, les *pastenée* et racine estoient sy chières con vendoit iiij navel, ii d. ; iiij *pastenée*, i d. ; et v ou vj racenette de percil, j denier. (AUBRION, Journal L., 1473, 53).

V. aussi *pastinade* [R. M.]

PASTER, verbe (paster)

[*FEW VII, 698a : *pascere*]

"Manger" : Nous avons beau temps, Car nous vivons selon le temps De viandes delicieuses, Delicates et precieuses, Et en avons a grant foyson ; Et du vin nouvel de moyson Buvons du meilleur (...). Nous *pastons* et avons du pain (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 501).

REM. Cf. T-L VII, 466 : *pastoier*² et GD VI, 35a : *pastoier*¹. [R. M.]

PASTERIE, subst. fém. (pasterie)[FEW VIII, 602a : *pistor*]

"Endroit où l'on pétrit le pain, boulangerie" : ...22 pieces de bois appelez sperren, emploiez es chievrons du tois et couverture de nouvel fais à une maison, qui se tient par derriere à la pescherie, en la basse court dudit hostel et servant à ycelle *posterie* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). À Gilles Le Hottre, placqueur, pour avoir ouvré de son mestier à faire le placquement de la cheminee en la grant cuisine devant la salle dudit hostel et des parrois de terre de l'estable de nouvel faicte en la basse court derriere la *pesterie* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 604). [E. P.]

PASTEUR, subst. masc. (pasteur)[T-L : *pastor* ; GDC : *pastor* ; FEW VII, 758b : *pastor* ; TLF XII, 1146a : *pasteur*]

A. - "Celui qui garde un troupeau, pâtre" : ...et s'avint Que par les champs les bestes mues Gisoient toutes esperdues, Es blez et es vignes paissoient, Tout partout ou elles voloient, N'avoient signeur, ne *pastour*, N'homme qui leur alast entour, N'estoit nuls qui les reclamast, Ne qui pour siennes les clamast. (MACH., J. R. Nav., 1349, 151). Finablement nous l'acordames Et toutes trois nous en alames Vers Paris, le *pastour* de Troie, Qui gardoit s'aumaille et sa proie, Bues, vaches, moutons et brebis, Qui vont paissant par ces herbis. Mercurius nous y mena Et le *pastour* arraisonna, Qui s'esbatoit de sa holette Tous seuls en une sentelette. (MACH., F. am., c.1361, 209). Car se il est bon roy, il a la cure de euls et met grant diligence a ce que euls facent bien et que ilz soient bons et les aime de grant affection aussi comme le *pasteur* a la cure de ses oailles et les aime. (ORESME, E.A., c.1370, 438). Toutes voies est à entendre que cellui à qui les bestes sont, ou le *pasteur*, doit faire diligence de querre le sergent pour mener pasturer pour la licence ; et, se il ne le treuve, il les y puet mener pour pasturer et remettre ou lieu pour eschever le peril des bestes. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 162). Item, a et doit avoir herbage et pasturage pour ses bestes, hors chievres et deffens, et ses brebiz à l'ourée de la veue du *pastour*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 88). ...[Guillaume Alaboche] a en la forest de Brotonne ses bestes franches, excepté chievres et hors deffens, et ses brebis en ladicte [forest] à la veue du *pasteur* estant es champs. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 92). ...tous les *pastours* du boscage L'eslirent a sur eulx roys estre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 194). ...le oastour [l. *pastour*] manda ; Si lui enquist et demanda La verité (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 195). En après demande : pourquoi Dieu revela sa gloire plus aux *pasteurs* que aux autres ? Premièrement ilz veilloient et entendoient au gouvernement de leurs brebis. (GERS., Noël, p.1404, 296). ...car le chevalier estoit ja dedens la cave entré, ainssy comme les messaigiers sceurent par les *pastours* qui sur le mont gardoient les avois (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 108). Et les *pasteurs* qui s'endormoyent aux chants Des doulx oyseaux, et menoiert aux champs En grant seurté, au serain de l'air, beste Pour estre a point repeue de l'erbete, Ainsi que gens matz, desconfis et las Diront entre eulx souventes fois : " Helas !..." (LA VIGNE, V.N., p.1495, 316).

B. - P. métaph. "Celui qui exerce une autorité spirituelle"

1. [Réf. à Matth. 18, 12-14] "Le bon Pasteur, celui qui sauve la brebis égarée, Dieu" : Pour liessé entretenir Sa, Bon Temps, par bon accordance Ensemble dancez une dance Remerciant Dieu le *pasteur*. (Sots, c.1480-1500, 279). O mon créateur et mon maistre, Mon Dieu, mon *pasteur* honorable, Soubz vous je doy bien joyeux estre D'avoir ce lieu tant venerable. (Myst. Pass. Troyes B.,

a.1482, 32). Jhesus, nostre bon conducteur, Nostre maistre, nostre *pasteur*, Que sy longtemps avons servy, Juifz t'ont monsté leur rigueur Et ont destendu leur vigueur De t'avoir a mort asservy. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 810).

- [P. allusion à cet épisode biblique] : Vous estes gracieux *pasteur* ; Berbis perdues recouvrés. (Pass. Auv., 1477, 216). Je viens devers vous humblement Affin que soyez mon recteur, Pour moy donner enseignement A servir mon doulx Createur. Vous estes ministre et *pasteur* Des povres berbis esgarees Qui, par quelque faulx seducteur, Des bons pastis sont separees (LA VIGNE, S.M., 1496, 258).

2. "Prêtre (par rapport à ses ouailles)" : ...et les *pastours* de sainte Eglise aulcuns s'em passent legierement : mais qu'ilz aient leurs rentes pour eulx tenir bien aises. (LA SALE, Sale D., 1451, 55). ...je suis vostre *pasteur* indigne (C.N.N., c.1456-1467, 295). DOYEN. O deité sempiternelle (...), Moul est parfaite ta puissance ! Donné tu nous as congnoissance Maintenant, par ta grant bonté, D'un cas de moult grant excellence Issu de ta divinité : Av'ous veu la grant povreté, Messieurs, des bras nostre *pasteur*, Quant paroissoit l'umanyté ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

- [À propos d'un évêque] : Jhesu Crist nostre sire M'a par sa grant benignité Mis en l'estat de dignité Et fait de son peuple *pasteur* (Mir. ev. arced., c.1341, 105). ..Que les ames en puisse rendre A Jhesu Crist mon creatour, Qui d'eulz m'a ordonné *pastour* (Mir. ev. arced., c.1341, 110).

- *Pasteur de Dieu*. "Guide spirituel" : DOYEN. Nous avons ung *pasteur* de Dieu, Comme puez voir par effect. (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

- *Pasteur des ames* : Et que pis est, hélas, et grant vergoingne a grans *pastours* des ames, car jusques a hores il ne s'est treuve en Israel ne en la synagoge sage fuscien, prince pharisien ou sage escrivain qui a curer ceste frenesie et mortele maladie ["le schisme"] ait offert son aide et ses mains debonnaies, se n'est par escripture ou par l'espee trenchant, en confourmant la maladie et lez plaies multipliant. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 62).

- [À propos de saint Pierre] *Pasteur universel* : Et en après je dy que la foy et l'amour que saint Pierre avoit a son maistre desservi envers luy qu'i[l] fut fait *pasteur* universal de sainte Eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 487).

- [À propos d'un saint] : SAINT POL, a saint Pierre au departir : A Dieu, saint Pere, doulx *pasteur* Des ouailles nostre Seigneur (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 145). A Dieu soit lame de mon maistre De mon oncle de mon seigneur [Saint Martin] A tous estoit vostre *pasteur* Moul estoit plain de bonnes mours (Myst. st Martin K., a.1500, 363).

3. *Pasteur des peuples* : Et de ce disoit Homerus le poète que le roy Agamenon estoit *pasteur* des peuples. (ORESME, E.A., c.1370, 438). [R. M.]

PASTEUX, adj. (pasteux)[T-L : *pastos* ; GDC : *pasteus* ; FEW VII, 747b : *pasta*]

"Mou" : ... cuir de cerf mol et *pateus* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 177). Se son esmeut [de l'épervier] est fin blanc, *pateulx* et bien molu, s'est signe qu'il est saing. Se l'esmeut est vert, ou qu' il y ait trop de noir, c'est signe qu'il n'est pas saing. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 154). [R. M.]

PASTICHON, subst. masc. (pastichon)[GD : *pastichon* ; *FEW VII, 698 : *pascere*]

"Petit pâturage"

REM. Doc. 1401 ds GD VI, 33c. [R. M.]

PASTIER, subst. masc. (pastier)

[FEW VII, 747a : *pasta*]

"Pâté" : Il ha bien de trippes pour frire Et de *patiers* chiés Jubellin (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 85). Veyci bom *pastier* de feysain [l. feysam], Ou de caillies ou de pousins (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 87).

REM. Régionalisme francoprovençal signalé par J.-P. Chambon ds *Mél. R. Martin*, 1997, 76. [R. M.]

PASTIGIER, verbe (pastigier)

[GD : *pastigier* ; FEW VII, 462a : *pactum*]

"Conclure [un accord], pactiser"

REM. Doc. 1368 ds GD VI, 34a. Cf. TLF XII, 773a, s.v. *pactiser*. Par ailleurs, ex. de BERS. d'après FEW. [R. M.]

PASTINADE, subst. fém. (pastinade)

[GD : *pastenade* ; FEW VII, 755b : *pastinaca* ; TLF XII, 1145b : *pastenade*]

"Panais"

REM. Ex. de CORBECHON (éd. 1518 ; éd. 1491, Lyon : *pastenee*) et *Jardin de santé*, c.1500, ds TLF. [R. M.]

PASTINEUX, adj. (pastineux)

[GD : *pastineux* ; FEW VII, 747b : *pasta*]

"Pâteux, gras"

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516) ds GD VI, 34b (*on la seme* [la fève] *en terre pastineuse*) [R. M.]

PASTIR, verbe (pastir)

[*FEW VII, 748a : *pasta*]

Empl. intrans. "Presser et remuer fortement (de la pâte)" : En la farinière Ung coufre de noyer à *pastir*. Item, une auge à *pastir*. Item, deux sacz à passer farine. Item, ung banastou à tenir pain. (Comptes roi René A., t.2, 1461, 302). [E. P.]

PASTISSAGE, subst. masc. (pastissage)

[GD : *pastissage*² ; FEW VII, 462a : *pactum*]

"Taxe, tribut" : *Pastissages* Et truages, Tailles pour paier les gages Ou se font les grans cabas... (CHART., L. Paix, a.1426, 414). [Seul ex.]

V. aussi *pactis* v. Lexiques [R. M.]

PASTITIF, adj. (pastitif)

[*FEW VII, 758a : *pastio*]

"Relatif à la fonction nutritionnelle" : Et si dient les maistres de physique que ung corps humain a quatre vertuz, qui luy administrent vie et pasture, dont la premiere est dicte apetitive, qui requiert, la seconde est retentive, qui retient ou corps et ou ventre ce qui par l'apetit y entre. La tierce est digestive et cuisant, et la quarte est dicte expulsive, qui a l'office de mettre par ses naturelz conduiz hors du corps ce qui plus ne sert de riens à sa nourriture. Mais la vertu que l'on appelle *pastitive* est administrative à la force generative. Car nature, qui moult s'efforce de saignement ouvrir et continuer ses espèces par generacion et de les tenir en bon point, ne vieult mie que par faulte de nourriture perisse aucune creature, mais a ses vertuz si bien ordonnées que les choses nées et à naistre soient repeües, qui ont mestier de pasture, chacune selon son estat et condicion. (Ovide mor. B., 1466-1467, 391). [R. M.]

PASTOC, subst. masc. (pastoc)

[GD : *pastoc* ; *FEW XVII, 241a : **stok* (?) (?)

"Béquilles" (GD)

REM. Doc. 1457 ds GD VI, 34c. Sans doute à rapprocher de *palestoc*. [R. M.]

PASTON, subst. masc. (paston)

[GD : *paston* ; FEW VII, 745b : *pasta* ; TLF XII, 1183b : *pâton*]

"Morceau de pâte"

REM. Doc. 1483 (Autun) ds GD VI, 35b. [R. M.]

PASTOFORIA, subst. (pastophorion)

[FEW, Ø gr. *pastophorion*]

"Édifice situé dans l'enceinte d'un temple païen, où les prêtres prennent leurs repas" : Et faisoient [les païens] leur convis et disners pres des temples en uns lieux appellés *pastoforia*. Et estoient par aventure aussi comme sunt les refecteurs. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 309). Ce est a dire que les lieux ou la gent sacerdotal funt leur convis ou leur digners doivent estre pres du temple. Et telz lieux furent jadis appellés *pastoforia* (...) Et donques convient il et est chose raisonnable que la gent sacerdotal demeure pres du temple separeement des autres et aussi comme en un cloistre. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 318).

REM. Cf. grec *pastophorion*, "chambre du prêtre dans le temple (de Jérusalem)" (A. Bailly, *Dictionnaire grec-français*). [J.-L. R.]

PASTORAL, adj. (pastoral)

[T-L : *pastoral* ; GDC : *pastoral* ; FEW VII, 761a : *pastoralis* ; TLF XII, 1149b : *pastoral*]

A. - "De berger" : Midas, fait pastour, juga que Pan, le dieu des pastours, en jouant de la flute *pastourelle* faisoit plus grant melodie que Phebus en jouant de la harpe (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 195). Si dis les amours *pastourelles* Estre plus seures, plus prochaines, Plus durans et plus naturelles Et de plus haulte joye plaines, Les citoyennes et mondaines Mortes de crainte et de soussy, Car jamais ne sont si certaines Que tousjours il n'y ait ung sy. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 95).

B. - "Du pasteur spirituel" : Nous donques, l'office *pastoral* receu, non mie pour nostre prouffit mais pour l'onneur de Dieu et utilité publique, à ce, devant toutes choses, tournons nostre courage à fin que ceste briseure venimeuse, laquelle par si long temps le peuple chrestien a failli, à vivre et à réintégration nous le ramenions. (Doc. 1406. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 148).

- *Baston pastoral*. V. *baston*

- *Regle pastorale* de Gregoire le Grand

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 1/72 (*saint Gregoire met ou Pastoral...*).

- Empl. subst. "Texte pastoral, texte dû à un pasteur spirituel" : Et pource doit estre le prelat bon, sage et vertueux. Et est chose neccessaire pour son estat, comme dit saint Gregoire en son *pastoral* ou premier livre, premier chapitre. (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 343).

Rem. Cf. *Dict. encyclop. du Moy. Age*, t.2, 1997, 1167 : *pastorale*. [R. M.]

PASTORALET, subst. masc. (pastoralet)

[GD : *pastoralet* ; *FEW VII, 761a : *pastoralis*]

"Poème qui met en scène des bergers" : Chi commence le *Pastoralet*, ou quel Bucarius faintement par pastourrie descrist la

division des Francois et la desolation du roialme de France. (Pastor. B., c.1422-1425, 39). Mais s'en ce traittié nouvelet, C'on nomme le *Pastoralet*, Ne dy bien et bien ne m'emploie... (Pastor. B., c.1422-1425, 40). [R. M.]

PASTORATION, subst. fém. (pastoration)

[GD : *pastoration* ; FEW VII, 759b : *pastor*]

"Activité de pasteur" : Lors me bailla de sa main dextre Le pie [l. pic] de *pastoracion* Qui est de bien servir le maistre (MILET, Destruct. Troye S., c.1450-1453, 4). [R. M.]

PASTORERIE, subst. fém. (pastorerie)

[GD : *pastorerie* ; FEW VII, 759b : *pastor*]

"Ensemble de bergers"

REM. Doc. 1491 (Rouen, *pastorerie*) ds GD VI, 36a. [R. M.]

PASTORGIER, verbe (pastorgier)

[T-L : *pastorgier* ; GD : *pastorgier* ; FEW VII, 765a : *pastura*]

"Faire paître"

REM. Doc. 1328 et 1412 ds GD VI, 36a. [R. M.]

PASTORIE, subst. fém. (pastorie)

[T-L : *pastorie* ; GD : *pastorie* ; FEW VII, 759b : *pastor*]

A. - "Etat de berger" : Mais vraiment je ne [l. vraiment ne] vorroie mie Avoir toute la seigneurie De tout le monde, est il bien grant, Et on me deist maintenant Que je laissasse *pastourrie*. Car c'est la plus joyeuse vie Que homs puist jamais demener. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 18). Il n'est vie si bien nourrie Qui vaille estat de *pastourie*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 66). Mais il est de nécessité Que David, qui est le plus jeune, L'estat de *pastourie* tienne Et maine aux champs les brebis paistre. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 76). David, ce point la ne te nye : Tu entens l'art de *pastourie* (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 80).

B. - "Fiction pastorale" : Chi commence le Pastoralet, ou quel Bucarius faintement par *pastourrie* descript la division des Francois et la desolation du roialme de France. (Pastor. B., c.1422-1425, 39). Il ne fault pas en *pastorie* Demander sans si tres parfont Comme les philozophes font (Moralité cinq pers. B., 1484, 107).

C. - "Ensemble de bergers" : C'est ce qui fist, bien le puis dire, La *pastourrie* departir Du pouplier, et lors, sans mentir, Aler seoir en reposant Au mayolier vert et plaisant (Pastor. B., c.1422-1425, 48). [R. M.]

PASTOURE, subst. fém. (pastoure)

[T-L : *pastore* ; GD : *pastore* ; FEW VII, 758b : *pastor*]

A. - "Bergère" : LES BERGIERS. Or sera bergerie frique, S'il plaist a Dieu, des ore maiz. Pour nous est bien tournez li plais Quant la *pastoure* Griseldiz, Qui tant fu en faiz et en diz Plaine de simple humilité (...) [lui] Est advenue dignité D'estre marquise de Saluce (...) Et quant a moy (...) bergiere Aimeray (...) (Gris., 1395, 42). ...*pastoures* qui gardoient aignaulx Leurs chappellez faisoient a lignaulx Parmi ces champs Tous purs de flours, en escoutant les chans Des oisillons et par buissons crochans. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 163). Ce cuidoit il, mais avantage N'y ot pourtant, car ou boschage Sperticus meismes le pendi, Et quant le pastour entendi Que son filz pendu avoit cilz, Incontinent l'eüst occis, Mais la *pastoure* l'en garda, Qui son enfence regarda. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 195). La me fist Desir dur estour Ne je ne savoie plus tour, Quant vy de pres s'entrebaïsier Une *pastoure* et un pastour, Et

de loing yssir d'une tour Quatre dames en noble atour (CHART., L. Dames, 1416, 203).

REM. Aussi DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 268 (*pastoures*).

B. - "Supérieure d'un couvent" : ...[vous] laissez vostre pouvre couvent, qui tant vous ayme, desolé et despourveu de *pastoure*. [D'une religieuse à son abbesse] (C.N.N., c.1456-1467, 143). [R. M.]

PASTOUREAU, subst. masc. (pastoureau)

[T-L : *pastorel* ; GD : *pastorel* ; GDC : *pastoureau* ; FEW VII, 759a : *pastor* ; TLF XII, 1150c : *pastoureau*]

"Jeune berger, berger" : Chascune la voloït avoir [la pomme d'or que Discorde avait apportée], Mais Venus tant le sermonna Que li *pastouriaus* li donna, Dont toute Troie fu destruite Et tuit li sien mort ou en fuite, Et il meïsmes en fu mors, Dont Heleinne ot meint dur remors Et ploura meinte larme amere (MACH., C. ami, 1357, 94). ...li *pastourel*, Qui vaches gardent et torel, Moutons, brebis, chevres et boucs (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 196). ...car ilz [Romulus et Rémus] avoient pluseurs gens, tant Latins que ceulx de Albe et de *pastoureaux*, par quoy ilz avoient grant fiance que leur cité seroit briefment plus grande et mieulx poeuplee que Albe n'estoit. (LA SALE, Sale D., 1451, 174). Bergeronnettes, bonnes musiciennes Et *pastoureaux* monstrerent leurs effectz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166).

REM. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 57/26 (*pastoriaux*). [R. M.]

PASTOURELLE, subst. fém. (pastourelle)

[T-L : *pastorele* ; GD : *pastorel* (*pastourelle*)*pastorelle* ; FEW VII, 759a : *pastor* ; TLF XII, 1151a : *pastourelle*]

A. - [Fém. de *pasteur*]

1. "Jeune bergère" : ...d'un bergier des champs et d'une jeune *pastorelle* qui ensemble ou assez près l'un de l'autre gardoient leurs brebiz. (C.N.N., c.1456-1467, 482). A Dieu, Jehanne, vraye pucelle, Qui est d'icelui bien aymee. Ayez toujours ferme pensee De Dieu estre sa *pastorelle*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 293). Mes la Pucelle soy voyant, Ainsi comme on m'a rapporté, Son fait estoit mis au neant Et comme ell'avoit tout gasté, Si luy fut de nécessité Les ralyer a sa cordelle, Que plus riens d'elle n'eüst esté Emplu que d'une *patorelle*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 575).

2. "Celle qui exerce une autorité sprituelle, abbesse"

REM. LE FÈVRE, *Leesce V.H.*, c.1380-1387, 91, v.2877.

B. - "Chanson (de bergère), pastourelle" : Item, quant est aux *pastourees* et sotes chançons, elles se font de semblable taille et par la maniere que font les ballades amoureuses, excepté tant que les materes se different selon la volonté et le sentement du faiseur (DESCH., Art dictier R., 1392, 287). ...toutes manieres de balades, rondeaulex, chançons baladées, serventois, sotes chançons, laiz, virelais et *pastourelles* (DESCH., Art dictier R., 1392, 291).

C. - [Plante] "Bourse à pasteur"

REM. *Grant herb.* C., c.1450, n.84, GD VI, 35c (*pastourelle*). [R. M.]

PASTOURER, verbe (pastourer)

[*FEW VII, 759b : *pastor*]

"Paître" : ... A celle fin que les chievretes, Qui *pastourent* bien violetes Et broustent fuelles et jettons, N'aient ne roses ne boutons. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 196). LE MOUTON. (...) Je *pastouroie* es rians prés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 667).

- "Faire paître" : Laboueurs labouroyent, Recepveurs recevoyent, Pastoureaux *pastouroyent* Joyeusement (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 151). [R. M.]

PASTOURET, subst. masc. (pastouret)

[T-L : *pastoret* ; GD : *pastoret* ; FEW VII, 759b : *pastor*]

"Jeune berger" : Mais je suis gardien et mire Des aigneaux et vray *pastouret*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 661). [R. M.]

PASTOUREUX, adj. (pastoureux)

[GD : *pastoureux* ; *FEW VII, 764a : *pastura*]

"De pâturage"

Rem. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD VI, 36a (*lieux pastoureux*). [R. M.]

PASTOURIN, adj. (pastourin)

[T-L : *pastorin* ; GD : *pastorin* ; FEW VII, 759b : *pastor*]

"De berger" : Souffle, Faustus, en fleute *pastourine* (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 92). [R. M.]

PASTOIER, subst. masc. (pastoyer)

[T-L : *pastoier*¹ ; GD : *pastoier*² ; FEW VII, 748a : *pasta*]

"Pâtissier"

REM. Ex. d'a. fr., doc. 1396 et doc. XVe s. ds GD VI, 35a. [R. M.]

PASTOIERE, subst. fém. (pastoyère)

[GD : *pastoier* (*pastoier*) ; FEW VII, 748a : *pasta*]

"Pâtissière" : ... Marie de la Pointe, *pataiere* (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1335, 225). [R. M.]

PASTURABLE, adj. (pasturable)

[GD : *pasturable* ; FEW VII, 764b : *pastura*]

"Où l'on peut faire paître" : Les dis d'Ypelcourt pevent [les] faire mener et garder pour pasturer, quant bon leur semblera, es lieux *pasturables* (Arch. Nord, 1392, B 1575, f° 53v°, IGLF). ... une piece de cortil *pasturale* planteit a bois (Terre Jauche D., 1444, 145). [R. M.]

PASTURAGEL, adj. (pasturagel)

[*FEW VII, 763b : *pastura*]

"De pâturage" : ... lesdits boys sont deffensables à toutes bestes *pasturageaulx* [var. passagères, pescureige] (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 245). [Seul ex.]

V. aussi *pasturager* v. Lexiques [R. M.]

PASTURE, subst. fém. (pasture)

[T-L : *pasture*² ; GD : *pasture*² ; FEW VII, 762b : *pastoria*]

"Partie de la jambe du cheval située entre le boulet et la couronne et correspondant à la première phalange" (synon. *pasturon*) : Se il est enfraniés, si soient les .IIII. jambes carrees de eve chaude et de cendre .III. jours et .III. nuis en eve courant et descontre les genouz, et le premier jour sainier le des *pastures*. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 378).

REM. Doc. 1340 ds GD VI, 36c. Sur le sens d'entrave, *pasture*² v. Lexiques. [R. M.]

PATAC, subst. masc. (patac)

[GD : *patac*² ; FEW XXII-2, 281b : o.i.]

A. - MONN. "Pièce de monnaie provençale (3 deniers locaux en Avignon)" : ...despence, à cause de deux meneuvres, à cause de servir lesdits massons, lesdits trois jours bouchans lesdits trous, à

raison de deux gros et quatre *patas* chacun jour par meneuvre (Comptes roi René A., t.1, 1457, 53). VI *patacz* à ung homme de Valence qui a percé une coquille qui est ou chapeau du roy. (Roi René vie L., 1476, 368).

- [Valeur minimale] : ...D'ensengnemens (...) non valans deux *patas* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 16).

. *Ne priser qqc. un patac*. "Ne l'estimer à rien, ne lui accorder aucune valeur" : ...Corps innoque de tous venins le broc, Que te fault il, lupardin appostac, Puy infernal, dampné gouffrineux roc, Deable d'enfer, que vault ton villain croc Quant ton parler ne prisons ung *patac* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 137).

B. - Au fig. "Coup" : Veez la deux blancs pour l'offerende Et ung *patac* pour la taverne ! (Pass. Auv., 1477, 189).

Rem. Attest. plus anc. que celle fournie par FEW VIII, 34a, s.v. *patt-* pour le sens "coup". [R. M.]

PATAH, subst. (patah)

[]

"Signe diacritique de l'alphabet hébreu notant le son a court" : ...la premiere lectre des Hebrieux est nommee Aleph, la quelle lectre est mise pour .IX. lectres, c'est assavoir pour .IX. voieux les quelz voieux sont signifiéz par .IX. signes adjoustéz a la dicte lectre. Des quelx .IX. signes le premier est dit *Patha*, et est figuréz comme une ligne droite, la quelle mise dessoubz Aleph, fait Aleph signifier autant comme .A. (...) *Patha* se prononce plus ouvertement que ne fait Cames. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 59). [H. G.]

PATAIN, subst. masc. (patain)

[GD : *patain* ; FEW XXII-2, 283b : o.i.]

(Synon. de *patard*)

- [Avec valeur minimale] : Ma femme tousjours sans cesse agache Son pouvre mary Calbain. Mais je n'en compte pas ung *patain* ; Aussi ne fais-je pas ung oygnon. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 148).

- [Dans un juron, sans doute par contrepèterie] : LE SAVETIER. Je n'ay pas ung tournois. LE CHAUDERONNIER. Par les *patins* bieu, je n'ai croix. LE SAVETIER. Par mon [serment, et] je n'ay pille. Tastes y, se tu ne m'en croys. (Chaulder. T., c.1500, 212). [Éd. : «Il y aurait ici une de ces contrepèteries chères à nos lointains ancêtres (...), par interverson de deux mots : *Par la croix bieu, je n'ay patin.*»] [R. M.]

PATARD, subst. masc. (patard)

[GD : *patard* ; FEW XXII-2, 282 : o.i. ; TLF XII, 1154a : *patard*]

MONN. "Monnaie (de cuivre) frappée en Flandres par le duc de Bourgogne Philippe le Bon" : ...dix huit *patars*, monnoye ad present courant ou pays de Flandres (Trés. Reth. L., t.3, 1434, 128). ...ceux de Gand envoyèrent quérir par toutes contrées, à huit à neuf lieues à la ronde, toutes les viandes dillicieuses qu'ilz peurent finer, tellement que l'on vendoit ung petit poucin deux *patards* ; tant toutes denrées de bouche en estoient à ce subject etraordinairement [l. extraordinairement] renchéries et augmentées de prix. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 89). ...une ancienne damoiselle vefve, a qui print pitié du pouvre religieux, luy fist dire messe, et par son varlet bailler deux *patars* (C.N.N., c.1456-1467, 485). Item 2-12e et demée de [bonnet] sangle vermelle 1-12e et demée de rose, 2-12e sangwin, 14 *patars* (Metz Comptes merciers S., 1460, 54). Nous avons entendu que (...) les fermes, rentes,

revenues et autres devoirs dudit demaine [de Ponthieu] qui se paioient a monnoie de paris (..) se lievent et payent a monnoye de *patars*, placques et autres monnoyes de Bourgoigne (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1464, 427). Vivres estoient courtz au duc de Bourgoigne et tellement qu'ung petit pain y valoit trois *patars*, et ung pot de vin dix *patars*; et ne mangeoient les povres gens que prusnes et fruitz, car c'estoit la saison; dont la courance se print en l'ost et y moururent beaucoup de noz gens (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 78).

Rem. Doc.1429 ds TLF. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- *Devoir à qqn un patard*. "Devoir à qqn une somme dérisoire (ou, p. antiphr., une grosse somme)": Item, a maistre Jehan Cotart, Mon procureur en court d'Eglise, Devoye environ ung *patart* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 101). [R. M.]

PATARIN, subst. masc. (patarin)

[T-L : *patarin*; GD : *patarin*; FEW VIII, 42b : *patt-*; TLF XII, 1154b : *patarin*]

"Hérétique": Prince, de puis qu'Adam fut nez, Ne fut gens plus desordonnez Ne plus desloyaux *patarins*, Plus mauvais ne plus faulx trevez Entre toutes gens esprouvez Que sont partout les maronniers. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 69).

REM. Sur l'hérésie des patarins (née à Milan au XIe s.), cf. *Dict. encyclop. du Moy. Age*, t.2, 1997, 1168-69. Pour une discussion étymologique, cf. TLF et FEW. [R. M.]

PATAUD, subst. masc. (pataud)

"Jeune chien à grosses pattes"

- Au fig. "Lourdaud": ...sentez maux capitaulx, Gros, gras, *pataulx*, qui dessoubz ces pourtaulx Gravez courtaulx, marqués espouventaulx; Laissez metaulx, burin, plataine et lame, Pour regreter du noble feu Roy l'ame! (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 399). [A. B.]

PATAUX, subst. masc. plur. (pataux)

[Ø]

"?": ...Lances gourgous et feu gregois en buires, Bouilles de fonte de maintz divers metaulx, Subtilz estaulx, gros et gresles *pataux*, Pouldre en cartaulx, en boisseaulx et rondelles Qui poussent pierres plus vistes qu'arondelles. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

REM. FEW VIII, 32a, s.v. *patt-* donne *patot* "pilon". À rapprocher de GD VI, 127b : *pestel* «pilon, instrument dont on se sert pour broyer; matras, dard avec une grosse tête, masse ou massue», qui convient pour le sens mais dont tous les ex. sont en *pe-*? [A. B.]

PATE, subst. (pate)

[Ø]

DRAP. "Malfaçon dans le drap": ...doivent avoir ly eswardeurs sur les tisserans pour tissages de coroies, de *pates* et sursamez et noecq, restitution du damage à celui qui ly draps est. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 336).

REM. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 86 et t.2, 1951, 146. [E. P.]

PASTE, subst. fém. (pâte)

[T-L : *paste*; GD : *paste*¹; GDC : *paste*; DÉCT : *paste*; FEW VII, 744b : *pasta*; TLF XII, 1158b : *pâte*]

A. - "Pâte"

1. "Pâte, préparation à base de farine": LOTART, SERGENT D'ARMES. Je ne mengeray pain ne *paste* Si les vous aray fait venir. (Mir. Oton, c.1370, 324). Car en tel mesnage esté ay Ou pain ne *paste* ne trouvoy (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 265). LE CRESTIEN. Qui est ceans? LA FEMME. N'y scay que mettre, Car il n'y a ne pain ne *paste*. LE CRESTIEN. Viens tost a moy. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 95).

- [À propos d'un aliment] *Cuit en paste*. "Cuit enrobé d'une pâte": [Prenez] Bones pleiz, à ce en chières, Et dorées avec gournaulx, Et moult d'autres espéciaux, Qui mieulx valent communelment Rostiz en four, ou autrement, Que cuiz en eaue, gresse ou *paste*, Car leur moisteur trop mieulx se gaste (LA HAYE, P. peste, 1426, 93).

- [Confiserie] *Paste de roi*: Guillaume Testart, pour LXVIII livres, un quarteron, de plusieurs especes confictes, prinsez et achetées de lui à divers pris pour la Roynne (...). C'est assavoir anis et noix confites, sucre rosat, manuchristi, madrien, *paste* de Roy, pingnolat, dragée perlée, coriande et canelle perlée (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 158). Veéz cy especes a foison, Cloux de giroffles et penites, Saffrent, giginbres, noix confictes; J'ay de tous les biens que Dieu fist. Veéz vous cy de l'annis confit, *pasté* [i. *paste*] de roy, fleur de canelle (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 232).

Rem. Dans DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 48, l'éd. définit en note *paste de roy* par "pâte de gingembre confit". Cf. la déf. de GD pour *gingembras*: "gingembre confit, sous forme de pâte (...) qu'on appelait aussi pâte du roi".

- [Comme terme de compar.] *S'esmier comme paste*. "Se désagrèger, tomber en morceaux": La pierre estoit grosse a merveille, Et droit sus sa teste est chouate, Cuydant luy frucer sa cervelle, Mes c'est emyee comme *paste*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 553).

2. "Pâte, conserve": ...et que lundi matin derrenierement passé, qu'ilz se partirent de l'ostel dudit chevalier pour venir ouvrir esdites vignes, ledit chevalier et madame leur dirent que quant ilz leisseroient l'ouvrier à midi, le samedi prochain ensuivant, que ilz leur apportassent du vergus desdites vignes pour mettre en *pastes*, disans que encore, vers le lieu de leurs demeures, ilz n'en avoient point d'assez gros (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 302). Exemple prens en la chaleur, Qui, sans muer force ou valeur, Endurcist la boe et la *paste*, Maiz burre et cire fond en haste. (LA HAYE, P. peste, 1426, 57).

B. - Loc. fig.

- *Mettre la main à la paste*. "Travailler soi-même à qqc.": ...nous veoyons bien ta bonne volente, qui devant mon Pere sera reputee pour oeuvre, mais que tu mectes la main a la *paste*, dont le pain soustiendra le jeune Moysse quant il sera travaillie es grans estours des batailles perilleuses. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 468).

• *Mettre les mains à la paste*: Et avec ce que tel femme doit solliciter les autres, a elle meismes apertient mettre les mains a la *paste*: si doit tant faire que elle se cognoisce en l'ovrage affin qu'elle sache deviser a ses ouvriéz se le mary n'y est, et les reprendre se ilz ne font bien. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 205).

- *Avoir la main à la paste*. "Prendre part à qqc., y contribuer": LE SECOND. Je n'ay cure, moy, qu'on me bate. LE TIERS. Se j'avoyes la main a la *paste* Si m'en fuiray je du debat. LE PREMIER. Allons la, ce m'est qu'un esbat, Si verrons qu'il nous voudra dire. (Rapp., c.1480, 60).

- *Porter la paste au four de/pour qqc.* "Subir les conséquences d'une action accomplie par un autre" : ...le galant (...) cuidoit a bon escient que l'autre l'eust dit pour luy, et qu'il fust menacé de porter la *paste* au four pour le meffait d'aultry. [Un homme se voit accusé à la place d'un autre] (C.N.N., c.1456-1467, 245). ...ung homme de courage et vertueux, comme cestuy estoit, ne vivoit pas bien a son aise ; mais fault dire et conclure que son dolent cueur portoit la *paste* au four de ceste maladie infortune. [Sa femme est la luxure incarnée] (C.N.N., c.1456-1467, 310).

- [Idée de tromperie]

. *Faire grand pain de peu de paste* : Voila comment nous tracassons Soubz Esperance, qui nous haste A faire grant pain de peu de *paste*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 210).

. *Faire grant tourteau d'autrui paste* : Mais quant li homs est mis en terre, Avec li pas ne les emporte [les richesses], Qu'autres les a qui s'en deporte Et les despent, espoir, et gaste Et fait grant tourtel d'autrui *paste*. Mais aussi comme les estoiles Raidient plus cler que chandoiles Et sont mises en firmament Pour luire pardurablement, Les vertus luisent et luiront. (MACH., C. ami, 1357, 70).

- *La paste est levee trop matin.* "L'entreprise est prématurée" : Tant se sont exploitiet li glouton plain d'engin Qu'il vinrent ens ou camp requerre le hustin, Mais je tieng bien et croy que ce soit trop matin Que leur *paste* est levee. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 633). [R. M.]

PASTÉ, subst. masc. (pâté)

[T-L : *pasté* ; GDC : *pasté* ; DÉCT : *pasté* ; FEW VII, 745a : *pasta* ; TLF XII, 1159b : *pâté*]

A. - "Préparation culinaire qui comporte une pâte enveloppant de la viande ou du poisson" : Je vous donrray a grant foison Rost et *pastez*, poisson, blanc pain... (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). ...elles apportent a part de la boucherie un morsellet de friandise, si font faire un *pasté* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 209). Lors le patron commanda mettre une touaille sur ung des coffres qui la estoient et faire porter du pain, du vin et des *pattez* de poissons du demourant de noz souppers (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). A celle fin que ne demeure *Pastez* et aussi fricassees, Pain blanc, miches, tartes sucrees, Tout cela si fut apporté. (Gaud. sot, c.1450, 14). ...plas de lemprays rosties, en *pasté* et en leur saulce, grans soles boulies (LA SALE, J.S., 1456, 252). Et, entre les autres choses, y fut amené de la ville de Mante deux chevaulx chargez de *pastez* d'anguilles de gort, qui furent vendus devant le Chastellet de Paris, en la place à la Volaille. Et ce mesme jour, après disner, yssirent dehors Paris Ponset de Riviere et ceulx de sa compaignie, qui bien povoient estre de trois à quatre cens chevaulx, cuidans trouver lesdiz Bretons et Bourguignons (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 94). Au dit chasteau Madame la marquise, Pour festoyer le roy a ses despens, Avoit pourveu de toute chose exquise Comme faisans, oustardes, cignes, pans[,] Lievres, perdrix, lappereaux et connys, Cuysoz, *pastez* de haulte venoison (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183). En son royaume d'Angleterre. Et disoit le roy en soy mocquant qu'il avoit plus aisement chassé les Anglois hors du royaume de France que n'avoit fait son pere le roy Charles VIIe, car il les en avoit chassés à force de menger *pastés* de venoison et boire de bons vins, et son pere les avoit mis hors à force d'armes. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 344).

- *Chair à pasté.* V. *chair*

- *Chanter ses pastés à qqn.* V. *chanter*

- *Faire ses pastés.* "Préparer son malheur"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 20143.

- P. méton.

. "Hachis de viande cuit dans un pot"

Rem. *Viand. Taillev.*, éd. Pichon-Vicaire, ds TLF.

. "Pâté, gâteau" : ...la belle meschine, pour faire des *pastez*, thamisoit de la fleur. (C.N.N., c.1456-1467, 117).

B. - P. ext. "Nourriture" : "Venés couchier entre nous deulz, Et ne faites pas le honteus : Vesci tout a point vostre place." (...) Mais par la main si me tenoit Qu'elles m'i tirerent a force, Et lors je criai : "On m'efforce !" Mais Dieus scet que de la gesir C'estoit mon plus tresgrant desir, N'autres *pastés* ne desiroie, D'autre avaine ne hanissoie. (MACH., Voir, 1364, 338).

C. - Au plur. "Grande fête avec tournoi qui a lieu quinze jours après la naissance d'un enfant"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. [R. M.]

PATELETTE, subst. fém. (patelette)

[T-L : *patelete* ; GD : *patelette* ; FEW VIII, 32a : *patt-*]

A. - "Morceau de métal pointu d'un bout et plat de l'autre" (GD)

Rem. Doc. 1344-1345 (Arch. Nord) et 1421 (Béthune) ds GD VI, 38b.

B. - "Bande d'étoffe" : Que les bourses à tours pendans de mouton seront sanglés ung entre deux par dedans et ung boursault dessus, sans cousture au fons, et seront lesdites bourses attachées à double point, et celles de chevrotin seront doubles de mouton, ung boursault dedans et ung entre deux, cousues à double point pour comporter la *palette* dessus attachée à double point (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1491, 320). [R. M.]

PATELIN, subst. masc. (patelin)

[GD : *patelin*¹ ; GDC : *patelin* ; FEW VIII, 40b : *patt-* ; TLF XII, 1161a : *patelin*¹]

A. - "Langage" : Tel sçait bien faire une maison Qui ne sçait pas faire ung moulin ; Tel a largement de blason Qui ne sçait pas son *patelin* (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 118).

B. - "Baragouin d'une amabilité trompeuse, tromperie" : Les ungz par leur fin jobelin Fournissent a l'apointement, Les aultres par leur *pathelin* D'un cedo bonis nettement. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 337). ... il y a plusieurs manieres de noblesses (...) elle a eu originelle naissance de peché quant a plusieurs (...). Par usures est l'un devenu noble, Riche et puissant, l'autre par pillage. Et par traisons et poison tresinnoble, Par flateries, *pathelins*, cocquillage, Adulteres, macrelleries, bagage, Par bien mentir et toutes voies obliques, De la viennent a plusieurs avantage, Noblesse, estas et par autres trafiques. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 116).

Rem. Ex. 1477 ds TLF.

- *User de patelin.* "User d'un langage trompeur" : LE JUIF. A ceste heure, Sans plus faire longue demeure, G'iray vers lui [le chrétien] le demander. MATHATIEL. Vous le pourrés bien demander S'i veult user de *pathelin*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 106).

REM. Sur le nom du personnage *Pathelin*, cf. notamment Grace Frank, *Modern Language Notes* 56, 1941, 42-47. [R. M.]

PATELINAGE, subst. masc. (patelinage)

[GDC : *patelinage* ; FEW VIII, 40b : *patt-* ; TLF XII, 1162a : *pateliner* (*patelinage*)]

"Procédé de Pathelin, tromperie" : LA FEMME. Aussi bien feray les manieres Que la femme de Pathelin. Mais vous n'estes

point assez fin pour proprement patheliner. LE CRESTIEN. Oncques Pathelin affiner Ne peult son drappier si a point Que l'affineray, car a point Ay son or par *pathelinaige*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 96). [R. M.]

PATELINER, verbe (pateliner)

[GD : *pateliner* ; GDC : *pateliner* ; FEW VIII, 40b : *patt-* ; TLF XII, 1161b : *pateliner*]

"Tromper par d'aimables discours, séduire par des propos aimables ou flatteurs" : Et incontinent ledit suppliant ala dire ces paroles : "Par Dieu ! je suis malade", et adressa ses parolles à la femme dudit maistre Claude Sillon, et dist : "Je vueil coucher céans, sans aller meshuy à mon logeys." A quoy ledit Le Danceur alla dire audit suppliant ces mots : "Jehan de Costes, je vous cognoys bien ; vous cuidez *pateliner* et faire du malade pour cuider coucher céans, mais s'est pour chevaucher la chambrière de céans et la dame." (Doc. 1470. In : Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 9, 1847-1848, 259). ...il fut envolepé, seduit et achemmé de leurs doulz affairiéz languaiges (...) et tant bien *patelinèrent* que ledit Salezar bailla en charge au capitaine Perrot l'une des portes de la ville. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 524). LA FEMME [au GALLAND]. (...) Vous sçavez bien *pateliner* ; Mais pour mieulx l'enjobeliner, Dictes luy ce qu'il ne fut onc. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 152). Pour faire en amours ses passades, Elle a sa couple de chevaulx. Après surviennent fringuereaulx Dancer, joncher, *patheliner* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 169). LA FEMME. Aussi bien feray les manieres Que la femme de Pathelin. Mais vous n'estes point assez fin pour proprement *patheliner*. LE CRESTIEN. Oncques Pathelin affiner Ne peult son drappier si a point Que l'affineray, car a point Ay son or par pathelinaige. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 96). S'il luy fault robe ne corset, Riens qui soit jusqu'a ung lasset, Bien le sçaura *patheliner*, Car elle est duyte luy donner [à son mari] Affin de [luy] fournir la mise Parfoys du vent de la chemise. (Serm. maux mar. K., c.1500, 359).

- *Pateliner qqn de piperie* : N'est merveille se petis compaignons sont alesfois dechus et *patelinéz* de piperie, quant les plus grans personages du monde sont abuséz et trafficqués par ung garchon de bas eage et condition. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 441). [R. M.]

PATELINEUR, subst. masc. (pateliner)

[FEW VIII, 40b : *patt-* ; TLF XII, 1162a : *pateliner* (*patelineur*)]

"Celui qui pateline"

REM. Ex. fin XVe s. (IGLF) ds TLF. [R. M.]

PATEMMENT, adv. (patemment)

[GDC : *patemment* ; FEW VIII, 7b : *patens*]

"D'une manière patente" (synon. *patementement*) : Levez vous, Anges, monstrez vous *patemment* (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 4). Et sy ont prins [ces femmes] et empruntez Habiz d'ommes couvertement, Ou quel chascun jour, *patemment*, Visitent tous les prisonniers Qu'ilz sont tenus en tes dangiers (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 141). Biaux enfans, en humble faveur Vous est démontré *patemment*, Car vous semblez enfans d'honneur, A vous regarder proprement. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 259). [R. M.]

PATENE, subst. fém. (patène)

[FEW VIII, 18a : *patina* ; TLF XII, 1162b : *patène*]

A. - "Petite coupe" : ...et soyt mis en une *padenne* de voyre sur le feu (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 6).

- "À Rome, petit récipient servant aux sacrifices" (synon. *paelle, platine*) : Li Neapolitain tramistrent leurs legaz a Rome en aportant en la court .xl. *patenes* [trad. lat. *patera*] d'or de grant poiz, en disant car pource que li Neapolitain savoient l'estat des Romains et que pour cause de leur guerre convenoit il que leur tresor fust moult vuidez (BERS., XXII.32, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 222a).

B. - "Petit plat rond servant à couvrir le calice" : Ilz ont ung grant bassin sur l'autel et leur calice dedens et au pié du calice la *patene*, et ung pain levé comme une galette ou ung gatellet (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 143).

Rem. Doc. 1359 ds TLF (IGLF). [R. M.]

PATENELLE, subst. fém. (patenelle)

[GD : *patenelle* ; FEW VIII, 18a : *patina*]

"Petite patène"

REM. Doc. 1380 ds GD VI, 38c. [R. M.]

PATENOSTRE, subst. fém. (patenôte)

[T-L : *paternostre* ; GDC : *patenostre* ; DÉCT : paternostre ; FEW VIII, 10b : *pater* ; TLF XII, 1162b : *patenôte*]

A. - [Prière]

1. Au propre. "Prière du Notre Père (en partic. oraison dominicale, *Pater Noster*)" : LE PATRIARCHE. (...) Je t'absolz ; plus ne te debaz, Mais dy ta *patenostre* et baz Ta coulpe, ains que partes de cy (Mir. st Guill., c.1347, 35). ...le sauveur du monde, qui nous bailla et aprist la fourme de requerre et demander en l'orison de la sainte *patenostre*... (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 246). Et puet estre que le nombre a menu des journees, qui par le decret en leur office leur sont octroyees [aux juges], leur vient plus souvent a memoyre que la *pater nostre* ne l'ave maria. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 496). Requis se il scet sa *paternostre* et son Credo, dist par serement qu'il scet bien sadite *paternostre*, maiz ledit Credo, non. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 94). ...et, ce fait, avant ce que elle merlast aucunement icelle cire et poix ensamble, deist sur iceulx trois fois l'euvangile saint Jehan, et trois fois la *patenostre* et Ave Maria (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 323). ...en donnant gloire a Dieu nous devons eslever noz cuers et noz penseez a Dieu la sus, non pas luy donner gloire de bouche seulement, comme font ceulz qui en disant leur *patenostre* ou autre oroison, ou en oyant la messe ou sermon, ont le cuer tousjours a terre, c'est a dire a pensee terrienne (GERS., Noël, p.1404, 299). Dictes pour luy le *patrenoustre*, Et vous gagnierés le pardom. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 295). SATHAN. Sa *patenostre* Luy fera bien de gringoter [au chrétien qu'on va écraser]. (...) LE CRESTIEN. Au meurtre ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 138). Donnez moy tost et lon dira Pour vous tous demye *patenostre*. (Myst. st Martin K., a.1500, 365).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; FOUL., *Policrat.* B., II, 1372, 134 ; TARDIF, *Facéties* Pogge D.H.-P., c.1490, 85/3...

- *Voir comme patenostre* : Vous dites voir com *patenostre*. (Mir. abbesse, 1340, 84). Par m'ame, c'est parole voire, Einsi comme est la *patenostre*, Que le fis et que je sui vostre, Ma dame, et vostre honneur soit sauve Que j'aïm, vueil, desir, quier et sauve, Com celle que je vueil sauver Tant com m'ame qu'ay a sauver. (MACH., R. Fort., c.1341, 137).

- [Dans une formule d'invocation ou de serment] : Foy que je doy la *patenostre*, Et je me vueil ycy gesir, Car aussi ay ge grant desir De sonmeillier. (Mir. ev. arced., c.1341, 111). LE ROY. (...)

Vous jurez par la *patenostre* Et par la foy qu'a Dieu devez Que ma fille que ci veez Prendrez a femme ? (Mir. Amis, c.1365, 42).

2. P. ext. au plur. "Oraison, prière" : Seigneurs, voz *patenostres* dites Pour messire Jehan Compaigne Jadis evesque d'Alemaigne (Mir. ev. arced., c.1341, 119). Derrière vous si m'asserray Et mes *patenostres* diray A basse vois. (Mir. Clov., c.1381, 201). ...servir Dieu en oiant messes, sermons et disant *patenostres* et oroisons (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 207). Vous, lais, dictes vos *patenostres*, Et vous, clers, qui estre devez Exemple de bien, sus levez ! En publiant nos estatus Chantez Te Deum Laudamus ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 161). Armez vous tous diligenment, Sy vous en yrez prestement Par les lieux de devocion Savoir se trouverez nul hon Qui tienne aultre loy que la nostre. Il leur fault aultre *patenostre* Aprandre qu'i ne l'ont aprinse. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 71). Si vint l'espousé premier, et se confessa a ce curé ; et quand il eut fait, il se tire un petit arriere de luy, disant ses oroisons et *patenostres*. (C.N.N., c.1456-1467, 298). Et l'un desdiz crioux, qui aloit devant ledit corps, crioit : "Bonnes gens, dictes voz *patenostres* pour l'ame de feu Laurens Guernier, en son vivant demourant à Provins, qu'on a nouvellement trouvé mort soubz ung chesne ! Dictez en voz *patenostres* que Dieu bonne mercy luy face !" (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 83). EMPEREUR. (...) Mais, affin que mieulz je m'acoustre, Donnez moy par devocion, En disant une *patenostre*, Vostre humble benedicion. (Il se mect a genoulx.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 510).

Rem. Lorsqu'il s'agit du *Pater*, l'auteur des C.N.N. emploie le lat. et le terme est alors masc. et non agglutiné (*S'il vous plaisoit, j'entreroye voluntiers dedans ceste eglise pour dire ung Pater noster et ung Ave Maria*, p.217). Il devrait cependant s'agir du *Pater* ds l'ex. suiv. : Montbleru les mena en la grand eglise d'Envers (...) Quand ilz eurent chacun dit une *patenostre*, ilz dirent a Montbleru... (C.N.N., c.1456-1467, 399).

- *Patenostre du papelard / patenostre du renard / patenostre de la pie / patenostre du singe*. "Prière récitée sans conviction, prière hypocrite" : Aucuns dyent la *patenostre* du singe ou de la pie : ilz barbotent sans scavoit que eulz dyent, et sans penser a Dieu la sus. Les autres dyent la *patenostre* du regnart qui au matin dit *patenostre*, et puis tantost happe le nostre. Les tiers dyent la *patenostre* du papelart pour soy couvrir du mantel d'ypocrisie et de faintise, et on les congnoist aux oeuvres. (GERS., Noël, p.1404, 299).

3. P. anal. "Suite de paroles" : Regarde cy quel *patre nostre* Je ly ay fait cy dedans escrire (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 74).

B. - [Chapelet]

1. [Gén. au plur.] "Chapelet dont chaque grain répond à un Pater Noster qu'on doit réciter, chapelet" : ...unes *patenostres* de ambre. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 33). Hannequin l'orfèvre, pour l'or de unes *patenostres* qu'il a faites pour le Roy (...) sur la façon des dictes *patenostres*, et de anneaux, et une croiz qu'il a faicte, païé à la relacion M. J. le Royer, 10 nobles (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 271). Mon tresdoulz cuer, je vous envoie ce que vous m'avés mandé, et vos *patenostres* ; et vous promet loyalment que je les ai portees, tout en l'estat que je les vous envoie, .II. nuis et .III. jours, sans oster d'entour moi ; et, depuis que li fremailles fu fais, ai je tous jours porté les *patenostres* en ycelle maniere que je les vous envoie ; si vous pri que vous le[s] veuillies porter. (MACH., Voir, 1364, 458). Il est assavoir que la (...) preudefemme mariee est comparee a la *patenostre* d'ambre qui est belle et reluisant et flaire souef et est instrument de la loenge de Dieu

et de dire ses *Patenostres*. Mais quant la *patenostre* d'ambre est bien frotee et eschauffee elle attrait la paille a lui, c'est la femme luxurieuse eschauffee de luxure, qui non tant seulement attrait la paille a lui mais le grain aussy, c'est assavoir la char de l'omme et le cuer et la chetive ame. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 291). Il estoit vestu d'une cote large et longue jusques aux piez, nonpas d'escarlete ou de fin drap de Louviers, mais de longues feuilles de pommiers treillees ensemble comme on fait un panier. Et portoit en sa main destre pour lui appuyer une potence et a l'autre ses *patenostres* de XV notz ou XX. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 192-193). ...[il] trouva en ycellui [coffre] environ XXV fr.en or, un anel d'or à un levrier blanc, unes *patenostres* d'argent à freses de pelles, un chapeau et une coiffe d'or, une *patenostre* d'or (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 32). ...l'en li avoit prins et osté unes *patenostres* d'ambre qui bien valaient XL s. par., et lesqueles elle avoit acoustumées de porter et aussi de mettre esdites aumailles (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 426). ...elles se meslent de devocion parmy, pour mieulz tout couvrir, et vont au mostier a tout *patenostres*, et la est le peril. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 211). Quelx *patenostres* A fourer les poings d'un hermite ! (Pipée R., c.1470-1480, 172). À Charles, mercier, sur neuf escus qui luy sont deuz pour plusieurs *patenostres* de gest, deux saint Sébastien en verre cristalin (Roi René vie L., 1476, 375). BLONDINE. Madame viendrez vous par tant Ouyr la Messe au moustier. POLYE. Ouy quant et toy veulx y aller Mes *patenostres* me faut prendre (Myst. st Martin K., a.1500, 316).

Rem. SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss.

2. P. méton. "Grain de chapelet" : Item achité 10 000 de *patenostre* d'estain (...). Item 3-12e de *patenostre* de gulchenne petite à 6 gros la 12e (...). Item 2-12e de petite *patenostre* de boix pour homme (...). Item achité à Anvers à la Pantecoste (...) 2-12e de *patenostre* petite de verre (Metz Comptes merciers S., 1461, 68).

3. P. anal. "Perle semblable aux grains de chapelet" : ...une once troys cars de *patenostres* d'ambre blans (Comptes roi René A., t.2, 1476, 423). ...une douzaine de *patenostres* pour faire une ceinture ung florin, et pour autres petites merceries que le roy lui a donnez montant VII f. pour ce VIII fo (Comptes roi René A., t.2, 1478, 355). [R. M.]

PATENOSTRIER, subst. masc. (patenôtrier)

[T-L : *patenostrier* ; GDC : *patenostrier* ; FEW VIII, 11a : *pater* ; TLF XII, 1163a : *patenôte (patenôtrier)*]

"Fabricant de chapelets" : ...à Jaques Tobin, marchand, *pastrenostrier*, demourant à Bruges, pour ... 18 paires de *patenostres* d'ambre blanc... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1390, 563). Plourez aussi, Libraires, Chapeliers, Farceurs, Geoliers, Orphèvres, Poupeliers, Rustres galiers, Avaleurs de frimars[,] *Patenostriers*, Revendeurs, Miroliers, Houspailliers, Porteurs de vers filliers (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 399).

Rem. Dans un nom propre, au fém. : ...Gennevieve la *Patenostriere* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1339, 85). [R. M.]

PATENT, adj. (patent¹)

[T-L : *patent* ; GD : *patent*¹ ; GDC : *patent* ; FEW VIII, 7a : *patens* ; TLF XII, 1163a : *patent*]

A. - Au propre "Ouvert" : Mais le portail par ou l'en va a perdicion est large et *patent*, et y entre l'en de legier par une double porte, dont l'un des huys est commission de pechié, l'aultre est omission de bienfait. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26). Cestui ala vers

Grenoble, en ung prioré que l'on dit Saint Michel de Camisea, pour la merveille que on lui rapporta estre audit lieu, car, combien que icellui monastere soit en lieu *patant*, où tous vens font merveilleux efforts et en tous temps et que ce soit religion de grande antiquité, y a une grande merveille, c'est ou reffectouer d'icelui lieu, a une grande fenestre comme une porte, en laquelle a une lanterne inextinguible (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 v°).

Rem. *Chasse am.* W., a.1509, gloss. Forme *pactant* : ... je vy près ung sercueil, Long et *pactant* que les ondes pousserent Jusques à moy, et si près l'approucherent, Que je peu, las, congnoistre la figure, Le corps entier en vraye pourtraicture, Mort et transy en piteuse souffrance (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 91). Un article *pactant* figure ds GD V, 683a, affecté d'un point d'interrogation. Il devrait s'agir là aussi de l'adjectif *patent* (au reste GD VIII, 362c corrige en rattachant à *patent*¹, VI, 38c).

- [D'un document (émanant d'une autorité)] "Revêtu du sceau mais laissé ouvert" : ...lequel Chancelier dist que c'estoit l'entention du Roy que ladicte cause fust plaidée, et que aussi la Court avoit sur ce mandement *patent* (BAYE, I, 1400-1410, 334). À Agnes Secusars, chastellain de Florimont, la somme de quarante frans, pour don à lui fait par feu mondit seigneur, pour consideracion des services par lui faiz à mondit seigneur et à madame d'Autheriche ou fait de ladicte chastellerie et ainsi que plus à plain est declairié ou mandement *patend* de feu mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 433). Et eurent congîé et mandement *patent* de par le duc de Bourgogne, de asssembler et entretenir par certaine espace de temps les dessusdiz. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 457). ...fut icelluy missire Andry contrainct et exécuté de paier ladicte somme par Anthoinet de Lacourt, huissier de sale de mondit seigneur de Bourbon, par vertu d'une commission *patente* de mondit seigneur de Bourbon (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 245). Et, le mercredi XIIIe jour d'icelui mois de fevrier, furent leues et publiées es carrefours de Paris le mandement *patent* du roy signé : G. de Cerisay, par lequel le roy mandoit au prevost de Paris qu'il estoit deument acertené que le roy Edouart d'Angleterre et les princes, seigneurs et populaire dudit royaume, qui par long temps avoient esté en grant guerre et division entre eulx, avoient fait leur paix et pacificacion entr'eux (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 235).

• *Lettres patentes.* V. *lettre* : ...car maintesfoiz advient que ceulx ausquelx est faicte la grace, justice ou autre chose octroye, la lectre *patente* royalle en leur main scellee et bien signee comme faire se puet, par une grande importunite poursuivront, sans mectre fin a la poursuite, la royalle mageste et souvent jusques a grant pauvreté. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 181). Je vous annonce comme herault et messaigier du benoit Filz de Dieu, Jhesu Crist, et comme cilz qui porte lettres *patentes* et autanques de par ycellui : Dieu en celle ame haubgera Qui sa parole accomplira (GERS., Pent., p.1389, 71). Et de ce baillerons nous et nos successeurs, dus de Giane, les dis hommages fais, lettres *patentes* seelees de nostres grans seauls, se le roi de France le requiert. (FROISS., Chron. D., p.1400, 195). Ce jour, la Court a receu lettres royaulx *patentes* pour avancer les arrests de l'arcevesque de Senz. (BAYE, I, 1400-1410, 44). ...pour avoir l'advis de la Court sur la maniere de proceder et pourveoir ou regard de certaines lettres closes et *patentes* du duc de Bourgogne, par lui envoyées en pluseurs villes et cités de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 29). ...et aussi pour adviser quelle response estoit à faire sur le contenu de certaines lettres *patentes* que on disoit estre envoyées de par

monseigneur le Dauphin et signées de son signe manuel (FAUQ., I, 1417-1420, 268). J'ay baillé à Anthoine Juin deux lectres royaulx *pactentes* par lesquelles est mandé au premier huissier ou sergent royal prandre au corps Village (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 277). Et le mercredi, tiers jours de fevrier oudit an mil CCCCLX, furent leues et publiées à Rouen et en divers autres lieux de la duchié de Normandie, es lieux publiques et à son de trompe, les lettres *patentes* du roy par lesquelles il declairoit son plaisir estre tel que, par tout ledit pays de Normandie et les pors de mer d'icellui, feussent laissez paisiblement descendre tous Anglois et Anglesches, de quelque estat qu'ilz feussent et en tel habit que bon leur sembleroit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 15). Et, pour ce que ledit Julio n'estoit point natif du royaume de France, par quoy il eust peu faire difficulté de se comparoir, ainsi que tenu y estoit, le roy delivra ses lettres *patentes* de saufconduit, qui furent portées audit Julio, pour luy et pour tous ceulx qu'il vouldroit amener en sa compaignie, de quelque estat, qualité, nation ou condition, et en quelque abillement qu'ilz fussent. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 354).

B. - P. anal. au fig. [D'une chose] "Évident, manifeste" : Et ceulx qui usent de cest vice qui est vers le moins et en usent modereement et faingnent non estre ou font mendres aucunes choses qui ne sont pas trop *patentes*, et les choses manifestes il les dient plus petites que il ne sont et faingnent modereement, telz semblent estre gracieus en conversacion. (ORESME, E.A., c.1370, 269). Encore y convient adjoûter que tele benivolence ne soit pas latente et oculte, mais *patente* et manifeste entre eulz (ORESME, E.A., c.1370, 416). Se je fais trop haulte entreprise [d'aimer Narcisse] Je n'en doy pas estre reprise, Veue la fin a quoy je tens, Car j'ay la gracieuse emprise Pour le salut de mon cueur prise Et pour le bien que j'en atens, Riens que tout honneur n'y entens. Les moiens sont clers et *patens*, Conduiz par espoir de valoir, S'en doit estre chascun contens, Sans mectre noise ne contens, Pour faire plus mon cueur douloir. (Narcissus, p.1426, 289). JOSEPH. (...) Dame en qui sont vertus *patentes*, J'amaine deux de vos parentes Qui vous viengnent droit cy aidier Pour vostre enfançon compaignier Jusque qu'il sera circoncis. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 29). On le peut bien appeller fontaine [Dieu] car c'est la vraye fontaine de tous biens, mais elle n'est pas a chascun *patente* et ouverte. C'est comme il est escript es Canticques : "Ortus conclusus, fons signatus. Ung jardin clos et fontaine signee". (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 149-150). Impossibilité de habiter est quant l'un et l'autre ensemble ne peuvent habiter pour aucun deffault *patent*. Ilz sont plusieurs especes comme naturele impuissance, comme frigidité en l'homme, artacion et indisposition en la femme, deffaulte de eage en l'enfant. (Sacr. mar., c.1477-1481, 76). Toutes gens sont au jour d'uy resolos Vivre en bobans et toute vanité, En dis, en fais, en abit disso[[us], Sans pincer fors qu'a la mondanité. Leurs maulx vous sont *patens* et revolus, De leurs vices ssavez la qualité, Si vous requiers, tous argumens solus, Leur envoyer peste et mortalité. (Cene dieux, c.1492, 110). ...mais soit noté que Dieu disposa toutes choses sur le nombre de sept et est assez *patent* en la Bible en plusieurs lieux, par especial ou verset "Tollens, etc.", où il y a trois ordres de chacun 72 lettres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 14 r°).

- "Visible" : Se ploye avoit *patente* (Sots mal., c.1480, 91).

- "Public" : ...mes *patentes* occupations (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 140). [R. M.]

PATENT, subst. masc. (patent²)[GD : *patent*² ; *FEW VIII, 7a : *patens*]

"Lettre patente" : OCTOVIAN. (...) Faites nous donc legierement Venir le herault, et qu'il voit Publier en aucun endroit Publique de ceste cité Ung *patent* qui soit bien dité Touchant ceste matiere icy (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 9). CYTUS herault de l'empereur. De la court de Romme j'approche Treffort : j'ay cheminé grant erre, Qui ay ja par toute la terre Porté le *patent* autentique Du noble empereur magnifique. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 388). Ainsy fina le penitent Des accidens du temps passé, Ainsy qu'il met en ce *patent* Par les poins qu'il a confessé (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 703). [R. M.]

PATENTEMENT, adv. (patentement)[FEW VIII, 7b : *patens*]

"D'une manière patente, de façon évidente, manifeste, incontestable" (synon. *patemment*) : Clarifice -adverbium - clerement, *patement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 68). J'ay veu aussi *patement* Que par le sien commandement Il faisoit les diables issir Des malades et departir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 264). ...comme il ne puist estre vraysemblable que telle chose leur puist demourer incongneue ou celée, laquelle sera si *patement* déclarée et publiée. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 374).

REM. WAUQUELIN, *Manequine* C.T., a.1448, gloss. ; *Cligès* C.T., 1455, 9r (*monstrer patement ses vertus*). Ex. de CORBECHON (éd. 1522) ds FEW. [R. M.]

PATENTIQUE, adj. (patentique)[*FEW VIII, 7b : *patens* (?) (?)]

"Patent (?)" : Je eusse bien peu a visiter et voir Ce beau livre discret, scientifique, Te merciant de vouloir *patentique*... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 827). [Seul ex.] [R. M.]

PATER, subst. masc. (pater)[FEW VIII, 10a : *pater*]

"Ecclésiastique" : ... laditte religieuse cognut qu'elle s'estoit enamourée follement de leur *pater* qui l'administration avoit de leurs ames. Le bon *pater*, veant sa folle pensée, non voeuillant acquiesser à sa plaisance, se absenta du lieu totalement... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 221). [R. M.]

PATERE, subst. fém. (patère)[GDC : *patere* ; FEW VIII, 13a : *patera* ; TLF XII, 1164b : *patère*]

"Coupe employée dans les sacrifices" : Aultres reçoivent le sang chault et tepide Dedans *patheres* (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 311).

REM. Autre occurrence (*patere*), également de SAINT-GELAIS, *Enéide*, livre V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 560. [R. M.]

PATERFAMILIAS, subst. masc. (paterfamilias)[*FEW VIII, 10a : *pater* ; TLF XII, 1165a : *paterfamilias*]

"Père de famille" : ... pour devenir *paterfamilias* de prole generative (Lettre Philippe, c.1450. In : *Chrestom.* R., 112). [texte de jargon latinisant] [R. M.]

PATERNAGE, subst. masc. (paternage)[T-L : *paternage* ; GD : *paternage* ; FEW VIII, 13b : *paternus*]

"Patrimoine"

REM. Doc. 1355 (Liège) ds GD VI, 39a. [R. M.]**PATERNE, adj.** (paterne)[T-L : *paterne* ; GD : *paterne*¹ ; FEW VIII, 13a : *paternus* ; TLF XII, 1165b : *paterne*]

A. - "Paternel" : Regnés, commandés, imperés, Comme empereur prince *paterne* : (...) Vive le bon Maximien. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 13).

Rem. Doc. 1347 ds GD VI, 39a.

- En partic. [De Dieu] : JACOB. (...) Esau, mon frère, Me hait a cause du mistère De benediction *paterne* (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 241). Et celluy fut filz de Dieu sempitern, Qui de son sang la glache [du miroir de vie] repolly ; Par saint volloir filial et *paterne* ["par la volonté du Fils et du Père"] Fut decoré de splendeur evitern (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 675). Mon Dieu, devant ta digne face Je m'encline, abaisse et prosterne, Affin que ta pitié nous face Douleur cordiale et *paterne*. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9503).

B. - Empl. subst. "Parent (?)" : Ardons prestres, ardons pucelles, N'esparignons pere ne *paterne*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 33). [R. M.]

PATERNEL, adj. (paternel)[T-L : *paternel* ; GDC : *paternel* ; FEW VIII, 13b : *paternus* ; TLF XII, 1165b : *paternel*]

A. - "Du père, de père, relatif au père" : La seconde cause est pité *paternele*, par laquelle est donnee aux enfans la dureté de discipline procedant d'amour (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 196). Mais Dieu, li peres, qui savoit Quel volenté l'enfant avoit De li servir, le delivra ; Car le roy son pere enivra D'une douce larme piteuse, *Paternelle* et amoureuse. Si le delivra toute voie, Dont tous li païs ot grant joie. (MACH., P. Alex., p.1369, 18). Et l'amistié *paternel* ou du pere a ses filz est aucunement tele comme est amistié royal ou du Roy a ses subjectz. (ORESME, E.A., c.1370, 438). Monseigneur le Daulphin, qu'ils nommoient Charles, qui se dit Daulphin de France, lequel, par ledit traitié, ils privoyent du tout de sa succession *paternelle* à la couronne et royaume de France, sans autres causes ne occasions fors pour l'appétit et subornacion du duc de Bourgogne. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403-c.1470, 241). ...et toutes [les soeurs] mariees pour leurs douaires et elles ayans quicté a toutes successions *paternelles*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 173). Souverain Dieu, createur eternel, Infini bien, gouverneur *paternel*, Haulte bonté, dont tout aultre procede... (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 16). ...lequel les me fist apporter [les livres] par son filz, qui lors tenoit des imprimeurs de livres au dessus de la chappelle des Florentins, au bout du pont, en la ville dudit Geneve, où estoit sa maison *paternelle* de memoire fresche. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 r°). Touchant puissance *paternelle*, La vostre dessus luy se couche ; Mais quant a l'amour maternelle, Je suis celle a qui le cas touche. (LA VIGNE, S.M., 1496, 162).

Rem. Forme *paternal* : arquins, demenés de forceneries feminines, se prist a avironer et a acointier les peres, et especialment les peres de meneurz gens, et lez amonester car il fussent recors du benefice *paternal* et que il leur en demandoit a present recompensation. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 47.7, 79). Car, dist elle, les dieux privez et *paternalz*, l'ymage ton pere, la meson royale et en celle le royal siege et le non tarquinieyn te cret et te appelloit roy. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 47.4, 79). Aussi DESCH., *Oeuvres* R., t.8, c.1370-1407, 296 (GDC X, 296a)..

- "Du côté du père (en lignée)" : Et de telz les uns sunt roys par succession de lignage et les autres par election, et encor sans ceste est une autre espece de monarchie tele comme sunt aucuns royalmes entre les barbarins, et telz royalmes ont semblable puissance comme tyrannies et sunt gouvernés selon lays *paternelles*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 146). ...vostre grant mere *paternelle* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 106). ...l'Empereur Frederic, vostre grant pere *paternel* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 135).

- [De Marie, mère du Père des hommes] *Mere paternelle* : Mater regis angelorum, Qui en vous peustes comprendre Ce que les ciels ne porent prendre, Si com sapience eternelle Vous eslut mere *paternelle* Du fruit de substance divine, Car sanz humain charnel convine, Mère Dieu, vous ymaginon. (Mir. parr., 1356, 36). Car la sapience eternelle Vous eslut mere *paternelle* Du Dieu de toute creature (Mir. st J. Paulu, c.1372, 138).

B. - P. ext.

- "Qui concerne les parents (père et mère)" : ...et ainsi receut-il lors l'oirrie *paternelle* de ses père et mère. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 300). ...de plus en plus croissoit en eulz l'ardent et *paternel* amour que a leur tresbelle et tresamée fille portoient. (C.N.N., c.1456-1467, 31).

- "Qui a rapport à la famille" : Tel juste ou droit est autrement appellé *paternel* ou yconomique, et de ce fu dit ou .XIIIe. chapitre et comme ce n'est pas droit ou juste proprement [*juste et droit* sont des subst. neutres]. (ORESME, E.A.C., c.1370, 328). Premièrement, pour cause de ce qu'ilz estoient si prouchains, tant conjointes ensemble par sang de lignage ainsi que cousins germains enfans de deux frères, et par ainsi a commis très horrible crime, c'estassavoir crime *paternel* (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 126). [R. M.]

PATERNELLEMENT, adv. (paternellement)

[GDC : *paternellement* ; FEW VIII, 13b : *paternus* ; TLF XII, 1166b : *paternellement*]

A. - "Comme un père (naturel ou spirituel)"

- "Avec le sentiment qu'on a envers le père"

Rem. Ex. 1422 ds TLF.

- "Avec l'affection d'un père" : ... et voelliez [le Pape] nostre admonicion retenir *paternellement* et débonnairement. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 453). Puis quant l'empereur fut près de son filz, yl l'embraça *paternellement* et le baisa cordialement (Sept sages H P., c.1450-1500, 66).

B. - "Du côté paternel" : ... le duc Philippe de Bourgoingne estoit filz, en tiers, du Roy Jehan de France, et yssu *paternellement* du noble lit, du sang et de la maison royalle de France (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 277). [R. M.]

PATERNEUX, adj. (paterneux)

[*FEW VIII, 13b : *paternus* (?) (?)]

"Qui vient du père, qui se transmet de père en fils (?)" : Ilz ont tant fait que bien a pont Ont pris de Jovine le pont, Bosphore, aussi la grant Tracie, Et sept royaulmes de Trionnie Bien amples, grans et *paterneulx* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 640). [ou faut-il lire *patenteux* et rattacher à *patens* ?] [R. M.]

PATERNIE, subst. fém. (paternie)

[FEW VIII, 13b : *paternus*]

"Qualité de père" : ...ne ceulz qui retiennent le degré de *paternie* ne de filiacion (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 207). [E. P.]

PATERNITÉ, subst. fém. (paternité)

[T-L : *paternité* ; GD : *paternité* ; GDC : *paternité* ; FEW VIII, 13b : *paternus* ; TLF XIII 1166b, 1166b : *paternité*]

"Paternité" : Paternalitas (...) : *paternités* (Aalma R., c.1380, 301).

- [Rapporté à une personne ecclésiastique, au Pape] : Tresreverent pere en Dieu (...) je moy recomans a vostre tresreverende *paternitee* si treshumblement et obbeissantement d'entier cuer come en ascun manere je scay ou plus puisse (Lettres agn. L., c.1381-13, 127). Révérend père et mon redoubté seigneur, humble recommandacion prémise. Moy sachant que vostre révérende *paternité* désire aucunement estre informé du procès et ordonnance de ce saint concile général, qui pour le présent est tenu en la cité de Pise, et des nouvelles là estans, j'ay pour ce, délibéré notifier par lectres à vostre *paternité*, les choses qui s'ensuivent (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 10).

- [Cont. métaph.] : L'eglise donques, prise pour le Pere, par le moyen du divin office des saintes oroisons et de son gouvernement, represente *paternite*, et soustient par l'administracion des sacremens la vie de l'ame et du peuple et des nobles. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 526).

- THÉOL. *Paternité (divine)*. "Relation de père à fils entre Dieu le Père et Jésus-Christ au sein de la Trinité" : Au premier visage, à savoir celui qui se regarde dans un miroir [Dieu] pour former avec son reflet [Jésus-Christ] un visage unique qui engendre à son tour un troisième visage semblable aux premiers [le Saint-Esprit] la *paternite* Seroit, dont sa nativite Prendroit le secont prestement ; De chascun d'euls procedement Aroit le tiers et causement En compareil equalite (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 352). Je flecis mes genous au pere de Nostre Seigneur Jhesu Christ, duquel toute *paternité* est nommée ou ciel et en la terre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 233). La premiere relation est du Pere au Filz, qui s'apelle *paternité*. La seconde est au contraire du Filz au Pere et est apellee filiation. La tierce est du Pere et du Filz au Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 151). La premiere rieule est que nulle des notions se dist par predication des personnes. Car on ne puet dire paternitas est le Pere, filiation est le Filz, spiration est le Saint Esperit, mais puet on dire par *paternité* est congneut le Pere, par filiation congnoist on le Filz, par spiration ou spirement congnoist on le Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 151). Exemple : *paternité* signifie l'essence divine du Pere. Filiation signifie l'essence divine du Filz. (Somme abr., c.1477-1481, 151). JHESUS. Cher pere, par joyeux affin, Ay conservé ma volenté En divine *paternité*, Et par filialle union, Car en trine conjunction Sans preceder aulcunement Avons tousjours egallement Demoré en div[i]nité. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1068). [R. M.]

PATHIQUE, adj. (pathique)

[FEW VIII, 14a : *pathos*]

"Malade, maladif" : Soustenez moy, papelars ypocrites, Mes apostatz, dissimuleurs, faulsaies, Mes pertinax servans aux contredictes, Mes cabuseurs, mes pipeurs ordinaires, Mes barateurs, mes oultrageurs haussaires, Mes delateurs, mes oppresseurs iniques, Mes incertains, fains et probleumatiques, Mes detracteurs, mes felons néx a noise, Mes stuprateurs, mes enervez *patiques*, Mes inconstans, a cop comment qu'il voise. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 12). [R. M.]

PATIBLE, subst. masc. (patible¹)[T-L : *patible*² ; GD : *patible*¹ ; FEW VIII, 16a : *patibulum*]

"Gibet"

REM. *Mir. de s. Eloi* ds GD VI, 39c. [R. M.]**PATIBLE, adj.** (patible²)[T-L : *patible*¹ ; GD : *patible*² ; FEW VIII, 15b : *pati*]

"Sensible"

REM. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 39c. [R. M.]**PATIBULAIRE, adj.** (patibulaire)[GDC : *patibulaire* ; FEW VIII, 16a : *patibulum* ; TLF XII, 1172b : *patibulaire*]

Fourches patibulaires/gibet patibulaire/justice patibulaire. "Gibet" : ...aucuns ont despoillié certaines fourches ou gibés *patibulaires* environ Paris des charoignes de ceulx qui y avoient esté executez (BAYE, I, 1400-1410, 221). ...et gettèrent nosdictes armes en ladictie rivière de Tarn, et en lieu d'icelles y firent mettre les armes dudit suppliant, et aussi abatirent lesdiz officiers certaines fourches *patibulaires* qui avoient esté faictes et reedifiées par le commandement de nostre dit senechal de Rouergue (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 130). ...octroyons audit lieu de la Mote et sur toutes ses appartenances et appendances, hommes et subgietz dudit lieu, toute justice et juridicion, haulte et moyenne, forches *patibulaires* et tout ce qui de haulte et moyenne justice se deppend (Doc. Poitou G., t.10, 1461, 308). Et veues par ledit seneschal ladictie confession, charges et informacions faictes à l'encontre dudit Jaques Seguin touchant ledit cas, a esté condempné par ledit seneschal à souffrir mort et estre pendu et estranglé à la justice *patibulaire* dudit Luçon pour ledit evesque. (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 190). [R. M.]

PATIBULER, verbe (patibuler)[GD : *patibuler* ; FEW VIII, 16a : *patibulum*]

A. - "Pendre" : ...et en courant le plat pays commencerent a sanc espandre, bruler eglises, mutiler innocens, deflorer vierges, rostir petis enfans, fourdroier villes et *patibuler* gens. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 138). ...Prenez, pendez, plantez, *patibulez*, Boulez, brulez, nul ne soit respité (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 145). Je *patibulle* le gueux Elupisto Aux rouges fourches du noir Dyaetho Par Eacus qui en ce ne se mocque. (LA VIGNE, S.M., 1496, 136).

Rem. *Orose* (éd. 1491) ds GD VI, 39c.

B. - "Tourmenter" : ...toutesfoiz comment puet on prouver chouse juste et raisonnable que Dieu le Pere, quy tant amoit son Filz et ouquel tout son plaisir estoit, lui estant Dieu et homme, souffrit ung tel seul et chier Filz estre tellement traittié, et que il le permist tellement *patibuller*? (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 174). Jhesus, mon seigneur debonnaire, Je vous mercy du bon du cueur, Gary m'avez de la langueur Dont j'estoye tant *patibulé*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 395). ...chascun me *patibule*, Me reputant pour servante meschine (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 111). ...Reduyte suis par verberacions Armygerantes es villes stacions, Coagulee de maulditz sathalites, *Patibulee* de grans vexacions (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 118). DAME CHRESTIENTÉ. Reduyte suis par verberacions Armygerantes es villes stacions, Coagulee de maulditz sathalites, *Patibulee* de grans vexacions (...), Es tenebres d'ombreuses panthalites (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 118).

Rem. *Myst. Viel test.* R., t.2, c.1450, 23856 (GD VI, 39c). [R. M.]**PATIBULEUR, subst. masc.** (patibuleur)[GD : *patibuleur* ; FEW VIII, 16a : *patibulum*]

"Bourreau"

Rem. *Orose*, éd.1491, ds GD VI, 39c. [R. M.]**PATIC, interj.** (patic)

[Ø]

Patic patac. "Patati patata" : Tu va hurlant, cryant : *patic*, patac ! Que malle bosse, malle poisons, maultac Et malle grayne te puisse prandre au bric, Ort, vil, villain, puant coquodrilac, Loup ravissant pour lequel je dys : gnac ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

REM. Sens proposé d'apr. DI STEF., 654b qui renvoie à H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 39 (réf. à *L'Amoureux à la fenêtre*, f^o 31 r^o ; *Le Résolu*, 60) ; HUG. V, 628b en enregistre trois occurrences sans donner d'équivalent. [A. B.]

PATICHE, subst. (patiche)[*FEW VII, 751a : **pasticius*]

"Pâtissier (?)" : Nota que a Venize ilz n'y a nulz *patiches*, rotissies, ne mareschaulx. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 109).

REM. La forme n'est pas attestée dans le FEW mais il enregistre des formes comme *pastichier*, *patichier*, *pâtichi*, "pâtissier" ou encore *pâtichechie*, "ensemble de gâteaux". [C. H.]

PATIEMMENT, adv. (patiemment)[T-L : *pacient* (*paciemment*) ; GDC : *patientment* ; FEW VIII, 16b : *patiens* ; TLF XII, 1173a : *patiemment*]

"Avec patience, en faisant preuve de patience" : ...Car il est dous et debonnaire, Et s'a servi moult humblement Et enduré *pacienment* (MACH., D. verg., a.1340, 44). Celeement Et sagement, *Patienment* Et nettement Iert et très amoureusement Dedens mon cuer norrie (MACH., R. Fort., c.1341, 24). Garde que Raisons te maistrise Et qu'aies en toy pacience Et la vertu de souffissance, Car bonneürtez vraiment Vient de souffrir *pacienment*, N'il n'est homme, a mon essient, Que quant il est impatient, Qui ne vosist avoir fait change De son estat a un estrange (MACH., R. Fort., c.1341, 91). Ma douce amie, je t'ennorte Que ton cuer *paciemment* porte Encore un petit ce meschief (Mir. Theod., 1357, 112). Fi d'omme qui se desconforte Et qui n'a cuer et vertu forte Et qui *pacienment* ne porte Ce qui le blesse ! (MACH., F. am., c.1361, 227). Et si ay grant merveille eu Du saint homme, con doucement L'a souffert et *pacienment* (Mir. st Ign., 1366, 89). Et d'autre partie, nul ne soustendroit *pacienment* que l'en li feüst moins en toutes choses. (ORESME, E.A., c.1370, 450). Ennius (...) portoit et enduroit si *patiemment* et si bien deux fardeaux que... (PREMIERFAIT, Vieillesse M., 1405, 67). ...ceulx qui tourmentez sont par diverses tribulacions et *pacienment* les portent pour l'amour de Nostre-Seigneur ? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 29). ...la griefve et longue prison que le dit Loys d'Amboise a soufferte et porté *pacienment* (Doc. Poitou G., t.8, 1434, 63). La tierce chose est que voz subgez et toutes gens vous doyez *pacianment* et benignement leur respondre, et, sans delay ou tout le mains que vous pourrez, les choses justement demandees consentir et accorder. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 21). ...[il] luy monstra le courroux qu'il avoit sur elle, laquelle le print *pacienment*. (C.N.N., c.1456-1467, 381). ...elle ne respondoit mot, mais tousjours [rechignoit], et de plus en plus triste chere et matte elle faisoit, que le mary ne portoit pas

bien *pacieusement*, quand savoir ne pouvoit la cause de ceste doleance. (C.N.N., c.1456-1467, 471). Item Dieu par sa misericorde atend *patiaument* les pecheurs et les rapelle benignement et dissimule, afin de non pugnier et soy vengier et preserve de plusieurs perilz. (Somme abr., c.1477-1481, 180). [R. M.]

PATIENCE, subst. fém. (patience)

[T-L : *pacience* ; GD : *pacience* ; GDC : *patience*¹ ; DÉCT : *pacience* ; FEW VIII, 17a : *patiens* ; TLF XII, 1173a : *patience*¹]

A. - "Vertu qui fait supporter ce qui est pénible ; fait de supporter ce qui est pénible, patience" : ...Et de Job la grant *pacience*, L'estableté et la constance De Judit et de Socratès (MACH., R. Fort., c.1341, 5). ...C'est joie ireuse. C'est souffrance la rigoureuse ; C'est souffissance couvoiteuse ; C'est pais dolente et riotieuse ; C'est vanité ; C'est *pacience* dongereuse ; C'est diligence paresseuse (MACH., R. Fort., c.1341, 42). La dousisme estoit Souffissance Qui de très humble *pacience* Estoit richement aournée Et abondamment saoulée Et pleine de tous biens terriens. Elle n'avoit besoing de riens, Ne li failloit chose nesune (MACH., J. R. Nav., 1349, 181). Guillaume, comme vous feïstes Dou plait qu'a li entrepreïtes, Et meïstes force et vigueur En aler avant par rigueur. Einsi l'avez continué ; S'avez vostre sens desnüé De courtoisie et d'ordenance. Se ce ne fust la *pacience* Qui est en li, vous perdissiez Tant qu'a meschief le portissiez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 269). LE BAILLIF. (...) Priez Dieu qu'il vueille aidier, Et vous doint *pacience*, dame, Telle que ne perdez pas l'ame Avec le corps. (Mir. enf. ress., 1353, 66). ...par le fruit de vostre porteur C'il qui dampné furent par fruit veé. Fruiz fu pour fruit, mors sure pour morsure, *Pacience* pour desobeissance (Mir. chan., c.1361, 184). Et pour ce se tu as ces deux choses, force en *pacience* et biauté de continence, tu seras vestu et vestue de double vesteure, car pour ta *pacience*, tu aras vestement de pourpre, pour ta continence vesteure de bouguerant. (Mir. st Val., c.1367, 123). De ce dit Saint Basille que qui de *pacience* fait targe, toutes durtez lui semblent legieres, et s'il est injurié par aucun, sa deffense est faite non mie par ire, vengeance ne impacience, mais pour garder le droit à justice. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 31). RAPHAEL angelus. Jesu, je te veul recouvrir De ce vestement d'ignorance [l. ignoçance] Cy prendz l'escu de *pacience* Pour acquerir noble victoire. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 100). ...et [le regent] reconnoïsteroit leur bonne *pacience* et feroit tant qu'ilz seroient contens. (FAUQ., II, 1421-1430, 310). Diex le [l. an] sera bien a chief traire. Lessiez le ; *pascience* est bonne, *Pacience* victoire donne, *Pacience* donne tous biens. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 129). Priant au trestout puissant Dieu que, a ceulx qui par honneste infortune y sont tumbez, que les voeulle secourir et enrichir de vraye *pascience*. (LA SALE, Sale D., 1451, 229). Vostre *pascience* precieuse Me plait fort, ma doulcete amie. Or sus, companie glorieuse, Resjoÿssés ung peu Marie ! (Pass. Auv., 1477, 280). LA MERE. Las, ensuivez De Jhesucrist la *pascience* ! LA FILLE. Je ne puis. LA SEUR. Faire le debvez, Se voulez avoir alegence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 453).

- Loc. adv. *En pacience*. "Avec patience, résignation" : ...moult doucement li enorte Qu'il soit pleins de bon confort, Car il ara joie et confort, Mais qu'il soit loiaus et secrez, Dous, humbles, courtois et discrez, Et qu'il endure en *pacience* Tout ce qui iert a la plaisance De sa dame pour qui il vuet Auques valoir, se valoir puet. (MACH., D. verg., a.1340, 39). ...Et Dous Resgars en tele aspresse Fust qu'il ne me deingnast vëoir, Qu'encontre leur puissant pooir Füsse viguerus et vassaus Pour recevoir tous leurs

assaus, Pour tout souffrir en *pacience*. Car grant vertus et grant vaillance Est de vaincre son adversaire Par souffrir de cuer debonnaire. (MACH., R. Fort., c.1341, 109). Or en soit a vostre plaisir, Car sans vous ne puis avenir A la joie que tant desir ; Mais je vous vueil tant oubeïr Que pour ma dame vueil morir En *pacience*, Se c'est vos grez ; et se merir, Sans l'onneur ma dame amenrir, Me volez, vueilliez m'enrichir D'assez li vëoir et oïr. (MACH., R. Fort., c.1341, 123). Après, amis, en *pacience* Dois penre et avoir souffissance Es biens, es maus que Dieus t'envoie, Et dois tenir la droite voie Que Job tenoit, quant essilliez Fu et si mal aparilliez (MACH., C. ami, 1357, 61). Elle souffroit en *pacience* Pour ce qu'elle avoit esperance Qu'onques ne fu qu'encor ne soit ; Car cilz qui telz dolours ressoit Ne se doit pas desesperer Pour Desir, ains doit esperer Que... (MACH., Voir, 1364, 420). [Polyphème à Galatée] Et certes, se tu rien n'ama(i)sses Et tu tous autres refusasses Aussi com tu refuses moi, Mains en eüsse ire et esmoi, Si le souffrisse en *pacience*. (MACH., Voir, 1364, 642). DIEU. (...) Vous et moy de cuer prie et sert, Et porte en tresgrant *pacience* Le mechief (...) Qui, sanz abatre, l'a hurté (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 62). ...qui en *pacience* prent chous et poree et telle petite viande (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 450). Amy, ton dueil est moult amer, Mais porte tout en *pacience*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 467).

. *En grande pacience*. "Avec beaucoup de patience, de résignation" : Et neanmoins [la Court] a eu agreables les labours et diligences desdis ambassadeurs et les en a regraciez, et a supporté en grant *pacience* les estranges manieres et verbales responses faitces en ceste matiere. (FAUQ., III, 1431-1435, 24).

. *Par pacience*. "Avec courage, avec patience (dans l'attente d'une consolation, d'un soulagement à la souffrance endurée)" : Pencés a la gloire des cieulx ; Laissés ces tristes passions, Car les recompensacions Qu'attendons veoir par *pascience* Sont en si grant perfectiones Que ce n'est riens que de souffrance. (Pass. Auv., 1477, 257).

- *Avoir pacience* : Et se tu gis en mendience, Tu n'avras mie *pacience*, Eins sera la main en balance D'estre larnesse. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). Or tien dont son pooir si vil Qu'aries de toy la signourie. Garde que Raisons te maïstrie Et qu'aries en toy *pacience* Et la vertu de souffissance, Car bonneürtez vraiment Vient de souffrir pacienment, N'il n'est homme, a mon essient, Que quant il est impatient, Qui ne vosist avoir fait change De son estat a un estrange ; Et ce le fait maleüreus Et vivre en estat perilleus. (MACH., R. Fort., c.1341, 91). ...avoir *pacience* es choses adverses (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 19). Et ayez *pacience* ceste foiz ; l'année qui vient, si Dieu plaist, sera plus doulce (C.N.N., c.1456-1467, 514). ...mais quoy ! Dieu le m'a envoïé ; loé soit il ! j'aray *pacience*, et suis tout conforté d'attendre la mort (C.N.N., c.1456-1467, 536). Il est ja au sepulture mis ; Dame, pour Dieu, ayés *pascience* ! (Pass. Auv., 1477, 262).

. *Avoir belle pacience* : Il conclud toutesfoiz tenir silence et nul mot dire jusques ad ce qu'il verra mieulx son point. Et pensez qu'il avoit belle *pacience* ! (C.N.N., c.1456-1467, 243).

. *Avoir pacience en qqc*. "Supporter qqc. avec patience" : LA CHAMBERIERE. (...) *Pacience* aiez, je vous pri, En vostre mal. (Mir. enf. ress., 1353, 20).

. *Avoir pacience de + inf.* : ...que tu ayes *pacience* de souffrir ce qu'il plaist à Nostre Seigneur ordonner de toy. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 110). DOYEN. (Il apporte le Corpus Christi.) Je prie a la haulte clemence, Monsieur, qu'elle vous doinct santé ! Commant avez vous *pascience* D'endurer si grant

povreté ? SAINCT MARTIN. Encor n'ai ge pas merité D'estre si bien comme je suis (LA VIGNE, S.M., 1496, 566).

- *Piller patience* (italianisme) "Prendre patience" : Piller *pacience* nous fault Tant que les vins soient vendengiez. (Sots, c.1480-1500, 261). Bon acte avons tout signé et seelé Où escripte est leur detestable offence. S'il est bien veu tant de long que de lay, Il conviendra qu'ils pillent *pacience*. (Cene dieux, c.1492, 140). BOURREAU. Il te fault la mort en gré prandre, Mon amy ; pille *pascience* Et desormais pence d'entendre A descharger ta conscience. (LA VIGNE, S.M., 1496, 317).

. *Piller la patience* : Hola ! hola, dist l'oste, pille la *pacience*, ce qui est fait est fait. Laissez vous adouber. (C.N.N., c.1456-1467, 405).

- *Perdre patience*. "Ne plus pouvoir supporter" : ...fut dit a ces bons seigneurs comment leurs chemises estoient desrobées, dont les aucuns perdirent *pacience* (C.N.N., c.1456-1467, 398). ...a cest coup, bon mary perdit *pacience* et n'en peut plus oyr (C.N.N., c.1456-1467, 465). LE JUIF. Me pairés vous ? LE CRESTIEN. Vostre langaige Ne peult de moy estre entendu. (...) LA FEMME. Ne me usez point ceans d'injures Et venez en vostre bon sens. Cent escus ? (...) LE JUIF. Tant vous estes ferme(s) ! LE CRESTIEN. Se vous ne me usez d'autre terme, Je vous feray bien adviser Le pelle. LE JUIF. Veuillez raviser Ung petit vostre conscience. LE CRESTIEN. Je perdray icy *pacience* Saillez dehors, villain infame, Ou, par la glorieuse Dame, Du corps brief je vous courceray. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 111). LA FILLE. Hellas, Dieu, je pers *pascience* ! Au meurtre ! Je suis fille morte. (LA VIGNE, S.M., 1496, 467).

- *Prendre patience*. "Supporter avec longanimité, avec courage (une situation pénible)" : LE PREMIER DISCIPLE. (...) Sans cause n'est se mal j'espere, Sans cause douleur ne conspire Puisque pers mon maistre et mon pere. SAINCT MARTIN. Nul de vous ne se desespere ; Mes amys, prenez *pascience*. Quelque chose qu'en moy appere, N'en ayez nulle desplaisance, Puisque c'est de Dieu la plaisance Que mourir au jour d'uy me faille, Pour avoir es cieulx mon aisance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 570).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

. *Prendre en patience*. "Supporter avec longanimité, avec courage" : Voyez comment maint jeunes homs est mort Par offensser et prendre autruy demaine. Chascun en soy voye sa mesprison ! Ne nous vengons, prenons en *pacience* : Nous congnoissons que ce monde est prison Aux vertueux franchis d'impacience. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 62).

. *Prendre patience de qqc.* : Je ne sçay ou mieulx loger, prenez en *pacience* ! (C.N.N., c.1456-1467, 243). ...je ne cuidois pas que les dames de ce païs fussent si peu courtoises que de refuser ung giste aux chevaliers errans. Prenez en *pacience*. (C.N.N., c.1456-1467, 476).

. *Prendre qqc. en patience* : Car il prent tout en *pacience* Quanque on li fait. (Mir. parr., 1356, 49). Et si prenez en *pascience* Adversité (Mir. emper. Romme, 1369, 249). ...elles qui doivent obeir, le prindrent bien en *pacience*, sans dire mot (C.N.N., c.1456-1467, 203). ...[elle fut] contraincte d'obeyr au chevalier et a l'escuier, chacun a son tour, dont en la fin elle s'accoustuma et tresbien le print en *pacience*. (C.N.N., c.1456-1467, 214). Ceste damoiselle print bien en *pacience* sa bonne adventure (C.N.N., c.1456-1467, 270). Mes amys, mes enfans, ne plorez point pour moy, car c'est le plaisir de Dieu que je meure ; et puis qu'il luy plaist, je prens la mort en *pacience*, et le remercy et gracye du bien qu'il

me fait de le reconnoistre et de le querir a secours au dernier de mes jours. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

. *Prendre/recevoir qqc. en bonne pacience* : Se tu gis a la terre dure Sans tapis et sans couverture, Seul fainc, seur estrain ou seur paille Ou sus lit dur, s'on le te baille, Elle t'ara si anobli Que tu mettras tout en oubli Et tous les maus et ta grevence Penras en bonne *pacience*. (MACH., C. ami, 1357, 79). Et s'Yre ou Despit te lance De sa lance, Recevoir Dois en bonne *pacience*, Ne t'avence De mouvoir, Car au goust de souffissance Ta pesence Dois avoir (MACH., Les lays, 1377, 420).

. *Prendre patience de + inf.* : ...[il] print loysir et *pacience* d'escouter ce qu'il orra. (C.N.N., c.1456-1467, 464).

. *Prendre en gré la patience*. "Supporter, se résigner" : SAINCT MARTIN. Quant a cella vous me voudrez contraindre, La *pascience* prandre en gré me faultra. (LA VIGNE, S.M., 1496, 165).

- *Recueillir patience*. "Accepter, se résigner" : SAINCT MARTIN. A ceste foys temps est que je me dueille Puisque par force obeyr me convient ; Et *pascience* doucement je recueille : Le resister a propos ne me vient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 170).

- *Se tenir en patience* : Marie sui, (...) Qui pour amenuiser t'amère Douleur et ton cuer apaisier, Te vueil de ma presence aisier. J'ay de toy soing et diligence. Tien te touz jours en *pacience* (Mir. Theod., 1357, 112).

- P. personnif. : Encor te pri je trop de cuer Que tu n'oublies a nul fuer Les deus precieuses vertus Que je t'ay nommé ci dessus : L'une est Souffissance la belle, L'autre est *Pacience*, s'encelle. Se tu les as, tu n'as regart De Fortune au double regart, Car elles sont si vertueuses, Si dignes et si precieuses, Que riens ne prisent le dangier De Fortune, ne son changier. (MACH., R. Fort., c.1341, 102).

B. - P. méton.

1. "Souffrance que l'on supporte, ce que l'on endure" : ...les *paciences* que les martirs soustiennent. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 615). ...pour la grant perseverence et *pascience* de ses ennemis (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 185). Or ay souffert grant *pacience* En ceste fosse longuement, En pleurant tres amerement, Sans menger ne prendre pasture (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 808). Plaise vous me donner secours En ma piteuse *pacience* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 857).

- P. antiphr. [Dans un cont. grivois] : Nous sommes encores seze ou vingt qui le payons a frere Eustace. Ha ! il est tant devot ! et creez que ce luy est une grant peine et une bien meritoire *pacience*. (C.N.N., c.1456-1467, 219).

2. "Ce que l'on permet, ce que l'on accepte, ce à quoi on s'accorde"

- *Par la patience de Dieu*. "Avec la permission de Dieu" : A tous cheux qui ches presentes lettres verront et orront, Loys, cuens de Flandres, de Nevers et de Rethest, et Jehan, par la *pacience* de Dieu abbés de l'eglise Saint Remy de Rins, et tous li convens de ce meisme lieu, salut en Nostre Singneur. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1331, 12). Nous Renalz par la *pautience* de Deu abbes du monastere de Saint-Arnoult devant et defuer lez muirs de Mes... (Bail de forge, a.1391, 283).

3. "Accueil qui est fait à qqn" : Et alors elle le coucha le plus honnourablement qu'elle peut jusques a l'endemain qu'il se leva et habilla, puis print congé a sa tres bonne hostesse. Mais elle luy requist tres instamment qu'il lui pleut prendre en grace la *pacience* qu'i avoit trouvee, et le roy lui respondy qu'il se louoit moult d'elle. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 194).

- *Prendre la patience*. "Accepter d'être logé" : ...pour obeir il fut content de prendre la *pacience* pour ceste nuyt. (C.N.N., c.1456-1467, 325).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Prendre un disner en patience*. "Accepter l'invitation à un dîner" : ...vous suppliant que demain encores avec Madame me faciez, tant d'onneur que de prendre le disner en *pacience*, et que de ce ne me reffusez. (LA SALE, J.S., 1456, 286).

- *Prendre la patience*. "Recevoir l'hospitalité de qqn, dîner avec qqn" : Sire chevalier, vous venez prendre la *pacience* avecques la dame de ceans (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 190). He ! monseigneur de Saintré, ne prendrez vous pas avec Madame la *pacience* ? (LA SALE, J.S. E., 1456, 406).

C. - [Sens affaibli]

1. "Fait de supporter un délai, une attente"

- *Avoir patience*. "Patienter" : ...a ceste heure, je n'y puis bonnement entendre : si vous prie que aiez *patience* meshuy, et demain je besoigneray a vous. (C.N.N., c.1456-1467, 70). ...force qu'il ait encores *pacience* jusques ad ce que Nostre Seigneur nous envoie plus de biens que encores n'avons. (C.N.N., c.1456-1467, 296). ...on luy dist que la coustume du pays estoit de point coucher la premiere nuyt avec sa femme, et qu'il eust *pacience* jusqu'au lendemain. (C.N.N., c.1456-1467, 333). LE MESSAGIER. Mon chier seigneur, vous aurez *pacience* Tant que je soye, s'il vous plaist, revenu. Lors congnoistrez si j'ay en moy science De declairer ce qui est advenu. (Pause, tandis qu'il vient a l'empereur...) (LA VIGNE, S.M., 1496, 235).

- *Avoir de la patience* : ...elle ne pouvoit aller [retrouver son amant] si tost qu'elle eust bien voulu (...) s'advisa de luy mander par la damoiselle qu'il eust encores ung peu de *pacience*, et que au plustost qu'elle saroit se desarmer de son mary qu'elle viendra vers luy. (C.N.N., c.1456-1467, 268).

- *N'avoir aucune patience que...* "N'avoir pas de cesse que..." : Et, en aprouchant par ledit Benard à l'hostel dudit Bechereau, dès ce que ledit conte les vit, il n'eut aucune *passience* qu'il ne suyvist ledit Benard vigoureusement jusques ad ce qu'il eust atteint. En laquelle atteinte luy donna plusieurs coups d'espee, et fut chassé jusques à laditte croix de Vauvert. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 179).

2. Prendre patience de + inf. "S'efforcer, s'appliquer soigneusement à" : LA MERE. Mon filz Martin, metz y ta confiance Et ne presume aucune deffiance Contre celui qui a fait les haulx cieulx ; De bien servir Mahon prens *pacience*, Ou autrement a toy n'est pas science, Car c'est le Dieu des haulx dieux precieux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 144).

V. aussi *pacience* [R. M.]

PATIENT, adj. et subst. (patient¹)

[T-L : *pacient* ; GD : *pacient* ; GDC : *patient* ; FEW VIII, 15a : *pati* ; TLF XII, 1174b : *patient*]

I. - Adj. MÉD. [et langue courante] "Malade" : ...et en viennent vermes et les semblables qui sont divers selon la diversité de la putréfaction et de la partie *patientie* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 20). Helas ! venez vëoir, beau sire : Il est si tresmal *pacient* ["Il est si gravement malade"]. (Path. D., c.1456-1469, 108). ...la congnoissance des particules *passientes* ou seuffrantes (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1).

II. - Subst. MÉD. [et langue courante]

A. - Subst. masc. "Celui qui est malade (p. rapport au médecin)" : En toute maladie, c'est bonne chose d'avoir confort en

pensee, et aussi quant le *pacient* prent bien ce que l'en lui donne ; et le contraire est mauvaiz. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 62). Car le medicin ne conseillera pas se il guerira son *pacient*, ne l'advocat se il fera persuasions et raisons pour encliner les juges a sa cause ou a son intencion. (ORESME, E.A., c.1370, 190). Cy a une maladie bien perilleuse et cordiale, et aucunesfois la personne en muert soudainement, et aucunesfois par espandre yaue froide ou yaue rose ou certains aromas mettre au nes du *passient* et par autres medecines le *passient* revient a lui et an son sens. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 237). ...telx phisiciens ont acoustume, parlant de la naissance et circonstance desdictes maladies, de user souvent de parolles couvertes, escriptes en l'art de medecine et non pas bien entendables a tous les *paciens* (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 537). Car naturel production De maladie ou passion, Suit l'aptitude, quoyque soit, De la beste qui la reçoit, Dont à gent obvier convient Selon l'estat du *patient*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 57). ...conditions et muances De l'actuelle maladie, À la savance et industrie Des Maistres et Phisiciens, Qui visitent les *patients* (LA HAYE, P. peste, 1426, 158). Se c'est de cole la douleur est intollerable qui maine aulcunesfois pres de frenesie avec pointure et mordicacion par veilles et sans repos et male souffrance du *patient* (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 10). ...on congnoit se telz *patients* ou *patientes* sont mors par les choses devant dites, c'est assavoir par mettre ung petit de couton a la bouche et ung voyre plain d'eaue sur le pis (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 10). ...chacune foiz que nostre cyrurgien venoit visiter son malade, la belle chambriere le compaignoit et tenoit tousjours ou boitte ou palette, et aidoit a remuer le povere *patient* (C.N.N., c.1456-1467, 503). JHESUS. (...) Vous verrés, a bon escient, Garir ce povere *pacient* Tant ypothequé de sa main. Amy, afin que soyés sain, Estant ta main hastivement, Gary soyés totalement. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 392). Maistre Jaques Sanglier, docteur en medecine, appellé au service de feu bonne memoire, Jehan, duc de Bourbon. Cestui estoit assez speculatif et sçavant le cours du grant almanac et, à ceste cause, faisoit de très belles cures à plusieurs *paciens*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 161 v°). La fievre a si tresfort tenu Le *pacient* que vous sçavez, Qu'il gist en son lit, mort, tout nu. Pour ce, venir voir le debvez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 378).

- P. ext. "Celui qui souffre de maladie ou qui est blessé" : Les deux pucelles qui avoient prins sy grant paine pour le remettre en santé s'estoient environ heure de tierce venues seoir sus l'esponde du lit de leur *pacient*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 96). ...environ l'heure de vespres, que la bonne femme estoit a l'ostel seulette, ce *patient* la vient trouver (...) faisant si tresbien le malade que nul ne l'eust vu a ceste heure qui ne l'eust jugé en tresgrand dangier. [L'homme prétend souffrir d'un abcès] (C.N.N., c.1456-1467, 535).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

B. - Subst. fém. Patientie. "Celle qui est malade (p. rapport au médecin)" : ...vint l'heure qu'il [un cordelier médecin] vult besoigner et la *paciente* medeciner (C.N.N., c.1456-1467, 34).

- P. ext. "Celle qui souffre de maladie" : ...tout en parlant, marcherent jusques en la chambre de la *patientie*. [La jeune femme feint d'être gravement malade] (C.N.N., c.1456-1467, 134).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- P. plaisant. [Cont. grivois] : ...Amour envoya nostre marchant devers sa *patientie*, et luy presenta comme aultrefois chiens et oyseaux [Un voisin vient "soigner" une femme qui ne supporte plus l'absence de son amant] (C.N.N., c.1456-1467, 146). [R. M.]

PATIENT, adj. et subst. masc. (patient²)

[T-L : *pacient* ; GD : *pacient* ; GDC : *patient* ; FEW VIII, 16b : *patiens* ; TLF XII, 1174b : *patient*]

I. - Adj. [D'une pers.]

A. - PHILOS. "Qui subit qqc." : Et celui qui feroit injuste a soy meïsmes, il feroit et souffreroit et seroit agent ou faisant et *pacient* tout ensemble en une chose ou resgart de soy meïsmes. (ORESME, E.A., c.1370, 327).

B. - "Qui subit sans se plaindre, qui fait preuve de patience" : Et si te respon sans demande Qu'il n'avoit tapis ne courtine N'autre chose qui encourtine Son lit, eins prenoit a l'ostel Ce qu'il trouvoit. Onques n'ot tel Ou monde, ne si *patient* ; De riens n'estoit impatient. (MACH., C. ami, 1357, 105). ...en ce siècle (...) N'avoit femme si *paciente* Ne de si grant benivolence. (Mir. Theod., 1357, 127). ...c'est la parolle du roy et de son conseil que vous venez excuser à Paris où là où il plaira au roy et à son conseil. Nous le tenons si douz et si *pacient*, et avec ce que vous estes de son sang, qu'il orra volentiers vostre escusance (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 14). ...Job, le *pacient* preudomme, Qui ot de grevance tel somme Qu'onques nulz homs plus n'en porta, Et paciemment la porta (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 281). Et pour ce est tresbelle et profitable chose a tous josnes escuiers de servir sans desservir, de estre douz, humbles et *paciens*, pour acquerir la grace de Dieu et puis de toutes gens, ainsin que dit le proverbe commun : Qui bien ne mal ne puet souffrir, a grant honneur ne puet venir. (LA SALE, J.S., 1456, 67). ...predist la mort de la royne Ysabel, femme du roi Charles VIe, qui mourut environ ce temps, laquelle eut de miserables fortunes et fut reputée partout très *paciente*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 v°).

- "Calme, imperturbable" : ...en dix ans qu'il fut puis a l'ostel sans faire ses loingtains voyages, ne tint oncques maniere envers sa femme, en parolles ne aultrement, par quoy elle peust penser qu'il entendist rien de son fait, tant estoit vertueux et *pacient*. [Un marchand veut laisser croire à sa femme qu'il a oublié sa trahison] (C.N.N., c.1456-1467, 129).

II. - Subst. masc. PHILOS. [P. oppos. à *faisant* ou *agent*] "Celui qui subit qqc." : Et toutesfois que ces choses sont telles, c'est a savoir la chose qui sent et la chose sensible ou qui est sentive, adonques est tousjours delectacion tant comme le faisant et le *pascient* sont telz. (ORESME, E.A., c.1370, 508). [R. M.]

PATIENTEMENT, adv. (patientement)

[*FEW VIII, 15a : *pati*]

"De façon à endurer, à supporter" : ...les hommes portent plus *pacientement* les calamités et miserres esquelles ilz tumbent... (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 82). [R. M.]

PATIN, subst. masc. (patin)

[T-L : *patin* ; GDC : *patin* ; FEW VIII, 32b, 33a : *patt-* ; TLF XII, 1176a : *patin*]

A. - "Chaussure à semelle épaisse" : À Simon Bourny, pour VI paire de houseaulx pour Monseigneur (...) À li, pour XII paire de soulliers pour Monseigneur (...) À li, pour VI paire de *patins* escorchés pour Monseigneur (...) À li, pour unes botines rouges hautes jusques au genoul pour Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 196). À Jehan de Grote, patinier, demourant à Gand, pour huit douzaines de paires de *patins* (Comptes Lille L., t.1, 1420-1421, 182). J'ay flac, j'ay *patins*, j'ay galoches, Je sonne les saintz et les cloches (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 110). ...et de XX s. j'en ay eu III paires de soulers et III paires de *patins*

(LA SALE, J.S., 1456, 57). C'est grant bien de boire au matin Et est chose bien ordonne[e], Hen, par la Vierge honoree, Ma voix est a[u]ssi enroullee Comme est l'antree d'un vieil *patin*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30). MALOSTRU. A veoir seulement vostre pié, Je vous jugeroys pour tout seur Estre ung treshabile danceur. NYVELET. Danceur, par mon seigneur saint Pierre, Il yroit sur *patins* de voirre, Tant marche mignon le pavé. (Copp. lard., a.1488, 167). Dames sans nombre a face angeliques, Bien acoustrees de drap d'or et satin, Verges, carcans, bordures auctentiques, Gros d'j'amans et saphirs magnifiques Pour enrichir la gorge et le tetin ; La robbe longue, la [l. le ?] gorgias *patin*, Le corps trousse frisquement de velours : C'estoit assez, qui entend mon latin, Pour y avoir ung tribunal d'amours ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 168).

- *Patins à rouelles*. "Patins à roulettes" : Seray je pas souffisanment Montez de *patins* a rouelle Et d'eschaces, quant Marotele Yray vëoir, s'il fait lait temps, Et s'aray solers bien fermens A troiz ou a quatre noyaux ? (Gris., 1395, 46).

- *Patins pour aller sur la glace*. "Patins pourvus de lame de fer verticales pour se mouvoir sur la glace" : ...ferrer III paires des dits *patins* pour aler sur la glace (Comptes Lille L., t.2, 1427, 384).

- *Claque patin* : A musars et claque *patins*, A servans et filles mignoctes Portans seurcoz et justes coctes, A cuidereaux d'amours transsiz Chauçans sans mehain fauves boctes, Je crye a toutes gens mercys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 148).

B. - P. anal. "Élément servant de support"

1. "Pièce de bois placée horizontalement et servant de soutien" : ...pour 5 poultres, chacune de 4 toises de long et d'un pié et un quart de fourniture en tous sens, lesquelles servent, c'est assavoir, l'une à faire le *patin* dessus dit, et deux des autres servent à faire les deux pieux de ladite palée, à faire les deux liernes qui sont en icelle palée d'un costé et d'autre, lesquelles deux poultres ont esté refendues de leur long à trait de fer, pour faire lesdites liernes (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 675).

2. *Patin de pierre*. "Support de pierre" : ...et est l'estage d'embas du costé de devers la court monseigneur l'Official adjoust, et sont assiz les postz sur *patins* de pierre (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 187). A Johan Deshais pour (...) avoir estaié ung post en la court pour y mettre ung *patin* de pierre desoubz (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 223).

C. - "Coup de patte" : ERNAUT. Bourrel, vaz ce cheval saisir Et le maine si con tu dois, S'avoir ne veulx de mes cinc doiz Un bon tatin. LE BOURREL. Je n'ay cure de tel *patin*, Sire, j'aim miex faire m'office. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 162).

- *Estre escous d'un patin*. "Être secoué, battu (?)" : Il semble estre escous d'ung *patin* Tant est il mesgre et abatu [éd.. "privé d'une chaussure, boiteux" ; T. Matsumura, R. Ling. rom. 63, 1999, 616 "se mourir" ?] (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.5, 1440-1442, 16). [R. M.]

PATINE, subst. fém. (patine)

[FEW VIII, 18a : *patina*]

"Récipient servant à chauffer des aliments" : J'ay pieça le cueur a cela. Long temps a que je ay le courage Aux *patines* ou le potage se fait. Tres volentiers y pense Pour bien garder une despense... ["patines ou le potage se fait" trad. lat. *patina*] (Therence en fr., 1488, f° 133d [BnF/Gallica]). [Eunuchus 816] [F. D.]

PATINER, verbe (patiner)

[GDC : *patiner* ; FEW VIII, 33b : *patt-* ; TLF XII, 1179a : *patiner*³]

"Manipuler, manier"

REM. Doc. 1408 (Tournai) ds GDC X, 297b. V. *patoyer*. [R. M.]

PATINERET, adj. (patineret)

[FEW VIII, 33a : *patt-*]

Clou patineret. "Clou pour patins"

REM. Doc. 1447 ds FEW. [R. M.]

PATINERIE, subst. fém. (patinerie)

[GD : *patinerie* ; FEW VIII, 33a : *patt-*]

"Fabrication de patins, de savates" : [Titre : Lettres de Charles VII, par lesquelles il confirme les Statuts du métier de Faiseurs de patins à Tours] Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir, Nous avoir receue l'umble supplicacion des Maistres du mestier de *Patinerie* de nostre ville de Tours (...) Quant aucun Compaignon vouldra estre passé Maistre (...) [il devra réaliser un chef-d'oeuvre] c'est assavoir, une paire de galoches de bois, guernies de cuir bien et souffisamment comme il appartiendra, et une paire de patins (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1452, 231).

REM. Doc. 1462 (Lille) ds FEW. [R. M.]

PATINET, subst. masc. (patinet)

[GD : *patinet* ; *FEW VIII, 33a : *patt-*]

"Petit patin" : Moulte leaux sont les mignos frisques, Les precieux, les tant habiles Que sur les *patines* morisques Contrefont, alans par les villes ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 53). [R. M.]

PATINIER, subst. masc. (patinier)

[T-L : *patinier* ; GD : *patinier* ; FEW VIII, 33a : *patt-*]

"Fabricant et vendeur de patins" : À Jehan de Grote, *patinier*, demourant à Gand, pour huit douzaines de paires de patins (Comptes Lille L., t.1, 1420-1421, 182). ...Guillaume le Bocquequellare, *patinier* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 330). [R. M.]

PATINIÈRE, subst. fém. (patinière)

[*FEW VIII, 33a : *patt-*]

"Celle qui fabrique et vend des patins" : Jehannette de Hollande, *patinière* (Ch. VI, D., t.1, 1422, 418). [E. P.]

PATIR, verbe (pâtir)

[GDC : *patir* ; FEW VIII, 14b : *pati* ; TLF XII, 1180a : *pâtir*]

Empl. trans. "Endurer, supporter" : Et, avecques la grant famine qui couroit, tout le peuple estoit tant tourmenté de paier, à *patir* et soustenir pilleries, que nul de bon entendement ne pourroit croire que sans especiale grace de Dieu ilz peussent vivre et soustenir icelles charges. (CAGNY, Chron. M., 1438, 252). ...sans contrainte du Pere, la mort a *pati* [lat. sustinuit], adfin qu'il saulvast les hommes. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 174). [R. M.]

PASTIS, subst. masc. (pâtis)

[T-L : *pastiz* ; GD : *pastis* ; FEW VII, 698b : *pascere*]

"Lande ou friche où l'on fait paître les bêtes, pâturage" : ...et peut prendre en chacun arbre tous les fours à édifier sur ledit tenement. Pasturage à toutes telles bestes comme il

voudra mettre pasturer au *pastis* de ladict forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 36). Vous estes ministre et pasteur Des povres berbis esgarees Qui, par quelque faulx seducteur, Des bons *pastis* sont separees Et de mal paistre preparees Au dangier, dont souvant advient Qu'elles sont du loup devorees (LA VIGNE, S.M., 1496, 258).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1404, 1409 et 1451 ds GD VI, 34b. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; DESCH., *Oeuvres* R., t.7, c.1370-1407, 244 (T-L VII, 465) ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. ... [R. M.]

PATISSER, (?) (pâtisser)

[GD : *patisser*¹ ; *FEW VII, 462a : *pactum* (?) (?)]

"Subir une charge (?)" : Helas ! le pouvre peuple n'avoit pour celui temps que celle monnoye qui fut deffendue à prendre, dont il fut tant grevé que c'est grant pitié à panser [var. a *patisser*, GD VI, 40b], car ce fu une des grans tailles qui eust esté faicte, passé avoit grant temps, car il convenoit la nouvelle monnoie à leur volenté acheter, ne nul n'en osoit parler. (Journal bourgeois Paris T., 1444, 370).

REM. GD VI, 779a, demande que cet article soit supprimé (sans explication). [R. M.]

PASTISSER, verbe (pâtisser)

[GD : *pasticier* ; FEW VII, 751a : **pasticius* ; TLF XII, 1181a : *pâtisser*]

"Confectionner de la pâtisserie"

REM. Doc. 2e moitié du XIVe s. ds TLF. Doc. 1395 ds GD VI, 33c. [R. M.]

PASTISSERIE, subst. fém. (pâtisserie)

[T-L : *pasticerie* ; GDC : *pasticerie* ; FEW VII, 751a : **pasticius* ; TLF XII, 1181a : *pâtisserie*]

A. - "Gâteaux, pâtés" : Et sur le fait de *patisserie* si fault avoir ung hostel bel et grant au plus pres de la cuysine que faire se pourra pour deux fours beaux et grans pour faire pastelz de chars et de poissons, tartres, flons et talmoses, ratons et toutes autres chouses que sunt necessaires pour le fait de la cuisine. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 136). Apprés, encor plus, *patisserie* de beuff d'aute gresse bien faicte (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 140).

Rem. Doc. 1328 ds TLF. Doc. 1360, 1365, 1447 ds GDC X, 293a.

B. - "Préparation, travail et cuisson de la pâte (sucrée ou salée) destinée à la confection des gâteaux ou des pâtés, fabrication des gâteaux, des pâtés" : ...[il] a tous les cours de sa vie gaigné à faire son mestier de boullengerie et *pastiscerie*, jusques au voyage que le roy fist nagaires ou païs d'Alemaigne, qu'il ala en icellui païs servir comme varlet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 374). Item, deux escuiers de cuisine et deux aides avec eulx pour le dressouer de cuisine, desquelz l'un ira marchander de l'office de cuisrie, de *paticerie*, et du linge pour .VI. tables. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 187). Et n'est point nostre intencion que par le moyen de ces ordonnances les oubloyers et boulangiers, qui de present tiennent ouvrouers a Paris, ne puissent joir et user du mestier de *pasticerie*, ainsi et par la forme et maniere qu'ils faisoient paravant ces presentes ordonnances. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1440, 378).

Rem. Doc. 1333 ds TLF (*ouvrier de patisserie*).

C. - "Dans la maison d'un grand seigneur, office où se font les gâteaux, les pâtés" : À Jehan Le Voir, varlet servant en *patisserie* de madicte dame la duchesse de Bourgoingne, la somme de dix frans

(...) comme pour lui aidier à paier sa rançon envers les traictes armignaz et guerir la bateure qu'ilz lui firent lors ou visaige (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 411). [R. M.]

PASTISSEUR, subst. masc. (pâtisseur)

[T-L : *pasticëor* ; GD : *pasticeur* ; FEW VII, 751a : **pasticius*]

"Pâtissier"

REM. Doc. 1341, 1399, 1455, 1459, 1466 (Hainaut, Flandres) ds GD VI, 33c. [R. M.]

PASTISSIER, subst. masc. (pâtissier)

[T-L : *pasticier*² ; GDC : *pasticier* ; FEW VII, 751a : **pasticius* ; TLF XII, 1182a : *pâtissier*]

"Celui qui confectionne de la pâtisserie, des gâteaux, des pâtés" : Cogneut avec [ce], il qui parle, avoir vendu à un boulangier et *pasticier* demourant en la place Maubert, nommé Phelipot de Dijon, puis la Saint-Jehan ençà, deux des flacons d'estain dessus diz (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 257). ...Adam Charretier, *pasticier* et oubloyer, né de Plouviers le Chastel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 380). ...il y avoit grant murmure de sedition, et par especial avoit esté prins la nuit derrienne un *patissier* demourant devient la grant boucherie de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 229). ...Henry Saintop, *patissier* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 37). Premièrement, que doresnavant aucun ne pourra tenir ouvroir de *pasticier* a Paris, s'il n'est tesmoigné a monsieur le prevost de Paris par les gardes et ouvriers dudit mestier estre ouvrier de bonne vie et honneste conversacion, sans aucun villain reprouche. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1440, 377).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- En appos. *Pasticier boulanger* : ...il est *pasticier* boulangier, homme marié, demourant et resident en la ville de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 256). [R. M.]

PASTISSIERE, subst. fém. (pâtissière)

[FEW VII, 751a : **pasticius* ; TLF XII, 1182a : *pâtissier* (*pâtissière*)]

"Celle qui confectionne de la pâtisserie" : ...[ils] ont leur chambre auprez de l'hostel des Marmous[ez], en la Cité, en un porche au dessus d'une *pasticiere*, vefve femme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 108). *Pastillaria* (...) *pastissiere*, femme qui fait pasteis (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 359).

REM. LE VER ajoute «et adiective potest declinari», sans donner d'ex. [R. M.]

PATOILLARD, adj. (patoillard)

[GD : *patouillard* ; FEW VIII, 38a : *patt-* ; TLF XII, 1184a : *patouillard*]

"Qui patauge, qui marche dans un borbier" : Vecy le maistre *patoulart* Patoulant qu'on appelle pape, Qui de pappeter scet tout l'art. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 111). [R. M.]

PATOILLIER, verbe (patoillier)

[T-L : *patoillier* ; FEW VIII, 36b : *patt-*]

"Patauger, marcher dans un borbier" : Vecy le maistre patoulart *Patoulant* qu'on appelle pape, Qui de pappeter scet tout l'art. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 111).

REM. Cf. TLF XII, 1184a-b : *patouiller*. V. *patouiller*. V. aussi *patoueil* v. Lexiques [R. M.]

PATOIRE, subst. (patoire)

[FEW VIII, 36a : *patt-*]

"Les mains et les pieds" : Regardés ung peu quelz *patoires* Et les cloux que la sont boutés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 250). ESCORPION. Regardés quelz pates vela. RIAGAL. Regardés quelz lardons vecy. YSENGRIN. Regardés quelz longz dois il a. CLACQUEDENT. Regardés quel *patoire* ossy. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 285). [R. M.]

PATOIS, subst. masc. (patois)

[T-L : *patois* ; GD : *patois* ; FEW VIII, 35a : *patt-* ; TLF XII, 1182b : *patois*]

A. - "Parler, langage, manière de s'exprimer" : Et le roy li escrie molt hault en son *patois* : ... (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 540). Puis dist après en son *patois* sauvage : Homo en peison non est comisuto , Plus n'a amys ne nesung parentage. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 138). ...ce dist en son *patois* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 662). TESTE CREUSE. A grant peine scay je qu'il dit. SOTIN. J'entens ung petit son *patoys*. (Copp. lard., a.1488, 174). Après le pape, troix cardinaulx bien sages La publierent encore a haulte voix Pour mieulx l'entendre, en trois divers langaiges : Premièrement en latin, en françoys, Et le troisieme sans plus en leur *patoys* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 238).

B. - *En son patois*. "À sa manière" : ...[il] les servit grandement en son *patoys* [Un rustre invite sa belle famille à un déjeuner] (C.N.N., c.1456-1467, 137). Et disoit on que plusieurs femmes y aloient curieusement de nuit et de jour, qui se garnissoient en leur *patois* de pierres, cendres et couteaulx mucez, pour fraper ceulx qui le voudroient nuire ou empescher sadicte predicacion, et qui lui disoient qu'il n'eust point de paour et qu'ilz mourroient avant que esclande lui advenist. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 70). ...ung autre apréz environ de XL ans, estrange de figure mes treshonneste homme en son *pattois*, nommé Nicholas, et estoit orateur d'ung George Alexandre, grant roy des Persans. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 288).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. [R. M.]

PATOUÉIL, subst. masc. (patoueil)

[GD : *patoueil* ; FEW VIII, 37a : *patt-*]

Région. (Poitou) "Borbier" : ...et après ledit Bastien s'en alla bien loing d'ilec en une autre rue, et en soy en allant, tunba en ung grant *patoil* et s'en releva tout soillé (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 149).

Rem. Doc.1473 ds GD VI, 46c. [E. P.]

PATOUFFLE, subst. (patouffle)

[GD : *patouffle* ; FEW XXI, 534a : o.i.]

"Chaussure (à semelle épaisse, à haut talon...) (?)" : Item, une paire de *patouffles* aussi doublez de fin blanchet (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 506). Apréz qu'il fut confessé [un condamné à la décapitation] et administré en tel cas, il jetta son mantel jus et ses *patouffles* dechà et delà et se rua à genoulx sur ung drap noir ; il pria aux confesseurs qu'ilz desissent pour lui chescun un Ave Maria (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 458). Ceste mourisque finie, le roy, accompaignié de quelque dame, le plus estrangement habillié de jamais l'ung et l'autre, montéz sur grans et haulz *patouffles*, yssirent hors du susdit pavillon et dansèrent ung petit, puis rentrèrent (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 515).

REM. Si l'interprétation est bonne, il s'agirait d'une forme du mot *pantoufle*. V. *pantoufle* C. Est-ce le même mot que

celui de GD VI, 40c : *patouffle*, traduit par "sorte de bâton" (doc. 1492, Tournai ; l'accusée a frappé qqn d'un *patouffle* ; il ne s'agit pas nécessairement d'un bâton) ?

V. aussi *pantoufle* [R. M.]

PATOUILLIS, subst. masc. (patouillis)

[*FEW VIII, 36b : *patt-*]

"Action de *patoillier* ; au fig. désordre, querelle" : Vous me avez fait du bien, mais, par Dieu, monseigneur, pour ung escu que me avez donné, il m'en a costé deux, comme je dy à mesdiz seigneurs vostre chancelier et de Crouy, sans le *patouilliz* et brouilliz ["sans compter le désordre..."] en quoy j'ay esté pour vous, tant devers le Roy que devers monseigneur. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 321-322). Sur le VIe article, dit que à Mehun-sur-Evre il entendit du barbier du Roy, grenetier de Paris, qu'il avoit senty qu'il y avoit *patouilliz* entre monseigneur le seneschal et monseigneur de Bleyenville, sans autre chose lui declairer ne dire. Et depuis, à une autre foiz, ledit Mariete lui entra en lengaige que ce pavoit estre dudit *patouilliz*, lequel lui dist en cette manière : "Je ne sçay, il me semble qu'ilz ressent bien arrière ensemble ; je n'entens point leur fait." (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 337).

V. aussi *patrouillis* [R. M.]

PATOYER, verbe (patoyer)

[T-L : *patoier* ; GD : *patoier* ; FEW VIII, 40a : *patt-*]

"Tenir dans la main, manier, manipuler" (synon. *patiner*) : Palpitare : *pateer* (Abavus IV, R., c.1350, 418). S'a l'espée sachie : Aliame va férir, qui le hannap *patie* ; Et Bauduins le fiert une telle haingnie Que la teste li est, ens ou hannap, flastrie (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 230). Palpo (...) : manier, *patoier* (Aalma R., c.1380, 296). Mais elle, meue de moult ardant et triste courage, s'en ala aussi comme a mienuit ou champ de la ditte bataille ou estoient les corps des hommes mors (...) et la queroit et serchoit en *patoient* maintenant les uns après les aultres corps mors ; et point ne cessa jusques elle (...) eust congust son tresamé mary (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 92). ...adonc ne laissa pas aussi pour la pueur qui moult grant yssoit des charongnes que elle, meue par grant [,] ardent et triste courage, ne prestist a *patoyer* les corps [des morts], puis les uns, puis les autres, en cherchant celluy qu'elle amoit, puis ça, puis la. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 829).

REM. Doc. 1375 ds GD VI, 40b. Sur ce mot, cf. *R. Ling. rom.* 19, 1955, 119-120 (J. Orr). [R. M.]

PATRAT, subst. masc. (patrat)

[GD : *patrat* ; FEW VIII, 19b : *patrare*]

Pere patrat. V. *pere* "A Rome, chef des fétiaux (*pater patrat*)" : Fecials estoit [en ces jours M.] Valerius, liquelz a fait et créé pere *patrat* du peuple romain un que on appelloit Spurius Fusium et, en lui fesant, il tenoit verveyne de laquele il touchoit la teste et les cheveux de lui. - Peres *patrat* estoit celi qui estoit aussi comme procureur du roy et du peuple pour jurer en leurs armes -. Le pere *patrat* estoit ordené pour patrer et pour faire les seremens. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.6, 39). Et lors li roys demandoit conseil aus peres romains et disoit ces paroles au premier a cui il parloit : "Des choses, disoit il, des plais, [des] causes, desqueles le pere *patrat* du peuple romain, Quirites, a demandé et requis du pere *patrat* des Prisques Latins et es homes Prisques ou Latins, lesqueles dictes choses il n'ont ne rendu ne païé ne fait, et toutesfoys il estoient tenus a les rendre et paier et faire, dites que vous en conseillez !" (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.11, 56). [R. M.]

PATRATION, subst. fém. (patration)

[GD : *patracion* ; FEW VIII, 19b : *patrare*]

"Convention, acte"

REM. Doc. 1332 (Pontoise) ds GD VI, 41a. [R. M.]

PASTRE, subst. masc. (pâtre)

[T-L : *pastor* ; GDC : *pastor* (*pastre*) ; FEW VII, 758b : *pastor* ; TLF XII, 1185a : *pâtre*]

[Ancien cas sujet de *pasteur*] "Celui qui garde un troupeau, pâtre" : ...sy firent tant qu'ilz orent a leur accord ung *pastre* de grosses bestes et menues, qui chascun jour issoient d'icelle cité et rentroient, pour paistre. (Voy. Jérus., c.1395, 92). ...achapt de quinze robes de livrée par ledit seigneur ordonnée, c'est assavoir trois à trois boyers, une au boatier et six à six *pastres*, une au mulletier, une autre au vachier, et une au jardinier et deux à deux porquiers dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1459, 121). [Cont. métaph.] Le fol, pire que ydolatre En son astre, Droit qu'il en vaudroit quatre, Mais rabatre En sçoit assez qui n'est beste : Por tel mal acariastre Fault l'emplaste D'honneur, le vertueulx *pastre*, Qui abat Peult ton vice deshonneste. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 76).

V. aussi *pasteur* [R. M.]

PATRER, verbe (patrer)

[GD : *patrer* ; FEW VIII, 19b : *patrare*]

"A Rome, accomplir les actes qui relèvent du *pere patrat*, en particulier les cérémonies qui accompagnent la déclaration de la guerre ou la conclusion de la paix, jurer solennellement" : Fecials estoit [en ces jours M.] Valerius, liquelz a fait et créé pere *patrat* du peuple romain un que on appelloit Spurius Fusium et, en lui fesant, il tenoit verveyne de laquele il touchoit la teste et les cheveux de lui. - Peres *patrat* estoit celi qui estoit aussi comme procureur du roy et du peuple pour jurer en leurs armes -. Le pere *patrat* estoit ordené pour *patrer* et pour faire les seremens. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.6, 39). [R. M.]

PATRÈS, subst. masc. plur. (patrès)

[FEW VIII, 11b : *pater*]

"Pères, ancêtres" : Pour venerander en cest atre Les dieux des glorieux [l. glorieux] *patres* [l. *patrès* ; rime avec trés], Tres sains en leur tresaigne enclastre, Tres glorieux [l. glorieux] et plus que trés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 158). [R. M.]

PATRIABLE, adj. (patriable)

[GD : *patriable* ; *FEW VIII, 20b : *patria*]

"De la patrie, de la famille (?)" (GD)

REM. *Myst. de la Resurr.* ds GD VI, 41b. [R. M.]

PATRIARCAL, adj. (patriarcal)

[GDC : *patriarcal* ; FEW VIII, 21a : *patriarcha* ; TLF XII, 1185a : *patriarcal*]

"Qui appartient à la dignité de patriarche"

Rem. Doc.XVe s. (*A Romme sont .v. yglises patriarchaus*) ds GDC X, 297c.

- *Quatre sieges patriarcaux*. "Les quatre grands sièges épiscopaux d'Orient et d'Occident (c'est-à-dire Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem, Rome étant le cinquième et le plus éminent) représentés par quatre grandes églises de Rome" : ...et est la cyté de Ronme ordenee a la samblance du monde, car, ainssi que ou monde a quatre sieges *patriarchales* (...), aussi, en la cyté de Ronme, a quatre sieges

patriarchales comme il est noté par les Docteurs (Songe verg. S., t.1, 1378, 321). [H. G.]

PATRIARCHÉ, subst. masc. (patriarché¹)

[FEW VIII, 21a : *patriarcha*]

"Circonscription ecclésiastique d'un évêque qui porte le titre de *patriarche* (en l'occurrence le Pape)": ... en l'an de Nostre-Seigneur mille cent et XXXIII le roy Lotaire entra en l'ancienne Romme, et remist et loga le Pape Innocent en son *patriarché* de Latran (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 277).

REM. Cf. TLF XII, 1186b : *patriarcat* (Hist.). [R. M.]

PATRIARCHÉ, subst. fém. (patriarché²)

[GD : *patriarché* ; FEW VIII, 21a : *patriarcha*]

"Patriarcat, dignité d'un évêque qui porte le titre de *patriarche*" (synon. *patriarchité*)

REM. MONSTRELET (éd. de 1516) ds GD VI, 41c. Cf. TLF XII, 1186b : *patriarcat* (Hist.). [R. M.]

PATRIARCHE, subst. masc. (patriarche)

[T-L : *patriarche* ; GDC : *patriarche* ; FEW VIII, 21a : *patriarcha* ; TLF XII, 1186b : *patriarche*]

A. - "Chef de famille d'une grande longévité dans l'Ancien Testament, les ancêtres des tribus d'Israël" : ...la loenge qu'elle [la Vierge] a ou ciel, et trop plus excellenment est la des anges loée, des prophètes prononcée, des *patriarches* presignée (Mir. st J. Cris., c.1344, 251). Item, les sains *patriarches* et les prophetes la cognurent [ceste Trinité de Dieu] par inspiracion du saint Esperit et ne la nouz exposerent pas clerement mais en figures et en paroles obscures. (ORESME, C.M., c.1377, 56). Aléz faire vostre service, Liséz prophetes, *patriarches*, Tous leurs livres et leurs monaches, Puis me dictes quid faciam. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 64). [Avant la venue du Christ] Mors estoient et corps et ames, En dampnee perdicion, Corps pourriz et ames en flasmes, De quelconque condicion. Touthoifois fais exepcion Des *patriarches* et prophetes, Car, selon ma concepcion, Oncques grant chault n'eurent aux fesses. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 74). Vrayment ta premiere nascion, o roy des roys terriens, descendue est de si tres merueilleuse renommee, qu'elle approuche singulierement a l'excellence de celle au *patriarche* Abraham, et de David roy des Hebreux, desquelz est descendue la mere du Roy des cieulx, la glorieuse Vierge Marie. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 297).

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss. ; JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

B. - [Titre donné aux évêques des cinq grands sièges épiscopaux d'Orient et d'Occident] : Le Taure et le Joure passa ; Et puis son chemin trespassa Par le païs et la contrée Dou *patriarche* d'Aquilée. Lombardie laissa à destre, Et tint le chemin à senestre, Toudis en costiant la mer. (MACH., P. Alex., p.1369, 47). De Coustantinoble, là mis Avoit li papes et tramis Com legat, le bon *patriarche* ; N'est plus preudomme, que je sache. (MACH., P. Alex., p.1369, 106). Et [les rois, princes et seigneurs] ne font mie seulement honeur et reverence au Pape, mez aux *patriarches*, arcevesques et evesques, et aux simples prestres aussi, en soy agenoullant et enclinant, selon que le cas de la devocion le requiert (Songe verg. S., t.1, 1378, 172). De toutes ses reliques (...) Le *patriarche* au roy fist presentacion (Galien D.B., c.1400-1500, 4). ...pour aler en ambaxade devers nostre saint pere le pape et plusieurs autres cardinaulx, *patriarches*, arcevesques et evesques et autres

prelaz de sainte Eglise (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 373). Et fut porté le corps dudit roy en mellieu du ceur de Nostre-Dame de Paris, et là furent chantées végilles de mors pour ledit roy, et le lendemain la messe, laquelle chanta Monseigneur le *patriarche* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 116). ...garder tu doys la creance Et soustenir en tous estatz Deuant *patriarches* Prelatz Deuant Empereurs Roys et Contes Ducz princes barons et vicontes Et tout le peuple entierement Et voicy le demainement Ce baston qui est ainsi croyse De tous doibt bien estre prise De la vraye Croix est la semblance Ou Dieu pour nous souffrit penance (Myst. st Martin K., a.1500, 294).

- *Patriarche d'Alexandrie* : ...maistre J. des Landes (...) et J. Moreau (...) ont mis par devers la Court les lettres d'obligation de cinq mil ducats prestés à messire Symon Cramaut, lors *patriarche* d'Alexandrie (BAYE, I, 1400-1410, 307). ...Mery de Cornes, garennier et serviteur de nostre amé et feal conseiller le *patriarche* d'Alexandrie (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 32).

- *Patriarche d'Antioche* : ...Me Fouques Guillet, prestre curé de Wisoubs, commis par Mgr le *patriarche* d'Antioche, evesque de Paris, à deservir et gouverner la chapelle Saint Loys (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 321).

- *Patriarche de Constantinople* : Messire Jehan Le Clerc, chancelier de France, tint ledit Parlement, presens me J. Aguenin, me J. de Longueil, presidens, le *patriarche* de Constantinople, perpetuel administrateur de l'eveschié de Paris (FAUQ., II, 1421-1430, 72).

- *Patriarche (de Jerusalem)* : LE PAPE. Guillaume, biau filz, ors escoute. Tu yras en Jherusalem Au *patriarche* (Mir. st Guill., c.1347, 33). Et pour ceste cause y estoient venus le roy premierement, le roy de Cecile, monseigneur le duc de Bourbon, le conte du Perche, le cardinal d'Angers, le *patriarche* de Jherusalem et plusieurs autres seigneurs, barons, arcevesques, evesques, abbez et autres notables personnes et gens de grant façon, ensemble aussi les ambassadeurs venus audit lieu pour ceste cause de la pluspart de tout le royaume de France. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 199).

C. - "Homme avancé en âge, respectable et respecté" : Hé ! amours tres faulses, (...) Dieu et nature vous ont ils donné telle puissance que de prendre et mettre en voz las cuers de papes, d'empereurs, d'empereris (...) de ducz, de duchesses, de *patriarches*, de marquis (LA SALE, J.S., 1456, 300). [R. M.]

PATRIARCHITÉ, subst. fém. (patriarchité)

[*FEW VIII, 21a : *patriarcha*]

"Patriarcat, dignité d'un évêque qui porte le titre de *patriarche*" (synon. *patriarché*²) : ... auquel concil le pape et tout le concil donna au roy le droit de eslire le souverain evesque, et de ordonner la dignité du saint siège apostolicque et aussy la *patriarchité*, et, au-deseure de ce, que par chascune province les archevesques et evesques prenderoient leur investure de luy (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 341). [R. M.]

PATRICE, subst. masc. (patrice)

[T-L : *patrice* ; GDC : *patrice* ; FEW VIII, 21b : *patricius* ; TLF XII, 1187b : *patrice*]

A. - "Patricien romain, citoyen appartenant à l'ordre le plus élevé (à Rome)" : ...et les disoit les uns *patrices*, les autres senateurs (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 118). Car, en aucunes dignités, c'est especial que, par seule election, il ont plain dret et puent administrer, comme il appiert en un *patrice* et en un consul, qui sont certaines dignités de Droit civil, (...) et la cause si est pour ce

que cez dignités sont prochaines du prince. (Songe verg. S., t.1, 1378, 125). Il est assez cler la lingnee des Claudiens avoir venu premierelement a Romme d'un chasteau des Sabinois appellé Corigillon (...), et est chose clere icelle lingnie estre eue receue entre les *patrices*, c'est a dire entre les nobles de Romme, de laquele lingnee nasquirent successivement pluseurs Apius... ["les patrices... Romme" trad. lat. *patricius*] (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes, 1400, III.9, f° 45v). ...onques il [Tibère] ne volt souffrir nom d'empereur ne sournom de *patrice*, qui estoit l'office de pere au commun (LA SALE, Sale D., 1451, 22). Machons, savourons la leçon Du bon *patrice* Severin Boece, qui a ceste fin Invehit [lat.] a tous mortelz hommes, De ces quatre ponderans sommes Eulz regarder souverainement. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 59). ...car il crea cent senateurs qui furent [par] honneur appelléz peres et leurs filz furent appelléz *patrisces* [trad. lat. *patricius*] (MAMEROT, Romuleon, 1466, I.10, f° 23d). Il fit morir de fain ses nepveux, et du nombre de .xx. *patrices*, ses amys, a grant paine en garda il deux sauvement, tous les aultres tua par diverses causes (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 310). Symachus de Samaritaine, *patrice* et sennateur de Romme, philozophe insigne. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 81 r°).

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss. (*petrice*) ; Consol. Boèce C., c.1350, gloss.

B. - "Magistrature romaine" : La .vi.^e office estoit *patrice*, lequel a son pouoir gardoit et deffendoit le peuple contre tous perilz et fortunes comme le pere, son enfant (DUCHESNE, César, 1473, I.5, f° 12b).

C. - "Souverain"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. [R. M.]

PATRICIDE, adj. et subst. (patricide)

[FEW VII, 663b : *parricida*]

(Synon. de *parricide*)

I. - Empl. adj.

A. - "Qui tue le père" : ... et commencierent a appeller Cateline ennemy du commun et *patricide* (c'est a dire, qui son pere occist). (Faits Romains M., c.1400-1500, 72).

B. - P. ext. "Qui tue un parent" : Le desir donques du *patricide* pere si fut acompli quant les mauvais freres, as quelz il avoit prié et desiré la mort (...), si s'entretuerent et eulz entrebatans par pareilles plaies se mistrent a mort de leurs glaives [Il s'agit d'Oedipe, qui avait prédit à ses fils qu'ils partageraient son héritage le fer à la main (Éd., p.335)]. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 188).

II. - Empl. subst.

A. - "Meurtre du père" : Veritablement c'est une espece de *patricide* de impugner et guerrier les drois de nature, et semblent de sacrilege, evacuer les loys paternelles et non porter honneur deue a la mere de tous. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 99). ... le crime de lese majesté et de *patricide* est si execrable que celui ou ceulz qui en sont coulpables n'en doivent pas perdre seulement le fié ou la terre, maiz aussi la vie (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 440).

B. - P. ext. "Meurtre d'un parent" : Ainsi donques (...) [le devin qui a prédit la victoire à Polynice, fils d'Oedipe, sans prévoir qu'il s'entretuerait avec son frère] se tourne au *patricide* [justifie son erreur par le parricide], et par le cas de mauvaistié il se trait a la fin. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 188).

C. - "Celui qui tue son père (ou, p. ext., qui tue un parent)" : *Patricide* est celui qui occist son pere. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 99). ...et sans mettre son entendement en enchanteurs,

arrieleurs, sorciers ou sorcieres ou aultres supersticions, en non laissant vivre les *patricides* et parjures contre la chose publique. (JUV. URS., Verba, 1452, 211).

REM. Cf. TLF XII, 1037b et 1038a : *parricide*¹ et *parricide*². [R. M.]

PATRICIEN, subst. masc. (patricien¹)

[T-L : *patricien* ; GDC : *patricien* ; FEW VIII, 21b : *patricius* ; TLF XII, 1188b : *patricien*]

A. - "A Rome, citoyen appartenant à l'ordre le plus élevé (à l'origine, les sénateurs et leur parenté)" : Lors considera Romulus que la cité estoit plaine de gent, que le peuple estoit forment creuz. Si establi illecquez cent senateurs et li sembla que cesti nombre suffisoit ou, en l'aventure, n'i avoit plus nul qui fussent dignes de le estre ne de estre perez appellés. - Peres furent dit pour cause de honneur, et ceus de leur lignie furent appellés *patricienz*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 8.7, 14). Perez. Sachiez quar a Rome avoyt deus manieres de gens, nobles et non nobles, car si comme l'en trouve ou premier livre [de la premiere decade], combien que Romulus et ses compeignons qui fonderent Rome fussent d'une condition, c'est asavoir pasteurs et povre genz, toutes foiz esleut le dit Romulus auchuns des pluz souffisans, les quelz il tint entour soy et les tint en offices et ceulz il apela peres ; et touz ceulz qui d'eulz descendirent furent apelés *patricien*, et ceulz ci eurent le senat et la juridicion et furent réputé noblez a respect des autres. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161c). Et quant est de Silla, qui il fu, Saluste en son livre qu'il fist "In Jugurtino" en latin dit que il fu extrait de grant linage, c'est assavoir des *patriciens* de Romme (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, II.22, glose, f° 78a). *Patriciens*, c'estoient ceulz qui en leur temps avoient esté senateurs ou atout le moins estoient parens des senateurs. (ROUVROY, Gloss. D., c.1422-1425, 190). ...mais Marcus Porcius Caton, par tresnobles familles, aloit devant tous, et *patriciens* [trad. lat. *patricius*] et populaires (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 75).

B. - "Noble" : ...c'est chose moult laide au *patrician* et a cil qui traicte le profit commun et ordeinne quant il est ignorant du droit. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 668). Une fois advint que le *patricien*, qui estoit seigneur du pais [glose de *patricien*], voulut mecre aulcune pecune de l'eglise en marchandise et le patriarche [saint Jean] en nulle maniere ne si vouloit consentir, mais vouloit que elle fust donnee aux povres. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 256). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

PATRICIEN, adj. (patricien²)

[FEW VIII, 21b : *patricius*]

HIST. ROMAINE "De la noblesse romaine" : Et en la cité sourdi une sedicion dont nulz ne se gardast, laquelle fut nee de gent grant renom, li quelz estoit de gent *patricienne* [trad. lat. *patricius*] (BERS., VI.11, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 116d). [F. D.]

PATRIE, subst. fém. (patrie)

[GDC : *patrie* ; FEW VIII, 20a : *patria* ; TLF XII, 1189a : *patrie*]

"Pays auquel on appartient, pays natal" : Zenophanes Conophonus, philozophe, jassoit ce que l'on ignore où il et souzb qui il peut en avoir esté acquis sa science, comme il feust bany LXV ans de sa *patrie*, toutefois l'experience l'a rendu souverain cler et puis homme de grande magnificence et fut en son temps moult erudicq

en la science des estoilles (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 44 v°).

- [Également chez SIMON DE PHARES] *Pere de patrie*. V. *père*

- Empl. adj. : ...en la *patrie* terre. (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 335).

Rem. Cf. SAINT-GELAIS, *Enéide* V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 561.

REM. Cf. A. Delboulle, *Rev. d'hist. litt. de la France* 8, 1901, 688-689 (l'attestation attribuée à Jean Chartier par LA CURNE et GDC est à rayer). [R. M.]

PATRIER, verbe (patrier)

[Ø]

"Agiter les pieds et les mains" : ... puis prindrent congié a Liriope et a Zellandine leurs moulliers qui festoyoient et prenoient congié a l'enfant, lequel *patrioit* a elles en monstrant qu'il estoit moult joyeux de sa departie. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 254).

REM. Seul ex. Éd. : «*patrier* est probablement une forme apparentée à *patoier* [V. *patoyer*], de la même manière que *patouiller* alterne avec *patrouiller*.» [R. M.]

PATRIMOINE, subst. masc. (patrimoine)

[T-L : *patremoine* ; GDC : *patrimoine* ; FEW VIII, 22a : *patrimonium* ; TLF XII, 1191a : *patrimoine*]

A. - "Biens acquis et transmis par héritage" : ...et en est uns fis, nomeis Jakemiens, qui at mal wardeit son *patrimoine* (HEMERICOURT, *Miroir* Hesb. B.B., 1353-1398, 465). ...possider les dis heritaiges par le dit Alain, ses hoirs, successeurs et aians cause de lui à tous jours mais, comme leur propre demainne ou *patremoinne* d'ancienté (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 168). ...et les autres par grant vertu et pour l'amour de Dieu ne prenoient riens et vivoient simplement de leur *patrimoine*, de leur labour de escripre ou de enseigner ou du bienfait d'aucun seigneur ou prelat. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 463). Et toutesfoiz, il avoit tout perdu, son *patrimoine* et ses enfans, et toute sa richesce et ses biens temporelx que ses anemis ly avoient osté, maiz ce leur disoit pour ce qu'il n'avoit riens perdu de ses natureulx biens, maiz il avoit tant seulement les biens de fortune perdus, qu'il ne reputeoit pas proprement estre siens. (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 736). "Sire, vous jurez au Roy nostre Sire (...) que vous lui garderez son *patrimoine* et le prouffit de la chose publique de son royaume à vostre povoir..." (BAYE, II, 1411-1417, 131). Quant ung chevalier ou escuier (...) se vult faire banerez, fault par droit de honneur que premier ait de son *patrimoine* ou acquis pour estre acompaignié du moins de IIII ou V nobles hommes continuellement a XII ou XV chevalz. (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 233). ...lesquelz [villes et châteaux] dès à présent nous unissons, adjoingnons et incorporons au *patrimoine* et domaine de nostre couronne. (Doc. 1458. In : CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.3, c.1437-1464, 109). Messeigneurs, je voy la assis Monseigneur le duc de Bourgoigne, Tres saige, prudent et rassis, Noble et puissant en *patrimoine*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 360).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*patrimone*) ; FOUL., *Policrat.* B., V, 1372, 16/11.

B. - P. anal. *Patrimoine de Jesus-Christ*. "Ce qui constitue les revenus ecclésiastiques" : "...l'espee de mes seigneurs seculiers", dist le procureur, "a este convertie aucunesfoiz en la fauz accrocheant pour fauschier et de fait les moesons de la juridicion de l'eglise militant et *patrimoine* de Hiesuscrist, en accroissant [sur] la

dicte juridicion nostre espee et puissance seculiere..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 304). ...il t'est demoustré que tu doys bien estre enformez de la science, de la vie et des meurs de ceulx que tu pourmouveras au *patrimoine* de Hiesuscrist, soit a prelacion, a dignite, ou autre benefice par le vicayre de mon Pere ou par ta devocion royalle. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 310). [R. M.]

PATRIMONIAL, adj. (patrimonial)

[T-L : *patrimonial* ; GDC : *patrimonial* ; FEW VIII, 22a : *patrimonium* ; TLF XII, 1191b : *patrimonial*]

"Relatif au patrimoine" : ... pour les informer de l'estat du patrimoine et de toutes autres choses touchans les droitz fiscaulx et *patrimoniaulx* (Doc. c.1468. In : O. Morel, *Bibl. Éc. Chartes* 94, 1933, 64). Item, lettres à Nostredit Saint-Père, pour remettre au premier estat et casser certaine exemption dudit arcevesque, soit pour les bénéfices ou ["soit pour les"] biens *patrimoniaux*, obtenue par aucuns des chanoines de ladite église d'Anbrun (Doc. 1484. In : N. Valois, *Bibl. Éc. Chartes* 44, 1883, 422). [copie c.1715]

- [D'une charge, d'un titre] "Héréditaire" : ... president Hugelin de Provanis, seigneur de Falco, president *patrimonial* (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 488). [R. M.]

PATRIMUSE, subst. (patrimuse)

[GD : *patrimuse* ; FEW VI-3, 279b : *musus*]

"(Mine de) marmotteur de patenôtres" : Quel *patrimuse* ! Voyse ailleurs faire la grimace ! (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 141). Tu frappes si fort qu'il en seigne. Roullart, garde sa *patrimuse* [var. *patrimuse* (GD)]. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 328).

REM. *Patri-* vient de *patrenostre*. [R. M.]

PATRIONNAIRE, subst. masc. (patrionnaire)

[*FEW VIII, 22a : *patrimonium*]

"Corégent" : Lequel Hues non pas gueres après fist son fil Robert *patryonnaire* de son empire, comme celluy qui estoit noble de meurs et ennobly de science tant divine que mondaine, duquel l'empire est encoire en vigueur et sera pardurable au plaizir de Dieu par plusieurs ans. (MIÉLOT, *Vie st Josse J.*, c.1449, 42).

REM. Hapax, prob. formé de *parçonier* et *patrimoine*. [H. G.]

PATRIOTE, subst. masc. (patriote)

[GD : *patriote* ; FEW VIII, 23b : *patriota* ; TLF XII, 1192a : *patriote*]

"Compatriote" : Ils estoient fort esmeus et très-indignez et desplaisans du massacre, cy-devant rapporté, d'aulcuns de leurs citoyens et *patriotes* qui avoient ainsi esté meurdrez et tuez impitoyablement au susdit assault. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.2, c.1437-1464, 144). [R. M.]

PATROCINE, subst. masc. (patrocine)

[GD : *patrocine* ; FEW VIII, 24b : *patrocinium*]

A. - "Exercice de la profession d'avocat" : Et pource que les advocas, notaires, par leurs *patrocines*, font grandes exactions, et prennent pour chacun terme cinq sols chacun d'eux, à cause de quoy multiplient procez et escritures... (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1490, 276).

B. - "Défense, secours" : [Une femme prostituée sa fille] "...regarde les cuisses de ma fille ; Dieu me les sauve et garde. Elles me acquerront plus de amys en ung jour cinquante foys que tu n'en as et pource je ne crains riens tes menasses." Lors commencèrent à rire

tous les auditeurs et dire que elle avoit confidence en ung beau *patrocine* (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 283). [Leçon *patrocene* ds l'éd. D.H., p.232]

Rem. Doc. 1409 (Metz) et ex. de LA VIGNE, éd. 1507, ds GD VI, 42a. [R. M.]

PATROCINEMENT, subst. masc. (patrocinement)

[T-L : *patrocinement* ; GD : *patrocinement* ; FEW VIII, 24b : *patrocinium*]

"Défense, secours"

REM. Ex. de BERS. ds GD VI, 42a. [R. M.]

PATROCINER, verbe (patrociner)

[T-L : *patrociner* ; GD : *patrociner* ; FEW VIII, 24b : *patrocinium* ; TLF XII, 1194a : *patrociner*]

I. - Empl. intrans. "Exercer le métier d'avocat, plaider" : ...les Advocas et Procureurs feront et renouvelleront leurs Seremens de bien et loyaulment *patrociner* (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1367, 705). Item, il est deffendu aux procureurs du roy et aux lieutenans des baillis et des vicontes que ilz ne postulent ou *patrocinent* aucunement ou pais ouquels ils sont officiers et ou s'estent leur pouvoir (Echiq. Normandie S., 1400, 108). ...pour advocat qui ayt accoustumé à *patrociner* en la court où le plet pent. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1403, 364). Nous voulons et ordonnons iceux Procureurs et Advocatz estre à tousjours privez de *patrociner*, plaider et procurer (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1454, 311). Et, en outre, en ensuyvant le bon plaisir et vouloir du roy, deffend ausditz advocatz et procureurs qu'ilz ne facent leur demeure et residence sur le plat pays (...), sur peine d'estre privez par les juges royaulx dudit pays, chascun en son pouvoir, de plus *patrociner*. (Echiq. Normandie S., 1464, 147).

II. - Empl. trans. "Plaider [une cause]" : Pour ce par condamnation, Par droit, si com j'ay entendu, Leur est a tousjours deffendu De jugemens examiner Et de causes *patrociner*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 52). Greffier, note ce loyaument Qu'auras ouy *patrociner* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 66). Pour *patrociner* vos cas, Advocatz, Non cinq cens mille ducatz, Au trespas, Ne vous sçauroient subvenir. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 76). [R. M.]

PATROCINEUR, subst. masc. (patrocineur)

[GD : *patrocineur* ; FEW VIII, 24b : *patrocinium*]

"Avocat, défenseur" : ... les autres se disent avocaz d'assise et *patrocineurs* de cours laies ou d'Eglise (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 418). [R. M.]

PATROCINIEN, subst. masc. (patrocinién)

[GD : *patrocinién* ; FEW VIII, 25a : *patrocinium*]

(Synon. de *patrocineur*)

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD VI, 42b. [R. M.]

PATRON, subst. masc. (patron¹)

[T-L : *patron* ; GDC : *patron* ; FEW VIII, 25a : *patronus* ; TLF XII, 1194a : *patron*¹]

A. - [Idée de protection]

1. RELIG. "Saint sous la protection de qui une église est placée" : Nous lisons que saint Pol, le glorieux *patron* de ceste esglise, aloit persecuter la foy crestienne [a] Damas (GERS., Pent., p.1389, 77). Et, après le trespas dudit Maugue, fondeur de ladicté bombarde, son corps fut recueilly, enseveli et mis en biere et porté à

Saint-Merry à Paris, son *patron*, pour y faire son service, et fut crié par les carrefours de Paris que on priast pour l'ame dudit Maugue, qui nouvellement estoit alé de vie à trespas, entre le ciel et la terre, ou service du roy nostre sire. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 82).

- "Saint protecteur d'un pays, d'une ville, d'une congrégation, de rois..." : En ceste foy ont ensuyvi les nobles roys de France leur droit *patron*, le dit saint Charles... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 660). Une egleyse et [puis] ung couvant, Comme ycy, tu ly fonderas, Et tout au non saint Nycholas, Qui en sera le droit *patron* (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 138). SAINT EUVERTRE. (...) Je les ay ayez et cheriz [les habitants d'Orléans], Et pour ce que leur *patron* suis, Par vostre saint nom, sans faillir, Leur evesque je fus jadis. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 289).

2. "Protecteur" : Il te souffira ta seule maison et la veue de ton *patron* et user de son conseil et l'esbatement de sa parole. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 90).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- [À Rome] : ...quar cesti oust plus recordans le benefice que la vergoigne fete a eux [sic] le dit dictateur, li hont decerné une couronne d'or qui poysoit une livre. Et quant il passoit oustre, il le saluoyent come pere et *patron* ["pere et patron" trad. lat. *patronus*] (BERS., III.29, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 229b). *Patron*, selon Ysodore et Papie, est celui qui garde et nourrist aucun son familier ou client comme propre enfant ; et ainsi est il ycy pris de cestui Fabius Maximus (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, V.2.4, glose, f° 218b). Herophilus, medicin de chevaux, en aquerant Gaius Marcus consule par sept foiz, ayné a soy, forga tant que plusieurs colonies des anciens et plusieurs forteresses et pres que tous les nobles colleiges le adopterent en *patron* [trad. lat. *patronus*] (NIC. GONESSE, Val. Max., 1383-1401, IX.15.1, f° 408d). Je attens icy ung deffenseur A qui bien fust besoing d'eslire Ung bon *patron* [trad. lat. *patronus*] a le conduyre (Therence en fr., 1488, f° 132b [BnF/Gallica]). [Eunuchus 770]

3. "Avocat" : Mais les propres *patrons* des causes, a fin que l'examinacion soit plus loyal, doivent estre artez et contrains par leur sermens, des la contestacion du plet, a garder foy et verité en jurant que... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 393).

B. - "Celui qui exerce une certaine autorité, celui qui commande, chef"

1. [Domaine de l'adm. eccl.]

a) [À propos de l'évêque] *Patron d'une eglise*. "Celui qui nomme à un bénéfice ecclésiastique" : Curé m'a fait de ceste eglise L'evesque qui *patron* en est (Mir. parr., 1356, 19).

b) "Propriétaire d'un bâtiment qui a été consacré" : ...l'esvesque du lieu, qui doit pourveoir aux eglises, la peult emplir et donner a qui qu'il veult, sans ce que les *patrons* ou aultres a leur droit le puissent empescher ou contredire (Echiq. Normandie S., 1395, 192).

- *Presentation du patron*. "Privlège des propriétaires d'églises d'intervenir dans la nomination au bénéfice, pour remplacer le droit de propriété qu'ils perdent sur les édifices sacrés dès lors que la consécration les a fait passer dans le patrimoine de l'Église" : ...ainsi que celluy qui est baptisé si reçoit la grace de Dieu et du Saint Esprit de Dieu seulement, ja soit ce que il y ait ministere du baptizant, lequel ne done mie la grace, mez Diex ; ainssi que le curé a sa cure de l'evesque, ja soit ce que i l'ait par la presentacion du *patron*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 206-207).

2. MAR. "Celui qui commande l'équipage d'un bateau" : Et aura ledit Ayton et les autres *patrons* la moitié de tout le fruit et noule que lesdites galées gagneront (Chron. norm. 14e M., App., 1337, 211). ...par ces lettres absolons le dit Charles et touz ses *patrons* et autres genz qui ont esté avec lui et souz son gouvernement en nostre dicte armee et touz leurs pleges, se aucuns pour ce en avoient donnez, de toutes promesses, convenances et obligations (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1339, 14). ...pour les *patrons*, committes, nochiers, arbaletriers et proyers qui sont en chascune galee de 25 a 30, faudroit un beuf, 2 lars, 2 queues de vin, un roondelle de harenc quaqué ou poisson sec ou sallé a la value, une mine de pois, une mine de feves, une mine de sel, pour aulx et oignons demi escu, 2 havés de fer, 3 banieres et un bauchaint. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1355, 144). Et tant nagerent qu'ilz virent venir par la mer plusieurs vaisseaux qui chassoient a fort deux galees. Et tantost vint le *patron* aux deux freres, qui ce leur dit. Et ilz lui respondirent quelle chose en estoit bonne a faire. Par foy, dist ly *patrons*, c'est bon d'envoyer une galee a savoir quelz gens ce sont. (ARRAS, c.1392-1393, 88). Et cilz prennent congie de leur pere et de leur mere et entrent en leur vaisseil, et furent les ancrs tirez et le voile levé. Et firent les *patrons* leur recommandacion a Dieu, selon leur coustume, que Dieux leur laissast faire bon voyage, et puis s'empaingnent en la mer, et le vent se fiert es voiles, si s'en vont si roidement qu'en pou d'eure ou en perdy la veue. (ARRAS, c.1392-1393, 88). ...dont les seigneurs, les *patrons* et les maronniers le nous desconseilloient tresgrandement (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 145). Abridés vous, et sans demeure Alons monter sur la naville. Elle est preste et est ja en l'isle Ou nous devons prandre a nater. J'ay ja du passaige accorder : Cent solz en avra le *patron*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 177). ...pour ung basteau, louaige, et despence de quatre nochonniens et du *patron* qui ont amené ladite table d'autel, depuis Lion jusques au port de Caderousse (Comptes roi René A., t.1, 1472, 229).

Rem. MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, gloss. ; SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss. ...

- *Patron de* + nom d'une embarcation : Trierarches sont les maistres ou les *patrons* des galees. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 374). Dimenche IX jour seellé une lettre à un *patron* de galée nommé Hugue Barthelemi de Marseille qu'il puist faire guerre contre les rebelles. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 140). Alez, si me faictes armer une petite galleote de XVI. rammes, et me querez le meilleur maronnier et le plus sage *patron* de galee qui nous soit demourez par deca, pour conduire mon frere devers monseigneur. (ARRAS, c.1392-1393, 216). Lors, quant le *patron* du rampin l'apperçoit (ARRAS, c.1392-1393, 219). Ci dit comment elle perdi le *patron* de sa nef. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 46). Adont manda querre tous ses *patrons* de naves et de galees (Bouciquaut L., 1406-1409, 230). ...de oyr ou faire oyr les comptes que Jehan de Village et autres *patrons* des galées qui appartenoient audit Cuer, sont tenuz de rendre, et iceulx comptes clorre et affiner, et mettre le reliqua ès mains de nosdiz receveurs (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 16). Le .XXII. jour d'aost vint devers le roy monsieur de Cernon des pays de Provence disant que luy approchant sur la mer la terre de Genes, en venant des pays de Naples, il envoya son *patron* de gallee en une petite ville de la seigneurie de Genes pour avoir des vivres en les bien payant. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 300).

- [Dans un cont. métaph.] : Le *patron* de la nef gracieuse ou les *patrons* sont prins en figure pour les oncles du roy, gouverneurs pour le roy du royaume de France. Les conseillers des *patrons* de la

nef figure[e] sont prins en figure pour le grant conseil de la royalle mageste. (...) La grant montaigne, ardant de jour et du nuyt de l'isle de Vulcan et gouffre de Sathanie est prins en figure pour les tormens d'enfer, en laquelle les maistres, les *patrons*, les conseillers, les nauclers, les arbalestiers et maligniers de la nef francoise qui, gouvernant mal, perseverent en leurs pechiez, chacun en leur office a la fin de leur voyage seront arrestez ou dit feue et pardurablement dampnez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 111).

3. "Maître" : Il [Auguste] fut *patron* et seigneur non point plus rude que debonnaire et piteux. (MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, 300). ...Mon feu *patron* et treshonoré maistre. (SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, 325). Puant, pugnaïs, porc prejudiciable, Poilleux, pensu, putier, pasteur paillart, Parvers, poiltron, paludin penetraible, Paralletique, puissant prince pillart, Persecuteur, parjure papellart, *Patron* perdu, perilleux préparé, Palle pelle, pousif, pourry pendart, Par tous les deables soit ton corps desvoré ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 368).

- [À Rome] "Ancien maître d'un affranchi" : ...ung libertin de Neron l'achetta cent pieces d'or et le getta ou lieu ouquel son *patron* [trad. lat. *patronus*] avoit esté condempné du commandement de Galba (MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, 300).

- "Maître et protecteur (Dieu)" : Mais Dieu premierement ouvroit La fourme comme vray *patron* [en tant que modèle véritable de ce qui est], Et puis dame Nature ouvroit A l'exemple de son *patron* (TAILLEV., Songe thoïs. D., 1431, 60).

- "Maître spirituel" : S. MARTIN. (...) Iay este par si longue saison Vostre Archeuesque et *patron* (Myst. st Martin K., a.1500, 348). [R. M.]

PATRON, subst. masc. (patron²)

[T-L : *patron* ; GDC : *patron* ; FEW VIII, 26a : *patronus* ; TLF XII, 1196a : *patron*²]

A. - "Modèle" : Ses vices ne se semblent pas Ne de *patron* ne de compas (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 214). ...Sens *patron* et sens exemplaire. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 237). Mais Dieu premierement ouvroit La fourme comme vray *patron* [en tant que modèle véritable de ce qui est], Et puis dame Nature ouvroit A l'exemple de son *patron* (TAILLEV., Songe thoïs. D., 1431, 60). ...Prenant *patron* sur oeuvres mal utiles. (SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, 232).

B. - En partic.

1. "Modèle (dessiné, peint ou découpé) permettant de reproduire qqc. (un vêtement, une coiffure, la housse d'un cheval...) aux mesures exactes" : ...III aulnes de fine toille de Reins (...) pour faire un *patron* à un petit pourpoint, pour monseigneur le duc de Thouraine, pour envoyer en Allemagne, pour faire et forger unes plates d'acier pour son corps (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 152). ...plomb et estain, pour faire le *patron* de l'abillement de teste pour l'estraïne du roy (Comptes roi René A., t.1, 1452, 372). Et quant il fut du tout deliberé a ce, il envoya a Florence un *patron* de toille paint en forme d'un saptin figuré tout blanc, ou seroient visieres d'or brochees tres richement qui seroient pour leurs robes et paremens de chevalz (LA SALE, J.S., 1456, 228). ...XVIII paulmes de toille noire pour faire un *patron* d'une couverte de cheval (Comptes roi René A., t.3, 1476, 197).

2. "Modèle réduit" : ...et aussi d'un *patron* dudit chariot tout de fer, d'un pié et demi de grandeur ou environ, fait en la ville de Rouen, ou mois de fevrier, pour monstrier audit seigneur la façon et manière dudit chariot de boys, lequel il avoit laissé à Tours, pour ce

que encores ne pouvoit estre aisément mené par devers icellui seigneur. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1450, 382).

- *Au patron de*. "Sur le modèle de" : Et au millieu de la salle avoit une tour aussi haulte que la salle, faicte au propos et au *patron* de la grosse tour que fit commencer monseigneur le duc Charles (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 151).

3. "Modèle dessiné ou peint d'après lequel sera réalisé un tableau, une tapisserie, la décoration d'un ouvrage" : Vez ci l'exemple et *patron* de la figure. (PÈLER. PRUSSE, Élect. L.F., 1361, 98). ...ilz avoient brisié et rompu son coffre estant ou chastel de la ville de Poitiers, et pris et emporté certaines couleurs et *patrons* estans en icelui (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 299). ...certains *patrons* qu'il avoit fais et pains sur la forme de certaine tapisserie que Mds fait présentement historier de la Thoison d'or (Comptes Lille L., t.1, 1448-1449, 394). À Jehan Bourdichon, peintre et enlumineur - tant pour ses peines et sallaires d'avoir pourtrait et paint huit *patrons* de plusieurs sortes, au plaisir dudit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 386).

- *Peindre en patron* : A maistre Jehan de Husteneur, peintre, que Mds a ordonné lui estre baillé pour avoir paint en *patron*, la situation de la ville de Calais et icelle présentée à Mds. (Comptes Lille L., t.1, 1435-1436, 351).

4. "Dessin des droits et revers que chaque atelier reçoit de la Cour des Monnaies pour l'émission d'un numéraire" : ...faire tailler et mettre en forme de *patrons* et monstres de monnoie, les exemples de florins d'or et de monnoie d'argent (Comptes Lille L., t.1, 1439-1440, 370). ...ledit Bouquet s'en retourna en son hostel et depuis a essayé, par troys ou quatre foys, à faire et moller de ladicté fausse monnoye, ainsi que lui avoit montré ledit maistre Gabriel, et aussi au *patron* de sept targes que ledit maistre Gabriel lui avoit laissées au partir (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 214). Et pour par l'ordonnance de monseigneur avoir fait plusieurs *patrons* pour faire coings de nouvelles monnoyes jusques au nombre de trente manieres dont il en fist quatre de couleurs, lesquelz mondit seigneur choisi entre les autres et les delivra a (...) son orfevre (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 646).

5. "Modèle (pour les mesures)" : ...en faisant l'assay al aywe, ly I des esquevins, et maient ly plus jovene, por apprendre l'offische, doit avoir I plate bachinet en sa main, por paremplir le *patron*, quant ilh est pouhies ; et I des anneis esquevins ou ly covellier sermenteit doit tenir et porter le *patron* à plus droit qu'ilh puet, por faire plus justement. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 119).

C. - "Moule d'un ouvrage d'orfèvrerie (destiné à recevoir une perle)" : À ung homme de Lyon, qui a fait ung *patron* de fer blanc d'une perle que le roy a envoyé à la royne, VI go. Pour ung mirouer à pied, qui a esté mis en l'estude du roy, IIII go IIII p. (Roi René vie L., 1476, 369). [R. M.]

PATRONAGE, subst. masc. (patronage)

[T-L : *patronage* ; GDC : *patronage* ; FEW VIII, 25b : *patronus* ; TLF XII, 1196a : *patronage*]

I. - [Correspond à *patron*¹]

A. - MAR. "Fait de commander un bateau" : ...lesquelz admonnesté et enhorté, en tant que je peu, qu'ilz veinssent en ceste dicte ville de Montpellier pour me rendre leurs comptes de l'administracion qu'ilz avoient eue tant du fait et *patronnaige* des galées que des marchandies dudit Cuer (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 187).

B. - RELIG.

1. *Droit de patronage*. "Droit appartenant à celui qui a fondé une église et à ses héritiers de disposer de ses revenus (des dîmes) ; droit de nomination et de présentation des desservants en cas de bénéfice vacant" : À Messire Estienne Girard, clerc de Monseigneur, pour plusieurs despens que lui et le viconte d'Orbec, comme procureur de Monseigneur, avoient faiz en poursuivant le droit du *patronage* de la cure de Huguemanville estant en la viconté d'Orbec et ou dyocese de Lizieux (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 396). ...lequel hospital et prieur et frères, tant en chief que en membres, avecques leurs familiers, hommes, églises, chapelles, patronnages et mesmes le droit du *patronage* de l'une des portions de l'église parroissial de Saint Denis le Gast à eulx donné par feue dame Jehanne de Saint Denis (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1451, 269).

- [P. ell. de *droit*] : ...le dit évesque estoit tenuz à respondre et procéder en noz assises pour cause dudit *patronage* par la coustume de Normandie (Cartul. Laval B., t.2, 1335, 199). ...les villes, chasteaux, chastellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, et toutes leurs appartenances, baillies, *patronnaiges*, noblece et appendences quelzconques (Traité mar. Bourg. D., 1369, 120). Derechief, selon Droit civil, le frere si exclut et est preferé, quant a la succession de son frere, a tous lez aultres collateraux. Mez il est ainssi que la fille du frere est dez collateraux ; donques, le dit frere et conte luy doit estre preferé en la duché, et tout ce veons nous clerement en succession de *patronage*, en succession de fieuz et en tutelez, que lez freres sont preferés a tous aultres collateraux. (Songe verg. S., t.1, 1378, 259). Et avecques ce, est trouvé par ladicté information que de son dit fieu, tient par hommage la dame du Bosc-Vimont, a cours et usage, *pastronange* d'esglise et noblesche de fieu (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 160). ...les chasteaulx, villes, chastellenies et prévostéz forainnes de Péronne, Montdidier et Roye, avec toutes leurs appartenances et appendances quelzconques, tant en demaines, justices, juridicions, fiefz, [a]rrièrefiéz, *patronages* d'églises, collacions de bénéfices, comme autres droiz, prouffiz et émolumens quelzconques (Hist. Lille T., t.1, 1435, 95). Bail ne peut vendre son droit de bail ; mais il peut bien vendre ou bailler à ferme les frui, revenus et emolumens d'icelui ; et tant *patronnaiges* que autres choses, lesquelz *patronnaiges* de raison ne se pevent transporter (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 169).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 75.

. *Patronage maire et mixte* : ...les dictes cité et chastel de Poitiers, terre et païs de Poitou, avec les appartenances et appendences d'icelles, en saisine et propriété, et d'icelles nous desvestons et desaisissons, et en vestons et saisissons nostre dit frere, et les transportons en lui avec tous les fiez, juridicions, seigneuriez, hommages, vassaux, vassallagez, obeissancez et subjections, recognossancez, reverencez, gardes, advoissons, *patronnages* mere et mixte, droitures, rentes, revenuez et tout ce que nous avions et povions avoir ez choses dessus dictes (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 313).

2. "Communauté (placée sous la protection divine)" : SAINT MARTIN. (...) Hellas, mon Dieu, mon benoist Redempteur, (...) Celuy sur tous a qui je doy hommaige De bon courage Vous reconnois mon Dieu, mon Createur, Vray Dieu, vray homme, vray Prothoplasmateur, Refformateur De nostre digne et riche *patronnaige*, Digne clemence de supernel parage, En mon jeune aage Donne moy grace d'estre ton serviteur ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 213).

II. - [Correspond à *patron*²] "Modèle"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. [R. M.]

PATRONIQUE, adj. (patronique)

[GD : *patronique* ; *FEW VIII, 25 : *patronus*]

"Paternel"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, et GARBIN 1487 ds GD VI, 42c. [R. M.]

PATRONISER, verbe (patroniser)

[GD : *patroniser* ; FEW VIII, 26a : *patronus*]

Empl. trans. MAR. "Conduire (un navire) en qualité de patron" : Interrogé s'il a jamais voié sur mer ès galées dudit Jacques Cuer, dit que oy, sur la galée de Saint-Denis ou voiage par elle fait en Barbarie trois ans a ou environ, qui fut au temps de la prise dudit Cuer et estoit *patronnisée* par Gaillardet de la Farge (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 174). Jehan de Glaz, escripvain de la galée *patronisée* par Gimart et dont icelluy Gimart rend à présent son compte, a aujourduy product et mis par devers moy ses papiers et son compte (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 216). ...mais ce jour, ou l'endemain, y arryva le duc Loys d'Orleans, avecques quelques naves et bon nombre de galées, et une grosse galeasse qui estoit myenne, que *patronisoit* ung appellé messire Alberthinely, sur laquelle estoit ledit duc et les principaulx. (COMM., III, 1495-1498, 39). [R. M.]

PATRONNE, subst. fém. (patronne)

[T-L : *patroine* ; GDC : *patron* ; FEW VIII, 25a : *patronus* ; TLF XII, 1194a : *patron*¹ (*patronne*)]

"Protectrice" : A ta foy commande et commetz Mon cas, ma *patronne* te metz [trad. lat. *Te mihi patronam capio, Thais*] (Therence en fr., 1488, f° 140c [BnF/Gallica]). [Eunuchus 887] ...angelique matrosne, Digne *patrone* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 398).

- "Protectrice d'une abbaye" : ...comme nostre *patrosne* et fonderesse, vous offrons l'abbeye, les corps et les biens. (LA SALE, J.S. E., 1456, 366). [R. M.]

PATRONNELMENT, adv. (patronnement)

[*FEW VIII, 25 : *patronus*]

"En protégeant, en défendant" : Patronaliter - adverbium - *patronnement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 360). [R. M.]

PATRONNER, verbe (patronner)

[GD : *patroner* ; FEW VIII, 26b : *patronus* ; TLF XII, 1197b : *patronner*¹/*patronner*²]

I. - Empl. trans. *Patronner qqn/qqc.*

A. - "Reproduire d'après un patron, façonner, modeler" : ...Dieu qui guerdonneurs guerdonne, Patrons *patronne* et monstre insigne signe (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 415). Autres, voians mon traict et mon limage, Ont après moy leur oeuvre *patronné* (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 824).

Rem. Doc.1392 ds TLF.

B. - "Prendre qqn ou qqc. sous sa protection" : Riens n'est parfait, se Dieu ne le *patronne* (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 211). Pleurez, Palais, saint siège imperial, Temple royal, sacré lieu curial, Droit et loyal, souverain alitrosne, Très glorieux, divin, prethorial, Seigneurial, théâtre historial, Memorial du sempiternel prosne, Court bienheureuse, angelique matrosne, Digne *patrone*, qui justice *patrone* En vostre trosne de refulgent arroy,

Priez pour l'ame du bon feu petit Roy ! (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 398).

II. - Empl. pronom.

A. - "Se modeler" : Ceux qui sont folz presumptueux, Gourmans de gloire et sumptueux D'orgueil, qui en eux se *patrosne*, Je ne quiers estre leur matrone (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 194). Nostre adjutrice et de nostre patrice La genitrice, ou Vertus se *patronne*, Resplend, flouronne en sceptre et en couronne (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 411).

B. - "Se constituer ses propres mesures, choisir son étalon" : Droit de chastellenie est d'avoir chastel ou merc de chastel, chemins paiaigeaux, la cognoissance des delictz faiz en iceulx paiaiges, acquictz, branchieres, travers et provousté, foires, marchez, seaulx et contralctz, mesures à blé et à vin, et se *patronne* o luy mesmes. Et s'ilz tiennent les mesures faulces, la congnoissance et l'amende en est leur qui est de LX s. en Anjou et de VI l. ou Maine. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 141). Droit de chastellenie est fondé d'avoir chastel ou merc de chastel, chemin peageaux, la congnoissance des delicz faiz en iceulx, peages, acquitz, branchieres, travers, provousté, foires, marchiez, seaulx de contralz, mesures à blé, à vin, et se *patronnez* o luy mesmes. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 181). [R. M.]

PATRONOMIQUE, adj. et subst. (patronomique)

[T-L : *patrenomique* ; GD : *patrenomique* ; FEW VIII, 27a : *patronymicum*]

I. - Empl. adj. "Patronymique" : Patronomicus (...)
patronomiques (Aalma R., c.1380, 302). *Patronomique*, l. patronomicus/ca/cum (LAGADEC, *Catholicon G.*, 1499, 153).

II. - Empl. subst. "Nom commun à tous les descendants d'une race et tiré du nom de celui qui en est le père"

Rem. Ex. de 1461 (*Sotties* 1, 72) ds FEW. [R. M.]

PATROUILLART, subst. masc. (patrouillard)

[GD : *patrouillard* ; FEW VIII, 39b : *patt-*]

"Celui qui *patrouille*, qui tripatouille, qui trafique (ici sobriquet)" : Dea ! pourtant se j'ay la barlue, Desormais je suis ung vieillart Nommé Pathelin *Patrouillard* (Test. Path. T., c.1470-1475, 153).

REM. Seul ex. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 148. [R. M.]

PATROUILLER, verbe (patrouiller)

[FEW VIII, 38b-39a, 47 : *patt-* ; TLF XII, 1200a-b : *patrouiller*²]

A. - "Patauger dans la boue (var. de *patouiller*)"

- "Sali (de boue)" : Ilz seront ars en fus (...), Envenimés, espautrés, esboulés, En riagal, souillés et *patrouillés* (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 71).

B. - "Tripoter, tripatouiller" : Le bon home s'en va souper ; on lui apporte de la viande froide, qui n'est pas seulement demouree des commeres, mes est le demourant des matrones, que elles ont *patrouillé* [var. *matrouillé*] a journee en beuvant Dieu sceit comment. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 22). Roffus ne faillit pas que en ce lieu ténébreux, cuydant tenir sa chambrière, commence à *patrouiller* sa femme et luy faire cent petis atouchemens et baisiers pour cuyder esmouvoir nature (TARDIF, *Facéties Pogge M.*, c.1490, 158).

C. - "Trafiquer" : Helas ! je ne suy que accouchee et ne me puis soustenir et il vous tarde bien que je soye ja *appatrouiller* [l. a

ppatroillier] par la meson, a prendre la paine qui m'a tuee. (Quinze jours mar. R., c.1390-1410, 23).

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 339. V. *patouillier*. [R. M.]

PATROUILLIS, subst. masc. (patrouillis)

[FEW VIII, 39b, 47 : *patt-* ; TLF XII, 1200b : *patrouillier*² (*patrouillis*)]

"Action de *patrouiller*, de *tripatouiller*" : Et tellement firent de voir De tirer l'endouille a plain poing Qu'elle tomba dedans le baing. Adonc y eut beau *patrouillis*, Et fut tiree en ce brouillis L'andouille de telle façon Que chacune en eut un tronçon. (Serm. endouille K., a.1500, 194). [autre version : *ung beau touillis*]

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 96-97. [R. M.]

PATRUE, subst. masc. (patrue)

[FEW, Ø lat. *patruus*]

"Oncle (paternel)" : Et que bien garde la chaste Proserpine De son *patrue* le siege et le limine. (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 324). [R. M.]

PATRUEL, adj. (patrue)

[FEW, Ø lat. *patruus*]

"Qui est l'oncle paternel" : [Var.] Celer ne le vueil mye : De Tharé suis et de sa lignie, Lequel fut mon ayeul *patrue* (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 90).

- Empl. subst. : De la lignie de Tharé Je suis, qui fut mon *patrue* (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 90). [R. M.]

PATS, (?) (pats)

[GD : *patz*]

"Patard"

REM. Ex. de MOLINET (éd. Buchon) ds GD VI, 43b ; mot fantôme ; *pats* est à lire *pat[ar]s* ; MOLINET, *Chron.* D.J., t.2, 1474-1506, 304 : leçon *patars* ; cf. FEW XV-1, 82a, n.4, s.v. *batzen*. [R. M.]

PATTE, subst. fém. (patte)

[T-L : *pate* ; GDC : *pate* ; FEW VIII, 31a : *patt-* ; TLF XII, 1200b : *patte*¹]

A. - "Membre de l'animal servant à marcher, à saisir, patte" : L'ystoire tesmoingne que, ou cinquiesme an après, ot Melusine un filz qui fu nommez Anthoine. Grant fu et bien formez de tous membres. Mais il apporta en la senestre joe une *pate* de lyon, et, ains que il eust VIII. ans, elle fu velue et les ongles trenchans, et fist cel Anthoine moult a doubter. (ARRAS, c.1392-1393, 79). ...comme par un sirurgien est guerie la plaie, aussy sera ceste doloieuse plaie (...) que a fait ledit chevalier, en prenant la similitude d'un chien qui met sa *pate* et langue à sa plaie. (BAYE, I, 1400-1410, 100). L'ours ot adonc la chiere mate, Maiz nonpourquant haulce la *patte* ; Happer cuida le chevalier (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 320). Quant vous veez un chat assis sur une fenestre au soleil, qui lesche son derriere et la *patte* qu'il lieve ne porte au dessus de l'oreille, il ne vous convient doubter que celle journee il ne pleuve. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 94).

- [Appliqué à l'homme] : Ferir de ceste viez savate L'iray, et puis de plaine *pate* De boe le ferray ou dos. (Mir. parr., 1356, 16). DESGOUTÉ. Et puis les poissons ou sont ilz ? Estourdy tu en as eu ta part. ESTOURDI. A vostre corps, le dyable ait part Ou cas qu'en prinse pied ne *pate*. (Est., p.1460, 26). De pictié ne suis reffroydiz Envers le bastard de la Barre : Parmy ses troys glyuons de feurre Je

lui donne mes vieilles nattes ; Bonnes seront pour tenir serre Et soy soustenir sur les *pates*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 72).

. *Choir à pattes*. "Tomber sur les mains (à quatre pattes)" : ...elle luy gecta ung coussin sur la teste, et le fist cheoir à *pates* (C.N.N., c.1456-1467, 344). ...et fut la cheutte des deux chevaliers telle que ledit Piotois cheut le dos au sablon et ledit messire Jaques cheut à *pates* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 180).

- *Eschapper de la patte de qqn*. "S'échapper des mains de quelqu'un" : Je ne fais aucune doubtance Que n'eschappe [le prisonnier] huy de ma *pate* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 130).

- *Fourrer la patte*. V. *fourrer*

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, 30470.

- *Mettre la patte à qqn*. "Se saisir de quelqu'un" : BRUYANT. J'appointe des cordes tousjours Pour le lÿer bien et en haste. MALCUS. Sus, chascun y mette la *pate* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 703).

- *Tour de patte*. "Tour d'adresse, mouvement accompli avec habileté" : Or regarde ung tour de *pate*, Narinart ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 363).

B. - P. anal.

1. "Pied (d'un récipient)" : Pour rappareiller la belle nef du Roy qui estoit rompue et froissée, et y fist l'en une vix d'argent qui ferme, à la *pate*, rendue à l'argentier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 126). ...avoir refait, ressoudé et rassis les ances et couvescles desdictes quartes, bire et aiguière, ycelles avoir redreciées, rebrunies et sablonnées ; et avoir refait et forgé l'une des *pates* desdictes quartes, où il a mis III onces XII esterlins d'argent (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 184).

- "Pied (d'un calice)" : Item, deux calices d'argent dorez et esmailliez, l'un en la *pate* et ou milieu, et l'autre ou milieu seulement. (FAUQ., II, 1421-1430, 117).

2. "Triangle de fer soudé à l'extrémité de chaque bras d'une ancre" : A Godeffroy Pol, pour avoir rappareillié un grappin et y mis quatre bras et quatre *pates*, pour ce marchié, fait a lui 12 l. t. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1389, 191).

3. COST. "Bande de tissu tombant à l'arrière du chaperon (et pouvant parfois se porter autour du cou)" : ...laquelle robe et aussi la *pate* dudit chaperon sont toutes couvertes de petites découpures de noir drap, faictes d'un menu fer en manière de quareaulx, et tout lesdictes décoppures atachées d'une grande alée d'or de Cyppre double (Comptes Lille L., t.1, 1416, 126). ...et avoit ung chaperon par gorge, dont la *patte* venoit jusques à la selle, et estoit decouppé à grans lambeaulx (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 276). ...chapperons à *pate* dertièrre, sans cornète, (...) donnez à plusieurs dames et damoiselles de la royne (Comptes roi René A., t.2, 1478, 58).

4. ARM. "[Partie d'un heaume]" : ...les arrestes, les bossettes dessusdites, la boucle, le mordant et les cloux d'une autre espée et la *pate* dudit heaulme, pour tout ce XXII livres, à luy pour sa peine d'avoir pourtrait, à grandes lettres anciennes, ung heaulme pour tournoier, une espée, la croisée et le pommeau (Comptes roi René A., t.1, 1451, 360). [R. M.]

PATTÉ, adj. (patté)

[GD : *patté* ; FEW VIII, 31b : *patt-* ; TLF XII, 1203a-b : *patté*]

A. - [D'oiseaux] "Qui a de larges pattes"

Rem. Ex. de CORBECHON, *Propr. choses*, éd. Lyon, 1485-1486, l. XII, chap.7, ds GD VI, 43a ; leçon *duvez* ds CORBECHON, *Propr. choses* (ms.), 1372.

B. - HÉRALD. [D'une croix] "Dont les extrémités s'élargissent en forme de patte ouverte" : Crois potentee, vous la povés veoir ès armes de Jerusalem. Crois widee, crois *patée*, crois pommelee, vous les povés veoir et connoistre aux armes de Thoulouse, per de France. (Traité hérald. H.G., c.1435-1450, 509). [R. M.]

PATTER, verbe (patter)

[*FEW VIII, 31b : *patt-*]

"Munir de *patte*s, d'agrafes (?)": Item, que aucun ne garnisse chambres de tapperie de serge de Caan double, qu'elles ne soient *patées* et garnies comme il appartient, c'est assavoir, chambres de tapisserie à unze pates et à trois paires de croisées rubannées de telz rubans qu'il y appartient, chambres de serge *patées* à cinq pates avecques ses aydes (Mét. corp. Paris L., t.2, 1456, 699). [R. M.]

PATTERON, subst. masc. (patteron)

[*FEW VIII, 26a : *patronus* (?) (?)]

"Modèle sur lequel on fabrique un objet, patron (?)": ... 20 deniers d'or nommés frans pour le fachen et peinture des *patterons* sur quoy on prist exemple à faire une cambre pour Mme la ducesse de Bourgoingne, lesquels *patérons* furent baillés d'oeuvres et de coulleurs telles comme lad. cambre fu devisée, laquelle pluseur ouvrier firent (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1374, 368).

REM. *Patron* au sens de "modèle" est attesté depuis 1119 d'après TLF XII, 1196a. [R. M.]

PATTU, adj. (pattu)

[GD : *patu*¹ ; FEW VIII, 32a : *patt-* ; TLF XII, 1204a : *pattu*]

A. - [D'un animal] "Muni de grosses pattes" : Je vous concede ce notable Que nous venons au mondain centre Trestous nudz du maternel ventre, Plourans, gemissans tendrement, Sans avoir quelque habillement. Mais bestes brutes, cerfz, lyons Et cent aultres par millions Naissent au monde revestues, Grandes et grosses et *patues*. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 41).

B. - [D'un pied] "Large, épais (à la manière d'une patte)" : ...les piedz avoit larges et *patuz* comme ung cyne (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris W.*, 1457, 36).

C. - [D'une chose (un verre, un calice...)] "Muni d'un pied"

Rem. Doc. 1492 ds GD VI, 43b. [R. M.]

PASTURAGE, subst. masc. (pâturage)

[T-L : *pasturage* ; GDC : *pasturage* ; FEW VII, 763b : *pastura* ; TLF XII, 1204b : *pâturage*]

A. - "Lieu où l'on fait brouter le bétail" : Item, s'il en y a aucuns qui n'acquittent leurdictez bestes ou pors et facent mettre en debte au *pasturage* ou pasnage, ilz les forfont, dont la moitié est au roy, et les fermiers du *pasturage* ou pasnage ont l'autre moitié. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 59). Item, ilz doivent avoir *pasturage* pour toutes leurs bestes es *pasturages* communs en ladict forest, hors deffens (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 142). ...et toutes voies depuis VJ sepmaines [lesdis marchans] n'ont vendu que IJ beufs, et les ont tenus es *pasturages* de par deçà, et les gardent et engressent pour les plus vendre (FAUQ., II, 1421-1430, 54). Aussi y sont sans cordes ne ataches, Aux *pastouraiges* gras beufz et grasses vaches, Chevaux, muletz et jumens par monceaux, Asnes, cochons, truyes et gras pourceaulx. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249).

B. - "Droit de faire paître son bétail en un lieu" (synon. *herbage*) : *Pasturage* pour toutes leurs autres bestes [en] la Lande Martin, et *pasturage* pour leurs chevaux par toute icelle forest, excepté les ventes qui ne sont rendues à *pasturage*. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.B.*, 1398-1402, 106). [R. M.]

PASTURAGER, verbe (pâturer)

[GD : *pasturager* ; FEW VII, 763b : *pastura*]

Empl. intrans. [D'un animal] "Manger de l'herbe sur pied" : ...ilz trouverent le filz du filz du dit feu Godet, qui gardoit et faisoit *pasturager* ou dit pré les buefs du dit feu Godet (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 213).

V. aussi *pâturer* [E. P.]

PASTURE, subst. fém. (pâturage)

[T-L : *pasture*¹ ; GD : *pasture*¹ ; GDC : *pasture* ; DÉCT : *pasture*¹ ; FEW VII, 764b : *pastura* ; TLF XII, 1205a : *pâturage*]

A. - "Nourriture"

1. "Nourriture des animaux" : Et non pas pour communiquer en manger et en boire comme font les bestes d'une *pasture*. (ORESME, E.A., c.1370, 488). Qu'autrement nul bien ne vueil, S'il ne vient par leur escueil Et par leur gracieus vueil, À cui je sui plus sougis C'un chiennet devant l'orgueil D'un lyon, quant il ha dueil Qu'il n'a *pasture* en son breuil Pour ses faonnés petis. (MACH., *Les lays*, 1377, 390). Item, ledit escuier a en ladict forest *pastures* pour toutes ses bestes en icelle forest, excepté chievres et hors deffens, pourveu toutesvoiez que le boiz n'en puisse empirer. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 161). Faire lors du tout abstinence De poisson par espécial, De tout le poisson bestial, Et d'autre qui reçoit *pasture* De lymon et vit en ordure (LA HAYE, P. peste, 1426, 93). Puis lui dist : "Sire, souviengne vous que les arbres, tant plus sont ilz vers et haulx, de tant plus sont ilz abatuz, et est souvent advenu que les cruelz lions ont esté *pasture* aux petiz oyseaux". (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 64 v°).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, 132.

- *Faire pasture aux vers*. "Servir de nourriture aux vers, les engraisser" : O Atropos, pourquoy as tu celle ente Mortifiée, et du tout mis envers Pour desormais faire *pasture* aux vers ? (LA VIGNE, V.N., p.1495, 314).

2. "Nourriture (humaine)" : Mais chascuns des lions l'onneure Et li fait feste et reverence, Sans moleste, sans violence. La [Daniel] fu sis jours, que creature Pain ne vin ne autre *pasture* Ne li donna, n'aus set lions, Plus familleus qu'alerions (MACH., C. ami, 1357, 41). Tout fut rifié par le plaisir d'amours Et tout galé sanz compte et sanz mesure, Et buvoit on de gros cops et de lours Et avoit on souvent grace *pasture* ; Mès aussi el en devint si tres pure Qu'il n'ot vaillant sur li n'en sa meson, Dehors le [cul], qui vausist .J. ramon. (MACH., App., 1377, 637). Li os [l'armée] ne puet as cans avoir nulle duree, Car *pasturez* faloient (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 89).

- *Aller à la pasture*. "Aller manger" : Joieus s'en vont a la *pasture*, A feste vont et a soulas (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 144).

- *Prendre (sa) pasture*. "Manger" : Chiez belle hostesse vois savoir, Ou souvent prennent leur *pasture*, S'il y seroient d'aventure. (Mir. fille roy, c.1379, 62). Or ay souffert grant paciënce En ceste fosse longuement, En pleurant tres amerement, Sans menger ne prendre *pasture* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 808).

3. P. anal. "Proie" : ...les povres sont la *pasture* des riches (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 425). SATHAN. A ces deux cy fault que je glane. Voycy droicement ma *pasture* En ce boys et joly prature. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 8).

- [Domaine sexuel] : ...quant il avoit apetit de jouer du jeu d'amourettes, il queroit autre *pasture* que sa vieille, qui n'avoit plus nulles dens (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 166).

4. Au fig.

a) "Nourriture" : Si ne doit plus demander Cils qui a bonne Esperence, Dous Penser, Joie et Plaisence, Car qui plus requiert, je di Qu'Amours l'a guerpi. Dont cils qui vit de si douce *pasture* Vie d'onneur puet bien et doit mener, Car de tous biens a a comble mesure, Plus qu'autres cuers ne saroit desirer, Ne d'autre merci rouver N'a desir, cuer, ne bēance, Pour ce qu'il a souffissance. (MACH., R. Fort., c.1341, 72). Tant est douce nouriture D'amer Dieu et son gré faire (...). C'est vie a l'ame et *pasture* (Mir. st Sev., 1362, 203). Et dont doit bien la menie amoureuse Estre sa jus de vous louer [la Vierge] soingneuse, Quant touz les jours de saintisme *pasture* La recrée vostre douce porteure. (Mir. Berthe, c.1373, 255). Tres bonne et bele, mi oueil Joieuse *pasture* Prennent en vostre figure, Simple et sans orgueil, Et mes cuers en vostre acueil Vie et douce norriture. (MACH., L. dames, 1377, 185). S'à moult douce norriture Qui vit de telle *pasture*, Qu'amans, qui en li figure D'Amours la droite figure, Fuit et het tous mauvais tours, Pechié, vice, mespresure Et quanqu'il touche à laidure (MACH., Les lays, 1377, 350). Vous me fettes ici une malle *pasture* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 572). Mais Dieu, par sa bonté, qui ot de ton arme cure, Te vint amenistrer de son corps en *pasture*. (Prières saints R., t.2, 1400-1450, 190). O enfant de noble nature, Pain des anges bien eüeux, Tu rendras les humains joyeux En leurs donnant sainte *paisture* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 216).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, gloss. (*peture*).

- *Amoureuse pasture* : ...Car long seray de vo douce figure, Helas ! dolens, et n'aray creature Qui me conforte Ne qui me doint joieuse norriture Ne repaïsse d'amoureuse *pasture* Ne qui sache la tres douce pointure Que mes cuers porte. (MACH., Compl., 1340-1377, 259). De desconfort, de martyre amoureux, De griés soupirs, d'une crueuse ardeur, De pleins, de plours, d'un mal tres dolereus Pleins et peüs de triste nourriture, Vuis et geüins d'amoureuse *pasture*, Vit en morant, dame, li cuers de mi En desirant vostre douce merci. (MACH., Bal., 1377, 542). Mais nuls homs ne m'en doit blamer Ne diffamer, Puis qu'afamer Me vuet d'amoureuse *pasture*. (MACH., Les lays, 1377, 282).

- *Pasture spirituelle* : Et, ja soit ce que ces bestes, c'est assavoir lez Sarrazins, ne soient mie subjés, quant a la *pasture* spirituele, au Pape de Ronme, neantmoins ilz luy sont subjés quant a la seigneurie et quant a la puissance (Songe verg. S., t.1, 1378, 317).

b) "Éducation" : Je vous ay fait nourrir en si bonne *pasture*, Or m'avés relinqui dont j'ay pitié trop dure. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 572).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1371, 419 (GD VI, 36c).

c) "Satisfaction donnée à qqn (en partic. pour compenser des dommages)"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

B. - "Lieu où l'on fait paître le bétail" : ...se aucun *pasture* ou finaige et justice d'autruy et il est prins pasturant en cest lieu et il allegue avoir usage de pasturer en ce lieu et en celle justice par tiltre ou par longue possession, le plait durant, recreance sera faite des bestes et de la *pasture* par une foiz et par toutes les prinnes, sur

caucion de pleges (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 90). ADAM. (...) Caÿn, qui est le plus ancien, Sera mis en agriculture, Et Abel, ainsi que je tien, Menra les brebis en *paisture* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 90). Nous sommes en bonne *paisture* Pres de Bethlèen la cité, Pour trouver en grant quantité De nos troupiaux la norriture. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 206).

Rem. *Renart contref. R.L.*, 1328-1342, gloss.

- *Vaine pasture. V. vain*

- [P. métaph. ou dans un cont. métaph.] : JHESUS. [à Saint Pierre]. Or prens donc cure De mener en bonne *pasture* Mes brebis, car je te les livre (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 274).

C. - "Débris d'herbe (qui souille la laine des moutons)" : ...de le laine a tout le sun, rewardée huers, c'est a entendre dont on oste *pasture*, rougne, gart et vilainne crote, doit-on avoir pour le pois 13 lb. et demie. (Drap. Valenc. E., 1344, 273). [R. M.]

PASTURE, subst. fém. (pâtur²)

[T-L : *pasture*² ; GD : *pasture*² ; FEW VII, 762a : *pastoria*]

A. - "Pâture"

Rem. Doc.1340 ds GD VI, 36c.

B. - "Entrave pour les chevaux ou les vaches" : Manicles que plusieurs nomment *pastures* et tous fers de saingnie ont vne mesme senefiance. Et senefie que celui qui premier les porta en armes par sa vaillance auoit tenu ses ennemis en fers ou s'en estoit osté par grace de miracle (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 511).

Rem. Doc.1460 ds GD VI, 36c. [R. M.]

PASTUREAU, subst. masc. (pâtureau)

[GD : *pasture*¹ ; FEW VII, 763b : *pastura* ; TLF XII, 1205b : *pâtureau*]

"Endroit où l'on fait paître le bétail" : ...la dicte terre de Sainte Gemme, appartenances et appendences, soient hebergemens, terres, vignes, complans de vignes, prez, *pasturaux*, marois, bois, garannes, foins, molins, cens, rentes de deniers, de blez, de poullailles, juridicion et autres choses quelconques (Doc. Poitou G., t.6, 1393, 119). ...les dictes appartenances et deppendences des diz lieux, maisons, terres, vignes, prés, *pastureaux*, boys, saulayes, fuyes, garenes, molins, estans, pescheries... (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 187). ...tous les *pasturaux* communs (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1406, 495). ...ainsi que ledit Jehan labouroit en ses terres, survint en ses *pastureaulx* feu André Bouju, qui illec print furtivement et embla une jument (...) qui pasturoit (Doc. Poitou G., t.10, 1461, 293).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc. 331 (*pastureaul*), 1344 (*pasturaux*), 1374, 1400, 1408 (*pastural*), 1452, 1455 et 1496 ds GD VI, 37a. [R. M.]

PASTUREMENT, subst. masc. (pâturement)

[T-L : *pasturement* ; GD : *pasturement* ; FEW VII, 764b : *pastura*]

"Pâture"

REM. Doc. 1355 ds GD VI, 37b. [R. M.]

PASTURER, verbe (pâturer)

[T-L : *pasturer* ; GD : *pasturer* ; GDC : *pasturer* ; DÉCT : *pasturer* ; FEW VII, 764a : *pastura* ; TLF XII, 1206a : *pâturer*]

I. - Empl. intrans.

A. - [D'une bête, du bétail] "Paître ; p. ext., se nourrir" : Oü aués laisiet vus moutons *pastureir* ? (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 255). ...aucuns dient que il [les cerfs] pessent, les autres

que il menguent, les autres que il *pasturent*, les autres que il viandent, les autres que il broutent (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 6). ...jamais ma vie durant, Se je ne le vois *pasturant* Aussi comme cerf ou con pors, N'enterra viande en mon corps (Mir. st J. Paulu, c.1372, 117). ...[il] vit et aperceut que unne bonne femme, qui menoit ses bestes aus champs *pasturer*, avoit leissée l'uy de sondit hostel ouvert (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 140). ...excepté le mois deffendu ouquel ilz ne puent mener leurs bestes *pasturer* en icelle forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 22). ...et se leurs bestes sont trouveez *pasturans* en la haulte forest depuis la my aoust jusques à la saint Andrieu ou en moys de may, hors l'ouraille de la veue des champs ou des chemins royaulx, chacune beste paie d'amende quatre deniers tournois (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 255). L'endemain ses moutons mener Va Cuer d'Acier, pour *pasturer* Par les herbes et par les prez. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 357). ...ains la laissoit seullement aller [la geline] avecq les autres ou fumier mengier et *paisturer* (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 193).

Rem. *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 11, v.1005 ; 69, v.6522.

- [En cont. métaph.] : Car c'est un dyable qui pasteur [l. *pasture* ?] le gueule bée aussy bien de nuyt que de jour. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 119).

B. - [D'une pers.] "Conduire les bêtes au pâturage" : ...se aucun *pasture* ou finaige et justice d'autruy et il est prins *pasturant* en cest lieu et il allegue avoir usage de *pasturer* en ce lieu et en celle justice par tître ou par longue possession, le plaît durant, recreance sera faite des bestes et de la pasture par une foiz et par toutes les prises, sur caucion de pleges (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 91).

C. - [Cont. grivois] "Faire l'amour"

Rem. COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 11, v.118.

II. - Empl. trans.

A. - "Faire paître"

Rem. Ex. d'afr., doc. 1337 (*de bestes paistre et paisturer*), 1370 (*et pasturoient leurs beufz*) et *Mer. des hist.* (éd.1488 ; *Nabal y pastura ses tropeaulx*) ds GD VI, 37b.

B. - [De Jehan le Paulu, qui fait voeu de se nourrir comme une bête] "Brouter, paître qqc." : ...et un veu fis (...) Qu'(...) Jamais aussi ne mengeroye Riens, se je ne le *pasturoye*, Comme une beste aval les champs. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 135).

- Empl. abs. : DEUXIESME CHEVALIER. Je te promet c'est son recest : De *pasturer* d'ou que soit vient. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 127). [R. M.]

PASTURON, subst. masc. (paturon)

[T-L : *pasturon* ; GDC : *pasturon* ; FEW VII, 762b : *pastoria* ; TLF XII, 1206b : *paturon*]

"Partie de la jambe du cheval située entre le boulet et la couronne et correspondant à la première phalange"

REM. Ex. de 1316-1340 ds TLF. [R. M.]

PAUBATON, subst. masc. (paubaton)

[GD : *paubaton* ; *FEW VII, 529 : *palus*¹]

"Bâton en forme de pieu"

REM. Doc. 1418 ds GD VI, 43b-c. Pour une formation comparable, v. *pastoc*. [R. M.]

PAUBORT, subst. masc. (paubort)

[GD : *paubort* ; FEW VII, 529a : *palus*¹]

"Bâton fourchu, pieu (d'une palissade)" : Et quant ledit Thomas et sesdiz enfans furent arrivez en ladite pièce de terre,

trouvèrent ledit Mery Bloteau, qui avoit un gros pal ou *paubort* en la main. Lequel dit incontinent audit Thomas et à sesdiz enfans qu'ilz ne emmeneroient point lesdites gerbes. À quoy ledit Thomas respondit que si feroit. Et ce veant, ledit Guillaume Surye, filz dudit Thomas, doutant que ledit Bloteau les vouldist frapper dudit *paubort*, luy osta icelluy *paubort* sans l'en frapper ne luy faire mal [Cf. DU CANGE VI, 110a, s.v. *palforca*. GD VI, 43 donne la même attest. avec une erreur de transcr. : *ung gros pal du paubort*, avec le sens douteux de "haie de pieux", sens repris par FEW]. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 82). [Seul ex.] [R. M.]

PAUCEL, subst. masc. (paucel)

[GD : *paucel* ; FEW XXI, 122a : o.i.]

"Chicorée"

Rem. Gloss. du XV^e s. ds GD VI, 43c. [R. M.]

PAUCHE, subst. fém. (pauche)

[FEW XXIII, 80a : o.i.]

Région. (Normandie) "Palissade, enclos (?)": ... car tout au long du chemin jusques à Visance avoit gens pour nous adoher les chemins, pons et *pauches*. (Doc. 1459. In : Anonyme, Bibl. Éc. Chartes 3, 1841-1842, 194).

REM. Éd. : "chaussées" ; mais comment arriver à ce sens ? Est-ce **pauchet*, comme *pauchot* ? Serait alors à rattacher à FEW VIII, 527b : *palus*. [R. M.]

PAUCHON, subst. masc. (pauchon)

[GD : *pauchon* ; FEW VII, 527b : *palus*¹]

"Pieu" : Son cheval atacha a ung *pauchon* briefment (Cip. Vigneaux W., p.1400, 44). Contus (...) : perche ague, piel, *pauchon* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 93). Paxillus (...) : petit *pauchon*, come escaras a vigne (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 361). Item, Fut ordonné que chascun archier feist ung penchon [l. *peuchon*] aguysé à deux boutz, pour ficher devant lui quant besoing en seroit. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 160). Et furent mis les archers ou front devant, ayant chascun ung penchon [l. *peuchon*] devant eulx aguysé et fiché en terre (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 193). Et estoient lesdiz Anglois tous à pied, adossés d'un bois, et par devant eulx avoient fiché penchons [l. *peuchons*], par quoy on ne les pavoit rompre de cheval, sinon à grand dangier (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 193). Quiconques portera dagues, bracquemars, espées, wouges ou aultres bastons invasibles, ponchons [l. *pauchons* ?] aiant plus de cinq pouches hors manches ou autres coutiaulx, sinon coutiaulx à tailler pain honnestement servir à table, il payera soixante s. d'amende au seigneur (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 252). ...et avoit chascun archier Anglois ung *peuchon* aguysé a deux boutz, dont ilz faisoient une haye devant eulz et sen fortiffioient. (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 210).

Rem. Ex. d'afr. et doc.1346, 1412, 1415, 1422 ds GD VI, 43c-44a. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 138 (*pouchons* l. *pauchons*) ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.2, c.1456-1471, 269 (*penchons*, l. *peuchons*) ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 27, v.1662, et 206, v.12647 (*pouchons*, l. *pauchons*, éd. "pots"). Formation régressive (?) *peuchz*, var. de *pieus*, ds HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 58. [R. M.]

PAUCHOT, subst. masc. (pauchot)

[GD : *pauchot* ; FEW VII, 527b : *palus*¹]

"Pieu"

REM. Doc. 1470 (*peuchot*) ds GD VI, 44a. [R. M.]

PAUCITÉ, subst. fém. (paucité)

[GDC : *paucité* ; FEW VIII, 54b : *paucus* ; TLF XII, 1207a : *paucité*]

"Caractère de ce qui est en petit nombre, petitesse, rareté" : ...pour la *paucité* des clers ou pour la povreté des églises qui n'ont point de propres prestres. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 268). ...pour occasion de mesme matière se pourroient asseoir divers procès et ensuir diverses sentences, au grant interest et dommaige de nostredit cousin et de sesdiz subjectz, considéré mesmement la *pocité* du conseil, qui est en chacune desdictes villes (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 576). ...lequel livre fut cause de le advertir de plusieurs secretz, et par icelui il prenostica et predist la terrible rumeur, qui fut en la terre des Romains et de Babillonie et les vehementes maladies, qui furent en plusieurs lieux, la *paucité* du froment et l'oppression de plusieurs par captivité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°). [R. M.]

PAUFER, subst. masc. (paufer)

[GD : *paufer* ; FEW VII, 528a : *palus*¹]

"Gros levier en fer" : Et y doivent [à la forge à installer] ancor faire et metre une bonne ruee [roue (à aubes)] que fesset [qui fasse] souffler lez fous [les soufflets] et une bonne ruee a rouwat [à rouet] que fesset batre les martelz, une paire de boin fous astouffes [étouffés, équipés], une bonne enclume, I boin mertel astouffes de toutes astouffes [équipés de toutes étoffes, de tous matériaux, de tout ce qu'il faut], II boin *pauffeir* [leviers de fer], une paille de fer [une pelle de fer]... (Bail de forge, a.1391, 283).

REM. Doc. 1412 (Dijon) ds GD VI, 44a-b. Ex. XVe s., Fribourg (*pau fert*), ds FEW. [R. M.]

PAUFIS, subst. masc. (paufis)

[T-L : *paufis* ; GD : *paufis* ; FEW VII, 529a : *palus*¹]

Région. (Wallonie, Flandres) "Palissade" : A Jehan de Valenchiennes pour bos pris a lui c'on mist as *pauffis*, 14 s. (Comptes Mons P., t.1, 1330, 361). ...aucuns veullent dire, (...) Que l'abé ot les vivres tous repus et quatis Par dedens l'abéie en loges et en *paufis*, Afin que Bourgegnons n'en fussent point partis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 505). ... puis retourna par supz les *pauffis* en l'armée du duc. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 451).

REM. Autres ex., en partic. de FROISS., ds GD VI, 44b. [R. M.]

PAUFORC, subst. masc. (pauforc)

[GD : *pauforc* ; *FEW III, 889b : *furca* ; *FEW VII, 529a : *palus*¹]

"Bâton fourchu" : ...lequel, quant il se sentit frappé, laissa la main sur son cousteau et faisoit semblant de frapper ledit Jehan Mary arrière main ; et quant ledit suppliant l'aperceut, lui donna sur la teste d'un *paufour* (Doc. Poitou G., t.10, 1457, 44). ...Jehan Bachelot, qui estoit illecques près ès champs dudit village où il chaumoit et avoit ung gros baston forchu de plain poing et long d'une brasse et plus, vulgaument appelle *paufour* ou fourche en sa main, et l'autre desdiz deux hommes avoit ung grant faucillon en sa main, duquel on a acoustumé chaumer (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 56).

V. aussi *pafust* [E. P.]

PAUFORCHE, subst. fém. (pauforche)

[GD : *pauforche* ; FEW III, 886b : *furca*]

"Pieu fourchu"

REM. Doc. 1415 et 1451 ds GD VI, 44c. [R. M.]

PAUFRIER, subst. masc. (paufrier)

[T-L : *paufrier* ; GD : *paufrier* ; FEW XXIII, 90b : o.i.]

"(Vaisseau vénitien)" : Assés envoient d'aautres vaisseaux par mer comme nafves, coques, *paufriers*, mairans, destrieres, grippories, et aautres vaisseaulx. (Voy. Jérus., c.1395, 99). [R. M.]

PAULET, subst. masc. (paulet)

[FEW VIII, 56a : *Paulus*]

"Hypocrite" : Monstrés que soiés, maistre Pol, Bien pollyt, sans estre *paulet*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 829). [R. M.]

PAULETEL, subst. masc. (pauletel)

[*FEW VIII, 164b : *pellis*]

"Touffe de poils" : Devés tenir necte la place, Et en jouant de passe passe Rasibus d'ung gentil cotel Abactre jus ce *pauletel* Qui est ainsi pellu que ung ours. (Barbes brayes A., a.1450, 256).

REM. V. Lexiques : *paletel* "pièce que l'on met à un vieil habit, morceau, lambeau, haillon" (GD V, 707b : *paletel*). Sans doute même mot ici, employé p. anal. [R. M.]

PAULU, adj. (paulu)

[Ø]

[Qualificatif d'un ermite] *Jehan le Paulu* : DIEU. De cuer devost, d'ardant desir, Mére, voy le *paulu* Jehan Souffrir grant paine et grant ahan Pour deux pechiez qu'il a commis (Mir. st J. Paulu, c.1372, 121).

REM. S'agit-il du Paléolaurite ? [P. K.]

PAUMAIRE, adj. (paumaire)

[GD : *paumaire* ; FEW VII, 515b : *palma*²]

"Digne des palmes, digne de gloire"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 45a. [R. M.]

PAUME, subst. fém. (paume)

[T-L : *paume* ; GD : *paume*¹ ; GDC : *paume* ; DÉCT : *paume*¹ ; FEW VII, 507b,511 : *palma*¹ ; TLF XII, 1207b : *paume*]

A. - Au propre

1. "Dedans de la main, plat ou creux de la main, paume" : J'ai trop perdu en ces II. dames, J'en tors mes poins, j'en bach mes *pames*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 55). Je di que, selon droit ordre de mouvement circulaire, sa destre main doit aler ou mouver vers le devant de lui et la *palme* de sa main destre devant le dos de celle meisme main destre. (ORESME, C.M., c.1377, 340). ...mais elle vit que au partement que firent iceulx compaignons de ladite Marguerite, l'un d'iceulx, par maniere d'admitié, si comme il est advis à elle qui parle, le fery de sa *palme* en la poitrine. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 264). ...ilz furent eulz deux bien le quart d'une heure, ledit Baudet touzjours soy efforçant d'entrer ès jambes d'elle qui parle pour la charnelment congnoistre et batant et freant de la *pamme* et des poins elle qui parle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 511). ...lequel ne respondi rien et se frappa de sa *paume* ou front, et à tant se parti hastivement. (BAYE, I, 1400-1410, 5). Ou creux de sa *paume* buvoit (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 204). Mes bien voy que il ne plaist plus A Dieu qu'i soient en ce royaume ; Fault qu'i soyent de leurs abus Pugniz et chacez sans

heulme, A ung seul baston en leur *paulme*, En definent piteusement Sans james retenir la baulme, Qu'i l'on tenu trop longuement. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 580). ...la partie domestique de la main c'est a scavoira la *paulme* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, III, 9).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- *Aussi que pleine paume.* "Comme sur le plat de la main" (Éd.) : ...quant on applique en ce point le col de la fiole [chauffée à vide] à l'yaue froide en la boutant dedans aussi que plaine *palme*, l'air devant ainsy rarefiez pour la froidure dessusdite de l'yaue se retrait au contraire et se condense en occupant mendre lieu que devant ; et pour ce voit on lors que l'yaue monte amont tres radement contre le droit de sa propre nature, pour remplir le lieu qui autrement tout vuïs demourroit se nature n'y trouvoit cest remede. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 222).

- *Avoir qqc. en paume.* "Avoir qqc. dans le creux de la main" : Item, a mes povres clergons [deux très vieux chanoines de Notre-Dame], Ausquelz mes tiltres resigné - Beaux enffans et droiz comme joncs Les voyant m'en dessaisiné-, Sans recevoir leur assigné, Seul comme qui l'aroit en *paulme*, A ung certain jour consigné, Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 106).

- *Fourrer la paume.* V. *fourrer* "Mettre de l'argent dans la main, donner de l'agent, graisser la patte" : Elle est allée faire labourer Sa mote pour mieulx reverdir, Ja mais ne s'en pourroit tenir, Quant ainsi sont atintelees, Qu'el ne soient tantost appellees De tous costez par my la ville. Et si n'auroient ne croix ne pille, El trouvent Martin ou Guillaume Qui souvent leur fourre la *paulme* (P. Juh. D.R., a.1488, 33).

- *Prester sa paume à qqn.* V. *prester*

- [Représentation] "Gravure en entaille représentant le dedans d'une main" : ...une bate d'or pour la pierre, où est la *palme*, et poise ladite bate, demy escu (Comptes roi René A., t.1, 1452, 292).

2. P. méton. "Main" : Lors la prent par le touppet de son atour, haussa la *paulme* pour ly donner une couple de soufflez, mais a cop se retint, aiant memoire des grans biens qu'elle lui avoit faiz, et qu'il en pourroit estre blasmez (LA SALE, J.S., 1456, 296).

- *Battement de paumes.* "Battement des mains (en signe d'affliction)" : ...les pleurs et cris, grans gemissemens et baptemens de *palmes* qui se faisoient en la chité... (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 114).

• *Battre les paumes* : ...si se batent leurs *paulmes* et sont tous desconfis. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 142).

Rem. *Trois fils rois* P., c.1454-1463, gloss.

- *Choir des paumes à terre.* "Mettre les mains à terre" : Et quant le chevalier se senty ainsi ataint, il fut contraint de choir des *palmes* a terre. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 376).

- *Donner de ses paumes.* "Donner des coups"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

B. - MES. "Mesure de longueur (égale à la largeur - ou la longueur - de la main, un peu plus de 20 cm)" : Tafforesse est un vaisseau de mer qui va a vingt ou a trente advirons et porte de XVI a XX chevaulx. Et a le dit vaisseau une grant porte en la poupe et ne lui fault que deux ou troys *paulmes* d'eau. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 435). Et Gieffroy le fiert de l'espee sur l'espaule, car il ne pot actaindre sur la teste, et lui trenche les mailles du jaserant, et lui entra bien plaine *paulme* en la char. Et le sang lui raye tout aval, tant qu'il ot le costé tout rouge jusques au talon. (ARRAS, c.1392-1393, 264). ...les sieges et bancs et porches

de la Chambre du Parlement estoient vielx, derompus (...) et trop bas d'environ pleine *paume* ou demi piet (BAYE, I, 1400-1410, 155). ...il lui emporta de son escu une grande *paulme*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 132). Pour deux *paumes* et demy de drap vert pour couvrir une targuette (Comptes roi René A., t.1, 1476, 30). À Francisco Laurens, faiseur d'ymaiges, le XIXe dudit moys d'aoust, huit *paulmes* de veloux, pour faire bort à la robe d'escarlate, que le roy a donné à sa fille pour le jour de ses nopces (Comptes roi René A., t.1, 1477, 233). À messire Jehan, l'astrologien, dix-huit *paulmes* de gris pour faire manteau et chaperon à la romanesque, à raison de XI fo la canne, vallent, XXIII fo I go. (Roi René vie L., 1478, 378). ...car lui seul porta un boeuf tout vif sur ses espaulles l'espace d'une stade, qui contient cent XXV pas et chacun pas V piez et chacun pié III *palmes* et chacune *palme* IIII doit de main commune (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. ...

- [Au masc.] : ...l'ausne d'Yppre qui est mendre un *paume* que l'ausne de Wervy (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1392, 515).

C. - JEUX "Jeu où l'on se renvoie une balle l'un à l'autre (primitivement avec la paume de la main)" : ...science de Rethorique Ressemble a la *paume* publique (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 130).

- *Jouer à la paume* : Jehan le Noble, mercier, lequel a baillé au Roy par pluseurs foiz esteufs à jouer à la *paume*, pour don fait à lui par ledit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 115). ...il entra en l'ostel de maistre Regnaut de Molins, chamberier en l'eglise de Chartres, ouquel hostel il avoit esté plusieurs fois et joué à la *palme* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 217). Item congneut que, IIJ mois a ou environ, il estant en la ville de Moncy le Chastel et regardant le jeu de la paume, ainsi comme par un compaignon qui jouoit à la *paume* lui ot esté baillié à garder sa robe et bourse, il, tempté de l'ennemi, mal print en la bourse dudit compaignon IIJ frans en or qui y estoient (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 484). Se il jouast à la pelote [var. à la *paume*]... (Ponthus Sidoine C., c.1400, 15). À mondit seigneur le comte de Charroloys, pour jouer aux quilles et à la *paulme* avec et en la compaignie de monseigneur de Guienne et autres, à plusieurs foiz 6 frans 15 solz tournois (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 197). Et à celle heure il jouoit à la *palme* en la court d'une hostellerie où estoit l'ensaigne Saint Martin. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 298). Auquel lieu et jour, ledit Barraut, suppliant, avoit fait partie à jouer à la *paulme*, lui tout seul, contre ung nommé Micheau Thipheneau, dudit lieu, et Guion Bordier, frère dudit Jehan Bordier ; et estoit l'emprinsse telle que ledit Barraut, suppliant, jouoit à l'encontre des autres deux, chacune allée pour ung cartier de chevreau. Et advint que ledit Barraut, suppliant, perdit deux emprinses, entre lesquelles ilz furent en debat d'une chasse que ledit suppliant avoit jouée (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 210). ...et a la *paulme* jouer [l'abbé] ne trouvoit moynne, chevalier, escuyer ne bourgeois quant estoit a son privé qui avenist a lui. (LA SALE, J.S., 1456, 244). ...venu en aage, se delecta en joust, en luyte, en escremie, en chasse de bestes et d'oyseaulx et joua tresbien a la *paulme* (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 377).

- *Jeu de paume* : Et respondu lui fut que il avoit eu oudit hostel des Corneilles beau jeu de *paulme*, et que il y en avoit eu un qui avoit perdu huit ou neuf sols, et que tout avoit païé au souper. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 412). A Thomas Rave, plâtrier (...) pour avoir mis deux aes sur la librairie pour deffendre du jeu de *palme*

(Comptes Archev. Rouen J., 1440, 210). ...après le jeu de *paulme*, nous allâmes soupper en l'ostel d'un tavernier (C.N.N., c.1456-1467, 412).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

. P. méton. "Lieu où l'on joue à la paume" : ...lesquieulx [objets] le landemain il mist en gaiges au jeu de *paulme* pour VIII s. parisis que lui presta et baillia Perrin Lalement dit de La Fontaine, prisonnier detenu ou Chastellet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 419). À Pierre Michel, fustier, le Xe dudit moys [d'avril], sur l'ouvrage d'une gallerie que le roy fait faire à sa bastide d'Aix, qui regarde sur le jeu de *paulme*, XV fo. (Roi René vie L., 1478, 381). [R. M.]

PAUMÉ, adj. (paumé)

[GD : *paumer*³ (*paumé*) ; FEW VII, 509 : *palma*¹]

"Dont les épois sont rangés en forme de paume de la main" : Et aussi leurs testes [des cerfs] sont de diverses fourmes, l'une est apelee teste bien nee, bien chevillee et bien tronchee ou bien *paumee* et bien rengiee (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60). Il [le rangier] a la teste *paumee* dessus de tres longue et diverse paumeüre, quar il a toute la chevilleüre de la paumeüre darriere, ainsi come le cerf a devant, fors que les antoilliers devant, les quieulx sont *paumez* aussi, quar il n'a point les antoilliers aguz devant, comme a un cerf. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 66). [Autres ex. p.67 et 153] C'est ung cerf de dix [et] huit corps, Une haulte teste *paumee* (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 36). [R. M.]

PAUMÉE, subst. fém. (paumée)

[T-L : *paumee*¹/*paumee*² ; GD : *paumee* ; FEW VII, 509a : *palma*¹ ; TLF XII, 1207b : *paume* (*paumée*)]

I. - [Par relation analogique avec la paume de la main]

A. - "Sommet de la tête du daim, formé à la façon d'une paume de main ; empaumure" (synon. *paumure*) : Dains sont greigneurs les unz que les autres, mes celui qui a la plus haute teste et la plus longue *paumee* et la plus large, c'est celui qui est tenu le greigneur dain. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 66).

Rem. On relève aussi *paumé* ou *teste paumee*, cf. GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, Glossaire (du cerf, du renne, du daim).

B. - "(Dans un moulin, garniture métallique, ferrure)"

Rem. Doc. 1388. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 781.

II. - [Par relation métonymique avec la paume de la main]

A. - "Coup avec la paume de la main" : ... et la dame loee Le fery de son poing une tres grant *paumee* (Tristan Nant. S., c.1350, 596). Et donna Yvorin une telle *paumee* Que le sanc de son nez en coert a le volee. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 720).

Rem. *Galien Rethoré K.K.*, c.1450, gloss. (*palmee*).

B. - "Ce que la main peut contenir ; en partic. ce que l'on présente, ce que l'on offre" : Li rois Artus mies ne baille Ses *paumées* et ses bienfais As chevaliers telz et si fais Que je vous voy (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 123). Au doit luy [au roi] a moustré sa femme, En disant que oncques, par s'ame, Plus grant ennemi ne senti. Mais elle l'en a desmenti ; Il lui donna une *paumée*. La femme ne fu pas pasmée, Ains s'escria a haulte voix : ... (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 763). [*vir ferit illam Juxta maxillam*]

C. - "Poignée de main en signe d'accord lors d'une vente ; p. méton. enchères" : Item, rechiut pour les *paumees* des maletottes [...] qui monterent plus que li despens c'on fist, 31 lb. 14 d. (Comptes Mons P., t.1, 1330, 238). ... sour chou, requist as eschevins qu'il y vaussent assir recrois et *paumée* et faire crier à le halle que... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1335, 237). ... Jehans Hongnart (...) a donné à loial cense, par assentement des eschevins, en plaine halle et par cris, recrois et *paumée* sollempnelment fait et ordené par les dis eschevins en leur halle, à Jehan L'Estienart, comme au plus offrant et daerrain venant, 5 coupes de terre ahanaule ou environ (Vie urbaine Douai E., t.4, 1354, 358). Item. Que celi Office de Recepte, en temps deu, sera crié et baillé à ferme, à deux personnes exercer, à descrois et à *palmees* (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 133). De Gherard Claus et ses compaignons, fermiers du tonlieu de Tenremonde, les deux molins à vent estans en ladite ville, que l'en souloit baillier à ferme avec ledit tonlieu, reservez à monseigneur, lesquelx sont bailliés en la partie ensuivant cy apres avec les autres molins de monseigneur audit lieu, lequel tonlieu lesdiz fermiers ont prins à ferme trois ans commençans à la Saint Jehan CCCC et quatorze, le premier an par dessus 225 livres parisiz pour les *palmees* pour 1425 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 27). [R. M.]

PAUMELIER, subst. masc. (paumelier)

[GD : *paumelier* ; FEW VII, 508b : *palma*¹]

"Férule (*ferula communis*)" : Ferula (...) pamelle ou une herbe de quoy l'en la fet. Ferularium uel feruletum : *parmelier* (Aalma R., c.1380, 140). *Paumelier* l. (...) ferula (...). Item ferula est une herbe de quoy on fait le *paumelier*. (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 81). [R. M.]

PAUMELLE, subst. fém. (paumelle¹)

[T-L : *paumele* ; GD : *paumele*³ ; FEW VII, 508a : *palma*¹ ; TLF XII, 1208a : *paumelle*¹]

A. - "Ridelle" : ...que icellui Merigot, prisonnier, soit trainé sur une claye, comme gentilhomme, et, en après, assis en hault sur un haiz mis au travers des *paumeles* d'une charrete (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208).

B. - "Ferrure pivotant sur un gond permettant d'ouvrir une porte" : A Jehan Caumel, serrurier (...) pour l'uis du retrait avec II esquierres pour tenir la cheminée avec la maison, avec II aultres esquierres pour tenir l'apentis et la librarie en liésion, une virole pour l'espy de la tour (...) pour II *paumelles* doubles (...) pour VIII couples a *paumelle* pour le banc de la gallerie (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 216). ...achapt fait de maistre Jehan Platel et de son frère, de plusieurs *paulmeles*, gouses, claveaulx et autres grosses ferramentes pousées à la plus grant partie des portes de l'ostel dudit seigneur, à raison d'ung gros la livre, en nombre octante deux livres, que valent à ladite raison six florins et dix gros (Comptes roi René A., t.1, 1457, 58). [R. M.]

PAUMELLE, subst. fém. (paumelle²)

[*FEW VII, 515a : *palma*² (?) (?) ; TLF XII, 1208a : *paumelle*²]

"Orge de printemps" : Ferula (...) *pamelle* ou une herbe de quoy l'en la fet. Ferularium uel feruletum : *parmelier* (Aalma R., c.1380, 140).

Rem. Ou faut-il rattacher ce mot à *palma*¹, comme *paumelier* ? TLF : lat. *palmula*.

V. aussi *paumelier* [R. M.]

PAUMEMENT, subst. masc. (paument)

[T-L : *paument* ; GD : *paument* ; FEW VII, 509b : *palma*¹]

"Fait de recevoir l'hostie"

REM. Doc. 1396 ds GD VI, 46c. [R. M.]

PAUMER, verbe (paumer)

[GD : *paumer*³ ; FEW VII, 509 : *palma*¹]

I. - Empl. trans. "Saisir (de la paume), brandir" : Et adonc yssi l'espagnol, embastonné comme dit est. Et avoit sur son bacinet jetté un cuevrechief qui couvroit sa visière, laquelle estoit demie levée. Et quand il fut yssu, ung de ses gens osta ledit cuevrechief. Si commencèrent viguerusement à marcher l'un contre l'autre, leurs lances *palmant*. Et tousjours avoit, ledit espagnol, et eut durant ceste besongne, la arsière levée. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 142).

- [De la hache] À *pied paumé*. "Dont l'extrémité est saisie de la paume" : Item, ilz ont et doivent avoir toutes les branches que ilz pourront couper de terre à une hache de quatre piés et demi de manche, à pié *paulmé*, la teste franche, soient vertes ou sesches, hors les essars, excepté des arbres fruit portans devant nommés, pourveu toutesvoies que en ce faisant ilz ne deshounourent aucunement l'arbre. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 329). Item, toutez les branchez qu'ilz pourront couper de terre à une hache de IIII piés et demi de manche, à pié *paulmé*, la teste de leur congnie franche, soient vertez ou sechez, hors essars, excepté les arbres dessus réservés, pourveu touteffois que en ce faisant ilz ne deshounourent aucunement l'arbre. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 335).

- P. ext. "Frapper (?)": LA FILLE. D'angoisse et detresse *paumee* [Ou est-ce *paumer*, *pasmer* ?], Malheuree, Feray je telle destinee De faire honte a mon lignaige ? [Éd. : "frappée fortement avec la paume de la main"] (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 21).

II. - Empl. pronom. "Se frapper de la main" : Trestous se sont *paulmé* faisant grant plorison [Ou est-ce *paumer*, *pasmer* ?] (Tristan Nant. S., c.1350, 166). [R. M.]

PAUMET, subst. masc. (paumet)

[GD : *paumet*²]

"(Étoffe pour doublures) (?)"

REM. Doc. 1406 (Tournai) ds GD VI, 47a. Faut-il rattacher à FEW VII, 509a, 511b : *palma*¹ (à partir de l'idée de mesure de longueur) ? [R. M.]

PAUMETER, verbe (paumeter)

[GD : *paumeter* ; FEW VII, 509a : *palma*¹]

"Manier en prenant dans les paumes de la main" (synon. *paumoyer*¹) : Quant Doolin ouýt le roy, il esroillit les yeulx moult fort et s'en ala prendre la pierre en la *palmetant* à deux mains comme une pomme (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 114).

Rem. Autre attestation du même texte ds GD VI, 47a-b, au sens de "tomber sur les mains" (*des genous et des mains a terre paumeter*). [R. M.]

PAUMETON, subst. masc. (paumeton)

[T-L : *paumeton* ; GD : *paumeton* ; DÉCT : paumeton ; FEW VII, 509a : *palma*¹]

(*Aller, choir...*) à *paumetons*. "Sur les mains" : ... mais le pont crolloit si fort qu'il ne s'i pouoit tenir en estant, ains ala a *paumetons* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 73).

REM. Doc. 1397 ds GD VI, 47b. [R. M.]

PAUMIER, subst. masc. (paumier)

[T-L : *paumier*² ; GD : *paumier*² ; FEW VII, 515a : *palma*²]

A. - "Pèlerin (primitivement, qui rapporte des palmes de Terre sainte)" : En estat de *paumier* prendray un vestement : J'ay si fait apoter tout mon estorement (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 349). A guise de *paumier* mont bien s'atapinna, L'eschierpe et le bourdon aveucquez lui porta. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 378). [Autres ex. p.435, 808 et 859] Là leur dist ly rois Droguez comme il volt exploitier, Comment il fu en l'ost à guise de *paumier* (Hugues Capet L., c.1358, 125). D'argent monnoié n'ay je point, *Paumier* amis ; mais cest anel Te doing qui est et bon et bel (Mir. Amis, c.1365, 5). J'ay trop grant desir d'aler, certes, Com *paumier* en Jerusalem (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 274).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr. ds T-L VII, 501-504. *Flor. Octav. L.*, t.1, c.1356, 10870 ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors.*, a.1400 (503, 1.42)... Comme nom propre, cf. p. ex. *Chartes Abb. St-Magl. T.F.*, t.3, 178, 185, 610, 657, *Chancell. Henri VI L.*, t.1, 1423-1426, 169, 307, 308 ; *Guill. Orange T.H.G.*, p.1450, gloss. ...

B. - P. ext. "Membre d'une confrérie ou fabrique d'église"

Rem. Doc.1396 ds GD VI, 47c (*et a la confrairie d'icelle [eglise] de laquelle il estoit confrere et paulmier*).

V. aussi *palmier* [R. M.]

PAUMOLE, subst. fém. (paumole)

[T-L (renvoi) : paumole ; GD : *paumole* ; FEW VII, 517a : *palmula*]

"Orge de printemps, paumelle ; grain de cette orge" : ...quatre pannauls de *pamolle* (Comptes roi René A., t.1, 1478, 102).

Rem. Doc. 1317 (*pasmole*) ds GD VI, 48b ; doc. 1495 (Bourbonnais) ds GD V, 685b, s.v. *pafinole* : mot fantôme, lire *pasmole*. Cf. TLF XII, 1208a, s.v. *paumelle*². [R. M.]

PAUMOYER, verbe (paumoyer¹)

[T-L : *paumoier* ; GD : *paumoier* ; FEW VII, 510a : *palma*¹ ; TLF XII, 1209a : *paumoyer*]

I. - "Tenir dans (la paume de) la main"

A. - [Une arme, un bâton...] "Manier, brandir" : Qui adont veist lui *paumoyer* sa lance (...) ! (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 130). [Autre occurrence p. 352] Son bourdon *palmioit* qui estoit de prunier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 310). Il unpungne sa haiche (...) Et pour ferir Lion forment la *palmioait*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 596). Tint une grosse lance que moult belz *palmioait*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 620). Elle vint a l'espee qui gist ou sablonnier, A Tristan la presente et lui fist *pamoier* ; Mais sy tost qu'i la tint, la lest cheir arrier ; Tous ly membre lui faillent (Tristan Nant. S., c.1350, 31). Qui veist chevaliers les lances *paumoier* (...) ! (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 71). [Autre occurrence p. 74] Mais l'escu du sanglier fu si durs qu'il convint, par la force du sengler, le conte verser a genoulx. Et Remondin vint courant, et *palmie* l'espie, et cuide ferir le sengler entre les quatre membres, car le senglier estoit enversé du coup que le conte lui avoit donné, et l'actaint Remondin du taillant de l'espie sur la soye du doz. (ARRAS, c.1392-1393, 22). A deux mains *pamoie* une houle (Pastor. B., c.1422-1425, 209). Après lequel cry dessusdit, Maillotin de Bours, qui estoit appellant, commença à marcher tout premier, et après messire Hector vint contre lui, chascun d'eux *paumoiant* leurs lances gentement. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 438).

... sa guisarme en sa main *paumoiant* (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 88). ... il eut mieulx sceu (...) *palmoyer* une lance (...) que garder les brebis. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 242). Quant le jayant appercheu Gerart venir vers luy, de la grant joye qu'il eult se venoit tout poursaillant. Il ne prisoit Gerart tant ne quant. Il vint *pasmoiant* sa machue. Moulit fierement se regarderent. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 110). ... et marcha fierement et de grant couraige, *pamoyant* sa hache (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 160).

Rem. *Hugues Capet* Lab., c.1358, v.137 ; JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, *Traité du sacre*, 3/33 ; Pastor. B., c.1422-1425 ; *Pastor. B.*, c.1422-1425, 6788 ; *Percef. I, R.*, c.1450 [c.1340], gloss. ... *Flor. Octav. L.*, t.1, c.1356, var. du vers 7920 : *pramia* ; l. *parmia* et rattacher à ce verbe ? Cf. T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 56, 1992, 643.

- Empl. abs. : Qui a doulx main li vist estandre et *palmier*, Coper teste, espaulle, bras et hennepier... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 490).

B. - [Un aliment] "Manier, pétrir, broyer" : Et puis aler laver les tourteaulx (...). Et apres l'en peut tout ensemble despecier et *paumaier* en eaue bien courant (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 272). ... mettez vostre beurre salé en eau fresche, et le pestrissiez et *paumoyez* dedens (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 280). Monder orge ou fourment pour faire froumentee. Il couvient eau treschaude, et mettre le fourment ou orge dedens icelle eaue chaude et laver et *paulmoyer* tresbien et longuement (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 283).

II. - "Mettre aux enchères"

Rem. Cf. : ... et comme sour ce li dis maires eust ycelles parties de rentes fait *palmier* par vendaige pour covrir a recours (Doc. 1427. In : J. Monfrin, *Trav. Ling. littér.* 8, 1970, 212).V. *paumee* II C. [R. M.]

PAUMOYER, verbe (paumoyer²)

[*FEW VII, 515a : *palma*²]

"Faire le pèlerin" : L'avanture li contait, rien n'ait fait defaillie. Premier de Florantine, come elle fuit ravie, Et après de Lion a la chiere herdie, Comment il vint *palmier* en la salle votie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 365).

REM. Sur *paumier* "pèlerin (celui qui rapporte des palmes de la Terre sainte)", cf. T-L VII, 501 : *paumier*². [R. M.]

PAUMURE, subst. fém. (paumure)

[T-L : *paumëure* ; GDC : *paumure* ; FEW VII, 509a : *palma*¹ ; TLF XII, 1209a : *paumure*]

"Empaumure"

- [Du cerf] : .. et les autres chevilleüres ou cors, et ceuls du bout de la teste s'apellent espois. Et quant il est de deux, il s'apelle fourchié, et, quant il est de trois ou de quatre, il s'apelle troncheüre, et, quant il est de cinq ou de plus, il s'apelle *paumeüre* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 61). [Autre occurrence p.158]

- [Du renne] : Il [le rangier] a la teste paumee dessus de tres longue et diverse *paumeüre* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 66).

- [Du daim] : Dain est une beste diverse (...). Sa teste est paumee de longue *paumeüre* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 67). [R. M.]

PAUPIER, subst. masc. (paupier)

[T-L : *paupiere* ; FEW VII, 519a : *palpebra*]

"Paupière" : Et fait à savoir qu'il en a biaucop des membres, comme la front, les orailles, les yeulx, les *paupiers*, les cilles, les surcilles, le nase, les narines (Man. lang. G., 1396, 46).

REM. AND, s.v. *paupere*. [H. G.]

PAUPIERE, subst. fém. (paupière)

[T-L : *paupiere* ; GDC : *palpiere* ; FEW VII, 519a : *palpebra* ; TLF XII, 1209b : *paupière*]

"Paupière" : Quant aucun a dyarrie, [ou] a pris aucune medecine, se en dormant le blanc des yeux est apparent et les *paupieres* renversees, c'est tres malvaiz signe et mortel. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95). [Le géant Polyphème] Un seul oeil ha emmi le front, Grant et gros, orrible et parfont ; Com(me) feu rouge e[s]t soubz la *paupiere* ; Ha plus dou tour d'une paviere. (MACH., Voir, 1364, 620). J'ay pieça les yeulx chacieulx Et si ay les *paupieres* rouges. (B. veoir, p.1480, 14).

- *Lever la paupiere*. "Lever les yeux" : Je cuyday lever la *paupiere* Pour regarder quelle baniere C'estoit qui reluysoit d'amont, Mais je feuz frappé par le front Mieulx q[u]un veau n'est d'une massue (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1034). [R. M.]

PAUSATION, subst. fém. (pausation)

[FEW VIII, 73b : *pausare*]

"Pause" : Se cantoit on a trait faisant *pausation* (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 186). [R. M.]

PAUSE, subst. fém. (pause)

[T-L : *pause* ; GDC : *pause* ; FEW VIII, 60b : *pausa* ; TLF XII, 1210b : *pause*]

A. - "Temps d'arrêt (en versification)" : Qui veult donc prononcier celles [les mesures] de cinq sillabes, il doit faire sa *pause* sur la seconde sillabe ou sur la tierce, et c'est tout un. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 74). Et pourroit on dire que ces parties comparees ainsy ensamble dont la ryme de .XII. est composee et les autres aussy sont semblables aux piez qui vont l'un après l'autre es mettres dessus diz. Toutesfois, la meilleur maniere de prononcier ceste ryme, c'est de faire sa *pause* dessus six et de finer sur .XII., et en celle de dix de faire *pause* sur .IIII. et de finer sur .X. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 75).

- MUS. "Silence" : Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire en ceste musique naturele serventois de Nostre Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le Prince du puys, et le recordoit par cuer, et ce recort estoit appellé en disant, après qu'ilz avoient chanté leur chançon devant le Prince, pour ce que neant plus que l'en pourroit proferer le chant de musique sanz la bouche ouvrir, neant plus pourroit l'en proferer ceste musique naturele sanz voix et sanz donner son et *pause* aux dictez qui faiz en sont. (DESCH., Art dictier R., 1392, 271).

B. - "Suspension momentanée d'une activité" : Et, après une longue *pause*, estant en ceste gracieuse contemplacion, dist de rechef : ... (C.N.N., c.1456-1467, 90). A ce ne mettons pas grant *pose*. Sus ! Maulevault, despouillons lay. Ne m'en chault, s'il est clerc ou lay, Car il y laira la robille. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 247). Oncque chant où il y a *pause* Ne denota bonne puissance [cont. grivois], Il n'est que chanter a plaisance En toutes joyeuses musiques. (P. moyne, a.1500, 48).

- "Temps pendant lequel l'activité s'arrête" : Mes souvent force pest le pré : Ce jour perdi et chils obtint, Qui contre nous

Orgoel soustint, Et les dames, qui bien ont cause De plorer une moult grant *pause*, Justice, Pité et Raison (FROISS., Pr. am. F., 1372-1373, 130).

- *Faire pause*. "Faire une pause, s'interrompre" : Se ce vient a passer un pas, La fault faire *pause* et estal (DESCH., M.M., c.1385-1403, 113). La conclusion de ceste journée Après ceste euvangile fist *pause* dame Abonde du Four, car il ne lui estoit possible de proceder en oultre a sa lecture pour le murmure des riseez que les filleresse firent lors toutes ensemble. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 88). LE MESSAGIER. Pour mieulx nostre emprise ordonner Et faire nostre cas a point, Messieurs, allez vous tous disner, Car *pause* faisons sur ce point; Mais, s'il vous plaist, n'arrestez point De revenir, d'amour entiere, Car au jour d'uy, de point en point, Acheverons nostre matiere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 513).

- *Sans faire pause*. "Sans s'arrêter" : Et bien est lasche Le juge qui trop tost se lasche Et avale sans ce qu'il masche, En jugeant des choses en tasche Sans faire *pause* Et entendre chascune clause Que on veult dire, et comme on se cause Des droiz des partis, et la cause (CHART., L. Dames, 1416, 273). Despeschez vous sans faire *pause*. (Sots Magn., a.1488, 209).

- *Sans autre pause*. "Sans délai, au plus vite" : ...mon plaisir seroit tresbien De l'avoir [Nathalie] pour femme et espouse, S'il luy plaisoit, sans aultre *pose*, Car je ne sçay femme ou pays Mieulx a mon grey et bon advis, Qu'elle seroit, se sa plaisance Estoit de faire l'acointance (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 172).

C. - "Suspension momentanée de l'action théâtrale, souvent accompagnée d'un intermède musical, intervenant notamment durant le déplacement d'un acteur ou à l'occasion d'un changement de situation" : ASTAROTH. Se tu ne mectz tes sacrapes ensemble, Tes saquemens gouffryneux, morfondus, Selon mon art et engin, il me semble Qu'a tous les deables nous sommes tous perdus. Qu'a malle hart soyez vous tous pendus ! (*Pause* de crys et hurler[ens]. Il frappe sur les deables.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 223). ABBÉ. Il fault que mon sommeil se passe Cependant que vous veillerez ; Puis, après, vous m'esveillerez Quant vous sçauvez qu'il sera temps. (*Pause* de menestrier, cepend[ant] qu'ilz se mectent tous a dormir ; puis vient l'official tout bellement voir s'ilz dorment.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 580). [Nombreux ex. ds ce texte]

- [Dans une indication scénique] : Ici fait un po de *pose* et vient a sa maison. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 264). Puis cherra tout a l'enverse et Glasidas le cuidera relever et y a *pause* de trompetes (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 180). ...et y a *pause* longue et puis dit... (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 183). *Pose* d'orgues, et vient devers la pucelle (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 291). Adont y a *pause* de tous instrumens, et viendront Saint Envertre et Saint Aignan sur les murs de la ville d'Orleans (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 451). Lors icy y a une petite *pose* de trompetes (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 548). ...et y a grant *pause* de instrumens et trompetes (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 593). *Pause*, cependant que Lucifer et ses gens chéent en enfer. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 19). *Pause*. Cy se depart Adam de Eve. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 49). *Pause*. Cy Dieu et ses anges s'en vont en paradis (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 73). Petite *pause* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 98). *Pause* en silete (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 272). *Pause*, durant laquelle Herode et ses gens s'en vont de Romme en leur lieu (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 348). Silete. *Pause* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 374). *Pose* pour s'abiller (Myst. st. Laur. S.W., 1499, 167). Ne parleras

point ? Dy le moy. (...) Il ne dit rien. *Pause* (Myst. st. Laur. S.W., 1499, 211).

- *Donner pause*. "Faire une pause, s'interrompre" : PREMIER. Sur ce, *pause* sera donnee, Car de digner trop on demeure. SECOND. Pour commencer l'après disnee, Chascun soit icy a une heure. (Icy finist la matinee du premier jour de ce present mistere) (LA VIGNE, S.M., 1496, 217). [R. M.]

PAUSEE, subst. fém. (pausée)

[T-L : *pausee/posee* ; GD : *pausee/posee* ; FEW VIII, 62a : *pausare*]

A. - "Pause, halte, arrêt" : Et [i]ci ferai (une) *pausee* [var. *posee*, *posee*]. Demain, se voules, revenez Et puis le remenant orrez. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 281).

Rem. MONSTRELET (éd. 1516, *pausee*) ds GD VI, 48c ; SAINT-GELAIS, *Enéide*, ds GD VI, 328a (*posee*).

- "Séjour" : Donc le lendemain il s'en partit et retourna vers le roy et devers son père qui temprement après vint à Hesdin aussi là prendre sa *posée*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 37).

B. - "Ce que l'on pose, maxime" : [var. Et retiens bien ceste *posee*] (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 58). [R. M.]

PAUSER, verbe (pauser)

[T-L : *pauser* ; GD : *pauser* ; FEW VIII, 61a : *pausare* ; TLF XII, 1211b : *pauser*]

Empl. pronom. réfl. "Se reposer" : À l'ostel alai au premier Pour moi *pauser* [var. *poser*, *penser* et /a /de herbergier] et herbegier. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 12642).

REM. Néologisme. [B. St.]

PAUTE, subst. fém. (paute)

[T-L : *paute*² ; GD : *paute*¹ ; FEW VII, 522a : **palta*]

"Fange" : Selon celle montaigne est assise Poutieres ; Par ethymologie puet l'om dire Paitieres, Quar en yver y a trop grant foison de *pautes*, De paluz et de boues. (Gir. Ross. H., c.1334, 124).

- Au fig. : Maiz il tourna la *peaulte* de sa desloialtuté comme traytre contre Dieu et sa sainte foy et s'en vint descendre a la Hogue de Saint Vast en Costentin, et se print a mectre le pays de Normendie a gast, ravissant tous les biens, comme larron et depopulateur de la chose publicque (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 384). [R. M.]

PAUTONERIE, subst. fém. (pautonerie)

[T-L : *pautonerie* ; GD : *pautonerie* ; FEW XVI, 616a : **palta*]

"Agissement de *pautonier*" : L'autre bataille est Male-bouche Qui n'aime que mauvais reprouche, Mesdit, Surdit, Maugréerie, Hastiveté, *Pautonerie* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 13).

REM. Ex. de GUILL. DIGULL. ms. (*postonnerie*) ds GD VI, 48c. [R. M.]

PAUTONIER, subst. masc. (pautonier)

[T-L : *pautonier* ; GD : *pautonier* ; FEW XVI, 616a : **palta*]

"Coquin, vaurien, scélérat" : ...En garçon ou en *pautenier* [var. *pautonniers*]. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 187). Un grant villain mal faconné, Ensourcillie et reboulé, Qui un baston de cornoullier Portoit et bien mal *pautonnier* Sembloit estre et mal pelerin, Ai encontre en mon chemin. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 159). Guerpissiez la loy deputaire De

Jeshucrist le *pautonnier* ; Après vostre mort, parsonnier De paradis trestuiz seroiz. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 230). ...Meseur (...) Le bien qu'Eür a fait despiece Et de Richece tolt l'amour ; Toute la substance et l'umour En trait hors le faulx *pautonnier* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 83). Ha, le grant Dieu ! quel *pautonnier* ! Il me trouble tout mon sabbat, Par le grant Dieu, se ne le bat Tout maintenant hors le mectray Et la jaingle ly abatrey. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 160). Je destaicheray prestement [le prisonnier], Et sy le menray rudement, Tout fin nu comm'un *patonnier*, Ou parfond du crot, sans oignier, La ou bien je le enfereray (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 87). Certes, bien je les forgerait [les clous], Tout de fin acier les feray, Ou l'on pourra bien estachier Jhesucrist, le faulx *patonier*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 103). Vous estes mieulx pris a la trappe Q[u]un regnart, ort viel *pautonnier*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 795). Ribaux *pautoniers* depuctayre Vous serés penduz ou brulés (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 58).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 11/342 ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ...

- Empl. adj. "Insolent, malfaisant" : ASTAROTH. (...) Et qui pis vault, pour se faire raser Et couronner prestre portant la haire, Il s'est volu de tous pointcs disposer D'aller trouver ce *pautonnyer* Hillaire Qui, tous les jours, deçoit le popullaire, Pour en la loy de ce faulx Jhesucrist Tous les humains incontinant actraire, Par la creance qu'il monstre par escript. (LA VIGNE, S.M., 1496, 224). [R. M.]

PAUTONIERE, subst. fém. (pautonière¹)

[T-L : *pautoniere* ; GD : *pautonniere* ; FEW XVI, 616a : **palta*]

"Bourse" : Rien ne set faire une des mains d'Avarice que rives Et *pautonnières* et saches, Que la penthecouste porter Et moi aus buissonnes grater. Elle me maine aus grans chemins Ou trespasans ou pelerins Ou grans seigneurs doivent passer Pour leur aumosne demander (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 303). Dyogenes si usoit de double vestement pour le froit et avoit une *pautonniere* ou une bourse pour... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 433). Et s'en emporteray le cuer A Maliste, m'amie chiére, Cy dedanz ceste *pautonniere* Maugré vous touz. (Mir. Berthe, c.1373, 181). Pour le mectre en ma *pautonnyere*, Luciffer, j'en sçay le moyen (LA VIGNE, S.M., 1496, 483).

Rem. Doc.1419 ds GD VI, 49c (*le suppliant prist en la bourse ou pautonniere de la femme d'icellui Nicolas un gros de France*). [R. M.]

PAUTONIERE, subst. fém. (pautonière²)

[T-L : *pautoniere* ; GD : *pautonier (pautoniere)* ; FEW XVI, 616a : **palta*]

"Garce, putain" : PREMIER DYABLE. Dy moy, as tu bien entrepris, Belial, ceste *pautonniere* ? (Mir. mère pape, c.1355, 382). [R. M.]

PAUVRAILLE, subst. fém. (pauvraille)

[T-L : *povraille*]

"Les pauvres gens" : ...le corps fu porté à l'eglise seinte Clement dehors la barre du temple, et ceux de l'esglise le mistrent hors, issint qe femmes et cheitif *poveraille* pristrent le corps nue (Chron. London A., c.1350, 52). [D. L.]

PAUVRE, adj. (pauvre)

[T-L : *povre* ; GDC : *povre* ; DÉCT : povre ; FEW VIII, 56a : *pauper* ; TLF XII, 1211b : *pauvre*]

A. - "Dénué de biens" (anton. *riche*)

1. [D'une pers.] "Dénué de biens, qui vit dans la pauvreté, qui manque du nécessaire" : ...pour bonté a m'ame acquerre, Vueil laissier mon lieu et ma terre Et *povre* pour Dieu devenir. (Mir. st J. Cris., c.1344, 262). *Povre* vueil estre et mandiant Desoresmais pour paradis Acquerre. (Mir. st J. Cris., c.1344, 262). Et si l'omme est *poure* et la medicine chiere, c'est trop fort si lui meistes ne soit [si] curtois q'il le voille garrir sanz plus prendre de soen (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 7). LE PREMIER POVRE. (...) De povreté le corps me font. *Povre* suis je, ce n'est pas doubte (Mir. femme, 1368, 221). Et a celui qui est *povre* ou diminué en pecunes pour la communauté, l'en ly fait dons utiles. (ORESME, E.A., c.1370, 450). La firent mainte veofe dame Et mainte *poevre* enfant orphanin. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 55). Dit aussi qu'elle est *povre* femme seulle, desnüée de sondit mary, laquelle l'espousa en la ville d'Avignon, IIIJ ans a passé et plus, non sachant les usages de la ville de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). ...ilz ont veu ledit prisonnier, qui est un très-*povre* varlet gaigne-pain, querant sa vie pour Dieu à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 276). ...il vit et ouy un homme qui se fait appeller et nomme Jehan Le Porchier, lequel estoit en icelle rue, en habit d'ermite, criant assez hault les paroles qui ensuient : Au *povre* Crist hermite, pour Dieu ! (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 311). ...et puis [Mélusine] fist faire le bourc et la tour de Saint Messent, et fist commencer l'abbaye, et faisoit moult de bien a *povre* gent. (ARRAS, c.1392-1393, 78). Et, se vous veez un bon homme d'armes qui soit *povres* et en petit estat de vesture ou de monteure, donnez lui du vostre selon ce que vous sentirez vostre aisement et selon ce qu'il sera de value. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Prenez sur eulx [ceux que vous avez conquis] vostre droit, sans eulx taillier outre raison, ne alever coutumes inraisonnables, car, se peuple est *povre*, le seigneur est mendiz, et, se besoing lui orisoit de guerre ou d'autre neccessité, il ne se sauroit de quoy aidier, dont il pourroit cheoir en grant servitude, et n'en seroit ja plaint ne d'estrangiers ne de privez. (ARRAS, c.1392-1393, 86). Or povez sentir en quel estat estoient *povres* gens qui n'avoient ne pain, ne vin, n'argent, ne busche, et qui avoient *povre* mestier et foison d'enfans. (BAYE, I, 1400-1410, 213). Or pert il bien que tes jugemens ne sont pas pareilz a ceulz des hommes, car qui fut oncques en ce monde plus *povre* que toy, quant il te plot naistre en un *povre* estable commune en lieu destourné entre bestes mues en temps d'iver, envelopé en *povres* drapelléz (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222). ...si *povre* que tu n'avoies pas un petit oreillier a reposer ton navré digne chief. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222). ...le serve bien et loyaument, soit en prosperité ou en dure fortune, *povre* ou riche, en quelque estat qu'il soit (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 84). ...à cause de certain lays de XIIm frans laissez en testament par ledit feu roy Charles à ses *povres* officiers et serviteurs. (FAUQ., II, 1421-1430, 82). ...pour le relievement du *povre* peuple de ce royaume, qui tant a souffert et seuffre de misere et povreté (FAUQ., II, 1421-1430, 96). ...quand vint a besoignier et espouser, il [le curé] print le vieil homme riche et la jeune fille *povre* et les joignit par l'aneau du moustier ensemble. D'autre costé aussi il print le jeune homme *povre* et l'espousa a la vieille femme riche (C.N.N., c.1456-1467, 339). Nostre Dame ! dit l'espousé, si je la puis recouvrer, je l'ayme trop mieulx que vous, quelque *povre* qu'elle soit (C.N.N., c.1456-1467, 342). Lequel cordelier lui dist qu'ilz seroient bien

emploiez aux *pauvres* enfans novices de leur maison ; et autant lui en dist ledit confesseur augustin des enfans de leur maison. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 365). En ce temps fut faite justice et grande execucion audit lieu de Paris de plusieurs *povres* et indigentes creatures, comme de larrons, sacrileges, pipeurs et crocheteurs. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 3). Et oudit temps, par la justice ordinaire de Paris, furent prins plusieurs *povres* creatures, larrons, crocheteurs et autres malfaicteurs, qui pour lesdiz cas furent les aucuns pendus et estranglez, et les autres batus au cul de la charette par les carrefours de ladict ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 156). *POVRE*. (...) Hellas, je n'ay pille ne crois ; De pis en pis en dueil je crois, Car je suis *povre*, miserable, Nud et despris ; l'un de voz trois Au jour d'uy me soit secourable ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 545). ...Mons. le grant maistre, ainsi que dernièrement vous ay escript, je vous prie que, le plus diligemment que pourrés, vous faictez departir tout mon [arriere]-bam, ensemble tous les frans archiers, et que y mettez telle ordre et provision qu'ilz s'en puissent aller au moins des charge et foule du *povre* peuple que faire se pourra (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 215). Item, et affin que, par la simplesse desditz *povres* laboureurs, la vérité de telz cas, s'ilz adviennent, ne demeure à estre congneue, lesditz lieutenans avec ledit prevost ou ses commis chevaucheront par le plat pays es marches où lesditz gens de guerre seront logez (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 342).

- *Povre homme* : ...en passant par la ville de Drancy, prez dudit Aulnoy, cogneust en soy qu'il estoit un *povres* homs et ne pourroit paier ledit cheval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 221). ...il qui parle estoit au Lendit, en la compoingnie d'autres *povres* hommes mendiens et querans leurs vies pour Dieu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 452). ...sondit feu mary estoit très-*povres* homs, qui gaignoit pou et ouvroit enuiz, et ne lui faisoit aucun bien (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 61). Tous lesquieulx, veu l'estat et personne dudit prisonnier, qui est *povres* homs par samblant (...) qu'il n'est pas vraysamblable un tel *povre* varlet estre si riches comme d'avoir presté XX frans à telz gens, dont il n'a aucune cognoissance ou accountance (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 396). LA FEMME [au juif]. (...) Bien sçay qu'il [le chrétien] n'a denier ne maille Ne marchandise qui le vaille. (...) Le *povre* homme gaigne sa vie A grant peine. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 109). Quelque denier ou quelque maille Ou quelque bon loppin de pain Au *povrè* homs qui meurt de fain. (Sots gard., a.1488, 102).

- "Modeste, humble" : Helas ! Je [Mélusine] en souloye [de cette douce contrée] estre dame clamee, et m'y souloit on faire et acomplir tout quanque je commandoye. Or n'en seray je pas sans plus *povre* chamberiere. (ARRAS, c.1392-1393, 259).

- Empl. subst. : Mon royaume vueil departir Aux *povres* (Mir. femme roy Port., c.1342, 202). ...Ains estoit au *povre* et au riche Douce et courtoyse. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 156). Et l'amistié de ceuls qui sont aucunement contraires semble estre faite meïsmement pour proffit ou utilité, si comme le *povre* aime le riche, et l'ignorant le sachant. (ORESME, E.A., c.1370, 431). Il est amez de toute gent, Il donne au *povre*, il donne au riche, Du sien n'est point aver ne chiche (Mir. march. juif, c.1377, 173). ...une pestilence d'air (...) a couru et cuert puiz l'entrée de ce present moiz, telle que à peine puet l'en trouver *povre* ne riche, et par especial à Paris, qui ne se sente de ceste maladie (BAYE, I, 1400-1410, 89). Et des *povres* dont il dit que ilz sont beneuréz, est a entendre des *povres* d'esperit (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 27). ...et arrester, distribuer pour Dieu, et aumosner aux *povres* et es hospitalx tout le pain ouquel il y aura faulte notable de poix ou autrement. (FAUQ., II,

1421-1430, 15). ...et tout premiers repaistre les effamez, abraver ceulz qui ont soif, herbergier les *povres*, vestir les nuz, visiter les malades, racheter les prisonniers, ensevelir les mors. (LA SALE, J.S., 1456, 39). Et que ne guarissés vous ce *povre* ? (Pass. Auv., 1477, 160). Quelque denier, ou quelque maille. Ou quelque bon lopin de pain Au *povre* qui se meurt de fain (Sots gard., a.1488, 102). Cestui fist aussi ung livre intitulé le Tresor des *povres*, qui est chose moult utile en medicine pour simples gens, jaçoit ce qu'il y a aucunes choses couchées, qui selon nostre loy ne sont à faire, mais il ne fait que reciter et est "de empericis". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 v°). SAINT MARTIN. De chanter ne veulx entreprendre Si le *povre* n'est revestu. ARCEDIACRE. Comment le voulez vous comprendre ? Icy n'a point de *povre* nu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 547).

2. [D'une chose, d'un lieu] "Qui a l'apparence de la pauvreté, dépourvu" : Retraire en mon *povre* habitacle M'en revois ja. (Mir. parr., 1356, 31). ...il (...) a desdaingniée L'orgueilleuse vie du monde Et vit (...) De *povre* vie aspre et cuisant (Mir. parr., 1356, 44). Mais je scé bien que du mengier Et du boire, je ne doubt pas, A il eu *povre* repas En ces set ans. (Mir. Theod., 1357, 114). Si fut menée la *povre* jeune fille a l'ostel du riche homme ; et pareillement la vieille riche fut menée en la *povre* maisonnette du jeune compaignon. (C.N.N., c.1456-1467, 339).

- [D'un métier, d'un fief...] "Qui rapporte peu" : Or povez sentir en quel estat estoient *povres* gens qui n'avoient ne pain, ne vin, n'argent, ne busche, et qui avoient *povre* mestier et foison d'enfans. (BAYE, I, 1400-1410, 213). ...à occasion de *povres* et petis fiefs ou arriere fiefs que tenoient en pluseurs païs (BAYE, I, 1400-1410, 332).

- *Homme de povvre estat. V. estat*

3. *Povre de*. "Démuni, dénué de (d'une chose concr. ou abstr.)" : LE MARI. Or sui je bien en touz endroiz *Povre* et nu de beneurté Et venuz a maleurté, Quant j'ay ma compaigne perdue. (Mir. Theod., 1357, 89). Je croy bien (...) Que vous estes *povre* d'avoir ; Au moins vous voy j'en petit point, Il me semble, quant n'avez point Que vestir, que c'est grant besoing. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 257). Et telle creature, quoy que elle habonde en biens mondains, est *povre* d'esperit et possedera le royaume des cieulx. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 27). Et certes vous estes bien *povres* De sen et si avés grant tort De ce que vous riés si fort Par ces misteres a oultrance (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 79).

B. - P. ext. "Misérable, qui inspire la pitié, malheureux"

1. [D'une pers., d'un aspect de la pers.] : Las ! sire, j'ai veu ma dame Bailler au bourrel en ses mains, Et il n'en fait ne plus ne mains Qu'il feroit d'une *povre* garce (Mir. marq. Gaudine, 1350, 161). LA DAME. (...) A fin que de moy, creature *Povre*, chetive et miserable, Chascun ait le cuer piteable Aucunement. (Mir. enf. ress., 1353, 45). LE MARI. (...) Comment sanz mort portera Mon *povre* cuer le dueil que j'ay ? (Mir. enf. ress., 1353, 58). ...lesquelz troys compaignons estoient arreztez au devant d'icelle femme, laquelle ilz avoient batue et encore batoyent quant il arriva sur eulx, ausquelz compaignons il qui parle dist ces paroles ou samblables : Vous faites mal et pechié de battre ceste *povre* fille, qui riens ne vous demande. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 146). Glorieux Pere Jhesucrist, je te regracie humblement de ce que tu n'as pas oublié moy qui suiz ta *povre* creature, ne ton *povre* peuple, qui a longtemps vescu cy dedens en grant doute et en grant misere. (ARRAS, c.1392-1393, 96). ...je vous fais heritier de mon royaulme. Mais, pour Dieu, preingne vous pitié de mon *povre* enfant, orpheline, desnuee de tout

conseil et confort, se vous lui failliez. (ARRAS, c.1392-1393, 141). ...elle est une *povre* creature mortele, fresle et pecharresse (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 29). O *povre* pecheur ou pecharresse, que as tu qui te complains par povreté ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222). Et quant le *povre* Saintré entend de Madame son tres crueulz congié, las ! ne pensa pas mains que de estre deshonoré (LA SALE, J.S., 1456, 9). ...[une médecine] effacera la grand douleur et le martire qui debrise et gaste la *povre* patiente. (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...la seule pensée [de son déplaisir] en son *povre* cueur remirée estoit assez et trop puissante de le mettre en desespoir (C.N.N., c.1456-1467, 254). Quand la *povre* pucelle se voit ainsi efforcée, et que la douceur de son langage ne luy portoit point de prouffit, leur dist... [Une jeune fille assaillie par quatre ribauds] (C.N.N., c.1456-1467, 552). Je te commande au nom Jhesus, Diable, laisse ce *povre* enfant ! (Pass. Auv., 1477, 159). Or suis je la *povre* meschante, Que n'ay plus chavance ne rente. (Pass. Auv., 1477, 182). Felons, ne vous pourrés lasser D'ainsi presser Mon *povre* enfant de voz marteaulx ? (Pass. Auv., 1477, 199). Hee, Dieu, qui consouler porra La *povre* mere de pitié vaine ? (Pass. Auv., 1477, 256). Embrasse moy, ma douce amie, Et baise la *povre* marie ! (Pass. Auv., 1477, 265). LA FEMME. Il [le juif] est bien loing de son payement. C'est ung *povre* sot radoté, Qui de tous pointz [est] rassotté E(s)t proprement ne scet qu'i quiert. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 116). S. NICOLAS [à Dieu]. (...) Le *povre* juif a eu fiance En moy et parfaicte creance, Et Sathan, pour me faire injure, A rendu le crestien parjure. Te plaise d'y remedier Et tellement le juif ayder Qu'il ait le royaulme des cieulx ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 135). MATHATIEL. Le *povre* malheureux [le chrétien] est mort Et voit on a l'oeil la fiance Et congnoissance de son tort, Sainct Nicolas, vraye esperance. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 143). MERE. J'ay de courroux le *povre* cueur transsi De peur que j'ay qu'elle me soit trop chiere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 178).

- [Du pécheur] : Dame, bien puissez vous venir, Quant a si *povre* creature Comme je suis, royne pure, Vous estes volue apparoir (Mir. enf. diable, c.1339, 18). ...Car a la perdicion tent De sa *povre* ame. (Mir. nonne, 1345, 316). Si veuillez, trespiteuse dame, Secourre ceste *povre* d'ame ; Car se par vous ne truis secours, Après mort en enfer le cours Aler m'estuet. (Mir. parr., 1356, 60).

- En apostrophe. [À l'adresse de soi-même] : Que doy je faire, *povre* dolente, Puis que j'ay perdu mon enfant ! (Pass. Auv., 1477, 130). J'ay trop estee vestue Jusques cy, la *povre* dolente [l. dolente] ! (Pass. Auv., 1477, 150). A lasse moy, *povre* dolente ! Hely nous veulhe consouler ! (Pass. Auv., 1477, 157).

- [En signe d'humilité] : Et moy, comme vostre très humble serviteur et *povre* parent, me suis retiré en voz pays pour y vivre et mourir, sans espargner ma vie ne mes biens où il vous plaira m'employer pour vous. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 348).

- [P. méton. du subst. qualifié] "Triste, pénible" : On ne scet a quoy se tenir Pour soubstenir Nostre *povre* vie mortelle. (Pass. Auv., 1477, 111).

- [P. métag. du subst. qualifié] : Dieu vertueux Et precieux, - veez cy *povre* contrefacture, Come ceulx qu'on met a torture. O beauté pure, Vostre figure - est alaidie. (Pass. Auv., 1477, 255).

- Empl. subst. : Glorieuse vierge pucelle, Ceste *povre* qui vous appelle Secourez a sa derrenière. (Mir. mère pape, c.1355, 397).

- En apostrophe. [À l'adresse de soi-même] : Las, *povre*, j'en pers ma couronne, Payent la somme Du fruit mauvaiz que tu mangis ! (Pass. Auv., 1477, 246).

- P. iron. : Pour refaire les yeulx abusez de ce *povre* martir, le bourgeois commenda qu'on le feist seoir a la table [L'homme ne supporte pas que son ami lui cache le visage de sa maîtresse] (C.N.N., c.1456-1467, 27). Le *povre* martir estant soubz le lit, a peu s'il s'osoit tirer de la, doubtant le retourner de son adversaire, ou, pour mieulx dire, son compaignon. [Surpris par l'arrivée du mari l'amant l'a fait se cacher sous le lit] (C.N.N., c.1456-1467, 52).

- "Pitoyable, ridicule" : Folz roy, or as tu failly a moy et a ton don, et t'es mis en adventure de demourer ceans a tousjours mais. *Povre* fol, n'es tu pas descendu de la lignie du roy Guion, qui fu filz Melusigne, ma seur, et je suis ta tante, et tu es si prez de mon lignaige, posé que je me voulzisse assentir a toy avoir, que l'eglise ne s'i voudroit pas accorder. (ARRAS, c.1392-1393, 305). ...le surplus qu'après ce ensuyt tout a son aise et loisir acheva, sans ce que le *povre* coux de la ruelle s'osast oncques monstrier, mais si grand paour avoit que a pou qu'il ne mouroit. [Un archer s'impose à une femme sous l'oeil du mari] (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...elle le prend a braz et baise et accole tant doucement qu'on ne pourroit plus, en luy priant pour Dieu qu'il ne soit point mal content. Et le *povre* cocquard dit que non est il [Une femme tente d'apaiser son mari après le mauvais tour qu'elle lui a joué] (C.N.N., c.1456-1467, 188).

2. [D'un animal] : ...le roy deut dire qu'il n'y eut dommage que du *povre* loup qui fut brullé, qui ne pavoit mais du meffait des aultres. [Il est tombé dans le piège tendu par le mari à l'amant] (C.N.N., c.1456-1467, 356).

3. [D'une chose] "Faible, misérable" : LA DAME. (...) Mais mon *povre* corps travaillié Avoie tant et estourmy, Qu'assez tost après m'endormy Ou baing, et l'enfant de mes mains M'eschappa. (Mir. enf. ress., 1353, 46). Hé ! mère Dieu, com le corps m'est Devenu *povre*, feible et las. (Mir. mère pape, c.1355, 390). E ! fontaine d'umilité, Qui la *povre* fragilité De moy avez tant confortée... (Mir. parr., 1356, 64). Celui qui plus deust avoir Par nature de moy pitié M'a en si grant ennemistié Qu'il conmande que je soie arse (...). Lasse ! n'est ce pas cruauté ? Si est, et *povre* feaulté (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 18). ...[elle] prie a monseigneur, pour Dieu ! que de sa grace il luy veille enseigner qu'elle doit faire pour garder ce *povre* devant de cheoir. (C.N.N., c.1456-1467, 39). Regardez que nous avons fait Pour vous resjouyr, en l'apporte [le cadeau]. Vostre cappacité en s'apporte [l. supporte ?] Nostre *povre* fragilité (Feste roys, c.1475-1500, 310).

4. [D'une situation] : ...Dieu scet s'il pensa au chemin a son *povre* fait : "Helas ! dit il. Or suis je homme deffait et deshonoré..." (C.N.N., c.1456-1467, 287).

C. - [D'une chose] "De peu d'importance, sans valeur, négligeable, mauvais" : ...et m'en a commandé a faire le traictié de l'ystoire qui cy après s'ensuit. Et je commenceray de cuer diligent, de mon *povre* sens et pover, en ay fait le mieulx que j'ay sceu. (ARRAS, c.1392-1393, 1). ...prince Jehan, filz du roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou et d'Auvergne, mon tres redoubté seigneur, le quel m'en a commandé a faire ce petit *povre* traictié [de la forteresse de Lusignan], selon les croniques que j'en ay eues (ARRAS, c.1392-1393, 308). ...au deable de l'omme s'il peut oncques trouver maniere de fournir une *povre* lance a celle qui ne demandoit aultre chose (C.N.N., c.1456-1467, 195). ...[elle] m'a desja accordé tout ce que je luy ay osé requerre ; mais encores n'ay je peu finer d'un *povre* baiser. (C.N.N., c.1456-1467, 316). ...tout est pardonné a ce *povre* larron de chemises (C.N.N., c.1456-1467, 401). ...luy fut bien reproché, voire en esbattant, ce *povre* larrecin. (C.N.N., c.1456-1467, 401). Et à ceste cause furent ceulx de Paris contrains de vendenger les autres vignes partout autour de Paris, qui

n'estoient pas à demy meures, et aussi le temps leur fut fort contraire. Et fut ladicte année la plus meschante et *povre* vinée qui longtemps fut sceue en France, et l'appelloit on le vin de l'année des Bourguignons. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 103). SAINCT MARTIN. Honneur de moy n'est point amé, Sinon d'aultant que l'ame touche. J'ayme mieulx estre reclamé Moyne sur une *povre* couche, Vivant sans faire a Dieu reproche Qu'estre pape ne cardinal Qui trop aux biens mondains se couche. (LA VIGNE, S.M., 1496, 405).

- [Devant un subst. désignant une valeur minimale] : ...je ne pris Toutes les choses de ce monde La plume d'une *povre* aronde (Mir. emp. Julien, 1351, 212). ...unques en place ny en lieu Ne fu ou riens vous envoyast Clovis ne chose ne vous donnast Qui vaulsist un *povre* haren (Mir. Clov., c.1381, 217).

- *Pauvres nouvelles*. "Mauvaises nouvelles" : Helas ! veyci *pouvres* nouvelles, Mes amys, que vous m'apourtés. Or fusse je mort et enterré Passé dix ans. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 96).

- *Estre né de povre heure*. V. *heure*

- (*Estre*) en *povre point*. V. *point* [R. M.]

PAUVRELLE, subst. fém. (pauvrelle)

[*FEW VIII, 56a : *pauper*]

"Pauvrette" : Quant il aura jeu encoste elle Trois ou Quatre nuys, il sauldra Sur son fumier, et la *povrelle* Sans qu'elle ait meffait assaudra. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I, D., 1440-1442, 240). [Seul ex.] [R. M.]

PAUVREMENT, adv. (pauvrement)

[T-L : *povre (pouvrement)* ; GD : *pouvrement* ; GDC : *pouvrement* ; DÉCT : *pouvrement* ; FEW VIII, 57b : *pauper* ; TLF XII, 1214a : *pauvrement*]

A. - [Correspond à *povre* A] "Dans la pauvreté" : Si que je me doubt vraiment Qu'alée ne soit *pouvrement* Vivre en aucune estrange terre Pour la gloire des cieulx acquerre (Mir. st J. Cris., c.1344, 264). ...et, qui plus est, furtivement s'enfuist en une nave a Venise, ou fust *pouvrement* et longuement. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 194).

B. - [Correspond à *povre* B] "Misérablement, sans gloire" : ...et disoit ce, pour ce qu'il trouvoit des estoilles fixes, qui ont nature de eslever les hommes à grande sublimité et en bref temps et souldainment descheoir et venir à villaine mort ou mendicité, et ainsi fut, car après l'un fut empoisonné par sa femme et l'autre fut tué *pouvrement* par ses ennemis. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 76 r°).

C. - [Correspond à *povre* C] "D'une manière insuffisante, médiocre" : ...ledit Ellof print de l'argent en ung petit sac et luy en monstra trois ou quatre pièces dont il y en avoit une de Bretagne et les autres du coing du Roy, bien *pouvrement* marquées. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 67). [R. M.]

PAUVRESSE, subst. fém. (pauvresse)

[T-L : *povrece* ; GD : *povrece* ; FEW VIII, 58a : *pauper*]

"Pauvreté" : Ung hons tout soit de grant aultesce Vient tost a honte et a *povresce*, S'il vuet mener malvaie vie. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 103). Loe donc Dieu en ta richesse, Loe le et en ta *povresse* (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 96). Car [Deduit de Chiens, une activité ruineuse] leur Fait recevoir la mort Par *povresce* [var. *pouvreté*, *pauvreté*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 418). [R. M.]

PAUVRET, adj. et subst. (pauvret)

[T-L : *povret* ; GDC : *povret* ; FEW VIII, 57b : *pauper* ; TLF XII, 1214b : *pauvret*]

I. - Empl. adj.

A. - "Povre" : Et entrementes que ce cy se faisoit, les dolereuses et miserables angoisses de cest enfant furent annunchies a ses *povres* parens, car il estoit ung *povret* enfant, fil de *povres* gens... (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 79). Femme je [la mère de Villon] suis *povrecte* et ancienne, Qui riens ne sçay, oncques lettres ne leuz. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80).

B. - "Qui est à plaindre" : ... et la *povrette* dame, madame Michelle, aussi revenue de pamoison et fort plainte de son léal mary, fut ramenée en sa chambre (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 51).

II. - Empl. subst. "Celui qui est à plaindre" : Or je vois savoir Au *povret* qu'il me voudra dire (Path. D., c.1456-1469, 170).

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 299.

V. aussi *pauvrette* [R. M.]

PAUVRETÉ, subst. fém. (pauvreté)

[T-L : *povreté* ; GD : *povreté* ; GDC : *povreté* ; DÉCT : *povreté* ; FEW VIII, 59b : *paupertas* ; TLF XII, 1214b : *pauvreté*]

A. - [P. oppos. à la richesse]

I. "État de celui qui manque de ce qui est nécessaire à la vie, dénuement, absence de biens, indigence" : LA ROYNE. Amis Dieu, pour certain sachiez Que ma royauté guerpieray Pour tant que miex la serviray [la Vierge] En *povreté* qu'en grant richesce. (Mir. femme roy Port., c.1342, 202). ...il sunt detenez prisonniers ou chastel de Tours, ou quel ilz ont longuement esté et sunt encorez à grant *povretie* et misere (Doc. Poitou G., t.3, 1357, 253). Et pour ce nous touz avon paour des malx, comme sont mauvais opinion ou diffame de nous et souffrecté ou *povreté* et maladie et inimitié ou estre haÿ et la mort. (ORESME, E.A., c.1370, 204). ...je mettray cure, A mon pouoir et diligence, D'aidier abatre l'indigence, La mesaise et la *povreté* (Mir. ste Bauth., c.1376, 94). ...attendu l'estat et personnes d'iceux prisonniers, qui d'aucune chose ne pourroyent satisfaire partie, pour la *pouvreté* d'iceulx, delibererent et furent d'opinion que iceulx prisonniers et chascun d'eulx feussent condampnez à estre menez en une charrete depuis le Chastellet jusques au pilory (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 304). Et pour ce que par les gens qui firent icelle commocion il fu du tout desrobé et mis à *povreté*, afin de gangnier sa vie, comme dit est, se parti d'icelle ville, et ala ouvrier en la ville de Harefleu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 484). ...cellui feu Thevenin, pour pitié et compassion qu'il avoit de la *povreté* d'elle qui parle, lui donnoit souventes fois de l'argent, et lui faisoit plus de biens que sondit feu mary ne faisoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 61). La Court a octroyé à Jehanne Mahiu qu'elle puisse ceans plaider sans grace par procureur, attendue sa *povreté*, et a requiz que ce soit enregistré. (BAYE, I, 1400-1410, 210). Famine y vi et *povreté* Et mesureur et maleurté (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 97). "Encores veul et vous commande que des *pouvres* soiés piteux, et ne diffamez autrui *pouvreté*, et, selon vostre puissance, de voz biens leur departez..." (LA SALE, J.S., 1456, 46). ...que le roy donna et bailla trefve pour certain temps avecques le duc de Bourgogne, qui estoit assegré par les gens du roy en son parc qu'il tenoit entre Bapaumes et la ville d'Amiens, et là où il fut en telle misere et *povreté* qu'il estoit du tout et sondit ost à la disposicion du roy pour en avoir du tout fait à son bon plaisir, n'eust esté ladicte trefve. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 256). Povre

je suis de ma jeunesse, De povre et de peticte extrasse ; Mon pere n'eust oncq grant richesse, Ne son ayeul nommé Orrace ; *Povreté* tous nous suit et trace. Sur les tombeaux de mes ancestres, Les ames desquelz Dieu embrasse, On n'y voit couronnes ne ceptres. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 40). LE CRESTIEN commence. (...) De *Povreté* me voy tout embrassé, Si enlassé que suis tout lassé, Si entassé, de honte et dueil cassé, Mocqué, farcé que plus ne me peux taire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73). LE CRESTIEN. (...) Helas, je me suis veu puissant, Jouissant D'or, d'argent et de monnoye ! Par *Povreté* suis impuissant, Gemissant, Privé de tout honneur et joye. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 74). LE CRESTIEN. En servitude est nostre vie. LA FEMME. En grant *povreté* asservie. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 77).

- *Avoir de la pauvreté*. "Être pauvre" : LE CRESTIEN. Les juifz sont riches comme mer. (...) Les juifz n'ont point de *povreté*. LA FEMME. Et nous en grant mondicité. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 76).

- *Estre en pauvreté* : LE JUIF. (...) Sire prevost, il est bien vray, Cest homme [le chrétien] estant en *povreté* Et en grande necessité, Vint vers moy et, par ces abus, Luy prestay jusqu'a cent escus (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 118).

- *Se mettre à pauvreté*. "Se mettre dans un état d'indigence" : Car celui est prodige, fol large qui se met a *povreté*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 235).

2. "Vertu qui permet au chrétien d'accorder peu d'importance aux biens terrestres, pour fixer plus librement son âme en Dieu" : Cy commencent les simples et heÿs exemples de la très sainte vertu et amye de Dieu honneste *Povreté*. (LA SALE, Sale D., 1451, 17).

- *Pauvreté d'esprit / pauvreté spirituelle*. "Détachement volontaire des richesses terrestres" : Et pour ce par ma doctrine en parolles veritables, parlant par figure, tu seras (...), en liberalite Gilius, en *pauvrete* d'esperit Dyogenes, en tollerance Theodorus, en pitie Gayus Pompeyus, en misericorde Fabius Maximus, en pardonnant tes offenses Julius Cesar, en science Aristote, en prudence Vasica, en perturbacion Socrates et en toutes bonnes meurs Platon. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 475). Espandons devant eulz le sac de nostre *povreté* spirituelle, car plus l[e] monstrerons gran[t] et plus nous recevrons les aumosnes de grace qui sont seules et vrayes richesses, desquelles richesses vous fustes et estes plaine, o mere de Dieu glorieuse, o amie singuliere de noz deux apostres et plus de Dieu. (GERS., P. Paul, a.1394, 484). Nous avons ja aucunement parlé de l'umilité saint Pol et de sa *povreté* d'esperit par laquelle les amis de Dieu sont fais roys ou royaume des cieulz. C'est bel honneur, et ainsy le promet Jhesu Crist. Ceste *povreté* d'esperit, ou fut elle donques enracinee plus parfondement que en la sainte ame de saint Pol qui se reputoit le premier entre les pecheurs, qui estoit continuellement en paour et en tremeur, qui mesprisoit toute richesse terrienne, et les reputoit fiens ou boe (GERS., P. Paul, a.1394, 509).

3. *Pauvreté de qqc*. "Dénuement de qqc." : DOYEN. (...) Av'ous veu la grant *povreté*, Messieurs, des bras nostre pasteur, Quant paroissoit l'umanté ? Par deux anges le Createur, Jhesucrist, nostre Redempteur Regnant au hault trosne des cieux, Envoyé luy a de bon cuer Deux riches pongnetz precieux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

B. - Au fig. "Manque"

- *Pauvreté de qqc*. "Manque, insuffisance de qqc." : Le peuple est en grant frëour Pour la grant *povreté* de l'eauue, S'il n'en a

une seulle larme Dont ce puisse ressassier. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 37).

- *Estre en pauvreté de qqc*. "Ressentir douloureusement l'absence de qqc" : ...pourquoy ne seroie-je bien triste et desolé du trespas de mon amy ou amye, quand j'en suis en *povreté* tout le temps de ma vie (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 5).

C. - [Sens collectif] "Ensemble des pauvres" : Laissons le moustier ou il est, Parlons de chose plus plaisante ; Ceste matiere a tous ne plest, Ennuieuse est et desplaisante. *Povreté*, chagrine, doulente, Tousjours, despiteuse et rebelle, Dit quelque parolle cuisante ; S'elle n'ose, si le pense elle. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 40). [R. M.]

PAUVRETTE, subst. fém. (pauvrette)

[FEW VIII, 58a : *pauper*]

[Souvent dans un cont. iron. ou pèj.] "Femme qui inspire la pitié" : ...la *pouvrete* est bien prise (Narcissus, p.1426, 311). La *pouvrete* estoit, sans gueres le monstrier, en grand destresse de cuer, et ne savoit le quel faire (C.N.N., c.1456-1467, 174). ...[le mari] fist semblant de tirer sa dague. Adoncques la *pouvrete* se jecta a genoux et s'escrya a haulte voix, disant : "Helas ! mon mary, je vous cry mercy, aiez pitié de moy..." [Il vient de la surprendre, déguisée en moine pour rejoindre son amant, un frère mineur] (C.N.N., c.1456-1467, 374). Comment ! dist la *pouvrete*, et n'est ce pas mal fait et peché a vous d'ainsi vous laisser passionner ? [Victime de l'hypocrisie du frère prêcheur qui veut la séduire, la femme a été appelée successivement "povre beste" et "simplette"] (C.N.N., c.1456-1467, 536). ... Qu'ensemble voudrent assembler Jambes, andolles, culz et fesses. La *pouvrete* en telle presse Fut mise que le cuer luy faillit. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 384). [R. M.]

PAUVRETTEMENT, adv. (pauvrettement)

[GD : *povrettement* ; FEW VIII, 58a : *pauper*]

"Pauvrement"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 361b. [R. M.]

PAUVRIER, verbe (pauvrir)

[GD : *pouverir* ; *FEW VIII, 58a : *pauper*]

"Appauvrir"

REM. Ex. de FROISS. (Kervyn, *pouverir*) ds GD VI, 360b. [R. M.]

PAUVRISEUR, subst. masc. (pauvriseur)

[GD : *povriseur* ; FEW IX, 488a : *provisor*]

[Croisement de *provisieur* avec *pauvre*] "Administrateur de fonds destinés aux pauvres"

Rem. Doc.1408 (Tournai, *pauvriseurs*) ds GD VI, 361b-c. [R. M.]

PAUVRISSMENT, subst. masc. (pauvrissement)

[GD : *poverissement* ; *FEW VIII, 58a : *pauper*]

Région. (anglo-normand) "Appauvrissement" : ...monsieur Henry le dit counte, ove conseil des plusours grauntz de la tere, et par l'erchevesque de Caunterbury, et autres evesques, se moveyent grauntment vers la roygne (...) pur redresser la defaute qe le roy poeit vivre de son propre saunz torcenouses preses faire en *poverissement* du poeple. (Chron. London A., c.1350, 62). [D. L.]

PAVAGE, subst. masc. (pavage)

[T-L : *pavage* ; GD : *pavage* ; GDC : *pavage* ; FEW VIII, 82a : *pavire* ; TLF XII, 1215b : *pavage*]

A. - "Action de paver" : ...la somme de cinquante florins, pour convertir et employer en la gallerie et *pavage* de la maison du roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 26).

B. - REDEV. "Droit, redevance (prise sur les marchandises transportées pour être vendues), destinée à payer l'entretien du pavé et des chaussées" : ...le dit roi est tenuz de paier as avant dites bones gentz pour toutes manieres de custumes, pointages, *pavages*, carriages, pactages et touz autres custages, sauf que les dites bones gentz troveront canevice pour les sarplers d'enpacker les dites leines (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1340, 775). ...nul ne doit altre part vendre ne acheter forsque en celle place, et ceo est reson, qe la seigneur de la vile a qi est coustume et le *pavage* appartient, ne poet mye partout si bien prendre et coillier son *pavage* com quant tout est en une place marchandee vendue et achaté. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 117). Item une lettre pour Pierre Chandelier à qui Madame conferme l'office de *pavages* et barrages es pais d'Anjou et du Mainne. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 353). Le XXXe jour, seellée une lettre à aucuns mendians du Mans, adressans au lieutenant du seneschal qu'il les face tenir frans de *pavage* et autres redevances (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 523). Et auxi est quitte de vendre et d'acheter pour son usage entre les quatre portes de Normandie, et quite de *pasvage*, poudrage et de monneage. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 68). Item, à cause de son dit fieu, ledit escuier est et doit estre franc en toutes les cités et villes de Normandie appartenant au roy de toutes coustumes, truages, pontages, *pavages*, de toutes leurs marchandises. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 52). De joir de droiz de coutume, *pavaiges*, espaves et galoiz en sadite terre et baronnie de Vitré. (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 147).

- [Dans un cont. fig.] : Le diable si est seigneur de ceo marcheé et prent ses prises et ses droitz, et le *pavage* si est tout soen - c'est l'alme, q'est paieé pur le tool - c'est la coustume qe ne se prent nule part fors en marcheé (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 121).

Rem. AND, s.v. *pavage*. [R. M.]

PAVAGEUR, subst. masc. (pavageur)

[T-L : *pavagëor* ; GD : *pavageur* ; FEW VIII, 82a : *pavire*]

"Celui qui lève l'impôt appelé *pavage*"

REM. Doc. 1393 ds GD VI, 50a.

V. aussi *pavage* v. Lexiques [R. M.]

PAVAIL, subst. masc. (pavail)

[T-L : *pavail* ; GD : *pavail* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois"

REM. Doc. 1378 et 1417 ds GD VI, 50a. [R. M.]

PAVAILLE, subst. fém. (pavaille)

[T-L : *pavaille* ; GD : *pavaille* ; FEW VII, 576b : *papilio*]

"Toile pour tentes ou pavillons"

REM. Doc. 1372 ds GD VI, 50a. [R. M.]

PAVART, subst. masc. (pavart)

[T-L : *pavart* ; GD : *pavart* ; *FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois" : La peüst on veoir maint riche garnement, Maint escu, mainte lance ferree gentement, Maint bacinet aussi ouvré joliment, Pavais [var. *Pavars*], dars et faussars qui trenchent radement (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 326).

REM. Doc. 1337 et 1393 ds GD VI, 50a-b. [R. M.]

PAVAT, subst. masc. (pavat)

[GD : *pavat* ; GDC : *pavois* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois" : ...huit millers de trait, vint arbalestes simples et six arbalestes à haucepie avec les baudriers, et douze *pavaz* (Mand. Ch. V, D., 1367, 190). ...Arbalaistiers, penons [var. *pavas*, paveis, harnois], et bons escuz bendez (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 88). Il ont lances, vouges, *pavast*, Et sont une grosse puissance Garniz d'arbalestes et ars (Myst. siège Orléans Ha., c.1480-1500, 696). [R. M.]

PAVÉ, subst. masc. (pavé)

[GDC : *pavé* ; FEW VIII, 81b : *pavire* ; TLF XII, 1216b : *pavé*]

A. - "Sol pavé d'un bâtiment" : ...tout mort l'enversa sur le *pavé* en une chambre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 84). J'ay bien regardé sus et jus, Mais je n'ay ymage trouvé Qui ne gise sur le *pavé*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 346). Puis, au meillieu d'icelle chappelle et au *pavé* d'icelle, est ung rondeau de pierre de marbre, ou la endroit miraculeusement, par la resuscitacion d'un corps mort fut cogneue et distinguee ladite vraye croix de Nostre Seigneur avec celle des deux larrons (Pèler. D., 1486, 355).

B. - "Voie pavée" : ...et ainsy qu'il chevauchoit au long du *pavé*, il encontra la damoiselle c'on amenoit ou champ (Comte Artois S., c.1453-1467, 53). MALOSTRU. A veoir seulement vostre pié, Je vous jugeroys pour tout seur Estre ung treshabille danceur. NYVELET. Danceur, par mon seigneur saint Pierre, Il yroit sur patins de voirre, Tant marche mignon le *pavé*. (Copp. lard., a.1488, 167). On fist trop plus qu'on ne sçauroit penser : Semer boucquetz, fleurs, verdure passable, Et par les lieux que l'on devoit passer Sur le *pavé* l'on n'espargna pas sable. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

- *Battre le pavé*. "Aller se promener" : Je parloye à Godart si nous yrions aujourd'uy battre le *pavé*. Il nous fault trouver tous au Palais, à deux heures après midi, pour faire l'assemblée et pour ordonner en quel lieu nous nous rendrons tous ensemble. (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 224). [R. M.]

PAVEE, subst. fém. (pavée)

[T-L : *pavee* ; GD : *pavee* ; FEW VIII, 82a : *pavire*]

"Etendue de sol pavé" : TORQUATUS. Qu'esse icy ? Vecy fier ouvraige Dont ne suis pas acoustuméz ! Voicy tous noz grans dieux tumbéz Et renverséz les piés dessus ! THÉODAS. J'ay bien regardé sus et jus, mais je n'ay ymage trouvé Qui ne gise sus le pavé [var. la *pavee*]. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 102). [R. M.]

PAVEILLEUR, subst. masc. (paveilleur)

[*FEW VII, 575b : *papilio*]

"Papillon" : Elle [la renarde] vit de toutes vermines, de toutes charroignes et ordures, mais sa meilleur viande et que elle aime plus, si sont gelines et chapons et canes et oues, petiz oiselez sauvaiges, quant elle les trueuve a point, *paveilleurs*, grillons, let, fourmaige et buyre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 101). [R. M.]

PAVEMENT, subst. masc. (pavement)

[T-L : *pavement* ; GD : *pavement* ; GDC : *pavement* ; DÉCT : pavement ; FEW VIII, 80a : *pavimentum* ; TLF XII, 1218b : *pavement*]

A. - "Revêtement d'un sol fait d'un assemblage de pierres taillées ; p. méton. sol pavé d'un bâtiment" : Du *pavement* l'un

quarrel est d'or et l'autre d'argent (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 29). [aussi p.59] Il ne fait pas ici mention des figures qui sont en superficie sperique ou courve, si comme en la superficie d'une pomme ou d'une pelote, mais seulement de celles qui sont en superficie plainne, si comme est la superficie d'une table ou du *pavement* d'une sale. (ORESME, C.M., c.1377, 378). ...4 cens de tieulles à paver, emploiez tant en la reparacion des *pavemens* de la chambre de monseigneur, du retrait d'icelle chambre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 588). JUDAS. Ahors ! le murdre ! ahors ! helas ! Ahors ! Juifz, ve la l'argent Devant vous sur le *pavement* ! Ahors ! le murdre ! qu'ay je fait ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 152). Après la très belle et très amiable porte de ma salle, j'ay fait le *pavement*, qui est l'ediffice sur tous les autres moins prisié ; car toute creature le marche, soulle et foulle a ses piedz (LA SALE, Sale D., 1451, 4).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ...

- "Salle pavée (du palais)" : Puis menerent grant joie lassus ou *pavement*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 231).

- En partic. "Revêtement des rues et des routes ; p. méton. voie pavée" : ...et ly fendirent la teste de jusarmes, puiz que fu abatu de son cheval, et ly firent espendre la cervelle de la teste sur le *pavement* (BAYE, I, 1400-1410, 206). Pareillement aussi cedit jour, chut partie des changes de dessus le Grant Pont et peu dudit pont, nonobstant qu'il ne fust que de boiz hors le *pavement* (BAYE, I, 1400-1410, 214). Audit Guillaume Boullecart, la somme de 24 l. 19 s. 6 d. p., que due lui estoit par ladite ville, pour avoir pavé en la grant rue Saint Jacques, devant les Jacobins, 83 toises et ung quart de toise de *pavement* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 56). Ilz sont quatre cas esquielx le Roy de Secille, duc d'Anjou, conte du Maine, comme per de France a la juridicion, correction, et pugnicion esdiz pais d'Anjou et du Maine, seul et nul autre (...). Le segond est qu'il a la visitacion des *pavemens*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 139). ...il y a falu beaucoup de sablon pour rehaucer le dit *pavement* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 229). Fist à Naples, près la porte Saint Nicolas, soubz le *pavement* de la rue, soubterre, ung sigille par lequel [perit] tout genre de reptilles noccives ; à ceste cause en tout icelui territoire ne s'en treuve nulle espece. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°).

B. - "Matériau nécessaire pour paver" : ...à ly pour avoir livré le *pavement* nécessaire à paver les places des autelz de l'Assumpcion et Purificacion de Nostre Dame (Doc. cathédr. Troyes A., 1412-1413, 241). [R. M.]

PAVER, verbe (paver)

[T-L : *paver* ; GDC : *paver* ; DÉCT : paver ; FEW VIII, 81a : *pavire* ; TLF XII, 1218b : *paver*]

I. - Empl. trans. "Couvrir le sol (d'un bâtiment, d'une voie) d'un assemblage de pierres taillées ou de dalles" : Audit Guillaume Boullecart, la somme de 24 l. 19 s. 6 d. p., que due lui estoit par ladite ville, pour avoir pavé en la grant rue Saint Jacques, devant les Jacobins, 83 toises et ung quart de toise de pavement (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 56). À Nicolas Gienot, consierge du jardrin d'Aix, le XXe jour de juin, la somme de cinquante florins pour convertir et employer à faire *paver* la court et encommencer une gallerie qui part de la chambre du roy, et va le long du jardrin, tirant en la cuisine de son hostel d'Avignon (Comptes roi René A., t.1, 1478, 26). Fist *paver* le fleuve du Tybre en une nuyt. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°). ...et fut environ l'an et le temps que ledit roy Philippe fist *paver* la

ville de Paris et clorre de mur le bois de Vicennes, l'an mil cent IIIIxx et ung. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 r°). Les voyes furent *pavees*, redressees, Portes refaictes et maisons en tous lieux, Rues parees, tendues, tapissees Si richement que l'on ne sçauroit mieulx. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 179).

- Empl. abs. : ...à Pierre Amoureux, manouvrier de grez, demourant à Paris, pour 6 journées de luy pour avoir vacqué sur le pont Nostre Dame à avoir porté les carreaux et sablon en l'astelier des paveurs qui y *pavoient* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 926). Cestui fonda plusieurs eglises et fist *paver* depuis Es la Chappelle jusques à Saint Jaques de Compostelle et fere tous les pons sur les rivieres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 v°).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Garni de pavés, de dalles" : Et puis yrons veoir ens ou palais *pavé* Et pour sçavoir l'estat de Girart le doubté (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 157). En ce point voel aler en le sale *pavée*, Pardevant Corbadas à le barbe mellée (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 69). [À propos du cérémonial auquel on astreint les ambassadeurs pour approcher du sultan] Et tantost sans essoinne querre, Il leur couvint baisier la terre, Et à toutes leurs gens aussi, Qu'il le couvenoient faire ainsi. Et quant il furent relevé Droit emmi le palais *pavé*, À II. genous se genouillerent Et seconde fois la baisierent, Et toutes leurs gens ensemment, Qu'estre ne pooit autrement. Quant il furent en la presence Dou soudan, par droite ordenance La baisierent la tierce fois. (MACH., P. Alex., p.1369, 197). Assés briefment depuis avint Que nous estions bien nous vint En deduit et en esbanoi, Non pas en bos ne en anuoi, Mais en une cambre *pavee* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 47). ...après vindrent II vallés de son hostel à II chevaux en la place non *pavée* pour trocer leur chevaux (BAYE, I, 1400-1410, 107). Tout entour la place *pavee* Fu de quarriaux luisans com glace (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 106).

B. - P. ext. *Pavé de* + subst. désignant un matériau. "Couvert de" : Mont me sembloit de grant atour Celle cite ens et entour. Les chemins et les alees D'or en estoient *pavees* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 2). Et fut icelle court du pallais toute *pavee* de marbre blanc et noir. (Cleriadius Z., c.1440-1444, 563). Laquelle salle est toute *pavée* de planches, dessoubz les seuillez a esté machonnée tout à l'entour et les dits offices toutes *pavées* de bricques, et le hault d'icelle, par dedens, a esté fait de sparres cramponnées pour y attachier les draps de couleur dont on la cielée. (Comptes Lille L., t.2, 1468, 297). ...une place grande, *pavee* de larges carreaux (Pèler. D., 1486, 384).

- [Cont. métaph.] : En ce lieu la, dolent et miserable, Avoit ung temple fait d'estrange fasson, Luysant dedens, le dehors admirable Et en estoit Fortune le masson, *Pavé* de dueil et les cloches d'ung son Si esgaré qu'il n'est cil qui ne tramble En contemplant ce douloureux resson (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 53). [R. M.]

PAVERIE, subst. fém. (paverie)

[T-L (renvoi) : paverie ; GD : *paverie* ; FEW VIII, 82a : *pavire*]

"Partie des travaux de construction comprenant le revêtement des sols, pavage" : ...le maistre des oeuvres de maconnerie et *paverie* (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 204).

Rem. Doc.1313 ds GD VI, 30c. [E. P.]

PAVETIER, subst. masc. (pavetier)[*FEW VIII, 78b : *Pavia*]

(Synon. de *pavoiseur*, *pavoisier*) : ... à très-grand nombre d'Arbalestriers et *Pavetiers* avec aultres abillemens de guerre (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1410, 540). [R. M.]

PAVEUR, subst. masc. (paveur)[GDC : *paveur* ; FEW VIII, 82a : *pavire* ; TLF XII, 1219a : *paveur*]

"Celui qui réalise des pavements" : À Colin du Molin, *paveur* et marchand de carreaux de grez, la somme de 10 l. 4 s. 6 d. p., qui due luy estoit par ladite ville pour avoir baillé et livré cinq cents et demi quarteron de carreaux de grez, bons, loyaulx et marchans, lesquels ont été mis et employez ès euvres de la chaussée sur le chemin de la Chapelle Saint Denis (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 55). À Laurens de la Fons et Colin du Molin, *paveurs*, la somme de 61 l. 9 s. p., qui due leur étoit, pour avoir fait une pille de chaussée sur le chemin de Saint Denis en France (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 58). ...a Robert Leboulengier, *paveur*, pour avoir pavé la petite court d'empres la chappelle contenant XVII toyses III quartiers de toyse (...) pour VIIIcc. et demi et XIII cailloz (...) pour XX charetées de sablon (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 148).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1399 ds TLF.

- *Paveur juré du roi*. "Responsable des travaux de pavage" : À Jehan de Bonnet, marchand de carreaux de grez, la somme de 19 l. 15 s. 4 d. p., pour la vente, bail et delivrance de 1330 carreaux de grez (...) au pris de 15 l. 4 s. p. chacun millier, ainsi que plus à plain peut apparoir par lettres certificatoires de Me Thomas le Ralle, *paveur* juré du Roy nostre sire en la ville, prevosté et vicomté de Paris et de ladite ville, ausquelles est attachié le mandement de messeigneurs les Prevost des marchans et echevins de ladite ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 142). [R. M.]

PAVIDE, adj. (pavide)[FEW VIII, 79b : *pavidus*]

"Peureux, craintif"

REM. Ex. de SAINT-GELAIS, *Enéide*, livre V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 561. [R. M.]

PAVIER, subst. masc. (pavier)[T-L : *pavier* ; GD : *pavier* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois" : ...li sires de Byaumont aperçut un chevalier de Normendie, le quel il recogneut par ses parures [var. Si vit ung chevalier normand que moult bien recongnut à ses *paviers*, Kerv. III, 188] ; si l'appella et dist... (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 32). [R. M.]

PAVIERE, subst. fém. (pavière)[GD : *paviere* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois, bouclier plat ou bombé de forme rectangulaire ou ovale" : [Le géant Polyphème] Un seul oeil ha emmi le front, Grant et gros, orrible et parfont ; Com(me) feu rouge e[s]t soubz la paupiere ; Ha plus dou tour d'une *paviere*. (MACH., Voir, 1364, 620).

Rem. L'ex. de *Melusine* que cite GD VI, 50c, est lu *bannieres* ds ARRAS, c.1392-1393, 220. [N. M.]

PAVIET, subst. masc. (paviet)[GD : *paviet* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois"

REM. Doc. 1340 ds GD VI, 50c. [R. M.]**PAVILLEE, subst. fém.** (pavillée)[GD : *pavillee* ; FEW VII, 589b : *papyrus*]

"Petit lys jaune" : ...Et par chançons des joueurs differentes, Entendoit on leur cas ou a peu pres. Frisques verdure, joyeuses *pavillees* De ryoletz, cyprés et roumarins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166). Leur ville fut moult richement tendue De beau veloux et de soye estendue Devant maisons, ouvrouers et boutiques, Drap d'or frisé en place ydone et dehue, La *pavillé* sur carreaux espandue Et autres choses belles et autentiques (LA VIGNE, V.N., p.1495, 224). [A. B.]

PAVILLON, subst. masc. (pavillon)[T-L : *paveillon* ; GD : *pavillon*³ ; GDC : *pavillon* ; DÉCT : *paveillon* ; FEW VII, 575b, 576a : *papilio* ; TLF XII, 1219b : *pavillon*]**A.** - "Tente"

1. "Tente gén. terminée en pointe (en partic. pour le campement d'un grand seigneur)" : La dame le prist par la main et l'emmena dedans le *paveillon*, et s'assistrent sur une riche couche, et tuit les autres demeurèrent dehors. (ARRAS, c.1392-1393, 30). ...et l'enmenerent [la comtesse et sa fille] logier en un *paveillon* batu a or et a pierres precieuses, si riche que tuit s'esmerveilloient de la richesse du *paveillon*, et fu la receue a grans sons d'instrumens moult honnourablement. (ARRAS, c.1392-1393, 39). En ceste partie dit l'ystoire que, quant chascuns fu departis et les pans du *paveillon* furent joins, que Melusigne appella Remondin, et lui dist : Mon tres chier seigneur, je vous remercy de la tres grant honneur qui m'a aujourd'uy esté faicte de vostre noble lignie (ARRAS, c.1392-1393, 41). Ses *pavillons* fist adrecier Et ses riches tentes drecier (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 202). A Jehan de Montfort (...) : pour quatre poullies pour le grant *pavillon* (...), pour cordes pour les poullies de l'espervier (...), pour habiller l'arbre dudit *pavillon* (...), pour quatre anneaux pour lesdites poullies (...), pour cordes nécessaires pour le retrait dudit *pavillon* (...), pour sangles et vettes (...); pour fil à couldre (...); pour la peine d'un cordonnier qui a adoubé ledit *pavillon* (...); pour deux cannes et demie d'aultre toile pour ledit *pavillon* (...); pour les bastons de la muraille dudit *pavillon* (...); pour l'arbre dudit *pavillon* (...); pour une peau de mouton (...); pour deux pelles de fer pour icellui *pavillon* (...); pour deux haches de fer à buscher boys (...); pour deux serpes à tailler bois (...); pour ung sac de cuir à mettre les ferremens (Comptes roi René A., t.2, 1453, 327). Premièrement, ou nom du Pere, Du Filz et du Saint Esperit, Et de sa glorieuse Mere Par qui grace riens ne perit, Je laisse, de par Dieu, mon bruyt A maistre Guillaume Villon [le père adoptif de Villon], Qui en l'onneur de son nom bruyt, Mes tentes et mon *pavillon*. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 15). Fait au temps de la dite datte [la Noël de 1456] Par le bien renommé Villon, Qui ne mengue figue ne datte, Sec et noir comme escouvillon ; Il n'a tente ne *pavillon* Qu'il n'ait lessié a ses amis, Et n'a mais q'un peu de billon Qui sera tantost a fin mis. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 30). Cela est ma maniere [de Fortune] : Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray, Autre cause ne raison n'en rendray. Holofernés l'idolastre mauldiz, Qu'occist Judic - et dormoit entandiz - De son poignart dedens son *pavillon*. Absallon, quoy ? en fuyant le pendis. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 65).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Maistre pavillon* : Lors vint Remondin et Alain et ses deux filz et descendirent au maistre *paveillon*, et s'abillerent moult richement pour aler faire la reverence au roy. Et partirent des tentes a bien LX. chevaliers, si noblement montez et parez que c'estoit merveilles. (ARRAS, c.1392-1393, 55).

- *Cueillir un pavillon*. "Démonter une tente" : Assez tost aprez fist le roy cueillir son *paveillon*, et entra en mer, et s'en va le plus droit qu'il puet en son pays (ARRAS, c.1392-1393, 306).

- *Tendre un pavillon*. "Dresser une tente" : Puis regardent contreval la prayerie, et y voient tendus trefs, tentes, *paveillons*, grans, beaulx et riches, a si grant foison que chascun s'en esmerveilloit. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Et quant il fu temps, on enmena l'espousee couchier en un tres merueilleusement riche *paveillon*, qui fu nouvellement tendu sur la fontaine. (ARRAS, c.1392-1393, 40). Lors vint l'ancien chevalier qui dist a Remondin : Sire j'ay fait tendre vostre *paveillon* et plusieurs autres pour vous logier, car il avoit pou de logeiz en la ville pour vous logier, vous et voz gens, et sommes bien pourvez, Dieu mercy. (ARRAS, c.1392-1393, 52).

- P. iron. : Comme ung champion venu sur les rens de bonne heure et attendant son ennemy, en lieu de *pavillon* se va mectre derriere ung tapis en la ruelle de son lit (C.N.N., c.1456-1467, 50). ...ainsi effrayé qu'il estoit, sans a peine savoir parler, sault de son *pavillon* [la ruelle de son lit], et commence a tenses sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 51).

2. En partic. "Tente militaire" : Un diemenche, à l'eure que nonne En Chypre doit sonner ou sonne, Tous leurs *pavillons* descendirent, Et tous ensamble se treirent Au logeis dou Caramant. Je ne say pour quoy ne comment, Li sires de Lesparre vit Qu'il se deslogeioient et dit, S'on l'en creoit, hors isteroient Et qu'assez sejourné avoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 161). Plusieurs montoient à cheval, Li autre descendoient le val Qui estoit par devers la terre. Ni a celui qui ne s'esserre ; Tentes, *pavillons* destendoient Et sambloit qu'aler s'en voloient. Et nos gens estoient tout quoy, Et vesci les raisons pour quoy. Conseil n'eurent pas à ceste heure Qu'il leur alassent courir seure. (MACH., P. Alex., p.1369, 165). ...Et s'estoient trestuit à pié ; Et si estoient moult foulez Dou chaut, et pesamment armez, Car chaut faisoit à desmesure Dessus la roche haute et dure ; De leurs *pavillons*, de leurs tentes Avoient gaingnié ne say quantes, Et leur place et tous leurs engiens, Et aussi plusieurs de leurs biens. (MACH., P. Alex., p.1369, 165). Li Crestien se sont retrait Tout belement et tout atrait ; Les *pavillons* et les engiens, Tout le charroy et tous les biens Que li Turq avoient laissié Ont trouvé ; si les ont chergié Et mené dedens le chastel, À grant joie et à grant revel. (MACH., P. Alex., p.1369, 169). Et de chief en chief li conta De l'esquermuche, et leur emprise ; Comment la montaigne fu prise, Et comment leurs engiens gaingnierent Et dedens Courc les amenerent, Leurs *pavillons* et leurs harnois, Ne la vaillance d'une nois, N'aportèrent qu'il ne perdissent Trestout, et qu'il ne s'enfuissent. (MACH., P. Alex., p.1369, 172). Lors commencent a ferir de lances et d'espees sur tout quanqu'ilz trouverent de Sarrasins, et coupent cordes de *paveillons*, de trez et de tentes, et font moult horrible occision de payens, selon la quantité que ilz estoient. (ARRAS, c.1392-1393, 95). Et fu l'ost logié au long de la riviere. Urien trouva son *paveillon* tendu, et ly autre qui furent avecques lui a la poursuite, leur logeiz tous prests. Si se logierent et aaisierent bien celle nuit et firent bon guet. (ARRAS, c.1392-1393, 104). Item, un petit *pavillon* de toille blanche (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXV). Et ce fait le seigneur de Loissellench, armé de toutes ses armes fors que du chief (...) en tel estat vint entrer es lices et

descendre en son nouvel *pavillon* que le roy lui avoit fait dresser, et avec lui ceulz qui ordonnez y estoient. (LA SALE, J.S., 1456, 163). Et, cedit jour, ladictes trefve fut continuée jusques au mercredi ensuivant. Et, le vendredi [6 septembre] après, furent tous iceulx seigneurs consulter ensemble en la Granche aux Merciers, dessoubz ung *paveillon* pour ceste cause ilec ordonné. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 101). Et d'illec s'en ala audit Pont de l'Arche, et de là audit camp, qui fut choisy et assis entre ledit Pont de l'Arche et le Pont Saint-Pierre ; partie duquel camp, tel qu'il pavoit contenir, fut fossoyé au long de ce qui en fut dressié, et dedens fut tendu des tentes et *pavillons*, et aussy y fut mis de l'artillerie et de tout ce qui y estoit requis. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 107). Y nous fault penser au seurplus De noz tentes et *pavillons*, Et de faire de plus en plus Noz taudis et provisions (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 239). ...ad ce moïen fut forcé que l'armée du roy s'en retournast et que les chevaliers de l'ost brulassent leurs *pavillons* et tentes et, pour ce qu'ilz ne savoient trouver moïen de eulz en retourner desdits pays de Flandre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 132 r°). Mardi matin il fist son camp lever Pour s'en aller a ung mille de la Pres Magdelan, ou il fist eslever Ses *pavillons* et tentes ça et la. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 281).

- P. méton. "Les assiégeants (qui voudraient installer leur campement devant la ville)" : Advis m'est que je voy la porte [de Bethléem] Laquelle est molt belle et molt forte, Et n'a garde des *pavillons*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 25).

3. P. anal.

a) "Corps de bâtiment annexe" : ...pour quatre veiges à quatre ances servans à la cuve des baigns du *pavillon*, pour ce LV s. (Comptes roi René A., t.1, 1453, 12). En la chambre basse du *pavillon*. Deux grans chaliz. Item, [ung] petit coffre bas de trois piez de long. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 408).

- "Corps de bâtiment lié à d'autres constructions, au-dessus desquelles il s'élève de la hauteur du comble ou de l'attique qui le couronne" (Éd ; GDC X, 300c) : SAINT MARTIN. De quoy sert si grant *pavillon* A une chose de nyant ? PREBSTRE. De Mahon, plus doulx c'un colon Va tu les haulx faiz desnyant ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 434).

b) "Petite construction dans un jardin, kiosque" : ...pour sa paine et salaire d'avoir taillé et redrecié les trailles des jardins dudit clos, refait les tonnelles et *paveillons*, redrecié et monté les sieges desdiz tonnelles et *paveillons*... comme pour avoir baillié et livré, a ses propres coux et despens, par marchié fait a lui, tout le merrien, osier, motes, semences et autres choses appartenans et necessaires a yceulx jardins. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1380, 266).

c) "Tonnelle pour prendre les perdrix"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

B. - "Dais"

1. "Dais garni de tentures, surmontant un lit" : IIIJ pièces de zetonnin azuré (...) pour faire le ciel dudit *paveillon* (...) Pour IIIJ aunes et demie de fin veluyau rayé, cremasin, pour couvrir les bastons dudit *paveillon* (...) Et Madame bailla audit Jehan du Figuier les tafetas, pour faire les courtines dudit *paveillon*, que elle avoit par devers li en garnison. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 28). Parties prinses par Perrin de Paroy, broudeur et garde des garnisons de ma dicte Dame, pour faire un autre *Paveillon* en guise de Chambre, à tendre sus le lit de ma dicte dame. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 29). ...pour ung *pavillon* de toille blanche, contenant ung ciel, ung dossiel et trois rideaux, qui est tendu en la chambre où couche Jehanne Biardelle (Comptes roi René A., t.1,

1452, 252). À Nicolas, le tapissier, pour avoir fait apporter par un muletier d'Aix, en Avignon, plusieurs *pavillons* de litz I fo III go (Comptes roi René A., t.1, 1476, 256).

2. "Dais au-dessus d'un siège, baldaquin" : En ycelle procession doit estre honnorablement l'abbé de Saint Remi revestu souz une courtine de soie, portée par .iiii. moines revestus a .iiii. perches a maniere de poile ou de *pavillon* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 682). [*Traité du sacre*] Entre Remondin et la dame a un moult riche days, et aval le *paveillon* avoit grant foison de tables drecies et moult de honnourables gens assiz. (ARRAS, c.1392-1393, 30). ...troys pièces de camelot fin, ung noir, ung rouge, pour faire ung *pavillon* dessus la chayère du roy (Comptes roi René A., t.2, 1477, 195).

3. P. anal.

a) "Ouvrage d'orfèvrerie en forme de dais, sous lequel est placée une statuette de la Vierge" : ...une Nostre-Dame de camalhieu enchassé en ung *pavillon* d'or (Comptes roi René A., t.1, 1477, 329).

b) CONSTR. "Construction en forme de dais située au-dessus d'un escalier" : ...le degret de la grant wys et pour le *pavillon* d'icelle (Comptes Archev. Rouen J., 1464-1465, 341).

c) MAR. : Les vens et lez estourbillons Rompent voiles et *pavillons* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 71). [R. M.]

PAVILLONNIER, subst. masc. (pavillonnier)

[*FEW VII, 576b : *papilio*]

"Celui qui a la responsabilité des pavillons (à la cour du roi René)" : ...Jehan de Montfort, *pavillonnier* dudit seigneur (...) : huit cannes de toile vermoille pour habiller les pavillons dudit seigneur (...) ; pour huit cannes de toile bleue pour lesdits pavillons (...), pour VII cannes de toile blanche pour iceulx pavillons (...) ; pour huit peaux de mouton pour lesdits pavillons (...) ; pour ung pal de fer et autres pour tendre lesdits pavillons (...). A ceulx qui ont habillé et mis à point lesdits pavillons, I f. III g. (Comptes roi René A., t.2, 1453, 328). [E. P.]

PAVIS, subst. masc. (pavis)

[T-L : *pavëiz* ; GD : *paveis* ; FEW VIII, 82a : *pavire*]

"Pavé" : ...et lautre qui estoit assis au coing de la table poulsa du debout dembas de la hache en la poitrine si ferme quil lestandy tout plat sur le *pavis*, les piedz contremont (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 53). [R. M.]

PAVISSEUR, subst. masc. (pavisseur)

[GD : *pavisseur* ; FEW VIII, 81a : *pavire*]

Région. (Sud-Est) "Paveur"

REM. Ex. de *Ditz de Maistre Aliborum* ds GD VI, 51a. Sur ce mot régional, cf. J.-P. Chambon, *M.fr.* 33, 1993, 164-165. [R. M.]

PAVOIS, subst. masc. (pavois¹)

[GDC : *pavois* ; FEW VIII, 78 : *Pavia* ; TLF XII, 1222a : *pavois*]

A. - ARM. "Grand bouclier (gén. en bois, couvert de cuir) destiné à couvrir les arbalétriers" : ...cinquante plates de proene et de demie proene, vint cotes gamboisees, vint et chinc bacinés, cinquante *pavois*, quarante lances, quarante dars, huit arbalestes a 1 pié, huit baudrés dont il y en a 6 de fil et 2 de cuyr, quatre casses de carreaux a 1 pié, une casse de viretons ou il a 1 millier de viretons, dis peres de gantelés et vint cousteaux (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1340, 16). Faites nous tres grant pourveances D'escus, de *pavois*

et de lances, Et de toute autre artillerie, Qu'il convient à nostre maisnie, Pour assaillir et pour deffendre, Pour murs brisier et citez prendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 53). Duquel compas noir procedera la crois vermelle as quatre parties de la baniere et des *pavais*, etc.. Et sera ladite crois environnee, et ledit compas, d'une bordure d'or large de I ducat ou mains un pau. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 86). ...quatre *pavays* et six rondelles. (Comptes roi René A., t.2, 1417, 240). ...et s'abandonna et hazarda fort le roy à venir voir battre les murs d'icelle ville, et fut en personne ès fossez et mines, armé, la salade en sa teste, et son *pavois* en sa main. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 178). SATHAN. (...) Il nous fault tous passer a monstre, Assavoir moult se al encontre De lui pourroient resister Trestous les diables d'infer, Faites la pourre de canons De ces sorcieres a grant mons, Prenez flesches et ars turquois, Et faites chascun ung *pavois* D'un brelencq, nulz n'y contredie Et mettez nouvelle hamie A la grant porte de devant. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 240). ...et ceulz qui n'estoient point de trait porteroient chascun un grant *pavais* qui se appuyeroient, tous pains a grans crois blanches. (LA SALE, J.S., 1456, 215). Il ont lances, vouges, *pavast*, Et sont une grosse puissance Garniz d'arbalestes et ars, Et viennent droit ci sans doubtaunce. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 593). LE SOUBDAN. Brief, nous n'avons ny escu ne *pavoy* De quoy puissons contre luy faire effort. (LA VIGNE, S.M., 1496, 251).

REM. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss. (*pavois*) ; WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, 139/19 (*pavois*) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. (*pavois*)...

B. - "Large bouclier servant de rempart aux combattants"

REM. Doc.1410 et 1458 ds GDC X, 301a.

- *Pavois à potence* : ...nous avons receu (...) *pavaiz* à potance et autres choses que pour le siege de Fougères vous sont necessaires. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 39). [R. M.]

PAVOIS, adj. (pavois²)

[T-L : *paviois* ; GD : *pavois* ; FEW VIII, 78a : *Pavia*]

"De Pavie"

REM. Doc. 1337 ds GD VI, 51b (*escu pavaiz*). [R. M.]

PAVOISAIS, subst. masc. (pavoisais)

[*FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Soldat armé d'un *pavois*" (synon. *pavoisien*) : ...et especialment les sergans doivent estre arbalestiers, archiers, *pavesais* et combatans en leur degre (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 78). [H. G.]

PAVOISER, verbe (pavoiser)

[GD : *pavoisier*² ; FEW VIII, 78b,79a : *Pavia* ; TLF XII, 1222b : *pavoiser*]

I. - Empl. trans. "Protéger avec des boucliers"

A. - [Des arbalétriers, quand ils tirent, des ouvriers...] : C'est que chascun en son endroit s'entremette de aidier aux ouvriers et les *pavoisier* tandis qu'ilz besongneront. (Chron. conq. Charlem. G., t.2,2, 1458, 210).

REM. Doc. c.1410 ds Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 222 ([4 valets] *qui les pavaiseront* [les arbalétriers]).

B. - [Une embarcation] "Garnir de grands boucliers le bord supérieur d'un navire de combat" : Qui lors veist monter sur les chasteaux des mas gens, lances et dardes es poings, et *paviser* nefes et galees, et atteller canons et arbalestes et sonner trompes et cors

sarrazinois, et partir ces galees a force de gens et d'avirons ; c'estoit grant beauté à veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 89).

II. - Empl. pronom. "Se protéger, se défendre à l'aide du pavois, du bouclier" : Il fit toutes gens d'armes descendre a piet et yaus *paveschier*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 76).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

III. - Part. passé "Muni d'un pavois ; protégé" : ...cil qui estoient monté sus le porte jettoient baus et mairiens contrevail, et pos plains de cauch, et grant fuison de pières et de cailliaus, dont il navroient et mehagnoient gens, se il n'estoient fort armet et *paveschiet*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 201).

- *Estre pavoisé de...* : Les Sesnes furent *paveschiez* de leurs escus, si comme ilz avoient acoustumez (Faits Romains M., c.1400-1500, 234). ... et se tenoient *pavesez* et couvertz du mantel de celle bombarde. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 309). [R. M.]

PAVOISEUR, subst. masc. (pavoiseur)

[GD : *pavoiseur* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Soldat armé d'un pavois (et qui n'a pour armes offensives que l'épée, le couteau ou la lance)" (synon. *pavoisier*, *pavoiseurs*, *pavetier*) : ... noz amez Arnoul le Muisy et Jehan de Saint Gennoiz escuiers, capitaines d'arbalétriers, accompagniez de cinquante arbalétriers et de XXV *paviseurs* (Doc. 1412. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 21, 1919, 36). Et pareillement manda es bonnes villes et au plat pais, arbalétriers, *paviseurs*, charpentiers, fossiers, pionniers et toutes aultres manières de gens de labeur appartenant à guerre (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 298-299). [Autres occurrences de c.1431 p.235 et p.283]

REM. Nombreux ex. ds GD VI, 51b (en partic. de FROISS.) : *pavesceurs*, *pavaiseurs*, *pavoiseurs*. [R. M.]

PAVOISEUX, subst. masc. (pavoiseur)

[GD : *pavoiseur* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

(Synon. de *pavoiseur*) : ... ce conte de Foix, avec luy deux mille arbalétriers et *pavisieux* [var. éd. 1617 : *pavoiseurs*, cf. GD] tirez de son pays. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, 1437-1464, 314-315). [R. M.]

PAVOISIEN, subst. masc. (pavoisien)

[T-L (renvoi) : pavoisien ; GD : *pavoisien* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Soldat armé d'un *pavois*" (synon. *pavoisais*) : Et les trois estaz de la Langue d'oc feroient mil sergens armez à cheval, deux mille arbalétriers et Iim *pavasiens*, tous à cheval (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 86).

Rem. Doc.1353 (*pavesien*) ds GD VI, 51c. *Chron. Valois* L., c.1377-1397, 38 (*pavoisiens*). [D. L.]

PAVOISIER, subst. masc. (pavoisier)

[T-L : *pavoisier* ; GD : *pavoisier*¹ ; GDC : *pavoisier* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

ART MILIT. "Homme d'armes combattant à pied, armé d'un grand bouclier" : ...certaines quantité de genz d'armes, arbalétriers et *pavesiers* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 79). Lors ot ly soudans conseil de faire assaillir la ville. Lors fait sonner ses trompettes quant le soleil fu levé, et fait ordonner ses batailles et ses arbalétriers, et ses *pavisiers*, et s'en viennent aux fossés et aux barrieres. (ARRAS, c.1392-1393, 110). [R. M.]

PAVOISIN, subst. masc. (pavoisin)

[*FEW VIII, 78b : *Pavia*]

ARM. "Grand bouclier" (synon. *pavois*, *pavoisine*) : ...trois *pavoisins* de Sarrasinesme, dont l'un est couvert de veloux noir. (Ch. VI, D., t.2, 1422, 406). [Daté de 1412 ds *Comptes écurie Ch. VI, B.*, t.2, 228] [R. M.]

PAVOISINE, subst. fém. (pavoisine)

[GD : *pavoisine* ; FEW VIII, 78b : *Pavia*]

ARM. "Grand bouclier" (synon. *pavois*, *pavoisin*) : ...du premier giet le dit de Mendosse donna au dit seneschal en sa *pavoisine* et l'afolla [le blessa] plus de demie brascé outre. (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1402-1409, 147). ...les artilleries et habillemens de guerre qui ensuivent, c'est assavoir (...) Item, deux milliers cinq cens de dondaines (...) Item, trante huit pavais. Item, douze pavais qui furent empruntez a Rouen. Item, quatre *pavoisines*. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1428, 263). Mais quant le vray amoureux part de son pavillon tout armé comme il doit estre, garny de sa *pavoisine* et de tous ses bastons que sur lui il doit porter, lors fait le grant signe de la croix, puis baisse sa banerolle (LA SALE, J.S. E., 1456, 62).

Rem. Doc.1445 (l. *pavoisinez*), 1459 (l. *pavoisine*) et XVe s. (Lille, l. *pavoisines*) ds GD VI, 50a. Cf. FEW VIII, 79b, n.4.

V. aussi *pavoisme* [R. M.]

PAVOISME, (?) (pavoisme)

[GD : *pavoisme*]

"Pavois" : ... furent si effrayez que l'un commença à geter le bouclier, l'autre la *pavoisme* et l'aultre la tauloche (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 123).

REM. Sans doute mot fantôme, à lire *pavoisine*, comme dans tous les autres ex. cités par GD VI, 50a. Cf. FEW VIII, 78b et 79b, n.4 : *Pavia*. [R. M.]

PAVOISON, subst. masc. (pavoison)

[GD : *pavoison* ; *FEW VIII, 78b : *Pavia*]

"Pavois"

REM. Doc. 1448 ds GD VI, 52a. [R. M.]

PAVONIN, adj. (pavonin)

[GD : *pavonin* ; *FEW VIII, 78b : *Pavia* (?) (?)]

Terre pavonine. "Terre protégée comme par un bouclier (?)"

REM. LA VIGNE, éd. 1507, ds GD VI, 52a. [R. M.]

PAVOT, subst. masc. (pavot)

[T-L : *pavo* ; GDC : *pavot* ; DÉCT : *pavo* ; FEW VII, 573b : *papaver* ; TLF XII, 1223b : *pavot*]

A. - "Pavot (plante)" : Et pour ç'au dieu qui moult scet et moult vaut, Pour mieus dormir, un chapiau de *pavaut* Et un mol lit de plume de gerfaut Promés et dong. (MACH., F. am., c.1361, 172). ...ung jardin, ou il avoit grant plenté de *pavotz*, les ungs grans et les aultres petis. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 38). Dyagoras fut environ se temps, homme de singuliere estime en la science des corps celestes et aussi fut souverain medicin. Fut celui qui deffendit l'usage du *pavot*, en tant que touche les maladies qui peust venir aux yeux et aux oreilles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 r°).

- [En potion] :et en la fin nous pouons faire fomentacions et embrocacions avec eaue de decoction d'orge et violettes, de nenufar

et de camomille, et le chief de *pavot* mesmement s'il ne peult dormir (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10).

B. - "Potion de pavot, utilisée pour ses vertus soporifiques" : Ne li falloit mire ne fisicien, Endormie ne *pavaut* n'autre engien Pour bien dormir, car au lieu n'avoit rien Qui toussou ou mouche. (MACH., F. am., c.1361, 165). [R. M.]

PAVOTTE, subst. fém. (pavotte)

[GD : *pavotte* ; FEW VII, 574a : *papaver*]

"Pavot"

REM. Ex. du *Catholicon* de Lille ds GD VI, 52a. [R. M.]

PAWEILHAR, subst. masc. (paweilhar)

[GD : *paweilhar* ; FEW XXIII, 123b : o.i.]

"Recueil des *Paix* liégeoises et recueil de jurisprudence" : ... contenante les franchizes del citeit, enssi que chi-devant sont escript et en *pawelhar* dez esquevins. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 158). ... savons et wardons che que à chesti cause en est escript et contenu en *pawelhair*. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 269).

REM. Doc. 1430 et 1458 ds GD VI, 52a. [R. M.]

PAXILAIRES, adj. (paxilaire)

[*FEW VII, 490b : *palatum*]

"Du palais" (synon. *basilaire*) : Le VIIe os est *paxillaire* ou *bassilaire* et est ainsi come ung coing au desseures du palais qui ferme et soutient tous les os dessusditz et en lui sont pertuis et spongiosités pour espurger les grosses superfluités du cerveau et avec ce ont tresdure sustance. (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 122). [R. M.]

PAXIMACE, subst. (paximace)

[FEW VIII, 95b : *paxamadion*]

"Pain cuit deux fois, biscuit" : Il muchoit tousjours soubz sa cape Un pain, ne scei choisne ou fouace, Mais il le claiment *paximace*, Et poise entour demie livre. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 36). [note de l'éd.] [R. M.]

PAYABLE, adj. (payable)

[GD : *païable* ; FEW VII, 457b : *pacare* ; TLF XII, 1224a : *payable*]

"Qui doit être payé (dans certaines conditions de temps)" : Or disoit il que, depuis ces choses ainsi faites, les dis vint et cinq soulds de rente, d'une part, et vint quatre soulds de rente, d'autre part, pris sur les maisons cy dessus esclarcies, estoient fais et devenus mal *païables* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1366, 320). ...et lesquels vint soulds par.. de rente iceulz vendeurs seront tenus et promistrent fournir et faire valoir bons, *païables* et solvables, a tous jours mais perpetuellement, tant en et sur la dite maison et appartenances, comme generalment sur tous leurs autres biens meubles et heritages quelconques, presens et a venir (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 576). [Autres ex. p.598, 601] ...et [Jehan Quart, marchand] les a mis [les trois maisons et grant hostel] et met à pris de XIJc dix livres tournois, aux charges anciennes qu'ilz doivent, *païables* pour une fois lesdictes XIJc dix livres (FAUQ., II, 1421-1430, 337). De la ferme de la pescherie des grans fossez et arriere fossez de ladite ville, affermez à Hermen Trotet, marchand et bourgeois de Paris, du jour de la Toussaint 1441 jusques à neuf ans entresuivans et accomplis, pour le prix et somme de 24 l. p. par an, *païables* aux trois termes et aux charges contenus et declarées ou 7e compte de feu Robert Louvel (Comptes Paris V.L.D., t.1,

1447-1449, 569). ...lui avons donné pouvoir (...) en du bois de Bavent joir (...) sans y aucune chose en retenir à nous ne à nos successeurs, fors seullement la souveraineté (...) par en faisant à nous et à nos successeurs doresnavant et à tousjours ung esprevier *païable* chascun an en nostre recepte ordinaire de la viconté de Caen (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 158). [R. M.]

PAYAGE, subst. masc. (payage)

[FEW VII, 457b : *pacare*]

Au fig. "Païement" : Le prinpce neis de la cité, Pour ce qu'avoit humanité, Au passage mort y reçut Et u costé le glaivè ut. Son sanc i laissa en *païage*, Ja n'i deüst il pas treuage. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 75).

- *Faire payage de qqc.* : DIEU à JÉSUS. Fil, dist le pere, bien est voir Que quanque doiz et puez devoir Je le doi et y sui tenu, Et droiz est que ce qu'acrèu As en ton pelerinage Tantost en soit fait *païage* (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 10734).

REM. FEW : « Mfr. *payage* m. "payement" (1458, Jouvencel 2, 397) » [Pièce justificative, mais où *payage* est une forme de *péage*]. [B. St.]

PAYANT, adj. et subst. masc. (payant)

[GD : *païant* ; FEW VII, 456b : *pacare* ; TLF XII, 1224a : *payant*]

I. - Adj. "Qui sert au païement, propre au païement" : COGNEUT aussi, sur ce requis, que par aucun des serviteurs du seigneur de Mont-Rodas, des noms desquieulx il n'est record, lui estant oudit fort du Roc de Vendas, lui ont esté bailliées et livrées, pour son argent, plusieurs espées et dagues, et, avec ce, lui ont promis en baillier toutes fois qu'il en voudroit avoir pour son argent *payant* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 200). Et se porterent si bien li tretté par le moien Jaquemon d'Artevelle, qui i rendi grant painne et qui haoit le conte, que chil de Gaind generaument s'acorderent a ce que, se li rois d'Engleterre passoit la mer et voloit prendre son chemin parmi le pais de Flandres, fust a gens d'armes ou sans gens d'armes, lors deniers *païans* de toutes choses desquelles on lor feroit aministration, il trouveroient le pais ouvert. (FROISS., Chron. D., p.1400, 262). ...celui qui l'auroit achacté ne se passeroit pas o le terme d'an et de jour, ancois auroit l'autre l'achat o les deniers *payans*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 255).

II. - Subst. masc. "Ce qui doit être payé, païement" : ...et que, après le decés d'icelui Guillaume, ses hoirs auront et tendront les dites veues et esgous en la manniere que il sont a present, par *païant* aus diz religieus la dite somme d'argent chascun an, aus termes dessus diz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1331, 47). ...il est a la vollenté du seigneur de faire les namps vendre ou de les garder sans vendre jusques a ce qu'ils soient racquittés, par *païant* ou par delivrant comme dit est. (Instr. ensaign. B.G., c.1386-1390, 49). ...il a mandé ladite somme alloer es comptes et rabatre de la recepte du *payant* par MdSS de ses comptes (Comptes Lille L., t.1, 1412, 51). ...par certaines ses lettres il eust volu et ordonné que ses chevaliers et chambellans ne preïssent de lui pour voyages qu'ilz feroient pour ses affaires que trois frans par jour, ses conseillers deux frans, et autres ses gens et serviteurs à l'avenant, et que s'aucune chose leur en estoit taxé plus avant ilz n'en feussent paiez aucunement, et que se paiez en estoient il ne feust passé ou alloué es comptes du *païant* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 575).

V. aussi *payer* [R. M.]

PAYEN, adj. (payen)[GD : *payen* ; FEW VII, 497a : *palea*]Région. (Wallonie) *Payen lit.* "Couches de paille"**REM.** Doc. 1420 (Liège) ds GD VI, 52b. [R. M.]**PAYER, verbe** (payer)[T-L : *paier* ; GD : *paier* ; GDC : *paier* ; DÉCT : *paier* ; FEW VII, 454a : *pacare* ; TLF XII, 1225a : *payer*]**I.** - Empl. trans.**A.** - Au propre "Verser à qqn la somme qui lui est due pour qqc."**1.** *Payer qqn*

a) "Verser à qqn la somme due" : Sire de Lesparre, servi M'avez, que bien ay desservi, Et se je vous doy rien, *paier* Vous vueil tantost sans delaier ; Mais cure n'ay de vo service, Car trop y a danger et vice, Se la cause dire voloie. (MACH., P. Alex., p.1369, 225). ...j'ay creance et ferme foy Qu'il [Moussé] est *païé* : riens ne li doy. (Mir. march. juif, c.1377, 219). Et ledit hermite lui respondi : Amis, tu seras bien *païé* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 473). Et dit sur ce requis que tele est la verité et non autre et aussi qu'il emporta iceulx biens sanz *paier* son hoste, duquel il avoit loué icellui hostel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 413). ...le Roy est tenu de satisfaire, *paier* ou contenter les marchans estrangiers ou autres qui ont livré billon en ladite Monnoie (FAUQ., II, 1421-1430, 242). Ha ! maistre, pour Dieu mercy, veillez moy dire, et je vous *paieray* bien, qu'on luy peut faire pour recouvrer santé [Un mari, au médecin] (C.N.N., c.1456-1467, 135). ...le galant qui estoit sur le poirier (...) luy defendit le partir, et luy dist : "M'amy, ainsi n'en yrez vous ; il vous fault bien premier *paier* le fruitier." (C.N.N., c.1456-1467, 309). ...allez veoir a ceste pouvre fille qu'on luy doit, et la *paiez* si largement qu'elle n'ayt cause de soy plaindre (C.N.N., c.1456-1467, 371). Si sont [les clous] mal faitz, il ne m'en chault. Aussi en serons mal *payees*. (Pass. Auv., 1477, 178).

- [Contexte métaph.] : Bienheureuse est l'ame qui ainsy le fait ! Je afferme que tel hoste qui est tant riche, tant large, tant bon et gracieux *paiera* bien son hoste, et rendra bien le pourquoy en ce monde, et trop plus en l'autre. (GERS., Pent., p.1389, 85).

- DR. *Se tenir à / pour bien / mal païé.* "S'estimer satisfait du régleme[n]t d'une vente, d'une succession..." : ...les diz vendeurs confessierent avoir eu et receu des diz acheteurs en bons deniers comptanz avant la confection de ces lettres, dont ils se tindrent enterinement pour bien *paiez* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1333, 54). ...c'est assavoir ceste vente faite pour le pris et la somme de neuf livres parisis, forte monnoie courant ad present, que les diz vendeurs en avoient eu et receu des diz Robert Foulechat et Alés, sa fame, acheteurs, en bonne peccune bien comptee et bien nombree, avant la confection de ces lettres, sicomme il confesserent, et s'en tindrent a bien *paiez* pardevant les diz notaires jurez (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1337, 74). Desqueles debtes, lettres, papiers, tailles et autres choses a lui delivrees, comme dit est, ycelui Gautier se tint a bien *paiez* pardevant nous, et en quitta et clama quittes a touz jours les diz relegieuz et prevost, leurs successeurs et touz autres a qui quittance en puet et doit appartenir. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1340, 96). [Nombreux autres ex. ds ce texte]

- *Payer qqn de / en qqc.* (argent, monnaie, somme...) : Vous serez en l'eure *paiez* En bon or fin. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 260). Et dist que d'icelle monnoye il ne mist ou aloa oncques denier aucun, parce que quant il avoit aucune chose gangnié icellui Robinet le *payoit* de bonne monnoye et de bon

argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 490). Lesqueles nocces passées, il qui parle requist icellui Jehan Le Maire qu'il le voulsist *paier* d'icelle somme, lequel de ce faire fu refusant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 256).

. *Payer qqn de qqc.* (de ce qui est dû) : Oy tes comptes diligemment Et par ce verras clerement Ce que tu pues par an despendre Et ou tu dois tes rentes prendre, Et saras se ti receveur Sont bonne gent ou deceveur : S'il sont bon, tu es assez sages Pour eaus bien *paier* de leurs gages ; S'il sont mauvais, fai leur raison, Sans faire point de desraison, Mais adès dois plus ta puissance Tourner a pité qu'a vengeance. (MACH., C. ami, 1357, 135). Cela feray je bien, monseigneur, dit elle, mais ce ne sera pas devant que vous ayez promis de moy *paier* de la gaigeure qu'avez perdue (C.N.N., c.1456-1467, 188).

. [Double obj. direct] : Ne fault qu'i envoyer Gens seures qui le garderont ; Et les princeps les *payeront* Tout ce que vous ordenarés. (Pass. Auv., 1477, 272).

b) En partic.

- "Rémunérer, rétribuer qqn" : Aies toudis bonnes espies, Que qu'il couste, et ou tu te fies, Et les *paie* si largement Qu'il te servent hardiement, Par quoy tu saches le couvine Des annemis. Ceste doctrine Est la chose plus neccessaire Que je congnoisse en ton affaire (MACH., C. ami, 1357, 118). Les deus varlés moult bien *paiaiy* (Mir. femme, 1368, 205). ...sondit maistre estoit allez ès vignes pour *paier* ses ouvriers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 405). Lors firent les dessus ditz leurs demandes en la maniere qui s'ensuyt : c'est assavoir qu'ils requeroient sortir leurs bagues sauvés, et qu'ils seroyent *payez* pour trois moys en servant le roy, s'il luy plaisoit, ou sauf conduit pour eulx en aller a leur aventure. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 253).

- "Rembourser qqn" : Ou se il devoit *poier* ou delivrer son credeur qui l'en requiert, ou se il devoit secourir a son pere et le delivrer des mains des larrons se il y estoit. (ORESME, E.A., c.1370, 456). Car les prestans veulent bien que la vie de ceulz a qui ilz prestant soit sauvé, mais c'est pour grace de gaaing et pour estre *paiez*. (ORESME, E.A., c.1370, 474). Je ne treuve homme qui me preste, Ains me dit chascun : "*Paie* moy." Las ! dolent, et je n'ay de quoy (Mir. march. juif, c.1377, 189).

2. *Payer qqc.*

a) [Obj. interne ; la somme due] : ...et que quant ilz trouvoient les poulailliers fermez, qu'il les rompoient, et esdiz poulliers prenoient tout ce qu'il leur sambloit bon, sans en *paier* denier ne maile aucune (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 148). ...s'il lui vouloit *paier* les deux frans qu'il lui devoit, que ladite tasse il lui renderoit et autrement non. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 447). Item, touteffoiz que il y a pasnage en ladite forest, chacun desdiz hommes pevent envoier ses pors, par *empaier* de six pors six deniers, et se il en y a sept, le roy y en aura ung (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 96). ...car mesme derriennement, l'an passé, falu que chascun feu *paiaist* LVIII frans (BAYE, II, 1411-1417, 12). ...ycelle Court condempna ledit maistre Phelippe de Vitry à *paier* cent solz à emploier ou fait de la chappelle de la grant sale du Palais (FAUQ., II, 1421-1430, 218). ...[l'official] le condempna a *paier* une bonne somme d'argent. (C.N.N., c.1456-1467, 531).

- [La somme avancée, la dette, ce qu'on doit...] : ...pour avoir son paiement de ce qu'il avoit *poié* ["de la somme qu'il avait avancée"] (Mand. Ch. V, D., 1366, 169). Semblablement, celui qui n'est juste, mais injuste, il peut bien *paier* ce que il doit, mais ce ne fait pas justement ne delectablement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 322). ...un marchand qui avoit emprunté argent d'un juif a *paier* a

jour nommé l'avoit bien et deument *païé*, combien que le juif lui reniast (Mir. march. juif, c.1377, 171). Au juif as *païé* moult bien Quanques tu avoies du sien Et a jour nommé (Mir. march. juif, c.1377, 219). ...je suis content de *paier* voz despens. (C.N.N., c.1456-1467, 336). Simon, on dit Q'un usurier deux debtors avoit. L'un cinq cens deniers luy devoit, L'autre cinquante a *payer* ; Tous deux n'avoient pas ung denier. (Pass. Auv., 1477, 153). ...car les XXX solz n'en valioient que dix de forte monnoye, et le peuple ne pouvoit *paier* ses debtes et la merchandise ne valoit riens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 125 r°).

. [Contexte métaph.] : Las, povre, j'en pers ma coronne, *Payent* la somme Du fruit mauvaiz que tu [Adam] mangis ! (Pass. Auv., 1477, 246).

- [Le prix de qqc.] : ...mais il [César] *paya* les pris des terres, sur quoy les chasteaux furent fais, a ceulx a qui elles estoient. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 58).

- *Payer l'écot / son écot* : ...quant en la taverne va, S'il avient que point d'argent n'a De quoy l'escot qu'il fera *paie*... (Mir. st Alexis, 1382, 348). Puisque nous ne savons trouver moien de *payer* nostre escot par ce qui est mis en termes, je [vous] diray que nous ferons (C.N.N., c.1456-1467, 376).

- *Payer* (une amende, un impôt, un tribut...) : Encore y a chose qui m'est po belle, C'est maletoste et subcide et gabelle, Foible monnoie et imposition Et dou pape la visitation. Or faut *paier* pour .VIII. ans les trentismes Et sans delay pour le roy .III. disismes. (MACH., Compl., 1340-1377, 251). Apres ce fu di et traité Que li rois aroit la moitié En tout le profit dou commerque Que merchandise *paie* et merque. Commerque est une imposition, Et sachiez qu'en la region De toute Surie et d'Egypte N'a cité ne ville petite, S'on y marchande qui ne *paie* De X. deniers un ; c'est la *paie* Qu'on *paie* tout communement Par tout et especiaument À Sur, à Baruth, à Sajette, À Alixandre, à Damiette (MACH., P. Alex., p.1369, 173). Je croy qu'oy avez assez Qu'il n'a Crestien en tout le monde, Puis qu'il passe la mer parfonde, Pour faire le très saint voiage Qu'au soudan ne *paie* trevage : Car de V. florins de Florence Rachete son chief sans dobtance. Li roys molt grant courrous en a : Pour ce fist tant qu'on ordena Que desormais chascuns iroit Franchement et quittes seroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 174). Acquitee est du truage, Que *payer* faut a cel passage. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 104). Après les .X. ans, ne voudrent *poier* trehu ausdiz Romains (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 46). Au mains, dit elle, savez vous bien qu'il me fault *paier* le disme... ? (C.N.N., c.1456-1467, 218).

- [Contexte métaph.] : Qu'en puet dont mes cuers, s'il s'esmaie ? Car navrés sui de mortel plaie Pour amer d'amour fine et vraie ; C'est le treü De mon service c'om me *paie*. Helas ! ci ha dolante *paie* ; Car nes d'un semblant qui m'apaie Ne m'as peü. (MACH., Compl., 1340-1377, 248). Las ! or languie en grief attente Et vif en pensée dolente : C'est le guerredon, c'est la rente Qu'Amours me *paie*. (MACH., R. Fort., c.1341, 49). Et Dieus pais et honneur li doint Et de paradis la grant joie Tele que pour moy la voudroie. Mais pour ce que je ne vueil mie Que m'amende ne soit *paie*, Pour la *paier* vueil sans delay Commencier un amoureux lay. (MACH., J. R. Nav., 1349, 282). Vien ça, Gestas, *payer* l'esmende De tous les maulx que tu as fait. Sur tous larrons tu as mesfait, Et pour ce te fault il morir. (Pass. Auv., 1477, 207). [Du Christ expiant les péchés des hommes par sa mort] Tout ce qu'estoit de moy escript Tout est consommé, car l'esmende Du premier peché est *payee* ! (Pass. Auv., 1477, 223).

- [Des gages] : ...le graphier de Parlement a acoustumé estre *païé* de ses gages sur les amandes dudit Parlement (BAYE, I, 1400-1410, 176). ...sera dit par le graphier de par la Court à cellui ou celx qui *paient* les gages des dessusdiz que pour un chascun retiegne J escu (BAYE, I, 1400-1410, 324).

. Empl. pronom. à sens passif. : ...et les pensions et gaiges annuelz, les lieviages et les sentiers et choses semblables ne se pevent bien ne justement tauxer ne *payer*, comme il a esté et est de présent. (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXI).

. [Contexte métaph.] : Li corbiaus dit que non fera Et que jamais ne cessera Tant qu'a Phebus ait recité De Coronis la verité. Il fiert de l'ele et si s'en vole. N'a pas esté a bonne escole, (Car il avient souvent contraire De parler quant on se doit taire), Si qu'il en ara tele *paie* Comme Raison aus jengleurs *paie*, Au mains a ceulz qui ont a faire A gens qui sont de bon affaire. (MACH., Voir, 1364, 698).

- *Payer qqc. à qqn* : Cogneut aussi, elle qui parle, avoit acheté dudit Brun IX aulnes de nappes mouilliées, dont elle *paia* à icellui XIII s. par. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 160).

- *Payer qqc.* (argent, monnaie, somme...) *de qqc.* : Vous n'en *paieriez* ja denier Et si seront vostres tretoutes. (Mir. prev., 1352, 242). ...et du vostre aussi a il Par autelle voie un courtil Dont oncques denier ne *paia* (Mir. prev., 1352, 252). Or ça, combien en *paieray* [de la lettre] ? Dites, et je le *paieray* Voulentiers (Mir. roy Thierry, c.1374, 323).

- Prov. : Rien ne *paye* qui n'a de quoi. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 198). Qui 'y fie, *paie* la fole enchere. (Epître Romains M., c.1475, 180).

b) [Obj. externe ; ce qu'on achète, ce dont on bénéficie (objet acquis, service rendu...)] : ...par foy, s'il [nostre espousé] ne s'emble, Nostre desjuner *paiera* (Mir. chan., c.1361, 176). Le jour après nous en alames, Son pellerinage *païames*. Mais la belle, par saint Liefroi, Vault chevauchier mon palefroi, Dont si fort l'aim et amerai Que jamais ne le venderai. (MACH., Voir, 1364, 332). ...ilz se recordent bien que d'iceulx Brun et Raoulet ilz ont, par plusieurs et diverses fois, acheté plusieurs menues robes, comme petites costes, chausés et chapperons, pos, plaz, escuelles, lesquelz ilz achetoient bien et raisonnablement, et les *payoient* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 160). ...[ils] burent une choppine de vin blanc à quatre deniers parisis la pinte, et laquelle choppine que ilz burent icelui qui n'a que une main *païa*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 448). ...il me fault *paier* la cotte simple de satin ! (C.N.N., c.1456-1467, 189). ...il me fut dit depuis que le blé fut *payé* (C.N.N., c.1456-1467, 292).

- [Gérondif] *Par payant qqc.* "Moyennant le paiement de qqc." : Vous nous faictes cy mencion D'estre faulsaies et baveux *parpayant* [l. *par payant*] ung vin gracieux : Je ne sçay quel vin ne quel saulse, Mais, s'il fault que mon ser(e)ment faulce Pour devenir menteur en fin, J'en auray ung si bon loppin Qu'il n'y faudra pas retourner. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 896).

Rem. Cf. T-L 7, 175, 31.

- *Paier la lamproie*. "Prendre à sa charge une gratification" ; d'où "en être pour ses frais" : Mais toute ceste compaignie Tient le contraire et le vous nie. Et pour ce bien dire pouez Que vous n'estes pas avouez ; Si devez *paier* la lamproie. De ce plus dire ne sarie, Qu'on ne puet bon argüement Faire seur mauvais fondement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 243). Amis, par saint Symon, Vous m'avés fait un long sarmon Adfin que ma dame ne voie. Mais vous *paierés* la lamproie, Car vous n'estes pas advoés, Ne consillier ne me poés Tel conseil qu'il n'i hait deffaut, Quant vous

savés bien qu'il me faut Aler au doulz commandement De celle qui j'aim loialment. (MACH., Voir, 1364, 646).

- *Paier son bec jaune*. "Régler le montant de sa bienvenue, notamment à l'université"

. P. métaph. : J'ay mon bec jaune *poié* trop folement Jusques à ci, mais je ne le plain mie, Pour tant que nulz n'est sages, s'il n'apprent ; Et j'ay appris à connoistre m'amie, Car elle m'a sa foy à tort mentie. (MACH., App., 1377, 642).

3. Empl. abs. : PREMIER SERGENT. Mais qu'ilz [des florins] soient d'or, bons et fins. A quant *paier* ? PANTHALEON. En l'eure, pour vous appaier : Tendez la main. (Mir. st Panth., 1364, 342). Apostumes, clouz, boces, enfonture Ne mal des yex, qui clarté fait obscure, Tout ce n'est que soulas, à droit jugier, Envers soussi de povre mesnagier. Car quant il doit, il est par tout semons Et faust que tost *poie*, quoy qu'il endure ; Et s'on li doit, si pert il ses raisons, Pour ce qu'il n'a de quoy son droit procure. (MACH., App., 1377, 645). ...a celui jour que me donrras Terme de *paier* tu ravras Tout ton avoir. (Mir. march. juif, c.1377, 191). ...[il] lui pria et requist qu'il le vouldist enseigner aucun marchand duquel pour un sien ami marchand demourant à Aucerre, il peust avoir aucunes denrées, et marchandises à creance, par payant à certain terme à venir, et que pour seurté de bien *paier*, il bailleroit bons pleges et caucion receant demourant à Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 488). ...y cellui de Grant Rue lui avoit dit qu'il le vendroit ce pris et riens moins, et que voluntiers il donneroit terme de *paier*, mais qu'il eust bons pleges et caucion demourant à Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 488). ...l'offre et la restitution de Precy est inutile et doit estre reputée pour nulle, et ne sera receu, s'il ne *paie* ou fait restitution en argent ou en obligations et descharges utiles. (FAUQ., II, 1421-1430, 166). "...reste a savoir celles qui ont *païé* et celles qui doivent." Maistre Jehan n'eut pas sitost finé son dire que plus de vingt femmes, toutes a une voix, commencerent a crier : "J'ay *païé*, moy. J'ay *païé*, moy. Je ne doy rien. Ne moy. Ne moy !" [Il s'agit de la dîme] (C.N.N., c.1456-1467, 224). A dya, dit le compaignon, vous estes ung fort marchand ; et au mains, puis qu'il fault que vous aiez tout a vostre dict, j'aray terme de *paier*. (C.N.N., c.1456-1467, 291). Les cloux sont faiz. Qui *payera* ? Dictes, Janus, *payerés* vous ? (Pass. Auv., 1477, 179). Se nous avons des draps acreuz, Nous *poyrans* a la Magdalaine. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 173).

- *Payer bien, mal, le pis...* : Ceulx qui vont a cheval et qui maynent bobant, Ce sont ceulx a la fois qui le pis vont *paiant* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 65). Mais se en procès entre, face diligence et *paie* bien, si en sera meilleure sa cause. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 191).

. Prov. : Trop *paie* bien qui devant heure *paie* (FROISS., Orl., 1368, 87).

- [Gérondif] : ...il est a la vollenté du seigneur de faire les namps vendre ou de les garder sans vendre jusques a ce qu'ils soient racquittés, par *paiant* ou par delivrant comme dit est. (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 49). ...il peust avoir aucunes denrées, et marchandises à creance, par *payant* à certain terme à venir (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 488).

4. *Payer (qqn) comptant* : Tu ne peulz avoir ta responce D'icy a .XV. jours ou tant, Mais tu seras *payé* content Pour ton sejour, n'en ayes doute. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 131).

Rem. compteur v. Lexiques.

- *Payer (qqc.) tout sec*. "Payer comptant" : ...ne il n'avoit homme d'armes ou pais ne pillart qui ousast prendre du pauvre homme un petit poulet sans le *payer* tout sec. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 322). ...li dus d'Orlyens (...) Acata as

Englois en droit argent contant Deus ou trois forteresces et fu tout *sec paiant* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 302).

Rem. sec v. Lexiques. Cf. aussi FEW XI, 585a : *siccus*.

. [Contexte métaph.] : Bien le glosai, mieuls l'entendi : Elle *paia* seck et rendi A celi qui pour l'amour d'elle Fu fes et q'une damoiselle Eut chanté. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 51).

- *Payer (qqn) avant la main*. "Payer comptant"

Rem. H. Lewicka, *Romania* 76, 1955, 369.

B. - P. ext. "Attribuer qqc. à qqn (par dotation, en guise de reconnaissance)" : Item, je lay a Pulhet d'Axhe vint dois mutons, une fois a *païr* ["à attribuer en une seule fois"] (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1364, 74).

C. - Au fig. "S'acquitter de qqc. auprès de qqn"

1. *Payer qqn*. "Récompenser qqn" : Et quant elle [ta dame] croist et abunde Plus que dame qui soit ou monde En tout ce qu'on puet bon nommer, Tu ne te dois pas las clamer, Se tu l'aimmes bien, n'esmaier Qu'elle ne te doie *paier* Plus mille fois que ne dessers En ce que tu l'aimmes et sers. (MACH., R. Fort., c.1341, 59). Mes maintenant si doucement me *paie* De douls regars et de parlars courtois, Bien me souffist ce que j'ai, et c'est drois. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 28). Ma dame ensi, mentir n'en quier, Me *paie* de mos gratieus Et me sert de regars joieus (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 41). Mais einsois qu'il se departissent, Ne que de Nimesson ississent, Li roys les *paia* richement, Et leur donna moult largement Or, argent, vaisselle, joiaus, Dras de soie et chevaux noviaus ; Et à son pooir les *paioit* Selonc ce que chascuns estoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 111). Vous estes *païé* pour ce jour, Puis qu'avez eu ung doulx regart. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 381). Je n'ay repast que de Foiblesse, Couchant sur paille de Destresse, Suy je bien *payé* maintenant De mes jennes jours cy devant ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 536).

- Empl. abs. : Raisons baudement respondi : "Je le feray ; mais je te di, Dès que de moy as congnoissance, Tu saveras de ma puissance, De ma recepte et de ma *paie* Dont tu verras comment je *paie* : Li biens est pour bons receüs, Mais pour mal, quant il est sceüs. Je fais pour bien mon paiement, Pour mal très cruel jugement, Car je sui de tout jugeresse..." (MACH., D. Aler., a.1349, 390). Mes quant on met bons et mauvais ensamble, On *paie* mal, selonc ce qu'il me samble. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 106).

- "Essayer de satisfaire qqn" : Et si souffrés, ma douce dame gaie, Que Doulc Penser, qui nuit et jour me *paie* Et rementoit Esperance a toute heure, Sa grasce en voir et son confort saveure. (FROISS., Orl., 1368, 101).

- "Rendre la pareille à qqn"

Rem. MACHO, *Esopo* R., c.1480, 2570 (DI STEF., 657b).

- [P. iron.] "Récompenser (de coups, de propos déplaisants, d'ingratitude...)" : "Mais, se tantost je ne t'en *paye*, Je vueil estre aux fourches pendu !" A ces mos, nostre champion Le cheval vers lui espandy, Et luy bailla tel horion Que la pance lui pourfendy. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 37). [Un galant s'est révélé incapable de procurer à son amie, suivante de la reine, les joies qu'elle attendait de leur rencontre] ...quand elle vit ce, pour le bien *payer*, et la royne contenter, elle alla dire tout en hault... (C.N.N., c.1456-1467, 196). [Plusieurs gentilshommes se sont attaché à prix d'or un compaignon] ...escoutez comment il les *paye*. (C.N.N., c.1456-1467, 396). Or regardez, s il avoit faict vivre beaucoup de gens en suspicion et craincte soubz luy, s'il en estoit bien *payé*, et de quelz gens il pavoit

avoir seüreté, puisque de son filz, fille et gendre, il avoit suspicion ! (COMM., II, 1489-1491, 319).

. *Payer qqn des talons*. "Mal récompenser qqn (en prenant la fuite)" : Finablement, du très redoubté nom de Bourgoigne et du très horrible cry qui se leva en la cité, fut tant sousprins et estonnée la guernison françoise du chasteau d'icelle que plusieurs d'iceux pour toute vaillandise *payèrent* leurs hostes des talons (...), habandonnans leurs biens et leurs chevaulx (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 343).

- Part. passé. "Récompensé, satisfait" : Guillaumes se mist en conroy De bien besongner pour le roy, Et si bel s'en embesongna Qu'au gré dou roy bien besongna, Si qu'il en fu bien apaiez. Dont Guillaumes fu bien *paiez*. N'ay cure de dire le fait, Car il n'y ot point de meffait, N'a nul contraire ne tourna, Car Guillaumes le destourna. (MACH., D. Aler., a.1349, 317).

- *Se tenir à / pour bien / mal paieé*. "S'estimer ou non récompensé, satisfait" : Ne t'a elle [Fortune] fait assez grace, Quant elle t'a, se bien le gloses, Fait user des estranges choses ? Car elles ne sont mie tiennes, Einsois sont de son droit et siennes. Et quant riens n'i a qui soit tiens, Fols yes, s'a mal *paiez* te tiens, S'elle vuet ravoïr en sa main Ce qui sien est, d'ui a demain. Tu sambles trop bien a celui Qui a emprunté de l'autrui, Et quant il est temps qu'il le rende, Il a courrous, s'on li demande. (MACH., R. Fort., c.1341, 97). Dont je di que si fais descors Sont propres causes des racors Qui font les larges paiemens De très dous assouagemens Des quels amans est appaiez, Tant qu'il s'en tient pour bien *paiez*. Einsi Amours la dame acquite Vers l'amy, tant qu'elle est bien quitte Et li amans en est meürs Plus que devant et plus seürs. (MACH., D. Aler., a.1349, 253). Dont lui respondi Romaine si aviseement et si bien que le chevalier s'en tint a bien *paiez* (Bérinus, II, c.1350-1370, 70). Ma tresdouce suer, je pense estre a ceste Toussains a Saint Quentin, et de la aler vers Monsigneur le duc ; et ne sai com longuement il me volra tenir quant je serai vers li. Et ne vous tenés pas a mal *paiee* se je n'envoie si briément vers [vous] ; car de tout ce j'en ferai a vostre ordenance et selonc ce que vous me manderés. (MACH., Voir, 1364, 572). Lors se part de lui et annonca ceste parole a plusieurs, tant qu'il en fu nouvelles tout parmy l'ost, dont chascun se tint a bien *payé* (ARRAS, c.1392-1393, 156).

2. *Payer qqc.*

a) "S'acquitter de qqc." : ...je ne puis pas croire (...) Qu'aucun bien d'obedience En enclins et en silence Ou service de Dieu *paiant* En li devotement loant En messes ou disciplines Ou vacacions divines, (...) En aucun temps il [le pèlerin] n[i] ait fait. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 77).

- [À la Nature, en mourant] : ...Jusqu'à tant que li terme vint Que le roy son pere couvint Rendre à nature le treü, Et *paier* qui li est deü, C'est à dire qu'il trespassa Et que l'estrange pas passa, Dont creature ne rapasse, Tant bien son alée compasse (MACH., P. Alex., p.1369, 19).

- *Payer la bée*. "Faire les frais d'une opération" : Messeigneurs, pardonnez moy que je vous ay fait *paier* la bée (C.N.N., c.1456-1467, 476).

- *Payer le treü / le truage / le tribut de nature*. "S'acquitter du devoir d'amour, du devoir conjugal" : Et pour ce je vous depri Qu'à Dieu pour moy vueilliez faire depri, Ou *paier* crien le treü de Nature, Se Dieus et vous ne me prenez en cure. (MACH., L. dames, 1377, 206).

Rem. *treü* v. Lexiques, *truage* v. Lexiques.

. *Payer le du de nature*. V. *dû* v. Lexiques

b) "Satisfaire à qqc." : Car nous ne volons que leeches, Joie, esbatemens et joneche (...) Le tamps et le monde *paier*, Ensi que li saisons le donne Et que Nature en vous l'ordonne (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 193).

- *Payer ses voeux*. "Tenir son serment" : ...je *poïré* mez veux en la presence de ceulx qui craignent Dieu. (Songe verg. S., t.1, 1378, 323).

c) *Paier qqc. à qqn*. "Récompenser qqn de qqc." : Qu'Amours, qui est de si noble nature Qu'elle scet bien qui aime sans fausser, Scet bien *paier* aus amans leur droiture : C'est les loiaus de joie saouler Et d'eaus faire savourer Ses douceurs en habundance (MACH., R. Fort., c.1341, 73).

d) "Subir les conséquences de qqc."

- *Paier le musage*. "Subir les conséquences de la folie qu'on a eue de perdre son temps, accepter de perdre son temps sans résultats" : Se tuit cil qui de vray corage Te servent n'ont autre avantage Fors de languir en ton servage Sans autre aïe, Ains leur yes contraire et sauvage, Je ne tieng pas celui pour sage Qui einsi *paie* le musage, Car c'est folie. (MACH., Compl., 1340-1377, 249). Adont s'est Foy en piez drecie Comme sage et bien adrecie De droit, de coustume et d'usage ; S'a dit : "Guillaume, le musage Avez bien *paieé* ci endroit, Par dehors la voie de droit, Au mains en aucune partie. S'en vorray faire departie, C'est assavoir, devision Par voie de distinction Des choses qui ne font a croire..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 216). Amours scet bien ses biens abandonner Aus fins amans qui sont en son hommage ; Et les mauvais qui n'ont cure d'amer Et font semblant d'estre en son dous servage Comme musars leur fait *paier* musage, N'il n'aront ja merci, je n'en doubt mie : Telle est d'Amours la noble signourie. (MACH., L. dames, 1377, 102).

- [Jeu de paume ; de là domaine érotique] *Payer d'une faute pour quinze* : Demande. Pour quoy n'est il pas coustume que les femmes requierent aux hommes comme les hommes aux femmes ? Response. Pour tant que les femmes sont le plus du temps prestes, et les hommes point, lesquelz, se requis estoient, *paieroient* bien souvent d'une faute pour quinze. (Devin. R., c.1470, 137).

Rem. *Parn. sat. S.*, a.1500, 301-302.

- "Faire subir à qqn les conséquences de qqc." : Bien doit estre la main dolante Qui est telle ne si hardie Qu'elle son droit signeur occie. Et n'i avoit que mortels plaies. Hé, biaux Dieux, se tu ne les *paies*, Que dira on de ta justice Qui chascun justement justice ? (MACH., P. Alex., p.1369, 270).

Rem. Sur *payer de sa personne*, LITTRÉ, XVI^e s., mais en fait de 1692, cf. *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 14.

e) "Racheter" : ...Quant en la croiz le vit [notre Sauveur] souffrit morsure Et de son sanc *paier* la forfaiture Du fruit veé (Mir. Berthe, c.1373, 255).

II. - Empl. pronom. *Se payer*. "Prendre son dû" : Et pour ce avons deffendu et deffendons auxdits huilliers que doresnavant ne retiennent aucunes des tourtes ne pains dessusdiz, mais leur avons ordonné et commandé, ordonnons et commandons qu'ils les rendent aux bonnes gens avec leurs huilles, en eux *payant* raisonnablement et moderement de leurs sallaires et façon de ladite huille, selon la qualité et quantité qu'ils en feront (Mét. corp. Paris L., t.1, 1431, 554). Trestout a vostre volenté. *Payés* vous, et moult grant merchy. Nous avons esté bien servi, Et bon marchié, selon le lieu. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 50).

III. - Part. prés. en empl. adj.

A. - *Argent payant*. "Argent comptant" : ...lui ont esté bailliées et livrées, pour son argent, plusieurs espées et dagues, et, avec ce, lui

ont promis en baillier toutes fois qu'il en voudroit avoir pour son argent *payant*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 200).

B. - Au fig. "Apaisant, conciliant" : Tant sont si oel secretaire De gentil et noble affaire Et si *paiaint* sans fourfaire... (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 179).

IV. - Inf. subst. *Le payer* : Du *payer* soit a l'adventure, combien toustefoiz qu'il me fut dit depuis que le blé fut payé (C.N.N., c.1456-1467, 292). [R. M.]

PAYEUR, subst. masc. (payeur)

[T-L : *païëor* ; GDC : *paieur* ; FEW VII, 457b : *pacare* ; TLF XII, 1227b : *payeur*]

"Celui qui paie, qui est chargé de payer (les gages, les salaires...)" : Et à ce furent presens Gaultier de Favencourt et Jehan Le Breton, taverniers et bourgeois de Paris, qui de ce se firent et constituerent pleges et principaulz *paieurs* et respondeurs (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 488). Li aucun paioient moult volentiers ce que il prenoient, et li aultre non ; car Alemant ne sont pas trop bon *paieur*, la ou il le pueent amender. (FROISS., Chron. D., p.1400, 310). ...le receveur de l'ordinaire de Paris devoit au *paieur* des euvres du Roy certaines sommes d'argent pour le fait des reparacions dudit Palais (FAUQ., I, 1417-1420, 8). Et a fait recevoir ladicte Court ladicte somme de IJmIIc escus par maistre Jehan du Bois, greffier criminel d'icelle et *payeur* des gages de messeigneurs de ladicte Court (FAUQ., I, 1417-1420, 24). ...et si ne va nul d'entre eulx à la guerre de terre ferme, comme faisoient les Romains, si ne sont leurs providateurs et *paieurs*, qui accompagnent leur cappitaine et le conseillent et pourvoient l'ost. (COMM., III, 1495-1498, 114).

- *Payeur des oeuvres*. "Officier chargé de payer les travaux" : ...Me Jacques de Rouen, secretaire du Roy notre sire, receveur des aydes et *paieur* des oeuvres de la ville de Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 132). ...vidimus des lettres par lesquelles Mrs les Prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris ont donné et octroyé à sire Jehan Luillier, natif et bourgeois de ladite ville, les offices de recepte du Domaine et autres, avec *paieur* des oeuvres et reparacions de ladite ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 533).

- *Mauvais payeur*. "Celui qui ne paie pas ou qui paie incomplètement ce qu'il doit, qui paie avec retard" : [Jean Juvéal des Ursins au roi :] J'ay veu le cas advenir en mon diocese, lequel en la plus grant partie est hors du royaume, que ung homme lay obligié soubz seel royal va demourer hors du royaume. Le credeur par vertu de son obligacion n'aura quelque execucion. Il vendra a mes officiaux, leur requerir que il ait une citacion pour soy faire payer. La doivent ilz reffuser ; et comme dit monsr. maistre Jehan Symon, de present vostre advocat, oncques meilleure lettre royale ne fut faicte pour mauvais *payeurs* que celle dont il est question. (JUV. URS., Verba, 1452, 369).

- [Cont. métaph.] : D'autre part n'est pas afferant Qu'autre *paieur* en soit du sien Qui n'a meffait et n'en doit rien. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 16). [R. M.]

PAYS, subst. masc. (pays)

[T-L : *päis* ; GDC : *païs* ; DÉCT : *päis* ; FEW VII, 469a-b : *pagensis* ; TLF XII, 1228a : *pays*¹]

A. - "Division territoriale"

1. "Toute division territoriale constitutive du royaume (province, circonscription féodale, ecclésiastique, administrative...), ou division comparable hors du royaume"

Rem. Sur la notion de *pays*, cf. G. Dupont-Ferrier, *Rev. hist.* 161, 1929, 292-295.

a) [Province, circonscription politique] : ...il aprint au mestier de maçon, et dudit mestier s'est continuellement, puis le temps, vesqu bien et honnestement jusques ad present ès *pays* de Berry et de Bourgoigne, de Champaigne, du Liege, de Gastinoiz, de Brie et d'aillieurs, là où il a ouvré dudit mestier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 102). ...maistre Jehan Rabateau, procureur de monsr le duc de Berry, tant en son nom que comme lieutenant du Roy es *païs* de Languedoc et duchié de Guienne (BAYE, I, 1400-1410, 201). ...le duc de Bourgogne s'estoit approchié de son *païs* de Flandres en sa ville de Lille (FAUQ., II, 1421-1430, 69). Et mains autres chevaliers et escuiers desdits *païs* de Bourgogne. (LA SALE, J.S., 1456, 199).

Rem. S'applique fréquemment à la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Berry, la Normandie, l'Île-de-France, la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Bourgogne, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Saintonge, le Poitou, le Limousin, l'Auvergne (G. Dupont-Ferrier, *Rev. hist.* 161, 1929, 292).

- *Pays et seigneuries* : [Le chancelier de France aux ambassadeurs du duc de Bourgogne :] ...les Anglois, anciens ennemis de ce royaume, cescun jour s'esforcent et mettent toute leur entente plus que jaméz a invader les *pays*, seigneuries et subgéz du roy (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 66). Luy meismes [le duc de Bourgogne] (...) avoit multitude de *pays* et de grandes seigneuries a gouverner, et desquelz trestous tant en France comme en l'Empire, des haulz et puissans vassaulx qui y estoient, des puissantes et magnifiques villes qui y habondoient (...), voloit et desiroit a regner sur eulx princiatement, estre doubté et obeÿ comme seigneur (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 156). [Messire Jehan de Croy, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France :] ...aucuns lui donnent a cognoistre que vous estes mal content de lui pour ce que monsieur vostre filz s'est retrait par devers luy et se tient en ses *pays* et seigneuries. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 183). L'EVESQUE. Deffendez luy la demurance En noz maisons et mestayeries Et qu'il soit bany en substance De noz *pays* et seigneuries (LA VIGNE, S.M., 1496, 347).

b) [Circonscription ecclésiastique, circonscription administrative, ville et ses alentours...] : Aler vueil au *païs* du Mans : Pieça n'y fui. (Mir. Berthe, c.1373, 226). Et semblablement, ou *pays* de Vendosme et ailleurs, où il a conversé et repperé, a eu compaignie charnelle à plusieurs filles pucelles, lesquelles il a despucellées par force et contre leurs volentez, n'est record où, en quel lieu, ne en quel *pays* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 66). ...[ils] s'en vindrent demourer oudit *pays* de Chartres et à Francouville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 58).

Rem. Nombreuses références ds G. Dupont-Ferrier, *Rev. hist.* 161, 1929, 292 ; p.294 : "il arrivait que ce terme *pays* désignât des territoires souvent fort restreints : Agenois, Armagnac, Astarac, Auxerrois, Auxois, Auxonnois, Bassigny, Bazadois, Beauce, Beauvaisis, Bigorre, Bordelais, Boulonnais, Briançonnais, Brie, Carcassonnais, Caux, Charolais, Chartrain, Condomois, Cotentin, Dunois, Gâtinais, Gaure, les Lannes, Laonnais, Loudunois, Narbonnais, Rémois, Rethelois, Senonais, Soissonnais, Toulousain, Tournaisis, Valois, Vendômois, Vermandois, Vexin, Vimeux."

- *Pays coutumier* : Mais en Anjou et ou Maine qui est *païs* coutumier, il n'est point de mestier de instituer ses heritiers, car il

n'y a point de adoption ne de institution de heritiers. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 299).

Rem. Doc. 1355 ds TLF XII, 1231a.

- *Pays de tournois / pays de parisiz* : ...en *paiz* de tournois l'en paiera deux soulz tournois pour sextier, et en *paiz* de parisiz deux soulz parisiz (Mand. Ch. V, D., 1369, 279).

2. "Le royaume lui-même (et toute autre unité politique comparable)"

a) "Le royaume lui-même" : Ou *pais* vous menray de France (Mir. Berthe, c.1373, 233). ...mais pour doute et paour qu'il avoit lors desdiz Engloiz, qui estoient moult fors ou *pays* et royaume de France, il ne s'en osa oncques aler sanz leur congié, pour ce que s'il eust esté reprins par iceulx Engloiz, il savoit bien qu'il estoit mort (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 98).

b) "Toute autre unité politique comparable" : Toutes gens de piet demourerent En Chypre, et le *pais* garderent, Car honte est de perdre sa terre, Pour aler une autre conquerre ; Et se fait cils biaux vasselage, Qui bien deffent son heritage. (MACH., P. Alex., p.1369, 59). Courc siet en *pais* d'Ermenie, Et s'est assis par tel maistrise Que la mer li bat au gyron, Et non mie tout environ. (MACH., P. Alex., p.1369, 136). Or est il ainsi que plusieurs de telles fables sont fondees sus aucune verité, si comme met Plato in Tymeo de la fable de Pheton qui fu fondee sus la verité d'un diluge de feu qui fu ou temps et ou *pais* du roy Pheton. (ORESME, C.M., c.1377, 374). ...puis ledit temps, il a alé et venu par *pays*, tant à Rome la grant, à Sainte-Katherine du mont Signay, outre mer, que en plusieurs et divers pelerinages (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 315). ...[il] se mist à suir et frequenter routes de gens d'armes, est alez ès *pays* de Flandres, d'Alemaigne, et aussi ou *pays* d'Espaigne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 166). Es metes du *pais* de Hollande, ung fol nagueres s'advisa de faire le pis qu'il pourroit (C.N.N., c.1456-1467, 87). ...le grand Turc, en son *pais* de Turquie (C.N.N., c.1456-1467, 422). Car ne cognoiscés Les grans biens qu'estoyent au prophete, Ne la perdicion que advés faicte En tout vostre *pays* hebrieu ! (Pass. Auv., 1477, 273).

Rem. "Hors de France, [*pays*] pouvait s'appliquer (...) soit à un royaume entier : Angleterre, Écoce, Allemagne, Espagne, soit à une région moindre : Catalogne, Aragon, Savoie, Lombardie, etc." (G. Dupont-Ferrier, *Rev. hist.* 161, 1929, 294-295).

- [Associé à *règne*] : Et de mes eles que tu vois Dire t'en vueil a ceste fois Par quoy tu en soies certains. Saches qu'il n'est nuls si lonteins *Pais*, regne ne region Que tuit en ma subjection Ne soient souverainement Pour faire mon commandement. (MACH., D. verg., a.1340, 33). Se riens vous depri ou requier, C'est de par li et en son nom Qui est de si noble renom Qu'en monde n'a *pais* ne regne Qu'elle n'i soit, qu'elle n'i regne, Et que chascuns ne se resjoie, Que de li vuet avoir la joie. (MACH., R. Fort., c.1341, 138).

- *Pays d'occident* : Au roy ennuia li sejours, Pour ce que le roy d'Ermenie Par devers lui ne venoit mie, Et pour l'iver qui aprochoit, Et au cuer forment li touchoit ; Si qu'il li vint un accident, Qu'il faut qu'en *pais* d'occident Voist briefment au pape parler. (MACH., P. Alex., p.1369, 217).

- "Contrée à l'étranger" : Li rois riches dons li donna Et maistre et seigneur l'ordonna Et fist de toutes les provinces Sus les sages et sus les princes De son *pais* de Babiloine. (MACH., C. ami, 1357, 18). Il s'en ala en Quarateinne, Une duché qui est procheinne Des montaignes de Lombardie. Et, par ma foy, je ne croy mie Qu'il ait ou monde entierement Si fort *pais*, car vraiment On y entre par II. destrois Qui sont rostes, longs et estrois ; Grans montaignes a

tout entour, Et maint chastel et mainte tour, Qu'on ne porroit miner ne prendre (MACH., P. Alex., p.1369, 47). ...Nassardins les vint querre Li renoiez, car en la terre N'avoit homme qui les peüst Si bien conduire ne sceüst, Pour ce qu'il savoit les langages, Le *pais* et tous les passages. (MACH., P. Alex., p.1369, 190). En outre fut trouvé chargé par lesdictes informations, ledit Jacques Cueur d'avoir fait mener et transporter oudit *pais* d'Alexandrie et vers lesdiz Sarrazins grant quantité de cuyvre (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Cœur M., 1453-1457, 7).

- *Pays estrange*. "Pays étranger" : ...l'industrie et maniere de vivre [du marchand] estoit mener et conduire grosses marchandises par la mer es estranges *pais*, et specialement en Alixandrie. Tant vacca et entendit au gouvernement de navires, a entasser thesaur et amonceler grandes richesses (C.N.N., c.1456-1467, 554). ...La famine (...) qui fut tel que les labeurs demourerent à fere et s'en alloient les bons laboureurs en *pais* estranges. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 115 r°).

- *Pays des beaux hommes*. "La Suisse (contrée où naissent des hommes bien bâtis)" : Touchant les Suysses, vous, mon cousin, savez ce que vous en dismes à Estampes, où le marché fust faict avecques le cappitaine d'en amener jusques à cent seulement, et, pour ce, arrestez vous à ces cent ou jusques à VIxx, et qu'ilz soient tous du *pais* des beaulx hommes. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 315).

B. - "Territoire considéré par rapport à celui qui en est originaire, qui y demeure" : Anthure, le roy souverain Veult que voises en ton *pais* Dont es née (Mir. st J. Cris., c.1344, 285). [Ariane] oubliâ Minos, son pere, (...) Sa terre et ses charnels amis, Pour Theseüs, ou elle a mis Son cuer, si qu'elle li moustra Comment occis le fier moustre a, Pour lui delivrer dou servage ; Et li donna son pucelage Par si qu'a femme la penroit Et qu'en son *pais* l'en menroit Avec Phedra, sa chiere suer, Qu'elle ne lairoit a nul fuer. (MACH., J. R. Nav., 1349, 231). Son *pais* laissa et son pere, Et fist decoper son chier frere. (MACH., J. R. Nav., 1349, 232). De mon *pais* sui ja si loing, Tant ay erré par champs et villes, Que j'en sui a plus de dix milles (Mir. Theod., 1357, 86). Puis en son *pais* retourna, Que fait ailleurs autre tour n'a. Et au tiers an s'aparilla, Com cils qui jour et nuit veilla, Comment il se porroit chevir, Pour ce saint passage assevir. (MACH., P. Alex., p.1369, 21). Li roys en son *pais* retourne ; Sa nef se trestourne et bestourne, Car une tempeste leva, Si grant que ci ne là ne va Qu'il ne cuide qu'elle s'affonde Ou fons de haute mer parfonde. (MACH., P. Alex., p.1369, 110). Seigneurs, toute raison s'acorde Que ceste pais et ceste acorde Soit publiée par la terre Dou soudan sans alongne querre ; Et je la feray publier En mon *pais*, sans detrier, Moult volentiers, par quoy les nostres Puisse aler avec les vostres, Et les vostres paisiblement Veingnent dessa seïrement (MACH., P. Alex., p.1369, 175). ...ledit prisonnier confessoit estre agiez d'une sienne suer qu'il a ou *pays* de sa nativité, et laquele a jà eu enfans en mariage, et qui est de l'age de XVII ans et plus (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 237). ...et que dudit argent, eulx cuidans leur en retourner en leurs *pays*, alerent ès Champeaux de Paris, et aussy ou Palais à Paris, pour vouloir acheter des bourses, saintures et anneaux, pour porter en leur *pays*, et donner à aucuns de leurs amis ou *pays* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 45). Audit Pierre Loiseau, ledit jour, en trois escuz, quatre livres deux solz six deniers à lui ordonnez par ledit seigneur, outre X escuz, que il avoit par avant euz, pour supporter sa despense allant en son *pais* (Comptes roi René A., t.3, 1451, 181). Je meurs de seuf auprès de la fontaine, Chault comme feu et tremble dent a dent, En mon *pays* suis en terre loingtaine (VILLON, *Poèmes variés* R.H., c.1456-1463, 46).

Veez cy un gentil homme de vostre *païs*. (C.N.N., c.1456-1467, 173). ...il la recognoistra tantost, tant a la parole comme aux responses qu'elle luy fera de son *païs* de Brabant. (C.N.N., c.1456-1467, 173). Rabi, on nous a recité Qu'en Capharnaon as fait merveilles. Nous te prions que de pareilhes Faces ycy en ton *pays*. (Pass. Auv., 1477, 121). Pareillement le seigneur d'Angoulesme En Angommois, qui est son *pays* mesme, Fut gouverneur et par toute Guienne. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 142). Mais puisqu'il [Dieu] luy plaisoit l'appeller, il estoit bien content que sa volenté fust acomplie en luy, et le plus grant regret qu'il avoit, c'estoit qu'il mouroit hors de son *pays*, arriere de sa bonne femme et ses petiz enfans. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

- *Aller au pays*. "Aller dans la région à laquelle on appartient" : Ce jour, la Court a donné congé à maistre Jehan de la Perreuse, notaire du Roy, de aler au *païs* pour retourner le plus tost qu'il pourra bonnement. (FAUQ., I, 1417-1420, 166).

- *Estre d'un pays*. "Être originaires d'une même division territoriale" : ...le maistre d'ostel, tressachant homme, ordonna que Gerard et Conrard, pour ce qu'ilz sont d'un *païs*, aroient chambre ensemble. (C.N.N., c.1456-1467, 173).

- *Du pays né ou nourri*. "Originaire du pays" : ...et que lez esleüs soient proudes homes et vertueux docteurs en Theologie, en Droit canon ou civil, et que ilz soient du *païs* nez ou norris, teulx qui cognoissent lez meurs et lez condicions dez subjets et ce qui appartient au salut de leurs ames. (Songe verg. S., t.1, 1378, 97).

- Prov. : On seult dire, et c'est verité, Qu'i[l] n'est pas sire de son *païs* Qui de ses hommes est haÿs. (GERS., Noël, p.1404, 313). [Cf. DI STEF., 801a, s.v. *sire*] Par moy vous jure, o Juifz, Que nul prophete n'est pris en gré En son *païs*. [Réf. à Luc 4, 24] (Pass. Auv., 1477, 121).

C. - P. méton. "Ensemble des habitants d'une telle division territoriale" : Mais Dieus, li peres, qui savoit Quel volenté l'enfant avoit De li servir, le delivra ; Car le roy son pere enivra D'une douce larme piteuse, Paternelle et amoureuse. Si le delivra toute voie, Dont tous li *païs* ot grant joie. (MACH., P. Alex., p.1369, 19). ...la matiere estoit grande et de grant chose, qui regardoit l'alienacion de ladicte duchié et du demaine du Roy, sur quoy il n'avoit aucune instruction et (...) il avoit intencion de mander au *païs* instructions. (FAUQ., I, 1417-1420, 161). Mais le cas advint que ceulx que vous avez ouy nommer entreprendrent de venir presenter la bataille au roy Amydas pour gagner le bruit du *payz* ["pour acquérir la faveur de la population"], et vindrent devant la ville du Don, comme vous orrez. (BUEIL, II, 1461-1466, 197). ...entretenir et souldoier l'année prochaine noz gens de guerre qui les années passées ont esté païées et souldoiez par nos *paiz* et subgetz (Louis XI Anglet. C.P., 1474, 345). Helas, la grant perdition Qu'a fait ce jour tout ce *paÿs* ! (Pass. Auv., 1477, 269). Le roy alla par tous les lieux et places acoustumees en ceste procession ; en laquelle avoit tant de seigneurs ; nobles barons, gens d'armes et autres, avec plusieurs seigneurs d'Italie, que tous le *pays* qui la s'estoit assemblé pour voir la magnificence du roy, estoit tous esmerveillé de voir si belle et si triumpante compaignie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 274).

D. - "Territoire considéré dans ses aspects physiques" : Et est pour la malice de leur complexion, qui vient de la desactrempance du *païs* en chaut ou en froit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 364). Bien regardoit, ainsi comme j'ay sceu, Se le *pays* estoit plain ou bossu, Et s'au chemin avoit bois ou rivieres, Villes, chasteaulx, pour estre bien receu, A celle fin qu'en ce ne feust deceu (LA VIGNE, V.N., p.1495, 147).

- *Ample pays*. "Rase campagne"

Rem. *Percef.* ds DI STEF., 657c.

- *Bas pays / haut pays* : ...Pierre Maudonier, receveur ou bas *pays* d'Auvergne (Lettres Louis XI, C., Pièces justif., t.1, 1439, 172). ...par les gens des trois Estas dudit bas et hault *païs* d'Auvergne assemblez en la ville de Montferrant (Chartes Bourbonn. M.F., 1442, 336). Jean de Villaines, escuier, conseiller, bailli du haut *pays* de Dauphiné (Lettres Louis XI, C., Pièces justif., t.1, 1452, 229). ...et puis print son chemin pour aler au bas *pays* de Normandie et vers le Mont Saint-Michel. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 153). ...ou hault *pays* de Bourgongne (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 301). ...et n'arresta gueres à icelle fois le duc en la ville de Arlon, qu'il se tira par le bas *pays*, laissant Lucembourg à la main senestre (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 20). ...par les parroisses dudit bas *pays* de Poitou (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 226). ...sur le fait de noz aides et tailles ou hault *païs* d'Auvergne. (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478, 81). ...et monseigneur de Saint-Pol auroit le gouvernement du hault *pays* de Normandie et de Picardie avec bonne pencion (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 188).

Rem. Autres doc. ds G. Dupont-Ferrier, *Rev. hist.* 161, 1929, 293, n.2.

- *Bon pays / fort pays*. "Territoire boisé"

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 9091, 10119, 10330 (T-L, VII, 66 ; TLF).

- *Mol pays / pays dur*. "Terre marécageuse (ou non marécageuse)" : ...et oncques ne voullut traverser le gueret ne *païs* mol, de paour que on ne trovast nostre trace. Mais toujours nous mena le *païs* dur. (BUEIL, I, 1461-1466, 34).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 9331 (*mol païs* ; T-L VII, 65-66).

- *Plat pays*.

V. plat

- *Plain pays*. "Campagne, plaine" : ...li Samnitien demouroient en montaignes par petites rueles et mesprisoient les habitans en plain *pays* pour cause de leurs condicions qui estoient plus moles (BERS., I, 9, c.1354-1359, 13.7, 23). Les cerfs, quant sont es hautes montaignes et vient au temps du ruyt, ilz descendent es plaines, foresz, bruyeres et landes, et ilec demuerent tout l'yver jusques a l'entree d'avrill, et lors prenent ilz leurs buissons pour refere leurs testes pres des viles ou vilaiges ou plain *pays* ou il a biau viandeiz de gaignaiges. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 65). Et par ces deux manieres de batailles se sont plus vaincus les anemis que par nulles aultres, especialment quant on est en plain *pays*, que les advantaiges dessusdictes se puent faire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241). ...il y a différence entre le *païs* d'Égypte et de Surie, car Égypte sy est plain *païs* et ouvert, et Surie sy est *païs* rusquilleux et plain de montaignes (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 121). ...ilz nous vouloient attendre au plain *pays*, affin que riens n'eschappast (COMM., III, 1495-1498, 161).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 246, 33 ; LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 4152, 8997 (T-L VII, 65).

E. - P. ext.

1. "Contrée, région" : Je soushaide que tels gens fussent En *païs* ou il ne sceüssent Chemin, ne voie, ne sentier ; Si n'eüssent housel entier, Gant, mouffle, mitte, n'esperon, Housse, chapel ne chaperon ; Et si feüst si grant froidure, Comme il doit faire par nature A Noël, pour véoir la guise. (MACH., D. Lyon, 1342, 203). ...je vous conseil, Que vous usez de mon conseil Et que faciez vos voiles tendre Droit vers la cité d'Alixandre, Car Diex si noble destinée Vous a, ce m'est vis, destinée Qu'en vérité vous la penrez, Sans

faillir, quant vous y venrez. Et eu *païs* qui est entour Il n'i a forteresce entour, Deffence ne ville fermée, Pour tenir contre vostre armée. (MACH., P. Alex., p.1369, 63). Item, chascune partie du ciel qui peut lever et rescouser est en orient et lieve en quel *paiz* que ce soit [et chascune en occident] et chascune a midi, si comme pour grace d'exemple, le soleil lieve touzjours en aucun hemispeire ou en aucun *païs* et rescouse en un autre (ORESME, C.M., c.1377, 330). Et semblablement, ou pays de Vendosme et ailleurs, où il a conversé et repperé, a eu compaignie charnelle à plusieurs filles pucelles, lesquelles il a despucellées par force et contre leurs volentez, n'est record où, en quel lieu, ne en quel *pays* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 66). ...[ils] avoient juré (...) qu'il yroient espier les *pays* et les fortereches et bonnes viles du royaume, et rapporteroient, à la Candeleur ensuivant et darrainement passée, tout ce qu'il aroient sceu et trouvé de l'estat et du fait qu'il avoient empris par devers ledit mesire Willaume, à Calais. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 388). Geans orribles de grandeur, Pimains et gens de grant laideur Veismes ; maintes estranges isles, Divers *pais*, diverses villes (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 61). ...l'ermite (...) tantost s'en fuyt en aultre *païs*, ne sçay quel, une aultre femme ou fille decevoir (C.N.N., c.1456-1467, 104). ...fortune de mer par force nous mena en ung *païs* ou il faisoit si chault que nous cuidions tous morir par la grand ardeur du soleil (C.N.N., c.1456-1467, 130).

- *Par pays*. "Par le monde" : ...j'ay conclud d'aller jouer deux ou trois ans par *pays*. (C.N.N., c.1456-1467, 284).

- *Passer pays*. "Traverser une contrée" : Ce bon chevalier amoureux (...) comme il passoit *païs*, arriva d'aventure a ung soir au chasteau ou sa dame demouroit. (C.N.N., c.1456-1467, 247). Ce piege fut en haste bel et bien fait, et ne demoura gueres que ung loup passant *pays* s'attrappa leens. (C.N.N., c.1456-1467, 354).

- *Par tout pays*. "Dans toute la région" : Du monde la nature est telle ; Traÿson y est et cautelle, Qui sans celle Vont a cheval par tout *paÿs*. (Pass. Auv., 1477, 111).

- *Voir pays*. "Voyager" : ...un jeune gentil homme (...) queroit adventure et demandoit a veoir *païs*. (C.N.N., c.1456-1467, 172). Ung certain temps après il luy print volenté d'aller voyager et veoir *païs*. (C.N.N., c.1456-1467, 332).

- *Courir pays*. "Rouler sa bosse" : ...elle avoit rendy et couru *païs* tant que du monde ne savoit que trop. (C.N.N., c.1456-1467, 454).

- *Vin de pays*. "Vin qui provient d'une région donnée" : ...I quart de vin de *pays* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 434).

- Prov. : Tant de *païis* et tant de guises. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 198).

2. *Le pays / ce pays*. "Le territoire, la contrée où l'on est" : ...je m'en vueil aler Aval le *pais* et la terre Comme pelerine requerre Les sains et traveillier mon corps (Mir. mère pape, c.1355, 372). Et dit que dudit cas icellui prisonnier est communement et nottoirement diffamé au *pays*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 403). A l'ostel d'un grand baron du *païs* demouroit et residoit ung jeune, gent et gracieux gentilhomme (C.N.N., c.1456-1467, 163). Les bestes vont a l'offerande En se *paÿs*, je t'en asseure ! (Pass. Auv., 1477, 141).

- *Les gens du pays* : ...une des niepces de madame l'abbesse se marioit, et faisoit sa feste a l'abbaye ; et y avoit grosse assemblée de gens du *païs* (C.N.N., c.1456-1467, 306).

- *Par le pays*. "Par la contrée" : ...il est homme vacabond, alant par le *pays*, frequentant foires et marchez, suyant les ribaux et ribaudes, menant femmes par le *pays* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 150). Notez de celui prescheur auquel ung seigneur

demanda que on disoit de luy par le *paix* : "Ne dit on pas que je gouverne bien ? Mes gens me dient que tout va bien." (GERS., Annonc., a.1400, 236).

. *Demeurer par le pays*. "Voyager, demeurer de-ci de-là dans la contrée" : Il fault noter que la femme laissié de son mary par fornication est reconciliee a l'homme en pluseurs manieres : Se l'homme est trouvé en pechié et en fornication. Se l'homme est absent et longuement il demeure par le *pays*. (Sac. mar., c.1477-1481, 46).

- *Estre sur le pays*. "Être sur place, dans la contrée" : ...actendu que monseigneur de Berry qui est sur le *païs* puet mielx savoir les mérites de la besongne que nul autre (Ch. VI, D., t.1, 1385, 60).

. *Mener qqn par le pays* : ...sondit maistre le menoit par le *pays* et chevauchoit avec lui (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 39).

- *Vivre sur le pays*. "Vivre en rançonnant, en pillant la contrée" : Guillaume se parti dudit Douay et s'en ala en la compaignie dudit Jehan de Vienne, avec lequel il a depuis esté par longtems, vivant sur noz *pays* et subgez, sans riens paier. (Ch. VI, D., t.2, 1414, 96).

- *Voir le pays*. "Visiter la contrée" : ...nous demanderons leans retenance ; et, si nous la povons obtenir, nous y serons par aucuns jours et verrons le *païs*. (C.N.N., c.1456-1467, 172).

- *Le pays d'entour*. "La contrée" : Si ouvrirent une fenestre Pour mieux veoir et plus à plain S'il avoit nelui seur le plain. Et envoierent seur la tour Pour veoir le *païs* d'entour. Si leur fu raporté et dit Par un qui les congnut et vit Aler en la place premiers, Que c'estoient les maronniers Monstry qui font une esquermeche. (MACH., P. Alex., p.1369, 150).

3. "Lieu, endroit"

- *Prendre pays*. "S'en aller, s'éloigner" : Les fourriers [d'Esté sont venus.] Cueurs d'ennuy pieça morfondus, Dieu mercy, sont sains et jolis ; Alez vous ent, prenez *pais*, Yver, vous ne demourrés plus (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 307).

- *Tirer pays*. "Poursuivre sa route, s'en aller" : Elle s'en vint devers son oncle, qui luy bailla son cheval, et elle monte et puis tire *païs* tant qu'ilz vindrent [en Brabant] (C.N.N., c.1456-1467, 180). Ilz se leverent par matin, pour toute seureté ; si tirerent *pays*. (C.N.N., c.1456-1467, 203). ...[elle] conclud qu'elle ira veoir s'elle orra nulles nouvelles et tire *païs* vers l'ostel du curé. (C.N.N., c.1456-1467, 355).

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 192 ; t.4, 31. [R. M.]

PAYSAN, subst. masc. (paysan)

[T-L : *päisant* ; GD : *paisant* ; GDC : *päisenc* ; DÉCT : *païsant* ; FEW VII, 470b : *pagensis* ; TLF XII, 1232b : *paysan*]

A. - "Homme du pays, habitant, autochtone" : Qui penroit le plus vaillant homme Qui soit de Nantes jusqu'a Romme, Voire jusques a Camelec, Ou dela jusqu'a l'Aubre Sec, S'eüst une robe entaillie D'or, d'argent et de perrerie, La plus tres riche et la plus belle Qui fust en France n'en Castelle, Et puis prenist un *päisant* De son grant, quoy qu'on voist disant, Leurs umbres seroient pareilles Plus que ne soient deus corneilles, Et fust vestus de camelin Ou d'un sac ou de drap de lin. (MACH., C. ami, 1357, 132). ...saulf tant que ly common peuple en est ly plus blechies [par la guerre], et che approve ly proverbe qui dist que al *päisant* demeure la guerre. (HEMICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 54). ...une ville de Cambrie, laquelle après sa mort de son nom fut appellee Margan et

ancoires est par les *paisans*. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 44). Le vendredi son ost de grant renom, En faict de guerre soubdain et valeureux, Au giste vint dedens Valemonton, Qui estoit lieu traistre, souspeçonieux, Car la avoit force gens noz hayneux. Au boys estoient du pays les *paisans*, Comme courcez et trop fort desplaisans Dont l'on avoit Montfortin fulminé. Mais toutesfois, maulgré leurs motz cuisans, Le samedi l'ost fust a Marigné. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 270).

- Empl. adj.

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 37/18.

B. - "Celui qui vit à la campagne, du travail de la terre, paysan" : ...je vous menray chiez tel homme C'on tient a riche de la somme De cinq mille (...) Et est un *paisant* emplus, Qui ne fait pas despens a gast (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 7). ...li villain et li *paissant* de Hainnau, pour gaegnier, leur menioient en leur ost assés de vivres (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 260). Pour quoy veult estre un *paisant* A un noble homme ressemblant ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 140). ...c'est chasce de vileins et de communs et de *paysanz* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 258). Dont en comptant la fortune que nous eusmes et la nouvelle du *paysant*, il [le capitaine] se prinst a rire grandement (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 158). Ce village ou hamellet, ce m'est tout ung, estoit habité d'un moncelet de bons, rudes et simples *paysans* qui ne savoient comment ilz devoient vivre. (C.N.N., c.1456-1467, 512). La coustume de lors estoit telle que quant un roy marioit son filz ou sa fille, tous les *paysans* estoient tenus, chascun par soy, de lui faire un present de vivres, et les marchans et bourgeois des cités lui faisoient ayde de somme peccunielle. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 226). La Mort happe tous aux garestz Prestres, *paisans*, seigneurs et roys, En mer, terre, fleves et boys (Cene dieux, c.1492, 132).

- Empl. adj. : Adont imaginerent chil signeur de France que il convenoit emplir les fosses pour aprochier de plus priés ; si furent envoiier querre et amené tout li homme *paisant* dou plat pais, et lor fist on coper baus et mairiens, a porter, a trainer et a charrier et jeter en ces fosses. (FROISS., Chron. D., p.1400, 493). ...d'ung bon simple homme *paisant*, marié a une plaisante et gente femme (C.N.N., c.1456-1467, 18).

- [Valeur péj.]

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 19159. [R. M.]

PÉ, subst. (pé)

□

"Dix-septième lettre de l'alphabet hébreu" : La seconde lectre des Hebreux est appelée Bes, et vault autant a dire comme .B. (...) Et la .XVIIIe. [sic !] *Pe* pour .P., et la .XVIIIe. [sic !] *Fe* pour .F. [*Pe, Fe* : il s'agit bien de la même lettre, prononcée comme occlusive ou comme spirante selon les cas] (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 60). *Phe* la XVIIe lettre et sur ceste XVIIe partie et est interpretee il a erret et demoustré à plorer pour tant que la loy n'est mie gardeée meismement des juis. (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 93). [H. G.]

PEAGE, subst. masc. (péage)

[T-L : *péage* ; GDC : *peage* ; FEW VIII, 300b : *pes* ; TLF XII, 1235a : *péage*]

A. - REDEV. "Droit dont doivent s'acquitter les usagers d'une voie de communication pour leur passage, celui de leur véhicule, de leur bête, de leur marchandise" : ...tous tonnieux, winages et *paages* par toute sa conté de Rethest (Trés. Reth. S.L., t.2, 1351, 137). À Janico de Vereres (...) la somme de Iic frans par

Monseigneur en recompensation de plusieurs dommages quil avoit soustenuz pour Monseigneur et pour le relever diceulz, lesquelz Iic frans Monseigneur (...) mandoit li estre poiez sur tout le droit qui à Monseigneur pavoit ou pourroit appartenir à cause de *paiges*, impositions, XIIIes, pontages, portelages et autres redevances quelconques de toutes les marchandises que ledit Janico meneroit, vendroit et acheteroit, ou feroit mener, vendre ou acheter pour lui et en son nom par touz les lieux, villes et terres des vicontés (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 153). ...deux cens livres tournois de rente annuelle et perpétuelle chascun an, au jour de la feste de Toussains tant seulement, sur le travers, *paage*, vinage et tout ce que li dis de Coucy a au pont de Novion (Cartul. Laval B., t.2, 1370, 271). Item, que l'en impose vectigals, ce est a dire acquis, *peages* et semblables exactions (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 246). Rendés et poiés a touz ce que vous deverés : a celui a qui tribut, poiés tribut, et a qui *peage*, poiés *peage*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 43). Item pour les parroisiens de Pontvalain, licence de mettre un *paage*, pour la reparacions des chemins, sur les passans. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 418). Et conviendra que le pauvre marchand, clerc, noble ou bourgeois, s'il porte chose qui doye *paige* selon l'usage tyrannique, doye arriver au chastel ou a une mayson sus la riviere en lui torsant ou alongeant son chemin et destourbant d'une lieue ou de deux. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 415). ...et l'evesque de Paris et autres qui prennent *peage* ou autre redevance sur lesdiz pons (BAYE, I, 1400-1410, 225). ...en paient tout *paiges* acoustumés ès lieux et pays par où ils passent ou passeront. (Doc. 1444. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 103). BRUNET [un diable]. Je ne sçay se il sont bon marchans, Mes lever fault nostre *peage*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 44). Et ly ung de leur compaignie [des pèlerins] Y est demouré en *payage* [En guise de péage, les diables qui infestent le Mont-Joux (col du Grand-Saint-Bernard) s'emparent de la personne d'un pèlerin par groupe de dix]. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 44). ...au regard de vos franchises, nous les vous voulons entretenir et vous avons octroïé lettres pour vous faire rendre ce qui a esté prins du vostre par les *peages* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1480, 450).

- *Huche du péage* : De maistre Lorens Le Bar, receveur de Bappaulmes, sur ce qu'il puet et pourra devoir à mondit seigneur à cause de sadicte recepte des deniers venans de la huche du *payage* dudit Bappaulmes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 243).

- *Commis à recevoir les peages* : De Huguenin Rousselet, demourant sur le pont de la riviere de Mascon, commis à recevoir les *paages* et cartulaire audit lieu, par la main et pour tourner et convertir comme dessus, la somme de dix frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 81).

B. - P. méton.

1. "Charge de celui qui est chargé de recevoir ce droit"

- *Tenir le péage* : ...lequel Colin se arresta à parler à un varlet qui tenoit le *paage* de la ville de Bizai, et tant parlerent ensamble que le dit *paageur* feri et navra le dit Colin (Doc. Poitou G., t.3, 1350, 22).

• [P. méton. du suj.] : ...une petite loge, qui tient le *peage* dudit pont sans rien payer (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 13).

2. "Lieu, bureau où ce droit est perçu" : ...ou *peage* de Tornus (Voy. Jérus., c.1395, 1). ...et si font les pons, *peages*, passages. (JUV. URS., Nescio, 1445, 530). Et, pour vous baillier exemple en ceste matière, si en ung *peage* il passe ung marchand qui n'aquite, on confisque toute sa marchandise. (BUEIL, II, 1461-1466, 12). ...au port et *peage* de Maisons sur Seine (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 144).

C. - P. métaph. au fig. : Le prinpce neis de la cité, Pour ce qu'avoit humanité, Au passage mort y reçut Et u costé le glaivē ut. Son sanc i laissa en *paiage*, Ja n'i deüst il pas treuage. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 75). Ne je ne dis qu'ilz ne leur rendent Au besoing l'amoureux *payage* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 253). Son sang sur nous et noz enfans, Mes qu'il en passe pour le *peage* A mon soet. (Pass. Auv., 1477, 171). Pour le *peage* Du faulx ouvrage - d'Adam et Eve, En grand domacge Vostre my acge [de Jésus] - paye la reve. (Pass. Auv., 1477, 239).

- "Garantie" : Et ly ung de leur compaignie Y est demouré en *payage*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 54).

REM. Les formes en *ai / ay* sont dues à un croisement avec *payer* (*pacare*). V. aussi *payage*. [R. M.]

PEAGEAU, adj. (péageau)

[GD : *peageau* ; FEW VIII, 301a : *pes* ; TLF XII, 1235a : *péage* (*péageau*)]

"Soumis au péage"

- *Chemin peageau* : Et se autre se plaint de l'omme au vaasseur en la court au baron, le vaasseur en aura la court, si ce n'est de chemin *péageau* brisé ou de meffait de marchié. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 227). Droit de la chastellenie est fondé d'avoir chastel ou merc de chastel, chemin *péageau*, la congnoissance des délitz faiz en iceulx péages, acquictz, branches, travers, prévosté, foires, marchez, seaulx et contralz mesures à blé et à vin, et se patronne à luy mesmes. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 391).

Rem. Doc.1277 ds GD VI, 52b. [E. P.]

PEAGER, subst. masc. (péager)

[T-L : *péager* ; GDC : *peagier* ; FEW VIII, 301a : *pes* ; TLF XII, 1235a : *péage* (*péager*)]

"Celui qui collecte les péages, préposé au péage" : Vendredi XXVI jour seellé une executoire adressant aus maistres racionals et aus *peagiers* d'Arle et de Tharascon pour Berengier Monge pour les cent livres de couronnas que Madame li a donné de provision. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 232). ...aucuns fermiers, *peagiers*, coustumiers et autres pourroient faire difficulté ou revocquer en doubte se les dis marchans et mesnagiers sont ou seront cy apres demourans et residens en nos dite ville (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 473). Et seront tenuz lesdits *peagers* et gardes des chaussées qui recueillent le peage, signiffier laditte ordonnance aux marchans forains et estrangers (Mét. corp. Paris L., t.1, 1500, 482).

V. aussi *peageur* [R. M.]

PEAGERET, adj. (péageret)

[T-L : *péageret* ; GD : *peageret* ; FEW VIII, 301a : *pes*]

"Soumis à péage"

REM. Doc. 1330 et 1338 ds GD VI, 52c. [R. M.]

PEAGERIE, subst. fém. (péagerie)

[GD : *peagerie* ; FEW VIII, 301a : *pes*]

"Endroit où doit se payer le péage" : Si aucun marchant qui vait par eau trespasse aucune *peagerie* sans soy acquicter, il pert le vesseau et les denrées (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 259).

Rem. Doc.1492 ds GD VI, 53a. [E. P.]

PEAGEUR, subst. masc. (péageur)

[T-L : *péageur* ; GD : *peageur* ; FEW VIII, 301a : *pes*]

"Celui qui collecte les péages, préposé au péage" : ...lequel Colin se arresta à parler à un varlet qui tenoit le paage de la ville de Bizai, et tant parlerent ensamble que le dit *peageur* feri et navra le dit Colin (Doc. Poitou G., t.3, 1350, 22). ...que me dites vous De l'ostel Pierre le changeur, Qui a surnom de *peageur* Pour ce qu'il reçoit les truages ? (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 233). ...je devin Que ce soit Pierre le changeur, Que nous appellions *peageur* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 288). Se aucun en aura porté peage ou vente hors de la ville de Dijon sanz l'assentement du *peageur* ou du ventier, il en paiera LXV s. s'il en est provéz. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 23). Mardi, XVJe jour de decembre, maistre Guillaume Gente et les notaires du Roy dient que les *peageurs* du peage de Conflans et de Maisons-sur-Seine, pendant le procès d'entre eulz, les travaillent au prejudice des arrestz donnez en ceste matiere, en attemptant contre ledit procès, si requierent que defense soit faicte ausdis *peageurs* que plus ne le facent. (FAUQ., II, 1421-1430, 258). Quand au recepveur de Péronne, qui se plaint, disant qu'il ne puet exercer son office, ne les *péageurs* de Bapeaumes à Péronne, pour les empeschemens que y mettent mes officiers... (Doc. 1439. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 382).

V. aussi *peager* [R. M.]

PEAGIER, verbe (péagier)

[T-L : *péagier*¹ ; GD : *peagier* ; DÉCT : *péagier*¹ ; FEW VIII, 301a : *pes*]

Chemin ou voie peageant. "Chemin ou voie soumis à péage" : S'aucun trait pierre, lesve ou terre, en chemin ou voye et fineroz, ce est à entendre en la ville et finaige de Chastillon, l'auditoire est commune [au Duc et à la ville] se clameur en est et l'amende commune à nos seigneurs, et partie condempnée à remettre en estat le dit chemin ou voye. Se s'est ou grant chemin ou voie *péagent*, l'auditoire sera singulièrement à monseigneur le Duc (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 371). [R. M.]

PEASON, subst. fém. (peason)

[GD : *peason*]

"Place vague contenant un certain nombre de pieds d'étendue" (GD) : Se homme ou femme tient *peason* de nous (...). Les *peasons* et les choses que nostre chastelain ou son lieutenant baille ou baillera ou temps avenir, et lez octroyemens qu'il a faicts ou fera pour nous ou noz successeurs, auront telle valeur et telle fermeté comme se nous l'avions fait et octroyé. (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 517).

REM. Doc. 1374 (*peazon*), 1418 (*peason*), 1435 (*peason*) ds GD VI, 53a. La définition de GD oriente vers *FEW VIII, 298b : *pes* ; la forme (régulièrement en *pea-*) peut faire penser à un dérivé du verbe *peagier* ; elle éloigne d'une hypothèse où le vocable signifierait "droit de pâturage" (*FEW VII, 757b : *pastio*). [R. M.]

PEAU, subst. fém. (peau)

[T-L : *pel*² ; GD : *pel* ; GDC : *pel* ; DÉCT : *pel*² ; FEW VIII, 164b : *pellis* ; TLF XII, 1235b : *peau*]

A. - "Couche de tissu organique, membrane recouvrant le corps de l'homme et des animaux"

1. [Peau humaine]

a) Au propre : Et quant de ce siecle departent [li mondain], Ne sont leurs corps las ne leurs *piaux* Couvers fors des plus viez

drapiaux (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 269). ...sire, il [Ignace] ne vous doute point, Et s'est de corps en meilleur point C'onques ne le vi, ce me semble. (...) Il a bien sa char revestue De bonne *pel*. (Mir. st Ign., 1366, 109). Or parle PILAS. Segnieurs, entendé moy. Tout ung pillon festes Et puis des corges pour le battre Tant qu'il n'y aye ny *pel* [ny] os Que tout n'en seroit ensangleinté, Et puis sauront la verité. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 191). Presnez gros nerfs de beuf tous cruz Et les nouhés et crochetés, Et que sy fort soient batuz Et derompuz et tourmentez Si que par dolz ne par costez Il ne demeroit *peaul* entiere. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 80). ...il [Pan] avoit la *pel* pintellée et tachettée (LA SALE, Sale D., 1451, 172). Aucuns dient qu'il fut aussi cause et donna conseil que le roy Cambises fist escorcher le faux juge, sur la *peau* duquel il fist asseoir son filz en la chaise de justice ad ce qu'il advisast à sentencier droit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 r°). L'EVESQUE. (...) De belles verges pencez de le mener A la raison et si bien promener Que sur son corps ne reste *pel* entiere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 341). EMPEREUR. (...) Haro, haro, haa ! Qu'esse cy ? Le feu me brusle, le feu m'art, J'ay le corps de chaleur transsi, Le cuyr me fend, la *peau* me part, D'icy me fault faire depart. (LA VIGNE, S.M., 1496, 507).

- *Jusques à la peau*. "Complètement" : ...il fist trop grand pluye, dont elle eut bien sa part, car elle fut toute percée [var. et baignée jusques à la *peau*] (C.N.N., c.1456-1467, 276).

- *Avoir la peau vide*. "Être très maigre" : Las, a ce povre aveugle né, (...) Veuillez quelque denier donner. Helas, il ne scet que disner, Et si a tout vuide la *peau* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 443).

- *N' (y) avoir plus rien que la peau (et les os)*. "Être dépouillé de tout" : ...en tout son corps n'a que les os Et la *pel* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 104). SATHAN. Haro haro vous ne sçavés Dyables d'enfer le mal nouvel Nous n'avons plus rien que la *pel* Car ce Jhesu Crist nous derobe (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 76).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, I, 154.

- *Oster / tollir la peau*. "Dépouiller de tout" : Veci un salut tres bel [ce que le roi prend pour le salut et la défense du pays] : vous me toullés la *pel* et la char avesques, et voulés ce salut appeller, et deffense ! (Songe verg. S., t.1, 1378, 38). Mais je doute que a vous mesmes, sire, se pourroient adreecer lesdictes paroles, car par les taillez, aides et subsides que vous faictes soubz ombre de la guerre vostre peuple est pillé et robé en plusieurs et diverses manieres et tout destruit, et leur ostés ou voz officiers de par vous la *peau* de dessus eulx et la char de leurs os (JUV. URS., Loquar, 1440, 419).

b) P. méton. [Désigne le corps, la personne] : GRIFFON. (...) Entens tu mon sermon ? BRAYART. Et, par ma loy, ce feras mon. Croy qu'il est maint plus beau chapeau Que d'avoir affublé ta *peau* : Jamais ne vueil telle affublure. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 302). Dont s'aulcun garde ma brebis, Puis la touze, escorche ou la tue, J'ay sens plus froit que mabre bis Si par moy sa *peau* n'est batue (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 53).

- [À propos du corps de la Vierge, où Dieu a pris chair] : Lors fu nature esbahie et taisans, Quant deitez vint tel *pel* affubler Qui vierge estoit (Mir. st J. Paulu, c.1372, 147).

2. [Peau de l'animal] : Car je say bien que la pratique Savez toute, et la theorique D'amour loial et de ses tours, Et ses assaus et ses estours Vous ont donné mainte frisson Plus poingnant que *pel* d'yresson. (MACH., F. am., c.1361, 197). ...et d'iceulx botereaux ne vit onques saillir sanc ou venin quelconques, pour ce qu'ilz avoient

la *peau* si dure que elle ne la pavoit percer. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 331).

- [Allusion à l'attirance de la peau féminine] : Dedans l'amoureuse cuisine, Ou sont les bons, frians morceaux, Avaler les convient tous chauds, Pour reconforter la poitrine. Saulce ne faut, ne cameline, Pour jennes appetiz nouveaux, Dedans [l'amoureuse cuisine, Ou sont les bons, frians morceaux.] Il souffist de tendre geline Qui soit sans octz, ne veilles *peaux*, Mainssee de plaisans cousteaux ; C'est au cueur vraye medecine (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 453).

- Prov. : Qui le leu ne veult ressembler La *pel* ["la peau du loup"] ne doit pas affubler. (Liber Fort. G., 1346, 85).

Rem. *Plus vit l'aignelet, plus empire la pel* (GERS., 1406, éd. Glorieux, t. VII, 692). *Quant de mal vient l'aigneau* (...), *A mal tourne la peau* (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 78 ; Prov. H, 31b). Par allusion : Il m'a dit que jamais je ne marchandasse de la *peau* de l'ours jusques ad ce que la beste fust morte. (COMM., II, 1489-1491, 21).

3. [Dans une comparaison] : Car de la terre il disoient que ausi comme une *pel* qui est fort tirée equalment de toutes pars ne pourroit estre rompue, et comme celui qui avroit tres grant fain et tres grant soif equalment et avroit pres de soy equalment a amengier [l. mengier] et a boire, semblablement il disoient que par tele indifference repose la terre ou milieu. (ORESME, C.M., c.1377, 550).

B. - En partic. "Cette membrane quand elle est séparée du corps de l'animal et apprêtée"

1. Au propre

a) [Utilisée pour l'écriture] : ...[le] seigneur des Bouteilles, dudit lieu, marchant de *peaulx* de mouton à fere parchemin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 63).

- *Peau de parchemin*. "Peau d'animal (mouton, chèvre, veau, porc, etc.) préparée pour recevoir l'écriture" : Jehan Huitasse, pour une main de papier et 1 *peau* de parchemin pour maistre J. le Royer, quant il estoit à Londres, 10d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 236). ...et pour la malice des gens fault hiis temporibus mettre une *peau* de parchemin où souloient souffire quatre lignes. (FAUQ., III, 1431-1435, 104). Mais qui le voudroit faire en plat [la mappemonde], comme sur une *pelz* de parchemin, proprement il faudroit que ce feust en la maniere que on fait l'instrument de la saphee. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 10).

b) [Utilisée pour faire des chaussures] : On dit que un enfant qui onques n'aroit chauscié sollers, si les premiers qu'il chausce sont de *pel* de taisson, il garira les chevaux dou farcin s'il monte sus, mais ge ne l'aferme mie. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 103). ...deux *peaulx* à faire bourgequins (Comptes roi René A., t.2, 1478, 69).

c) PEAUSS. [Utilisée pour confectionner des vêtements, des doublures, des ornements...] : Encore vaulx tu mains q'ung aigneau, Car de sa *peau* on fait des guans ! (Pass. Auv., 1477, 212).

- *Peau d'agneau* : ...deux manteaulx de cuissetes d'aigneaulx noirs, prisez trois escus (...) Item, 48 *peaulx* d'aigneaulx de Lombardie, prisés chacune peau, l'une portant l'autre, 3 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 70).

. *Peau noire*. "Peau d'agneau noire" : ...vendu à Grant Jehan, pelletier, 225 *peaulx* noires, tant de Lombardie que d'autres pais, dont il en y a de bien grosses en ce compris plusieurs petis morceaux estimez 25 *peaulx* 13 l. 15 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 33).

- *Peau de Bougie*. "Peau d'agneau noire (primitivement du royaume de Bougie)"

Rem. Doc. 1453 ds B. Roy, *Médiévales* 29, 1995, 19 (*quatre peaux de Bougie*). R. Delort, *Le Commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge*, t.1, 1978, 88-89.

- *Peau de chien*. [Matériau utilisé pour la confection de lanières que l'on fixe aux tarses des oiseaux de chasse] : Item, pour faire loirer les oyseaux d'icellui seigneur pour le temps, pour verveilles, grans gibessieres, chapprons d'oiseaux, *peaulx* de chiens, longues, gets, opriment, sang de dragon, manne et generalment pour tout ce que ledit Olivier, ses gens et serviteurs pourroient demander a mondit seigneur (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 59).

- *Peau de mouton / de veau... / peau de léopard* : ...une *peau* de veau (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 68). À Colas, le pelletier, baillé VI g. par le commandement de monseigneur, pour avoir fait corroyer une *peau* de lyopart (Comptes roi René A., t.2, 1478, 163). Au pelletier de monsr de Calabre, ledit jour, la somme de dix-huit escuz, à raison de XXX gros l'un, pour troys douzaines de jennètes grises, deux noires mouchetées et une *peau* de léopard (Roi René vie L., 1478, 378). ...une *peau* de mouton (Comptes roi René A., t.3, 1479, 51).

Rem. Doc. 1481 (Lille, *peaux de moutons soufflées*) ds GDC X, 408c s.v. *preparatoire*.

2. P. méton.

a) "Peau (de cuir) servant de protection (en partic. tablier)" : Une vielle qui chevauchoit Les undes de mer et avoit Ceint comme favresse une *pel*... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 374). Et estoient lesdictes communes que on appelle Suisses, assez communement habilliez de jaques, de *paus*, de habregerie, de glachons et de chapeaux de fer à la facion d'Allemaingne. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 21).

- [Pour garnir une fenêtre] : Denys le Lombart, de Londres, charpentier, pour la façon de 4 fenestres pour la chambre du Roy en la Tour de Londres. C'est assavoir : pour le bois des 4 châsis, 3s. 2d. Item, pour cloux, 2s. 2d. Item, pour une *peau* de cuir, 5d. Item, pour 6 livres et demie de terbentine, 4s. 4d. Item, pour oile, 3d. Item, pour 7 aunes et demie de toile, 9s. 4d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245).

b) *Peau de bouc*. "Peau de bouc cousue en forme de sac, servant à conserver les liquides" : ...la somme de sept florins sept gros quatre patas pour deux quintaux d'huile d'olive (...), en ce compris une canne de grosse toille et deux *peaulx* de bouc à porter ladite huile (Comptes roi René A., t.3, 1480, 316).

C. - P. anal. "Enveloppe qui couvre les fruits et les légumes" : Et à plusieurs Sages il semble Que les figues et noix ensemble Par leur vertu et leur puissance Font à venim grant résistance, Et valent mieulx quant les noyaux Des noix sont netoiez des *peaulx*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 96). Et quant on les mengeue [les pois] a tout la *piau* ou l'escorce, il sont a blasmer pourtant qu'ilz sont inflatiz. Et pourtant quant on les prepare avecque l'escorce on ne les prepare pas artificielement ou selon l'art de medecine, car la substance ou la chair des pois est differente a l'escorce, car l'une des parties laiche le ventre, et l'autre partie restraint (Rég. santé corps C., 1480, 79).

D. - [Valeurs symboliques (de la peau humaine)]

1. "État dans lequel on se trouve" : Avez vous prisé ceste adresse De l'amer tousjours sans rappel, Et de renoncier a liesse Pour demourer en ceste *pel* ? (CHART., D. Rev., a.1424, 315).

- *Estre vestu de ceste peau* : Ne furent pas aussi vestus De ceste *peau*, or l'adevine, Tristan et Yseut la meschine, Ovide et Sardanapalus ? (TAILLEV., Congé am. D., p.1440, 255).

- [En mourant] *Mourir en ceste pel* : ...trop long sui de vo cointe corps gay, Dont en deus pars couvenra mon cuer vray Partir ou fendre, Se merci n'ay, qu'onques autre n'amay, Ne vueil amer, ne jamais n'ameray. Et, par ma foy ! en ceste *pel* murray, Sans rien mesprendre. (MACH., F. am., c.1361, 156). Douce dame dont je porte l'empreinte Dedens mon cuer figuree et empreinte Que fine amour y a mis et empreinte A un pincel De souvenir, mais tout entour enseinte De loyauté l'a qui garde l'enseinte, Qu'autre n'i soit figuree ne peinte, Dont trop m'est bel - Par souvenir vois tost a son appel ; Quant je l'aeur, mon dieu terrien l'apel. Sans li muer, murray en ceste *pel*, Car joie mainte M'ont fait si oueil qui ne sont fier ne fel - Souvent li di, souvent li renouvel, En lieu de vous, quant je sui en revel, Ceste complainte. (MACH., F. am., c.1361, 179). Et se me sera le partir si dur que, par m'ame, je ne sai comment je le porray porter ne endurer, ne comment je m'en conforterai, et c'est une chose que je ressoingne trop. Se vous prie pour Dieu que, tant comme je serai prés de vous, vous mettés paine de m'i conforter pour le temps advenir, car, par Dieu, il n'est biens ne joie ne confors qui me peust venir s'il ne venoit de vous ; n'onques mais dame ne fu tant amee ne si loialment desiree come je vous aim et desir sans partir ne muer. En ceste *pel* mourrai. (MACH., Voir, 1364, 314). Si que gaye me tenray Ne ja ne le guerpiray Heure ne journée, Car en ceste *pel* murray, Fors tant que je maudiray Longue demourée (MACH., Ch. bal., 1377, 632).

- *Vielle peau*. "Manière d'être habituelle" : Je demourray quoy En ma vielle *peau* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 395).

- *Muer sa vielle peau* : ...se vous voulez venir a la perfeccion (...), il vous convient muer la vielle *pel* et prendre toutes nouvelles costumes (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 418).

- *Sous la peau de*. "Sous l'apparence de" : ...adfin que soubz la *pel* de brebis ou aignel il couvrest sa cruauté lupine (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 364).

- *Ne se pouvoir tenir en peau*. "Être impatient" : MACHECOTOM [un bourreau]. Je ne me puis tenir en *peau* Quant de mal feyre ouy parler. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 69).

Rem. Cf. OUDIN *Curiositez* 1640, 404 : *Ne pouvoir tenir dans sa peau* .i. estre ravy d'aise.

2. "La vie d'une personne, la personne" : Et restraintnent dedans leur *pel* Les foulz desirs de leur couraige (DESCH., M.M., c.1385-1403, 224). Ilz n'ont la chair non plus que nous pourrie, Car au besoing chascun sa *peau* revanche, Qu'il leur fera quelque farfourillie, Ilz monstreront qu'ilz ont bras en la manche. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 131). L'EVESQUE. Fol estourdy, glorieux loricart, Estes vous bien si arrogant coquart De vous venir en ce poinct blasonner ? Sçavez vous bien donner ung tel brancart ? Si vostre *peau* vault au jour d'uy ung cart, Je veulx mourir sans aultre mot sonner ! Sa, compaignons, veillez vous ordonner Appertement de tresbien luy donner La discipline devant et de costiere (LA VIGNE, S.M., 1496, 341).

- *Sur sa peau*. "Sur sa vie" : Deffendu leur est sur leur *pel* Qu'ilz ne mangussent (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 242).

- *Mal pour sa peau*. "Tant pis pour lui" : Mais toutevoies a force leur estut faire, ou mal pour leurs *peaulx* (Bouciquaut L., 1406-1409, 247).

- *Avoir peur de sa peau / douter sa peau*. "Craindre pour sa vie" : ...doubtans leur *peau* (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 171). J'ay paour de ma *peau*, touttefois. Jehan, ce n'est pas jeu de parture ; Mais, au fort, voist a l'aventure : Je m'enhardiray avec vous. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 716).

Rem. Ex. de GAGUIN ds DI STEF., 659a.

- *Garder sa peau*. "Veiller à sa vie, à ne pas perdre la vie" : Toute beste garde sa *pel* : Qui la contraint, efforce ou lie, S'elle peut, elle se deslie. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74). Mes clerks pres prenans comme glus, Se vous alez a Montpipeau Ou a Rüel, gardez la *peau*, Car pour s'esbatre en ces deux lieux, Cuidant que vaulsist le rappeau, Le perdyt Colin de Cayeux. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 129).

- *Laisser la peau*. "Perdre la vie, mourir" : [Le roi de Chypre étant venu à Rome, le pape cherche à le décider à accepter les excuses de Florimont de Lesparre] Et Florimons y est, qui chace En toutes guises et pourchace Qu'il soit quittes de son appel, Où bien porra laisser la *pel* ; Car c'est son principal desir Qu'à honneur s'en puist departir. Et li papes de l'autre part Ne fait que penser main et tart Comment il les puist acorder. (MACH., P. Alex., p.1369, 236). Et cest commandement tenés Estroitement jusqu'au rappel Sur paine d'y laisser la *pel* ! (Pastor. B., c.1422-1425, 123). ...[Saint Jehan :] Puisque eschapés je m'an suis, Mieulx ayme estre despoillier Et laisser porpoint et coulier, Voyre, perdre robe et manteaul, Que ce qu'eusse laisser la *peaul*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 86). Qui ce congnoist se doit reprendre Sans entreprendre tel fardeau, Je tiens la chose par trop grande, Quant il y fault laisser la *peau*. (S. fol. c.1480-1490, 7).

Rem. Autres ex. ds DI STEF., 659a-b. [R. M.]

PEAUCELETTE, subst. fém. (peaucelette)

[GD : *peaucelette* ; FEW VIII, 167b : *pellis*]

[Dim. de *peaucelle*]

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD VI, 53b. [R. M.]

PEAUCELIER, subst. masc. (peaucelier)

[T-L : *piaucelier* ; GD : *peaucelier* ; FEW VIII, 166b : *pellis*]

Région. (Nord) "Peaussier" : Et qu'il ne soit nulz sy hardis ne si hardie, piauchelliere ne *piauchelliers* de ceste ville qui, puis hores en avant, gete ne fache getter rasures ne autrez ordurez de leurs piaux en le riviere ne es yauwes de ceste ville (Vie urbaine Douai E., t.4, 1393, 685).

REM. Doc. 1313 (Tournai), 1366 (Valenciennes), 1372 (Tournai), 1428 (Tournai) ds GD VI, 53b. [R. M.]

PEAUCELIÈRE, subst. fém. (peaucelière)

[T-L : *piaucelier* (*peauceliere*) ; GD : *peaucelier* (*peauceliere*) ; FEW VIII, 166b : *pellis*]

Région. (Nord) "Peaussière" : Et qu'il ne soit nulz sy hardis ne si hardie, *piauchelliere* ne *piauchelliers* de ceste ville qui, puis hores en avant, gete ne fache getter rasures ne autrez ordurez de leurs piaux en le riviere ne es yauwes de ceste ville (Vie urbaine Douai E., t.4, 1393, 685).

REM. Doc. 1332 (Tournai) ds GD VI, 53b. [R. M.]

PEAUCELLE, subst. fém. (peaucelle)

[FEW VIII, 167b : *pellis*]

A. - "Peau d'animal"

Rem. Doc.1350 (.III. *piauchiellles d'aigniaus*) ds GD VI, 53b.

B. - MÉD. "Petite peau ; membrane" : ...et elle [une maniere de sueur] vient pres du cuir et nature y oeuvre et la desseiche : de la vient une *peaucelle* et la s'enclot vapeur (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 9). La vraye [frenesie] est faite de cole rouge ou de vapeur senguine boillant et venant du foye et du cueur et se assemble es *piausselles* du cervel ou sur la medule du cervel (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 21). Et se nous voulons tailler l'apostume des amigdales qui sont en la racine de la langue ; si le eslevez a ung crochet et gardés que vous ne ostés toute la *piaucelle*, car il pourroit perdre l'umidité de sa salive (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 2).

Rem. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380, *peauscelle*) et EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s., *piauceles*), ds GD VI, 53b. [R. M.]

PEAUCELU, adj. (peaucelu)

[T-L : *piaucelu* ; GD : *peaucelu* ; FEW VIII, 167b : *pellis*]

"Qui a la peau flasque" : Vieillece ai non la (re)doutee, La *piaucelue* ridee (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 412). Prenés la vieille *peaucelue* Par sa hariquoque pelue (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 95). "...Tu es devenue," dit le docteur a son ame, "une vile pecheresse, et par la multitude de tes fornications, tes mameles sont devenues *piacelues*, ton biau front est devenu tout froncié et tes joes sont devenues maigres..." (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 348). Et quant a ma belecte privee, qui doucement me lesche mes mamelles, lesquelles sont *peaucelues* selon le dit de Hue de Saint Victour par force de forgier, elle represente proprement mes validires et mes chieres maquerelles (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 351). [R. M.]

PEAUÇU, adj. (peauçu)

[T-L : *peauçu* ; GD : *peaussu* ; FEW VIII, 167b : *pellis*]

"Qui n'est que de peau ; flasque, frippé" : Le vizz paly, mort et destains, Menton froncé, levres *peaussues* - C'est d'umaine beaulté l'yssue (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 67). [*joues peaussues* ds GD]

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 236. [R. M.]

PEAUSSEUR, subst. masc. (peausseur)

[*FEW VIII, 166b : *pellis*]

"Artisan qui façonne les peaux, peaussier" : Le hoirs ait a avoir lez chaptai. Jugement de Reingnier et de Thiebault, les enfans Simonat-Philippim le *paulxour*, que fuit, que porte wairrantixe Perrin-Xaiwairt, d'une pairt, et de Guersat le coustellier d'autre pairt, que dit que plusieurs hoirs vuellent avoir les chaptai d'un heritaige qui est cil de cui ilz sont hoirs ; et cil que se deffend dit qu'il n'en ont nulz a avoir, pour ceu qu'il ait lowei l'eritaiges et l'ait labourés et manowrés de ces coustanges. Il fut dit que les hoirs ont bien a avoir les chaptai. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1362], 398). [R. M.]

PEAUSSIER, subst. masc. (peaussier)

[T-L (renvoi) : *peaucier* ; GDC : *peaucier* ; FEW VIII, 166b : *pellis* ; TLF XII, 1239b : *peaussier*]

"Artisan qui façonne les peaux, peaussier"

Rem. Ex. d'a.fr. et ex. du XVIe s. ds TLF. Pas d'attestation ds la doc. du DMF.

V. aussi *peausseur* [R. M.]

PEAUTRAILLE, subst. fém. (peautraill¹)[GD : *peautraille* ; FEW XVII, 178a : **spelta*]

"Canaille, populace" : Nous avons de *piautraille* un tas, D'enfans qui ne font que ferir, Joueurs de paulme et de rachas (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 93). Puis en bataille S'en sont fuÿs comme *peautraille*, Monstrans que d'onneur ne leur chaille Et qu'en eulx loyauté deffaille. (CHART., L. Dames, 1416, 297). Ouvrez celle porte, *peautraille* ! (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 104). "...vous estes", fais je, "du lignaige D'icy entour plus a louer." Mais je puisse Dieu avouer S'il n'est attrait d'une *peaultraillie*, La plus rebelle villenaillie Qui soit, se croy je, en ce royaume ! (Path. D., c.1456-1469, 86).

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 197, 199. Même mot ds l'ex. suiv. (?) : Haro ! tous les dyables d'anfer, Bersebut, Satham, Luxifer, Maon et toute aultre *poitraillie*, Mectons nous sus sen deslaÿr. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 61). Cf. M. Rousse, *Rom. Philol.* 25, 1972, 466 : *Poytraillie* est peut-être un dér. de *peautre* "paillasse" au sens de "coquinaille". [R. M.]

PEAUTRAILLE, subst. fém. (peautraill²)

[Ø]

"Peau (?)" : Se commissaire l'en m'eust fait A le tempter (...) je luy eusse a l'avanture Monstré dames et damoiselles Et bourgeoises et autres belles, Pucelettes et jeunes filles Monstrans mammelles et *peautraillies* [var. papilles], Leurs cornes et leurs longues quoues... (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 124).

REM. Seul ex. Rime absente. Cf. note de l'Éd., qui suggère pertinemment de rapprocher de FEW VIII, 167b : *pellis* ("déchet de peau"). Même mot dans l'ex. suiv. ? : LE PETIT. [qui répond au GRAND, qui veut le faire danser] (...) Maugré moy saulter me y convient A vostre pas vaille que vaille. [En s'adressant au public] Adonc(ques) si ne saulte, y survient ["Si je ne danse pas, il interviendra !"], [S'adressant à nouveau au GRANT] [Mais] prenez garde a ma *petaille*, Car quant du bon du coeur ne vient, Le corps ne fait chose qui vaille ["mais attention à ma peau, attention à moi"]. (Moralité cinq pers. B., 1484, 67). [R. M.]

PEAUTRE, subst. masc. ou fém. (peautre¹)[T-L : *peautre*² ; GD : *peautre*² ; FEW XVII, 177b : **spelta*]

A. - "Balle de grain" : Ce ne vault pas un po de *piautre*, Robin, pour la fin ou tu tens, Et vezci pour quoy. (Mir. mère pape, c.1355, 351). Tu es ung bon marchant de *peautre*, Je l'entens bien a ta devise (Tr. Men., c.1480-1500, 289).

B. - "Paillasse, grabat" : SATHAN. Comment donc l'entendez ? J'ay mes chevaulx, mes hacquenees, De ses putains habendonnees, Estans au bourdeau pour l'argent. LUCIFER. Faiz tu chevaulx de telle gent ? Tu ne dois pas crouppir en *peaultre*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 823). [GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 28768.]

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 296.

- *Au peautre.* "Laissez-moi en paix, allez-vous en" (Éd.) : DANDO. *Au peaultre.* ROUSSIGNOL. Nous voullons deux motz seullement. (Sots Magn., a.1488, 208).

- *Battre peautre.* "Faire l'amour"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- *Chasser qqn au peautre.* "Renvoyer qqn, l'envoyer au diable" : Je vous eusse envoyé au *peaultre*, Par le sang bieu, vieillart meschant. (B. veoir, p.1480, 18). SAINT MARTIN. On te debvroit present chasser au *peaultre*, Car pas ne dis l'entiere verité. (LA VIGNE, S.M., 1496, 333).

Rem. Cf. DI STEF., 659c. G. Roques, *R. Ling. rom.* 49, 1985, 137-150. [R. M.]

PEAUTRE, subst. masc. (peautre²)[T-L : *peautre* ; GD : *peautre*³ ; FEW VIII, 504b : **piltrum*]

"Alliage d'étain et de plomb" : D'autant com de l'or vault pis *peaultre* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 125). Deux longuetes layetes de boys plaines de *peautre* d'estain pour paintres. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 261). Abusé m'a[la femme aimée] et fait entendre Tousjours d'un que ce feust ung autre : (...) De viel machefer que feust *peaultre* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 67). Tout y despendent, quant qu'il ont, Et ne savent ou il en sont : Tant soutilment sont agrappis Qu'i n'y voient goucte. (...) Et ne leur demeure argent ny *peautre* Que tout n'y voyse a demoulu (Pipée R., c.1470-1480, 174).

- Au fig. *Estre de vieux fer ou de peautre.* V. *fer* [R. M.]

PEAUTRE, subst. masc. ou fém. (peautre³)[T-L : *peautre*³ ; GD : *peautre*¹ ; FEW IX, 57a : *plectrum* ; FEW XXIII, 98a : o.i.]

"Gouvernail"

Rem. Doc. c.1430 ds GD VI, 54a. Le doc. du XIVE s. semble se rattacher à *peautre*¹. [R. M.]

PEAUTRER, verbe (peautrer)[GD : *peautrer* ; FEW XVII, 178a : **spelta*]

A. - "Coucher" : Je veulx qu'on me creve ung oeil, Se je n'ay *piauté* sus la dure Poste au cagnart, se ce temps dure, Se la foulle n'est estoffée (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 164).

B. - Au fig. *Peautrer avec.* "Composer avec" : Vertu ne poeut jamais *piautrer* Avecques orde negligence. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 270).

REM. Cf. *envoyer au peautre* "envoyer coucher" (*peautre* "paillasse, mauvais lit"). Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 49, 1985, 137-150, en partic. 150, n.3. Mot de l'Ouest ? GD VI, 55a, place sous la même entrée un ex. de GUILL. GUIART "fouler aux pieds", qui est d'un autre mot (T-L : *peautrer* ; FEW XVII, 162b : **spalturoian*). [R. M.]

PEAUTRIER, subst. masc. (peautrier)[T-L (renvoi) : peautrier ; GD : *peautrier* ; FEW VIII, 504b : **piltrum*]

"Batteur d'étain" : Incontinent vindrent les hommes d'armes Sur grans coursiers, sur genestz et destriers, Comme beaulx dieux reluisans en leurs armes, La bride au poing et le pied aux estriers, Tous habillez non pas comme *peaultriers*, Mais comme roys, princes ou empereurs (LA VIGNE, V.N., p.1495, 212).

Rem. Doc.1300 ds GD VI, 55b. [A. B.]

PEC, subst. masc. (pec¹)[GD : *pec*¹ ; FEW VIII, 159a : **pekkare*]

"Pieu (point que l'on vise dans au jeu de palet (?))"

- *Tenir pec.* "Causer, converser (?)" (Éd.) : Je monte en hault, elle devalle, Incontinent pour tenir *pec* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 342).

- *Se tenir au pec.* "Se rengorger, se tenir sur son quant à soi (?)" (Éd.) : Les unes reffusent tout sec Et dient : "Vous vous abusez !" Les autres se tiennent au *pec* Et respondent : "Vous me lerriez !" (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 196).

REM. Autre occurrence : Pour dire : "Morbieu, pas ung *pec* !" J'estoys ung fringant a journee. (COQUILL., Oeuvres F.,

1478-p.1494, 302).GD VI, 55b, s.v. *pec*³, traduit par "mot" ; peut-être est-ce le mot *pet*. [R. M.]

PEC, subst. masc. (*pec*²)

[GD : *pec*² ; FEW XVI, 618b : *pek*²]

Région. (Flandres) "Poix" : À Mathijs d'Audenarde, par marchié à lui fait par lesdiz baillis de Harlebeke (...), pour avoir fait une nouvelle nef et avoir refait le coing du molin à eaue, et à ce avoir livré crammen et *pec* à ses despens, 8 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 630).

REM. Cf. R. Mantou, *B. de la Commission royale de topon. et dialectol.* 54, 1980, 220 et FENNIS, *Gal.*, II, 1381. GD VI, 55b, cite un doc. du XVe s. (Lille), interprété au sens de "hareng pec". Il devrait s'agir plutôt de poix servant au calfatage des bateaux (*carvelle* ds l'ex.), cf. *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 14 (W. Stumpf). [R. M.]

PEC, adj. (*pec*³)

[GD : *pec*² ; FEW XVI, 618b : *pekelharing*]

Hareng pec. "Hareng fraîchement mis en saumure"

REM. Doc. 1409 (Liège) ds *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 14 (W. Stumpf). [R. M.]

PECCABLEMENT, adv. (*peccablement*)

[*FEW VIII, 99b : *peccare*]

Non peccablement. "Impeccablement" : Impeccabiliter - adverbium - non *peccablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 219). [R. M.]

PECCAMMENT, adv. (*peccamment*)

[*FEW VIII, 100a : *peccare*]

MÉD. [Sur *peccant*, "malin, dont la mauvaise qualité corrompt" ? V. *pécher* III A] : Le bon sang est celluy qui n'est pas trop gros en substance ne trop subtil mais est froysable comme *peccamment*, atrempé en chaleur, rouge et [l. en] couleur, pur en odeur et amiable en saveur. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1). [J.-L. R.]

PECCATRICE, adj. (*peccatrice*)

[GD : *peccatrice* ; FEW VIII, 100a : *peccare*]

"Qui pêche" : L'alme orgueilleuse *peccatrice*... (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 32). [R. M.]

PECCAUI, mot lat. (*peccavi*)

[GDC : *peccavi* ; FEW VIII, 100a : *peccare* ; TLF XII, 1241a : *peccavi*]

Dire peccavi. "Avouer son péché (dire "j'ai péché")" : Nous leur ferons tel labouraige Que *peccavi* trop tard diront. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 234). O filz de perdicion, recognoy ton meffait (...), confesse toy de bouche (...), lieve les yeulx vers le ciel et dis *Peccavi*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 145). Sa, enfens, dictes *peccavi* : Vous arés le baing, je m'en doute. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1040).

REM. CHASTELL., *Oeuvres* K., t.8, 301 (c.1470) ds TLF. [R. M.]

PECEIS, subst. masc. (*peceis*)

[T-L : *pecëiz* ; GD : *peceis* ; FEW VIII, 333b : **pettia*]

"Épave" (synon. *peçoi*)

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1380 ds GD VI, 56a. [R. M.]

PECHABLE, adj. (*péchable*)

[T-L : *pechable* ; GD : *pechable*¹ ; FEW VIII, 100a : *peccare*]

"Coupable, entaché de péché" : Concupiscence est dicte aussi charnelle, De qui provient incexte et adultere ; C'est convoiter une jeune pucelle Ou une autre par *pecheable* mistere. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 56). [R. M.]

PESCHABLE, adj. (*pêchable*)

[T-L (renvoi) : *peschable* ; GD : *peschable* ; FEW VIII, 579b : *piscari*]

"Où l'on peut pêcher" : Piscabilis (...) : *peschables* (Aalma R., c.1380, 315). [R. M.]

PESCHAGE, subst. masc. (*pêchage*)

[T-L (renvoi) : *peschage* ; GD : *peschage* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

A. - "Action de pêcher ; lieu de pêche ; produit de la pêche"

Rem. Doc.1332, 1431, *Ordonn. rois Fr. P.*, t.16, 1466, 517, et JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD VI, 122a.

B. - "Action de retirer de l'eau ce qui y est tombé" : ...et outre lui a esté payé pour le *peschage* de cent et demi de carreaux qui estoient chez soubz ledit pont, 5 s. 10 d. p. ; item, pour avoir fait peschier au Port à l'Arcevesque 5 quarterons d'autres carreaux de grez (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 224). ...item, pour le *peschage* et menaige de 100 et demy de carreaux vieux, qui ont esté pesché à l'Escolle Saint Germain et admenés sur ledit lieu, 10 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 329). [R. M.]

PESCHAILLE, subst. fém. (*pêchaille*)

[T-L : *peschaille* ; GD : *peschaille* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

"Ensemble de poissons que l'on pêche ; fretin" : ...et si y fut pesché pour 68 s. p. de *peschaille*, dont il en appartenoit ausdits pescheurs le tiers, demeure à ladicte ville 45 s. 4 d. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 201). À Beufves Millet et autres ses compaignons pescheurs, pour la vente, bail et delivrance de certaine quantité de brochets et *peschaille* qui est venue de la pesche qu'ils ont faite de leur part quant ils ont pesché èz fossez des tours de Saint Bernard, Billy et Neelle (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 918).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1369, 254 (GD VI, 122b). LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 212 (T-L VII, 820). Doc.1396 et 1398 ds GD VI, 122b. [E. P.]

PESCHE, subst. fém. (*pêche*¹)

[T-L : *pesche*² ; GDC : *peche*² ; FEW VIII, 266b : *persicum* ; TLF XIII, 1241b : *pêche*¹]

"Fruit du pêcher" : ...on a a petit dangier *Pesches*, moust, poires et roisins (MACH., J. R. Nav., 1349, 138).

- *Ne valoir une pesche*. "Ne rien valoir" : Mais en tel lieu faire l'espoir Qu'il sera loing de toute noise, Par quoy riens ne bruite ne noise Au lieu, qui son dormir empesche, Qu'ailleurs ne vaurroit une *pesche*, Et l'image de Morpheüs, Dont longuement me suis teüs, Soutieument et par grant maistrise Y sera, d'or fin entaillie, Sus un piler de fin argent (MACH., F. am., c.1361, 234).

- *Donner d'une pesche à qqn*. "Donner à qqn une bonne râclée" : PRINCE. Qu'on le serche ! Je luy donray si d'une *pesche* Que le grant deable y aura part. TIERS CHEVALIER. On devoit, de memoire fresche, Daulber sur ce frere Frapart. (LA VIGNE, S.M., 1496, 435).

- *Mascher une dure pesche*. "Supporter une situation pénible" : SAINT MARTIN. (...) Puisqu'il fault que je m'en empesche Par force, non pas par amour, Macher fault ceste dure *pesche* En grant dangier de jour en jour. (LA VIGNE, S.M., 1496, 417).

Rem. Cf. DI STEF., 660a. [R. M.]

PESCHE, subst. fém. (pêche²)

[T-L (renvoi) : *pesche*¹ ; GD : *pesche* ; GDC : *pesche* ; FEW VIII, 578a : *piscari* ; TLF XII, 1242a : *pêche*²]

A. - "Action de pêcher" : ...iceux poissonniers doivent avoir le tiers dudit poisson, et pour ce en soit ordonné, et pareillement de ce qu'il veult prendre oultre le tiers de la valeur dudit poisson la somme de 50 s. t. pour despense faite en faisant ladite *pesche* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 10). Accop, Pierre, et tu, Andrieu, Entrés plus parfond dans la mer. Les fillés il vous fault gecter A la *pesche* tout maintenant. (Pass. Auv., 1477, 125).

- *Estre à pesche*. "Avoir le droit de pêche" : ...en lad. terre sont cinq estangs, c'est assavoir les deux viviers Saint George, assis près de Rosoy, dont l'on est a *pesche* (Trés. Reth. L., t.4, 1413, 336).

B. - "Produit de la pêche, poissons pêchés" : Advancés vous ; il y a grant *pesche*. (Pass. Auv., 1477, 126). [R. M.]

PECHÉ, subst. masc. (péché)

[T-L : *pechié* ; GDC : *pechié* ; DÉCT : *pechié* ; FEW VIII, 98b,99a : *peccare* ; TLF XII, 1243a : *péché*]

I. - [Hors du domaine religieux et moral] "Erreur, faute, défaut ; état défectueux"

A. - "Erreur, faute, défaut" : Quant Cephalus vid le meschié, Il a son arc en .II. trenchié Et ses saiettes depecié ; Tous ses dieus jure Qu'il s'ocirra pour ce *pechié*. (MACH., Voir, 1364, 532). Et quant à vous entierement donnée Sui sans partir, amez moy loiaument, Tres dous amis ; si seray confortée De tous mes maus et vivray liement. Et par ma foy, s'il estoit autrement, *Pechiés* seroit, quant de vray cuer d'amie Vous ameray tous les jours de ma vie. (MACH., L. dames, 1377, 199). Pour ce te pri, ne vueilles oublier Moy qui plus t'aim que creature née ; Car s'il avient, je te puis bien jurer Que ma vie sera par toy finée, Briefment et en desespoir ; Et ce seroit *pechiés*, à dire voir, Quant tu me fais à cuer plus noir que meure Haïr mes jours pour ta longue demeure. (MACH., L. dames, 1377, 205).

- "Vilenie" : S'à moult douce norriture Qui vit de telle pasture, Qu'amans, qui en li figure D'Amours la droite figure, Fuit et het tous mauvais tours, *Pechié*, vice, mespresure Et quanqu'il touche à laidure ; C'est des loyaus la nature. Par mon fait en sui seüre, Sans prueve querir aillours. (MACH., Les lays, 1377, 351). Et ce font ilz tousjours en l'amoindrissement et reboutement des dames, dont c'est *pechié* et grant honte pour ceulx qui ainsi le font, car ilz ygnorent la grande noblesse des dames et les grans biens qui d'elles procedent. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 77).

- *Pechié de qqc.* : Et certes, tu li fais injure De dire a li qu'elle t'est dure, Et c'est *pechiez* d'ingratitude Et maniere mauvaise et rude. (MACH., R. Fort., c.1341, 61). Or vueil aler à confesse De ma fole hardiesse, Repenteus et pleins d'umblasse, À Venus qui est deesse Et souverainne maïstresse D'amours et de tous ses fais, Qui moy de blamer ne cesse Dou *pechié* de la rudesse Que j'ay fait par ma simplesse Contre Amours ; si m'en confesse, Et Vesta dira la messe En pardon de mes meffais, Qui des nimphes est prestresse. (MACH., Les lays, 1377, 441).

- *C'est pechié contre qqc.* : Sire, m'avés vous entendu ? Vous ai je bien raison rendu Dou corbel et de la corneille ? Se Dieus me

gart, trop me merveille Comment vous creés teles bourdes. Avoir devez oreilles sourdes Envers tous ceulz qui vous raportent Teles paroles et enhortent ; Et c'est *pechié* contre noblesce De croire chose qui tant blesce, Qu'on en pert l'onneur et la vie Et l'amour de sa douce amie. Se vous les volés croire ainsi, Vo dame occirrés de soussy ; Et puis vous en repentirés Et cent fois encor maudirés La journee et ceulz qui le dirent Et les oreilles qui l'oïrent, Le lieu, le damage et la perte Qu'evident sera et apperte (MACH., Voir, 1364, 706).

- *Par/pour le peché de qqn.* "Par la faute de qqn" : Lors [la damoiselle] dist : Vrais Dieux, que fera ceste doullente ? Mieulx venist que je me feusse noyee ou fait mourir d'autre mort cruelle ou que je eusse esté mort nee que tant de nobles creatures eussent esté periz et mors par mon *pechié*. Moult fu la pucelle doullente a son cuer du grant meschief qu'elle voit qui par lui advient en la grosse bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 162). Sire roy, dist Anthoine, c'est par vostre musardie et par vostre *pechié*, qui guerroyez les pucelles sans cause, et les voulez avoir par force. Mais sachiez que vous en serez paiez a vostre droit ; car je vous rendray en la subgection de celle que vous vouliez avoir subgette par force. (ARRAS, c.1392-1393, 163). Item, a maïstre Jehan Laurens, Qui a les povres yeulx si rouges Pour le *pechié* de ses parens Qui boivent en baris et courges, Je donne l'envers de mes bouges Pour tous les matins les torcher ; S'il fust arcevesque de Bourges, Du cendail eust, mais il est cher. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 101).

- *Sans peché*. "Sans faute (à l'égard de quiconque)" : [Et veyc le commencement de mon testament] Ou nom de Dieu, comme j'ay dit, Et de sa glorieuse Mere, Sans *pechié* soit parfait ce dit Par moy, plus maigre que chimere. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 76). Ad ce deussies arregarde Que dignement sommes punis, Et non pas le saulveur larder, Qui sans *peché* est en croix mis. (Pass. Auv., 1477, 218).

- *Estre peché*. "Être une faute" : ...a tort et sanz raison Sui diffamée, c'est *pechié*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 138). Dient que "honte est et *pechié* De croire viellars et provoires, En fait de guerre, ne que voires Prophecies soient et dis De divins, qui acreandis Sont et demandent le repos." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 61).

- *Estre grand peché*. "Être une faute grave" : ...c'est molt gran(t)[s] *pechiés* de vassal forjugier (BRIS., Restor paon D., a.1338, 116). Dame, femme qui tant demeure En ire est de soy homicide, Dont c'est grand *pechié* et grant hide. (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). Sire, ce sera grant *pechié* Se Jehan ne ra s'eveschié, Qu'a tort lui a esté tolue (Mir. st J. Cris., c.1344, 302). ...Vous nous voulez desheriter. Grant *pechié* seroit, sanz doubter, Se le faisiez. (Mir. prev., 1352, 240).

• "Être une chose regrettable" : Mais ne fu pas à l'assemblée, Qui pour bien estoit asssemblée, Circé, la male enchanteresse, Qui d'enchantemens est deesse ; Car elle eust tout empeschié, Dont ce eust esté grand *pechié*. Venus y ert par especial, À ceste assamblée roial. (MACH., P. Alex., p.1369, 2).

• *Estre peché et enfance*. "Être légèreté, inconscience" : S'elle m'ocist, c'iert *pechiés* et enfance, Puis que je l'aim sans nul decevement ; Et s'elle vuet de moy penre vengeance, Bien vueil morir pour faire son talent ; Car je ne puis morir plus doucement, S'il plaist Amours, que pour amer m'ocie. (MACH., L. dames, 1377, 116). Et s'aucuns ont parlé pour ma grevance, Qui sunt à moy haïneus et contraire, S'elle les croit, s'iert *pechiés* et enfance ; Mais en li est de moy faire ou deffaïre. (MACH., L. dames, 1377, 213).

. P. iron. : L'EVESQUE. (...) A mes gens vueil congié donner. Seigneurs, alez vous tost diner A mon hostel. LE BOURGEOIS. Ce seroit grant *pechié* mortel De les en faire ainsi aler. Avecques nous sanz plus parler Vraiment, sire, dineront (Mir. march. juif, c.1377, 178).

- *Faire peché*. "Commettre une faute" : ...Nulle raison n'i doyt garder Ne nulle chose regarder, Biauté, richesse, ne lignage, Scens, maniere, ne cuer volage. Car s'a tels choses regardoie, Certes trop grant *pechié* feroie ; Car li meins bel et li meins riche, Li povre d'amis et li nice, Cil qui ont volenté legiere Et cil qui ont po de maniere, Dou tout en tout honni seroient, Se de moy oublié estoient. (MACH., D. verg., a.1340, 27). La souvent les aoureray Et sacrefice leur feray D'encen, de mier, d'oile ou de cire, Et si ferai chanter et lire De maniere serie et coie Que li dieus de dormir ne l'oie, Car vraiment, *pechié* feroit Qui son repos empeecheiroit. (MACH., F. am., c.1361, 235). Et s'elle croit mesdisans pour mentir, Qu'elle scet bien qui sont mi adversaire, *Pechié* fera : si m'en faura morir Com vray ami qui si aim sanz meffaie Qu'à moy merci d'amours ne porroit plaire Ne recevoir toute joie d'ami Fors par son gré ; et si sache de fi, Car autrement riens ne vorroie faire. (MACH., L. dames, 1377, 122).

- "Erreur"

. *Peché de qqc*. "Erreur attachée à qqc." : Et donques le premier *pechié* ou inconvenient de ceste opinion est de ce que il ne mettent pas les elemens finis, car aussi bien et miex salvassent il par ce toutes apparences. (ORESME, C.M., c.1377, 622).

. (*À tort et*) *à peché*. "À tort" : ...de ma part, voel que le pris sien soit, Car bien l'a deservi ; et qui m'en desderoit A tort et a *pechiet* debat i meteroit. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 109). Mais ceulz que Hastivet afaite, Que Dieux en grant malen le mette, Sont diffamés a grant *pechié*, Car il les fait mal enteichié. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 360). Quant le roy Richard d'Angleterre qui se tenoit en la marche de Galles sceut la mort de messire Symon Burlé, son chevalier et l'un de ses maistres, qui toujours l'avoit nourry et introduit, si en fut durement courrouciez, et dist et jura que la chose ne demouroit pas ainsi, et que à grant tort et *pechié* et sans nul tiltre de raison on l'avoit mis à mort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 42). Moul fu li rois d'Engleterre courouchiés de la mort mesure Robert d'Artois, et dist et jura que jamés n'entenderoit a aultre cose si averoit esté en Bretagne, car li contes de Montfort avoit relevé la ducee de Bretagne de li, lequel a tort et a *pechié*, ensi que on l'avoit enfourmé, li rois Phelippes et li François avoient enprisonné a Paris ou chastiel dou Louvre et la tant tenu que il i estoit mort (FROISS., Chron. D., p.1400, 577). ...tant que j'aye achevee une aventure que j'ay entreprise au service d'une damoiselle qui est emprisonnee a moult grant tort et grant *pechié*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 47).

B. - "État défectueux"

1. "Dommage"

- *À peché* : A droicte bataille bastie, S'occyent enemy le marchié De Romme, a dueil et a *pechié*. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 8). ...un homme appellé Jaques de Rue, à l'instance d'un certain prince, à grant tort et *pechié*, devoit machiner par poisons ou autrement la mort du dit roy Charles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 137). ...aux mauvais souffit seulement avoir regart d'avisier par grant diligence les tours et chemins comment argent pourra estre trait et venir ens, soit par voie droite, torse au grief du peuple par tyrannie et cruauté, à grant *pechié*, ou autrement, bien ou mal que ce soit, mais que aucunement soit coulouréz que pour

aucune juste cause soit souffist assez. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 78).

2. "Malheur, misère, infortune" : Signeurs, n'aiez doubtaunce De la planté, de la puissance Des anemis Dieu, ne freour, Qu'il vivent en si grant erreur, En tel *pechié*, en tel misere, Qu'il ne congnoissent Dieu le pere, Ses commandemens, ne sa loy. (MACH., P. Alex., p.1369, 66). O tres noble dame et honneste, Vous estes grandement enferme, Ensaincte et pres de vostre terme ; A joye en puissies delivrer ! C'est grant *pechié* de vous livrer Ce travail [d'aller à Bethleem] et bien je vous plains. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 63). ...ung ange luy revela [à David] Qu'après que septante sepmaines seront acomplies et pleines, Nostre *pechié* doit terminer et vraie justice regner. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 123). Par ces *pechiés* il entent les douleurs, les courous et les perturbations des infortunes et des pertes des choses dehors (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 829). Sy [le garçon rusé que j'aime] ne me sceust tant detraîner, Fouller aux piez, que [moi, la belle Heaumière] ne l'aymasse, Et m'eust il fait les rains trayner, S'il m'eust dit que je le baisasse, Que tous mes maux je n'oubliaisse. Le glouton, de mal entaichié, M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse ! Que m'en rest'il ? Honte et *pechié*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 54).

II. - [Domaine religieux et moral]

A. - RELIG.

1. "Transgression de la loi divine" : LA CHAMBERIERE. (...) Et me donnez grace de vivre, Si que m'ame s'en voit delivre De *pechié*, quant il avenra Que de mon corps departira (Mir. enf. ress., 1353, 3). ...plus entechiés Sui de vices et de *pechiés* Qu'il n'a dedens la mer d'areinne, Ma grant iniquité me mainne (MACH., C. ami, 1357, 54). ...car l'en ne les puet bien faire [ces choses ici] et ne puet l'en dire que il sont a faire quant il convient ou appartient et en la maniere que il convient, c'est assavoir, adultere, larrecin et telles choses, car c'est *pechié* de les faire en quelconques maniere. (ORESME, E.A., c.1370, 163). ...il recommenda l'ame de soy à Dieu, à la benoite Vierge Marie et à toute la sainte Trinité de Paradis, en eulx requerant que ses meffaiz, torfaiz et *peschez* lui vouldissent pardonner (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 22). ...s'il eust eu bonne volenté de bien faire et soy retraire de *pechié*, il n'eust pas continué et perseveré esdiz larrecins. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 525). Hee, faulse Fortune, (...) tu m'as fait occire cellui qui tant m'amoit, cellui qui tant de bien m'avoit fait ! (...) Non contrestant, puis qu'il ne peut autrement estre, je partiray de ces marches et m'en yray querir adventure en lieu ou je pourray esperir [l. espénir] mon *pechié*, s'il plaist a Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Se Gieffroy, vostre filz, a fait son oultraige par son courage merveillex et fort, sachiez que de certain c'est pour le *pechié* des moines, qui estoient de mauvaise vie et desordonnee ; et en a Nostre Seigneur voulu avoir la punicion (ARRAS, c.1392-1393, 255). ...par les blasphemés horribles qui ont cours en ce royaume (...) et autres *pechiez* non dicibles (BAYE, I, 1400-1410, 333). Ha ! dolente creature encline a *pechié* et a tout vice ! (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 14). ...quant tu penseras sur la iustice de Dieu quil [l. qu'il] exerce en homme pour la cause de *pechie* [l. *pechié*] ; et leueras ta pensee a mediter en humilite [l. humilité] lestat [l. l'estat] de nature humaine qui a este nauree de *pechie* [l. *pechié*] ainsi quil [qu'il] a este [l. esté] dit. (CIB., p.1451, 187). ...confessés moy : j'ay a ceste heure tres fresche memoire de mes *pechez* et perfecte contrition. (C.N.N., c.1456-1467, 60). ...quand il voit le curé refusant d'oïr ses *peschez*, il mect la main a sa grand coustille (C.N.N., c.1456-1467, 61). Que maudite soit la cabasse Qu'est cause d'ung si grand *peché* ! (Pass. Auv., 1477, 100). Le doulx cuer en m'oyant

fructifffie, Et de ses *pechés* mercy crie. (Pass. Auv., 1477, 137). Le second cas et le second *pechié* qui empesche mariage, se il preste et donne foy a l'adultere que il la prendra en femme aprez la mort de son mary ou aprez la mort de sa femme. Le tiers *pechié* est quant il ne preste ne donne la foy a la femme adultere de la prendre a mariage, mais principalement il la prend a femme et de fait contrait avec elle, car comme dist le decret, c'est plus grant chose de la prendre que donner la foy a elle de la prendre. (Sac. mar., c.1477-1481, 62). Se l'offence où tu es emprainte N'est par penitance remise, Dieu n'exaulcera point ta plainte Veu la (grant) faulte que tu as commise. Despouille ton orde chemise De *peché*, dont tu es vestue, Ou certainement je t'avise Qu'en brief te verras abbatue. (Cene dieux, c.1492, 137). Et en maints lieux grosses femmes ensaintes A deux genoulx devant vierges et saintes Tres humblement retourneront leur face, A celle fin que Jesucrist luy face Soit par priere, par offrande ou par don, Entierement de ses *pechez* pardon (LA VIGNE, V.N., p.1495, 316). Et encore estoit bruit tout notoire que, quant aucuns des mariz desdittez femmes et peres et meres desdittes filles deffendoient à leurs filles de non le hanter, il y trouvoit moyen, pour acomplir sa puante luxure et sans y garder ordre de droit, de les mener en lieu propre où les peres et meres et les mariz des femmes le povoient veoir acomplir son maleureux *peché*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 196).

- *Commettre peché* : ...comment ay je vesquy Depuis que tel *pechié* commis ? (Mir. mère pape, c.1355, 360). «...Par le *pechié* que j'ay en vostre corps commis M'est avenus droit cy cest doeuil et chest peris !...» (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 249). Lez pugnyons des hommes ne sont pas tousjours selon le present meffait, ne pas ne leur en est besoing: car se a tous propos que ilz commettent *pechié* ilz estoient pugnyons, on lez congnoistroit par grant ostacle. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 50).

• *Commission de peché*. "Fait de commettre un péché" : Mais le portail par ou l'en va a perdition est large et patent, et y entre l'en de legier par une double porte, dont l'un des huys est commission de *pechié*, l'autre est omission de bienfait. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26). ...s'il y aloit, il commettrait un des trois *pechiez* qu'il luy fut dit ; c'est assavoir qu'il s'en yvreroit, ou qu'il commettrait le *pechié* d'avoultise, ou qu'il feroit homicide (Nouvelles inéd. L., p.1452, 100).

- *Choir/enchoir en peché* : Et est le sens des paroles dessus dittes : comme le cheval sauvage ou non aprivoisié et dur tresbuche et tue soy et chelui qui siet sur soy, ainssi le filz sans discipline ou lasche chiet en *pechié* et occist son ame de double maladie. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 187). Helas ! que tu te dois hair, Se tu enchiez sanz mariage En tel *pechié* et en tel raige ! (DESCH., M.M., c.1385-1403, 314). Et se sa loy enjoint abstinence, elle y adjouste mesure, ad ce que par abondance le corps n'enchee en *pechié*, ou par faulte de nourrissage il ne se treuve en foiblesse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 129). Oncques ne fut cleric si saige ne homme si attempre, se Dieu ne le gardoit, quil [qu'il] nencheist [l. n'encheist] tost en *pechie* [l. *pechié*] (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 67).

- *Faire confession/se confesser d'un peché* : Et dist, sur ce requis, que, depuis ledit temps, il a esté par plusieurs foiz à confession et receu son Sauveur, mais dudit *pechié* ne se ossa oncques confesser à prestre aucun. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 112). Beaux amys, de tous tes *pechez* Dont tu as fait confession Requiers tu absolution ? (C. Riff., c.1480-1520, 60).

2. [Distinctions selon la nature, la gravité]

a) [P. oppos. à *peché originel*] *Peché actuel*. "Péché commis par le pécheur lui-même" : Et se vous me dittes que il la garda assez de *pechié* originel, car, avant qu'elle conceüst Jhesuchrist, elle en fust purgiee, je vous respous que aussi vous pourroie je dire, du *pechié* veniel, que il la laissa choir, mez après, avant qu'elle le conceüt, il la purga, laquelle chose n'est mie vraie, par l'autorité dessus dite, car elle ne fust onques [entechie de] *pechié* actuel. (Songe verg. S., t.2, 1378, 253).

- *Peché originel*. "Péché de désobéissance commis par Adam et Ève dont tout être humain est entaché en naissant" : La seconde maniere est quant aucun est racheté de *pechié* veniel, et si n'est mie enchoit en *pechié* mortel. La tierce maniere, quant aucun est racheté après ce que il est enchoit en *pechié* originel, comme sont lez enfans qui sont rachetés du *pechié* originel par le baptesme (Songe verg. S., t.2, 1378, 252). Pour quoy donc seuffre ta non challance s'avugler en la nuee de ce mortel corps, seduit par les passions humaines, et cheoir avec la pesenteur de charnalité abatue par les hurs de fortune, quant tu le dois enluminer et ressourdre, et recurer l'ancienne masse du corps humain, enclinee a vice, et infecte par l'originel *peché*, en nouvelleté d'esperit purifié par impartition de grace. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26). ...Dieu, qui vous voit en tout lieu (...) vous a creé un bel vaisseau, soullé de *pechié* originel pour cause de vostre engendreure quant estes mis ou corps, et puis par baptesme estes nettoyé et fait pur et net. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 115). [Toi, Marie d'Orléans] qui nostre paix batist et brasse ! La paix, c'est assavoir des riches, Des povres le substantament, Le rebours des felons et chiches ; Tres necessaire enfantement, Conceu, porté honnestement, - Hors le *pechié* originel - Que dire je puis sainctement, Souverain bien de Dieu eternal. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 40). ...prescha que la très pure et immaculée Vierge Marie, glorieuse mere du benoist Fils de Dieu, estoit contaminée du *peché* originel. Semblablement un autre docteur, ce mesme temps, à Rouen, dist en plaine chaire : "Si je ne monstre qu'il soit ainsi que la Vierge Marie soit conceue en *peché* originel, je vuel que l'on m'appelle Huet" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

• *Peché d'Adam* : Ce nous renouvelle, Pour vous, Mere, à Dieu ancelle, Car destruit Estiemmes tuit Dou *pechié* le pere Abel (MACH., Les lays, 1377, 398). Desquieux [Noé et sa famille] touz li humains linaiges Est yssuz, qui encor compere Le *pechié* dou dit premier pere (Jour Jug. R., c.1380-1400, 215). Le premier livre et chappitre declaire la redempcion humaine, c'est assavoir du *peché* du premier homme, faire ne se pouoit par aultre personne que par celle du Filz, en deité conjointe en humanité. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 163). ...et de ce tu te pourras esleuer a mediter sur la vengeance que Dieu fait si generalement pour le *pechie* [l. *pechié*] de Adam. (CIB., p.1451, 187).

• *Peché d'Ève* : Je demande a Justice, puisque elle veult les loys estre gardees, se nostre Dame sera point comprise en la generale loy et maudisson que bailla Dieu aux femmes pour le *pechié* de Eve, c'est que en tristesse enfenteront et en engoisses ? (GERS., Concept., 1401, 402).

• *Le premier peché*. "Le péché originel" : Tout ce qu'estoit de moy escript Tout est consommé, car l'esmeude Du premier *peché* est payee ! (Pass. Auv., 1477, 223).

b) *Peché de tel défaut ou vice*

- *Peché d'avarice* : Dont, par ce, le vray amoureux, tel que je dy, pour acquerir la tres desiree grace de sa tresbelle dame, toutes les acomplist et laisse ce tres desplaisant *pechié* d'avarice et se acompaigne avec celle tresdoulce et tres amiable vertu de largesse,

qui est amie de Dieu et honnoree du monde, et par ainsin est il sauvé. (LA SALE, J.S., 1456, 23).

- *Peché d'avoutrise* : ...s'il y aloit, il commettrait un des trois pechiez qu'il luy fut dit ; c'est assavoir qu'il s'en yvreroit, ou qu'il commettrait le *pechié* d'avoutrise, ou qu'il feroit homicide (Nouvelles inéd. L., p.1452, 100).

- *Peché de desobeissance* : Lesquelz, incontinent que ilz se consentirent a *pechié* de desobeissance, furent subitement chassiez dudit lieu de paradis que Dieu avoit sacré. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 138).

- *Peché d'envie* : Ce nous renouvelle, Pour vous, Mere, à Dieu ancelle, Car destruit Estiemmes tuit Dou *pechié* le pere Abel, N'estoit cils ou celle, Donsiaus ou donselle, Dame ou demoiselle, Qui n'alassent pelle melle, À grant bruit, Où riens ne luit. (MACH., Les lays, 1377, 398). De ce vil *péché* d'envie en parle Platon, et dit : Estudie et employe-toy à fuir envie, car envie est sans amour et sèche le corps et fait le coeur inique et mauvais. (Faits Lalaing K., c.1470, 18).

- *Peché de gueule* : Je le te dy, belle seur, car je voys ycy une geline, que l'om nous ha tremys pour nostre disner. Et quar le *pechié* de goule est le *peché* qui plus fait obscur l'entendement de la creature et toute la devotion de l'arme, pourtant je voudroye, se il te plaisoit et sembloit bon, que nous jeunessions huy, et puy toute ceste nuyt serons en oroyson (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 231).

- *Peché de haine* : Et je croy bien que Dieux vous aime, Car il le vous a bien moustré En lieux où vous avez esté, Si que, fieux, je vous vueil reprendre Et, en vous reprenant, aprendre Que c'est si mauvaise racine De vivre en *pechie* [l. *pechié*] de hayne, Que bien jamais ne fructifie (MACH., P. Alex., p.1369, 237).

- *Peché d'idolatrie* : Le inobedient est comme un serviteur a sa propre volenté, car il attribue a luy la subjection a Dieu deue, qui est *pechié* de ydolatrie. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 223). Soubz celle deception commença entre les hommes le *peché* de ydolatrie, quant Ninus fist une statue d'or pour memoire de son pere Belus, et commenda adorer du peuple comme Dieu, dont les hommes foibles de sens et faciles a pernicieux exemples ont depuis prins la coustume de adorer et prier les ydoles, et faire ymage a leurs proismez et bienfacteurs, ou a ceulx qui en leur vie avoient esté puissans et redoubtez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 113).

- *Peché d'ire* : En luy ne te fie jamais, Car tu seroyes a martyre, N'a Desconfort ne te submes [l. submés] Car ilz sont plains du *peché* d'yre. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 102).

- *Peché d'orgueil* : Et premiers, au regart du *pechié* d'orgueil : pour acquerir par l'amant la tres desiree grace de sa dame, se efforcera d'estre doulz, humble, courtois et gracieux (LA SALE, J.S., 1456, 17). Et par ainsi, mon fils, bannissez et déchassez arriere de vous ce très-déplaisant et abominable *péché* d'orgueil et toutes ses circonstances (Faits Lalaing K., c.1470, 16).

- *Peché de paresse* : Et pour ce, mon ami, que les amoureux telz que je dy sont par telles vertus sauvez, habandonnent ce tresvil et maleureux *pechié* de paresse pour eulx acompaignier avec la tres resplendissant vertu de diligence, vous prie que soiez de ceulz, et lors serez de ce maleureux *pechié* de paresse sauvé et quitces. (LA SALE, J.S., 1456, 25). ...je veux et vous commande, mon fils, que mettiez peine d'estre du nombre d'iceux ; et lors serez quitte de ce malheureux *péché* de paresse (Faits Lalaing K., c.1470, 21).

- *Peché de parjurement* : ...il trebuché en fausseté, et sa desloiauté enforsa par le *pechié* de parjurement. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 193).

- *Peché de schisme* : Item, est assavoir que crime de lèze-majesté divine se part en deux degrez. Le premier, si est quant on fait directement injure au Souverain Roy qui est nostre souverain Dieu (...). La seconde est quant on fait injure directement contre l'espouse de nostre Souverain Roy et nostre seigneur Jhésus Crist, c'est assavoir sainte Eglise, et est quant on commet *péché* de scisme ou division en ladicté Eglise. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 187).

- *Peché de + inf.* : Mais j'ay trop fort mal en ma teste De ce qu'evesque et archevesque, Qui ont si nobles benefices, Atrapent les mondains offices, Car, pour le couvoiteus *pechié* D'avoir gaiges, leur eveschié Laissent, et sont entre les princes, Gouvernens l'argent des provinces, Plus tyramps, plus particuliers Que ne soient les seculers. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 154).

c) En partic. [Domaine sexuel]

- *Peché de (la) chair* : Et ne te dampne De suir en ce temps obscur *Pechié* de char, car ou futur En seroit ta vie abregiée, Et en la fin t'ame dampnée (DESCH., M.M., c.1385-1403, 17). Et luy souvint de Marie-Magdeleine, qui fut une grande pécheresse ou *péché* de la chair, et invocoit Dieu moult dévotement et la vierge Marie en son aide. Puis, comme bonne catholique, après la réception de ses sacremens, demanda ses Heures pour dire les vers de saint Bernard (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 184).

- *Peché de luxure*

. "Débauche" : ...j'ay depuis mis Mon corps au *pechié* de luxure (Mir. abbesse, 1340, 96). Sur cette mer Morte souloit avoir cinq cités : c'est assavoir Sodome, Gomorre, etc., lesquelles fondirent jusques en bisme pour le vil *peché* de luxure. (Voy. Jérus., c.1395, 36).

. *Peché de luxure en sa parenté*. "Inceste" : Et fault noter que ilz sont plusieurs crimes et pechiez qui pour leur enormité empescent a contraire mariage, comme est inceste, qui est appellé *pechié* de luxure en sa parenté. (Sac. mar., c.1477-1481, 62).

- *Peché contre nature*. "Toute relation sexuelle contraire à l'ordre naturel (sodomie, masturbation)" : Ce est a dire le *pechié* contre nature. Et de ce parle l'Escripture ou secunt livre des Machabees, comment Jason établi ephobie, ce est a dire bourdel d'enfans masles (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 106). La .Ve. [fille de luxure] est la pire, si est le *pechié* contre nature, qui tant desplait a Dieu et est de si grant ordure que selonc ce qu'il se dit, pour le seul parler l'air en pourrit. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 292).

- *Peché de corps*. "Péché de la chair ; adultère" : ...plusieurs fois se soit efforciez (...) d'aler et entrer ou jardin d'iceux mariez et en leur maison, contre leur gré et volenté, pour avoir compaignie charnelle avec ladicté Jehenne, qui est bonne femme, sanz estre reprochié d'aucun *péchié* de corps. (Ch. VI, D., t.2, 1382, 131). Et celle dame avoit un esparvier, ou tout chevalier de noble sang qui le pouvoit vieillier III. jours et III. nuyts, sans dormir, elle s'apparisoit a eulx, et avoient un don de elle, tel qu'ilz le vouloient demander, voire des dons temporelz, sans *pechié* de corps, ne sans elle touchier charnellement. (ARRAS, c.1392-1393, 302).

. *Faire péché de son corps*. "Se prostituer" : ...[elle] a depuis demouré ès villes dessus dites, tant en service comme à faire *pechié* de son corps, à Beauvaiz, au bordel et cloistriere et de laquelle ville elle s'est partie cinq mois a ou environ, et s'en est venue demourer à Paris, en la rue de Glatigny, pour faire samblablement *pechié* de son corps. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 392).

- *Peché de sodomite* : En ce mesmes temps advint en la ville de Bruges que ung nommé Jacques Purgatoire, contempnant Dieu et la court céleste, avoit commis ung détestable *peché* de sodomite, autrement dit bougrerie, et avoit eu charnellement, par force, maistrise et viollance, copulation avec plusieurs personnes par le fondement. Pourquoi fut par les gens de justice emprisonné et après deument examiné, et le délit par lui confessé, fut presché en lieu publicque, et affin qu'il tournast à exemple à tous, fut condampné par justice à estre ars et brûlé au lieu et place en tel cas acoustumé. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 184).

- *Femme/fille de péché*. "Femme qui se livre à la débauche, prostituée" : ...ycellui de Saint-Cloud et lui alerent au bordeau de Tiron, ouquel il prindrent une fille de *peché* qui illec seoit au bordeau, laquelle ilz menerent boire à la ville de la Pissote, prez des vignes du boys de Vinciennes, et avecques eulx estoit un compaignon nommé Perrin de Creux. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 61). ...il a espousé une fille de *peché* qui est putain publicque, demourant à Rouen vers Rosebec, ou lieu où l'en vent le poisson de mer, assez prez de l'eglise Saint-Ouen de Rouen. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 83). ...une femme de *peché*, leur chambrière, nommée Guillemine (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 194).

d) Peché mortel/mortueux. "Péché qui expose à la damnation éternelle" : Aussi faisoit il autre chose Dont s'ame Dieu prise et alose, Et je le tesmongne encor tel, Qu'onques en un *pechié* mortel Ne se volt couchier ne armer. (MACH., C. ami, 1357, 121). Mais il a fait *pechié* mortel. (Mir. femme, 1368, 184). Vous savez bien que je di voir Et si est contre l'evangile, Qui dit que c'est chose si vile De haïr ; et c'est un mors tel Com de vivre en *pechie* [l. *pechié*] mortel (MACH., P. Alex., p.1369, 237). La seconde maniere est quant aucun est racheté de *pechié* veniel, et si n'est mie enchoit en *pechié* mortel. La tierce maniere, quant aucun est racheté après ce que il est enchoit en *pechié* originel, comme sont lez enffans qui sont rachetés du *pechié* originel par le baptesme (Songe verg. S., t.2, 1378, 252). Une recapitulation des .VIJ. maladies des dames malcontentes, desquelles maladies les .VIJ. *pechiés* mortelx sont engendrés, et de la garison par l'exemple et miroir de la Passion de Jesu Crist ; et premierement de la maladie d'idropisie segnefiant orguel. (...) et [la dame malcontente] ne se pouoit saouler de boire, voire les bruvages de ce monde, honnours, richesses et delis dont elle estoit encheue, non pas tant seulement ou *pechié* d'orguel mais en tous les autres : avarice, gloutonnie et luxure, yre, envie et peresse (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 272). Mais *pechié* mortel quelconque, c'est certain, corrompt et viole innocence de l'ame. (GERS., Concept., 1401, 402). Mon Dieu puissant et vertueux, Je te deprie pour tous ceulx Qui en mon nom te serviront : Garde les de *peché* mortueux Et leur octroye, beau sire Dieux, Ce qu'en mon nom te requerront (Myst. st Laur. S.W., 1499, 248).

- *Peché criminel* : Sainte vraie crois aourée, Qui du cors Dieu fus aournée, Et de sa sueur arosée, Et de son sanc enluminée, Par ta vertu, par ta puissance, Deffent mon cors de mescheance, Et si me defent de tout mal Et de tout *pechié* criminel, Et m'otroie par ton plessir Que je puisse confés mourir (Doc. 1350-1400. In : L. Delisle, Bibl. Éc. Chartes 1905, 533).

- [P. oppos. à *peché mortel*] *Peché véniel*. "Péché qui peut être pardonné" : Se l'Eglyse a aucun apprové comme saint, il ne s'ensieut mie que, pour tant, elle approve sez *pechiés* mortieux [et] venieux, lezquelx il avoit faiz avant sa canonizacion. (Songe verg. S., t.2, 1378, 236). La seconde maniere est quant aucun est racheté de *pechié* veniel, et si n'est mie enchoit en *pechié* mortel. (Songe verg. S., t.2, 1378, 252). La quinte maniere est quant aucun est

tellement racheté que il ne puet comettre aucun *pechié* veniel, comme dient aucuns de monseigneur saint Jehan Baptiste (Songe verg. S., t.2, 1378, 252). ...nostre Dame a toudiz esté belle sans laidure de *pechié* quelconque originel, veniel ou actuel (GERS., Concept., 1401, 421). Quartement il puet estre fait a cause de luxure estre acomplie, et en cest estat est *pechiet* ou veniel ou mortel, selon que la luxure est veniele ou mortele. (Sacr. mar., c.1477-1481, 46). De la penitance des *pechiés* venielz. (...) Par quoy *pechié* veniel est pardonné. (Somme abr., c.1477-1481, 96).

. Loc. *Faire d'un peché veniel un peché mortel*. "Être d'une sévérité excessive" : Les ungs pugnissent soubz ombre de justice et ont gens de ce mestier prestz à leur complaire, qui d'ung *peché* veniel font ung *peché* mortel (COMM., II, 1489-1491, 214).

- *Peché d'omission* : Des *pechiez* de obmission, non faire ce qu'on doit et est tenus. (Somme abr., c.1477-1481, 91).

3. Loc. prov.

a) Loc. Mettre qqc. avec les pechés oubliés. "Ne plus penser à qqc." : Mais depuis que les aides alectives en France mistrent le pie, pour leur grant habondance le demaine royal et bon gouvernement moral ont este mis avec les *pechiez* oubliez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 357).

- *Estre remis avec les pechés oubliés*. "Être complètement oublié" : Si se print a doubter (...) la belle Katherine, qu'elle estoit remise avec les *pechez* oubliez [Retrouvant son ancien ami, une jeune fille constate son indifférence] (C.N.N., c.1456-1467, 174).

b) Prov.

- *Pechés rendent l'ame servile* : Je m'esbaÿs que n'apperçois Que brief seras mis au tombeau Et ausi tost comme tombe eau Defauldra ta plaisance ville. *Pechez* rendent l'ame servile. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 59).

- *Peché rompt le col à son maistre* : NEMBROTH. Toute la loy gaste et destourne [Jésus] Si nous vueult de son erreur paistre. EMILÏÛS. Ainsi va qui s'atourne : *Pechié* rompt le col a son maistre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 281).

- *Qui fait peché il en paiera la taille* : Ce quay [l. qu'ay] seme [l. semé] il fault que je mestive [;] las que sera ma povre ame chetive (...) Qui fait *peche* [l. *peché*] il en payera la taille. (Comp. kal. bergiers C., 1493, g IV v°).

- *Vieux peché fait la vergogne nouvelle* : "...Pensés comme des Turcz delivré vous soyés, Vous recouvrerés femme assés si vous voulés !" Ainsi disoit la faulce qui fit tous ces meschiezf, Maiz ains qu'i soit longt temps son corps sera payés, Car nouvelle vergogne vient bien de vieulx *peché*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 426). Je voy bien que le proverbe que on dit est vray, que vieulx *pechié* fait la vergoingne nouvelle. (ARRAS, c.1392-1393, 59).

- *Vieux peché fait nouvelle plaie* : Le roy Pandrasus soy veant estre au-dessoubz ottroya au duc Bructus sa demande ; un pou gemy il pour lamour [l. l'amour] de sa fille quil [l. qu'il] donnoit a son ennemi mortel, toutesfoiz se resconfortoit il en disant que Bructus estoit preu et gentil, sycque encores leur eust il volontiers donne [l. donné] la tierce partie de son royaume et tenu francs et quittez a toujoursmais se ilz eurent [sic] volu demourer la, mais Bructus avoit advise [l. advisé] que viel *pechie* [l. *pecié* ; var. *pechie*] fait nouvelle playe (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 64).

- [Sentence] *L'aumosne esteint le peché* : Garde qu'aus povres soit ouverte Ta main a gaaing et a perte, Et Dieus le te rendra a double, Adès pour un denier un double, Car le *pechiet* aumosne esteint, Si com l'iaue feu, quant l'ateint. (MACH., C. ami, 1357, 136).

. *Peine donnee, patiemment portee allege le peché* : Aussi dist Gautier que "paine donnee, pacianment portee, allege le *pechié* et la contrainte l'amendrist." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 205).

. *Qui une fois s'accoustume à pechier, legierement tombe les autres foiz ou grief peché* : ...puis qu'elle change une foys, Son lit certes ne deux ne trois A homme ne refusera, Et ainsis honnie sera ; Car qui une fois s'acoustume A pechier, legierement tume Les autres foiz ou grief *pechié*, Dont il est prins et entechié. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 57).

. *Par les pechiés du roi est puni le peuple, et par le peché du peuple est deprimé le roi* : Sainte Escripiture te monstre que par les *pechiez* du roy est pugny le peuple, et par le *pechié* du peuple est deprimé le roy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43).

. *Se le peché est manifeste la correction doit estre publique* : Se le *pechié* est magnifeste, la correction doit estre publique, selonc le dit de l'Apostre en la premiere Epistre aux Corinthiens ou .Ve. chapitre : «Reprends devant tous cheulx qui pechent, affin que les aultres ayent cremeur». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 194).

. *Là où il n'y a point de peché il ne doit y avoir nulle punition, et là où il y a peché il doit y avoir punition raisonnable, selonc le peché* : Mes toutesfoys les sages dyent que la ou il n'a point de *pechié*, ne doit avoir nulle punition, et la ou il ha peché doit avoir punition raisonnable selonc le *pechié*. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 194).

B. - "Crime" : Que vult ce dire que Cyrus pour le *pechié* [lat. *scelus*] d'un ancian fut exposé es bois afin que la il perisist...? (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 129). [P. C.]

PESCHEMENT, subst. masc. (pêchement)

[T-L (renvoi) : peschement ; GD : *peschement* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

"Pêche"

REM. Doc. 1327 ds GD VI, 122b-c. [R. M.]

PESCHER, verbe (pêcher¹)

[T-L : *peschier* ; GDC : *peschier* ; DÉCT : *peschier*² ; FEW VIII, 577b : *piscari* ; TLF XII, 1245a : *pêcher*²]

Empl. trans.

A. - "Prendre ou chercher à prendre (du poisson) dans un cours d'eau ou dans la mer" : ...De chou qu'en haute mer *pesquoit* par labourage (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 131). ...et que grandes merveilles se verroient, ce que fut veu, car, le premier an de sa pappalité, fut trouvé et *peschié* ung poisson marin en forme et semblance d'un lion, et fut veue une merveilleuse commecte que aussi il prenostica. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 r°).

- Empl. abs. : Item, ilz peuent tendre et *peschier* en la riviere de Taute et autres eaues des dictes communes et marests, hors temps de deffens qui est depuis la my aoust jusques à la my mars, de verveux laquelle aval, et *peschier* à lignes et lop, et à la brige (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 120). Je jure par saint [Jehan,] mardi G'iray *pescher* en la riviere. (Est., p.1460, 22). Toute la nuit, par mon serment, En grant labeur avons *pesché* ; Nous n'avons riens pris ne trouvé. (Pass. Auv., 1477, 125). ...ledit suppliant (...) s'en ala au lieu de Sales pour faire courir certaines eaues pour arrouser certains prés appartenans à seditz maistres, et en passant par lesdiz prés trouva *peschant* esdictes eaues Milet Moreau et le gendre d'un nommé Thabouril. Et alors ledit suppliant

leur demanda qui leur avoit donné congié de *pescher* ausdictes eaues, qui estoient defendues et appartenoint à sondit maistre. (Doc. Poitou G., t.12, 1478, 220).

. *Pescher qq. part* : En ce temps les Anglois de la garnison de la ville et chastel d'Essay allèrent *pescher* ung etang assez loin de ladite ville (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 121).

- *Pescher un vivier*. "Prendre tous les poissons d'un vivier"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- P. iron.

. *Envoyer qqn pescher aux poissons*. "Jeter quelqu'un à l'eau" : Et baillez l'assault si estroit Depuis le pié jusques a mont, Se nul est qui se trouve au droit, L'envoyerez *pescher* aux poissons. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 171).

. [Paroles de moquerie d'un bourreau à l'adresse de saint Pierre, ancien pêcheur] : HUMBROUET, en ferant : Avance toy, pescheur, avance ! Va *pescher* enemy celle vigne. MENJUMATIN, en ly monstrant une corde : Delivre toy ; vecy ta ligne ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 144). Or ça, ça, dan povre pescheur, Despouille toy en ta chemise ; Sy *pescheras* a la menuise. Il y fait bon ; il a guilé. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 148).

- Prov. *Il n'est pescher qu'en la mer*. "Il faut prendre là où il y a abondance" : "...Beau Filz," dist la royne, "se tu voudras croire les chevaliers qui ont acostume de bien plumer le roy et les seigneurs et par leur soutilte pratique, sus forme de vaillance remplie de flaterie, te feront preux et vaillant et large comme Alexandre, en recitant souvent le proverbe du mareschal Bouciquault : Il n'est *peschier* que en la mer et si n'est don que de roy : attrayant de toy et de ta vaillant largesse tant d'eaue a leur moulin..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 239).

Rem. Cf. Montaigne in Littre, s.v. *pêcher* : «Il n'est que pescher en grand vivier».

B. - "Retirer de l'eau ce qui s'y trouve par accident"

1. [Une chose] : Audit Clais Zwalve, pour avoir *peschié* hors de la Lijs 25 pierres appelez ordunsteenen (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 630). ...et outre lui a esté payé pour le peschage de cent et demi de carreaux qui estoient chez soubz ledit pont, 5 s. 10 d. p. ; item, pour avoir fait *peschier* au Port à l'Arcevesque 5 quarterons d'autres carreaux de grez (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 224).

- "Prendre comme en pêchant" : ...d'un tel oustil fit il la tente pour querir et *pescher* le dyamant. [Ici cont. grivois] (C.N.N., c.1456-1467, 46).

. Empl. abs. : ...elle fut bien joyeuse, et luy pria qu'il *peschast* encores tant qu'il l'eust trouvé [le diamant]. (C.N.N., c.1456-1467, 46).

Rem. Jeu de mots *pescher/pecher* (?) : ...affin que faulte d'encre ne m'empesche d'escripre, je pourray bien *pescher* en vostre escriptoire. (C.N.N., c.1456-1467, 152).

2. "Retirer de l'eau (un noyé)" : Y fault penser de recouvrer Les mors, mectre en sepulture, Et *pescher* ceulx qui sont noyez Pour (en) mectre en terre sainte et pure. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 481).

- [Dans un cont. métaph.] : Puisque Dieu vous a donc *pesché* Au grant lac de dampnacion, Vostre cueur soit tout empesché De recorder sa passion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 497).

C. - P. anal. "Attraper, prendre" : ...lors ledit Henri li corut sus (...) et ferit d'un bordon (...) ledit fauconnier, afin que il fut plus seur que il dormist et emprés ceu il le *pescha* a la bourse et li ousta tout

l'or et l'argent que li avoit (Doc. 1335. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 428). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

- Au fig. : LE MESSAGIER. A celle fin que le temps plus ne perde, S'a gré vous vient, baillez moy ma despesche. De mon seigneur l'actente trop excède Si vous supplie que, de memoire fresche, Puisque present de cecy je m'empesche, A mon maistre le raport soit donné, Car messaigier qui nonchailance *pesche* Merite bien qu'il soit mal guerdonné [Jeu de mots *pescher/pecher* ?]. (LA VIGNE, S.M., 1496, 253).

- *Pescher en son parc* : Sire, ne faittes nulle doubtte, puisque vous avés ceste volenté d'essayer la force de Mons. de Bourgoigne, qui n'est pas petite, mais grosse et puissante selon ce qu'il me peult sembler, que je ne mette ma vie et mes biens à vous faire service touchant la pescherie du duc de Bourgoigne de mettre en essay de l'aller *pescher* en son parc. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 272). [R. M.]

PESCHER, subst. masc. (pêcher²)

[T-L : *peschier*¹ ; GDC : *pecher*² ; FEW VIII, 266b : *persicum* ; TLF XIII, 1245a : *pêcher*¹]

"Arbre dont le fruit est la pêche, pêcher" : *Persicus* (...) : *pescher*, arbre (Aalma R., c.1380, 310). Si devise des maladies des chienz et de leurs curacions. Et puis y metez du jus de la fueille dou *peschier*, meslé avec chaus vive, jusques atant qu'il soit gari. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 123). Arbre, appelé *persier*, c'est incliné devant la Vierge (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1199). [Éd. Lyon, 1476]

Rem. Aussi *Voy. Jérus.*, c.1395, 43. TLF (1316).

- *Fleur de pescher*. "Nuance de rose" : Rost le meilleur que on peut, poisson d'eau douce, poisson de mer, plaiz en l'eau, bourrees a la saulse chaude, ung gravé d'aloës en couleur de fleur de *peschier*, blanc menger party, tourtes lombardes, pastelz de venoison et d'oiseletz, cretonnee d'Espagne, harens fraiz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 179). [Autre ex. p.177] [R. M.]

PECHER, verbe (pécher)

[T-L : *pechier* ; GDC : *pechier* ; DÉCT : *pechier* ; FEW VIII, 98a, 100a : *peccare* ; TLF XII, 1244a : *pécher*]

I. - Empl. intrans.

A. - "Commettre un péché" : Et pour ce que j'ay meserré Et *peché*, sire, (...) De cuer, par grant contriccion, Vous requier absolucion (Mir. mère pape, c.1355, 406). Tu, qui es sires vrais et justes, N'as pas mis penitence aus justes, Ne rien remis de leur pechié, Pour ce que n'ont mie *pechié*. (MACH., C. ami, 1357, 54). Sire, j'ay excité ton ire Et *pechié* plus que ne puis dire, Metans abominations, Multiplicans offenses, Pour ta sainte loy mettre en puer. (MACH., C. ami, 1357, 54). Encor appert il autrement que vertu est ou moien par ce que l'en puet *pechier* en moult de manieres. (ORESME, E.A., c.1370, 162). ...aussi me convient laisser Sa compagnie charnelment Se *pecher* ne vueil (Mir. Berthe, c.1373, 222). ...Une fonteinne de plour Et de tristour, Pour laver et nettoier En tele maniere Les vices qui de *pechier* Me donnent matiere. Vierge, que ta grace acquiere, Si que trebuchier Ne me puist en sa chaudiere Sathans n'accrochier. (MACH., Les lays, 1377, 413). Ay je pour ce desservi, Lasse ! ay mi, que tellement M'en demainne mon mari Que de li n'ay fors tourment ? Nennil, car certainement, Mortellement *peche* celi Qui pour bien faire mal rent. (MACH., Motés, 1377, 514). ...encores seroit ce pis de *pechier* et de vouloir que jamais on ne s'en repentit, car *pechier* c'est fragilité humaine, mais non vouloir se repentir est obstinacion de diable [P. réf. à

l'adage théol. : «Peccare humanum est, perseverare diabolicum» (Éd., 39)] (GERS., Pent., p.1389, 83). ...chascun scet assez que quiconques trespasse les commandemens de Dieu, il *peche* mortellement (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 166). Au regard de l'ame, nous devons savoir que qui se garde de *pechier* mortellement qu'il est sauvez (LA SALE, J.S., 1456, 17).

- *Pecher contre/envers qqn* : Car j'ai *pechié* contre mon père Et mon createur par orgueil (Mir. mère pape, c.1355, 354). Et avec ce, se foy, pais et honneur Et loiauté me vuet faire tousdis, Dedens moy n'a franchise ne tenrou, Pitié, douçour n'amour, s'il en vaut pis Qu'il n'en doie pis valoir, Car se son bien ne vueil, c'est decevoir. Dont vraiment mortellement *pecheoie* Envers Amours, se son bien ne volioie. (MACH., L. dames, 1377, 179). LE CRESTIEN. (...) Les operations divines, Craindre et doubter on les doit, Mais fol ne croit tant qu'il reçoit. Sainct Nicolas m'a secouru Et contre luy avoye *peché*. Tres diligemment a couru. Present, je congnois mon peché De grant courtoisie enteché, Témpté du pervers ennemy. (...) Tout droit yray en sa chapelle [de saint Nicolas] Me confesser publicquement De ma couvoitise cruelle, Aussi de mon parjurement (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 149).

B. - P. ext. "Commettre une erreur, se tromper" : Et pour ce, se Aristote vouloit par cest argument devant mis reprover touz jours estre en la seconde signification, il *peche* par equivocacion. (ORESME, C.M., c.1377, 224).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 60.

- *Pecher en qqc.* : Mais celui qui est prodige, il *peche* en toutes ces choses ou circonstances (ORESME, E.A., c.1370, 236).

C. - P. anal. MÉD. [D'une chose] "Exercer une action nocive par sa mauvaise qualité" : ...quant lez humeurs *pechent* en une maniere ou en aultre, c'est neccessité, afin que tout le corps ne soit extainct, de mettre hors lez humeurs par lezquelz le corps est alteré. (Songe verg. S., t.2, 1378, 164-165). Et note que male complexion peut estre sans matiere pechant absolument, touteffois elle ne peut estre sans matiere pour ce que c'est accident, mais la matiere ne *peche* point. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 1). La quantité des humeurs qui *peccent* (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.2).

II. - Empl. trans. "Commettre qqc." : Mais toutes les choses que l'en *peche*, non pas pour ignorance, mais quant les pechans sont estans ignorans pour aucune passion qui n'est pas naturele ne humaine, tels pechiés ne sont pas venialx ne a pardonner. (ORESME, E.A., c.1370, 309).

- [Avec un obj. interne] *Pecher un péché*. "Commettre un péché" : YSAE. Or est le peché réparé Que le premier homme *pecha*, Dont nostre salut empescha Et nous tint long temps en tenebre (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1010).

III. - Part. prés. en empl. adj. ou subst.

A. - Part. prés. en empl. adj. MÉD. "Malin, dont la mauvaise qualité corrompt" : ...et medicine selon la convenience des choses particulieres et de l'umeur *pechant* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 5). Et puis que nous savons la cause *pechant*, faisons selon ce que la matiere requiert (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 14). Et note que male complexion peut estre sans matiere *pechant* absolument, touteffois elle ne peut estre sans matiere pour ce que c'est accident, mais la matiere ne *peche* point. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 1). ...ou c'est par cause de dedens, comme par apostume mal curé et mal mundifié ou par humeurs *pechant* en qualité ou en quantité, si comme viscosité et adherence ou quant on separe l'acuité de la matiere ou quant la pierre se dissolv (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 10). ...quant sont esvacueez les choses *peccantes* (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.2). Le sanc [non] naturel

est double, car l'ung non naturel a cause qu'il est mué de la qualité complexion naturele sans mixtion d'aultre humeur. L'aultre est non naturel par humeur meslé avec luy *peccant* en qualité ou soubstance ou en proportion de l'ung a l'aultre. (Rég. santé corps C., 1480, 137). ...la purgation universale de tout le corps de la matiere *peccante* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 68). Aussi à l'umeur *peccante* vit la disposicion du ciel convenable pour y fere applicacion et le fist, au moïen de laquelle, le roy Daire, qui longtemps avoit esté sans avoir reppox nuyt ne jour, perdit incontinent toute doulleur et fut gary (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 52 v°).

B. - Part. prés. en empl. subst. "Celui qui commet un péché" : Mais toutes les choses que l'en peche, non pas pour ignorance, mais quant les *pechans* sont estans ignorans pour aucune passion qui n'est pas naturele ne humaine, tels pechiés ne sont pas venialx ne a pardonner. (ORESME, E.A., c.1370, 309). ...mais ainçois seroit vice reprochable, se pour la crainte du *péchant* on n'osoit faire justice. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 340). [R. M.]

PECHERESSE, adj. fém. et subst. fém. (pêcheresse)

[T-L : *pecherresse* ; GDC : *pecheor* (*pecheresse*) ; FEW VIII, 99b : *peccare* ; TLF XII, 1246b : *pêcheur* (*pêcheresse*)]

I. - Adj. au fém.

A. - "Qui commet des péchés, qui vit dans le péché" : ...une povre creature mortele, fresle et *pecharresse* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 29).

B. - "Qui est marqué par le péché, qui est rempli de péché" : ...il me semble que une grant partie des personnes qui cy sont des quatre gerarchies recognoissent assez la foible arquemie de leurs forges et les contrayres de leur *pecheresse* vie. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 628).

- *Les cinq cites pecheresses* : Nous lisons que ou diluge et en la subversion des V citez *pecheresses* les petis enfens furent perdus avec les grans. (GERS., Pent., p.1389, 80). Quans royaumes sont venuz a perdicion par Delit luxurieux ! Troie la grant, et Romme. Maiz qui plus est : tout le monde par le deluge. Et les cinq cités *pecheresses* en vindrent a perdicion par feu du ciel (GERS., Annonc., a.1400, 236).

II. - Subst. fém. "Celle qui commet des péchés, qui vit dans le péché" : Dame, combien que *pecheresse* Aie esté et le soie encore, De tes doulx yex me regarde ore (Mir. abbesse, 1340, 85). LA DAME. (...) Ha ! Douce vierge glorieuse, Ceste dolente *pecherresse*, Qui tant a au cuer de detresse, Par vostre grace confortez (Mir. enf. ress., 1353, 38). ...a vous me confesse Comme la plus grant *pecheresse* Qui soit (Mir. mère pape, c.1355, 354). Mais les dames du païs, femmes et filles des susdiz gentilz hommes, pour non encouree ou pechié de luxure, par ancienne coustume elle ne boivent point de vin, et sont tres belles et delicieuses et tres preudes femmes ; et que plus est, se aucune des dictes dames sera renommee par aventure de boire vin, elle sera aussy diffamee entre les autres dames comme en ce païs une *pecheresse* mariee entre les preudéfemmes. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 290). Peccatrix (...) : *pecherresse* (Aalma R., c.1380, 303). Je voy bien a vostre visaige, Certes, que vous n'estes pas saige. Par ceste *pecherresse* lasse, Se j'eusse aide, je vous liasse ["Par la foi d'une pauvre pêcheresse" (Éd.)] (Path. D., c.1456-1469, 124). Emperiere [la Vierge] des infernaux paluz, Recevez moy [la mère de Villon], vostre humble crestienne, Que comprinse soye entre voz esleuz, Ce non obstant qu'oncques riens ne valuz. Les biens de vous, ma dame,

ma maistresse, Sont trop plus grans que ne suis *pecheresse*, Sans lesquelz biens ame ne peult merir N'avoir les cieulx ; je n'en suis jangleresse : En ceste foy je vueil vivre et mourir. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 79). Ses pechés chascun luy reproche ; Chascun scet qu'elle est *pecharresse*. (Pass. Auv., 1477, 153). Les publicains le creurent bien [Jean-Baptiste] Et les publicques *pecheresses*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 601). [R. M.]

PESCHERESSE, adj. et subst. fém. (pêcheresse)

[T-L : *pescherece* ; GD : *pescheresse* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

I. - Empl. adj. "De pêcheur, destiné à la pêche" : ...vj^m petites *nefs* *pescheresses* (Doc. 1339. In : M. Jusselin, Bibl. Éc. Chartes 73, 1912, 233). ...nous avons ordené d'avoir cinquante *nefs* *pessoneres*, od suffisant eskippeson de venir hastivement à nous hors des parties d'Engleterre pur l'assaut de la ville de Caley (Nomin. commissaires V.D., 1346, 339). ... une nef *pesqueresse*. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1425-1426, 304). A Johan Cuvelir pour refaire une thonia ["un tonneau"] *pesserêche* delivéré aux quatre messagier qui allont querir à Joudongne les anthinias pour mettre sur lesdits vivir delivéré (Terre Jauche D., 1481-1482, 223).

Rem. Doc. 1350 ds GD VI, 122c. Cf. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 124.

II. - Empl. subst. fém. "Pêcheuse" : Item, ont les esquevins deseur nommeis, de droit hiretaige, le jour de grant quereemme, à tous pexheurs et *pexheresses* vendant pessons cely jour, à heure de prime ou environ, II deniers de bonne monoie pour chascun petit staul sour le pavement, et III deniers pour chascun gran staul sour le riewe. Et est chest droiture appellée le planchage ; laqueil lievent leur chamberlains et maiement, avecque eaux, les botteilhons, por contraindre les personnes à paiement ; et sachies que, se nuls en astoit rebelle, les boteilhons le poroient panneir. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 105).

Rem. Ex. de 1332 et 1337 ds GD VI, 122c. [R. M.]

PESCHERET, adj. (pêcheret)

[T-L : *pescheret* ; GD : *pescheret* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

"De pêcheur, destiné à la pêche" : Lesdis Batelliers ou Marinniers tantost que ilz seront arrivez dedens ladictie Ville, auront une petite nacelle ou batellet *pescheret* pour porter ung filé apellé la thonée devant le grant batel, pour le fermer à la palée (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 341). ...hamessonnez prins a la mechon ou au clou *pecheret* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 115). [R. M.]

PECHEREUX, adj. (pêchereux)

[GD : *pecherose* ; FEW VIII, 99b : *peccare*]

"Coupable, impie" : Et la tierce plaie, si est de *pecherouses* beisers (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 177).

Rem. AND, s.v. *peccherus*. [H. G.]

PESCHERIE, subst. fém. (pêcherie)

[T-L : *pescherie* ; GD : *pescherie/pesquerie* ; GDC : *pescherie* ; FEW VIII, 578b : *piscari* ; TLF XII, 1246a : *pêcherie*]

A. - "Action de pêcher, pêche" : ...et comment ilz tenoient ladictie riviere et le droit de *pescherie* qu'ilz se disoient y avoir (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 472). Et, entre les autres, eust proposé que tous les fleuves et rivieres du royaume de France estoient publicques, et par especial la riviere de Saine estoit publique et commune a tous en cas de *pescherie*, tellement que un chascun y pouvoit peschier et prendre poisson toutes fois qu'il lui plaisoit

(Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 474). C'est bien raison qu'il nous souviengne D'estre en bonnes oroisons mis Pour noz freres et bons amys Qui sont ores a la *pescherie* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 963).

B. - "Lieu où l'on pêche ; en partic. réservoir d'eau aménagé pour la pêche ; droit de pêche" : ...le chastel de Neon dessus nommé avecques ses dictes appartenances, soient terres, vignes, prés, pastures, boys, rivières, estans, *pescheries*, hommes, hommages, juridiction haute, moyenne et basse, cens, rentes et autres revenues quelconques (Doc. Poitou G., t.4, 1370, 73). Et encores a ce tilre avoient esté et estoient en saisine et possession d'avoir en la dicte eaue et riviere un pescheur de par eulx, qui avoit eu et avoit tousjours le gouvernement de ladicte *pescherie* d'icelle eaue et riviere, ou nom des diz religieux, et qui la tenoit et avoit tenue aucunes fois a ferme et loyer (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 470). ...laquelle coppe des dis boiz, au leiz de devers la porte Boullinésienne, et la *pesquerie* et rois tenduez, furent à l'autre costé des fossés et fermé de notre dit Chastel, qui est de notre propre demaine et hiritage. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1378, 435). ...la fontaine de Leignes et tout le court de la dite fontaine, tant comme il s'estant, et la *pescherie* appartiennent à la ville et es habitans de la ville de Beaune. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 31). Et leur habandonne [aux moines] la *pescherie* en la mer qui est prez de ceste place, a ung quart de lieue, et tendre en la forest aux oysiaux et a toute sauvagine, pour leur despense. (ARRAS, c.1392-1393, 75). Item, à cause de leur baronnie d'Apperville, les marests du dit lieu d'Apperville en Bauputoiz sont leur avecquez une *pescherie* qui est en l'eaue d'Ouve en l'endroit d'iceulx marests. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 119). ...a en ladicte forest ce qui ensuit, c'est assavoir en l'eaue de Saine une franche *pescherie* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 54). Et sera le prouffit desdis molins avec la *pescherie* mis en la main du Roy et de ladicte Court (FAUQ., III, 1431-1435, 131).

- *Fermier de la pescherie de* + subst. : ...Pierre le Nourissier et Pierre de Gandelus, marchand poissonnier, demeurant à Paris, fermiers de la *pescherie* des fossez de la tour de Billi, Saint Bernard et Neelle (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 9).

C. - P. anal. [Désigne une sorte de jeu]

Rem. Doc.1449 (...jouoient a la *pesquerie* l'un contre l'autre) ds GD VI, 123c.

D. - Au fig.

- *Faire pescherie*. "Chercher de façon insistante" : Tout aussi bien l'avidité Comme la curiosité Gloute me fait, mais li lons nes Me fu de mon pere donnés Affin que fesisit *pescherie* Au goust de ma grant lecherie (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 115). [R. M.]

PECHERIZ, subst. fém. (pécheriz)

[T-L : *pecherriz* ; GD : *pecheris* ; FEW VIII, 99b : *peccare*]
"Pécheresse"

REM. Mot d'a. fr. ; mais GD VI, 56b, enregistre un ex. de *Poés. fr. des XVe et XVIe s.* [R. M.]

PECHEUR, subst. masc. (pêcheur)

[T-L : *pechëor* ; GDC : *pecheor* ; DÉCT : *pechëor* ; FEW VIII, 99b : *peccare* ; TLF XII, 1246b : *pêcheur*]

"Celui qui commet un péché, des péchés, pêcheur" : Ami de Dieu, sire saint Pry, M'ame en ta sainte garde ottry Et mon corps, quel *pecheur* que soie. (Mir. prev., 1352, 234). ...tu ne veulx mie la mort Du *pecheur*, mais que de son vice Se repente et se convertisse

(Mir. prev., 1352, 256). C'est des prisons li delivrerres, C'est des *pecheurs* li vrais sauverres ; C'est cilz qui les signes horribles Fait, et merveilles impossibles En ciel, en eaue, en mer, en terre (MACH., C. ami, 1357, 46). Aussi tout tramble, nes li ange Qu'as enluminé de ta grace, Contre la vertu de ta face, Encontre ton ire importable Qu'est aus *pecheurs* mort pardurable, Qui ne menasse ne deffie, Mais ne soit *pecheur* qui s'i fie, Car qui s'i fie a mort se fiert Et fait ce qu'a faire n'affiert (MACH., C. ami, 1357, 53). Si amendera son meffait À vostre gré et à mon dit ; Et, biaux fils, vous savez qu'on dit, Et toute raison s'i acorde, De *pecheur* misericorde. (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Ne m'oubliez pas ceste foiz, Quelque *pecheur* que j'aie esté Par l'ennemi qui m'a tempté (Mir. st J. Paulu, c.1372, 139). Et par aventure, il entendoient - et est certain d'aucuns philosophes - que elle [ceste prison] est pour poine aus ames des *pecheurs*. (ORESME, C.M., c.1377, 516). Hee, faulse Fortune, comment es tu si perverse que tu m'as fait occire celui qui tant m'amoit, celui qui tant de bien m'avoit fait ! Hee, Doulx Pere puissant, ou sera ores ly pays ou cest fors divers *pecheur* se pourra tenir. Certes, tuit cilz qui orront parler de ceste mes prison, me jugeront, et auront droit, a mourir de honteuse mort et en grief martire, car plus fausse ne plus mauvaise trahison ne fist oncques *pechierre*. (ARRAS, c.1392-1393, 22). Sachiez qu'il n'a si grant *pecheur* ou monde que Dieu ne soit plus grant pardonneur et plus debonnaire, quant le *pecheur* se repent et lui crie mercy de bon cuer et de bonne volenté. (ARRAS, c.1392-1393, 255). ...et doit chascun avoir pitié du *pecheur* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 129). Encores veul je et vous commande que les sept euvres de misericorde spirituelles soient toujours en vous, c'est assavoir (...) les desconfortez consoler, et pour tous les *pecheurs* prier. (LA SALE, J.S., 1456, 39). Vous l'emportastes par barat, Mon drap, sans payer, maistre Pierre. Par la char bieu, moy, las *pechierre* [p[ech]ierre], Ce ne fut pas fait de pseudomme ! (Path. D., c.1456-1469, 176). Encore plus, car les pechés Je pardonne es grans *pecheurs*. (Pass. Auv., 1477, 117). Ha, las, je suis ung grant *pecheur*, Indigne de ta compagnie. (Pass. Auv., 1477, 127). O *pecheurs*, laissés vanités Et voz puans charnalités Qu'empeschent fruit de penitence. (Pass. Auv., 1477, 138). Souffert a volontairement Pour le saulvement des *pecheurs* (Pass. Auv., 1477, 255). NOSTRE DAME. Le hault trosne glorifira ; *Pecheurs* par luy [saint Nicolas] pardon auron. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 102). SATHAN. Preservé, dea ? Ne le peult faire [préservé l'âme du chrétien], Car il est juste justicier. Il a donné reigle au contraire Pour les *pecheurs* justifier. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 146). D'aultres faultes assez y voy A desclairer en temps et heure Devant Dieu, le souverain roy, Qui ne veult que nul *pecheur* meure. (Cene dieux, c.1492, 139). SECOND ESCHEVIN. Martin est celuy qui nectoye L'ame des *pecheurs* en mains lieux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 401). Sire, ce seul pris a racheté tout le monde, je le vous presente pour la delivrance de moy, povre *pecheur*, et entiere abolition et grace. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 368).

- [P. réf. à Éz. XVIII, 32] *Dieu ne veut pas la mort du pêcheur* : Trop fist de maus, trop fort mesprist. Or orras comment il l'em prist : Dieus qui ne vuet mie la mort Dou *pecheur*, einsois un remort Li donne, qu'il se convertisse Et qu'il vive en son dous servise, A son pueple et a li parla, Mais ne les ot mie par la, Car a li ne vorrent entendre (MACH., C. ami, 1357, 50). Mais Dieux, qui ne vuet pas la mort Dou *pecheur*, le roy deffendi, Et seurement le rendi En Chypre, dedens sa maison, En la cité de Nimesson. (MACH., P. Alex., p.1369, 110). ...quant tu mediteras premierement sur la diuine providence qui par sa bonte a ordonne si grans et si dignes remedes

pour nous saner et guerir des plaies de nos pechiez. Certes il auoit bien dit par le prophete quil ne vouloit point ne ne veult la mort du *pecheur* ains que par les remedes deuant dis il se conuertisse et viue pardurablement. (CIB., p.1451, 188).

- Prov. *Il n'est si grand pecheur que Dieu ne soit encore plus grand pardonneur*. V. *pardonneur* [R. M.]

PESCHEUR, subst. masc. (pêcheur)

[T-L : *peschëor* ; GD : *pescheor* ; GDC : *pescheor* ; DÉCT : *peschëor* ; FEW VIII, 580b : *piscator* ; TLF XII, 1247a : *pêcheur*]

I. - "Celui qui pêche le poisson" : ...lui et un nommé Maceot Beauté, *pescheur*, demourant audit lieu de Charenton, se partirent d'icelle ville pour aler à la feste à Anthoigny, qui estoit le lundi ensuiuant la Penthecouste derrenierement passée. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 230). Vous apoterés du poisson, Si en trouvés ches les *pescheurs* ; Des bresches pleines de douceurs, C'est viande de gens devocieux. (Pass. Auv., 1477, 139). En la region de Milesie fut achapté ung traict d'aucuns *pescheurs* et advint qu'ils tirerent une table d'or à leur fille et les achapeurs la voudrent avoir, ce que contredirent les *pescheurs*, disans qu'ilz n'avoient achapté que le traict de poisson. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 v°). SAINT MARTIN. (...) Pour moy et les aultres pecheurs, Je veulx desormais entreprendre De frequenter tes bons prescheurs ; Et ceulx qui seront espancheurs De ta parolle pure et necte Me prandront comme les *pescheurs* Font le poisson a la lignecte. (LA VIGNE, S.M., 1496, 152).

- *Pescheur à la verge*. "Pêcheur à la ligne" : De la pescherie de la petite arche estant joignant de la grant arche dudit pont Nostre Dame, du costé de Saint Denis de la Chartre, qui baillée avoit esté par Mesdits Seigneurs à Jehan Sabat, *pescheur* à la verge (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 426).

- P. métaph. *Pescheurs d'hommes*. "Apôtres, missionnaires chargés de convertir les hommes au christianisme" : Pierre quil est en celle nefz, Et André, ton frere l'ené, Quil des poissons estes preneurs, Venéz, je vous feray *piescheurs* Non pas des poissons mes des hommes. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 122). [Réf. à Matth. 4, 19 et Marc 1, 17]

II. - "Bateau de pêche"

Rem. Doc.1473 (*pesqueur*) ds GD VI, 122c. [R. M.]

PECHIEF, subst. masc. (péchief)

[*FEW VIII, 99b : *peccare*]

"Péchief" : Bialuz amis, je te fais le pardon, Et trestout lez *peschief* qu'a moy et a mon nom Vauront lour cuer retraire per bonne entancion Aront de moy merci (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 883). [Seul ex. ; plutôt *peschies* pour *peschieus*, c'est-à-dire *-eux* pour *-eur* ?] [R. M.]

PESCHIER, subst. masc. (pêchier)

[GD : *peschier*¹ ; FEW VIII, 580b : *piscarius*]

PÊCHE "Vivier, réservoir d'eau destiné à la pêche" : ...pause avoir poyé à huit compaignons de Masseille, et pour faire tirer la barque hors du *peschier*, estant dedans de cinq à six paulmes en eau (Comptes roi René A., t.1, 1472, 166).

Rem. Doc.1407 ds GD VI, 123b. [E. P.]

PESCHIERE, subst. fém. (pêchière)

[T-L : *peschiere* ; GD : *peschiere* ; FEW VIII, 580b : *piscari*]

"Lieu propre à la pêche"

REM. Doc. 1449 (Bourb., *peessieres*) ds GD VI, 123b-c. [R. M.]

PESCHIS, subst. masc. (pêchis)

[*FEW VIII, 579a : *piscari*]

"Fruit de la pêche" : [Contexte métaph.] Je suis Misericorde qui cy habite, se tu veulx estre sauvé de ceste tempeste, va a la maison des freres Prescheurs de Boulongne et la trouveras l'estable de penitence, et la creche de continence, et les viandes [le *pescis*] de doctrine. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 713). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

PESCHISON, subst. fém. (pêchison)

[T-L : *peschison* ; GD : *peschison* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

Région. (Lorraine) "Pêche"

REM. Doc. 1321 (*peschison*), 1398 (*peschison*), 1401 (*peschison*), 1414 (*peschisson*) ds GD VI, 123c. [R. M.]

PECIEE, subst. fém. (peciee)

[T-L : *peciee* ; FEW VIII, 333b : **pettia*]

"Morceau, pièce" : Orguel, le roi des Vices, feri de son glaive le roi d'Umilité et li faussa l'escu tout outre, et l'eust navré en corps, se il n'eust esté fort armé, et rompi son glaive en *pechies*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 180).

Rem. T-L VII, 536, enregistre cet ex. sous une entrée *peciee* ; ou forme du mot *piece* (*chi* étant une graphie de *ch*, cf. éd. p.XXIX, où sont relevés de nombreux exemples) ? Cf. cependant : Grant *piesnee* [*piechee* ?] de toile a vendre Puelt un petit monchiau comprendre, S'elle est ploiié[e] de fachon, On le bute en petit lieuchon. (Prov. d'Alain H., c.1380-1400, 73). [R. M.]

PECINE, subst. fém. (pecine)

[T-L : *pecine* ; GDC : *pecine* ; FEW VIII, 582a : *piscina*]

RELIG. "Bassin proche du temple de Jérusalem, destiné aux rites purificateurs" : IMPOTENS. Mon doulx sire, cy ne voy homme Quil de moy vuille prandre cure De moy mectre en l'avanture En la *pecine* necte et pure, Après que l'eauue est remuee (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 126). LE PREMIER MALADE. C'est fait. J'ai veu la motion De l'eau de ceste *pechine*. LE IIE MALADE. J'en aray la premiere estrine, Se je puis pour estre gary. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 93).

Rem. Réf. à la guérison miraculeuse d'un infirme par le Christ à la piscine de Bézatha (Jean 5, 1-18).

V. aussi *piscine* [R. M.]

PECEIS, subst. masc. (pécis)

[T-L : *pecëiz* ; GD : *peceis* ; FEW VIII, 333b : **pettia*]

"Épave" (synon. *peçoi*) : ...sus ce que nous disions à nous appartenir les *peceiz* et les briseiz et tout naufrage qui arrivent ou arriver povent dès le bois aus diz religieux jusques a la Goule de Jart, et touz briseiz, *peceiz* et naufrages qui entrent et entrentont touz jours mais le chenau de Jart ; et disions en outre à nous appartenir les costumes et les planchaiges de touz les vessiaus entrans le chenau de Jart (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 413).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1380 (*peceis*) ds GD VI, 56a. [E. P.]

PEÇOI, subst. masc. (peçoi)

[T-L : *peçoi* ; GD : *peçoi* ; FEW VIII, 333b : **pettia*]

"Bris, droit sur les vaisseaux qui se brisent ou qui échouent ; épave" (synon. *peceis*)

REM. Doc. 1320 (*pecey*, Noirmout.), 1332 (*peçoy*, Bret.), 1408-1409 (*peçoy*, Orl.), 1422 (*peçoys*, Bret.) ds GD VI, 56c-57a. [R. M.]

PECOL, subst. masc. (pécol)

[T-L : *pecol* ; GD : *pecol* ; DÉCT : copel² ; FEW VIII, 122b, 123a : *pediculus*]

I. - *Pecol de faux*. "Manche de faux" : ...un autre baston ferré appelé ou dit païs un *picouil* de faux (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 214).

Rem. Doc. 1415 ds GD VI, 57c. Sens de "pied de lit ou pied d'un siège" en a.fr. (T-L et GD).

II. - "Pédoncule du raisin" (synon. *picole*) : ...et prennés de raisins confiz et les nectoyés tresbien qu'il n'y demoure nulz *peccouz* (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 164). [R. M.]

PECORE, subst. fém. (pecore)

[FEW VIII, 116b : *pecus* ; TLF XII, 1248a : *pecore*]

"Pièce de bétail"

REM. Ex. début XIVE s. (*peccoire*) ds TLF. [R. M.]

PEÇOYER, verbe (peçoyer)

[T-L : *peçoier* ; GD : *peçoier* ; DÉCT : peçoier ; FEW VIII, 332b : **pettia*]

"Mettre en pièces" : Et si grant coup au seurvenir Se donnent que lances *peçoient* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 146). [J. Bl.]

PECTINAL, adj. (pectinal)

[*FEW VIII, 113b : *pectus*]

"Pectoral, central" : Et au milieu [de la matrice] est ung ventre commun, ainsi que sont les parties *pectinales*, et ha le col bas vuyt ainsi que ung chenal ou einçi que a le vit. Et ha aussi le con ainsi que ung chapel ou une mitre. (Chirurgie Chauliac T., c.1435-1470, 108). [R. M.]

PECTINÉ, adj. (pectiné)

[FEW VIII, 104a : *pecten* ; TLF XII, 1248b : *pectiné*]

"Pourvu d'une structure en dent de peigne"

REM. Occurrence de c.1370 (Chauliac) ds TLF, d'après Sigurs, mais sans attestation. [R. M.]

PECTORAILLE, subst. fém. (pectoraille)

[*FEW VIII, 111a : *pectus*]

"Poitrine" : Ces nobles seigneurs droit-cy avoient le pur or de mine en leur naissant ; ils avoient l'amas des vertus en leurs *pectorailles* ; ils avoient la cure d'en faire ostention, là où il besoignoit ; ils déturpoient ordures ; ils prisoient nobles faits (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 374). [R. M.]

PECTORAL, adj. et subst. masc. (pectoral)

[GDC : *pectoral* ; FEW VIII, 109b : *pectoralis* ; TLF XII, 1249a : *pectoral*]

I. - Adj. "Qui appartient à la poitrine, relatif à la poitrine" : Pourtant aussi que le vin aigre De sa poignant nature et maigre Peut nuire et porter aucuns maux Aux nobles membres *pectoraux*, Est un très bon expérimént, Pour éviter ce détément, Prendre des choses amiables Pour la poitrine et profitables (LA HAYE, P. peste, 1426, 125). *Pectoraux* sont les membres compriz ou contenus en la poitrine, et les choses qui profitent à la poitrine sont aussi pectoraux. (LA HAYE, P. peste, 1426, 221). Ces deux manieres de pillules nous seront moult necessaires cy après es passions *pectorales* pour garder que la matiere ne voise au pis

(GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 16). La IIIe operation est qu'elle donne bonne couleur a la face, et ce veult semblablement Avicenne au chapitre dessusdit quant il dit que le brevaige fait d'ysope donne bonne couleur a la face. Et oultre celles operations elles laichent les fleumes et les vers hors du ventre et des parties *pectorales* selon Avicenne. (Rég. santé corps C., 1480, 118).

II. - Subst. masc.

A. - MÉD. "Remède qui est bon pour les maladies de la poitrine" : Pectoraux sont les membres compriz ou contenus en la poitrine, et les choses qui profitent à la poitrine sont aussi *pectoraux*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 221).

B. - "Plaque d'orfèverrie appliquée sur le devant de la chape du prêtre et servant à la fermer" : Un *pectoral* à chappe, à façon de lozange (Ch. VI, D., t.2, 1418, 354). [R. M.]

PECUDE, subst. fém. (pecude)

[T-L : *pecude* ; GD : *pecude* ; FEW VIII, 116a : *pecus*]

"Bétail" : Tant de bestail destruire n'est pas bon, Honeur n'y a ; tel *pecude* est trop coye ["Tel troupeau est trop lâche" (Éd.)]. L'aigle laissez pour combattre a une oye (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 27).

REM. Ex. de SAINT-GELAIS, *Eneide*, ds GD VI, 58b. [R. M.]

PECULE, subst. masc. (pécule)

[GDC : *pecule* ; FEW VIII, 114b : *peculium* ; TLF XII, 1250a : *pécule*]

"Argent économisé par un esclave ; somme d'argent gagnée par une personne qui vit dans la dépendance d'autrui" : Et se le prince lez a laissiez converser entre sez subjés [les Juifs] et leur a laissié aucune chevance, come le seigneur laissie, aucune foys, a son sers aucun *peccule*, ce n'est que de sa pure grace, car ilz les puet mettre hors de son royaume quant il luy plet et leur oster tel *peccule* ou finance (Songe verg. S., t.1, 1378, 357-358). [H. G.]

PECULIAIRE, adj. (pécuniaire)

[GD : *peculiaire* ; FEW VIII, 114b : *peculium*]

"Particulier ; privilégié" (synon. *peculier*) : Item : par Coronis, qui fut fille du roy Coroneüs et qui jadis fut compaigne de Pallas, nous est signifié la Synagogue des Juifz, qui jadis fut chierement amée de Pallas, c'est à dire de la sapience divine. Et aussi fut elle sur le peuple *peculiaire* de Dieu tout puissant et sur toutes autres nacions la plus amée. (Ovide mor. B., 1466-1467, 99).

REM. Doc. 1476 (Bayeux) ds GD VI, 58b. [R. M.]

PECULIER, adj. (péculier)

[GD : *peculier* ; FEW VIII, 114b : *peculium*]

"Particulier ; privilégié" (synon. *peculiaire*) : ... se il determine que l'en doie donner a Cesar le cens, il sousmettra a servitude le *peculier* et especial peuple de Dieu, la semence et ligniee franche, la tresnoble heritage de nostre Seigneur, la quelle est franche et quitte de dismes, des cerimonies de la loy et d'autre servage. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 230). ...voiant que saint Mathieu l'avoit nommé *segola*, qui sonne en latin ["dont les correspondants latins signifient"] "*peculier*" ou "familier" (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 593). [R. M.]

PECUNE, subst. fém. (pécune)

[T-L : *pecune* ; GD : *pecune* ; FEW VIII, 115a : *pecunia* ; TLF XII, 1250b : *pécune*]

A. - "Avoir, richesse" : Quant est de exposer *pecune* ou richesses ou de les prendre et aquerir, liberalité est le moien (ORESME, E.A., c.1370, 165). Et ceuls qui sont incontinez et qui vivent par desactrempance et en ce gastant leur *pecune* ou leur substance nous les appelon prodiges. (ORESME, E.A., c.1370, 230). Touz juges et cognoisseurs de causes si gardent leurs mains de *peccunes* et d'autrui patreinoie (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 415). Qui la *pecune*, a lui commise, Faire moutepplier ne vise Et le rent sans gaigne au seigneur, Reproche a de mais serviteur. (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 69). Ay ! Fortune, Qui es forte une, Preste et commune De baillier prune Verte ou meüre, quant tu veulz ; Ta force aüne Biens et *peccune*, Puis prent rancune, Si desaüne ; Einsi le fais et faire soels. (MACH., Les lays, 1377, 476). ...car la richesse des roys anciennement estoit plus en bestial, que on dist en latin "pecudes", que en aultres choses : et pour ce, de "pecude" est ditte *pecune*, car les riches, maintenant, sont ceulx qui ont planté *peccune*. (LA SALE, Sale D., 1451, 168).

- *Gagner pecune*. "Acquérir des richesses, faire fortune" : Et vueil bien que vous sachiez que mon frere et moy ne sommes pas venus de nostre pays sur la fiance de gaignier *peccune* sur vous ne sur autrui, mais en desir et en espoir d'acquérir honneur et bon renom, sans avarice. (ARRAS, c.1392-1393, 167).

B. - "Argent, argent monnayé, argent comptant" : Car les edifices et les temples faiz par eulz de grant magnificence monstrent que le *pecune* qu'il ont prise sus le peuple a esté despendue en nobles oeuvres. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 270). Et en ce monstra il l'office De souffisance, la propice, Qui sanz *peccune* le faisoit Riche, tant qu'il lui souffisoit, Et sanz de maisgniee servi Estre, le faisoit assouvi (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 205). Sachent encorez tous princes et gouverneurs de la chose publicque que une des choses que fait amer les seigneurs et gouverneurs de leurs hommes est que la *peccune* et aultres entrees que viennent au commun prouffit des hommes soient par eulz bien gardees (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 18). Vous avez argent et *pecune*, Plus que homme qui soit soubz la lune (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 9). ...[il] rembourra son bas a son cher coust, tant en substance de son corps que en despense de *pecune* [L'amant d'une dame exigeante] (C.N.N., c.1456-1467, 461). Je doy boire et si mangeray De l'oye, par saint Mathelin, Chiez maistre Pierre Pathelin, Et la recevray je *pecune*. (Path. D., c.1456-1469, 92). LE CRESTIEN. A cela je ne sçay que dire. Du moyen trouver, c'est le fort, Mais nous seroit grant reconfort Se nous trouvons personne aulcune Qui nous prestast quelque *pecune* Pour marchandise relever. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 83). Alors, le seigneur respondy A l'un d'eulx, et dist : "Mon amy, Je ne te faiz injure aucune En distribuant ma *peccune*..." (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 596). Cestui fut très cler astrologien ; toutefois ils preveut mal à son cas comme plusieurs font. C'est comme, à tout grande quantité de *pecune*, peu acompagné se mist en mer en la main des piractes, qui pour icelle avoir le gecterent dedens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 v°). ...Veulx tu Venir avec nous a butin ? Du vin y buron maint tatin, Et si atraperon *pecune*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 176). Dauec vous men voys a grand regret Si vous ne me baillez *pecune* (Myst. st Martin K., a.1500, 208).

- Au plur. "Somme d'argent" : Item, ceulz semblent estre et sont comunelment les plus liberals non pas qui ont acquises leur *peccunes* ou richesses, mais qui ont receü leur substance de autres.

(ORESME, E.A., c.1370, 234). "Ainsi font telz questeurs, car ilz vont par le monde en habit et en semblance de povreté pour aumosnes demander (...). Mais quoy ? pour eulx pourveoir plus couvertement pour le tempz advenir ilz convertissent leurs *peccunes* en joyaulx, c'est assavoir, en livres, en vaiselle, en paremens d'eglise, en reliquiaires et en autres meubles..." (Horloge de sapience S., c.1389, 82). ...il a fait mettre sus tailles et emprunts intollérables sur le peuple, en feignant que c'estoit pour soustenir la guerre contre les ennemis du royaume, et en donnant d'icelles *pécunes* aux ennemis, adversaires et malvueillans du Roy et du royaume (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 241). ...à Romme celx qui voloient estre promez à prelatures et dignitez et avoir benefices transportoient innumerables *peccunes* et finances (BAYE, II, 1411-1417, 111). ...et pour obvier à ce que les prelaz et autres collateurs desdis benefices ne puissent commettre les abuz acoustumez à Court de Romme à faire lesdictes collacions, tant en conferant iceulx benefices comme en exactions de *peccunes* et autrement (FAUQ., I, Pièces diverses, 1418, 95).

. "Pièce de monnaie" : Il entent ici par *peccunes* monnoie, qui est neccessaire en bonne policie, si comme il fu dit ou .Xe. chapitre du premier. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 301).

. "Valeurs financières" : Et nous appelon *peccunes* toutes choses quelconques desquelles le digne pris et la valeur est mesuree et estimee par monnoie. (ORESME, E.A., c.1370, 230). [R. M.]

PECUNIAIRE, adj. (pécuniaire)

[T-L : *pecuniaire* ; GDC : *pecuniaire* ; FEW VIII, 115b : *pecunia* ; TLF XII, 1250b : *pécuniaire*]

"Qui consiste en argent, en argent monnayé" : ...s'estoit efforcier et efforçoit le dit chevacier ou ses genz de lever, prendre et exigier, à cause de sa dicte chevacierie, de plusieurs curez et autres personnes d'yglise de nostre seneschauciée, en la valeur et extimacion selon marc d'argent de petit tournois fors, certaines pensions annuelles *pecuniaires* (Doc. Poitou G., t.5, 1381, 153).

- *Amende/peine pecuniaire* : ...et leur quittons semblablement toutes paines crimineles et civiles, corporeles et amendes *peccuneres* (Doc. Poitou G., t.3, 1360, 294). Item, vers les pretores ou cours, les riches ont damage et peine *pecuniaire* se il ne discutent les causes et se il ne funt les jugemens, et les povres ont licence de non estre a teles choses, ou les riches ont grande punition se il n'i sunt, et les povres petite, si comme il estoit es lays de Carondas. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 191). ...sur paine de suspension de leurs privileges, et aussi sur paines arbitraires et amendes *pecuniaires* à lever sur leur temporel (FAUQ., II, 1421-1430, 153).

- "Relatif à l'argent" : J'en responderoie briefment Le vray un po couvertement, Mais qu'on me vosist escouter : Puet estre qu'il me pot couster, Et nompourquant, s'il me cousta, Nuls riens fors moy n'i escota, S'en faut po tenir parlement. Voirs est qu'il y ot coustement, Non en cause *pecuniaire*, Mais par voie si debonnaire Que la chose fu si partie Qu'il plust a chascune partie. (MACH., D. Aler., a.1349, 345).

- *Somme pecuniaire*. "Somme d'argent" : ...et que, neantmoins, il soit puny comme transgresseur de l'ordonnance royal et de grans sommes *pecuniaires*, selon ses facultés (FAUQ., I, 1417-1420, 109).

V. aussi *pecuniel* [R. M.]

PECUNIAIREMENT, adv. (pécuniairement)

[GDC : *pecuniairement* ; FEW VIII, 115b : *pecunia* ; TLF XII, 1251a : *pecuniaire* (*pécuniairement*)]

"De manière pécuniaire" : ... sur peine d'estre pour la premiere fois puny *pecuniairement* (...), depuis la somme de cinq sols parisis jusques à la somme de vingt sols parisis, à appliquer au Seigneur du lieu, en doublant la somme pour la seconde fois, en la triplant pour la tierce ; et pour la quarte et au dessus, d'estre punis corporellement selon l'enormité du cas (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 105).

REM. Ex. de BERS. ds GDC X, 303a. [R. M.]

PECUNIATIF, adj. (pécuniatif)

[GD : *pecuniative* ; FEW VIII, 115b : *pecunia*]

[D'une chose] "Qui concerne l'art de gagner de l'argent" : ...et di que ceste partie est appelée chimastique, ce est a dire tresoriere ou *pecuniative*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 50).

- Empl. subst. au fém. "Art de gagner de l'argent" : Et premierement aucun pourroit faire doute ou question assavoir mon *se pecuniative* ou art de aquerir peccune est ceste meisme chose qui est yconomique (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 60). ...apres ce fut faicte une autre espece de *pecuniative* laquelle est en changer monnoie (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 64). Et comme il soit ainsi que II. manieres de *pecuniative* sont, une changeresse et l'autre yconomique, l'en doit savoir que celle qui est yconomique est necessaire et est loee. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). Item, tele *pecuniative* selon soy est pour concupiscence ou convoitise et par ce est perverti l'ordre naturel (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). [C. B.]

PECUNIEL, adj. (pécuniel)

[T-L : *pecunial* ; GD : *pecuniel* ; FEW VIII, 115b : *pecunia*]

"Qui consiste en argent, en argent monnayé" : ...car par substencion de aide *pecuniel*, il se chastieroit ou retrairoit ou feroit moins de mal. (ORESME, E.A.C., c.1370, 451). Item, qu'ilx ne demandent ou ne reçoivent pour leur bien venue aucun don *pecuniel*. (BAYE, II, 1411-1417, 233). ...ledit office vaque premierement par mort, puiz fu donné à Robinet d'Estampes qui le resigna, et fu donné au derrien possesseur qui l'a resigné sans profit avoir *pecuniel* (BAYE, II, 1411-1417, 259). ...obligations *pecunielles* (Cartul. Laval B., t.5, 1450, 88).

- *Amende/peine pecunielle* : ...et se les aucuns n'ont de quoy paier amende *peccunielle*, ilz seront mis en prison ou pain et a l'eaue, par III jours, et la seconde foiz paieront lesdits LX sols, s'ilz ont de quoy, ou seront mis ou pilory et flattris de la fleur de liz ou de greigneur punicion, se le cas y eschet. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 27). Les amendes *pecunieles* faites ou chemin hors de la ville, monseigneur aura la congnoissance et l'exploit, et des malfaiteurs qui auront forfait, par quoy ilz feussent condempnéz à mort où ilz eussent deservi mort (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 244). Se ung lay fait semondre ung autre lay, en cas de triefves, devant l'official de Rouen, et le deffendeur demande declinatoire, led. official lui fait injoncion, a certaine paine *pecunielle* et d'escommenge, qui ne lui mefface ou face mefaire ; et quant celui qui est semons, qui illec ne le doit estre aud. cas, requiert despens, led. official l'en escondit. (Echiq. Normandie S., 1391, 74). Item, led. official, quant il fait amonnester ou inhyber aucun juge ou sergent royaulx, il met en icelle amonicions ou inhybicions painez *pecunielles*, dit le conseil qu'il fut acordé que les prelatz ne doivent

mectre paines *pecunielles* contre les officiers, soient sergens ou autrez, si soit dit aux officiaux qu'ilz s'en cessent et, s'ilz font le contraire, soient mis en cause. (Echiq. Normandie S., 1391, 77). ...avec seurté de paines corporelles et *pecunielles* (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 179).

V. aussi *pecuniaire* [R. M.]

PECUNIELLEMENT, adv. (pécuniellement)

[GD : *pecuniellement* ; FEW VIII, 115b : *pecunia*]

"Pécuniairement" : ...par lesquels plusieurs ont esté puniz *pecunielment* de grans amendes, et aucuns corporelment. (BAYE, II, 1411-1417, 86). ...qu'ils soient pugniz pour la premiere foiz *pecuniellement* (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1460, 499). ...d'estre pour la premiere foix pugniz *pecuniellement* (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 46).

Rem. Ex. de 1530 ds GD VI, 59b. [R. M.]

PECUNIER, adj. (pécunier)

[FEW VIII, 115b : *pecunia*]

"Pécuniaire" : ...pour congnoistre, decider et determiner de toutes et chascunes les causes civiles, *pecunieres*, qui, de droit, privilege ou coustume ancienne, lui appartiennent (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1477, 309).

REM. Doc. 1465 ds FEW. [R. M.]

PECUNIEUX, adj. (pécunieux)

[FEW VIII, 115b : *pecunia*]

[D'une pers.] "Qui a beaucoup d'argent, qui est riche" : Or disons après que il est certain que le riche *peccunieux* souvent acquiert ou pert ses richesses par violence ou par force. (ORESME, E.A., c.1370, 112). Ce est assavoir que nul trop *pecunieux* ne soit receu au princey, ou que nul qui est ou princey ne puisse trop grandement aquerir. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 255). Et en oultre, pour ce qu'il advient souvent que plusieurs gens des villaiges ou autres qui ne sont *pecunieux* baillent ausdits supplians du vin en paiement de leurs ouvraiges et marchandises de fustailles ... (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1467, 639). ...le très noble roy de Honguerie, qui en divers lieux est oppressé desdis Turcqz et n'est pour l'heure fort *pecunieux* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 386). ...ung homme fort riche et *pecunieux* (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 81).

Rem. *Trois fils rois P.*, c.1454-1463, 18/65. *Romania* 47, 1921, 191 (ex. de c.1481).

- Empl. subst. : ...ces *pecunieux* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 512). [R. M.]

PEDAGOGIE, subst. fém. (pédagogie)

[GDC : *pedagogie* ; FEW VII, 464a : *paedagogus* ; TLF XII, 1251a-b : *pédagogie*]

"Pédagogie"

REM. Ex. de VIGNAY (éd. 1531) ds TLF. [R. M.]

PEDAGOGIEN, subst. masc. (pédagogien)

[T-L : *pedagogien* ; GD : *pedagogien* ; FEW VII, 463b : *paedagogus*]

A. - ANTIQ. "Personne qui conduit les enfants à l'école" (synon. *pedagogue*) : Les *pedagogiens* [trad. lat. *pedagogus*], pietons et serviteurs de Gayus, filz de Gayus, corrompus par argent en la province, fit getter en la riviere atout grant faix afin qu'ilz ne peussent venir sur l'eaue (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 300). ...car il estoit gouverné par le commandement et vouloir de trois

pedagogiens [trad. lat. *pedagogus*] et se commist ainsi tout a gouverner par ces trois (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 335). Et ce bon *pedagogien* [trad. lat. *paedagogus*] Qui suit celle citharistrie Pour l'amener a l'industrie De musique ordinairement (Therence en fr., 1488, f° 296d [BnF/Gallica]). [Phormio 144]

B. - "Pédagogue" : De quoy servent tant de manieres de cremeurs par lesquelles sont reboutees les vanités des petis enfans : les *pedagogiens*, les maistres, les ferules, les verguez ? (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 7). ...ainssi affiert aussi a ung prince ou a aunchun grant seigneur de commectre a ung *pedagogien* ou a ung didascal ou maistre la discipline et cure de ses enfans. (...) *Pedagogien* est dit ou est chelui qui nourrist l'enfant et qui ses voies adresee affin qu'il n'offende (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 184).

REM. Ex. d'ORESME (éd. 1488 ; leçon *pedagoge* ds ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 74, v. *pédagogue*) et doc. 1448 ds GD VI, 59b. [R. M.]

PEDAGOGUE, subst. masc. (pédagogue)

[GDC : *pedagogue* ; FEW VII, 463b,464a : *paedagogus* ; TLF XII, 1252b : *pédagogue*]

A. - ANTIQ. "Personne qui conduit les enfants à l'école" (synon. *pedagogien*) : En ceste partie Valerius met une merveille d'un home, lequel fu reputé mort des medecins et des autres, mais quant il fu mis ou feu il s'escria, mais il n'y avoit demouré que son *pedagogue*, c'est a dire celui qui le menoit a l'escole ou qui l'avoit en governance pour doctrine ["pedagogue" est souligné dans le ms.] (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.8.12, glose, f° 67b). ...il s'escria que il vivoit et appela l'ayde de son *pedagogue* [trad. lat. *paedagogus*] qui la estoit demoré (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.8.12, f° 67b). Tiexte : Il fu esmeu de la cruauté de celle chose et demanda a son *pedagogue* [trad. lat. *paedagogus*] Glose : c'est a dire celi qui le menoit a l'escole et qui l'introduisoit Tiexte : lequel *pedagogue* avoit a nom Sarpedo (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.1.2, texte et glose, f° 141a).

B. - "Maître qui instruit l'enfant" : Et aussi comme il convient que l'enfant vive selon le commandement du *pedagoge*, semblablement convient il que l'appetit concupiscible se conorde, conforme et obeïsse a raison (ORESME, E.A., c.1370, 229). Et pour ce, les gouverneurs des familles et les *pedagoges* entroduisent les joenes gens par delectacions et par tristeces. (ORESME, E.A., c.1370, 496). Mes l'enfant, pource qu'il est imparfect, la vertu de lui ne est pas a lui meisme, ce est a dire que elle ne est pas ordenee qu'il gouverne par soy meisme, mes par son ducteur (...) et de ce est dit ducteur. Et ce est le père ou *pedagoge*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 74). [Saint Bernard au Pape Eugène] Le vilain, qui a le gouvernement de la ville, ou le *pedagogue*, qui aprent et governe l'enfant, sont ilz seigneurs de la ville ou de l'enffent ? Certes nanni. (Songe verg. S., t.1, 1378, 104).

C. - "Lieu où l'on instruit les enfants, les étudiants" : Et ne scet on s'il est clerc, combien qu'il se soit mis en estat de prestre, et si ne se dist mie prestre, et ne demoura onques en *pedagoge* ne compagnie d'escoliers (FAUQ., II, 1421-1430, 244). Je demanday se *pedagogue* Ou ung colliege d'escoliers Ou monastiere ou sinagogue D'Augustins ou de Cordeliers Estoit (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 93).

REM. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- *Tenir pedagogue*. "Diriger une école" : Cestui Philoyne estoit grant en la theorique des corps celestes, et icelui Sarchas et Maximus son compaignon furent en Espagne, où ilz furent moult

appreciez et là tindrent *pedagogue* d'estudians. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 66 r°).

Rem. FEW : «empr. du lt. *paedagogium*». [R. M.]

PEDATURE, subst. fém. (pédature)

[FEW, Ø lat. *pedatura*]

"Place assignée" : Car chascune centurie, c'est a dire la compaignie centeniere de l'ost, a sa *pedature* c'est sa place selon ce que les maistres et les mesureurs du champ le devisent. ["pedature... place" trad. lat. *pedatura*] (VEGECE, 1380, III.8). [F. D.]

PEDELER, verbe (pedeler)

[*FEW VIII, 130a : *peditare*]

"Tasser du pied"

REM. Doc. 1457. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 789 [R. M.]

PEDERON, subst. masc. (pederon)

[GD : *pederon* ; FEW, Ø lat. *paederos*]

"[Plante] Acanthe" : Acantum, c'est une herbe que aucuns appellent melantifilon et les autres *pederon*. (Grant herb. C., c.1450, 74).

REM. Cf. aussi GD VI, 59c : *pederotte* et, sur cette famille de mots qui désigne, comme *paederos*, l'acanthé et l'opale, *Rom. Philol.* 14, 1960-61, 287-294. [R. M.]

PEDESTRE, adj. et subst. (pédestre)

[GDC : *pedestre* ; FEW VIII, 121b : *pedester* ; TLF XII, 1257b-1258a : *pédestre*]

I. - Empl. adj. "Propre à l'homme à pied"

Rem. SAINT-GELAIS, *Enéide*, éd. 1529, ds GDC X, 303c (*armes pedestres*).

II. - Empl. subst. "Soldat à pied" : ...il assambla six mille hommes de cheval, et de *pedestres* tres grant nombre (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 639). [R. M.]

PEDICULAIRE, subst. fém. (pédiculaire)

[GDC : *pediculaire* ; FEW, Ø lat. *pedicularia* ; TLF XII, 1259a : *pédiculaire*]

"Plante herbacée, pédiculaire" : Stafisagrie, c'est la semence d'une herbe qui est ainsi appelée, et est autrement appelée *pediculaire* ou herbe a pouous, pour ce qu'elle les occist... l'en appelle aussi purgechief pour ce qu'elle purge le fleume du cerveau. (Grant herb. C., c.1450, 166). [R. M.]

PEDISEQUE, subst. masc. et fém. (pédiseque)

[GD : *pedisseque* ; FEW VIII, 304b : *pes*]

"Celui, celle qui est au service de (littér. qui suit à pied) ; serviteur, servante" : Le tiers personnage estoit Communauté feminine, de basse vocation, indiscrete (...) et qui incessamment murmuroit sus l'estat de Noblesse, dont elle estoit *pedisseque*. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 79). Vous, mes dames et haultes demoiselles, Qui pour forger forgés plus fort que fer, Par vostre orgueil vollés voller sans aelles, Mais en honneur on vous tient pour messelles, *Pedisseques* du maistre Lucifer (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 191). Moy qui suis fille du prothoplasmateur, Constituee du divin redempteur (...), *Pediseque* de luy, seul protecteur, Adjuvateur, pere, conservateur (LA VIGNE, *Ress. chrest. B.*, 1494, 108).

REM. Mot relevé par P.-Y. Badel chez Regnaud Lequeux, glossateur de son *Baratre infernal* [1480] (Coll. Milan, vol. 1, 1988, 170) [R. M.]

PEDITER, verbe (pediter)
[*FEW VIII, 128a : *peditare*]

"Aller (à pied)" : ... Combien c'ouvrer et ouer Dieu Par jour, par nuit et en tout lieu Puisse et pecheur et preudomme, Neïs en *peditant* a Romme, Si com Hardingus le faisoit. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 58). [R. M.]

PEDONOME, subst. masc. (pédonome)
[*FEW VII, 475b : *pais*]

"Magistrat préposé à l'éducation des enfants" : T. Item, les princes ou maistres que l'en appelle *pedonomes* ... G. Il est dit de *pedos*, qui est enfant ; et de *nomos*, qui est regle. Et sunt ceulz qui sunt ordenés pour reguler et gouverner enfans. T. Doivent avoir cure et sollicitude des paroles et des fables convenables pour oïr as enfans, quelles elles sunt et de quele quantité. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 336). Les *pedonomes* ou gouverneurs des enfans doivent considerer la deduction desus dicte et autre chose aussi, ce est assavoir qu'il ne soient ou conversent ovecques les serfs fors les moins que l'en pourra. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 337). Et doncques les *pedonomes*, ce est a dire ceulz qui regulent les enfans, les doivent garder qu'il ne conversent ovecques les pages ne ovecques vallés de cuisine ne ovecques teles gens ou il ne aprendroient ne bien ne honneur, mes mal. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 337).

REM. Du grec *paidonomos*, "magistrat qui surveillait l'éducation des enfants, à Sparte" (A. Bailly, *Dictionnaire grec-français*). Oresme utilise aussi le synonyme *pueronomos*, p. 196. [J.-L. R.]

PEDONOMIE, subst. fém. (pédonomie)
[*FEW VII, 475b : *pais*]

"Science de l'éducation de l'enfant" : Mes il est manifeste que en aucun de ces princeys ou cures ne sunt pas demotiques ou democratiques, si comme ginneptonomie. Et *pedonomie*. Sus la doctrine des enfans. Car *peda* en grec, ce est enfant ; et *nomos*, ce est regle. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 276). Et *pedonomie* est reglement d'enfans quant as meurs (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 343).

Rem. D'apr. le gr. *paidonomia* "éducation des enfants" (du gr. *pais*, *paidos* "enfant", cf. *pédologie*, *pédophilie*, et du composant *-nomia* de *nomos* "usage, règle, loi", cf. *astronomie*). [C. B.]

PEESTRE, adj. (peestre)
[T-L : *pëestre* ; GD : *peestres* ; GDC : *peestre* ; FEW VIII, 120b : *pedester* ; TLF XIII, 352a : *piètre*]

"Misérable, piètre" : Je en congnois maint et plusour, Quant maladie ou povreté Vont demourer vers leur costé, Ou que aucun despit rechoivent, Ou aucunes grans debtes doibvent Dont a chief venir ilz ne poeulent, Tantost dient que la mort voeulent Et tantost desirent mort estre, Et sont de desconfort tout *paistre*, Et plusieurs s'en livrent a honte. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 5). Carités dist : "Ves chi mon estre, Chi poeus pardurablement estre Avoec les sains marthirs poissans, Qui furent tres larghe, non *peestre*..." (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 125).

REM. Sur ce mot, cf. G. Roques, *Mél. Baldinger*, 1979, 582-586. [R. M.]

PÉGASÉ, adj. (pégasé)

"Qui est en rapport avec Pégase, cheval ailé mythique" : Desquelz Myniens Ovide fait mention en son .VII^e. livre de *Metamorphoseos* assez clerement, qui commence par : "Jamque Minio Pegasea pupe secabant" : c'est a dire que celle gent de Thessaille aloient en la mer avec Jason en la nef *Pegasee* ; c'est a dire que la nef aloit plus legierement que nulle, tout ainsi que s'elle volast (...) ; et par aventure pavoit estre ditte *Pegasee* pour ce que elle estoit faicte de boys qui estoit creut au mont de Pegassus, ou pour ce que par aventure Pegassus le cheval voulant estoit point dedens. (LA SALE, Sale D., 1451, 130).

Rem. Cf. HUG., s.v. *pegasin*, *pegazéan*. [P. D.]

PEGASIEN, adj. (pégasien)
[*FEW VIII, 153a : *Pegasus*]

(Synon. de *pegasique*) : Et à toy, o Montferrant, est immortele gloire deue, qui soyes digne d'avoir recombé sur le hault Parnasus moullié de la liqueur de la tresclere fontaine *pegasienne*, dont George en son bers fut par les Heliconides enyvré, et depuis par le conférer, tu en as esté embeu pour magnifier ta nature et amplier ton los. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 131). [R. M.]

PEGASIQUE, adj. (pégasique)
[FEW VIII, 153a : *Pegasus*]

"De Pégase (cheval ailé qui fit jaillir la fontaine d'Hippocrène, symbole de l'inspiration poétique) ; poétique" : Il n'est besoin que j'appelle ou invoque Les Pierides baignans dessoubz la roque De Parnasus en l'eau *pegaseique*, Ne qu'Apollo et les Muses provoque, Cuidant à droit, chantant, toucher la broque, Ne approucher ta haulte rethorique (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 105). [Autre ex. p.164] Ô d'Elicon, la tresdoulce fontaine, Qui distillés odeur aromatique (...), Ô lieu sacré, vray sejour *pegasique*, De vous n'ay loy desormais approuchier (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 44). ...La fontaine factée (...) Que les saiges nommerent *Pegasique* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 231).

REM. Cf. HUG. V, 700a-b. Cf. TLF XII, 1262b : *Pégase* (*Pegason* ds *Ovide mor.*, cf. K. Baldinger, *Mél. P. Gardette*, 1975, 533). [R. M.]

PEGE, subst. fém. (pège)
[T-L : *pege* ; GD : *pege* ; FEW VIII, 427a : **picidus*]

"Poix" : Premierement passé Mertin Guichon le Iie jour dud. moys pour Anthoine Hujan cinq quartes de sal, une asnee d'oyle, cinq quintaux de fer, quinze benes de cherbon, ung balon de *pege*, deschargié ou port de Belleville, païé II bl. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 100). ...et les avoir [les navires] estoffé et garny de voilles et tentes de kannevais, de rymes, mast, sprietz, scalmes, relinghos, tailles, bleus, rec, poulys, plançons, daucies de pavais, lautes, hune, cordial et pour les matieres et estoffes de bois, claux, ferraille, *peghe*, tere, estoupas, roet et autres menues choses servans a faire lesdis recalfatement et ouvraiges dessus dis (...) la somme de... (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 105).

- Région. (Provence) : À cause aussi de nonante et six livres de *pégue*, à raison d'ung florin cinq gros et quatre patas, à cause de péguer et signer les berbis (Comptes roi René A., t.1, 1459, 79). [Autre occurrence p.115]

Rem. Doc 1409 (*Icellui poix ou pegue fist mesler avec deux escuelles de miel.*) ds GD VI, 60b ; Doc. 1409 (*Icelle Dominique avoit fait penre trois quarteron de poix noire,*

aliter nommée au pays [Languedoc] gême ou pegue) ds GD IV, 254a s.v. *gême*l.

- "Mesure pour la poix" : Le pegeur devra l'an deux *peges* de pega de leyde ; le saulnier d'un setier de sel (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 521).

REM. Cf. FENNIS, *Gal.*, II, 1381. [H. G.]

PEGEUR, subst. masc. (pegeur)

[T-L : *pegëor* ; GD : *pegeor*¹ ; FEW VIII, 427b : **picidus*]

"Fabricant de poix" : Le *pegeur* devra l'an deux *peges* de pega de leyde ; le saulnier d'un setier de sel (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 521).

REM. Doc. 1374 ds GD VI, 60c. [R. M.]

PEGUER, verbe (péguer)

[FEW VIII, 425a : *picare*]

Empl. trans. Région. (Provence) "Enduire de poix (un animal pour le marquer du nom du propriétaire)" : À cause aussi de nonante et six livres de pégue, à raison d'ung florin cinq gros et quatre patas, à cause de *péguer* et signer les berbis (Comptes roi René A., t.1, 1459, 79).

Rem. Cf. FENNIS, *Gal.*, II, 1382. [E. P.]

PEIGNAILLÉ, adj. (peignaillé)

[*FEW VIII, 523a : *pingere*]

"Coloré" : Item X anels de serpentine, les V vers et lez autres V *pignaillez* de sa mesme coulleur et ont touché au saint Sepulcre et a lez autres saintes reliques (CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420, 81).

V. aussi *peignible* [R. M.]

PEIGNATE, subst. fém. (peignate)

[GD : *peignate* ; FEW VIII, 521b : *pineus*]

"Marmite, chaudière, casserole"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1469 (Vienne, *pinate*) ds GD VI, 60c-61a. V. *pinelet*, *pinette*. [R. M.]

PEIGNE, subst. masc. (peigne)

[T-L : *peigne* ; GDC : *peigne* ; DÉCT : *peigne* ; FEW VIII, 101, 102a, 103a : *pecten* ; TLF XII, 1264a : *peigne*]

I. - [Instrument]

A. - [Objet destiné à la toilette]

1. "Instrument pour démêler et arranger les cheveux, peigne" : Pour II paire de *pignes* dyvoire garniz de myroux et de gravoire pour Monseigneur (...) Au Bocu, pour les estuys diceulz *pignes* et pour les pendans (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 196). À Henry des Gres, pignier, demourant à Paris, pour deniers à li paiez, qui deubz lui estoient, pour un estuy de cuir bouilly, poinsonné et armoié des armes de mons. le duc de Thouraine, pendent à un gros las de soie, garny de trois *pignes*, une broche et un miroir, pour pignier le chief dudit seigneur, et baillé à Sallomon, son barbier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 213).

- *Trousser peignes et miroirs*. "Faire ses paquets pour partir" : Vous ne fustes en allé d'un mois qu'elle ne troussa *pignes* et miroirs et s'en alla bouter cy devant en l'ostel d'un tel marchand (C.N.N., c.1456-1467, 147).

- [Valeur minimale] *N'avoir vaillant un peigne*. "N'avoir que la valeur d'un peigne, ne rien avoir" : Jadiz extraict il [maistre Jehan Cotart] fut de vostre ligne, Lui qui buvoit du meilleur et plus cher, Et ne deust il avoir vaillant ung *pigne*. Certes, sur tous c'estoit ung bon archer ; On ne lui sceust pot des mains arracher ; De

bien boire ne fut oncques fetart. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 102).

2. "Instrument destiné à démêler la crinière et la queue des chevaux" : ...Pour deux estrilles, deux *pignes*, deux sacs de chanevas et deux espoussettes pour lesdiz chevaulx, pour tout, monnoye dicte 22 solz 6 deniers (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 409).

B. - P. anal.

1. DRAP. "Instrument destiné à démêler la laine" : As wardes dou pois de l'escrue pierche, de le seke pierche des cloyes et des *pines*, dont il sont 7, (...) à cascuns d'eaus pour le tierme de le saint Remi 40 s. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1332-1333, 29). Et semblablement se les *pignes* a laine pignassent par eulz meisme et se les archéz les vielles sonnassent ou jouassent par eulz meisme et ainsi dez autres instrumens (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 51). Item, en l'ostel d'icellui Thomas Chevalier, uns *pignes* de fer à pigner laine vendus audit Quatre-en-Vault IIIJ s. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 438). Item, une Romaine garniz de poiz, 60 s. Item, ung *pigne* à pigner chanvre, 10 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 263).

- [Comme instrument de torture] "Étrille" : L'EMPERÉRE. (...) Par les coustez isnel le pas De *pignes* de fer le touchiez, Si que la char li destranchiez Tellement que le sanc en saille (Mir. st Ign., 1366, 83). Ve cy des jons marins agus Qui valent bien autant espines Plus poingnans sont que dens d'espines [I. des *pines*]. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 168). Mes vous en aurés recu *peigne* Tout en travers de vostre dos (OUDIN, *St Genis M.S.*, c.1490, 76). Tirans, pour aliger sa peine Prenez moy tost *pignes* a laine, Et ne veuillez jamais lacher De luy rompre et cuir et cher, Tant que son corps ayt point de vie. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 260).

2. MOULINS "Dent de bois de la roue hydraulique d'un moulin" : ...Jehan Rose, charpentier (...), avoir fait 5 alpen ou *pignes* à la roe dudit molin (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 638). À lui, pour 12 nouveaulx *pignes* emploiez à la roe dudit molin et pour avoir fait faire une nouvelle queue à tourner ledit molin (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 650).

II. - P. anal. MÉD. "Métacarpe ou métatarse" : Es piez en sont VIII. [veines] : deux es genoilz, deux sophenes, deux sciaticques et deux du *pigne* du pié. (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1). Apres les os de la racete de la main sont ordonnes les os du *peigne* qui sont quatre (PREVOST, *Cir. Guill. Salicet*, 1492, IV, 2). La racete du pié est continuee avec le *peigne* qui est composee de cinq os (PREVOST, *Cir. Guill. Salicet*, 1492, IV, 5). [R. M.]

PEIGNEEMENT, adv. (peignément)

[*FEW VIII, 105b : *pectinare*]

"Avec un peigne" : Pexim - adverbium - .i. ornate *pingneement* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 361). [R. M.]

PEIGNER, verbe (peigner)

[T-L : *peignier* ; GD : *peignier*¹ ; GDC : *peigner* ; DÉCT : *peignier* ; FEW VIII, 106b : *pectinare* ; TLF XII, 1265b : *peigner*]

A. - [Acte de toilette]

1. *Peigner qqn* / les cheveux / la tête. "Démêler et arranger les cheveux (de qqn)" : Mais qui veïst après mengier Venir menestrels sans dangier, *Pingniez* et mis en puré corps ! (MACH., *R. Fort.*, c.1341, 145). ...ceste gent dont ci propos Furent moult joint et moult poli, Gent, cointe, faitis et joli, Si espincié, si crespellet, Si bien *pingné*, si blondelet, Si tressaillant, si très mignot,

Si estroit chaucié au lignot, Si virolé, si envoisié, Qu'il avoient non Frere aisié (MACH., D. Lyon, 1342, 202). Se tu n'iès couchiés et levez, *Pingniez*, gallandés et lavez, Vestis et chauciez nettement, Einsois es tenus povrement, Po honnourer et po servis Et de ta franchise asservis, Et se ti drapel sont tous rous, Je te pri, n'en moustre courrous (MACH., C. ami, 1357, 62). Trois dames ot, pleines de rage, Et s'estoient si grans maistresses Qu'elles s'appelloient deesses, L'une d'orgueil, l'autre d'envie, L'autre de toute tricherie. La leurs crins serpentins *pingnoient* Et d'autre chose ne servoient Que d'elles pingnier et trecier, Et toutes ames adrecier Faisoient en l'inferral flame Qui toudis art et toudis flame. (MACH., C. ami, 1357, 82). [Le géant Polyphème] Sa crine locue et diverse *Pigne* des gros dens d'une herce. (MACH., Voir, 1364, 620). ...trois pignes, une broche et un miroir, pour *pingnier* le chief dudit seigneur, et baillé à Sallomon, son barbier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 213). ...et voit Melusigne en la cuve, qui estoit jusques au nombril en figure de femme et *pingnoit* ses cheveux, et du nombril en aval estoit en forme de la queue d'un serpent (ARRAS, c.1392-1393, 242). Car, tout premier, son chief estoit moult plain de gros et noirs cheveux merlez de blans, recroquilliez jusques aux espaulles, qui vrayement n'estoient pas trop *pingniez* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). Et estoit, en laditte sale, couchié, vestu et aorné de rices vestemens royaulx et ses cheveux *pinés*, ayant son bonnet sur chief de sorte comme s'il eust esté vif (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 585). Et pensez que j'estoye habille, J'avoye argent, les beaulx signetz, Tous les jours mes cheveux *pingnez*, Fines chausses, belle saincture... (B. veoir, p.1480, 16). Par legions, compaignies, cohortes, Tous habiliez de tres diverses sortes Sortirent hors *pingnez*, lavez, mirez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 224).

- *Se peigner*. "Se peigner": La leurs crins serpentins pingnoient Et d'autre chose ne servoient Que d'elles pingnier et trecier, Et toutes ames adrecier Faisoient en l'inferral flame Qui toudis art et toudis flame. (MACH., C. ami, 1357, 82). Proserpine, Qui se *pingnoit* desous l'espine (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 158).

2. [Les poils d'un animal] : Si est, comme j'é aperceue, De Tallebot droit son enseigne, Qui porte ung espagneau velu Et ung petit gars qui le *peigne*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 640).

3. P. ext. "Mettre en ordre, ranger" : Qui d'autre part veüst *pingnier*, Polir, cointoier, alignier Vallès tranchans et eaus parer Et pour leur maistre pain parer, Faire taillours, demander napes Et de leurs mains oster les rapes, (...) C'estoit merveilles a veoir. (MACH., R. Fort., c.1341, 144).

4. Au fig. "Flatter" : Le tiers inconvenient si est que aujourduy qui veult avancier sa cause, il fault son advocat et oindre et engressier, et son procureur *peigner*, et au juge souvent, non pas a vuide main et en secret, faire une grant reverence, voire s'il veult obtenir pour lui une desiree sentence. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 478).

5. P. antiphr. "Battre, rosser" : Il me convient a vous conbatre ; Autel qu'i m'a fait, vous feray, Car a mez mains vous *pingneray* Vos nerfz cheveux. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 33).

- "Harceler" : O Lucifer, diable envieux, Malgracieux, Il est temps d'aler besoigner Ches Herode, roy luxurieux, Palhart vieulx, Qui Jehan bapteste fist empoigner. Herodias fault aler *pingner* Et maigner, Pour faire mourir Jehan bapteste [Éd. : "attaquer de coups de griffe, saisir"]. (Pass. Auv., 1477, 92).

Rem. V. aussi *peigne* (instrument de torture).

- *Peigner sur qqn*. "S'acharner sur qqn"

Rem. LA TOUR ds GD VI, 61b.

B. - DRAP. "Démêler la laine" : Unes gardes à quarder draps, 2 paires de pignes à *pingnier* draps, 1 thorot à filler laingne. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1366, 83). Item, en l'ostel d'icellui Thomas Chevalier, uns pignes de fer à *pingner* laine (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 438). Deffens toy, tu es assailly. Les dieux de la terre rommaine Regny, s'oncques lampes ne laine Fut *pingnee* de tel façon. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 260).

- Empl. abs. : ...tout drapier soient bien curieux et soingneux de bien faire *pinier*, garder et filer, car, se on y trouve deffaute, on en fera justice ou caltre. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 330). Et semblablement se les pignes a laine *pingnassent* par eulz meisme et se les archéz les vielles sonnassent ou jouassent par eulz meisme et ainsi dez autres instrumens (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 51). [R. M.]

PEIGNERESSE, subst. fém. (peigneresse)

[T-L : *peigneresse* ; GD : *peigneresse* ; FEW VIII, 107a : *pectinare*]

DRAP. "Ouvrière qui peigne la laine" : ...une *peigneresse* pignans en se maison ne puist avoir que de une pierre de laine (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 336). Pectrix (...) : *pingneresse* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 361). *Peigneresse* : pectinaria (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). Pecto (...) : *pingner* laine ou cheveux (...) Pectrix (...) : *pingneresse* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 283).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1401 (*pingneresse*), 1410 (*pingnerresses*) ds GD VI, 61a-b. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 542 (*pingneresses*) ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 181, v.11104 (*pingneresse*) ; N. Dupire, *Molinet*, 1932, 164. [R. M.]

PEIGNERIE, subst. fém. (peignerie)

[T-L : *peignerie* ; FEW VIII, 102a : *pecten*]

"Fabrication et commerce des peignes"

REM. Doc. 1324 (*pingnerie*) ds FEW. [R. M.]

PEIGNEUR, subst. masc. (peigneur¹)

[GDC : *peigneur* ; FEW VIII, 107a : *pectinare* ; TLF XII, 1266b : *peigner* (*peigneur*)]

DRAP. "Ouvrier qui peigne la laine" : *Peigneur* : pectinarius (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). ...lequel mestier de drapperie voullons estre franc et exempt et que les marchans, maistres, ouvriers, *pingneurs*, cardeurs, tisserans, foullons, tondeurs, presseurs, tainturiers et tous autres, qui s'entremectent du dit fait et mestier de draperie en nos dites ville et Cité de Franchise, joissent à perpetuité de tous les privileges (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 490).

Rem. Doc. 1410 ds GDC X, 304c. [R. M.]

PEIGNEUR, subst. masc. (peigneur²)

[GD : *peigneur*² ; *FEW VIII, 105b : *pectinare*]

"Peigne" : *Peigneur* : pectinarius [*pectinarium* ds GD VI, 61b ; mais sans doute mauvaise lecture : mot fantôme] (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). [R. M.]

PEIGNEUR, subst. masc. (peigneur³)

[T-L : *peignëor*² ; GD : *peignor* ; FEW VIII, 523a : *pingere*]

A. - "Peintre"

Rem. Doc. 1463 (*pingnours*) et 1470 (*pingneour*) ds GD VI, 61c.

B. - "Celui qui dépeint qqc. (par écrit)" : ...escripveur ou *paingneur* d'istoyres (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 79).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD VI, 61c. V. *peindeur*. [R. M.]

PEIGNEUX, subst. masc. (peigneux)

[FEW VIII, 107a : *pectinare*]

(Synon. de *peigneur*) : ...*pigneux* et tordeux de laine (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 54). [R. M.]

PEIGNIBLE, adj. (peignible)

[FEW VIII, 523a : *pingere*]

"Qui peut être peint, dépeint" : [Epitaphe de Simon Marmion, peintre] (...) Boys, bleds, champs, prés et toute rien *pignible* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 825). [R. M.]

PEIGNIER, subst. masc. (peignier)

[T-L : *peignier*² ; GD : *peignier*² ; FEW VIII, 101b : *pecten*]

A. - "Celui qui fabrique et vend les peignes et accessoires" : À Henry des Gres, *pignier*, demourant à Paris, pour deniers à li paieiz, qui deubz lui estoient, pour un estuy de cuir bouilly, poinsonné et armoié des armes de mons. le duc de Thouraine, pendent à un gros las de soie, garny de trois pignes, une broche et un miroir, pour pignier le chief dudit seigneur, et baillé à Sallomon, son barbier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 213). *Pectinarius* (...): *pigniers*, qui fait pingnes, soit pour pingnier laine ou cheveus (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 361). ...Philippe Daniel, *pignier* et tablotier (Comptes Lille L., t.1, 1433-1434, 340).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1423 (*pignier*) et 1499 (*pisnier*) ds GD VI, 61b-c.

B. - DRAP. "Ouvrier qui peigne la laine"

Rem. Doc.1422-1430 (Tournai, *piniers*) ds GD VI, 61c. [R. M.]

PEIGNIERE, subst. fém. (peignière)

[GD : *peignere* ; FEW VIII, 102a : *pecten*]

"Trousse dans laquelle on met tous les objets destinés aux soins des cheveux" : ...ung estuy de cuyr armoyé aux armes de MdS et à sa devise bien richement pour la *pignière* d'icellui S XXII s. (...) Item pour I quartier et demi de satin pour en faire faire bourse pour mettre ladicte *pignière*, ensemble les bonnet et coeuvrechief (Comptes Lille L., t.1, 1425-1426, 233). ...tant pour ung garnyment d'espée, ung mantelet, pour *peignere*, que pour des gorgias pour madame et madamoyselle, et pour empoulètes d'uille de naffe (Comptes roi René A., t.2, 1479, 357).

REM. Doc. 1396 ds FEW (*pigniere*) ; doc. 1400 et 1483 (*pignere*, *pigniere*) ds GD VI, 61a. Doc.1433 ds GAY II, 232b, s.v. *pignière*. [R. M.]

PEIGNOIR, subst. masc. (peignoir)

[FEW VIII, 106a : *pectinare* ; TLF XII, 1267b : *peignoir*]

"Etui à peignes"

REM. Doc. 1416 (*pignoer*) ds TLF. [R. M.]

PEILE, subst. fém. (peile)

□

[Désigne une mesure] : ...par une mesure appellé *peyle*, et la delivrance desdictes cervoises ainsi faite... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1403, 598).

Rem. Est-ce *pesle* pour *pesel*² ? [R. M.]

PEILLE, subst. fém. (peille)

[T-L : *peille* ; GD : *peille*¹ ; FEW VIII, 494a : *pilleum* ; TLF XII, 1267b : *peille*]

"Pièce, morceau"

REM. Doc. 1450 (*peilles de papier*) ds GD VI, 62a. *Ibid.* sens de "vêtement en guenilles, chiffon" (a. fr.). [R. M.]

PEILLET, subst. masc. (peillet)

[*FEW VII, 507a : *pallium*]

"Manteau fait d'une riche étoffe" : Item a Piere Faure et a Piere de Vatieu, per le drap d'or que on prit per fere lo *peillier* [l. *peilliet*] que on dunit ou rey (Entrées roy. G.L., 1389, 144). ...per les franges que on mit ou *peillet* que on dunit ou rey (Entrées roy. G.L., 1389, 149).

REM. Cf. *Z. rom. Philol.* 93, 1977, 155. [R. M.]

PEINARD, adj. (peinard)

[FEW IX, 115b : *poena* ; TLF XII, 1268a : *peinard*]

Maistre peinard. "Vieux pleurnichard" : M'entendez vous, maistre *penart* ? Par mon ame, il est bien cornart Et aveugle : c'est son ymage Qui au dessus de l'ewe naige ! (Narcissus, p.1426, 309). [R. M.]

PEINDEUR, subst. masc. (peindeur)

[T-L : *peindëor* ; FEW VIII, 523a : *pingere*]

(Synon. de *peigneur*³) : A Loeys le *poindeur*, pour bruissier d'azur et estinceller d'or entour le nouvelle ymagene de Nostre Dame, que on donna pour assir a le porte Bertaymont (Doc. 1374. In : Dehaisnes, Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVIe siècle, Lille, 1886, 522). Historiographus (...) descripteur ou *peindeur* d'histoire (Aalma R., c.1380, 185). [R. M.]

PEINDRE, verbe (peindre)

[T-L : *peindre* ; GDC : *peindre* ; FEW VIII, 522a : *pingere* ; TLF XII, 1268b : *peindre*]

A. - "Embellir et décorer, représenter et figurer avec des couleurs"

1. "Couvrir qqc. de peinture, de motifs décoratifs" : ...Pués entreovrit la chambre qu'estoit *pointe* a flour (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 86). Pour ce que si mal atreiz Estoit [le roi assassiné], et si deffigurez Qu'il n'i apparoit forme d'omme, Tant estoit plaiez ; c'est la somme. Couronne avoit de parchemin *Peinte*, et tele que par chemin N'est nul homme, s'il la trovast, Tant fust povres, qui la levast ; Et aussi le sestre et la pomme Estoient aussi povre comme La couronne et de tel peinture. (MACH., P. Alex., p.1369, 271). ...une paire de saint Pierres de terre *peinte* ou coffre d'une des filles d'icelle Gilete (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 99). Au jour d'ui, entre X et XJ heures, les prelas et clergié de France assemblé au Palaiz sur le fait de l'Eglise, ont esté amenez maistre Sance Loup, nez du paiz d'Arragon, et un chevaucheur du pape Benedict qui fu derriere, nez de Castelle, en IJ tumbereaux, chascun d'eulz vestuz d'une tunique de toile *peinte* où estoit en brief effigiée la maniere de la presentation des mauveses bulles (BAYE, I, 1400-1410, 235). ...semblables sont a la beauté des fiens couvers de noif, ou, comme dit Jhesu Crist, aux sepultures blanches et *peintes*, ou comme les pommes [que dit Josephus croistre en Sodome, qui par dedans sont] plaines de cendres et par dehors belles (GERS., Concept., 1401, 416). Après ces roys d'armes venoient ses quatre trompectes et clarons, et après eulz les chevaliers et escuiers qui sur leurs cuisses portoient XIJ grosses lances, dont les VJ estoient du tout armees et

vestues de drap d'argent a ses couleurs forrees de martres, et les autres VJ tres richement *paintes* en semblable façon. (LA SALE, J.S., 1456, 111). Le quatriesme de demy satin bleu, *paint* de branches et de feuilles d'argent, et le cinquiesme bardé et couvert d'assier. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 320). Les maisons sont fort grandes et haultes, et de bonne pierre, les anciennes, et toutes *paintes* (COMM., III, 1495-1498, 109). Et n'eusmes guères allé que le vismes de loing, et fismes descendre des varletz et amasser des lances par le champ, dont il y en avoit assez, par especial de bourdonnasses, qui ne valloient guères et estoient creuses et ligières, qui ne pesoient point une javeline, mais bien *paintes* et fusmes myeux furniz de lances que le matin. (COMM., III, 1495-1498, 188).

- P. anal. au fig. *Peindre qqn*. "Laver qqn" : Et puis t'a une auttre eaue *painte* De l'eaue de compuncion, Pour avoir la salvacion Et la joie perpetuele De l'ame en la gloire eternele, Que tu ne puez pas acquerir Par marier. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 321).

- Part. passé en empl. adj. "Décoré, orné" : ...le soleil ses raiz envoioit et departoit par la terre *painte* et brodée de belles fleurs. (C.N.N., c.1456-1467, 88).

. Au fig. [Du langage] "Orné d'agrémens propres à séduire" : Amoureux ont paroles *paintes* Et langage frois et joly ; Plaisance dont ils sont accointes Parle pour eulx ; en ce party J'ay esté, or n'est plus ainsi (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 119).

2. "Représenter, figurer avec de la peinture, mettre en image (des personnes, des animaux, des choses)"

a) [des personnes, des animaux] : Que l'en praigne toille a telle quantité que l'en puisse *praindre* dessus une biche (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 134). Et pour ce, feint l'en que il [les anges] ont elles ["ailes"] et sont ainsi *peinz*. (ORESME, C.M., c.1377, 294). Le roy y entre et regarde par my la chambre, et y voit grant foison de chevaliers *pains*, armez de leurs cottes d'armes toutes armoiees de leurs armes. Et estoient dessoubz leurs noms escripz, et de quel lignaige et de quelle region ilz estoient (ARRAS, c.1392-1393, 304). ...comment et pourquoy les Rommains la firent entaillier [l'Amitié] et la *poindre* en la façon de la plus belle dame, et toute nue, c'on peüst deviser. (LA SALE, Sale D., 1451, 140). Ganellon fut content d'y aller tout seul et fist relire son heulme et monte sur son cheval nommé Gascon, son escu pendu en son col, ou estoit *paint* le lyon. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 160). Ceste beste devint ung tres excellent et magnifique peintre qui toudis *paintoit* Nostre Seigneur Jhesu Crist bochu et monstrueux (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 234). On ne scauroit au monde *paintre* Plus beau visage de vallon. (Copp. lard., a.1488, 165). Celuy dont je parle print Constantinople en l'aage de XXIII ans, qui veult dire cité de Constantin. Je l'ay veü *paint*, et sembloit bien qu'il fust homme de grant esprit. (COMM., II, 1489-1491, 338).

- "Mettre en couleur la statue représentant qqn" : Mais je vous prometz, par ma foy, Je ne croy point que ne soye saint. Il faudra donc que je soye *paint* Et mis dessus le maistre autel. Quel saint seroy-ge ? Il n'est tel Que d'estre en paradis saint Rien. (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 327).

- [P. métaph. ou dans un cont. métaph.] : Douce dame dont je porte l'empreinte Dedens mon cuer figuree et empreinte Que fine amour y a mis et empreinte A un pincel De souvenir, mais tout entour enseinte De loyauté l'a qui garde l'enseinte, Qu'autre n'i soit figuree ne *peinte*, Dont trop m'est bel - Par souvenir vois tost a son appel ; Quant je l'aur, mon dieu terrien l'apel. (MACH., F. am.,

c.1361, 179). Mon cuer t'amour si ensaint Qu'il ne se faint Qu'il ne t'aint Pour tes parfaites douçours ; Et ta biauté qui tout vaint Dedens li *paint* Et empraint Aavec tes hautes valours. (MACH., Bal., 1377, 541). Et souvenirs, qui ne me laist durer, L'impression de t'image honnorée, Juene, gentil, bonne et belle sans per, *Peint* en mon cuer avec douce pensée, Pour moy faire joie avoir. (MACH., L. dames, 1377, 205). Et quant je sui en ce point, Ma dolour ne m'est pas dure, Qu'amours pure Sa figure En mon cuer *peint* et figure Doucement et si à point Qu'en moy de douleur n'a point, Eins suis en envoiseüre (MACH., Les lays, 1377, 443).

- Ne pas attribuer à qqn plus de réalité que s'il fust *peint en paroi* : Si fu hays et vil tenu, Sanz estre de nul soustenu, Si qu'a peine le tient on roy, Ne que s'il fust *paint* en paroy De sa gent, qui en grant despris L'orent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 256).

b) [des choses] : Il ne me vint pas a merveille Se li lions pour amer veille Celle qu'on doit clamer "Tout passe", Qui toutes dames veint et passe De quanqu'on puet penser ne dire, *Peindre*, pourtraire ne escrire. (MACH., D. Lyon, 1342, 185). ...les figures, Ne les estranges pourtraitures, Les très estranges contenences, Ne les desguisées sanlances *Paintre*, pourtraire, n'entaillier (MACH., D. Lyon, 1342, 213). Car le droit estat d'innocence Ressamble proprement la table Blanche, polie, qui est able A recevoir, sans nul contraire, Ce qu'on y vuet *peindre* et pourtraire ; Et est aussi comme la cire Qui sueffre dedens li escrire, Ou qui retient fourme ou empreinte, Si comme on l'a en li empreinte. (MACH., R. Fort., c.1341, 2). Et pour ce vous veuil deviser, Seulement pour vous aviser, Comment li ancien entaillioient L'ymage d'Amour ou *paingnoient*. (MACH., Voir, 1364, 648). Les philosophes anciens si ordenerent et determinerent que l'en *paingnist* l'ymage de sapience sur les portes de touz les temples et que l'en escrist ces paroles "*Usus me genuit, peperit memoria, sophiam me vocant Graii, vos sapienciam*" qui dient en romans "Usage m'engendra, memoire m'enfanta, les Griex m'appellent sophie et vous m'appellez sapience" (FOUL., Policrat., IV, 1372, 67). Anciennement on *paingnoit* oroison une ymage qui avoit le corps et le chief ranversé au ciel, et estoit accompaigné de III anges, et tenoit chascun ung roulet en sa main, ou avoit ung vers escript. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 272). [Messire Jehan de Croy, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France:] Se ses armes, son nom ou sa devise [du duc de Bourgogne] sont mises ou *pointes* par vostre royaume, tantost elles sont parrees, esgratinees ou villainement soulees. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 186). Du temps passé n'avons que faire, Ne du fait des gens anciens. L'on l'a *paint* ou mys par hystoire (Gens nouv. P., c.1461-1500, 317).

- Au fig. *Peindre qqc. en son coeur/en soi* : Et ta biauté qui tout vaint Dedens li *paint* Et empraint Aavec tes hautes valours. (MACH., Bal., 1377, 541). Et souvenirs, qui ne me laist durer, L'impression de t'image honnorée, Juene, gentil, bonne et belle sans per, *Peint* en mon cuer avec douce pensée, Pour moy faire joie avoir. (MACH., L. dames, 1377, 205). Ains congnoistre ses doulens faitz est vains : Vains la donques par cautelle et savance, Avance toy, monstre ton exellance, Lance te fault ou n'ayt outrecuidance, Dance en la main des plus petis compaigns, *Painys* en ton cuer la vertu de constance, Tance a toy seul contre folle plaisance, Aysance nuyst aux dissoluz mondains. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 20). Souvent le garson tand Faire tel fainte, Querant bon nom com ayant de Dieu crainte, En attrayant a soy personne mainte : La figure qui est en son cuer *painte* C'est Faulx Semblant, Qui en temps chault se monstre tout tremblant, Devant loyal et par

detrés emblant, Aux ypocrites et tristes ressemblant Par fiction. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 80).

c) En partic.

- "Décorer un espace avec des fresques" : Si montames par les degrez En une chapelle moult cointe, D'or et de main de maistre *pointe* Et des plus très fines coulours Qu'onques mais veïsse que lours. (MACH., R. Fort., c.1341, 143).

. "Représenter qqn/qqc. à fresque" : Li Bastars de Buillon est au palais venus. Moult fu noble la sale, et *pointe* toute sus (Bât. Bouillon C., c.1350, 176). ...puis regarderent la sale de touz lez, qui estoit painte et enluminee si finement que ce sembloit toute vive chose de quanque il y avoit *paint*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 111). Et ainsi s'en va esbatant par la sale. Et y voit mainte belle hystoire *painte*, et les escripz dessus qui donnent la congnoissance que c'est. Et entre les autres y est *painte* l'ystoire du roy Elinas d'Albanie et de Presine et de leurs trois filles, et tout du chief jusqu'en la fin (ARRAS, c.1392-1393, 303). Il est mis en terre en l'eglise de Saint François aux Cordelliers de Nicossie bien honnestement, et y a une tombe bien faicte et bien escripte dessus lui, et ainsi ses armes et lui sont *paintes* ou mur dessus lui, et sa baniere en une lance avec sa cotte d'armes. (Voy. Jérus., c.1395, 87). En la sale, dont j'ay parlé, Qui fu grande en lonc et en lé, Avoit tout au commencement Figuré et *paint* richement Comment Dieu forma ciel et terre Et trestout quanque on y peut querre, Et comme ou firmament assist, Lune et souleil, qui bien y sist, Et d'estoiles le reppara, Et la nuit du jour seppara, Et comment lui plot anges faire Beaux a merveilles (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 134). ...tout ainsi que l'en *paint* par ses parois le roy Herode assis en chayere et les Innocens que l'en detranche devant lui (Bouciquaut L., 1406-1409, 114). Au moustier voy, dont suis parroissienne, Paradiz *paint*, ou sont harpes et leuz, Et ung enffer, ou dampnez sont bouluz (VILLON, Test. M., 1461-1462, 80).

- "Décorer un espace avec des mosaïques" : Sainct Marc est la chappelle de la Seigneurie qui est la plus richement *painte* que eglise du monde et est la paincture mosayque qui sont petites pieces et verrieres de la grandeur d'ung petit denier (Voy. Hierus. S., 1480, 12).

B. - "Améliorer l'aspect d'une personne ou d'une chose"

1. "Embellir, farder (les parties visibles du corps)" : Auchunes sont qui pechent plus griefment, lesquelles, non pas pour plaire a leurs maris mais pour leur plaisir, *paintent* face et cheveux par desir de vaine gloire, selonc le dit de Ovide ou livre de l'Art : «Les fenmes chastez auchunefois se delitent quant on dist qu'elles sont belles» (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 413). Elle mue, dist il, sa face par onguemens, par diverses manieres de faire, affin qu'elle soit veüe belle combien qu'elle soit tres laide, comme Jesabel qui *paint* ses yeulx (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 414). Icelles anchois doivent scandalir les yeulx des christiens, qui leurs yeulx et leur viaire *paintent* de pourpre et d'aucunes couleurs, desquelles les faces ainssi plastrees, laides par trop grand resplendiseur, sont samblables aux ydoles. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 434). Advise ci chascuns et sente De celle qui ses crins divise A aiguille d'or qu'ell'a prinse, Et fait de pierre ses tresoirs Et de perles, et ses miroirs D'yvoire, et espingles dorées, Frontiaux et coifes bien ouvrées, Qui sa face *paint* et couleure (DESCH., M.M., c.1385-1403, 193). Ce chapeau [la couronne d'épines] vous fait grant encombre, Car il s'esfondre Pour soy rescoudre - dans vostre chief tant precieux. C'est pour vous oindre Le chief et *paintre* - d'oignement doux et gracieux. (Pass. Auv., 1477, 254).

- Au fig. p. antiphr. : Tout estonné, appliquay l'ueil la vers, En ung quartier ou terrible maignye Consideray, mais Megere au travers Qui convoquoit sa sequelle bannye Pour vray repos, *painte* de felonnie, Telle que Nuyt, de son cousté senestre, A engendré de Herebus, dont a estre Aspre, hydeux, difforme, monstrueux, Ou a hault cry leur dit en bruit sequestre : «Oyez mon mot rabide et furieux». (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 5).

- *Se peindre*. "Se farder" : Et pour ce dit Ovide que "ceulx qui se atournent et *pignent* sy curieusement come les femmes font doivent estre d'amours bany et deboutés", et aussi redevroit on, a la verité, dire de celles qui se *paignent* pour leur beauté naturele amender qui ne leur souffit pas, car ce n'est mie signe de bien ne de vertu. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 557).

2. "Changer l'aspect d'une chose, pour tromper le client" : Marchans se vont tous assentir A parjurer et a mentir, Denrées font *paintre*, biffer Et monlt bien les scevent parer ; Mais le laboureur ne poeut oindre Ne sa terre biffer ne poindre (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 47). [P. C.]

PEINE, subst. fém. (peine)

[T-L : *peine* ; GDC : *peine* ; DÉCT : *peine* ; FEW IX, 114,115b : *poena* ; TLF XII, 1270b : *peine*]

A. - "Punition"

1. DR.

a) "Ce qu'on fait subir à qqn qui a commis une faute, pour le punir, sanction, pénalité" : Il est expedient que le prince face les *peines* apparoir, et que il semble que il ne fait pas teles choses pour parvipension ou desprisement. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). Il ne entendoient pas que ceste prison fust a l'element du feu pour *paine*, mes pour garde. Et par aventure, il entendoient - et est certain d'aucuns philosophes - que elle est pour poine aus ames des pecheurs. (ORESME, C.M., c.1377, 516). De Francisque de Luzerne, (...) la somme de quatre vingts douze ducaz modérée de la somme de cent ducaz, en laquelle somme il a esté condempné par le juge des crimes, en sa court, pour une *peine* faillie et dont estoit pleigé pour lui le seigneur de Figuenièrre, laquelle modération que est de huit ducaz lui fut ainsi faicte au lieu de Peyrolles pour la despence d'aller et de venir apporter l'argent luy mesmes en personne (Comptes roi René A., t.2, 1477, 459). Lors le Sainct Pere fist dire a tout le monde Confiteor (...), Et de ceste heure lors generalement A tous confés plains de constricion Qui la estoient, fist l'asolucion Generale, tant du long que du lé, Et si donna plaine remission De *peine* et coulpe, comme en l'an Jubilé. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 238).

- *Peine capitale*. "Peine de mort" : ...l'on avoit fait défense sur *peine* capitale que nul au monde ne s'avançast de lui faire samblant de riens, ne homme, ne femme, jusques il seroit heure et conclu par les seigneurs du sang (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 380).

. *Punir et corriger qqn de peine capitale* : ...de faire ordonnance ou ordonnances telle ou telles qu'il verra estre à faire, et les transgresseurs d'icelles pugnir et corriger de *peine* capital ou autres qu'il verra au cas appartenir (Roi René vie L., 1468, 328).

. *Recevoir et prendre peine capitale* : ...icellui bailli ou son dit lieutenant a condempné le dit Beraut à recevoir et prandre *paine* capital et d'estre mort, c'est assavoir d'estre bouilly, ainsi que faulx monnoyers et faiseurs de faulses monnoyes, condempnez à mort, l'ont acoustumé à estre. (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 145).

- *Peine de mort/peine mortelle* : ...là où il apperra evidemment homicide ou autre grief malefice, du quel *peine* de mort

se devoit ensuir, estre fait, excepté le crime de larrecin, soit que ce a esté fait en traison ou en repost, si que cellui qui l'auroit fait ne peust estre convaincu par tesmoins ou en autre maniere souffisante, nous voulons que, en default d'autre prouve, l'en puisse cellui ou ceulx qui par indices ou presumpcions vraysemblables seroient de telx cas et faiz soupeonéz appeller à gaige de bataille (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 300). ...par sa confession il avoit desservi *peine* mortele. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 4). Le second remede est fuyr usage de vins fors et de chaudez viandez. Anciennement, comme dit Valere, usaige de vin estoit defendu a femme sur *peine* de mort. (GERS., Annonc., a.1400, 237). Fleurentin amy, abregez De nous dire comment se porte La journee qu'on nous raporte. Verité sur *peine* de mort ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 165).

- *Peine de la vie* : Sus *poyn*e de la vie Ung chacun de vous soyt abille A prandre ces mauvès garsons (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 57).

- *Peine de la teste* : ...et se doivent monstrier deux foiz le jour aux gouverneurs de Florence, en certain lieu désigné, sur *peine* de la teste. (Doc. 1409. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 21).

- *Peine corporelle* : ...mettons au neant (...) toutes *poines* corporelles et peccunieres que il deust ou peust pour ce souffrir (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1348, 325). *Paine(s)* corporeles et pugnitions de vitupere ou de damage. (ORESME, E.A.C., c.1370, 533). DECIUS. Aores tu les dieux de Romme, Rommain ? si te feray guerir, Et tous tes meffaitz te pardonne, Ou sinon te feray mourir. ROMMAIN. Jesus m'envoyera secourir Apres la *peine* corporelle. L'ame ne feras point perir Par ta seigneurie temporelle. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 239).

- *La peine du poing ou du pied*. "Châtiment consistant à couper le poing ou le pied du coupable" : Encores le roy nostre seigneur, ou le juge, vous commande et deffend a toutes personnes, de quelques condicions qu'elles soient, qu'il se assye sur banc ou a terre, affin que chascun puisse veoir les parties plus a son gré combactre ; et ce, sur la *payne* du poing ou du piet. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 213).

- *En peine de*. "Sous une astreinte de" : Mais il n'en droit mot si les dictes parties ne se soubzmettoient, en *peine* de dix nobles, que de tenir ce qu'il en droit [Un arbitre a trouvé une solution à un conflit] (C.N.N., c.1456-1467, 393).

- *Sur peine de* + subst. "Au risque (de telle punition)" : DIEU. (...) sur *peine* de mort t'enjoing Que quanque je t'ay cy conté Li soit de par toy raconté (Mir. ev. arced., c.1341, 135). Voz enfans (...) Vous mandent que (...) A eulz pensez de retourner Sanz plus aler en penitance, Sur *paine* d'encorre sentence (Mir. mère pape, c.1355, 379). ...illec l'oreille destre coppée, et en après banny de la ville de Paris et à dix lieues environ, sur *pene* de la hart. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 508). LE SERGENT. Sur *peine* d'amende, Congnefestu, tost a l'esbat ! Sans songer ! Le prevost te mande. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 49). Et depuis, pour restraindre et obvier ausdictes prinses, fu deffendu, sur *paine* de la hart, par cry publique et à son de trompe, que nul ne print ou emportast aucuns biens par la maniere dessusdicte (FAUQ., I, 1417-1420, 127). Et certifierent au roy comment le dict camp des Venyciens et du duc de Millan estoit levé, bruslé et ars, et toute leur artillerie emmenee, ensemble les gendarmes tous partis pour eulx en aller chascun chez soy sur *peine* de la hart. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 319).

- *Sur (la) peine à/de/que de* + inf.. "Au risque d'encourir telle punition" : Ainsi amiablement se esparidi l'assablée de

Saint-George de Windesoire, et s'en retournerent les seigneurs à Londres, et furent escript et mandé tous officiers et tresoriers parmy le royaulme d'Angleterre qu'ils venissent pourueus de leurs comptes, sus la *painne* à estre deshonnouré de corps et d'avoir. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 32). L'empereur (...) escripsi devers les ducs et les contes qui de luy tenoient, que le XIIIe. jour de juing ilz fussent tous devers luy à Aix-en-la-Chapelle, sus la *paine* que de perdre leurs terres, si en desobeissance estoient (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 46). LE JUGE. (...) Touz les biens de ceste maison Et l'ostel aras en baillie Sur *peine* de perdre la vie. Garde que rien n'en soit osté (Mir. enf. ress., 1353, 39). Si comme de ce qu'en une cité fu deffendu sur *painne* de perdre la teste que nul estrange ou forain ne montast sus les murs de la cité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 324). ...que elle feust banye à tousjours de la ville, viconté et prevosté de Paris, sur *peine* d'estre arse. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 361). Et fist crier, sur *peine* de perdre corps et avoir, que nulz ne rencherist denree nulle. (ARRAS, c.1392-1393, 140). Et tous autres seigneurs tenissent De lui et du riglé n'ississent De bonne paix, sanz nulle envie, Sus *paine* de perdre la vie. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 132). ...il sera deffendu (...) audit messire Charles de Savoisy, sur *peinne* d'estre atteint et convaincu dudit cas, d'estre banni du Royaume de France et tous ses biens estre confisquees au Roy nostresire, qu'il ne parte hors de la ville de Paris jusques à tant que par la court en soit autrement ordonné. (Ch. VI, D., t.1, 1404, 261). Lequel gaige ou non sera devant les parties adjudié au jour et place par nous ou par leur juge ordonné, sur la *painne* de estre reputé pour recreant et convaincu cellui a qui la faulte sera. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211). Encores le roy nostre seigneur vous commande et deffend, ou le juge, que nul, de quelque condicion qu'il soit, durant la bataille ne soit a cheval ; et ce, sur *payne* aux gentilz hommes de perdre les chevaulx (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 213).

- *Encourir en une peine* : Mais nous sommes obligiet par foi et sierement et sus grant *painne* de florins et sus sentense de pape, que nous ne poons esmouvoir gerre au roi de France sus encourir en celle *painne*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 339). Et avec ce la Court declaire ledit duc, pour les desobeissances plus à plain contenues ou procès, estre encouru envers le Roy nostre Sire es *peinnes* de X mil mars d'argent, d'une part, et de X mil mars d'or, d'autre part (BAYE, II, 1411-1417, 77).

- *Enchoir en telle sanction*. "Subir (telle sanction)" : ...ilz s'estoient renduz indignes de toute dignité et honneur, et encheuz es *paines* et maledictions contenues esdiz traictiez ceans enregistrés (FAUQ., I, 1417-1420, 361).

- *Juger une peine à qqn*. "Condamner qqn à telle punition" : Se fusse des hoirs Hue Capel Qui fut extrait de boucherie, On ne m'eust parmy ce drapel Fait boire [allusion à la question de l'eau] en ceste escorcherie [la prison du Châtelet] - Vous [Garnier, cleric du guichet de la prison du Châtelet] entendez bien joncherie -. Mais quant ceste *paine* arbitraire On me juga par tricherie, Estoit il lors temps de moy taire ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74).

- *Porter peine de qqc*. "Subir le châtiment de qqc." : Nous advons de grans maulx commis, Desqueulx justement portons *poine*, Et cuide que nous arions pis, Si justice regnoit haulteine. (Pass. Auv., 1477, 218).

b) En partic. "Amende" : Et avec ce la Court declaire ledit duc, pour les desobeissances plus à plain contenues ou procès, estre encouru envers le Roy nostre Sire es *peinnes* de X mil mars d'argent,

d'une part, et de X mil mars d'or, d'autre part (BAYE, II, 1411-1417, 77).

- *Peine pecuniaire* : ...mettons au neant (...) toutes *poines* corporelles et peccunieres que il deust ou peust pour ce souffrir (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1348, 325). Item, vers les pretores ou cours, les riches ont damage et *peine* pecuniaire se il ne discutent les causes et se il ne font les jugemens (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 191).

- *À/sur peine de* telle somme : ...[ils] le banyrent de l'evesché de Paris jusques à trois ans, à *pene* de XX mars d'argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). Mais nous sommes obligiet par foi et sierement et sus grant *painne* de florins et sus sentense de pape, que nous ne poons esmouvoir gerre au roi de France sus encourir en celle painne. (FROISS., Chron. D., p.1400, 339). La Court a defendu à messire J. de Langac, chevalier, qu'il ne mefface ne ne face meffaie à Pierre Mercier, bourgeois de Langac, à *peine* de IJm mars d'or (BAYE, I, 1400-1410, 314). Par la vertu et auctorité Des princes, gualant, te commande, Et sur *paine* de grant esmende, Que vieignhes ceste croix porter. (Pass. Auv., 1477, 192).

- Prov. *La peine selon le meffait* : ...l'en doit la *paine* donner Selon le meffait (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 134). Selon que les offenses sont, La *peine* au delict correspond. (Pass. J., c.1450, 210). La *paine* selon le meffait. Et lors ces folz, ces grans vanteux, Sont tous confus et marmiteux Quant ilz considerent leur fait. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 226).

c) "Somme qu'un créancier doit verser à la justice avant toute action de celle-ci contre le débiteur défaillant, somme dont le montant a été fixé par un accord préalable entre les deux parties" : Et si poroient li dit exsecuteur u li uns de aus donner des deniers le dit Libiert, pour leur dette deseure ditte a requere et faire avoir de lui au prevost de Tournay u a quel autre signeur, baillieu, justiche k'il voroient u que li uns de ausvorioient, C sols de tornois de *painne*. Et celle *painne* seroit li dis Libiers a tenus de paier et sans le dette de nient amenrir. (Chirogr. tournais. R., 1331, 45).

2. RELIG.

- "Pénitence" : ...Ainçois requiers penance et *paine* Telle com vous plaira, biau pére. (Mir. st Guill., c.1347, 34). Et s'il [le penencier] te charge aucune *paine*, A la souffrir t'efforce et paine (Mir. parr., 1356, 26). Item les *painnes* que l'en impose a ceulz qui pechent et font mal demonstrent que vice et vertu resgardent et sont en delactacions [sic] et tristeces, car telles *painnes* sont bailliees comme medicines contre les vices et medicines sont faites de choses contraires a la maladie. (ORESME, E.A., c.1370, 152). Adont fu avisé dou Saint Pere et dou colege a preechier celle crois parmi la crestienneté et de absorre de *painne* et de coupe, tous vrais Crestiens qui la vermelle Crois encargeroient et le porteroient en devotion outre mer, pour aidier le roi de France a conquerir la terre de Surie et la sainte chité de Jherusalem. (FROISS., Chron. D., p.1400, 241).

- "Punition, tourment (qu'entraîne le péché)" : Quant aux pechiez que j'ay fais, vray Dieu omnipotent, je regarde et aux *poines* et tourmens que pour ceulz je doy souffrir, je n'ay pas petite paour (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 56).

- *Peine(s) (d'enfer/de l'enfer)*. "Tourment des damnés dans l'enfer" : Jugie sui a le grief *paine* D'enfer sanz fin. (Mir. nonne, 1345, 346). De la memoire de la *paine* d'Enfer est dit en Job ou .XXXIe. chapitre : «Quant j'en ay memoire, j'ay grand cremeur et le trablement refiert ens ma char et me fait fremir». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 343). O devot peuple crestien, toutes

fois que tu senz en toy desplaisir de ton estat, que tu doubtes la mort, que tu as horreur des *peines* d'enfer, saiches de certain que c'est le son du Saint Esperit qui hurte a ton huis pour y entrer. (GERS., Pent., p.1389, 77). Beaulx seigneurs, nous sommes cy assemblez pour soustenir la foy de Jhesucrist, et de laquelle il nous a regenez. Et savez comment il a premierement souffert la crueuse mort pour nous racheter des *paines* d'enfer. (ARRAS, c.1392-1393, 108). Sont les *paynes* plus grandes en enfer que on ne saroit descripre ne estimer. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 179). Et le VIJe. est des temps derreniers, qui seront environ la fin du monde, et des *paines* des mauvais et dampnéz, et des loiers et retributions des benois saints, c'est a dire de la gloire de paradis et des *paines* d'enfer. (Somme abr., c.1477-1481, 99). La souffrirés *paine* et torment. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 185).

- *Peine eternelle/perpetuelle*. "Damnation éternelle" : ...Si qu'en *paine* perpetuelle Ne soit, mais en gloire eternelle Vous puist veoir ! (Mir. fille roy, c.1379, 22). ...car il ne sont pas egallement [d']avoir a louer ceulx qui tousjours persevererent en verité et qui oncques ne congurent paine de pechié, et ceulx quy tousjours congnoissent *paine* eternelle. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 188). L'homme en pechant descend de la dignité de sa nature, et ainsi appert que les presceus peuent demerir et deservir *paine* perpetuele par leurs demerites et malices. (Somme abr., c.1477-1481, 172).

- *Sur les peines du Canon*. "Au risque d'encourir les peines prévues par le droit Canon" : Monseigneur l'official (...) luy fist les defenses, sur les *peines* du canon, que plus ne se desguisast en telle maniere [À propos d'un prêtre excentrique] (C.N.N., c.1456-1467, 530).

B. - "Souffrance, dommage, tort (infligés ou subis), mal qu'on se donne, effort, difficulté"

1. "Souffrance" : Mais aucun cognoist les drois et il juge injustement, il fait avaricieusement ou pour grace et proffit acquerir ou pour *paine* et damage eviter. (ORESME, E.A., c.1370, 315). ...et pour ce il ne mourut pas si trestost, mais vesqui XV. jours en grant *paine* et en très grant misere ; ne surgien, ne medicin, n'en sceurent ne ne peurent oncques remedier qu'il ne morust. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 188). Breton, tu m'as envoyé par devers mons. Olivier de Mauny pour toy aidier a te fere faire grace, et tu as fait que faulx, traître et mauvais, d'avoir donné tant de *peine* à mon maistre et amy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 537). Par Mahon, dist le soudant, ce n'est pas uns homs, mais est un mauffez ou c'est le dieu des crestiens qui cy est venus pour destruire nostre loy. En ceste adventure fut Gieffroy bien deux heures. En ceste *peine* et en ce peril fu Gieffroy tant que la survint le nouvel chevalier qui avecques lui avoit esté en Yrlande (ARRAS, c.1392-1393, 232). Las ! Mon amy, se tu ne m'eusses faussee, je estoye gettee et exemptee de *paine* et de tourment, et eusse vescu le cours naturel comme femme naturelle (ARRAS, c.1392-1393, 256).

- "Tourment" : Portons devant la trinité, Gabriel, ceste ame (...) Qui en ce siècle a souffert tant *Paine* et martire. (Mir. st J. Cris., c.1344, 307). Certes, Trajan, je suis si fors A souffrir et de bon vouloir Que ne me peuz faire douloir Pour *paine* que tu m'apareilles. (Mir. st Ign., 1366, 84). Haro, je suis personne morte ! Quel douleur, quel poine et torment ! Oncques ne fut *paine* plus forte ! (Pass. Auv., 1477, 217). Mere, ce seroit beau cop [l. beaucoup] mieulx Que ne pancessiés plus ces *paines*. Pencés qu'il est Dieu glorieux Et qu'il a graces souveraines. (Pass. Auv., 1477, 254). Il est fol qui son temps despence A vivre dissolüement, Car en la fin, pour recompence, On n'en a que *payne* et tourment. (LA VIGNE, S.M., 1496, 262).

- Prov. *À peine meurt qui ne l'a appris* : Du premier est dit en proverbes : «A *paine* meurt qui ne l'a appris», c'est à dire qui ne scet soustenir les menaces de mort qui sont tribulations. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 350).

- [Sentence] *La mort a moins de peine que l'attente de la mort*. "La mort fait moins souffrir que l'attente de la mort" : Item Ovide ou livre de ses Epistres : «Mille figures ou manieres de perir viennent a l'omme au devant, et a la mort moins de *paine* que l'atente de la mort». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 347).

- En partic. "Douleurs de l'accouchement" : Et quant est de la *paine* de l'engroisse ou de l'enfantement, je ne m'en merueille nyent plus que d'une geline ou d'une oaye qui met hors ung grous euf come le poing par ung partuis ou par avant vous n'eussés pas mis ung petit doy, et si est ce auxi grant chouse a Nature de faire l'un come l'autre (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 58).

. *Aller en peine* : Lors si ala ma femme en *peine*, et mes sire la fist mectre sur terre pour ce qu'elle delivrast plus tost (Chev. papegau H., c.1400-1500, 82).

- *Endurer une peine* : Puis trayent les espees, et se vont entredonnant si grans et si merueilleux coups que ceulx qui les regardent d'oultre la riviere sont tous esbahiz comment ilz pevent endurer la *peine*. (ARRAS, c.1392-1393, 300). ...le mary, qui se voit ainsi deceu, estoit tout esprins d'ire et de maltalent, qui encores luy redoubloit sa *peine* (C.N.N., c.1456-1467, 218). ...ilz passerent maintes nuiz, a Dieu scet quelle *peine*, maudisans puis Fortune, puis Amours, et tressouvent leurs dames (C.N.N., c.1456-1467, 362).

- "Effort physique pénible" : Pour ce temps estoit messires Jehans de Hainnau en la droite flour de sa jonece, et de si grant volenté que nuls chevaliers pooit estre. Et pour ce entreprist il le dit voiage si liement, et ne resongnoit *painne* ne peril qui li peust avenir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 71). Et aviserent que il departiroient lor hoost en quatre parties, desquelles la premiere partie asaudroit dou matin jusques a prime, la seconde de prime jusques a midi, la tierce de midi jusques a vespres, et la quarte des vespres jusques a la nuit ; car il pensoient que li desfendant ne poroient porter si grant faix que pour soustenir la *painne* toute jour ajournee (FROISS., Chron. D., p.1400, 661). Or vous diray que li rois d'Engleterre fist et avoit ja fait, qant il sceut que li rois de France venoit a si grande hoost pour li combatre et pour dessegier la ville de Calais, qui tant li avoit cousté d'avoir, de gens et de *painne* de son corps (FROISS., Chron. D., p.1400, 826). Mais quant le roy de Chippe voit que Sarrasin s'efforcet ainsi, si reprent cuer, et leur fait un poindre moult vertueusement. Et la souffry tant de *peine* qu'il y ot plusieurs veines de son corps rompues, de quoy aucuns dient que sa vie fu moult abregie. (ARRAS, c.1392-1393, 107). ...et fault estre sur les champs au froit, au chault, a la pluie et au vent et mainteffoiz souffrir grant faing, grant soif et des *paynes* treslargement (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 10). Tous hommes, qui ont voullenté de acquerir honneur et gloire par le moyen de la guerre, doivent porter et endurer paciemment la grant *paine* et durté qu'on y treuve au commencement. (BUEIL, I, 1461-1466, 21).

. *Après peine n'est nulle couette dure* : ...et aussi après *paine* n'est nulle coecte dure, chascun bien sait cela. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 107).

- *Donner/faire de la peine à qqn*

. "Donner du fil à retordre à qqn" : Et Gieffroy leur dist qu'il avoit trouvé un tres vaillant chevalier, et qui plus lui avoit fait de *peine* que nul qu'il trovast oncques. (ARRAS, c.1392-1393, 299). Et alerent ces gens d'armes au chastiel dou conte, et rompirent les

portes et entrerent dedens ; et trouverent le conte de Montfort en sa cambre qui se armoit. Il le prissent en cel estat. Et l'enmenerent quatre chevalier de France en la tente dou duch de Normendie, liquels fu moult resjois de celle prise et li dist : "Contes de Montfort, vous nous avés fait *painne*. Il vous faudra, voelliés ou non, retourner a Paris, et oir la sentense qui a esté rendue et donnee sur vous." (FROISS., Chron. D., p.1400, 499). ...il donnerent au roi d'Engleterre et a ses gens otant a faire, par hardiement asambler et combatre, que onques aultres gens li donnassent *painne*, ensi que je vous recorderai assés briefment. (FROISS., Chron. D., p.1400, 882).

. "Faire du tort à qqn" : Item, quant un homme nuist et fait *poine* hors la loy a aucun qui ne li contrarioit pas ou nuisoit et il fait tele chose lui voulant, il fait injuste. (ORESME, E.A., c.1370, 326). ...vous nous avez fait et faictes tousjours tant de *peine* et de meschef que nous vous avons gardé ceste pensée (C.N.N., c.1456-1467, 189). Cestui fist moult de *paine* aux trois filles Cycrops, pour avoir leur terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°).

- *Souffrir une peine*. "Subir une souffrance" : Quant le duc Anthoine scot le meschief que les Sarrasins font au roy, si en ot grant pitié et jure en son cuer que pas ne demourra en ce party et que Sarrasins acheteront la *peine* que ilz font souffrir aux Crestiens. (ARRAS, c.1392-1393, 172). ...consideré la longue *peine* de douleur de maladie soufferte par icellui de Ruilly, son mari (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 335). Haa, Jehan, mon filz, la doléance Et *paine* que j'ay veu souffrir A mon filz, qu'estoit ma plaisance, De grant doleur me fait morir. (Pass. Auv., 1477, 258).

- Au plur. "Afflictions" : Et les joyes que je y souloye avoir [dans ce pays] me seront *peines*, tribulations et griefs penitences et pestillences. (ARRAS, c.1392-1393, 259).

2. "Effort, difficulté"

a) "Le mal que l'on se donne dans une activité, un travail, un combat" : Comme celui qui trahine son vestement pour ce que il ne ait labour et *poine* ou tristece a le souslever et faint que il a grant labour a le trahiner et que il en est grevé. (ORESME, E.A., c.1370, 389). Voirement ay je du parfaire La *paine* et le travail sanz doubte, Mais de vous vient la cause toute, Car ainsi le me commandez. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 128). ...ce luy est une grant *peine* et une bien meritoire pacience. (C.N.N., c.1456-1467, 219). Qu'il poise ! [l'épouvantail] Mengié a foison De paille : elle chiet par derriere ; C'est *paine* pour la chamberiere De la porter hors de ce lieu. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 46).

- [D'une activité] *De grande peine*. "Qui demande beaucoup d'efforts" : ...à vouloir maintenant eslongner et chasser de vostre royaume, et par consequent d'entour vous, ceste tant noble science de astrologie, ou au moins la brider en façon qu'elle ne congnoisse plus, fors seullement des mouvemens, qui sont de grant *peine* et de nul prouffit ou utile sans pratique (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°).

- Prov.

. *Bonne est la peine où l'on apprend* : Si fus aucques hors de l'esmay Que j'avoie, mais plus amay Ce livre qu'oncques je n'oz fait, Et mieux consideray l'effait, Combien qu'autrefois l'eusse leu ; Mais je n'avoie si esleu Le reconfort que l'en y prent, Bonne est la *paine* ou l'en aprent. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 13).

. *Mal avisé a souvent peine* : Mal avisé a souvent *paine*. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 196). ...pour nul avoir, ne vous feront avoir Traittiet ne delivrance saine : Mal avisé a souvent *paine*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 62). ...Saül resgna, David celestiens Fut oingt, se tiens que pour ses lours maintiens Perdit des

siens par mort grevaine : Mal advisé a souvent *paine*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 591).

. *Nul ne doit avoir honneur sans peine* : S'en lo Amours et raison m'i amaine, Car nulz ne doit avoir honneur sanz *paine*. (MACH., App., 1377, 652).

. *Qui asne et femme mène sans peine ne va mie* : Pour ce dit on parole qui est bien averie : Qui asne et femme maine sans *paine* ne va mye. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 123).

. [Sentence] *Ce que tu portes en grande peine, accoustume toi de bien le porter à ton aise* : De che dist Ovide ou second livre de l'Art : «Che que tu portes en grant *paine*, acoustume toy de le bien porter a ton aise». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 171). A che que tu portes mauvaissment ou a grant *paine*, acoustume toy et tu le porteras bien. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 182).

b) Loc. adv. loc. verb.

- À (*grand*) *peine*. "Avec difficulté, au prix d'un grand effort" : Les plaies es corps ydropiques sont garies a grant *paine*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 90). ...car quant une personne en son enfance, en joenesce, se acoustume a aucunes operacions, se il les maintient, gueres a grant *painne* les puet après delaissier. (ORESME, E.A.C., c.1370, 148). Il trouva son cheval assez prez de lui, si monta sus a grant *peine*, et s'en va, quan qu'il puet esperonner, vers Sion. (ARRAS, c.1392-1393, 201). Et Gieffroy et ses hommes entrent ou cavain et les enchassent au doz, mais a grant *paine* parent passer par my les mors qui avoient esté occiz du gett de pierres. (ARRAS, c.1392-1393, 204). Et dura ceste cace des Escoçois sus les Englois jusques outre la riviere dou Hombre. Et se sauva a grant *painne* li rois Edouwars, et ne fu onques asegurés en chité ne en ville ne chastiel que il eust sus tout son chemin, si se trouva en la chité de Londres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 44). ...et par especial en la chambre de Parlement, aux jours des Plaidoiries, a telle tousserie de touz costez que à *peinne* le graphier, qui a esté surpriz de la dicte maladie à VIII heures, puet enregistrer au vray. (BAYE, I, 1400-1410, 90). ...et avoit esté despoinctié ledit de Corbye, car aussy estoit ancien (...) et si imbecille et foible que à grant *peinne* pouvoit-il aler ne venir (BAYE, II, 1411-1417, 128). Il [le mont] est moult maigre et seqq ; car, jusques a bien bas, on ne y trouveroit a *payne* ung seul arbre ne une seulle verdeur. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 69). Jadis Cadmus a moult grant *paine* Un grant serpent sus la fontaine Dompta, qui avoit plusieurs testes Et toutes dorees les crestes (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 46). A grand *peine* disoit il le mot ; toutesfoiz il dist qu'il luy pardonnoit (C.N.N., c.1456-1467, 400). ...le clerc (...) la trouva si foible que a grand *peine* pouvoit elle aller par la maison. (C.N.N., c.1456-1467, 577). Je garde a grant *peine* ma bouche, Car son parler trop fort me point. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 592). ...ou temps de l'empereur Charlemaigne, fut trouvé l'ymage d'icelui Mercure en Almaigne, en ung chastel apellé Hermopol, si grande et si riche, que à *paine* la peut icelui Charles par trois jours distribuer à ses gens d'armes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°).

. À moult grand *peine*. "À très grand peine" : Et fu l'escarmouche moult fiere et moult perilleuse, et se tenoit le roy de Chippe a moult grant *paine* a cheval, car sachiez qu'il estoit bleciez de coup mortel, et ne feust que pour le venin dont le dart estoit entechié, et en pou de temps y paru, car il print mort de cellui coup. (ARRAS, c.1392-1393, 106).

. "À contre-cœur, avec des réticences" : Et se il le [le magnanime] convient monstrier que il a besoing, ce doit il faire a enviz et a *painne* (ORESME, E.A., c.1370, 254). Et est a entendre

que si ce n'eust esté la grant sollicitude du dict seigneur de La Trimoylle qui faisoit boyre et menger souvent les gens travaillans en cest affaire et par les grans prouesses et vaillances sur ce faictes, a grant *paine* l'eussent voulu faire les dictz Allemans. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278).

. À peu de *peine*. "Facilement" : Mais quant ilz scorent que le roy estoit mort, si assemblerent leurs gens et se mistrent en mer a bien LX. mille payens, pour venir destruire toute l'isle de Chippe et les habitans. Et ce cuidoiert ilz faire a pou de *paine*, car ilz cuidoiert que ly Chipprien n'eussent point de roy. (ARRAS, c.1392-1393, 128).

. [Sentence] *Il n'est bien que l'on prise si on l'a à peu de peine* : Mais il n'est bien ne joye si haultaine Que l'en prise se on l'a a peu de *paine*, Ne ce n'est droit, Car se chascun avoit ce qu'il voudroit, Ne bien servir ne souffrir n'y vouldroit (CHART., D. Fort., 1412-1413, 165).

. À quelque *peine* : ...quand il [le coffre] fut wide, madamoiselle et ses femmes a quelque *peine* firent tant que monseigneur fut dedans tout a son aise. (C.N.N., c.1456-1467, 185). ...a quelque *peine* que ce fut, la façon fut trouvée par la prudence et subtilité du cyrurgien (C.N.N., c.1456-1467, 504).

. À toute *peine*. "Avec grand-peine" : Maistre et seigneur, a toute *peine* L'asnesse et l'anson vous amenne. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 39). [G. Roussineau, Z. rom. Philol. 111/2, 1995, 302 serait "tenté d'expliquer a toute *peine* au sens de «au plus vite»".]

. *Sans peine* : Et ceulx prirent Eudes par belle maniere et par belles paroles, et le menerent en une cave, car, s'il se feust donnez de garde de ce que on lui vouloit faire, ilz ne l'eussent pas eu sans peril ne sans *peine*. (ARRAS, c.1392-1393, 261).

. [Sentence] *Les choses qui se font sans peine doivent estre sans loyer et sans louange* : Et se lez passions humaines te contrestent, de tant est ta victoire plus glorieuse, et ton merite plus precieux, car l'excellence de vertu est pesee selon la difficulté de son oeuvre, et les choses qui se font sans *paine* et sans dangier doivent estre sans loyer et sans louange (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 25).

. *Ne ... pour peine ne pour travail*. "Quelles que soient les difficultés" : Chiere dame, je vous remercy de la haulte promesse que m'offrez. Or vueillez savoir qu'il ne demourra pas pour *peine* ne pour travail que je n'assouisse vostre plaisir a mon povoir, se c'est chose que bons crestiens puist par honneur entreprendre. (ARRAS, c.1392-1393, 26).

- *Avoir (de la) peine à/de + inf.* "Éprouver des difficultés à" : Et se li Englés avoient eu *painne* de euls poursievir, li Escoçois, pour euls garder et sauver, avoient eu *painne* et sousfrete de toutes choses au double. (FROISS., Chron. D., p.1400, 163). ...quand il [le houseau] fut environ a moitié, a quoy faire elle eut moult de *peine*, pour ce que tout au propos le tira de mauvais bihès, elle part (C.N.N., c.1456-1467, 157).

. *Qui à bien faire a peine plus fait à louer* : Loué cellui doit estre qui sa complexion maistrie par raison. Qui a bien faire a *paine* plus fait a louer. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 131).

- *Avoir la peine de + inf.* "Avoir le mal de" : ...mais il en appertient a vous d'en faire vostre bon plaisir [du roi d'Ausay], qui avez eu la *peine* et le peril de le conquerer (ARRAS, c.1392-1393, 166).

. *Avoir grand peine avant que*. "Avoir du mal à" : Par foy, dist Gieffroy, se je te devoye de bonne debte, si auroies tu grant *paine* avant que tu le peusses avoir. (ARRAS, c.1392-1393, 298).

. *Avoir peine pour qqn*. "Se donner du mal pour qqn" : A dire qu'il conviengne que vous leur remuneriez la courtoisie qu'ilz vous ont faicte, la moitié de vostre royaume ne souffriroit pas, a la *paine* et a la coustenge qu'ilz ont eue pour vous. (ARRAS, c.1392-1393, 189).

. *Avoir grand peine de + inf*. "Faire tout son possible pour" : ...bien est vray que la Court envoya devers lui bien humblement, comme à legat ou message du S. Pere, car elle le voudroit reverer, et si a eu tousjours grant *peinne* de servir l'Eglise (BAYE, II, 1411-1417, 54).

- *Donner peine à qqn à + inf*. "Donner du mal à qqn pour" : Certes, il est parffunt en l'eau. A l'avoir il nous donra *poine*. (Pass. Auv., 1477, 158).

- *Faire qqc. de sa peine*. "Ne pas ménager ses efforts pour" : ...je vous feray de ma *peine* telle courtoisie, si vous vous voulez mettre en mes mains, que par droit vous en devrez estre content. [Le médecin à un malade] (C.N.N., c.1456-1467, 404).

- *Faire de la peine à qqn de + inf*. "Causer des difficultés à qqn pour" : C'est a ce paillard chien, madame, qui m'a fait tant de *peine* de le querir ; il s'estoit bouté soubz un banc (C.N.N., c.1456-1467, 196).

- *Mettre qqn en peine de qqc.* "Pousser qqn à se soucier de qqc." : LE VOISIN. (...) Est ç'acertes que marier Se veult vostre nepveu ou non ? (...) L'ONCLE. (...) Je voulroye bien qu'a mon gré Le fust (...). Mais encore n'en a il [le nepveu] mis Nulle ame en *paine* (Mir. chan., c.1361, 148).

- *Mettre peine en qqc.* : Sire, faites ung grant savoir ! A Anne maintenant irés, A Kayffas, et leur dirés Qu'an ceste chose mettent *poingne*. (Myst. Pass. N.S., fragm. Troyes R., c.1350-1370, 271).

- *Mettre peine en qqn*. "Se soucier de qqn, se donner du mal pour qqn, s'occuper de qqn" : L'ABBÉ. (...) je vous ordene son maistre. Or veuillez en li [cest enfant] *peine* mettre Par amour, frère. (Mir. Theod., 1357, 117).

- *Mettre peine à + inf*. "Chercher à, essayer de, s'efforcer de, se donner du mal pour" : Mes anges, sus ! alez bonne erre Mettre *paine* a secourre Ignace (Mir. st Ign., 1366, 84). DEUXIESME SERGENT. Sa ! vezci du feu ou j'ay mis Depuis grant *peine* a l'alumer (Mir. st Ign., 1366, 85). Et pour ce, tele chose qui est injuste et inequale, le juge tempte et met *poine* a la ramener et reduire a equalité. (ORESME, E.A., c.1370, 289). Et entretant que Remondin mettoit *paine* a alumer le feu pour faire a son seigneur plaisir, le conte regarde tousjours ou ciel (ARRAS, c.1392-1393, 19). Combien que tu [Remondin] t'estoies parjurez envers moy quant tu mis *paine* a moy [Mélusine sous forme de serpent] veoir, mais pour ce que tu ne l'avoies decouvert a personne, je le t'avoie pardonné en cuer (ARRAS, c.1392-1393, 256). Ne il n'est riens qu'omme sensible Puist ymaginer ne comprendre, Qu'elle ne meist *paine* a m'aprendre (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 65). Item, donne a Perrot Girard, Barbier juré du Bourg la Royne, Deux bacins et ung cocquemart, Puis qu'a gaignier mect telle *peine*. Des ans y a demye douzaine Qu'en son hostel de cochons gras M'apatella une sepmaine, Tesmoing l'abesse de Pourras. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 96).

. *Mettre peine de + inf*. : Et si fault que je *paine* mette D'avoir lait (Mir. Theod., 1357, 108). Et toutesfois que les presidenz sont negligenz de tele cure commune, lors est il convenable que chascun mecte *paine* de faire chose par quoy il puisse ses filz et ses amis adrescier a vertu ou eslire (ORESME, E.A., c.1370, 534). Ce roy, de bonne memoire, en son temps mist grant *paine* d'acquérir amis à tous lez, et bien luy besoingna. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400,

177). ...ledit mareschal mectra *paine* de retraire ledit messire Remon d'aucunes entreprinses qu'il pourroit faire au dommage du Pape et de l'Eglise (Ch. VI, D., t.1, 1388, 96). Se vous me voulez prendre a femme et jurer que, se nous avons enfans ensemble, que vous ne mettez ja *peine* de moy veoir en ma gesine, ne ne ferez par voye quelconques tant que vous me voiez, je suiz celle qui obeiray a vous comme loyal moillier doit obeir a son espoux. (ARRAS, c.1392-1393, 9). ...si par autre estoit faicte [la guerre], nous mecterons *paine* de l'empeschier (Ch. VI, D., t.1, 1413, 361). Clement, nostre chier filz en Dieu, Vous tendrez après moy mon lieu. Des maintenant vous y ordene, Et pour Dieu, chier filz, metez *paine* De faire a Dieu plaisant servise. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 134). ...[ils] l'emmenerent a force hors de son hostel, et misrent *peine* de le rappaiser le mieulx qu'ilz sceurent (C.N.N., c.1456-1467, 263). ...je vous assure que je mectray *peine* et diligence de trouver ce qui y servira. (C.N.N., c.1456-1467, 536). Se celle que jadiz servoye De si bon cuer et loyaulment, Dont tant de maulx et griefz j'avoie Et souffroye tant de tourment, Se dit m'eust au commencement Sa voulenté, mais nennil, las ! J'eusse mis *paine* aucunement De moy retraire de ses las. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 66). Car c'est raison que mette *paine* D'accomplir le cas qui te maine (Cene dieux, c.1492, 128). LE MESSAGIER. Seigneurs, de moult grant efficace Donnez nous paix sans plus actendre Et que chascun preigne sa place Au mieulx qu'il pourra, sans mesprandre. Puis mectez *payne* de comprendre De saint Martin le beau mistere Et de voir, oÿr et entendre Le tout par tresbonne manyere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 218). Cestui exerca maintes choses au moien des ellections et jugemens de astrologie où lui mesmes mettoit *peine* d'y estudier. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 78 r°).

- *Se mettre en peine de qqc.* "Tenter, essayer qqc., faire son possible pour parvenir à telle fin" : Qant la chapitaine de ces Flamens, qui se nonmoit Clais Denneqins, entendi que li rois de France, en sa nouvelleté, avoit juré que jamais il n'enteroit en Paris, ne entenderoit a aultre cose si averoit remis en Flandres le conte Loïs et confondus tous ses ennemis et nuisans, si s'en enfellonna grandement, et dist que chils rois poroit bien fallir a ses pourpos, et toutesfois pour lui brisier, ils s'en meteroit en *painne*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 177).

- *Se mettre en peine de + inf*. "Essayer de" : Et, d'autre part, voyent bien IIIJc. hommes armez, qui moult fort se mettoient en *paine* de passer outre pour grever ceulx de deca. (ARRAS, c.1392-1393, 100).

- *Perdre sa peine*. "Faire un effort inutile" : Cist enfes si nous demourra : Vostre *paine* y avez perdue. (Mir. enf. diable, c.1339, 49). LE PREMIER CHEVALIER. Toute la teste me tournoye De corner fort a longue alaine, Et si m'est avis que ma *paine* Pers : je n'oy ame. (Mir. roy Thierry, c.1374, 299). Chil de l'avant-garde passerent outre et cevauchierent jusques a Ribeumont, et l'aprochierent de si priés que li seigneur vinrent devant les barrieres ; mais point n'i aresterent ne asallirent, car il veirent bien que il perderoient lor *painne*, car la dedens s'estoient requelliet aucun chevaliers et esquiers dou pais, pour garder la ville et la tour et lors corps meismes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 325). LE BOURREAU. Ainsi nous ne gaignerons riens Et avons perdu nostre *peine*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 66). Reprenez les dieux de la loy Et nous en alons, car bien voi Que nous perdons cy nostre *peinne* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 104). Dist au surplus qu'il n'avoit pas perdue sa *peine*, et qu'il obtendroit ce dont il l'avoit requis. [Le diable à celui qui lui a fait une offrande] (C.N.N.,

c.1456-1467, 86). ...m'amy, vous perdés vostre *peine*, ce n'est pas chose a nettoyer si en haste. Vous n'y saries faire chose maintenant qui valust rien. (C.N.N., c.1456-1467, 259). Payen de fol contennement, Decius, faulx chien mescreu, Me cuides avoir mis tout nu, Et je suis trop certainement Mieulx vestu que n'estoye devant : A moy tu as perdu ta *peine*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 259).

. *Peine perdue*. "Entreprise vaine et inutile" : ...car comme dist Chaton : «Lire et non entendre est *paine* perdue». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 67). Cest homme ne puet longuement durer, car il ne craint rien ; ne aussi de lui conseiller est *peine* perdue, car on m'a bien dit pieca, dist le duc Anthoine, qu'il ne veult riens faire fors sa pure volenté. (ARRAS, c.1392-1393, 283). Et furent envoyés de par ycelui concile les cardinaux de Sainte Croix et de Saint Pierre, devers Phelippe Maria, duc de Milan, pour ravoier la terre de l'Eglise, qu'il tenoit. Mais ce fut *paine* perdue. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 84). Consydera aussi de la battre ou injurier de parolles que c'estoit *peine* perdue (C.N.N., c.1456-1467, 419). ...mais ce fut pour neant [de résister], et *paine* perdue, car leurs dis adversaires estoient trop puissans (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 144).

. *Perdre sa peine à qqc*. "Travailler inutilement à qqc." : ...maiz oncques nul neantmoins n'en peust venir a chief, fors seulement Jason qui y eust perdu pareillement sa *paine*, se ce n'eust esté l'aide de Medee qui sy soudainement et sy desmesurement l'ama, come dit est, de singuliere amour que elle n'en pot oncques son cuer retraire, aussi come se ce fut une chose predestinee qui de neccessité deust avenir telle. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 394).

. *Prendre peine*. "Se donner du mal, faire des efforts" : Ha, compaignons, vous vous penez Et prenez *peine* largement, Mais vous aurez bon paiement (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 333).

. *Prendre peine de qqc*. "Faire un effort en vue de qqc." : Je suis assez bien, Dieu mercy et la vostre, qui en avez prins tant de *peine* [Un malade bien soigné par sa femme] (C.N.N., c.1456-1467, 366).

. *Prendre (la) peine de + inf*. "Faire l'effort de, se donner le mal de" : Mais pour tant que les livres sont longs et que un chascun ne veult mie prendre la *paine* de les lire et de les estudier, pour tant en brief et par maniere de figure les hystoires et les fictions j'ay cy après descriptes a propos moult divers. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 156). ...pour ce que les rapporteurs ne voudrent pas prendre la *peinne* de faire ledit arrest, qui est grant et laborieux (BAYE, I, 1400-1410, 4). ...je feray volontiers finance de la toille ; et vous, mesdamoiselles, qui tant bien procurez pour luy, vous prendrez bien la *peine* de les coudre [chemises] (C.N.N., c.1456-1467, 189). ...il doit bien souffire s'ilz prenent la *peine* de le recevoir [le disme en leur couvent]. (C.N.N., c.1456-1467, 224). Pour ce que l'appetit de l'homme est insaciable et quiert tousjours choses nouvelles, pourquoy très souvent il est deceu, et meismement par faulte d'experience, j'ay voullu prendre *paine* d'escripre et racompter les causes mouvans le Jouvencel, duquel je faiz principale mention, d'aller à la court pour trouver aucun avantage (BUEIL, I, 1461-1466, 41). Or me fault il le chemin prandre Vers frere Martin, quoy que j'aye, Pour voir s'il vouldra *payne* prandre De prier Dieu qu'il m'en doinct joye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 389). Cestui eut Mathan et Sarbin, ses astrologiens, et lui mesmes prenoit *peine* de calculer sur sa nativité, mais il ne vesquit gueres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 75 v°).

. *Rendre la peine à qqc*. "Se donner du mal pour qqc." : ...j'ai bien la congnaissance Que Desirs grant *painne* y rent (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 86). Et l'amoit le duc d'Irlande si ardaument que volentiers il eust veu qu'il se feust desmariez de la duchesse sa femme, la fille au bon seigneur de Couchy ; et y rendoit toute la *paine* comme il povoit, et ja en avoit-il fait escripre au roy au plus especialement comme il povoit à Romme, à celluy qui s'appelloit pape Urbain VIe et que les Anglais tenoient pour pape ; (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 46). ...et les serviray leaument à mon pooir de mon corps et chevence et à mes despens, otant et sy longuement que ilz, ou l'un d'eux, seront oudit saint voyage, ou cas toutesfois que ce soit le bon plaisir de monseigneur mon père, à quoy je renderay *painne* affin que de ce il veulle estre content. (Doc. 1454. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 201).

. *Rendre peine de/pour + inf* : Pour quoy il me samble que premier on doit rendre *paine* d'apprendre les ars, espetialment les sept ars liberales qui sont la fondation de toute doctrine ; (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 103). Ainsy dont quant la fenme rend *paine* pour a altrui plaire, premiers a soy mesmes desplaist. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 412).

. *Rendre peine que*. "S'efforcer de" : Mais de li [le roi Hermont] tout la plus secrée, La mieulz amée et plus proçainne, C'est Florée qui rent grant *painne* Que elle soit si mise sus, C'a lui ne face a dire nulz Ne nulle, tant soit priès pendans, Ne les dames bien regardans (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 211).

. *Satisfaire qqn de sa peine*. "Dédommager qqn du mal qu'il s'est donné" : Et il leur va accointier comment le roy estoit fort blecié, et comment il leur prioit humblement qu'il leur pleust a venir devers lui pour eulx mercier du noble secours qu'ilz lui avoient fait, et aussi pour eulx satisfaire de leur *paine*, et de leur mise, a son pouvoir, et aussi pour parler a eulx d'autre cas. (ARRAS, c.1392-1393, 115).

. *Tenir sa peine à bien employee*. "Considérer qu'on n'a pas perdu sa peine" : Et vueil bien, sire roy, que vous sachiez que nous tendrons bien nostre *paine* a employee s'il vous plaist a nous faire tant d'onneur que vous me veulliez faire chevalier de vostre main. (ARRAS, c.1392-1393, 118).

. [Dans une formule de serment] *Mourir en la peine*. "Se donner beaucoup de mal, fournir un effort extrême" : Mais quant Regnault apperçoit le roy Selodus qui ainsi rent estal et maintient la bataille si tres vaillaument que on ne pourroit mieulx, si jure par Jhesucrist ou il mourra en la *paine* ou il delivra la place du Sarrasin. (ARRAS, c.1392-1393, 185). Lors repaire Gieffroy au navire et commande a traire ses chevaux hors, car bien afferme que jamais ne s'en partira, pour en mourir en la *paine*, tant qu'il y aura fait telle enseigne que on congnoisse ens ou pays qu'il y ait esté. (ARRAS, c.1392-1393, 220). Par foy, dist Gieffroy, je lui apporte [au géant] le patiz qu'il a prins par son fol oultraige sur les gens de la terre de monseigneur mon pere, en la pointe du fer de ma lance ; car, jamais, tant comme je vive, autre patiz n'en aura, et deusse mourir en la *peine*. (ARRAS, c.1392-1393, 240).

3. P. ext.

a) "Situation difficile, source de tracas" : ...en chevauchant, il comansa ung pou a deviser a la pucelle et lui demanda s'elle estoit point mariee. Et elle luy dist que nenni. "Et ma douce damoyselle, dist il, vous en estes plus aise, car ce n'est que *paine* de soi mariager !" (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 31).

- "Risque"

. À *peine de* + inf. "Au risque de, sous peine de" : ...sens fraude, a *paine* de perdre lesdictes cottes (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1397, 241).

b) "Travail, tâche" : Et si sont bien de leurs maris, Et leur font et festes et ris, Et si n'ont pas le quart de *paine* Que j'en ay en une sepmaine. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 104). ...il, tout le temps de sa vie, a gagné par sa *peine*, audit mestier de charpentier, sa chevance, et c'est vescu et gouverné au mieulx qu'il a peu et sceu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 394). Pour tous lesquels ouvrages de plommerie et de soudure cy dessus deviséz faire, parfaire et assenir, par la maniere que dit est, bien et souffisamment, au los du conseil de Monseigneur, on deubt livrer audit Rogelet tout le fin estain, la soudure et tout le plonc qu'il y falloit ; et il deubt livrer graisse, cherbon et sa *peine* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 629). Item a esté faicte la couverture du degré qui monte en la chambre de la vicairie ou demeure a présent Monseigneur l'Evesque et si y a esté mis une goutière pour porter les eaues dud. degré qui contient XIII piés de long ou environ, pour *painne* de couverture, pour bosc, late et autres choses (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 81). ...afin que on face baillier et delivrer audit me Bertrant Fons une amende de LX livres parisis en recompensacion desdis *peines* et labeurs par lui soubstenus en ladicte poursuite. (FAUQ., II, 1421-1430, 138). ...chascun des inrotulez paiera ung salut d'or avant le departement dudit de Vitry, qui en aura pour sa *peine* de porter et poursuivre ledit roole la somme de vingt salus d'or (FAUQ., III, 1431-1435, 128). O chetif homme, plus que tous aultres recreant et las, par les veilles, *peines*, labours et ententes que tu as prins et porté (C.N.N., c.1456-1467, 555).

- *Homme de peine*. "Homme dur au travail" : ...[il] dist et afferma par serement, sur ce requis, qu'il estoit homme de *pene* et de labeur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 103). Les sonneurs [de cloches, à mes obsèques] auront quatre miches, Et se c'est peu, demye douzaine - Autant n'en donnent les plus riches - Mais ilz seront de saint Estienne. Volant est homme de grant *peine* : L'un en sera ; quant g'y regarde, Il en vivra une sepmaine. Et l'autre ? Auffort, Jehan de la Garde. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 144).

- *Avoir la peine de qqn*. "Avoir la tâche de s'occuper de qqn" : Bien nous devons lasses clamer, Car nous n'avons fors que la *paine* Des enfans. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 103).

- *À la peine de son corps*. "En payant de sa personne, en travaillant de ses mains" : Après le trespassement duquel tresorier (...) elle a vesqu à la *peine* de son corps au mieulx que elle a peu et sceu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 126). ...ilz avoient par longtemp ouvri de labeur de vignes oudit lieu et pays d'Amboise, en entencion d'aler ou pays d'Olenois, pour gaignier leurs vies à la *peine* de leurs corps à labourer vignes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 265).

- *De grande peine*. "Qui est le résultat d'un grand travail" : A bien faire toudis tourna : Royaumont fonda de Cisteaulx Grant abbaye (li lieux est beaulx Et l'edifice de grant *paine*, Grant rente y a et grant demaine) (DESCH., M.M., c.1385-1403, 310).

- Prov. *À toute peine est deu salaire* : A toute *paine* est deü salaire. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 192).

- "Corvée" : ...jasoit que de ceste plaisante *peine* [le devoir conjugal] aucunes foiz se fust tresbien passée, pour obeir comme elle devoit a son mary, jamais ne fut rebourse a l'esperon. (C.N.N., c.1456-1467, 88).

- *Mourir en la peine*. "Mourir à la tâche" : Sire, dist Ogier, je vous promeit par ma foy que je les feray croire en Dieu, ou je

moray en la *paine*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 138).

- Faire qqc. *à la peine de ses bras* : "... [La reine Mirro à propos de Jason:] Par mon povre engin j'ay enchassié d'Oliferne cellui qui l'a rachetee a la *paine* de ses bras et au precieux pris de son sang. O, doncquez, qu'ay je fait ? Ma bouche, qu'as tu vuidié, ma langue, qu'as tu profferé, et mon cuer, ou estoyes tu..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 153).

C. - Loc. adv. [Par affaiblissement sémantique] À peine

- "Difficilement, tout juste, presque pas" : LE MARI. (...) Et m'engoissent si pour toy, suer, Qu'a *paine* sçay je mais parler. (Mir. enf. ress., 1353, 58). Et que a *peine* eüssent il trouvé qui eüst tant fait pour eulz meïsmes. (ORESME, E.A., c.1370, 448). ...et estoit la carriere si estroicte qu'a *paines* si pavoient entrecontrer deux hommes de front, et aucunesfoiz, quant les chevaux estoient grans, il en failloit retourner l'un. (ARRAS, c.1392-1393, 199). Et voit la dent qui lui passe [à Geoffroy] la levre plus d'un grant poux esquachie. Si en fu si esbahiz qu'a *peine* pot il parler. (ARRAS, c.1392-1393, 222). Qant ce vint le dimence au matin, il fist grant brume, et tele que a *painnes* pooient veoir lonch un arpent de terre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 737). Je qui sui vestres sires, vous me tenés en dangier, lequel je n'ai point apris, car a *painnes* puis je aler pissier que trois ou quatre gardes ne soient sur mi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 801). Le second amy, c'est assavoir le monde et amis charnelz, pour lesquelz enrichir tu as pris tant de peines, qué secours te feront eulz ? En bonne foy, a grant *peine* te donront ung linceul pour toy ensevelir. (GERS., Concept., 1401, 416). ...la devote priere desdis habitans, qui exiterent à grant devocion et compassion ceulz qui veoient ladite procession, tant que à *paines* les pavoit on regarder sans lacrimacion. (FAUQ., II, 1421-1430, 279). Que dira l'en de Troye la renommee et la tresriche, et de Ylion, le chastel sans per dont les portes furent d'ivoire et les columpnes d'argent, et maintenant a *paine* reste le pié des fondemens que les haulx buissons forcloent de la veue des hommes ? (CHART., Q. inv., 1422, 3). ...il [Octavien] fut de si très hault et glorieux nom de Dieu par son peuple si très requis que a *painne* le pavoit il reffuser (LA SALE, Sale D., 1451, 21). ...il fut si honteux que a *peine* savoit il tenir sa maniere (C.N.N., c.1456-1467, 371). Le bon chevalier, qui a ceste heure ne dormoit mie, se tenoit a grand *peine* de rire. (C.N.N., c.1456-1467, 456). ...tant grand faim avoit de rire que a *peine* il savoit parler. (C.N.N., c.1456-1467, 457). La mere, oyant ces responses, plus marrye que devant, combien que a *peine* le vouloit elle croire, demanda a [sa] fille s'il estoit vray ce que son mary avoit respondu. (C.N.N., c.1456-1467, 500). PERE. Nous prenons devers vous l'adresse Pour vostre bonté souverayne Qui nous a esté si humayne Qu'a *payne* le puis exposer. (LA VIGNE, S.M., 1496, 469).

. "Presque" : Lesquelles choses à ma trèsredoubtée dame sont faictes et redontent clèrement en tant grande lésion et vitupère de vostre honneur et de vostre couronne et de vostre conseil et majesté royale, qui sont de ce blécées en grande vilipendance que c'est chose à *peine* irréparable (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 135). ...et encore je n'ose dire qu'ilz vouldroyent a *poine* qu'il fust mort, affin qu'ilz fussent desobligiez a recongnostre ce bienfait. (LA SALE, Sale D., 1451, 219). Quand le vaillant hommes d'armes sceut l'Escossois enseur de luy, ainsi effrayé qu'il estoit, sans a *peine* savoir parler, sault de son pavillon (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...la femme estoit tant luxurieuse (...) que a *paine* estoit elle contente qu'on la cuignast en plaines rues avant qu'elle ne le fust. [Elle n'est pas loin d'accepter...] (C.N.N., c.1456-1467, 518). ...en mon fait n'a que ung remede. Ei [l. Et] j'aymerois a *peine* autant

a morir que le deceler. (C.N.N., c.1456-1467, 536). ...lesquels, depuis, comme voix courroient, se sont fortifiés avecques le père en son contraire, et tellement parobstinés que à *peine* l'ont mis tout en oubly et en nonchalloir (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 16). Et par ainsy, le pere de l'un costé et le filz de l'autre tant acquirent de haynes et de murmuremens contre eulx qu'à *peines* tous les nobles de Bourgoingne d'une commune voix et bouce en firent leurs clameurs. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 111). Encore estoient a l'exploit importun Frez, sejournez sur leurs pays privez, Et les François loing de leur ranc, grevez Du grant chemin qu'avoyent fait par davant, Puis leurs chevaulx si las, si agravez Qu'à *peine* estoit nul qui peust hay avant. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 280).

- À *peine que*. "C'est tout juste si" : Mon seigneur a *paynne* que je ouse Dire vous ce que j'ay vehu Car je suis si treffort esmeu Qu'a peu que dire le porray (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 56).

- À *peine si*. "C'est tout juste si" : Elle, tant marye qu'on ne pourroit plus, a *peine* s'elle daignoit respondre. (C.N.N., c.1456-1467, 410). La mere, oyant ces responses, plus marrye que devant, combien que a *peine* le vouloit elle croire, demanda a [sa] fille s'il estoit vray ce que son mary avoit respondu. (C.N.N., c.1456-1467, 500).

- À *peine que ... ne*. "C'est tout juste si ... ne pas, peu s'en faut que" : A *painnes* que ne me repens, Car en folour mon temps despens. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 160). ...Dieu scet comment monseigneur l'official fut malcontent. A *peine* qu'il ne saillit de son siege hors du sens, quand il regardoit son curé estre habillé en guise de mommeur. (C.N.N., c.1456-1467, 532). ...la simplette, qui toute pitié en avoit, a *peine* que les larmes ne luy sailloient des yeulx, le confortoit (C.N.N., c.1456-1467, 535).

- À *peine* + propos. nég. "Peu s'en faut que" : Rollant l'entent, a *peine* n'enraige vif. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 154). A Gennes aussi vers cestui temps plut si fort et à telle abondance, que à *peine* la ville n'en fut noïée (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 116).

- [Sens temporel] À *peine* + énoncé *que*. "Très peu de temps sécoule ...avant que" : A *paine* eust mis cestui fin a ses parolles que celui qui premier avoit parlé print a repliquer, par impacience de ouir reprochier ses faultes, et dist: LE PEUPLE. (CHART., Q. inv., 1422, 36). [P. C.]

PEINEE, subst. fém. (peinee)

[GD : *painnee* ; FEW IX, 114b : *poena*]

"Amende, tribut"

Rem. Doc.1390 ds GD V, 694c (*painnee*). [R. M.]

PEINER, verbe (peiner)

[T-L : *pener* ; GD : *pener* ; GDC : *peiner* ; DÉCT : *pener* ; FEW IX, 115b,116a : *poena* ; TLF XII, 1277a : *peiner*]

I. - Empl. trans. "Tourmenter, accabler qqn" : ...pour l'amour de celui Qui pour nous en croiz fu *penez*... (Mir. st Guill., c.1347, 34). ...tant hé celle joie vaine (...) Qu'aler le fol contrefaisant Vueil en povreté, (...) Traveillier, *pener* et despire Ma charongne (Mir. parr., 1356, 8). Avant ce que l'en plus te *paine*, (...) sacrefies a noz diex, Si feras sens. (Mir. st Panth., 1364, 354). ...de la mer sommes hors A la sauveté de noz corps, Ou moult avons esté *penez* Par tempestes et malmenez (Mir. fille roy, c.1379, 27). Certes je l'ay fait a grant *paine*, Car maladie trop me *paine*. (Mir. st Alexis, 1382, 351). SAINCT MARTIN. Moult fort il me tarde de voir Commant nostre affaire se porte ; Pour ce il fault faire le devoir Que sur le lieu on se

transporte. SAINCT GALLE. Il faut bien que l'on se deporte De tant *pener* vostre personne, Car ja viellesse la comporte, Qui la mort tout bellement sonne. (LA VIGNE, S.M., 1496, 472).

- "Supplicier" : [Les Sarrasins] le mirent a tourment, et le travaillèrent et *penerent* par diverces menneres de tourmens (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 16). Car par cellui Signeur qui se laissa *pener* En l'arbre de le crois pour nous a racater... (Hugues Capet Lab., c.1358, 269).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se faire souffrir, se faire du mal" : ...trop me fait de meschief La cuisse ou je me sui navré ; (...) Ne m'en chaut combien je me *paine*, Ma douleur ne prise une quille, Mais que je puisse avoir la fille Que tant desir. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 66).

B. - "Se donner du mal, faire des efforts" : LE JUGE. (...) Quant trouvé l'aras, si te *peines* Et fai tant que tu le m'amaines, Ou mort ou vif. (Mir. enf. ress., 1353, 29). Puis firent leurs vivres chergier Dedens leurs nez sans atargier, Armes, chevaus et toutes choses Necessaires que penser oses, Pour si grant fait comme de prandre La noble cité d'Alixandre. Tant ont *pené* et travillié, Qu'il ont chergié et abillié Et mis à point tout leur harnois. (MACH., P. Alex., p.1369, 56). Li roys, qui bien l'a entendu, Longuement n'a pas attendu, Eins respondi courtoisement : "Seigneurs, je say certainement Que il dit voir comme evangile. Mais ce seroit chose trop vile À moy, qui tant me sui *penez*, Que je vous ay ci amenez Et s'avons heü tele honneur, À l'aïde Nostre Signour, Qu'onques chose plus honnourable N'avint à nul de nous, sans fable, Car nous les avons detranchiez, Ocis, desconfis et chaciez..." (MACH., P. Alex., p.1369, 83). Et doit l'en essaier, tempter et labourer a tout [,] *pener* et par toutes voies estre bon et vertueus. (ORESME, E.A., c.1370, 469). ...[il] advisa qu'il avoit perdu son voyage, et s'estoit *pené* et travaillié, et encores *peneroit* et travailleroit sanz cause, s'il aloit par devers ledit mons. le duc, qui estoit au Merle, par delà ladite ville de Poitiers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 521). ...pour occasion de ce que le Roy, son clergié et son Conseil avoient *pené* et *penoient* et poursuioient l'union de l'Eglise (BAYE, I, 1400-1410, 232). *Pener*, c'est à dire travaillier. (LA HAYE, P. peste, 1426, 220).

- *Se peiner pour neant*. "Se donner du mal en vain" : Et laissa Clarembaut, son frere, ou fort, a LX. bacinez, pour le garder, et s'exploitte Glaude tant comme il puet, de venir a temps a la bataille. Mais pour neant s'en *paine*, car Phillibert et ses X. chevaliers furent venus a la bataille, et orent tellement besoingnié que tous les hommes Giron furent mors et Giron pris. (ARRAS, c.1392-1393, 201). La fu grant la foule, car les deux soudans y admenerent leur puissance, et cuidoient bien redrecier l'admirault, mais pour neant s'en *peinent*, car il est mort. (ARRAS, c.1392-1393, 235).

- (*Se peiner en qqc.* : En la loenge de la vierge benoite se *peine* toute sainte escripture et estent tant comme elle peut, maintenant par diz de prophètes, maintenant par tesmoignages d'evangelistes... (Mir. st J. Paulu, c.1372, 91).

- (*Se peiner à/de* + inf.

. (*Se peiner à* + inf. : Et s'il [le penencier] te charge aucune *paine*, A la souffrir t'efforce et *paine* (Mir. parr., 1356, 26). O ! vous mondains qui naturellement desirez souverain bien, et qui tant vous *penez* à avoir aise, repos et parfaite felicité, certes en vain vous travailliez (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 43). L'ame prudente et gracieuse, De savance moult curieuse, Et non puissant sans desplaisir Résister à si beau desir, *Se paine* fort, à son povoir, À trouver, sentir et savoir, Les causes et occasions De teles admirations

(LA HAYE, P. peste, 1426, 16). Or vueilles donc pour moy *pener* A moy oster de ceste peine (Prières saints R., t.1, 1432, 106).

. (Se) *peiner de* + inf. : Et aussi ma très douce dame, Que je desir et aim, par m'ame, De cuer, sans pensée vileinne, Plus que Paris ne fist Heleine, M'estoit miroir et exemplaire De tous biens desirer et faire. Et pour le bien qu'en li vëoie, De tout bien faire me *penoie* Et me gardoie de mesprendre, Si qu'on ne me peüst reprendre, A mon pooir, car sa bonté M'en donnoit cuer et volenté. (MACH., R. Fort., c.1341, 7). ...[la mère Dieu] M'a dit que se tost sanz demour Ne laisse la mondaine amour Et que d'elle servir me *paine*, Jugie sui a le grief *paine* D'enfer (Mir. nonne, 1345, 346). De gentils gens estoit servis, Preus et apers a grant devis, Et avoit en sa compaignie De moult noble chevalerie, A qui riches robes donnoit. Cils poins moult bien li avenoit, Car pour sa grace desservir Se *penoient* de lui servir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 213). L'ONCLE. (...) Il ne fault fors chascun se *paine* De cheminer. LE MARCHANT. Oncle, bien m'en voudray *pener*, Car tout prest sui. (Mir. march. larr., c.1349, 101). Car je vous ay donné m'amour Pour vous loyaument honnourer, Et de cuer, de corps, de vigour Vueil tous jours vostre honnour garder ; De servir je me vueil *pener* De vrai cuer, humble et debonnaire, Tant com je vivray, sans meffaie. (MACH., Bal., 1377, 554). Si se doit moult loyaus amans *pener* De faire tant qu'il ait le dous ottri Qu'on appelle mercy guerredonner. Et quant il l'a, il le doit garder si Comme sa vie et com l'onneur de li, Pour souffissance en son cuer arrester (MACH., Les lays, 1377, 339). Nous sommes ja VIIIJ. enfans masles, la terre de nostre pere ne demourra pas sans hoir, posé que de nous ne feust rien. Dont, pour celle cause, nous devons tant plus *penner* de voyagier pour acquerre honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 81). Et furent ly Sarrasin recullé, de quoy le soudant fu moult courroucié, et escrie moult a sa gent : Avant, seigneurs Barons ! *Penez* vous de bien faire. La ville sera nostre encore anuit. (ARRAS, c.1392-1393, 106). ...et s'exploittierent tant que ilz vindrent, environ soleil levant, a VIIIJ. grosses lieues de la et se *painnent* de cheminer tant comme ilz pevent. (ARRAS, c.1392-1393, 149). Cy nous dit l'histoire que les freres se partirent de Bonneval, et se *penerent* tant [d']jerrer qu'ilz vindrent en Champagne (ARRAS, c.1392-1393, 280). ...le roy, la royne, tous Messeigneurs et les dames se *penerent* de tous leurs pouvoirs de ces seigneurs festoier (LA SALE, J.S., 1456, 224). Bons vins [les grands maîtres] ont, souvent embrochez, Saulces, brouestz et groz poissons, Tartes, flans, oefz fritz et pochetz, Perduz et en toutes façons. Pas ne ressemblent les maçons Que servir fault a si grant peine : Ilz ne veullent nulz eschançons, De soy verser chacun se *paine*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 39). Ne le laissez nuyt ne jour amortir, Mais vous *penez* de bien l'aguillonner Et grans tourmens luy veillez subvertir S'il ne se veult par voz ditz gouverner. (LA VIGNE, S.M., 1496, 370).

Rem. *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, gloss. ; *Percef. I*, R., c.1450 [c.1340], gloss. ...

. *Se peiner* + inf. : ...le roy, la royne (...) se *penoyent* (...) ces seigneurs festoier (LA SALE, J.S. E., 1456, 339).

- (Se) *peiner que* + subj. : ...Car il est vrais, fins, loiaus et secrez, Frans et gentis, ne dire ne saroié La riche honneur dont il est couronnés Ne le haut bien : si ne say tour ne voie, Comment peüsse finer Dou remerir. Mais je ne vueil *pener* Qu'à mon pooir vous conforte et sequeure, En lieu dou cuer, amis, qui me demeure. (MACH., Bal., 1377, 544). Va, si le quier et si te *paines* Qu'en ceste eglise ci l'amaines (Mir. st Alexis, 1382, 339). Doncques la creature ne se doit pas *pener* par oultrageuse presumpcion que les jugemens et fais de Dieu vueille comprendre en son entendement, mais y

penser et soy esmerveillier ; et, en soy esmerveillant, considerer comme il saiche doubter et glorifier Cellui qui si celeement juge. (ARRAS, c.1392-1393, 2). ...et doit ce roy diligement *pener* que selon raison et loy ses subgiez se gouvernement et soient gouvernez (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 28). [R. M.]

PEINEUR, subst. masc. (peineur)

[T-L : *penëor* ; GD : *peneor* ; FEW IX, 116b : *poena*]

"Homme de peine ; portefaix"

REM. Doc. (Tournai) de 1406, 1435, 1453, 1468, 1489 ds GD VI, 79c. [R. M.]

PEINEUX, adj. (peineux)

[T-L : *penos* ; GD : *penos* ; FEW IX, 115a : *poena* ; TLF XII, 1277b : *peineux*]

A. - [D'une pers.] "Triste, affligé" : Adieu, adieu, mon amoureux ; Tout temps je seré douloureux Et *peneux*, Puis que vous ay perdu, m'amour. (Pass. Auv., 1477, 104).

B. - [D'une chose (vie, souffrance, mort, plainte...)] "Douloureux, pénible, rempli de peine" : Droit en l'an qu'il fu trespassez, Emprist ung grant pelerinage, Fort et *peineu* et loncq voiage, Pour son boin seigneur et mary. (Dit prunier B., c.1330-1350, 80). Leur vie fut sainte et *peneuse*, Et après leur mort glorieuse A leurs tombeaux fist Dieu pour eulx Mains miracles aux langoureux, Qui la furent de leurs langours Guaris et obtindrent vigours. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 162). Car, quant congneu j'ay les amoureux faiz, Retrait me suis de vie si *peneuse*, Comme lassé de la guerre amoureuse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 172). Las, douloureuse, Plus ne lirés papier ne livre ! Vous laissés la vie *peneuse*. Je suis la mere maleureuse (Pass. Auv., 1477, 130). Croix, je te tien ; Pour nulle rien Ne te larrey sans estre onteuse, Jusques que ma cher precieuse, A moy larmeuse Et douloureuse, Aras rendu entre mes bras, Car trop *peneuse* Seroit ma greuse, Si de mon filz n'avoye soulas. (Pass. Auv., 1477, 244).

Rem. *Erec C.T.*, c.1450-1500, gloss.

- RELIG. *Semaine peineuse*. V. *semaine* "Semaine sainte" : Aussi la semaine *peneuse* Li faisoit au cuer grant remort, Quar Dieux y pardonna sa mort ; Et n'est pas raisons qu'il oublie Que bons drois a mestier d'aye (MACH., P. Alex., p.1369, 239). Et tant chevauchierent par le dit paiz de Castelle que ilz furent, la sepmaine *peneuse* l'an mil CCCLXV dessus dit, devant la cité de Burgues (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1375, 13). ...toutefois, quant la sepmaine *peneuse* vint, et cognut manifestement que les Juifz traitoient la mort de son doulz filz et Espoulz, elle vit bien qu'il convenoit que les Escriptions fussent acomplies, et que remede ne s'y pouoit trouver. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 156). ...elle est bien recorde que le mercredi de la Sepmaine *Peneuse* derrenierement passée, elle vit une fillete de l'aage de XV mois ou environ, laquele fu trouvée à Nostre-Dame de Paris après disner sur les carreaux, emprès une femme aveugle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 530). ...et fut envoié à Paris par le concille ung evesque qui estoit venu avec le cardinal à Corbeil, lequel fist le divin office la sepmaine *peneuse*, comme d'assoulttes, comme du cresseme, prebstres, dyacres, soubz-dyacres, acolites couronnés (Journal bourgeois Paris T., 1433, 293). A Jehan de Berry, charpentier, pour avoir fait la closture du parquet de la court, où il a esté la sepmaine *peneuse* (Comptes Archev. Rouen J., 1460-1461, 307). Et, après toutes ces choses, le mardi de la sepmaine *peneuse*, ledit La Hote et son frere, ledit sergent fieffé, le serrurier, ung tondeur de grans forces et ung freppier nommé Martin de Coulongne, par la sentence du prevost de

Paris furent condempnez à estre penduz et estranglez au gibet de Paris ; dont ilz appellerent en Parlement. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 226). Ledit jour de jeudi (...) dudit moys, vint et arriva à Paris une moult belle ambaxade du roy d'Arragon, qui fut bien recueillie par monseigneur le conte de Penthièvre, monseigneur de Gaucourt et autres, qui bien festierent ladict ambaxade en plusieurs lieux de Paris et jusques au jour de Pasques fleuries, qu'on cessa, pour la sepmaine *peneuse* qui entra, de les festier. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 310). ...et nous conclusmes de servir Dieu ceste *peneuse* sepmaine, et curer nostre consience, y faire noz Pasques, et recevoir nostre créateur. (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 41).

Rem. WAUQUELIN, *Manequine* C.T., a.1448, gloss. [R. M.]

PEINEVEUX, adj. (peineveux)

[T-L : *penevos* ; GD : *penevos* ; FEW IX, 115a : *poena*]

Région. (Lorraine) "Pénible, douloureux"

- *La peneuse semaine*. "La semaine sainte"

Rem. Doc. 1373 (Metz) ds GD VI, 80c.

V. aussi *peineux* v. Lexiques [R. M.]

PEINIER, adj. (peinier)

[T-L : *penier* ; GD : *penier* ; *FEW IX, 115a : *poena*]

"Dans la peine" : Puis en perdi, li bers, son nobile herritier, Et li convint en fin sa contrée laissier E aler outre mer anguisse et *painnier*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 154). [R. M.]

PEINTEMENT, adv. (peintement)

[GD : *pointement*² ; *FEW VIII, 523a : *pingere*]

"Comme une chose peinte"

REM. *Gloss.*, Salins 44, a.1436, ds GD VI, 254c. [R. M.]

PEINTER, verbe (peinter)

[GD : *peinter* ; *FEW VIII, 523a : *pingere*]

"Peindre" : ... Car la fist un escu *painter* Pour sa dame remembrer, Laquelle estoit peinte dedens (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 389). [R. M.]

PEINTERESSE, subst. fém. (peintresse)

[GD : *peintresse* ; FEW VIII, 429b : *pictor*]

"Femme peintre" : Cy s'ensuit de Thamar la tresnoble *pointresse* (...). Thamer en son temps et en son aage fut tresnoble *paintresse* (...) fille de Micon peintre (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 13). [Titre] De Thamaris, Yrene et Marcie, lesquelles furent tres excellentes *paintresses* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 111).

Rem. Le FEW relève par ailleurs *paintresse* (doc. 1313). [R. M.]

PEINTEUR, subst. masc. (peinteur)

[T-L : *peintor* ; GD : *peintor* ; FEW VIII, 429b : *pictor*]

"Peintre" : ...car un *peinteur* ne lesse pas ou ne seuffre pas quant il fait en peinture une beste que elle eust un pié qui excedast et passast la commensuration et proportion qu'il doit avoir en quantité (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 143).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1338 (*paintour*), 1354 (*poindours*), 1379 (*paintour*) ds GD VI, 62b. Nom propre (*Le Peinteur*) ds *Chancell. Henri VI* L., t.2, 1427-1435, 96 et 97. Forme *poinderes* ds FROISS., *Méliad.* L., t.2, 1373-1388, 326 et 349. V. *peintre*. [R. M.]

PEINTRE, subst. masc. (peintre)

[T-L : *peintor* ; GDC : *peintre* ; FEW VIII, 429b : *pictor* ; TLF XII, 1278a : *peintre*]

"Artisan qui exerce l'art de la peinture, peintre (sur les murs, sur bois, sur toile, sur tissu...)" : S'en y avoit d'autre façon Telle que *paintre* ne maçon, Ouvrier de pincel, entaillieur, Escrevein ne enlumineur, Ouvrier de fourme ne d'empreinte, De mole, de ouevre destainte, Nes Pimalion li soutis, (...) Ne sceüssent il les figures, Ne les estranges pourtraitures (...) Paintre, pourtraire, n'entaillier. (MACH., D. Lyon, 1342, 212). Avis m'estoit que je vëoie En mon dormant ou je songoie Deus dames de tele fasson Qu'il n'est ne *peintre* ne masson Qui leur biauté peüst escrire, Ne bouche qui le sceüst dire, Ne cuer qui penser le peüst, N'onques ne fu riens qui sceüst Dire en la millieme partie (MACH., F. am., c.1361, 199). Car quant est de ethiques, verité est que les autres arts et sciences enseignent une estre bon edifieeur ou bon *paintre*, l'autre estre bon advocat ou bon notaire, l'autre estre bon medicin ou bon musicien et ainsi des autres arts et doctrines. (ORESME, E.A., c.1370, 98). Cedit jour, Colart de Laon, *peintre*, a promiz de parfaire le tableau et ouvrage qui est ou parquet de Parlement dedans le mi-caresme (BAYE, I, 1400-1410, 146). Les *paintres* font les cottes d'armes, banieres et estandars ; les aultres varletz de chambre servent de faire le lict, et à mettre à point la chambre (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 18-19). Il n'est costurier ne barbier (...) Armeurier, *paintre*, lanternier Ne bouchier, Ne autre mestarail sa bas, Voyre en tous autres estas, En ung tas, Qui sceüssent jeunesse regir, Si elle veult faire pas a pas Grans amas De biens mondains pour s'enrechir. (Pass. Auv., 1477, 119). Le prince change en chavalier, Le seigneur en son escuyer, Le createur change pour creature, Et le *paintre* pour partraiture. (Pass. Auv., 1477, 221). Il est une tierce [image] qui se dist ymage faite par ung ouvrier, *paintre* ou entretailleur comme la statue de Hercules, qui les presente. (Somme abr., c.1477-1481, 112). ...Acompagné de mille gentilz rustres Comme filleurs de soye, tissutiers, Frans veloustiers, orfevres, argentiers Et chaussetiers compaignons de grans lustres, Drappiers, merciers, tondeurs fors et robustes, Grossiers, geoliers, *paintres*, apotiquaires, Plains de joyaux et de bagues illustres, Ne monstroient pas estre minces de quaires. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 165).

Rem. FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss. (*pointre*) ; Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 31 (*pointre*) ; 132 (*pointre*). [R. M.]

PEINTRERIE, subst. fém. (peintrie)

[T-L : *peintrerie* ; GD : *peintrerie/peintrie/peintrie* ; FEW VIII, 429b : *pictor*]

"Art de la peinture, peinture" : ...une femme qui ot nom Thamar, qui fu de si grant soubtiveté en l'art et science de *paintrie* qu'elle en estoit a son vivant la souveraine qu'on sceust (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 756). ...a propos de ce que vous dittes de femmes expertes en la science de *paintrie* [leçon *paintrie* ds GD VI, 62b], je congnois aujourd'uy une femme que on appelle Anastaise qui tant est experte a faire vigneteures d'enlumineure en livres et champagnes d'istories qu'il n'est mencion d'ouvrier en la ville de Paris, ou sont les souverains du monde, qui point l'en passe, ne qui aussi doucement face fleureteure et menu ouvraige qu'elle fait (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 759). Ce nonobstant, les jurez et gardes des mestiers de ganterie, bourserie, tassetterie (...), espinglerie, *peintrerie*, lormerie et autres (...) s'ingerent de veoir et visiter les denrées desdits supplians (Mét. corp. Paris L., t.2, 1413, 256). Jocte ot admené en lumiere art de *peintrie* [var. *peintrerie*]

(PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 719). À Colard le Voleur, peintre de MS, demourant à Hesdin, sur ce qui luy est deu, à cause d'aucuns ouvraiges de *paintrie* qu'ilz a faits et fait encor ou chastel dudit Hesdin (Comptes Lille L., t.1, 1430-1431, 257).

Rem. Doc. 1412 (*paintrie*) et 1458-1459 (*pointrie*) ds GD VI, 62c. Cf. aussi GD VI, 62c : *peintrie* (doc. XVe s., *pointrie*, Flines). [R. M.]

PEINTURE, subst. fém. (peinture)

[T-L : *peinture* ; GDC : *peinture* ; DÉCT : *peinture* ; FEW VIII, 430a : *pictura* ; TLF XII, 1279a : *peinture*]

A. - "Représentation en images réalisées par un artiste peintre (sur divers supports, murs, bois, toile, tissu...), peinture" : Là ot un chevalier de Gennes Qui portoit d'asur IIIJ. kennes, Si pres de l'uevre de nature Comme on les puet faire en *pointure*, Et c'estoit li uns des messages, Qui moult estoit preudons et sages. (MACH., P. Alex., p.1369, 180). Car ceulz qui se esjoissent es choses que ilz voient, si comme en couleurs, en figures, en escriptures ou *paintures*, ilz ne sont pas diz pour ce actrempéz ne desactrempéz, ja soit ce que en teles choses l'en se doit esjoir et delicter selon ce que il convient et appartient. (ORESME, E.A., c.1370, 220). Mais plus grant pechié fu du filz, Tant estoit belle creature. Miex vous ressembloit que *painture* C'on sceust faire. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 69). Mais laissons de present a parler des autres hystoires de la solemnité du jour d'uy, car je suppose que vous en estes assez informez par *paintures*, par lettres, par predicacion. (GERS., Purif., 1396-1397, 63). Les *paintures* de ce temple sont les bons exemples des sains et saintes que nous devons regarder et ensuyr. (GERS., Purif., 1396-1397, 63). ...en leurs loges ilz [certains forains] n'avoient miz, fait mettre, coudre ne attacher escripture, *peincture*, espeintre n'autre chose quelconque par quoy apparut des villes dont ilz estoient (BAYE, II, 1411-1417, 216). Auquel lieu de Paris il fut reçu moult grandement et honnourablement en cryant Noel ! pour sa venue et en faisant plussieurs mistères et jeux de personnages en plussieurs carrefours de ladite ville de Saint-Denis. Au hault de la bastille de la porte Saint-Denis, par laquelle il entra, fut fait ung grant escu armoyé des armes dudit roy, et plussieurs autres *paintures* et hystoires en louant sa venue. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 130). ...car il est necessaire que *pointure* esmeuve un peu plus efficacemnt les couraiges que les lettres ne font. (LA SALE, Sale D., 1451, 154). ...et que, pour raison du temps passé, personne vivant ne feust si ozé ou hardi d'en riens dire à l'opprobre dudit seigneur, feust de bouche, par escript, signes, *paintures*, rondeaux, balades, virelais, libelles diffamatoires, chançons de geste ne autrement, en quelque maniere que ce peust estre, et que ceulx qui seroient trouvez avoir fait ou alé au contraire fussent griefment punis, ainsi que plus à plain ledit cry le contenoit. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 219). L'eglise y est faite de grant matiere, A haulx pilliers de moult riche entaillure, Et pres d'icelle, ung petit a coustiere, Y est construit le beau grant cymetiere, Plus spacieux qu'onques vit creature, Et tout autour decoré de *painture* A grans hystoires pour enrichir le cas, Toutes dorees juqu'a la couverture, Qui ont cousté ung vingt mille ducatz [En l'occurrence : "fresque"]. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 205).

- [Sur tissu] : Et au regart des pompeux habillemens des chevalx et des paiges, des *paintures* pour bannieres et estandarts, de harnois, de l'armoyrie aussi, ces choses se payent soubz certification par la main de l'argentier. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 59).

- *En peinture*. "Dans une représentation picturale" : Mais, pour chose que je te die, Garde toy bien que t'estudie Soit adès tout premierement En servir Dieu devotement, Qu'il n'est amour qui se compere A s'amour, foy que doys saint Pere, Ne chose, tant soit pure, et monde, Ne que riens contre tout le monde, Ou comme une ymage en *pointure* Contre une vive creature. (MACH., C. ami, 1357, 98). Mais finalement ma leesce Desconfit toute ma tristesse Pour l'ymage plaisant et pure Qui estoit pourtraite en *painture*, Car tous mes mauz adoucissoit Le dous qui de la belle issoit. (MACH., Voir, 1364, 180). Et estoit lors le susdit Frogneval fort déshonoré, et pendu par les pieds en *peinture* à la porte dudit Louviers, pour ce qu'il avoit faussé son serment (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 115-116). ...à cause de quoy le pape fist disruer et abolir tous les ours qui furent trouvez en Romme en *painture* et en figuyure, tant aux enseignes des maisons que autre part. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 131 v°).

- *En partic.* "Portrait" : Qu'estoit ce ung bon marchant et saige ! Vous luy resez de visaige, Par Dieu, comme droite *painture*. (Path. D., c.1456-1469, 58).

B. - P. anal. au fig.

1. "Couleur, apparence" : [Le corps du roi assassiné] Couronne avoit de parchemin Painte, et tele que par chemin N'est nul homme, s'il la trouvast, Tant fust povres, qui la levast ; Et aussi le sestre et la pomme Estoit aussi povre comme La couronne et de tel *peinture*. Mais je tieng à trop grant laidure Que les mauvaises gens et fausses Li avoient mis unes chausses Rouges, reses, viez et usées ; Et s'estoient toutes troées (MACH., P. Alex., p.1369, 271).

2. "Discours illusoire" : Et, se aucuns arciens assignent aucunes raisons des diz misteres, ce ne sont que *peintures*, car ilz ne scevent le fondement ne la perfection du sacrement. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 668). [*Traité du sacre*]

3. "Représentation" : Dieu malgree et se parjure [var. sa *painture*, sa pourtraiture]. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 144). ...eloquence est le parment du monde, la *painture* ou aournement de corps, et representation de l'entendement de l'omme (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 166).

- *Porter qqc. en peinture*. "Présenter qqc. en soi" : O sentence pleine de rage, Munie de furieux oultraige, Garnye de venimeux langaige, Portant en *painture* l'ymage De la mort, pour qui tu es faite, Tant tu porteras de dommaige Et d'exil sur l'humain lignage, En faisant mourir avant aage Jeunesse, qui en plaisir nage, Ains, qu'elle soit en aage parfaicte. (Cene dieux, c.1492, 124). [R. M.]

PEINTURER, verbe (peinturer)

[T-L : *peinturer* ; GD : *peinturer* ; FEW VIII, 430b : *pictura* ; TLF XII, 1281a : *peinturer*]

I. - *Peinturer qqc. qq. part.* "Peindre, représenter qqc. qq. part" : Createur de toutes creatures qui par ton grant sens as *painturé* ou ciel tous les fais advenir aussi comme les fais passez et as commandé aux planettes... (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 782).

II. - Part. passé en empl. adj. "Peint, orné, décoré" : Eglise n'y remest qui ne soit embrasee, Autel ne cruxefix, ymage *painturee* Ne feust contre la terre abatue et versee (Tristan Nant. S., c.1350, 121). [Aussi p.270 et 288] Et se chevauchier ne pouoye, Quant li temps est frès comme burre, Il me faudroit avoir un curre, A cheannes bien ordonné, Dedenz et dehors *painturé*, Couvert de drap de camocas. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 44). Sachiés que cedit saint monlt est presques a maniere d'une belle chappelle, et est tout couvert de marbre en pavement par dessus, et est volté et moult noblement et

richement ouvré, *peinturé* et imaginé : sy y a moult bel et moult devost lieu. (Voy. Jérus., c.1395, 26). ...*pointurée* de geules sus la prage (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 677). Ung autre tableau de bois, *painturé* d'un costé à ymages, et de l'autre costé poinconné à ymages. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 265). ...et son viaire *painturé* (Pastor. B., c.1422-1425, 239). Et pour ce je puis donc bien dire Qu'il n'est ne phisicien ne mire Atout leurs boetes panetrees [var. boiste *pointurees*] Ne leurs poches d'herbes enflees Qui peult bien secourir la gent, Combien qu'ils en prennent l'argent. (Serm. st Raisin K., a.1500, 539).

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 228. *Z. fr. Spr. Lit.* 64, 1940-1942, 59.

- "Représenté par la peinture" : Tout ce (...) estoit tant merveilleusement *painturé* que... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 3). [Aussi p.728 et 729]

- "Barbouillé" : Il est laidement *pointuré* : J'ay grant orreur du regarder (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 280). [R. M.]

PEINTURIER, subst. masc. (peinturier)

[*FEW VIII, 430b : *pictura* (?) (?)]

"Celui qui décore, qui orne ?" : [Payé 6 fr. 3 gros] à Andrier le *pointurier*, de Mairey, pour 30 piez de verrieres, faiz en la ferme dessus l'auté de la chappelle du chasteal de Saulx et es deux larmiers des goutheroz et du pignon d'ycelle (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1377, 539). [R. M.]

PEIREGADE, subst. fém. (peiregade)

[GD : *peiregade*]

"(Jeu [de dés ?])"

REM. Doc. 1464 ds GD VI, 64c. Y a-t-il un rapport avec le jeu de pair et de non pair (FEW VII, 598b : *par*) ? [R. M.]

PEIS, (?) (peis)

[GD : *peis*¹ ; FEW XXI, 547b : o.i.]

"(Drap)"

REM. Doc. 1392 (Dijon) ds GD VI, 64c. Sans doute à lire *pers* (FEW VIII, 277a : *persus*). [R. M.]

PEISSEL, subst. masc. (peissel)

[GD : *peissel* ; *FEW VIII, 96a : *paxillus*]

"Quenouille" (GD)

REM. Ex. (*Gloss. lat. fr.*) ds GD VI, 64c. Sans doute même mot que *peisel* "instrument pour préparer le chanvre". [R. M.]

PEJEURER, verbe (péjéurer)

"Empirer, devenir pire" : Jeunesse verde si ne meure, Fort *pejeure*, Tant que le jeune est ostiné. Le jeune homs est fort destiné A folyes et paillardises (Pass. Auv., 1477, 117).

REM. Mot répandu dans les domaines occitan et fr.-provençal (cf. a. provençal *pejurar*, FEW VIII, 155b et 157a, s.v. *pejor*). Ce verbe, défini erronément "parjurer" par l'éd., a fait l'objet d'une rem. dans les c.r. de G. Roques, *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 521 et H. Stimm, *Z. frz. Spr. Lit.* 94, 1984, 196. [J.-L. R.]

PEJORATION, subst. fém. (péjoration)

[GD : *pejoration* ; FEW VIII, 156b : *pejor* ; TLF XII, 1282b : *pejoration*]

"Fait d'empirer, état de ce qui devient pire"

REM. Ex. XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD VI, 64c. [R. M.]

PEK, subst. (pek)

[T-L : *pek* ; GD : *pek*¹ ; FEW XVI, 618b : *pek*¹]

"Mesure pour l'avoine, picotin" : Et pius lour donez de provendre assez, c'est asaver a chescun chival une *pek* d'aveyne (Man. lang. K., 1415, 74).

REM. Cf. MED : *pek(ke)* "a dry mesure...". [R. M.]

PELACE, subst. fém. (pelace)

[T-L : *pelace* ; GD : *pelace* ; FEW VIII, 485a : **pilare*]

"Pelure, coquille, écorce"

REM. Ex. de GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 65a ("pelure d'une pomme"). V. *pelate*¹. [R. M.]

PELAGE, subst. masc. (pelage)

[GDC : *pelage* ; FEW VIII, 512a-b : *pilus* ; TLF XII, 1284a : *pelage*¹]

"Ensemble des poils (d'un animal) ; poil" : Mais tout n'est rien, c'est son oppinion, Fors faire bien et de soy esjouir. Car joie avoir fait jeusne viel *pelaige*, Et nul ne puet passer l'aage et le temps ; Tristesce avoir part viel jeusne visaige ["fait paraître vieux un jeune visage"] (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 13). [R. M.]

PELAGIEN, subst. masc. (pelagien)

[TLF XII, 1284b : *pelagien*¹]

"Adepté de la doctrine de Pélage" : ... plusieurs ou temps passé ont semé mauvaises heresies en especial les *pelagiens*. (GERS., Dial. spirit. G., c.1407, 165). [R. M.]

PELAILLE, subst. fém. (pelaille)

[GD : *pelaille* ; FEW VIII, 166b : *pellis*]

"Canaille"

REM. Doc. 1450 ds GD VI, 65b. [R. M.]

PELAIN, subst. masc. (pelain¹)

[T-L : *pelain*¹ ; GD : *pelain* ; FEW VIII, 167a : *pellis* ; FEW VIII, 513a : *pilus*]

A. - "Pelage"

- En partic. "Laine trop courte d'un animal tondu" v. *pelot* : ...et tous les autres [les cuirs qui n'ont pas la hauteur du poil voulue] seront mis avecques la laine du *palain* (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1407, 211).

- Loc. fig. *Mettre le cuir de qqn en pelain*. "Écorcher qqn, le rosser" : Is hors, is sanglant vilain ! Ton cuir sera mis en *pelain* (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 111).

B. - Au fig. "Façon d'être, manière" : Chascun voeult jouer de mon art ; Chascun en oeuvre a son pooir, Et le moisne gris et le noir, Le curé et le chapelain Sont tous confitz en mon *pelain* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 33). [Aussi p.141, v.36070]

Rem. T-L VII, 581.

REM. Mot bien attesté en a.fr. Cf. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 185. [R. M.]

PELAIN, subst. masc. (pelain²)

[T-L : *pelain*² ; GD : *pelain* ; FEW VIII, 486b : *pilare*¹]

"Bain de chaux vive pour faciliter l'épilage des peaux" : Les veaulx seront en *pelain* (...). Les bazennes seront en *pelain* (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1375, 120).

Rem. Doc.1400 et 1450 ds GD VI, 66a.

- "Endroit d'une tannerie où l'on met les peaux dans le *pelain*" : Toutes choses emblées aux champs comme soc de charrue, draps à pouliee, linges qui saichent, et autres choses qui sont en la

garde de justice, les malfaiteurs doivent estre penduz ; et aussi cuves estans en *pellain* ou ailleurs dehors. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 505). [R. M.]

PELARTICLE, subst. masc. (pelarticle)

[*FEW IX, 135b : *polus*]

"Pôle arctique" : ... fluant de haultein *pelarticle*, de droit trait jusque(z) en l'artentique (Moralité cinq pers. B., 1484, 92). [R. M.]

PELASTRE, subst. fém. (pelastre)

[GD : *pelastre* ; FEW VIII, 167 : *pellis*]

"Peau spéciale pour recouvrir les registres"

REM. Doc. 1415 (Boulogne-sur-Mer) ds GD VI, 66b. [R. M.]

PELATE, subst. fém. (pelate¹)

[T-L : *pelate* ; FEW VIII, 485a : *pilare*¹]

"Pelure, coquille, écorce" : Peripsima (...) purgamentum pomorum .i. *pelates* de pommes (...) .i. rasure et limaille de quoy que che soit (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 369).

V. aussi *pelace* [R. M.]

PELATE, subst. fém. (pelate²)

[GD : *pelate*¹ ; *FEW VIII, 167 : *pellis*]

"Fourrure"

REM. Doc. 1340 ds GD VI, 66b. [R. M.]

PELAUDER, verbe (pelauder)

[GD : *pelauder* ; FEW VIII, 486b-487a : *pilare*¹ ; TLF XII, 1286a : *pelauder*]

"Frapper ; maltraiter"

REM. GD VI, 66b, cite d'après LA CURNE un passage de *Quinze joies mar.*, c.1390-1410. Passage correspondant ds l'éd. R. : *Ainxin est il gouverné, le povvre home !* (p.20). [R. M.]

PESLE-MESLE, adv. (pêle-mêle)

[T-L : *meslemesle* (*peslemesle*) ; GD : *pelleetmesle* ; GDC : *pelemesle* ; FEW VI-2, 163a : *misculare* ; TLF XII, 1286b : *pêle-mêle*]

"Pêle-mêle, dans une grande confusion" : Ce nous renouvelle, Pour vous, Mere, à Dieu ancelle, Car destruit Estiemmes tuit Dou pechié le pere Abel, N'estoit cils ou celle, Donsiaus ou donselle, Dame ou demoiselle, Qui n'alassent *pelle melle*, À grant bruit, Oû riens ne luit (MACH., Les lays, 1377, 398). Atant est venus ly anciens chevaliers, et Hervy et Alain *pellemelle*. La ot dure meslee et moult aspre. (ARRAS, c.1392-1393, 72). Monseigneur, vous avez ycy trop demouré, venez vous en et faisons voz gens retraire en la ville avant qu'il soit plus tart, afin que les Sarrasins ne se boutent *pelle melle* avecques nous. (ARRAS, c.1392-1393, 106). Comment le roy d'Anthioche et l'admiral de Cordes et Gieffroy se vindrent ferir ou havre ensemble *pelle melle* (ARRAS, c.1392-1393, 219). Mais Gieffroy les suivoit si asprement qu'il entra *pelle melle* dedens la ville, a bien Vc. hommes, avec les Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 225). AULTRUY. Be[s]ongnes tu fort ? JEHAN. *Pelle mesle*, Tousjours haria caria ! (Jehan A., c.1400-1500, 131). ...se ils eussent esté cent hommes ensemble, ils eussent gagné dès cette heure ladite ville de Bayonne, et fussent entrez par la porte *pesle-mesle* avec ceulx de dedens ; mais ilz ne pouvoient monter si à cop lesdits fossez pour venir hastivement, tant estoient profonds, pource qu'ils n'avoient nulles eschelles. (CHART. J., Chron. Ch. VII,

V., t.2, c.1437-1464, 316). La dans les charniers où l'on entassait les squelettes, au cimetière des Innocent les voys toutes assouvies, Ensemble en ung tas, *pesle mesle* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 134). Et quand la bataille fut close, D'artillerie grosse et gresle, Vous eussez ouy *pesle mesle* : "Tip, tap, sip, sap ! ..." (Fr. arch. B., c.1468-1480, 34). ...et furent chassez *pesle mesle*, et plusieurs en y eust occiz (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 252).

V. aussi *brellemesle* [R. M.]

PELÉ, adj. (pelé)

[T-L : *peler* (*pelé*) ; GD : *pelé*²]

Suffisamment pelé. "En tenue convenable (?)" : Item nul ne puet estre de la dicte confrarie [de Saint-Paul à Paris], ne estre en aucun service d'icelle, s'il n'est souffisamment *peléz*. Item qui est de la dicte confrarie et est souffisamment *pelé*, comme dit est, paie cinq soulz d'entrées, douze deniers d'aumones, trois soulz pour siege qui veult seoir, II deniers au clerc pour l'entrée et chascun an doze derniers d'aumosnes et trois soulz qui siet (...). Item au dit siege a quinze pources souffisamment *peléz* qui sont les premiers assis et servis à un doys des plus riches hommes. (Industr. Paris F., 1332, 289).

REM. Pour ce même ex., T-L VII, 587 ne donne pas de déf. mais : "?". GD VI, 66c donne le sens de "vêtu". Cf. DU CANGE VI, 66c, s.v. *pellitus* : "vêtu d'une manière simple, vêtu de n'importe quelle façon". G. Fagniez, dans l'introd. de son ouvrage, *Ét. sur l'industr. et la classe industr. à Paris au XIII^e et au XIV^e s.*, 1877, 38 : «La confrérie de Saint-Paul leur réservait [aux pauvres] quinze places (...) exigeant seulement qu'ils se présentassent avec une tenue convenable». [E. P.]

PELEACHE, subst. (peleache)

[Ø]

"Ensemble de peaux (?)" : Chascune rouelle de *peleache* .I. d. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1362, 129).

REM. Faut-il rapprocher de *pelaine*, FEW VIII, 167a : *pellis* ? [R. M.]

PELER, verbe (peler)

[T-L : *peler* ; GD : *peler*³ ; DÉCT : *peler*² ; FEW VIII, 483a : *pilare*¹ ; TLF XII, 1287b : *peler*]

A. - "Enlever le poil, la peau, l'écorce de..."

1. [Le poil]

a) *Peler qqn.* "Raser qqn" : Pilo (...) : oster cheveux, c'est *peler* (Aalma R., c.1380, 313).

- "Tonsurer (ou bien raser complètement pour faire disparaître des traces de tonsure ?)" : Voy, nennin : il n'est point *pelé* Comme je suis dessus la teste. (Path. D., c.1456-1469, 184).

- Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu ses cheveux, qui est chauve" : [Fortune] La teste a *pelée* a moitié ; D'un oueil rit, de l'autre larmie ; L'une joe a couleur de vie, L'autre est com morte ; S'une de ses mains t'est amie, L'autre t'iert mortel anemie (MACH., R. Fort., c.1341, 42). Mais je m'en combatroie volentiers en un champ, car j'ay vaincu .IIII^m. batailles et de .XII. m'en sui armés, et pour ce ay je le chief ainsi *pelé* (Bérinus, I, c.1350-1370, 82). Ceulz qui sont *pelez* n'ont pas variques ; quant aucuns sont *pelez*, quant telles varices leur survient, ilz redevient cheveluz. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 93). ...l'ancien Ymeneüs (...) qui n'est *pelez*, Ne chanus, et si est moult vieulx. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 35).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 300 ; LE FÈVRE, *Respit Mort H.*, 1376-1380, gloss.

b) Part. passé en empl. adj.

- [D'un animal] "Qui a perdu ses poils" : ASTANIÛS. Ou sont messeigneurs ? MALABRIN. Tous pensiz, Ensemblè en leur signaguogue : N'y a cil qui ne soit plus rogue Et plus enflé que rats *pelés*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 874).

- [D'un drap] "Élimé" : Car, tout premier, son chief estoit moult plain de gros et noirs cheveulx merlez de blans, recroquilliez jusques aux espaulles, qui vrayement n'estoient pas trop pingniez, couvers d'une vieille barrette d'un viel drap de laynne bleu obscur, moult *pellé* (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 149). ...vestu d'une jacquette a quatre pointes, d'un viel gros gris moult *pellé* (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 150).

2. [La peau, l'écorce]

a) [Un végétal] "Débarrasser (un végétal) de sa partie superficielle, de son écorce" : Item, qui veult frazer feves nouvelles, il les couvient premierelement fendre au long au coustel, et quant tout est fendu les *peler* a la main. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 200). Champignons d'une nuyt sont les meilleurs, et sont petiz, vermeilz dedens, cloz dessus, et les couvient *peler*, puis laver en eue chaude et pourboulir. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 230). ...et peuent les dis habitans *peller* tout le bois cheu pour en paier chacun qui *pelle* XII d. par an au roy. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.B.*, 1398-1402, 105). Il [Villon] fut rez, chief, barbe, sourcil, Comme ung navet c'on ret ou *pelle*. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 143). Or nous donnez donc une pomme Et ung cousteau pour la *peler* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 372).

- *Peler l'escorce* : Item, le cep de vingne doit estre eschorchié, et l'escorche d'icelluy cep *pelée* et osté jusques au vert, en tant seulement comme touche ce qui est dedens le corps du cerisier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 123).

- Loc. fig.

• *Peler les aux*. "Se donner du mal" : Trois bonnes villes y a pris Et destruites li roys de pris, Dont vesci les noms, sans doubtaunce ; C'est Tourtouze, Liche et Valence, Et maintes grandes et petites, Qui de *peler* les aus sont quittes, Car c'est tout mors et mis en cendre, Sans espargnier homme ne prendre. (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 212).

• *Peler chastaignes*. V. *chastaigne* "Être à son aise, en faire accroire" : Cela n'est pas *peler* chastaignes ; Tu songnes du bec, Narinart ! Quel groing a porter l'estandart Soubz une vieille cappeline ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 349). [GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.]

- Part. passé en empl. adj. [D'un végétal, d'un arbre] "Dont on a retiré la partie superficielle, l'écorce" : Tous engins de bois, soient nasses d'osiers, nasses *pelées*, jonchiéz ou autres engins quelconques de bois, d'osier ou de jon, si espéz que un homme n'y puisse bouter aiseement ses dois jusques aux premieres jointes de la main, sont defenduz. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296). Et aussi paient pour une espine blanche neuf soulz, pour un houx *pellé* neuf soulz, et se ilz sont trouvéz *pellant* ledit houx, ilz paieront soissante soulz d'amende. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 264). Et de la tumbre, herbe moult saine, De mente sèche et majoraine Et la racine bien *pelée* Aussi de gariofilée, De toutes choses égalment Demie dragme justement (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 148). Et trouvoy une viande qu'on fait en ceste marche, de noix nouvelles *pelées* (LA BROQUIÈRE, *Voy. Outr. S.*, c.1455-1457, 125). ...amandes surees et *pelees* (LA SALE, *J.S.*,

1456, 252). Encuy en penderez a une sauch *pelee* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 624).

b) [Un fromage] "Ôter la croûte (du fromage)" : Et il ara ma penetiere, Et luy donray mon coutelet, Certes il est bien joliet, Il en *pelera* son fromage. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 71). Et entre autres vindrent et arriverent ausdiz vivres plusieurs liffelloffres Calabriens et Suisses, qui avoient telle rage de fain aux dens qu'ilz prenoient frommages sans *peler* et mordoient à mesmes, et puis buvoient de grans et merveilleux traiz en beaux pos de terre ; et Dieu scet en quelz nopces ilz estoient, mais ilz ne leur estoient pas franchises, pour ce qu'ilz paioient bien leur escot. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 124).

c) [Un animal, en partic. un poisson, une langue de boeuf...] "Ôter la peau de" : Langue de beuf fresche soit pourboulie, *pelee*, lardee et rostie, et mengee a la cameline (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 225). Le pourcelet tué et acouré par la gorge soit eschaudé en eue boullant, puis *pelé* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 226). Perche soit sans escharder cuicte en eue, et puis soit *pelee* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 231). Raye doit estre lavec en plusieurs eues, puis cuire en petit boullon et par quartiers, puis *peler* et laissier reffroidier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 241). Et quant le poisson est cuit l'en le met essuyer et seicher sur une belle nappe blanche, et le *peler* et nectoyer tresbien et gecter les pelures ou boullon. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 251).

d) [Un oeuf] "Enlever la coque de"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 26.

B. - P. anal.

1. "Préparer, arranger" : Vomissés en cent mille livres, Emplisés en tost ces escaudes Et je mesleray fievres chaudes Pamy et corrupues humeurs, Enfleures, boces et douleurs De costè, avec vert venim, Infection, fiel collubrin, *Pellés* ensemble et destrepés Et bouillés avec suis et poix Pour toutes regions infere. (Cene dieux, c.1492, 127). [Rapprocher de *pesle-mesle* ?]

2. *Estre (bien) pelé*. "Être dépouillé ; être bien arrangé" : Ils sont bien *pelez* ceux qui font la gorre. Ils sont bien *pelez* et d'argent vuidez. (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 130). Sont il bien *pelées* les bailleurs ! (Pipée R., c.1470-1480, 156). Sang bieu ! vous estes bien *pelée*, Tenez, vela deux beaux escuz. (P. Jouh. D.R., a.1488, 31).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; MARTIN LE FRANC, *Estrif D.*, 1447-1448, gloss.

- *Peler en l'orme*. "Attendre dehors"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 11193.

3. [D'une pièce de monnaie] "Usé, dont l'empreinte est effacée" : Mais chou ne leur valit .I. *pelet* parisiz. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 850). [R. M.]

PELERIE, subst. fém. (pelerie)

[*FEW VIII, 486a : *pilare*¹]

"Action de peler" : Ne vous ennuit Que vous soiés pelé tretien. Mout fait cilz bonne *pelerie* Qui se vuide de vilennie. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 57). [R. M.]

PELERIN, subst. masc. (pèlerin)

[T-L : *pelerin* ; GD : *pelerin* ; GDC : *pelerin* ; FEW VIII, 232b : *peregrinus* ; TLF XII, 1289a : *pèlerin*]

A. - "Étranger" : Considere que nous avons regné qui fumes *pelerins* et pense qui tu es et non pas dont tu es, et se tu es esbahis en chose si sobdeine, si que cez conseilz soient trop pareceuz, je te pri

que tu pregnes a present mon conseil ! (BERS., I, 1, c.1354-1359, 41.3, 69). Pilate sus la croiz escript (...) En .III. lengages soufisans Estre entendus de touz passans : «Vez ci Jhesus de Nazareth Qui nommé roy des Jüis est», Ausi com dëist aus passans Et a cel escrit regardans : «Quique vous estes *pelerins*, Hebrex ou gregois ou latins, Poués savoir et entendre Qui est cil que vëes pendre...» (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 287). C'est a dire, mon ami : Je vous prie comme estrangiers et *pelerins* que vous vous absteuez des deliz charnelz (LA SALE, J.S., 1456, 27). Et ne sont pas ces manieres de gens Psiliens sauvéz des serpens seulement par eulx meismes, mais sauvent aussi les *pelerins* qui passent par celle region. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 230).

- Empl. adj. : Taciuz, dist il, non pas tant seulement de peuple *pelerin* et estrange, mes encores du peuple anemi et adversaire, fu fais roys de Rome, et Numes aussi, qui ne savoit riens des coustumes de la cité, et sans que il le demandast, fu appelés dehors pour illecques regner. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 35.3, 61).

B. - "Voyageur"

1. "Celui qui fait un voyage pour une raison quelconque" : «Pere, dist Jhesus, retourné Sui a toi, et ai consommé Ce que faire me commandas Quant jus u monde m'envoias, (...) Enseignes t'en ai aporte [l. aporté] Si com autres *pelerins* font Qui en estrange terre vont...» (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 335). ...le *pelerin* ou le viateur (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316). *Pelerin* ici endroit est celui qui va en estrange pays pour quelconques cause. (ORESME, E.A.C., c.1370, 488). Se tu y veulz bien estre et prouffiter, tien y toy comme banny et *pelerin* sur terre. (Internele consol. P., 1447, 311). De sa vie [de Jésus] veez cy la fin. (...) Jamaiz ne sera *pelerin* Soir ne mactin. Il a finé pelerinage. (Pass. Auv., 1477, 223). Ung homme mauvais peut estre cause de la perdicion de plusieurs et luy seul se pert, ainsi que dit ceste fable d'ung *pelerin* qui trouva une espee en son chemin. (MACHO, Esope R., c.1480, 145). [Lat. *viator*]

- *Les pelerins d'Emmaüs*. "Les apôtres en route vers Jérusalem et qui rencontrent le Christ ressuscité à Emmaüs" : Combien, au plus fort de mes maux, En cheminant sans croix ne pille, Dieu, qui les *pelerins* d'Esmaux Conforta, ce dit l'Evangille, Me monstra une bonne ville Et pourveut du don d'esperance : Combien que pechiez si soit ville, Riens ne het que perseverance. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 29).

2. En partic. "Celui qui fait un voyage à un lieu saint, pour des raisons religieuses" : Si advint qu'ilz encontrement un *pelerin*, qui bien sembloit estre gentil homme, et s'en aloit a Saint Pere de Romme. (Bérinus, II, c.1350-1370, 102). LE BOURGOIS. (...) Ne lairay qu'au puy de la sale Ne voise mon corps travaillier, Et en vostre moustier veillier Com *pelerin*. (Mir. enf. ress., 1353, 23). De ce qu'il fist dessa le Rin Me tais, car maint bon *pelerin*, Maint chevalier et mainte dame Scevent qu'il n'i ot point de blame. (MACH., C. ami, 1357, 109). LE PAUMIER. Sire, a ce povre *pelerin* Donnez, s'il vous plaist, vostre aumosne. (Mir. Amis, c.1365, 4). Dites, royne, ça venez : Quant mis me serai au chemin, Semblaray je bien *pelerin* En cest habit ? (Mir. ste Bauth., c.1376, 112). En maniere d'un *pelerin*, Un bourdon ot et grans cheveulx : Laiens se vint logier touz seulx, Qu'onques nulz homs ne l'apperçut. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 94). Et disoit, ycellui Flament, que il estoit *pelerin*, et qu'il aloit en pelerinage droit à Saint-Jaques en Galice (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 462). Et puis [Remond] s'en party au quart jour, et vint en la ville de Montferrat, et visita l'eglise et le lieu, qui lui sembla moult devost, et y ouy le service moult devotement, mais encore avoit il vestu ses robes de siecle. Et lors lui

demandèrent ceulx qui furent commis de logier les *pelerins* si lui plaisoit a demourer le jour. Et il leur respondy que ouil. (ARRAS, c.1392-1393, 272). Sy alames gesir loing de Jherusalem environ deux lieues, a ung hauberge que le Soudam y fait faire tout neuf pour harberger les *pelerins* et autres gens estranges. (Voy. Jérus., c.1395, 36). On ne lor demandoit partout riens, pour tant que il estoient *pelerin* de Saint Jaqueme. (FROISS., Chron. D., p.1400, 616). Et dit Seneque que le sage homme doit à toute heure avoir à memoire le trespas de la mort, tout ainsy comme le *pelerin* a au devant des yeulx, ne oublier ne le puet, le perilleux trespas par où passer lui couvient ains que ches lui retourne. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 25). Cestui predist aussi la peste qui fut en Jherusalem où tant de *pelerins* moururent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 118 r°). Et pour aussi recevoir a grant tas Humainement par milliers et par cens Comme courriers ou *pelerins* passans, La dedens sont maintez lieux bien ordonnez Ou que leurs sont foyson vivres donnez. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 225). Cestui predist aussi la peste qui fut en Jherusalem où tant de *pelerins* moururent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 118 r°).

- P. plaisant. "Individu" : Ouvre la chartre, Brutaumont, Et bailles ces deux *pellerins* Qui ont espié les chemins Et desrobé maint bon marchant : Je croy qu'ilz s'yront approuchant Au gibet puisque je l'emprens. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 316). ...monseigneur Talebot, de son poing, qui estoit gros et lourd, descharge sur la teste de ce bon *pelerin* [un soldat de Talbot qui a dérobbé un ciboire dans une église] (C.N.N., c.1456-1467, 59).

- *Aller/s'en aller pelerin*. "Partir en pèlerinage" : ...il est mors en revenant De saint Jasques ou il ala *Pelerin* (Mir. parr., 1356, 33). Or couroient nouvelles par tout que le daulphin, filz du roy de France, s'en alloit *pelerin* aux pardons d'Ays. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 296).

- Prov. *Dieu seul sait qui est bon pelerin* : Parlent assez, il ne m'en chaut : Ce ne me fait ne froit ne chaut ; N'en donroie .II. celerins. Dieus scet qui est bons *pelerins* Et qui est bonne pelerine. (MACH., Compl., 1340-1377, 269). Dieu ne peut estre moquie [l. moqué], et il scet bien leur entencion. Dieu scet qui bons *pelerins* sont. (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1157). Et se tu n'as un vice, tu en as un autre par aventure pire, ou .II. ou .III., et se tu lisoies bien en ta conscience, tu y trouveroyes assez a redire : car pour tant se ton pechié est secret au monde, n'est il pas a Dieu mucié, et lui seul scet qui est bon *pelerin*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 147). Nostre vie ne durra riens Que pour avoir doel et fin : Dieux scet qui est bon *pelerin*. (CHASTELL., Miroir mort V.H., c.1436-1450, 73). ...n'y avoit ne roy ne duc qui n'en prist chescun couverte ymagination sur son compaignon et par quoy chescun se douloit et doutoit, dont Dieu scet toutevoiez qui bon *pelerin* estoit et net en sa cause, car a luy sont cogneues les consciences et les humains secretz. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 90). ...il sambloit à aucuns tenant le party des Bourgoignons que les merveilleux prodiges ou presages qui advindrent à l'heure de sa mort s'amonstrèrent et furent veus à cause de son mesuz et demerites, lesquelz, peult estre, fussent advenus quand n'eusist point rendu son esperit. Dieu seul cognoit qui bon *pelerin* est. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 390).

. [P. allusion au prov.] "Savoir à qui on peut faire confiance" : ...quelque semblant que fist au roy, ne le roy à luy, sy y avoit-il bien autant fiance au costé du duc comme à celuy du roy Loys, car cognoissoit l'un et l'autre, et savoit bien qui estoit bon *pelerin*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 24).

- [Sentence] *Point n'est connue la constance du pelerin tant qu'il n'a pas accompli le terme de son voyage* : Si en dirons après ce que nous avons parlé aux povres pecherresses, car tout ainsi comme ycelles desfaillans se peuvent par grace de Dieu relever, convertir et estre sauvees, se pourroient les bonnes par temptacion d'Annemi et fragilité pervertir et estre peries, car point n'est cogneue la constance du bon *pellerin* jusques ad ce qu'il ait accompli le terme de son voiage. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 215).

. *Les pelerins ont moult d'hostels ; ils n'y ont nulle vraie amitié* : ...ceulx qui sont tousjours en *perelygnage*, si ont plusieurs ostes et ostieux, mez ilz n'ont nulz amis (Songe verg. S., t.1, 1378, 226). ...cely qui occupe s'entente en tant de lieux et de diverses choses et qui sy souvent et sy tost ses opinions mue, ne se scet a quoy arrester ne faire chose qui ly soit profitable. *Les pelerins*, dit-il, ont moult de hostelx ; il n'y ont nulle vraie amitié. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 731).

- P. ext. "Qui est en quête d'un objet profane ; qui cherche à induire en erreur par des méthodes peu recommandables (comme les coquillards)" : A qui vendez vous voz coquilles Entre vous, amans *pelerins* ? Vous cuidez bien, par voz engins, A tous pertuis trouver chevilles. (...) On congnoit tous voz tours d'estrilles Et bien clerement voz latins (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 334).

3. *Faucon pelerin* : ...il lui preste a usure principalement pour devenir marchand et marchander a ung Faulcon *Pelerin* Blanc au bec et piez dorez, qu'il a norry et apprivoise et duquel il a este premier faulconner. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 86). Faucons *pelerins* sont ceulx qui sont prins au filé, et se sont peuz et ont volé aux champs et sont gentilz nommez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 168). Et le faucon *pelerin* est le meilleur qui soit, et est le plus gros et le plus fourmé de membres que tous. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 168). ...et environ quarante pains de sucre, deux arbalestres et une douzaine de vires et ung faucon *pelerin*. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 111). Faucon *pelerin* est ainsi nommé pour ce que on ne scet ou il naist et qu'il est prins en septembre faisant son *pelerinage* ou passage es isles de Cypre et de Rodes. (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 134).

4. P. anal. CUIS.

- *Chappon pelerin* : Rost de bresmes, galentine, civé, chappons *pelerins*, gellee, blanc mengier party, plaiz en l'eaue, [turbos] a la soucye, darioles de cresme, lamproions a la sause chaude, dorures, ris engoulé, etc.. . (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 180). Et pour donner entendement a celluy qui fera le chappon *pelerin* si plume ses chappons gras et les appareille tresbien et nectoie (...); (...) si faictes que vous haiés anguilles grosses et fresches pour faire les bourdons ["bâtons de pèlerin"] des chappons *pelerins* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 174).

- *Luc pelerin* : ...et pour ce que lesditz poyssons sont appellés lucz dorés *pelerins* devient avoir une bonne lamproye roustie par dessus que sera le le bouldon des dessusditz *pelerins* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 201). [P. C.]

PELERINAGE, subst. masc. (pèlerinage)

[T-L : *pelerinage* ; GDC : *pelerinage* ; FEW VIII, 233b : *peregrinus* ; TLF XII, 1290a : *pèlerinage*]

A. - "Voyage" : Si ne lui sont bien seans tant de compagnies faire par ville ne trotter a ces *pellerinages* trovéz sans besoing, qui ne sont fors toutes despenses sans besoing et necessité. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 206). Gentil Verjus, fleur de vergier, Qui, pour

vos grands maulx espurgier, Avés fait ung *perelinaige* Sus le Rhin, ou le poisson naige, Vous volliés aller en Hongrie, Qui n'est riens que une tromperie (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 781). Comme ainsi soyt que le rat alloit en *pelerinaige*, vint sur l'or d'une riviere et demanda ayde a la grenouille. (MACHO, Esope R., c.1480, 79).

- P. métaph. "La vie terrestre (p. oppos. à la vie éternelle)" : L'autre chose qu'il a fait, si est que pour ce qu'il a toujours eu paour pour ses grans pechiés d'estre souspris au terme de son *pelerinage*, voire par telle maniere doubtant qu'il n'ait espace de bien reconnoistre ses defautes et les graces que Dieu li a fait, (...) nostre povre pelerin quant de sa part et par la bonté divine en sa plaine santé a escript un livre en latin (...) ouquel il se dispose au mieux qu'il peut et scet, par maniere de contemplacion, de grant desir et de devote orison et humble supplicacion, a bien finer son *pelerinage* et morir en Dieu par sa misericorde (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 303). ...ouyr la louenge des sains et saintes, affin que par leur exemple, allocucion et par bonne doctrine, je peusse plus legierement et seurement passer le tres brief et tres perilleux *pelerinage* de ce mortel monde (GERS., Concept., 1401, 388). Pere, ore est mon *pelerinage*, Toute ma charge et mon voiage, Acomplí, j'ai fait tout mon tour Et jusqu'a toy fait mon retour (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 282). Elle a compli [l. Elle accompli] son *pellerinage*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 207). De sa vie [de Jésus] veez cy la fin (...) Jamaiz ne sera pelerin Soir ne mactin. Il a finé *pelerinage*. (Pass. Auv., 1477, 224).

Rem. Dans la tradition chrétienne, la vie terrestre est considérée comme un pèlerinage, à l'issue duquel l'homme, exilé loin de Dieu, entrera dans sa vraie patrie céleste, où il connaîtra le bonheur éternel auprès de Dieu (*Gen.* 47, 9 ; *Ps.* 118, 19 ; *2 Cor.* 5, 1-10 ; *Hébr.* 11, 13).

B. - "Voyage vers un lieu sacré pour des raisons religieuses" : ...et pugnissent lidit eschevin lesdis injurians qui viènent à l'amende non mie en paine pécuniare, mais convertissent l'amende en *pèlerinages*. (Hist. Lille T., t.2, 1344, 404). LE MARI. (...) Car, Dieu mercy, nous avons mis Nostre *pelerinage* a fin. (Mir. enf. ress., 1353, 51). ...Car pechiez nuist et s'est po gent, Et tuit seigneur ont à present Trop de riotés et de plais. Mais qui les porroit mettre en pais, Moult volentiers acorderoie Le *pelerinage*, et si yroie, Qu'en verité je le desir Tant, que c'est mon plus grant desir. Mais ce ne seroit pas profit. (MACH., P. Alex., p.1369, 220). ...[il] feist faire, par aucun homme tout nu, ou voyage ou *pelerinaige* qu'il s'estoit vouez faire à Nostre-Dame de Pontoise, en jurant et affermant en sa conscience icellui *pelerinaige* ou voyage avoir promis juré à faire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 110). Et manderent au prier, qui estoit embas a Quillebaston comment il venist amont, et que Gieffroy au grant dent estoit venuz layens en *pellerinaige*, a moult belle compaignie. Lors monta le prier a moult les eschielles, et vint a l'eglise, et trouva Gieffroy ou cuer de l'eglise, qui avoit ouy messe. (ARRAS, c.1392-1393, 277). Dient les docteurs de ces paines de purgatoire que elles peuvent estre à ceulx qui y sont abregiées par le moien d'aumosnes, oroisons, *pelerinages* et tous bienfais (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 41). Et en ce promectant a Dieu messes, *pelerinaiges*, veux et aumosnes. (LA SALE, J.S., 1456, 206).

- *Aller en (un) pelerinage* : Si alons en *pelerinage* A Boulongne pour l'amour d'eulx (Mir. enf. diable, c.1339, 29). ...il ala en *pellerinage* à Nostre-Dame de Pontoise, et de là à Chambly, où il fu un jour et une nuit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17). ...environ heure de tierce, il ala en ladite abbaye en *pelerinage*, par devocion,

comme l'en a acoustumé d'aler, et d'illec, après ce qu'il ot fait sa devocion en icelle eglise, s'en retourna en la ville de Paris pour disner. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 215). Gieffroy, je vous diray, il m'en fault aler en un *pellerinage* que j'ay promis de long temps. Je vous lerray le gouvernement de ma terre (ARRAS, c.1392-1393, 269). Ce jour, la Court a donné congié à maistre Giles Labbat d'aler en *pelerinage* jusques au vendredi après la Panthecoste, pourveu que laissera un procureur substitut à ses causes, se mestier est. (BAYE, I, 1400-1410, 68). ...l'Université ala, assemblée de toutes ses facultez et nations, en *pelerinage* solonement pour la paix de l'Eglise, santé du Roy et biens de terre à Sainte Katerine (BAYE, I, 1400-1410, 100). Et, après ce que dit est et que le roy eust esté ainsi malade, il se voua d'aler en *pelerinaige* à monseigneur saint Claude ; ce qu'il entreprint de faire, et s'en vint à Nostre-Dame de Clery faire ses offrandes, et puis se partit d'illec pour aler acomplir sondit voyage. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 110). Et, entre Paris et Saint-Denis, le roy, alant à son *pelerinage*, trouva trois ribaulx qui lui vindrent requerir grace et remission de ce que tout leur temps ilz avoient esté larrons, murdriers et espieurs de chemins, laquelle chose le roy leur accorda benignement (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 182). Après ce que le roy ot esté deument acertené de ladicte mort et les choses dessusdictes, il se parti de Tours pour aler en *pelerinage* à sa devocion ; et après s'en retourna à Chartres, à Villepeneur, à Hauberviller, à Nostre-Dame de la Victoire, et après à Noiom, à Compiengne. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 43). SAINT MARTIN. Pere abbé, je vous veulx requerre, En honneur et en reverance, Pour la grace de Dieu acquerre, Que vous me donnez la licence D'aller, par vraye obediéce, En ung devost *pellerinage* Auquel j'ay parfaicte fiance, Et de l'acomplir grant couraige. (LA VIGNE, S.M., 1496, 374).

- *Devoir un pelerinage* (à la suite d'un voeu) : Et finalement il me dit : "Dous amis loyaus, y me faut Demain partir sans nul deffaut Pour aler faire mon voiage. Vous devez un *pelerinage* En quelque lieu seur la marine. Se vous depri par amour fine Que vous me vueilliés convoier, Mais qu'il ne vous doie annuier, Car j'aim tant vostre compaignie Que dure m'iert la departie". (MACH., F. am., c.1361, 241). Si devoie un *pelerinage* A .II. lieues pres du manoir Ou ma dame devoit manoir. Si m'avisai que jë iroie Et que mon veu adcompliroie Et qu'en l'ombre de ce voiage Je verroie le doulz visage, Le doulz oueil et le cointe atour [de ma dame] (MACH., Voir, 1364, 180).

- *Le saint pelerinage*. "Croisade" : Mais li roys, qui avoit grant guerre, Ne pooit issir de sa terre, Qu'il n'i heüst trop grant damage ; Pour ce le saint *pelerinage* N'accorda pas, car trop eüst Mespris, s'acordé li eüst. (MACH., P. Alex., p.1369, 26). ...uns roys qui moult se doit amer Venoit à li d'outre la mer, Pour li veoir et acointier ; Et pour ce qu'il voloit traitier Comment il li feïst aye De gens, d'avoir ou de navie, Pour le tres saint *pelerinage*, Qu'on appelle le saint passage, Car cils roys l'avoit entrepris ; Et qu'il aroit honneur et pris, Se o li le voloit entreprendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 33).

. *Le saint pelerinage du Sepulchre* : N'est Crestien, tant ait vasselage, S'il va en saint *pelerinage* Dou sepulcre, qu'il ne rençonne Ou occie, s'il ne li donne. (MACH., P. Alex., p.1369, 125).

- P. méton. "Lieu saint" : ...il a entencion et propos au plaisir de Nostre Seigneur de aler en plusieurs parties de la Chrétienté visiter plusieurs *pelerinages* et veoir le monde (Doc. 1936. In : J. Vielliard et R. Avezou, Bibl. Éc. Chartes 97, 354). [P. C.]

PELERINAL, adj. (pèlerinal)

[GD : *pelerinal* ; FEW VIII, 234a : *peregrinus*]

"De pèlerin" : Apres ce que le pelerin fut levez sur piez et ot mis juz ses abillemens *pelerinaulx*... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 385). Si vint Gilete a meniere d'une pelerine, ainsi comme de Roscillon estoit premierement partie (...). Sanz changer son habit *pelerinal*, elle (...) ala droit au lieu ou quel elle vit le conte. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 422).

V. aussi *pèlerinois* [R. M.]

PELERINATION, subst. fém. (pèlerination)

[T-L : *peregrinacion* ; GD : *pelegrinacion* ; FEW VIII, 232a : *peregrinatio*]

"Pérégrination"

- P. métaph. "Vie humaine considérée comme un cheminement sur terre" : Encores est a scavoir que Dieu est aultrement ez creatures de ce monde estans en ceste *pelerination* et passage, et aultrement ez benois, qui sont ou royaume des cieulz et ou pays de repos eternal [Trad. du lat. *in creaturis viatoribus*]. (Somme abr., c.1477-1481, 126). [Autre occurrence p.133]

V. aussi *pérégrination* [H. G.]

PELERINE, subst. fém. (pèlerine)

[T-L : *pelerine* ; FEW VIII, 232b : *peregrinus* ; TLF XII, 1289a : *pèlerin* (*pèlerine*)]

"Celle qui fait un pèlerinage" : ...Soient roys, soient roynes, Pelerins et *pelerines* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 1). Dieus scet qui est bons pelerins Et qui est bonne *pelerine* (MACH., Compl., 1340-1377, 269). Si vous charge pour penitence A estre dix ans *pelerine* Soit ou a sainte Katherine Ou a saint Jaque ou a saint Gille (Mir. mère pape, c.1355, 370). Et ne dissent pas que ce fust li rois d'Escoce ne la roine, mais pelerin et *pelerines* qui aloient a Saint Mor des Fosses. (FROISS., Chron. D., p.1400, 237). Pour ce est-il, très excellens, très haulx et très puïssans princes et princesses, barons, seigneurs, dames, et gentilz chevalliers, que je, *pellerine* dessusdicte, estant de present en estrange contrée, en grant annuy et desplaisir, et très desirante de faire mondit pellerinage... (Doc. 1448. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 248-249). ...et de toutes pars passoient pelerins et *pelerines* allans à Romme, par le pays de Bourgoingne et ailleurs, en si grant nombre, que c'estoit noble et sainte chose, et devote à veoir (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 162).

- [Dans une dénomination] : ...l'Ospital Saint Jaques aus Pellerins et *Pellerines* fondé a Paris, en la grant rue Saint Denys (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1372, 427).

- P. métaph. "Celle qui traverse la vie humaine considérée comme un cheminement sur terre" : Il est assavoir que la dame malcontente doit souvent ymaginer en soy meisme et cognoistre qu'elle est *pelerine* en ce monde qui est une grant mer salee, dont les ondes orribles, qu'elle ne scet, puet ou veult eschiver, le font malcontente de son mariage, et le mari aussy. Et li doit souvenir qu'elle a l'escherpe au costé et le bourdon en la main, appareillie pour trespasser ceste mer salee (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 315). [R. M.]

PELERINEMENT, subst. masc. (pèlerinement)

[T-L : *pelerinement* ; GD : *pelerinement* ; FEW VIII, 234a : *peregrinus*]

"Pèlerinage"

REM. Ex. de GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 67c. [R. M.]

PELERINER, verbe (pèleriner)

[T-L : *peleriner* ; GD : *peleriner* ; FEW VIII, 234a : *peregrinus*]

"Faire un pèlerinage" : Loues soies tu, Jhesucrist De qui tout bien et [et] vient et ist ! Or croist nostre compaignie De ceux dè humaine vie. Se lonc temps ont *pelerine*, Maintenant est atermine Du tout leur pelerinage Dont fin es, port et rivage (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 93). ...et semblablement est de *peleriner* et faire les oeuvres de misericorde et tous autres biens (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 38). Peu de gens amendent d'enfermeté, ainsi ceulx qui moult *pelerinent* sont peu souvent saintifiés. Ne te confie point sur tes amis et prochains, et ne differe ton salut au temps futur, car les hommes te oublieront plus tost que tu ne estimes. (Internele consol. P., 1447, 341). DAMP PRIEUR. Guères n'y sert *pelleriner* (Amant cord. M., 1490, 36). [R. M.]

PELERINOIS, adj. (pèlerinois)

[FEW VIII, 234a : *peregrinus*]

"De pèlerin" : ...encores en habit *pelerinoiz* [var. en habit de pelerin] (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 389).

V. aussi *pèlerinal* [R. M.]

PELESTRE, subst. (pelestre)

[T-L : *pelestre* ; GD : *pelestre*¹ ; GDC : *pelestre* ; FEW IX, 648b : *pyrethrum*]

"[Plante] Camomille pyrèthre"

REM. Sur ce mot, cf. P. Ménard, *Mél. P. Le Gentil*, 1973, 548 (n.99). [R. M.]

PELET, subst. masc. (pelet)

[T-L : *pelet* ; GD : *pelet* ; FEW VIII, 512a : *pilus*]

"Poil" : [Contexte grivois] Alons dormir, si ferons bien, Si ferons ce que savez bien : Mettrons *poillet* contre veluet, Et marmotin en son cruset. (Devin. R., c.1470, 97).

- *Pelet de laine ou de coton* : A peine ung seul meschant *pelet* De laine ou de coton a taindre Pourroit au chappellet attaindre. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 68).

- [À propos d'une plante] : Car ainsi comme le fourment par la sueur de plusieurs gens et par sa propre paille se rend du tout en tout autre touteffoiz puis qu'il est mis et entassé en la grange, il se coeuvre de *peletz* pour deffendre son esteule et de pelure pour sa tyge, pareillement les nobles faiz de ce tres reluisant homme de Dieu sont couvers de nous par paroles rudes... (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 49).

- *Poil ne pelet*. "Pas la moindre chose, rien du tout" : De fleurs portoit ung chapelet Sur sa tresche fort embelye, Ou ne verras poil ne *pelet* Qui ne soit de fasson polye. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 40). Mais que diray je du colet Et du souler au lignolet Et d'autres notables fachons Ou il ne fault poil ne *pelet* ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 177).

- *Pas un pelet*. "Rien du tout" : Pas ung *pelet* ! Je n'en ay point, mon amy fin. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 684). [R. M.]

PELEUR, subst. masc. (peleur)

[GD : *peleur* ; FEW VIII, 486a : *pilare*¹ ; TLF XII, 1288b : *peler* (*peleur*)]

"Celui qui *pèle* ; en partic. celui qui enlève l'écorce du bois" : ...[il] estoient ouvrier et *peleur* d'escorce des bos de Brokerioie, ouquel bos li dit ouvrier avoient fait le dicte escorche de menre clawiere et longhere que yestre deuwest. (Arch. Nord, 1378, B

10698, f° 17, IGLF). Varlez, cousturiers, *pelleurs* [var. *peleur*] d'aulnes, Paveurs et revendeurs de pommes Ont longue robe de cinq aulnes Aussi bien que les gentilz hommes. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 331).

REM. Ds l'ex. de COQUILL., "tailleur (?)" (éd.) ; l'aune serait la mesure ; "faiseur de paniers" (D'Héricault) ; il doit s'agir, comme ds l'ex. de l'IGLF, de *peler* du bois d'aulne, d'en enlever l'écorce (sens courant de *peler*). [R. M.]

PELEUX, adj. et subst. (peleux)

[GD : *peleux* ; FEW VIII, 503b : *pilosus*]

I. - Empl. adj.

- *Peau peulse*. "Peau garnie de poils" : Item a Pierre Pannet, parcheminier, pour deux peaulx *pelleuses* pour fere les testieres ["perruques"] et barbes desd. sauvages VII. Vid. (Entrées roy. G.L., 1476, 239).

II. - Empl. subst.**A. - "Endroit poilu (tête)"**

- *N'avoir plus rien sur le peleux*. "Être chauve" : Princes, trop plus sont les aucuns grevez, Qui pour couvrir ont cheueulx reboursez, Que ceuls qui n'ont plus rien sur le *peleux* ; Pignes leur fault et le mirouer delez (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 47).

B. - "Terrain en friche ; pelouse" (synon. *pelure*) : De la moison d'un *peleux*, dessus la tieulerie Pierre la Pie, admoisonné à Jehan Huylet... (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 294). Et recognut (...) lui avoir prins et retenu à chief cens ou rente annuel et perpétuel (...) une pièce de friche, *peleux* ou savart qui, jadis, fu vigne, que les dis bailleurs avoient ou terrouer et finage d'Orly (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1390, 297). Item pour la journée de 13 hommes à porter du *peleux* au Grant Arpent pour ["de quoi (?)]" rechaussier la vigne... (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 153).

Rem. Doc. 1342, 1374, 1403 ds GD VI, 68c.

V. aussi *peloux* v. Lexiques [R. M.]

PELFRE, subst. fém. (pelfre)

[T-L : *pelfre* ; GD : *pelfre*¹ ; FEW III, 395b : *faluppa*]

"Friperie"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1370 (*peuffe*) ds GD VI, 69a. [R. M.]

PELFRERIE, subst. fém. (pelfrerie)

[T-L : *pelfrerie* ; GD : *pelfrerie* ; FEW III, 395b : *faluppa*]

"Friperie"

Rem. Doc. 1382 (*peufferie*) ds GD VI, 69a. Aussi : Item, de telenderie, tapisserie et *peuferie* vendue en ladicte ville, quatre deniers tournois pour livre. (Doc. 1409. In : Théodose Bonnin, *Cartulaire de Louviers, documents historiques originaux du Xe au XVIIIe siècle ...*, Évreux, t. 2, 2^e partie, 1877, 23) ; Item, sur la taillanderie, tapisserie et *peufferie*, vendu en icelle ville et forsbourgs, .VI. deniers pour livre (Doc. 1422. In : Théodose Bonnin, *Cartulaire de Louviers, documents historiques originaux du Xe au XVIIIe siècle ...*, Évreux, t. 2, 2^e partie, 1877, 49). [R. M.]

PELFRIER, subst. masc. (pelfrier)

[T-L : *pelfrier* ; GD : *pelfrier* ; FEW III, 395b : *faluppa*]

"Friperie" : Fratillarius : *peufier* (Abavus IV, R., c.1350, 342).

REM. Doc. 1388 (*peufrier*) ds GD VI, 69b. [R. M.]

PELICAN, subst. masc. (pélican)

[T-L : *pelican* ; GDC : *pelican* ; FEW VIII, 161b : *pelicanus* ; TLF XII, 1291a : *pélican*]

"Pélican (oiseau)" : S'il volait comme .i. *pelican* Sy heurtera il a nos talons. (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 90). Quant il furent mort s'alerent en infier (...) De coi aucun profete vorent profetisier Par un *popeliquant* c'au cuer se vet ficier Qui ses faons donnoit de son sang a mengier (Ami Amile A., c.1400-1500, 66). *Pellican* est vng oysel en Egipte de qui les anciens dient que les petis oyseaux fierent des elles leur pere enemy le visage dont il s'en courouche et les en occist. Et quant la mere les voit tuez elle pleure et fait grant deul par III. iours, tant qu'elle se naure les costés de son bec et en fait sang espandre sus ses petiz oyseaux par quoy ilz resourdent et retournent a vie. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 482). Et sachiez que *pellicans* sont de II. manieres les vngz de riuiere qui menient poissons, et les autres sont champetres qui menguent serpens et lesardes et bestes velymeuses. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 482). Et dedans la court, vers l'epicerie, avoit un grant *pellican* qui se donnoit en la poitrine ; et en lieu de sang qui en devoit partir, en sailloit ypocras, qui tumboit en une mande d'osier si soubtivement faicte que riens ne s'en perdoit (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 116).

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350, V, 139 (*pop[e]liquant* ; T-L VII, 597) ; *Psaut. lorr.* A., 1365, 101 (*pellicans*) ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.5, c.1370-1407, 33 (*pellicant*) ; RIVIÈRE, *Nef folz* D., 1497, 1 (*pellican*). Ch. Th. Gossen, *Mél. P. Gardette*, 1975, 235. *Prov. H.*, 196.

- [Comme terme d'injure] : FESCENNIN. (...) Querez nous ce *popelican* ! HUMBROUET. S'il volait comme .i. *pelican* Sy heurtera il a nos talons. (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 90).

- P. métaph. [Appliqué à Jésus] : DIGULLEVILLE À JÉSUS. ...doux *pellican* nous seras De ton saint sanc nous abevrant Et de la mort ressuscitant (GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 290). Et en croix, lui qui estoit franc, Vult il espandre son saint sanc Pour nous de la mort d'enfer traire : C'est le *pellicant* debonnaire, Qui a ses poucins rend la vie Par son sang, c'est cilz que l'en prie, C'est li mires qu'om doit amer, C'est cilz ou il n'a point d'amer, C'est cilz qui donne et qui pardonne Les pardons a toute personne Des pecheurs qui merci lui crient, Quant de bouche et de cuer le dient Et quant ilz en sont repentant (DESCH., M.M., c.1385-1403, 242).

Rem. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 1187. [R. M.]

PELICETTE, subst. fém. (pelicette)

[T-L : *pelicete* ; GD : *pelicette* ; FEW VIII, 163a : *pelliceus*]

"Petite pelisse" : Mahiu Warnier (...) avoit indeutement pris en la maison Agnies le Gille une *plichette* d'aingniaux et aucune autre viesse viesware. (Arch. Nord, 1392, B 10338, f° 13v, IGLF).

REM. Doc. 1344 (Tournai, *plicette*) et 1404 (Tournai, *plicette*) ds GD VI, 69b. [R. M.]

PELICIER, verbe (pelicier¹)

[T-L : *pelicier*¹ ; GD : *pelicier*¹ ; FEW VIII, 163b : *pelliceus*]

"Estamper, plumer" : ... et ne sceit gueres de plet et est bien *pelicé* [var. abayé "harcelé" ; espusiez "épuisé, pompé, sucé" (Éd.)] d'avocatz, de sergeans et de greffiers (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 29). [R. M.]

PELICIER, subst. masc. (pelicier²)

[*FEW VIII, 162b : *pelliceus*]

"Pélisse" (Éd.) : Et Belle Aude estoit [la] pour le jeu regarder, Dessus un riche lit, couvert d'un *peleicier*, Apoyee s'estoit dessus un oreiller, La regardoit le jeu pour elle soulacier. (Galien D.B., c.1400-1500, 25). [R. M.]

PELIEN, adj. (pelien)

[Ø]

"De Pylos" (Éd.) : Que prouffita a Nestor *pelien*, Fors que d'ennuy, las, de longuement vivre... (ANTITUS, *Poés. P.*, c.1500, 14). [R. M.]

PELIS, subst. masc. plur. (pelis)

[GD : *pelis* ; FEW VIII, 486a : *pilare*¹]

DRAP. "Mèches de laine détachées d'une peau de mouton (mise préalablement à tremper) fixée sur un chevalet" : ...si ne puet nuls apporter dedens le banliuwe pour vendre agnelins, retours, ne *pelis* batus ne files, sour a iestre pierdut a le halle, et 5 s. que chieus aroit qui le noncheroit. (Drap. Valenc. E., 1344, 271). Et ne puet nuls ne nulle apporter, vendre ne akater devers le banliuwe de Valenchiennes, pelos, ne agnelins tondus de mortes biestes, brohon, gratuite, laine a euwe ne *pelis* au kevalet, sour a pierdre a le halle tout chou que on trouveroit (Drap. Valenc. E., 1344, 274).

Rem. Doc.1434 ds GD VI, 70c. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 32 et t.2, 1951, 147. [E. P.]

PELISSE, subst. fém. (pelisse)

[T-L : *pelice* ; GD : *pelice* ; GDC : *pelice* ; DÉCT : *pelice* ; FEW VIII, 162b : *pelliceus* ; TLF XII, 1291b : *pelisse*]

COST. "Tunique de pelleterie, pelisse" : Et sa *pelice* [de Bonneürtez], c'est Simplesse Si souef que point ne la blesse, Car elle est de Beniveillance, Orfroisie de Souffissance, A pelles de douce Plaisance Qui bons cuers en tous biens avance. (MACH., J. R. Nav., 1349, 278). ...ne li fault (...) Fors que son corps soit bien couvert. Baillez ça ce surcot de vert Et cel *pelice* [Le ms. semble présenter une forme masc., non att. par les dict. ; il est possible cependant que la formulation originale ait été *celle plice*]. (Mir. Berthe, c.1373, 195). ...de chacun faerdel de *pliches* de motton, douze deniers p. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1388, 301). Tu n'as garde d'avoir du myen Et n'eusse-je q'une *pellisse*. (Myst. ste Agathe B., c.1450-1500, 195). ...lui fist presenter cent mille livres d'argent pesant, cent espées richement garnies, cent chevaux enhernachés moult richement, cent pomes d'ambre et Iim fines *pelices* (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 63 r°). ...Gros cuir bouilly, bazennes, marroquins Pour brodequins, *pelices* de boucquins, Fors cranequins, arbalestres et arcs (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- [Personnification des gens de robe]

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 177.

- [Dans une expr. qui indique que qqn reçoit des coups] : ...il n'estoit a poine jour ou nuyt que de bons soufflès et de bastons sa *pellice* et son surcot ne secouist. (LA SALE, *Sale D.*, 1451, 136). [R. M.]

PELISSON, subst. masc. (pelisson)

[T-L : *pelisson* ; GD : *pelisson* ; DÉCT : *pelisson* ; FEW VIII, 163b : *pelliceus* ; TLF XII, 1292a : *pelisson/pelisson*]

A. - COST. "Vêtement de dessous, porté par les hommes et les femmes, fait d'une pelleterie cousue entre deux tissus, en

sorte que la fourrure n'apparaît que sur les bords" : Et la dame viesty un *pelichon* de gris (Flor. Rome W., c.1330-1400, 249). II pièces de cendaulz vermeilz en greine, des larges, pesanz XLVJ onces, pour fourrer *pelichons* de martre, que le Connestable de France donna au Roy (...) Pour II autres pièces de cendal vert, des larges, pesanz XLII onces, pour couvrir autres *pelichons* pour le Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 24). Dignes sont d'avoir un moustier Et de faire la beneïçon, D'avoir annel et *pelichon*, Mitre, croix et crosse en ses bras (DESCH., M.M., c.1385-1403, 168). ...II aulnes J quartier et demy d'escarlate violette, de Moustiervillier, toute preste (...) pour faire un *pelichon* à vestir dessoubz, pour ladicté madame la Royne (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 135). ...il seul, de jour, print et embla, en la rue de la Bretonnerie, un *pelichon* de connins qui pendoit au devant de l'uy d'un pelletier en ladite rue demourant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 90). ... il mal print et embla, à Grolay soubz Montmorency, par jour, une coste simple et un *plichon* à famme, qu'il vendi depuis en la frapperie de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 222). ...Iic l. doz de griz à neuf tires dont on fourra ung *plicon* (Comptes Lille L., t.1, 1416, 138). ...achat d'une once et demye de soye pour faire les saguerelles et boutons de ladite jaquette I f. Pour aigneaux pour ung *pelison* pour mettre soubz le harnois dudit seigneur, et facon d'icelui I f. X g. IIII p. (Comptes roi René A., t.2, 1453, 159). ...XXXVIII paulmes de satin cramoyssi, pour faire manteaux à la façon cathelane, à madame de Calabre et à mademoiselle de Lorraine, sur leurs *pelissons* (Comptes roi René A., t.2, 1478, 61).

Rem. Hugues Capet Lab., c.1358, 4956 (*pelyson*), 5061 (*pelichon*) ; LE FÈVRE, *Respit Mort* H., 1376-1380, 2560 (*pelichon*) ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ...

- *Plumer le pelisson*. "Dépouiller, exploiter"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 167.

B. - Fam. "Poil, pelage"

- *Secouer / eschauffer le pelisson*. "Rudoyer" : Quant je me trouvè en bataille, Je frappe d'estoc et de taille Et secoue bien le *pelisson*. (Gaud. sot, c.1450, 9). Nous luy donrons une bourree Pour (luy) eschauffer son *pelisson*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 35).

- "Poils du pubis, sexe, pénil" : [Contexte grivois] Et ne se doit point travailler De combatre ce *pellicon* (Barbes brayes A., a.1450, 260).

Rem. Galien Rethoré K.K., c.1450, gloss.

• [Métaph. grivoise] *Fourrer le pelisson* : J'aymeroye mieulx la mointié Avoir amy d'autre façon, Pour me fourrer mon *pelichon*, Je demande ung tel amoureux. (P. moyne, a.1500, 46). [R. M.]

PELISSONNER, verbe (pelissonner)

[*FEW VIII, 163b : *pelliceus*]

Part. passé. "Fourré" : D'un fin veloux cramoyssi avoit manches *Pelissonnees* de martres subelines, Ses couleurs furent violettes et blanches, Parmy posees bagues de haultes branches Pour faire avoir les fievres jacquelines : Gros d'ymans, turquoises, cornalines, Perles de pris grandement estimees (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167). [A. B.]

PELISSONNIER, subst. masc. (pelissonnier)

[GD : *pelichonier* ; FEW VIII, 163b : *pelliceus*]

"Celui qui fabrique et vend des pelissons" : Jehanz Troingnars, de Dyjon, *peleceniers* (Echevin. Dijon L., 1342, 58). [E. P.]

PELLADIE, subst. fém. (pelladie)

[]

Région. (Sud-Est) [Marque l'idée de faible valeur]

- *J'en aurai pic ou pelladie*. "J'en tirerai quelque profit, si minime soit-il" : Par le sanc tieu, il ha deulx moys Que ne gagnis denier ne maillie, Mes je n'arey pic ou *pelladie* Se j'en recontre ung en ma voye. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 71). [Éd. "massue"]

Rem. *Myst. Conception* L., c.1481-1494 (Xavier Leroux, *R. Ling. rom.* 72, 2008, 397, *pallade*). Pour M. Rousse, *Rom. Philol.* 25, 1972, 465, il pourrait s'agir d'une déformation de l'expr. *j'en aurai pied ou aile*. Ou rapprocher de *pelaille* "pelure de fruit, écale de châtaigne, écorce d'arbre" (FEW VIII, 485a : *pilare*¹) ? [R. M.]

PELLANT, subst. masc. (pellant)

[GD : *pellant* ; *FEW VIII, 167a : *pellis*]

"(Peau)"

REM. Doc. c.1465 ds GD VI, 70c. Est-ce *pellan* ou *pellam*, forme de *pellain* ? [R. M.]

PELLE, subst. fém. (pelle¹)

[T-L : *pele* ; GDC : *pele* ; FEW VII, 476 : *pala* ; TLF XII, 1292b : *pelle*]

A. - "Outil composé d'une palette de fer ou de bois plus ou moins creuse, ajustée sur un long manche, pelle" : ...le chien q'entre devant en le pertuz, et puis si boute homme la verge, et donques si fait homme les fossees et les trenche ou piks, *paeles*, et beches, et arace homme les racyns qe homme y trove et coupent ; et ensi par grant labour vient homme au renard (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 110). Item, s'il y a aucuns d'iceulx qui soit boulangier, fevre, brasseur, caron, faiseur de saïelles, de fiseaulx ou de *pelles*, ou d'autres mestiers quelconques touchant le fait de la forest, et tenans atelier en leurs domicilles, chacun d'iceulx sera tenu païer au roy par chacun an cinq solz en la main de l'aloueur, etc. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 124). Item, une *pale* de fer à mectre la mine ou fournel. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 329). ...s'estoit vanté de asseoir et assortir de son artillerie à la voierie devant la porte Saint-Denis et celle de Saint-Anthoine, pour fouldroier aucuns lieux de ladicté ville et au long des murs, fut ordonné ce jour en ladicté ville que chacune personne alast le lendemain en ladicté voierie, garnis de piques et *pelles*, pour ruer et espandre icelle voierie ou ce qu'on en pourroit faire, et ainsi fut fait ; mais on n'y fist que peu ou neant, et fut tout laissé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 84). ...plus ne puis piocher. Accopt, seste *pelle* prenés. (Pass. Auv., 1477, 104). ...il haussa une *palle* ferree qu'i tenoit en sa main, et le frappa d'icelle *palle* (Lettres rémission René II P.D.H., 1488, 174).

- Prov. *La pelle moque le fourgon*. V. *fourgon*

- [Pour frapper ou repousser qqn] : ...ledit des Hayes (...) se approucha dudit Robin du Port et le frappa d'une *pelle* ferrée qu'il tenoit par la teste. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 352). ...Et lui frappa au cul la *pelle* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 143). ...tousjours tenant sa *pale* au poing et faisant demonstrence de vouloir batre et fraper icelluy Martin. (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 99). Or luy baillez troys cops de *poille* (Pipée R., c.1470-1480, 197). Et en proferant ces parolles, ledit suppliant, cuidant recouvrer sondit engin et bourignon, dist qu'il l'auroit, et en le voulant oster audit Pierre, vint vers lui ledit Jehan Gendre, dit Grugeau, son frère, qui tenoit une *palle* ferrée, appelée *palle* basse, de laquelle il vouloit assigner et bailler sur la teste dudit suppliant. (Doc. Poitou G., t.12,

1481, 399). Ung grant coup de fouet Et que on luy baille au cul la *pelle*. (P. Jauh. D.R., a.1488, 27).

. *Avoir de la pelle*. "Être repoussé" : Il me fault tant crier[r] et braire Qu'il en vienne(nt) ung avecques moy Pour m'oster hors de cest esmoy, Pour ce convient il que j'appelle Sur peine d'avoir de la *pelle*. (Feste roys, c.1475-1500, 301).

B. - "Pelle de pâtissier pour enfourner les gâteaux (?)" : Regardez Jouan, est il doux ? Il semble Dieu sur une *pelle*. (P. Jauh. D.R., a.1488, 40). [R. M.]

PELLE, subst. fém. (pelle²)

"Plume" : Il est biaux, gais, jolis et gens Et gracieus a toutes gens De façon avec sa couleur Tout en nombre de sa valeur. Et s'a aussi parmi ses eles Les plumes qu'on appelle *pelles*, Sont comme fins rasoirs taillans ; Que je ne soie defaillans De voir dire, il est bien prouvé Par plusieurs qui l'ont espruvé. (MACH., D. Aler., a.1349, 327). Or ne l'ay pas dou tout paré, Quant je ne l'ay pas comparé, Selonc ce que Raison me baille, Des *pelles* dont chascune taille Com durs rasoirs bien affilez, Et sont assises de deus lés, Einsy comme elles doivent estre, Devers destre et devers senestre. (MACH., D. Aler., a.1349, 336). Qui porroit bien ces poins entendre Et il y voloit garde prendre, Il porroit véoir clerement D'Amours le juste paiement Sus ceste comparison faite, Qui de l'alerion est traite, Des *peles* qui tranchamment taillent, Tant que juste partie baillent A chascun selonc ce qu'il pense, Dont Amours de droit recompense Ce qu'on a fait ou qu'on vuet faire, Et selonc l'uevre le salaire. (MACH., D. Aler., a.1349, 339). [N. M.]

PELLE, subst. fém. (pelle³)

[GD : *pelle* ; FEW VIII, 167a : *pellis*]

"Cuir écarlate fabriqué en Parthie" : L'EMPEREUR. (...) le royaume entierement Des Perthoiz, qui est en Asie Près du royaume d'Arabie, Qui estoit nostre tributaire, Est a nous rebelle et contraire, Qui nous chiet a tresgrant dommaige, Car nous y avons grant truaige D'or, d'argent et de pierreries, De *pelles* et d'espiceries Medicinalles, a merveille. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 53).

REM. Cf. b. lat. *parthica pellis* (FEW VII, 674). [J.-L. R.]

PELLEE, subst. fém. (pellée¹)

[T-L : *pelee* ; GDC : *pelee* ; FEW VII, 476b-477a : *pala*]

"Pelletée" : Ruéz lui deux ou trois *palees* A grandes brayes avalees De carbons ardans sus ses fesses. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 105).

- *Par pelles*. "À la pelle, en abondance" : Neptunus, prends tes galees, Donne moy larmes salées Par *palees*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 57). [R. M.]

PELLEE, subst. fém. (pellée²)

[Ø]

"Tromperie" (Éd.) : MARDOCEE. O faulse gent, on vous puist pendre A ung gibet et estrangler D'avoir laissé Jhesus embler, Dont tout vostre fait est rompu. NAASON. Vous avez esté corrompu Et seduiz par force d'argent, De ses disciples et sa gent Qui vous ont secu bien abeuver. Et, puis, pour vostre honneur sauver, Nous servez cy de voz *pelles*. Elles sont ung peu trop pelles ; Portez les autre part reffaïre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 400).

REM. Sans doute à rattacher à FEW VIII, 167a : *pellis* ; une interprétation par *pellée*¹, "ce qui est déversé à pleine pelle", rendrait la métaphore incohérente (*elles sont un peu trop pelles* "elles perdent leurs poils, elles sont usées") ; *peau* est à comprendre au sens de "fourrure", la fourrure étant

fréquemment un symbole d'hypocrisie. V. par ex. *pelletiere*. [R. M.]

PELLETEE, subst. fém. (pelletée)

[GDC : *peletee* ; FEW VII, 477a : *pala* ; TLF XII, 1294a : *pelletée*]

"Contenu d'une pelle"

REM. Doc. 1408 (*pallettee*) ds GDC X, 309b. [R. M.]

PELLETERET, subst. masc. (pelleteret)

[T-L : *peleteret* ; GD : *peleteret* ; *FEW VIII, 166b : *pellis*]

[Dim. de *pelletier*]

REM. Doc. 1333 (Autun, *peleterez*) ds GD VI, 68b. [R. M.]

PELLETERIE, subst. fém. (pelleterie)

[T-L : *peleterie* ; GDC : *peleterie* ; FEW VIII, 166b : *pellis* ; TLF XII, 1294a : *pelleterie*]

A. - "Art de préparer les peaux, commerce des fourrures" : ...il, ouvrant du mestier de *peleterie* en l'ostel de deffunct messire Gerart de Montagu, trouva à un jour la garderobe dudit deffunct ouverte, en laquelle il, tempté de l'ennemi, mal print une houpelande longue à usaige d'omme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 367). ...en la cause d'entre les propriétaires de la Hale des basses merceries, d'une part, et la communauté du mestier de *peleterie*, d'autre part (FAUQ., III, 1431-1435, 31). Et pareillement apporteront et mettront devers ladicté Court lesdiz de la communauté des peletiers les ordenances sur le fait de leur dit mestier de *peleterie* (FAUQ., III, 1431-1435, 31). ...tous les peletiers qui s'entremettent de fait de marchandise de *peleterie* à Paris, et qui par ledit arrest sont tenus d'aler exposer en vente esdictes basses merceries leurs denrées au jour de samedi (FAUQ., III, 1431-1435, 64).

Rem. Nom d'une rue à Paris : ...laquelle maison est assise a Paris, en la rue de la *Pelleterie* devant le Palais le roy (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1332, 50). Jehan Watree, tainturier et bourgeois de Paris, demourant en la rue de la Vielle *Pelleterie*, en la Cité... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1392, 654).

B. - "Peau, ensemble de peaux préparées pour faire la fourrure" : ...[il] n'en ot l'en pour lors aucune souspeçon contre icelli prisonnier qu'il eust mal prins ou emblé icelly gobelet, pour ce que entre ses mains il avoit très grant quantité de *peleterie*, en quoy il eust peu plus faire de domaige à son dit seigneur, et en avoir plus grant prouffit que ledit gobelet ne valoit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 362). Je y vy *peleterie* et draps, Joyaulx, vaisselle, mercerie (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 71). ...plusieurs parties de *pelleteries* (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 296). ...certaine autre quantité de *pelleteries* que icellui S a donné à Charlot de Beaumont, son escuier et pannetier, pour la solennité de ses nopces (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 312). ...les biens meubles dudit Cuer estant à Tours, tant draps d'or, d'argent, de soye, de layne, *pelleterie*, joyaulx, vaisselle, toilles, tixus et autres bagues et biens meubles sont et seront mis en vente (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 25). ...et grant quantité de chariotz, les aucuns chargiez tous de vaisselle, et autres de drap d'or et de soye non ouvrez, et puis autres de fine *pelleterie*. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 381).

- *Se voir en (une) pelleterie*. "Se trouver dans de beaux draps" : Il rongé son frain aux dens et tout vif enrage quand il se voit en celle *peleterie*. (C.N.N., c.1456-1467, 181). [R. M.]

PELLETIER, subst. masc. (pelletier)

[T-L : *peletier* ; GDC : *peletier* ; FEW VIII, 166b : *pellis* ; TLF XII, 1294b : *pelletier*]

"Celui qui prépare et vend les fourrures" : ...Pierre Angevin, *peletier*, bourgeois de Paris (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1343, 121). ...car les monnoyers et les *peletiers* ne sunt pas d'une guise, ne les vetturiers ou autres. Et pour ce dit Aristote des .III. multitudes desus dictes que il ne traitent rien selon vertu (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 264). Et lors lui qui parle, qui estoit dehors, mena ycellui *peletier* en sa maison, et là le lessa (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 413). ...Et en i avoit la pluisseurs ouvriers juponniers, parmentiers, corduaniers, *peletiers* (FROISS., Chron. D., p.1400, 746). Et pareillement apporteront et mettront devers ladict Court lesdiz de la communauté des *peletiers* les ordenances sur le fait de leur dit mestier de peleterie (FAUQ., III, 1431-1435, 31). ...à conseiller l'arrest d'entre les propriétaires des basses merceries, d'une part, et la communauté des *peletiers* de Paris, d'autre part (FAUQ., III, 1431-1435, 41). Et oultre ladict Court ordonne par maniere de provision (...) que lesdis *peletiers* marchans ne pourront estre plus de trois à ung desdiz estaulz desdictes basses merceries (FAUQ., III, 1431-1435, 64). Ha seurement g'roye marchand Parmy les rues de Paris, Faisant monsieur du gros bis, Fouré de robes de regnars, Comme font ung tas de cornars Qui n'ont vaillant ung seul denier, Ilz la doybvent au *peletier*, Mais cela ce n'est que du moins. (S. fol. c.1480-1490, 7).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. (*pelier*).

- En compos.

. *Marchand pelletier* : À Thomas Roul, marchand *peletier*, demourant à Paris, la somme de 837 frans 7 solz 6 deniers tournois à lui payez pour la vendue de parties de pelleterie par lui delivrees pour mondit seigneur et pour le conte de Saint Pol (...) pour fourrer plusieurs habiz pour mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 76).

. *Valet pelletier* : Pour deniers paiez à plusieurs vallez *pelletiers* qui ont batu et escouz les pennes et fourreures dessus dictes, et fait les fournitures d'icelles ès tailleries du Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 108).

. *Valet pelletier fourreur* : ...il est nez de la ville de Rouen, varlet *peletier* fourreur, lequel audit mestier, et aussi à servir ledit de Haguonville et autres chevaliers et escuiers suivans les guerres, a gaignié sa vie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 359). [R. M.]

PELLETIERE, subst. fém. (pelletière)

[T-L : *peletiere* ; GD : *peletiere* ; FEW VIII, 166b : *pellis*]

"Celle qui fabrique ou vend de la fourrure" : [Contexte métaph.] Il a fait une paix fourree, Dont traïson fu *peletiere* (Pastor. B., c.1422-1425, 129). [R. M.]

PELLETTE, subst. fém. (pellette¹)

[*FEW VII, 477a : *pala*]

"Instrument de table en forme de petite pelle" : ...cinq assaies d'argent doré, garnis de lycornes et de langues serpentines, et de serpentine avec une *peslecte* d'argent dorée, à prandre espices à un drageoir (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 84). [E. P.]

PELLETTE, subst. fém. (pellette²)

[GD : *pelete* ; FEW VIII, 167a : *pellis*]

A. - "Petite peau" : Je vueil que les jouvenceaulx pensent l'engin, les ars et les laqs des femmes, et que ilz resgardent soubtilment quantes et queles choses desloyaulx soient mucees soubz celle deliee

pellete de la bouche des femmes qui samble pigmentee (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 211).

- MÉD. "Petite peau, membrane" (synon. *pellicule*) : Escroissances, les aulcunes sont tenues ou sachel ou en la *pellete*, les aultres sont infiltrées en la char. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.4). ...se les ulceres de la teste viengnent jusques au test et es *pelletes* du dedans (...) souvant advient grant peril (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.2, chap.1).

Rem. MONDEVILLE ds T-L VII, 593.

B. - P. anal. "Fine enveloppe d'une baie de raisin, membrane sous l'écaïlle de l'oeuf..."

Rem. MONDEVILLE ds T-L VII, 593 ; COLART MANS. (éd. 1493) ds GD VI, 68a. [R. M.]

PELLICE, (?) (pellice)

[GD : *pellice*¹]

"Gabion (?)" (GD)

REM. GD VI, 71b, cite, d'après LA CURNE, un extrait de BUEIL, II, 1461-1466. Correspond au passage suivant : ...chevilles de fer d'ung pié et demy de long, un millier et, selon que verrez estre à faire, autant de petites [GD VI, 71b : *pellices*] (BUEIL, II, 1461-1466, 48). Sans doute mot fantôme. [R. M.]

PELLICULE, subst. fém. (pellicule)

[FEW VIII, 164b : *pellicula* ; TLF XII, 1295a : *pellicule*]

MÉD. "Petite peau, membrane" (synon. *pellette*²) : ...la *pelliculle* de la bouche (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.3). ...les *pelliculles* du ventre (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.3). Et se noirdeur venoit es *pellicules* [de la tête] pour la force des medicines, soit mondifiïé avec miel et oly rosarum. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 310a. [C. T.]

PELLIR, verbe (pellir)

[GD : *pellir* ; *FEW VII, 480b : *pala*]

"Ramasser à la pelle"

REM. Doc. 1411 (Chartres) ds GD VI, 71c. [R. M.]

PELLUETTE, subst. fém. (pelluette)

[GD : *pelluete* ; FEW VIII, 513a : *pilus*]

"[Plante] Piloselle" : Piloselle ou *pelluete*, c'est une herbe qui croist au pié des montaignes et a feules moins longues d'ung doy, a peulz en ses feules assés loncs pour lesquels l'en l'appelle *pelluete* ou piloselle, et se estant sus terre. (Grant herb. C., c.1450, 148). [R. M.]

PELON, subst. masc. (pelon¹)

[FEW VIII, 512a : *pilus*]

Région. (Provence) "Laine de mouton, charpie" : ...huit fuseaulx, plains de *pelon* à faire lassetz (Comptes roi René A., t.3, 1479, 238). [E. P.]

PELON, adj. (pelon²)

[*FEW VIII, 503a : *pilosus*]

"Velu, garni de poils" : La VIIIe est qu'il les colériques appetent choses summeres et dignités souveraines pour la cause declaree au second signe. La IXe est que le colerique est *pelon* a cause de la chaleur que oeuvre les porois du corps et esmeult la matiere du poilz vers le cuir. Et pour ce dit on communement que le colerique est *pelon* comme le bouch. (Rég. santé corps C., 1480, 145).

Rem. *L. pelou ? V. peloux.* [H. G.]

PELOPONESIEN, adj. et subst. masc. (péloponésien)

[FEW, Ø lat. *Peloponnesus*]

"(Celui) qui est originaire du Péloponèse" : ...comme il eust amené son host contre les *Peloponésiens* [Pelopo[ne]siens] et la bataille fust moult aspre, il envoya à Apollo, le Dieu de Delphe, savoir en quel maniere son ost pourroit avoir victoire (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 186). [R. M.]

PELOT, subst. masc. (pelot)

[FEW VIII, 512a : *pilus*]

"Laine trop courte provenant de la tonte d'un mouton faite en été" : Et ne puet nuls ne nulle apporter, vendre ne akater devens le banliuwe de Valenchiennes, *pelos*, ne agnelins tondus de mortes biestes, brohon, gratuite, laine a euwe ne pelis au kevalet, sour a pierdre a le halle tout chou que on trouveroit (Drap. Valenc. E., 1344, 274).

Rem. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 35 et t.2, 1951, 148. Cf. aussi GD VI, 266a, *polot*. [E. P.]

PELOTE, subst. fém. (pelote)

[T-L : *pelote* ; GDC : *pelote* ; FEW VIII, 480a : *pila* ; TLF XII, 1297a : *pelote*]

A. - "Objet sphérique, boule" : ...une prime dit estay, fourni de *pelotes*. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 148). Il ne fait pas ici mention des figures qui sont en superficie sperique ou courbe, si comme en la superficie d'une pomme ou d'une *pelote*, mais seulement de celles qui sont en superficie plainne, si comme est la superficie d'une table ou du pavement d'une sale. (ORESME, C.M., c.1377, 378). ...autre corps sperique est qui est tout masseiz, si comme seroit une *pelote* d'or parfaitement ronde. (ORESME, C.M., c.1377, 490). Le cinge ne veult ressembler Le renart a tout sa grant queue, Ne le heriçon, qui se neue Et se fait ront comme *pelote*, Ne veult pas changier a la cotte Du chevrel ses poingnans espines (DESCH., M.M., c.1385-1403, 139). ...il me sembloit, je vous plevi, Que quant contre val regardoie, Que toute la terre veoie Comme une petite *pelote*, Aussi ronde qu'une balote (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 74). Pilules, c'est à dire petites *pelotes*. Pilules se sont de médecines laxatives de dure substance desqueles y a plusieurs manières trouvées. (LA HAYE, P. peste, 1426, 222). Et ainsi comme aucun de serviteurs du conte l'adouboient en la cuisine, ilz trouverent au ventre de celluy poisson ung sendal rouge en façon d'une petite *pellote* (Belle Maguel. C., 1453, 42). Ha ! maistre Jehan, plus dur que pierre J'ay chié deux petites crottes, Noires, rondes comme *pelotes* (Path. D., c.1456-1469, 108).

- *Comme pelote*. "Comme pelotonné" : Ainsi le bon temps regretons, Entre nous [la belle Heaumière et les autres], povres vieilles soctes, Assises bas, a crouppetons, Tout en ung tas, comme *peloctes*, A petit feu de chenevoctes, Tost alumees, tost estainctes... Et jadiz fusmes si mignotes ! Ainsi en prent a maint et maintes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 57).

- *Pelotte de fils*. *V. peloton*

- *Se mettre à la pelote*. "Se mettre à la besogne" : Nous verrons tantost qu'il y a ; Chascun se mecte a la *pellote* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 964). [GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 31682.]

- "Instrument de supplice (cordes ferrées qui garrotent le supplicié et qui pénètrent dans les chairs)" : C'on leur froisse [aux traitres chiens matins, Thibault d'Aucigny et ses acolytes] les quinze costes De groz mailletz, fors et massiz, De plombees et telz

peloctes ! Je crye a toutes gens mercys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 149).

- *Question de la pelote*. "Question consistant à garrotter le suspect avec de telles cordes" : Si fu (...) mené choffer en la maniere acoustumée, et, assez tost après, ramené sur lesdiz quarreaux, et mis de rechief à la question de la *pelote* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 212). Et pour ce qu'il ne vult autre chose cognoistre que dit est dessus, fu de rechief ramené et mis à question de la *pelote*, en laquelle il ne vult autre chose confesser. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 212). ...ledit Josne fu de rechief mandé en jugement sur les carreaux, lequel, pour ce que aucune chose ne vult confesser, fu mis à la question de la *pelote*, en laquelle il ne confessa aucune chose en son prejudice (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 54).

- *Aiguisé comme une pelote* : Or est vray qu'après plains et pleurs Et angoisseux gemissemens, Après tritresses et douleurs, Labeurs et griefz cheminemens, Travail mes lubres sentemens, Esguisez comme une *pelote*, M'ouvrist plus que tous les commens D'Averroÿs sur Arristote. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 29).

B. - "Balle (de jeu)" : ...et pour ce sont de telle figure les pierres d'engin et les *pelotes* ou esteufs dont les enfans se esbatent. (ORESME, C.M., c.1377, 492).

- *Jeu de pelote* : ...c'est assavoir que tu ne faces pas justice precipitant sans estre bien ventilee ; car ce n'est pas le jeu d'une *pelote*, quant la personne est morte on vient trop tart au repentir. Dont saint Gregoire dit que vraye justice a en lui compassion, et faulce justice a desdaing, ire et orgueil (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 193). "...Ce n'est pas jeu de *pelote*," dist la royne, "d'esliever les personnes non dignes par faveur desordonnee aux prelacions et dignitez de l'eglise, qui ont les cures des ames..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 310).

- *Jouer à la/d'une pelote* : Se il jouast à la *pelote* [var. à la paume]... (Ponthus Sidoine C., c.1400, 15). Et, se l'air n'est bel, par raison Doit un chascun en sa maison Labourer et s'exerciter, Pour greigneur péril éviter, Dont s'ensuit que c'est chose sote Que jouer lors à la *pelote*, Courre, lutier, jeter la pierre (LA HAYE, P. peste, 1426, 85). Fist aussi une semblance de truye d'arain qui humoit toutes les noises qui se faisoient à Romme, et deux grans ymages de cuyvre, qui jouoyent d'une pomme ou *pelote* par dessus Romme. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 71 r°).

- *Jouer de qqc. ainsi que de pelote*. "Jouer comme à la balle avec qqc." : Semblablement je n'en feray pas mains A ces bigotz et ses faulces bigotes ; Aux corps feray des tourmens inhumains Et, au surplus, des testes, soirs et mains, J'en joueré ainsi que de *pelotes* (LA VIGNE, S.M., 1496, 221).

- *Se jouer de qqn à la pelote*. "Jouer comme à la balle avec qqn, se moquer de qqn" : Ne se joua elle [Fortune] bien de toy a la *pellotte*, quant elle te mist si hault que tu surmontas, vainquis et subjugas la grant force des Rommains, et que tu ne redoubtoies tout le monde (Bouciquaut L., 1406-1409, 100). L'EMPEREUR. Veult on macter ma prerogacion ? Veult on jouer de moy a la *pellote* ? Veult on guerpir ma dominacion ? Veult on avoir mon ceptre et ma calote ? Ha, ha, voire ! Suis je une mariote Ou une beste ? Ai ge les piedz fendus ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 240).

Rem. Cf. DI STEF., 664c.

- [Du ventre] *Jouer à la pelote*. "Faire un mouvement de va-et-vient (comme à la pelote), se gonfler et se dégonfler"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 278. [R. M.]

PELOTER, verbe (peloter)[FEW VIII, 481b : *pila* ; TLF XII, 1298a : *peloter*]A. - "Lancer la *pelote*, la boule, le dé"**Rem.** Doc. XIVE s. ds TLF.

B. - "Ballotter, malmener" : Je suis *peloté* et tourmenté (Cuv. T., c.1475-1500, 41). Par ces deux [Raison et Sensualité] l'homme est *peloté* Ça et la, et ne scet qu'en faire (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 380). QUART [LARRON]. Puis apprés, pour m'aller esbatre, Dieu scet commant je les *pelote* : L'argent qu'ilz portent je leur oste, Robe, pourpoinct, chaulce, bagaige, Et quant j'ay tout, je cours, je saulte, Je vois, je viens, baa ! je fois rage. (LA VIGNE, S.M., 1496, 282). [R. M.]

PELOTIER, subst. masc. (pelotier)[T-L (renvoi) : pelotier ; GD : *pelotier* ; FEW VIII, 481b : *pila*]

"Celui qui fabrique ou vend des balles de jeu"

REM. Doc. 1313 ds FEW et doc. 1465 ds GD VI, 72b.

[R. M.]

PELOTOIR, subst. masc. (pelotoir)[GD : *pelottoir* ; FEW VIII, 482a : *pila*]

"Dévidoir"

REM. Doc. 1469 (Tournai) ds GD VI, 72b. [R. M.]**PELTON, subst. masc.** (peloton)[GD : *peloton* ; GDC : *peloton* ; FEW VIII, 481a : *pila* ; TLF XII, 1298b : *peloton*]

A. - "Boule"

1. "Boule qu'on forme en roulant des fils sur eux-mêmes" : À Girardin, mercier, pour une pièce de ruban de cotonnaine, ung *peloton* de fil noir et un lasset (Comptes roi René A., t.2, 1480, 146). ...ung petit coffre de boys (...) ouquel a esté trouvé ung mestier de boys en lysse, garny de petiz bastonnez et de petiz *pellotons* de soye (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 355).

2. "Amas en forme de boule" : ...et sceut bien que Poncet de Rivière et Gilbert de Graçay menoyent les trafiques desdiz seillez d'entre nostredit cousin et ledit duc de Bretagne, et que pour ce faire ilz escripvoient des lettres l'un à l'autre, bien souvent en petitz *pelotons* de cire gros comme une noix. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 131).

3. "Boule portée à la ceinture et servant à y ficher aiguilles et épingles" : Or ça, si dist la marchande, je vueil que vous ostez ce viel sac et vous vueil vestir. Et lors lui baille une chemise neufve et une cotte simple, une bource et ung *peloton* et si lui donne ung chapperon, chausses et solliers. Ainsi fut vestue Meliadice (Cleriadus Z., c.1440-1444, 311). ...bources et *pellotons* pendans à leurs saintures (Cleriadus Z., c.1440-1444, 594).

B. - "Petite balle (de jeu)" : ...deux *plotons* à enfans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 219). [R. M.]

PELOUX, adj. (peloux)[T-L : *pelos* ; GD : *peleus* ; FEW VIII, 503b : *pilosus*]

A. - "Poilu, velu" : Bé ! dea, que ma couille est *pelouse* ! (Path. D., c.1456-1469, 130).

Rem. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.15, 1462, 520 (*cheval peloux*) ds GD VI, 68c.

- [D'un tissu] "Présentant des poils à sa surface" : Item, 4 aulnes de gros bureau noir *peloux* de Saint-Saphorin-le-Chastel, 10 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 267).

- [D'un cuir] "Garni de poils" : ...42 cuirs de beuf et 6 de vache *peloux*, estans ou pouvoir de Jaquemont Johannart, à Brincieux, et lesquelx luy ont esté bailliez à adouber (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 272).

Rem. Doc.1449 (*cuirs peloux ou couroyez*) et 1466 ds GD VI, 68c.

- *Chate pelouse*. "Chenille" : Bé ! dea, que ma couille est pelouse ! El(le) semble une cate *pelouse* Ou a une mousque a miel. (Path. D., c.1456-1469, 130).

B. - P. anal. [Pour qualifier le cuivre tel qu'il sort des fourneaux] "Qui présente à sa surface de petites barbes, de petites pointes" : ...j'ay regardé et visité la montaigne de la mine dudit lieu de Saint-Pierres, et trouvé qu'elle estoient en chommage et que on n'y avoit aucunes chose besongné depuis la prinse dudit Cueur et n'y trouvé aucune mine tirée. Et après me transporté ou martinet et en la maison dudit lieu, et trouvé ou celier de la dicte maison 33 pièces de cuyvre qui n'estoit *peloux* ne du tout affiné (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 250).

V. aussi *peleux, poileux* [R. M.]

PELU, adj. (pelu)[T-L : *pelu* ; GDC : *pelu* ; FEW VIII, 512b : *pilus*]

"Poilu, velu" : Capperon ot sale et *pelu*, Desoux le gorge descousu Et derire, au dur de le teste : Moutl resambloit sauvage beste Par les queviaux qui en yssoient, Qui par locques hors ly pendoient (Dit prunier B., c.1330-1350, 49). C'estassavoir trois des condicions du renart: c'est courtes oreilles droictes, bon poil et fort, et roide queue bien *pelue* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 137). C'est [Jean Baptiste] ung homme trestout veluz, Il est mout heureux et trop *plux* ; Il n'a vescu que de racines, Et toujours aloit par espines. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 115). ...les sourcilz gros et *pellus*, merlez de aucuns poilz blans entre deux (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). ...les oreilles grandes, *pellues* et tresjoingmans a la teste (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 150). En tant que leur voulés complaire Devés tenir necte la place, Et en jouant de passe passe Rasibus d'ung gentil cotel Abactre jus ce pauletel ["poils du pubis"] Qui est ainsi *pellu* que ung ours. (Barbes brayes A., a.1450, 256). ...il [Pan] estoit moutl *pelu* ou velu a signiffiance de la terre, qui est vestue d'arbres et d'herbes (LA SALE, Sale D., 1451, 172). Puis je les mectz gentement soubz la trappe Ou ilz sont tous de leurs cas absollus Es chauldieres du loudier Tantallus Et es fours chaulx des infernaux palus ; En feu gregois nuyt et jour les tourmente Avec ung tas de deableteaux *pelus* (LA VIGNE, S.M., 1496, 478).

- *Pied pelu*. V. *pied* [R. M.]

PELUC, subst. masc. (peluc)[GD : *peluc* ; FEW VIII, 505b : **pilucare*]

"Blé vanné ; au fig. profit, butin" : Me fault-il courir sur les champs Pour admener telz deux meschans Ou il n'a gainage ne *pluc* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 191). Sus, tost t'abille, Il y a *pluc*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 39). LUCIFER. (...) Aussy par semblabes pechez Sodome et Gomorre fondirent, D'onc maintes ames descendirent Ceans, nous y receusmes beau *pluc*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 239). Et n'eussies vous denier ne *pluc*... (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 327). Puis qu'il n'y a ne gaing ne *pluc*... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 31). Y n'y a ne *pluc* ne pasture (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 206). [Autres occurrences p.175 et 358]

REM. Autres ex. ds GD VI, 72b-c.

V. *pluc* v. Lexiques [R. M.]

PELUCHER, verbe (pelucher)

[T-L : *peluchier* ; GD : *peluchier* ; FEW VIII, 503a : **pilucare*]

A. - "Éplucher, nettoyer"

- En partic. [D'un oiseau] "Éplucher le grain, becqueter, picoter"

Rem. Doc. XVe s. ds GD VI, 73a.

B. - Au fig. "Faire son profit de" : Estre devez durs et felons A ceulx qui quierent procés longs, Puisqu'il n'y a bien a *pluschier* (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 120). ... Affin que j'en amende et *plucque*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 98).

REM. Cf. TLF XII, 1301a : *peluche*. [R. M.]

PELUESSE, subst. fém. (peluesse)

[*FEW VIII, 513a : *pilus*]

"Aspect velu" (synon. *pelueté*) : ... et le nomma Ourseau pour la *peluesse* de lui. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 989). [R. M.]

PELUETÉ, subst. fém. (pelueté)

[GD : *pelueté* ; FEW VIII, 513a : *pilus*]

"Aspect velu" (synon. *peluesse*) : Pilositas (...) : *peluetés*, abondanche de poil (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 377). Villositas (...) : *veluetés*, *pelluetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 529). Sy tost que Gaius eut veu que le jennenceau estoit pelu partout le corps comme ung ourseau et de membres tant bien taillié et si puissant selon son eage, et qu'il estoit tant plaisant a regarder et que bien lui affreoit sa *pelueté*... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 533). [R. M.]

PELURE, subst. fém. (pelure¹)

[T-L : *pelëure* ; GD : *peleure*² ; GDC : *peleure* ; FEW VIII, 484a : *pilare*¹ ; TLF XII, 1301b : *pelure*]

I. - "Ce qui se pèle"

A. - "Égratignure, écorchure" : Trestot le detrenchat [le hyalme] c'onque ne fist *pelure*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 587). [Scheler, *Gloss.* 222, fait le rapprochement avec le v.7342 (p.587) : Tot parmy le trenchat tot sen faire *escorchure*]

B. - "Enveloppe des fruits, des légumes, pelure" : Broyez les aulx sans peler, et soient pou broyez et deffaz de moust, et dreciez a toutes les *peleures*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 259). Pour faire orangat, mettez en cinq quartiers les *pellures* d'une orange et raclez a ung coustel la mousse qui est dedens. (...) Et lors devez traire vos *pellures* d'orange par ordre et d'icelles faictes ung lit et gecter pouldre de gingembre dessus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 279).

C. - "Écorce" : ...une montee de bois quy estoit toute couverte de grandes plates *plures* de bois ainsi quon les poille quant les arbres sont en seve (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 81).

II. - "Fait d'être pelé" : ... la *pelure* ou depillacion ou estre chauve (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 316).

III. - "Terrain en friche" (synon. *peleux*)

Rem. Doc. 1368 (Vienne, *pleure*), 1404 (Loiret, *pelure*), 1404 (Poitou, *pleure*) ds GD VI, 68b. Cf. aussi GD VI, 210c : *pledure* (doc. 1353, *pledures*, et doc. 1407, *plesure*). [R. M.]

PELURE, subst. fém. (pelure²)

[GD : *peleure*¹ ; *FEW VIII, 512a-b : *pilus*]

"Pelage" : ... si ont la trouvé une moult belle beste qui estoit bien aussi grande comme ung toriaux (...), et sa *pelure* estoit plus

vermeille que nulle graine. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 64). [R. M.]

PELUS, subst. masc. (pelus)

[Ø]

"Javelot (?)" : ... si at troveis escus, Heames, habiers, espées, ars tourquois et *pelus*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 727).

REM. «Type *pilutum* de *pilum* ?» (Scheler, *Gloss.* 222). Ou de *palum* ? [R. M.]

PELVIN, subst. masc. (pelvin)

[GD : *pelvin* ; *FEW VIII, 172b : *pelvis*]

"Bassin (ustensile)"

REM. Doc. 1346-1347 (Orléans) ds GD VI, 73b. [R. M.]

PENABLE, adj. (penable)

[T-L : *penable* ; GD : *penable* ; FEW IX, 115a : *poena*]

"Pénible, difficile à supporter" : Vierge puissant, que ceste voye M'a esté diverse et *penable* ! (Mir. enf. diable, c.1339, 11). Dont je di tout premierement Pour celle de grant coustement Qui seroit a avoir *penable*, Pour quoy je l'apelle doutable, Et qu'on aroit peine au querir Et trop plus grande a l'aquerir (MACH., D. Aler., a.1349, 297). Saint pére, esbahiz sui (...) Comment avez a nostre mère Chargié penance si amère Ne si *penable*. (Mir. mère pape, c.1355, 371). Lequel lieu est oultre l'abbaye une grosse et *penable* journée (Voy. Jérus., c.1395, 71). ...laquelle montaigne pour verité est moult haulte et *penable* a monter (Voy. Jérus., c.1395, 82).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.3, c.1370-1407, 13. Doc.1429 (*penable*) et *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430 (*peinables*), ds GD VI, 73c. [R. M.]

PENACH, subst. masc. (penach)

[FEW VII, 752b : *pastinaca*]

"Panais" (synon. *panaie*) : Et si fait-on le ban que il ne soit aucuns ne aucune quelconques si hardis ne si hardie, qui, puis cest jour d'uy en avant, ou marchiet du grain de ceste ville, puis l'eure que on ara desloiet en ycellui, jusques apres le cloque du resson de le journée sonnée en jour de marquiet, assamble, par ramon, escouvette [en balayant], *penach* ou autre chose, grain aucun, sur le forfait de 5s. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1392, 678). [R. M.]

PENAGUIER, subst. masc. (penaguiier)

[*FEW VIII, 537a : **pinnaculum*]

Région. (Provence) "Celui qui fabrique des panaches" : ...le *penaguiier* qui a faiz deux plumailz noirs pour ledit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1453, 378). [E. P.]

PENAILLON, subst. masc. (penaillon)

[GD : *penaillon* ; FEW VIII, 531a : *pinna*]

"Celui qui est vêtu de haillons"

- [Comme nom propre] : Lors bataillent et ne tuent personne, puis un belistre mal vestu nommé *Penailon* dit... (Myst. st Martin K., a.1500, 253). [J.-L. R.]

PENAL, subst. masc. (penal)

[GD : *penal*¹ ; FEW XXIII, 218a : o.i.]

"Sorte de mesure, équivalent au bichet, et représentant dans quelques pays, tel que le Barrois, le poids de cent livres" (GD) (synon. *bichet* v. Lexiques) : Encor avons octroyé et octroyons, qu'il puissent moorre à touz temps à noz molins de Joinville, pour païant pour *penaul*, une escuelle de mousture, tel bles

comme serait li *penaulx* : Et qui moorraï oultre ledit *penaul*, li Muniers panrait pour un chascun *penaul*, plaine ladicte escuelle : Et serait ycelle escuelle mesurée en maniere, qu'il en haurait vint et quatre, en un *penaul* (...) et non à autre mesure, selonc ce que dit est. (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 298).

REM. Doc. 1341 et 1461 ds GD VI, 74b.

V. aussi *peneul* [R. M.]

PENAL, adj. (pénal)

[GD : *penal*² ; FEW IX, 118a : *poenalis* ; TLF XII, 1303b : *pénal*]

A. - [D'une chose] "Pénible" (synon. *penable*) : Et ce est superhabundance ou deffaute de chose utile et proffitable, ou de chose nuisible et penible, *penal* et hors porporcionalité. (ORESME, E.A., c.1370, 298). Car celui qui est injuste quiert pour soy superhabundance de chose simplement proffitable et deffaute ou moins de la chose laboureuse et *penal*. (ORESME, E.A., c.1370, 299).

B. - [D'un lieu] "D'expiation"

Rem. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD VI, 74c.

C. - [D'une sentence] "Relatif à la peine"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Doc.1491 ds GD VI, 74c. [R. M.]

PENALITÉ, subst. fém. (pénalité)

[T-L (renvoi) : pénalité ; GDC : *penalité* ; FEW IX, 118a : *poenalis* ; TLF XII, 1304b : *pénalité*]

A. - "Peine, souffrance" : Or est certain que la Vierge Marie ot lez *penalitez* de la coulpe du pechié originel, come est fain et soyef, la mort, et samblables *penalitez*. (Songe verg. S., t.2, 1378, 249). [Aussi p.259] Desir de scavoïr demande : Dy se Nostre Dame fut point subjecte aux *penalitez*, froit et chaut quer Adam n'en eust rien sentu ? (GERS., Annonc., a.1400, 231). JESUS. (...) Regarde ma *penalité*, Pere (...). Regarde ton bieneur filz Et la tristesse de son ame (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 284).

B. - "Châtiment, sentence" : ...cy après il sentira et entendra la *penalité* (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 210). [R. M.]

PENANCE, subst. fém. (penance)

[T-L : *penëance* ; GD : *peneance* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

A. - "Peine, souffrance" : ...j'eusse [Mélusine] vescu le cours naturel comme femme naturelle, et feusse morte naturellement, et eu tous mes sacremens, et eusse esté ensevelie et enterree en l'eglise de Nostre Dame de Lusegnen, et eust on fait mon univiersaire bien et deument. Or me r'as tu [Remond] embatue en la *penance* obscure ou j'avoye long temps esté par ma mesaventure. Et ainsi la me faudra porter et souffrir jusques au jour du jugement et par ta faulseté. (ARRAS, c.1392-1393, 256). Trop seroit leur *penance* forte (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 100). ...pechié (...) Dont doye avoir perpetuël *penance*. (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 539). ...Dont serés delivrez et jetez de *penanche*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 57). NOSTRE DAME. (...) J'ay souffert sy dure *penance* Et douleur en tel habondance, (...) Qu'i n'est huy cueur qui puist penser Ma tres amere desplaisance. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 832).

- "Manifestation de sa peine, de sa souffrance, lamentation" : ...pour reparer par griefves lamentacions et *penances* la mort de ma dame et souveraine mestresse (Cligès C.T., 1455, 156).

B. - RELIG.

1. "Pénitence" : ..mains il n'est nuls, tant ay[t] pechie Ne son createur corochie, S(i) humblement se veulht repentire, Qu'il ne puist

anchois venire, Par confession et *penanche*, Se de pechie at repentance. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 207). CHI SE CONFESSE ORGUEL AL HERMITE: ...Car i'en suy vraie repentan, Si m'en soy[es] reconfortans Et grant *penance* m'en donneis. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 228). LE PENANCIER. (...) Mais encore n'ay point veu La *penance* c'on doit baillier Ne la fourme de conseilier Sur tel pechié quant il advient (Mir. mère pape, c.1355, 366). ...il gouverna le monde par soy en esprituaüté et en la temporalité, et donet penitence au pueple, comme il est escript Genesis tercio capitulo, car il donna *penance* a Adam et a Eve et punist aussi Lameth (Songe verg. S., t.2, 1378, 71).

Rem. LE FÈVRE, *Respit Mort* H., 1376-1380, 3380 ; *Prières saints* R., t.2, c.1440, 240, v.168 ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ...

- *Charger penance à qqn* : Or veult (...) que tu li charges *penance* Telle comme ta pourveance Le jugera. (Mir. st Guill., c.1347, 24). Si vous requier qu'absolve soie En moy chargant *penance* telle Com vous plaira (Mir. mère pape, c.1355, 359).

- *Faire (sa) penance* : Mais comment que cils feus sensibles Soit au cuer, il est invisibles, Et aussi est cils qui l'alume. C'est Desirs qui lape et qui hume Le sanc dou cuer et la substance Qui en tel feu fait sa *penance*. Nompourquant c'est chose certainne Qu'en ce feu n'a douleur ne peinne Uns cuers qu'est de bonne nature, Eins y prent douce norriture Et s'i delite en tel maniere Com li poissons en la riviere. (MACH., R. Fort., c.1341, 69). ...aucunes gens commencerent adonc à faire grand *penance* et diverse par grand devotion (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 223). Et les autres dient et maintiennent que c'est un esperit fae, qui le samedy fait sa *penance*. (ARRAS, c.1392-1393, 241).

- *Faire la penance de qqc.* : ...par lui sui depucellée. Vierge, la *penance* en feray, Quant confessée m'en seray. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175).

2. "Mortification" : ...on pourroit tant de choses amères mesler au miel que on li osteroit sa douceur ; mais la douceur que Dieu donne et amenistre a cuer devot pour *penance* ne pour grieté qu'il endure, ne peut estre estainte ne amenuisée (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 206). Trop long temps en cloistre ay musé Et mon corps en *penance* usé (Mir. nonne, 1345, 331). ...desoresmais vueil beter Mon corps par *penance* et mater (Mir. nonne, 1345, 346). Discipline doit estre entendue qe homme deveroit ausi bien chastier et constreindre la malveise char par *penance* et par tiels choses come par la verge. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 101). Et sicom il est escoustomez de estoper la court de renars de peres et de espinys, tout ensi covendra estoper la court de mon corps par dures et poignantes *penancez*, dures com pieres et poignantes com espynes. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 107). [R. M.]

PENANCERESSE, subst. fém. (penanceresse)

[T-L : *penëanceresse* ; GD : *peneanceresse* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

"Celle qui se repent, pénitente"

REM. Doc. 1354 (Tournai) ds GD VI, 79a. [R. M.]

PENANCERIE, subst. fém. (penancerie)

[GD : *peneancerie* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

"Pénitencerie" : ... comment ilz trouverent puis la maison penanciere de la royne [var. la maison de la *penancerie* ; la maison de la penanciere] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 40). Et ne pourra dire nostre saint Pere que (...) il n'ait par chacun an grand profit et emolument du royaume de France (...) du fait de la

penancerie, des privileges, des exemptions... (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 206). [R. M.]

PENANCIER, subst. masc. (penancier)

[T-L : *penëancier* ; GD : *peneancier* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

A. - RELIG. "Confesseur, pénitencier, prêtre qui tient le pouvoir d'absoudre certains cas réservés" : PREMIER CARDINAL. (...) Dy moy, ou nous doit elle attendre, A ton cuidier ? LE CLERC. Chiez mon seigneur le *penancier* Vous attend, sire. (Mir. mère pape, c.1355, 362). GODART. ...Lui pri qu'il (...) me doint trouver a delivre Le saint *penancier* qui delivre Les pecheours qui se construisent En Dieu devant lui et destruisent Les pechiez dont il sont espris. (Mir. parr., 1356, 27). ...il me dit que nulz, sire dous, Fors que le *penancier* de Romme Ne me pouoit oster la somme Du pechié dont je suis chargé. (Mir. parr., 1356, 42). ...et unes lettres du cardinal de Paris, *penancier* en court de Romme (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1373, 347). Si avons oublie et Crucifiz et marioles, et avons este peuz de parolles escriptes en une vieille bulle d'un *penancie[r]*, qui peu de bien nous a fait. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 269). Naguieres je lisoie d'un frere precheur, qui fu *penancier* en l'eveschie de Cambray, qui recite de II ou III personnes, lesquelles il oÿ en confession (GERS., Pent., p.1389, 77). Recite le dit *penancier* d'un escolier qui en fut mort, etc. (GERS., Pent., p.1389, 78). ...Mahieu Fontaine, *penancier* de l'eglise dudit lieu de Sees (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 23). Et quant il fust a Romme, sans plus attendre, se frappa en l'esglise de saint Pierre. Lors getta aux piez d'un *penancier*, auquel il dist la somme de ses tresabhominablez pechiez, dont estoit en Dieu offendant. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 101). Et fut ledit Regnault, par l'ordonnance de ladicte court, fort secouru pour le fait de son ame et conscience, car il lui fut baillé le curé de la Magdaleine, *penancier* de Paris et moult notable clerc, docteur en theologie, et deux grans clers de l'ordre des Cordeliers, et furent pendus ses membres aux quatre portes de Paris et le corps d'icellui au gibet. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 348). Et en après tira ung petit anneau d'or où avoit ung dyamant, qu'il avoit en son doy, et pria audit *penancier* qu'il le donnast et presentast de par luy à l'ymage Nostre-Dame de Paris et le mist dedens son doy, ce que ledit penancier promist de faire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 365). Et l'evesque lui manda qu'elle se confessast au *penancier* [var. penitancier] qui avoit plain pover de lui (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 116).

B. - "Pénitent, personne qui se mortifie" : ALEXIS. Doulx Jhesus, pour t'amour un fait Vueil entreprendre, puis que suis hors De m'espouse, c'est que mon corps Vueil matir comme *penancier* (Mir. st Alexis, 1382, 308). Le dimanche d'après la my-aoust (...) vint à Paris XII *penanciers*, comme ilz disoient, c'est assavoir, ung duc et ung conte, et dix hommes tous à cheval, et lesquelx se disoient tres bons chrestiens (Journal bourgeois Paris T., 1427, 219). ...ja ne souffroit son *penancier* [le pénitent de Dieu qu'il est] avoir deffaulte de vie jusques a l'heure que promise lui avoit. Et sachiés que chascun jour au matin l'on fait le service divin par devant luy. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 905). [R. M.]

PENANCIERE, subst. fém. (penancière)

[GD : *peneancier (peneanciere)* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

"Personne chargée d'une pénitence à accomplir" : LA MÈRE AU PAPE. (...) Dix ans me convient touz entiers Estre par pais *penancière* (Mir. mère pape, c.1355, 394).

V. aussi *penancier* [P. K.]

PENANT, adj. et subst. masc. (penant)

[T-L : *penëant* ; GD : *peneant* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

"Pénitent"

- "(Celui) qui fait pénitence" : Par le tabernacle d'aliance, j'entens penitence par laquelle homme doit passer, et par la nue j'entens la vierge benoite qui deffent et bataille pour les *penans* (Mir. st Ign., 1366, 72). ...se povre *penant* (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 491).

Rem. GOULAIN 1374 ds GD VI, 79b (*doit tenir maniere de penant heremital*).

- "(Celui) qui se mortifie" : Seigneurs, vueilliez me voir conter : Cest homme qui leuc adent gist, Qui est il, se Dieu vous aist ? Est il comme vous mandiant, Ou est il homme *peneant* ? (Mir. st Alexis, 1382, 331). En l'an de grace Nostre Signour mille .CCCXLIX., alerent li *penant* et issirent premierelement d'Alemagne et furent hommes liquel faisoient penitances publiques, et se batoient d'escorgies a neus durs de quir farsis de petites pointeletes de fier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 894). En lors ordenances avoit pluissours choses assés raisonnables et traitables et la ou nature humaine s'enclinoit que del aler ou voiage et de faire la penitance, mais point n'entrent ens ou roialme de France, car papes Innocens qui pour ce temps resgnoit et qui en Avignon se tenoit, et li cardinal considererent cel affaire et alerent au devant trop fort, et proposerent a l'encontre de ces *penans* que penitance puble et prise de li meismes n'estoit pas licite ne raisonnable. (FROISS., Chron. D., p.1400, 895). [R. M.]

PENANTE, subst. fém. (penante)

[GD : *peneant (peneante)* ; FEW IX, 119b : *poenitere*]

"Pénitente"

Rem. Doc.142-1428 ds GD VI, 79b. [R. M.]

PENAS, subst. masc. (penas)

[T-L : *penaz* ; GD : *penas* ; FEW VIII, 527a : *pinna*]

"Panache" : Vecy chevaulx, car et harnas, Dames sus et romains *penas* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 327).

- HÉRALD. : ... il avoit envoyé nagures certains blancs ou pays de Normandie, seellez de son seel dont il use, ouquel est empraint un escu escartelé des armes de Coucy et de Bethune, que tiennent deux lions rampans, sur lequel escu est un timbre couronné à un col de heron et un *penas*, et son nom et surnom autour (Doc. 1412. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 19, 1915, 106). [R. M.]

PENATES, subst. masc. plur. (pénates)

[GDC : *penates* ; FEW VIII, 172b : *penates* ; TLF XII, 1305a-b : *Pénates*]

"Divinités domestiques" : Les *penates*, c'est a dire les dieux privés, sont dieux et deesses qu'on coloït et honnoiroit es penetraux lieux et plus secretz des maisons (Mer des hist., t.1, 1491, f° 53d).

Rem. SAINT-GELAIS (*Eneide*, éd. 1529) ds GDC X, 310b. [R. M.]

PENCHER, verbe (pencher)

[T-L : *penchier* ; GDC : *penchier* ; FEW VIII, 184b : **pendicare* ; TLF XII, 1306b : *pencher*]

"Être incliné" : ... si faillirent a assener l'un l'autre de leur glaivez, mes au paser que ils firent, l'un pres de l'autre, le roi de Abstinence *pença* [var. *pencha*, passa, pesa ; «Cotgrave donne *pencher* comme syn. de *pancher* "pencher"» (Éd.) un poi par devers le roi Glouton, et le hurta en l'escu du sien. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 181). [R. M.]

PENDABLE, adj. (pendable)

[T-L : *pendable* ; GDC : *pendable* ; FEW VIII, 176b : *pendere* ; TLF XII, 1308b : *pendable*]

"Qui mérite ou fait mériter la pendaison" : Il est, par Dieu, aussi *pendable* Comme seroit ung blanc prenable. (Path. D., c.1456-1469, 120).

- *Cas pendable*

Rem. Ex. du *Myst. de la Passion* (éd. 1542) ds GDC X, 310b. Cf. aussi *R. Ling. rom.* 55, 1991, 288 (Nicolas de la Chesnaye). [R. M.]

PENDACE, subst. fém. (pendace)

[GD : *pendace* ; FEW VIII, 175a : *pendere*]

"Sein pendant" : Les tetons deviennent tetasses. Nourrices aux grandes *pendaces*, Gros sains ouvers remplis de lais, Sont pensues comme chiches faces Qu'on vent tous les jours au palays. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 149). [R. M.]

PENDAILLE, subst. fém. (pendaille)

[T-L : *pendaille* ; GD : *pendaille* ; FEW VIII, 175a : *pendere*]

"Canaille digne d'être pendue" : ... Crochus, bochus, *pendailles*, Pouvres, cus pellés, locqueteux, Truans, cocquins, paillars honteux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 726). Ne vous chault il de moy, *pendaille* ? (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 8). Que de noms terminés en aille. *Pendaille*, merdaille, sotaille... (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 69).

REM. Ex. de FROISS., ms., ds GD VI, 75c. [R. M.]

PENDANCE, subst. fém. (pendance)

[T-L : *pendance* ; GD : *pendance* ; FEW VIII, 180b : *pendere*]

A. - "Dépendance"

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.C.*, c.1330-1331, var. du v. 1344 (*et sa dependance / et de sa pendanche*).

B. - *En pendance*. "En suspens" : ...la question (...) demoura en pendant [var. en *pendence*], douteuse et insoluble (PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 65). [R. M.]

PENDANT, adj. et subst. masc. (pendant¹)

[T-L : *pendant* ; GD : *pendant* ; GDC : *pendant* ; DÉCT : *pendant* ; FEW VIII, 179b : *pendere* ; TLF XII, 1309a : *pendant¹/pendant²*]

I. - Adj.

A. - "Qui pend" : ...deux autres flacons dorez, poinconnez à personnages, et *pendans* à deux saintures de soye vert (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 75).

- *Chandelier pendant*. "Chandelier de suspension" : Item, ung ciel et dossier de toille blanche, prisez 30 s. Item, une couche de six ais, prisée 6 s. Item, ung chandellier *pendant* de corne, 7 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 112).

- *Fenestre pendante*. "Fenêtre de lucarne" : ...auxd. Delaplace, huchers (...) pour XXIIII fenestres coulliches et VIII *pendantes* (...) et pour six cassis mis es tourelles (Comptes Archev. Rouen J., 1464-1465, 342).

- *Lettre pendante*. "Lettre munie d'un sceau attaché au moyen d'un ruban" : ...et sus les dictes finance et delivrance li octroyez voz lettres *pendans* et ouvertes et les nous envoiez pour estre confermées souz le seel du roy. (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 357).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio T.*, c.1354-1377, gloss.

- COST.

. *Chaperon pendant*. "Chaperon muni d'une cornette" : ...pour 54 ventres de menuvaire à fourrer un chaperon *pendant* de broderie pour madicte dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 177).

. *Gant pendant*. "Gant avec un poignet évasé et retombant" : ...une douzaine de gans doubles de chevrotin, *pendans* et brodés à boutons d'or. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 215).

- En partic. *Anneau/annelet pendant*. "Motif de broderie fait d'un ou plusieurs anneaux pendants" : ...pour la garnison d'argent doré fin vermeil de deux grans cousteaux appellés taillebois, l'un à plumes entrelacées et ennelès *pendans*, et l'autre à genestes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 191). ...broderie deux grans bandes de fil d'or trait de Damas, du large de une palme, qui se prennent au costé destre au dessoubz desdictes jaquettes, et vont par dessus l'espaule tout autour, et se lassent les derreniers bous au laz du costé senestre, et est en manière d'un grant annel ouquel il a un autre petit annel *pendant* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 193).

B. - Au fig. DR. [D'un procès] "Qui n'est pas réglé, qui est en instance" : ...debas feust *pendant* en la court du Parlement entre Pierre de Laval, cleric, seigneur de Villemoble, d'une part, et monsieur Regnaut de Trye, chevalier, seigneur de Cloye, d'autre, en cas de saisine et de nouvelleté. (Cartul. Laval B., t.2, 1351, 250). Comme certain proces ait esté longuement *pendent* en la court de Parlement, en cas de saisine et de nouvelleté (Trés. Reth. S.L., t.2, 1410, 645). ...et depuis, a la dicte cause esté renvoïée en notre dicte Court de Parlement où elle est *pendante* et indiscussé [I. indiscusse] (Hist. dr. munic. E., t.1, 1440, 100). À Michel Acart, cleric des greffiers de la Prevosté de Paris, pour les espices des conseillers, qui ont veu et visité certain procès meu et *pendant* ou Chastelet de Paris entre ladicte ville et l'abbé de Clugny (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 183).

- *En pendant*. "En suspens" : ...la question (...) demoura en *pendant* [var. en *pendence*], douteuse et insoluble (PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 65).

II. - Subst. masc.

A. - "Ce qui pend ou sert à suspendre"

1. "Ce qui pend (servant de parure)"

a) "Rideau d'une litière" : ...pour 8 aunes de chanevaz à mettre entre l'escarlate et ladicte toille cirée, 40s. p. (...) pour 3 onces de soye à brouder les fenestres, les *pendans*, les mantellez et les las de ladicte litière, 1 escu et demi. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 297).

b) COST.

- "Partie de la manche" : ...pour une aulne de cendal tiercelin (...) : C'est assavoir, demie aulne de blanc, pour faire ungs poingnès et *pendens* à unes manches d'un seurtot d'escarlate vermeille pour ladicte madame la Roïne, et demie aulne d'azur, pour faire unes semblables manches à un seurtot d'escarlate violette (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 148).

- "Bande de tissu qui pend à une mitre, fanon" : Et a deux *pendans* servans à ladicte mitre de semblable brodure et semes à petis chappereaux de semence de perles (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 25).

- "Fanon (d'une mitre)" : Item, une autre mitre d'or, semée de perles, où ne sont pas atachez les *pendans*, en l'un desquelz *pendans* fault une lope de saphir (FAUQ., II, 1421-1430, 116).

c) "Objet d'orfèverie qui pend, servant d'ornement" : ...pour III *pendans* d'argent dorez et esmailliés à levriers pour III bacinés pour Monseigneur (...) pour la facon diceulz *pendans* et de III boucles (...) pour les tissus de soie pour les diz *pendans*, II frans I quart. (...) pour XVI boucles et XVI mordans et III crampons d'argent dorez pour II paire de harnois de jambes pour Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 184). Le petit Saintré qui encores, comme dit est, n'avoit senti ne gousté des amoureux desirs nullement, dont par ce avoit perdue toute contenance, fors de entorteillier le *pendant* de sa ceinture entour ces doiz, sans mot parler fut longuement. (LA SALE, J.S., 1456, 8).

d) "Partie pendante de la selle" : ...la culiere garnye à chascun *pendant* de cinq balays, que tables, que cabouchons (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 121).

2. "Ruban, cordon qui sert à suspendre" : Leurs *pendans* [des escarboucles] sont fermez a boucles Bonnes et fors. (Mir. pape, 1346, 397). Pour II paire de pignes dyvoire garniz de myroux et de gravoire pour Monseigneur (...) Au Bocu, pour les estuys diceulz pignes et pour les *pendans* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 196). Et le chevalier avise la bourse, et la prent par le *pendant*, et l'oste a Gieffroy du col. (ARRAS, c.1392-1393, 298). Et Gieffroy ahert la bourse et l'empoingne, argent et tout. L'autre tire de tout son povoir, et le *pendant* rompt, et demeure a Gieffroy, bourse et argent en la main. (ARRAS, c.1392-1393, 298). ...le dit Jehannot osta au dit Torroil un bazelaire qu'il avoit à sa sainture et rompy les *pendans* à quoy il estoit atachié (Doc. Poitou G., t.6, 1400, 360). À Alain Lamoureux, pour vecte qu'il a achectée à faire des *pendans* aux mouchouetz de nostre petite-fille (Comptes roi René A., t.2, 1479, 130).

3. "Ferrure servant à la suspension, charnière" : À maistre Clais de Steenackere, serrurier, pour avoir fait et livré deux paires de *pendans* d'huis, deux paires de *pendans* de fenestre, plusieurs clinchaken et clenkes de fer (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 255). À maistre Clais, filz Guillaume, serurier, pour au dessus dit nouvel huys fait oudit mur avoir fait et livré deux paires de *pendans* de fer, une serure lanchant et deux clefz à icelle servant, (...) et livré cinq crampons de fer emploiez à lier les grosses pierres gisans dessus le muret qui environne le puis estans en la place dudit hostel (...); pour cinq livres de plonc employé à ladicté lyeure (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 624). Item pour une serrure et deux *pendans* au rouf d'icelles barque, 6 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 611).

4. CONSTR. "Claveau de pierre en forme de portion de couronne (employé pour la construction d'une voûte)" : ...à Felisot Jaques pour IIIc de *pendans* pour les voltes de Nostre Dame (Doc. cathéd. Troyes A., 1379-1380, 233). ...cent et demy de *pendant* et de carrel pour faire les voutes de l'apentis (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 222). A Pierre Viel pour ung millier de *pendant* pour faire la voute des tourelles et de la porte dud. hostel (Comptes Archev. Rouen J., 1464-1465, 338). Ausdis colart et Jehan du crocq pour avoir livre I cent et demi de *pendant* emploiez ausdis onvrages VI s. (Comptes Doullens W., 1470, 25).

B. - "Pente, versant, flanc d'une montagne" : ...les Angloiz estoient sur ung *pendant* et les François sur un condoz (Chron. Valois L., c.1377-1397, 109). ...car, de la partie en laquelle il [le duc des Albains] estoit ordonné en la bataille des Rommains, il se party et s'en alla mener ses gens ou *pendant* d'une montaigne, qui estoit

assez prez de la, affin que, après la bataille, ilz se tenist devers les vaincqueurs. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 37).

- Au *pendant d'une roche*. "Sur le flanc d'un massif rocheux" : [Polyphème à Galatée] Si vendroies o moi manoir En la cave ou j'ai mon manoir, Assise el *pendant* d'une roche En un grant mont qui pas ne hoche, Tant est le lieu et fier et fort ; Tant qu'on n'i puet trouver effort De soleil tant comme esté dure, Ne ne crient en yver froidure. (MACH., Voir, 1364, 634). [R. M.]

PENDANT, prép. (pendant²)

[T-L : *prendre* (pendant) ; GD : *pendant* ; GDC : *pendant* ; AND : *pendant* ; FEW VIII, 181a : *pendere* ; TLF XII, 1310b : *pendant*³]

A. - Prép. [Suivi d'un subst. qui désigne un intervalle de temps où le fait a lieu ou bien suivi d'un subst. d'action ou d'état] "Au cours de, pendant" : ...et confessa que, de son comquest fait et de ses deniers *pendant* le temps que elle ne fust en la compagnie de son dit mary, elle avoit, tenoit et avoit conquesté une maison... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1348, 153). Savoir faisons que sur ledit debat et *pendant* la journee de publier accordé a esté finablement entre les dictes parties en la maniere qui s'ensuyt, c'est assavoir que... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 475). Et *pendant* le temps que vous baignerez vostre esprevier se le souleil se convertissoit en pluye, ou se en cheminant il plouvoit sur vostre oysel, il le convient essuyr a tresbon feu ou au soleil sur un trestel. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 154). Mardi, XVJe jour de decembre, maistre Guillaume Gente et les notaires du Roy dient que les peageurs du peage de Conflans et de Maisons-sur-Seine, *pendant* le procès d'entre eulz, les travaillent au prejudice des arrestz donnez en ceste matiere, en attemptant contre ledit procès, si requierent que defense soit faicte ausdis peageurs que plus ne le facent. (FAUQ., II, 1421-1430, 258). ...vaca le bon marchant l'espace de cinq ans, *pendant* lequel temps sa bonne femme garda tresbien son corps (C.N.N., c.1456-1467, 126). Et *pendant* le procès, les bons mariz demourerent en prison (C.N.N., c.1456-1467, 525). *Pendant* et durant lequel temps, la tresgente et gracieuse damoiselle dont j'ai parlé demoura garde de l'ostel (C.N.N., c.1456-1467, 567). *Pendant* laquelle tresve ne fut faicte aucune guerre de costé ne d'autre ; mais, durant icelle, chacun mist peine de sa part de soy fortifier. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 100). Durant et *pendant* le temps que le roy estoit audit lieu de Clery, y mourut beaucoup de gens tant de son hostel que d'autres. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 115). *Pendant* icelluy temps que le roy estoit en son dict camp pres Pontresme, luy vindrent plusieurs nouvelles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 279). Et, *pendant* le differant qui fut entre le duc de Normandie et le duc de Bretagne, fut le roy adverty par aucuns qu'il estoit maulxcontent dudit duc de Normandie et que bien aisement, s'il vouloit, il recouvreroit laditte duchie de Normandie. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 200).

- Loc. adv. *Ce temps pendant*. "Pendant ce temps ; entre-temps" : Ce temps *pendant*, vint à Paris le filz au duc de Lencastre veoir la noble cité au conduit des diz ducs, oncles du roy de France (Chron. Valois L., c.1377-1397, 335). La fist Uriens logier ses gens, et dist que la attendroit le capitaine et les gens que il devoit admener. La demourerent celle nuit et le landemain jusques a heure de tierce. Et celluy temps *pendant*, aucuns chevaliers et escuiers de celluy ost s'estoient alez esbatre vers icelluy pont (ARRAS, c.1392-1393, 100). Et ce temps *pendant* ne tarda gueres que la nouvelle du trespas de son pere lui vint, dont par ainsin fut il le seigneur de Saintré. (LA SALE, J.S., 1456, 187). Advint ce temps

pendant que ce bon chevalier le prya de soupper au chasteau (C.N.N., c.1456-1467, 208). Ce temps *pendant* le roy dedens Lyon Encore estoit (LA VIGNE, V.N., p.1495, 141).

. *En ce temps pendant*. "Pendant ce temps" : ...en ce temps *pendant* la fille acoucha (C.N.N., c.1456-1467, 104).

. *En ce pendant*. "Pendant ce temps" : Lors orent les Hermins si grant joye que ilz ne porent plus, et se agenoillierent devant lui et lui baisent la main a la guise du pays. Lors renforce la joye plus grande que devant n'avoit esté. Et en ce *pendant* le roy commanda que on appareillast le navire au Limacon, et fist mettre moult de richesses dedens les vaisseaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 142). Et en ce *pendant* le duc esperoit de pooir apprendre et sentir comment sainement et a son honneur il poroit donner responce en ceste haulte matere sans y avoir charge ne note (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 291).

B. - Loc. conj. *Pendant que*. "Au cours du temps que, tandis que" : Et *pendant* que ce voiage se faisoit, le navire des François vaucroit sur la mer, et y avoit dedens aucun nombre de gens d'armes pour le garder. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 84). ...deux sablieres, chacune de 4 toises de long et d'un espan de fourniture en tout sens, lesquelles ont servy à estayer le jou qui repose sur ladite palée, *pendant* que on a osté les deux vieilz pieux dessusdits (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 675). Et, *pendant* qu'il y fut, arriverent devers lui plusieurs ambassadeurs de diverses contrées et pour divers cas. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 155). Et, *pendant* qu'ilz faisoient telz maulx, semblablement le faisoient le conte daulphin d'Auvergne et autres nobles hommes de sa compaignie ou pays de Bourgogne pour le roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 286). Quant l'en est au retour d'aucune entreprise, on doit tousjours lessier le plus fort derrière pour resister aux survenans et aux empeschemens soudains, *pendant* que les autres se mettroient en arroy, comme firent ceulx de Crathor à ce retour. (BUEIL, I, 1461-1466, 73). Je vous donne à vous et à Bouffille toutes les forfaitures de ceulx qui seront mis dehors *pendant* que vous serez par delà (Lettres Louis XI, V., t.5, 1475, 341). Icy parle des practiques que le roy menoit contre le duc de Bourgogne et de la guerre qu'il luy feit en Picardie, *pendant* que ledict duc estoit empesché au siège de Nuz. (COMM., II, 1489-1491, 15). Digression ou discours, aucunement hors de la matière principale, par laquelle Philippe de Comynnes, autheur de ce present livre, parle assez amplement de l'estat et gouvernement de la seigneurie de Venise et de ce qu'il veit et y fut fait *pendant* qu'il estoit ambassadeur pour le roy en leur ville de Venise (COMM., III, 1495-1498, 108). Et, *pendant* qu'ilz estoient en leurdit parc ou moys d'aost, Mons. le connestable escripvit unes lettrez à Mons. le grant maistre, dont la teneur s'ensuit : ... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 300). Et *pendant* que ces choses se faisoient, pour ce que le roy, en faisant l'appointement avec le duc de Bretagne, luy avoit promis de luy baillier ou envoyer les scellez de plusieurs seigneurs de son royaume affin que les traicté et aliance fussent plus seurs et plus fermes (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 360).

Rem. Doc. 1422 ds TLF.

- *Pendant ce que*. "Tandis que" : ...et, *pendant* ce que ledit Simon eust envoieé a Paris pour avoir conseil sur les procès et remission dudit Hubert... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1378, 485). ...ouquel hostel, *pendant* ce que la dame d'icellui ala traire le vin ou celier, icellui Jehannin, prisonnier, sanz le sceu ne consentement dudit Simonnet, son frere, monta en l'une des chambres dudit hostel et... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 500).

- *Ce temps pendant que*. "Tandis que" : Ce temps *pendant* que ledict duc mist à venir, quelquung de ceulx du dedans se advisa et apporta des fagotz alluméz pour gecter au visaige de ceulx qui se efforçoient de rompre la porte. (COMM., I, 1489-1491, 234). Lors me levay, si prins mon escriptoire, Ce temps *pendant* que j'avoie l'engin fres, Et escripvis ce petit repertoire De tout mon songe (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 141). Et oultre plus, de droictes ordonnances Bien dixsept ou dixhuit cens lances, Qui tout du long des rues s'estendoyent, Ce temps *pendant* que le roy attendoyent (LA VIGNE, V.N., p.1495, 240).

Rem. Aussi *Renart contref.* R.L., t.1, 1328-1342, 231b.

C. - [Empl. adv.] "Pendant ce temps ; entre-temps"

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, var. du v.2382 (ms. du XVe s.).

V. aussi *cependant* [R. M.]

PENDARD, subst. masc. (pendard)

[T-L : *pendart* ; GD : *pendart* ; FEW VIII, 176a : *pendere* ; TLF XII, 1311b : *pendard*]

A. - "Bourreau" : Et pour ce [Jehan et Bertren diz de la Maisiere] sont subgetz de fere ou fere fere office de *pendart* pour le baron de Breouse toutes fois que mestier en est et que le cas s'offre en la dicte baronnie. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 40). ...ledit Pierre De Saint Jehan, fut prins des gens au conte de Piregort, et quant ilz le tindrent, ilz le vont lier les mains derriere comme a ung larron, et de fait ilz vont querir le *pendart*, et avoient du tout dit et determiné que ledit Pierre seroit pendu avant qu'ilz partissent de la place (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 22). JARPIN [un bourreau]. Cestui est deja en balance. Il n'a en *pendart* nulle fiance Qu'en cest mestier me peust passer Ni si bien les jambes casser. ["Il n'y a aucun espoir de trouver un bourreau qui puisse me surpasser"] (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 59).

Rem. Ex. de LA TOUR LANDRY ds TLF. Doc. 1380 ds GD VI, 76c (et ds DU CANGE, s.v. *pendere*).

B. - "Vaurien" : LUCIFFER. (...) Parvers, poiltron, paludin penetrable, Paralletique, puissant prince pillart, Persecuteur, parjure papellart, Patron perdu, perilleux préparé, Palle pelle, pousif, pourry *pendart*, Par tous les deables soit ton corps desvoré ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 368).

Rem. Aussi *Myst. Viel test.* R., t.3, c.1450, 22362. [R. M.]

PENDEE, subst. fém. (pendée)

[T-L : *pendee* ; GD : *pendee* ; FEW VIII, 175a, 180a : *pendere*]

I. - "Groupe de pendus" : ... Terres sans bledz et gibés sans *pendee* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 142).

II. - "Appentis" (synon. *pendis*)

Rem. Doc. 1354 et 1359 (Tournai) ds GD VI, 76c. [R. M.]

PENDEL, subst. masc. (pendel)

[GD : *pendel* ; FEW VIII, 176b : *pendere*]

"Écusson" : ...et pouvoient estre quarente barques, qui toutes avoient penonceaulx [var. *pendeaulx*] aux armes de leurs maistres (COMM., III, 1495-1498, 130). [R. M.]

PENDELER, verbe (pendeler)

[GDC : *pendiller* ; *FEW VIII, 176b : *pendere*]

(Synon. de *pendiller*) : Que nul drap ne sera point appointié, auquel aura queue ou baudreure, jusques à ce qu'elle soit coppée (...) ; et s'il y a aucun pertuis ou aglereure qui contienne plus de trois

doiz, le Presseur sera tenu de lever la liziere au droit qui *pendelera* devant (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1443, 381). [R. M.]

PENDEMENT, subst. masc. (pendement)

[T-L : *pendement* ; GD : *pendement* ; GDC : *pendement* ; FEW VIII, 175a : *pendere*]

"Pendaïson" : ...or me di : Qui pendi le cors de Judas... Ma main en fist le *pendement*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 297). Mais cil qui par contendement Du deable en fist rendement, Et au Pecché se consenti, Ne puet faillir du *pendement*, S'il grace n'ait d'amendement, Et soit contrit de plour auci. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 174). [R. M.]

PENDEREAU, subst. masc. (pendereau)

[GD : *pendereau* ; FEW VIII, 176a : *pendere*]

"Pendard" : Bellistre, paillard, *pendereau*, Deshonneste, houllier, infame, Larron, meurdrer et macquereau, Je te chanteray bien ta game (Résol. am. M.R., c.1480, 317).

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 77b. Cf. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 316. [R. M.]

PENDERESSE, adj. et subst. fém. (penderesse)

[T-L : *penderresse* ; FEW VIII, 176a : *pendere*]

I. - Empl. adj. "Destiné à être suspendu" : ... grandes poyles *penderesses* pour cuire poyssons (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 133).

II. - Empl. subst. "Celle qui est préposée à la pendaïson" : La corde au bourrel te metrai Entour le col et lacerai Et (puis) apres trahinerresse Ier de toi et *penderresse*, En ce fait bien m'avouera Le bourrel et bien li plaira. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 227). [R. M.]

PENDERIE, subst. fém. (penderie)

[GDC : *penderie* ; FEW VIII, 175a : *pendere* ; TLF XII, 1313a : *penderie*]

"Pendaïson" : Et tu, prevos, va droite voie, Ne pen nului a ta courroie ! Tel *penderie* te fera pendre, Se ne te gardes de mal p[rendre]. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 52). [R. M.]

PENDERON, subst. masc. (penderon)

[GD : *penderon* ; *FEW VIII, 175 : *pendere*]

"Penture (?)"

REM. Doc. 1470 (*panderons*) ds GD VI, 77b. *Penterons* ? Dans l'ex. cité, sur le même plan que *tihelles*, de *tille* "planche (de tilleul)". [R. M.]

PENDEUR, subst. masc. (pendeur)

[T-L : *pendëor* ; GD : *pendeor* ; FEW VIII, 176a : *pendere*]

A. - "Celui qui est chargé d'accrocher les draps aux traverses en vue de la visite"

Rem. Doc. 1365 (Abbeville) ds GD VI, 77a.

B. - "Celui qui est préposé à la pendaïson ; bourreau" : ... et là environ lui avoit trois *pendeurs* qui lui lançoient de fers tous chaulx parmi les cuisses et aultres lieux sur son corps, et après fut esquartelé. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 276). ... mieulx seroys digne d'estre *pendeur* de gens que d'autre chose faire (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 194). Et illec fuit couchiés sur ung tal, et bien liés, et, par jugement, li raiet le *pandere* les ij yeulx fuers de la teste (AUBRION, Journal L., 1466, 16).

Rem. Doc. 1373, 1416, 1422-1423 ds GD VI, 77a.

- [Par dérision] : ...les .II. chevaliers (...) vouloient pendre le nayn (...) ...l'un tenoit une hart et le loioit a la branche du quesne et l'avoit ja mise entour le col du nayn, dont luy dist Gadifer : "Sire

pendeur, laissez le nayn, sy vous gardez de moy !" (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 228).

C. - "Pendard" : Ceulx qui norrissent mal leurs enfans en telle maniere que ilz trebuchent es pechiez divers par une maniere et aultre, sont tres a reprendre, ou les rent *penderes* (GERS., Gourm. II, G., 1402, 803). [Autre ex. p.806] Dons oultrageux rendent souvent ceulz qui lez recoivent *penderes* [var. larrons] ou pillars quant on cesse a leur donner. (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1180). [R. M.]

PENDICE, adj. fém. (pendice)

[T-L : *pendiz* ; GD : *pendeis* ; FEW VIII, 176a : *pendere*]

"Qui pend"

Rem. FROISS., *Chron.* Paris ms. fr. 2650, 62r, c.1375-1400 (The Online FROISSART) : ...et [la truie] avoit les tettes grandes et longues et *pendices*. [R. M.]

PENDIERE, subst. fém. (pendière)

[T-L : *pendiere* ; FEW VIII, 180b : *pendere*]

"Pente" : ... Par champs, par chemins, par poudrieres [var. *pendieres*], Par planistreaux et par gacieres (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 379). [Seul ex.] [R. M.]

PENDILLEL, subst. masc. (pendillel)

[T-L : *pendillel* ; GD : *pendillel* ; FEW VIII, 177b : *pendere*]

"Loque qui pend"

REM. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 77b. [R. M.]

PENDILLER, verbe (pendiller)

[T-L : *pendillier* ; GD : *pendillant* ; GDC : *pendiller* ; FEW VIII, 176b : *pendere* ; TLF XII, 1313a : *pendiller*]

"Être suspendu et remuer légèrement" : Il ne daingna mention faire Des deux martellés rebillans Qui, ou que face son repaire Le bourdon, sont hors *pendillans*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 57). [R. M.]

PENDIS, subst. masc. (pendis)

[T-L : *pendiz* ; GD : *pendeis* ; FEW VIII, 176a, 180b : *pendere*]

I. - "Appentis" (synon. *pendee*)

Rem. Doc. 1337 (*pendich*) ds GD VI, 76c.

II. - *Pendis de fenestre*. "Charnière pour la fenêtre"

Rem. Doc. 1432. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 790. [R. M.]

PENDISEL, subst. masc. (pendisel)

[GD : *pendisel* ; FEW VIII, 176b : *pendere*]

"Ornement pendant (en architecture)"

REM. Doc. 1398 (Tournai) ds GD VI, 77c. [R. M.]

PENDOIL, subst. masc. (pendoil)

[GD : *pendoil* ; FEW VIII, 178a : *pendere*]

"Ce qui sert à suspendre"

REM. Doc. 1390 (Douai, *pendoil*), 1432 (Douai, *pendoil*), 1407 (Béthune, *pendoil*) ds GD VI, 77c. [R. M.]

PENDOILLE, subst. fém. (pendoille)

[GD : *pendoille* ; FEW VIII, 178a : *pendere*]

"Ce qui sert à suspendre"

REM. Doc.1376 (Douai) ds GD VI, 77c. [R. M.]

PENDRE, verbe (pendre)

[T-L : *pendre* ; GD : *pendre* ; GDC : *pendre* ; DÉCT : pendre ; FEW VIII, 173a,179b : *pendere* ; TLF XII, 1313b : *pendre*]

I. - Empl. trans.

A. - "Suspendre, fixer qqc. par le haut de manière que la partie inférieure reste libre"

- *Pendre qqc. qq. part* : Tenez, *pendez* les la [ces escarboucles], seigneurs Devant l'ymage. (Mir. pape, 1346, 396). ...ça ! *pendons* ly premièrement Au long du costé ceste cy [la plateine] Et ceste autre deça aussi (Mir. st Lor., 1380, 180). ...il doit *pendre* la charroigne en un arbre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 264). ...[il] tira une dague que un escuier avoit *pendue* à sa sainture hors de la gaigne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 190). ...icellui Thevenin print et emporta des biens dudit defunct environ demie-aulne de blanchet, qu'il *pendi* à sa sainture (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 87). ...il print les brayes du prestre qu'il avoit, et les *pendit* en sa sale (C.N.N., c.1456-1467, 334). Il me fault cestuy [titre] *ycy pendre* Ou est escript : "Larron Dismas", Et a se lieu : "Larron Gestas". Ces deux leur titre fait confus (Pass. Auv., 1477, 215).

- *Pendre un sceau à*. "Attacher un sceau à un parchemin au moyen d'un ruban" : En tesmoing desquelx choses, nous avons mis et *pendu* à ces lettrez le seel de la dicte baillie (Hist. Lille T., t.2, 1391, 474).

- Part. prés. : Lequel homme arrivé a nous, incontinent attacha son esquif aux cordes *pendans* de nostre nave et monta treslegierement a nous. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 147).

. *Cheveux pendants*. "Cheveux plats (non bouclés)" : Les cheveux noirs et crespes segnefient homme melencolieux, luxurieux, malpensant et fort large. Les cheveux *pendans* segnefient sens avec malice. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 265).

. *Sceau pendant*. "Sceau fixé sur une queue, et non plaqué directement sur le document" : ...lectres de son roy ou de prince royal, a seel *pendant* (LA SALE, J.S. E., 1456, 272).

. *Sourcils pendants*. "Arcade sourcilière proéminente" : [L'autour] de Perse est gros, bien emplumé, les yeux clers, concaves et enfoncés, surcilz *pendans* (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 236).

- Part. passé : ...car se une chose pesante, et soit .b., est *pendue* a une longue corde, se l'en la boute avant, elle branlle et va et vient et fait plusieurs reflexions tant que finalement elle repose au plus droit et au plus pres du centre que elle peust. (ORESME, C.M., c.1377, 572). ...puiz fit deschaucer l'un de ses esperons dorez et ly fit chaucer par l'un de ses gens, et ly ceindre une ceinture où estoit *pendu* un cousteau long pour espée. (BAYE, II, 1411-1417, 245).

- Part. passé en empl. adj. [D'un objet] *Pendu de*. "Muni d'un cordon qui sert à suspendre, à accrocher" : ...2 autres grans flacons dorez et esmailliés, *penduz* de tissuz de soye embouclez et ferrez d'argent (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 320).

- [Un animal] "Suspendre (pour soigner)" : Mais s'il avient qu'il [mon cheval] se desferre, .X. hommes faut, quant on le ferre : Li uns sache, li autres boute. Chascuns le fuit, chascuns le doubte ; Et loiez est à .IIII. estaches Dou travail ; et vueil que tu saches Qu'on n'i fait riens, s'on ne le *pent*. En Ynde n'a si mal serpent Qu'on ne ferrast plus de legier. (MACH., Compl., 1340-1377, 265).

. [Dans un piège] : La doit il tendre ses cordes en telle heure que encore en soit il *penduz*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 289).

- [Un corps] : Si comme en aucune cité ou policie il est ordené que les corps de ceulz qui sont homicides de eulz meïsmes soient trahinéz et *pendus* ou jectés es champs senz sepulture. (ORESME, E.A.C., c.1370, 326).

B. - Pendre qqn

1. [Sur le bois de la croix] : ...par Juifs deshonnorez Fu tant qu'en la croiz le *pendirent* (Mir. st Sev., 1362, 217). Venés i(l) sans tarder, sur pene de l'amende, Droit ou mont de Calvaire ou l'on veul Jhesu *pendre* (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 201). Vueilliez tousjours ces larrons *pendre* Et dedans leurs croix atachier. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 189). Il a trahit nostre bon maistre, Et l'a mis a ung si mal estre Qu'il est juggé a pendre en croix Entre deux faulx larrons mauvaiz. Et maintenant on le va *pendre*. (Pass. Auv., 1477, 184). SAINT MARTIN. (...) Respondez moy si le doulx Cruciffis Qui pour nous tous fut en l'air estendu Et sur la croix percé, cloué, *pendu*, S'il n'eust esté Dieu et homme parfait, Je vous demande s'il alors il eust fait Le droit rachapt de tout l'umain lignage. (LA VIGNE, S.M., 1496, 336).

- *Pendre qqn par les pieds / aux cheveux* : ...Ou soit noié comme fut Narcisus, Ou aux cheveux comme Absalon *pendus* [Absalon resta suspendu par sa longue chevelure aux branches d'un arbre] (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 58). ...puis fut *pendu* par les piedz au debout de la Tour de l'Aureloge (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 161).

2. "Suspendre qqn par le cou au moyen d'une corde pour le faire mourir par strangulation" : Et dit qu'assez mieus ameroit, Qui de ce a chois le mettroit, Qu'on le *pendist* ou trainast, Qu'on l'ardist vif ou escorchast, Que ce qu'il fust en la saisine De la joie qui tant est fine. (MACH., D. verg., a.1340, 40). Car tuit Juif furent destruit, Li uns *pendus*, li autres cuit, L'autre noié, l'autre ot copée La teste de hache ou d'espée. Et meint crestien ensemment En morurent honteusement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 145). ...que ses gens et ly Prengnent Hardré en celle place, Et qu'au gibet mener le face ; La soit *penduz*. (Mir. Amis, c.1365, 40). ...nous vous requerons Qu'il soit jugiez selonc la loy De Chipre ; car, par Saint Eloy, Puis que son fait prouver ne puet, Drois commande et raisons le vuet ; Et la loy de Chypre s'acorde Qu'il soit *pendus* à une corde, Comme traîtres condampnés ; Ou mis aveques les dampnés, En prison ou en chartre obscure, Sans jamais veoir creature. (MACH., P. Alex., p.1369, 252). Pour ce *pent* l'en les larrons afin que la policie ou la communauté en soit purgiee, et afin que les autres se corrigent par tel exemple, et que la painne de un face paour a plusieurs. (ORESME, E.A.C., c.1370, 533). Veu lequel procès et confessions faites par icellui prisonnier, avec leurs advis et oppinions desdiz conseillers, icellui mons. le prevost condempna ledit prisonnier, et en sa presence, à estre *pendu* comme larron. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 194). ...messire Pierre des Essars, qui, passé a IJ ou IJJ ans, avoit esté par certains commissaires condempné à estre trayné et decapité et *pendu* (BAYE, II, 1411-1417, 245). ...tantost commanda qu'il fust *pendus* à un arbre à le veue de tous (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 100). On vous *pendera* d'un las ron (Pasté T., c.1475-1500, 209).

- *Pendre au gibet* : ...pour IJ clers, l'un maistre en ars, l'autre bachelier en ars en ladicte Université, qu'il [le prevost de Paris] avoit *pendu* ou fait *pendre* au gibet de Paris (BAYE, I, 1400-1410, 205). ...vous en aurez vostre payement, car vous en serez au gibet *pendu* ! (C.N.N., c.1456-1467, 450).

- *Pendre par la gorge* : Et se j'estoie tel personne Que j'en deüsse vengement Prendre ou faire d'eaus jugement, Les dames bien en vangeroie. Mais ne m'affiert ; et toute voie, Qui les *penderoit* par

la gorge Ou de coustiaus de bonne forge Corps et membres leur escorchast Et de bon sel les arrochast, Et puis fussent de chiens mengiez, N'en seroit il pas bien vangiez ? (MACH., D. Lyon, 1342, 201). ...le bailliy, si tost qu'il le vit, dist et jura par ses bons dieux qu'il seroit *pendu* par la gorge. (C.N.N., c.1456-1467, 450).

- *Pendre haut et court*: Après qu'on eult bien son cas suspendu, Devant chascun qui que veoir le voulut, Le povre gueux fut hault et court *pendu* A ung gros arbre, quelque bon corps qu'il eult. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 158).

- [Dans un tour imprécatoire, une formule de malédiction]: Je te pri que tu m'en delivres [de mon cheval], Car, se Dieus me gart, pour cent livres Autretant ne le garderoie Con gardé l'ay: trop fort m'anoie. Se tu le vues, je te le dong, Qu'il ne vaut .J. pourrit ongnon. *Pendus* soit qui le m'amena ! Et Dieus gart qui le me donna ! Car, par Dieu, se tel le sceüst, Envoié ja ne le m'eüst. (MACH., Compl., 1340-1377, 265). Trop est de put affaire, trop a la main escherse; N'a si mauvais villain de Paris jusqu'en Perse. De Dieu soit il maudis et tués d'une herse, Ou decopez par pieces com la terre c'on herse, Et com le laboureur la fent, quant il la berse, Ou *pendus* au gibet de la ville de Merse. Dyables en ait l'ame; ja Dieus ne la renterse. Et la char soit aus leus: s'iert pour euls bonne aerse. Si buvrons dou milleur, sans nulle controverse, Quant en enfer sera nostre partie adverse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Et dont viens tu? c'on te puist *pendre*! M'as tu bien fait icy muser? (Mir. nonne, 1345, 319). Hé! sire, qui en a pitié *Pendu* soit il! (Mir. marq. Gaudine, 1350, 147). Non, Dieu! mais se t'en donne point, *Pendre* me puist on d'une hart. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 236). QUART. Laissez m'en paix, vous me tannez! Que *pendu* soi ge d'une corde! (LA VIGNE, S.M., 1496, 283).

- *Mieux aimer estre pendu que* + subj.: ...et, en venant à Paris, Beaubarbier dist à lui qui parle qu'il ameroit mieulx estre *pendus* qu'il venist à Paris ainsi mal vestus qu'il estoit, et Le Normant devant dit feust si bien vestus qu'il estoit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 62).

- Empl. abs. [Valeur active ou valeur passive ("être pendu")]: Qui a tort prent il prent la vie. Au prendre s'ensieut souvent [*pendre*]. Fuir vieus le *pendre*? Fui pr[endre]! (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 110). Et qu'il le face couvenir Et en sa presence venir, Et se il le puet tel trouver Qu'il puist ceste chose prouver Qu'il les face tous sans atendre Morir et escorchier et *pendre*; Car bien l'aroient desservi S'il l'avoient ainsi servi; Et se prouver ne le pavoit, Li princes disoit qu'il devoit Pareille peinne recevoir, Se li roys faisoit son devoir. (MACH., P. Alex., p.1369, 250). ...le clerc mort et descoloré comme ung homme jugié a *pendre*, si va dire... (C.N.N., c.1456-1467, 94). ...ilz ne l'amoient gueres, mais le menassoient tousjours de *pendre*, s'ilz le pavoient tenir. (C.N.N., c.1456-1467, 449). ...sitost que le bailliy me tiendra, il me condamnera a *pendre* (C.N.N., c.1456-1467, 450). J'ay veu leur couper les oreilles, *Pendre*, brusler, estre destruit (S. fol, c.1480-1490, 7).

. Prov. *Il convient rendre ou pendre*. "Il faut rendre ce qu'on a pris, sous peine d'être pendu": Et si convient ou rendre ou *pendre* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 16). Trop bien nous en deust souvenir, Què une fois fault rendre ou *pendre*, Ne point ne nous scaurons deffendre. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 58). Il couvient rendre ou *pendre* (Path. D., c.1456-1469, 124). Car enfin convient rendre ou *pendre*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 724). On dit qu' il fault ou *pendre* ou rendre. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 127).

Rem. Autres ex. ds DI STEF., 665b.

. Prov. *Qui doit pendre, il ne peut noyer*. "On n'a pas le choix de son sort (littér. : si l'on est promis à la pendaison, on ne peut choisir d'être noyé)": Mais on dist .j. parler souvent en réprouvier: Que li hons qui doit *pendre* ne doit mie noier. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 418). Qui doibt *pendre*, il ne peult noyer. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 63). [Autres ex. p.595, 652, 665]

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, 24865.

. Prov. *Sept ans accru et puis pendu*. "Les revers de fortune sont inévitables": On dict en ung commun langaige, Sept ans acreu et puis *pendu* [var. fendu] (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 306).

- Empl. pronom. réfl. *Se pendre*. "Se suicider par pendaison": ...amez Cuiday estre, quant amis fui clamez Très doucement. Helas! dolens! or est bien autrement, Quant ma dame aime autre nouvellement. Et puet on pis, dame, s'on ne se *pent* ["à moins de se pendre"]? Certes, nennil! Car c'est pour mettre un amant a essil; N'eschaper hors de si mortel peril N'en devoit pas un d'entre cinq cent mil. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 96). N'en parlons plus, car l'air empire De parler de si vil matire, Car il valent, tant vous en di, Pis que Judas qui se *pandi*. Grant meschëance leur avengne! Dites: "Amen! Dieu en souveingne!" (MACH., D. Lyon, 1342, 201). ...s'amie estoit mariée Au plus vaillant de la contrée, Et estoit ja grosse d'enfant. "Haro!" dist il, "li cuers me fent. Hé! Mors, que ne me viens tu prendre? A po que je ne me vois *pendre*!" Lors prist ses cheveux a tirer, Et puis sa robe a dessirer. Quant sa gent ainsi le veïrent, Isnelement avant saillirent, Dont chascuns forment l'agrapa; Mais par force leur eschapa. (MACH., J. R. Nav., 1349, 215). Il se *pent* trestous vifz c'on ne le fait armer ["Il est prêt à se pendre pour de bon parce qu'on ne l'arme pas"] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 59). La Court a reservé la cause d'entre le procureur du Roy, d'une part, et chapitre de Paris, d'autre part, pour cause d'une femme qui s'est *pendue* en la rue Nuefve Nostre Dame. (BAYE, II, 1411-1417, 192). Maryer! disoit il; j'aymeroye mieulx me aller *pendre* au gibet (C.N.N., c.1456-1467, 491).

- Part. passé: ...soubz umbre de ce que on a trouvé ledit Thouet *pendu* en son hostel (FAUQ., III, 1431-1435, 6).

. *Estre pendu à la justice du roi*. "Être exposé à la suite d'une pendaison": ...que icellui prisonnier, comme traytres du roy et larron, fust punis, c'est assavoir: trainé, decolé, et le corps et teste d'icellui *pendu* à la justice du roy nostre sire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 125). ...en après les quatre membres d'icellui *pendus* aus quatre portes d'icelle ville de Paris, et le corps dudit Merigot *pendu* à la justice du roy nostredit seigneur, à Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208).

. Prov. *Ci pris, ci pendu*: Mal y venoyent pecheurs, traites et malfaiteurs qui forfaysoyent contre la magesté royale de Dieu, en trespasant sa loy et ses commandemens, car: cy pris, cy *pendus*. Bien tu l'esprovas, o Lucifer, jadiz ange tres bel, car incontinent que le vent d'orgueil ot enflé ta pensee et tellement demenee que tu volus monter a l'equalité de ton Seigneur, tu qui estoyes fait pour le servir, point n'y ot de remede. Justice soudainement te lença et tresbuscha en [l']orrible prison d'enfer (GERS., Purif., 1396-1397, 61).

- Part. passé en empl. subst. *Pendu*. "Celui qui est mort par pendaison": ...et avoient esté trouvées les lettres royaulx dessirées soubz les piez dudit *pendu*. (BAYE, I, 1400-1410, 284).

- Inf. subst. "Pendaison": Qui a tort prent il prent la vie. Au prendre s'ensieut souvent [*pendre*]. Fuir vieus le *pendre*? Fui pr[endre]! (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 111). Si m'est vis que la

Chastelaine Ot plus de meschief et de peinne, Quant sans cause reçut la mort, Que n'ot cils qui se fu la mort Qui avoit desservi le *pendre* ; Et pour c'en fu sa douleur mendre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 238).

II. - Empl. intrans.

A. - "Être suspendu"

1. Au propre

a) [D'une chose] : En la chappelle de saint Pierre *Pendent* deux lampes (Mir. pape, 1346, 357). ...membre qui *pent* en l'entree du pallaiz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 317). Une cainture qui *pendoit* Avoit cainte, dont les mordans Sembloient deux charbons ardans (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 105).

- *Pendre* à : Et n'est pas proprement pesanteur, quar se un pertuis estoit de ci jusques au centre de la terre et encor oultre, et une chose pesante descendoit par ce pertuis ou treu, quant elle vendroit ou centre, elle passeroit oultre et monteroit par ceste qualité accidentelle et aqise et puis redescendrait et yroit et vendroit plusieurs foys en la maniere que nous voions d'une chose pesante qui *pent* a un tref par une longue corde. (ORESME, C.M., c.1377, 144). ...une houpelande de drap pers, sengle et courte, à usage d'omme, qui *pendoit* à une haye où elle sechoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 176). ...l'en ne pavoit ne devoit icelle prisonniere espargnier que elle ne feust tournée ou pilory, ayant un chappiau sur sa teste, auquel *pendroient* certaines grappes de verjus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 254). Lors tire une petite boyte *pendant* a sa couroye, ou son saufconduit estoit (C.N.N., c.1456-1467, 55). ...car vous savez bien que je n'en portay oncques la clef, mais *pend* a vostre cincture avecques les vestres (C.N.N., c.1456-1467, 383). ...sur lequel sercueil y avoit une grant couverture de veloux noir a tout une grant croix de satin blanc ou *pendoient* les armes du dict seigneur de costé et d'autre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

- Part. prés. en empl. adj. "Qui pend, qui tombe" : ...briquet aus *pendantes* oreilles (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 385).

b) [D'une pers.] : Encor y a un point plus fort : Qui le menroit aus fourches *pendre* En celle heure, sans plus attendre, Si seroit il reconfortez Et soustenus et deportez En esperence d'eschaper (MACH., J. R. Nav., 1349, 211).

- *Pendre en croix / à la croix*. "Subir la mort sur la croix" : ...de nous ot tant cure et soing (...) Que pour nous en croix mort *pendi* (Mir. st Val., c.1367, 162). Si qu'il avint, le Venredi Que Jhesu Cris en crois *pendi*, Qu'en parfaite devotion Et en vraie contrition, Cils damoisiaus l'aloit ouer. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). Par celui qui en crois *pendit*, Par le sang que Dieux espartit... (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 272). ...la croix ou le Dieu de nature *Pendi* pour nous (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 166). Vray et qu'on a juggé Jhesus A *pendre* en croix au Mont Calvaire. (Pass. Auv., 1477, 177). O bon Jhesus, a qui je croy, Qui m'as ce jour a toy tiré, Quant tu *pendies* a le [l. la] croix, Benite soit ta charité ! (Pass. Auv., 1477, 252). SAINT MARTIN. Mon benoist Dieu qui en crois volus *pendre* Et pour nous tous griefve mort entreprendre Pour nous gecter hors de perdicion, Affin qu'en moy n'y ait rien que reprendre, Veille mon cas, comme il affiert, comprandre, Car dessus toy gist mon entencion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 248).

- [Du pendu] *Pendre au vent*. "Être suspendu au gibet et flotter au vent" : Ainsi que l'escrevice ira Justice, et officiers verrons *Pendre* au vent des mauvais larrons. Le peuple sera tourmenté. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 546).

- Au fig. [Avec jeu de mots] : ...la fille s'en alla bien courroucée qu'on ne pendoit bien en haste et bien hault celui qui avoit *pendu* a ses basses fourches. (C.N.N., c.1456-1467, 162).

c) [D'un oiseau] *Pendre au bec* : Et l'autre disoit : "Si n'a y Homme qui a li se compere, Ne dont tant de bien nous appere. Car il fu jusqu'à l'Aubre Sec Ou li oisel *pendent* au bec." (MACH., D. Lyon, 1342, 209).

- [Du faucon] *Pendre aval poing / arriere poing / de l'autre part du poing*. "Être suspendu en contre-bas de la main du fauconnier" : Et les laissent a escient *Pendre* aval poing bien longuement. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 105). Si le resache telement Que de l'autre part du poing *pent*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 153). [Sur ces tours, cf. gloss. de l'éd.]

- *Se pendre (aval poing)* : Et aval le poing si se *pent*, A pou que le cuer ne li fent. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 99). Car a l'oysel fait mauvais tour ; Pour ce qu'il se bat et se *pent*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 340).

2. P. ext. [D'une chose] "Être comme suspendu"

a) "Être attaché à" : ...le sang encore m'en *pend* au manteau (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 93).

b) "Être en suspension (dans un liquide)" : ...la nue ou nebulle *pent* ou millieu de l'orine (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 317).

c) [D'un château-fort] "Être comme suspendu qq. part" : ...ilz se vouldissent traire en fort chasteau de Lanchon (...) ; et sy est bien garnis et sy *pent* toute en aire. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 216).

B. - [D'une construction] "Pencher" : Item, encore appert que une chose parfaitement droite a nivel et droit assise sans *pendre* plus d'une part que d'autre, comme seroit une table .ab., est plus basse ou milieu que es bouz (ORESME, C.M., c.1377, 574). ...lequel mur *pendoit* et estoit en aventure de cheoir (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 598).

C. - Au fig.

1. [D'une pers.] *Pendre en qqc.* "Être en attente de qqc. qui a toute chance de se produire (en gén. qqc. de menaçant)" : ...depuis xl ans encha que ly, cheu de fortune de bataille a dure perte, mené en captivité soubz forte main, *pendant* en dangier de raenchon non solvable... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 135).

- *Pendre en espoir*. "Continuer à espérer" : Sy en ont les aucuns estez payez et sattsifais en ensievant leur merir et les aultres qui encor *pendent* en espoir en tireront le mesmes par perseverer en bien faire. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 141).

- *Pendre qqc. en danger*. "Mettre qqc. en danger" : ...on mette en tourble ung royaume entier, ne qu'on *pende* en dangier generale salut pour felicité particuliere. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 163).

2. [D'une chose] "Être en cours, en suspens"

a) [D'un événement, de ce qui se produit]

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 222 : *ensi que che pendoit* (37428 ; 37735).

- *Et pendant*. "Et pendant ce temps" : Entretant [var. Et *pendant*] pouriez les oiseaux Regarder (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 174). Et, ces triwes, quaraintaines ou respis *pendans*, chilh des linages deseurdiz chevachoiient sovent fois ensemble (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 23).

- *Ce pendant*. "Pendant ce temps" : Item, ce *pendant* parlerent ensemble lesdis ambaxadeurs du Roy et messaiges desdis

seigneurs d'un costé et d'autre (BAYE, II, 1411-1417, 119). Ce *pendant* prendrons nos esbatz. (Gent. Naudet T., c.1500, 278).

Rem. De plus en plus écrit en un seul mot pour former l'adv. *cependant* : *Cependant* j'oy deslichier La prise (MACH., D. Aler., a.1349, 274). Et *cependant* ilz firent mainte envahie aux Sarrazins (Bérinus, II, c.1350-1370, 181)... En partic. dans *cependant que* : Et *cependent* qu'ilz estoient en peril en mer, le papegau appella son nain et lui dist : ... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 78). Graphies *ce / se pendant que* : ...*Se pendant* que vous vous dormiez. (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 301). ...*Ce pendant* que je pissaray. (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 319).

- *Ce temps pendant*. "Pendant ce temps" : ...et les requérir que, au moins, s'ilz ne veullent faire paix, ilz facent abstinence de guerre jusques à certain temps, afin que ce temps *pendant* on puist avitaillier et pourveoir la ville de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 253). ...moient que ce tamps *pendant* ne me ferés aucunement force de mon cors (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 772).

- *En ce / en tel pendant*. "Pendant ce temps" : ...dont moy passant par Valencines en ce *pendant* et qui tout cecy cognus et oys, le dis au duc mesme (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 43). En ce mesme *pendant*, sourdy un grand brouillis en Castille (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 95).

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 222 : *Ensimement demorat la chouse en teils pendans Sans estre rins traitiés* (38665).

- *Sur ce pendant*. "Pendant ce temps" : Sur ce *pendant*, Toison-d'Or retourna de devers le roy (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 427).

- *Le terme pendant*. "Pendant ce temps" : Tout le terme *pendant* le roy Charlez se penat pour eulx accordeir. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 181).

- *Demeurer pendant*. "Rester en suspens" : Lesquelles choses demorerent *pendant* et traynant par longs détours de temps (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 20).

b) DR. [D'une cause, d'un procès] "Être en cours, en instance" : ...contemps et débat fust meu et *pendist* ou parlement dou roy nostre sire à Paris (Cartul. Laval B., t.2, 1377, 288). ...au procès qui *pendoit* par avant entr'eulx, d'une part, et messire Pierre de Villeines, d'autre part (BAYE, II, 1411-1417, 10). Cedit jour, maistre Nycolas Potin (...) a dit de par le duc de Berry que l'en eslargisse par Paris Guillaume Simon, et que l'en ly face justice sur le principal, qui ceans *pent* entre ledit duc et les habitans de Cugant et de Gastiné, d'une part, et ledit Simon, d'autre part (BAYE, II, 1411-1417, 240). Et est ce entendu quant la cause d'opposicion *pend* en la court souveraine, ou en celle dont est le juge ; car si elle estoit en la voisine, il faudroit aller au loing. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458, 12). ...à cause desquelles terres et seigneuries *pend* procès en nostre court de Parlement, entre nostredit cousin de Dunois et nostre chière et amée cousine Marie de Harecourt, sa femme, à cause d'elle, le conte de Tancarville et le seigneur de Husson, demandeurs en matière petitoire (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 80).

- Part. prés. "En cours, en instance, qui n'est pas encore jugé" : ...le Roy ordonnoit aucuns commissaires pour cognoistre des causes beneficiales, tant *pendentes* que à pendre en Parlement (BAYE, II, 1411-1417, 72). ...et pour occasion de quoy procès est *pendant* ceans entre lesdictes parties. (FAUQ., I, 1417-1420, 23). ...par vertu desquelles lettres les impetrans d'icelles s'estoient efforciez et efforçoient de renvoyer ou faire renvoyer par ung sergent par devant le Conseil du Roy à Rouan certaines causes *pendans* en la

Court de Parlement (FAUQ., II, 1421-1430, 120). ...et aussi ne s'entremetteront aucunement de l'exercite et jurisdiction d'icelle loy, ne des jugemens qui se doivent faire par lesdiz eschevins et conseillers, ne estre presens en la chambre desdiz eschevins quant ilz conseilleront ou jugeront les procès *pendant* devant eulx (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 96).

3. [D'une chose qui peut ou qui doit se produire] "Être en instance de se produire, sur le point de se produire" : Dont, se tu es home de singulier dangier et de quoy on doit user par espargne, moy aussy je suy dame de singulier regart et de qui le cas *pend* en ung extreme. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 85).

- *Pendre à l'oeil / à l'oreille*. "Être en instance de se produire, menacer de se produire" : Il fault tous mourir, c'est assez. Priez dont pour les trespassez Car autant vous en *pend* a l'ueil. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 80). Dieu luy pardoint pourtant, Car quoy ! il nous en *pend* autant A l'oeil (Fr. arch. B., c.1468-1480, 34). Car tant m'en *pent* ores a mon oreille, Dont j'ay douleur et crainte nompareille (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 185).

- *Qqc. pend à qqn devant les yeux / aux yeux* : ...la plus grant perte qui me puist advenir en ce monde, qui me *pent* devant mes yeulx... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 131). ...mais il n'estoit point adverty du mortel encombrer qui lui *pendoit* as yeulx. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 215). Sy nous tenez pour excusez, car il vous en *pendt* autant devant les yeulx ["la même chose risque de vous arriver"]. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 324). ...la destruction de leurs parens et amys leur *pent* aincoires devant leurs yeulx. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 870).

Rem. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 1, 1922, 445.

- *Qqc. pend à qqn devant l'ouïe* : ...ains leur doit estre tousjours plus la mort que la vye *pendant* devant l'ouye. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 150).

- *Qqc. pend devant* : ...si ont dit qu'ilh ne trovent nule bien en l'evesque, et dient que li parelhe ["la même réaction que précédemment"] les *pent* devant ["les attend"] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 615).

4. [D'une chose] "Dépendre de qqn ou de qqc."

a) *Qqc. pend de / en qqn*. : ...et aussi l'advocat ne vient pas tous jours a son entente quant la vertu *pent* d'aucun autre. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 229). ...et le tiers, en qui *pendoit* son retour... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 107).

b) *Qqc. pend à / de qqc*. : ...qui est celui, se il est sage, qui seurement promet ["quel sage promettrait fermement"] ce qui *pent* de la muable legiereté de nature, quant il puet de legier estre de plusieurs causes empeeschié ? (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 231). Chescun mot que porte le nom de une chose par soy mesmes ou *pendant* d'un autre est appellé nom. (DonatOxf., p.1400. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 133). ...et pui ce *pent* il [l'infinitif] d'un altre verbe si come *je veul aymer*. (Doc. c.1400-1420. In : E. Stengel, Z. frz. Spr. Lit. 1, 1879, 33). Employer nous y devons tous, Car nostre honneur y *pend* tres fort. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 368). ...Car le fait nostre honneur regarde Et y *pend* fort (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 382). ...afin que le conseil de vostre seigneur et de tous autres qui se fieront en vous soit loialment gardé et tenu secret, car a ce *pend* largement de vostre honneur et de ceulz qui autrement le font. (LA SALE, J.S., 1456, 77). ...vostre avancement y *pend* [à votre départ] et le bien de la crestienté qui est mon singulier regard (...). ...le bien que je cognois, qui vous en est à avenir et au povre royaume, où vous allez, me fait consentir en vostre eslogne. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 124).

Mesmes requist à son oncle par fortes instances et lui conseilla de n'y aller point, disant que sa vie y *pendoit* et de tous les siens. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 409). ...leur maleur ne *pendoit* point en duree a vie et (...) par consideration des eages et des personnes, il y avoit apparant [espoir] de mutacion en bien et de joyeux recoevre. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 125). Mieux nous vaudroit faire tuer Qu'il y eust faulte de par nous. Employer nous y devons tous, Car nostre honneur y *pent* treffort. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 761).

III. - Part. prés.

A. - Part. prés. en empl. adj. "Suspendu"

- *Yauver pendant*. "Réservoir d'eau suspendu" : Item, pour la sale il luy faut acheter, pour la haulte desse, un grant doseur avecque les tapis bankeurs, quarreaux [- quissons -], tables, briches, table pour hanapes, bankes, chapiers, fourmes, scelles, aes, bacins, chauffouers, un yauver *pendant* (Man. lang. G., 1396, 49).

B. - Part. prés. en empl. subst. "Attache qui pend à la ceinture" : ...une sienne bourse de drap velueau vert, estofée à *pendans* de soye et de sonnetes d'argent à l'environ, avec un gros bouton d'argent estant au bout d'icelle bourse (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 8).

C. - Prép. "Durant" v. *pendant*² [R. M.]

PENDRY, (?) (pendry)

[Ø]

"?" : Item, que nul ne face lambroys de fou, qui soit *pendry* ne eschauffé, se ce n'est en reparation, sur les peines de la dicte amende et refaire l'ouvraige à ses despens. (Mét. corp. Paris L., t.2, 1382, 640).

REM. Erreur pour *heudri* "pourri" ? (T-L IV, 1092 : *heudrir*). [R. M.]

PENDU, subst. masc. (pendu)

[GD : *pendu* ; FEW VIII, 174c : *pendere* ; TLF XII, 1316a : *pendu*]

"Homme mort par pendaison" : Or se gardent les traîtres, car, la mercy Dieu, vecy mon maistre qui ne vient mie comme *pendu*, mais comme chevalier vaillant (Bérinus, I, c.1350-1370, 344). ...et lors ilz [les loups] menjuent des hommes mors ou des *penduz* qui sont bas atachiez ou qui cheent dou gibet. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 97). ...Forget, qui avoit esté *pendu* ou trouvé *pendu* ou chemin en revenant, et avoient esté trouvées les lettres royaulx dessirées soubz les piez dudit *pendu* (BAYE, I, 1400-1410, 284). A François desmesurez, venés vous seccourir le *pendu* de l'admiral ? (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 114). LE VALLET DU BOURREAU. (Il mont jusques au *pendu*.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 317).

Rem. Ex. d'a.fr. ds TLF.

- "Crucifié" : Or nous en alons doncques rendre Diligenment ver les *pendutz*. (Pass. Auv., 1477, 239).

V. aussi *pendre* [R. M.]

PENDURE, subst. fém. (pendure)

[*FEW VIII, 175a : *pendere*]

"Pendaison" : *Pendeure* pendement (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 52). [R. M.]

PENÉ, adj. (pené)

[GD : *pené* ; FEW VIII, 308b : *pessulus*]

"Mis sous pêne, mis sous le verrou" : Lors luy souvint d'un proverbe qu'il avoit oÿ dire plusieurs fois en telle maniere : "Mal est

pené, qui n'est gardé." (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 97). [GD VI, 78c, éd. 1528] [R. M.]

PESNE, subst. masc. (pêne)

[T-L : *pesle* ; GD : *pesle* ; GDC : *pene* ; FEW VIII, 125a : *pessulus* ; TLF XII, 1318b : *pêne*]

"Partie mobile d'une serrure, pêne" : ...et ala à l'uy de la chambre dudit Raoulin, lequel huys il qui parle ouvry, et recula le *pele* d'icellui à quoy il estoit fermé par le moyen et ayde de la pointe d'un petit coustel qu'il portoit sur lui (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 260). ...tempté de l'ennemi, [il] recula à un petit coustel le *pelle* d'une serrure à un coffre ou huche estant oudit hostel, ouquel il mal print et embla deux escus d'or (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 272).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- *Adviser le pesne*. "Risquer l'expulsion" (Éd.) : LE JUIF. Me pairés vous ? (...) Mon vallet me le disoit bien Que crestiens estoyent parjures. LA FEMME. Ne me usez point ceans d'injures Et venez en vostre bon sens. (...) LE JUIF. Tant vous estes ferme(s) ! LE CRESTIEN. Se vous ne me usez d'autre terme, Je vous feray bien adviser Le *pelle*. (...) Je perdray icy pacience Saillez dehors, villain infame, Ou, par la glorieuse Dame, Du corps brief je vous courceray. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 111).

- *Promener qqn de l'huys au pesne*. "Abuser qqn" : Ainsy m'ont Amours abusé Et pourmené de l'uy au *pesle*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 68). [R. M.]

PENEAU, subst. masc. (peneau)

[GD : *peneau* ; FEW VII, 558a : *pannus*]

"Celui (celle) qui est en guenilles" : Fille de peché, vieul ["vil"] *peneau*, Estes vous si pute à ceste heure Que chacun qui vient vous labeure, Et feust ung ladre ou ung meseau ? (Parn. sat. S., a.1500, 86).

REM. Même mot que *panel*¹ "guenille" ds GD V, 717a.

V. aussi *panneau* v. Lexiques [R. M.]

PENETRABLE, adj. (pénétrable)

[T-L : *penetrable* ; GDC : *penetrable* ; FEW VIII, 187b : *penetrare* ; TLF XII, 1319a : *pénétrable*]

A. - [Sens passif, d'une chose] "Où l'on peut pénétrer facilement" : Et ne doit l'en pas faire que la cité soit toute de legier *penetrable*, ce est a dire que l'en puisse legierement entrer et aler partout selon les parties et selon les lieux ; car ainsi elle avra bonne disposition et quant a seurte et quant a aornement. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 316).

B. - [Sens actif] "Qui pénètre"

- "Qui produit un effet très vif et pénible sur l'état d'âme de quelqu'un (irritation, exaspération)" : SATHAN. (...) Voicy tous voz dyables ensemble, Et n'y a celui qui ne tremble A vous oÿr braire sy hault (...). LUCIFER. Sathan, la cause y est bien grande, Terrible, *penetrable* et dure. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 824).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- "Pénétrant" : ...plain propos *penetrable* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

- [D'une pers.] "Profond (?)" : LUCIFFER. Puant, pugnaïs, porc prejudiciable, Poilleux, pensu, putier, pasteur paillart, Parvers, poiltron, paludin *penetrable*, Paralletique, puissant prince pillart, Persecuteur, parjure papellart, Patron perdu, perilleux préparé, Palle pelle, pousif, pourry pendart, Par tous les deables soit ton corps desvoré ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 368). [R. M.]

PENETRAL, adj. (penetral)[*FEW VIII, 187b : *penetrare*]

"Intérieur" : Les penates, c'est à dire les dieux privés, sont dieux et deesses qu'on coloït et honnoït es *penetraux* lieux et plus secretz des maisons (Mer des hist., t.1, 1491, f° 53d). [R. M.]

PENETRALLE, subst. (penetralle)[FEW, Ø lat. *penetralia*]

"Sanctuaire" : Grans *penetrales* en noz pays t'actendent (...) Car je feray observer et tenir A la gent myenne tes sors et tes responces (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 296).

REM. Autres ex. : SAINT-GELAIS, *Enéide*, livre V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 561, et *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 12. [R. M.]

PENETRAMENT, adv. (pénétramment)[GD : *penetramment* ; FEW VIII, 187a : *penetrare*]

"À fond, complètement" : Ains vous sera ma prouesse esclarcy Par marcialle compaignye, equippee De fer, de fust, harnoy, lance et espee Et d'aultres biens *penetramment* farcy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

Rem. G. Roques, in : *Le M. fr.* (3^e Colloque, Düsseldorf), 1982, 107, traduit par «profondément». [A. B.]

PENETRANT, adj. (pénétrant)[FEW VIII, 187a : *penetrare*]

A. - [D'une chose concr.] "Qui pénètre" : ...Pour ce que l'air fort empiré Toudis attrait et inspiré, Avec son venim et malice, Moul *pénétrant* et plain de vice, S'en va au cuer soudainement, Et au pommon pareillement (LA HAYE, P. peste, 1426, 43).

- **MÉD.** *Plaies penetrantes*. "Plaies qui pénètrent dans une cavité intérieure" : ...des playes *penetrantes* et non *penetrantes* en la poitrine avecques espee, sayete ou aultres semblables (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 12). ...des playes ou ventre depuis l'estomac en en bas iusques a la cuyssse *penetrantes* et non *penetrantes* ou avecques penetration (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 15).

B. - [D'une chose abstr.] "Qui produit un effet très vif et très profond" : ...les Corps suserains, Célestiaux et premerains, Par la vertu et la puissance De leur *pénétrant* influence (LA HAYE, P. peste, 1426, 6). ...dont on y soustint une execrable paine, merueilleux travail et *penetrant* ennuy, attendu la façon de proceder, le lieu estrange et la chaleur grande et terrible que lors il faisoit. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278).

V. aussi *penetratif* [R. M.]

PENETRATEUR, subst. masc. (pénétrateur)[GD : *penetrateur* ; FEW VIII, 187b : *penetrare*]

"Qui pénètre"

- Empl. subst. [À propos d'un liquide] : Et semblablement pour transporter les viandes par tout le corps, car le vin est tresbon *penetrateur* a cause qu'il est de subtile substance et de sa chaleur vertueuse, et les choses subtiles et chaudes sont grandement penetratives, et pour ce le vin est transporté et fait mieulx penetrer la viande que l'eaue en laquelle n'est chaleur quelconques, mais atarde le trespassement de la viande. (Rég. santé corps C., 1480, 65). [Seul ex., aussi ds GD VI, 80b] [H. G.]

PENETRATIF, adj. (pénétratif)[T-L : *penetratif* ; GD : *penetratif* ; GDC : *penetratif* ; FEW VIII, 187a : *penetrare*]

A. - [D'une chose concr.] "Qui pénètre, pénétrant" : ...plus sont aptes et disposes a recepvoir ycellui vent plus *penetratif* en eulx qu'en autres hommes (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 91). Pénétrant, c'est à dire entrant par dedens. *Pénétratif* et *pénétrative* sont les choses qui ont pover à ce faire. (LA HAYE, P. peste, 1426, 219).

- **MÉD.** "Qui s'introduit dans le corps et qui agit" : ...toutteffois ne le doit on point administrer devant mengier [le vin], car il est *penetratif* et pour ce doit on doubter qu'il ne blesse les nerfz ou la pensee (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 7). Et ce dit que venin chault est plus *penetratif* que le froit (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 13). Et semblablement pour transporter les viandes par tout le corps, car le vin est tresbon penetrateur a cause qu'il est de subtile substance et de sa chaleur vertueuse, et les choses subtiles et chaudes sont grandement *penetratives*, et pour ce le vin est transporté et fait mieulx penetrer la viande que l'eaue en laquelle n'est chaleur quelconques, mais atarde le trespassement de la viande. (Rég. santé corps C., 1480, 66).

B. - [D'une chose abstr.] "Qui produit un effet très vif et très profond" : Il les nomme par mos poetiques entendables six fois plus atisans et plus *penetratis* et plus delicieux a ceulx qui y sont enclins que se il les nommast par leurs propres nons. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 125). Pour certain nulles materielees armes ne sont si *penetratives* ou vertueuses a rompre batailles et a donner victoires comme est la vertu d'oreison. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 167). L'engin ont elles si legier Et tant legier et tant actif Que par le benoit saint Legier Il n'est que trop *penetratif* [éd. "influçable"]. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 44). Et tant crut de plus en plus que sa beaulté, gracieulz maintieng, doulz parler et *penetratif* regard conferma en son service le total et parfait desir d'un noble et puissant chevalier (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 52). Tu souffreras peine excessive, La plus dure et *penetrative* Qu'oncques homme mortel porta. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 405). O mon pere, ne m'obliez mye, Regarde la force affoiblye En quoy tu m'a constitué : Tel sang ne peut estre sué Que la cause n'en soit active, Si tres dure et *penetrative* Que le cuer n'en peut plus souff[r]ir. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 685). JHESUS. Freres, ayez ceste esperance Que, par loy de Dieu ordonnee, Toute puissance m'est donnee Par tout, en ciel et puis en terre, Pour premÿer ceulx qui requerre Et invocquer voudront mon nom En toute tribulacion, Quoy qu'elle soit *penetrative*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 979).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

V. aussi *penetrant* [R. M.]

PENETRATION, subst. fém. (pénétration)[T-L : *penetracion* ; GDC : *penetration* ; FEW VIII, 187b : *penetrare* ; TLF XII, 1321a : *pénétration*]

[À propos d'une chose] "Fait de pénétrer, d'être pénétré" : Deux corps mouvables de mouvement proprement circulaire ne pueent estre ensemble, qar ce seroit *penetration* de dimensions qui ne pueent estre par nature, si comme il appert ou quart livre de Phisique. (ORESME, C.M., c.1377, 94). ...il convendroit ou que ou ciel fust lieu vieu ou *penetracion* c'est a dire que un ciel trespersast l'autre - ou condempacion et compression (ORESME, C.M., c.1377, 390). Note que le foye s'apostume souvent de sang quant est de l'abundance de luy et plus legierement de colere quant est de sa *penetracion* et plus de fleume quant est de adherance

et de melancolie, plus quant est de grosseur (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 3).

Rem. GOULAIN (1374) ds GDC X, 312b.

- [À propos d'un projectile] : ...et usoient de dars brullez au bout, de terrible puissance et *penetracion* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°).

- MÉD. [À propos d'une plaie] "Fait de pénétrer dans une cavité intérieure, fait d'être *penetrante*" v. *penetrant* : ...des playes ou ventre depuis l'estomac en en bas iusques a la cuysse penetrantes et non penetrantes ou avecques *penetration* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 15).

. [À propos d'une substance] "Fait de s'introduire dans le corps et d'y agir, fait d'être *penetratif*" : Toutesfois iceluy pain, selon Avicenne au chapitre nomme, est de legiere *penetration* et de petit nourrissement et mauvais, come est le pain nomme opirus, qui en luy contient grande quantité de son. (Rég. santé corps C., 1480, 61). ...l'omme se doit garder de boire eae a son repas et ne doit boire eae fors que pour faire bonne mixtion et pour donner *penetration* a la viande, et ne doit pas prendre eae avec la viande. (Rég. santé corps C., 1480, 64). [R. M.]

PENETRATIVEMENT, adv. (penetrativement)

[GD : *penetrativement* ; FEW VIII, 187b : *penetrare*]

"D'une manière pénétrante" : ...car elle touche le corps *penetrativement* tant que jusques a l'ameen va le percement (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 696). *Penetrativement* - penetrative - adverbium (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). [R. M.]

PENETREE, subst. fém. (pénétrée)

[*FEW VIII, 187a : *penetrare*]

"Percée (dans les murailles)" : Il envoya sercher par les contrees De ce royaulme, de Flandres, d'Alemaigne Maistres ouvries pour faire *penetrees*, Artilleries d'importables entrees, Ce que l'on fist, fust a perte ou a gaigne. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 131). [A. B.]

PENETRER, verbe (pénétrer)

[T-L : *penetrer* ; GDC : *penetrer* ; FEW VIII, 187a : *penetrare* ; TLF XII, 1322b : *pénétrer*]

A. - "Entrer à l'intérieur de qqc." : ...et pleuresie est causee en ung panicle ou en membres qui sont fors a *penetrer* et percier, et pour ce n'y peut passer grosse matiere, se n'est avec la subille (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 165). Et l'espesceté ou obscurté de la terre empeesche que telles lumieres ne leur effés ne *penetrent* ou percent et entrent et ataignent jusques vers le centre, mes ileques sont tenebres perpetueles (ORESME, C.M., c.1377, 258). [Cont. métaph.] Le pechié dez orguylleux est de si grant pesanteur et grieffté que, de la hautesce du ciel, il a *penetré* la parfondeur et le centre de la terre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 17). Par toy fu la lance aguisie Dont son costé fu *penetré* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 240). ...jugea sur la revolucion du premier an de son regne les tempestes, fouldres et tonnerres, qui puis advindrent à Colongne, en l'eglise Saint Perre, où le peuple s'estoit retiré, laquelle eglise par foudre fut *penetrée* et tua d'un cop trois hommes estans en divers lieux et en bleça plusieurs autres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 107 v°).

- MÉD. [D'une plaie] "S'introduire dans une cavité" : Les signes et jugemens que la playe du ventre ne *penetre* sont par le veoir et par la prouve et que rien n'en yst. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.6).

Rem. MONDEV. ds T-L VII, 647.

. [D'une substance] "S'introduire dans le corps pour y agir, être *penetratif*" : ...et ainsi il bat les nerfz et est cause de paralisie et si fait *penetrer* les matieres crues et aler aux membres et ainsi est cause de artetique, car il est fort penetratif (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 20). Et semblablement pour transporter les viandes par tout le corps, car le vin est tresbon penetrateur a cause qu'il est de subtile substance et de sa chaleur vertueuse, et les choses subtiles et chauldes sont grandement penetratives, et pour ce le vin est transporté et fait mieulx *penetrer* la viande que l'eae en laquelle n'est chaleur quelconques, mais atarde le trespassement de la viande. (Rég. santé corps C., 1480, 66).

- *Se penetrer* : Et vecy les choses qui confortent le foye, c'est assavoir avellanes, car elles engendrent bonnes humeurs et se *penetrent* et deopilent et se ne sont pas trop chauldes (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 1).

- *Penetrer vers qqn.* "S'introduire là où est qqn, aller vers qqn" : ...il se delibera prendre conseil des mors, et adonc *penetra* vers ceulz qui sont en bas et enquist de Thyresia, poete qui divin fut et vaticinateur, c'est assavoir ou feust la vie bien eureuse. (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 79).

B. - Au fig.

1. [De l'intelligence] "Parvenir à connaître" : ...et de tant que plus y perseuere de tant est plus capable de plusieurs choses, et si est plus acu et plus subtil a *penetrer* plus auant a la chose contempnee. (CIB., p.1451, 182).

2. [D'une chose abstr.] "Envahir, imprégner" : Au dict chasteau en grant triumphe entra Pour soy loger, auquel lieu rencontra Ma dicte dame et le duc son beau filz, Qui le receut ainsy qu'on luy monstra Si haultement que l'ordre *penetra* Du monde entier tous les honneurs prefix (LA VIGNE, V.N., p.1495, 162).

- [D'un sentiment] *Penetrer qqn.* "Envahir, submerger qqn" : ...la rage m'a *penetré*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 821).

- (*Estre*) *penetré de qqc.* "En être comme imprégné, en être profondément touché" : Certes humaine creature Eust vescu le cours de nature, Et eust l'en veu mains beaulx enfans Vivre, qui en leurs premiers ans Mouront, dont se sera dommaige, (Les) aultres en la fleur de leur aage(s) Tant de beaux filz et belles filles, Parmy les citez et les villes Trespasser, laissans pere et mere *Penetrés* de douleur amere Par carrefours et par chemins. (Cene dieux, c.1492, 123).

V. aussi *penetrant* [R. M.]

PENETRIER, verbe (pénétrier)

[*FEW VIII, 187a : *penetrare*]

"Pénétrer"

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 42/9 (*penetrier*, var. *pelanestrer*, *penetrer*). [R. M.]

PENEUL, subst. masc. (peneul)

[GD : *peneul* ; FEW XXIII, 218a : o.i.]

(Synon. de *penal*)

REM. Même mot que *penal*. Doc. 1344 (*pignuel*) et 1396 (*pignuel*) ds GD VI, 80b. [R. M.]

PENEUX, adj. (peneux)

[FEW VIII, 533a : *pinna*]

"Riche en sommets"

REM. Doc. 1466 ds FEW. Sur *penne* "hauteur, sommet". [R. M.]

PENGOEAUL, subst. masc. (pengoeaul)[GD : *pengoeaul* ; *FEW VIII, 529a : *pinna*]

"Bannière"

REM. Doc. 1433 (*pengoeaul*, var. *pingoeaul*) ds GD VI, 80b. Lire *pengneau(l)*, *pingneau(l)* ? Le FEW note des formes comme *pignon* pour *penon* ou *pignoncel*, *pingoncel* pour *penoncel*. [R. M.]

PENIBLE, adj. (pénible)[T-L : *penible* ; GD : *penible* ; GDC : *penible* ; FEW IX, 115a, 116a : *poena* ; TLF XIII, 1a : *pénible*]

A. - "Difficile à supporter, éprouvant, pénible" : Ja si male estre ne sara, Si greveuse ne si *penible* Qu'en amoureux vouloir paisible Je ne la porte [la penance]. (Mir. prev., 1352, 264). Mais amours qui les cuers affole Et desirs, ou pensee fole, Li fist derrier li resgarder, Et Erudice, sans tarder, S'en fuï en la chartre horrible Qui trop est hideuse et *penible*, Et de ses yeus s'esvanuï. (MACH., C. ami, 1357, 91). Et ce est superhabundance ou deffaute de chose utile et proffitable, ou de chose nuisible et *penible*, penal et hors porporcionalité. (ORESME, E.A., c.1370, 298). Car puisque ce labour seroit *penible* et triste, elle voudroit cesser se elle [ceste ame qui ainsi mouvroit le ciel] n'estoit contrainte par autre a perseverer. (ORESME, C.M., c.1377, 304). C'est à dire que pour ce que enporter pesans faiz et *penibles* convient grant labour, paine et travail, qui fort chose est à constamment l'endurer, doivent avoir grant louenge ceulx qui perseverent souffremment en bonne euvre jusques en fin. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 110). ...et par cestuy chemin a dextre porroit on bien aller a cheval, combien que encores aux chevaulx est il moult *penibles* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 75). ...car plusieurs desdictes choses et merveilles sont advenues en tant de diversitez et façons estranges que moult *penible* chose auroit esté à moy ou aultre de bien au vray et au long escripre la verité des choses advenues durant ledit temps. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 2). Et de faict il falloit atteler les chevaulx et grant nombre d'hommes par derriere, affin de retenir la dicte artillerie en devallant contre bas, laquelle chose fut plus *penible* ou du moins trop plus dangereuse beaucoup qu'à la monter. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278).

- "Escarpé" : ...assis sur la poincte d'ung rochier dur et *penible*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 275).

B. - "Qui exige de la peine, des efforts" : ...car fuir choses *penibles* et laborieuses, ce est une mollesce et vient de feminin et de chetif courage (ORESME, E.A., c.1370, 210). Mais es operacions labourieuses et *penibles* sont ordenees pour aucune operacion plus desirable et plus senz fatigacion ou travail (ORESME, E.A.C., c.1370, 521). Surquoy, chiere seur, ou cas que vous voudriez estre mesnagiere ou introduire une autre vostre amye, sachiez que serveurs sont de troiz manieres : les ungs qui sont prins comme aides pour certaine heure a ung besoing hastif (comme porteurs a l'enfeuteure, broutiers, lyeurs de fardeaux et les semblables) ou pour ung jour ou deux, une sepmaine, ou une saison, en ung cas necessaire ou *penible*, ou de fort labour (comme soyeurs, faucheurs, bateurs en granche, ou vendengeurs, hostiers, foulons, tonnellers et les semblables). (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 125). ...c'est oeuvre bonne et *penible* faicte pour l'amour de Dieu. (GERS., Déf., 1400, 238). Belle fu et tres gracieuse Et ancore plus precieuse, Mais moult fu *penible* a trouver. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 15). Certes, je le prisasse bien, S'il ne fust si a raconter Et si *penible* a accointier, Mais, qui peut s'acointance avoir Ja ne faudra a grant avoir, Qui l'a bien se peut tenir cointe, Mais a peu de gent est

accointe. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 70). La porte par qui on entre en vie beneureuse est petite, estroicte et *penible*, et se fault bessier, humilier et courber ses membres en mesaise, et en angoisse (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26). Je considere le mestier Qui est fort *penible* aux ouvraiges (P. moyne, a.1500, 50).

- [D'une pers.] "Qui se donne de la peine" : Mais je m'en debat pour noyant, Qu'autre chose ne s'en fera Jusqu'a tant qu'un pappe sera, Que Dieux a preservé, saint homme, Qui son trosne mettra a Romme : Preudoms sera, povres, *penibles* : Ses cardinaulx et ses disciples, Par les bonnes meurs qu'il ara, A droicte voye ramenrra, Et leur plessera si le col, Que puis saint Pierre ne saint Pol Ne furent mis a meilleur voie. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 165). [R. M.]

PENIBLEMENT, adv. (péniblement)[FEW IX, 116a : *poena* ; TLF XIII, 2b : *péniblement*]

A. - "De manière pénible" : ...mais de ces miseres qui par commune malediction de mortalité griefvent *peniblement* et retardent l'ame de ton serviteur (Internele consol. P., 1447, 147).

B. - "Avec peine" : Et après icelle artillerie ainsi *peniblement* montee une des Arpes ou montaigne du dict lieu quant elle estoit au dessus, le plus fort estoit arriere de la descendre bas pour de rechief la remonter a l'autre montee ensuivant. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278). [R. M.]

PENIBLETÉ, subst. fém. (penibleté)[GD : *penibleté* ; FEW IX, 115a : *poena*]

"Caractère de ce qui est pénible" : Penalitas : *penibleté* (Abavus IV, R., c.1350, 425).

REM. Cf. TLF XIII, 2b : *pénible* (*pénibilité*). [R. M.]

PENICLE, (?) (penicle)[GD : *penicle*]

"Sucre d'orge"

REM. Mot fantôme. Lire *penide*. Corrigé ds GDC X, 312b-c. FEW VIII, 188b : *penion*.

V. aussi *penide* v. Lexiques [R. M.]

PENIDE, subst. (penide)[T-L : *penide* ; GD : *penite* ; GDC : *penide* ; FEW VIII, 188b : *penion*]

"Sucre d'orge" : Madrian, 1 livre (...) Peintes [l. *penites* ?] 1 quarteron (...) Item, sucre muscarrat, 5 livres et demie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245). Item, miel blanc, 4 livres (...). Item, une livre de *penites* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 246). Veéz cy espices a foison, Cloux de giroffles et *penites*, Saffrent, giginbres, noix confictes (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 232). Pour éviter ce détrimment, Prendre des choses amiables Pour la poitrine et proffitables, Comme dragagant est, qui vient Des nobles mèthes d'Orient, Et sucre rosat et *penides*, De mauvaise saveur bien vuides, Lesquelles choses doit-on prendre Aprez l'asil, sans moult attendre (LA HAYE, P. peste, 1426, 126). *Penidez*, *penidie* en latin, sont fruiz ou grains de chaulde et moiste nature trempement et proffitent à la poitrine et contre la tous. (LA HAYE, P. peste, 1426, 221-222). [R. M.]

PENIESTE, adj. (penieste)[GD : *penieste* ; *FEW VIII, 520b : *pineus* (?) (?)]

"De pin (?)" : Pire et Andoliens ont (...) Donneit cop de cuteals et de bastons *penieste*, Qu'il orent pris en bois, plus gros que de geneiste (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 624).

REM. Seul ex. Interprétation proposée par Scheler, *Gloss.*, 222 (lat. **pinestris*). [R. M.]

PENIF, adj. (penif)

[T-L : *penif* ; GD : *penif* ; FEW IX, 116a : *poena*]

"Pénible, difficile" : Se li autre ont voué *peniue* oeuvre et forchiue, C'est drois lor volentés en estoit volentue. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 120). [Autres occurrences p.63 et 114] [R. M.]

PENIL, subst. masc. (pénil)

[T-L : *penil* ; GD : *penil* ; FEW VIII, 108a : **pectiniculum* ; TLF XIII, 4a : *pénil*]

"Région pubienne et périnéale, pénil" : En toutes maladies, les parties qui sont entre le nombril ou l'*espanil* avoir espaisseur est bonne chose ; mais quant les parties sont trop tenues et sans char, c'est malle chose (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 62). Et fait à savoir qu'il en a biau cop des membres, comme (...) les costes, les flans, le dos, les os, l'eschine, le ventre, l'ombril, le *penil*, le vit, les cueillons, le cul, les hanches... (Man. lang. G., 1396, 46). Item por celui qui ne pute pishiir, R. moron, se le loie tout chaut sor le *ponilh*, se pishera. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 205). ...et de la s'engendrent bestes ou chief et en tout le corps et aussi es aisselles et ou *penil* et les appelle on pessolates (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 9). Et si doit on congnoistre les signes, car colique est avec plusieurs grandes pointures et douleurs et se estent soudainement sur le nombril et aulcunefois vers le *penil* et vers le cul (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 18). Quant la femme a conceu, elle sent une orripilation vers le *penil* en bas et le ventre agreslit vers le nombril et se retrait et cessent les menstrus (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 15).

- *Os du penil*. "Os pubis" : Elle [la verge] est assise et plantee sur l'os du *penil*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7).

- "Poils du pubis" : Trop plus me font mal c'oncques maiz Barbe, cheveux, *penil*, sourcys (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 147). [R. M.]

PENILICE, adj. (penilice)

[GD : *penilice* ; FEW VIII, 108b : **pectiniculum*]

"Du pénil"

- *Ventre penilice*. "Pénil"

Rem. Ex. de 1478 (J. NICOLAY, *Calendrier*) ds GD VI, 81b (*au bas du ventre penilice*). [R. M.]

PENILLE, adj. (penille¹)

[T-L : *penille*² ; GD : *penille*² ; FEW IX, 115b : *poena*]

"Pénible" : Qu'a ce mestier [le mestier des armes] se soumettent plusours De leur vouloir, et si ont fait cent mille, Tant pour avoir com pour querir honnours, Si n'en sont pas leurs meschiez si *penille* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 215). [R. M.]

PENILLE, subst. fém. (penille²)

[GD : *penille*¹ ; FEW VIII, 108b : **pectiniculum*]

"Région pubienne et périnéale, pénil"

Rem. Olla S., c.1400-1500 (*pubes*, *poinille* ; impr. *poilline*) ds GD VI, 81b. [R. M.]

PENILLIER, subst. masc. (penillier)

[T-L : *penillier* ; GD : *penillier*¹ ; FEW VIII, 108b : **pectiniculum*]

"Membre (du cerf, du sanglier...)" : ... en coupant au res de la cuisse jusques au dessous du *penillier*, qui est dite la veitte [var. verge, vitte] du cerf (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis

T., c.1354-1377, 53). Item, fent le cuir sus le *pinelier*, c'est a entendre le vit (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 84). ... en coupant au res de la cuisse [du cerf] jusques au dessoubz du *penillier*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 179). [R. M.]

PENILLIERE, subst. fém. (pénillière)

[T-L : *penilliere* ; GD : *penilliere* ; FEW VIII, 108b : **pectiniculum*]

A. - [Chez l'homme ou l'animal] "Bas-ventre, pénil" : Le sisième signe a non Virgo et est figure d'une feme vierge, et a son reguart au dessous du ventre en la *panilliere* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 196). ...la tierce, à ses grans ongles qu'il portoit plus que nul autre homme de sa court ne autre personne ; la quarte fut d'une plaie qu'il avoit en une espaule à cause d'une escharboucle que autrefois y avoit eue ; la cinquième fut à une fistule qu'il avoit au bas du ventre en la *penillere* du costé dextre ; et la sixième fut d'un ongle qu'il avoit retrait en l'orteil du pié senestre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41). Et avoit, ce neantmoins, ledit suppliant sondit cousteau en la main et s'en deffendoit le mieulx qu'il pouvoit tant d'estoc que de taille, et passa sondit cousteau, à l'un desdiz estocs, à travers du corps dudit André, au dessoubz de l'essele ; aussi le bleça en la *penillière*, au dessoubz de la cuisse et en la poitrine (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 151). ...ledit George suppliant tira sa dague et cuidant frapper ledit Guillon par la cuisse seullement, sans avoir entencion de le tuer, lui mist ladicte dague par la *penillière* (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 31).

- "Poils du pubis" : De quoy sert celle *penilliere* Ainsi grande comme milliere Fors qu'a donner empeschement ? (Barbes brayes A., a.1450, 256).

- [Désigne une maladie du pénil] : ...nul boucher ne pourra vendre ne exposer en vente (...) beuf ne vache entechié de fy, *pennilliere*, ne d'autre maladie (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1485, 560).

- [Dans un nom de lieu fantaisiste et grivois, par croisement avec *poignel*, mesure agraire] : Le lieu ou maisne vye austere Billouart a non *pougnilliere* Et sciet dessus une argilliere (MOLINET, Serm. st Billouard K., c.1460-1500, 115).

B. - PEAUSS. "Fourrure tirée du bas-ventre d'un animal" : Item, que en tous garnemens d'escureus, soient grans garnemens ou petis, qu'il demeure oudit garnement la *panillière* de dessous ou le manton de dessous, par quoy l'en congnoisse que ce n'est mie vair, mais que ce sont escureulx. (Mét. corp. Paris L., t.3, 1369, 372). Guillemine le Boulangier, pelletier de la Roynne, a mis à pris 59 manteaulx de *penillières* de gris (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 30). ...vendu 18 panes de *pénillières* de gris à ung pelletier nommé Henry, demeurant à Poitiers, chacun manteau ung escu, valent 18 escus. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 48). Item, de la somme de 26 escuz 75 s. t. qu'il devoit audit Guillaume de Varie, pour quatre manteaux crépés, trois manteaux *panillères*, trois quars de gris (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 643). ...une fourrure et demie de pavillières [l. *panillières*] de martres de France mises en ladicte robe (Comptes Lille L., t.1, 1454-1455, 447). ...se vous voulez de groingnettes, Prenez en ; ou de mantonnettes, Des Croupes ou des *pennilleres* [fourrures respectivement du menton, du dos, du pénil]. (Nouv. Path. T., c.1474-1485,). [R. M.]

PENITABLEMENT, adv. (pénitamment)[GD : *penitamment* ; *FEW IX, 120b : *poenitere*]

"En pénitent, en faisant pénitence" : ...Et lairas l'orgueil et l'envie Du monde repentamment Pour vivre *penitamment* (Mir. parr., 1356, 63). [Seul ex.] [P. K.]

PENITE, subst. fém. (penite)[GD : *penite* ; FEW VIII, 188b : *penion*]

"Sucre d'orge"

REM. Doc. 1359 et ex. du XVe s. ds GD VI, 82a. Forme du mot *penide*.

V. aussi *penide* v. Lexiques [R. M.]**PENITENCE, subst. fém.** (pénitence)[T-L : *penitence* ; GDC : *penitence* ; DÉCT : *penitence* ; FEW IX, 120a : *poenitere* ; TLF XIII, 5a : *pénitence*]

A. - RELIG. "Peine expiatoire imposée par le prêtre à celui qui vient confesser ses péchés, peine expiatoire, pénitence" : Et selon ce c'on a pechié, Quant on en veult estre purgié, Il fault faire par ordenance Selon le fait la *penitence*. (Mir. mère pape, c.1355, 370). Si vous charge pour *penitence* A estre dix ans pelerine Soit ou a sainte Katherine Ou a saint Jaque ou a saint Gille. (Mir. mère pape, c.1355, 370). Tu, sires, par douce pité Has promis, selonc ta bonté, Remission et *penitence* Des pechiés qui nous font grevence. (MACH., C. ami, 1357, 53). ...ma dame, vous estes ou saint temps de *penitence* et en maison ordonnee a *penitence*, et pource ne vous esmerveilliez se vous y estes petitement receue et servie (LA SALE, J.S., 1456, 248). ...[l'ermite] s'en fuyt en aultre païs (...) de cuer contrit la *penitence* de son peché satisfaire. (C.N.N., c.1456-1467, 104). Mon seigneur, advisés ses yeulx Tant piteux [de Jean-Baptiste] ! C'est bien face de *penitence* ; Doulce barbe et grans cheveulx En chief piteulx Signe sont de grant astinance. (Pass. Auv., 1477, 107). A ce prophete [Jean-Baptiste], qui *penitance* Preschoit en vie vertueuse, Elle [Hérodiade] prist si grant desplaisance, (...) Que luy a fait couper la teste. (Pass. Auv., 1477, 110).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss.

- *Jour(s) de penitence(s)*. "(Nombre de) jour(s) d'austérité imposés pour obtenir la rémission des péchés confessés" : La IXe question : Puet on acquerir pardons pour les mors ? Response : Je tiens que non, car pardons sont ordonnez a ceulz qui se soubmettent a la court de misericorde qui est icy et qui dure jusques a la mort, non pas après la mort. Et sont les jours de pardons pris pour les jours des *penitences* enjointes. (GERS., Déf., 1400, 237).

- *En penitence*. "En guise de pénitence" : Ma seur, puis qu'avés telle entente D'aler au prophete Jhesus, Vestés vous - et n'actendés plus - De draps humbles en *penitence*. (Pass. Auv., 1477, 150).

- *Bailler/charger/donner/enjoindre penitence*. "Imposer une peine en expiation des péchés" : Ma chiére dame debonnaire, Se ma volenté voulez faire, *Penitance* vous chargeray Legière a faire sanz delay (Mir. femme roy Port., c.1342, 191). Or li pouez, dame, chargier *Penitence*, pour avoir grace, Telle com vous voudrez qu'il face (Mir. prev., 1352, 264). Le cardinal de Pierregort, Pour les nostres donner confort, Pour adrecier leur conscience, Rassorre et donner *penitence*, Fu legas en ceste besongne : Car c'est uns homs qui bien besongne. (MACH., P. Alex., p.1369, 22). Et Remond se confessa a lui, au mieux qu'il pot ; et quant de ce qu'il s'estoit parjurez envers sa femme, le pape lui chargea tel *penitence* qu'il lui plot. (ARRAS, c.1392-1393, 270). Lors se confessa Gieffroy moult

devotement de tout ce qu'il lui pot souvenir. Et lui chargea le pape de faire reffaire l'abbaye de Malleres et de y renter VJxx. moines, et plusieurs autres *penitences* dont cy me tairé quant a present. (ARRAS, c.1392-1393, 275). Il est vray que le pape lui avoit enjoint *penitence* pour le parjur qu'il avoit fait a ta mere, laquelle il n'avoit pas enterinee. (ARRAS, c.1392-1393, 300). Et pour ce c'est bien fait de baillier *penitence* en general, que tous ses biens fais se tournent en remission de ses pechiez (GERS., Déf., 1400, 237). ...elle ala oudit an à Poitiers au pardon qui estoit et est en l'eglise Monsieur Saint Hillaire le Grant de Poitiers, par chacun an, en chacune feste de sa translacion, et ilecques soy confessa dudit cas et autres ses pechiez à ung penitancier qui luy bailla *penitance* pour iceulx (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 87). BURGIBUS [à saint Martin]. (...) N'as tu honte, par ton serment, Quant tu voy tes moynes meffaire, De si tost et legierement De leurs pechez pardon leur faire ? Se bien tu pence a ton affaire, Tu congnoistras en verité Que cella te fera retraire Enffer a perpetuyté. Tiens leur grant rigoureuseité Et leur donne la *penitence* Telle que leur iniquité Requiert en effect et substance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 484).

- *Faire penitence* : ...comme celle Qui s'en repent et en veult telle *Penitence* faire et porter Com vous direz (Mir. mère pape, c.1355, 369). Onques mais homme, sanz doubtance, Ne fist si griéve *penitance* Comme il a fait. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 135). Je vueil miex que mes enfans facent *Penitance*, par quoy effacent Leurs meffais en ce monde ci Qu'en l'autre. (Mir. ste Bauth., c.1376, 145). Tandiz que monseigneur jeune et fait *penitence*, madame fait gogettes avecques l'escuier. [Empl. iron. : le mari est parti à la guerre] (C.N.N., c.1456-1467, 110). Si voulés avoir la liesse Du réaulme de paradis, De voz mauulx faiz ayés tristesse. *Penitence* faictes, amis. (Pass. Auv., 1477, 124). LE PRESTRE. (...) Tu es absoubz presentement, Mais mon doulx amy debonnaire, Il te fault *penitence* faire. RIFFLART. Voire sire, quel *penitence*, N'ay je pas assez de meschance ? (C. Riff., c.1480-1520, 60).

. *Faire ses penitences* : ...vous n'avez que VIII jours de quaresme a faire voz *penitences* pour ceste année. (C.N.N., c.1456-1467, 513).

. *Faire penitence de qqc.* : Lors farons *penitence* grant Du peché qu'arions de sa mort ; Et si non, nous n'arons nul tort De l'avoir fait ainsi morir (Pass. Auv., 1477, 275).

. P. iron. : ...[le mari] ja se vouloit avancer de hausser la couverture soubz laquelle faisoit grand *penitence* en silence sa tres parfaite et bonne femme (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...le bien amé serviteur, si a luy ne tenoit, tiendra la nuyt le lieu de celuy [le mari] qui ou bahu fait maintenant sa *penitence*. (C.N.N., c.1456-1467, 186).

- *Se mettre en penitence* : Je suis du tout de s'amour [de Jésus] prise ; En *penitence* me suis misse, Affin qu'aye plus tost sa grace. (Pass. Auv., 1477, 151).

B. - P. ext.

1. "Punition, châtement d'une faute commise" : S'aucuns y a de faulse amour, Yl sofferont grief *penitance*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 63). ...trois amendes li devoie. Moult bien [le juge] le me signefia, Et pour verité m'affia Qu'il les me couvenroit paier. Lors me dist il, sans delaier, Que je me ralasse s'èoir, Car il se vouloit pourvèoir Quel *penitence* il me donroit, Et que brief m'en delivrerait. Lors près de la dame se trait, Et Raison aussi, tout a trait, A leur secret conseil se mist Et de bas parler s'entremist. (MACH., J. R. Nav., 1349, 276). Par mon chief, dist Anthoine, sire roy, qui vous puniroit selonc raison, vous n'avez pas de quoy amender a ceste damoiselle l'injure que vous lui avez faicte ; mais pour tant que vous

reconnoissiez verité, vous en aurez plus legiere *penitence*. (ARRAS, c.1392-1393, 167). Et toutesfoiz je vueil bien que vous sachiez qui je sui ne qui fu mon pere, afin que vous ne reprouvez pas a mes enfans qu'ilz soient filz de mauvaie mere, ne de serpente, ne de faee, car je suiz fille au roy Elinas d'Albanie et a la royne Presine, sa femme, et sommes III. seurs qui avons esté durement predestinees et en griefz *penitances*. (ARRAS, c.1392-1393, 260). ...ladicte exposant, est femme vesve, et se sondit mary en son temps a fait aucunes choses où il chiee pugnicion (...) elle n'en doit point porter (...) la *penitence* (Ch. VI, D., t.2, 1418, 47).

- [De Dieu] *Alleger la penitence de qqn* : A Dieu vous commant, tous et toutes, et vous plaise a prier Nostre Seigneur qu'il Lui plaise a moy alegier ma *penitence*. (ARRAS, c.1392-1393, 259).

- *Faire la penitence de qqc.* "Supporter le châtement de qqc." : Combien que tu [Remondin] t'estoies parjurez envers moy [Mélusine] quant tu mis paine a moy veoir, mais pour ce que tu ne l'avoies descouvert a personne, je le t'avoye pardonné en cuer, combien que je ne t'en eusse point fait de mencion, et Dieu le t'eust pardonné, car tu en eusses fait la *penitence* en ce monde. (ARRAS, c.1392-1393, 256).

- *Mettre penitence à qqn.* "Imposer un châtement à qqn" : Tu, qui es sires vrais et justes, N'as pas mis *penitence* aus justes, Ne rien remis de leur pechié, Pour ce que n'ont mie pechié. (MACH., C. ami, 1357, 54).

- *Porter la penitence.* "Subir un châtement, une punition" : ...ils [les maris trompés] le pardonneroit a leurs femmes pour ceste foiz, parmy la *penitence* que les bons religieux en porteroient en leur presence. (C.N.N., c.1456-1467, 376).

2. "Repentir, remords que suscite une faute commise" : Et a touz bons religieux Qui font signe de *penitance*, Doit l'on servir par grant honeur (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 63). ...car les mauvais sont raëmplis de penitude ou de *penitence* ou de repentance. (ORESME, E.A., c.1370, 468). Car jugemens trop hastez si engendrent *penitence* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 383). [R. M.]

PENITENCERIE, subst. fém. (pénitencerie)

[FEW IX, 120a : *poenitere* ; TLF XIII, 6a-b : *pénitencerie*]

"Tribunal ecclésiastique, à Rome, qui examine les demandes en dispense" : A maistre Jehan Nuysart, doyen de la Salle de Valenciennes, la somme de (...) pour (...) estre allé a Romme pour le fait de la dispense du mariage de mondit seigneur et de madame la duchesse (...). Item, pour, par ledit maistre Jehan Nuysart, avoir payé pour la dispense a la *penitencerie* 3 ducats d'or... (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 476).

REM. FEW et TLF : 1578 dans ce sens. [R. M.]

PENITENCIER, subst. masc. (pénitencier¹)

[GDC : *penitencier*¹ ; FEW IX, 120a : *poenitere* ; TLF XIII, 6b : *pénitencier*¹]

RELIG. "Prêtre autorisé à confesser et absoudre les péchés" : ...elle ala oudit an à Poitiers au pardon qui estoit et est en l'eglise Monsieur Saint Hillaire le Grant de Poitiers, par chacun an, en chacune feste de sa translacion, et ilecques soy confessa dudit cas et autres ses pechiez à ung *penitancier* qui luy bailla penitance pour iceulx (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 87). Et l'evesque lui manda qu'elle se confessast au penancier [var. *penitancier*] qui avoit plain pouvoir de lui (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 116). Pierre de Suze, *penitencier* de l'eglise de Romme, jugea en ce temps sur la significacion de la commete qui apparut l'an mil nonante sept, la premiere sepmaine d'octobre, et predist les grandes inundacions des

eaues qui furent en autompne (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 113 r°).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GDC X, 312c, et ds TLF. [R. M.]

PENITENCIER, adj. (pénitencier²)

[GDC : *penitencier*² ; FEW IX, 120a : *poenitere* ; TLF XIII, 6b : *pénitencier*²]

"Qui a rapport à la pénitence"

Rem. Cf. : Et par tresgrant contricion En la nef de confession, Par esperituel maniere, Doit la mer des pechiez passer Et ses mauvais desirs casser Par mi la croiz *penitenciere* (PHILIPPE DE VITRY, Chapel P., c.1332-1335, 88).

- *Maison penitenciere.* "Établissement où l'on se rend pour faire pénitence" : ...comment il trouva sa mere en la maison *penitanciere* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 832). [Éd. 1528 ds GDC X, 312c-313a] [R. M.]

PENITENCIEUX, adj. (pénitencieux)

[GD : *penitencieux* ; FEW IX, 120a-b : *poenitere*]

"Repentant" : De loing poursuivray sanz attente Ce fol la *penitencieux* (Mir. parr., 1356, 50). [P. K.]

PENITENT, adj. (pénitent)

[T-L : *penitent* ; GD : *penitant* ; GDC : *penitent* ; FEW IX, 119b : *poenitere* ; TLF XIII, 7a : *pénitent*]

A. - [D'une pers.] "Repentant, qui fait pénitence" : Et est neccessité que il soit non *penitent* ou non repentant. (ORESME, E.A., c.1370, 388). ...ceulz qui sont en purgatoire *penitens* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 614). Pour avoir eu amour au monde faulx, Avoir ravy l'aultruy comme herbe faulx, S'estre orgueilleily montans les grans chauffaulx, Ne doibs tu pas D'humanité rompre le droit compas Qui au pecheur *penitent* tient le pas, Radressant ceulx qui ne vont le droit pas. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 80).

- "Qui fait partie d'un ordre religieux qui pratique la pénitence" : ...nous avons sceu comme aucun nombre des pouvres bonnes seurs *penitentes* rendues en la ville de Saint Omer avoient meritoirement esté amenées en vostre ville de Tournay pour instruire, apprendre et conduire celles dudit Tournay en vraye observance et vie reguliere (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 235). ...les soeurs *penitentes* de Saint-Omer doivent retourner auprès de celles de Tournai pour mieulx les enseigner et endoctriner en la bonne vie et reigle qu'elles doivent observer et tenir (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 235).

- Empl. subst. "Celui qui se repent d'avoir péché et qui fait pénitence" : En quoy les aornemens espirituelz sont signifiés, desquelz le vray *penitent* comme de mort resuscitant est embelly et aorné (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 287). ...et pou profite a persone qui n'est vray *penitent* et repentant (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 262). Misericorde aux *penitens*, Quant ilz sont confés touteffois, Bon gré, maulgré, les maulx contens Doibvent avoir plus de cent fois. (LA VIGNE, S.M., 1496, 485).

B. - [De Dieu] "Qui accorde la rémission des péchés par la pénitence" : Fols est qui vuet autre dieu querre. Trop yès piteus, misericors, Dous, courtois a l'ame et au cors Et *penitens* seur les malices Des hommes, c'est tes drois offices. Tu, sires, par douce pité Has promis, selonc ta bonté, Remission et penitence Des pechiés qui nous font grevence. (MACH., C. ami, 1357, 53). [R. M.]

PENITENCIEL, adj. (pénitentiel)

[T-L (renvoi) : penitencial ; GD : *penitencial* ; FEW IX, 120a : *poenitere*]

"De pénitence" : Dieu qui de li scet les assens Li remerira pour grant sens Sa foleur *penitencielle* (Mir. parr., 1356, 46). "Sire, pensez à vostre âme, car il nous semble que c'est la grace de Dieu, que vous ne vivrez pas plus deuz heures." Et lors ledit roy manda son confesseur et aucuns autres gens d'église de sa famille, et ordonna à dire les sept pseaulmes *pénitenciales* [FEW : "psaumes de David qu'on suppose composés pendant sa pénitence"]. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 111-112).

Rem. GOULAIN 1374 ds GD VI, 82a (*mal penible et penitencial ou afflict*). [R. M.]

PENITER, verbe (péniter)

[FEW IX, 120b : *poenitere*]

A. - "Faire pénitence" : Et respondi Adam : "Tu ne porois tant de jour *peniteir* com je feray, mains fais tant que tu sois salvée, car je juneray XL jours..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 311).

B. - *Peniter de*. "Se repentir de" : Se tu veulx venir a mercy Et *peniter* de ton forfait, Tu seras rechet més icy : Se tu demeures endurcy En ton faulx et malin propos, Tu seras avec les suppos Livré a mort (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 159).

REM. Autre ex. ds *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 13. [R. M.]

PENITIERE, subst. fém. (penitiere)

[*FEW IX, 120b : *poenitere*]

"Aumônière" : Doulx enfant, a vostre venue, Je vous donne ma *penitere*, Qu'il est bonne et bien entiere, Et vous donne mon coutelet - Tenés, est il bien joliet ? - Pour mectre a vostre sainturette. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 75).

V. aussi *péniter* [R. M.]

PENITUDE, subst. fém. (pénitude)

[T-L (renvoi) : penitude ; GD : *penitude* ; *FEW IX, 120b : *poenitere*]

"Repentir" : ...car les mauvais sont raëmplis de *penitude* ou de penitence ou de repentance. (ORESME, E.A., c.1370, 468). [C. B.]

PENNADE, subst. fém. (pennade)

[GD : *penade* ; FEW VIII, 125b : **pedinare*]

"Saut, ruade, voltige (d'un cheval)" : Bon mestier y leur a esté Avoir trouvé portes ouvertes ; Je cuide que de cest esté Ne les verrez faire *penades*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 404). ...et devant luy la fille de la duchesse de Malfy, comme cy davant a esté escript, fist mille *pennades*, saulx et courses sur ung grant coursier de Peuille (LA VIGNE, V.N., p.1495, 257). ...ne pensez plus à bardes, Douces oeillades, coulevrines, bombardes, Ne à *pennades* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 396). ...avecques grosses campanes et sonnettes d'or et d'argent à tous costez, qui menoit ung bruict merueilleux, et en faisant leurs grands saulx, ruades et pimades [l. *pennades*] si très gayer que tout le monde prenoit plaisir à les voir. (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 286).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. ; *Chasse am.* W., a.1509, gloss. [R. M.]

PENNADER, verbe (pennader)

[GD : *penader* ; FEW VIII, 125b : **pedinare*]

[D'un cheval] "Voltiger" : ...et ce fait, fist contourner, virer, saulter et *pennader* le dit coursier aussi bien ou mieulx qu'eust sceu faire le mieulx chevalchant du monde. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 253).

Rem. Erec C.T., c.1450-1500, gloss. (*penader*).

- "Faire voltiger son cheval" : Si se party coiemment d'illec et monta en ung lieu avantageux, duquel elle choisi Salhadin *penadant*, qui par adventure ja avoit aucunement esté de la venue d'icelle adverti. (Saladin C., c.1465-1468, 147). [R. M.]

PENNAGE, subst. masc. (pennage)

[FEW VIII, 527b : *pinna* ; TLF XIII, 9a : *penne* (*pennage*)]

"Plumage (des oiseaux de proie)" : Il [le faulcon tunicien] est assés de la nature du lanier, ung peu plus petit, telz piés, de tel *pennage*, mieulx a croire, plus long de vol (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 234). Je l'ay nourry mignon et dreu, Puis le couraige luy est creu Quant il a congneu son *pennage*. (Livre fauc. M.R., c.1500, 274). [R. M.]

PENNART, subst. masc. (pennart)

[T-L : *penart* ; GD : *penart*¹/*pennart*¹ ; FEW VIII, 527b, 529a : *pinna*]

I. - HÉRALD. "Motif constitué de deux ailes d'oiseaux déployées" : ...deux *pannars* serrez pour le timbre de MdS et furent estoffés d'ermes d'or (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 22). Et après ce destrier venoit le conte d'Estampes, qui sur un coppon de lance portoit son heaume, sur lequel estoit un demi buef de gueulles entre deux *penars* d'argent naissans d'un torcoys de mesmes et de gueules. (LA SALE, J.S., 1456, 153).

II. - "Couteau à deux tranchants" : ...et, ce fait, sacha un grant *pennart* qu'il avoit pendu à sa sainture, se mist à deffense contre iceulx III compaignons. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 146). Et lors ycelui Phelippon, veant le dit Pele ainsi comme à mort blecié, frappa et aussi fist ycelui Pele d'un *penart* sur le dit Quotet, du quel mort s'est depuis ensuye. (Doc. Poitou G., t.7, 1410, 175). ...environ vespres basses dudit jour, ung nommé Jehan Fauconnier, son voisin, se transporta vers ledit pré dudit Jehan Herveron père, aiant ung grant cousteau ou *penart* en sa sainture. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 139). Voicy mon *pennart* trestout prest Qui est plus trenchant q'ung raseur. Je frapperay de tel roideur Que ton chief vollera bien loing. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 209). [R. M.]

PENNE, subst. fém. (pennel)

[T-L : *pene* ; GD : *pennel*² ; GDC : *penne* ; FEW VIII, 526b : *pinna* ; TLF XIII, 8b : *penne*]

A. - "Plume d'un oiseau" : ...*pasnes* de grues. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 48).

- *Penne d'oie* : ...cent cinquante milliers de *pennes* d'oues necessaires pour le fait de l'artillerie. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1372, 238).

- Loc. fig. *Bouter qqc. jusques aux penes*. "Enfoncer complètement qqc." : Saint Jehan ! dit Hacquin, j'ay passé le seing de la more, et bouté tout ens jusques aux *pennes* [En cont. érotique, peut-être réf. aux plumes qui assurent la stabilité en vol d'une flèche]. (C.N.N., c.1456-1467, 484).

B. - En partic.

1. "Plume pour écrire" : Et là (...), il fist tailler audit clerc une *panne* et atant se desparti dudit clerc. Et depuis ce, d'icelle *panne* escripst de sa propre main es marges desdites lettres (Conf. Jug.

Parlem. Paris L.L., 1337, 126). Et autant comme on a de trais D'arc, d'arsons d'arbaleste trais, Et de *pennes* et de pinciaus ; Et qu'on a mengié de morsiaus Et fera del commencement Du monde jusqu'au finement. (MACH., Voir, 1364, 776). Je meismes vueil icy escrire : Pourvez moy, mon ami chier, D'enque, de *penne* et de papier (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 48). Or me couvient, Entroes que j'ai sens et memore (...) Kanivet et *penne* taillie (...) Que je remonstre avant me mort Comment ou Buisson de Jonece Fui jadis, et par quel adrece. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 47). ...nous devons savoir que la vertu du ciel et l'influence descend ça jus a Terre et nous est envoiee moiennant la lumiere des estoilles, qui sont aussy comme les instrumens par lesquelz le ciel euvre en la maniere que la *penne* est instrument de celui qui escript ou le pinceau du peintre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 40-41). Et mal dit de bouche ou de *pene* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 49).

- *Faux tours de pennes*. "Tromperies faites à la plume" : Et Dieu scet les faulx tours de *pennes*, Que font ces porteurs de chicanes (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 56).

- *Mettre frein à sa penne*. V. *frein*

- *Trainer la penne par l'oeil*. "Tromper, faire accroire" : Quel merveille, car elle enseigne au Blanc Faucon de soy recognoistre et de soy garder que on ne trayne par l'oeil la *penne*, comme on lui a maintesfoiz fait jusques a ores et a ses predecesseurs, au grant dommage et deshonneur de la chose publique et du royaume de France. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 104).

Rem. Cf. aussi DI STEF., 665c, s.v. *penne* et 702a, s.v. *plume* qui définit "flatter" ; GD V, 722, s.v. *panne* "étouffe de soie" cite : *traire la panne devant l'oeil* "mettre un voile devant les yeux, chercher à tromper".

2. "Plume pour jouer d'un instrument de musique" : Vièle, guiterne, citole, Harpe, trompe, corne, flajole, Pipe, souffle, muse, naquaire, Taboure, et quanque on puet faire De dois, de *penne* et de l'archet Oy j'et vi en ce parchet. (MACH., R. Fort., c.1341, 146).

C. - P. méton. "Aile" : ...si comme l'oiseil vole par mi ses *pennes*... (Mir. st Ign., 1366, 74).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

- [Dans un cont. métaph.] *Pennes des vents*

. [P. réf. à Ps. CIV, 3] *Aller/ambuler sur les pennes des vents* : ...tu vas sur les *pennes* des vens (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 447). Pour quoy au livre de Daniel prophete il est escript que "Dieu ambule sus les *pennes* des vens", c'est a dire sur les intelligences et entendemens aussi angeliques. (Somme abr., c.1477-1481, 133).

. [Pour désigner les tentations des démons] : David dit : Ponis nubem ascensum tuum qui ambulat super pennas ventorum : Sire, tu mez ton montement sur la nue, qui vas sur les *pennes* des vens. Par les pennes des vens, j'entens les temptacions des ennemis, car si comme l'oiseil vole par mi ses pennes, aussi l'ennemi par temptacions vole et se met en cuer d'omme. (Mir. st Ign., 1366, 74). Donques celui vole sur les *pennes* des vens qui sagement se combat et refuse les temptacions de l'ennemi (Mir. st Ign., 1366, 74). [R. M.]

PENNE, subst. fém. (pennée)

[*FEW VIII, 529b : *pinna* (?) (?)]

MONN. [Désigne une monnaie] : ...lesquelz deux chevaulx il vendit et en eust deux *pennes* en payement et, le perchié fait, luy semble qu'il estoit barretté et monstra l'une desdites *pennes* affin de

savoir combien elle valloit (Lettres rémission René II P.D.H., 1482, 129). [R. M.]

PENNÉ, adj. (penné)

[T-L : *pené* ; GD : *penné* ; FEW VIII, 527a : *pinna*]

"Qui a des plumes, des ailes"

REM. Ex. du XVe s. ds GD VI, 83b. Cf. TLF XIII, 9a : *penné* (BOT.). [R. M.]

PENNEE, subst. fém. (pennée)

[GD : *paneé* ; FEW VIII, 531a : *pinna*]

"Fourrure" : Pareillement orfèvreries y furent mises avant et brodures et belles *pennées* de martres sebelines tournées dehors (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 141). [R. M.]

PENNER, verbe (penner)

[T-L : *pené* ; GD : *penner*¹ ; FEW VIII, 527a : *pinna*]

"Garnir de plumes ou d'ailes" : [Dans un contexte métaph.] ...ton entendement *penner* De pennes pour ty hault lever (Boece en rime A., c.1350-1375, 8074). [J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.75, 2011, 499] [R. M.]

PENNETTE, subst. fém. (pennette)

[T-L : *penete* ; GD : *pennette*¹ ; FEW VIII, 527a : *pinna*]

"Petite plume" : Et descuevre la poiterine de l'oiseil que ton faucon a pris et oing la char de chel oisel du fiel a une *panete* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 192). [R. M.]

PENNON, subst. masc. (pennon¹)

[T-L : *penon* ; GD : *penon* ; DÉCT : *penon* ; FEW VIII, 538b : *pinna* ; TLF XIII, 9a : *pennon*]

A. - "Étendard terminé en pointe, fixé à l'extrémité de la lance des simples chevaliers qui servent sous la bannière d'un chevalier banneret" : Lors avint un chevalier englès et VI aultres avoec lui sur le ylle entre deux fossés pour gaingnier le ville, et portoit en sa main un *pingnon* d'or à un bouvel de sable (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 303). Chi-après sont escript li non de pluseurs barons et chevaliers portans *pignons* et estandars desoubs les prinches chiefs de bataille desoubs le roy (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 324). ...le lance et le *pignon* (Hugues Capet Lab., c.1358, 120). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] ...il recouvrerent à planté De vivres, et à volenté, Armes, chevaus, artillerie, Pour mettre dedens leur navie ; Ars turquois, angiens et bricoles, Chaz, *pannons*, baniere, frendoles, Et quanqu'il faut pour assaillir Et pour deffendre (MACH., P. Alex., p.1369, 55). ...estoffes achatées par li pour MS pour faire banières et *pignons* (Comptes Lille L., t.1, 1382-1383, 2). Plus sont que chiunc cent garsons Devant la porte aiant *pingons*. (Troubles Flandre P., c.1384-1385, 20). Adonques baniers et *peignons* Veissez desploier au vent Ou fin or et aseure resplent, Pourpres et goules et hermynes (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 75). Ovesqe eux le *peignoun* Seint George, E mult d'autre chivalrie Avoient en lour compaignie. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 111). La veissiez noble bachelerie et ces bannieres venteler au vent, bacinez, harnaiz de jambes, l'or, l'azur et les couleurs des bannieres et des *pennons* resplendir contre le soleil. (ARRAS, c.1392-1393, 183). Et le roy baisse la lance et fiert un crestien par telle vertu qu'il lui met fer et fust et *pennon* tout par my le corps, et l'abbat mort a la terre. (ARRAS, c.1392-1393, 184). ...mais tant le presserent les Sarrasins que ilz lui esracherent le dit *pennon* d'entre les poins (Bouciquaut L., 1406-1409, 97). ...iroit

icelui suppliant aux champs hors ladite porte, porteroit pour enseigne un *panon* blanc (Paris domin. angl. L., 1430, 307). Et en y eut pluseurs, desdiz assaillans, mors et griefment navrés, et avec ce perdirent quatre ou cinq de leurs estandars et *pignons*, qui furent tirés à force de bras dedens la ville par les debous. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 29). Ça, Froissart, il te convient prendre Nostre *pannon* pour le porter. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 47). À Pierre Gallon, brodeur, demourant à Tours, le IXe jour dudit mois, cinquante et sept livres ung solt trois deniers tournoys, en XLI escuz et demi, aians à présent cours, pour ung estandard et deux guittons et cent et un *pannon* de taffetas de Florence (...), lesquelz estandard, guictons et *pannon*, ledit Pierre Galon a faiz par ordonnance dudit seigneur, pour estre bailléz au seigneur du Bellay, aiant la charge de cent lances et les archiers nouvellement mis ou pays d'Anjou pour aller en Guienne. (Comptes roi René A., t.1, 1453, 269).

Rem. TAILLEV., *Prise Luxemb. D.*, 1443, v.19 ; *Percef. IV*, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*pignon*) ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (*pignon*).

- *Pennon de guerre* : ...16 aulnes de taffetas renforcé azuré dont on a fait bannieres, *penons* de guerre, cote d'armes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 83).

- *Pennon et estandard au vent* : ...Uriiens (...) fist venir, l'un après l'autre, tous les cappitaines, *pennon* et estandard au vent, et leurs gens avec eulx, armez de toutes pieces (ARRAS, c.1392-1393, 108).

- *Mettre le pennon au vent* : Dont, quant Remondin ot fait armer ses gens, et ot mis le *pennon* au vent (ARRAS, c.1392-1393, 71).

- [Cont. métaph.] : Mais se veulz siwre mon *penon*, Je te cuit conduire de fait En autre monde plus parfait. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 28).

- P. méton. "Chevalier portant un pennon" : Et Chaundos ne demora mie Car a la Grande Compaignie Ala quere les compaignons Jesques a quatorsze *penouns* (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 102). Tut cil *peignoun*, sanz demoérée, Feurent a Chaundos compaignoun Et mis desoubz son *peignoun*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 111). Apprès les *penons* viennent les banyeres des derrains banerez, deux a deux. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 236).

B. - "Drapeau appartenant à un corps de métier" : Ce sont les banieres et li *pignon* des mestiers de Valenciennes, qui furent mis par deviers les massars environ le Toussains l'an mil IIIcLVII. (...) les placqueurs et couvreurs 1 banniere 4 *pignons* (...) les carliers et hugiers 1 banniere 4 *pignons* (...) les tantteniers 1 banniere 6 *pignons* les monniers 1 banniere 4 *pignons* les fruitiers 1 grant *pignon*, 2 petis. (Drap. Valenc. E., 1357, 28). Et aveoc chou, poront-il cachier sur cascun ouvroir en le banlieuwe, ensi que on a fait par chi-devant, un d. tourn. cacune sepmaine. Et doit estre tous li argens desere dis mis, tournés et convertis en acquere un tretbanier et *pignons*, caudieres, crasses et autres hostieux a chou appertenant, et devera estre mis en une boiste pour acquerre tout chou que dit est. (Drap. Valenc. E., 1372, 43).

C. - "Plume dont on garnit une flèche"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*panon*). [R. M.]

PENNON, subst. masc. (pennon²)

[GD : *pennon*¹ ; *FEW VIII, 533a : *pinna*]

"Sommet, hauteur"

REM. Doc. 1480 (Béthune, *pinon*) ds GD VI, 83c. V. *penoux*. [R. M.]

PENNONCELER, verbe (pennonceler)

[T-L : *penonceler* ; GD : *penonceller* ; FEW VIII, 529a : *pinna*]

A. - "Publier un ban (en déployant la bannière du seigneur)"

Rem. Doc. 1387 (Bretagne) ds GD VI, 85b.

B. - "Défendre l'accès de (en déployant la bannière du seigneur ?)"

Rem. Doc. 1419 (Lyon) ds GD VI, 85b. [R. M.]

PENNONCIER, subst. masc. (pennoncier)

[T-L : *penoncier* ; GD : *penoncier* ; FEW VIII, 529a : *pinna*]

"Celui qui porte un pennon" (synon. *pennonier*)

REM. Ex. de FROISS., ms., ds GD VI, 85b. [R. M.]

PENNONIER, subst. masc. (pennonier)

[GD : *penonier* ; FEW VIII, 529a : *pinna*]

"Celui qui porte un pennon" (synon. *pennoncier*)

REM. Doc. 1419 ds GD VI, 85b. [R. M.]

PENNOY, subst. masc. (pennoy)

[Ø]

"?" : ... tous les autres c'estoient laissez choier ou fons du batel et ne mectoient nul remede en eulx, fors que un qui le couvri d'un *pennoy*, car il y avoit moult grant get de pierres. (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom.* R., 64).

REM. Éd. : "targe, petit bouclier". A rattacher à FEW VIII, 529b : *pinna*. Le mot *penne* désigne notamment la peau qui recouvre le bouclier ou bien sa partie supérieure, mais *pennoi* est inconnu des dictionnaires. [R. M.]

PENNU, adj. (pennu)

[T-L : *penu* ; GD : *pennu* ; *FEW VIII, 526b : *pinna*]

"Qui a des plumes, des ailes" : ORGUEIL. Avec moi je porte soufflet (...) Mon soufflet Vaine Gloire a non (...) Par cest essample [de la fable du corbeau et du renard] clerement Puez apercevoir que le vent Du soufflet fait aus miex *pennus* Ce que ont perdré et metre jus (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 7725). [B. St.]

PENNURE, subst. fém. (pennure)

[GD : *penneure* ; *FEW VIII, 527b : *pinna*]

"Ensemble des plumes d'un trait empenné"

REM. Doc. 1412 (Béthune) ds GD VI, 83c. [R. M.]

PENNY, subst. masc. (penny)

[GDC : *penny* ; FEW XVIII, 93a : *penny* ; TLF XIII, 9a-b : *penny*]

"Monnaie de billon anglaise"

Rem. Doc. 1473 (*Penys d'Angleterre*) ds GDC X, 313a.

- *Petri penny*. "Denier de saint Pierre" : ...le roy de France se peut appeller roy franc, car la temporalité de son royaume il ne tient de nully fors que de lui mesmes. (...) mais il n'est pas ainsi de vostre royaume, car, par appointement fait avecques le pape Innocent, vous tenez du Saint Siege de Romme, et en estes tributaires a mil marcz d'argent pour an, sauve et non comprins en ce le *Petri penny*, c'est a dire le denier Saint Pierre, qui est pour chascun feu ung denier esterlin, ainsi rente rousturiere (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 15). [R. M.]

PENOIS, adj. (penois)[FEW, Ø lat. *poenicus*]

"Carthaginois" : Dido la *penoise*, qui tant porta de dueil pour Enée (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 157).

REM. Seul ex. Cf. FEW IX, 600a : *punicus*. [R. M.]

PENS, subst. masc. (pens)[T-L : *pens* ; GD : *pens* ; DÉCT : pens ; FEW VIII, 195b : *pensare*]

"Pensée" : Se je ne suys heüe a ce glorieux temps, Au moins y mecray toute m'entendue et mon temps De recorder trestout quant je sent et pens, Pour mecre et pour tenir m'arme adés en bon *pens*. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 60). [R. M.]

PENSANCE, subst. fém. (pensance)[T-L : *pensance* ; GD : *pensance* ; FEW VIII, 195b : *pensare*]

"Fait de penser à qqc., préoccupation" : Et dist li Pourvéus, en riant sans *pensance* : ... (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 377). [R. M.]

PENSANT, adj. (pensant)[T-L : *penser (pensant)* ; GD : *pensant* ; FEW VIII, 194b : *pensare*]

"Absorbé dans ses réflexions, songeur, pensif" : Moulst estoit tristes et *pensans*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 69). Mais tout ainsi, com je me delitoie En son très dous chanter que j'escoutoie, Je vi venir par une estroite voie, Pleinne d'erbette, Une dame *pensant*, toute seulette Fors d'un chiennet et d'une pucelette ; Mais bien sambloit sa maniere simplette Pleinne d'anoy. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 59). LE MARI. (...) J'ay le cuer si endormi Et si *pensant*, au dire voir, De dueil, que je ne sçay avoir En moy maniere. (Mir. enf. ress., 1353, 72). *Pensant*, pensif, perplex... (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388). [R. M.]

PENSE, subst. fém. (pense)[T-L : *pense* ; GD : *pense* ; FEW VIII, 195b : *pensare*]

"Pensée" : Car ses *pences* [ou l. *pencés* ?] sont sy [tant] fines Qui ["qu'il"] vous turoyt (Gent. moun. T., c.1500, 367).

- *Avoir pense de*. "Se préoccuper de" : Quant auez *pense* [ou l. *pensé* ?] au depart du Serf asservy en vous servant ? (Abuzé D., c.1450-1470, 101).

- *Avoir qqc. en pense*. "Penser à qqc., avoir l'intention de faire qqc." : Quant Providence out oÿ parler la vielle, il se penssa que il li verroit faire ce que elle avoit en *pense* [enpensé ?] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 58). Dites (...) ce que vous avés en *pense* [enpensé ?] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 136). Et leur dist tout chen que il avoit dist et ce que elle avoit en *pense* de faire [var. *empensé a faire*]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 137). Dame (...), ce avoie bien en *pense* [enpensé ?], en quas que il rompra les trieves. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 141).

- *Faire qqc. à pense*. "Faire qqc. avec préméditation" : ... nonobstant le cry et deffence qu'il faisoit de son pover, fut par led. seigneur de Mirebel et ses complices mys sur ung cheval (...), ce fait à *pense* [ou l. *pensé* ?], et le lyèrent par les piedz dessoubz le ventre dud. cheval (Doc. 1455. In : J. Marion, Bibl. Éc. Chartes 7, 1845-1846, 258). [R. M.]

PENSÉ, subst. masc. (pensé)[T-L : *pensé* ; GD : *pensé*¹ ; DÉCT : pensé ; FEW VIII, 195a : *pensare*]

"Façon de penser, intention" : Qui bien congneroit mon coer et mon *penssé*, Appieller me devoit Judas le restoré (Flor. Rome W., c.1330-1400, 194). Pour ce te vueil mon cuer ouvrir Et tout mon *pensé* découvrir. Je vouldisse de ta cousine Faire en lieu de Berthe royne. (Mir. Berthe, c.1373, 162). CLOTILDE. (...) Mon seigneur a fain de venir A baptesme et veult devenir Crestien (...). L'ARCEVESQUE. (...) m'en vois devers li le pas Dire li ce qu'ay empensé, Puis que dit m'avez son *pensé* Et son courage. (Mir. Clov., c.1381, 271).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 3330 ; 10462 ; 11992 (T-L VII, 665).

- *Avoir en pensé de* + inf. "Avoir l'intention de faire qqc." : L'iermites (...) avoit en *penssé* qu'il le feroit prestre (Chev. cygne P., c.1356, 45). De le dire en *pensé* avoie. (Mir. Berthe, c.1373, 226).

Rem. V. aussi *empenser*. [R. M.]

PENSEE, subst. fém. (pensée¹)[T-L : *pensee* ; GDC : *pensee*¹ ; DÉCT : *pensee* ; FEW VIII, 195a : *pensare* ; TLF XIII, 11a : *pensée*¹]

A. - "Faculté de penser, esprit, entendement" : Belzebus, trop est esmarie La *pensée* de celle femme, Mére Dieu, qui si nous diffame Qu'ame ne nous peut demorer. (Mir. enf. diable, c.1339, 5). Vierge royal, (...) Qui ne vous sert *pensée* a lente (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 217). ...par traison l'ay perdue [la femme], Dont j'ay la *pensée* esperdue Et moult souvent triste et dolente (Mir. Berthe, c.1373, 226). Et de ceste delectacion ici le corps ne en sent ou sueffre aucune chose principalement, mais la *pensee* s'i delicte. (ORESME, E.A., c.1370, 220). Car yres ou courrous et concupiscences charnels et quelconques teles choses tiennent la *pensee* liee (ORESME, E.A., c.1370, 372). Et aussi les melancoliques, pour ce que il ont en leur *pensee* trop forte impression de la chose delitable. (ORESME, E.A.C., c.1370, 391). ...tant de viellesce de corps comme de *pensee*. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 346). Adont celle commence a lire Voire ou secret de sa *pensee*, Car d'aultre chose ert appensee Que Noblece n'ot recité. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 137). A jeu ne tien pas ne a feste Ces paroles que vous me dittes, Monseigneur ; mais bien sont escriptes En mon cuer et en ma *pensée*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 113). Au doulx Jhesus je m'abandonne ; Et ma pover ame je luy donne, Mon corps et toute ma *pensee* (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 34). ...avez maintenant necte *pensée*, courage chaste et honeste (C.N.N., c.1456-1467, 562).

- *Pensee divine* : ...se il entendoit une forme examplaire qui est en la *pensee* divine, ce n'est pas la felicité humaine (ORESME, E.A.C., c.1370, 113).

- [P. oppos. à *coeur*] : Princes, servons de cuer et de *pensée* L'arche en qui fu la sainte char fourmée De Jhesu Crist (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 245). ...quant le cuer et la *pensee* est apesantie de la mole du corps où elle est emprisonnee (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 280). ...et que il te amesure ton cuer et ordene ta *pensee* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 342).

- [P. oppos. à *fait*] : ...onques en fait ny en *pensée* ne pot pechier (Mir. emper. Romme, 1369, 242).

- [Dans le préambule d'un testament] *Sain de pensee*. "Sain d'esprit" : Ou nom du Pere et du Filz et du Saint-Esperit, amen. Charles, filz et frere du roy de France, duc de Guienne, conte

de Saintonge et seigneur de La Rochelle, bien souvenans de nostre salut et sains de *pensée*, jaçoit ce que de corps soyons fort malades, pensant tousjours à la parolle de Nostre Seigneur disant au roy Ezechie : "Dispose de ta maison, car demain tu mourras," comme si ceste parolle nous feust singulierement transmise (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 281).

- *Avoir qqc. en penssee.* "Songer à qqc., avoir qqc. à l'esprit" : ...elle est dite plaine de grace pour quatre choses qu'elle avoit touzjours en sa *pensée*... (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 207). ...n'est point de doubte que c'est grant recreacion a homme de bien quant il vient en son hostel, se il a quelque anuy en *penssee*, et il treuve sa femme qui sagement et gracieusement l'accueult. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 175).

. *Avoir en penssee que* + complét. : Messeigneurs, tres joieux en suy, Et avoye bien en *penssee* Que Dieu l'avoir voulu ainsi (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 390).

- *Issir de la penssee de qqn.* "Sortir de l'esprit de qqn" : En ce party, passerent la nuitiee. Mais qui que reposast, ce ne fu pas Hermine, car elle ne puet yssir de la *penssee* de Urien, et le desire tant a veoir, pour le bien que on lui dit de lui, qu'elle dit a soy mesmes que, se il avoit le visaige plus contrefait c. foiz que il n'a, si est il tailliez, pour sa bonté et pour sa prouesse, d'avoir la fille du plus hault roy du monde a amie. (ARRAS, c.1392-1393, 104).

- *Venir à la penssee de qqn* : ...la sage ancienne femme doit estre sur ce avisee en telle maniere que quant aucun mouvement lui venra en *penssee* ou en parole contre joennes gens pour leurs joenneces que elle ne puisse pas bien souffrir, pensera en soy meismes : Beaux sire Dieux ! Tu as esté juene (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 199). Il m'est venu a ma *penssee* Ung fait qui nous menra a chiefz De cil par qui vient se meschiefz. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 243).

B. - "Fait de penser, réflexion" : ...quant je repense a la joie Qui de mon clerc me peut venir Si me veult amie tenir, Qu'amours me face tant valoir, Ce me fait mettre en nonchaloir Touz autres maux et touz annuiz. Diex, con longues me sont les nuiz, Quant je suis en ceste *pensée* ! (Mir. abbesse, 1340, 66). Et de ce disoit Enetius le poëte en ceste maniere : "Je di que la meditacion et *penssee* longue et durable demeure es genz amiablement et delictablement." (ORESME, E.A., c.1370, 399). C'est a dire, mon ami, que oisivetez sont tres souvent le venin de la *penssee* des josnes gens, car le repos des josnes est l'especiale cause des vices. (LA SALE, J.S., 1456, 25). Le bon compaignon, jasoit ce qu'il fust fort courroucé et malmeu par avant, toutesfoiz, pour ce qu'il voit son tort a l'oeil et le rebours de sa *pensée*, refraint son ire (C.N.N., c.1456-1467, 29). Nostre mignon (...) ne porta gueres sa *pensée* sans la deceler a monseigneur. (C.N.N., c.1456-1467, 83).

- *De longue penssee.* "De manière réfléchie" : Et quant ledit Jacotin percheut icellui Mahiot, et qu'il vit que aultrement ne pooit eschapper, froidement, à long trait et de longue *pensée*, jetta ung petit de gaigne devant ledit Mahiot, disant de rechief que faulusement et traictreusement il avoit meurdry et occis son parent, d'aguet et de fait appensé, sans cause raisonnable, et que sur ceste querelle le combatteroit. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 299).

- *Avoir sa penssee à qqn/à qqc.* "Penser à qqn ou qqc." : Goubelet, beau Gobelet, venés a moy de mactin ; De grant cuer vous baisarey, mes que soyés plein de vin, Car tout le jour a vous j'ay ma *penssee* ; De grant amour vostre sçaveur m'agree. (Pass. Auv., 1477, 178).

- *Estre en ceste penssee.* "Être en cette réflexion" : ...et [le neveu du capitaine] apperçoit la cité si advironnee de Sarrasins qu'il

ne scet quelle part traire pour entrer en la ville ; et la fu grant temps en ceste *penssee*. (ARRAS, c.1392-1393, 95).

- *Mettre toute sa penssee à qqc.* "Mettre toute sa réflexion, son attention à qqc." : NOSTRE DAME. (...) celle femme, Qui par vous a esté tensee De mort, met toute sa *penssee* A vous servir et mercier, A vous loer et gracier (Mir. enf. ress., 1353, 79).

- *Mettre à qqn le coeur en penssee.* "Faire penser qqn, le faire réfléchir" : LE PÈRE. Dame, savez que viennent querre Ces hommes qui de cy s'en vont ? Je vous dy bien que le cuer m'ont Mis en *pensée*. LA MÈRE. Sire, ne suis pas appensée A quoy il tendent. (Mir. chan., c.1361, 157).

C. - "Façon de penser" : Car le bien et le mal de *penssee* speculative, c'est absolument vray ou faulz (ORESME, E.A., c.1370, 332). JHESUS. (...) Peuple de *penssee* enterine, Gouste de mes ditz la saveur, Sans donner ne prester faveur A ypocrisie la fainte, Embrace devocion sainte. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 388).

D. - "Ce que l'on pense"

1. "Ce que l'on pense, ce que l'on a à l'esprit" : Et pour ce, tant de preterit comme de futur et de present il a en son cuer *pensées* delitables, et par ce quant il est seul il convit avecques soy meismes delitablement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 465). ...nous pareillement le ferons comme vous, affin que vous n'ayez *pensée* ne ymaginacion qu'en temps advenir vous en sourdist reproche de nulle de nous. (C.N.N., c.1456-1467, 144). ...tant furent conjointes les volunteez, desirs et *pensées* de luy et d'elle, qu'ilz n'avoient pour eulx deux que ung seul cuer. (C.N.N., c.1456-1467, 147). ...estant en ceste ymaginacion et *pensée*, subitement le dur courage que tant rigoureux avoit envers son serviteur porté fut tout changé (C.N.N., c.1456-1467, 479). Mon doulx seigneur, point ne savioe Que vous cogneussez ma *penssee*. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 37). SAINCT MARTIN. Voz volunteez particulieres, Entendement, sens et esprit Et voz *pencees* singulieres Mectez au benoist Jhesucrist (LA VIGNE, S.M., 1496, 296).

- *Dire à qqn sa penssee.* "Dire à qqn ce que l'on pense" : Et Guyon et la damoiselle s'entredirent moult de gracieuses paroles. Et sachiez que, se Guyon eust eu loisir, qu'il lui eust dit aucques sa *penssee*. Mais entremetiers que ilz estoient en leur greigneur soulaz, vint une gallyote au port, qui venoit de Rodes. (ARRAS, c.1392-1393, 127).

- *Prov. Deux gens ont bien une penssee.* "Les grands esprits se rencontrent" : LE III^e PRINCE. (...) Se j'estoye prince du pays, Sur tous lui donroye le pris, Car a lui affiert grant honneur. LE PREMIER PRINCE. Et par mon serment, monseigneur, De ce dites vous verité, De dire l'avoye empensé, Quant le vous oy prononcier. (...) Deux gens ont bien une *pensée*, Il ne pouoit quil ne fust dit. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 84).

2. En partic.

a) "Ce que l'on pense faire, projet, visée, intention" : Sire, ma *pensée* et m'estude Sont de moy mettre en hermitage (Mir. emp. Julien, 1351, 213). LE CHEVALIER. Mon seigneur, huy a quinze jours Que vous promistes a venir En ce chastiau la pour tenir Voz assises. Il est grant jour ; Alons y sanz faire sejour, S'il vous agree. LE CONTE. Par foy, c'estoit bien ma *penssee* ; Oublié ne l'avoie pas. (Mir. enf. ress., 1353, 42). Sire, or entendez ma *pensée*. Vous semble il point que bon feust, Ains que le pape le sceust, Que devers mes deux filz alasse Les cardinaux et leur contasse Tout mon affaire ? (Mir. mère pape, c.1355, 360). Et lors ledit Pierre lui respondi que c'estoit sa *pensée* de soy en aler par Tours. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 473). ...et en celle *penssee* s'arresta totalement. (LA

SALE, J.S., 1456, 6). ...le dolent amoureux malade (...) fut contraint d'estre notaire du plus grand desplaisir que au monde advenir luy pourroit, et dont la seule *pensée* en son povre cuer remirée estoit assez et trop puissante de le mettre en desespoir (C.N.N., c.1456-1467, 254).

- *En pensee*. "En intention" : LE PERE. (...) Mais que tu pence ton forfait Admoderer dorenavant, Aultant en *pencee* qu'en fait, Cella je te mets au devant. (LA VIGNE, S.M., 1496, 291).

- *Avoir la pensee de*. "Avoir l'intention de" : LE CHASTELAIN. [Et] gardez d'encourir En deshonneur. (...) LA FILLE. Certes, seroye bien felonnie, Oultrageusement insensee. Seigneurs, n'en ay pas la *pensee*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 78).

• *Avoir (la) pensee à/de + inf.* "Penser faire qqc." : Michiel, de faire oir noz voiz Arons nous *pensée* soingneuse. (Mir. ev. N.D., c.1348, 76). Moy et ma femme avons *pensée* D'aler a Romme, se Dieu plaist (Mir. roy Thierry, c.1374, 321). ...qu'il [Dieu] permette la terre ouvrir qui me englotisse et devore toute vive, au jour et heure que je n'y pas commettray, mais auray une seule et legiere *pensée* a la commettre [Une jeune femme se défend de jamais commettre la faute d'adultère] (C.N.N., c.1456-1467, 564). ...[Que Dieu me punisse] si jamais le jour vient ou je doye non seulement commectre deployauté en nostre mariage, mais sans plus en avoir une breve *pensée* de le commettre (C.N.N., c.1456-1467, 566). Semblablement pas n'eult *pensee* vayne Pour soulager noz peines et travaux De faire amas tant de foin que d'avoine, Laquelle chose ayda bien aux chevaux. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

- *Avoir pensee vers qqn*. "Avoir des visées sur qqn, chercher à séduire qqn" : Et pour ce la sage dessusdicte, si tost que elle aperçoit par aucun signe ou semblant que quelque homme a vers elle *pensee*, lui doit donner toutes occasions de s'en retraire en manieres, paroles et semblans (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 180).

- *Estre en pensee + inf.* "Avoir le dessein, l'intention de" : Herodes est ja en *pansee* La filhe Herodias honorer Et grandement remunerer, Pour ce que pour sa dancierie A resjoy la compagnie Des nobles que avec luy sont. (Pass. Auv., 1477, 93).

- *Garder une pensee à qqn*. "Ne pas cesser de penser à qqn (en attente de l'action)" : A tant se part, et emmaine le filz dont il n'estoit pas pere, a qui il a pieça gardé une bonne *pensée*. (C.N.N., c.1456-1467, 129). ...vous nous avez fait et faictes tousjours tant de peine et de meschef que nous vous avons gardé ceste *pensée* (C.N.N., c.1456-1467, 189).

b) "Ce que l'on pense quand on est en souci, quand qqc. vous tient à coeur, préoccupation" : En toute maladie, c'est bonne chose d'avoir confort en *pensee*, et aussi quant le patient prent bien ce que l'en lui donne ; et le contraire est mauvaiz. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 62). A ! Jourdain, biaux amis, me *pensee* est fenie ! Quant te voy sain et sauf, riens n'ai qui me cuvrie [Mon incertitude est levee]. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 521). ...[il] parle a luy tous les jours (...) mais qu'il y ait entretienement, rien ; ains tiens que ce soit la maindre de ses *pensées* (C.N.N., c.1456-1467, 232). Adieu, mon filz ; mon filz ; adieu ! (...) Las, en quel lieu Trouvarey je ce que m'agree ? A qui diré je ma *pansee* ? Helas, mes seurs, a vous me rens. (Pass. Auv., 1477, 263). LE PELERIN. [Haut] principal tout ira bien. N'ayez *pensee* ne soucy. LE PRINCIPAL. Mes suppostz, je le vueil aussi. (Sots gard., a.1488, 114).

- *Estre en grant pensee de*. "Être en grand souci au sujet de" : Lors print congié ledit Voyau de Mons. de Bourbon et s'en alla

droit à Saint-Fergeau, où il ne trouva que mademoiselle la contesse de Dampmartin, avec laquelle n'avoit que Loys du Solier, gouverneur de Dampmartin, laquelle estoit en grant *pensée* dudit conte son mary, pour ce qu'elle ne savoit où il estoit ; et ne sejourna ledit Voyau à Saint-Fergeau que demy jour qu'il se mist en chemin pour trouver son maistre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 154).

- *Mettre sa pensee que + subj.* "Avoir pour préoccupation que" : Valerius le ramentoit Et dit que tout prince mettoit Anciennement sa *pensee* Que vraie loy fust essauee. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 243). [R. M.]

PENSEE, subst. fém. (pensée²)

[GDC : *pensee*² ; FEW VIII, 195b : *pensare* ; TLF XIII, 16b : *pensée*²]

"Pensée (fleur)" : Le jour ensuivant encores vint il sur les joustes, houssé, lui et son destrier, d'un autre nouvel parement tout de satin vert a fleurs de *pensees*. (LA SALE, J.S., 1456, 88). ...pour enrichir et embelir le dict cordon, il luy avoit fait mectre quatres ou cinq perles et des menus *pensees* tout alentour. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 36). Il peult (...) Porter sur l'aureille ung bouquet De mesnues *pensees* et soussyes Et de belles melencolyes (Serm. maux mar. K., c.1500, 362).

Rem. Cf. aussi l'éd. Puttonen de MART. D'AUV., 239-240.

- [Représentation de cette fleur (en broderie, en orfèverie...)] : De *pensees* son chapperon A brodé le povre cuer mien (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 327). ...une chaesne d'or à fleurs de *pensées*, de lambeaux et de gouttes, toute persée à jour et esmaillée (Comptes roi René A., t.1, 1451, 285). ...pour la façon, pour le déchiet et pour l'esmaillure d'ung petit collier d'or, fait en façon de *pensées* (Comptes roi René A., t.1, 1452, 291). [R. M.]

PENSEMENT, subst. masc. (pensement)

[T-L : *pensement* ; GD : *pensement* ; FEW VIII, 195b : *pensare*]

A. - "Pensée" : De volenté, de desir se sambloient ; Un bien, un mal, une joie sentoient Conjointement, N'onques ne fu entre eaus deus autrement, Mais ç'a toudis esté si loiaument Qu'il n'ot onques un villein *pensement* En nos amours. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 64). Je ne fine nuit ne jour de penser À ma dame que j'aim de vraie amour, Et si ne puis nullement saouler Mon cuer d'assés penser à sa douçour ; Car la joie de la plaisant savour Que mes cuers sent en ce dous *pensement* M'i fait penser adès desiramment. Car il ha tant en son viaire cler De scens, de pris, de bonté, de valour Que vraiment, à raison regarder, Il n'est de li plus belle ne millour (MACH., L. dames, 1377, 53). ...ay en peinne et en labour Moul longuement, de toute ma vigour, Servi Amours et ma dame jolie, Sans esperer garison ne aïe. Et si l'ay fait toudis si loyaument Que pour la mort dont je sui en paour Onques en moy n'ot .J. seul *pensement* Contre l'onneur ma dame de valour ; Et de ce tray je à tesmoing vraie Amour Qui scet comment ma dame me maistrie, Sans esperer garison ne aïe. (MACH., L. dames, 1377, 86). Helas ! je l'aim si amousement, De si vray cuer et si sans decevoir Qu'onques en moy n'ot un seul *pensement*, Ne long ne près, d'autre amer ne voloir ; Et certes bien scet et voit Que mes vrais cuers autre amer ne porroit. (MACH., L. dames, 1377, 174). ...traire En sus se doit d'amoureux *pensement* Toute dame d'onneur (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 32). Mais pour donner fin aux commandemens de Madame, et pour estre diemenche ainsin joly, fist en son cuer

maintes petis joieux *pensemens*. (LA SALE, J.S., 1456, 51). Comme elle fut couchée, ou profond *pensemens* des nouvelles qui en teste luy [reviennent], l'ypocrite pervers, de sa montaigne descendu, luy mect son baston creux a l'oreille (C.N.N., c.1456-1467, 102). Qui me saroit dire au certain Ce que je pencé a ma teste Reputé ne seroit pas beste De racompter mes *pensemens*. (Est., p.1460, 25). L'envoy du Saint Esperit est de deux manieres come celle du Filz. L'une est visible, comme il apparut sur Jhesu Crist en maniere et espece de coulou, et sur les apostles en figure de langues ardantes comme feu. L'autre est invisible, par laquelle est envoyé es cuers et *pensement* de l'ame pour saintefier la creature. (Somme abr., c.1477-1481, 118).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, gloss. ; WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, 138/13...

- "Ce que l'on pense, intention" : Tressour de grace souvereyne Que j'eyme si parfaitement, Vulliés ouÿr mon *pansement* (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 77). Et y le tint tres bien sans mauvaiz *pensement*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 503). [aussi v.16197] Il avoyent en *pensement* De mectre tout a finement, Et en fusion de bataille ; Mais ont trouvé resitement Encontre leur faultz *pensement* Que y n'ont fait chose qui vaille. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 166). CAN. O Caÿn, quel grief *pensement* ? Qu'as tu cy entrepris de faire ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 108).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

B. - En partic.

1. "Méditation, réflexion" : Si m'en alay les saus menus, Pour ce que, s'aucun encontresse, Que tant ne quant n'i arrestasse, Et par quoy on n'aperceüst Qu'en moy plour ou tristece eüst. S'alai ainsi moult longuement, Sans issir de mon *pensement*, Tant que vi un trop biau jardin Qu'on claimme le Parc de Hedin. (MACH., R. Fort., c.1341, 29). En Dieu et vous semblablement, Devostement, Mon *pencement* Est mys affin que charitable Me soyez singulierement, Doucement, Begninement, Par requeste a cecy vallable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 491).

2. "Souci, préoccupation" : Li chevaliers, sans faire plus de plait, Dist doucement : "Dame, il n'affiert ci nul pardonement, Car il n'y a meffait ne mautalent ; Mais je vous pri que vostre *pensement* Me vueilliez dire." Et la dame parfondement souspire Et dist : "Pour Dieu, laissez m'en pais, biau sire ; Car mestier n'ay que me faciez plus d'ire Ne de contraire Que j'en reçoÿ". (MACH., J. R. Beh., c.1340, 60). Sachiez sans variation Qu'il [le Christ ressuscité] fera demonstration Par devant vous tout clerement, Laissez tristesse et *pensement* Car bien brief devers nous venra. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 268). Mon bel [sire], je suis venu Avec nostre hostel cy present ; Nous avient très grant *pensement*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 140). ...il aprouvoit et louoit plus une petite maisonnette riant et seure que ung grant sale royale et plaine de douleurs, de soussis, de perilz et de *pensemens* (LA SALE, Sale D., 1451, 168). Or ça, il ne m'est desormais mestier, obstant le nombre de mes ans, tourmenter ne troubler de doleurs, d'angoisses ne de *pensemens*. (C.N.N., c.1456-1467, 557). Nul de vous n'en soit corrocié Allons voir que l'empereur fait J'ay grant *pensemant* de mon fait Je me sens trestout troublés (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 67).

Rem. FROISS., *Méliad. L.*, 1373-1388, gloss. ; Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*pencement*).

- *Ne pas avoir pensement que* : Lors dist en bas Li chevaliers par maniere de gas : "Je croy qu'il ait oy tous nos debas." Et je li dis : "Sire, n'en doutez pas, Que voirement Les ay j'oïs moult ententivement Et volentiers ; mais n'aiez *pensement* Que j'y pense

fors bien ; car vraiment Venus estoie Sus un ruissel, par une herbue voie, En ce vergier ou je me delitoie Es oisillons que chanter escoutoie..." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 105).

• P. méton. "La personne à qui l'on pense, pour qui l'on est préoccupé" : Las, mon filz, mon seul *pensement*, Voicy piteuse destinee ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 357). [R. M.]

PENSEEMENT, adv. (pensément)

[GD : *penseement* ; FEW VIII, 195a : *pensare*]

"En pensant, avec réflexion"

REM. Ex. de DESCH. (ms.) ds GD VI, 86c. [R. M.]

PENSER, verbe (penser)

[T-L : *penser* ; GD : *penser* ; GDC : *penser* ; DÉCT : *penser* ; FEW VIII, 194a : *pensare* ; TLF XIII, 17a : *penser*¹]

I. - [Marque une activité de l'esprit, appliquée ou non à un objet]

A. - [Activité de réflexion]

1. Empl. intrans.

a) "Se livrer à la réflexion" : En l'omme sont deux sens lesquelz laborieusement doivent estre exercitez en doctrine, c'est asscavoir oÿe et veue et, par dedens, engien et entendement. L'escolier dont doit excerciter son oÿe en escoutant, sa veue en lisant, son engien en enquerant, et son entendement en *pensant*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 39). Et, finalement, par l'advis et deliberacion des gens dudit Conseil, monseigneur le Chancelier encharga aus dessusdis que plus à plain ilz voulsissent *penser* pour adviser et trouver manieres promptes et prouffitables d'avoir finances selon le contenu desdictes lettres, et eulz assembler (FAUQ., I, 1417-1420, 211). ...et fault bien *penser* avant que on die son opinion (JUV. URS., Nescio, 1445, 469).

- Prov. : Pour nient *pense* qui ne contrepense. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 592).

- [Avec un adv. de temps ou de quantité] : Quant le duc de Bretagne ot oy parler l'evesque de Lengres, il *pensa* ung petit, et bien y ot cause qu'il fust pensieus, car les parolles dictes et monstrees faisoient bien à gloser (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 15). ...après qu'il eut ung peu *pensé*, affin d'estre de son yvroigne despeschié (...) il saisist et prent le cousteau (C.N.N., c.1456-1467, 62). ...je veil bien que vous sachez que j'ay bien cause de beaucoup *penser* (C.N.N., c.1456-1467, 200). Tant *penserent* et contrepenserent qu'ilz s'arrestèrent a faire ce qui s'ensuyt. (C.N.N., c.1456-1467, 238). Tant *pensa* et advisa qu'elle conclud de luy envoyer [un poisson] par une vieille qui savoit de son secret. (C.N.N., c.1456-1467, 261).

- *Penser tout environ*. "Faire le tour d'une question" (Éd.) : Et pour ce que j'ai par oultrage Mal usé de franc arbitrage, et qu'ai par fole induction Empirié ma condicion, Et qu'ai besoing pour mon meschief D'estre dispensé derechief, Quant j'ai *pensé* tout environ, Je retourneray ou giron De Sainte Eglise nostre mere. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 116).

- [Avec un adv. indiquant à quoi s'applique la réflexion] *Penser dessus* : Or ça, bailli, le roy vous a envoié par devers moy, pour une telle chose dont je le mercie humblement, de quoy il lui en plaist prendre tel soing. Je vous ai dit que je *penseroie* dessus et m'y emploiroie volentiers sans nulle fiction et désirez bien à en avoir response. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 25). Le seigneur de Croy musa un petit en cest offre, et par semblant il difficulta fort de y respondre, car craignoit fort l'accepter légèrement, et pesa le refuser non moins ; enfin toutesvoies il

respondit et prit delay jusques au lendemain, car vouloit *penser* dessus, ce disoit, celle nuyt, et le jour venu, il en feroit response. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 186).

- Empl. pronom. *Se penser* : Hanibal estoit pour passer la riviere du Rosne ; sy n'avoit pas batteaux grans et souffissans pour passer ses elinphans ; dont estoit moult en soussy comment ilz passeroient. Sy se *penssa* et fist venir ung gladiateur de ses gens, qui nagoit merueilleusement bien (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 51). Et quant Madame l'eust entendu, se *penssa* ung bien peu, et puis lui dist... (LA SALE, J.S. E., 1456, 406).

- À l'impér. [Suivi d'une interr. directe, pour amener l'interlocuteur à s'interroger] *Or pense/pensez* : Or *pense*, amis, ay je assez de meschiés ? Foy que tu dois Amours, qui est mes chiés, Pleure avec moy et complain ma douleur (MACH., Compl., 1340-1377, 252). Or, *pensés* doncques, quel dueil est ce A ung prince chevallereux Qui, soy moustrant plain de prouesse, Se voit deseparé de ceulx Qui lui doyvent service et foy, Dont il est et chief et seigneur ? (CHART., D. Her., p.1415, 429).

b) En partic.

- "Être absorbé dans des rêveries amoureuses" : Quant il ot merencolié, *Pensé*, musé et collié, Tant qu'il ne savoit mais que dire, Tantost fist une lettre escrire. (MACH., P. Alex., p.1369, 228). Et quant penser le remort, Par plaisance il s'i endort Si longement Qu'on li feroit painne et tort, Qui li torroit le ressort De pensement. Car en *pensant* il s'oublie Et deduit et esbanie, Et se ne sont si penser Aresté sus nulle envie, Mes en toute reverie, Qui me fait dire et chanter : Je ne sui etc... (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 50). Un entre les autres y vy, Qui souvent aloit et venoit, Et *pensoit* comme homme ravy Et gaires de bruit ne menoit. (CHART., B. Dame, 1424, 334). Et quant les pansses furent comme remplies, a l'eure que les langues commencent a deslyer, damp Abbé se commença a resveillier et dist : "Ho ! monseigneur de Saintré, resveilliez vous ! resveilliez ! Je boy a vostre pensee, et qu'est ce cy ? Vous ne faites que *penser*" (LA SALE, J.S., 1456, 276). Le povre mary, voyant sa femme ung peu musier et ententivement *penser*, et ne savoit a qui ne a quoy, la regardoit tresfort (C.N.N., c.1456-1467, 184).

- P. anal. [D'un animal] : [A propos des cerfs en rut] Et illeuc demeurent, qui ne leur fera annuy, toute la saison jusques a la fin d'aoust. Et lors commencent a musier et a *penser* et eschauffer, a errer et remuer de la ou il auront demouré toute la sayson pour aler querir les bisches. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60).

- "Être absorbé dans des pensées douloureuses" : Par ma foy, il s' est mis a matin a table, mes il n' y a oncques coulé de viande, quar, quant il avoit mis ung morcel de viande en la bouche, il ne le pouoit avaller et le gitoit, et puis il se prenoit a *penser* sur la table en se merencolliant, et est auxi palle et deffiguré comme ung homme mort. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 109). Plus *penser* que dire Me couvient souvent, Sans moustrer comment N'a quoy mon cueur tire. Faignant de sousrire, Quant suis tresdolent, Plus [penser que dire Me couvient souvent.] En toussant, souspire Pour secrettement Musser mon tourment. C'est privé martire, Plus [penser que dire !] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 315).

2. "Appliquer sa réflexion à un objet, y réfléchir"

a) [Avec une sub. interr. indir.] "Réfléchir pour savoir..."

- [Avec une sub. interr. indir. totale] *Penser si* : En ce tourment de douleur que j'avoie, Je m'esveillay, puis a *pencer* me prins Se lors songay ou si je le veoye Ou que c'estoit, dont ainsi fu seurpins. Lors a *pencer* de nouveau entreprins Se vray estoit, et au lyt me remy. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 103).

- Empl. impers. *N'est pas à penser si*. "Il est évident que" : ...après les amiables parolles et salus, luy deist : comme nous sommes venus et laissent nostre ost pour venir a son ayde, et qu'il me mande par vous se il vult que je voise a lui, de jour ou de nuit, et se il vult que je face nouvel logis dehors le scien ou se logerons en ung ost. De laquelle nouvelle n'est pas a *pensser* se Livius fut tresjoieulx ; car a celle journee Hasdrubal estoit venus logier, a tout sa grant puissance, devant luy. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 43).

- [Avec une sub. interr. indir. partielle] : Elle [Marie] *pensa* donc quelle estoit ceste salutacion, dont il avint que quant li anges vit qu'elle pensoit, il la conmença a conforter et a confermer ce dont elle doubtoit (Mir. nonne, 1345, 314). Adonc en un anlet me tray De la chappelle et si *pensay* Que c'estoit, et a merveillier Me pris forment (Mir. ev. N.D., c.1348, 84). ...en son dormant, comme il se seoit et lisoit, lui fut avis que deux fenmes assés belles vinrent seoir emprés de lui, l'une a dextre l'autre a senestre ; lesquelles, a l'occasion de sa chasteté, quant il les perchupt, se commença a mervillier, *pensant* qui elles estoient ne quel chose lui voloient. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 85). Lors que je euz assez escouté De la valeur, de la bonté Dè icelle dame Nature, Sy mis, des lors, ung pou ma cure A *penser* que ce povoit estre ; Et pour sçavoir plus de son estre Luy dis... (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 10).

b) Empl. trans. indir.

- *Penser à qqc.* : Li aubre qui le lieu parfont, Qui bien y vuet *penser* parfont, Ce sont toutes bonnes vertus Dont ses cuers doit estre vestus. (MACH., D. Aler., a.1349, 399). Je me puis bien comparer a l'orloge, Car quant Amours, qui en mon coer se loge, M'i fait *penser* et mettre y mon estude, G'i aperçoi une similitude. (FROISS., Orl., 1368, 83). Doncques la creature ne se doit pas pener par oultrageuse presumpcion que les jugemens et fais de Dieu vueille comprendre en son entendement, mais y *penser* et soy esmerveillier ; et, en soy esmerveillant, considerer comme il saiche doubter et glorifier Cellui qui si celeement juge. (ARRAS, c.1392-1393, 2). Vrayement qui bien *penseroit* a ces deux manieres de mors, il maudiroit la mort des pecheurs et beniroit celle des sains en desirant comme Balaam : Moriatur anima mea morte iustorum (GERS., P. Paul, a.1394, 491). ...elle eut temps et loisir de se confesser et *penser* a ses pechez (C.N.N., c.1456-1467, 327). N'as tu honte, par ton serment, Quant tu voy tes moynes meffaire, De si tost et legierement De leurs pechez pardon leur faire ? Se bien tu *pence* a ton affaire, Tu congnoistras en verité Que cella te fera retraire Enffer a perpetuyté. (LA VIGNE, S.M., 1496, 484).

- *Sans y penser* : "Et comment ?" dist maistre Julien a damp Abbés, "Madame va elle chassier volentiers ?" - "Volentiers ?" dist damp Abbés sans y *penser* "oy, deux ou trois jours la sepmaine, que a cheval que a pyé, puis a une chasse puis a l'autre." (LA SALE, J.S., 1456, 259).

- *Y penser sus* : ...ce que je vous dis est vray. Et vous dis encore une autre fois que vous y *pensiez* sus ; et je vous donne an et jour d'y penser. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 117).

- *Penser de qqc.* : Cilz fait plus acceptable chose a Dieu qui *pense* de la grandeur de ses pechiés et de la petitesse de ses vertus et com loing il est de la perfection des sains, que celui qui dispute de leur majorité ou de leur petitesse. (Internele consol. P., 1447, 260). Alors du cas dont se vit accusé Pour repliquer, ung bien petit *pensa*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 157).

- *Penser en qqc.* : *Pensez* en ce que j'ay compté, Ma Dame, car en verité Mon cueur de foy vous requerra, Quant temps et besoing en

sera. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 50). Or *pense* es choses deuant dictes qui ont este assez desclairées, et sans toy remuer de ton lieu, tu verras la terre que Dieu ta donnée et contempleras par dilatacion et eslargissement de pensee sur ton corps. (CIB., p.1451, 186). Sy se party du roy tout gros de coeur et laissa le roy *penser* en ses paroles, tout reconforté en ce qui s'y pouvoit entendre. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 117). Monseigneur, et vous, Monseigneur, j'ay parlé avec aucun mon bon amy et *pensé* en la matière dont vous me parlastes hier de par le Roy (BUEIL, II, 1461-1466, 163).

- *Penser sur/sus qqc.* : Si avoit bien le conseil de France grandement à faire, à *penser* sus ces besoingnes, car elles estoient moult grosses. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 182). Tu tesleueras a contempler plus hault par la congnoissance que tu aras de toy selon estat moral, et subleueras ta pensee quant tu congnoistras ce qui a este dit en la seconde partie : quant tu *penser*as sur la justice de Dieu quil exerce en homme pour la cause de pechie (CIB., p.1451, 187). Mais au regart du pris que me adjudiés, si treshumblement que puis je vous supplie que sur ce vous plaise trop mieulz *penser* et bien adviser comment monseigneur mon frere qui cy est me a de sa haiche bien festoié (LA SALE, J.S., 1456, 128). Ce bon seigneur *pensa* ung peu sur l'advis de sa fille et en parla a madame sa femme. (C.N.N., c.1456-1467, 171). ...comme il fut parvenu a l'eage dessus dicte, ainsi que une foiz *pensoit* sur son estat, voyant qu'il avoit despendu tous ses jours et ans a rien aultre chose faire que cuillir et accroistre sa richesse (C.N.N., c.1456-1467, 554). Monseigneur, *pensez* sur ce que vous je dis et sentez si je vous dis vray. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 117).

- [Le compl. est le relatif *où*] : ...et encores avroient actente de vostre secours et que Bel Accueil et Doulx Actrait les remeissent sus, se ne fust qu'il est venu a leur congnoissance que aucuns ont escript en vers rimés certaines nouvelletez ou ilz n'ont gueres *pensé*. Et puet estre que Envy, rebatement d'amours ou faulte de cuer qui les a fait demourer recreuz en chemin et laisser la queste qu'ilz avoient encommencée avecques nous les fait ainsi parler et escrire. (Lettres Chart., 1425, 361).

c) Empl. trans. dir. "Examiner" : 6 Et premierement les choses que nature a créés il enquierent et demainent soubtillement et determinent maintenant comment elles sont en leur parties, maintenant enquierent comment elles sont composees de matiere et de forme ; 7 et, afin que plus legierement le puissent faire, il *pensent* les forces et vertus des cinq sens et mesurent et poisent la vertus de l'entendement. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 158). Penses a toy, car tu as trop musé, Et advise le bien que je te nomme ; Et puis regarde si je t'ay conseillé, A ton advis, l'onneur de ta personne. Prends tous ces poins et les gecte a somme, Et, par ma foy, se tu les scez *penser*, Tu n'auras pas parfait courage d'omme, S'il ne te prent grant volenté d'amer. (GARENC., Poésies N., 1389-1415, 66). Ou se il avient cas que aucun prince voisin ou estrangier vueille movoir guerre pour aucune chalenge a son seigneur ou que son seigneur la vueille mouvoir a aultrui, la bonne dame pesera moult ceste chose en *pensant* les grans maulx et infinies cruaultéz, pertes, occisions et destruction de pais et de gent qui a cause de guerre viennent, et la fin qui souventes fois en est merveilleuse (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 33).

- En partic. [Examen d'ordre spirituel] : Ne me delaisse, doulz Sires, croistre en ma ignorance, et ne me laisse multiplier mes defaillimens. (...) Trop de biens m'as fais, les quieulz seroit a moy douce chose touz temps parler et touz jours *penser* et touz jours fere graces, par quoy je te puisse davant touz les autres biens loer et amer

de tout mon cuer et de toute m'arme. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 61). Tu vois l'esperit et ou va et ou vient et ou est, et, certes, en toutes choses regardes plus l'entention que l'uevre. Et, quant toutes ces choses diligemment je *pense*, Sire Dieu mien terrible et fort, de paour et de tres grant vergoigne je suy confondu. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 62). ...premierement tu dois *penser* la vilté et l'ordure dont tu es engendree en pechié (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 40). Je t'enseigneray, dist Verité, quelz choses droiturieres sont plaisans devant moy. *Pense* tes pechiez en grant paour desplaisance, ne repute jamais rien estre pour bonnes euvres. (Internele consol. P., 1447, 73). Ainsi est lame qui par contemplacion en ce pelerinage vient iusques a *penser*, a mediter et a veoir en esperit la grant gloire du vray salomon en sa maison de paradis (CIB., p.1451, 190). Tu trouueras en toy matiere et cause dumilite quant tu *penser*as la fragilite de nature humaine. Tu trouueras matiere de magnanimité quant tu *penser*as la dignite de humaine nature. (CIB., p.1451, 196).

- Au passif : Et si peut on dire que clemence, bien prinse, *pensee* et consideree, est en ung prince plus honorable, et se monstre mieulx et plus apparanment vicair de Dieu que justice. (JUV. URS., Verba, 1452, 308).

B. - [Marque la mobilisation de l'attention sur un objet préexistant]

1. "Tourner ses pensées vers qqc. ou qqn"

a) Empl. trans. indir.

- *Penser à qqc.* : Car les vertus ne se oublient pas si tost comme font les sciences. Et est verité que un bon homme geometrien avroit plus tost oubliee sa geometrie que il ne avroit oubliee le bien ou delaissié a bien faire. Et la cause est car continuellement tant come il vit, il vient matiere de bien faire et non pas de *penser* a geometrie. Et pour autre cause, car il se delite plus en telles nobles operacions de vertu que en nulle autre chose. (ORESME, E.A.C., c.1370, 134). Que diray je de Gloutonnie qui fait l'ame toute yvre de vins et de viandes, tellement que elle oublie Dieu et soy meismes, et tourne tout a fable et moquerie tout ce que on luy dit des joyes de paradis et des peines d'enfer, car a riens ne peut *penser* fors a sa panse ? (GERS., Purif., 1396-1397, 65). *Pencés* a la gloire des cieulx ; Laissés ces tristes passions (Pass. Auv., 1477, 257).

. *Avoir autre chose à penser.* "Avoir des préoccupations plus importantes" : Et a ces paroles vint un chevalier, que les dames envoierent, qui leur dist : Beaulx seigneurs, ne le rigoulez pas, car sachiez qu'il a bien autre chose a *penser*. Par foy, dist le conte de Poitiers, je croy bien que vous dictes voir. Et ly chevaliers leur dist : Beaulx seigneurs, admenez Remondin, car les dames le demandent. Sa partie est toute preste. (ARRAS, c.1392-1393, 41).

. [Dans certains cont. nég.] "Ne pas/plus avoir présent à l'esprit" : ...et aprouchierent [les combattants] Saint-Fagon et entrerent en la ville sans nul gait que les chitoiens firent sur eulx ; car ilz n'y *pensoient* plus et cuidoiient bien que tout fust oublié et que jamais ne se deust le maltalent renouveler (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 130). Et pour ce entreprist il le dit voiage si liement, et ne resongnoit painne ne peril qui li peuist avenir. Aussi il n'i *pensoit* point, et estoit et fu toutdis ens ou vassiel la roine d'Engleterre et de son fil. (FROISS., Chron. D., p.1400, 71). "Monseigneur, dit le Jouvencel, ilz estoient allez à la ville et ne *pensoient* en riens à l'escarmouche et, quant ilz ont veu le bruit, ilz sont sailliz..." (BUEIL, I, 1461-1466, 196). Ne *pencés* plus ad ce tourment, Ma doulcete tante Marie, Je vous en prie doucement, Car vous abregés vostre vie. (Pass. Auv., 1477, 253).

- *Penser de qqc.* : Ce dit il pour aucuns qui sont de si perverse nature, ou perverse acoustumance, que il ne *pensent* en rien de felicité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 108). ...et n'estoit pas, creiez, son engin oiseux, mais labouroit a toute force pour fournir la promesse a son serviteur ; maintenant *pensoit* d'un, puis maintenant d'un aultre, mais rien ne luy venoit a son entendement (C.N.N., c.1456-1467, 183).

. En partic. "Se préoccuper de trouver une solution au problème que pose qqc." : "Ma dame, au regart de vostre corps je le treuve tresbien disposé mais vostre cuer ne l'est pas qui a en soy aucune grant douleur secrete que se pourveu n'y est briefment vous tumberez en une grant langueur tres forte d'en garir. Et pour ce, ma dame, ostez de vous ceste douleur et je *penseray* du surplus." (LA SALE, J.S., 1456, 241). ...car avecques propre peur sentoient leur maistre craintif encore plus, et par ainsi visans à la seurté de lui qui n'estoit pas légère à trouver, *pensèrent* ensemble de leur refuge qui donroit assurance à tous deux. Et s'avisèrent, ne sçay de qui conseil mus, ou de Dieu ou d'autre, de eux embler à privée maisnie, et de venir secrètement en Bourgogne... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 168).

- *Penser en qqn/qqc.* : Car com usaige fait bon maistre, Et non usaige le fait triste, Cuidiez vous que pour estuver, pour doux vivre, pour deporter, Pour *penser* tousjours en veandes, Pour mengier les choses friandes... (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 24). [Phrase inachevée] ...eulx assis a table, firent bonne chere sans *penser* en leur male adventure. (C.N.N., c.1456-1467, 375). Or laissés ces plaintes mondaines, Ma bonne seur ; *pensés* es cieulx, Ou Jhesus a joyes aultaines (Pass. Auv., 1477, 254). A ta deité ce jour pence Pour avoir de joye le pris. Si en toy, pere, plus fort *pence*, Je varrey avec toy mon filz. (Pass. Auv., 1477, 279).

- *Penser sur qqn.* : Et faisant ceste visitacion, l'empereur estoit present et dis a Fyrebras : "Se devant toy estoit Olivier et les aultres personnes, nous serions bien contens." Et se tint la Charles courroucé, assis et marris, moult fort *pensant* sur ses barons qui estoient pris, plus qu'il n'en faisoit ne demonstroit semblant. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 69).

- *Penser pour qqc.* : Beau sire, respondy le preudhomme, je fus en mon jenne eage bachelier comme vous estes et estoie en mon pais homme riche, mais en mes anciens jours je demouray vef de femme et d'enffans. Et quant je me trouvay ainsi esseulez, ymaginant que j'avoye esté assez au monde et qu'il estoit desoremais temps de *penser* pour l'ame, je prins lors de mes biens et m'en vins en ceste forest (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 238).

b) Empl. abs. [Avec un adv. de lieu indiquant à quoi s'applique l'attention du sujet] : LE ROY. Chastellains, amour me semont De vostre fille en foy amer, Car tant me plaist a regarder Son cler vis et sa doulce chière Et sa gracieuse manière Que surpris m'a. LE CHASTELLAIN. Mon seigneur, ne *pensez* pas la. Bien sçay que vous truffez de nous ; Ce n'est pas femme encontre vous : C'est cler a voir. (Mir. femme roy Port., c.1342, 160). Se j'ai *pensé* plus haut qu'à moi n'afiére Ne que tailliés ne soie de venir, Pardonnés moi, pour Dieu, ma dame chiere, Se j'ai *pensé* [plus haut qu'à moi n'afiére] ; Car vostre aquoel et vo frisce maniere Et vo gent corps m'ont donné ce desir, Se j'ai *pensé* [plus haut qu'à moi n'afiére Ne que tailliés ne soie de venir]. (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 71). Douce dame, que j'aim tant et desir, Que je ne *pense* ailleurs ne nuit ne jour, Je ne vous vueil prier ne requérir Que me donnés merci ne vostre amour (MACH., L. dames, 1377, 20). Qui parle a moy, je l'escoute et me tais Et *pense* ailleurs s'a force ne me vains. (CHART., Compl., 1424, 326). Illes sont tres belles et gentes,

Demourant a Saint Generou Prez Saint Julien de Voventes, Marche de Bretagne a Poictou. Mais i ne dis proprement ou Yuelles *pensent* tous les jours ; M'arme ! i ne suy moy si treffou, Car i vueil celer mes amours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 91).

2. P. ext. "Evoquer, faire venir à l'esprit qqc. ou qqn"

a) Empl. trans. indir.

- *Penser à qqn*

. [Cont. religieux] : Avis m'est que le voy [l'ermite] seoir, Le chief hors de sa fenestrelle ; Je croy qu'a la vierge pucelle *Pense* forment. (Mir. ev. N.D., c.1348, 64).

. [Cont. amoureux] "L'avoir présent à l'esprit" : Si qu'en escoutant le deduit Des oisiaus, Amours qui me duit A faire son très dous plaisir De fin cuer et de vray desir Me fist a ma dame *penser* Bonnement, sans villain penser (MACH., D. Lyon, 1342, 166). Et le Chevalier du Papegau chevauche, luy et sa compaignie, *pensant* a la dame moult (Chev. papegau H., c.1400-1500, 44). Si ne dormoit ne nuyt ne jour, de force de *penser* a sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 315). Et quelque chose que on die, je ne croyray jamaiz que les nobles qui font faulte aux armes, soient descenduz des bons et vaillans peres dont ilz portent le nom ; et fault dire que leurs meres *pensoient* à quelques paillars, quant elles les engendrent, ou l'ont fait de fait. (BUEIL, II, 1461-1466, 82). Pechié est fait en cinq manieres entre l'homme et la femme ensemble jointcs et mariéz, comme il appert par cest mettre : Premierement en temps deffendu, secondement en pensee, comme en *pensant* a aultre femme que la sienne... (Sacr. mar., c.1477-1481, 46).

. *Faire penser à qqc.* : Par foy, dist Anthoine, se j'eusse eu volenté de leur porter contraire, je leur eusse fait savoir. Et aussi je n'ay pas cause de le faire, car je ne sçay pas que ilz m'aient riens meffait, ne aux miens, combien que ilz m'y font *penser* quant ilz se deffient de moy qui oncques riens ne leur meffiz. (ARRAS, c.1392-1393, 175).

- *Penser en qqc.* : LUCIFFER. Deables remplis d'oultreuidance, Miserables, maulditz paillars, Je meurs, j'enraige quant je *pence*, Tout par moy, en voz villains ars. (LA VIGNE, S.M., 1496, 514).

b) Empl. pron. *Se penser de qqc.* "Se souvenir de qqc." : ...par quoy il se *penssa* de la faulse subtilité que Titus Livius traite ou second livre de la fondacion de Romme (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 35).

c) Empl. trans. dir. *Penser qqc.* : Mere, ce seroit beau cop [l. beaucoup] mieulx Que ne *pancessiés* plus ces paines. (Pass. Auv., 1477, 254).

C. - [Marque la mobilisation de l'attention sur la réalisation de qqc.] "Se préoccuper de qqc. (dont la réalisation est à venir)"

1. [Avec un subst.]

- *Penser à qqc.* : "Mon seul desir et toute ma pensee, jour et nuyt je ne cesse de *penser* a l'acroissement de vostre honneur, et me suis appensee que a tant d'armes que avez faites, ne vous estes encore point fait cognoistre aux Anglois..." (LA SALE, J.S., 1456, 173). ...[il] se vint rendre aux piez d'elle (...) l'ammonnestant de *penser* au sauvement de son ame. (C.N.N., c.1456-1467, 515).

. [Avec un subst. signifiant l'évaluation morale d'un comportement] (*Y penser à mal/à vice/à fausseté...*) : Et ce vergier ci baptisa Qu'il fust appelez a tous jours : "L'Espreeve de fines amours", Pour ce qu'il n'est nuls qui compasse Si bien son erre qu'il y passe, Puis qu'a fausseté *penseroit*, Et li loiaus y passeroit ; Car nuls n'i vient qui ne se prueve Tous tels comme il est, sans contrueve. (MACH., D. Lyon, 1342, 222). Et li dieus d'Amours, qui mes sires Est et des maus amoureux mires, Vuet que j'aie bonne

Esperance, Dous Penser et douce Plaisance En faisant son très dous service Bonnement, sans *penser* a vice (MACH., Prol., c.1377, 6). Et quant elle ot esté un petit par ville en cest estat, porta icelles herbes amousniere en l'ostel d'icelle Margot, sans ce que lors elle *pensast* à aucun mal (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 339). Haa, folz, ce dist ly contes, se tu savoies la grant et riche et merveilleuse adventure que je voy, tu en seroies tous esbahiz. Resmondin, qui n'y *pensoit* a nul mal, lui respondi : Mon tres redoubté seigneur, plaise vous a moy dire que c'est, s'il se puet faire, et aussi se c'est chose que je doye savoir. (ARRAS, c.1392-1393, 20).

- *Penser en qqc.* : Parquoy, ma treshonoree dame, Fille du roy treschretien, Ne me vueillez tourner a blasme Ce que j'ay fait *pensant* en bien. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 48).

2. [Avec un inf.]

- *Penser à + inf.* : Et quant l'instruction fu faite, Li roys, qui ne *pense* ne gait Fors à ses annemis destruire, Fist beccuit et vitaille cuire ; S'en fist leur galée garnir Largement jusqu'au revenir. (MACH., P. Alex., p.1369, 127). En mon temps j'ay trop peu *pensé* A amasser, dont je suis nice, Helas, se j'eussè amassé A present me fust bien propice (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 12). Entre lesquelles [choses] lui dist [l'esprit] qu'il se gardast de jamais ne entrer en Florence et que il y devoit morir. Par laquelle chose comme deceu, *pensant* a tousjours a la mort fourir, oncques puis ne approucha de Florence. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 171). Se tu veulx bien *penser* a toy congnoistre tu trouueras en toy grant tresor pour forger larche de sapience. (CIB., p.1451, 195). ...[il avait vécu] sans jamais avoir eu ung seul moment ou minute de temps ouquel sa nature luy eust donné inclination pour *penser* ou induire a soy marier (C.N.N., c.1456-1467, 554).

- *Penser de + inf.* : Tu dois *panser* et travaillier, Des qu'ilz sont nez d'eux adrecier, Quart tu ne scez ton finement. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 207). Quoy qu'il me fust joieusement, Me couvint il songneusement *Penser*, viser et travillier De ma besongne apparillier. (MACH., D. Aler., a.1349, 265). Je t'avoie fait chevalier, Pour ce que les maulx delaissasses Et que de bien faire *pensasses* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 3). ...laquele lui dist qu'elle ne se souciast de sadite fille et qu'elle l'avoit bien mise en ladite eglise, et qu'elle *pençast* de gaignier pour la nourrir. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 532). ...elle dist a ses femmes en riant : "Je croy que nous perdrons bien nostre temps, et qu'il n'a point encores tant de sens que il entende d'avoir dame, ne que il *pensast* onques d'estre amoureux ; mais au moins nous en avons ris, et encores rions." (LA SALE, J.S., 1456, 51). ...a tant se part et s'en va, et sa dame aussi, chacun *pensant* et desirant d'achever ce qui est proposé. (C.N.N., c.1456-1467, 193). ...tantdiz que le seigneur de leens *pensoit* et s'efforçoit de faire finance de pluseurs choses pour festoier son hoste, l'oste se devoisoit a sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 247).

. À l'impér. : *Pense* donc de toy affaittier, Car maintenant nous en yrons... (Mir. nonne, 1345, 333). Cousine, avant, sanz plus cy estre. *Pensez* de vous mettre a chemin ; Alez, devant, alez, cousin, Appertement. (Mir. enf. ress., 1353, 79). *Pense* d'amer et de celer, Endure et sueffre par tel voie Que tout mien te doie appeller Et qu'à toy tout seul estre doie (MACH., App., 1377, 652). Or vous en alez, et *pensez* de bien faire, que j'aye bonnes nouvelles de vous, et a Dieu soiez. (LA SALE, J.S., 1456, 50). Or *pensez* bien de vous defendre, car vous estes venue a la bataille [Cont. erotique] (C.N.N., c.1456-1467, 156). Et j'ay grant paour que, se nous sejourmons plus, nous pourrons changier coustumes. Et pour ce, messeigneurs, je vous prie, *pensons* d'aller dehors et de travaillier. (BUEIL, I, 1461-1466, 150). SECOND CHEVALIER. Pour le vouloir de

l'empereur parfaire, Gentil portier, *pence* de bien traictier Ce chevalier ; entens a son affaire, Car retourner nous fault sans arrester. (LA VIGNE, S.M., 1496, 247).

. [Avec un inf. subst.] : Gentil seigneur, si bien savez la voie Par ou vous vintes, *pensez* du retourner ; Ne m'y venez point icy rigoler ; Allez vous en, que jamès ne vous voye. (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 56).

- *Penser + inf.* : LA MERE. (...) Ne *pence* plus aultre dieu subvertir, Mais a eulx tous veille toy convertir Et en ton cas n'y aura que reprendre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 145).

- Empl. pronom. *Se penser de + inf.* : Et pour ce que n'ay pas assez Gens contre lui, me sui *pensez* D'aide vous venir requerre (Mir. Oton, c.1370, 328).

3. [Avec une sub.]

a) [Avec une sub. en *que* au subj.] "Veiller à ce que telle chose se produise" : Et vous savez tout ce qu'il faut à tel fait. Pour ce vous en charge De tous points et si m'en descharge. Mais *pensez* souverainement Qu'armez soie seïrement, Et aussi que ma monteüre Soit bonne et belle et bien seüre. (MACH., P. Alex., p.1369, 235). ...Nostre Seigneur ne dit mie que sez Apostres ne deüssent labourer, mez dist que ilz ne devoient mie *penser* que ilz mangassent. (Songe verg. S., t.2, 1378, 229). Or *pensons* bien que nul ne se forvoye, Que l'ennemy en ses las ne nous lye, Pensons y bien ou nous ferons folie. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 179). Mon ami et mon cuer, je apparçoy que Monseigneur et Madame, la merci Dieu, aussi, vous ont bien en grace. Il nous fault *penser* que vous vous y puissiez bien entretenir, laquelle chose est en court tres forte par le fault parler des envieux (LA SALE, J.S., 1456, 71).

b) [Avec une interr. indir.]

- [Avec une interr. indir. totale au futur ou au futur du passé] *Penser si* : Alors elle commença a *penser* s'elle se donneroit a cognoistre a lui tant seullement. Mais elle delibera et conclut qu'elle le serviroit encores en tel estat (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 268). Adont elle *pensa* s'elle iroit plus avant, car bien sçavoit que la voie estoit sceure, jassoit ce qu'elle sambloit perilleuse a regarder. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 553).

- [Avec une sub. interr. indir. partielle]

. [Le v. de la sub. est au futur ou au futur du passé] : Quant je le vi, je m'arrestay, Et *pensé* en mon arrest ay Un petitet, que je feroie, Ne comment je me chevroie. (MACH., R. Fort., c.1341, 112). Moult *pensa* la dame a qui aucunement pourroit descouvrir son fait, si les declaira a aucuns maistres qui en celle science estudioient (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 523). En *pensant* de laquelle [jeune fille] il diroit, ainsin que nature desire et actrait les cuers a son semblable, se appensa de nommer une josne fille de la court en l'aige de dix ans (LA SALE, J.S., 1456, 15). Ta grand richesse et tes comblés thesors sont bien vains, lesquelx soubz perilleuses adventures, en peines dures et sueurs, as amassé et amoncelé, et pour lesquelx tout ton temps a despendu et usé, sans avoir oncques une petite et passant souvenance de *penser* qui sera celuy qui, toy mort et party de ce siecle, les possidera et a qui par loy humaine les devray laisser en memoire de toy. (C.N.N., c.1456-1467, 556). Qui veult eschever les aguets et perilz de son chat quant il est mascle, si lui coupe tout jus une paulme de sa queue ; car après que il a quatre ans, il *pense* nuyt et jour comment il pourra son maistre estrangler. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 137).

. [Le v. de la sub. est au subj.] : Pour ce en doubtant, Leurs raisons ensemble adjouxtant, Me taisoie en les escoutant Comme elles aloient comptant ; Et n'entendoye Qu'a *penser* que dire j'en doie. (CHART., L. Dames, 1416, 274). Mon frere, je vous prie que a

ceste chose furnir *pensons* comment en puissons venir a chief, adfin que de tout l'empire soyons les gouverneurs (Flor. Octav., a.1454. In : *Chrestom. R.*, 142).

II. - [Marque l'élaboration par l'esprit d'un objet]

A. - [Le compl. désigne un obj. préexistant dont on n'a pas la connaissance directe] "Se représenter qqc."

1. [Le plus souvent en phrase nég.] *Penser qqc.*

a) [Avec un subst.]

- [En phrase nég.] *Ne pas pouvoir/savoir penser qqc.* : Nulle douleur ne se puet comparer, Ce m'est avis, à la moie douleur N'il n'est nulz cuers humeins qui puist *penser* La detresse de ma dure langour (MACH., L. dames, 1377, 118). ...quar chascune [chose] a parties et ne puet l'en dire ne *penser* si grant nombre de ses parties que encore ne soit il plus grant (ORESME, C.M., c.1377, 46). La ot si grant foison de mors Qu'on ne pot passer, pour les corps Occis, et tous jours, sanz cesser, Occioient ; ne nul *penser* Ne pourroit la confusion, Qui la fu, ne l'occision ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 248). ...je ne sçauroye ne ne pourroye dire, proferer ne *penser* ta royalle Majesté plaine de bonté, de si grant et bienheureé renom que nul homme, nul roy, nul prince ne nul seigneur vivant en ce monde ne peult attaindre ne approcher. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 297).

- [En phrase affirm.] : Et la trouva la tresbonne royne Marie de Betaigne, sa mere, qui fille estoit a monseigneur saint Charles de Bloys ; dont chascun doit *pensser* la grant joye que elle en eust. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 189). Et se tu le diz a tel seigneur, a tel ou a tel encores, aucun d'eulz pourroit *penser* la cause. (LA SALE, J.S., 1456, 65). La response qu'il eut de prinsault, chacun la peut *penser* et savoir (C.N.N., c.1456-1467, 163).

- À l'impér. : *Pensez* la belle pacience que ceste bonne femme eut (C.N.N., c.1456-1467, 276).

b) [Avec une interr. indir. partielle] : Et si tost qu'elle dit le m'ot, Je n'eüsse dit un seul mot Pour toute l'empire de Romme ; Car nuls cuers ne *penseroit* comme Je perdi maniere et vigour (MACH., R. Fort., c.1341, 26). Item, en velocité, car l'en ne pourroit *penser* comme ce est grande admiracion de considerer la velocité ou ysneleté du mouvement du ciel, attendue la grandeur de lui et du tour ou circuite que il fait en un jour. (ORESME, C.M., c.1377, 282). Mais moult souffrirent de grieffté Par ycelle voye au passer, Car il n'est nul qui peust *penser* Comment ce chemin est estroict, Combien qu'il soit et hault et droit, Ne qu'il ne soit lait, ne terrible, Mait tant est roite et penible Qu'a peine est il nul qui se peine De monter par la (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 120).

c) [Avec le pron. neutre *le*] : Deus dames de tele fasson Qu'il n'est ne peintre ne masson Qui leur biauté peüst escrire, Ne bouche qui le sceüst dire, Ne cuer qui *penser* le peüst (MACH., F. am., c.1361, 199). Et avoit Alain de Quemeningamp et ses deux filz si grant joye que nulz ne le pourroit *penser*. (ARRAS, c.1392-1393, 66). Et quant le soir fut venus il [Saintré] ouvry le preau et la actendi Madame qui ne tarda pas longuement. Et lors la chiere fut entr'eulz telle qu'il n'est cellui ne celle qui *penser* le peust se amours ne leur eust fait savoir (LA SALE, J.S., 1456, 69). Des tresdouces et amiables chieres aussi que Madame a lesir lui fist ne fault plus escrire ne demander, car chascun le puet et doit bien *penser* (LA SALE, J.S., 1456, 173). Si la tira a part et luy demanda, comme assez on le peut *penser*, dont elle venoit en cest estat (C.N.N., c.1456-1467, 69).

2. [Le compl. est effacé, *penser* se trouvant en compar.] : Qant il furent la venu, si travilliet et si fourmenet que casquns puet *penser*, il passerent outre la riviere a gué, moult a

malaise (FROISS., Chron. D., p.1400, 132). Finablement, les delis mondains y sont telz que cuer porroit [*pensser*] ne langue dire, qui ne sont deveés a nulles personnes de leans. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 97). ...[il] sceut a la porte que le mary de sa dame estoit arrivé, dont il fut aussi joyeux que vous povez *penser*. (C.N.N., c.1456-1467, 480).

3. [Dans des tours de sens passif] : ...[les deux amants] firent ce pourquoy ilz estoient assemblez, qui mieulx vault estre *pensé* des lysans qu'estre noté de l'escripvant. (C.N.N., c.1456-1467, 186). De quoy leurs propos furent, il se peut assez *penser*. (C.N.N., c.1456-1467, 418). JHESUS. (...) Quant la grant peine considere Par laquelle me fault passer, J'ay tel paour qu'i n'est a *penser*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 682).

- Être merveille à *penser* : Et i ot tant de nobleces, ce jour, que mervelles seroit a *penser* ne a recorder. (FROISS., Chron. D., p.1400, 181). Et fu tous li pais pilliés, courus et robés, selonc la marine, et avoient cargiet lor navie de si grant avoir de draps, de pennes, de laines, de filles et de vassielle que mervelles estoit a *penser* (FROISS., Chron. D., p.1400, 680).

B. - "Imaginer, concevoir par l'imagination"

1. [Un obj. concret] *Penser qqc.* "Inventer qqc. au terme d'une réflexion" : Ne hurtez plus [a l'uis de ma pensee, Soing et Soussi, sans tant vous travailler.] Pour la guerir Bon Espoir a *pensee* Medecine qu'a fait apareiller (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 462).

2. [Un obj. abstrait]

a) [Avec un subst.]

- *Penser qqc.* : Puet on *penser* chose plus digne Ne faire plus gracieus signe Com d'essaucier Dieu et sa gloire, Loer, servir, amer et croire, Et sa douce mere, en chantant (MACH., Prol., c.1377, 9). Et de toutes ces choses tu dois dire en ta confession : Sire, en toutes ces choses que j' ay cy devant nommees j' ay moult grandement pechié ; car de mon cuer je l'ay *pensé* et de mon mauvaix ouvraige je l'ay fait, et de ma faulse bouche je l'ay dit et semé ou j'ay peu. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 27). Et ce en avint que li dus de Bretagne *pensa* et imagina en son temps. (FROISS., Chron. D., p.1400, 464). Tu scez bien, mon Ame, que nostre Dieu doit avoir toute puissance et toute perfection car il doit estre la tres plus parfaicte chose que on puisse *penser* ou trouver : Maius quo cogitari non potest. (GERS., Trin., 1402, 159). ...et se par aucune occasion que je ne sçay ne puis *penser* de vostre promesse me defailliés, je me tenroye de mon veu pour tres honnestement et honnorablement quicte et delivré. (LA SALE, J.S., 1456, 107). Ha dya, Jehanne, gardés que vous dictes ; ja *penser* pourroit on quelque chose entre elle et moy. (C.N.N., c.1456-1467, 370). ...comme ung cheval ou ung cerf, qui, de sa voulenté, saulte une haye ou ung fossé ou rochier là où il se met ung pal ou ventre ou se romp le col et les membres pour saillir de hault en bas sans *penser* le peril qui lui en peult advenir. (BUEIL, II, 1461-1466, 22).

. Au passif : Car li mondes est si divers, Si mesdisans et si pervers Et pleins de si fausse contrueve Qu'au jour d'ui on dit et contrueve Ce qui onques ne fu *pensé*. (MACH., R. Fort., c.1341, 154). "Sire, nous creons que tu ez une chose tele que plus grande ne puet estre *pensee*" (Somme abr., c.1477-1481, 30). Pour recompense en ton cuer soit *pencee* Aulcune chose dont vouldras amender, Et ta personne sera recompencee, Se tu la veulx ou daigne demander. (LA VIGNE, S.M., 1496, 255).

- *Penser qqc.* + relative déterminative : ...je ne sçay *penser* ne lieu ne place ou ce se puisse faire (C.N.N., c.1456-1467, 306).

...en toute la cité je n'ay sceu *penser* homme qui soit plus ydoine que vous, car vous estes jeune et sage. (C.N.N., c.1456-1467, 573).

- *Penser qqc. + comme* : [Un homme soupçonne son voisin, qui lui rend souvent visite, d'être amoureux de sa femme] Si n'estoit pas bien a son aise, et ne savoit penser comment il se pourroit honnestement de luy desarmer, [car] luy dire la chose comme il la *pense* ne vaudroit rien. (C.N.N., c.1456-1467, 331).

b) [Avec une interr. indir. totale] *Penser si*

- À l'impér. [Pour attirer l'attention du lecteur] : ...tout ce veoit a l'oeil son pouvre mary par une petite treille. *Pensez* s'il estoit a son aise ! (C.N.N., c.1456-1467, 320).

c) [Avec une interr. indir. partielle]

- À l'impér. : ...monseigneur est de trop legier somme, et ne s'esveille jamais qu'il ne taste après moy ; et s'il ne me trouvoit point, *pensez* que ce seroit ! (C.N.N., c.1456-1467, 247). Or *pensez* que c'eust esté si ung aultre que moy vous eust trouvez ! (C.N.N., c.1456-1467, 433).

- Rare [En phrase assertive affirm.] : Elle *pensa* tantost ce qui estoit. [Des indices permettent à une femme de comprendre ce qui se passe] (C.N.N., c.1456-1467, 275).

- [En phrase nég.]

. *Ne pas penser* : Pour ce que Guerles n'est pas ung trop riche pays, ne si grant comme est la ducie de Brabant, ce conte [de] Guerles vint à sa terre et seigneurie, joenne homme et de grant voulenté pour bien despendre, et ne *pensoit* point à quelle fin ses besoingnes pourroient traire fors que à sa plaisance accomplir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144). Sy en vinrent les plaintes au duc de tant de lieux et par tant de fois que constraint s'argua et s'avisa de remède, et fit mettre en sa main tout ce que ledit conte tenoit de luy. Lequel adverty du cas s'en donna merveilles, car ne *pensoit* pourquoy. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 340).

. *Ne pas savoir/pouvoir penser...* : Pour ce ne sçay *penser* que je feroie, Douce dame, s'en vo grace n'estoie, Fors tost morir (MACH., L. dames, 1377, 169). Sus ceste parole, li signeur d'Engleterre se consillierent ensamble et ne pooient *penser* ou ceste banier se vodroit traire (FROISS., Chron. D., p.1400, 149). Dieux ! Aussi, quant m'en souvient, Je ne puis *penser* dont il vient A chevaliers et nobles gens D'estre ore si tres diligens De grans delices pour leur corps Avoir ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 33). ...[il] ne scet *penser* de quel courage, ne a quel propos elle part. (C.N.N., c.1456-1467, 294).

- Empl. pron. : ...si vous ne le me feistes [un enfant] au partir, je ne sçay moy *penser* dont il peut estre venu (C.N.N., c.1456-1467, 128).

d) [Avec une complét. en *que*] : En ce temps estoit le roy encores en Florence ; et s'il eust trouvé resistance à Viterbe, comme ilz cuidoient, ilz eussent envoyé des gens, et à Rome encores, si le roy Ferrande fust demouré dedans, et n'eussent jamais *penché* qu'il eust deü habandonner Rome (COMM., III, 1495-1498, 123).

e) [Avec un pron. interr.] *Ne savoir que penser* : Elle ne voit point son filz si ne scet que *penser*. (C.N.N., c.1456-1467, 129). ...il trouva ses bons disciples sur le bord d'un fossé qui l'atendoient, qui ne seurent que *penser* quand ilz le voyent ainsi atourné. (C.N.N., c.1456-1467, 158). ...il cuidoit tant estre en grace que merveilles ; si ne savoit que dire ne *penser*. (C.N.N., c.1456-1467, 230).

C. - "Former en soi (un projet)"

1. *Penser qqc.*

- [Avec un subst. désignant une entreprise ou le moyen de faire qqc.] : *Se pensay* plusieurs autres voies Non samblables, et

toutes voies Seur une voie m'arrestay (MACH., D. Aler., a.1349, 259). Car Sextus Tarquinus, qui eust indignacion de ce que son pere par force ne pavoit vaincre la cité de Sabine, sur laquelle estoit assiégré, cestui Sextus *penssa* maniere qui plus vallut a la prendre que force d'armes (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 37). Lequel, pour [y] trouver expedient et convenable remede, *pensa* tel moiien que je vous diray. (C.N.N., c.1456-1467, 441). ...devint maistre moyne amoureux d'elle, et ne cessoit de *penser* et subtilier voies et moiens pour parvenir a ses attainctes (C.N.N., c.1456-1467, 534). Neantmoins que le Jouvencel, luy estant prisonier, projecta et *pansa* la prinse de Sablé sur le sire de Raiz, ce qu'il fit. (TRING., c.1477-1483, 284).

- [Avec un subst. signifiant l'évaluation morale d'un comportement] *Penser folie/outrage...* : Or vueille Dieu que ja si ne m'ahonte Qu'en li servant *pense* outrage ne honte (MACH., F. am., c.1361, 180). Certes, grant folie *pensastes* Quant a li plegier vous boutastes (Mir. Amis, c.1365, 35). Ha ! frère, comment fuz tu tel Que *pensas* telle tricherie Pour acomplir ta lecherie ? (Mir. emper. Romme, 1369, 308). ...a tort, dame, Sui accusée de meffait Qu'onques ne *pensay* ne n'ay fait (Mir. Oton, c.1370, 354). Jugez, amans, et voiez ma dolour ! Comment Amours et ma dame ensemment M'ont fors bani de leur plaisant sejour Et esloigné de merci durement, Sans avoir fait ne *pensé* Envers ma dame que bien et loyauté (MACH., App., 1377, 653). Devant celledicte cité, furent lesdiz Freres .VIJ. ans a siege, et prendre ne la pavoient par engins ne par assaulx, par iceulx .VIJ. ans. En la fin les Freres *penserent* ung grant malice contre icelle cité (Voy. Jérus., c.1395, 92). O trechiere Enee, sedicieux et tres cruel, comment as tu eu le cueur tant desloyal de *pencer* une si grande traïson comme de t'en vouloir aller de ma terre soudainement, sans me le dire? (Eneydes, 1483. In : *Chrestom. R.*, 231).

. *Y penser folie/outrage...* : Et, salve soit la grace de monseigneur et de messeigneurs ses oncles et de leurs consaulx, que jou aye pour la prise de Olivier de Clichon rompu ne brisiez le voyaige de mer, de ce me vueil-je bien escuser, que nul mal je n'y ai *pensé* ne ne *pensoye* au jour que je le pris ; car partout doit-on prendre son ennemy là où on le trouve. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 17). Si que depuis l'ay chérie Et servie De cuer, de corps, de vigour, Loyaument, sans tricherie, Qu'eins folie N'i *pensay* ne vilonnie Fors honneur. (MACH., Ch. bal., 1377, 609). Car sans sejour ay mise ma pensée à bonne Amour faire ce qui agrée, Ne à nul fuer n'i *pensasse* folage (MACH., Motés, 1377, 491).

. Prov. *Qui (y) pense mal, bien ne lui vienne/mal lui vient* : Qui *pense* mal, bien ne lui vieigne Dieu doint a chascun sa desserte ! (CHART., B. Dame, 1424, 344). LE PREMIER JUIF. Aman, nostre ennemy, Est dedens sa maison pendu Au gibet qu'il avoit esleu Pour Mardochée, il me souvient. LE SECOND JUIF. Par commun proverbe conclu : Qui mal y *pense*, mal luy vient. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 177). LE MOUTON. (...) Tondés moy dont a souhaidier, Et despoulliés ma garnison, Et puis me donnés garison, Sans mal engin, quoy qu'il avienne. LE LOUP. Qui mal y *pense*, mal lui vienne. Se je faulx, ne me crois jamés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 664).

- Empl. pron. *Se penser de qqc.* : Car bien savoit qu'en petit d'eure Lui courroient les femmes seure (...) Si se *pensa* de grant boisdie : Les tables commanda a mettre Es tentes et par la champestre De vins et viandes chargier, Et asseoir fist au mengier Ceulx de l'ost (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 203).

2. [Avec un inf.]

a) *Se penser de* + inf. "Former e projet de faire qqc." : Menno, le roy de Rodes, avoit plus et de meilleurs gens de cheval que ses anemis n'avoient. Lesquelx il ne pavoit combattre, pour les montaignes ou ilz se tenoient. Sy se *penssa* de les vaincre, s'il pavoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 53). Dont cestui Hasdrubal, de qui ceste histoire fait mencion, tenoit le siege a Vesasius, preffect des Rommains, au chastel de Tarente. Lequel Vesasius se *penssa* de decepvoir son anemi Hasdrubal (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 61). ...mademoiselle, qui actendoit son curé, ne savoit que penser qu'il tardoit tant ; si se *pensa* d'y envoyer sa chambriere, affin de le faire avancer. (C.N.N., c.1456-1467, 354).

b) *Penser* (à) + inf. "Avoir l'intention de"

- *Penser* + inf. : Li ennemis s'est envais Contre moy et m'a fait pechier, Mais voir je le *pense* trichier. (Mir. Theod., 1357, 86). "Dame, il est temps que nous nos metons a voiage, car ceuls que je *pense* amener avoecques nous en Engleterre, sont tout prest et nous attendent au passage." (FROISS., Chron. D., p.1400, 70). Tieulx sont ses tours, ou n'a repos, Ce fait assez ! A mon propos, Si vueil oultre l'histoire escripre, Mais ne *pense* pas toutes dire Leur serimonies et [leurs] fais, Car mes dis n'yert jamais parfaits (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 186). Plus avant ne *pense* je pas me bouter es debas de ceste matiere et m'en rapporte a ceulx qui ont les faiz publiques a conseillier d'en acquitter leurs loiautez plainement. (CHART., Q. inv., 1422, 63). Et, pour ce que aise ne se peult souffrir, il y eust quelque filz de bonne mere qui dist au Jouvencel, *pensant* mettre quelque grant brouilliz et quelque grant debat entre le roy Amydas et lui, et lui remonstra comment il estoit trompé et que le roy Amydas avoit un petit filz (BUEIL, II, 1461-1466, 252).

- *Penser* à + inf. : Non feray, dame, car je *pense* A moy faire assez tost seignier. (Mir. abbeesse, 1340, 83). Ne le pourray j'a mechief mettre ? Oil, car je *pense* une lettre A faire, plaine de desroy, La quelle mesdira du roy... (Mir. st J. Cris., c.1344, 293). Nequedont que chil de Bruges, d'Ippre et de Courtrai lor fuissent contraire et rebelle, il *pensoient* bien tant a exploitier, et dedens briefs jours, que li pais seroit tous en une unité. (FROISS., Chron. D., p.1400, 262). Je ne *pense* pas tout a dire, Quanque la Bible nous tesmoigne, Trop emprendroye grant besoigne ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 139). Helas et pourquoy ne comment La me veult Fortune fortraire ? Je ne say qu'elle *pense* a faire Mais, s'elle m'est tousjours contraire, Je ne puis vivre longuement (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 382). ...et aussy le mect Frontin en son livre des estrategemens, duquel j'en *pensse* a mettre et reciter pluseurs en la fin de ceulx icy (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 38). Ilz commençoient, quant je partiz, à fortiffier contre la ville et rompre les saillies là où ilz descendoient leur artillerie ; et de là *pensoient* à battre la ville. (BUEIL, I, 1461-1466, 169).

- *Penser de* + inf. : icy feray ma fin, plus ne *pense* d'escrivre, Si prie tous ceulx qui ce livre voudront lire Que pardonner me vueillent s'il y a a redire (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 168). Ilz seront plus de dix mil et cinq cens Contre toy seul : que *pence* tu de faire ? Montez, bardez, armez, fors et puissans, Assez pour l'ost de l'empereur deffaire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 247).

c) P. anal. [D'une chose] : ...et là se agenoiha et, toute la nuyt furent en oroison, requerant le Dieu inmortal que icelle mer se *pense* retraire affin de passer et, à sa priere, la mer se retira de IX piez, tant que lui et son banage fust passé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 v°).

3. [Avec une sub. en *que* dont le suj. est coréférent au suj. de *penser*] "Décider de faire qqc."

a) *Penser que* : Madame, qui de tout ce estoit tres aise, et tant plus quant le veoit si humble et innocent, l'amoit trop mieulz, *pensant* que se elle pouoit par bonne façon en son service l'acquérir, que elle le mectroit bien a son ploy (LA SALE, J.S., 1456, 13). ...et pour ce *pensa* qu'il le droit a messire Pierre de Prully, auquel moult se fioit (LA SALE, J.S., 1456, 138).

- *Penser en soi-même que* : Le roy se teust a ceste foiz et *pensa* en lui meismes qu'il lui vouloit aidier, et quant il fut revenu en sa chambre manda querir son tresorier et ordonna que Saintré eust V^c escus. (LA SALE, J.S., 1456, 78).

b) Empl. pron. *Se penser que* : Si se *pensa* qu'il partiroit De son país et qu'il iroit En France, pour honneur acquerre. (MACH., P. Alex., p.1369, 16). Sy ne sceust [le prêtre] que faire, de aller après ou de les attendre, comme ilz le avoient tresintamment requis et aussy il leur avoit promis. Sy se *penssa* qu'il attenderoit encore ung peu (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 84). Ceste dame, comme dit est, aiant emprins, pour quelconque occasion que ce fust, de jamais plus soy marier, et non obstant ce, elle aiant son cuer en diverses pensees, entre lesquelles par maintes fois se *pensa* qu'elle vouloit en ce monde faire d'aucun josne chevalier ou escuier un homme renommé, et en celle pensee s'arresta totalement. (LA SALE, J.S., 1456, 6). Qui fut bien mal content, ce fut nostre homme, qui se *pensa* (...) qu'il jouera d'un tour. (C.N.N., c.1456-1467, 122). ...[il] se *pensa* qu'au plus tost qu'il pourroit il courroit a Romme (C.N.N., c.1456-1467, 285). Il [Lahire] alla courir devant, ainsi que souvent luy et ses gens faisoient, et pour ce que les Bourguignons saillirent hors de leur place bien avant, Lahire se *pansa* qu'il iroit courir devant (TRING., c.1477-1483, 272).

4. [Avec un pron.]

- [Avec un pron. rel.] : Sire, il a grant paour qui tremble. Cilz chevaliers, je croy, cuide prendre les grues en voulant. Par foy, il fauldra bien a ce qu'il *pense*. On ne prent pas tels chaz sans moufles. Sire roy, je vous dy qu'il a menty de quanqu'il vous a dit, car mon pere est pseudoms et loyaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 59).

- [Avec le pron. neutre *le*] *Mar/mal le pensa*. "Il a eu tort de concevoir ce projet" : Et comment diable, dist Gieffroy, mes deux freres et moy avons tant fait que nous avons treu du soudant de Damas et de ses complices, et ce mastin puant, qui est tout seul, tendroit le pays de mon pere en patiz ! Par mon chief, mal le *pensa*, car il lui coustera moult chier, car ja n'y lerra autre gage que la vie. (ARRAS, c.1392-1393, 239). ...et luy fut compteit a son hostel que le roy Charlez sy aloit prendre l'enffant Ogier, le filz Gaufrois, son frere ; et luy comptat tout le fait. Quant Doon de Natuele entendit ce, tout taint de coroché et escrie ses hommes : "Or sus tantost ! Ma[r] le *pensat* le roy trahiteur puelent !" (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 27).

5. Au passif : "Ne fut oncques par moy *penseit* : les Sarasins diroient que trahis avroie leurs gens, sy seroye deshonoré. Maiz aultre foy, avray bien aultre volenteit." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 59). LA MOUNYERE. Les maistres de nostre moulin Sont fort amoureux de mon corps. Sy vous faignyés aler dehors Environ vingt jours ou un moys, Nous aurions des escus de poys En leur faisant la ruze acroyre. Et puys revenés sur vostre erre, Quant de l'argent serés muny. (...) LE MOUNYER. Par la mort bieu ! c'est bien *pencé*. (Gent. moun. T., c.1500, 341).

6. Empl. abs.

- *Bien / mal penser*. "Avoir de bonnes, de mauvaises intentions" : Car honneur, pris et loiauté, Largesse, prouesse, bonté Avoit, avec tout ce qu'il faut A pseudomme sans nul deffaut, N'il ne se pot onques lasser De bien faire et de bien *penser*, Car toutes

bonnes gens ama, Les mauvais haï et blasma (MACH., D. Lyon, 1342, 220). Bien *penser*, bien dire, bien faire Et eschuer tout le contraire, Cils .IIII. pains, je n'en doubt mie, Attraient toute bonne vie. (MACH., D. Aler., a.1349, 239).

- *Penser contre qqn*. "Intriguer contre qqn" (Éd.) : ...mais comme comme le duc guerlois avoit *pensé* contre luy et empris de la mettre en meschief, s'avisa de la contre-pensée et de rompre tout et en petit d'heure ce qu'avoit brassé et forgié avecques les villes, et mesmes le feroit honteux et confus du mesme baston dont il le cuidoit menassier (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 176).

- Prov. *Fol pense et Dieu ordonne* : Et avoient juré que ilz feroient le roy Urien mourir en croix crucifié, et sa femme ardoir et ses enfans, mais, comme dit le saige : *Fol pense et Dieu ordonne*. (ARRAS, c.1392-1393, 213).

D. - [Verbe d'opinion]

1. [Opinion résultant d'un raisonnement]

a) [Avec une compl. en *que*]

- *Penser que + v.* à l'ind. : Et aviserent [les Français] que il departiroient lor hoost en quatre parties (...); car il *pensoient* que li desfendant ne poroient porter si grant faix que pour soustenir la painne toute jour ajournée, et pour estre en armes sans reposer, boire ne mengier, ne euls rafresqir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 661). Deux gisoient en une couche, Dont l'un veilloit qui fort amoit; Mais de long temps n'ovry (sic) sa bouche, En *pensant* que l'autre dormoit. (CHART., D. Rev., a.1424, 306). ...il s'esveilla, et regarda que son compagnon estoit levé; si *pensa* qu'il estoit tard (C.N.N., c.1456-1467, 180). ...quand vous *penserez* que la royne sera couchée, vous viendrez tout secretement (C.N.N., c.1456-1467, 193). Et, quant ilz furent venuz, il marcha, luy et toute sa compaignie, jusques à quatre lieues de là, et se arresta pour attendre aucuns seigneurs qui venoient aprez luy, lesquieulx lui manderent qu'il les attendist; et, de paour de leur faire desplaisir et qu'ilz *pensassent* qu'il vouloit attribuer tout l'honneur à lui, il dissimula ce jour et fit grant folye. (BUEIL, II, 1461-1466, 115). Aussi, quant le serviteur voit que le maistre ne se veult servir de lui, il peult bien *penser* que le guerredon qu'il en aura sera petit. (BUEIL, II, 1461-1466, 260). Quant ungs homs fait sa jument copuler de estalon, si tost qu'il *pense* qu'elle a retenu, on la doit mener en lieu ou elle voie de beaulz chevaulz et hardis, affin que sa portee prende plus vigeureuse inclination. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 139). ...lesquelz donnerent et chargerent sur le bagaige, tellement que les ennemis *pensoient* que la dicte bataille se descamperoit et mettroit en desarroy, en conformant et adjouxtant foy ad ce que par autres foys ilz avoyent ouy dire des François : c'est assavoir que les François tenoient aux champs la plus mauvaise ordre que toutes nacions du monde. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 284).

- *Penser en soi (même) que* : ...elle, de ce advertie, *pensant* en soy que elle pourroit avoir en ce villenie et deshonneur (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 300). ...le bon compaignon sault dedans la chambre, *pensant* en soy que aucun mistere y avoit, qui devant l'huys l'avoit retenu. (C.N.N., c.1456-1467, 25). Elle *pensoit* bien en soy mesmes que si elle accordoit au prestre sa requeste, son maistre (...) s'en donneroit bien garde (C.N.N., c.1456-1467, 454).

- *Penser que + v.* au subj.

- *Je ne pense pas que* : Monseigneur, dist il, je vous ay ja dit comment il en va, et je ne *pense* pas qu'elle dye au contraire. (C.N.N., c.1456-1467, 161). ...j'ay bien tout regardé, je ne *pense* pas que ma langue eust la puissance de descouvrir la tresgrand infortune que j'ay si longuemen portée. (C.N.N., c.1456-1467, 93).

- *[Penser sous la nég., à une autre pers. et/ou un autre temps]* : Ainsi fut la ville gaaignié, ne oncques deffense n'y eubt, car les hommes de la ville qui point ne *pensoient* que Franchois deussent faire telle emprinse estoient encoires en leurs lis. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 194). Je ne *pensasse* nullement, Vraiment, Que muer peüst ainsi Son cuer et que departement Si briefment Feist de moy et de li. (MACH., Ch. bal., 1377, 586).

- *[En phrase interr., souvent rhétorique] Pensez-vous que..., Doit on penser que ? : Pensez vous que ceulx qui ont eu les grans dons de vous et les grans pourfiz, les vous doivent rendre ? Mes Dieu, nennil; mais vous defuiront (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144). Et *pensés* vous pour ce, se nos rois a a femme la serour dou roi d'Engleterre, que nous en doions mieuls valoir et estre deporté a non estre guerriet, mais Dieus, nennil ! (FROISS., Chron. D., p.1400, 221). Quant un amant est si estraint, Comme en resverie mortelle, Que force de mal le contraint D'appeller sa dame crielle, Doit on *penser* qu'elle soit telle ? Nenny, car le grief mal d'amer Y met fievre continuelle Qui fait sembler le doux amer. (CHART., E. Dames, 1425, 269). En verité, vous poursuyvez et faictes grand diligence d'obtenir ce que a droit ne sariez fournir. Et *prenez* vous que je ne sache bien par oyr dire quelz outiliz vous portez ? Croiez que si faiz. Il n' y en a pas pour dire grans merciz. (C.N.N., c.1456-1467, 106). "...Comment, dit il, et *prenez* vous que je soye yvre ? - Ma foy ouy, dirent lors et le curé et les aultres..." (C.N.N., c.1456-1467, 262).*

- *[Hors de la nég. et de l'interr.] : ...et pour ce que elle qui parle *pensa* que [icelli] Miserelle eust hayne aucune à elle depposant, ala par devers lui et lui dist : Miserelle, pourquoy ne daigniez-vous parler à moy ? (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 62). Je vi le temps que je souloye Vivre en espoir d'estre joyeux, Et *pensoye* qu'il m'en fust mieulx; Mais je pers ce que j'actendoye. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 379). Je *pense* que ores Lesignien le herault soit la. Et par aventure pour moy delivrer je le trouveray sur le chemin. (LA SALE, J.S., 1456, 90). Quant damp Abbés, qui per a per de Madame estoit, vist chevaulz courir, qui fut seur ne fut il pas, car il *pensa* que fussent aucuns parens de Madame qui se fussent advisez de leurs amours et lui vouldissent son abit fourrer (LA SALE, J.S., 1456, 272). Monseigneur mist assez longue espace a soy deshabiller tout a propos, *pensant* que desja madame fust endormie (C.N.N., c.1456-1467, 75). "Mon tresbon maistre, il est vray que jasoit que pluseurs gens et vous aussi pourriez *penser* que je fusse homme naturel comme ung aultre, ayant puissance d' avoir compaignie avecques femme, et de faire lignée, je vous ose bien dire et monstrier que point je ne suis tel, dont, hélas ! trop me deulz." (C.N.N., c.1456-1467, 94).*

- Empl. pron. *Se penser que + ind.* : Un ymage d'or moult notable Chut adont tout devant la table; Dont Daire a plourer commença, Car moult doubtta et se *pensa* Que c'iert male signifiante, Car en l'image avoit fiance. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 44). ...quand il vit ce, il se *pensa* qu'il estoit heure de jouer son jeu. (C.N.N., c.1456-1467, 238). Elle veoit, durant sa maladie, ses enfans trotter devant elle, qui luy bailloient au cuer tresgrand regret de les laisser. Si se *pensa* qu'elle feroit mal de laisser son mary chargé de la pluspart d'eulx, car il n'en estoit pas le pere (C.N.N., c.1456-1467, 327). Si la [la vache du Capitaine] print et emmena, sans ce que ceulx de Verset y peussent donner aucun remede. Et, quant le cappitaine sceut ceste adventure, il en fut moult doullant; car sa femme en avoit du lait pour soy nourrir et son enfant. Si se *pensa* qu'il la failloit rachetter (BUEIL, I, 1461-1466, 25).

b) [En constr. imbriquée] : Car il est vostres tous entiers, Et si fait bien et volentiers Tout ce qu'il *pense* qui vous plaise (MACH., D. Lyon, 1342, 320). ...lequel Guillemain (...) il feri d'une massue en la teste, dont il le tua, en entencion d'avoir l'argent qu'il *pençoit* que ycellui Guillemain portast sur soy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 11). J'ay voulu avoir et user de vengeance et avoir pugnicion de ceulx que j'ay seulement *pensé* qui m'avoient voulu mal ou mal fait, et en ay voulu avoir haultement et estroitement mon desir acomply, feust tort ou droit, sans les espargnier ne avoir d'eulx aucune mercy. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 26). Item, le samedi après venant, nous eumes tant allé par le met que je fuy a la vehue de la ditte cipté de Saragoce ou je ne *pance* qu'il eusse plus de .X. milles (CAUMONT, Voy., p.1420. In : *Chrestom.* R., 72). Et fist chercher par toutes les compaignies les vielles gens et ceulx qu'il *pensoit* qu'ilz ne peussent soustenir la peine, pour les retenir à sa requeste (BUEIL, II, 1461-1466, 168). Comment *pensez* tu que ma puisance doye sourdre suz et se relever, qui en tel et si bas lieu est enchainee et detenue? (MICHAULT, Doctr. temps prés., 1466. In : *Chrestom.* R., 200).

- [Avec ellipse de la 2^e sub., dans une formule de dénégation] *Je ne suis mie celui que vous pensez* : Et Remondin leur respond tous honteux : Beaulx seigneurs, ferez du plat, et ne me donnez ja tant de loz, car je ne suiz mie cellui que vous *pensez*. Vous me reconnoissiez pour cellui aux armes blanches, mais ce ne suys je pas. Je voudroye bien que Dieu m'eust donné la grace que je feusse si bons. (ARRAS, c.1392-1393, 41).

c) [Avec une prop. inf.] *Penser qqn/qqc.* + inf. : Et le mena es lieux qu'il *pensoit* estre les plus dangereux. (BUEIL, I, 1461-1466, 203). GUILLOT. Que je l'ay dict, il n'est pas vray. Jamais n'en parlis, mon maistre. LE MARY. Vertu bieu ! que *pence* cy estre ? Je l'ay ouy de mes horeilles. (Retraict T., c.1490, 227). ["Que penses-tu (...) qui soit ici ?" "pour qui me prends-tu ?" (Éd.)] Et quant ledit conte sceut les nouvelles, comme soy *pensant* estre pur et innocent de tous crimes, esperant que justice et raison luy seroit faite, se vint rendre en la Conciergerie du Palais, à Paris, non obstant que ce fust contre le gré d'aucuns de ses amys, pour ce qu'ils savoient que ses ennemys avoient grant auctorité envers le roy, lesquelx injustement l'avoient accusé. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 156).

d) [Avec un inf.]

- *Penser* + inf. : Et quant au fait de la lettre en la quele je vous estoie tenus, je la *pense* bien avoir acomplie tellement comme je doy (MACH., P. Alex., p.1369, 229). Le duc ne refroida pas de sa parolle, mais mist clers en oeuvre et envoya devers ceulx desquelx il *pensoit* estre servis et aydiez. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 162). ...cuidant, par ces causes et moyens, estre remis à son premier estat et obeissance dudit roy de France, non *pensant* ou sachant en ce aucune chose avoir mal fait, ne en aucune maniere offendu contre ledit roy de France (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 188). ...lors commença en son cuer la joye telle qu'il ne *pensoit* pas estre mains riche que le roy. (LA SALE, J.S., 1456, 51). Et l'autre, qui ne *pensoit* point avoir compaignon, en avoit tout au long du bras (C.N.N., c.1456-1467, 228). ...si ne savoit que dire ne que faire ce povvre homme, sinon qu'il *pensoit* estre a son derrain jour. (C.N.N., c.1456-1467, 452).

- *Penser* à + inf. : Et tous les signeurs manda et pria li rois de France, desquelx il *pensa* a estre aidés, car ce estoit se intension que il leveroit le siege et combateroit les Englois, et pour tant faisoit il si grandes pourveances. (FROISS., Chron. D., p.1400, 822). Et ne sui pas consilliés dou tout faire a sa devise ne a se aise, ne de eslongier

ce que je *pense* a avoir conquis, et que je ai tant desiret et comparet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 831).

e) [Avec un subst.]

- *Y penser mal* : ...luy sembla qu'elle pourroit aller veoir son chanoine accompagnée de sa voisine, sans qu'on y *pensast* mal ou suspeçonnast. (C.N.N., c.1456-1467, 521).

- *Penser le contraire* : Car sans li [Dieu] ne se porroit faire : Homs ne doit *penser* le contraire. (MACH., P. Alex., p.1369, 38). Si vouloient aler d'autre part pillier, car le conte d'Armignac leur promettoit qu'il les menroit en Lombardie, et le conte de Foix, qui n'est mie legier à decepvoir, *pensoit* tout le contraire. Tout quoy se taisoit pour veoir la fin de ceste besoingne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 188).

- *Penser du contraire* : ...en tele maniere que n'en y avoit nul qui ne cuydast que la nef et toux quans estions dens fussions perilz et noyés et qui jamais penssace eschaper a vie. Et gens qui eussent peu veoir le maniere comment nous alloyt ne eussent *pancé* du contraire (CAUMONT, Voy., p.1420. In : *Chrestom.* R., 72).

- *Penser autrement* : HANNEQUIN LE VALET. A iceulx [les chevaux] seray bien traictable, De cela ne vous souciez : Avayne et fain ay profitable ; Du surplus fiance faciez. Et si autrement *penchiez*, Tenez, regardez se je mens (Il luy monstre de l'avayne en ung crible.) Je veulx bien que vous congnoissiez Que se n' est pas grain a jumens. (LA VIGNE, S.M., 1496, 201).

2. [Sans idée de raisonnement] "Tenir pour vrai ou probable"

a) [Avec un complét. en *que*]

- *Il fait à penser que* + v. à l'ind. "Il faut croire que" : Il fait assez a croire et *penser* qu'elle ne souffrit pas la volonté de l'Escossois pour plaisir qu'elle y prestist (C.N.N., c.1456-1467, 53). Or est chacun logé, monseigneur avec sa chambriere, et son hoste avec madame. Et fait a *penser* qu'ilz ne passerent pas toute la nuyt a dormir. (C.N.N., c.1456-1467, 250).

- À l'impér. *Pensez que* + v. à l'inf.

- [Dans le dialogue entre personnages] : *Pensez* que s'il me fust possible, vous estes celle que sur toutes je doy le plus obeïr (LA SALE, J.S., 1456, 234). Tout aussi a haste qu'il vint au monde, aussi soudainement en est party. Et *pensez* que j'en fuz et suis bien desplaisant. (C.N.N., c.1456-1467, 130). ...s'il est en moy de vous faire autant de service, *pensez* que j'aray cognoissance de ceste courtoisie. (C.N.N., c.1456-1467, 258).

- [De l'auteur au lecteur (pour attirer l'attention sur un point important, en particulier dans l'économie du récit)] : ...il regarda [la malade] tout a son beau loysir, et se fist fort de la garir. *Pensez* qu'il fut tresvoluntiers oy (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...il s'en vint a son seigneur et luy compta tout du long le cas du disme, comme il est touché cy dessus. *Pensez* qu'il fut bien esbahy (C.N.N., c.1456-1467, 221). "...Ha ! dist l'escuyer, par la mort bieu ! vous dictes voir. Saint Anthoine arde la louve !" Et *pensez* qu'il n'estoit pas bien content. (C.N.N., c.1456-1467, 253).

- *Ne pensez pas que* + v. au subj. : Je me metz en vostre mercy, Tresbelle, bonne, jeune et gente, On m'a dit qu'estes mal contente De moy, ne sçay s'il est ainsi. De toute nuit je n'ay dormy, Ne *pensez* pas que je vous mente ; Je me [metz en vostre mercy,] Tresbelle, [bonne, jeune et gente.] (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 231). Ne *pensez* pas que nous soyons si bestes que nous avez tenez jusques cy. (C.N.N., c.1456-1467, 239). Ce que je pourroye faire pour vous, dist elle, ne *pensez* pas que je ne m'y employe de tresbon cuer. (C.N.N., c.1456-1467, 258).

- [Avec effacement de la conj.] : L' ERMITE. Mes amis, de voulenté grande Iray, puis qu'il m'envoie querre. Alons. Que me veult il requerre ? Dites le moy. SECOND SERGENT. Biau pére, je *pense*, par foy, C'est pour conseil. (Mir. pape, 1346, 371).

b) [Avec une prop. inf.] : Le clerc, *pensant* sa femme estre morte et la cure de sa ville vacquer, conclud en soy mesmes qu'il happera ce benefice (C.N.N., c.1456-1467, 286).

- [Avec effacement de *être*] *Penser qqn* + compl. de lieu : Or avint que, le quatrime jour au matin que li Englés orent la esté logiet, il regarderent par deviers la montagne ou il *pensoient* les Escos, si ne veirent nului, car il s'en estoient parti a la mienuit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 146).

. *Ne pas être où on pense*. "Ne pas être arrivé à ses fins" : Pierre le Sour ? A, quel briffault ! Encor n'est il pas ou il *pence* ; Puisque si soubdain il m'assault, Il fault pourvoir a ma deffence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 513).

c) [Avec un pron.]

- [Avec *le neutre*] : Il n'en est rien, non, dit monseigneur, et estes vous bien si fole que de le *penser* ? (C.N.N., c.1456-1467, 113). "Et que diriez vous, dit l'autre, si vous aviez compaignon ? - Compaignon ! dist il, quel compaignon ? En amours, je ne le *pense* pas, dit il..." (C.N.N., c.1456-1467, 230). LE TESMOING. (...) Mais sy vous dirai-ge, sans rire Et sans mentir, que sy on faict D'oeuvre des noces en effaict Comme on faisoyt au temps passé, Tout en est moulu et cassé. Je je jure certainement. L'OFFICIAL. Tu le *pense* donc vrayement ? LE TESMOING. Ouy, monsieur, et sy le tesmoingne, Sy on faict ainsy la besongne Comme on faisoyt quant je fus né. (Mère Ofic. T., c.1500, 118).

- [Avec *ce neutre*] : Par ce point sera il murdriz (...) Et ainsy evesque seray, Ce *pense* je (Mir. ev. arced., c.1341, 112). Demain, ce *pens*, aousterons, Si me vueil de gens pourveoir. (Mir. femme, 1368, 191). Trop bien luy jugeoit le cueur que ceste assemblée ne se despartiroit point sans conclure ou procurer aucune chose a son prejudice ; dont il n'avoit pas tort de ce *penser* et dire. (C.N.N., c.1456-1467, 253).

d) [Le compl. est effacé]

- [En compar. exprimant la conformité] : Tu iés assés bien coustumiers De faire un lay, sicom je *pense*. Or y met bonne diligense (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 64). Si cogneut bien tantost que sa voisine avoit eu affaire de son corps, comme elle *pensoit* bien. (C.N.N., c.1456-1467, 265). ...pour ce que ce qu'elles avoient dit me sembloient choses toutes sans aucune raison ou bonne consequence, comme j'avoie au commencement *pensé* (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116).

- [En compar. de disparité] : Mais ces ici qui sont ignorans et deceüs, si tres tost que la chose est autre que il ne cuidoyent ou *pensoient*, adonques il s'en fuyent. (ORESME, E.A., c.1370, 216). ...[ils] demourerent a Envers plus qu'ilz ne *pensoient* quand ilz partirent de la court (C.N.N., c.1456-1467, 397). ...si je vous aideray ; si feray par Dieu, et me deust il couster plus que vous ne *pensez* ! (C.N.N., c.1456-1467, 536).

- [Pour rejeter l'opinion de l'interlocuteur (?)] *Ne pensez pas* : [Le mari reproche à son mari d'avoir cédé à un Ecossois épris d'elle] Et ne *pensez* pas, j'eusse trop mieulx amé la mort que d'avoir de moy mesmes consenty ne acordé ce meschef. (C.N.N., c.1456-1467, 52). [Seul ex.]

3. Empl. abs. "Avoir une opinion"

- *Bien penser de qqn*. "Avoir une bonne opinion de qqn" : ...et ne sera nul qui de tel prince puisse *pensser* que bien et dire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 13).

- *Ne/n'en penser pas moins* : "...Comment, dit il, et pensez vous que je soye yvre ? - Ma foy ouy, dirent lors et le curé et les aultres. Nous n'en *pensames* aujourd'uy mains..." (C.N.N., c.1456-1467, 262).

. "Avoir sa propre opinion, que toutefois on n'exprime pas" : Sus ces parolles ne resply point le conte de Foix, mais se tourna d'aultre part, et rentra à ses gens en aultres parolles et, pour ce, ne *pensa* il pas moins et retouilla couvertement et grandement la besoingne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 139). Et en devisant avec damp Abbés il vist en son doy le tresbel et gros rubi balay qu'il avoit a Madame autrefois veu porter, si n'en dist mot, mais ja pour tant n'en *pensa* mains. (LA SALE, J.S., 1456, 260). Il ne sceut ce faire si celeement que sa femme ne s'en donna tresbien garde, qui n'en *pensoit* pas mains (C.N.N., c.1456-1467, 264). ...[il] fist une grand brassée a sa femme, et luy donna le bon jour ; et aussi fist elle a luy. Et pour ce ne *pensoit* point mains. (C.N.N., c.1456-1467, 369).

III. - [Marque la présence ou la venue à l'esprit d'un contenu prop.]

A. - [Avec une complét. en *que*]

1. *Penser que* + v. à l'ind. : Le roy, qui moult l'amoit, le regarda en sousriant, comme esmerveillié en *pensant* que un si josne homme et de assez menue façon avoit cuer a si fortes armes emprenre a un si grant et puissant homme comme ce chevalier poulain estoit (LA SALE, J.S., 1456, 147). Mon cueur s'employe A *panser* qu'il me fault morir. (Pass. Auv., 1477, 110). L'homme content Par droit n'entent Trop despenser, Mais doit *pencer* Que Mort l'actent (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 131). Je me remembre en moy mesmes et *pense* Que au jugement dernier l'assistance Dieu destruyra par feu toute machine (Cene dieux, c.1492, 120). Puisque, moyne, suis divisé Du monde, conte je ne foys, Car, quant je *pence* maintes fois Qu'il fault aller a pourriture, L'ame me tremble plusieurs foys De sa perilleuse adventure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 415).

- À l'impér. *Pensez que* : Laissez aigreux et faiz contencieux, Orgueil, fierté, vouloir ambicieux, Affettions, appetit vicieux, *Pensez* que tout n'est que une vanité, Et que les durs et les presumpcieux Vivent dolens et melencolieux (CHART., L. Paix, a.1426, 420). Mere, ce seroit beau cop [l. beaucoup] mieulx Que ne pancessiés plus ces paines. *Pencés* qu'il est Dieu glorieux Et qu'il a graces souveraines. (Pass. Auv., 1477, 254). La fin tousjours couronne mal D'estre en degré seigneurial. *Pencez* que l'Enemy ne dort point (LA VIGNE, S.M., 1496, 405).

2. Empl. pron. *Se penser que* + v. à l'ind. : En Egipte ala et trouua illec vng homme solitaire, qui menoit droicement vie angelicque, au quel homme il recita son cas. Cest homme se *pensa* que en Alexandrie estoit vng homme saint et deuot, qui estoit merueilleusement bien en la grace de la vierge Marie. Cest homme cy reputoit toute folie la science du monde (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 18).

B. - [Avec une sub. en *comme/comment*] : Mais quant je *pensay* ensement Comment je l'aim très loyaument, Et elle n'a cure de moy, Einsois me fait peinne et anoy Et me fait en douleur languir (...) J'eus tel doleur, a dire voir Que nuls n'en porroit concevoir La moitié toute ne demie (MACH., D. verg., a.1340, 17). Si que la merencolioie Tous seuls en ma chambre et *pensoie* Comment par conseil de taverne Li mondes par tout se gouverne (MACH., J. R. Nav., 1349, 138). *Pense* comment tu dois a jour morir ne scez quant, ou t'ame yra. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 40). Mais, or m'esteut la grant griefté Dire de sa mort [la mort d'Hector] et li termes De sa fin,

dont piteuses larmes A peu me font le cuer fremir, Quant je bien pense et remir A la valeur de si noble homme, Si fort et si preux, *pensant* comme Fortune est decevable et dure (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 104).

C. - *Penser* + discours direct : ...adonques l'incontinent prent la proposition singuliere senz la seconde universele, en disant ou *pensant* : "ceste chose est a gouter," et ainsi il oeuvre selon ce et gouste. (ORESME, E.A., c.1370, 374). Et Dieux scet les envies qui pour ceste cause sourdent et les mautalens, et meismement en laissent, pluseurs y a, a accointier l'une l'autre et faire amistiéz ensemble *pensant* : se je accointoye ceste la, il convendroit que je alasse au dessoubz d'elle, et que devant moy fust mise ; si ne le pourroit mon cuer souffrir : pour ce n'yray point en sa compagnie. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 160). Mais le povre jouvencel, qui ne pensoit pas a ce ou Madame vouloit venir, ly promist et en ce faisant *pensoit* : "Las ! et que ay je fait ? Mes que sera ce cy ?" (LA SALE, J.S., 1456, 7). On s'entr'ayme tant à la guerre. On *pense* en soy-meismes : Laisseray-je ad ce tirant oster par sa cruauté le bien d'autrui, où il n'a riens. (BUEIL, II, 1461-1466, 20). En ce lieu estoit mon filz avec ceulx qui amoyent Crisis, et tres souvent se donnoit garde du corps, tout triste, et aucunefoiz plouroit, et touteffoiz cela me pleut bien, et *pensoye* ainsi : Cest enfant pour cause d'un pou d'acointance et d'acoustumance porte la mort de ceste femme tant familierement ; que est i fait s'il l'eust amee ? Helas ! que fera il pour moy qui suis son pere ? (RIPPE, Andrienne, a.1466. In : *Chrestom.* R., 208).

D. - [Avec un pron.]

- [Avec un pron. interr.] : Hé ! lasse moy doulante, et que as tu fait, ne que *pensoies* tu quant tu conseillas et mis en voye de telz perilz celui que en ce monde plus amoyes et que sur tous et toutes l'en devoies desmouvoir ? (LA SALE, J.S., 1456, 149). Dont vient cecy ? Que deable *pence* tu ? Veulx tu avoir a ton pere debat ? A quelle fin de venir entens tu ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 169).

- [Avec un pron. rel.] : Certes, et je leur respondoie Moul long de ce que je *pensoie*, Car toudis leur fis dou blanc noir (MACH., R. Fort., c.1341, 142). Ma dame a fait faire ce beau bourc et cette belle tour puis que vous partistes, et veez la ca ou elle vient contre vous. Adont fu Remondin moult esbahiz, et ne dist pas quanqu'il *pensoit*. Mais quant il lui souvint comment elle avoit fait le fort de Lusignen et chastel en si pou de temps, si ne s'en donna plus de merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 77). Qant li evesques de Lion les vei en celle volenté, il ne dist pas tout ce que il *pensoit* quoique ce fust li plus grans de euls tous et li mieuls enlinagiés (FROISS., Chron. D., p.1400, 525). Si ne doit avoir difference De ce qu'il [l'amant] dit a ce qu'il *pense* (CHART., L. Dames, 1416, 278).

. Prov. : Et ainsi qu'il vaucroit par la marine et cuidoit bien estre eschappez du peril des mains des crestiens ; mais de ce que fol *pense* la plus grant part en demeure le plus de foiz (ARRAS, c.1392-1393, 139). Mais assez remaint de ce que fol *pense* (BUEIL, I, 1461-1466, 163).

E. - Empl. interj. : JOYEULX. Et dea, de quelque grant ribault Eust monté après toy en hault Pour cuider avoir la coquarde ? BEAUCOP. *Pensez*, j'eusse eu belle vesarde, Il estoit jà de moy sué. (B. veoir, p.1480, 17). *Pensez*, on m'a bien gouverné Depuis vingt ans sans mesprison. (Sots, c.1480-1500, 278).

IV. - "S'occuper de quelqu'un ou de quelque chose"

A. - Empl. trans. dir. V. *panser*

B. - Empl. trans. indir.

1. *Penser de qqc.* : "Sire, dist li contes, *pensés* de vostre santé, et ne vous merancoliés point, tant que vous en valés mains..."

(FROISS., Chron. D., p.1400, 785). Sire, a ce que je voy, trois de noz compaignons s'en vont en leurs affaires pour *penser* de leurs besongnes, combien que je ne soye point sy meschant que je n'aye bien autre part a besoignier. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 10). "Ma dame," dist maistre Hues, "j'espoir en Dieu que oy. Et je vois *penser* de ses viandes et d'aucuns laituares confortatis." (LA SALE, J.S., 1456, 243). Quant une femme nourrit ses enfans, quant elle *pense* de son mesnage ou elle propose a le faire pour l'amour de Dieu... (OLIVIER MAILLARD, Sermon., 1475. In : *Chrestom.* R., 220). PREMIER. Allons *pencer* de la besongne Et sçavoir s'il viendra plus rien. (LA VIGNE, S.M., 1496, 280).

- *Se Dieu n'en pense* : Et au regard de moy, je n'eus oncques depuis aucune joye au cuer, car tant est fiere, orgueilleuse et de mauvaise nature et mal pensant que d'elle ne vendra aucun bien ; et par ce sera tout le royaume deshonnuré, se Dieu n'en *pense*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 503). Certes, se voir dire vous vueil, Prevost, c'est nostre mort escripte ; Car, se d'ardoir on les respite, Et ne faisons son mandement, Mourir nous fera laidement ; Se nous les ardons, mal sera, Car le peuple sur nous courra : Ainsi n'y puis je regarder Que de mort nous puissions garder, Se Dieu n'en *pense*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 56).

2. *Penser d'un animal* : Marie toy, mieulx en vauldras ; Femme scet bien buer et cuire, Draps filer, maisgnée conduire, *Penser* des bestaulx, s'elle en a (DESCH., M.M., c.1385-1403, 287). Item, que ladicte dame Agnes vous fachiez principalement et songusement et diligemment *penser* de vos bestes de chambre : comme petis chienectz, oiselectz, de chambre. Et aussi la beguine et vous *pensez* des autres oiseaulx domesches (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 130). Et elle meismes yra, se elle est sage, souventes fois ou toit a tout une de des femmes veoir comment on les [les bêtes] ordonne, et par ainsi sera le bergier plus soingneux qu'il n'y ait que redire. En fera bien *penser* ou temps que devront agneler, et prendre grant soing des aigneaulx, car souvent se meurent par faulte d'en *penser*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 155). ...quatre tres beaux et puissans destriers, que quatre beaus petis paiges chevaucheront tout le pas, conduiz par deux varlez a cheval qui les conduiront et en *pensseront* (LA SALE, J.S., 1456, 89).

3. *Penser de qqn*

a) "Prendre soin de qqn" : Plus bel enfant pieça ne vi. Si convendra *penser* de lui Et la garder treschierement. (Gris., 1395, 49). Or luy faictes, dit il, de bon feu, pour soy chauffer, car il en a bon mestier ; et en *pensez* comme du vostre. (C.N.N., c.1456-1467, 360). L'OSTE. De vous si bien on *pencera* Que vous vous en contenterez, Mais, tandis que tout se fera, Ung petit vous esbaterez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 207).

- *Penser de soi* : Par droit nous devons entramer Et amis l'un l'autre clamer. Ne vous di plus, *pensez* de vous. Je m'en vois ; a Dieu, sire doulx ! (Mir. emper. Romme, 1369, 261).

b) En partic. "Donner des soins à (un malade, un blessé)" : Li roys moult volentiers les vit Et moult amiablement dit À ses chevaliers et à tous : "Biaus signeurs, rafreschissiez vous, Car vous estes forment grevez, Et faites *penser* des navrez, Si tres bien qu'il n'i ait deffaut, Car certainement il nous faut Avoir conseil par quele guise Ceste grant cité sera prise." (MACH., P. Alex., p.1369, 79). L'autre [chose] si est que se l'un de vos serviteurs chiet en maladie, toutes choses mises arriere, vous mesmes *pensez* de luy tresamoureusement et charitablement, et se le revisetez et *pensez* de luy ou d'elle tresamoureusement en avançant sa garison (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 136).

V. - Part. prés. en empl. adj. *Pensant*

- "Absorbé dans ses pensées, songeur" : Par devant chou moult desiroit Que cause eüst de demourer, Or s'en desiroit a raller Pour voye trouver et querir De ses chevalliers devenir. Moult estoit tristes et *pensans*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 69). Mais tout einzi, com je me delitoie En son très dous chanter que j'escoutoie, Je vi venir par une estroite voie, Pleinne d'erbette, Une dame *pensant*, toute seulette Fors d'un chiennet et d'une pucelette (MACH., J. R. Beh., c.1340, 59).

- *Mal pensant*

. "Qui a de mauvaises pensées" : Et, quant il est a l'ostel, encore est il moins oyseus et moins mal *pensant* doit estre, quar il a assez a fere de penser de souper et de soy aysier, lui et son cheval, de dormir et de reposer, pour ce qu'il est las, de soy ressuier ou de la rousee du boys ou par aventure de ce qu'il aura pleü. Einsi di je que tout le temps du veneour est sanz oyseuseté et sanz mauveises ymaginations et pansementz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 54). Autrement pour seur vous tenez Que de gage je vous appelle, S'a Leauté ne vous rendés. Vous estes tous temps mal *pensant* Et plain de faulse soupeçon ; Ce vous vient de mauvais talant, Nourry en courage felon. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 66). Les cheveux noirs et crespes segnefient homme melencolieux, luxurieux, *malpensant* et fort large. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 265).

VI. - Part. passé en empl. subst. masc. *Pensé*

A. - "Ce que l'on a en tête" : Quant le varlet senti le cop, si fu tous esbaÿs et se mist tantost a la voye, courrouciez et enflez, ne pas n' en osa dire son *pensé*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 17). ...et puis dist Berinus: "Se m' aït Dieux, sire Gieffroy, je ne lairay mie que je ne vous die mon *pensé*. Veritez est que je sui moult entreprins et sanz raison, pour quoy je vous jure sur l' ame de moy que, s' il estoit nulz en qui je m' osasse fier et qui tant fust sagies qu' il me peüst delivrer de l' empeschement ou je sui, je devendroie ses hommes liges a tousjours, et vouldroye qu' il fust sire de quanque j' ay" (Bérinus, I, c.1350-1370, 59-60). Et se tu scez lire, tu vois Que Socratès deux femmes ot, Et si leur fist le mieulx qu'il pot (...) Mais sanz cause et sanz tenir bride De raison, par leur foul *pensé* Depuis qu'elles l'orent tencé, Pour ce que po les poursuoit Et que trop l'estude suivoit, Et fait a lui plusieurs reprouches Et villenies de leurs bouches, Combien que riens ne leur fausist, Fallu Socratès s'en fuist (DESCH., M.M., c.1385-1403, 84).

B. - En partic.

- "Intention" : Pour ce te vueil mon cuer ouvrir Et tout mon *pensé* descouvrir. Je voulsisse de ta cousine Faire en lieu de Berthe royne. (Mir. Berthe, c.1373, 162). CLOTILDE. (...) Mon seigneur a fain de venir A baptesme et veult devenir Crestien (...). L'ARCEVESQUE. (...) m'en vois devers li le pas Dire li ce qu'ay empensé, Puis que dit m'avez son *pensé* Et son courage. (Mir. Clov., c.1381, 271).

. *Avoir qqc. en pensé* : De le dire en *pensé* avoie. (Mir. Berthe, c.1373, 226). De quoi li rois de France qui faisoit son amas de gens d'armes, en envoa grant fuission en garnison a Saint Omer, a Lille et a Bietune et par tous les chastiaus, sus les frontieres d'Artois et de Boulenois, car on ne sçavoit que les Flamens avoient en *pensé* (FROISS., Chron. D., p.1400, 825).

- "Sentiment" : Et je me vois a genouz mettre Devant l' image nostre dame A qui j'ay donné corps et ame A lui servir, et mon *pensé*. (Mir. nonne, 1345, 317). Et si sachiez : Mon cuer y est si atachiez Et mes *pensés* tant enlachiez, Noz biens, noz mauulx entrelachiez Que, sans mentir Et sans jamaiz s'en repentir, Bonne

amour me fait consentir A pareilz mauulx ou biens sentir Que sont les siens (CHART., L. Dames, 1416, 233). [C. F.]

PENSERESSE, subst. fém. (penseresse)

[GD : *penseresse* ; *FEW VIII, 196a : *pensare*]

"Celle qui pense (à)" : Cogitatrix (...) : *penserresse* (Aalma R., c.1380, 71). Cogitatrix (...) *penserresse* (LAGADECUC, Catholicon G., 1499, 164).

REM. GARBIN 1487 ds GD VI, 87a. [R. M.]

PENSERET, subst. masc. (penseret)

[FEW VIII, 196a : *pensare*]

"Pensée" : Car estre aimé de vous mieulx aimeroye Que de nule autre en bien, sans decevoir. Mez *penserez* sont en vous main et soir Par le vouloir d'Amours qui me doctrine. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 329). [R. M.]

PENSERIE, subst. fém. (penserie)

[FEW VIII, 196a : *pensare*]

"Action de penser (péj. ?)" : Il ont oublié le penser Et ne pensent qu'a enmasser. Si a trop male enmasserie, Quar maise en est la *penserie*. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 155).

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 107. [R. M.]

PENSEUR, subst. masc. (penseur)

[GDC : *penseur* ; FEW VIII, 196a : *pensare* ; TLF XIII, 24a-b : *penseur*]

"Celui qui pense" : Si contrepenssa sus les *penseurs*, et ordonna secretement... (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 175). [Allusion au prov., cf. l'ex. suiv.] On dit souvent et veoir est : "bon saroiert les *penseurs* se n'estoient les contre-penseurs". (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 307).

REM. Cf. *Prov. H.*, 196. [R. M.]

PENSEUX, adj. (penseux)

[T-L : *pensos* ; FEW VIII, 196a : *pensare*]

"Pensif, triste" : Ne soies mornes ne *penseux* ; Soies baux et liez et joyeux (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 95). Ces femmes que sont rechaigniez Sont touz jours mornes et correcies Et sil ne savront ja pour quoy. *Penseuses* sont et regroingnies. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 151). Comme donques me feusse arresté droit la longuement, *penseux* [var. pensant, pensif, pensieux]... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 15). [R. M.]

PENSIF, adj. (pensif)

[T-L : *pensif* ; GD : *pensif* ; GDC : *pensif* ; DÉCT : pensif ; FEW VIII, 196a : *pensare* ; TLF XIII, 24b : *pensif*]

A. - "Absorbé dans ses pensées" : Si vi que dessus [l'arbre] s'esbatoit Uns gentils espriviers ramages, Et se vi bien que ses plumages Ne tenoit nul affaitement, Fors que de li tant seulement, Combien qu'il fust moult agensis. Et je qui estoie *pensis* Vi aussi que d'un oiselet Qu'il avoit pris tout nouvelet Qu'un petit s'en estoit peüs. (MACH., D. Aler., a.1349, 258).

- *Estre pensif à qqn/à qqc.* "Avoir l'esprit occupé par qqn ou qqc." : ...je vous vueil Demander, pour ce que vous voy Moult *pensis* et ne scé a quoy, (...) Avez vous point une parole Oye (...) Que Salomon le sage dit ? (Mir. ste Bauth., c.1376, 98). Je suis aussi com cils qui est ravis, Qui n'a vertu, scens ne entendement, Car je ne sui à nulle riens *pensis*, Jour ne demi, temps, heure ne moment, Fors seulement à m'amour Et sans partir en ce penser demour. Soit contre moy, soit pour moy, tout oubli Fors li qu'aim miex cent mille fois que mi. (MACH., Bal., 1377, 551). Ne je ne suis onques ne nuit ne

jour Que je ne soie adès à li *pensis* ; Car mes cuers est de li et de s'amour Par sa bonté si durement esprits, Qu'elle me fait souvent, com vrais amis, Teindre, palir, fremir et tressuer Et en plainnant sa douceur regretter. (MACH., L. dames, 1377, 96). ...Que je ne sui onques ne temps ne heure Que je n'aye penser ou souvenir De sa biauté, comment que je demeure Long de sa fine doucour ; Dont il avient souvent que pour s'amour Je sui à li si durement *pensis* Que je ne sçay se je sui mors ou vis. Car je pers tout le veoir et l'oïr Et le parler, quant en pensant saveure Sa tres fine douçour que tant desir À reveoir (MACH., L. dames, 1377, 149). Voirs est qu'à vous sui durement *pensis*, Belle et bonne, quant vous m'estes lonteinne, Et qu'en pensant souvent, comme homs ravis, Remir vos biens ; mais cis pensers m'ameinne Joieuse vie et me fait mettre en peine Vers tous, à fin qu'en bien croisse et habunde M'amour premiers et ma dame seconde. (MACH., L. dames, 1377, 157).

. *Ne pouvoir estre pensif ailleurs* : Ne mes loiaus cuers ailours Ne porroit estre *pensis*, Pour ce que c'est mes retours Et mes humeins paradis. Et s'il vuet autre deport, Je di que fois en li dort Et qu'il est d'Amours partis (MACH., Les lays, 1377, 341).

B. - "Absorbé dans ses pensées, préoccupé, soucieux" : Et elle me fait desperer, Et s'est a tous de dous acueil Fors a moy qui pour li me dueil, J'eus tel doleur, a dire voir, Que nuls n'en porroit concevoir La moitié toute ne demie, Non pas la centisme partie ; Car tant fui en mon mal *pensis* Que je fui en doleur transis, Si que je ne sos ou j'estoie, Ne bien ne mal je ne sentoie. (MACH., D. verg., a.1340, 18). Et li enquis Pourquoi son cuer estoit einsi *pensis*. Finablement tant parlay et tant fis Qu'elle me dist tout ce que je li quis (MACH., J. R. Beh., c.1340, 115). Bien s'en est alée le pas Nostre abbesse et *pensive* en cuer. Certes bien est jettée en puer Sa bonne vie. (Mir. abbesse, 1340, 84). Einsi laissai ma dame chiere, Et m'en parti a simple chiere, Tristes, *pensis* et souspirans, Merancolieus, desirans De venir en aucun destour Ou finer peüsse mon plour, Tant qu'a moy fusse revenus. (MACH., R. Fort., c.1341, 29). Car doubte ay, dont je me marvoy, Que ses gentis cuers envers moy Ne soit irez. Dont je sui trop mal atournez, Tristes, *pensis*, desconfortez, Quant tous mes biens as destournez, Ne say pourquoi. (MACH., R. Fort., c.1341, 45). Lasse ! je voy la mon mari. Je croy pour moy est moult marri, Car je le voy *pensis* et morne. (Mir. Theod., 1357, 92). Si deving merancolieus, Tristes, *pensis* et plain d'anoi, S'au pis assez c'onques mais n'oi ; Quar vraiment j'estoie en doubte De perdre m'esperance toute. Et s'estoie flewes assés Et de maladie lassés, Ne nulz ces meschiés ne savoit, Qu'avec moy personne n'avoit A qui je m'osaisse complandre. Si prins a palir et a taindre Et mes cuers trop fort a fremir, Si que j'en perdi le dormir Et le mangier, car ne manjoie Se petit non ne ne dormoie. (MACH., Voir, 1364, 86). Sachiez pour ma fille sui touz *Pensis* et melencolieus (Mir. st J. Paulu, c.1372, 104). ...Estre vuet seuls, mornes, tristes, *pensis* ; Ne puet veoir qu'on joue ne qu'on rie, Contre lui pense, et si le prent au pis. (MACH., L. dames, 1377, 67). Comment puet estre vrais amis Amans tristez et desconfis, Merencolieus et *pensis*, Qui dist que demeure toudis En doleur et en rage ! À son mal est si ententis Qu'il entroublie le cler vis, Par qui il est en ce point mis (MACH., Les lays, 1377, 454). Si [la dame] dist a son varlet : Arreste et attendons ce chevalier, car je croy qu'il a oublé quelque chose a la fontaine, ou nous dire partie de sa volenté dont il n'estoit mie pour l'eure advisié, car nous l'avons veu fort *pensif*. (ARRAS, c.1392-1393, 8). Or dit l'ystoire que tant porta le cheval Remondin, ainsi *pensif* et plein d'ennuy et de meschief qui lui estoit advenu, qu'il ne savoit ou il aloit, ne il ne conduisoit pas le cheval, mais le portoit partout la ou il lui plaisoit a aler, sans ce que il lui tournast le frain a dextre ne a

senestre ; ne Remondin ne voit ne oit ne entent. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Tristes, mornes, mas et *pensifs* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 297). La fu appresté a loisir Le soupper ; si furent assis, Joyeux et liez et non *pensis*. (CHR. PIZ., Dit rose F.E., 1402, 94). SATHAN. Ibi loquatur judici. Juge, tu es cy tout *pensif* ; Que fais tu ? Te souvient il plus De ce que l'empereur laissus Te dit, il a desja longtemps, Que tous ceulx qui ne sont creans En ses dieux fussent par toy prins Et em prison estroicte mis, Sans leur donner aucung confort ? (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 111). ...pour rapaisier les *pensifz* coeurs des dames sur ce que j'ay dit (LA SALE, Sale D., 1451, 129). ...et quant il fut approuchiez de Madame tout *pensif* ly dist : "Hélas, ma dame, est ce a bon essiant, ou pour moy essayer, que si feible response m'avez faite..." (LA SALE, J.S., 1456, 273). ...sans les povoir plus adviser ne regarder, triste et *pensif* retourna en sa maison, et seulet se rendit en sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 555). Je voy qu'i sont tres grosse armee Et se sont mis en trois parties, Si requierent avoir meslee Et batailler a quelque pris. Noz gens sont matez et *pensis*, Que de ce y ne se doubtoient (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 651). Et puis luy demanda où il avoit laissé sondit maistre, et ledit Voyaul lui respondit qu'il l'avoit laissé à Meun sur Yevre bien troublé et *pensif*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 148). Et quant le duc de Bourgoigne le vit, il luy demanda où estoit le conte de Dampmartin ; et ledit Voyau lui respondit qu'il l'avoit laissé à Saint-Fergeau deliberé de s'en aller à son adventure là où Dieu le conseilleroit, et qu'il estoit tant *pensif* et courroucé que plus ne povoit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 153).

Rem. FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss. (*pensieu*).

- *Pensif de qqc.* : Mais toute voie Einsi venus d'aventure y estoie, Pleins et *pensis* des maus qu'Amours m'envoie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 114).

- *Pensif que.* "Préoccupé que" : Je suis terriblement *pensif* Que je ne voy ici personne. (Copp. lard., a.1488, 158).

- Empl. subst. : ...des joyeux et des *pensifs* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 70). [R. M.]

PENSION, subst. fém. (pension)

[T-L : *pension* ; GD : *pension* ; GDC : *pension* ; FEW VIII, 203a : *pensio* ; TLF XIII, 25a : *pension*]

A. - "Ce qu'on paie régulièrement à qqn, soit pour assurer son existence, soit comme récompense de ses services ou comme libéralité" : Adont faillirent a mon dit pere ses grans *pensions* plus n'ot .C. franz le moys bien paiey (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 152). ...vous ne servirez à autre maistre ou seigneur que à lui [au roy], ne robes, *pensions* ou proufit de quelconques seigneur ou dame que ce soit ne prendrez doresnavant sans congé ou licence du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 131). ...et si est ancores de nouvel ordonné que officiers du Roy, par especial senechaux ou bailli, n'averont que un office et ne serviront autre, ne d'autre averont dons ou *pansions*, et si feront residence. (BAYE, II, 1411-1417, 243). ...la somme de trois mille escuz, de 40 gros vielle monnoye de Flandres chascun escu, en deniers payez à monseigneur de Courtivron, chancelier de mondit seigneur le duc, sur ce que par mondit seigneur lui peut et pourra estre deu à cause de ses gaiges ou *pensions* qu'il prent de lui (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 13). Ce jour, maistre Jehan Rapiout (...) a esté receu advocat du Roy en la Court de ceans, à IIIJc livres de gaiges, par ainsi qu'il ne aura ne pourchassera *pensions* ne gaiges d'autres que du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 38). ...achat de huit bourses pour mettre l'argent de la *pension* de ceulx de la court de parlement (Comptes roi René A., t.2, 1451, 2). Et après fut baillée au duc de Calabre certaine grant somme de deniers et des gens de

guerre du roy souldoiez à ses despens, pour les exploicter à son plaisir. Et à mons. de Bourbon fut baillé et laissé sa *pension* telle qu'il avoit du temps du roy trespasé et les gens de guerre qu'il tenoit oudit temps, et assigné du paiement à lui deu pour la reste de son mariage, et autre chose ne eut du roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 121). ...et au conte de Dunoys tout rendu ce qui lui avoit esté osté durant la division, et retenu à grant *pension*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 122). Oudit moys d'octobre, advint à Tours que ung nommé Jehan Bon, natif du pays de Galles, qui avoit belle *pension* du roy, et qui l'avoit marié à une femme de Mante, qui avoit bien du sien, conspira par l'ennortement du duc de Bourgogne, comme il confessa, d'empoisonner et mettre à mort monsr le daulphin, ainsné filz du roy. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 31). Plusieurs sont aux gaiges cassez Qui ont receu leur *pension*. (Rapp., c.1480, 61). Strato Lampsacenus, souverain philozophe et astrologien, vint en fleur environ ce temps et pour sa grande experience fut baillié pour enseigner et instruire Ptholoméé Philladelphie qui puis fut roy d'Egipe et fut stipendié à trois cens tallens d'or fin de *pension*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 v°). Avec autres, c'est assavoir la compaignie de Mons. le grant maistre d'ostel de France, que on disoit avoir esté fait à la requeste Mons. du Lude ; dont toutesfois il ne perdit riens de son estat et *pencion* qu'il avoit du roy, qui montoit à XXV mil Ilc livres tournois par an payez en ceste maniere : c'est assavoir, pour l'office de grant maistre dix mil francs (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 387).

- À la *pension de qqn*. "Au service de qqn"

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 158.

- *Pension à vie*. "Somme d'argent payée annuellement toute la vie du bénéficiaire" : À maistre Toussains Baiart, conseiller de feu monseigneur (...), la somme de 25 livres tournois monnoye royal, que ledit receveur lui a paieez par vertu de certaines lettres patentes de feu mondit seigneur dont copie fu rendue à court sur le compte precedent ou chapitre de *pensions* à vie à cause de sa pension, don ou assignacion à lui fait de 300 livres tournois que mondit seigneur lui a ordonné prendre et avoir sur ladicte recepte de Flandres pour les causes et consideracions declairees esdictes lettres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 706).

- [Précédé de l'indication d'une somme d'argent] Tant de *pension* : ...par aucunes années j'ay prins deux mil frans de *pension* en Languedoc et autres années que mil et ne suis pas recors si en icelle j'en estois appointé de 2.000, par l'estat du trésorier de Languedoc se pourra congnoistre (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 108). ...car encores vous n'avez point de varlet, pour ce veul que a Gilet de Corps, qui est bon et loial serviteur de l'escuier, vous donnez tous les mois VIII s. de *pencion*, et qu'il preine bien garde a voz robes, chausses et abillemens (LA SALE, J.S., 1456, 58). ...j'ay apointé avec les Souisses et ay envoyé mon pouvoir pour passer tel et semblable appointment que le feu roy mon pere et eux avoient ensemble, reservé que je ne leur baille que vingt mille livres de *pension* (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1495, 270).

- P. iron. : PREMIER LARRON (brigant). Je suis en tribulacion, Qu'il ne vient cy quelque passant, Pour avoir nostre *pencion* Ou tost ou tart. (LA VIGNE, S.M., 1496, 276).

B. - P. ext. "Paiement" : ...car si celle *pension* ou porcion estoit excessive et tropt grande, elle seroit au préjudice et dommaige de toute la communauté, ainsi que à chacun sain d'entendement peult legièrement apparoir. (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXV). En signe de laquelle loy et cours, toutes les *pensions* et revenues annuelles sont taxées au pris de la monnoie (ORESME, Monnoies

W., c.1365, XXVI). Et si ne souffist pas que tu enlases un par dons et *pensions* se par aucune aventure il n'est pas tres puissant (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 360). Item, il a tousjours et par chascun an soustenu et païé toute despence ordinaire et extraordinaire, gaiges et loiers de serviteurs, la *pencion* du barbier, les frais du labour, les fraiz de justice et les charges reelles (MAUPOINT, Journ. paris. F., App., 1457, 12). Nous n'avons erré ne failly, Nous l'avons gardé contre tous, Et encores demandons nous Noz gaiges pour ses trois journees Par les *pensions* ordonnees, Combien que despit en ayez [Au passage corresp. ds GREBAN, *Pass. J.*, c.1450, 403, on lit *pactions* ("conventions, accords"), d'où la déf. "accords", donnée par l'éd.] (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 895). Item, se ilz avoient eu entierement pour eulx et à leur prouffit le salaire qui estoit acoustumé prandre pour payer les gens d'armes, où se ilz en faisoient aucune *pension* audit tresorier des guerres ou à aucuns de ses gens. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 344).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. [R. M.]

PENSIONNAIRE, subst. masc. (pensionnaire)

[GD : *pensionnaire* ; GDC : *pensionnaire* ; FEW VIII, 203b : *pensio* ; TLF XIII, 27a : *pensionnaire*]

A. - "Celui qui reçoit régulièrement une pension du roi ou d'un seigneur, en échange de services rendus"

- *Pensionnaire à/de qqn* : Pour estre au conseil du roy le Roy eslira certains pseudommes notables non suspetz ne *pensionnaires* à autres (Ch. VI, D., t.1, 1410, 332). Audit maistre Jehan, le quel mondit seigneur, par ses lettres patentes donnees le XIIe jour d'avril MCCCC et XX apres Pasques, a de nouvel retenu son conseiller, aux gaiges ou pension de 100 frans par an, tant comm'il lui plaira, à les pranre sur la recepte generale de ses finances (...) dont il a fait le serement es mains de mondit seigneur le XXIe jour dudit mois d'avril, et de non pratiquer es termes des pais, terres et seigneries de monseigneur ne ailleurs, ne aussi estre *pensionnaire* d'autre seigneur sur pene d'en estre reprins et de perdre sadicte pension (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 717). ...messire François l'Arragonois, chevalier de l'ordre de la Jarretière, du grant conseil dudit prince neveu deçà la mer, son *pensionnaire*, son vassal aiant charge et gouvernement des places et de gens soubz lui... (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 229). Guillaume d'Estempes, docteur en medicine residant à Paris, souverain astrologien, *pensionnaire* de Charles Martel après la mort de Gilles l'Ermite, dessus nommé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 105 r°). Maistre George Scorf, Englois, fut en ce temps *pensionnaire* du roy Richart d'Angleterre, qui fut prince de Galles, residant lors à Bordeaux moult expert en la science des estoilles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 143 r°). Maistre Geuffroy de Lestainx, docteur en medicine, natif de Rouen et regent en l'Université de Oxomfort, souverain astrologien et *pensionnaire* du roy Henry de Lenclastre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°). Maistre Jaques Lose, resident à Tours, près Saint Gacien, *pensionnaire* et astrologien du roy Loys. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 160 r°). En ce temps aussi, le roy, qui ung an avoit ou environ, avoit donné à Mons. de Saint-Fergeau, filz dudit grant maistre, les quintz deniers lotz et ventes et autres prouffitz, montans cinq mil [escus] de l'acquisition que avoit faite ledit grant maistre d'une terre et seigneurie qu'il avoit acquise... et fut ledit don fait audit seigneur de Saint-Fergeau pour le service qu'il faisoit au roy, tant en sa chambre que ailleurs, où il luy plaisoit lui

commander, pour ce qu'il estoit son *pencyonnaire*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 376).

- *Grand pensionnaire* (à la cour de Bourgogne) "Officier attaché à la personne du prince" : Et sont les bancqs ordonnez par ordre, à l'encontre du passet, pour seoir les princes du sang, les ambassadeurs, les chevaliers de l'ordre et les grans *pencionnaires* par ordre ; et scet chascun où il doit aler. Et derrière la chayere et le dos du duc sont empriz les escuiers du duc, c'est assavoir ceulx de la chambre, qu'en France on dit enfans d'honneur, qui aucunefois servent à l'estat d'eschanson, panetier et escuyer trenchant, quant le prince est en chambre à sa privauté (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 5). ...car en la chambre du prince le plus grant *pensionnaire* ou le chambellan doit servir à mettre le coeuvre chief de nuit (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 40).

B. - P. ext.

- "Officier" : Comme noz bien améz messire Colart de Moerquerque, sire de Merchem, bourgmaistre du commun, messire Guy, filz de feu messire Guy, bastard de Flandres, et Rogier Canin, bourgmaistres et eschevins, Guillaume de Messen, eschevin et receveur, messire Jehan, sire d'Orscamp, messire Philippe de Beukemare (...), eschevins, et Jehan Doergelande, Jehan de Keythule, *pensionnaires* et serviteurs de nostre terrouer du Franc, pour eulz et les autres de la loy dudit terrouer, soient nagaires venus en nostre presence, et nous aient exposé que... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1393, 570). ...bourgmaistres, eschevins et *pensionnaires* de nostre terroir du Franc (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1394, 10).

- "Soldat mercenaire" : Au surplus, nous avons ordonné à touz noz *pensionnaires* qu'i partent demain pour aller à vous, car il y en avoit icy une très belle bende (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 179). Aussi avecques luy avoit ses *pensionnaires*, ces cent gentilz hommes, deux cens arbalestriers a cheval et quatre cens archiers de sa garde, avecques plusieurs autres bandes de ses gens d'armes d'ordonnance (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304). [R. M.]

PENSIONNATAIRE, subst. masc. (pensionnataire)

[T-L : *pensionnataire* ; GD : *pensionnataire* ; FEW VIII, 203b : *pensio*]

"(Fonctionnaire de l'échevinage)" : ...et que aussi Maistre Gobert le Carlier, de nouvel Conseiller et *Pensionnat[aire]* de ladicte Ville ; lequel, combien qu'il soit compris en ladicte Composition avec les autres Officiers et habitans d'icelle Ville, toutes voies il n'y demourroit point, ne ne seroit à la Pension d'icelle. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1383, 21). [Éd. : «Il y a une abbréviation sur le t final de ce mot ; ce qui peut faire *Pensionnataire*. Ce mot signifie sans doute la mesme chose que celui de *Pensionnaire* ; c'est-à-dire, un Officier qui reçoit une Pension d'une Ville, pour avoir soin de ses affaires. Ce titre est commun dans la *Flandre* et dans les Provinces-unies.»] [R. M.]

PENSIONNER, verbe (pensionner)

[GDC : *pensionner* ; FEW VIII, 203b : *pensio* ; TLF XIII, 28a : *pensionner*]

"Gratifier d'une rente" : A plusieurs gens par son malice Se fist moult bien *pensionner* Et grans benefices donner. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 121). Espesialement on leur devoibt faire ouverture de la ville de Paris, ou ausmoings le roy les devoibt soubdoier et *pansionner* comme le feu roy les soubdoioit et *pansionnoit* et les entretenoit en leurs pansions (MAUPOINT, Journ. paris. F., 1465, 66). [R. M.]

PENSIONNIER, subst. masc. (pensionnier)

[GD : *pensionnier* ; FEW VIII, 203b : *pensio*]

"Celui qui touche une pension, commensal" : Se lez choses comprises en vostre article estoient vrayes, certes, nul ne lez deveret ne ne pourret soubstenir, car ce seroit contre Droit et contre rayson se ce n'est seulement en un cas, c'est assavoir quant l'avocat seroit *pensionier* ou familier de l'evesque, il luy pourret bien demander tel serement duquel vous avez pallé. (Songe verg. S., t.2, 1378, 198). [Cont. métaph.] En ce grant et plantureux disner (...) ne print Medee refection, fors celle que Amours depart a ses *pencionniers*. (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 35). [R. M.]

PENSITER, verbe (pensiter)

[FEW, Ø lat. *pensitare*]

"Examiner, considérer" : Ne *pensite* point la maison Mesmement de ces impiteux, Qui en eulx sont si despitieux D'avoir fait don ou avantage. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 618). [R. M.]

PENSIVEMENT, adv. (pensivement)

[T-L : *pensif* (*pensivement*) ; GDC : *pensivement* ; FEW VIII, 196a : *pensare* ; TLF XIII, 25a : *pensif* (*pensivement*)]

"De manière pensive" : Ainsi chevauchant devant *Pensivement* m'en aloie. (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 78). [GDC X, 314b ; éd. Roy, t.3, 70]

REM. Ex. d'a. fr. ds T-L et TLF. [R. M.]

PENT-LARRON, subst. masc. (pent-larron)

[T-L (renvoi) : pentlarron ; GD : *pentlarron* ; *FEW VIII, 173b : *pendere*]

"Bourreau"

REM. Doc. 1366 (Caen, *pent larron*) ds GD VI, 88c. [R. M.]

PENTACOL, subst. masc. (pentacol)

[GD : *pentacol* ; FEW VIII, 179b : *pendere*]

"Bijou qu'on porte autour du cou" : ...1 autre fermaillet garny de perles, à 1 camahieu ou milieu, prisie 4 escuz ; 1 *pentacol*, ou il avoit 12 perles et 3 esmeraudes, prisie 6 escuz ; 1 autre *pentacol* à ymages, d'un camahieu garny de perles et de pierrerie, prisie 10 escuz ; 3 papeillons, prisiez 12 escuz (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 306). Un *pend-à-col*, d'un camahieu vert (...) pendant à une chayne d'argent (Ch. VI, D., t.2, 1418, 355).

Rem. Doc.1363 (*pentacol*), 1380 (*pentacol*) et 1400 (*pend à col*) ds GAY II, 225, s.v. *pent-a-col*. [E. P.]

PENTAFILON, subst. masc. (pentafilon)

[GD : *pentafilon* ; FEW VIII, 206b : *pente*]

"[Plante] Quintefeuille" : Item prenez racine d'ermoise et une herbe que l'en appelle *pentafilon*, et en faites pouldre (Rustican H., 1373-1374, 104).

REM. Ex. XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD VI, 88a. [R. M.]

PENTAGONAL, adj. (pentagonal)

[GDC : *pentagonal* ; FEW VIII, 206b : *pente* ; TLF XIII, 30a : *pentagone* (*pentagonal*)]

GÉOM. "Qui a cinq angles et cinq côtés" : ...la quarte [figure] est duodecedron qui contient .XII. faces qui sont *pentagoneles*, c'est a dire de .V. angles, lesquelles faces aussi sont de tous pions semblables et equaulx (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 612).

Rem. FEW : «Mfr. *pentagonal* adj. "en forme de pentagone" (1520)». [H. G.]

PENTAGONE, adj. et subst. masc. (pentagone)

[GDC : *pentagone* ; FEW VIII, 206b : *pente* ; TLF XIII, 30a : *pentagone*]

I. - "Pentagonal" : ...les .XII. faces de duodecèdron sont *pentagones* et de .V. angles, si comme il appert en geometrie (ORESME, C.M., c.1377, 648). De celles [quantitez] qui se mesurent par deux dimensions, c'est assavoir qui ont longueur et largeur sans profondeur, comme sont toutes superficies, ilz en sont de infinies manieres : aulcunes sont circulaires, aulcunes triangulaires, aulcunes quadrangulaires, aulcunes *pentagones*, aulcunes exagones, et ainsi des aultres. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 101).

II. - Subst. masc. "Polygone à cinq angles et cinq côtés, pentagone" : ...la tierce [figure est terminee] par .V. [lignes], appelée *pentagone* (ORESME, C.M., c.1377, 378). Item, de *pentagone* qui a .V. angles equalz il appert par geometrie (...) que les ... ensemble valent .VI. angles droiz, et donques chacun par soy vault un angle droit et la quinte partie d'un angle droit et, par consequent, les III. valent moins de .IIII. angles drois et les .IIII. valent plus. (ORESME, C.M., c.1377, 646). [R. M.]

PENTAMERON, subst. masc. (pentameron)

[*FEW VIII, 206b : *pente*]

"[Oignement]" : ... et l'oigniez souvent d'oignement *pentamenon* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 398). ... oigniez le d'oignement *panthamiron* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 403). [R. M.]

PENTAMETRE, subst. masc. (pentamètre)

[GDC : *pentametre* ; FEW VIII, 206b : *pente* ; TLF XIII, 30b : *pentamètre*]

"Vers de cinq pieds" : Les mettres toutesfois qui sont les plus communs et les plus musicaux sont de .VJ. piez les longs, et les briefs sont de cinq. Et pour ce sont les longs appelez exametre, et les briefs *pentamettre*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 72). ...mais je cuide que le nombre sizain est le plus convenable, car il ensuit l'accent et la prononciacion des vers en latin nommez exametres. Et après .VI. le meilleur nombre est de cinq, le quel ensuit les vers nommez *pentametres* (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 136). Plusieurs rimes communement, Soient septains ou *pentametres*, Se font tousjours le plus souvent D'autant de piez autant de metres. (Traité rhétor. L., c.1482-1500, 258).

Rem. Ex. c.1450 (*pentametres*) ds TLF. [R. M.]

PENTARCHIE, subst. fém. (pentarchie)

[*FEW VIII, 206b : *pente* ; TLF XIII, 30b : *pentarchie*]

HIST. "Gouvernement des cinq" : Item, il avoient une chose appelée *pentarchie*, ce est a dire princey de .V. hommes. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 109).

Rem. D'apr. le gr. *pentarkhia* "conseil d'amirauté de cinq membres, à Carthage". [C. B.]

PENTATEUCON, subst. masc. (pentateuque)

[FEW VIII, 206b : *pente* ; TLF XIII, 30b : *pentateuque*]

"Le Pentateuque, ensemble des cinq premiers livres de la Bible" : Et cestuy est le *Pentateucon* de Moysse, qui fut la figure et l'ombre de la loy de grace, dont la lumiere resplendissoit eternelement en la divine predestination des le commencement du

monde (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 27). Veez cy *Pentathecon* et Esdras, Le Livre des Roys, Jeremie, Le Psalter ! Ha, veez cy Izaye ! (Pass. Auv., 1477, 116). [R. M.]

PENTE, subst. fém. (pente)

[T-L (renvoi) : *pente* ; GD : *pente* ; GDC : *pente* ; FEW VIII, 174b, 180a : *pendere* ; TLF XIII, 31a : *pente*]

A. - "État de ce qui est incliné, inclinaison" : Et, se il avenoit que ou temps a venir il convenist refaire le mur d'icelle maison par vielesse ou par *pente* ou autrement pour quelque cause que ce feust, par quoy il convenist oster les fenestres et les treilliz de fer, ycelle Denise et les aians sa cause, en son nom et es noms que dessus, s'il vouloient refaire les dites fenestres, les porront faire refaire ou point et estat, du lonc et du lé, et a telz treilliz de fer comme dit est dessus, et non autrement, ne aillieurs que il sont, ne plus grant quantité (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 304).

Rem. Doc.1358 ds GDC X, 314b.

- "Inclinaison d'un terrain" : ...donner la *pande* pour avoir les aisances de porter hors les yaves. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 596).

- "Partie inclinée d'un toit, d'un fronton, rampant" : ...une fontaine à 3 caritales portans *penches* esmailliées et dorées (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 308). ...pour refachon et change de la criete et *pinte* du mostier (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 84). [1417]

- "Partie inclinée d'une montagne" : ...et s'estent la *pante* de la montaigne de tous coustez par la plus grant partie de toute l'isle (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom.* R., 63).

B. - "Ce qui pend, bande d'étoffe pendante qui orne le ciel d'un autel" : Un ciel [d'autel] qui (...) sera semé de nues à estoiles et royes de souleil d'or (...) les *penches* doubles brodées pardedens de nues, royes de souleil (...) et pardehors coppannées des armes de la Roine et d'un apostre (Industr. Paris F., 1410, 376).

- "Bande d'étoffe pendante qui orne un ciel de lit, d'un dais" : ...lesdiz eschevins et clerc d'icelle ville porterent un ciel par dessus le dit roy, fait de moult riche drap d'or azuré a *pantes* de satin et a fleurs de liz d'or (Entrées roy. G.L., p.1431, 66).

Rem. Doc.1497 et 1498 ds GD VI, 88a.

C. - "Ce qui sert à suspendre, pièce de fer fixée transversalement sur le panneau mobile d'une porte ou fenêtre pour le soutenir sur le gond, penture"

Rem. Doc.1335 ds GD VI, 88a. [R. M.]

PENTECOSTE, subst. fém. (pentecoste)

[T-L : *pentecoste*² ; GD : *pentecoste* ; FEW VIII, 174b : *pendere*]

"Rideau, couverture"

- Porter la *pentecoste*. "?" : Rien ne set faire [une des mains d'Avarice] que rives Et pautonnières et saches, Que la *pentecoste* porter Et moi aus buissonnes grater. Elle me maine aus grans chemins Ou trespassans ou pelerins Ou grans seigneurs doivent passer Pour leur aumosne demander (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 303).

Rem. Vêtement de mendiant ? Mais est-ce bien ce mot ? On ne voit pas cependant ce que la Pentecôte viendrait faire là. [R. M.]

PENTECOSTE, subst. fém. (pentecôte)

[T-L : *pentecoste*¹ ; GDC : *pentecoste* ; DÉCT : *pentecoste*¹ ; FEW VIII, 207b : *pentecoste* ; TLF XIII, 33b : *pentecôte*¹]

A. - RELIG. "Descente de l'Esprit Saint sur les Apôtres" : Puis, voyant humble affection De ses apostres somme toute, Vint par grande admiracion Entr'eulx le jour de *Penthecoste*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 151).

B. - LITURG. "Fête chrétienne qui commémore la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, célébrée sept semaines après Pâques" : ...environ la veille ou surveillance de ladite *Penthecoste*, eulx cinq ensemble se assemblerent de nuit au portail de ladite eglise de Sainte-Opportune, en entencion d'aler battre ledit Cloz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 101). Ce jour, la Court a donné congé à maistre Giles Labbat d'aler en pelerinage jusques au vendredi après la *Panthecoste* (BAYE, I, 1400-1410, 68). Samedi, XXXe jour de may, les presidens et conseilliers lais de ceans alerent en Chastellet pour entendre à l'expedicion des procès des prisonniers, ainsi que est acoustumé de faire chascun an la veille de la *Penthecoste*. (FAUQ., II, 1421-1430, 50). Les parties revendront au premier jour plaidoiable après la *Penthecoste*, et interim les demandeurs bailleront aux defendeurs declaracion des sommes qu'ilz demandent. (FAUQ., II, 1421-1430, 344). Et du commandement et consentement dudit Pape Clement, furent couronnez a Napples par l'archevesque Visicarenensis, le dimence XXVI^e jour de may, qui fut le jour de *Penthecoste*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 183). Et, le samedi veille de *Penthecoste*, XXIII^e jour dudit moys, oudit an mil IIIIcLXVI, furent leues et publiées en ladite ville de Paris, par les carrefours d'icelle, à son de trompe et à cry publique, le mandement du connestable de France (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 158). Secondement [le Saint-Esprit] fu donné du ciel aprez que Jhesu Crist fu montéz ez cieulz le jour de la *Penthecoste* pour demonstrer l'amour par lequel nous devons amer Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 120). Aucuns dient que cestui predist le tonnoire et la foudre qu'il fist le jour de la *Pentecoste*, environ l'heure de la grant messe, lorsque l'on couronnoit l'empereur Henri (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 r°). Après disner, baniere deployee, Dedens Viterbe entra l'armee toute, Ou elle fut par deux jours sejournee Pour reverence du jour de *Penthecoste*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 271).

- *Lundi de Pentecoste* : ...estans, le lundi de *Penthecoste* derrenierement passée, en la ville d'Enthoigny, à la feste que l'en faisoit en icelle ville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 225). [R. M.]

PENTEUR, subst. masc. (penteur)

[T-L : *pentor* ; GD : *penteur* ; FEW VIII, 175b : *pendere*]

"Perche où l'on pend les draps pour les faire sécher"

REM. Doc. 1325, 1404, 1451 ds GD VI, 88b. [R. M.]

PENTOIR, subst. masc. (pentoir)

[T-L : *pentoir* ; GD : *pendoir* ; FEW VIII, 175b : *pendere*]

A. - "Ce qui sert à suspendre"

- "Perche, cordage pour suspendre le linge, séchoir" : A l'estencion adcertes des draps, les *pendouers* doivent estre fitches en terre par esgal hantaige [equali altitudine], et quiconques des *pendouers* ou des pendans draps ou des choses appendues aura fait forfachon, (...) justice sera faite selon la deliberacion du maire et des pers. (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1485, 588).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1359 (*un pentouer a pendre draps*) ds GD VI, 77c. Doc.1485 ds GAY II, 224b. "Cordage de forte résistance", doc.1415-1416 ds GD VI, 78a.

- "Ce qui sert à suspendre les clés"

Rem. Doc.1342 ds GAY II, 225b. Doc.1363, 1404 et 1454 ds GD VI, 77c-78a.

. *Pentoir à clés*. "Partie de la parure féminine servant à suspendre les clés" : ...IIJ onces de perles, baillées à ladite Marguerite pour mectre en la broudeure d'un poleçon et d'un *panouer* à clefz, et d'une seurceinte à Cordelier, et pour faire VIII boutons (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 33).

- "Ce qui sert à suspendre la bourse"

Rem. Doc.1405 ds Beaulieu-Baylé, *Le costume en Bourgogne*, 1956, p.99, n.1.

- "Ferrure servant à la suspension"

Rem. Doc. 1372, In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 792.

B. - En partic.

1. "Partie du baudrier qui soutient l'épée"

Rem. Doc.1393 ds GD VI, 78a.

2. "Crémaillère"

Rem. Doc.1361 ds GD VI, 78a. [R. M.]

PENTOIRE, subst. (pentoire)

[T-L : *pentoire* ; GD : *pendoire* ; FEW VIII, 175a : *pendere*]

"Penture"

REM. Doc. 1388 ds GD VI, 78a. Doc. 1408, 1455, 1461. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 791. [R. M.]

PENTURE, subst. fém. (penture)

[T-L : *penture* ; GD : *penture* ; FEW VIII, 175b : *pendere* ; TLF XIII, 34b : *penture*]

A. - P. ext. "Pièce de fer servant à suspendre ; lien métallique" : ...une grosse cheville pour les tureillons des limons, et pour une *penture* pour ledit chariot (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1385, 149).

Rem. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 791, doc.1395 (*pendures*), 1398 (*penture*), 1403, 1409, 1455, 1457, 1464, 1493.

B. - En partic. "Pièce de fer fixée transversalement sur le panneau mobile d'une porte ou fenêtre pour le soutenir sur le gond, penture" : ...pour *pendures* de l'huis et fenestres des dossoits, serrures, ostevans, gons, vernelles, clos, crampons, tiroirs à huis, clichets, bastons de fer, verges de fer pour vergier (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 635). ...pour une *penture* et un verrail de fer servans à l'uis de l'estable des chevaux (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 590). A Johan Caumel, serrurier, pour avoir fait une serrure à resort, II tourous, II *pentures* (...) pour l'uis de la cuisine (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 210). A Manchelle, serrurier (...) avoir refait (...) des *pentures* en la chambre Monseigneur l'Official, deux serrures bénardines et aultres vertevelles et gons en l'escripote Monseigneur l'Official, une serrure au baril a l'avaine, une serrure a boche pour les prisons (Comptes Archev. Rouen J., 1455-1456, 297-298).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1406, 1446, 1459 et 1498 ds GD VI, 88b. GAY II, 225b. Y. Coutant, *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le Nord de la France*, 2009, 721-723 (*penture / penture double / penture à gouge / penture à marteau / penture à mouffle*).

C. - Au fig. "Fermeté" : Quant ly soudans l'oy, Mahom son Dieu en jure, Que crestyen sont plain de proaiche séure, Et qu'il ont ung

vray Dieu qui leur donne *penture* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 333). [R. M.]

PENULTIEME, adj. (pénultième)

[T-L : *penultieme* ; GDC : *penultieme* ; FEW VII, 464b : *paenultimus* ; TLF XIII, 34b : *pénultième*]

"Avant-dernier" : Et pour ce qu'il n'apartient mie, S'on nel demande, que je die Que ce livre ay mis en rime, Prenez tout le ver *penultime* Et les lettres desassamblez, Puis autrement les rassamblez, Et dou darrein la premereinne. Adont porrez savoir sans peine Mon nom et mon seurnom sans faille (MACH., D. Lyon, 1342, 236). ...je, Guys dessus dis, hay sellé ce presens denouement (...) qui fut fait et donné l'an mille CCCLXVIII, le *penultime* jour dou moy de may. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1368, 186). Et pour ce, se une goute ou porcion de eaue estoit ou centre et autre chose plus pesante ne fust par desus elle et qui la comprenst ou pesast sus elle, ceste eaue reposeroit illeques naturellement, car a ce lieu pourroit elle estre meue naturellement selon le cas devant mis en la *penultime* rayon. (ORESME, C.M., c.1377, 706). Samedi IX jour Madame envoya Brocard à monseigneur de Berri portant lettres responsives à celes que elle avoit eu de monseigneur de Berri le *penultieme* jour d'aoust (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 168). ...disant qu'il est clerc, et que par feu l'evesque d'Orleans, il ne scet lequel, ou le darrenier ou le *penultime* evesque trespasé, lui estant en ladite ville d'Orleans, lui fu donnée couronne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 51). Ouquel landemain qui fu lundi *penultime* jour dudit mois d'octobre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 412). ...escriptes a Venise le *penultime* jour du mois d'octobre derrain passé (Bouciquaut L., 1404, 277). Le *penultime* chappitre pour savoir les heures en aucune region par les tables des autres regions. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 122). Donné audit jour, d'Aucerre, le *penultieme* jour de juillet. (BAYE, II, 1411-1417, 80). ...le *pénultime* jour d'avril. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 114). Car pour cohabiter ensemble Mourir plusieurs, ce me semble, Et à tant est complet en rime Tout ce chapitre *pénultime*, Contenant les particulieres Médecines, nobles et clères. (LA HAYE, P. peste, 1426, 141). Au *penultime* jour, elle envoya querir son clerc (C.N.N., c.1456-1467, 578). ...escripre et faire mémoire de plusieurs choses advenues au royaume de France et aultres royaumes voisins, ainsy qu'il m'en est peu souvenir, et mesmement depuis l'an mil quatre cens soixante que regnoit à roy de France Charles, septiesme de ce nom, jusques au trespas du roy Loys, unziesme de ce nom, filz du dit roy Charles, qui fut le *penultime* jour du mois d'aoust mil quatre cens quatre vingtz et troys (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 1). ...environ le *penultime* et dernier jour dudit mois d'octobre (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1468, 110). A Réverend père en Dieu l'évesque de Marseille, le *pénultième* jour d'octobre, la somme de cinq cens florins (Comptes roi René A., t.3, 1479, 165). En apres lon doit doubler la racine ja trouvee du derrenier ordre et icellui double mettre dessoubz les deux lignes en telle maniere que la premiere figure dicellui double soit au dessoubz et a lendroit de la seconde figure du *penultime* ordre (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 694). Cestui prenostica la mort de messire Loys, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne et de Nevers, qui trespasa le *penultieme* de janvier 1383 (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°). Le lendemain qui fut le samedy *Penultime* des jours du moys d'aost, Il chevalcha jusqu'environ midy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 155).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss. (*penultime*) ; DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 281 (*penultime*)... [R. M.]

PENURIE, subst. fém. (pénurie)

[GDC : *penurie* ; FEW VIII, 208a : *penuria* ; TLF XIII, 35a : *pénurie*]

"Extrême indigence"

REM. Ex. de JUV. URS. (1468) ds GDC X, 314c. [R. M.]

PENURIEUX, subst. masc. (pénurieux)

[FEW VIII, 208a : *penuria*]

"Celui qui est dans la pénurie" : De la nef la premiere part Occupe l'avaricieux Qui de ses biens ne depart Aux pauvres ne *penurieux*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 38). [R. M.]

PEPÉ, subst. masc. (pépé)

[*FEW VIII, 8b : *pater*]

Faire le pépé. "Faire l'homme sérieux (?)" : Souvent voy au moustier en faisant le *pepé*, Fort joieux que mon cul est fort bien descoupé (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 777).

REM. Cf. FEW : lütt. *fé l'pépère*, "faire l'homme sérieux". [R. M.]

PEPIE, subst. fém. (pépie)

[T-L : *pepie* ; GDC : *pepie* ; FEW VIII, 618a : *pituita* ; TLF XIII, 36b : *pépie*]

A. - "Chez les oiseaux, maladie de la langue" : Et se ung faucon a la *pepie*, il convient avoir ung des brocherons d'une espine blanche et luy passer par troiz jours troiz fois chascun jour dedens la narine, et par troiz jours luy mectre sur la langue de figues vertes prises sur l'arbre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 168). Item, vous sarez qu'il a la *pepie* quant il fait mate chiere, et ne se veult ou peut paistre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 169).

B. - [P. plais., d'une pers.] *Avoir la pepie.* "Ne pas pouvoir parler" : SOTTINET. S'on veult qu'il parle maintenant, Il le vous fault boutter en caige. LE ROY DES SOTZ. Nenny, nenny, tu n'es pas saige, Mais luy donner de bonne pie. COQUIBUS. Par ma foy ! Il a la *pepie* Qui luy detient ainsi la langue. (Roy sotz, c.1450-1500, 224). Prince [Garnier, clerc du guichet de la prison du Châtelet], se j'eusse eu la *pepie* [au moment de faire appel], Pieça fussé ou est Clotaire, Aux champs debout comme une espie... Estoit il lors temps de moy taire ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 75). Je chanteray comme une pie De ma voix qui a le *pepie* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 114). [R. M.]

PEPIER, verbe (pépier)

[GD : *pepiant/pepier* ; FEW VIII, 211a : *pepp*⁻² ; FEW VIII, 559b : **pippare* ; TLF XIII, 37a : *pépier*]

"Crier comme les petits oiseaux" : Pipio (...) : *pipier* comme poucins ou pijons ou oitour (Aalma R., c.1380, 314). [R. M.]

PEPIESME, subst. masc. (pepiesme)

[*FEW VIII, 8b : *pater*]

"Service funèbre en souvenir des ancêtres" : ...mais les héritiers du deffunct doivent faire le *pepiesme* et l'annau et autres funérailles, et paier le droit du curé à leurs propres cousts et despens. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 188). [R. M.]

PEPIN, subst. masc. (pépin)

[T-L : *pepin* ; GD : *pepin* ; GDC : *pepin* ; FEW VIII, 208b : *pep-* ; TLF XIII, 37b : *pépin*¹]

I. - "Jardinier, pépiniériste"

Rem. Doc.1333 (*les pepins de la pepiniere, parroisiens de S. Saveniens*) ds GD VI, 90b.

II. - [Graine de certains fruits ; jeune pommier]

A. - "Graine de certains fruits" : Adam, quant la pomme menga, *Les pepins* dedens soi planta Pour quoi ses pomiers boscages Furent apres et sauvages (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 187). Se vous voulez avoir raisins sans *pepins*, prenez en croissant ou temps que l'en plante la vigne (c'estassavoir en fevrier) une plante de vingne avecques la racine, et fendez le cep moictié par moictié tout au long jusques a la racine, et ostez la mouelle d'une part et d'autre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 123). Prenez deux pommes aussi grosses que deux oeufz ou pou plus, et les pelez et ostez les *pepins*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 281). Pommes de pin sont gresles au bout d'en bas et ont grains arengués l'un sur l'autre chascun a part soy ioingnans ensemble et quant ilz sont nouvellement murs ont bonne ondeur et les *pepins* de dedens quant ilz sont cuiz comme aultres pommes sont bons pour gens qui ont la toux (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 511). La sapience Salomon Est atribuee a la mouelle [la pulpe de la pomme de malingre] Qui est desoubz ceste coctelle. Le *pepin*, après Salomon, J'atribueray au fort Sanson. Et tous ces troys vous atribue Comme ad celluy a qui est deue Beauté, sapience et vigueur. (Feste roys, c.1475-1500, 311).

- [Dans un cont. spirituel] : Ma tres douce dame, ma tres douce esperance, je cognois bien que je ne suis pas dignes d'estre repeux avec toy des fruis precieux cy dessus recités. Si te suppli devotement, ma douce dame, que au mains des petis grains, des *pepins* de telz doulz fruis qui cheirent et descendent de la table de ma dame, des douces mains de ta misericorde, une fois pour toutes par grace singulere, tu vueilles saouler ton devot, ce povre et viel pecheur. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 194).

- En partic. "Graine du pommier" : ...comment qu'il [les pommiers] soient rentiers De porter dous fruit bon et fin, Qui en veult planter le *pepin*, Le pommier en est sauvage Et le fruit sur et boschage Jusques a tant c'om ente sus Greffe(s) de franc pommier venus. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 187). [Autre ex. p.197]

B. - Région. (Ouest) "Jeune pommier" : Item, cent de pommes de cailleau et de *pupin*, outre II. s. VI. d. Et des autres en descendant, à l'equipolent. Item, cent de poires yvrenaux, outre III. s. IIII. d. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 386).

Rem. Doc.1361 (Rouen, *pomme de pepin*) ds GD VI, 90b. [R. M.]

PEPINET, subst. masc. (pépinet)

[GD : *pepinet* ; FEW VIII, 208b : *pep-*]

"(Diminutif de *pepin*)" : Ce *pepinet* (...) D'entendement gecta ung mignot germe (Chasse am. W., a.1509, 9).

V. aussi *pépin* v. Lexiques [R. M.]

PEPINIERE, subst. fém. (pépinrière)

[T-L : *pepiniere* ; GDC : *pepiniere* ; FEW VIII, 208b : *pep-* ; TLF XIII, 38a : *pépinrière*]

"Terrain où se font les semis d'arbres"

Rem. Doc. 1333 ds GDC X, 315a. "Téguments d'un pépin, d'une graine" : ex. d'a. fr. ds TLF. Cf. aussi GD VI,

90b : *pepinier*, "qui contient des pépins, des semences" (ex. du XVIe s.). [R. M.]

PEPON, subst. masc. (pépon)

[T-L : *pompon* ; GD : *pepon* ; FEW VIII, 210b : *pepo* ; TLF XIII, 39a : *pépon*]

"[Plante] Fruit de la famille des Cucurbitacées (courge, melons...)" : Ou royaume Cadili, alias Caloy, a unes montaignes lesquelles ilz nomment crispées. Ilz dient que en ces montaignes croist *pompons* merveilleusement grans. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 425). ...Quatre *pompons* et une rave (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 50). Melons que l'en appelle *poupons* sont de deux manieres (Grant herb. C., c.1450, 135). Cyprès, marjollaine, cytrons, Courges, grenades et *pompons*... (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 143). ...pour boire prenoit beuvrage de pain trempé en eue froide ou partie d'un cocombre, *pompom*, ou lectue, ou pomme, ou poire nouvelle (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 302). Il n'est sapin, ne *popon*, ne *pepin*, Ne pin popin aiant telle liqueur (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 339). La sont *pompons*, citrons, concongres, herbes, choux a pomme, poyres, pommes, nois et fruitcz par espécial raisins blans et rouges, muscades et aultres dres [sic] le commencement de juillet. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 124). [Titre] De celluy qui desira estre *pompon* affin que on luy fleurist le cul. (...) Et, quant les aultres ouyrent ce jeune garçon faire son souhait, ilz furent tous esbahys, et luy demandèrent pourquoy il souhaitoit estre *pompon*. Il respondit affin que chascun luy allast sentir le cul, car la coutume des Lombards est quant ilz leur sentent le cul pour sçavoir s'ilz sont bons. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 240).

REM. Autres ex. ds GD VI, 90b-c. [R. M.]

PER OMNIA, loc. lat. (per omnia)

[Ø]

"Prière liturgique (par référence à la formule *Per omnia saecula saeculorum*)" : Dieu ne voulut oncques femme estre Ne quelque femme faire prestre Pour chanter le *Per omnia* (ALECIS, Déb. omme femme P.P., c.1460, 134). [R. M.]

PERACENSIF, adj. (peracensif)

[Ø]

"?" : Pensant, pensif, perplez, du poux passif, Premeu, poussif, près pris, préecessif, Par acensif pur, povre, precensif, *Peracensif*, paresseux, perspicable (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

REM. HUG. V, 719b cite l'occurrence sans donner de déf. [A. B.]

PERAGRATION, subst. fém. (péragration)

[GD : *peragracion* ; FEW VIII, 216a : *peragratio*]

"Parcours (dans le temps)" : ...le temps de *peragracion* ou d'avironnement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 235). ...pouvons nous mettre moys selon le mouvement de la lune (...) ; le moiz de *paragracion* est l'espace du temps que la lune environne tous les signes du zodiaque (...) ; le moiz de medecine est composé du moiz de *paragracion* et du moiz d'apparicion en prenant la moictié de chacun (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 305). [R. M.]

PERARDOIR, verbe (perardoir)[GD : *preardre* ; FEW XXV, 145a : *ardere*]

"Brûler entièrement (une ville, un pays, qqn...)" (synon. *parardoir*) : Ceulx de Soissons, tantost aprez *perardirent* la ville de Wailly [figure sous l'entrée *preardre* dans GD VI, 366b, leçon *preardirent* "brûler d'avance"] (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1359, 279). [R. M.]

PERBIER, (?) (perbier)

[Ø]

"?" : Le registre, mauvais *perbiers* [var. Le registre aux mauvais greffiers], Et tous les menuz officiers, Comme scribes et promoteurs, Sont pages et pallefreniers, Applicans, meschans gaudisseurs, Que sçay je ? ung tas d'afistoleurs Qui ont ouy le faict compter (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 231).

REM. Éd. : «renferme peut-être une faute d'impression pour *barbiers*.» [R. M.]

PERÇABLE, adj. (perçable)[T-L : *perçable* ; GD : *perçable* ; FEW VIII, 287b : **pertusiare*]

"Qui peut être percé, pénétré ; qui sert à percer" : Penetrabilis (...) : *perchables*, che qui de legier est perchiés (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 365). Non *parsable* : impenetrabilis et hoc impenetrabile (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 239). *Perssable*, couvenable pour perssier, comme tariere : penetrabilis (...) penetrabilis (...) : qui est *perssable* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). Penetrabilis (...) : legier a estre perché, *perchable* (...), *perchable*, legier a estre perchié ou comme tariere bien perchant (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 286).

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*Penetrabilis* : *perchable*) et GARBIN 1487 (*Penetrabilis* (...)) : *persable*) ds GD VI, 91a. [R. M.]

PERÇABLEMENT, adv. (perçablement)[*FEW VIII, 287b : **pertusiare*]

"A la manière de ce qui est *perçable*" : Penetrabiliter (...) : *perchablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 365). Penetrabiliter (...) : *perchablement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 286). [R. M.]

PERÇABLETÉ, subst. fém. (perçabilité)[*FEW VIII, 287b : **pertusiare*]

"Propriété de ce qui est *perçable*" : Penetrabilitas (...) : *perchabilités* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 365). Penetrabilitas (...) : *perchabilité* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 286). [R. M.]

PERÇAGE, subst. masc. (perçage)[GD : *perçage* ; FEW VIII, 287a : **pertusiare* ; TLF XIII, 41b : *perçage*]

"Droit pour la mise en perce d'un tonneau" : Si lesdicts huilliers ou autres acheptent huille, icelle huille doibt estre mesurée par deux mesureurs jurez ad ce establiz, si le vendeur et achepteur ne sont comptans ensemble, leurs vacacions, courtage, *persage* et mesurage, que huit deniers de l'acheteur et huit deniers du vendeur... (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 276).

REM. Doc. 1413 (*persaige*, *parsage*), 1452 (*persage*) ds GD VI, 91b. [R. M.]

PERÇAMMENT, adv. (perçamment)[*FEW VIII, 286a : **pertusiare*]

"De façon perçante" : Car le regart du tres doulz oeil Qui m'a mis en ce dur resveil, Si *persaument*, Tant doucement, Parfectement, Me navra (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 138). *Perssaument* : penetrabiliter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). [R. M.]

PERÇANT, adj. (perçant)[GDC : *perçant* ; FEW VIII, 286a : **pertusiare* ; TLF XIII, 42a : *perçant*]

A. - "Qui perce, qui perfore, qui pénètre" : ...le ver Qui semble avoir les dens de fer, Quar si cruel est et poignant, Si remordant et si *percant* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 68). Alorij [l. Alory "alors il"] y cuida bien entrer de legier, Mais Regnaut li ala de son *perchant* lanchier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 223). ...de tant que la vengeance de Dieu plus retarde a venir, de tant est elle plus perilleuse quant elle vient, ainsi comme l'arc qui est le plus fort tendu, de tant est la fleche plus *perçant* quant elle vient ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 19).

B. - P. anal. "Pénétrant, fort" : ...poisons (...) De venin a santé contraire, Si aspres et si *tresperchans*, Si morteux et si malfaisans... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 173). Car onques homs ne porta plus doulz oeil Brunet, riant, *persant*, de doulz accueil, Qui ont occis mon cuer, mais son entreoeil Fu large et plain (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 192). ...regart loingtain et yeulx *persans* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 238).

V. aussi *percer* [R. M.]

PERCE, subst. fém. (perce)[GD : *perce* ; GDC : *perce* ; FEW VIII, 286b : **pertusiare* ; TLF XIII, 42b : *perce*]

Mettre [une ville] a *perce*. "Éventrer" : Mais on fit mettre a *perce* Malannoy (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 259).

REM. Le doc. de 1494 (FEW), "outil servant à percer", comporte en réalité le mot *perche*. Cf. *Trav. Ling. Litt.* 25, 1987, 271. [R. M.]

PERCEMENT, subst. masc. (percement)[GDC : *percement* ; FEW VIII, 287a : **pertusiare* ; TLF XIII, 44a : *percement*]

A. - "Fait de percer" : ...car elle touche le corps penetrativement tant que jusques a l'ameen va le *percement* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 696).

Rem. Doc.1500 ds TLF.

B. - [Dans un ouvrage d'orfèvr.] "Ouverture décorative, jour" : ...deux grans potz d'argent doré, ances et manches tortinez et ung souage au milieu où il y a *parsemens* [Également cité ds GAY II, 355b, s.v. *souage*, avec la graph. *passemens* ; mais *passemment* ne s'applique qu'à un ouvrage de broderie] (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 60).

Rem. Nous donnons le sens "jour" en rapprochant ce mot de *souage* (...) où il y a *parsemens* de *souage à jour*, cité ds L. de Laborde, *Gloss. fr. du Moy. Âge*, 1872, 501, s.v. *souage*. [R. M.]

PERCEPOUX, subst. masc. (percepoux)[T-L : *percepoux* ; GD : *percepoux* ; FEW VIII, 288b : **pertusiare*]

"Tailleur (par dérision)"

REM. Doc. 1386 (*persepoux*) ds GD VI, 91b. [R. M.]

PERCEPTEUR, subst. masc. (percepteur)[FEW VIII, 218b : *percipere* ; TLF XIII, 45a-b : *percepteur*]

"Celui qui est préposé au recouvrement des impôts"

Rem. ...*despense, pour monseigneur le gouverneur, ses gens, monseigneur de Montjay, le capitaine de Ponts-Sainte-Messante, maistre Jehan Plume, le percepteur, le receveur, Jehan Dufour, Pierre Billard, les attournés et autres...* (De Fleury, "Voyage de Regnauld des Fontaines, gouverneur et bailli du Valois, à Crépy-en-Valois, en avril et mai 1432" dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 15, 1888, 41). [R. M.]

PERCEPTIBLE, adj. (perceptible)[GDC : *perceptible* ; FEW VIII, 218b : *percipere* ; TLF XIII, 45b : *perceptible*]

A. - "Qui peut être saisi par les sens" : Et donques l'en pourroit dire que le souverain ciel repose ou est meü autrement que les autres corps pour ce que il est requis a ce que les autres mouvemens soient, ou a ce que eulz soient *perceptibles*. (ORESME, C.M., c.1377, 528). Car le baign chault, je vous assure, Lasche le corps de sa nature, Et le rend plus foible et passible Comme de soy est *perceptible*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 86). *Perceptible*, c'est à dire apercevable. (LA HAYE, P. peste, 1426, 220).

Rem. CORBECHON, *Prop. choses*, éd. Lyon, 1485-1486, l. XIX, chap.40, ds GDC X, 315b.

B. - "Qui peut être aperçu par l'esprit" : En oultre les Corps suserrains, Célestiaux et premerains, Par la vertu et la puissance De leur pénétrant influence, Laquele est une qualité D'une puissante activité Et de soy mesmes insensible, Maiz en ses effectz *perceptible*, Font engendrer en ce bas Monde Les métaulx en terre parfonde (LA HAYE, P. peste, 1426, 6). [R. M.]

PERCEPTIBLEMENT, adv. (perceptiblement)[GDC : *perceptiblement* ; FEW VIII, 218b : *percipere* ; TLF XIII, 45b : *perceptible (perceptiblement)*]

"De manière perceptible" : Nombrier si est le nombre en l'entendement conceu par figures artificielement représenter ou de paroles *perceptiblement* exprimer. (NIC. CHUQUET, *Triparty*, 1484. In : *Chrestom. R.*, 237). [R. M.]

PERCEPTIF, adj. (perceptif)[FEW VIII, 219a : *percipere* ; TLF XIII, 45b-46a : *perceptif*]

"Qui perçoit, qui comprend" : [La prudence] Saige de vertus directive Et providence *perceptive* Du present et futur tempore Et du tamps preterit memoire. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 43).

REM. Le renvoi du FEW à ORESME n'est pas justifié (l. *perceptive* "qui commande"), cf. *Trav. Ling. Litt.* 24, 1986, 220. [R. M.]

PERCEPTION, subst. fém. (perception)[T-L : *percepçion* ; GD : *perception* ; GDC : *perception* ; FEW VIII, 218b : *percipere* ; TLF XIII, 46a : *perception*]

I. - "Recouvrement (d'un revenu)" : ...il avoient esté empeeschiez en la *percepçion* [per[c]epcion] des dictes dismes par les diz prier et prieuresse (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1335, 111). ...quant la *perception* des fruiz et le labour ne seroient pas esqualz mez inequalz (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 81). ...tous les drois de gaigerie, *percepçion*, saisine, possession et autres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 407). ...et avec ce ledit Bourgoing informera la Court de la *percepçion* d'icelle rente (FAUQ., III,

1431-1435, 163). ...nous avons sceu que la *perception* de l'esglise parrochial de Sainte-Croix de Bruges vacque, et que l'evesque de Tournay a esté refusant de la donner (Lettres Louis XI, C., t.1, 1438-1461, 92). ...ledit feu Jehan Bonhomme, sa vie durant, avoit acensé jusques à quatre années et quatre cueillettes et *percepçions*, les rentes, revenues et émolumens des terres et seigneuries de Berzac et de La Fons-Saint-Majeran à feu messire Jacques de Chabannes et maistre Jehan Vigenaire pour le pris et somme de quatre cens royaulx d'or (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 601).

II. - LITURG. "Le fait (ou le moment) de recevoir le corps du Christ, à la messe" : ...et a la *perception* du sang [le sang du Christ, dans la communion] (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 631). ...car les saiectes voloient près du prelat qui celebrait et estoit près de la *perception*, et falu qu'il attendist la fureur un peu passée, aussy falu que le prescheur cessast (BAYE, I, 1400-1410, 102).

III. - "Appréhension, connaissance de qqc." : ...nous avons *percepçion* de la communion du saint pain et de sa beneïçon (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 403). Dit Aristote que art ou science est *percepçion* ou percevance qui donne certainté et raison d'apprendre (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 134). Et de cela vient que les plantes n'ont point de delectacion en leur operacion, car elles n'ont point de *percepçion* (GERS., *Canticordum G.*, c.1425-1430, 138).

- "Acte par lequel le sujet prend connaissance des mouvements de son âme" : Aultre chose est avoir desir a ce digne sacrement recevoir, et aultre chose d'avoir *perception* et experience de inspiré desir. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 153). [R. M.]

PERCER, verbe (percer)[T-L : *percier* ; GDC : *percier* ; DÉCT : *percier* ; FEW VIII, 285a : **pertusiare* ; TLF XIII, 47a : *percer*]**I.** - Empl. trans.**A.** - Au propre

1. "Traverser en faisant un trou" : Nous vëons un chien qui enrage, De quel cause li vient la rage ? D'un ver qui la langue li *perse*. Or est la cause si desperse Qu'il pert le boire et le mengier, Et puis le couvient enrager. Or est dont li commencemens De quoy vient li enragemens. (MACH., J. R. Nav., 1349, 228). Autre est pour deffaute de vertu active qui ce puisse faire, si comme que la terre soit *perciee* tout oultre parmy le centre ou qu'elle soit meue de son lieu. (ORESME, C.M., c.1377, 210). Et se ainsi estoit que il ne fust meü circulairement et que les estoilles courussent et passassent parmi, aussi comme un oisel est meü par l'aer et un poisson par l'eaue, il convendroit que elles divisassent et *persassent* le ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 448). ...ledit Jehan Eustace le refrapa par derriere tellement que il lui *persa* le corps et le braz tout oultre, et tout à un cop. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 415). ...l'un s'est perdu, et l'autre [crapaud], lui qui deposite l'a fait tuer par ledit Jaquemin et *percer* d'un baston, où il est encores en haste en ladite court. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 339). Et le rampin s'acostoit des groz vaisseaulx et en *perca* jusques a quatre ; de quoy ceulx de dedens ne s'apperceurent oncques tant que ilz se treuvent tous plains d'eaue, et les esconvint perir en la mer. (ARRAS, c.1392-1393, 218). A la IJ^e course le seigneur de Loisselench actainct Saintré a la buffe (...) et Saintré l'ataint au front de son heaume et *perça* son buef d'argent (LA SALE, J.S., 1456, 156). ...son couvrefief, sa robe et le surplus de ses habillemens furent tous gatez et *percez*. [Par un seau d'eau mêlée de cendre] (C.N.N., c.1456-1467, 259). Fist semblablement icelui Virgille, par son art mathématique, *percer* une montaigne pour abreger le chemin, si très avant que, à peine quant

l'on est ou milieu, se peuvent veoir les deux boutz (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 70 r°).

2. En partic.

- "Blessier en traversant d'un instrument pointu, d'une arme pointue" : ...qu'il soit tourné ou pilory ès halles publiquement, senz faire aucun cry illec de la cause pour laquelle il sera pilorié, et que illec l'en lui *perce* la langue (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556). Urien fiert un Sarrasin de la lance tellement par my le piz qu'il lui *perce* le foye et le poumon. (ARRAS, c.1392-1393, 102). Le roy de Craquo (...) escout l'archigaye et la laisse aler devers le roy Fedric par telle vertu que il le *perce* de part en part. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Et se viennent ferir des fers des lances aguz et trenchans sur le comble des escuz par telle maniere qu'il n'y ot nerf ne aiz qui ne feust *perciez* de part en part, tant que les fers des lances vindrent joindre sur les pieces d'acier (ARRAS, c.1392-1393, 231). ...l'un d'iceulx, qui avoit ung glaive, se vira subit et le darda en l'estomac du chevalier et le *percha* de part en part (C.N.N., c.1456-1467, 551). Et après ot la langue *percée* dont il avoit proferé lesdictes paroles, et ce fait, fut banni. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 104). J'ay souffert mes membres detraire De grans clox et parfons fichéz, *Percer* mes deux mains et mes piéz, Mon chef d'espines couronner, Mon corps tout de sang randonner, Mes nerfz tendre de la pesance Et mon corps *percer* de la lance (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1078). ...puis pour autre excellence, On descouvert le saint fer de la lance Dont Jesucrist eut le costé *percé*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 237).

. P. hyperb. : Et respont à chascun toudis à la traverse, Comme homs plus eschaufés c'un verras que l'en berse. Lors s'à boire demande, j'ay vin de couleur perse Dont li muis ne vaut pas la queue d'une querse, Car mon ventre fait bruire et les bouiaus me *perse*. Trop est de put affaire, trop a la main escherse ; N'a si mauvais villain de Paris jusqu'en Perse. (MACH., *Compl.*, 1340-1377, 266).

- "Faire une ouverture, une brèche dans (un mur)" : ...qui a fait abatre le pont leviz de son chastel de Suessons, fait *perser*, demolir et abatre partie des murs d'icellui chastel (BAYE, II, 1411-1417, 105).

- [Cont. grivois] "Déflorer, livrer à l'acte sexuel" : ...d'estre si simple que bailler sa femme a *percer* (TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 201).

. *Percer le vaisseau* : ...disant qu'i avoit eu mout grant peine et moult fort sué a *percer* le vaisseau dessusdit (TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, 201).

. [D'une femme] *Avoir son panier percé*. "Avoir un rapport sexuel" : ...elle vit qu'elle n'aroit point son panier *percé*, et qu'il n'estoit pas a l'autre de seulement mettre sa lance en son arrest (C.N.N., c.1456-1467, 195).

3. Part. passé en empl. adj. "Qui est traversé d'un trou ou de petits trous, troué" : Colin le Meignen, pour ferrer et reliev de neuf tout atour III granz paelles, et pour une cuiller *percée* neufve pour eschauder la poullaille (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 73). ...une grosse pelle blanc et bellonc, non *percé* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 8). ...il s'efforça tant qu'il eracha l'ays *percé* du retrait (C.N.N., c.1456-1467, 437). LE TIERS. Qu'il est de povres fringuereaulx. LE PREMIER. Que je voy porter brodequins A ces povres frans musequins Par dessus leurs chausses *persees*. (Rapp., c.1480, 59).

- HÉRALD. "Qui présente l'apparence de trous ronds censés faire percevoir la couleur du champ de l'écu" : ...le sire d'Andach, qui porte de gueulles a un saultoir *persé* de sinople (LA SALE, J.S., 1456, 144).

- Loc. fig. *Mettre qqc. en oreilles percees*. "Faire en sorte de ne pas entendre tels propos" : ...[France à Sedicion :] en tant qu'il touche leurs aliés [des Anglais], tous les maulx que tu as recités je les ay oubliés, et moy et ceulx qui me soustiennent les voulons oublier et mettre en oreilles *persees*, comme choses non faittes ne advenues. (JUV. URS., *Aud. celi*, 1435, 228).

B. - P. ext. "Traverser"

- [De la lumière] : Si [sa face blanche et vermeille] clerement resplendissoit Que sa clarté esclarissoit Les tenebres, la nuit obscure De ma dolereuse aventure, Et de son ray *persoit* la nue Qui longuement s'estoit tenue Tourble, noire, anuble et ombrage Seur mon cuer et seur mon visage (MACH., R. Fort., c.1341, 55). Item, autres corps sont dyaphanes ou transparenz ou clers, si comme sont verre et cristal et eaue, et en telz corps se profonde la lumiere et *perce* et passe tout oultre, se il ne sont parfonz et espés. (ORESME, C.M., c.1377, 456).

- [De la pluie] : ...il fist trop grand pluye, dont elle eut bien sa part, car elle fut toute *percée*. (C.N.N., c.1456-1467, 276).

- [Du regard] *Percer outre*. "Franchir, passer de l'autre côté" : Et car l'ame oublie toute autre chose pour icelle heure, ceste oblivion puet estre dicte le plonc qui est [en] ung des costés de ce miroir ; car autrement l'ueil de l'ame *perceroit* outre et verroit les choses terriennes, pour quoy il seroit empesché a veoir les celestiennes (GERS., Trin., 1402, 171).

C. - P. métaph. au fig. : Et se ainsi avient que les delectacions soient grandes, vehementes et fortes, il fierent et *percent* et actaingnent jusques en la pensee. (ORESME, E.A., c.1370, 229). ...lors elle [l'âme] avance l'autre pié de affection par devocion amoureuse, et passe tout, et *perse* tout fiablement, car amour ne doute riens, jusques a tant que elle [se] joingne a Dieu, son amour, sa douceur et plaisant desir, et que elle soit si une avec luy que ce soit d'eulz deuz ung esperit (GERS., Trin., 1402, 171).

- *Percer le coeur*. "Affecter, toucher profondément" : Si vous dirai la maladie Qui me *perse* le cuer et l'ame : J'aime par amours une dame, Tant bonne et bele, a grant merveille, Qu'en ce monde n'a la pareille. (MACH., F. am., c.1361, 194). ...ce qui est escript en lettres est aucunes foiz mieulx retenue et plus *perce* le cuer que ce qui est dit de bouche (CHR. PIZ., *Trois vertus W.H.*, c.1405, 110). Voicy le plus cruel rapport Qu'oncques homme oÿst prononcer : C'est assez pour ung cuer *percer* De dueil et en quatre pars fendre (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 880).

- *Perçant*. "Violent, fort"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

II. - Empl. intrans. "Sortir de (comme en traversant)" : Apprez eulx, venoit une très-belle dame, de l'eage de douze ans, vestue d'une robe de soye violet, richement brodée et estoffée d'or. Et lui *perçoient* unes manches outre sa robe, d'une mout delié toisle, escripte de lettre d'or grigoise ; et estoit son chief paré de ses cheveux beaux et blons, et par dessus une tocque, affullée d'un volet moult enrichi de pierres. (ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.2, a.1465, 121).

III. - Empl. pronom. "Se transpercer" : Piramus (...) Qui mort pour elle se *percha* (TAILLEV., *Congé am. D.*, p.1440, 252). [R. M.]

PERCERENT, subst. masc. (percerent)

[GD : *percerent*]

"(Redevance)"

REM. Doc. 1333 (*en dimes et en percerenz*) ds GD VI, 91c. Y a-t-il un rapport avec *percipere* ? La finale est-elle *rent* "rente" (FEW X, 174a : *reddere*) ? [R. M.]

PERCEUR, subst. masc. (perceur)

[GD : *perceur* ; FEW VIII, 287a : **pertusiare* ; TLF XIII, 50a-b : *perceur*]

I. - "Outil servant à percer" : Et si le perciez dessus le clou d'un *perceur*, si que le sanc en ysse, si garira. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 368).

II. - "Celui qui perce" : ... *percheur* des haubers (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 139). [R. M.]

PERCEVABLE, adj. (percevable)

[T-L : *percevable* ; GD : *percevable* ; FEW VIII, 217a : *percipere*]

I. - [D'une chose] "Qui peut être perçu" : ... et du fremissement ou tremblement de l'air s'ensuit une murmure et une noise *percevable* a l'oÿe que nous appellons son (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 44).

Rem. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380), EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD VI, 92a.

- [D'une somme]

Rem. Doc. 1442 ds GD VI, 92a.

II. - [D'une pers.] "Qui discerne" : ... c'est chose plus convenable l'archier *percevable* du signe que la saiette (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., II*, 1404, 160). ... car si comme des vertus, qui sont cognoscitives, une chascune moins est materiele, plus a perfette cognoscence, si comme de tous les sens le veoir soit [le] moins materiel, laquel chose appert par le remuement de lui vers son objet, c'est-à-dire vers la chose dont est *percevable* (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., II*, 1404, 167). [R. M.]

PERCEVANCE, subst. fém. (perceance)

[T-L : *perceance* ; GD : *perceance* ; FEW VIII, 217a : *percipere*]

A. - "Action de percevoir, appréhension du réel" : Dit Aristote que art ou science est percepcion ou *perceance* qui donne certaineté et raison d'aprendre (CHR. PIZ., *Paix W.*, 1412-1413, 134).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr. ds T-L et GD.

B. - "Attention portée à autrui (?)" : Et ainsi amisté ajoute sour amour l'entrechangableté de bienvoellance et *parchevance* (ARKEL, *Art d'amour P.*, t.1, c.1350, 23).

Rem. Ou rattacher à *chevance* avec une idée de partage de richesses ? Mais *chevance* n'est pas un subst. d'action. [R. M.]

PERCEVANCIER, subst. masc. (percevancier)

[GD : *percevancier* ; FEW VIII, 218b : *percipere*]

"Celui qui est chargé de percevoir les revenus d'une terre"

REM. Doc. 1390 (*percevanchiers et commis*) ds GD VI, 92c. [R. M.]

PERCEVANT, adj. (percevant)

[T-L : *perçoivre* (*percevant*) ; GD : *percevant* ; FEW VIII, 217a : *percipere*]

"Avisé, perspicace, lucide" : Ta dame est sage et *percevant*, Et si t'a bien dit cy devant Que tu dois estre tous seürs Qu'elle t'aime, et c'est tes eürs Qu'elle pour rien ne le droit S'il n'estoit et n'en mentiroit. (MACH., *Voir*, 1364, 224). Cascuns amans fust loyaus et secrés, Obeïssans, *perchevans* et discrés (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 210). ...l'abbesse qui veoit cler et estoit bien *percevant*, cogneut tantost a ses responses (...) qu'elle estoit coupable du fait (C.N.N., c.1456-1467, 305). ...fut le bon chevalier deceu par le subtil

et *percevant* engin de sa desloyalle femme. (C.N.N., c.1456-1467, 466).

- *Estre percevant de* + inf. : Ce m'est vis, songes ou devines, Qu'elle pas n'entende ou congnoisse L'amour qui en ton cuer s'engroisse, Et crois qu'elle ne voie goute. Mais si fait ; de ce ne te doute. Car elle est sage et *percevant* De congnoistre un cuer decevant Au maintieng et a la parole (MACH., *R. Fort.*, c.1341, 66).

V. aussi *percevoir* [R. M.]

PERCEVAUL, subst. masc. (percevaul)

[GD : *perchevaul* ; FEW VIII, 218b : *percipere*]

"Percepteur, receveur"

REM. Doc. 1431 (Valenciennes, *perchevaux de vendegies*) ds GD VI, 94a. [R. M.]

PERCEVEMENT, subst. masc. (percèvement)

[T-L : *percevement* ; GD : *percevement* ; FEW VIII, 217a : *percipere*]

"Perception" : ... tout ainsi y entra-il par nuyt obscure, sans *perçoivement* d'âme ["de personne"] (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 288). [R. M.]

PERCEVEUR, subst. masc. (perceveur)

[GD : *perceveur* ; FEW VIII, 218b : *percipere*]

"Celui qui est chargé de percevoir les revenus d'une terre"

REM. Doc. 1345 ds GD VI, 92c. [R. M.]

PERCEVOIR, verbe (percevoir)

[T-L : *perçoivre* ; GD : *percevoir* ; GDC : *percevoir* ; DÉCT : *perçoivre* ; FEW VIII, 216b : *percipere* ; TLF XIII, 50b : *percevoir*]

I. - "Recevoir qqc."

A. - "Recueillir, recevoir (une somme d'argent, un produit, un revenu...)" : ...et seront restituez à ladicté defendresse les fruis *perceuz* par ladicté demanderesse pour la moitié desdiz heritages (BAYE, I, 1400-1410, 273). ...combien que ledit Gencien eust premierement *perceu* en ladicté Chambre des Enquestes gages de lay et servi comme lay (BAYE, II, 1411-1417, 25). ...et sont les rentes de colleges et d'eglises consignez en main de justice, passé a long temps, et par ce n'en *parçoivent* plus riens les escoliers et beneficz, et n'ont de quoy vivre. (FAUQ., III, 1431-1435, 103). ...et condempne la Court ledit Zeman à paier yceulz arrerages jusques à la valeur des frais que ledit Zeman a *perceuz* ou peu *percevoir* desdiz heritages depuis la demande faite en jugement par lesdiz Lormiers et Chandelier (FAUQ., III, 1431-1435, 120).

B. - "Recevoir qqc., entrer en possession de qqc." : Venez sa, li beneüré ; De tout mal estes espuré, *persevez* le regne mon père (...) Appareilliez vous a esté Des le commencement dou monde (Jour Jug. R., c.1380-1400, 254). [Réf. à Matth. 25, 34] Ainsi finirent leurs jours les deux loyaus amoureux tantost l'un après l'autre, sans *percevoir* rien du joieux plaisir ou ilz cuidoiënt ensemble vivre (C.N.N., c.1456-1467, 553). ...madame Fortune (...) aujourd'huy me donne tant d'eur et me fait *percevoir* le fruit du plus grand desir que je povoie au monde avoir (C.N.N., c.1456-1467, 574).

II. - "Apercevoir"

A. - *Percevoir qqc./qqn.* "Voir, apercevoir qqn ou qqc." : Mais en la fin de ce livret feray Que qui savoir Vorra mon nom et mon surnom de voir, Il le porra clerement *percevoir* En darrein ver dou livret et veoir, Mais qu'il dessamble Les premieres set sillabes d'ensamble Et les lettres d'autre guise rassamble, Si que nulle n'en oublie ne emble. (MACH., *J. R. Beh.*, c.1340, 134). ...Tourna vers la

prise sa chiere Qui la estoit de tel maniere Mise a point et aparillie Et couverte de la fueillie Qu'il ne la pooit *percevoir*. (MACH., D. Aler., a.1349, 273). Uns jouvenciaus, qu'avons trouvé Avec li gisant tout prouvé. Quant nous veïsmes l'avoutyre, Esmeü fumes et plein d'ire, Si courismes la pour lui prendre. Mais bien se sot de nous deffendre, Car plus fors fu, si s'en fuï, Quant il nous *perçut* et oy, Par le postis. Pour ce preïsmes Susenne et moult li enqueïsmes Qui estoit le juene vallet. Mais ce moult petit nous valet, Car onques ne le nous volt dire. (MACH., C. ami, 1357, 9). Et quant ma dame ara bien *parceü* Et plusieurs fois en son songe veü Les grans meschiés qu'ai pour li receü, Et que faintise N'est pas en moy n'en mal que j'aie heü, S'elle un petit en a le cuer meü, Ne sçay comment de moy sera sceü. (MACH., F. am., c.1361, 174). Quant li roys *perçut* le barnage, Il tourna vers eaus son visage, Et tantost à sa gent commande Que chascuns à bien faire entende, Et que vers la porte se traient, En combatant, et ne s'esmaient (MACH., P. Alex., p.1369, 93). Lors s'arresta tous esbahiz de la grant beauté qu'il *perceut* en celle qui tousjours chantoit si melodieusement que oncques seraine, faee, ne nuimpe ne chanta tant doucement. (ARRAS, c.1392-1393, 6). Si vous priions, s'il se puet faire, que vous nous en dictes la verité, car a ce que nous povons *percevoir* de son estat et maintieng d'elle, il convient qu'elle soit yssue de moult noble lieu. (ARRAS, c.1392-1393, 43). Et ce faulx traître que je voy la, et ses complices admenerent le nepveu du roy, et se mirent en embusche. Et mon pere, qui garde ne s'en donnoit, y vint a celle heure. Et quant Jossellins le *perceut*, si dist au damoiseil : Or est il temps de vous vengier ; il est tous desarmez, sans coustel et sans espee ; il ne vous puet eschapper ; et aussi, se nous veons qu'il vous soit besoing, nous vous aiderons tuit. (ARRAS, c.1392-1393, 58). Et lors dist le roy a Guyon, son frere, qu'il alast faire armer sa gent et passast la riviere et se meist entre le navire et les Sarrazins, et venist si prez de leur ost qu'il peust bien *percevoir* leur contenance, et ainsi que il verroit que la besoingne se porteroit, que il se gouvernast. (ARRAS, c.1392-1393, 137). ...le maistre de Rodes estoit ja montez, (...) quant il *perçoit* noz gens qui venoient et le soudant atout ses Sarrasins qui les achacoient a desroy. (ARRAS, c.1392-1393, 229). ...ja si endormi N'i ot, qui moult tost ne s'esveille, Plus fort tremblant que nulle fueille, Quant ilz *perceurent* les gens d'armes (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 67). C'est le meilleur que je m'en aille Vers Povre Peuple tout fin droit. Par le corps Dieu, hé ! qu'il debvroit Bien quaqueter a son privé. Il sera tresbien arrivé S'il dist rien que je puisse ouÿr. Par cy me fault tout quoy tenir. Je le *perçois* la, ce me semble, Et Bon Renon, eux deux ensemble. J'ourray quelque bon mottellet. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 170). Alors Gigès se party d'eulx [les bergers] et s'en ala assez loings, et la osta l'anel de son doÿ : alors ilz le *perchurent* et lui firent grant honneur et reverence, comme ilz avoient acoustumé. (LA SALE, Sale D., 1451, 169). ...il *perceut* et choisit la femme du dit musnier portant deux cruches (C.N.N., c.1456-1467, 38). ...je n'ay pas seulement sceu par estrange rapport, mais a mes yeulx mesmes *perceü* ung aultre [homme] venu de costé (C.N.N., c.1456-1467, 234). ...comme ceste mule, qui de VIII jours n'avoit beu, *parceut* la riviere (...) elle de plain vol saulta dedans (C.N.N., c.1456-1467, 313). Il fist si bon guet qu'il *perceut* et eut vraye experience du fait. (C.N.N., c.1456-1467, 493). Combien ay je aujourd'huy regardé et *perceü* de peres estans aux jeuz de leurs enfans (C.N.N., c.1456-1467, 556).

- *Percevoir qqc./qqn* + inf. : ...car le grant maistre de Rodes estoit en aguet sur la mer, o tout ses gens et ses galees. Et quant il *perçoit* Sarrasins venir, lors pensa bien que la bataille estoit desconfitte sur eulx (ARRAS, c.1392-1393, 139). Il se part et a tant

erré qu'il apperçoit l'ost ou fons d'une vallee sur une riviere, et *perçoit* les cuisines fumoier, courir chevaux et courciers parmy la prayerie, les gentilz hommes par troupeaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 178). ...l'esposée se donna tresbien garde et *perceut* son mary parler a nostre fille grosse (C.N.N., c.1456-1467, 70). ...tressubtilement [le serviteur] avoit *perceü* nostre maistre curé parler a sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 493).

B. - [Sens abstr.]

1. *Percevoir qqc.* "Découvrir qqc., se rendre compte de qqc., comprendre qqc." : De quanque j'en puis *percevoir*, Celle que je miex ameroye (...), C'est la damoiselle de Saux (Mir. chan., c.1361, 152). Dame, Dieux qui voit et *perçoit* Des cuers le vouloir plainement, Le vous rende au grant jugement (Mir. femme, 1368, 222). Le dragier prist et la touaille, Au bon roy vint et se li baillie ; Et à un genouil le servi Et encor li cria mercy. Et li bons roys qui bien *perçut* Son cuer en grace le reçut. Einsi fu la pais acordée Et dou saint pere confermée. (MACH., P. Alex., p.1369, 245). DIEU. (...) J'ay tes regrez assez veu, J'ay ta bonne foy *perceü*, J'ay veu ta devocion (Mir. fille roy, c.1379, 107). Et les deux freres vont après, et treuvent le roy dessoubz un arbre, sus un estang, ou il attendoit le cerf que ly chien achassoient. Les deux freres se traient a part, pour ce que ilz ne vouloient pas destourber le roy a veoir son deduit, le quel le *perceut* bien et leur en scot moult bon gré. (ARRAS, c.1392-1393, 75). ...esclande estoit sur ce que pour boire à matin en la Chambre des Enquestes, plusieurs vallez et gens estranges se boutoient es chambres du Conseil de ceans, et pavoient *percevoir* les secrez de la Court (BAYE, I, 1400-1410, 90). JHESUS. Pere, humblement te requier En vraye amour et charité Qu'il te plaise prendre pitié Des Juifz qui cy me tourmentent, Car certes, pere, ils n'entendent Ne *perçoivent* le mal qu'ilz font. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 194). Avez vous *perceü* en moy aultre chose qu'on ne doit veoir et juger d'une bonne, loyale et preude femme ? (C.N.N., c.1456-1467, 444). ...je *perçoy* vostre grand amour et confiance que vous avez fiché en moy (C.N.N., c.1456-1467, 575).

- "Deviner qqc." : ...il ne vit pas feminine personne, Tant ait biauté ne tant porte coronne, Qui me fust preus, C'est a dire, qui garir me peüst Ne qui remede en moy mettre sceüst, Tant de biauté ou de richesse heüst, Ou tant renarde Fust, qu'au garir assés ne me neüst, Ne que jamais mon secret *perceüst*, Ne que desirs en moy si fort creüst Que maus feus arde ! Car je le porte et le çoile et le garde Dedens mon cuer qu'on ne s'en prengne garde. (MACH., F. am., c.1361, 178). Par ma foy, cil qui la passe semble gentil homme, mais il ne le monstre pas, ains monstre qu'il est extraiz de rudesse, quant il passe ainsi escouteement devant dames ou damoiselles sans les saluer. Et ce disoit elle pour couverture, pour ce que les autres ne *perceussent* ce ou elle contendoit, car elle savoit bien qui ly bacheliers fu, ainsi comme orrez en l'ystoire cy aprez. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Mais Remondin s'avise, et vint a son cheval, et prist l'estrier a une main et en l'autre main la lance, et s'en vint pas pour pas vers son ennemy. Et Oliviers, quant il le vit venir, ne scot comment il se peust bonnement garder, car il ne scot *percevoir* la maniere comment mieulx Remondin le vouloit assaillir. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

- *Percevoir que* : Et quant il voit Que la dame pas ne l'entent ne oit, Tant fu dolens qu'estre plus ne pooit ; Mais nonpourquant tant fait que bien *perçoit* Qu'elle est pasmée. Lors en sa main cueilli de la rousée Sus l'erbe vert ; si l'en a aroucée En tous les lieus de sa face esplourée (MACH., J. R. Beh., c.1340, 65). Lors me fist *percevoir* Avis Qu'estre ne pooit nullement Et estoit pensé folement. Dont je m'en tins pour deceüs, Quant je m'en fu aperceüs. (MACH., D. Aler.,

a.1349, 259). Lonc temps fu en ce dous plaisir A mon gré et a mon loisir, Jusqu'a tant que certains temps vint Que par nature me couvint A son plumage *percevoir* Qu'il couvenoit par estouvoir Ce gent espriver mettre en mue. (MACH., D. Aler., a.1349, 282). Quant uns bons procès vient en fourme, Et je *perçoy* qu'on l'en deffourme, J'y puis bien tellement ouvrir Qu'il puet sa fourme recouvrer. (MACH., J. R. Nav., 1349, 199). ...Il chei en moult grief pensee Et fu courreciés durement, Car Daniel amoit forment, Si prist a penser qu'il feroit Et comment il li aideroit, Car bien *perçut* qu'il le faisoient Par envie et qu'il le haoient. (MACH., C. ami, 1357, 39). Quant li roys oy le message, On *perçut* bien à son visage Et à la chiere qu'il faisoit Que li sieges li desplaisoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 135). Car à peignes que mes cuers ne parti, Tant fu chargiés de dolour et d'ardure, Quant je *perçu* que le maintieng joli, Le dous regart et la noble figure Et le dous viaire gent De ma dame laissoie ; et vraiment, En grant paour fui de perdre la vie : Tant me fist mal de li la departie. (MACH., L. dames, 1377, 148). Et main et soir Feray son dous commandement ; Car, se loyaument, en espoir, La serf, j'espoir Que bien savoir Ou *percevoir* Porra qu'avoir Bien ne valoir Ne puis sans son aligement. Amours, tu sces moult bien que siens Sui et tous tiens. (MACH., Les lays, 1377, 297). De Lusignen, dist Remondin, et y a il gueres de cy ? Par foy, monseigneur, dirent ceulx, qui *perceurent* que il le mescongnoissoit pour le bourc et la tour qui estoit faicte puis que il s'estoit partiz, vous povez veoir Lusignen. (ARRAS, c.1392-1393, 77). ...la bataille fu moult horrible, et y ot moult grant occision. Mais quant les Sarrasins *perceurent* que le roy Braidimont de Tarse estoit mors et que le gallaffre de Bandas les avoit laissiez en tel peril, si furent moult esbahiz et se commencerent a dessouchier et a perdre place, et a fuir envers la marine. (ARRAS, c.1392-1393, 138). ...tout au long je leys [son sauf-conduit], et *perceu* tantost qu'il l'avoit enfrain et autrement ne l'eusse arresté. (C.N.N., c.1456-1467, 56). ...quand elles *perceurent* qu'elle ne se dispoit a garison, elles ordonnerent que l'une d'elles yroit a Rouen (C.N.N., c.1456-1467, 139).

2. *Se percevoir de qqc.* "S'apercevoir de qqc., se rendre compte de qqc., comprendre qqc." : Si qu'einsi ravis regardoie Son gent corps ; mais la simple et coie S'en *perçut*, et par sa franchise, Com bonne, sage et bien aprise, M'araisonna courtoisement Et me demanda doucement Par ou j'estoie venus la. (MACH., D. Lyon, 1342, 186). Car aussi que Nature mue Le temps, le couvenoit muër Et de sa plume desnuër Pour avoir plumage nouvel, Nouvel temps et nouvel revel. Et quant je m'en fu *perceüs*, Que je ne fusse deceüs, Je le fis voler un petit, Pour vëoir, s'en son apetit De voler, li radresseroient Les plumes qui se forvëoient. (MACH., D. Aler., a.1349, 282). Et par ces contrarietés *Se perçoit* de ses qualitez Qui viennent en sa congnoissance Pour garir et donner substance Des grietez dont il est venus Tout attrait joieus devenus, D'une joie si a point faicte, Car trop envis seroit defaite. (MACH., D. Aler., a.1349, 299). Car il apparra en sa chiere Un po de maniere avivée ; Aussi comme un po de nuée Par dessus le soleil trespasse, Porra il paroir en sa face. Dont cils s'en porra *percevoir* Et un tel plaisir concevoir Que tous sera d'amours esprits Et s'en rendera dou tout pris. (MACH., D. Aler., a.1349, 303). Et aussi fis je mes oyes Pour escouter les melodies, Et pris tout mon entendement Pour bien congnoistre clerement Les biens que j'ooie et vëoie, Des quels je ne me *percevoie*, Eins que Raisons m'eüst retrait De grieté et en joie trait. (MACH., D. Aler., a.1349, 391). ...il luy fist le ventre lever. Et droit a la coup qu'elle s'en *perceut* et donna garde, monseigneur fist une assemblée de gens d'armes. (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...la ou ilz cuidoiient le plus secretement de leurs

amoureux affaires conclure et deviser, chacun s'en *percevoit*. (C.N.N., c.1456-1467, 164). ...[elle] savoit tres bien que ceulx qu'elle entretenoit se doubtoient et *percevoient* chacun de son compaignon [du fait qu'il y avait un compaignon pour bénéficier des mêmes faveurs]. (C.N.N., c.1456-1467, 236). ...s'il n'eust eu les yeulx bandez et couvers, il *povoit* veoir apertement ce dont ung aultre a qui rien ne touchoit se perçut a l'oeil. (C.N.N., c.1456-1467, 253). ...l'abbesse de leens et plusieurs des religieuses se *perceurent* de ce qui estoit (C.N.N., c.1456-1467, 305).

- *Se percevoir que* : ...oncques mondit seigneur ne se *perceut* qu'il [le meunier] se doubtast de la tromperie qu'il luy avoit faicte (C.N.N., c.1456-1467, 42). ...vostre chose est tant petit (...) que, si vous l'apportez en quelque lieu, a peu on se *perçoit* qu'il y est. (C.N.N., c.1456-1467, 106).

3. Part. prés. en empl. adj. *Percevant*. "Lucide" : ...l'abbesse qui veoit cler et estoit bien *percevant*, cogneut tantost a ses responses (...) qu'elle estoit coupable du fait (C.N.N., c.1456-1467, 305). ...fut le bon chevalier deceu par le subtil et *percevant* engin de sa desloyalle femme. (C.N.N., c.1456-1467, 466). [R. M.]

PERCHANT, subst. masc. (perchant)

[T-L : *perchant* ; GD : *perchant* ; FEW VIII, 280a : *pertica*]

A. - "Grande perche, gros bâton (souvent utilisé comme arme)"

Rem. Bien représenté en a.fr. FROISS., *Méliad.* L., t.1, 1373-1388, 4913. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

B. - [Cont. grivois] "Membre viril" : ...maistre moyne luy leve ses draps, et (...) bouta sonperchant dur et roidde [jeu sur *percer* ?] (C.N.N., c.1456-1467, 537). [R. M.]

PERCHE, subst. fém. (perche¹)

[T-L : *perche*² ; GD : *perche*² ; GDC : *perche*¹ ; DÉCT : *perche*² ; FEW VIII, 278,279a,282a : *pertica* ; TLF XIII, 51b : *perche*²]

A. - "Longue pièce de bois servant à divers usages"

1. "Longue pièce de bois, pieu, bâton" : Jamais d'ÿable ne verrés Si forsené, si enragié De son oeil [Polyphème] qu'on a arragié. Ne portoit *perches* ne bastons, Ainçois aloit a atastons, Querant les voies et les sentes A ses ordes mains et senglentes. (MACH., Voir, 1364, 626). [Les ambassadeurs] A ceste fois plus ne feïrent Et au soudan congïé prirent. Et encor vueil autre chose dire, Mais que vous vous tenez de rire. Il ne veoit pas leurs talons, Qu'il venoient a reculons. Se darrier heust une *perche*, Il fussent pris a la cauperche, Ou feïssent le soubresaut. (MACH., P. Alex., p.1369, 198). ...[il] vit une fenestre dudit hostel ouverte, contre laquele, au dedens dudit hostel, pendoient deux nappes et une touaille qui sechoient, lequel linge il, à l'ayde d'une petite *perche* de bois ou baston qu'il trouva assez près dudit hostel, saicha et advaint iceulx à soy (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 160). Item, chascun d'iceulx puet prendre cinq *perques* à cheval de mort boiz par an pour casser leurs bléz, livrés par le sergent du lieu (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 58). Et pour ce chacun d'iceulx habitans doivent au roy chacun an trois huées en temps de porchoisons, ainssi qu'ilz doivent avoir chacun denrée de pain et une *perche* de boys au retourner sans point passer le val du Lesme. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 295). Je te serviray d'ungne *perche*, Tresmeschant anesse beurdine. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 155).

- "Longue pièce de bois horizontale à laquelle s'ajustent le soc et les autres éléments de la charrue" : ...ledit Denis Bouffinère frapa plusieurs cops sur les beufz dudit du Vergier, les

deshastella et d'une sarpe qu'il avoit rompit la *perche* de la charue et ladicta charue gecta contre les jambes dudit du Vergier (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 12).

- *Perche de charrette*. "Limon"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- CHASSE "Pièce de bois servant à tendre un filet de chasse" : Item, deux *perchez* pour tendre aux vitecos et aux mauvis es clers de ladicta forest, hors deffens, et en paient pour le premier vitecoq qu'ilz prennent V d. au roy, et la première sepmaine qu'ilz tendent, paient quatre mauvis prins entre le jeudi et le dimence (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 58). A Yvonnnet, pour troys *perches* d'iraigne qu'il a aचेctées. (...) A ung serrurier qui a ferré lesdites *perches*. (Comptes roi René A., t.3, 1476, 277). À Jehan Lorin - pour trois lièvres vifz, ung furet, XIII *perches* à chasser - pour V hérissons vifs, qu'il a semblablement baillez et livrez audit seigneur pour faire ses plaisirs et volentez. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 382).

- FAUCONN. "Bâton horizontal sur lequel se reposent les oiseaux de proie, perchoir" : A ces mos choisi un gerfaut Qui la estoit a *perche* mis Et je li respondi... (MACH., D. Aler., a.1349, 371). ...le dit Loys ala en la maison dudit Charles, et incontinant qu'il fut en la dicte maison, il en entra en ung jardin et ala poser deux laniers, qu'il avoit, à la *perche*, et après s'en entra en la dicte maison pour disner (Doc. Poitou G., t.8, 1445, 224). À Jaquet Cadot, menuysier, et Loys Boutart, paslier (...) Une *perche* à mectre oyseaulx (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 353).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

. Loc. fig. *Mettre qqn à perche*. "Tenir qqn comme sur un perchoir, le mettre en réserve" : Tieulx gens on devroit mettre a *perche*, Ou mettre en sauf en huche, ou arche, Jusqu'à tant que venist la guerre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 36).

- [Pour la navigation] "Mât" : ...elle a ordené Qu'en ce batel fumes mené, Puis nous laissa (...) Aval l'iaue de Saine aler Sanz *perche* et sanz gouvernement (Mir. ste Bauth., c.1376, 164).

- P. métaph. [Cont. grivois, jeu de mot sur *percer* ?] "Membre viril" : ...quant chasteté est rompue Soit de wibrequin ou de *perche*... (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 100).

. *Membre à perche* : ...a ces parolles, asseurement tira son membre a *perche* (C.N.N., c.1456-1467, 94).

2. "Latte (en partic. de charpenterie)" : ... nous ferons une biere de *perches*, et le couvrerons de ramssiaux, et porterons le corps devers le roy (ARRAS, c.1392-1393, 59). À lui encores et sondit compaignon, pour oudit mois de janvier avoir soyé bois en quatre pieces pour de ce faire *perches* à mectre au wintgat, et aussi aisselles à refaire le planchier dudit molin à eaue et du molin à vent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 640). ...deux *perches* de sapin, pour faire l'entaine de ladite barque (Comptes roi René A., t.1, 1478, 169).

- "Latte transversale servant de dossier à un banc"

. *Banc à perche* : Item, un aultre banc enfonsé devant et entaillé, à *perche* double et à clere voye, à lyons sur les pilliers, avec une marche servant audit banc, et de IX piez ou environ (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXII). Item, en une grant chambre estant sur la gallerie du jardin fut trouvé un banc à *perche* double et à coulombes, de XII piez de long ou environ (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXVI). Une table de noyer, ensemble les tréteaux et

ung marchepié et ung banc à *perche* de mesmes la table, 61 solz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 370).

. [P. ellipse] *Perche*. "Banc à perche" : ...les sieges et bancs et *porches* [l. *perche*] de la Chambre du Parlement estoient vielx, derompus, et moult malhonestes (BAYE, I, 1400-1410, 155). La Court a delivré au jour d'ui certain argent venant de la vendition des vielx banc, *porches* [l. *perche*] et formes de ceste Chambre à Pierre Noé, huissier de ceans (BAYE, I, 1400-1410, 189).

3. "Barre servant à suspendre"

a) "Barre servant à suspendre les armes" : Adonc tantost la vi aler Vers la noble *perche* a armer, C'est vers la *perche* ou estoient (Les) autres armes et pendoient. De la le fourrel despendi Et aporta (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 135).

b) "Barre servant à suspendre le linge, les vêtements..." : ...bien voy qu'il [le povre] l'a vendu [le garnement], Puis qu'a ceste *perche* est pendu (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 261). "Ceste pierre de taille est transmuee en beau palais, chasteaulx et forteresses, en draps d'or et de saye, et en linge subtil, et robes sans nombre, qui sont pendues aux *perches*..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 586). ...[il] print et embla, environ midy, en un hostel assis en la rue aus Lombars, une houppelande fourrée de martres, qui estoit pendue à une *perche* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 250). En la vielle pannetrie de l'ostel l'en y a fait des huches noefves, pour mectre le pain, des *perches*, pour le linge, et des armoires servans au dit office. (Comptes Lille L., t.2, 1468, 300). Le cousturier (...) print le pourpoint et le gecta sus la *perche* (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 113). On fist oster enseignes, escussions Et du souleil condouffles et fiolles[,] *Perches* a draps, boutz de boys, estanchons, Larges trillis, caiges et gabjollles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 181).

- Loc. fig. *Pendu à la perche*. "En suspens" : ...et demeure le procès indecis et pendu a la *perche*. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 163).

c) DRAP. "Barre suspendue horizontalement au-dessus d'une fenêtre, sur laquelle chaque drap est tiré lentement vers le bas et examiné afin de détecter les malfaçons éventuelles" (d'apr. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 89) : ...doivent li peseur rewarde tous les dras et couvertures a *perche* bien et loyalment, et vir s'il i a trache, double, rebat ne gieters encontre, plus d'un quartier de lonc. (Drap. Valenc. E., 1344, 286). ...volons que tout li draep que on sellera de dues seels de plonc soyent eswardeit à une *perche* par dues pruedommes que de par nous y serront establiit et sermenteit, et ychil draep par eulx soyent purgiet et nectiit souffisamment de tout che que à le dicte draperie puet greveir et nuyre, et souffisamment estoupeit tout li treu, anchois que le secons seels y soit miis ; et che sour teille amende que par nos officiers delle draperiie serra diit et ordeneit. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 39).

- *Esgard des maires de la perche*. "Inspection des draps faite à la perche par les maires" : Que nuls caucheteres, caucheteresse, uns ne autres, quelz que il soit, faisans et vendans cauches en ceste ville et taille d'icelle, ne soit si hardis, qui, depuis maintenant en avant, vende ne fache vendre par lui ne par autrui, en appert ne en couvert, nuls draps enthirs ne piece de draps quelzconques à detail, qui ne soit retrais, tondu et rapparilliés bien et souffissaument et apres che aportéz et passéz par l'eswart des maïeurs de le *perche* (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 25).

- *Garde de la perche*. "Inspecteur qui examine les draps à la perche" : As wardes de l'escrue *perche*, (...) à cascun d'eaus 25 s.

pour le tierme de Pasques (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1332-1333, 29). As wardes de le seke *perche*, (...) à cascun d'eaus 15 s. pour le tierme de Pasques (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1332-1333, 29).

- P. méton. "Local où les draps sont examinés à la perche" : ...cil sont dit de gésir trois jours en le prison, d'entrer le *perche* contre l'estatut de le ville. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1377, 656).

4. "Bois (du cerf)" : Et, quant il voit un cerf qui porte haute teste et ouverte, mal chevillee et longues *perches* et on li demande quieu teste il porte, il doit respondre qu'il porte belle teste haute et ouverte et longues *perches*, mes elle est mal chevillee et mal rengeie. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 158). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss.]

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377 (gloss.).

- [À propos de la licorne] : Et quant ilz furent en la sale, si voient a un des boux une *perche* qui estoit de la banne de la licorne, et ot dessus estendu une piece de veloux, et fut l'esprevier dessus, et le gant emprez lui. (ARRAS, c.1392-1393, 303).

B. - MES.

1. [Mesure de longueur variant entre 16 et 25 pieds] : ...en la dite devise a quatre vins dis *perques* ou environ et que chascune *perque* doit couster trois francs, ainsi seroit pour ladite ouvrage de fosseemens faire, ainsi que dessus est dit, a devisé deux cens sexante dix frans. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1364, 153). ...la reparation de partie d'environ X *perches* de mur de la closture de la ville d'Avrenches, cheu par deffaut de fondement (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 32). Et si doivent, eulx et leurs hommes de Perier et de Quievreville, reparer et avoir en estat la porte du chastel de Lions, de pierre, de fer et de fust, et maintenir en estat une *perche* de mur de quatorze piés de long d'une part et d'autre de ladicte porte, et pour ce faire, doivent avoir en ladicte forest tout le mesrien qui leur est necessaire à ce faire. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 4). Pour lesquelles franchises et usages dessus desclarés, ledit escuier et ses successeurs sont tenus faire une *perche* et ung quartier de *perche* de closture, quant sommé en sera, en la Haye du Mor. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 86). ...le pray Dangerres, contenant III vergies et demie, XIII *perques* (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1414, 231). ...vous en devez avoir en tel lieu XXX *perques* et en tel autre verge et demie. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 313). ...une porcion de terre en prey contenant douze *perques* ou viron, joint et bute ausdiz priour et frères, et d'autre costé au chemin tendant de l'ostel es Turquetiz à l'ostel Guillemin Binet, et d'autre but ausdiz mariez, par les mers et devises mises entre eulx. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1449, 263).

2. [Mesure de superficie ; sous-entendu "perche carrée"] : Item, ont la chapelle de Saint Phillebert du Torp oveccques le mesnage et six acres de sa forest de Brotonne et soixante acres de terre à la mesure de XXV piéz la *perque* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 90).

Rem. Cf. aussi L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 531-533. [R. M.]

PERCHE, subst. fém. (perche²)

[T-L : *perche*¹ ; GDC : *perche*² ; DÉCT : *perche*¹ ; FEW VIII, 216a : *perca* ; TLF XIII, 51b : *perche*¹]

"Perche (poisson)" : Poix coulez, puree, civé d'oïstres, une saulse blanche de brochetz et de *perches*, poiree de cresson, harens, graspoix, anguilles salees, loches en l'eau. (Ménagier Paris B.F.,

c.1392-1394, 181). *Perche* soit sans escharder cuicte en eau, et puis soit pelee (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 231). ...bremes, roches, *perches*, soles (Man. lang. G., 1396, 68). La *perce* est vng poisson de plusieurs couleurs et est tres ynel pour nagier et a le dos armé d'espines par quoy il se deffent des aultres poissons. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 498-499). Mais se les poissons sont durs, adoncques les jeunes sont plus sains, c'est assavoir de plus facile digestion, comme sont les brochés et *perches*. (Rég. santé corps C., 1480, 72). ...la *perche* et le brochet par propriété occulte ont ensemble amité singuliere, mais le brochet blesse des aultres poissons pour soy garyr et serche la *perche*, laquelle veant le brochet blessé applanist et attouche la playe et garist le brochet. Et est la *perche* de chair dure comme dessus est dit du brochet. (Rég. santé corps C., 1480, 73).

Rem. Ex. d'a.fr. ds TLF. [R. M.]

PERCHE, subst. fém. (perche³)

[GD : *perche*³ ; FEW XXI, 532a : o.i.]

"Petit soulier d'enfant"

REM. Doc. 1452 ds GD VI, 93b. [R. M.]

PERCHEE, subst. fém. (perchée)

[T-L : *perchiee* ; GD : *perchiee* ; FEW VIII, 280b, 282a : *pertica*]

I. - "Mesure d'une perche servant à auner ; mesure agraire"

Rem. Doc. 1336 (*perchies de bois*), 1355 (*une perchee de courtil*) ds GD VI, 94a.

II. - "Quantité (ici de barils) portée sur deux perches" : ... et leur portent une *perchee* de barilz (Bataille st Pens. A., a.1485, 47).

III. - "Rangée" : Et bien souvent il comment de ses angelz Ung ou plusieurs par *parchées* ou par ranges Pour conforter et mectre hors dez fanges Pouvres pecheurs (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 95). [Éd. : "catégories" ; sur le sens dialectal de "rangée", cf. FEW VIII, 280b] [R. M.]

PERCHELLE, subst. fém. (perchelle¹)

[T-L : *perchele*¹ ; FEW VIII, 216b : *perca*]

"Jeune perche"

REM. Doc. XIVe s. (Reims) ds FEW. [R. M.]

PERCHELLE, subst. fém. (perchelle²)

[T-L : *perchele*² ; GD : *perchele* ; FEW VIII, 282a : *pertica*]

"Mesure d'une perche servant à auner ; mesure agraire" (synon. *perchee*)

REM. Doc. XIVe s. (?) (Flandres, *perchiele de tiere*) ds GD VI, 93b. Mais cet ex. est douteux : le même doc. est cité sous *almosner* et daté de 1133 (GD I, 227b), ce qui peut faire penser qu'il s'agit du faux *Testament conjonctif de Renaud, seigneur de Haucourt* (serait alors à ajouter à J.-P. Chambon, *R. Ling. rom.* 45, 1981, 128-130). [R. M.]

PERCHER, verbe (percher)

[T-L : *perchier*¹ ; GD : *percher* ; GDC : *percher* ; FEW VIII, 280b : *pertica* ; TLF XIII, 52b : *percher*]

I. - "Installer sur une perche/se trouver sur une perche (ou, p.ext., sur une hauteur)"

A. - Empl. trans. *Percher* un oiseau/*qqn/qqc*.

1. "Mettre (un oiseau) sur un support" : ...pour *percher* les faucons (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352-1360, 219). ...car lors le couviendra il mectre es gectz et paistre sur le poing, et puis le *perchier* et tenir paisiblement sur son poing tant qu'il ait enduit et

avalé sa gorgee (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 149). Mais en cest endroit d'espreveterie le convient plus que devant tenir sur le poing, et le porter aux plais et entre les gens, aux eglises et aux autres assemblees et emmy les rues, et tenir jour et nuit le plus continuellement que l'en pourra, et aucunesfoiz le *perchier* emmy les rues pour veoir gens, chevaux, charrectes, chiens, et toutes choses congnoistre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 152). ...et qui ne le peut toute nuyt veillier, si le *perche* sur une perche branlant qui sera actachee a deux cordes par les deux boux, et tirera l'en aucune foiz celle perche pour la faire branler afin que l'esprevier ne dorme (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 164). Item, en Karesme il se mue et est bien troiz ou quatre moiz avec du foing et de la rame et troiz perches pour le *percher* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 167).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 7468.

2. "Pendre qqn" : Curé, nous vivrons gayement, s'il peult estre en terre *perché*. (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 206). SECOND [SERGENT]. Sus, a coup, qu'il soit despesché ! (Il le gecte bas.) BOURREAU. Regardez s'il n'est pas *perché* ! Que vous en semble ? Suis je habille ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 322).

3. P. ext. "Installer qqc. en hauteur" : Semblablement l'on avoit fait *percher* En autres lieux duysans et prouffitables De petiz hours, sans personne empescher, La ou avoit plusieurs mignons notables. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

- *Percher les vignes*. "Échalasser les vignes" : Perchaff (...) *percher* les vingnes (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 255).

B. - Empl. intrans. ou pronom.

1. [D'un oiseau] "Se tenir sur un support" : Et les doit l'en attachier et faire leurs gistes et leur lit dessoubz ou encoste la perche ou son esprevier sera *percié* quant il l'avra, afin que lors l'esprevier les voye continuellement [et congnoisse], et aussi qu'ilz congnoissent l'esprevier (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 143). Et quant il commencera a soy *perchier* sur icellui blot, l'en lui fera autre travers dedans la ferme deux *perchectes* de demi pié de hault. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 148). Premièrement, les aucuns espreviers se *perchent* tout droit et sont moult esveilliez et regardent fierement et espouenteusement quant ilz veillent, et quant ilz dorment si se tiennent ilz bien droit sur un pié et ont l'autre en leur plume et ainsi dorment, et c'est signe de bon esprevier et sain. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 150). Mais en somme l'esprevier de grant courage qui a teste de serpent - c'estassavoir menue teste seche - qui est bien chappé, gros yeulx saillans et esveilliez, gros par les espaules, plumage dur et roide mallecté de grosses mailles aspres et dures, qui ait bons serceaulx, bons cousteaulx, bonnes longues plumes, bons venneaulx, bonnes [...] sans, balay a sain, grant ouverture endroit le bouel, courtes jambes grossectes, ses ongles entieres - c'estassavoir du pessouer et du charnier et de la grant et petite sangle - et que le remenant de son corps et de ses piez soit tenu entier, qui soit bien esveillié et se *perche* bel : tel esprevier est d'eslite (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 152).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 5936 ; HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 123/13.

2. "Camper" (cf.GD VI, 93c) : Vouloir entrer en ville tant requise Sans grant effort, point n'entendons la guise, Car jamais roy ne s'i osa *percher* Pour l'opprimer, et s'aultre l'a surquise, On trouvera par raison bien enquisse Qu'on l'en a fait lourdement desmarcher. (LA VIGNE, Attollite portas B., 1507, 164).

II. - Empl. trans. "Mesurer avec la perche"

Rem. Doc.1472 ds GD VI, 93b. [R. M.]

PERCHETTE, subst. fém. (perchette¹)

[T-L : *perchete*¹ ; GD : *perchette*¹ ; FEW VIII, 216b : *perca*]

"Jeune perche (poisson)" : ...iiij escuelles de poisson, c'est assavoir anguilles, carpes, baichet et *perchettes* (AUBRION, Journal L., 1481, 131).

REM. Doc. 1360 (Lille, *pierkete*) ds GD VI, 93c. [R. M.]

PERCHETTE, subst. fém. (perchette²)

[T-L : *perchete*² ; GD : *perchette*²/*perchiete* ; FEW VIII, 279b : *pertica* ; TLF XIII, 52b : *perche*² (*perchette*)]

I. - "Perche servant de perchoir" : Et quant il commencera a soy *perchier* sur icellui blot, l'en lui fera autre travers dedans la ferme deux *perchectes* de demi pié de hault. Sur lesquelles *perchectes* il de sa propre nature vouldra de l'une a l'autre et passera par dessoubz, et sa nature lui enseignera a duyre ses elles et son vol (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 148). Ce fut ung jour de mercredi : En chemise sur la *perchette* Je fuz trois heures et demy. (B. veoir, p.1480, 20).

Rem. Doc. 1416 ds GD VI, 93c.

II. - "Tronc d'un tout jeune arbre" (FEW)

Rem. Doc. 1396 (*perchiete*) ds GD VI, 94a. [R. M.]

PERCHEUR, subst. masc. (percheur)

[T-L : *perchëor* ; GD : *percheur* ; *FEW VIII, 278a,279b : *pertica*]

I. - "Dressoir pour la vaisselle" : ... un *percheur* a *perchier* poz (Hist. industr. commerce F., 1402, 182).

II. - DRAP. "Ouvrier qui tire le drap à la perche"

Rem. Doc. 1343-1351 (Tournai, *piercheur*), 1376 (Tournai) et 1492 (Lille) ds GD VI, 94a. Forme flamande *perchenaer* : Ystaes le Bets est jugiet d'estre privés de faire sen mestier de drapier un an, pour ce qu'il avoit fait oster une ensaingne de sen drap, que li *perchenaers* y avoient mis, pour ycelli waerder des waerdeins, en ce querrant art et engien pour quincquier et frauder les dis *perchenars*. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 651). [R. M.]

PERCHEUX, adj. (percheux)

[T-L : *perchos* ; GD : *percheux* ; *FEW VIII, 278a : *pertica* (?) (?)]

"Plein d'inégalités ? (primitivement "plein de perches ?)" : ... il s'en va es grans chemins et drus et perreux [var. *percheux*] de(s) pierres (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 45). [R. M.]

PERCHOT, subst. masc. (perchot)

[GD : *perchot* ; FEW VIII, 279b : *pertica*]

"Grande perche"

REM. Doc. 1406 (*un perchot ferré*) ds GD VI, 94b. [R. M.]

PERCLOSURES, subst. fém. plur. (perclosures)

[*FEW II-1, 755a : *clausura*]

DR. FÉOD. "Enclos donné, par préciput, dans les fiefs aux aînés avec le principal hôtel" : Par la coustume du gouvernement de La Rochelle, entre nobles ès choses nobles, l'ainné prant le principal houstel avec ses *perclosures* (Archives servit. Louis XI, T., 1484, 138).

Rem. Probablement à mettre en relation avec *precloture* (cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969, 391). [E. P.]

PERCLUS, adj. (perclus)

[T-L : *perclus* ; GDC : *perclus* ; FEW VIII, 219b : *percludere* ; TLF XIII, 54b : *perclus*]

"Qui ne peut plus se mouvoir, ou presque, paralysé" : ...mais ceulx ausquelz il desplaisoit la venue des dames et la reformacion de leur faulce monnoye, des raiz de la dessusdicte lumiere de la royne estoient *percluz* et come aveuglez en esperit, et n'avoient ne volente ne puissance de liever leurs yeulx de l'entendement a la sainte arquemie... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 451). ...Corps *perclus* sans plaisance lie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 172). ...le chastel Saint-Henry, qui estoit grant et spacieux, fort et puissant, fondit et perit ; et ne eschappa d'icellui chastel que cinq personnes vivans, qui furent villainement affolez et *percluz* de leurs membres (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 346). ...et esperoient les medecins qu'il luy descendroit sur ung bras et qu'il en seroit *percluz*, mais qu'il n'en mourroit point (COMM., III, 1495-1498, 311).

V. aussi *percus* [R. M.]

PERCLUSION, subst. fém. (perclusion)

[FEW VIII, 219b : *percludere*]

MÉD. "Impossibilité de se mouvoir, perclusion" : ...quant que aulchung est blessié en la teste ou de espee ou aultrement si la lesion est si forte que a cause de telle lesion s'en ensuyve *perclusion* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 1). [C. T.]

PERCOGITER, verbe (percogiter)

[FEW II-1, 841a : *cogitare*]

"Méditer" : ... quant j'ay *percogité* la fortune, ne treuve fors que... (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 156). ... en faire choses rigoureuses non bien *percogitées* en leurs fins, ne en leurs circonstances (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 89). Lesquelz trois pions bien peséz et *percogitez*, et sachant qu'au monde n'en avoit nulz aultres, [le duc de Bourgogne] dressa son ambassade comme j'ay dit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 298).

- Inf. subst. : ... comme lors je séisse en cest estat, et variasse entre faire et laisser, entre accuser et parer, et que le *percogiter* tout et comprendre me donnast de soussi beaucoup pour en faire bien : soudainement lors... (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 248). [R. M.]

PERÇOIR, subst. masc. (perçoir)

[T-L : *percöoir* ; GDC : *perçoir* ; FEW VIII, 286b : **pertusiare* ; TLF XIII, 55a : *perçoir*]

"Outil servant à percer"

REM. Doc. 1423 (Tournai, .V. *perchoirs de fores*) ds GDC X, 316a [R. M.]

PERCONFORTER, verbe (perconforter)

[*FEW II-2, 1044b : *confortare*]

"Rassurer" : Adonc Alixandre qui ce regarda fu ung peu *perconfortez* [en lisant une inscription conciliante] (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 398). [R. M.]

PERÇOYEUR, subst. masc. (perçoyeur)

[GD : *perçoyeur* ; FEW VIII, 287b : **pertusiare*]

"Outil pour percer, perçoir" : Item, [les navires] doivent estre garnis de mariniers, qui longuement sachent nouer souz eaue, yeulz ayent *perçoyeurs* bien agus et trenchans, par quoy ilz percent

les nefz en plusieurs lieuz (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 242). [Seul ex.]

Rem. Cf. aussi GD VI, 94b : *perçoier*. [J. Bl.]

PERCRU, adj. (percru)

[GD : *parcroistre* (*parcreu*) ; FEW II-2, 1326b : *crescere*]

"Dont la croissance est achevée" : ...par maintes anées Furent par moy pormenées, Tant que je fus ja *percreue*, Sans estre nul jour recreue Du mestier, qui me plaisoit, De bergerie (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 225). Tu dois entendre que les liguemens au commencement sont foibles et tendres jusques a tant que ilz sont *percrus* et pour ce de petite occasion ilz se rompent (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 15).

V. aussi *parcroître* [R. M.]

PERCUNCTATION, subst. fém. (percunctation)

[GD : *percunctacion* ; FEW VIII, 220a : *percunctari*]

"Recherche"

Rem. GARBIN 1487 ds GD VI, 95a. [R. M.]

PERCUNCTER, verbe (percuncter)

[GD : *percuncter* ; FEW VIII, 220a : *percunctari*]

"Interroger"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 95a-b. [R. M.]

PERCËURE, subst. fém. (perçure)

[T-L : *percëure* ; GD : *perceure* ; FEW VIII, 287b : **pertusiare*]

"Action de percer ; trou" : Mez [le fils de Dieu] se monsterra en tel [éd. (*tel*)] guise Champion que sa cuirree Y sera par tout perciée. Et n'i a [éd. *a[ra]*] *percëure* Quel que soit ne desrouture Par où ne saille le sanc hors De son digne et precieus cors. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 3456). [Déjà ds GD VI, 91c (Impr. c.1500 : *persure*)] Meurtrisseure, *perseure* en corps (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 235). ... sa mère (...) lui coucha les .IIII. dois de la main par dedens le bras (...), tant ruddement l'atoucha que les cicatrices et *persures* d'iceulx, noirs comme encre, y sont demouréz. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 202). Il ne reste plus qu'a mercher Ou vous voudrez les cloux ficher, Affin de y faire la *perseure*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 384).

REM. Autres ex. (en partic. doc. 1333) ds GD VI, 91c. V. aussi *presure*². [R. M.]

PERCUS, adj. (percus)

[T-L : *percus* ; GD : *percus* ; FEW VIII, 221a : *percutere*]

"Frappé (d'un mal, d'une maladie...)" : Ou il vous pourroit toucher d'avuglement et de apoplexie, comme dessous Helisee fu *percut* l'ost de Surie ! (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 136). ... les tyrans mesmes qui les martirisoient ont esté aucunes fois, sur le lieu, *percus* de la main de Dieu, foudroyés subitement et exterminés (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 27). Et se j'ay gary ce povre homme Qui estoit *percus* de la main, Voulez vous soustenir a plain Que j'ay violé le sabbat ? [Allusion à la guérison par le Christ d'un homme à la main desséchée (Luc 6, 6-11)] (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 393). ... tantost sera comme *percus* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 362).

- *Percus de* : Jangleuse fu et orgueilleuse ; Par sa jangle devint lepreuse, *Percusse* de mesellerie (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 52). ... Congnoissant veritablement Qui cunque estoit d'amours *percus* Par taster son poux seulement (MARTIN LE

FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 67). Se de mort suis *percus*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 340). [Autre ex. v.12174 et 27071] ... tant plus estoit *percus* des vens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 233). Le roy Loys de France, *percus* de maladie, sentant aucunement sa fin approchier... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 425). Vela le saint corps et sarcus Dont ist odeur inenarrable Et la clarté dont suis *percus*, Partant du sepulcre admirable. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 392).

- (Synon. de *perclus*) : Depuis lequel cas, est survenu à ladicté Katherine certain accident de maladie, telement qu'elle est devenue *percuse* d'un costé ; à l'occasion de laquelle maladie, ladicté Katherine a esté plus fort grevée et endommagée que par ladicté playe, comme l'en dit. (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 122). ... maistre Jehan Cievrot, encore vivant, lequel tout impotent et *percus* ne bougoit de sa chambre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 215). [R. M.]

PERCUSSER, verbe (percuter)

[*FEW VIII, 221a : *percutere*]

A. - "Percer, transpercer" : La, les archieres les *percutent* Des fleches que drument leur trayent, Dont a maint l'ame du corps trayent. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 145).

B. - "Frapper"

Rem. *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 6. Cf. aussi GD VI, 95c : *percuter*. [R. M.]

PERCUSSEUR, subst. masc. (percuter)

[GD : *percuter* ; FEW VIII, 221a : *percutere*]

"Celui qui frappe, qui anéantit" : O seul createur qui es ung, De tous grans maux le *percuter*, Veillez nous estre defenseur (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 397). [R. M.]

PERCUSSIF, adj. (percuter)

[*FEW VIII, 221a : *percutere*]

"Frappé, paralysé (?)" : Pensant, pensif, perplex, du poux passif, Premeu, poussif, près pris, préecessif, Par acensif pur, povre, precensif, Peracensif, paresseux, perspicable, Preposteré, pereclit, *percutif* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

Rem. HUG. V, 722a relève l'occurrence en donnant : "qui frappe (?)". On peut, dans le cont., penser qu'il y a valeur passive à partir des sens de *percuter* "frapper fortement, percer", *percussion* "coup, atteinte, action de frapper" et en partic. "attaque d'apoplexie". [A. B.]

PERCUSSION, subst. fém. (percussion)

[T-L : *percussion* ; GD : *percussion* ; FEW VIII, 220b : *percussio* ; TLF XIII, 55b : *percussion*]

A. - "Choc (en partic. de corps qui résonnent)" : Et ces sèetes eschaufent pour ce que elles sont meues en l'aer, et pour la *percussion* ou confricacion du mouvement l'aer est affoué et eschaufe comme feu. (ORESME, C.M., c.1377, 432). Item, en tout son sont *percussion* et division (ORESME, C.M., c.1377, 476). Pour quoy nous devons savoir, come voix soit une maniere de son, que son generalment n'est autre chose que une qualité successive qui se engendre en l'air par la *percussion* d'aucunes choses dures qui font l'air entour elle mouvoir impetueusement de tous costés aussi come en tremblant, car c'est la nature des choses dures qui ainsy se entrefierent de faire une telle noise et une telle murmure percevable à l'oye, que nous appellons son. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 95). Car il convient que la *percussion* dessus dicte

soit faicte en l'air et que l'air s'en esmeuve et fremisse violement. De ceste *percussion* donc et du fremissement ou tremblement de l'air s'ensuit une murmure et une noise percevable a l'oye que nous appellons son. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 44).

B. - "Coup"

1. "Action de se frapper (la poitrine)" : ...celle *percusion* ou piz... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 556).

2. "Coup, contusion" : En la plaie du chief, ou en la *percussion*, stuppeur ou dispicience, mauvaiz signe. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 97). Corcodrille est selon Ysodores vng poisson a IIII. piez ianne de couleur habitant de iour sus terre et de nuyt es eaues et est enuiron de longueur de XX piez, mont fort armé de dens et de cuir car il a le cuir si dur que *percussions* ne horions de pierres ne lui font nul mal (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 490). ...il vient de dedens aucunefois par choses de dehors, se c'est par choses de dehors sicome par cheoir ou *percusion* et labeur et exercitacion ou par negligence de laver le corps et les vestemens (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 23). Et se l'apostume estoit de *percusion*, faites au commencement saignee, puis le faites vomir par ceste decoction (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 3). Les coillons s'apostumissent et la coille et ont ulceres, prurite et contraction et les semblables, se c'est par cause foraine, comme *percusion*, bature ou par aulcuns unguens (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 6).

Rem. FOUL., *Policrat.* B., VIII, 1372, 22/30.

3. "Massacre à force de coups" : Et le conte Fedry qui le cuer ot fellon Ly faisoit de se gent grande *percussion* (Hugues Capet Lab., c.1358, 222).

C. - "Atteinte d'un mal, tribulation, malheur" v. *percus* : Pour quoy vous trammest Dieu telle *percusion* ? (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 457). Marbrien le nommerent païen et Esclavon. Puis fist il aux crestiens grande *percussion* : Jherusalem conquist par se possession (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 917). J'ay celi fait ardoir en ung feu de carbon Par qui avés eût mainte *percussion* (Chev. cygne P., c.1356, 101). Bailliés-moy ce prison Qui fist de nostre gent telle *percution* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 268). Mais de tant vous feray par supplication Pryère seulement, se, par devocion, Créés parfaitement (...) Qu'une fame portast, sans violacion, Chelui que vous créés c'on appelle Jhéson, Que de moy ne faciés nulle *percusion* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 521). Et le conte Fedry, (...) Ly faisoit de se gent grande *percussion* (Hugues Capet L., c.1358, 163). Constancius dit le contraire de toutes ces choses, qui dist que ceulx qui usent de male viande ne se doyvent point esjouyr, car s'ilz ne sont blecés de present, ilz ne eschapperont pas la *percusion* ou temps advenir (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 8).

Rem. *Flor. Octav.* L., t.1, c.1356, 7078 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ...

D. - "Attaque d'apoplexie" : Jà commançoit à vieillir et devenir mallade, et estant aux Forges près Chinon, à son disner, luy vint comme une *percution* et perdit la parole. (COMM., II, 1489-1491, 280).

Rem. Roi René, éd. Quatreb., ds GD VI, 95c. [R. M.]

PERCUSSITER, verbe (percuter)

[*FEW VIII, 221a : *percutere*]

"Frapper"

- *Percussiter* qqn. "Frapper, persécuter"

- Au passif : ...[les sénateurs] manderent a tous les officiers de Jherusalem que tous les disciples d'icellui Jhesus de Nazareth et

ceux qui croiroient en lui fussent *percussitez* et destruis (LA SALE, Sale D., 1451, 23).

- *Percussiter qqc.* "Frapper, battre en brèche"

- Part. prés. au fig. : ...et indeuement tu combas contre les loys (...) et tu les vas chassent et *percussitant* (LA SALE, Sale D., 1451, 86). [P. D.]

PERCUSSURE, subst. fém. (percussure)

[GD : *percussure* ; FEW VIII, 221a : *percudere*]

"Piqûre, coup"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD VI, 96a. [R. M.]

PERCUTER, verbe (percuter)

[T-L : *percuter* ; GD : *percuter* ; FEW VIII, 221a : *percudere* ; TLF XIII, 57a : *percuter*]

"Traverser en frappant" : ... Charles (...) humilie la sublimité des montaignes, exalte la profondeur des valées, adjoinct le feu à son incompatible, *percute* l'aer par fraction vehemente (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 60). ... trompettes, gros tambourins et clarons sonnèrent ensemble tant merueilleusement de joye de la victoire qu'il sambloit que la terre deusist trambler et le ciel ouvrir par l'extrême reverberation donnée que l'aer estoit *percuté*. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 244). [R. M.]

PERDABLE, adj. (perdable)

[T-L : *perdable* ; GD : *perdable* ; FEW VIII, 223b : *perdere* ; TLF XIII, 62a : *perdre* (*perdable*)]

"Qui peut être perdu" : L'aage leur vient, et l'avoir acquesté Par cas soudain est a un coup *perdable* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 17). [R. M.]

PERDEMENT, subst. masc. (perdement)

[T-L : *perdement* ; GD : *perdement* ; FEW VIII, 223b : *perdere*]

"Perte" : Et sy y a moins *perdement*, S'ilz sont en la bataille mors (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 29). Aucuns est purgatoire en ceste vie les tormens corporels que l'en leur donne ; es autres des afflictions comme jeunes, vigiles ou autres choses ; es autres le *perdement* de leurs chiers amis ou de leurs biens ou autres maladies ou douleurs (Élucidaire V, K., p.1400, 531). [R. M.]

PERDEUR, subst. masc. (perdeur)

[GDC : *perdeur* ; FEW VIII, 223b : *perdere* ; TLF XIII, 62a : *perdre* (*perdeur*)]

"Celui qui perd, qui égare qqc." : Perditor : *perdour* (Abavus IV, R., c.1350, 427). Et si larrecin est fait par ceulx qui sont venuz en la compaignie du *perdeur*, l'oste n'y est pas tenu. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 109).

REM. Ex. (proverbe, XVe s., Le Roux de Lincy) ds TLF. [R. M.]

PERDITION, subst. fém. (perdition)

[T-L : *perdicion* ; GD : *perdition* ; GDC : *perdition* ; DÉCT : *perdicion* ; FEW VIII, 225a : *perdere* ; TLF XIII, 58a : *perdition*]

A. - Au propre "Fait de perdre qqc." : ...au temps de la *perdicion* dudit gobelet d'argent, fu lors perdue et adirée une houppelande moyenne à usage d'omme, qui estoit de drap vert d'Engleterre, et fourrée d'escurieux rouges. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 263). ...exposer en brief le très grant peril et desolacion de la ville de Rouen et des habitans d'icelle, les inconveniens et dommages irreparables qui pourroient ensuir par la *perdicion* d'icelle, et le grant

bien et secours que le Roy puet avoir à la garde et conservacion d'icelle (FAUQ., I, 1417-1420, 216). ...et conclud afin que son corps et ses biens soient mis à plaine delivrance, s'il est trouvé innocent de la *perdicion* de la ville et chastel dessusdis (FAUQ., II, 1421-1430, 348).

- *Perdition* (*d'un membre/d'un sens*). "Perte (de l'usage d'un membre, d'un sens)" : Semblablement est il de toute foiblesce, debilité ou laidure ou *perdicion* d'aucun sens ou d'aucun membre (ORESME, E.A., c.1370, 200). La seconde est que la fleubothomie se doit garder de faire parfonde incision en la vaine de paour qu'il ne blesse ners ou aurtres desoubz la vaine, car de la blesseur du nerf s'ensuit spasme mortel ou au mains *perdicion* du membre comme du bras ou d'aultre membre. (Rég. santé corps C., 1480, 159).

- *Perdition d'un office* : ...dedens le premier jour de mars ensuivant, et sur peine de confiscacion de corps et de biens, en defendant de par le roy par lesdictes lettres audit prevost et tous autres de bailler ne recevoir aucune excusacion ou certification pour iceulx tenans en fief ou arriere fief, sur peine de *perdicion* de leurs offices et de confiscacions de corps et de biens, et non obstant oppositions ou appellacions, et aussi en declairant les defaillans ou refusans estre ennemis du roy et avoir confisqué envers lui corps et biens, sans jamais le leur remettre ne pardonner. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 236).

- "Déperdition" : Et en ces choses le medecin doit estre diligent se la playe est grande ou petite, s'elle est parfonde ou non, s'il y a *perdicion* de substance, s'elle est en membre radical, s'elle est en membre principal (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25).

- "Gaspillage" : JUDAS. (...) Advenu est nouvellement Qu'une femme nommée Marie Seur Lazaron de Bethanie A d'ung ongnement precieux Oing a Jhesus piez et cheveux, Qui est grande *perdicion* Sans apparence de rayson (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 121). [Réf. à Marc 14, 4 : *perditio* (...) *unguenti*]

B. - Au fig.

1. "Perte" : Jourdain y ot maint mal, mainte *perdission* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 835).

2. "Destruction, ruine" : ...car par icelles [choses] il [le royaume] se prépare en toutes manières à diminution, translation ou *perdicion*, mesmement en region temperée (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXVII). Car le nom de prodige en grec signifie *perdicion* et une maniere de corrupcion de son estre et de sa substance par quoy il se peut vivre. (ORESME, E.A., c.1370, 231). ...c'est tresgrant mauvaistié de prolongier plais quant le profit de l'un des .ii. si est en *perdicion* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 391). LUSARGUS [un diable]. Je feray des maulx largement Aux merchans, et aux laboreux ; Souvant les feray doloireux Par travaux et vexacions, Et de leurs biens *perdicions*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 8). ...la destruction et *perdicion* du grant pueple qui... (Cligès C.T., 1455, 97). Pour Dieu, ne soiez cause de vostre *perdicion* ; laissez vous aider et secourir. (C.N.N., c.1456-1467, 536). Car ne cognoiscés Les grans biens qu'estoyent au prophete, Ne la *perdicion* que advés faicte En tout vostre pays hebrieu ! (Pass. Auv., 1477, 273). ...et plusieurs autres vouloient aller au logis devant ou l'on disoit que le roy vouloit aller loger, qui fut cause de leur *perdicion*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 283).

- *Estre à perdition*. "Être tué (au combat)" : Vous les metrez en tel arroy Et en telle subjection Que nul n'eschappera, je le croy, Qu'i ne soit a *perdicion*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 495).

- *Mettre à perdition*. "Mettre à mort, tuer" : La fussent ly Franchois mis en *perdisson* (Hugues Capet Lab., c.1358, 121). Guibour, belle amie, je voy Par mesmes ta confession Qu'a mort et a *perdicion* Par toy a esté mis ton gendre (Mir. femme, 1368, 208). Car ladicte conjonction, Comme l'escript fait mention, Fut si mauvaise et si perverse, Si merveilleuse et si diverse, Qu'elle mist à *perdition* En toute terre et région Les deux pars du peuple vivant (LA HAYE, P. peste, 1426, 25).

Rem. WAUQUELIN, *Manequine* C.T., a.1448, 40/23 ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, 21847...

3. "Perte spirituelle, damnation" : ...se (...) je peri par ta rudesse, Dieu te vueille (...) Demander la dampnacion De m'ame et la *perdicion*, Qui en prengne vengeance a plain (Mir. st Guill., c.1347, 32). Et la Sainte Escripiture dit que la voie de *perdicion* est lee et la voie de salu est estroite, etc... (ORESME, E.A.C., c.1370, 361). Et de ce desloyal orgueil qui te fiche en la mer de *perdicion*, ne te met il aussi en teste a cause de boubans pour le desir de pooir accomplir ou tes vengences, ou aultres superfluitéz, comment tu amasseras tresor sans regart de conscience ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 16). Or voy je nostre roy [Hérode] en voye, Qu'il employe Corps et ame a *perdicion*. De toute rayson se desvoye. (Pass. Auv., 1477, 108). O Vierge, fille de Scion, (...) Prie ta douce nourriture (...) Qu'il vueille ceste creature Faicte et forgee a ta facture, A ta semblance et pourtraicture Selon les euvres de nature, Mectre hors de toute adventure, Du gouffre de *perdicion*, De la prison d'enfer obscure, Des deables et de leur laidure, De leurs tourmens et payne dure Et qu'il ait vie qu'il luy dure, Pour faire sa salvacion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 391).

- *Fils de perdition*. "Fils damné" : Mahomet est filz de *perdition* et mis et condempnez en enfer avec le deable (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 11).

• "L'Antéchrist"

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.8, c.1370-1407, 130.

- *Aller à perdition* : Leurs plaisirs vuellent, leurs plaisirs ayent ; par Dieu je n'y contrediray ja, et deust tout leur fait aler a *perdicion* ; selon ce que eulz voudront dancier, je meneray ma note ; et porteray la lumiere de ma science par le chemin le quel eulz voudront prendre, et y deussent rompre le col. (GERS., Noël, p.1404, 305).

- *Mettre à perdition* : Lors s'i esbatent a grant tourbe et confusion les soldoyers de l'ennemy d'enfer pour mettre a *perdicion* la povre perrochienne de ceste eglise, c'est assavoir nostre ame. (GERS., Purif., 1396-1397, 65).

• *Se mettre à perdition*. "Se conduire soi-même à sa perte" : Mais d'une chose a tous je vous prie, du plus grant au plus petit, que vous soiez amis et freres sans envies, sans debas et sans noises, car par ce sont maintes foiz compaignies rompues et mises a deshonneur et *perdicion*. (LA SALE, J.S., 1456, 202).

- *Venir à perdition* : Quans royaumes sont venuz a *perdicion* par Delit luxurieux ! Troie la grant, et Romme. Maiz qui plus est : tout le monde par le deluge. Et les cinq cités pecheresses en vindrent a *perdition* par feu du ciel (GERS., Annonc., a.1400, 236). [R. M.]

PERDRE, verbe (perdre)

[T-L : *perdre* ; GD : *perdre* ; GDC : *perdre* ; DÉCT : *perdre* ; FEW VIII, 221b : *perdere* ; TLF XIII, 58b : *perdre*]

I. - Empl. trans. [Sens passif]

A. - [Le compl. d'obj. désigne ce qu'on avait (ou qu'on aurait pu avoir)] *Perdre qqn ou qqc*. "Subir le manque de"

Rem. On ne peut définir ce verbe comme un verbe d'état ("être privé de ce que l'on avait"). *Perdre* est un verbe de sens passif ; le sujet est le siège d'un changement (qui fait que l'on n'a plus ce que l'on avait).

1. "Subir le manque de ce qu'on avait"

a) [Le compl. désigne un objet externe, un bien matériel (enlevé, volé, détruit...) ou un bien abstrait] : Vostre chastellain ci m'envoye, Qui me fait dire (...) Que se brief (...) Ne li aidez a li deffendre, Vostre chastel li convient rendre, Et si *perderés* vostre terre (Mir. fille roy, c.1379, 65). ...l'en avoit desrobé la chambre d'une fille de vie appelée Gilete de Saint-Denis demourant en ladite rue des Escus et (...) elle avoit *perdu* un lit, une sarge et une paire de draps à lit, mais l'en ne savoit qui ce avoit fait. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 413). Cedit jour, J. Maignier, huissier, a dit que la veille de Pasques flories *perdi* son seel, si proteste que chose qui depuiz avoit esté seellée d'icellui ne lui prejudicie. (BAYE, I, 1400-1410, 316). ...le jour precedent, les seaulx de ladicte Ville avoient esté *perduz* par larrecin (FAUQ., I, 1417-1420, 50). ...et aussi declareront les dessus nommez la façon des calices qu'ilz ont *perdus* pour savoir que sera à faire (FAUQ., III, 1431-1435, 127). O lieu plain de felicité, Faut il que, par iniquité Et peché de nous, te *pardon* (...) ? (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 69). ...s'il est trouvé qu'il aille aultre part que a sa femme, il *perdra* son benefice. (C.N.N., c.1456-1467, 288). Par faulte d'un huys [à mon jardin] g'y *perdez* Ung grez et ung manche de houe [sans doute par vol]. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 87). Que lui donrai ge que ne *perde* ["qui ne soit pas pour moi une perte"] ? (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 109). Maintenant, certes, je voudroye Avoir *perdu* mon reaulme tout Et que Jehan vesquit, qui que l'oye ! De douleur ne puis dire mot. (Pass. Auv., 1477, 108). ...ainsi qu'il advint que le pays fut sayssi par les adversaires et les hommes en fuite et lui eschappast nud, fut interrogé par autres s'il avoit tout *perdu*, respondit qu'il portoit ses biens, disant : "Je porte ma science que larrons ne me sauroient oster". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 62 r°). *Perdirent* les chrestiens, comme autre part est dit, XV cités, XII chasteaux et IIIc mil hommes mis à mort, qui fut piteuse chose (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 r°).

- *Perdre de l'argent au jeu* : Lequel argent icelli prisonnier *perdi* tout, ausdiz jeux, aus trois compaignons qui illec s'estoient assemblez, sanz ce qu'ilz jettassent coup de dé, ne couchassent ou engaigassent aucunement leurdit argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 139). J'ay *perdu* tout le myen aux dez (LA VIGNE, S.M., 1496, 386).

- [Le corps de Jésus, au sépulcre, gardé par des soldats] : Il fault donc a Pilate aler Luy prier qu'il y mecte garde Tantost, affin qu'on ne le *perde*, Car sans Pilate ne pouvons. (Pass. Auv., 1477, 271).

- En partic. [Par une décision de justice] : ...et ne ly meffera, ne ne fera meffaire en quelque maniere que ce soit, à peine de *perdre* tous ses biens et son corps à la volenté du Roy et de sa Court (BAYE, I, 1400-1410, 254).

- [Un bien abstrait (honneur, réputation, droit...)] : Je *perderoie* tout mon regnom. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 191). ...force fut a la belle nonnain (...) de *perdre* le bruyt de sa treslarge courtoisie (C.N.N., c.1456-1467, 105). ...la tresbonne fille et entiere, amant plus cher morir que *perdre* son honneur, ne s'en effraya gueres (C.N.N., c.1456-1467, 116). ...il *perdy* sa grace (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 157). Par forse *pardroint* leur renom (OLIQU, Mess. Arg. A., c.1470, 465). Maulditz Juifz, pleins de maleur, Vostre seigneur Advés tüé en vil

torment. Vous en *perdrés* bien et honneur, En grant doleur ; Punis serés furieusement ! (Pass. Auv., 1477, 247). Maudit pecheur, Suis fol et nice D'avoir ce Jhesus condempné, Car j'ay eu peur *Perdre* l'office De mon seigneur Doulx et propice. (Pass. Auv., 1477, 276).

- [Une science] "Oublier l'usage d'une science" : ...et conserver ceste science [l'astrologie], car si vous la *perdez*, soyez seur que les autres princes estranges ne la *perdront* pas, mais s'en sauront bien servir en temps et en lieu (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 7 v°).

- [Un état psychique jugé positif (équilibre, bonheur, patience, courage...)] : ...car doubtance Le constraint Et le destraint Si qu'il en *piert* contenance (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 71). Et posé que infortunes li venissent, si ne pourroit il pas de legier estre mué ou osté de sa felicité, se il ne par estoient tresgrans et plusieurs, et se par ce il *perdoit* sa felicité, il ne reseroit pas beneuré en petit temps (ORESME, E.A., c.1370, 136). ...a cest coup, bon mary *perdit* pacience et n'en peut plus oyr (C.N.N., c.1456-1467, 465). ...ne suis si ancien, ne tant desfourny de puissance naturelle, que je ne doye soucier ne *perdre* esperance de non povoir jamais avoir generation. (C.N.N., c.1456-1467, 557). ...quand il la vit couchée au lict, demanda si pour ung seul jour qui restoit avoit *perdu* courage (C.N.N., c.1456-1467, 578). Frere, j'ay *perdu* ma plesance Et la joyeuseté que j'avoie, Deppuis que j'ay veu en ma presance Le chief de Jehan que tant amoye. (Pass. Auv., 1477, 108). ...je *pers* toute ma joye ! (Pass. Auv., 1477, 109). Je *pers* toute joye et soulas (Pass. Auv., 1477, 191). Je *pers* toutes joyes et saulx (Pass. Auv., 1477, 200). ...bien que jamais ne *pardes* pacience... (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 108).

- *Perdre le plus pour le moins* : ...si elle accordoit au prestre sa requeste, son maistre (...) s'en donneroit bien garde, et ainsi *perdroit* le plus pour le mains. (C.N.N., c.1456-1467, 454).

- *Donner tout perdu*. "Désespérer de tout" : ...pour venir à son frère en secours, qui vouloit jeter la manche après la coignée et donnoit tout *perdu*, honneur et bon temps (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 270).

- Prov. : Qui le sien ["son argent"] *pert*, a l'autrui tent [c'est un autre qui en profite]. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 103). A tout *perdre* est le coup perilleux. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 192). Ce que l'un *pert*, l'autre rechoit. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 193). ...qui plus y a mis plus y a *perdu*. (C.N.N., c.1456-1467, 337). L'on scet qu'on *perd*, mais l'on ne scet qu'on treuve. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 398).

Rem. *Ce qui est perdu est perdu* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 26410 ; Prov. H., 197 (P121)).

- Prov. : Et puis qu' elle ne puet ravoir Jamais son ami pour avoir, Pour pleindre, ne crier, ne braire, Ne pour chose qu'elle puist faire, Et aussi que de sa nature Oublie toute creature Legierement, quant ne la voit, On puet bien penser, s'elle avoit De ses amis damage ou perte, Que briefment seroit si aperte Que d'un *perdu* deus retrouvez Li seroit encor reprouvez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 241). Pour un *perdu*, .ij. recouvréz. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 469). Pour ung *perdu*, deux retrouvés. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 578). Pour ung *perdu*, j'en ay deux retrouvés. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 611).

Rem. CHAST., *Temps rec.* D., 1451, 553. Morawski, 1701. Nombreux ex. ds *Prov. H.*, 197 (P122) et *DI STEF.*, 666c.

- Empl. abs. : ...Qu'il ne s'en yront pas sans *perdre*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 273). Je n'ay pas donc *perdu* granment Se de Paris ne m'ay meu. (Mir. chan., c.1361, 164). Vous

perderez trop malement, Sire, se vous ce change faictes (Mir. st Alexis, 1382, 320). Pourquoi il est assavoir que *perdre* en latin signifie, en une maniere, non avoir ce que on avoit devant et en estre privé de la seigneurie ou possession (LA SALE, Sale D., 1451, 232). ...il dist qu'il luy pardonnoit, mais pour ce qu'il *pert* a regret, le mot luy coustoit plus a prononcer. [Il a "perdu" sa chemise, qui lui a été dérobée] (C.N.N., c.1456-1467, 400).

- *Ne pas / ne rien y perdre*. "Gagner largement" : ...vostre roy Alfons M'a courroucié ; il a mal fait : Si vous fault comparer son fait, Et li mesmes voir y *perdra* (Mir. Oton, c.1370, 336). Tu feras ce que te diray, Cochet, et riens n'y *perderas* : Un grant feu cy m'alumeras, Comme s'ardisses une femme... (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 19). Et je te mercye, m'amy, dist madame, et soies seure que tu n'y *perdras* rien. (C.N.N., c.1456-1467, 248).

- *Estre perdant* : ...pour ce que les clerks qui en avoint la ferme les tenoient a trop grant pris et y estoient grandement *perdans* comme ils disoient et onques n'avoit este acoustume que les fermes desd. clergies en faisant le retroit a leur despens... (Comptes Lamballe C.-L., 1449, 227).

- Empl. pronom. à sens passif : JUSTICE. Quoy que vous soyez protestans, Misericorde, belle amy, Mon droit si ne se *perdra* mie Ne, pour vostre hault langaiger, Ne pouez mon droit obliger (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 689).

- Part. passé en empl. subst. : Il te reste encores ce qui t'est plus chier cent fois que tout ton *perdu*. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 105).

- Inf. subst. : M'amie, il fault regarder au moins *perdre*, car les despens sont grans. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 23).

b) [Le compl. d'obj. désigne un objet inhérent] "Subir (définitivement ou transitoirement) le manque de"

- [Un organe, un membre...] : ...lasse ! mes mains Ay *perdu*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 214). Di a ma dame que je vueil Tresvoulentiers *perdre* un mien oeil Pour li veoir. (Mir. emp. Julien, 1351, 218). Qui fit a Hanibal guerroyer Ytalie, passer les montaignes, souffrir extremes froidures jusques a *perdre* l'ueil ? Amour de vaine gloire (GERS., Concept., 1401, 412). Je *pers* les mains de froit se en vostre sain et près de vostre char ne les me mettez. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 167). ...*perdu* avoit un oeil en ung assault ou avec son prince s'estoit tresvaillamment porté. (C.N.N., c.1456-1467, 109). *Perdre* puissies vous les artoys ! Or levés sus ! (Pass. Auv., 1477, 209). Homme vicieux, Il vouldit mieulx - pour ton profit *Perdre* tes yeulx Faulx, envieulx, - que croire au dit De ce maudit dampné, Veu qu'il s'ensuit Que Jhesu Christ - soit condempné. (Pass. Auv., 1477, 246). PREMIER [BRIGANT]. Il est saison Maintenant de faire merveilles. SECOND. Se je ne leur foyz leur raison, Je veulx *perdre* les deux oreilles. (LA VIGNE, S.M., 1496, 271).

- Part. passé : ...sitost que maistre cyrurgien vit cest oeil il le jugea comme *perdu* (C.N.N., c.1456-1467, 503).

- [Sa substance, son corps] : Oncques ne heux pis En grief douleur. - Las, je *pars* toute ma substance ! (Pass. Auv., 1477, 188). [Ou est-ce *partir* "quitter" ?]

- *Perdre corps et ame* : Je m'en vaiz *perdre* corps et ame. Ne scey a qui moy retourner. (Pass. Auv., 1477, 208).

- *Perdre corps et vie* : Predist aussi à messire Pierre des Essars son affere s'il sailloit de la Bastille, ce qui advint, car depuis il *perdit* corps et vie par le duc de Bourgongne. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 v°).

- [Une faculté, une fonction naturelle] *Perdre un sens / le sens / la mémoire / la parole...* : Lasse ! j'ai *perdu* le taster. (Mir.

nat. N.S.J.C., c.1343, 214). De joie ont *perdu* la parole Touz deux et sont en paumoisons (Mir. emper. Romme, 1369, 310). ...car ceuls qui sont fors en telz cas ne ont pas esperance d'eschaper ou evader, et ne font force de tele mort souffrir et sont constants sens *perdre* pour ce usage de raison. (ORESME, E.A., c.1370, 206). Aucune fois par teles choses il *perdent* sens et avis (ORESME, E.A.C., c.1370, 364). ...pour ce qu'il estoit chargié de proposer en la Court, dont *perdoit* senz et memoire quant il consideroit sa foiblece et petitesse de son entendement et suffisance (BAYE, I, 1400-1410, 171). Il n'est homme, s'il n'a le sens *perdu*, Qui de cecy trop ne se merveillast (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 60). ...el en changea couleur, mua semblant, et pour ung peu en *perdit* la parolle. (C.N.N., c.1456-1467, 156). Il fut tant joyeux et tant surpris, quand il vit sa dame si belle et en si bon point, qu'il *perdit* force, sens et advis (C.N.N., c.1456-1467, 194). ...[l'âne] commença a recaner si hideusement qu'il n'y eut la si hardy qui ne *perdist* sens et memoire. (C.N.N., c.1456-1467, 383). Je vueil qu'elle *perde* la veue. (P. Jauh. D.R., a.1488, 30).

. *Perdre le manger*. "Ne plus avoir d'appétit" : Alors ce tres enflamé dart d'amours fiert le cuer de l'un et puis de l'autre tellement qu'ilz en *perdirent* le mangier (LA SALE, J.S., 1456, 249).

. *Perdre fain* : Ne luy chaloit de *perdre* fain De mengier pasté ou levain (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 24).

. *Perdre appetit*. V. *appetit*

. *Perdre le goust*. V. *goust*

. [D'une femme] *Perdre son terme / perdre ses fleurs*. "Ne plus avoir ses règles" : Et se femme a son terme *perdu*, sy fache fumigation de la poudre de celle pierre [de sayete] en ses partyes desoubz. Et ly fumiere de ly ayde a ceuls qui ont la caduch. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 184). ...ou pour la retencion de ses fleurs car elle les *pert* ; fame qui a *perdu* ses fleurs (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 318).

Rem. Cf. A. Goosse, *Les Dial. belgo-rom.* 17, 1960, 73.

. [Du chevreuil] *Perdre ses sauts*. "Ne plus faire de sauts, ne plus en être capable" : Aucuns dient du chevreil qu'il a *perdu* ses saux, et c'est mal parlé, car tousjours laisse il les saux quant il est bien hasté et aussi quant il est las. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 76).

- [La santé, la vie...] : Car il pense, ains qu'il *perde* vie, Sire, a vous de plus en plus nuire (Mir. Amis, c.1365, 11). Qu'au mains la plus grosse partie Des gens devoit *perdre* la vie (LA HAYE, P. peste, 1426, 40). Et maintenant par fortune de guerre En dangier suis que ne *perde* la vie (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 135). ...il ayma mieulx confesser verité et son peché (...) et eschapper, que le celer et tenir clos et estre en dangier de *perdre* sa vie. (C.N.N., c.1456-1467, 220). ...medicins solent ordonner [des remèdes] tant a conserver la santé de l'homme que pour la recouvrer s'elle est *perdue* (C.N.N., c.1456-1467, 467).

. P. méton. *Perdre la teste*. "Perdre la vie" : Si comme de ce qu'en une cité fu deffendu sur painne de *perdre* la teste que nul estrange ou forain ne montast sus les murs de la cité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 324).

e) "Subir le manque de qqn (qui ne veut plus avoir de relations avec vous, qui vous a quitté ou qui est mort)"

- "Subir le manque de qqn en ne pouvant plus avoir de relation avec lui" : [Le nain, à cause de sa traîtrise, est chassé par le papegau ; c'est le papegau qui parle] ... [le chevalier] ne scet il que je *perdys* huy mon nain en la forestz ? (Chev. papegau H., c.1400-1500, 20). Ainsi qu'avez oy *perdit* le desloyal sa femme. [Elle ne lui a pas pardonné sa trahison] (C.N.N., c.1456-1467, 181).

...oncques si bonne lavendiere ne fut, et avoyent bien grand regret que si meschamment l'avoient *perdu*. (C.N.N., c.1456-1467, 304).

. *Perdre la présence / l'accointance / la compagnie de qqn* : ...me despleut beaucoup par aucuns pou de jours d'avoir *perdu* sa presence [La vie a séparé deux amants] (C.N.N., c.1456-1467, 177). ...elle n'eust pas voluntiers *perdu* son accointance [Un amant souhaite rompre sa liaison] (C.N.N., c.1456-1467, 237). Helas, que fera la povvre Marie Quant de sont enfent *pert* la compaignie ? (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 141).

. *Perdre qqn de vue*. "Cesser de voir qqn" : Le quel Sazillé, semblant estre iré et courroucié, les poursuy un trait d'arc ou environ, disant qu'il sauroit quelz gens ilz estoient, dont ilz venoient et où ilz aloient, avant que il les *perdesist* de veue, et que il y avoit larrons sur le pays. (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 152).

- *Perdre la vue de qqn*. "Cesser de voir qqn" : ...et quant il avoit yceulx eslongiez tant qu'ilz povoient avoir *perdu* la veue de lui, il se retournoit tout court par un autre chemin, le plus couvert qui savoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 57).

Rem. V. *vue*

- "Subir le manque de qqn par la séparation de la mort" : Se *perdu* avez une femme, Cent en arez, se vous voulez (Mir. emper. Romme, 1369, 309). La compaignie fut moult troublée, qui eut *perdu* madame [Elle s'est noyée sous les yeux de ses gens] (C.N.N., c.1456-1467, 313). ...doubtant la *perdre*, se vint rendre aux piez d'elle et luy donnoit esperance de garison (C.N.N., c.1456-1467, 515). Hee, filz, beaulx filz, or est tu mors ! Mon cueur trespaces de vie a mors. Helas, comme suis en grand doleur, Quant je voy que je *part* mon seigneur ! (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 119). Adonaj, Dieu tout puissant, Que doy je faire, povvre dolente, Puis que j'ay *pardu* mon enfant ! (Pass. Auv., 1477, 130). Jamays plaisance Certes n'aré, - puis que je *pars* mon amy doulx. (Pass. Auv., 1477, 188). La femme ne puet adopter, se n'est par mandement de prince, qui lui soit donné en soulas d'enfans mort ou *perdus*. (Sac. mar., c.1477-1481, 60). ...car il veoit bien qu'il *perdoit* ung des bons amys qu'il eust au monde et ung des loyaulx, des beaulx et des bons princes de son royaume. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 312).

- Prov. : Nulz ne congnoist qu'est d'ami, Jusqu'à tant qu'il l'a *perdu*. (MACH., Lays, 1377, 475).

2. En partic. [Le compl. d'obj. désigne qqn, un animal ou qqc.] "Ne plus pouvoir trouver qqn ou qqc., égarer qqc. ; laisser échapper un animal ou qqn"

a) "Ne plus pouvoir trouver qqn ou qqc., égarer qqc."

- [qqn] "Subir l'absence de qqn dont on ne sait pas où il peut être" : LE ROY. M'amie, (...) Par devers vous retourneray, Quant ma gent retrouvé aray Que *perdu* ay. (Mir. femme roy Port., c.1342, 165). ...quant ilz s'en revindrent, ilz oblièrent l'enfant Jhesu en Jherusalem et le *perdirent* trois jours (Mir. Theod., 1357, 80).

. Part. passé : JOSEPH. (...) Comment ! Jhesus est il *perduz* ? (...) NOSTRE DAME. E ! lasse ! grant douleur m'espoin. Je ne scay ou il est alez. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 230). Cet homme ne trouverons pas, Il est *perdu*. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 294).

- [qqc.] "Égarer qqc." : ...il avoit *perdu*, entre Chasteauleraut et Poitiers, ses bouges esqueles il avoit ces lettres, que il portoit à mons. de Berry et à l'evesque de Poitiers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 538). ...celuy qui *perdu* avoit le dit dyamant ne le vouloit laisser partir de ses mains (C.N.N., c.1456-1467, 393). ...mais leurs livres ont esté *perduz* ou ne sont translatez (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 33 r°).

. Part. passé : ...l'en disoit que elle estoit devinneresse, et s'entremettoit d'enseigner les biens *perdus* (Reg. crim. Chât., II,

1389-1392, 296). La queste de ce dyamant dura longuement (...) pource qu'il estoit meschamment *perdu* (C.N.N., c.1456-1467, 44). ...des choses *perdues* on le tenoit vray enseigneur (C.N.N., c.1456-1467, 469).

. *Perdre son chemin*. "S'égarer" : Mais en pensant comme esperdu Ay je mon droit chemin *perdu* (Mir. march. larr., c.1349, 115).

b) "Laisser échapper"

- [un animal] : ...ung laboureur avoit *perdu* son veau qu'il avoit mis paistre dedans un pré (C.N.N., c.1456-1467, 88).

. [une proie, à la chasse] : Garde bien de *pardre* la proye ! (Pass. Auv., 1477, 140).

- [qqn] : ...si comme le prophette dist a Dieu : "Perdes omnes qui locuntur mendacium". Ce n'est pas a dire que Dieu *perde* en la premiere significacion les menteurs ; car il saura trop bien qu'il seront devenus et en aura la seignourie (LA SALE, Sale D., 1451, 232). Maulditz, alés vous en trestous A la porte ! Sarrés la fort Et gardés qu'il non entre a nous, Affin que ne *perditions* nul mort [l'âme d'un défunt]. (Pass. Auv., 1477, 226). BURGIBUS. Suy le de prés, Treshumblement, par motz exprés : Vella commant tu le prandras. BERITH. Tu es plus flairant que cyprès ; Jamais ainsi ne le *perdras*. SATHAN. Suis jë en point ? BURGIBUS. Tu l'assauldras Au premier par douces parolles, Puis après tu le surprendras Par menaces et parabolles. (LA VIGNE, S.M., 1496, 538).

- P. plaisant. *Perdre ce qui choit à terre* : LA FEMME. Ha ! monseigneur, il m'a frappé : Ne m'en ferez vous aultre droit ? CAYPHAS. Il a *perdu* ce qui cheoit A terre, dont ce poise moy (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 181). [Cette loc. semble signifier qu'une pers. en a frappé une autre comme par inadvertance, le coup lui ayant échappé, ainsi qu'un objet qu'on laisse tomber par maladresse]

3. "Subir un manque en utilisant mal, en gâchant, en gaspillant qqc., en ne recueillant aucun profit"

a) [Une chose concrète] : LA MERE. J'ay dont bien *perdu* mes chandelles, Mes grans offrandes et prieres, Puisque, par leurs faulces cautelles, [les dieux païens] Me procurent tant de myseres. (LA VIGNE, S.M., 1496, 296).

- *Perdre les ongles / les pieds*. "Abîmer les ongles, les pieds" : Le plus que on puet fere a chienz pour leur garder les piez et qu'ilz ne *perdent* les ongles, c'est que on ne les laisse trop soujourner, quar au soujour *perdent* ilz volentiers les ongles et les piés. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 121). ...volentiers au soujour les chienz *perdent* les piez ou les ongles, et les autres maladies en viennent (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 147).

- Empl. pronom. à sens passif [D'une chose] "Être gaspillé, gâté" : Helas, fait elle, je travaille tant a gouverner la maison et tout ce que je puis faire et amasser se *pert* ["est gaspillé" (ou "disparaît" ?)]. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 12). Grant bien leur feissent mains loppins, Aux povres filles, ennementes, Qui se *perdent* ["sont gaspillés"] aux Jacoppins (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 123). ...mais sur l'heure se reconcilièrent le duc de Bretagne et luy, congnoissans tous deux leurs erreurs et que par division se *perdent* ["se gâtent" (ou "sont perdues" ?)] toutes les bonnes choses du monde. (COMM., I, 1489-1491, 91).

. Prov. : Par ung seul clou se *pert* ung fer ["on gâche, on peut gâcher un fer"]. Par ung fer se *pert* bien ung pié. Par ung pié se *pert* ung cheval. Par ung cheval se *pert* ung homme. Par ung homme se *pert* ung regne. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197).

b) [Une activité, ce qu'on fait] "Effectuer, faire en vain" : Perdre aussi bien va son langage Comme s'il aloit batre Saine (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 235). Lesquelles parolles par lui oyes et conceues, en soy regarda et advisa qu'il avoit *perdu* son voyage, et s'estoit pené et traveillié, et encores peneroit et traveilleroit sanz cause (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 521).

- *Perdre un bienfait* : Jamais bienfait ne se *pert* en nul sens Mais quelque foiz sur son maistre redonde. (CHART., B. Nobles, c.1424, 406).

- *Perdre ses pas* : Musehault, certes, il me semble Que noz pas gastons et *perdons*. (Mir. st Alexis, 1382, 328).

. *Perdre ses pas de + inf.* "Entreprendre inutilement de faire qqc." : ...il leur dist qu'il avoit trouvé ledit Cheverron, en disant telles parolles ou semblables : "J'ay trouvé Cheverron là ou bois qui vient après nous et nous menace fort, et dit que nous *perdons* noz pas d'aler à Mauleon, et qu'il aura deux blancs de chacun de nous pour chacune lieue". (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 168).

- *Parole perdue*. "Parole vaine, futile" : ...et feignant estre la plus mondaine des autres, livrant ascout à toutes paroles *perdues*... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 218).

- Prov. : Molt bien ont dit ly saiges du temps ansienneur C'om *pert* testut le biem c'om fait a voisseür. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 183).

- *Perdre sa peine* : Yver a sa peine *perdue*, Car l'an nouvel l'a fait bannir, A vostre joyeuse venue ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 130). Toutesfois conclurent a la fin que nul ne *perdist* sa peine et son droit, si ordonnerent que l'un le paiaist a l'autre (LA SALE, J.S., 1456, 179). ...m'amy, vous *perdes* vostre peine, ce n'est pas chose a nettoyer si en haste. Vous n'y sariez faire chose maintenant qui valust rien. [À propos d'une robe souillée] (C.N.N., c.1456-1467, 259). Qui fut bien mal content, ce fut celuy qui estoit venu de si loing *perdre* sa peine et despandre son argent, dont ce ne fut pas dommage. (C.N.N., c.1456-1467, 286).

. *Peine perdue* : Meschief ara il qui yra ja ne y mettra la main, car ce seroit peine *perdue*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 212). ...de lui conseiller est peine *perdue* (ARRAS, c.1392-1393, 283). Consydera aussi de la battre ou injurier de parolles que c'estoit peine *perdue* (C.N.N., c.1456-1467, 419).

c) Perdre son temps / du temps / l'heure : Tu crois avoir *perdu* ton temps Et si te tiens pour deceu : Sachiez le moinne qu'a veu Si est ta femme en verité. (Mir. Theod., 1357, 93). Car, saces, l'amoureuse vie, Qui est deduisans et jolie, Voelt estre bellement menee, Et, s'elle est en riens fourmenee, On *piert* son temps et sa saison. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 55). ...quant il est *perdu* [le temps], l'en ne le puet recouvrer (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 99). ...lesdictes gens des Comptes dirent en delaiant que ilz ne diroient autre chose touchant ladicté cause, sinon en la presence du Roy, pour ce qu'il disoient que ce touchoit le Roy et son demainne, et par ce fu *perdue* l'eure. (BAYE, I, 1400-1410, 27). Mon mary n'est point revenu, vous *perdez* temps. (C.N.N., c.1456-1467, 509). Ledit maistre d'ostel *perdoit* son temps, car, quelque chose chose qu'il sceut remonstrer, si [l'évêque] ne le voulut il croire (C.N.N., c.1456-1467, 582). LE CONTE. (...) A noz maisons ne pouons proffiter : Le temps *perdons* et si ne faisons rien. Pour ce, les champs nous volons frequenter Pour requerir bruyt et lox terrien. (LA VIGNE, S.M., 1496, 186).

- Part. passé : Neantmoins je scay bien que c'est grande consolacion d'oïr parler de Dieu et des choses divines, et n'est pas temps *perdu*, jassoit ce que on ne entent pas tout, comme les simples

gens oÿent a proffit le service de l'eglise en latin combien que ne l'entendent mie. (GERS., Trin., 1402, 155).

- Empl. pronom. à sens passif : ...la moytié du temps se *pert* avant qu'il y ait rien conclud ne accordé. (COMM., I, 1489-1491, 91). Ainsi mon temps se degaste et se *pert* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 113).

4. "Manquer, laisser passer qqc. (une possibilité, une éventualité...)" : Allez a l'ostel et les m'apportez, et vous avancez de retourner, que nous ne *perdons* la messe avecques tout nostre mal. (C.N.N., c.1456-1467, 260).

- En partic. [De l'argent] : ...contraint fut d'abandonner le [mesnaige] et aller aux affaires qui tant luy touchoient, que sans y estre en personne il *perdoit* une grosse somme de deniers, et par sa presence il la povoit conquerir (C.N.N., c.1456-1467, 435).

- *Perdre son aventure de* + inf. "Laisser passer l'occasion unique de" : En la fasson qu'avez oy dessus *perdit* monseigneur le curé son adventure de joir de sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 301). ...quand le dit Thomas vit qu'il avoit *perdu* l'adventure de la treuve du dit dyament, fut bien desplaisant. (C.N.N., c.1456-1467, 394).

B. - [Le compl. d'obj. désigne le lieu où s'exerce une rivalité] "Ne pas obtenir l'avantage dans (un procès, une bataille, un jeu, un pari...)"

1. *Perdre qqc.*

- *Perdre une bataille* : Au mains ont il *perdu* sanz faille Ceste premeraine bataille (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 58). Et se il *pert* la bataille, nous noz en fuyrons bien a temps, ainçois qu'il soit ocis. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 73).

- *Perdre le champ* : L'emperiere qu'estoit puissans Vint avant, sy les combaty, Mais en la fin le champ [en champ] *perdy*, Sy s'en foy en Constantin (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 50).

- *Perdre sa cause* : ...sur peinne de *perdre* sa cause et d'estre banny des royaumes de France et d'Angleterre (FAUQ., III, 1431-1435, 59). ...et s'il ne se oppose dedans ledit jour, il ne sera plus receu et *perdra* sa cause. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 92). LE JUGE. Si de vous en brief n'est desdit, Claude, vostre cause *perdez*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 520).

- [Dans un pari] *Perdre la gageure* : Or, monseigneur, vous avez *perdu* la gageure, vous le cognoissez [bien], faictes pas ? (C.N.N., c.1456-1467, 185). Cela feray je bien, monseigneur, dit elle, mais ce ne sera pas devant que vous ayez promis de moy paier de la gageure qu'avez *perdue* (C.N.N., c.1456-1467, 188).

2. Empl. abs. "Connaître la défaite, être perdant" : Il faudra (...) que croie sanz contredit Ce que le prisonnier m'a dit, Si que, doie *perdre* ou gangnier, Certes nu le verray [mon gendre] baignier (Mir. fille roy, c.1379, 97). ...et aussi aucune fois *perdoient* les nostres, mais plus gaignoient ["plus souvent"], aucunes fois couroient jusques en Angleterre, boutoient feu es villes, prenoient prisonniers, ainsi que coustume est de faire en tel cas. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 240). ...vous priant tous que chascun *perde* ou gaigne ou que soyez honorablement (LA SALE, J.S., 1456, 203). Or bien force est que je *perde* ; si vault mieulx tost que tard. (C.N.N., c.1456-1467, 540). Maliferas ; tu as *perdu* ! Janus et tu estes dehors. (Pass. Auv., 1477, 202). Pour l'heure de ce siège d'Arras estoit madamoyselle de Bourgogne à Gand entre les mains de ces très desraisonnables gens, dont luy en survint perte et prouffit au roy : car nul n'y *pert* que quelcun n'y gaigne. (COMM., II, 1489-1491, 190). [Prov.]

- [Au jeu] : Et dist qu'il n'est pas en la poissance d'omme, quel qu'il soit, s'il ne scet la maniere comment l'en jeue audit jeu, qu'il ne *perdist* à icellui. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 169). ...[il] parloit

et intreduisoit eulx qui parlent de jouer aus croix et aus piles, et aussi au jeu de dez, disant qu'ils jouassent hardiment, et s'ilz *perdoient*, qu'il en paieroit la moitié (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 139). J'ay *perdu* aux cartes et quilles (LA VIGNE, S.M., 1496, 386).

- *Jouer à perdre*. "Jouer à qui perd gagne" : Ils jouaient a un jeu appelle(e) a *perdre* et si aucunement avoient frappé ledit Pasquerea seroit esté en joiant, sans ce qu'ilz eussent prepoux et entencion de li faire mal (Doc. 1416. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 428). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

- Inf. subst. "Fait de perdre au jeu" : Certes, je n'oust onques sy grand deul De *perdre* que fisse en jeuz Que maintenant j'oy de cestuy ! Maul gain t'an adviengne au jour d'uy ! Mais foy que je doys a l'ame mon pere, Le comparera Jhesus, le larre ! (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 110).

- [Pour signifier le caractère aléatoire de l'issue d'une guerre] *C'est pour y perdre ou pour avoir* : Nulluy ne se doit esmouvoir Des grans fortunes de la guerre ; C'est pour y *perdre* ou pour avoir ; Nulluy n'est point sceur y conquerre. A qui y survient la tonnerre Ne se peut de ce garantir ; C'est la planete qui defferre Les combatans a son plaisir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 482).

- Prov. : ...nus ne *pert*, queune saquy [l. que n'i a quy] ne gaigne (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 171). Nul ne *pert* que autre ne gaigne ["S'il y a un perdant, il y a un vainqueur"] (Danse macabre femmes H., p.1480, 118).

3. [Avec un pronom neutre, comme dans *l'emporter*] "Être perdant" : ...sans demander qui l'a *perdu* ne gaigné, le dit Thomas trousse la damoiselle sur le lit (C.N.N., c.1456-1467, 391). Nostre Seigneur se taist tout quoy, Car au tancer il le *perdroit*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 52).

- *Tu l'as perdu*. "Tu es perdant, tu te trompes" : ROUGE GORGE. Mais vrayment, dont il est sailly ? Je regarde moult sa faizon : Esse ung merle ? VERDIER. C'est ung moesson. ROUGE GORGE. Tu l'as *perdu* : C'est ung mauvy, Ad ce que puis cognoistre au signe. (Pipée R., c.1470-1480, 153).

C. - P. ext. [Le compl. d'obj. désigne qqc. de négatif] "Ne plus être affecté par" : En ceste joyeuse estanpie Et en ce chant melodieux, Doleurs *pers* ; plus ne suis marrie, Pour ce que voy Dieu glorieux. (Pass. Auv., 1477, 280). Aussi à l'umeur peccante vit la disposicion du ciel convenable pour y fere applicacion et le fist, au moïen de laquelle, le roy Daire, qui longtemps avoit esté sans avoir reppox nuyt ne jour, *perdit* incontinent toute doulleur et fut gary (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 52 v°).

Rem. Dans cet emploi, *perdre* reste un verbe de sens passif (le sujet est le siège d'un changement) ; mais ici le sujet n'est plus affecté par ce qui l'affectait (alors que, dans les emplois A et B, il ne dispose plus de ce dont il disposait).

II. - Empl. trans. [Sens actif ; empl. factitif, action volontaire] "Faire subir un manque"

A. - *Perdre qqn*

1. "Conduire qqn à sa perte, à la défaite" : Notez : (...) de Roboam, auquel les joennes disoient qu'il valoit plus que son pere Salomon, et *perdi* son peuple (GERS., Annonc., a.1400, 234).

2. "Faire périr, causer la mort de" : Tout [ce] je feis, Orgueil, parce que je leur feiz desirer avoir science semblable a Dieu ; et depuis quans en ay je *perduz* et confonduz des plus grans comme les [geans], comme Nabugodonosor, Holofernes, Anthioche, Zersés et autres sans nombre. (GERS., Noël, p.1404, 304). ...l'ennemy qui jamais ne dort, comme il veoit ce prince droit-cy si esseulé et hors de heure, aiant matère d'impatience et de désespoir devant ses yeux, toudis le sievy de près affïn de le bouter en quelque meschief pour le

faire perdre (...) ..cest ennemy droit-ci le mena en bas d'une vallée là où il y avoit une rivière courant, et de laquelle lui fit à croire que ce fust un beau chemin frayé [le cheval résiste, en sorte que le duc est sauvé malgré le diable]. ...commença à entendre le cas et à rendre grâces à Dieu, de quoy il l'avoit préservé de subite mort, car veoit que le prince des ténèbres, l'ennemy de nature humaine, l'avoit voulu perdre. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 253). [Zenas vend Esope comme esclave et dit à l'acheteur, pour le cas où il ne serait pas satisfait] ...ou le bas ou me vens ou le donne ou le pers (MACHO, Esope R., c.1480, 9).

- Au passif : Nous lisons que ou diluge et en la subversion des V citez peccheresses les petis enfens furent perdus avec les grans. (GERS., Pent., p.1389, 80). ...il fut blecié à mort et ses gens perduz, mors et desconffiz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 r°).

3. "Damner qqn" : Sique comme humain délit est toujours rémissible, procuré et repenté en temps, et que, pour exemplier les hommes à estre miséricors, Dieu baille les exemples tousjours de sa miséricorde pour les introduire, et ne veut nulluy périr, ne perdre, quand il est requis... (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 301).

- Part. passé. : Se je crestiennez ne suyz, Perdu seray et mal bailliz. (Mir. enf. diable, c.1339, 50). Ha ! sire, le doulx roy haultismes Me het, et il a bien raison (...). S'en cest estat fas plus demour, Je suis perdue. (Mir. nonne, 1345, 344). Las ! je suis perduz et dampnez Se je ne met en moy deffense. (Mir. chan., c.1361, 169). Helas, que farey, mes amis ! Si a mort condempne Jhesus, Je suis perdu - il est conclus -, Comme Percula m'a mandé, Car ceste nuyt elle a songé Choses terribles et contre [l. terribles contre] moy. (Pass. Auv., 1477, 169). Si le temps avez despendu En quelque mal, je vous promectz : S'amender, ains qu'on soit perdu, Il vault trop mieulx tart que jamais. (LA VIGNE, S.M., 1496, 284).

B. - Perdre qqc. "Faire disparaître, anéantir, détruire qqc." : Doncques le vers de la response de Apollo veult dire : quand Cresus aura passé Alin, qui est ung fleuve qui estoit entre lui et Cirus, il perdera très grans royames (...). Dont Cresus entendit perdre : "id est", détruira (LA SALE, Sale D., 1451, 233).

- Part. passé : Et à celle heure y ot dedens Paris gens affectez ou corrupuz, qui esleverent une voix en toutes les parties de la ville deça et delà les pons, crians que tout estoit perdu, et que les ennemis estoient entrez dedens Paris (FAUQ., II, 1421-1430, 322). ...il dit et veult conclure que le monde est perdu si son filz n'est tantost marié. (C.N.N., c.1456-1467, 296). Le mercredy vint une faulce poste En diligence, comme tout esperdu, Qui apporta quelque escript fait a poste Que tout estoit dessus la mer perdu. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 174).

- Empl. pronom. à sens passif. "Être ruiné" : Et quesse cy ? A il que reconnoistre En mes pays ? Dont nous vient cest outrage De se ruer par dedens nostre cloistre ? Il n'aura pas de tous pointcs l'avantaige. A il trouvé en son faulx tripotaige, Sans coup ferir, que ma terre se perde ? Veult il avoir ainsi mon heritaige ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 236).

III. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'une pers.]

1. "S'égarer" : ...fist tenir et observer le cours de la Lune et autres corps celestes aux navigans de Phenice, de quoy ilz se trouverent bien et en fut moult estymé des seigneurs et du peuple car par avant plusieurs se perdoient et aloient si avant navigant, qu'ilz ne se sçavoient retourner. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 32 r°).

- [D'un animal] "S'égarer, se sauver" : On garde telle beste et par bois et par plaine, Qui de sa voullenté se pert et se foraine. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 146). ...et ont esté [les crapauds] soubz ledit auge jusques à hier, que l'un s'est perdu, et l'autre, lui qui deppose l'a fait tuer par ledit Jaquemin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 339). L'oyseau s'essore et le cerf va au change, Le chien se pert, le fauconnier s'enfange (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177).

- Part. passé. "Égaré, éloigné (?)" : PROSERPINE. Si tes beaux ditz ne sont present tenus, Je suis contant d'estre au gibet pendue. Propres habitz j'ay pour ce retenus ; Bailler me fault au paillart la tondue. (Pause de menestriers. Elle se met en guise de dame bien paree et bien acoustree, fors que devers les piedz, et s'en revient.) Se j'ay esté ung bien petit perdue, De revenir ne fus oncques rebelle. LUCIFFER. Sans faire icy plus proluxe actendue, Despesche toy ; que deable tu es belle ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 480).

. [Allusion biblique (Matth. 18, 12-14)] Brebis perdues. V. brebis

2. "Disparaître" : Icy saint Martin s'en fuyt cacher et le prince tire son espee pour le tuer. Nota qu'il fault faire que saint Martin se perde soubz terre, puis revenir tantost après. (LA VIGNE, S.M., 1496, 435).

3. "Périr, mourir" : Lors m'alai si dou tout offrir A anois, as merancolies Et a toutes aultres folies, Que j'en fui en peril de pierdre. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 89). Mes bien voi que, se plus atarge, Tu en ies en peril de perdre (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 79). Chienz aussi ont maladie ou vit, qui s'apelle fiz, et de cela se perdent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 121). ...or es tu une femme perdue et qui fait bien a reproucher, quand par ta negligence as laissé cest homme perdre ! [Elle croit avoir, par négligence, causé la mort de son mari] (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...car d'autant que les personnes sont plus dignes et plus hautes en divine commission, d'autant contendent plus et mettent subtils aguets les déables pour les faire perdre confusément (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 249). ...l'ennemy qui jamais ne dort, comme il veoit ce prince droit-cy si esseulé et hors de heure, aiant matère d'impatience et de désespoir devant ses yeux, toudis le sievy de près affin de le bouter en quelque meschief pour le faire perdre (...) ..cest ennemy droit-ci le mena en bas d'une vallée là où il y avoit une rivière courant, et de laquelle lui fit à croire que ce fust un beau chemin frayé [le cheval résiste, en sorte que le duc est sauvé malgré le diable]. ...commença à entendre le cas et à rendre grâces à Dieu, de quoy il l'avoit préservé de subite mort, car veoit que le prince des ténèbres, l'ennemy de nature humaine, l'avoit voulu perdre. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 252).

Rem. Scheler, Gloss. Geste Liège, 223 : Le peuple qui perdoit par le fol morsel glos (v.1698).

4. "Subir des pertes" : S'il venoit ores en apert A l'endroit ou no gent plus pert, Nos ennemis jus porteroit Et forment nous susporteroit (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 129).

5. Au fig. "Aller à sa perte" : Car nulz homs ne se puet mieux perdre Que a oisiveté soi aerdre (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 121). Et pour ce trop je me merveil De mariaige temporel Encontre lespirituel, Et comment ceuls qui s'apperçoivent Ou temporel tant se deçoivent, Ou il n'a que douleur et paine D'ardeur, de cuisançon mondaine, Comment a l' autre ne s'aerdent, Ne pourquoy tant de gens se perdent Souventefois sanz ce congnoistre, Qu'a paine puent ceuls du cloistre Eulx sauver. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 246). Convoitise de gloire a decheu tant maint. Elle [a] fait perdre les conquereurs de terres

(CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 185). Croyés mes parolles et dicts Pour faire aux diables desfarde. Nulz de vous amis ne se *parde* Par ire, orgueulh ne luxure ! Le feu d'avarice nul n'arde ! (Pass. Auv., 1477, 125). Ou le pouvre homme commence estre ennemy au riche, illecq se perille et se *pert* (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 119).

- "Se damner" : Je di que tout homme se *pert* Et se met a dampnacion Qui a foy ny entencion A autre dieu qu'a Jhesu Crist (Mir. st Panth., 1364, 344).

B. - [D'une chose] "Cesser d'être, disparaître" : Car en corrigant le filz asprement, jamais parfaitement ne se *pert* l'amour du pere (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 197). Toutdis ne poet durer une fortune, Un temps se *piert* et puis l'autre revient. (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 96). Le cuer me fent, mon sens se *pert* (Mir. st Alexis, 1382, 322). ...leur nom perist et leur avoir se *pert*, et leur lignage chiet en desertion en ung moument. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 47). ...comme il soit aussi que la memoire de plusieurs se soit *perdue* par la depopulacion des royaumes et destruction des cités et des grandes universitez, combustion de livres et choses semblables (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 v°).

- Prov. : Tout se *pert* fors que le bien fait. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 57).

- [D'une activité, d'un métier] "Cesser d'être pratiqué"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds TLF XIII, 61b.

- [Le suj. désigne qqc. de nég.] : PERE. Affin que vostre douleur forte Par le moyen de Dieu se *perde* Et du saint dont cecy procede, Par devocion la vous baille, Esperant que brief vous concede Guerison et que le dueil saille De vostre corps. (LA VIGNE, S.M., 1496, 467).

IV. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une pers.] "Conduit à sa perte, condamné, deshonoré" : SUER MARIE. (...) Bien voy que nous sommes *perdues*, Puis que l'evesque a main nous prent (Mir. abbesse, 1340, 95). LA FILLE. (...) Aidiez moy, ou *perdue* sui. J'ay meschief et assez annuy A porter, voir. LA BELLE ANTE. Et de quoy ? je le vueil savoir Ysnellement. LA FILLE. Je suis malade vraiment D'enfant ; le celer riens n'y vault. (Mir. Theod., 1357, 104). Nous sommes *perduz* et honnis. (Mir. Berthe, c.1373, 204). ...a effors Viennent ci, et est leur entente De vous conquerre sans attente. *Perduz* sommes et essilliez, Sire, se ne nous conseiliez Sur cest affaire. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 55). ...ledit Perrin Amiot lui dist qu'il faisoit que fol qu'il ne portoit tonsure, veu que souvent il se entrebatoit avecques compaignons, et que se d'aucune aventure il estoit prins par la justice laye, qu'il seroit *perduz* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 80). ...si d'aventure mon maistre ou ma maistresse venoient icy, comme assez est leur coutume au matin, et vous trouvassent, je seroie *perdue* et gastée, et vous ne seriez pas le mieulx party du jeu. (C.N.N., c.1456-1467, 122). Ha ! dit le curé, je suis *perdu*, mon fait est descouvert ; quelque ung nous a pourchassé ce passage. [Le mari l'a fait tomber dans une fosse] (C.N.N., c.1456-1467, 354). ...or es tu une femme *perdue* et qui fait bien a reproucher, quand par ta negligence as laissé cest homme perdre ! [Elle croit avoir, par négligence, causé la mort de son mari] (C.N.N., c.1456-1467, 367). ...or suis je bien femme deffaicte, deshonorée et *perdue* ; et que dira mon mary, Nostre Dame ! quand il saura ce meschef ? (C.N.N., c.1456-1467, 39). Or pensez que c'eust esté si ung aultre que moy vous eust trouvez ! Et, par Dieu, vous estiez gastez et *perduz* [Dans un flagrant délit d'adultère] (C.N.N., c.1456-1467, 433). SATAN. (...) Nous sommes *perduz*, Luccifer,

Car ce Jhesus, qui a pris mort, Est homme Dieu. Las, quel remort ! Il vient seans pour nous guaster tous. (Pass. Auv., 1477, 226).

Rem. Ces emplois correspondent soit à II 1, soit à III A 4.

- *Ange perdu*. "Ange déchu" : Il est dont chose neccessaire que Dieu parface de humaine nature ce qu'il a encommencié, c'est assavoir acomplir le nombre imparfait des esleus et la reparacion des anges *perdus* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 210). [Autre ex. p.193]

B. - [De choses]

1. [De fruits, d'une récolte] "Gâté, détruit" : ...au moien duquel yver l'on ne peut labourer et ce qui estoit en terre fut gelé et *perdu*, dont vint famine et de famine mortalité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°). ...survint si grande tempeste et tumba si grosse gresle que les blez en furent *perduz* et les vignes et les forestz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 120 r°).

2. *Oeufs perdus*. "Dessert aux oeufs" : Oeufz *perduz*. Prenez .III. moyeux d'oeufz et les batez, et du succe en pierre batu, et en pouldre ; et soit tout batu ensemble tresbien ; puis coulé en l'estamine ; puis frit au fer de la paelle et apres trenchié par losanges. Puis avecques autres alumelles d'oeufz pochez soient icelles losanges mises ou plat, et fine pouldre pardessus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244). Oeufz *perdus*. Rompez l'escaille, et getcez moyeux et aubuns sur charbons, ou sur brese bien chaude ; et apres les nectoyez et mengiez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244). Bons vins ont, souvent embrochez, Saulces, brouestz et groz poissons, Tartes, flans, oefz fritz et pochetz, *Perduz* et en toutes façons. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 39).

3. [D'une couleur] "Qui n'a plus son intensité"

- *Vert perdu*. "Vert sombre" : ...I quartier de fin vert *perdu* dont on a fait pour mondit sr de Charrolois une robe et un chapperon (Comptes Lille L., t.1, 1412, 76). Le cercueil si sera tandu D'un poelle de vert *perdu* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 74). Le premier jour du mois de may, De tanné et de vert *perdu*, Las ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 312). [C]hiere contrefaicte de cuer, De vert *perdu* et tanné painte, Musique notee par Fainte, Avec faulx bourdon de Maleur ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 525).

Rem. Cf. A. Planche, *Charles d'Orléans ou la recherche d'un langage*, 1975, 186 : "Quant au vert perdu, il s'oppose au vert gai, c'est-à-dire vif ; il n'est pas forcément sombre, il est rompu, impur (...) le vert perdu ne passe pas toujours pour une couleur triste. La maison d'Orléans et en particulier le père du poète ont apprécié les vêtements ainsi teints".

4. *Dimanche perdu*. "Dimanche de la Passion (dernier dimanche de Carême, avant celui des Rameaux)" : Et le dimenche ensuivant, que on dit le dimenche *perdu*, gela si fort et si asprement que (...) tout fut ars et bruy de la gelée. (Journal bourgeois Paris T., 1432, 282). [R. M.]

PERDREAU, subst. masc. (perdreau)

[FEW VIII, 227b : *perdix* ; TLF XIII, 63b : *perdreau*]

"Perdreau (oiseau)" : ...les perdrix et les *perdriaux* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 160). ...[le] deduit de *perdriaux* dure jusques a la myaoust, et adont commence le deduit des cailles (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 160). ...mais quant les *pertrias* sont nez et ilz oent la voix de leur droicte mere tantost s'en vont a elle et deguerpissent leur faulsse mere. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 484). Lors tout premiers furent servis de salade (...)

puis les grans plus tous combles de lappreaulz, *perdriaux* et gros pyons d'ostel (LA SALE, J.S., 1456, 276).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 235 (*perdriaux*); LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 8555 (*perdriel*); *Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 188 (*perdrealx*)... [R. M.]

PERDRIEUR, subst. masc. (perdrieur)

[GD : *perdrieur*; FEW VIII, 227a : *perdix*]

"Chasseur aux perdrix" : ... en souffrant non challement regner la tyrannie de voz ennemis vous chez par une recreue souffrance en leur servitude, comme lez perdrix qui, en fuyant par despourveue negligence le *perdrieur* qui les chevalle, cheent en sa tonnelle. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 15). [R. M.]

PERDRIEUX, subst. masc. (perdrieux)

[GD : *perdrieux*²; FEW VIII, 227a : *perdix*]

"Chasseur aux perdrix" : Et, brief, tout ainsi que un *perdrieux* [var. *perdrissour*] moine les perdrix a la tonnelle, en celle meisme guise doit fere celui qui moyne les bestes aux archiers. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 274). On doit fere une toile qui semble a un buef et tainte du poill d'un buef. Et tout ainsi que font les *perdrieux* [var. *perdriseours*], on le doit porter devant soy. Et tout ainsi que on aproiche les perdrix, doit on aproichier les bestes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 278). [R. M.]

PERDRISEAU, subst. masc. (perdriseau)

[T-L : *perdrichel*; GD : *perdrisel*; FEW VIII, 226b : *perdix*]

I. - "Perdreau" : Si treuvent tant de perdriaux [var. *perdriseaulx*], Kailles, aloes, d'autres oiseaulx Que chascun vole a son devis (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 453).

Rem. Forme *pertrysi* : Item a Johan le Marisal pour V jornee de despens de I *pertrisy* par comandement dudit singneur (Terre Jauche D., 1491-1492, 260).

II. - ARM. "(Canon)"

Rem. Doc. XVe s. (Lille) ds GD VI, 97b. [R. M.]

PERDRISEUR, subst. masc. (perdriseur)

[T-L : *perdrisor*; GD : *perdriseur*; FEW VIII, 227a : *perdix*]

"Chasseur aux perdrix" : Et, brief, tout ainsi que un *perdrieux* [var. *perdrissour*] moine les perdrix a la tonnelle, en celle meisme guise doit fere celui qui moyne les bestes aux archiers. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 274). On doit fere une toile qui semble a un buef et tainte du poill d'un buef. Et tout ainsi que font les *perdrieux* [var. *perdriseours*], on le doit porter devant soy. Et tout ainsi que on aproiche les perdrix, doit on aproichier les bestes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 278). ...*pietriseurs*, louteriers, bracqueniens, fauqueniens... (Arch. Nord, 1401, B 11512, f° 27, IGLF).

Rem. Doc. 1333 (Lorraine) et 1364 (Tournai) ds GD VI, 97b. [R. M.]

PERDRISIÈRE, subst. masc. (perdrisière)

[*FEW VIII, 227a : *perdix*]

"Chasseur aux perdrix" : A Nicaise de Semeries, pour avoir portait lettres closes dou dit prevost segneffiant que toutes les cours d'abeyes qui se sentoient pourconfaissiet de bracqueniens, faulkeniens, louteriers et *pietrisières* (...) portassent leus complaintes a... (Arch. Nord, 1395, B 11504, f° 23, IGLF). [R. M.]

PERDRISOT, subst. masc. (perdrisot)

[GD : *perdrisot*; FEW VIII, 227a : *perdix*]

"Perdreau" : Quand l'oiseau est hors de l'escaille, Soit oizon, *pertrisot* [var. *pertrizot*, l. *pertrizot* ?] ou caille, Il est né la seconde foy (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 556).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 302. [R. M.]

PERDRIX, subst. fém. (perdrinx)

[T-L : *perdriz*; GDC : *perdris*; DÉCT : *perdriz*; FEW VIII, 226a : *perdix*; TLF XIII, 64a : *perdrinx*]

"Oiseau au plumage roux ou gris très apprécié comme gibier, perdrix" : En ceste cité a on .IIII. *pertrix* pour mains d'un gros. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 7). ...[ils] ont à plusieurs et diverses fois prins et emblé des fromages et des *perdrinx* au soir, ainssi comme il passoient par Petit-Pont, jusques au nombre de VJ pieces de perdrix et VIJ ou VIIJ frommages. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 82). ...les *perdriz* et les *perdriaux* (*Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 160). Char de *perdriz* est aussi bonne à digérer et louable et engendre bonnes humeurs. (LA HAYE, P. peste, 1426, 220). *Perdris* est vng oysel qui souuent est quis d'oyseaulx de praye pour la bonté de sa char mais est mont luxurieux que pour la challeur de sa luxure s'entrebatent dessus leurs femelles et en oublient la connoissance de leur nature en telle maniere que les masles gisent ensemble cuidant estre avec leurs femelles. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 484). Chappons, poulles, canars, poussins, Cochons, pigeons, lievres, conins, Oyes grasses, *perdrinx*, becasses. (Gaud. sot, c.1450, 12). Quant damp Abbés sceust la venue de Madame il fut tres joyeux, lors fist un de ses chars chargier de gras cymiers de cerfz, de hures, de costez de sengliers, de lievres, de conins, de faisans, de *perdriz* (LA SALE, J.S., 1456, 245). Et puys, au bout de toutes ses prayeries, Sont situees les grandes mestaieries, La ou que sont avec chappons, poulailles, Toutes manieres et sortes de volailles : Cailles, *perdriz*, pans, signes et faisans Et maincts oyseaulx des Yndes moult plaisans. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*pertris*). [R. M.]

PERDU, adj. (perdu)

"Damné" : Mais neantmoins [le pape] ne lui vault oncques a celle foiz pardonner ne absoldre; ains tresaignement le chassa, comme homme *perdu*, de sa presence. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 105). [P. D.]

PERDUELLION, subst. fém. (perduellion)

[FEW, Ø lat. *perduellio*]

DR. ROMAIN "Haute trahison" : Ces deus officiers et juges que l'en apeloyt deus homes ont esté establi a dicter la sentence de *perduellion* contre Orace. ["sentence de perduellion" trad. lat. *perduellio*] (BERS., I.26, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 172c). [F. D.]

PERDURABLE, adj. (perdurable)

[T-L : *pardurable*; GD : *pardurable*; FEW III, 187b : *durabilis*; FEW VIII, 231b : *perdurare*; TLF XIII, 64a : *perdurable*]

A. - "Qui dure très longtemps, si ce n'est éternellement" : Quant Mathathias dut fenir Ses jours, ses enfans fist venir Devant lui pour euls conforter Et aussi pour euls enorter Que bien gardassent les misteres De la loy et que leurs sains peres Ensuissent, qu'onneur et gloire, Nom *pardurable* et bon memoire

Sera d'eaus, s'il le font ainsi (MACH., C. ami, 1357, 58). Finee ["Phinées"] qui fu nostre pere Plus tenrement ama que mere En amant l'amour de son Dieu, Et ceste amour li tint tel lieu Qu'i ot a perpetuité La plus tres noble dignité Dou monde et la plus honorable, Nom et memoire *pardurable*. (MACH., C. ami, 1357, 59). ...que icelle femme vouldist bien estre vengée de sondit mary sans le faire mourir, et icellui mettre en tel estat que jamais, à nul jour du monde, ne se peust aidier ne battre icelle femme, mais demorer en tous les temps de sa vie en longue et *perdurable* langueur de maladie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 324). ...comme nous n'aisons point en ce monde de demeure fors par emprunt, est nostre cité *pardurable* ou ciel (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 44). Mais les ez ou mousches qui vindrent a la bouche de Platon furent prodige de ferme felicité et *pardurable* (LA SALE, Sale D., 1451, 265). Si vous l'aymez, sire, pas n'avés tort, Car il estoit à vous servir feable ; Tant de travail a prins à grant effort Que sa vie a esté moins durable ; Mais sa gloire sera plus *pardurable* D'avoir eu tel maistre et si grant roy, Qui loyaulment a servy sans desroy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 396).

- *Estre pardurable* à : Et cils jours clers, de dous plaisir, Est si biaux, et de tel loisir Que, se la chose est si partie Qu'il plaist a chascune partie Par le gré d'Amours maintenir A leur pooir et soutenir L'estat de l'amoureuse vie, Amiablement, sans envie, Riens ne les porroit assaillir Qui ce jour leur feïst faillir, Einsois leur seroit *pardurables* Trestous leur temps et delitables. (MACH., D. Aler., a.1349, 289).

- [Du temps] : Mais ces choses sont sanz alteracion et impassibles et ont vie tres bonne, et par soy tres sufisante et parfaite, et l'ont en tot le temps *pardurable*. (ORESME, C.M., c.1377, 162).

- "Qui revient perpétuellement" : Parguse, c'estoit un vergier Si bel, si gent, qu'a droit jugier Il n'estoit lieus plus delitables ; Printemps y estoit *pardurables*. Tuit cil qui sont et ont esté En vint et quatre jours d'esté Ne te diroient les delis Dou vergier, tant estoit jolis, Et pleins d'odeur plaisant et fine. (MACH., C. ami, 1357, 86).

- *De pardurable* + subst. "Tout au long de" : Saige de *pardurable* vie Ayme Dieu et fait son service (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 120).

B. - "Qui dure éternellement, éternel"

- [De Dieu, de la Trinité...] : Quant Susanne son jugement Vit et sa mort apertement, A haute vois, sans detrier, Les mains jointes, prist a crier : "Sire Dieus, qui es *pardurables*, Justes juges et raisonnables, Tu scez les choses reponnues, Les alees et les venues ; Tu congnois des cuers les pensees, Einsois qu'elles soient pensees..." (MACH., C. ami, 1357, 10). Li dieus qui point ne faut ne ment, Qui n'a fin ne commencement, Qui est fermes, justes, estables, Regnans sans fin et *pardurables*, A veü et congnot les oeuvres De quoy tu as ouvré et oeuvres. (MACH., C. ami, 1357, 32). Si te promet, sire, et t'acorde Que tu seras de ma partie Loëz tous les jours de ma vie, Car dou ciel toute la vertu Te loe sans cesser, et tu Has gloire *pardurable* es siecles Ou tu regnes com Dieus et siecles. (MACH., C. ami, 1357, 55). Et dist yci Averroïz que toutes loys conviennent et sont a acort que Dieu est ou ciel et que Dieu est *pardurable*. (ORESME, C.M., c.1377, 276). ...toutes choses ordonnées et faites par la Divinité en la Trinité sont *perdurables* et ne puent estre revoquées. Et pour ce que jugement esperituel sera si à redoubter et pour celle sentence inrevocable, aussi doit l'en redoubter jugement temporel (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 99). Dieu tout puissant, roy *pardurable*... (Prières saints R., t.2, 1400-1450, 159). MICHEL. Premier a luy je parleray, Pour ce qu'il m'est fort amýable Et en deux

motz je luy diray Le vouloir de Dieu *pardurable*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 556).

- [De l'âme] : ...Que l'ame ou corps li espandi, Laquelle est tousjours *pardurable* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 41).

- *Damnation pardurable* : Ceulz yci, ou iroent eulz incontinent après la mort se non a la dampnacion *pardurable* de la fosse d'enfer ? (GERS., Déf., 1400, 224). ...car Dieu menace les pecheurs de paines et afflictions temporelles, de obduracion de pensee qui est quant Dieu laisse la creature vser de son sens reproue ; il menace aussi de dampnacion *pardurable*. (CIB., p.1451, 188).

- *Biens pardurables / felicité/joie pardurable / gloire pardurable* : Saint pére, la gloire et la joie Sanz fin *pardurable* des cieulx Vous otroit le glorieux Diex (Mir. pape, 1346, 390). ...c'est chose si vile De hair ; et c'est un mors tel Com de vivre en pechie mortel ; Qu'on passe les commandemens De Dieu, qui est nos sacremens ; Dont la fin est tele sans fable Qu'on en pert gloire *pardurable*. Si que, biaux fils, je vous diray, Je vous aim tant et ameray Qu'en nul cas je ne vous faudroie Ne que Hector fist à ceulx de Troie. (MACH., P. Alex., p.1369, 237). Amen ! si que ne faille mie Aux biens *perdurables* avoir. (Mir. fille roy, c.1379, 82). ...la sainte et divine Escripiture oste l'ennuy de la personne qui a luy s'abandonne (...) et luy enseigne le sentier de *pardurable* felicité (GERS., Concept., 1401, 388). ...tu aras assés de bien Et en la fin joie *perdurable*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 562). Laisse celle fole creance, Le baptisme va recevoir, Affin que tu puisses avoir Des cieulx la *pardurable* joye. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 80). ...la plaine et parfaite vision et tresdelectable fruicion de Dieu en gloire *pardurable*. (CIB., p.1451, 192). ...En gloire *pardurable* [var. permeneable] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 336). ...donques par ainsin le escouter et retenir les nobles histoires, exemples et enseignemens, pourrez acquerir la *pardurable* joye de Paradis (LA SALE, J.S., 1456, 77).

- *Repos pardurable* : ...cest celle [la méditation] qui fait ia en ceste vie gouter et sauouer la douceur du repos *pardurable* et des ioyes celestielles. (CIB., p.1451, 180).

- *Vie/mort pardurable* : Celle rose [la Vierge] qu'est espannie Nous maint en *pardurable* vie (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 156). Dieu lour doit *perdurable* vie. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 74). ...c'est celle qui a (...) aux chetis pecheurs attendans mercy vie *pardurable*, qu'ilz avoient perdu, donné. (Mir. ev. arced., c.1341, 105). Dame, par qui fu delivrez Ly mondes de mort *pardurable*... (Mir. ev. arced., c.1341, 110). Aussi tout tramble, nes li ange Qu'as enluminé de ta grace, Contre la vertu de ta face, Encontre ton ire importable Qu'est aus pecheurs mort *pardurable*, Qui ne menasse ne deffie, Mais ne soit pecheur qui s'i fie, Car qui s'i fie a mort se fiert Et fait ce qu'a faire n'affiert (MACH., C. ami, 1357, 53). Pour gaigner la vie *perdurable*... (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 171). Ilz en ont vie *pardurable* Et la joye qu'est parmanable, Sans fin vraye felicité. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 107). En ce faisant, bien desservir Ilz ont la vie *pardurable*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 159).

C. - [Subst. à valeur de neutre] "Éternité" : Quar cest nom *pardurable* fu par les anciens enoncé et approprié a la divinité ou aus choses divines pour ce que la fin qui contient le temps de la vie de quelconque chose, duquel temps rien de ceste chose n'est hors selonc nature, il l'appelloient le *pardurable* ou l'éternité ou siecle de celle chose. (ORESME, C.M., c.1377, 162). [R. M.]

PERDURABLEMENT, adv. (perdurablement)

[T-L : *pardurable (pardurablement)* ; GD : *pardurablement* ; FEW VIII, 231b : *perdurare* ; TLF XII, 64b : *perdurable (perdurablement)*]

"Perpétuellement, éternellement, pour l'éternité" : Dieux, qui es *pardurablement*, Donne moy enluminement De bien parfenir ma pensee (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 43). Ilz seront livrez a torment Qui durra *pardurablement*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 100). ...li benois sains esperiz, Qui Dieux est *pardurablement* Sanz fin et sanz commencement (Mir. ev. arced., c.1341, 110). ...la vostre misericorde *Pardurablement* doit durer (Mir. prev., 1352, 257). Au roy s'en vint grant aleüre, Qui pensoit fort a l'escriture, Et lors li dist moult hautement : "Bons roys, vif *pardurablement* ! Tu ne dois mie ainsi penser. Lay ton musier, lay ton penser, Car il a un homme en Caldee Par qui tu saras ta pensee..." (MACH., C. ami, 1357, 27). Pardonne moy, sire, pardonne ! Ne per m'ame avec ma personne Et avec mes iniquitez. Ne reserve pas tes pitez Mal pour moy *pardurablement*, Et moy, non digne, a sauvement Menra ta grant misericorde ; Si te promet, sire, et t'acorde Que tu seras de ma partie Loëz tous les jours de ma vie (MACH., C. ami, 1357, 55). Mais aussi comme les estoiles Raidient plus cler que chandoiles Et sont mises en firmament Pour luire *pardurablement*, Les vertus luisent et luiront. (MACH., C. ami, 1357, 70). Ce m'apprent Que la duis de nostre loy Yes et de no sauvement Proprement La fonteinne, ainsi le croy, Oü chascuns boit qui ha soy, Sans anoy ; Et qui *pardurablement* Vuet vivre avec le grant roy Lave soy En ruissel qui en descent. (MACH., Les lays, 1377, 411). Et c'est impossible que rien soit plus grant d'infiny, et pour ce Averoïs conclut que toute chose dure *pardurablement* sanz commencement et sanz fin ou par temps fini de toutes pars. (ORESME, C.M., c.1377, 234). Perenniter : *pardurablement* (Aalma R., c.1380, 308). Perpetim : *pardurablement* (Aalma R., c.1380, 310). Et s'aucune fois ilz samblent rire ou jouer, c'est le ris et [le] chant des forsonnez et des hors du senz. Bien sont hors du senz voirement quant ilz se vont pendre et tuer *perdurablement*. (GERS., Pent., p.1389, 85). ...les ames des mors en grace flouriront comme la palme et vivront *pardurablement*. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 44). Certes il auoit bien dit par le prophete quil ne vouloit point ne ne veult la mort du pecheur ains que par les remedes deuant dis il se conuertisse et viue *pardurablement*. (CIB., p.1451, 188). LE PRESTRE. (...) Honnorez le saint et doutez Et de l'offencer redoubtez, Entretenez ce lieu et place Ou vous avez receu tel grace Que puissons tous assemblement Avec luy *pardurablement* La sus le veoir en Paradis. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 157). ...[de] humble couraige aussi et devote requeste la commectons à la Vierge glorieuse qui des pecheurs, desquieulx jusques cy le tres miserable avoir esté nous confessons, tousjours est advocate, et qui non sans cause est dicte du redempteur de l'humain gendre et roy de gloire mere très debonnaire, à Mons. Saint-Michel et à toute la court de paradis celeste, affin que, par leurs prieres, elle monte es saintz cieulx *pardurablement* regner avec eulx : si leurs prions et requérons et très devotement leur supplions qu'ilz me soient en ayde. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 282).

Rem. *Myst. st Clément Metz D.*, p.1439, gloss.

- "Depuis l'éternité" : Premierement, selon la similitude de son exemple, car ce monde fu fait a la similitude du monde principal, qui *pardurablement* avoit tousjours esté en la pensee divine, lequel est appelez archetypus d'aucuns pour ceste cause. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 6). [R. M.]

PERDURABLETÉ, subst. fém. (perdurableté)

[T-L : *pardurableté* ; GD : *pardurableté* ; FEW III, 187b : *durabilis* ; FEW VIII, 231b : *perdurare*]

"Durée sans fin, éternité" : ...une trinitey, Sens fin et sens commencement (...), Trois nons, .iij. *pardurabletez* (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 219). Or s'ensuit sa *pardurableté* [de la vierge], par laquelle jour de siècle ne deffauldra (Mir. femme, 1368, 181). Et selonc ceste rayson, la fin de tout le monde et tout le temps et la perfection qui contient infinité est *pardurableté*, et prent sa denominacion ou est ainsi dicte de ce qu'il est chose inmorteelle et divine. (ORESME, C.M., c.1377, 162). Qui de servir ton filz se peine (...), Royne des cieulx souveraine, (...) Il ara des cieulx le demaine Et gloire en *pardurableté* (Mir. fille roy, c.1379, 107). Perennitas (...) : *pardurabletés* (Aalma R., c.1380, 308). ...la sainte eglise catolique en unite, une toute seule sans aucune pluralite, par laquelle on vient de mort a vie, de temporal a *pardurablete*... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 287). ...c'est a dire qu'il [Dieu] n'est en aucun lieu determiné et est par tout et en tous lieux, et eternité en *perdurableté*. (Somme abr., c.1477-1481, 130).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. ; DESCH., *Oeuvres Q.*, t.2, c.1370-1407, 141 ; *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 2/119. [R. M.]

PERE, subst. masc. (père)

[T-L : *pere*² ; GDC : *pere* ; DÉCT : *pere*¹ ; FEW VIII, 8a : *pater* ; TLF XIII, 64b : *père*]

I. - [Idée d'engendrement]

A. - Au propre "Celui qui a engendré un enfant (ou plusieurs enfants)" : ...avarice engendre haïne, Et largesse donne et rent gloire, Vraiment, c'est parole voire, Qu'on le scet et voit clerement Par vray et juste experiment, - Comment nuls ne fait son devoir, Comment chascuns quiert decevoir Son proisme ; car je ne voy *pere*, Fil, ne fille, ne suer, ne frere, Mere, marrastre, ne cousine, Tante, oncle, voisin, ne voisine, Mari, mouillier, amy, n'amie Que li uns l'autre ne cunchie (MACH., J. R. Nav., 1349, 139). Ne je ne me porroie taire Que ne te mette en exemplaire Ton bon *pere* et ta bonne mere, Car c'est la riens qui plus te pere Et fait d'onneur que leur vaillance. (MACH., C. ami, 1357, 129). Mais juste qui est entre le seigneur et son serf ou du seigneur a son servent, et juste qui est entre le *pere* et son enfant ou du pere a son enfant, ce n'est pas juste politique de quoy nous avons dit (ORESME, E.A., c.1370, 302). Laquelle Katherine (...) dist et afferma en sa conscience que elle congnoissoit bien ladite Margot sa seur, et que, puis demi an ença, elle lui a esté baillée par ses *pere* et mere, afin de la aprendre le mestier et euvre de broderie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). ...sondit maistre l'amena une fois à Faremonstier, et lui monstra l'ostel son *père*, et vit sa suer, qu'il garda des Angloiz (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 94). Et toutesfoiz je [Mélusine] vueil bien que vous sachiez qui je sui ne qui fu mon *pere*, afin que vous ne reprouvez pas a mes enfans qu'ilz soient filz de mauvaise mere, ne de serpente, ne de faee, car je suiz fille au roy Elinas d'Albanie (ARRAS, c.1392-1393, 259). Et dit on pour certain que, depuis qu'elle fu fondée, pour change, pour acquist ou pour conquest, que la dicte forteresse de Lusegnen ne demoura XXX. ans acomplis en main d'ome qui ne feust extraiz de la dessus dicte lignie de par *pere* ou de mere. (ARRAS, c.1392-1393, 308). Tu lairas *pere* et mere pour mon nom (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 26). Tu honnoreras *pere* et mere. (LA SALE, J.S., 1456, 37). Celui est arroginé qui est de son droit et qui n'a *pere* ne mere, ou se il a *pere*, il

est emansipé et baillié et passe en la puissance de l'arrogant. (Sac. mar., c.1477-1481, 60). ...Charles VIIe, vostre grand père, qui toujours a eu à l'entour de lui les plus experts astrologiens qu'il pouvoit finer, de l'un desquieux parle Gaguin en sa Cronique, et vouloit bien oyr leurs oppinions en ses grans affaires et conquestes, et consequamment le très devost roy Loys, vostre feu *pere*, qui n'y estoit pas ignorant, ains très bien entendu (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 r°).

- *De pere et de mere* : [Le sire de Lesparre appelle le roi en champ clos] Et ne vous desencusez mie que je ne soie assez gentils hom pour vous combatre, car je me tien aussi gentis hom de *pere* et de *mere* comme vous estes ; et en vous n'a de noblesse plus qu'en moy, fors que vous avez une couronne de roy, laquelle j'ay oy dire à mains preus hommes que nuls homs n'est dignes de la porter qui soit faus et mauvais et mensongier, si comme vous estes. (MACH., P. Alex., p.1369, 231). Li roys pas très bien ne cela Ceste chose, ains la revela Au prince, qui estoit son frere, Drois germain de *pere* et de *mere*. (MACH., P. Alex., p.1369, 250).

. *Estre de bon pere et bonne mere*. "Être de bonne souche" : Et ledit Loys respondi que sondit parrain estoit d'aussy bon *pere* et d'aussy bonne *mere* comme estoit le roy. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 22).

- [Pour prêter serment ou pour donner du poids à ce que l'on affirme] *Par mon pere* : Or y povez vous aler se vous voulez, car nous ne pensons pas plus avant a aler. Et Gieffroy respondi : Se je fusse venu sur la fiance de vostre aide, je y eusse a ceste foiz failly. Par mon *pere*, dist ly uns, vous dictes verité. (ARRAS, c.1392-1393, 263).

- [Par opposition au père adoptif ou au beau-père] *Pere charnel* : Ilz sont trois manieres de cognation espirituele. La premiere est dicte compaternité qui est entendue entre le pere spirituel de l'enfant et le *pere charnel*. (Sac. mar., c.1477-1481, 54).

- *Pere de famille*. "Homme qui a plusieurs enfants et qui s'occupe de leur éducation" : Et meismement plus y est le roy tenu de mettre en bonne voye et morigener messieurs ses enfans, qui après luy doivent avoir le gouvernement de la chose publique, que ung *pere* de famille (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 46). Le *pere* de famille qui puet engendrer et qui est a lui et de son droit puet adopter. Cellui qui ne puet engendrer ou cellui qui est froit ne puet adopter. (Sac. mar., c.1477-1481, 60). Un *pere* de famille feu, Qui jadis sa vigne planta Et d'une haye l'environna, Fouyt ens, et y fist asseoir Une tour et ung beau pressoir, Et le loua a laboureur Pour le gouverner tout par eulx (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 601).

Rem. FEW : «mfr. nfr. *père de famille* (seit Garb 1487)».

- *De pere*. "Paternel" : Pour lequel estoit régent de France le duc de Betfort, son oncle de *pere*. (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 174).

- *Pere ni mere* : Encor ay je denier et maille Qu'onc(ques) ne virent *pere* ne *mere*. (Path. D., c.1456-1469, 66).

Rem. "Il s'agit d'argent que j'ai gagné et non pas hérité ; ou bien d'argent qui ne vit ni père ni mère, donc qui n'existe pas" (Éd.).

. Prov. *Ne connoistre ni pere ni mere* : ...car misericorde n'est pas a justice contraire, ainz y est bien seans aucunesfoiz, et briefment, elle amende et parfait la justice qui autrement seroit tyrannique et cruele moult souvent ; et pour ce dit un sage que justice ne congnoist ne *pere* ne *mere*, fors tant seulement verité. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 359).

- [À propos d'un animal] : Car j'y vi de maintes manieres De bestes crueuses et fieres, Dragons, serpens, escorpions, De toutes generations, Buglos, chameus, tygres, pantheres, De tous genres, *peres* et *meres*, Olifans, liepars et liepardes, Ourses, lins, renars et renardes, Loiemiers, grans alans d'Espaigne, Et pluseurs matins d'Alemagne (MACH., D. Lyon, 1342, 172).

B. - P. ext. "Ancêtre"

1. "Celui qui est à l'origine d'une longue suite de descendants" : Et lors commensa sa priere Humble et devote en tel maniere : "Sires Dieus, qui es tous puissans, Qui gardes tes oubeissans, Dieus de nos *peres* Abraham, Ysaac, Jacob, qui maint ahan Heurent pour t'amour en leur vie, Dieus es de leur juste lignie..." (MACH., C. ami, 1357, 52). Ce nous renouvelle, Pour vous, Mere, à Dieu ancelle, Car destruit Estiemmes tuit Dou pechié le *pere* Abel, N'estoit cils ou celle, Donsiaus ou donselle, Dame ou demoiselle, Qui n'alassent pelle melle, À grant bruit, Oû riens ne luit. (MACH., Les lays, 1377, 398).

- *Le premier pere*. "Adam" : Pour le pechiés du premier *pere*, De Adam que mangat la pome, Fut le monde jugé a mors, Mes le sire de grant confort Ney fu de la Virge Marie Pour nous torné de mort a vie. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 169). Et quant a vostre disputacion, que avez longuement tenue, sachiez que point ne voulons que regart aiez a nostre regle et loy generale et penible, imposee par le forfait du premier *pere*, car pour les autres ceste loy est faite, non mie pour elle (GERS., Concept., 1401, 405). Vous savez que pour l'alegeance Et pour humaine delivrance En ce monde ai volu descendre Et a ce m'a fait condescendre Amour et vraye charité, Esmeut de tres grande pitié, Veant trestout l'humain linage Perir et estre en grant servage Par le pechié du premier *pere*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 128). Et puis il [Dieu] fist secundement De terre nostre premier *pere* Et de ly eve nostre mere (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 64). ...ie doute tant ces payens Ces faulx sarrazins mescreans : Qui ne croyent pas que descendre Voulsist dieu : et en la croix pendre Pour le peche de [I. du] premier *pere* Dont tous estions en misere Au plus parfond lieu denfer (Myst. st Martin K., a.1500, 177).

- *Avant pere*. "Ancêtre" : La primere pur ceo qe homme dist qe de tant come la vie d'un home est plus longe, de tant sa enfance plus deure - et ceo piert q'ensi fui par noz avant *piers* qi vivoient si treslongement, qi si tost n'estoient mye malicious come nous ore sumes. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 36-37).

- *Grand pere*. "Ancêtre, prédécesseur" : "Et pour aucun exemp[li]e, Beau Filz [Charles VI], il te souveigne du grant suffrage pour les mors que fist ton grant *pere* et parrain, le benoist saint Charlemaigne..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 315).

- Au plur. : ...les tresnotables exemples que les historiographes et autres qui ont escript les tresdignes fais de memoire partans des jestes, doctrines et admonestemens de noz *peres* anciens (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 3).

2. En partic. *Les (anciens) peres. Les saints peres*. "Les patriarches, les justes de l'Ancien Testament" : Ensemble tes deux compaignons, Or vous en alés, mes mighons, Conduyre l'arme Jehan bapteste Et la menés pres du lieu triste Aux limbes ou sont les sancts *peres*, Et leur dictes qu'en mes repaires Après la mort mon filz viendront. (Pass. Auv., 1477, 98). Freres, alons accompaignher Juc aux limbes l'ame Jhesus, Qui va les *peres* visiter Pour les gecter du lieu confus. (Pass. Auv., 1477, 225). Ce Jhesus est en paradis Monté en grant gloire anobly Et a enmené avec luy Tous ses enciens *peres* humains, Patriarches, prophettes sains En tel multitude a compter

Que, quant je les ay veu monter, Je suis prest forcené de rage. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1038).

- *Saint pere ancien*. "Juste de l'Ancien Testament" : Et pour ce voiant Dieu le pere la desolacion des sains *peres* anciens de ceste grant secheresse, c'est de ce deffault de grace, (...) leur promist que ceste ardeur, c'est a dire la rigueur de sa justice, il leur attremperoit par envoyer son filz en terre prendre char humaine (Mir. st Ign., 1366, 71).

. "Ancêtres" : Et pour ce, est ce bien raisonnable chose de soy abandonner aus anciens et maismement a crere les paroles de nos anciens *peres* estre vraies, et que des choses qui ont mouvement aucune soit divine et immortelle, c'est a savoir que elles aient telz movemens desquelz ne soit aucune fin, mais que tel mouvement soit plus fin des autres qui ont fin. (ORESME, C.M., c.1377, 274).

- *Les peres de l'ancienne Loi*. "Les patriarches, les justes de l'Ancien Testament" : S. JEHAN. (...) Il me fault faire ce messaige Aux *peres* de l'ancienne loy Que jettez seront de servage Par Jhesus le souverain roy. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 85).

II. - P. anal.

A. - [Idée de comportement analogue à celui d'un père]

1. "Celui qui agit comme un père" : LE CHEVALIER. (...) Mi enfant, a Dieu vous conmant Qui vous soit *pere*. (Mir. nonne, 1345, 347). ...officiers, maistres d'ostelz, varletz de chambre, escuiers, eschançons, paiges, servans et tous autres du train de sa maison qui en cris piteux, lamentables pleurs, griefz souspirs et ameres exclamacions, habillez en dueil, se comportoient si douloureusement pour la mort de leur bon feu maistre qu'il n'est possible de le dire ne racompter : car ilz avoient perdu leur *pere*, leur seigneur et leur bon maistre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

2. "Celui qui est uni à un enfant par les liens de l'adoption"

- *Pere adoptant* : Samblablement le filz adoptif aprez la mort du *pere* adoptant ne puet contraire mariage avec celle qui a esté femme de son pere. (Sac. mar., c.1477-1481, 62).

- *Pere adopteur* : Les especes de adoption sont trois. L'une est des descendans, la seconde comme venans du costé, la tierce qui comme affinité legale puet estre dicte. La premiere est attendue entre moy et le *pere* adopteur et ma fille ou ma niepce adoptee. La seconde est attendue entre mon filz naturel et ma fille adoptee. La tierce, c'est a scavoir legale affinité, est attendue entre moy et la femme de mon filz adoptif, et samblablement entre mon filz adoptif et ma femme. (Sac. mar., c.1477-1481, 60).

- *Pere arrogant* : Il y a difference entre celui qui est arrogant et celui qui est adopté, car le *pere* arrogant est tenu de laisser au filz arrogant la quarte partie de tous ses biens par testament, mais le pere adopteur n'est tenu de riens laisser au filz adoptif se il ne lui plaist. (Sac. mar., c.1477-1481, 60).

3. "Beau-père" : ...Loys, premier filz du roy de France, duc d'Acquitaine et Dauphin de Vienne. Au bailli d'Amiens ou à son lieutenant, salut et dileccion. Savoir faisons que pour ce qu'il est venu de nouvel à nostre cognoissance que nostre trèscher et amé *pere* le duc de Bourgogne... (Doc. 1413. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 425).

4. *Pere spirituel*. "Celui qui est uni à un enfant par les liens spirituels du baptême" : Exemple : Pierre prestre baptise Katherine. Anthoine le rechoit et donne le nom. Le baptisant, le recepvant, le nommant est *pere* spirituel, et entre telz est contrainte cognation spirituelle (Sac. mar., c.1477-1481, 54). Ilz sont trois manieres de cognation spirituelle. La premiere est dicte

compaternité qui est entendue entre le *pere* spirituel de l'enfant et le pere charnel. (Sac. mar., c.1477-1481, 54). Reste a parler de la compaternité qui est attendue entre le suscipient et recepvant et le receut, id est entre le *pere* spirituel ou entre la mere spirituelle et le filz spirituel. (Sac. mar., c.1477-1481, 58).

5. "Père spirituel" : ABBÉ [à saint Martin]. (...) Certainement pour vray croyez Que ceulx de Tours vous ont esleu, En quelque part que vous soyez, Pour estre leur *pere* envers Dieu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 405).

- "Maître spirituel (par rapport à ses disciples)"

. [À propos de Jean-Baptiste] : Samuel, balhe moy le bon *pere* Et ne te chalhe de riens plus, Car en moy du tout ay conclus De l'enbrasser entre mes bratz. (Pass. Auv., 1477, 105).

6. "Patriarche"

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss.

B. - RELIG. [Idée de bienveillance de la personne en cause et de respect qui lui est dû]

1. [Pour désigner Dieu]

a) "Dieu, première personne de la Trinité" : ...Laquelle nous vueille ottroier Dieu, *pere* et filz et saint esprit, Qui en trinité regne (Mir. abbesse, 1340, 63). Dieu le *pere* omnipotent... (Mir. abbesse, 1340, 91). Dieu le *pere* esperitable... (Mir. abbesse, 1340, 96). *Pere* des cieulx... (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 223). LA DAME. (...) A ! Tresdoux Dieu, *pere* hautismes (Mir. enf. ress., 1353, 32). Ce sont les voies Que Dieus vuet que si ami facent Qui son commant pas ne trespasent. Se tout ce fais, tu te repases, Si lai de toutes autres choses Dieu, nostre *pere*, couvenir. Einsi porras terre tenir. (MACH., C. ami, 1357, 140). Biau sire Diex, *pere* divin (Mir. st Sev., 1362, 206). La crois est li plus nobles signes Des crestiens et li plus dignes, Car Dieus y fu crucefiez Pour nous tous et martyriez, Qui nasqui de sa Vierge mere, Par le comandement dou *pere*, Et d'enfer tous nous racheta, Et ses bons amis en geta. (MACH., P. Alex., p.1369, 14). Vray Dieu, *pere* de gloire... (Mir. roy Thierry, c.1374, 272). C'est celle qui par ordenance De parole et par la puissance D'Esperit Saint, qui ouvra en ce, Et par devine pourveance, Fait au commandement dou *Pere*, Conçut vierge, sans violence, Porta vierge, sans desplaisance, Enfantia vierge, sans grevence, Le Fil Dieu qui prist no samblance Pour nous tous geter de misere. (MACH., Les lays, 1377, 407). Ce nous ha tous getté, Dont Sathans ne repose. De la duis le *Pere* nomme, De la fonteinne le Fil Qui vient dou *Pere* et fu homme, Dou ruissel cler et gentil Saint Esperit ; c'est la somme. (MACH., Les lays, 1377, 410). JHESUS. Alons a une aultre cité, Pour complir le vouloir mon *pere*. (Pass. Auv., 1477, 133). Souverain Dieu, o Dieu mon *pere*, J'ay si grant soif que ne puis plus. (Pass. Auv., 1477, 221). Mon *pere*, prens mon esperit ; Entre tes mains le recommande. (Pass. Auv., 1477, 223). O essenciale unité, Ung Dieu, une essence et substance, Regner vous voy en trinité, *Pere*, filz, sanct esperit (Pass. Auv., 1477, 280). LE JUIF. Je croy tres fermement en Dieu, *Pere*, Filz et Sainct Esperit. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 152).

- *Dieu le pere* : Dieus li *peres* ne voloit mie Oublier sa serve et s'amie Endurer, voloir, ne souffrir Son corps a tel martyre offrir Sans raison nulle et sans desserte (MACH., C. ami, 1357, 11). Daniel en mi eaus se dresse Et dit : "La verité sarez ! L'un long de l'autre separez." Et tantost on les separa. Grant honneur a ce cop ara, S'il fait que la verité pere Par la vertu de Dieu le *pere*. (MACH., C. ami, 1357, 13). Signeurs, n'aiez doubtaunce De la planté, de la puissance Des anemis Dieu, ne freour, Qu'il vivent en si grant erreur, En tel pechié, en tel misere, Qu'il ne congnoissent Dieu le *pere*, Ses commandemens, ne sa loy. Pour ce vous di, en bonne foy, Que Dieus tous les desconfira, Et de leurs mains vous gardera (MACH.,

P. Alex., p.1369, 66). Li champs au prince demoura, Qui en occist et acora Plus de X. milliers en la place ; Mais certes ce fu par la grace De Dieu le *pere*, qu'autrement Ne peüst estre bonnement. (MACH., P. Alex., p.1369, 168). Et ce puet estre en une maniere pour ce que c'est chose simplement neccessaire, et ainsi disons nous Dieu le *Pere* estre ingenitum ou ingenerable, ou en autre maniere pour ce que c'est chose simplement impossible et est dicte ingenerable, si comme l'en met exemple de chymera. (ORESME, C.M., c.1377, 188). Suivés Jhesus, car il est filz De Dieu le *Pere* vrayement, Né de vierge sa bas vivant Pour mourir a nous donner vie. (Pass. Auv., 1477, 87).

- [Dans la formule du signe de croix] : ...[elle] dist III fois la patenestre et III fois l'Ave Maria, et seignoit icellui chappel de sa main, en faisant croix par-dessus ou nom du *Pere*, ou nom du Fil et du Saint-Esperit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 329). Premierement, ou nom du *Pere*, Du Filz et du Saint Esperit, Et de sa glorieuse Mere Par qui grace riens ne perit, Je laisse, de par Dieu, mon bruyt A maistre Guillaume Villon, Qui en l'onneur de son nom bruyt, Mes tentes et mon pavillon. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 15). En la forme de saint[e] Eglise, Mes chers amis, je vous baptise Ou nom du *pere* et du filz Et aussy du saint Esperit. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 186).

- [En tant que souverain maître] : Puis dist li rois a Daniel : "Vostre Dieus, li Dieus d'Israël, Est dieus des dieus, sires et *peres* Des rois, revelans les misteres Et les choses que nuls savoir Ne puet pour scens ne pour avoir." (MACH., C. ami, 1357, 18).

• *Le souverain pere* : La vi comment le souverain *pere* A ordené du ciel l'espere (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 81).

- *Pere de lumiere* : Et pour ceste similitude est il appellé en l'Esriture "*Pere de Lumieres*" (ORESME, C.M., c.1377, 216).

b) [Pour désigner Jésus-Christ] : Glorieux *Pere* Jhesucrist, je te regracie humblement de ce que tu n'as pas oublié moy qui suiz ta povre creature, ne ton povre peuple, qui a longtemps vescu cy dedens en grant doubte et en grant misere. (ARRAS, c.1392-1393, 96).

- [En raison de la nature trinitaire de Dieu, Jésus est considéré à la fois comme père et comme fils de la Vierge Marie] V. *fiils* : MERE DIEU. (...) Certes, ma mort forment me tarde, Quant mon filz et mon *pere* esgarde En guise de larron destruire ! (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 205). MARIE. (...) Il est mon filz, je suis sa mere, Je suis sa fille, il est mon *pere* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 45). MARIA. (...) C'est mal pourveu a vostre amie, Si me semble, mon filz, mon *pere*, De la laisser ainsi marrie (Pass. Auv., 1477, 220).

Rem. Cf. *Jour Jug.* R., c.1380-1400, 244 ; *Pass. Semur D.M.*, c.1420 [1488], 216 ; MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 27 ; *Myst. st Sébast.* M., c.1450-1500, 91...

c) P. ext. "Mahomet, invoqué comme dieu paien" : Mahon, mon *pere* et seigneur chier, Soit de vous garde. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 261).

2. [Pour désigner un religieux] "Celui qui exerce une autorité spirituelle, religieux"

a) *Le Saint Pere*. "Le pape" : Seigneurs, pour l'amour saint Martin, Que je parle a nostre saint *pere*. (Mir. enf. diable, c.1339, 30). Saint *pere*, je vous viens requerre, S'il vous plaist, que me deschargiez D'un service dont sui chargiez. (Mir. pape, 1346, 357). ...Pluseurs citez tramis avoient Au Saint *Pere* et li supplioient Très humblement que bon acort Mettre li pleüst au descort Dou roy de Chypre et dou soudan. (MACH., P. Alex., p.1369, 221). Li roys oy bien le saint *pere*, Qui haïne moult vitupere, Si que très bien

considera Comment il li respondera. (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Si respondi moult humblement : "Très saint *pere*, en commandement Pren et reçozy vostre priere, Par si que mon honneur entiere Y soit si nettement gardée Qu'elle n'i soit en riens grevée..." (MACH., P. Alex., p.1369, 239). ...VIJ ans a ou environ, il estoit en la compaignie et soubz le conte de Savoye, qui menoit guerre pour nostre saint *pere* le pape contre ceulx qui tiennent le parti du pape Berthelemi, le quel conte il servoit comme gros varlet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 115). Et la lui prist devocion [à Geoffroy] d'aler a Romme confesser au Saint *Pere*. (ARRAS, c.1392-1393, 274). Et lors s'en ala prendre congié du pape, et lui dist : *Pere* Saint, je ne puis pas considerer en moy que je deusse jamais avoir joye au cuer (ARRAS, c.1392-1393, 270). ...et outre persuaderent lesdiz messages ou ambassadeurs à la Court qu'elle voulsist conseiller le Roy de rendre l'obeissance à nostre Saint *Pere* le pape Benedic XIIIe (BAYE, I, 1400-1410, 31). ...soubz ombre de certaines nouvelles lettres que on dit estre emanées de nostre Saint *Pere* le Pape. (FAUQ., III, 1431-1435, 33). ...nostre saint *pere*, a la requeste du cardinal maistre de nostre clerc, luy donna ceste cure. (C.N.N., c.1456-1467, 286). Ou moys de janvier ensuivant dudit an LXXV, fut [publié] à son de trompe, par les carrefours de Paris, les lettres patentes du roy nostre sire, qui contenoient comme de toute ancienneté il ait esté permis aux roys de France par les sains *peres* papes que de cinq ans en cinq ans ilz peussent faire assembler tous les prelas du royaume de France pour la reformation et affaires de l'Eglise, ce qui de long temps n'avoit esté fait (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 4). ...laquelle fondacion fut confermée par nostre Saint *Pere* le pape, lors estant, qui sur ce octroya bulle expresse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 r°). Cestui predist des differans d'Itallye, où il fut envoyé par nostre saint *pere* le pape et predist plusieurs choses sur la conjunction qui fut en son temps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 109 r°). Forcelonne en ce temps estoit interdicte de nostre Saint *Pere* le pape, pource que les citains du dit lieu avoient tué et couppé les bras de leur evesque (LA VIGNE, V.N., p.1495, 269). Le tresdoulx Dieu du firmament Qui vit es cieulx en joye clere Vous doint honneur, noble saint *pere*, Et a tous voz loyaulx amys ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 163). ...Quant vous transportez En ce lieu, il nous est tresbien. De vostre venue je me tien Moult tenue a vous, tressaint *pere*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 163).

- [Dans une formule de serment] : Mais, pour chose que je te die, Garde toy bien que t'estudie Soit adès tout premierement En servir Dieu devotement, Qu'il n'est amour qui se compere A s'amour, foy que dozy saint *Pere*, Ne chose, tant soit pure, eu monde, Ne que riens contre tout le monde, Ou comme une ymage en pointure Contre une vive creature. (MACH., C. ami, 1357, 98).

b) [Pour désigner un évêque, un abbé, un prêtre, un moine]

- [Terme d'adresse à un évêque] : LA MATRONNE. (...) Chier *pere*, nous vous ramenons Ceste abbesse, et si vous disons Que pas n'est grosse (Mir. abbesse, 1340, 94). Reverent *pere*, vueilliez nous Donner vostre beneïçon. (Mir. march. juif, c.1377, 172).

• *Reverend pere en Dieu* : ...à la requeste de reverend *pere* en Dieu mons. l'evesque de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 84). ...à moy Baye, graphier de Parlement, et commiz à faire l'inventoire des biens de l'execution de très reverent *pere* en Dieu, messire Guillaume de Dormans, nagaires arcevesque de Senz (BAYE, I, 1400-1410, 177). ...et ou lieu d'iceulx executeurs [la Court] a surrogué reverend *pere* en Dieu maistre Jehan de Corbie, evesque de

Mende, nepveu dudit deffunct (FAUQ., I, 1417-1420, 139). Et l'acompaignoit et estoit tousjours près de luy très noble, très reverend *pere* en Dieu mons. le cardinal de Bourbon. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 100).

- [Terme d'adresse à un prêtre, à un abbé] : ...merci ! doulz abbes *pere*, Merci ! (Mir. Theod., 1357, 107). Vous dictes bien, beau *pere*. Comment vous plaist il faire ? respond la veille ? [Un ermite] (C.N.N., c.1456-1467, 103). Par la mort bieu, beau *pere*, vous ne saulerez a jamais d'icy sinon les piez devant, se vous ne confessez verité. (C.N.N., c.1456-1467, 220). SAINCT MARTIN. *Pere* abbé, je vous veulx requerre, En honneur et en reverance, Pour la grace de Dieu acquerre, Que vous me donnez la licence D'aller, par vraye obediencie, En ung devost pellerinage (LA VIGNE, S.M., 1496, 374).

- *Beau pere*. "Directeur de conscience, confesseur" : Et pour la joenne princepe mieulx aprendre et endoctriner en ce qui apertient au sauvement de l'ame et de conscience, lui doit on eslire beau *pere* religieux, sage clerc en divinité, prudent en meurs et de sens naturel, preudomme d'onnesté et bonne vie. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 91). ...et disoit que toutes ces quatre pouvres femmes frere Richart le cordelier (...) les avoit toutes ainsi gouvernées, car il estoit leur beau *pere* (Journal bourgeois Paris T., 1431, 271).

- "Moine" : J'entray dedans le monastere Ou je rencontray ung beau *pere* Qui oncques ne me sonna motz. (Gaud. sot, c.1450, 9). Messeigneurs, qui comprindrent bien le parler de la royne cui tresmal contente d'elle [de la Dame] estoit, ly escriprent et envoierent l'un de leurs beaux *peres*. (LA SALE, J.S., 1456, 300). Ce ne suis je pas qui leur donne [aux Frères mendiants], Mais de tous enffans sont les meres, Et Dieu, qui ainsi les guerdonne, Pour quy seuffrent peines ameres. Il fault qu'il vivent, les beaux *peres*, Et mesmement ceulz de Paris : S'ilz font plaisirs a noz commeres, Ilz aiment ainsi leurs marys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 97).

c) "Supérieur (d'une abbaye)" : Pagamus Abbas, selon aucuns, fut environ ce temps *pere* de six mille moyne en la cité de Lucine en Auffrique. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 131 r°).

- *Pere abbé*. "Religieux assurant la direction d'un couvent, d'une communauté" : ...et eust esté enjoint à l'abbé de Cisteaux, *pere* abbé, qui pour ce, à un jour passé, comparu ceans personnelment, que tant à l'espirituel que au temporel pourveust (BAYE, II, 1411-1417, 59).

- *Pere provincial*. "Supérieur régional de plusieurs maisons du même ordre religieux" : ...le povre pelerin supplie que le covent en ce cas debonaire pour l'amour de Dieu et de leur zelateur veulle doucement avoir pacience et supporter lesdis freres ou le frere, en supposant ou ymaginant que les desusdis freres ou frere soient alé a un autre covent de la religion par le commandement de nostre *pere* provincial. (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 315).

- [À l'adresse du supérieur d'une abbaye] *Tres reverend pere en Dieu* : Tresreverend *pere* en Dieu Bonne vie vous doint celuy Dieu Qui pour toutes gens voulut mourir (Myst. st Martin K., a.1500, 237).

d) [Père de l'Église] : ...les *peres* de nostre foy afferment que... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 280). Les exemples de ceste chose sont a grant nombre en la vie des *peres* et en leur sainte doctrine. (GERS., P. Paul, a.1394, 501). Et ne dit pas nostre bon *pere* saint Augustin qu'il ne loist a personne de soy oster la vie... ? (C.N.N., c.1456-1467, 143).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; FOUL., *Policrat.* B., V, 1372, 16/97 ; FOUL., *Policrat.* B., VIII, 1372, 17/166.

C. - [Idée de respect, de vénération]

1. [En apposition] *Seigneurs peres*. "Nobles seigneurs"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 16/7, p.14.

2. [À Rome]

a) Au plur. "Sénateurs" : Si establit ilecques cent cenateurs, et li sembla que cestuy nombre souffisoit ou en l'aventure n'i avoyt il plus nul qui fussent digne de le estre ne de estre *perez* [trad. lat. *patres*] apelez. *Perez* [trad. lat. *patres*] furent diz pour cause de heneur, et ceux de leur lignee furent apelés patriciens (BERS., I.8, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 165c). Quar au comencement de l'an, G. Canuleyus tribuns du plebe fit et promulga une requeste de part du plebe que mariage se peussent fere entre les *perez* [trad. lat. *patres*] et le plebe ; par laquele chouse, si ele se fesoit, li *pere* [trad. lat. *patres*] reputoyent leur sanc et leur lignee et les droys des gens estre violéz et confunduz (BERS., IV.1, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 248b). Et pource que une partie en fut reffusant y obeir, il en fist premierement complainte aux censeurs, et après fist tant que la cause fut appellee devant les *peres*, c'est a dire les senateurs ["peres... senateurs" trad. lat. *patres*] (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, IV.1, f° 71a). Après ce adjousta conseil aux forces, car il crea cent senateurs qui furent [par] honneur appelléz *peres* [trad. lat. *patres*] (MAMEROT, Romuleon, 1466, I.10, f° 23d).

- *Peres conscripts* : Et dit on car d'ilecques vint que en senat en houst touz jours aucuns qui fussent apelés *peres* conscripz [trad. lat. *patres conscripti*], pour ce que il apelerent celuy novel senat conscripz et esleuz, la quele ordenance fut mervelleus remede a acorder aus *peres* les courages del peuple. (BERS., II.1, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 187d). ...par les *peres* conscripts [trad. lat. *patres conscripti*] Glose : c'est a dire par le senat qui estoient appellé *peres* conscripts, pource que quant Romulus establi le Senat, il eslut cent anciens hommes et fist leurs noms escrire de lectres d'or ou en tables d'or et les fist lire devant le peuple ; et pource furent appellé ceulz du senat *peres* conscripts (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.1.Ext.1, texte et glose, f° 16a). ...senateurs et *peres* conscripts sont tout un et en ceste maniere le dist Papie (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, II.2.1, glose, f° 81d). Selon ce que dit Papie et Huguice proscript estoit cely duquel le nom estoit effassé de la table d'arain en laquelle on escripvoit les senateurs et les consules, pourquoy on les nommoit *peres* conscripts et sont dis quasi "procul a scripto" (NIC. GONESSE, Val. Max., 1383-1401, VII.6.4, glose, f° 292d).

- *Peres escris* : Et supplia [sic] au Senat diminué par les occisions du roy jusques au nombre de .iiii.^c qui furent esleuz des plus grans de l'ordre des nobles rommains venuz de ancienne chevalerie et senature, lesquelz furent appelléz *peres* escris [trad. lat. *patres conscripti*] par ce que on escripvoit leurs noms en tables d'or ou en lettres d'or lors qu'ilz estoient esleuz senateurs (MAMEROT, Romuleon, 1466, II.1, f° 45c). Ces senateurs ama Romulus et prisa moult, si les fist appeler *peres* perscripts comme ceulz que il vouloit estre de chascun honnouré, sicque, quant on leur vouloit escrire par tiltre honnourable, on disoit : "Seigneurs *peres* escripz, honneur, reverence et salut, etc.". (DUCHESNE, César, 1473, I.4, f° 8b).

- *Peres perscripts* : Ces senateurs ama Romulus et prisa moult, si les fist appeler *peres* perscripts comme ceulz que il vouloit estre de chascun honnouré, sicque, quant on leur vouloit escrire par

tiltre honorable, on disoit : "Seigneurs *peres* escripz, honneur, reverence et salut, etc." (DUCHESNE, César, 1473, I.4, f° 8b).

- *Anciens peres*. "Patriciens"

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

b) *Pere patrat*. "Prêtre qui présidait à la conclusion des alliances et aux déclarations de guerre" : Le prestre fecial a prié Tulle et dit a tel maniere : "Me commandes tu, roys, avecques le *pere* patrat du peuple albayn ferir et fermer aliance (...)?" "Ge donques, dit le fecial, te demande sagmine." Et li roys dit : "Va, si la pren liete et pure..." ["*pere patrat*" trad. lat. *pater patratus*] (BERS., I.24, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 171c). ...feacial estoit [lours M.] Valerius, li quels a fait et créé *pere* patrat du peuple romayn un que l'en apeloyt Spurius Fusium; et en luy fesant, il tenoyt verveyne, de laquelle il touchoyt la teste et les cheveux de luy. Le *pere* patrat estoit ordenez pour patrer et pour faire les seremens ["*pere patrat*" trad. lat. *pater patratus*] (BERS., I.24, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 171c). *Pere* patrat estoit celi qui estoit aussi comme procureur du roy et du peuple pour jurer en leurs armes (BERS., c.1354-1359, ms. London, British Libr., Royal 15.D.VI [ms. de la fin du 14e s.], livre I, chap. 24, f° 21c). Le *pere* patrat estoit celi qui estoit esleu du roy et du pueple pour jurer en l'ame de li et du pueple de tenir fermement les couvenances et les traittiez qui estoient fais entre eulz. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.14, glose, f° 120c).

c) [Titre honorifique décerné à des citoyens romains, puis aux empereurs]

- *Pere du pays* : ...au commencement il ne volt souffrir nom d'empereur ne sornom de *pere* de païs (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, prol. de Val. Max., glose, f° 3a). Item il est bien a noter que Valerius appelle Augustus Octovien *pere* du païs, car selonc la doctrine de Aristote ou .viii.^e livre d'Etiques, l'amour du bon prince envers ses subgiés est samblable a l'amour du pere envers ses enfans. Et pour tant comme recite Aristotés, Homerés appella Agamenon pere des peuples. (NIC. GONESSE, Val. Max., 1383-1401, VII.7.3, glose, f° 797d). ...car il ne recult pas tant seulement les plus grans honneurs comme continuel consulage et perpetuelle dictature, la coustume de la prefecture, nom de empereur, nom de *pere* du païs, statue entre les roys ["*pere du païs*" trad. lat. *pater patriae*] (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 270).

- *Pere de patrie* : Anthoine, l'empereur après Adrian, gendre Adrian. Cestui fut homme de cler engin, benin et perit en toutes sciences. Cestui fut *pere* de patrie et moult estimé en son temps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 r°).

D. - Au fig. "Celui qui est à l'origine de qqc., créateur, fondateur, initiateur" : ...car ains la venue De Jhesucrist plus de mil ans, Nous assuremes les dolens Que cil racheter les vendroit Qui estoit *pere* de tout droit. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 23). [R. M.]

PEREAL, adj. (pereal)

[GD : *pereal* ; FEW VIII, 9a : *pater*]

"Du côté du père, paternel" : Ce jenne roy donques, ainsi meu en la vengeance de son dit *pereal* oncle [son oncle, frere au roy defunct son pere], assambla un grant nombre de gens de guerre (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 632). [R. M.]

PEREGRER, verbe (pérégrer)

[GD : *peregrer* ; FEW VIII, 216a : *peragraré*]

"Voyager" : ...pour aussy bien plus sainement et mieulx sans paine *peregrer* et transcourir ou vous tyrés, ce beau bourdon de moy aurés (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 163). [Seul ex.] [R. M.]

PEREGRIN, adj. (pérégrin)

[T-L : *peregrin* ; GD : *peregrin* ; FEW VIII, 234a : *peregrinus* ; TLF XIII, 70b-71a : *pérégrin*]

A. - "Étranger" : ...ne vous vueilliez mie laisser demener par doctrines diverses estranges et *peregrines*, mais soiez creans en doctrines fermes et approuvees (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 258). ... ne ton eul ne voit point bien s'i ne se voit, car quant il est bien subtil en soy regarder et en soy contempler, nulle similitude *peregrine*, hoc est mondainne, ne peut frauder sa parfaite congnoissance. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 263).

- Empl. subst. : *Peregrins* sunt gens estranges, gens passans, marcheans ou autres. Et est dit de "pergo"en latin, que est aller. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 372).

B. - *Faucon peregrin*

Rem. Doc. milieu du XIVE s. ds TLF (Cf. *faucon pelerin*, T-L VII, 590, s.v. *pelerin*). V. *faucon*.

C. - ASTR. *Impression peregrine*. "Phénomène extraordinaire (par ex. un météore)" : Est il nul d'eux qui puisse estre utile D'impresion par egraine [l. *paregraine*, *paregr(a)ine*] sestusable ? (Moralité six pers., c.1483-1484. In : J. Blanchard, Bibl. d' Human. et Ren. 55, 1993, 293).

Rem. Cf. notamment *Diccionario de la lengua castellana*, V, 1737, 219 ou *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, 1268c. [R. M.]

PEREGRINAL, adj. (pérégrinal)

[GD : *peregrinal* ; FEW VIII, 234a : *peregrinus*]

A. - "Qui concerne les étrangers" : Item, de une espee de pretore appelee *peregrinal*, ce est a dire de gens estranges, une maniere est quant gent estranges contendoient ou pleidoient a gens estranges. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 201).

B. - "De pèlerin"

Rem. PREMIERFAIT, *Cas nobles hommes* ms., 1409, ds GD VI, 98a (*habitz peregrinaulx*). [R. M.]

PEREGRINATION, subst. fém. (pérégrination)

[T-L : *peregrinacion* ; GD : *peregrinacion* ; GDC : *peregrination* ; FEW VIII, 232a : *peregrinatio* ; TLF XIII, 71a : *pérégrination*]

A. - "Voyage, long déplacement" : ...la chose sanz laquelle ceste *peregrinacion* ne peut estre passée, ce sont vivres neccessaires et vesteure. (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., II*, 1404, 48). DEUS. (...) Prendz ton seul filz que tu tant ayme, Ysaac pour quil tu me reclame ; En la terre de visiom Va en *peregrinaciom*, Et la ton filz tu m'offreras Sur la montaigne que verras (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 34). Martin l'Escossois, homme de merveilleuse estude et de grande consideracion, le quel prenostica au pappe Martin plusieurs choses advenir, par especial sur la grande *peregrination* du peuple et des inhumanités qui furent faictes ou royaume de Sicille... (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 124 v°). ...et sa *peregrinacion* escripvit en trois volumes et en trois langages bien grandement et prudemment (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 v°).

- "Voyage missionnaire à l'étranger" : Cy commence le Itineraire de la *Pregrinacion* et du Voyaige que fist un vaillant pseudomme de l'ordre des freres Mineurs (...) qui par le commant du Pape ala outre mer pour prescher aux mescreans la foy de Dieu. (JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, 1).

B. - RELIG.

1. "Vie terrestre, durée de la vie ici-bas (p. oppos. à la béatitude céleste)" : ...et sont trois temps es paroles proposées, desquelx le premier li fu convenable selon le temps de sa desponsacion, le secont selon le temps de sa vie et de sa *peregrinacion*, le tiers fu selon le temps de son assumpcion et couronacion. (Mir. ev. arced., c.1341, 103). Se long temps y avons este au purgatoire, Tresbrief est, quant est compare Aus grans exhorbitacions De nous *peregrinacions*, A nos grans pechies et meffes Que contre toi avions fais. (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 92).

Rem. Ex. d'a.fr. dans ce sens, cf. TLF.

2. [À propos de Jésus-Christ] "Incarnation" : Et pour ceste *pérégrinacion* fichiés en nostres mémores dist mesmes le très préchieux filz de Dieu en l'euvangile : (r)Je issi de mon père et vins en ce monde (JEAN LE LONG, *Voy. Bieul B.*, 1351, 257). [R. M.]

PEREGRINER, verbe (pérégriner)

[T-L : *peregriner* ; GDC : *peregriner* ; FEW VIII, 234a : *peregrinus* ; TLF XIII, 71a-b : *pérégriner*]

A. - "Voyager (à l'étranger), aller de contrée en contrée" : Ceste oeuvre, moy residans en Angleterre, commençay par prieres que me furent faites ; puis, moy *peregrinans* en Capussye, province loingtaine, l'oeuvre parfeiz selon que Dieu m'y donna entendement et ouvriz mon petit entendement et assentement. (CRAP., *Cur Deus, De arha B.H.*, c.1450-1460, 162). ... compaignons *peregrinans* en ce monde (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 566).

- [Ds un cont. métaph.] : Ou lieu de ma peregrination, cest adire en la voie de cest vie presente en laquelle nous *peregrinons* deboutés et eslongiés de no pais (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 50).

B. - "Faire un pèlerinage" : ... Ou se pour jeusner Ou *peregriner* Ou pour aumousner, Pour argent donner, Pour mediciner On la reust [l'âme]... (TAILLEV., *Lai mort Cath. Fr. D.*, 1446, 247). ... il y eult jadiz un hermite qui volentiers eult allé *peregriner* (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 110).

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L VII, 747-748. [R. M.]

PEREMPTOIRE, adj. et subst. fém. (péremptoire)

[T-L : *peremptoire* ; GD : *peremptoire* ; GDC : *peremptoire* ; FEW VIII, 235b : *peremptorius* ; TLF XIII, 71b : *péremptoire*]

I. - Adj.

A. - DR. "Qui a pour fin le rejet de la cause, qui est décisif et définitif" : Mez il avient aucune foys que, pour eschiver le peril dez ames ou dez corps, ou pour aucune cause raysonable, le juge puet doner une seule amonicion *peremptoire*, laquelle est equipollée a troys monicions ; et en tel cas, contre ceulx qui sont contumaux, le juge puet proceder et lez excomunier, et justement. (Songe verg. S., t.2, 1378, 159). Excepcion *peremptoire* est celle fin laquelle monstrée ou prouvée perimist et fait mourir le negoce ou fait contre celui contre qui ladicté fin est proposée. Et ne seroit pas fin *peremptoire* proposer alongement de terme de la debte que on

demande ; ou proposer que le demandeur demande trop. Mais en effect sont fins de non recevoir dilatoires qui perimissent seulement l'instance et non pas le negoce. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 334-335).

B. - P. ext.

1. [D'une loi, d'un commandement...] "Qui exclut toute objection, toute discussion, que l'on doit accomplir sans discuter" : SATHAN. Retorner me fault brevvement En nostre infernal consistoire, Pour reciter tout amplement Ma commission *peremptoire*. J'ay fait mon exploit possessoire Tant bien et sy notablement Qu'on en fera feste et memoire En enfer eternellement. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 71). Seigneurs et princes de Judée Qui avez l'aministratoire De la loy haulte et *peremptoire* A laquelle sommes soumis, Avez vous ja en obly mis Joseph, nostre fort adversaire, Qui tant nous a voulu meffaire Pour porter la bande Jhesus ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 869). En plusieurs lieux eschauffaulx et mysteres Faitz et comprins sur nouvelles hystoires, Invencions d'auctentiques matieres Sur les François furent les *peremptoires* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 220).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- [D'une pers., par hypallage : en fait l'adj. s'applique non pas à la pers., mais à l'ordre qui lui est donné] : LUCIFER. Dyables damnéz (...) Je veuls tenir mon consistoire En ceste orrible mansion ; Pourtant, soit chascun *peremptoire* D'ouyr ma proposition. ["que chacun vienne sans discuter entendre ma proposition"] (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 167).

2. [D'un motif d'action] "Décisif" : Il estoit parmis aux capitaines et commissaires desdictes gens de guerre casser tous jureurs et maulgroyeurs du nom de Dieu, yvroignes et gens nocifz, et sans cause *parhemptoire* on n'eust cassé aucuns desdictes gens de guerre de l'ancienne ordonnance bien condicionnez. (BAUDE, *Eloge Ch. VII, V.*, p.1484, 135).

3. [D'une action] "Définitif" : ...tendant a seulle fin de *peremptoire* destruction (SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, 194).

C. - Latinisme "Dangereux, fatal (?)" : SECOND PRESTRE. (...) Ayant tousjours la passion De Jhesucrist en ton memoire Par digne contemplacion Se tu veulx parvenir en gloire. Car il est chose bien notoire : Qui veult es haulx saincts cieulx faillir, La voye est si *tresperentoire* Qu'a grant payne y peult on saillir. (LA VIGNE, S.M., 1496, 152).

Rem. D'apr. le lat. *peremptorius* "meurtrier, mortel" ?

II. - Subst. masc. "Fin, terme" : ...pour venir au *peremptoire* du mien propos... (SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, 272).

III. - Subst. fém. DR. "Tout ce qui a pour fin le rejet d'une cause" : Bien sustient la dilatoire ; Tropt poul alleguent *peremptoire*, Touz jours la vuillent eschiver. (DUPIN, *Mélang. L.*, c.1324-1340, 113). *Peremptoires* sont toutes raisons, faiz et articles que le rée puet proposer afin qu'il ne soit tenuz en riens de la demande de l'acteur (...). Et telles propositions sont appellées *peremptoires*. Se le rée n'a nulles bonnes *peremptoires*, il doit respondre par ny ou par congnoissance. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 114).

- *Respondre par peremptoire*. "Faire une réponse qui détruit d'avance toute objection, une réponse contre laquelle on ne peut rien répliquer" : ...le bailly de Tournay et de Tournesis avoit requiz à la Court que aucun ne fust receu en son office de bailli, ne d'icellui ne fust aucunement despointié sanz le oïr avant, attendu qu'il offroit à respondre par *peremptoire* à ce que l'en lui

voudroit demander à l'occasion d'aucunes informations que l'en disoit estre faictes contre lui (BAYE, I, 1400-1410, 156). ...lesd. deffendeurs, comparans comme dessus, se sont soubzmis de venir respondre et deffendre peremptoirement et par *peremptoires* seulement. (Trés. Reth. L., t.4, 1414, 346). [R. M.]

PEREMPTOIREMENT, adv. (péremptoirement)

[GDC : *peremptoirement* ; FEW VIII, 235b : *peremptorius* ; TLF XIII, 72a : *péremptoire* (*péremptoirement*)]

A. - DR. "De manière à obtenir le rejet d'une cause" : ...ledit bailli a offert à respondre personnelment et *peremptoirement* ceans à ce que l'en lui voudra demander. (BAYE, I, 1400-1410, 156). ...lesd. deffendeurs, comparans comme dessus, se sont soubzmis de venir respondre et deffendre *peremptoirement* et par *peremptoires* seulement. (Trés. Reth. L., t.4, 1414, 346).

B. - P. ext. "Sans discussion, en dehors de toute objection" : ...pour les radjourner *prehemptoirement* audit lieu de Dole par devant ledit monseigneur le bailli ou son lieutenant (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 647). LEGERET [un messenger]. Il me fault mon cas exploiter Et abreger legerement, Affin que *peremptoirement* Puisse performir mon message [Le messenger est censé obéir sans discuter au prévôt qui lui ordonne de publier un mandement impérial]. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 187). [R. M.]

PERENAL, adj. (perenal)

[GD : *pairenal* ; FEW VIII, 9a : *pater*]

"Du côté du père, paternel"

REM. Doc. 1374 (Auv., *de biens pairenals*) ds GD V, 695c. [R. M.]

PERENNEL, adj. (pérennel)

[T-L : *perennel* ; GD : *perennel* ; FEW VIII, 236a : *perennis* ; TLF XIII, 72b : *pérenne* (*pérennel*)]

[A propos de Dieu, des relations à Dieu...] "Éternel, perpétuel" : ...Dieu le roy *parempnel* (Gir. Ross. H., c.1334, 204). Gloire te rendons *perempnelle* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 311). Gloire *perhempnelle*, Honneur supernelle Soit a toy, Jhesus (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 449). Tu es super omnes deos, Ton peuple veôir te desire, Ainsi que son vray Dieu et sire Tres vertueux et *perempnel*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 572). Gloire *perhennelle*, Honneur supernelle Soit a toy, Jhesus, Qui léesse telle Nous rens et si belle Pour nous mectre sus ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1061). ... En essence connaturelle, *perhempnelle* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 22). ... En unité essençielle Et en trinité personelle, *perempnelle* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 26). Honneur *perempnel* Vous soit ordonné ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 83). Gloire te rendons *perhennelle* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 372). [R. M.]

PERENNITÉ, subst. fém. (pérennité)

[T-L : *perennité* ; GD : *perennité* ; FEW VIII, 236a : *perennis* ; TLF XIII, 72b-73a : *pérennité*]

"Éternité" : JHESUS. (...) Vivant suis en *perhennité* Et, en amoureuse unité, Tousjours avec vous demourray. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 387). [Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 835] [R. M.]

PEREQUATION, subst. fém. (péréquation)

[GDC : *perequation* ; FEW VIII, 215a : *peraequare* ; TLF XIII, 73a : *péréquation*]

"Répartition équitable (d'une somme, d'un impôt)"

REM. Doc. 1442 (*Lettres de Louis XI*) et 1448 ds FEW (et TLF). [R. M.]

PEREQUER, verbe (perequer)

[GDC : *perequé* ; FEW VIII, 215a : *peraequare*]

"Répartir équitablement (une somme, un impôt)"

REM. Doc. 1442 (*Lettres de Louis XI*) ds FEW (et TLF). [R. M.]

PERFECTEUR, adj. et subst. (perfecteur)

[FEW VIII, 237b : *perfectus*]

"(Celui) qui parfait"

- Subst. fém. : REBECQUE. Dieu soit loué de ceste heure [var. Ceste heure est certes heureuse] Que j'ay esté inventeure [var. inventeuse], Première procureure [var. procureuse] De ce fait et conducteure [var. conducteuse] ! Soit aussi bonté divine Louée, qui la facteure [var. facteuse] En est et mediateure [var. mediateuse] Et finale perfecteure [var. *perfecteuse*], Qui m'a faicte promoteure [var. promoteuse], De mouvoir chose si digne ! (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 170). [R. M.]

PERFECTIBLE, adj. (perfectible)

[FEW VIII, 237b : *perfectus* ; TLF XIII, 73b : *perfectible*]

[D'une oeuvre] "Qui peut être perfectionné" : Les deux amans avant leur departir Ung seul esperit avoient indivisible, Et d'une ame, par euvre *perfectible*, Estoient deux corps soustenus sans doubtaunce. Aristophon, s'on veult, en est credible ; Qui ne le veult croire, si face instance. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. D., c.1490, 207). [B. St.]

PERFECTIF, adj. (perfectif)

[GD : *perfectif* ; FEW VIII, 237b : *perfectus* ; TLF XIII, 74a : *perfectif*]

"Parfait" : Vray dieu, parfait en jubilation, Plain de douleur et gloire infinitive, Mercy vous rens de ma créacion, Soubz vostre essence divine et *perfective*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 7). [= *Myst. Viel test. R.*, t.1, c.1450, 6]

REM. Ex. de MILLET (éd. 1544) ds GD VI, 99b. [R. M.]

PERFECTION, subst. fém. (perfection)

[T-L : *perfeccion* ; GD : *perfection* ; GDC : *perfection* ; FEW VIII, 236b : *perfectio* ; TLF XIII, 74a : *perfection*]

A. - "Achèvement, accomplissement de qqc."

1. [À propos d'une chose qui se réalise, qui s'achève] : Et encores jusques au jour de la *perfection* de ceste histoire, qui fu parfaite le jeudi VIJe jour d'aoust l'an de grace Nostre Seigneur mil CCCIIIxxXIIJ. (ARRAS, c.1392-1393, 307). Il te fault aux limbes venir, Ame sancte, a Dieu plaisent, Ou tu aras de ton desir La *perfection* et compliment. Illecques varras Dieu vivent, L'ame Jhesus, plaine de gloire (Pass. Auv., 1477, 251).

2. "Action d'achever qqc., de mener qqc. jusqu'au bout" : ...le roy d'Angleterre remercioit les habitans de Paris de la bonne affection et volenté qu'ilz avoient eu en la poursuite et à la *perfection* des traictiés dessusdis (FAUQ., I, 1417-1420, 368). ...a esté dit par la Court aux procureurs de l'evesque et dudit chapitre que yceux evesque ou de chapitre assisteront et seront presens, ou de par eulz, comme privées personnes, à la *perfection* de l'inventaire des biens de maistre Jehan Ysembart (FAUQ., II, 1421-1430, 339). ...que nostre court de parlement, lors scéant à Paris, seroit et se rendroit en nostre ville de Montargis, en commençant le premier jour de juing desrain passé, et jucques à la *perfection* d'icellui procès

(Doc. 1458. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 92).

- *Mener qqc. à perfection d'oeuvre.* "Mener qqc. à bien"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- [À propos de la fabrication de qqc.] : ...avoir aidé à manier le bois neccessaire pour la *perfection* de l'une de 7 grans bargez qui de present se parfont en ycellui clos et aussi pour avoir getté l'eaue des bargez, bargos et bateaux flambars du roy nostre dit seigneur. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1379, 261).

- [À propos d'un paiement] : ...ledit Jehan Fraignot, lui VIe de personnes, tant clers que autres (...) mena le XIIe jour du mois de mars et continuellement oudit fait vacqua jusques au XIXe jour dudit mois tout inclus, où sont huit jours entiers, et six jours pour ses alee et retour, et que plus est, pour ce que à son partement de Mascon le payement desdictes gens d'armes ne soit par parfait mais avant la *perfeccion* d'icellui pour les autres affaires de mondit seigneur le commit de partir pour lui en retourner audit Dijon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 344).

- [À propos d'une conduite menée jusqu'au bout] : Amer sanz paine riens ne vault, Et s'aime on trop miex le chaté Quant il est plus chier achaté, Et s'emploie bien cilz sa paine Qui a *perfeccion* l'amaine. (Mir. emper. Romme, 1369, 255).

B. - "État le plus accompli de qqc."

- [À propos d'un fruit] "Maturité" : ...car ja tempieste, gresil ne vermine ne autre choze ne porroit nuire al fruyt qu'il ne doye venir a *perfection*. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 173).

- *Age de perfection.* "Force de l'âge"

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, gloss.

- [À propos d'une donnée mathématique] : Et donques appert la dignité et la *perfection* de cest nombre par arismetique et par geometrie et par plusieurs autres consideracions des dictes sciences et des autres mathematiques desquelles je me passe pour cause de brieté. (ORESME, C.M., c.1377, 50).

- [À propos d'une donnée musicale]

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. ("valeur ternaire d'une note").

C. - "Qualité, état de celui ou de ce qui est parfait, qui est sans défaut"

1. [D'une chose, d'un comportement, d'une réalisation...]: Lors m'acorday je de venue A l'esprivier pris de nouvel, Pour avoir son juene revel Et son moien temps ensemment Qui me menroit joieusement A la noble conclusion De sa haute *perfection*. (MACH., D. Aler., a.1349, 250). A ce point ci responderoie Que c'est honneur, solas et joie; C'est uns fais que noblesse prise, Qui est de gracieuse emprise, Et très honneste a commencier, Dont il s'en fait bel avancier; S'est en faisant plaisans a faire, Et li honneurs gist ou parfaire. Dont en celle *perfection* Avoie si m'entencion Qu'a autre chose ne pensoie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 155). S'estent ses branches de tous lez, En eslargissant sa biauté Et en accroissant sa bonté, Pour traire a la conclusion Qui est dite *perfection*, Pour li deduire et deporter, Fleurs, feuilles et bon fruit porter. Or di j'einsi qu'il avenra Que li sires demandera Comment celle ente se maintient Et quel qualité elle tient. (MACH., J. R. Nav., 1349, 221). Lors dist Raisons par mos rassis : "Sires juges, certainement Chose n'a sous le firmament Qui ne tende a conclusion : Les unes a *perfection* Pour plusieurs cas de leur droit tendent; Et si a autres qui descendent De haut ou elles ont esté En declinant d'un temps d'esté En l'iver qu'on dit anientir..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 266). LA *PARFECCION* DU RONDEL. Dieu a ami et les sains touz Et si noble *perfeccion*. (Mir. enf. ress., 1353, 65).

Amis, se bien te vues vëoir, Fai tant qu'aies le merëoir D'onneur adès devant tes yeus (...) La te resgarde, la te mire (...); Car de toutes les fleurs c'est celle Qu'est la milleur et la plus bele. Qui l'a, il est, a mon devis, De quanqu'il li faut assevis. Et pour c'en ma conclusion Di que c'est la *perfection* Ou toute humeine creature Doit plus tendre et mettre sa cure, Après la joie qui ne fine Qui seur tout est plaisant et fine. (MACH., C. ami, 1357, 139). ...mais la perfection de le .VIIIe. espere excede les *perfections* des autres planetes pour les causes desus mises. (ORESME, C.M., c.1377, 510). ...si est Il [Dieu] simplement indivisible et aveques ce infini selon .III. propriétés lesquelles sont divisibles es creatures, et les povons appeller duracion et posicion et puissance ou *perfection* (ORESME, C.M., c.1377, 720). C'est celle qui l'auctorité A de droite propriété Par sa bonne conversion De muer l'operacion De l'oeuvre imparfaite et terrestre A la *perfection* celestre. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 222). Se tu as habondance de richesses, se tu as saigesse, se tu as noblesse et toute *perfection* de corps, le seul orgueil, se il est en toy, destruit toutes tes vertus. (LA SALE, J.S., 1456, 18). Pencés a la gloire des cieulx; Laissés ces tristes passions, Car les recompensacions Qu'adendons veoir par pascience Sont en si grant *perfections* Que ce n'est riens que de souffrance. (Pass. Auv., 1477, 257).

- *Tendre/venir à perfection (de bien).* "Parvenir à une forme parfaite, arriver à un état parfait" : Cil oueil, dont j'ay dit verité, Quant il sont vair d'umilité, Il sont entierement parfait, Car vraie humilitez parfait Mains biens qui sont encommanciez, Et telz qui sont si avanciez Qu'il tendent a conclusion De venir a *perfection*. (MACH., D. Aler., a.1349, 354). Car vous savés qu'il a esté maint amant qui amoient ce qu'il n'avoient onques veu, par les biens qu'il en oioient dire; et depuis venoient a *perfection* de loial amour, si comme fist Artus de Bretagne et Florence la fille au roy Emenidys (MACH., Voir, 1364, 160). ...je prisseray tant ceulx que le conte de Guerles a cy envoiez que je leur responderay ainsi : que leur venue me plaist grandement bien et que ma fille seroit bonne et eueuse se elle povoit venir à si haulte *perfection*, comme à la conjonction de mariaige du conte de Guerles (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 147). En toutes choses commencier on doit appeller le Createur des creatures, qui est maistre de toutes les choses faictes et a faire, qui doivent tendre a *perfection* de bien et les autres parvenir selon les vices des creatures. (ARRAS, c.1392-1393, 1). ...et dirent tous que les enfans ne pavoient faillir, se Dieu leur donnoit vie, de venir a grant *perfection* de bien et de tres haute honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 156).

- *Loc. À perfection.* "Parfaitement" : Aux derrenieres maladies, les derrenieres dietes sont puissantes a *perfeccion* de curer la maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 54).

2. [Sur le plan moral] : LE JUGE. Je vous respoms, ma chiere dame, Par la foy que doy Dieu et m'ame, Selonc la mienne entencion, Que d'estre en la *perfection* De juge est moult noble chose, Voire qui entreprenre l'ose Si hautement comme en Amours. Mais pour les très douces clamours Qui y sont, j'entrepren l'office, Sans mal penser et sans malice. (MACH., J. R. Nav., 1349, 190). Après tu dois considerer Dedens ton cuer et figurer Les vertus dont elle est paree Et sa tres bonne renommee, Ses meurs et ses conditions Qui en toutes *perfections* La parfont si de corps et d'ame Qu'on la tient pour la milleur dame Qui soit en monde et la plus belle : Chascuns la claimme bonne et bele. (MACH., C. ami, 1357, 78). Certes, il est de grant merite. Et de haulte *perfeccion* Devant Dieu (Mir. st Ign., 1366, 94). Item, aussi comme du boisviceur, juglëeur et de l'ymagier et de chascun menesterel en son artifice il est aucun fait et aucune

operacion et en l'oeuvre est le bien et la *parfeccion* (ORESME, E.A., c.1370, 120). Hee, Jhesus, vostre amour et non plus ! Or voy je vostre *perfection*. Devant vous faiz confession Que Dieu estes en terre né. (Pass. Auv., 1477, 194). Beau pere, Jesus vous parface Et vous donne *perfection*. (Sots gard., a.1488, 101). Et pour les bons en bien recompenser, Monsieur de Bresse, monsieur de Montpensier, Monsieur de Foys, monsieur de Lucembourg Qui bien servirent tant en ville qu'en bourg, Helas, helas ! et monsieur de Vendosme, En qui estoit toute *perfection* d'omme. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 151). Helas ! on voit en quel point luy va l'heur Ne en quel cas luy est tourné fortune Qui jusques cy luy a esté fort une Pour sa haulteur et grant *perfection* ; Car de nature onc si parfaict s'yon Sans nul blasmer ne fut d'elle forgé. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315).

- Au plur. "Qualité, vertu" : Et pour ce mes *perfections* Ne veul monstrier en ma cyté. (Pass. Auv., 1477, 121). Il estoit homs de grant valeur Et de grans *perfections* remplit. Oncques mal ne peché ne fist. (Pass. Auv., 1477, 261).

- Porter *perfection*. "Faire du bien"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 16088.

3. RELIG.

- "État d'élévation et de pureté requis dans la célébration de l'Eucharistie"

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss.

- [Dans la tradition ascétique] "Degré le plus élevé de la vie spirituelle" : La vie des iustes en ce monde est exercitee en cinq choses par les quelles ainsy que par degrez elle est subleuee a la *perfection* qui est aduenir en la vie mortelle. (CIB., p.1451, 176). Les moyens degrez comme meditacion oraison et vertueuse operacion appartiennent aux prouffitans, et de tant que on en monte plusieurs de tant plus on approche a *perfection*. (CIB., p.1451, 177). Or vois tu comme par ces eschelons ou degrez on monte iusques a *perfection* et qui ne vient iusques au hault il ne sera ia parfait. (CIB., p.1451, 179). [R. M.]

PERFECTIONAL, adj. (perfectional)

[GD : *perfectional* ; FEW VIII, 236b : *perfectio*]

"Qui a trait à la perfection"

REM. CORBECHON, *Propr. choses* (ms.), 1372, ds GD VI, 99b. Ajouter, éd. 1485-1485, VI : *Les noms qui signifient les perfections divines sont appelez perfectonnaulx ou notionnaulx*. [R. M.]

PERFECTIONNELLEMENT, adv. (perfectionnellement)

[GD : *perfectionnellement* ; FEW VIII, 236b : *perfectio*]

"Dans la perfection"

REM. Ex. de GERSON, [*Aiguillon d'amour*] éd. 1488 [attribution douteuse, cf. éd. Glorieux, t.7, p. XXI], ds GD VI, 99b-c. [R. M.]

PERFECTIONNER, verbe (perfectionner)

[GDC : *perfectionner* ; FEW VIII, 236b : *perfectio* ; TLF XIII, 77b : *perfectionner*]

Part. passé en empl. adj. *Perfectionné en qqc.* "Très habile en qqc." : ...femme ne fait que nuyre a l'omme en toutez manierez, car il n'est pas possible que femme soit *perfectionnee* en secret comme est l'omme (Erec Brux. C.T., c.1450-1460, 177). [R. M.]

PERFECTEURE, subst. fém. (perfection)

[*FEW VIII, 237b : *perfectus*]

"Celle qui parfait" : REBECQUE. Dieu soit loué de ceste heure [var. Ceste heure est certes heureuse] Que j'ay esté inventeure

[var. inventeuse], Première procureure [var. procureuse] De ce fait et conducteure [var. conducteuse] ! Soit aussi bonté divine Louée, qui la facteure [var. facteuse] En est et mediateure [var. mediateuse] Et finale *parfecteure* [var. perfecteuse], Qui m'a faicte promoteure [var. promoteuse], De mouvoir chose si digne ! (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 170). [R. M.]

PERFILZ, (?) (perfilz)

[Ø]

Aller au perfilz. "Se faire tuer (?)" : Il vous faudra scavoier les tours Des armes, Maxence, mon filz, Pour assaillir chasteaulx et tours, Sans aller ainsy au *perfilz*. Vous estes josne, fors et subtilz, Pour vous conduire en tous endrois, Se poriés par telz fais gentilz L'empire avoir, ce sont vos drois. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 26).

REM. *Par fil "par le fil de l'épée" ?* [R. M.]

PERFORATIF, adj. (perforatif)

[GD : *perforatif* ; FEW III, 700a : *forare*]

MÉD. "Qui transperce" : ...maiz avec ce la quantité de la douleur, si comme s'elle estoit forte ou foible, grant ou petite, et aussi l'espece de la douleur, si comme s'elle est pongnant ou *perforative* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 157). Se concussion vient a aulcun ou grevance ainsy que s'on le pongnoit d'aiguilles ou de orties et il sent mouvement de deambulatif entre cuir et chair, pongitif, prurite *perforatif*, c'est signe que humeurs coleriques chauldes agues ou salses ou adustes dominant ou corps qui se dissolvent en vapeurs et vont es membres sensibles (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 17). [C. T.]

PERFORATION, subst. fém. (perforation)

[GDC : *perforation* ; FEW III, 700a : *forare* ; TLF XIII, 82b : *perforation*]

MÉD. "Action de perforer, état de ce qui est perforé, perforation" : ...aucunefois la *perforacion* ou incision ne va jusques outre au moel ou aux cellules ou ventres du cuer, et adont le pacient peut vivre jusques au second jour (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 167). ...aussi, ce dit, est la *perforacion* ou incision de l'estomac mortelle, lequel il appelle yci endroit ventre, car si comme il a esté dit moult de foiz, quant on dit le ventre tres proprement, on doit entendre l'estomac (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 168). Et se l'incision ou la playe ou la concussion ou la fracture ou *perforacion* ou pointure venoit au corps par cause de dehors, gardez les canons et regles universelles entierement (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25). Les dens ont plusieurs maladies si comme *perforacion*, putrefaction, vermes, commocion, l'elongation, forte et tardive yssue et en dormant strideur et concussion, stupeur et congelacion des dens, foiblesse, orde couleur et laide et les semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 26).

Rem. D. Trotter, *R. Ling. rom.*, 63, 1999, p.44 (*Traitier de cyrurgie d'Albucasis, XIIIe s.*). [R. M.]

PERFOREMENT, subst. masc. (perforement)

[*FEW III, 700a : *forare*]

"Action de perforer, de percer" : Penetratio (...) : tresperchement, *perforement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 286). [R. M.]

PERFORER, verbe (perforer)

[T-L : *parforer* ; GDC : *perforer* ; FEW III, 700a : *forare* ; TLF XIII, 83a : *perforer*]

"Traverser en faisant un trou, percer de part en part, trouer" : Crisolte est pierre de coulour d'ayghe de mair verde, et resplendissant sy com or et sy com feu estincelant quant on le met al solail. Elle encache malvais songes et dyables, se elle est *perforee* et pendue avoek des poullés de asne al branc : car ly dyable doubtent moult celle pierre par quoy elle vault moult. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 182). Car aussi comme le petit ver du fust appert tendre et fragile et tres petit, toutesvoies il tresperce ou *perfore* et consume ou gaste le fust, qui est tres dur et tres fort. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 300). Item, posé que la terre fust *perforee* ou perciee comme dit est, et que un homme fust ou centre tout droit la teste d'une part du centre et les piés d'autre ; je di que cest homme avroit la teste en haut ou enmont et les piés aussi enmont et ne seroit pas plus en gesant que en estant ne adens que envers. (ORESME, C.M., c.1377, 572). Illiaque, c'est passion des intestins gresle avec constipacion de ventre et souvent vomir et douleur vehemente sicomme les intestins fussent desrompus et *perforés* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 17). Et apres cestuy est ordonné le monocule qui se appelle ainsi pour cause qu'il n'est *perforé* que en une partie de luy (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4). [R. M.]

PERFOREUR, subst. masc. (perforeur)

[*FEW III, 700a : *forare*]

"Celui qui perfore" : Detroca est un oisel qui est dit *perforeur* d'abres et c'est le pic. (Livre secrets nature D., a.1400, 322). [J.-L. R.]

PERFUGE, subst. masc. (perfuge)

[GD : *perfuge* ; FEW VIII, 239a : *perfuga*]

"Transfuge"

Rem. Ex. de BERS. et doc. XVe s.(Valenciennes) ds GD VI, 100a. [R. M.]

PERFUS, adj. (perfus)

[*FEW III, 866b : *fundere*]

"Répandu" : C'est le miroir des haulx roys et des princes (...) ; C'est icelui en qui toute ouverture D'amour divine est tournée et *perfuse* : Qui meilleur sçait, montre que je m'abuse ! (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 234). [R. M.]

PERFUSION, subst. fém. (perfusion)

[GD : *perfusion* ; FEW VIII, 239a : *perfusio* ; TLF XIII, 85a : *perfusion*]

"Action de répandre" : L'argent ne puet estre mieulz gardé que en la main d'un tel peuple, ne plus prest a avoir au besoing, au besoing, dy je, non pas a une *perfusion*. Qui despent sans necessité, il n'a riens a son besoing. (GERS., Noël, p.1404, 313).

Rem. GOULAIN 1374 ds GD VI, 100b.

- "Action de répandre l'eau sur les mains, de laver les mains (après la communion du prêtre)" : ...la sainte communion et du sang *perfusion* ou effusion (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 411). ...en la *perfusion* (...) a aucuns des doiz qui ont touchié a l'ostie (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 633). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] [R. M.]

PERGAM, subst. masc. (pergam)

[GD : *pergam* ; *FEW VIII, 239a : *pergamena*]

"Parchemin"

Rem. Doc. 1497 ds GD VI, 100b (l. *pergame* ?). [R. M.]

PERGAMÉ, adj. (pergamé)

[FEW, Ø lat. *Pergama*]

"De Troie" : Et pardonnez a la gent *pergamee* (...). Si Ylion et la troyenne gloyre A offencé vostre divin pretoyre, Moult en ha dueil (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 295). [R. M.]

PERHIBER, verbe (perhiber)

[FEW VIII, 241a : *perhibere*]

"Mettre en avant" : J'en *perhibe* (la) verité mani[fe]ste, S'on moleste humains par guerre ou peste Il me reste la sentence en escripre Bon o le bon suis, et pire o le pire. (Cene dieux, c.1492, 108).

Rem. *Paraboles Maistre Alain* H., 1493, Commentaire, 143 (*L'homme ... qui est bien et richement vestu, a l'occasion de ses vestemens est perhibé et creu homme tressage de mille*). [R. M.]

PERHORE, subst. masc. (perhore)

[GD : *perhore* ; FEW, Ø lat. *horarium*]

"Horaire"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350 (*Horarium, perhores*), ds GD VI, 100b. [R. M.]

PERICARDE, subst. masc. (péricarde)

[FEW, Ø gr. *pericardion* ; TLF XIII, 88a : *péricarde*]

"Enveloppe qui entoure le coeur"

Rem. CHAULIAC (c.1370), ds TLF. [R. M.]

PERICE, subst. fém. (perice¹)

[GD : *perice* ; *FEW VIII, 748b : *peritia*]

"Science, connaissance" : ...tant comme les empereurs et dux rommains orent la *perice* des lettres et escriptures et des livres de sapience, ilz furent victorieux ; mais, depuis que la vertu des lettres et escriptures commença en eulz a languir et definer... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 656).

Rem. Ex. de DESCH. (ms., *perice*) ds GD VI, 100b ; T-L VII, 744, le considère comme une forme du mot *parese* ; v. *perice*². [R. M.]

PERICE, subst. fém. (perice²)

[GD : *perice* ; FEW VIII, 448a : *pigritia*]

"Paresse"

Rem. Ex. de DESCH. (ms., *perice*) ds GD VI, 100b, glosé par "science, art" ; T-L le considère comme une forme du mot *parese* (cf. T-L VII, 744, 20-29 ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 93, 22 ; t.6, 244, 26 ; DESCH., *Oeuvres* R., t.8, c.1370-1407, 117, 126 ; *perisse* ds DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 236, 7267). Alternance suffixale : *-esse* / *-ice* (FEW VIII, 449a, n.4). [R. M.]

PERICEUX, adj. (périceux)

[FEW VIII, 247b : *perire*]

"Dangereux" : ...il [l'ours] laisse le premier et se prent au second, et se le tiers le touche il laisse les deulx et se prent au tiers et est beste tres *pericheuse* et hardie comme dit Aristote eu VIe. de son bestiaire. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 470). Le huen est vng oysel mont chargié de plumes et mont *periceulx* tous iours demourant en cauernes et en lieux ombrages, de nuyt volant et querant sa praye et de nuyt est plus fort qu'il n'est de iour si comme

dit Aristote en son VIIIe. liure. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 486). [H. G.]

PÉRÉCLIT, adj. (périclit)
[Ø]

Au fig. "Qui est en danger (?)": Pensant, pensif, perplex, du poux passif, Premeu, poussif, près pris, préecessif (...), Peracensif, paresseux, perspicable, Preposteré, *pereclit*, percusif (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

REM. HUG. V, 724a cite l'occurrence sans donner de déf. Le mot est sans doute à rapprocher de *périclitter* "périr, faire naufrage" (GD VI, 100c); HUG V, 727b donne aussi *periclité* "celui qui est en danger". [A. B.]

PERICLITATION, subst. fém. (périclitation)
[GD : *periclitation* ; FEW VIII, 241b : *periclitari*]

"Fait de périclitter ; en partic. naufrage" : ... en *periclitacions* faictes en mer (...) nulle coulpe ne puet estre jmutées aux marschans ou noctonniers fréquantans en mer, (...) quj est vne chose infinie, généralle et où il n'y a fons ne riue (Mét. Blois B., t.1, 1390, 146).

- [Ds un cont. métaph.] : ... les concupiscences de ce monde sont les naufrages et *periclitacions* des religieux. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 111). La femme, selon le philosophe, est confusion de l'homme, beste insaciable, sollicitude continuelle, bataille sans fin, humaine servitude et a l'homme continent et saige naufrage et *periclitacion* (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 271).

V. aussi *périclitter* v. Lexiques [R. M.]

PERICLITER, verbe (péricliter)

[GD : *pericliter* ; FEW VIII, 241b : *periclitari* ; TLF XIII, 88a : *péricliter*]

I. - Empl. trans. "Mettre en péril"

A. - "Mettre en péril (surtout en mer), en partic. noyer" : MOYSE. (...) Ma mère (...) Ne me voulut *pericliter* Ne dedans la mer me jetter (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 263).

- *Estre periclité* : Ceste ancre tient la nave ferme afin qu'elle ne soit *periclitee* et noiee par les fortunes de la mer. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 120).

- [Dans un cont. métaph.] : ...tu devroies avoir une douce memoyre et en ton cuer rendre grace a Dieu que jusques a ores tu n'a este *periclite* es grans ondes de la faulce arquemie et de la desordonnee vie, qui ont regne ou quart degre en la nef francoise (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 123).

B. - "Mettre en péril (une institution, une pers.)" : Et ceuls ici si ont plus chier que l'eglise soit *periclitee*, perdue et detrenchee que perdre l'onneur que il se usurpent, et que l'eglise, qui est innocent et qui est notre bonne mere, si en reçoive la honte et le dommage. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 129). Souvent les meilleurs (...) ont esté les plus fort *paraclités* pour leur trop grande confidence. (Internele consol. P., 1447, 325).

II. - Empl. intrans.

A. - "Faire naufrage, périr en mer ou sur une rivière" : ...se il aduient que aucun chalan ou vaisseau, alant sur la riuère de Loire, péreille au dedans des fins et mects de sadicte conté, j[il] [le comte] puet prandre et mectre en sa main comme sien, (avec) toutes les danrées et appareils contenez et estans *périclitéez* avec le chalan et vesseau *péreiçlité*. (Mét. Blois B., t.1, 1390, 139). Car je vy lors nostre nef approuchier Du menassant et dangereux rochier, La ou Scila au ses sons glapissans Par ses attraitz doubteux et tapissans

Fait maint vaisseau souvent *périclitter* Et les undes du grant fleuve inciter Pour devorer en abisme profonde Ceuls qui vont outre investiguer le monde. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 169).

Rem. Ex. du 1er tiers du XIVE s. ds TLF. GD VI, 100c.

B. - [D'une ville] "Périr"

Rem. Doc.1428 ds TLF.

III. - Part. prés. en empl. adj. *Periclitant*

A. - "Qui met en péril, qui est dangereux" : Maintz autres pourroye alleguer, Qui illec ont souffert naufrage, Lesquelz on y a veu vaguer Et maleuretté les baguer Par ung *periclitant* oultraige (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 161).

B. - "Qui périclité, qui périt" : ...à la tuicion et deffence de la *périclitante* chose publique crestienne (Doc. 1486-1488. In : Ch. Guillart, Bibl. Éc. Chartes 85, 1924, 331). [R. M.]

PERICLITEUX, adj. (péricliteux)

[*FEW VIII, 241b : *periclitari*]

"Qui met en danger" : Puis Neptunus, qui les [l. qui(l) es ?] lieux fluctueux Et inundans a Saturne succede, Cure livra des lieux *perecliteux* Quant Boreas a dechassé si roide Et, cuide moy, qui n'y eust mis remede Englouty l'eust de tenebreure malle (Rapp., c.1480, 57). [R. M.]

PERICULE, subst. masc. (pericule)

[GD : *pericule* ; *FEW VIII, 243a : *periculum*]

"Péril" : Comment estez en vous osé D'avoir exemple proposé Devant voz filles et la mere, Qu'est une chose tresamere, Sote, fatue, et ridicule, Ou c'est ung tresgrant *pericule*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 286). Et combien que la naviculle Saint Pierre soit en *periculle* Pour ung grant tremblement de vent, Qui la rudoye fort souvent... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 690). [R. M.]

PERICULOSITÉ, subst. fém. (periculosité)

[GD : *periculosité* ; FEW VIII, 243a : *periculum*]

"Danger"

REM. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD VI, 101a. [R. M.]

PERIDOT, subst. masc. (peridot)

[T-L : *peridot* ; GD : *peridot* ; FEW XXI, 42a : o.i. ; TLF XIII, 89a : *péridot*]

"(Pierre précieuse), péridot" : [Grappes de raisins faits de pierres précieuses :] Li blanc sont de cristal et de bericles, les iaunes sont de toppasse, les rouges sont de rubis, de grenas et de allandines, les vers sont de esmeraudes et de *perides* [l. *peridos* ?], et les noirs sont de oniches et de geranthes (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 352). ...une vingne faite de fin or estendue, ou il a roisins blans, jannes, rouges, vers et noirs, de pierres precieuses, c'est assavoir les blans de cristal, de beril et de yris ; les jannes de topas ; les rouges de rubis, granas, alabandines ; et les vers d'emeraudes, [*peridos*] et crisolidés ; et les noirs de geratiques et de onich (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 122). Item, tout le vaisselement de quoy on sert [es] sales et [es] chambres sont de pierres precieuses comme rubis, saphirs, esmeraudes, topas, *pirrides* et [acathes] et autres. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 123). ... à pires prechieux : saphirs, rubis, medes, achates, enches, dyadicos, *paridos*, jacincte, bleux, esmerades et pirophilos (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 276).

REM. Doc. 1360 (*peridol*), 1380 (*peridos*), 1416 (*peridon*), 1449 (*pelido*) ds GD VI, 101a. Doc. 1353 (*perido*) ds GAY II, 226a. [H. G.]

PERIL, subst. masc. (péril)

[T-L : *peril* ; GD : *peril* ; GDC : *peril* ; DÉCT : *peril* ; FEW VIII, 242a : *periculum* ; TLF XIII, 90a : *péril*]

A. - "Danger, risque" : LA VOISINE. (...) Dame, vous avez un bel fil. LA DAME. Vierge, gardez le de *peril*. (Mir. enf. diable, c.1339, 13). ...car il n'est personne, soit en mer, soit en terre, se elle se voit en *peril* de corps, ou assaillie de quelconque temptacion, (...) et elle veuille appeler Marie (...), qui tantost n'y truisse le remède de toute consolacion (Mir. prev., 1352, 232). LE MARI. (...) Vous doutez vous d'estre en *peril* Contre nul ame ? (Mir. enf. ress., 1353, 55). LE MARI. (...) Ay je perdu et filz et mere ? (...) Elas ! Chetif ! Par quel *peril* ? Que je le sache ! (Mir. enf. ress., 1353, 56). LE CONTE. (...) femme, de grans *perilz* Es eschapee (Mir. enf. ress., 1353, 73). Car il n'a que *peril* et noise En toy, et parole ennemie (Mir. parr., 1356, 13). En fame grosse, s'il survient flux de ventre, c'est *peril*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 84). Mais il [le roi Pierre qui souffrait du mal de mer] le fait [le voyage en mer, la traversée] tout à l'onneur De Jhesu Crit, no creatour, Oû il a parfaite fiance, Son cuer et toute s'esperence, Que de *peril* le gettera Et qu'en tous cas li aidera, Pour ce qu'il est en son servise, Et qu'il l'aïmme et le doute et prise. (MACH., P. Alex., p.1369, 51). Bremons flote parmi la mer ; Si le fait gringneur reclamer Que sa merci li faut attendre ; Autrement ne se puet deffendre. Einsi fortune le demainne En grant *peril* et en grant peinne. Tant a floté, tant a vagué Qu'il et sa gent se sont trouvé Droit au lieu dont parti estoient, Dont nostre signeur loer doivent. (MACH., P. Alex., p.1369, 113). Quar Paule fust une fois lapidé et fust trois fois ou *peril* de la mer et souffrit plusieurs aultres *peris*, pour la Sainte Yglise de Dieu soubstenir, comme il est plus au plain, en une siene epystre, declairé. (Songe verg. S., t.1, 1378, 18). Et pour ce que icellui Berthaut ot paour de *peril*, d'ennuy et de domaige, intrepositement fist rendre et restituer ladite toile (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 503). ...et [Remondin] considere aussi le *peril* ou il est d'estre exilliez ou mort, ou dechacier de tous pays ou il peust estre congneuz, si s'avisa qu'il se mettroit a l'aventure de croire la dame, car il n'avoit que une foiz a passer le creueux pas de la mort. (ARRAS, c.1392-1393, 26). Par foy, dist cil, vous me mettez en grant adventure, car, se je suiz prins des Sarrasins, de ma vie n'est rien. Mais pour l'amour de vous et du roy, faire confort et donner cuer et esperance d'estre delivrez du *peril* ou il est, je me mettray en l'aventure. (ARRAS, c.1392-1393, 93). Mais quant les Sarrasins perceurent que le roy Braidimont de Tarse estoit mors et que le gallaffre de Bandas les avoit laissez en tel *peril*, si furent moult esbahiz et se commencerent a dessouchier et a perdre place, et a fuir envers la marine. (ARRAS, c.1392-1393, 138). Celle considera les peines Des Juifs et les grans *perilz*, Ou estoient d'estre peris (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 221). ...pour les grans *perilz* qui sont de present et ont ja esté par toutes les marches et paiz de ce roiaume (BAYE, I, 1400-1410, 338). ...en leur remonstrant les très grans *perilz* et inconveniens qui estoient disposés d'en ensuir en ce royaume et en la ville de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 335). ...lesquelles treves durans, il fist tant qu'il mist lui et son ost hors de *peril*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 50). ...il se conduisit tellement qu'il eschappa du *peril* ou ses deux compaignons estoient mors. [Il s'agit de la peste] (C.N.N., c.1456-1467, 350). ...Dieu, qui l'avoit sauvé d'aultres grands *perilz*, le preserva de ce dangier. (C.N.N., c.1456-1467, 425). ...sans penser ne ymaginer *peril* ne

dangier ou il se boutoit (...) toute raison estoit de luy a cest cop arriere mise (C.N.N., c.1456-1467, 456). Souverain Dieu, de cuer vous prie Pour ceulx qui sont mes amoureux, Qu'i vous plaise garder leur vie De *perilz* et maulx dangeureux, Et les faictes si tresvirtueux Qu'ilz admeritent paradis, Et especielment tous ceulx Qu'ont veu la passion vostre filz ! (Pass. Auv., 1477, 280). LE CHARTIER. Icy s'en va en franchise. En franchise m'en vueil fouyr Pour eviter tous les *perilz*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 140). Prince Jhesus, ayez compassion De vostre peuple et generacion Et le vueillez de tous *perilz* deffendre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 249).

Rem. Morphol. (au plur.) : Et se aucun veult dire que, ja soit ce que le Pape ne puist communement Roy substituer, toutevois, en cas de neccessité, comme fust celle quant le roy Pypin fust Roy establi, il puet substituer, je respns que, posé que il le puist en cas de neccessité, c'est a entendre sanz prejudice de celluy ou de ceulx a qui ou a quelx il appartient, et lez y doit a ce appeller. Et aussi n'a il pas ce pover quant lez *perieux* puent estre aultrement eschivés. (Songe verg. S., t.1, 1378, 148). Sur cette forme du plur., cf. FEW VIII, 242a : *periculum* et GDC, s.v. *peril*.

- *Sans peril* : Et la nacelette petite, Qui aus loiaus amans pourfite Et au port de salu les meinne, Sans mal, sans *peril* et sans peinne, Firent faire aussi sans delay, Tout einsi com devisé l'ay. (MACH., D. Lyon, 1342, 221). Mais miex vorroit estre à Romme Ou outre mer en essil Ou getés dedens la Somme, En flun Jourdain ou en Nil Que croire riens que predomme Ne puist croire sans *peril* ; Car tout vaut il une pomme Sans Dieu ? je di que nennil. (MACH., Les lays, 1377, 410). Et ceulx prissent Eudes par belle maniere et par belles paroles, et le menerent en une cave, car, s'il se feust donnez de garde de ce que on lui vouloit faire, ilz ne l'eussent pas eu sans *peril* ne sans peinne. (ARRAS, c.1392-1393, 261).

- *Imminent peril*. "Danger dont la menace est prochaine" : Si a esté conseillié et dit que l'en ne delayra point outre ce jour, mais demain ira la Court avec L'Université (...) requerir que l'en oye les responses sur ladicté cedula et l'adviz de ceulx qui de ce estoient chargiez, attendu l'imminent *peril*. (BAYE, II, 1411-1417, 124).

- *Le peril de qqc*. "Le danger que qqc. représente" : Et ainsi qu'il vaueroit par la marine et cuidoit bien estre eschapez du *peril* des mains des crestiens ; mais de ce que fol pense la plus grant part en demeure le plus de foiz (ARRAS, c.1392-1393, 139). ...lesquelz [prisonniers] on avoit depuis transportez ou chastel du Bois de Vinciennes pour les garder et deffendre du *peril* de ladicté commocion ou autres semblables. (FAUQ., I, 1417-1420, 151). Et pour ce que les diz supplians pevent ou pourroient avoir à faire à eulx aidier de ces presentes en plusieurs et divers lieux et auditoires, et que en icelles portant elles pourroient estre perdues ou adirées, pour le *peril* des chemins ou autrement, nous voulons que au vidimus d'icelles, fait soubz seel royal, plaine foy soit adjoustée comme à ce present original. (Doc. Poitou G., t.7, 1425, 427). ...et que pour occasion des guerres et des *perilz* des chemins et d'autres empeschemens lesdis executeurs n'avoient peu bonnement ne seurement apporter et rendre à Paris ledit compte (FAUQ., III, 1431-1435, 141).

. *Peril du feu*. "Danger d'infection" : Or ainsi que ledit Messire Bernard s'en retournoit, et qu'il se retraoit de ladite escarmoche, fut frappé d'une coulevrine, laquelle perça son pavais et la plombée de son bas ; et entra le boulet en sa jambe entre les deux os, lequel fut incontinent retiré, et fut si bien pensé par les médecins et chirurgiens, que le *péril* du feu en fut mis hors. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 317).

. *Peril de (la) mer*. "Danger de la mer, tempête sur la mer" : Quant je vous voy autre que my amer, Vo plus loyal amy, dame, avez mort. Petite honneur prenez en ceste mort. Dure vous vueil et crueuse clamer, Quant je vous voy autre que my amer. Plus sans pité que nul *peril* de mer, Pour ce qu'einsi m'assaut, me point et mort Vostre durté sans merci ne remort. Quant je vous voy autre que my amer, Vo plus loyal amy, dame, avez mort. Petite honneur prenez en ceste mort. (MACH., L. dames, 1377, 187). Quar Paule fust une fois lapidé et fust trois fois ou *peril* de la mer et souffrit plusieurs aultres peris, pour la Sainte Yglise de Dieu soubstenir, comme il est plus au plain, en une siene epystre, declairé. (Songe verg. S., t.1, 1378, 18).

- *Peril en la demeure*. V. *demeure* "Danger à attendre" : ...il [le juge] doit les autres causes qui sont entre parties appeller et delivrer l'un après l'autre, selon l'extrait de son registre, ou cas toutesvoys ou il n'y airoit aucunes causes ou il y eust *peril* en la demeure, ou qui touchast aucune personne d'estat qui fist apresier (Instruct. ensaig. B.G., c.1386-1390, 32).

- *Au peril de qqc*. "En mettant qqc. en danger" : ...ainçois vous pri, sur l'amour que vous avez en mi, que vous ne vous metés en chemin de venir jusques a tant que li chemins soit plus seurs, et aussi que vous soiés en milleur santé (...). Et, pour Dieu, mon doulz ami, ne vous mettés point a chemin jusques a tant que il y face meilleur et meilleur temps pour vous ; quar je auroie plus chier que je ne vous veysse d'un an, ce qui me seroit moult griez, que ce que vous venissiez en doubte et en *peril* de vostre corps. (MACH., Voir, 1364, 140).

. *Au peril de qqc. estre fait*. "Au risque que qqc. soit fait" : ...aucuns avoient fait devers le Roy tant que ceans avoit esté mandé, et en l'Université, et ailleurs, que la journée estoit prorogué jusques à samedi prouchain pour faire ladicte response, ou tres grant *peril* du tractié de la paix dessusdicte estre rompu (BAYE, II, 1411-1417, 124).

- *Avoir le peril de + inf. Se mettre en peril de + inf*. "S'exposer au danger en" : ...mais il en appartient a vous d'en faire vostre bon plaisir [au roi d'Ausay], qui avez eu la peine et le *peril* de le conquerer ; si vous doit demorer, car c'est raison. (ARRAS, c.1392-1393, 166). ...si furent tous esbahiz de sa grandeur, car il avoit XV. piez de long. Et dirent a Gieffroy qu'il avoit fait grant outrage et s'estoit mis en grant adventure et en grant *peril* d'avoir osé assaillir un tel deable. Par foy, dist Gieffroy, le *peril* en est passez ; et, beaulx seigneurs, sachiez que qui jamais rien n'encommenceroit, jamais ne seroit nulle chose achevee. (ARRAS, c.1392-1393, 247).

- *Estre en peril de + inf*. "Courir le risque de" : Va sans arrest a mon ami Et si li di que mal pour mi, Se mon anel ne me renvoie. Et ne demeure pas seur voie, Car mon signeur le vuet avoir, Sans nul essoinne recevoir. Di li bien qu'il n'en faille mie ; Car s'il en faut, je sui honnie Et en *peril* de perdre honneur Et la grace de mon signeur. (MACH., J. R. Nav., 1349, 236). Je voy pére et mére en *peril* D'estre a honte mis a essil (Mir. femme, 1368, 202). ...celi qui estoit en *peril* de perir... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 309). ...certeines maisons (...) estoient demourées sur le Pont Nuef en ruine et en *peril* de cheoir (BAYE, I, 1400-1410, 222). ...les peres estoient en *peril* d'estre tuez par leur enfans et e contra (BAYE, II, 1411-1417, 260). ...le curé (...) avoit eu sa robe en *peril* d'estre a tousjours gastée. (C.N.N., c.1456-1467, 446).

. *Se mettre en peril de* : Si est argent de male vertus, car pour le avoir l'en se met em *peril* de mort. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 154).

- *Pour le peril de + inf*. "Pour le danger qu'il y a à" : ...peu ou nulx des conseillers du Roy ceans n'ont peu bonnement estre venus ceans, par especial de ceulx qui delà lesdiz petiz ponz demouroient, pour le *peril* de venir et de retourner qui estoit grant (BAYE, I, 1400-1410, 214).

- *(Le) peril que* : Ne onques il ne fu *peris* Que par son samblant il n'alast Et qu'a sa dame il ne parlast (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 122).

- *Prov.* : Il nous sera bien mal advenu se nous perdons nostre roy et nostre damoiselle. Le pays sera en grant orfenté de seigneur qui le gouvernera. Beaulx seigneurs, dist le cappitaine, il n'est pas tout perdu quanqu'il em *peril* gist. Ayez fiance en Jhesucrist, et Il vous gardera. (ARRAS, c.1392-1393, 114).

B. - En partic.

1. "Danger de mort" : Se vostre dame au maintieng coi A de vous vir affection, Onques ne fu s'intention Que vous vous mettés en *peris* Ou pluseurs ont esté peris. Li ennemis de toutes pars Sont parmi le pays espars, Qui font grans et petis onnis. (MACH., Voir, 1364, 610). Certes, ma'amy, j'aperçoey bien que vous estes malade et en grand *peril*. (C.N.N., c.1456-1467, 38).

- *Peril de mort*. "Danger de mort" : Ne li vif n'osoient manoir Nullement dedens le manoir Ou li mort avoient esté, Fust en yver, fust en esté ; Et s'aucuns fust qui le feïst, En *peril* de mort se meist. Et quant je vi ces aventures Si diverses et si obscures, Je ne fui mie si hardis Que moult ne fusse acouardis. (MACH., J. R. Nav., 1349, 152). Et dont s'en vont donner a *peril* de mort (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 60). Et ainsi, celui est principalement dit fort qui se met es *perilz* de bonne mort. (ORESME, E.A., c.1370, 206). Il veult ja monstrier que la fin pour quoy le fort se met en *peril* de mort est bonne, comme se il argüast ainsi : chascun octroie que fortitude est bonne (ORESME, E.A.C., c.1370, 208). ...li dist que par icelle Gilete avoit esté ensorcelé et estoit en grant *peril* de mort, et n'avoit mais à vivre que XJ jours ou environ. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 318). Avarice ne s'i oublie pas, qui trayne et detrait ceste povre parrochienne, nostre ame, par mer, par terre, per feu, par pierres, par tous *perilz* de mort. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Or est au jour d'uy bien accomply le grant desir des anciens saints patriarches et prophetes et de tous ceulx generalment qui attendoient delivrance des *perilz* de mort et de dampnation (GERS., Annonc., a.1400, 229). ...plusieurs furent navrez tant des gens du Roy que des diz freres, et en eut IJ en *peril* de mort (BAYE, I, 1400-1410, 11). Aucuns d'eulx furent navrez ou cuer de saietes qui sont en *peril*, les autres ou chief, autres es bras, autres es gembes, autres es mains (BAYE, I, 1400-1410, 103). ...combien que ledit Belle eust affermé par serement que par contrainte, et, pour éviter le *peril* de mort, il eust fait ce que dit est. (FAUQ., I, 1417-1420, 330). Et la nostre estre ne sera plus en *peril* de mort, nostre congnoissance sera sans erreur, et nostre amour sera sans offense. (CIB., p.1451, 205).

- *Peril mortel* : Car je me mis de richesse en essil, De seürté en un mortel *peril*, De joie en dueil, par son regart soutil, Et de franchise En servitude ou on n'aïmme, ne prise Moy, ne m'onnour, m'amour, ne mon servise, Ne ma vie vaillant une cerise. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 88). Helas ! dolens ! or est bien autrement, Quant ma dame aime autre nouvellement. Et puet on pis, dame, s'on ne se pent ? Certes, nenni ! Car c'est pour mettre un amant a essil ; N'eschaper hors de si mortel *peril* N'en devoit pas un d'entre cinq cent mil. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 96). Ne li vient il de grant corage Et de tres parfait vasselage, Qui ce mortel *peril* ne doubte, Qu'il n'a si petit en sa route Qui jamais en la mer entrast, Puis que si forment li grevast ? (MACH., P. Alex., p.1369, 51).

- *Estre en peril de mourir* : Las ! dolens, li souvient il, Comment le regart soustil De son viaire gentil M'a mis et tient en essil, Dont tous me gaste et essil ? Certes, bien croy que nennil, Quant elle me tient si vil Que pour li sui en *peril* De morir, et si sui cil Qui l'aim plus qu'autre cent mil. (MACH., Les lays, 1377, 319).

- *En peril de sa vie*. "Au risque de sa vie" : [Le sultan] Avoit tous les Crestiens pris, Qui estoient en son pourpris, C'est à dire en sa signourie. Et sont en *peril* de leur vie, Car tout à un cop les fist prendre, Après la prise d'Alixandre. (MACH., P. Alex., p.1369, 119). Dont il avint que le tricople Vosist estre en Constantinoble, Car Sarrazin pour cest acort Estoient en si grant descort Et en si grant controversie Qu'en grant *peril* fu de sa vie : Dont au bon roy fu raporté Qu'on l'avoit pris et arresté. (MACH., P. Alex., p.1369, 187). Li roys vit bien le grant meschief Et que d'eaus ne venroit à chief, Se longuement leur traire dure ; Car s'il perdoit sa monteüre, En *peril* seroit de sa vie, Et toute sa chevalerie. (MACH., P. Alex., p.1369, 214). Et se bouterent les aucuns d'iceulz dedens la riviere joignant des murs, en *peril* de leur vie (FAUQ., II, 1421-1430, 343). Et, combien qu'il soit évident Que chascun homme, résident En terre où court épidémie, Soit en grant *périd* de sa vie (LA HAYE, P. peste, 1426, 58).

2. [À propos de l'âme] "Danger de la damnation" : Lors commença Gieffroy fort a penser a ses pechiez. Et dist bien que, se Dieu n'a pitié de lui, l'ame de lui est en grant *peril* et en voye de dampnacion. Lors entra Gieffroy en une chambre, et commence a mener grant doulour et a plourer ses pechiez. Et la lui prist devocion d'aler a Romme confesser au Saint Pere. (ARRAS, c.1392-1393, 274).

- *En peril de l'ame et de la vie*. "En danger de perdre son âme et sa vie" : Amour, Biauté et Juenesse la lie, Et Loiauté, qu'oublier ne vueil mie, En grant folie, En rage, en dueil et en forcenerie Le font languir, et en grant jalousie, Et en *peril* de l'ame et de la vie. Car main et tart Son dolent cuer de sa dame ne part, Eins la compaignie en tous lieux sans depart ; Et cils qui est plus près dou feu, plus s'art. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 122).

- [Pour prêter serment] *Par/sur le peril de l'ame de qqn*. "En mettant en jeu le salut de l'âme" : Et je vous jure, par le *peril* de l'ame de moy, que jamais cellui jour je ne feray ja chose qui vous puist estre atournee fors a toute honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 26). Lors print a Remondin grant pitié de lui, et lui demanda, sur le *peril* de l'ame de lui, s'il savoit riens de la trahison que Jossellin, son pere, avoit faicte. (ARRAS, c.1392-1393, 64). Sainte dame ! Or, par le *peril* de mon ame, Il vient d'aucune couverture. Dieux ! (Path. D., c.1456-1469, 82).

C. - P. méton. "Responsabilité"

- *Aux/ sur les perils de qqn*. "Sous la responsabilité de qqn, à ses risques et périls" : ...je proteste et retiens que, par loyalle essoigne de mon corps, je puisse avoir ung gentil homme, pour cellui jour mon advoué qui, en ma presence, se je puis, ou en mon absence, a l'ayde de Dieu, de nostre dame et de monseigneur saint George, le bon chevalier, fera son loyal devoir a mes *perilz*, coustz et des pens, comme raison est, toutes les foiz et quantefoiz qu'il vous plaira ordonner, comme a tel cas appartient. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211). Encores voullons et ordonnons que le deffendant, s'il vouldra, sur ses *perilz*, puisse dire au contraire et requerir les injures par l'appellant a lui estre amendees de telle amende et payne qu'il deveroit porter, se il avoit fait les choses qu'il a dittes (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211). Item, donne a sire Denis Hyncelin, esleu de Paris, Quatorze muys de vin d'Aulnys Prins sur Turgis a mes *perilz* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 88). Quoy

qu'on tient belles langaigieres Florentines, Veniciennes, Assés pour estre messaigieres, Et mesmement les anciennes, Mais soient Lombardes, Roumaines, Genevoyses, a mes *perilz*, Pimontoises, Savoysiennes, Il n'est bon bec que de Paris. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119).

- *Estre ou peril de qqc*. "Être responsable de qqc." : Et donques est ce inegalité et chose naturellement injuste qu'un homme prengne gaing en la chose qui est d'un autre et ne est en rien siene ne en son *peril*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 68).

REM. Empl. adj. ds l'ex. suiv. ("périlleux") : On m'appelle la deesse d'amours, Qui tous les jours vrays amoureux console, Je fais faire par chasteaux et par tours Les *perilz* tours parmy les carrefours, Et par destours, où le courage volle, Ceulx que j'acolle et tiens en mon escolle Si bien recolle et en amour enflamme, Qu'ilz ne m'oublient jusques au rendre l'ame. (Cene dieux, c.1492, 108). [R. M.]

PERILLER, verbe (périller)

[T-L : *perillier* ; GD : *perillier* ; DÉCT : *perillier* ; FEW VIII, 242 : *periculum*]

I. - Empl. intrans. "Être en danger (de périr), courir à sa perte, périr" : Et s'il avient par aventure Qu'Amours face tant et procure Qu'amans soit d'un otrri servis, Pour tant qu'il n'est pas desservis, Il li couvient près resgarder Comment il le puist bien garder, Pour tant que la dame est si chiere Qu'amans n'i a riens que priere, Se li couvient plus travaillier, Ou li estas puet *perillier*, Se li amans ne le norrit. Car juenesse pleure et se rit Tout d'une cause et en un point. (MACH., D. Aler., a.1349, 251). ...pasturer la beste est neccessaire chose pour la vie et nulle chose ne doit *perillier* en main de seigneur ; car en pasturant la beste est elle prisonniere, ensuyt il comme en l'estable. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 162). Aux enfans qui estoient mort nez, *Perilliés*, noyés, estouffez (Prières saints R., t.2, c.1380-1400, 431). CHARITÉ. Esperance, m'amy, je n'y feray demeure. Je voy bien et congnois que le monde *perille* Se par moy n'est requeux, quil suis s'aisnee fille. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 46).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 257 ; 304...

- [D'un navire, de ses passagers] "Faire naufrage" : Et donques ceste Eglise, qui est appelée la naif Saint Pierre, se la partie de elle en laquelle est le gouvernement ou autre est trop grande outre mesure et proportion competente, ceste naif est mal composee et est en voie de perisser [var. *periller*] mesmement en temps non paisible combien que elle ne perisse onques. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 189). Quant ainsi la vi *periller* [l'embarcation], Moy meismes a appareiller La pris (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 52). ...et de toutes les gallées de l'armée ne *périlla* senon celle du Souldich de l'Estrau (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 254). Helas ! nous sommes sur le point De cy *periller* par fortune. Ha ! vray dieu de la mer, Neptune, Tu nous vuelle trayre a bon port ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 180).

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

- Part. passé [D'une pers.] "Être tué, périr (dans une guerre, dans une catastrophe...)" : ...Thebes la noble cité (...) or est exillee Et la gent morte et *perillee*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 326). Et nonobstant ladicte ruine, pestilence et peril merveillex n'y a eu aucune personne *perillée*, Dieu mercy (BAYE, I, 1400-1410, 216). Pluseurs aultres maisons dont les noms sont divers et donroient annuy a les racompter, toutes furent ouvertes et gastees, et beaucop de gens *perilliéz* dedens (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 97).

. "Qui a fait naufrage" : ...car tous perirent, car tres pou en eschappa, que tous ne fussent occis ou *perilliez* en mer à leur retour (Journal bourgeois Paris T., 1423, 188).

. [De choses] "Périr, périlcliter" : Noue te prions pour fruis de terre. Fay les monteplier sans guerre Et les garde de *perillier* (Prières saints R., t.1, 1400-1500, 121).

. [D'un édifice] "Être détruit (dans une catastrophe)" : Les Chartreux aussi et l'église du Mont Olivet receurent dommaige merueilleux et furent gastees et ruynes en diverses manieres et qualitéz ; selong le record que j'en vis, furent toutes ruees jus et *perillees*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 97).

II. - Empl. trans. "Mettre en péril, mettre en danger" : Ung hons qui sieut amours va sen corps *perillant*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 86). Il sont en gran peril, mais on troeve en clergie Que li cose qui est a le fois *perillie* Est bien souvent rescousse. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 583).

- *Periller qqn*. "Mettre qqn en danger de mort, faire périr qqn" : Les pucelles sont violées, Les anciennes gens *perillent*, Et les orphelines besillent (Mir. st Guill., c.1347, 39).

- [De la mer] "Submerger" : La mer aussi *perilla* diverses citéz (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 424).

III. - Part. prés. [De pers., d'un groupe] *Perillant*. "Qui est en danger" : ...affin qu'il satisfist au prince de or, subvenist et aidast au peuple *périllant*. (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXXII). [R. M.]

PERILLEUSEMENT, adv. (périlleusement)

[T-L : *perillos (perillosement)* ; GDC : *perillosement* ; FEW VIII, 242b : *periculum* ; TLF XIII, 91a : *périlleusement*]

"D'une manière périlleuse, dangereuse" : Cils nobles rois dont je vous conte, Toutes les fois qu'en sa nef monte Et il vient dedens la mer haute, Il le couvient estre sans faute Malade si tres durement Et si tres *perilleusement*, Qu'en la mer ja ne dormira, Ne buvera, ne mangera, Jusques à tant qu'il voise à terre : Là puet il sa garison querre (MACH., P. Alex., p.1369, 51). Li bons princes de Galylée Yssi après de sa galée, Devant tous, si hardiement Et si tres *perilleusement*, Qu'on le tint à grant hardiesse Et à merueilleuse pousse. Chascuns li donne los et pris, Pour le grant fait qu'il a empris. Merueilleusement se combat ; Il en tue tant et abat Qu'il fist place à plus de sexante, Qui descendirent sans atente. (MACH., P. Alex., p.1369, 70). Li roys fu V. jours et V. nuis En tels anuis, en tels peris Qu'onques il ne pot aprochier Terre, ne greve, ne rochier De ses anemis nullement. Et si tres *perilleusement* Estoit jour et nuit, sans cesser, Que homme ne l'porroit penser. Car par la grant force dou vent, Li gentils roys cuidoit souvent Que sa galée fust plungie (MACH., P. Alex., p.1369, 131). ...car, tout ainsi comme un corps bien fait quant il est meü senz voient, il li eschiet que il est plus fort et plus *perilleusement* deceü pour ce que il n'a pas voient par quoy soit gouverné son mouvement, ainsi est il en nostre propos. (ORESME, E.A., c.1370, 358). ...pareillement vait à grant armée, passant la mer *perilleusement*, contre noz anemis, es marches de Gales (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 177). Car la discretion d'eslire et sens de eschiver est seant a l'omme que tous entendent a plus vouloir aproucher par auctorité ou surprendre par malice, et plus doit caultement et sagement aler cil qui plus *perilleusement* peult trebucher. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 73).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. [R. M.]

PERILLEUSETÉ, subst. fém. (périlleuseté)

[*FEW VIII, 242b : *periculum*]

"Péril" : Periculositas (...) : *perilleusetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 368). [Seul ex.] [R. M.]

PERILLEUX, adj. (périlleux)

[T-L : *perillos* ; GD : *perillos* ; GDC : *perillos* ; DÉCT : *perillos* ; FEW VIII, 242b : *periculum* ; TLF XIII, 91a : *périlleux*]

A. - "Dangereux, qui présente un danger, qui fait courir un risque, périlleux" : Et quant tu empreis l'amer, Tu te meis enmi la mer Entre les *perilleuses* ondes Cornues et plates et rondes Qui se transportent en po d'eure, L'une au dessous, l'autre au desseure, Dont la mer s'engroisse et se trouble, Si que toute l'iaue en est trouble (MACH., R. Fort., c.1341, 94). N'on ne la vost mie murer De murs, de tours ne de perriere, Fors seulement de la riviere Qui est parfonde et merueilleuse Aus faus amans et *perilleuse* (MACH., D. Lyon, 1342, 221). ...Souffissance Qui de très humble patience Estoit richement àournée Et abondamment saoulée Et pleinne de tous biens terriens. Elle n'avoit besoing de riens, Ne li failloit chose nesune ; Hors estoit des mains de Fortune Et de son *perilleus* dangier. De po se paissoit au mengier, Car plus refaite estoit d'un ouef Que ne fust un autre d'un buef. (MACH., J. R. Nav., 1349, 181). Car m'ame en *pereilleux* decours Est d'aler a maleïçon. (Mir. parr., 1356, 45). Que fist il devant Basenouve, A Senouain et a Lendouve Et devant La ou fu li Hongres A cent mille hommes (c'est li nombres) ? Trop fist de choses merueilleuses, Apertes, sages, *perilleuses*. Se toutes les voloie dire, Je ne les te porroie lire Ou compter en jour et demi. (MACH., C. ami, 1357, 108). Aussi comme les evacuations excessives sont *perilleuses*, les resumpcions jusques au derrenier sont *perilleuses*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 53). Ellebore est *perilleux* aux corps qui ont saines chars, car il fait spasmer. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 73). Et peut bien considerer a l'universele quant il vient ou lieu *parilleus* (ORESME, E.A.C., c.1370, 371). Pour les amans (...) Enluminer en la nuit tenebreuse Est lune plaine, et pour eulx droit mener Par ceste mer mondaine *perilleuse* Estoille clére (Mir. Berthe, c.1373, 254). Mais en autres condicions, leur lieu et eulz sont moins nobles, car leur habitacion en plusieurs lieux est *perilleuse* pour la desordenance et variacion de l'aer et pour la corrupcion des eaus et pour l'anveniment de diverses manieres de serpens et d'autres bestes dont Lucan fait mencion. (ORESME, C.M., c.1377, 350). ...ilz [les Juifs] s'entremettent d'Astrologie, quant aux jugemens celestes, et exposent, conme ilz dient, tres certainement lez songes, et croient et enseignent plusieurs observances et doctrines contre le conmandement de Dieu et *perilleusez* au simple pueple (Songe verg. S., t.1, 1378, 362). ...ch'est ungs *prileurs* tours De là joster, par saint Hellie ! (Joutes St-Ingl. P., c.1390, 62). Et fu l'escarmouche moult fiere et moult *perilleuse* (ARRAS, c.1392-1393, 106). Car trop me sembla *perilleux*, Trop dangereux et merueilleux Et ou trop pouoit mescheoir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 60). Mais *perilleux* fu le passage ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 200). Comme je le sans retantir ! Dieu, quel fort vin ! comme il point ! Je suis yvre, or est a point, Vin est trop *perilleux* bruvaige, Quil peu en bura sera saige. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 31). ...et que ledit pere n'y oseroit aler pour ce qu'il y a grant chemin dudit Conteville jusques a Dampfront, de tres dangereux et *perilleux* chemin pour noz ennemis qui souvent y repairent. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 213). Laquelle sy treshideuse et *perilleuse* bataille les Lassedemoniens differerent, pour doubtes les tresperilleux combattre de ceulz qui par despoir ne craingnoient

riens. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 57). Le [prieur], doutant le cousteau et la main *perilleuse* qui le tenoit, ne sçet que dire. (C.N.N., c.1456-1467, 61). ...elle savoit par renommée qu'il [le seigneur] estoit *perilleux* et noiseux entre femmes. (C.N.N., c.1456-1467, 156). ...si savez toutesfoiz que la garde est *perilleuse*. (...) vous en voiez tous les jours mesadvenir puis qu'on les tient oultre le terme deu. [À un père qui tarde à marier sa fille] (C.N.N., c.1456-1467, 295). ...long temps a qu'il ne fist aussi *perilleux* et dangereux chevaucher comme il a fait tout l'yver (C.N.N., c.1456-1467, 514). ...tes comblés thesors sont bien vains, lesquelx soubz *perilleuses* adventures, en peines dures et sueurs, as amassé (C.N.N., c.1456-1467, 555). Ay my ! hellas ! povre ame desolee, Que tu seras par tanps trop *perilleuse*, Quant de par moy tu n'es riens consolee ! Tu t'en vas bien certes desventureuse, Jamais nul jour tu ne seras joyeuse. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 197). ...le duc de Bourgoingne (...) se logea de sa personne à Saint Acheu, et fortiffia son camp tellement qu'il estoit *perilleux* à y entrer (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 71). ...les playes qui sont faictes a troys doys près de la jointure sont *perilleuses* car cordes nerveuses sont illec desnuees de char, desquelles la pointure est generative de spasme et par consequent inductive de mort (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2). ...Malladies les plus *prilleuses* Que l'on sauroit pincer ne dire (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 62). Puisque, moyne, suis divisé Du monde, conte je ne foys, Car, quant je pence maintes fois Qu'il fault aller a pourriture, L'ame me tremble plusieurs foys De sa *perilleuse* adventure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 415).

- Prov. *Perilleuse est la demeure*. V. *demeure*

B. - "Menaçant, nuisible" : Ce fu des orribles merveilles, Seur toutes autres despareilles, Dont homme puet avoir memoire, Car je ne truis pas en histoire Lisant nulles si merveilleuses, Si dures, ne si *perilleuses* De quatre pars, non de dis tans, Comme elles ont esté de mon temps. Car ce fu chose assez commune Qu'on vit le soleil et la lune, Les estoiles, le ciel, la terre, En signefiance de guerre, De douleurs et de pestilences, Faire signes et demoustrances. (MACH., J. R. Nav., 1349, 142). Quant li roys [Balthasar] oy la parole [de Daniel], Il ne la tint pas pour frivole, Eins li sambla moult merveilleuse, Moult diverse et moult *perilleuse*. (MACH., C. ami, 1357, 34). ...et doubtoit on qu'il n'y eust aucune commocion *perilleuse* ou peuple de Paris. (FAUQ., I, 1417-1420, 152). Mais, pour ce, n'ont mie cessé les *perilleuses* guerres et grans mortalités ayans cours en pluseurs parties de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 188). Et neantmoins lesdictes lettres ne furent point publiées, pour ce qu'elles n'estoient mie in forma debita, et si eust esté la publicacion d'icelles *perilleuse* et prejudiciable (FAUQ., I, 1417-1420, 302). O courage tresorgueilleux, Cueur inhumain et merueilleux, M'avez vous ainsi refusee ? Meschant homme, *tresperilleux*, Oultrecuidé, vilain poulleux, Me gardrez vous ceste pensee ? (Narcissus, p.1426, 300). [R. M.]

PERIMAL, adj. (perimal)

[GD : *perimal* ; FEW VIII, 244a : *perimere*]

[Synon. de *exception preemptoire*, v. *exception*]
Exception perimale. "Opposition qui vise à obtenir le rejet de la cause"

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD VI, 102a (*excepcions perimaulx*). [R. M.]

PERIMER, verbe (périmér)

[GD : *perimer* ; FEW VIII, 244a : *perimere* ; TLF XIII, 91b : *périmér(se)*]

Empl. trans.

A. - DR. "Annuler, frapper de nullité" : ...lesquelles excepcions preemptoires qui *periment* et destruent l'action sont à proposer incontinent après les dillatoires en la contestacion du plait (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 424).

B. - Au fig. "Détruire" : Plus par raison que par ryme Tout exprime Et la personne reprime Qui *perime* Bonté par mantir et fairdre (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 71).

V. aussi *perimir* [R. M.]

PERIMIR, verbe (périmir)

[GD : *perimir* ; FEW VIII, 244a : *perimere*]

Empl. trans. DR. "Annuler, frapper de nullité" : Excepcion preemptoire est celle fin laquelle monstrée ou prouvée *perimist* et fait mourir le negoce (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 335). [E. P.]

PERINGAL, adj. (peringal)

[GD : *peringal* ; *FEW VIII, 232a : *pereger*]

"Qui se trouve à l'étranger" : Et si fisent al conte maintes paines et mals Tant que l'evesque astoit à Romme *peringals* Aveques Frederis, le roy imperials (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 692). [Scheler, *Gloss.*, 223] [R. M.]

PERIODAL, adj. (périodal)

[GD : *periodal* ; *FEW VIII, 244a : *periodos*]

A. - MÉD. "Périodique, cyclique" : Et sincopin de l'estomac et de matrice son *peryodales*, mais quant c'est du cervel non. (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 25). Question. Pour quoy flux de foye et de cervel sont *peryodales* et nocturnes, mais flux de estomac et de intestins sont plus de jour et sans peryodes ? (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 14).

B. - "Final, terminal" : Mais Angleterre on l'a depuis nommee, Pour ce qu'illec y a terme final Et de la terre ung point *periodal*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 188). [R. M.]

PERIODE, subst. masc. et fém. (période)

[GDC : *periode* ; FEW VIII, 244b : *periodos* ; TLF XIII, 93b : *période*]

A. - "Durée, temps que dure une chose" : Encore, selon les drois de Nature qui ont leur commencement en la divine providence et l'instrument de leur ouvraige ou mouvement, en la lumiere et en l'influence des corps celestielz, nous demonstrent les maistres de tresinestimable science d'astrologie que ou livre des cieulx, qui en si large volume est escript de tant diverses empreintes et ymaiges, se peult cognoistre le cours et la duree des seigneuries et des citez, que les naturiens appellent *periode*, et que elles ont leurs maladies et leur mort comme les hommes en leur endroit. (CHART., Q. inv., 1422, 2). Et se nous voulons que l'oreloge de nostre charge et de nos affaires soit gouverné deument et par raison, il nous fault requerir et meriter par oroisons et par biens fais, à ce hault Dieu tout puissant, qui tient la *periode* du monde en sa main, qu'il nous vueille conduire, enseigner et gouverner en tele maniere que de la charge qu'il nous a donnée en gouvernement en ce monde, nous luy puissions rendre compte qui luy soit agreable. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 52). SATURNE. Meure l'homme. JUPITER. Mais soit exempt De mort, et vive en bonne mode Sans abreger le *periode* Que nature luy determine. (Cene dieux, c.1492, 113).

Rem. Ex. du XIVE s. ds TLF.

- P. méton. "Fin, terme" : ...notre plume, qui ores prent terme et *periode* pour ce tiers livre. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 338). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

B. - En partic.

1. ASTR. [et langue cour.]

a) "Durée de vie d'une personne en fonction de son horoscope de naissance" : ...quant Nature, toute foible et abatue par melencolie et par douleur, se print a fremir et hericer contre la terrible freour de la mort, comme celle qui ne peult souffrir ne veoyr la violente destruction de son ouvrage, mais tousjours rapareille et soustient en estre de son povoir ce que fortune, maladie ou l'elementaire contrariété y deffait, pour nous faire durer nostre droit *perioude*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22). Cestui fut des premiers qui sercherent ès nativités le *periode* de vie et qui premier investigast les hilleaz et allcocodem et, durant sa vie, experimenta les nativités de plusieurs et veriffia lesdicts *periodes* moult à la vérité et precisement, et par ce il carcula le sien et vit qu'il devoit vivre très longtemps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°). Cestui, l'an ensuivant, prenostica sa mort le mois et le jour et icelle devoir estre de peste, ce qui advint et n'y sceut obvier, car son *periode* ne pouvoit plus oultre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 v°). Mort impetueuse d'un grief mot absolu Au roy present, lieu remort assolu Pour estre à coup des mondains disperce Avant qu'il eust parfait ne revolu Son *periode* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 408).

b) "Limite, fin du temps de vie accordé" : ...puis mourut bien et sainctement, le jour et heure de son *periode* venu, comme longtemps devant avoit prenostiqué. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 157 v°).

2. MÉD. "Cycle d'une maladie" : La vraye tierçaine, s'elle est jugee en VII *periodes*, est dicte tres longue. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 77). Emigrane, c'est douleur du chief sans moyen soit dedens ou dehors et a communement *periodes* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10). Epilence ou elle garde *peryode* ou non en telle maniere qu'elle ensuyt le mouvement du souleil d'an en an ou le mouvement de la lune (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24). [R. M.]

PERIODIQUE, adj. (périodique)

[GDC : *periodique* ; FEW VIII, 245a : *periodos* ; TLF XIII, 95b : *périodique*]

MÉD. "Qui se manifeste par des accès intermittents, à intervalles réguliers"

REM. Ex. XVe s. (date du ms.) ds TLF. [R. M.]

PERIPATEIEN, subst. masc. (peripateien)

[*FEW VIII, 245b : *peripateticus*]

[Par substitution du suff. *-ien* à *-ique*] "Adepte de la philosophie d'Aristote"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333 (*Ces choses sentent les platoniens, les aristotiens et les peripateyens*), ds F. Duval, *Mél. J.-P. Chauveau*, Strasbourg, 2014, 22. [R. M.]

PERIPATEQUE, subst. masc. (péripatèque)

[*FEW VIII, 245b : *peripateticus*]

ANTIQU. PHILOS. "Disciple de Platon ; platonicien" (synon. *académien*¹, *académique*, *péripatéticien*, *péripatétique*¹, *platonicien*, *platonique*, *platoniste*) : Mais toutesfoys en lisant noz dictez, tu congnoistras qu'ilz ne sont gueres

discordans des *paripatheques* [trad. lat. *peripateticus*], car eulx et moy avons voulu estre platonistes et socratistes (BOURRÉ, 1461-1464, I.2, f° a3). [F. D.]

PERIPATETICIEN, adj. et subst. (péripatéticien)

[T-L : *peripateticien* ; GDC : *peripateticien* ; FEW VIII, 245b : *peripateticus* ; TLF XIII, 97a : *péripatéticien*]

"(Celui) qui suit la philosophie d'Aristote, disciple de Platon, platonicien" (synon. *académien*) : ... et ce fu l'opinion de Aristote et des *Perypatheticus* (ORESME, E.A., c.1370, 135). En la premiere partie il fait .ii. choses : premierement il recommande les disciples de Platon qui estoient appellés *paripateticus* ou academiens ; de la sete desquies *paripateticus* Aristote fu le premier (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VIII.12, glose, f° 363a). ...et demonstre que ilz estrivent plus de paroles que de realité encontre les platoniciens ou *peripateticus* [trad. lat. *peripateticus*], quant iceulz stoiciens ne veulent pas que on appelle biens les choses qui appartiennent au corps (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.4, f° 386a). Et seulement en appartient a determiner aux sectes des stoiciens, academiens et *peripateticus* [trad. lat. *peripateticus*] (MIFFANT, c.1500, I.6). [R. M.]

PERIPATETIQUE, subst. masc. (péripatétique¹)

[*FEW VIII, 245b : *peripateticus*]

"Disciple de Platon ; platonicien" (synon. *académien*¹, *académique*, *péripatèque*, *péripatéticien*, *platonicien*, *platonique*, *platoniste*) : Et c'est la propre doctrine des stoïques, des achademiens et des *paripatheticus* [trad. lat. *peripateticus*] (BOURRÉ, 1461-1464, I.6, f° a3v). [F. D.]

PERIPATETIQUE, adj. (péripatétique²)

[GDC : *peripateticus* ; FEW VIII, 245b : *peripateticus* ; TLF XIII, 97a : *péripatétique*]

"Qui suit la philosophie d'Aristote" : Car selon le prince des philosophes *paripateticus*, Aristote, ... (FOUL., Policrat., IV, 1372, 57). Item A. Gélius en celi meismes livre raconte un conte de cesti Demostenés et dist que Sotion qui fu un souffissant philosophe de la secte *peripateticus*, c'est a dire de la discipline Aristote, fist un merueilleux livre de diverses hystoires le quel il nomme Cornucepie (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.4.Ext.2, glose, f° 166b).

Rem. *Boece en rime* A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, *R. Ling. rom.* t.75, 2011, 492). VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333 (*propos perypateticus*), ds F. Duval, *Mél. J.-P. Chauveau*, Strasbourg, 2014, 23. VIGNAY (éd. 1495) ds GDC X, 319c. [R. M.]

PERIPNEUMONIE, subst. fém. (péripnéumonie)

[GDC : *peripneumonia* ; FEW IX, 108b : *pneuma* ; TLF XIII, 100b : *péripnéumonie*]

MÉD. "Inflammation du poumon, pnéumonie" : ...aucunefois montent les humeurs vapoureuses a pleuresin, aucunefois a *peripleomonie* et celluy qui monte au cervel fait corrizain (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 22). ...aucunefois pour passions de la poitrine, sicomme est pleuresie, aucunefois en *peripleomonie*, aucunefois pour passions de tout le corps (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 20). *Peripleomonie* c'est ung apostume chault du polmon (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 10).

Rem. Autre ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC X, 320a. [C. T.]

PERIR, verbe (périr)

[T-L : *perir* ; GD : *perir* ; GDC : *perir* ; DÉCT : *perir* ; FEW VIII, 247a : *perire* ; TLF XIII, 100b : *périr*]

I. - Empl. trans.

A. - *Perir qqn.* "Faire mourir qqn de mort violente, faire périr qqn" : Mais quant repos en moy nature Voloit prendre, une creature Oÿ qui trop fort se plaignoit (...) Que j'en os horreur et frëour, Doubtance, frisson et pàour (...). Mais einsi com je l'escoutoie, Dedens mon cuer ymagineoie Que c'estoit aucuns esperis Dont je peüsse estre *peris*. (MACH., F. am., c.1361, 146). Se vostre dame au maintieng coi A de vous vir affection, Onques ne fu s'intention Que vous vous mettés en *peris* Ou pluseurs ont esté *peris*. Li ennemis de toutes pars Sont parmi le pays espars, Qui font grans et petis onnis. (MACH., Voir, 1364, 610). ...pour leur meffais, Furent tous *peris* et deffais (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 149). ...mais, qui pis est, le roy, messeigneurs de Bourbon, de Lion, Beaujeu et evesque dudit Liege, freres, et toute la seigneurie estant devant ladicte cité furent en moult grant danger d'estre mors et tous *peris*, qui eust esté la plus grant esclandre qui onques feust advenu ou royaume de France depuis la creacion d'icellui. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 227).

- [D'un événement] "Faire périr, faire mourir qqn" : ...c'estoit d'ung trablement de terre qui se fit ou royaume de Naples (...). Ruyna infinité de maisons (...) et *perist* enfans es bras de leurs meres, maris en accolemens de leurs femmes, contes et haulz nobles hommes en leur seignourie, puissans cytoyens avec toute leur famille (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 95). Aucuns dient qu'il predist sur la nativité de Julien choses merveilleuses et l'orrible tempeste et gresle qui fut en Constantinoble, où plus de mille hommes furent *periz*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 90 v°).

- "Mener qqn à sa perte" : Amis, je te chastoy : Se tu ne mès Mesure en toy, Elle s'i mettra maugré tien. Ceste parole bien retien. S'elle s'i met, tu és *peris* ; Se tu l'i mès, tu és garis. (MACH., J. R. Nav., 1349, 260). ...plusieurs sont *periz* et vaincus, ja soit ce que ilz aient bon droit (Songe verg. S., t.1, 1378, 351).

- *Estre mort et peri* : Tu mens, voir ! Pour ç'apparillier Voy l'angle de Dieu sans doubtance Qui tient l'espee de vengeance Dont en deus pars te partira, Ne jamais ne se partira, Se soiez vous mors et *peris* En biens, en corps, en esperis. (MACH., C. ami, 1357, 15). Encor te lo et te conseil Que ne croies juene conseil, Car c'est uns si tres grans *peris* Com pour estre mors et *peris*. (MACH., C. ami, 1357, 134).

- *Estre peri de qqc.* "Avoir perdu qqc., être privé de qqc." : Lors me dist qu'il n'est nuls vivans Qui soit amis, s'il n'est doubtans ; Car on doit sa dame doubter, Et li de courrous eschever, N'on ne li doit dire ne faire Chose qui li puisse desplaire. "Et pour c'iés tu einsi *peris* De scens et de force amenris Et perdus de maniere toute, Quant tu la vois, car tu as doute Que tu ne doies faire ou dire Chose qui ta besoingne empire..." (MACH., D. verg., a.1340, 52).

B. - *Perir qqc.* "Abîmer, endommager qqc., mener qqc. à sa perte" : ...amener par yaue de la fosse de Cayeu jusques a Saint Walery le mast d'une grant nef qui avoit esté *perie* en la dite fosse (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 118). Se vous estiés or sur la roche Du jaiant qui les nez arroche Des grans pierres et des grans cros ! Tant est fors, orgueilleus et gros Que les nés *perist* et affonde Dedens la haute mer parfonde ; Et quanqu'il atteint il cravente Pour paistre sa gueule senglente : Quant les hommes prent, il les tue, Puis les deveure et les mengue, Si que li sans aval degoute Parmi sa barbe goute a goute. (MACH., Voir, 1364, 620). ...biens qui sont gardez

soubz main de justice ne doivent aucunement estre *perilz* ou diminuez [graphie influencée par *peril*] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 89). ...dont par ainssy la calidité de Auffricque, diffamee par tout le monde, fut alors *perie* par la prudence rommaine (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 46). ...rabaissier les malvais et les rompeurs des ordonnances qui maintesfois ont esté cause de *perir* le bien commun (LA SALE, Sale D., 1451, 124).

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss.

- Au fig. : ...Et ce non, il faurra partir Mon cuer et morir com martir Pour vous très dolereusement, Qu'a moy n'appartient nullement, Dame, que je face depri A vous de joie ne d'ottri ; Car refus de dame *perit* En amant cuer et esperit, Chiere dame, et se je l'avoie, Certes, bien sai que je morroie. (MACH., R. Fort., c.1341, 135).

- *Perir son chemin.* "Perdre son chemin" : Lors, quant le patron du rampin l'apperçoit, si s'escrie en hault a ses gens : Après, seigneurs, car se Gieffroy *perissoit* son chemin, qu'il ne trovast monseigneur son frere, je n'oseroie reparrier devers ma dame. (ARRAS, c.1392-1393, 219).

II. - Empl. intrans.

A. - [D'une pers.] "Mourir de mort violente ou prématurée, mourir, périr" : Tantost il anvoya querre le cadí et lui raconta sa vision, si en demanda son conseil, car il cuidoit bien *perir*. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 17). Les hommes qui ont thetanes *perissent* en quatre jours ; maiz s'ilz passent le quart jour, ilz sont garis. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 81). Là veïst on maint drap de soie, Et de fin or qui refflamboie Ardoir, et mainte dame belle, Maint Sarrazin, mainte pucelle, Maint Turc et maint enfant *perir*, Par feu, ou par glaive morir. (MACH., P. Alex., p.1369, 21). ...il est escript que celui qui sera occis, *perira* par la bouche de deux tesmoings ou de trois. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316). ...celi qui estoit en peril de *perir*... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 309). Et s'ay toudis, quel dolour que j'endure, Desir d'amer et voloir de souffrir ; Car Loiautez et Amours m'ont en cure, Et d'autre part me redist, sans mentir, Raisons qu'il vaut miex mille fois *perir* Com vrais amis, par pure loyauté, Que recevoir merci par fausseté. (MACH., L. dames, 1377, 60). Sanz plus combatre escoutez nous, Sire roys, com doulx et propice : Nous vous supplions ne *perisse* Par guerre plus nulz de noz hommes (Mir. Clov., c.1381, 266). ...par la force des ondes, la nef qui ardoit se bouta entre eulx. Et ne se scorent si garder que il ne leur embrasast trois de leurs nefes, et furent tous ceulx de dedens noiez et *periz*, et tout quanqu'il avoit dedens affondré dedens la mer. (ARRAS, c.1392-1393, 89). Il fault que vous faciez fonder un prioré de XV. moines et le prier en tel lieu qu'il plaira a ma damoiselle et a son conseil, pour prier pour l'ame de ceulx qui sont mors, tant de vostre costé comme de ce país, et de noz gens, qui pour vostre coulpe sont *periz*. (ARRAS, c.1392-1393, 168). Et le rampin s'acostoit des groz vaisseaulx et en perca jusques a quatre ; de quoy ceulx de dedens ne s'apperceurent oncques tant que ilz se treuvent tous plains d'eaue, et les esconvint *perir* en la mer. (ARRAS, c.1392-1393, 218). ...il estoit celui qui lui vouloit garder son honneur jusqu'a la mort, et aymeroit mieulx estre *pery*, et en l'autre siecle tourmenté, que par sa coulpe elle eust deshonneur (C.N.N., c.1456-1467, 387).

- [D'animaux] : Trestout le bestail est *peri* Cest yver par la grant froidure. (Path. D., c.1456-1469, 70).

- RELIG. "Se perdre spirituellement, être damné" : Mais vous [Vierge] qui avez de *perir* Tant de grans pecheurs respité D'un en vueillez avoir pitié (Mir. parr., 1356, 58). L'EMPERIÉRE. (...) Comment le fait, dites le moy, L'empereris ? LE FRÉRE. Dampnez

soit son corps et *periz* ! Certes, n'en devez tenir compte : Elle s'est demenee a honte (Mir. emper. Romme, 1369, 274). Mais ame ne puet *perir* N'à dampnation venir Qui son temps user En li servir et loer Vuet sans repentir (MACH., Les lays, 1377, 407). Plus n'accomplirey vostre veul, Palharde cher pugnaise et orde, Puis que Dieu m'a pris en sa corde. Je veulx servir a l'esperit, Lequel, mon Dieu, estoit *perit*, Si ne m'eussies ad vous tiree. Las, mon Dieu, j'estoye dampnee, Si ne fust vostre bonne grace. (Pass. Auv., 1477, 150). Peuple devost et tresnoble auditoire, A celle fin que bien vous soit notoire L'exaulcement de la divinite, Savoir debvez qu'il est en Trinite Ung Pere, ung Filz et ung Saint Esperit ; Et qui le croit autrement, il *perit*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 331).

B. - [D'une embarcation, de ses occupants] "Faire naufrage" : ...avec les autres de la nef cuidoient bien *perir*. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 19). Mainte nef font *perir* [font couler] (Hugues Capet Lab., c.1358, 289). Et c'est la cause pourquoy l'eaue moins pesante peut moins soustenir que l'eaue plus pesante, si comme l'eaue douce peut moins soustenir que l'eaue de la mer, et aucun vaisseau seroit seur en la mer qui *periroit* en l'eaue douce. (ORESME, C.M., c.1377, 400). O quans en sont et *perilz* [graphie influencée par *peril*] et noyés ou gouffre de Satalie, en la mer Maiour et en la mer de Surrie, ou bras de saint George et ou fort [l. fart] de Mecines, ou destroit de Maroth et ou gouffre de Venise, en la mer d'Engleterre, de Prusse et d'Alemaigne (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 320). La ot il maint niefs gaignée, Maint pris et maint *perrée*, Et la ot meint bon homme mort (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 62). La veissiez fiere occision et fiere meslee, et y ot a ce poindre VJ. nefz de Sarrasins *peries* et effondrees, et moult le firent bien les crestiens et vaillaument. (ARRAS, c.1392-1393, 217).

C. - [D'une chose] "Disparaître, se perdre"

- [D'une chose concr.] : ...car Dieux par sa vertu divine les avoit fait invisibles [des reliques] (...) affin que elles ne *perissent*. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 20). Les elemens deussent *perir*, A neant venir, Sentent la mort de leur createur. (Pass. Auv., 1477, 247). ...il entend parler de la derriere destruction en laquelle [Nauplius], pere de Palamedes, fit *perir* Ilc nefz par feux faintement faiz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 29 v°). ...et après ce petit plain pays l'on va en une petite ville sur le bort de la mer, pres d'une autre ville qui est *perye* en la mer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 264).

• *Se perir* : Semblablement vos bois, vos moulins, vos rivieres, viviers et revenues de vos franchises festes, et généralement tout vostre domaine, pour la grant diminucion se perd, se *péry* et va à néant. (Doc. 1405. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 116).

- [D'un son] "S'éteindre, se perdre" : ...comme le son de la cloche quant le batail se repose est *perie*, tout ainsi leur puissance, legierement acquise et malfondée, est tantost oubliee et en un moment evanoye. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 330).

- [D'une chose abstr.] : De ce m'estoit maistresse bonne Qui m'aprenoit a bonne escole Que n'eüsse largesse fole, Avarice, n'escharseté Que largesse het sans pité, Et seur tout qu'en moy fer ne fust Dou dart d'avarice ne fust, Qui tout autre bien fait *perir* [var. porir] Par tout ou il se puet ferir. (MACH., R. Fort., c.1341, 10). Car li bien fait ne *perist* nullement. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 301). ...car autrement *periroient* les artz, se celui qui a fait aucun ourvage [sic] ne recevoit tant et tel selon valeur comme il a fait et se celui qui l'a receü ne faisoit tant et tel. (ORESME, E.A., c.1370, 294). La n'a

nul mestier avarice, De paour que l'avoit *perisse* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 14). Il n'est pas aussi vraisemblable que le roy fust ou ait esté de tel gouvernement. Car le temps durant, il a mis justice en nature, qui estoit *périe* de longue main. Il a osté toute pillerie estans en son royaume ; a pourveu à la division de l'église universelle, tellement que paix, union et bonne concorde par son moyen et pourchas y ont esté mis et observés. Pourquoi Dieu l'a voulu rémunérer en la recouvrance de son pays de Normandie (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 183). Pere et mere, juge, predicateurs Seuffrent a mal leurs sujetz convertir, Et par ce point *perissent* bonnes meurs. (Cene dieux, c.1492, 110). LE HERAULT. (...) Hault empereur, Mars vous gart de reproche Et croisse en bruyt vostre grant seigneurie ! J'ay chevaulché mainte diverse roche ; Que mon emprise en ce ne fust *perie* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 251).

• [De l'esprit] "S'égarer" : ...Et qu'elle voit qu'en petit d'eure Qu'Amours son visage couleure De trois ou de quatre couleurs Pour les amoureuses douleurs Qu'il reçoit, dont ses esperis Par force d'Amours est *peris*, Saches que tantost a sa guise Congnoist qu'il aime sans feintise De vrai cuer d'ami ; c'est la somme. (MACH., R. Fort., c.1341, 64).

III. - *Perir de qqc.* "Être contraint de quitter, d'abandonner qqc." : ...qui manjoit levain, son ame *perissoit* de la compagnie d'Israel [éd. : "s'éloignait du peuple juif, n'avait plus aucun rapport avec lui"] (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 496). [R. M.]

PERISSABLE, adj. (périssable)

[T-L : *perissable* ; GD : *perissable* ; GDC : *perissable* ; FEW VIII, 247b : *perire* ; TLF XIII, 102a : *périssable*]

A. - [Sens actif] "Propre à faire périr, périlleux"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*perissable*).

B. - [Sens passif]

1. [D'une pers.] "Exposé à périr" : Amiable, non amoureuse, Périlleuse es et *perissable* [Interprétation de T-L ; GD : "qui fait périr"] (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 173).

2. [D'une chose] "Exposé à s'avarier, à se gâter" : Pourquoi quiert il sy povre assenne, En passant la mer et le sable, Que chose qui est *perissable*, Comme pastis, pars et manques ? (Pastor. B., c.1422-1425, 241). ...et furent constrains les aucuns de retourner en Haynau, les autres de vendre leurs vivres *perissables* et les donner à meilleur marciét en Audenarde qu'ilz ne leur avoyent cousté. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 44).

Rem. Doc. 1416 ds GDC X, 320a. [R. M.]

PERISSANCE, subst. fém. (périssance)

[GD : *perissance* ; FEW VIII, 247b : *perire*]

[D'une chose] *Aller à périssance*. "Tomber en décadence" : ... ou autrement ton amour faudroit, ne serviroit à nulle riens qu'à toy, et ce que tu devroies aimer pour te maintenir grant, iroit à *périssance*. (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 303). [Seul ex.] [R. M.]

PERISSEMENT, subst. masc. (périssement)

[T-L : *perissement* ; GD : *perissement* ; FEW VIII, 247b : *perire*]

"Fait de périr" : ...a la perdicion et *perissement* desdiz autres lieux voisins (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1405, 743).

- [D'une pers.] *Venir à périssement*. "Périr" : Qui de tout son cuer quiert et trasche Traïson, en quel lieu qu'il marche En fin

vient a *perissement*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 352). [R. M.]

PERISSER, verbe (périsser)

[*FEW VIII, 247b : *perire*]

[D'un navire] "Faire naufrage" : Et donques ceste Eglise, qui est appelée la naif Saint Pierre, se la partie de elle en laquelle est le gouvernement ou autre est trop grande oultre mesure et proportion competente, ceste naif est mal composee et est en voie de *perisser* [var. *periller* ; l. *periller* ?] mesmement en temps non paisible combien que elle ne perisse onques. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 189). [R. M.]

PERISSION, subst. fém. (périSSION)

[FEW VIII, 247b : *perire*]

"Ce qui fait périr, péril" : Mere de Dieu glorieuse, Et piteuse, Deffends m'ame de perillier En la mer, tant perilleuse et douteuse, Du monde si fort à passer ; Mon bateal veuillez gouverner Et fourvoyer Du roch de *perission* (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 68). [Seul ex.] [R. M.]

PERIT, adj. (périt)

[GD : *perit* ; FEW VIII, 248b : *peritia*]

"Habile, expert" : ...introduit et *perit* En bien dire (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 133). Heber, duquel print le nom la langue hebraïque, qui ne fut point muée pour ce que lui, ne nul de sa lignée, ne furent consentens de fere icelle tour, vivoit encores en ce temps, homme très *perit* en la science des estoilles qu'il avoit aprinse de Ionicus (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 r°). [R. M.]

PERITÉ, subst. fém. (périté)

[FEW VIII, 248b : *peritia*]

"Expérience, habileté, compétence" (synon. *peritie*) : Origenes le Second, dit le Grant, pour la *perité* de sa personne. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 82 v°). [H. G.]

PERITIE, subst. fém. (péritie)

[GD : *peritie* ; FEW VIII, 248b : *peritia*]

"Expérience, habileté, compétence" (synon. *perité*) : La *pericie*, a droit juger, De bien parler se peut logier En .III. choses (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 133).

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD VI, 103a. [J. Bl.]

PERITONEUM, mot lat. (peritoneum)

[Ø]

MÉD. "Périnée" : Se aucuns pissent sang ou tourbes de sang, et ont strangurie, et douleur ou *peritoneum*, c'est signe de douleur de la vessie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 80). [D. J.]

PERLE, subst. fém. (perle)

[T-L : *perle* ; GDC : *perle* ; DÉCT : perle ; FEW VIII, 254a : *perna* ; TLF XIII, 104a : *perle*]

"Petite concrétion ronde, brillante et dure, qui se forme à l'intérieur de certains coquillages et qui est utilisée en joaillerie, perle" : Lors pris a l'un de ses piez garde, Car autre fois loié l'avoie, A l'alerion que j'avoie, Au piet, en moy esbaniant, Un moult bel *pelle* d'Orient, Enchassonné en bon or fin. (MACH., D. Aler., a.1349, 396). Margarytes ou *parles* d'Orient est une pierre qui est de la rouzee du ciel conchiute par petites concetes el ryvage de le

meir et es autres flus. Car ces concetes soy ahoerent a certaynes hoeres. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 180). Et aussy ly viel concetes rendent plus obscure *perle* que ly jouene. Et se il conchoyvent tant com la tonnoyre esclique, la pierre aortist et va a nient. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 181). ...et chappeaulx de *perles* ["ornés de perles"] (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 7). Il avoient, s'il leur plaisoit - Et mieus qu'a autres leur loisoit - Robes riches et curieuses, Pleinnes de pierres precieuses, De rubiz, de saphirs, de *pelles*, Mais n'i acontoient deus melles, N'il ne metoient pas leurs cures En porter teles vesteüres. (MACH., C. ami, 1357, 130). Et quant il se vuelent parer, Il sont legier a separer De tous autres et de leur gent, Car couvert sont d'or et d'argent, De *pelles* et de perrerie, Plus qu'image d'or entaillie. (MACH., C. ami, 1357, 131). Les perres et *pelles*, le menu veoir et le griz, les escarlates et les draps fins, l'argent et l'or en masse estoient semez parmy la nef comme denrees communes. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 546). ...un annel d'or ou d'argent, ne scet lequel, sur lequel avoit assis un très groz *pelle* blanc et fin du groz d'un groz poiz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 7). ...une grosse *pelle* blanc et bellonc, non percé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 8). ...ledit escuier portoit une sainture couvertes de *pelles* semez, à boucle et mordant d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 40). Item, cogneut avoir baillié à Berart de La Todie, qui est de la garnison de Chalucet, un chapperon de *perles* où il a IX fermaux d'or à *perles* et à pierre, un colier de *perles*, un chappel de *perles* qui vaut bien Vc frans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 212). ...uns anciens chevaliers, moult noblement acesmés et ceint d'une ceinture a pierres precieuses et a *perles* (ARRAS, c.1392-1393, 38). ...des paremens qui y estoient le plus estrangement ouvrez et si richement, d'or, de brouderie, de *perles*, que on n'avoit oncques mais veu les paraulx (ARRAS, c.1392-1393, 39). ...un riche chapel de *perles* a gros saphirs et rubiz, dyamans et autres pierres precieuses (ARRAS, c.1392-1393, 43). Ce jour (...) me fu baillez en garde par maistre Bertran Thioche, pour monseigneur de Tours, un gobelet d'or (...) et est ledit gobelet couvert et de estrange façon, à IJ *pelles* sur le couvercle. (BAYE, I, 1400-1410, 58). ...car quoy que ilz soyent de plus grant veue couvers de *perles*, d'or et de pierreries, si ne coustent ilz pas tant (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 159). ...ledit reliquiaire garny ou front devant de dix sept balaiz et de treze saphirs et soixante dix neufs *perles* d'Escoce (Ch. VI, D., t.2, 1418, 302). Item, ung petit reliquiaire longuet d'or, où a ung os d'un doy, comme semble, et y fault une *perle* et une esmeraude. (FAUQ., II, 1421-1430, 117). Gillebert, mon ami, je vouldroye un bracelet d'or esmaillié de mes couleurs et a ma devise, et bordé aux deux lez de VJ dyamans, VJ rubis et VJ *pelles*, que veez cy. (LA SALE, J.S., 1456, 82). BRUYT. Est il net ? CUIDER. Net comme une *poille*. BRUIT. Or luy baillez troys cops de *poille* Et l'envoyez coquelarder. CUIDER. Ne le voulez vous point garder ? Il est gentil balvneau. (Pipée R., c.1470-1480, 197). Tout son chief fut acoustré, décoré De grosses *perles* et pierres precieuses Comme rubiz, turquoises sumptüieuses (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215).

- En partic.

. *Perle de compte. Perle de nombre.* "Perle assez grosse pour être comptée, mais trop petite pour être évaluée (elle se vend par quantité)" : ...IImXXXVJ autres *perles* de compte, et sont rondes, pour mettre ès orfrois des dictes chemises, et pour faire greine sus les corsez des dictes filles (...) Pour IIIc, moitié esmeraudes, moitié rubis, semez sur les gaufres des ceintures avec les *perles*, tant pour achat, comme pour les entaillier (Comptes

argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 30). Lequel chapel estoit cointi par dessus de grans quintes feuilles d'or soudé, treillié d'or de Chippe par dessus et dessous, et semé par my de grosses *perles* de compte, de pièces d'esmaux de plicte et de guergnas, garni, avec tout ce, de gros boutons de perles dessus et dessous, et d'un bon las de soye. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 298). ...sur le couvercle dudit dragoir a XXII rubis, XXXVIII *perles* de conte (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 33). Veez cy piteux coronement De jong poignant Jusques au sang. - C'est bien long de *parle* de nombre ["Cette dérisoire couronne d'épines est bien loin de ressembler à une riche couronne luxueusement ornée de *perles de compte*"]. (Pass. Au., 1477, 254).

. *Perle de semence*. "Perle trop petite pour être comptée (elle se vend au poids)" : Un autre petit noet de drappiau, où il y a plusieurs *perles* de semence. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 289).

Rem. Les perles étaient vendues, selon leur grosseur, à la pièce, au nombre ou au poids. Les perles vendues au nombre, ou *perles de compte*, étaient, selon la déf. de LA CURNE, «assez grosses pour être comptées, trop petites pour être estimées selon leur grosseur ; elles se vendaient au cent et au quarteron». Quant aux menues perles, ou *semence de perles*, elles étaient trop petites pour être comptées et se vendaient au poids. Les perles de compte étaient un article de luxe dont on se servait pour orner, entre autres choses, de riches coiffures d'apparat. En témoignent divers textes dont, p. ex. : *Comptes d'Etienne de la Fontaine*, 1351, f° 24 ds GAY I, 324a : «un chappel de bièvre [...couvert d'un rosier ouvré] d'or de Chippe, de grosses perles de compte et de grenaz». J. LEMAIRE DE BELGES, *Les Illustrations de Gaule*, 1512, I, 40 ds HUG., s.v. *compte* : «un riche chapeau de perles de conte».

- *Perle en façon de poire* : ...une croisié [l. croisiée] à un fretelet (...) et autour (...) a quatre très grosses *perles* en façon de poires (Ch. VI, D., t.2, 1418, 286). [R. M.]

PERLÉ, adj. (perlé)

[T-L : *perlé* ; GD : *perlé* ; FEW VIII, 254b : *perna* ; TLF XIII, 105b : *perlé*]

A. - "Orné de perles" : Les dames furent orfrisies, Drut *perlees* et bien croisies, Et li signeur avoient cor D'ivoire bendé de fin or. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 63). Toutes dames et damoiselles, Filles de chevaliers ou fames, Dou pays les plus frices dames, Moultriment et bel arees, Tres noblement et bien parees En draps de canjans et de soie, (Plus rices deviser n'osoie), Drut *perlees* et orfrisies, Dont le mieuls estoient prisies, Y peuïst on adont veoir (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 48). Et ses dames et damoiselles furent noblement atournees, et les pluseurs orent les chiefs bien *perlez* et druz croisiez. (ARRAS, c.1392-1393, 190).

B. - "Dont la surface présente de petites granulations de la forme des perles" : Guillaume Testart, pour LXVIII livres, un quarteron, de pluseurs especes confictes, prises et achetées de lui à divers pris pour la Roïne (...). C'est assavoir anis et noix confites, sucre rosat, manuchristi, madrien, paste de Roy, pingnotat, dragée *perlée*, coriande et canelle *perlée* (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 158). [Autre ex. p.159] [R. M.]

PERLERIE, subst. fém. (perlerie)

[T-L : *perlerie* ; GD : *perlerie* ; FEW VIII, 254b : *perna*]

"Ensemble de perles, ornement de perles" : ...une croix d'or à un grant pié, tout de pierrerie et de *perlerie*. (Ch. VI, D., t.2, 1400,

274). Grant coup avoient de *perleries* Et de nouvelles broderies ; Soulement le desroyé Estoit de perle toute royé. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 515). Pour devises dames en pourtraicture, Armes, blasons de haulte broderie, Rouleaux escriptz, semez de *perlerie* Et d'or de Cypre, las d'amours ça et la (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218). ...enrichie de pierreries et *perleries* solemmelles. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 169). [R. M.]

PERLETTE, subst. fém. (perlette)

[T-L : *perlete* ; GDC : *perlette* ; FEW VIII, 254a : *perna* ; TLF XIII, 105a : *perle* (*perlette*)]

"Petite perle" : ...une croix d'or, à la façon de Damas, garnye de très menues *perlètes*, grenatz et esmeraudes (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 320). Des amoureux qui font tant de follies Vous detenés les *perlettes* jolies Et diamans des gentilz damoiseaux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 677). Ces femmes preparent leur teste Et fronc de perles et *perlettes* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 570).

REM. Doc. 1409 ds FEW. [R. M.]

PERLEVER, verbe (perlever)

[T-L : *parlever* ; GD : *parlever* ; FEW V, 275a : *levare*]

Perlever une sentence. "Rendre une sentence" : Et ce considéré, les juges ordonnés dessus dits procédèrent à prononcer la sentence contre elle en tel cas de droit introduite et ordonnée, mais devant ce que icelle sentence fut *perlevée*, elle commença par semblant à muer son courage, disant que elle vouloit retourner à Sainte-Eglise (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 208). [R. M.]

PERLIFIER, verbe (perlifier)

[GD : *perlifier* ; FEW VIII, 255a : *perna*]

(Synon. de *perlisier*)

A. - Au propre "Orner de perles ; p. ext. orner" : ... Dame Largesse *perlifoit* [var. pollisoit] chapeaux pour guerdonner tous coeurs liberaux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 51). ... aorné d'habis, d'estolle et de fanon rices et fort *perlifiéz* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 476).

B. - Au fig. "Orner, célébrer, honorer" : Qui sont les chevaliers plus *pellifiez* des poetes que Herculés et Theseüs... ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 84). Vous *pellifyez* d'honneur, et non pas sans merite, le très sacré imperateur Constantin (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 60). [Ex. comparables : II, 182 et 593] Nous sommes plus qu'humainement De grace et dons *perlifiés*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 26). Dioclesien (...) N'est il mye *pellifyés* Comme ung hault dieu glorifiés (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 41). Imperateur *perlifiet* De fleur, d'onneur inenarable (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 154). Il oint, il dore, il *pellifie* Mon ame de sa douce voix. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 176). [R. M.]

PERLISIER, verbe (perlisier)

[GD : *perlisié* ; *FEW VIII, 255a : *perna*]

(Synon. de *perlifier*)

A. - Au propre "Orner de perles ; p. ext. orner"

Rem. Doc. (Tournai) 1403(*perlisiet*), 1404(*perlisies*), 1464(*perlisies*), 1466 (*perlisiet*) ds GD VI, 103c-104a.

B. - Au fig. "Orner, célébrer, honorer" : Ton père glorieux en a eu haute et large portion en son temps de telles hautes et singulières atteintes, et par lesquelles sa tombe reluit et gît *perlisiée*

glorieusement de singuliers tiltres. (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 302). [R. M.]

PERLONG, adj. (perlong)

[GD : *perlong* ; *FEW V, 406b : *longus*]

"Très long"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD VI, 104a. [R. M.]

PERLUSTRER, verbe (perlustrer)

[GD : *perlustrer* ; FEW VIII, 249b : *perlustrare* ; TLF XIII, 109a : *perlustrer*]

"Parcourir"

REM. Ex. de GERSON, [*l'Aiguillon d'amour*] éd. 1488 [attribution douteuse, cf. éd. Glorieux, t.7, p. XXI], ds GD VI, 104a. [R. M.]

PERMANABLE, adj. (permanable)

[T-L : *parmanable* ; GD : *parmenable* ; FEW VIII, 249b : *permanere*]

A. - "Propre à subsister durablement, indestructible" : Or est il que li mondes jus Infeni n'est mie tenus, Ains est feni et limite Et fin ara en verite Et n'est mie pardurable Ne a tousjours *permanable*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 300). Tant [Babylone] estoit fort et *permanable* Et de tout le monde imprenable (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 181). Maintenus en foy *permanable*... (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 206). ...elle ert tes sieges *permanables* (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 19).

- "Incessant, perpétuel" : ...Tu (...) Trouvasses joie sanz tristesse, Repos sanz labour *permanable*, Et regne sanz fin perdurable. (Mir. st Val., c.1367, 160).

B. - [De Dieu, du paradis...] "Éternel" : ...la *permanaule* joie, La ou sans fin avec Diu soie (Prières saints R., t.2, 1300-1400, 518). ...que Dieus, (...) voelle ottoijer a tous ceulz qui mes livres dessus ditz liront et pour l'ame de my prieront, vraye confession et repentanche de lor mesfais par quoy il puissent acquerre - et lor soit ottoijés - ly regnes de la vie *parmenable* qui est el royaume des ciels avoec le Pere, le Fils et le Saint Esperit. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 186). DIGULLEVILLE à JÉSUS. Tu, qui es impermuable Et en estre *permanable* Seras et es et as este Sanz point muer stabilite, Es venu pelerinage Faire pour moi et voiage (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 361). ...por desiervir et acquerir la parfaite gloire *permanable* (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 51). NOSTRE DAME. Souverain povoir *permanable*, Je vous remercy humblement. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 57). Ilz en ont vie pardurable Et la joye qu'est *parmanable*, Sans fin vraye felicité. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 107). ...En gloire pardurable [var. *permenable*] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 336). Je suis icy moult noblement En lieu plaisant et venerable, Recevant grace entierement De Dieu puissant et *permanable*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 50). Pareillement y avoit vie estable En tel sejour de gloire *permanable* Que dieux au monde ou Sicut in celo. (LA VIGNE, Patenostre Genevois B., 1507, 170).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const.* C., c.1448-1452, 224. [R. M.]

PERMANABLEMENT, adv. (permanablement)

[GD : *parmenablement* ; FEW VIII, 249b : *permanere*]

"De manière *permanable*, permanente ou éternelle" : Alle loienge de Peire et de Filh et de Saint Esperit, qui sont trois personnes et une seule deiteit *permanablement* regnans en Triniteit,

sens fin et sens commencement (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 51). ...pour nous racheter des paines d'enfer ou nous estions condempnez *permanablement* par le pechié de Adam (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 829). Voiés cy nostre Dieu *permanablement* et es siecles des siecles (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 868).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1357 (Doubs, *permeynablement*) ds GD V, 777c-778a. [R. M.]

PERMANABLETÉ, subst. fém. (permanableté)

[T-L : *parmanableté* ; GD : *parmenableté* ; FEW VIII, 249b : *permanere*]

"Propriété de ce qui est *permanable*, permanent ou éternel" : ... de joye la *permenabletez* [au ciel]. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 86). [R. M.]

PERMANENCE, subst. fém. (permanence)

[T-L : *parmanance* ; GD : *parmenance* ; GDC : *permanence* ; FEW VIII, 250a : *permanere* ; TLF XIII, 109a : *permanence*]

A. - "Propriété de ce qui est durable ; longue durée (de qqc.)" : Après il met aucune similitude de ce quant a *parmanance*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 420). Et donques est il neccessaire que cité ait consistence et *permanence* par ces operations desus dictes. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 302). Item, en *permanence*, car le ciel dure et persevere des ce que il fu fait tel comme il est sanz empirer, sanz envillir, sanz crestre, sanz appeticier ne en tout ne en partie et sanz quelcunque alteracion qui tende ou dispose a corrupcion, si comme il appert par le sixte chappitre du premier. (ORESME, C.M., c.1377, 280). ...ce qui est esmeü par plus fort mouvement et par plus forte cause doit estre aussi de plus grant *permanence* et plus tart arester (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXIII, 17, 163 r°). Beney soit ce saint mariage par quoy la memoire et souvenance des peres est entretenue, et dont leurs possessions et heritages ont par leurs doulx enfans eternelle *permanence* et durée ! (C.N.N., c.1456-1467, 556).

B. - "Éternité" : Quiers la variation du monde es choses qui de soy sont muables, et laisse a Dieu son estable *permanence* sans scrupules et sans doubttes. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 161). [R. M.]

PERMANENT, adj. (permanent)

[T-L : *parmanoir* (*parmanant*) ; GD : *parmenant* ; GDC : *permanent* ; FEW VIII, 250a : *permanere* ; TLF XIII, 110a : *permanent*]

A. - "Qui dure sans discontinuer" : Et par ce il guerissent ou gardent la policie de sedicion et la funt estre durable et *permanente*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 111). Et n'est rien *permanent* ne fichié fors celle seule chose de laquelle toutes les autres sont faites par transformacion. Et ceste opinion tiennent plusieurs et Eraclitus qui fu de Ephese. (ORESME, C.M., c.1377, 588). Et de ce conclut Aristote que pour ce Boreas et Auster moult de fois ventent aussi que s'il vosist dire qu'ils sont plus *permanens* et plus durables que Zephirus et Subsolanus ne sont (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 35, 226 v°). LA MERE. Or sus, Puisqu'ainsi est qu'il n'a puissance Ne *permanente* auctorité, D'avoir en luy jamais fyançe J'en ay du tout mon cueur osté (LA VIGNE, S.M., 1496, 297).

B. - "Qui revient constamment, continuel" : ...lez constitucions royaux de France si laissent un champ de bataille, mez, avant que tel champ soit ajugié, quatre choses sont requises neccessairement : primierement, que le fait, sur lequel le champ doit estre, soit avenu ; secondement, que il soit *permanent* ; tiercement, que il ne puist estre

aultrement prouvé ; quartement, que ce soit crisme capital. (Songe verg. S., t.1, 1378, 354).

C. - [De Dieu, du paradis...] "Éternel, inaltérable" : ...pour amans Est mère ainsi bonne et lie, adorée, Loyaux, loée, et vierge *permanans*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 246). ...il [Dieu] a presidence sur toutes choses, sans avoir contenant toutes choses, sans lieu par tout asseuré, sans temps a tousjours *permanent*, sans soy muer, changier ou mouvoir faisant les choses muables, sans souffrir quelque mal ou douleur ou contrariété. (Somme abr., c.1477-1481, 134).

- *Cause permanente* : Saint Hylaïre dist : estre n'est pas chose accidenté a Dieu comme pouoir estre et non estre, mais son estre est verité estant et subsistence par soy et cause *permanant* et demourant de l'estre de toutes choses. (Somme abr., c.1477-1481, 140).

- [De Dieu] *Estre permanent avec qqn*. "Rester, demeurer toujours avec qqn" : [Dieu] est *permanant* avec nous [Dieu demeure avec nous] (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 469). [R. M.]

PERMANEMENTEMENT, adv. (permanementement)

[*FEW VIII, 250a : *permanere*]

"En permanence"

REM. *Myst. process. Lille K.*, t.2, a.1485, 25, 345. [R. M.]

PARMANOIR, verbe (parmanoir)

[T-L : *parmanoir* ; GD : *parmaindre/parmanoir* ; FEW VIII, 249b : *permanere*]

I. - Empl. intrans. "Persister" : Car la ou l'en refuse venir a droite foy et *parmaint* [ms. *parmaindre*] en sa mauvestié... (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 46). ...A Dieu tousjours servir et craindre Et en l'onneur de li *parmaindre*. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 8). *Permanere* : *parmaindre* (Abavus IV, R., c.1350, 428). Les autres doubtent Nostre Seigneur d'une cremeur sainte et chaste qui *parmaint* en ce siecle et en l'autre (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 446). Item, celui qui est continent, c'est celui qui *parmaint* et demeure ou jugement de raison (ORESME, E.A., c.1370, 365). Le moisne ainsi mutilé demourant immobile et *permanent* en son bon pourpoz, les dyables commencerent a haulte et horrible voix a crier et dire : ... [Part. prés. Ou est-ce l'adj. *permanent* ?] (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 156).

- "Demeurer" : ...les hommes se muent tantost et defaillent hastivement. Mais Nostre Seigneur *parmaint* eternellement et acompaigne fermement jusques en la fin. (Internele consol. P., 1447, 4).

Rem. MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480 (*parmanoir*), ds GD V, 777a. *Psaut. Ludolphe le Chartreux D.*, c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 15, n.5. Forme *permaner* : Existo (...) : estre, *permaner* (Aalma R., c.1380, 128). CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, § 329 : *permanans ces choses* ("ces choses demourant").

II. - Empl. trans. "Continuer à maintenir" : Tant sont eueux ceulx qui là se treuvent, auquel bien et gloire nous *parmaint* enfin le Pere et le Filz et le Saint Esperit, un seul Dieu ! (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 52). ...la gloire du ciel, à laquelle [Dieu] les *parmaint* (Doc. 1418. In : S. Solente, Bibl. Éc. Chartes 85, 1924, 301). [R. M.]

PERMANSIF, adj. (permansif)

[*FEW VIII, 250a : *permanere*]

"Permanent" : ... sourdesce *permansive* ; sourdece *permansive* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 317). [R. M.]

PERMANSION, subst. fém. (permansion)

[GD : *parmansion* ; FEW VIII, 250a : *permanere*]

"Séjour, résidence"

- [À propos du mystère de l'Incarnation] : GABRIËL [à Marie]. (...) Nostre sire fait ung grant signe Tecum d'amour quant il assigne Avec toy sa *permansion*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 155). [Aussi GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450] [J.-L. R.]

PERMANSITÉ, subst. fém. (permansité)

[GD : *parmansité* ; FEW VIII, 250a : *permanere*]

"Séjour éternel" : O puissant soleil de justice, Delivres nous par ta bonté, Pour nous mettre en gloire felice Lassus, en vraye *permansité* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 143). [J.-L. R.]

PERMETER, verbe (permeter)

[*FEW VI-1, 26b : *magis*¹ (?) (?) ?]

"Pétrir (?) ; mettre dans les huches à pain (?)" : Lan mil CCCLXII fu fait marché entre nous et Guillemain Gobin boullenger... de sasser [.] bluter [.] cuire et *permeter* tout le pain qu'il convendra pour nostre couvent pour les gens de lad. abbaie et de ceux estans es mesons appartenant à icelle pour le pris et la somme de... (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1363, 102). [Seul ex.]

REM. A rapprocher de *met* "pétrin, huche", GD V, 313a. [R. M.]

PERMETTABLE, adj. (permettable)

[FEW VIII, 251b : *permittere*]

"Qui peut être permis" (synon. *permissible*) : Et m'est force (...) d'approuver contre ma volonté que gage de bataille est par nécessité *permectable*, combien que ce soit tempter Dieu contre les commandemens de la loy qui deffendent homicide (LA MARCHE, Avis gage bat. P., c.1494, 10). [R. M.]

PERMETTRE, verbe (permettre)

[T-L : *permettre* ; GD : *parmettre* ; GDC : *permettre* ; FEW VIII, 251a : *permittere* ; TLF XIII, 113a : *permettre*]

I. - "Mettre (complètement, durablement...)"

A. - "Établir durablement (?)" : Il y a des mois desja six Que nostre siege y est *permis*, En nombre de soixante mille, Tous gens de fait et exquis Qui ont enclos toute la ville ; Ne james nous n'en partirons Que leur cité n'ayons acquise, Les pays, et les environs, De par nous, et leur ville prise. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 318).

Rem. Peut-être erreur de lecture pour *premis* (v. *premettre*, plusieurs fois attesté dans le même texte).

B. - *Permettre qqc. à qqn.* "Conférer qqc. à qqn" : TRESORIER. Besoing n'est a aultre *permectre* Ceste presente dignité, Ains luy debvons tretous commectre, Car il est plain de saincteté. (LA VIGNE, S.M., 1496, 396).

C. - *Se permettre à qqn.* "S'en remettre à qqn" : Dame, de tous bien plantiueuse, Mere de Dieu, douche amoureuse, Plaine de grasce, à vos, machinne, Me *permeth* et, douche, tout encline, Car ie sai(e), bien certainement, Que l'escriture point ne ment, Car bien dist, qui de vos s'atost, Vostre grasce de pechie l'ost ["Je me remets à vous comme votre servante"]. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 232).

II. - "Rendre possible ou autoriser"

A. - "Rendre qqc. possible" : ...Et avec ce il pourchassera Tant par devers nostre Saint Pere, Que, s'il est ainsi qu'il appere, Qu'aucuns ait *permise* la voie Au Saint Sepulchre, il li ottroie Qu'il face son pelerinage À la columpne et son voiage, Et qu'il soit quittes et absos, Soit grans, petis, sages ou fos, Se li soudans empeschement Y metoit, et non autrement. (MACH., P. Alex., p.1369, 175).

- *Permettre* + inf. : ...Fortune ne nous est pas si amye que de nous avoir *permis* longuement vivre (C.N.N., c.1456-1467, 166).

- *Permettre* + prop. inf. : ...ja Dieu ne veille que je vous face telles promesses, a qui je prie qu'il *permette* la terre ouvrir qui me englotisse (C.N.N., c.1456-1467, 564).

B. - "Autoriser qqc., donner (à qqn) le droit, l'autorisation de" : C'est assavoir que quoy que droit justice et raison *permette* guerres emprises pour juste cause de ceulx à qui il appartient, si comme les princes souverains, neantmoins, n'est mie à entendre que le droit ne soit limité du costé des seigneurs aussi bien que des subgiéz. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 120). Et maintes autres sur ce fait de batailles par querelles, les loys qui se dient lombardes les *permectent* grandement et en plusieurs façons. (LA SALE, J.S., 1456, 31). SECONDE PUCELLE. Et sur ce point par nous te sera mis Dessus le chief, ainsi qu'il est *permis*, Le chapellet comme le roy des dames. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 172).

- [De Dieu] : Advint toutesfoiz, ou car Dieu le *permist*, ou car Fortune le vout et commenda (...) qu'elle cheut en une desplaisante et dangereuse maladie (C.N.N., c.1456-1467, 31).

- *Permettre qqc. à qqn* : Cestuy [miracle : la guérison d'un démoniaque] ne nous est pas *permis*, Car, come je voy, pouvons croire, Jhesus y veult monstrier sa gloire En luy donnant sancté parfaite. (Pass. Auv., 1477, 160).

- *Permettre à qqn de* + inf. : ...et jusques à ladicte somme et au dessoubz la Court leur *permect* de ouvrer de draps neufs jusques à ce que autrement en soit ordené (FAUQ., III, 1431-1435, 9). Et, non sachant que ce fust elle, la volut voir ; et *permis* luy fut de seullement veoir le derriere (C.N.N., c.1456-1467, 1).

- *Permettre que* + subj. "Consentir, accepter, vouloir bien que" : La Court (...) a *permis* et octroyé que la somme de IIIxx X escus d'or (...) soient baillées par ledit Bailli aux executeurs du testament de feu messire Phelippe de Molins (BAYE, II, 1411-1417, 205).

- [Dans une prière à Dieu] : Et, d'ung autre costé, y fist aussy venir grant nombre de bigotz, bigottes et gens de devocion comme hermites et saintes creatures pour sans cesser prier à Dieu qu'il *permist* qu'il ne mourust point et qu'il le laissast encores vivre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 122). Oudit mois de fevrier, le roy escripvit lettres à tous les estatz de Paris, par lesquelles il les prioit très instamment qu'ilz se vouldissent transporter en l'eglise mons. Saint-Denis luy faire priere qu'il [vueille] estre intercesseur et moien envers Nostre Saulveur Jhesu Crist qu'il vouldist *permettre* que le vent de bise ne courust point, pour ce que par le rapport de tous medecins avoyent esté d'opinion que ledit vent de bise, quant il venteroit, feroit moult de maulx, tant à la santé des corps humains que des biens de la terre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 129). [R. M.]

PERMINIER, subst. masc. (perminier)

[FEW VI-1, 644a : *meina]

"Celui qui mine (une tour)" : Et lors devalerent es fossés *perminiers* qui su[r] .xj. nuitz minerent .xx. toisez de mur (Saladin C., c.1465-1468, 64). [R. M.]

PERMISSE, (?) (permissé)

[T-L : *permissé* ; GD : *permissé* ; FEW VIII, 251a : *permittere*]

"Permission (?)"

REM. Ex. de FROISS., *Espin. amour.*, c.1369, ds GD VI, 104b-c et T-L VII, 764, repris par FEW. Lecture *permissé* ds FROISS., *Espin. amour.* F., c.1369, 182, bien plus satisfaisante ("exorde, préambule"). Sans doute mot fantôme. [R. M.]

PERMISSIBLE, adj. (permissible)

[GD : *permissible* ; FEW VIII, 251b : *permittere*]

"Qui peut être permis" (synon. *permettable*) : ... tu ne juges et appreuves en ta conscience la première proposition de cestui acteur estre *permissible*, véritable et digne d'estre remonstrée (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 302). [R. M.]

PERMISSIBLETÉ, subst. fém. (permissibilité)

[*FEW VIII, 251b : *permittere*]

"État de ce qui est permis" : Impermiscibilitas (...) : non *permissibilité* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 157). [R. M.]

PERMISSIF, adj. (permissif)

[GD : *permissif* ; FEW VIII, 251b : *permittere* ; TLF XIII, 115a : *permissif*]

"Qui laisse la liberté (de faire qqc.), qui n'interdit pas" : Stipulacio (...) : stipulacion, c'est interrogacion petitive adjoustee a responcion *permissive*. Stipulor (...) : stipuler, c'est demander petitivement et ensuit responcion *permissive* (Aalma R., c.1380, 396).

- *Loi permissive* : En la seconde maniere, telle loy est appellee *permissive*, pour ce qu'elle laisse telle chose estre faite sanz pugnicion. Et si avons troys manieres de permission... (Songe verg. S., t.1, 1378, 354).

- *Oeuvre permissive* : [C'est la reine Sapience qui parle :] (...) sicomme tu pues veoir par la pomme que je porte en ma main, en laquelle apparent et sont descriptes mes oeuvres merveilleuses, et par espécial mes oeuvres *permissives* et operatives, sicomme, par exemple, je le te demoustreray grossement, afin premierement que tu ne mettes pas trop en ton cuer la gloire de ce monde (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 471). [R. M.]

PERMISSION, subst. fém. (permission)

[GDC : *permission* ; FEW VIII, 251b : *permittere* ; TLF XIII, 115b : *permission*]

A. - "Autorisation qui donne la liberté et le pouvoir de faire qqc." : Et si avons troys manieres de *permission* : La première est quant une loy, ou une constitution, si laisse aucune chose estre faite et luy donne aide (...). La seconde *permission* est quant une loy laisse une chose et pardonne (...). La tierce *permission* est quant une loy laisse la chose estre faite et oste lez enpechemens pour lezquelx elle ne pourret estre faite, come nous povons mettre exemple ou decret (...) dez Juys qui puent demourer entre nous et lez devons aussi laisser faire leur sacrifices et leur sabbat (Songe verg. S., t.1, 1378, 354). ...a esté defendu ausdiz procureurs que de cy en avant, à peine de privation de leurs offices et d'estre reputez pour parjures, ne exigent quelque chose, sinon par la *permission* et licence d'icelle Court (BAYE, I, 1400-1410, 62). ...et de ce faire donne congé et *permission* la Court audit André (BAYE, II, 1411-1417, 247). Et Dieu scet comme on le tenoit prisonnier, et se il estoit en sa franchise, car il n'y avoit personne qui eust osé parler a luy ne estre

enprés luy si non par les congié, *permission* et licence dudit roy Hanry. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 185). Et, à cause de la *permission* d'icelle entrée, y ot ung bourguignon entre autres qui vout entrer en icelle ville par ladictte porte Saint-Anthoine contre le gré des portiers ilec estans, et mesmement d'un archer de la compagnie dudit bastard du Maine qui gardoit le guichet de ladictte porte Saint-Anthoine. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 125). Et, ledit jour de samedi, par la *permission* du roy, furent alez querir et assemblez le corps, qui pendu estoit au gibet de Paris, de Regnault de Veloux, et la teste, qui mise estoit au bout d'une lance es haies de Paris, avecques ses membres atachez à quatre potences aux portes de Paris. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 2). De la vieille porte de Montmartre estant esdits anciens murs avec le dangier et *permission* de l'allée d'iceulx, depuis ladictte porte jusques à certain mur faisant separacion et closture à ce que tient d'iceulx murs la vefve et heritiers de feu Maistre Jehan Choart, lesdits porte et dangier et *permission* baillez par Mesdits Seigneurs à Noel Arroger (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 404). De Oudin Guyart, vinaigrier, pour la *permission* et souffrance à lui faicte et baillée de povoir ediffier au long desdicts murs, en l'espace de 2 toises de long, ou environ, à l'endroit et derriere son hostel (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 408).

- *Permission divine. Permission de Dieu* : ...encores ou dit livre estoient escriptz non tant seulement les painnes des dampnez, mais les *permissions* divines des grans maux qui se font en ce monde par les gens reprouvez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 89). Sachent tuit que nous, frere Mahy, par la *permission* divine humbles abbés de l'eglise Saint Magloire de Paris, confessons avoir eu et receu... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1395, 689). ...aucunes foys es grans batailles dez roys et dez princes encontre lez anemis de la foy, par la *permission* divine lez victoires ne vendront pas tousjours a souhait, ceste sainte Chevalerie, a la lettre regulee et experte en fait d'armes et en tous perilz, aura souverainement et diligaument la cure possible des mors et des navres (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 49). ...la *permission* divine souffre violer les saintz lieux pour abatre le violent orgueil de ceulx qui s'en attribuent l'onneur et la seigneurie arrogamment. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 60). ...je vous donray aucuns exemples de princes plus grans [de vous], pareil de vous et mendre de vous, à qui la fortune n'a pas laissié, pour noblesse de sang, pour grandeur de linage, ne pour puissance terrienne, que, soubz la *permission* divine, ilz n'ayent esté flagellez et battus de diverses maladies et bien souvent plus grandes, plus horribles et plus abominables que n'ont les laboureurs et povres gens champestres qui vivent miserablement (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 178). ...et que lors par l'espée et par la bataille, avec la *permission* de Dieu, soit congnu le droit d'ung chascun, et que le victorieux demeure possesseur (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 26).

Rem. Pastor. B., c.1422-1425, 2419.

- *Estre de permission*. "Être conforme à la volonté de Dieu (?)" : James ne voudroye au contraire Aller de son oppinion [de Jeanne d'Arc], Que en tous lieux, il est notoire, Ces dis sont de *permission*. Car tout a son intencion Ou y lui plaist elle parvient (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 584). [Ou faut-il lire *promission* "promesse" ? En ce cas, il faudrait comprendre : "Ses paroles sont des promesses (s. ent. : qui seront tenues)"]

- *Permission de Fortune* : Or advint que par *permission* de Fortune... (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 141).

B. - P. méton. "Pièce émanant d'une autorité, attestant l'autorisation de faire qqc." : Et pour ce faire avons decerné noz

lettres et *permission* adressant à noz amez et feaulx conseilliers (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 247). [R. M.]

PERMIXTE, adj. (permixte)

[*FEW VI-2, 196b : *mixtus*]

Permixte de. "Mêlé de" : O comme peut moult l'amour de JHESUCRIST qui n'est *permixte* de quelque prouffit propre ou amour ! (Internele consol. P., 1447, 40). [Seul ex.] [R. M.]

PERMIXTION, subst. fém. (permixtion)

[T-L : *permixtion* ; GDC : *permixtion* ; FEW VI-2, 196a : *mixtio*]

A. - "Mélange" : Item autre *permixtion* de electuaire cordial. (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 160). ...et auscunefoiz telle herisippille peut estre causee de *permiscion* de sang avec colle de fleugme (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 174). Les causes sont manifestes par le jugement du patient et par la egestion et par la couleur et par les choses qui y sont, car se c'est de veines miseraiques et il y a ulceration et couverture le flux est de sang pur avec aulcune *permixtion* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 16).

B. - Au fig. : C'est belle *permixtion* ou melleure de virginité et de humilité, et moult plaist a Dieu icelle ame en laquelle humilité commande ou honneur virginité et virginité aourne humilité. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 393).

- *Permixtion de raison*. "Confusion mentale"

Rem. MONDEVILLE ds T-L VII, 764. [R. M.]

PERMORDRE, verbe (permordre)

[*FEW VI-3, 129a : *mordere*]

"S'attaquer à" : ...le dyable le *permort* Pour luy mettre à sa pilhe. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 566). [R. M.]

PERMUEMENT, subst. masc. (permueement)

[*FEW VIII, 252b : *permutare*]

"Changement, permutation" : Versatio (...) : *permueement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 415).

V. aussi *permuer* v. Lexiques [R. M.]

PERMUER, verbe (permuer)

[T-L (renvoi) : *parmüer* ; GD : *parmuer* ; FEW VIII, 252b : *permutare*]

A. - *Permuer qqc. (en)*. "Changer, transformer qqc. (en)" : ...se desvestir d'icellui droit de *permuer* les monnoies (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXIX). ...se te ne fusses, li rois seroit finis Et trestous li roiaumes *permués* et honnis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 342). Mars, mon dieu, qui par la *permission* du Dieu de Nature as poissance de *permuer* la nature des bestes et quy par ta propriétaire vertu les batailles conduis et maines a ta plaisance, je te remercie de la grace que tu m'as faite, et te prie humblement qu'en gre reçoipves mon sacrefice et me voeilles a mon honneur remener en mon payz (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 188). Madame la contesse, joyeuse de ce que ses briefves parolles avoient *permué* de mal en bien le noble couraige de Jehan d'Avennes, adfin de le faire perseverer de bien en mieulx, elle luy envoya de la viande de son plat, dont il la remercia et en departist aux dames et damoiselles. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 27). Medicine regenerative de cher selonc Avicenne est celle de laquelle la proprieté est qui *permue* le sang qui vient a la playe en cher, pour laquelle chose est esgallee a

sa complexion et le caille avec seichement et aulcune abstercion non mordifficative (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.6).

Rem. *Flor. Octav.* L., t.1, c.1356, var. 13205 ; MARTIN LE FRANC, *Champion dames* III, F., 1440-1442, 29 ; *Myst. process.* Lille K., t.4, a.1485, 46/115...

- "Changer qqn" : Nous sommes enfermes et instables, nous sommes tost deceüx et *permués* (Internele consol. P., 1447, 197).

B. - *Permuier qqc.* "Échanger qqc." : ...car par pecune on ne secoure point hastivement à indigence de humaine vie, mais elle est instrument artificiel trouvé pour les naturelles richesses plus legièrement *permuier*. (ORESME, Monnoies W., c.1365, IX).

- *Permuier qqc. à qqn.* "Procéder avec qqn à un échange" : ...nous, en recompensation de sondict service du guet (...), li vousissions *permuier* et eschanger lesdites neuf livres de rente que il nous doit, come dit est, audit mui de blé que nous li devons. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1342, 166). Et ycellui Jaques et damoisele Yolant, sa femme, nous eussent humblement supplié et requis que, comme nous eussions et preissions chascun an, pour et ou nom de nostre dite eglise, aux quatre termes en l'an a Paris acoustumez, huit livres paris.. de crois de cens ou de rente, tous admortiz, en et sur une maison qui jadiz fu feu Guillaume Soufflet et ses appartenances et est a present adjointe et des appartenances et habitacions de la maison dudit Jaques, dont mencion est faite es lettres du roy nostre sire dessus transcriptes, nous, ycelles huit livres de rente leur vouldissions *permuier* et eschangier et par nom d'eschange bailler et delaissier perpetuellement et a tousjours, pour eulx et pour leurs hoirs, pour autres huit livres de rente assises a Paris, en et sur les lieux cy après nommez et divisez (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1346, 145). Par mi ce toutevoies que ce qui est delaissié ou *permué* par les diz religieux à nostre dit conseiller, à la descharge de sa dicte terre de Lauriere, demourra et demeure prophane et non amorti, tenu nuement de nous par foy et hommage lige (Doc. Poitou G., t.5, 1377-1390, 243).

V. aussi *parmuier* [R. M.]

PERMËURER, verbe (permûrer)

[FEW VI-1, 529a : *maturare*]

"Mûrir complètement" : Legiere chose est a congnoistre Que Dieu les fait venir [les fruits] et croistre ; Automne les fait envieillir Et *permeürer* et cueillir (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 14). [R. M.]

PERMUTABLE, adj. (permutable)

[GD : *permutabile* ; FEW VIII, 252b : *permutare* ; TLF XIII, 116b : *permutabile*]

"Qui peut être permuté"

REM. GD VI, 104c cite un ex. de MOLINET (éd. Buchon, *permutabile*). Ds MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 76, on lit : *en permanable estature*, leçon bien plus satisfaisante ("en position permanente" ; *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 16-17). [R. M.]

PERMUTANCE, subst. fém. (permutance)

[*FEW VIII, 252b : *permutare*]

"Changement (de statut)" : Item, demande plainiere *permutance* de tous les hommes dez pays de Bar et de Lorraine qui ont esté contrains de faire hommage a ladicte cité par force et contre leur volenté. (Doc. 1444-1445. In : P. Marot, *Bibl. Éc. Chartes* 102, 1941, 149). [Seul ex.] [R. M.]

PERMUTATEUR, subst. masc. (permutateur)

[GD : *permutateur* ; FEW VIII, 252b : *permutare*]

"Celui qui fait un échange" : Que à ceulx qui se traïront pardevers lesdiz Gens de noz Comptes pour estre investiz et retenuz des terres et possessions rurales qu'ils auront acquises par tiltre d'achat, de eschange ou de donation, lesdiz Auditeurs facent leursdictes investitures et retenues (...), moyennant ce que lezdez acheteurs, *permutateurs* ou donataires doubleront les laux à Nous appartenans (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1434, 203). [R. M.]

PERMUTATION, subst. fém. (permutation)

[T-L : *permutacion* ; GDC : *permutation* ; FEW VIII, 252b : *permutare* ; TLF XIII, 116b : *permutation*]

A. - "Changement"

1. "Changement (en partic. de lieu)" : Et se le ciel avoit angle et supereminence qui fust meue circulairement, cest angle ne demoureroit pas en un lieu, mes la ou il avroit esté devant et dont il seroit parti ne succederoit quelcunque corps, et cel angle ou ceste partie qui est corps seroit meü a un autre lieu ouquel n'est aucun corps pour la *permutacion* et transmutacion des angles. (ORESME, C.M., c.1377, 388). ...il convenoit que le plus prouchain [ermite] d'embas venist demourer ou lieu, et celui de dessoubz ou sien, et ainsi demouroit le lieu wit qui estoit plus prez de la terre, tant qu'il venoit en devocion a aucun qui se meist ou lieu. Et la cause de celle *permutacion* est telle que le premier trait a mont le vivre pour eulx VII. et en prent sa refeccion pour la journee. Et celui qui lui est plus prouchain dessus lui, la trait a mont en pareille maniere. (ARRAS, c.1392-1393, 272).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

2. ASTR. [À propos d'une planète] "Changement de triplicité" : ...Que Jupiter, l'estoille clère, Et Saturnus, son triste père, Par leur male conjunction Et triple *permutation* Gastent maint règne, en vérité, Par guerre et par mortalité. (LA HAYE, P. peste, 1426, 26). Cestui fist unes tables moult precizes pour sçaver les signes des applicacions des ascendens et des *permutacions* et conjunctions et aussi est bien renommé et recommandé par les astrologiens et est alegué par Haly en la fin de son euvre. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 112 v°).

Rem. Sens non att. dans les dict, mais qui se trouve dans un ex. angl. de 1398 cité par MED, *s.v.* *permutacioun* a.

B. - "Échange (de biens)" : ...comme en ceste manière de *permutacion* et changement des choses, moult de difficultez et controversies aveïssent entre eulx (ORESME, Monnoies W., c.1365, IX). ...par tiltre de eschange ou *permutacion* le dit lieu de la Chartre avec ses appartenances lui fu baillée et délivrée, pour lui et pour ceulx de qui il auront cause, pour et au lieu de son dit chastel et appartenances de Gouzon (Doc. Poitou G., t.5, 1378, 67). ...la terre de Monporcher, laquelle pour *permutation*, avons eue de Jehan, seigneur de la Saugière. (Cartul. Laval B., t.3, 1412, 27). En donnoison, eschange, *permutacion*, transaction, en baillée à rente sans retour d'argent, lesdiz contractz faiz sans fraude et absolument, n'a point de retrait (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 225). ...led. Oury du Chastellet a baillé et baïlle, cedde, quicte, octroye et transporte par pur, vray eschange et *permutation*, sans aucune soulte, aud. Gobert de Bohan, pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjours perpetuellement, les choses qui cy après s'ensuivent... (Trés. Reth. L., t.4, 1477, 365). ...nous avons reprins (...) noz ville (...) et seigneurie de Vire, que tenoit nagueres (...) nostre (...) cousin Pierre de Rohan (...) et en contre eschange, *permutation* et

recompense d'icelle, luy avons baillé (...) les chastel, terres et seigneuries de Baugé et de Molyherne (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 238).

- En partic. "Échange d'un bénéfice contre un autre" : À Me Jehan le Grant, prestre fondé illec, en lieu de Me Guillaume le Maçon, prestre, 37 s. 6 d. p. de rente par an, à paier auxdits trois termes, pour ce, à lui païé, par vertu du vidimus de leur *permutation* de ladite chappelle (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 587).

Rem. ODART MORCHESNE, *Formulaire G.L.*, a.1427, 9/4 ; *Paraboles Maistre Alain H.*, 1493, Commentaire, 21. [R. M.]

PERMUTER, verbe (permuter)

[T-L : *permutare* ; GDC : *permuter* ; FEW VIII, 252b : *permutare* ; TLF XIII, 117b : *permuter*]

"Échanger (des terres)"

REM. Doc. 1342 ds GDC X, 321a. [R. M.]

PERNAGE, subst. masc. (pernage)

[GD : *pernage*¹ ; *FEW VIII, 253a : *perna*]

"Redevance sous forme de viande de porc, de jambon"

REM. Ex. (*Gloss. lat. fr.*) ds GD VI, 104c (*lat. nefrendium, nefrenditium*). [R. M.]

PERNE, subst. fém. (perne)

[GD : *perne*² ; FEW VIII, 253a : *perna* ; TLF XIII, 117b : *perne*]

"Jambon"

REM. Doc. c.1367 (Béarn) ds GD VI, 105a. [R. M.]

PERNEE, subst. fém. (pernée¹)

[*FEW VIII, 253a : *perna*]

"Jambon" : Jamaix ne mangerait de chair ne de *pernee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 7). [R. M.]

PERNEE, subst. fém. (pernée²)

[*FEW VIII, 256b : *pernio*]

"Gousse d'ail" : ... si c'est entremellée D'alleir en la cuisine pour broier la *pernee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 26). Et Ballian n'est cras fors de nous cheminée Ou il ait quatorze ans nostre aillie estampee Et rostis lez chappons, broyé [l. broyé] nous *pernee*, Et la c'est engraisié de poix et de poree. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 74). [R. M.]

PERNICIEUSEMENT, adv. (pernicieusement)

[GDC : *pernicieusement* ; FEW VIII, 256b : *perniciosus* ; TLF XIII, 118a : *pernicieux* (*pernicieusement*)]

"De manière pernicieuse"

REM. Ex. de GOULAIN 1374 ds GDC X, 321a. *Pernicieux* est attesté chez H. de MONDEVILLE. [R. M.]

PERNICIEUX, adj. (pernicieux)

[T-L : *pernicios* ; GDC : *pernicieux* ; FEW VIII, 256b : *perniciosus* ; TLF XIII, 118a : *pernicieux*]

A. - [D'une chose] "Qui cause la maladie ou la mort ; qui cause le mal, funeste" : Quant aucun vomit sang, s'il n'a point de fièvre, il n'a point de peril ; maiz s'il y a fièvre, c'est signe *pernicieux* ; car le premier sang peut estre retrainst par choses scriptiques et refroidans. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 100). ...réplétion Et aussi inanition Trop fortes et trop ennuyeuses Sont adonques *pernicieuses* (LA HAYE, P. peste, 1426, 105). *Pernicieux*, c'est a dire dommageux ; *pernicieuse*, dommageuse. (LA HAYE, P.

peste, 1426, 221). ...Dire parole aussy *pernicieuse*... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 229). Predist aussi la *pernicieuse* peste, qui fut quasi universelle par France (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 139 r°).

Rem. MONDEV. ds TLF.

B. - [D'une pers.] "Qui cause du mal, nuisible" : ...mais nous dison plus que il sont *pernicieux*, felons et injustes. (ORESME, E.A., c.1370, 240). Et en ung tableau devant l'eschaffault où ladicté Jehanne estoit, estoient escrips ces mos : "Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, *pernicieuse*, abuserresse de peuple..." (FAUQ., III, 1431-1435, 13). [R. M.]

PERNOCTER, verbe (pernocter)

[GD : *pernocter* ; FEW VIII, 257a : *pernoctare*]

Empl. intrans. "Passer la nuit" : ...monseigneur le cardinal de Chypre requist audit monseigneur l'abbé que, quant il venroit a ladite convention, qu'il peüst avoir une chambre pour mengier une pieche de mouton et dormir et reposer sans y *pernocter*. (LA TAVERNE, *Journ. Paix Arr. B.*, 1439, 40).

Rem. Doc.1419, 1452, 1470 et 1493 ds GD VI, 105a. [D. L.]

PERNUITER, verbe (pernuiter)

[*FEW VIII, 257a : *pernoctare*]

"Passer la nuit" (synon. *pernocter* v. Lexiques) : A la requeste de ceulx de Huy, le dit evesque leur avoit quitté la coustume qu'il avoit que toutes les foiz qu'il *pernuytoit* en la ville, le doyen d'icelle ville devoit faire delivrer des liz pour lui et pour ses gens. (Arch. Nord, c.1380-1400, B 146, pièce 2, f°4v°, IGLF). [R. M.]

PERORATEUR, subst. masc. (perorateur)

[*FEW VIII, 257a : *perorare*]

"Orateur" : Loys de Brandis, *perorateur* de Sigismond, archiduc d'Austrice (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 378). [Seul ex.] [R. M.]

PERORE, subst. fém. (perore)

[GD : *perore* ; *FEW VIII, 257a : *perorare*]

"Discussion"

REM. Doc. 1358 ds GD VI, 105b. [R. M.]

PERORER, verbe (perorer)

[GDC : *perorer* ; FEW VIII, 257a : *perorare* ; TLF XIII, 119b : *perorer*]

"Exposer de bout en bout par la parole ; parler longuement" : Peroro (...) *perorer* (Aalma R., c.1380, 309). Se Polimie eust *peroré* Devant les senateurs de Romme En son langage tant doré, Ha, qu'en eust dit Marc Tulle comme Plus esbahy que jamés homme ! (MARTIN LE FRANC, *Champion dames IV*, D., 1440-1442, 154). [R. M.]

PEROT, subst. masc. (perot)

[GD : *perot* ; *FEW VIII, 316b : *petra*]

"Pierre à laquelle on attache le bateau (et qui de ce fait tient lieu de pieu)"

REM. Doc. 1465 (Béthune) ds GD VI, 105b (*Pillos* ["pieux"] *nommesperos. Peros pour amarer les nefz au rabas*). GD traduit par "pieu" et rattache à tort à *perot* "baliveau", FEW VIII, 9b : *pater*. Cf. *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 17-18. [R. M.]

PERPARAIGU, adj. (perparaigu)[*FEW XXIV, 128b : *acutus*]

"Particulièrement aigu" : ... maladies *perparaguës* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 318). [R. M.]

PERPENDICLE, adj. et subst. masc. (perpendicle)[GD : *perpendicle/perpendicule* ; FEW VIII, 257b : *perpendicularum*]

I. - Adj. "Perpendiculaire"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD VI, 105c.

II. - Subst. masc. "Fil à plomb" : Perpendicularum (...) : *perpendiculars*, un instrument a maçon de quoy il fait le mur droit ou ance de chaudron (Aalma R., c.1380, 309). Toutefois qui voudroit, ou lieu de l'allidade, l'on pourroit user d'ung *perpendicle*, c'est assavoir d'ung petit plombet pendant a ung fil attaché au centre du reond. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 166). [R. M.]

PERPENDICULEUR, adj. (perpendiculaire)[GD : *perpendiculaire* ; FEW VIII, 257b : *perpendicularum*]

"Perpendiculaire"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 17881, c.1400, ds GD VI, 105c. [R. M.]

PERPENDICULIER, adj. et subst. fém. (perpendiculier)[FEW VIII, 257b : *perpendicularum*]

"(Ce) qui se dirige à angle droit (vers une ligne, vers un plan...)" : Perpendicularis (...) : *perpendicularer*, chose qui chet droit (Aalma R., c.1380, 309).

- *Ligne perpendiculaire* : ...la ligne *perpendiculaire* aussi, sy come .c.a., ne se pourroit ploier ne reflectir a l'oeil se ce n'estoit en ly mesmez (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 707).

- Empl. subst. au fém. "Ligne perpendiculaire" : Il est certain que .c. sera adonc veus en .g., car la se moustre en cest cas son ymage, c'est assavoir ou lieu ou la ligne de la veue finalement ataint la *perpendiculaire* qui chiet de la chose veue dessus le miroer, quant ces deux lignes sont, come dit est, par l'ymaginacion bien droit continuees (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 704). ...lesquelles lignes, se nous ymaginons bien soutillement come elles se doivent continuer tout droit, tant que elles viennent a la *perpendiculaire* ataindre, come dit est, se vont de neccessité joindre en un mesmez point outre le miroer (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 705). [R. M.]

PERPENDICULIEREMENT, adv. (perpendiculièrément)[GDC : *perpendicularièrement (perpendiculièrément)* ; *FEW VIII, 257b : *perpendicularum*]

GÉOM. "D'une manière perpendiculaire, à angle droit" : ...car ceste figure [le carré] contient quatre lignes equalx et droites, et quatre angles aussi equalx et droiz, et sont appellé droit cil angle pour ce que les deux lignes dont chascun se despend chient l'une sus l'autre et s'en viennent ensamble en leurs extremités *perpendiculièrément* joindre, c'est a dire tout droit, sanz decliner plus d'une part que d'autre (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 605). Pour ceste cause aussi en avient il que la ligne qui sur le miroer chiet *perpendiculièrément* ne se reflectit point ne ne retourne, fors que en ly mesmez, car il n'y a nulle raison pour quoy elle retourneroit plus d'une part que d'autre, pour ce que elle descent et chiet tout droit en faisant deux droiz angles, sanz decliner ne d'une part ne d'autre ; et pour ce se double elle et retourne pareillement en soy en faisant deux droiz angles pareillement aussi. (EVR. CONTY,

Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 704). Tous triangles sont constituez par troys lignes droictes dont l'une est prise pour la base et les deux autres pour les deux ypothenusses ; et la ligne descendant *perpendiculièrément* de l'angle des ypothenusses sus la base est dicte cathetuse. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110). [R. M.]

PERPENDIS, subst. masc. plur. (perpendis)

[]

"Organes génitaux (de l'homme)" : Et fait si grant chaut que, pour la grant destrece de la chaleur, les *perpendis* des hommes yssent hors du corps, pendans jusques aux genoulx et plus bas pour la grant dissolucion des corps (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 95). [H. G.]

PERPETRATEUR, adj. (pépetrateur)[GD : *perpetrateur* ; FEW VIII, 259a : *perpetrare*]

"(Celui) qui commet qqc., qui est coupable de qqc." : ... s'il n'estoit grand malfacteur Et de grans maulx *perpetrateur*, Ne nous fussions pas travaillié De l'avoir en voz mains baillié (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 286). [Passage comparable ds MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 335] [R. M.]

PERPETRATION, subst. fém. (pépetration)[GDC : *perpetration* ; FEW VIII, 259a : *perpetrare* ; TLF XIII, 121b : *perpétration*]

A. - "Action d'achever, de mener qqc. à bonne fin" : ...pour la conservacion et *perpétracion* de la dicte montaigne l'en doit du tout lessier et habandonner ledit premier voiage et en commancier ung autre plus bas [Note de l'éd. : «*perfection* a été biffé et remplacé par *perpétration*»] (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 344).

Rem. Sens (non att. par GDC, ni par le FEW) issu directement du lat. *perpetrare* : "achever, mener à bonne fin une activité, un travail".

B. - "Action de pépétrer (une action malveillante, mauvaise...)" : Facinorositas (...) : felonnie, malvaistié, cruautés, *perpétracions* de pechiés (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 163).

Rem. *Pour la présomption et renommée qui contre lui labouroient estre coupable et participant de la pépétration dudit fait* (Litt. Remiss. Ann. 1380 in Reg. 118 Chartoph. reg. ch. 1 dans DU CANGE, *laborare*³). RAOUL DE PRESLES (c.1375, éd.1531) ds TLF. [R. M.]

PERPETREMENT, subst. masc. (pépetrement)[*FEW VIII, 259a : *perpetrare*]

"Action de pépétrer (une action malveillante, mauvaise...)" : Perpetratio (...) : *perpetremens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 371). Perpetro (...) : pépétrer, faire commettre, comme mal, pechié, malvaistié (...). Perpetratio : *perpetrement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 291). [R. M.]

PERPETRER, verbe (pépétrer)[T-L : *perpetrer* ; GD : *perpetrer* ; GDC : *perpetrer* ; FEW VIII, 259a : *perpetrare* ; TLF XIII, 121b : *perpétrér*]

Empl. trans. "Accomplir, commettre (un acte malfaisant, criminel, un péché...)" : ...qui est a dire en françois, que les richesses, c'est assavoir or, argent, que l'on arrache et tire des boyaulx de la terre sont les moqueries et tromperies des mauvaiz hommes, car moult de maulx sont par elles faiz et *perpétrez* (ORESME, Monnoies W., c.1365, X). Plus ne puet estre haïs homs Que de *perpeter* traïson. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 124). *Lez officiaux font citer plusieurs personnes layes sur aucuns*

crimes ou delis lezquelx il leur mettent suz, et quant ilz sont venus a leurs journees, ilz lez detienent prisonniers, ja soit ce que ilz nient avoir *perpetré* lez diz crimes. (Songe verg. S., t.2, 1378, 155). O quans en y a qui en la nef francoise *perpetrent* cestui homicide et si n'en feront ja conscience. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 151). ...[la justice du lieu] doit diligemment et longuement enquerre du crime *perpetre* et de toutes les circonstances (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 279). ...fu dist qu'il deist verité des larrecins et murders par lui fais, et en especial d'un certain murder commis et *perpetré* le mercredi IIIJe jour de novembre, l'andemain du jour de la feste aus Mors, derrerement passé, entre la ville de Vaily et celle d'Aisy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 154). ...par ledit mons. le prevost et le conseil avoit esté dit et ordonné, sentencié et appointié, veue sadite confession, que pour ses demerites et larrecins par lui faiz et commis, cogneuz et *perpetrez*, il seroit oujourd'uy mis à mort et justicié comme larron (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 90). ...les batures et navreures commises et *perpetrées* ès personnes des dessus diz bleciez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 240). Je viens aux trois exemples de la Sainte Escripiture pour parfaire la probacion de madicte tierce verité. La première est de Moïse, qui sans commandement ne auctorité quelconques occist l'Egipcien qui tyrannisoit les enfans d'Israel. Et pour lors icellui Moïse n'avoit auctorité de juge, laquelle lui fut donnée quarante ans après qu'il eut *perpétré* ce fait. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 214). ...à occasion de la mort *perpetrée* par le duc de Bourgoigne ou de par lui en la personne du feu duc d'Orleans, frere germain du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 211). ...et deux autres qui avoient esté des plus principaulz conspirateurs et aucteurs de la commocion et malefices commis et *perpetrez* en la ville de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 155). Et sont tous les hommes coupables De ce pechie et condampnables, Qui fu par Adam *perpetré* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 7). ...en toute diligence nous envoierons par delà nostre très chier et très amé cousin le marquiz et conte de Somerset, auquel avons donné commission, auctorité et pover de besongnier et faire besoigner, vacquer et effectuellement de par nous entendre à la reformacion, reparacion et amendement de tout ce qui sera trouvé avoir esté fait, *perpetré* et commiz contre la teneur et effect des treves et prorogacion devant dictes (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1447, 174). ...vint une belle fille nagueres au prevost se complaindre de force et violence en elle *perpétrée* et commise par le vouloir desordonné d'un jeune compaignon. (C.N.N., c.1456-1467, 159). ...les aultres penseront et a leur memoire remainront aucuns cas advenuz et *perpetrez*, habilles et suffisans d'estre adjoustez a l'ystoire presente (C.N.N., c.1456-1467, 255). Car ilz ont faultes *parpetreez* Pour mourir de cent mille mors. (Cene dieux, c.1492, 128).

- "Provoquer" : Jehanneton la Chapperonniere [dit la belle Heaumière], Gardez qu'amy ne vous empestre ; Et Katherine la Bourciere, N'envoyez plus les hommes paistre, Car qui belle n'est ne *perpestre* Leur male grace mais leur rie, Laide viellesse amour n'impestre Ne que monnoye c'on descrye. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 58). [R. M.]

PERPETREUR, adj. (perpétreur)

[GD : *perpetreur* ; FEW VIII, 259a : *perpetrare*]

"(Celui) qui commet qqc., qui est coupable de qqc." : Pour quoy nous, considéré ce que dit est, qui ne voulons teles entreprises avoir lieu mais les *perpetreurs* en estre puniz et chascun estre gardé en son bon droit, te mandons et commettons par ces presentes que,

appelez ceulz qui feront a appeller a comparoir par devant toy sur l'un des lieux contencieux pour tous les autres (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 274). ...et s'aucune chose estoit faicte au contraire, elle sera presentement réparée et mise au premier estat, et les *perpetreurs* punis (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 71).

REM. Doc. 1419 ds GD VI, 106a. [R. M.]

PERPETREUSEMENT, adv. (perpétreusement)

[GD : *perpereusement* ; *FEW VIII, 259a : *perpetrare*]

"À tort"

REM. Doc. 1394 (Metz, *perpereusement*) ds GD VI, 105c. [R. M.]

PERPETU, adj. (perpétu)

[T-L : *perpetü* ; GD : *perpetu* ; FEW VIII, 259b : *perpetuus*]

"Perpétuel" : Perpetuus (...) : *perpetues* (Aalma R., c.1380, 310). [R. M.]

PERPETUABLE, adj. (perpétuable)

[T-L : *perpetüable* ; GD : *perpetuable* ; FEW VIII, 260a : *perpetuus*]

A. - "Perpétuel" : ... et dit que il leur avoit donné le premier conseil - lequel il reputoit pour le meilleur - pour ce que il li sembloit que par celuy tres grant benefice il povoient fermer et avoir *perpetuable* pays et aliances aveuques les Rommainz, tres puissant pueple (BERS., I, 9, c.1354-1359, 3.10, 6). Mes les miens tres orribles pechiez sanz nombre et mes cogitations et misereres ont fait division entre toy et moy et entre tenebres et lumiere et entre l'ymage de mort et de vie et entre vanité et verité et entre ceste defaillant vie et ta *perpetuable* [var. perpetuel, perpetuelle] gloire, la quelle je te suppli, doulz Sires, que tu me vueilles otroyer. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 49).

B. - "Qui doit être perpétuel" : ...et contrahons par ces presentes bonnes, fermes et *perpetuables* fraternité, confederation et alliance à durer à tout le temps de nostres vies (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., Pièces justif., t.2, 1445, 308). [R. M.]

PERPETUABLEMENT, adv. (perpétuablement)

[T-L : *perpetüable* (*perpetüablement*) ; GD : *perpetuablement* ; FEW VIII, 260a : *perpetuus*]

"À perpétuité"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1387 ds GD VI, 106a. [R. M.]

PERPETUATION, subst. fém. (perpétuation)

[GDC : *perpetuation* ; FEW VIII, 260a : *perpetuus* ; TLF XIII, 123b : *perpétuer* (*perpétuation*)]

"Fait de se perpétuer, continuation" : Car Diex ne reputet pas lez fames qui descendoient de la semence d'Abraham estre vraye semence de promission. Ne, encore au jour d'uy, selon rayson, la lignie de fame n'est pas reputeée souffisente ne ydoine a la *perpetuacion* de la lygnie mascle (Songe verg. S., t.1, 1378, 254). ...lequel Droit naturel veult et enseigne que ce qui ne puet estre pardurable en soy meismes ne en un suppot, laquelle chose est selon nature impossible, le soit, en son espece, par generacion. Mez il est certain que un homme puet engroysser plusieurs fames. Donques, quant a la *perpetuacion* de l'onme, c'est chose plus co[n]venable que il ait plusieurs fames que une seule. (Songe verg. S., t.2, 1378, 215). Lacedemone, par qui les lois vindrent a diverses nacions desquelles encores nous usons, ne pout oncques tant estroitement garder les lois de Ligurgus le droicturier, qui furent faictes pour sa

perpetuation, que sa vertu ne soit estaincte et aneantie. (CHART., Q. inv., 1422, 3). [R. M.]

PERPETUEL, adj. (perpétuel)

[T-L : *perpetüel*; GDC : *perpetuel*; FEW VIII, 259b : *perpetuus*; TLF XIII, 122b : *perpétuel*]

A. - [D'une chose] "Sans limitation de durée" : Et il appartenoit bien que celle qui estoit fille de roy ne feust espouse mais que a roy, et non pas mortel, mais incorruptible et inmortel pour sa *perpetuelle* incorruption (Mir. ev. arced., c.1341, 103). Et se vous dison de rechief Que vo Crestien seront en cage, Et en *perpetuel* servage, Sans mais partir, s'on n'en fait tant Que le soudan en soit contant. (MACH., P. Alex., p.1369, 118). Quar se les corps qui sont meus selonc circuite ou circulairement sont ainsi meus hors nature ou violement, ce est merveilleuse chose et du tout desraysonnable que cest mouvement qui seul est continuel et *perpetuel* soit hors nature, quar en autres [choses] l'en voit que les choses qui sont hors nature sont tres tost corrompues et ne durent pas longuement. (ORESME, C.M., c.1377, 74). ...par la grant deliberacion de nostre grant conseil (...) eussent esté faites certaines ordonnances et publiées entre les autres ordonnances et ediz *perpetuelz*, desquelles cy après est faite mencion, et depuis soit venu à nostre notice et aussi de nostre conseil que les dites ordonnances n'ont point esté ne ne sont tenues, acomplies ne enterinées (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 82). ...et afin qu'il en soit *perpetuel* memoire, et que tous autres y preignent exemple, en la maniere qui ensuit, c'est assavoir : que icellui Merigot, prisonnier, soit trainé sur une claye, comme gentilhomme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208). ...la Court condempne lesdiz ducs de Lorraine, Henry et Charlot de Dueilly (...) à fonder (...) une chappellanie, douée de cinquante livres tournois de rente annuelle et *perpetuelle* (BAYE, II, 1411-1417, 76). Si il y a un autre plus grant inconvenient, c'est que la continuacion d'icelle se puet convertir en guerre *perpetuelle* et comme naturelle, si que en Ytalie le veons estre (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 119). Et estoit maistre de l'artillerie du roy et trésorier de France Maistre Jehan Bureau, qui y fist grant dilligence, et tellement s'i porta qu'il est digne de recommandacion *perpetuelle*. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 27). Lequel suppliant en fist extraire certaines lettres, lesquelles depuis il apporta ausdiz notaires, qui la signèrent de leurs mains, comme lettre *perpetuelle* passée entre lesdictes parties. (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 107). Celluy qui tout bien [peut] donner Si vous octroye de sa grace Demeurer ycy tam d'espace, Que acquerir y puissiez la gloire Et que *perpetuelle* memoire Soit de vous en bonne magniere. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 148). ...elle [Fortune] ne baille pas sans plus grant planté de biens, mais les baille très grans et *perpetueulx* : c'est assavoir, a la vye d'un homme. (LA SALE, Sale D., 1451, 166). Mais les choses qui ont commencement et ne ont fin, teles sont proprement apellees *perpetueles* comme les anges et les hommes. Celles qui ont commencement et fin sont dites temporeles, comme sont les choses corruptibles (Somme abr., c.1477-1481, 142). Et puis prioient que Dieu tint les concordés *Perpetuelles* de Pymont et de France. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164). "...Escript à monseigneur Saint-Quentin, le XXVe jour de juing." Signé : "Loys." Et au dessoubz. "J. de Chaumont." Et au dos : "à Mons. le grant maistre." - D'Amboise, lequel y servit le roy et le royaume très vaillaument et saignement, de quoy il doit estre faite memoire *perpetuelle*... - Biens saufz. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 386).

- "Permanent (et non pas passager)" : Impuissance item, l'une est naturele et temporele, l'autre est *perpetuele*. (Sac. mar., c.1477-1481, 76).

- "Qui se répète indéfiniment" : ...et en outre ce nous ordonnons une messe *perpetuelle* a tous les jours avec un obiit a tous les ans le semblable jour que vrayz martirs ilz finerent leurs jours au service de Dieu. (LA SALE, J.S., 1456, 224).

- "Éternel" : ...Si qu'en paine *perpetuelle* Ne soit, mais en gloire eternelle Vous puist veoir ! (Mir. fille roy, c.1379, 22). ...sa vie au regart du *perpetuel* siecle n'est que un petit trespas. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 29). Te ve cy condamné ; Tu dis que cils qui gardera Ta parolle jà ne morra Mais vie ara *perpetuelle*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 103). LE PREMIER MARTIR. O tresdoulce vierge Marie, Loez soit vostre benoist filz Et vous, dame de treshault pris ; Fere le doys bien maintenant Quant me vueillés presentement Mettre en la paix *perpetuelle*, Et abregié celle querelle Que ont contre nous les payens, Pour ce que sommes crestiens. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 157). Repoz eternel donne a cil, Sire, et clarté *perpetuelle*, Qui vaillant plat ne escielle N'eust oncques, n'ung brain de percil. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 143). Car le corps, il convient pourrir ; Or est l'arme *perpetuele*. (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 498).

• RELIG. *Damnation perpetuelle*. V. *damnation*

- *Perpetuel à tousjours mais*. "Impérissable"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

B. - [D'une pers.] "Qui est pourvu de la même charge jusqu'à sa mort" : ...le patriarche de Constantinople, *perpetuel* administrateur de l'eveschié de Paris (FAUQ., II, 1421-1430, 72). ...les chappellains *perpetuels* de la Sainte Chapelle du Palais (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 553).

- [De la charge exercée] : ...dit que cest office ne doit pas estre *perpetuel* en la personne de Bourbon (FAUQ., I, 1417-1420, 384). [R. M.]

PERPETUELETÉ, subst. fém. (perpétueleté)

[T-L : *perpetüalité*; GD : *perpetuauté*; FEW VIII, 260a : *perpetuus*]

"Perpétuité" : Et c'est ce quy s'apartient a la promesse de ta desponsacion : c'est assavoir que ou temps ad venir ce promet a toy venir et soy a toy monstrier et que tu le possidera tout temps mais en *perpetueleté* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 291).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1368 ds GD VI, 106b (*perpetuauté*). MILET, *Destruct. Troye* S., c.1450-1453, 10701. [R. M.]

PERPETUELLEMENT, adv. (perpétuellement)

[T-L : *perpetüel* (*perpetüelment*); GDC : *perpetuelment*; FEW VIII, 260a : *perpetuus*; TLF XIII, 123a : *perpétuellement*]

"Indéfiniment, sans limitation de durée" : Tourblés en est ses esperis Et ses cuers a si grant meschié, Comme d'avoir le chief tranchié, Ou qu'il ne soit prochainement Essiliez *perpetuelment*, Se li bons roys ne le secourt. (MACH., P. Alex., p.1369, 211). Apres ce, Aristote reprove le secont membre de la division qui est tel : que l'isneleté du mouvement du ciel fust venue et procedast encore touzjours en acressant *perpetuelement* sanz commencement et sans fin, ou *perpetuelment* en appetisant. (ORESME, C.M., c.1377, 424). Et des prouffiz et des fruiz que il en a levez, selon la mise d'argent que il y pourra avoir, soit distribué a en faire une prieuré et renter moines, selon la quantité que la mise pourra souffrir

raisonnablement, pour chanter *perpetuellement* pour l'ame du nepveu du roy. (ARRAS, c.1392-1393, 65). ...pourveu que lesdiz molin et edifice demourront *perpetuellement* à heritage à l'eveschié (BAYE, I, 1400-1410, 228). ...l'omme vuit de vertus est mortisié par vices, et est si que neant vers Dieu, mais le vertueux vit et vivra *perpetuellement*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 145). Et se aucun seigneur ou dame demandoit quelles sont les euvres par lesquelles ilz puissent sactiffaire aux vouloirs de leurs subgez, adfin de *perpetuellement* povoir demourer en l'amour de eulz (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 8). Item, fondera le roy à Montereau, où le délit a esté fait, une chappelle, à ses propres coustz et despens, en laquelle sera célébré cotidiennement et *perpetuellement* une basse messe de requiem pour prier pour l'âme dudit duc (Doc. 1450. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 194-195). ...partout est le bruit et excellence Des tres haulx faiz que avez fait en France Dont sera renom *perpetuelment*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 119).

- À tous jours *perpetuelment*. *Perpetuellement* à toujours : Phebus le vid et le regarde Et dist : "En signe de memoire Sera ta blanche plume noire Et tuit li corbel que l'ont blanche L'aront plus noire que n'est anche A tous jours *perpetuelment* ; Ne sera jamais autrement, Pour ta mauvaise jenglerie Qui m'a tolu la druerie De la plus belle de ce monde..." (MACH., Voir, 1364, 704). Li roys se parti de la court. Mais sa renommée qui court par tous païs, par tous chemins L'essaussa tant que les Hermins L'ont pour leur seigneur esleü, Pris et nommé et receü, Nom pas en sa propre personne, Mais chascuns d'eaus sa vois li donne, À tous jours *perpetuelment* Et de commun assentement. (MACH., P. Alex., p.1369, 222). ...à tenir et possider yceulz biens par ledit Jehan, ses hoirs, successeurs et aians cause, *perpetuelment* à touzjours, pleinement et paisiblement. (Ch. VI, D., t.1, 1382, 27). ...le Roy maintendra et gardera à tousjours *perpetuelment* les eglises et gens d'eglise de son royaume et Dauphiné de Viennois en leurs anciennes franchises et libertés (FAUQ., I, 1417-1420, 109).

- "Éternellement" : La gloire que tu annonces par l'evangille soit avec nous *perpetuelment* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 384). ...l'en le feroit excecuter comme juif, c'est assavoir qu'il seroit dempné *perpetuelment*, pour la mauvaise foy et creance qu'il avoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). ...comme de nostre pere Adam et de tous aultres mortelz, estre [créée] de Dieu tout puissant, qui de neant a crée toutes choses, icelles à son createur rendons finablement et commandons, luy très humblement supplians [aussitôt] comme arrivée à port de humain salut la recepve en ses eternelles maisons [pour] à toujours mais *perpetuellement* vivre avecques ses benoitz saints (LE CLERC, Interp. Roys, c.1502, 282). [R. M.]

PERPETUEMENT, adv. (perpétuement)

[GD : *perpetuement* ; FEW VIII, 259b : *perpetuus*]

"Perpétuellement"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1342 ds GD VI, 106b-c. [R. M.]

PERPETUER, verbe (perpétuer)

[T-L : *perpetüer* ; GD : *perpetuer/perpetuant/perpetué* ; GDC : *perpetuer* ; FEW VIII, 260a : *perpetuus* ; TLF XIII, 123a : *perpétuer*]

I. - Empl. trans. "Faire durer indéfiniment ou très longtemps" : Et, pour ce qu'il n'est rien que personne desire plus que avoir propres filz qui succedent en leurs biens a fin que eulz, qui scevent leur propre mort avenir par nature, si puissent *perpetuer* leur

vie en ligniee de leur propre char, pour ceste cause il est promis aus princes qu'il avront filz successeurs, pour la quelle cause il se doivent encliner a justice garder (FOUL., Policrat., IV, 1372, 78). ...convoitise, racine de tous maulx et de tous vices, certes, qui t'accomperra au gouffre d'enfer lequel tant sache engloutir d'ames ja n'est assouvis, bien te nomma adroit comme riens ne soit plus insaciable que est le cuer du convoiteux auquel faire et *perpetuer* tous maulx à celle cause n'empesche à ce qu'il s'en faut de l'effaict ne mais la non puissance, car quant est de l'ueil de conscience tout avugle Dame Convoitise (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 97). ...affin que tu eusses lignée qui *perpetuast* ton nom, ta loange et renommée (C.N.N., c.1456-1467, 556).

REM. Doc.1374 ds FEW. LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, 2275 (T-L VII, 767).

- DR. "Donner à vie, à titre de perpétuité"

REM. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, GD VI, 106c.

II. - Part. prés. en empl. adj. *Perpetuant*. "Perpétuel" : Mais l'esprit *perpetuent* Que Dieu a en corps inspiré Desire qu'il soit separé De la char ou trop est enclin, Pour vivre en pardurableté (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 398).

III. - Part. prés. en empl. subst. DR. *Perpetuant*. "Celui qui donne (une rente) à vie, à titre de perpétuité" : De Jean de Beauvais, notaire du Roy nostre sire ou Chastelet de Paris, pour la saisine de 4 l. p. de rente luy acquise de Colette (...), les premieres prises en 8 l. p. de rente annuelle et perpetuelle constituées et prinses egalemeent pour les quatre termes à Paris accoustumés cy, et sur une maison, jardin et appartenances où jadis souloit pendre l'enseigne des Quinze Vingts, et de present y pend l'enseigne de l'Ours, dont à present est detenteur et *prepetant* Jehan Ducroix, epicier et bourgeois de Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1425-1426, 69).

IV. - Part. passé en empl. adj. *Perpetué*. "Perpétuel" : ...sentence donnée par loy de païs gardée, la quelle fust introduite pour le bien et utilité publique, fait droit entre touz et impose et doit imposer silence à touz, tant à partie que à office, à fin *perpetuée*, sans aucune resusitacion au cas (Doc. Poitou G., t.2, 1334-1348, 219).

REM. JEAN D'OUTREM., *Myr. histors*, a.1400, ds GD VI, 106b. [R. M.]

PERPETUISER, verbe (perpétuiser)

[GD : *perpetuysier* ; FEW VIII, 259b : *perpetuus*]

"Perpétuer"

REM. Ex. de *Nef folz* ds GD VI, 106c (repris à LA CURNE). [R. M.]

PERPÉTUITÉ, subst. fém. (perpétuité)

[T-L : *perpetüité* ; GDC : *perpetuité* ; FEW VIII, 260a : *perpetuus* ; TLF XIII, 123b : *perpétuité*]

A. - "Durée sans interruption et sans fin" : Et pour entendre ce que dit est, l'en doit savoir que les anciens appelloient l'age d'une chose vive sa perpétuité ou son siecle. Mais, par excellence, la duracion qui est sanz commencement et sanz fin est proprement dicte *perpetuité*, et de siecle sera dit apres. (ORESME, C.M., c.1377, 162).

- À *perpetuité*. "Pour toujours" : Finee qui fu nostre pere Plus tenrement ama que mere En amant l'amour de son Dieu, Et ceste amour li tint tel lieu Qu'i ot a *perpetuité* La plus tres noble dignité Dou monde et la plus honnourable, Nom et memoire pardurable. (MACH., C. ami, 1357, 59). Et ce pendant ne mist point en oubli qu'on le menaçoit de faire subtraction à l'encontre de lui, et pour y

pourveoir, sans ce que nulz de ses cardinaulx en sceussent riens, fist une constitution sur grandes peines durant à *perpétuité*, à l'encontre de ceulx qui se substrairoient de son obédience et de ses successeurs. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 150). A ces six fut donné faulte et droit à *perpetuyté* d'eslire et creer empereur, comme les plus haulx et puissans princes de tout l'empire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 226). Item par cheoir en une fossé par adventure fait demourer a *perpetuité* en icelle. (Somme abr., c.1477-1481, 177). Cestui predist, deux ans devant, le banissement de Thomas Maubray, duc de Norvol, à *perpetuité* de la terre chrestienne et sur peine d'estre pendu et decapité et fut sur la revolucion de sa nativité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

. *Mettre qqn à perpétuité*. "Condamner qqn à une peine perpétuelle (l'enfer)": L'OUSURIER. He las ! dou lens, hee las, hee las ! Mis suis a *perpetuité* Dou Roy de toute iniquité, Ou ars serai de touz costez. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 255).

B. - "Éternité" : Et pour tant il affiert et apartient que la paine soit infinie a *perpetuité*. (Somme abr., c.1477-1481, 177). Se bien tu pence a ton affaire, Tu congnoistras en verité Que cella te fera retraire Enffer a *perpetuyté*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 484).

- "Immortalité" : Car ja fut ce qu'il [Epicure] n'entendist pas la *parpetuité* de l'ame, mais mettoit qu'elle perissoit avecques le corps (LA SALE, Sale D., 1451, 44).

C. - "Durée de qqc., durée de vie" : Et pour entendre ce que dit est, l'en doit savoir que les anciens appelloient l'aage d'une chose vive sa *perpetuité* ou son siecle. Mais, par excellence, la duracion qui est sanz commencement et sanz fin est proprement dicte *perpetuité*, et de siecle sera dit apres. (ORESME, C.M., c.1377, 162). [Seul ex.] [R. M.]

PERPETUON, subst. masc. (perpétuon)

[GD : *perpetuon* ; FEW VIII, 259b : *perpetuus*]

A. - "Legs à perpétuité"

Rem. Doc. XVe s. ds *Romania* 21, 1892, 87

B. - "Indulgence papale" : Que vallent ung tas de pardons Dont le pape fait tel largesse : Cent mille jours, deux millions, Et autant après la grant messe ? De me fier en tel promesse Je ne seray point diligent. Pardons se donnent pour argent. Ung grant tas de *perpetuons* Qui sont semez par ces villages Aux gens de simples conditions Ont fait vendre plusieurs mesnages. (ALECIS, Martyrol. faulses langues P.P., c.1475, 326). [R. M.]

PERPITÉ, adj. (perpité)

[GD : *perpité* ; *FEW VIII, 438b : *pietas*]

"Très pieux" : ...ledit Lotaire le savoit envers Dieu *perpité*, et envers luy de très-bonne foy. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 103).

REM. GD VI, 106c, corrige *perpité* en *perpité* ; mais cf. *pitité* "qui éprouve de la pitité" ds FEW. [R. M.]

PERPLEXE, adj. (perplexe)

[GDC : *perplexe* ; FEW VIII, 261a : *perplexus* ; TLF XIII, 124b : *perplexe*]

A. - "Enchevêtré" : ...comment les nerfs des geniteles [parties génitales] de Leviathan l'ennemi sont *perplexes* et entrelacéz, quant il s'est a soy meismes tendu le las de sa propre oeuvre (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 194).

- [D'une question, d'un problème, d'une matière...] "Enchevêtré, embrouillé, complexe" : ...mais seulement [ledit chancelier] vouloit avoir aucune deliberacion et l'advis dessusdit,

pour savoir qu'il auroit à respondre en ladictie matiere, qui lui sembloit *perplexe* (FAUQ., II, 1421-1430, 104). Desquelles choses les Angloiz n'estoient pas deliberez de jamais le faire, et pour ce que mesdis dame et seigneur veoient les choses ainsi difficiles et *perplexes* ilz aviserent ung expedient, par lequel... (JUV. URS., Loquar, 1440, 422). Et n'y auroit point de mal, quant vous aurez aucune chose *perplexe* qui touche fort le roy ou la chose publique, de vous conseilier au roy mesmes et savoir son advis et luy dire le vostre, et que il advise ceulx que il voudra a avoir a conclurre la chose, et que luy mesmes les appelle (JUV. URS., Nescio, 1445, 458). ...et finalement, pour ce que la chose m'a esté et est *perplexe*, j'ay appointé et esté content de différer la contraincte et paiement des dictes 850 livres (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 289). ...ceste matere estoit si *perplexe* que a grant peine se savoit mettre pour y entrer (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 54).

Rem. BERS. ds GDC X, 322a.

B. - [D'une pers.] "Embarrassé" : Se par long espace de temps j'ay flotté comme naisselle sans gouvernail, en trouble mer d'espoir et paour, *perplex*, hesitant me faire apparoir au salubre port de ta cognoissance... (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 118). "...Et, tout bien veu à bien grant et meure deliberation, je vous diz et declaire et par arrest d'icelle court que vous estes condempné par icelle à souffrir mort dedens le jour d'uy, c'est assavoir que vous serez decapité devant l'Ostel de ceste ville de Paris, et toutes voz seigneuries, revenues et autres heritages et biens declairez acquis et confisquees au roy nostre sire." Duquel dictum et sentence il se trouva fort *perplex* et non sans cause, car il ne cuidoit point que le roy ne sa justice le deussent faire mourir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 358). Tantost après, le duc de Bourgogne, pour consumer sa traïson, abusa tellement le roy, malade, et qui estoit molt *perplex* et qu'il tenoit en ses mains, qui lui fist faire tel appointment avec le duc de Clerence, pour le roy d'Angleterre son frère, que icelui roy d'Angleterre espouseroit dame Katherine, seule fille du roy (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 163-164). Se nous savions trouver moyen pour venir a ce grant bien, nous le ferions volentiers ; mes nous sommes *perplex* en la matiere (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 47). ...si n'estoit homme qui luy peust les faire prendre ne mettre a la bouce [des medicines] pour effort ne engin qu'on y mist. Si en furent *perplex* durement les phisiciens (...) : veoient le dangier du prince en quoy il estoit, et que necessairement il le convenoit purgier, et a l'autre léz veoient le dangier qu'il faisoit de prendre ce que luy avoient ordonné (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 144). ...en l'administration de leurs affaires particuliers, non *perplex* mais prompts et bien esveilliez (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 158). ...pourquoy je me treuve de tant plus *perplex* pour conduire ledict radvitaillement (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justif., t.3, 1488-1492, 377). A ! que moult fut *perplex* et adolé Quant vy Fortune en ce point atournee. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 329).

Rem. Doc.1403 ds TLF. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC X, 322a.

- *Perplexe de qqc.* : Acumulé de liqueur vaporeuse, *perplex* de vigilante vacacion, perturbé de sens, desnudé d'avoir et de voir, offusqué par le dormitoire qui lors coaguloit le sens naturel de ma personne avec boursouffleuse oysiveté... (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 167). [R. M.]

PERPLEXEMENT, adv. (perplexement)[GD : *perplexement* ; FEW VIII, 261a : *perplexus*]

"Dans la perplexité"

REM. Ex. de BERS. ds GD VI, 106c. [R. M.]**PERPLEXITÉ, subst. fém.** (perplexité)[T-L : *perplexité* ; GD : *perplexité* ; GDC : *perplexité* ; FEW VIII, 261a : *perplexus* ; TLF XIII, 124b : *perplexité*]

A. - "Situation confuse, embrouillée, embarrassante" : Et aussi, ses mutations durans, adviennent toutes et innumerables *perplexités*, erreurs et inextricables difficultés, en comptes et en receptes entre les hommes (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXIV). ...et toutevoies furent par vengeance et voulenté de Dieu par leurs dessertes tant humiliéz et ramenéz a tieux *perplexitéz* que il n'estoit ou monde homme ne plus miserable ne plus infortuné que ilz se virent. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 19). Et pour ce que je veoye la *perplexité* et involucion de la besongne et desdiz officiers de Marseille, qui sont gens sans gaires de raison et très difficilles, comme dit est, sembla audit Granier et à moy qu'il valoit mieulx prandre lesdiz 300 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 207). Prince eternal, dessens sur nous ton ire, Rens mon jardin hors de *perplexité* ; Par ton plaisir fay qu'on le puist eslire Jardin puissant tendant felicité. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 30). ...pour oster icelle *perplexité*, a esté par grande et meure deliberation de Conseil ordonné que d'ores en avant chascune partie sera receue par procureur en payant pour ledit droit de visa et fondacion de procuracion (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1490, 494). S'avons mespris, pensant nostre cité Contregarder de la *perplexité*, Ou par tes gens elle est au jourd'huy mise, Excuse ung peu nostre simplicité (LA VIGNE, Patenostre Genevois B., 1507, 171).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

B. - "Embarras d'une personne qui ne sait quel parti prendre, désarroi" : Car, de deux maulx en cas de *perplexité*, l'en doit eslire le mendre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 288). Et en cas de *perplexité* ou il convendroit faire contre l'un ou contre l'autre, l'en devroit avant faire contre droit positif que contre droit naturel, et autrement l'en pecheroit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 317). ...mais le dureurus mari remaint esbahy et en grant sollicitude et *perplexité* pour satisfaire a sa compaigne de ce qu'il ne puet pas faire, et s'il le fait, ja gre n'en avera. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 232). En cestui quayrefour doncques, Ardant Desir quel chemin pendra il ? En ceste grant *perplexite* que fera ? Se taira il ou il parlera ? (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 367). ...les dessus touchiez trois arbitres aucunesfoiz, (...) se trouveront en grant *perplexite* pour la difficile de la cause ou des dependences d'icelle (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 495). ...ce n'est pas grant merveille se les conseilliers, ansi chargiez et aucunesfoiz rempliz de *perplexite*, les uns donans faveur a une cause et les autres au contrayre, cuidans bien faire (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 335). Et par ainsy il se treuve souvent en ceste amoureuse bataille en tel *perplexité* qu'il ne scet lequel faire, ou de laisser son gieu du tout, ou de actendre le mat paciens et souffrans. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 758). En Jherusalem la cité furent en grant *perplexité*, Pour doute de celle grant ost (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 218). Quant nostre malleur je re[m]ire Excessive est l'adversité ; Car mal sur mal sur nous deux tire : En extreme *perplexité*, Par debilité Le corps alité, Mourant de famine Dont sur nous domine Desespoir par necessité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 11). Par lesquelx trois inconveniens [famine, mortalité et guerre] pluseurs

nobles hommes, et généralement tout le peuple dudit royaume et des pays à l'environ, furent en grande et doloieuse *perplexité*, et fort amatis. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 339-340). Mais d'extreme *perplexité*, Tous maulx sourdent [en] povreté. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 82). En feu era tres grant *perplexité*, Quant nous varra, et soffrira grant paine. (Myst. ste Agathe B., c.1450-1500, 189).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss.

C. - "Souffrance morale, détresse" : Selonc ce que suet faire humaine infirmité, Le va au cuer saisir tres granz *perplexitez*, Plus fort que mals de denz est griez la maladie, C'est rains de passiom que l'on dit jalousie (Gir. Ross. H., c.1334, 267). O Justice, tres bonne amyé Voyez la grant *parplexité* Que son digne corps [de Jésus] a porté (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 687). PRIEUR. J'ay le cuer triste, mact et las, Le corps plain de *proplexité*, Bany de joye et de soullas S'ainsy est qu'avez recité. (LA VIGNE, S.M., 1496, 575).

- Au plur. : DIEU. (...) Toy, femme, je multiplieray Tes miseres et *perplexitéz*, Tant qu'a tousjours te soubmettray En angoisses et adversitéz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 63). [R. M.]

PERPLEXITER, verbe (perplexiter)[FEW VIII, 261a : *perplexus*]

"Embarrasser" : Alors la tresdesiree, tresaffable et debonnaire dame, qui de l'illustre, prefulgent et triumphant empire paranymphe patente estoit de si longuement en oppression excessive, hors espoir de singulier confort, estre *perplexitee* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 169). [A. B.]

PERPORT, subst. masc. (perport)[GD : *perport* ; FEW IX, 217b : *portare*]

"Ce qu'une chose comporte"

Rem. Doc.1415 ds GD VI, 106c-107a. [R. M.]**PERPOTENT, adj.** (perpotent)[*FEW IX, 253a : *potens*]

"Tout-puissant" : Rememorant les tourbes magnanimes, Les graves faitz, les diaphanez scismes Du *perpotent* celeste Jupiter (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 90).

V. aussi *prepotent* [A. B.]**PERPRE, subst. fém.** (perpre)[T-L : *perpre* ; GD : *perpre*]

"Monnaie d'or byzantine" : Le dit Fastre Hollet a receu en cent ducas d'or venisian, en six vins dix ducas turcqs, en aspres trapezondios, la valeur de trente et ung *perpre*, font ces trois parties d'or et d'argent six cens *perpres*. (Arch. Nord, 1445, B 1997, n° 60127, IGLF).

REM. M. Gilbert Dagron nous communique aimablement les informations suivantes : "Hyperpère, *nomisma hyperpyron*, abrégé en latin *perperum*, en italien *perpero*, parfois *perper*, *iperpero*. Pièce "d'or raffiné au feu" (*aurum coctum* de l'Occident latin), d'un poids normal de 4,55 gr. et d'un titre moyen de 20,5 carats. Cette monnaie fut introduite en 1092 par Alexis Ier Commnène pour distinguer un *nomisma* d'assez bon titre du *nomisma* dévalué de la fin du XIe siècle ; elle continua quelque temps à jouer ce rôle, puis le terme d'hyperpère fut utilisé pour désigner n'importe quel *nomisma* ou monnaie de compte correspondant à 24 *kératia*. Cf. M. F. Hendy, *Studies in the Byzantine Monetary Economy c.300-1450*, Cambridge, 1985, 513-517 ; C. Morrisson,

Catalogue des monnaies byzantines de la Bibliothèque Nationale, II, Paris, 1970, 667-671." [R. M.]

PERQUISITEUR, subst. masc. (perquisiteur)

[T-L : *perquisitor* ; GD : *perquisiteur* ; GDC : *perquisiteur* ; FEW VIII, 263a : *perquirere* ; TLF XIII, 125a : *perquisiteur*]

"Celui qui fait des recherches"

REM. GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360, ds GDC X, 322b. [R. M.]

PERQUISITION, subst. fém. (perquisition)

[GDC : *perquisition* ; FEW VIII, 262b : *perquirere* ; TLF XIII, 125a : *perquisition*]

"Action de rechercher" : En cogitacion il y a euagacion de pensee, en meditacion il y a *parquisicion* et inuestigacion, en contemplacion il y a admiracion et consolacion. (CIB., p.1451, 181).

Rem. Le seul ex. donné par GDC X, 322b, est à supprimer ; cf. *Trav. Ling. Litt.* 24, 1986, 221.

- "Recherche opérée par la justice" : ...ledit maistre Regnier de Bouligny (...) a rapporté *perquisicion* avoir esté faicte en ung coffre que ledit Mariete a, oudit lieu de Valence (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 318).

Rem. Doc.1473 (Lettre de Louis XI) ds TLF. [R. M.]

PERRAIL, subst. masc. (perrail)

[GD : *perrail* ; FEW VIII, 317a : *petra*]

"Grève"

REM. Doc. 1422 (*perrail de la mer*) ds GD VI, 107a.

V. aussi *perrole* [R. M.]

PERRÉ, adj. et subst. masc. (perré)

[T-L : *perré* ; GD : *perré* ; FEW VIII, 318b : *petra* ; TLF XIII, 126a : *perré*]

I. - Adj. "De pierre" : Tout ce puet voier qui la passe Qu'en leur moustier fu enterré Raol en un tonbel *perré*. (Vie st Evroul S., c.1350, 126).

- "Pavé" : Et quant grant piece ourent erré, Vindrent a un chemin *perré* D'ancien temps qui les mena A Huismes (Vie st Evroul S., c.1350, 61).

II. - Subst. masc.

A. - "Gué pavé"

Rem. Doc.1301 ds TLF.

B. - "Barrage, digue" : ...pour requerre a monsieur dudit lieu de Thaunay qu'il li pleust de donner congé que les arceaux du *peré* fussent fermés, affin que l'aive ne se perdist pas et que lesdiz moulins mouldissent mieulx (Doc. 1397. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 428). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

PERREE, subst. fém. (perrée)

[T-L : *perree* ; GD : *perree* ; FEW VIII, 319a : *petra*]

"Mesure de capacité pour le grain (deux cents livres ou quatre boisseaux, particulièrement usitée en Bretagne, cf. GD)" : En ung thonseau mesure venal de Lamballe y a douze *perrees*. En la *perree* y a IIII quars. Ou quart y a IIII godetz ; et compte lon II quars pour ung bouex, qu'est demye *perree*. Item y a aultre mesure appelée vielle mesure qu'est moindre du quart que la mesure venal. La *perree* de lad. vielle mesure ne vault que III quars de *perree* mesure venal. (Comptes Lamballe C.-L., 1479-1481, 302).

V. aussi *pierree* [R. M.]

PERREL, subst. masc. (perrel)

[GD : *perrel* ; FEW VIII, 316a : *petra*]

A. - "Jeu de palet, jeu avec des pierres" : ...jeu du *parreau*, auquel jeu l'en vise a getter une pierre de poignée au plus près d'une bute ou enseigne (Doc. 1398. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 428). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Même doc. ds GD VI, 107c.

B. - "Bouche à feu qui lance des pierres, pierrier" : Item de quatre à cinq cens tappers de bois pour lesdis canons avecques les manteaulx ad ce neccessaires, pierres à canons, plombées, peneaulx [var. *pereaulx*], treteaulx, clayes pour couvrir lesdiz treteaulx et faire bollevars, si besoing est, chevilles de bois de couldre, tonneaulx plains et autres choses neccessaires pour servir au siège et à l'ost. (BUEIL, II, 1461-1466, 47). [lecture (ms.) de LA CURNE et GD VI, 107c ; *peneaulx* "panneaux" ?] [R. M.]

PERRELLE, subst. fém. (perrelle)

[GD : *perelle* ; FEW VIII, 316a : *petra*]

"Gravois"

REM. Doc. 1497 (Abbeville, *perelle*) ds GD VI, 98b. [R. M.]

PERRELLÉ, adj. (perrellé)

[GD : *perellé* ; *FEW VIII, 316a : *petra* (?) (?)]

"Lesté avec du gravier (?)"

REM. Doc. 1328 et 1379 (*nasses perellees*) ds GD VI, 98b. [R. M.]

PERREUR, subst. masc. (perreur)

[T-L : *perrëor* ; GD : *perreor* ; FEW VIII, 318b : *petra*]

"Carrier"

REM. Doc. 1378 et 1420 (*perreours*), 1394 et 1467 (*perreur*) et 1469 (*perreurs*) ds GD VI, 107c. [R. M.]

PERREUSE, subst. fém. (perreuse)

[GD : *perreuse* ; FEW VIII, 318b : *petra*]

"Tombe de pierre (?)" : ...Que sains Lambiert son fil en *perreuse* le voie (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 615). [Scheler, *Gloss.* ; éd. : «*Pereuse* doit désigner l'église Saint-Pierre, la principale église de Maestricht, aujourd'hui : Nostre-Dame»] [R. M.]

PERREYEUR, subst. masc. (perreyeur)

[GD : *perrieur* ; FEW VIII, 319b : *petra* ; TLF XIII, 126a : *perreyer* (*perreyeur*)]

"Carrier"

REM. Doc. 1410 (Angers, *perrayeurs*) ds GD VI, 109b. [R. M.]

PERRIE, subst. fém. (perrie)

[FEW VIII, 323b : *petra*]

"Carrière" : ...lesdictes pierres (...) prinses es *perries* de Dampierre (MACÉ DARNE, Comptes J., 1367-1376, 28). [doc. 1367] [R. M.]

PERRIER, subst. masc. (perrier¹)

[T-L : *perrier*³ ; GD : *perrier*¹ ; FEW VIII, 318a, 320b : *petra*]

A. - "Ouvrier qui extrait les pierres d'une carrière (et exécute éventuellement les travaux d'empierrement de route ou de construction en pierre de taille)" : De l'accort et assentement de Thierry Couleste, marchand de chevaulx, d'une part, et de Oudart

Erembourc, *perrier*, d'autre part... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1360, 244). À Jehan Euvrart, *perrier* d'Asnieres (...) et à plusieurs autres, la somme de trois cens vingt quatre frans six gros quinze deniers qui deue leur estoit pour le fait et façon de la fosse ou vote en laquelle a esté inhumee et enterré en l'église des Chartreux lez Dijon feu bonne memoire monseigneur Jehan, duc de Bourgoingne (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 851). Guillemin Paiant, marchand *pierrier*... (Doc. 1431. In : M. Prov, Bibl. Éc. Chartes 54, 1893, 592). ...pause jou susdit avoir poyé à maistre Jehan Le Bourgougnon, *périer*, et à Jehan Delabarre, affenadour, de Gardane, et par une journée que ont mis pour aller avecques moy pour veser se on pourroit faire adober et réparer le chemin d'entre Nostre-Dame-des-Anges et la bastide du roy (Comptes roi René A., t.1, 1472, 82). A Colin Norgeon, *perrier*, a esté payé 40 livres pour 200 quartiers de pierre dure (Archives servit. Louis XI, T., 1473-1475, 50). ...Pierre Bourguignon (...) maistre *perrier* et conducteur desdits ouvraiges et reparations (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 23).

B. - "Celui qui taille les pierres précieuses" : À Guillaume le *perrier*, le jour dessus dit, pour VIc pierres de voirre nommez chatons, couleur dazur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 193). ...la valeur dudit anel d'or, prisié par les orfevres et *perriers* dessus le pont à IIIJ fr.. et demi... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 323). [R. M.]

PERRIER, subst. masc. (perrier²)

[T-L : *perrier*² ; GD : *perrier*² ; FEW VIII, 317b, 323a : *petra*]

A. - "Carrière de pierre" : ...et oit plaine usanche et pasieble possession del heraine del *perier* Saint-Lorent (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 335).

Rem. Doc.1400 ds GD VI, 108c (*perreyer*).

B. - "Machine de guerre qui jette les pierres"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. T-L VII, 772. FOUL., *Policrat.* B., III, 1372, 97 (*Pierriers, Strategemmatica*, titre d'un ouvrage de Frontin).

- Empl. adj. : ...gros courtaux et canons *perryés* (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 7).

Rem. Doc.1379 (*canons perriers, engin perrier*) ds Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 139, n.14. [R. M.]

PERRIERE, subst. fém. (perrière)

[T-L : *perriere* ; GD : *perriere* ; DÉCT : *perriere*² ; FEW VIII, 323a : *petrarium* ; TLF XIII, 126a : *perrière*]

A. - "Ouvrage en pierre" : N'on ne la vost mie murer De murs, de tours ne de *perriere*, Fors seulement de la riviere Qui est parfonde et mervilleuse Aus faus amans et perilleuse (MACH., D. Lyon, 1342, 221).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 206 ; p. métaph., t.5, 198.

- "Amas, assemblage de pierres" : Il n'y aura maison ne bourg Que dedans le feu je ne boute, Leurs mestaieries, de bout en bout, N'en lairay une seulle toute. Leurs beaux lieux seront mis en soute, Sans y lesser riens que la terre. Compaignons, sus, en somme toute, Allez (sus), sans lesser une *perriere*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 188).

B. - "Carrière de pierres" : ...la pierre de la *perriere* de Jart (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 413). ...et s'en vet celui chemin jusques à la voie qui vet des *perrieres* qui sont au dessouz du Bois Abriou (Doc.

Poitou G., t.2, 1341, 195). ...en Bourgoingne croist le sel par tout le païs, le fer et l'acier, bons blefs, bons vins et grant foinson, bonnes chars, bonnes venoisons et grant quantité de manieres, plusieurs boichages et grans praeries, *parieres*, layvieres et grans rivieres, les meilleurs laines du royaume de France (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 59). ...une *perriere* d'albastre (Comptes Lille L., t.1, 1442-1443, 384). LE JUGE. Aussi tost viendroit l'on a chance De mener une grosse roche D'une *parriere*, qui ne loche, Com l'en avroit de ces larrons Pervers, crueulx, faulx et felons ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 87). [R. M.]

PERRIEUX, subst. masc. (perrieux)

[GD : *perrieur* ; FEW VIII, 319b : *petra*]

"Carrier" : ... et autres maçons, meneuvres et *perrieux* (Chartes Bourbonn. M.F., 1498, 415).

REM. Doc. 1477 (Nevers, *perrieux*) ds GD VI, 109b. [R. M.]

PERRIN, adj. (perrin)

[T-L : *perrin* ; GD : *perrin* ; DÉCT : *perrin* ; FEW VIII, 324b : *petrinus*]

A. - "De pierre" : ...ilz virent la cité dont ly mur sont *parin* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 240). ...la moitié par indevis d'une place avec les murs d'environ, où souloit avoir une maison *perigne*, sise en ladite ville de Donfront (Cartul. St-Victeur B., 1400, 236).

Rem. Nombreux ex. en a.fr. CUVELIER, *Chron. Guescl.* C., t.1, c.1380-1385, 19407, ds GD VI, 109b.

- Empl. subst. au fém. "Maison de pierre" : ...il ly ont baillié, livré et assigné, cessé, quitté et delessé, c'est assavoir les places de rue Dorée, si comme elles se poursuivent, sauf et excepté la *perrigne* de Saint Victour, qu'il detiennent pour eulx et pour lour hers. Item, o tout ce, baillent et assignent à ladite Johanne cinq quartiers de vigne, (...) appelé l'Arpent au Chevalier (Cartul. St-Victeur B., 1362, 190).

B. - P. anal. [Uniquement au fém. ?] "Dur, solide" : ...pour VII onces *perrine* armoniac (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 354).

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 223. GD VI, 109b-c. [R. M.]

PERRIQUE, subst. fém. (perrique)

[T-L : *perrique* ; GDC : *pyrrhique* ; FEW, Ø lat. *pyrrhicha* ; TLF XIV, 84b : *pyrrhique*¹]

"(Danse très agitée, danse guerrière chez les Grecs)" : ... Com les pastoureaux qui fretellent, Ou les pucelles qui sautellent A la danse de la *perrique* ; Ou aussi com le frenetique Sautelle quant il est deruez (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 42). [R. M.]

PERROI, subst. masc. (perroi)

[T-L : *perroi* ; GD : *perroi* ; FEW VIII, 317a : *petra*]

A. - "Cailloux, gravier" : Arenarium (...) : gravier, *perroy* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 29). ...[item] pour avoir (...) vvidie grant quantite du *perroy* dudit abruvoir (Comptes Doullens W., 1470, 22). ...pour besongner à oster la glize et *perroy* qui estoient ou hable de lad. ville (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1475, 374).

B. - *Perroi (de la mer)*. "Grève du rivage" : ...et lesdis suppliant et Noel les convoyerent sur le *perroy* de la mer, qui est a ung trait d'arc dudit hostel (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 268). ...tant devers la terre comme ès marais et au *perroy* du côté de la mer (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1450, 101).

Rem. Doc.1357, 1414 et 1455 ds GD VI, 109c. [R. M.]

PERROLE, subst. fém. (perrole)[GD : *perrole* ; FEW VIII, 316b : *petra*]

"Grève"

REM. Doc. 1409 (Fribourg, *perrola*) ds GD VI, 110a.V. aussi *perrail* [R. M.]**PERRON, subst. masc.** (perron¹)[T-L : *perron* ; GD : *perron* ; DÉCT : perron ; FEW VIII, 315b : *petra* ; TLF XIII, 126b : *perron*]

A. - "Bloc de pierre" : Et ensois qu'il fust des(s)juglés [le géant Polyphème] De son seul oeil et avuglés, Souventes fois estoit assis Sur un *perron* gros et massis (MACH., Voir, 1364, 628). À Famagosse a une crois, Que tu yes fos, se tu ne crois Que c'est la crois dou bon larron, Car sus siege ne sus *perron* N'est assise, mais purement Est en l'air, sans atouchement ; Et C. mil hommes l'ont veü, Qui l'ont aouré et creü. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). Sy luy advint, ainsy come il aloit ung jour chevauchant par my une grande lande, il choisy de loing ung grant arbre dessoubz lequel avoit ung moult grant *perron*. Dessus estoit couchyé ung chevalier moult fort navré (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 96).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- [Fermant l'entrée d'un tombeau] : Et fust l'odeur quatre fois pire, Si mectrons nous jus ce *perron* Et, après cela, nous verron De Jhesus quel vouloir il a. Sus, levez ! Célius, Tubal, Abacut et Gedéon lyevent la pierre de Lazaron. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 503).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

- [Portant une inscription]

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss.

- "Monument qui symbolise les franchises communales de Liège et figure dans les armoiries de la ville"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- "Pierre (de construction)" : ...sitos que pierres à murs envoioit-on Et elle estoit chéue, li traytor glouton Faisoient grant huée et maugrasieus ton, Et prenoient drapiaus, ou de leur caperon S'en torchoient les murs où chaitoit le *perron* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 454).

B. - "Construction, palier, escalier (en pierre)" : ...par quoy, quant l'Empereur et le roy arriva, il n'entra mie en la court plus de cent chevalx, et tout à large y entrerent les diz princes, et ainsy arriverent droit au *perron* de marbre, environ .%.III.. heures après midi, et pour ce que aiseiement pour cause de sa goute ne se pouvoit l'Empereur soustenir, le roy fist estre preste sus le dit *perron* une chaire couverte de drap d'or, et là fu porté entre braz par les susdiz chevaliers, qui en avoient la garde, en la ditte chaire et assis (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 103). ...et vint le duc de Bourgoingne et monseigneur le conte de Charrolois, son filz, au lieu de Saint Omer, ensemble la seignorie, et furent les lices dressées et le *perron* eslevé de pierre moult solempnellement, et là furent actachez les deux escuz, l'ung de Lancelot du Lac, l'autre de Tristan de Leonnois, et furent icelles lices dressées emmy les champs, dessus le grant chemin tirant à Calaiz (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 121).

Rem. Ex. d'a.fr., GD VI, 110a. Sur le *perron* de Liège, cf. GD VI, 110b (doc. 1467 et MOLINET).

- [*Perron* où se tient le seigneur, le roi] : Mandez au viel Garin, (...) Qu'avec ses quatre filz, (...) Ilz vous viennent servir a Paris au *perron*, Leur terre relever a vous et a vo nom, Et faire

hommage a vous de leur region... (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 170). ...si descendi au *perron* et print la damoiselle que il mena avec li, tant que il vint devant le roy, auquel il le presenta moult gratuitement (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 144).

- En partic. "Escalier et palier extérieurs donnant accès à l'entrée surélevée d'un bâtiment" : Elle s'advisa neantmoins que, pource que chacun jour il ne failloit point de passer devant son huys, allant au marché, elle se mectroit au *perron*, parée le plus gentement qu'elle pourroit, affin que au passer, quand il jecteroit son regard sur sa beaulté, il la convoitast et requist de ce dont on ne luy feroit refus. (C.N.N., c.1456-1467, 570). [R. M.]

PERRON, subst. masc. (perron²)[FEW VIII, 27a : *patronus*]

"Argousin de galère (?)" : Le vendredy, IX.e jour dudit mois de juing, quelque dilligence que les commistres *perron* et mareniers de nostre gallée sceurent faire, sy ne arrivâmes nous ce jour que sur le soir au port de la ville de Parence, où de Venise jusques illec l'on compte l'on cent milles (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 86).

REM. Forme non attestée dans le FEW qui mentionne en revanche *paron* "argousin de galère" (FEW VIII, 27a : *patronus*) , d'après *Ballade de Nicole Louve, Voy. Jérus.*, c.1395, 112, sans donner de références bibliographiques précises. L'ex. du FEW est cité dans FENNIS, *Gal.* III, 1365, qui indique toutefois ne pas avoir retrouvé l'attestation de cette forme. Cf. *patron1* (B.2). [C. H.]

PERROQUET, subst. masc. (perroquet)[GDC : *perroquet* ; FEW VIII, 330b : *Petrus* ; TLF XIII, 126a : *perroquet*]

"Perroquet" : ... et vindrent aux papegaiz, et disoit la dame : "*Paroquet, paroquet !* Veez cy que je vous apporte la bonne viande." Ces papegaiz firent grant joye a leur dame (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 987). Et pour ce dit le philosophe que qui ne lui aprendroit au *perroquet* en iennesce il ne parleroit que iergon et vng os a eu bec si fort qu'en toutes ses neccessitez c'est escu pour son corps garder. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 485).

REM. Cf. *Romania* 21, 1892, 76. Un des personnages de *Sots mal.*, c.1480, s'appelle Perroquet.

V. aussi *perruquet* v. Lexiques [R. M.]

PERROYER, verbe (perroyer)[T-L : *perroier* ; GD : *perroyer* ; FEW VIII, 319a : *petra* ; TLF XIII, 126a : *perreyer*]

"Extraire de la pierre" : ...et par chascun jour avoit esté pris et faisoit l'en prendre, *perroier* et tyrer en leur dit rocher [du Mont Saint-Michel] quarrel, pierres a maçonner et sablon, et en ce faisant, en aucuns lieux depecier et ruyner aucunes edifices faictes par eulx et leurs hommes et subgiez (Chron. Mt-St-Mich. L., t.I, Pièces div., 1426, 248).

REM. Doc. 1367-1376 (*pereer*) ds FEW. Doc. 1457, 1458 ds GD VI, 110c. [R. M.]

PERRUQUE, subst. fém. (perruque)[GD : *perruque* ; FEW XXI, 558a : o.i. ; TLF XIII, 128b : *perruque*]

A. - "Chevelure" : LE BARBIER. Jamais ne vy *perruque* telle Qui eust si dure racine. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 41). Regardez marcher mes gorriers Aux larges manches, grans souliers, *Parruque* d'estrange poil faicte (Fol. Gorr. P., c.1465, 164). ... Combien que

tous ces grans docteurs, Ces grans clerks a ses rouges hucques, Sont fort embesongnez ailleurs Touchant le fait de ses ["ces"] *perrucques*. Car aujourd'hui de deux freluques De chevelux, d'ung petit monceau, Il semble qu'il y en ayt jusques Au collet, et plain ung boesseau. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 142). Austour tendant a noir et qui a plume superflue sur la teste descendant sur le front comme une *perruque* est bel, mais il n'est pas fort. (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 236).

- *Perruque feinte. Perruque de cheveux feints.* "Chevelure artificielle, perruque" : Quant leurs cheveux sont trop petiz, Ilz ont une *perrucque* fainte. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 337). ... Se le vent emportoit par neux Leurs *perrucques* de cheveux fains (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 338). ...et, en effect, trouva façon et moyen d'avoir une *perrucque* fainte, laquelle il atacha subtilement sur sa teste. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 89).

B. - "Chevelure artificielle" : Neantmoins, aucuns eschappèrent par subtilité et par prendre habit descogneult et, entre les aultres, l'abbé de Saint-Bertin, tenant l'ordre de saint Benoit, transmua son habit noir en ung manteau rouge et, pour couvrir sa couronne ["sa tonsure"], s'affula d'une *perucque* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 592).

Rem. L'ex. de *Fol. Gorr.* cité sous A. est peut-être à classer ici, voire celui de COQUILL., 142. [R. M.]

PERRUQUET, subst. masc. (perruquet)

[GD : *perruquet* ; FEW XXI, 558b : o.i.]

"Celui qui a une belle chevelure, qui est bien frisé, jeune homme pimpant (souvent péjor., notamment pour désigner les gens de la Bazoche)" : Que feront donc gaudisseurs enchainéz, mignons des dames, gorriers de court dupés et fars et *perrucquetz* enpatouffléz de quoquardise ? (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 567). Se me dit l'un : "Hau *perrucquet* !" Et je m'en vois sans grand caquet. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 309). Mettés tous peine de le lire Entre vous, jeunes *perrucatz*, Procureurs, nouveaux advocats, Apprenans aux despens d'aultry. (Repues franchises K.V., c.1480, 76). Lors toute chose de quoy l'on se servoit Comme sont coffres, gros bahuz et pacquetz, Beaulx litz de camp, ustencille, aparquetz, Sans plus faire le regnart ne la poulle, Pallefrenyers et autres *perrucquetz* Dedens Florence entrerent a la foulle. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 219). Les uns sont mignons *perrucquetz*, Les aultres portent les bouquets. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 77).

- *Faire du perruquet.* "Jouer au cleric, faire des effets de manches" : Il [l'usurier] en flairera le boucquet Au fons d'enffer devant dix ans, Car il fait trop du *perruquet* Par ses villains motz mesdisans. Ne soyez poinct contredisans De le renvoyer comme infame Et, par propox doulx et plaisans, Vous donrez le droit a ma femme [Éd. : "perroquet" (cf. DI STEF., 634b : *parler en perroquet* "ne pas savoir ce que l'on dit") ; mais le cont. jur. de la scène peut évoquer une réf. critique aux clerks emperruqués de la Justice] (LA VIGNE, S.M., 1496, 530). [R. M.]

PERRUQUIEN, subst. masc. (perruquien)

[GD : *perruquien* ; FEW XXI, 558b : o.i.]

(Synon. de *perruquet*) : Noz fringans, noz *perruquians*... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 139). ... Tenans aux manches bien et beau, Ung collet bas en fringuereau, En Sysse, en *perruquien*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 191). [R. M.]

PERRUQUIN, subst. masc. (perruquin)

[GD : *perruquin* ; FEW XXI, 558b : o.i.]

(Synon. de *perruquet*) : Ilz se pourmainent hault et bas, Fringans, faisans les *perruquins* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 334). [R. M.]

PERRUQUOLLE, adj. (perruquolle)

[GD : *perruquolle* ; FEW XXI, 558b : o.i.]

"Qui ressemble à une chevelure"

REM. MART. D'AUV., *Vigiles de Charles VII* (éd. 1493, une *huppe perruquolle*) ds GD VI, 111c. [R. M.]

PERS, adj. et subst. masc. (pers)

[T-L : *pers* ; GD : *pers*¹ ; DÉCT : *pers* ; FEW VIII, 277a : *persus* ; TLF XIII, 130a : *pers*]

I. - Adj.

A. - "Bleu (d'un bleu plus ou moins foncé, parfois tirant sur le violet)" : Lors s'à boire demande, j'ay vin de couleur *perse* Dont li muis ne vaut pas la queue d'une querse. Car mon ventre fait bruire et les bouiaus me *perse*. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). ...Et songierent que il vëoient De leurs lis ou il se dormoient Nuef solaus de coulours diverses, Blanches, rouges, noires ou *perses*, Qui luisoient eu firmament. (MACH., F. am., c.1361, 237). Usére, (...) En ma chambre en alez bonne erre Les garnemens a homme querre, Telz qu'ilz y sont, rouges ou *pers*. (Mir. fille roy, c.1379, 49). ...et pour ce qu'il ne le vouloit païer, lui embla deux paires de chausses, l'une paire grise et l'autre *perce*, lesquelles chausses il vendi depuis VIII s. par. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 243). ...ung petit cercle cler et *pers* en semblance de l'arc du ciel environna soudainement le corps du soleil (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 281). Clochettes d'or, d'argent, fines cymballes, Larges plumaulx blancs, noirs, rouges, *pers*, vers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

- [D'une fleur] : ...mainte florecte nouvelle Blanche et ynde, vermeille et *perse* Et de mainte couleur diverse (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 118).

- [D'une pierre précieuse] : Et devés savoir qu'il y a II rubis balaize, assavoyr un qui est assés rouges et ardens, et ly autres sy est rouges et violastres, reddant *perse* coulour. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 174).

- [Des yeux] : On doit aussi considerer la couleur des yeulx qui est noire, ou palle, ou vere, ou *perse*, et ceste diversité vient de la clarté ou de l'obscurté de l'esperit visible (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 374). ...les yeux flestris et *pers* (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 129). ...un filz masle, qui fu de toutes figures bien formez, excepté qu'il ot le visage court et large au travers, et avoit un oeil rouge et l'autre *pers*. (ARRAS, c.1392-1393, 48).

- [D'un cadavre] : Hector chiet mort, a couleur *perse*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 106).

B. - En partic. DRAP. : En l'église Nostre-Dame de Paris ; laquelle estoit tendue doublement de toile *perce* en son large, toute semée de fleurs de liz. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 116). ...deux pièces de toile *perse* à garnir le drap d'autel, et pour doubler une chaisuble (Comptes roi René A., t.1, 1478, 28).

- *Drap pers.* "Drap bleu foncé" : ...un fin drap *pers* entier de Broixelles, de grant moison (...) pour faire deux paires de robes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 122). ...un tabart court de drap *pers* mabré, doublé de drap blanchet, et comme fourreure de connins sauvages en maniere de houpelande. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). Item, en l'ostel d'icelle feu Gilete, environ ledit

temps, print un chaperon à usage de femme, doublé de deux draps, l'un *pers*, l'autre vermeil, lequel elle vendi VIII s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 198). ...trois paires de chausses pour les paiges de mondit seigneur de Saint Pol, de drap *pers*, 37 solz 6 deniers tournois (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 76). ...et seroient vestus tous les clers, conseillers et officiers dudit Parlement de drap *pers*, en longues robes et chaperons fourrés, et les lays de drap vermeil. (FAUQ., II, 1421-1430, 345). ...XIII paulmes de drap *pers*, (...) pour les deux paiges qui vont sur les chevaux de la chayère du roy (Comptes roi René A., t.2, 1479, 208).

II. - Subst. masc.

A. - "Couleur bleu (plus ou moins foncé)"

1. [Valeurs symboliques]

- [Symbole de la loyauté, de la constance] : Or te vueil ces couleurs aprendre, Comme en Amours les dois entendre : Saches que le *pers* signifie Loiauté qui het tricherie, Et le rouge amoureuse ardure Naissant d'amour loial et pure ; Le noir te moustre en sa couleur Signefiance de douleur, Blanc joie, vert nouveleté, Et le jaune, c'est fausseté. (MACH., R. Fort., c.1341, 68).

- RELIG. [Symbole de la vertu de pénitence] : ...quel roy ? celui qui donne (...) la pourpre de pacience, le *pers* de penitence... (Mir. st Val., c.1367, 123).

2. En appos. HÉRALD. : Saches de vray qu'en tout endroit Ou on descript armes a droit La couleur de *pers* est clamée Asur, s'elle est a droit nommée, Le rouge gueules, le noir sable, Et le blanc argent ; mais sans fable Je te di qu'on appelle encor Le vert sinople et le jaune or. (MACH., R. Fort., c.1341, 68).

3. En partic. [Couleur bleu plus ou moins foncé d'une étoffe, du vêtement] : ...en ma presence jura Que jamais vert ne portera En chaperon n'en vesteüre, En verge, en chappel n'en sainture, Mais tousjours *pers* ou azur fin Portera jusques a la fin. (MACH., Voir, 1364, 750). ...IIIImVc doz de griz à dix tires dont on a fourré les deux houppeles d'escarlate et de *pers* dessus dictes de madame de Charrolois (Comptes Lille L., t.1, 1416, 138). Et vinrent au-devant de luy jusque à la Chapelle, le prévost des marchans, eschevins et bourgeois en très grand nombre, acompaigniés des arbalestriers et archiers de la ville, tous vestus de robes paraulx de *pers* et de vermeil ["d'habits pareils, de bleu et de rouge"]. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 301).

- *Couleur de pers* : ...une chambre de tapisserie de haultelice, de couleur de *pers*, semée de perselles et contenant cinq pièces et les goutieres (Comptes Lille L., t.1, 1413-1415, 96).

4. "Coup bleuissant la peau"

Rem. DESCH., *Oeuvres* R., t.7, c.1370-1407, 322.

B. - DRAP. "Drap, étoffe de couleur bleu plus ou moins foncé" : ...demi-drap de *pers* pour 7 lb. (...) 2 draps de fleur de veche et un autre drap vermeil pour 30 lb. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1335, 294). ...8 aunes d'un *pers* azuré de Broisselles, à doubler ledit fons de cuve, et faire chaucés pour ladicté dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 288). Mais leurs gens vestent si ensamble Que riens n'i a qui se ressamble, Car li uns est vestus de *pers* Qui en cuide estre plus apers ; L'autre est entortillié de vert ; Li autres a son corps couvert De camelin ou de fusteinne, De toile ou d'autre drap de leinne (MACH., C. ami, 1357, 131). ...XXXVI aulnes de *pers* de Broisselles (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 177). Et un viez chaperon de *pers* Qui estoit tous mengiez de vers, Ort et vil, et puant, et sale Avoit (MACH., P. Alex., p.1369, 272). ...une houppele de *pers* sengle, que a vestue ledit Raoulet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96). ...Atout son chaperon de *pers* (Pastor. B., c.1422-1425, 162). ...ouquel paquet avoit deux

robes, l'une de brunete et l'autre de *pers*, doublés de blanchet, deux paires de chausses de brunete, cinq aulnes de satin, deux chemises (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 8). *Pers* de Rouen. Une pièce tenant 3 quartiers et demi, prisé le tout 50 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 63). ...aucuns autres preslatz et gens d'eglise de divers estatz, qui avoient les crucifix, palles et pluseurs reliques, pour venir dehors leur ville, au devant du Roy ; et si y avoit environ deux cens bourgeois vestus de *pers* et chaperons vermaux, et d'autres qui avoient robes perses, et petis chaperons de blanc et de vermeil. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 231). LE DRAPPIER. Voulez vous de ce *pers* cler cy ? PATHELIN. Avant, combien me coustera La premiere aulne ? (Path. D., c.1456-1469, 68). ...cinq cannes et demye de *pers* clar (Comptes roi René A., t.2, 1477, 53).

Rem. Forme *pearce* : Je vuil que vous en irez à mon draper, et vous achaterez de lui dousze verges de fin escarlet, sis verges de rouge, huit verges de *pearce*, noef verges de sanguin et atant de violet et bronnet, et quinsze verges de blanket (Man. lang. G., 1396, 47). Veiez vous bien cel chivaler qui vait là, fist il, qui est vestu de *pearce* ? (Man. lang. G., 1396, 90). FEW : «agn. *pearce* f. "étoffe bleu foncé" (hap.)» ; AND, s.v. *pers*.

- [Cette étoffe rayée d'une autre couleur] : LE JUGE. (...) Un petit homme (...) Vestu d'un royé en travers, Fait de *pers* rouge et de blanc *pers* (Mir. enf. ress., 1353, 29). ...un qui a nom Gilet, et estoit vestu de *pers* royé de blanc (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 3). [R. M.]

PERSAGE, adj. (persage)

[*FEW VIII, 263b : *Perse*]

Gent persage. "Les païens" : Rois, secourez vo fille ou elle ara damage, Car Kalefrins y est avoec le gent *persage*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 827). [R. M.]

PERSAIN, subst. masc. (persain)

[*FEW VIII, 263b : *Perse*]

"Perse" : ...mesmement les *Persains* s'entredesconnoissoient et tuoient l'ung l'autre aucunesfois par desconnoissance, mais toutesfois les Spartains en avoient le meilleur tousjours. (Orose I, 1491, 175 r° [BnF / Gallica]). [J.-L. R.]

PERSAN, adj. et subst. (persan)

[T-L : *persant* ; GD : *persant*¹ ; FEW VIII, 263b : *Perse* ; TLF XIII, 130b : *persan*]

A. - "(Celui) qui est originaire de Perse"

- "Homme puissant" : Je vieng du haut païs ou regnent li *persant* (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 7). [Cf. note de l'Éd.]

B. - "Langue de Perse" : Ly pluseurs parloient *persant*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 203). [R. M.]

PERSANER, verbe (persaner)

[*FEW XI, 189a : *sanus*]

"Soigner, guérir complètement" : ... et il n'est mie *persanez* quant hon le chevauche (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 390). Donc le *persané*s de cele poudre que je vous diray ci après : ... (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 392). [R. M.]

PARÇANT, adj. (persant)

"Puissant" : Juno maintenoit le contraire Et dit que bien se deüst taire, Qu'on puet acquerir par richesse Scens, avoir et toute noblesse, Quanqu'il vient, naist, croist et habunde En l'air, en terre, en mer, eu monde, Plus tost qu'on ne l'aroit par scens. "Qu'avoires acquis est trop *parçans*, Et s'est li avoires a acquerre Trop meins

prisiés, en toute terre, Que li avoires qui est acquis. Et pour ç'ai je richesse acquis Par mi ["pour moi, quant à moi"], se ["et"] dit que riens n'i a Et sa demande li nia. (MACH., F. am., c.1361, 206).

REM. Cf. FEW VIII, 263b, s.v. *Perse*. [N. M.]

PERSCRIPTION, subst. fém. (perscription¹)

[*FEW XI, 337 : *scriptio*]

Par perscription. "Par écrit" : ... et colliger par *perscripcion* l'autentique prosperité de vostre eternal estat. (Lettre Philippe, c.1450. In : *Chrestom.* R., 112). [Jargon latinisant ; seul ex.] [R. M.]

PERSCRIPTION, subst. fém. (perscription²)

[FEW IX, 306b : *praescriptio*]

(Synon. de *prescription*) : Et parole desordonnee Nous soit permise et accordee, Et en ayons *perscripcion* Toujours sans interrupcion. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 71). [R. M.]

PERSCRIRE, verbe (perscrire)

[FEW XI, 335b : *scribere*]

Peres perscrits. V. *père* I.B.3 [F. D.]

PERSCRUTABLE, adj. (perscrutable)

[GD : *perscrutable* ; *FEW XI, 345a : *scrutari*]

"Qui scrute, qui sonde"

Rem. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GD VI, 112b (*la perscrutable providence*). [R. M.]

PERSCRUTATEUR, adj. et subst. (perscruteur)

[GD : *perscruteur* ; FEW VIII, 263b : *perscrutare*]

"(Celui) qui scrute" : ...Guillaume de Nangy, moult grant *perscruteur* de toutes escriptures et hystoires (JEAN DE MONTREUIL, *Traité Angl.* III, G.O.O., 1416, 289). ... aucuns faulx detracteurs, D'envie attains, de mal *perscruteurs* (MAXIMIEN, *Avocat dames Paris M.R.*, c.1485-1490, 6). [R. M.]

PERSCRUTER, verbe (perscruter)

[GD : *perscruter* ; FEW VIII, 263b : *perscrutare*]

Empl. trans. "Examiner, observer, étudier" : ...de sçavoir *perscruter* avant en la maniere de bien dire (SAINT-GELAIS, *Séj.* honn. D., c.1490-1495, 115). Moult *perscruta* ma pensee et mon nom Cest orateur digne de grant renom. (SAINT-GELAIS, *Séj.* honn. D., c.1490-1495, 279). Cestui voulut bien enquerir les causes loingtaines et prouchaines, lesquelles peut estre n'avoient encorre esté si vivement *perscrutées*, et finalement, par longues experiences, congneut reallement les choses de cy bas estre totalement gouvernées par celles d'en hault (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 13 v°). Acumulé de liqueur vaporeuse, perplex de vigillante vacacion, *perscrutee* soubz diffus volontaires antipodes aux lubriques actaintes et bachanalles exactions, grave, pesant (LA VIGNE, *Ress. chrest. B.*, App., c.1502-1503, 167).

REM. FEW : «(1545 - Montaigne).» [R. M.]

PERSCRUTIF, adj. (perscrutif)

[*FEW VIII, 263b : *perscrutare*]

"Qui examine soigneusement" : Et est faicte ceste election desdictes personnes le plus justement et le plus saintement, sans faveur, que faire se puet election, par renommee publique et *perscrutive* justement et cautelement ordonnee, c'est assavoir de personnes notables en leurs degrez (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* C., t.1, c.1386-1389, 489). [H. G.]

PERSCRUTINER, verbe (perscrutiner)

[GD : *perscrutiner* ; FEW VIII, 263b : *perscrutare*]

"Observer attentivement, scruter"

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD VI, 112c.

- *Perscrutiner* + interr. indir. "Observer, examiner soigneusement si" : ...les deux d'iceulx, dont le procureur soit li uns, yront au lieu de Charboigne dessus dit, et, les parties presentes, examineront et *perscrutineront* se lesdiz de Charboigne en l'assiette de leur taille comprennent autres heritaiges (Trés. Reth. S.L., t.2, 1374, 214). [E. P.]

PERSCRUTION, subst. fém. (perscrution)

[*FEW VIII, 263b : *perscrutare*]

"Examen réfléchi" : Et dit Avicene que ceste chose a bien mestier de grant consideracion et de grant expirement et de grant *perscrucion* en sa science. (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 123). [Aussi SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 377] [C. T.]

PERSE, subst. fém. (perse¹)

[GD : *perse* ; FEW VIII, 277a : *persus*]

DRAP. "Étoffe de couleur bleue tirant sur le violet" : ...16 aunes d'un brun royé de Gant, à une *perse* acostée de 2 bastons jaunes, délivrées au terme de Pasques en la chambre des napes dudit seigneur, pour le burel de son corps (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 83).

Rem. *Man. lang.* 1396 (*pearce*), M. Höfler, *Z. rom. Philol.* 81, 1965, 342. [R. M.]

PERSE, adj. (perse²)

[FEW VIII, 263b : *persicus* ; TLF XIII, 131a : *perse*¹]

"Relatif à la Perse" : Ses dictz Georgians sont confins de la Medie *perse* et Surie vaillans gens, et fort crains de doubtez de leurs voisins. (Pèler. D., 1486, 363). [C. H.]

PERSEAU, subst. masc. (perseau)

[T-L : *persel* ; GD : *perceau* ; FEW VIII, 277a : *persus*]

"Nielle des blés" : Pour faire sur table vin blanc devenir vermeil, prenez en esté des fleurs vermeilles qui croissent en blefz que l'en appelle *perseau* ou neelle ou passe rose, et les laissez secher tant qu'elles puissent estre mises en pouldre, et en gectez secretement au voirre avec le vin et il devenra vermeil. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 271). [R. M.]

PERSECUTER, verbe (persécuter)

[GD : *persecuter* ; GDC : *persecuter* ; FEW VIII, 264a : *persecutor* ; TLF XIII, 132a : *persécuter*]

A. - *Persecuter qqn.* "Se lancer à la poursuite de qqn" : Il est temps les *persecuter* [les Anglais], Que il ont leans trop esté ; Si vous vueillez tous parester Et armer pour la seureté. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 437). Bien estoit estrange à ce povre roy (car ainsi se pavoit-il bien appeller) de ainsi s'en fuyr et estre *persecuté* de ses propres serviteurs (COMM., I, 1489-1491, 202).

B. - "Poursuivre qqn sans relâche, le tourmenter par des traitements cruels et injustes, persécuter qqn" : Ha ! tresdoulce vierge pucelle, (...) Celle grant persecucion Ne souffrez, dame, excecuter, Dont nous entent *persecuter* Ce faux herite. (Mir. emp. Julien, 1351, 192). ...de chienz vales mainz [dit Digulleville aux Juifs] qui ont *persécuté* le Christ, Du venin de häine plains (GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 281). Julien l'Apostat faulz herite,

tant orgueilleux que Dieu et tout le monde avoit en despris sanz nulle crainte des vengences divines, crestien fu premierement, puis renia la foy, et moult *persecuta* les crestiens (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 77). ...que fera-il donques de ceulx qui non pas seulement ne les aiment mais qui si vilainement les *persecutent* sans cause et occient ? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 22). Item, par icelle loy on contrainct ung homme à vendre le sien, qui est une contraincte desraisonnable. Item, on *persecute* ceulx du purgatoire, comme dit est, car leurs messes et prieres cessent (FAUQ., III, 1431-1435, 104). Mais le senat (...) fist ung edit par despit, que incontinent manderent en Jherusalem prendre et *persecuter* tous les disciples et croyans en icellui Jhesus de Nazareth. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 66). Et ne differa point ledit de Bourgongne que par ses gens et de son party, nonobstant icelle tresve, de tousjours faire maulx et *persecuter* les gens, serviteurs, villes et subgetz du roy. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 319). Bien est plus foul que le voudroit *Persecuter* comme tu faiz. (Pass. Auv., 1477, 122). ...icellui Guillaume, fort troublé et esmeu de ainsi estre *persécuté*, doubtant la fureur dudit Hardy, en soy deffendant, tira une bistoire de dessoubz sa robe et donna audit Hardy ung cop d'estoc parmy la penillière et s'en fouyt (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 289). SATHAN. C'est le plus parfait Qui sera ne qui a esté, Car tout playnement et de faict Il congnoist nostre faulceté. LUCIFFER. Il fault qu'il soit *persecuté* D'aultre façon et d'aultre guyse ; Chascun doncq soit entalenté D'y pincer tost, qu'on y advise. (Ilz s'enfuyent en enfer, cryans et braillans orriblement et le doyen vient et l'official.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 542).

- Part. passé en empl. subst. : ...le sang des *persecutez* crie contre eulx à leur souverain juge (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 22).

- [D'une chose, d'une situation] "Poursuivre qqn sans relâche (pas toujours injustement), tourmenter qqn" : ...aussi comme la loy si *persecute* et bat les pechiez sanz haine des personnes, aussi le juge punist tres justement les faillanz et pecheurs non pas par mouvement de courrouz mais par la franchise de la tresdouce loy (FOUL., Policrat., IV, 1372, 52). Assez et plus que noz sens ne pevent redrecier ou noz paciencies souffrir avons sur nous de discors et debas et sommes *persecutez* des divisions dedens et dehors (CHART., Q. inv., 1422, 44). Item, ceste loy *persecute* Dieu et l'Eglise, car on ne donra plus riens à l'Eglise par ce moien (FAUQ., III, 1431-1435, 103). ...nous n'avons eu nulles guerres de nostre temps, et noz voisins en ont esté terriblement *persecutez* de pestilence [et] de famine. (C.N.N., c.1456-1467, 223). ...chargé et furny de diverses enfermetez et *persecuté* de debile viellesse (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 9). ...son enfant estoit *persecuté* de maladie tant que tous ceulx qui le veoient le jugeoient estre mort (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 137).

C. - *Persecuter qqc.* "Maltraiter qqc." : ...ou se ilz les oÿent, tantost les gettent et vomissent hors, et, qui pis est, *persecutent* ou hayent la misericorde des medecins espirituelz qui ceste viande leur veulent aministrer : il apparu des tirans envers les martirs (GERS., Purif., 1396-1397, 59). Justice est trop *persecutee* Si misericorde y deffault, Mais elle est bien executee Quant on ne hait que le deffault (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 62). Les vices doit emputer Hors bouter, Tousjours les *persecuter* Sans doubter, Car Dieu du tout les conjure. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 78). O vous n'iray pas toute nue, Mais armée et le gleve a main, Pour m'en aller de nue en nue Combatre contre gerre humain. Et plutost ennuyt que demain Vouldroye l'office executer, Car j'ay ung courage inhumain Pour vie des hommes *persecuter*.

(Cene dieux, c.1492, 129). J'ay disposé, par engin dur com fer, *Persecuter* de Neptun les haulx voilles. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 12).

D. - *Persecuter que.* "Poursuivre dans son affirmation que... (?)" : ...il a continué et perseveré en iceulx, disant et affermant *persecuter* que les accusations contre eulx par lui faictes estoient vrays. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 114). [GD VI, 113a, traduit par "déclarer de nouveau"] [R. M.]

PERSECUTEUR, subst. masc. (persécuteur)

[T-L : *persecutor* ; GDC : *persecutor* ; FEW VIII, 264a : *persecutor* ; TLF XIII, 132b : *persécuteur*]

"Celui qui se livre à la persécution (en particulier pour des motifs religieux)" : Le roy, qui ot nom Genseriz, Et non mie pour l'emperiz, Mais pour les biens de Romme embler, Fist tantost son ost assembler, Quar il n'amoit nul crestien, Ainz estoit cruel arrien, *Persecuteur* de sainte eglise, Et son peuple selon la guise Estoit cruel diversement. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 108). ...mais il ne vouloient pas et ne leur plaisoit pas que leurs *persecuteurs* pechoient. (ORESME, E.A.C., c.1370, 312). ...le roy Petre d'Espayne, qui estoit grant *persecuteur* de Sainte Eglise et de sez ministres (Songe verg. S., t.1, 1378, 7). ...les escoliers et serviteurs de Dieu qui faisoient le divin service à S. Catherine (...) furent en ce service delessiez et dechacez, quant les ennemiz de Dieu et *persecuteurs* survindrent (BAYE, I, 1400-1410, 102). Ainsi en avint-il au *persecuteur* du peuple de Dieu, Olofernes, comme il apert ou livre de Judich. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 23). Saint Pol fut grant *persecuteur* Durant le temps qu'il fut payen (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 107). ...Notre Seigneur, comme vray juge et pugnisseur des *persecuteurs* de sainte esglise et de tous aultres malfaitteurs obstinez en leurs malices, lui abrega ses jours (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 172). LEVIATHAM. Cestuy estoit entierement. Des crestiens *persecuteur* ; C'estoit un fort executeur Et moult fort sy se delictoit Quant ces povres martirs batoit (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 181).

- "Ennemi acharné de qqc." : Et a desja conclu en sa pensee, Le faulx prodigue et [vil] inquisiteur, Que la vie des humains soit cassee Et estre [en veult] le propre executeur, En se monstrant de la mort zelateur, De belles loys de nature divie Commë inicque et faulx violateur, *Persecuteur* de toute humaine vie. (Cene dieux, c.1492, 118). Saint Pol l'appostre, en son enfance De nostre loy *persecuteur*, Commant se mist il en deffence Contre le benoist Createur ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 284). [R. M.]

PERSECUTION, subst. fém. (persécution)

[T-L : *persecucion* ; GD : *persecucion* ; GDC : *persecution* ; FEW VIII, 264a : *persecutor* ; TLF XIII, 132b : *persécution*]

A. - "Poursuite, continuation"

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 7/396.

- "Action de se lancer à la poursuite de qqn (d'un ennemi)" : Saichez que nostre intencion Sy est loyaulment vous servir, Et mettre a *persecucion* Voz anemis sans deffaillir (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 284).

B. - "Action de tourmenter"

1. "Tourment imposé à qqn" : BEELZEBUTH. Hahay ! la *persecussion* Et la grant perte qu'avons fait ! (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 524).

- *Mettre qqn à persecution.* "Tourmenter qqn, assassiner qqn" : Et s(y) a no signeur mis a *persecussion* (Hugues Capet Lab., c.1358, 153).

2. "Action de persécuter qqn (ou une communauté), traitement injuste et cruel imposé à qqn (en particulier pour des motifs religieux)" : ...aians compacion et regars as *persecutions* et inconveniens que les tisserans et ceuls de le draperie de nostre ville d'Yppre ont par plusieurs fois fais à nos boines gens de la draperie de Longhemarke, en destruisant yceulz, leurs ostilles, rames (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1348, 14). Ha ! tresdoulce vierge pucelle, (...) Celle grant *persecucion* Ne souffrez, dame, excecuter, Dont nous entent persecuter Ce faux herite. (Mir. emp. Julien, 1351, 192). Mais se tribulation bruit, se *persecucion* s'eslieve, se les mauvais empechent ton chemin, toutefois ne delaisse pas la voie d'obedience (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 242). En après adjoint trois manieres de prouffis qui viennent de compaignie, asscavoir secours ou aide quant on chiet, solas en pais ou en repos ou nourrisement, aide en *persecucion*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 256). Cause seray et mocion De faire *persecucion* A mes freres (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 273). ...aussi comme les sains martirs fuyoient aucunes fois la *persecucion* des mescreans. (ORESME, E.A.C., c.1370, 480). ...en tant que sembloit que la *persecucion* de Saint Thomas de Cantorbie fust retournée, car les saiectes voloient près du prelat qui celebroit (BAYE, I, 1400-1410, 102). ...pour l'orgueil du peuple consenti Notre Seigneur la *persecucion* des Philistines sur eulx qui dura par XL. ans (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 147). ...la *persecucion* que fist le roy Anthiocus sur le peuple d'Israël (CHART., Q. inv., 1422, 48). ...et tint son consille en la cité de Lion sur le Rosne, pour reparer et pour veoir aux grans *persecucions* et inconveniens de sainte esglise (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 171). Et moy, dyable, t'en donne cognoissance, Et boute tout a *persecuciom*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 66). Doulx Dieu, qui pourra regenter Contre tel *persecucion* ? Helas ! et quel destruction Est advenu en ceste terre ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 252).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 7/23.

- *Faire persecution à qqn*. "Persécuter qqn" : ...comme quant le tuteur fait *persecucion* au pupille (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 322).

3. "Tourment imposé par qqc." : ...nagueres passé estoit ou Daulphiné la pestilence si grande et si horrible que la pluspart des gens de bien habandonnerent le pais. Durant ceste *persecucion*, une belle fille, gente et jeune, se sentit ferue de la maladie (C.N.N., c.1456-1467, 347). Est-il nulle playe et *persecucion* si grande que guerre entre les amys et ceulx qui se congnoissent ne nulle hayne si mortelle ? (COMM., II, 1489-1491, 229). Les vrays signes et les indices De humaine *persecucion* Par mortelle execution De guerre, faminè et peste Sont tous parans et manifestes. (Cene dieux, c.1492, 136). [R. M.]

PERSECUTOIRE, adj. (persécutoire)

[FEW VIII, 264a : *persecutor*]

"Qui a le caractère de la persécution, vengeur" : ... Une pugnicion divine, Une verge *persecutoire*, Une plaie judicatoire Que les mauvais ont deservy (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 180). [R. M.]

PERSECUTOREMENT, adv. (persecutorement)

[GD : *persecutorement* ; FEW VIII, 264a : *persecutor*]

[Sur *persécuteur, persécutoire*] "Par la persécution"

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD VI, 113a (= La Bouquechardièrre, titre de

l'ensemble, dont la Grèce est la première partie, ms. Ars. 3689 ; *persecutorement*) [R. M.]

PERSEGUE, subst. (persègue)

[FEW VIII, 265b : *persicum*]

Région. (Provence) "Fruit du pêcher" : ...pesches et *percigues* pour le roy (Comptes roi René A., t.3, 1476, 300). ...ung homme de Marseille qui a apporté au roy des *persègues* (Comptes roi René A., t.3, 1479, 312). [E. P.]

PERSEÏNE, adj. fém. (perseïne)

[*FEW VIII, 277a : *persus*]

Mer perseïne. "Mer Noire" : De ce est dite la Mer *Perceïne* la Mer Pontique (ORESME, E.A.C., c.1370, 380). [R. M.]

PERSELLE, subst. fém. (perselle)

[T-L : *persele* ; GD : *perselle* ; FEW VIII, 277a : *persus*]

"Fleur de couleur *perse*, bleuet" : La flour de lis est bielle, et la *perselle*, La flour de glai est plaisans et parfette. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 79). [Aussi FROISS., *Ball. B.*, c.1362-1377, 14 ; FROISS., *Past. M.*, c.1362-1394, 164] ...et aussi j'ay fouee un autre jardyn et je l'ay tres bien à poynt plantee des chous, porree, *persele* et sauge, et des autres vertueuses herbes ; et plus encore j'ai arrachee et essartee tous les orties, roinses et toutes les malvoises herbes (Man. lang. G., 1396, 70).

Rem. A. Planche, *Romania* 95, 1974, 236-237.

- [Représentation de cette fleur] : ...une chambre de tapisserie de haultelice, de couleur de pers, semée de *perselles* et contenant cinq pièces et les goutieres (Comptes Lille L., t.1, 1413-1415, 96). [R. M.]

PERSEMENT, adv. (persement)

[*FEW VIII, 277b : *persus*]

"Avec envie" : Livide (...) : *persement* ou envieusement (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 279). [Seul ex.] [R. M.]

PERSEQUER, verbe (persequer)

[GD : *persequer* ; FEW VIII, 264b : *persequi*]

"Poursuivre, persécuter" : Item, que les officiers de nosdites gabelles puissent (...) exercer actes de jurisdiction, citant, arrestant et *persequant* toutes et chacunes les personnes, et leurs biens vendre ou faire vendre... (Ordonn. rois Fr. P., t.21, 1498, 135). [R. M.]

PERSERVIR, verbe (perservir)

[T-L : *parservir* ; GD : *parservir* ; FEW XI, 541b : *servire*]

"Faire bien son service jusqu'au bout" v. *parservir*

- Prov. : Celui qui sert et ne *persert* Souventes fois son loyer pert (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 216). [J.-L. R.]

PERSEVERABLE, adj. (persévérable)

[T-L : *perseverable* ; GD : *perseverable* ; FEW VIII, 265b : *perseverare*]

"Qui persévère (ici dans le mal)" (synon. *persevereux*) : Cilz aux tirans toulz leurs felicitez Et aux mauvais qui sont *perseverable* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 12).

- [Dans une disposition favorable] : ...et pour pourchacer nous avoir en sa recommandacion et bonne grace *perseverable*. (Arch. Nord, 1350, B 18822, n° 23393, IGLF). [R. M.]

PERSEVERABLEMENT, adv. (persévérablement)

[T-L : *perseverable* (*perseverablement*); GD : *perseverablement*; *FEW VIII, 265b : *perseverare*]

"Avec persévérance"

REM. Ex. d'ORESME (éd. 1488) ds GD VI, 113c ; leçon *perseveraument* ds ORESME, E.A.C., c.1370, 156. [R. M.]

PERSEVERAMMENT, adv. (persévèrement)

[T-L : *perseverer* (*perseveramment*); GD : *perseveramment*; GDC : *perseveramment*; FEW VIII, 265a : *perseverare*; TLF XIII, 133b : *persévérance* (*persévèrement*)]

"Continuellement, avec constance" : ...suppliant que de la maison, terres et preis dessus dictes nous lui volsissiens pourveoir heritablement, (...) affin qu'il et ses hoirs naturels (...) les tenissent en fief de nous et de nos hoirs et successeurs, contez de Rethest, nous, eu sur ce advis, attendans les bons et diligens services que ledit Henryet nous a fais et fait incessamment, et qu'il et sesdis hoirs, descendans de sa char par loyal mariage, come dit est, nous devron faire touz jours *perseveralment* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1361, 157). Et tiercement est a regarder se il a coustume ferme et estable de telles operacions faire et se il est en ce immobile et les fait fermement et *perseveralment*, senz ce que il puisse estre tourné ou mué au contraire. (ORESME, E.A., c.1370, 156). Si vous prions, Vierge glorieuse, que, selon vostre propriété et condicion naturelle, vous nous amenez maintenant misericorde qui nous face devotement recevoir et *perseveramment* retenir doctrine qui soit a nostre salvacion. (GERS., Purif., 1396-1397, 60). S[y] il n'y a tel comme de soy humilier tousjours dessoubz la puissant main de Dieu, et attendre sa grace, et devotement la demander, tandis que on le puet faire en ceste vie. Car qui ainsy le fera *perseveramment*, vrayement il ne pourra estre dampné. (GERS., Trin., 1402, 163). ...constamment et *perseveramment* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 60). ...pour admonester et induire les dessusdis des villes et cités de ce royaume à soy employer à la poursuite que entendoit à faire le regent *perseveramment* contre les adversaires desobeissans (FAUQ., II, 1421-1430, 145). ...supplians nostre benoist createur que en icellui estat et propos vous vuelle *perseveramment* garder et augmenter de bien en mieulx (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1447, 173). [R. M.]

PERSEVERANCE, subst. fém. (persévérance)

[T-L : *perseverance*; GD : *perseverance*; GDC : *perseverance*; FEW VIII, 265a : *perseverare*; TLF XIII, 133a : *persévérance*]

A. - "Qualité de celui qui demeure ferme dans ses résolutions, dans ce qu'il entreprend" : Chascuns oeuvre de son office Sans mal engin et sans malice. Volentez vuet perceiver, Et vrais Desirs vuet averer A son pooir *perseverance*, En gardant adès reverance ; Car vrais Desirs ne se puet faindre ; En bonnes volentez vuet maindre. (MACH., D. Aler., a.1349, 331). Sains homs, li vrais pères sans fin Vous doint vraie *perseverance* Ou labour de vraie esperance Tandant a vie pardurable ! (Mir. par., 1356, 7). Et est a savoir que il ne prent pas ici endroit *perseverance* si largement comme l'en en use communelment et comme nous dison que le vertueus persevere en bonnes oeuvres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 389). Mais en honneur fay tout et si t'avance : Aide as assez, matere et exemplaire. Il ne te faut qu'avoir *perseverance* En Dous Penser, Plaisance et Esperance. (MACH., Prol., c.1377, 5). Finablement *Perseverance* est la vertus qui retient et garde misericorde (...). Qui commence sans perseverer, il chasse hors vilainement et honteusement misericorde de son

temple spirituel. (GERS., Purif., 1396-1397, 64). ...et louer Dieu de ce que de tel mal vous a gardees, le prier qu'il vous donne *perseverance* et fuir les occasions qui vous pourroient faire encliner a pechié (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 217). Je supplie ta deité Et ta tresdivine clemence, S'en servitude suis bouté, Qu'en bien me doinct *perseverance*, Vray[e] constance En pascience, Et esperance De mieulx en mieulx (LA VIGNE, S.M., 1496, 365).

- *Perseverance de* + inf. : ...*perseverance* de bien ouvrir (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 336).

- "Force de caractère" : Et donques avon nous dit quelle chose sont continence et incontence et *perseverance* et mollesce, et en quelle maniere ces habis dessus diz sont comparés les uns as autres. (ORESME, E.A., c.1370, 399). Pour ce dit il aussi que la propriété et le droit de constance, par laquelle il entend *perseverance*, c'est d'avoir en toutes fortunes une maniere de gravité (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 731).

- "Sobriété, ascèse" : Et ceste chose est avenue en la cité de Lacedemone, car leur legislateur vouloit que toute la cité eust *perseverance*, ce est a dire abstinence de vie delicieuse. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 100).

- [Formule de souhait] *Donner (bonne) perseverance*

Rem. Myst. st Clément Metz D., p.1439, gloss.

- P. personnif. : Et li changes qu'elle a vestu Par très honnorable vertu Fu fais de loial Acointance Et ridez de Continuance A pointes de *Perseverance* Egalment, sans desordenance. Or est cils changes biaux et lez Et est de son droit appelez Pour certainne condicion Honneste Conversation. (MACH., J. R. Nav., 1349, 278).

B. - "Persistance (dans le mal), obstination dans le péché" (synon. *perseveration*) : Et pour lesdis cas plusieurs en furent batus au cul de la charette, pour leurs jeunes aages et premier mefait, et les aultres, pour leur mauvaie coutume et *perseverance*, furent penduz et estranglez au gibet de Paris, nommé Montigny, [nouvellement] créé et estably pour la grant vieillesse, ruine et decadence du precedent et ancien gibet, nommé Montfaucon. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 4). Combien, au plus fort de mes maulx, En cheminant sans croix ne pille, Dieu, qui les pelerins d'Esmaulx Conforta, ce dit l'Evangille, Me monstra une bonne ville Et pourveut du don d'esperance : Combien que pechiez si soit ville, Riens ne het que *perseverance*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 29). [R. M.]

PERSÉVÉRANT, adj. (persévérant)

[D'une pers.] "Persévérant" : Item, il semble a aucuns que celui qui est actrempé est continent et *perseverant*. (ORESME, E.A., c.1370, 365).

- *Persévérant contre qqc.* "Qui persiste à lutter contre qqc." : Et peut estre tele tristeece que un sera contre elle *perseverant*, et contre une plus grande il seroit mol. (ORESME, E.A.C., c.1370, 387).

- Empl. subst. masc. "Celui qui persévère" : Or est il manifeste que les continenz et les *perseverans* et les incontens et les moulz sont telz vers delectacions et tristeces. (ORESME, E.A., c.1370, 376). [C. B.]

PERSEVERATION, subst. fém. (persévération)

[T-L : *perseveracion*; GD : *perseveracion*; FEW VIII, 265b : *perseverare*; TLF XIII, 134a : *persévération*]

A. - "Persévérance"

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.3, c.1370-1407, 146.

B. - "Obstination, récidive" : ...le deable ne contraint nullui à pechié, mais il tue par malice de ses faulx consaulx et de mauvaises *perseveracions*, car la douceur des choses qu'il met au devant si encline le cuer à ce qui lui est nuisable. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 491). ...veu et considéré ce que dit est dessus, et les confessions faites par icellui prisonnier, avec la multiplicacion et *perseveracion* de mudres et larrecins par lui fais et commis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 173). ...veu la confession cy-dessus escripte, les *perseveracions* et reiteracions d'iceulx larrecins, et la multiplicacion d'iceulx fais en plusieurs et divers lieux (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 497). Et incontinant que ledit suppliant se peut relever et soustenir, soy sentent ainsi oultraigé sans cause, considerant aussi la *perceveration* et mauvais propos dudit Robinet, et qu'il n'avoit baston de quoy se deffendre, s'en alla en la maison de sondit maistre et en icelle print une petite espée d'armes, la mist soubz son braz, et puis s'en retourna en ladite taverne (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 332).

C. - Au plur. "Action de confirmer une déclaration" : OYES lesqueles confessions et *perseveracions* faites par icelle Marion, prisonniere, avec les denegacions faites par icelle Margot, par l'advys et deliberacion desdiz conseilliers, fu deliberé que de rechief elle feust mise à question, pour en savoir par sa bouche la verité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 352). Oyes lesqueles derrenieres confessions faites par icelli Robin Le Fevre, les continuacions et *perseveracions* esqueles il a continué et perseveré en la presence des dessus diz commis et sergens, par serement sur ce fait (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 567). ...les continuacions, *perseveracions* et reyeracions d'iceulx larrecins cy-dessus escrips (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 171). [R. M.]

PERSEVERER, verbe (persévérer)

[T-L : *perseverer* ; GD : *perseverer* ; GDC : *perseverer* ; FEW VIII, 265a : *perseverare* ; TLF XIII, 134b : *persévérer*]

I. - [D'une chose]

- Empl. intrans. "Persister, se maintenir, durer" : Quant il a douleur qui *persevere* ou ventre, c'est malvaiz signe s'il vient sanie. En flux colorique, dissentere mauvez signe. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 98). ...ou telle diarrie ou flux de ventre peut venir ou proces de la maladie, quant elle a *perseveré*, et adont elle vient par force de la vertu qui met hors tel matiere (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 166). ...car le ciel dure et *persevere* des ce que il fu fait tel comme il est sanz empirer, sanz envillir, sanz crestre, sanz appeticier ne en tout ne en partie et sanz quelcunque alteracion qui tende ou dispose a corrupcion, si comme il appert par le sixte chappitre du premier. (ORESME, C.M., c.1377, 280).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss.

II. - [D'une pers.]

A. - Empl. trans. *Perseverer qqc.* "Poursuivre qqc." : Bien doit estre saige et benigne Et *perseverer* divin office Li hons qui sert en tel esprueve. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 52). [aussi v.1938] Et puis deskenderons à nostre mateire principaul, ch'est alle loy et aux constummes de païs de nostre douche noureture, dont ilh est chi devant parleit, en *perseverant* nostre oevre jusque al fien, se Dieu le vuet consentir. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 83). Lequel Adenet, après ce qu'il fu mis hors de ladite question et gehine, et qu'il estoit au feu en la cuisine dudit Chastellet, *persevera*, continua et rattiffia les confessions cy devant par lui dites [Empl. trans. incertain] (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 12).

B. - *Perseverer (à/en qqc.)*

1. "Poursuivre qqc., demeurer ferme en qqc. (malgré la difficulté)" : Soies *perseverans* en foy Et si grant merite acquerras Qu'en gloire couronne en aras De vray martir. (Mir. st Panth., 1364, 360). Item, quant l'en a jugié en tel cas, encore est ce plus forte chose de *perseverer* et demourer en son jugement (ORESME, E.A., c.1370, 178). Et pour ce que un home est dit *perseverer* par ce que il se tient contre aucune chose et resiste, et continence est en ce que elle seürmonte et a victoire (ORESME, E.A., c.1370, 389). Et vorroie qu'il ne fust nuls amans Qui loyaument ne fust toutdis servans Dame et Amours (...) Et avoec euls fuisse *perseverans* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 222). Male honte ait le chevalier qui se depart de la bataille ains la fin de victoire, car a ceulz apertient la couronne de laurier qui *perseverent*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 8). Chastelmorant *persevere* en sa requeste, ut supra, et dit que se Chastelluz a lettres d'estre receu à opposition, elles sont de date precedent les siennes. (BAYE, II, 1411-1417, 9). ...et finalement de par le Conseil exhorta touz les assistens à *perseverer* en bonne obeissance envers le Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 255). Et pour ce, nostre entencion est de *persévérer*, quelque chose qui nous puist advenir, afin que puissions faire cesser lesdiz inconveniens (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 222). ...ledit Chancelier en *perseverant* faisoit difficulté de baillier adjournement pour relever lesdictes appellations en Parlement (FAUQ., II, 1421-1430, 92). ...laquelle creance ledict comte exposa à mondict seigneur et en icelle luy supplia tres instamment de par lesdicts seigneurs que, en *perseverant* au bon et saint propos du Roy nostredict souverain seigneur, il se vouldist haster et tirer avant le plus tost qu'il pourroit avec sadicte compagnie (Ecorch. Ch. VII, T., 1447, 160). DIEU. (...) Je les secouray [les martyrs] bien a point, Mès qu'ilz soient *perceverans* De bien en mieulx, et attendans, Pour amour de moy et de vous. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 84). Certes nous *persevererons* En la foy jusques a la mort. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 118). Exemple en particulier celui qui est ia acoustume de faire oeuvres vertueuses comme viure humblement, viure actrement et chastement, il descent au degre de oroison et se retourne a prier Dieu que il ne faille a *perseuerer* en ses bonnes operacions. (CIB., p.1451, 179). Et n'est en riens diminuée ne amenrie sa volenté et desir, mais demeure et *persevere* en icelle plus que onques. (Doc. 1454. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 371). ...je prie a Dieu et a monseigneur Saint George qu'il vous doint grace de bien en mieulz *perseverer* (LA SALE, J.S., 1456, 120). ...par lesqueles lettres le roy mercioit moult fort sediz habitans de Paris de leurs bonnes loyaultez, en les priant et exhortant de tousjours y continuer et *perseverer*, et que, dedans XV jours ensuivans, lui et toute son armée seroit à Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 54). Mes bons freres, Dieu vous begnye Et vous doinct bien *perseverer* En amour et concorde unye, Pour nostre salut procurer ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 360).

- En partic. [Dans ses déclarations] : ...[ils] furent d'opinion que l'en feist venir icelui prisonnier, et sur icelles confessions feust examinez, pour veoir s'il *perseveroit* en icelles confessions, ou non. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 390). ...en ycelles [confessions], sanz aucune force ou contrainte, continuerent et *percevererent*, et affermerent par leurs seremens, sur ce fais aus sains Euvengiles de Dieu, et chascun de soy, que elles contiennent verité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 468). "Veü par la court le procès fait à l'encontre de messire Loys de Luxembourg, chevalier, conte de Saint-Pol, connestable de France, ensemble sa confession volontaire par luy faite en icelle court, en quoy il a tousjours *perseveré*..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 351).

- [P. méton. du sujet, d'une activité humaine, d'un propos, de la volonté...] : Chascuns ouevre de son office Sans mal engin et sans malice. Volentez vuet *perceverer*, Et vrais Desirs vuet averer A son pooir perseverance, En gardant adès reverance ; Car vrais Desirs ne se puet faindre ; En bonnes volentez vuet maindre. (MACH., D. Aler., a.1349, 331). Or vous fault donc pour touz jours mais Avoir ou cuer un propos : quel ? Qui soit en *perseverent* tel Que pour dons, ne blandissemens, (...) Ne pour peine que l'en vous face, Ceste foy de voz cuers n'efface... (Mir. st Val., c.1367, 146). ...cogitacion a vng mouuement vague et passe de lung a lautre, meditacion *perseuere* et entent a une chose, contemplacion entour une chose voit choses innumerables et soy espant par intelligence aussi comme se lentendement se dilatoit (CIB., p.1451, 181).

- Part. prés. en empl. subst. "Celui qui est constant en qqc. (ici dans la foi)" : Item [Dieu] par misericorde reduit les errans et fourvoians a soy, ceulz qui vont maine a lui, les trebuchans relieve, ceulz qui sont drois et estans, il les tient sans delaissier, les *perseverans* introduit en sa gloire. (Somme abr., c.1477-1481, 180).

- Inf. subst. (*Le*) *perseverer en qqc.* "Fait de persévérer, d'user de patience, de constance par différents moyens pour poursuivre son action, pour arriver à un but malgré les obstacles" : Et toutesfois en constant corrage, en espoir toudis fondé en Dieu, en diligent *perseverer* en labeur, en veille et en estudie de sens et en pacience, vertueux pourpos toudis en fortune contraire, [le roi Charles VII] a vaincu tout en fin (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 320).

2. "S'obstiner en qqc." : N'onques son cuer n'en amoli, Ains a touzjours *perseveré* En son malice et demouré Esconmenié de canon. (Mir. par., 1356, 21). Et se esmerveille fort le Roy comment mondit seigneur de Bourgoigne a si legièrement adjousté foy, et si longuement *perseveré*, à telles choses ainsi contreuvéés contre verité (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 409-410). Les Bourguignons, *perseverans* tousjours en leur mauvaise intencion, allerent courir devant la ville de Noyon, dont toutesfois ilz furent très bien ramenez à leur grant confusion par les cappitaines et gens de guerre du roy qui estoient dedans (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 319).

- [En cooccurrence avec *diable/diabolique*] : "Ma treschiere dame, comme aussi autresfoiz j'ay dit, il est humaine chose de pechier et dyabolique de *perseverer*..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 353). Je supply et enhorte que chascune personne crestienne, tant soit entachee de ors pechiez et abhominables, elle s'en confesse, car humaine fragilité est pechier mais *perseverer* est perversité de deable deable(s). (GERS., Concept., 1401, 428).

Rem. P. réf. à l'adage théol. : «Peccare humanum est, perseverare diabolicum» (Éd. Gers., 341). [R. M.]

PERSEVEREUX, adj. (persévèreux)

[T-L : *perseveros* ; GD : *persevereux* ; FEW VIII, 265a : *perseverare*]

"Qui persévère (ici dans le mal)" (synon. *perseverable*) : Qui est a tout vice enclin, *Persevereux* sanz regarder la fin ? (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 111). [R. M.]

PERSICAIRE, subst. fém. (persicaire)

[T-L : *persicaire* ; GDC : *persicaire* ; FEW VIII, 267b : *persicum* ; TLF XIII, 135a : *persicaire*]

"[Plante] Espèce de renouée, persicaire" : *Persicaire*, c'est une herbe qui a les feules qui ressemblent a feules de pechier ; l'en

l'appelle currago ou currage (Grant herb. C., c.1450, 146). *Sigillum sancte Marie* ou *sigillum Salomonis*, c'est une mesme herbe que l'en appelle le seau Salemon ou le seau Nostre Dame. Elle croist en lieux obscurs et en forez, et a telles feulles comme l'erbe appelée *persicaire* ou curraige (Grant herb. C., c.1450, 161).

REM. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC X, 323a. [R. M.]

PERSIDE, subst. (perside)

[T-L : *perside* ; FEW VIII, 248a : *periscelis*]

"Ornement féminin, anneau porté au-dessus de la cheville" : Leur osteray de leurs oreilles Les biaux anneulx, et les armeilles, Les *persides*, discriminables Et les muremiles flairables Qu'elles portent en leurs narines (DESCH., M.M., c.1385-1403, 194). [Seul ex.] [R. M.]

PERSIEN, adj. (persien)

[T-L : *persien* ; GD : *persien* ; FEW VIII, 263b : *Perse*]

"Persan"

- *Blé persien*. "Sarrasin (?)": En apres encor ilh nasçoient et sourvenoient en cel année dez grant roges soris, qui les bleis *persiens* et tous aultres nasquans de terre destruoient (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 145). [R. M.]

PERSIGE, adj. (persige)

[FEW, Ø lat. *persiccus* (?) (?)]

"Sec ?"

- Empl. subst. "Chose sèche ?": Cure de male complexion chaulde : [en] telle cure competent [conviennent] *persiges* non [sinon ?] avec choses moistes aqueuseuse[s], et y valent laictues, endivie, scariole, cucumeris, cucurbita (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 3). [R. M.]

PERSIL, subst. masc. (persil)

[T-L : *perresil* ; GDC : *perresil* ; FEW VIII, 325a : *petroselinum* ; TLF XIII, 136b : *persil*]

A. - "Persil (plante potagère)" : Maistre Gilles les [sic] mareschal, pour plusieurs semences de herbes semées ou jardin de l'ostel où les genz du Roy sont herbergiez, à Londres. C'est assavoir : 4 livres d'oignonète, 2s. ; 4 livres de porète, 20d. ; 1 galon de *perrecil*, 18d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245). Je congnois ortie et sarfueil, *Persil*, macidoine et milfueil (Mir. st Panth., 1364, 324). Et leur convient vivre en exill Et aler cuillir *perresil*. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 435). En outre je vueil que l'en sache Que proffitable est la bourrache, Et espinoches nouvelletes, *Persil* mesmes avecque bletes (LA HAYE, P. peste, 1426, 94). Le *persil* est de chaulde et sèche nature et conforte l'estomac froit et fait uriner, donc proffite contre gravele et pierre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 221).

- *Brin de persil*. "La moindre des choses" : Repoz eternel donne a cil, Sire, et clarté perpetuelle, Qui vaillant plat ne escüelle N'eust oncques, n'ung brain de *percil*. Il [Villon] fut rez, chief, barbe, sourcil, Comme ung navet c'on ret ou pelle. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 143).

. *Cueillir sauge ou persil*. "Tirer quelque profit (?)": Et leur voloir [des Français] estoit ainsi, Que de XX lieux entour Orleans Ne queudront sauge ne *percy* D'Anglois qui reperast leans [Interprétation possible : "La volonté des Français était qu'aucun des Anglais infestant la région d'Orléans ne puisse en tirer le moindre profit"]. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 586).

B. - Persil romain. "Sorte de persil dont la forme rappelle celle du narcisse" : Nariscus ressemble a *persil* romain (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 10).

V. aussi *persin* [R. M.]

PERSIN, subst. masc. (persin)

[T-L : *perresil* ; GD : *perresin* ; GDC : *perresil* ; FEW VIII, 325a : *petroselinum*]

A. - "Persil (plante potagère)" : Bernard, si comme en larecin, S'en ala paistre le *precin* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 83). [Éd. : "petit pré"] Les herbes des courtis, soit ou salle ou *presin* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 235). ...pour porée, *porrecin* [l. *perrecin* (?)], ysope, 10 d. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 23). Item , par l'ardeur du soleil l'en ne doit mie arrouser, mais au soir, et au matin ne copper cholz, *perrecin* ne autres telles verdures qui regecent. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 118). A ! quelz espluchures de *pressin* ! (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 383). Le hateur retient le compte du rost et son ayde ; le potaigier rend compte des potaiges et son ayde, et livre le potaigier toutes potaigeries, comme de feves, pois, bledz et lait, à faire fourmenter le *persin*, et aussi le sel qui se despense en la cuisine (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 52).

- *Persin macedoine* : J'ay du *persin* massidoine (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 255). Cil qui songe qu'il mengue de l'ache ou du *parsin* macidonne, signifie que s'il est malade il ara santé. (Expos. songes B., 1396, 228).

- *Persin de cortil*. "Persil de jardin" : Item por le pire et por le gravelhe qui fait que li homme ne puit pishiir, R. semence de peirsin machidone et groumilh et *persin* de cortilh et saxifrage et betoinne et rachinne de fenoilh, et broies tot ensemble, et destrenpreis de blanc vin, et en faite le malade desjuneir toz lez jours et maïement en baingh, se li aderat mult. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202).

- "Représentation brodée de cette plante" : ...pluseurs parties de pluseurs draps de pluseurs couleurs, soye tant blanche, noire, verde que rouge, prins et achetez d'eulx pour tourner, employer et convertir en la façon de douze selles garnies de harnoiz, c'est assavoir brides, culieres et poitraulx que a faictes Jaquot Chauchart, sellier (...) et sont leurdiz selles couvertes de vert herbus et pendant doubles de mesmes fuillees dudit vert herbus de blanc et noir empillenees de lecton et en feuille de *percin* et garnies de entretailleures de marguerites (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 826).

B. - Persil macedoine. "Persil de Macédoine (*Bubon Macedonicum*, L.), angélique sauvage" : Item por le pire et por le gravelhe qui fait que li homme ne puit pishiir, R. semence de peirsin machidone et groumilh et *persin* de cortilh et saxifrage et betoinne et rachinne de fenoilh, et broies tot ensemble, et destrenpreis de blanc vin, et en faite le malade desjuneir toz lez jours et maïement en baingh, se li aderat mult. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202).

V. aussi *persil* [R. M.]

PERSINEE, subst. fém. (persinée)

[GD : *persinee* ; *FEW VIII, 327b-328a : *petroselinum*]

"Persillade (ou odeur de persil, GD ?)"

- *Sentir la persinee*. "Être suspect d'hérésie"

Rem. Doc. 1429 (Procès de Jeanne d'Arc) ds GD VI, 114a. Cf. aussi FEW XXI, 170a : Montpellier, *persineta*, "pimprenelle". [R. M.]

PERSIRE, subst. fém. (persire)

[*FEW VIII, 263b : *Perse*]

"Bourse, aumônière" : [Titre : De la bourse ou manche a mettre monnaie] *Persire* est dit la bourse, ou chambre, ou manche pres de la poitrine, ou les Griex et Syriens mucoient leur monnaie ; le *persire* ou manche signifie chasté de vie. (Expos. songes B., 1396, 251). [De *Persicus manicis subucularum*... Des manches de chemises faites a la mode des Perses. Seul ex.] [R. M.]

PERSISTANCE, subst. fém. (persistance)

[GDC : *persistance* ; FEW VIII, 268b : *persistere*]

A. - [Avec idée de volonté] "Fait (pour une pers.) de persister" : Maiz plus eshontee chose est obstinee *persistence* en erreur, et soy vouloir avant perdre que corriger. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 106).

Rem. Ex. de VIGNAY (éd. 1495) ds GDC X, 323b.

B. - [Sans idée de volonté] "Fait (pour une chose, pour un état) de persister" : EVE. Souveraine et divine essence Qui tout sces en ta prescience Et vois ce qui nous est mestier, Regarde nostre pestillence Et douloureuse *persistence* En quoy tu nous sueuffres traicter. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 310). Et pour ce est a doubter que ta desmesuree puissance plus vendra a confusion que a *persistence*. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 170). [R. M.]

PERSISTER, verbe (persister)

[GD : *persister* ; GDC : *persister* ; FEW VIII, 268b : *persistere* ; TLF XIII, 138b : *persister*]

A. - [D'une pers.] "Ne pas varier dans sa manière d'agir, persévérer, continuer, poursuivre" : Mors est qui en orgueil *persiste* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 102). ...et y *persistent* sans apparence de repentence par le moyen de Obstination, Envie, Haine et Honte mauvaïse, dont je suis plus dolente et desplaisante que d'autre chose (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 154). ...et certes en celluy temps et en mon josne advenir, c'estoit mon principal passetemps, et *persistoye* de josnesse par oysiveté et loisir et par la bien heurée paix qui estoit universelle ès pays du duc, mon souverain seigneur et maistre. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 115).

Rem. Doc.1321 ds TLF et ds FEW.

- *Persister en qqc.* "Persévérer dans qqc." : Or convient enquerir a savoir mon se le continent est celui qui demeure et *persiste* en quelconques raison, opinion ou eleccion, ou se celui tant seulement est continent qui demeure en droite raison. (ORESME, E.A., c.1370, 394). Brief tous les cieulx organisans, flagolent Ton los et gloire en ardeur *persistente*. (CHASTELL., Louange Vierge K., c.1450, 287). Et, se tu *persistes* en ceste guerre, il t'en mesvendra et en auras douloureuse issue (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 167).

B. - [D'une chose] "Continuer, se poursuivre"

Rem. FEW : "*parsister* "durer, continuer (à exister)" (ca. 1500)". Source ? [R. M.]

PERSOIS, adj. et subst. (persois)

[T-L : *persoi* ; *FEW VIII, 263b : *Perse*]

"Langue persane" : ... il savoit parler *persois*, grigoix, sarasin, françoys et flamment. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 117). [R. M.]

PERSONNABLE, adj. (personnable)

[T-L : *personable* ; GD : *personable* ; FEW VIII, 269b, 270b, 272b : *persona*]

[D'un personnage] "Remarquable, important" : ...a cellui temps tous ceulx qui estoient aournez de sens et de bonnes meurs et hardiz de coeur et fortz et *personnables* estoient tenus pour gentilz (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 397).

- "Important, impressionnant" : ...ilz estoient plus reverens par les vestures qu'ilz avoient vestues, sy en estoient plus *personnables* et de plus grant monstre que quant ilz estoient escuiers. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 591).

REM. GD VI, 114b. Par ailleurs, emploi jur. en agn. "qui a tous les droits d'une personne devant la loi, qui a la capacité juridique" (doc. 1481 ds FEW VIII, 269b). [R. M.]

PERSONNABLEMENT, adv. (personnablement)

[GD : *personablement* ; FEW VIII, 269b : *persona*]

"En personne"

Rem. Doc.1341 ds GD VI, 114c. [R. M.]

PERSONNAGE, subst. masc. (personnage)

[T-L : *personage* ; GD : *personage* ; GDC : *personnage* ; FEW VIII, 270a : *persona* ; TLF XIII, 139a : *personnage*]

A. - [En rapport avec une mise en scène, avec le théâtre]

1. "Rôle incarné par un acteur, dans une mise en scène, dans une pièce de théâtre" : Et pour ce que plus est meü Le cuer de l'homme par veoir Que par letre sanz plus savoir Et mieux s'i mettent les coraiges, Sera ci fait par *personnages*, Se Dieux nous en donne puissance, D'icelle hystoire la semblance. (Gris., 1395, 2). Ci fine le livre de l'Estoire de la marquise de Saluce, miz par *personnages* et rigmé l'an mil CCCIIIIXX et quinze. (Gris., 1395, 100). Ce semble un droit jeu de *personnages* fait par mocquerie, et sur ce fondent ilz en leurs contenances et parlers pour ce que ilz les ont ouy en ces farces que on fait, cuident que on doie par tel maniere prononcer et asseoir son langaige (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 131). Et le mardi et mercredi ensuivant, second et IIJe jours de juing, vindrent en l'ostel de Neelle, acompaigniez de ducs, contes, duchesses, contesses, chevaliers, dames et nobles de France et d'Angleterre, veoir les jeux et *personnages* de la Vie saint Georges, à la supplicacion d'aucuns habitans de Paris qui s'entremetoient d'iceulz jeux (FAUQ., II, 1421-1430, 50). Demoustrerons yci sa vie [de Saint Sébastien] Par *personnages* en ce lieu. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 9). Et plus avant, à la porte aux Paintres, avoit autres *personnages* moult richement habillez. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 28). Et, à la fontaine Saint-Innocent, y avoit aussi *personnages* de chasseurs qui acueillirent une biche ilec estant, qui faisoient moult grant bruit de chiens et trompes de chaces. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 28). Si furent les rues a tous léz, a destre et a senestre, tendues somptueusement, et y avoit a tous quarrefours des *personnages* et des misteres de grant entendement (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 220). ...la ou en passant on monstroït *personnages* d'ommes et femmes de grant mistere [lors d'une procession] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 245). Miracle De Monseigneur Sainct Nicolas. D'ung juif qui presta cent escus A ung crestien, A XVIII *personnaiges*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 71). N'aves vous point ceans la Dance De Macabré par *parsonnaiges* ? (Copp. lard., a.1488, 163). Grans eschauffaulx a force de misteres Faictz et compris sur subtiles matieres Et *parsonnaiges*, Dieu scet comment en point, Tentes, rideaux, couvertures, litieres, Et d'autre part aliances entieres Qui se

monstroïent quant se venoit au point (LA VIGNE, V.N., p.1495, 160). Monstrer vous vueil les *personnages*, Les joueurs, aussi les estages, Affin que vous puissés entendre Ce que nous vous voulons aprendre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 124).

Rem. ...comme les habitans de la dite ville d'Aunay [Aunay-lès-Bondy] et du pays d'environ eussent entrepris que le dimenche apres la nativité saint Jehan Baptiste ilz feroient uns jeux ou commemoracion du miracle qui a la requeste de la Virge Marie fust fait a Theophile, ou quel jeu avoit un *personnage* de un qui devoit getter d'un canon (...) lesdiz habitans fussent en l'eglise de la dicte ville d'Aunay pour recorder leurs *personnages* (A. Thomas, "Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du quatorzième siècle", *Romania*, 21, 1892, 606-611 [Lettres de rémission accordées par Charles VI à Fremin Severin, cause involontaire d'un accident mortel survenu pendant une répétition de Théophile à Aunay-lès-Bondy, le 19 juin 1384, p. 611]).

- *Une Passion par personnages*. "Une *Passion* vivante, jouée par des acteurs" : Et, ung peu au dessoubz dudict ponceau, à l'endroit de la Trinité, y avoit une *Passion* par *personnages* et sans parler, Dieu estendu en la croix et les deux larrons à destre et à senestre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 28).

- *Faire personnages*. "Organiser une représentation théâtrale" : Madame fist son entrée en Angiers où elle fu receue tres solempnelment, et furent les genz de la ville vestus de livrée et fist on *personnages* (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 511).

- *Jouer son personnage* : Adonc se releva debout, Commença a faire ung grant sault Disant que l'en fist l'eschauffault Et qu'il joueroit son *personnage* (Vig. Trib., c.1480, 234).

- *Joueur de personnages*. V. *joueur*

2. P. méton.

a) "Rôle de l'acteur, texte qu'il dit" : Il entent ici par comedies aucuns gieux, comme sont ceulz ou .I. homme represente Saint Pol, l'autre Judas, l'autre un hermite, et dit chascun son *personnage* et en ont aucuns roulles et rimes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 271). Comedies estoient uns gieux que l'en faisoit en publique, et se desguisoient les gens et prenoient faulz visages et recitoient *personnages* de choses villaines et deshonestes. Et faisoient rechignemens et laides contenances, si comme l'en seult faire es chalivaliz. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 338).

b) "Représentation théâtrale, jeu scénique" : Disoit une devote dame : "Et que valent tous [c]es estas outrageux ? Et ne convient il pas mourir ?" On est icy riche ou honnoré, joyeux ou fors, comme en songe ou en *personnage* (GERS., Annonc., a.1400, 238). Si exposeray ung secret parlement et comme ung *personnaige* ou ung dyalogue de l'Ame devote avec sa suer Raison la saige pour monstrier aucunement la maniere de parvenir a la congnoissance de Dieu et de la benoite Trinité en simplese et unité, et me arresteray en raisons que en allegacions. (GERS., Trin., 1402, 155).

Rem. «Mise en action dans un ouvrage dramatique. Première apparition de ce sens» (Glose de l'éd., *Scriptorium* 3, 1949, 68).

3. P. anal.

a) "Personne représentée sur une oeuvre d'art" : Par le deseure de chascun portal et ... l'enthour sont tous *personnages* tant eslevez que aultres en platte peinture d'or et d'asur que l'on dist musaycque (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 33). Gardes robes, retrectz et galeries, Huys et montees, pans de murs assez larges, Furent tenduz d'autres tapisseries De haulte lice a riches *parsonnaiges*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182). ...le capitaine de la

garde (...) nous a mené en une salle tapissee de la plus riche tapisserie que jamais nous vismes, car il n'y avoit guieres aultre chose que fil d'or et d'argent, la ou estoit pourtraicte la destruction de Troye en grantz *personnages* tous faiz de fin or et de soye (Jehan de Paris W., 1494-1495, 70).

b) "Figure représentant une personne décédée" : ...aprez son trespassement, le corps de ce très crestien Roy fut ouvert, puis ses entrailles mises et posées en certain vaissel à ce fait et ordonné tout propice, et puis si fut fait ung *personnaige* tout au plus prez de sa samblance, vestu et paré en habit et estat Royal, qui fut assis et posé en ung chariot branlant, icellui couvert d'une grant couverture de vellours noir (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 424).

c) "Personne fictive, personnification, allégorie" : ...cest home (...) a volu composer ung livre de *personnaiges* ouquel il fait par grant maistrise chascun parler selond son droit et sa propriété ? (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 64). Et je, meu de compassion, pour ramener a memoire l'estat de nostre infelicité et a chascun ramentevoir ce qui lui en touche, ay composé ce petit traictié que je appelle Quadrilogue, pour ce que en quatre *personnages* est ceste oeuvre comprise, et est dit invectif en tant qu'il procede par maniere d'envaïssement de paroles et par forme de reprendre. (CHART., Q. inv., 1422, 5).

4. Loc. fig.

- [D'une pers.] *Faire son personnage*. "Remplir son rôle, accomplir son office" : LUCIFER [à Satan]. (...) Va, se fay bien ton *personnage* Au monde, et tu feras que sage, Tres bien seras guerredonné (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 13). ...il avala ceste premiere ; et au lendemain fist tresbien son *personnage*, faisant semblant qu'il vient de dehors. (C.N.N., c.1456-1467, 321). TROTEMENU messaiger. J'en feray bien mon *personnaige*, Tellement qu'i n'y faudra riens. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 455).

- *Jouer un/le/son personnage*. "Tenir son rôle, accomplir son office" : Et a l'aventure, celle qui parle doit avoir une robe ou autres joyaux pour jouer bien le *personnage*, qui avient souvent (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 15). LE BOUREAU. (...) Je veulx jouer mon *personnage*. (...) Je ne scey jouer d'aut[r]e offices. Mon segnieur, feyson en justice. Alons le bouter au jubet. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 194). [Cont. grivois] Primo ce maistre monachus Dit qu'il joura ung *personnage* Qui vaudra plus de cent escutz, Et se vante de faire raige, Et oultre dit en son langaige Que vostre puissance est faillie, Par quoy il aura l'avantaige, Vela ce que je sentencie. (P. moyne, a.1500, 51).

- "Se composer un rôle pour tromper qqn, jouer la comédie" : Ainxin la dame ne vieult pas conclure avecques le bon homme, pour ce que elle atant ses commeres, qui joueront bien le *personnage* demain et lui bailleront des actaintes et d'unes et d'autres, tellement que tout de soy il sera si dompté que l'en le pourroit mener par le landon garder les brebiz (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 25). Et a l'aventure la dame lui a fait signe que elle se taise, pour ce que elle a paour que elle ne joue pas bien son *personnage*. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 86).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 639, 7367 ; *Percef. IV*, R., c.1450 [c.1340], gloss..

- [D'une action hum.] *Estre un personnage fait à la main*. "Être un coup monté" (cf. Heilemann, *Gloss.*, 230) : Lui sambloit bien aussy [au duc de Bourgogne] que ceste doleance du procureur [du roi] estoit ung *personnage* fait a la main adfin pour monstrier cause evidente de guerre contre luy et demouvoir les ceurs

des princes en son contraire [Éd. : «prétexte, justification»] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 153).

5. P. ext.

a) "Personne (dans son apparence, dans sa stature, dans sa constitution, dans son comportement, dans ses qualités...)" : ...car estre doit d'usage C'on doit amer celui qui par nature ouvrage Est engenrez de lui et de son *personnage* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 249). ...car il estoit ung beau et honneste chevalier, beau *personnaige*, saige homme et grant cleric (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 114). L'homme de lasche couraige Est ymaige Du deshonneur et servaige Et s'engaige A toute confusion, Car ung gentil *personnaige* Perd son aage Si d'honneur ne suit l'usaige, Comme saige (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 74). ...aprez, vous a donné sens et entendement et *personnaige* pour porter les armes, et de pover conduire voz faiz en si grant honneur et si grant renommée que la louenge en va jusques à Dieu (BUEIL, II, 1461-1466, 25). Le ciel du lit fut d'un fin drap d'or vert, Larges rideaulx de damas figuré, Le demeurant d'un cramoisy couvert ; Et povoit on veoir tout a descouvert. Ung *parsonnaige* de grace bienheuré, Ung doulx visaige si tres bien mesuré Que mieulx n'eust sceu, vermeil et non paly (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167). ...mais le prince d'Orenge demoura, le conte de Fouex, le conte de Vendosme, qui y print ung mal de flux dont il mourut, qui fut dommaige, car il estoit beau *personnaige*, jeune et saige, et y estoit venu en poste pour ce qu'il estoit bruyt qu'il y devoit avoir une bataille (COMM., III, 1495-1498, 226).

- "Apparence de qqn, stature de qqn" : ...Gracieux, net et gent et appert en visaige ; Point ne sont ly paiens de si bel *personnage* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 527). Car s'il avoit tel *personnage* De sa dame yroit ou giron. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 47). Mais si tost que la dame sage Aperchut (...) qu'on rit de son *personnage*, Elle s'en part rouge de honte. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 113). Biau niez (...) bien me resamblez tant qu'a [aussi bien qu'à] mon *personnage* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 632).

b) (*Grand / notable...*) *personnage*. "Personne socialement importante, qui joue un rôle important" : Et premierement print l'avant garde place, que conduisoit le mareschal de Bourgoingne et le seigneur de Cimay, et furent avecques eulx de grans seigneurs et de grans *personnages* de Bourgoingne, de Picardie et de Hainnault. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 317). ...et le bon duc, qui fut l'ung des vaillans chevaliers de son temps, se ferit entre eulx, non pas comme prince ou *personnaige* de prix ou d'extime tel qu'il estoit, mais comme un homme chevaleureux, tout plain de hardement et de prouesse (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 323). ...il a semblé à plusieurs notables gens de nostre parlement (...) que nous, ou autre grant *personnaige*, pour et ou lieu de nous, feussions presens en nostredicte court avec aucuns notables gens de nostre conseil, pour la discucion et jugement dudit procès (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 189). Entre les conseillers se trouvent tousjours largement de bons et notables *personnages* et aussi quelques bien mal condicionnez. (COMM., I, 1489-1491, 51). En effect, j' ay veü en ce temps, ou peu avant, le conte de Warvic si fort qu'il meist le roy son maistre entre ses mains et feït mourir le seigneur de Scalles, père de la royne, et deux de ses enfans et le tiers en grand dangier, lesquelz *personnages* le roy Edouart aymoït fort. (COMM., I, 1489-1491, 92). Nul seigneur ne grand *personnage* ne logeoit dedans ne y entroit guères compaignye de grans seigneurs (COMM., II, 1489-1491, 291). L'EMPEREUR. (Il leur ouvre ung coffre plain d'or et d'argent et leur habandonne, et chascun pille

dedens, fors que saint Martin.) Du grant tresor que voyez en presence, D'en prandre assez nully ne se soucy. LE SECOND. Par ce moyen pourra estre esclarcie La grant valeur de vostre *personnage*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 244). Et y eut aucuns grans *personnaiges* qui furent suspicionnés de sa mort, lesquelz luy estoient très prochains de lignaige, ainsi que disoit Mons. de Cominge, lequel soustenoit à toute puissance que le duc avoit esté empoisonné et maleficié par l'exprès commandement de celluy qui naturellement estoit tenu de l'aymer. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 285).

c) "Personne en cause" : [Ici au théâtre] Est il pourry se *personnage* ? (Sots triumph., c.1475, 42). ...et, s'il n'y a matière, ilz trouvent les façons de dissimuler à ouyr les partyes et les tesmoings pour tenir le *personnage* et le destruyre en despense, escoutans tousjours si nul se veult plaindre de celuy qui est detenu et à qui ilz en veulent. (COMM., II, 1489-1491, 214).

B. - [Domaine ecclésiastique]

1. "Dignitaire ecclésiastique"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

2. P. méton. "Bénéfice ecclésiastique" : Treschier et bien amé, nous (...) vous prions chierment que vous soiéz aidantz et assistantz a nostre bien amé chapellain J. M., (...) en ce q'il avra affaire en pursuant nostre droit de le *personage* de S. Piers juxt la Haute Croice dedeins nostre citee de Cestre (Lettres agn. L., 1402, 282). ...autres ayans dignitez, *personnaiges* et offices, chanoines, chappellains, chorialz et autres suppostz de la dicte eglise (Doc. Poitou G., t.8, 1437, 105-106).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.3, 1360, 429 ; doc.1391 et *Ordonn. rois Fr. P.*, t.17, 1470, 310, ds GD VI, 114c. Fém. (agn) : ...et rencontre le gree ou assent des ditz fermiers ou aucun de eux, entra sur lour possession en la *personage* de l'esglise de Tudenham (Lettres agn. L., 1405, 443). [R. M.]

PERSONNALITÉ, subst. fém. (personnalité)

[GD : *personalite* ; GDC : *personnalite* ; FEW VIII, 274a : *persona* ; TLF XIII, 141b : *personnalite*]

A. - "Ce qui constitue la personne, personne" : Item, en signifiante que la divinité et humanité ont conjointe *personalité*, afin que par le vin l'en entende la deïté, et par l'eaue l'humanité. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 424).

Rem. Ex. de VIGNAY ds GDC X, 323b, et ds TLF.

- "Une des trois personnes de la Trinité"

Rem. Ex. de VIGNAY ds TLF.

B. - Région. (anglo-normand) DR. "Caractère personnel d'une action judiciaire"

Rem. Doc. [1481] ds GD VI, 115a. V. aussi *personnable*. [R. M.]

PERSONNE, subst. fém. et pron. indéf. (personne)

[T-L : *persone* ; GD : *persone* ; GDC : *personne* ; FEW VIII, 268b, 269a, 270b : *persona* ; TLF XIII, 142b, 145a : *personne*¹/*personne*²]

I. - Subst.

A. - [Latinisme] "Rôle que tient un personnage ; personnage" : ...la consideracion de lieu, de temps, de maniere, de *personne* et de cause est ordeneresse et mesure de toute licence et congié (...). Bien donques doit estre en toutes choses consideree la condicion des personnes avec leur nature, la raison, la fortune : chascune en son droit reveste et aourne l'homme selon la *personne* (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 112). ...il semble que il veste en soy et

preingne la *personne* d'estrange ["le rôle, le personnage de quelqu'un d'autre"] (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 219).

Rem. Ce sens existe-t-il réellement en m. fr. ? Peut-être faut-il comprendre "personnalité", comme sous *infra* I C 2.

B. - "Individu de l'espèce humaine"

1. [Avec un numéral ou bien au plur.] "Individu" : ...car la partie qui va devant est senestre et devant ou resgart de celle qui vient apres elle, aussi comme des *personnes* en une carole. (ORESME, C.M., c.1377, 340). ...et du grant espavant qu'il fist a la dessendue, tombarent plus de .xxviii. *parsones*, et en y eut nuef de blecés et ung mort qui fu geté en le mer. (CAUMONT, Voy., p.1420. In : *Chrestom. R.*, 71). ...il y estoit bien mort cinquante mille *personnes* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, 1437-1464, 246). Ledit jour, est venu monseigneur le bastard du roy à Gardane (...) et avoit pour soy conduire en sa compagnie Nodun, varlet de chambre du roy, ambe ung varlet que avoient amené le chariot dudit seigneur avecques cinq chevaux, et aussi deux varlets à pié dudit seigneur (...), par cause de lui tenir compaignie, car ainsi l'avoit commandé le roy. Desquels met en despence pour ledit Nodun et Vincent, le charretier, avecques deux varlet à pié, que sont six *personnes* et sept chevaux (Comptes roi René A., t.3, 1473, 20).

- Au plur. "Les gens" : Et telz movemenz signifient et monstrent les meurs des *personnes*. (ORESME, E.A., c.1370, 271). ...qui le recorderoit en apert, les *personnes* ne le pourroyent aucunement croire. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 287). ...il n'est chose en ce monde plus cruelle ne plus grevant les *personnes*. [Un marchand refuse de rester à la maison auprès de son épouse] (C.N.N., c.1456-1467, 560).

2. "Individu de l'espèce humaine considéré dans son identité, son individualité, sa personnalité" : Esmerveilliez sont plus de mille *Personnes* qu'alés est a fin Ce biau jonne homme (Mir. femme, 1368, 196). Et nonobstant ladicte ruine, pestilence et peril merveilleus n'y a eu aucune *personne* perillée, Dieu mercy (BAYE, I, 1400-1410, 216). "Et qui luy fist ?" dit la dame. - "Vous pouez bien savoir que ce fust male *personne* ; car nulle bonne *personne* ne l'avroit fait ja mais si mauvais comandement." - "Qui fu celle *personne* ?" dit la dame. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 32). ...et nommerés (...) sans faveur desordonnée et sans hayne, bonne *personne*, ydoine et convenable pour exercer l'office de Chancelier. (BAYE, II, 1411-1417, 130). S'ensuient les noms des cent *personnes* qui au jour d'ui font le Parlement du Roy nostre Sire... (BAYE, II, 1411-1417, 159). ...la premiere *personne* qu'il rencontra ce fut sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 287). ...les *personnes* mesmes dont se fait le compte ["le récit"] sont tes prochain[s] en sang (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 141). Laisse du tout celle *personne*, Vieulx Satan, je le te comande ! (Pass. Auv., 1477, 159).

- P. iron. : ...il vit (...) le bourgeois en tres beau lit encourtiné avec sa secunde *personne* [Il est surpris au lit avec sa maîtresse] (C.N.N., c.1456-1467, 26).

- *Personne ecclésiastique* : ...l'intencion et volenté dudit de Bedford estoit de maintenir et faire maintenir l'eglise de France et les *personnes* ecclesiastiques de ce royaume en leurs libertés et franchises anciennes (FAUQ., II, 1421-1430, 144). ...voulans ladicte Eglise de Paris et les *personnes* ecclesiastiques d'icelle Eglise et des aultres estre maintenus et gardez en leurs franchises (Entrées roy. G.L., 1437, 71).

- *Personne d'Église* : ...et icelles [rentes] transporter en eglises ou *personnes* d'eglise (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 112). ...ne les *personnes* d'eglises, ne les religieus (VIGNAY,

Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 57). [Autre ex. p.92] ...et icelles trente livrées parisis de rente transpourtent esdites eglises, lieux ou chapelles, ou en *personne* d'eglise. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1339, 38). Ce jour l'arcevesque de Toulette, nepveu du Pape, est venu en la Court (...) à laquelle a recommandé les causes touchans les eglises et *personnes* d'eglise (BAYE, I, 1400-1410, 132). ...son curé se gouvernoit oultre la regle, bonne et honeste conversacion des *personnes* d'eglise (C.N.N., c.1456-1467, 531).

- *Privée personne*. "Simple particulier" : ...a esté dit par la Court aux procureurs de l'evesque et dudit chapitre que yceux evesque ou de chapitre assisteront et seront presens, ou de par eulz, comme privées *personnes*, à la perfection de l'inventaire des biens de maistre Jehan Ysembart (FAUQ., II, 1421-1430, 339). Lesquelles choses et voyes de fait dessusdictes ont esté faites, commises et perpétrées par led. seigneur de Mirebel et sesd. complices, qui n'estoient ne sont que privées *personnes* et n'avoient ne ont quelque justice ou seigneurie en nostred. ville de Dijon (Doc. 1455. In : J. Marion, Bibl. Éc. Chartes 7, 1845-1846, 259).

- *Personne publique*. "Personne investie d'une fonction officielle" : ...et que les noms et surnoms de touz ceulz qui auront faiz lesdiz seremens soient enregistrez par *personne* ou *personnes* publiques, et mis et escriptz soubz seaulx autentiques (BAYE, II, 1411-1417, 153).

- *Royale personne* : Aucuns estoient vestuz d'une livree, D'autres portoyent une devise ornee Selon leur cas et leur plaisir aussi, Car tant avoyent liesse recouvree Que leur personne estoit oultre navree De voir leur roy les approcher ainsi. De leur cueur fut chassé dueil et soussy Pour recueillir la royalle *parsonne* Qui tant en bien de toutes les pars sonne Que toutes gens d'onneur a luy s'assemblent (LA VIGNE, V.N., p.1495, 144).

- *Faire personne vivant et morant* (d'une terre). "Avoir la jouissance d'une terre à vie" : Sacent tout que c'est nos gres et no volontés que Jehans de Cantin, nos justiciables, soit aherités et qu'il face *persone* vivant et morant de wit ["huit"] rasieres de terre u environ, gisans en no terroir de Dichi et de Fierin (Vie urbaine Douai E., t.4, 1335, 234).

3. [Valeur d'indétermination ou d'indéfinition]

- [Avec l'art. *un*, avec un indéf., ou sans art.] : ...A moult de joie et de deport *Personne* qui s'est ordenée En vous servir, vierge honorée. (Mir. abbesse, 1340, 87). ...aussi *personne* qui bien est noée par amour se laisseroit plus tost rompre et dessevrer l'ame du corps que elle fust dessevrée de l'amour de Dieu. (Mir. femme roy Port., c.1342, 150). ...le bien de foy : c'est assavoir que *personne* ["aucune personne", plutôt que pron. indéf.] n'aime nulle chose fors Dieu. (Mir. femme roy Port., c.1342, 150). ...laquelle maison et ses appartenances yceulz Raoul et sa femme ne leurs aians cause ne pourront, ou temps a venir, de plus chargier ne asservir envers quelque *personne* ne pour quelconque cause, fors que des charges dessus dites seullement (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1353, 183). Et, combien que *personne* ["une personne"] ne lise mie en propre personne, si n'est il pas pour ce sanz lecture et sanz escripture lire se il oit et entent sagement les autres lire et le met en son cuer. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 65). Et dist, sur ce requis, que oncques jour de sa vie il ne moustra lesdites pieces d'argent et cuillier à sezdis pere, fiancée, ne à sa sueur, qui estoit et demouroit avec lui, ou autre *personne* quelconque. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 211). ...et lors lui, veant qu'il n'avoit *personne* ["il n'y avait aucune personne"] près d'illec qui se prenist garde d'iceulx, print icelles robes linges, et les porta et vendi, en icelle ville de Compiengne, la somme de cinq soulz parisis. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 73). ...que en cas de

premier larrecin, l'en n'a pas acoustumé, oudit Chastellet, de faire justicier aucune *personne* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 279). ...quant une *personne* ne se veult accorder au fait et au dit des autres *personnes* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 22). ...mais ton aveuglee ignorance conduite d'orgueilleuse arrogance te fait mescoignoistre comment toute *personne*, soit grant ou petite, qui mauvairement use ses jours, dessert que toute chose lui doie estre contraire (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 16). ...mais il n'y veoit quelque *personne* que il congust (MANSEL, Fleur hist., c.1446-1451. In : *Chrestom.* R., 115). ...quantefoiz avez vous oy prescher que mieulx vaudroit a une *personne* s'abandonner a la mort que commettre ung seul peché mortel ? (C.N.N., c.1456-1467, 143). ...n'ay amy ne *personne* en ce monde, tant soit mon privé, a qui je voudroye en nulle maniere descouvrir. (C.N.N., c.1456-1467, 388). ...ne savoyent juger, non fist oncques *personne* qui depuis la veist ["aucune personne qui"], de quoy elle estoit, si c'estoit os ou corne (C.N.N., c.1456-1467, 430).

- [Avec un adj., un part. passé en empl. adj., un compl. déterminatif] : Devers la dame retourna Droit en le fin de ceste annee Et, comme *personne* apressee, Ly fist son pry comme devant. (Dit prunier B., c.1330-1350, 74). Vraiz Diex, moult est excellente (...) Vostre bonté souveraine, Car vostre grace presente A toute *personne* humaine. (Mir. Amis, c.1365, 62). Lequel jugement cy-dessus conseillé et prononcé fu, par ledit maistre Gieffroy Le Goibe, fait mettre à execution en la ville de Rungy, assez près de l'eglise d'icelle ville, en la presence de plusieurs *personnes* notables, tant officiers du roy comme autres (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 247). ...et ausquelles espousailles furent plusieurs *personnes* de bien, lesquieulx elle qui parle ne scet nommer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 316). Sy vous suppli tres humblement que de petite *personne* vueilliez prendre en gré le petit present. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 1). ...car moult est de grant auctorité la bonne renommee qui est recitee par la bouche de sage ancienne *persone* de la relation d'autrui (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 204). Moult ay plus meffait que une simple *personne* qui ne scet rien synon par la doctrine de pere et de mere (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 554). ...car vaillance est entre les bons si privilegiée et de telle auctorité, qu'elle doit estre manifestée, publiée et dicte de petite *personne* ou de petit estat comme des plus grans. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 324). Haro, je suis *personne* morte ! Quel douleur, quel poine et torment ! (Pass. Auv., 1477, 217).

- *Personne nee* : Humble vierge, a qui ne ressamble *Personne* née... (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 225). ...et je n'ose bonnement En requerir alegement Ne le dire a *personne* nee (Narcissus, p.1426, 283). Je n'é trouvé *personne* nee Qui m'en saiche faire rapport. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 128). ...oncques *personne* nee Ne vit ung train si tres bien remerché (LA VIGNE, V.N., p.1495, 160).

- *Personne vivant* : ...de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit a *personne* vivant. (C.N.N., c.1456-1467, 387). ...j'ay mieulx amé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay porté que en rien dire a *personne* vivant. (C.N.N., c.1456-1467, 537).

- *Personne qui vive* : ...le deable ou *personne* qui vive ne doit avoir fyance (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 171). Et vous pri pour Dieu que s'il y a foy ne loyauté en nostre amour, que a *personne* qui vive vous me descouvres, car il m'en pourroit advenir beaucoup d'ennuy et de desplaisir. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 567). ...vous n'avez nulle cause de moy suspessonner en rien de *personne* qui vive [À un jaloux] (C.N.N., c.1456-1467, 235).

4. [Empl. générique] : C'est a dire, mon ami : Eschieve oiseuse, superfluité de vins et de viandes, afin qu'en luxure tu ne soies soillié, car la *personne* oiseuse et bien repeue a grant peine puet garder chasteté. (LA SALE, J.S., 1456, 24). ...Si ce n'est pour pugnir malice Ou preserver de plus grant vice Auquel la *persoipne* [sic] est encline. (Moralité cincq pers. B., 1484, 47).

C. - "Ce qui constitue la personne même, l'être physique, l'individualité, la personnalité"

1. "Être physique, corps ; stature" : Lequel prisonnier, ce fait, dist qu'il estoit clert, en possession et habit de tonsure, et que l'en se gardast bien de touchier à sa *personne*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 204). ...[elle] ne savoit que l'en li vouloit faire et que l'en gardast bien comment l'en toucheroit à sa *personne*, car elle estoit grosse d'enfant. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 429). ...pour occasion d'un excès et bateure faicte en la *persone* dudit Daguin (BAYE, I, 1400-1410, 122). La dame regarde si vivement le Chevalier du Papegau, toute sa façon, les yeulx, la bouche, le front et le menton et toute la *personne*, si qu'elle ne puet saouler de le regarder. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 22). Et mesmement fut le roy blessé et percé d'un coup de flèche au travers le col, et fut en grand danger de sa *personne*. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, 1437-1464, 53). ...a tout se vouloit joieusement emploier, combien que sa *personne* estoit et fust toujours linge et menu, mais son cuer estoit entre les autres tout fer et achier. (LA SALE, J.S., 1456, 2).

- "Stature, apparence physique" : Je ne say que suis, par mon ame, Ou bete, ou je ne sey coy... Més je vos promet, par ma foy, Qui'il m'est avis que je suis home : Car j'en porte bien la *persone*. (Fol Mari A., a.1470, 510).

- *Respondre de la personne de qqn* (un prisonnier). "Tenir quelqu'un sous bonne garde" : LE JUGE. Bien respondray de sa *personne* ; N'en doutez, ne m'eschepera, Car en tel lieu l'en le mettra Dont d'eschaper il n'avra garde. Baillez le, je le pran en garde : Vous en estez tous deschargiez. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 130).

. *Se tenir seur de la personne de qqn*. "S'assurer de sa personne, le tenir sous bonne garde" : Hola ! n'en vueilliez plus parler, Tenez vous seur de sa *personne* Et nous en alons sans ensonne, Car nous arons trop demouré. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 225).

- *Ma personne et mes biens* : Je vous promet sux vous sayntes mayns De vous contanter tresbien Et vous done pour fiance Ma *persone* et toux mes biens (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 59).

2. "Individualité (physique et morale), personnalité, ce qui fait que qqn est ce qu'il est" : Fuy de cy, *personne* vilaine. (Mir. pape, 1346, 381). ...et estoit bien chascun homs et de *personne* et d'aage gregneur de vous. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 63). ...afin que des benefices qui escherront à leur collacion ilz leur veullent pourveoir selon leur estat et dignité de leurs *personnes*. (FAUQ., II, 1421-1430, 6). Je seroy avecquez vous en quelque peril que vous mettéz tant comme la *personne* ["mon être"] me durera. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 604). Si Pilate juge Jhesus le prophete tresgrand, A tous vous faiz comandement Que l'estranglés luy et sa femme, Car Jhesus est homme sans blasme, Tresparfait et juste *personne*. (Pass. Auv., 1477, 168). ...voiant que Esope estoit si contrefait, estima en luy mesmes que ce ne estoit que une beste et que le roy de Babilonne se mocquoit de luy et de sa *personne* (MACHO, Esope R., c.1480, 63). Entre les Hebrieux fut repputté homme glorieux en science et bon de sa *personne* et florit en ce temps en la science des estoilles, ou il emploia toute son estude et toute sa vie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 v°).

- *La personne de* : ...il fist plusieurs choses convenables au fait de Monseigneur, si comme enduire les gens des dis lieux à faire garnisons, conforter les dis lieux, enorter les gens de Monseigneur de secourre Évreux, tant de gens comme de finance, mettre acort entre les cappitaines pour leurs raencons, veoir la *personne* de Monseigneur Messire Charles et parler sur aucunes emprinses (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 392). ...[ils] delibererent et furent d'oppinion, attandu l'estat de la *personne* dudit prisonnier, que pour en savoir par sa bouche la verité, il feust mis à question. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 467). ...nonobstant que toute la Court eust moult pour recommandée la *personne* dudit Boschet (BAYE, I, 1400-1410, 64). ...reservé vostre noble *personne* qui le puet faire... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 339). ...et sy estoit ce lieu pourveu pour un an entier de tout ce qu'il convenoit pour la *personne* de son treshonouré mary (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 523).

- *En la personne de*

. "Au nom de, à la place de" : Ces motz que je cy vous sermonne Puis ge bien dire en la *personne* De ceulx qui sunt en purgatore (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 73). Et finalement leur ay fait commandement. C'est assavoir ausdiz Jehan et Guillaume en leurs *personnes* ["en leur propre nom"] et en leurs noms, et audit Miles en la *personne* dudit Léonart, son filz, et à chacun d'eulx pour tant à luy touche, à la peine de cent marcs d'argent, qu'ilz paient, baillent et délivrent réalment et de fait audit Briçonnet, receveur (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 248). S'ensuyt le rondeau qui fut mis sur le sercueil parlant en la *personne* du dict seigneur, auquel est son nom et surnom par les lettres capitales. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 318).

. "Par la voix de (annonce le discours direct)" : Et en sentence Virgile dit ainsi en la *personne* de Anchises : "Sachent les autres faire biaux ymages, les autres bien mener les causes, les autres astrologie." (ORESME, E.A., c.1370, 98). Icy recite l'acteur en la *persone* de la roine d'Angleterre les parolles dont elle usa envers Jehan Bocace (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 83).

. "À l'endroit de, envers" : ...excez et deliz que l'en dit par eulx avoir esté commis, tant en la *personne* du curé de ladite ville, au frere du maire de Rungy, en l'ostel du curé d'icelle ville, comme en l'eglise. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 229). ...homicides par lui faiz, commis et perpetrez ès *personnes* de messire Estienne Laisné, promoteur de la court de l'official, et Thevenin Le Moine, sergent du guet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 490). ...pour la rebellion que les Janenoix ont fait au Roy en la *personne* du mareschal Bouciquaut (BAYE, I, 1400-1410, 298). Le soir du lendemain approucha (...) tresdesiré du bon mercier pour accomplir la trescriminale vengeance qu'il veult executer en la *personne* de celui qui veult estre son lieutenant (C.N.N., c.1456-1467, 50). Des seigneur et dame de Thalart (...), la somme de deux cens escuz (...), en laquelle somme, ils ont composé à la court pour le cas de meurtre que leur feu filz fist faire en la *personne* du clavaire de Sisteron, laquelle somme de Iic escus le roy a fait ainsi recevoir pour convertir et employer en son argenterie et edifices (Comptes roi René A., t.2, 1478, 476).

- *Sans acception de personnes*. "Sans faire entrer en ligne de compte la qualité d'une personne" : ...et aussi [la sainte Chevalerie] se garde diligaument des femmes des mescreans et des scismatiques, comme de venin toute la Chevalerie entachant, en administrant discipline de chevalerie et justice publique, sans acception de *personnes*, gardant aussi a la lettre la sainte regle de Dieu inspiree (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 93).

Rem. *acception* v. Lexiques. FEW VIII, 270b : «Mfr. nfr. *acception de personnes* "préférence qu'on donne à une

personne plutôt qu'à une autre, tendance à traiter qn avec partialité" (seit 1388)», cf. aussi 273a, note 11.

• *Sans faire différence des personnes* : ...sans faire différence des *personnes* et sans faveur non deue (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 3).

- *Prendre la personne*. "Faire acception de personne" : Nous sçavons par raison prouvable Qu'en ton fait n'a que verité, Et que, par tres bonne equité, La voye de Dieu nous enseignes Sans ce que la *personne* prengnes Plus que l'autre : tu faiz tout ung Du roy et du petit commun. [Expr. biblique : *personam accipere*] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 227). [Même passage ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 611]

- *Respondre de la personne de qqn*. "Se porter garant de quelqu'un" : MARCELLE. Le congnoissez vous bien ? ST JEHAN. Ouÿ, Et vous respons de sa *personne*. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 724).

3. [Pour désigner qqn en tant qu'individualité]

a) [Précédé d'un adj. poss.] "Moi, toi / vous, lui / elle, eux / elles..." : Dame des cieulx, cinc mille fois Vous loe (...) De tant que vous vous estes cy A ma *personne* demonstrée (Mir. enf. diable, c.1339, 4). S'il avenoit qu'on eust mestier De moy, touchant vostre *personne*, Seurement ce mot cy vous sonne : Guere languir ne vous feroye. (*Myst. jeune fille L.*, c.1413-1445 [c.1530], 53). Jhesu, respon a ma *personne*, Or me dix, Jhesu, es tu roy ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 190). ...la Court a ordonné que Girart de Bourbon, frere de l'abbé d'icelle abbaie, sera contraint, par prinse et emprisonnement de sa *personne* et par toutes autres voies deues et raisonnables, à rapporter à Paris à ses despens (...) les trois angels d'argent doré et autres parties qu'il a du reliquiaire du chief Saint-Denis (FAUQ., II, 1421-1430, 113). Par ma foy, mon seigneur, il n'a Pas pris conseil a ma *personne*. (*Myst. st Bern. Ment. L.*, c.1450, 89). ...ayant despit en sa *personne* quant elle me voit avoir aucun bien de plus haulte valeur en amours que a mon estat n'appartient. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 300). ...et leur sambloit bien qu'ilz ne touchoient point de leurs piez a terre, ains leur estoit advis qu'ilz ambulassent tant proprement sus leurs *personnes* sans eulx remouvoir qu'il sambloit qu'ilz fussent portez en l'aer ["qu'ils allaient, qu'ils tournaient sur eux-mêmes"]. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 31). Mon amy, ne soit esbaye Vostre *parsonne* des tourmens Que vous vueillent ces males gens Fere, par la seule sentence De l'empereur et ordonnance : Ilz vous veillent sanctifier (*Myst. st Adr. P.*, c.1450-1485, 151). Et est bien raison que les gensdarmes soient bien payés car ilz gagnet leurs gaiges a grant poine et a grant travailh de leurs *personnez*. (Traité politique C., c.1492-1493, 163).

b) *En personne*. "Personnellement ; moi-même, toi-même, lui-même..." : "...Et se aucun voudra dire Hiesucrist appreuva les grans disners et les festes quant il fu en *personne*, sa mere et ses disciples, aux noces d'architriclin ; a ce je respons", dist la royne, "que mon Pere appreuva les dictes noces et convient. Quel merveille ! car il ne fu pas outrageux quant ou millieu du disner le vin y failly..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 317). ...et, pour ce, commanda aus sergens de Montlehery, ou à aucun d'iceulx, que se ilz le trouvoient en *personne*, ilz le admenassent ès prisons de Montlehery (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 505). ...maistre Pierre des Champs, docteur en decret et prier de Saint Anthoinne ou diocese de Rodès, estoit ceans adjorné à comparoir en *personne* (BAYE, I, 1400-1410, 300). ...plusieurs de ceulz qui tiennent iceulx offices n'y ont fait résidence ne les exercez en *personne* (Ch. VI, D., t.1, 1406, 290). ...à quoy ledit Montbleru en

personne s'opposa ou regard de l'office dudit bailli de Meleun. (FAUQ., I, 1417-1420, 43). ...ou cas que ne paierions lesdits IIIc mil escuz aux termes, soubz les condicions et en la manière dessus touchée, et que faulte ou délai y auroit en tout ou en partie, en ce cas, après chascun desdits termes escheuz et non acquitez en la manière que dit est, ils vendront en *personne* eulx et chascun d'eulx tenir hostaiges es villes cy après déclarées (Roi René vie L., 1437, 228). Hoster vois fere mes cheveulx Et vestiray ung habit d'omme, Grace ou quel g'yray en *personne* Visiter les povres de Dieu Crestiens, lesquelx en ce lieu Sont boutez pour tenir sa foy. (*Myst. st Adr. P.*, c.1450-1485, 137). Missire André Morel et Pierres Morel, frères, commis au gouvernement et recepte des terres de La Mothe Boysi, Saint-Aon et autres terres de Rouannais qui furent de Jacques Cuer, (...) se sont aujourduy comparus et présentez en *personne* par devant moy (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 244). ...il convient que chascun chief d'hostel face une foys la sepmaine, en *personne*, le guet par nuyt, sur la muraille (C.N.N., c.1456-1467, 387). ...contraint fut (...) aller aux affaires qui tant luy touchoient, que sans y estre en *personne* il perdoit une grosse somme de deniers (C.N.N., c.1456-1467, 435). Lors vint le marissal de Bourgoingne aux deux chevaliers de par le duc et leur dist : "(...) je vous assigne jour et place de par luy en la ville de Malines ou de Bruselles (...) ; et a l'aventure vous verra meismes en *personne*, et on verra le bien norry, car je vous assure qu'il vous souffrira bien comparer voz outrages..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 138). Voz deux freres vous bailleron Pour vous conduire le pays, Et me desplaist que je ne puis Y aller moy mesmes en *personne*. Vous savez l'affaire ou je suis ; Fault de ce pays que je ordonne. (*Myst. siège Orléans H.*, c.1480-1500, 351). ...toutesfois le roy, voyant le bruit, y alla en *personne* et appaisa tout. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 261).

- *En sa personne*. "Lui-même, personnellement" : ...au temps du crime par les dessudziz Savoisy et vallés crimineulx perpetré, le Roy estoit mauhaitié, si n'y povoit pourveoir en sa *personne* (BAYE, I, 1400-1410, 112). ...en ceste presente armée où nous entendons aller en nostre *personne* au plaisir de Dieu, contre noz adversaires et rebelles (Doc. 1412. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 21, 1919, 34). ...lequel messire Amourry, en sa *personne*, a dit et proposé que au regard desdictes cédulles il les confesse avoir signées de sa main et a confessé toutes les quatre parties dessusdictes (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 558). Le nombre des touchans a ceste emprinse du More furent XXV en tout, XII à Aras et XIII devant les dames. N'y fut point le conte de Charolois (...), car s'en estoit allé ledit conte (...) en Zeellande tenir la Vierscare - qui vault autant comme ung parlement a la coustume du pays -, que nul ne peut tenir que le prince en sa *personne* ou son filz aisé. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 129).

- *En propre personne*. "Personnellement" : Et, combien que personne ne lise mie en propre *personne*, si n'est il pas pour ce sanz lecture et sanz escripture lire se il oit et entent sagement les autres lire et le met en son cuer. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 65). En propre *personne* moy meisme [Je] saray posé pour le disme. (*Myst. st Bern. Ment. L.*, c.1450, 125). Et puis il [les Chrétiens] dient autremant Que Dieu est en propre *personne* A la messe et c'on le donne A ceux qui le vueillent reçoivre (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 67).

• "En soi-même" : Et especialment devez vous avoir le cuer eslevé a Dieu en temps et en lieu d'oroison et a l'eglise quant vous chantez et servez Dieu, et la doit estre le cuer en propre *personne*, autrement il pert ses distribucions, ce sont les consolacions divines

que Dieu soustrait aux cuers qui vont vaguant par le monde et n'entendent a chose qu'ilz dient, si comme ceulz et celles qui n'ont que le corps en l'eglise et le cuer au siecle. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 315).

- *En sa propre personne* : Ordrené est que considerées les graces qui autre foiz leur furent faites (...), la Court leur eslargist leur prison pour aler là où il voudront, juques au jour de la baillie de Senz de cest present parlement ; à laquelle journée il se comparestront en leurs propres *personnes* pour oïr l'ordrenance de la Court sur poine (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1334, 93). ...vint en se propre *personne* Simon le Boullenguier, demourant a Autreville (Cartul. Beauv. L., 1365, 635).

- *En ta personne*. "En ta présence, devant toi" : Pour tant te dix en ta *personne* Que tous pechiers je ly pardonne (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 139).

- *En la personne de qqn*. "Par qqn" : DIEU. (...) Car pour oster l'homme d'exil, Nous en *personne* de no fil Prenderons incarnation Pour humaine redemption Dedans ung virginal autel (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 11).

c) *Ma propre personne*. "Moi-même" : Et, pour ce, en vostre presence, je le constitue lieutenant en lieu de moy et vous prie et commande à tous que vous luy obéissez comme à ma propre *personne*. (BUEIL, II, 1461-1466, 5). Tenez, m' amye, je vous ayme Autant que ma propre *personne*, De tresbon cueur cecy vous donne. (P. Juh. D.R., a.1488, 29). Je vous fais mon grant lieutenant Et vous donne plaine puissance De faire guerre ou acordance, Ainsi que bon vous semblera. Tout mon ost vous obeira, Ainsi qu'à ma propre *personne*, Et de ces choses je vous donne Commission toute planiere. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 152). Je luy ay chargé vous dire aucunes choses, et pour ce vous prie que vous faictez ce qu' il vous dira et le croyez comme ma propre *personne* et sans difficulté ne dissimulation nulle. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 385).

- [Empl. hypocor., en allocution] *Ma personne* : PRIMA MULIER. (...) Mon enfant, ma douce *personne* ! Dolente, quel mortel guïerre ! Bien me deust transglotir la terre Quant je vous voy mort soutenir. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 94).

- [Reprenant *on*] *La personne*. "Soi" : ...aucunes foiz advient, quand on s'endort en aucun desplaisir ou melencolie, au reveiller c'est ce qui vient premier a la *personne* (C.N.N., c.1456-1467, 366).

D. - En partic.

1. "Dignitaire, bénéficiaire ecclésiastique, curé" : ...siques au terme Que la *personne* leur ora, La compaignie demora (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 48). Gens d'eglise : Labbé de Montebourg, C fr. ; le commandeur de Walcainville, XV ; la *personne* de Diguilleville, V ; (...) Dan Guillaume Troude, V. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 468). Bien scevent *personnez* discrettes Qu'entre les miseres secretes Y a assés d'autres molestes (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 88).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc.1366 (Valenciennes, *Pour .II. tenements de rente pour les caritavles de St Gery et dont li dis Willer estoit parsoume*), 1389 (*a la personne ou curé d'icelle ville*) et 1393 (*Richart Simon prestre, personne de la paroisse de Saint Oen*) ds GD VI, 115a-b.

2. THÉOL. "Chacun des trois êtres qui constituent un même Dieu dans la Trinité (le Père, le Fils, le Saint-Esprit)" : ...le benoist Jhesus son filz, seconde *personne* de la trenité (Mir. march. larr., c.1349, 92). Ave, Jhesu, digne *personne* De la benoicte Trinité (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 239). Dieu qui de ce fait cy ordonne Veult que la seconde *personne* De la

Trinité souveraine Voist la jus prendre char humaine, Pour avoir Adam et les siens Hors des prisons et des liens De tous les princes infernaux (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 11). Du pere et du filz tresamé Ressourt ung amour personele, Saint esprit, vray dieu renommé, Vray dieu en puissance eternele, Ne de la seule paternele *Personne*, mais des deux ensemble Procède, aux deux coeternele, Des deux part, et aux deux resemble. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 122). Et pourtant, car raison moult inevitable nouz contraint de dire et de consentir que divine nature et humaine soient conjointes par union en une *personne* - laquelle union ne se peult faire en plusieurs *personnes* de Dieu et plus convenablement elle se puet faire en la *personne* du Filz que es aultres -, chose neccessaire est de croire parfaitement le Filz de Dieu et l'omme convenir en une meisme *personne*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 219). ...en la *personne* de Dieu, Jhesus. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 231). Ung seul Dieu, une mesme essence En trois *personnes* seullement, Qui vit en gloire eternelment ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 78). Tu es unng Dieu en une substance, Troys *personnes* en une exence (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 89). Car ce que fait l'une des trois *personnes*, toutes les trois ensemble font, si non que l'une desdictes manieres d'estre apellé Pere conviengne et compete a l'une des *personnes* par approbation. (Somme abr., c.1477-1481, 108). De ce nom "Spiritus Sanctus" il est a scavoir comment se puet entendre une maniere d'exposer ung nom propre, et en tele maniere seulement appartient a la tierce *personne* de la trinité, et adont ce nom "le Saint Esperit" n'est que une diction, mais a le prendre pour deux dictiones "saint" et "esperit", adont le "saint" est adjousté par maniere de raison. Par tele maniere compete a toutes les trois *personnes*, car chascune est apellee Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 121). Des choses attribuees aux *personnes* divines on puet parler en deux manieres : ou selon la realité, et par telement parler tous sont une chose totalement, ou selon raison, et par ceste maniere aucuns d'eulz se approprient, aucuns non. (Somme abr., c.1477-1481, 159). IMPERATOR. (...) Tu dis scelon ce qu'il m'apart Qu'i sont trois ung seul dieu faisant Comant vais tu cecy disant Ung seul dieu n'est que une *personne* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 80).

- *Personne divine* : MICHEL, a JHESUS (...). Car une *personne* divine Estre confortee d'un ange Est moult peu et bien piteux change, Car anges et archanges tous Doivent prendre confort en vous. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 692).

- LITURG. "Saint-Sacrement, hostie" : ...l'evesque de Lysieux (...) chanta une messe ou dit paveillon (...) et consacra deux *personnes*, en esperance que de l'une feust fait II parties et usées par les diz regent et roy. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 192). En cydoine ait toudis *personne* Et la sainte unction qu'om donne Pour les malades adrecier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 302). Atant at mis sa bouche à la boiste et sachat sus une des *personne* à sa lenge et l'uisait ["la prit (avec la langue)"], et puis remist le boiste en son cyboire. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.3, a.1400, 57).

Rem. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.2, 1997, 1198.

3. GRAMM. "Catégorie grammaticale marquant celui qui parle, à qui on parle, dont on parle" : Quantez *personnes* est il ? Trois. Quelles ? La premier, la deusiesme, la troisiesme, si come *je, tu, cil* en singulier, *nous, vous, ceulx* en pulier. (DonatOxf., p.1400. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 130).

Rem. Ex. du XIVE s. ds TLF XIII, 145a (THUROT, 184).

II. - Pron. indéf.

A. - [Dans une proposition qui comporte un aspect négatif (proposition interrogative, hypothétique, comparative,

subordonnée dépendant d'une principale négative...)] "Quelqu'un, qui que ce soit" : Ditez moy, s'il vous plaist, se vous y avez recongneu *personne*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 19). ...pource que vostre cas n'estoit pas bien honeste, gardez vous bien d'en rien dire a *personne*. (C.N.N., c.1456-1467, 42). Or gardez bien que tu ne dyes a *personne* que je sache parler de ceste matere (C.N.N., c.1456-1467, 375). ...en son absence elle n'oseroit recevoir *personne* (C.N.N., c.1456-1467, 476). Ce corps est formé proprement Et si bien qu'oncques fut *personne*. (Pass. Auv., 1477, 260).

- [Avec *ne* "ni"] : Je ne vis onc façons pareilhes, Ne a *personne* faire mieulx. (Pass. Auv., 1477, 95).

- *Sans personne* : Aucuns jouerent que bon n'est trop enquerre, Et comme on peult en ce cas trop errer, D'autres avoit sans *parsonne* requerre Qui s'empeschoyent lors des oyes ferrer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166).

- *Pour personne du monde*. "Pour rien au monde, jamais" : Et non obstant ce, lesd. supplians tousjours se deffendoient au mieulx qu'ilz povoient en disant qu'ilz ne enmeneroient point ledit foing ou herbe et qu'il estoit a eulx et qu'ilz ne laisseroient pour *personne* du monde qu'ils ne l'enmenassent (Doc. 1496. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 426). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

B. - [En alliance avec *ne* ; pron. indéf. nég. de l'animé] : Il est vray c'un propos formay, Et dedens mon cuer l'enfermay, De l'alerion que j'amoie, Qu'a *personne* ne requerroie Qu'il me fust vendus ne donnez (MACH., D. Aler., a.1349, 310). Neponcian a eu soing de soy tellement conduire que *personne* ne eust cause de sur lui quelque chose mesdire (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 298). ...*personne* ne passera la riviere que toy. (ARRAS, c.1392-1393, 299). ...quoy que par toute la place l'en n'eust ouy *personne* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 434). [R. M.]

PERSONNÉ, adj. (personné)

[FEW VIII, 271a : *persona*]

"Personnel" : ...soit par le presentation de ses lettres, qui doivent eistre saelée de plus gran seal monsaingnour de Liege, et de nulle aultre, ou par le *personnée* donation de monsaingnour (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 94). [R. M.]

PERSONNEL, adj. (personnel)

[T-L : *personal* ; GDC : *personnel* ; FEW VIII, 273b : *personalis* ; TLF XIII, 146a : *personnel*]

A. - "Qui concerne la personne, l'individu, qui concerne une personne, un individu" : ...et il est certain que quant le injure est *personnel* si comme est ferir, tel mesfait est plus grant en une personne que en l'autre (ORESME, E.A.C., c.1370, 292). Et pour ce, la loy ne puet estre suspecte de haine *personnel* ne de envie. (ORESME, E.A.C., c.1370, 534). Et en ce veez vous la diversité entre la vertus de manificence et le vice d'orgueil, car orgueil ne quiert fors son propre los, soit que bien en doye venir ailleurs soit non, mais manificence, tout au contraire, n'a l'ueil fors au proffit d'autrui et a l'onneur de Dieu, tellement que se tel proffit devoit venir par encourir blasme *personnel*, ou que l'autre en eust la gloire, ja de riens ne laisseroit a faire ce que elle fait (GERS., P. Paul, a.1394, 503). Et sy semble par lesdittes lettres que lesdis accors et traictiés estoient simplement *personels* : car le roy Jehan ne lioit point ses successeurs, si non seulement le roy Charles Ve son filz, et ainsy le roy qui est ad present n'y seroit point lié ne obligié a tenir ledit traictié. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 212). ...mondit seigneur de

Bourgongne, tant ès-lettres qui se feront de la paix comme en aultres lettres et escriptures, et aussi de bouche, recongnostera et nommera, et pourra nommer et recongnostre le Roy, son souverain. (...) lesdictes nominacions et recongnossances, tant par escript comme de bouche, ne portent aucun préjudice à ladicte exemption *personnelle* [de faire hommage au Roi] de mondit seigneur de Bourgongne, sa vie durant (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 174). ...toute ceste science je l'ay par veue propre et par pratique *personnelle* par dessus lesdis pays dès que je eulx .XXV. ans jusques que je eu passé .LX. ans (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 4). L'heure est venue *personnelle*, Qui ne vole hault pert son elle ; Il fault comparoir en ce lieu Huy en action *personnelle* Au los des hommes et de Dieu [les deux occurrences sont à la rime ; mots homonymes ? Dans la première, voir un subst. fém., *personnelle* "comme une personne (importante), en personne" ?]. (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 65).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss.

B. - En partic.

1. DR.

- [P. oppos. à *reel* "qui concerne les biens"] "Qui concerne la personne, qui s'attache à la personne" : ...et parmy le quel pris, les diz vendeurs mistrent et transporterent du tout a touz jourz es diz acheteurs tout le droit, propriété, possession, saisine, seigneurie et toute l'action reelle, *personnele* et toute autre, quele que elle soit, que les diz vendeurs, tant conjointtement comme diviseement, avoient, pooient et entendoient avoir en la dite rente vendue et envers quelcuncques persones et biens pour reson d'icelle, sanz riens excepter ne retenir y pour euls ne pour autres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1333, 54). ...aveques tout le droit, propriété, possessyon et seigneurie et toutes actions reelles, *personneles*, miextes, teues, expresses, directes et autres que les diz Jehan de Sernay et sa fame y avoient (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 142). ...et exerceront la jurisdiction tant reelle comme *personnelle* en toutes les causes des dictes eglises et chascune d'icelles, et aussi en touz cas touchanz les droiz royaulx, noz bailliz des Exemptions par nous deputez ou à deputer, ou leurs lieutenans, et tendront leurs sieges ès lieux qui par nous ou nostre court leur sont ou seront ordonnez (Doc. Poitou G., t.4, 1375, 371). Ce sont lez causes par lezquelles l'en puet cognestre un tyran, et par especial lez deux causes devant dictes, c'est assavoir quant il met division entre sez subjés et quant il lez met a povreté, par charges reeles et *personneles*, talles, aides, gabelles et impossicions, se il lez lieve sanz juste cause et sanz rayson. (Songe verg. S., t.1, 1378, 221). Aussi un prince seculier change sez loys et sez constitucions et le doit faire selon lez necessités et lez circunstances locales, reeles et *personneles* (Songe verg. S., t.1, 1378, 330). Aucune foyz quant deux lays sont en procès devant le juge seculier, en action reele ou *personnele*, l'une dez partiez, pour delaïer la cause, si appelle au prelat de celle dyocese (Songe verg. S., t.2, 1378, 171). ...l'official du prelat s'efforce d'avoir la cognescence de telle cause, reele ou *personnelle*, et fait, par sez monicions et sentences, desister le juge seculier (Songe verg. S., t.2, 1378, 171). Il est assavoir que lesdictes personnes sont generalment esleues pour accorder, cognoistre et jugier de tous les debaz et riotes meues et a movoir, et de toutes controversitez qui touchent causes civiles et toutes accions civiles, reelles et *personnelles*, et non pas criminelles. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 491). ...que de tous et chascuns les hommes et jurez du dit maire, et de leurs familles, icellui maire ait la congnoissance de tous cas criminelz et civilz, et de toutes actions et causes, tant reelles, *personnelles* que mixtes, non obstant que le demandeur soit

personne privilégiée, sans riens y retenir à nous, exceptez cas de crime de lese magesté ou fais touchans noz monnoies et la falsification de nostre seel (Doc. Poitou G., t.7, 1424, 415). Et si est le roy de Navarre ton vassal a cause de la duchié de Nemours, et si as moult d'autres aliances et confederacions, tant reeles que *personnelles* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 220). Et se le juge ecclesiastique congnoist d'une action reelle il sera bien tempesté, et toutevoye la jurisdiction laye congnoisterra leurs difficultez d'ung homme d'esglise deffendeur, soit cardinal, arcevesque ou evesque, en action pure *personnelle*, c'est assavoir s'il est obligié de sa cedulle signee de son seing manuel, a garnir la main se il le congnoist, et sera contrainct a proposer ses deffenses, ou il sera condempné par le juge lay (JUV. URS., Nescio, 1445, 502).

- *Cause personnelle* : ...lez prelas de Sainte Eglyse puent cognestre dez causes *personnelles* dez gens lays et de tant de temps que il n'est memoire du contraire. (Songe verg. S., t.2, 1378, 148).

- *Citation /comparution personnelle*. "Citation, comparution en personne" : ...nagueres nostre Saint Pere avoit octroïé une exemption et eximé l'evesque de Paris de la juridicion metropolitaine de (...) l'arcevesque de Sens, et avec ce avoit decerné une citation *personnelle* contre ledict arcevesque et (...) l'evesque de Chartres (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1483-1488, 242). ...vous mandons bien expressement que, en ayant regart et consideracion à ce, vous surceez ladicte comparucion *personnelle* jusques en fin de cause (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490-1493, 34). ...vous mandons, commandons et expressement enjonnons que vous procedés en ladicte matiere sans ladicte comparution *personnelle* (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490-1493, 282).

2. THÉOL. PHILOS. "Relatif à la personne, à l'individu (et non à la nature, à l'essence)" : ...et c'est vice naturel et non pas *personnel* ou volontaire, ne a pugnier. (ORESME, E.A.C., c.1370, 225). Jehan, Pierre, Jaques sont homes selon la nature humaine, mais ung chascun est cest homme suppost *personnel* aiant ung chascun ses qualités comme blanc, noir, palle, malvais, et leur quantité, l'un grant, l'autre petit, l'un gros, l'autre menu, l'un pesant, l'autre legier, chascun son lieu selon sa quantité, chascun certaine situation et ordonnance des membres en leurs corps selon les diversitez des formes, chascun son "ubi", c'est a dire son lieu déterminé selon la disposition des membres du corps. (Somme abr., c.1477-1481, 148). Il fait a noter que proprement a parler III. sont propriétés *personnelles*, c'est a scavoir paternité, filiation, procession, car la propriété *personnelle* est celle qui compete et convient a une seule personne et le distingue et separe de toute aultre chose (Somme abr., c.1477-1481, 151). Quelconque nom se dit ou est dit de Dieu, est ou essentiel selon l'essence, ou *personnel* selon personne, ou notional signifiant ou emportant notion congnoissante. (Somme abr., c.1477-1481, 152).

- *Unité personnelle*. "Union de l'âme et du corps en une personne" : Ressuscité suis [Jésus] et le croy Et, par ma puissance infinie, Ay mon ame ou corps reünye En vray unité *personnelle* Par commocion immortelle, Car mon corps est glorifié Et de tous deffaulx expié (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 760).

3. GRAMM. *Nom personnel*. "Nom propre"

- [Dans un cont. théol.] : Les noms *personnelz* sont comme le Pere, le Filz et le Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 152). [R. M.]

PERSONNELLEMENT, adv. (personnellement)

[T-L : *personal*² (*personelment*) ; GDC : *personnelment* ; FEW VIII, 273b : *personalis* ; TLF XIII, 146b : *personnellement*]

"En personne, soi-même" : Va tantost (...) Dire a ton maistre je li mande Qu'il viengne cy *personnelment* (Mir. ev. arced., c.1341, 134). ...le bien qu'ils [les bons] font *personnelment* en singulier (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 398). ...attendu que ledit bailli a offert à respondre *personnelment* et peremptoirement ceans à ce que l'en lui voudra demander. (BAYE, I, 1400-1410, 156). Le second jour ensuivant, le roy de France, demourant en son palais, vint en la chambre de Parlement, qui noblement estoit préparée, et sist *personnellement* en siège royal. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 170). ...le roy arriva à Tours et assista à la bénisson de mondit seigneur le Dauphin et de Madame Marguerite, fille du roy d'Escosse, comme dit est, *personnellement* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 231). Lors par son vexil ou baniere [le Pape] l'investist a roy dudit royaume, et fust le premier roy par l'esglise. Et alors prist l'ommaige de lui *personnellement*, en l'an de nostre seigneur mil C et XXX, en la cité de Benivent, et seignouri a XXXIII ans (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 169). ...l'entreprise de Constantinoble faicte par l'empereur turc le dix-neuviesme jour de mai l'an mil quatre cent cinquante trois, à laquelle ledit Jacques estoit *personnellement*. (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 20). ...et comme il feroit s'il estoit en personne à ladicte journée, ainsy qu'il avoit chargé et ordonné à ses ambaxateurs dire de par lui s'il eust esté occuppé tellement qu'il ne peust icy *personnellement* estre. (Doc. 1454. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 373). ...[elle] bailla journée a l'Escossois au lendemain au soir de comparoir *personnellement* en sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 49). ...il fut cité a *personnellement* comparoir a l'encontre de monseigneur le promoteur, a la requeste de sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 499).

- [À propos de Dieu] : ...il ne souffist pas au benoist Dieu ce que par les sains pères il nous a a ceste sanctification appelez, mais il *personnelment* nous crie (...) : Soiez saintifiez et sains, car je suis vostre seigneur (Mir. Oton, c.1370, 318). URIEL devant DIEU. (...) Se tu le dis il sera fait. Se tu ne vouloies de fait Le faire *personnellement* [la rédemption de l'humanité] Mais je ne dis pas qu'ensement Soit fait, car se s'est ton plaisir Aultrement y pues pourveir (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 10). Lors Dieu vint *personnellement*, Qui les chassa du paradis (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 84). [R. M.]

PERSONNEEMENT, adv. (personnellement)

[GD : *personnement* ; *FEW VIII, 268b : *persona*]

"Personnellement" : ... tousjours desire la venue De Monsigneur (...) me suis entretenue, Administrant soubz son auctorité, Tout a mains mal que possible a esté, Jusques a ce que par son bon plaisir *Personnement* il s'est volu saisir, Depuis dix moys, de sa propre mayson (Compl. lion G., c.1470, 299).

REM. Ex. plus anciens ds GD VI, 115b. [R. M.]

PERSONNETTE, subst. fém. (personnette)

[T-L : *personete* ; GD : *personete* ; FEW VIII, 269b : *persona*]

Péj. "Petite personne" : Certes, sire, dist le gueant, ja ne me sera reprové que je me soye armé pour telle personne [var. *personnette*] [gloss. de l'éd.] que vous estes (Percef. II, R., t.1,

c.1450 [c.1340], 354). Venés sa bonne *personnete* Vostre raube vous fault vestir (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 84). [R. M.]

PERSPECTIF, adj. (perspectif)

[GD : *perspectif* ; FEW VIII, 274b : *perspectus* ; TLF XIII, 147b-148a : *perspectif*]

"Qui se propose qqc., qui sait prendre en considération" : Il te fault estre *perspectif* De ces XII vertus conquerre. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 43). Entre lesquelz estoit Quentin, Filz de Zenon, tant celestin, Tant inspiré, tant *perspectif*, Tant sage et tant speculatif Que par son engin trop agu Me reboutoit en mon argu. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 62). [R. M.]

PERSPECTIVE, subst. fém. (perspective)

[GDC : *perspective* ; FEW VIII, 274b : *perspectus* ; TLF XIII, 148a : *perspective*]

"Connaissance, science de la réfraction des rayons lumineux, des miroirs, optique" : ...le ruyseau de *Perspective*, qui soult et respont a toutes lez difficultés dez choses visibles ; le ruyseau d'Astrologie, qui demonstre et enseigne le mouvement dez estelles et dez corps celestes (Songe verg. S., t.1, 1378, 335). ...nous devons cy noter, selon les anciens sages de *perspective*, que on treuve .VII. manieres de miroers qui sont de diverses natures, desquielx les uns sont appellés sperique, non pas a entendre qu'ilz soient de toutes pars ronds come une droite espere, car il n'est pas neccessité qu'il soit ainsy, maiz il convient qu'ilz soient une porcion de elle. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 700). Et c'est pour ce qu'il est neccessité naturelment a ce que la veue se puist faire deument et distincteement qu'il y ait temps sensible ouquel la chose visible se puist souffisanment monstrier a la veue, si comme il est en *perspective* demonstré. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 45).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*perpétive*).

- *Art/science de perspective* : Et la cause est assés legiere a entendre, car, selon la science de *perspective* et selon experience, la ligne qui va de le ouil au mireur et celle qui retourne du mireur au soleil par reflexion, ces .II. lignes font .II. angles equalz (ORESME, C.M., c.1377, 456). ...la propre cause et la vraye raison de ceste chose ne puet estre sceue sans le dangier de la science de *perspective* car c'est celle qui traicte des diverses manieres de veïr (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 52, 239 v°). Se une ymaige apparoit en l'air, sans ce que on veist le miroir ou la personne qui se mireroit, comme on le puet faire par l'art de *perspective*, n'est point doute que par l'imaige on verroit la personne, jassoit ce que on ne la cuidast point veoir, qui ne sauroit que c'est (GERS., Trin., 1402, 169). Cestui fut de moult subtil engin et composa plusieurs divers instrumens par la science de geometrie et *perspective* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 v°). Creto de Cerdone fut en ce temps, homme fort speculatif ès mouvemens et en l'art de *perspective*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 87 v°).

- [Titre d'un ouvrage] : Et il appert ou quart livre de La *Perspective* de Witelo que l'en ne apparçoit mouvement fors telement comme l'en apparçoit .ZZZI. corps soy avoir autrement ou resgart d'un autre (ORESME, C.M., c.1377, 536). [R. M.]

PERSPESSIF, adj. (perspessif)

"?" : Preposteré, pereclit, percusif, ... Piromensif, promulgué, presumptif, Pou *perspesif*, plain propos penetrable, Povoïr partable,

prescript, pris, properable (LA VIGNE, Compl. roy Bazoché M.R., 1501, 388).

REM. HUG. V, 741a cite l'occurrence sans donner de déf. Le cont. pourrait suggérer un sens comme "qui perçoit peu". [A. B.]

PERSPICABLE, adj. (perspicable)

[Ø]

"?" : Pensant, pensif, perplex, du poux passif, Premeu, poussif, près pris, préecessif, Par acensif pur, povre, precensif, Peracensif, paresseux, *perspicable* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoché M.R., 1501, 388).

REM. HUG. V, 741a cite l'occurrence en signalant : «*perspicabilis*, visible, éclatant, remarquable». Pour *perspicabilis*, A. Blaise, *Dict. lat.-fr. des aut. chrét.*, 1967, 617b, donne : "qui peut être vu, remarquable, digne d'être remarqué" mais aussi "qui voit, perspicace". [A. B.]

PERSPICACE, adj. (perspicace)

[GDC : *perspicace* ; FEW VIII, 275b : *perspicax* ; TLF XIII, 149b : *perspicace*]

"Qui a de la perspicacité, qui est clairvoyant"

REM. Ex. de c.1500 (*Therence en français*) ds GDC X, 324b. [R. M.]

PERSPICACITÉ, subst. fém. (perspicacité)

[GDC : *perspicacité* ; FEW VIII, 275b : *perspicax* ; TLF XIII, 149b : *perspicacité*]

"Pénétration d'esprit" : Ilz sont trois aornemens de l'espeuse : l'anel au doigt, la monile et affiquet au pics, la couronne au chief. (...) Le tiers signifie clarté de contemplation, car au chief est la vigueur de *perspicacité* et vivacité detriement. (Sacr. mar., c.1477-1481, 46).

Rem. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC X, 324b. [H. G.]

PERSPICU, adj. (perspicu)

[FEW VIII, 275b : *perspicuus*]

[D'une pers.] "Perspicace" : Selech fut environ ce temps, selon aucuns, moult subtil et *perspicu* astrologien (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 35 r°). Cestui fut excellent en engin et *perspicu* en la science des estoilles, et eut divers disciples et de plusieurs regions (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 76 v°). [H. G.]

PERSPICUITÉ, subst. fém. (perspicuité)

[GDC : *perspicuité* ; FEW VIII, 275b : *perspicuus* ; TLF XIII, 149b : *perspicuité*]

A. - Au propre. "Transparence" : Et c'est aussy le ciel que les theologiens appellent eaueux non pour ce qu'il y ait eaues telles qu'il y a cy dessoubz, ains sont eaues soubtilles et de noble nature ressemblables au ciel en *perspicuité* et luminosité que la divine sapience a ainsy ordonné (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 11). ...est l'esmeraude aussy d'une noble matiere composee, qui sur toutes se moustre joyeuse et delitable pour sa resplendeur attrempee et pour sa *perspicuité* de excellente maniere. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 629).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 324b.

B. - Au fig. "Perspicacité" : Cestui monstra bien en ses euvres la clarté et *perspicuité* de son engin ès livres qu'il a composez,

purement traictans de astrologie sur toutes les VIII parties (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 99 r°). [H. G.]

PERSPIQUER, verbe (perspiquer)

[FEW, Ø lat. *perspicere*]

Latinisme. "Examiner soigneusement" : Affin de mieulx nourrir division, En *perspicant* ton orde advison [de Venise] Par augures, puis contrefaitz l'argus A tout cent yeulx pour pourvoir aux argus. (LA VIGNE, *Libelle cinq villes B.*, 1509, 179). [A. B.]

PERSTRICTER, verbe (perstricter)

[GD : *perstricter* ; FEW VIII, 276a : *perstringere*]

"Resserrer par le froid"

REM. SIMON DE HESDIN (éd. 1485) ds GD VI, 115c. [R. M.]

PERSUABLE, adj. (persuable)

[*FEW VIII, 276b : *persuadere*]

"Qui se laisse persuader, qui est ouvert à l'argumentation" (synon. *persuasible*) : Pour ce, je treuve que chascun prince ou roy se doit rendre persuasible [var. *persuable*] et laisser mener en trois manieres. (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 192). [Seul ex.] [R. M.]

PERSUADER, verbe (persuader)

[T-L : *persuader* ; GDC : *persuader* ; FEW VIII, 276a : *persuadere* ; TLF XIII, 150a : *persuader*]

A. - *Persuader qqn* (ou son courage). "Convaincre qqn" : Et toutesvoies, verité est que nul ne s'efforse de *persuader*, admonester et enduire nous par painne, menace ou promesse ne autrement as operacions qui ne sont en nostre posté et qui ne sont volontaires, aussi comme se il n'en fust mestier et que pour neent feroit l'en teles choses pour ce qu'il n'est pas en nostre posté (ORESME, E.A., c.1370, 197). Pour ce dit Seneque que le noble homme, de sa nature, est plus aysié a mener que a tirer, c'est a dire que le courage du noble homme se laisse *persuader* et fera plus et plus tost par douce remoustrance qu'il ne fera par force ou par contrainte (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 191).

- Empl. abs. : Car se sermons, persuasions ou exhortacions souffisoient pour faire les gens vertueus, pour certain plusieurs et grans louiers et remuneracions seroient justement deües a ceuls qui scevent et qui usent de art de *persuader* et sermonner. (ORESME, E.A., c.1370, 530). Rethorique est science ou art de *persuader* (ORESME, E.A.C., c.1370, 538).

- *Persuader (qqn) que*. "S'efforcer d'obtenir l'adhésion (de qqn) à ce que..." : ...et outre *persuaderent* lesdiz messages ou ambassadeurs à la Court qu'elle vouldist conseiller le Roy de rendre l'obeissance à nostre Saint Pere le pape Benedic XIIIe (BAYE, I, 1400-1410, 31). Auquel au pape Félix ilz exposèrent ce qu'ilz avoient fait à Romme et ce qu'ilz avoient peu obtenir du pape Nicollas, en le *persuadant* qu'il vouldist donner paix à l'Église, en retranchant au droit qu'il prétendoit à avoir au papat. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.2, c.1437-1464, 57). Et tes raisons, se m'est advis, me *persuadoient* que ces dons tous m'estoient singulierement donnés, lesquelx sont en commun langaige et usaige de mes servans (CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, 268). Le chancelier, messire Pierre de Goux, *persuadoit* tousjours que monseigneur de Bourgoingne jurast la paix qui estoit escripte et qu'il avoit promise une fois de jurer, et le Roy et mondit seigneur. (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 83).

- Part. passé en empl. adj. "Accablé de raisonnements" : ...triste, desconfortee, *persuadee*, foulée, troublee et de tous poincts vilipendee. (LA VIGNE, *Ress. chrest. B.*, 1494, 108).

B. - *Persuader qqc. (à qqn)*. "Convaincre (qqn) de qqc., amener à reconnaître la vérité de qqc." : ...si comme il appert par Sophocles le poëte, en son livre appellé Philote, ouquel il dit que Nenpholemus estoit a loer de ce que il ne demoura pas en l'opinion que Ulixes li avoit *persuadé* et fait avoir. (ORESME, E.A., c.1370, 368). Ysidore, ou premier chapitre D'Ethimologies, le titre De Rethorique volt escripre, Dist que "science est de bien dire, Pour la coppie d'eloquence, Ordre de droicte consequence Neccessaire en toutes similes Questions, plaines ou soubtilles, A *persuader* choses bonnes Et justes es fais des personnes..." (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 132). Et cecy je vueil *persuader* et declairer par IIII consideracions. La premiere est que la phizonomie de Jhesu Crist estoit telle que en luy reluisoit exemplaire de toutes vertuz (GERS., *Concept.*, 1401, 424).

- *Persuader à qqn que* + subj. "Convaincre qqn de, décider qqn à" : ...pour ce que plusieurs par adulation ou par ignorance ont *persuadé* as Sains Peres que il usoient de plenitude de posté et de reservations merveilles et de nouvelles exactions et de donner expectations qui semblent de prime face contraires as canons anciens (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 160).

- *Persuader à qqn à +inf.* : Et, pour ce que monseigneur de Cominge estoit illec, ilz pourroient aller vers luy pour luy *persuader* à estre content de ce ; et, s'il se monstroient roide et entier, sans vouloir consentir ad ce, le pourroient detenir en son logeys, affin que par son moyen laditte forme de faire ne fust empeschée. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 185). [R. M.]

PERSUADEUR, subst. masc. (persuadeur)

[GD : *persuadeur* ; FEW VIII, 276a : *persuadere* ; TLF XIII, 151a : *persuader (persuadeur)*]

"Celui qui cherche à persuader, inspirateur, fauteur"

- *Persuadeur de* + subst. désignant une action nég. : ...*persuadeur* d'œuvre dyabolique, Servant au dyables, homme tout buquolique, Plain de venin, en parole et rudesse, Ydolatre des dieux (...) Tu ne toultras a noz religieux Du grant clostre, qui est celestieux, La pensée qu'avons d'estre crestien. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 124). [J.-L. R.]

PERSUASEUR, adj. (persuaseur)

[GD : *persuaseur* ; FEW VIII, 276b : *persuadere*]

"Qui cherche à persuader" : Impulseur, controuvant, exortateur, amonnestant, *persuaseur*, perturbateur, sedicieux. (Lex. techn. monolingue H., c.1480, 128). [R. M.]

PERSUASIBLE, adj. (persuasible)

[T-L (renvoi) : *persuasible* ; GDC : *persuasible* ; FEW VIII, 276b : *persuadere*]

[D'une pers.] "Qui peut être persuadé" : Et de celui qui est tel, nous dison que il est bien *persuasible* ou obeissant a raison et bien corrigié ou bien chastié. (ORESME, E.A., c.1370, 229). Pour ce, se doit souffrir le prince soy conseiller et doit estre *persuasible* et menable par raison et verité (FILLASTRE, *Traité Conseil H.*, c.1472-1473, 190). [Aussi p. 192] [R. M.]

PERSUASIF, adj. (persuasif)

[T-L (renvoi) : persuasif ; GDC : *persuasif* ; FEW VIII, 276b : *persuadere* ; TLF XIII, 151a : *persuasif*]

[D'un argument] "Qui est propre à persuader" : "...a laquelle instance et argument *persuasif* je respons", dist Verite la royne, "que a present ceulx de la nef francoise qui ne forgent pas bons besans, comme il appert par l'examen, sont tant et en si grant quantite que moy et mes suers de mon Pere encores n'avons pas liberte de regner publiquement en ceste nef francoise..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 635). [H. G.]

PERSUASION, subst. fém. (persuasion)

[GDC : *persuasion* ; FEW VIII, 276b : *persuadere* ; TLF XIII, 151b : *persuasion*]

A. - "Action et fait de persuader, de convaincre qqn" : Et la *persuasion* que il faisoient au peuple et par quoi il estoient creus estoit pour mouvoir le peuple a ce que il eust inimisté as riches (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 216). ...pour obvier aux inconveniens que, à la *persuasion* de ceux qui ont ainsi conseillé ledit seigneur, eussent peu advenir (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 65). Mais ce fol hardement, auquel tu par ta douceur vyolente et vehemente *persuasion* me constraintz, gist soubz la benigne et gracieuse supportacion des treshaulx et tresclers entendemens que espoir veront l'oultrecuidance mienne et indignité de l'euvre par moy commencée (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 162). ...vous avez encores jusques cy plus incliné à la *persuasion* desdicts creanciers qui ne quierent que la destruction dudict Le Loup (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 82).

- "Fait d'être persuadé, conviction" : Or telle est ma *persuasion*, Car grande est l'aparition, Il fault que mon cuer s'y assente. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 236).

. *Avoir persuasion à qqc.* "Être persuadé de qqc." : Item, celui qui oeuvre et poursuit par eleccion choses delectables par ce qu'il a *persuasion* a ce, il semble moins mauvais que celui qui ne fait pas teles choses pour aucune persuasion ou apparance, mais pour incontinence. (ORESME, E.A., c.1370, 369).

. *Avoir persuasion de faire qqc.* "Être persuadé de devoir faire qqc." : Et ne le fait pas comme celui qui a *persuasion* et raison de ce faire (ORESME, E.A., c.1370, 393).

B. - P. méton.

1. "Art de persuader" : Prestement debvriés faire guerre A ce faul romain empereur, Lequel est tout plain de fureur, De *persuasion* inique Et de cruauté tyrannique. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 10).

2. [Surtout au plur.] "Argument" : Et pour ce que leur yre n'est pas manifeste et monstree, l'en ne les apaise pas par *persuasions* ne par paroles ; mais convient lonc temps pour leur yre digerer. (ORESME, E.A., c.1370, 262). Or appert donques par ce que dit est que la raison Aristote devant mise ne conclude pas que le ciel est pardurable, mes est tres legiere *persuasion*, car Dieu ne requiert le ciel ne autre chose pour le lieu de Lui pour ce que Il est partout et dehors le ciel et dedens par son immensité infinie et indivisible comme dit est, et n'a mestier pour son estre d'autre chose que Soy. (ORESME, C.M., c.1377, 284). Après il met a ce la tierce raison ou *persuasion*. (ORESME, C.M., c.1377, 382). Il est certain que se la superficie convexe de l'eaue est sperique, il convient que la superficie concave de l'aer qui contient l'eaue et la touche soit sperique, mais il ne s'ensuit pas de necessité par ce, que la superficie convexe de l'aer soit sperique ne des autres corps qui sont desus l'aer. Mais c'est une *persuasion* legiere pour ce que il samble que l'element de l'aer ne soit pas plus espés ou parfent en une partie que

en autre. (ORESME, C.M., c.1377, 396). Tiercement, ont esté mises raisons au contraire et que il n'est pas ainsi meu, et nientmoins touz tiennent et je cuide que il est ainsi meu et la terre non : Deus enim firmavit orbem terre, qui non commovebitur, nonobstans les raisons au contraire, car ce sont *persuasions* qui ne concludent pas evidamment. (ORESME, C.M., c.1377, 536). Toutesfoys donna Dieu tel honneur et grace a saint Pol, que sans grant eloquence, sans argumens et *persuasions* de humaine sapience, sans puissance terrienne, sans auctorité de fait, il, qui estoit souvent povre et nus, enchaynez et emprisonnez, converti a soy et a sa loy les pluseurs des parties du monde (GERS., P. Paul, a.1394, 494). Encore te puis je dyre pour une *persuasion* recevable que lez humiliez par perverse fortune ont souveraine occasion d'esperance, pour ce que entre les extremez perilz se nourrist et efforce la haultaine vertu, et souvent desespoir de salut a forcé nature et fortune a sauver les perissans. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 139).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss.

- *Faire persuasions.* "Avancer des arguments" : Qui commandent ou prient ou font *persuasions* pour retraire un enfant de mal, semblablement refrene raison l'appetit sensitif. (ORESME, E.A.C., c.1370, 144). [R. M.]

PERSUASIVE, subst. fém. (persuasive)

[GD : *persuasive* ; FEW VIII, 276b : *persuadere*]

"Persuasion"

REM. MART. D'AUV., *Vigiles de Charles VII* (éd. 1493), ds GD VI, 116a. [R. M.]

PERSURE, subst. fém. (persure)

[T-L : *persure* ; GD : *persure*¹ ; FEW VIII, 277a : *persus*]

A. - "Couleur perse (couleur royale ?)" : DAVID. (...) O mon amy, sus ma foy Vecy ung piteux congié, Quant sans point savoir pour quoy, Me treuve ainsy calengié. JONATHAS. Helas, helas, mon chier amy David, Vit oncques nul sy tresgrief departir ? (...) Amer de loing nous faut et reclamer, Clamer mon deul devant Dieu, car j'endure Dure dolleur pour icelle rompure Pure faite par grief qui tost ravie. Ravie m'est la joieuse *persure*. (Myst. process. Lille K., t.2, a.1485, 349).

B. - "Ecchymose, tache sombre" : Lividitas (...): noirtés, *persure*. (...) Livoratus (...) : qui est noir ou pers de *persures* de batre de verges, de batons (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 279). Livido (...) : *persure* ou envie (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 279). [R. M.]

PERTE, subst. fém. (perte)

[T-L : *perte* ; GDC : *perte* ; DÉCT : perte ; FEW VIII, 224b : *perdere* ; TLF XIII, 151b : *perte*]

A. - [Correspond à *perdre* I A]

1. "Fait de perdre qqc. ou qqn, de subir le manque de qqn ou qqc."

a) "Fait de perdre ce qu'on avait, ce dont on disposait, de subir le manque de ce qu'on avait, de ce qu'on possédait ; ce qui est perdu" : De ces deus poins forment li poise ; Mais trop plus expressement poise Le bien que sa dame a perdu Et plus a son cuer esperdu De la *perte* de sa partie, Qu'il ne soit de la departie. (MACH., D. Aler., a.1349, 381). J'ay fait puis un po trop de *perdes*, Et si grans que n'espere mais Que je les recuevre jamais (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 65). La vi je ordener de grans guerres, Famines et mortalitez Et changemens de volentez, Rebellions de divers peuples, *Perdes* de terres et de meubles Et changemens de seignouries, Villes destruites et peries (CHR. PIZ., Chem. estude P.,

1402-1403, 93). ...ce n'estoit pas l'intencion de ladictie Ville de adjoûter foy, desormais, à ce qui seroit fait soubz le seellé desdis seaulx depuis ledit larrecin et *perte* des seaulz dessusdiz (FAUQ., I, 1417-1420, 50). Le procureur du Roy dit qu'il ne scet que bien en la personne de Robert, mais, ainsi qu'il dit, aucuns ont voulu chargier son honneur à l'occasion de la *perte* de la Ferté. (FAUQ., II, 1421-1430, 349).

- "Ce qui est perdu" : Et saches une fois pour toutes, Se tu aucune chose pers, Soiez avisiez et apers Que tu puisses par bien ouvrer A point ta *perte* recouvrer Ou chose qui ta *perte* vaille. Ad ce ne pues tu faire faille. (MACH., D. Aler., a.1349, 342).

b) "Fait de perdre un bien inhérent (par exemple l'usage d'un organe, d'une fonction naturelle)" : ...*perte* de la voix (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 318). ...pour cause de maladies ou pour *perte* d'aucun membre (ORESME, E.A., c.1370, 364). "Si vous me voulez garir et delivrer de ce mal sans la *perte* de mon oeil, je vous donneray bon vin", dit le chevalier. (C.N.N., c.1456-1467, 503).

- DR. *Perte de membre*. "Peine consistant en la privation d'un membre" : ...et que ceulx qu'ilz en trouveront coupables (...) ilz punissent, sans toutesvoies mort de personne ou *perte* ou mutilacion de membres. (Ch. VI, D., t.1, 1402, 225).

c) "Fait de perdre qqn, d'être séparé de qqn (en particulier par la mort)" : Et m'esperence est si petite Que mes cuers point ne s'i delite, Qu'en li n'a force ne vertu Ne delit qui vaille un festu, Et tout pour ma tres chiere dame Que j'aim tres loiaument, par m'ame, Que paour ay que ne la perde. Elas ! ce seroit trop grant *perde* A moy, las ! se je la perdoie ; Et si n'est tour ne vent ne voie Qui nouvelles m'en face oïr Pour mon dolent cuer resjoïr (MACH., C. ami, 1357, 75). Car j'estoie tous arrudis Et d'oïr leesce assourdis ; Et, perdu mon entendement Et mon amoureux sentement, En ma bouche n'avoit loenges De dames privees n'estranges (...). Mon pain en mon sachet menjoie Sans avoir leesce ne joie ; Et aussi(s) moult me desplaisoit Tout ce qui aus autres plaisoit. Et tout ce vint par une *perte* Qui fu pour moy trop mal aperte, Car depuis que je la perdi Leesce a moy ne s'aherdi, N'onques puis ne fis chiere lie (MACH., Voir, 1364, 106). Car certes soubz le firmament N'a plus mais homs, se Diex m'ament. Rendons ly selonc sa desserte ; Car telz homs [Néron] perdre n'est pas *perte*, Qui n'est bon ne jeune ne viex. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 154). ...comment Emilius Paulus donna ses deux enfans (...) et de son biau parler de la *perde* des autres (LA SALE, Sale D., 1451, 7). ...par ce point il fut quitte de sa femme et de ses enfans ; et si eut beaucoup mains de regret de la *perte* de sa femme que de celle de ses enfans [Avant de mourir, une femme a réparti ses enfans entre leurs véritables géniteurs]. (C.N.N., c.1456-1467, 329). PREMIER DISCIPLE. Sans cause n'est se nous pleurons, Veu le grant dueil qui nous survient, Car nostre *perte* trouverons Mieulx qu'a present le temps qui vient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 574).

- [Dans une bataille, un combat (à propos de combattants, de chevaux)] : ...laquelle bataille fut au très-grand honneur du duc de Bourgogne, et à peu de *perte* de gens ; car il ne perdit ce jour qu'un seul homme, et fut messire Cornille son aîné fils bastard, dont ce fut grand dommage (...). Autre *perte* ne fit ce jour le duc de Bourgogne, mais elle fut grande. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 307). ...car le temps que nous mettrions à aller par la terre cousteroit autant comme le passage, tant en *perte* de chevaulx comme aultrement. (BUEIL, II, 1461-1466, 163). Finablement se partit la journée à foulle et à *perte* de nos gens, mais touteffois

perdirent les Gantois trop plus de gens, sans comparaison, que ne feirent les nostres (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 249).

2. En partic. "Fait d'égarer qqc." : Et, après ce, vit ledit Robert Moustereul et Pierre parler ensamble ou Chastellet de Paris, lesqueulx estoient assez d'accort sur la *perte* desdites lettres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 539). ...ces choses contenterent assez bien le dit Jehan Stotton de la *perte* de son dyament, pource que aultre chose n'en pavoit avoir. (C.N.N., c.1456-1467, 395).

- "Fait de ne plus pouvoir trouver qqn" : NOSTRE DAME. (...) Sa *perte* moult me desconforte. Lasse ! je sui honnie et morte, S'il [Jhesus] n'est trouvez. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 231).

3. "Gaspillage, gâchis"

- En *perte*. "En gaspillant" : Mais le grief mal que c'est d'actendre En longue douleur la deserte, Leur fait sembler qu'on leur veult vendre Ce qu'Amours donne ailleurs en *perte*. (CHART., D. Rev., a.1424, 312). ...car ymaginoit bien qu'à dur on conseilleroit au duc son père de déboursier arrière cent mille ducats, qui jà cent cinquante mille en avoit tiré pour cecy, consumés en *perte*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 52).

- [D'un seigneur] *Exploiter un fief en pure perte*. "Exploiter un fief sans percevoir de profit" : ...seigneur féodal (...) peult mettre en sa main le fief mouvant de luy et iceluy fief exploicter en pure *perte*. (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 417).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969, 224, s.v. *exploicter*.

4. "Manque à gagner" : ...et, pour ce, s'estoit partiz d'elle sanz ce que elle sceust riens d'iceus florins ou *perte* dudit marchant. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 388). Lendemain, assez matin, nostre couvreur revint a l'oeuvre pour recouvrer la *perte* que la pluye luy fist le jour devant. (C.N.N., c.1456-1467, 276).

- À *perte* : Partout [Envie] se met ; partout se fiche ; Partout vuet estre ; partout rampe ; Elle n'a pas eu pié la crampe, Eins est viguerouse et aperte, Nom pas a pourfit, mais a *perte*. De bien d'autrui est si dolente Qu'adès s'en complaint et demente ; Soi mesme het et deshonneure ; Toudis rechigne ; toudis pleure. (MACH., D. Lyon, 1342, 225).

5. En partic. [P. oppos. à *gaaing / gaaingne*]

- À *gaaing et à perte* : Garde qu'aus povres soit ouverte Ta main a *gaaing et a perte*, Et Dieus le te rendra a double, Adès pour un denier un double, Car le pechiet aumosne esteint, Si com l'iaue feu, quant l'ateint. (MACH., C. ami, 1357, 136).

- À *perte et / ou à gaigne*. "Par tous les moyens" : ...jadiz la brebis, la chievre et l'asne firent conpaction et société entre eulx avecq le lyon d'aller chasser ensemble a *perte et a gaigne*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 119). Il envoya sercher par les contrees De ce royaulme, de Flandres, d'Alemaigne Maistres ouvries pour faire penetrees, Artilleries d'importables entrees, Ce que l'on fist, fust a *perte* ou a *gaigne*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 131).

- Pour *gaaing / gaaingne ne pour perte* : Et s'eüsse autretant d'onhour Comme ot Godefroy de Buillon, Et la biauté qu'ot Absalon, Et de Job la grant pacience, L'estableté et la constance De Judit et de Socratès, Qui en un point estoit adès, Car pour *gaaingne ne pour perte* Ne se mouvoit, tant fust aperte, Et avec ce l'umilité Qu'Ester ot, et la loiauté D'Abraham, a verité dire, Ne peüsse je pas souffrire Pour dame amer de tel affaire. (MACH., R. Fort., c.1341, 5). Ma dame, refuser ne puis Vostre commandement, et puis Qu'il vous plaist, je vous en diray Le voir, ne ja n'en mentiray, Qu'a vous verité n'iert couverte De moy, pour *gaaing ne pour perte* ; Mais volentiers m'en deportasse, S'il vous pleüst, dame, et j'osasse. (MACH., R.

Fort., c.1341, 130). ...j'ay en affeccion Que jamais pour gaain ne pour *perte* De ceste abbaie ne parte (Mir. Theod., 1357, 128).

- *Perte ou gain / gain ou perte* : Faites tost, si vous despoulliez Et si entrez dedans ce bain : Je le vueil, soit *perte* ou soit gain, Qu'ainsi soit fait. (Mir. fille roy, c.1379, 101). Et lors partez sceurement et faites vertueusement ce que devez faire, car par ainsin ne porrez faire chose, gayne ou *perte*, que tout ne vous soit a honneur et en advienne ce qu'il pourra, car jamais ne vous fauldray. (LA SALE, J.S., 1456, 95).

- *Ne doubter gaaign ne perte* : Et s'il y avoit poingneïs, Bataille ou paleteïs, Chastiaus assis ou guerre ouverte, Ne doubtoient gaaign *ne perte*, Qu'adès ne fussent des premiers. De c'estoient il coustumiers. (MACH., D. Lyon, 1342, 207).

- *N'oster gaaign ou perte* : Une autre lettre estoit enclose En ceste ci qui portoit glose, Dont li bons roys moult se merveille, Et je aussi en ay grant merveille, Qu'elle n'otoit gaaign ou *perte*, Et s'estoit seelée et ouverte. (MACH., P. Alex., p.1369, 230).

B. - [Correspond à *perdre* I B] "Fait de subir un désavantage (dans une compétition, un jeu...); risque pris (dans une bataille)"

1. "Fait de perdre au jeu" : De *perde* que je fisse oncque [aux dés] Ne suis si corossé, Mes le truant le conparreray ! (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 203).

2. "Risque que l'on prend (dans une bataille)"

- *Mettre qqc. / qqn à perte*. "Risquer qqc., mettre qqc. en jeu, mettre qqn en péril" : Sy en y ot d'aucuns à qui il sembloit que l'assaut se pouvoit assez bailler sûrement, et que la difficulté n'y estoit point qu'on ne les prist bien oultre. Sy en parlèrent audit comte, leur capitaine, à qui plaisoit bien leur bon vouloir ; mais non veullant mettre tant de noblesse à *perte* sans besoin (...), il différa l'assaut (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 97).

C. - [Correspond à *perdre* II] "Issue malheureuse, résultat dommageable ; dommage subi, malheur, mort ou damnation"

1. "Issue malheureuse, résultat dommageable" : ...trop seroit chose diverse, Se la loy de Mede et de Perse Estoit pour un seul homme enfreinte ; Grant *perte* seroit et grant plainte. (MACH., C. ami, 1357, 39). Ne passa le pont de l'espee Lancelos pour la bien amee Geneuvre, qui estoit roïne, Qui tant s'amerent d'amour fine Que leur amour, dont ce fu *perte*, En fu sceüe et descouverte ? (MACH., Voir, 1364, 582). PAIX. Ha ! ce seroit trop grosse *parte* Se je ne suis remise sus ! Tout le monde seroit deceuz D'estre venu yci en vain. (Concil Basle B., 1434, 98). Que male foire Puisse tuer la faulce palharde ! Arreguardés quel mal et *parde* Vient de ribaulde palhardise ! Adonay, quant je y advise Les gens que preschent verité, Souvent pour la iniquité Des ostinés seuffrent beaucoup. (Pass. Auv., 1477, 98).

- *Male perte* : BERIHT. Je luy fouleray tant la pence Qui n'y demour[r]a sang ny merde Et le mectré a malle *perde*, Puis qu'il contrarie a noz faiz. (Pac. Job M., c.1448-1478, 324).

. [Dans une formule de serment] *Choir en male perte* : Elle [l'ânesse] a travaillé hui et yer, Pour ce qu'elle est ensergee [l'enfergee] ; Ou j'en male *perde* chee, Se vous hui ja l'emmeniez ! (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 38).

. [Dans une formule imprécative] : Vaz : que Dieu t'envoie male *perte* ! N'aray je maishui paiz a toy ? (Mir. mère pape, c.1355, 402). LUCIFER. Harau ! Tu ays malle *perde* ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 384).

2. "Dommage subi, malheur, ruine" : Pour *perde*, por malades estre, Ne vost onques courreciez estre. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 328). Sire, m'avés vous entendu ? Vous ai je

bien raison rendu Dou corbel et de la corneille ? Se Dieus me gart, trop me merveille Comment vous creés teles bourdes. Avoir devez oreilles sourdes Envers tous ceulz qui vous raportent Teles paroles et enhortent ; Et c'est pechié contre noblesce De croire chose qui tant blesce, Qu'on en pert l'onneur et la vie Et l'amour de sa douce amie. Se vous les volés croire ainsi, Vo dame occirrés de soussy ; Et puis vous en repentirés Et cent fois encor maudirés La journee et ceulz qui le dirent Et les oreilles qui l'oïrent, Le lieu, le damage et la *perte* Qu'evident sera et apperte (MACH., Voir, 1364, 706). Au matin, li princes manda Les chevaliers, et demanda Conseil comment on puist trouver Voie pour Sarrazins grever, Qu'en si très forte place estoient Logié, qu'avoir ne les pooient Sans grant dommage et sans grant *perte* : "Chascuns le voit, ch'est chose aperte, Et si vient si très mal à point, Que nostre gent sont en tel point Qu'à peignes s'en puet on aidier..." (MACH., P. Alex., p.1369, 158). ...très malicieusement Estoit ceste pais pourpensée. Et vescu toute leur pensée. Il [les négociateurs arabes] ne pooient recouvrer, Pour penser ne pour labourer, Le grant damage et la grant *perte* Qui à tous estoit toute aperte, Comment Alixandre fu prise, Et la menue gent occise ; Si ne se pooient vangier Dou roy tant com li estrangier Et les gens d'armes le servissent. (MACH., P. Alex., p.1369, 183). Car il n'est *perte* qui n'aviegne Ne doels qu'oublier ne couviegne. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 134). ...la Court condempne ledit duc (...) à rendre et restituer aux singuliers d'icellui paiz dommages à la cause dessusdicte leurs *perdes* et dommages (BAYE, II, 1411-1417, 78). L'eur mondain tourra ["tournera"] en *perte* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 63). Hee, Job, maintenant l'on cognoist Que vous ont valu voz prieres, Car tous les jours le mal vous croist, Tribulacions et miseres, Car vrayment en toutes manieres *Perdez* et meschefs vous venent (Pac. Job M., c.1448-1478, 328). Mes seurs, vous, Foy et Esperance, J'ay oï la voix sans doubtenche De Job qui est en grant misere : En sa douleur est esperance Et en sa *perde* pacience Et en Dieu bonne foy entiere. (Pac. Job M., c.1448-1478, 372). Mais d'autre dueil et *perte* amere Je me tais (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 76).

- "Dommage pécuniaire" : ...mais comment que il baille monnoie, semblablement peut avenir que cest autre ne avroit pas du vin pour la monnoie que il receüt senz grant *perte* ; car, par aventure, elle sera muee en mendre pris ou elle n'avra plus son cours. (ORESME, E.A.C., c.1370, 297). Et s'il y a aucuns marchans qui se dient avoir *perte* ou dommage à vendre leur bois et busche au pris dessusdit, viengnent et informent la Court de leurs *perdes* et dommages (FAUQ., I, 1417-1420, 217).

- "Dommage subi par une armée, un pays, défaite, anéantissement, ruine" : ...et a la quart [bataille] fut il la plus grant *perde* que oncques fut en Espaigne (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 93). [Autres ex. p.104 et 201] O Appolin, grant dieu de Parthe, Vous ferez es Parthois grant *perthe*, Qui sont a l'empereur rebelles. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 30). Rancontré soit des bestes feu gectans Que Jason vit, querant la thoison d'or, Ou transmüé d'omme en beste sept ans Ainsi que fut Nabugodonosor, Ou il ait guerre et *perte* aussi villaine Que Troies ot pour la prise d'Elayne (...) ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 58).

- *Lourde perte* : Faictes charger artillerie, Pouldres et tout abillement, Je vueil faire une reverdie Encontre Orleans cruellement, Que ja i seray si longuement, Avant que de la m'en departe, Que les François certainement Y auront une lourde *perte*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 245).

3. "Mort"

- *Mettre qqn à perte*. "Faire périr qqn" : ...on me vould ardoir sanz desserte, Et mon filz aussi mettre a *perte* (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 81).

4. RELIG. "Damnation" : Vueille sur moy ta grace expandre, Si que pacienment je port L'angoisse et travail de la mort (...), Et ne laiz m'ame aler a *perte* (Mir. femme roy Port., c.1342, 194). Helas ! povre orgueilleux, prant garde Que ne souyés plus orgueilleux, Et rigarde bien la grant *perde* De Luxifer qui tombat des cieulx. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 4). [R. M.]

PERTERRER, verbe (perterrer)

[GD : *perterrer* ; FEW XIII-1, 261b : *terrere*]

"Epouvanter, frapper d'effroi" : O, Dieu de paradiz, Mes sens sont par trop enrudiz : Ceste vision me *perterre*. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 196). Et disent que, par fort conquerre Des biens que vous mettez en serre, Vous povez, par succession De temps, mouvoir contre nous guerre. Vela ung cas qui les *perterre* (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 138). [R. M.]

PERTINACE, adj. (pertinace)

[T-L : *pertinace* ; GD : *pertinace* ; FEW VIII, 283b : *pertinax* ; TLF XIII, 153b : *pertinace*]

I. - "Opiniâtre, obstiné" : Touz jourz fut *pertinax* en sa crudelitei (Gir. Ross. H., c.1334, 262). Mais l'autre qui est *pertinax* et affichié ou enterin, il ne se mue pour raison que il oe. (ORESME, E.A., c.1370, 395). Et, finalement, après pluseurs discussions à grant et longue deliberacion, fut conclud que, contre telz transgresseurs, appellans ou contradicteurs, *pertinax* d'icelles ordonnances royaulz, on devoit proceder et les punir comme crimineulz de lese magesté. (FAUQ., I, 1417-1420, 60). Et véans, les juges ecclésiastiques, sondit courage par tant et si longue espace de temps endurci et obstiné, la firent mener devant le clergié et le peuple yle assamblé en très grande multitude ; en la présence desquelz furent preschés, exposés, et déclarés sollempnellement et publiquement par ung notable maistre en théologie, à l'exaction de nostre foy, extirpacion des erreurs et édificacion et amendement du peuple chrestien. Et de rechief fut charitablement admonestée de retourner à l'union de sainte Eglise, et de corriger ses faultes et erreurs en quoy *pertinace* et obstinée [restit]. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 446). ...la faulce et *pertinace* femme... (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 150). SAINCT MARTIN. Vous perdez temps, fussiez vous ung millier, Car ce degré je ne prise ung festu. LE PERE. Tu pourras bien ung peu trop barboiller : Ne soye tant *pertinax* ne testu ! Dont vient cecy ? Que deable pence tu ? Veulx tu avoir a ton pere debat ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 169).

Rem. *Inv. secte vaud.* V.B. D., p.1460, 491 (*pertinax*).

- *Heretique/schismatique pertinace*. "Hérétique qui persiste dans son erreur" : ...les II contendans, c'est assavoir, Angelus Corratio, nommé Grigoire, pape de Romme par dela, et Pierre de Lune, nommé Benedict, pape de Romme par dessa, contumax, [furent] declarez *pertinax* scismatiques et heretiques, et degradez de toute honneur et dignité par le Conseil general estant à Pise (BAYE, I, 1400-1410, 277). Cieulx qui sont suspeconnez d'estre hereticques *pertignaux*, et bougres, et sodomites, la justice laye les doit prendre et envoyer à l'evesque pour en savoir la verité (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 502).

II. - Empl. subst. "Obstination" (synon. *pertinacité*) : ...sanz orgueil et sanz *pertinace* (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 325). Et aussi la *pertinace* [var. *pertinacité*] si a avuglé les Juis (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 325). Il peut advenir que le sentir d'un

chascun soit bon, mais non vuloir accorder avec les autres quant raison ou la cause le requiert, c'est signe d'orgueil et de *pertinace* (Internele consol. P., 1447, 290). [R. M.]

PERTINACEMENT, adv. (pertinacement)

[GD : *pertinacement* ; FEW VIII, 283b : *pertinax*]

"Opiniâtrement, obstinément" : Et se il estoit ainsi que ja n'avieigne, que aucuns scientement et *pertinacement*, empeschassent le fait des avis et Ordenances dessusdites, Nous voulons estre procedé de par Nous contre ceulx le mieulx, le plus diligemment et rigoureusement que on le pourra faire selon raison (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1356, 182). ... et demore *pertinacement* ja par quatre ans en son ambicion de dominer (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 273). [R. M.]

PERTINACITÉ, subst. fém. (pertinacité)

[GD : *pertinacité* ; FEW VIII, 283b : *pertinax* ; TLF XIII, 153b : *pertinacité*]

A. - "Opiniâtré, obstination" : Et aussi la *pertinace* [var. *pertinacité*] si a avuglé les Juis (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 325). ...lui repentant et congnoissant qu'il avoit failly et mesprins envers nous, en voulant laisser l'iniquité et *pertinacité* de nosdiz ennemis. (Ch. VI, D., t.2, 1422, 85). ...et se sont depuis nagaires eslevez en plus hault orgueil et en plus grant *pertinacité*, parce que, devant eulz, ont tourné le dos aucuns princes, nobles, et autres gens armés des Alemaignes (FAUQ., III, 1431-1435, 47). Ce ne procede que de orgueil et d'oultrecuidance et de une *pertinacité* dure et obstinée, contraire a la nature de prince et de noble homme (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 190). ...la *pertinacité* et obstination d'une femme (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 149).

Rem. *Ordonn. rois Fr.* V.B., t.12, 1419, 280 (TLF).

B. - P. méton. "Erreur maintenue avec obstination" : L'estude est trop pernicieux Quant, par argumens vicieux, On soustient *pertinacité* En confondant la verité. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 92). [R. M.]

PERTINAL, adj. (pertinal)

[*FEW VIII, 284a : *pertinere*]

"Obstiné dans l'erreur" (synon. *pertineux*) : Que vault enquerir par grans cures De toutez choses lez naturez, A ceulz qui *partinaulz* deviennent Et contre verité soustiennent Leur fausseté et leur malice ? Le faiseur de tout artifice Et le droit createur oblient. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 93). [R. M.]

PERTINEMENT, adv. (pertinement)

[FEW VIII, 284a : *pertinere* ; TLF XIII, 154a : *pertinement*]

I. - "Avec pertinence" : ... l'art des obligacions en logique est une art qui apprend la maniere de respondre *pertinement* et consequanment aux paroles devant dictes sanz issir de ses termes et sanz encheoir en inconvenient, et singulierement qui soit impossible. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 81).

- *Parler pertinement*. "Parler de manière persuasive et avec chaleur" : Le duc alors, quant il oït parler si *partanement* de la contesse sa fille, le coeur lui attendrit tout et lui en vinrent les larmes aux yeux bien grosses, et tout vaincu de pité envers elle, se rendy à demi confus, non pas tant en paroles comme en courage, car non obstant les belles raisons oyes... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 283).

II. - "Obstinément (en étant convaincu de la pertinence de ce qu'on croit)" : Le cocodrilte, demourant *pertinament* en sa

mauvaise opinion, lui respondi : ... (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 153). [R. M.]

PERTINENCE, subst. fém. (pertinence)

[T-L (renvoi) : pertinence ; GD : *pertinence*¹ ; GDC : *pertinence* ; FEW VIII, 284a : *pertinere* ; TLF XIII, 154a : *pertinence*]

I. - "Caractère de ce qui est pertinent, de ce qui convient" : *Pertinence* est chose appartenant ; et en descent ["il dérive de ce mot"] Impertinence (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 57).

II. - "Condition, dignité (qui apparaît comme pertinente, adéquate)" : ... et, chascun d'eulz montéz sus le hourt, prindrent place selon leurs degréz et *pertinences*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 250).

III. - "Obstination (dans ce que l'on croit pertinent)" : Trenche moy, mon Facteur, temerité et inique *pertinence*, desordené travail, perversité (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 39).

Rem. Ex. début XIVe s. ds GD VI, 116a, traduit par "présomption" ; ce sens, repris par FEW et TLF, est difficilement explicable. V. *pertinemment*, *pertinence*, *pertineux*. [R. M.]

PERTINENT, adj. (pertinent)

[T-L : *pertinent* ; GDC : *pertinent* ; FEW VIII, 284b : *pertinere* ; TLF XIII, 154a : *pertinent*]

A. - [D'une chose]

1. "Qui convient, qui est approprié" : ...et pourverront à icelle femme et comme de raison à ses enfans de vivres, vesteure et de toute autre maniere d'alimens necessaires et *pertinens* (BAYE, II, 1411-1417, 247). En oultre, pour faire lettres responsives ausdictes lettres et pour faire autres lettres *pertinens* en la matiere selon la deliberacion des dessusdis, furent commis quatre des conseillers de ladite Court. (FAUQ., I, 1417-1420, 268).

- *Pertinent à qqn / qqc.* "Qui convient à qqn ou qqc." : ...mais or n'y a plus quant au corps, reservé les desrenieres serimonies *pertinens* aux obiz selon sa digneté. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 111). ...ceste responce fut tresnoble, et si fut et *pertinant* a saige homme (PREMIERFAIT, Vieillesse M., 1405, 65). ...qu'ilz n'aient auctorité de quelconques office ne prerogative de gouvernement de cité ou ville, lesquelz choses sont *partinens* aux bourgeois notables et d'anciennes lignées de degré en degré (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 130). ...esquelz lieux dessusdis il a affermé avoir esté et fait les diligences *pertinens* aux cas dessusdis (Ecorch. Ch. VII, T., 1438-1451, 89).

- "Qui répond exactement à qqc. (ici, à un songe prémonitoire)" : ...endementiers que Atis entendoit a ferir le sengler de son espion, fut ung des chasseurs qui pensa getter son dart au sangler : adont la *partinant* violence de la male aventure qui devoit avenir fier Atis parmy le corps et l'occist (LA SALE, Sale D., 1451, 233).

2. *Pertinent à/sur qqc.* "Qui a rapport à qqc." : Quant au secont point, se ce pavoit estre monstré par raisons : il me semble que ce seroit par celles qui ensuient ausquelles je respondray telement que par ce l'en pourroit respondre a toutes autres a ce *pertinentes*. (ORESME, C.M., c.1377, 526). Et en prenant d'elles les quittances sur ce *pertinentes* ce que sera ainsi païé, voulons porter descharge à vous et aux fermiers de la dicte Granche. (Cartul. Laval B., t.2, 1385, 328). Et pluseurs autres officiers sans nombre des freres superasistens en tous offices *pertenans* a [vivres] et a autres

choses necessaires tant en repos comme en guerre. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 78).

- En partic. DR. : ...et avec ce, les maintenez et gardez es saisines et possessions esqueles vous les trouverez estre et leurs predecesseurs avoir esté d'ancienneté, en faisant oultre tous commandemens, injunccions, significacions, inhibicions et defenses et autres exploix *pertinens* oudit cas de saisine et de nouvelleté (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1400, 773). ...et ce ay je enregistré icy, pour ce qu'il est *pertinent* à ce qui est devant enregistré. (BAYE, I, 1400-1410, 6). Si requiert, que se la Court le reçoit, que ce soit par la maniere que dit est, et qu'il preigne les instructions à ce *pertinens* par escript. (BAYE, II, 1411-1417, 243).

B. - [D'une pers.] "Qui parle à propos" : Et communelment, telz qui sont ainsi affichiez à leur opinion et *partinans* et *pertinans* [sic], il sont melancoliques, et sont telz pour la forte impression de leur opinion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 395). [R. M.]

PERTINEUX, adj. (pertineux)

[*FEW VIII, 284a : *pertinere*]

"Obstiné" : ... je conseille au roy notre sire (...) que l'on oste et substraye toute obeissance et de fait au pape Benedic soy disant estre pape comme a cellui qui est notoire ennemi et adversaire de l'union de l'Eglise et scismatique *pertineus*. (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 150). [R. M.]

PERTOURNER, verbe (pertourner)

[*FEW XIII-2, 69b : *tornare*]

"Détourner, dissuader" : ROGER. Advanture ou desavanture Malgré soy [Martin] nostre roy sera, La loy a garder permettra : Ou il mourra villainement. GRIMAUT. Mettons a mort premierement Ce villain [un ermite] qui la *pertourne* [l. qui l'a *pertourné*] (Myst. st Martin K., a.1500, 198).

REM. Cf. p.190 : «Si je puis tenir le huron Qui nostre Martin a destourné...». Seul ex. relevé, à rattacher à FEW XIII-2, 69b : *tornare* (sous réserve d'une lecture correcte). [J.-L. R.]

PERTRACTER, verbe (pertracter)

[GD : *pertracter* ; FEW VIII, 284a : *pertractare*]

Empl. trans.

A. - "Traiter (une chose concr., une herbe médicinale...)"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD VI, 117a.

B. - "Examiner, traiter" : Le Chevalier *pertracte* celle auctorité : "Ecce constitui te super gentes et regna", et dit que celle allegacion est sophistique pour quatre causes. (Songe verg. S., t.1, 1378, 174). ..."Tu n'aroes aucune puissance, se elle ne te estoit donee de lassuz", lezquelles parolez *pertracte* monseigneur saint Augustin... (Songe verg. S., t.2, 1378, 35). [H. G.]

PERTUESSE, (?) (pertuesse)

[T-L : *pertüece* ; GD : *pertuesse*]

"?" : Je sçay un large despensier Qui conquiert tout par *pertuesse* ; (...) Tout demande et prant, rien n'y lesse (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 49).

REM. GD VI, 117a, propose une définition mystérieuse : "action de faire des *pertuis* à la lune". Faut-il lire *pertinesse*, qui pourrait avoir le sens de "obstination" ? Ou faut-il, comme le fait GD, rattacher à *pertuis* (en évoquant, à propos de ce "dépensier", l'image du panier percé) ? [R. M.]

PERTUIS, subst. masc. (pertuis)

[T-L : *pertuis* ; GD : *pertuis* ; DÉCT : *pertuis* ; FEW VIII, 289a : **pertusiare* ; TLF XIII, 154b : *pertuis*]

A. - "Trou, ouverture, passage" : "...Se le roy laissons couvenir, Il nous menra à tel *pertuis* Que nous en serons tous destruis, Car il sont bien mille contre un." Einsi murmuroit le commun. (MACH., P. Alex., p.1369, 79). Pluseurs des nostres s'essaierent Au *pertuis* [dans les remparts d'Alexandrie, par où étaient déjà passés un marin et un écuyer], mais pas n'i monterent, Pour ce qu'il estoit si estrois Qu'il n'en y pot monter que trois. (MACH., P. Alex., p.1369, 89). Item, aucuns qui se efforcent de rendre cause de teles vertus dont une eschaufe et l'autre refroidie dient contre eulz meismes, car il dient que l'element froit est froit pour ce que il est de grandes parties ou pieces, et pour ce il estraint les pores ou petis *partuiz* et ne peust entrer par tel pores. (ORESME, C.M., c.1377, 654). Item, avoir entré de nuyt, en la ville de Marueil, en l'estable d'un homme demourant en icelle ville, par un *pertuis* qui y estoit, et en icelle estable avoir mal prins une sele à chevaucher, qui sur lui fu depuis trouvée et en sa possession (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 164). Lors, quant il [Remond] apperçoit l'uis, si tire l'espee et mist la pointe a l'encontre, qui moult estoit dure, et tourne et vire tant qu'il y fist un *pertuis* ; et regarde dedens, et voit Melusigne qui estoit en une grant cuve de marbre, ou il avoit degrez jusques au fons. (ARRAS, c.1392-1393, 241). Il court en sa chambre, et prent la cire d'une vieille lettre qu'il trouva, et en estouppa le *pertuis* [qu'il avait fait dans la porte]. (ARRAS, c.1392-1393, 242). ...et auxi doit aller, ou personne pour lui, aidier à fere venir les pors au *pertuis* dudit pasnage. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 87). Et, non obstant que les planchiers Y soient moult riches et chiers (...), Si y a il de grans *partuis* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 133). ...a ung platrier qui vaca par trois jours a estouper le gredil de la fosse et plusieurs *pertrux* es prisons, et avec ce pour bloquier la cloture des aes dessus dictes (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 65). Et y a une roche au devant ; et celui qui y vult entrer, il lui convient tresfort baissier et entrer a III piez, descendant les piez contre bas jusques a une chambrette toute quarree qui est a la main droite du *pertruis*, ou sont sieges entailliez tout entour (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 78). En ceste chambre a ung *pertruis* comme reont, a la grosseur d'une teste de homme, qui ne lui donne que ung bien peu de jour ; et ce, pour la grant espaisseur de la montaigne. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 78). Regardez, regardez, seigneur ; Je voy ung fol par ce *pertruis*. (Roy sotz, c.1450-1500, 220). ...a l'endroit du secret mal fut fait ung beau *pertruis*, par le quel damp cordelier le povoit apertement choisir. [Le corps de la malade a été recouvert d'un drap] (C.N.N., c.1456-1467, 35). Si va faire ung *pertruis* en une paroy non gueres espesse, a l'endroit de laquelle estoit le lict (C.N.N., c.1456-1467, 98). Quand ce bon escuier se vit ainsi assailly de la toux, il ne sceut aultre remede, affin de non estre oy, que de bouter sa teste ou *pertruis* du retrait (C.N.N., c.1456-1467, 436). Maistre Jhesus, despoullés vous ; Et vous, Sirius, tout de cest'eure Faictes les *partuis* de mesure [dans la croix]. (Pass. Auv., 1477, 194). Des mains et piés j'ay grant ydeur. Las, quel ardeur Me romp le cuer - d'y veoir si tresgros *partuis* [dans les mains et les pieds du Christ] ! Car leur grandeur, Ample largeur, - ressemble le tro du grant puis. (Pass. Auv., 1477, 256). De ces Anglois en estoit fait Que ung seul n'en fust rechappé, Qui n'eust esté mort et deffait, Ne nul d'eux n'en fust eschappé. Leur *pertruis* estoit estouppé Et n'en savoyent plus saillir ; Cil qui a ci developpé Leur a fait ung tres grant plaisir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 633). Se je meur, je leur escripré Que la

grant clef de nostre huche Est ou *pertruis* ou je la muce Et qu'ilz gardent bien ma besace. (Sots gard., a.1488, 103).

Rem. Jourd. *Blaye alex.* M., a.1455, gloss. (*pertruis*, *pertruz*).

- "Chas (d'une aiguille)" : Car il est escript que plus ligerement un camel entreret ou *pertruis* d'une anguille, que un riche n'anterret ou royaume dez Cieux. (Songe verg. S., t.1, 1378, 18). Et ailleurs il dist que neant plus que un chamel chargié entreroit ou *pertruis* d'un aiguille, n'yroit un riche en Paradis. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 15).

- "Trou de forage" : Item, la branche de houx et la ronche, la noire espine si grosse qu'elle puisse endurer le *pertruis* d'un tariere fremeres [l. fermeture ?], pour lier leur palis et pour clorre leurs blés (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 58). Derreinerement y est la regle qu'on appelle l'alidade, en laquelle sont 2 tablettes qu'on appelle pynulles, et sont *pertruis* de 2 petis *pertruis* par lesquelz doit passer les rays du soleil quant on vult prendre la haulteur du soleil (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111).

- ASTR. "Trou, en particulier de chaque pinnule d'une alidade" : Et a chascune extremité d'icelle [alidade], y a une petite tablette *partuysee* d'ung petit *partuis*. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 166).

- MÉD. "Trou, orifice, conduit" : Sternutacion est faicte du chief, de la vertu du cervel lequel est eschauffé, et de l'umidité qui est en la concavité d'icellui ; l'air atrait dedens est expellé, et fait son par dehors, pour ce qu'il yst par estroit *pertruis*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 101).

- "Ouverture, incision (d'une veine)" : Item il doit avoir pluseurs lancetes et les tenir cleres et reluisans de fin acier et doit avoir les unes soubtillez et deliees et les autres grossez et les autres plus grosses, les unes courtes et les autres longuez, afin que quant il sera mestier de faire en la vayne grant *pertruis*, il le fault faire de plus grande lancete et en la petite vayne de plus petite lancete (LE LIÈVRE, Traité saignée W., a.1418, 19).

- [Dans un cont. métaph.] : Helas, qui pouroit cloire l'uis Et le trellis A trayson et a malice ? Je croit que nul, tant soit soubtis. Tousjours *pertruis* Trouve malvaitié, forte espice ! (...) maulvaitié a divers passaiges (Pass. Auv., 1477, 111).

B. - En partic. "Trou (dans la terre), cavité, crevasse" : Mais quant le jayant vint en la montaigne, il trouva un *pertruis*, et tantost se lance dedens. De quoy Gieffroy s'esmerveille moult de quoy il fu si tost esvanoiz. Il vint au *pertruis* et bouta son chief dedens. Et lui sembla que ce feust le tuel d'une cheminee. (ARRAS, c.1392-1393, 264). La haulteur du commencement de la dicte crote, c'est a dire de la caverne ou du *pertruis*, est de la haulteur plus que ung homme d'armes a cheval, la lance sur la cuyse, et y peult ou quatre ou six hommes d'armes de front (LA VIGNE, V.N., p.1495, 264). [R. M.]

PERTUISAGE, subst. masc. (pertuisage)

[T-L (renvoi) : *pertuisage* ; GD : *pertruisage* ; FEW VIII, 289a : **pertusiare*]

A. - "Perforation (des mains et des pieds du Christ)"

Rem. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD VI, 118a.

B. - "Droit pour la mise en perce d'un tonneau"

Rem. Doc. 1319 et 1404 ds GD VI, 118a. DU CANGE VI, 290a, *pertruisagium*. [R. M.]

PERTUISANE, subst. fém. (pertuisane)

[GDC : *partisane* ; FEW VII, 672b : *pars* ; TLF XIII, 155a : *pertuisane*]

ARM. "Arme d'hast à lame plus large et plus longue que la hallebarde" : ...et d'un baston qu'il tenoit, nommé vulgament *partrizienne*, fist semblant de vouloir frapper ledit feu Hanin (Doc. 1466. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 203). ...tous ensemble allèrent à leurdit logis et prindrent chacun ung baston ferré, c'est assavoir ledit Pierre Michelon une *partizanne* et ledit [Mery] Michelon son frère une autre, et ledit Beranger ung espiot ferré et ledit Fontanille une espée emanchée (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 105). ...ouquel conflict lesdiz escolliers frappèrent sur la *pertzanne* dudit Pierre Michelon tellement que le bois rompit auprès du fer et tumba en la rue. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 106). ...Artileries, grosses boules plombées, Force tonneaux, pipes, caques, rondelles De souffre plains, fin salpestre et pouldre, Escuz, pavoyes, *partizaynes*, rodelles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178). Item, il y avoit une chambre toute plaine de rapières a monter et montées, javelines, *pertisaynes* et cousteaux. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 263).

Rem. Doc. 1468 (*partizaine*) ds TLF (IGLF) ; doc.1474 (*pertuisegne*) ds DU CANGE, s.v. *pertixana*. [R. M.]

PERTUISEMENT, subst. masc. (pertuisement)

[T-L (renvoi) : pertuisement ; GD : *pertuisement* ; FEW VIII, 289a : **pertusiare*]

"Fait de faire un *pertuis*, un trou" : ...foratio (...) : *pertuisement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 199).

REM. *Gloss. de Salins et Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD VI, 118a. [R. M.]

PERTUISER, verbe (pertuiser)

[T-L : *pertuisier* ; GD : *pertuisier* ; FEW VIII, 288b : **pertusiare* ; TLF XIII, 154b : *pertuis* (*pertuiser*)]

I. - Empl. trans. "Pratiquer un trou dans qqc., percer qqc." : Et, se un chien est mors d'un autre chien enragié, ce est bonne chose le *pertuisier*, environ la morsure, d'un fer chaut (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 116). Item, se le vin est gras, prengne .XII. oeufz et mette boullir en eue tant qu'ilz soient durs, et puis gectez hors le jaune et laissez le blanc et les coquilles ensemble, et puis frire en paille de fer, et mettre tout chault dedens ung sachet, et *pertuise* d'une greffe comme dessus, et pendre dedens la queue a une cordellecte (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134). ...car la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas forte, je la *pertuisay* de mon espée ; et vy venir coucher avec elle le chapellain (C.N.N., c.1456-1467, 336). ...que (...) la peau du ventre (...) soit *pertuisé* jusques au lieu vuide (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss.

II. - Part. prés. en empl. adj. "Qui permet de percer" : ...la solucion des os qui est faite en os par incision d'espée ou son semblable tranchante ou *pertuisante* et est appelée playe des os (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.5).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - [Par accident, par vétusté...] "Perçé de trous" : ...une vielle nef *pertruchee* (Ponthus Sidoine C., c.1400, 8). ...se vint trouver en ce petit garnier, qui estoit d'ancien edifice, tout desplanché, delaté et *pertuisé* en plusieurs lieux. (C.N.N., c.1456-1467, 243).

B. - [Volontairement] "Troué" : ...puiz broyez gingembre, saffren, percil, et ung petit de sauge, qui veult, et des moyeux d'eufz filez par une culier *pertrusee*, tous cruz, pour lyer, ou pain broyé

alayé du boullon, et mettre boullir ensemble et du vertjus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 219). Ceste yraigne est appelée yraigne ou roiz, c'est aranea vel rethe pour ce qu'elle est *pertuisée* et vuydée comme la toille d'une yraigne ou comme une raiz. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110). Derreinerement y est la regle qu'on appelle l'alidade, en laquelle sont 2 tablettes qu'on appelle pynulles, et sont *pertuises* de 2 petis pertuis par lesquelz doit passer les rays du soleil quant on veult prendre la haulteur du soleil (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111). Et a chascune extremité d'icelle [alidade], y a une petite tablette *partuyssee* d'ung petit partuys. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 166).

- [D'un vêtement] "Muni de fentes, d'ouvertures" : ...LXX aulnes de drap gris fin pour faire robes et décoppures pour MS et aucuns de ses chevaliers et escuiers toutes *pertuisées* parmy les manches (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 280).

. *Soulier pertuisé.* "Chaussure ajourée" : Item, il covient parler à mon cordewaner de me faire avoir une douszaine pair de soliers escoletez et *partuyssez*, et trois pair soliers escorchez, et pour mes charioters cinnque pair [des] soliers ou deux noeaux. (Man. lang. G., 1396, 49).

Rem. Éd., 111, s.v. *soliers* : «*Pertuisé* "perforé, ou à pertuis, à crevés"».

- *Chaise pertuisee.* "Chaise percée" : ...quatre post à faire estagières. Item, une chièse *pertusée*, couverte de drap vert. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 289). [R. M.]

PERTUISERESSE, subst. fém. (pertuiseresse)

[T-L : *pertuiseresse* ; GD : *pertuiseresse* ; FEW VIII, 289a : **pertusiare*]

"Celle qui fait des *pertuis*, des trous" : Cestë (main) est *pertuiseresse* De maisons et descouv(er)resse, Une briserresse d'escrins Et roongnerresse de florins, Une contrefaiserresse De faus seaus et graverresse, Une fausse serruriere, (Et) une fausse monnaiere, Une Poitevinerresse, (Et) de deniers mesconterresse. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 296). [R. M.]

PERTUISIENNE, subst. fém. (pertuisienne)

[*FEW VIII, 288b : **pertusiare*]

"Arme perçante" : Ordonnés noz avant gardes, Sus vos chevaux mettés bardes, Tirés canons et bombardes, Bregiers, soufflars et soufflards, Weuglaires et serpentines, Emploies archiers et gardes, Mortiers, cas, grues, taillardes, Crennequins, coustilles, dardes, *Pertusiennes*, gaillardes, Hallebardes, coeullevrines (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 581).

V. aussi *pertuiser* [R. M.]

PERTURBABLE, adj. (perturbable)

[GD : *perturbable* ; FEW VIII, 284b : *perturbare*]

"Troublant"

REM. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD VI, 118c. [R. M.]

PERTURBATEUR, adj. (perturbateur)

[GDC : *perturbateur* ; FEW VIII, 284b : *perturbare* ; TLF XIII, 155a : *perturbateur*]

"Celui qui trouble qqc."

- *Perturbateur de (la) paix.* "Celui qui trouble et empêche la paix" : ...maistre Raymon Raguier et autres, que on dist estre infracteurs ou *perturbateurs* de ladictte paix, sont resecquez ou exepé du bien et benefice de ladictte paix (FAUQ., I, 1417-1420, 195). Jaques Lempereur, naguères nostre eschançon (...) a tenu le

parti du comte d'Armignac et de ses aliez, adhérens et complices, sédicioux et *perturbateurs* de paix (Ch. VI, D., t.2, 1418, 125). ...les *perturbateurs* de paix (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 191). [R. M.]

PERTURBATIF, adj. (perturbatif)

[FEW VIII, 284b : *perturbare*]

"Qui cause le trouble et l'agitation" : Le vent austrin qui est en plusieurs lieux generatis de ploeuve et *perturbatis* d'air fait en Escoce et en Norwege serenité tres grande (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 5, 204 v°). [C. T.]

PERTURBATION, subst. fém. (perturbation)

[GDC : *perturbation* ; FEW VIII, 284b : *perturbare* ; TLF XIII, 155b : *perturbation*]

A. - Au propre

1. "Remous (dans l'eau)" : Et meismement car, selon ce que il appert ou premier de Metheores, celle superface de l'aer est bien loing de la ou sont vent et pluie et autres impressions, et par telles est fete commocion ou *perturbacion* en la superface de l'eau. (ORESME, C.M., c.1377, 400).

2. "Trouble créant un état anormal"

- "Trouble dans qqc." : ...la presence du solail et de sa chaleur est cause principale et premiere de la *perturbation* de l'air pour ce qu'il fait eslever les fumees et les vapeurs qui sont matere de vens (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 7, 190 v°).

- MÉD. "Trouble (dans l'organisme)" : Discrasie, c'est à dire *perturbation* et disconvénience. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193). ...et est tousjours avec douleur de chief, et gravité avec *perturbacion* de sens et se c'est pour aultres membres, adonc on apperçoit par devant le peroxime tellement que aulcune fois il se ascondent (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24).

B. - Au fig.

1. "Trouble de qqc. (en partic. dans l'ordre politique et social)" : Et semblablement doit estre en bonne policie, car autrement ce seroit confusion et *perturbation* de princeys et de offices. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 111). ...les gouverneurs, (...) et plusieurs autres ont esté principaulx promoteurs et conducteurs desdictes iniquitez, à la *perturbacion* de paix qui est en ce royaume, et d'autres grans excès et crimes (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 201).

- "Discorde"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 21690.

- "Fait de remettre qqc. en question" : Et pour ce par ma doctrine en parolles veritables, parlant par figure, tu seras (...), en liberalite Gilias, en pauvreté d'esperit Dyogenes, en tollerance Theodorus, en pitie Gayus Pompeyus, en misericorde Fabius Maximus, en pardonnant tes offenses Julius Cesar, en science Aristote, en prudence Vasica, en *perturbacion* Socrates et en toutes bonnes meurs Platon. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 475).

- "Obstacle, empêchement (mis au bon déroulement de qqc.)" : ...en cas de nouvelle despueille et de *perturbacion* ou opposition de saisine, le juge se informera sommierement et de plain, sanz strepide et figure de jugement et escriptures (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 152).

- *Perturbation des infortunes*. "Troubles dus aux malheurs" : Par ces pechiés il entent les douleurs, les courous et les *perturbacions* des infortunes et des pertes des choses dehors (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 829).

2. "Trouble des sentiments, angoisse, perplexité" : ...et elle se monstre plus en ceulz qui sont senz paour et senz *perturbacion* es choses terribles qui viennent soudainement et despourveüement que se teles choses estoient sceües et manifestees devant. (ORESME, E.A., c.1370, 216). ...donne paix de conscience par quoy nous soions asseurez et delivrez de toutes *perturbacions*. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 602). EVE. Je suis par admiracion Fichee en *perturbacion* D'avoir cy celle voix [de Satan] ouÿe. Qui esse ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 51).

- "Cause d'un tel trouble" : La fenme sage et peu emparlee n'est pas la *perturbation* de l'ame bien enseignie. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 421). [R. M.]

PERTURBEMENT, subst. masc. (perturbement)

[T-L (renvoi) : perturbement ; GD : *perturbement* ; FEW VIII, 284b : *perturbare*]

"Trouble, perturbation" : ...à XV ou XVJ lieues à la ronde près ladite ville de Laval n'y a aucuns couvens de l'ordre des freres prescheurs pour administrer la saincte foy chrestienne et instruire le peuple à bien et saintement vivre, qui redonde au grant detrimet et *perturbement* des ames dudit peuple chrestien (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 70).

REM. Doc. 1380 et J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XV^e s.), ds GD VI, 118c. [R. M.]

PERTURBER, verbe (perturber)

[T-L : *perturber* ; GD : *perturber* ; FEW VIII, 284b : *perturbare* ; TLF XIII, 156a : *perturber*]

A. - Perturber qqc. "Troubler qqc., empêcher qqc. de suivre son déroulement normal, gêner fortement" : Et touz les drois sont *perturbez* (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 44). Covoitise que tout desroie *Perturbe* la parfaite voie (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 105). Après il monstre comment amistié est *perturbee* par ceulz qui premiers prennent. (ORESME, E.A.C., c.1370, 453). Et selon ce, enchanteur est dit de chanteur ; car par ce, il pervertissent et *parturbent* les sens et des gens et des bestes. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 355). La sisime cause de nostre Chevalerie, c'estassavoir pour resister, s'il sera besoing, a ceulz qui *partourbent* la foy catholique et l'eglise de Romme, si comme as hereges, tirans et scismatiques, dessa la demourans. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 48). Très chiers et grans amis, quantes comédités et quelz repos a porté le fruit de naturelle amour aux royaumes, signouries et personnes, qui par longue continuacion sont confederées et aliées ensamble, leurs fais et leurs besongnes le demonstrent assés, comme bien en avés eu l'expérience. Et nous, remirans en nostre pensée les doulces amistiés et confédérations qui de grand ancienneté ont esté continuées entre noz progéniteurs, (...) au reboutement de toutes divisions, haynes, débas et envies, qui sont tous jours occasion de *perturber* et pervertir toute bonne pollicite et sceurté humaine (...), avons prins juste occasion de vous escripre présentement l'affection que nous avons d'entretenir et continuer lesdictes confédérations et amistiés (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 206-207). ...affin que le divin service ne soit *perturbé* ou empesché pour le debat des contendans (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 16).

- *Perturber* (un pays). "Dévaster (un pays), le ravager" : Il fut cause de faire mectre sus ledit empereur Arnol, pour deffendre France des Normans, qui la *perturboient* en piteuse maniere (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 89 r°).

B. - Perturber qqn. "Déranger, gêner, troubler qqn" : Si donnons en mandement, par ces mesmes presentes, au seneschal de Touraine et à touz noz autres justiciers, (...) que par la maniere que dit est, laissent et sueffrent joir et user paisiblement et senz contredit, icellui nostre escuier, ses hoirs, successeurs ou aians cause de lui perpetuellement, du dit chastel et de ses rentes, revenues, possessions et appartenances dessus dites et, contre la forme et teneur de nostre present don et octroy, ne les molestent, empeschent ou *perturbent* (Doc. Poitou G., t.3, 1369, 370). ...avec ce plusieurs gens vagabons, estrangers et incogneuz, de leur auctorité par force et violence se mettent avec lesdits porteurs et les *perturbent* et empeschent en leurs droiz coustumes et communes observances, dont plusieurs inconveniens pevent sourdre et avenir, parceque les porteurs vont en plusieurs maisons et hostelz porter et rapporter marchandises, utenciles d'hostel et aultres biens, entrent es chambres des bourgeois, marchans et autres gens et pourroient, soubz ombre dudit portage, faire plusieurs maulx et dommages. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 254). ...icelle closture faictes entretenir, en deffendant à tous à qui il appartient que en ce ilz ne *perturbent* ou inquiètent lesdiz prier et frères sur le fait de ladite closture (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1495, 352). AUDIN. Pour moy prendray ce barbarin. (...) DANDO. Et moy ce ieune bachelier Qui veult *pertuber* les gens Sortez passez par grant allee [Saint Martin, accompagné d'un ermite, a l'intention de convertir des païens au christianisme] (Myst. st Martin K., a.1500, 219).

- Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Profondément troublé" : Mais c'est tant seulement de volenté, car ilz n'en mecent riens a oeuvre et ne sont pas pour euls en riens *perturbés* ou courrouciés se il avient que ilz aient mal. (ORESME, E.A., c.1370, 470). Entre lesquelz y avoit ung boullenger nommé le Vavasseur, compère dudit prévost, lequel, congnoissant la commocion du peuple et voyant icellui prévost tout *perturbé* de ce qu'il véoit, le cuida faire retraire et trouver son appointement avec le roy. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 225). ...Jacques Mignon, povre homme, *perturbé* et alteré de son entendement (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 92). [R. M.]

PERTURBEUR, subst. masc. (perturbeur)

[T-L (renvoi) : perturbëor ; GD : *perturbeor* ; FEW VIII, 284b : *perturbare*]

"Perturbateur"

Rem. Ex. d'a.fr. et *Ordonn. rois Fr. V.*, t.9, 1410, 496, ds GDVI, 118c.

- *Perturbeur de paix.* "Celui qui trouble la paix" : ...et une compaignie de fuselaires qui se nomment les Bégaulx, acompaignez de plusieurs sédicieux et *perturbeurs* de paix, desquelz aucuns pour leurs péchez perpétrez furent bannis par bonne justice de nostre royaume (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 153). ...pluseurs bonnes gens eurent ledit jour moult grant ennuy et furent pluseurs foiz maudiz les dessus nommés et les nommoit on *perturbeurs* de paix (LA TAVERNE, Journ. Paix Arr. B., 1439, 66). [R. M.]

PERTURBIER, subst. masc. (perturbier)

[GD : *perturbier* ; FEW VIII, 284b : *perturbare*]

"Trouble, perturbation" : Nous, qui pas ne voulons que par nostredite ordonnance lesdits habitans aient mal ou *perturbiers* aucuns, et mesmement que nous l'avons fait à leur requeste et à leur prouffit... (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1409, 342).

REM. Doc. 1409 ds GD VI, 119a. [R. M.]

PERUTILE, adj. (perutile)

[*FEW XIV, 89b : *utilis*]

"Très utile" : Cestui de la prinse de Cathine en Sicille aporta à Romme la premiere orloge qui y avoit onques encores esté veue et y adjouxta aucuns choses assez *perutilles*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 r°). Il donna conseil *perutille* et bon. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 r°). [H. G.]

PERVENCHE, subst. fém. (pervenche)

[T-L : *pervenche* ; GDC : *pervenche* ; FEW XIV, 461b : *vincapervinca* ; TLF XIII, 156b : *pervenche*]

"Plante vivace à fleurs d'un bleu mauve, *pervenche*" : Henry, vous l'avez sanz contens [la nappe] ; Vez en ci une belle et blanche Qui sent souef comme permanche [l. *pervanche*] (Mir. Amis, c.1365, 53). Dit encores que maistre Jehan Truquan a emporté du pain benoit, trois fueilles de *pervenche*, un charbon et deux brins de senevé, qui ont esté trouvé dedens sa couste (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 340). ...sertures de rortres de muguet et aussy de *pervanche* (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 208). [R. M.]

PERVENTÉ, adj. (perventé)

[GD : *perventé* ; FEW XIV, 268a : *ventus*]

"Ballotté par le vent" : Et, pour ce que le tempz d'iver faisoit lors ses merveilles appoces pour asseger povres gens mal vestus, souverainement aucuns de l'oost qui continuellement estoient persecutéz [var. *perventez* (éd. Buchon, GD VI, 119a)], guerroyéz et agitéz de pluye et du gros vent marin... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 316). [R. M.]

PERVERS, adj. (pervers)

[T-L : *pervers* ; GDC : *pervers* ; DÉCT : pervers ; FEW VIII, 292b : *pervertere* ; TLF XIII, 156b : *pervers*]

A. - [D'une pers. (ou d'une chose personnifiée, en partic. la fortune), de son coeur, de son comportement, de ses propos, de ses pensées...]

1. "Porté au mal, mal intentionné, mauvais, cruel" : Je me plein de celui qui en celier converse : Il me honnist mon vin de l'iaue qu'il y verse. Mout fu l'uevre de Dieu à la sienne diverse ; Car il fist d'yaue vin, et il fait la renverse. C'est uns truans convers qui aime une converse, Orde, vieille et puante, orgueilleuse et *perverse*. Je la trouvoy l'autrier dessous lui toute enverse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Pour ce, dame, je vous demant Qu'a moy vueilliez dire comment Je me porray de li [Fortune] deffendre, Car si gieu sont pour un cuer fendre, Mais qu'il soit de loial amant, Et fust plus dur que dyamant, Et s'aus autres est si diverse Et de nature si *perverse* Comme a moy, qu'elle eüst occi, Se Dieus ne vous eüst tost ci Amenée, pour moy destordre Dou mors dont elle me volt mordre. (MACH., R. Fort., c.1341, 87). Car qui en amours ne scet feindre, Il ne puet a grant joie ateindre, N'il n'a pooir de bien celer Ce qu'il ne vorroit reveler ; Car li mondes est si divers, Si mesdisans et si *pervers* Et pleins de si fausse contrueve Qu'au jour d'ui on dit et contrueve Ce qui onques ne fu pensé. (MACH., R. Fort., c.1341, 154). Avec ces paroles diverses, En leurs diversetez *perverses*, Me moustra elle une maniere Aspre, crueuse, male et fiere, En signe de grant mautalent, Pour moy faire le cuer dolent Et mettre ma pensée toute En effroy, en soing et en doubtte. (MACH., J. R. Nav., 1349, 165). J'ay si *perverse* entencion Eu que maintes fois disoie Qu'aussi grant dame ou plus estoie Comme la mère au doulx Jhesu (Mir. mère pape, c.1355, 355). ...ceste fortune *perverse* Qui ainsi me trebuche et verse Me vient a cause du meffait Que envers mon seigneur ay fait.

(Mir. Theod., 1357, 107). Mais quant Amours .I. amant point, Il n'est pas tous jours en .I. point, Ains a des pensees diverses Et des douces et des *perverses*. (MACH., Voir, 1364, 142). Le cuer (...) me fait mal D'Inace, que ce desloial, *Pervers* et mauvais emperiere A tourmenté (Mir. st Ign., 1366, 89). Maint cuer *pervers* et despiteux Fait et a fait doulx devenir (Mir. st Val., c.1367, 131). Car ceulz qui sont tres mauvais, felons et *pervers*, teles choses ne sont pas en eulz, ne ilz ne leur semble, et a peu que il n'est ainsi de ceulz qui sont mauvais et non pas tres mauvais. (ORESME, E.A., c.1370, 467). ...se par aucune aventure aucun chetif fol Juif par sa fausse mauvaistié et de *perverse* foy... (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 146). Sa contenance [de Fortune] en vertu pas ne dure, Car c'est tous vens, ne riens qu'elle figure Ne puet estre fors de fausse figure ; Et li siens sont toudis en aventure De trebuchier ; car, par droite nature, La desloyal renoie, parjure, Fausse, traître, *perverse* et mere sure Oint et puis point de si mortel pointure Que ceaus qui sont fait de sa norriture En traïson met à desconfiture. (MACH., Motés, 1377, 497). ...attendu l'estat de sa personne, qui est homme *pervers*, de dure et mauvaïse voulenté, lequel, par sa confession, l'en ne puet atteindre des delis par lui fais et commis (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 147). Hee, faulse Fortune, comment es tu si *perverse* que tu m'as fait occire celui qui tant m'amoit, celui qui tant de bien m'avoit fait ! (ARRAS, c.1392-1393, 22). ...il vout convertir tant soudainement et merueilleusement le monde a sa foy et a sa loy contre toute la furieuse puissance des tirans, contre toute la sapience et moquerie des philosophes, contre tout l'effort et l'esclande des juifs, contre la malice et *parverse* cautelle des dampnez ennemis. (GERS., P. Paul, a.1394, 494). Nous avons veu de plusieurs et en plusieurs que pour demonstrence de miracle quelconque ilz n'ont point esté faiz meilleurs mais plus *parvers* et obstinez en leurs mauvaïses voulentez et foles creances et faulsetez : il apparu en Pharaon et plusieurs des juifs, et depuis en maintes gens. (GERS., P. Paul, a.1394, 497). ...Glouttonnie la *perverse* ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 32). ...de condicions *perverses*, Felonnes, males ou diverses (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 81). Vois se Fortune la *perverse* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 68). Qui est l'omme de cuer si dur, si ingrat et si *pervers* que se le roy, qui icy est, offroit monseigneur le Daulphin, son propre enfant, a mort pour le garentir de mourir, et pour le sauver et honnorer, qui moult n'amast le roy ? (GERS., Noël, p.1404, 294). Laïssiés m'ester ces traîtres *parvers* Et me parlés des loyaulx amoureux, Qui ont esté en leurs fais sy couvers Comme Pontus, qui tant fut bien cureux Es fais d'amours, et en armes sy preus, Que pour ytant Sydoine conquesta. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 191). Tant grant pestillence fut soubz l'empire de ces .iiii. *parvers* invaseurs de l'empire (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 420). LE CRESTIEN. (...) Present, je congnois mon peché De grant courtoisie enteché, Tempté du *pervers* enemy [Sathan]. N'est secours que de vray amy [saint Nicolas]. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 149). Gracianus fut aussi environ ce temps, selon aucuns, excellent astrologien et fut lui qui advera la *perverse* heresie de Jehan Wicleff, Anglois et de Jehan Hus en Boheme (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 v°). LUCIFFER. Puant, pugnais, porc prejudiciable, Poilleux, pensu, putier, pasteur paillart, *Parvers*, poiltron, paludin penetrable, Paralletique, puissant prince pillart, Persecuteur, parjure papellart, Patron perdu, perilleux préparé, Palle pelle, pousif, pourry pendart, Par tous les deables soit ton corps desvoré ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 368).

- Empl. subst. "Personne portée au mal, mal intentionnée, mauvaïse" : Par mauvaïse genglerie, Par envie Commencie, Diex Malebouche maldie Et dont elle a port ! Quar la *perverse* pourrie,

Ennemie Renoie, Defait contre moy partie Et me greve à tort Tant que jour, nuit ne demie N'est partie Ne faillie Ma doulour ne amenrie Dont j'ay pis que mort. (MACH., Les lays, 1377, 470).

2. "Perversi, corrompu" : Car dès le ciel jusques en bisme Ses puissances par tout s'espandent, Et de ses puissances descendent Circonstances trop merueilleuses, Et sont a dire perilleuses, Qui s'apruvent par leur contraire. Par ces raisons s'en couvient taire Pour les entendemens divers Qui sont aucune fois *pervers*. La dame a nom Bonneürté Qui tient en sa main Seürté En la partie de Fortune ; Car il n'est personne nesune Cui Fortune peüst abatre, Se la dame le vuet debatre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 270). Ne retenez, sire, envers vous quelzconques personnes qui vous enhortent a mal et au contraire de verité, car dit le Saige que le prince qui oÿt voulentiers parole de mansonge et de flateurs a ses ministres tous *pervers*. (GERS., Noël, p.1404, 310). ...Pou perspesif, plain propos penetrable, Povoïr partable, prescript, pris, properable, Party plorable, prevention portable, Pacificable, postulant, pris, *parvers*, Ceste opusculle fist lugubrer par vers. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

B. - [D'une chose]

1. "Mauvais (en partic. d'odeur)"

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 62.

2. "Qui a des effets nuisibles, malfaisant" : ...car, comme dit est, selon les principes et les causes de elles, les unes sont humaines et natureles et selon leur gerre ou maniere et selon leur quantité, et les autres sont bestials ou pour deffaute de nature ou pour passions et *perverses* acoustumances ou pour maladies. (ORESME, E.A., c.1370, 386). Et la malice de la complexion est cause de corrupcion de l'appetit et de *perverses* ymaginacions. (ORESME, E.A.C., c.1370, 380). Disoit on aussi que monseigneur d'Orléans s'estoit consenti à la *perverse* excommunication envoïée par Pierre de La Lune pour induire le Roy à son obéissance. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 319). Car ladictte conjonction, Comme l'escript fait mention, Fut si mauvaïse et si *perverse*, Si merueilleuse et si diverse, Qu'elle mist à perdicion En toute terre et région Les deux pars du peuple (LA HAYE, P. peste, 1426, 25). Car mauvaïse replétion Reçoit tantost l'impression De chascune rien qui avient, Soit *perverse* ou convénient (LA HAYE, P. peste, 1426, 59). Ce .VI^e. chappitre parle de la très plaisante moderacion que ledit Sipio Affrican eust contre la *perverse* fortune de Hanibal, son très mortel ennemy. (LA SALE, Sale D., 1451, 76). Année ne fut onc si *parverse*. (Sots, c.1480-1500, 271). Vie *perverse* et desordonnee, Vie a tout mal habandonnee, Vie dampnable, vie dissolue, Vie de vices orde et polue, Par moy seras empoisonnee. (Cene dieux, c.1492, 137). ...Dont le regret de trop pis en pis mont Entre nous tous pour la desconvenue Las ! qui nous est si tres a coup venue Qu'il nous convient soit par prose ou par vers Mettre en avant les maulx durs et *pervers*, Sans que nully s'en puisse deporter Que pour sa fin nous fault adés porter (LA VIGNE, V.N., p.1495, 317).

- *Pervers contre* : Puis vinrent pensées diverses, Assés contre mon cuer *parverses*, Qui moult malement m'argüoient Et moult forment me contraignoient Que de ce lieu me destournasse, Afin que je l'entroubliaïse (MACH., D. Aler., a.1349, 260).

3. [Dans le domaine de l'hérédité] "Perversi, altéré" : ...aucune foys descent de luy un filz mal morigynés et de *perverse* condiction, et tel ne doit mie estre reputé pour noble (Songe verg. S., t.1, 1378, 299). [R. M.]

PERVERSEMENT, adv. (perversement)

[T-L : *pervers* (*perversement*) ; GDC : *perversement* ; FEW VIII, 292b : *pervertere* ; TLF XIII, 157b : *pervers* (*perversement*)]

"De manière perverse, avec perversité" : ...ainsi que iceulx *perversement* ou mauvassement demandoient, ainsi Nostre Seigneur en destournant respondoit, c'est a dire obliquement, et non pas selonc leur demande, non pas toutefois frauduleusement mais prudemment ou sagement, selonc le dit de Salomon : "Respond au fol selonc sa folie, afin qu'il ne lui samble qu'il soit sage". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 155). JEHAN BAPTISTE. (...) Votre cuer est fort endurcy Et comment je regarde ycy Vos estas en plusieurs manieres Dont les conduites sont trop fieres, Je perçoy vo gouvernement Maintenir trop *perversement* En tous estas (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 76). [R. M.]

PERVERSER, verbe (perverser)

[GD : *perverser* ; *FEW XIV, 310 : *versare*]

A. - "Égarer, détourner du droit chemin" : Boef mal privé ["apprivoisé"] qui hurte et rue Quant on l'atelle a la carue, Le harnas debrise et reverse Et les privés gaste et *perverse* ; Cil qui het droiture et raison, Malostru en toute saison, Volentiers destourne et desvoie Cheulx qu'il voit aler droite voie. (Prov. d'Alain H., c.1380-1400, 66).

B. - "Bouleverser" : ...et tellement que toute l'ordre est perverse [éd. Buchon *perversé*, GD VI, 119b], et que l'un occupe l'office de l'autre [la bonne leçon est sans doute *perverse*]. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 98). [R. M.]

PERVERSION, subst. fém. (perversion)

[GDC : *perversion* ; FEW VIII, 292b : *pervertere* ; TLF XIII, 157b : *perversion*]

"Corruption, perversité" : ...veue la puissance desdis Soisses et leur *perversion*, qu'ilz murdrissoient les nobles et mectoient les pays d'Autriche à subgeccion (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 147). Aucuns pechiez sont mortelz, aucuns venielz. Les mortelz sont appelez perversité ou *perversion*. (Somme abr. M., III, c.1477-1481, 153).

REM. Doc. 1444 (trad.) ds GDC X, 325c. [R. M.]

PERVERSITÉ, subst. fém. (perversité)

[T-L : *perversité* ; GD : *perversité* ; GDC : *perversité* ; FEW VIII, 292b : *pervertere* ; TLF XIII, 158a : *perversité*]

A. - "État de celui ou de ce qui est *pervers*" : ...desquelz la laschece et *perversité* requiert qu[e]... (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 237). Et aussi la *perversité* et malice des bestes est d'autre maniere que n'est malice humaine. (ORESME, E.A., c.1370, 364). Et aucunes choses sont delitables non pas selonc nature, mais les unes pour aucunes enfermetés, maladies ou occasions, les autres pour mauvaise acoustumance, les autres pour la tres grant malice et *perversité* de leur nature. (ORESME, E.A., c.1370, 380). C'est assavoir, rectitude et faire a droit, qui est contraire et opposite a *perversité* vicieuse. (ORESME, E.A.C., c.1370, 162). L'ire des enfans toult et brise Avecques leur *perversité*, Les despens et l'adversité Des chamberieres et ancelles, Le dangier et le parler d'elles. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 82). Je supply et enhorte que chascune personne crestienne, tant soit entachee de ors pechiez et abhominables, elle s'en confesse, car humaine fragilité est pechie mais perseverer est *perversité* de deable(s). (GERS., Concept., 1401, 428). ...il fu tant pervers en sa jeunee que son pere le priva de tout droit de filiacion et sa mere se pendit pour la douleur de ses *perversitez*

(CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 30). ...pour oster du fait la grant *perversité* Fu par plusieurs roiaumes ce fait manifestés À ceux qui des pais orent la dignitet. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 358). LE JUIF. Crestien remply de faulceté, T'es tu parjuré en ce cas ? Je sçay bien que saint Nicolas Impugny ne te lairra pas. Quoiqu'il tarde, pugny seras. Mais, congneu ta *perversité*, Fy, fy de la crestienté ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 133). Maistre Gencien de Beaugenci fut en ce temps moult renommé en la maison et avecques le duc d'Orleans, pour la science des estoilles. Fut lui qui advera la *perversité* d'un nommé Johannem Barrensem, magicien du duc de Bourgogne, lequel depuis fut pris et brullé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 r°).

B. - "Ce qui est *pervers*, tort, dommage, souffrance" : ...aucune *perversité*, traison ou fausseté. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 168). Laquelle en son vivant souffrist tant de maulx et de *perversitez* qu'il n'est homme qui la moitié en sceust racompter (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 20).

- *Faire perversité* à. "Causer du tort, du dommage à" : Devant Tarente la cité Passoient, sanz *perversité* Faire au lieu (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 200).

C. - "Trouble, état d'une personne troublée, bouleversée" : Vous me semblez en tristesse inhumayne Toute plongee, ma bonne seur germayne. Qui vous procure telle *perversité* ? (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115). [R. M.]

PERVERTEMENT, adv. (pervertement)

[GD : *pervertement* ; FEW VIII, 292b : *pervertere*]

"Perversement"

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD VI, 119b (= La Bouquechardièrre, titre de l'ensemble, dont la Grèce est la première partie, ms. Ars. 3689 ; *pervertement*) [R. M.]

PERVERTIBLE, adj. (pervertible)

[GD : *pervertible* ; FEW VIII, 292b : *pervertere*]

"Qu'on tourne, qu'on fait changer facilement" : O roys de terre, qui seez en chaire tremblant, et commandés par auctorité decepvable sur peuple *pervertible*, retenés ceste leçon du roy dez cieulx, qui siet en trone pardurable (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 40). [R. M.]

PERVERTIR, verbe (pervertir)

[T-L : *pervertir* ; GD : *pervertir* ; GDC : *pervertir* ; FEW VIII, 292a : *pervertere* ; TLF XIII, 158b : *pervertir*]

A. - [Idée de changement, de détournement]

1. "Changer" : Dont moult bien et moult bel [l'épervier] mua, Et la mue continua Jusqu'a tant qu'il fu tous muëz, De sa vieil plume desmuëz Et de nouvelle revestis. Mais il en fu si *parvertis* Qu'arrier de moy fu transportez. S'en fu forment desconfortez, Quant par la mue le perdi. Car uns griés en moy s'aërdis Que mes cuers par force endura, Et moult longuement li dura. Car quant je vi qu'il fu perdu, Je demouray si esperdu Que je ne sos que devenir. (MACH., D. Aler., a.1349, 283). Se une sentence est donnee contre son apetit, il s'efforce de la *pervertir*. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 159).

2. *Pervertir de/à*. "Détourner de ; tourner à"

- *Pervertir qqn de qqc*. "Détourner qqn de qqc." : De nostre loy sont *perverti* Bien .VIIm. qu'a converti Valentin (Mir. st Val., c.1367, 163). ...toute Affrique, et aucunes provinces d'Europe vers Occident, jusquez dedens Espagne, et vers Orient, jusquez en Trace et Pannonie, sont *pervertis* de foy crestienne, et infaictes par

semence de zizanie et de secte nouvelle (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 117).

. *Pervertir de Dieu*. "Se détourner de Dieu" : Lasse ! que morte estre vouldroye Quant de Dieu te vois *pervertir* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 119).

- *Pervertir qqc. à...* "Tourner qqc. à" : Et a pechié le convertit, Par sugestion *pervertit* Le bien au mal (DESCH., M.M., c.1385-1403, 227).

. *Pervertir à mal*. "Se tourner vers le mal" : SATHAN. (...) Je pers cy mon temps après luy Et, touteffois, l'ai ge assailly Par champs de diverse bataille, Et si ne sçay venir a taille De le faire a mal *parvertir*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 510).

B. - [Idée de perversité, d'une pers. ou d'une chose] "Dévoyer, rendre *pervers*" : ...affin que par les exemples et paroles des mauvais ne soient *pervertis* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 261). Car les gens as si *pervertiz* Qu'aussi com touz sont convertiz A crestienté. (Mir. st Ign., 1366, 80). Car la malice opposite a vertu *pervertist* le jugement et fait mentir et sentir faulx vers les principes pratiques. (ORESME, E.A., c.1370, 357). Et donques quiconques de .II. personnes souffisantes eslit ou pourvient a aucune dignité, benefice ou office celui que il scet estre le moins souffisant a ce, soit pour amour ou pour gaaing ou comment que soit autrement, il est injuste et mauvais et *pervertist* la nature et la porporcionalité de justice distributive et peche griefment, ja soit ce que la loy ne die pas que il en puisse estre repris en jugement contencieux (ORESME, E.A.C., c.1370, 315). Ceulz qui *pervertissent* le jugement et delaisent justice... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 417). ...la cause qui aucuns puet *pervertir* et destourner à estre bons (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 78).

- Part. passé en empl. adj. "Corrompu" : Du cuer naist le sens, et aiment les cuers leurs faons tellement que souvent le corage, *perverti* ou regart de sa souveraine verité, n'a pas honte de commander ou loer son sens tortu et mauvais qui est digne d'estre moqués de tous (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 135). Et che mesmement car chelui eage est disposé de recepvoir l'un et l'autre, c'est le bien et le mal, selonc che qu'il est escript ou Psaultier : "Avec le saint tu seras saint, et avec le pervers tu seras *perverti*". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 262). Quant il plaira au roy celestre, Son cuer felon et *perverti* Ara tost en bien converti, Je n'en doubt point. (Mir. st Sev., 1362, 189). Et que bestialité soit mendre malice il appert premierelement, car en l'omme bestial la chose qui est la tres meilleur, c'est assavoir entendement, n'est pas corrompu et *perverti* en luy en la maniere que il est en un homme vicieus. (ORESME, E.A., c.1370, 386). Item, tele pecuniative selon soy est pour concupiscence ou convoitise et par ce est *perverti* l'ordre naturel (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). ...dont voz meurs sont corrupuez, et vostre police *pervertie* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 53). ...en verité toute la belle ordre de vos predecesseurs et leurs belles ordonnances sont *perverties*, qui est ung grant mal (JUV. URS., Verba, 1452, 342).

- Empl. pronom. "Se dévoyer" : Si di que s'el s'est *pervertie*, C'est par votre dure justice Et que cause estes de son vice (Mir. mère pape, c.1355, 387). ...tout ainsi comme ycelles desfaillans se peuvent par grace de Dieu relever, convertir et estre sauvees, se pourroient les bonnes par temptacion d'Annemi et fragilité *pervertir* et estre peries (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 215).

C. - [Idée de trouble] : ...les delitz charnés *pervertirent* son sens. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 40).

- Part. passé en empl. adj. "Troublé" : ...et sans mentir, Eins qu'Esperence viseté M'eüst en ma neccessité, Mes scens estoit si

pervertis Qu'encor ne m'estoie avertis Des oisillons, ne de leur noise, Ne comment chascuns se degoise. (MACH., R. Fort., c.1341, 110). [R. M.]

PERVERTISSEMENT, subst. masc. (pervertissement)
[GDC : *pervertissement* ; FEW VIII, 292b : *pervertere* ; TLF XIII, 158b : *pervertir* (*pervertissement*)]

"Pervertissement" : ...voulans obvier à l'indignation de Dieu et aux grandes esclandres et inconveniens, qui pour telle iniquité et *pervertissement* de justice adviennent souventesfoys ès choses des royaumes et seigneuries... (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1454, 311). ...que toute chose trait et affecte aucunement vers son semblable, le bon au bon, le mauvais au mauvais, et non pas le mauvais au bon, ne le bon au mauvais, car ce seroit *pervertissement* d'ordre. (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 297). [R. M.]

PERVERTISSEUR, subst. masc. (pervertisseur)
[GDC : *pervertisseur* ; FEW VIII, 292b : *pervertere* ; TLF XIII, 158b : *pervertir* (*pervertisseur*)]

"Celui qui éloigne du bien, qui pervertit" : Non obstant que nul ne croye que j'entende des principaulx malfaiteurs, desquelz sedicion passée est venue, *pervertisseurs* des autres et semeurs de mauvaise exortacion, qu'ils doivent estre espargnez n'est mon entent, ains de la pugnicion qui leur affiert m'en raporte aux lois. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 125). [J. Bl.]

PERVIGILE, adj. (pervigile)
[GD : *pervigile* ; *FEW XIV, 437b : *vigilare*]
"Vigilant"

REM. Ex. de SAINT-GELAIS, *Enéide*, ds GD VI, 119c. [R. M.]

PERVILLEUX, adj. (pervilleux)
[*FEW VIII, 242b : *periculum*]

Région. (Wallonie) "Périlleux" : ...sire de Hemricourt, vos aveis tamains ans parsiyet le monde, dela meire et decha meire, et asteis partis de tamains *perveulheuz* assauz, et al dierrain esteis cheüs en las d'on sy povre escuwier que je suy. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 176). Quant li conte de Flandre sot l'oeuvre *pervilheuse*, Ver Galles chevalchat (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 621). Mais quant il vit le lieu qui astoit si hisdeus, Et que plus n'y coroit la meire *pervilleus*, Mult en fut corochiés (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 588).

REM. Croisement de *perilleux* avec *merveilleux* ? [R. M.]

PERVOIR, verbe (pervoir)
[*FEW IX, 483a : *providere* (?) (?)]

"Pouvoir (?)" : Pour infamer son honneur et son bien, Elle [la femme] y *pervey* en resistant (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 287).

REM. Cf. R. Ling. rom. 46, 1982, 79 (K. Baldinger). L. *porvey* ? [R. M.]

PER-, préf. (per-)
[*FEW VIII, 211b : *per* ; TLF XIII, 40b : *per*-]
[Forme savante de *par*-]

I. - [Dans des formations verbales (correspondant gén. à un verbe lat.)]

A. - [Idée de traversée, de parcours de bout en bout ou de part en part]

Rem. V. *perforer*, *perforation*, *perforement* (lat. *perforare*) ; *perfuge* "transfuge" (lat. *perfuga*) ; *perfusion*

"action de répandre" (lat. *perfusio*). Non analysable dans *perlustrer* "parcourir" (lat. *perlustrare*).

- [Dans le temps]

Rem. *permanoir*, *permanable*, *permanent* (lat. *permanere*).

B. - P. ext. [Marque la perfectivité ou la complétude]

Rem. V. *percuter* (lat. *percutere*); *percussion* (lat. *percussio*), *percusser*; *perequer*, *perequation* (lat. *peraequare*); *perfection* (lat. *perfectio*), *perfectif*; *permettre*, *permission* (lat. *permittere*); *permuier*, *permuement* (lat. *permutare*); *pernocter*, *pernuiter* (lat. *pernoctare*); *perorer* "exposer de bout en bout par la parole" (lat. *perorare*); *perquisition* (lat. *perquirere*); *perscruter*, *perscrutiner* (lat. *perscrutare*); *persecuter*, *persequer* (lat. *persequi*), *persecution*; *persister* (lat. *persistere*); *perspiquer* (lat. *perspicere*); *perstricter* (lat. *perstringere*); *persuader* (lat. *persuadere*); *pertinence* (lat. *pertinere*); *pertracter* (lat. *pertractare*); *pertraire* (lat. *pertrahere*); *perturber* (lat. *perturbare*); *perverser*, *pervertir* (lat. *pervertere*). Non analysable dans *perhiber* (lat. *perhibere*, *habere*); *perpetrer* (lat. *perpetrare*); *perseverer* (lat. *perseverare*). Dans les formations françaises, sans doute simple forme de *par-*: *perardoir*; *permordre*; *permurer* "mûrir complètement"; *perservir*; *perterrer*; *pertourner*.

II. - [Dans des formations adjectives; marque la complétude (préf. augmentatif)]

Rem. V. *perdurable*, *perdurablement*; *perlong* "très long"; *permixte* "mêlé", *permixtion*; *perparaigu*; *perpotent*; *perutile*. Sans doute simple forme de *par-*.

REM. Aussi *pre-* (dial. du Nord, *permettre*, *premettre*).

V. aussi *par-* [R. M.]

PESAGE, subst. masc. (pesage)

[T-L : *pesage*; GDC : *pesage*; FEW VIII, 192a : *pensare*; TLF XIII, 159a : *pesage*]

"Action de peser, pesée; poids de qqc." : ...en tous cas de *pesaige*, ly marc fait demée livre collengnis; ly fierton est toudi appelleis fierton; ly demy fierton fait une onche; ly demée onche est appelée une quinzien, qui fait X esterlins, et ly demy quinzien est appelleit I setin et poise V esterlins. Et ensi poieis savoir que ly mars collengnize dont ons use à Liege, poise VIIIxx esterlins, assavoir VIII onches; et li livre pois XVI onches. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 124). Veues lesquelles depositions par lesquelles appert clerement qu'il y a eu erreur en l'inventoire et *pesage* de ladite ferreure, j'ay dit et ordonné que ladite ferreure sera vendue avec les autres biens dudit Cuer comme estant d'argent sans avoir aucun regard audit inventoire et *pesage*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 46).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1396 et 1461 ds GDC X, 326a. [R. M.]

PESAMMENT, adv. (pesamment)

[T-L : *peser* (*pesamment*); GDC : *pesamment*; FEW VIII, 191a, 193b : *pensare*; TLF XIII, 159b : *pesamment*]

A. - "Lourdement, de manière à peser" : Li plusieurs estoient blecié, Et s'estoient trestuit à pié; Et si estoient moult foulez Dou chaut, et *pesamment* armez, Car chaut faisoit à desmesure Dessus la roche haute et dure (MACH., P. Alex., p.1369, 165). ...de tant comme leur nef sera plus *pesamment* chargiee et plus encombrée (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 447).

- "De manière à peser, à empêcher" : ...et la dame, a qui il souvient d'aultre chose, voullist estre ailleurs et le lesse faire et se tient *pesamment* et ne se aide point ne ne se hobe ne que une pierre. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 38).

B. - "Lentement"

- [À propos de la démarche, de l'allure...] "Lentement, avec lourdeur" : Item, le magnanime se meut et va *pesamment* et lentement. Et avecques ce il a grosse voiz et parle estroit a loisir et ordeneement (ORESME, E.A., c.1370, 256). Autre maniere de chienz y a qui chascient lentement et *pesamment*, mais de leurs aleüres ilz chasceroient tout le jour. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 131). Et lors qu'elle fut entrée en son vaisseau (...), commencèrent les mariniers à singler et prendre le chemin pour aler audit Royamme d'Escoce. Et avoit ledit seigneur de la Vère une caraque moult puissant, en quoy estoit toute son esperance de deffence, se aucuns adversaires fussent venus pour lui envahir, laquelle aloit assez *pesamment*, au regard de l'autre navire. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 177).

- [À propos de la prononciation] "Lentement, avec insistance" : Car la briefve sillabe veult estre prononcée legierement sans arrester sur elle longuement, et la longue veult estre prononcée *pesamment* et qu'il y ait plus long arrest sur elle et plus longue demeure. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 70). [R. M.]

PESANCE, subst. fém. (pesance)

[T-L : *pesance*; GD : *pesance*; DÉCT : *pesance*; FEW VIII, 191b, 193b : *pensare*]

A. - "Pesanteur, poids" : J'ay souffert mes membres detraire De grans clox et parfons fichéz, Percer mes deux mains et mes piéz, Mon chef d'espinnes couronner, Mon corps tout de sang randonner, Mes nerfz tendre de la *pesance* Et mon corps percer de la lance (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1078).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

B. - Au fig.

1. "Fait de peser (au fig.), ce qui pèse" : ...lors fu l'arbre coupé Dont la terre trembla de grant *pesance* Et le soleil noircy de desplaisance (Mir. Berthe, c.1373, 253). Pour ce dit il aussi que la propriété et le droit de constance, par laquelle il entend perseverance, c'est d'avoir en toutes fortunes une maniere de gravité, c'est a dire une *pesance* meure et arrestee par laquelle on se doit contenir constamment, sanz ly mouvoir, ne pour prosperité ne pour adversité quelconques (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 731).

- "Épreuve douloureuse" : Les autres ont tant de moleste Et de *pesances* et d'ennuis Qu'ilz n'ont bons jours, ne bonnes nuis (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 150). Et de plus en plus lui accuert *Pesance* et grief mesaventure (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 256). *Pesance* doloireuse et noire Aux Rommains avint (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 243).

2. "Affliction, tristesse, peine qui en résulte" : Lors renouvela ma *pesence*, Et cheï en une doubtance Si grief, si pesant et si pesme, Que de joie ne que de cresse Dedens mon cuer ne demouroit Pour la doute qui l'acouroit. (MACH., R. Fort., c.1341, 152). Dous amis, tant ay grevance, Tant ay grief souffrance, Tant ay dueil, tant ay *pesance*, Quant jamais ne te verray, Que douleur me point et lance De si mortel lance Au cuer qu'en desesperance Pour toy mes jours fineray. (MACH., L. plour, 1349, 289). Si me parti de sa presance, Plain de dolour et de *pesance* Et sans veïoir sa douce face. (MACH., Voir, 1364, 472). [Polyphème à Galatée] Mais trop

hai desdaing et *pesance* Que tu desprises moi, gaiant, Pour amer un chetif noiant, Accin, de cui tu te solaces, Si le baisés et si l'embraces, Et moi ne daignes embracier Ne deduire ne solacier. (MACH., Voir, 1364, 642). Dame, vous et moy gart Diex d'ire Et de *pesance* ! (Mir. Amis, c.1365, 26). Mais la chose faite pour ignorance, de laquelle quant l'en se apparçoit l'en ha tristece, desplaisance et *pesance* ou repentance, elle est involuntaire. (ORESME, E.A., c.1370, 179). Tu as, ce m'est avis, *pesance* Des maux qu'as faiz et repentance (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 39). Dame, en qui j'ai mis toute ma fiance, À vous complein mes dous maus en chantant, Car je ne puis mon mal ne ma *pesence* Ne ma douleur descouvrir autrement. (MACH., L. dames, 1377, 117). C'est ce qui de joie me pait, Ce me norrit, ce me refait, C'est ce qui en mon cuer ne lait Doleur, tristece ne *pesence*, Tout pour l'amour dou bon parfait Qui m'a si doucement attrait Que c'est mon cuer et mon retrait, Mon bien, ma pais, ma souffisance. (MACH., Les lays, 1377, 370). Si ne puis nul mal avoir, Tant comme j'ay cest espoir Qui me fait vivre et valoir, Ne je n'ay *pesence*, Anoy, grieté ne souffrance ; Et se desirs trop s'avance, Douce et jolie plaisance M'est, à dire voir. (MACH., Les lays, 1377, 451). Je ay au cuer trop grant *pesance*, Quant je voy tieux gens foloier (Jour Jug. R., c.1380-1400, 237). A Dieu qu'il vous gart de *pesance*, Ma gentil dame gracieuse. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 57). J'ay au cuer grant *pesance* Quant ont mys a mort ung tel homme. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 228).

Rem. DUPIN, *Mélanç.* L., c.1324-1340, 3672 ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 181 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ...

- [D'une chose] *Estre en pesance*. "Être une source de chagrin" : Et comme ainsi soit que operacion soit dite involuntaire selon aucune tele ignorance, encore convient il avecques ce que l'operacion soit triste et en *pesance*. (ORESME, E.A., c.1370, 182).

- "Inquiétude, souci" : TROTIM. (...) Il [Hérode] ne sceit ce c'est pour guarre Que vous entrés dedans sa terre Sans son congié, sans sa licence. TERCIUS REX. Il n'an doit ja avoir *pesance*, Car nous ly dirons bien la cause. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 84).

- "Rancoeur, ressentiment" : Moul ot Assuaire *pesance* De celle desobeissance. De s'en vengier se conseilla. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 262). [R. M.]

PESANDIERE, subst. fém. (pesandière)

[*FEW VIII, 191a : *pensare*]

"Celle qui pèse, qui est chargée de la pesée" : Je ne sçavoie Encor ma ballance tourner Quant la Vierge m'aprint la voye De la gentement demener. (...) Benoitte soit la dame chiere ! Tant bien en moy se confia Qu'elle me fist sa despensiere [var. *pesandiere*] (MARTIN LE FRANC, *Champion dames* V, D., 1440-1442, 146). [R. M.]

PESANT, adj. et subst. masc. (pesant)

[T-L : *peser* (*pesant*) ; GD : *pesant* ; GDC : *pesant* ; FEW VIII, 190a : *pensare* ; TLF XIII, 160a : *pesant*]

I. - Adj.

A. - Au propre "Lourd" : Adont fu une pierre ostee Qui moult estoit *pesant* et lee, Si le mirent sans demourer, Pour li mangier et devourer, Comme l'aignel entre les leus, Avec les lions familleus. (MACH., C. ami, 1357, 40). ...Fu pris et loiés Manassès, N'onques n'i ot autres prosès, Einsois fu menez sans pité En Babiloinne, la cité. Mais uns fers avoit si *pesans* Que, qui li donnast mil besans, Il ne s'en peüst deffergier. Et puis on l'ala habregier En une chartre moult obscure, Pleinne de puour et d'ordure. (MACH., C. ami, 1357, 51).

Et a Sisiphus point ne grieve La grant roche *pesant* et grieve. (MACH., C. ami, 1357, 90). Li roys commanda qu'on l'enserre, Et qu'on le mette estroitement Uns fers en ses piez, telement Et si *pesans* qu'il ne s'en vole, Car mettre le vuet en géole, Ou apenre un autre mestier, Dont cure n'avoit, ne mestier. (MACH., P. Alex., p.1369, 258). Et sont telz corps plus *pesans* que legiers, et pour ce, il tendent en bas naturellement par simple mouvement, aussi comme feroit la terre qui seroit simple element. (ORESME, C.M., c.1377, 66). Gieffroy le fiert par telle vertu, a ce que l'espee fu dure et *pesans* et qu'il y mist toute sa force, que l'espee lui coula jusques en la cervelle, que oncques le bacinet ne l'en pot garantir, et l'abat a terre mort jus du destrier. (ARRAS, c.1392-1393, 235). ...et de l'autre leez est le surplus de la montaigne toute plaine et toute environnee de pierres noires et *pesantes* comme fer (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 142). ...elle demoura en chemin, sans se pouvoir ravoier, ne monter, ne avaler, quelque peine qu'elle y mist, et ce a l'occasion de son derriere qui estoit beaucoup gros et *pesant* (C.N.N., c.1456-1467, 275). Sus, seigneurs, venés tous ayder ! Je vous dy qu'elle [la pierre] est bien *pesante*. (Pass. Auv., 1477, 261). Sur la terre n'a herbe ne plante, A chault et froit la laissent decouverte, Faulx et courtes parmy la terre on plante. Par dens de herces et rateaux est ouvree Tant què Athlas soubz sa charge *pesante* Ont rendu las qui faisoit si grant serte, Et n'y a plus beste en terre vivante Que les humains (ne) destruisent sans desserte. (Cene dieux, c.1492, 110).

Rem. Fém. *pesande* (FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss.).

- *Pesante*. "Gravide"

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, 4844.

B. - P. anal.

1. "Qui donne une impression de pesanteur, dont la masse est imposante" : Mais li dieu si fort se courcierent Que crueusement s'en vengierent : Ne [Typhée] fu adjournez ne semons, Eins fu mis entre quatre mons Trop *pesans* et trop merveilleus. Tout enmi fu li orgueilleus, Qu'i voloit les dieus desprisier Et li plus qu'eaus faire prisier. (MACH., C. ami, 1357, 84).

2. [D'un coup] "Plein de force" : Puis traist l'espee et fiert a dextre et a senestre grans coups et *pesans*. (ARRAS, c.1392-1393, 161). ...grans coupz et *pesans* (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 843). ...et en fiert le jenne chevalier de toute sa force sus son escu ung coup tant *pesant* qu'il fut constraint soy mettre a ung genouil. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133). Le [prieur], du dos du cousteau, fiert au col de l'yvroigne ung grant et *pesant* cop (C.N.N., c.1456-1467, 63).

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

3. [De la nourriture] "Consistant, lourd" : C'est viande [les hures de loup] ung peu plus *pesante* Que duvet n'est, plume ne liege ; Elle est bonne a porter en tante Ou pour user en quelque siege. (VILLON, *Test.* R.H., 1461-1462, 95).

4. [Du sommeil] "Oppressant, troublé, agité" : ST JEHAN. Choses grans misteres portans Habondanment et en grant somme Ay veües en mon *pesant* somme (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 659).

C. - Au fig.

1. [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

a) "Lourd, engourdi" : Toutevoie je me levai Et mon vis et mes mains lavai, Car j'estoie tous estourdis, Tous *pesans* et tous alourdis. (MACH., Voir, 1364, 230).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 169.

- "Qui manque d'énergie" : Touz jours verras le paresseus Pensant [var. *pesant*] et melancolieus (DUPIN, *Mélanç.* L.,

c.1324-1340, 178). Et est a savoir que plusieurs causes sont par quoy un homme peut estre negligent de bien faire : une est la malice de sa complexion, qui le rent *pesant*, pereceus et negligent, si comme seroit un homme qui est trop fleumatique. (ORESME, E.A.C., c.1370, 198).

. Empl. subst. : Vous contrefetes bien le *pesant* De ceulx qui sont contrefeysant Gens qui sont de lache corage. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 173).

- *Pesant à + inf. "Lent à" : JHESUS. O foles gens de fol penser Et encor pesans et tardis A croire les faiz et les ditz Que les prophettes par escript Vous ont denoncé et escript ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 922). [Réf. à Luc 24, 25]*

b) "Fatigué, las, accablé" : Je sçay bien que je ne puis mie Vivre en ce monde longuemant. (...) Je me vueil ore transmuer En mayson ; je suis tout *pesant*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 105).

- "Soucieux, préoccupé" : Il estoit anuyt tout *pesant* : Je ne sçay comme[nt] il se pourte. Va hurté ung po a sa porte Et l'esveiller toust doucement. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 87).

c) [Avec une valeur positive] "Sérieux, réservé, pondéré" : Dessus celle chaire seoit Une dame, a qui bien seoit Sa maniere *pesant* et sage. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 99).

2. [D'une chose]

a) "Difficile, pénible à supporter" : Me fu vis qu'elle estoit changie, Et pensay qu'elle le faisoit Pour autre qui mieus li plaisoit. Lors renouvela ma pesence, Et chei en une doubtance Si grief, si *pesant* et si pesme, Que de joie ne que de cresse Dedens mon cuer ne demouroit Pour la doute qui l'acouroit. (MACH., R. Fort., c.1341, 152). Je li priaï devotement Que de la joie et dou tourment Que li lions avoit eü, Si com je l'avoie veü, Et des bestes qui sont entour Qui li font meint *pesant* estour Me vosist dire l'ocoison - Car ce n'estoit pas sans raison - Et l'ordenance dou pourpris Ou je me tenoie pour pris, Se n'estoie a port de salu Par le lion qui m'ot valu, Et la vertu de la nacelle. (MACH., D. Lyon, 1342, 187). ...Quar je ne sçay Escrip en vray Qu'onques cuers eüst tant De grief esmay, Si comme j'ay, Ne de dueil si *pesant*. (MACH., Les lays, 1377, 474). Moul fu l'enfez Jourdain liez dedens son corage Et li paiens dolans de son *pesant* damage. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 282). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

- *Estre pesant à qqn* : Si me couchai dedens mon lit, Tous nus, sans joie et sans delit, En pensant a ceste aventure, Qui trop m'estoit *pesant* et dure ; Si m'endormi a moult grant painne (MACH., Voir, 1364, 682). ...Grant martire qui tant *pesant* T'estoit (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 332).

b) "Grave, lourd de conséquences" : Et comme dit Tulle en son livre de Achademiques, les choses *pesantes* et de grant auctorité sont delectables (ORESME, E.A., c.1370, 101). C'est ung conseil douteux et *pesant* Et dangereux, a mon cuider. Se d'avanture vous saillez Et contre eulx ne soyez puissant, Vous ne vous pourrez reculer De la presse bien aisement. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 253).

c) [Avec une valeur positive] "Exceptionnel" : De grans et de *pesans* merveilles (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 143). Moul ot roy Ninus noble femme Espousé, dont il est grant fame Et grant renom es escriptures, Pour les *pesantes* aventures, Qu'elle acheva grandes et fieres (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 182).

II. - Subst. masc.

A. - "Poids" : ...est a entendre que tout grant blanket et li grant drap de couleur doivent estre trovvet apparilliet de 28 lb. de *pesant* (Drap.

Valenc. E., 1344, 300). En telz cas ceste est tres petite, et pour ce n'en font compte les aucteurs qui mettent que la chose qui noe fait ceder souz elle autant *pesant* de eaue comme elle poise. (ORESME, C.M., c.1377, 718). La ville de Masseille donna six vingts ducatz, qui furent convertis partie en son *pesant* de cire à Saint-Loys, et le demourant elle en fist à son plaisir. (Roi René vie L., 1471, 353). Faictes noz trompetes sonner Pour ralyer tousjours noz gens, Et sus les murs sans sejourner Soit porté pierres de grant *pesant* Pour acraventer toutes gent Qui voudront monter par eschelles ; Sans espargner petit ne grant, Faictes y euvres immortelles. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 551).

- *Son pesant d'argent / d'or. "L'équivalent de son poids en argent, en or" : ...pour d'or fin men *pesant* (Hughes Capet Lab., c.1358, 87). Avant, seigneurs chevaliers ! Penons nous de prendre la cité avant que le secours leur viengne. Par Mahon, cil qui premiers pourra entrer dedens, je lui donray son *pesant* d'argent en tel estat qu'il y entrera. (ARRAS, c.1392-1393, 110). Mais sachiez, se vous nous voulez croire, il vous souffira d'avoir veue la tour, et en revendrez avec nous, car, quant a nous, nous n'yrons plus avant pour le *pesant* de nous de fin or. (ARRAS, c.1392-1393, 245). A ce besoing point ne fauldré Pour guannier d'argent mon *pesant*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 104). Mais il ne vouldist pour son *pesant* d'or que autre joutast a luy. (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 750). Donner vouldroye mon *pesant* D'or fin, et vous fussiez en vie (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 480).*

. *Valoir son pesant d'or plus de cent fois* : Et il [l'épervier] de sa propre nature Se metoit a sa norriture Si a point que riens n'i failloit. Pour quoy son *pesant* d'or valoit Plus de cent fois, ce m'iert avis. (MACH., D. Aler., a.1349, 276).

B. - "Mesure de poids (pour les matières sèches)" : IIIcXXII quartiers I b. et II raseaulx davoine (...) VII quartiers I demeel de fevez, VIIc *pesant* de burre (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 61). [R. M.]

PESANTÉ, subst. fém. (pesanté)

[FEW VIII, 191a : *pensare*]

(Synon. de *pesanteté*)

REM. Ex. du XV^e s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD VI, 121a. [R. M.]

PESANTETÉ, subst. fém. (pesanteté)

[*FEW VIII, 191a : *pensare*]

"Fait de peser (sur), ce qui pèse, poids" : Onerosus (...) : chargant, pesant (...). Onerositas (...) : *pesanteté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 263).

- [Moralement] : Gravitas (...) grieftés, *pesandetés* .i. ponderositas, molestia, duricia, sevicia (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 200). [R. M.]

PESANTEUR, subst. fém. (pesanteur)

[T-L : *pesantor* ; GDC : *pesanteur* ; FEW VIII, 191a : *pensare* ; TLF XIII, 161a : *pesanteur*]

A. - Au propre

1. "Poids" : ...pour ce que il n'a point de *pesanteur* il [le feu] tent toujours en hault (CORBECHON, Propriétés, 1372, X, 4, 180 v°). Elle [la couleur jaune] segnifie outre aussi humilité pour la grand *pesandeur* que l'or a, qui tousdiz par nature tend au plus bas. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 624). ...l'ame raisonnable (...), sans laquelle le corps n'est fors terre et pourreture, est detenue emprisonnée et liée dedens le corps, tant come elle y est voire si contrainte et empeschiée par la *pesanteur* et rudece du dit

vaissel, qu'elle n'a pouvoir fors en bien petite partie d'user de ses propres inclinacions et vouloirs (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 19). ...par la *pesanteure* de l'eaue et des mesons et mesriens qui descendoient à bas, les pons (...) s'en alerent aval ladite riviere. (CAGNY, Chron. M., 1436, 229). Pensez que je ne puis porter Ceste croix pour sa *pesanteur*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 185). SCIENCE. Quant ung cerveau est refroidié Les humeurs a cop s'en descendent Tant que les oyes sourdes rendent. Or des *peusanteurs* et des fes Je te supposeoie estre faiz Sour. PARIS. Sour? A cela ne pensez La Dieu merci, j'os cler assez. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 44). Item par les trois doigts desquelz est soutenu et pendu comme en une balance la grosseur et *pesanteur* de toute la terre. (Somme abr., c.1477-1481, 125). Aultre espesse est de flume fort grosse blanche appelée flume gipse, et est flume de laquelle les parties soubtiles sont resoluees a cause qu'elle a demouré es jointures longtemps et les parties grosses ce sont lapidifiés, et icelle flume fait le podagre nodeuse et le ciragre incurables. L'autre espesse est flume vitreuse et est flume grosse semblable a voir liquide en couleur, viscosité et en *pesandeur*. (Rég. santé corps C., 1480, 139). Dessus ce pont a grans volees Vindrent chacer leurs adversaires, Puis la *pesanteur* frusa les pees, Dont en l'eau trestous trebucherent. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 531).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, gloss.

2. [Comme propriété]

a) "Propriété de ce qui a du poids" : Et touz corps sensibles ont *pesanteur* selon Democritus ou, au moins, la terre et l'eaue, si comme Plato meisme diroit. (ORESME, C.M., c.1377, 592).

- *Faire pesanteur*. "Avoir un certain poids" : Car il disoient que .II. poins ou .III. mis ensamble ne poisent rien, mais quant il sont en grant multitude, il font *pesanteur*. (ORESME, C.M., c.1377, 594).

b) "Lourdeur" : Item, ceste dominacion est a entendre quant as qualités motives lesquelles sont gravité et levité, ce est a dire *pesanteur* et legiereté. (ORESME, C.M., c.1377, 66).

c) "Puissance, force (d'un coup)" : ...pour la *pesanteur* des horions les deux chevaux creverent illecq (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 52). ...par la *pesanteur* du cop... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 253).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

3. MÉD. "Lourdeur (ressentie)" : ...quant elles sont austrines cotidianes, elles dissolvent les corps, les amoistissent, font douleur du chief, grevent l'oye, font advertin, engendrent *pesanteur* en tous les membres, font les ventres moistes. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68).

B. - Au fig.

1. "Caractère contraignant de qqc. (d'une nécessité physique)" : Or ie te pry considere se tu ne te dois pas humilier en ceste vraie congnoissance de toy quant tu vois clerement ton ame chargée de pechiez, aggrauée de la *pesanteur* de ce corps mortel, intriquée et enlassée de cures et sollicitudes terriennes (CIB., p.1451, 198). ASTANIUS [un soldat]. Ainsi, nous dormans d'aventure Pour la *pesanteur* de nature Qui ne peut pas tousjours veiller, (...) Sont venuz, de fait et de force, Prendre le corps comme a mynuyt (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 909).

2. "État d'accablement" : ...car l'Anemi, en tant que il puet, si se efforce d'anduire lez creatures humaines a oppynions faulses et vaines, et quant il scet que l'amy d'aucun a infortune en lointain payx, il tourmante celluy de tritresse et de *pesenteur*, en celle heure que son amy a a souffrir, afin que il tiengne, après, que celle

pesenteur ou tritresse luy soient advenues naturellement, pour celle fortune de son ami. (Songe verg. S., t.1, 1378, 400-401). Et tant se lamenta et complaindist que par force de travail et de *pesandeur* elle s'endormist auprès de ses enfans. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 129).

3. "Qualité d'une pers. qui sait peser les choses" : ...cruauté est propre a l'eaue de juenesse, honorabilité et *poisanteur* de manieres est propre a virilité (PREMIERFAIT, Vieillesse M., 1405, 93). [R. M.]

PESANTIE, subst. fém. (pesantie)

[GD : *pesantie* ; FEW VIII, 191a : *pensare*]

Région. (anglo-normand)

A. - "Sensation de lourdeur" : ...adonques le gette [le pied] cele peresce par sort en une *pesantie* de dormir, si que n'ad talent d'aler en nule bone part (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 80).

B. - Au fig. "Poids" : ...vous faisons savoir q'a la fesance de cestes noz lettres nous estoiois par la grace de nostre seigneur en bone sauntee du corps et en toute quiete, aise et prosperitee, si ne feusse le grevous *pesantie* de la mort de nostre treschiere compaigne la Roine (Lettres agn. L., 1394, 48).

Rem. AND, s.v. [*peisantie*]. [R. M.]

PESANTIR, verbe (pesantir)

[T-L : *pesantir* ; GD : *pesantir* ; FEW VIII, 191b : *pensare*]

"Devenir pesant" : Nulle moisteur en eulx n'avoient [les anges], Ne sceurent de quoy *pesandir* Ne de quoy leur fait refroidir. De tel matere se sentoient : Legiers furent, de nient estoient. L'ange pour muer n'eust de quoy ; Pesandeur, moisteur n'eust en soy (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 72). [R. M.]

PESANTUME, subst. fém. (pesantume)

[T-L : *pesantume* ; GD : *pesantume* ; FEW VIII, 191a : *pensare*]

"Masse, poids, charge ; pesanteur, lourdeur" : Moles : *pesantume* vel fes ["faix"] (Abavus IV, R., c.1350, 399). S'il boit ce n'est pas telement Qu'il coure plus isnellement, Et qu'au labour se rappareille, Fors pour la soif qui le travaille, Car l'eaue engendre *pesantume*. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 49). Le ciel est legier par coustume, N'en soy n'a point de *pesantume*. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 204). ... grauedo (...) gravitudo (...) : *pesentume*, griectez ou impregnacion (Aalma R., c.1380, 173). [R. M.]

PESANTURE, subst. fém. (pesanture)

[GD : *pesanture* ; FEW VIII, 191a : *pensare*]

A. - "Pesanteur, poids" : ...par la *pesanteure* de l'eaue et des mesons et mesriens qui descendoient à bas, les pons (...) s'en alerent aval ladite riviere [ou forme du mot *pesanteur* ?]. (CAGNY, Chron. M., 1436-1438, 229).

B. - "Sensation de lourdeur" : [La Vierge] En portant sans douleur ne *pesanture*, en l'enfanter sans travail, après et pardurablement sa digne serrure et le seau de flourie virginité... (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 181).

V. aussi *pesantume* [R. M.]

PESAT, subst. masc. (pesat)

[T-L : *pesaz* ; GD : *pesat* ; FEW VIII, 608a : *pisum*]

Au plur. "Chaume de pois ou paillasse bourrée de cosses de pois" : Cousin, tost alons querre tant Palis, buissons, chaume, *pesas*, Qu'elle de mort n'eschappe pas A ceste empainte. (Mir. femme, 1368, 217). ...je vuil que mon pourveur les [choses pour le

ménage] fera acheter, c'est à savoir : premierement, pour ma chambre, d'aes bien espès, et aussi de *pesas* pour mon lit. Et quant ils seront achatez, je vuil qu'il fera venir ciens le quarreour ou le joignour pour appareiller, joindre et faire les aes de mon lit, et après de bouter le paille [ou *pesas*] dedans les aes. (Man. lang. G., 1396, 48).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 200. Ex. d'a.fr. et doc.1439 et 1454 ds GD VI, 121c. [R. M.]

PESATERIE, subst. fém. (pesaterie)

[T-L : *pesaterie* ; GD : *pesaterie* ; FEW VIII, 608a : *pisum*]

"Champ de pois"

REM. Doc. 1340 (*pezaterie*) ds GD VI, 121c. [R. M.]

PESAULX, (?) (pesaulx)

[GD : *pesaulx*]

"Indisposé (?)" : ...quoique il ne fuist pas bien haitiès, mais tous *pesaulx* et holagres, pour la forte et longue maladie que l'esté avoit eu... (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 125). [l. *pesantz et podagres* ? GD VI, 121c] [R. M.]

PESCHOIRE, subst. fém. (peschoire)

[GD : *peschoire* ; FEW VIII, 582a : *piscatorius*]

"Instrument de pêche" : Premierement, tous les dimanches de l'an sont deffendus que on n'y peut ne doit pescher. (...) Item, est deffendu le pescher de *peschoires* foulouresses. (Comté Porcien R., 1400, 230).

Rem. L'ex. que cite GD VI, 123c est peut-être à lire *perchoire*. [R. M.]

PESCHURE, subst. fém. (peschure)

[GD : *peschure* ; FEW VIII, 579a : *piscari*]

"Pièce d'eau destinée à la pêche"

Rem. Doc.1402 ds GD VI, 123b (*vignes, rivières, pescheures, fourez, garennés, granges*). [R. M.]

PESCIBLE, adj. (pescible)

[*FEW VIII, 579b : *piscari*]

(Synon. de *peschable*) : ... piscabilis (...) *pescible* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 156). [R. M.]

PESÉ, subst. masc. (pesé)

[FEW VIII, 189a : *pensare*]

"Ce qu'on a pesé en une fois, pesée" : Et si te di que tout aussi Fas comme la balance qui Sa langue encline celle part Oû du *pesé* [var. *peser, pesant*] a plus grant part (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. St.*, c.1330-1331, 10066). [Seul ex.] [B. St.]

PESEE, subst. fém. (pesée)

[T-L : *pesee* ; GDC : *pesee* ; FEW VIII, 191b : *pensare* ; TLF XIII, 163a : *pesée*]

"Quantité pesée en une fois"

REM. Doc. 1331 ds TLF ; ex. de 1344 ds GDC X, 327b.

V. *peser* v. Lexiques [R. M.]

PESEEMENT, adv. (peseement)

[*FEW VIII, 191a, 193b : *pensare*]

"Posément (au risque de peser)" : Si estoit le roy assis en sa chaire de magesté (...), adestré et acostoïé des princes et seigneurs de son sang (...); et assiz droit la, fit convoquier tous estrangiers et estre a la responce rendre, afin que la teneur en fust divulguee par l'univers monde (...). Et alors le chancelier de France (...) en hault

commença lire a trait et bien *peseement* ce qui s'ensieut. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 189). Lesquelles [responces] leues par la bouce du chancelier de France bien *peseement* et par grant arrest (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 209).

V. aussi *posément* [R. M.]

PESEL, subst. masc. (pesel¹)

[T-L : *pesel²* ; GD : *pesel¹* ; FEW VIII, 607a : *pisum*]

"Pois" : Le Xe jour de juign, guagea l'amande la Gachete pour ce qu'elle avoit achapté avant heure guynes, *pezeas* et autres denrees pour revendre, taxee a XXV soulz (Doc. 1383. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 423). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Doc. 1477 (*pezeaux*) ds GD VI, 123c. [R. M.]

PESEL, subst. masc. (pesel²)

[T-L : *pesel¹* ; GD : *pesel²* ; *FEW VIII, 192 : *pensare*]

"Balance"

REM. Doc. 1427 (*pesiaux*) et 1431 (*pesial*) ds GD VI, 124a. Peut-être même mot que *pesel* ds le second doc. [R. M.]

PESEMENT, subst. masc. (peseement)

[T-L (renvoi) : *peseement* ; GD : *peseement* ; FEW VIII, 192a : *pensare*]

"Action de peser" : Libratio (...) : *poisemens, balanchemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 274). Libratio (...) : *poisement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 198).

Rem. Ex. d'afr. ds GD VI, 124a. [R. M.]

PESER, verbe (peser¹)

[T-L : *peser* ; GD : *peser* ; GD : *pesant* ; GDC : *peser* ; GDC : *pesant* ; DÉCT : *peser* ; FEW VIII, 191b : *pensare* ; TLF XIII, 163b : *peser*]

I. - Empl. trans. [Objet externe désignant l'objet à peser]

A. - "Déterminer le poids de qqc., en le comparant à un poids pris comme unité de mesure" : Et qui ["qu'il"] ne soit nuls si hardis qui *poiseche* nulle denrées appartenans à l'eswart de la craisse (Vie urbaine Douai E., t.4, 1353, 353). ...ilz arrestèrent en la rue de la Vennerie, en l'ostel d'une femme qui serence chanvre, à laquelle femme icellui homme emprumta un pois, illec *pesa* ladite tasse d'argent, et dist lors à lui qui parle que icelle tasse il ne donnast aucunement pour moins de quatre livres parisis (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 345). Nature donc les tient [les quatre éléments] en ses lyens, qui les *poise* et les mesure et les ordonne, chascun en son lieu propre et convenable aussy a sa nature, les legiers au plus hault devers le ciel et les pesans en bas. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 67). ...après ce que je leur avoie fait faire serment solennelment que bien loyaument et justement à leur pouvoir preroient et *peseroient* les choses dessusdictes. (BAYE, I, 1400-1410, 177).

B. - Au fig. [Idée d'importance]

1. *Peser qqc.*

a) "Examiner qqc. avec attention, considérer qqc., soupeser qqc." : Li oisiaus fu aparilliez Et en la main dou roy bailliez, Et li roys en l'eure le prist. Or droit aucuns qu'il mesprist, Car en tel maniere en ouvra Que la teste li dessevera Tantost en l'eure de son corps - Einsy m'en fu fais li recors - Et le geta sans nul respit Jus a la terre par despit. Dont tuit cil qui ce fait veïrent A merveilles s'en esbahirent, Et moult le damage *peserent*. Si ot de telz qui en

parlerent, Nom pas qu'il eüst fait outrage, Mais en regretant le damage. (MACH., D. Aler., a.1349, 358). Quant il [le roi] ot finé sa parole, Qu'on ne tint mie pour frivole, Einsois fu moult bien escoutée, D'eaus tous et *pesée* et notée (MACH., P. Alex., p.1369, 80). Tiercement, je dy que en ceste matiere l'en doit penser et *peser* d'une part la prouchaineté du lignage, la vertu ou valeur de la personne et les biensfais ou benefices que l'en a receüs de luy. (ORESME, E.A.C., c.1370, 461). ...Les parties Des raisons qui cy proposees Nous ont esté, soient *pesees* Par mon conseil, qui ordener Bien en sara et discerner Tel droit comme il y puet avoir. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 258). ...ne soiez ja si presumptueux de cuider que le chevalier la vous laisse mener sans la defendre. *Pesez, pesez* voz vouloirs desraisonnables et le grand mal que vous voulez commettre a petite occasion. (C.N.N., c.1456-1467, 549). Et en escrips volentiers, afin que tous nobles, cy-après, *poisent* et balencent leur honneur, apprennent à demander et à taire, apprennent premier à valoir que à demander, premier à déservir que à obtenir. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 99).

- *Peser à drame*. "Examiner avec la plus grande minutie, le plus grand soin, la plus grande attention" : Justice dois faire a toute ame Et si la dois *peser* a drame, C'est a dire si lealment Qu'a tous soit faitë egaument (MACH., Voir, 1364, 476).

. À tout conter et bien *peser* à drame : ...mais tien pour le millour Qu'a tout compter et bien *peser* a drame Je voi assés, puis que je voi ma dame. (MACH., Voir, 1364, 588). ...à tout conter et bien *peser* à drame, Je voy assez, puis que je voy ma dame. (MACH., Bal., 1377, 562).

- *Peser à la balance de + inf.* : Non merueille si le roy mort a *pesé* à la balance de luy mouvoir estrif et d'avoir contenu son courroux en boiste par mongue délayance (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 113).

- *Peser par contrepoids*. "Examiner à plusieurs reprises" : ...de ses edis *pesez* par contrepoix (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 354).

- *Peser que*. "Considérer que" : ...car nous *peson* et mecton que despense soit donacion. (ORESME, E.A., c.1370, 236).

- Empl. pronom. : ...chascun mot se *poise* a la balance De bon conseil (BRÉZÉ, Louanges Anne France T., c.1488-1490, 65).

b) "Accorder du prix à qqc." : Mais por ce ne fait pas li fais mains a *peser*, Mais adont le doit on plus hautement loër (BRIS., Restor paon D., a.1338, 106). ...car en tele amistié, l'en ne doit pas moult *peser* l'affeccion du donnant pour ce que il entent principalement a son proffit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 448). Sy devez sçavoir que celle joustte fut moult *pesee* ["appréciée"] des dames et des chevaliers et que les deux chevaliers faisoient moult a loer. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 253).

- *Peser le fait de qqn*. "Prendre fait et cause pour qqn, avoir soin des intérêts de qqn" : Et alors le seigneur de Croy, qui beaucoup *pesoit* le fait de son maistre, respondy : ... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 23). ...car, comme connestable de France, devoit *peser* le fait du roy, comme gardant son honneur (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 356).

2. *Peser qqn*. "Prendre qqn en compte, tenir compte de qqn" : ...en ceste considération et en ceste hauteuse, [Louis XI] *pesa* peu, ce sembleroit, le duc de Bretagne (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 6). ...[le duc de Bourgogne] estoit celui en qui cestui maleuré prince [le duc d'Alençon] se fioit pour cause de sa pseudommie et bonté, tant aussy pour cause que le roy au plus tard et au plus dur, ce luy sambloit, luy feroit refus de ses requestes, non pas par amour que avoit envers luy, mes par ce que le scentoit estre

cely de son royaume le plus a *peser*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 121).

- *Se peser*. "Se donner un air important" : S'elle est grave, s'ele se *poise* (...), S'elle est fiere... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 140).

II. - Empl. trans. [Obj. interne]

A. - [Obj. interne indiquant le poids] "Avoir tel ou tel poids" : Uns telz fers vous seront lassez, Sire, par les piez et les mains Qui *poisent* bien deux cens du moins (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). Et en ce cas appert que tout ce cors infini ne *pesera* que une livre (ORESME, C.M., c.1377, 110). ...un pain de cire *pesant* environ livre et demie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 50). ...consideré que la fonture trouvée en la possession dudit prisonnier *pese* VIII mars d'argent et plus, ce que ne pevent *peser* lesdites quatre tasses, au regart des deux tasses d'argent par lui cogneues cy-dessus avoir vendue (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 404). Et avoient trouvé que ladicte croix et pommeau d'icelle *pesoient* VJ mars, J once, XVIIJ estarlins et obole, et le baton d'icelle *pesoit* IX mars IIIJ onces et demie (BAYE, I, 1400-1410, 177). Il sera dit que la Court a moderé et modere les arrerages desdis IIIJc grans pains blans, dont chascun pain doit *peser* XXXIIIJ onces cuit (FAUQ., III, 1431-1435, 48).

B. - *Peser autant / plus que*

1. Au propre "Être aussi / plus lourd que" : Li plus chargiés plus *pesera* [Contexte métaph. ; éd. : "dans la balance du Jugement"] (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 115). Ha ! ma dame, vraiment cest harnois *poise* plus que le mien, mais il me souffist puis que je l'ay gainié. (LA SALE, J.S., 1456, 294). Ce beau cheval au partir je vous donne : De chevalcher je le vous habandonne, Car il vault d'or quasi aultant qu'il *poise* (LA VIGNE, S.M., 1496, 192).

2. Au fig. [Idée d'importance] "Avoir autant / plus d'importance que" : Et ces choses *poisent* plus que toutes les raisons que telz docteurs mectent au contraire. (ORESME, E.A.C., c.1370, 456).

III. - Empl. trans. indir.

A. - Au propre [D'une chose]

1. *Peser sus qqc*. "Exercer un certain poids sur qqc." : Et pour ce, se une goutte ou porcion de eaue estoit ou centre et autre chose plus pesante ne fust par desus elle et qui la comprenst ou *pesast* sus elle, ceste eaue reposeroit illeques naturellement, car a ce lieu pourroit elle estre meue naturellement selon le cas devant mis en la penultime rayson. (ORESME, C.M., c.1377, 706).

2. *Peser à qqn*. "Exercer un certain poids sur qqn" : DEUXIESME SERGENT. (...) par touz noz dieux, Je ne fu onques mais portant Chose qui me *pesast* autant Com ceste a fait. (Mir. Clov., c.1381, 243). RACHEL. Je sens le ventre qui me *poise* Tant est fort plein (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 229). ...la teste luy *poise* ["lui devient lourde, il lui faut la baisser"] (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 39).

B. - Au fig.

1. [D'une pers. ; idée d'importance] *Peser sur qqc*. "Examiner qqc. avec attention, considérer qqc., soupeser qqc." : ...ne de luy faire faire légèrement ce sur quoy il pouvoit et devoit longuement *peser* ains le faire. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 404).

2. [D'une chose ; idée de désagrément] *Peser à qqn*.

a) "Être pénible, insupportable à qqn" : Car se demie morte fust Et si prés de lui me sceust, Son mal point tant ne li *pesast*, Que ne m'acolast et baisast. (Mir. Berthe, c.1373, 214). ...une [seule] chose (...) me donne ung petit et legier empeschement a mectre a

execucion ce dont la dilacion aigrement me *poise* (C.N.N., c.1456-1467, 574). Ce *poise* moy que douleur te deffait. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 634). DOYEN. Ad ce mon corps vous complaira, Car le fait me *poise* trop fort, Lequel pas ne vous desplaira Quant sçavez de mon cas l'effort. Vous sçavez le grant desconffort En quoy est la ville de Tours Pour ce que Mort, par son renffort, Du pasteur abat les atours (LA VIGNE, S.M., 1496, 404). Et moult me *paieroit* que ceulx qui m'ont mon enfant ainsi trahyeusement transporté s'en allissent sans ce qu'ilz eussent comparé la follie qu'ilz ont faite (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 239).

- [Constr. impers.] : Et se je faiz semblant d'avoir grant ire, Si *poise* moy si m'en peusse tenir. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 392). Gayus Mayus respondoit a ung grant Almant, qui l'appelloit de combattre corps a corps : se il me *pesast* de vivre, j'ay bien ung coustel, ou je eusse bien pieça trouvé une corde pour moy ochirre. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 62). M'amy, je ne vous puis celer ma folie, dont beaucop il me *poise* que jamais l'entrepris (C.N.N., c.1456-1467, 77).

- *Ce / il me pese de / de ce que / dont* : De son ennuy me *poise* monlt. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 179). N'est il donc alé autrement ? N'est pas faite nostre besoigne ? Ce me *poise* dont tant s'esloigne, Car ce nous tourne a grant contraire. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 61). ...si me *poise* de ce que je vous ay courroucé. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 94). Prine, dict le benoict saint, De la fortune me *poise*. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 212). Et non mie fera si comme nous veismes une fois - et n'a pas moult - de noz yeulx avenir, dont moult nous *pessa*, a une court du monde de prince ou de princepece que ce fust (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 79). Or suisie [I. suis je] contrainct de dire verite, dont il me *poise* (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 10). Ce *poise* nous de vostre malheur (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 146). Dont ce *poise* moy toutevoies que la pité du cas me contrainct d'en escrire. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 325). PILATE. (...) Et saichés que me *poisse* fort De ce que les Juifz l'on mys a mort, Et saichés de voir sen mantir Qu'onque sa mort ne porchassir, Mais le delivrer il me plaisoit. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 124).

b) [Idée d'importance] "Importer à qqn" : ...Ceulx aussi a qui ton fez *poise* (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 49).

- *Qui qu'en poist*. "[Littér.] Quel que soit celui à qui cela importe" : Li fors rois de Behaigne en prison vous tenra, Qui qu'en *poist* ne qui non (Voeux héron G.L., c.1346, 86). SATHAN. Il sera nostre qui qu'en *poit*. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 106).

IV. - Empl. intrans.

A. - [D'une chose] "Être lourd, faire sentir son poids" : ...il [le foie] *poise* et chiet (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 320). Qu'elle *poise* ! Je ne puis pas Porter ceste croix tout fin seul. (Pass. Auv., 1477, 193).

- [Avec un adv. comparatif] : Et donques ne soufist il pas dire que les corps sont equalment pesans qui sont de equalz nombres des premiers corps indivisibles, car touz corps *peseroient* equalment qui seroient de equale quantité. (ORESME, C.M., c.1377, 662).

- [Avec un adv. d'intensité] : ...et moult volentiers l'eust enterré s'il peust oncques, tant *pesoit* il. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 50). O mort sure et mauvaise, Tant ton fardeau pesant a porter *poysse* ! (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 96). Ce fardeau terriblement *poise* ; Aydés moy ung peu a charger. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 9).

- [De la main qui porte un coup] : Ennuist sçauras que ma main *poise* ! (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 102).

- [Du cerf] "Laisser une trace profonde et nette" : Et aussi, s'il voit qu'il [le cerf] *poysse* bien et ront bien la terre et presse bien l'erbe, c'est signe qu'il est grant cerf et pesant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 155).

- [D'une pers.] *Peser dessus*. "S'appuyer là de tout son poids" : On doit ferir le sangler, avant qu'il fiere, par devant le piz de son cheval a la droite main, et doit on ferir grant coup et se laissier trestout *peser* dessus. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 235).

B. - Au fig.

1. [D'une pers. ; idée d'importance] "Examiner avec attention, soupeser" : Il [Mercure] *poise*, il bicque, il scet l'arismetique (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 378).

2. [D'une chose ; idée de désagrément] "Être pénible, insupportable à qqn" : Tu m'as engendré griefve noyse, Que tant *poysse* Que je ne le puis supporter. (Pass. Auv., 1477, 246).

V. - Part. prés.

A. - Part. prés. en empl. adj.

1. Au propre

a) "Lourd"

- [D'une pers., d'un animal] "Lourd d'allure" : Mais viellesce vint en la fin A ce chien, si devint *pesans* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 169). Cedit jour, monseigneur Loiz de France, ainsné filz du Roy nostre Sire, Dauphin de Viennois et duc de Guienne, moru de l'aage de vint ans ou environ, bel de visaige, suffisamment grant et gros de corps, *pesans* et tardif, et po agile (BAYE, II, 1411-1417, 231).

• [D'une femme, d'une femelle] "Enceinte, gravisée" : A grant painne prent on regnarde preigns, car, quant elle se sent preigns et *pesant*, elle demeure tousjours environ ses tesnieres (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 99). JOSEPH [à Nostre Dame]. (...) Encor vous, qui estes *pesante*, N'avez de grant travail mestier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 68).

- [D'un objet matériel] "Lourd" : Onques mais n'aiday a porter Corps si *pesant* con cesti ci (Mir. roy Thierry, c.1374, 286). Et dit que yceulx quatre nouëz estoient bien aussy gros et aussy *pesans* comme ceulx qui bailliez lui furent à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430). ...mais pour faire vaisselle et autres grans et *pezans* ouvrages d'or, lesdis orfevres ne les pevent faire sans congié du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 233). Et Mars après, au vray compter, Qui trop est sec et forment chault, Les embrase par tant en hault, Dont descendent, pour la matière Estant *pesant* plus que légière, En forme de pouldre ou de cendre (LA HAYE, P. peste, 1426, 27). ...la terre (...) le plus *pesant* de tous les quatre ellemens. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 76).

- [D'un coup donné] : Maiz en la fin luy donat Ogier ung cop *pesant* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 108). Ilz s'entrefierent sur les heaulmes, sur les haubers et sur les escus grans coups et *pesans* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 47). Adont il devalle l'espee et en fiert le jenne chevalier de toute sa force sus son escu ung coup tant *pesant* qu'il fut contrainct soy mettre a ung genouil. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133). ...et s'entredonnerent mout *pesans* coups. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 859).

- *S'armer trop pesant*. "S'armer trop lourdement" : ...vous vous armés trop *pesant*, Tant que quant estes tout armez, En pou d'eure estes foulez (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 26).

b) "Ayant le poids de"

- *Pesant de*. "Ayant le poids de" : Parmi icelui tonoirre tumba une perre de glace, *pesante* de deux cens L livres et plus (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 165 r°).

- [Avec un compl. introduit par la prép. à (À tant "avec tant")]: Et sur iceluy avoit ung grant cierge *pesant* a deux cens livres de cire et plus (LA VIGNE, V.N., p.1495, 302).

- *D'argent pesant*. "Pesant son poids en argent" ; d'où "d'argent pur" : ...pourquoy le roy lui envoya sa courone dès ce qu'il fut entré en son païs et lui fist presenter cent mille livres d'argent *pesant* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°).

2. Au fig. [D'une pers.]

a) [Idée d'importance] "Qui examine les choses avec attention, qui fait la part du pour et du contre" : *Pesant* et meür estre doit (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 30).

- "Hésitant" : Cousine, je me sench *pesande* Pour les parolles que vous dittes. (...) Je ne sçai se j'ai droit ou tort, Mais or me dittes vostre avis. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 331).

b) [Idée de désagrément] "Qui est ou qui semble accablé, las, sans vivacité" : Touz jours verras le pareseux Pensant [var. *Pesant*] et melancolieux (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 178). ...vieulx, chetifz, matz et *pesans* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 71). ...se le pacient est *pesant* aprez (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 318). La bonne dame [qui ne s'est pas réveillée à l'heure], qui eust honte d'avoir tant jeu, ne sceut que dire, fors qu'elle estoit moult *pesante*, et tellement qu'elle ne le sceut dire. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 107). ...triste et *pesant* (Berg. agn. France L., 1485, 22). Le fleumatique a nature d'eaue, froit et moite ; si est triste, pensif, paresceux, *pesant* et endormy (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 265). ...nous voyons qu'ilz [les corps célestes] causent toute generation et corrupcion et qu'ilz inclinent et disposent les corps des creatures à plusieurs passions, les ungs à chault ou à froit, à estre ligiers ou *pesans*, melencoliques ou joyeux, sains ou malades et à plusieurs autres choses très utiles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°). Lors, tout *pesant*, convint prendre repos Dessoubz ung saulx, contraint a sommeiller (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 52).

3. Au fig. [D'une chose]

a) [D'une affaire, d'une question, d'un procès... ; idée d'importance] "Important, grave" : Tous lesquelz, veue ladite accusacion faite contre ledit hermite (...), la matiere qui estoit grande et *pesant*, delibererent et furent d'opinion que pour savoir plus à plain par sa bouche la vie et estat dudit hermite, et aussi desdites herbes et poisons, qu'il feust mis à question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 316). ...furent iceulx conseillers d'opinion que sur ledit procès l'en eust plus à plain conseil et advis à saiges, afin de faire et proceder en ceste matiere, qui est grande et *pesante*, et dont les cas ne sont aucunement advenus dont ilz ayent eu cognoissance (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 339). ...pour ce qu'il avoit aucuns procès ceans moult grans et *pesans* (BAYE, I, 1400-1410, 186). ...pour ce que c'estoit moult grant et moult *pesant* chose, il pleust à la Court, quant vendra au juger appeller toutes les Chambres (BAYE, I, 1400-1410, 186). ...l'ostel chargé de *pesans* faiz [Éd. : "lourd d'un glorieux passé"] (TAILLEV., Ress. relèv. hôt. D., p.1440, 276). Les choses grandes et *pesantes* ne se portent pas ne ne se font par force, par legiereté de corps ne par cruauté de membres, mais par conseil, par meureté et par science. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 148).

b) [D'une chose, d'un événement ; idée de désagrément, de difficulté] "Pénible" : Or en vueil penitence avoir Dure et

pesant. (Mir. femme roy Port., c.1342, 191). Pour joie m'est dolours representee, Pour bon eür *pesande* destinee (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 6). Se cestes [aventures] vous sont trop *pesandes*... (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 236). ...la commensat bataille ruste et *pesant* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 11). Et l'estour estoit fort et *pesant*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 29). Qui dit que les commandemens de Dieu sont trop durs et *pesans*, il fait Dieu mensongier qui le contraire afferme : *Jugum meum suave est et onus leve*. (GERS., Concept., 1401, 413). ...ma douleur *pesande* Me fu oostee. (WERCHIN, Songe barge G.-W., c.1404-1415, 85). Le chemin est long et *pesant* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 111). ...il commença a merancolier en *pesantes* fantasies (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 170). ...maintez parolles estranges, diverses et *pesantes* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 310). La bataille fut terrible, grande, mortelle et *pesante* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 625). ...jà estoit venu à haut et *pesant* eage (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 34).

- "Qui produit une sensation pénible" : L'ABBESSE. (...) je me doubt d'estre malade, Tant ay le cuer *pesant* et fade : Ne say pour quoy. SUER YSABEL. Dame, c'est (...) Pour ce que trop avez dormy, Que vous l'avez si estourmy Et si *pesant*. (Mir. abbesse, 1340, 75).

- "Difficile" : ...les parolles sont *pesans* et chargiees de difficultez (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 377). Mais j'ay emprins une *pesante* besongne qu'il me convient mettre a fin (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 74).

B. - Part. prés. en empl. subst.

1. "Poids" : ...en mesures, en *pesans* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 68).

- *Le pesant de*. "Le poids de" : Il est cheü a terre du destrier aufferrant, Qui ne se soubstenist pour fin or son *pesant*. (Tristan Nant. S., c.1350, 720). ...et lui fist presenter cent mille livres d'argent *pesant*, cent espées richement garnies, cent chevaux enhernachés moult richement, cent pomes d'ambre et Iim fines pelices, le *pesant* de deux mille dragmes de muscz fin, Iic livres de bois aloé, mille aubergeons et autant de heulmes, affin que Alexandre le laissast vivre et son peuple en paix. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°).

- *Son pesant d'or* : Pour quoy son *pesant* d'or valoit Plus de cent fois, ce m'iert avis. (MACH., D. Aler., a.1349, 276). ...il n'eust point failli a celle feste pour son *pesant* d'or. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 20).

Rem. Prov. H., 198 (P136). Proche de *besant* "monnaie de Byzance" : L'admiral, content par leur affection, jura qu'il croistroit Mahon et augmenteroit d'ung millier *pesant* d'or, selonc leur coustume, tant de fin or comment d'autres precieusetés. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 154).

2. "Élément plus lourd que l'air" : Nature donc les tient [les quatre éléments] en ses lyens, qui les poise et les mesure et les ordonne, chascun en son lieu propre et convenable aussy a sa nature, les legiers au plus hault devers le ciel et les *pesans* en bas. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 67).

3. "Ce qui a du poids, argent" : Vous ne portés point le visage D'estre des mieux endoctrinés, Se du *pesant* vous ne tenés. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 787).

4. [Idée d'importance] "Celui qui a de l'importance, du poids" : Pour contrefaire les *pesans* Et pour faire acroire aux paisans Qu'ilz sont comme seigneurs montez... (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 110).

VI. - Part. passé

A. - Part. passé en empl. adj. "Soupesé (ici p. iron.)" : Illecques parloient des ferrures, Des estas, des larges saintures Et des gorgias empezez, Des chappellons et des vestures, Et Dieu scet quelz judicatures Il y avoit et quelz motz *pesez*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 32). [Éd. : "être pénible, désagréable" ; peu vraisemblable au part. passé]

B. - Part. passé en empl. subst. "Quantité pesée en une seule fois"

1. Subst. masc. : ...tout aussi Fas comme la balance qui Sa lengue encline celle part Ou du *pese* [l. *pesé*] a plus grant part (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 313).

2. Subst. fém. : Pour Iic et demi de *pesées* de fer et pour Iic de plat fer achatez à Orbec de Messire Sanson Bertran, prestre (...) pour la garnison dudit chastel (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 79).

Rem. Doc. 1331 ds TLF ; ex. de 1344 ds GDC X, 327b.

VII. - Inf. subst. "Action de peser, moment où l'on pèse" : ...se aucuns dras au *peser* estoit trouvés mains pesans qu'il ne deuist, par quoi li langhe de le balanche traist viers le pois, si que on peüst entrer dou taillant d'un coutiel entre le pointe de le langhe et le vingne de le balanche, li dras, quels qu'il fust, seroit copés (Drap. Valenc. E., 1344, 300). [R. M.]

PESER, verbe (peser²)

[Ø]

"Consolider au moyen de coins"

REM. Doc. 1420 (Harelbeke, *pour ... le waterwiel peser et renforchier*). In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 794 : "Trad. erronée du néerl. *wegghen* qui, dans certaines régions, se disait *weghen* (avec allongement de la voyelle du radical) ; cette dernière forme est un homonyme parfait de *weghen* "déterminer le poids, peser". Dans un compte de 1414 du même domaine de Harelbeke, nous lisons d'ailleurs *recuignier*". [R. M.]

PESERESSE, subst. fém. (pèseresse)

[T-L : *peserresse* ; GD : *peseor* (*peseresse*) ; FEW VIII, 192b : *pensare*]

"Celle qui pèse"

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. St.*, c.1330-1331, 9633.

- En partic. DRAP. "Celle qui pèse les draps, la laine..." : ...que nuls couletiers de lanage, hostes ne hostesse, qui ait le loge du lanage, *peseres* ne *pèseresse*, censiers ne censisseresse, ne nuls eswarderes de lanage, ne voist mignier ne boire avoec marcant qui ait vendut lanage, soit de le ville u de dehors, mis hors les 2 couletiers par qui li markiés sera fais. (Drap. Valenc. E., 1344, 271). [R. M.]

PESERIS, subst. masc. (peseris)

[GD : *peseris* ; FEW VIII, 608b : *pisum*]

"Plantation de pois" (synon. *pesiere*)

REM. Doc. 1478 (Normandie) ds GD VI, 124c. [R. M.]

PESEUR, subst. masc. (peseur)

[T-L : *pesëor* ; GD : *peseor* ; FEW VIII, 192b : *pensare* ; TLF XIII, 166a : *peseur*]

"Celui qui pèse" : ...qu'il [les marchands] aient un *peseur* qui leur pesera au droit et au juste pois dont on usoit en anchien temps en nostre vile de Bruges, en donnant al achateur et au vendeur le leur, justement et loyaulment. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 34). Appensor (...): qui poise, *peseur* (LE VER, Dict.

M.E., c.1420-1440, 26). *Peseurs* : appensor (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 244). Appensor (...): cil qui poise, *peseur* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 21).

Rem. Doc.1402-1404 ds GD VI, 124a-b.

- En partic. DRAP. "Celui qui pèse les draps, la laine..." : ...que nuls couletiers de lanage, hostes ne hostesse, qui ait le loge du lanage, *peseres* ne *pèseresse*, censiers ne censisseresse, ne nuls eswarderes de lanage, ne voist mignier ne boire avoec marcant qui ait vendut lanage, soit de le ville u de dehors, mis hors les 2 couletiers par qui li markiés sera fais. (Drap. Valenc. E., 1344, 271). Item, doivent li *peseur* trouver les couvertures de 21 ausne, pesans 21 lb. ; les dras u couvertures de 15 ausnes, de 15 lb. ; et de 10 ausnes, de 10 lb. Et les deveront demener ensi que les autres dras dessus dis et par otelle corrigançe a leur cantitet. (Drap. Valenc. E., 1344, 286). ...que tous courtiers et *peseurs* de laine faichent serment que s'il voient denrées souppechonnes aux draps, à le laine, à le houppe, au fillé, que le noncheront aux eswardeurs ad ce commis ; et se en ce a défaut, il seront pugni de prison et perte du mestier an et jour. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 338). [R. M.]

PESIERE, subst. fém. (pesière)

[T-L : *pesiere* ; GD : *pesiere* ; FEW VIII, 608a : *pisum*]

"Plantation de pois" (synon. *peseris*) : ...qui veut oisiaus Decevoir, les espouentaus Ne doit (pas) mettre en la *pesiere* (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 260). *Pisetum* : *pesiere* (Abavus IV, R., c.1350, 432). Et quant le chault est levé, icelles perdis et aussi les cailles sont en grans genestes et vignes, et es vesses, es *poisieres* et es blez qui sont sur le pié et qui donnent grant ombre pour estre freschement. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 160). ...nous ne chaçons les ennemis comme l'en chaceroit les coulons d'une cheneviere ou d'une *pesiere* (CHART., Q. inv., 1422, 29). [R. M.]

PESLAY, subst. masc. (peslay)

[GD : *peslay* ; FEW VIII, 308b : *pessulus*]

"Loquet"

REM. Doc. 1340, 1342 (Orl., *peislay*) ds GD VI, 125a. [R. M.]

PESLE, subst. masc. (pesle)

[T-L : *pesle* ; GD : *pesle* ; FEW VIII, 308a : *pessulus* ; TLF XIII, 1318b : *pêne*]

"Pêne, verrou" : ... la porte de l'eglise (...) estoit garnie de bendes de fer et de lieures, vertevelles, *pelles* et fermetéz moult pesanz (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 138). Et il qui parle ot un fermillet d'argent doré à IIIJ *pelles*, et le vendi à Mahieu, son hoste, V s., qu'il despendi en sa maison (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 55). ... le *pelle* d'une serrure à un coffre ou huche (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 272). Nul serrurier de Paris ne peut faire serrure de fer ou le *pelle* soit fourchié. (Mét. corp. Paris L., t.2, 1393, 472). ...les autres Vc escuz baillez les à Jehan Daux pour aller querir des bessons en Bretagne, et pour acheter des *pesles* (Lettres Louis XI, V., t.4, 1471, 195). ... et la garnison de la serrure à la teneur de la clef, c'est assavoir *pesles* brisez double, gasches doubles, morailons, et l'emparement tel qu'il appartient (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1489, 188).

- *Adviser le pesle*. "Risquer l'expulsion" (Éd.) : Se vous ne me usez d'autre terme, Je vous feray bien adviser Le *pelle*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 111).

- *Promener qqn de l'huis au pesle*. "Mener qqn de la porte au verrou (sans l'ouvrir...)" : Ainsi m'ont Amours abusé Et

pourmené de l'uys au *pesle*. Je croy qu'omme n'est si rusé, Fust fin com argent de coupelle, Qui n'y laissast linge, drappelle, Mais qu'il fust ainsi manié Comme moy, qui partout m'appelle L'amant remis et renjé. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 68).

V. *pesne* v. Lexiques [R. M.]

PESLETTE, subst. fém. (peslette)

[GD : *peslette* ; *FEW VIII, 308a : *peculus*]

"Pêne"

REM. Doc. 1484 (*pelletes*), 1497 (*pelettes*) ds GD VI, 125a. [R. M.]

PESME, adj. (pesme)

[T-L : *pesme* ; GD : *pesme/pessime* ; DÉCT : *pesme* ; FEW VIII, 307b : *pessimus*]

A. - "Très mauvais" : Ma loy reni, car tout est *pesme* : Si te requier avoir baptesme (Mir. emp. Julien, 1351, 207). Et pour tant, lesdiz ambassadeurs, ceste *piesme* response oye, dirent que de ce ilz n'estoient point chargiez (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 318).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*pesme, peusme*).

B. - [D'un phénomène naturel, d'une douleur, d'un sentiment... ; d'une pers., de son comportement...] "Cruel, implacable" : La les peüst on decevoir, Qui s'en sceüst apercevoir, Car fins amis en petit d'eure En mainte guise se couleure Pour les grietez, pour les pointures Qu'il sent au cuer *pesmes* et dures. (MACH., D. Lyon, 1342, 199). Vierge pure et monde, Souveraine de tout le monde, Empereris du ciel et dame, Par le tourment de ceste flame, Par ceste mort *pesme* et honteuse, Roïne du ciel glorieuse, Du feu d'enfer m'eschive et garde Et m'ame come toie garde: Je la te livre. (Mir. femme, 1368, 213). Saches que je te venderay, En servitude greve et *pesme*, Aux barbarans (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 266). La ot de Paris maint mestier Estant a la traison *pesme*, Le second jeudi de caresme L'an et avant le siege dit. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 369). Après les trieves, derechief Recommencierent le meschief Et l'occision *pesme* et dure (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 111). ...tel mortalité entree Est ou pays, et pestilence Si *pesme*, et si dure pesance Qu'a peine homs, ne femme y remaint (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 262). ...en ce temps avoit si *pesme* douleur à Paris, que nul n'osoit aller vendenger hors Paris (Journal bourgeois Paris T., 1417, 80). Lors s'entreferirent si roidement et s'entredonnerent si grans coups qu'il n'est nul, s'il les veist, que a pseudommes et vaillans ne les tenist, tant estoit la bataille d'eulx deux *pesme* et hideuse. Et Courroux, qui moult estoit despit de ce que le Cueur l'aloit ainsi asprement, lui rebaila et rendit des coups souvent et menu (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 63).

- *Estre pesme et dur* à : Mais tu yès trop fort arrudis De ces pointures que tu dis, Qui tant sont ameres et sures Et a ton cuer *pesmes* et dures, Et s'en as plus de cinc cens muis Ou qu'il n'a d'eaue en cinc cens puis. (MACH., C. ami, 1357, 79). ...Par qui Troie fu mise a fin Et Prians et tuit si affin, Fors aucuns qui en eschaperent, Qui par mer nagent s'en alerent En essil, querant aventures Qui leur furent *pesmes* et dures. (MACH., F. am., c.1361, 201).

- "Extrêmement douloureux, pénible" : Me fu vis qu'elle estoit changie, Et pensay qu'elle le faisoit Pour autre qui mieus li plaisoit. Lors renouvela ma pesence, Et chei en une doubtaunce Si grief, si pesant et si *pesme* [var. *presme*], Que de joie ne que de

cresme Dedens mon cuer ne demouroit Pour la doubte qui l'acouroit. (MACH., R. Fort., c.1341, 152).

V. aussi *pessime* [R. M.]

PESNE, subst. masc. (pesne)

[GD : *panne*¹ ; FEW VIII, 126b : **pedinus*]

DRAP. "Laine qui reste sur l'ensouple lorsqu'on a retiré la pièce ourdie" : Nulz drappiers ou tisserans ne puet ne ne pourra faire drap à vendre à destail ou en gros où il ait *pesnes* pour ce que il sont faulx et mauvais (Industr. Paris F., 1371, 342). Item, seront tenu li drappier de raporter tous les draps qui seront tissu huers de nostre dicte ville, as eswars de le pierche, les *pienes* pendans au drap, pour savoir se il sont fait et ourdit en le manière que il doivent (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1372, 1404).

Rem. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 150. [E. P.]

PESON, subst. masc. (peson)

[T-L : *peson*² ; GD : *peson* ; GDC : *peson* ; FEW VIII, 192a : *pensare* ; TLF XIII, 166b : *peson*]

A. - "Pesage" : Tous marchans qui achettent ou vendent fille en la ville de Chastillon le mercredi, doivent de la livre III deniers tournois de vente, et s'ils vendent ou achettent le jeudi, jour de marchié, ils ne doivent point de vente ["ils ne paient pas de taxe sur la vente"] fors que ung denier pour le *peson*. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 386).

B. - "Charge d'un bateau"

Rem. Doc. 1418 ds FEW.

C. - "Masse de plomb fixée à l'extrémité du fuseau à filer pour en faciliter la rotation" : C'est mal compilé, Mal entendu et mal filé De prendre fuseau sans *peson*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 247).

D. - "Poids qu'on attache à un lacs pour le fermer" : Et est le las chelé contre la branche et contre l'arbre a crochés de fer ou de bois bien fors, et est le *peson* atachié au las par telle mesure que, quant le las est fermement clos, le *peson* est a terre. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 275).

REM. Ds l'ex. suiv., il devrait s'agir non pas de *peson*, mais de *païssonpaïsson*¹ v. Lexiques : Vieillesse dit, qui me tourmente : Pour toy n'y a *peyson*, ne vente ["pour toi, il n'y a ni droit de pâturage dans la forêt ni vente de bois", FEW VII, 757b et FEW XIV, 232b] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 419). [Même ex. ds Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 134 ; cf. le commentaire de G. Roques ds *Z. rom. Philol.* 103, 1987, 418-419] [R. M.]

PESSAIRE, subst. masc. (pessaire)

[GDC : *pessaire* ; FEW VIII, 307b : *pessarium* ; TLF XIII, 166b : *pessaire*]

MÉD. "Pessaire ; p. méton. médicament introduit à l'aide du pessaire" : Et dois entendre que stomaticum laxativum, quant on le cuit, on le doit mettre en concavités de cannes ou de sambuc et quant il est refroidé, on doit oster la fuste et cela demoura dur comme une chandelle et en fera on ung *pessaire* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 8). Et se d'aventure l'enfant estoit mort (...) lors la femme doibt essayer avec les mains oingtes et yceulx lieux molliffiés avec mollifficatifz, avec *passaires* et avec esternuer et avec medicines qui boutent hors l'enfant avorté (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.7).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Doc.1467 ds GD VI, 125c. [R. M.]

PESSARISER, verbe (pessariser)[GD : *pessariser* ; FEW VIII, 307b : *pessarium*]

MÉD. "Appliquer un pessaire" : ...mais en declinacion vous le oinderés de huille de spicanardi et le *pessaridrés* avec mirre et sarcocole et ysope et miel et vin blanc (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 11). On la doit *pessariser* de aurea alexandrina et de tiriaque (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 14). [C. T.]

PESSSEL, subst. masc. (pessel)[GD : *pessel*¹ ; FEW VIII, 96a : *paxillus*]

"Instrument pour préparer le lin et le chanvre" : *Pessell* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 151). [Seul ex. ; GD VI, 126a]

V. aussi *paisseler, paisselier* [R. M.]**PESSIME, adj.** (pessime)[GD : *pessime* ; *FEW VIII, 307b : *pessimus*]

Adj. au superl. "Le pire, le plus mauvais" v. *pesme* : Mathieu de Richemond fut en ce temps et predist sur la commecte qui s'apparut, les raiz contremont et la teste en bas, que puis les astrologiens jugerent estre appelée Verru, *pessime* entre celles dont estoit memoire et se monstroït au soir. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 v°). [H. G.]

PESSINE, subst. fém. (pessine)[GD : *pessine* ; FEW XXII-2, 103b : o.i.]

"Vase à huile" : Infusorium (...) : vaissiaux a oïle pour metcre es lampes ou *pecsine* d'autel (Aalma R., c.1380, 204). ... *pessine* d'aultier ou boïssel a huille a mettre es lampes. (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 158). [R. M.]

PESSOLATES, subst. fém. plur. (pessolates)[GD : *pessolate* ; FEW XXI, 272b : o.i.]

"Vermine, poux de corps" : Poulz, lendes et *pessolates*. Ce sont bestes engendrees pres du cuir par voye de putrefaction (...) ...et de la s'engendrent bestes ou chief et en tout le corps et aussi es aïsselles et ou penil et les appelle on *pessolates* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 9). [C. T.]

PESSULLE, subst. fém. (pessulle)[GD : *pessulle* ; *FEW VIII, 308-309 : *pessulus*]

"Verrou, barre"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 126b. [R. M.]

PESTAIL, subst. masc. (pestail)[T-L : *pestail* ; GD : *pesteil/pestoil* ; FEW VIII, 600b : *pistillum*]

"Pilon ; masse ou massue" : Et puis ala, tout coyement, en l'estable dudit hostel et print pluseurs bastons, lesquies il mist parmi la maison avecques un *peteil* de fer, afin que l'en cuidast que larrons et genz estranges les eussent leans lessiez et mis. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1339, 143). Pillus : peil uel *peteil* uel pillon (...) Pistillus : *peteil* [var. *pesteil*] (Abavus IV, R., c.1350, 431). Pour chascune galee, 25 tonneaux de bescuit, 6 queues et 72 barils a metre eaue et beverage, 6 henaps pour boire, 8 douzaines d'escuelles pour mangier, 6 cueilliers, 2 trepiers, 2 caudieres grans, 2 pos, 2 paelles, 6 lanternes petites et une grant, 7 galons d'huile, 500 busches de gloe, un mortier, un *pesteil*, 500 does pour appareiller les plaies des blessiés et 25 livres de chandelle. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1355, 144). Il ne me fault c'une estamine, Un petit mortier, un *pestail* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 188). ...le dit Anglois tira sa dague et en volt ferir le dit suppliant, le quel en soy reculant pour eschever le

cop trouva un *pesteil* lequel il prist et en fery le dit Anglois parmi la teste (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 317). ... ung mortier et ung *pestail* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 187). Item, une mosle à faire la moustarde. Item, ung mortier de pierre, ensemble le *petail*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 326). *Patoil* ou *pestell* (...) : *pistillus* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 101).

REM. Autres ex. ds T-L VII, 841-842, et ds GD VI, 126c.

V. aussi *pestel* [R. M.]**PESTE, subst. fém.** (peste)[GDC : *peste* ; FEW VIII, 310b : *pestis* ; TLF XIII, 167b : *peste*]

I. - "Maladie épidémique, peste" : Toutesfois en temps de *peste*, quant la putrefaction de l'air est commune, l'air enclos est a eslire. (Rég. santé corps C., 1480, 46). Toutes gens sont au jour d'uy resolu Vivre en bobans et toute vanité, En dis, en fais, en abit disso[ll]us, Sans pencer fors qu'a la mondanité. Leurs maulx vous sont patens et revolus, De leurs vices scavez la qualité, Si vous requiers, tous argumens solus, Leur envoyer *peste* et mortalité. (Cene dieux, c.1492, 110). Tu es celle qui doibz infere Herbes et fleurs, grains, fruitcz terrestres, Pour tous humains rompre et deffaire Par mortalités et par *pestes* (Cene dieux, c.1492, 130). ...et sur les significacions et desmonstrances de la pluspart des commectes et autres espesses de notables estoilles et des esclipses, des portans monstres, acies, presages ou prestiges qui se sont apparuz, et aussi les grandes mortalités, famines, *pestes* contagieuses, execucions de haulx hommes, violances et toutes les gelées vehementes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 10 r°). Minos fut en ce temps souverain astrologien, le quel fut moult aprecié, mais il ne vesquit gueres et mourut de *peste* ou de fievre aguë (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 30 v°). Cestui predist, entres autres choses, de la corrupcion de l'air qui fut sur et entour Romme, dont s'ensuivit une *peste* que l'on appella "inguinaria". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 101 v°). Cestui en escripvit moult amplement sur la VIe maison et composa aussi contre la *peste* plusieurs choses moult souveraines et preservatifz et deffensifz au moien desquieulx plusieurs furent sauvez et preservez. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°). Cestui predist la cause de la grande *peste* qui fut lors, provenant d'une grande conjunction de Saturne et de Mars, en laquelle moururent quasi la tierce partie des vivans (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 r°). Si mourut à l'heure ung serviteur dudit seneschal, comme l'on disoit, de *peste*, pourquoy il n'ouzoit aller vers son maistre, dont il estoit bien troublé, car nul ne sollicitoit ce cas. (COMM., III, 1495-1498, 35). ...car les deux pars des nostres y moururent par famyne ou *peste*, tant furent gardéz dedans leurs navres en l'isle de Pruse, où ilz furent despuis envoyéz par ledit roy Ferrande (COMM., III, 1495-1498, 267).

REM. CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 180. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496, ds GDC X, 327c.

II. - [Croisement avec *tempeste*] : Plus que la mer ou temps qu'il fit orage Et que mue est par *peste* forte et rude, Repos n'aura homme (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 61). [R. M.]

PESTEAU, subst. masc. (pesteau)

[Ø]

"Chacune des deux grosses poutres qui se croisent dans la tête de l'arbre moteur du moulin à vent et auxquelles sont liées les entes ou pointes" (Y. Coutant, *Terminol. du moulin*

médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 794) : Audit Gille, pour avoir livré audit molin un nouvel *pestel* et une nouvelle verge, 10 solz gros (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 648). [E. P.]

PESTEL, subst. masc. (pestel)

[T-L : *pestel* ; GD : *pestel*¹ ; FEW VIII, 600a : *pistillum*]

"Outil pour broyer des substances ; pilon ; masse ou massue" : Lors prist Grace Dieu son mortier Et son *pestel* et a broier Prist ce qu'elle mis y avoit (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 299). Ly soudans regarda viers la cité de non ; (...) Là vit mainte machue, maint *pestiel*, maint blason (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 144). Patoil ou *pestell* (...) : *pistillus* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 101). Pour 1 mortier et 1 *pestel* 6 s. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1335-1415, 19).

Rem. Autres ex. ds T-L VII, 842-843, et ds GD VI, 127b-c.

V. aussi *pestail* [R. M.]

PESTELER, verbe (pesteler)

[T-L : *pesteler* ; GD : *pesteler/pestoler* ; FEW VIII, 600b : *pistillum*]

A. - "Piler, écraser, piétiner qqc." : Item R. le vairbeste ["molène, bouillon blanc"] et le *pesteleis* bin, s'en prendeis lez moillez ["molles"] fuilhez et lez trileis bien avec aisiel et oile et sel et poivre ars, s'en oindeis le chief. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 193). RUSTICUS. Et, c'est doncques merde de vaiche Que je la voy cy *petelee* ? UXOR RUSTICI. Mes estron de foire consalee Que tu as mys en nostre joute Et cuidoie que ce fut crote. Tresmeschant villain aveuglez, Es tu bien lort, es tu bien beuglez ? Quel vaiseaul a dame essaier ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 61).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. ; HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

B. - "Battre, fouler qqn / un animal" : Apres les Sathan(a)s se prirent A la vielle et puis la mirent Tout jus, et aus pies defouler Cruusement et *pesteler* La commencierent en disant : «Tu as eü pance trop grant. Drois est que soit aplatie Soubs nos pies toute ta vie.» (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 149). Mais le porc ne laissoit pas le fuir, car les trois gentilz hommes le sievoient de sy pres que souventte le *petelloient* par derriere de leurs espieux, et tant abeterent le porc qu'il fut sy yré qu'il escumoit de félonnie. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 50).

- Au fig. : Mais je voy que de mes haussaires Suys plus vilement *pestelee*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 31).

REM. Lire *l'apastela* "le nourrit", ds l'ex suiv. (?) : ...sciamment et volontairement [le roi de France] se lessa perir sans mengier, jusques au darain que, maugré ly et par force (...), on le *pestela* a plumes et a autres doulx moiens, la ou le conte de Fois estoit deputé pour celui qui plus lui estoit agreable pour celle heure ; et le fit par aulcuns jours en grant annuy et regret, car estoit dolereuse chose a veoir, et en fin s'en tanna par compassion de la chose. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 310). [R. M.]

PESTELIS, subst. masc. (pestelis)

[T-L : *pestelëiz* ; GD : *pesteleis* ; FEW VIII, 600b : *pistillum*]

A. - "Action de frapper (en partic. dans un combat)" : Là y eut grant *pestelic* et grant encombrier (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.1, c.1375-1400, 2099). ... mais se penoient tous de tout leur povoir à mectre leurs anemis au dessoubz. Ouquel *pestelis*, froissis et poussis, ilz furent depuis le matin jusques à basses vespres

(WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 295). A ces envaÿes ne fait point a doubter que il n'y eüst grant *pestellis* et grant foullis, grant occision et grant mortalité. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 161). Et en ce grant et horrible *pestelis* et foullis furent ilz jusques a heure de midy que on ne sceüst auquel donner la victoire, car d'un costé et d'autre il s'entochioient et abbatoyent sans espargnier. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 231).

B. - "Piétinement (des chevaux)" : ... envoyer auz villages prochains querir pailles ou estrains pour mettre dessoubz eulz et reposer en la mesmes place ou ilz estoient, quy moult estoit froyee du *pestelis* des chevaulz (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 202).

C. - P. méton. "Traces de piétinements (laissées par les chevaux)" : ... mais adont perdy il les escloz des chevaulx, car il trouva sy grant *pesteliz* de chevaulx d'un lez et d'autre qu'il ne sceut quelle part aler. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 378). [R. M.]

PESTER, verbe (pester)

[T-L (renvoi) : *pester* ; GD : *pester*¹ ; FEW VIII, 598a : *pistare*]

Empl. trans. "Broyer, piler" : Et que plus est il fault que la dicte perle en tres menues pieces soit *peste* et molue en [un] molin entre .IJ. moles avec vin aigre et miel, et lors le malcontent et patient en mariage le doit prendre comme une medicine s'il veult estre gary de toute maladie. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 218).

Rem. Doc.1397 ds GD VI, 128c.

V. aussi *pister* [H. G.]

PESTERESSE, subst. fém. (pesteresse)

[T-L (renvoi) : *pesteresse* ; GD : *pestor (pesteresse)* ; FEW VIII, 602a : *pistor*]

"Boulangère"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD VI, 130a. [R. M.]

PESTEUR, subst. masc. (pesteur)

[T-L : *pestor* ; GD : *pestor* ; GD : *pister*¹ ; FEW VIII, 602a : *pistor*]

"Celui qui pétrit la pâte, le pain ; boulanger, pâtissier" : Que tous *Pestors*, tous Bolengiers de la Ville d'Angers, feissent loiaus denrées de pain (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1329, 31). *Pistor* : *petrou* [var. *pestrour*] (Abavus IV, R., c.1350, 432). DECURION. (...) J'en voy la ung devant la porte, Le *pistor*, comme je ymagine ; Si esse (...). LE BOULENGER commence. ... (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 306).

REM. Cf. TLF XIII, 193b : *pétrisseur*. Ex. de HEMRICOURT (éd. 1673, *pystre*) et doc. 1402 (*pisseteur*) ds GD VI, 130a. Doc. 1474 (Liège, *pister*) ds GD VI, 178a-b. [R. M.]

PESTIFERE, adj. (pestifère)

[T-L : *pestifere* ; GD : *pestifere* ; FEW VIII, 309b : *pestifer* ; TLF XIII, 169b : *pestifère*]

A. - Au propre. "Qui porte la peste, qui la produit, funeste, mortel" : Poizon *pestifere* aille et chiese Sur gerre humain, a mort, a mort ! (Cene dieux, c.1492, 112). Vela du venin *pestifere* Pour corrompre en bien peu d'espace Trestoute la region basse De l'air (Cene dieux, c.1492, 128). ...et ledit Phados prenostica d'une commecte appelée Pertica, par la vision et significacion de laquelle il predist la griefve mortalité qui fut en Surie. Au moyen de quoy plusieurs de bonne heure se tirerent ès autres parties salubres, et fut

l'an du monde IIIImIIIcLVI ; fut moult *pestiffere*, pour ce qu'elle estoit jointe à Mars. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 38 r°).

Rem. BERS. ds GD VI, 129a.

- Empl. subst. "Mal" : Actainte au vif de dars marcialites, Dont il en sort ung divers *pestifere* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 118).

B. - Au fig. "Qui corrompt, qui porte malheur" : Cestui predest au pape Ignocent les portans qui se monstrerent ou ciel de feu et la *pestiffere* secte de Flagelars, qui tost après descendit de la superieure partie d'Almaigne et furent jusques en France grande multitude, nobles et non nobles qui se flageloient de courgées et fouez noez, plaine de esguilles au bout. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 v°). [R. M.]

PESTIFERENT, adj. (pestiférent)

[FEW VIII, 309b : *pestifer*]

"Funeste, destructeur (comme la peste)" : ...pour présompcion *pestiférente* se sont efforciés tant qu'ilz ont peu de retranchier le unité de la sainte rommaine et universelle Église et le inconsutile cotte de nostre seigneur et le ventre de ycelle piteuse et sainte mère Église par leurs morseaulx et mausacres serpentineuses deschirer. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 364). L'ost estoit puissamment fermé de beaux, spacieux et parfons trenchis ensemble de pons levis et de fortes barrières qui donnoyent aux paysans entrées très bien gardées, jour et de nuit, contre falacieuse cautele et *pestiferant* hostilité [var. contre fallacieuse et *pestiferante* hostillité]. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 56). [R. M.]

PESTIFERER, verbe (pestiférer)

[GDC : *pestiferer* ; FEW VIII, 309b : *pestifer* ; TLF XIII, 169b : *pestiféré*]

"Détruire (comme la peste)" : Et ainsi va *pestiferant* Leurs haulx noms par sortilegie (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 158). [R. M.]

PESTIFEREUX, adj. (pestifereux)

[GD : *pestifereux* ; FEW VIII, 309b : *pestifer*]

"Funeste, mortel"

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss. (*pestifereux*, var. *pestefereux*). [R. M.]

PESTILENCE, subst. fém. (pestilence)

[T-L : *pestilence* ; GD : *pestilence* ; GDC : *pestilence* ; FEW VIII, 310a : *pestilentia* ; TLF XIII, 170a : *pestilence*]

A. - Au propre

1. MÉD. [et langue cour.] "Maladie épidémique (en partic. la peste) qui se répand qq. part" : ...tant par les guerres et mortalité, comme par les autres *pestilences* qui ont esté ouït pays et environ (Trés. Reth. S.L., t.2, 1394, 386). Si dura celle *pestilence* Tant que si grant foyson de mors En y ot, que c'yert desconfors. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 255). ...depuis le XXIIe jour d'aoust l'an dessus dit jusques au XXIXe jour de novembre ensivant ouït an que il et tous mesdiz seigneurs du Conseil ont esté absens de ladictte Chambre pour cause de la *pestilence* et mortalité qui lors regnoit tres fort en ladictte ville (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 506). Des causes prouchaines et élémentaires de *pestilence*, ou de la boce. (LA HAYE, P. peste, 1426, 42). Et jà soit ce que *pestilence* Puisse parfoiz avoir naissance D'eaues en soy corrompues Et de viandes malostrues (LA HAYE, P. peste, 1426,

42). Comment on doit abstenir de travailler excessivement et de baigner en eaue chaulde en temps de *pestilence*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 83). *Pestilence* est une mauvaise disposition de l'air, nuysant aux gens et aucunes foiz aux autres choses vivans, laquele disposition prent cause des regards célestielz. (LA HAYE, P. peste, 1426, 218). Helas ! pleyse toy pardonner Mes pechiés et mes offenses, Et que tu ayes souvenance Des habitans de ceste ville, Et les garde d'empedimie, De guere et de *pestilence* (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 287). ...nostre cité, qui moult estoit travaillee de *pestilences* durant l'espasse de .III. ans (LA SALE, Sale D., 1451, 53). ...demie livre de trocicez, pour prendre contre le temps de *pestilence* (Comptes roi René A., t.3, 1453, 20). ...la *pestilence* de l'année passée avecques aultres plusieurs l'emporta. (C.N.N., c.1456-1467, 285). ...estoit ou Daulphiné la *pestilence* si grande et si horrible que la pluspart des gens de bien habandonnerent le pais. (C.N.N., c.1456-1467, 347). En ladictte année, es mois d'aoust et septembre, fut grande et merveilleuse chaleur, au moien de laquelle s'en ensuyvy grande mortalité de *pestilence* et autres maladies, dont et de quoy il mourut, tant en la ville, villages voisins, prevosté et viconté de Paris, quarante mil creatures et mieulx, entre lesquelz y mourut maistre Arnoul, astrologien du roy, qui estoit fort plaisant homme (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 165). Oudit moys de juillet, le duc de Calabre mourut de *pestilence* à Nancy le Duc, en la duchié de Lorraine. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 298). Et puis dist encores audit cordelier Sordun : "Beau pere, veez cy une pierre que j'ay longuement portée en mon col et que j'ay moult fort aymée, pour ce qu'elle a moult grande vertu, car elle resiste contre tout venin et preserve aussi de toute *pestilence*..." (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 365). ...tresmauvaise *pestilence* (...) fu en Auffrique a l'occasion des sauterelles. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 100). ...les carboncles ensuyvent *pestilence*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2). Cestui prenostica le deluge des eaues qui fut en Thessalle soubz Deucalion et les feux qui furent en Ethioppe et les horribles *pestilences* qui furent en divers lieux, de quoy il fut moult apprécié. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 v°). Cestui presdist l'orrible *pestilence*, qui fut en ce temps, c'est assavoir du temps du pape Clement VIe, où les vifz ne povoient souffire pour ensevelir les mors (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 r°).

- *Pestilence des bestes* : ...prenostica du terre mote et de la *pestilence* des bestes et de la ruïne des hommes, dont il mourut Xc mil. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 r°).

2. "Caractère de ce qui est corrompu, malsain, ce qui est corrompu, malsain" : ...et l'arbre mauvais et plain de *pestilence* si germe et fait bourgons de sa racine envenimee et est digne d'estre trenchiee de quelconquez coignée. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 85).

- *Pestilence d'air*. "Corruption de l'air" : Cedit jour, estoient presque touz messeigneurs de Parlement malades de reume et fievre tout ensemble, par une *pestilence* d'air qui a couru et cuert puiz l'entrée de ce present moiz (BAYE, I, 1400-1410, 89).

- *Pestilence de grande chaleur*. "Maladie provoquée par un excès de chaleur" : ...ouquel voiage ont esté mors plusieurs grans seigneurs et autres, les uns par *pestilence* de grant chaleur qui a esté, et secheresses et pourretures de charoignes, les autres de grans mesaises et necessité (BAYE, II, 1411-1417, 80).

- *Pestilence de grande chaleur*. "Maladie provoquée par un excès de chaleur" : ...ouquel voiage ont esté mors plusieurs grans seigneurs et autres, les uns par *pestilence* de grant chaleur qui

a esté, et secheresses et pourretures de charoignes, les autres de grans mesaises et necessité (BAYE, II, 1411-1417, 80).

- *Pestilence de maladie*. "Maladie contagieuse" : N'a point esté besoigné en Parlement pour la dessusdicte *pestilence* de maladie (BAYE, II, 1411-1417, 174).

B. - P. anal. au fig.

1. "Ruine, destruction de qqc." : ...vraysemblable estoit et est que ladicte aventure, cas et *pestilence* desdiz pons fust avenue en ceste nuit derrienne (BAYE, I, 1400-1410, 217).

2. "Carnage, massacre" : Et tousjours se combatent Sarrasins, car le soudant de Damas et le gallaffe de Bandas et le roy Anthenor les tiennent en vertu. La ot grant douleur et grant *pestilence*, et sachiez que crestiens y orent grant dommage, et les Sarrasins furent bien dommagiez de XLm. Turs. (ARRAS, c.1392-1393, 236). Occision douloureuse livre aux citiens (...). Et comme de telle *pestilence* toutes les parties d'Acquitaine il eust aggrevees... (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 23). ...Tant qu'en effect les livres sont tous plains De mes vaillances Qu'ay exercees par espees et lances, Coagulant a plusieurs *pestilences* Pour loreer mes dignes excellences Qui pas petites Ne trouverez ou elles sont escriptes (LA VIGNE, S.M., 1496, 163).

3. "Malheur, calamité, misère" : Car se tu yes en grant richesse, Jamais n'avras vraie leesse, Fors peinne, misere et tristesse, Et en doubtaunce Seras dou perdre, qui trop blesse, Ou l'ardeur aras et l'aspresse D'avarice qui est maistresse De *pestilence*. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). Car ce fu chose assez commune Qu'on vit le soleil et la lune, Les estoiles, le ciel, la terre, En signefiance de guerre, De douleurs et de *pestilences*, Faire signes et demoustrances. Car chascuns pot vëoir a l'ueil De lune esclipse et de soleil, Plus grant et plus obscur assez Qu'esté n'avoit mains ans passez (MACH., J. R. Nav., 1349, 142). Dame, secourez ceste lasse Qui tant a ci de *pestilence*. Donnez moy telle pascience Que je ne soie pas perie (Mir. mère pape, c.1355, 392). Tout ce pues vëoir clerement Par vray et juste experiment, Car maint en sont mat et perdu, Honni, destruit et esperdu D'estat, d'onneur et de chevense, Et maint de ceste *pestilence* Sont mort, dont leur hoir tel seront Que jamais ne reverdiront, Dont c'est grans dues et grans damages. (MACH., C. ami, 1357, 101). Mais toutes ces maleürtés, Ces(t) *pestilences*, ces durtés Ne font a moi ne froit ne chaut, Car par ma foi il ne m'en chaut, Mais ce me fait pene et anoy Que je ne voi ma dame n'oy, Ne que nouvelles de li n'ai (MACH., Voir, 1364, 488). ...ja soit ce que aucuns pourroient dire que cez guerres, cez *pestilences* et divisions, lezquelles sont presentement en Ytalie et lezquelles ont aussi esté ou temps passé, sont advenues pour lez pechiés dez Sains Peres de Ronme, lezquelx ont deguerpy et laissié le Saint Siege de Ronme (Songe verg. S., t.1, 1378, 318). Et ne querons point lointains exemples comment l'Eglyse de Ronme a eu plusieurs *pestilances*, car nous en avons assez nouveaux, et en especial dez divisions, apostasies et *pestilences* tres horribles, lezquelles furent du temps que Bavarus entra en Ytalie, en tres grant effort et en grant puissance. (Songe verg. S., t.1, 1378, 319). ...et là raconta les meschiez, *pestilences* et dommaiges dessus diz, à lui faiz en ycelle ville de Rouen (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 485). Las ! Mon amy, or sont noz amours tournees en hayne, noz douleurs en durté, noz soulaz et noz joyes en larmes et en plours, nostre bon eur en tres dure et infortuneuse *pestilence*. (ARRAS, c.1392-1393, 256). SEBASTIANUS in pillori. O tresdoux roy Jhesus, Vulliés moy donner pacience (...) Helas ! vous vouyés de lassus Ma douleur et ma *pestilence*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 272). Fui couroux et yre, afin qu'ilz ne te baillent pas leur cruelle *pestilence* (LA SALE,

J.S., 1456, 19). Tant grant *pestilence* fut soubz l'empire de ces .iiii. parvers invaseurs de l'empire (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 420).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, gloss. ; *Prières saints R.*, t.2, gloss. ...

- "Insolence qui accable" : ...je me acoustume a plus legierement porter et souffrir toute *pestilence* [lat. petulantia] et moleste quelconques et injure (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 366).

4. "Corruption" : Donques les mauvais sont a contraindre et a retrenchier, et les orgueilleus et les avaricieus a esloignier, et toutes les *pestilences* qui sont es gens a hors bouter (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 353). [R. M.]

PESTILENCIÉ, adj. (pestilencié)

[T-L : *pestilencié* ; FEW VIII, 310a : *pestilentia*]

"Pestiféré" : On te donnera linseulz qui seront inmondes, ors, puans et dessiréz, et esquelz il n'y a gueres qu'i sont mors gens *pestilenciéz*. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 107). [H. G.]

PESTILENCIEUSEMENT, adv. (pestilencieusement)

[FEW VIII, 310a : *pestilentia*]

"Gravement"

Rem. *Paraboles Maistre Alain H.*, 1493, Commentaire, relevé p.21 (*pestilencieusement inquieté*). FEW : "dans la débauche" ; HUG. V, 750a. [R. M.]

PESTILENCIEUX, adj. (pestilencieux)

[GD : *pestilencieux* ; FEW VIII, 310a : *pestilentia*]

A. - Au propre MÉD. [et langue cour.] "Qui a le caractère de la peste, qui est contagieux, épidémique" : Un précieux électuaire, Sur tout autre suppellatif, Cordial et préservatif, Contre tout air malicieux Et les maulx *pestilencieux*, Tant fièvres comme apostumés (LA HAYE, P. peste, 1426, 153). ...fièvre *pestilencieuse* prist ledit seigneur roy ; lequel, comme vray crestien, confès et repentans de ses pechiez, avec tous ses ordres, sans nulz hoirs de son corps, rendit l'ame a Dieu en sondit chastel de Cusence (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 198). ...et aulcunefois la fièvre est *pestilencieuse*, aulcunefois non. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18). ...l'homme doit eviter l'air infect de corps humains mors, come est l'air des lieux esquelz est faicte grande occision de corps humains, car en iceulx communement viennent grandes infections *pestilencieuses*, car l'air infect aspiré fait les esperis infect au corps humain. (Rég. santé corps C., 1480, 45).

- "Qui renferme la peste, qui la répand" : Vueilliez consentir orendroit Qu'estre curee selon droit Puist la plaie contagieuse, Qui cueurt si *pestilencieuse* Que les hommes tous envenime (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 123). ...divers et *pestilencieux* serpens (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 224). Ces venins *pestilencieux* Sur jeunes et vieux, Justes, vicieux, Grecz, latins, hebrieux, Tristes et joyeux, Vous fault sur terre et mer sumer, Vomir, escumer (Cene dieux, c.1492, 131).

B. - Au fig. "Funeste" : ...de vous signifier et escrire ce qu'à l'onneur de nostre dicte mère sainte Eglise, fortificacion de nostre foy et extirpacions d'erreurs *pestilencieuses*, a esté en ceste nostre ville de Rouen fait jà nagaires sollempnellement. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 442). Mais gaire de temps ne fust yleç, que le feu de son orgueil, qui sambloit estre estaint en ycelle, rembrasa en flambes *pestilencieuses* par les soufflemens de l'ennemy. Et tantost, ladicte femme maleurée rechey ès erreurs et faulses esrageries, que par avant avoit proférées et

depuis révoquées et objurées (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 446). Pendant le temps que la maudicte et *pestilencieuse* guerre de France et d'Angleterre regnoit (...) ung François, homme d'armes, fut a ung aultre Anglois prisonnier (C.N.N., c.1456-1467, 54).

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD VI, 129b.

V. aussi *pestilentiel* [R. M.]

PESTILENT, adj. (pestilent)

[T-L : *pestilent* ; GD : *pestilent* ; FEW VIII, 310a : *pestilentia* ; TLF XIII, 170b : *pestilent*]

A. - "Infecté, pestilentiel" : Et pour quoi, dis jè, mes tu ens Morsel qui est si *pestilens* ? (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 323).

B. - "Pernicieux" : Car en ceulz qui sont malvés et *pestilenz* et mal disposés ou mal habitués, l'en voit maintes foiz que le corps a princey et seigneurie sus l'ame (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 53). Jasoit ce que le *pestilent* et dolereus scisme... (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 261). [R. M.]

PESTILENTIEL, adj. (pestilentiel)

[T-L : *pestilenciel* ; GDC : *pestilentiel* ; FEW VIII, 310a : *pestilentia* ; TLF XIII, 170b : *pestilentiel*]

MÉD. [et langue cour.] "Qui a le caractère de la peste, contagieux, épidémique" : Des manières de bevrages desquelz fault user et desquelz non user en temps *pestilenciel*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 98). ...se nulli de fait s'avance À recevoir quelque partie D'icelle bole d'Arménie, En fièvre *pestilencieuse* Ou contre la boce actuele, Il la doit prendre et recevoir Très fort pouldrée, à dire voir, O vin aigre et simple ptisaine (LA HAYE, P. peste, 1426, 131). *Pestilenciel* est ce qui est cause de de pestillence ou ce qui appartient à pestillence. (LA HAYE, P. peste, 1426, 218). Fievres *pestilenciales* sont celles qui viennent en temps de pestillence et de corruption : quant les blez et l'air et les eaues sont corrupues. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 10). Et sont aulcunes maladies que on appelle *pestilenciales* ou epaticales et s'engendrent en temps de pestillence corrupus (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 10). Andrac de toute sa nature est maladie tresperilleuse, aguè et briefve car est de matiere venenose, *pestilencielle* et contagieuse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2). ...et disoit, quand il y avoit aspect de la Lune à la queue du Dragon en l'ascendant, que l'année devoit estre froide et *pestilencielle* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 328a.

V. aussi *pestilencieuse* [R. M.]

PESTILEUSEMENT, adv. (pestileusement)

[*FEW VIII, 310a : *pestilentia*]

"D'une manière pestilentielle, pernicieuse" : Pestilenter (...) : *pestileusement* (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 156). [R. M.]

PESTILEUX, adj. (pestileux)

[*FEW VIII, 310a : *pestilentia*]

"Mauvais, pernicieux" : Et pour quoy, dis je, mes tu ens Morsel qui est si *pestilens* ? - Je porte, dist elle, en ma bouce Une *pestileuse* touche Que, quant atouce un bon morsel, En soy en prent si grant revel Que, s'a l'autre ne retouchoit, Aussi con hors du sens

seroit. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 115). [R. M.]

PESTILLIER, verbe (pestillier)

[T-L : *pestillier* ; GD : *pesteillier* ; FEW VIII, 600b : *pistillum*]

A. - "Ecraser avec le pilon"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD VI, 127a.

B. - "Fraper" : Il détrencent l'un l'autre les blasons pardevant, Ensy com carpentier aloient carpentant, Et de taille et d'estoc l'un l'autre *pecillant* [l. *petillant*, GD VI, 127a]. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 514). Et quant se sentiront de ces fiers *petillier*, Il ne volront avant venir ne cevaucier (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 501). Bertran tenoit l'espee qui l'acier ot trenchant Et s'en vint a l'Englois fermement estoquant (...) Et furent longuement ensemble *pestillant*. (...) Et par leur hastereaulx se vont fort *pestillant*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 62).

C. - "Fraper avec un instrument aigu, piquer" : Une pel d'ours trouva ichi endroit pendant ; Tout tantost le vesti et ala endossant, Pour chou que décongnostré il voloit son samblant. Or *petillies* le pel, de vostre espoit trenchant. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 232).

D. - "Presser, importuner" : Tant vont le roi chascun jour *pestillier* Que le roi sceut tout le fait par amour. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 72).

REM. Se distingue mal de *petillier* (GD VI, 126c-127b, ne fait qu'une seule entrée). On a seulement rattaché à *petillier* le sens de "remuer les pieds et les mains (parfois convulsivement), gigoter". V. *petillier*. Le sens C relève peut-être d'un autre mot encore, à rapprocher de *petillon* "pointe, dard", T-L VII, 851, FEW VIII, 132b : *peditum*. [R. M.]

PESTIS, subst. masc. (pestis)

[*FEW VIII, 598a : *pistare*]

"Traces de piétinement" : Et lors qu'ilz s'embatirent sus ce marescaige, ils perdirent la route de leurs chevaulx, car il y avoit sy grant *pestis* [var. peste] de cerfs, de bissez, de daints et de porcs que les pas des chevaulx y estoient effaciés (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 221).

REM. Seul ex. Faut-il lire *pest[el]is* ? [R. M.]

PESTOT, subst. masc. (pestot)

[FEW VIII, 601a : *pistillum*]

"Pilon ; masse ou massue" (synon. *pestail*) : ...ungs tresteaux, un vaichelier à mettre un bassin, 2 *pestoz*, 2 queues vides (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1376, 473).

Rem. Ou forme de *pestail* ? [R. M.]

PESTRE, (?) (pestre)

[Ø]

"?" : Ja soit ou elles *pestre* prange, Il pert souvent par trop prangier. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 274).

REM. Ces vers appartiennent à un lai difficile d'interprétation. Cf. M. Plouzeau, *R. Lang. rom.* 94, 1990, 148-150. On peut comprendre ainsi : "Bien que avec elles [les amies étrangères] il se rassasie immédiatement, il perd souvent par excès de nourriture [par les excès de la chair]" ; *pestre* signifierait donc "immédiatement, promptement" (Éd.) et serait à rattacher à FEW IX, 319a : *praesto*. Mais peut-être faut-il lire *pastre*, écrire *ouelles* (comme le fait l'Éd. de

Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 54) et comprendre ainsi : "Bien que le berger tiennne ses brebis à l'ombre, qu'il les parque [v. *prangier*], il les perd souvent en les parquant trop [les brebis désignant métaphoriquement les jeunes femmes]". [R. M.]

PESTRER, verbe (pestrer)

[GD : *pestrer* ; FEW VIII, 603a : *pistrire*]

"Pétrir"

REM. Doc. 1479 (*pristrer*) ds GD VI, 130b. [R. M.]

PESTUEIL, subst. masc. (pestueil)

[T-L : *pestueil* ; GD : *pestueil* ; FEW VIII, 601a : *pistillum*]

A. - "Pilon"

REM. Doc. 1375 (*peteul*) et 1393 (*pestueilx*) ds GD VI, 130b.

B. - "Dard à grosse tête" (GD)

REM. Doc. 1333 (*pestueig*) et 1375 (*petueil*) ds GD VI, 130b. [R. M.]

PESTUOSEUX, adj. (pestuoseux)

[*FEW VIII, 311a : *pestis*]

"Pesteux" : *Pestuosus* (...) : *pestuoseux* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 156). [R. M.]

PET, subst. masc. (pet)

[T-L : *pet* ; GDC : *pet* ; FEW VIII, 131b : *peditum* ; TLF XIII, 171a : *pet*]

"Pet" : Aussy tost aroit un *pet* d'oursse Qu'ait riens du mien par son abet, Tant sache chanter au fausset N'a haulte alaine. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 29). ...et telle vapeur venteuse ainsi engendree, ou elle est expellee par hault ou par bas ou elle demeure au milieu ; s'elle yst par hault, c'est eructuacion ; s'elle yst par bas c'est *pet* ou vesse ; se elle demeure ou millieu et la ventosité est jointe avec humidité, elle fait le ventre ruyre ou ce seront torcions (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 6). Par la mort tieu, tu as fet ung *pet* Ou une vesse, je le sens. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 207). ...et[la Grosse Margot] me fait ung groz *pet* (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 125). Je feisse pour eulx *pez* et roctes, Je ne puis, car je suis assiz. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 142). Maiz si tost qu'on y a fait *pet* ou vesse... (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 129). Vous ne scavés pas que j'ay fait ? Par la mort bieu, ung si gros *pet*, Cent foyes plus gros que ne souloyes. (S. fol, c.1480-1490, 6).

- [Comme expr. d'une valeur minimale] : Aussy tost aroit un *pet* d'oursse Qu'ait riens du mien par son abet, Tant sache chanter au fausset N'a haulte alaine. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 29). Vous ne la doubtés pas unng *pet*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 271). [R. M.]

PETARD, subst. masc. (pétard)

[GDC : *petard* ; FEW VIII, 136a : *peditum* ; TLF XIII, 173b-174a : *pétard*]

"Explosif pour faire sauter un obstacle"

REM. Doc. 1495 ds FEW et TLF. [R. M.]

PETARET, subst. masc. (petaret)

[GD : *petaret* ; FEW VIII, 140b : *peditum*]

Roi petaret. "Roitelet"

REM. Ex. ds GD VI, 130c, non retrouvé ds *Ev. Quen.* [R. M.]

PETASSER, verbe (petasser)

[FEW VIII, 616a : *pittacium*]

"Rapiécer, ravauder" : ...linceulx de lin de deux toiles et demie, dont l'un est *petacé* (Doc. 1412. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 428). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

REM. Cf. aussi le *Dict. des régionalismes de France*, 764b, *petasser*. [R. M.]

PETAUX, subst. masc. plur. (petaux)

[FEW VIII, 132b : *peditum*]

"Bande de soldats armés" : ...*petaulx* et gars loubas. (FROISS., *Chron. L.*, V, c.1375-1400, 323). [Var.] ...*petaulx* nommez bidaus. (FROISS., *Chron. L.*, VI, c.1375-1400, 374). [Var.]

REM. Cf. TLF XIII, 174b : *pétaudière*. Autre ex. ds MONSTRELET, d'après Corneille 1694. Même mot ds l'ex. suiv. ? : LE FOL. Pour mengier cuir et quorions De ces *petaudes* qu'on decole, Il n'est fin brouet que de cole Avec pourette d'oribus. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 54). [Sens obscur. FEW VIII, 132b et 144, n. 6 : *peditum*] V. *petee*. [R. M.]

PETEE, subst. fém. (petée)

[FEW VIII, 133b : *peditum*]

"Bande, horde (?)" : Quant ce a veu li maistres d'euz, Qui horribles est et hideus Et bien sambloit qu'il fust seigneur Des autres dyables et poieur, I leur a dit que perceus sont Et que povoir pas ne font Combien que dens agus eüssent Et cruele *petee* feussent. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 138).

V. aussi *petaux* [R. M.]

PETELLEUX, (?) (petelleux)

[GD : *petelleux*]

[Mot fantôme]

REM. L'article de GD VI, 131a, est à supprimer ; l. *potelleuse*, v. *poteleux* Cf. *MotsFantomes : petelleuse*. [R. M.]

PETEMENT, subst. masc. (pètement)

[*FEW VIII, 134b : *peditum* ; TLF XIII, 176b : *péter* (*pètement*)]

"Pet" : Bombizare (...) : peter, faire pes, faire son du cul. (...) Bombizatio (...) : *petemens* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 46). [R. M.]

PETENIEN, adj. (petenien)

[FEW, Ø n. de lieu *Peteon*]

"De Peteon" : Si estoient prorogé et commandé manoir en leurs provinces Graceus en Lucerie, ou il estoit atout l'ost des voulons [trad. lat. volo], et Terencius Varro en champ *petenien* (BERS., XXIV.10, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 247a). [R. M.]

PETENT, adj. (pétent)

[*FEW II-2, 977a : *competere*]

"Qui appartient à, qui est du ressort de" : ... cedons et delaissons entierement a nostre dicte tante, ou a ses hoirs ou aians ou qui auront cause, tout le droit, prouffit et accion quelconques (...), a tousjours *pettens* et appartenans et doians comment et par quelconque voye ou maniere que ce soit compecter et appartenir (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1373, 252).

REM. Formation régressive sur *competere*, GD II, 206c. [R. M.]

PETER, verbe (péter¹)[FEW VIII, 132b : *peditum* ; TLF XIII, 175b : *péter*]

A. - "Faire un ou des pets" : *Pedo, pedis...* : *peter*, poirre (Aalma R., c.1380, 304). On dort souvent en aucun lieu commun ou ilz sont dix ou aucunes fois vingt, ou l'un ronfle, l'autre *pecte*, l'autre regibe des talons. Il n'y a jamais silence jusques a la mynuit. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 107).

B. - "Faire un bruit d'explosion" : ...car il y a le plus grant bruit que vous veistes oncques: canons *petent* terriblement (BUEIL, I, 1461-1466, 190). [R. M.]

PETER, verbe (péter²)[T-L : *peter* ; *FEW VIII, 312b : *petere*]

"Demander" : A, je vous tieng pour fritatis De vostre mestresse la belle, Se souvent vous n'estes vers elle Incessamment frequentatis. Se vous ne savés *petatis* A Teneguy que c'est que d'elle, A, je vous... (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 83). [R. M.]

PETEREAU, subst. masc. (pétereau)[GD : *petereau* ; FEW VIII, 135b : *peditum*]

"Bombarde portative"

REM. Doc. 1476 (Dijon, *petereaul*) ds GAY II, 230b (*pétera*). [R. M.]

PETERON, subst. masc. (péteron)[FEW VIII, 135b : *peditum*]

"Petit cultivateur" : Et que tout *peteron*, qui amenront bled à dos... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1392, 675). [R. M.]

PETEUR, subst. masc. (péteur)[T-L : *petor* ; GDC : *peteur* ; FEW VIII, 134b-135a : *peditum* ; TLF XIII, 176b : *péter* (*péteur*)]

"Celui qui fait un ou des pets" : *Pedo...* onis : *peteur* (Aalma R., c.1380, 304). [R. M.]

PETEUX, subst. masc. (péteux)[GDC : *peteux* ; FEW VIII, 135a : *peditum* ; TLF XIII, 177a : *péteux*](Synon. de *peteur*)

REM. Doc. 1456 (nom propre) ds GDC X, 329a. Ex. d'a. fr. ds T-L. [R. M.]

PETICIER, verbe (peticier)[T-L : *peticier* ; FEW VIII, 344b : **petittus*]

"Diminuer" : Un couloun mist [Noé] hors sans sejour, Qui rains d'arbre lui apporta. Et lors Noé se deporta Et fist grant joye, et si disoit Que pour vray l'eau apetissoit. Peu a peu a *petissier* print ; Jusqu'arriere en terre se mist. Quant l'eau fust en terre mise, L'arche fut sur la terre assise (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 84). [R. M.]

PETIFIER, verbe (petifier)[GD : *petifier* ; *FEW VIII, 344b : **petittus* (?) (?)]

Petifier prix. "Diminuer le prix (?)" : Licitor (...) : metre pris, croistre ou *petifier* pris (Aalma R., c.1380, 232).

REM. GD : "formuler une demande en justice", FEW VIII, 312b : *petere* ; forme *petittifier*. [R. M.]

PETILLAGE, subst. masc. (petillage)[GD : *petillage* ; FEW VIII, 137b : *peditum*]

"(Ordonnance concernant les marchandises et le péages)"

REM. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD VI, 131b (ex. descriptif). [R. M.]

PETILLEMENT, subst. masc. (pétillement)[FEW VIII, 137b : *peditum* ; TLF XIII, 178a-b : *pétillement*]

"Chatouillement"

REM. Ex. XVe s. ds TLF. [R. M.]**PETILLER, verbe** (pétiller)[GDC : *petillant/pétiller* ; FEW VIII, 137a : *peditum* ; TLF XIII, 178b : *pétiller*]

Part. prés. en empl. adj. "Qui brille d'un vif éclat" : Il y a doux yeux d'autre sorte, Qui sont *petillans* et gingans (Amant cord. M., 1490, 67). [R. M.]

PETILLIER, verbe (petillier)[T-L : *petillier* ; GD : *pesteillier* ; FEW VIII, 130a : *peditare*]

"Remuer les pieds et les mains (souvent convulsivement)" : Et la dame advise empres luy ung varlet qui avoit ung grant coustel, si le sache et en fiert parmy le corps de celle levriere, qui commença illecques a *pestiller* et morut devant le mary. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 93). Esvanouir et *petiller* [var. *pestiller* ; periller] En eussies veu, qui est grant chose. Et tant que, pour les resveiller, Il convint trois sextiers d'eau roze. (Amant cord. M., 1490, 57).

REM. Doc. 1383 (*paitillant*[GD VIII, 362b : l. *paitelant* ; correction sans doute injustifiée]) ds GD VI, 128c (s.v. *pesteler*) ; doc. 1407 (*petillant*) et MART. D'AUV., *Vigiles de Charles VII* (éd. 1493, *pestiller*), ds GD VI, 127b. [R. M.]

PETIOT, adj. (petiot)[T-L : *petiot* ; GD : *petiot* ; GDC : *petiot* ; FEW VIII, 345b : **petittus* ; TLF XIII, 179b : *petiot*]**I.** - Adj.

A. - "Tout petit" : En cest estat nous chevauchames Tant que sus la mer nous trouvames En une ville *petiote*, De barat pleine et de riote. Or la nommez, se vous volez, Car il y a moult d'avolez. (MACH., F. am., c.1361, 242). On avoit adont raporté Au gentil roy, pour verité, Que li Sarrazin de Turquie, Qui sont gent aperte et hardie, Avoient pluseurs galiotes, Ce sont galées *petiotes*, Pour aler le soudan servir. (MACH., P. Alex., p.1369, 120). ...plusieurs povres et *petios* enfans devers et sobz la mamelle de leurs desesperéz meres (JEAN DE MONTREUIL, Lettre prince G.O.O., 1394, 34). L'empereur [Alexandre le Grand] si l'araisonna [Diomedés] : "Pourquoy es tu laron en mer ?" L'autre responce lui donna : "Pourquoy laron me faiz clamer ? Pour ce qu'on me voit escumer En une *petiote* fuste ? Se comme toy me puisse armer, Comme toy empereur je feusse..." (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 32).

Rem. *Flor. Octav.* L., t.1, c.1356, 2999 var., 15048 var. ; WAUQUELIN, *Manequine* C.T., a.1448, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. Doc.1379 ds GDC X, 329a. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*) ds GD VI, 131c .

B. - "Caressant, flatteur"**Rem.** *Chasse am.* W., a.1509, gloss.**II.** - Loc. adv. *Un petiot*

A. - "Un tout petit peu" : Mais li dous dieus [du sommeil], Qui lez lui ot mil filles et mil fieus, Trop vanitez et songes tieus et quieus, De bien, de mal, de joies et de dieus, Si se retourne Dedens son lit ; mais li sires gentieux Un *petiot* ouvri l'un de ses yeus Et de faire ce qu'Yris quiet, au mieus Qu'il puet, s'atourne. (MACH., F. am., c.1361, 165). Par force du mal amoureux Non pourquant a sa douce

bouche Fis lors une amoureuse touche, Quar je y touchai un *petiot*. (MACH., Voir, 1364, 240). Doulce Pitié, ainsi com je le tiens, Un *petiot* est allée enorter Vostre doulz cuer (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 44).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, v.36108, et FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, v.19762, ds T-L VII, 851. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

B. - "Un petit moment, un court instant" : Quant ainsi me vi salués, Si esperdus et si mués Fui qu'onques mot ne respondi ; Si c'un *petiot* attendi, Et puis après le saluai (MACH., Voir, 1364, 664). Et un *petiot* me tensa En disant qu'avoie mespris Trop fort vers ma dame de pris. (MACH., Voir, 1364, 750). Arreste, arreste un *petiot*, Pelerin, atens, pelerin (Mir. ste Bauth., c.1376, 122). [R. M.]

PETIT-FILS, subst. masc. (petit-fils)

[FEW III, 521b : *filius* ; TLF XIII, 184b : *petit-fils*]

"Fils du fils ou de la fille" : ...a fin que le *petit filz* qui encore gesoit ou berçueil ne peust venir a demander son heritage (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 213). ...car il vouloit que le roy fist haulser partout la banière du *petit fils* que le seigneur Ludovic tenoit entre ses mains, qui estoit filz du duc dernier, mort à Pavye, et dont avez ouy parler devant, appelé Jehan Galiace. (COMM., III, 1495-1498, 155). [R. M.]

PETIT-LAIT, subst. masc. (petit-lait)

[FEW V, 112a : *lac* ; TLF XIII, 185b : *petit-lait*]

"Petit-lait" : ...car adonc il [le lait] lave les boyaulx et mundifie par sa partie humide, c'est assavoir par le *petit-lait*, car il repugne au venin de la partie butireuse et fait les membres humides (Rég. santé corps C., 1480, 19). [R. M.]

PETIT, adj., adv. et subst. (petit)

[T-L : *petit* ; GD : *petit* ; GDC : *petit* ; DÉCT : *petit* ; FEW VIII, 342b,343a : **pettittus* ; TLF XIII, 180a : *petit*]

I. - Adj.

A. - [Domaine quantitatif, domaine du mesurable] "Inférieur à la moyenne"

1. [En dimension (longueur, hauteur, surface, volume..)] "Qui a peu d'étendue, peu de volume" : A Dieu plaise que ce soit cil Que je voy la en lieu essil Devant son *petit* habitage ! (Mir. parr., 1356, 40). Mais il responnoient que ces premiers corps sont *petis* athomes et sont elemens et moevent un l'autre. (ORESME, C.M., c.1377, 604). ...il estoit logé en un *petit* villaige par-deçà Tours (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 91). ...dedens un grand coffre qui estoit ouvert, il print un *petit* coffret qui dedens estoit, et en icellui *petit* coffret, qui samblablement estoit ouvert, il print plusieurs verges, anneaux et cuilliers d'argent rompues (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 262). ...à occasion de povres et *petis* fiefs ou arriere fiefs que tenoient en pluseurs païs (BAYE, I, 1400-1410, 333). A ce propos Jhesucrist dit En l'ewangille ou n'a mesdit, Que plus tost un chamel chargé Yroit, sans estre deschargié, Par mi l'estroit et *petit* huis De l'eguille, qui a pertuis Bien petit, que un riche n'iroit En paradis (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 197). ...tu n'avoies pas un *petit* oreillier a reposer ton navré digne chief. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222). Item, ung *petit* reliquiaire longuet d'or, où a ung os d'un doy, comme semble, et y fault une perle et une esmeraude. (FAUQ., II, 1421-1430, 117). À quoy valent les margarites Qui sont unes pierres *petites*, Nommées perles en vulgaire (LA HAYE, P. peste, 1426, 118). ...les yeulx moult *petis* et enfossez, desquelz le blanc estoit comme tenné (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). ...[le coffre] semble bien *petit* pour y mectre voz

robes bien a l'aise, sans les froisser (C.N.N., c.1456-1467, 184). ...ilz se pourroient entreencontrer au *petit* bois (C.N.N., c.1456-1467, 355). ...la pucelle sacqa ung *petit* cousteau qu'elle avoit pendu a sa cincture (C.N.N., c.1456-1467, 553). ...en l'eveschié de Wigornien, près de une ville nommée Wichy, jouxte une *petite* montaigne où la riviere court au pié très douce (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 90 r°).

- *Petit drap.* "Chemise" : ...quand vint au matin, qu'elle eut blanchy ces chemises, couvrechefs et *petiz* draps (...) elle fut [appelée] de sa maistresse (C.N.N., c.1456-1467, 397).

- *Petite jambe.* "Mollet" : Soubs le genoil sont ordonnes les os de la *petite* gembe (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 5).

- *Petit ventre.* "Bas ventre (parties naturelles)" : ...[il] luy fist monstre de la peau ou les coillons se logent, lesquelx il avoit par industrie fait monter en hault vers le *petit* ventre (C.N.N., c.1456-1467, 94).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 104.

- *Faire la petite bouche.* "Faire la fine bouche" : ...quand il [mon mari] besoigne une foiz en ung moys, c'est au mieulx venir. Il ne fault ja que j'en face la *petite* bouche ; creez que je prendroye bien mieulx. (C.N.N., c.1456-1467, 247).

. V. bouche

- *Petit Chastelet.* "Prison de Paris où l'on garde les prisonniers après leur jugement, p. oppos. au Grand Chastelet, où l'on juge en première instance les affaires civiles et criminelles" : Ce jour, le conte d'Armignac fust mis prisonnier ou *Petit* Chastellet de Paris. (FAUQ., I, 1417-1420, 130).

- [Par rapport à un lieu du même nom, de dimensions supérieures] : Aurelles, autrement dit Ambroyse, filz de Constantinus, frere du roy de la *Petite* Bretagne et roy de la Grant Bretagne, alias de l'isle de Albion, fut en ce temps moult apécié du peuple pour sa science d'astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 94 r°).

- En partic. [À propos de la taille] : Et pour ce que ledit cheval estoit trop *petit* et feible, vendi ou eschanga sondit cheval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 285). Et ledit Colin Besnon, compoingnon dudit Pierre est *petit* homme maigre, aagé de L à LX ans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). Si me semble bon [que] (...) me baillassez en la conduite de mon oncle le bastard, chacun monté sur ung *petit* cheval. (C.N.N., c.1456-1467, 171). Quant aincy je veulx müer meurs, Puis que Dieu m'a donné respit, Si de corps suis ung peu *petit*, Augmenter me fault en virtus. (Pass. Auv., 1477, 117).

2. [En intensité] "Qui a peu d'intensité" : ...mais les vieillars ont *petite* chaleur naturelle, pour ce on il a mestier de petit nourrissement, car la chaleur naturelle est destainte de grant multitude de nourrissement (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 56). Il mist pié a terre, et puis hurta ung *petit* coup au guichet. (C.N.N., c.1456-1467, 209).

3. [En valeur (chiffrée ou chiffrable)] "Qui est peu élevé" : Et pour ce, convient il que les delectacions soient bien mesurees et moderees, et que elles soient petites et en *petit* nombre, et que il n'y ait chose contraire a raison. (ORESME, E.A., c.1370, 229). ...jà soit ce qu'il eust pour lors avec lui à Paris *petit* nombre de gens d'armes. (FAUQ., I, 1417-1420, 158). ...esdiz pays de Flandres esquelz ladicté monnoye royal a tres *petit* cours (Comptes Etat bourg. M.F., t.I, 1420, 307). ...attendu les charges desdis presidens et conseillers, et la faulte du paiement de leurs gaiges qui sont *petis*. (FAUQ., II, 1421-1430, 194). Puis gentilz hommes, tant long vestu que court, De logis furent tenez assez de court Parmy la ville ; raison

fut pour ce qu'elle Est de grandeur *petite*, et telle quelle (LA VIGNE, V.N., p.1495, 146).

- [D'une monnaie] "De moindre valeur" : ...quatre ans avoit ou environ, en l'ostel Jehan de Varisy, son oncle, demourant à Nancy en Lorraine il mal print et embla, en un des coffres de sondit oncle, IIIJxx frans en *petiz* florins. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 460). ...Demyz-Gros et Quars de Gros appelez *Petiz*-Blancs (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 108).

- *Une petite lieue*. "À peine une lieue" : ...ilz sont nez de la ville de Houdan, à une *petite* lieue dudit lieu de Heudouville et de Villers-Adam (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 285).

. *Aucuns petits jours*. "À peine quelques jours" : ...et s'en vint à Théroouanne, et de là à Calais, où il séjourna par aucuns *petits* jours, et de là passa outre et s'en alla en Angleterre (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 206).

- *Petit vers*. "Vers de peu de syllabes ou de pieds" : Pour tant j'ay mis la chose en rime Et en *petiz* vers fleurissans, À celle fin que les lisans Puisse avoir quelque plaisance En lisant, pour la consonance Et mesure du plaisant mètre (LA HAYE, P. peste, 1426, 163).

4. [En durée] "Qui a peu de durée" : Et posé que infortunes li venissent, si ne pourroit il pas de legier estre mué ou osté de sa felicité, se il ne par estoient tresgrans et pluseurs, et se par ce il perdoit sa felicité, il ne reseroit pas beneuré en *petit* temps (ORESME, E.A., c.1370, 136). Et lui qui si grant seigneur estoit et si puissant, et à qui naturellement, ou cas qu'il eust falu gouverneur à ce royaume, apartenoit le gouvernement, en si *petit* moment a finé ses jours moult horriblement et honteusement. (BAYE, I, 1400-1410, 207). ...vivre en cestui monde un *petit* espace de temps a ton aise (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 20). ...après qu'il eut aucun *petit* temps devisé avec elle et finé ses ammonestemens (...) luy pria mercy (C.N.N., c.1456-1467, 515). Il est bien à noter que le ciel le favorisoit grandement, car celui n'eut point de second pour ce que en *petit* temps il reduisit tout le monde en une monarchie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 72 r°).

- [En âge] "Jeune" : Est ce a vous (...) Que la douce vierge Marie A hui pour norrir apporté Un *petit* enfant nouveau né ? (Mir. abbeesse, 1340, 99). Nous sommes les dolentes mères Qui avons (...) norrir ces *petiz* enfans Que mettre voulez a martire. (Mir. st Sev., 1362, 198). Et pour ce, Constantin l'Emperiere ne se voulut baingnier en sanc de *petis* enfans pour guerir de sa maladie, et si li estoit conseillé par ses medecins. (ORESME, E.A.C., c.1370, 503). ...sondit pere le admena bien *petit* enffent demourer en la ville de Harfleu, en laquelle il aprint mestier de mareschal (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 56). ...il estoit mariez, en la ville de Jargueau, à une jeune femme nommée Denise, laquelle avoit un *petit* filz de lui (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 93). Venredi, XJe jour de juing, feste de saint Barnabé, vindrent en procession à l'eglise de Paris les povres laboureurs et habitans, femmes et *petis* enfans de Villejuifve (FAUQ., II, 1421-1430, 279). ...avoit esté sa femme ce jour aux estuves, et son *petit* filz avecques elle. (C.N.N., c.1456-1467, 412). ...les jeunes et *petiz* enfans, après qu'ilz avoient solennisé aucune feste accoustumée (...) se vindrent rendre en grand nombre en ung lieu (C.N.N., c.1456-1467, 555). Ung poste vint a moult grant diligence Luy bailler lettres qui narroient en soubstance Que ce jour la, sans nul loingtain remort, Le *petit* duc de Millan estoit mort. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 191).

- *Petit aage*. "Bas âge, jeune âge" : Les enfans aussi de *petit* eage sans la volenté et consentement de leurs parens ne peuvent vouer religion ou aultre chose (Sac. mar., c.1477-1481, 52).

. V. *âge*

B. - [Domaine qualitatif]

1. "De peu d'importance, médiocre"

a) [D'une chose concr.] "Médiocre, de moindre qualité" : Sire, qu'avez vous empensé De vous en si *petit* lieu mettre ? Se de vostre serf faites maistre, S'iert grant folour. (Mir. femme roy Port., c.1342, 168). Car aucuns vendangent avant que les roisins soient meurs ; et pour ce ilz font *petit* vin, et soubtil, et malade vin, et qui point ne puet durer. (Rustican H., 1373-1374, 94). [Autres ex. p.60 et p.96] Le buvraige est par trop *petit* : Il ne plaist point a bons gourmetz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 152). Mais vous faictes tout autrement, Car vin *petit* mistes premier Et voicy si bon au dernier Qu'il n'est point de meilleur boisson. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 153).

- "Qui a une valeur moindre, qui est un produit dérivé"

. *Petit lait*. "Sérosité qui se sépare du lait lorsqu'on prépare le fromage" : ...car adonc il [le lait] lave les boyaulx et mundifie par sa partie humide, c'est assavoir par le *petit*-lait, car il repugne au venin de la partie butireuse et fait les membres humides (Rég. santé corps C., 1480, 19). Ici sont mises quatre propriétés du *petit*-laict ou du moyen. La premiere est que le *petit*-laict est incisif et subtiliatif. La seconde est qu'il est lavatif et abstersif. La tierce est qu'il est penetratif, et ceste yci s'ensuit de la premiere. La quarte est qu'il est mandicatif et purgatif. Et trois de ses propriétés narre Avicenne au second canon au chapitre du laict, disant que l'eaue du laict ou du *petit*-laict est subtiliatif, lavatif, et solutif, et n'a pas mordication, mais Rasis au IIIe livre d'Almasor dit que le *petit*-laict evacue la colere rouge et degette les pustules du corps et du visage. (Rég. santé corps C., 1480, 83).

b) [D'une chose abstr.] "De peu d'importance, médiocre" : ...afin quil pouist mieulx soustenir son estat, lequel estoit *petit* pour lors (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 132). Et se il advient a un homme aucunes *petites* fortunes ou de prosperité ou, au contraire, de adversité, il est tout cler que telles *petites* fortunes, soient bonnes ou males, ne font pas incliner la vie d'un bon homme en mal ou en misere. (ORESME, E.A., c.1370, 134). Et ainsi en passant par toutes les accions des vertus morales, il appert que les choses qui sont vers teles accions sont *petites* et sont indignes de estre atribuees as dieux. (ORESME, E.A., c.1370, 527). ...[il] requist que de ce il fust tenu pour excusé, veu la *petite* valeur de la chose. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 394). Fortune par sa violence Le mist en sy *petit* degré, Et toutes foiz il print en gré. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 208). ...Adam des Vignes et Jaques de Buymont (...) ne paieront chascun, attendue leur *petite* faculté, que VJ libvres paris (BAYE, II, 1411-1417, 34). ...par le fait de gens de *petit* estat et de *petite* condition demourans pour lors à Paris (BAYE, II, 1411-1417, 139). ...ilz ne donnent pas grant esperance sur *petit* fondement et sur pou d'achoisson (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 74). ...lesquelz traictiez ou accords ont sorti *petit* effect par le fait d'aucuns qui sont en la compaignie de monseigneur le Dauphin (FAUQ., I, 1417-1420, 290). ...ung pou luy desplaisoit la folie du premier venu, qui trop fort a son gré se boutoit en chose de *petite* value. (C.N.N., c.1456-1467, 229). ...demain le vous bailleray, vous suppliant que mon *petit* service, partant de bon vouloir et entier, ne soit pas reffusé. [Un galant annonce à une femme qu'il lui remettra une lettre d'amour] (C.N.N., c.1456-1467, 257). Si ne fust une [seule] chose qui me donne ung *petit* et legier empeschement a mettre a execucion ce dont la dilacion aigrement me poise, je seroie le plus et mieulx fortuné de ce monde. (C.N.N., c.1456-1467, 574).

- [Par litote] *Pas petit* : ...plusieurs gens de bien desiroient et pourchassoient sa grace (...) qui n'estoit pas ung plaisir *petit* au pere et a la mere d'elle. (C.N.N., c.1456-1467, 31). ...elle pourroit estre cause de sa mort, qui n'est pas ung *petit* peché (C.N.N., c.1456-1467, 33). ...par plusieurs ans exercea ledit office, qui ne luy estoit pas *petit* labeur, mais martire intollerable (C.N.N., c.1456-1467, 422).

- [Dans une formule de modestie] "Faible" : ...comme bien seroit requis à vostre très sacrée Majesté, de supporter et supplier mon *petit* entendement (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 8 r°).

- (*Estre*) *de petit parler*. "Parler peu" : La IIIe [signe] : taciturnitet, car melancoliques sont de *petit* parler a cause de leur froideur comme la chaleur fait les gens grans parleurs. (Rég. santé corps C., 1480, 146).

c) [D'une pers.] "De condition modeste, humble" : Non pas aussi a *petit* ou bas roy, mais au plus grant, et qui est seigneur de touz... (Mir. ev. arced., c.1341, 104). ...et dient que appartient a ami qui est bon et excellent que il pourvoie soufisanment a ses *petits* amis qui en ont mestier. (ORESME, E.A., c.1370, 450). ...de moy, *petite* meschine Et si basse, avez fait royne Telle et si grant comme de France. (Mir. ste Bauth., c.1376, 96). ...je dois faire honneur, et vous m'alez honorant. Je suys vostre cousin et *petit* familiale. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 224). Que prince se doie fiable Monstrer, privé et agreable A ses gens et grans et *petis*, Dit Tulle (CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 253). ...les povres et *petis* compaignons de sa court, le bon roy qui estoit piteux, et en toutes choses circonspect et cler voyant, cuides tu que il les oubliast ? (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 155). Donné luy soit d'honneur le vray collier Par Robertet son *petit* escollier. (ROBERTET, *Oeuvres Z.*, c.1450-1500, 176). Cy gist et dort en ce sollier Qu'Amours occist de son raillon, Ung povre *petit* escollier Qui fut nommé François Villon. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 142).

- *Le petit peuple*. V. *peuple*

- [Avec valeur affective] : Mais aussy n'est il pas licite Que moy, vostre mere *petite*, Ne doiez ung petit oÿr Et en aucuns cas obeÿr, Ou au moins passer ma requeste ? (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 580).

- Empl. subst. *Faire la petite*. "Faire l'humble, la douce" : A suivre l'eglise ? Comment ? Sy estoit ma personne duite Pour estre des premiers devant A luy bailler de l'eau beniste ; Puis, s'elle faisoit la *petite* Ou qu'elle me gectast doux yeux, J'estoie lors de joye subite Transsi et ravi jusqu'au cieux. (*Amant cord. M.*, 1490, 25).

2. [D'une chose] "Qui ne tire pas à conséquence" : Et donques, aussi comme celui qui est yvre d'un peu de vin est pis disposé selon le corps que un autre qui n'est pas tel, semblablement celui qui est vaincu d'une *petite* temptacion, il est pis disposé selon l'ame quant a ce que celui qui n'est pas de si petit vaincu. (ORESME, E.A.C., c.1370, 392). ...ne se courrouce de legier ne de *petis* mesfais (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 104). Vous m'avez de vostre grace baillé la joyssance de vostre beau et gracieux corps tout entierement, et d'un *petit* baiser vous me faictes le refus ! (C.N.N., c.1456-1467, 317). ...il la demanda a ses parens et amys ; lesquelx, après aucunes *petites* difficultez qui gueres ne durerent, luy donnerent et accorderent. (C.N.N., c.1456-1467, 558). Pour ce je te dy maintenant Que, car elle m'a bien amé, Mains pechés luy ay pardonné [.] A peu d'amour, *petit* pardon. (*Pass. Auv.*, 1477, 154).

- [D'une maladie] "Bénin" : Tu as beauté corporelle mais une *petite* maladie tost la te osterá. (GERS., *Concept.*, 1401, 417). ...puis

luy survint quelque *petite* maladie, tellement qu'il convint envoyer querir des medecins par tous quartiers, car son bon medecin, comme dit a esté, estoit trespasé. Toutesfois, devant que les medecins fussent venus, il se commença a guerir, ainsi qu'il fut la grace a Dieu, et ne fut amalaisé que trois ou quatre jours (LA VIGNE, V.N., p.1495, 323).

3. [D'une chose] "Mauvais, défectueux" : ...elle avoit esté tout le temps de sa vie femme de *petite* renommée, et d'avoir esté en plain bordeau comme femme publique (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 268). ...veu l'estat et personne dudit prisonnier, qui est homme de *petit* estat et gouvernement (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 371). ...on vouloit delivrer de prison ledit d'Armaignac et autres prisonniers (...) qui avoient esté consentans et coupables des guerres et divisions et du *petit* gouvernement qui avoient esté en ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 136). ...le darrenier de septembre MCCCC et XIII ont esté faictes autres lettres et en semblable sustance qui, par *petite* garde, ont esté perdues et adirees es mains dudit messire Jehan ou de ses gens sanz avoir sortir effet, lesquelles, se par aventure estoient trouvees, mondit seigneur veult estre et demorer de nulle valeur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 126). ...il est homme de *petite* conduite et gouvernement ou fait de sa despence, il s'est fort endebté, et a vendu sur lui à Emery Bertin, de Fontenay, et à autres certaine grant rente, et doubtant que, se la dicte rente couroit sur lui, sa terre de l'Oblouynière fust vendue à vil pris (Doc. Poitou G., t.10, 1457, 33).

- *Estre en petit point*. "Être en mauvaise situation" : ...pour ce que les choses de ce royaume estoient en *petit* point, et que le refuge de ce royaume en justice estoit en et de ceste Court (BAYE, I, 1400-1410, 246).

Rem. point v. Lexiques.

II. - Adv. "Peu"

A. - [Adv. de quantité ou d'intensité] "Peu" : Tropt *petit* vault lour acointance (DUPIN, *Mélang. L.*, c.1324-1340, 185). Et lor vault lor sens moult *petit* ["très peu"] (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 104). Dame, a toy loer *petit* vail (Mir. pape, 1346, 395). Et quant Raymon le voit, *petit* lui agrea (Tristan Nant. S., c.1350, 683). ...Pour mes meffaiz purgier par paine Temporel et *petit* durable (Mir. prev., 1352, 270). Se j'avoie estet *petit* liés En devant, encores le fui Cent fois plus ["je fus peu réjoui cent fois plus encore"], et en grant anui. (FROISS., *Espin. amour. F.*, c.1369, 88). Melyador qui ne le doubte, Dieu merci ! *petit* ne granment, S'est appareilliés erramment Pour joster audit chevalier (FROISS., *Méliad. L.*, t.1, 1373-1388, 103). Avis m'est a sa contenance Qu'il est homme de penitance ; *petit* se prise. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 21). ...et tous les siens moy doubte *petit* (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 200). Foible ennemi en grant desconfiture, Victorien et pou debilité, Provision verbal, qui *petit* dure, Dont nulles riens n'en est executé (BAYE, II, 1411-1417, 220). ...Pensant *petit* a son bon eur (ALECIS, *Faintes monde P.P.*, c.1460, 77). Il ne peult trouver appetit, Mais amaigrist et dort *petit*. (ALECIS, *Passe temps P.P.*, 1480, 237).

- *Pas / non petit*. "Pas peu" : Et pour ce n'est pas tel prodige *petit* meilleur que celui qui est illiberal. (ORESME, E.A., c.1370, 237). Et pour ce, il ne differe pas *petit* quant a honesté, dire ou oïr volentiers en telz giex laides paroles ou courtoises. (ORESME, E.A., c.1370, 271). Nous tenrons close la maison Tant que no dame qui au lit Gist dehetie et non *petit* ["et pas peu [dehetie]"], Mais de la fievre moult grevée, Sera en santé relevée. (FROISS., *Méliad. L.*, t.1, 1373-1388, 23).

- *Trop petit*. "Très peu" : Et u milieu du chambel ara une oche qui sera mise contre un petit pel, plat u bout, qui sera fichié u renel du chambel contre l'orguel, et ne doit le bout d'ichelui petit pel que trop *petit* passer l'orguel. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 282).

- *Ne ... petit que*. "Ne ... guère que" : Princes, trop va nature en defaillant ; Il n'est *petit* fors que chetive gent, Et la terre est de povre revenue (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 110). Puis ne targa *petit* Que messires Camelz s'en vint Chevaucant (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 20).

- *Se petit non*. "Si peu que ce soit" : Le roy, qui vist le jaians grant et fort, si le redoubta trop mallement pour ce qu'il n'avoit ne raison ne sens ne entendement en luy se *petit* non. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 87). Si te convient mettre peine a amasser tresor afin qu'a ton besoing tu t'en puisses aidier. C'est le meilleur ami et le plus seur moyen que avoir puisses. Qui sera ce qui te desobeira, mais que tu ayes largement que donner ? Poson que n'en donnasses se *petit* non : si seroyes tu volentiers servie en esperance et en attendant d'en avoir plus, puis que renom seroit de ta richece. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 13). ...la dame fist mectre a la table ung tres beau fromage gras, et ung plat bienourny de tartes, de pommes, et de fromage, avecques la belle piece de beurre frez, dont on ne rapporta si *petit* non. (C.N.N., c.1456-1467, 488).

- *Petit à petit / petit et petit*. "Peu à peu, un peu à la fois" : Mes loing *petit* et *petit* Va on bien (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 411). [Prov. H., 198 [P137]] Et quant tu l'aras veillié deus nuis ou trois, si li mue sa char et li donne *petit* a *petit* de char de poule chaude a mengier (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 181). Et tous jour[s] sus jour l'abeche *petit* et *petit* devant les gens (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 223). Seneque dit que quant l'en veult amistiés deffaïre, l'en les doit deposer et oster *petit* a *petit* et tout souëf, aussi comme l'en doit mectre jus un voirre ou un pot de terre (ORESME, E.A.C., c.1370, 463). ...il procedera *petit* et *petit* (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 434). *Petit* a *petit* mengue le pinçon l'asne. *Petit* a *petit* vat on bien loing. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 391). Couchiez vous et vous repousez Sur ce lit cy, se vous poez, Vo maladie cessera Tout *petit* a *petit*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 63). ...*petit* a *petit* son troublé cueur se remist a nature (C.N.N., c.1456-1467, 30). ...et de fait, *petit* à *petit*, fit le roy approchier gens d'armes sur les frontières de Bourgongne (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 226).

- *De petit en petit*. "Peu à peu" : ...touts alerent de *petit* en *petit* plaider à Mons. (Doc. 1338. In : J. Viard, Bibl. Éc. Chartes 82, 1921, 328).

- *Petit et souvent*. "Un peu à la fois, par faibles quantités et souvent" : ...et suz jour l'abeche *petit* et souvent devant les gens. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 223).

- *Il (s')en faut petit que*. "Il s'en faut de peu que" : Il en falut *petit* que de son sens n'issy [var. Bien *petit* sen faillit que]. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 159).

- *À (bien) petit de / que* : ...A bien *petit* que je n'enraige Car ilz font trop le papelart (Pac. Job M., c.1448-1478, 245). Quant le roy Avenir entent Que son filz a Jhesucrist tent, A *petit* qu'il ne forsenna. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 7). Vous nous mectez touz en la voye A *petit* de desesperer. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 44).

- Empl. subst. "Peu de chose" : Suffise toy de *petit* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 82).

- *De / pour si petit*. "Pour si peu" : ...il est pis disposé selon l'ame quant a ce que celui qui n'est pas de si *petit* vaincu. (ORESME, E.A.C., c.1370, 392). Ce nous seroit trop grant esclande De l'occire pour si *petit* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 276). Vous plaignez-vous pour si *petit* ? (Gens nouv. T., c.1461-1500, 336).

- *Trop petit*. "Très peu de chose" : Car elle est si foible et si tendre Que de trop *petit* elle engendre Painne et dolour. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 104).

- Empl. subst. "Peu de gens" : *Petit* s'en sauverent (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 15). [G.-G. Nicholson, R. Ling. rom. 5, 1929, 3]

B. - Loc. adv. *Un petit / aucun petit*. "Un peu, quelque peu"

1. *Un petit*

- [Portant sur un adj.] : Tel a le dos ung *petit* tort Qui ne s'en aperceut jamais. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 100).

- [Portant sur un adv. ou un compl. adverbial] : ...il se mist un *petit* derriere ledit varlet, et icellui feri d'un coustel qu'il portoit parmi le corps, par le costé, duquel coup il chei, et illec moru. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 111). Ouquel jour de mercredi, au matin, un *petit* avant prime, lui qui parle et un nommé Le Roussellet, demourant à Laon (...) se partirent de ladite ville de Vailly (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 155). ...pour ycelle escuelle fondre ledit orfevre pour son salaire ot VIII s. par., laquele ainsi fondue en lingot pesoit un *petit* moins de deux mars d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 450). Quant se vint ung *petit* devant le jour, le Chevalier du Papegau s'en est tourné en son lit (Chev. papegau H., c.1400-1500, 43). ...ung *petit* ensus des tourbieres auprès de la riviere avoit une plaine haulte et bien assise (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 853). Et en ceste matiere je te prie de resister ung *petit* longuement (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 220). ...quand il eut fait, il se tire ung *petit* arriere de luy, disant ses oroisons et paternostres. (C.N.N., c.1456-1467, 298). Tu le faiz [le trou] ung *petit* trop bas. (Pass. Auv., 1477, 194). LE PERE. Ung *petit* trop tu es cedicieulx Et, a mon vueil, oultre malicieulx, Dont tu pourras en avoir vitupere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 144).

- [Portant sur un verbe] : LA DAME. Si je le tenoie un *petit*, Mon seigneur, je le beseroie Et mille foiz, se je pooie (Mir. enf. diable, c.1339, 20). De sez .ij. enfanchons veul .j. *petit* parler. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 146). Or voulons maintenant un *petit* considerer quelz impossibles des corps naturelz il convient ensuir a l'opinion de ceulz qui dient que lignes sont faites de poins indivisibles. (ORESME, C.M., c.1377, 590). ...tantost qu'il plovoit ung *petit*, l'eawe aloit par la cité, sy que les gens nagoient par la cité a nacelles (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 64). La un *petit* se reposera, se besoin en a (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 50). Et, s'aucun prenoit appétit À mengier poisson un *petit*, Il le doit prendre et recevoir En tant qu'il peut, à dire voir, De bonnes eaues et mondes (LA HAYE, P. peste, 1426, 93). Prenons quelque place retraitte, Et y allons prendre deduyt Ung *petit*. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 302). Reposer me vueil ung *petit*, Car je suis las de me combatre. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 27). ...ce que si affermement disiez que vous n'aviez pas esté vers nous nous a fait ung *petit* doubter. (C.N.N., c.1456-1467, 205). ...par ma foy, il fault necessairement que j'entre ung *petit* dedans [l'église] (C.N.N., c.1456-1467, 218). Mes seigneurs, certes tresfort crains Que la croix ne puisse porter, Et pour tant nous fault appointer Qu'il se repose ung *petit*. (Pass. Auv., 1477, 192). Ung *petit* mon fait taisera Ey parleray du fait du monde. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 8). LE PERE. Le partement me fait ung *petit* mal, Mais touteffois, Mahommet vous convoye ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 194). Savoure

un *petit* se brevage (Gent. moun. T., c.1500, 379). Bien, bien. Lison, mettez la table, Que Monsieur desjeune un *petit*. (Gent. Naudet T., c.1500, 274).

- *Trop ... d'un petit*. "Un petit peu trop" : Certes il a bien preschié, dame. Mais il est trop long d'un *petit* : Il fust miex pris par appetit S'il fust plus court. (Mir. abbesse, 1340, 63).

- *Pour un petit*. "Pour un peu" : Si ce n'estoit pour un *petit*, Je n'y retournerois, par bieu, ja. (Bad. loue T., c.1500, 60).

- *Un bien petit*. "Un petit peu" : Se le mestier avoye hanté Ung bien *petit*, j'en feraye rage. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 158). Mes enfans, je vous larrey tous Ung bien *petit*, car j'ay affaire. (Pass. Auv., 1477, 157). Actens, ung bien *petit* actens ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 239). SAINCT MARTIN. Veillez vous ung bien *petit* taire, S'il vous plaist, de cela, ma mere (LA VIGNE, S.M., 1496, 291).

- *Un seul petit*. "Un petit peu" : Mais espoir repayst les chetifz, Doncq esperence la prudente, La, ung seul *petit* les esjoye (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 540). Escoutez moy ung seul *petit* (Trespasement N.D. G., 1484, 516).

2. *Aucun petit*. "Un peu, quelque peu" : ...[ils] picquerent fort tant qu'ilz eurent éloigné la place. Quand ilz se trouverent aucun *petit* éloignez, ce bon chevalier (...) rompit son legier pas (C.N.N., c.1456-1467, 547).

C. - [En empl. de subst. masc.]

1. *Petit de*. "Peu de"

- [*De* + subst. nombrable] : Et qui n'a point d'argent, il a *petit* d'amis. (Tristan Nant. S., c.1350, 655). De gens d'armes *petit* avez (Mir. Oton, c.1370, 323). Mors sont François, ilz ont trop *petit* de gens (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 145).

- [*De* + subst. "massif"] : Moult est donc le ciel grant et large Et cest monde a *petit* de marge Qui tant nous semble grant et lei. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 102). ...raison a *petit* de puissance (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 148). ...il ne leur estoit pas advis que bon feust que l'en procedast à la condempnacion dudit prisonnier, pour si *petit* de larrecin qu'il avoit cogneu avoir fait (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 207). ...Se par mon *petit* de savoir Ay voullu par trop requerir, Excusez moy (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 367). ...Selon mon *petit* de science (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 184). La Dieu mercy, *petit* de temps après, monseigneur revint en sa maison, ou il fut doucement receu (C.N.N., c.1456-1467, 47).

- À *petit de*. "En peu de, avec peu de" : ...Mais soit a *petit* de habondance, Car trop habonder est nuisance (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 17). LE SECOND. Vien ça, portier ! A *petit* de langaige Je t'avertis qu'il plaist a l'empereur, Pour ce qu'il a rabaissé sa fureur Et que la paix est maintenant crie, Qu'incontinent ce chevalier d'onneur Hors la prison ait la main desliee. (LA VIGNE, S.M., 1496, 254).

- *En petit de* (temps). "En peu de" : En *petit* de temps Diex laboure (Mir. femme roy Port., c.1342, 162). En *petit* d'eure fut allé une lieuee (Tristan Nant. S., c.1350, 627). ...lesdictes gens d'armes avoient fait grant chemin en moult *petit* de temps. (BAYE, II, 1411-1417, 266). Certes cellui emprent grant desserte, qui en *petit* de temps sert la royne du ciel et lonneure. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 49). Puis, ung jour, fut enveloppee Ma personne en *petit* d'espace Et si tresbien fut actrappee Que tué fus en ceste place. (LA VIGNE, S.M., 1496, 429).

- *Quelque petit de* : Et meslez tout, comme savant, O les huiles dictes avant, Sauf mettre, par droit appetit, D'eau rose quelque *petit* (LA HAYE, P. peste, 1426, 150).

2. *Un / le petit de*. "Un peu de / le peu de"

a) [*De* + subst. nombrable] : Douce gent, je vous vieng requerre, Pour Dieu, de voz biens un *petit* Pour ce mesel la (Mir. Amis, c.1365, 52). ...fors un *petit* de povres gens qui se sauverent par la forest. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 797). ...mon vouloir est, si plaist audit seigneur Roy, que le *petit* de biens que Dieu et luy m'ont donnez et prestez soient pour ce faire employez (Roi René vie L., 1482, 396).

b) [*De* + subst. "massif" (concr. ou abstr.)] : Car il fait tres grant despense et le bien que il despent, il pert par un *petit* de deffaute. (ORESME, E.A., c.1370, 247). ...nous aviens un *petit* de mal en noz piéz dont aucun veullent dire que c'est la maladie des riches gens et nous disons que c'est de paine et de travail que nous avons euz. (Hist. Lille T., t.1, 1380, 67). En laquelle question ledit Jehan Cousin fu mis sur le petit tresteau, et un *petit* d'eau jettée sur lui. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 89). ...et que quant elle seroit couchée auprès de son dit ami nu à nu, et il dormiroit, que d'icelle cire et poix elle prenist un *petit*, et en frotast son dit ami entre les deux espauls (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 308). ...ung *petit* de vin aigre (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 148). Ilz doivent prendre et boire, au main, Un peu de vin, plaisant et sain, Qui de bonne odeur soit doté O un *petit* de pain tosté. (LA HAYE, P. peste, 1426, 100). ...pour acquerre un *petit* d'honneur (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 52). Nous avons du temps ung *petit* ["Nous avons un peu de temps"] (Gens nouv. T., c.1461-1500, 317).

- *Un petit d'heure*. "Un court moment" : Reposséz vous ung *petit* d'eure (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 236).

- *Un / aucun petit de temps*. "Un peu de temps, un court moment" : En ce point l'attendit aucun *petit* de temps, qui luy sembla long a merveilles (C.N.N., c.1456-1467, 571). Et, ung *petit* de temps après, le pastour rencontra le loup (MACHO, Esope R., c.1480, 133).

- *Un seul petit de*. "Un peu de..., si peu que ce soit" : Hémi ! vrais Diex, se j'avoie Un seul *petit* de clarté, Trop liement diroie : ... (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 77).

3. Empl. abs. [Sans compl. en *de*] "Peu" : Toutes foiz me faut il a parler de toutes choses qui touchent a la venerie ce *petit* que ja j'en say. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 273). Des biens que j'ay en moy arez, De ce *petit* qu'ay amassé En tout le temps qui est passé (Pac. Job M., c.1448-1478, 357). Monseigneur, je ne vous puis grâces rendre, qui soient condignes aux bienfaits reçus. Ce *petit* que j'ay et que je vaulx, me vient de vous. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 123). ...et de ce *petit* que j'ay veu n'en viz jamais qui eussent meilleur vouloir de combattre, qui me semble ung bien bon signe et grant resconfort. (COMM., I, 1489-1491, 23).

- *Un petit à + inf.* : Nous n'avons q'un *petit* a vivre (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 51). ...[il] fu despouillié, mis et lié à la question sur le petit tresteau, et ainsi comme l'en lui ot donné un *petit* à boire, requist instanment que l'en le vouldist mettre hors d' icelle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 179).

III. - Subst.

A. - Subst. masc. [Valeur de neutre] : Car il avient souvent en geometrie que il a tele proporcion du tout au tout comme de partie a partie, ou du grant au grant comme du *petit* au *petit*. (ORESME, E.A., c.1370, 287).

B. - Subst. masc. et fém.

1. "Celui / celle qui est de taille inférieure (en partic. qui n'est pas encore adulte)" : ...son mary va revenir a l'ostel et fut perceu par ung *petit* de ses filz (C.N.N., c.1456-1467, 328).

- "Animal de taille inférieure" : ...à l'ayde d'une sele à chevaucher qu'il mist au derriere d'une *petite* desdites jumens, ot durant iceulx huit jours, par plusieurs et diverses fois, compaignie charnele à icelle jument (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 566).

- "Jeune animal" : ...et auxi touteffoiz que le pasnage eschiet, iceulx habitans sont tenus mener leurs pors à l'aquit dudit pasnage ou porter, ja sy *petit* n'y aura, mes qu'il puisse menger ung glen, et se porté et mené n'y est, chacun porc sera tenu paier X s. d'amende au roy (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 98).

2. "Personne de condition modeste" : ...mais querir et vouloir estre honoré des humbles ou moiens ou *petis*, c'est une chose charchant et qui n'est pas a loer. (ORESME, E.A., c.1370, 254). Le roy face ainsi comme roy, Le *petit* comme le *petit*. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 267).

- *Ne... grand ne petit*. "Ne... personne" : Je m'en voys donc mectre en la voye Et n'atendray *petit* ny grant (Pac. Job M., c.1448-1478, 245). Tu n'espargnes grant ne *petit* ; Au jour d'uy tu m'as desconfie. (Pass. Auv., 1477, 130).

- *Petits et grands / grands et petits / grands comme petits*. "Tous, sans exception" : Li ennemis de toutes pars Sont parmi le pays espars, Qui font grans et *petis* onnis. (MACH., Voir, 1364, 612). ...ilz s'en loèrent tous, *petis* et grans. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 90). ...aussi bien en soient pugnis grans comme *petis* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 137). Je voy courir Et decourir En ce monde de male gens. *Petis* et grans, Bourgoix, marchans, Nobles, vilains [l. Nobles et vilains] en ung tas, Jeunes, anfans, Sont tous nuyans Les ungs es autres en tous cas. (Pass. Auv., 1477, 110). Quant si pres d'eulx le bon seigneur sentirent, Quoy qu'a aucuns le cas fust ung peu grief, Ce neantmoins grans et *petiz* sortirent, Et toutes bonnes obeysances firent Faveurs, support, subjection, souffrance (LA VIGNE, V.N., p.1495, 209).

. *Grands, moyens et petits* : Heure, vil dyable, heure, heure ! De les faire plus noir que more Par pechiez ne soyés faintiz. Heure, vil dyable, heure, heure Sus grans, sus moyens et *petis* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 111).

REM. G.-G. Nicholson, *R. Ling. rom.* 5, 1929, 2, enregistre le sens de "court espace parcouru, à parcourir", d'après un passage du *Jouvencel* (*Tant chemina par ses petitiz qu'il...*) cité par LA CURNE ; leçon *journalées* ds BUEIL, II, 1461-1466, 112. [R. M.]

PETITE-FILLE, subst. fém. (petite-fille)

[FEW III, 516b : *filia* ; TLF XIII, 184b : *petit-fils* (petite-fille)]

"Fille du fils ou de la fille" : ...une chesnete d'or que ledit seigneur [le roi René] donna à mademoiselle de Lorraine, sa *petite-fille* [Marguerite, petite-fille du roi, cf. t.3, 443] (Comptes roi René A., t.1, 1477, 330). [Autres ex. t.2, 113, 130, 133, t.3, 222] [R. M.]

PETITEMENT, adv. (petitement)

[T-L : *petit* (petitement) ; GD : *petitement* ; GDC : *petitement* ; FEW VIII, 343b : **petittus* ; TLF XIII, 184a : *petitement*]

A. - "Chichement, pauvrement, misérablement" : Ce fu de la sainte columpne, Oû Jhesu Cris, o sa couronne, Fu batus, ferus et lyez, Einsois qu'il fust crucefiez, Qui est moult *petitement* mise De Jherusalem en l'eglise Oû miracles faisoit jadis. (MACH., P. Alex., p.1369, 174). ...un prince ou autre, qui qu'il soit, donne tres excessivement aux uns et qui pou le vallent et ne l'ont pas desservi et

si paie tres *petitement* ou neant ce qu'il doit. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 150). "Ores," dist damp Abbés, "ma dame, vous estes ou saint temps de penitence et en maison ordonnee a penitence, et pource ne vous esmerveilliez se vous y estes *petitement* receue et servie..." (LA SALE, J.S., 1456, 248). Las, a ce povre aveugle né, Tant *petitement* fortuné, Vueillez quelque denier donner. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 443).

- *Estre marié petitement*. "Être marié avec une personne de petite condition" : Il convient que vous [Remondin] aiez prier le conte et sa mere et tous voz amis, qu'ilz viengnent a voz nopces, cy, en ceste prairie, lundi prouchain venant, par quoy ilz voient la noblesce que je [Mélusine] y pense a faire pour vostre honneur accroistre, par quoy ilz ne soient pas en souspecon que vous soiez mariez *petitement* selon vous. Et atant leur povez dire seurement que vous prenez une fille de roy (ARRAS, c.1392-1393, 35).

B. - "En petit nombre ou bien en faible quantité ou intensité" : Or vous vueil dire de Yrbouga. Un jour esbatre s'en ala, Acompaigniez *petitement*, Mais en son droit esbatement Fu tous par pieces decopez, Pour ce qu'il estoit encopez Que mauvairement fait l'avoit Et autrement qu'il ne devoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 187). ...en revenant de l'ostel de la Royne, qui est près de la porte Barbette, vers l'eglise des Blans Manteaus, accompaigné moult *petitement* selon son estat (BAYE, I, 1400-1410, 206). ...elle luy dist qu'elle estoit trop desplaisante qu'il estoit si *petitement* fourny de cela que vous savez (C.N.N., c.1456-1467, 471). SAINCT MARTIN. Tel au jour d'uy s'esjoyst de la feste Qui, puis après, *petitement* s'en loue ; Et tel son bruyt au jour d'uy magnifeste A qui demain mort baille sur la joue. (LA VIGNE, S.M., 1496, 166).

C. - "Médiocrement, mal" : Se Dieus me gart, vous avez pris en mi Juge ignorant et de sens desgarni, Ne onques mais je n'oy, ne ne vi Tel jugement : S'en saroié jugier *petitement*. Mais nompourquant le conseil de ma gent En vueil avoir ; car je l'ay bel et gent. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 118). Je li respondi sans demour : "Ma dame, vo commandement Vueil faire ; mais *petitement* Me say de chanter entremestre. Mais c'est chose qui couvient estre, Puis qu'il vous plaist." Lors sans delay Encommensai ce vielay Qu'on claimme chanson baladée. (MACH., R. Fort., c.1341, 126). Guillaume, or entendez : Pour la fin a quoy vous tendez, Fondez estes *petitement* ; Se vous diray raison comment. Voirs est que grans griés li avint Et en petit d'eure li vint. Mais tantost, celle heure passée, Sa grant grieté fu trespasée. (MACH., J. R. Nav., 1349, 225). Et se trop largement parole Mon songe, escuse ma parole ; Mais cilz *petitement* besoingne Qui riens ne fait de sa besoingne. (MACH., Voir, 1364, 482). Et ainsi seroit un homme beneuré semblable quant a ce a une beste appelee cameleon et seroit foiblement et *petitement* affermé ou asseuré de sa felicité. (ORESME, E.A., c.1370, 132). Dous Penser et bonne Esperance Li font avoir douce Plaisance Et li amenistrent matiere, Dont il fait a plus lie chiere Et de plus joli sentement Que cils qui vit dolentement ; Car joie et douleur, ce me samble, Puelent *petitement* ensamble. (MACH., Prol., c.1377, 11). Anthoine, frans et nobles chevaliers, les barons de ceste contree ont regardé et consideré la grant honneur que vous avez fait a leur dame, a son pays et a eulx, et aussi que vous ne voulez riens avoir du leur, ne de leur dame. Si ont advisé que par ce party vostre raison y seroit trop *petitement* gardee. Et pour tant ilz vous supplient qu'il vous plaise que vous leur accordez un don qu'ilz vous demanderont, et si sera sans vostre coustenge. (ARRAS, c.1392-1393, 169). L'ystoire dit, quant le soudant se fu party de la bataille, qu'il erra tant qu'il vint en l'ost, qu'il trouva tout esbaly, car ilz cuidoiient qu'il feust mort. Lors, quant

ilz le virent, si lui firent moult grant joye et lui demandent comment il avoit exploictié. Par Mahon, dist le soudant, assez *petitement*, car mes gens sont tous mors. (ARRAS, c.1392-1393, 234). ...le Roy et le duc de Bourgogne avoient fait toutes diligences de mander gens et secours de gens armés par les bonnes [villes] de ce royaume, à quoy pluseurs avoient *petitement* obey (FAUQ., I, 1417-1420, 230). - (...) et comment le fait-elle ? - Madame, a le dire a vous, tres *petitement*, et ne y voy que ung seul remede. (LA SALE, J.S. E., 1456, 362). [R. M.]

PETITESSE, subst. fém. (petitesse)

[T-L : *petitece* ; GD : *petitece* ; GDC : *petitece* ; FEW VIII, 343b : **petittus* ; TLF XIII, 184a : *petitesse*]

A. - "Propriété de ce qui est de petite dimension, petite dimension" : ...si petite [monnaie] que pour sa *petitesse* ne seroit pas bien palpable ne maniable (ORESME, Monnoies W., c.1365, XIV). ...se uns draps deuzins que li eswardeur calengassent pour *petitèche*, s'il estoit trouvet quant li draps sera plonés, que il pesast vint et siis livres et demye, il aroit séel parmy l'amende de chiench s. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1372, 407). Et disoient que le aer et l'eau et les autres different selon grandeur et *petitece* et que leur nature est pansperme, ce est a dire toute semence de touz les elemens. (ORESME, C.M., c.1377, 622). La femme, sentent le chareton, a cause du froit et de la *petitesse* du lit, d'elle s'approcher, tost se vira vers son mary (C.N.N., c.1456-1467, 66).

- "Petite taille (ici d'un animal)" : Aussi puet on fere haye et laz et autres choses pour le lievre comme pour le cerf et sangler et autres bestes, selon sa *petitesse* et sa nature, et moult d'autres engins et soubtivetez (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 289). L'espreuier est vng oysel mont gent non pas fort mais fort armé de courage plus que de corps et qui a plus force en ses ongles que la quantité de son corps ne le montre mais la *petitesse* de luy est recompensee en la vertu prudence [prudente ?] et force de son courage (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 476).

- "Propriété de ce qui est en faible quantité ou intensité, faible quantité ou intensité" : La quartaine de fleume a orine espesse et remise et a mollesse au poulz et long peroxyne et *petitesse* de sueur (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 6).

- "État de celui qui est de jeune âge, jeune âge" : Et pour la *petitece* de moy ne lairay je mie que je ne acomplisse le commandement de mon seigneur et que je ne mette peine a sa volenté faire, et avecques ce la matiere me plaist. (Bérinus, I, c.1350-1370, 2).

B. - "Propriété de ce qui est de peu de valeur, médiocrité" : Mais selon la *petitece* de mon sens il me semble, sauue leur grace, qu[e]... (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 334). ...dont [maistre J. Petit] perdoit senz et memoire quant il consideroit sa foiblece et *petitesse* de son entendement et suffisance (BAYE, I, 1400-1410, 171). ...benignement excuser la *petitesse* de mon engin au regard de la grant besongne de vostre commandement (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 75). Et finalement fut conclud que l'en escriroit au roy d'Angleterre, heritier et regent de France, et au premier president de ceans (...) lettres narrans la povreté des seigneurs et la *petitesse* des gages (FAUQ., I, 1417-1420, 383). ...la *petitesse* de mon rude engin et l'indigence que j'ay en ma boutique (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 176).

- "Condition modeste, état modeste ou misérable" : ...Humble et courtoise *petitesse* Au resgart de sa grant noblesse (MACH., J. R. Nav., 1349, 261). Nagaires, se bien l'avés en memoire, vostre haultesse a volu prier ma *petitesse* afin que des

Esriptures divines voulsisse cueillir flouettes couvenables desquelles je feisse aucun livre ou traitté prouffitable pour le enseignement ou erudition salutaire de vos nobles enfans (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 3). Chier sire, honneur me faites grant, Que n'avez pas ma *petitesse* Regardé, mais a la largesse De vostre grant beninité (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 265). Et en si tres grant *petitece* Vint, au derrain, que de tous ere Desprisiez (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 294). Adonc lui, tres benigne, après que son humilité m'ot rendu plus mercis qu'à recepvoir à ma *petitece* n'apertenoit, me dist et declaira la maniere et sur quoy lui plaisoit que je ouvrasse (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 9). Celer ne se peut ce que loiale affection contraint a dire et, quoy qu'il touche aux haulx faiz et haultes personnes, j'en parle selon ma *petitesse*, mais oncques ne fut veue a l'ueil ne levé par escript maindre discipline ne plus fraelle justice d'armes que celle que nous disons tenir sur nostre chevalerie (CHART., Q. inv., 1422, 59). Seneque aussi, en son premier livre des Benefices, racompte comme Alexandre donna une cité à ung povre homme qui lui demandoit l'aumosne, et disoit que ung grant seigneur, en donnant, devoit plus regarder sa grandeur que la *petitesse* du demandant (BUEIL, II, 1461-1466, 75).

- "Attitude misérable, bassesse, mesquinerie" : Item, encor sunt dissentions en autre maniere, ce est assavoir pour vercunde, pour parvipension, pour *petitesse*, pour dissimilitude. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 207). [R. M.]

PETITET, adj. (petitet)

[T-L : *petitet* ; GD : *petitet* ; DÉCT : petitet ; FEW VIII, 344a, 345b : **petittus*]

Empl. adv. *Un petitet*. "Un petit peu" : Moult volentiers la resgaroie, Pour ce qu'en vëoir me sentoie *Un petitet* reconfortez De mes dures maleürtez. (MACH., R. Fort., c.1341, 55). Mais orendroit plus n'en diray, Car a mon propos revenray, Pour ramentevoir derechief *Un petitet* de mon meschief (MACH., D. Aler., a.1349, 289).

- "Un petit peu, un petit moment (laps de temps)" : Lors d'une vois douce et serie, Clere, seinne, en tel melodie Commensa son chant dalés mi C'un *petitet* m'i endormi (MACH., R. Fort., c.1341, 71). Et sachez puis un *petitet* Sa mère, qui preude femme est, Est vers Dieu de si bon courage Qu'elle a laissié son heritage, Ses meubles et touz ses amis, Et s'en va aval le pais Pour Dieu povre estre (Mir. st J. Cris., c.1344, 266). Sire preudons, attendez moy *Un petitait*. (Mir. march. larr., c.1349, 114).

Rem. Très vivant en a.fr. ; vieilli en m.fr. [R. M.]

PETITEUR, subst. fém. (petiteur¹)

[GD : *petiteur*¹ ; FEW VIII, 343b : **petittus*]

"Petite dimension, petitesse" : Item, bons souliers et botines pour enfans, serviteurs, chamberieres, ou autres gens, seront venduz en semblable maniere, eu regard à leurs aages et à la grandeur ou *petiteur* des piez, et de quel cuir ilz seront. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 385). Le drap osté, il treuve la chemise et les braies d'un jenne enfant de telle grandeur comme estoit Passelion (...). Adont il les mist hors du coffre et les monstra a ses compaignons qui en eurent bon ris a cause de la *petiteur* des brayes. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 273). [R. M.]

PETITEUR, subst. masc. (petiteur²)

[GD : *petiteur*² ; FEW VIII, 313a : *petitio*]

"Demandeur"

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1539), ds GD VI, 133b+ [R. M.]

PETITIF, adj. (petitif)

[*FEW VIII, 312b : *petere*]

"Par voie de requête judiciaire" : Stipulacio (...) : stipulacion, c'est interrogacion *petitive* adjoustee a respension permissive (Aalma R., c.1380, 396). [R. M.]

PETITION, subst. fém. (pétition)

[T-L : *petición* ; GDC : *petition* ; FEW VIII, 312b : *petitio* ; TLF XIII, 185a : *pétition*]

"Demande, requête" : Donques nous touz courrons a devotement servir ceste dame (...) pour noz *peticions* exaussier. (Mir. march. larr., c.1349, 93). NOSTRE DAME. (...) je vous pri qu'ilz desservent Qu'ilz aient leur *petición* (Mir. enf. ress., 1353, 7). NOSTRE DAME. (...) Je vueil a ta *peticion* Encliner par compascion. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 247). En bonne foy, ma dame, ceste requeste est raisonnable et je vous menray devers monseigneur, et croy que vous le trouverez tres aimable et aurez bon traittié a lui, combien qu'il soit bien informez contre Garnier moult durement. Mais je croy que, a vostre requeste, fera une partie de vostre *peticion*. (ARRAS, c.1392-1393, 208). Mais aussy, o Pere de toute bonté, dit Misericorde, puisque tant as descendu a nostre *peticion* miserable, que tu veulz racheter l'umain lignage du servage de pechié, droit est que tu soyes tres parfait racheteur et que du moins tu rachetes une personne tres excellemment. (GERS., Concept., 1401, 401). "...Et n'est point nostre intencion de cesser, ne taire ceste *péticion*, jusques à ce que remède y sera mis." Ainsi fina la supplicacion du duc Jehan de Bourgongne et de ses deux frères. (Doc. 1405. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 119). Et quant le mareschal fait son oroison, il fait tous jours sa *peticion* et demande a Dieu soubz condicion (Bouciquaut L., 1409, 396). Et se nous n'acordons à leur *pétition*, Je sai bien que... (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 347). ...que nul ne les oppresse ne face grief afin que cause n'aient d'eulx esmouvoir ne occuper en autres choses ne mais à leurs labours et mestiers, leur soit debonnaire et benigne en parolle s'il eschiet que à lui parlent, et favorable à leurs justes *peticions* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 137). O vray roy veulles arester Pour oyr ma *petition*, Car en toy j'espere trouver Pité et miseration. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 90). Une aultre chouse monlt me retrahit de respondre a tes *petitions*, c'est assavoir que la matiere est monlt haulte et precieuse. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 167). ADRIANUS. (...) Veuillez prier voste [l. vostre] doulx filz, Pour lequel je me suis soubmis A souffrir mort et passion, Qu'il passe une *peticion* Que je luy vueil cy requerir, Qu'a ceulx qui en affliccion Me prieront par devocion, Il te plaise les secourir Especialmant de morir D'impedimye et mort soubdainne (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 153). SAINCT MARTIN. Je ne demande que droicture En toute ma *peticion* Ne n'y a nulle conjecture De mal ne de decepcion. (Pause.) Freres, vella la mençion De l'empereur que nous querons (LA VIGNE, S.M., 1496, 506).

- À la *petition de qqn* : ...mez cela fust fait a la *peticion* du Roy, lequel povet de soy legitimer, comme il appiert en la ditte decretale. (Songe verg. S., t.2, 1378, 8). ...à la requeste et *peticion* duquel homme elle qui parle, senz ce que alors ne depuis elle eust dudit homme aucun dom ou prouffit, se accorda faire la volenté d'icellui homme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 476). Item, l'an mil CCCIIIxx et XVII, en l'Eschiquier qui pour lors estoit a Rouen,

ordené fu que dorez en avant, nul ne seroit pendu sans confession de prestre, a la *petition* de maistre Jehan Houart, maistre de theologie, qui ce prescha en son preschement ou chemetiere de Saint Laurens, le jour de Pasques flories precedentez. (Echiq. Normandie S., 1397, 97-98).

- "Demande, désir, aspiration" : Le cuer gentil, c'est sa *peticion*, Par Hault Desir qui l'embrace et enflame, Prent a monter grant delectacion. (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 120).

- En partic.

. DR. "Demande, réclamation faite en justice" : Concluant madicte dame, congneu ce que dit est, que présentement elle fust absoulx de la *péticion* et demande dudit de Montenay, et s'il le nyait, en ouffrait à preuve à suffisant, et requeroit despens. (Cartul. Laval B., t.5, 1415, 59). Et, après que par ladicte court et par la justice du prevost de Paris ot esté vacqué par long temps à besongner oudit procès, icelles deux femmes se desdrent desdictes charges, en confessant par elles que icelles charges avoient faictes à la *peticion* et requeste dudit Colin Panier et d'un nommé Janvier, comme ennemis dudit Daniel et pour eulx venger de lui. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 65).

. "Demande, prière adressée à Dieu"

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; *Prières saints* R., t.2, 1400-1500, 195, v.55 ; 324, v.22... [R. M.]

PETITIVEMENT, adv. (petitivement)

[GD : *petitivement* ; FEW VIII, 312b : *petere*]

"Par voie de requête judiciaire" : Stipulor (...) : stipuler, c'est demander *petitivement* et ensuit respension permissive (Aalma R., c.1380, 396). [R. M.]

PETITOIRE, adj. et subst. masc. (pétitoire)

[T-L : *petitoire* ; GDC : *petitoire* ; FEW VIII, 313a : *petitio* ; TLF XIII, 186a : *pétitoire*]

DR.

I. - Adj. "Qui a pour objet le maintien ou la restitution d'un droit de propriété"

- *Cas/cause/matiere petitoire* : Comme procès feust meü et pendant en cas *petitoire* ou possessoire par devant nous, comme seigneur souverain dudit lieu de Chastel Regnault (Trés. Reth. L., t.3, 1454, 343). ...à cause desquelles terres et seigneuries pend procès en nostre court de Parlement, entre nostredit cousin de Dunois et nostre chièrre et amée cousine Marie de Harecourt, sa femme, à cause d'elle, le conte de Tancarville et le seigneur de Husson, demandeurs en matiere *petitoire* (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 81). ...demandeur en matiere *petitoire* (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478-1479, 6). L'autre instance, en laquelle il est deffendeur, est en matiere *petitoire* pour raison dudict lieu de Greisses (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1497, 121).

II. - Subst. masc. "Demande faite en justice pour être maintenu ou rétabli dans la jouissance d'un bien (p. oppos. au *possessoire*, qui ne concerne que la possession de fait)" : Et si argue ainsi : ou l'Impereur formera sa demande contre le roy de France en *petitoire*, car il se dira seigneur de tout le monde, et, par consequant, du royaume de France ; ou il fera sa demande en possessoire, car il demandera estre restitué. (Songe verg. S., t.1, 1378, 53). Se il forme sa demande en *petitoire*, car il se dit seigneur, veons comment il a acquise ceste seignorie. (Songe verg. S., t.1, 1378, 53). Ce jour, a esté appointié (...) que les tesmoins vielx, valitudinaires et affuturs, examinez d'un costé et d'autre sur le *petitoire*, seront

joint à l'enquête du principal sur le *petitoire*, supposé qu'il n'appere point de certification de la mort desdiz tesmoins, et en tant que regarde les tesmoins examinez sur le possesoire d'un costé et d'autre, les tesmoins qui apperront et apperrent estre mors au temps de la reception de l'enquête du *petitoire* seront joints à icelle enquête du *petitoire*, et ceulx, dont il n'apert point par certification ou autrement de la mort, examinez en icelle enquête du possesoire, ne seront point joints à icelle enquête sur le *petitoire*. (BAYE, I, 1400-1410, 226). ...l'arrest donné contre ledit Pinçon pourroit estre illusoire ou inutile en effect audit de Templeuve, s'il estoit permis audit Pinçon de proceder en Court de Romme par devant les auditeurs sur le *petitoire* (FAUQ., I, 1417-1420, 339). En novembre mil IIIcXXXI fut dit et decleré par Jehan Fournier juge d'Anjou et du Maine, etc., tenant ses delivrances en la cause d'entre l'abbé du Pont Otron et le curé de Chantocé, le debat d'entre eulx touchant certaines dismes sur quoy ledit abbé vouloit decliner, disant que au regard du *petitoire* et droit desdictes dismes il n'estoit tenu de respondre (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 40). ...et après eust esté par ledit lieutenant général appointé et descleré, par sentence sur le pecessoire, que, sauf la question du *petitoire*, ledit Rendu demouroit pour saisy des oblacions et menues diexmes et aultres choses descordables (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1451, 273).

Rem. LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 111, ds T-L VII, 867. [R. M.]

PETITOT(UN), loc. adv. (petitot)

[T-L (renvoi) : petitot ; GD : *petitot* ; FEW VIII, 345b : **petiittus*]

Un petitot. "Un tout petit peu" : Quant Lionnet l'antant, ung *petitot* pansait (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 43). [R. M.]

PETONCLE, subst. masc. (petoncle)

[GDC : *petoncle* ; FEW VIII, 114a : *pectunculus* ; TLF XIII, 187a : *pétoncle*]

"Pétoncle (mollusque)" : Jehan Mainart a esté retenu en amande vers la court pour avoir vendu mauvais poissons, c'est assavoir *poitoncles*, et condamné a ardre ledit poisson (Doc. 1415. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 428). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

PETRE, subst. masc. (pêtre)

[T-L : *petre* ; FEW IX, 648b : *pyrethrum*]

"Pyrèthre" : Item por le mal dez dens, R. poivre, encens, poudre de corne de cerf et *petre*, et tot che boleys sor le feu en vin blanc, et puis meteis de tot chaut en vostre boche (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202).

REM. FEW atteste la forme *petre* pour le XII^e et XIII^e s. ; on attribue à la racine du pyrèthre la propriété d'augmenter la sécrétion salivaire. [H. G.]

PETREUX, adj. (pétreux)

[T-L : *petros* ; FEW VIII, 321a : *petra*]

A. - "Pierreux"

- *Eau petreuse.* "Eau coulant sur un lit de pierres (réputée limpide)" : ...aucunefois il peult user de poire et de coings et de datilz et pinees et festicis et corintes et uves passes et eufz molés sans l'aubun et puis poissons qui ont escames d'eaues *petreuses*, nettes et courans, loings de estangs et de lacz (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). ...tous poissons de eau doulice et *petreuse* (ou plaine de pierres) courante vers septentrion, et profonde de grande

agitation et impetuosité en laquelle ne sont pas courantes les immundités de la ville ou cité et en laquelle ne croissent pas herbes mauvaises, iceulx poissons sont les meilleurs. (Rég. santé corps C., 1480, 75).

. *Poissons petreux.* "Poissons vivant dans des eaux coulant sur des pierres ou des roches" : Et quant le lait sera digeré en l'estomac, il se esbatera et puis usera de brouetz de chairs et mengera chairs de vollile, non pas qui habitent en eau, et usera d'eufz moletz et de poissons *petreux* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 3).

- *Lieu petreux.* "Rocaille" : Et pour ce conseillent les medecins de user de nasturcium a cause que les viandes sont fleumatiques, et est nasturcium une herbe commune qui croist es lieux fors frois, aquatiques et *petreux*. (Rég. santé corps C., 1480, 113).

B. - "Qui tient de la pierre"

- *Os petreux.* "Os pétreux, le rocher" : ...embas dedans ces os vers la mandibule superiore y a ung pertuys tortueux en l'os qui se appelle l'os *petreux* c'est a dire l'os fort dur (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

Rem. MONDEV. ds T-L VII, 868-869. [R. M.]

PETRIAU, subst. masc. (petriau)

[*FEW VIII, 131b : *peditum* (?) (?)]

"(Terme d'injure)" : Pendaille merdaille, sotaille, Hardaille, happaille, *petriaux* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 69). [R. M.]

PETRIFICATION, subst. fém. (pétrification)

[FEW VIII, 321a : *petra* ; TLF XIII, 188b-189a : *pétrification*]

"Induration" : Les apostumes (...) se terminent par insensible resolucion ou par putrefaction ou par induration (...). ...celle qui se termine par *pétrification* [var. durté] est male simplement. (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 304). [R. M.]

PETRIFIER, verbe (pétrifier)

[GD : *petrifiant* ; GDC : *petrifier* ; FEW VIII, 321a : *petra* ; TLF XIII, 189a : *pétrifier*]

Part. passé en empl. adj. "Dur comme la pierre" : Le signe quant elle [l'apposteme] est *petriffiee* est diminucion d'inflacion avec durté. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). [R. M.]

PESTRIL, subst. masc. (pétril)

[T-L : *pestril* ; GD : *pestril* ; FEW VIII, 602b : *pistrinum*]

"Pétrin"

REM. Doc. 1390 ds GD VI, 130b. *Petrin x fournil* ? Faut-il classer sous ce mot l'ex. suiv. ? : LE CHASTELAIN. J'ay fait ouvrir huis et *pestis*. Barbasan, moustre la prison. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 217). [R. M.]

PETRIN, subst. masc. (pétrin)

[T-L : *pestrin* ; GDC : *pestrin* ; FEW VIII, 602a : *pistrinum* ; TLF XIII, 191b : *pétrin*]

A. - "Coffre où l'on pétrit le pain"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- P. méton. "Pâte qui a été pétrie" : ...duquel fournel aussis ne devoit ledit Petit Jehan d'Arche aysier autre personne, quelque qu'elle fust, fors lui, ses gens et maignies et pour son hostel et pour *pretin* cuire tant seulement, sur peine de soixante solz d'amende (Trés. Reth. L., t.3, 1422, 44).

- [Cont. métaph.] : Les venteres et les *pestrins* ne parlent que de soy. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 35).

B. - P. métaph. "Travaux forcés consistant à faire tourner le moulin" : Ou s'il luy plaist il prendre achoison que par ce droit et par ceste injure il me gectera ou *pestrin* [trad. lat. *praecipitem in pistrinum dabit*] (Therence en fr., 1488, f° 13 [BnF/Gallica]). [Andria 214] Qui me tient que je ne me voys tout droit gecter au *pistrin* [trad. lat. *pistrinum*] ou occire ? (Therence en fr., 1488, f° 38 [BnF/Gallica]). [Andria 600] Qui est cause que je ne m'en voys tout droit au *pistrin* [trad. lat. *pistrinum*] et rendre en ung ergastulle et lieu solitaire (Therence en fr., 1488, f° 40 [BnF/Gallica]). [Andria 600] [R. M.]

PESTRIR, verbe (pétrir)

[T-L : *pestrir* ; GDC : *pestrir* ; FEW VIII, 603a : *pistrir* ; TLF XIII, 192a : *pétrir*]

"Pétrir" : Item, les gauffriers font ung autre service que l'en dit gros bastons, qui sont faiz de farine *pestrye* aux oeufz et pouldre de gingembre batuz ensemble, et puis aussi gros et ainsi faiz comme andouilles, miz entre deux fers. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 277). Aultrement mettez vostre beurre salé en eue fresche, et le *pestrissiez* et paumoyez dedens, et le sel demourra en l'eue. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 280). Oïl voir, vecy ung tourteau Ou il n'y a ne seel ne sauge, Je l'ay *petry* dedans ung auge. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 166). Mange ceste poere boulie Et de ce guasteau mal *prest* ! [Ne signifie pas "apprêter" comme l'indique l'éd., mais bien "pétrir" (cf. H. Stimm, *Z. frz. Spr. Lit.* 94, 1984, 197 et 188-189). Cette forme avec métathèse est att. dans de nombreux dial., aussi bien du domaine d'oïl que du domaine d'oc] (Pass. Auv., 1477, 189). Et sont faitz les unguens selonc la doctrine commune en une maniere sans feu en *poitrissent* ou mortier et par ceste maniere est fait unguens blanc et tous unguens d(e) minieriez et a chascune once de pouldre subtillez est mise demie livre d'uille, d'aigue, de suc ou de vin aigre autant comme des minerales. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.I, chap.4). [R. M.]

PESTRISSAGE, subst. masc. (pétrissage)

[FEW VIII, 603b : *pistrir* ; TLF XIII, 193a : *pétrissage*]

"Action de pétrir" : Et en Cecille fut trouvé labouraige De blé, forment, farine, *pestrissage* (Chasse am. W., a.1509, 387). [R. M.]

PESTRISSEMENT, subst. masc. (pétrissement)

[GDC : *pestrissement* ; FEW VIII, 603b : *pistrir*]

"Action de pétrir" : Pinsio (...) : *presticemens*. Pistio (...) : *prestrissemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 378). *Pétrissement* : pistio (...) vel pinsio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 249). [R. M.]

PESTRISSERESSE, subst. fém. (pétrisseresse)

[GD : *pestrisseresse* ; GDC : *pestrisseur* (*pestrisseresse*) ; FEW VIII, 603b : *pistrir* ; TLF XIII, 193b : *pétrisseur*]

"Celle qui pétrit" : Pistrix (...) : *pestrissarresse* (Aalma R., c.1380, 315). Pistrix (...) : *prestrisseresse* (...) femme qui pestrit ou fait pain (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 379). *Pétrissarresse* : pitrix (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 249).

REM. GARBIN 1487 (*paistrixerresse*) ds GDC X, 328b. [R. M.]

PESTRISSEUR, subst. masc. (pétrisseur)

[GDC : *pestrisseur* ; FEW VIII, 603b : *pistrir* ; TLF XIII, 193b : *pétrisseur*]

"Celui qui pétrit" : Pistor (...) : *pestrisseur*, faiseur de pain (Aalma R., c.1380, 315). Pistor (...) : *pretrisseur*, boulenguiier, panetier, patissier (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 379). *Pétrissour* : pistrio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 249).

REM. GARBIN 1487 ds GDC X, 328b. [R. M.]

PETROLEON, subst. masc. (petroleon)

[GD : *petroleon* ; FEW VIII, 321a : *petra*]

"Pétrole" : Petroleum ou oile de pierre... Le *petroleon* doit estre choisi qui a couleur blanche ou jaune, et qui est de clere substance, et qui a oudeur puante. (Grant herb. C., c.1450, 147).

REM. *Petrole* est attesté dès le XIIIe s., cf. GDC X, 330a, et TLF XIII, 194b. [R. M.]

PETROLEUM, mot lat. (petroleum)

[FEW VIII, 321a : *petra*]

"Pétrole" : ...et se ces choses cy n'y valent, faites la matrone oindre le doigt de huille de *petroleum* et la luy faites hurter a la porte de la matrice (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 18). [D. J.]

PETULANCE, subst. fém. (pétulance)

[GDC : *petulance* ; FEW VIII, 347a : *petulans* ; TLF XIII, 196b : *pétulance*]

[À propos d'une pers.] "Vivacité impétueuse" : Et comme se *petulance* ou impetuosité ne fust pas selon la puissance de ivresce, ce est a dire se ivresce ne faisoit pas impetuosité... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 358). ...leurs adherens, complices et sequeles sont chutz en tant grant *petulance* et invasion que... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 1). [R. M.]

PETULANT, adj. (pétulant)

[T-L : *petulant* ; GDC : *petulant* ; FEW VIII, 347a : *petulans* ; TLF XIII, 197a : *pétulant*]

"Vif (impudent ?)" : ... selon ce que la musique se mue et change, aussy se muent les meurs des hommes. En verité, la musique du jour d'huy est plus *petulante* et plus saillant qu'onques maiz, je croy, ne fu. Aussy sont les meurs des hommes. (COURTECUISSE, Serm. D., 1397-1418, 223).

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L et GDC. [R. M.]

PETUMIE, subst. fém. (petumie)

[GD : *petumie* ; FEW XXI, 425a : o.i.]

"Sorte de tumeur"

Rem. Doc. XVe s. ds GD VI, 134a. [R. M.]

PETEURE, subst. fém. (peture)

[GD : *peteure* ; FEW XXIII, 118b : o.i.]

"(Corvée)"

REM. Doc. (Orne) 1429, 1447, 1466 ds GD VI, 131b. [R. M.]

PEU, adv. (peu)

[T-L : *poi* ; GD : *poi* ; GDC : *pou* ; AND : *poi*¹ ; FEW VIII, 51a : *paucus* ; TLF XIII, 197b : *peu*]

I. - Peu

A. - [En fonction d'adv.] "Très faiblement (négativement, en tendant vers zéro)"

1. [Avec un adj.] : Moulz y fist de niches manieres, Car a table mist sen coutel Enruinyé, cras, saule et *peu* bel (Dit prunier B., c.1330-1350, 54). ...plusieurs terres assises ou terroir de Morsanc dessus dit (...), dont les aucunes avoient esté lonc temps en friche, non labourees et *pou* profitables aus diz religieux (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1382, 517). Hahay, dist il, Fortune, comme tu es perverse et *po*y fiable ! Ly homs est bien deceuz qui en toy ne en tes dons s'affie. Or n'a pas granment que du plus hault de ta roe tu m'as mis au plus bas (ARRAS, c.1392-1393, 172).

- *Trop peu* + adj. : ...sa femme (...) estoit *trop peu* paisible (C.N.N., c.1456-1467, 285). *Trop peu* saige Suis pour estre tel conducteur (LA VIGNE, S.M., 1496, 418).

- *Si peu* + adj. ... *que* : ...[il] ne fut pas *si peu* hardy qu'il ne luy comptast tout du long son cas. (C.N.N., c.1456-1467, 293).

- *Tres peu* + adj. : ...jasoit qu'il fust lourd, *tres pou* sachant (...) si avoit il une industrie de bien garder le sien (C.N.N., c.1456-1467, 131).

- *Ne trop ne peu* + adj. : Je veil, dist monseigneur l'official, que portez robe et cheveulx a demy longs, ne *trop ne pou* [longs]. (C.N.N., c.1456-1467, 531).

2. [Avec un verbe] : *Peu* dormy et petit menga (Dit prunier B., c.1330-1350, 66). A un Rommain de grant lignage Fu mariee en sa jonesce, Mes *pou* l'en dura la liesce (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 89). ...sapiencie sans scavoir parler *peu* proufite (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 17). ...ilz monstroient semblant de *peu* tenir compte d'elles (C.N.N., c.1456-1467, 364).

- [Avec une nég. constitue souvent une litote] : ...[elle] ne fut pas *pou* courroussée ; mais elle se pensa qu'elle y mectroit remede. (C.N.N., c.1456-1467, 546).

- [Avec un inf. subst.] : Du rethoricien Victorin je te amoneste briefment, que tu scaches que l'obscurité des volumes vient de trois choses : ou par la grandeur de la chose, ou par le *peu* scavoir du docteur, ou par la dureté de l'aprenant. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 36). Il [les cerfs] sont povres et megres pour le travail qu'il ont eu aveques les biches et pour l'iver et pour le *po*y viander qu'ilz treuvent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 59).

- *Bien peu* : ...elle avoit bien *peu* dormy toute la nuyt. (C.N.N., c.1456-1467, 392). ...[il] ne savoit a qui recourre ne soy rendre pour trouver garison de sa dolente, miserable et bien *pou* plaincte maladie. (C.N.N., c.1456-1467, 85).

- *Si peu* : Mais vanité tant nous delite Et verité si *pou* prison Que par folour plus eslison O grant labour a procurer Ce qui ne peut gueres durer Que les vroiz biens a pou de paine (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 99). Mais, pour pitié que j'ay [moi, le géant] de mettre a mort un si vaillant chevalier que tu es, je te donne congé, va t'en. Et, pour l'amour de toy, je quicte les gens de ton pere jusques a un an le treu qu'ilz me doivent. Quant Gieffroy ouy que cil le prisoit si *pou*, si fu moult dolent. Si lui dist : Meschant creature, tu as paour de moy. De ta courtoisie ne t'ay je cure, car tu le fais par doute. (ARRAS, c.1392-1393, 246). ...[elle] lui pardonna tout ce qu'il povoit lui avoir meffait, excepté tant seulement ce qu'il avoit si *peu* besoingnié en son ouvroir (C.N.N., c.1456-1467, 19). Ceste (...) amour ne dura pas si *peu* que les deux ans ne furent accompliz (C.N.N., c.1456-1467, 163).

- *Trop peu* : Ces motz que je cy vous sermonne Puis ge bien dire en la personne De ceulx qui sunt en purgatore, Quar *trop pou* nous vient en memore La peine et la douleur qu'ilz trayent (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 73). Se nous nous courrouçons *trop fort* ou *trop tost* ou *trop peu* et *trop tart* nous faisons mal et par

mauvais habit. (ORESME, E.A., c.1370, 157). ...il pensoit *trop peu* a l'honneur d'elle (C.N.N., c.1456-1467, 388).

- *Ne ... peu ne point*. "Si peu que ce soit" : Je n'arrestaray *peu* ne point. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 30).

. *Peu ne grand*. "Si peu que ce soit" : Et s'il advenoit que par aucune chose il remuast sa main ne *peu* ne grant, elle le pongnoit si que toute la main en devenoit enflee et vermeille (Bérinus, I, c.1350-1370, 139). Vous ne trouverez ja si hardi qui vous mefface ne *pou* ne grant. (Bérinus, I, c.1350-1370, 302). Si ton cuer *peu* ne grant d'ire a Vers le crime... (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 62). Nagaires il nous fut compté Ung signe de grant cruauté Que tu feiz au temple en entrant, Car, sans y toucher *peu* ne grant, Tu gectas hors tous les vendeurs, Les oiseliens et les changeurs, Et si tumbas tout leur bagaige. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 597).

. *Ne ... trop ne peu*. "Si peu que ce soit" : Car d'espoir nus N'iert ne revestus *Trop ne po*y (MACH., Les lays, 1377, 384).

- *Peu ou rien / rien ou peu* : ...*pou* ou rien y prouffite, car de plus en plus est aggressée et opprimée la pouvre fille (C.N.N., c.1456-1467, 32). ...pluseurs (...) ne se scevent taire ce qui rien ou *pou* ne leur touche (C.N.N., c.1456-1467, 164). Mais que luy valut ceste excusance ? certes *pou* ou rien. (C.N.N., c.1456-1467, 423). ...il n'avoit rien ou *pou* parlé de ce pelerinage que sa femme avoit fait a l'ostel. (C.N.N., c.1456-1467, 529). Durans ces choses, le roy, qui estoit en Bretagne à tout plus de cinquante mil combatans, n'y fist que *peu* ou rien (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 283).

. *Si peu que rien* : Mais li lions les escoutoit Si *pou* que riens ne les doubtoit (MACH., D. Lyon, 1342, 181).

- *Peu à peu* : Vous vous destruirez *peu a peu*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 16). Mais Fabius, depuis ce, tint son ost ensemble et costoit ses ennemis et les dommagoit *peu a peu* de gens et de vivres. (CHART., Q. inv., 1422, 35). Comme doncques le marchant eut ja plusieurs jours esté absent des doulx yeulx d'elle, *pou a pou* il fut mys en obly. (C.N.N., c.1456-1467, 567).

- *Avoir peu* + num. "Avoir à peine + num." : Judas, recepvéz vous deniers (...) Vint et quatre, et vint et sept, Et cy ung quil vint et huit font. Helas, dolent ! le cuer me font, Je croy que j'ay deniers *pou* deux. ["il me manque deux deniers"] (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 172).

3. [Avec un adverbe]

- *Peu souvent* : Il avient *peu* souvent que... (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 52). Mais des choses qui aviennent ou faillent egalment ou qui aviennent *peu* souvent ne peut estre science (ORESME, E.A.C., c.1370, 106). ...[la serrure] nulle foiz ou *pou* souvent s'ouvroit. (C.N.N., c.1456-1467, 27).

- *Peu plus* : Et tenoient encores les chasteaulx de Napples, comme j'ay dict *po*y plus avant (COMM., III, 1495-1498, 254).

. *Peu plus peu moins*. "À peu près" : ...et duquel bois doit estre ensi qu'il disoit quatorze vins bonniers de bois *pau* plus *pau* moins (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1375, 80). Ainsi partit le Jouvencel devant ses compaignons, en se contenant au plus bel et mieulx qu'il peut, visa ses ennemiz et les vit, *peu* plus, *peu* moins, en l'estat qu'il avoit dit, et ung peu mieulx (BUEIL, I, 1461-1466, 146).

B. - [En fonction de nominal]

1. *Peu*

a) "Un très petit nombre (un nombre qui tend vers zéro ; en partic. de personnes)" : Chascun du corps polir se paine Qui tost sera orde charoigne, Mais *poi* y a qui s'embesoigne De soy par dedens embelir. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 99).

On en treuve *peu* qui gardent la droite maniere de aprendre (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 34).

- *Estre peu*. "Être peu nombreux" : ...*peu* sont qui sentent sa saveur et qui congnoissent sa valeur. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 85). Mais les autres qui mectent felicité es biens de l'ame si sont et ont esté *peu*, et hommes vertueux et glorieux et de grant renommee. (ORESME, E.A., c.1370, 125). Se ilz sont moult et nous *pou*, plus point un grain de poivre que dix sestiers de froment. La victoire ne gist pas en grant multitude de peuple, mais en bon gouvernement. (ARRAS, c.1392-1393, 99). La VI^{me} chose est, quant gens sont tous d'un cuer et de une voullenté, a paynne sont desconffiz, pour *peu* qu'ilz soient (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 242).

- [Constr. ell.] : "On dit, ce dit elle, qu'il y a de belles filles leens ; en cognoissez vous nulles ? - Bien *peu*, dit il..." (C.N.N., c.1456-1467, 174).

b) "Pas grand-chose (une quantité qui tend vers zéro)" : ...que je donnasse *peu* de l'onneur de Blandie, se nous puissions yssir sauvement de mer ! (Bérinus, I, c.1350-1370, 203). Et puis quant il vist qu'ilz avoient employé leurs bledz en semence, tant qu'il leur en estoit *pau* ou neant demouré, sy retourna mettre son siege et gaster leur semence ; et les prist et conquist par famine. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 59).

- À *peu près* : Quand toutes vertus a *peu* pres defaillent es anciens, lors croist en eux seulement sapience. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 46). ...et aussi, veü que le tropeau de Nostre Seigneur soit seulement de oailles, nulz loups ou porceaux ou lions ne peuvent estre des oailles, mais seulement les aignaulx, c'est a dire les simples et innocens et enfans, comme sont a *peu* pres seulement les anfans. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 175). ...elle fut a *pou* près par sa bouche mesmes encusée a son mary (C.N.N., c.1456-1467, 10). ...il ne vous fist oncques force, mesmes avez esté consentant et *pou* près requerant de ce qu'il a fait. (C.N.N., c.1456-1467, 161).

- *Pour si peu* : Sire, je ne vous fauldray point Pour si *poy* (Mir. femme roy Port., c.1342, 155).

- *Tant peu comme / tant peu que*. "Le peu que" : ...a pou d'avoir m'estoie ores departie de mon païs, et tant *pou* comme j'en avoie me convient a ores perdre. (Bérinus, I, c.1350-1370, 321). Pour lequel fait ledit Jehan Courson, doubtant rigueur de justice, s'est absentez, et pour ce a esté appelez a noz droiz, et pourroit estre banniz de nostre royaume et perdre tant *pou* qu'il a de chevance (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1375, 457).

- *Tant soit peu*. "Si peu que ce soit ; si peu" : ...le vertueux n'a point de tele rebellion ou peu ; le heroyque n'en a tant soit *peu* et excede en vertu (ORESME, E.A.C., c.1370, 364). ...l'en peut dire que se il sunt tant soit *peu* avecques serfs il prendront ou aprendront illiberalité ou deshonesteté par les choses qu'il orront et verront. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 337). Cuidiez vous que, pour quelque bien qui soit en vous, il soit dame qui ayme tant soit *peu* son honneur que de la servir elle vous doye prier... (LA SALE, J.S., 1456, 35). ...se l'empereur eust tant soit *peu* tardé de les faire prendre... (LA SALE, J.S., 1456, 269). Nul ne les osera assaillir Se nous atendons tant soit *poy*, Et pourrons nostre fait faillir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 335).

- *Tant peu soit* : ...veez cy une raye que je vous faiz, et par Dieu, si vous la passez, tant *pou* soit il, si je vous fault je veil qu'on me tue. (C.N.N., c.1456-1467, 152). ...si vous y eussez tant *pou* soit resisté, jamais n'en fust venu a bout. (C.N.N., c.1456-1467, 161).

- Prov. *De peu, peu, et de neant, bonne volonté*. "Qu'on fasse ce qu'il est possible de faire" : Mais il [Dieu] te mande que de ta part tu [le roi] faces ton devoir, c'est assavoir selon le proverbe qui dit : De *pou, pou*, et de nyent, bonne volente. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 358).

c) [Dans des loc. adv. ou conj. au sens de "presque" ou "à peine"]

- À *peu*. "Il ne s'en faut pas de grand-chose que ... ; presque" : ...et pour quoy m'as esté si lointaine que a *poy* suis succumbé en la fosse de desespoir (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90). ...le mary d'elle disoit qu'il voyoit tant de choses, voire a *pou* tout le monde (C.N.N., c.1456-1467, 90). Qui fut bien esbahie, ce fut la pouvre chambriere, qui a *pou* trembloit, tant estoit asserrée (C.N.N., c.1456-1467, 117).

- "C'est à peine si" : ...vostre chose est tant petit, comme l'on dit, que, si vous l'apportez en quelque lieu, a *peu* on se perçoit qu'il y est... (C.N.N., c.1456-1467, 106).

- À *peu que ... ne*. "Il ne s'en faut pas de grand-chose que" : ...lors ot tel dueil qu'a *pou* qu'il n'enraga tout vif. (Bérinus, I, c.1350-1370, 48). ...en ce point voulsist bien Berinus estre mort, et ot tel maltalant et tel despit que a *pou* que le cuer ne lui crevoit (Bérinus, I, c.1350-1370, 49). Car ceulz qui sont tres mauvais, felons et pervers, teles choses ne sont pas en eulz, ne ilz ne leur semble, et a *peu* que il n'est ainsi de ceulz qui sont mauvais et non pas tres mauvais. (ORESME, E.A., c.1370, 467). Et Anthoine boute l'espee ou fourreau et l'ahert par le millieu du corps et le tire jus du cheval et le gecte si rudement a terre que a *pou* que il ne lui a crevé le cuer ou ventre. (ARRAS, c.1392-1393, 162). ...a *peu* qu'il ne cheut a la renverse, tant fut fort effrayé. (C.N.N., c.1456-1467, 35). ...si grand paour avoit que a *pou* qu'il ne mouroit. (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...a *peu* que je n'en suis morte de la grand frayeur que j'ay eue a le veoir [le diable]. (C.N.N., c.1456-1467, 438). A *peu* que ne desesperons ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 287). Ha, si fera, car voicy honte Et paour qui si tres fort m'affronte Qu'a *peu* qu'i ne me font retraire. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 435).

- À *peu pres que ... ne* : ...et en le suyvant, ne peut estre maistre de son cheval qui estoit eschauffé (...), si tost qu'il ne se trovast es dangiers des ditz ennemis, voire jusques en leurs barrieres, ou celuy qu'il suyvoyt se saulva, et luy prins fut rué par terre, et a *pou* pres qu'il ne fut assommé. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 288).

- [Sans ne "explétif"] À *peu que*. "Il ne s'en faut pas de grand-chose que ... ; à peine si" : Dieu hay humaine nature, Pour ce, volt toute creature, Par le grant Deluge noyer, Car trop les veoit desvoyer, Et a *peu* qu'il se repentoit Qu'onques homme formé avoit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 140). Mais d'une chose m'esbahi, Et a *pou* que je l'en hai : ... (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 121). Il n'y eut celuy de la table après ces motz a *pou* qui se tenist de rire (C.N.N., c.1456-1467, 138). A *pou* que relever me puis, Tant ay ma servelle estourdy. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 702). Quant je y pense, a *peu* que je m'enraige, Et si suis franc, large et abandonné. (P. Jauh. D.R., a.1488, 17). Car je suis si treffort esmeu Qu'a *peu* que dire le porray (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 56).

- À *peu si*. "À peine si" : Le pouvre martir estant soubz le lit, a *peu* s'il s'osoit tirer de la (C.N.N., c.1456-1467, 52). La bonne religieuse a *pou* s'elle osa disner a son aise, tant avoit haste de nuncier a madame ces nouvelles (C.N.N., c.1456-1467, 140). ...frere Aubry fut [tant] effraïé que a *peu* s'il eut sens ne loisir de reprendre sa gone. (C.N.N., c.1456-1467, 308). En moy sens le pluffort debat Qu'oncques endurast créature, Pour le fait d'humaine nature Que

ceste passion piteuse Attens, tant triste et douloureuse Qu'a *peu* se raison y scet mectre Moyen qui s'y vueille submectre, Tant craint la sensualité. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 684).

- *Par peu que ... ne* : Lors broche le cheval des esperons et estraint l'espee ou poing et va ferir le roy sarrasin sur le heaume par telle vertu qu'il l'embrunche sur le col du destrier, et par *pou* qu'il ne versa par terre, car il perdy tous les deux estriers. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Or t'ay perdu, n'y vault le reclamer, Dont j'ay tel dueil par *peu* que je ne fine. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 780).

- *Pour peu*. "Pour un peu, il faudrait seulement peu de chose pour que" : ...et leur donna le soudant de moult beaulx joyaulx, et especiaument a Gieffroy. Et pour *poy*, se ne feust pour leur loy enfraindre, ilz se feussent entrebaisiez. (ARRAS, c.1392-1393, 238).

. *Pour peu que ... ne* : Lors ot tel dueil ou cuer que pour *pou* qu'il n'enrage. Haa, ce dist il, Gieffroy, or avoies tu le plus bel commencement de prouesse et de bachelerie pour venir ou degré de haulte honneur, que filz de prince qui feust vivans. (ARRAS, c.1392-1393, 253).

. *À pour peu que ... ne* : En ceste partie dit la vraie histoire que, quant Gieffroy ouy les nouvelles de Fromont, son frere, qui estoit vestu moine de Malleres, qu'il fu si doulens que a pour *pou* qu'il n'ysoit hors de son sens. (ARRAS, c.1392-1393, 250).

2. *Peu de* + subst. "Une petite quantité de, un petit nombre de"

a) *Peu de* + subst. concret ou animé : ...il vouloit aler conquerre celle ille de Blandie ou moult *peu* de gent avoit a ce temps. (Bérinus, I, c.1350-1370, 119). Deffaulte ou *peu* de paroles rend le auditeur mains ententif (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 26). ...car nous veons bien *peu* de nobles et de riches sages en Escriptions (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 48). Sire j'ay fait tendre vostre paveillon et pluseurs autres pour vous logier, car il avoit *pou* de logeiz en la ville pour vous logier, vous et voz gens, et sommes bien pourvez, Dieu mercy. (ARRAS, c.1392-1393, 53). Or nous delivrons de faire nostre mandement si brief et si celeement que on ne le saiche se le moins non que on pourra. Et ainsi le firent ilz, et orent, dedens le second jour, jusques a IIIJc. hommes d'armes, que de leur lignaige, que aliez, et les firent logier en un bois, ou moult *pou* de gens les sceurent. (ARRAS, c.1392-1393, 70). Par mon chief, dit Gieffroy, grant vent chiet pour *pou* de pluie. (ARRAS, c.1392-1393, 198).

- [Sans *de*] : Nous avons peü veoir en *poy* parolles les douleurs que ont receüz ces deux grands et puissans royaumes (COMM., III, 1495-1498, 300).

b) *Peu de* + subst. plus abstr. : ...ce n'est pas raison Des beautez spirituelles A comparagier es charnelles Qui par *poi* d'achoisn laidissent Ou par la mort donc touz perissent. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 99). Or pouez veoir comme li deables engignoit Altercans, qui estoit homme de mauvaise condicion et de *peu* de foy (Bérinus, I, c.1350-1370, 131). Item, tous les malz qui sunt es cités comme sunt accusations, contentions, desceptations, seroient encor plus en ceste policie, combien que Socrates cuidoit que il ne convendroit avoir fors bien *peu* de lays pource que les gens seroient bien disciplinés (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 86). Quant a moy, de ma partie, je m'en pense a vengier, car aussi *pou* de soulaz qu'il a empétré a nostre mere par sa faulseté, je lui pense a faire. (ARRAS, c.1392-1393, 11). Et ot pluseurs rumeurs ou il ot *pou* de droit, en aucuns desquelx nous lui aidames a en yssir a son honneur ["N'avoir que des raisons faiblement recevables dans une querelle"] (ARRAS, c.1392-1393,

211). ...je m'esbahis bien que vous prenez si *peu* de fiance en moy (C.N.N., c.1456-1467, 229). Il y avoit *peu* d'hommes en toute la contrée (C.N.N., c.1456-1467, 518).

- *À peu de* + subst. "Avec peu de" : A *peu* de debat En feray declaracion (Dit prunier B., c.1330-1350, 45). ...destruire toute l'isle de Chippre et les habitans. Et ce cuidoit ilz faire a *pou* de paine, car ilz cuidoit que ly Chipprien n'eussent point de roy. (ARRAS, c.1392-1393, 128). Gardez vous de trop menacier ne vanter, mais faictes vostre fait a *pou* de paroles ce que faire se pourra. (ARRAS, c.1392-1393, 153). Le chareton a *peu* de motz s'excusa (C.N.N., c.1456-1467, 67). A *peu* de monstre, il monte a cheval et laisse ses compaignons leens (C.N.N., c.1456-1467, 480).

. [Litote] : ...elle fut ad ce menée de ses parens et amys qu'elle fut contente d'obeir. Mais Dieu scet que ce ne fut pas a *pou* de regret ! (C.N.N., c.1456-1467, 423).

- *Tant soit peu de* : ...oncques en jour de ma vie je ne tins termes a cestuy dont vous parlez (...) tant que vous ayez tant soy *peu* de cause d'en estre mal content. (C.N.N., c.1456-1467, 232).

c) *Peu de* + subst. désignant un espace de temps : ...Gerard fist tant en *peu* de jours qu'il obtint congé de son maistre (C.N.N., c.1456-1467, 168). ...depuis *peu* de temps [il] l'avoit perdu (C.N.N., c.1456-1467, 392). ...puis *peu* de temps en ça, ung jeune homme print a mariage une tendre jeune fille (C.N.N., c.1456-1467, 496).

- *En peu de temps*. **V. temps** : Et aussi les biens de fortune qui servent a felicité, comme il est dit devant, ne sont pas recouvréz communement en *peu* de temps. (ORESME, E.A.C., c.1370, 136).

- *En peu d'heure*. **V. heure** : ...Fortune, qui en *peu* d'eure a bestourné sa roe et mis ce dessoubz deseure (Bérinus, I, c.1350-1370, 12). ...[il revient] garny de medicine si tresvertueuse qu'elle en *pou* d'heure effacera la grand douleur (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...[il] fait tant en *peu* d'heure qu'il est en la basse court de son hostel descendu (C.N.N., c.1456-1467, 111).

- *Par peu d'espace*. **V. espace**

d) *Peu de chose*. "Chose sans importance, sans conséquence" : C'est *peu* de chose, es choses singulierement necessaires au salut, de amener a la satisfaction de la foy seulement les choses qui sont a che propres. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 140).

- [Litote] *N'estre pas peu de chose* : Che n'est pas *peu* de chose de insipience ou de folie (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 73). ...ce n'est pas *pou* de chose de ce fait cy (C.N.N., c.1456-1467, 101). ...il n'estoit pas mains cher tenu d'elle, qui n'est pas *pou* de chose. (C.N.N., c.1456-1467, 434). Y aller [à Orléans] n'est pas *peu* de chose, S'i nous veullent faire le sourt, Y pourroit avoir du secour(s) Qui nous donneroit resistance. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 126).

3. En partic. (*Tres peu*. "(Très) peu de richesse, de moyens" : Et, par ce, nul ne aloit parmy ce roiaume affin de demander et recueillir les deniers à Dieu etc. et drois desdiz gens d'armes, pour quoy ilz aloient à tres grand dechet et durant led. temps jusques à present revenoient à *trespou*. (MAUPOINT, Journ. paris. F., App., 1461, 19).

II. - Un peu. Aucun peu. Quelque peu

A. - [En fonction d'adv.] Un peu. "Faiblement (mais positivement)"

1. [Avec un adj. (ou un part. passé)] : Il convient que le maistre soit apri, debonnaire et un *peu* roid ou duret, non negligent ne arrogant. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 27). Mais quant il fu un *pou* esloingniez, si fiert le cheval des esperons tant comme il puet, et le cheval l'emporte moult raidement. (ARRAS,

c.1392-1393, 206). Ma dame, j'ay esté un *pou* malade et ay eu un *pou* de fievre en maniere de continue. (ARRAS, c.1392-1393, 244). ...a la vérité dire, elle estoit un *pou* lourde en la taille (C.N.N., c.1456-1467, 278).

- [Litote] : Le pouvre maistre abusé, oyant son clerc, ne fut pas un *pou* esbahy n'esmerveillé (C.N.N., c.1456-1467, 93).

2. [Avec un verbe] : Or en alons esbatre un *po*y La dedans en nostre chappelle (Mir. enf. diable, c.1339, 34). Ainsi qu'il estoient sur le point de eulx mettre au retour, Berinus se prist garde et vit venir Gieffroy grant aleüre, si s'esvigorä un *peu* (Bérinus, I, c.1350-1370, 72). ...et est advis a ceulx qui les voient un *peu* de loing que ce soient gent tout armé, monté a cheval (Bérinus, I, c.1350-1370, 209). Ce bon seigneur pensa un *peu* sur l'advis de sa fille et en parla a madame sa femme. (C.N.N., c.1456-1467, 171). ...elle, comme un *peu* faisant la honteuse, luy respondit... (C.N.N., c.1456-1467, 280). Se je parle un *po*y poictevin, Ice m'ont deux dames apris. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 90).

- "Un court moment" : Or vous lerray un *pou* de lui, si diray du nepveu du cappitaine qui fort s'en va vers Famagouste (ARRAS, c.1392-1393, 95). Beaulx seigneurs, dist ly chevaliers, se vous vous povez un *pou* tenir, vous aurez par temps secours. (ARRAS, c.1392-1393, 100). Et fut l'avant garde et la grosse bataille et l'arriere garde si logiez ensemble que on ne povoit plus, et soupperent, ala chascun un *pou* reposer. (ARRAS, c.1392-1393, 160). Helas ! m'amy, demeurez encores un *peu*, je vous en prie. (C.N.N., c.1456-1467, 195). ...[il] attendit un *peu* pour savoir quel chemin tiendroit celuy qu'il avoit rencontré. (C.N.N., c.1456-1467, 390).

- *Un bien peu*. "Un petit peu" : S'il vous plaist un *peu* bien parlez A moy, doulce dame honnorée Qui tant estes deconfortée. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 196). Or ie te prie vn bien *pou* Que ie me repose en estant (Myst. st Martin K., a.1500, 374).

- *Ne ... qu'un peu* : Se ne vous en diray qu'un *peu*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 84). Et la fu Gieffroy et ceulx qu'il avoit commis et ordonnez pour les comptes ouïr, car a lui n'en chaloit que un *pou*. (ARRAS, c.1392-1393, 295).

3. [Avec un adv. ou un compl. circ.] : Dame, ce qui m'a fait tenir En la chambre un *po*y longuement, ç'a fait vostre filz vraiment (Mir. Clov., c.1381, 257). ...maistre Jehan se mist un *peu* au dessus des aultres (C.N.N., c.1456-1467, 222).

- [Un adv. ou un compl. de temps] : ...En sa transfiguration Un *pou* devant sa passion. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 88). Il descendy, et prist son fusil, et fist du feu. Un *pou* aprez, leva la lune belle et clere, et les estoilles luisoient cler. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Et ainsi cheminerent tant qu'ilz vindrent, un *pou* après midy, sur la montaigne ou la bataille avoit esté le jour devant. (ARRAS, c.1392-1393, 109). Un *pou* devant disner lui vindrent nouvelles (ARRAS, c.1392-1393, 240).

- [Un adv. de lieu] : ... et quant il fu un *pou* prez, si oït sonner trompettes et getter canons moult horriblement (ARRAS, c.1392-1393, 130).

- [Un adv. de quantité] : ...vous estes un *peu* trop chiche pour acheter lemproye maintenant. (C.N.N., c.1456-1467, 262).

- [Un adv. de compar.] *Un peu plus* : ...je vueil ceste matiere traictier un *peu* plus longuement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316). ...il est moult beaulx de tous membres, et beau viaire a devise, excepté qu'il a un *oeil* plus haut que l'autre un *pou*, et ne lui messiet pas trop. (ARRAS, c.1392-1393, 97). Disons doncques, se il vous plaist, les louanges de saint Pierre en brief, et puis a celles de saint

Pol nous arrestons un *peu* plus (GERS., P. Paul, a.1394, 486). Item, un *bien peu* plus bas a une place en laquelle Nostre Dame fut moult long temps en prieres et oroisons pour son chier enfant Nostre Seigneur Jhesu Crist (Voy. Jérus., c.1395, 19). Item, un *peu* plus bas, ou val de Josaphat, en allant oultre a destre partie, a une fonteine que l' on appelle en la Sainte Escripiture : " natatoire Siloë " (Voy. Jérus., c.1395, 20).

B. - [En fonction de nominal]

1. *Un peu (de). Le/ce peu de/que*

a) *Un peu*. "Une petite quantité" : Et puis [le roi] regarde d'autre part, et voit la table mise, et la nappe belle et blanche dessus, et y voit moult de nobles mez. Il se traist celle part, et en prist un petit de celui qui mieulx lui pleut, et menga un *pou*, et but une foiz, et se contregarda bien, car il savoit assez que le trop mengier et boire atraict le dormir. (ARRAS, c.1392-1393, 303).

- *Pour un peu* : ...el en changea couleur, mua semblant, et pour un *peu* en perdit la parole. (C.N.N., c.1456-1467, 156).

- *Par un peu que ... ne*. "Peu s'en faut que ... ne" : Et quant ilz sentirent l'ymage revenue, si eurent plus grant paour que devant et tellement que par un *pou* qu'elle ne perdi son sens (Bérinus, II, c.1350-1370, 28).

b) *Un peu de* + subst. "Une petite quantité de, un petit nombre de" : Un mien cousin me vint veoir Qui m'apportoit un *po*y de toile Pour faire surplis et un voile (Mir. abbeesse, 1340, 64). ... un chevalier tous forcenez (...) y survint a tout un *pou* de gent (ARRAS, c.1392-1393, 220). Après un *pou* de sermon que fist l'ermitte (...) il cheut en propos (C.N.N., c.1456-1467, 103). ...ce n'estoit que un *peu* de nege blanche et dure. (C.N.N., c.1456-1467, 128). ...il y eut non pas un *peu* de desloyauté en cestuy cy, mais largement (C.N.N., c.1456-1467, 414).

- *Un peu de temps*. "Un court moment après" : ...c'est grant folie de chose entreprendre de quoy l'en se puist repentir un *peu* de temps (Bérinus, I, c.1350-1370, 159).

c) *Le/ce peu de/que*. "La/cette petite quantité de/que, le/ce petit nombre de/que"

- *Le peu de* : ...[son mari] mettoit tresgrand peine du *peu* de sens qu'elle avoit de souffisanment mercier monseigneur. (C.N.N., c.1456-1467, 40). Quand prestes furent et sur piez mises, et leur *pou* de mesnage mis a point, la bonne mere si demande a sa fille s'elle n'a rien oy (C.N.N., c.1456-1467, 99).

. *Le tant peu de* : ...il fut festoïé a son retour du tant *pou* de biens que Dieu leur avoit donné. (C.N.N., c.1456-1467, 324). ...mon mary (...) n'en a que ce tant *peu* qu'il a monstré. (C.N.N., c.1456-1467, 472).

. *Le tant peu que ce fut* : ...vous ne apportastes gueres avecques vous ; et encores le tant *peu* que ce fut, si l'avez vous et forfait et confisqué. (C.N.N., c.1456-1467, 420).

- *Ce peu de* : Et ja est plus avancie en ce *pou* de temps qu'elle y a demouré que toy qui y es des ton enfance. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 136). ...sitost que je le tenoye, Dangier le me venoit tolr Ce *peu* de plaisir que j'avoye. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 34). ...ce *pou* de bien que Dieu, par le don de grace, m'a presté (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 3). Le seigneur de Saintré, qui de toutes ces nouvelles choses fut en pensement, se mist a la voye avec ce *peu* de gens qu'il avoit ["ce petit nombre de"] (LA SALE, J.S., 1456, 289).

. *Ce peu que* : J'ay oublié ce *peu* que je savoye. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). ...et a tant suffise a chascun ce *peu* que j'en scay dire (CHART., Q. inv., 1422, 61). [ici à propos de pers. ("ce petit nombre que")] ...et le Jouvencel n'avoit envoyé que un certain

nombre de gens pour combatre la tierce partie, et luy sembloit que ce pou qu'il y envoyoit les trouveroit plus tost qu'il n'eust fait o toute sa puissance (BUEIL, II, 1461-1466, 121).

. *Ce tant peu que* : ...mais ce tant *pou* que fait en a esté, ce a esté confusiblement et par pieces (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 79).

. *Ce peu qui* : [ici à propos de pers. ("ce petit nombre qui")] Or n'y a il comme point de peuple, et ce *peu* qui y est s'en fuyt et part de vostre seigneurie tous les jours et s'en va en aultre pays (JUV. URS., T. crest., c.1446, 168).

2. *Aucun peu*. "Quelque peu" : Toutesvoies, aucun *pou* different les bons et les mauvais en dormant pour les fantasies des songes (ORESME, E.A., c.1370, 142). Le second article est que au moins vous prenez vostre esbatement et vous sachiez aucun *peu* congnoistre en curtiliage et jardinaige, enter en la saison et garder roses l'iver. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 4). Et cy me tairay aucun *peu* de Madame et de ses femmes, pour revenir a petit Saintré. (LA SALE, J.S., 1456, 51). Et quant ilz furent aucun *peu* eslongiez de Paris, ilz prierent a Messeigneurs de retourner. (LA SALE, J.S., 1456, 206).

- *Aucun peu de* : Mais la lumiere fu commencement de la bataille, laquelle fu par aucun *po*y de temps egal (BERS., I, 9, c.1354-1359, 12.6, 21). Au meins, je vous en prie Que me laissez seulement Aucun *peu* d'alegement Sans m'oster la vie, Las ! (CH. D'ORLÉANS, Car. C., c.1415-1440, 287). ...me despleut beaucop par aucuns *pou* de jours d'avoir perdu sa presence (C.N.N., c.1456-1467, 177). ...quand le soupper fut passé et aucun *pou* de devises après, le gentil chevalier (...) donna congé a l'escuyer (C.N.N., c.1456-1467, 208). ...en guettant et visitant s'il trouveroit aucun *peu* d'acquest sur ceulx du party contraire. (BUEIL, I, 1461-1466, 24). Et quant a piece de temps, elles firent aucun *pou* de silence, elles remercierent moult dame Abonde de ses vraies euvangiles (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 99).

3. *Quelque peu* : Et s'il avient Que si a point de ses amours lui vient Que a sa dame quelque *peu* en souvient... (CHART., D. Fort., 1412-1413, 173). ...il n'est tour ne engin que les dictz medecins sachent pour aliger quelque *pou* de ce destresseux mal. (C.N.N., c.1456-1467, 33). ...la dolente assemblée (...) fut a ce point quelque *pou* consolée (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...quand je seray seulle je prendray quelque *pou* de repos. (C.N.N., c.1456-1467, 242). ...si je peusse quelque *pou* sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée (C.N.N., c.1456-1467, 348). ...vous devez mettre votre traict devant avec quelque *peu* de gens d'armes ou front (BUEIL, I, 1461-1466, 186). Le peuple nous faisoit partout bonne chère (aussi nul homme de bien ne leur faisoit mal) et apportoient des vivres, comme pain, petit et bien noir - et le vendoient cher et au vin les trois pars d'eaue - et quelque *po*y de fruit, et firent plaisir à l'armée. (COMM., III, 1495-1498, 168). [R. M.]

PEUCEDANE, subst. (peucedane)

[GD : *peucedane* ; FEW VIII, 347a : *peucedanum*]

"Plante ombellifère, le *peucedanum officinale*"

REM. Forme *peucedanum* ds *Grant herb. C.*, c.1450, 148. [R. M.]

PEUET, subst. masc. (peuet)

[GD : *peuet* ; FEW VIII, 53a : *paucus*]

[Dim. de *peu*] *Un peuet*. "Un peu"

Rem. Ex. du XV^e s. (*De Vita Christi*) ds GD VI, 134b. [R. M.]

PEUPELIE, adj. fém. (peupelie)

[*FEW IX, 180a : *populus*¹]

[Trad. de *vox populi*] *Voix peupelie* : ...le devision de l'église agensie, Qui avoit par erreur et par simonnie Estet mout longement au siècle desvoie, Fu par ces nobles prinches vaillamment radrecie, Tant que par vraie amour et par excuse ounie Furent trestout d'acort le roi et la clergie (...) C'on envoiroit clers par deviers Rommenie, Et, par élecquesion de vois *peupelye*, Feront ung ciertain pape qui ara le mestrie De dominer au monde, sans mal et sans envie, Pour le sisme effachier d'orguel et de boidie (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 358). [R. M.]

PEUPLE, subst. masc. (peuple¹)

[T-L : *pueple* ; GD : *peuple*¹ ; GDC : *pueple* ; DÉCT : *pueple* ; FEW IX, 178 : *populus*¹ ; TLF XIII, 202a : *peuple*]

A. - "Ensemble de personnes habitant un même lieu, population" : ...une vierge doit concevoir (...) un vierge fil Qui hors gettera du peril D'enfer le *peuple* d'Israel (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 220). On voit et scet tout en appert Que moult furent sage et appert Cilz qui les sciences trouverent Et au[s] *peuples* les lois donnerent. (MACH., Voir, 1364, 496). Et de ce disoit Homerus le poète que le roy Agamenon estoit pasteur des *peuples*. (ORESME, E.A., c.1370, 438). Si que li juif, par folour, Vivent en trop grant erreur. D'une pierre sans liquour. Moyses faisoit Yaue issir qui decouroit, Dont un *peuple* soustenoit ; Sa verge en serpent muoit ; Ce scevent plusour. (MACH., Les lays, 1377, 402). Item, saint Jerome met en une epistre comment orient est envielli et le *pueple* de la empiré, et que en occident est le soleil de justice (ORESME, C.M., c.1377, 350). ...la terre, qui grant *peuple* a (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 139). En eulx petite deffendue A, car trop petit *peuple* sont (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 218). C'yert un *peuple* crueulx et fier (...) Qui habitoit oultre le fleuve De la Danoe (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 245). De ceste pestilence fu le *pueple* moult esbahy par Paris et ailleurs où pareille pestilence fu. (BAYE, I, 1400-1410, 214). Car partout avoit grant tribulation, et souffroit et avoit moult à souffrir le *peuple* et par especial en la Languedoy (BAYE, I, 1400-1410, 246). ...[Masinissa] commanda a sa femme et a tous ses enfans qu'ilz recongneussent en terre ung soeul *po*euple : c'est assavoir, les Rommains, et entre les Rommains la noble lingnie des Sipions, et par sur tous Scipion Emelianus (LA SALE, Sale D., 1451, 220). En ce temps passa la mer en Angleterre ung legat de Romme, legat de par le pape, qui illec prescha le *peuple* du pays et par especial en la ville de Londres, maistresse ville dudit royaulme, là où il fist plusieurs remonstrances aux habitans dudit lieu et autres d'environ, contre et au prejudice du roy Henry d'Angleterre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 6). Comme il est escript ou IX^e. chapitle du livre de Moyses apellé Deuteronomie, ouquel Moyses parle au *peuple* d'Israel disant : "Est il pas ton pere, qui t'a fait et possessé et créé ?" (Somme abr., c.1477-1481, 107). LA PUCELLE. (...) Et des demain assault donner Es Anglois qui sont a Jargueau ; Par moy seront abandonnez Et y feray ung *peuple* nouveau. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 528).

- *Peuple judaïque*. "Peuple juif" : *Ce peuple* judayc maudit M'a trahit Par son langage desolable, Ensemble le palhart diable, Qui nuyable Est es justes sans cesser (Pass. Auv., 1477, 278).

. En partic. "Le peuple juif, en tant que choisi par Dieu" : Adonay, Dieu du firmement Tout maintenant Est venu son *peuple* visiter, Car le prophete qu'on actant, Asseureyement Veez le cy sans riens eziter. (Pass. Auv., 1477, 132).

- "Population d'une agglomération" : ...le *peuple* de Romme eust grant solas et joye (LA SALE, J.S., 1456, 5). ...le *peuple* de la cité fut seduict et meu tellement que par mutemacque se leva encontre le seigneur. (C.N.N., c.1456-1467, 575). Veés cy ung *peuple* fort mauvaiz Et de grant malice ramplit ; Avec eulx a esté norrit. Ilz ont veu sa devote vie ; Maintenant car riote crie En ses sermons, le veulent tuer. [Réf. à Luc 4, 16] (Pass. Au., 1477, 122).

B. - En partic. [P. oppos. au souverain, à la noblesse, aux notables...] "Classe sociale particulière au sein de cet ensemble"

1. "Ensemble des sujets d'un souverain, d'un seigneur" : Or est pour ceste mesprison Du marquis meismes jugée Et a ardoir est condampnée, Dont le *peuple* plus de cent mille Pleure et gemist aval la ville, Car un chascun de cuer l'amoit [ma dame] (Mir. marq. Gaudine, 1350, 156). ...c'est ce qui dehaite Le *peuple* et met en grant soussi ; Car, sire, s'il mouroit ainsi Sanz avoir masle hoir de son corps, Meschiez, annuiz, guerrez, descors Entre le peuple et les seigneurs Se mouveroient (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 10). ...pour faire son devoir (...) de lignie avoir Qui le *peuple* gart et deffende Qu'estrange seigneur ne l'offende Ne ne mefface. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 10). Et disoit le *peuple* de son païs qu'il [le roi] estoit affollez, et donnerent le gouvernement du royaume d'Albanie a Mathaquis, son filz (ARRAS, c.1392-1393, 10). Prenez sur eulx [ceux que vous avez conquis] vostre droit, sans eulx taillier outre raison, ne alever coustumes inraisonnables, car, se *peuple* est povre, le seigneur est mendiz, et, se besoing lui orisoit de guerre ou d'autre neccessité, il ne se sauroit de quoy aidier (ARRAS, c.1392-1393, 86). Gieffroy fu grant et parcreux pour lors, et ouy nouvelles qu'il avoit en Yrlande un *peuple* qui pas ne vouloit obeir en ce qu'ilz devoient a son pere. Lors jura Gieffroy la dent Dieu qu'il les feroit venir a raison. (ARRAS, c.1392-1393, 197). Aussi doivent tuit li greigneur Princes leur *peuple* en paix tenir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 141). Après lui vint Othoviel son filz, qui gouverna le *peuple* .XL. ans. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 158). Grans contens et moult s'esmouvoyent Entre le *peuple* et les signeurs (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 258). Sire, jusques a cy vous avez eu l'amour de vostre *peuple* autant ou plus que on lise de prince quelconque. (GERS., Noël, p.1404, 313). Sire, vous ne pouez avoir plus bel tresor que telle amour et obeyssance. L'argent ne puet estre mieulz gardé que en la main d'un tel *peuple*, ne plus prest a avoir au besoing, au besoing, dy je, non pas a une perfusion. (GERS., Noël, p.1404, 313). ...le *peuple* de ce royaume, tant prelas, gens d'eglise, bourgeois et autres, ont esté (...) pressez de tailles, disiemes, empruns divers et pluseurs (BAYE, II, 1411-1417, 87). ...les Anglois ont occupé la duchie de Normendie avec pluseurs villes et forteresses, soubz ombre et par le moyen des debas et divisions qui ont esté entre les seigneurs et *peuple* de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 311). ...le *peuple* le tient en si grant cremeur qu'il obeist à lui comme s'il fust dieu tout puissant. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 146). ...monseigneur, son conseil et son *peuple* qui cy est, ont tenu a ceste heure ung petit chapitre (C.N.N., c.1456-1467, 222). ...fist tenir et observer le cours de la Lune et autres corps celestes aux navigans de Phenice, de quoy ilz se trouverent bien et en fut moult estymé des seigneurs et du *peuple* car par avant plusieurs se perdoient et aloient si avant navigant, qu'ilz ne se sçavoient retourner. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 32 r°). S'ensuyt comment le roy entra dedens Thurin, de l'onheur qu'on luy fist, comment madame de Savoie vint au devant pour le recueillir avecques sa compaignie et tout le *peuple* du pays, quelle entree et quel triumphe on y fist. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 159).

Quant il viendra en sa noble conté Et en son bon pays de Vendommoys, Face chault, froit, pluye ou grant vent, du moys Non pas de l'an le dueil ne cessera, En quoy son *peuple* par cest excés sera. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315). ...c'est assavoir qu'il entretint les seigneurs et leur donnast bonnes et grosses pensions, qu'il mist sus justice et qu'il soulaigast le *peuple*, ce que lesditz de Cominge et du Lau louerent assés. Lors s'en alla monseigneur de Nemours avec les dessusditz à Monlusson devers le roy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 186). Audit temps, le roy, estant à Avranches, fut adverti que les Bourguignons, estans à Harfleu et pays d'environ, faisoient plusieurs maulx au *peuple*, brulans villaiges et prenoient marchans et leurs marchandises, dont il fut courroussé. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 252).

2. [P oppos. à la noblesse] : La contesse et ses enfans font grant dueil, le *peuple* et tous les barons du pays font grant dueil (ARRAS, c.1392-1393, 28). ...[Mélusine] fist appareillier tout le *peuple*, et aler contre Remondin. Et elle mesmes y vint o foison de dames, damoiselles, chevaliers et escuiers montees et arrees noblement. Remondin regarde devant soy et voit naistre gens du fons de la valee, venans deux et deux par ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 77).

- [P oppos. à l'Église] : Et s'est si grans mortalités En bours, en villes, en cités Et tout par tout le plat pays Que chascuns en est esbahis ; N'ame n'oy qui ne prophetise Pis pour le *peuple* et pour l'Eglise, Si que trop serons ac(r)oupis (MACH., Voir, 1364, 486).

- [P. oppos. aux gens d'armes] : "Ce sont les choses ordonnées, par Mons. le grant maistre et Messrs les capitaines, aux lieutenans des capitaines et au prevost des mareschaulx, pour faire vivre les gens d'armes avec le *peuple* en bonne police..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 341).

- *Vivre à peuple*. "Vivre sous un gouvernement populaire" : ...levez la seignourie a vostre roy, et tuez Bouciquaut et tous ses François, et vivez a *peuple* comme nous [conseil donné par les Pisans aux ambassadeurs génois dont la ville était sous la domination du roi de France] (Bouciquaut L., 1408-1409, 325).

3. "Partie la moins notable des habitants d'un endroit"

- *Le commun peuple*. V. *commun* "Les petites gens" : ...ledit jugement fu executé (...) en la presence de moi Aleaume Cachemarée, commis de par ledit mons. le prevost à estre present à ladite execution faire, et autres plusieurs sergens, tant à cheval comme à pié, et aussi du commun *peuple* qui illec estoit assemblé. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 520).

- *Le gros peuple*. "La bourgeoisie" : ...sicomme par aucune similitude du royaume de Gaule trente personnes ou environ, notables, sans orgueil, avarice ou obstinacion, doubans Dieu et devotes et en prudence morales, c'est assavoir la tierce partie de l'eglise, la tierce partie des nobles, et la tierce partie du *peuple* groz. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 293). Les deux offins qui saillent troys poins en belinch, sont tes serviteurs, conseillers et officiers. Les deux chevaliers peuent estre prins pour la vaillant chevalerie du royaume de Gaule. Et les pyons peuent estre prins pour tout le *peuple* groz et menu de la nef francoyse. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 480).

- *Le menu peuple*. "Les petites gens" : La fut grant la joye que le duc et la duchesse s'entrefirent. Et tout le menu *peuple* crioit : Noël, et louent Jhesucrist de la revenue de leur seigneur. (ARRAS, c.1392-1393, 194). Le menu *peuple* besongneux (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 142). Ce jour, environ dix heures de nuyt, s'esleva grant nombre des gens du menu *peuple* de Paris armez (FAUQ., I, 1417-1420, 149). S'on dist qu'il soit resuscité Pose de vray qu'il soit

emblé, Le menu *peuple* le créa (MARCADÉ, *Myst. Pass.* Arras R., a.1440, 222). ADRIANUS. Herault, rava t'an, tu as tort De moy dire ceste nouvelle, Car, puisque ton mastre est rebelle Au tresnoble et grant empereur, Son droit et souverain seigneur, Perdre luy convient corps et meuble, Et aussi tout son menu *peuple*. (*Myst. st Adr. P.*, c.1450-1485, 62). IMPERATOR. (...) Et ausi le *peuple* menu, Qu'il ne soit en vilté tenu, Mes maintenu par voustre office En bonne paix et par justice. (*Myst. st Sébast. M.*, c.1450-1500, 60). En ce temps prenostica sur la revolucion de l'an l'elevation du commun, contre ceulz qui s'efforçoient lever une maletote sur ce que vendoit le menu *peuple* dedans Paris (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 145 v°).

- *Le petit peuple*. "Les petites gens" : Car ceulz qui estoient gardés des citoiens, ce est assavoir les princes, demagogisoient le petit *peuple*, ce est a dire que il leur disoient choses plaisantes et adulations pource que le peuple les eslisoit. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 219). Et en ce mesmes temps fut pris par justice a Lille et mené a Tournay ung herese (...). Se prisoit estre meilleur que nul saint (...), et plusieurs aultres choses abhominables proferoit et semmoit par tous lieux (...), et dont la souffrance et permission de vivre et de frequenter par entremy le povre petit *peuple* estoit greveuse, inreparable. (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 227).

. *De petit peuple*. "De modeste condition" : ...plusieurs assemblées de gens de petit *peuple* et petit estat (Ch. VI, D., t.1, 1418, 399).

4. "Soldats, combattants, troupe, armée" : Et ne vous doutez, Dieu nous aidera. Se ilz sont moult et nous pou, plus point un grain de poivre que dix sestiers de froment. La victoire ne gist pas en grant multitude de *peuple*, mais en bon gouvernement. Alixandre, qui tant conquist, ne vout oncques avoir que dix mil hommes contre tous pour une journee. (ARRAS, c.1392-1393, 99). Le gallaffe de Bandas est passé par devant l'ille de Rodes a tout grosse navire et grant multitude de *peuple* sarrasin, et tourne le chemin de Chippre. (ARRAS, c.1392-1393, 127). ...et d'autre part, voit a dextre, l'ost des Sarrasins, qui estoient grand multitude. Par foy, dist Uriens au chevalier, veez la grant *peuple* de Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 135). Par Mahon, dist le soudant de Damas, moult sont ces crestiens dure gent et qui pou ressoignent la mort. Or voient ilz et scevent bien que encontre le grant *peuple* que nous avons ilz ne pevent avoir victoire et si font semblant que ilz ne nous ressoignent ne que se nous feussions aussi pou de gens comme ilz sont. (ARRAS, c.1392-1393, 226).

Rem. Mabrien V., 1462, gloss.

C. - P. ext.

1. "Ensemble de l'humanité" : Fut si mauvaise et si perverse, Si merveilleuse et si diverse, Qu'elle mist à perdition En toute terre et région Les deux pars du *peuple* vivant (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 26).

2. "Ensemble des personnes de même foi, de même religion" : Benoit soit Diex qui rachaté A son *peuple* (Mir. ste Bauth., c.1376, 151). ...pour ce dit elle [la Vierge] notablement : Je m'ay enraciné ou *peuple* honorifié, c'est assavoir ou *peuple* que ne deshonneure point luxure, ne charnalité, ne avarice de biens temporeux (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 229). Neantmoins, o devot *peuple*, qui yci estes, se vous voulez attendre et entendre, je vous prouveray moult clerelement la verité de ces paroles, que Ceulz yci sont bienheureux Qui les cuers ont doloireux (GERS., *Déf.*, 1400, 219).

- *Le peuple de Dieu*. "Les chrétiens, les fidèles" : ...promettant benediction multiforme au *peuple* de Dieu en terre (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 304).

- *Peuple chrestien* : Ejoissiez [vous], *pueple* crestien ! Je vous aporte bonne[s] nouvelle[s]. Quelle[s] nouvelle[s] ? Je vous annonce comme herault et messaigier du benoit Filz de Dieu, Jhesu Crist, et comme cilz qui porte lettres patentes et autaniques de par ycellui (GERS., *Pent.*, p.1389, 71). O devot *peuple* crestien, toutes fois que tu senz en toy desplaisir de ton estat, que tu doubttes la mort, que tu as horreur des peines d'enfer, saiches de certain que c'est le son du Saint Esperit qui hurte a ton huis pour y entrer. (GERS., *Pent.*, p.1389, 76). Maintenez vous doncques maintenant, o devot *pueple* crestien, a grant reverence, a grant paix, a grant silence, a sainte, humble, pure devocion, autant ou plus comme vous feriez en la presence du benoit corps Jhesu Crist (GERS., *Trin.*, 1402, 151).

3. "Les gens" : Mais quant ilz se consentent en une chose, si comme quant il plaist au *pueple* que les tres bons, excellens et vertueux aient seigneurie et princee, ainsi ont tous ce que ilz appetent et desirent et sont en concorde. (ORESME, *E.A.*, c.1370, 471). Vous estes mon frere, je ne vous dooy pas celer vostre deshonneur. Beau frere, la commune renommee du *peuple* court partout que vostre femme vous fait deshonneur et que tous les samedis elle est en fait de fornicacion avec un autre. (ARRAS, c.1392-1393, 241). Yssoient tous hors des maisons Le *peuple*, qui ce entendi, Et vers le ciel chacun tendi Les mains, cryant a Dieu "mercy" (CHR. PIZ., *M.F.*, I, 1400-1403, 153). ...par ce point par predication ne pouvoit servir le *peuple* [D'un moine prêcheur devenu aveugle] (C.N.N., c.1456-1467, 36). ...[il] faisoit des choses merveilleuses qui pas ne vindrent a congnoissance ne en la voix publicque du *peuple* (C.N.N., c.1456-1467, 97). J'ay peur que ses disciples et gens (...) L'emportent [le corps de Jésus] pour faire entendent Au *peuple* son succistement (Pass. Auv., 1477, 271). Le *peuple* plain de toute abusion Fera sectes serchant division (Cene dieux, c.1492, 122). Les dieux en leur convy celeste Concluant par sentence divine Punir d'universelle peste Le *peuple* et par guerre et famine... (Cene dieux, c.1492, 122). SECRETAIN. Pour faire ce que l'on m'ordonne, Pencez que pas ne seray lasche, Car de complaire m'abandonne En tous temps, sans faire la vache. Or, affin que le *peuple* sache Que l'on veult en ce lieu prescher, Il fault que ce drap d'or j'atache Et puis je yray les gens clocher. (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 330).

- *Le pauvre peuple*. "Les braves gens, les bonnes gens" : ...me semble qu'en le gardent [le corps de Jésus] Les gardes faront plaisir grant Au povre *peuple* et a Dieu, Pour ce qu'en bien gardent ce lieu Il cognoistré la verité [Cf. quelques vers plus loin : "estre loué (...) et de Dieu et des bonnes gens"] (Pass. Auv., 1477, 275).

- [Avec un quantificateur] "Gens, monde" : E ! méré au doux roy qui ne ment, Grant *peuple* en ceste ville sommes, Tant de femes, d'enfans con d'onmes, Qui ton filz comme Dieu creons (Mir. emp. Julien, 1351, 192). Et lors lui dirent qu'ilz feroient des poisons pour empoisonner tout le monde et *peuple* par les païs par où ilz yroient et vendroient. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 453). Saint Pol doncques puisque par sa predication il converti de ceste mort a vie de grace et de vertus tant de *peuple*, et ne cesse encores par ses Escriptions chascun jour les convertir (GERS., *P. Paul*, a.1394, 496). ...pendant lequel conflict ou debat, et en surattendant tousjours la venue dudit Marot, survint illec certain grant nombre de *peuple* (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 141). Cestui parla moult bien de la gueulle d'enfer qui apparut ou milieu de Romme, de laquelle les ellacions faisoient mourir innumerable nombre de *peuple*. (SIMON

DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 50 r°). ...et le palais du roy fut disruée et conquassée par terre, et grant nombre de *peuple* tué piteusement et occis (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 121 r°). Mais quoy ! c'estoit une grant faierie, Ung songe entier ou une resverie Des misteres qu'en allant il trouvoit, Et tant de *peuple* qu'omme ne se sçavoit Soy contourner pour toute sa puissance (LA VIGNE, V.N., p.1495, 169).

- "Multitude de personnes rassemblées, foule" : PREMIER MAISTRE. Seigneurs, oez vous con nous sommes De cest enfant ci argué ? Nous serons du *peuple* hué, Se nous ne li savons respondre. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 234). ...ledit Montagu (...) fu devant infinité de *peuple* decapité, et sa teste fichée en une lance en l'eschafaut (BAYE, I, 1400-1410, 292). Or parle Lontgint au *puble*. Tres dulce gens, entendé moy. Maudicte soit l'eure que je suis nez, Je ne voys soloz ne lune. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 203). ...il estoit tant avironné de *peuple* qu'il ne savoit au quel entendre. (C.N.N., c.1456-1467, 468). Il est ja temps de commencer ; Le *peuple* est presque venu [Les fidèles rassemblés à la synagogue]. (Pass. Auv., 1477, 116). Pierre, aproche moy ton bateau. Je me veulx mectre dessus l'eau Pour le *peuple* que tant me presse [La foule venue écouter Jésus (cf. Luc 5, 1-2)]. (Pass. Auv., 1477, 124).

. [En apostrophe, dans une adresse au public] : (Cy commence l'après disnee du mardy, second jour de ce present mistere.) LE MESSAGIER. Tresnoble et devost auditoire, *Peuple* de moult grant excellence, Ou nom du treshault Roy de gloire Donnez nous, s'il vous plaist, scillence Et d'oÿr ayez pascience Le contenu de la matiere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 366).

- *Tout le peuple*. "Tout le monde" : ...ilz se misrent a prescher tant en la ville que par les villages voisins, et gaignerent tout le *peuple* (C.N.N., c.1456-1467, 216).

D. - P. anal. "Poissons qui peuplent un étang" : ...lesquelz trois dessus nommez feront pescher ledit vivier, regeter le *peuple*, et rapparillier les bondes, s'il le convient, et tout ce qu'il faudra de nécessité pour les yaues du vivier recevoir et mectre à leur nyvel bien et convenablement (Cartul. Laval B., t.2, 1372, 276). [R. M.]

PEUPLE, subst. masc. (peuple²)

[GD : *peuple*² ; FEW IX, 181a : *populus*² ; TLF XIII, 206b : *peuplier* (*peuple*)]

"Peuplier" : ...une table de *peuple*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 327). ...une met de *peuple* à faire pain. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 329).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss. (*peuple*, *pouple*). [R. M.]

PEUPLÉ, adj., v. PEUPLER (peuplé)[R. M.]

PEUPLER, verbe (peupler)

[T-L : *popler* ; GD : *peupler*¹ ; GDC : *puepler* ; DÉCT : *popler*² ; FEW IX, 179a : *populus*¹ ; TLF XIII, 204b : *peupler*]

I. - Empl. trans.

A. - "Pourvoir (un pays, une contrée...) d'un type de population" : ...nous avons ordonné faire vuidier les habitans de noz ville et Cité de Franchise, par avant nommez Arras, et les faire *peupler* et habiter de marchans et gens mecquanicques de tous estatz, mestiers et vocations de plusieurs bonnes villes de notre Royaulme (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 452). De Troye yssirent deux fils, c'est assavoir Illus et Ganimesdes, et de ceulx qui partirent de Troye furent *peuplées* plusieurs regions (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 r°).

B. - P. anal. "Pourvoir de poissons (un lieu de pêche)" : Et en est le compte fait en l'estrait commun de ce terme, dont il a esté baillé audit receveur, appellé Johan Séjourne, par l'ordenance des trésoriers, pour *peupler* ledit estanc, par II cedulles dudit receveur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 197). De la ferme de la pescherie des grans fossez de ladicte ville qui souloit estre affermée, mais Mesdits Seigneurs Prevost des marchans et eschevins l'ont voulu tenir en leur main, et par les comptes precedens ils les ont fait *peupler* (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 140).

C. - Au fig. *Peupler un lieu de qqc.* "Pourvoir un lieu de qqc., y propager qqc." : ...le filz du souldain venoit sur ce país oster la loy crestienne et *peupler* de la loy de Mahommet (Ponthus Sidoine C., c.1400, 24).

II. - Part. passé en empl. adj. [D'un lieu]

A. - "Pourvu d'habitants" : Et, au long aler, ilz s'entrainerent, et lui fist la dame moult de confors. Et bastirent ou lieu et pays desert pluseurs fors, villes et habitacions firent, et fu le pays en assez brief temps assez *peuplez*. Et s'aviserent comment ilz nommeroient le pays, et pour ce qu'ilz l'avoient trouvé plain de forestz et boscaiges, ilz l'appellerent Forez, et encores est il ainsi nommez. (ARRAS, c.1392-1393, 15). Par foy, dist Remondin, c'est grant dommage que cest pays n'est habitez et *peuplez*, car moult y est grasse la contree. (ARRAS, c.1392-1393, 76). ...desirons icelle notre ville, qui est entrée de noz pais de pardeça et assise en la frontière des Angloiz, noz anciens ennemis, estre et demourer bien *peuplée* et inhabitée (Hist. dr. munic. E., t.3, 1447, 480). En la bonne, puissant et bien *peuplée* cité de Jannes (...) demouroit ung gros marchand (C.N.N., c.1456-1467, 554). Pongipond est une petite ville Assez *peuplee* et bien plaisante a voir, Qui de recueil et d'entree gentille Envers le roy tres bien fist son devoir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 221).

- "Qui a une population importante" : Quant vit l'infortune de celle Cité *peuplee*, grant et fort, De pitié prist a plourer fort (CHR. PIZ., Chem. etude P., 1402-1403, 243).

- *Peuplé de/ par*. "Rempli de (peuple)" : A Burs, Qui est une bonne cité ; Mais n'est pas moult, en verité, De gent *peuplée*. (Mir. Oton, c.1370, 330). ...et a esté ou temps la ville de Paris moult eslevée et *peuplée* par les escoliers de l'Université, et par especial du costé où est l'estude. (FAUQ., III, 1431-1435, 104). Car tant y ot de gent de tant mainte contree Que le salle en estoit et rasie et *peuplee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 212). Qualefrin fu as murs de le gran tour quaree ; Voit d'Escoçois se tiere et garnie et *peuplee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 738).

B. - P. anal. "Remplir, combler" : O Vierge (...) Aiez pité du povre *peuple* ; A ce jour de grace nous *peuple* Ou griefment serons empeschiez [éd. "gratifie nous"] (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 144).

- [D'une pers.] *Peuplé de*. "Comblé de (descendance)" : Et quant il [Massinissa] fut ès extremes jours de sa vye par la viellesse de ses jours très riche roy et *peuple* [l. *peuplé*] de .LIIII. filz, il escript a Marcus Manlius (LA SALE, Sale D., 1451, 220).

- [D'une pers. ou d'une chose] *Peuplé de qqc.* "Plein de, garni de" : Fieuz fu d'un marceant qui de biens fu *peuplez* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 128). ...Et tant bon chevalier qui d'onneur sont *peuplez* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 254). Et l'avoir convoita dont elle [la dame] estoit *peuplee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 379). ...Les bargez, li calant dont le mer fu *peuplee*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 845). ...contenant ledit jardin ung arpent de terre ou environ tout clos de murs et *peuplé* d'arbres (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 218). [R. M.]

PEUPLERIE, subst. fém. (peuplerie)

[T-L (renvoi) : pueplerie ; GD : *pueplerie* ; *FEW IX, 179a : *populus*¹]

"Poissons qui peuplent un vivier"

REM. Doc. 1377 ds GD VI, 456b-c. Le FEW note *peupler de poissons*. [R. M.]

PEUPLEUX, adj. (peupleux)

[GD : *peupleus* ; FEW IX, 178b : *populus*¹]

"Nombreux" : Je conclus par lettre et par rolle Que nous tenrons la loy Jhesus : Nous sommes gens fors et *peuplus* Pour guerre ouvrir, ou paix baisier (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 24). [R. M.]

PEUPLIER, subst. masc. (peuplier)

[T-L : *poplier* ; GDC : *pouplier* ; FEW IX, 181b : *populus*² ; TLF XIII, 205b : *peuplier*]

"Arbre de forme élancée, au bois blanc, peuplier" (synon. *peuple*²) : En l'ombre d'un vert *pouplier*... (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 189). ...demi jour de bos, ou le viron, tant espines, comme *pouplier* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1384, 311). Il se muet et tourne plus que feuille de *pouplier* (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1152).

Rem. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 829, doc.1380 (*poupliers*), 1411 (*popelier*), 1453 (*pouplier*). MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 27 (*pouplier*). [R. M.]

PEUPLOYER, verbe (peuployer)

[GD : *peuploier*¹ ; FEW IX, 179a : *populus*¹]

"Peupler"

Rem. Ex. d'afr. et doc.1345 (*que nostre dicte ville soit et puisse estre pupliee de maisons et habitee de genz*) ds GD VI, 135b. [R. M.]

PEUR, subst. fém. (peur)

[T-L : *pëor* ; GDC : *paor* ; DÉCT : *pëor* ; FEW VIII, 86a : *pavor* ; TLF XIII, 206a : *peur*]

"Peur" : Se *paour* et pusillanimité perseverent moult en aucun corps, c'est signe qu'il encherra en melencolie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 92). D'une moye suer se vanta Qu'a li charnelment habita Dont ma suer prist telle fraeur, Tel *paeur* et telle douleur Que hors du pays s'en foy (Mir. Oton, c.1370, 377). Et je di que passions sont concupiscence, yre, *paour*, hardiesce, envie, joie, amour, haine, desirier, jalouzie, misericorde et generalment tous mouvementz de l'ame ausquelz s'ensuyt delectacion ou tristesse. (ORESME, E.A., c.1370, 157). Ensi que il se dormoient en lors lis, un petit apriés l'eure de mienuit, chil Flamenc tout generaument en lor host se resvillierent en tel esfroï, *paour* et hisdeur, que il ne quidierent ja a temps estre levé. (FROISS., Chron. D., p.1400, 447). ...ilz ne s'en tairont mie, et en la fin de celle amour souventes fois le blasme et parler des gens aux dames en demeurent, et a tout le moins la crainte et *paour* en leurs cuers que ceulz a qui se sont fiees le dient et s'en vantent (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 118). ...et s'aucune chose il faisoit ou consentoit de bouche (...) proteste que ce ne lui prejudicie comme faicte par crainte ou *paeur*, contraincte ou induction violente (BAYE, II, 1411-1417, 213). ...il print courage en soy mesmes et mist et *paour* et crainte arriere dos (C.N.N., c.1456-1467, 350). ...[elle] tint maniere comme toute esperdue et effrayée, en demandant au dit Thomas, en maniere de grand doute et *paour*, s'il avoit point enconré son mary (C.N.N., c.1456-1467,

391). ...grand douleur luy eust esté, si *paour* et esbahissement ne luy eussent tollu tout sentement. [D'un châtement corporel] (C.N.N., c.1456-1467, 457). Et lors de plus belle Faisoit guerre fiere et mortelle Au poisson, et par façon telle Que poissons tous Si fuioient ca et la de *paous*. Lors l'oiselet plaisant et dous, Qui de giboyer estoit saous, Si s'en alloit [Variante graphique adaptée à la rime en -ous]. (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 58). Ne te fut une grant *peur* faicte Et une merveilleuse craincte Quant on te mist dessus la teste L'espee par moult grant estraincte ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 281).

Rem. DUPIN, *Mélang.* L., c.1324-1340, v.940 (*paour*).

- Au plur. : Il a esté dit que fortitude est moienne entre *paours* et hardiesces. (ORESME, E.A., c.1370, 203).

- *La peur de Dieu*. "La crainte de Dieu" : Se vous voulez parfaitement Vivre et avoir vraie sagesce, (...) Aiez en vous la *paour* de Dieu, Car s'en est le commencement (Mir. ev. arced., c.1341, 106).

. *Don de peur*. "Peur salutaire de Dieu, accordée à l'homme pour l'éloigner des tentations" : Encores veul je et vous commande que es VIJ dons du Saint Esperit vous devez croire et obeïr ; c'est assavoir : le don de *paour* (LA SALE, J.S., 1456, 39).

- *Avoir (grand) peur* : ...car un homme n'est pas loé ou vituperé pour ce se il creint ou a *paour* ou pour ce se il se courrouce simplement, mais pour la maniere et la qualité du fait. (ORESME, E.A., c.1370, 158). ...et à l'issir dudit hostel, fist icellui ennemi grant noise et en maniere de tourbeillon de vent, dont elle qui parle ot moult grant *paour* et freour. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 356). ...si [Giron] ot grant *paour*, car il appercoit Gieffroy de grant puissance et de grant hardement plain. (ARRAS, c.1392-1393, 200). Qant il furent la venu, et il entrerent dedens le porte, li monne chantoient vespres, mais il orent si grant *paour* que il laisserent tout en mi plain, et s'en alerent reponre, dont cha, dont la ; et proprement li abbés s'ala bouter dedens .I. celier et la enclore. (FROISS., Chron. D., p.1400, 77). "Wauflart, vous avés *paour* : pour ce en faites vous doute. Retournés a Ippre, se vous vos doubtés." - "Je ne sçai, ce avoit il dit et respondu, quel cose j'en ferai. Voirement ne sui je pas bien asseurés, car se je estoie pris, ma raençon est paie : c'est sus la vie que je chevaue ; mais vous, vous seriés mis a courtoise finance, vous n'averiés nul mal de vostre corps..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 371). Alons ! Dieu nous peul delivrer ; Quil ara *poür* cy ce couche. C'il y a nully quil l'aproche, Je ly bailleray tel baudee Que de cest an n'est amende (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 144). ...affin que n'aye *paour* et que point je ne m'espante, vous me ferez compaignie, s'il vous plaist. (C.N.N., c.1456-1467, 123). Et, pour la *paour* que en eurent les demourans sur lesdiz ponts, deseparerent lesdiz ponts eulx et leurs biens jusques le dangier en feust passé (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 104). Ariers, velhe ! Jhesus a *peur* ! (Pass. Auv., 1477, 191).

. [À l'impér. nég.] : N'aye *peur*, Pierre ; je t'affie Que les hommes ainsi prendras. (Pass. Auv., 1477, 127). Et, quant ledit Geuffroy Cueur s'aproucha dudit conte, se mist à deux genoulx devant luy, luy requerant mercy. Lequel conte icelluy releva et le print par dessoubz les bras, et luy dist : "N'ayez *peur*," et le mena à pied jusques à la porte de la ville dudit Saint-Fergeau, laquelle ilz trouverent fermée. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 179).

. *Avoir peur de qqc./de qqn* : Or est il ainsi que nous craingnon et avon *paour* de choses terribles (ORESME, E.A., c.1370, 203). Et pour ce que icellui Berthaut ot *paour* de peril, d'ennuy et de domaige, intrepositement fist rendre et restituer ladite toile (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 503). Gieffroy (...) enmaine Glaude et ses deux freres, qui grant *paour* avoient de la mort

(ARRAS, c.1392-1393, 206). ...je lui apporte [au géant] le patiz qu'il a prins par son fol oultraige sur les gens de la terre de monseigneur mon pere, en la pointe du fer de ma lance ; car, jamais, tant comme je vive, autre patiz n'en aura, et deusse mourir en la peine. (...) Par ma foy, Gieffroy, vous vous entremettez de grant folie, car telz cent que vous estes n'y pourroient durer. Ne vous chault, dist Gieffroy, n'en aiez ja doubte ; laissez m'en avoir la *paour* tout a par moy. Et ceulx se teurent atant, qui ne l'oserent courroucier, car ilz doubtoient trop la grant fierté dont il estoit plain, et le menerent a moins d'une lieue du retrait du jayant (ARRAS, c.1392-1393, 240). Quant Gieffroy ouy que cil le prisonoit si pou, si fu moult doulent. Si lui dist : Meschant creature, tu as *paour* de moy. De ta courtoisie ne t'ay je cure, car tu le fais par doubte. (ARRAS, c.1392-1393, 246). ...n'avoir jamais *paour* de la mort (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 21).

. *Avoir peur de soi*. "Avoir le souci de soi-même" : Et pour ce fait, qui n'a fors de soy *peur*, Qui n'a regart sans plus qu'a son preu faire (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 125).

. *Avoir peur de sa peau*. V. *peau*

. *Avoir peur de* + inf. : Elle ot *paour* d'estre brulée, Je croy, si qu'elle en est fouie (Mir. femme roy Port., c.1342, 187). Mais quant il fu un pou esloingniez, si fiert le cheval des esperons tant comme il puet, et le cheval l'emporte moult raidement. Et sachiez qu'il avoit si grant *paour* d'estre advisez qu'il ne savoit son sens. Et loua Jhesucrist quant il se trouva a l'entree de la forest qui bien duroit deux lieues (ARRAS, c.1392-1393, 206). Chil bourgeois de Jugon qui ensi fu pris et amenés a mesire Carle de Blois, eut grant *paour* de morir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 558). Il avoit *peur* d'estre happé Car on l'eust batu a l'enchere. (Gaud. sot, c.1450, 10). Science tiens a soudain accident, Je gaigne tout et demeure perdent, Au point du jour diz "Dieu vous doint bon soir !", Gisant envers j'ay grant *paeur* de cheoir (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 46). Je cuide qu'il se tient coupable Car il a grant *peur* de mourir. (Sots gard., a.1488, 103).

. *Avoir peur* + inf. : Mauldit pecheur, Suis fol et nice D'avoir ce Jhesus condempné, Car j'ay eu *peur* Perdre l'office De mon seigneur Doulx et propice. (Pass. Auv., 1477, 276).

. *Avoir peur que* : SECOND DYABLE. (...) mettons nous a la voye : S'ay ge grant *paour* que Maroye Ne la debate [l'ame]. PREMIER DYABLE. Que dis tu ? C'est nostre advocate, Au mains en ceste plaidoirie. (Mir. ev. arced., c.1341, 138). ...ly contes ot grant *paour* que ly porcs n'affoulast son nepveu, et lui escrie a haulte voix : Beau nepveu, laissez ceste chace. (ARRAS, c.1392-1393, 19). On le dit si devocielx Et si parfait que s'est mervelhe ; Et pour se ay *peur* que ne veulhe Manger de noustre veneson. (Pass. Auv., 1477, 139). Las, les appostres, J'ay grant *peur* qu'ilz soyent trestous pris. (Pass. Auv., 1477, 184). J'ay *peur* que ses disciples et gens Pour covrir leur malices grans L'emportent pour faire entendent Au peuple son succistement (Pass. Auv., 1477, 271). J'ay *peur* que pas n'y veulhe aler (Pass. Auv., 1477, 273). Et avoit ledit seigneur de Bourbon bien et loyaulment servi le roy Charles, tant en ses conquestes de Guienne que de Normandie. - En la main du roy, lequel evesque on disoit porter ung esperit familier. - Ballue, qui estoit malade ; et eust le roy grant *peur* qu'il ne se morust ; et s'en esbaysoient plusieurs gens, veuez les grans mauvaistiés qu'on disoit qu'il avoit faites au roy... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 394).

. Prov. : Sire, il a grant *paour* qui tremble. (ARRAS, c.1392-1393, 59).

. *Estre mort de peur* : Adonc ledit Vigier atacha deux eschelles et sans aucune resistance monta par sus ledit pont ; et,

quant il fut entré, trouva le cappitaine couché sur ung lit, qui estoit quasi demy mort de *paeur*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 191).

- *Faire peur à qqn* : Pour ce pent l'en les larrons afin que la policie ou la communauté en soit purgiee, et afin que les autres se corrigent par tel exemple, et que la painne de un face *paour* a pluseurs. (ORESME, E.A.C., c.1370, 533). Et les autres leur dirent comment elle s'estoit venue rendre layens et la *paour* qu'elle leur avoit faicte. (ARRAS, c.1392-1393, 261). Femme je [la mère de Villon] suis povrecte et ancienne, Qui riens ne sçay, oncques lettres ne leuz. Au moustier voy, dont suis parroissienne, Paradiz paint, ou sont harpes et leuz, Et ung enffer, ou dampnez sont bouluz ; L'un me fait *paour*, l'autre joye et liesse. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80).

- *Trembler de peur* : Par mon chief, dist cil de Barbarie, on m'a dit que je seray destruit par les hoirs de Lusegnen, et pluseurs autres, et nostre loy moult affeblie. Et lors n'y ot si hardy Sarrazin qui n'en tremblast de *paour*. (ARRAS, c.1392-1393, 227). De *peur* je ne faiz que trambler Pour les choses que j'ay songé, Car on m'est venu menasser Que Pilate sera dampné. (Pass. Auv., 1477, 167).

- *De peur* : Qant chil qui ces bestes gardoient ens es prairies, veirent ces gens d'armes venir en une brousse, si furent tout esbahi et tournerent en fuies, les auquns deviers la ville ; et les aultres des fuians de *paour* se butoient ens es haies et buissons. (FROISS., Chron. D., p.1400, 654).

. *De peur de qqc*. "Dans la crainte de qqc." : ...sur icelle [corde] monta ung Portingalois qui chemina desus tout droit comme dessus terre ferme (...), et fist tant de choses estranges et perilleuses que mains yeulz y avoit qui regarder ne l'osoient de *peur* de son mescheoir. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 246).

. *De peur de* + inf. : ...pour ce que ce que dit est, il fault qu'ilz le facent par crainte d'avoir pis et pour sauver leurs blez, cest aoust prochain, et de *paour* de plus perdre (FAUQ., II, 1421-1430, 356). ...quar il cuyda que mon dit seigneur de Guyenne eut prins celuy voyage de *paour* de veoir la duchesse sa seur (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 12).

. *De peur que* + subj. : Et quant ausdis deux frans trouvez en sa cornete, dit qu'il les y avoit mis et mussiez de *paour* qu'il ne les perdesist, ou que l'en les li ostast. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 279). Lors s'arresta ly rois tous esbahiz tant de la beauté et du noble atour de la dicte dame comme de son doulz chant. Lors se quaity au mieulx qu'il pot de menus arbrissiaux, de *paour* que la dame ne l'aperceust, et entroublia toute sa chace (ARRAS, c.1392-1393, 6). Il fait ton cuer cuire et desfrire, de *paour* que aulre te puisse attaindre et avenir en si hault estat que tu es (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 17). ...elle avoit toujours ung homme qui gardoit la place du bon homme et entretenoit son ouvrouer de *paour* que le rouil ne s'i prenist. (C.N.N., c.1456-1467, 507). ...jusques ad ce qu'elle se tenoit seure de son mary qu'il ne retourneroit point, ne laissoit venir le lieutenant, de *paour* que [trompée] ne feust. (C.N.N., c.1456-1467, 507). Je viens des Indes les majours, J'en suis venu n'a pas trois jours De *peur* que je n'eusse dommaige A venir faire au roy hommaige. (Feste roys, c.1475-1500, 303). Ma seur, voz regrés sont trop grans, Et fussiés vous ignorant famme, Toutes en sommes desplaisans, De *peur* qu'en foy vous mectiés blasme. (Pass. Auv., 1477, 264). Le vendredi, .X. jour de juillet, le roy partit après la messe, luy et toute son armee avecques l'artillerie, et alla disner aux faulxbourg du Chasteau Saint Jehan ; et ne voulut on point entrer dedens de *paour* qu'on le pillast. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 293).

- *Par peur* : Mais a parler absolument et simplement, telles choses faites par *paour* sont involontaires (ORESME, E.A., c.1370,

176). Car se vous estiiés de vostre peuple reprociés que, par defaute de corage et par *paour*, vous averiés laisset aler le vostre, et vous seriés endurchis en ce pechiet, il le vous tourneroient en grant prejudisce et lasqueté de coer et diroient que vous ne seriés pas dignes de porter couronne (FROISS., Chron. D., p.1400, 230).

. *Par peur de qqc.* : ...et ycelles [confessions] avoit dites par force crainte et *paour* de gehine, en laquelle ycellui maistre Henry l'avoit mis ou fait mettre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 21).

- *Pour peur de qqc.* : ...et tous les autres de l'ostel s'enffuirent pour *paour* du commandement (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 19). Et ceulz qui gardent leurs pecunes estroitement, aucuns le font pour une maniere de actrempance et moderance et pour *paour* de laidure (ORESME, E.A., c.1370, 240). Et après vindrent audit Balue, qui estoit monté dessus une bonne mule qui le saulva et gagna au fouir, car tous ses gens à l'effroy l'abandonnerent pour *paour* des horions. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 112).

. *Par/pour peur que* + subj. : ...et dist que icelles il fist par doute, crainte et *paour* des questions et tourmans en quoy il fu mis audit lieu de la Ferté, et, en après, pour doute et *paour* qu'il ot semblablement que yceulx commissaires ne le feissent questionner ès prisons dudit lieu d'Orleans, et que de ce qu'il avoit dit, il avoit menti. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 438). ...ce qu'il a dit, ce a esté par force, crainte, *paour* et doute qu'il ne feust questionné, et pour evader icelle question. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 86). Et ce jour ne firent que quatre lieues, et ilec demourerent jusques au lundi ensuivant que monseigneur le duc de Berry, frere du roy, s'en party aussi dudit lieu de Poitiers, et vint jusques aux dessusdz ambassadeurs, qui le recueillirent et l'en amenerent oudit pays de Bretagne à bien grant haste et diligence, pour *paour* que le roy n'en eust nouvelles et qu'ilz feussent suivis. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 37). [R. M.]

PEURETÉ, subst. fém. (peureté)

[*FEW VIII, 87b : *pavor*]

"Etat de celui qui est peureux" : Meticulus (...) paoureux (...). Meticulose (...): paouusement (...). Meticulositas (...): *paoureté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 222). [R. M.]

PEUREUSEMENT, adv. (peureusement)

[T-L : *pëoros* (*pëurosement*); GDC : *paourosement*; FEW VIII, 87a : *pavor*; TLF XIII, 210a : *peureux* (*peureusement*)]

"De manière peureuse, avec inquiétude, avec crainte" : ...Sa grant biauté, si dous riant vair oueil, Et ce qu'en li n'avoit goute d'orgueil, Le hardement De requerre merci couardement Me donnerent ; si li dis humblement, Moulz tresmuez et *paouusement* : "Ma chiere dame, Vostre biauté mon cuer art et enflame, Si que seur tout vous aim, sans penser blame, De cuer, de corps, de vray desir et d'ame. Si vous depri, Douce dame, qu'avez de moy merci ; Car vraiment, je murray d'amer ci, Se de vo cuer, qui a le mien merci, N'ay aligence." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 76). Lors recouri je sans paresse A Esperence, ma deësse, Qui me mist en cuer et en bouche De dire ce qui plus me touche. Si que moult *paouusement* Respondi assez simplement : "Ma dame, refuser ne puis Vostre commandement, et puis Qu'il vous plaist, je vous en diray Le voir, ne ja n'en mentiray..." (MACH., R. Fort., c.1341, 130). Lors alai vers ma dame chiere A cuer riant, a lie chiere ; Et par Dieu *paouusement* Y alai et couardement : Ne savoie pour quoi c'estoit Fors qu'Amours le m'amonnestoit. (MACH., Voir, 1364, 294). Et de la misere de telz qui tout le monde cuident faire trembler par leurs outrages, dit Orace qu'il n'est gent qui vivent à si grant crainte, ne si

paouusement, ne moins à repos de pensée (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 144).

Rem. WAUQUELIN, *Manequine* C.T., a.1448, 11/4 (*paouusement*).

- "D'une manière qui inspire la peur, de façon effroyable"

Rem. Mabrien V., 1462, 12/1. [R. M.]

PEUREUSETÉ, subst. fém. (peureuseté)

[*FEW VIII, 87b : *pavor*]

"Etat de celui qui a peur" : Paour, *pourouseté* : paviditas (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 248). Paviditas (...): *paoureseté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 282). [R. M.]

PEUREUX, adj. (peureux)

[T-L : *pëoros*; GD : *paouros*; GDC : *paouros*; FEW VIII, 87a : *pavor*; TLF XIII, 209a : *peureux*]

A. - "Qui est sous l'empire de la peur, qui est effrayé" : Tu ne scez qu'il t'est avenu Pour la biauté qui t'a feru, Ne tu ne scez quel part tu iés Pour l'amour dont tu iés loiés. Et avec ce tant iés honteus Devant li et si *paoureux* Qu'aucune personne ne sache L'amour qui en ton cuer s'atache, Et que ne soies perceüs, Dont estre puisses deceüs, Que cela dou tout bestourner Fait ton voloir et destourner Le hardement que tu avoies Ou cuer, quant dire li voloies. (MACH., D. verg., a.1340, 52). Si m'ont cil troi tant dit et enorté Que toutevoie Je m'accorday que m'amour li diroie. Helas ! ainsi tous seuls me debatoie. Mais quant mes maus retraire li cuidioie, Si *paoureux*, Si veins, si mas, si las, si engoisseus, Si desconfis, si tramblans, si honteus Estoit mes cuers et dou mal amoureux Si fort espris, Qu'en li n'avoit scens, maniere, n'avis, Einsois estoit com transis et ravis, Quant bien vëoir pooie vis a vis Sa biauté pure. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). Mais cilz tira la feuille a li, Dont j'eus le viaire pali, Car un petit fu *paoureux* (MACH., Voir, 1364, 240). ...les lieux de ce monde ont vraye aspreté, faulse joie, (...) dur labour, *paoureux* repos (Mir. st Ign., 1366, 73). ...ains n'en fu *pavoureux*, Il a saquiet l'espee... (Hugues Capet Lab., c.1358, 84). Mais vostre consolacion M'avez par vostre ange envoie Et mon cuer en joie avoié, Qui triste estoit et *paoureux* (Mir. fille roy, c.1379, 89). ...en la baisant, luy pria doucement qu'elle ne fut *paoureux* et que de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit a personne vivant. (C.N.N., c.1456-1467, 387). SATHAN. Dyables de l'inferral manoir, (...) Saillez, ne me laissés plus braire. J'ay ouÿ voix armonieuse Qui est descendue des cieulx, Une feste si tresjoyeuse Que j'en suis mati et *paoureux*. Affin que soie(nt) mieulx Garny de bon heure, Faictes cris hideux. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 103). Consideré leur grant magnificence, De tant en dire je ne fus onc *poureux*, Et n'en desplaie a mes dames de France ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170). Et pour monstrier qu'ilz estoient empareurs D'onneur mondain, a grans saulx et riades Sur le pavé, sans estre en rien *paoureux*, Devant les dames firent mille pennades. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 212).

- *Estre peureux de qqn/de qqc.* "Avoir peur de qqn ou de qqc." : DIEU. Fille, ne soies *paoureux* De nous, s'ensemble ici nous vois ; Je croi bien pas ne nous congnois. (Mir. roy Thierry, c.1374, 273).

- "Craintif" : ...celles qui pour l'amour de Dieu vivent en estat de virginité (...) touzjours sont *paoureux* et douteuses, et si que pour eschiver les choses qui sont a doubter elles craingnent a la foiz les choses seures (Mir. nonne, 1345, 314). ...nature de femme est plus *paoureux* et aussi de plus douce condicion (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 35).

B. - "Effrayant, dangereux" : Or vueil commencer ma matiere Et dire toute la maniere, Et la guisë, et l'aventure Qui me fu diverse et obscure Au commencer et *paoureuse*, Mais a la fin me fu joieuse. (MACH., F. am., c.1361, 145).

Rem. Ex. du XV^e s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD V, 725c. [R. M.]

PEURIR, verbe (peurir)

[*FEW VIII, 88a : *pavor*]

"S'épouvanter" : Dist Johan, cui li cuer en son ventre *pairit* [l. *pairit* ; Scheler, *Gloss.*, 218]... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 655). [R. M.]

PEUSINE, (?) (peusine)

[GD : *peusine*]

[Mot fantôme]

Rem. LA SALE ds GD VI, 135c (*peusine*) ; leçon *pavesine* ds LA SALE, J.S., 1456, 266. V. *pavoisine*. [R. M.]

PEUT-ESTRE, adv. (peut-être)

[GDC : *peustestre* ; FEW IX, 232b : *posse* ; TLF XIII, 210a : *peut-être*]

[Marque l'incertitude] : *Peut estre* cestui le tua, Et l'autre au tuer lui aida. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 21). Et *peut estre* le bon homme tel qu'il a tout dispousé en soy de faire tout ce qu'elle dit et se gouverne par son conseil, et quant aucun a affaire avecques lui, il dit : ... (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 90). ...laquele chose seroit a l'empirement de sa discipline et au peril du maistre et *peut estre* a la santé de l'enfant lequel est delicatif et souef nourri. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 6). *Puet estre*, esse aucun grant seigneur Qui s'en veult venir nostre voye. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 80). ...comme Fortune, envyeuse *peut estre* de leur bien et doulx passetemps, le vouloit, leur cas fut descouvert (C.N.N., c.1456-1467, 493). *Peut estre*, dit elle, retourneray je au disner, ainsi que le temps nous aprendra. (C.N.N., c.1456-1467, 526). Car je vous vueil du bien assez, *Peult estre* plus que ne pensez. (Chasse am. W., a.1509, 255).

- *Peut-estre que*. "Il se peut que" : ...et *peut estre* que il avoient en ce moins de sollicitude de ministracions ou de empeschement que l'en ne avroit en procurer pour sa necessité usage des choses qui sunt d'autrui. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 83). ...il a la merdaille De ceens si s'est combatu, Et *puet estre* qu'ilz l'ont batu (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 59). La quarte raison est que, combien que ceulx qui les lois establissent soient sages, *peut estre* que ilz ne scevent pas les condicions et toutes les circonstances des fais et euvres humaines (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 24). *Peut estre* qu'ilz se feussent tannez et retraiz en leurs marches (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 360). ...et *peut estre* que (...) il fut aucunement batu et mutilé (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1457, 254). [R. M.]

PEVION, subst. masc. (pevion)

[*FEW VIII, 556a : *pipio* (?) (?) ; *FEW VIII, 211a : *pepp-2* (?) (?)]

"Petit du pigeon" : *Pipio* (...): piper, crier, gemir, come espreviers ou piions, *pevions*. *Pipio*, *pipionis* - i. *pullus columbarum* (...): *pevions*, le pouchin de coulons (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 378). [R. M.]

PFENNIG, subst. masc. (pfennig)

[FEW XVI, 619b : *pfenning* ; TLF XIII, 212a : *pfennig*]

"(Monnaie allemande)"

REM. Le doc. de 1359 (*pfenning*) cité ds DU CANGE VI, 301a, *pfenning*, datation reprise par FEW, est en réalité une trad. fr., effectuée en 1722, d'une charte allemande de 1359 (cf. *Trav. Ling. Litt.* 23, 1, 1985, 20). Ce n'est donc pas un mot de moyen français. [R. M.]

PHAGIPHANIE, subst. fém. (phagiphanie)

[*FEW VIII, 349a : *phagein*]

"Epiphanie" : Et a ce mesme jour, l'an retourné ["l'année suivante"], comme il [Jésus] eust trente et deux ans, il saoula sincq mille hommes [par la multiplication des pains] (...). Et pource est elle [l'Epiphanie] dicte *Phagiphanie* de "phage", qui est autant a dire comme menger (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 203). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

PHALANGE, subst. fém. (phalange¹)

[T-L : *phalange* ; GDC : *phalange*¹ ; DEAF, F75 : *falange* ; FEW VIII, 355a : *phalanx* ; TLF XIII, 216a : *phalange*²]

A. - "Dans l'Antiquité, corps d'infanterie, formation de combat" : ... leurs escus estoient joins entassement les uns aux autres, et ce appelloient les François *palenge*. (Faits Romains M., c.1400-1500, 234). *Phalange* vault autant a dire en grec come legion en latin. (ROUVROY, Gloss. D., c.1422-1425, 190). Diverses nations, jadis, diversement appellèrent leurs armées. Macedonyens, Gregois et Dardaniens les nommèrent *falanges* et lors une *falange* contenoit sept mil hommes. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 95). Mais quant les nobles Gregoys et les *phalanges* Agamenonnes diverses et estranges Veirent cest homme et ses armes luyantes Parmy les umbres obscures et latentes, De grande peur a trembler commencerent (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 333).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre* Hé., a.1440, 136/12.

B. - En partic.

1. "Formation de combat des Macédoniens" : ... la *falanguie* et la bataille des Macedoniens estoit puissant et non mouvable (BERS., I, 9, c.1354-1359, 19.8, 36). Et aussi leurs eschielles au commencement estoient par *phalanges* [trad. lat. *phalanx*] a la guise des Macedoniens commencerent a estre ordenees par turmes et par manipules, et a la parfin instruisirent il leurs batailles par ordres. (BERS., VIII.8, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 147b). ...pour ce que le plus d'iceulz estoient pleyns de boys et de brouceuz estoient mal convenablez pour la *phalange* ou p[ou]r la bataille des Macedoniens, la quele avoyt acoustumé a portier longuez hastez et les mestre davant les escuz en les obicent contre leur enemis ["pour la phalange ou pour la bataille" trad. lat. *phalanx*] (BERS., XXXI.39, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 13c). Li Macedon, li Grec et li Dardan avoient en leur ost une maniere de legions ou batailles que ilz appelloient *falenges* [trad. lat. *phalanx*] et avoient en la *falange* [trad. lat. *phalanx*] .viii.^m hommes armez (VEGECE, 1380, II.2). En la premiere [bataille] il avoit mis ou front une maniere de charrettes de guerre pour troubler et mettre en desarroy la bataille des ennemis. En la seconde estoit une *phalange*, c'est a dire une legion, de Macedoniens ["une phalange... une legion" trad. lat. *phalanx*] (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, II.3, f° 34c). *Phalange* vault autant a dire en grec come legion en latin.

(ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, ms. Paris, B.N.F., fr. 1234, glossaire).

2. "Formation de combat des Gaulois" : Et ce fait avec la *phalange*, engien ou tempz lors tres utile, fermement instituee, nostre chevaulchie dessus dite penetree, se presenterent au front de nostre premiere eschelle. Il est a sçavoir que lors les Gaullois appelloient *phalange* une compaignie de gens robustes jointz ensamble de leurs escus et pavaix aposez dessus leurs testes a maniere de la couverture d'un toit, ce soustenant chascun de la main senestre et en la dextre l'espee pour ferir, lequel atournement estoit bien propice a escheller forteresse ou envahir de vallee en montaigne, pour les fondes et dars quy lors estoient en gant cours [trad. lat. *ipsi confertissima acie, reiecto nostro equitatu, phalange facta sub primam nostram aciem successerunt*] (DUCHESNE, César, 1473, II.13, f° 67b).

C. - "Machine de siège montée sur roue servant de galerie protectrice pour s'approcher des murailles" (synon. *testude*, *testue*) : ...puis ordonnerent ung engien qu'ilz appelloient testue ou *phalange*, duquel j'ay exposé la nature ou .xiii.^e chapitre du second livre precedent, si que desoubz cest engien avec les combatans estoient pavisiés sceurement pions atout picqz et haveaulz pour aler jusques auz murs d'une forteresse ["testue ou phalange" trad. lat. *testudo*] (DUCHESNE, César, 1473, III.3, f° 82c). [R. M.]

PHALANGE, subst. fém. (phalange²)

[GDC : *phalange*² ; FEW VIII, 355b : *phalanx*]

"Tarentule"

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, gloss. [R. M.]

PHALANGIEN, subst. masc. (phalangien)

[*FEW VIII, 355b : *phalanx*]

ART MILIT. "Soldat appartenant à une formation de combat macédonienne appelée "phalange" : Au cousté dextre de ces *phalangiens* [trad. lat. *phalangita*] mist il mil et sinc cenz chevaliers gallogriex et deléz eulz en assist il trois mile couvers de malle apeléz catafracz (BERS., XXXVII.40, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 93d). [F. D.]

PHALANGIER, subst. masc. (phalangier)

[DEAF, F75 : *falangier* ; FEW VIII, 355b : *phalanx*]

"Soldat d'une phalange" : *Falangarius* (...) : *falangier*, c'est celui qui est de compaignie de legion (Aalma R., c.1380, 132). [R. M.]

PHALANGIQUE, subst. masc. ou adj. (phalangique)

[*FEW VIII, 355b : *phalanx*]

ART MILIT. "(Soldat) qui appartient à une formation de combat macédonienne appelée "phalange" : Si fut donquez aynti que toute le senestre corn fut desconfit et s'enclina a fuyte et troubleez les aydez qui estoient entre les chevaliers apeléz *phalangiquez* ["qui estoient... phalangiquez" trad. lat. *qui inter equitem et quos appellat phalangitas erant*] (BERS., XXXVII.42, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 94c). [F. D.]

PHALERÉ, adj. (phaléré)

[GD : *phalerer* ; FEW VIII, 358b : *phalerae*]

"Revêtu d'une *phalere*"

REM. SAINT-GELAIS, *Enéide*, livre V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 561. Ex. de *Perceval* (éd. 1530) ds GD VI, 137a. [R. M.]

PHALERE, subst. fém. (phalère)

[GD : *phalere* ; FEW VIII, 358b : *phalerae* ; TLF XIII, 218a : *phalère*¹]

"Dans l'Antiquité, riche armure brillante ou ornement pour les chevaux"

- "Armure brillante"

Rem. Ex. de SAINT-GELAIS, *Enéide* (éd. 1540), ds GD VI, 137a.

- "Ornement pour les chevaux" : Si sachiez que les comices de Flavius orent tant de indignité et de desordenance que plusieurs noble par indignacion en lessierent a porter aniaux d'or et *faleres* de chevaux, en disant que Appius Claudius avoit honny et pollué l'ordre des senateurs par les filles des libertins ["faleres de chevaux" trad. lat. *phalerae*] (BERS., IX.46, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 175d). [R. M.]

PHALERER, verbe (phalérer)

[GD : *phalerer* ; FEW VIII, 358b : *phalerae*]

"Harnacher, revêtir d'un brillant harnais" : ...revestus de leurs grans chappes d'escarlante et monté sur leurs grosses mules *falerees* et enharnachées de veloux cramoisy, enrichy de gros choux et frains dorez. (LA VIGNE, *Sacre Anne Bret. S.*, 1505, 292).

Rem. SAINT-GELAIS, *Enéide* V, c. 1500. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 561. [R. M.]

PHARANISNIN, subst. masc. (pharanisnin)

[*FEW VIII, 366b : *pharisaeus*]

"Pharisien"

- [Comme terme d'insulte, à l'adresse d'un ermite cherchant à convertir les païens] : Certes iamais ne prescherez Sanglant villain *pharanisnin* De chacun aurez vn tatin Heurte boute de grande poincte. (Myst. st Martin K., a.1500, 194). [J.-L. R.]

PHARAON, subst. masc. (pharaon)

[DEAF, F129 : *faraon* ; AND : *faraon* ; FEW VIII, 366a : *Pharaon* ; TLF XIII, 221b : *pharaon*]

[Titre donné aux souverains de l'Égypte ancienne] : Certes, ung chacun pourroit legièrement entendre que ceste exaction seroit injuste et vrayement tyrannique et pire et plus violente que celle que le roy *Pharaon* fist en Egipte (ORESME, *Monnoies W.*, c.1365, XXXI). Là furent Sarrasin si vil Que hors de la ville fuioit Chascuns, qui fuir s'en pooit, N'onques si grant occision Ne fu dès le temps *Pharaon*. (MACH., *P. Alex.*, p.1369, 91). Mez, de present, nous veons clerement le contraire, quar Sainte Eglise est au jour d'ui tributaire, et plus que n'estoit du temps de *Pharaon* ; lez biens et lez revenues de Sainte Eglise sont la praie d'antré vous, chevalliers ; et certes, miex ne voudriés l'avoir gaingné, ce vous est juste conqueste et le tenés pour chape chaite. (Songe verg. S., t.1, 1378, 14). Pensons la merveille de ceulx qui ne doubtent la mort, qui sont obstinez comme *Pharahon*, qui renvoient ses messagés par grant ire et impacience et murmure encontre Dieu. (GERS., *Pent.*, p.1389, 78). Et quant les hommes et le prince d'icelle contree virent Saire tant belle, ilz la prindrent et la menerent au roy *Pharaon* qui en ot moult grant joye et la retint. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 59). Et la cause pourquoy l'en appelle ceste fontaine la "fontaine Moïse", si est que vous savez que l'Esripture tesmoigne que au temps de Moïse, qui estoit ebriou, il avoit en Egipte moult grant peuple d'Ebrioux, qui

estoyent descenduz de Jacob et de Joseph qui fut vendus par ses frères et qui ot si grant povoir en Egipte au temps du roy *Pharaon*, roy d'Egipte, par lequel conseil de Joseph le roy *Pharaon* fist faire a son temps iceulx nobles gregniers que l'en dit les "gregniers *Pharaon*", dont nous parlerons cy après en Babiloine. (Voy. Jérus., c.1395, 54). Si furent plusieurs *pharaons* Appellez, et tous haulx barons. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 281). Adont la mer se reserra et se remist en sa nature, et illec demoura *Pharaon* et tout son ost ensepveli es ondes et en la tempeste des eaues. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 240).

- *Rat de pharaon*

Rem. Cf. DEAF. FEW X, 121a. TLF XIV, 404a. [R. M.]

PHARE, subst. masc. (phare)

[T-L : *far* ; GD : *far/faron* ; DEAF, F125 : *far*¹ ; FEW VIII, 370a : *pharos*¹]

"Tour pourvue d'un signal lumineux permettant aux navigateurs de se repérer"

- *Phare de Messine*. "Déroit de Messine (célèbre par son phare)" : O quans en sont et perilz et noyés ou gouffre de Satalie, en la mer Maiour et en la mer de Surrie, ou bras de saint George et ou fort [l. *fart*] de Mecines, ou destroit de Maroth et ou gouffre de Venise, en la mer d'Engleterre, de Prusse et d'Alemaigne (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 320). C'est assavoir es parties deça le *far* de Messine, qui deppart les royaumes de Sicile et de l'isle de Trinacle (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 170).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr. (*far de Messine* et *far de Rome*) ds T-L III, 1630. [R. M.]

PHARETRE, subst. fém. (pharètre)

[GD : *pharetre* ; FEW VIII, 366a : *pharetra*]

A. - "Carquois" : Tiecte : On portoit devant li .viii. coronnes d'or, (...) item "*pharetres*" [trad. lat. *pharetra*] .xxv. Glose : "*pharetres*" sont les coffres ou cophins ou on porte les saiectes ou les viretons, ce dist Ysidore, et les soloit on donner aus miex traians (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.2.27, texte et glose, f° 152d). ... et vecy un veneur qu'ilz apperceurent ayant un arc et une *pharetre* plaine de sayettes, lequel tyroit après ung ours et ung renard. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 244).

B. - [Métaphore grivoise] : Bien y sçavoie labourer Et touchier a la molle cuisse. Mais com orendroit plus ne puisse Touchier ou labourer Perrette Que peu ou nient, car ma *pharetre* Est vuide et mon arc ne puet tendre, Dont je n'ai de quoi moi deffendre, Si m'estuet faillir a ma proye. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 40). Car vuide estoit sa *pharetre* Et son arc ne pooit plus tendre. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 23). [R. M.]

PHARESTRE, verbe (pharétrer)

[GD : *pharetré* ; FEW VIII, 366a : *pharetra*]

"Blessé d'une flèche (?)" (cf.HUG. V, 760a, s.v. *pharetrer*) : Aurora vient, qui la cicatrice Du diluculle, dyametre obstaculle, Emmatricule et la neigre maculle Adminiculle, reculle et fait cropir, Mucer, tapir, *farestrer*, acropir Soubz ung souspir, champir, appocopir (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

Rem. GD VI, 137c : *Pharetré* (XVIe s., "qui porte un carquois").

V. aussi *pharetre* [A. B.]

PHARINGE, subst. (pharinge)

[GDC : *pharynx* ; FEW VIII, 372b : *pharynx* ; TLF XIII, 230b : *pharynx*]

"Arrière-bouche" : ...autres foiz vient [sang et salive] des membres communs qui sont plus en parfont, si comme de la gorge et de la gueulle et des *faringes* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 288). [R. M.]

PHARISEE, subst. masc. (pharisée)

[T-L : *farisé* ; GD : *pharisee* ; DEAF, F142 : *farisé* ; FEW VIII, 366b : *pharisaeus*]

"Pharisien" : Et le faux *Pharisee* et Herodian tempteur et agueteur, quel art et cautelle de fraude et de decepcion ne mist il avant... (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 230). C'est le plus prudent et plus saige Des *pharisees*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 224). [R. M.]

PHARISEU, subst. masc. (phariseu)

[T-L : *farisé* ; FEW VIII, 366b : *pharisaeus*]

"Pharisien" (synon. *pharisien*) : Ma seur, je l'en ay veu aler, Droit ches Simon le *phariseu*. (Pass. Auv., 1477, 151). [Jésus] Est condempné estre pendu En croix, car ainsi l'ont volu Les princes de la loy ensemble Les prestres et *Pharisiens* du temple. (Pass. Auv., 1477, 180). [J.-L. R.]

PHARISIEN, subst. masc. (pharisien)

[T-L : *farisien* ; GDC : *pharisien* ; DEAF, F145 : *farisien* ; FEW VIII, 366b : *pharisaeus* ; TLF XIII, 224a : *pharisien*]

"Pharisien" : Souviengne toi du publien Et de l'autre *pharisien* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 135). ...sy rendoit a Dieu et a sa grace tout le bien qui estoit en luy sans en riens retenir pour soy ou pour sa gloire, au contraire de ce que faisoit le *pharisien* (GERS., P. Paul, a.1394, 504). ...et ressemblent les *Pharisiens* qui à Nostre-Seigneur demanderent à veoir signes, dont moult les redargua, reprist et blasma. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 42). Ilz craignent les *pharisiens*, Les Scribes et Pontificaulx, Qui sont forment soubtilz et caulx S'y les destruisoient du corps. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 577).

V. aussi *phariseu* [R. M.]

PHARMACIE, subst. fém. (pharmacie)

[T-L : *farmacie* ; GD : *farmacie* ; GDC : *pharmacie* ; DEAF, F146 : *farmacie* ; FEW VIII, 367b : *pharmakon* ; TLF XIII, 225b : *pharmacie*]

MÉD.

A. - "Pharmacopée" : Comme *farmacie* a besoing de diete et de cirurgie, semblablement cirurgie de diete et de *farmacie*. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.).

B. - "Purgatif" : ...ceulx qui habondent en melancolie doibvent estre saigniés, car quant grande quantité de melancolie naturelle court avec le sanc par tout le corps, adonques saignee doit estre administree et après *farmacie*. Et est melancolie double, c'est assavoir naturelle et non naturelle. La naturelle est la feces du sanc, laquelle quant elle abonde court avec le sanc (Rég. santé corps C., 1480, 164). ...le sanc et la melancolie sont engendrees d'une mesme chaleur attrempee, et après la saignier *farmacie* doit estre administree. (Rég. santé corps C., 1480, 164).

Rem. MONDEV. ds TLF. [R. M.]

PHARMAQUE, subst. masc. (pharmaque)[FEW VIII, 366b : *pharmakon*]

"Médicament (laxatif)" : ... *farmaque* ou laxative medecine ; ... medecines laxatives ou *farmaques* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 279). [R. M.]

PHARSALIQUE, adj. (pharsalique)[FEW, Ø n. de lieu *Pharsale*]

"De Pharsale" : Quant il [Pompée] fust desconfit par Julius Cesar en la bataille *pharsalique*, et il fut lendemain entré en la cité de Harisse ou tout le poeple estoit venu pour le honnorer a l'encontre de lui, il leur dist moult vergnongneusement : "Amis, alez et faites cest office au vainqueur". (LA SALE, Sale D., 1451, 197). [R. M.]

PHASE, subst. fém. (phase)[FEW VIII, 375b : *phasis*¹ ; TLF XIII, 231a-b : *phase*]

"Phase de la lune, d'où mois" (Éd.) : Escrip en l'oppide intitulé Bloys, le VIe jour après cest ultime *phaze*. (Lettre Philippe, c.1450. In : *Chrestom.* R., 113).

REM. Ex. douteux. Peut-être à lire *phasé*. [R. M.]

PHASÉ, subst. masc. (phasé)[DEAF, F150 : fase ; FEW VIII, 372b : *phase*]

"Pâques (comme en hébreu)" : *Faze* c'estoit la solennité que faisoient les Juifs tous les ans en memoire de leur redempcion d'Egipte, et est cest solennité dicte Pasque en la quelle ilz mengoient l'aignel de Pasques atout le pain aliz, comme il appert en Exode .XII. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 218). [R. M.]

PHÈBE, adj. (phèbe)

[Ø]

"De l'obscurité, des ténèbres (?)" : Aurora vient, qui la cicatricule Du diluculle, dyametre obstaculle, Emmatricule et la neigre maculle Adminiculle, reculle et fait cropir, Mucer, tapir, faestrer, acropir Soubz ung souspir, champir, appocopir, Tistre et charpir d'illustre cyrologue, Pour estouffer le *phebe* cathologue. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

REM. HUG. V, 760b cite cette occurrence sans donner de déf. La déf. proposée part du sens de *phoebé* "chose obscure, difficile à comprendre" (HUG. V, 763b). Le sens de "en rapport avec Phoebus (en tant que symbole du soleil)" paraît exclu dans ce cont. [A. B.]

PHÉBÉ, subst. masc. (phébé)[FEW VIII, 394a : *Phoebe*]

"Petit enfant qui se cache sous la table quand on tire la galette des rois"

- *Jouer du phébé*. "Se cacher, tromper son monde" : De ces jeunes garsons vollages On y trouve grans avantages, Qui bien scet jouer du *phébé* (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 15). ...elle avoit plusieurs foyz joué du *Fébé* à son mary et ne luy avoit pas tousjours tenu ce que par foy luy avoit promis. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 99). PRINCE. S'il fust entre mes mains tumbé, Je l'eusse mys en chien courtault. SECOND CHEVALIER. Il scet bien jouer du *phébé* Quant il est temps. TIERS CHEVALIER. C'est ung rustault Qui s'est monstré subtil et cault Au besoing, pour saulver sa vie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 435). Homme jamais tu [Venise] n'acointes, n'abordes, A qui du moins ne joues du *phébé*. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 180).

Rem. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 48, 1984, 15-24. [R. M.]

PHEBEÏQUE, adj. (phébéique)[*FEW VIII, 394a : *Phoebus*]

A. - "De Phébus, du soleil" : C'estoit d'honneur l'estoille mirificque, Ray *phebeicque* et lune de beaulté (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 171).

- Empl. subst. : Puis que Appollo, le *phebeyque*, Lune de climat aerin... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 205).

B. - Au fig. "Lumineux, éclatant" : Home divin, home angelique, Benoit et plus que raisonnable, Tu és augure *phebeicque* Ou dieu de gloire permanable, Quant de ma lepre abhominable, Tu as fait la curation (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 223). [R. M.]

PHEBIE, subst. fém. (phebie)[*FEW III, 228a : *ephebos*]

"Dans la Grèce antique, lieu où se tiennent les éphèbes" : Ephebes sunt beaus joennes hommes ou filz sans barbe, et *phebie* estoit le lieu ou telz enfans masles estoient deputés pour soudomie aussi comme en .I. bordel (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 273). [R. M.]

PHEBUS, adj. (phébus)[FEW VIII, 394a : *Phoebus*]

"Grossier (?); niais (?)" : Certes (...) il est ygnorant, mais de grant bien lui vient quant il requiert d'avoir ung hauberg. Se nous le puissons a ce conduire qu'il vousist venir jusques a nostre navire, nous l'enmenrions a Romme pour ce qu'il est tant fehu [ms. *febu*], car mout est estrange et pelu. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 529). Je suis meschans, vieux et barbus, Tout chargiet de menus anois, Ung chetif veau lourt et *phebus* Du plat paÿs de Boulenois (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 795). Sathan, Astaroth, Belzebus, Vous trois estes assés *phebus* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 358).

REM. Sur ce mot, cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 48, 1984, 15-24 et 51, 1987, 637 ; propose le sens de "niais". [R. M.]

PHENICIEN, adj. (phénicien)[FEW, Ø lat. *Phoenice* ; TLF XIII, 232b : *phénicien*]

"De Phénicie" : ELIPHAS, Thenyacien. Et puis, Baldaac, *Fincyen*, Et vous, Sophar, Noamencien, Est il riens de novallité ? (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 32).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, 126/30 ; 134/103. [R. M.]

PHENIX, subst. masc. (phénix)[T-L : *fenis* ; GDC : *phenix* ; DÉCT : fenis ; FEW VIII, 394a : *phoenix* ; TLF XIII, 233b : *phénix*]

"Oiseau fabuleux dont on croyait qu'il vivait plusieurs siècles et qu'il pouvait renaître de ses cendres, phénix" : ...nient moins se finer Pouoies d'un cuer de *fenis*, Ton mal seroit du tout fenis Ligiérement. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 331). *Fenis* est vng oysel qui se tient en Arabe et n'en a plus en tout le monde et est bien aussi grant comme vng aigle et a creste en la teste d'une part et d'aultre et la plume d'entour son cool semble estre fin or d'Arabe (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 478).

- *Cendre de phenix*. V. *cendre*

- [P. allus. à l'unicité de cet oiseau] *Estre moins que de phenix*. "Être inexistant" : ...trouva pluseurs qui disoient estre ses vrays amis, desquelz on soloit dire avec maistre Jehan de Meum,

que de tes amis aus cours des grans seigneurs il en est mains que de feins [l. *fenis*]. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 44). Car des advocaz qui forgent les besans de saint Yves de Bretagne, lesquelz a mon advis sont peu ou moins que de *fenix*, je ne fais nulle mencion entre les advocaz et dame Allegresse. [Saint Yves, juge ecclésiastique, canonisé en 1347, a été donné comme patron aux avocats pour leur servir d'exemple] (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 466). [R. M.]

PHILANCIE, subst. fém. (philancie)
[Ø]

"Repas d'amis" : Telz convis furent premierement appellés andries, car andros en grec signifie homme. Et l'en les faisoit pour honorer ceulz qui se estoient monstrés hommes pour le bien publique. Mes apres il furent appellés *philancies*, car philos en grec ce est amour, pource que en telz convis estoit nourrie amour entre les citiens. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 106). [C. B.]

PHILANTHROPOS, subst. masc. (philanthrope)
[GDC : *philanthrope* ; FEW VIII, 378a : *philanthropos* ; TLF XIII, 242b : *philanthrope*]

"Philanthrope" : Et pour ce, nous loon ceulz que l'en appelle *phylantropos*, c'est a dire ceuls qui aiment les hommes. (ORESME, E.A., c.1370, 413). T. Item, tele lay ou ordenance comme metoit Socrates semble estre de bonne face, et de premier resgart elle apert estre *philantropos*, ce est a dire pour nourrir amour entre les gens. G. *Phylos* en grec ce est amour ; et *antropos*, ce est homme. Et *phylantropos*, ce est amer hommes ou amour de hommes. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 83). [J.-L. R.]

PHILAUTOS, subst. masc. (philautos)
[GD : *philauton* ; FEW VIII, 379a : *philautia*]

"Celui qui s'aime soi-même, égoïste" : Et pour ce que l'appellacion et nominacion est faite selon le plus et c'est la mauvaise partie, selon ce est reprové justement celui qui est communement appellé *phylautos*, c'est a dire soy amant ou amy de soy. (ORESME, E.A., c.1370, 478). T. Et ce que l'en vitupere estre *phylauton* ... G. *Phylauton* signifie en grec amant soy meisme, et est dit de *philos*, qui signifie amour ou amer. T. Et justement ce ne est pas vituperer amer soy meisme, mes ce est vituperer amer soy meisme plus et autrement que il n'appartient (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 82). [J.-L. R.]

PHILICON, subst. masc. (philicon)
[T-L : *filicon* ; GD : *philicon* ; FEW, Ø lat. *filicula* (?) (?)]

"Plante (la filicule, plante de l'espece des fougères ?) ou produit (?) utilisé(e) pour faire prendre la gelée" : Nota que pour la faire prendre en deux heures [la gelée] il couvient avoir graine de coings, *philicon*, et gomme de cerisier, et tout ce faire conquasser et mettre en ung sac de toile boullir avec la char. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 251).

Rem. FEW XXI, 210b. [R. M.]

PHILIPPIQUE, subst. fém. (philippique)
[GDC : *philippique* ; FEW VIII, 380a : *Philippus* ; TLF XIII, 247a : *philippique*]

"Discours violent" : Regardons ad ce propos la dottrine de Tule ou .VIe. livre de ses *Philippiques*. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 141). [discours de Cicéron contre Antonius] [R. M.]

PHILIPPUS, subst. masc. (philippus)
[FEW VIII, 379b : *Philippus*]

"Monnaie d'or frappée par Philippe le Bon" : ... prieiez Marie, nostre dame et princesse, plaine de grace et tres learge aulmosniere, qu'elle vous preste son petit *Philippus* pour offrir a Nostre Seigneur, affin qu'il ait misericorde de son petit peuple indigent (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 157). LE CRI DES MONNOIES. (...) Les ducz cas sont au charroy de Calais, Les *Philippus* en Lesdain ont palais. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 767).

REM. Doc. 1435 ds FEW. MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 470. *Terre Jauche D.*, 1479-1480, 196 ; 1486-1487, 229 et 236. [R. M.]

PHILISTIN, subst. masc. (philistin)
[FEW VIII, 380b : *Philistinus* ; TLF XIII, 247b : *philistin*]

"Peuple de la Bible, ennemi d'Israël ; Philistin" : David, qui l'ours et le lion N'espargna et au *Philistien* Par sa fonde et par son engien Le front et le chief minua... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 184). Et quant Sampson le senti, si trahit a lui si rudement le pillier que la salle cheit sur lui et sur les *Philistiens* dessus nommés. (Voy. Jéru., c.1395, 42). Sampson monstra les proemieres enseignes de sa force quant il ala ou pais des *Philistins* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 202). Decius se voua a mort pour sauver les legions qu'il conduisoit et Sanson le fort, pour les *Philistiens* ennemis du peuple d'Israël acravanter et confondre, abbati sur soy et sur eulx par sa grant force la maison ou ilz tenoient leurs grans conviz. (CHART., Q. inv., 1422, 53). ...et dit on communement que celui a grant advantage qui peult frapper les premiers coups. N'avons nous pas de Jonathas filz de Saul, qui frapa cum solo armigero sur les *Philistiens* et les rompit ? (JUV. URS., Verba, 1452, 229). Qui fist destruire et ramener a riens Les *Philistins* et les Armoriens Canan, Seoc et Oc, reges fortes, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 119). Chantres, Chanoynes, Cordeliers, Augustins, Devotz rustins, Bons Hommes, *Philistins*, Soirs et matins, dedens voz maisonnettes Moynes Chartreux, Hermites clandestins, Vrays celestins en ces lieux terrestins, Ditz Celestins, et doulces chançonnettes Chantez à Dieu (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 401).

Rem. La forme suffixée en *-ien* se trouve dès la première attestation du mot : Herman de Valenciennes, *Bible*, éd. I. Spiele, ca. 1190, 2421 (*Filistien*). [R. M.]

PHILLES, subst. (philles)
[Ø]

"Individus atteints d'un défaut de prononciation" : ...car les uns corrompent R en mectant H, et dient Hobert pour Robert, les autres mettent C pour S et sont apelez phises et *philles*, ce dit Galien (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 185).

REM. Du gr. *psellos* ? [D. J.]

PHILOBAUME, subst. masc. (philobaume)
[*FEW I, 226a : *balsamum*]

[Désigne un baume] "Liqueur sécrétée par le baumier" : Si sommes nous tresbien pourvez Pour ceste foyre icy de basmes, De apobalmes, de *philobalmes*, De carpobalmes, de rezinne Et de canelle tendre et fine (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 2). [R. M.]

PHILOFOLIEN, subst. masc. (philofolien)[FEW VIII, 383a : *philos*]

"Ami de la folie" : LE FOL. Et je voy assamblar mes fos Et tous mes *philofoliens* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 3). [R. M.]

PHILOGRAPHE, subst. masc. (philographe)[*FEW IV, 242a : *graphein* ; *FEW VIII, 383a : *philos*]

"Celui, celle qui aime écrire, qui pratique l'écriture, scribe" : Et n'ot orreur d'enjoindre a moy femme telle honneur comme de m'instituer estre antigraphe [var.*philographe*] de ses aventures, et voutl que par moy oroisons et chançons en fussent faictes. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 16). [R. M.]

PHILOLOGIE, subst. fém. (philologie)[FEW VIII, 380b : *philologia* ; TLF XIII, 249b : *philologie*]

"Amour des belles lettres et des arts libéraux"

REM. RAOUL DE PRESLES (*philozogie*) ds TLF. [R. M.]

PHILOMUSE, subst. masc. (philomuse)[*FEW VIII, 383a : *philos*]

"Ami des muses (ici surnom de Locher)" : ... ce discret *Philomuses* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 757). [R. M.]

PHILOMYTHE, subst. masc. (philomythe)[GD : *philomite* ; FEW VIII, 382a : *philos*]

"Amateur de fables" : Tout ainsi (dist-il) comme admiracion si fu cause mouvent à estre philozophe, autresi aucunement pevent estre appelez *philomites*, c'est-à-dire ameurs de fables, car ainsi comme philosophie vient d'admiracion, aussi les fables sont faittes de merveilles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 171). [J. Bl.]

PHILOPECUNE, subst. fém. (philopécune)[T-L : *filopecune* ; GD : *philopecune* ; FEW VIII, 383a : *philos*]

"Amour de l'argent" : Mais au jour dui phillosophie Est en exil, et pou prisie, Et la het chascun et chascune, Pour lui regne *phillopecune*. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 92). Tous tendent a *philopecune*. Il n'apprentent pas pour savoir, Mais il apprendent pour avoir (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 92). Le clergié ne prise une escorce Les armes Hector ne la force De Sanson ; ailleurs estudient ; Toutes sciences repudient Fors celle de *philopecune* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 178). [R. M.]

PHILOPHILE, subst. masc. (philophile)[FEW, Ø gr. *philophilos*]

"Celui qui aime ses amis" : Et appert par ce que nous loon les *phylophiles*, c'est a dire, ceuls qui bien aiment leur amis. (ORESME, E.A., c.1370, 414).

Rem. D'apr. le gr. *philophilos* "attaché à ses amis". [C. B.]

PHILOPHOLIE, subst. fém. (philopholie)

[]

[Jeu sur *philosophie* et *folie*] : Et avecq ce que vous estes plain de bonnes humeurs et homme de tres grant attollite, vous possés le degré de *philopholie*, car vous estes musés chiens, foulliés chiens, logiés chiens et docqueur en l'estrommanie. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 916). [R. M.]

PHILOSOMIE, subst. fém. (philosomie)[T-L : *fisonomie* ; GDC : *physionomie* ; FEW VIII, 411a : *physiognomia* ; TLF XIII, 301b : *physionomie*]

"Physionomie" : ... maiz vo *philosomie*, Ou j'aperçoy si grant beaulté... (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 126). ... ung beau parsonnage representant ou figurant le roy nostre sire, choisi au plus près de sa *philozomie* (Entrées roy. G.L., p.1485, 243).

REM. Cf. J. Renson, *Dénom. visage*, 1962, 387 et suiv.

V. *physionomie* v. Lexiques [R. M.]

PHILOSOPHAL, adj. (philosophal)[GD : *philosophal* ; FEW VIII, 388b : *philosophus* ; TLF XIII, 251a : *philosophal*]

"Qui se prête à la transmutation alchimique"

- *Pierre philosophale* : Nous ferons par voye triumphalle La grant pierre *philosophalle* (Arq. P., c.1500, 429). [R. M.]

PHILOSOPHALEMENT, adv. (philosophalement)[FEW VIII, 388b : *philosophus*]

"De manière philosophique" : ... mais que les philosophes imperassent et les empereurs vesquissent *philozophalment* ! (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 383). [R. M.]

PHILOSOPHE, subst. masc. (philosophe)[T-L : *filosofe* ; GDC : *philosophe* ; FEW VIII, 387b : *philosophus* ; TLF XIII, 251b : *philosophe*]

A. - "Savant qui cultive les sciences sous leur aspect spéculatif, philosophe" : Et nous savons une devise Que li bons *philosophes* dist ; Il afferme, et je croy son dit, Que les maladies quelconques - Et qu'autrement il n'avint onques - Sont curées par leur contraire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 203). Certes, tu cuides moult savoir, Et cuides grant *philosophe* estre (Mir. emp. Julien, 1351, 177). Car c'est grant honte et grant laidure A prince qui se desconforte. Pour nouvelle qu'on li aporte, Pour povreté ne pour richesse, Pour grant joie ne pour tristesse Ne doit muer qu'il ne soit fermes Com Socratès. S'en ce te fermes, Tu en seras si bien parez Qu'aus *philosophes* comparez Seras, qui tant furent estable Qu'il n'estoit riens, tant fust doutable, Qu'il n'amassent mieus recevoir Que ce qu'on peüst percevoir Qu'en leur bon propos variassent Ne que verité declinassent ; N'il ne doubtoient riens la mort. (MACH., C. ami, 1357, 63). Je te pri que tu te conseilles A bonnes gens et que tu veilles A faire le commun pourfit, Einsi com Boësses le fit Et com maint *philosophe* firent Qui mainte douleur en souffrirent Et furent chacié en essil. (MACH., C. ami, 1357, 133). Et aucuns sages anciens, Arciens et logiciens, *Philosophes* ça en avant L'appellèrent premier moment, Acteur de toutes creatures (Mir. st Val., c.1367, 152). Apres il met ce de quoi doit considerer le *philosophe*. (ORESME, C.M., c.1377, 486). Et se j'ay adjousté chose en ceste hystoire qui semble a aucuns increable, si le me veullent pardonner, car, selon ce que j'ay trouvé et peu sentir des anciens autteurs, tant de Gervaise comme d'autres anciens autteurs et *philosophes*, je repute ceste hystoire et la cronique a estre vraye, et les choses faees. (ARRAS, c.1392-1393, 310). ...Athenes (...) dont *philosophes* de nom, Saillirent plusieurs moult senez (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 328). ...et icy failly Aristote et presques tous les *philosophes*, et pour ce ilz furent ingraz a Dieu et cheurent en horribles erreurs (GERS., Trin., 1402, 162). Et a ce propos encores dit Trimides le *philosophe* : Ut non infleris, memor esto quod morieris (LA SALE, J.S., 1456, 18). ...[advint] par une secrete cause et raison naturelle, dont je laisse inquisition aux *philosophes* et mediciens, qu'elle cheut en une desplaisante et dangereuse maladie

(C.N.N., c.1456-1467, 32). ...mais seulement disoient ledit duc de Bourbon et ses aliés que le roy n'estoit pas sage assés pour avoir et gouverner le royaume de France, lequel il convenoit estre gouverné par les nobles du sanc de France et non point par ledit roy seul ne à sa volenté, qui est directement contre le dit du *philosophe* disant : Pluralitas principum mala. (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1465, 53). Et ceste chose [les degrés des membres] est la grant mer en laquelle n'appartient point au chirurgien nager car convenable chose est au meige recepvoir la complexion d'iceulx membres du *philozophe* naturel. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.I, chap.1). Cestui fut disciple de Platon et fut le cinquiésme *philozophe* qui se creva les yeulx, pour mieulx sçavoir science par son entendement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 54 r°). Hachyn fut environ ce temps, comme plaist à aucun, souverain astrologien et grant *philosophe* et moult bien congnoissant la vertu des herbes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 r°). Theligonus, hommé vertueux et insigne et le plus excellant *philosophe* et le mieulx pratiquant la science des estoilles que l'on sceust en Athenes pour son temps, fust à la fin de ses jours grant medecin et experimenta plusieurs herbes et racines. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 v°). Petrus de Ebano, excellant *philozophe*, medecin et astrologien, resident à Padue, fut et florit environ ce temps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 131 v°).

- *Le Philosophe / le prince des philosophes*. "Aristote" : Comme dist le *Philosophe* : ung mesmes lieu est de la terre et d'une glebe ou partie de terre. (Somme abr., c.1477-1481, 144). Comme dist le *Philosophe* : mais Dieu n'a nulle necessité, car riens ne lui fault. (Somme abr., c.1477-1481, 144). ...qui veullent estre juges et parties en chose qui riens ne leur touche, et juges de la science dont ilz sont ignorans et formellement ennemis, selon le *Philozophe*, qui est que science n'a ennemy que l'ignorant (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 v°). Cestui Laostenes fut disciple de Octicus, dont Hali fait mencion et fut l'un des premiers qui escripvit, après le *Philosophe*, bien amplement de la generacion des commectes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 35 v°). Aristote, prince des *philozophes*, fut en ce temps, lequel, comme appert par ses oeuvres, fut grant astrologien (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 54 r°).

B. - ALCHEMIE. "Alchimiste"

- *La pierre du / des philosophe(s)*. "Substance supposée pouvoir changer les métaux en or, pierre philosophale" : Je n'y querroie autre metal voire ce faisant par distillacion, par sublimacion et par calcinations, affin que finalement et par grant travail je peusse par douce conclusion parvenir a la pierre du *philosophe*, c'est a la pouldre qui est appelle[e] "Elixir". (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 193). Cestui pratiqua, par son subtil entendement et au moien des ellections de la science des estoilles, la pierre des *philozophes*, tellement que tous metaulx convertissoit en fin or (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 128 r°). Aucuns dient que maistre Jehan de Mehung, mon consanguin, le lui assembla par la puissance et vertu de la perre des *philosophes*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

C. - P. ext. "Clerc" : ...Mongin Pourchassot, *philozophe* de MS le duc de Bourgogne (Comptes Lille L., t.1, 1456-1457, 466). A maistre Gontier, *philosophe* (...) en Avignon, la somme de vingt ducaz, vallent LIII fl. IIII gros, a lui délivrez par le commandement du roy, pour lui faire certaines choses à son plaisir (Comptes roi René A., t.1, 1478, 245).

- "Maître, expert"

Rem. *Percef*. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. [R. M.]

PHILOSOPHER, verbe (philosopher)

[FEW VIII, 384b : *philosophari*; TLF XIII, 253b : *philosopher*]

Empl. intrans. "S'adonner à la philosophie, suivre l'enseignement de la philosophie" : ...il vivent en philosophiant [var. *philosophant*] tres droitement et tres seurement. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 471). *Filosophor* (...): *filosopher*, c'est estudier ou enseigner philosophie (Aalma R., c.1380, 144). ...doncques ceulz qui *philosophent* quierent ignorance fuir, par consequent enquierent science pour le bien de elle-meismes (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 170). Et ainsi il convient que, combien que meilleur soit *philosopher* qu'enrichir, si comme il appert par le IIIe. de Thopiques, toutefois enrichir aucune foiz lui est plus eslisible (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 173).

V. aussi *philosophier* [R. M.]

PHILOSOPHESS, subst. fém. (philosophesse)

[GD : *philosophesse*; FEW VIII, 389a : *philosophus*]

"Femme philosophe" : Les femmes eüssent victoire, Se cy avec dame Leesce Feüst Heloïs, l'abeesse Du Paraclit, qui tant fu sage Du droit de coustume et d'usage; Et si estoit *philosofesse*, Combien que elle fust professe. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 36). [R. M.]

PHILOSOPHIE, subst. fém. (philosophie)

[T-L : *filosofie*; GDC : *philosophie*; FEW VIII, 383a : *philosophia*; TLF XIII, 255a : *philosophie*¹]

A. - "Ensemble des disciplines spéculatives, philosophie" : Et meisme selon la *philosophie* de Aristote, toutes sont conservees et gardees en estre par l'influence de Dieu aussi come, par le solail, la lumiere est continuellement causee et maintenue. (ORESME, C.M., c.1377, 54). Et ainsi doit faire tout homme qui pour amour de *philosophie* est diligent et desirant d'avoir aucunes petites souffissances des choses dont nous avons tres grans doubttes. (ORESME, C.M., c.1377, 496). Car, si comme dit l'ystoire, par ce temps nulz n'osoit faire apprendre ses enfans nul des VIJ. ars qui sont apris par le noble art de rethorique, tant grammaire comme musique, phisque, *philosophie*, geometrie, theologie, ne les autres nobles sciences, s'ilz n'estoient nobles. (ARRAS, c.1392-1393, 16). Pour quoy nous devons savoir que ce mot cy *philosophie* comprend en soy et segnefie aussi come toutes les sciences humaines, et par especial les sciences notables, et vault autant ce mot a dire en la langue gregoise come dire en françois amour de sapience (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 208). Ce qui est outre après dit que sa vesteure estoit de trois couleurs, c'est pour segnefier trois parties notables que *philosophie* comprend, c'est assavoir philosophie naturele, philosophie doctrinal qui comprend les sciences appellees mathematiques, et philosophie divine, c'est a dire methaphisique, desquelles trois parties il a esté devant aucunement parlé. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 273). Amy, saches en verité Qu'omques ne vint *philosophie* Ny aultre mondeyne clergie A celle aulte cognoissance Qu'elle peut la divine exence, Som povoir et vertus cognoistre. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 184). ...c'est, Sire, que vous puissez cognoistre clerement et evidemment que la science de astrologie est vraye et certaine science, fondée sur fondemens certains, qui sont nombre, mesure, raison naturelle et princippes de *philozophie* et que, non sans cause, elle a esté mise au nombre et comme doyenne desdicts sept ars liberaulx (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 v°).

- [Personnif.] : Lors respondi *Philozophie*, Qui onques ne fu assouffie D'arguër par soutieues voies (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 60). *Philosophie* y vi assise Moulta haultement, en tel devise Que bien semble haulte maistresse Et des autres toutes l'adresse (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 104).

B. - En partic.

- *Philosophie divine*. "Théologie, métaphysique" : Ce qui est oultre après dit que sa vesteure estoit de trois couleurs, c'est pour segnefier trois parties notables que philosophie comprend, c'est assavoir philosophie naturele, philosophie doctrinal qui comprend les sciences appellees mathematiques, et *philosophie* divine, c'est a dire methaphisique, desquelles trois parties il a esté devant aucunement parlé. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 273). Car alors n'estoit nulle nouvelle de theologie, ne de longtemps après. Aussi esse ung nom supposé, lequel nom aucuns ont consacré et l'appellent sacrée theologie, mais seroit mieulx dit divine *philosophie*, aussi s'appellerent ilz plus de trois cens ans et encorre sont maistres en divinité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 v°).

- *Philosophie doctrinale*. "Mathématique" : ...*philosophie* doctrinal qui communement est appellee mathematique laquelle contient les .IIII. sciences liberaux dont nous avons devant aucunement parlé, c'est assavoir arismetique, musique, geometrie et astronomie (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 209).

- *Philosophie morale*. "Éthique" : Donques aussi comme telz malades ne seront ja guaris ne bien disposés selon le corps, semblablement ceulz qui sceivent *philosophie* moral et comme l'en doit ouvrir pour acquerir vertu et rien n'en font, leur ame ne sera ja guerrie ne curee. (ORESME, E.A., c.1370, 157). Et *philosophie* morale, combien que elle enseigne de acquerir vertus coustumieres comme fortitude, prudence, justice, attemprance, liberalité et pareilles, qui se acquierent par operation et exercites humaines et continuees par long temps, toutevoies point n'enseigne comment on doit et puet acquerir charité pour amer Dieu (Somme abr., c.1477-1481, 98).

. *Philosophie des vertus* : Et sont plusieurs qui ne font pas telles oeuvres appartenantes a vertu, mais ont leur refuge a raisonner ou a oïr ou estudier la *philosophie* des vertuz et par ce il cuident acquerir vertu ou estre faiz et devenir vertueux. (ORESME, E.A., c.1370, 157).

- *Philosophie naturele*. "Science naturele, physique (et parfois métaphysique, théologie)" : Et devons savoir que a ceste *philosophie* naturele sont ramenees plusieurs sciences come medicine, alkimie, perspective, la science des loyz et de moralité, et plusieurs autres qui d'elles se descendent. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 230). ...ainsy les choses supernatureles qui transcendent et surmontent les choses natureles, corporeles et muables, qui sont principalement de la consideracion de la naturele *philosophie* dessusdite qui communement est appellee phisique, pour ce fu elle appellee methaphisique. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 230). Car combien que philosophie se partist et divise en trois manieres, c'est asscavoir en raisonnable, naturele et morale, *philosophie* naturele n'enseigne congnoistre si non les creatures et non pas le createur d'icelles. (Somme abr., c.1477-1481, 98). ...et est ainsi que la science à laquelle ilz ont trouvé ce nouvel nom [sacrée theologie] est naturele *philosophie*, qui enseigne à congnoistre Dieu et les choses qu'il a faictes pour l'omme, ne depuis Adam jusques ici, où il y a eu de si grans et vertueux hommes et qui ont inventé ou eues par revelacion toutes les choses qui sont

escriptes, ne ont point supposé autre nom que philosophie ou amateur de science (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 v°).

- *Philosophie raisonnable*. "Logique" : *Philosophie* raisonnable, combien qu'elle enseigne conclure et par force d'argumens faire conclusions humaines en disputant homme contre homme, toutevoies se n'enseigne elle pas comment on doit en arguant et resistant conclure contre le deable. (Somme abr., c.1477-1481, 98).

C. - "Nom donné à leur art par les alchimistes, alchimie"

Rem. Ex. XVe-XVIe s. ds TLF. V. *philosophe* B. [R. M.]

PHILOSOPHIEMENT, adv. (philosophiement)

[GD : *philosophiement* ; FEW VIII, 387a : *philosophus*]

"Philosophiquement" : Filosophice : *philosophiement*, sagement (Aalma R., c.1380, 144). [R. M.]

PHILOSOPHER, verbe (philosophe)

[T-L : *filosofier* ; GD : *philosopher* ; FEW VIII, 384b : *philosophari* ; TLF XIII, 253b : *philosopher*]

Empl. intrans. "S'adonner à la philosophie, suivre l'enseignement de la philosophie" : ...il vivent en *philosophiant* [var. *philosophant*] tres droitement et tres seurement. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 471). Lisania fut en Archadie homme vertueux, sage, subtil et bien instruit en la science des estoilles, yssu de la lignée de Heber, lequel dès sa jeunesse s'en alla en Athenes *philozophier* et tant y aprint qu'il fust estimé du peuple le plus grant de son temps (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 18 v°).

V. aussi *philosopher* [R. M.]

PHILOSOPHIQUE, adj. (philosophique)

[T-L (renvoi) : *filosofique* ; GDC : *philosophique* ; FEW VIII, 387a : *philosophicus* ; TLF XIII, 258a : *philosophique*]

"De philosophe" : Je hé folz hommes et chaitives euvres et sentences *philosophiques*. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 67). Ceulz qui confessent que vie qui est oveques vertu est tres eslisible funt doute, assavoir mon se vie politique et active est eslisible, ou se la vie est plus eslisible qui est absolute de toutes choses dehors aussi comme une vie contemplative, laquelle seule aucuns dient estre vie *philosophique*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 280). *Philosophicus* (...) : *filosophiques* (Aalma R., c.1380, 144).

- *La philosophique gent*. "Le peuple des philosophes, les philosophes" : Et pues veoir tout environ Les lieux qui tant sont bel et gent, Ou la *philosophique* gent Habitoiet ou sommeton. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 44). [R. M.]

PHILOSOPHISME, subst. masc. (philosophisme)

[FEW VIII, 386a : *philosophia* ; TLF XIII, 260a : *philosophisme*]

"Question philosophique troublante et litigieuse" : Et pour ce, est ce un *philosophisme* ou question dont touz les anciens sont esbahis et merveilliéz. (ORESME, C.M., c.1377, 540). [C. B.]

PHILOTIME, subst. masc. (philotime)

[GD : *philotime* ; FEW VIII, 382a : *philos*]

"Celui qui recherche les honneurs, homme ambitieux" : Et celui qui superhabunde en desirer tels honeurs, il est *philotime* et celui qui y deffaut est aphylotime. (ORESME, E.A., c.1370, 166). Et aussi celui qui est moien et vertueux, nous li donnons aucune fois le nom d'un des vices et l'apellons *phylotime* (ORESME, E.A., c.1370, 166). Car le *philotime*, c'est a dire celui qui aime honeur, nous le

blasmon aucune foiz comme celui qui appete et desire honeur plus que il n'appartient et le quiert avoir de la ou il n'appartient pas que il le quiere. (ORESME, E.A., c.1370, 258). ...*philotime*, qui signifie amëeur de honeur, et aphilotime, qui signifie non amant de honeur (ORESME, E.A.C., c.1370, 259).

Rem. D'apr. le gr. *philotimos* "qui recherche les honneurs, ambitieux". [C. B.]

PHILOTIMIE, subst. fém. (philotimie)

[GD : *philotimie* ; FEW VIII, 382a : *philos*]

"Recherche des honneurs, ambition": Et celui qui superhabunde en desirer tels honneurs, il est philotime et celui qui y deffaut est aphilotime. Et le moien est innommé et aussi les vices sont innommés. Toutesvoies, nous feignon que il aient nom *phylotimie* et aphilotimie. (ORESME, E.A., c.1370, 166). Et la superhabundance, c'est assavoir, amer et querir honeur non deü ou indeüement, c'est vice et en grans honneurs Aristote l'appelle caymotie et en mendres *phylotimie*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 166).

Rem. D'apr. le gr. *philotimia* "recherche des honneurs". [C. B.]

PHILTRE, subst. masc. (philtre)

[FEW VIII, 389b : *philtrum* ; TLF XIII, 260b : *philtre*]

"Mixture, breuvage"

REM. Doc. 1381 ds TLF. [R. M.]

PHISES, subst. (phises)

[Ø]

"Individus atteints d'un défaut de prononciation" : ...car les uns corrompent R en mectant H, et dient Hobert pour Robert, les autres mettent C pour S et sont apelez *phises* et philles, ce dit Galien (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 185).

REM. Du gr. *psellos* ? [D. J.]

PHLEBOTOMER, verbe (phlébotomer)

[GD : *phlebotomer* ; FEW VIII, 390b : *phlebotomus*]

Empl. trans. MÉD. "Pratiquer la saignée" : L'en depart la chose continuee en incisant, en *flebotemant* et en scarpellant. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.) ...car en avril et en may doit on *flebothomer* la vaine du foie, car il sont en printemps, et en septembre la vaine de la ratelle pour la melancolie habondant en icelluy temps. (Rég. santé corps C., 1480, 151). Toutefois aultres plusieurs raisons sont donnees: l'une cy est de paour que l'omme saigné ne dorme sur son bras *flebothomé* et viengne aucun inconvenient. Aultre cause: affin que les humeurs ne fluent aux membres blessés et douloureux a cause de la ferue de la lancette et en viengne apostume (Rég. santé corps C., 1480, 159).

REM. FEW : «nfr. nfr. *phlebotomer* v.a. "saigner" (Est 1549 - Oud 1660)». [R. M.]

PHLEBOTOMIE, subst. fém. (phlébotomie)

[T-L : *flebotomie* ; GDC : *phlebotomie* ; FEW VIII, 390a : *phlebotomus* ; TLF XIII, 261b : *phlébotomie*]

MÉD. "Incision d'une veine pour pratiquer la saignée, saignée" : Et, cessant la *flébothomie*, Il fault, par art et industrie, Purger l'umeur courtoisement, Qui est racine et fondement De l'apostume et appurer Le malade pour l'asseurer (LA HAYE, P. peste, 1426, 120). *Flébothomie*, c'est à dire saignie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 201). Et doys entendre que ou est forte opilation et repletion se on se doute de fievre putride, adonc on doit faire

flebotomie, mais regulierement en aultre fievre effimere ne compete point evacuation, se ce n'est en crapule ou en patient qui soit fort opilé et remply (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 1). *Flebothomie* est incision de voyne, esvacuant le sang et les humeurs decourantes es voynes avec le sang. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1). Et de ce dist Galien ou .XI. livre de Ingenio, que les enfans ne doibvent pas estre saignés qu'il n'aient .XIII. ans du mains. Et la raison si est car les enffans sont de facile resolution quant leur sourvient chaleur estrange, et sont fort debilés par le saignier. Item, il ont necessité de grand nourrissage pour deux choses, c'est assavoir pour leur nutrition, et pourtant *flebothomie* ne leur compete pas. (Rég. santé corps C., 1480, 148). Tiercement il dit que la *flebothomie* faite pour garder la sancté doit estre celebree en aucun d'iceulx trois moys, c'est assavoir may, septembre, et avril (Rég. santé corps C., 1480, 151).

Rem. MONDEV. ds TLF. [R. M.]

PHLEGETHONTIQUE, adj. (phlegethontique)

[FEW, Ø lat. *phlegethontis*]

"Du Phlégéthon" : ...pour fouir les infernaux criz Et grans fleuves *phegetontiques* [l. *phlegetontiques*], Les orbes tenebres cicisques Et la voye d'enfer umbreuse, Qu'est large, batue et trepeuse. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 282). [R. M.]

PHLEGETONTIQUE, adj. (phlégéontique)

[Ø]

"De Phlégéthon (nom d'un des quatre fleuves des Enfers)" : ... Pour fouir les infernaux criz Et grans fleuves *phlegetontiques* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 282). [R. M.]

PHLEGMASIE, subst. fém. (phlegmasie)

[GD : *fleumasie* ; GDC : *phlegmasie* ; FEW VIII, 392a : *phlegma* ; TLF XIII, 262a : *phlegmasie*]

MÉD. "Inflammation interne"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD IV, 32a (*fleumasie*) et GDC X, 331c (*flegmazie*, *flegmasies*). [R. M.]

PHLEGMATISER, verbe (phlegmatiser)

[FEW VIII, 392a : *phlegma*]

"Abonder en lympe ou en pituite" : Flegmatizo (...) : *flegmatizer*, habunder en fleugme (Aalma R., c.1380, 147). [R. M.]

PHLEGMONEUX, adj. (phlegmoneux)

[GDC : *flegmoneux* ; FEW VIII, 392b : *phlegmon* ; TLF XIII, 262a : *phlegmon* (*phlegmoneux*)]

"Propre au phlegmon"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC IX, 626b (*douleurs flegmoneuses des aureilles*). [R. M.]

PHLEGMONIQUE, adj. (phlegmonique)

[*FEW VIII, 392b : *phlegmon*]

MÉD. "De la nature du phlegmon" : ...apostume *flegmonique* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 281). ... appostemes *flegmoniques* (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). ... pustule *flegmonique* (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2). [R. M.]

PHOÏNE, subst. fém. (phoïne)[T-L : *phoïne* ; FEW III, 368a : **fagina*²]

"Fouine" : Si prennent lievres et connins, Blaireaux, *phoïnes* [var. *feïnes*], chats sauvages (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 468). [R. M.]

PHOQUE, subst. masc. (phoque)[GDC : *phoque* ; FEW VIII, 393b : *phoca* ; TLF XIII, 269b : *phoque*]

"Phoque" : ... Et aussi le dangier terrible D'aucuns enflez et durs poissons, Comme des daulphins et seraynes, De *Phoca* ses dures estraines (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 797). [R. M.]

PHRYGIE, adj. et subst. fém. (phrygie)[FEW VIII, 402b : *phryx*]

"De Phrygie" : Comme la mere des dieux Berecinthie (...) Par les citez *phrygies* est portee... (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 362).

- Subst. fém. "Musique phrygienne" : Et ceste musique peut estre muee en une autre qui est selon autres meufs et est plus aspre, et fu jadis appelee *frigie* car l'en en usoit en la terre de Frigie, ce est la region ou fu la cité de Troie. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 119). De musique sont .iii. manieres principales : une molle, nommee lydiste, de laquelle sera dit apres ; l'autre mouvante et regde, appelee *frigie* ou *frigiste*, pource qu'elle fu trouvee ou que l'en usoit d'elle ou paiz de Frige ou Frigie, la ou fu Troye la grande. Et l'autre musique est appelee dorie... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371). [R. M.]

PHRYGIEN, subst. masc. (phrygien)[FEW VIII, 402b : *phryx*]

"Habitant de Phrygie" : Les *Frigians* sont les Troyans. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 101). ...pluseurs *Frigiens* estoient sus les dicques de la mer, qui se prindent a regarder de loing la nef des Gregois, qui, comme dit est, venoit a voille tendu et de grant radeur, dont ilz furent tellement esbahis qu'ilz ne sçavoient penser que c'estoit. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 168). [R. M.]

PHRYGISTE, adj. et subst. fém. (phrygiste)[GD : *frigiste* ; *FEW VIII, 402b : *phryx*]

"De Phrygie"

- MUS. *Musique phrygiste*. "Musique écrite dans l'harmonie phrygienne" : ...ainsy que les nobles chevaux de leur droite nature s'esjoÿssent et demainent et deviennent plus fiers et plus hardiement (...) des lors qu'ilz oyent les trompettes sonner ou les busines ou les haulx instrumens appartenans a la musique *frigiste* (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 91).

. Empl. subst. : De musique sont .iii. manieres principales : une molle, nommee lydiste, de laquelle sera dit apres ; l'autre mouvante et regde, appelee *frigie* ou *frigiste*, pource qu'elle fu trouvee ou que l'en usoit d'elle ou paiz de Frige ou Frigie, la ou fu Troye la grande. Et l'autre musique est appelee dorie... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371). La seconde [manière de musique] est appelee *frigiste* pour ce que aucunement on en usoit en Frige, c'est a dire en la region des Troyens. Et ceste au contraire de l'autre [appelée dorie] pour son fremissement et son apresce hastive encline a hardiesce, a yre et a vengeance et aux faiz de bataille poursuivre et amer. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 89).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD IV, 147c-148a. Cf. *Sc. de la mus.*, dir. M. Honegger, t. 2, 1976, 620a, s.v. *mode* et 982-983, s.v. *systema*

teleion ; À rattacher à FEW VIII, 402b : *phryx*, qui n'atteste que : «*phrygie* f. "mélodie qui semblait exprimer une fureur divine" Cotgr 1611».

- *Meuf phrygiste*. "Mode phrygien, harmonie phrygienne" : Et il [tel instrument] ne est pas convenable a tele musique, mes a musique de meuf *frigiste*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 357). [R. M.]

PHTIRIASE, subst. fém. (phtiriase)[GDC : *phthiriasis* ; FEW VIII, 403a : *phthiriasis* ; TLF XIII, 292a : *phthiriasis*]

"Maladie pédiculaire" : Quant l'ail est beu il guerist le demangement de la chair. Et aussi les *phthiriasis*, c'est a dire les furfures de la teste. (Jardin santé R., c.1500, f° 11 v° b [version électronique]). [P. C.]

PHTIRIE, subst. fém. (phtirie)[*FEW VIII, 403a : *phthiriasis*]

MÉD. "Phtiriase (dermatose)" : ... pelez par cause alopice ou de *tiry* ; *tyrya*, une maladie qui a nom *tiry* qui est avec excoriacion de cuir aussi comme il vient aux serpens qui sont nommez tyris (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 347).

REM. Cf. GDC X, 332a : *phthiriasis* et TLF XIII, 292a : *phthiriasis*, *phthiriasis*. [R. M.]

PHTISICIEN, subst. masc. (phtisicien)[*FEW VIII, 404b : *phthisis*]

MÉD. "Celui qui est atteint de phtisie" : ...et y a double dyarodon, savoir est dyarodon Julii, qui est chaut, et dyarodon Abbatis, qui est froit. Le premier vault contre les maladies froides de la poitrine et de l'estomac, et le second vault aux *thisticiens* et éthiciens et contre foiblesce de cuer qui vient de chaleur. (LA HAYE, P. peste, 1426, 194). Triasandali est un électuaire composé de pluseurs choses et mesmement des troiz manières de sandaulx dont il prent nom triasandali et vault moult contre la chaleur du foye et à ceulx qui sont *tisticiens* et qui ont jaunice. (LA HAYE, P. peste, 1426, 232). [H. G.]

PHTISIE, subst. (phtisie)[GDC : *phthisis* ; FEW VIII, 404b : *phthisis* ; TLF XIII, 292a : *phthisis*]

MÉD. "Phtisie, affection pulmonaire" : ...es temps secz, consumpcions, *ptisis*, obtalmie, passions arthetiques, strangurie, dissintere. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 67). *Ptisis*, c'est ung ulcere du polmon qui consume tout le corps (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 5). [C. T.]

PHTISIQUE, adj. et subst. (phtisique)[T-L : *tisique* ; FEW VIII, 404a : *phthisicus* ; TLF XIII, 292b : *phthisique*]

A. - Adj. MÉD.

1. "Atteint de phtisie (de tuberculose)" : Amptonne sec est mauvaiz aux corps *tisiques*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 66). ...elle estoit brief *tesicque* ou morte, se son ayr naturel ne la recouvroit (LA SALE, J.S. E., 1456, 400).

2. "Relatif à la phtisie" : Toutesfoys le lait en aulcune condition est profitable, come maladie *ptisique* et ethique et en aulcunes aultres maladies (Rég. santé corps C., 1480, 19).

B. - Subst. MÉD.

1. "Malade atteint de phtisie" : Se aucun *ptisique*, ce qu'il crache est grief, et soit puant s'il est espandu sur les charbons, et les

cheveux cheent de la teste, c'est signe que cel *ptisique* se meurt. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 81).

2. "Phtisie" : En restraindre les emorrides anciennes, se il n'en laisse une, c'est peril de cheoir en ydropisie ou en *ptisique* ou en manie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91). Et si qu'om retient l'appetit sanz trop vouloir ne po mangier, Afin qu'om ne chée en dangier De *phisique* par l'excédent, Doit on aussy par consequent Son estat moien retenir, sanz trop lever ne trop fenir... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 297). ...et vient aussy pour le vice du foye et du cuer et du poulmon et du pis sicomme en *ptisique*, en empyma et en apostumes (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 9). [R. M.]

PHYLACTERE, subst. masc. (phylactère)

[T-L : *filatiere* ; GD : *filatiere* ; FEW VIII, 405a : *phylacterium* ; TLF XIII, 294a : *phylactère*]

A. - "Lambrequin, galon servant à orner, ornement formé de fils d'or, passementerie" : Et en milieu de la crois aura un compas, a IIII demi-rons et IIII petis angles entre les demi-rons. Tel compas des paintres de France est apele *philatiere*. Cestui compas sera tout rempli de coulour noire, representant la doulor de la Passion de Nostre Segneur ; lequel compas en milieu de la crois sera de XII ducas de le en toutes ses parties ou environ. Ouquel compas noir aura I Agnus Dei bien figure de coulour doree resplendissant (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 86).

B. - "Reliquaire (suspendu)" : Plusours boetes et *philatieres* I print qu'il ne mist pas arrieres, Ou il aveit mont de reliques De mont de sains mont autentiques. (Vie st Evroul S., c.1350, 130). [aussi v.2758] Cestuy Lambert (...) avoit communément pendu à son col jusques à le poitrine ung *philitère*, ouquel avoit enclos plusieurs nobles relicques de saintcz, par l'ayde desquelles relicques il n'estoit oncques vaincu en bataille, et en ce *philitère* il avoit une très-ferme confidence. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 227).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1400 (*phillatieres*) ds GD III, 792c.

C. - "Petite boîte contenant des versets de la Bible que les Juifs attachent au bras ou au front pendant la prière" : ...aussi les ypocrates si refuient au sourcil et a la forme des pharisiens en dilatant les *philatieres* et en magnifiant leurs fimbres ["décor, faux éclat"]. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 459). S'ilz font bonnes oeuvres [les scribes et les pharisiens], c'est affin qu'ilz soient veu des gens ; ilz eslargissent leurs *philatieres* et agrandissent leurs fimbries (MOLINET, Rom. Rose moralisé, c.1500, éd. 1521, f° LXI v° [BnF / Gallica]).

V. aussi *filatiere* [R. M.]

PHYLARCHE, subst. masc. (phylarque)

[FEW, Ø gr. *phularchos* ; TLF XIII, 294b : *phylarque*]

"Phylarque, membre du conseil oligarchique à Épidamne" : Et en une cité appelee Epydaure [sic] la policie fu transmuee selon partie ; car aucuns convoitoient trop les princeys et estoit appellé *phylarches*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 205). ... si comme sunt les *trieriarches*, ce est a dire les capitaines des galees ou admirals, et ceulz qui ordenent le guet ou les descouvreurs ou les espiés, et lez *phylarches* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 273).

REM. Du grec *phularchos*, "président d'une tribu ; commandant d'un corps de cavalerie", composé de *phulê*, "tribu" et *archô*, "commander" (TLF). Au plur. "les

phylarques, conseil oligarchique à Épidamne" (A. Bailly, *Dictionnaire grec-français*). [J.-L. R.]

PHYSICAL, adj. (physical)

[FEW VIII, 406b : *physica*]

"De médecine" : Et, combien que povre savance De *physicale* art et science, Et diverse occupation De gaignier ma réfection, Et doubte de future guerre, Que Dieu ne vueille en ceste terre, Me déussent souvent retraire D'encommencier ceste oeuvre et faire, Toutesfoiz (LA HAYE, P. peste, 1426, 163). [H. G.]

PHYSICAUMENT, adv. (physicalement)

[FEW VIII, 410b : *physicus*]

"Selon la nature" : sanz faille, aucuns *physicaument* exposent l'histoire dessusdite et dient que par Demophon, on entend le soleil et par Phillis, les foeilles et le fruit que les arbres gectent en la saison (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 429). [H. G.]

PHYSICIEN, subst. masc. (physicien)

[T-L : *fisicicien* ; GD : *fisicien* ; DÉCT : *fisicicien* ; FEW VIII, 406b : *physica* ; TLF XIII, 297a : *physicien*]

A. - MÉD. [et langue cour.] "Médecin" : Y n'est clerc ne naturiens Qui tant soit bon *phisciaïn* Qui donnoit remede a la mort. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 72). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] ...N'il n'estoit nuls si vrais amis, Qui ne fust adont arrier mis Et qui n'eüst petit d'aïe, S'il fust cheüs en maladie. Ne *fusicien* n'estoit, ne mire Qui bien sceüst la cause dire Dont ce venoit, ne que c'estoit (Ne nuls remede n'i metoit), Fors tant que c'estoit maladie Qu'on appelloit epydimie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 149). Car au cuer estoit fort ateinte Et au viaire pale et teinte Et si de son corps amatie Et de ses membres amortie, Qu'einc puis ne s'en pot soustenir, Ne des mains nulle riens tenir ; Et n'ot einc puis tant de victoire Qu'elle peüst mengier ne boire. *Fusicien* furent mandé, Et la leur fu il demandé S'elle averoit de la mort garde, Et que chascuns y prenist garde, S'on li porroit donner santé... (MACH., J. R. Nav., 1349, 202). Item les herbiers de la ville et suburbes dessusdis jureront administrer bien et loyaument et faire leurs clistaires, emplastres, jus ou herbers, selon l'ordenance du *phiscien* qui escriira. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1353, 505). Tu vois une plaie petite Dont on ne donroit une mitte ; Quant cils qui l'a riens n'i aconté, Elle envenime et croist et monte Tant qu'on ne trueve si bon mire N'homme qui t'en sache que dire, Ne *phiscien* qui s'i congnoisse, S'en muert aucune fois d'engoisse. Einsi est il, se Dieu me gart, De tout princé ou n'a regart A soy, quant en guerre se bouté, Et qui son anemi ne doubte, Car je te promet, biaux amis, Q'uil n'est nuls petis anemis. (MACH., C. ami, 1357, 123). Il esconvient que le *phiscien* regarde la maladie, et considere se la vertu en le dietant sera assez forte pour soustenir jusques a l'estat, ou se la diete ne suffise pas et que il ne deffaille premierement, ou se la maladie deffauldra avant et s'abesse. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 55). À maistre Pierre de Nadilz, *phiscian* de Monseigneur, tant pour faire sez despenz en alant à Paris où Monseigneur lenvoia, comme pour pluseurs appoticaries neccessaires pour Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 198). L'ESCUIER. Sire, voulez vous point qu'envoie Querre vostre *fisicien* ? (Mir. emper. Romme, 1369, 262). Et aussi les *phisciens* Me tesmoignent pour veritable C'est maladie non curable (Mir. emper. Romme, 1369, 297). ...ja soit ce que l'apothicaire, du comendement du *phiscien*, si administre et apreste lez medicines, toutevoies le *phiscien* si lez ordene quant a l'auctorité (Songe verg. S., t.1, 1378, 74). Et doit doner le *phiscien* comandemens et enseignemens teulx, c'est assavoir que ceulx qui garderont telle

diette, ou telle, par raison, devoient de telle maladie eschaper, et ceulx qui ne la garderont, morront. Toutefois ce n'est pas le *phisicien* qui lez obeissans a sez commandemens garit, ne lez desobeissans occit (Songe verg. S., t.1, 1378, 84). Car le bon *fusicien*, combien que a son pooir il face bien, aucunefois pour chose qu'il sache faire, il ne puet pas a tous ces passiens plaire. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 49). Et chascun des autres se occupoit en son art, en sa science, c'est assavoir les *phisiciens* en medecine, les fevres en favrerie. (Horloge de sapience S., c.1389, 116). Item quant la fin aprocera du povre pelerin selonc le jugement debonaire du *fusicien*, du pere prier et de ceulz a qui Dieu par sa grace le vaudra inspirer (...), il supplie treshumblement (...) que il soit portés en la bele chapele de Nostre Dame de l'enfermerie (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 313). ...messire J. de Poupaincourt, qui des Pasques continuellement avoit esté en lit de maladie moult grieve, d'excoriation de la vessie principalement, comme disoient les *phisiciens*, estoit trespasé (BAYE, I, 1400-1410, 62). Si vouldra souvent parler a ses *phisiciens*, leur enquera de son estat, et comme sage que elle sera, vouldra ouïr de leurs opinions, et que present elle aucunes foiz soient faictes leurs collacions sur le fait de la dicte santé. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 53-54). Quant à raison, est chose neccessaire, tout ainsi que se un bon *phisicien* estoit establi à garir le corps d'un homme malade par toutes ses parties et il en reservoit à garir les jambes et les piéz ou autres menus membres, on ne tendroit mie la cure estre belle ne tout le corps sain. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 117). ...maistre Hacquin de Vesoul, juif, *phisicien* de mondit seigneur, sur sa pencion de mille frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 73). Et, s'aucuns de noz Anciens, Qui furent bon *Phisiciens*, Aient défendu la béverie De vin en temps d'épidémie, Ilz le firent, com l'en présume, Pour ceulx qui n'orent pas coustume De le boire communement (LA HAYE, P. peste, 1426, 99). Ne pour chose que ses *phisiciens* lui dissent il ne vouloit menger ne prendre aucune réfection, et jucques à ce que ses *fusiciens* lui dirent que s'il ne mangoit il estoit mort. Et adonc mist paine de menger, maiz ne peult, car ses conduits estoient jà tous retraitz. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 113). ...selon le dit du *phisicien* de la royne, elle estoit brief eticque ou morte se son air naturel ne l'eust recouvree (LA SALE, J.S., 1456, 270). Or sont venuz maistre Pierre, maistre Jehan, maistre cy, maistre la, tant de *phisiciens* que vous vouldrez, qui veullent veoir la patiente ensemble (C.N.N., c.1456-1467, 33). Ces *phisiciens* m'ont tué De ses brouliz qu'ilz m'ont fait boire (Path. D., c.1456-1469, 108). Et jusques a luy [Avicenne], estoient les *phiziciens* cyrurgiens. Mais depuis (...) chirurgie fut separee et delaissee entre les mains des mecaniques. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.). Maistre Phelippe Crespe, *phisicien* et maistre Phache de Serain, cyrurgien, appelez au service de ma dicte dame la contesse de Touraine, furent en ce temps moult renommez (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 146 r°).

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss. (*phisicien*, *fusicien*) ; Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

....

- *Phisicien du corps* : ...nous veons que le *phisicien* du corps, a qui est donee auctorité et puissance d'enseigner et de ovrer selonc l'art de medecine, et de juger dez malades lezqueulx devoient eschaper et lezqueulx morir, est ordené a celle fin que lez gens vivent sobrement (Songe verg. S., t.1, 1378, 84).

B. - P. métaph.

1. *Physicien de l'ame*. "Confesseur, prêtre" : Et ainsi le mest[r]e en Theologie puet estre dit *phisicien* de l'ame et si est

dessus le *phisicien*, ou le mire du corps, qui doit vaquer a la santé du corps. (Songe verg. S., t.1, 1378, 78). Au propos, comme le mire, ou le *phisicien* de l'ame, doit aler devant le *phisicien* du corps, aussi le Saint Pere de Ronme doit aler devant lez Impereurs et lez Roys, pour cause de l'eminence de sa dignité (Songe verg. S., t.1, 1378, 79). Au propos, semblablement, le Pape et lez aultres prestres sont *phisiciens* de l'ame, c'est assavoir quant aux choses qui appartiennent au salut de l'ame, ou a la mort, ou dampnacion pardurable (Songe verg. S., t.1, 1378, 85).

2. [En matière de mal d'amour] : Car il n'est viande si sade Com bon confort a un malade, Com *fisicienne* soutive, Sage, aperte et confortative D'une belle vois, clere et seine, Plus douce que nulle douceinne, Me dist, quant elle m'ot sentu : "Dous amis, comment te sens tu ? Et d'ou te vient ceste douleur Qui einsi desteint ta coulour ? Certes, je croy qu'elle te teingne Au cuer et que d'amer te veingne..." (MACH., R. Fort., c.1341, 58). Je sui li confors des amans Qui font les amoureux commans. (...) Je les fais sagement, parler, Rire, jouer, chanter, baler ; Je les tieng gais et envoisiez ; Je rapaise les despaisiez ; Je les norri ; je les alaite ; Je leur sui mere, amie et gaité ; Je leur sui *phisicienne* et garde ; De tous maus les deffen et garde (MACH., R. Fort., c.1341, 79). L'EMPERERIS. (...) Descouvrez moy hardiement Vostre courage. LE FRÉRE. Certes, dame, de mon malage Estes *fisicienne* et mire (...). L'EMPERERIS. (...) qu'est ç'a dire Que sui *fisicienne* et mire ? Ne l'entens point. LE FRÉRE. Dame, vostre amour en tel point M'a mis que j'en suis acouchiez (Mir. emper. Romme, 1369, 260). [R. M.]

PHYSICIENNE, subst. fém. (physicienne)

[T-L : *fisicienne* ; GD : *fisicien (fisicienne)* ; FEW VIII, 406b : *physica* ; TLF XIII, 297a : *physicienne*]

"Femme qui exerce la médecine" : Et après icelluy suppliant ala querir une *physicienne*, qui estoit en ladicte ville de Connerré, et luy monstra ce que sondit paige avoit ; laquelle luy dist qu'il avoit grant mal, mais que au plaisir Dieu, elle le gariroit bien : et aussi en parla à ung barbier et luy recommanda ; et bailla ledit suppliant à ladicte *physicienne* de l'argent, ce qu'elle luy demanda, pour le penser, et luy dist qu'elle le pensast bien, et qu'il la contenteroit si bien qu'elle en seroit bien contente, dont elle print la charge. (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 107).

- P. métaph. [En matière de mal d'amour] V. *physicien* : Car il n'est viande si sade Com bon confort a un malade, Com *fisicienne* soutive, Sage, aperte et confortative D'une belle vois, clere et seine, Plus douce que nulle douceinne, Me dist, quant elle m'ot sentu : "Dous amis, comment te sens tu ? Et d'ou te vient ceste douleur Qui einsi desteint ta coulour ? Certes, je croy qu'elle te teingne Au cuer et que d'amer te veingne..." (MACH., R. Fort., c.1341, 58). Je sui li confors des amans Qui font les amoureux commans. (...) Je les fais sagement, parler, Rire, jouer, chanter, baler ; Je les tieng gais et envoisiez ; Je rapaise les despaisiez ; Je les norri ; je les alaite ; Je leur sui mere, amie et gaité ; Je leur sui *phisicienne* et garde ; De tous maus les deffen et garde (MACH., R. Fort., c.1341, 79). L'EMPERERIS. (...) Descouvrez moy hardiement Vostre courage. LE FRÉRE. Certes, dame, de mon malage Estes *fisicienne* et mire (...). L'EMPERERIS. (...) qu'est ç'a dire Que sui *fisicienne* et mire ? Ne l'entens point. LE FRÉRE. Dame, vostre amour en tel point M'a mis que j'en suis acouchiez (Mir. emper. Romme, 1369, 260). [R. M.]

PHYSICIENNEMENT, subst. masc. (physiciennement)[GD : *fusiciennement* ; FEW VIII, 406b : *physica*]

"Médicament"

REM. Doc. 1402-1407 (Sarthe, *lesquels fusiciennemens furent prins a Laval par le medecin*) ds GD IV, 185c. [R. M.]**PHYSIONOMIE, subst. fém.** (physionomie)[T-L : *fisonomie* ; GDC : *physionomie* ; FEW VIII, 410b : *physiognomia* ; TLF XIII, 301b : *physionomie*]

"Expression, traits du visage, physionomie" : ...Si comme, en sa *fisonomie* [var. *phinosomie*, en la *filosomie*], Li bien de toute courtoisie Très souffissamment y apperent... (MACH., J. R. Nav., 1349, 280). Et generalment, l'en juge des meurs par la *phinosomie* comme par signe, et non pas pource que la figure ou la couleur soient semblables a vertus ou a vices ne cause de teles choses en celui qui les resgard [sic], fors en la maniere qui s'ensuit. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 350). Je croy qu'il n'ont pas volenté Que de mener honneste vie : Au mains a leur *philosomie* Le m'est avis. (Mir. st Lor., 1380, 125). "Ma belle fille, vostre *fisonomie* et gracieux habit et la croix que vous portez moustre que vous estes venue de bon lieu..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 601). Et disoient lors les gens et voisins d'elle qui parle que le filz d'elle qui parle sambloit moult bien par sa *filosomie* audit sire de Nouvion ; et, pour ce, elle recordant que ledit sire de Nouvion, en la nuyt que elle avoit conceu ledit enfant, avoit eu compaignie charnele à elle qui parle (...) vint en l'ostel dudit sire de Nouvion (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 126). Et comment, dist elle, cellui damoiseil qui a si estrange *phizonomie* est il si batailleux comme l'en dit ? Par ma foy, ma damoiselle, mais plus cent foiz, et sachiez, quoy que on vous die, que c'est un des plus plaisans homs que je veisse oncques. (ARRAS, c.1392-1393, 104). Par foy, dit uns autres, combien que son frere n'ait pas si fiere *phizonomie* si semble il bien homme de haulte emprise. (ARRAS, c.1392-1393, 117). Et pour ce faisoient garder les anciens philosophes de Grece as portes de Athenes ou l'estude estoit lors et regarder a la *phisonomie* des enfans qui venoient, pour aprendre s'ilz estoient a ce bien disposés ou non ; et se on les trouvoit telx qu'ilz fussent habiles, on les faisoit entrer en la cité et les recevoit on ; et se ce non, on leur veoit ["interdisait"] la porte (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 97). Et sa douce *philosomie* [d'Espérance] Bien monstre qu'a tous soit amie (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 92). Alixandre le preux et sage Estoit de moult petit corsage ; *Phinosomie* estrange ot moult ; Un oeil plus bas que l'autre ou vout Ot assis (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 31). La premiere est que la *phizonomie* de Jhesu Crist estoit telle que en luy reluisoit exemplaire de toutes vertuz ; aux mauvaiz elle apparoit moult espouventable et plaine d'auctorité pour les esmouvoir a bonne cremeur. (GERS., Concept., 1401, 424). Aux bons la *phisonomie* Jhesu Crist sembloit plaisante et aimable, et a ce les esmouvoit (...) Semblablement je dy que la *phisonomie* nostre Dame esmouvoit les regardans a toute pureté et chasteté, et mortifioit luxurieuse cogitacion. (GERS., Concept., 1401, 425). La seconde consideracion est que, selon le dit de Aristote, nature fait la *phisonomie* des princes dignes telle que elle esmeut les regardans a creme[u]r et reverence (GERS., Concept., 1401, 425).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*philomie*, *philozomie*) ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 207 ; t.3, 388 ; t.6, 210 (*phisonomie*, *phillosomie*) ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*philozomie*) ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

(*phylosomye*) ; Mabrien V., 1462, gloss. (*philosomie*) ; *Chasse am. W.*, a.1509, gloss. (*philozomye*). [R. M.]

PHYSIONOMIEN, subst. masc. (physionomien)[GD : *phisionomien* ; FEW VIII, 411a : *physiognomia*]

"Physionomiste"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s., *phisionomien*), ds GD VI, 139a. Cf. TLF XIII, 303b : *physionomiste*. [R. M.]

PHYSIONOMIQUE, subst. fém. (physionomique)[FEW VIII, 411b : *physiognomia* ; TLF XIII, 302b-303a : *physionomique*]

Au plur. ASTR. "Calculs astrologiques appliqués à une personne"

REM. Doc. c.1434-1438 (*fisonomiques*) ds TLF. [R. M.]

PHYSIPHIES, subst. fém. plur. (physiphies)

[Ø]

"Substance, repas" : Et pour ce, un philosophe appellé Karondas appelloit ceulz qui sunt d'une maison omosophies, ce est a dire gens d'un potage. Car en grec, omos, ce est un ; et *physiphies*, ce est potage. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 47). [C. B.]

PHYSIQUE, subst. fém. (physique¹)[T-L : *fisique* ; GD : *fisique* ; GDC : *physique* ; FEW VIII, 406b : *physica* ; TLF XIII, 303b : *physique*¹]

A. - "Sciences de la nature" : Fortune scet plus de pratique Que ne font maistre de *fisique*, De divinité, de logique, Et mendiant Pour trouver une voie oblique (MACH., R. Fort., c.1341, 36). Comme dont en celui tamps je eusse encommencié a faire, pour l'amour et honneur de tres noble nostre sire le roy, ung oeuvre universel de l'estat du prinche et de toute la court ou famille royale et de la administration de la chose publique et de tout le gouvernement du royaume, non seulement des divines Escriptions, mais aussi des sentences des docteurs catholiques et des dis de *physique* et de poetrie, toutefois pour satisfaire a vostre requeste, laquelle envers moy a bon droit obtient vigeur de commandement, en delaisant l'ordre que j'avoie encommencié, je me sui hasté de composer icelle partie de l'euvre susdite qui appartient a la instruction et doctrine des enfans royaux. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 3). ...arismethique, musique et geometrie, astronomie et *physique* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 110). ...il appert que toutes choses appartiennent a *physique* et philosophie. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 134). ...en poys, en nombre, et en mesure, en admiracion des maistres d'arismetique, des calculans en astronomie, et des docteurs en *physiques* (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 176). Car, si comme dit l'ystoire, par ce temps nulz n'osoit faire aprendre ses enfans nul des VIJ. ars qui sont pris par le noble art de rethorique, tant grammaire comme musique, *physique*, philosophie, geometrie, theologie, ne les autres nobles sciences, s'ilz n'estoient nobles. (ARRAS, c.1392-1393, 16). ...*Physique*, Qui nous enseigne et nous applique A chose entendre moins obscure : C'est de trestous corps la nature Et qui conversent environ, Les corporaulx, com nous diron, Ce sont hommes, bestes, oysiaux, Poissons, pierres et arbrisseaulx, Plantes, herbes et toutes choses, Qui forme et corps ont en eulx closes, Et qui tout ensemble repairent Et aux hommes ça jus apperent. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 112).

- [Allusion à la *Physique* d'Aristote] : Selon Aristote ou tiers de *Physique*, l'accion du faisant ou agent et la passion du pascient ou de la chose meüe sont un mouvement et sont ou trespasent en la

chose faite. (ORESME, E.A.C., c.1370, 474). Il dit presque toute, par aventure, pour ce que une partie de celle science traicte de l'ame intellectuelle laquelle n'est pas chose corporele, ou pour ce que elle traicte de lieu et de vieu et de infini, si comme ou tiers et ou quart de *Phisique*. (ORESME, C.M., c.1377, 44). [Aussi p.52, 58, 80, 360, 505...] Et selon Aristote en son premier liure de *phisique*... (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 473).

B. - En partic. "Art médical, médecine" : La science de sirurgie Et de *phisique*... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 71). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Guérir ne se puet maladie Par *phisique*, ne cireurgie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 173). Maiz celles [chars] sont mains à user Qui sont dures à digérer Et pesantes à ingérer, Et engendrent, selon *Phisique*, Grosse humeur et mélancolique, Comme char de beuf, porc et chièvre, Et char de cerf, senglier et lièvre (LA HAYE, P. peste, 1426, 92). Item veult *Phisique* et conseille User fort adonc de l'oseille, Qui par nature est froide et sèche, Cordiale plaisant et fresche (LA HAYE, P. peste, 1426, 129). Avicenne, qui profondement attingny lez secrés de nature et vous laissa lez belles distinctions de *phisique* et medicine en son livre dez Canons, fut prince d'Aboaly (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 73). Et dist que puis qu'il enseigne *phisique*, il ne se doit plus entremettre de cecy, car comment que la besoigne voise, la cause prochaine, c'est tousjours melancolie, quiconques fait celle transmutacion (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 18).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*phiscique, fusique*). Ex. d'a.fr. ds GD IV, 13a-b. [R. M.]

PHYSIQUE, adj. (physique²)

[GD : *fisique* ; FEW VIII, 410a : *physicus* ; TLF XIII, 304b : *physique*²]

"Qui concerne la nature" : Ceste est une science surmontant les autres sciences, eslevee par dessus toute speculation et consideration naturele, qui se dist *phisique* congnoissance ou science naturelle, et est ceste science theologique et divine preferee a toutes sciences par dignité et utilité (Somme abr., c.1477-1481, 98).

Rem. GARBIN 1487 ds FEW.

- "Qui concerne la nature de la femme"

Rem. Empl. subst., doc.1425, ds GD IV, 13b (*et lui bouta un de ses dois en la fisique de sa nature*). [R. M.]

PHYTONIQUE, adj. et subst. (phytonique)

[GD : *phitonique* ; FEW IX, 649a : *Pytho*]

A. - "Qui est doué du don de prophétie" : Item a esté semblablement de ceuls qui se confient es paroules des ydoles, ou de ceuls qui ont esperit *phitonique* ou telz divinemens. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 196).

- Empl. subst. fém. "Devineresse" : Fille fustes Circé l'enchanteresse, Car de charois de sors estes douteuse, *Phitonique* vous fist enhorteresse ["Elle vous fit pythonisse et tentatrice" (Éd.)] (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 214).

B. - "Possédé du diable" : Saul *phitonique*, Qui rois estoit, vout Dieu tempter en vain (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 189).

V. aussi *pythonique* v. Lexiques [R. M.]

PIACE, (?) (piace)

[]

[Désignation d'un vêtement religieux noir et blanc par anal. au plumage de la pie (?) ou "chiffon, haillons (?)"

- [Dans un contexte méton.] *Se fier en piace* : Un frère mendiant ce chemin trop destrace, Qui avec[ques] l'estude si s'accorda

a ce, De quoy je tiens por fol qui se fie en *piace*, Et qui tropt croit frere qui porte la besace. (Poème Grand Schisme M.V., 1381, 215).

REM. À rattacher à FEW VIII, 421a *pica* ou 615a *pittacium* ? [H. G.]

PIACLE, subst. masc. (piacle)

[T-L : *piacle* ; GD : *piacle* ; FEW VIII, 419b : *piaculum*]

"Expiation, offrande expiatoire" : ...et que il gardast bien que tutez les chosez qui avoyet esté embleez du temple de Minerve fuset retourner et que les *piaclez* et les sacrifiez appartenans a ce fuset fayz et acomplis [trad. le lat. *piaculum*] (BERS., XXXII.1, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 17d). Honneur luy faces d'aulcunes bestes noyres ; Tieulx *piacules* premierement prendras, Lors a ton sort heureux tu parviendras (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 303).

Rem. Autre ex. de BERS. ds GD VI, 139b. Cf. TLF XIII, 308b : *piaculaire*. [R. M.]

PIANCE, subst. fém. (piance)

[GD : *piance*¹ ; FEW VIII, 422b : *pica*]

"Boisson" : Vecy bon fons pour la *pience*. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 168). Vostre commandement ferons, Bacus, avant qu'il soit Dymanche Et force vesseaulx porterons Remplys de tresbonne *piënche*. (Bataille st Pens. A., a.1485, 46). Chacun met la main a la souille Et brouon a gourde *pyënche*. (Sots gard., a.1488, 104). On fait de luy tout ce qu'on veult, Moyennant et touchant (la) *pience*. C'est le plus beau de sa science Que de tousjours menger et boyre. (Gent. Naudet T., c.1500, 293). [R. M.]

PIARDE, subst. fém. (piarde¹)

[GD : *piarde* ; FEW VIII, 436a : *picus*]

A. - "Pioche à deux dents à lame assez large" : Lequel suppliant, veant que ledit Hignon s'en aloit droit audit lieu d'Auzon, doutant qu'il s'en alast en sa maison, se departi de sa besongne d'avecques son compaignon, et lui dist qu'il s'en aloit en sa maison, et faynist qu'il alast querir une *piarde* et une sarpe, de quoy il avoit à besongnier. (Doc. Poitou G., t.9, 1455, 404).

B. - "Équipe d'ouvriers qui travaillent dans une mine à une même tâche et pendant la même partie de la journée" : ...ledit gouverneur (...) saura comment les diz maistres de montaigne mettent en besongne les ouvriers de martel, en quelles chambres, comment ilz besongnent et quelle mine ilz tirent, et aussi comment ilz conduisent et ordonnent les *piardes* des manevres, s'ilz tirent bien hors de la dicte montaigne la mine, terriers, eaues et autres choses, et aussi comment ilz ordonnent les charpentiers, apoyeurs de montaigne, s'ilz retiennent et cintrent bien et deument les voiajes, puiz et chambres des dictes mines (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 347). ...quant lesdiz ouvriers seront dedens la dicte montaigne, seront tenuz d'actendre l'autre *piarde* qui doit venir après eulx et ne bougeront de leurs chambres jusques à ce que l'autre *piarde* soit venue et entrée en la dicte montaigne, sur peine de perdre [l. perdre] leurdicte *piarde*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 354). ...que nul desdiz ouvriers ne soit si hardi de changer sa *piarde* en quelque manière que ce soit sans le sceu et congié dudit gouverneur ou de son commis (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 354). ...et aussi comment ilz conduisent et ordonnent les *piardes* des manevres, s'ilz tirent bien hors de la ditte montaigne la mine (Hist. industr. commerce F., 1455, 243).

- P. ext. "Temps de travail d'une équipe" : ...tous les ouvriers de martel seront tenuz de faire entièrement leur *piarde* chacun jour ainsi que derrenièrement l'ont acoustumé de faire et

seront tous assemblez ensemble ung peu avant l'heure de leurdicte *piarde* devant les entrées des montaignes où ilz prandront ensemble leurs chandelles, et entreront tous à une foiz, par ordre de deux, dedens lesdictes montaignes. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 354). [R. M.]

PIARDE, subst. fém. (piarde²)

[FEW VIII, 422b : *pica*]

Arg. "Boisson alcoolisée, vin" : ..Gourde [bonne] *piarde* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 329). [R. M.]

PIART, subst. masc. (piart¹)

[GD : *piart*² ; FEW VIII, 436a : *picus*]

"Pioche" : ...C'est l'inventaire fait des biens estans au martinet de Saint-Pierre (...). Et premièrement, une grosse presse de fer. Deux past gros de fer. Trois past adollies. Une tire brasse pour le fournel. Une cuvecte de fer. Une paelle close de fer. Ung *piart*. Deux piasses de fer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 322). , 14 maillez de fer à caichier la mine. Item, cinq *piars* de fer de petite valeur. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 329). [E. P.]

PIART, subst. masc. (piart²)

[GD : *piart*¹ ; FEW VIII, 421a : *pica*]

"Petit de la pie"

Rem. Ex. de la *Nef des folz*, issu de LA CURNE, ds GD VI, 140b.

V. aussi *piat* [R. M.]

PIASSE, subst. fém. (piasse)

[GD : *piasse* ; FEW VIII, 435b : *picus*]

"Outil utilisé pour creuser le sol, pioche" : Item, deux marteaux de moulin et ung de montaigne pour adouber le fourneau, 10 s. tournois. Item, deux rouables et une *piace* de petite valeur, 2 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 268). Item, deux *piasses* taillans à caver chenaux, 5 s. Item, une autre *piasse* à caver terre, 20 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 307). ...C'est l'inventaire fait des biens estans au martinet de Saint-Pierre (...). Et premièrement, une grosse presse de fer (...). Ung *piart*. Deux *piasses* de fer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 322). [R. M.]

PIASTRE, subst. fém. (piastre)

[GDC : *piastre* ; FEW III, 223a : *emplastrum* ; TLF XIII, 313b : *piastre*]

[Semble désigner l'activité qui consiste à colmater les trous d'un mur ou, plus gén., le travail de maçonnerie] : Item en icelui planchier fault restablir IIII toises de planchiers et restablir les trous en groz mur pour mettre et asseoir ladite faulse poultre, pour ce, pour *piastre*, peine d'ouvriers et mener les gravoiz aux champs, LVI s.p. (Doc. 1407. In : J. Jezierski, Bibl. Éc. Chartes 148, 1990, 419).

Rem. Rapprocher de *piarde*¹ ? [R. M.]

PIAT, subst. masc. (piat)

[T-L : *piat* ; GD : *piat* ; FEW VIII, 421a : *pica*]

"Petit de la pie" : Et aucunefoiz quant l'en en peut finer, il convient avoir des jennes *piatz* et les y faire voler aux champs, et estre garny d'unes petites turquoises propres a ce, afin que si tost que l'esprevier avra lyé le *piat* l'en lui rompe les jambes et le becq, afin que l'esprevier en soit tousjours au dessus et ait l'avantaige du *piat* sans estre blechié. (Ménager Paris B.F., c.1392-1394, 155).

REM. Cf. aussi : *piel* ds GD VI, 150a.

V. aussi *piart*² [R. M.]

PIAUG, subst. masc. (piaug)

[GD : *piaug* ; *FEW VIII, 436a : *picus* (?) (?)]

"Hache, cognée" (GD); "pioche" (?)

REM. Doc. XVe s. (Lille) ds GD VI, 140c. Cf. aussi GD VI, 139c : *pial* ; FEW enregistre une forme *pialet*. Cf. aussi FEW XVI, 146a : *hâppia* (et n.8) : Anam. *pial* "hache" (1298). Y a-t-il un rapport avec *piaugée* "coups", FEW XXI, 386a ? [R. M.]

PIBLE, subst. masc. (pible)

[GD : *peuple*² ; FEW IX, 181b : *populus*²]

"Peuplier"

REM. Doc. 1473 ds GD VI, 134c.

V. aussi *peuple*² v. Lexiques [R. M.]

PIBOT, (?) (pibot)

[Ø]

"?" : Item une esguiere d'or dont le petit *pibot* [l. *pivot* ?] est rompu par le bout. (Doc. 1407. In : F. Bruel, Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 206). [R. M.]

PIBOUST, subst. masc. (piboust)

[GD : *piboust* ; FEW IX, 181b : *populus*²]

"Peuplier"

REM. Doc. 1473 ds GD VI, 141a. *Pible* x *broust* ? Cf. FEW IX, 183b, n.8. [R. M.]

PIC, subst. masc. (pic¹)

[T-L : *pic*² ; GDC : *pic* ; DÉCT : *pic*² ; FEW VIII, 433a : *picus* ; TLF XIII, 315b : *pic*²]

"Outil pointu en fer, pioche" : Et tout homme qui chasce aux roiz doit avoir un *pic* de fer pour fere les pertuis en terre pour fichier les bastons (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 253). ...un barreau, un mail, trois coings, un *pic*, tous de fer, qui bien valoit V fr. ou environ. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 239). Avant, seigneurs chevaliers ! Penons nous de prendre la cité avant que le secours leur viengne. Par Mahon, cil qui premiers pourra entrer dedens, je lui donray son pesant d'argent en tel estat qu'il y entrera. Qui lors veist Sarrasins saillir es fossés, et portent *pics*, houyaux, eschielles, piez de chievre. (ARRAS, c.1392-1393, 110). Et en oultre puent prendre pierre et terre en ladite forest pour eulx hesberger, par perdant le *pic* et la pelle tant seulement se ilz sont trouvés en ce faysant. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 308). ...maint *pic* on y porta, Pelles, havès, louces et grans cros c'on forga (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 472). De cela n'en fault plus parler. Il ne fault que le *pic* et la pelle (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 52). À Jehan Le Paaige, hoste des Chauderons, voiturier, pour le sallaire de son chariot et 6 chevaulx, amener les abillemens des pyonniers, est assavoir pelles, louchez, *picqs*, hoeaulx, hottes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 490). Avez vous pourveu de eschielles, Des *pics*, des hoyaux et des pelles, Des claux, des pincés, des marteaux ? Se tout est prest, ne jocquiez pas, Que tout ne faciez aprester. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 183). ...iceulx suppliant et feu Jehan Morin eurent parolles ensemble à l'occasion d'ung *picq* que ledit suppliant avoit baillé au père dudit feu Morin (Doc. Poitou G., t.9, 1447-1456, 195). De pavoyz, de *pics*, de peles, trenches, cables pour remuer vostre artillerie, je m'en rapporte aux maistres de l'artillerie (BUEIL, II, 1461-1466, 45). En se lieu cy le nous fault mectre [le corps de Jean-Baptiste]. Samuel, chave la de se *pic*. (Pass. Auv., 1477, 103).

- "Bêche (à deux dents)" : Si tost com il sont oïé le chien abaire le renard en l'angle, il doit prendre un verge et bouter dedeinz la pertuz au plus pres de chien, et doit la verge estre pliante, siqe ele se ploie solonc qe le pertuz se court, et puis prendre ses *piks* et ses autres oustis de qoi homme poet meultz fouir apertement (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 105). ...le chien q'entre devant en le pertuz, et puis si boute homme la verge, et donqes si fait homme les fossees et les trenche ou *piks*, paelles, et beches, et arace homme les racyns (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 110). ...adonqes covient le *pik* q'est ou diaux poyntz : l'un poynt si doit ferir en terre, c'est en ma char par poignantes penances ; et l'autre, par dout de la peyne d'enfern - et cel poynt doit estre mult redoutee, car elle ne ploie mye, [si] bien est enascerree. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 114-115). [R. M.]

PIC, subst. masc. (pic²)

[GD : *pic*¹/*pic*² ; GDC : *pic* ; FEW VIII, 451a : **pikkare* ; TLF XIII, 316b : *pic*⁴]

I. - "Coup de pointe" : ...quant ledit de la Garde le frappa de *pic* dudit poignal il ne le cuidoit point tuer (Berger Fr. K.-G., 1457, 176).

II. - [Jeu]

A. - "Jeu de piquet"

Rem. Doc.1501 (*picq*) ds GDC X, 333b.

B. - "Coup par lequel, au jeu de piquet, on passe de trente à soixante" (GD VI, 141a)

- Loc.

. *Aller de pic ou pac.* "Aller un coup ici, un coup là" : Nous avions argent et pain Et alions de *pic* ou *pac* Emplir la pance et le bissac (Myst. Réurr. Angers S., 1456, 667).

- *Pic et pac.* "Pour le coup" : "*Pic* et *pac*, Marquet, Qui est il ?" "C'est ung tel" (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 283).

. *Plus tost qu'on ne dit pic.* "Très rapidement" : C'est fait plus tost qu'on ne dit *pic*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 601). Le vendredy, plus tost qu'on ne dit *pic*, Il fut disner et coucher a Verlic. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 243).

Rem. Cf. HUG. V, 769a : «*Pic*², terme du jeu de piquet. *En moins de dire pic.* Immédiatement». DI STEF., 672b.

. *Il en est pic.* "C'en est fait" : Or voy je bien qu'il en est *pic*. (Narcissus, p.1426, 318). N'eust il esté *pic* de leur vies S'ilz eussent esté attrapez ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 215). SATHAN. L'omme est happé a la trainee. Lucifer, il est prins au bric, Il est perdu, il en est *pic* : Il a mangié de celle pomme (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 21). Jhesus est mort, il en est *pic* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 312). [Autre ex. p.328, v.24461 ; GD VI, 141a ; MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 25327]

REM. Sans doute même mot dans l'ex. suiv. : MAL FERAS. (...) Par le sanc tieu, il ha deulx moys Que ne gagnis denier ne maillie, Mes je n'arey *pic* ou pelladie Se j'en recontre ung en ma voye. Se le dyable ne le devoye, Il payra noustre escoc. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 71). D'apr. le contexte, *pic* pourrait désigner un objet de faible valeur : "J'en tirerai quelque profit, si minime soit-il", v. *pelladie*. [R. M.]

PIC, subst. masc. (pic³)

[FEW VIII, 432a : *picus* ; TLF XIII, 315b : *pic*¹]

"Pic, pivert" : ...[Circé] fist muer Piquus en *pique* Qui de son bec les arbres pique (MACH., Voir, 1364, 614).

Rem. Graph. pour *pic*, due à la rime. Ex. fin XIVE s. (R. Arveiller, *Mél. Horrent*, 1980, 10) ds TLF. [R. M.]

PIC OU PAC, loc. adv. (pic ou pac)

[*FEW VIII, 451b : **pikkare*]

Aller de pic ou pac. "Aller ici ou là" : Nous avions argent et pain Et alions de *pic* ou *pac* Emplir la pance et le bissac (Myst. Réurr. Angers S., 1456, 667). [R. M.]

PICADE, subst. fém. (picade)

[*FEW VIII, 450a : **piccare*]

"Paille hachée" : Et dès la premiere journée que je me trouvey en la compaignie devant Balbec, je regarday en mon escript comment on appelloit l'orge et la *picquade* pour mon cheval ; (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 63).

REM. Cf. E. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman*, Leipzig, 1910, Reiland, t. 6, 308b : PICADA. [C. H.]

PICADÉ, adj. (picadé)

[*FEW VIII, 450a : **piccare*]

"Haché" : ...et sont moult bons chevaulx et courent longuement, et sont de petite despense, car ilz ne menguent que de nuit ung pou d'orge et de la paille *picquade*, et ne boivent jamais qu'il ne soit après midy. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 62). Ilz ont de moult bons chevaulx qui sont grans coureurs et longuement et les tiennent fort maigres et sont de petite despense et ne mengent que la nuyt et ne leur donnent que environ V ou VI jointées d'orge et deux foys autant de paille *picquade* et mettent tout en une besache et leur pendent aux oreilles pour mettre le museau dedans. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 218).

REM. Cf. E. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman*, Leipzig, 1910, Reiland, t. 6, 308b : PICADA. [C. H.]

PICARD, adj. et subst. (picard¹)

[GDC : *picard* ; FEW VIII, 424b : *Picard* ; TLF XIII, 317b : *picard*]

I. - Adj. "Qui est de Picardie" : ...le roy d'Angleterre fit une armée de barges, et vindrent sur la coste de Somme et prindrent environ douze vaisseaulx que Normans que *Picars* (Chron. Valois L., c.1377-1397, 202). ...il se mist à chemin en venant de ladite ville de Rouen à Mante, et lui estant à IJ lieues par deçà icelle ville de Rouen, se acompaigna d'un nommé Hennequin, qui est *Picart*, grant homme brun, de l'aage de XXVIII ans ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 133). ...maistre Jaques Branlart, champenoiz, Gerart Perriere, masconnois ou lionnoiz, Clemens de Fauquanbergue, *picart*, Pierre Johan, françoiz, né de Paris (BAYE, I, 1400-1410, 348). ...c'estoient messire Jehan de Croy, de la nation de Pycardie, et maistre Jehan Lorfèvre, *picart* aussi. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 155). ...Les archiers *picardz* estoient à pied (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 30).

II. - Subst.

A. - "Celui/celle qui est originaire de Picardie, qui y habite" : ...Edelot la *Picarde*, femme feu Gioffroy le *Picart* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1389, 591). Et, après ladicte prinse faicte, plusieurs *Picars* et Flamens disoient et publioient que... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 35). *Picardes* de Vallenciennes... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 120). Viennent a moy Bourguinons et Flamans, Viennent a moy toutes sexes du monde,

Viennent a moy *Picars*, Bretons, Normans Et toutes gens qui en amours se fondent (P. moyne, a.1500, 45).

- *Priere de Picard*. "Prière d'hérétique, silencieuse (par cœur), donc nulle et non avenue (il s'agit soit des Vaudois d'Arras, soit des hérétiques de Bohême aussi appelés Picards)" : Sy prieray pour luy [mon seigneur, l'évêque Thibault d'Aucigny] de bon cueur, Pour l'ame du bon feu Cotart ; Mais quoy ! ce sera donc par cueur, Car de lire je suis fetart. Priere en feray de *picart* : S'il ne le scet, voise l'apprendre, S'il m'en croit, ains qu'il soit plus tart, A Douay ou a L'Ysle en Flandre ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 25).

B. - "Parler picard" : Mais comment parle il proprement *Picart* ? (Path. D., c.1456-1469, 128). [R. M.]

PICARD, adj. et subst. (picard²)

[GD : *picart* ; FEW VIII, 453a : **pikkare*]

A. - *Clou picard*. "Clou à longue pointe" : ...trois quartrons de cloux *picars* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 626). Item pour sept cens cloux *picquars* pour clouer ung planchier en laditte chambre, au pris de 4 s. le cent font 28 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 581).

Rem. Doc. 1344, 1406, 1415 ds GD VI, 141b.

- [P. ellipse] *Picard*

Rem. Doc.1418 et 1445-1446 ds GD VI, 141b.

B. - "Trou (piqué, comme piqué)" : BON RENON. Hé ! ne le mettés pas tout nuz. Au moings laissés luy son pourpoint, Qui ne vault rien. FLATERIE. Je n'en vuel point : Il est trop garny de *piccars*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 194). [R. M.]

PICASSE, subst. fém. (picasse)

[GD : *picasse* ; FEW VIII, 434a : *picus*]

"Petite houe, hoyau"

Rem. Doc. 1469 ds GD VI, 141b-c. [R. M.]

PISCATURE, subst. fém. (piscature)

[GD : *piscature* ; FEW VIII, 580a : *piscari*]

"Pêche"

Rem. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GD VI, 177a. [R. M.]

PICAUDE, subst. fém. (picaude)

[GD : *picaude* ; FEW VIII, 453a : **pikkare*]

A. - "Chiquenaude, coup" : Par devant le vueil redressier, Donner lui vueil une *picaude*. Or tiens, tu l'aras toute chaude. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 141). LE VILLAIM. (...) Il ha ung des yeulx si profond En la teste bien d'ung trec d'arc, Et a tué ung gro leopart D'une *picaude* sceulemant. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 46). "Ha ! frere, vostre dame vous a elle commandé que vous servez de tieulz viandes les compaignons ?" - "Ha, monseigneur mon frere," dist Saintré, "mais vostre dame a elle commandé que de telz *picaudes* festoissiez ceulz qui se jouent avecques vous ?" (LA SALE, J.S., 1456, 133).

- [Grivois ?] *Bailler la picaude à une femme* : Comme ["tout comme"] Regnart et Ysengrin, L'un par rage, l'autre par fraude Prengnent ou brebis ou pouchin, A femme bailliez la *picaude*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 137).

B. - "Égratignure"

Rem. Doc.1460 ds GD VI, 141c (*fist a icellui Gaschot une picaude ou visaige o le doy*). [R. M.]

PICAUT, subst. masc. (picaut)

[GD : *picaulz* ; FEW VIII, 453a : **pikkare*]

"En Poitou, membre de l'ordre de Montmorillon"

REM. Doc. 1461 (Vienne, *l'ordre de Montmorillon*, vulgairement ditz les *Picaulz*) ds GD VI, 141c. [R. M.]

PICAVET, subst. masc. (picavet)

[T-L : *picavet* ; GD : *picavet* ; FEW VIII, 460a : **pikkare*]

Région. (Hainaut, Flandres) "Espèce de fagot" (GD) : ...un cent de faissiel com dist *pikavés* (Vie urbaine Douai E., t.4, 1339, 258). Et que il ne soit nulz si hardi ne si hardie, bourgeois ne bourgoise de ceste ville, qui, puis ceste heure en avant, admaine par yauve *picaves* nul, quel que il soit, ou pooir ne en l'esquevinage de ceste ville, sur le forfait des *picaves* perdre et estre à 10 lb. et bany de le ville. Et que nulz n'amaine par yauve bos ne laingne taillie et copée, de le longueur à faire *picaves* loie ou non loie, sur le ban et fourfais devant dis. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1343, 275).

REM. Doc. 1424 (Valenciennes) et 1478 (Tournai) ds GD VI, 141c. [R. M.]

PICER, (?) (picer)

[Ø]

"Pisser (?)" : Sers moy de ce que je demande (...) De riagal, de galicant, D'aseniq, de souffre puant, De caneson, de chaudepice, Il me samble, se je n'y *pice*, Qu'il ne peult gaires pis avoir. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 194). [Ce n'est qu'en pissant sur tous ces poisons qu'on les rendrait pires encore, plus repoussants (?)] [R. M.]

PICHE, subst. fém. (piche¹)

[T-L : *piche* ; GD : *pices* ; FEW XVI, 624a : *pink*² ; FEW XXI, 324b : o.i.]

"Testicules (ou membre viril ?)" : Mais vous direz que *pinches*, pines, Bourses, harnois, bourdons, violettes Qui ne poignent pas comme espines Ains sont douces com violettes, Par leurs noms peut on aux fillettes Ou devant gens d'onneur nommer Soit or aux freres des Billettes. Je dy qu'on les doit sournommer. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 61).

REM. Figure également ds FEW VIII, 542b : **pints-*, étymon corrigé dans FEW XVI. Ex. ds le *R. Rose* L (T-L) : « expression employée par les femmes pour désigner pudiquement les parties sexuelles de l'homme, ou peut-être plus spécialement le membre viril » (Gloss.). [R. M.]

PICHE, subst. fém. (piche²)

[GD : *piche* ; FEW XXIII, 51b : o.i.]

"Torche"

REM. MILET, *Destruct. Troye* S., c.1450-1453, 48, ds GD VI, 142a. Même mot que *piche*¹ ? [R. M.]

PICHELIN, adj. (pichelin)

[*FEW VIII, 609b : *pits-* (?) (?)]

"Petit (?)" : [Il est question de Negligence] Mais si le mal fuist *pichelin*, Lors convenoit a faire fin Du tiel offrende a dieu rendant, Dont puet son necligent engin Vers dieu redrescer en la fin, Et amender le remenant. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 71). [R. M.]

PICHER, verbe (picher)

[Ø]

Picher à l'aigre. "Tourner à l'aigre" : ... pour aucuns vins vendus (...) parmy descomptet 3 muis qui *pichoient* a l'aigre dont

point de malletotte n'esquie a paiier (Comptes Mons P., t.1, 1395-1396, 326).

REM. Sans doute est-ce le verbe *piquer*. Cf. FEW VIII, 464b : **pikkare*. Pour la forme, cf. *pichart*, *pichon* (453a) et *pichet* "piquet" (453b). [R. M.]

PICHERE, subst. fém. (pichère)

[*FEW I, 361b : *bikos*]

"Pichet, mesure pour les liquides" : Sa quantité [de l'estomac] est apparant, car communement ilz contient deux ou trois *picheres* de vin. (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 218). [R. M.]

PICHET, subst. masc. (pichet)

[T-L (renvoi) : pichet¹ ; GD : *pichet* ; FEW I, 361b : *bikos* ; TLF XIII, 319a : *pichet*]

A. - [Mesure pour le grain] : Et pour ce doivent chacun d'eulx à la recepte de Brethueil par chacun an une mine d'avoine, et au chastellain de ladict forest un *piquet* d'avoine et une poulle (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 290).

- [Mesure pour le sel]

Rem. Doc.1390 ds GD VI, 142b.

B. - [Mesure agraire] : ...owit aymes de vin hiretaules que ju ai par an et que on moi doit hiretaiblement sour plusours *piches* de vingne gisantes a Seraing, a Tiloir et a Gemeppe [ou est-ce le mot *pièce* ?] (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1337-1405, 48). ...pour le cenx de VII *pichez* de bois assis à Quincy (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 323).

Rem. Doc.1339 (*trois piches de terre a terraige / un pichet et demi*) ds GD VI, 142b.

V. aussi *bichet* [R. M.]

PICHER, subst. masc. (pichier)

[T-L : *pichier* ; GD : *pichier* ; FEW I, 361b : *bikos*]

Région. (Ouest) "Cruche, pichet" : ...Chascun de nous ung plain *pischer* (Pac. Job M., c.1448-1478, 222). Jamais je ne puisse mourir, Si je n'aïmerais pas plus cher Du vin en un vilain *picher* Que de l'eau claire en une tasse D'or ou d'argent. (Myst. ste Barbe P., 1493, 40).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1331 (*pychers*), 1360, 1389 (*pechier*), 1393 (*pinchiers*), 1397 ds GD VI, 142b. Doc. 1368 (Poitiers, *picher*) ds GD VII, 3c, s.v. *remes*². Cf. R. Ling. rom. (G. Roques) 59, 1995, 319. [R. M.]

PICHON, subst. masc. (pichon)

[GD : *pichon*¹ ; FEW VIII, 453a : **pikkare*]

"Pieu"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1418, 1420, 1472 ds GD VI, 142c. [R. M.]

PICHOT, subst. masc. (pichot)

[*FEW I, 361b : *bikos* (?) (?)]

"Mesure pour le grain" : ...et pour remission ou licence de ceulx de ses parrociens qui se iroent marier hors de sa parroice, aura ledit curé de chascun chief d'ostel XV solz parisis, et de chascune pucelle un *pichot* d'avoine à la mesure de Bourbon Lanceiz et une geline (BAYE, I, 1400-1410, 166). [D. L.]

PICIERE, subst. fém. (picrière)

[T-L (renvoi) : picriere ; GD : *picriere* ; FEW VIII, 112a : *pectus*]

"Pièce de harnais couvrant la poitrine du cheval" : ...pour 17 aunes de veluyau blanc, des petis (...) tout baillié audit armeurier

pour faire un autre hernois de cheval : c'est assavoir, flancherie, *picrière*, bannière et pannoncel. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 144). ...pour 3 chanfrains, 3 *pissieres* et un escu à jouter (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1369, 198). Pour deux chanfrains et deux *pissieres* pour la jouste... (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1385, 130). Premiers, seray a cheval en celle guerre [sans chanffrain ne *pissiere*] (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1402-1409, 164). ...un autre harnoie de drap noir de la devise de MS d'Orléans estoffé de boucles et de mordans d'or et d'argent doublé, de ce avoit-il cotte, sele, sans frain, *pissière* et culière, IIII lances, IIII rondelles et ung pignon (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 22). [Autre ex. p.189] ...sy prist ung haubert, la cuirye, le healme et l'escu, chausses de fer, et tout le harnas que alors on avoit acoustumé de porter en armes, sy en arma Gerart (...). Puis luy apporta ung moult bon escu tout couvert de vermeil ; la sambue, le chanffrain et *picrière* du samblable furent couvertes (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 54).

Rem. Doc.1316 et 1420 ds GD VI, 143a. [R. M.]

PICOIS, subst. masc. (picois)

[T-L : *picois* ; GD : *picois*² ; FEW VIII, 433b : *picus*]

"Pic employé par les maçons pour des travaux de démolition ou de fondation" : ...Item, deux engins a poulies doubles (...) Item, deux cens quarante *picquois* (...) Toutes lesquelles artilleries et habillemens dessus dis ont esté baillées et distribuées par le dit maistre (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1428, 264). ...le roy Charles fist une grant armée à aler devant Calés et faire siege ; et y porta l'en du Clos des Galléez de Rouen grant quantité de garnisons comme eschielles de corde, manteaux de bost pour cargier, paniers, arballestes, artillerie grant quantité, *picois*, haches, pelles et garnisons plusieurs. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 130). A Pierre Cusquel pour XVII *picquois* et pour XXV fers a pelle... (Comptes Archev. Rouen J., 1460-1461, 316). ...nous (...) vous mandons (...) que vous faites faire par gens à ce congnoissans, jusques au nombre de cent *piquois* et houettes, et icelles faites apporter par devers nous, afin que lesdiz manouvriers et pionniers puissent plus convenablement besongner es choses qui de par nous leur seront ordonnées (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 14). [R. M.]

PICOLE, subst. fém. (picole)

[*FEW VIII, 123a : *pediculus*]

"Pédoncule du raisin" (synon. *pécol*) : ...des raisins ostés les *picolles* et les nectoiés bien. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 156). ...des raisins tirés hors les *picolles* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 178). [R. M.]

PICOLET, subst. masc. (picolet)

[GD : *picolet* ; FEW VIII, 434b : *picus*]

"Petit crampon qui retient le pêne" (GD)

REM. Doc. 1457 ds GD VI, 143b. [R. M.]

PICON, subst. masc. (picon)

[T-L : *picon* ; GD : *picon* ; FEW VIII, 453a : **pikkare*]

A. - "Crochet" : Plantés aux hurmes voz *picons*. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). ["Mettez de côté vos crochets" (Éd.)] Plantez *picons* sur ces beaulx sires dieulx (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 339). ["Mettez le grappin sur ces beaux écus" (Éd.)]

B. - "Arme pointue, lance courte" : Lances, courez, ferez sur ces Flamens. Il ont pourpains, goudendars et *picons*, Et ventrieres (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 330).

C. - "Aiguillon, pointe qui termine les fumées d'un cerf non courable" : Et, s'il trueve les fumees qui soient fourmees, qu'ilz ne s'entretieignent point et c'est du commencement de juillet jusques a la fin d'aoust, grosses et noires et longues et que elles ne soient entees ne que elles n'aient point de *picon* au[x] bouz et soient pesanz et ointues sanz limon, c'est signe qu'il est cerf de dis cors chassable. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 152). [R. M.]

PICONNAGE, subst. masc. (piconnage)

[GD : *piquoinnage* ; *FEW VIII, 453a : **pikkare*]

"Marque laissée par un instrument pointu"

Rem. Doc.1394 (*piquoinnage*) ds GD VI, 174a. [R. M.]

PICORNER, verbe (picorner)

[GD : *picorner* ; FEW VIII, 462b : **pikkare*]

Région. (Auvergne) "S'enivrer"

REM. Doc. 1449 ds GD VI, 143c. [R. M.]

PICOT, subst. masc. (picot)

[T-L : *picot* ; GD : *picot* ; FEW VIII, 434a : *picus* ; TLF XIII, 321b : *picot*¹]

A. - "Arme pointue, dard, pic" : Assés aront affaire à garder leurs façons, Ne poront ariester, et en tant nous ferons Troer les murs desous de *picquos* grans et lons (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 254).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. Ex. d'a.fr. et doc.1370, 1381, 1383 ds GD VI, 143c.

B. - "Extrémité de fer qui recouvre la pointe d'un bâton, servant à piquer" : ...et lors d'une fiche ferrée, dont l'en plente la vigne au païs, lui donna par la teste et du *picot* de la pointe d'un bourdon le frappa et bati par les bras (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 45).

Rem. FROISS., *Chron. L.*, I, c.1375-1400, 300 ; JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD VI, 143c.

C. - "Pointe, clocher (?)" (Éd.) : GONTIER. Ne voy je point la des *picos* ? Qu'est chou ? ROBECHON. Que c'est ? C'est Bethléem, C'est la place, m'entens tu bien Ou est l'enfant que nos quérons. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 25). [R. M.]

PICOTE, subst. fém. (picote)

[T-L : *picote* ; GD : *picote*¹ ; FEW VIII, 463b : **pikkare*]

"(Mesure de vin)"

REM. Doc. 1385 ds GD VI, 144a. *picotin* v. Lexiques. [R. M.]

PICOTER, verbe (picoter)

[T-L : *picoter* ; GD : *picoter* ; GDC : *picoter* ; FEW VIII, 455b, 456b : **pikkare* ; TLF XIII, 322b : *picoter*]

I. - "Piquer"

A. - "Donner des coups de pic à" (synon. *piqueter*) : ... ilz tiroient sy dru que les murailles des maisons, au droit dudit assault, estoient s'y [l. sy] *picquotées* de leur trait que il samble encoire à les veoir choses mervilleuse (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 345).

B. - "Piquer (par des épines, par un instrument...)" : ...la jouvencelle [estoit] nue et a cheveulx pendens et *picotee* d'epines et fort plourant et criant... (PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 661).

C. - Part. passé "Piqué" : ...comme moy tu deviendras en pouldre tout *picoté* [,] comme est ung deel a couldre [,] d'un tas de vers

desquels seras repas. Tous les humains fault passer par ce pas. (Comp. kal. bergiers C., 1493, f° 46 v°).

II. - *Picoté*. "Garni de pointes" : Et aussi aucune foiz les boucs ysarus ne veulent grater en mi les cuisses de leurs cors et boutent aucune foiz si fort qu'ilz les se mettent par les fesses et ne les peuent retirer, pour ce que elles sont revirees et *picotees*, et ainsi tumbent et se rompent le coul moult souvent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 72).

Rem. Sans doute sur *picot* "crochet", comme *fourché* sur *fourche* ou *membre* sur *membre*.

III. - "Piller, marauder" : Or advint assez tost après que pour supporter de la Court les tresgrans affaires nous furent nos gaiges restrains, qui assez mal a point nous vint. Après que fusmes *picquoté* Comme lors on nous *picquota* Fut au picqueur le pic osté (...). Dieu mauldie la triquoterie ! (Abuzé D., c.1450-1470, 72).

V. aussi *picoterie* [R. M.]

PICOTERIE, subst. fém. (picoterie)

[GD : *picoterie* ; FEW VIII, 461b : **pikkare* ; TLF XIII, 323b : *picoter* (*picoterie*)]

"Picatorée, maraudage" : ... j'estoye a celle heure picqué et rayé en rabatant de la trespetite et mal entretenue paye en quoy estions assignez la quantité a quoy montoit icelle belle *picquoterie*. (Abuzé D., c.1450-1470, 71). Or advint assez tost après que pour supporter de la Court les tresgrans affaires nous furent nos gaiges restrains, qui assez mal a point nous vint. Après que fusmes *picquoté* Comme lors on nous *picquota* Fut au picqueur le pic osté (...). Dieu mauldie la triquoterie [var. *picquoterie*] ! (Abuzé D., c.1450-1470, 73). [R. M.]

PICOTIN, subst. masc. (picotin)

[T-L : *picotin* ; GDC : *picotin* ; FEW VIII, 463a : **pikkare* ; TLF XIII, 323b : *picotin*]

A. - "Petit panier servant à mettre la ration d'avoine d'un cheval" : Guillaume Blondel, pour XVI cribles, (...) deux douzainnes estrilles, (...) XVI *picotins*, 8 d. la pièce, 10 s. 8 d. ; XXVIII pingnes, (...) VI broisses, (...) et XII espurges. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 170).

B. - "Ration d'avoine, correspondant à un quart de boisseau" : L'ESCUIER. (...) Mais pour estre plus fort de fait, Je vueil cy prendre un *piquotin* Non pas d'avoine, mais de vin (Mir. Berthe, c.1373, 244). Et pour ce doit au roy un quartier d'avoine au chastel de Brethueil et une poulle et *picotin* chacun an à Noël au chastellain et verdier de ladict forest. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 288).

C. - P. anal. *Avoir un picotin de qqc.* "Avoir une bonne quantité, une bonne dose de qqc." : LE CONTE. Seigneurs, veillez moy escouter : J'ay pencé, depuis le matin, Qu'il faut, quoy qu'il doibve couster, Mener avecques nous Martin. LE MARQUIS. S'il montoit en son advertin, Je suis seur qu'avec nous viendrait. LE DUC. Il a d'argent ung *picotin*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 184).

- P. métaph. "Acte sexuel, ration d'amour" : ...elle ne se partiroit point qu'elle n'eust encores ung *picotin*. (C.N.N., c.1456-1467, 522). Ung tour de bec, dire ung tatin - Soudain que la gouge en emmanche -, Luy rebailer le *picotin* Si l'instrument ne se desmanche (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 321). [R. M.]

PICOULE, subst. (picoule)

[GD : *picoule* ; *FEW VIII, 459b : **pikkare*]

"[Monnaie]"

REM. Doc. 1351 (Lille, *picoules*) et 1353 (Lille, *picouilles*) ds GD VI, 144b. Cf. ds FEW les dérivés de **pikkare* désignant des monnaies. [R. M.]

PICTEUR, subst. masc. (picteur)

[FEW VIII, 429b : *pictor*]

"Peintre ; celui qui dépeint dans ses écrits" : Aultres exploicts de petite value (...) sont assis en hault game, pour avoir trouvé *picteurs* amoureux des images (...). Hercules (...) doit richement guerdonner Omère et aultres *picteurs* qui, par leurs poesies et versifications heroiques, ont augmenté sa vaillance jusques à soubtenir les cieux. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 593). [R. M.]

PICTONNER, verbe (pictonner)

[FEW VIII, 465b : **pikkare*]

Pictonner au large. "Piquer au large, prendre la fuite" : Advisés moy bien tost le blanc Et *pictonnés* au large sus les champs (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). ["Piquez au large à travers champs" (Éd.)] [R. M.]

PICTURE, subst. fém. (picture)

[GD : *picture* ; FEW VIII, 431a : *pictura*]

"Peinture" : Mapa (...) : nappe ou *picture* ou forme de jeux (Aalma R., c.1380, 247). Car qui belle et bonne *pittura* veult faire, il doit eslire chouse ferme sur laquelle il fasse sa peinture, adfin que longuement elle dure et demeure (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 169). [Autre ex. p.217] ... la representation et figure d'icelui roy estoit, par art fabrique et *pictures* exquises, tant bien tiré aprèz le vif qu'il sambloit proprement estre ressuscité, plain d'esprit et vie. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 444). [R. M.]

PICTURER, verbe (picturer)

[FEW VIII, 431a : *pictura*]

"Peindre" : Et lors lesdis capitaines, pour marchier en pays, firent faire estandars, bannières, cornettes, enseignes et guidons, *picturées* et emprainctes des ymages du crucefis, de Nostre Dame, sainte Barbe, saint Nicholay, saint Geron (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 290). [R. M.]

PIE, subst. fém. (pie¹)

[T-L : *pie* ; GD : *pie*⁴ ; GDC : *pie* ; FEW VIII, 420b : *pica* ; TLF XIII, 325a : *pie*¹]

A. - "Pie" : Et dit selon raison ou avecques raison a la difference de aucunes bestes qui oeuvrent aussi comme artificiellement, comme l'aronde ou la *pie* fait son ni. (ORESME, E.A.C., c.1370, 336). Et, ce mesmes jour, furent prinses pour le roy, et par vertu de sa commission adreçant à ung jeune filz de Paris nommé Henry Perdriel, en ladictte ville de Paris, toutes les *pyes*, jays, chouetes estans en cage ou autrement et estant privées, pour toutes les porter devers le roy. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 220).

- [Comme terme de compar.] : Certes, certes, il chante meaulx Que ne fit oncques ne gay ou *pie*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 254).

- P. iron. : Je ne scé s'estes *pie* ou jay, Ou mauviz ou couloun ramage ; Mais puis que vous estes en cage, Cest huis a la clef fermeray (Mir. roy Thierry, c.1374, 268).

- *Patenostre de la pie.* "Prière récitée sans conviction, prière distraite" : Aucuns dyent la patenostre du singe ou de la *pie* : ilz barbotent sans scavoir que eulz dyent, et sans penser a Dieu la sus. Les autres dyent la patenostre du regnart qui au matin dit

patenostre, et puis tantost happe le nostre. (GERS., Noël, p.1404, 299).

- *Au saut de la pie.* "À l'improviste"

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.4, c.1370-1407, 81.

B. - "Pie en bois servant de cible"

- *Roi de la pie.* "Roi du tir à l'arc" : A Pierchon Herecque, roy de la *pie* et archer de corps de mondit seigneur, la somme de 50 £ dudit pris que mondit seigneur lui a de sa grace donné ... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 412). ...une robe demie longue de velours gris que mondit seigneur donna nagaires au roy de la *pie* (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 670).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

- *Couronner la pie.* "Donner la récompense au roi de la pie"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. [R. M.]

PIE, subst. fém. (pie²)

[GD : *pie*² ; FEW VIII, 422b : *pica*]

"Boisson (alcoolisée)" : Et je voys tirer de la *pie*, Par Dieu, avecque ma comere. Je pri que nous alons boyre, Belle comere, entre nous deulx. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 265). SOTTINET. S'on veult qu'il parle maintenant, Il le vous fault boutter en caige. LE ROY DES SOTZ. Nenny, nenny, tu n'es pas saige, Mais luy donner de bonne *pie*. (Roy sutz, c.1450-1500, 223).

- *À la pie.* "Devant un verre" : ...en pluseurs religions y a de bons compaignons a la *pie* et au jeu des bas instrumens (C.N.N., c.1456-1467, 534).

- *Bailler la gourde pie.* "Donner à boire" : MUNYER. Femme, pour me mectre au-dessus, Baillez moy... FEMME. Quoy ? MUNYER. La gourde *pie* (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 194).

Rem. Cf. DI STEF., 673a. GD IV, 320c donne : «*Gourde pie*, s. composé, bonne boisson ?», *gourd* ayant dans le syntagme sa valeur méliorative.

- *Croquer la pie.* "Boire" : LE GAUDISSEUR. Tousjours seray mignon et gay (...) Fringant a la mode qui court. LE SOT Voire pour remplir sa vecie, Puis après tant croquer la *pie* Qu'il s'endormit en une court. (Gaud. sot, c.1450, 7). De quelque chose qu'il vous die Il n'a pas bien croqué la *pie*, Il souffle souvent en ses dois. (Gaud. sot, c.1450, 11). Quelque part il croque la *pye*. (Sots, c.1480-1500, 267).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. ; *Myst. process.* Lille K., t.2, a.1485, 25/518.

- *Croquer une/ceste pie.* "Boire un coup" : Tenez, a il la gorge ouverte Pour aller croquer ceste *pie* ! (Jehan A., c.1400-1500, 132).

- *Entretenir la pie.* "Boire" : Or est mort le sot renommé, Qui estoit Tribouillet renommé, Lequel tout le temps de sa vie Entretint noblement la *pie*. (Vig. Trib., c.1480, 230).

- *Jucher la pie.* "Cuver son vin" : Nobles seigneurs, ne souffrez empescher L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart. Comme homme beu qui chancelle et trespigne L'ay veu souvent [maître Jehan Cotart], quant il s'alloit coucher, Et une foiz il se fist une bigne, Bien m'en souvient, pour la *pie* juchier. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 103).

Rem. Jeu avec *pie*¹. [R. M.]

PIE-MERE, subst. fém. (pie mère)

[T-L : *piemere* ; GDC : *piemere* ; FEW VI-1, 475b : *mater* ; TLF XIII, 344a : *pie-mère*]

MÉD. "Pie-mère" : Et se c'estoit fracture de crâne ou c'est sans plaie ou avec plaie et avec ce ou la dure mere est blecie ou non et de la *pie mere* ainsi (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25). ...se le cervel est navré ou la *pie maire* ou la dure maire (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25). ...et l'autre pannicule qui est sans moyen sur le cerveau est apellé la *pie mere* ou la miringue inferiore du cerveau (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

Rem. Ex. du XIIIe s. ds TLF. MONDEVILLE ds T-L VII, 918, et ds GDC X, 336a. [C. T.]

PIEÇA, adv. (pięca)

[T-L : *pieça (pieç'a)* ; GD : *pieça* ; FEW VIII, 340b : **pettia*]

"Il y a un certain temps, il y a longtemps, cela fait un certain temps" : ...les trieves qui *piechà* ont esté prises et prolongiés entre l'archevesque de Reins et moy, (...) je veuille proroguer jusques au jour de Noel prochain venant, considéré que le temporel dudit archevesque vous tenés en vostre main (Trés. Reth. S.L., t.2, 1373, 200). Par foy, dist ly contes de Poitiers, beaulx cousins de Forests, vous avez *pieça* ouy dire que l'amour aux dames donne peine et travail aux amoureux, et la mort aux chevaux. (ARRAS, c.1392-1393, 41). De prince [François Villon] n'a ung denier emprunté, Fors de vous seul, vostre humble creature. De six escuz que luy avés presté, Lesquelx il mist *pieça* en nourriture, Tout se paiera ensemble, c'est droiture (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 50). Vous nous voiez [nous, les pendus] cy attachez, cinq, six : Quant de la chair que trop avons nourrie, El est *pieça* devoree et pourrie, Et nous, les os, devenons cendre et pouldre. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 66). Quant dit me fut, present notaire, "Pendü serés", je vous affie, Estoit il lors temps de moy taire ? Prince [Garnier, cleric du guichet de la prison du Châtelet], se j'eusse eu la *pieça* [au moment de faire appel], *Pieça* fussé ou est Clotaire (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 75). ...la dolente assemblée, qui de lyesse *pieça* bannye estoit, fut a ce point quelque pou consolée (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...pour ce que je vous voy plus feru que la chose ne vaille, vous ay je *pieça* voulu advertir, mais vous n'y avez voulu entendre. (C.N.N., c.1456-1467, 230). ...je n'eu *pieça* tant a dire que j'ay maintenant. (C.N.N., c.1456-1467, 271). ...je vous demanderay [un délai] pour paraccomplir mon abstinence, qui sera bref faicte, et qui *pieça* eust esté faicte se je m'eusse osé fier en aultry (C.N.N., c.1456-1467, 575). SAINCT SEVERE. De bon cueur je m'en entremetz ; Levez de la et moy de ça. (Ilz despiecent l'aultel et tout tant qu'il y a.) DOYEN. Qui en ce poinct l'eust faict *pieça*, Proffit eult faict a maintes gens. (LA VIGNE, S.M., 1496, 431).

- *Jà pieça*. "Il y a déjà un certain temps, il y a déjà longtemps" : Comme *jà pieça*, plait et procès eust esté meu pour cause de la succession de son dit père (Ch. VI, D., t.1, 1381, 21). Il est vray que *ja pieça* j'ay esté adverty que vostre fille qui cy est me gardoit tresmal la loyauté qu'elle me promist (C.N.N., c.1456-1467, 323).

- *De pieça*. "Depuis un certain temps, depuis longtemps, cela fait un certain temps" : ...pluseurs descors et discencions meuz de *pieça* entre nous (Trés. Reth. S.L., t.2, 1332, 16). Par Mahon, on m'a dit de *pieça* que j'auroye, moy et pluseurs autres de nostre loy, moult a faire par les hoirs de Lusegnen. (ARRAS, c.1392-1393, 220). Il n'avoit pas cheminé une lieue quand le bourgeois sceut ceste adventure de *pieça* desirée. (C.N.N.,

c.1456-1467, 24). ...Dieu scet la bonne chere que monseigneur son mary et elle luy feirent, car de *pieça* avoit grand accointance et amytié entre eulx. (C.N.N., c.1456-1467, 247). L'USURIER. Rien, je n'ay pas peur de mesprendre. Or, monsieur, vous debvez entendre Que son mary, mort de *pieça*, C'une vigne m'a voulu vendre Et des heritages. (LA VIGNE, S.M., 1496, 527). [R. M.]

PIECE, subst. fém. (pièce)

[T-L : *piece* ; GD : *piece* ; GDC : *piece* ; DÉCT : *piece* ; FEW VIII, 332b, 333a, 337a, 339a, 340 : **pettia* ; TLF XIII, 326b : *pièce*]

A. - "Morceau, partie"

1. "Morceau (d'une chose cassée, brisée, coupée, rompue, déchirée...)" : Vezci de pain deux *pieces* grosses. Tien : or menjue. (Mir. Theod., 1357, 113). Es corps qui ont grasse et grosse orine ou il appert *pieces* de char si comme peulx, il yssent des rains. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 79). ...quant la substance des bouyaux est par *pieces*... (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 319). ...une grande *piece* de la sainte croix ou Dieu souffrit passion (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 83). ...et trenchat le cercle et vint jusquez chair, sy en prit une grande *piece*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 113). Et qui sur les charbons mettroit *Pièces* de coins et les ardroit, Ilz chaceroient la mauvaîté Du feu par leur propriété (LA HAYE, P. peste, 1426, 81). Si ara les braz rongié De serpens de maintes especes : Il y en a de toutes *pieces* ["de tous ces morceaux de bras (?)"] Plus haut que les noms [l. mons] d'Armenie. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 296). ...l'espee, qui estoit trenchante, en emporta [du heaume] une tres grant *piece*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 374). ...et assez tost après tumba par la tempeste de l'air une *piece* de glace de longueur XV piez et de large six et deux de grosseur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 107 r°).

- *En piece* (s). "En morceaux, en lambeaux, cassé, brisé, déchiqueté" : Quant Passelion vey le corps par terre en *pieces*, il sailly de son cheval, alumé de courroux (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 301). MICHAEL. La vielle ydolle appartenant Au dieu Mars, vella la en *piece*. GABRIEL. Quoy que Mahon fut consonant A ceste cy, je le despiece. (LA VIGNE, S.M., 1496, 437).

- *Aller en pieces*. "Voler en éclats" : Ouvrés voz portes sans remort ! En *piesses* yrés pour moy complaire ! (Pass. Auv., 1477, 227). Mais la puissance des faulcons, bombardes, canons, serpentines et bombardelles y firent si horrible deluge que tout alloit par terre en *pieces* et en lopins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252).

- (*Se*) *dépecer en pieces* : ...il print un gobelet d'argent qui estoit sur une table emmi l'ostel dudit Jaquin, lequel il depeça en plusieurs *pieces* et parties (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 299). Il sera dit que ladicte epistle (...) est injurieuse et diffamatoire du Roy et de sa magesté royal (...) et comme tele sera despecée en *pieces* en la Court de ceans (BAYE, I, 1400-1410, 165). En *piesses*, Saichez, le Monde se depiesse Par luy mesmez et mort se casse. (Moralité 1427 B.B., 1428, 144). [Éd. : "bientôt" ; peu vraisemblable ; v. *infra* : en *pièce* ne signifie "bientôt" qu'en phrase interrogative, hypothétique...]

- *Mettre en / par pieces* : ...et tirèrent icellui Anthoine hors dudit lit, lui donnèrent plusieurs cops d'espee, et lui ostèrent un sien vielz pourpoint estant sur le lit, qu'ilz descoupèrent et mirent par *pieces* (Ch. VI, D., t.2, 1418, 79). Michel, va le temple casser De ton espee sans faulser ! Mect en *piesses* une partie ! (Pass. Auv., 1477, 224). ...il rompit et mit en plus de mille *pieces* les bastons qui ainsi fort tiroient contre les François. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 284).

. *Mettre qqn par pièces* : L'en dit que ce fut .I. roy de Perse appellé Cyrces, qui par maladie fu hors de son sens et mist sa mere par *pieces* en la maniere que ilz sacrefioient les bestes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 381).

- *Rompre en pieces* : ...et rompi son glaive en *pechies* [var. *pieches, pieces*]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 180). ...[elle] oy que moult esfrément on hurtoit à son huis, et tant que ycellui son huis fu rompu en *pieces* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 508).

- *Voler en piece(s)*. "Voler en éclats" : Je m'esbahys bien que noz roys Ne sont tout en *pieces* vollees (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 423). [Même ex. ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 967 (*en piece*)]

- *Pièce à piece*. "Morceau par morceau" : ...baillons trois remedes encontre ce mauvaix traître, Estat pompeux, en l'estat de seigneurie, qui est auxi comme celui qui se tailleroit les membres *piece a piece*, et par ainsi se destruiroit (GERS., Annonc., a.1400, 238). ...et ledit Berthopus fut pendu et ung chien vif costé lui, qui *piece à piece* le deffist. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 r°).

Rem. FEW VIII, 333a n'atteste que : «mfr. nfr. *pièce par pièce* (1553 - Cresp 1637...)», mais *pièce à pièce* est relevé par T-L VII, 904, l. 48 (*Escoufle*, c. 1200-1202).

2. "Partie, part" : Allons partir nostre butin Ric a ric, a chascun sa *piece*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 406). [Autre ex. p.342, v.25524] Le manteau partirons premier ; Or en faisons donc *piesses* quatre. (Pass. Auv., 1477, 200).

Rem. Cf. aussi : Et si vous di que il a grant *piece* C'om dist : "Mar vit villain grant *piece* !" (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 495). Éd. : "l'expression doit se rapporter à quelque fable ancienne".

- [D'une chose abstr.] : De loyauté trop petite *piece* a (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 21).

B. - [Les propriétés de l'objet que *pièce* désigne sont celles de l'ensemble de départ] "Partie d'un objet "massif" ou élément d'une série d'objets indifférenciés"

1. "Partie d'un objet "massif" (substance, matière, liquide, étendue continue de terre...)"

a) "Partie d'un objet "massif", d'une substance, d'une matière"

- [Pièce de viande, de beurre, de fromage...] : ...veant que en la chambre là où elle estoit avoit un pot de cuivre, et de l'eschinée de lart, print d'icelle eschinée une *piece*, la mist dedens ledit pot de cuivre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 433). Si se prend a ceste langue de beuf, et de son coulteau bien trenchant en deffist tant de *pieces* qu'il n'en demoura oncques lopin. (C.N.N., c.1456-1467, 486). Elle fist apporter une *piece* de bon beuf salé et une belle *piece* de mouton (C.N.N., c.1456-1467, 486). ...la dame fist mettre a la table ung tres beau fromage gras, et ung plat bien fourny de tartes, de pommes, et de fromage, avecques la belle *piece* de beurre frez (C.N.N., c.1456-1467, 488).

. *Piece royale*. "Morceau d'une grosse bête de boucherie représentant le double d'une *pièce*" : ...chacun jour estoit livré cru aux gens qui ne mengeoient point en salle III beufs, LXIII moutons, III pourceaux et sept veaulx, qui sont mil XVIII *pieces* royaulx, qui valent IImXXXVI *pieces*, IICIIIxx poulailles, XXXII oysons et XXXVI chevreaux, sans le menu gibier et venoison (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 146 r°).

- [Pièce d'étoffe, de toile...] : ...que nuls drapiers ne drapiere, couvreturiers ne couvreturiere, ne puist, en jour de boulage, faire venir ne apporter en le ditte halle que 10 *pieces*, que dras que

couvretures. (Drap. Valenc. E., 1344, 292). ...pour 2 *pièces* de velluau vermeil des fors, 2 *pièces* de cendal vert des larges, pour quartier et demi de drap d'or, et demi aune de camocas d'outremer, tout baillé audit Robert de Troies pour les sambues de ma dicte dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 297). ...il avoient acheté une *pièce* de drap (Ch. VI, D., t.1, 1382, 23). Item, une *piece* de drap vermeil contenant trois aulnes et demie ou environ. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 15). ...[ils] mal prindrent et emblerent une *piece* de drap pers de la façon de Beauvaiz, contenant XII aulnes, une autre *piece* dudit drap contenant X aulnes, et une autre *piece* de blanchet contenant III aulnes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 293). Et ce fait, ladite charongne ainsi enchainee et toute nue en teste et par tout le corps, exepté la petite *pieche* de sac sur les secrés membres de nature et la chaine entour le col, etc. soit mise sur une cloie de bois a ce ordenee (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 309). ...doze aulnes de toille pour garnir deux *pièces* de nates, qui sont en la chambre blanche, près du jardin (Comptes roi René A., t.1, 1452, 251). Et aux chevaliers, a chascun sa *piece* de saptin azur figuré (LA SALE, J.S., 1456, 171). Bref, je suis gros ["fou"] de ceste *piece* ["de cette pièce de drap"]. Il m'en couvient avoir. (Path. D., c.1456-1469, 66). ...quatre gibecières de fil que le roy a donné à Coline Olive, Guillon et Yvonne, à raison de II go II p. la *pièce*, montent IX go (Comptes roi René A., t.2, 1476, 29). Cellon la loy L'advons ung poy Envolpé dedans ceste *piece* De toelle fine (Pass. Auv., 1477, 245).

. [En peausserie] : ...quarante quatre doz desdictes martres en une *pièce* de manteau prisé 6 escus (...) Item, trois manteaux moiens de coustез de martres dessusdictes, prisé chacun manteau, l'un portant l'autre, 15 escus (...) Item, trois petiz, prisez l'un portant l'autre 12 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 70). ...soixante et dix-huit de gros aigneaux noirs, prisé chacun manteau, l'un portant l'autre, 10 s., vallent 39 l. Item, 36 manteaux d'Orilhac, prisé chacun manteau 10 s., vallent 18 l. Item, trois manteaux de cuissetes d'aignaux noirs et ung manteau en *pièces*, prisé le tout 8 l. 5 s. Item, trois manteaux et demi d'aignaux blans crespés, prisé le tout 30 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 91).

- *Piece (de bois / de merrien)* : À lui encores et sondit compaignon, pour oudit mois de janvier avoir soyé bois en quatre *pieces* pour de ce faire perches à mettre au wintgat, et aussi aisselles à refaire le planchier dudit molin à eue et du molin à vent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 640).

. "Solive" : ...et doivent fouir soubz terre plus parfons que les fossez et faire voye jusques aux murs, et doit on la voie estaier de *pieces* de marrein et ais affin que la mine ne chiée (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 230). ...certaines pouvres gens, qui avoient amené, par dessus la Durance, quarante *pièces* de boys, pour faire la gallerie de Peyrolles (Comptes roi René A., t.1, 1477, 36). [cf. aussi GD VI, 98b, s.v. *perelle*, doc. de 1497]

. "Alluchon d'un rouet" : ...avoir mis sept *pieces* de boz de mespelier en la grande reue (Doc. 1443. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 796).

- *Piece d'argent* : ...il ne est pas vraysemblable que la grande ne fust plus pesante que la petite et que elle ne fust plus tost meue en bas ; et semblablement droit l'en d'une grande *piece* d'argent et d'une petite, posé que les elemens fussent en elles en propre forme. (ORESME, C.M., c.1377, 672).

- *Piece de fer*. "Petit fer de meule ; marteau du rhabilleur de meules"

Rem. Doc. 1354 (*pieche de fier*) ; 1422 (*pietce de fer*). In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 796.

- *Piece de parchemin*. "Parchemin" : ...Mais que me faciez un present D'une *pièce* de parchemin Et d'une penne et d'enque fin : Je vueil escrire. (Mir. st Alexis, 1382, 350).

- *Piece de pierrerie*. "Pierre précieuse" : Item, ung camahieu. Item, dix *pieces* de faulse pierrerie de cristaulx et voirres. (FAUQ., II, 1421-1430, 118). Item, neuf autres *pieces* de pierrerie de meschantes esmeraudes, jaspes et autres. (FAUQ., II, 1421-1430, 118).

- *Piece (de plomb)* : ...trouvé en la plomberie dudit lieu de Cosne 573 *pièces* deux demies *pièces* et 11 places pesans le tout 703 quintaux 55 l. (...) Item, trouvé en la plomberie du martinet dudit lieu de Bricieu 12 *pièces* de plomb en table, pesant le tout 17 quintaux 80 livres. Item, y trouvé certaine quantité de laveures et coupeures yssues dudit plomb en table estimées à dix quintaux. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 258).

b) "Quantité déterminée d'un liquide" : ...et si ensi poeit estre, douz Sires, adonques vous vorroie requere q'il vous pleust de vostre tresseintisme grace de me former et faire un novel coer de celuy precieus sank qe par si grante gobetz vous cheierent hors del benoite costé ; et si grandes estoient bien les dites *pieces* de sank qe a vous, tresdouz Meistres, ne serroit mye meistrerie de une de meyndres de me faire un tout novel coer (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 186). ...ainsi qu'il appert par ceste fable d'une mouche qui offrit a Jupiter une *piece* de miel (MACHO, Esope R., c.1480, 200).

- "Quantité déterminée de vin, de cidre, ... mise en fût ; le fût lui-même" : ...sept *pieces* de vin (Comptab. Dieppe M., 1474-1475, 119). ...12 *pieces* de sidre (Comptab. Dieppe M., 1474-1475, 120). ...car il y avoit de .III. à .IIIIc. *pieces* de vin (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 318). ...ledit Pierre Gaulteron, aussi yvre qu'il estoit, s'en ala à l'ostel de sondit père et entra au celier, ouquel avoit certaines *pieces* de vin et osta le bondon de la meilleur *pièce* de vin qui y fust et se print à boyre ledit vin avec ung grant chalumeau qu'il avoit ; en quoy faisant, ledit suppliant survint illec et luy remonstra qu'il faisoit mal de gaster, boyre et esvanter ledit vin, qui estoit le meilleur vaisseau de vin qui fust céans et dont ilz povoient avoir le plus d'argent pour paier leurs tailles. (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 158).

c) "Étendue limitée, et d'un seul tenant, de terre, de forêt, de rivière" : ...le fief de Faerlin, gisans ès parrosses de Fretin, Lesquin et Avelin et ès parties d'environ, contenans siept bonniers et un quartier de tière ahanale ou environ, gissans en pluissieurs *pieces* ès dis terroirs (Hist. Lille T., t.2, 1389, 479).

- *Piece de (la) terre* : L'EMPERIÈRE. Or tost, pour savoir qui a tort, Seigneurs, alez monter bonne erre, Et en celle *pièce* de terre La revenez. OSTES. Puis que le congié m'en donnez, Sire, g'y vois. (Mir. Oton, c.1370, 378). Et lui noble roi d'Engleterre Tient illoeqes la *piece* de terre. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 59). Cink centz hommes d'armes ou plus Morirent en la *piece* de la terre Ou homme eust main a main a feare. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 141). ...du chemin par où l'on va d'un ponceau qui est derriere l'eglise des Celestins à ladite tour de Billy, par où souloient passer partie des anciens esgoux de ladite ville, aboutissant par derrière à une *piece* de terre que nagueres souloit estre en frische (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 16).

Rem. Cf. aussi : ...owit aymes de vin hiretaules que ju ai par an et que on moi doit hiretaiblement sour plusours *piches* de vingne gisantes a Seraing, a Tiloir et a Gemeppe (HEMERICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 48). *Pièce de vigne* ? Ou *pichet* "mesure pour les terres" ?

- "Territoire" : Et, touchant le duc de Normandie, luy estoit amendé beaucoup, car il estoit dit qu'il renonceroit à la duché de Normandie et auroit Champaigne et Brye et autres *pièces* voisines pour son partaige. (COMM., I, 1489-1491, 143). [G. Dupont-Ferrier, *Revue historique*, 161, 1929, 291 : "Ce mot *pièces* est la traduction du mot *partes* : preuve certaine, ce semble, que le chroniqueur transposait en français ce qu'il pensait en latin"]

- *Piece de bois* : ...a leurs heritiers (...) une *piece* de bois (...) assis es bois d'entre Poitronville et le Pré Saint Gervais (Doc. 1375. In : R.-H. Bautier, Bibl. Éc. Chartes 139, 1981, 68). ...le Grant Bois, le Petit Bois et autres *pieces* de bois, contenans en tout quarante quatre sextérées de terre ou environ, lesquelles *pieces* de bois sont très fort disposés à faire garenne. (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 476).

- *Piece de riviere*. "Étendue d'eau" : Item, a le droit d'avoir ledit seigneur d'Aunoy deux *pieces* de riviere en ladictie riviere d'Yton, dont l'une est depuis l'ecluse de la Morte eaue et court entour de la forteresse jusques au dessoubz des planches des ylls, et l'autre *piece* prent depuis le manoir de Berengerville jusques aséz préz du gué de Saint Louc (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 243).

2. En partic. "Morceau de toile, d'étoffe, de cuir... servant à rapiécer" : ...[il] avoit fait faire une robe pour sa femme de gros bureau [de] gris, et a l'endroit du derriere fist mectre une *piece* de bonne escarlate (C.N.N., c.1456-1467, 321). Monstres ça [les souliers à réparer], un rivet cy fault Et une *piece* par cy hault (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30).

- "Morceau d'étoffe servant à cacher ce qu'un décolleté pourrait avoir de trop osé" : On porte corsetz de fierté Et *pieces* de fascheux maintien. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 162). ...Une mignonne tant sadine, Une robbe d'ung gris bien faicte, D'ung fin gris changant, bonne myne, La belle *piece* a la poitrine (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 275). Une *pieche* fault a madame avoir De cramoyssy (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 19).

3. "Élément d'une série d'êtres ou d'objets indifférenciés" : Bien ont .XXX. *pieces* d'oyseaulx (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 425). [Autre ex. p.471, v.10859] ...[ils] ont à plusieurs et diverses fois prins et emblé des fromages et des perdrix au soir, ainssi comme il passoient par Petit-Pont, jusques au nombre de VJ *pieces* de perdrix et VIJ ou VIIIJ frommages. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 82). ...[il] print et embla plusieurs *pieces* de linge, ne se recorde quelles, qui bien valoient VJ frans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 223). Se tu avoies aussy acheté un nombre d'arbres a une certaine somme d'argent, tu pourroies par division savoir combien la *piece* cousteroit (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 257).

- [Pièce de pain] : Et avec ce [la Court] condempne lesdis de Rappan et Vavasseur à baillier, delivrer et faire mouldre, labourer et cuire deux muis de bon blé fourment, loyal et marchant, en pains de IIIJ deniers parisis la *piece* (FAUQ., I, 1417-1420, 377).

4. En une *piece* / d'une *piece* / de *piece*. "D'un seul tenant" : ...la vertevele qui est u mestre las doit estre de corne de *piege* [var. *pieche*, *piece*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 274). ...XL aulnes de toile ou environ, en une *piece*, qui avoient esté estendues en icellui jardin pour blanchir (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 79). ...ung petit navey ["bateau"] d'une *piessse*. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 100). ...sa bouche se souldoit et prenoit, comme si les levres feussent d'une *piece*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°). C'est ung ediffice d'une *piece*, sculpé en montaigne et roche de marbre de

diverses cellules grandes et merveilleuses à sept quarrés (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 50 r°).

- *En deux pieces* : Item, une chambre de Bretagne blanche, en deux *pièces*, l'une faisant demi ciel et dossier, l'autre couverture (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, *Bibl. Éc. Chartes* 48, 1887, 101). [Tapisseries de Charles VI]

5. [Élément de quantification]

- *Telle piece*. "Telle quantité" : Assez pourveu, pour de cy a grant *piece*, Et plus qu'assez, de penser et anuy, Je me treuve sans congnoistre nulluy Qui se vente d'en avoir telle *piece*. (CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 466).

- *Ne ... piece de*. "Ne ... aucun de" : ...dictes ou faictes dire ausdicts cappitaines que, sur leur vie, ilz ne donnent congié à *piece* de leurs gens (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 78).

- *D'une piece*. "Si peu que ce soit" : Car il est trop hardi, il ne fuirait a *piece*, Myeux ameroit morir qu'il vuydast d'une *piece*, Nul ne se prent a luy qu'il ne luy en meschiesse. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 44).

6. Au fig.

- *De pièce(s)*. "Comme d'un seul tenant, solide" : Il avoit gens de *pièces* : entre les autres ung appellé Colpin, très vaillant homme de petite lignée (COMM., II, 1489-1491, 132).

- *De diverses pieces*. "De divers éléments" : Moulte se firent de choses et s'entreprirent en ce temps-ci de diverses *pièces* et propos ["et à des propos différents"] (CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 270).

- *Piece pour piece*. "Élément par élément (ici article par article)" : Mon seul Dieu, je te confesse Que tout, en general, je croy ; Sy fai-ge, *piesse* pour *piesse*, Les douze articles de la foy (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 39).

C. - En partic. [Partie de l'objet "massif" qu'est le temps (cf. *du temps*)] "Période de temps, plus ou moins longue (formant un tout continu)"

- *Une piece (de temps)* : Vous deux en celle eglise alez Et un siège m'appareilliez (...), Car g'i voulray estre une *pièce* (Mir. ev. N.D., c.1348, 70). "A noun Dieux," si dist la Volenté Feynte, "jeo irrai ou vous une *piece*, mes a porte jeo ne mettray la mayn." (HENRI LANC., *Seyntz medicines A.*, 1354, 61). ...de ci m'en iray (...) chiez ma belle ante Thiesce Et li prieray qu'une *pièce* Face avecques lui demourée Tant que je soie relevée. (Mir. Theod., 1357, 103). Ainsi demourèrent ensemble Eulz trois une *pièce* de temps En paiz (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 272). ...quant il eut esté une *pieche* par-delà avec les Englès et avec mons. Wuillaume de Gommegnies, à cuy il dist estre freres bastars, il s'en parti par leur congié (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 387). Et après ce qu'elle y ot esté une *piece*, dit qu'elle estoit malade et ne charrieroit plus. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 396). ...non pas une et pour une *piece*, Mais sans fin et toute l'espece (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 40). Et a ces parolles damps Abbés monta a cheval, et une *piece* convoya Madame (LA SALE, *J.S. E.*, 1456, 376).

- *Aucune piece*. "Un certain temps, quelque temps" : Quant les preux baceliers se furent aucune *piece* reposés... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 470).

- *La piece*. "Un certain temps, quelque temps" : Treschier sire, moy et mes hommes Vous avons la *pièce* attendu, Tant qu'ay veu et entendu Que vous veniez. (Mir. fille roy, c.1379, 73).

- *Belle piece de temps*. "Longtemps" : Car, si une fois ils ont quelque rafraichissement et nouvelles de vous, vous les trouverez en leur entier d'icy à belle *piece* de temps. (Lettres Ch. VIII, P., *Pièces justif.*, t.3, 1489, 408).

- *Bonne piece*. "Un bon laps de temps, longtemps" : A voir dire, nul bien y entre - c'est a dire pur y demorer. Mes si lui prodomme die ascune folie ou niceté, cela y entra tout prest et demurra bone *piece* (HENRI LANC., *Seyntz medicines A.*, 1354, 9). Et après ce qu'elles orent parlé à part ensemble et secretement bonne *piece*, ladite jeune femme envoia querir une pinte de vin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 348). ...car j'ay au jour d'hui parlé ceans a Liriope bonne *piece* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 72).

- *Bonne piece a*. "Depuis longtemps" : Il est grant heure que je pense D'aler au temple prestement, Car je sçay tout certainement Qu'on m'y attend, bonne *piece a*. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 31). ...tandis que le roy se devisera a son filz, qu'il ne vey bonne *piece a*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 362). Le duc Charles de Bourbon (...) estoit trespasé, jà avoit bonne *pièce* (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 296). Jehan de Vy, y a bonne *pièce* que vous me pressez d'avoir devises avecques moy à vostre loisir et en lieu privé (...). Maintenant doncques... (CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 245).

- *Grand piece*. "Un long laps de temps, longtemps" : L'ABBEESSE. Biaux doux amis, (...) Esté avons grant *pièce* ensamble, Si qu'il est bien temps (...) Que je revoise a mes nonnains. (Mir. abbeesse, 1340, 74). Grant *pièce* et longue a faire ay mis La besongne a quoy je tentoye (Mir. Clov., c.1381, 209). ...et d'illec [ils] alerent à Yeppe, et y furent environ deux ans, jusques ad ce que les grans compaignies assemblerent, que sondit maistre et lui vindrent avec eulx en France et en Brie, jusques environ Colemmiers, et furent grant *piece* ou pays, faisans plusieurs maux comme Angloiz. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 94). Grant *piece* et longtemps ay je esté en hayne, dont je me repens. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 28). ...et juit la une grande *piece*. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 108). Le nautonnier grant *piece* tut (CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 232). À Claux de Werne, tailleur d'ymages et varlet de chambre de MdS, la somme de XX fr. d'or, que MdS lui a donniez tant pour soy defraier de la ville de Paris où il avoit grant *pièce* séjourné (Comptes Lille L., t.1, 1411-1412, 27). Et quant le dit conte eut oy la messe, il s'en yssit de l'eglise et s'en ala à la porte de son logis, qui estoit droit devant icelle eglise, et illec se arresta grant *piece*. (Doc. Poitou G., t.7, 1421, 366). Aussi avez grant *piesse* esté En langaige, bien doit souffire (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 154). ...fut grand *piece* en son courage, asavoir si bon estoit qu'il parlast (C.N.N., c.1456-1467, 243). Quand on eut grand *piece* tenu parlement de ces chemises perdues (...) ces bons seigneurs dirent :... (C.N.N., c.1456-1467, 398). SAINT MARTIN. Voluntiers sera soulagee Se s'est le bon plaisir de Dieu Et sa langueur tost deslogée, Quoy que grant *piece* au lit ait geu. (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 451).

- (À) *grand piece après*. "Longtemps après" : ...pour ce que icelui Jehan, depuis, à grant *pièce* après ladite navreure, estoit alez de vie à trespasement (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.2, 1347, 299). Et quant il vey une grant *piece* aprez que de la pucelle ne de Blanor n'avoit nulles nouvelles... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 876). Si se rendort une grand *piece* après (C.N.N., c.1456-1467, 99). ...si tresfort rioyent, et de si grand cuer, qu'elles ne sceurent mot dire grand *piece* après. (C.N.N., c.1456-1467, 188).

- *Grand piece a / il a grand piece*. "Il y a longtemps" : Grand *piece a* que g'y ay pensé (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 1). Et si vous di que il a grant *piece* C'om dist : "Mar vit villain grant *piece* !" (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 495). Assez pourveu, pour de cy a grant *piece*, Et plus qu'assez, de penser et anuy, Je me treuve sans congnoistre nulluy Qui se vente

d'en avoir telle piece. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 466). ...qui sont partiz A nostre congié grant *pieça* [l. grant *pieç'a*] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 95). Monseigneur, je vins un povre orphelin en vostre très-noble maison, jà grant *pièce* a, et estoye un enfant expuls dehors de mon héritage (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 122). Sire, jà a grant *pièce* que j'ai, par voeu publique, entrepris de quérir à combattre un Sarrasin (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 356). ...car ja grand *piece* a Que tu as esté par deça (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 349).

. *De grand piece*. "Il y a longtemps" : Comme, de grand *pieche* à, plusieurs discordes et dissencions aient esté meuves (Trés. Reth. S.L., t.2, 1331, 12). ...mes c'est de grant *piece* ["mais il y a longtemps de cela"] (Concil Basle B., 1434, 104).

. *Ne ... de grand pièce*. "Ne ... avant longtemps" : ...à ceste cause il estoit délibéré de soy non y retourner de grant *pièce* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 235).

. *Longue piece*. "Longtemps" : Aussy a il leu le grimaire Et aprins a clerc longue *piece*. (Path. D., c.1456-1469, 48).

. [Dans un contexte négatif] *De longue piece*. "Longtemps" : Il ne respondy de longue *piece* nesun mot (Comte Artois S., c.1453-1467, 147).

. *À chef de piece*. "Au bout d'un certain temps, en fin de compte" : Quant Anthoine l'entendy, si pensa moult longuement, et a chief de *piece* respondy : ... (ARRAS, c.1392-1393, 170). ...et, à chief de *pieche* [l. *pieche*], me respondi... (Doc. 1448. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 247). ...a chief de *piece* il leur commença a dire en ceste maniere : ... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 844). ...[elle] ne se peut saouler de assez regarder. A chief de *peche*, il prend sa pouldre a la main gauche (C.N.N., c.1456-1467, 35). Ce tresdesiré jour a chief de *piece* fut annoncé par les raiz du soleil (C.N.N., c.1456-1467, 99). Pour abreger, a chief de *piece* nostre Champenois fut maryé (C.N.N., c.1456-1467, 132). Donc à chief de *pièce* fit appeler Rollin (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 391). Si monta le roy à chief de *pièce* assez tard à cheval, mais moult faisoit le jour bel et cler. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 51).

. *À chef de longue piece* : ...et voians alors à chief de longue *pièce* que le voiage de ce duc de Bourgogne ne sortissoit point à effet... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 51).

. *Au chef de piece* : Et au chiefz de *piece*, quant il fust desestourdis, il vit... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 4). Endementiers que nous ainssy le regardions, lui demandant de pluseurs choses desquelles il ne nous respondoit fors ce qu'il vouloit et encores bien sur le brief, il se prist a regarder devers ladicte isle de Boulcan, et au chief de *piece* tout a cop se prist a rire et tout bellement. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 151).

. *À chef de cette piece de temps* : A chief de ceste *piece* de temps, Amour, qui bande les yeulx de ses serviteurs, les bouscha (...) tresbien (C.N.N., c.1456-1467, 163).

. *À chef de piece de*. "Au bout de" : ...a chief de *piece* de trois ou quatre jours (...) a son mignon demande quelle viande il mengoit (C.N.N., c.1456-1467, 81).

. *À chef de piece que*. "Quand" : Sy reprenoit ses dueilz et ses angoisseux plains en telle maniere, qu'il n'estoit cuer a qui il n'en preist pitié. Et a chief de *piece* qu'il avoit assez regreté le corps de son frere, recommençoit son troizme regret (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 119).

. *À fin de piece*. "Au bout d'un certain temps, en fin de compte" : A fin de *piece*, après ung tas d'ymaginations que pour

abreger je passe, conclut et determina d'envoyer sa petite meschinette (C.N.N., c.1456-1467, 570).

. *Jusques à piece*. "Jusqu'au moment venu" : Vezcy noz gens : taire nous fault Jusques a *pièce*. (Mir. Berthe, c.1373, 235).

. *Jusqu'à grand pièce*. "Jusqu'à très longtemps" : THEODORE. (...) J'en ay acheté tant en somme Que jusques a la saint Jehan En avez, voire a plus d'un an. (...) LE PREMIER MOINNE. Frère, ce soit en bon eur. (...) L'ABBÉ. Or pais, seigneurs ; il en est quittes De raler y jusqu'a grant *pièce*. (Mir. Theod., 1357, 102).

. *En piece*. "Longtemps" : Prenant confort d'Espoir, comme celluy Qui me fye parfaitement en luy, Ainsi remains, qui le croiroit, *empiece*, Assez pourveu, [pour de cy a grant piece.] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 466).

. *Ne ... à / de / en piece*. "De longtemps, jamais" : LE ROY. Je vous requier que vous alez Querre la fille au chastellain, Je n'y vueil mettre nul demain : Sa mère et son père et sa niepce, Il ne s'en iront mes em *pièce*. Mes noces volray ceens faire (Mir. femme roy Port., c.1342, 179). Certainement ne sera nulz Qui me face em *pièce* mouvoir De ci endroit ; je vueil savoir S'il revendront, ne que sera Celle ou celui qui la serra Si noblement. (Mir. ev. N.D., c.1348, 71). Car il est trop hardi, il ne fuirait a *piece*, Myeulx ameroit morir qu'il vuydast d'une piece ["si peu que ce soit"], Nul ne se prent a luy qu'il ne luy en meschiesse. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 44). Mais a *piece* congié n'arez (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 111). ...si tost que j'ay desjuneé, je me chivalcherai sur mon chemyn, et par aventure je ne revenrai en *piece*, à cause que j'ay biauocp à faire en les parties de province. (Man. lang. G., 1396, 50). ...en *piece* ne cuidast que Fortune tant au bas la sceust mettre comme elle la mist. (Bouciquaut L., 1406-1409, 100). Vous ne la verrez mais en *piece* : Elle s'en viendra avecques moy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 345). [MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 415, v.28288] Chier filz, je ne cuidasse en *piece* que si folle demande me fasses comme tu as fait. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 79). ...vous ne feriez a *piece* ainsin, ains les yriez plus tost desprendre [les écus] en jeu de dez (LA SALE, J.S., 1456, 53). Il ne m'en desplairoit en *piece* ["jamais ; pas du tout"] (Path. D., c.1456-1469, 66). Cellon la loy L'advons ung poy Envolpé [le corps de Jésus] dedans ceste piece De toelle fine, sans destresse, Affin qu'en *piessse* Ne cogneustiés ce Que volons faire du corps mort (Pass. Auv., 1477, 245). Et croyez qu'ung bien grant sage homme Ne s'en feust en *piece* advisé. (Bataille st Pens. A., a.1485, 6). Vous ne m'y crocherez de *piece*. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 142). ...grands contreditz Qui ne seroyent *empiece* [Erratum : l. *em piece*] diz Qui les voudroit touz declarer (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 4). D'autre part l'on ne voit pas ou ciel tous les courages des hommes et ne regarde l'en que à ce que l'on entend. Je croy bien qu'il ne regardoit que pour l'affere du siege du roy Philippe, et l'omme ne penseroit *empiece* que son filz le vouldit outrager (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 r°). Prestreau, vous estes bien rusé, De vous ne me doubtasse *empiece*. Je pry a Dieu qu'il me meschesse, Se vous m'eschappés en ce point. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 207).

. *Ne ... encore en piece*. "Ne pas de si tôt" : La nuyt est fort obscure et brune Et n'est encor em *piece* jour. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 301).

. [En proposition interrogative, hypothétique...] *En pièce*. "Dans un certain temps, bientôt" : Lors demandai sans demouree A Despit, mon franc compaignon, S'en *pieche* trouveriens maison Pour prendre anuit no reposee. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 36). Scavez vous s'il vendra en *piece* ? (Doc. 1399. In : E.

Stengel, Z. frz. Spr. Lit. 1, 1879, 15). [*Un petit livre pour enseigner les enfantz de leur entreparler comun francois*] Sera il *empiece* esveillié ? (S. CAILLEAU. In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 494). Or me dictes sans detenence Si vous serés en *piece* prest. (Pac. Job M., c.1448-1478, 303). Seray je ["Saurai-je"] a *pice* ou nous allons ? (Janot Jan. A., c.1450-1500, 153). ...désirant savoir se son plaisir estoit de en *piesse* revenir. (LA SALE, J.S. E., 1456, 389).

- *Piece a / il a ja piece*. "Il y a un certain temps, depuis un certain temps, il y a longtemps, depuis longtemps" : Il savoit bien leur volenté Qu'il les avoit avant tenté *Piece* avoit de ceste besogne (Vie st Evroul S., c.1350, 59). *Pièce* a que de ceens n'yssi (Mir. femme, 1368, 177). ...car ce n'est pas possible, ou au mains n'est ce pas legiere chose de transmuer les genz par paroles des choses que ilz ont *piece* a et de lonc temps comprises ou apprises par acoustumances. (ORESME, E.A., c.1370, 531). LIPAGE. (...) Estes vous preste ? (...) SABINE. Oil, chier sire, en bonne foy, Il a ja *pièce*. (Mir. st Alexis, 1382, 302). Celles croiz deust estre *piece* a Levee sus. Advansés vous ! (Pass. Auv., 1477, 209). Troab, troab, il est mort *piece* a ; Alons le en terre sevelir. (Pass. Auv., 1477, 251).

. [En un seul mot] *Pieça* : Car quant vous prestay mon avoir A certain jour le duy ravoit, Lequel jour est *pieça* passé. (Mir. march. juif, c.1377, 213). Et je cuide que ce soit simplement impossible, car estre en une espace par tel instant ou moment, c'est non estre en celle espace, pour ce que en quelcunque chose continue, successive ou permanente ne est selon verité telle mesure indivisible appellee instant ou point, si comme je monstroi *pieça* sus Sentences (ORESME, C.M., c.1377, 294). ...après ce qu'il eut recité l'arrest *pieça* donné pour le procureur du Dauphiné et le marquiz de Saluces contre le conte de Savoie (BAYE, I, 1400-1410, 5). ...il estoit besoing de garder et faire garder les ordonnances royaulx touchans les libertés de l'eglise de France, et aussi les ordonnances faictes *pieça* sur le fait des reparacions des eglises et edifices d'icelles (FAUQ., II, 1421-1430, 148).

. V. *piéça* v. Lexiques

D. - [Les propriétés de l'objet que *pièce* désigne sont distinctes de celles que suppose l'ensemble de départ ; cet objet a des propriétés qui lui sont propres] "Élément composant ; partie spécifique d'un tout (d'un artefact) ; élément d'un ensemble d'objets (d'artefacts) différenciés"

1. "Élément composant" : Mais, en verité, il me samble que ceste response a pou d'apparence, car les esperes du ciel ne sont pas en ordre de perfection selon ce que elles sont ordenees en siege et que une est plus haut que l'autre, car tout le ciel est aussi comme un corps et les esperes celestielx sont aussi comme les membres ou les *pieces* de ce corps. (ORESME, C.M., c.1377, 506).

- *Estre en deux pieces*. "Être décapité" : ...vous estes mort et condempné, et est mort vostre auteur Jehan Coustain, et en deux *pièces*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 264).

- *Trois pieces*. "Organes génitaux masculins, la verge et les deux testicules" : Tous nulz despouillier les faisoient Et tant seulement pourpassoient Ceus que nature armé avoit De trois *pieces* si com devoit. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 240).

. *Les pieces* : Se en quelque amoureuse assemblee Ung mignon peut avoir accès, Que fera il de premiere entree ? Il pryé, il commence ung procès (...) ...s'il semble beau ["si les choses sont favorables"] On mettra sans dilation Les *pieces* dessus le bureau. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 135).

. *La piece*. "Sexe féminin (métaph. de l'armure ?)" : La nuit vient et sachez que la mere a bien introduite la fille et enseignee

qu'elle lui donne de grans estorses et qu'elle guische en maintes manieres ainxin que une pucelle doit faire, et lui a bien aprins la dame que, quant elle sentira faulser la *piece*, qu'elle giete ung cry d'alaine suppireux auxi come une personne qui se met a coup tout nu en l'eaue froide jusques aux mamelles et ne l'a pas acoustumé. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 89). Livrer la *piesse* hault et bas (...), Femme pour embourer son bas Perdra plainement la grant messe ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 323).

2. "Partie spécifique d'un tout (d'un artefact)"

a) [Dans l'armure]

- "Partie principale de l'armure, protégeant la poitrine" : Item, avoir mal prins oudit hostel une *piece* d'acier sanz pans, un harnoiz de jambes complect, uns bracelez et gantelez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 260). ...messire Waultier Cloppeton fut blessé de la lance tout oultre, entre les lames et la *pièce*, et passa oultre tant qu'il cheust à terre (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 131). ...et quant ce vint aux espées, du premier coup d'espée qu'ils assemblèrent, blessa Le Barrois l'Anglois entre la *pièce* et le garde bras, et faulsa la maille, et lui persa l'espaule tout oultre (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 131). A la IX^e course messire Anguerrant, pour la fureur de son destrier froiz, haulsa un peu trop sa lance et Saintré l'actaint au bas de la rondelle et clinssa sur la *piece*, puis sur l'arrest que du tout se descloa (...) et messire Enguerrant couvint soy retraire pour sa *piece* changier. (LA SALE, J.S., 1456, 118).

Rem. GAY II, 232. Doc. 1392 (*une piece d'acier*) ds Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 656.

- *Haute piece*. "Mentonnière fixée à la partie supérieure du plastron de la cuirasse" (GAY II, 18a) : [Contexte grivois] La haulte *piece*, c'est ung tetin Dur (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 261).

Rem. G. Roques, *Z. rom. Philol.* 94, 1978, 670 (*haulte piessse, L'ystoire du vaillant chevalier Pierre*, ms. 1453).

- *Piece à lames*. "Armure articulée (?)" : Il se fault contre lui armer D'Espoir en lieu de *piece* a lames (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 261).

- *Armé de toute(s) piece(s)*. "Armé entièrement, complètement" : ...il y est monté armés de toutes *pieces* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 80). Le roy estoit armé de toutes *piesses*, sur ung biau coursier ; et avoit ung cheval couvert de velloux d'azur en coullour, semé de fleurs de lis d'or d'orfaverie. Et devant luy, son premier escuier d'escurie monté sur ung coursier couvert de fin blanchet couvert d'orfaverie semee de serfs vollans. (Entrées roy. G.L., 1451-1455, 73). ...monté sur un bel gros coursier couvert de veloux, armé de toute *pièce*, sans y faillir riens (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 153). Or estoit le duc Charles parti du Quesnoy fièrement en armes, et luy-mesme armé de toutes *pièces*, tirant vers Péronne (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 423). ...sur lequel cheval, bien chevauchant, il estoit armé de toutes *pieces*, reservé son habillement de teste. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304).

b) HÉRALD. "Division de l'écu" : ...ung escu d'argent et de guelez de VIII *pieces*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 10). ...les plus entieres armes et de mains de *pieces* et de mains de couleurs sont les plus riches et les plus prisees (Un traité d'héraldique inédit, éd. L. Houwen, M. Gosman, c.1435-1449. In : Romania 112, 1991, 505). Le seigneur de Cambronne, faissié de VIII *pieces* d'or et de gueulles. (LA SALE, J.S., 1456, 195). Et pour l'autre point, j' entens de monstrier comment et par quel cause les armes de Portugal, qui est ung de vos quartiers maternels, sont de

tant de *pièces* et comment elles sont augmentées et par plusieurs fois. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 32).

Rem. M. Pastoureau, *Les Armoiries*, 1976, 23.

3. "Élément d'un ensemble d'objets (d'artefacts) différenciés"

a) [Ameublement] Élément d'un ensemble assorti d'ameublement : ...la chambre de tapicerie à champ vermeil faicte à sers voulans et aux armes du Roy, en laquelle y a cinq *pièces*, c'est assavoir : ciel, doxcier, ruele, la couverture du lit et une pièce de muraille (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 505). ...une chambre de sarge noyre, contenant quatorze pièces, c'est assavoir : le ciel, doussiell, les deux couvertures, et troys rideaux et sept *pièces* de murailles, tant grandes que petites (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 353).

b) [Monnaies] "Morceau de métal, plat et généralement circulaire, revêtu d'une empreinte distinctive et servant de valeur spécifique d'échange" : ...onques une *pièce* d'argent Je ne li vi donner pour Dieu. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 234). Item, à Thory en Beausse, il print et embla VII *pièces* et deux frans en autre monnoye. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 28). ...oudit sachet de cuir avoit environ soixante *pièces* d'or, tant moutons que frans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 85). ...item, VIIxx et VJ autres *pièces* d'or en florins de Florance et Januiz (BAYE, II, 1411-1417, 17). ...trois frans par jour, à trente sept gros quatre deniers *pièce* de gaiges, lesquelz il prendra sur la recepte generale de ses finances, et parmi ce ne lui sera acompté par les escroes de la despense de son hostel aucuns gaiges, et ne prendra livree en icellui (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 514). ...item, 18178 escus monnoye royal de 22 solz 6 deniers tournois la *pièce* ramenez à tournois valent 20430 livres 5 solz tournois (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 16). Deniers Gros d'argent qui auront cours pour XX. deniers tournois la *pièce* (...); et Demyz-Gros qui auront cours pour X. deniers tournois la *pièce* (...); et Quars de Gros qui auront cours pour V. deniers tournois la *pièce* (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 108). Ha ! tres mauvais garçons, vous ne feriez a *pièce* ainsin, ains les yriez plus tost despendre en jeu de dez, par cabarés, par tavernes et en autres deshonestes lieux (LA SALE, J.S., 1456, 53).

- (*Pour*) *pièce* : ...il a emblé quatre escus de XVIII s. par. *pièce* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 225). ...ilz accorderent li uns à l'autre, et d'un commun assentement, que ilz feroient yceulx coings à faire monnoye de VIII deniers par. pour *pièce*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489).

c) [Armement]

- *Pièce d'armes*. "Arme offensive que l'on tient à la main" : Et se en aucune maniere je m'y emploie, ce n'est que de porter la *pièce* d'armes, c'est le baston, car ma tresdoutee dame fait le surplus. (LA SALE, J.S., 1456, 166).

- *Pièce d'artillerie*. "Bouche à feu avec son affût" : ...ouquel lieu ilz assirent plusieurs *pièces* d'artillerie (BUEIL, I, 1461-1466, 85). ...pour gagner et recouvrer certaines *pièces* d'artillerie au pied du chastel de Montlehery. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 13). Vous avez ceans trois ou quatre Bonnes *pièces* d'artillerie, Assortir les fault sans debatre Au bouloart, je vous en prie. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 244). Ilz n'avoient portes ne murailles ne fossés ny une seulle *pièce* d'artillerie qui riens vaulsist (COMM., I, 1489-1491, 153). Lesquelz, eulz venuz en place avantageuse pour eulz a faire ce qu'ilz avoyent entrepris, ilz commencerent a delascher une grosse *pièce* d'artillerie vers le quartier de l'advantgarde et venoit du costé ou estoient les

sommiers, dont plusieurs furent blecez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 284).

d) *Pièce d'oeuvre*. "Chef d'oeuvre (ouvrage)" : Que ceulx qui se voudront passer maistres dud. mestier soient tenus de faire deux *pièces* d'oeuvre en la manière qui s'ensuit : ung forret ferré à manche... (Anc. corp. dijonn. C., 1490, 350). [R. M.]

PIECER, verbe (piecer)

[GD : *pecier* ; FEW VIII, 334a : **pettia*]

"Rapiécer"

Rem. Doc.1475 ds GD VI, 56c (*une paire de chausses pour piecer et coudre*). Sens de "mettre en pièces" en afr. [R. M.]

PIECERON, subst. masc. (pièceron)

[*FEW VIII, 333b : **pettia*]

"Pièce de cuir, oreille du soulier" : Quiconques met ung *picheron* vielz à ung soulier neuf, il est amandables de LXV sols tournois (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 378). [R. M.]

PIECETEUR, subst. masc. (pièceteur)

[*FEW VIII, 339a : **pettia*]

"Fabricant de draps dits *pièces*" : ...que li maistre et li varlet foulon fussent assamblé en le halle de le Vintaine par devant mes maistres, et aussi drappier et *piéceteur* pour tant qu'il leur pooit rewarder (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.1, 1365, 246). ...sur le requeste du dit procureur et responses des dis drappiers et *piéceteurs* (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.1, 1374, 165). [R. M.]

PIECETTE, subst. fém. (piécette)

[T-L : *piecete* ; GD : *piecete* ; FEW VIII, 339a : **pettia* ; TLF XIII, 330b : *piécette*]

"Petite pièce, fragment"

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- *Piécette de bois* : ...4 *piécettes* de bois de chesne emploiez tant pour l'ouvraige desdiz huis servans à la chambre des damoiselles madicte dame, comme pour une appoye servant aux degrez de la chambre Jehan de Fretin (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 587).

- *Piécette de drap/ de toile*

Rem. Doc.1455 et 1460 ds GD VI, 147a.

- *Piécette de papier*. "Bout de papier" : ...ledit Mariete, interrogué par lesdis argentier et vicesgerent sur le fait de plusieurs memoriaulx estans en deux glaces, une lettre missoire et une petite dispense escripte au doz d'une *piecete* de papier, trouvez en la boyte dudit Mariete... (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 267).

- "Petite pièce (d'argent)"

Rem. Doc.1362 ds GD VI, 147a. [R. M.]

PIECETTERIE, subst. fém. (piécetterie)

[*FEW VIII, 339a : **pettia*]

"Petite drapperie" : Item, que nulx ne face *piécetterie* en XVlc, qui n'aient bleues lisières ; et celles de XVc et de XIVc, vermeilles lisières ; et celles de XIIIc, verdes lisières ; et celles de desous XIIIc, il n'y ara nulles lisières (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.1, 1367, 160).

V. aussi *piécette* [R. M.]

PIEÇON, subst. masc. (pièçon)[T-L : *pieçon* ; GD : *piechon* ; FEW VIII, 301b : *pes*]

I. - "Petit pied" : Son corps mignon [[de] cest enfanchon], bras et petit doichon Et son *piechon* propre sont en tes mains (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 356).

II. - "Extrémité inférieure du petit fer de meule du moulin à vent ou du fer de meule du moulin à eau ; en partic. pointe tournant dans la crapaudine" (d'après l'Éd.)

Rem. Doc. 1402, 1411, 1412, 1451, 1465. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 796. [R. M.]

PIEÇONNET, subst. masc. (pièçonnet)[T-L : *pieçonnet* ; GD : *piechonnet* ; FEW VIII, 301b : *pes*]

"Petit pied" : Tousjours solers en saison. Quant on tient le beau *pieçonnet* Chault et secq, par grant estude, Le chief, le cuer, le corps en est Plus santif (...) : Du froit piet vient grant maladie (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 117). [R. M.]

PIED-D'OISON, subst. masc. (pied-d'oison)[FEW VIII, 300a : *pes*]

"Sanguinaire" : Sanguinaire. Il en est de .II. manieres, l'une est appelée sanguinaire pour ce qu'elle fait saignier et l'autre pour ce qu'elle estanche le sanc. De la premiere parlons cy endroit, et l'appelle l'en autrement galligrus ou *pié de oison*, pour ce que sa semence se espart et fourche comme le pié d'ung oison... L'autre sanguinaire qui estanche le sang est autrement appelée bourse a pastour. (Grant herb. C., c.1450, 157). [R. M.]

PIED-DE-BOEUF, subst. masc. (pied-de-boeuf)

[Ø]

REDEV. "Droit dû au seigneur" : ...pour les assises de plusieurs hommes et femmes demourans en laditte ville et ailleurs, lesquelz doivent au jour de feste saint Remy dix solz appellés *piés de buef*, et puent valoir lesdis hommes et femmes pour leur chief environ II sestiers de grain, fronment et aveinne, douze deniers et II pouilles (Trés. Reth. L., t.3, 1441, 194).

REM. À rattacher à FEW VIII, 295 : *pes*. [E. P.]

PIED-DE-CHEVRE, subst. masc. (pied-de-chèvre)[GDC : *pied* (*pieddechèvre*) ; FEW VIII, 300b : *pes*]

"Lever servant à bander l'arbalète" : Item pour contreminer se besoing est puis, *piés de chievres*, marteaulx, hotes, pelles, loches, crocs de fer, eschelles (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 53 r^o). Autres parties payés par ledit Fraignot aux personnes cy apres nommees à cui elles estoient deues pour le fait des voictures des bombardes, pierres, pouldres de bombardes, *piez de chievres* et autres abillemens de guerre (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 838). Item, une trocoize de fer. (...) Item, ung *pié de chèvre* en fer. Item, une besse ou pale de bois ferrée au bout de fer. Item, 6 coignetz ou detrez à taillier du bois. Item, trois serpes ou goiz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 328). ...lequel, tenant en une main son arbaleste bendée, et en l'autre main ung *pié de chèvre*, reboutoit ledit Sauvestre afin qu'il ne chargast lesdictes gerbes (Doc. Poitou G., t.11, 1474, 450). [R. M.]

PIED-DE-LION, subst. masc. (pied-de-lion)[FEW VIII, 299b : *pes* ; TLF XIII, 339b : *pied*]

"*Alchemilla vulgaris*" : Leontepedion, c'est une herbe que lon appelle *pié de lion*. Elle croist en plains champs et empres fossés. (Grant herb. C., c.1450, 127). [R. M.]

PIED-DE-VACHE, subst. masc. (pied-de-vache)[*FEW VIII, 300 b : *pes*]

[Sorte de projectile] : A lui, pour avoir fait et delivré dix douzaines et quatre pieces de fer appelez *piez de vaiche* servans aux hunnes desdiz navires de Zellande pour les getter contre les ennemis, pesans en tout 1250 livres, a 5 d. la livre parmi la fachon, 25 £ 16 s. 8 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 954).

Rem. Le contexte et la quantité des pièces livrées semble clairement indiquer qu'il s'agit d'une sorte de projectiles, néanmoins l'expression a l'air d'être un calque du moyen néerlandais *coevoet* qui désigne un instrument du charpentier de marine servant de levier comme le *pied-de-biche* ou le *pied-de-chèvre*, cf. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1964, 299b, s.v. *coevoet*. [H. G.]

PIED-DE-VEAU, subst. masc. (pied-de-veau)[FEW VIII, 300a : *pes*]

"*Arum italicum*" : Iarus... L'en appelle aussi barbe Aaron et aussi *pié de veau*. Elle croist en lieu moite et sec, et en montaignes et en plaines, et la treuve l'en en yver et en esté. Aucuns l'appellent oueil a prestre. (Grant herb. C., c.1450, 120). [R. Arveiller, *R. Ling. rom.* 42, 1978, 452] [R. M.]

PIED-MAIN, subst. masc. (pied-main)[GD : *piedmain* ; FEW VIII, 298b : *pes*]

- *Pied (à / de) main*. "Unité de longueur égale à six pouces (correspondant approximativement à la longueur d'une main d'homme), *demi-pied*" : ...et doivent avoir demi pié de lonc, a *pié main* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 218). ...quer le chambel, ou la here est, doit avoir trois piés et demi, a *pié main* [var. *pié a main* ; *pié de main*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 279). ...une torche aussi gros[se] comme le bras a un homme et longue comme un pié, a *pié main* [var. come ung *pié a main*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 305).

REM. Doc. 1356 (Rouen) ds GD VI, 149c. [R. M.]

PIED, subst. masc. (pied)[T-L : *pié* ; GD : *pied* ; GDC : *pied* ; DÉCT : *pié* ; FEW VIII, 293a, 297b, 298b, 299a : *pes* ; TLF XIII, 330b : *pied*]

I. - "Chez l'homme ou chez l'animal, partie terminale du membre qui est en contact avec le sol ; p. anal., base ou support de certains objets"

A. - [Chez l'homme] "Partie terminale d'un membre inférieur"

1. [Comme extrémité inférieure du corps]

a) Au propre : Sans nul mestret Avoit le corps par mesure pourtret, Gent, joint, joli, juene, gentil, grasset, Lonc, droit, faitis, cointe, apert et graillet. Très bien tailliez Hanches, cuisses, jambes ot, et les *piez* Votis, grossez, bien et bel enjointiez, Par maistrise mignotement chauciez. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 71). Si fu jugez (...) à estre mis ou pilori et puis avoir coppé le *pié* ou le poing senestre (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 173). Uns telz fers vous seront lassez, Sire, par les *piez* et les mains (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). E ! Dieux, ce ne sont pas les *piez* Cy de Berthe, bien les cognois (Mir. Berthe, c.1373, 215). Item, une houppe de gris d'apert de Monstreviller, doublé de pers, et longue jusques aus *piez*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 15). Premiers, s'orine resgarderent, Et puis après si la tasterent ; Li uns après l'autre tastoient Partout ou taster la devoient, Les *piez*, le pous, et puis les temples ; Et puis si moustroient exemples Des cures qu'il avoient

faites En plusieurs lieux et bien parfaites. (MACH., J. R. Nav., 1349, 202). ...messire Jehans Sovain Y fu bleciés par mi le *pié* D'une sajette ou d'un espié. (MACH., P. Alex., p.1369, 147). Li [au corps du roi assassiné] avoient mis unes chausses Rouges, reses, viez et usées ; Et s'estoient toutes troées ; Et uns viez solers emboez Qui tous IJ. estoient troez, Si que l'un des *piez* li paroit Telement qu'à tous apparoit ; Et un viez chaperon de pers Qui estoit tous mengiez de vers, Ort et vil, et puant, et sale Avoit, mors gisans en la sale. (MACH., P. Alex., p.1369, 272). Item, tout aussi comme de l'ueil et de la main et du *pié* et de chascun membre particulier il est aucune operacion, semblablement convient il mectre que il soit aucune operacion de homme, senz celles des membres singuliers. (ORESME, E.A., c.1370, 120). Maudis de Dieu, de tous sains condampnés, De la clarté des estoiles bannis Puist estre li mois de Mars Et de mal feu d'enfer brulés et ars, Li et si jours et sa puissance toute, Quant il m'a fait avoir en *piet* la goutte. (MACH., L. dames, 1377, 222). ...il [le juif] seroit penduz par les *piez*, et à ses deux costez à chascun un grant chien pendu par les *piez* samblablement comme lui. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). Aucuns magnifierent en saint Pierre l'onneur qui luy est fait par le monde es eglises et ailleurs par seigneurs et princes, tant soyent excellens, jusques a baisier non pas ses *piés* seulement mais ses os, sa robe et sa chayne. (GERS., P. Paul, a.1394, 487). ...et tant que plusieurs furent navrez tant des gens du Roy que des diz freres, et en eut IJ en peril de mort, comme l'en disoit, et un armerier navré d'un *piet* (BAYE, I, 1400-1410, 11). ...Forget (...) avoit esté (...) trouvé pendu ou chemin en revenant, et avoient esté trouvées les lettres royaulx desirées souz les *piez* dudit pendu. (BAYE, I, 1400-1410, 284). ...se l'empereur eust tant soit peu tardé de les faire prendre et departir que vraiment ilz estoient au dessoubz, car l'un estoit fort blessié ou *pyé* tout outre, qui ne pouoit plus, et les autres deux avoient ja perdu du sang tant qu'ilz estoient presque pasmez (LA SALE, J.S., 1456, 269). Si le prindrent par teste, par *piez* et par jambes, et tout en air le sourdirent (C.N.N., c.1456-1467, 63).

- (À) *nu pieds. Pieds nus*. "Non chaussé" : Il s'en vint devant le seneschal, tout sifflant et sa massue paumoiant entour son chief tondu en croix, *piez* nuz et malheureusement vestuz. (Bérinus, I, c.1350-1370, 90). ...alez bonne erre Mettre paine a secourre Ignace, Tellement que mal ne li face Ne qu'il n'ait cause de doubter Le feu c'on li veult aprestre Pour lui faire aler sus *piez* nuz. (Mir. st Ign., 1366, 84). Je vueil qu'il y voit tout nu *piez*, Si que les plantes li cuisez (Mir. st Ign., 1366, 85). ...lequel estoit en habit d'ermite, et here vestue, nuz *piez*, grande barbe et grelles cheveux, tenant un bourdon ferré (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 471). ...tous lesdiz channoines et chappellains estans nuz *piez* en alant à S. Germain l'Aucerroiz, et en revenant à ladicte sainte chappelle (BAYE, II, 1411-1417, 21). La Court a vaqué pour la procession de la Sainte Chappelle, qui, accompagnée de la Court et plusieurs religieux et colleges de religieux de Paris, a esté *piez* nuz à Sainte Katerine du Val des Escoliers, et y ont esté portez la vraie croix et le chief de saint Loiz (BAYE, II, 1411-1417, 75). Et en ce mesmes temps fut pris par justice a Lille et mené a Tournay ung herese (...). Estoit lait et de vil abit. Alloit deschaulz et a nuz *piéz* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 226).

- À *piéd sec* : ...c'est assavoir cellui qui produit et mande les vens de son treson, selon le dit du prophete David, qui a *pie* sec fait saint Pierre aler sus les ondes de la mer, en ladicte nef francoyse par la deffaulte et negligence des patrons et seigneurs et jour et nuyt est offensu (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 592). ...par la verge de Moysse la mer rouge fu devisée et passa la peuple à

pié sec (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 127). Pamy la Mer Rouge passatez A *piéd* sec, oncques n'y moilastez Pied de vous cy com vous sçavéz. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 42). C'est celle [Espérance] qui fait aller sur l'eaue a *piez* secqz (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 181). Il veoit la mer estre par le mylieu partye et les ondes estre et demourer immobiles et fermes, comme deux murs, de une part et d'aultre, et chemyn, par le mylieu, par ou passoit le peuple de Dieu a *piez* secz. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 240). ...afin que les gens (...) puissent venir à *pié* sec pardessus led. pont dedens lad. ville (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1476, 372). ...où l'en passe quasy à *piédz* secz son primerain cours. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 42). ...un quidam qui se dist estre nouvel Moïse, qui fist devant aucuns plusieurs merveilles et signacles, leur promettant les mener en la terre de promission et les faire passer à *pié* seq la mer et les tira et mena jusques en l'isle de Crete où il en fist noyer plus de cinquante mil. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 91 r°).

. Au fig. "(Faire qqc.) sans effort, sans risque" : Quel merveille ! car pour ce que ou dit estang avoit pou de eaue, c'est de resistance, les ennemis ont acoustume de peschier a *pie* sec et de prendre les groz poissons. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 364).

- *Aux pieds de qqn* : Si se couchoit moult doucement Aus *piez* la dame, et humblement Resgardoit son très dous viaire. Mais qui oïst les bestes braire Et la noise qu'elles faisoient, Quant ainsi le lion vëoient, C'estoit hideur a escouter (MACH., D. Lyon, 1342, 181). Si brisa ung rain ["une branche"] a ses *piés* [le serpent du Paradis terrestre !] (Liber Fort. G., 1346, 122). Et je par dedens mon corage Avoie un merveilleus talent, De cuer hastif et de corps lent ; Car mes corps ne s'osoit crosler, Et se mes cuers peüst voler, Jusques a ses *piez* s'en volast, Et, s'il vosist, se l'afolast, Que ja ne s'en querist deffendre, Et le deüst on par mi fendre, Tant amouusement l'amoie. (MACH., D. Aler., a.1349, 271). Et toutevoies une dame, Cui Amours gart de tout diffame, Ne tint ses parlers fors qu'a truffe, Et se li donna tele buffe Que jus a ses *piez* l'abati. (MACH., D. Aler., a.1349, 321). Donques le fist la roine amener en sa chambre, et elle s'assist sus les piés de son lit et le fist assoer a ses *piés*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 134).

. [En signe d'humilité ou d'imploration] *Se jeter aux pieds de qqn* : Sire, qui securu m'avez, A voz *piez* me doy bien jeter. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). ...la bonne pucelle se gecta aux *piez* du ribaulx, en luy faisant plusieurs piteuses remonstrances, luy priant qu'il eust pitié d'elle. (C.N.N., c.1456-1467, 552). Desoubz la table, mon saulveur, Ad voz *piés* gecter je me vaiz. Helas, je vous donne mon cuer (Pass. Auv., 1477, 152).

. *Venir au pied l'abbé*. "Demander grâce" : Ores le mien, A qui j'ay tousjours fait du bien, Il ne m'a pas pour bien gabbé : Il en viendra au *pié* l'abbé, Par la benoïste couronnee ! (Path. D., c.1456-1469, 138). [Se jeter au pied de l'abbé, du juge, pour demander grâce]

. *Jeter / mettre à ses pieds ce qu'on tient dans la main*. "Se conduire de manière irrationnelle" : J'ai geté à mes *piés* chou que tenoie à mains. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 370). ...il est fol, qui ["lui qui"] gecte a ses *piez* ce qu'il tient a ses mains (Apoll. Tyr Z., c.1400-1500, 110).

Rem. Prov. H., 200, P171.

- *De pied en cape* : Nous avons esté les premiers Et tous arméz de *pié* en chappe. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 246). Et encor, suyvant voz editz, Sommes armer de *piéd* en cappe. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 677). Armés sommes de *pié* en chappe. (Moralité

cinq pers. B., 1484, 72). Pour leur faire souffrir maux inhumains, Me voicy jà armé de *piéd* en cappe. (Cene dieux, c.1492, 117).

Rem. LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, v.4120 (*de pié en cap*).

- *Depuis la plante du pied jusqu'au chef*. V. *plante*

- *Depuis la teste jusques aux pieds*. V. *tête*

- *Dès le piéd jusqu'en chief*: Car einsi com la fueille en tramble Contre le vent fremist et tramble, Leur trambloit li corps et les james En la presence de leurs dames, Voire, dès le *piéd* jusqu'en chief, Tant avoient il de meschief (MACH., D. Lyon, 1342, 196).

- [P. réf. à Ex. XXI, 24 ; châtement qui consiste à rendre la pareille] *Piéd pour piéd* : Lors fu la royne Misericorde assise en la haute table devant et par dessus Justice la rigoreuse, qui avoit acoustumé a dire ou Viel Testament, "Oeuil pour oeuil, *pié* pour *pié* et dent pour dent". (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 97).

- *Le piéd en l'estrier*

. *Avoir le piéd en l'estrier* : Quant Brun de la Montaigne ot le *pié* en l'estrier, Il monta sus la selle a loy d'un escuier (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 114).

Rem. Doc. c.1440 (Jaique Dex, *Chronique de Metz*, éd. G. Wolfram, 294) ds G. Roques, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 328.

. Au fig. *Bouter / mettre le piéd en (l')estrier*. "Prendre une initiative" : Quant madame Jaque se vit ainsi à Calais, échappée des mains de son mary (...) puisqu'elle avoit mis le *piéd* en l'estrier, pensez que moult se tenoit à aise (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 215). ...il sambloit que jamais l'evesque ne se peust ressourdre ne bouter *piéd* en estrier pour garandir son pays. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 177).

. *Tenir le piéd en l'estrier* : Li roys seoit sus son destrier, Et tenoit le *piéd* en l'estrier, Fort et ferme et seïrement. Là se combat si durement D'une hache bien enferrée Que riens à ses cops n'a durée. (MACH., P. Alex., p.1369, 94).

- *Les piédz dessus*. "La tête en bas, les piédz en haut" : Prenez le tost et le boutez Les *piédz* dessus en la chaudiere. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 658).

- *Les piédz contre le mont*. "La tête en bas, les piédz en haut" : Adont icy y a pause et doit on tirer la grosse bombarde la Bergere, et du trait doit cheoir tout le feste des Tourelles et ung grant quartier de la tour, et doit cheoir six Anglois les *piédz* contre le mont a terre, mors du coup tiré de la Bergere du bouloart de la Belle Croix. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 245).

- *Baiser les piédz de qqn* : Frans homs, bien mercier vous doy (...). Certes, or vous vueil je baisier Et bouche et *piédz*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169).

. [En signe de respect] *Baiser mains et piédz à qqn* : Au bon Jhesus farons honneur, Et luy bayserons mains et *piédz*, Pour ce qu'il est nostre saulveur. (Pass. Auv., 1477, 256).

- *Ne bouger piéd ne teste*. "Rester parfaitement immobile" : Et la veue sy fort nous troubla Que, tandis qu'il yssit dehors, A terre cheusmes comme mors De paour de fouldre et de tempeste, Et n'eusse bougé *pié* ne teste, Qui m'eust donné cinq cens besans, Tant estoye matz et pesans Et tous mes compaignons aussy. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 883).

- *Desbattre les piédz et mains*. "Se débattre des piédz et des mains" : ...elle qui parle se demenoit et debatoit les *piédz* et mains, afin que ycellui Oudot qui se efforçoit de la charnelment congnoistre ne la congneus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 510).

- [D'un pendu] *Faire la beneïçon au piéd*. "Se balancer au bout d'une corde" : Dieux vous gard, evesque des folz ! Faites le beneïçon au *piéd*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 193).

- [D'une femme] *Faire piédz neufs*. "Faire un enfant" : Je croy qu'elle faira *piédz* neufs S'elle n'est bien contregardée (Chans. XV^e s. P., c.1430-1500, 144).

- [P. réf. à Jean XIII, 10] *Laver les piédz* (des pauvres) : LAURENS. (...) Si vous pry a tous doucement, Se vous voulez m'amour avoir, Que je puisse voz *piédz* laver Ou nom de Dieu et de sa mere, Ainsi comme le voulut faire Jesus, le roy de Paradis, A ses apostres et amys Le jour du jeudy absolut. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 202).

. [En signe d'hospitalité] *Laver les piédz de qqn* : D'uile ne m'as pas oint ma teste, Ne d'eau lavé mes *piédz* fangeux ; Et elle de l'eau de ses yeulx Moult bien nectiés A doucement lavé mes piédz Et de ses doulx chaveulx nectiés, Et les a oint benignement. (Pass. Auv., 1477, 154).

. *Laver ses piédz* : La tierce collation du Saint Esperit fu faite aux apostles devant la passion, quant ilz furent baptisiéz. Car leur baptesme est demonstré par celles paroles de nostre Seigneur, quant il dist : "Qui est lavé, riens ne lui est besoing si non qu'il lave ses *piédz*." (Somme abr., c.1477-1481, 120).

- *Marcher / passer sur le piéd de qqn* : Adont sur le *piéd* ly passa Sy fort comme elle pot (Dit prunier B., c.1330-1350, 53). L'un lui presente beaux moz plaisans et gracieux, l'autre lui marche dessus le *pié* ou lui estraint la main (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 16). Quant la josne damoiselle veyt ce, elle passa Le Tors sur le *pié* afin qu'il perceust la trayson (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 302).

- *Ne remuer ne piéd ne main ne bouche* : Dedens la chambre ou Dieus de sommeil couche Avoit un lit trop riche et une couche. La dedens gist, aussi comme une souche, De tel maintien Que ses mentons a sa poitrine touche, N'il ne remuet ne *piéd* ne main ne bouche (MACH., F. am., c.1361, 164).

- *Ne touchier qqn de piéd ne de main ne de bouche* : Et s'il y a femme qui gise, Soit tantost ton enseigne mise Seur le sommet de sa maison, Et en ce garde si raison Qu'il n'i ait homme qui la touche De *piéd* ne de main ne de bouche. Einsi le faisoit, dont j'en ri, Li bons fils l'empereur Hanri, Qu'en son ost n'estoit si hardis Qu'en ce ne fust acouardis Et que la teste ne perdist, S'a femme efforcier s'aërdist. (MACH., C. ami, 1357, 121).

- *Les piédz ne peuvent porter le corps*. "Ne pas pouvoir se déplacer (parce qu'on est malade)" : ...se il est malades (...) ...et se doit envoyer excuser, et envoyer excuseur qui jurroit que le[s] *piédz* ne puent porter le corps. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 349).

- [Agacerie amoureuse] *Le jeu des piédz* : ...il prestoit ses yeulx a l'ostesse, sans espargner par dessoubs la table le gracieux jeu des *piédz* (C.N.N., c.1456-1467, 219).

- Prov. : Certes ja soit ce que celle qui fait le pechié en doye porter son fait horrible et pesant, aussi fera celle qui l'aide et consent ou porte ou soutient, car autant fait cil, dist on en proverbe, qui tient le *pié* ["qui participe au mal"] comme cil qui escorche. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 263). [Prov. H., 199 P153] Qui tel *piéd* a tel souller chausse. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 150). ORILLART. (...) Aussi t'avons nous bien aidé. CLAQUEDENT. Autant a cil qui tient le *pié* ["qui participe au mal"], Par raison, que cil qui escorche. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 341).

b) P. méton.

- "Le haut du piéd (enchaîné)" : Et si leur fist sans detrier Les *piédz* et les jambes lier Et eaus geter dedens le fu Qui fu tels

qu'onques tels ne fu, Car plusieurs Caldez qui la furent De la flame dou feu moururent. (MACH., C. ami, 1357, 22). Li roys commanda qu'on l'enserre, Et qu'on le mette estroitement Uns fers en ses *piez*, telement Et si pesans qu'il ne s'en vole, Car mettre le vuet en géole, Ou apenre un autre mestier, Dont cure n'avoit, ne mestier. (MACH., P. Alex., p.1369, 258). Pause de menestriers. I[1] retourne. Puis doit crier ung homme desmonyacle enferré par les *piez* et [par les] mains. (LA VIGNE, S.M., 1496, 456).

. Au propre et au fig. *Lier pieds et mains / lier pieds et poings*. "Faire prisonnier" : Et j'ai tout ceo si lessee affaire par cele peresce qe me lie si *pieez* et mayns, qe jeo ne puisse faire mon bien, mon sen, ne mon preu (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 79). Mez Fabricius ne luy vout rien donner ne promette, mez le fist lier *piés* et poins, et l'envoia a Pyre, et luy signifia toute la mauvetié de son physicien (Songe verg. S., t.2, 1378, 269).

- *Le grant pied*. "La jambe" : Le grant *pié* ou la grande jambe dure depuis la jointure de scia jusques aux dernieres parties des arteilz. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.8). Une partie du grant *pié* ou de la grande jambe est dicte coxa, l'autre est dicte parva tibia, l'autre est dicte pes parvus mais la grecque translacion appelle crus ce que l'arabicque translacion appelle coxe et jambe ce qui est appellé cuisse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.8).

- *Ne ... pied*. "Personne" : ...*pié* de nostre lignage, Sire, ne connoisson, dont nous avons damage. (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 153). ...Beumanoir est prins, Lui et sez compaignons, *pié* n'y en demourra vis (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 50). Je vous dy par ma foy que ja *pié* n'y iroit (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 88). L'EMPEREUR. (...) Sur li, seigneurs ! mettons au bas Ceste chiennaille. YSABEL. N'en eschappera *pié* sanz faille. (Mir. fille roy, c.1379, 76). ...C'onques n'en demoura *pié* qui ne fust tuez. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 29). Il fu si esconfis que *piet* n'en remena. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 114). ...si lui feistes vous plus grant honneur de le prendre qu'il avenist oncques a *pié* de son lignage. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 19). ...et se deslogerent et partirent, c'oncques *piet* n'y demoura (Ysaÿe Triste G., p.1400, 73). ...se ilz s'i fichoient, jamais *pié* n'en retourneroit (Bouciquaut L., 1406-1409, 243). ...lui eussent couru sus, ne jamais *pié* n'en fust eschappez (Bouciquaut L., 1406-1409, 250). ...tantost on n'en seuist trouver *piet* qui se mesist a la deffense, ainchois se rendoient prisonniers quant plus courir ne pooient (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 175). ...et furent tous prys ou mors sans en eschapper *piet* (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 152). LE FILZ DE L'EMPEREUR. Mettez tout a l'espee fourbie, Quant vous serez en la partie De Gaule, je le vous command. TARQUIN. Treshault prince, je vous affie Que ja *pie* n'en lairron en vie, Tant que tout vous soit obeissant. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 153).

Rem. COUDRETTE, *Mélus*. R., c.1401-1402, v.638. Cf. aussi : ...et tellement espoventa yceulx et tous les autres subgietz que oncques puis ne s'osa *pié* rebeller. (CHR. PIZ., Cité dames, c.1404-1407). [cité par L. Dulac, *Mél. C. Camproux*, 1978, 342]

. À *pied que ce soit* : ...car encores me semble il que voz armes vous sieent mieulx que a *piet* que cy soit. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 86).

c) Loc. fig.

- *Pieds et mains*. "Tout" : Et je croy que en ce meotra Davus *piez* et mains en euvre. (RIPPE, Andrienne, a.1466. In : *Chrestom.* R., 209).

. *De pied ou de main*. "D'une façon ou d'une autre" : Garde que de *pied* ne de main Ne peche plux contre ton Pere. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 160).

. *De pied et de main*. "De toutes les façons" : ...Qui n'i facent hommage et de *piés* et de mains. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 111).

. *Ne voir ni pied ni main*. "N'y voir goutte" : LE CHEVALIER. L'as tu en forte prison mis Jusqu'a demain ? LE VARLET. Sire, il ne voit ne *pié* ne main, Ou je mis l'ay. (Mir. femme roy Port., c.1342, 201).

- *Les pieds devant*. "Mort" : Par la mort bieu, beau pere, vous ne saulterez a jamais d'icy sinon les *piez* devant, se vous ne confessez verité. (C.N.N., c.1456-1467, 220). Jamais robe ne vestira Que de blanc, ne ne partira Dont il est que les *piés* devant. (Path. D., c.1456-1469, 104). ...je ne le rendray à personne qui vive qui ne m'en jetera [de la maison que j'ai en garde] les *piez* devant (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 257).

- *Avoir les pieds cuits, les pieds pourris*. "Être en piteux état" : Aler ne s'en peut qui les *piez* a cuiz. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 222). En ce miroir resplendit jours et nuys, Car dame fut qui n'ot point les *pieds* cuis. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 679). Ce papellart, qui a grant los Et qui n'a point les *pietz* pourris, Plaide contre les rattelos (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 743).

. *Ne pas avoir les pieds pourris*. "Ne pas être lent à agir, agir avec rapidité" : Vous n'avez pas les *piez* pourriz, Vous avez bien tost fait vuydange. (Myst. ste Agathe B., c.1450-1500, 192).

- *Ne pas avoir la crampe au pied*. "Ne pas être lent à agir, agir avec rapidité" : [Envie] Partout se met ; partout se fiche ; Partout vuet estre ; partout rampe ; Elle n'a pas eu *pié* la crampe, Eins est vigueureuse et aperte, Nom pas a pourfit, mais a perte. (MACH., D. Lyon, 1342, 225).

- *Ne pas avoir le sens au bout du pied*. "Ne pas être lent à agir, agir avec rapidité" : Et pour iceulx prompts canoniers subtilz Qui n'avoient pas au bout du *pié* le sens, Patrons, pillotes, contremaistres puissans, Voilles a force, guydons et estendars, Adventuriers et oultrageux soubdars Tant la qu'ailleurs pour estre brigans dignes, Fourniz d'arnoys et riches brigandines. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

- *Avoir froid aux pieds*. "Être en mauvaise posture (en partic. être jaloux)" : Se laide est, toute sera tienne, Au mains froit aux *piez* n'en aras. Doubte n'aras que l'en la vienne Par amours prier (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 128).

- *Estendre plus son pied que la couverte a de long*. "Mener un train de vie supérieur à son rang social" : Et toutesfois, de telles gens es cours royales, qui par vanite, par grandeur et par avarice estendent plus leur *pie* que la couverte n'a de long, leur *pie* leur pert tout descouvert, c'est assavoir parlant moralment, que leur memoyre, comme le son de la cloche quant le batail se repose est perie, tout ainsi leur puissance, legierement acquise et malfondee, est tantost oubliee et en un moment evanoye. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 330).

- *Trouver soulier à son pied*. "Trouver ce qui convient" : Celluy qui est en telle adresse A trouvé sollier a son *pié*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 82).

. *Estre soulier au pied de qqn*. "Lui convenir parfaitement" : Il luy compta son cas tout du long, comme il a prié une telle, la response et le refus qu'elle fist, doubtant qu'il ne soit pas bien solier a son *pié* (C.N.N., c.1456-1467, 107). ...il estoit de plus

haulte estoffe et trop mieulx soulier a son *pié* que le premier venu. (C.N.N., c.1456-1467, 228).

- [Idées de domination, de mépris] *Sous le pied / les pieds* : Encor ne deust estre servante L'orgueilleuse beste retive. Assez a elle, dont se vante, Que soubz le *pié* de l'omme vive. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 46).

. *Fouler qqc. sous les pieds*. "Mépriser, bafouer qqc." : Et que pis est, lez biens que, ja, justement nous tenons et avons acquis, se nous ne lez vous distribuons, vous lez nous ostés et par force lez ravissés ; vous foulez noz drois soubz lez *piés*, noz libertés vous enfraingnés. (Songe verg. S., t.1, 1378, 14).

. *Jeter / mettre / ruer qqn / qqc. sous (les) pieds*. "Mépriser, bafouer, dominer" : Ma commere, fait l'autre, ne lui acoustumez pas ainxin a vous lesser mectre soubz les *piez* (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 19). Il fault que le plus foible donccques Soit tousjours gecté soubz le *pié* (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 285). Pourquoi souvent je metz soubz mon piéce [l. *pié* ce] (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 466). ...et rua son honneur sous *pieds* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 282).

. *Laisser qqc. sous le pied*. "Négliger qqc." : Et n'ont pensee fors de mentir et de faire faulx rappors et avec ce bien vestus, montés, habillés et laissier l'office soubz le *pié*. (Un traité d'héraldique inédit, éd. L. Houwen, M. Gosman, c.1435-1449. In : Romania 112, 1991, 499).

. *Mettre qqn sous le pied*. "Écraser, vaincre, soumettre" : Car il voutl homme devenir Et nos miserés soustenir, A celle fin que l'anemis, Qui homme avoit souz le *pié* mis, Sy fust par homme sourmonté Et sa mauvestié par bonté, Et mort par mort a mort livree (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 125).

. *Mettre qqc. sous le pied*. "Maîtriser, dominer qqc." : ...nous devons du tout entierement Mettre soubz *pie* ce mode [l. ce monde] decepuable Pour bien mourir et vivre longuement. (Danse macabre femmes H., p.1480, 43).

. *Tenir qqc. sous les pieds*. "Mépriser, ne pas tenir compte de" : Les glotons tel vie demennent Que de nul bien feyre n'ont cure. Il tignient c'est verité pure Reysom fermee soulz les *piés*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 8).

- *Passer sur le pied de qqn*. "Traiter mal qqn" : Et se par adventure, comme souvent advint, aucun tyran, ou aultre quel qu'il soit, de ma haulte justice criminelle et du patrimoine de Jesuscrist, m'empeschera et sur le *pie* me passera ou m'en fera meslee, je lui feray guerre ouverte (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 322).

Rem. Cf. aussi G. Roques, *Trav. Ling. Philol.* 31, 1993, 388.

- *Tenir le pied*. "Participer à une mauvaise action" : Vous tenistes le *pié* et Guesne l'escorcha ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 393).

- *Tenir Dieu par les pieds*. "Croire avoir obtenu tout ce qu'on voulait, se croire au septième ciel, être heureux" : La veille, de joye esprise, cuidant Dieu tenir par les *piez*, [se] leve de haulte heure (C.N.N., c.1456-1467, 101).

Rem. Cf. A. Langfors, *Mél. M. K. Michaelsson*, 1952, 351-355, et J. Thomas, "De Pétrone aux patois modernes : Croire tenir Dieu par les pieds", *Z. rom. Philol.* 74, 1958, 413-423.

. *Trouver Dieu par les pieds* : ...ses povres sujets (...) cuidoiënt avoir trouvé Dieu par les *pieds* quant l'avoient à nouvel roy et que dussent estre soulagés des grandes tailles et impositions que le

roy son père avoit mis sur eux (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 143).

2. [Comme instrument de l'appui, de la station debout]

a) Au propre [Loc. relatives à la station debout]

- *En pied(s)*. "Debout" : L'empereur, qui sages estoit, Devant le roy en *piez* estoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). A la senestre de Verite la royne, voyre ung pou plus bas que les troys dames et assez pres du Blanc Sanglier couronne estoient en *piez* plusieurs grans Sangliers, noirs et hericez, qui jadis furent filz du puissant et noir Sanglier, qui tant de foys par la divine permission rompy les hayes des belles vignes du grant champ a fleurs de lis dorees. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 395). Tu n'as point fait de mesprison Pour quoy doyvés estre dampnés. Desliéz le et le pannéz. Sus maintenant, en *piez* te dresse ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 146). Mes seigneur, vous veéz bien trestous Que je ne puis [plus] estre en *piés*. Je suis velliart et debrisé. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 103).

. *Es pieds* : Ces gens dorment jusques a primme ! Il deussent estre ja *ez piés*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 87).

. *À deux pieds* : ...a deux *piés* estoit sus la cruppe de son cheval (Ysaÿe Triste G., p.1400, 58).

. *Saillir en pieds*. "Se lever, se mettre debout, bondir" : ...il sault en *piéz* et fiert Gerart (...). Le duc Gerart sailhit en *piéz* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 30). Sailliez tous en *piéz*, levez sus ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 17). ...nostre clerc (...) sailhit en *piez*, assault sa maistresse et la reboute en sus de luy (C.N.N., c.1456-1467, 151).

. *Sourdre en pieds*. "Se lever, se mettre debout, bondir" : Et tantost après ceste responce faite, sourdy en *piéz* le procureur du roy, et commença a faire plusieurs grans plaintes et doleances a l'encontre du duc leur maistre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 127).

- *Sur / sus (ses) pieds*. "Debout" : Bien me soubstendray sus mes *piés* ; Mayne moy la ou tu voudras (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 133). Seigneurs, faictes le sus *piez* traire ; Sy verra l'en s'yl ira point. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 182).

. *Ester sur pied* : Non fera l'en tant com je puisse Sur *piez* ester. (Mir. femme, 1368, 191).

. *Estre sur pied* : PREMIER BOURGOYS. (...) Seéz vous sur ceste herbe vert Decoste moy (...). SECOND BOURGOIS. Si feray je, sanz estre plus Sur *piez* huimais. (Mir. emp. Julien, 1351, 186). Croisie a terre me vueil mettre ; Ne puis de mesaise plus estre Sur *pié* que j'aye. (Mir. emper. Romme, 1369, 282).

. "Être vivant" : ...ilz ne sont mors tous deux que de chaulde maladie ; et si je les eusse aussi bien roncynez quand ilz furent malades que j'ay fait ma femme, ilz fussent maintenant sur *piez*. (C.N.N., c.1456-1467, 138).

. Au fig. *Estre tous drois sur ses pieds*. "Être tout disposé (à faire qqc.), en situation (de faire qqc.)" : Lors, par une vois, respondirent (...) Que volentiers le serviroient Et son commandement feroient, Pour mettre le corps et la vie, Et qu'il avoient grant envie D'aler contre les mescreans, Qui pas ne sont en Dieu creans. Et li pueples qui là estoit, Qui tous drois sur ses *piez* estoit, Respondi à X. mille vois : "Alons, alons ; g'i vois, g'i vois." (MACH., P. Alex., p.1369, 55). ...et ne donne encore jamais sy grant auctorité qu'y n'en retiennent tousjours aucune chose devers elles et qu'elles ne soient sur leur *piés* pour user de leur volentés et plaisirs (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 39).

. *Se dresser / se lever en / sur (ses) pieds*. "Se dresser (quelle que soit la position préalable)": Et la dame qui resgardoit Devers l'uis et ne s'en gardoit, Le vit et congnut a l'entrée ; Se s'est tantost en *piez* levée ; S'ala a l'encontre de lui, Et se n'i atendi nelui. (MACH., J. R. Nav., 1349, 187). Adont s'est Foy en *piez* drecie Comme sage et bien adrecie De droit, de coustume et d'usage (MACH., J. R. Nav., 1349, 216). Preudon, sur *piez* vous fault dressier (Mir. st J. Paulu, c.1372, 132). Quant Verite la royne ot ainsi repris et chastie la chevalerie d'Angleterre, dame Allegresse se lieva en *piez* et dist ainsi, "Ma treshonoree dame et ma tresamee suer, entre les generacions de ce monde, et par espicial entre les Crestiens, je me plains plus de ceste generacion occidentale..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 398-399). Ogier entend ce, sy est en *piés* leveiz (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 92). LE PARALETIQUE. Je me sencte bien consolé. Je me vuel lever sur mes *piés* (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 180). ... celui se dressa sus *piez* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 95). ...elle se leva sus *piez* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 120). ...si perceut d'aventure que le chevalier (...) se lieve en *piez* [La journée, lors d'une réception] (C.N.N., c.1456-1467, 254). Quand l'autre entendit la plainte de sa mere et l'inhumanité de son filz, il se leva sur *piez* tres courroussié [La nuit, il est au lit] (C.N.N., c.1456-1467, 325).

. *Se mettre sur (ses) pieds*. "Se lever (d'une position allongée)" : A quelque meschef que se fut, se mist sur *piez*, cuidant parmarcher sur son houseau et par ce l'oster de sa jambe (C.N.N., c.1456-1467, 158). ...tantost qu'il eut rompu deux lances, elle se leve et se mist sur ses *piez*. (C.N.N., c.1456-1467, 517).

. *Estre mis sur pieds*. "Être debout" : ...la bonne femme fut vistement mise sur *piez*, et en pou d'heure habillée et lassée de sa cotte simple (C.N.N., c.1456-1467, 27).

. *Estre remis sur pieds* : A chef de piece, il print courage, et, o l'ayde de sa femme, la Dieu mercy, il fut remis sur *piez*. (C.N.N., c.1456-1467, 52).

. *Tenir sur pieds*. "Rester debout" : Ma foy, dit elle, il m'est prins ung tel mal de teste que je ne saroye tenir sur *piez* (C.N.N., c.1456-1467, 242).

. *Avoir un pied sur (la) glace*. "Manquer de tomber (au propre ou au fig.)" : Tel genz gens ont toudis un *pié* sur glace (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 6). De toutes pars Envie sur vous court Et n'y avez fors un *pié* sur glace. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 9).

. *Changer pied*. "Changer l'appui (pour retrouver l'équilibre)" : Et quant ce vint a l'apochier, l'un se leva sus ses pattes et donna au chevalier tel coup de sa corne qu'il fut constraint de changier *piet*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 275).

. *Tenir le pied derrière*. "Rester en arrière" : Quoy, tenez vous le *pié* derrière ? (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 241).

b) [Loc. comportant l'idée de position sur le sol, de position en un lieu]

- [D'un homme à cheval] "Descendre de monture"

. *Descendre à pied* : A *piet* descent Ogier quant il parçoit que le roy gisoit en palmison (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 113).

. *Mettre pied à terre* : Dont mistrent *pié* a terre (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 17). ...il avoit mis *pié* à terre sur ledit chemin, pour paour de certaines gens armez que il avoit veuz en un bois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 539). Tantost qu'il eut mis *pié* a terre (...), son hostesse luy vint au devant (C.N.N., c.1456-1467, 431). Messeigneurs, faisons sans esloigne Que chacun mette *pie* a terre, Et que aussi on pense et soigne Ses bagues cuillir et requerre,

Et aussi de son logeis querre Jusques demain au point du jour (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 109). Mettons *pied* a terre nous tous. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 243).

. *Se mettre à pied* : Et se voyant par ledit suppliant, qui est homme noble, ainsi dementy, villipendé et outragé par ledit des Monceaux, homme rural, pour demander le sien, fut fort esmeu et courroucé, et desplaisant desdictes parolles, descendit de dessus son cheval et se mist à *pié*. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 343).

- *Ficher son pied qq. part*. "Se fixer qq. part, s'y implanter" : ...ceste Chevalerie sera neccessaire pour aler devant les rois comme noble et poissant fourriere en la terre d'oultre mer et la fichier son *pie* et prendre terre vaillaument, en attendant les rois qui vendront au saint passage. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 49).

- *Garder le pied derrière*. "Rester en retrait" : Bon fait garder le *pié* derriere. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 148).

- *Marcher un pied sur une terre*. "Tenter d'envahir un pays" : LE ROY. (...) Ilz y mourront ou g'y mourray, S'ilz marchent un *pié* sur ma terre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 166).

- *Mettre pied en terre*. "Débarquer" : ...et ne voudrent lesdiz Bretons par argu prins contre les François mettre oncques *pié* en terre, mes (...) retournerent en la haute mer [au cours d'une expédition d'aide à la reine d'Angleterre] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 293).

- *Mettre (le) pied* (qq. part). "Aller, arriver (en un lieu)" : Guillaume (...) M'a de m'esveschié puis un po Chacié, n'y os mais le *pié* mettre (Mir. st Guill., c.1347, 15). ...n'a cheval n'a *pié* N'y mettroit homme d'armes *pié* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 167). ...il mist le *pié* en France (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 162). Et lors luy fist jurer que jamais en eglise *pié* ne mettroit (C.N.N., c.1456-1467, 59). ...jamais n'y mettroit le *pied* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 475).

c) Loc. fig. [Idées de position, de situation]

- *DR. En tiers pied*. "En troisième position" : Quant applegement est fait entre aucunes parties, ung tiers pretendant avoir droit es choses se peut venir contreapleger au sergent ou juge en tiers *pié* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 297). Messire Robert Morin chevalier s'applege en tiers *pié* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 366). Si applegement et contreapplegement pend entre parties à cause d'aucune chose, ung tiers pendant le procès qui advoue droit en la chose en quelque estat qu'elle soit ne combien de temps qu'il ait duré, se peut en jugement appleger en tiers *pié* à deffendre que la saisine ne soit adjudgée à l'un ne à l'autre, mais à lui. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 289).

- *À pied fermé*. "Sans quitter sa position, fermement" : Si actendy a *pié* fermé Long temps et après m'enfumé De ce qu'on me laissoit seulet. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 36).

- *De pied coi*. "Sans bouger, avec calme" : ...l'en s'aresta de *pié* quoi pour parler a luy et luy tenir langaige (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 5). Et vous actendrons de *pié* quoy (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 456). ...et elle (...) ne fist que ung sault jusques a la chambre de celui qui l'attendoit de *pié* coy. (C.N.N., c.1456-1467, 250). ...de *pied* quoy fit et pourvit en tout (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 104). ...et le Jouvencel les attendit de *pié* coy sans bougier (BUEIL, I, 1461-1466, 152). ...et allerent requerir les François jusques en leur champ, où ilz les attendoient de *pié* coy (BUEIL, II, 1461-1466, 65). ...lesdis Francois (...) attendirent hardiment et de *pied* quoy lesdis Bourguignons (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 118). Je suis icy Ou je vous attens de *pied* quoy. (Mir. st Nic. juif. c.1480-1500, 94).

. *Estre de pied coi*. "Être calme" : ...quant tu seras de *pié* quoy et a repos (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 148).

- *Pied contre pied*. "D'égal à égal, fermement" : ...le roy de France, avecques lequel toutesfois en temps de guerre il a maintenu l'estrif, *pied* contre *pied*, comme contraint, et en temps de paix s'est porté envers luy vertueux homme et en acquit d'honneur (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 241).

- *Bon pied*. "Fermeté, stabilité" : Or advisez doncques, Jouvenel, que c'est que de sieuvre la court, qui n'y a bon *pié* et grant fondement. (BUEIL, I, 1461-1466, 50).

. *Bon pied bon oeil* : La guerre est de telle condicion, qu'on y doit avoir bon *pié* et bon oeil. (BUEIL, I, 1461-1466, 198).

- *Pied ferme*. "Fermement" : Si conclus et soustien *pié* ferme Qu'il n'est point Dieu (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 119).

. *Demeurer pied ferme* : ...leur compaignye (...) estoit demeurée *pied* ferme, surattendant. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 230).

. *Tenir pied ferme* : ...tousjours tenoit *pié* ferme (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 146). ...obligez de tenir *pié*-ferme. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 15).

- *Avoir tel pied*. "Être dans telle ou telle situation" : ...et pour tant vous, les seigneurs de l'ambassade, qui avez ce *pié* maintenant (...), vous pouvez estre plus assurés (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 431).

- *Avoir pied qq. part*. "Avoir ses entrées qq. part" : ...ces gouverneurs estoient accusés et imputés du peuple en commune crie de ce grand larcin, avoient toutesfois port et *pied* en court, pour estre défendus et garantis, par l'argent qu'ils en distribuoiert. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 251).

. *Avoir grand pied / pied ferme qq. part*. "Être solidement établi qq. part" : ...d'avoir madame Catherine de France pour espouse, et au remanant *pied* ferme dedans ce royaume (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 86). ...car [les Anglais] avoient grand *pied* en Normandie, Rouen et beaucoup d'autres puissans villes et forts (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 102).

- *Bailler tel pied à qqn*. "Donner tel ou tel état à qqn" : De ceste femme (...) fut le roy durement assotté ; y mist de grands et innombrables frais contre honneur ; et se faisoit grandement blasmer du *pied* qu'il luy bailloit ; car en chrestienté n'avoit princesse qui à hautement parée ne se fust tenue d'avoir esté en tel estat. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 365).

- *Bien choir sur ses pieds*. "Tomber bien, s'y retrouver" : Dieux, qu'il est bien cheut sur ses *piéz* Pour estre soudé de ses gaiges ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 278). Il rechiet tousjours sur ses *pies*. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 195).

- *Demeurer sur ses pieds / en pieds*. "Conserver la situation acquise" : ...la pratique que les nouveaux trouveront, pour demorer tousjours sus leurs *piez* et non perdre leur double provende et les grasses distribucions, desquelles sont edifiees et acquises les grandes maisons et belles possessions. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 357). ...avecques toutes remonstrances et preuves faites de leur cas, du premier jusques au derrain, ils sont demorés en *pieds*, familiers en grâce avecques le duc, résidans en court en leur autorité et haut bruit. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 208).

. [D'une chose] *Demeurer sur pieds*. "Se maintenir" : Et par ainsin leur emprinse, qui contenoit l'un parti ou l'autre estre remis, demeura sur *piez* (LA SALE, J.S., 1456, 181).

- *Donner pied à qqn pour* + inf. "Mettre qqn en situation de" : ...et pour tant ne vouloit point donner *pied* au roy pour courir sus autruy, afin que autruy ne luy donnast *pied* aussi pour se former contre luy. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 80).

- *Laisser pied à qqn*. "Laisse le champ libre à qqn, quitter qqn, l'abandonner" : Nous-mesmes de nos mains et labours vous nourrirons (...). Male honte aient nos corps, dont les coeurs seroient jamais si faillis que de vous laisser *pied* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 335).

- *Mettre qqn sur ses (frans) pieds*. "Rétablir qqn sans ses droits, dans sa liberté" : ...après avoir mis son frère sur ses *pieds*, s'en retourna au pays de Picardye (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 295). ...devers le seigneur de Crèvecœur [assiégé] pour luy certiffier que secours lui venoit et qu'il ne s'estonnast de riens, car, à l'aide de Dieu, on le mettrait sur ses francs *pieds*. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 121).

- *Estre mis sur pieds*

. [D'une pers.] "Être en position d'agir" : ...prestes furent et sur *piez* mises, et leur pou de mesnage mis a point (C.N.N., c.1456-1467, 99).

. [D'une chose] "Être mené à bon terme" : ...[j]ose et presume ce present petit oeuvre, a vostre requeste et advertissement mis en terme et sur *piez*, vous presenter et offrir [Décidace du recueil] (C.N.N., c.1456-1467, 22).

. *Remettre qqn sur (les) pieds*. "Le rétablir, le réhabiliter" : ...le trahitre ou homicide par force d'argent sera purgie et repete par pseudomme, voire par le baillif, viconte ou prevost, qui scet bien le contrayre, et sera remis sus les *piez*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 472).

Rem. *Mir. ste Genev. S.*, c.1410-1420, 111. Cf. FEW VIII, 296a : «*remettre sur pied* "rétablir dans ses affaires" (seit 1668, Molière)».

- *Perdre le pied à qqc.* "Perdre en qqc., être déconfit en qqc." : DUC DE FALAIZE. (...) Regardez, est il droit, Bien pris, bien mys, de gracieuse taille ! PRINCE D'ANTHIOCHE. Mouche ne sçay qui le *pied* n'y perdrait Si une fois se trouvoit en bataille. DUC DE FALAIZE. A, si quelc'un devant luy s'entretaille Pour luy cuyder faire quelque finesse, Je me foys fort, soit d'estoc ou de taille, Que le deable luy chantera bien messe. (LA VIGNE, S.M., 1496, 176).

Rem. L'éd. donne, s.v. *mouche*, l'expr. *faire perdre les pieds aux mouches* "passer son temps à des niaiseries" (cf. HUG. V, 354) ; toutefois, le sens ne paraît pas très convaincant en cont. Suivant DI STEF., 683a («*Perdre les piez*, devenir fou») et 563c («*Mouche*, homme habile et rusé»), on peut proposer de comprendre une loc. *ne savoir mouche qui le pied n'y perdrait* comme "ne connaître personne d'assez habile pour ne pas y perdre, pour ne pas y être déconfit".

- *Prendre pied à / sur qqc.* "S'appuyer, se fonder sur qqc." : ...et depuis, pour esmouvoir les autres princes ou leurs ambaxadeurs qui survindrent à icelle journee, fit nostre dit saint Pere icelle offre de mondit seigneur dire et reciter en concistoire publique, affin que chascun y print *pied*, commencement et exemple de quelque chose offrir et presenter pour ceste sainte besoingne (Doc. 1460. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 312). ...enfin me requisit qu'en faveur d'elle et par compassion de son annui (...), je voulsisse faire aucun petit traittié de fortune et p[re]nant *pié* sur son inconstance et deceveuse nature, je le feisse sy especial que la doctrine luy en peust tourner a fruit. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 5). Prenant toutevoies assez *pié* sur cas samblables dont

les nobles historiographes romains ont écrit en matière de prodige... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 359).

. *Prendre mauvais pied à qqc.* "Trouver en qqc. une situation défavorable, être troublé par qqc." : ...il leur compta comment il estoit travaillé chascune nuit de ces songes et qu'il y prenoit sy mauvais *piet* qu'il lui sambloit que, se aucun chevalier venoit qui lui callengast la pucelle, il ne la pourroit nullement deffendre (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 204). ...le roy, pensant qu'en ces allées et venues de l'un pays à l'autre, il y pouvoit avoir quelque couvert mystère et secret entendement, y prit imagination et mauvais *pied*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 15). ...la rompture (...) vint mesmes du costé des Anglois, par le mauvais *pied* qu'ils prirent du costé de France (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 43). ...et vit des personnages qui mal luy revenoient (...), cui ["à propos de qui"] mesmes il prit mauvais *pied*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 101).

. *Prendre pied avec qqn.* "Être en lien avec qqn" : [Il s'agit de l'entourage du roi, inquiet de voir le dauphin accueilli par le duc de Bourgogne] ...mais à cause du *piet* que lui veoient prendre avecques celui du monde qui plus le pouvoit porter et reffaire, sy en furent en grant mésaise très tous (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 186).

. [D'une chose] *Prendre pied qq. part.* "Se fixer qq. part" : ...comment oncques en coeur de noble homme, ceste, ne telle erreur, put descendre, ne prendre *pied* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 172).

. *Restituer qqn en pieds.* "Rétablir qqn" : ...il l'alla querre en personne, luy estant banny du royaume, et le restitua en *pieds* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 91).

. *Se sentir fort sur ses pieds.* "Se sentir en position de force" : Gantois, qui avoyent vent en poupe et se sentoient fors sur leurs *piéz*... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 214).

. *Tenir pied (fort et) ferme.* "Résister fermement" : ...et les deux qui avoient le meilleur courage et aussi qui estoient les mieulx armez tindrent *piet* ferme. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 164). ...mais courage vindicatif de sa honte luy fit tenir *pied* ferme par contrainte (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 160). Pour ce, peust l'on bien dire qu'il est vaillant qui va jusques là et a le cuer de y tenir *pié* ferme. (BUEIL, II, 1461-1466, 113). ...la pluspart de la ville vindrent au secours, tenant *pié* ferme supz la muraille. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 640). Le roy fut donc en l'enclos de Florence Avec les siens tenant *pied* fort et ferme Pour demonstrer sa haultayne puissance Des le lundy compté dixseptiesme De novembre, jusqu'au vingthuitiesme. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 221). A Bressaigne depuis le vendredi En decembre des jours dixneufviesme, Le roy se tint jusques au mecredi De ce dit moys, conté XXXI, Sans reculler, tousjours tenant *pied* ferme ; Mais ad ce jour qu'il convint desmarcher Avec son ost, luy en personne mesme, Il s'en alla dedens Romme coucher. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 230).

. *Tenir pied (à / contre / encontre qqn).* "Résister (à qqn)" : Contre tous deux ne pourroit *pié* tenir (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 20). ...après ce [les Anglois] vindrent devers Paris pour gagner le remenant de France, et nul ne les contredisoit que ceulx des bonnes villes qui leur tenoient ung pou de *pié* (Journal bourgeois Paris T., 1419, 120). Tallebot (...) tenoit *pié* encontre le roy et sa puissance (Journal bourgeois Paris T., 1419, 359). A Vieillesse tenir *pié* ne pourray (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 103). ...car estoit tout certain, si une fois il se pouvoit trouver sur les champs en barbe de Warwyc, Warwyc ne tenroit point de

pied, qui estoit lâche et couard, ne oncques ne se trouva en lieu, fors fuitif. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 486). Et pour tenir *pied* à leurs voisins, fut force aux Franchois de querir et mander capitaine ou gouverneur, pour les conduire en leur deffense. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 20).

. "Soutenir qqn" : Et, quant vous allez à pié, tout le contraire : vous devez mettre votre traict devant avec quelque peu de gens d'armes ou front, pour leur tenir *pié* et soutenir le faiz. (BUEIL, I, 1461-1466, 186). Tiendra Vertu *pied* a Misericorde ? (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 6).

. *Tenir bon pied.* "Résister, rivaliser avec succès" : Je tins bon *pied*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 98).

. *Tenir bon pied à qqn.* "Soutenir qqn" : ...toutesfois il soustint le faiz avec ung petit d'hommes d'arme qui luy tindrent bon *pied* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 89).

. *Tenir pied à boulle (de qqc.).* "Maintenir (qqc.) fermement, tenir ferme" : Encor tendray je *pié* a boulle Et ne m'en yray point si tost (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 335). Bien tindrent *piet* a boulle Tenremonde et Alostz (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 262). Se Patience ayant arc et boujon Tint *pied* a boulle en vostre bel donjon... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 345). On a beau tenir *piet* a boulle, Car il n'est celle en verité Qui ne veulle prester le moule. On est vaincu a tour de rouble. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 29). Encore tiendray *pié* a boulle icy, sans mot dire (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 404). Et peult bien estre que quelc'un au fourraige Se transportoit avecques quelque paige, Fust pour chasser ou pour piller la poulle, Ce neantmoins q'on tenoit *pied* a boulle D'ordre, de droit au sceu des ordonnez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 143).

Rem. Cf. DI STEF., 685a : «*Tenir pié a boulle, (...) être assidu, persévérer*».

3. [Comme moyen de mouvement, de déplacement]

a) [P. réf. aux circonstances du déplacement]

. *À / de pied.* "En marchant (et non à cheval ou en voiture)" : Le bourrel tout a *pié* ira Devant, la charrette menant (Mir. marq. Gaudine, 1350, 162). Je verray la force des corps, Car le champ a *pié* se fera. Au jour d'uy verray qui sera Bon ou mauvais. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 164). Si que je vueil entroublir le mal De tristece, car il me siet trop mal. A *piet* s'en va, mais il vint a cheval, Dont trop me poise (MACH., F. am., c.1361, 175). Vous pouvez oïr leurs tabours : Qui ne les oit, il est bien sours. Et jà sont descendus aval Pluseurs à *piet* et à cheval ; Et li autre gardent le pas Pour ytant qu'il ne vuelent pas Que nuls puisse monter amont. (MACH., P. Alex., p.1369, 151). D'autre conseil user nous faut ; Lassé sommes et il fait chaut, Si ne porrons aler à *pié*. Prenons chascuns lance ou espié, Et leur courons sus vitement Tous ensemble et serrément. (MACH., P. Alex., p.1369, 215). LA DUCHESSE. (...) Et, pour Dieu, s'en va il a *pié*, Ou a cheval ? L'ABBÉ. A *pié* (...) S'en va, pour plus sentir grevance. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 35). ...et si n'avoit denier ne maille, et aloit à *piet* en guyse de varlet ou de garçon. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 386). ...et ala, il qui parle, à *pié* l'espace de deux lieues ou environ avant ce que ledit de Moustereuil lui ramenast son cheval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 518). ...et autres plusieurs sergens, tant à cheval comme à *pié* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 520). Mais d'un costé ne d'autre ne l'aprochoit homme plus d'une toise excepté les sergens d'armes qui tout à *pié* environ lui aloient. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 72). LE BOURREAU. De *pié* viendra. Je n'ay point trouvé de charrette. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 55). De *pied* iray et sans cheval. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 206). Et alerent au devant

desdis duc et conte et de leurs femmes jusques au champ de Lendit les gens du Conseil du Roy et autres officiers, bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris en grant nombre à *pié* et à cheval. (FAUQ., II, 1421-1430, 143). Et de fait s'en vint de *pié* droit audit lieu d'Aveny. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 79). ...chascun college et corps, le mieulz acompagné de ses suppostz, habilliez le plus honnestement qu'ilz pourront, yront de *pié* au devant desdiz seigneur et dame (FAUQ., III, 1431-1435, 142). En obtemperant auquel commandement de sondit maistre, il alla à *pié* dudit país de Xantonge ondit país de Poitou (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 611).

. [Par déference] : LE DUC DE FLORENCE. Faire luy debvons reverance, Car moult nous aime, bien le sçay. Pour ce, briefmant je descendray, Et a *pied* l'yray saluer. Descendat de equo. LE ROY DE CARTAIGE. Il ne vous failloit remuer Pour ce faire, c'est grant oultraige. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 49).

. *Tout de pied* : Comme doncques ce bastard avoit pris terre et bu une fois, dressa son chemin vers Gorkem tout de *pied*, là où estoit le comte de Charolois (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 82).

. *Du pied* : Ce villain est de douleur fade, Tant est, se croy, nice et fetard ; Et si fait tant du papelart Qu'i ne veult cheminer du *pié* S'il n'est hasté et bien torché Tousjours a chascun pas qu'il marche. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 713).

. À / de son *pied* : ...ledit Pinel fut emmené en son hostel, à son *pié*, à l'aide de ses voisins. (Ch. VI, D., t.2, 1408, 211). Et le redressèrent et lui redressé s'en alla d'illecques jusques audit lieu d'Arnac, de son *pié*, distant dudit lieu de Latières d'un quart de lieue ou environ (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 607).

. À *beau pied* : ...et lors, fut l'accort fait et porta que la dame wideroit, elle et son estat, laquelle devoit ou pooit emporter .III. chariotz de baghues à sa volenté ; et wida le joeudi à beau *pied*, plourant, avec son estat. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 330). Sur grans chevaux leurs payges les suyvoyent Et a beau *pied*, laquais de point en point Qui de drap d'or et de velours avoyent Le grant sayon, ou du moins le pourpoint, Possible n'est de voir gens mieulx en point (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215).

. Au fig. *Tout à pied*. "À point, à propos" : Quant li cheval furent à terre Et trestoute sa gent, grant erre Les menerent devers le roy, Qu'il trouverent en grant conroy, Tout à *pied*, dessous sa baniere, Qui n'estoit mie tout entiere, Eins y avoit plus de C. tros De sajettes et de garros. (MACH., P. Alex., p.1369, 79). ...et yssit de la maison tout a *piés* et s'en alat (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 17). Atant vinrent en champs tout a *piés* aultrez trahitrez. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 133).

. *Combattre à pied* : ...il se combatoit a *pied* a Baligant (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 95).

. [D'un soldat] À *pied*. "Qui combat debout (et non à cheval)" : ...ceulz a *pié* qui sur chevalz ne pouoient plus monter... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 628). ...entre lesquelz prenostica l'occision de cinq mille Romains à *pié* et trois cens à cheval d'une part, et de IXc et IIIxx à l'autre, le VIIIe jour de novembre, l'an XIIe du regne de Neron. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 v°).

. *Tout de pied* : Et s'assemblerent ceulz de la ville, qui furent bien .XX. mille tout de *pié* pour aider au conte de Flandrez s'il y avoit bataille aulcunement. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 74).

. (*Estre*) à *pied*. "Sans cheval (et donc dépourvu)" : À toi, Hanri, dous amis, me complain, Pour ce que mais ne queur ne mont ne plain, Car à *pié* sui, sans cheval et sans selle (MACH., Compl., 1340-1377, 251). Sire, il est voirs comme evangile Que li contes de

Tanquarville M'envoia une hagenée Sans selle, à bride renouée, D'un *piet* et d'un oeuil desferrée, Qui est de tous poins aveuglée ; Si que je sui à *piet* sans lance. Et volentiers iroie en France, Car moult desir que je vous voie. Mais deffendu m'i ont la voie Li pilleur, li vens et la pluie Et li yvers qui moult m'anue, Et especiaument la goutte Et mes chevaux qui ne voit goutte. (MACH., Compl., 1340-1377, 262). Item, il fut ordonné avant que partir du dict camp, que tous les bagaiges, coffres, bahus, vivres de gens, de chevaux, vivandiers et autres gens non armez tant a *pied* comme a cheval, yroient par outre les greves a main gauche. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 283).

Rem. *Estre à pied et sans lance*. "À pied, ruiné et sans ressources" (DI STEF., 678c).

. *Armes de pied*. "Combat livré à pied, et non à cheval" : Alors le seigneur de Loissellench dist : "Vous voiez mielz que moy mon honneur et ma honte : je les remetz en vos mains." Alors ilz dirent que sur eulz ilz le prenoient, pour le tresgrant dengier ou ils le veoient, le confortant que aux armes de *pyé* il se pourroit bien recouvrer (LA SALE, J.S., 1456, 158).

. [P. oppos. à *gens de cheval*] *Gens de pied*. "Troupes à pied, infanterie" : De gent de *pied* et de cheval Furent plein li mont et li val, Quant il firent leur monstre faire. Car, si com j'ay oy retraire, Si grant planté en y avoit, Que home nombrer ne le saroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 55). Toutes gens de *pied* demourerent En Chypre, et le país garderent, Car honte est de perdre sa terre, Pour aler une autre conquerre ; Et se fait cils biaux vasselage, Qui bien deffent son heritage. (MACH., P. Alex., p.1369, 59). ...et fut ordonné que ses tribuns receussent les aultres tribuns, les centurions les aultres centurions, et les gens de *pied* ceulz de *pied*, et ceulz de cheval (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 43). ...les gens de *pié*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 604). Et est assavoir que comment qu'il en allast, il ne demoura guieres de gens de *pied* que tous ne fussent mors ou blessez, s'ilz n'avoient plustost arpenté que ceulz qui les chassoient de trop pres. Et mesmement aussi ceulz de cheval, ausquels la meilleure piece et la plus certaine de tout leur harnoyz qu'ilz portoyent estoit la poincte de leurs esperons. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 292).

. *Homme de pied*. "Fantassin" : ...et ainsi comme ilz furent alez ensemble environ demie lieue, aconceurent un homme de *pié* qui aloit le chemin devant eulz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 134). Lors esleut tous les plus durs et les plus fors hommes de *pied* jusques a VI mille et pluseurs hommes de cheval (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 42). Entour cestui temps le roy de Phez (...) vint asseger icelle cité a grant multitude et puissance de gens, entre lesquelz avoit XVm hommes a cheval et IIIxx mille de *pié* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 76). .IIIc. hommes de *pié* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 35).

. *Lance à pied*. "Lance destinée au combat à pied" : Desquelles lances a cheval et a *pié*, toutes garnies, aussi des autres bastons dessusdiz, il sera tenus et veult que en la lice li [l. il] en donra le choys. (LA SALE, J.S., 1456, 145).

Rem. Sur *hommes de pied*, *gens de pied*, *compagnons de pied* (doc. 1355), *archers à pied* (doc. 1352) cf. Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 21 et suiv., en partic. p. 22.

. *Garçon / messenger de pied*. "Serveur, messenger qui se déplace à la marche" : ...accompagné d'un garsson de *pied* qui vient avecq moy et qui garde mon palefroy en celle prairie. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 224). ...un messagier de *pied* s'en vint mettre

a un genouil devant lui et luy bailla unes lettres (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 49).

- [P. réf. à l'attitude du guerrier franc représenté sur les pièces de monnaies auxquelles il a donné son nom] : Cedit jour, maistre J. de La Marche, conseiller du Roy nostre Sire, a receu en depost, de par la Court, par Pierre Bertier les sommes qui s'ensuiuent, c'est assavoir VIIIc pieces d'or en frans à *pié* et à cheval (BAYE, II, 1411-1417, 16). ...ledit evesque avoit laissié en la garde desdis religieux trois cens pieces d'or frans à *pié*, pesans quatre mars cinq onces (FAUQ., II, 1421-1430, 276).

- *Biller du pied*. "S'enfuir" : Bille du *piet*, va devant, passe, passe. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 105).

- *Porter ses pieds qq. part*. "Se diriger, se porter quelque part" : Je me voudroye bien amordre (...) A faire cecy nuict et iour Estre vostre religieux Et seruir Dieu en tout lieu Que ie pourroye mes *piez* porter (Myst. st Martin K., a.1500, 239).

b) [P. réf. à l'allure, à la rapidité du déplacement, au pas]

- *Pied à pied*. "À la même allure, à la suite, immédiatement après" : ...Qui cuidoit que *pie* a *pie* Avec moi tous jours venissiez (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 218). Rapine, Usure et Faulx-traictié Le suivent tousjours *pié* a *pié* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 12). *Pié* a *pié* l'alasmes suivant (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 35). Mais pour ce ne laissay je pas Que n'alasse plus que le pas *Piet* a *piet* avec le lion, Car toute estoit m'entention A savoir ce qu'il voloit faire. (MACH., D. Lyon, 1342, 172). Le chien qui suyt *pié* a *pié* est tres bon et proffitable (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 128). C'est fait, maistre ; devant issiez, Nous vous suiverons *pié* a *pié*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 13). Alez devant ; nous vous suivons *Pié* a *pié*, sire. (Mir. st Lor., 1380, 177). *Pié* a *pié* je te conduyray, Car besoing as de mon conduit. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 16). Il seroit bon qu'alast devant *Piet* a *piet* avec no marchant, Afin que Jhesus l'enchanteur Ne nous face aulcun deshonneur. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 137). *Pié* a *pié* avec vous yrons (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 365). ...*piet* a *piet* l'emmena jusques en la sale (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 75). Sus ! dressez vous, ne targez plus, Car *piet* a *piet* venir vous fault ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 145). ...Qui les suivent *pié* à *pié* (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 95). ...il obeyt comme il devoit, car il suyvit *pié* a *pié* la meschine qui le vint querre. (C.N.N., c.1456-1467, 320). Quant les archiers en leurs pompes haultaines Furent passez trois a trois, quatre a quatre, *Pied* a *piet* vindrent leurs nobles capitaynes Qui ne sont pas gens pour croupir en l'astre, Comme Cresol et Claude de la Chastre Avec son filz dit monsieur Quoquebourne En ordonnance chevaleureuse et bonne (LA VIGNE, V.N., p.1495, 214).

- Au fig. "Immédiatement, sans délai" : Les procès des foyres : la congnoissance en appartient au prévost et requiert célérité que les adjournemens se doivent faire *pié* à *pié*, et du matin au soir et du jour au matin (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 411).

- *Sur les pieds de qqn*. "Tout de suite après qqn" : S'y n'estoit assis a paine icelly que le second n'entrast sur ses *piez*, roy aussi (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 29).

- *Du pied*. "Au pas" : Ce villain si est douleur fade : Il ne vueult cheminer du *pié* S'il n'est hutiné et torchié Tousjours a chascun pas qu'il marche. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 256).

- *Le / de bon pied*. "D'un bon pas" : Or, alons doncques le bon *piet* Car il en a tres grant desir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 41). Or, cheminons donc de bon *pié* ; Que Dieu soit

nostre conducteur ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 198). [Même ex ; ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 493]

- *Aller à quatre pieds*. "Marcher à quatre pattes (ou ramper)" : Dès maintenant vueil commencier Ce que jamais ne quier laissier, C'est aler men aval ce boys A quatre *piez*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 117). Icy s'en va Sathan, a quatre *piéz*, comme un serpent (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 18). AVEUGLE. Pour ce que tomber je ne veulx, A quatre *piez* vault mieulx que j'aille (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 60).

- *Estre bas des quatre pieds* : Telz estoient nez Bien fortunez Qui, quant tout y ont despendu, Sont sy bas des quatre *piez*, Que tout leur bien, rentes et fiezf, Ne vault pas les brayes d'un pendu. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 223). ["au bas du cheval" ?]

- *Estre rade du pied*. "Avoir la démarche leste" : Le filz, oye ceste menace, si sault sus, et s'en picque par derriere et se sauve. Son pere le suyt, mais c'est pour neant : il n'estoit pas si radde du *pyé* comme luy. (C.N.N., c.1456-1467, 325).

- *Haster son pied*. "Aller plus vite, presser le pas" : Va t'en corant, aste ton *pié* ! Donne luy boere sans delay ! (Pass. Auv., 1477, 221).

- *Suivre qqn à pied levant*. "Talonner qqn" : LE BOURREAU. Sus, sus ! Tost mettons nous en voye. Fine Epice, trote devant. LE SERGENT (Icy viennent). Je vous suyvray a *piet* levant Et vous conduyray jusque au lieu. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 53).

c) Loc. fig.

- À *piet*. "À propos, au moment convenu" : ...de lui rendre et restituer ladictte somme de LVIIIm francs d'or à *pié* et lesdiz arreraiges (Ecorch. Ch. VII, T., 1447, 157).

- *Pied estant*. "Sur le champ, tout de suite" : Pol, or me dictes *pié* estant Pour quoy vostre Dieu amez tant Que vous souffrez pour ly martire ? (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 146).

- *Au pied de*. "À l'allure de, au rythme de (au propre ou au fig.)" : Saroit il jeuer tant ne quant, Ne danser au *piet* de Braibant A la maniere de jadis (...) ? (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 166). [Cf. *le pas de breban* ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 86] Et lors les deux escuiers avecq les deux pucelles aloient au *pié* des flagolz si bien que l'on ne pouoit mieulx. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1067). ...par Allemans et Liégeois qui dansoient tous au *piet* du roy. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 194).

Rem. *Mir. ste Genev. S.*, c.1410-1420, 114, v. 1776 (à *quel pied va celle danse*).

- À *quel pied* : A quel *pié*, dea, va celle dance ? (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 130).

- *De quel pied danser / saillir* : Au fort, puis que suis en la dance, Bon gré maugré, m'y fault fournir, Et n'y sçay de quel *pié* saillir, Je reculle, puis je m'avance (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 470). Il ne scet de quel *pié* danser. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 195). ...ilz ne scauront de quel *pie* danser (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 59).

Rem. DI STEF., 684b.

- *Sur / sus pieds*. "Sur le champ, tout de suite" : Or veult avoir sur *piez* arrest (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 362). ...le premier president, (...) donra son arrest encontre le pauvre homme, qui au commaincement avoit juste cause, et toutesfoiz le ver de conscience ou cuer du president et des assistens ne devoit pas dormir en compassion considerant que le bon homme, qui avoit juste cause se elle eust este sus *piez* delivree, est condempne par importunite de long procez et mis a pauvreté (MÉZIÈRES, Songe

vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 476). Sathan, faulx chien, je te regnie Et t'iray sur *piéz* devorer Se tu les laisses demourer En ce point (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 18). Se de son fait avez doubtance, N'en soyez jamais estrivans : Il a pere et mere vivans. Envoyez les querre sus *piez* Et, s'ilz sont bien interrogués, Ilz diront voir si feront sens. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 191). [Même ex. ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 454] Tout sur *piéd* le mal cessera. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 205). ...tout sur *piez* alla deffermer ung coffret et en tira plusieurs richiez joiaux (Comte Artois S., c.1453-1467, 136). Penses tu qu'il puisse trouver Sur *piez* ses fais par qui prouver ? (Path. D., c.1456-1469, 150). Sur *piez* le Jouvencel monte sur son cheval (BUEIL, II, 1461-1466, 17). S'il voit aucune belle femme, Sus *pies* dira : "Vela ma dame !" (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 163).

. *Sur le pied* : ...pour prestement faire sur le *pied* ou à jour assigné (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 246).

. *Tout sur pied* : Se nous le laissons échapper, Que nous ne l'ayons tout sur *piéz*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 30).

. *Sur pied sur bille* : Et je trouvoye mon avantage Incontinent ; sur *pied* sur bille C'estoit. (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 256).

Rem. MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, Add. II, 263 (J. Orr, *Rom. Philol.* 19, 1965, 379).

- À / au *pied levé*. "À l'improviste" : ...nous choisirons lieux Pour le surprendre a *pié* levé. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 217). ...et eust voulu les avoir pu exterminer, ou par bataille ou par légères occasions à prendre à *pied* levé sous ombre de justice. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 221). ...de peur que (...) ne fût pris à *pied* levé. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 184). ...on le vouloit prendre au despourvu et à *pié* levé (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 418). La chose se refroidira Encor ung petit pour le mieulx Et, tandiz, nous choisirons lieux Pour le su[r]prendre au *pied* levé. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 566).

Rem. DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 112.

. "À la légère" : On ne doit prendre au *pié* levé L'Esriture en toute partie. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames V*, D., 1440-1442, 111).

- *Sur un pied*. "À l'improviste" : Car chil qui vinrent sus euls, frés et noviaus, les envaient tellement et les prissent si sus un *piet* que il n'eurent loisir ne espasse de euls armer (FROISS., Chron. D., p.1400, 816). [Autres ex. de FROISS., *Prov. H.*, 200, P164]

- *De bon pied*. "En toute sûreté, franchement" : Sur cestes paroles eut des grans argumens et de grandes remonstrances de la part du connestable, qui toutesfois y alloit en équité et de bon *pied*, comme serviteur et ami (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 342).

- *Mettre son pied avec celui d'un autre*. "Emboîter le pas de qqn, l'aider, le seconder" : Et se la personne d'un petit chevalier comme je suis vous y peut aidier, je mettray mon *piet* avecq le vostre. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 198).

. *Prendre pied à / sur qqn*. "Emboîter le pas de qqn, se conformer à sa démarche" : Chil signeur s'ordonnoient tout par grant loisir, et ne se delivroient point, ensi que li rois d' Engleterre vosist, et prenoient *piet* sus le duch de Braibant. (FROISS., Chron. D., p.1400, 298). Certes seigneurs (...), nous prendrons *pié* a vous, car a ceste fois vous nous devez moustrer l'entrée de prouesse. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 447).

- *Mettre qqn à pied*. "Rabaisser qqn (comme celui qu'on oblige à descendre de cheval)" : Et pour mettre a *piet* le chevalier qui tant s'eslieve en court... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 348).

- *Parler à pied et à cheval*. "Parler tantôt humblement, tantôt en haussant le ton" : Lesquelz trois poins bien peséz et percogitéz, et sachant qu'au monde n'en avoit nulz aultres, [le duc de Bourgogne] dressa son ambassade comme j'ay dit, et leur donnant voye de parler a *pié* et a cheval (...), delibera en ly que... (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 298).

B. - [Chez l'animal]

1. Au propre

a) "Patte" : Sire, il est voirs comme evangile Que li contes de Tanquarville M'envoia une hagenée Sans selle, à bride renouée, D'un *piet* et d'un oueil desferrée, Qui est de tous poins aveuglée ; Si que je sui à *piet* sans lance. (MACH., Compl., 1340-1377, 262). Il nous couvint s'ëoir aussi, Qu'elle le commenda einsi. Mais si tost qu'elle fu assise, Li lions qui moult l'aimme et prise Sus ses quatre *piés* se coucha, Et la dame li atoucha De sa belle main sus la teste. (MACH., D. Lyon, 1342, 223). ...et, ce fait, mist un gant en l'une de ses mains, et un chascun desdiz botereaulx print par le *pié*, et iceulx, chascun à par soy, mist en un pot de terre neuf (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 330). Ce mois, en ung des hostelz de m^e J. Porcher, conseiller du Roy, nasqui ung veau ayant VIII *piés* et une teste. (FAUQ., II, 1421-1430, 311). Il ne me sçauroit enchanter, Remede y sçay pour contrestre, Mais que chascun me veulle croire : Il nous convient ung peu de voirre Pourter en nostre compaignie Avec deux *piez* d'une arengnie, Ung peu de sel et ung crapault (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 133). ...son cheval, qui venoit de toute sa force, faillit de quatre *piez* et tumbé (C.N.N., c.1456-1467, 332).

- [Chez l'oiseau] : La conquiert honneur en volant, En tous bons endrois assevie, Voire, se li autre partie, *Piez*, bec et tuit li remenant, Sont disposé a l'avenant. (MACH., D. Aler., a.1349, 352). Je qui la senti [une verdier] resvillier, La repris amiablement Et li loiy moult belement L'un des *piez* d'un filet de soie. (MACH., D. Aler., a.1349, 394). Ci devise comment l'en peut garir un oysel qui a le *pié* enflé. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 209). Cestui predist la venue d'aucuns montres, comme ung veau à trois testes, ung poussin à IIII *piez* (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f^o 65 r^o).

- À *pied ouvert*. "À pinces ouvertes" : ...et aussi, en fuiant, [le cerf] avoit les *piés* ouvers (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 47).

- *Beste à pied clos*. "Animal à ongles rétractés, tel que lièvre, renard, blaireau, etc." : Item, que ilz ont la chasse à toute beste à *pié* clos et la prendre à chiens courans, levriers et terriers, et fouir les goupils et autres bestes en terre. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 10).

Rem. Cf. DU CANGE IX, 305b, s.v. *pié* et I, 255a, s.v. *animalia*.

- *Pied nouveau*. "Chez le cheval dont le sabot s'est détaché, à qui revient une nouvelle corne" : Il [le cheval] est velus comme uns louviaux, Et s'a les .IV. *piez* noviaus, Espavins, courbes et moletes, Et s'a les jambes trop mal nettes, Car nuls nettoier ne li puet, Pour ce que souffrir ne le vuet. (MACH., Compl., 1340-1377, 263).

Rem. Cf. FROISS., *Dits Débats F.*, 1363-1393, 335.

- *Jeter le pied*. "Griffer"

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, v.6816 et 7092.

- *Se dresser sus ses pieds* : Et s'il ne puet si tost voler, Pour ce qu'il a souffert assez, Par quoy il puet estre lassez, Il se puet sus ses *piez* drecier Et ses plumettes adrecier Lés l'esprevier privéement. (MACH., D. Aler., a.1349, 285).

- *Estre sûr du pied*. "Avoir la démarche sûre" : ...prenez ma mule. Elle est tresbelle et si va bien et doulx, et est aussi seure du *pié* que je n'en trouvoy oncques point. (C.N.N., c.1456-1467, 312).

- [De l'oiseau de proie] *Mettre (la proie) au pied*. "Saisir (la proie) par les serres" : Et le faucon es *piez* la mist (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 219). Les faucons de haie muyers Ne chacent mie volentiers Se ce n'iert un oysel blecié, Que volentiers metent ou *pié*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 359).

- [De l'oiseau de proie] *Porter bon pied*. "Ne pas faire mal au fauconnier sur la main duquel l'oiseau se pose" : Il faut avoir un espervier Bien volant et sain et entier Et aussi qu'il porte bon *pié*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 451).

- *Pied large*. [Oiseau palmipède ?] : ...par ceste fable d'un laboureur qui jadis tendit ses las et ses fillés pour prendre les oies et les grues, lesquelles mengeoient ses blez, avecques lesquelles il prist une fois le *pyé* large, lequel pria le laboureur et luy dit : "Mon ami, je te prie laisse moy aller, car je ne suis pas grue ne oye. Je ne suis pas venu icy pour toy mal faire." (MACHO, Esope R., c.1480, 198).

b) "Pied d'animal préparé en cuisine" : En oreilles, *pieds* et groins de pourceaux, et ung gigot farcy d'aulx, que le roy donna au Bailly (Comptes roi René A., t.3, 1476, 303).

- *Pied de boeuf* : C'est une chose manifeste Que *pietz* de beuf ne sont pas tripes. (Menus propos P., 1461, 82).

- *Pied de mouton* : ...En trippes et *piez* de mouton (Vig. Trib., c.1480, 229).

- *Pied en paste*. "Pâté de viande fait avec des pieds (sans doute de porc)" : C'est bon mengier que *piez* en paste (Menus propos P., 1461, 108). [H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 80]

c) *Pied de veau*. "Danse aux gambades désarticulées, plus ou moins comique" : Filles amans jeunes gens et nouveaulx, Danceurs, sauteurs faisans les *piez* de veaux, Vifz comme dars, aguz comme aguillon, Gousiers tintans clers comme gascaveaux, Le lesserez la, le povre Villon ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68). [H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 69]

d) *Pied de chevre*. "[Instrument métallique (pied de biche ?)]" : ...et amenèrent avec eulx *pietz* de chievre garnis de fer, gros baulx et certains instrumens sur intention de saisir la porte d'Arras (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 297).

2. P. méton.

a) "Sabot (du cheval)" : ...d'unes tenailles à esrachier cloux de *piez* de chevaux, qu'il trouva d'aventure, esracha les cloux à quoy la ferreure dudit petit coffret estoit atachiée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 226).

b) "Trace laissée par un animal" : Mais celui qui a la veüe Bonne et clere et tres bien agüe Puet congnoistre par les fumees, Par le freür, par les portees, Par le *pié*, par le viander Quel beste c'est (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 478). On apele de toutes bestes mordanz les trases et des bestes rouses le *pié* ou les foyes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 91). ...par le *pié* ou par les foulees ou par les fumees ou par les portees (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 172).

c) *Pied fourché*. "Bétail au pied fendu" : ...sera levé l'imposition du gros du *pié* fourchié, c'est assavoir pour chascun beuf, trois solz tournois, pour vache, deux solz (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1465, 429).

- *Pied pelu*. "Ensemble des petits animaux à fourrure (chat sauvage, lapin, lièvre, renard)" : Messire Guillaume Herouart, curé de Canteleu, a en la forest de Roumare, à cause du presbitaire de sa dicte cure, (...) sa cache à *pié pelu* en ladict forest entre deux

soleux. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 66-67). Son franc pasnage et pasturages pour toutes ses bestes, avec le melleur porc du porcage, quant il eschiet pasnage. Sa chace au *pié pelu*, c'est assavoir au lievre, au connin, au regnart et au chat sauvage. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 138).

3. Loc. fig.

a) *Querir les cinq pieds de mouton / cinq pieds en un mouton*. "Chercher une chose impossible à trouver" : Mais les lieutenans de nostre suer Sapience sont reputez en terre par les saiges du monde, de groz engins, ruddes et ydiotez, pource que ilz se treuvent a la sapience esprouvee et ne vont pas querrant nouvelles oppinions et ouvrage apparant, ne les cinq *piez* de mouton avec la quinte evangile. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 492). ...et mesmement que iceulx prevostz fermiers ont accoustumé de faire de grans abuz de justice et de querir V *piés* en ung mouton qui n'en a que quatre. (Doc. 1413. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 51, 1890, 440). Sans vouloir par subtilité Querir cinq *pieds* en un mouton (CHASTELL., Oeuvres K., t.6, c.1435-1475, 31). Vostre malice bien voit on Vous qui demandés a combattre, Chincq *piés* querés en ung mouton Sy sçavés qu'il n'en a que quatre. (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 168). ...autant vaudroit en ung bouton Querre les cinq *piez* de mouton. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 97).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 207. FEW VIII, 296b ; cf. aussi G. Roques, *Trav. Ling. Philol.* 31, 1993, 393 ; DI STEF., 684a, s.v. *piéd*.

b) *Avoir les pieds fendus*. "Être stupide comme une bête" : L'EMPEREUR. (...) Veult on avoir mon ceptre et ma calote ? Ha, ha, voire ! Suis je une mariote Ou une beste ? Ai ge les *pietz* fendus ? Tousjours au fol baille on la marote Et a la fin sont les guerdons rendus. (LA VIGNE, S.M., 1496, 240).

Rem. Cf. DI STEF., 679a : «Avoir les *pietz* fenduz, être une bête».

- [Du cheval] *Avoir les pieds blancs*. "Risquer de manquer à son cavalier à un moment critique" : [Contexte métaph.] Et se j'ay prins en ma faveur Ses doulx regars [de celle que j'aimais] et beaux semblans De tres decevante saveur Me tresparsans jusques aux flans, Bien ils ont vers moy les *piés* blancs Et me faillent au grant besoing : Planter me fault aultres complans Et frapper en ung aultre coing. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12). [Sur la superstition du cheval marqué au pattes de blanc, cf. M. Roques, *Mél. Hoepffner*, 1949, 95-106 (repris ds *Études de littérature française*, 1949, 53-65)]

c) *Pied ou aile*. "Quelque chose" : S'en voz cueurs eust eu vaillandise, Vous en eussies eu *piet* ou elle. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 401). Ou il a sellé son martin, Il en apporte ou *pié* ou elle. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 77).

- *En attraper pied ou aile*. V. *aile* v. Lexiques "En avoir quelque chose, en tirer quelque avantage" : Soit par devant ou par derriere J'en attraperay *piéd* ou elle. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7).

- *Perdre ou pied ou aile*. "Perdre une partie importante de ses biens" : "Or retournons", dist la chambriere Hardiesse, "au second besant empirant la precieuse forge de ma maistresse, le quel besant a son cours en parlement comme une loy divine, c'est assavoir des commissaires des causes, des syndiques et reformateurs plusieurs, par lesquelx tous ceulx qui ont affaire a eulx se tiennent pour salvez et ja n'en eschapperont sans perdre ou *pie* ou helle, en vendant et leur vin et leur blef..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 501-502).

- *Tenir pied ou aile qq. part.* "Se tenir qq. part" : La planete court de tel belle [?] Que ung chascun fault qu'il mefface ["qu'il commette des fautes"] Ou qu'il y tiengne *piet* ou elle ["quel que soit le lieu où il se tient"] (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 11).

d) Pied ne queue. "Personne" : Noz gens ont eu fort afaire, Et des Anglois bien deffendue ; Mes, Dieu mercy, avons eue Victoire allencontre d'iceulx, Que reschappé, ne *pié* ne queue, Y n'en n'est pas ung tout seul d'eulx. (Myst. siècle Orléans Ha., c.1480-1500, 499).

- "Rien" : Vous nen aures ne *pie* ne queue (MILET, Destruct. Troye S., c.1450-1453, 23).

e) Pied ne patte. "Personne" : S'il y demeure *pié* ne pate Qui tost ne viengne a la meslee... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 54). [Tous viendront] Il n'y en faudra *pié* ne pate. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 262). NACHOR. Tu sçays donc bien Se les autres y sont. LUDIN. Rien, rien, Il n'y en a ne *pié* ne pate. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 109). [Autre ex., 66]

f) Pied et ongle : ...et de son aigle imperial qui le deffendoit au *pied* et à l'ongle (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 33).

C. - P. anal.

1. "Partie d'un objet servant de support" : Pour faire et forger le tuyau du *pié* de la coupe St Louys, et le reburnir tout de nouvel ; pour croissance d'or de touche, 6 esterllins, rendu à Symon des Landes environ Pasques ; pour déchè et façon, 48s. p. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 125). ...six cent vingt trois livres de fer (...) pour faire deux paelles, un rouable, un eschaudouer et les *piés* des contreroustiers pour la Cuisine du Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1389, 254). Lequel homme (...) se leva de son lit, et aus *piez* print en drapelet certains gros tournois jusques à la somme de deux frans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 267). ...onze tasses d'argent pesant chascune un marc et plus, esmaillées au fons, et à un chapiau de marguerites à *pié* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 401). LE BOURREAU. Ung outrecuydé on esprouve Bien de leger a sa parole. Tu n'a pas esté a l'escolle. Assez. Tiens le *pied* de l'eschelle. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 73). ...ont lesdits personnaiges, les mains jointes et à genoux sur ung coussin fait en manière de drap d'or mis et assiz sur ung hault *pié*, garny dessus et dessoubz de grosses moulures fort eslevées (Comptes Lille L., t.1, 1477, 508). ...pour la façon de la coupe de voirre que je garnie d'argent doré, qui a les patenostres taillées tout autour du *pié*, et dessus le pingnon de la couverte de ladite coupe, je fait ung ver mur, esmaillé de sa couleur (Comptes roi René A., t.1, 1477, 325).

- [Valeur minimale] : Les raisons si dessus descriptes Ne vauroient le *pié* d'ung banc. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 7).

- "Dans un moulin, chacun des quatre pilliers maçonnés sur lesquels reposent les soles"

Rem. Doc. 1410, 1414, 1457. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 795.

- *Pied droit.* "Chacun des jambages d'une porte, d'une fenêtre" : Doivent faire II *piéz* drois a l'uys de la voulte de dessoubz la chapelle et enduire l'entredeux des dictes II chambres basses et avec ce soustraire le *pié* de la porte de la premiere chambre et ycelui enduire d'un costé et d'autre. (Hist. industr. commerce F., 1408, 195).

Rem. Doc. 1403 ds GD VIII, 297c, s.v. *volsoir*.

- GÉOM. "Branche (du compas)" : Puis aprez mect l'un *pié* de ton compas au meilleu de la table et estend ledit compas pres du bort de ladite table comme par l'espace d'ung poys ou de demy, et selon celle grandeur fay le cercle de capricornus (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 95-97). Encores soit divisé .a.b. en deux

porcions egales et illec soit fait ung point, et sus cellui point soit mys l'ung des *pyez* du compas, et l'aultres sus .c., puyz soit levé le compas et soit mys sus .a. l'ung des *pyez*... (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 286).

. *Pied immobile* : Ores sus .h. soit mys le *pyé* immobile du compas, et l'aultre soit tant ouvert qu'il puisse faire deux pointz sus les deux lignes orthogonales... (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 290).

. *Pied mobile* : Puis soit mys le *pyé* immobile du compas sus .a., et soit ouvert l'aultre *pyé* mobile jusques a.c., ou plus ou moins, a ton plaisir... (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 385).

2. "Partie par laquelle une construction repose sur le sol, soubassement" :XII. deniers de annuel et perpetuel rente seront cueillis et levez à tousjours (...) sur chacun *pié* de fache et de nature de maison habitable et ediffiée ou qui pour le temps avenir seront habitables ou ediffiez sur lesdis cays et hable (Commerce marit. Rouen F., Pièces justifi., 1362, 127). [Autre ex. p.125] ...avecques ce fault repenre le cou du piller par dessoubz qui est soubz le bort de la riviere et refaire le *piet* droit de l'arche de celuy costé du piller tout de mortier, de caulx et de sablon (Industr. Paris F., 1393, 346). ...par les heurs continuelx des glaces contre les *pez* de boiz qui soustenoient le Petiz Pont (BAYE, I, 1400-1410, 213). ...La reparation d'une gouttière de dessus le siège de monseigneur l'Official et d'une gouttière de dessus le *pié* du degré du palai et pour le conduit de la cuisine, que pour employer a atacher les graffez mises sur le mur du portail aux Boursiers (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 185). ...dès le *pié* ["la base"] du fondement Jusques a la feste [du mur] (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 8).

- "Soubassement d'un moulin" : ...sur la riviere de Vanze, en laquelle souloit avoir deux molins, l'un a *pix* [l. *pié* ?] et l'autre a choisel, lesquelz sont fondus et ruinez et par ce ne rendent riens (...) ; item, le tier d'une place assise on ban et terroir dudit Pierepont sur la riviere de Vanze, en laquelle soloit avoir deux molins, c'est assavoir ung a *pic*t [l. *piet* ?] et l'autre a choisel (Trés. Reth. L., t.3, 1441, 206).

Rem. Doc. 1391, 1424, 1444, 1496, 1500, ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 794.

3. HÉRALD.

a) "Partie inférieure de l'écu" : ...qui portat ung escut de gueule a I lupart d'argent et, en *pis*, une aigle de sable (JEAN D'OUTREM., Myr. hist. G., a.1400, 10). [Ou faut-il comprendre "debout" ?] ...pour ung [écu] qui y estoit pendu au dessus des autres qui avoit le *pié* vert et le chief de gueule (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 222).

b) "Partie inférieure d'une croisette" : Le premier jour de la III^e sepmaine vint le conte de Hostindon en tresbel estat, qui aussi fist mectre sa banniere, qui estoit d'azur semee de croisettes d'or recroisetees aux longs *piés*, au chief d'or, et crioit "Saint George ! Hostindon !" (LA SALE, J.S., 1456, 178).

Rem. Cf. aussi : [Un des meubles de l'écu est une croix] ...et au *pié* d'icelle croix une escelle (Doc. 1402. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 19, 1915, 136).

4. [D'un arbre] : Jadis (les) bosqueillons vendoient Leur bos sur (le) *pie* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 300). ...se les diz chesnes ne sont plus gros par le *pié* d'un bout de charrue, iceux habitans les pourront couper hors (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1379-1380, 552).

- (*Avoir, couper, prendre*) *par pied*. "(Prendre l'arbre) en entier en le coupant à la base" : ...et par semblable ilz ont droit de

aller en iceulx bois au faucillon pour couper des branches seches, pour paier chacune XVne es dis exploiz II s.t., le tout sanz rien couper par *pié*. Item, ilz puent aller en iceulx bois et en prendre et couper par *pié* ou aultrement, sanz scye et sans y aller par nuit ne aux jours festés et deffendus ne en tout boiz de deffens (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 32). Et avec ce ont lesdiz habitans en icelle haulte forest chesne vert par *pié* pour dix solz la charetée (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 315).

- *Couper près pied*. "Couper à la base" : Les gens et habitans de Gallezfontainez et de Conteville ont acoustumé prendre en ladict forest le mort boiz à couper préz *pié* pour ardoir et pour clore (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 197).

- *Sec sur son pied* : ...pour prendre du bois mort, sec et cheu, et qui sera saic sur son *piez*, lequel ils pourront abatre à la main (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1404-1405, 554).

- Au fig. *Secher sur (le) pied*. "Se consumer" : ...douleur et mesaise me chacent a la mort si durement que je seiche sur le *pié* sans attente de mieulx (CHART., Q. inv., 1422, 25).

Rem. MART. D'AUV., *Arrêts Am. R.*, c.1460-1466, XXIX, 75. DI STEF., 683a, 684b.

5. Loc. Au pied de. "Juste en bas de qqc."

- [D'un lit] : ...en la bourse de la dame dudit hostel, qu'il trouva sur un coffre au *pié* du lit d'iceulx, print dix soulz en petiz blans. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 495).

- [D'une construction] : Li roy fu au *piet* de la tour Et sa gent li furent entour, Tuit prest de faire leur devoir (MACH., P. Alex., p.1369, 98). Au *piet* dou chastel descendirent Et en bel arroy se meïrent, Et puis il monterent amont. Là de gens avoit si grant mont Que ne le saroié nombrer, Tant bien m'en sceüsse encombrer. (MACH., P. Alex., p.1369, 195). ...il trouva une petite mulette au *pié* des degrez du chasteau (C.N.N., c.1456-1467, 208). Adonc s'en vont jusques au *pié* de l'estage de l'empereur (Myst. st Laur. S.W., 1499, 182).

- [D'un arbre] : ...ly jardiniers planta au *pié* du datilier une courge (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 64). ...pour une soye lance qu'il avoit laissie au *pié* d'un arbre. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 3).

- [D'une montaigne, d'un lieu en hauteur] : ...tantost leur coururent seure Si fierement, qu'en petit d'eure La place qui estoit perdue Leur fu tout quittement rendue, Et les mirent, qui que s'en pleingne, Jusques au *piet* de la montaigne Et si près que li Sarrazin Qui leur estoient dur voisin Pooient geter pleinement Sur eaus, sans nul empeschement. (MACH., P. Alex., p.1369, 152). La fu mort, droit au *piet* du mont, Messires Philippes d'Omont ; Dont ce fu pitez et damages, Car grans estoit ses vasselages. (MACH., P. Alex., p.1369, 155). Cestui fonda une cité nomée Aclýdem, assize au *pié* du mont Olympus, jouxte Macedone, et y ordonna les jeux que ce faisoit de V ans en V ans que l'on appella Olympiades (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 v°). Et après disner, le roy alla coucher droit au *pied* des Arpes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 277). Le dict lundi, de juing .XXIX., Pour mettre gens et de brief en besongne, Il se parqua sur le soir fort et ferme Tout droit aux *pieds* des Arpes de Boulongne (LA VIGNE, V.N., p.1495, 277).

- [Au bas d'un document] : ...et signer de mon seing manuel ou *pié* d'icelle missoire (Ecorch. Ch. VII, T., 1448, 267).

- *Depuis le pied jusques à mont*. "De bas en haut, entièrement" : Et baillez l'assault si estroit Depuis le *pié* jusques à mont, Se nul est qui se trouve au droit, L'envoyerez pescher aux poissons. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 171).

6. [Idée d'extrémité]

a) "Extrémité, bout de qqc. (en partic. du lit, p. oppos. à la tête)" : En eulx [les idoles] n'a force ne vertuz Ne plus qu'il a en ung festuz Quant il est par le *pié* copez. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 103).

- *Aux pieds du lit* : Gobin amis, alez me querre En ma chambre un escrien bonne erre Qu'aux *piez* de mon lit trouverez (Mir. march. juif, c.1377, 203).

- *Sur les pieds du lit* : Donques le fist la roine amener en sa chambre, et elle s'asist sus les *piés* de son lit et le fist assoer a ses piés. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 134). Madame, assise sur les *piés* du petit lit, le fist entre elle et ses femmes venir, et lors print la foy de lui de ly dire de toutes ses demandes la verité. (LA SALE, J.S., 1456, 7). Et quant elle fut en sa chambre, assise sur les *piez* du petit lit, dist a tous ses escuiers et autres qu'ilz s'en allassent hors. (LA SALE, J.S., 1456, 12).

b) "Objet métallique (caractérisé par son extrémité, en partic. dont l'extrémité est en pointe)" : Et ne seront faictes aucunes serrures à tour et demy si les rez et la bouterelle ne sont mis à deux *piez* ; et s'il y a rasteau en la clef, il en fault ung à *pié* en la serrure. (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1490, 230). [Autre ex. p.189 (*deux rateaux apie, l. a pié*)]

- En partic. "Pointe inférieure du fer de meule"

Rem. Nombreux ex. ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 795.

- *Épee à deux pieds* : ...mais se deffendirent d'une espée à deux *piez* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 129). [Autre ex. p.343]

D. - Au fig.

1. "Soutien" : ...car savoit de vray, si une fois il eust eu le *pied* de confort de ce duc de Bourgogne et que la voix en fust allé par le royaume, le duc breton se fust à coup humilié envers luy et soubmis à son plaisir (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 80).

2. "Ce qui permet d'avancer, de progresser" : Car puis que la sainte Ame, qui va a Dieu, aura mis ung de ses *piez*, le *pié* de l'entendement, en la voye de Dieu en creant qu'il est comme raison enluminée de vraye foy crestienne lui a tesmoingnié, tout bon et tout amoureux et tout desirable (...), lors elle avance l'autre *pié* de affection par devocion amoureuse (GERS., Trin., 1402, 171).

II. - "Unité de mesure"

A. - "Unité de longueur égale à douze pouces (environ le tiers d'un mètre, correspondant approximativement à la longueur d'un pied d'homme)" : S'un *piet* en vuet, il en a une toise. (MACH., F. am., c.1361, 176). A senestre ha un aviron Lonc de cent *piez* ou environ Et gros a l'avenant sans faille Dont il [Polyphème] retourne son aumaille. (MACH., Voir, 1364, 622). ...prinsonnier detenez oudit Chastellet, pour souspeçon qu'il n'oit mal prins et emblé une houpelande de drap gris longue et sengle, une autre houpelande de pers cler sengle, longues jusques environ les genoulx, avecques environ *pié* et demi de roigneures de ladict houpelande de pers sengle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). Item, toutez les branchez qu'ilz pourront couper de terre à une hache de IIII *piés* et demi de manche (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 335). ...les sieges et bancs et porches de la Chambre du Parlement estoient vielx, derompus, et moult malhonestes, et aussy malaisez et trop bas d'environ pleine paume ou demi *piet* (BAYE, I, 1400-1410, 155). ...premierement a esté marchandé en tasche audit Jehan Rose de mectre et asseoir ou grant pont de la Lijs estant derriere l'ostel de Gilles Pipe 14 sommiers et vint huit pillos (...) et les nouveaux pillos fichier et frapper ens, chacun 12 *piez* de parfont, et les lier aussi chacun de quatre bons liens en maniere de braquons

(Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 637). ...mettra [Jehan Rose, charpentier] sur ou soubz chacun debout de ladicté asse deux baulx sur les filieres au moylong de 8 *piez* de long et 10 paulx d'espés en la quarure, et sur lesdiz baulx au debout de ladicté asse mettra 2 blox, chacun 5 *piez* de long et 20 poch d'espés, où les pannelettes sont mis et ladicté asse se tourne, et aussi doit refaire la parroit de nouvel contre la roe de l'eau (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 647). ...a Thomas Rave pour la vendue et livrée de LXV *piés* de gouttière de boys (...) pour VI mines de caulx (...) pour III canlattes (...) et pour III benneleés de sablon (...) pour l'aportage des choses dessus. (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 170). A Michel Trouvé pour avoir refait six penneaux de verre en la chappelle et replombé de neuf, avoir refait trois penneaux en la chambre des comptes et mis III *piés* et demi de verre et avoir refait les lozenges d'un cassis en la salle (Comptes Archev. Rouen J., 1455-1456, 298). Et quant tous deux furent venus, le roy incontinant fist mesurer leurs lances, qui devoient estre, dez la pointe jusqu'à l'arrest, de XIII *piez* de long. (LA SALE, J.S., 1456, 114). ...à Florent de Hemon, voitrier, demourant à Paris, la somme de 11 l. 8 s. 8 d. p., qui deue luy estoit par ladicté ville pour 98 *piés* de verre mis en oeuvre ès fenestres de l'auditoire de Mesdits Seigneurs (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 363). ...car lui seul porta un boeuf tout vif sur ses espaulles l'espace d'une stade, qui contient cent XXV pas et chacun pas V *piez* et chacun *pié* III palmes et chacune palme III doiz de main commune (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°). Fist ung fossé de dix *piez* de perfont et XVm pas de circuit, en la durée de trois lieux (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°).

- *Demi-pié* : ...et doivent avoir demi *pié* de lonc (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 218). ...un sachet de cuir gros d'environ plain poing, et long de demi-*pié* ou environ (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 82). Dessouz le col l'arbaleste bendee Qui n'estoit pas de foiblesse fardee, Mais par raison grosse, puissante et forte, Et le garrot ou la vire fondee Pour trespercer ung demy *pié* de porte. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 213).

- *Plein pié*. "Pleinement" : ...l'arme, qui en pechié Est trouve[e] hors du corps plain *pié* (Liber Fort. G., 1346, 125).

- *Tenir plein pié* : Et [Marguerite, comtesse de Flandres] dist un jour a Bouchard d'Auvergne, qui estoit son amy, que jamais jour de sa vie il n'auoit sa compaignie s'il ne faisoit tant qu'elle fut sa femme espousee ne que luy ne ses enfans bastardz ne tiendroient jamais plain *pié* du païs de Flandrez. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 256).

- *Ne de plein pié ne demi*. "Nullement" : N'oncques n'ot cuer esperdu, Ne de plein *pié* ne demi Ne guenchi, Ains parti Au parti Qu'au tieü Qu'orent eü Si que bien ot perceü, Et comment son corps offri Sans detri Et sans si Et ainsi L'a on ami congneü. (MACH., Lays, 1377, 475).

- *Pié (à / de) main*. V. *pié-main*

- *Pié marchand*. "(?)" : Et est assavoir que qui voudroit promptement mesurer la dessusdite circuite de la terre, il faudroit mesurer l'espace qui respond a plusieurs degrez ensemble si comme a 10, 20, 30, et ledit espace ramener a certaines mesures uisitées si comme a lieues francoyses mesurées par toyses, des *piez* marchans ou autres mesures uisitées, car en divers pays les lieux et les mesures sont diverses. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 121).

- *Aimer mieux estre à cent piés sous terre*. "Être rempli de honte" : J'aymeroie mieulx enrager Que je ne m'en puisse venger, Et estre a cent *piez* soubz terre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 459).

- [Valeur minimale] : Car jamais par tel voye n'y aurés demy *pié*. (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 39). Tantost li grant et li meneur Respondirent que il iroient Volentiers, et que prest estoient Pour aler où le roy vorra, Et que ja *pié* n'en demorra. Li roys les mercia forment, Puis fist crier isnellement, Que le landemain partiroit (MACH., P. Alex., p.1369, 59).

Rem. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 189-191 (FROISS. ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 4720).

B. - "Unité de superficie (les côtés étant mesurés en piés)"

- *Pié de terre* : Ne te laisse desheriter Pour riens qu'on te puist enditer, Car par ma foy, mieus ameroie, S'empereres ou rois estoie, Despendre tout en bonne guerre, Qu'on me tollist un *pié* de terre, Car tout prince desherité Vit a honte et a grant vilté. (MACH., C. ami, 1357, 126). ...chinc *piés* de terre estans et assis a Fay lez Saint Félis, au pris de la vergue, a compter vint chinc *piés* pour la vergue (Cartul. Beauv. L., 1368, 652). C'est la maniere, c'est la guise Comment Alixandre fu prise Dou second assaut, sans retraire ; Qu'onques pour lancier ne pour traire N'i ot celui qui se treüst Arrier, ne qui se treüst Vingt *piez* de terre ; et se vous di Que ce fu en un venredi ; Et fu, pour ce que je ne mente, L'an mil CCCV. et sexante, Landemain de la St. Denis, Einsois que li jours fust fenis. (MACH., P. Alex., p.1369, 95). ...en Espagne voir ne tendra, Jour que je vive, *pié* de terre. (Mir. Oton, c.1370, 336). ...il avoit prins a cens ou seurens annuel et perpetuel de nostredit très redoubté seigneur vint quatre *pié* de terre commençant au bout du jardin ou courtil audit Pierrart appartenant et venant directement aux cloyers estans devant (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 286). ...et dist que jamais ne tenderoit *pié* de sa terre (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 88). Ne qu'i n'ayent nulle baillyve En France, ne ung seul *pié* de terre, Ne que plus nul Anglois y vive, Mes s'en aillent en Engleterre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 474).

- [À propos d'un emplacement pour la vente] : Les autres drappiers qui ne peuvent estre loigiez en la dite grange, l'en les loige devant la dite grange au long de la rue, et leur loue-on leurs estaulx au *pié* de terre (...), et leur loue-on le *pié* ung gros (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 409).

C. - "Mesure établie pour les écritures des clerks en chancellerie" : Et grossera le commissaire, là où mieulx lui plaira, à ses despens, la dite enquête. Et sera païé de la grosse d'icelle par ceste maniere : c'est assavoir d'un chascun *pié* d'escripture du long escript, sanz fraude, 1 gros et demi. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 172). ...de toutes escriptures qui se feront es dites cours, c'est assavoir de faiz ou de raisons baillées en court, de la coppie d'icelles, de copie de tesmoins ou d'autres escriptures, les clers se paieront au *pié*, c'est assavoir pour un chascun *pié* de long et de large sanz fraude escript 1 gros et demi (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 173).

D. - "Mesure formant une unité rythmique en versification" : Si n'est ci mestier de parler des *piez*, des daptilles, spondées ou autres dont l'on use en latin (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 10). ...et se il y a aucun ver coppé qui soit de cinq *piez*, celui qui vient après doit estre de dix. (DESCH., Art dictier R., 1392, 274). Les *piez* donc font les mettres telz qu'ilz sont aussy que les sillabes, selon ce qu'elles sont longues ou briefves, font les *piez* dessus diz. Et c'est aussy que nous veons que les sillabes en gramair font les diccions de diverses manieres selon ce qu'elles sont diversement aussy de lettres composees, et les diccions jointes et ensamble ordonnees deument font la parole ou l'oroison parfaite ou de bonne sentence. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400,

71). Et ces *piez* dessus diz sont ainsy appellez par aventure a la similitude des bestes qui ont piez. Car ainsy que les piez des bestes qui se meuvent vont ordonneement, aussy les *piez* des mettres s'entresuivent et vont l'un après l'autre par ordre convenable tres ordonneement et tres regulierement. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 71). Et pourroit on dire que ces parties comparees ainsy ensamble dont la ryme de .XIIJ. est composee et les autres aussy sont semblables aux *piez* qui vont l'un après l'autre es mettres dessus diz. Toutesfois, la meilleur maniere de prononcier ceste ryme, c'est de faire sa pause dessus six et de finer sur .XIIJ., et en celle de dix de faire pause sur .IIIIJ. et de finer sur .X. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 75). Pareille taille de vers huitains est maintenant en usage, et n'y a difference si non que les metres sont de .X. et .XJ. *piez*. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 221). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss.]

E. - "Mesure monétaire marquant la valeur du marc monnayé" : ...sur le *pié* de soixante Gros Tournois d'Argent-le-Roy (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1336, 1). [Supplément] ...ce *Pié* durant seulement (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 329). ...vous feissiés faire et ouvrir bonne et forte Monnoye sur le *pié* de Monnoye vingt-quatrieme (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1356, 84). ...en ouvrant sur le *pié* de Monnoye trente-deuxième (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1356, 88). ...le *pié* d'icelles [monnaies] ne changerons (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1356, 132). ...ès Monnoies de Paris, de Tours et d'Angers on ouvroit sur autre *pié* de monnoie et donnoit on en ycelles plus en chascun marc d'argent aus marchanz que on ne faisoit en la dite Monnoie de Poitiers (Doc. Poitou G., t.3, 1360, 281). ...et toutesfois ilz [les Postulas] sont de si bas aloy que mendre ne se pourroit trouver ; et, encores, qui pis vault, irréguliers (...), et n'y a aucune vraye assiète ou *piéd*, sur quoy on se puist actendre. (ORESME, Monnoies W., c.1365, IV). ...sanz sur ce estre tenu de paier ou donner quelque chose à la garde, assaieur, tailleur ou quelque autre officier ou serviteur de ladicté Monnoye, pourveu que se ledit *pié* de monnoye se muoit dedens ledit terme de trois ans ledit Buridan seroit lors tenu de baillier caucion et de rappleger lesdictes monnoyes et paier les officiers d'icelles comme il appartient (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 193). ...la monnoye d'Auxonne, que monseigneur le duc leur avoit accordé forgier et monnoyer en icelle à leurs frais et despens avec toutes matieres necessaires pour faire ledit ouvraige de monnoye dau telz *pié*, poix et aloy que l'en ouvroit lors en ladicté monnoye (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 801). ...et ne dot le Roy muer *pié* ne pris en ses monnoies de Paris ne d'ailleurs, que pareillement ne fust fait esdictes monnoies de Tournay et Saint-Quentin. (FAUQ., II, 1421-1430, 63). ...le *pié* des monnoies n'avoit esté entretenu es pays voisins (Doc. 1441. In : A. Haneron, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 305). [Doc. bourguignon] ...en deffendant icelles monnaies en en faisant ung nouveau *pié* sans aucunement toucher a celui de présent. (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1464, 425). Il ne faisoit faire aucun *pié* nouveau ou changemens de monnoyes. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 138).

Rem. Sur le calcul de cette valeur, cf. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.3, CIX. [R. M.]

PIEDEAL, (?) (piedéal)

[GD : *piedéal*]

"Aiguillon dont on pique les boeufs"

REM. Doc. 1451 ds GD VI, 149c. *FEW VIII, 301b : *pes* ? Mais ne faut-il pas lire *pickeal* et rattacher à **pikkare* ? [R. M.]

PIEFFUF, subst. masc. (pieffuf)

[GD : *pieffuf* ; FEW IX, 634a : *putidus* ; *FEW III, 915a : *fustis*]

"[Plante] Troène, cornouiller sanguin"

REM. Doc. 1461 ds GD VI, 150a. [R. M.]

PIEGE, subst. masc. (piège¹)

[T-L : *piege* ; GDC : *piege* ; DÉCT : *piege* ; FEW VIII, 122a : *pedica* ; TLF XIII, 342b : *piège*]

"Piège" : Ce *piege* fut en haste bel et bien fait, et ne demoura gueres que ung loup passant pays s'attrappa leens (C.N.N., c.1456-1467, 354). ...mais il trouva que les Gantois avoient fortifié le villaige, qui est cloz de marestz et de marescages, et avoient enloz en leur fortification l'abbaye de Los en Flandre, qui est une grosse abbaye de l'ordre de Cisteaulx, et n'avoit que une entrée bien barrée, et fossillée de grands fossez et de pertuis tout à l'entour, à maniere de *piesges*, pour garder que l'on n'y peust approcher à cheval (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 277).

Rem. Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1352, 125 (*pige*).

- *Prendre au piege/en un piege* : Se tu pues sentir ou vëoir Que tes anemis assëoir En bourc, en chastel ou en ville Te vueillent, aies tant de guille Qu'adès aies la clef des chans, S'orras des oisillons les chans, Et ne te laisse par un siege, Einsy comme un leu, penre au *piege*. Et se tu y vues demourer, Y te couvient sans demourer Yssir a plain et toy combatre Pour ton heritage debatre, Ou ton honneur n'i seroit mie. (MACH., C. ami, 1357, 119). Bons chevaliers et clers letrez Doit en tous temps estre aprestez D'estudier au commun bien, Sanz nul d'eulx prandre ce lien De mariage, qui trop grieve A ceuls qui sont prins en ce *piege* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 271). En grant yver, par voye amere, Au duc Mauclerc mistrent le siege, Et au derrain fut prins au *piege* Par assault, par asseoir, par mine. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 308). Ci devise a prendre es loux aux *piesges* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 262). S'ilz estoient prins en ung *piege*, Que ces matins ne seussent courre, J'ordonne, moy qui suis son miege [de Jehan Riou, marchand pelletier et capitaine des archers de Paris], Que des peaulx sur l'iver se fourre (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 95).

- P. métaph. : Et ceuls cy qui samblablement Ont de mariage tourment Et servitude qui les grieve, Me vouldroient mettre en ce *piege*, Pour reconforter leur dolour D'avoir compaignon en leur plour (DESCH., M.M., c.1385-1403, 26). [R. M.]

PIEGE, subst. masc. (piège²)

[FEW VIII, 124a : **pedicus*]

De noble piege. "De noble extraction, de noble origine" : Car on treuve que gens de bas Par meurs, par guerres, par debas Ont plus joy du real siege Que ceux qui sont de noble *piege* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 6). [R. M.]

PIEGÉ, adj. (piégé)

[T-L (renvoi) : *piegier* ; GD : *piegier* ; FEW VIII, 122b : *pedica* ; TLF XIII, 343b : *piéger*]

"Muni de pièges" : Le parc troevent clos et *piegiet* (Pastor. B., c.1422-1425, 170). Et en fin auques prés du bois Ont entr'iaux ung parc assiegiet, Hault cloiet et parfont *piegiet*, Et l'assaillent moult fierement Pour le mettre a destruisement. (Pastor. B., c.1422-1425, 215). [R. M.]

PIELATE, subst. fém. (piélatte)[GD : *pielate* ; FEW XXIII, 8a : o.i.]

"Grosse(s) latte(s)" : A Symon Sakedent pour bos soyer et pour *pielatte* pour le clokier (Comptes Mons P., t.1, 1335, 436).

Rem. Doc.1398-1399, 1412 et 1417 ds GD VI, 150a.

- "Chanlatte" : ...pour avoir fait relatter et recouvrir tout du long les festes des tois des chambres (...) dont les *pielattes* et les bous des chevrons estoient pouris (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 624). [R. M.]

PIELATER, verbe (piélatte)[GD : *pielater* ; FEW XXIII, 8a : o.i.]

Empl. trans. "Munir de *pielates*" : ...iceluy toit comoder tout autour, *pielater* et latter tout neuf de toutes choses (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 624). ...tous les ouvrages dessus declaréz et diviséz *pielatter*, latter et cevrondre, couvrir et ordonner de tous poins (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 626). [E. P.]

PIELLE, subst. fém. (pielle)[GD : *pielle* ; FEW VIII, 431b : *picula*]

"Espèce de sapin"

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516), ds GD VI, 150b (*sapin et pielle*). [R. M.]

PIEMENT, subst. masc. (piement)[*FEW VII, 524a : *palus*¹ (?) (?)]

"Ensemble de pieux (?)" : Lors Vortigier (...) fist tantost cerchier parmy le pays de Galles adfin de trouver un lieu fort et y donne sur une montaigne bien propice a celle tour ediffier, puis fist faire grant pourvision de pierres, de chiment, de *piement* et aultres choses necessaires a son oeuvre. (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 221).

REM. Sur *-ement* accolé à des subst., cf. TLF XI, 650a : *-ment*¹ (*empieusement, entablement, pietement...*). [R. M.]

PIEMONTAIN, adj. (piémontain)[*FEW VIII, 438a : *Piémont*]

"Piémontais" : ...ung noble escuyer *piemontain* [var. *piemontoy*] (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 34). [R. M.]

PIEMONTAIS, adj. (piémontais)[FEW VIII, 438a : *Piémont* ; TLF XIII, 344b : *piémontais*]

Empl. subst. "Celui / celle qui est originaire du Piémont" : Mais soient Lombardes, Roumaines, Genevoyses, a mes perilz, *Pimontoises*, Savoysiennes, Il n'est bon bec que de Paris. De beau parler tiennent chayeres, Ce dit on, Neappolitaines, Et que bonnes sont cacquetieres Allemandes et Pruciennes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119). [R. M.]

PIEPOL, subst. masc. (piepol)[T-L : *piepol* ; FEW IX, 529a : **pullipes*]

"[Plante] Pourpier" : Se cheval a le farsin (...) prendre la lymesche et la rue et mettre l'en anteper devant, entre le cuir et la char, et le *piepol* et la racine de la vermeille preele ou .I. petit d'arcal ou de plon atachié a aucunes de ces herbes a .I. filet qui dehors pende (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 374).

V. aussi *pourpié* v. Lexiques [R. M.]

PIER, verbe (pier)[T-L (renvoi) : *piër* ; GD : *pier* ; FEW VIII, 422b : *pica*]

"Boire" : Nous *piérons* en ceste grant mate Gourdement (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 168). ...Que c'est de bien *pier* et boire (Serm. Choppinerie K., c.1462, 144). TART ABILLE. (...) Mais advissés comment il *pye* ! LOURDEAU. C'est pour ce qu'il lui at bon vin. (Lord Tart Ab. L., a.1465, 161). ...comme homme aspre et que tres bien *pye* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 732). [Aussi même page, v.3, *pions*] Je vous *prye* que je aye à *pyer* Ung coup de quelque bon vin vieulx. (Test. Path. T., c.1470-1475, 167). ...*Pier* de la plus gourde pie (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 323). ...il avoyt bien beu et bien *pié* (MACHO, Esope R., c.1480, 40). Boire bons vins et gourdement *pÿer* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 131). Mais ou a il si bien *pyé* ? (Serm. bien boire K., c.1500, 565). Parmy les champs ne povant papier Avant que fusse nullement desroé, Quoy qu'en ce cas j'eusse moult fort roé, Ce neantmoins je n'alis pas *pier*, Mais escripviz tout soubdain en papier Ce qui est dit, et puis en parchemin (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 411).

Rem. L. Sainéan, *Z. rom. Philol.* 30, 1906, 562-563. [R. M.]

PIERGE, subst. fém. (pierre)[T-L : *pierge* ; GD : *pierge*¹/*pire*¹ ; FEW VIII, 323b : *petricus*]

"Chemin (pierreux), passage" : Mais, pour ce que lesdis Gantois doubtoient fort la venue dudit comte, plus que de nulles des autres garnisons, et que d'icelle furent advertis, firent ceste nuit plusieurs *pierges* et fossez ès soilles et ès blez qui estoient au lez où ledit comte devoit tenir son chemin (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 418).

REM. Doc. XIVe s. (Marchiennes, *pire*) ds GD VI, 174c. [R. M.]

PIERRAILLE, subst. fém. (pierraille)[T-L : *pierraille* ; FEW VIII, 317a : *petra* ; TLF XIII, 345a : *pierraille*]

"Amas de pierres, de cailloux" : Mon bassinet m'a la teste afolee Par trop cheoir, par mauvaise *pierraille* ["Par les mauvais chemins" (Éd.)]. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 314). [R. M.]

PIERRE, subst. fém. (pierre)[T-L : *piere* ; GD : *pierre*¹/*pierre*² ; GDC : *pierre* ; DÉCT : *piere* ; FEW VIII, 313b,314a,315a,320b : *petra* ; TLF XIII, 345a : *pierre*]**I. - Au propre** [Substance minérale]

A. - [Matière minérale] : L'un a nom Pol et l'autre Pierre. Ces deux diex de fust ne de *pierre* Ne sont, mais sont droitement hommes Aussi comme vous et moy sommes (Mir. st Sev., 1362, 208). La semence est la parole Dieu, Que es durs cuers n'a point de lieu, Si peu que semence sur *piarre*. [Réf. à la parabole du semeur (Luc 8, 13)] (Pass. Auv., 1477, 137). Et par celle sueur il [l'aigle] oste ses plumes. Et aprez qu'il les a recouvrees, il va et quiert une roche de pierres, et tappe et fiert son bec a la plus aspre et dure *pierre* de la roche, tant qu'il oste son becq et lui en revient ung nouvel, et prend viande aussi bien qu'il fist onques, et ainsi se renouvelle et ajoventist. (Somme abr., c.1477-1481, 179).

- P. métaph. : J'ay a non Pol, et cestui Pierre, Qui est le fondement de *pierre* Sur quoy Jhesus crucifié A son eglise ediffié. (Mir. st Sev., 1362, 204).

- *Morte pierre*. "Pierre calcaire" : ...un aistre de pierre qui est ou contre cuer, de morte *pierre* de dix pieds de long et six pieds de hault, pour mettre du feu de charbon à tourner les rotz (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 603).

. *Pierre de marbre* : Aussi li dieu les gens muoient En quelque forme qu'il voloient Et les deesses ensemment, Car on vëoit appertement Les uns mués en forme d'arbre, Les autres en *pierre* de marbre. (MACH., Voir, 1364, 494). Pleüst Dieu que ceulz qui ce font Et qui amour ainsi deffont Par faus et par mauvais rappors Devenissent sauvages pors Ou qu'il fussent mués en arbre Ou en noire *pierre* de marbre (MACH., Voir, 1364, 706).

- [Comme symbole de dureté de coeur, d'insensibilité] : Et affin que jamais ne soit ostee, cruauté luy met tres pesant, tres froide et tres horrible *pierre* de obduracion de cuer et de desesperance. (GERS., Purif., 1396-1397, 66).

- *Coeur de pierre* : LA FILLE. Vostre filz un cuer de *pierre* a. Il n'est nul qui le puist flechir Ne muer. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 296).

- [Dans une compar.] : Avant, villain, plus dur que *pierre*, Dedens se sac vous fault bouter. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 35).

. *Avoir le coeur dur comme pierre/plus dur que pierre* : Or est temps de venir aux noces et non pas senz larmes et piteuse compassion. Et qui a ces noces cy par grace en sa contemplacion se trouvera et ne ploura, aiant compassion, il pourra bien dire qu'il avera le cuer plus dur que *pierre*. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 78). Oui est celui catholique crestien qui a la poitrine ferree et le cuer dur comme *pierre*, qui ne soit esmeus a pitie et profondement larmoier oiant la dolour et affliction de noz freres crestiens et le vitupere de la foy catholique. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 55). Il a le cuer plux dur que *pierre* Quil ce peult tenir de plorer. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 217). JHESUCRIST. (...) Plus que *pierre* as le cuer deur Se tu ne m'ame de cuer pur Et de toute ta volenté. Et se tu as entalenté De moy amet d'ame et de corps, Je te seray misericorps. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 146).

- P. métaph. : JUDAS. *Pierre* de mabre, coronne d'ayment Est mon faulx cuer. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 189).

- [Comme symbole d'insensibilité à la douleur physique ou morale] : Il ne sent poim de la challeur. Par dieu, c'est ung droit enchanteur Qui use de enchantement ; Il c'est ousté le senctement. Il ne sent ausi peu que *pierre*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 240). NOSTRE DAME. (...) Ou s'il fault que ceste mort voye, [bon seroit que] Comme *pierre* insensible soye. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 581).

- *Tirer sang de la pierre*. "Être capable de faire n'importe quoi" : Car elle est tant attraiant pautonnière Qu'elle feroit de tenebres lumiere Et tireroit bien de la *pierre* sang (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 58).

B. - "Cette matière en blocs ou fragments, entrant dans différents usages"

1. "Gravier, galet" : Il le doit prendre [le poisson] et recevoir En tant qu'il peut, à dire voir, De bonnes eaues et mondes Et mesmement des plus parfondes Et courantes en bonnes terres, Par suz beau sablon ou sur *pierres*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 93).

- "Caillou plus ou moins gros" : Item, en devisant une busche ou une *pierre* ou autre corps materiel et corruptible, l'en puet venir a si petite partie que on ne la pourroit plus deviser sans corrompre sa substance. (ORESME, C.M., c.1377, 46). Beaubarbier le acheva de tuer d'une grosse *pierre* qu'il trouva à ses piez, de laquelle il fery plusieurs coups ledit Normant sur la teste (Reg. crim. Chât., I,

1389-1392, 62). ...et lui bailla, ledit Pierre, une *pierre* noire pour faire ledit saing. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 466).

- En partic.

. "Pierre à feu, caillou qu'on frappe avec le briquet (fusil)" : Et, s'il n'y avoit borde, ilz doivent demourer en mi le boys, car chascun archier qui veult faire a droit son mestier doit aporter esche et *pierre* et fuysil pour alumer du feu, et doit porter aussi un pain troussé avecques soy tousjours et un petit barillet de vin, car on ne scet les aventures qui aviennent en chasce. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 280).

. "Pierre à aiguiser"

. *Jeter la pierre au devant de la faux. jeter/mettre la pierre avant/devant la faux*. "Prendre les devants" : Vostre honneur, seur, certes y pent : Gettez la *pierre* avant la faulx ; Celle est saige qui se repent Et qui efface ses deffaulx. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 150). [G. Roques, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 506, comprend : «Pour ne pas tout perdre (ici votre réputation = la faux), éliminez en la cause (ici vos nombreux amants = la pierre)» .] Ainsi nous y avons gecté La *pierre* au devant de la faulx.. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 539). Ung homme fin et caulteux Se tient bien tousjours sur sa garde, Et s'il est fier et courageux, De l'outragier chascun se garde. A toute heure espye et regarde A son point, car il est sy faulx Que tout a coup, qui n'y prent garde, Met la *pierre* devant la faulx. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 74).

- [Sorte de jeu d'adresse : "dans sa forme la plus fruste, il consiste uniquement à lancer des pierres, soit le plus loin possible, soit en tendant à se rapprocher au maximum d'un but précis". (J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de Fr. du XIIIe au déb. du XVIe s.*, 1990, 103)]

. *Jeu de la pierre*. V. *perrel* : ...nous avoir esté humblement exposé (...) que (...) le dit Perin et un autre sien compaignon (...) en gardant leurs brebis en la dicte Ysle d'Oleron jouassent au jeu de la *pierre*... (Doc. 1384. In : P. Rézeau, *R. Ling. rom.* 78, 2014, 428-429). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

. *Jeter la pierre* : ...ung soir, le filz au conte de Glocestre, qui mout bon chevalier estoit et fort, et estoit ung pou presoncieux, gectoit la *pierre* avec le filz au roy et plusieurs autres. Si avoit passé messire Henry bien de quatre dois et s'en vantoit (Ponthus Sidoine C., c.1400, 90). Doit un chascun en sa maison Labourer et s'exerciter, Pour greigneur péril éviter, Dont s'ensuit que c'est chose sote Que jouer lors à la pelote, Courre, lutier, jeter la *pierre*, Et cheminer de fervent erre, Et tous autres telz excez faire Qui peuent à Nature desplaie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 85).

. *Pierre jetteresse* : ...N'ad cure qui doit chanter messe, Ne qui les champs doit labourer, Mais q'al hasard pourra juer, Ou a merelle ou eschequer, Ou a la *pierre* jetteresse (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 70).

. *Cinq pierres*. "[Sorte de jeu d'osselets]" (Éd.) : Demye XXII^{me} de cousteaux Ferrez d'argent et belles gaynes De cinq *pierres* et des fuseaux Pour donner le jour des estraines. (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 72).

- [Expression d'une valeur minimale] : Et s'estoient XXX. contre un De gens d'armes et de commun, Li Sarrazin, que Dieus confonde ! De *pierre* d'engin ou de fonde. (MACH., P. Alex., p.1369, 157).

- *Jet/jetet/trait de/d'une pierre*. "Distance que peut parcourir une pierre que l'on lance" : On n'osoit aler ne venir, N'on ne se pooit soubstenir, Car si horriblement venta Que li vens mainte fois jetta Pluiseurs gens plus loing, par saint Pierre, De .C. pas ou d'un jet de *pierre*. (MACH., Voir, 1364, 608). ...la mer estoit

là si plate, Si pleine, si coie et si mate, Que pour ce estoient demourées Long dou port toutes les galées, Aussi comme à get d'une *Pierre*. Que ne pooient penre terre. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). Après li vueill aprendre a savoir mener les chienz a la suyte, quar, quant celuy qui suit du limier commence sa suite, celui qui moine les chienz doit demourer loing au moins le giet d'unne petite *Pierre* et ne se doit mouvoir d'ilec jusques a tant qu'il oye que celi qui suit du limier criera "Par ci !" (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 146). Et a chascun feu ait un homme ou deux, et ait de l'un feu a l'autre le tret d'une petite *Pierre*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 239). Et, s'il veult chascier aux chienz, il doit avoir touz ceulx qui scevent traire aux arcs et les doit mettre au dessoubz du vent tout de renc, au giet d'une grosse *Pierre* poignal ["grosse comme le poing"] l'un loing de l'autre, s'ilz sont en cler pays, mes, s'ilz sont en fort païs, ilz doivent estre plus pres, devant un arbre chascun et non pas darriere, les eschines devers l'arbre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 270). ...ainssi comme nous estiomp a ung trait de *Pierre* de le ditte roche et la cuydions enconter tout au través, que selluy fort vent nous estrema et vint ung autre qui soffla tiel cop le ditte nef que l'en porta long hors toute celle montaigne de roche (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 59). Car Gervaise et son compaignon iroient devant et les deux autres après environ la longueur d'un ject de *Pierre*. (BUEIL, I, 1461-1466, 66). Au partir de la, a main senestre, environ un petit gect de *Pierre* fut faicte la division des Appostres ou leur fut dit : (r)Ite et predicate (Pèler. D., 1486, 352).

- Loc.

. *Faire rire un sac de pierres* : Ung tas de *pierres* feray rire. (Roy sotz, c.1450-1500, 226).

. *Tirer de pierres et de cailloux lait et miel*. "Tirer bénéfice de circonstances adverses" : Mais ainsi ne faisoit pas Pothon qui en povreté et misère et en toute estroite et eschance fortune avoit esté nourry, et, par estrange manière de parler, avoit tiré de *pierres* et de cailloux lait et miel toute sa vie (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 125).

- Prov. *Pierre souvent remuee ne cueillira ja mousse*. "Pierre qui roule n'amasse pas mousse" : La plante aussi ne peut fructefier qui trop souvent est ailleurs transportee ; et aussi dit l'ancien proverbes que " *Pierre* souvent remuee ne cueillira ja mousse". Et de toutes ces choses veult Senecque conclurre que cely qui sy souvent ses opinions mue ne peut faire beau fait. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 732). Qui souvent se remue Pour prendre son esbat, Et sault hors de sa mue Pour changier son estat, Souventesfois s'esbat A trouver jerbe escousse : *Pierre* qui trop rabat Ne pourroit cueillir mousse. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 59).

. *Femme amollie mesme Pierre* : Fame neïs *Pierre* amollie, Si com pert en dame Marie, Qui son chier fil amollia Quant pour le monde le pria. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 38).

. *Pierre vire et cheval chiet*. "Le caillou tourne et le cheval tombe ; une situation peut changer vite, sans qu'on s'y attende" : ...toute femme qui voit son seigneur doulz et simple, sans grant malice, de tant lui doit-elle porter plustost honneur (...) et se doit plus tenir close et plus simplement, et soy efforcier de garder et tenir s'amour et sa paix, car les cuers ne sont pas tousjours en un estat ; *Pierre* vire et cheval chiet. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 133).

- *Pierre d'ardoise*. "Morceau d'ardoise" : Bien est vray que a user de ceste science il faut souvent desfacier une figure pour mectre

l'autre, et pour ce est ce que les clers communement calculent sur *Pierre* d'ardoise (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 243).

- "Bloc de Pierre" : Perseüs, qui par l'air voloit, Se m[o]it en ce qu'il voloit ; Politetus le desprisoit Et partout de li mesdisoit, Mais en Pierre si le mua Qu'onques puis ne se remua, Par le chief Gorgon qu'i[l] gardoit, Qu'ame ce chief ne regardoit Qui en *Pierre* ne fust muee, Tant fust subtive ne disree : Ovides le dit en ses fables En moralité[s] veritables. (MACH., Voir, 1364, 494). Alors je allay rouller celle grosse *Pierre* que vous veez auprès de l'Aguille. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 153).

- Loc. *Baiser la Pierre*. "Appliquer un baiser sur la Pierre (contre laquelle le cheval vient de trébucher, pour conjurer le mauvais sort)" : Un autre s'en va chevauchant Et va par le chemin brochant, Car en trop grant ire est entré Pour son cheval, qui a sopé, Si treuve une grant Pierre bise, Qui est pres du chemin assise. Son cheval prent a reculer, Quant le cuide avant faire aler. Adonc li croist la felonnie, Si renie Saint Marie Se la *Pierre* ne baisera (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 105).

- *Pierre (de moulin)*. "Meule" : ...pour visiter et regarder deux *pierres* de molin (...) pour sçavoir s'ils estoient prouffitables et le valeur d'iceux (Doc. 1415. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 797). ...une Pierre de molin pour ledit molin, cousta ledit *Pierre*... (Doc. 1449. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 797). ...deux *pierres* de molins appellees "meules" (Doc. 1453. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 797).

. "Coussinet de Pierre sur lequel tourne l'arbre moteur" : ...2 *pierres* sur lesquelz li asse se tourne (Doc. 1393. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 797). ...une *Pierre* nommé "assesteen", qui gist dessoubz le asse du dit molin (Doc. 1415. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 798).

- [Pour exprimer une grande émotion, une grande douleur] *Les pierres fendent* à cause de telle chose émouvante : Helas, hélas ! a moy, vil pecheur et viel escripvain qui m'entremés sans larmes d'escripre l'entremés dont les *pierres* fendirent, et mon vil cuer remaint vuit de devocion, de pitié et de compassion, traitant la sainte redempcion de l'umaine generacion. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 95).

- "Rocher" : Et as veu la terre croier, le solail escousser et la *Pierre* fendre [phénomènes qui se sont produits à la mort du Christ] et après en esperit et non pas sans larmes et compassion cordiale tu pues avoir veu la grant playe de son costé ouverte du fer agu, de laquelle le precieux sang et l'yaue salirent a tres grant habondance (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 283). J'ay veu roches et *pierres* fendre ; Cheüe est une part du temple. [Réf. à Matth. 27, 51] (Pass. Auv., 1477, 274).

- Loc. adj. *En Pierre*. "En bloc, en morceau" : Paste de roy, citron, madrien, pignolat, sucre rosat et sucre en *Pierre*. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1390, 265). ...trouvé en la chambre du martinnet dudit lieu 80 pièces tant grandes que petites de cuivre peloux (...) Item, trouvé audit martinnet ung recuit de mine, duquel partie estoit fondue, autre partie estoit caché et batu et autre partie dudit recuit estoit en *Pierre* sans estre cachié ne batu. Item, trouvé dedens l'un des murez dudit martinnet ung autre recuit de mine qui avoit eu 14 feux et luy en failloit encores 6 (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 250).

- *Geler à Pierre fendant* : De parler de froidure, c'estoit trop grant honte a luy, car jamais amant ne doivent avoir froit soit qu'il

gelle *pierre* fendant (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 20). Et qu'il soit vray que la Mort n'avoit point de congnoissance sur eulx, il en apparoissoit assez par experience des amoureux qui montent et desvalent de nuyt du hault de deux ou trois estaiges par une touaille ou longiere pour entrer en une maison sans eulx blecier ou faire mal, pareillement de ceulx qui couchent entre deux goutieres toute le nuyt, voire quant il gelle a *pierre* fendant (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 154).

- *Ne pas bouger plus qu'une pierre* : ...un vent, chault comme feu, la ferit par telle guise qu'elle ne se pot bouger ne remuer, ne plus que une *pierre* (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaignon, 1371, 59).

- *Pierre noire*. "Houille" : Item, vueil qu'autour de ma fosse Ce qui s'enssuit, sans autre histoire, Soit escript en lectre assez grosse - Qui n'auroit point d'escriptouire, De charbon ou de *pierre* noire Sans en rien entamer le plastre (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 142).

Rem. Burger, 89.

2. "Bloc, fragment de roche utilisé dans une construction" : ...Dieus, qui tout fist et fourma, A trois angles donné fourme ha Tele qu'il sembloient homme estre (...) Et les envoya a Abram, Qui puis fu nommés Abraham, Et les receipt dessoulz le chaisne Ou il habitoit, car de fraisine N'avoit ne maison ne palais, Ne de *pierre*, ne biaux ne lais. (MACH., Voir, 1364, 492). La tierce chose toutevoie Qui fait renom fortifier, Est grant chastel edifier, Cité, ville ou autre artifice Qui se fait de grant edifice, Car celle *pierre* amoncelée Ne puet tost estre consummée Ne cité si fort demolie Qu'il n'en demeure une partie Ou nom de celui qui la fist. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 263). Lors, quant elle [Mélusine en forme de serpent] ot le fort environné troiz foiz, si se vint fondre si rudement et si orriblement sur la tour Poitevine, en menant tel tempeste et tel escroiz, qu'il sembla a ceulx de leans que toute la forteresse cheist en abisme, et lors sembla que toutes les *pierres* du massonnage se remuassent l'une après l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 261). Echielles y fist charpenter Et engins, pour en hault monter *Pierre* et tout quanqu'il couvenoit A ouvrier, qui la maçonnoit [la tour de Babel] (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 151). Premierement, devant la tour Y sera assis la Bergiere, Et des canons tout a l'antour, Qu'i n'y demorra *pierre* entiere. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 547).

- [Expr. d'une valeur minimale] : ...Avoekes les dames sont vassaus, tels .XXIII., Qui ne vous prisent mie le *pierre* d'un berfroy. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 161).

- *Pierre angulaire*. "Pierre fondamentale faisant l'angle extérieur d'un édifice" : Lors furent les deux parois adjoustees ensemble par la *pierre* angulaire, voire par un ciment du precieux sanc de nostre Roy qui porte grant medecine. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 97). Et a l'edification de cestui precieux fondement de Saint Pol, c'estassavoir a l'incarnation du benoit fil de Dieu ou ventre de ceste benoite vierge, le Saint Esperit maistre masson, ceste benoite et souveraine vierge aminstra la prumiere pierre, qui est dite *pierre* angulaire, qui conjoint lez deux parois en un (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 72).

- *Pierre blanche*. "Grès calcaireux ou pierre calcaire blanchâtre" : ...trois murs de au travers de la riviere, tous de blanche *pierre* (Doc. 1450. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 798). ...faire le fondation de brique et de *pierre* blanche (Doc. 1475. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 798).

. [Synon. de *pierre angulaire*] *Pierre carrée* : Combien cuides tu que cest edifice doye durer puis que tu voys que le fondement, la *pierre* quarree et les pillers en sont et seront tost ostez (Horloge de sapience S., c.1389, 81). Au pié d'une tour sont ycy deux homes, l'ung aiant le visaige enflé et l'autre une gibesiere, qui minent au pié d'une tour et hotent la *pierre* quarree accouplant deux murs, qui signifie paix, pour faire cheoir l'edifice. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 158).

- *Premiere pierre* (d'un édifice). "Pierre posée solennellement au début des travaux" : ...nostre très cher filz le duc de Normendie et de Guienne, qui de nostre commandement assit la premiere *pierre* en ladite eglise... (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1350, 361). ...et la faisoient faire [une nouvelle église] Jehan Aubrion, Colignon d'Abocourt, Werrin l'escuier (...); celui jour on mist la premiere *pierre*. Et la mist mons^r l'évesque; et y mist III pièces de métal, c'est assavoir : or, argent et couvre. (AUBRION, Journal L., 1481, 120).

. [Dans un cont. métaph.] *Premiere pierre* : Et a l'edification de cestui precieux fondement de Saint Pol, c'estassavoir a l'incarnation du benoit fil de Dieu ou ventre de ceste benoite vierge, le Saint Esperit maistre masson, ceste benoite et souveraine vierge aminstra la prumiere *pierre*, qui est dite pierre angulaire, qui conjoint lez deux parois en un (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 72). O sainte mere Eglise, tu fus fondee sur humilité, qui est la premiere *pierre* de l'edifice de Jhesu Crist, et par humilité gardee soubz la cremeur de Dieu es esleevee en exaltation sur le monde. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 56).

- *Pierre cuite*. "Brique" : Nambroth, qui tous les gouvernoit, Ordena comment *pierre* cuite Fust faite et pollie et enduite, Et comment le mortier feroient Et le ciment conroyeroient, Pour saëler par les jointures L'une a l'autre les pierres dures. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 150).

- *Pierre froide*. "Bloc de granit" : Et y peut prendre pour son dit hostel *pierre* froide et un quesne de livree chacun an à Noël par la main du verdier (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 99). ...masson de *pierre* froide vingt deniers outre ses despens, ouvrier commun de pierre de taille deux sols outre ses despens (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 394).

- *Pierre (de taille)* : Et quant il approucha un petit plus, il apperceut un hostel de *pierre* a maniere d'une chappelle. (ARRAS, c.1392-1393, 29). ...il apperceut le bourc, qui estoit cloz de haulx murs et de grosses tours et drues, et les fossez parfons et tous fais de *pierre* de taille, et voit la tour haulte et grosse entre le bourc et le fort (ARRAS, c.1392-1393, 77). ...une piece de chaussée commençant à l'endroit de la rue des Bretons du costé des Jacobins, en venant au long de ladite rue Saint Jacques, jusques à l'endroit et à l'opposite d'une jambe de *pierre* de taille qui fait le coing de la rue Saint Estienne des Grez (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 58). ...en la cuisine près icelle chambre, avoir fait l'atre tout neuf de tielleaux et argille et restouppé plusieurs trous et avoir fait troys marches de degré tout de *pierre* de taille et machonnées de plastre ou l'en va au cellier et avoir estoupé une fenestre croysée sur la rue par laquelle l'en avait getté les terres et graviers de la court devant les fours. (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 155). ...despence, à cause de deux massons besoignant au fondement du pillier de *pierre* de taille de l'ostel du vergier dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1457, 55). ...ung Anglois prandra une grant pierre fort grosse et espesse et la gectera droit sus sa teste de la Pucelle, et de ce coup ladite Pucelle cherra sus les genouz et les mains a terre, et dont ladite pierre se doit

emyer en pieces combien qu'elle fust de *pierre* de taille et pesante (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 552).

- *Tailleur de pierre* : Et dit sur ce requis que le maçon et tailleur de *pierre* par lui cy-dessus accusé n'est en riens coupable desdites saintures et argent prins (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 485). Et puis fist venir grant foison maçons et tailleurs de *pierre*, et fist commencer sur la ounye roche et bastir les fondemens telz et si fors que c'estoit merveilles a veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 46).

- "Pierre taillée servant à l'écoulement des eaux" : ...pour I huysset de boys a couvrir la *pierre* dudit puis (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 183). ...deux autres trous estoupez dedens ladite ville, l'un dessoubz la *pierre* de la fontaine de la Seraine, et l'autre entre la maison du mareschal qui est emprés ladite porte et la maison de la veufve feu Laurent Huguelin, avaluez à 2 toises (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 280). ...pour avoir mené une *pierre* d'esvier prinse en la rue Saint Martin et menée sur le Pont Nostre Dame (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 865).

- MOULINS "Dans un moulin, coussinet de pierre sur lequel tourne l'arbre moteur" : À Gillis Stoghe, soieurs d'ais, pour avoir (...) à soier un steenbedde et un nouvel ghereide, sur quoy la *pierre* gist ou molin à vent, et pour soier alpen et stuttringhen qui appartiennent ou molin à eaue (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 634). ...en cest estage mettra [Jehan Rose, charpentier] deux baulx de travers de 10 piez de long, sur lesquelz tourne le fer et la *pierre* dudit molin ; item, et sur ce mettra deux filieres de 20 piez de long et 16 poch de lez, sur lesdiz 8 baulx et sur lesdictes deux pieces de bos appelez filieres mettra deux doubles baux ainsi qu'il appartendra appelez dwersbalken ; et sur les deux filieres au dessus mettra deux doubles croisrees appelez cruusbanden, la traversee où gist la *pierre* sus, et en outre fera la roe de l'eaue, asse et camwiel de nouvel ainsi qu'il appartendra (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 647).

- "Dalle" : "Daniel, biaux amis, En lac des lions sera mis. Sergens de Dieu, pren bon espoir En ton dieu, car par li j'espoir Que chascuns clerement verra Qu'a joie te delivrera." Adont fu une *pierre* ostee Qui moult estoit pesant et lee, Si le mirent sans demorer, Pour li mangier et devouer, Comme l'aiguel entre les leus, Avec les lions familleus. (MACH., C. ami, 1357, 40).

- En partic. "Grande pierre fermant l'entrée d'un tombeau ; dalle recouvrant une tombe" : Et quant ma femme fu morte, je l'enfouy en ce tertre lassus, s'i a sur elle mise une grande *piere* que mes filz y mist l'autrier (Chev. papegau H., c.1400-1500, 82). Mes compaignes, prenés confort, Car je voy la *pierre* levee, Bien y povons avoir entree (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 249). La *pierre* veistes revolue Du lieu duquel Jesus yssit, Dont nostre foy fut soutenue, En Galilee si fut veue La vraye resurrection : Priez toutes que descendue Soit sur moy sa remission. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 24). Pour congié prendre veulx baiser La *pierre* que clo le sepulcre [du Christ]. (Pass. Auv., 1477, 265).

- *Pierre de l'autel* : Pour estre au dessus de son mary, que jamais ne batra sa femme, dist Berthe, fault prendre toutes les chemises de son mary, et a chascune foiz que son curé chante des trespassez, en mettre secretement une et estendre sur la *pierre* de l'autel dessoubz les nappes, et lui faire vestir le dimence ensievant (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 135).

- Faire qqc. *sous une pierre*. "Faire qqc. de façon cachée" : ...Mes encores n'avéz vous sçeu Comment ma soeur et moy pouons Savoir et comment nous voions Tout ce que l'en fait par toute terre. Qui le feroit soubz une *pierre* Si le voions nous et savons (Liber Fort. G., 1346, 91).

- *Pierre de marbre*. "Espace situé au pied du grand degré du palais (de justice de Paris) où s'accomplissent diverses opérations de justice" : ...si a [le concierge du Palais de la Cité] la correccion des seaulx et marchandises à la *pierre* de marbre et si a la visitacion ou punicion des denrées qui y sont venduez (Industr. Paris F., 1396, 386).

- *Pierre (à poisson/aux poissonniers)*. "Étal de pierre où est exposé le poisson" : Item nul ne ira audevant du poisson d'eaue douce que on apportera ou amenera a Paris, pour l'acheter pour revendre a Paris ne ailleurs, de deux lieues en tout sens a l'environ d'icelle ville, mais il sera apporté ou amené aux bouticles et aux *pierres* a poisson d'autour le Chastellet et le Petit Pont (Mét. corp. Paris L., t.1, 1416, 450). Nul ne nulle ne puet vendre à estal poisson d'eaue douce fors que à la porte de Grant-Pont, aux *pierres* le Roy et aux *pierres* aux poissonniers qui sont en ce mesme lieu (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1484, 510).

- P. méton. *La pierre au poisson*. "La corporation des pêcheurs" : Et semblablement ont acoustumé de faire un maistre sergent et ung soubz-sergent, et ung ou deux jurez de la *pierre* au poisson, qui visitent le poisson mis en vente en ladite ville (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1484, 436).

3. "Pierre à tailler" : Le divin saint Denis baille l'exemple : comme l'entretailleur des ymaiges forme son ymaige par oster les *pierres* d'entour jusques a tant que l'ymaige demeure parfaicte (GERS., Trin., 1402, 169). ...comme nous disons que une statue, c'est a dire une ymage peinte en une paroit ou entretailié de *pierre* ou de boiz, est l'ymage d'aucun homme, et tele ymage est apellee ymage imparfaitement. (Somme abr., c.1477-1481, 111).

4. [Utilisée comme arme, comme projectile] : Se vous estiés or sur la roche Du jaiant [Polyphème] qui les nez arroche Des grans *pierres* et des grans cros ! Tant est fors, orgueilleus et gros Que les nés perist et affonde Dedens la haute mer parfonde (MACH., Voir, 1364, 620). En ce point furent longuement Que l'un assaut, l'autre deffent. Mais li nostre petit gainnoient, Que Sarrazin maint en blessoient, De cops de *pierre* et de trais, Qui d'eaus estoient souvent trais. (MACH., P. Alex., p.1369, 86). Puis que la bataille s'atise (...), Gettons leur ces gros mengonnaux Et ces grans *pierres*. (Mir. Oton, c.1370, 332). Se tost d'aler tu ne t'afaittes (...) Et je tien *pierre* ne baston, Je t'en donrray par tel essart Que diras que dyable y ait part (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 236). Penons nous de prendre la cité avant que le secours leur viengne. (...) Qui lors veist Sarrasins saillir es fossés, et portent pics, houyaux, eschielles, piez de chievre. Mais ceulx de dessuz leur gettent *pierres* de fais, grans bans transversains, pieux aguisiez, huile chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive (ARRAS, c.1392-1393, 110). ...un vallet aloit ou venoit de la riviere atout un grant cheval, et en passant devient les enfans qui pipoient, comme aucune foiz font, le cheval s'esmut et esclissa aucuns, dont il cheterent et *pierres* et boes (BAYE, I, 1400-1410, 107). ...alors se revengerent ses vallès qui furent aucuns navrez de *pierres* (BAYE, I, 1400-1410, 107). Et, en pourparlant d'icelle, lesdiz pages du Bien Public coururent sus ausdiz pages du Palais, qui se revencherent, et baillerent les ungs aux autres de terribles et merveilleux cops, tant de poings, de *pierres*, bastons, cousteaulx et dagues, et y en ot plusieurs navrez, batus et les yeulx crevez ; et falut fermer les portes et que gens de bien s'en meslassent pour les defaire et appoincter. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163).

- [Sentence] *Plus il va de pierres en la tour plus se froisse entour* : Plus va de *pierres* a la tour Par l'engin, plus se froisse entour Que quant une seule la fiert. Se un seul homme te requiert, Tu

te puez mieulx mettre a deffense Que se .XV. te font offense (DESCH., M.M., c.1385-1403, 34).

- *Faire d'une pierre deux coups* : Il fait d'une *pierre* deux coups (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 195).

- [P. réf. à l'épisode de la femme adultère] *Jeter la premiere pierre* : Cil quil n'ara pechier ne taiche Ly gette la premiere *pierre*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 162). Cils de vous qui est sans peciet D'une *pierre* rue premiers A elle. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 116).

. *Pierre de faix*. "Pierre de grand poids" : Penons nous de prendre la cité avant que le secours leur viengne. (...) Qui lors veist Sarrasins saillir es fossés, et portent pics, houyaux, eschielles, piez de chievre. Mais ceulx de dessus leur gettent *pierres* de fais, grans bans traversains, pieux aguisiez, huille chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive (ARRAS, c.1392-1393, 110). Puis apres, faictes porter *pierres* De fais, tantoust sus la muraille, Broches ardent a grosses quarres Pour percer jalerant a maille (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 550).

- "Projectile sphérique en pierre, boulet"

. (*Pierre*) *à/de bombe* : ...les bombardes, *pierres* de bombardes et autres abillemens de guerre (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 845). Et, durant ledit temps, fist faire bien grant quantité de boules de fer es forges estans es bois près de Creil, dont il bailla la charge à maistre Jehan de Reilhac, son secretaire. Et pareillement fist faire es carrieres de Peronne grant quantité de *pierres* à bombe, et aussi faire dedens les bois grant nombre de chevretes et taudis de bois, avoecques des eschelles à assaillir villes et fortresses, pour avoir les villes de Flandres et Picardie, qui encores oudit temps estoient à reduire. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 63). Et fut acculée la queue d'icelle aux champs devant la Bastille Saint-Anthoine et la gueulle d'icelle en tirant vers le pont de Charenton ; laquelle fut chargée pour la premiere foys et tira très bien, et porta la *piarre* d'icelle de vollée jusques à la justice dudit pont de Charenton. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 81). Messeigneurs, il nous convient faire Une bombe merveilleuse Pour contre les Tourelles batre, Qui soit grosse et adventureuse, Portant la *pierre* vertueuse Comme de huit vings livres pesant (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 197).

. *Pierre de canon* : ...deux gros canons getans *pierres* et quatre petis canons getans plonmees (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1377, 249). À Jehan de Flandres, messaigier de pié, pour avoir hastivement alé de nuit en Cambresis querir Jehan Gommian, faiseur de *pierres* de canon, 12 solz parisis (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 490). Et soudainement vint une *pierre* de canon de ladite ville, qui ferit contre ung des costés de ladite fenestre (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 64).

- *Pierre d'engin* : À Guillot Charnel, pour certains carreaux et pierre de taille qui furent prins de lui à faire *pierres* dengin pour recouvrir le chastel de Valloignes (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 219). A Jehan Sertpourveant, charretier, pour sa paine et salaire d'avoir acharié de dedens le chastel de Saint-Sauveur-le-Viconte, jusques sur la riviere au dessoubz dudit chastel, 335 *pierres* d'engin pour envoyer a Boulongne (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1378, 164). Item, un autre engin on fait, qui est appellé vigne, et cel engin fait on de bons ays et merrien fort affin que *pierre* d'engin ne le puisse brisier (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 232).

. *Pierre de grés* : ...[il] demande que luy facyons delivrer partie de nostre artillerye qui est à Avranches, et aussi des plombs, bouletz de fer, *pierres* de grés, et pareillement du traict, des pelles, picqs, tranches (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 301).

. *Pierre de mine*. "Boulet de minerai" : ...auquel lieu voiant qu'il ne pavoit plus fouir et que les dessus diz l'ateignoient, et qu'il trouva ilec des *pierres* de mines de fer qui autres foiz y avoient esté, en prinst pour soy deffendre (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 150).

- *Jeter à pierre perdue*. "Tirer au hasard, sans viser" : Ça, baillez leur fault ung assault, A nostre premiere venue, Qui leur soit fort boillant et chault, Et gecter a *pierre* perdue, Que sus leurs meurs ne en leur rue Nul d'eulx ne si ose trouver ; D'artillerie grosse et menue Donques servir vous les pover. [cf. tirer à coup perdu (COMM. I, 1489-1491, 185)] (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 541).

- P. méton. "Perrière, machine de guerre servant à lancer des pierres" : ...le duc de Berry et le dit connestable alerent mettre siege devant Congniac et firent drecier *pierres* et engins et liverent moult fors assaulx (Chron. Valois L., c.1377-1397, 252). Si assirent leurs engins, canons, bombardes et aussi *pierres*, ès lieux plus convenables pour plus grever ladite ville. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 282).

5. "Aimant"

- *Pierre d'aimant* : Plus dure qu'un dyamant Ne que *pierre* d'aymant Est vo durté, Dame, qui n'avez pité De vostre amant Qu'ociés en desirant Vostre amitié. (MACH., Ch. bal., 1377, 620). Or venons donc a ce que l'acteur dessusdit dont nous parlons dit après que l'eschiquier dont il fait mention estoit fait d'une *pierre* d'aymant, et considerons bien pourquoy c'est qu'il le faint et que ce segnifie. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 614). *Lapis magnetis*, c'est la *pierre* de ayment qui attrait le fer. (Grant herb. C., c.1450, 125). ...et fut lui, comme aucuns dient, qui premier trouva la maniere de fere une roe de perpetuel mouvement, sans toucher par la force de la *perre* d'ayement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 r°).

. [Dans une compar.] : Plus dure qu'un dyamant Ne que *pierre* d'aymant Est vo durté, Dame, qui n'avez pité De vostre amant Qu'ociés en desirant Vostre amitié. (MACH., Ch. bal., 1377, 620).

- *Pierre des maronniers* : Item ly dyamant croissent sur les roches de cristal et de ayment c'on nomme mangnet, autrement : la *pierre* de maronnier qui trayt le fier. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 175). Ch'est la *pierre* des maronniers, car elle monstre a euls, par une aiguille, les partyes que il quierent parmi les partyes de la mer ou il vont nagent. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 184).

6. P. méton. MES. "Unité de poids (plus ou moins élevée suivant les lieux)" : ...l'en ne pourra mettre feul, fustel, glaioleure, balocier, ne noir de chaudiere aveques laine ou il ait waide, brunette, rouge ne jaune, sur paine de dis solz parisis pour chascune *pierre* de laine (Doc. 1340. In : L. Demaison, Bibl. Éc. Chartes 89, 33). ...une pignerresse pignans en se maison ne puist avoir que de une *pierre* de laine (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 336). ...et pour ce se obligarent, chascun pour le tout, envers lesdis lombars, en la somme et quantité de XXX *pierrez* de lainnez (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 399).

C. - [Dans l'espace]

- "Aérolithe" : Et la matière du tonnoirre Souventesfoiz se tourne en *pierre* De dure nature ou substance, Qui depuiz, par grant violence, Soudement en terre se boute Sans droit sentier garder ne route. (LA HAYE, P. peste, 1426, 7).

- *Pierre du tonnerre* : Item aussi aucunesfoiz pour le temps du tonnerre cheent aucunes pierres, desquelles les orfevres se aident a brunir ; et les appellent les *pierres* du tonnerre. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 30).

- *Pierre ignite* : ...et après son aage LXXII, pour ce que ceulx de Athenes adoroient le Soleil et il leur dist que c'estoit *perre* ignite, à cause de quoy ses ennemis le firent incarcérer et mourir par venin. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 47 v°).

D. - ORFÈVR. "Substance minérale qui, en raison de la beauté de son éclat et de sa rareté, est utilisée en orfèverie" : Autel di que li bons Guillaumes Argent, fin or, mirre ne baumes, Dras d'or, ne *pierres* precieuses, Supplications scienteuses, Ne force de charnels amis Ne l'eüssent ja ad ce mis Dou cheval qu'il avoit, einsois Qui estoit le roy des François, Que ja jour eüst sus monté, Afin que siens eüst esté. (MACH., D. Aler., a.1349, 324). ...une autre coupe d'or semée de greneiz de pierrerie, de perles et d'esmaux, à l fritellet sur le couvercle senz *Pierre* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 305). Item, à l'abbé de Tournon, il print et embla en sa chambre, en unes bouges, XXVJ fr., deux *pierres* de saffirs et licorne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 29). ...elle a prins et emblé, dedens le moustier de Saint-Jehan en Greve, en la bourse de Perrin Le Champuseur, demourant en la rue Jehan Le Conte, un anel d'or à une grosse *pierre* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 323). Item, ung petit crosson d'argent doré, où fault ung esmail et une *pierre*. (FAUQ., II, 1421-1430, 118). Item, ung livre d'evangiles, couvert d'or d'un costé et garny de plusieurs *pierres*, et y fault une grosse appellé saphir (FAUQ., II, 1421-1430, 118). Le payen, plain de vie maligne, Qui m'a ton saint corps revellé Certes ne s'en fust ja meslé, N'eust esté pour les grans tresors Qu'il cuidoit avoir de ton corps, Et touteffois nous voyons bien Que de ses dis il n'en est rien, Et quil n'y a ne or ne *pierre*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 281).

- *Comme la pierre en l'or.* "Parfaitement heureux" : Assis comme la *pierre* en l'or Ai je mon coer, et mieuls encor. Tous sui garis de ma douleur, Puis que ma dame par douchour Me dagne regarder des or. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 169). Mais, fait il, se je l'ay [si j'ai Sidoine pour épouse], je vous tendray vos franchises et libertez et vous garderay comme la *pierre* en l'or. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 159).

- *Fausse pierre.* "Pierre précieuse contrefaite" : Et pour mieux cognoistre le fin rubin des faulses *pierres*, il convient qu'il soit a jour et senz aucune feuille ou aide humaine, et que en toutes ses parties de sa propre vertu que l'Auteur de nature lui a donné il doie moustrer sa clerté. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 68).

- *Pierre precieuse* : Tu as tous les jours de ta vie Heü quanque tu as volu : Se tu vosisses or molu Mengier, ou *pierres* precieuses, Ou avoir robes curieuses, Joiaus, deniers, chevaus, destriers, Dont d'or fin fussent les estriers, Tu l'eüsses sans contredit (MACH., C. ami, 1357, 66). Et Ovide ou premier livre des Remedes : "Nous sommes deceuz par aornement, car toutes choses sont couvertes en plusieurs fenmes de or et de *pierres* precieuses..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 372). Vezci, d'autre part, noz reliques (...) D'or et de *pierres* precieuses (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 12). ...uns anciens chevaliers, moult noblement acesmé et ceint d'une ceinture a *pierres* precieuses et a perles, monté sur un hault palefroy lyart (ARRAS, c.1392-1393, 38). Une couronne ot en son chief Sus ses crins blons sanz cuevrechief, Ou ot plusieurs resplendissans *Pierres* precieuses plaisans. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 100). ...chascune chose en son propre lieu, l'estoille ou firmament, l'ymage ou mireoir, la cyre ou seel, la *pierre* precieuse en l'or, le miel en cyre. (Somme abr., c.1477-1481, 159). Cestui escripvit de la science des estoilles et de la vertu des herbes et des *pierres* precieuses assez amplement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 r°).

Aucuns dient qu'il avoit une *perre* precieuse appellée selenites, ayant propriété que sa blancheur croissoit le croissant d'une Lune, puis descroissoit durant le decours et, par icelle, faisoit choses incroyables. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°). Cestui Larrixe fut moult bon lapidaire et fut celui qui eult charge du roy de parquerir plusieurs *pierres* precieuses et grans camahieux qui sont à Saint Denis lez Paris (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 103 r°). Et lors lui fist emplir vaisseaux d'or et d'argent et autres *perres* precieuses et perles et le fist enfermer en une tour et deffendit que nulle autre viande ne lui fust baillée, et là mourut de faim (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 121 r°).

. [Loc. biblique] *Jeter des pierres precieuses aux pourceaux* : ...dist [théologie] que mescreance obstinee n'estoit pas digne que on declarast tels misteres devant elle ne devant ses adherents (...); ce seroit mettre *pierres* precieuses entre les pies [l. piés] de pourceaux et choses saintes aux chiens. (GERS., St-Sacr. G., c.1402, 702).

. *Bonne/riche pierre* : Et y a en la chambre tant de richesse que c'est sans comparoison, comme chandelabres d'or et de riches *pierres*, torches, lampes qui y ardent jour et nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 14). Lors prent le fermail d'or ou il ot mainte bonne *pierre* et riche (ARRAS, c.1392-1393, 99). Et doit ons savoir qu'ilz oit plus de bonnez *pires* en cel fietre qu'en nulz aultrez : carbouclez, esmeradez, rubis... (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 159).

- *Pierre d'azur.* "Minéral d'un beau bleu, souvent veiné de blanc et pailleté" : ...ung anneau pour ung oeil de chat, et ung autre anneau pour une *pierre* d'azur (Comptes roi René A., t.1, 1452, 292).

- *Pierre de touche.* "Pierre noirâtre (jaspe noir) dont on se sert pour essayer l'or et l'argent" : Et en presence de tous les assistens fu fait l'essay de ladicté monnoye, c'est assavoir au feue, au cyment et a la *pierre* de touche, et fu trouve que la monnoye estoit assez de bon aloy (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 307).

Rem. FEW XIII-2, 7a : *tokk-* : «fr. *pierre de touche* (seit 1562, Pin)».

- *Pierre d'Israel.* "Pierre entaillée ; camée, gemme" : Et pour tant que point ne est necessyté, sy m'en taray a tant, ja soit che que il soit moult de *pierres* precieuses autres que celles que je vous ay devizet sy com : Baudine Corneline (...) et pluzeurs autres *perres* taillies, c'om dist camabieus et *pierre* de Ysrahel, desquelles je vous auroye mis les coulors en chesti mien lapidayre, mais je ay trouvet que ly autre lapidaire en parollent assés. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 185-186).

. *Pierre judaïque* : *Lapis agalpis*, c'est la *pierre* agappe que l'en appelle la *pierre* judaïque. Elle est semblable a ung genitaire de coq, et est roié par dehors et par dedens ; elle est ferme et clere comme voirre. (Grant herb. C., c.1450, 125).

- *Pierre de lin* : *Lapis lincis*, c'est la *pierre* de lin. Elle set faire de l'urine du leu cervin... et la treuve l'en es montaignes. (Grant herb. C., c.1450, 125).

- *Pierre de la lune.* "Variété de feldspath nacré" : La *pierre* de la lune est blanche, pale, à vaynes noires ou rouges, ou telle foys jaunes ; sy rent clarté de nuit telle foys en playne lune. Et telle foys ne luist fors en certaines heures et constellations. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 180). [Cf. *Le Lapidaire du XIV^e s.*, éd. I. del Sotto, 1862, 41 et 180.]

- *Pierre du soleil.* "Variété de feldspath ou agathe rubannée ou hydrophane" : La *pierre* de solea est noyre, reonde, à

vaynes blanches et telles bleues desquelles il ist fors rayes sy com rayes de solail. Se on le met en solail dedens ayghe, elle rendera grant clarté. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 180). [Cf. *Le Lapidaire du XIV^e s.*, éd. I. del Sotto, 1862, 39-40 et 180.]

- *Pierre de verre*. "Cabochon" : ...d'un costé [du psautier], a une figure de David en yvoire, et d'autre, quatre pièces de couvre, et ou millieu une *pierre* de verre (Doc. 1492. In : A. Castan, Bibl. Éc. Chartes 50, 1889, 329). Un reliquiaire ront (...) garny de plusieurs garnaz, et de deux *pierres* de voirre. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 291).

- RELIG. [À propos de la Vierge] : Amour est Diex qui (...) Fist Dieu son fil (...) Prendre humain corps en vierge que nommer Puis *pierre* pure et tressaine Qui sa sainte escharboucle nous amaine (Mir. prev., 1352, 278).

E. - "Substance minérale à laquelle on attribue des qualités, des vertus" : Marchant sui, qui ay une *pierre* A vendre precieuse et fine, Qui les avugles enlumine (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 264). Et puis dist encores audit cordelier Sordun : "Beau pere, veez cy une *pierre* que j'ay longuement portée en mon col et que j'ay moult fort aymée, pour ce qu'elle a moult grande vertu, car elle resiste contre tout venin et preserve aussi de toute pestilence. Laquelle *pierre* je vous pryé que portez de par moy à mon petit filz, auquel dictes que je lui pryé qu'il la garde bien pour l'amour de moy..." (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 365). A Gabilleau, orfèvre, le XXI^e e dudit moys, la somme de cinq escuz pour ung jaspé vert, goutte de sang deux *pierres* contre l'épidémie qui suivent le vinaigre, dont le roy a fait le marché lui-mesmes (Comptes roi René A., t.1, 1478, 338).

- *Pierre de chapon* : ...somme six onces demie et un esterlin, dont il chiet (...) pour la dicte *pierre* de chapon qui ne vault riens une once demie et un esterlin (Industr. Paris F., 1381, 387).

- *Pierre d'hirondelle* : ...unes patenostres de cornaline, une *pierre* d'yrondelle, quatre petitz demy ceincts, une plume d'austrusse, sept peignes d'ivoire, troys cordes de patenostres de cornalines (Comptes roi René A., t.2, 1478, 352).

- "Pierre ayant la propriété de déceler la présence du poison" : ...pour auoir fait un manche, auquel auoit une *pierre* d'unicorne, servant à une nauette d'argent doré (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 19). Une salière d'or (...) assise sur la teste d'un serpent qui a le doz d'une *pierre* crapaudine (Ch. VI, D., t.2, 1418, 302).

- En partic. ALCHIM. *Pierre du/des philosophe(s)*. "Substance supposée pouvoir changer les métaux en or ; pierre philosophale" : Je n'y querroie autre metal voire ce faisant par distillacion, par sublimacion et par calcinations, affin que finalement et par grant travail je peusse par douce conclusion parvenir a la *pierre* du philosophe, c'est a la pouldre qui est appelle[e] "Elixir". (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 193). Et avoit emprisé le dit prince a toute sa belle compaignie de marchans ses subgiez de tant naviguer en la dicte nef que finalement il peust parvenir a la cite de Hierusalem, pour trouver et achapter le vray elixir et la vraye *pierre* du philosophe (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 543). ...et avoit esté ce dit clerc disciple de maistre Arnault de Villeneuve, qui moult fu en science sollemnel homme, et tenoient aucuns que il ataigny à la *pierre* des philosophes. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 64). BRUYT. Mais de quoy, de quoy Est l'aglux qui fait nostre affaire ? CUIDER. Il y a aussi grant mistere A trouver les propres estoupes Que la *perre* des philosophes Qui fait bien muser les musars. (Pipée R., c.1470-1480, 182). Aucuns dient qu'il eut une branche de la *perre* des philosophes. (SIMON DE PHARES, Astrol.,

c.1494-1498, f° 115 v°). Cestui pratiqua, par son subtil entendement et au moien des ellections de la science des estoilles, la *pierre* des philozophes, tellement que tous metaulx convertissoit en fin or (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 128 r°).

II. - P. anal. [Dureté ou concrétion d'origine diverse]

A. - "Dureté qu'on trouve dans quelques fruits"

1. *Fruit à pierre*. "Fruit à pépin" : Item, lesdiz coustumiers pevent prendre et cueillir les pommes de bosc, les melles et tout fruit à *pierre* après la saint Michiel, sans amende, quant il n'y a point de pasnage, sans deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 60).

2. "Noyau" : Pour fere que les neffez perdent les *perres* par dedans et qu'elles demeurent douces comme miel, fetez comme dessus est dit : hentés en aglantier et mollez le greffe en miel a l'enter. (Hent. soutill. L., c.1466, 86). La premiere est que les cerises purgent l'estomac, et celle utilité est veritable, selon aucuns docteurs, quant la *pierre* est mengié et quassée en l'estomac, car elle a aucune vertu abstersive et mundificative. La seconde utilité est que le noyel de la *pierre* a vertu de rompre la pierre des rains et de la vescie quant on la mengeue sec ou mis en forme de laict avec eau appropriée. (Rég. santé corps C., 1480, 88).

Rem. FEW VIII, 320b : «seit Fur 1690».

B. - "Substance fossilisée" : Item prenez de veen blanc Et de rouge plesant et franc, De blate bisante, cacabre, Qui est *pierre* où est gomme d'abre (LA HAYE, P. peste, 1426, 148).

C. - MÉD. "Concrétion rénale, lithiase" : Item por le *pire* et por le gravelle qui fait que li homme ne puit pishiir, R. semence de peirsin machidone et groumilh et persin de cortilh et saxifrage et betoinne et rachinne de fenoiilh, et broies tot ensemble, et destrenpreis de blanc vin, et en faite le malade desjuneir toz lez jours et maient en baingh, se li aderat mult. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202). La *pierre* est une maladie officielle adjoustee en membre oultre nature et s'engendre aulcunefois en la vecie, aulcunefois es reins et en maintes concavités selon Galien (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 12). Celui qui pisse contre le soleil, il devient en sa plaine vie graveleux et si en engendre souvent la *pierre*. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 99). Et dit Galien que quant les voyes des rongnons sont plus estroictes que doivent selonc nature et y lui demeure aucune grosse et viscouse matiere longuement et y a chaleur excessive, la chaleur resolve le subtil et le demourant se convertist en *pierre* qui est gros et viscoux ainsi comme il advient es vessiaux esquieulx nous chauffons l'aigue. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.7). La cure de la *pierre* par manuelle operacion (...) l'une est palliative, l'autre proprement curative. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.7). Le quint est que le vin nouveau engendre la *pierre*, et par especial celle des rains, qui est rouge et est facile a rompre a cause qu'il fait es rains oppillations par sa grosse substance. (Rég. santé corps C., 1480, 64). La premiere est que les cerises purgent l'estomac, et celle utilité est veritable, selon aucuns docteurs, quant la pierre est mengié et quassée en l'estomac, car elle a aucune vertu abstersive et mundificative. La seconde utilité est que le noyel de la pierre a vertu de rompre la *pierre* des rains et de la vescie quant on la mengeue sec ou mis en forme de laict avec eau appropriée. (Rég. santé corps C., 1480, 88). ...c'est signe qu'il y a *pierre* confirmée a laquelle il n'y a remede fors que de tailler (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 47).

- *Maladie de la pierre*. "Calculs" : Et me fut dit qu'il estoit mort parce qu'il avoit eu grant occupacion de la maladie de la *pierre* (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 402).

D. - "Morceau de glace, grêlon" : Aucuns dient qu'il predist la combustion de Chartres et les horribles pluies et grosses grelles triangulaires et quadrangulaires et grosses *perres* comme gros eufz, qui fist dommage infini aux blez, arbres et vignes. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 119 v°). Parmy icelui tonoirre tumba une *perre* de glace, pesante de deux cens L livres et plus, laquelle *perre* de present est gardée en ladite ville et sur icelle fut escripte une epithaphe de XL vers (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 165 r°). [P. C.]

PIERREE, subst. fém. (pierrée)

[GDC : *pierree* ; FEW VIII, 319a : *petra* ; TLF XIII, 347b : *pierrée*]

"Dalle"

REM. Doc. 1431 ds GDC X, 336b. V. *perree*. [R. M.]

PIERREQUEUX, adj. (pierrequeux)

[FEW VIII, 324a : *petricus*]

"Plein de pierres" : Il avient que une forest est plus dure et plus perreuse [var. *pierrequeuse*] que une autre. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 26).

REM. Seul ex. Origine provençale (*peiregous*). [R. M.]

PIERRERIE, subst. fém. (pierrerie)

[T-L : *pierrerie* ; GD : *pierrerie* ; GDC : *pierrerie* ; FEW VIII, 320b : *petra* ; TLF XIII, 347b : *pierreries*]

A. - "Pierres précieuses (travaillées et utilisées comme ornement)" : Et bien croy qu'elle fu royne, Car une couronne d'or fine De la plus riche *perrie* Que veïsse onques en ma vie Avoit assis dessus son chief (MACH., D. Lyon, 1342, 176). Guillaume Basin, marchant de *perrie*, pour 40 grosses perles, achatées de luy, la pièce 2 escus et 3 quars, et baillées audit Jehan le Braillier, pour garnir la courroye du bacinet de monsgr le Dauphin (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 124). Et quant il se vueient parer, Il sont legier a separer De tous autres et de leur gent, Car couvert sont d'or et d'argent, De pelles et de *perrie*, Plus qu'image d'or entaillie. (MACH., C. ami, 1357, 131). Qui penroit le plus vaillant homme Qui soit de Nantes jusqu'a Romme, Voire jusques a Camebec, Ou dela jusqu'a l'Aubre Sec, S'eüst une robe entaillie D'or, d'argent et de *perrie*, La plus tres riche et la plus belle Qui fust en France n'en Castelle, Et puis prenist un paisant De son grant, quoy qu'on voist disant, Leurs umbres seroient pareilles (MACH., C. ami, 1357, 132). Phebus estoit en une sale D'or, d'argent et de *pierrerie* Bien et richement entaillie. (MACH., Voir, 1364, 698). ...pour avoir rappareillié et mis à point un fermail d'or à tout une teste de balaiz, que monseigneur de Berry donna au Roy, et pour avoir fait en yceulx, nouveaulx castrons, et avoir rivé toute la *pierrerie*, ressoudé et mis à point. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 203). Anthoine estoit sur un hault coursier liart, vestu d'un jaque de veloux cramousi, tout broudé de perles et de *pierrerie* riche et chiere (ARRAS, c.1392-1393, 165). ...croix d'or, autres riches reliquiaires et ymages grans, garnis de *pierrerie*, et tous aournemens d'eglise et de chappelle (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 157). Premièrement, une mitre d'or, semée de perles, garnie de *pierrerie*, en laquelle fault en la partie de derriere cinq pierres et en la partie de devant trois (FAUQ., II, 1421-1430, 116). ...le royaume entierement Des Perthoiz, qui est en Asie Près du royaume d'Arabie, Qui estoit nostre tributaire, Est a nous rebelle et contraire, Qui nous chiet a tresgrant dommaige, Car nous y avons grant truaige D'or, d'argent et de *pierreries*, De pelles et d'espiceries Medicinales, a merveille. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 53). Gilbert Lorfèvre a prisé, en ma

présence, la *pierrerie* tirée des quatre salières d'or qui ont esté mises à la monnoye. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 45). ...trois belles plumes en façon d'ostrisse, faites de tresriche broderie nervees de petis dyamans, rubis balais et autres *pierreries* (LA SALE, J.S., 1456, 123). Et est assavoir que, durant le temps que ledit de Warwick et ceulx de sadicte compaignie furent et sejournerent à Rouen, que le roy leur fist de moult grans dons, comme de belles pieces d'or, que le roy fist forger, qui pesoient dix escuz d'or la piece, une coupe d'or toute garnye de *pierrerie*. Et monseigneur de Bourbon aussi lui donna ung moult beau riche dyamant et d'autres choses, et si fut du tout defrayé de toute la despense que lui et tous ses gens avoient faicte depuis qu'ilz descendirent de la mer à terre jusques à ce qu'ilz remontassent en mer. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 172). ...ung colier d'or pour dames, sans *pierrerie*. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 117). ...et voulu congnoistre des herbes, car j'avoit veu en Levant ce que l'on peut veoir de toutes especes de *perrie* et aprins à icelles polir et tailler, sculper et graver (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 156 v°). Quant au regard de leurs chaynes et bagues, De *pierrerie* et joyaux plantureux, Tant en avoyent de combles et de vagues Que ce c'estoit pour mettre avant les bragues De mille roys et d'autant d'empereurs, Elles en avoyent a souffire pour eulx. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*pierrie*) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss..

- *Piece de pierrerie*. "Pierre précieuse" : Item, dix pieces de faulse *pierrerie* de cristaulx et voirres. (FAUQ., II, 1421-1430, 118). Item, neuf autres pieces de *pierrerie* de meschantes esmeraudes, jaspes et autres. (FAUQ., II, 1421-1430, 118).

B. - "Boulets" : Fournie estoit de grosse artillerie Qui souffloit bien si grosse *pierrerie* Que peult bien estre ung homme par le corps, Plaine de pouldre et d'autre droguerie Si execrables en une baterie Qu'es basses limbes n'a point de telz acors. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 135). [R. M.]

PIERRETÉ, adj. (pierreté)

[*FEW VIII, 320b : *petra*]

"Orne de pierres précieuses" : Et une grans croiz i trouva, Que sus son autel aporta. Sus l'autel dou Sauveur est misse *Pierretée* de la viez guisse (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 352). [Seul ex.] [R. M.]

PIERRETTE, subst. fém. (pierrette)

[T-L : *perrete/pierrete* ; GD : *pierrete* ; FEW VIII, 316b : *petra* ; TLF XIII, 348a : *pierrette*²]

A. - "Petite pierre" : ...De grans pierres et de *pierrettes* (MACH., Voir, 1364, 774). Et se aucun obiçoit de ce que se une pesante mule descendoit et trovast en sa voie une feive ou une petite pierre reposante souz soy, ceste meule commenceroit a mouver ceste *pierrete* par certain et grant degré de isnelleté et non pas a non gradu ; je respon et di que, par aventure, seroit elle meue plus tardivement que la meule vers le commencement et commenceroit a non gradu avant que la mole la touchast. (ORESME, C.M., c.1377, 414). ...pourquoy les enfans escoliers leur giterent *pierrettes* pour les faire arrester et soy tenir en paix (BAYE, I, 1400-1410, 94). Si pris comme mal enseignee, De la pouldriere une poignée, Et lui priay que je vesquise Autant d'ans, sanz que mort acquise, Com de *pierretes* soustenoie En mon poing que je clos tenoie. (CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 25). ...[elle] luy ruoit des *pierrettes* qui brouilloient ce qu'il faisoit, et luy failloit recommencer. [Le cleric est en train d'écrire] (C.N.N., c.1456-1467, 150).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss.

- Au plur. "À Rome, jeu qui se joue avec des pions ou de petits cailloux" : Aucteur : Il est dist avoir vaqué aucune foys au jeux des tables et aus *pierretes* [trad. lat. *alveo quoque et calculis interdum vacasse dicitur*]. Translateur : puet estre que se estoit un jeu samblable comme le jeu auquel les jovesnes filles jouent, que nous appelons aus bouqués et en France il appellent aux marteaulz, ouquel on jete la pierre premierement en haut et, avant que on la recueille, on eslieve une autre de terre (NIC. GONESSE, Val. Max., 1383-1401, VIII.8.2, texte et glose, f° 325c).

B. - "Noyau de fruit" : ...les neiples qui croisteront cest an n'aront nulx barbillons et seront sans *pierretes* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 891). [R. M.]

PIERREUX, adj. (pierreux)

[T-L : *perros* ; GDC : *pierreux* ; FEW VIII, 318a : *petra* ; TLF XIII, 348a : *pierreux*]

A. - "Qui tient de la pierre, qui est de pierre" : ...ung ruissel descendant D'une fontenelle sourdant Au pié d'une roche *perreuse*, Dont l'eau n'estoit pas terreuse (Pastor. B., c.1422-1425, 141).

B. - "Dont le sol est couvert de pierres" : Et est ce mont tresmaigres et *pierreux* du piet jusques environ la moictié (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 72). ...mais il est assez plus travaillant au monter, car il est tresroides et *pierreux*, et n'y porroit monter cheval nul (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 75). Item, alant de Sayette à Baruth, on treuve trois ou quatre rieux que petites riviérettes, et y a chemin mauvais et *pierreux* et país de montaigne sans labeur (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 155).

C. - [D'un engin de guerre] "Qui lance des pierres" : ...par multitude d'engins affuttéz, *pierreux* et pulvereux (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 53). [R. M.]

PIERRHIDES, subst. fém. plur. (pierrhides)

[FEW, Ø lat. *Pierides* ; TLF XIII, 344b : *piéride*]

"(Nom des Muses)"

REM. SAINT-GELAIS, *Trad. Epistres d'Ovide*, 1496. In : A. Slerca, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 563. [R. M.]

PIERRIEUX, adj. (pierreux)

[*FEW VIII, 318 : *petra*]

"Dur (comme la pierre)" : La très pitoyable mort du duc Charles (...) donna sy très angoisseuse tritresse aux coeurs de ses leaulx subgetz que reciter ne le scaroye, tant pour ce qu'il estoit malheureusement succombé d'une sy rude, *pierrieuse* et robuste nation comme sont les Suisses que pour la miserable povreté et très douloureuse fortune que ses pays estoient lors en apparence de souffrir. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 168). [Seul ex.] [R. M.]

PIERRIER, verbe (pierreier)

[T-L : *pierreier* ; *FEW VIII, 318 : *petra*]

"Grêler" : Ce jour, le ciel et la terre guerroyèrent les Francois, car, tout à une heure, Dieu nesgoit, Englèz gresilloient et Alemans tonnoient et *pierryoient* tellement que ilz ne peurent soutenir le fais (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 243). [R. M.]

PIERROIS, adj. (pierreois)

[*FEW VIII, 320b : *petra* (?) (?)]

"Pierreux" : Mains ans ne vout souffrir c'om en escasse dois [des Sarrasins morts, enfouis en terre], Tuis les laesat ensi en teil terre

pirois (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 423). [R. M.]

PIERRU, adj. (pierru)

[GD : *pierru* ; FEW VIII, 318b : *petra*]

"Plein de pierres, pierreux" : Pamy la rue Chevauchent la voie *pierrue*, Chascun a chascune l'oeil rue (CHART., L. Dames, 1416, 285). [Seul ex.] [R. M.]

PIERSET, subst. masc. (pierset)

[T-L (renvoi) : *pierset* ; GD : *pierset* ; FEW VIII, 277a : *persus*]

"Drap bleu de qualité inférieure" (GD)

REM. Doc. 1307, 1341, 1355 (*pierset, piersait, piersais*) ds GD VI, 152a. [R. M.]

PIERSETRIE, subst. masc. (piersetrie)

[T-L (renvoi) : *piersetrie* ; GD : *piersetrie* ; FEW VIII, 277a : *persus*]

"Drap bleu de qualité inférieure" (GD)

REM. Doc. 1341 ds GD VI, 152a. [R. M.]

PIERSIS, subst. masc. (piersis)

[*FEW VIII, 277a : *persus* (?) (?)]

"Pierres précieuses bleues (?)" : De piere precieuse toute la chambre ombroie : Saiphis et ameraude et *piersis* de Savoie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 966). [Seul ex.] [R. M.]

PIERT, subst. masc. (piert)

[GD : *piert*]

"Pieu", gros bâton

Rem. Doc.1424 ds GD VI, 152a (*le suppliant prist un piert ... et assena de son dit baston...*). [R. M.]

PIESENTE, subst. fém. (piesente)

[T-L : *piésente* ; GD : *piesente* ; FEW XI, 440b : *semita* ; *FEW VIII, 303 : *pes*]

Région. (Nord) "Sentier que l'on ne peut emprunter qu'à pied" : ... deleis le *pisent* de Liege (Terre Jauche D., c.1440, 182). ... sa maison et tenure à Pont qui fut Waldoir jondante daval à sengneur et d'altre costeil al *pyesainte* qui vat à Nodrengé (Terre Jauche D., 1444, 144). [Autres ex. p.122, 128, 149, 155, 156, 162, 165] ... une mesure des prez d'Escureul (...) joingnant d'ung costé à un fossé (...), par derière audit rieu qui vient d'Escuyr (...) et par devant à une *piésente* qui est entre lesdis prés et le jardin que l'on nomme le Regnardière (Doc. 1492. In : G. de Lhomel, *Nouv. rec. de doc. pour servir à l'hist. de Montreuil-sur-Mer*, 1910, 87).

REM. Nombreux ex. ds GD VI, 152a-b. V. aussi *pievoie*. Cf. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 226 (*pysente*). Calque sur le néerl. *voetpad* (all. *Fußpfad*). [R. M.]

PIESKET, subst. masc. (piesket)

[T-L : *piesket* ; GD : *piesket* ; *FEW VIII, 277a : *persus* (?) (?)]

Région. (Picardie) "(Étoffe)"

REM. Doc. 1338 (*piesket*), 1353 (*pieskiet*), 1366 (*peskiet*) ds GD VI, 152c. Cf. aussi GD VI, 123c : *peschoire*. Étoffe d'origine perse ? Même mot que *pierset* ? [R. M.]

PIETABLE, adj. (piétable)

[T-L : *piétable* ; GD : *piétable* ; FEW VIII, 441a : *pietas*]

A. - "Qui inspire la pitié, pitoyable"

Rem. Doc. 1444 ds GD VI, 152c.

B. - "Pieux"

Rem. Doc. 1322 et 1336 ds GD VI, 152c. [R. M.]

PIETAILLE, subst. fém. (piétaille)

[T-L : *pietaille* ; GD : *pietaille* ; FEW VIII, 128a : **peditalia* ; TLF XIII, 349a : *piétaille*]

A. - "Gens de pied, infanterie" : Et se t'aim mieus tout sain, sans faille, Que tu fusses en la bataille De lance ou d'espee qui taille, Ou mors, ou pris, Ou villenez de la merdaille, Ou affolez de la *pietaille*, Car y n'est riens qui santé vaille, Ce m'est avis. (MACH., F. am., c.1361, 230). Si que tantost se recueillirent Sa gent, et es nés retreïrent Et leurs chevaus et leur *piétaille*, Qui volentiers le font sans faille (MACH., P. Alex., p.1369, 216). "Seigneurs, li vespres vient, Es nés retraire nous couvient." Si que tantost se recueillirent Sa gent, et es nés retreïrent Et leurs chevaus et leur *piétaille*, Qui volentiers le font sans faille. Et li bons roys qui bien veoit Que là profiter ne pooit À un autre port s'en ala Qui estoit assez près de là. (MACH., P. Alex., p.1369, 216). Et la veïssiez le *peetaille* Occire d'estoch et de taillie. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 141).

- [Terme de mépris] : Et li rois de France et son frere, le conte d'Alençon, qant il veïrent le mauvais convenant de euls, dissent: "Tués la *pietaille* ! ..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 729).

- P. anal. "Menu peuple" : A *pietaille*, vous direz ainsi : "Dieux vous gart. Vel sic : Sta bene. Vel sic : Reposez bien". (Man. lang. G., 1396, 79).

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

B. - "Pieds, jambes"

- *Desployer la pietaille.* "Jouer des jambes, courir" : CIRINUS. Or t'en va ton mand abregier (...) LEGERET. C'est le mestier d'un messagier. (...) Il fault desployer ma *pietaille* (...) je m'en vois... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 61).

- *En la pietaille.* "Sous les pieds"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*. [R. M.]

PIETÉ, subst. fém. (piété)

[T-L : *pieté* ; GDC : *pieté* ; DÉCT : *piété* ; FEW VIII, 441a : *pietas* ; TLF XIII, 349b : *piété*]

A. - "Pitié" : Atant s'en sont aleiz et les paiens s'en vont fuyans, criant et braiant sy fortement que Carahus retournat a l'estour par *pieteit* et entrat ens. Et ferit Thieri de Viane, sy l'abatit mort devant Ogier (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 45). ... sy prie mercy au roy Charlez et l'aherte par les jambez et dist : "Trespouissant sire, pour Dieu, aiéz *pieteit* de moy, qui suys vostre moullhier loiaulle..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 120). Il prent la damme, cuy le vis est palis. De la *pieteit* pleurent grans et petis. Et le Danois en fut mult dolent, sy jure Dieu que les trahitzes le comparront (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 124).

B. - P. ext. "Émotion" (Éd.) : Gaufruit (...) jurat qu'il yrat a Boloingne, ou il ferat le duc morir. Et le roy Ogier ploroit de la *pietié*, son filhoul baise et Jhesu Crist mercye du miracle qui gettéz l'at de teil meschief. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 61). [R. M.]

PIETER, verbe (piéter)

[T-L : *pieter* ; GD : *pieter* ; FEW VIII, 128a : *peditare* ; TLF XIII, 350a : *piéter*]

A. - "Frapper du pied"

Rem. Doc. 1487 (*pietteras de piet*) ds GD VI, 153b.

B. - "Marcher, aller et venir, faire les cent pas" : ...ilz se partirent l'un de l'autre ; et pietoyent lors sur ledit marchié d'un autre costé ledit Jehan Bouveau, et Jehan le Pesquier et ledit Loys comme partie adverse desdits supplians (...) ...ledit Andrieu toudiz *pietoit* en lui fort demenant, demonstrent qu'il ne demandoit que debat a chascun (Doc. 1466. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 209). ... messire Watier des Marés *pietera* sus les carreaux avecq les garchons de Bruhay (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 900). [R. M.]

PIETIER, verbe (piétier)

[T-L : *pietier* ; GD : *pietier* ; FEW VIII, 130a : *peditare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Parcourir à pied, arpenter" : C'est manière de prestre, en le nostre partie, Que leur orisons dist [l. dïent], *piétiant* le chaucie (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 138). [Autres ex. du même texte ds T-L VII, 928] Il alerent *petier* le parvis et le clostre tant qu'il fuissent rapellé. (FROISS., Chron. D., p.1400, 204). ...et veyt le gentil roy Percheforest qui *pietoit* la salle (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 248).

B. - "Piétiner, frapper" : ... et chis qui le haioient le *pthoient* [var. *pitoient*] et feroient par derier (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 465).

- "Frapper légèrement du pied (pour attirer l'attention) (?)" : Li uns l'autre cloignoït, et en secret *pietie* (BRIS., Restor paon D., a.1338, 103).

II. - Empl. intrans. "Se promener à pied, marcher" : Par le verger aloit bellement *piétiant*, Regarde ses oyseaulx qui aloient chantant (Tristan Nant. S., c.1350, 322). Ne je n'ai ailleurs entente Ne me puis nes apoïer, Tenir chief sus orillier, Estre quois ne *petier*, Ne errer ne chavaucier (FROISS., Lays am. M., c.1362-1394, 71). Celluy Tibérius (...) *piétooit* une fois sur son palais, si vit (...) une croix... (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 89). Sy se mist a la voie (...), tout *pietoyant* parmy le betun. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 162).

Rem. *Myst. process. Lille* K., t.2, a.1485, 24/38 ; t.3, 40/362.

- "Aller et venir, faire les cent pas" : Et se li Seigneur ont à aucun à faire, il doivent prene l'eure et lieu de parler et de besoigner après dyner (...). Mais la Cour seant, souvent sont venus plusieurs des Seigneurs *pietoiant* par Salle du Palais, dont c'est blâme et deshoneste chose, à euls et à la Court. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1344, 223). Apprés le mengier se leverent de table puis par la sale du palaix les chevaliers s'aloient devisant ensamble [Var. ms. P :] Après le mangié, se leverent de table et commencerent a *petier* et a deviser par la saule (Gérard de Nevers M., c.1451-1464, 199 [388]). ... j'ay cy esté et attendu plus d'une grande heure, *piétiant* en ceste salle (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 147). ...ilz se partirent l'un de l'autre ; et *pietoyent* lors sur ledit marchié d'un autre costé ledit Jehan Bouveau, et Jehan le Pesquier et ledit Loys comme partie adverse desdits supplians (...) ...ledit Andrieu toudiz *pietoit* en lui fort demenant, demonstrent qu'il ne demandoit que debat a chascun (Doc. 1466. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 209).

- "Avancer et reculer (dans une danse), danser (?)" : ... tamburer et treschier, Harper et chitoler, baler et *pietier* (BRIS., Restor paon D., a.1338, 98). En ce point qu'Elÿos aloit la *pietiant* Et cascuns a son chant hautement respondant... (BRIS., Restor paon D., a.1338, 131). [R. M.]

PIETON, subst. masc. (piéton)

[GDC : *pieton* ; FEW VIII, 129a : *peditare* ; TLF XIII, 352a : *piéton*¹]

A. - "Fantassin" : La est issus ly contez, plain de grant marisson, Et tout chil de Paris a cheval et *pieton* (Hugues Capet Lab., c.1358, 119). ...les *pietons* atout engins convenables doivent faire les fossés et bastides (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 210). Et fut tellement suivy ledit de Charrolois que par deux foiz fut prins par Geoffroy de Saint Belin et Gilbert de Grassay et puis fut rescoux. Et, durant ladicte journée, y ot grande occision de hommes et de chevaux, dont plusieurs en furent tuez par les ribaulx *pietons* du costé dudit de Bourgogne, qui, de piques et autres ferremens les tuoient. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 66). ...à toutes diligences assambla grant nombre de poeuples crestiens dudit pays, et jusques au nombre de IX cens hommes à cheval et XL mille de pié ; desquelz *pietons* la plus part estoient gens mecaniques et de pluseurs mestiers (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 325). Mais le noble prince ne s'esbahist de riens et rassembla ce qu'il avoit d'Allemands, où il avoit une bonne bande ; lesquelz Allemands il contenta le mieulx qu'il peust, et print une picque sur son col, comme ung *pieton*, et mena iceulx Allemands au pays de Was, où ilz trouvèrent grant proye et grant butin de bestes à corne (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 273). LE SECOND. Mais que ces pardons soient passez Chacun fera des biens assez, Sans jamais penser a nul mal. LE TIERS. Tous *pietons* iront a cheval. LE PREMIER. Cloches ne feront plus de bruit. (Rapp., c.1480, 67). Levez sus, bedeaux et sergens, Courreurs, *pietons* et coquinaille ! Armez vostre timbre d'escaille Et venez tost devers monseigneur. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 774). En la premiere avoit icelui Daire VIc mil hommes ; en la seconde XXX mil hommes de pié et cent mil à cheval ; en la tierce IIIc mil *pietons* et cent mil hommes à cheval, et jaçoit qu'il advertist icelui Daire de son infortune, il ne voulut croire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 r°). L'EMPEREUR JULIEN CESAR. (...) Pour ce, barons et amys famyliers, Trouvez moy gens par cens et par milliers Pour excercer mon emprise armigere : De gentils hommes et nobles chevaliers, Archiers, *pietons*, outrageux coustilliers Qui a l'exploit ayent la main legiere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

B. - "Sergent à pied de la police nocturne" : Item, au Chevalier du guet, Le Hëaulme luy establis, Et aux *pietons* qui vont d'aguet Tastonnans par ces establis, Je leur laissë ung beau riblis, La Lanterne a la Pierre au Let, Voire, mes j'aray les Troys Lis, S'ilz me mainent en Chastellet. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 20).

C. - "Pèlerin" : Atant è-vous venu l'iermite dan Piéron, Et estoit tout à piet à guise de *piéton* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 52). ...laquelle chose nous avons sceu par certaine vérité par la venue d'aucuns *pietons* portans croix, lesquels ont naguères transnagé et passé la mer ès navires des Vénitiens (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 36-37). Et chescun des *pietons* sarrazins desguisés pourtoit en sa main une closchete ou une grosse campanne (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 198). [R. M.]

PIETONNAILLE, subst. fém. (piétonnaille)

[GD : *pietonaille* ; FEW VIII, 129b : *peditare*]

"Troupe de gens à pied" : Avons paour de tel *piétonnaille* Qu'ilz l'ossassent venir piller ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 818). [J.-L. R.]

PIETONNER, verbe (piétonner)

[GD : *pietonner* ; FEW VIII, 129a : *peditare*]

"Marcher" : Et moy tantost de *pietonner*, Car quant on ouyt clarons sonner, Il n'est couraige qui ne croisse. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 33).

REM. Ex. de LE FÈVRE, *Emblemes d'Alciat* (impr. s.d.), ds GD VI, 154a. [R. M.]

PIETRE, subst. masc. (piètre)

[GD : *pietre* ; FEW XVI, 619b : *peter*]

MONN. "Monnaie d'or à l'effigie de saint Pierre, frappée à Louvain" : ...lions rampans manteléz, escuz viéz faiz a Gand, *pietres*, doubles moutons faiz en Brabant... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1386, 190). ...la somme de IIIxx X escus d'or, IJ nobles, IJ demy nobles, IJ mantelez, V frans, un mouton, un *pietre* et une maille d'or (BAYE, II, 1411-1417, 205). ...la somme de cinq florins d'or nommés *pietres* (Trés. Reth. L., t.3, 1436, 138). Item achité 5 pièce de drap de Tornay, l'une perse de 12 *petre*, lez 2 de 10 *petre* noire, et 2 roge de 10 *petre* roge (Metz Comptes merciers S., 1461, 74).

Rem. Doc. 1439, 1444, 1445, 1455, 1474 et 1484 ds GD VI, 154b. [R. M.]

PIETREQUIN, subst. masc. (pietrequin)

[FEW XVI, 619b : *peter*]

Région. (Nord) "Monnaie à l'effigie de saint-Pierre" : Item, je vous envoie VI *pieterkins* et IIII aultres escus, cascune piece pour LV gros, valent XXVII livres gros feule monnoie. (Arch. Nord, 1390, B 18822, n° 23241, IGLF).

REM. Doc. 1377 (Flandr., *petrequin*) ds FEW.

V. aussi *piètre* v. Lexiques [R. M.]

PIEU, subst. masc. (pieu)

[T-L : *pel* ; FEW VII, 524b : *palus*¹ ; TLF XIII, 353a : *pieu*¹]

"Pieu" : ...aucune personne n'y pavoit ne devoit pescher a quelque engin que ce feust, ne y ediffier ou ficher *pieux* sans leur congié, licence et volenté (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 469). [Nombreux autres ex., p.652, 653, 654...] Car parmy ung pal de *pieux* ilz se combatoient de leurs glaives aux Angloiz qui trop hardiement se deffendoient (Chron. Valois L., c.1377-1397, 102). Par Mahon, cil qui premiers pourra entrer dedens, je lui donray son pesant d'argent en tel estat qu'il y entrera. Qui lors veist Sarrasins saillir es fossés, et portent pics, houyaux, eschielles, piez de chievre. Mais ceulx de dessus leur gettent pierres de fais, grans bans traversains, *pieux* aguisez, huile chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive, tonneaux plains d'estouppes engressiez et ensouffrees, tous ardans (ARRAS, c.1392-1393, 110). ...derriere ces gens a cheval, entr'eulx et ceulx de pié, firent planter grant foison de *pieux* agus (...) et estoient ces *pieulx* plantez en biesant, les pointes tournees devers noz gens (Bouciquaut L., 1406-1409, 105). ...ledit suppliant trouva un *pieu* ou pesson de bois (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423-1426, 37). Et, pour la paour que en eurent les demourans sur lesdiz ponts, desemparèrent lesdiz ponts eulx et leurs biens jusques le dangier en feust passé. Et lesquelz glaces rompirent sept des *pieux* du moulin du Temple. Et à ceste cause ne vint point de bois à Paris par la riviere et fut bien chier, comme de sept à huit solz par le moule ; mais, pour secourir le povre peuple, les gens des villages amenerent en ladicte ville à chevaux et charrois grant quantité de bois vert. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 105). Dient plus les Ebreux que par sept ans durant eut chacun jour XXXm maçons et qu'il fut fait hors Jherusalem [le temple] et puis

par *pieus* assemblés au lieu où il devoit estre et que onques coup de martel ne de lime n'y fut oy (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 34 r°). Et eulx, estans sur les fossés, virent une sentyne qui estoit de l'autre costé de laditte ville, enchaînée et fermée d'une serreure lyée à ung gros *pyeu*. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 172).

V. aussi *pal* [R. M.]

PIEUX, adj. (pieux)

[GDC : *pieux* ; FEW VIII, 619b : *pius* ; TLF XIII, 354a : *pieux*]

A. - "Rempli de pitié, de miséricorde" : ...*Pieux* aux povres, durs aux mauvès (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 129). Li vrais Diex t'en face pardon Si voir qu'il est humbles et *piex* (Mir. parr., 1356, 43). Mon playsir, biau syre Dieu, Doulx et *pieulx*, Seroit de estre en ton service (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 19).

- *De coeur pieux*. "Par miséricorde" : Mon dieu Astaroth, de cuer *pieu* Soiez a ma prière enclin, Et vous, Mahom et Apolin, Devotement vous pri mercy : Monstrez vostre puissance cy Et garissez la maladie De cest homme, afin que l'en die Et croye l'en par verité Qu'en vous a vraie deité Sanz fin regnable (Mir. st Panth., 1364, 347).

B. - "Rempli de piété, pieux" : Chacun le tient *piez* pour ses bonnes mours, C'est cilz qui a vers Dieu tous ses recours (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 192).

- *De coeur pieux* : Car vous meistes dessus l'uis La pierre dont il fu destruis : Ainsi l'a elle dit a Dieu En requerant droit de cuer *pieu*, Et en montrant le martyr corps (Mir. ev. arced., c.1341, 137). GABRIEL. Tresdoulce vierge, de cuer *pieu* Vostre vouloir ferons (Mir. st J. Cris., c.1344, 277).

V. aussi *piu* [R. M.]

PIEVOIE, subst. fém. (pievoie)

[T-L : *pievoie* ; GD : *pievoie* ; FEW XIV, 374a : *via* ; *FEW VIII, 303 : *pes*]

Région. (Nord) "Chemin que l'on ne peut emprunter qu'à pied" : ...par les voies des murs [par les chemins de ronde] [var. par les *pievoies* des murs] (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 460). [var. *Percef. I, R.*, t.2, c.1450 [c.1340], 988]

REM. Nombreuses références (Tournai) ds GD VI, 154b-155a. V. aussi *piesente*. Calque sur le néerl. *voetpad* (all. *Fußpfad*). [R. M.]

PIFFRE, subst. masc. (piffre)

[T-L : *piffler* ; GD : *piffler* ; FEW VIII, 444a : *piff-*]

A. - "Homme dont les testicules sont restés dans le ventre" (FEW) : ...et dit a ceulx avec cui il buvoit, qui ce lui blasmoient, que ledit suppliant estoit ung gooc ou *piffre* et qu'il ne valoit pas ung homme (Doc. 1458. In : Ch. Petit-Dutaillis, *Doc. nouv.*, 1908, 24).

B. - "Goinfre (?) ou hérétique (?)" : Mes plains, mes pleurs, mes diverses rumeurs Que me propinent ces judeïques *piffres*. (LA VIGNE, *Ress. chrest. B.*, 1494, 118).

Rem. Cf. GD VI, 155b : «*Piffle*, adj., qui s'empiffre, gourmand». [R. M.]

PIFLER, verbe (pifler)

[T-L : *piffler* ; GD : *piffler* ; FEW VIII, 444b : *piff-*]

"Fouler (aux pieds)" : Ne leur sambloit il pas que il m'eussent fait des despis assés, quant il m'avoient occis mon baillieu faissant son office, et deschiret ma banière et *pifflée* as piés ? (FROISS., *Chron. R.*, IX, c.1375-1400, 185). [R. M.]

PIFRAILLE, subst. fém. (pifraïlle)

[T-L : *pifraïlle* ; FEW VIII, 444a : *piff-*]

"Ramassis de gens de rien"

REM. Doc. XIVe s. ds FEW. [R. M.]

PIGACE, subst. fém. (pigace)

[T-L : *pigace* ; GD : *pigace* ; FEW VIII, 421a : *pica*]

I. - "Pointe"

A. - CHASSE [A propos du pied du sanglier ou du cerf] *Avoir, faire (la) pigace*. "Présenter une pince plus longue que l'autre" : ... se tu vois qu'il [le cerf] face la *pigache* de l'un de ses piés, c'est signe de poi fuire et qu'il n'ait mie esté chascié de chiens et de leus. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 28). ... et aussi n'a mie communement *pigache* [var. *picache*] es traches du porc privé, comme il a es traches du sainglier. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 74). ... il [le sanglier] a la solle du pié pres d'aussi large. Il fait la *pigache* devant et derriere (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 75). La neuvieme propriété du sainglier est que ses piés devant et derriere font la *pigache* [var. *picache*], c'est que l'un orteil passe l'autre. Ytelz sont les orteus des piés des gens qui ore sont, quer il font orteus de boure qui passe demi pié les orteus de nature, et tieux orteus apelent poullaine (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 147). [v. *infra* le sens de "poulaine"] Et volentiers grant sangler fet *pigasse* ou devant ou darriere ou de chascun, c'est a dire que l'un ongle de ses trasses est plus longue que l'autre. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 159). Et, quant aucune foiz cerfs font *pigasse*, volentiers sont mal fuyanz, et pou doivent avoir esté chasciez. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 165).

B. - [A propos du moulin] "Chacun des deux tourillons métalliques fixés aux extrémités de l'arbre moteur" (Éd.)

Rem. Doc. 1395, 1401, 1405, 1411, 1414, 1423. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 802 (*pighace*, *picace*, *picache*, *pigache*, *picquace*, *piquace*).

II. - [Domaine du vêtement] "Soulier à pointe, poulaine ; ornement en pointe qui pend d'une manche, d'une chape..." : Et tous au mond nasquismes nudz, Car ja nasquist si riches nuls Qui de nature ot un *pigas*. (GOWER, *Miroir homme M.*, c.1376-1379, 258). Armilla (...) : *pigaches* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 30). Brachiale (...) : ornemens de bras ou *pigaches* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 46). Dextralia (...) : dextralia sunt quedam ornamenta communia viris et feminis et ampla et ante manicas portantur .i. *pigaches* et iunguntur uno clavo (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 120).

Rem. Autres ex., notamment doc. 1446 (Lille, *ene cappe a pigache*) ds GD VI, 155c. [R. M.]

PIGEON, subst. masc. (pigeon)

[T-L : *pijon* ; GD : *pigeon* ; GDC : *pigeon* ; FEW VIII, 356a : *pipio* ; TLF XIII, 357a : *pigeon*]

A. - "Oiseau de basse-cour, de taille moyenne, au bec grêle, aux ailes courtes, pigeon" : ...il a prins en plusieurs lieux et à diverses fois grant quantité de vivres, denrées, pain, vin, oës, poulles, poussins, *pigons*, moutons, fain et avene, ès hostelz des bonnes gens (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 3). Et se vous n'avez trouvé poucin, si soiez pourveu de *pijon* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 159). MARIE. (...) Car en ce joyeux edifice Volroy je faire sacrifice A Dieu mon pere souverain Qui regne en son trone

haultain, Et avecques nous porterons Une paire de pinions [l. *pinjons*] [forme fréq. dans les dial. du Nord] Avec aultant de tourterelles, Ce sont deux offrandes moult belles Et lesquelles on doit amer (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 50). Quant damp Abbés sceust la venue de Madame il fut tres joyeux, lors fist un de ses chars chargier de gras cymiers de cerfz (...) de gras chappons, de poullaillies et de *pignons* (LA SALE, J.S., 1456, 245). ...car il lui sembloit estre meilleur viande coulons et *pigeons* pour mengier que papegaulx (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 169). ...ung *pigeon* blanc s'estoit trouvé sur la tente du roy d'Angleterre le jour de la vetüe, et, pour quelque bruyt qu'il y eust l'ost, il ne s'estoit voulu bouger (COMM., II, 1489-1491, 69). ...Pouilles, *pignons*, chappons de Saint Genis Il y avoit sans ryme et sans raison. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

B. - P. métaph.

1. Arg. "Prisonnier (pigeon en cage)" : Item, et j'adjoinctz a la crosse Celle de la rue Saint Anthoine Ou ung billart de quoy on crosse, Et tous les jours plain pot de Seine Aux *pignons* qui sont en l'essoine Enserrés soubz trappe voliere, Mon miroüier bel et ydoyne Et la grace de la geolliere. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 25).

2. "Homme naïf, sot, facile à duper" : Ilz sont bons a nourir *pignons*, En vela toute la finesse (Sots Magn., a.1488, 195). [R. M.]

PIGEONNIER, subst. masc. (pigeonnier)

[GDC : *pigeonnier* ; FEW VIII, 557a : *pipio* ; TLF XIII, 360a-b : *pigeonnier*]

"Bâtiment pour l'élevage des pigeons"

REM. Doc. 1479 (*soubz le pigeonnier, y a ung banc forme*, DELB. Notes mss., Extr. des *Comptes roi René*, Ed. Lecoy, 281), TLF. [R. M.]

PIGIN, subst. masc. (pigin)

[GD : *pigin* ; FEW VIII, 427b : **picidus*]

"Pain de poix, de résine"

REM. Doc. 1438 (Orl., *pigin de poix*) ds GD VI, 156a. [R. M.]

PIGLOT, subst. masc. (piglot)

[*FEW III, 229a : *epiglottis*]

MÉD. "Épiglotte" : Et tu dois entendre par le *piglot* une eminence qui se aparoist en la gorge en la teste de la gorge laquelle eminence avec la figure qu'elle induyt ou lieu est necessaire a engendrer et former diverses voix (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

REM. ***** [C. T.]

PIGMENT, subst. masc. (pigment)

[T-L : *piment* ; GDC : *pigment* ; FEW VIII, 446a : *pigmentum* ; TLF XIII, 361a : *pigment*]

"Matière colorante" : *Pigment* est autrement appelé siriue, et est ce de quoy on fait la couleur dont on fait le chief des livres. Et est cueilli au rivage de la Mer Rouge ou país de Phenice. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 381).

Rem. FEW VIII, 446a : sens att. en lat. ; aucune attest. avant le XIX^e s.

V. aussi *piment* [R. M.]

PIGMENTAIRE, subst. masc. (pigmentaire)

[]

[Italianisme] "Récipient" : Ou mylieu de ceste salle a une *pigne*, c'est a dire un *pigmentaire*, un grant vaisel, la ou on met

pieusement et buvraiges (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 47). [R. M.]

PIGMENTÉ, adj. (pigmenté)

[FEW VIII, 446a : *pigmentum* ; TLF XIII, 362a : *pigmenter* (*pigmenté*)]

"Parsemé de pigments" : Je vueil que les jouvenceaulx pensent l'engin, les ars et les laqs des femmes, et que ilz resgardent soubtilment quantes et queles choses desloyaulx soient mucees soubz celle deliee pellete de la bouche des femmes qui samble *pigmentee* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 211). [R. M.]

PIGNAILLÉ, (?) (pignaillé)

[]

"Rayé, bariolé" : Item X anels de serpentine, les V vers et lez autres V *pignaillez* de sa mesme coulleur et ont touché au saint Sepulcre et a lez autres saintes reliques. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 81).

REM. À rattacher probablement à FEW VIII, 522b : *pingere*. [C. H.]

PIGNE, subst. fém. (pigne)

[]

[Italianisme] "Récipient" : Ou mylieu de ceste salle a une *pigne*, c'est a dire un pigmentaire, un grant vaisel, la ou on met pieusement et buvraiges (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 47). [R. M.]

PIGNÉ, adj. (pigné)

[GD : *pigné* ; *FEW XXI, 324b :]

"Qui est pourvu d'organes sexuels mâles, qui a des *pinés*"

REM. *FEW XXI, 324b (*pinge, pinche "pénis"*), o.i. Doc. 1411 ds GD VI, 156b. GD traduit par "celui qui a du mal aux parties secrètes", ce qui est peu vraisemblable ; les deux *il* de l'ex. ne renvoient sans doute pas au même personnage (le locuteur admet qu'il est goitreux, mais lui au moins est *pigné*).

V. aussi *pinés* [R. M.]

PIGNER, verbe (pigner)

[T-L : *pignier* ; GD : *pignier* ; FEW VIII, 417a : *pi-*]

A. - "Grincer"

Rem. Ex. 1482 ds GD VI, 156c.

B. - "Geindre, gémir (?)" : Le vigneron fut atrapé, Quant il fut trouvé en la vigne (...) D'un trait d'ueil fut prins et frapé Par celle qui pas ne forlignie (...) A peine lui fut eschapé Le povre compaignon qui *pigne* ; Tresmal pigné des dens d'un pigne, Ainsi sourprins et agrapé (ALENÇON, Rond. C., In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 303). [Champion : "peigner" ; n'a guère de pertinence dans ce contexte] [R. M.]

PIGNOLAT, subst. masc. (pignolat)

[T-L : *pignolat* ; GD : *pignolat* ; FEW VIII, 521a : *pineus*]

"Amande de la pomme de pin" : ...I quareteron de *pignolat* (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1339, 108). ...figues, prunes, dates, raisins, *pignollas* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 157).

Rem. Doc. 1371. In : L. Mirot, *Bibl. Éc. Chartes* 89, 1928, 320, n.3 (*pignolat*).

- "Confiserie fabriquée avec l'amande de la pomme de pin" : ...nois confites (...) gingembrant et *pignolat* (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 255). Lors couvient ses gens enhorter, D'avoir

sucré en plate et dragée, Paste de roy bien arrangée, Annis, madrian, noix confites, Et o les choses dessus dictes Couvient *pignolat* qui refroide, Et manus Christi qui est roide Et aultres especes assez, Que je suy de nommer laissez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 48). Guillaume Testart, pour LXVIII livres, un quarteron, de plusieurs especes confictes, prinses et achetées de lui à divers pris pour la Roynie (...). C'est assavoir anis et noix confites, sucre rosat, manchristi, madrien, paste de Roy, *pignolat*, dragée perlée, coriande et canelle perlée (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 158).

V. aussi *pignolet* [R. M.]

PIGNOLE, subst. fém. (pignole¹)

[GD : *pignole*³ ; FEW VIII, 521a : *pineus*]

"Amande de la pomme de pin" : ...figues, prunes, raisins, dactes et *pinioles* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 157). Fruit de pin, c'est *pignole* (LA HAYE, P. peste, 1426, 202).

Rem. FEW VIII, 521a : attest. du XVI^e s. [R. M.]

PIGNOLE, subst. fém. (pignole²)

[GD : *pignole*¹ ; FEW XXI, 516b : o.i.]

Région. (Normandie) "Jambes"

- *Tourner pignoles*. "Déguerpir" : Quë as tu dit, Sathan larron, Et qu'as tu fait, quant mission [var. immission] De tes pates as fait sus li Jésus ? Tourne *pignoles* et t'en fui (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 168). [R. M.]

PIGNOLE, subst. fém. (pignole³)

[GD : *pignole*² ; FEW XXII-1, 121b : o.i.]

Laisser qqn en la pignole. "Abandonner qqn dans le péril"

Rem. Doc.1414 ds GD VI, 156c. [R. M.]

PIGNOLET, subst. masc. (pignolet)

[T-L : *pignolat* ; GD : *pignolat* ; FEW VIII, 521a : *pineus*]

"Amande de la pomme de pin" : Et l'endemain laiché, et frit au fer de paelle (et se frit de luy mesmes sans autre gresse, ou a gresse qui veult) et est mis en platz ou escuelles comme lesche de lart, et lardé de giroffle et de *pignolet* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 255). ...on y met du *pignolet* et du roisin de Corinde (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 251).

- "Confiserie fabriquée avec l'amande de la pomme de pin" : Item , au commun l'en les fait de figues, roisins, pommes hastes et nois peles pour contrefaire le *pignolet*, et pouldre d'especes (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 255). Jay icy telle espicerie Pour revenir de mort a vie. J'ay poivre, canelle et guinbre, Et saffrent odorent comme embre, Anys confit et *pignollet*, Et puis du sucre violet, Noix muguettes, pommes grenates, Giroffles, cintoual et dates (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 136).

V. aussi *pignolat* [R. M.]

PIGNON, subst. masc. (pignon¹)

[T-L : *pignon*¹ ; GDC : *pignon*² ; FEW VIII, 521a : *pineus* ; TLF XIII, 363a : *pignon*¹]

"Amande de la pomme de pin" : Grainne de paradis, demie livre, 12d. - Cubèbes, demie livre, 18d. (...) *Pignons*, 12 livres, 10d. livre, 10s. - Festuca, 2 livres, 4s. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 219). Premièrement quiconques vouldra estre huillier a Paris, estre le pourra, pour tant qu'il sache faire le mestier, c'est assavoir l'huile de noix, chenevis et de navette, de pavot, d'olives, de *pignons* et d'autres graines (Mét. corp. Paris L., t.1, 1396, 549). ...plusieurs parties d'epiceries, tant sucre, avelaines, anys vert,

pignons (...) et pour plusieurs autres especes par lui delivrez pour la despence de feue madame Marguerite, duchesse de Bourgoingne (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 174). [R. M.]

PIGNON, subst. masc. (pignon²)

[T-L : *pignon*³ ; GD : *pennon*¹ ; GDC : *pignon*¹ ; FEW VIII, 538b : **pinnio* ; TLF XIII, 363a : *pignon*²]

A. - "Partie supérieure d'un mur, terminé en triangle dont le sommet porte le faitage du comble" : ...nous avons baillié et encores baillons à perpetuauté à monseigneur Phelipes du Paele, chevalier, et aus siens le coign d'une venelle appellée la venelle sen voie de la maison à la Mignotelle et de la maison Grolea, enclose entre les deux arbregemenz du dit monseigneur Phelipes, c'est assavoir dès la maison aus heritiers à la fehue More jusques à la senestre du *pignon* de la sale du dit monseigneur Phelipes (Doc. Poitou G., t.2, 1338, 139). Nous voulons que aux religieuses du Lis emprès Meleun soient baillez mil frans à estre convertis en la reparacion du *pignon* de leur eglise. (Test. Ch. V, D., 1374, 189). ...L banierettes pour les mettre à plusieurs *pignons* du chastel de Ruppelmonde (Comptes Lille L., t.1, 1386-1387, 10). ...pour tirer et estrochier le *pignon* de mur dessous ledit dresseoir pour boutter les bois desdis doubleaux (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 598). ...pour plastre employé pour refester le comble de la grant maison et rendre les parclozes des *pignons*, aussi rendre les parclozes et festières des lucarnes tant d'un costé comme d'autre (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 81). Des moynes de Fromont, pour leur maison devant ledit Saint Benoist, contenant icelle maison deux *pignons* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 3). Le diemenche premier jour du mois et ouverture du pas, arriva ledit seigneur conte de Bouquincan le matin après la messe en tresbelle et grande compagnie, qui fist sur le hault *pignon* de son loigeis mectre sa baniere (LA SALE, J.S., 1456, 176).

B. - P. anal.

- [Partie d'un ouvrage d'orfèvrerie] : ...pour la façon de la coupe de voirre que je garnie d'argent doré, qui a les patenostres taillées tout autour du pié, et dessus le *pignon* de la couverte de ladite coupe, je fait un ver mur, esmaillé de sa couleur (Comptes roi René A., t.1, 1477, 325).

- "Pointe qui termine les fumées d'un cerf"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. [R. M.]

PIGNON, subst. masc. (pignon³)

[GDC : *pignon*¹ ; FEW VIII, 103b : *pecten* ; TLF XIII, 363b : *pignon*³]

A. - HORLOG. "La plus petite roue dentée des deux roues d'un engrenage" : Cy apres ensuit *paignon* de ladite roue. Premerement si la roue du mouvement a 128 dens et celle du rencontre, qui est dicte du foliot, en a 27, le *paignon* en doit avoir 8, et fera la roue du mouvement un tour et un quart et la roue du foliot 20 tours par heure, et frappera a un des boutz de la rencontre 540 cops. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276). A Baudet de Coulomby, orogeur, pour avoir mis appoint et reparé l'auloge de l'ostel, c'est assavoir : refait l'abre et le *pignon* de la roue du foliot, les volans, remplir et appeticer les pertuys des pilliers, les roues reparer ou mestier estoit, et tout mettre en boys et fournir de fil d'archal et corde à ce nécessaires (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 160).

B. - "Dent d'engrenage pour la roue du moulin (?)" : ...mes lesdiz religieux en pevent prendre [dans la forêt] et faire les

plommas, paleis et *pagnons* en l'absence du verdier, toutes fois que besoing en est es diz moullins (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 133). [R. M.]

PIGNONET, subst. masc. (pignonet)

[T-L : *pignonet* ; *FEW VIII, 103b : *pecten*]

HORLOG. "Petit cylindre denté qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre" : ...item y doit avoir une petite rouete tenant à l'ecentrique du zodiac, ou il a 24 dens, qui fait tourner un *paignonnet* entre l'ecentrique et le dyal, et audit dyal en a une aultre qui tient avecques celluy, et tourment ensemble en un axil (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276-277).

Rem. T-L VII, 931 (même ex., «Rädchen an einer Uhr»). [H. G.]

PIGNONNER, verbe (pignonner)

[*FEW VIII, 103b : *pecten*]

Empl. trans. "Transmettre (un mouvement) par un système de pignons d'engrenage à"

- [Dans un cont. métaph.] : LE ROI À SES TRÉSORIERES. De ceste roe ci [au moyen de laquelle les trésoriers ont pu faire sortir frauduleusement les secrets et les deniers royaux hors du royaume] paignons [Avez este et compaignons] [vers manquant ds ms.] En autres compaignons mouvant De dent en dent et somouant Par aliance enclaiuee [éd. *enclaiuee*] D'un en autre et conspiree Comme paignons entremesles, Entrelacies, entredentes, A fin quë .I. [éd. *un*] grant roement Fust *paignonne* repostement Hors du royaume aus anemis (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 5000). [Seul ex.]

V. aussi *pignon* [B. St.]

PIGNORATION, subst. fém. (pignoration)

[T-L : *pignoration* ; GD : *pignoration* ; *FEW VIII, 447a : *pignorare*]

"Saisie d'un gage"

REM. Doc. 1384 ds GD VI, 157a. [R. M.]

PIGNORE, subst. fém. (pignore)

[GD : *pignore* ; *FEW VIII, 447a : *pignorare*]

"Saisie d'un gage"

REM. Doc. 1447 (*pour la pigeure de certaines bestes*) ds DU CANGE, VI, 318b, s.v. *pignura* (GD VI, 157a). Cf. D. Trotter, *Z. rom. Philol.* 114, 1998, 64 (*pigneure*, agn.). [R. M.]

PIGNORER, verbe (pignorer)

[T-L : *pignorer* ; GD : *pignorer* ; FEW VIII, 447a : *pignorare*]

"Saisir un gage"

REM. Doc. 1317 ds GD VI, 157a. Doc. 1345 ds FEW. [R. M.]

PIGONCHE, subst. fém. (pigonche)

[Ø]

"Cognée dont la tête est armée d'un marteau court et carré" (d'apr. FENNIS, *Gal.*, III, 1406, s.v. *picosse*): ...a Harefleu, une quantité de megnys pour rapareillier pavaiz, 850 livres de plusieurs faïçons de cloux, une quantité de marchepiés et de corde, une quantité de fil et d'aiguilles, une sonde, deux gouges, une gourbie, six raquetes, 3 gouges, deux fuisilz, une *pigonche*, deux bendes de fer a lier le gouvernail, une quantité de fuerre a bruquier la

galee, deux piaux de mouton a suyer de suif la dicte galee, demi baril de bray (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1390, 200).

REM. À rattacher à FEW VIII, 434b : *picus* comme le suggère FENNIS, *Gal.*, III, 1406, s.v. *picosse*. [E. P.]

PIGRE, adj. (pigre)

[T-L (renvoi) : pigre ; GD : *pigre* ; FEW VIII, 445a : *piger*]

"Paresseux" : O, arme avuegle, *pigre* et pecheresses (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 53). J'ay esté *pigre* et paresseux (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 37). ...le plus grant mansongyer, *pygre* et paresseux (MACHO, Esope R., c.1480, 180). En après dit que le vin noir fait l'omme *pigre*, endormy, a cause que le vin noir est plus gros et terrestre que tous aultres vins, et pourtant les esperis de luy engendrés sont gros (Rég. santé corps C., 1480, 49).

- Empl. subst.

Rem. Doc. XVe s. (*les pigres et pigresses*) ds GD VI, 157b. [R. M.]

PIGRESSE, subst. fém. (pigresse¹)

[*FEW VIII, 449a : *pigritia*]

"Paresse" : Trenche moy, mon Facteur, temerité et inique pertinence, desordené travaill, perversité, sompnolence et *pigresce* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 39). ... ire me perturbe, inconstance m'abat, *pigresse* me opprains (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 42). [aussi p.54] [R. M.]

PIGRESSE, subst. fém. (pigresse²)

[GD : *pigre (pigresse)* ; *FEW VIII, 449a : *pigritia*]

"Paresseuse"

Rem. Doc. XVe s. (*les pigres et pigresses*) ds GD VI, 157b. [R. M.]

PIGRICITÉ, subst. fém. (pigricité)

[*FEW VIII, 449a : *pigritia*]

"Paresse" : Le second enseignement est que grand nuysement s'ensuit de parmuier la diete acoustumee, comme veult Ypocras, ce necessité ne constraint de le muer. Et est necessaire de la parmuier primerement quant elle est fort malicieuse, comme ce on en parvenoit a mauvaises maladies et mortelles, comme la coustume de mengier mauvaises viandes qui en la fin maintient de leur nature l'omme es *pigricités* et maladies parmuieuses, comme veult Avicenne (Rég. santé corps C., 1480, 105). [H. G.]

PIGRON, subst. masc. (pigrion)

[Ø]

"Veau" : Iuencus (...) : veel, *pigrion*, c'est jeune bœuf ou touriau (Aalma R., c.1380, 219).

REM. Seul ex. FEW VIII, 112b : *pectus* présente des formes comme *picetre*, *pitro*. Faut-il rattacher à cet étymon ? [R. M.]

PIGURTE, subst. masc. (pigurte)

[Ø]

MAR. "Rameur" dénomination utilisée dans l'Antiquité par les habitants de la Grande-Bretagne : Les grans liburnes avoient avecques eulz unes scaphes exploratoires, c'est a dire unes nacelles ou petites galies par quoy l'en pouvoit espier l'estat des adversaires et iceulz scaphes avoient de chascun costé .xx. nageurs aux avirons, lesquelz li Breton appellent *pigurtes* [trad. lat. *picatus*] (VEGECE, 1380, IV.36). [F. D.]

PIL, subst. masc. (pil)[T-L : *pil* ; GD : *pil*¹ ; FEW VIII, 509a : *pilum*]

Région. (Nord)

A. - "Pic (ou pioche ?)" : A Jehan Dou Caisnoit pour une hie et I *pil* et reuwisures, 14s. (Comptes Mons P., t.1, 1332, 377). Si le repetrussierent et le desemparerent a force de *pils* et de haviiaus, et par la meismes entrèrent il ou chastiel. (FROISS., Chron. D., p.1400, 534). Entre ces deus bierefois qui estoient arestés devant les murs, avoit .CC. compagnons a tout haviiaus et grans *pils* de fier pour esfondrer le mur (FROISS., Chron. D., p.1400, 626). Qant li compagnon de Tournai veirent ce, si furent tout courouchiet et se missent de grant volenté a asallir celle tour et ces Englois, et passerent de forche outre les fosses, et vinrent jusques a la mote de terre et au piet de la tour as *pils* et as haviiaus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 828). ...et tenoient *piz* en leurs mains, dont ilz arrachioient les pierres et la maçonnerie dudit chastel (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 92). [Peut être aussi une forme de *pic* (*pics*, z notant *cs*, comme ailleurs il note *ts*)]

Rem. FROISS., *Chron.* [Amiens], D., t.2, c.1375-1400, 48, 240, 337. Doc. 1445 (Tournai) ds GD VI, 157c.

B. - "Coup de pic (ou de pioche ?)"

Rem. Doc. 1388 (Amiens) ds GD VI, 157c. [R. M.]

PILAGE, subst. masc. (pilage)[T-L : *pilage* ; GD : *pilage* ; FEW VIII, 491b : *pilare*²]

"Action de piler, d'écraser (les pommes pour en faire du cidre)"

REM. Doc. 1310, 1312, 1411 ds GD VI, 157c. [R. M.]

PILE, subst. fém. (pile¹)[T-L : *pile* ; GD : *pile*² ; GDC : *pile*¹/*pile*³ ; FEW VIII, 475a, 476 : *pila*² ; TLF XIII, 365b, 366b : *pile*¹/*pile*³]

I. - [Pilier ou empilement]

A. - "Pilier" : Et lors se prenoit li veillars a embracher son enfant et monstroït au peuple les despeulles des Curaces qui pendoient ilecques sur une *pile* qui encores est appelee la *pile* oraciene (BERS., I, 1, c.1354-1359, 26.10, 44). À Laurens de la Fons et Colin du Molin, paveurs, la somme de 61 l. 9 s. p., qui due leur étoit, pour avoir fait une *pille* de chaussée sur le chemin de Saint Denis en France (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 58).

- "Pilori" : Dieu, que fu batus en la *pile*, Maudit il a en l'euvangile Ung home que veul vivre seul. (Fol Mari A., a.1470, 514).

B. - "Empilement, entassement d'objets de même nature" : Item, trois *pilles* de pois de balances, l'un de vint marcs, l'autre de quatre, tout de cuyvre et ung autre de 8 marcs, qui est de plomb, 35 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 271). Tout (est) a vostre commandement, Quanque il en y a en la *pille* [la pile de draps], Et n'eussiez vous ne croix ne *pille* (Path. D., c.1456-1469, 68).

II. - MONN.

A. - "Coin servant à frapper le revers d'une monnaie" : ...pour avoir remis à point et retaillé la *pille* dont on fait les getonets pour eulx servir oudit hostel qui estoit resoulée, 22 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1443-1444, 383). Et lors ledit receveur bailla audit Laisné ung noble à la rose ; lequel Laisné incontinant se mist à faire lesdiz fers, *pille* et coings, et les tailla tous prestz, et firent lui et ledit receveur certaine quantité de nobles d'argent fin que ledit Laisné bailla audit receveur et sembloit que lesdiz nobles feussent d'or, mais ilz n'estoient que dorez par dessus seullement. (Doc. Poitou G., t.12,

1482, 554). ...le dechiet, ouvraige et monnoiaige d'iceulx getons, et pour les trousseaux et *pilles* dont ilz ont esté emprains aux armes de ladite ville (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 514).

B. - "Envers d'une monnaie (p. oppos. à la face, ou croix)" : En l'an dessus dit MCCCLIII, ou mois de janvier, fist faire le Roy florins de fin or appelez florins à l'aiguel, pour ce que en la *pille* avoit un aiguel, et estoient de LII ou marc. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 49). Et dist que avant ce que iceulx coings feussent du tout eschevez de faire et graver, ilz y ouvrirent l'espace d'un mois, à divers jours et heures, et que la croix d'iceulx blans il qui parle grava en la teste d'un gros martel à orfevre, et la *pille* en une anglusme appartenant audit Robinet. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489). Maistre prenez vous croix ou *pille* ? (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 153). ...on fist monnoye à deux blancs, en laquelle avoit par devers la *pille* les deux escuz de France et d'Angleterre (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 29).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.6, c.1370-1407, 194 ; t.7, 257 ; 264 ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 766, 826.

- *N'avoir croix ne pile.* V. *croix* "Être sans le sou" : ...il ne font nul mal a homme qui soit nés, Fors de tollir vitaille quant il n'en ont assez, Car il n'ont croix ne *pille* ne deniers monnoyés (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 236). LE PREMIER SOIEUR. (...) Nous n'avons touz deux croix ne *pille* ; Ne partons pas de ceste ville Sanz gaignier ent. (Mir. femme, 1368, 185). ...plus n'avois croix ne *pille* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 167). LE DRAPPIER. Or bien Il couvient adviser combien Vous en voulez, premierement ; Tout (est) a vostre commandement, Quanque il en y a en la *pille*, Et n'eussiez vous ne croix ne *pille*. (Path. D., c.1456-1469, 68). Et si n'avoient ne croix ne *pille* ny ne sçavoient à grant peine où ilz alloient (COMM., I, 1489-1491, 202). Hellas, je n'ay *pille* ne croix (LA VIGNE, S.M., 1496, 545). Mon bon pere, tous les tresors Dont tu m'avois baillé la charge Ay despendus, je t'en descharge ; Je n'en ay plus ne croix ne *pille* (Myst. st Laur. S.W., 1499, 207).

- *Ne prendre ne croix ne pile.* "Ne pas accepter un sou" : Les sergens de ceste ville Ne prennent plus ne croix ne *pille* (Rapp., c.1480, 64).

- "Ne pas exiger d'argent" : Par saint Guillain, Il ha prés de cy un villain Qui demeure au bout de la ville : Il ne penroit ne croix ne *pille* Et s'a une belle chambrette A .II. lis, qui est assés nette, Ou bien serés et a couvert, Et s'i ara de l'erbe vert. (MACH., Voir, 1364, 336).

- *Sans croix ne pile.* "Sans un sou, sans rien" : Laissez le aller sans croix ne *pille*, Le Deable l'ait ou trou Sebillé ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 517). Combien, au plus fort de mes maulx, En cheminant sans croix ne *pille* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 29).

- *Croix ne pile.* "Rien" : Je ne soubstiens *pille* ne croix, Mais au jour d'uy, s'il chiet en coche, Il surviendra quelque espinoche Qui relievera nostre dance (LA VIGNE, S.M., 1496, 265).

- *Estre ne croix ne pile.* "Être sans rien" : LE SAVETIER. De Dieu puist il estre maudis, Dame, qui le vous y fera. LA LETIERE. Amen, et qui plus en donra Que je soie (,) ne croix [ne] *pille* (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31).

- JEUX *Jouer à croix et à pile.* V. *croix* "Jouer à pile ou face" : Le Roy, pour jouer à croix et à *pille*, 2 frans, bailliez à lui par Pierre Le Borgne, escuier de messire Johan de Harcourt (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 208). Après lequel souper, par les oppressions, enortements, prieres, requestes et temptacions dudit prisonnier, qui parloit et introdusoit eulx qui parlent de jouer aus croix et aus *piles*, et aussi au jeu de dez, disant qu'ils jouassent

hardiment, et s'ilz perdoient, qu'il en paieroit la moitié (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 138). Et lors vit que ledit Pelierin, qui estoit moult eschauffé de jouer aus dez ou aus croix et aus *piles*, requist lui qui parle et lesdiz compaignons qui estoient à ladite table qu'ilz jouassent ausdiz jeux (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 141). [R. M.]

PILE, subst. fém. (pile²)

[T-L : *pile* ; GDC : *pile*² ; FEW VIII, 490a : *pilare*² ; TLF XIII, 366b : *pile*²]

A. - "Pierre, bloc servant à piler, pilon" : ...audit Saint Baale, ung molin a yaue, une pilerie a chanve et a oile, le quel molin rent pour le present trois muys et demi de bled de molage pour chascun an, (...) et ladict *pile* rent pour chascun an IIII frans, IIII pos d'oile et demi cent de chanve. (Trés. Reth. L., t.3, 1439, 187).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 171.

- [Servant à rosser qqn] : ...ung chascun tendroit Ung gaige en son poing bien estroit Pour geicter contre ung mescreant - S'il advenoit qu'i dist neant Contre ce que le presbtre dit Quant l'Euvangille chante ou lit - (...) ..Et pourquoy ung chascun tenoit Au moustier quant il y veoit Son gaige en son poing de tel *pille* Tandis que l'en disoit l'Euvangille. (Liber Fort. G., 1346, 177-178).

- Loc. fig. *Mettre qqn à sa pile*. "Maltraiter qqn"

Rem. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400, v.5774, ds GDC X, 338b.

B. - P. méton.

1. "Droit dû au seigneur pour l'utilisation de cette *pile*" : Et pourront lever lesdits Rogier et Raoul la *pille* et pillons d'icellui moulin (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1446, 257).

2. "Mortier"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 71.

3. "Ce qui est pilé, pilule"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss. [R. M.]

PILER, verbe (piler)

[T-L : *piler* ; GDC : *piler*¹ ; FEW VIII, 489b : *pilare*² ; TLF XIII, 367a : *piler*]

Empl. trans. "Réduire en menus fragments par des chocs répétés, écraser" : Mais Eustrace met un exemple d'un autre qui fist bien : ce fu Zenon le philosophe, qui eslut a mourir et ama mieulx estre *pilé* en un mortier que il revelast a un tyran le secret de sa cité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 177). Ou prenez cinq grains de catepuse, autrement apelee espurge, et les *pillez* et destrempez a let de chievres ou a brouet, et en donnez au chien par la gorge a la quantité d'un voirre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 122). Puis la purez et mettez en ung mortier de cuivre et *pilez* d'une pilecte de boiz (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 265). Item , et apres ces choses prenez deux livres de roisins que l'en dit roisins de Digne (c'estassavoir qu'ilz sont petiz et n'ont aucuns noyaux dedens ne pepins quelzconques) et soient nouveaulx, et les *pilez* tresbien en ung mortier et les destrempez de bon vinaigre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 269). ...et sans recop, Le vont crachant par le visage Et *pilant* du pié par oultrage (Pastor. B., c.1422-1425, 230). ...lequel moulin ledit Houel ne sez hoirs ou ayans cause, ne aultres tenans d'icellui, ne pourront, pour le temps advenir, fere battre aucun tan, mais le pourra édifier à fouller draps ou *pillar* champvre (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1446, 257). ...et, après ce qu'elles les eurent chocqués et *pillés* par les parrois, ellez lez prinrent par lez espaulles, et par lez fenestres leur firent faire le sault de hault en bas (Cligès

C.T., 1455, 153). ...ung moulin que de nouvel a fait édifier ledit Pèlerin, qu'il a appliqué à *pillar* tan et chanvre, et que eu précédent estoit appliqué à esmoudre aouteaulx (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1486, 338).

- Au fig. "Maltraiter"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, 31040. [R. M.]

PILEREL, subst. masc. (pilerel)

[T-L : *pilerel* ; GD : *pilerel* ; FEW VIII, 492b : **pilare*]

Région. (Nord) "Petit pilier" : Et, par après, ilz desparèrent l'autel de .V. *pillereaux* d'argent (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 347).

REM. Doc. 1402 (*pileriaux*), 1469 (*pillereaux*), 1474 (*pilleriau*), 1483 (*pillereaux*) ds GD VI, 158b. [R. M.]

PILERET, adj. (pileret)

[GD : *pileret*² ; FEW VIII, 492b : **pilare*]

"Servant de pilier" : ...une petite coupe, sans couvescle, goderonnée (...) et est la tige, très gresle, de troys piez *pillerez* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 322). [Seul ex.] [R. M.]

PILERIE, subst. masc. (pilerie)

[FEW VIII, 491a : *pilare*²]

"Endroit où l'on pile certaines matières" : ...audit Saint Baale, ung molin a yaue, une *pilerie* a chanve et a oile, le quel molin rent pour le present trois muys et demi de bled de molage pour chascun an, (...) et ladict *pile* rent pour chascun an IIII frans, IIII pos d'oile et demi cent de chanve. (Trés. Reth. L., t.3, 1439, 187). [E. P.]

PILERON, subst. masc. (pileron)

[T-L : *pileron*¹ ; FEW VIII, 492b : **pilare*]

"Pilier" : ... à ung ject de pierre près du Rin, au pied d'une montaigne et desoubz aucuns arbres, est ung siège de pierre à .VI. *pillerons* et une volsure par desus, nommée la Chayère du roy des Romains (...). Ceste chayère estoit fort bien parée de tapisserie (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 501). [R. M.]

PILERONCEL, subst. masc. (pileroncel)

[*FEW VIII, 492b : **pilare*]

"Petit pilier" : Item, une relique a plat piet toute d'argent faite a faisson d'un vaisseau a mettre le sacrement et y a pluseurs *pilleroncheaux* et une petite croisette au dessus et dedans y a aucuns reliquiaires. (Arch. Nord, 1470, B 3533, n° 125660, IGLF). [R. M.]

PILET, subst. masc. (pilet¹)

[T-L : *pilet*¹ ; GD : *pilet*² ; FEW VIII, 490b : *pilare*²]

"Pilon" : ...un mortier, un *pilet* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 16). [Cf. aussi U. Nyström, 1940, 271]

Rem. Doc. 1420 ds GD VI, 158c.

- *Battre l'eau d'un pilet*. "Faire qqc. de totalement inutile" : Tu bas bien l'eau d'un *pilet*. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 206). [R. M.]

PILET, subst. masc. (pilet²)

[GD : *pilet*³ ; FEW VIII, 492b : **pilare*]

A. - "Pieu, pilier"

Rem. Doc. 1446 (*pilles de bos*) ds GD VI, 159a.

B. - "Grand bâton de sapin, dont la partie supérieure était recouverte de cire blanche, avec différents ornements en or et en couleur, et sur lequel on posait un cierge ; flambeaux d'église" (GD ; déf. empruntée au *Dict. rom.-wallon* de D.-J.

François, 1777 ; GAY II, 233a) : ... c compaignon, tous vestu de noire, qui portoient chacun un groz *pillés* de cire ardant en sa main ; et à chacun *pillés* y avoit un escuson ; lez ung, des arme du duc, et les aultres, des armes de la duchesse. (AUBRION, Journal L., 1473, 67). ...ainffans (,) vestuz de surpelis, chacun un *pillé* de cire en la main. (AUBRION, Journal L., 1492, 311). [R. M.]

PILETER, verbe (pileter)

[GD : *pileter*² ; FEW VIII, 490b : *pilare*²]

"Piler, réduire en très petits morceaux" : ... et puis fetes fere feves *piletees* au sain de mouton. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 368). [R. M.]

PILETTE, subst. fém. (pilette¹)

[T-L : *pilete*¹ ; GD : *pilete*¹ ; FEW VIII, 490b : *pilare*²]

A. - "Petit pillon" : ... de ceste *pilette* Broyez vo porée de bette (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 191). Puis la purez et mettez en un mortier de cuivre et pilez d'une *pilecte* de boiz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 265). Une *pillette* sans mortier Ne sert pas un clou a soufflet (Menus propos P., 1461, 88).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 164. Même sens ds l'ex. suiv. ? : Elles sont d'aune les *pillettes*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 166). [GD : "instrument à carder la laine"]

B. - "Ornement du bonnet à mortier" : S'elle a ne mortiers ne *pillectes*... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 140). [Également nom propre équivoque (*Pillette*) p.107, v.874 ; métaphore grivoise sous-jacente ; sur le sens obscène, cf. T-L VII, 941, 1.1-2]

V. aussi *pillette* [R. M.]

PILETTE, subst. fém. (pilette²)

[T-L : *pilete*² ; FEW VIII, 509a : *pilum*]

"Trait d'arbalète pour tirer les oiseaux" : Pyes, cornillas, choes l'en les tue aux matelaz qui ont grosse *pilecte*, et des foibles arbalestres peut l'en traire a iceulx cornillas qui sont sur les branches. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 280). [R. M.]

PILEUR, subst. masc. (pileur)

[GDC : *pileur* ; FEW VIII, 491a : *pilare*²]

"Ouvrier qui assure le *pilage* (des pommes)"

REM. Doc. 1403 ds GDC X, 338c. [R. M.]

PILEUS, subst. masc. (pileus)

Latinisme. HIST. ROMAINE. "Bonnet dont on coiffait les esclaves qu'on affranchissait" : ...le chief couvert d'un chappel qu'on appelloit "pilleum", en singne de liberté, qui estoit de blanche soye retorse (...). Ainsi que dit Pappié, et dit ancores que "epileus" estoit un chappel qui estoit fait de poil de la beste sacrefiee ; dont ancores se dit en latin chappeau de feutre "*pileus*". (LA SALE, Sale D., 1451, 218). [P. D.]

PILIER, subst. masc. (pilier)

[T-L : *piler* ; GD : *pilier* ; GDC : *piler*² ; FEW VIII, 492b : **pilare* ; TLF XIII, 368a : *pilier*]

A. - "Poteau de forte épaisseur, pile de pierres superposées qui soutient un édifice, un pont..., pilier" : A un *piller* lez fist loyer estroitement (Hugues Capet Lab., c.1358, 285). ...une trop bele fonteinne Qui chëoit, douce, clere et seinne, En un vaissel de marbre bis. Mais il n'est moutons ne brebis, Bische ne serf ne beste bise Qui y beüst en nulle guise, Car sus un grant *piler* d'ivoire Estoit assisè, ou l'histoire De Narcisus fu entaillie Et si soutieument esmaille Que par ma foy ! y m'estoit vis, Quant je le vi, qu'il estoit vis. (MACH., F. am., c.1361, 189). Certainnement, Je feray encor

faire un temple Dou dieu de dormir (...) Et l'image de Morpheüs, Dont longuement me suis teüs, Soutieument et par grant maistrie Y sera, d'or fin entaillie, Sus un *piler* de fin argent Bien esmaillié, par quoy la gent Aient memoire et ramembrance De son scens et de sa puissance. (MACH., F. am., c.1361, 234). Si vinrent tout droit a l'eglise, Qui n'estoit pas de pierre glise, Ainçois estoit de pierre dure, A grans *pillers*, a grant vature. (MACH., Voir, 1364, 264). ...Doucelement me donna la pais Entre deulz *pillers* du moustier (MACH., Voir, 1364, 266). ...puis entrerent Main à main dedens le palais, Qui n'estoit trop biaux ne trop lais. Fais est en fourme d'une eglise, Et de l'ancienne devise, À *pillers* et à votes fais ; Et si n'estoit pas contrefais, Car tous d'uevre sarrazinoise Estoit, contraire à la françoise. (MACH., P. Alex., p.1369, 195). Et en ceste maniere nous disons que ce qui est a destre de nous ou a nostre destre est destre, si comme un *pilier* ou quelque chose. (ORESME, C.M., c.1377, 310). ...ainsi comme il marchandoit des chausses à l'ymage Sainte-Catherine, soubz les *pillers* devant Saint-Ynocent, il print et embla unes paire de chausses vermeilles (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 105). ...il porta mucier [le manteau] soubz les *pilliers* du Petit-Pont de Paris, et que quant il le cuida retrouver là où il avoit mis, l'en le lui avoit osté. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 299). ...il ala d'aventure ès halles de Paris, où l'en vent le pain, soubz les *pilliers*, et là trouva trois compoingnons, lesqueulx il n'avoit oncque maiz veuz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 433). Et lors vindrent a Lusegnen, et fu Gieffroy desarmez en la sale, et firent pendre l'escu qu'il ot conquis, le jour devant, au chevalier, encontre l'un des *pilliers*. (ARRAS, c.1392-1393, 301). ...et aussi contre les *pillers* de pierre qui soustenoient les arches et le pont de pierre (BAYE, I, 1400-1410, 213). Maint hault *pilier* et maint chambel Ouvré de moult subtil ouvrage (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 52). PREMIER SERGENT. Grant tort avons de ce que ja N'avons mener ce prisonnier Avec les autres, attaihier Au *piller* devant le palaiz. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 147). L'eglise y est faite de grant matiere, A haulx *pilliers* de moult riche entaillure (LA VIGNE, V.N., p.1495, 205). Deux femmes au moustier estoyent Mauuaises parolles parloyent Et vn dyable les escoutoit, Tout ce quilz disoyent escriuoit, Quant plein fut son roolle, a tirer O les dentz, et contre vn *pillier* Se frappa fort (Myst. st Martin K., a.1500, 322). Et outre fut faict un gros *pillier* en Greve, où furent escriptz ces motz : Detegit inbelles animos nil fortiter ausa Sedicio, tantumque fugam meditata juvenus. Qui est à dire en françois ce qui s'ensuit : "La traïson conspira qui n'a point eu de pouvoir, et la jeunesse des traïstes qui n'ont peu penser fors à fouyr, a descouvert les lasches courages de leurs folles entreprises" (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 353).

- "Pilier de la salle de justice de Paris près duquel les avocats donnent leur consultation" : ...et fut prinse la forme et quantité d'icelui [le cerf à dix rames et le liz semé sur champs] et en fut mise la pourtraicture au palais à Paris, jouxte ledit roy, au dernier *pillier*, prochain la table de marbre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

- "L'un des piliers qui bordaient la cour extérieure, dite *Lithostrotos* de l'Antonia, prétoire de Pilate, où Jésus fut flagellé" : ...qui es tu ? Quant Dieu fut au *pillier* batu, Il ne portoit pas telz harnoys. (LA VIGNE, S.M., 1496, 541). [*Math.* XXVII, 27-31 ; *Marc* XV, 16-19 ; *Jean* XIX, 1]

- [Dans une comparaison, idée de solidité] *Comme un pilier* : LA FEMME. Avoir bonne bouche vous fault Et estre seur. LE CRESTIEN. Comme un *pilier*. LA FEMME. Gardez bien de vous ortier ; Nous serions perdus. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 116).

B. - En partic. "Poteau auquel on pend un condamné, fourche patibulaire, pilori" : Certes Sire, jeo ne sai de vostre greve passion nule chose si bien ressembler a la pomme gernate com vostre preciaus corps apres qe vous estoietz si durement batuz au *piler* (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 200-201). Le conte en sa justice où l'en fait exécucion de malfaiteurs puet avoir six *pilliers* ; et le baron quatre, que on appelle quarrie. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 390). ...Et celui hault justicier peut mectre en la justice de son fié pour pugnier les malfaiteurs deux *pilliers* à liens par dessoubz, et au dessous esquarrez. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 143). ...nous plaist que lesdiz religieux, abbé et convent de ladicte abbaye ayent, usent et joyssent desdiz seaulx aux contractz et puissent faire ediffier et drecier fourches patibulaires à quatre *pilliers* et chevalet par dessus (Doc. Poitou G., t.11, 1472, 323).

C. - P. anal.

1. HORLOG. "Tige de métal fixée, formant appui pour une partie du mécanisme, à la manière d'une colonne" (Éd., 282) : Item il y a ung esciu en ung *pillier* traversain, qui porte le dyal, qui maine ung paignon qui est en ung arbre ouquel sont deux paignons qui font haussier et baissier ledit soleil, et celui que l'escieu maine doit avoir 10 dens ou 15, et celui qui est à l'autre bout, qui maine le zodiac, que j'ay nomme dyal, doit avoir 4 dens ou 6 (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276). Pour faire une sonnerie de 4 roues dont l'une lieve le martel et l'autre fait tourner l'eventail, qui arreste par une cloche, qui est respondent a la roue des heures qui est assise entre deulx *pilliers* (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 277).

2. "Jambe (?)" : Ung coq quinze poulles contente. Cent hommes, non pas, trois milliers, Peuent a femme bailler tente, Je vous dy, entre deux *pilliers*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 101).

D. - P. métaph.

1. Pillier de taverne. "Client assidu de cabaret"

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 4289.

2. "Soutien" : Cil qui voit son col engressi et enforcé, s'il est roy, signifie qu'il sera batailleur et a ses ennemis terrible ; s'il est plebeien et chevalier, il sera fait le premier *pillier* en faiz d'armes ; et s'il n'est chevalier, il sera sauvage et estordi. (Expos. songes B., 1396, 97). Mains Dieu resuscitat plus hardis que lupars, Quant ot brisiet infier comme tres saint *pillars* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 615). Ly dus y chevalchat qui bin semble *pillhare* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 621). Maiz, quant audit chevalier ne son pere, onques ne firent ne procurerent mal contre l'Université, maiz estoit son pere un grant *pillier* pour l'Université envers le Roy Charles. (BAYE, I, 1400-1410, 105). ...à l'exemple du bon empereur Trayan et mains aultres jadis ameurs de justice, comme nous lisons, fu cellui Charles *pillier* d'ycelle (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 60). Le dit jour du Saint Sacrement, au dit Pontgipond, le roy se monstra vray catholique et ferme *pillier* de la foy ; car au matin il manda tous les seigneurs, barons, chevaliers et autres pour l'accompagner en la procession et faire honneur au Saint Sacrement. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 273).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- *Le pillier de l'Eglise* : Dy moy, pourquoy as tu reprise Bataille contre sainte Eglise ? Tu en as occis le *pillier* [l'empereur chrétien Philippe]. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 195). Ha ! Decius, malle personne, Tu veulx oster crestienté, Quant tu as ainsi tourmenté Le maistre(,) *pillier* de l'Eglise [le pape Sixte II, martyrisé en 258] (Myst. st Laur. S.W., 1499, 210).

- *Les sept piliers du Saint Esprit* : ...vestez la [l'âme] de belles robes des vertus, elle qui est nue honteusement, reedifiez et establissiez son povre logis, mais le vostre, par les VII *pilliers* et columpnes de vous VII dons, et gardés que point ne soit ars et bruis cest hostel, l'ostel Dieu et l'ospital du Saint Esperit, par les donmageuses flammes des faulx desirs et convoitises (GERS., Pent., p.1389, 75). [R. M.]

PILLADE, subst. fém. (pillade)

[T-L : *pillade* ; GD : *pillade* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Pillage, butin" : Je laisse au pillart espilliet Le *pillade* qui va pillant (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 722). Qui sus la *pillade* se fonde Et voeult d'autruy l'argent despendre, Il se lance en bourbe parfonde (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 724). La *pillade* faite aux hostelz dessusdis... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 292). [Autre ex. p.343]

REM. Ex. de BERS. ds GD VI, 159c. [R. M.]

PILLADER, verbe (pillader)

[T-L : *pillader* ; GD : *pillader* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Piller" : ... et descendirent ou Cambresis, ymaginans comment se poroyent logier en seureté pour pillarder [var. *pillader*, éd. Buchon, GD VI, 159c] les pays voisins à l'environ. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 246). [Autre ex. p.83]

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L VII, 941 (*pillaté*). [R. M.]

PILLAGE, subst. masc. (pillage)

[T-L : *pillage* ; GD : *pillage*¹ ; GDC : *pillage* ; FEW VIII, 500a : *pilleum* ; TLF XIII, 369a : *pillage*]

A. - "Action de piller, pillage" : Aussi comme se il marchandassent ou feissent contract de baillier et exposer leur vie pour un peu de proffit ou gaing comme seroit pour leur souldees ou pour aucun *pillage*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 218). ...si ont de grans revenues Des maisons qui d'eulx [ces moines] sont tenues Et de leurs autres labourages ; Pour c'est bon sur eulx le *pillages* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 7). Et pour ce qu'il veoit que sondit darrenier maistre Blanchebarbe ne lui faisoit aucun autre prouffit qu'il avoit acoustumé de fere, et qu'il ne lui bailloit pas de l'argent à la value qu'il en avoit gagné et gaignoit esdites cources, chevauchées et *pillages*, se parti de la compagnie et service dudit Blanchebarbe sanz son sceu et congé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60). Et quant a ce, dès cy nous vous quictons, quant de nostre partie, mon frere et moy, vostre prison, par my tant que nous vous tauxons a restituer a ma damoiselle tous ses dommages, tant de larrecins, comme de *pillages* de proies, de bestes et de toutes autres choses, au regart de preudes hommes, dignes de foy, qui seront esleuz pour le dommage taxer (ARRAS, c.1392-1393, 168). Et comme en gent de commun n'ait point d'arest ne seureté aucune, et ne valent ne mais à grever à leur avantage et fait de *pillage*, n'y sont à employer. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 133). Nobles sont aux *pillages*, Fors ont les avantages, Putains mengent l'offrande. (Cene dieux, c.1492, 115). Mais soubz ombre d'eulx, plusieurs paillars et meschans gens qui conduysoient et menoient les dictz bagaiges, firent la plus grant partie du dict *pillage*, et rompoient les coffres et bahus de leurs dictz maistres pour prendre ce qui estoit dedens. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290).

B. - P. méton.

1. "Butin" : Quant il furent tuit assamblé, Tant ont pillé, tant ont emblé, Qu'il n'i avoit garson ne page Qui ne fust chergie de *pillage*, Et qui n'eüst très grant richesse. (MACH., P. Alex., p.1369,

209). Lequel moult souvent leur admenoit des nefz chargees de prisonniers, de vivres et de *pillages*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 59). Pour quoy, véans qu'ilz y perdoient leurs temps, se retrayrent, à tout leur *pillage*, à Rue. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 129).

2. "Ceux qui pillent"

Rem. Doc.1391 ds GD VI, 159c. [R. M.]

PILLAGER, verbe (pillager)

[GD : *pillager* ; *FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Piller"

REM. Doc. 1474 ds GD VI, 159c. [R. M.]

PILLARD, adj. et subst. masc. (pillard)

[T-L : *pillart* ; GDC : *pillard* ; FEW VIII, 500b : *pilleum* ; TLF XIII, 369a : *pillard*]

"(Celui) qui se livre au pillage" (synon. *pillieur*) : ...et vraiment il est grant necessité de faire leur delivrance, pour la deffension de leurs terres que les *pillars* gastent (Instruct. le Riche D., 1362, 98). ...par noz ennemis il avoit esté prins pluseurs foiz et par *pillars* et autres mauvaises genz desrobez souventes foiz (Doc. Poitou G., t.5, 1377, 1). Dou biau soleil ne soit point alumés Ne de la lune esclairié ne servis, Mais tenebreus soit et pleins d'obscurtés, Pour ce qu'il [le mois de mars] est à Nature annemis. En bataille soit couars Et desconfis com ribaus et *pillars*, Avec le Roy de glace que trop doubtte, Quand il m'a fait avoir en piet la goutte. (MACH., L. dames, 1377, 222). ...Jehan Bonin, de la dicte ville de Triou, en son vivant homme *pillart* et de mauvaise renommée, la poursuy bien par l'espace d'un an ou environ, pour d'icelle avoir ses volentez et cognoistre charnelment, à quoy elle ne se vout oncques consentir, mais dist pas pluseurs foiz à son dit mary qu'il vouldist en ce mettre remede, afin qu'elle ne feust deshonorée de son corps (Doc. Poitou G., t.5, 1387, 337). ...Turpelin qui estoit homme de très mauvaise renommmée, c'est assavoir *pillart*, larron, robeur, rompeur de huys, efforceur de femmes (Doc. Poitou G., t.5, 1389, 387). ...pour les grans perilz qui sont de present et ont ja esté par toutes les marches et païz de ce roiaume dont l'en n'ose venir à Paris, tant pour gens d'armes proprement appelez larrons et *pillars*, que pour brigans et compaignes (BAYE, I, 1400-1410, 338). ...pour resister aux Anglois, faire wider hors du royaume plusieurs *pillars* et gens de campagne (GRUEL, Chron. Richemont L., Pièces justif., 1415, 237). ...pour ce qu'il estoit vieil et ancian, et ne pouvoit chevauchier en armes par sondit bailliage pour le purgier des ennemis, brigans et *pillars*, qui se retrayoient continuellement es bois et es chemins (FAUQ., II, 1421-1430, 126). ...qu'on pugnesist yceulx *pillars*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 321). Et, pour faire par icelluy Sanglier sa dampnée entreprise, le roy lui fist delivrer argent et gens de guerre en grant nombre, au moien desquelz et aussy de certain nombre de mauvais garsons, larrons, pipeurs et *pillars* qu'il print et assembla tant en la ville de Paris que en aucuns des villaiges voisins d'icelle ville jusques au nombre de deux à trois mil, lesquelz il fist vestir et habiller de robes rouges, et à chascune desdictez robes dessus la manche senestre y fist mettre une hure de sanglier (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 118). Et, pour ce que nous sommes deliberez de ne souffrir lesdictez pilleries, mais voulons que pugnicion et justice soit fete desdicts *pillars* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1484, 42). *Pillars* en jugement Et folz en prelature Sont mis communement. (Cene dieux, c.1492, 115). Venez avant, coquineaux, babillars, Cornars, coquars, loricars, coquillars, Monstrez moy tous voz figures acreuses, Vilz, vielz, rocars, meurtriers, larrons, *pillars*,

Droncars, canars, regardiers, gangrillars, Sortez dehors des lymbes tenebreuses ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 350).

- [Insulte lancée à l'ennemi dans la bataille] : Vuidiez, vuidiez, *pillars* et lierres ! (...) Ou vous mourrez honteusement. (Mir. Oton, c.1370, 332). [R. M.]

PILLARDEL, subst. masc. (pillardel)

[T-L : *pillardel* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Pillard" : Les elle[s] sont de *pillardeaux* [var. paillardeaux], Qui sont si tres mauvaiz hardeaux Que tout est pillié et ostés [var. Car trestout pillent et emportent] Ce qu'est trouvé sur les costés. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 201). Ung jour advint où iceulx Francois firent .IIII. ou .V. embusches en aucunes advenues autour de la ville, affin d'attirer les Alemans et de charger sus, comme ilz ont accoustumé de faire, et envoyèrent leurs *pillardeaux* pour ravir leurs bestiaux. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 204). Après qu'ilz eurent fait ces despoules, perturbé et tورتorisiet les serviteurs de l'eglise, comme gens insenséz, rabis et foursenéz, sans crainte de Dieu ne du monde, .X. ou .XII. d'iceulx, inveteréz en leur ferocitéz, inhumains *pillardeaux*, se vestirent et habituèrent des rices chappes et ornemens d'icelle eglise et, comme yvrongnes (...), contrefrent les saints mistères et cerimoniez qui se font ou temple de Dieu (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 348). [R. M.]

PILLARDER, verbe (pillarder)

[GD : *pillarder* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Piller" : ...aucuns mauvais garchons volloyent predre [l. preder ?] et *pillarder* les appendences desdittes villes (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 83). ... et descendirent ou Cambresis, ymaginans comment se poroyent logier en seureté pour *pillarder* les pays voisins à l'environ. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 246). [Autre ex. p.83] [R. M.]

PILLASTRE, subst. masc. (pillastre)

[GD : *pillastre* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Pillard, corsaire" : ... vous appliquez vostre dit navire a faire guerre aux pouvres marchans, piller et rober leurs marchandises, et vous faictes *pillastres* et larrons de mer (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 26). [Seul ex. ; *pirate* x *pillard* ?] [R. M.]

PILLE, subst. fém. (pille)

[T-L (renvoi) : pille ; GD : *pille* ; FEW VIII, 500a : *pilleum*]

"Pillage ; butin" : Si se pristrent de courre par la terre des Romainz non pas par maniere de juste bataille ou de guerre ordenee, mais par maniere de *pille* et de ravage (BERS., I, 1, c.1354-1359, 15.1, 24). Ceste voie et ceste besoigne faite par le consul ne fist pas cesser la guerreaingoyz l'esmut plus fortement et la crut, car, en non Dieu, tout le païs entour avoyt senti la depopulacion et la *pille* du mont ciminien, si que les pueples d'Etrurie et avecquez eux les prochains de Ombrie s'ajousterent par grant indignacion (BERS., I, 9, c.1354-1359, 37.1, 67). Si avint que, comme il eust menez les nez jusques a Pompeyos et li compaignon naval feussent yssuz hors pour faire *pillez* et praies ou champ nuterin et au commencement il se feussent tenuz pres de leurs nez pour i retourner legierement se besoins leur en feust, a la parfin, pour la douceur que il troverent en la praie, il s'espandirent plus loing (BERS., I, 9, c.1354-1359, 38.2, 69). ...le dit prince de Gales (...) s'en retourna à Bourdeaux à toute la *pille* et grant foison de prisonniers (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 54). Et s'en retournerent sanz aucun empeschement à Esparnon, à toute leur *pille* et leurs prisons. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 171). Maiz lez forz seront amentiz [l. anientiz], Prins

et abandonnez a *pille* (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 84). ...Fors pour butines et pour *pilles*. (Moralité 1427 B.B., 1428, 176). Et leur soit la *pigle* habandonnee Sur ce pahiz et celle terre (Pac. Job M., c.1448-1478, 252). Nous avons tout mys a la *pigle* (Pac. Job M., c.1448-1478, 292). Larrons, a la *pille*, a la *pille* ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 296). Les *pilles* ne vaudront plus riens. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 551). [Aussi p.315] [R. M.]

PILLEMENT, subst. masc. (pillement)

[T-L : *pillement* ; GD : *pillement* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Pillage" : ...car par les dittes guerres sont maintes fois avenues batailles mortèles, occisions de gens, *pillemens*, arsures et destruction de peuple (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 35). [R. M.]

PILLER, verbe (piller¹)

[T-L : *pillier* ; GDC : *piller* ; FEW VIII, 499b : *pilleum* ; TLF XIII, 369b : *piller*]

A. - Piller qqn / un lieu. "Dépouiller (qqn, un lieu) des biens qu'on trouve, de façon violente et destructive (en partic. en temps de guerre), piller" : Que vault service sans amour ? Ne que vault terre sans signour Qui ne la vuet mie deffendre Quant il la voit *piller* ou prendre : Molins oiseus, fours qui ne cuit, Il ne valent guerres, ce cuit. (MACH., Voir, 1364, 480). Si fist la trompette sonner Pour mettre à point et ordener Sa gent qui estoient espars, Par la ville de toutes pars. Quant il furent tuit assamblé, Tant ont *pillé*, tant ont emblé, Qu'il n'i avoit garson ne page Qui ne fust chergiez de pillage, Et qui n'eüst très grant richesse. (MACH., P. Alex., p.1369, 209). Ainsi ne fina toute jour D'occire, et sa gent de *pillier* Pour toute la ville essillier. Et quant elle fu bien *pillie*, Bien destruite et bien essillie, Li roys le feu dedens bouta, Car bien vit, et pas ne doubta, Qu'il ne la peüssent tenir, Et veoit le vespre venir. (MACH., P. Alex., p.1369, 209). Et les gens dudit roy de Navarre (...) tenoient et gardoient moult diliganment les diz chasteaux et *pillioient* le païs environ comme ennemis. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 51). LE ROY DES ALEMANS. (...) Courir nous convient sur aux hommes De ce païs et les *pillier* (Mir. Clov., c.1381, 262). ...soubz lui, il a par plusieurs fois chevauché, porté le bacinet, lui armé de jaque et de cote de fer, couru, *pillié* et rançonné les gens et pays d'environ le fort de Moustiers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 24). ...et pour ce qu'il trouverent les portes closes, *pillerent* et roberent le plat païs (BAYE, II, 1411-1417, 265). ...contre ces pillars et banniz qui courent par le royaume, *pillans* et murtrissans toutes manieres de gens (BAYE, II, 1411-1417, 266). Et pour ce le seigneur doit estre seigneur et ordonner que par ses gens et officiers le peuple ne soit point oppressé ne plus *pillié* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 15). Qui fait *piller* eveschez, abbayes, Bruller villes et exiller pays, Forcer femmes comme souvent [le] vois, Fors seullement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 119).

- *Piller* un bien "Voler un bien de façon violente et destructive" : ...comme sont les tyrans qui par violence desolent et gastent les cités et qui ravissent et *pillent* les choses saintes ordenees pour le divin honeur, nous ne dison pas que il soient illiberals (ORESME, E.A., c.1370, 240). Et dist, sur ce requis, que autre salaire, gaing ou prouffit, il n'ot onques d'iceulx Engleiz, ne de chose qu'il gagnassent ou *pillassent* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 124). Et noz gens passent tout par my leurs tentes sans y arrester ne prendre ne *pillier* chose qui y feust, car ainsi fu crié sur la hart. (ARRAS, c.1392-1393, 235). Foy que je doy l'ame ma tente, A cecy pas je ne m'acorde. Belle fille, tire la corde, Tire bien fort, tire, ma

fille, Que nostre anesse on ne nous *pille*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 155). Et y besongnerent lesditz gouverneur et ceulx de sa compagnie si vaillamment que par assault et port d'armes ilz gaignerent d'assault le chastel de Rochefort et tuerent tous ceulx qui estoient dedens, en *pillant* tout ce qu'ilz y trouverent. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 87).

- Empl. abs. "Voler de manière violente" : LE BAILLI. (...)

Je voy ja ma dampnation, Onques ne fut m'antacion Fors que de panre et de *piler*, J'ay fait pandre plus d'un millier D'ommes par haïne et par dons. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 248). ...chascun jour il couroit raençonner, *pillioit*, buvoit, mengoit et se gouvernoit, lui et ses gens et aliez, sur le roy nostredit seigneur et ses hommes et subgets (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 207). Car ou soies porteur de bulles, Pipeur ou hazardeur de dez, Tailleur de faulx coings et te brulles Comme ceulx qui sont eschaudez, Traictres parjurs de foy vuidez, Soies laron, raviz ou *pilles*, Ou en va l'acquest, que cuidez ? Tout aux tavernes et aux filles. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 130). Par tous les lieux, rivieres, pors, passages, De forteresses, de villes, de villaiges, Lesditz seigneurs firent apporter vivres Sans point souffrir a valletz ne a paiges D'aller *piller* ne courir aux fourraiges : Mieulx eust valu avoir bruslé leurs livres. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 148).

B. - P. ext.

1. Piller qqn. "Maltraiter qqn" : Et s'il avenist que pris fusses, Certes, jamais joie n'eüsses, Car tu fusses si fort *pilliez*, Si destruis et si essilliez, Qu'on te demandast dis fois plus Que n'eüsses, et au seurplus De ton tans perdisses la rose, Qui ne m'est pas petite chose, Eins me samble la riens, sans feindre, Que tu deüsses plus fort pleindre. (MACH., C. ami, 1357, 100). Et en la chambre proprement Dudit mauvais gouvernement, Ou long temps, yver et esté, Ont fait de moy [CHOSE PUBLIQUE] (a) leur volenté. Tant qu'ilz m'ont toute mutillee Durant lequel temps m'ont *pillée* Et destruite ainsi que du tout. (Sots mal., c.1480, 87).

2. "Saccager qqc. / un lieu" : Mais trop me plaing de l'Arche prestre Et des Bretons qui font le mestre, Si que li pays est *pilliés*, Tous gastés et tous essilliés. (MACH., Voir, 1364, 486). Ne pensez que de bien *pillier* [une abbaye] Tost et assez. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 10).

- [En compos. dans un surnom] : LE ROY. (...) Alez me querre sanz detri *Pille* avoine, qui a tel cri Faire est commis ["Qui vole l'avoine ou qui la saccage ?"]. (Mir. roy Thierry, c.1374, 316).

3. "Puiser qq. part sans retenue, en grande quantité" : L'EMPEREUR. (Il leur ouvre ung coffre plain d'or et d'argent et leur habandonne, et chascun *pille* dedens, fors que saint Martin.) Du grant tresor que voyez en presence, D'en prandre assez nully ne se soucy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 244).

C. - Au fig. [Italianisme] Piller (la) patience. V. patience "Prendre patience, supporter en silence" : Et bon curé de cryer, et de faire la plus male vie que jamais fist homme. "Hola ! hola, dist l'oste, *pille* la pacience, ce qui est fait est fait. Laissez vous adouber." [Le prêtre vient d'être castré] (C.N.N., c.1456-1467, 405). TESTE LEGIERE. Les mauvais bledz sont il mengiez ? SOCTE MYNE. *Piller* pacience nous fault Tant que les vins soient vendengiez. (Sots, c.1480-1500, 261). [R. M.]

PILLER, subst. masc. (piller²)

[*FEW VIII, 509a : *pilum*]

[Antiquité romaine] "Lourd javelot à pointe acérée" : Les dars ou javeloz de quoy l'ost usoit estoient appelez *pillers* [trad. lat. *pilum*], et estoient de bien delié fer aguisiés devant, aussi comme

environ .xi. onces ; et estoient les pointes de trois costés (VEGECE, 1380, I.20). [R. M.]

PILLERIE, subst. fém. (pillerie)

[T-L : *pillerie* ; GDC : *pillerie* ; FEW VIII, 500a : *pilleum* ; TLF XIII, 370a : *pillier* (*pillerie*)]

"Action de piller, pillage" : ...aucuns de sa compaignie bouterent pluseurs foiz les feux et firent pluseurs *pilleries* (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 167). ...mais cesseront toutes roberies, *pilleries*, prises de prisons, arsures, ravissements, prises et reprisailles, marques et contreprises, et tous autres malefices par terre et par mer (Contenu trêves D., 1360, 311). Et se li sires se depart, Il y a meins de villonie, S'a son seigneur fait compaignie, Car a fuïr et a chacier Sert on pour grace pourchacier, Mais cils fait honnorable chasse Qui grace par honneur pourchasse Sans flaterie, sans lober, Sans *pillerie* et sans rober. Je parle tout en general Sans riens dire d'especial, Si est fols qui a li le tire Et qui a mal faire s'atire. (MACH., F. am., c.1361, 149). Et quant je vins en ma chambrette, Qui estoit belle et gente et nette, Petit doubtai la *pillerie* De ces *pilleurs* que Dieus maudie, Qua[r] la fui fermes et seïrs, Sans plus doubter leurs mesheïrs. (MACH., Voir, 1364, 382). ...desrobèrent aucunes gens et firent aucune *pillerie* et excès, comme gens d'armes ont acoustumé à faire (Ch. VI, D., t.1, 1383, 39). ...les rebellions et desobeissances par lui faites et commises contre lesdiz roys de France et d'Engleterre, *pilleries*, roberies et depredacions que faites a par sa force et oultrage, sanz cause et raison, contre le roy nostre sire et ses subgets (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 206). ...pource qu'il ne sevent autre mestier, il font tant de maulz que ce seroit horrible chose a escrire dez *pilleries* et oppressions qu'il font au povre peuple (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 70). ...Chaton ordena tel note Que nul si hault chevalier n'eust En son ost qui pugniz ne fust, Se il commettoit *pillerie*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 188). ...la Court condempne ledit duc pour pluseurs courses, *pilleries*, roberies, feux boutez et autres pluseurs grans et enormes crimes et deliz (BAYE, II, 1411-1417, 78). ...[il] fist monter a cheval aucuns de ses gens pour aler querir ledit malfaiteur, pour ce qu'il savoit bien qu'il estoit coustumier de fere telz raenconnemens et *pilleries* comme il disoit. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 219). Sy advint que en celle esglise pour lors avoit ung chanoine auquel moult très grandement despleust ceste très cruelle *pillerie* de ces rochiers [brigands]. (LA SALE, Sale D., 1451, 50). ...les vexacions, courses et *pilleries* que faisoient lesdis gens de guerre (Trés. Reth. L., t.3, 1459, 395). ...et ses gens faisoient de grans maulx et *pilleries* ou país de Poictou (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 67). En (c)eulz ne voy que *pillerie*. (Sots mal., c.1480, 83).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 4/159 ; *MOLINET, Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.. [R. M.]

PILLETTE, subst. fém. (pillette)

[Ø]

"Petite tige de métal servant de soutien (?)" : ...à Gillet Byot, serrurier, demourant à Paris, pour avoir par luy fait et livré 6 barreaux de fer et 30 *pillectes* servans ausdits barreaux, avec ung grand chassis de fer neuf à mettre voirrieres, garny de verges et voirriere mises neufves audit auditoire (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 363).

REM. À rattacher peut-être à FEW VIII, 476a : *pila*. [E. P.]

PILLEUR, subst. masc. (pilleur¹)

[GDC : *pilleur* ; FEW VIII, 500a : *pilleum* ; TLF XIII, 370a : *pilleur*]

"Celui qui se livre au pillage" (synon. *pillard*) : Ces *pilleurs* se tindrent longuement à Wailly sur Ayne, et l'avoient grandement refortiffié (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1359, 277). En ce pays sont tuit *pilleur*, Qui prennent les gens et detiennent Et roben (ne sai dont il viennent) Et s'en tuent, quar en leur ombre Chascuns pour mal faire s'aombre. (MACH., Voir, 1364, 382). Et quant je vins en ma chambrette, Qui estoit belle et gente et nette, Petit doubtai la pillerie De ces *pilleurs* que Dieus maudie, Qua[r] la fui fermes et seïrs, Sans plus doubter leurs mesheïrs. (MACH., Voir, 1364, 382). À Estienne de Brucourt, pour reste de CXII escus de Philippe vielx à li deuz pour un cheval quil bailla à robeurs et *pilleurs* es parties de Bretagne (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 420). ...un homme appellé Jehan Levrier (...) dist et anunça, aux dessus diz assistans, en soy griefment complaignant, que un homme appellé Truppelin, lierres, robeur, *pilleur* et rançonneur de genz, lui avoit freschement osté et tolu par force sa jument (Doc. Poitou G., t.5, 1389, 390). ...plusieurs *pilleurs* et robeurs qui, soubz umbre d'aler à l'encontre des ennemis de madicte dame et de mondit seigneur son filz, gastent et destruisent les pais de Bourgoingne (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 591). Et senefie que celui qui premierement le porta en armes [le chat huant] fu homme parescheux et vergondeulx es oeuvres de batailles et homme viuant de rapines et *pilleur* d'eglises. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 487).

- *Pilleur de mer*. "Pirate"

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, 11/942.

- [Par abus de pouvoir] : ...une des choses que fait amer les seigneurs et gouverneurs de leurs hommes est que la peccune et aultres entrees que viennent au commun prouffit des hommes soient par eulz bien gardees, conduites et conservees, que les tirans *pilleurs* sur leurs hommes ne les puissent ainssy pillier et efforcer (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 18). [R. M.]

PILLEUR, subst. masc. (pilleur²)

[*FEW VIII, 494a : *pilleum*]

HIST. ROMAINE "Couvre-chef dont la forme et la matière sont incertaines" : Quant Flaminus triumphoit du roy Philippe de Macedone, non pas un seulement maiz deux mile citoyens rommains, chascun le chappel affublé c'on dit *pilleurs*. Translateur : *pilleurs* estoit un chappel de blanche soie retorsse que les prestres afubloient en signe de maistrise et seignourie, si comme on fait maintenant le bonnet, ce dit Papie. Et l'afubloient ainsi ceulz qui avoient esté pris quant ilz estoient rescoux et ilz entroient a Romme, ce semble, ce dit la lecture, en signe qu'ilz avoient recouvré liberté ; ou "pillius" estoit un chappel qui est fait de poil de la teste c'on avoit sacrificiee, ce dit Papie aussi. Et encore dit on en latin chappel de feustre *pilleur* ["le chappel affublé c'on dit *pilleurs*" trad. lat. *pilleatus*] (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, V.2.6, texte et glose, f° 218d). Et ainsi trouve je ailleurs que chappel c'on disoit *pilleur* ne signifioit pas servitude ostee, maiz signifioit signerie et liberté simplement (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, V.2.6, glose, f° 219a). [F. D.]

PILLEVILLE, subst. (pilleville)

[T-L : *pilleville* ; GD : *pilleville/pillewiller* ; FEW VIII, 501a : *pilleum*]

"(Monnaie)"

REM. Doc. 1313, 1337 ds GD VI, 160b-c. Nommé aussi *chevalier*, un chevalier figurant côté face (désignation ironique). [R. M.]

PILLON, subst. masc. (pillon)

[GD : *pillon*¹ ; FEW VIII, 497b : *pilleum*]

"Fragments d'épi (renfermant encore du grain de blé)"

Rem. Doc. 1429 ds GD VI, 160c. [R. M.]

PILLONETTE, subst. fém. (pillonette)

[FEW VIII, 490b : *pillare*²]

"Petit marteau (?)": Et premièrement, oudit mois d'octobre pour une chainne a gormette, deux tourez et une *pillonette*, 18 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 523).

REM. L'éditeur propose : "Ornement de coiffure". [H. G.]

PILLOTAGE, subst. masc. (pillotage)

[GD : *pillotage* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Pillage" : Quand le prince d'Orange, Philippe, monseigneur de Clèves, les capitaines et conducteurs des Brebencons furent advertis de leurs roberies et *pillotages*, ilz assablèrent leurs compagnies de cheval et de pied (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 408). [R. M.]

PILLOTÉ, adj. (pilloté)

[GD : *pilloté* ; *FEW VIII, 494b : *pilleum* (?) (?)]

"En guenilles (?)": Laceruo (...): Vestu de vestement *pilloté* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 158). [Seul ex.]

REM. FEW enregistre *pillot* "vieux chiffons" (Bret.) [R. M.]

PILLOTER, verbe (pilloter)

[GD : *pilloter* ; FEW VIII, 500b : *pilleum*]

"Piller" : Je laisse a tous mes cappelains, Qui m'ont suivy pour *pilloter*, Grosses besaches et sacqs plains De pain moisy, pour grignoter (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 724). ... ceulx qui les debvoyent garder estoient ceulx qui le[s] perturboient, depredoyent et *pillotoyent*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 322). ... car leur intention estoit de fabricquier monopoles, d'eslever commotions et de *pilloter* le pays et le bouter à finale desertion. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 286). [R. M.]

PILOIRE, subst. fém. (piloire)

[GD : *piloire*² ; FEW VIII, 508b : *pilula*]

"Médicament divisé en petites boulettes ; pilule" (synon. *pileure*) : Ces trois morceaux noirs et becuz, Les m'appellés vous *pillouères* ? Ilz m'ont gasté les machouères. Pour Dieu, ne m'en faictes plus prendre, Maistre Jehan ! (Path. D., c.1456-1469, 110). [R. M.]

PILON, subst. masc. (pilon¹)

[T-L : *pilon* ; GDC : *pilon* ; FEW VIII, 490a : *pillare*² ; TLF XIII, 370b : *pilon*]

A. - "Instrument servant à écraser, à piler dans un mortier" : ...pour achat d'un mortier et ung *pillon* (Comptes roi René A., t.1, 1451, 4). ...ung *pilon* de bois dont l'on pille le verjust et braye on la saulse (Doc. Poitou G., t.11, 1465, 21).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Est-ce ce mot ds l'ex. suiv. (?) : Mais tu poises come *pelon* en masse. (Myst. st Christophle R., c.1350-1380, 15).

B. - "Gros maillet d'un moulin servant à écraser, à piler" : Et pourront lever lesdits Rogier et Raoul la pille et *pillons* d'icellui moulin (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1446, 257). [R. M.]

PILON, subst. masc. (pilon²)

[GD : *pilon*¹ ; FEW VIII, 475a : *pila*]

"Pilier, poteau" : Or parle PILAS. Segnieurs, entendé moy. Tout ung *pillon* festes Et puis des corges pour le batre Tant qu'il n'y aye ny pel [ny] os Que tout n'en seroit ensagleinté, Et puis sauront la verité. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 191). ...pause avoir payé à maistre Glaude Cordurier, et fustier de Gardane, et pour le travaille que lui fait tant en faisant le guibet que en le redressent, et y mectent et posent les fustes que y appartiennent, ambe ung *pillon* de boys, avecques le travers de dessus et aussi quatre pièces de boys, et tant par le plat en loqual ledit Delat aydut son poin, et tant pour une eschalle qu'il a mis au guibet, et aussi par ung cabrion duqual n'a fait ung pillori en local a esté mis la main dudit Delat (Comptes roi René A., t.2, 1474, 454).

REM. Faut-il rattacher à ce mot l'entrée *pilon*² ("bonde d'étang", doc. 1451) de GD VI, 161b ? [R. M.]

PILORI, subst. masc. (pilori)

[T-L : *pilori* ; GD : *pilori* ; GDC : *pilori* ; DÉCT : *pilori* ; FEW VIII, 478a : *pila* ; TLF XIII, 371b : *pilori*]

A. - "Poteau portant une roue sur laquelle on attache le condamné à l'exposition publique (à Paris, petit bâtiment en forme de tour ajourée dans laquelle un carcan tourne sur son centre et présente, par les ouvertures de la tour, la tête et les mains du condamné passées dans les trous)" : Si que toute la compagnie Par accord soupasmes ensemble En un vergier, qui bien ressemble De douceur le biau paradis Que Eve et Adam eurent jadis, Car tant estoit vert et flory Que qui seroit ou *pilori* Dou vëoir se resjoieroit Et sa honte en oublieroit. (MACH., Voir, 1364, 344). Par tous lesquieulx conseilliers fu dit et deliberé, veu ce que il est publiquement et nottoirement crié, sur la peine du *pilory*, que nul ne aporte verjus vendre à Paris sans avoir cedula et enseignement des justices des lieux où eulx auroient prins iceulx (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 251). LE VILLAIN. Ma seur, vous povey bien sçavoir Que je suis jeune reflory. LA FEMME. Vous estes vostre *pilory* Ou vous serés pilorisez ["Vous êtes votre propre pilori où..."] ? (ARCEL., Vieill. C., c.1480-1520, 608).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. ("anneau ou chaîne de fer pour enfermer le cou ou les pieds").

- *Mener qqn au pilori* : Ouquel jour, par le commandement dudit mons. le prevost, icellui Estienne Josson fu fait mener ou *pillory* ès hales, et illec tourné en la maniere acoustumée, et d'illec mené à la justice (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 494).

- *Mettre qqn en pilori* : ...la cause pour laquelle elle estoit mise en icellui *pillory*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 201). Et defend en outre ladicte Court que, doresnavant, aucun boulangier ne soit musnier ou fermier, ne compagnon de fermier de molin, à peine de cent livres parisis amende et d'estre mis ou *pilory*. (FAUQ., I, 1417-1420, 378). ...et s'il est pauvre, qu'il n'ait de quoy, et qu'il soit malvais garnement, mal renommé et de malvais gouvernement, on le porra mettre ou *pilory* et, moiennant cette pugnicion, le laissier aller. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 254).

- *Tourner qqn au pilori*. "Faire pivoter un condamné en imprimant un mouvement de rotation au pivot central du pilori, de manière à ce que ce condamné, dont la tête et les bras sont placés dans un cercle de métal, porté par ce pivot,

soit en toutes directions exposé à la vue de la foule" : ...fu justiciez au gibet de Paris et avant, tournez ou *pilori* et traynez Jehannins li Champenois (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 161). Pour quoy icelle Huguectea a esté condempnée à mectre et tourner au *pilori* (Ch. VI, D., t.2, 1382, 233). Oyes lesquelles oppinions, et veu ledit procès, ycelle Katherine fu par ledit lieutenant condempnée à estre tournée ou *pillory* et brulée comme maquerelle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 47). ...il n'y avoit pas cause pour quoy elle deust souffrir mort, mais conseillèrent que elle feust tournée ou *pillory* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 201). ...dit fu et delibéré que, pour le delit commis par icellui prisonnier en jurant icellui villain serement, il soit condempné, mis et tourné ou *pilory*, ès haies, puis heure de prime jusques à heure de nonne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 357). ...moindre paine, comme de fustigacion et d'estre tournez ou *pillory*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 506).

B. - P. anal. [P. anal. de forme, désigne un ornement de cou pour les femmes]

Rem. Doc.1428 ds GD VI, 161c. [R. M.]

PILORIER, verbe (pilorier)

[T-L : *pilorier* ; GDC : *pilorier* ; FEW VIII, 478a : *pila* ; TLF XIII, 372a : *pilori* (*pilorier*)]

Empl. trans. "Mettre au pilori" (synon. *piloriser*) : ...sont condempné à (...) estre *pilorié* et flaistri (...), pour ce qu'il ont esté trové par enquete estre coupables des assemblées, conspiracions (...) et de subornacions de faux tesmoins (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1350, 182). ...l'en ne les pavoit espargnier que elles ne feussent excecutes comme sorcieres, c'est assavoir d'estre arses, et, pour solempnité et exemple à tous, elles feussent mitrées et menées ès haies de Paris, et illec *piloriées* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 338). ...icellui mons. le prevost (...) par leur conseil, condempna icellui prisonnier, en son absence, à estre *pillorié* et pendu, comme dit est dessus. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 494). ...et après ce a esté condempné comme parjure, et pour ladicte cause a fait amende et après ce a esté condempné a estre *pillorié*. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 43). Souviengne vous du samedi, Pour Dieu, qu'on vous *pilloria* : Vous sçavez que chascun cria Sur vous pour vostre tromperie. (Path. D., c.1456-1469, 90). Auquel lieu et pour ledit cas fut *pilorié* et mitré et puis flastré ou front, le poing coppé et banny du royaume de France et ses biens et heritages declairez acquis et confisquez au roy. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 52). Et dudit delinquant je n'escrips point le nom, pour ce que beaucoup qui le sçaivent le virent *pillorier* publiquement. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 366). [R. M.]

PILORIEUSEMENT, adv. (pilorieusement)

[GD : *pilorieusement* ; FEW VIII, 478a : *pila*]

"Par la peine du pilori"

Rem. Doc. 1404 ds GD VI, 161c. [R. M.]

PILORIFIER, verbe (pilorifier)

[*FEW VIII, 478a : *pila*]

"Mettre au pilori" : Item, aulcuns ouvriers dudit mestier ne pourront estre reçeus et passez maistres oudit mestier se ils estoient et sont de malversation, c'est assavoir reprins d'infamie, ruffiens, gens de mauvais gouvernement, ou qui eussent ou aient esté *pilorifiez* (Mét. corp. Paris L., t.2, 1407, 401). [Seul ex. ; *pilorisiez* ?] [R. M.]

PILORISER, verbe (piloriser)

[GD : *pilorisier* ; FEW VIII, 478a : *pila*]

Empl. trans. "Mettre au pilori" (synon. *pilorier*) : ...icellui Pierre a esté condempnez entre les autres choses à estre *pilorisé* ès villes de la Rochelle, d'Eslande et de Fontenay le Conte (Doc. Poitou G., t.6, 1397, 264). Ce jour, Jehan Bard, sergent et boulangier (...) a esté condempné en sa presence, luy oy et interrogué sur ce, à paier dix livres parisis d'amende à appliquer à l'Ostel Dieu de Paris, sur comminacione gravioris pene, pour les fautes qu'il fera ou temps avenir, d'estre *pillorisié* pour la seconde faute et banny pour la tierce. (FAUQ., I, 1417-1420, 285). ...la dicte Guillemette a esté jugée avoir fait tort et déclairée infame en nostre justice et estre *pilorisée* par le boureau (Cartul. Laval B., t.3, 1480, 287). LE VILLAIN. Ma seur, vous povey bien sçavoir Que je suis jeune reflory. LA FEMME. Vous estes vostre pilory Ou vous serés *pilorisez* (ARCEL., Vieill. C., c.1480-1520, 608).

- *Faire piloriser* : ...il semble puisque le moyen justicier peut faire mourir, que par plus forte raison il peut faire escheller et *pyloriser*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 150). [R. M.]

PILOSELLE, subst. fém. (piloselle)

[T-L : *pelosele* ; GDC : *piloselle* ; FEW VIII, 504a : *pilosus* ; TLF XIII, 372a : *piloselle*]

"[Plante] Piloselle" : *Piloselle* ou pelluete, c'est une herbe qui croist au pié des montaignes et a feules moins longues d'ung doy, a peulz en ses feules assés loncs pour lesquels l'en l'appelle pelluete ou *pilloselle*, et se estant sus terre. (Grant herb. C., c.1450, 148). ...de langue de chien, de pimpinelle, de *pilloselle* et de leurs samblables (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 752). [R. M.]

PILOSITÉ, subst. fém. (pilosité)

[FEW VIII, 504a : *pilosus* ; TLF XIII, 372a : *pilosité*]

"(Etat de) ce qui est couvert de poils" : En celle aage leur [aux adolescents] commencent a venir les *pillositez* ou ilz doivent estre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 319).

Rem. Doc. XVe s. ds TLF. [R. M.]

PILOT, subst. masc. (pilot¹)

[FEW VIII, 147a : **pedotes*]

MAR. "Celui qui est chargé de diriger un navire, en particulier dans les endroits difficiles" : ...paier le fait des *pillos* necessaires pour la dite armee (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1369, 154). ...Martin Daniel, *pilot* de la dite gualee (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1378, 163). Et y a oudit port pluisieurs lieux sy plas que la terre y appert en aucuns lieux dehors, mais qui a bon *pilot* il y a deux lieux où il fait bon pour sourdre gros navires (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 104).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. Doc.1339 ds TLF, s.v. *pilote*.

- "Marin-plongeur" : Encores, y avoit ung ou deux qui s'appelloient *piloz* ou plongez, qui souverainement savoient (nouer) dessoubz l'eauue noer pour delivrer aucunesfois les ancras au fons de l'eauue de la mer, empeschiez et acrochiez a pierres et a roches dedans la mer. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 542). [R. M.]

PILOT, subst. masc. (pilot²)

[T-L : *pilot* ; GD : *pilot*⁴ ; FEW VIII, 475b : *pila* ; TLF XIII, 372a : *pilot*¹]

A. - "Poteau, pieu de pilotis" : ...charpenter ung pont de bois passant le fossé par derriere la maison de ladicte mote vers le prayel

du dit hostel tout de nouvel tant de *pillos* ou fons des fossez, seuelles tenans lieu sur iceulx *pillos*, jocques et testes de bois qui soustiennent ledit pont, et tout ledit pont, gistes, seuelles, appoyees et planquits d'un debout jusques à l'autre, à deux pons levich, à chacun debout un des pons levich (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 612). ...lesquelz bombardes, baudequins et *pilloz*, ledit marchant a delivré en ladicte Chambre à mesdis seigneurs des comptes, qui les ont retenu pour la garnison de mondit seigneur et pour les mectre en son artillerie (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 476). Avec ce veymes aucunes dicques estre rompues et les *pillotz* aller aval l'eaue (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 37).

Rem. TAILLEV., *Prise Luxemb.* D., 1443, v.46.

- "Sur un bateau, poteau, mâ" : Toutes les autres choses appartenans a la nef, sicomme les tymons et la pompe et la prosne, les chasteaux, les bannieres, les ancras de fer, les cordes, la boiste de la mer qui enseigne le chemin, les *pilotz*, la sentine et toutes les autres choses moralisees au propouz sont largement et clerement declairees en leurs propres chappitres. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* C., t.1, c.1386-1389, 112).

B. - "Tas (de foin)" : ...ung *pilot* de foing oudit pré (Doc. 1454. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 429). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

REM. *Pilot* désigne aussi une sorte de jeu (doc.1428 et 1430 ds GD VI, 162a, s.v. *pilot*³) : sans doute à mettre ici. [R. M.]

PILOT, subst. masc. (pilot³)

[GD : *pilot*² ; FEW VIII, 490a : *pilare*²]

"Pilon"

Rem. Doc.1392 ds GD VI, 162a. [R. M.]

PILOTAGE, subst. masc. (pilotage¹)

[GD : *pilotage* ; FEW VIII, 475b : *pila*]

CONSTR. "Fondation faite au moyen de pilotis" : À Jehan Voort, bourgeois de l'Escluse, pour avoir livré, miz et getté aux dessusdiz deux *pilotages* nommez testes de bois environ iceulx, et par dedans grand quantité de pierres nommez balast steenen et jusques le pesant de cent soixante seize tonneaux de vin de Saint Jehan comme besoing estoit de faire pour la retenue desdiz *pilotaiges* contre l'eaue de la mer (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 262). [E. P.]

PILOTAGE, subst. masc. (pilotage²)

[FEW VIII, 147b : **pedotes* ; TLF XIII, 372b : *pilotage*]

"Action de piloter, de diriger un navire"

REM. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds TLF (1483), mais ds une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1). [R. M.]

PILOTE, subst. masc. (pilote¹)

[GD : *pilote*² ; *FEW VIII, 483a : *pilare*¹]

"Instrument servant à épiler, à raser"

- *Rès à pilote*. "Complètement rasé, tondu de près" : ... et estoient rès à *pilote* et à nue teste, chacun un pavais de bois en sa main et un baston de mellier cautelé et agu devant (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 38). Or vint l'heure qu'entrer leur convenoit en lices, et y entra Jacotin premier comme appelant à teste nue rès à *pilote* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 45). [R. M.]

PILOTE, subst. masc. (pilote²)

"Celui qui est chargé de diriger un navire" : Et pour iceulx prompts canoniers subtilz Qui n'avoient pas au bout du pié le sens, Patrons, *pillotes*, contremaistres puissans, Voilles a force, guydons et estendars, Adventuriers et oultrageux soubdars Tant la qu'ailleurs pour estre brigans dignes, Fourniz d'arnoys et riches brigandines. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136). [A. B.]

PILOTEL, subst. masc. (pilotel)

[*FEW VIII, 475b : *pila*]

"Petit pieu servant à la fixation de la *clef* d'une palissade" (Éd.)

REM. Doc. 1403. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 805. [R. M.]

PILOTEMENT, subst. masc. (pilotement)

[GD : *pilotement* ; FEW VIII, 475b : *pila*]

"Pilotis" : Loramentum (...) : *pilotemens*, pilotis de bois fichiés en terre sus quoi on fait edefiche (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 281). [R. M.]

PILOTER, verbe (piloter¹)

[GD : *piloter*¹ ; FEW VIII, 490b : *pilare*²]

"Broyer, écraser, mettre en pièces"

REM. Doc. 1448 (*piloter et froissier leurs raisins*) ds GD VI, 162a. [R. M.]

PILOTER, verbe (piloter²)

[GD : *piloter*² ; *FEW VIII, 476b : *pila*]

JEUX "Jouer à *croix ou pile* (pile ou face)" : Puis jeuens a un aultre jeu Qu'on dist a le keue leu leu (...) Et aux pieretes au havot, Et au *piloter* (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 54). [R. M.]

PILOTER, verbe (piloter³)

[T-L : *piloter* ; GD : *piloter*³ ; FEW VIII, 475b : *pila*]

A. - "Garnir de pieux, de pilots ; monter sur pilotis" : A Watier De Condet pour fondement dou mur de l'atte (sic) *piloter*... (Comptes Mons P., t.1, 1332, 377). Quant on voelt faire une tour, Li plusour Dient qu'on doit regarder Et viser Ou fonder On le puet pour le millour, Et le couvient sans demour, Ains qu'on le puist maçonner Ne ouvrer, *Piloter* Pour donner Fondation et vigour. (FROISS., Lays am. M., c.1362-1394, 65). [Autres ex. p.67, 70, 72, 207] Li sires de Biaugeu avoit fait *pilloter* l'Escaut avant que li Hainnuier venissent la, de bien .XIIc. pillos, afin que on ne peuist amener nulle nef sus la riviere pour euls assallir, et avoit grandement remparet et fortefiiet le ville de Mortagne (FROISS., Chron. D., p.1400, 424). ... le fondement estoit en largeur d'une mesure de terre, *piloté* sur arbres de dadiers qui haultes sont illec a merveilles (VASQUE DE LUCÈNE, *Cyropédie* G.-G., 1470, 247). Toutesfois, ilz firent à l'aventure une contremine, laquelle ilz *pilotoyent* rez à rez et au bord de l'eaue (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 82).

- [Ds un cont. métaph.] : Jamés en nostre heritaige, Pilotage Ne fust sy bien *pilloté*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 243).

B. - Au fig. "Affermir, soutenir" : Car possible n'est que sy grand faiz puist estre soubstenu que de voutentés *pilloctees* et assorties en ung commun et loable desir. (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 92).

REM. Autres ex. ds GD VI, 162a, et ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 805. [R. M.]

PILOTER, verbe (piloter⁴)

[GDC : *piloter* ; FEW VIII, 147b : **pedotes* ; TLF XIII, 374a-b : *piloter*]

"Diriger (un navire)"

REM. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds TLF (1483), mais ds une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1). [R. M.]

PILOTIS, subst. masc. (pilotis)

[T-L : *pilotëiz* ; GDC : *pilotis* ; FEW VIII, 475b : *pila* ; TLF XIII, 374b : *pilotis*]

"Ensemble de pilotes enfoncés en terre pour affermir un ouvrage construit dans l'eau ou sur un fond peu solide" : A Colin vallet Pierart Aubri pour I jour pour euvisier les estakes et aidier a ferir sour le *pillotich* de l'atre... (Comptes Mons P., t.1, 1332, 378). ... et aussi à soustenir la muraille où ladite mer fret, de pierre, *pilotis* et autres choses nécessaires (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1450, 100). Il devoisoit les *pillotis*, il expedioit les trenchis (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 59). Par incident, le pont Nostre-Dame de Paris, ensemble les maisons qui dessus estoyent esdifiiés, churent en Saine par le jour Saint-Luc ; et ce vint par pourreture des *pilotis* sur quoy il estoit fondé. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 471).

REM. Doc. 1365-1366 (*pilotich*) et 1499 (*pillotis*) ds GDC X, 339c. [R. M.]

PILOTISSEMENT, subst. masc. (pilotissement)

[*FEW VIII, 475a : *pila*]

"Pilotis"

REM. Doc. 1450. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 805. [R. M.]

PILULE, subst. fém. (pilule)

[T-L : *pilule* ; GDC : *pilule* ; FEW VIII, 508b : *pilula* ; TLF Xiii, 375a : *pilule*]

"Médicament sous forme d'une petite boule, pilule" : Fault-il dire des antidotes, Desqueles, comme trouveres, Il y a quatre manieres, Comme sont les pommes confites Et les *pillules*, devant dictes, Puiz trociques plaisans et mondes, Qui sont confections rondes, Et les nobles électuaires, En temps de boce nécessaires. (LA HAYE, P. peste, 1426, 142). S'ensuit la forme et la recepte Des *pillules*, forment louées Des anciens et approuvées, À préserver d'épidémie Et de son mal, que Dieu maudie (LA HAYE, P. peste, 1426, 143). *Pilules*, c'est à dire petites pelotes. *Pilules* se font de médecines laxatives de dure substance desqueles y a plusieurs manières trouvées. (LA HAYE, P. peste, 1426, 222). Les *pillules* on les met dessoubz la langue et l'autre partie clere on la sirupe avec sucre et en temps de grant chaleur on en hume avec eaue froide (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 30). ...par commune pratique, l'en donne les collatures du matin, les *pillules* de vespre et ellectuaires a minuit. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.2).

Rem. MONDEV. ds TLF. [R. M.]

PILURE, subst. fém. (pilure)

[GD : *pilure* ; FEW VIII, 491a : *pilare*² ; FEW VIII, 508b : *pilula*]

A. - "Médicament divisé en petites boulettes ; pilule" (synon. *piloire*) : Et pour soi garder de ceste epydimie, moult couvenable chose est que chascune semaine (...) on prengne d'une *pilleure(s)* le pois de demie drame (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 162). Item, pour deux livres de *pilleures* blanches, audit pris de 20 s. la libre font 40 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 103). Et me sambloit, quant l'un luy promectoit Medicine pour le mal qui l'altere, Au contraire l'autre les y mectoit : L'un *pillures*, l'autre casse ou cristere ; L'un vouloit voir de son corps la matere, L'autre disoit : "Remede je n'y scens". Tel me sembla, en dormant, ce mistere Que ne comprins en memoire ny sens. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 103).

Rem. Doc. 1457 (*pillures*) ds GD VI, 159b.

B. - P. anal. "Tache de rousseur" : Lenticula (...) petite ronde et rousse tache que on apelle *pilure*, lentille et vient ou visage et es mains (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 270). [R. M.]

PIMART, subst. masc. (pimart)

[T-L : *pimart* ; GD : *pimart* ; FEW VIII, 432b : *picus*]

"Pivert" : ...Gelines, oes et herons, Cormarans, cignes et blerons, Paons, *pymars* et lorios (DESCH., M.M., c.1385-1403, 8).

Rem. Aussi DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 149 (*pymars*).

- [Représentation brodée d'un pivert] : ...le champ brodé de 44 arbreciaux à grans touffes de fueillaiges de brodeure, dont les tiges sont de grosses perles, à un *pymart* de broderie d'or nue sur chascune tige, et le tour dudit chaperon brodé à une roe d'une orbevoie à 14 chapiteaux, tout de perles grosses et menues, ès quelx chapiteaux a hommes sauvages de brodeure montez sur diverses bestes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 146). Ledit Estienne Castel, pour sa painne de broder et cointir le dit chaperon de la devise dessus dicte, et metre en oeuvres les dictes perles ; pour or de Chippre, soie et façon de chascun arbrecel et *pimart* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 148). [R. M.]

PIMENT, subst. masc. (piment)

[T-L : *piment* ; GD : *piment* ; GDC : *piment* ; DÉCT : piment ; FEW VIII, 445b : *pigmentum* ; TLF XIII, 376a : *piment*]

A. - "Piment" : ...nous usons de *piments* et de especes. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 367).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 38/204.

B. - "Boisson composée de vin, de miel et d'épices" : Ou mylieu de ceste salle a une pigne, c'est a dire un pigmentaire, un grant vaisel, la ou on met *pieusement* et buvraiges. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 47). ...[il] parti de la ville de Paris, en entencion et voulenté d'aller vers Nostre-Dame de Montfort, querre du *pyment* pour apporter vendre à Paris, à la Nostre-Dame my-aoust prouchainement venant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 277). ...et puis ils aportent de tres bonne cervoise et des bons vins ; c'est à savoir vin claret, vermaille et blanc. Item de vins doucetes, comme de vin de Grece, ipocras, Montrose, Runney, vernage, malvoisin, Osey, clarrey et *pyement*, et de tous autres vins que l'en peut avoir. (Man. lang. G., 1396, 66). Au commencement, il avient que on a l'estomac froit et après la commestion, ilz cuident fortifier la digestion et prennent electuaires chaulx ou aulcune confection moult

chaulde ou en beuvant vin pur ou *pigment* ou vin grec (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 1).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 137 ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (*pieument*).

C. - "Baume" : Lors verserent il l'oingnement [l'onguent divin] Qui estoit plus doulx que *piment* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 115). ...si comme art de faire *pigmenz*, confeccions et odeurs et art de faire potages et sausses. (ORESME, E.A., c.1370, 404). En l'odeur de ces oingnemens, Qui sont plus souefs que *pimens*, Avons treslonguement couru (DESCH., M.M., c.1385-1403, 234).

- Or *piment*. V. *orpiment*

V. aussi *pigment* [R. M.]

PIMENTEUX, adj. (pimenteux)

[*FEW VIII, 445b : *pigmentum*]

[Ds un cont. métaph.] "Qui est comme la boisson faite de vin, de miel et d'épices" : Il t'avoit abeuvré du *pimenteux* claré de son tressacré sang (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 137). [R. M.]

PINPELORÉ, adj. (pimpeluré)

[GD : *pinteloré*]

"Orné de diverses couleurs" : La seconde chose qui fort me gree et est neccessaire a ma forge si est ung grant tignel ou palais long et large, et une haulte table couverte de deux nappes subtiles, l'une *pinpeloree*, la table bien garnie et adornee de grant plante de viandes delicieuses et plusieurs entremes... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 321).

REM. À rattacher à FEW VIII, 523a : *pingere*. [H. G.]

PIMPELORER, verbe (pimpelorer)

[GD : *pipelorer* ; FEW VIII, 516b : *pimp-*]

Part. passé en empl. adj. "Orné, enjolivé (en partic. d'une broderie)" : La seconde chose qui fort me gree et est neccessaire a ma forge si est ung grant tignel ou palais long et large, et une haulte table couverte de deux nappes subtiles, l'une *pinpeloree*, la table bien garnie et adornee de grant plante de viandes delicieuses et plusieurs entremes... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 321). [R. M.]

PIMPELOTER, verbe (pimpeloter)

[GD : *pipeloter* ; FEW VIII, 516b : *pimp-*]

"Orner, enjoliver, décorer" : Pour toi servir baillie te fu [ton corps], Mes tu ses sers es devenu. Au lignolet le veus chancier Et nobles robes li baillier, Li cointoier de joueles, De tablettes et couteles, (De) greille couroie ferree Et (de) bourse *pinpelotee* ; De las de soie desguises, Rouges et vers entremesles Tu cointement espigacier Le veus touz les jours et couchier Toutes les nuis mont molement Et li faire son aisement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 179-180).

REM. Ex. de SAINT-GELAIS, *Chasse et Depart d'amours (pimpeloter)*, ds GD VI, 170c. V. aussi *pipoler*.

V. aussi *pipeloter* v. Lexiques [R. M.]

PIMPENELLE, subst. fém. (pimpennelle)

[*FEW IX, 495a : *prunum*]

"Pupille de l'oeil"

- Garder *qqc. comme la pimpennelle de l'oeil*. "Prendre soin d'une chose à laquelle on attache une grande valeur" : Honore Dieu tant come tu pourras, garde les

commandemens de moy et de ma suer Verite, come la *pimpennelle* de ton oeil affin qu'il t'en souveigne, Iye les en ton doy. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 160).

Rem. Les formes *pimpernelle*, *primprinelle*, *pimpurnelle* sont att. par FEW IX, 495a : *prunum* pour la région des Ardennes désignant la *prunelle* "fruit du *prunus spinosa*", par collusion avec le nom de la plante *pimprenelle* ; cette forme a donc pu suivre le même transfert sém. que *prunelle*. [H. G.]

PIMPERNEAU, subst. masc. (pimperneau)

[T-L : *pimprenel* ; GD : *pimpernel* ; FEW VIII, 517a : *pimp-* ; TLF XIII, 377b : *pimperneau*]

"Anguille de couleur brunâtre ; sparaillon (remarquable par son agilité)" : Bien alaise querre ung morsel D'un pasté ou d'un *piprenel* Ou d'une tarte ou d'un flaon (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 27). ... pour I quarteron de *pimperniaux* (Doc. 1349. In : R. Cazelles, Bibl. Éc. Chartes 124, 1966, 380). Prenés un franc *piprenel* [var. *pimprenel*, *pimpernel*, *piprenel*, *pinpenel*], et soit echorché et soit coupé au desous du nombril (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 210). Spargus (...) un poisson, *pinpernel* (Aalma R., c.1380, 389). Garnache et tostes, pastelz de vel, pastez de *pinparneaulx*, boudins et saussisses. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). Pastez de veel menu deshaché a gresse et mouelle de beuf, pastelz de *pinparneaulx*, boudins, saulsisses, pipefarce et pastez noirroix de quibus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). *Pimperneaulx* ont luisant et delyé pel et ne sont point lymonneux comme sont anguilles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 234). Sparsus (...) : *piprenel*, anguille (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 469). Au *pinpeneaux* rotiz, verjust d'ozille (Recueil Riom L., c.1466, 83). [R. M.]

PIMPLATTE, subst. fém. (pimplatte)

[FEW, Ø néerl. *pinplaete*]

"Alumelle du tourillon de l'arbre moteur" (Éd.)

REM. Doc. 1444. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 805. [R. M.]

PIMPRES, subst. masc. (pimpre)

[Ø]

Arg. "Floueur (?)" : Gueulx affinez, allegrins et floars, Mareus, arves, *pimpres*, dor(e)lotz et fars... (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 353).

V. aussi *pimpernelle*² [R. M.]

PIMPRENELLE, subst. fém. (pimprenelle¹)

[T-L : *pimprenelle*² ; GDC : *pimpernelle* ; FEW VIII, 555a : *pipinella* ; TLF XIII, 377b : *pimpernelle*]

"Plante aromatique de la famille des Rosacées, *pimpernelle*" : Muscatela petite a moult de feules petites qui ressemblent a feules de *pimpinelle*. (Grant herb. C., c.1450, 138). Cuiderelles, consauldes, *piprenelles*, Marjolaines, lavendes, bachinés... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 105).

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC X, 340a. [R. M.]

PIMPRENELLE, subst. fém. (pimprenelle²)

[T-L : *pimprenelle*¹ ; GD : *pimpernelle* ; *FEW VIII, 516a : *pimp-*]

"Folie, égarement (?)" : Et si te pri devotement (...) Qu'eschaper puisse sauvement Hoc presens epidimum Et la *pimpernelle* ensuyvant (...) Et la boce... (Prières saints R., t.2, c.1480-1500, 300).

REM. Ex. de Michel Menot ds GD VI, 164a. Sans doute de *pimpernel*, en raison de l'extrême vivacité qu'on attribue à ce poisson. Cf. aussi GD VI, 163c : *pimpernelle* "femme vive, alerte, et, dans un sens défavorable, tête folle" (ex. de G. de Coinci et ex. du XVIe s.) et GD VI, 171c : *piprenesse* "jeune femme vive, alerte". [R. M.]

PIN, subst. masc. (pin)

[T-L : *pin* ; GDC : *pin* ; DÉCT : *pin* ; FEW VIII, 548a : *pinus* ; TLF XIII, 377b : *pin*]

"Arbre résineux à feuilles persistantes, pin" : Les chaisnes, les cedres, les *pins*, Les amangdeliers, les sapins Et tous li arbres l'enclinoient Quant son tresdoulz chanter oioient Et venoient a li faire ombre Quant elle ha chaleur qui l'encombre (MACH., Voir, 1364, 618). Quant [le géant Polyphème] assis est dessus sa roche, Un *pin* tient dont ces bestes croche. (MACH., Voir, 1364, 622). Aussi prenez du fruit de *pin*, Mondifié, plaisant et fin, De fistiques et roisins secz, Purgiez des arilles et netz, De tous, par égale partie, Une juste dragme et demie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 156).

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss.

- [Dans le nom d'une enseigne] : ...[ils] alerent boire en l'ostel de la Pomme de *Pin*, en la Cité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 71). [R. M.]

PINACLE, subst. masc. (pinacle)

[T-L : *pinacle* ; GD : *pinacle*¹ ; GDC : *pinacle* ; FEW VIII, 536b : **pinnaculum* ; TLF XIII, 379a : *pinacle*]

"Couronnement ouvrage qui orne le sommet d'une construction" : Et est assavoir que de ceste precieuse nef tous les clouz et les bandes estoient de fin argent, et les penneaux entaillez d'ouvrages ; les capiteaus et *pinnacles* et les creneaux des chasteaux estoient de lacton et de fin argent dore (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 540). ...un coq de queuvre fondus mis et commit en maniere de *pignacle* à la verge de fer par dessus la croix dudit clochier (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 609). SATHAN. (...) Je te volray lassus porter Sans toy aulcunement grever Tout au plus hault de ce *pinacle* Souvent y fay mon habitacle. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 81). [Réf. à Matth. 4, 5-7] Pareillement tant de peuples hault et bas, voire jusques sur les voutes, galeries, *pinacles*, eschaffaulx, fenestres, tabernacles et lieux eslevé pour plus facilement voir l'effect de ceste très glorieuse coronacion (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 277).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 10563 (*pinagle*).

- En partic. "Partie la plus élevée du temple de Jérusalem" : Cestui diable fu le hiraut qui ja pieça porta nostre Rubin lors par miracle reluisant a la quarantaine et sur le *pinacle* du temple, et lui monstra la gloire de tous les regnes du monde, en lui flatant et temptant des .IIII. pechiés susdis, dont il fu desconfis. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 95). [R. M.]

PINAGE, subst. masc. (pinage)

[GD : *pinage* ; FEW XXIII, 120b : o.i.]

"(Redevance)"

REM. Doc. 1343 (*vinages et pinages*) ds GD VI, 164a. [R. M.]

PINAIE, subst. fém. (pinaie)

[T-L : *pinoie* ; GD : *pinoie* ; FEW VIII, 549a : *pinus*]

"Pinaie, pinède" : ...il ala ainsiz pensiz jusques a une *pinaie*, c'est a dire jusques a une grant brosse de pins. (PREMIERFAIT, Décameron D., 1414, 660). [R. M.]

PINART, subst. masc. (pinart)

[GD : *pinart*² ; FEW VIII, 550a : *pinus*]

"Cultivateur aisé (?); compagnon, gars (?)" : C'est quelq'ung qui a bien de quoy, Terres et pres a grant puissance, Et ne quiet vivre qu'a par soy, Sans avoir a nul congnoissance. Il ne serche point d'acointance, Mais tousjours pratique en son art. Quant en luy n'a nulle amyntance, On l'appelle ung riche *pinart*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 79).

- [Avec un adj. défavorable ou dans un sens défavorable] : Tel veult que tousjours on luy donne Qui jamais ne veult riens donner ; Tel demande qu'on luy pardonne Qui ne voudroit riens pardonner ; Tel semble estre bonne personne Qui est ung tresmauvais *pinard* (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 110). S'ilz nous trouvoient ja poureux Ilz nous donroient ung assault, Les *pinars* ! (GRÉBAN (S.), Myst. Actes Apôtres L., c.1475, 33v). Tenés, vela vostre trompeur, Je vous pry qu'i soit despechiet, Se ne seray plus empeschiet De garder ung si fel *pinart*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 233). Il est comme ung aignelet douille Entre six loupz qui sont *pinars*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 121).

REM. Même mot en empl. adj. (sens défavorable) ds l'ex. suiv. (?) : Que l'ame *pinarde*, Puant que laisarde (...), Voit sans tarde En la garde Des deables velus. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 298). [R. M.]

PINASSE, subst. fém. (pinasse)

[GDC : *pinace/pinasse* ; FEW VIII, 550a : *pinus* ; TLF XIII, 380a : *pinasse*¹]

MAR. "Bateau long et étroit, léger et rapide, à voiles et à rames" : Pour le salaire de 2 *pinaces* qui apporterent ledit monseigneur Loys et ses gens de Castre a Bermeo pour traitier aus bonnes gens du paiz afin qu'il venissent au service (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 29). Phelip de Valoys fist faire tote la navie qe homme savoit ordeiner, des galeyees, *spynagtz*, grosses barges, et touz les grauntz niefs d'Espaygne de Normondie, et par tot où eles pussent estre trovez, de forbarre la venue de nostre joevene roy ariere en sa tere [le plur. *spynagtz* et ses var. *spynasse*, *espinace*, *espylasse* sont des formes anglo-norm. à rapprocher du lat. médiév. *spinachium*. Cf. FEW] (Chron. London A., c.1350, 74). ...pour XIII cannes de toile, baillé à Bernard, pour faire de grosses chemises pour garder du chault pour Jacotin et les autres ouvriers qui besoingnent à faire la *pynace* de monseigneur (Comptes roi René A., t.1, 1479, 237). ...pour XX avirons, II libans, VI poulyes pour la *pynace* de mondit seigneur (Comptes roi René A., t.3, 1479, 54). [R. M.]

PINÇAGE, subst. masc. (pinçage)

[FEW VIII, 544a : **pints-* ; TLF XIII, 387a : *pincer* (*pinçage*)]

"Émondage"

REM. Doc. 1432. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 806. [R. M.]

PINCE, subst. fém. (pince)

[T-L : *pince* ; GDC : *pince* ; FEW VIII, 542b : **pints-* ; TLF XIII, 380b : *pince*]

I. - "Pince ou ce qui ressemble à une pince"

A. - "Petite tenaille, pince" : Avez vous pourveu de eschielles, Des pics, des hoyaux et des pelles, Des claux, des *pinces*, des marteaux ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 183).

- À la *pince*. "Étroitement" : Contes et ducs et cités, qui ara Gouvernement, tiengnent bien a la *pince* Les .VI. bons poins desquelz Romme regna (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 201).

B. - "Bout de l'ongle du pied fourchu" : Et croi que tu trouveras que les traches du joene cerf qui ne porte que sis cors ou huit seront plus creuses en la solle et les espondes du pié plus tranchans et la *pinche* du pié plus ague que de celui de la biche ou du vieil cerf. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 18). ... se tu encontres d'un cerf et il ait marchié en ferme terre et vois que il ait les traches longues et la solle du pié large comme tes quatre dois et le talon gros et la *pinche* du pié ronde... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 19).

C. - "Membre viril"

Rem. MARTIN LE FRANC, *Champion dames* D., t.3, 1440-1442, 61, v.12401.

II. - "Action de *pincer*, de saisir avec force" : Mais l'enfouyt dune pioche Ou milieu de celle miniere Debile par autre maniere Ot la morte de mortele *pince* Loys qui fut dorenge prince. (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 41). [R. M.]

PINCEAU, subst. masc. (pinceau)

[T-L : *pincl*¹ ; GDC : *pincl* ; FEW VIII, 188a : *penicillus* ; TLF XIII, 382b : *pinceau*]

"Pinceau (du peintre)" : ...autant comme on a de trais D'arc, d'arsons d'arbaleste trais, Et de pennes et de *pincliaus* ; Et qu'on a mengié de morsiaus Et fera del commencement Du monde jusqu'au finement [trad. P. Imbs, éd., p.777 : "et de traits de plumes et de pinceaux"]. (MACH., Voir, 1364, 776). ...nous devons savoir que la vertu du ciel et l'influence descend ça jus a Terre et nous est envoiee moiennant la lumiere des estoilles, qui sont aussy comme les instrumens par lesquelz le ciel euvre en la maniere que la penne est instrument de celui qui escript ou le *pinceau* du peintre (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 40). ...ouquel mestier elle fut de si grant engin que par texture elle faisoit tout ce que un peintre faisoit d'un *pinceau* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 212).

- *Ouvrier de pinceau* : S'en y avoit d'autre façon Telle que peintre ne maçon, Ouvrier de *pincl*, entailleur, Escrevein ne enlumineur, Ouvrier de fourme ne d'empreinte, De mole, de oeuvre desteinte, Nes Pimalion li soutis, S'il y fust a tous ses outis, Ne sceüssent il les figures, (...) Paindre, pourtraire, n'entailier, Qui leur deüst les poins taillier. (MACH., D. Lyon, 1342, 212).

- [Dans un cont. métaph.] : Douce dame dont je porte l'empreinte Dedens mon cuer figuree et empreinte Que fine amour y a mis et empreinte A un *pincl* De souvenir, mais tout entour enseinte De loyauté l'a qui garde l'enseinte, Qu'autre n'i soit figuree ne peinte, Dont trop m'est bel - Par souvenir vois tost a son appel ; Quant je l'aeur, mon dieu terrien l'apel. (MACH., F. am., c.1361, 179). [R. M.]

PINCELÉ, adj. (pinclé)

[T-L (renvoi) : pinclé ; GD : *pincler* ; FEW VIII, 188a : *penicillus*]

"Qui semble être posé par touches de couleurs successives d'un pinceau"

- [D'une chose peinte]

Rem. Doc.1499 ds GD VI, 164b

- [De la peau de la panthère] "Tacheté" : ...pour ce que la panthere ha la peau *pincele* et toute avironnee de diverses coulours (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 647).

. [Des ailes du papillon] : Il [le papillon] a aussi les elles voulentiers *pincelees* et de plusieurs et diverses couleurs, et sy les ont souvent ly uns d'une maniere et ly autres d'une autre. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 719).

- [Contexte métaph.] : Tout aussi povons nous dire semblablement que la pensee humaine est de plusieurs couleurs diverses et estranges tachie et *pincllee*, c'est a dire que elle est de diverses matieres et de divers propos souvent entremellee, et par especial la pensee amoureuse (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 688). [H. G.]

PINCEMAILLE, subst. masc. (pincemaille)

[GDC : *pincemaille* ; FEW VIII, 545b : **pints-* ; TLF XIII, 384a : *pince-maille*]

"Homme riche et avare" : Les nobles gens tous passez, vindrent lors Les gros rabis, *pincemailles*, milors, Changeurs, bancquiers, grossiers, riches marchans (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164).

Rem. FLAMANG, *Vie Pass. st Didier* C., 1482, 193 (*pinsemaille*), ds GDC X, 340c. Comme nom propre ds *Vie urbaine Douai* E., t.4, 1382, 561 (*Jacquemon Pincemaille* ; FEW VIII, 547b, n.19 ; TLF). [A. B.]

PINCEMENT, subst. masc. (pincement)

[GDC : *pincement* ; FEW VIII, 544a : **pints-* ; TLF XIII, 384b : *pincement*]

"Action de pincer (ici de pincer légèrement, à des fins érotiques, de caresser)" : Des mains qui ont fait maniemens Indeuz et divers *pinsemens* Tout en dançant que soubz la table, Signes et faulx atouchemens, Frappemens et esbatemens Pour estre a toutes agreable. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 40). [R. M.]

PINCIMERILLE, subst. fém. (pincemerille)

[T-L : *pincemerille* ; GD : *pincemerille* ; FEW VIII, 545b : **pints-*]

"Jeu dans lequel on pince le bras d'un joueur en disant *merille, morille, merine...*" : Et quant la lune estoit serine, Moul bien a la *pince merine* [var. *pince merine*] Jeuens ossi en temps d'esté (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 54). [Éd. : «les joueurs, assis en rond, désignent par le sort l'un d'eux, qui doit s'éloigner d'une douzaine de pas. Les autres prennent chacun un nom d'emprunt. On communique de loin cette liste à celui qui se tient à l'écart, il choisit un de ces noms et le joueur correspondant vient le chercher, le charge sur son dos et le dépose dans le cercle des autres, qui le houspillent allègrement» ; cf. aussi A. Planche, *Senefiance* 9, 1980, 399] Dist li uns : "J'en sçai I. nouvel. Que je voel monstrier et aprendre Et qui bien est tailliés dou prendre. - Quels est li jeux ?", on li demande. "C'est chils de le *pince merine* [var. *pince merine*] (...)" (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 149-150). Ainsi fu accordé, et vindrent a Romme et trouverent les unes devisans, les autres jouans au bric, les autres a qui fery, les autres a *pincemerille*, les autres jouans aux cartes et aux autres jeux d'esbatement avecques leurs voisines. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 53). [R. M.]

PINCER, verbe (pincer)

[T-L : *pincier* ; GDC : *pincier* ; FEW VIII, 541b : **pints-* ; TLF XIII, 385a : *pincer*]

A. - "Serrer entre les doigts, pincer" : ...encore pourrez savoir S'il est femme par ceste voie : Faites qu'avec femmes se voie Estre tout seul privéement (...) ; S'il est homme, a eulz se prenra Et ne se tenra point en paiz Qu'il ne les taste et *pince* mais. (Mir. fille roy, c.1379, 96).

- P. anal. [D'un animal carnivore] "Saisir avec les dents" : ...qu'on face aucune cloison, Si que ces bestes aprochier Ne le puissent plus n'arrochier, Poindre, *pincier*, grever, ne mordre, Et que d'elles se puist estordre ; Car il ne leur demande rien, Ne meffait, ce savez vous bien. (MACH., D. Lyon, 1342, 229).

- [Dans un cont. métaph.] : Mais ce n'est pas de mon conseil, Ne telle ouevre pas ne conseil, Qu'adès doit estre sus sa garde Dame, comment elle regarde Si qu'on n'i puist *pinsier* ne mordre, Ne que nuls ne se doie amordre A parler en, fors en tout bien. Facent ainsi, si feront bien. (MACH., D. Lyon, 1342, 206).

- "Toucher grivoisement (une femme)" : .I. jonez hons a fait tos par fol hardement A une jone femme aucun sourcuidamment De luitier ou ponchier [var. et *pincier*] assez vilainement (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 506).

- *Jamais ne le pinça telle mouche. V. mouche*

B. - P. ext. "Attaquer, harceler"

1. Loc. fig. *Se pincer moult près*. "Se livrer de toutes ses forces à l'attaque, au harcèlement" : ...le baceler s'i est tres chevallereusement maintenu et, en verité, s'i est le chevallier moult pres *pinchié*. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 480).

2. Au fig. "Attaquer de façon désagréable, railler, brocarder" : ...maiz ceulx de dedens n'en tenoient gueres de conte, ains venoient aux creneaulx et les *pinsoient* de leurs chapperons (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 335). Item, doit regarder s'il puet aucune chose *pincer* ou mordre sur le propos contre lui fait par le demandeur et redarguer tout ce qu'il pourra, afin que gage de bataille ne chee point sur le propos du demandeur. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 305). [R. M.]

PINCETTE, subst. fém. (pincette)

[GDC : *pincette* ; FEW VIII, 543a : **pints-* ; TLF VIII, 388a : *pincette*]

"Petite pince" : Les aultres [instruments de fer] sont a tyrer hors comme tenailles et *pincetes*. (...) Item en un estui, le chirurgien doit porter six instrumens, c'est assavoir forcetes, *pincetes*, rasoers, esprovetes, lancetes et aiguilles. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.) ...il sont tires hors avecques *pincettes* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 16).

Rem. Doc.1321 ds TLF ; doc.1365 ds GDC X, 340c.

- [Pour moucher la chandelle] : Emunctorium : (...) les *pinchettes* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 143). [R. M.]

PINCHEREL, subst. masc. (pincherel)

[GD : *pincherel* ; FEW VIII, 544a : **pints-*]

Région. (Hainaut, Flandres) "Levier de fer"

REM. Doc. 1435 (*pincheriaux*), 1447 (*pincheriauxlx*), 1455 (*pincherel*), 1491 (*pincheriaux*) ds GD VI, 165a. V. *pince*. [R. M.]

PINCHIEUL, (?) (pinchieul)

□

[Altération de *panthère* et confusion avec le tigre]
[Animal fabuleux] : ...et sont tous les murs couers de rouges

cuiers, qui sont de bestes que len appelle *pinchieuls* [var. *pathies*], qui sont moult odorant, si que pour la bonne odeur de ces cuiers nuls mauvais aer ne puet entrer ou palais. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 350).

REM. Cf. l'exemple suivant : La panthere est une beste de diverses couleurs, belle et moult bien flairant. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 259) [H. G.]

PINCHOEL, subst. masc. (pinchoel)

[GD : *pinchoel* ; FEW VIII, 544a : **pints-*]

"Pince"

REM. Doc. 1455 (Tournai) ds GD VI, 165a. [R. M.]

PINCHOURE, subst. fém. (pinchoure)

[T-L : *pinçëure* ; FEW VIII, 544a : **pints-*]

"Pince" : Se li cheval est errecheüz, prenés la raie et la cuisiez en l'eve. Si la liés en la jambe .III. jours, et chascun jour eschauffer et renouveler. Et au quart jour oster la, et traire chaicun poil a unes *pinchoures*. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 370).

REM. Cf. aussi TLF XIII, 387b : *pinçure*. [R. M.]

PINÇOIR, subst. masc. (pinçoir)

[GD : *pinçoir* ; FEW VIII, 544a : **pints-*]

"Signet qui sert à pincer les feuillets d'un livre"

REM. Doc. 1405 (*pençoir*) ds GD VI, 165b. [R. M.]

PINÇON, subst. masc. (pinçon)

[GD : *pinchon* ; GDC : *pinçon* ; FEW VIII, 543b, 544a : **pints-* ; TLF XIII, 389a : *pinçon*]

I. - "Pince"

Rem. Doc. 1423 (Tournai) ds GD VI, 165b.

II. - "Marque qui reste sur la peau après qu'elle a été pincée"

- [À propos de mauvais traitements infligés à des suppliciés, avec jeu de mot sur *pinson*] : Je te vuel mon hommage faire, Car envers toy me sens tenus, T'aras de par moy une paire De beaux *pinchons* ou de cucus, Ten ton giron, les as reclus, Ne les laisse point envoller. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 169). Mets en cage, Voicy un *pinçon* d'Ardenois. Nous te battons comme fourage, Tien. (Myst. ste Barbe P., 1493, 56).

Rem. Le *pinçon d'Ardenois* fait allus. au pinson des Ardennes, sous-espèce du pinson (v. E. Rolland, *Faune pop. de la Fr.*, t.2, 1967, 185 ; FEW VIII, 519a : **pincio*). Un calembour similaire apparaît dans *Moralité cinq pers.* B., 1484, 72.

- [À propos de la contusion produite par la chute d'un objet très lourd] : Or garde ses piéz qui voudra Pour garde d'un *pinçon* tout vert. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 201). Cy la pierre [du tombeau] est levee. Or garde ses piéz qui voudra, Pour doute d'un *pinson* tout vert ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 504). Chascun pence ses pieds oster, Qu'il ne prengne ung *pinsson* tout vert ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 191). [R. M.]

PINDARISER, verbe (pindariser)

[GDC : *pindariser* ; FEW VIII, 520a : *Pindarus* ; TLF XIII, 389b : *pindariser*]

"Ecrire à la manière de Pindare" : J'ay d'autresfaitz voulu *pindariser*, Plus n'en ay l'art, mon plectre est trop debile, Car mon chant est lamentable et flebille. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 42). [R. M.]

PINE, subst. masc. (pine¹)

[Ø]

"?" : RICTIOVAIRE. (...) Sus, avés vous le cœur failli ? Pensés de le bien assener. DRAGON. Autant que je puis ramonner De ce merveilleux *pine pine*. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 190).

REM. Le premier *pine* est peut-être le mot *peigne*, le second le mot *penne* (FEW VIII, 533a : *pinna*). "Plumeau" ? [R. M.]

PINE, subst. (pine²)[GD : *pine*² ; FEW XII, 181a : *spina*]

"Épine" : Ne jamais crestyen n'y mefferoit une *pine*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 533). [Ou est-ce *pine*³, A ?]

REM. Sans doute même mot ds l'ex. suiv. ("saillie empêchant d'escalader un mur") : ...pour decopper pluseurs kesnes ou parc a faire les *pinnes* ordenés a faire et a mettre sur les murs et moillonner sus pour ce qu'on ne peuist esquier le chastel (Doc. 1369. Arch. Nord, B 15276, f°10, IGLF). [R. M.]

PINE, subst. fém. (pine³)[GD : *pine*¹ ; FEW VIII, 549a, 550a : *pinus*]

A. - "Pomme de pin"

Rem. Doc. wallon XVe s. ds FEW VIII, 549a. Cf. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 192.

B. - "Membre viril" v. *pinnes* [R. M.]**PINEAU, subst. masc.** (pineau)[GD : *pinel* ; GDC : *pineau* ; FEW VIII, 549b : *pinus* ; TLF XIII, 390a : *pineau*¹/*pineau*²]I. - [Dim. de *pin*]

Rem. Ex. d'afr. et doc. XVe s. ds GD VI, 165b.

II. - [Cépage]

A. - "Cépage caractérisé par de petites grappes aux petits grains"

- *Vin de pineau* : ...est ordonné sur le pris du vin, que pipe de vin de *pineau* le meilleur ne sera vendu outre C. solz et au dessoubz. (...) Item, le pot du meilleur vin claret et blanc, outre VIII. d. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 381).

Rem. Doc.1406 ds GDC X, 341b.

B. - P. méton. "Vin provenant de ce cépage" : Après lesquels plaisirs la dame prent autant de plesir en l'esbat de son mary come ung tasters de vins d'un petit rippopé après ung bon yprocas ou *pineau*, car, quant aucunefois celui qui a grant soif boit d'ung petit rippopé ou fusté, pour la grant soif qu'il a, il le trouve assés bon en beuvant, mais quant il a beu, il trouve ung mauvés desboit, et qui le voudroit croire, il n'en bevroit plus, si en deffault d'autre meilleur n'estoit (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 36). [R. M.]

PINEE, subst. fém. (pinée)[FEW VIII, 549b : *pinus*]

"Graine de la pomme de pin, pigne" : ...aucunefois il peult user de poire et de coings et de datilz et *pinnes* et festicis et corintes et uves passes et euftz molés sans l'aubun et puis poissons qui ont escames d'eaus petreuses, nettes et courans, loings de estangs et de lacz (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VI, 9). [C. T.]

PINELET, subst. masc. (pinelet)[T-L : *pinelet* ; GD : *pinnelet* ; *FEW VIII, 549 : *pinus*]

"Marmite" (synon. *peignate*, *pinette*)

REM. Doc. 1382 (Douai, *pinneles*) ds GD VI, 166c. [R. M.]

PINES, subst. fém. plur. (pinnes)[FEW VIII, 550a : *pinus* ; TLF XIII, 390a : *pine*]

"Parties sexuelles de l'homme ; membre viril" : Mais vous direz que pinches, *pinnes*, Bourses, harnois, bourdons, violettes Qui ne poignent pas comme espines Ains sont douces com violettes, Par leurs noms peut on aux fillettes Ou devant gens d'onneur nommer Soit or aux freres des Billettes. Je dy qu'on les doit surnommer. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames III, D.*, 1440-1442, 61). [R. M.]

PINET, subst. masc. (pinet)[GD : *pinet* ; FEW VIII, 548b : *pinus*]

"Vin de pineau"

REM. FROISS. (Kervyn) ds GD VI, 165c. [R. M.]

PINETEE, subst. fém. (pinetée)[*FEW VIII, 521 : *pineus*]

"Mets à base de pignes"

REM. S. Wolf, *Lexikologisches in den kulinarischen Rezepten aus der Handschrift BL Roy. 12. C. XII* [1ere moitié du XIVE s.], *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 57. [R. M.]

PINETTE, subst. fém. (pinette)[GD : *pinete* ; FEW VIII, 549b : *pinus*]"Marmite" (synon. *peignate*, *pinelet*)

REM. Doc. 1402-1403 (Orl., *pinetes*) ds GD VI, 165c. [R. M.]

PINGERT, subst. masc. (pingert)[GD : *pingert* ; *FEW IX, 95b : *plumbio* ; FEW XXI, 241a : o.i.]

"(Oiseau pêcheur)" : La petite oustarde (...) Le *pingert* (Comp. kal. bergiers C., 1493, f° 84 r°).

REM. A rattacher peut-être au latin *plumbio* "plongeon" (FEW IX, 95b), fr. *plongeon*, l'Ouest connaissant des formes *plinget* (1547 dans FEW), normand *pinguet*, *pinget*, ainsi que *plinger* "plonger" (FEW IX, 93b) [suggestion de G. Roques]. [R. M.]

PINGON, subst. masc. (pingon)[FEW VIII, 528b : *pinna*]

"Pennon, bannière"

REM. Doc. 1453. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 806. [R. M.]

PINGRES, subst. plur. (pingres)[GD : *pingres* ; FEW XXII-1, 202b : o.i.]

"Jeu des osselets"

REM. Doc. 1490 ds GD VI, 166a. Même mot que l'adj. *pingre* ? Nom propre (*Pierre Le Pingre*) ds BAYE, I, 1400-1410, 147. [R. M.]

PINGUE, adj. (pingue)[GD : *pingue* ; *FEW VIII, 525b : *pinguis*]

A. - "Gras" : ... il meist en feux nouveaux Les entrailles de meintz occis thoreaux, Et les arrouse d'uyle *pingue* et moult grasse (SAINT-GELAIS, *Enéide VI, B.*, c.1500, 311).

B. - [D'une terre] "Riche" : O vous, oyseaux, soyez-moy guydes (...) Pour parvenir au lieu plaisant et beau, Ou ce sacré et tant riche

rameau La terre *pingue* autour obumbre et coeuvre (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 306).

C. - *Pingue de*. "Riche de" : Premièrement bastirent une pire Moult grande et haulte plus qu'on ne sçauroit dire, *Pingue de torches*, de bois coupez garnye (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 308). [R. M.]

PINIFERE, adj. (pinifère)

[GD : *pinifere* ; FEW VIII, 550a : *pinus*]

"Qui porte des pins"

REM. Ex. de SAINT-GELAIS, *Enéide*, ds GD VI, 166c. [R. M.]

PINNULE, subst. fém. (pinnule)

[GDC : *pinnule* ; FEW VIII, 533b : *pinna* ; TLF XIII, 392a : *pinnule*]

ASTR. "Chacune des plaques fixées perpendiculairement aux deux extrémités de l'*alidade* d'un astrolabe et percées de trous pour la visée (les pinnules constituent avec l'*alidade* un système de visée permettant la mesure des hauteurs)" (synon. *tablet*, *tablette*) : Derreinerement y est la regle qu'on appelle l'*alidade*, en laquelle sont 2 tablettes qu'on appelle *pynulles*, et sont pertuises de 2 petis pertuis par lesquelz doit passer les rays du soleil quant on veult prendre la haulteur du soleil (FUSORIS, *Astrolabe P.*, c.1407-1412, 111). Regardez par le dos de l'*astralabe* la haulteur du soleil c'est assavoir que en pendant l'*astralabe* par l'*armille* vous levez ou abaissiez tant l'*alidade* que la raye du soleil [passe] parmy les 2 pertuis des *pynulles* (FUSORIS, *Astrolabe P.*, c.1407-1412, 112). Mettes l'*alidade* sur la ligne de l'*orison* et puis mettes vous en quelque lieu qu'il vous plara et en pendant l'*astralabe* regardes parmy les 2 pertuiz et toutes les choses que vous verres tout autour de vous parmy les 2 pertuiz sont a nivel avec vostre oreil ["oeil"] et avec les 2 pertuis des *pinules*. (FUSORIS, *Gnomo*, éd. G. Arrighi, c.1407-1412, 344). Ayes l'*instrument* devandit, et toy estant a l'*ung* des bouts de la chose a mesurer, regarde par les deux partuys des *pinules* ou des tablettes, qui est tout ung, l'*aultre* bout de la chose a mesurer... (NIC. CHUQUET, *Géométrie H.*, 1484, 168). [R. M.]

PINOT, subst. masc. (pinot¹)

[GD : *pinot*¹ ; FEW VIII, 549b : *pinus*]

"Baril (pour poissons salés)"

REM. Doc. 1438 ds GD VI, 166c. [R. M.]

PINOT, subst. masc. (pinot²)

[T-L : *pinot* ; FEW VIII, 549b : *pinus* ; TLF XIII, 392a : *pinot*]

"Pinot (cépage de Bourgogne)" : Vins de Tournuz, de *pynos* ceste année (DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 219). Si vous mandons ancor que vous vendez tous noz diz vins, excepté les trois pieces de *pinoz* que vous garderez pour nous. (Arch. Nord, 1379, B 1574, f° 79, IGLF). [R. M.]

PINOT, subst. masc. (pinot³)

[FEW VIII, 549b : *pinus*]

"Fer arrondi à son extrémité (?)" : Item à luy pour I *pinot*, I platène de fer à joindre audit *pinot* et pour un paillier de fer tout pour la ditte porte païé 4 s. 4 d.p. (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 171). [R. M.]

PINSON, subst. masc. (pinson)

[T-L : *pinçon* ; GDC : *pinson* ; FEW VIII, 518b : **pinccio* ; TLF XIII, 392b : *pinson*]

"Pinson" : La gargonnoient mille rossignolés, Merles, tarins, gais, papegais, *pinchons* (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 103).

REM. V. aussi *quinson*. Calembour avec *pinçon* ds l'ex. suiv. : CONSEILL. Chausséz les, vous dy je deux foiz, Que n'ayéz un *pinsson* d'Ardeine. LE PETIT. Ces bons grox oiseaulx de bazene Vauldront ilz riens sur les larris ? (Moralité cinq pers. B., 1484, 72). [pinson des Ardennes, cf. note de l'Éd.] [R. M.]

PINTAGE, subst. masc. (pintage)

[T-L : *pintage* ; GD : *pintage* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

"Étalonnement des mesures"

REM. Doc. 1331 (Champagne, *pintaige*) ds GD VI, 167a. [R. M.]

PINTAT, subst. masc. (pintat)

[T-L : *pintat* ; GD : *pintat* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

Région. (Bourgogne) "Demi-pinte" (synon. *pinet*, *pinot*) : Premièrement, tient deux pintes de celles qu'en vent le vin en menu, et est appellé le marc au vin (...), le *pintat* à quoy l'en vend le vin est le quart du marc (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 394).

REM. Doc. 1394, 1395, 1397, 1412 ds GD VI, 167a. [R. M.]

PINTATE, subst. fém. (pintate)

[GD : *pintate*]

"Crochet (GD) ; pointe (?)"

REM. Doc. 1358-1359 (Dijon) ds GD VI, 167a. Lire *p[o]intate* et rattacher à FEW IX, 576 : *puncta* ? [R. M.]

PINTE, subst. fém. (pinte)

[T-L : *pinte* ; GDC : *pinte* ; FEW VIII, 523b : *pingere* ; TLF XIII, 393b : *pinte*]

A. - MES. "Mesure de capacité pour les liquides et les solides (environ 0,9 l.)" : ...une aiguière d'or tenant une *pinte*, semée d'esmaux de plicte, de rubis, d'esmeraudes, et de perles d'Orient, et sur le couvercle devoit avoir 1 saphir pour le fritellet, lequel saphir le dit Estienne avoit osté pour ce qu'il estoit desrivé (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 305). Considere une fonteinne, Le ruissel, la duis ; Ce sont .IIJ., mais ces .IIJ. truis Tout un, soit petite ou pleine, Soit par *pintes* ou par muis : Par tous ces conduis Est yaue d'un goust certainne ; Tous seürs en suis. (MACH., *Les lays*, 1377, 408). ...[ils] burent une choppine de vin blanc à quatre deniers parisis la *pinte* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 448). ...[ils] entrerent ou celier d'un hostel d'icelle ville, et illec prindrent huit *pintes* de vin en quatre bouteilles, et aussy en burent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 512). ...un pot de cuivre tenant IIIJ *pintes*, une grant paelle tenant IIIJ seaux ou environ, un grant plat d'estain, un grant pot de cuivre tenant huit *pintes* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 431). À la Briconne, pour une *pinte* de moustarde (...). Pour III sextiers vin blanc (...). Pour une banne charbon (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1398-1399, 318). À Jehan Mallart, marchand huillier et bourgeois de Paris, la somme de 40 s. p., qui deue lui estoit pour la vente de 10 *pintes* d'uilles (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1425-1426, 103). Item, 25 hasnées et demi pot de vin, à 10 s. tournois pour chacune hasnée (...) Item, 12 *painctes* d'uylle, à 12 deniers tournois chacune *paincte* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 246). Et, à ceste cause, le vin de

l'année precedente, qui aussi ne valoit guieres, fut vendu moult chier, car le vin qui, au commencement d'icelle année, ne fut vendu à detail et taverne que quatre deniers tournois, fut vendu douze deniers tournois la *pinte*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 109). Item, varletz et chamberieres De bons hostelz - riens ne me nuyt ! - Feront tartes, flans et goyeres Et grans raliatz a mye nuyt - Riens n'y font sept *pintes* ne huit Tant que gisent seigneur et dame -, Puis après, sans mener grant bruyt, Je leur ramentoy le jeu d'asne. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 122).

- "Modèle légal de cette mesure, étalon" : Pour une chesne de fer de 4 pieds et demy de long et ung gresillon, qui ont esté achettés par ledit receveur par le commandement de Me Jehan Longue Joe, lieutenant de mesdits seigneurs Prevost et eschevins en la juridiction de la Prevosté des Marchans, pour mettre, attacher et pendre en l'auditoire dudict hostel les *pintes*, chopines et demy septiers qui sont trouvez confisqués 8 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1443-1444, 382).

B. - "Récipient de cette contenance ; vase, récipient (rappelant le modèle d'un tel récipient)" : ...une *pinte* esmailliée de nerfs, garnie de pierrerie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 310). Se au doulz chant de la vierge quinte En demeure ne pot ne *pinte* De l'iaue, ainsois s'esvanuit Et de tous poins seche et tarit, C'est a dire que c'est Fortune Qui tout ainsi comme la lune Est belle et clere, toute plaine, Et riens n'i ha dedens quinzaine. (MACH., Voir, 1364, 756). ...il ont emblé plusieurs et grant quantité de plas, escuelles, quartes et *pintes* d'estain, dont ilz ne sauroient nommer ou designer les lieux où prins ont yceulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 92). Item un bacin à barbier par elle vendu VIII blans, un pot de cuivre vendu VJ blans, un plat d'estain par elle eschangé à une *pinte* d'estain quarrée, une broche de fer vendue VJ blans. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 434). ...deux *pintes* dorées pesans XVI^m Ve que ycellui S a samblablement donné audit messire Guillaume Bardolf au pris de X franc le marc (Comptes Lille L., t.1, 1412, 50). Item, 28 *pintes* d'estaing tant grandes que petites, pesant 85 livres estain, 10 livres 12 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 265).

C. - "Contenu d'un tel récipient (en partic. en boisson alcoolisée)" : ...tu seroies pendus S'y te coustoit *pinte* on chopine ! (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 535). Il estoit si bon vuideur De *pintes*, et de chopinettes. (Vig. Trib., c.1480, 227).

- *Payer pinte*. "Payer un coup à boire, offrir une tournée" : Je payeray *pinte* a "La Licorne". (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 262). [R. M.]

PINTELER, verbe (pinteler)

[T-L : *pintelé* ; GD : *pinteler* ; FEW VIII, 523a : *pingere*]

Part. passé en empl. adj. "Marqué de taches" : ...il [Pan] avoit la pel *pintellee* et tachetee, pour les estoilles du ciel (LA SALE, Sale D., 1451, 172).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XV^e s.), et SIMON DE HESDIN (éd. 1485) ds GD VI, 167b.

- "Bariolé" : J'ay dès long temps trop estrange figure. Comme un More me puet on figurer : *Pintelez* sui et formez sanz mesure (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 274). [R. M.]

PINTELETTE, subst. fém. (pintelette)

[GD : *pintelette* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

Région. (Nord) "Petite pinte" : J'ay bien gaigné la *pintelette*, Pour boire ung cop a la bouteille. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 125). [R. M.]

PINTELORE, adj. (pintelore)

[GD : *pintelore* ; FEW VIII, 523a : *pingere*]

[D'un cheval] "Moucheté"

Rem. Doc. 1446 (Metz, *pintelorei*) ds GD VI, 167b.

V. aussi *pinteler* v. Lexiques [R. M.]

PINTELORE, verbe (pintelorer)

[GD : *pintelore* ; FEW VIII, 523a : *pingere*]

Part. passé en empl. adj. "Marqué de taches"

Rem. Doc.1446 (Metz) ds GD VI, 167b. [R. M.]

PINTELOTER, verbe (pinteloter)

[*FEW VIII, 523a : *pingere*]

Part. passé en empl. adj. "Marqué de taches" : Pour toi servir baillie te fu [ton corps], Mes tu ses sers es devenu. Au lignolet le veus chaucier Et nobles robes li baillier, Li cointoier de joueles, De tablettes et couteles, (De) greille couroie ferree Et (de) bourse pinpelotee [var. pinpenlotee, pipelotee, pimpelotee, pimpeloiee, *paincotelotee*, papillottee] ; De las de soie desguises, Rouges et vers entremesles Tu cointement espigacier Le veus touz les jours et couchier Toutes les nuis mont molement Et li faire son aisement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 179-180). [R. M.]

PINTER, verbe (pinter)

[T-L : *pinter* ; GD : *pinter* ; GDC : *pinter* ; FEW VIII, 524a : *pingere* ; TLF XIII, 393b : *pinter*]

"Boire (une boisson alcoolisée, du vin)" : Adoncq approachons de la treille Ou l'en avoit beu mainte pinte, Voire maint broch et mainte seille. Il n'y a cil qui bien ne *pinte* ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames I, D., 1440-1442, 52). Mon chérubin n'est point refait Il me semble mal atinté, Mais que j'aye un petit *pinté* J'en seray plus tôt à courir. (Myst. ste Barbe P., 1493, 40).

Rem. Ex. XIII^e s. ds TLF. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GDC X, 342a. [R. M.]

PINTEREL, subst. masc. (pinterel)

[GD : *pinterel* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

Région. (Wallonie) "Petite pinte"

Rem. Doc. 1425 (*pintrauz*) et 1437 (*pintrael*) ds GD VI, 167b. [R. M.]

PINTEROLE, (?) (pinterole)

[Ø]

"?" : Mulleus (...) .i. genus calciamentorum et dicitur a mullo, pisce, sive a coloro rubro, qualis est color milli piscis - .i. cauchier, *pinteroles* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 313).

Rem. "Brodequin de couleur rouge" (lat. *mulleus*) ? Ou faut-il lire *cauchier pinterolés* et rattacher à FEW VIII, 523a : *pingere* ? V. *pintelore*. [R. M.]

PINETET, subst. masc. (pintet)

[GD : *pintet* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

"Demi-pinte" (synon. *pintat*, *pintot*)

Rem. Doc. 1420 et 1501 (Beaune) ds GD VI, 167b. [R. M.]

PINTIER, subst. masc. (pintier)

[GD : *pintier* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

"Fabricant de pintes" : ...Guillem Ruyaux, *pintier* (...) pour achat de deux potz d'estain ronds (Comptes roi René A., t.2, 1451, 319).lesdiz hommes d'armes s'en alèrent jusques davant l'ostel de

l'Ymaige Nostre Dame ou environ, sauf ledit Godart qui demoura devant l'ostel du *pintier* (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 221). ...les maistres *pintiers* et estamiers ouvrans et besoignans en nostre ville et cité de Bourdeaulx (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1486, 704).

Rem. Doc.1485 ds GD VI, 167c. [R. M.]

PINTOT, subst. masc. (pintot)

[T-L : *pintot* ; GD : *pintot* ; FEW VIII, 524a : *pingere*]

"Demi-pinte" (synon. *pintat*, *pintet*)

REM. Doc. 1395 et 1397 (.XII. *pintes*, .III. *pintoz*) ds GD VI, 167c. [R. M.]

PIOCHE, subst. fém. (pioche)

[GDC : *pioche* ; FEW VIII, 435a : *picus* ; TLF XIII, 394a : *pioche*]

"Outil de terrassier composé d'un manche et d'un fer recourbé, *pioche*" : ...demie coignie, demi *pioche* (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1369, 188). ...une *pioche*, une besole (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1376, 486). Au martinet de Bruxieu. Premièrement, cinq rouables à laver mine, 5 s.. Item, deux *pioches*, 2 s. 6 d.. Item, quatre cachouers de mine, 3 s. 4 d.. Item, trois destiaux et ung hachon, 5 s.. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 270). Chables, cordeaux, estoupes, lins, fillace Et til qu'on lace d'escorce ou de place Dont on se lace piez, marres et *pioches*, Plomb, fer, estain, tant en lingot qu'en masse, Heris en casse, poix, ciment, terre grasse, Pont qu'on tracasse, cloux, chevilles et broches (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

Rem. DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 118. Doc.1400 (*pioiches*) et 1471-1472 (*pieuches*) ds GD X, 342a.

- [Contexte métaph.] : Prens la *pioche* de ton entendement et fouys fort et faiz grant fosse tout partout ou tu verras les traces de ma ligne, et je t'ayderay a porter hors la terre a mes propres espauls. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 639). [R. M.]

PIOCHER, verbe (piocher)

[GDC : *piocher* ; FEW VIII, 435b : *picus* ; TLF XIII, 394b : *piocher*]

"Creuser avec une *pioche*" : Je suis las ; plus ne puis *piocher*. Accopt, seste pelle prenés. (Pass. Auv., 1477, 104).

Rem. FROISS. ms. et doc.1429 ds GDC X, 342a. [J.-L. R.]

PIOCHET, subst. masc. (piochet)

[GD : *piochet* ; FEW VIII, 435a : *picus*]

"Petite *pioche*"

REM. Doc. 1403 et 1451 (Bourgogne) ds GD VI, 167c. [R. M.]

PIOCHIER, subst. masc. (piochier)

[*FEW VIII, 435b : *picus*]

"Ouvrier qui travaille avec une *pioche*, terrassier" : Il souldoya gensdarmes et archiers A force d'or et de dons assez chers, Adventuriers et gens de toutes tailles Comme maçons, charpentiers et bouchiers, Gours *piochiers*, laboureurs et vachers Et gens frappans tant d'estoc que de taille. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

Rem. Ne semble pas enregistré par les dict. ; FEW VIII, 435b, s.v. *picus*, enregistre *piocheur* (GDC X, 342a, XVIe s. ; TLF XIII, 395a). [A. B.]

PIOCHON, subst. masc. (piochon)

[GD : *piochon* ; FEW VIII, 435a-b : *picus*]

"Petite *pioche*"

REM. Doc. 1410 (*pieuchon*), 1472 (*piochon*), 1473, 1480, ds GD VI, 167c-168a. [R. M.]

PIOINIER, subst. masc. (pioinier)

[T-L : *pioinier* ; GD : *pionier* ; FEW VII, 465a : *paenonia*]

"Pivoine" : La fleur de lis est belle et la perselle, La fleur de glai est plaisans et parfette, Et li pluseur aimment moult l'anquelié, Le *pionier*, le mughet, le soussie (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 14). ... chil estre Ou a fuison de violiers, De roses et de *pioniers* Me plaisoient plus en regart Que nulle riens (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 57). [R. M.]

PIOLER, verbe (pioier)

[T-L : *pieler* ; GD : *pioier* ; FEW VIII, 422a : *pica*]

Part. passé en empl. adj. "Bariolé" : RIOLÉPIOLÉ. Et moy qui suis riolé *piolé*, Broille meslé de rouge, noir et blanc, Comparé suis de sorte à Faulx Semblant, Qui a maint homme destruit et afollé (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 140). ...a esté vendu et délivré à Pierre de Valenciennes, deux pièces de tocques de Mores d'estamine bordez de soye et une petite pièce de toille riollée *piollée* de Mores, pour le pris de deux escuz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 637).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc. XVe s. (*piellee*) ds GD VI, 168a. N. Dupire, *Molinet*, 1932, 235, s.v. *riolé*. [R. M.]

PION, subst. masc. (pion¹)

[T-L : *pëon* ; GD : *peon* ; FEW VIII, 145b, 146a : *pedo* ; TLF XIII, 395b : *pion*¹/*pion*²]

A. - "Fantassin" (synon. *piéton*) : Car chevalier contre *pyon* Ne se partist honnestement, Ne sage homme a ung babion Ne doit tenir plait longement. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 35). ...bons François comme vrais champions Le feront fuir jusques en Alemaigne, Où demourra entre petis *pions* Lyon tramblant en crope de montaigne. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 95).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 69, 736.

- "Fantassin ; d'où pauvre diable" : Ou aultrement pour vielz *pëons* terriers Les tiendroit on et n'en feroit on compte, Dont ce seroit a vous et eulx grant honte. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 128).

- [P. plaisant.] *Pion (du chef)*. "Pou" : Item se on at trop de *poons*, medecinnes vraie : faites cendre de lyane sauvage et meleis avuec oile, s'en oindeis sovent le corps, se garira. Item por lez lendes et por lez *pons* de chief, R. le bette et le trileis et laveis vostre chief de jus, se moront. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 198).

B. - "Chacune des huit pièces placées en première ligne au jeu d'échecs" : Lors un petit *pion* par droit et par raison en presence du roy assauldra un grant [roch] ou un offin. Et s'il saura bien trayre par droyt et par justice ou milieu de l'eschequier et pres du roy et de la royne, il ara sa querelle et la mectra a fin. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 182). "Ung saige philosophe fit et composa le gracieux livre des eschez, ou quel il descript quelx traiz le roy et la royne, les rocs et les offins, les chevaliers et les *pions* en l'eschequier doivant faire..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 200). Les deux chevaliers peuvent estre prins pour la vaillant chevalerie du royaume de Gaule. Et les *pyons* peuvent estre prins pour tout le peuple groz et menu de la nef francoyse. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 480). Je n'avoie *pion*, ne chevalier, Auffin, ne rocq qui peussent ma querelle Si bien aidier. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 83).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 62. V. aussi *paonnet*.

C. - "Pièce de monnaie" : Car je n'ay ne *pion* ne herme De quoy je peusse en la taverne Avoir du vin une choppine. (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 4201, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 500). [R. M.]

PION, subst. masc. (pion²)

[Ø]

"Poitrine" : ...et se c'est pour les passions de la bouche ou des membres nutritifz et pour apostumes du *pion* les peult congnoistre par yceulx apostumes (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, IV, 8). [D. J.]

PION, subst. masc. (pion³)

[GD : *pion*¹ ; FEW VIII, 422b : *pica*]

"Buveur" : Brief, on n'eust sceu en ce monde sercher Meilleur *pion* pour boire tost et tart (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 103). Or est il mort le vray champion En sotoyant moult sotement, Le vecy en point comme ung *pion* Et faisant ung beau testament. (Vig. Trib., c.1480, 228).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 550, 732. GD VI, 168b, *pion*¹. [R. M.]

PIONAILLE, subst. fém. (pionaille)

[T-L : *pëonaille* ; GD : *peonaille* ; FEW VIII, 145b : *pedo*]

"Gens de pied"

REM. *Trahisons de France*, c.1467, ds GD VI, 89b. [R. M.]

PIONNAGE, subst. masc. (pionnage)

[GD : *pionnage* ; FEW VIII, 145b : *pedo*]

"Travail du *pionnier* (fouille de la terre, piochage, terrassement)"

REM. Doc. 1458 (*pionnaige*) ds DU CANGE VI, 329a, s.v. *pionarius* ; doc. c.1460 (Normandie) et 1507 (Picardie) ds GD VI, 168c. [R. M.]

PIONNELLE, subst. fém. (pionnelle)

[GD : *pionnelle* ; FEW VIII, 145b : *pedo*]

"Guérite pour abriter les sentinelles"

REM. Doc. 1498 (Béthune) ds GD VI, 168c. [R. M.]

PIONNER, verbe (pionner¹)

[GD : *pionner*¹ ; FEW VIII, 422b : *pica*]

"Boire"

REM. Doc. 1472 (*pour aler pyonner*) ds GD VI, 168c. [R. M.]

PIONNER, verbe (pionner²)

[GD : *pionner*² ; FEW VIII, 145b : *pedo*]

"Piocher, fouiller la terre" : Pyons *pyonnoyent*, manouvriers ouvrèrent, fossiers fossoyent et mineurs minèrent par telle diligence (...) que... (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 65). ... les Francois (...) *pyonnèrent* incontinent et minèrent une nouvelle saillie soubz la porte du pont-levis (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 102).

REM. Doc. c.1380 ds LA CURNE, *pionner* (Hist. de Bertr. du Guesclin) ; doc. 1469 (*ouvrier et pio[n]er*) ds GD VI, 168c-169a. [R. M.]

PIONNERIE, subst. fém. (pionnerie)

[T-L : *pïonerie* ; GD : *pionnerie* ; GDC : *pionnerie* ; FEW VIII, 145b : *pedo*]

CONSTR. "Travaux de *pionnier*, travaux de terrassement" : ...pour estre venuz de Lisle jusques a Bruges avec 24 cars qui ont amené le harnois de guerre pour le fait de ceste presente armee de la mer, affin de faire les passages des chemins de leur mestier de *pionnerie* pour ledit charroy faire passer. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1385, 286). [Autre ex. p.332] ...[il] a tousjours depuis esté demourant à Paris, à Troyes, à Prouvins et en autres plusieurs bonnes villes du royaume, où il a gagné sa vie au mestier de coustur[er] et de ouvrier de *pionnerie*, sanz ce qu'il ait fait aucun mal. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 88). [Autre ex. p.93] ...les ouvraiges de maçonnerie et *pyonnerie* qui ont esté faiz pour icelle ville, tant aux aigouls de ladite ville, ès murs de la closture d'icelle et ès regards des fontaines, et aussi aux pavemens (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 508). [R. M.]

PIONNET, subst. masc. (pionnet)

[T-L : *pëonet* ; GD : *peonet* ; FEW VIII, 146a : *pedo*]

JEUX "Pion (au jeu des échecs)" : ...et roc et *paonnet* [var. *pionnet*], Tuit li eschec sient le roi (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 288). ...Le *peonnet* fierge devient (LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 81). ... s'il songe qu'il joue aus eschés (...) et s'il prent en gieu moult de *paonnez*, il vaincra moult de ses ennemis (Expos. songes B., 1396, 264).

V. aussi *paonnet* v. Lexiques [R. M.]

PIONNIER, subst. masc. (pionnier)

[T-L : *pëonier* ; GD : *peonier*¹/*pionnier* ; GDC : *pionnier* ; FEW VIII, 145b : *pedo* ; TLF XIII, 397a : *pionnier*]

A. - "Ouvrier chargé des travaux de terrassement (travaux de fondation, creusement de fossés, de puits, de galeries de mine...), terrassier" : Item, dist que, IJ sepmaines a ou environ, lui et Jehannin de Saint-Omer, dit Cousin, *pionnier*, repairant partout, de jour prindrent, à l'uys d'un pelletier demourant en la rue de Sainte-Croix de la Bretonnerie, un peliçon de connins qui estoit à sa fenestre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 67). Roy Priant manda partout querre *Pyonniers*, pour fouir en terre. (CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 58). Les herbaiges des aigoux de ladite ville, n'a esté aucune chose reçue par ledit receveur pour ce que en l'année de ce present compte ils ont esté curez par Oudin Daniel *pionnier*, qui n'a pas voulu ne soufert que aucun y ait esté cueillir herbe, pour ce que c'estoit au prejudice de son marché (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 310). Aussi fist il, patrons et marinniers, Vieilz notonniers, pillotes, canonniers, Chauderonniers, fondeurs d'artilleries, Soubdeurs, basteurs, serreuriers, charbonniers, Grans boucaniers, charpentiers, *pionniers*, Gaigne deniers, hotteurs, porte paniers, Cordiers, lainiers, vendeurs de droguerie. (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 134).

- En partic. "Ouvrier suivant les armées pour effectuer les travaux de terrassement" : Et pareillement manda es bonnes villes et au plat pais, arbalestriers, paviseurs, carpentiers, fossiers, *pionniers* et toutes aultres manières de gens de labour appartenant à guerre (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 298-299). Item, en cest an, le duc de Bourgogne assambla environ seize cens combatans, lesquels furent menés et conduis vers Calais pour garder contre les Anglois très grand nombre de *pionniers*, de charpentiers et aultres manouvriers qui y furent menés et conduis pour rompre et démolir une dicque de mer, adfin de noyer et destruire ceulx de la ville de

Calais et le pays environ. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 353-354). Et oudit lieu le roy ordonna certain nombre de gens de guerre pour garder et defendre de faire ledit pont et passer ladicte riviere. Et, après lesdiz *pionniers* ainsi passez que dit est, le roy aussi passa après eulx ladicte riviere, tout à cheval dedens ung bac, sans descendre de dessus ledit cheval. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 97). Et pendant ce temps furent bien secourus de ceulx de Paris, tant de *pionniers*, pics, pelles, farines, vins, pouldres à canon et autres advitaillemens. Et en ces entrefaictes y ot de grandes escarmouches (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 273). L'artillerie se conduit soubz ung chevalier qui se nomme le maistre de l'artillerie, lequel a telle auctorité, qu'il doit estre obey en son estat comme le prince ; il a soubz luy le receveur qui paye les officiers, et les pouldres, les canons, les forges, les *pionniers*, les charetons, et tous les ouvraiges qui se font à cause de l'artillerie (LA MARCHÉ, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 89). ... i seroit bon De myner (...) Leur bouloart (...) Donques que tantoust sans atendre Y soit mi(s) deux cens *pyonniers* Pour le faire de la descendre Avant qu'il soit deux jours entiers. Entre vous les cinquantiniers, Faictes tantost ceste entreprise (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 164). ...au regard des *pionniers* et des combatans que vous demandez, la dilligence s'en fait possible (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 154). Tant y avoit de soubtilz bombardiers, Des boutefeux, *pionniers*, albardiers, Advanscoureux, frans archiers et pietons, De picquenaires, genetaires, dardiers, Houspailliers, coustillers, taillardyers, De coupegorges, paiges et valletons (LA VIGNE, V.N., p.1495, 138).

Rem. *Cligès* C.T., 1455, gloss. ("fantassin") ; *Trois fils rois* P., c.1454-1463, gloss. ("auxiliaire de l'armée pour les travaux de terrassement et desservant les pièces d'artillerie").

. [En appos.] : Et, ce jour, le roy saillit aux champs du costé de son boulevart de la tour de Billy. Et ilec fist passer au travers de Seine, de l'autre costé, de trois à IIIc pietons *pionniers*, qui estoient venus du pays de Normandie, pour aler pionner à l'endroit du Port à l'Englois et devant Conflans, tout devant le siege desdiz Bourguignons, à l'endroit de la riviere, car on disoit que lesdiz Bourguignons avoient intencion de faire ung pont pour passer ladicte riviere. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 97).

B. - [Croisement avec *pie*²] "*Vigneron*"

Rem. Doc.1380 ds GD VI, 169a. [R. M.]

PIOT, subst. masc. (piot¹)

[T-L : *piot* ; GD : *piot* ; FEW VIII, 420b : *pica* ; TLF XIII, 397b : *piot*]

"Petit de la pie" : LE PREMIER GALANT. Sy vous etiez couché Pour vous reposer un petit, Cecy vous donroit apetit Et seriez sain comme un *piot*. LE MONDE. Quel sain ? Je boy a vous d'un pot. (Troys Gal. P., c.1445, 32).

REM. La réponse de Monde semble suggérer un jeu de mots avec *piot* "boisson" ; mais la première attestation connue est chez Rabelais ; cf. cependant L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 485, n.2, qui relève *De saint Piot et de sainte Pie* chez Molinet. Sur le rattachement, dans ce cas, à *pica* ou bien à FEW VIII, 415a-417a : *pi-*, cf. TLF. [R. M.]

PIOT, subst. masc. (piot²)

[]

[Désigne une embarcation] : Et pour tant la provision sera des dis galiottes et aultres barques, de *pios*, de naves et de galées, qui seront en nombre et somme de .lxxxx. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 179).

Rem. Dans le même texte, p. 176, on lit : ... *trente barques de la mesure dez barques de piotti de Venise, qui voguent avecque .VIII. rièmes* ... Emprunt à l'italien, soit de *piatto*, soit de *peta*. 1. *piatto* : cf. JAL *piatta*, "nom d'une barque analogue à la gondole, mais plus grande [à Venise]" ; aussi JAL *piatto* (même sens que *piatta*) 2. *peta* : cf. *Dizionario di marina medievale e moderno*, Roma, 1937 : *Peta*¹ (Venez.) "Pilota" ; *Peta*² "Barca di buona comparsa, conosciutissima a Venezia, di grandezza mezzana, con una coperta, mossa da più remi e da una vela" cf. TLF XIII, 35b, *péotte*. [J.-L. R.]

PIPAGE, subst. masc. (pipage)

[T-L (renvoi) : pipage ; GD : *pipage* ; FEW VIII, 561a : **pippare*]

"Droit sur le vin en pipe" : Apres compte ladicte Jehanne des *pippages* et livrages des vins et goudalles de la ditte ville et chastellenie de Lamballe (Comptes Lamballe C.-L., 1393-1394, 337). [R. M.]

PIPARDE, subst. fém. (piparde)

[GD : *pipart* ; FEW VIII, 560a : **pippare*]

"Celle qui joue du pipeau"

REM. Doc. XVe s. (Valenciennes, *pipparde*) ds GD VI, 169b-c. [R. M.]

PIPART, subst. masc. (pipart)

[GD : *pipart* ; FEW VIII, 560a : **pippare*]

"Celui qui joue du pipeau"

REM. Doc. XVe s. (Valenciennes, *pippars*) ds GD VI, 169b-c. [R. M.]

PIPE, subst. fém. (pipe)

[T-L : *pipe* ; GD : *pipe*¹/*pipe*² ; FEW VIII, 560b, 561 : **pippare* ; TLF XIII, 398a : *pipe*]

A. - [Tuyau ou tige]

1. "Tuyau, conduit" : ...à Jehan Dautre, charpentier (...), pour, par marchié à lui fait en tasche, avoir refait un planchier de grosses ais (...); item, pour avoir fait refaire de maçonnerie deux *pipes* de cheminees (...), et (...) avoir fait refaire un murret (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 252).

2. "Pipeau, flûte champêtre" : ...Orgues, cornes, plus de dis paires, Cornemuses, flajos, chevrettes, Douceinnes, simbales, clochettes, Tymbre, la flaiüste brehaingne, Et le grant cornet d'Alemaingne, Flajos de saus, fistule, *pipe*, Muse d'Aussay, trompe petite, Buisines, eles, monocorde Ou il n'a c'une seule corde, Et muse de blef tout ensemble. (MACH., R. Fort., c.1341, 145). C'estoient *pipes* et musettes Et canimiaus a trois busettes (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 81). Chascuns par le pourpris s'esjoie Pour la paix et repent sa *pipe*. Robins tout au long du jour pipe (Pastor. B., c.1422-1425, 162). Minerva La deesse anciennement La *pipe* et le flaiol trouva Par son soubtil entendement. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 116). [aussi v.18357]

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. ("cornemuse").

3. "Tige, perche" : ...ceulx qui estoient venus monterent à cheval, et sortirent, par ledit chasteau, hors la ville, en ung champ où le roy avoit faict faire un eschaufaut sur quatre *pipes*. (COCHON, Chron. norm. B., App., 1355, 358).

- "Perche, pieu ou madrier utilisé comme chaînage faisant corps avec la maçonnerie" : ...garnir les murs de pierres, *pipes* et

autres abihemens pour la garde et deffence de ladite ville (Doc. 1412. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 429). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

4. "Tige de métal aussi longue que l'épaisseur du livre où s'attachent les signets" : Un Journal à l'ordinaire de Romme (...) à une *pipe* d'un bouton de perles. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 323). Item, un breviaire à l'usage de Paris, à deux petis fermouers d'argent et une *pipe* (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXXVII). ...pour l'argent et pour la faczon de deux fermouclz et d'une *pipe*, fais par le grant livre dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1453, 302).

5. [Valeur minimale] : ...li seigneur de Monbouchier Que li Dieux d'armes a moult chier ; De Jaucourt messire Phelippes, Qui ne prise mie II. *pipes* Le Caraman ne sa puissance (MACH., P. Alex., p.1369, 145).

B. - [Mesure ou contenant]

1. MES. "Mesure pour les liquides" : ...lesquies [tonneaux] ne furent touz plains et aouillez et touz emplagés, rabatuz que 112 tonneaux et *pipe*, et une *pipe* de vinaigre. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 203). ...ou dit chastel estoient en garnison (...) XXIe fliche de lart, demie *pippe* de verjus de grain (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 60). Et a l'aventure il vient a barrilz ou n'en y a que une *pipe* [de vin], et le pouvre homme, qui a tout le soussy de la despense, va souvent veoir comment le vin se porte, quant il voit si terriblement boire (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 26). ...il convenoit que le landemain ilz lui feissent finance de blé, d'un porc gras et d'une beste aumaille grasse, d'une *pipe* de sidre (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 258). Et, après ledit cry fait, fut derechef publié comme des pieça le roy, pour lui subvenir à aucuns ses affaires et pour la neccessité de son royaume, eust mis et ordonné ung escu à estre païé et levé sur chascune *pippe* de vin amené dehors du royaume et qui en seroit tiré, et de toutes autres denrées à la valeur, qui par aucun temps avoit esté delaissé à cueillir : lequel aide d'un escu sur chascune *pipe* de vin seulement, et non point sur autre marchandise, fut derechef mis sus par toutes les extremitez de ce royaume. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 5). ...il s'estoit soumis envers le comptable de Bourdeaux pour la traicte de trois cens *pipes* de vin qu'il eut charge d'enlever es vignobles de Gascoigne (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, c.1492-14, 252). Premierement fut la grant nef de France dicte Charlotte (...). Et pour monstrier qu'elle estoit invinsible, Vingt deux cens *pippes* de vin portoit, Sans l'appareil d'elle, qui comportoit Le tiers d'autant ou peu moins, que ne mente, Et ne craignoit oraige ne tourmente. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 135).

2. P. ext. "Grande futaille destinée à transporter les liquides et les matières sèches" : ...pour faire traire hors de la nef et charger en charètes et amener ou cèlier du Roy 3 *pipes* et 1 tonneau de venoisons, 28d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 239). À Guillaume Choppin, faiseur de chaux, qui deuz li estoient pour XIII tonneaux et une *pippe* de chaux (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 306). ...les dittes nefes ambedeux se entre fierent dez chasteaux davant tellement qu'il sembloit que toutes deux fussent debrisees, si que de le nostre se rompi assés de fustatge et toutes les deux bonetes que se tenoient en le voille du grant albre en le quelle fist de si grans partus que par le mendre pourroie bien passer une grosse *pipe* (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 70). ...par ces présentes que elle puisse faire et face avaler et tirer par la riviere de Loire et passer au Pont de Sée, ou par terre à charroy, deux cens *pipes* ou queues de vin (Cartul. Laval B., t.3, 1424, 68). Sy vous certiffie que pour les faire roller en bas, se elles ne sont assez plus grosses que une *pippe* de vin, en ung moment en sera perdue la

veue (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 77). À Guillaume Robin, maistre des euvres dudit seigneur à Angiers, ledit jour, soixante et trois solz, dix deniers à lui deuz (...): pour la voicure de XXVI *pippes* d'eau amenées au vivier du petit jardin du chasteau d'Angiers, pour ce XXVI s. (...). À lui, qui a païé deux manevres pour avoir empli lesdictes *pippes* à la rivière (Comptes roi René A., t.1, 1451, 5). Item, une *pipe* tenant cinq asnées ou environ, 10 s. tournois. Item, ung vaisseau tenant 12 asnées, 20 s. tournois. (...) Item, une autre *pipe* deffoncée, 2 s. 6 d. Item, ung boctereau à tenir verjus, 2 s. 6 d. Item, 6 barreaux à porter vin, 20 s. t. Item, ung embuit, 18 d. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 266). Le roy Edouard fist mourir son frère, duc de Clarence, en une *pippe* de malvoisie, pour ce qu'il se vouloit faire roy, comme l'on disoit. (COMM., I, 1489-1491, 53). ...Force tonneaux, *pipes*, caques (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178).

- [Dans d'autres usages] : ...ceux qui estoient venus monterent à cheval, et sortirent, par ledit chasteau, hors la ville, en ung champ où le roy avoit fait faire un eschaufaut sur quatre *pipes* (COCHON, Chron. norm. B., App., 1355, 358). ...aussi n'ay-je de pontz, qui se font de *pipes* liées à cordes, ou de clayes pour passer rivières (BUEIL, II, 1461-1466, 45). [R. M.]

PIPEE, subst. fém. (pipée)

[T-L : *pipee* ; GD : *pipee* ; GDC : *pipee* ; FEW VIII, 562a : **pippare* ; TLF XIII, 400a : *pipée*]

CHASSE "Chasse dans laquelle on attire les oiseaux vers des branches enduites de glu, par l'imitation de leur cri ou celui de la chouette, prise d'oiseaux aux pipeaux" : Item, avoir raiz pour oyseller ou faire oyseller par un de ses varlés, et aller à la *pipée* par toute ladicte forest hors deffens, et faire haiez pour tendre aux lievres au vespre et au matin. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 49). Bruions, Jaune Becs et Verdiers, Qui estes en vous grans cuidiers, Tenez vous sarrés ! Car s'il advient que je vous happe A la *pippée* ou a la trappe, Vous y demourrés. (Pipée R., c.1470-1480, 218).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- *Chasser à la pipee* : ...pour l'achat d'un barrillet de gluz pour chacier à la *pipee*, 30 sous (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 176).

- *Faire la/une pipee*. "Préparer les leurres pour cette chasse" : Héraumont, sommelier d'Eschançonnerie, pour une chuette, achactée par lui, et pour don fait à un varlet qui avoit fait la *pippée* pour le Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1389, 256). Je scay chanter, je scay baller, Je scay chasser, je scay voller, Prendre poisson a l'eschappée, Et pour bien faire une *pippée* Je nen crains homme de vous estas. (Pipée R., c.1470-1480, 166). Faisons une *pippée* Joyeuse en ses champs la derriere Que soit de bien a point maniere (Pipée R., c.1470-1480, 169). Vray est que Bruyt d'Amours Et moy aussi, a l'eschappée Voulissons faire une *pippée* Pour happer celx que vous savez ; Et se pitié de nous n'avez Nous en demourrons tout au bas. (Pipée R., c.1470-1480, 176). ...à Jacotin, de la saulcerie, baillé II f. VI g., par le commandement de monseigneur, pour ung duc qu'il a achapté pour faire la *pipée* (Comptes roi René A., t.3, 1478, 275).

- *À la pipee*. "Par ruse"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 396.

• *Prendre à la pipee*. "Prendre au piège" : ...me voyant ja a sa *pipee* pris (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 208). [R. M.]

PIPEFARCE, subst. fém. (pipefarce)

[T-L : *pipefarce* ; GD : *pipefarce* ; FEW VIII, 560b : **pippare*]

"Tarte au fromage" : Pastez de veel menu deshaché a gresse et mouelle de beuf, pastelz de pinparneaulx, boudins, saulsisses, *pipefarce* et pastez noirroix de quibus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). *Pipefarces*. Prenez des moyeux d'oeufz et de la fleur et du sel et ung pou de vin et batez fort ensemble, et du fromage trenché par lesches. Et puis toulliez les lesches de fromage dedans la paste, et puis la frisissez dedens une paelle de fer, et du saing dedens. Aussi en fait l'en de mouelle de beuf. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 256). [Autres occurrences p.177, 179, 180, 182] [R. M.]

PIPEIS, subst. masc. (pipeis)

[T-L : *pipëiz* ; GD : *pipeis* ; FEW VIII, 559a : **pippare*]

"Pépiement ; cri poussé par la souris" : Je vous ouys tantost le cry De petites souris, *pipis* [var. *pipy*, *pipi*], Fort fuisans a mon oreille, Parmy ce foing (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 291). [R. M.]

PIPELARD, adj. (pipelard)

[GD : *pipelard* ; FEW VII, 586a : *pappare*]

"Hypocrite"

REM. Doc. XIVe s. (Amiens) ds GD VI, 170c ; *papelard* X *piper*. [R. M.]

PIPELOTER, verbe (pipeloter)

[GD : *pipeloter* ; FEW VIII, 558b : *pipp-*]

"Orner, enjoliver, décorer"

- Part. passé en empl. adj. *Pipeloté*. "Orné, décoré, enjolivé" : Pour toi servir baillie te fu [ton corps], Mes tu ses sers es devenu. Au lignolet le veus chaucier Et nobles robes li baillier, Li cointoier de joueles, De tablettes et couteles, (De) greille courroie ferree Et (de) bourse pinpelotee [var. pinpenlotee, *pipelotee*, *pimpelotee*, *pimpeloiee*, *painctelotee*, *papillotée*] ; De las de soie desguises, Rouges et vers entremesles Tu cointement espigacier Le veus touz les jours et couchier Toutes les nuis mont molement Et li faire son aisement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 179-180). Et, en ce temps, commenchoient à cair les poullaines ; et revint une maniere d'estas de vesteures *pippellotées* de tantes manierez de desguseurez qu'i n'est nul qui les peust escripre (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 173).

V. aussi *pimpeloter* [R. M.]

PIPENIE, subst. fém. (pipenie)

[T-L (renvoi) : *pipenie* ; GD : *pipenie* ; FEW XXIII, 129b : o.i.]

"Prison"

REM. Doc. 1344 (Tournai) ds GD VI, 170c. [R. M.]

PIPER, verbe (piper)

[T-L : *piper* ; GDC : *piper* ; FEW VIII, 562a : **pippare* ; TLF XIII, 400b : *piper*¹]

A. - "Jouer de la *pipe*, du pipeau, de la flûte champêtre" : La estoient li menestrel, Qui s'aquitoient bien et bel A *piper*, et tout de nouvel, Houes danses teles qu'il sceurent. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 47). Chascuns par le pourpris s'esjoie Pour la paix et reprent sa pipe. Robins tout au long du jour *pipe* (Pastor. B., c.1422-1425, 162).

Rem. FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss. ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

B. - "Imiter le cri de la chouette" : ...un vallet aloit ou venoit de la riviere atout un grant cheval, et en passant devient les enfans qui *pipoient*, comme aucune foiz font, le cheval s'esmut et esclissa aucuns (BAYE, I, 1400-1410, 107).

C. - "Chasser à la pipée (en partic. en imitant le cri de la chouette)" : Item, un varlet en ladict forest pour *piper* ou pour tendre une raiz volant ou une raiz pendant, qu'il sera tenu de nommer au verdier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 51).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, gloss.

D. - Au fig. "Tromper" : Que vault *piper*, flater, rire en trayson, Quester, mentir, affermer sans fiance, Farcer, tromper, artifier poison, Vivre en peché, dormir en deffiance De son prouchain sans avoir confiance ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 62). Multipliés voustre mesnage, *pippés* fort, ne cessés de tandre, Prennés quant que vous pourrés prandre (Pipée R., c.1470-1480, 218). Abus si scet a toutes mains Prendre et *piper* tous les povres humains (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 196).

Rem. Aussi *Procès Coquill. S.*, 1455, TLF. [R. M.]

PIPERIE, subst. fém. (piperie)

[T-L : *piperie* ; GD : *piperie* ; GDC : *piperie* ; FEW VIII, 560a,562b : **pippare* ; TLF XIII, 401b : *piperie*]

I. - "Jeu de *pipe*, de pipeau"

Rem. Ex. XVe s. ds FEW VIII, 560a.

II. - "Tromperie" : ...tous les nommez cy apres sont des compaignons et de la secte et *piperie* de la Coquille (Procès Coquill. S., 1455, 91). Gailleurs [bien] faitz en *piperie* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 327). ...le roy envoya à Paris ung mandement par lequel le roy vouloit que, pour bien repeupler sa ville de Paris, qu'il disoit avoir esté fort depopulée, tant pour les guerres, mortalitez et autrement, que toutes gens de quelque nacion qu'ilz feussent peussent de là en avant venir demourer en ladict ville, et en icelle et es faulxbourgs et banlieue ilz peussent joyr de toutes franchises de tous cas par eulx commis, comme de murdre, furt, larrecins, *piperies* et tous autres cas, reservé crime de lese majesté ; et aussi pour resider ilec en armes pour servir le roy contre toutes personnes. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 174). Les parolles dudit Robin, de prime face, furent jettées fort loingz, doubtant la *piperie* qui en advint, mais il jura, creancha, promit et donna son ame à tous les deables (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 357). [Autre ex. II, 441] Par tromper Chacun en est point, Chacun fait tout par tromperie. [Par faulceté, par *piperie*, Par jurer, mentir et quoy plus ?] (Sots triumph., c.1475, 47). Ilz n'ont fallaces, tromperies, Et ne sont plains de *piperies* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 731). [R. M.]

PIPESOUÉ, adj. (pipesoué)

[GD : *pipesouer* ; GDC : *pimpesouee* ; FEW VIII, 517a : *pimp-* ; FEW VIII, 562a : **pippare*]

A. - "Trompeur" : LE LARRON. Arrestez vous tost, museau friant, Sadegrongnet, *pipesovee*. Present avez esté sovee. Vous avez esté au verrot. LA FILLE. Je vous prie, effacez ce mot. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 37).

B. - "Aguicheur" : Item, doux yeux *pipesouers*, Ruans tousjours en ceste poste, Qui envoient gallans aux mirouers (Amant cord. M., 1490, 70).

REM. Cf. aussi FEW VIII, 518a, n.7 et 563b, n.19 ; -*soué* se rattache à *suavis*. [R. M.]

PIPET, subst. masc. (pipet)

[T-L : *pipet* ; GD : *pipet* ; GDC : *pipet* ; FEW VIII, 558a, 560a, 560b : **pippare*]

I. - [En rapport avec le pipeau]

A. - "Pipeau"

Rem. Cf. FEW VIII, 560a (ex. d'a. fr. et ex. XVIe s.).

B. - P. anal. "Goulot"

Rem. Doc. 1417 (*orchuel a deux pippez*) ds GD VI, 171a.

C. - P. méton. "Joueur de pipeau (?)": Occen...ius : *pipet* uel ouyselleur (Abavus IV, R., c.1350, 411). LA FIANCÉE. (...) C'est lubine. Hou, hou ! RAOUL MACHUE. Avant, *pipet* ! (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 236). [Pour Philipot, "exhortation familière" de Machue aux deux arrivants, "analogue à notre: En avant la musique !"]

II. - "Sorte d'alouette, la farlouse" (GDC)

Rem. *Chron. bourgeois Valenciennes*, a.1400, ds GDC X, 342c. [R. M.]

PIPETTE, subst. fém. (pipette)

[GD : *pipete* ; FEW VIII, 562 : **pippare*]

"Tromperie, sornette": BRUYT. (...) Se tu me scez donner remede, Tu gaigneras plus en un moys Que tu ne faiz en trente et troys A vendre tes meschans *pipetes*, Car il n'y a gallans ny depetes Qui n'en ait trop. (Pipée R., c.1470-1480, 166). [R. M.]

PIPEUR, subst. masc. (pipeur)

[GDC : *pipeur* ; FEW VIII, 562b : **pippare* ; TLF XIII, 402b : *pipeur*]

"Trompeur, tricheur": En ce temps fut faite justice et grande execucion audit lieu de Paris de plusieurs povres et indigentes creatures, comme de larrons, sacrileges, *pipeurs* et crocheteurs. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 3). Et, pour faire par icelluy Sanglier sa dampnée entreprise, le roy lui fist delivrer argent et gens de guerre en grand nombre, au moien desquelz et aussi de certain nombre de mauvais garsons, larrons, *pipeurs* et pillars qu'il print et assembla tant en la ville de Paris que en aucuns des villaiges voisins d'icelle ville jusques au nombre de deux à trois mil, lesquelz il fist vestir et habiller de robes rouges, et à chascune desdictez robes dessus la manche senestre y fist mettre une hure de sanglier (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 118). Car ou soies porteur de bulles, *Pipeur* ou hazardeur de dez, Tailleur de faulx coings et te brulles Comme ceulx qui sont eschaudez, Traictres parjurs de foy vuidez, Soies laron, raviz ou pillés, Ou en va l'acquest, que cuidez ? (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 130). Pour cela tous *pipeurs* despité Ung jour, en venant de Millan, Deux desbourre sur le berlan. Et si bien parvins a mes pointz Que les envoie sans pourpains, Et laisserent toutes leurs plumes. (Gaut. *Mart. A.*, c.1480-1500, 166). ...par maraulx, larrons, *pipeurs*, crocheteurs, coupeurs de bourses et inhabilles et dont les aucuns sont banniz et les autres de mestier honteux et deshonneste ou repugnant a icelluy mestier, ou autres hazardeurs, joueurs et *pipeurs* dont est advenu par cydevant, advient et peult advenir chascun jour grands inconveniens (Mét. corp. Paris L., t.1, 1497, 383-384).

REM. Doc. 1455 et 1456 ds TLF. [R. M.]

PIPOLER, verbe (pipoler)

[T-L : *pipoler* ; GD : *pipoler* ; FEW VIII, 516b : *pimp-* ; FEW VIII, 558b : *pipp-*]

"Orner, enjoliver, décorer"

REM. Doc. 1399 ds GD VI, 171b. V. aussi *pimpeloter*. [R. M.]

PIPOT, subst. masc. (pipot)

[*FEW VIII, 560a : **pippare*]

"Tuyau, conduit": Ceste fontaine a cinq *pipos*, Ung a hault et l'autre au meilleu Et puis y a le commun lieu Qui reçoit l'eaue qui en sault. (Moralité cinq pers. B., 1484, 96). [R. M.]

PIPOTER, verbe (pipoter)

[GD : *pipeter* ; FEW VIII, 559b : **pippare*]

"(Plaisamment) Râler": Ilz sont tous deux morts, autant vault ; Ilz commencent a *pipoter*. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 354). [Seul ex.] [R. M.]

PIQUADÉ, adj. (piquadé)

[*FEW VIII, 450a : **pikkare* (?) (?)]

Paille piquadée. "Paille hâchée ?": ...sont moult bons chevaulx et courent longuement, et sont de petite despense, car ilz ne menguent que de nuit ung pou d'orge et de la paille *piquadée* (LA BROQUIÈRE, *Voy. Outr. S.*, c.1455-1457, 62). [R. M.]

PIQUANT, adj. et subst. masc. (piquant)

[GDC : *piquant* ; FEW VIII, 452b : **pikkare* ; TLF XIII, 404a : *piquant*]

A. - "Projectile"

Rem. Doc.1372 (DU CANGE) ds TLF.

B. - "Pointe"

1. "Pointe (d'une arme, d'un instrument...)" : Et a esté veu au temps ancien que nul ne portoit mollete en esperon s'il n'estoit noble fors vng petit *piquant* qui auoit arrest au bout de l'esperon. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 503).

Rem. Cf. GAY I, 649, s.v. *éperon*. Doc.1429 (*pour les piquens et ferreures de la herse*) ds GDC X, 43a.

2. "Pointe qui se trouve sur la tige ou sur les feuilles d'une plante" : Adoncques a toutes lour di, Et m'en souvint, Ainsi qu'a la bouche me vint Pour le cas qui alors avint De l'esglentier, dont el revint, Que c'est droicture Qu'en amours ait joie et ardure, Car oncques Raison ne Nature Ne firent douleur sans pointure Et tous le voient : "Rosiers qui des roses pourvoient Ont *piquans*, et jadis avoient, Par quoy le cueillir nous devoient Sans bleceüre..." (CHART., *L. Dames*, 1416, 255). Crequés sont arbres qui ont poy de feuilles et ont foison de *picans* et en fait on volentiers cloture car ilz croissent communement en hayes et sont leurs poingnans tant crains que personne n'ose bonnement touchier a la haie qui en est faite (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 509).

3. "Piquant (d'un animal)" : L'yraigne de mer est vng gerre de poisson selon Ysodores qui en ses oreilles a esguillons et *piquans* aguz et pour ce frape il ceulx qui approchent de lui de ses oreilles comme dit Pliton en son neufiesme liure eu XLIIIe. chapitre et a aucuns de ces *piquans* enuelimez comme a la raye de mer. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 496).

- En partic. "Piquant (du hérisson)" : Le herichon selon Ysidoire en son XIe. liure est vne petite beste auironnee de toutes pars d'espines ou de *picans* et sont ses armes pour soy deffendre quant son ennemy lui court sus (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 473).

Rem. FEW : «nfr. "chacune des armes d'un hérisson, etc." (seit Rich 1680)».

C. - P. anal. au fig.

1. "(Ce) qui fait une impression vive sur l'organe du goût" : ...et lors le mettez en ung tonnel et y mettez une chopine de leveçon de cherevoise (car c'est ce qui le fait *piquant*...) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 264).

2. "(Ce) qui produit une impression mordante"

- *Mot piquant*

Rem. COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 237.

V. aussi *piquer* [R. M.]

PIQUARE, subst. masc. (piquare)

[GD : *piquare* ; *FEW XVI, 623b : *pique*]

"Celui qui manie une *pique* (arme), piquier"

REM. Doc. 1415 (Boulogne-sur-mer, *piquaires*) et 1418 (Tournai, *piquarres*) ds GD VI, 171c. [R. M.]

PIQUE, subst. fém. (pique¹)

[T-L : *pique* ; GDC : *pique*¹ ; FEW XVI, 623 : *pique* ; TLF XIII, 405a : *pique*¹]

A. - ARM. "Arme d'hast, plus courte que la lance, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu" : ...ly roys des Taffurs fu devant pour garder A XXm ribaus qui sont fier que sengler, Qui portent à leurs cols ung grant escut boucler, Une *picque* en leurs mains ou glaves pour jouter (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 376). Et retourna la veille de la Purificacion de Nostre-Dame derrenièrement passée, acompaignié de II personnes, avecques eulz ars, sayettes, *piques* et haches. (Ch. VI, D., t.2, 1382, 132). Et, durant ladictie journée, y ot grande occision de hommes et de chevaulx, dont plusieurs en furent tuez par les ribaulx pietons du costé dudit de Bourgongne, qui, de *piques* et autres ferremens les tuoient. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 66). Et avoit ledit duc de Bourgongne ung cop d'un baston nommé halebarde à ung costé du milieu de la teste par dessus l'oreille jusques aux dens, ung cop de *pique* au travers des cuisses et ung autre cop de *pique* par le fondement. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41). Et fist faire par tous coustelliers grant quantité de *picques*, hallebardes et grans dagues à larges rouelles. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 103). Celluy jour fut blessé le seigneur de Cimay au pied, et messire Jaques de Lalain eut la jambe faulcée d'une *picque*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 271). ...mais, par une fente, ung Gantois luy donna si grant cop d'une *picque*, qu'il le porta jus de l'eschelle et l'abatit tout plat au fossé (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 305). Maintenant sont en desarroy ; Y se parqueront ce pendant Et s'enclorront de leur charroy, De leur *piques*, comme je croy. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 335). Puis apres, faictes porter pierres De fais, tantoust sus la muraille, Broches ardant a grosses quarres Pour percer jalerant a maille, Maillez de plon, autre ferraille, Aussi ars, *piques* et raillons, Jusarmes, hallebardes de taille (...) Lances et fers bien affinez, Qu'i ne soit riens qu'on ne trespasse. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 551). Après vindrent les archiers de la garde, Grans et puissans, bien croisez, bien fenduz, Qui ne portoient *picque* ne alebarde Fors que leurs arcs gorriement tenduz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 213).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- *Pique de Flandres* : ...il qui parle feri icellui Hernoulet d'un espée qu'il portoit un coup en la poitrine, et ledit Jaquemin, d'une *pisque* de Flandres qu'il portoit, un coupe par la teste dudit Ernouvel (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 172). Et fut ledit Salezart suivy de bien près et fort batu et navré, et son cheval aussi navré de plusieurs cops de *picques* de Flandres et autres, nonobstant qu'il le raporta jusques audit lieu de Beauvais, où ledit cheval mourut incontinent qu'il y fut arrivé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 279).

- [Cont. allégorique] : Et lors Fortune, de sa *picque* mortelle, Me poursuivit tant que fuz a mort mis (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 64).

- "Éperon (?)" : Item, pour douze estoilles pour servir en ladictie escuierie, a 4 s. piece font 48 s. Item, pour 12 *piques* garniz d'espoinges pour servir en icelle escuierie, a 2 s. piece (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 142).

B. - P. méton. "Soldat armé d'une pique" : (La bende des Picquiers.) Après marcherent les bendes des grans *picques*, Moulit frisques, a grans pas furieux, Saichans des ars marciens les pratiques Plus d'autres nez a cela curieux, Car gens y a de nom victorieux, Dignes d'avoyr, par leurs beaulx faitz, maints dons (LA VIGNE, V.N., p.1495, 210). [R. M.]

PIQUE, subst. fém. (pique²)

[FEW VIII, 365c : **pikkare* ; TLF XIII, 405b : *pique*³]

A. - "Opposition, querelle, brouille" : Et, d'autre part, aucuns des grans seigneurs et personnaiges se trouverent en *picque* et en pointe les ungs contre les aultres, qui donna grant destourbier à la deffense du pays et à l'execution de la guerre. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 158). Encores y avoit une autre *picque*, car, durant que ledit duc estoit devant Amyens, ledit connestable feït une course en Haynault (COMM., I, 1489-1491, 242). ...en riotte et en *picque* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 334). LE MORT RESSUSCITÉ [à saint Martin]. (...) Vostre priere valeureuse M'a mys cy, par don deiffique, Pour anychiller la grant *pique* Qui a tort contre moy se cause ; Pour quoy fault que je vous explique La verité de ceste cause. (LA VIGNE, S.M., 1496, 529).

- *Sans pique*. "Incontestablement, indiscutablement" : Je suis, sans *pique*, Jules Cesar unique, Tresautentique empereur paciffique, Chief princiffique par euvre deiffique, De rommanique terrestre recitue. (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

Rem. La loc. qui n'est pas enregistrée par DI STEF., 688c-689a, s.v. *pique*, est peut-être à mettre en rapport avec les loc. où *pique*, au jeu, désigne les plus mauvaises cartes ; cf. HUG. V, 795a : «*C'est bien rentré de piques, bien rencontré de piques.* (...) on emploie ces expressions pour dire que la personne qui vient de parler s'est trompée, a dit une sottise, ou a parlé mal à propos», soit *sans pique* "sans erreur" ? Sinon à partir de l'idée de "querelle", "sans discussion".

B. - "Parole caustique, raillerie" : En effect, ainsi se departit ceste assemblée plaine de mocquerie et de *picque* (COMM., I, 1489-1491, 137). [R. M.]

PIQUE, subst. fém. (pique³)

[FEW VIII, 433b : *picus*]

A. - "Outil pointu en fer (en partic. des mineurs)" : Item, ont esté estimez cinquante marteaux estans en ladictie montaigne à la somme de 9 l. 7 s. 6 d. tournois. Item, 80 dizaines de congnez, tant bons que mauvais, nécessaires pour caver ladictie mine, à la somme de 30 l. tournois. Item, 16 *picques* et 16 fessouers, estans en ladictie montaigne, à la somme de 55 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 263). Et, pour ce qu'on doubtoit fort lesdiz Bourguignons et Bretons retourner devant Paris, et qu'il fut raporté que maistre Girault, canonnier, s'estoit vanté de asseoir et assortir de son artillerie à la voierie devant la porte Saint-Denis et celle de Saint-Anthoine, pour fouldroier aucuns lieux de ladictie ville et au long des murs, fut ordonné ce jour en ladictie ville que chacune personne alast le lendemain en ladictie voierie, garniz de *piques* et pelles, pour ruer et espandre icelle voierie ou ce qu'on en pourroit faire, et ainsi fut fait (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 84).

B. - "Éperon" : ...et si n'y avoit office en l'Ostel du roy sur lesquelles il n'eust quelque droit, et mesmement sçay je bien que l'escuyer d'Escuierie fournissoit l'escuirye du chanceillier de seelles garnies, flosoiez, licoz, espoussettes, *piques*, estrilles et toutes telles manieres de choses, qui ne sont point a laisser (JUV. URS., Nescio, 1445, 449). [R. M.]

PIQUEMAN, subst. masc. (piqueman)

[GD : *piqueman* ; FEW XVI, 622a : *pickaert*]

"Bâton garni d'un fer pointu, pique"

Rem. Doc.1415 ds GD VI, 172b (*piqueman*). [R. M.]

PIQUEMENT, subst. masc. (piquement)

[GD : *piquement* ; *FEW VIII, 450a : **pikkare*]

"Piquêre" : ...les reiteracions des ensorcelemens et continuacions par elle faites, tant en faisant icellui vout de cire, en le faisant frire et boullir sur le feu, et le piquant, comme en gardant, gouvernant et administrant iceulx deux botereaux, et les *piquemens* et atouchemens fais en iceulx botereaux, lesqueles choses toutes sont defendues de droit et de raison, et aussi que par mauvais art elle fist tant que elle ot à mary ledit de Ruilly (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 335). [R. M.]

PIQUENAIRE, subst. masc. (piquenaire)

[T-L : *piquenaire* ; GD : *piquenaire* ; FEW XVI, 622a : *pickaert*]

ART MILIT. "Soldat dont l'arme principale est une pique" : Si entrerent dedens et avoient amené des arbalestriers et des Hollandois *piquenaïres*, liquel sont et vaillent moult a un assaut (FROISS., Chron. D., p.1400, 438). ...et se ferit sur les premiers qui venoient sans grant ordre, et en prit, tua et navra plusieurs, avant que les Gantois se feussent rassurez, mais ilz faisoient marcher une compaignie de *picquenaïres* et d'archiers, où ilz pouvoient estre quatre ou cinq mille hommes, qui se tenoient serrez et en ordre (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 229). ...et pour vous donner à entendre, chascung homme d'armes et chascune lance d'ycelles ordonnances estoient huit combatans ; à sçavoir l'homme d'armes, le coustillier à cheval, deux archiers, deux couleuvriniers et deux *picquenaïres* à pied ; et faisoit les compaignies moult beau veoir (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 74). ...et les nommoit on *picquenaïres* pource qu'ilz sçavoient l'usage des picques plus que nulz autres (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 625). ...et d'abondant pour chascun homme d'armes y a trois hommes de pié armez, arbalestriers, couleuvriniers et *picquenaïres* (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 83). ...Et bons gens d'armes, les piedz dens les estriers, Pietons, archiers, soubstiliz arbalestriers, Allebardiers, coustilliers et meurtriers, *Picquenaïres* et laquais de pays, Foussiguerans, grans montaignars, ploustriers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 163).

Rem. MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 899 ; MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 35 ; 219 ; t.2, 290 ... Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 179, n.116 ; 209 ; 225. [R. M.]

PIQUENART, subst. masc. (piquenart)

[GD : *piquenart* ; FEW XVI, 622a : *pickaert*]

ART MILIT. "Soldat dont l'arme principale est une pique" : Nous vous envoions enclose soubz nostre seel la reveue de monseigneur Grad de Stienhuus, chevalier bachelier et d'un autre chevalier bannerele, treze chevaliers bacheliers, six-vins dix et neuf escuiers, douze archers armés et montés, les deux pour homme

d'armes, cent *piquenars*, de sa compaignie estans en la garde et garnison de Courtray (Hist. Lille T., t.2, 1384, 250). ...l'argent de trois cens *piquenars* qui monte pour chacun *piquenart* quatre gros le jour (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 32). ...25 hommes de pié, appelez *picquenaïres* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 188). [E. P.]

PIQUER, verbe (piquer¹)

[T-L : *piquier* ; GDC : *piquier*¹ ; FEW VIII, 463b : **pikkare* ; TLF XIII, 406b : *piquer*]

A. - [Idée d'une pointe qui pénètre]

1. "Percer avec une pointe" : ...celui en quel entente l'en faisoit ceste chose, il lui sambloit que l'en le *piquast* d'aguiilles parmi le corps, telement li esmouvoit et espoingnoit le corps. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 306). Et laquelle Gilete, avec ce, nourrissoit deux grans botereaux aus piez de son lit, et que quant elle vouloit qu'il empirast à icellui de Ruilly, que elle les *piquoit* d'aguiilles. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 318).

2. "Faire pénétrer (par la pointe)" : ...[il] se parti de ladite chambre, en laquele lesqueles Margot et sa fille l'avoient leissé, environ demie-heure avoit, pour *piquer* des clofs contre les murs d'icelle chambre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 348).

3. [D'un objet naturel]

- [D'un insecte] "Faire pénétrer son dard" : ...telle dame devoit estre despoillee toute nue dez la ceinture en amont et toute reze, puis oindre de miel, puis menee par la ville afin que les mouches li courissent et la *picassent* (LA SALE, J.S., 1456, 306).

- [Du bec d'un oiseau] : ...[Circé] fist muer Piquus en pique Qui de son bec les arbres *pique* (MACH., Voir, 1364, 614).

- [De ronces] : Alain Giron, soyez tous fermes, Vous aussi, baron de Colunces ; N'espargnez haches ne jurames, Soyez aussi *piquant* qu'aronces (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 464).

4. P. anal.

a) Empl. abs. "Taper, cogner (de manière à faire un trou)" : ...et *piquerent* tant de grands maillès de fer que les murs furent trowez une toise de large (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 332).

b) [Cont. grivois] : Point ne l'ont frappee droictement ; Ilz [!'] ont *picquee* si rudement, Peut estre qu'ilz la font clochier. (Sots mal., c.1480, 86). FINE MYNE. Quoy ? avez vous eu ung garçon ? PERROQUET. Et c'est signe, de par le deable, Qu'on vous a *picqué* don. (Sots mal., c.1480, 89).

5. P. métaph. au fig.

a) P. métaph. : Fortune scet plus de pratique Que ne font maistre de fisique, De divinité, de logique, Et mendiant, Pour trouver une voie oblique ; Elle oint, elle point, elle *pique*, Elle fait a chascun la nique, En sousriant. (MACH., R. Fort., c.1341, 36). Ou se Desirs par sa maistrie Te *pique* et boute, Resgarde l'image jolie Que tu as en ta compaignie, Et jamais l'amour qui nous lie Ne sera route. (MACH., F. am., c.1361, 225). ...Subitement par sa maudite envie, S'elle aperçoit quelque seigneur en vie, Quelque grant prince ou quelque homme de bien, Qui ses subjectz maintient et garde bien, En ung moment, par quelque sien soubdart Le fera poindre et *picquer* de son dard (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315). C'est le dit de nostre empriere Qu'on le traine [le condamné] tant qu'il mourra. Chasse devant, *picque* derriere (Myst. st Laur. S.W., 1499, 272).

- Part. passé en empl. adj. *Piqué*. "Frappé par l'amour (par le dard de Cupidon)" : Ce gentil clerc, frez et viveux, fut tantost *picqué* de sa maistresse, gente et gracieuse estoit. (C.N.N., c.1456-1467, 91). Ung gentil compaignon devint amoureux d'une

jeune damoiselle (...) au rapport qu'il fist, il sembloit fort malade ; et a la verité dire, aussi estoit il bien *picqué*. (C.N.N., c.1456-1467, 315).

b) Au fig. "Mortifier, irriter par des vexations" : Pilate nous fait tous contraires, Et ne cesse de nous *piquer*. (Pass. Auv., 1477, 216).

c) Fam. *Piquer qqn en default* (dans le manquement à une assignation à comparaître) "Pincer, prendre" : On me *piquera* en default Se je ne vois a m'ajournee (Path. D., c.1456-1469, 144).

B. - En partic. [À cheval ; dans un déplacement]

1. *Piquer un cheval*. "Éperonner (un cheval, pour accélérer sa marche)" : ...comme il estoit aux champs, et eussent ses levriers mis un lievre en chasse, il *picque* son cheval tant qu'il peut après (C.N.N., c.1456-1467, 332). Adonc *picquent* chascun son cheval chascun de sa partie, et chascun emporte son membre du faulx corps (Myst. st Laur. S.W., 1499, 274).

- *Piquer bon cheval*. V. *bon*

Rem. *Percef*. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- Empl. abs. "Donner des éperons, s'élaner rapidement sur son cheval" : ...lequel village passé, ledit Mouschet *picqua* devant et se departi d'avecques lui et ses diz compaignons, pour aler le premier audit Tennesay prendre le logeis et faire habiller à soupper pour entr'eulx (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 115). ...il trouva sa dame, qui monta derriere luy sur son cheval, puis *picquerent* fort tant qu'ilz eurent éloigné la place. (C.N.N., c.1456-1467, 547).

• *Piquer après* : Et, si tost que lesdictes gens dudit duc de Bourgogne se mirent en fuite, ses gens de cheval *piquerent* après et tiraient pour passer au pont de Bridores, à demie lieue de Nancy, qui estoit le chemin à tirer vers Thionville et Luxembourg. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 39).

• *Piquer avant* : Or avant donc, dirent les aultres, *picquez* avant : bonne adventure nous doint Dieu ! (C.N.N., c.1456-1467, 477).

• *Piquer d'esperons / des esperons*. "Piquer son cheval avec les éperons pour qu'il se déplace plus rapidement" : "*Picquez* d'esperons et alez la, vous la et vous la et vous de la, et se voiés dames a cheval venez a moi." (LA SALE, J.S., 1456, 272). LE DUC. Il est temps de nous despescher. LE CONTE. Pour ce qu'il nous fault chevalcher Et *piquer* de noz esperons, Il nous convient aller sercher Sur les champs se rien trouverons. (LA VIGNE, S.M., 1496, 200).

• *Piquer + lieu de destination* : ...bon mary de monter a cheval, et par aultre chemin que sa femme tenoit, *picque* tant qu'il peut au Mont-Saint-Michel (C.N.N., c.1456-1467, 408). ...hastivement monte a cheval chargé de sa marchandise, et *picque* en son village (C.N.N., c.1456-1467, 513).

2. P. ext. "Accélérer son déplacement"

- [À pied] : ...l'heure vint de partir ; si luy donna bonne nuyt et *picque* et s'en va. (C.N.N., c.1456-1467, 52). "...si vous avez haste d'aller a l'ostel, allez tousjours devant, je vous suyvray tout a ceste heure. - *Picquez, picquez* devant, dit il..." (C.N.N., c.1456-1467, 217).

- *Piquer son chemin*. "Accélérer sa marche" : ...elle se mist en la queste de luy et partout le suyvoit, Dieu scet disant quelx motz ; et l'aultre se taisoit et *picquoit* son chemin. [L'homme est à pied] (C.N.N., c.1456-1467, 489).

- Empl. pronom. *S'en piquer*. "S'enfuir" : Le filz, oye ceste menace, si sault sus, et s'en *picque* par derriere et se sauve. (C.N.N., c.1456-1467, 325). [R. M.]

PIQUER, verbe (piquer²)

[T-L : *piquier*² ; GD : *piquier* ; FEW VIII, 434b : *picus*]

"Creuser à coups de pic" : LE III^e DE SIDON. (...) Prendez ce pic et celle pele Et enfounez ce troncq droit cy. GOBY. Tantost nous l'arons enfouy. *Picque* fort, je le vuideray. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 187). [R. M.]

PIQUERET, adj. (piqueret)

[GD : *piqueret* ; FEW VIII, 455b : **pikkare*]

"Pointu"

REM. Doc. 1441 (Béthune, *claux* ["clous"] *piqueres*) ds GD VI, 172c. [R. M.]

PIQUEROMIER, subst. masc. (piqueromier)

[T-L (renvoi) : *piquerommier* ; GD : *piquerommier* ; FEW VIII, 460b : **pikkare*]

"Jeu où chacun des joueurs cherche à abattre et à écarter, en enfonçant dans la terre un bâton pointu, le bâton déjà fiché en terre par un camarade (en envoyant symboliquement celui-ci à Rome)" : [Denoisot Pochet et une fille nommée Gilon, âgée de treize ans] S'esbattoient de batons, un petit pointu à l'un des bouts, au jeu que aucuns appellent *piquerommier*. (Doc. 1379. In : R. Vaultier, Folk. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 198).

REM. Cf. aussi GD VI, 171c : *piquarome*. [R. M.]

PIQUERON, subst. masc. (piqueron)

[GD : *piqueron* ; FEW VIII, 455b : **pikkare*]

"Aiguillon ; p. méton. abeille" : Force puissamment s'emplooit d'escouveillier gros *picqueros* et ne cessoit de riffer et de ramonner sus grosses mouches de Biscaye (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 246). [R. M.]

PIQUET, subst. masc. (piquet)

[GDC : *piquet*¹ ; FEW VIII, 365c : **pikkare* ; TLF XIII, 412a : *piquet*¹]

"Bâton pointu, pieu" : ... Saqueboutes, *picquetz*, estoz, Malletz de fer, plombées, passos, Escus, boucliers, targes, pavoyz (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 264).

Rem. Doc.1380 (*pichet*) ds GDC X, 343b. [R. M.]

PIQUETAGE, subst. masc. (piquetage)

[GD : *piquetage* ; FEW XVI, 622b : *picke* ; TLF XIII, 413a : *piqueter* (*piquetage*)]

"Travail du *piqueteur*"

REM. Doc. 1426 (Tournai, *picquetaige*) ds GD VI, 173a. [R. M.]

PIQUETER, verbe (piqueter¹)

[T-L : *piqueter*¹ ; GD : *piqueter* ; FEW VIII, 434a : *picus*]

"Donner des coups de pic" : Et remplirent li Englés au plus foible lez une partie des fossés, tant que il pooient aller jusc'à murz et *piqueter* as murs et oster les pierrez. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 314). ... et avoit ou dit chastiel trois estages : ou premier hault estoient les gens d'armes, ou second les arbalestriers, et ou tierc estage tout bas, *piquetour* pour *piqueter* au mur et tout destruire et abatre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 494). [R. M.]

PIQUETER, verbe (piqueter²)

[GD : *piqueter* ; FEW XVI, 622b : *picke*]

"Faucher (les céréales)"

REM. Doc. 1347, 1410, 1418, 1426 (*pikete, piqueter*) ds GD VI, 173a. [R. M.]

PIQUETER, verbe (piqueter³)

[T-L : *piqueter*² ; GD : *piqueter* ; FEW VIII, 461b : **pikkare* ; TLF XIII, 413a : *piqueter*]

"Butiner, faire la petite guerre" (FEW)

REM. Ex. de FROISS. ds LA CURNE : *Ils ne faisoient tout le jour que heryer et piqueter sans trop grant fait d'armes employer.* [R. M.]

PIQUETEUR, subst. masc. (piqueteur¹)

[T-L : *piquetèor* ; GD : *piqueteur* ; FEW VIII, 434a : *picus* ; TLF XIII, 413a : *piqueter (piqueteur)*]

"Celui qui mine avec le pic" : ... et avoit ou dit chastiel trois estages : ou premier hault estoient les gens d'armes, ou second les arbalestriers, et ou tierc estage tout bas, *piquetour* pour piqueter au mur et tout destruire et abatre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 494). [R. M.]

PIQUETEUR, subst. masc. (piqueteur²)

[GD : *piqueteur* ; FEW XVI, 622b : *picke*]

"Ouvrier qui fauche (du blé, de l'orge)"

REM. Doc. 1426 ds GD VI, 173b. [R. M.]

PIQUETIN, subst. masc. (piquetin)

[GD : *piquetin* ; *FEW I, 362a : *bikos*]

"Petit pichet"

REM. Doc. 1380 ds GD VI, 173b. [R. M.]

PIQUEUR, subst. masc. (piqueur)

[GD : *piqueur*¹ ; FEW VIII, 434b : *picus* ; TLF XIII, 413b : *piqueur*]

A. - "Ouvrier qui démolit les murs à coup de pique, de pioche" : Item en abatan lad. maison led. Me Raymon (...) fist venir *piqueurs* et pionniers pour marchander à la toise carrée et de chascune toise chever et geter hors terre (Industr. Paris F., 1387, 348). ...Fut au *picqueur* le pic osté (Abuzé D., c.1450-1470, 72).

Rem. FROISS. ms. ds GD VI, 173c.

B. - "Celui qui coupe à la faucille" : ...*picquieres* (...) ne fauquieres (Arch. Lille, 1388, BB1, n° 373, f° 13, IGLF).

Rem. Terre Jauche D., 1479-1480, 196 ; T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 125.

V. aussi *piqueteur*¹ [R. M.]

PIQUIER, subst. masc. (piquier)

[GDC : *piquier*² ; FEW XVI, 623b : *pike* ; TLF XIII, 414b : *piquier*]

"Soldat armé d'une pique" : Et, pour ce que aucuns francs archiers du roy qui suivoient ladicté chasse se mirent à piller le bagaige et autres biens laissez par lesditz adversaires ainsi chassez comme dit est, vint sur lesditz francs archiers et autres gens de guerre le conte de Romont, qui bien avoit de XIII à XV mil pietons *picquiers*, qui tuerent partie desditz francs archiers et autres gens de guerre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 91). En laquelle compagnie avoit XIII cens lances fournies, très bien acompaignées de six mil Suyssees et aussy de huit mil *picquiers*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 117). Au regard d'arbalestriers et *picquiers* qu'ilz demandent, c'est à vous à regarder comment vous leur ferez se departement. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 36). Avecques eulx facteurs, jeunes banquiers Acompaignez de laquais et *picquiers*, Vestuz, chaussez, bendez et bigarrez De fin drap d'or et de velours barrez Comme l'espitre l'ymagine et divise (LA VIGNE, V.N., p.1495, 165).

Rem. SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss. (*picquier*). Doc.1480 ds DU CANGE VI, 309b (TLF). [R. M.]

PIQUIRE, subst. fém. (piquête)

[GDC : *piqueure* ; FEW VIII, 456a : **pikkare* ; TLF XIII, 415b : *piquête*]

"Piquête" : Punctio (...) pointure ou *piqueure* (Aalma R., c.1380, 339). [R. M.]

PIRATE, subst. masc. (pirate)

[GDC : *pirate* ; FEW VIII, 572a : *pirata* ; TLF XIII, 416a : *pirate*]

"Celui qui se livre au brigandage sur mer" : Comme les Siliciens *pirrates* triboulassent par roberies et par discours tout le païs de la mer mediterrienne, Pompeius par le commandement de Senat prinst guerre contre les *pirrates* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes, 1400, VI.9, f° 102). Pompee donques victorieux, ja retourné de Espagne a Romme, par le commedement des senateurs entreprist la guerre contre les Siciliens *pirhates* que l'en dit robeours de mer (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes, 1409, VI.9, f° 170b). ...en la mer (...) par larons et *pirates*... (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 193). Furent aussi prins et mis esdictes galées deux noz sergens de nostredicte ville de Montpellier, et par les gens et facteurs dudit Jacques Cuer, chargeiez et baillez aux coursaires et *pirates* pour et en eschange d'autres gens (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 9).

Rem. Ex. d'a.fr. ds TLF.

- *Pirate de mer* : ...ung *pirate* ou corsaire de mer, nommé Dyomedès, fust en sa nave pris des gens du roy Alixandre (LA SALE, Sale D., 1451, 86). ...pour ce donques, les Atheniens firent mieulx que noz Rommains qui prindrent les *pirates* de mer et les lesserent aller sans mal par tel [sic] qu'ilz paieroyent tribut ["pirates de mer" trad. lat. *pirata*] (BOURRÉ, 1461-1464, III.50, f° i2v). A quoy les Atheniens jugeans que ce qui n'est honneste ne peult aussi estre utile reffuserent a ce faire ilz ont mieulx fait que nous qui avons affranchi les *pirates* de mer et noz voisins et compaignons avons fait tributaires ["pirates de mer" trad. lat. *pirata*] (MIFFANT, c.1500, III.50).

- *Pirate en mer* : Les gens donques de ce prince si estoient *pirate* en mer, c'est a dire pilleurs ou larrons (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.I.Ext.4, glose, f° 17c).

- En appos. : Les Romains donques envoioient a celui Apollo en nom de disme une crathere d'or de grant pois, c'est a dire un grant calice ou un grant hanap, lequel ces larrons *pirates* [trad. lat. *pirata*] leur osterent (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.I.Ext.4, glose, f° 17d). [R. M.]

PIRATERIE, subst. fém. (piraterie)

[GDC : *piraterie* ; FEW VIII, 572a : *pirata* ; TLF XIII, 417a : *piraterie*]

"Piraterie" : ...et faisoit exercer *piraterie*, c'est a dire larrecins sur mer (FRIBOIS, Abr. chron. Fr. D.L., 1459, 175). [R. M.]

PIRATIQUE, adj. (piratique)

[GD : *piratique* ; FEW VIII, 572a-b : *pirata*]

"Qui a rapport aux pirates"

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD VI, 174b. [R. M.]

PIRDOUY, subst. masc. (pirdouy)

[GD : *pirdouy*]

"Air de musique (capable de réjouir des mélancoliques)" : En lor flajolz, chansons boscages, Pour resvillier

l'esbatement, Disoient moult sauvagement, Et jouoient le *pardouy*
Tant doucement que qui l'oÿ, Tout fust lors en merancolie, Tost refu
sa pensee lye (Pastor. B., c.1422-1425, 47). [R. M.]

PIRE, adj. et subst. (pire¹)

[T-L : *pejor* ; GD : *peior* ; DÉCT : *pejor* ; FEW VIII, 154b :
pejor ; TLF XIII, 417a : *pire*]

I. - Adj.

A. - "Plus mauvais, pire"

1. [Sous la forme *pieur*, au masc. ou au fém. ; au plur. *pieurs*] : Pren ton chemin, mais bien te gart Que ne te faces fol tenir
Pour la *pieur* voie choisir (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.,
c.1330-1331, 208). De parler d'eaus ne me puis taire, Car tant
estoit de pute aire Et tant faisoient a blamer Que dela mer ne desa
mer N'avoit gent qui fust si maudite, Plus vil, *pieur*, ne plus despote.
(MACH., D. Lyon, 1342, 212). Et avec ce, dont mieus la pris, Elle
reprenoit Advarice Comme de tout le *pieur* vice. (MACH., J. R.
Nav., 1349, 181). Et est li mauvais de tele condicion que qui mieulx
lui fait et *pieur* l'a. (Bérinus, I, c.1350-1370, 143). ...il a nié la foy et
pieur est que ung paÿen (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380,
314). ...de vostre esconmenement N'aconte je mie granment, Car
(...) onques le vin dessus ma table N'en fu *pieur* ne plus coustable.
(Mir. parr., 1356, 5). Princes, la part du ciel est la meilleur, Pour ce
la prinst Nostre Sires jadis, Et la terre est aux hommes, la *pieur*
(DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 74). Mais amere en est la
savours Et la conclusion *piours* (DESCH., Oeuvres Q., t.1,
c.1370-1407, 117). ...mais nous doubtons trop fort que quant ces
cappitaines Gascons, Bernois, Foisois, Hermignas et aultres gens
auront pris et levé celle somme de flourins comme les composicions
montent, et les pays en seront apovris et affoiblis, que dedens trois
ou quatre moys aprez ilz ne retournent et ne facent *pieur* guerre et
plus forte que devant, et ne se reboutent de rechief ens es fors
(FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 137). Par orgueil et
outrecuidance en tous ses fais communament elle eslit la *pieur*
partie, et se le mari la repret, au bec et aus ongles elle se deffent et
souvent demeure obs[t]inee (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. G.-K.,
c.1384-1389, 11). Mais que dirons nous de ceulx qui en adversité
sont mauvais, et *pieurs* en prosperité, qui font guerre a Dieu de [s]es
biens proprement ? (GERS., Pent., p.1389, 80). ...tant qu'il seroit sur
le feu, le mary de celle, ou celui, ou ceulx en quel entente elle feroit
ces choses, soufferoient autant et teilz ou samblables, et *pieurs*
tourmens de maladie, et leur esmoueroit tout le corps et les
membres. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 325). ...il estoit trahitre,
qui [ce qui] est *piour* que Sarasin (JEAN D'OUTREM., Myr. histors
G., a.1400, 101). Comment ay je ouse faire tant de adulteres, qui suis
le *pieur* de tous les autres ? (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 57).

Rem. Aussi *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 367 ;
CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 408 ; 483 ;
MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 71 ; COLART
MANS., *Dial. créat. R.*, 1482,93 ; MOLINET, *Myst. st
Quentin C.*, c.1482, 10...

- [Forme fém. *pieure(s)*] : Et des trois manieres de laines et
des draps seront mis estallons ou caltre, et cheli qui en vaurra avoir
de l'estallon de laines pour lui mieulx adviser sur le fait de le dicte
draperie, il en porra avoir pour l'argent soit une lb. ou deux, et ne
porra nuls diviser de menre et *pieure* laine que li estalon soit, mais
de milleur, se il leur plaist ; et se li drap est trouvé de *pieure* laine
que les estalons, on le deskiroit en deux et lui osteroit-on les deux
bous et le seng commun. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3,
c.1350-13, 329). ...tantost orguel, envie et avarice y prenent leur

signourie, voire l'anemy de l'umaine nature Israel contineulment
impugnant et par ses disciplez partout a son pooir zinzanie semant,
car il se dit en proverbe que par le *pieure* roe du char les grans
noisez sont esmeues (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 68). ...il me
feroit mourir de *pieure* mort (*Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 239).

2. [Sous la forme, masculine ou féminine, *pire*, au plur.
pires] : ...nostre plus grant maistresse Est grosse d'enfant : c'est
l'abbeesce, Que le monde tient a si bonne : En nostre hostel n'a *pire*
nonne (Mir. abbeesce, 1340, 78). Et ainsi elle seroit de *pire*
condicion que ne sont les ames de cibas. (ORESME, C.M., c.1377,
304). A leur costé l'espee longue et large, La courte dague pour son
homme aborder, Le grand bauldrier avecques le guindage Pour a
deux coups l'arbaleste bender, Et pour a point plusieurs coups
desbender La grosse trousse de garrotz et de vires, Pareilz a ceulx
qu'on voit en ses navires Le plus souvent user a volenté ; Il n'en est
point en ce monde de *pires* Pour en narrer la pure verité. (LA
VIGNE, V.N., p.1495, 213).

- *Pire que* : Et appert aussi que tel pusillanimité est *pire* que
tele presumpcion (ORESME, E.A.C., c.1370, 258). Englois sont
pires que chiens ; Y n'ont pitié de creature. (Myst. siège Orléans H.,
c.1480-1500, 430). J'ay esté tousjours en prison *Pire* cent fois que la
Gourdaine. (Sots, c.1480-1500, 278).

- [Suivi d'une formule de renforcement] : Maintenant suis je
bien maudit De me estre en l'espace mis. Certes, je suis Le *pire* gars
qu'onque Dieu fit. (Pass. Auv., 1477, 109).

- *Pire que jamais* : Lors les ditz ennemis, voyant que leur
secours ne venoit point et qu'on recommençoit la baterie *pire* que
jamais contre leur dicte place par assault hardi et furieux, furent
contraints de tout habandonner et se rendirent a la personne du roy
mesmes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 253).

- *Par la pire roue du char. V. roue*

- Au superl. : Après vient de mon fait le *pire*, Car j'arguoie
ainsi... (Mir. mère pape, c.1355, 369). ...pour certain, selon Aristote,
ce seroit oligarchie et la *pire* policie qui soit après tyrannie.
(ORESME, E.A.C., c.1370, 435). L'un d'eulx, lequel elle cuidoit
estre le plus begnin et doulx de tous, elle eleut ; mais de tous estoit il
le *pire*. (C.N.N., c.1456-1467, 552).

3. [Sous la forme *pieuz, piez*] : ...Dont il me semble qu'ilz
sont *piez* (.) Qui [l. Qu'i] ne fussent (.) si simplement Feussent vestus
(LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 113).

B. - "Dans une situation plus critique" : Et encores fuissent les
François *pieuz*, se ce ne feust la nuyt qui les departit. (JEAN
D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 150). [4866]

II. - Empl. subst. [Forme *pieur* ou *pire*]

A. - "Celui (ou celle) qui est le plus mauvais" : ...Ou les
gouverne en tele maniere Que sur soy ne en viengne le *piere*
(COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 22). LE Ier DE SIDON. Et
qui jette ung aux dés ? LE Iie DE SIDON. C'est le *pieur*, Toudis le
meilleur va montant Et le *pieur* amenrissant (MARCADÉ, Myst.
Pass. Arras R., a.1440, 192). Tués nous, coppés nous les geulles,
Oncques *pires* on ne couva (MOLINET, Myst. st Quentin C.,
c.1482, 35).

B. - [Empl. subst. neutre]

1. "Ce qu'il y a de plus mauvais, ce qu'il y a de pire" : ...et
ne sceut on à dire lesquels eurent du *pieur*, ou François ou
Bourguignons. (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1465, 77). Au pis
aler c'est le *pieur* Sans luy imposer la mort dure. (Prisonn. desconf.
C., c.1488-1489, 3). Le *pire* en guerre est le mileur. (GAGUIN,
Passe temps oisiv. T., 1489, 409). Regardés s'il y a dangier, Le *pire*

est qu'on ne peut changer Depuis qu'on [...] est accordé. (P. moyne, a.1500, 46).

- *Bailler/faire du pire à qqn.* "Faire le plus de mal possible à qqn" : Devoyt il souffrir Que je luy baillasse du *pire* ? (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 98). Faulx Judas, tu m'as fait du *pire* Par ton ire Et par ton envie mauvaïse ; Tu me faiz souffrir ce martire, Cuidant nuyre A ton seul maistre pour ton ayse. (Pass. Auv., 1477, 246).

. *Faire du sanglant pire à qqn.* V. *sanglant* "Faire le plus de mal possible à quelqu'un"

- *Aller de mal en pire.* V. *mal*

- *Mettre de mal en pire* : Gens nouveaulx (...) Ont bien tost et soudainement Mys le Monde de mal en *pire*. (Gens nouv. T., c.1461-1500, 341).

- *Estre du mal au pire.* V. *mal*

2. En partic.

a) "Le plus mauvais parti qu'on puisse prendre" : LE .I. SERGENT. Entre les hommes Nous sommes malheureux tous deux ; Mais, quant a moy, je suis piteux En mon office. LE .II. SERGENT. Dieu le scet. LE .I. SERGENT. Mortbieu, si suis. LE .II. SERGENT. Tres fort secret ; Aussi, n'y sçauroye contredire. LE .I. SERGENT. Sangbieu, il seroit bien discret Qui de nous deux prendroit le *pire*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 101).

b) "La plus mauvaise situation où l'on puisse se trouver" : Par Dieu, n'est mye signe de vaillant pongneur Que d'estre avecques dame aussy blanche que flour Sans atoucher a luy. J'en aray du *piour*. (Tristan Nant. S., c.1350, 516). Ainsi pensa le preu Margon a sa besongne en pluseurs ploys et tousjours à son *pieur*, dont il advint qu'il fut tant atteint de jalousie que... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 368).

- *Avoir le pire/du pire.* "Être en mauvaise posture, avoir le dessous" : Cil en ont le *piour* qui ont telle saudee. (Bât. Bouillon C., c.1350, 15). Or soyés sur vo garde que le *pire* n'ayés, Car trop est Gaudion de vous mal fere aisiés. (Tristan Nant. S., c.1350, 157). Et sy tost qu'ilz verront que le *pieur* aroit, Le venissent secourre (Tristan Nant. S., c.1350, 197). La bataille fu si dure et si aspre que che fu merveille, et sembloit que Pacience en eust du *pieur*, quer il genchisoit aus couz Outrage, et le menoit Outrage cha et la parmi le champ. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 106). ...les bestes en ont du *pire*, Car gens et chiens ont sens plus grant Que n'a nulle beste vivant. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 365). ...et ce que j'ay cy escript, qui bien l'entendra ne trouvera point que les hommes ne aient toujours du *pire* (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 115). ...les III^M l'ont du *piour*, car ilz furent tous desconfis (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 214). Il y eust sy grand batterie Que les Rommains eurent du *pire* (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 208). ...ilz sçavoient la perte qu'ilz avoient faite de leurs gens devant Orliens, à Yenville et en aucuns aultres lieux, pour laquelle ilz avoient du *pire*, et estoient leurs gens moult esbahis et effraés, et leurs ennemis au contraire estoient moult enorguellis et resvigurés. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 331). Je craing qu'il n'aviengne a rebours De mon vueil : j'auroye le *pire*. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 283). Et dura le capleis moult longuement ainçois qu'on sceust qui le *pire* en avoit (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 197). ...je voeuil aler aidier ceulx qui sont devers la baniere d'Angleterre. Je voy qu'ilz ont du *pire* (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 258). Povreté a tousjours du *pire*. (GARIN, Compl., 1460, 94).

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 222.

- *Choir en pire.* "Tomber au plus bas, être au comble de la déchéance" : MAGDALENA. (...) Tire a tire, cheux en *pire*, *Pire* suis qu'au commencement. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 135).

- *Donner du pire à qqn.* "Vouer qqn à la défaite" : Et la partie a cui Dieu donra du *pire*, chascun de nous sera quicte pour donner son dyamant en sa visiere, et ilz seront quictes pour donner chascun un semblable dyamant que sont les nostres. (LA SALE, J.S., 1456, 231). [R. M.]

PIRE, subst. fém. (*pire*²)

[T-L : *pire*³ ; GD : *pire*¹ ; FEW VIII, 215a : *pera*]

"Estacade servant à maintenir l'eau à un niveau fixe" : Item, nous voulons et accordons que lesdittes religieuses aient hirtavlement le justice et signerie en troys ruèles desqueles l'une est appellée le ruèle Robin (...), et en une autre ruèle au *pire* du Boevery (...), et en le tierche ruèle par lequele on va au Boevery (Cartul. Flines H., t.2, 1348, 603). ... les XXX homes appeles *piremans* dou *pire* en le riuere d'Escault, en Tournay, se metteront ensamble, une foiz en l'an, enuiron le saint Jehan Baptiste, et feront entre yaus un mayeur. (Doc. 1371. In : C. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 123).

Rem. Doc. 1348, 1392, et XIVe s. ds GD VI, 174c. [R. M.]

PIRE, subst. fém. (*pire*³)

[GD : *pire*²]

"Quartier de mouton"

REM. Doc. 1461 ds GD VI, 174c. [R. M.]

PIRE, subst. fém. (*pire*⁴)

[GDC : *peire* ; FEW VIII, 576a : *pirum*]

"Poire"

REM. N. Dupire, *Molinet*, 1932, 283. [R. M.]

PIREMAN, subst. masc. (*pireman*)

[T-L (renvoi) : *pireman* ; GD : *pireman* ; FEW VIII, 215a : *pera*]

"Membre d'une corporation de bateliers jouissant, à Tournai, du droit exclusif de conduire les marchandises à travers les *pires*" : ... les XXX homes appeles *piremans* dou *pire* en le riuere d'Escault, en Tournay, se metteront ensamble, une foiz en l'an, enuiron le saint Jehan Baptiste, et feront entre yaus un mayeur. (Doc. 1371. In : C. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 123).

REM. Doc. 1405 (*piremant*), 1418 (*pireman*), 1428 (*pilleman*), 1444 (*pillemans*), 1465 (*piresman*) ds GD VI, 175a. [R. M.]

PIREMANDRIE, subst. fém. (*piremandrie*)

[T-L (renvoi) : *piremandrie* ; GD : *piremandrie* ; FEW VIII, 215a : *pera*]

"Corporation des *piremans*"

REM. Doc. 1377 ds GD VI, 175b. [R. M.]

PIREMENT, adv. (*pirement*)

[GD : *pirement* ; FEW VIII, 154a : *pejor*]

"Pis, plus mal" : *Pirement* suys Qu'entre les mains des Juifz. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 202). Et nous qui sommes ses subgetz, En sommes *pirement* regis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 145). Or es tu en si bas degré Que impossible est *pirement* estre. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 41). [R. M.]

PIRENAILLE, subst. fém. (pirenaille)

[Ø]

"?" : Quant le gosier est assegis Et si hurcque la *pirenaille...* (VILLON, *Ball. jarg.* T., c.1455-1460, 333). [Éd.: «Sens controversé. (...) la "poire" [poire d'angoisse] ou *pire* pouvait désigner un bâton pointu [?] et, par analogie, le phallus, le dérivé étant construit sur le modèle de *hirenaille*, et l'érection étant un des effets de la pendaison»; var. *pirenaille* et *piranale* ds VILLON, *Ball. jarg.* S., c.1455-1460, 128] [R. M.]

PIRER, verbe (pirer)[GD : *pirer*² ; FEW VIII, 215a : *pera*]"Faire passer par les *pires*, les écluses de l'Escaut"

REM. Doc. 1458 (Tournai) ds GD VI, 175c. [R. M.]

PIRETOIN, subst. masc. (piretoin)[GD : *piretoin*]

"(Surnom donné par dérision aux Bretons)"

REM. Doc. 1399 ds DU CANGE VI, 331c, *piretum*. V. *pitoulon*. [R. M.]**PIROUELLE, subst. fém.** (pirouelle)[FEW VIII, 564b : **pir-*]

"Toupie, toton" : Biaux doulz sire, Je vous pri que vous veuilliés dire A Toute Belle, en qui commant Sui tous, qu'a li me recommant Autant de fois com ceulz qui sont, Qui ont esté et qui seront ; Feront de pas, diront paroles Et feront de tours de karoles, De vertillons et de fuisiaus ; Et ferront de cops de martiaus, De cloches, de haches, d'espees ; Et com il auront de pensees ; Comme *piroueles* et tours Ont fait, font et feront de tours (MACH., Voir, 1364, 772). [N. M.]

PIROUET, subst. masc. (pirouet)[GD : *pirouet* ; FEW VIII, 565a : **pir-*]

A. - "Toton, petite toupie" : Mais j'ay fait, tout part moy, mon compte De luy donner une sonnecte (...) Et puis ung tres beau *pilouët* Qui est dedens ma gibeciere (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 77).

B. - "Pivot"

Rem. Doc. 1466 (Nevers, *piroet*) ds GD VI, 176a. [R. M.]**PIROUETTE, subst. fém.** (pirouette)[GD : *pirouette* ; GDC : *pirouette* ; FEW VIII, 565a : **pir-* ; TLF XIII, 419a : *pirouette*]

"Toupie, toton, dé à quatre faces qu'on fait tourner sur une tige qui le traverse" : Une main qui fait tourner une *pyrouette*. LA *PIROUETTE*. Je, qui tourne soubz autruy main, N'ay seureté ne soir ne main, Car cil soubz quelle main je tourne, Si soubdainement s'en retourne Qu'il n'actent ne huy ne demain. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 129). ...pour or, façon et esmailleure de IX fillez d'or, pesant cinq esterlins et demy d'or, pour mectre dedens *pirouettes* (Comptes roi René A., t.1, 1451, 284). ...vingt sept solz six deniers pour acheter *pirouettes* (Comptes roi René A., t.3, 1451, 37). A Jehan Nicollas, orfèvre (...) pour la façon d'une petite verge pour une *pirouette* (Comptes roi René A., t.1, 1453, 302). [R. M.]

PIS, subst. masc. (pis¹)[T-L : *piz* ; GD : *pis*¹ ; DÉCT : *piz* ; FEW VIII, 111b : *pectus* ; TLF XIII, 421b : *pis*²]

I. - "Poitrine (siège du coeur)"

A. - Au propre : Nabugodonosor figure Qu'il vit en songe une estature Grande et haute, qui la figure Horrible avoit, Et la teste d'or riche et pure, Les bras, le *pis* d'argenteüre, Ventre, cuisses de la

faiture D'arein portoit, James de fer sus qu'elle estoit (MACH., R. Fort., c.1341, 37). ...l'espee ly fist couller dusquez ou *pis* (Hugues Capet Lab., c.1358, 122). Lors vint a son seigneur. Si le baise tout en plourant et triste de cuer que il ne disist un mot pour tout l'or du monde ; et prent son cor et lui met sur le *pitz*. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Si joint l'escu au *pitz* et s'en vint vers lui, lance baissiee. (ARRAS, c.1392-1393, 40). ...les deux barons, qui furent de noble cuer et de haulte puissance, s'esloignent l'un de l'autre, et joignent les targes contre leurs *pitz*, et brandissent leurs lances, et estraingnent les costez, et s'embronchent les chiefs es heaumes, comme vassaulx duiz du mestier d'armes (ARRAS, c.1392-1393, 231). Nonpourtant il [le géant] haulse le pié et cuide ferir Gieffroy ou *pitz*. (ARRAS, c.1392-1393, 247). Et après disner, Gieffroy s'arma de toutes pieces, et puis demanda une estoile, que le chappellain qui lui avoit chantee la messe, tenoit, et la mist entour son col, et la croisa par devant son *piz*. (ARRAS, c.1392-1393, 297). Et quant cellui l'entent, si met la lance en arrest, et Gieffroy d'autre part, et se viennent enconter par telle vertu qu'il n'y ot si bonne lance qui ne volast en troncons jusques en leurs poings. Et se viennent enconter de corps, de *pitz*, d'espaules, et de chevaux, et de testes, qu'il n'y ot cellui a qui les yeulx n'estincellassent en la teste. (ARRAS, c.1392-1393, 300). Item por le *pish* et por l'aleine entreclos, R. le jus de marroge blanc, se le cuis avuec bure en une paele, et chu bues tout chaut a enjeune. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 204). Ilz sont trois aornemens de l'espeuse : l'anel au doigt, la monile et affiquet au *pics*, la couronne au chief. Le premier note d'euvre la purité, car en sa main est son euvre, le second l'affection de purité, car au *pis* est l'affection. (Sac. mar., c.1477-1481, 46).

- *Emmi/ parmi le pis*. "En pleine poitrine" : Et en ce faisant son ennemy l'aperceut, et fiert le cheval des esperons, qu'il avoit si a main qu'a souhaitier, et baisse la lance, et va ferir Remondin emny le *pitz*, ains qu'il s'en donnast garde, moult rudement, car il y mist toute sa force. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Urien fiert un Sarrasin de la lance tellement par my le *piz* qu'il lui perce le foye et le poumon. (ARRAS, c.1392-1393, 102).

- *Mettre la main au pis*. "Mettre la main à la poitrine, sur le coeur, en signe de sincérité" : Car ce que vous dy et propos Est vray, j'en met la main au *piz* : S'en mentoie il m'en seroit pis. (Mir. parr., 1356, 20). Lors mist sa main desseur son *pis* Et dist : "Je ne vaurrai ja pis De dire ce que dire vueil, Et si veul adcomplir mon veuil : Vescy mon cuer ; se je pooie, Par ma foy, je le metteroie En vostre main pour l'emporter..." (MACH., Voir, 1364, 210). ...ouye la relacion du dit religieux et procureur de la dicte abbaye, à nous faicte en parole de prestre, la main mise au *pis* (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 14).

B. - Au fig. "Partie profonde de l'être" : ...N'il n'est chose que povre gent Ne consentissent pour argent ; Et li riche font encor pis, Car il portent dedens lor *pis* Tant de mal et de felonnie, D'orgueil, d'avarice et d'envie, Qu'on ne le te porroit nombrer. (MACH., C. ami, 1357, 71). Mais ja ne diray de ma bouche Chose dont autres ait reprouche, Ne dont, sans cause, vaille pis. Ce que j'ay fait, vient de mon *pis*, De mon cuer, de ma conscience ; De moy n'arez autre sentence. (MACH., P. Alex., p.1369, 261).

II. - "Mamelle d'une vache, pis" : La utilité procede de la melancolie pour ce qu'elle fluit a l'orifice de l'estomac en exprimant les humidités illec trouvees comme la femme exprime le lait des dois du *piz* de la vaiche. (Rég. santé corps C., 1480, 142). [R. M.]

PIS, adv. (pis²)

[T-L : *pis* ; GD : *pis*² ; DÉCT : *pis*¹ ; FEW VIII, 154b : *pejor* ; TLF XIII, 420a : *pis*¹]

A. - [Compar. de *mal*]

1. "Plus mal ; plus mauvais" : Et par ce appert que la figure du corps pesant fait au mouvement aussi comme par accident, car par ce le corps est disposé ou miex ou *pis* a ce que il soit meu de la vertu motive laquelle est pesanteur en mouvement naturel. (ORESME, C.M., c.1377, 714). ...pour eschever a *pis* avoir, trait un petit coustel de quoy il avoit acoustumé a coper son pain, et en frappa ledit Pehu (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 200). ...tellement s'accorderent que le maistre en valut *pis* tant en bien comme en honneurs. [L'amie du seigneur le trahit avec son chapelain] (C.N.N., c.1456-1467, 457).

- *Ne valoir pis ne mieux*. "Ne valoir ni plus ni moins, valoir autant" : Deux six et quatre seze font ; C'est mon jeu. Mes quines et six Est le tien, que ne vault rien *pis* Ne mieulx ; par ainsi il est per. (Pass. Auv., 1477, 204).

- *Pis que* : ...se ilz ne feussent, les Sarrazins les eussent tous destruis ou tourne a leur loy, qui vaulsist *piz* que mort corporelle, car ceulx qui a ce se feussent consentu de bon cuer eussent eu dampnacion perpetuelle. (ARRAS, c.1392-1393, 118).

- [Souvent en incise] *Qui pis est* : Diex, qui tout scet, nous soit tesmoing quel nombre il y a en Saint Eglise qui detienent et occupent lez dignités et [e]z benefices, qui ne scevent pas leur grantmaire, ne congruement latin paller, et qui *pis* est, aucuns sont qui ne scevent pas bien lire en leur sautier (Songe verg. S., t.1, 1378, 98). Secondement en alant oultre, L'enfant est bastart et advoultre, Inhabile de succeder Selon la loy ne d'accepter Prelature ne benefice, Pour ce qu'il est nez en ce vice, Et qui *pis* est, il advenra Que celle femme ja n'ara Hoir ne enfant de son espoux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 347). Et qui *pis* est, se l'esprevier est ainsi deux fois foulé, il craindra a y plus voler et ne s'embatra plus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 144). ...avec tout le mal que j'ay eu l'on ne me fait que farser ; et encores, qui *pis* est, il me fault paier la cote simple de satin ! (C.N.N., c.1456-1467, 189). ...[le curé] fut contraint de venir demourer sur son benefice, et qui plus et *pis* est, avecques sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 288). Et, au moien d'icelle alée du roy devant icelle cité, lesdiz Liegeois et icelle cité furent ainsi murdris et destruis, tuez et fugitifz, que dit est devant ; mais, qui *pis* est, le roy, messeigneurs de Bourbon, de Lion, Beaujeu et evesque dudit Liege, freres, et toute la seigneurie estant devant ladicte cité furent en moult grant danger d'estre mors et tous peris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 227). Je croy qu'il n'est pas a tenir Et ne seroit que confusion Pour faire de noz gens morir, Ny autre chose n'y gagneron[s] ; Que il n'est ne puissant ne bon, Mais tout molu et affiné, Et, qui *pis* est encore, dit on Que les Anglois l'ont tout myné. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 167). Et, qui *pis* est, y a ja ans et ans Qu'ilz s'efforcent de monter jusque es cieulx (Cene dieux, c.1492, 110). Hellas, qui *pis* est, de rechief, Entre deux larrons vain et maigre, Pour mieulx venir de luy a chief, Il goustia fiel, suye et vin aigre (LA VIGNE, S.M., 1496, 567). Et qui *pis* est, je vous assure, Qu'il a fait mener en prison Le saint pere sans mesprison (Myst. st Laur. S.W., 1499, 199).

2. [Avec valeur de nominal] : Et quant le seigneur de Saintré eust a chascune demandé, et en eurent dit ce que dessus est dit et assez *pys*, il se tourna a Madame et, le genoul a terre, ly demanda son oppinion comme aux autres. (LA SALE, J.S., 1456, 306). Et, en le batant par lesdiz carrefours, comme dit est, le monde crioit à haulte voix au bourreau : "Batez fort et n'espargnez point ce paillart,

car il a bien *pis* desservy !" (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 82).

- [En fonction de suj.] : Helas, oncques ne vous vint *pis* ! Que farons nous, mes bonnes seurs ? (Pass. Auv., 1477, 182).

- *De mal en pis*. "De plus en plus mal" : ...je suis de male heure nez, car tousjours voiz de mal en *pis*. (Bérinus, II, c.1350-1370, 95). Et ainsi ilz procedent tousjours de mal en *pis*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 531). Et, par icelui arrest, fut ramené à fait le cas et crimes à lui imposez et la condempnacion jadis contre lui prononcée à Vendosme, durant la vie du bon roy Charles, dont Dieu ait l'ame, et le pardon et grace que de ce lui avoit depuis fait le roy de lui laisser la vie saulve, et que depuis il avoit encores continué de mal en *pis*, comme ingrat. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 316).

- *Aller de mal en pis* : Car ilz vont de mal en *pis*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 495).

- *De pis en pis* : Et tousjours faisoit de *pis en pis*, si que il n'avoit grant ne petit a l'ostel son pere qui ne le haïst pour les merveilles qu'il faisoit et pour la mauvaistié dont il s'appensoit (Bérinus, I, c.1350-1370, 10). Mais par mes oultrageus despiz Le haioie de *pis en pis* (Mir. par., 1356, 41). Ci pris, ci mis, Trop fort me lie Merencolie, De *pis en pis* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 394). Oncques n'eust pis Femme du monde ; De *pis en pis* - tout mal m'abonde. (Pass. Auv., 1477, 240). Et ma femme tant me demaine Que merveilles, et de *pis en pis*. (P. Jauh. D.R., a.1488, 16).

- *Plus mal que pis*

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Advenir pis / estre pis à qqn* : ...en ce monde ne me pourra *pis* advenir quant il faudra que j'esloigne vostre tresdesirée presence. (C.N.N., c.1456-1467, 166). ...durant la maladie je n'ay jamais osé presumer de vous requerre de bataille, doutant que *pis* vous en fust (C.N.N., c.1456-1467, 516).

- *Avoir pis*. "Subir une souffrance (physique ou morale), une peine plus forte" : Or ay *pis*, si ne say pour quoy : Li roys m'a fait coper le poing. (Mir. st J. Cris., c.1344, 299). Lors arey je douleur amere. Je ne pourroye avoir *pis* ; Je ne scey a qui me retraire. (Pass. Auv., 1477, 167). Oncques ne heux *pis* En grief douleur. (Pass. Auv., 1477, 188). PRUNELLE [un bourreau]. Il ara *pis*, Devant que nostre geu desparte. CINELLE. Mieulx luy vaudroit la fievre quarte Que d'estre mis entre noz mains ! (Pass. Auv., 1477, 192). Nous advons de grans maulx commis, Desqueulx justement portons poine, Et cuide que nous arions *pis*, Si justice regnoit haulteine. (Pass. Auv., 1477, 218). Le cuer me crame - d'oyr telz ditz ! Oncques n'eust *pis* Femme du monde ; De *pis en pis* - tout mal m'abonde. (Pass. Auv., 1477, 240).

- [D'une pers. ou d'une chose] *Faire pis*. "Faire plus de mal" : N'il n'est venin de serpent ou de aspis, Ne de dragon, tant soit lais et despiz, Qui peust au cuer nē au corps faire *pis* Ne plus d'ayr (CHART., D. Fort., 1412-1413, 185). Or sommes nous par eulx gastez et deshonzorez. Et encore feront ilz *pis* s'ils durent longuement. (C.N.N., c.1456-1467, 221). ...[elle] luy disoit de villaines parolles. Encores fist elle plus et *pis*. Car elle print ung grant baston (C.N.N., c.1456-1467, 272). Chausses, pourpains esguilletez, Robes et toutes voz drappilles, Ains que vous fassiez *piz*, portez Tout aux tavernes et aux filles ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 131). Quoy que soit, Reproche en aray des Juifs. Las, de ma vie ne fis *pis* Ne entrepris ! Maintenant suis je bien maudit De me estre en l'espice mis. (Pass. Auv., 1477, 109). Nous nous sommes mis a rober Et avons fait les larressins Qu'on nous mect sus, et enclins Avons esté de faire *pis*.

(Pass. Auv., 1477, 174). Faictes luy *pis* ! Crachés luy trestous au visage (Pass. Auv., 1477, 212). ...nous sommes en dangiers grans A la compagnie de ces gens, Que ne charchent que faire *pis*. (Pass. Auv., 1477, 269). L'iniquité De ces Juifz (...) a Jhesus m'a fait ce mal faire ! Le mal juggé ! Onc ne fis *pis*. (Pass. Auv., 1477, 276).

. *Faire pis que* : Aussi comme se il vousist dire que en poursivant delectacions corporeles et en fuiant et eschivant les tristeces des choses neccessaires, comme fain et soif, il excederoit outrageusement et feroit *pis* senz comparoison que ne fait l'incontinent. (ORESME, E.A.C., c.1370, 378). Si luy dist Montbleru : "Or ça, Jehan, vous ne ferez pas *pis* que les aultres..." (C.N.N., c.1456-1467, 401). ...[l'évêque] luy baptisa son cas si merueilleusement qu'il sembloit que le curé eust fait *pis* que regnier Dieu. (C.N.N., c.1456-1467, 540). Malicieux font *pis* que les dyables (Pass. Auv., 1477, 111). A ce soir il s'est destaché Et fait *pis* qu'il ne fist jamais. (Pass. Auv., 1477, 159). ...encore *pis* fit Que Janus non a raconté. (Pass. Auv., 1477, 175). ...feroye *pis* Que oncques ne fis, si ta doctrine Et ton pouvoir doulx et benigne Ne me gardoit (Pass. Auv., 1477, 252).

. [Peut marquer une situation subie par le suj.] : ...s'il la rencontre en quelque lieu marchant, ou elle obeyra, ou elle fera *pis*. (C.N.N., c.1456-1467, 117).

- *Souffrir pis* : Or me dictes donc, mon doulx filz, Si oncques *pis* A homme vis - souffrir ne avoir tant de paine ? (Pass. Auv., 1477, 256).

- *Voir pis* : Onc ne vis *pis*. En songe je veyes liompars, Chiens, chatz, loups et renars (...) Trestous a l'environ d'un juge, Qui disoyent : "Si Pilate juge Jhesus le prophete tresgrand, A tous vous faiz comandement Que l'estranglés luy et sa femme..." (Pass. Auv., 1477, 167).

B. - [Superl.] *Le pis*. "Le plus mauvais" : ...elle pert son pucelage (...) Et si se met en aventure De morir, c'est le *pis* d'assez, A ce que de mal repassez Soit vostre corps. (Mir. Berthe, c.1373, 172). ...elle se bouta dedans la dicte cheminée, et se commença a descendre et ung pou avaler ; mais le *pis* fut qu'elle demoura en chemin, sans se pouvoir ravoir (C.N.N., c.1456-1467, 275).

- *Avoir du pis*. "Subir le plus de mal possible" : Une foiz vous 'n arés du *pis*, Et croy que Dieu vous punira. (Pass. Auv., 1477, 269).

. [En tournure nég.] : Or sa, je n'arey pas du *pis*, Puis que six et quatre font dix, Et as sont onze [aux dés]. (Pass. Auv., 1477, 202). Bien va ; je n'ay pas trop du *pis*, Puis que j'ay eu deux six et quatre. (Pass. Auv., 1477, 203).

- *Faire le pis (à qqn) / faire du pis (à qqn) / faire du pis que l'on peut*. "Faire le plus de mal possible (à qqn)" : Nous fasons du *pis* et du mieulx Que nous pouons, sans y faillir. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 139). ...ung fol nagueres s'advisa de faire le *pis* qu'il pourroit, c'est assavoir se marier (C.N.N., c.1456-1467, 87). Pour ce comende a vous diables Que luy soyés si tresnuisables Que destruiés luy et sa femme, De corps, de bien et de leur ame. Quoy que soit, faictes leur du *pis* ! (Pass. Auv., 1477, 169). ...[Judas] luy a fait du *pis*, Car il a trahit voustre enfant. (Pass. Auv., 1477, 187). Celluy a qui on fait le *pis*, C'est celluy qui porte la croix. (Pass. Auv., 1477, 190). Car si en vert boix virtueux, Comme je suis, teulx choses font, En boix sec, helas, que faront ? Certes, du *pis* ! (Pass. Auv., 1477, 191). Je toy prie que tu me faces Du sanglant *pis* que tu porras (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 84).

. *Faire du sanglant pis à qqn*. V. *sanglant*

- *Au pis*. "Dans les pires conditions" : Et tel epyeyke n'est pas diligent de executer justice au *pis* en punissant (ORESME, E.A.,

c.1370, 325). Vienne ce qu'avenir pourra De cas villain long souvenir, Au *pis* ne peut il qu'avenir Que partir ung rien que donra. (Sots gard., a.1488, 112).

. *Mettre qqn au pis*. "Défier qqn"

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, 10930.

. *Prendre la chose au pis*. "Envisager une situation dans l'hypothèse la plus défavorable" : Or prenons donc au *pis* la chose, Que tous ses disciples cy vissent, Et a puissance cy vouldissent Ouvrir et robber le tumbau : Quel remede ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 763).

- *Avoir le pis de la guerre*. "Être vaincu à la guerre" : Je ne voy qu'en ceste bataille Soit force humaine qui nous vaille, Que n'aions le *pis* de la guerre. (Mir. Clov., c.1381, 264). [R. M.]

PISAN, adj. et subst. masc. (pisan)

[T-L : *pisain* ; GD : *pisain*]

I. - Adj. "De Pise" : ... pour III^m Vc [viretons] achetez à Pise, qui coustent en somme XLVI l. VI s. VI d, *pisans* (Doc. 1339. In : R. Arveiller, R. Ling. rom. 61, 1997, 257). Sa gorgiere *pisainne* n'i valut une alie (Bât. Bouillon C., c.1350, 104). Gorgette *pisainne* et coife on li bailla (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 350). ... tourtes *pisaines*, id est de Pise en Lombardie (et dist l'en tourtes lombardes, et y a des oiselés parmy la farce, et en plusieurs lieux cy apres dist tourtes lombardes). (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176).

II. - Subst. "Habitant de Pise" : Et par accord, tranfigue, tromperie, Par violence et par guerre tres rude, Ilz vouloient mettre souzb trouble et broillerie Tous le *Pisains* en trop grant servitude. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 201). [Autres ex. p.276, 300] Lesdits *Pisans* estoient très cruellement traictéz des Florentins, qui les tenoient comme esclaves : car ilz les avoient conquis, il y avoit quelque cent ans, qui fut l'an que Veniciens conquiert Padoue, qui fut leur premier commencement en terre ferme. (COMM., III, 1495-1498, 58). [Autres ex. p.142, 146, 147, 261] Et là on luy remonstre le tort qu'il a fait ausdits Florentins et que c'estoit contre sa promesse d'avoir donné liberté aux *Piseins*. (COMM., III, 1495-1498, 61). [R. M.]

PISCATEUR, subst. masc. (piscateur)

[GD : *piscateur* ; FEW VIII, 581a : *piscator*]

"Pêcheur"

- *Anneau du piscateur*. "Sceau du Pape"

Rem. Doc. 1477 ds GD VI, 176c-177a. [R. M.]

PISCATIF, adj. (piscatif)

[GD : *piscatif* ; FEW VIII, 580a : *piscari*]

"Qui a rapport à la pêche"

Rem. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVI^e s.), ds GD VI, 177a. [R. M.]

PISCES, subst. (piscés)

[Ø]

ASTR. "Signe zodiacal des Poissons" : ...et ses livres font mencion qu'il predict sur la conjuncion qui fut l'an 3689, 284 jours en triplicité de l'eau, c'est assavoir ou 26 degré de *Pisces*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 v°). ...pour ce que Jupiter ne regardoit icelle conjuncion, ainsi il ne pavoit expeler la malice des conjoints, mais, par mouvement retrograde, laissoit sa maison de *Pisces* et s'en aloit fuyant en leur maison et premier en celle d'Aquaire qui est Saturne, qui signifioit la fuite du roy de France pour le signe de Cancer. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 136 r°).

Rem. FEW VIII, 584b : *piscis* atteste la désignation fr. *les poissons* dans ce sens à partir de 1671. [H. G.]

PISCINE, subst. fém. (piscine)

[T-L : *pecine* ; GDC : *piscine* ; FEW VIII, 582a : *piscina* ; TLF XIII, 422a : *piscine*]

A. - RELIG. "Bassin proche du temple de Jérusalem, destiné aux rites purificateurs" : En passant devant la *piscine* La a fait de miracle ung signe, Car ung qui la estoit gisans Il y avoit XXXVIII ans A donné sancté et gary (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 96). De puis en ce lieu on a fait Une yaue qu'on nomme de fait La probatica piscina, Qui maint beau miracle fait a, C'est la *piscine* ou sont lavées Les bestes qui sont présentées Au temple pour faire offertoire (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 180).

Rem. Réf. à la guérison miraculeuse d'un infirme par le Christ à la piscine de Bézatha (Jean 5, 1-18).

B. - P. ext.

1. "Bassin dans lequel on se purifie" : ...et par grace il met tous ses pechiés et offences en la *pissine* et galice du precieus sanc de Jesucrist espandu pour le salut de son ame, recommandant soy toujours a la Vierge Marie et a ses sains devos. (MÉZÈRES, Test. G., 1392, 318). Item, la maison Simon le lepreux, ou Dieu pardonat Marie Magdalaine ses pechiéz. Item, la maison Joachim et sainte Anne, la mere Nostre Damme, ou il at une *pissine* Probaticke, ou l'angle descendoit de jour en jour et garissoit les malaidez. (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 73).

- [À propos des fonts baptismaux] : Et il une telle *piscine* Te mousterra, au Dieu congié, Que se trois foiz y es plungié Tu seras gariz nettement. (Mir. st Sev., 1362, 204). Sire : en ces fons cy enterrez ; Mais avant despoillier vous fault. C'est la *piscine* sanz deffault Ou vostre santé devez prendre. (Mir. st Sev., 1362, 210).

- [Symbole de la Vierge] : Vierge Marie (...), Divine fontaine amoureuse, Tres haute dame glorieuse, Roÿne privilegiee, *Piscine* douce et scienteuse [,] Graces vous reng (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 130).

Rem. Sur cet emploi, cf. T-L VII, 537, 1.33.

- "Bassin dans lequel le prêtre se lave les mains"

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 520.

2. "Bassin" : ...a Pierres Taillefer, plommier, pour CXXXIII lb. de plonc par lui mises et employés en une *piscine* faicte a la bouteillerie (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 160). ... toute la lumiere commença a faillir si que Passelyon ne vey goutte entour soy, ains se trouva en la plus orde *piscine* qu'il eust jamais sentue, car tout l'esclroy d'une grant vacherie avecquez toute la merde du fumier se accumulioient la endroit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 879). Et au parsus, pour brasser ung potaige Au pis aller, n'ai ge drogue et racyne ? Si ay vrayment avec urne et *piscyne* (LA VIGNE, Ball. Bruyt Commun B., 1509, 177).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- En partic. "Réservoir d'eau placé dans les écuries" : À maistre Jaque Le Zwervaghère, charpentier, pour avoir refait les *pissines*, crebbes et rastelliers des estables de chevaulx dudit hostel qui estoient tout rompuz et trouez et grand partie d'icelles *pissines* avoir tout de nouvel replanquié (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 253). ...grant plenté de planques de chesne, posteaux, bailles et bougons employez es *pissines*, mengoires, rastelliers des chevaulx es estables en la basse court dudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 610).

V. aussi *pecine* [R. M.]

PISE, subst. fém. (pise)

[T-L (renvoi) : pise ; GD : *pise* ; FEW VIII, 540a : **pinsiare*]
"Mortier"

REM. Ex. (judéofr. ; XIVE s.) ds GD VI, 177a. V. *piser*. [R. M.]

PISER, verbe (piser)

[GD : *piser* ; FEW VIII, 539b : **pinsiare* ; TLF XIII, 423b : *piser*]

"Piler, broyer" : ... et de toutes cestes especes mectés en par actrempance ; et, estre *pisiés*, mectés les dedans vostre boullon (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 138). ... du sucre *pisié* en poudre (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 172). [Autre ex. p.143] [R. M.]

PISSABLE, adj. (pissable)

[*FEW VIII, 587a : **pissiare*]

"Qui peut pisser" : ... minsabilis (...) : *pissable* (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 190). [R. M.]

PISSAGE, subst. masc. (pissage)

[*FEW VIII, 590b : **pissiare*]

"Action de pisser" : Et lors fut dict par jugement (...) Que le povre pissepairoit Cinq gros pour *pissage* paieroit. Autant en tira tout en haste : Ce fut une chiere *pichatte*. (Doc. c.1500. In : J. Lemaire, Romania 101, 1980, 110). [R. M.]

PISSAT, subst. masc. (pissat)

[T-L : *pissat* ; GDC : *pissat* ; FEW VIII, 588b : **pissiare* ; TLF XIII, 424a : *pissat*]

"Urine"

- [Des animaux] : ... et si luy flere le *pissat* et la fiente ; et si a l'orine rouge et espesse... (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 364). ... et puis si le frotés bien de *pissas* de vasche et de sel. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 379). Et doit avoir ou chenill une goutiere ou deux, par ou tout le *pissat* et toutes les yaues s'en voient, que ou chenill n'en demuere rien. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 141).

- [Humaine] : Concion indignée Humayne, qui tousjours erre ! (...) tu es chargée De fiens, *pyssat*, cracherre (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 262). Et la beguine scet bien, et le vous dira, que se il y a aucune tache d'huile ou autre gresse, le remede est tel : Ayez *pissat*, et le chauffez comme tiede, et mettez la tache tremper dedens par deux jours, et puis estraingnez le drap ou est la tache sans le tuerdre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 132). [Autres ex. p.141, 278] En riagal, en alcenic rocher, En orpiment, en salpestre et chaulx vive, En plomb boullant, pour mieulx les esmorcher, En suye et poix destrempee de lessive Faicte d'estronc et de *pissat* de Juisve, En lavailles de jambes a meseaux, En raclure de piez et vieulx houzeaux, En sang d'aspic et drocques venimeuses, En fiel de loups, de regnars, de blereaux, Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114).

Rem. TARDIF, *Facéties* Pogge D.H., c.1490, 310. [R. M.]

PISSATE, subst. fém. (pissate)

[FEW VIII, 588b : **pissiare*]

A. - "Action de pisser" : Et lors fut dict par jugement (...) Que le povre pissepairoit Cinq gros pour *pissage* paieroit. Autant en tira tout en haste : Ce fut une chiere *pichatte*. (Doc. c.1500. In : J. Lemaire, Romania 101, 1980, 110).

B. - (synon. *pissat*) : ...ung pot de *pissate* (Doc. 1438. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 143). La huitieme euvangille Se

une femme a grant desir que son mari ayme les parens et amis de par elle qu'il jamais n'ara amez, quant ilz la vendront veoir leur chien avec eulz, fault recueillir de la *pissate* du chien et lui en faire boire en cervoise ou mengier en potage a son dessceu. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 136). [R. M.]

PISSE, subst. fém. (pisse)

[GDC : *pisse* ; FEW VIII, 588a : **pissiare* ; TLF XIII, 424b : *pisse*]

Chaude pissé. "Affection des voies urinaires ; blennorrhagie" : De cheval qui sanc estable [l. estalle ?] par derronture ou qui a chaude *pisse* (...) Et se il a la caude *pisse*... (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 379). ...minsatenum (...): *chaude pissé* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 190). [R. M.]

PISSECHIEN, subst. masc. (pissechien)

[GD : *pissechien* ; FEW VIII, 592a : **pissiare*]

[Valet de chiens ; terme d'injure] : ...entour l'ore de ressie basse, que le dit Guillaume de la Bertonniere estoit chez le dit Jehan Artuys et à Champdenier, ou quel leu vint le dit Guillaume Arnaus et dit au dit Guillaume de la Bertonniere : "Tu as dit que je ne suis que un garson, mes tu mens, je vaus mieulx que tu ne fais, que tu es mauveis ribaus, *pissecheus*". (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 365). ...la dicte femme du dit Nicolas, compaignon des diz exposans, la quelle par courroux et ire de ce appella le dit Pierre *pissechien*, en lui disant qu'il ne disist pas injure aus diz exposans, et le dit Pierre lui dist telz moz : "Alez vous ent, ribaude, puante, punaise, camuse". (Doc. Poitou G., t.4, 1375, 378). ...les bastars et *pissechiens* (Pac. Job M., c.1448-1478, 228). ...ribaut *pissechien* (Pac. Job M., c.1448-1478, 387).

Rem. Cf. DU CANGE VI, 331a, s.v. *piquichini*. GD VI, 177b : «qualificatif, valet de chien» ; HUG. donne le sens "urine de chien". [R. M.]

PISSELER, verbe (pisseler)

[*FEW VIII, 588a : **pissiare*]

"Couler abondamment" : Après si griefment me demaine Qu'on voit de mes yeulx la fontaine Ruisseler [var. ruiller, puisseler [l. *ruisseler* ? Ou croisement de ce mot avec *pisseler* ?], *pisseler*, *pissoller*] contreval ma face (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 37). [R. M.]

PISSENLIT, subst. masc. (pissenlit)

[GD : *pissaulit* ; GDC : *pissenlit* ; FEW VIII, 591a : **pissiare* ; TLF XIII, 425a : *pissenlit*]

"Pissenlit" : Ysabel de la Doutré dist que ceste chose avoit autresfois fait, mais de frotter le porion du lait d'une fueille de *pissenlit*, il en seche plus tost, car elle l'avoit esprové. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 93). Et tu n'as riens que meschans *pichoilis*, Pain de coucou, grattecons peu jolis (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 614). [R. M.]

PISSEPAROI, subst. masc. (pisseparoi)

[*FEW VIII, 592a : **pissiare*]

Péj. "Celui qui pisse contre un mur" : Et lors fut dict par jugement (...) Que le povre *pisseparoit* Cinq gros pour pissage paieroit. Autant en tira tout en haste : Ce fut une chiere pichatte. (Doc. c.1500. In : J. Lemaire, Romania 101, 1980, 110). [R. M.]

PISSE, verbe (pisser)

[T-L : *pissier* ; GDC : *pissier* ; FEW VIII, 587a : **pissiare* ; TLF XIII, 425a : *pisser*]

A. - Empl. intrans. "Uriner" : Ly malignes esperis fuyent la pierre [de sayete]. Ly ayghe de ly boulte garist estorsions el ventre. Se vous donnés l'ayghe de luy boyre une femme : se elle est virge, elle tenra, et se elle est corrupte elle *pissera* tantost. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 184). ...des bourgoys de Flandres qui sy prez le gardoient que à paine pouoit il aler *pissier* (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 138). ...elle vit ledit braconnier qui vint *pissier* contre les prisons de la Griesche, et, en *pissant*, appella elle qui parle devine, en disant : Devine, par Dieu, se tu dis la verité, je te feray estaindre, sans lui desclairer de quele chose elle deist verité. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 285). On ne verra plus truye qui *pisse*. (Rapp., c.1480, 65). En ce texte sont déclarés .V. inconveniens dangereux qu'il s'ensuyvent de boire vin nouveaul. Le premier est qu'il deffent et empesche de *pissier*. (Rég. santé corps C., 1480, 63).

- *Pissier en lit* : .II. filles a de lui qu'elle norrist et berse : L'une a à non Margot et l'autre a à non Herse. Margot ne fait que braire : tant est male et desperse. Et Herse *pisse* en lit tant que tout le tresperse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266).

- [Avec un compl. d'obj. interne] : ...[il] se leva de nuit de son lit, feignant qu'il vouldist aler *pissier* de l'eau, s'adreça au lit où un desdiz compaignons estoit, et en la bourse d'icellui print VIJ frans en or qui y estoient (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 170).

- *Pisser sang* : Quant aucun *pisse* sanc en son horine, c'est signe de rupture d'aucune voine des rains. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 80).

B. - Loc. fig.

- *Pisser en son jaque de soie*. "Agir contre son propre intérêt, en se comportant de manière inadmissible et inconsidérée" : ...elle a bien *pissié* en son jaque de soye, car environ III sepmaines ou un mois après que vous fustes parti, une maladie la print telle que a veue d'eul toute secchoit tellement que, selon le dit du phisicien de la royne, elle estoit brief eticque ou morte se son air naturel ne l'eust recouvree (LA SALE, J.S., 1456, 270).

- *Pisser contre le soleil*. "Outrager les puissants, offenser son bienfaiteur" : Mais de l'autre trenchant de l'espee ilz ont fait ung rasoir bien trenchant, pour royre et pour escorchier les pauvres brebiz, qui sont traictes en jugement et ont *pisse* contre le souleil, ou songie contre la royalle mageste. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 470). Et si'il y a par adventure aucun preudome en la court qui die verite, duquel ilz ayent aucune doubtance, jamais ne fineront ou par une voye ou par l'autre tant que le preudomme sera chacie hors de la court, se on lui devoit mectre sus qu'il eust *pisse* contre le soleil. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 573). ...ou d'une sentence d'ignorance fardee, ou d'un debat entre deux mariez, ou de vefves, ou de bigames, et d'orphelins qui auront *pissie* contre le soleil, ou de concubinaires seculiers, qui ne se pourra prouver se non par souspecon (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 302). ...le dit serviteur alie lors en presence du baillif dira a ta royale mageste : "Sire, ne croyez pas cestui baillif, car il est homme de mauvaise vie, ou il est corrompuz, ou il a *pisse* contre le soleil..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 353). Si les tiennent en subjection et crainte par leur menaceuses parolles plaines d'oultrages, leur mectent sus qu'ilz ont *pissié* contre le souleil et bien monstrent comment. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 80).

Rem. FEW VIII, 587b atteste seulement : «*pisser contre le soleil* "faire des efforts inutiles" (Rab 1534...)» ; pour Mézières, cf. DI STEF., 803a, s.v. *soleil* : «offenser les

puissants ou ses amis, être insolent» ; M. Jeay, *M. fr.* 14-15, 1984, 291 : «outrager de puissants bienfaiteurs, offenser ses amis».

- *Envoyer qqn pisser.* "Repousser qqn sans ménagement" : À quoy ledit suppliant lui dist qu'il ne parloit pas à luy et de quoy il se mesloit, ou autres parolles semblables, et y eut plusieurs autres grandes parolles dictes entre eulx, entre lesquelles ledit suppliant l'envoya *pisser* (Doc. Poitou G., t.11, 1465, 37).

C. - P. anal.

1. [D'une chose] "Laisser s'écouler un liquide en abondance"

- Part. prés. en empl. adj. [D'un fromage] *Pissant.* "Encore plein de liquide, non égoutté" : ...et si estoient frommaiges tant chers que ung bien petit qui estoit tout *piissant* coustoit III ou IIII blans (Journal bourgeois Paris T., 1432, 283).

2. [Du sang qui jaillit après une décapitation] *Pisser rouge* : Cy ly coupe le col (...) Alons ly querre .I. orinal ; Il *pisse* trop malement rouge. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 147). [R. M.]

PISSERESSE, subst. fém. (pisseresse)

[GD : *pisseresse* ; FEW VIII, 589b : **pissiare*]

"Celle qui pisser" : ...misor (...) : pisseur (...) misatrix (...) : *pisseresse* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 190). [R. M.]

PISSEROTE, subst. fém. (pissarote)

[GD : *pissarote* ; FEW VIII, 593b : **pissiare*]

"Petit ruisseau, petit conduit"

REM. Doc. 1406 (Nevers) ds GD VI, 177c. [R. M.]

PISSEUR, subst. masc. (pisseur¹)

[T-L : *pissëor* ; GDC : *pisseur* ; FEW VIII, 589b : **pissiare* ; TLF XIII, 426b : *pisseur*]

"Celui qui pisser" : Je cognois bien ung fourbisseur Fourbissant verres au disner, Qui est devenu fort *pisseur* Par force de fort choppiner. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier C., 1482, 320). ...misor (...) : *pisseur* (...) misatrix (...) : *pisseresse* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 190). [R. M.]

PISSEUR, subst. fém. (pisseur²)

[*FEW VIII, 589b : **pissiare*]

"Odeur d'urine" : Jugement (...) que dit que ung homme vult que ung autre faice ung murs qui est communable pour les deux de cez coustange, pour ce qu'il vient trop grant *pixour* en son hostel, ou a remuer les porc que sont en son hostel ; et li autre dit qu'il n'en a point a ffaire ne a remuer ces porcques, pour ce que les rancs i ont esteis d'ancieneteis. Il fut dit que li dairien ait bien a demeureir en paix. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1372], 464). [R. M.]

PISSOIR, adj. et subst. masc. (pissoir)

[GD : *pissoir* ; FEW VIII, 589b : **pissiare* ; TLF XIII, 426b : *pisser* (*pissoir*)]

I. - Adj. Pot pissoir. "Pot de chambre"

Rem. Doc. 1489 (Tournai) ds GD VI, 177c. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 160.

II. - Subst. masc. "Lieu où s'écoule l'urine à l'écurie ou à l'étable" : ... pour faire le *pissouir* en l'estable aux chevaux (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 239). [R. M.]

PISSOIRE, subst. fém. (pissoire)

[GD : *pissoire* ; *FEW VIII, 589b : **pissiare*]

A. - "Lieu où s'écoule l'urine à l'écurie ou à l'étable"

Rem. Doc. 1464 (*pissoueres*) ds GD VI, 178a.

B. - "Pissotière"

Rem. Doc. 1435 (Lille, *pissoires*) ds GD VI, 178a. [R. M.]

PISSOITE, subst. fém. (pissote)

[FEW XXII-2, 197b : o.i.]

"(Fourrure)"

REM. Doc. 1422 (Tournai, *pissoitez*) ds GD VI, 178a. [R. M.]

PISSOT, subst. masc. (pissot)

[GD : *pissot* ; FEW VIII, 589a : **pissiare*]

A. - "Urine"

- À *pissot.* "À jet continu" : ...le sang en sault a *pissot.* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 254).

B. - "Pénis (du cheval)" : Ne ne li faut [à mon cheval] vallet ne page, Car il est housés d'avantage. Frecineus est dedens le ventre Qui jusques en *pissot* li entre, Dont il a demouré, sans fable, Plus de .IV. mois en l'estable. (MACH., Compl., 1340-1377, 264). [R. M.]

PISSOTE, subst. fém. (pissote)

[FEW VIII, 589a : **pissiare*]

A. - "Urine"

- *Bac à la pissote.* "Bac à uriner" : Il passe ou bac a la *pissocte.* (Sots, c.1480-1500, 270).

B. - P. méton. "Rigole où coule l'urine de cheval (dans une écurie)" : A deux ouvriers de bras pour avoir curé les *pissotes* de la mareschaucée de l'estable aux chevaulx (Comptes Archev. Rouen J., 1450-1451, 257). [R. M.]

PISSURE, subst. fém. (pissure)

[*FEW VIII, 589b : **pissiare*]

"Action d'uriner" : Minsatio (...) : *pisseure* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 190). [R. M.]

PISTACE, subst. fém. (pistache)

[T-L : *pistace* ; GDC : *pistache* ; FEW VIII, 596b : *pistacium* ; TLF XIII, 427b : *pistache*]

"Pistache" : *Pistacee* [l. *Pistaces*] que l'en appelle autrement festuces ou festus, sont fruis qui croissent outre mer et ressemblent a pins. (Grant herb. C., c.1450, 149).

REM. Ex. XIIIe s. ds TLF. GD III, 774b, s. v. *festue* : *piscate* (c.1500), l. *pistace* (FEW VIII, 597b, n.1). [R. M.]

PISTE, subst. fém. (piste)

[GDC : *piste* ; FEW VIII, 598a : *pistare* ; TLF XIII, 428a : *piste*]

"Traces de piétinement" : Et lors qu'ilz s'embarient sus ce marescaige, ils perdirent la route de leurs chevaulx, car il y avoit sy grant pestis [var. *peste*] de cerfs, de bissez, de daints et de porcs que les pas des chevaulx y estoient effaciés (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 221).

REM. Sur l'alternance *-i/-e-*, cf. GD VI, 128c : *pester* (*pister* v. Lexiques). Dans l'ex. suiv., le mot *piste* vient en fait d'une éd. de 1661 ; les éd. de 1476, 1493, 1514, 1517... portent *tract* ou *estrac* (cf. *R. Ling. rom.* 19, 1955, 275-276, W. v. Wartburg) : ...pour aller quérir de tous costez leur avantage sur iceulx Anglois. Et tant chevauchèrent qu'ils trouvèrent leur *estrac*

et leur *piste*. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 193). [R. M.]

PISTER, verbe (pister)

[GD : *pester*¹ ; FEW VIII, 598a : *pistare*]

"Broyer, pétrir" : ...et semence de fenouil et saffran ou lentilles excortiquées et soyent cuictes ensemble et broyees et *pistees* et confites (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 12). Item prenés feuilles de migraine et les *pistés* avec figues et les mettés sus (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 14).

V. aussi *pester* [C. T.]

PISTIQUE, subst. fém. (pistique)

[GD : *pistique* ; FEW VIII, 597a : *pistacium*]

"Pistache" : Je vous serviray volentier D'aucune espece aromatique Se vous voulez nardus, *pistique*, Fin baulme, odorant synomomme (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 299). [GD VI, 178b] [R. M.]

PISTOLE, subst. fém. (pistole)

[GD : *pistole* ; FEW XVI, 624b : *pistole* ; TLF XIII, 431b : *pistole*]

"Tube, drain" : ...tant que cils venins petit à petit li isoist parmi une petite *pistoule* qu'il avoit ou brach (...). "Si tretos que ceste petite *pistouille* laira le couller et seccera, vous morrés sans point de remède." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 281). [R. M.]

PISTOLET, subst. masc. (pistolet)

[GD : *pistolet*¹ ; *FEW XVI, 625a : *pistole*]

MONN. "Demi-pistole"

REM. Doc. 1480 ds GD VI, 178b (occurrence étonnante, qui serait à vérifier -Arch. Finist.-, le mot *pistole*, emprunté à l'italien, étant du XVIe s.). [R. M.]

PITABLE, adj. (pitabile)

[T-L : *pitabile* ; GD : *pitabile* ; FEW VIII, 443a : *pietousus*]

A. - "Enclin à la pitié, qui manifeste de la pitié" : Et n'ont de pitié ne que chien, Serpens poignans, loupz devourablez, Plains de faulx samblant, peu *pitables* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 34). Au pellican je suis samblable Qui par pitié cuide bien faire ; Sa nature est tant *pitabile* Qu'il se deffait pour aultres faire (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 16).

Rem. Doc. 1375 (*heuvres pitables*) ds GD VI, 178c.

B. - "Pitoyable" : Voyez la fable Fort lamentable De Piramus, L'estat muable Et fin *pitabile* [var. En fin piteable] De Priamus. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 213).

V. *pitoyable* v. Lexiques [R. M.]

PITACE, subst. fém. (pitace)

[GD : *pitace* ; FEW VIII, 439a : *pietas*]

Péj. "Pitié" : Je n'en ay pitié ne *pytasse* Ne que de la peau d'un vielz asne. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 263). [Même ex. ds *Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 738, et ds MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 309] C'est pour tout mettre a sacquemans, Sans avoir pité ne *pitace*. (MOLINET, *Myst. st Quentin* C., c.1482, 232).

REM. Cf. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 270-271. [R. M.]

PITAILLE, subst. fém. (pitaille)

[FEW VIII, 441a : *pietas*]

"Pitance" : Volontiers prent sur la paille Sa *pitaille* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 73). [R. M.]

PITAIRE, subst. fém. (pitaire)

[Ø]

"Gros pot de terre, grande jarre" : ...en presors, en cellyers, en *pitares* (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 73). ...en cellier, en presor, en *pitares*, et en toutes les autres choses que asdites vignes sont (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 117).

REM. Du mot chypriote *pitaire*.

V. aussi *pitier* [R. M.]

PITANCE, subst. fém. (pitance)

[T-L : *pitance* ; GD : *pitance*¹ ; GDC : *pitance* ; FEW VIII, 440a : *pietas* ; TLF XIII, 434b : *pitance*]

A. - "Pitié"

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD VI, 179a.

- *Faire pitance de*. "Avoir pitié de" : Ne je n'ay fiance D'avoir alegeance De celle grevance, Se mort ne s'avance De faire de moy *pitance*. (Narcissus, p.1426, 303).

B. - "Nourriture donnée aux moines ou aux pauvres dans un couvent" : Voulons que ce dit jour les religieuses de la dite eglise aient pour *pitance* cinquante frans. (Test. Ch. V, D., 1374, 186). ...l'argent sera par eulx convertis en autre terre ou revenue pour le profit de la *pitance* et de l'esglise (Trés. Reth. S.L., t.2, 1382, 278). ...fu Remond vestu, et laissa les draps du siecle, et prist ceulx de l'ermitage (...). Lors fut le service dit, et offry Remond a ce commencement de moult riches joyaulx d'or a riches pierres. Et après le service alerent disner, et fist Remond porter a ses freres de la *pitance*, et leur fist faire assavoir sa venue, dont ilz louent Dieu, et lui prient devotement qu'il le veulle tenir en bonne devocion. (ARRAS, c.1392-1393, 273). Aux grans maistres Dieu doit bien fere, Vivans en paix et en requoy ; En eulx il n'y a que reffaire, Si s'en fait bon taire tout quoy. Mais aux povres qui n'ont de quoy, Comme moy, Dieu doit pascience. Aux autres ne fault qui ne quoy, Car assez ont pain et *pitence*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 38). Pour garder la religion Et la reigle que nous tenon Pain vin et autre *pitence* Nous ne prenons pas recreance Trop grasse ne ne dormons mie Toute la nuict ie vous affie (Myst. st Martin K., a.1500, 238).

C. - P. ext. "Nourriture" : De meilleur *pitence* que d'eufs Vous norricez, truant paillart. (Mir. st Alexis, 1382, 349). Du pain, du vin et la *pidance* Pourteray assez largement Pour eulx tous [les prisonniers], car, par mon serment, Nulz confors ilz n'ont de personne. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 133). Et, le jeudi ensuivant, le grant prier de France, pour ledit cas, acompaigné de plusieurs autres seigneurs de leurdit ordre, [vint] pour faire le procès dudit frere Henry, qui depuis fut par eulx condempné à demourer prisonnier en lieu tenebreux et d'avoir ilec pour *pitance*, tant qu'il y pourroit vivre, le pain de douleur et eau de tristesse. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 176).

Rem. *Myst. process. Lille* K., t.2, a.1485, 16/292.

- *Pitance de viande*. "Portion de nourriture donnée quotidiennement" : ...par chacun jour cinq pains, deux blans et trois bis, un pot de tel bevaque comme l'en a accoustumé à paier les livres dudit hostel, oveuques telle *pitance* de viande come l'en baillera es autres renduz d'icelui hostel. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1378, 183).

- [Dans un cont. métaph.]: Ainsi fui doucement peüs Des tresdoulz biens qui sont deüs A ceulz qui aiment loyamment Par souffissance seulement, Car se ce ne fust souffissance Moult petite estoit la *pitance* ; Mais bien n'i ha qui soit petit Puis qu'on le prent par appetit Et qu'on le donne liement, De bon cuer et jolient.

(MACH., Voir, 1364, 342). AGRAPART [un diable]. Tayse toy, tu auras demain Bonne proye et bonne *pidance*. Les pellerin qui sont de France Tourneront briefment par ycy. [La pitance est constituée ici d'êtres humains : Jupiter et les diables prélèvent la "dîme" sur les voyageurs franchissant le passage du Mont-Joux] (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 128).

. [P. iron.] : Et li enfez le fiert de sy bonne ordonnance Que l'escut li percha, n'y ot autre *pitanche*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 635).

. [Dans un cont. grivois] : Au wider de la chambre, celle qui avoit sa *pitance* dist : "ça, voisine, en yrons nous ? - Voire, dit l'autre, s'en va l'on ainsi ? Si l'on ne me fait la courtoisie comme a vous..." (C.N.N., c.1456-1467, 522). [R. M.]

PITANCERIE, subst. fém. (pitancerie)

[GD : *pitancerie* ; FEW VIII, 440b : *pietas*]

"Office de *pitancier* ; lieu d'un couvent où se font les distributions de vivres" : ... et au pourfit del office de le *pitancherie* (Cartul. Flines H., t.2, 1362, 628).

REM. Doc. 1330, 1349, 1373 ds GD VI, 179a-b. [R. M.]

PITANCIER, subst. masc. (pitancier)

[T-L : *pitancier*² ; GD : *pitancier* ; FEW VIII, 440b : *pietas* ; TLF XIII, 435a : *pitance* (*pitancier*)]

"Celui qui, dans une communauté religieuse, est chargé de la pitance" : ...frere Jehan de Bris, nostre *pitancier* et procureur (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1374, 442). ...frere Jehan de Bris, moingne et *pitancier* de nostre dite eglise (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1374, 442). ...et aussy le dit monseigneur l'abbé asserra huit lb.. de rente au dit convent dedens Noël prochain venant, lesquelz le dit convent recevra par la main du *pitancier* aux IIII termes a Paris acoustumés (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1398, 735). Le *pitancier* et cuisinier de l'eglise Sainte Genevieve ou Mont de Paris, 40 s. p. par an (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 133). Je viens d'avec le *pitancier* Du couvent de Serre Fessier, La ou j'ay scellé ung rapport. (Sots, c.1480-1500, 268).

Rem. Doc. 1352 (*pitancier*), In : R.-H. Bautier, *Bibl. Éc. Chartes* 139, 1981, 64 ; *Mém. Compiègne C.-B.*, 1448, 470 ; doc. 1465, In : Ch. Samaran, *Bibl. Éc. Chartes* 104, 1943, 19... [R. M.]

PITANCIERE, subst. fém. (pitancière)

[T-L (renvoi) : *pitanciere*¹/*pitanciere*² ; GD : *pitanciere* ; FEW VIII, 440b : *pietas*]

I. - "Celle qui, dans un couvent, est chargée de la distribution des vivres" : La dame qu'as vëu aler Par cloistre et viande porter Sur parchemin (est) *pitanciere* De ceens [est] et (sous)celeriere (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 400). ...dame Marie de Laidaing, adont *pitanchière* (Cartul. Flines H., t.2, 1344, 589).

II. - (Synon. de *pitancerie*)

Rem. Doc. 1326 ds GD VI, 179b. [R. M.]

PITE, subst. fém. (pite¹)

[GDC : *pite* ; FEW VIII, 613a : *pitt-* ; TLF XIII, 435b : *pite*¹]

MONN. "Petite monnaie valant le quart d'un denier" : ...la somme de 1.475 livres 14 s. 1 d. *pite*, deue ausdiz Baronnatz pour ledit Cuer par la fin des comptes des mines de Chissieu et de Saint-Pierre (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 339). ...Poncet Remon, fermier du molin à papier de Rochetaillée, baillera et délivrera, sur ce qu'il peut devoir à Jehan de Waleran, la somme de 4

l. 10 s. t., laquelle somme luy est deue pour les arrérages de 12 livres de poivre et 10 s. *picte* de rente, que le seigneur de Rochetaillée a droit de prendre par chacun an sur ledit molin (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 652). [E. P.]

PITE, adj. (pite²)

[T-L : *pite* ; GD : *pite* ; FEW VIII, 619b : *pius*]

"Pitoyable"

REM. Doc. 1472 (Péronne) ds GD VI, 179c ; *pius X pietas*. [R. M.]

PITERNE, subst. fém. (piterne)

[*FEW I, 361b : *bikos* (?) (?)]

"(Bouteille ?)" : Item une gente lanterne D'arain pleine de petis trous Qu'il portoit comme une *piterne* Soubz la robe entre ses genoiz (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 67).

REM. Seul ex. Pourrait se lire *picerne* (Éd.) et se confondre avec GD VI, 164c : *pincerne* [R. M.]

PITEUSEMENT, adv. (piteusement)

[T-L : *pitos* (*pitosement*) ; GD : *pitosement* ; DÉCT : *pitosement* ; FEW VIII, 443a : *pietosus* ; TLF XIII, 435b : *piteusement*]

A. - "Pieusement" : ...on doit croire *piteusement* et par auctoritez d'escriptures (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 272). Item, après marcherent les chanoynes, doyens, archediaces, gens constituez en dignitez d'eglise, devotement et *piteusement* chantans, et plusieurs d'iceulx pleurans, lamentans et regrettans la mort du bon et vertueux prince de Vendosme (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 247 ; *Mabrien V.*, 1462, gloss..

B. - "Avec pitié, avec compassion" : Dame, (...) Deffens nous des vilains desrois De Julien le marvoyé (...). Douce dame, regardez nous *Piteusement*. (Mir. emp. Julien, 1351, 192). Quant je l'oÿ si plainement Parler et si ouvertement, Sa douceur fist mon cuer si tendre Que ne me pos onques deffendre Qu'il ne me faillist larmoier Et l'iaue du cuer avoier A l'ueil, dont je la regardoie *Piteusement*. (MACH., Voir, 1364, 250). Pour ce, doulx Dieu, vous veuil requerre Que regardez *piteusement* Ce que je fas benignement Pour vostre amour. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 277). ...vous leur devez aidier [aux vieilles gens] et reconforter de la force de vostre corps, et aussi de voz biens *piteusement* en leurs maladies et foibleces a ceulz qui besoing en ont (CHR. PIZ., *Trois vertus W.H.*, c.1405, 203). Doulx piés que portés si grant faiz, Et voz, jambes pleines de sueurs, Des eaulx de mes yeulx en douleurs Vous lavarey *piteusement*. (Pass. Auv., 1477, 152). ...la plus grant partie de tous eulx plourans ou regrettans *piteusement* la dure mort de ce bon seigneur. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 313).

C. - "D'une manière qui suscite la pitié ; humblement" : Mainte ame oy gemir et plaindre, Et entre les autres complaindre *Piteusement* mon frère oy. Et quant en ce tourment le vi, Je li requis moy faire sage Pour quoy il souffroit telle rage (Mir. prev., 1352, 270). ...Tout droit à l'entrée dou pas, Bonau de Bon y fu occis Et aveques li plus de VJ. Hommes d'armes, dont ne saroie Nommer les noms ; et toutevoie Il furent mort *piteusement*, Comment que ce fust vaillamment. (MACH., P. Alex., p.1369, 155). ...en soy *piteusement* plaignant et souspirant (FOUL., *Policrat. B.*, V, 1372, 440). Et sambloit qu'il deust larmoier, Tant me parloit *piteusement* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 133). *Piteusement* l'amonnestoeie Qu'il li pleüst moy conseillicier (LE FÈVRE, *Respit Mort H.*, 1376-1380, 7). Et s'Amours vuet vers moy estre piteuse, Je

li requier merci *piteusement* Que tost voie ma dame savoureuse Qui maintes fois m'a savoureusement De ses dous yex conforté doucement. (MACH., L. dames, 1377, 137). Le grant desir que j'ay de vous veoir. (...) il me fait compleindre et dementer Et regreter vostre viaire gent Et vo biauté souverainne et sans per Et la tres grant douceur qui en descent. Einsi me fait languir *piteusement*, Mon cuer esprent et esteint mon espoir Le grant desir que j'ay de vous veoir. (MACH., L. dames, 1377, 209). Se vos courrous me dure longuement, Je ne puis pas avoir longue durée, Einsois morray pour vous *piteusement*, Se vos courrous me dure longuement. (MACH., L. dames, 1377, 218). ...humblement et *piteusement*, par ledit Salmon, fu requis ausdiz prestres et chappellains le saint baptesme ordonné par Nostre Seigneur Jhesu-Crist (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). Et lors commanda le roy que Jossellins et son filz feussent tous deux penduz. Et cilz a qui le roy le commanda saisirent tantost Josselin, qui croit au roy mercy moult *piteusement*. (ARRAS, c.1392-1393, 64). Mercy lui crye et vait priant *Piteusement* que par nul tour Ne lait Hector pié en l'estour Mettre le jour (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 98). ...en tel parti Fu Dido que *piteusement* S'occist de dueil (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 173). ...il revint a luy, et sentit tresbien ses douleurs, et bien *piteusement* pria mercy a son maistre [Après un sévère châtement corporel] (C.N.N., c.1456-1467, 457). Puis que Saturne en son orbe domine Et Jupiter est avec luy conjoint, C'est aux humains ung infalible signe De grant peste, de ce [ne] ignorent point Et mourront mains premier qu'ils soient point *Piteusement* et de subite mort. (Cene dieux, c.1492, 140).

- "De façon émouvante, avec émotion" : Mais quant les barons du pays le virent ainsi penser, si s'escrient tous d'une voix moult *piteusement* : Haa, nobles homs, ne veulliez pas reffuser au roy ceste requeste. Par foy, dist Urien, seigneurs barons, non feray je. (ARRAS, c.1392-1393, 120). ...les exilliez qui furent partiz de la destruction du port de Japhe vindrent devant l'ost a Damas, a la tente du soudant, ou le gallaffre et les autres roys et admiraux estoient, et leur comptent moult *piteusement* la destruction de Japhe, et comment crestiens ont tout mis a l'espee et arse la ville. (ARRAS, c.1392-1393, 226). Et quant la nouvelle fu espadue par le pays, lors veissiez le menu peuple mener moult grant douleur, et la regretoient moult *piteusement*, car elle [Mélusine] leur avoit fait moult de biens. (ARRAS, c.1392-1393, 261). Et ce jour furent en son hostel episcopal grant populaire de la ville de Paris, tant hommes, femmes que enfans, le veoir mort en sa chappelle haulte estant au bout de la grant sale dudit hostel, et ilec par ledit peuple fut moult *piteusement* pleuré et pour son ame devotement prié, et au partir lui baisoient les piez et les mains ; et disoient la pluspart d'iceulx qu'ilz creioient fermement que ledit evesque feust saint et bien aymé de Dieu. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 264).

- [À propos du Christ] : ...breviaire joli Qui fu si bien escripz et mal venduz, (...) Ouvers en croiz, d'yaue et de sanc planez *Piteusement*, car le sanc d'alejance Rendi pour nous faire plaine quittance (Mir. prev., 1352, 277).

D. - "Pitoyablement, misérablement" : LA VEFVE. Mon cuer peult bien en pleurs noyer De voir ma douce nourriture Si *piteusement* convoyer Par mort aux vers et pourriture. (LA VIGNE, S.M., 1496, 489).

- "D'une manière infamante" : ...et par especial Perrot (...) eust très *piteusement* dit au dit suppliant, en la presence du dit André Besry, qu'il avoit prins et eu par larrecin du blé du dit André Besry, que ledit Guillot et ses diz compaignons avoient mis ou dit hostel, dont le dit suppliant se excusa grandement et encores en est en

bonne defense, non obstant la quelle le dit Perrot, perseverant en son oultrage, dist derechief et par pluseurs fois à icellui suppliant, en la presence du dit Besry, qu'il avoit emblé le dit blé du dit Besry. (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 64). [R. M.]

PITEUX, adj. (piteux)

[T-L : *pitos* ; GD : *pitos* ; DÉCT : *pitos* ; FEW VIII, 442b : *pietosus* ; TLF XIII, 436a : *piteux*]

A. - "Pieux, dévot" : Dame, (...) Au char de feu d'Elye comparé Ay vo saint corps par vraie affection, Qui eslevez par *piteuse* orison Vo temple en gloire (Mir. Theod., 1357, 133). ...comme lieux sains et les autieux et les choses ordenees a *piteux* usages (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 301). *Piteux* le tient, né soux bonnes planetes (Epître Romains M., c.1475, 179).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, 6522.

- Empl. subst. "Spectacle théâtral de nature pieuse"

Rem. Doc. 1384, 1395, 1442 ds GD VI, 180b.

B. - [Idée de pitié, sens actif]

I. "Qui éprouve de la pitié, qui est compatissant" : La misericorde *piteuse* De Dieu... (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 64). Ne humble, ne *piteuse* n'yere, Mais orgueilleuse de maniere Et de fait (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 65). Parquoy ceux qui ont veu cedit royaume de France en temps du roy Charles sixième de ce nom, sont *piteux* de le veoir à présent, veu le changement effroyable qui y est. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 13). ...bon mary print sa place en une chaize a doz assez près de son lit, tant simple et tant *piteux* qu'on ne le vous saroit dire. (C.N.N., c.1456-1467, 199). ...les cueurs humains sont aujourd'huy tant acerez et durs si fort qu'il n'est pitié ["malheur"] tant pitoyable qui *piteux* les peust rendre et marriz (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 134).

- *Piteux* à. "Qui éprouve de la pitié à l'égard de" : ...en vraie charité Servir, vierge glorieuse, Vous doit on (...), Car a ceulx estes *piteuse* Qui en sont entalenté. (Mir. ev. N.D., c.1348, 72). Car tu es li souverains sires Des roiaumes et des empires Et aussi de toute la terre. Fols est qui vuet autre dieu querre. Trop yès *piteus*, misericors, Dous, courtois a l'ame et au cors Et penitens seur les malices Des hommes, c'est tes drois offices. (MACH., C. ami, 1357, 53). Dieu soit a m'ame *piteus* (Hugues Capet Lab., c.1358, 131). Et se Pité me vuet estre *piteuse* Et bonne Amour par pensee amoureuse Li ramentoit ma douleur dolereuse, Je ne doubt point Qu'elle n'en soit vers moy plus gracieuse Et de savoir mon estat plus songeuse (MACH., F. am., c.1361, 170). Se cilz qui est princes et sires Des rois, des resnes, des empires, Par sa tres grant misericorde Envers tels gens ne se racorde, De tels en y avra, ce cuit Qui empetreront dou mal cuit. Mais *piteus* et misericors Est toudis a l'ame et au corps. Or vueil laissier ceste matiere Et retourner a la premiere, Car aucune fois on empire De bien et de verité dire. (MACH., F. am., c.1361, 186). Mais ce qui plus le fait estre angoisseus Et qui plus croist la douleur qui me dure, C'est qu'à chascuns est humbles et *piteus* Vos gentis cuers, hélas ! et il ne cure Ne pité n'a de ma douleur obscure, Et si scet bien que j'ay lonc temps languï En desirant vostre douce merci. (MACH., Bal., 1377, 543). Mais s'il vous plaist, vous me serez *piteuse*, Quant je vous aim de fin cuer, sans meffaire, Qu'oncques mais jour nulle si savoureuse Ne pos veoir qui tant me peüst plaire Que vous faites, tres douce debonnaire. S'en remerci (MACH., L. dames, 1377, 103). Dous viaire gracieus é De fin cuer vous ay servi. Vueilliés moy estre *piteus*, Dous viaire gracieus. Se je sui un po honteus, Ne me metés en oubli : Dous viaire gracieus, De fin cuer vous ay servi. (MACH., Rond., 1377, 569). ...nous lui

vueillons estre *piteux* et misericors. (Paris domin. angl. L., 1420, 5). Vous savez que nous femmes avons les cuers tendres et *piteux* aux choses qui sont par nous ameës. (LA SALE, J.S., 1456, 96). SAINCT MARTIN. (...) Aux povres soyez gracieux, Aux riches tousjours doctrinables, Aux indigens solacieux Et *trespiteux* aux miserables. (LA VIGNE, S.M., 1496, 571).

- *Piteux vers* : Si n'aray ja mais bien ne pais Ne riens dont mes cuers soit joieus, Ne plus ne ferai chans ne lais, Quant Amours n'est vers moy *piteus*, Einsois vueil definer mes jours Et mes chans avec mes dolours, Puis que pour faire loyauté Ma dame m'a congié donné. (MACH., Bal., 1377, 550). Et s'Amours vuet vers moy estre *piteuse*, Je li requier merci piteusement Que tost voie ma dame savoureuse Qui maintes fois m'a savoureusement De ses dous yex conforté doucement. (MACH., L. dames, 1377, 137).

2. "Qui est porté à la pitié, à la compassion, qui est sensible" : Dont on voit souvent avenir, Quant on en laist un couvenir, Qu'on perçoit que dou tout s'encline A oeuvre de mauvais couvine Et devient dès lors despiteus, Fols, desdaingneus et po *piteus*, Et het, tel fois est, ceus qui l'aiment, Qui biau très dous enfant le claiment ; Tel fois est qu'il se vuet combatre Et vuet les autres enfans batre ; S'il n'i puet avenir, il rue ; S'en fait tant qu'il ne vient en rue Qu'il ne soit de la gent haïs. (MACH., D. Aler., a.1349, 242). Quant Amours celle gent assamble, Il s'accordent très tuit ensamble Que cils amans, loyaus veüs, Soit tost de merci pourveüs. Lors vient Dongiers li despiteus, Fel, desdaingneus et po *piteus*, Qui volentiers occist et tue Amans cui Amours esvertue, Et contredit la compaignie Et ne vuet pas que courtoisie Soit a ce loial amant faite. (MACH., D. Aler., a.1349, 323). Amis, l'ennemi (...) T'avoit durement encordé De son laz et desaccordé Du roy *piteux* et concordant (Mir. parr., 1356, 34). Et si as bon et loial juge, Sage, *piteus* et veritable, Qui t'est chose si pourfitable Qu'i te pardonra ton meffait, Se tu avoies bien meffait, La quel chose je ne croy mie. (MACH., C. ami, 1357, 65). Et trop plus amoit sans doubance Misericorde que vengeance, Car elle estoit franche et *piteuse* Et dou mal d'autrui dolereuse. (MACH., Voir, 1364, 438). Pluseurs eglises a fondées, Qui sont moult richement doées ; Chartreus, mendians et chanoines, Nonnains emmurées et moines. Il n'est felons ne despiteus, Einsois est humbles et *piteus*, Plus que turtre ne colombele, N'amis vrais à s'amie bele. (MACH., P. Alex., p.1369, 31). Amours ne vuet que de mes maus me pleingne, Einsois me fait conjoir mon labour, Ne je ne sçay comment m'ardeur esteingne. Car vrais desirs l'esprent et fine amour ; Ne ma dame des anuis, Qui ont en moy fait morir tous deduis, Ne deigne avoir son cuer *piteus* ne tendre ; Et si ne puis fors qu'à s'amour entendre. (MACH., L. dames, 1377, 97). ...entre vous povres dames, qui avez les cuers *piteux* et tendres (LA SALE, J.S. E., 1456, 408). Vous estes noble, preux, *piteux* empereur, Et puis, par eur, des humains empareur, Le repareur de haultayne influence (LA VIGNE, S.M., 1496, 156).

3. [D'une action, d'une attitude...] "Qui est marqué par la pitié, la compassion" : Adont le prirent plus de vint, Pour mettre en la fosse crueuse ; Et li rois, a chiere *piteuse*, Li dist : "Daniel, biaux amis, En lac des lions sera mis. Sergens de Dieu, pren bon espoir En ton dieu, car par li j'espoir Que chascuns clerement verra Qu'a joie te delivrera." (MACH., C. ami, 1357, 40). Mais Dieus, li peres, qui savoit Quel volenté l'enfant avoit De li servir, le delivra ; Car le roy son pere enivra D'une douce larme *piteuse*, Paternelle et amoureuse. Si le delivra toute voie, Dont tous li païs ot grant joie. (MACH., P. Alex., p.1369, 18). ...et pour nostre redemption souffris mort par *piteuse* amistié (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 509). Fontaines feray de mes yeulx Fort *piteux*. Mon

deulh croistra de jour en jour, Tant que vivré. (Pass. Auv., 1477, 104).

- "Qui est inspiré par la pitié, la compassion" : ...lequel avoit icelle somme fait délivrer en la ville et cité de Romme pour convertir en la réparation d'aucunes églises d'illec et autres *piteux* usaiges, en quoy par l'ordonnance de nostre saint père le pape, MdS estoit tenu pour la réformacion de la dispensacion de son derrenier mariage, laquelle estoit deffectuïé en aucuns poins (Comptes Lille L., t.1, 1424-1425, 208).

C. - [Idée de pitié, sens passif] "Qui suscite la pitié, la compassion, émouvant, pathétique" : Quant Ecuba vit la destruction De la cité de Troie et d'Ylion Et mettre à mort la belle porteüre Et roy, Priant, mis à desconfiture Et li mener en estrange servage Mise en liens comme beste sauvage, Certes, ce fu dure chose et *piteuse* ; Et si senti douleur si dolereuse Que je croy bien qu'onques femme ne mere Ne senti mal ne douleur plus amere. (MACH., Compl., 1340-1377, 253). Le mort a pris dame Maroye ; (...) porté l'a en jugement Devant le juge qui ne ment, Et la, par ses *piteux* regrez, A si bien mené sont procès Que celui la (...) En jugement pour soy deffendre Convient aler. (Mir. ev. arced., c.1341, 136). En un jour trop en desconfist ; Mais seuls ne pooit pas souffrire Pour tout le monde desconfire, Qu'entour lui furent pris et mort Sa gent de moult *piteuse* mort, Et il pris ; c'est pitez et dieus. (MACH., C. ami, 1357, 99). Aussi vueil je prier au dieu d'amours Qu'il vueille oïr mes *piteuses* clamours Et qu'il face tant par ses soutis tours Que la parole De Morpheüs, quant il dira mes plours, Mes grans meschiés et mes dures dolours, Soit a m'amour clere com li biaux jours (MACH., F. am., c.1361, 172). Mais d'une chose me merveille, Comment Ihesu Cris pot souffrir Tel homme à tele mort offrir ? Car onques mais certainement De si très bon commencement Je ne vi si *piteuse* fin. Or prions à Dieu de cuer fin Qu'il le preingne et mette en sa gloire, S'ara noble et digne victoire. (MACH., P. Alex., p.1369, 274). ... ilz entendirent moult de *piteuses* voix qui griefment se lamentoient, dont ilz furent fort esmerveilliez. Et se commencerent les pluseurs a doubter qu'ilz n'eussent aucun empeschement de leur seigneur, et tant attendirent que cilz qui approucherent devant leur commencerent a escrire : Plourez, plourez tuit. Vestez vous de noir. (ARRAS, c.1392-1393, 28). Et [Frommont] fu en son temps moult devoz, et fu puis, par l'accort de son pere et de sa mere, moine de Maleres, dont vous orrez cy après en l'ystoire une moult *piteuse* aventure. (ARRAS, c.1392-1393, 80). ...Remond (...) se couche en son lit, si doulens que onques homs mortelz ne le fu plus, et faisoit les plus *piteux* regrez que onques nulz homs mortelz ouist retrere. Haa, Melusigne, dist Remond, dame de qui tout le monde disoit bien, or vous ay je perdue sans fin. (ARRAS, c.1392-1393, 243). Saichiez que je fuz en la place ou vostre mere se party et prist congié de monseigneur vostre pere, dont la departie fu moult *piteuse*, car en la place n'ot homme ne femme qui n'en plourast de pitié. (ARRAS, c.1392-1393, 289). Adont Adrastus lui vint faire Une requeste moult *piteuse* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 324). La ot *piteuse* decevree Des .II. amans (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 93). Le .II^{me}. [exemple] de Severité traicte des *piteuses* severités que Gaÿus Manlius Torcatus (...) et Manlius Fiullinis, Roumains, usarent contre leurs enfans. (LA SALE, Sale D., 1451, 11). Et la furent donnez baisiers, et baisiers renduz sans compte et sans mesure, tous acompaigniés de *piteux* souspirs, et tant furent en ce tres dolereux plaisir et en celle tres desconfortee joye que la myenuit sonna, dont furent tous esbaÿs. (LA SALE, J.S., 1456, 97). ...la povre fille de son maistre devenoit si tresgrosse que son *piteux* cas ne se pouvoit plus celer [Elle a été séduite par un valet qui l'a abandonnée]

(C.N.N., c.1456-1467, 68). ...[il] commença une *piteuse*, longue et douloureuse plainte après sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 176). ...une belle fille, gente et jeune, se sentit ferue de la maladie ; et tout tantost se vint rendre a une sienne voisine (...) et lui compta son *piteux* cas. [La peste] (C.N.N., c.1456-1467, 347). Le charreton, oyant ceste voix *piteuse* resonant de ce casier, descendit tout esbahy (C.N.N., c.1456-1467, 446). Et aussi y avoit au joignant de ladictie licriere six des pages dudit defunct, husez et esperonnez, sur six coursiers tous vestus et couvers de veloux noir, et lesdiz pages oudit habit de dueil. Et Dieu scet le douloureux et *piteux* dueil qu'ilz faisoient pour leurdit maistre ! Et disoit on lors que l'un desdiz pages avoit esté par quatre jour entiers sans boire et sans menger pour la grant passion qu'il portoit de ladictie mort. jour d'aoust oudit an LXI, ledit corps d'icellui defunct fut (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Veez cy *piteux* coronement De jong poignhant Jusques au sang. (Pass. Auv., 1477, 254). Helas, ma seur, quel *piteux* cas ! Elle a müé coleur et sorte. (Pass. Auv., 1477, 258). LE .I. SERGENT. Va bien tost querir la justice. Vecy nostré homme tout mort. LE .II. SERGENT. Vela ung tres *piteux* rapport. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 140). LE CRESTIEN [à saint Nicolas]. (...) Ressuscité a ton adveu Ay esté de mort moult *piteuse*, Douloureuse, Angoiseuse (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155). Dieux immortelz, j'ay devant vostre honneur A proposer une *piteuse* plainte. (Cene dieux, c.1492, 109).

- [D'une période, d'un endroit] "Qui est le lieu d'un événement douloureux" : NASON. Ceste journee est bien *piteuse* Pour nous, Samüel, mon amy. SAMUEL. Certes, je ne sçay pas a qui Elle ne seroit douloureuse. (Pass. Auv., 1477, 102). Il ne me seroit pas possible, Puis qu'on me feroit cognoistable, Boire ypocras ne manger nyble A une si *piteuse* table. (Pass. Auv., 1477, 112). (Icy s'en vient l'abbé et ses moynes habillez en habi[tz] d'eglise jusques a Tours et trouvero[nt] saint Martin ensevely pontifficallement comme dessus est dit.) PRIEUR. Or pouons nous maintenant voir La *trespiteuse* residence ; Pour tant, mectons nous en devoir De faire aux seigneurs reverence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 576).

- *Il fait piteux* + inf. "C'est pitié de" : Et puis, après icelle licriere, aloient à pié, deux et deux, tous les officiers de l'ostel dudit defunct, aussi tous vestus de dueil angoisseux, lesquelz il faisoit moult *piteux* veoir ; et, de la grant tristesse et courroux qu'on leur veoit porter pour la mort de leurdit maistre, furent grans pleurs et lamentacions faictes parmy toute ladictie ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22).

- [D'une pers.] "Qui suscite la pitié, la compassion, qui est à plaindre" : Or varrey je piteux desroys En grans esfroiz, Quant ceste injustice et oultrage J'adnunciarey en mort visacge A celle saige Douce virge, *piteuse* mere. (Pass. Auv., 1477, 181). Croix rigoureuse, Dy moy comment A moy, *piteuse*, - rendras l'enfant ! (Pass. Auv., 1477, 242).

. *Faire la piteuse*. "Faire mine d'être à plaindre"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

D. - "Pitoyable, misérable" : ...et la estant jusques a la nuyt delaissé par les sciens et non receu par ses ennemys, donna *piteuse* exemple a toutes les deux parties. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 95). ...Une *piteuse* cose dont on se doit ciesser (Hugues Capet Lab., c.1358, 269). L'ADVOCAT. Saint Nicolas ycy demonstre Une merveilleuse devise. Pour chant vecy *piteuse* contre, Faulx homme plain de couvoitise. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 143).

- [D'une pers.] "Pitoyable en qqc." : LE .I. SERGENT. Entre les hommes Nous sommes malheureux tous deux ; Mais, quant a

moy, je suis *piteux* En mon office. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 100).

- *Estre piteux de* + inf. "Être pitoyable en hésitant à, en rechignant à" : Or chevauche li roys de Chipre, Qui n'est pas vestus de drap d'Ipre, Mais d'un drap d'or fait à Damas. Il n'est remes *piteux* [var. remis preuceus, remis princeus] ne mas De sa besongne pourchacier, Eins ne fait qu'aler et tracier Les signeurs partout, et querir, Pour leur aide requerir. (MACH., P. Alex., p.1369, 43). [R. M.]

PITIÉ, subst. fém. (pitié)

[T-L : *pitié* ; GDC : *pitié* ; DÉCT : pitié ; FEW VIII, 441a : *pietas* ; TLF XIII, 437b : *pitié*]

A. - "Piété ; piété filiale"

1. "Piété, attachement à Dieu, aux dieux, à la religion" : ...comment que (...) on doie faire obsecrations, oroisons, postulacions et graces pour toutes gens, et par especial pour les roys et pour touz ceulz qui sont constituez en seigneurie afin qu'ilz aient tranquillité et paix en toute *pitié*. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 467). ...yeuils mathematicians qui les heures de nativités considerent par leurs faux devinemenz et trebuchent par leur planetes en greigneur erreur de tant comme ilz se esloignent de la science de *pitié* [de la piété, de la foi] par leur longue inquisicion de signes (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 185). ...cestui Actillius Glabrio fist a ceste bataille ung veu a la deesse de *Pitié* que, s'il obtenoit la victore, qui luy feroit faire a Romme ung temple en l'onneur d'elle (LA SALE, Sale D., 1451, 40). La vertu de *Pitié* est appellee ouvraige de Dieu, selon que dit saint Augustin ; et quant tel ouvraige part de Dieu, adont est vraye *Pitié*. Mais quant elle vient des faulx dieux, celle vertu est faulse et morte. (LA SALE, Sale D., 1451, 102).

2. "Piété filiale, affection pour qqn, attachement à qqn ou à qqc." : ...ou chappitre de *pitié* du país (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 24). Cy commence mon premier chappitre qui traite des très excellens exemples de la grant *pitié* que les princes et seigneurs heurent à leurs subgiez et les subgiez a leurs princes et seigneurs. (LA SALE, Sale D., 1451, 99). ...j'ay parlé de la vraye amour et *pitié* des enfans a leurs peres (LA SALE, Sale D., 1451, 102). ...j'ay parlé de la grant amour et *pitié* que aulcuns en leur propre personne orent au bien de la chose publicque et de leur cité (LA SALE, Sale D., 1451, 149).

B. - "Compassion, miséricorde, pitié" : Dame, par ta doulceur benigne, Voy en *pitié* moy, ton sergent (Mir. ev. N.D., c.1348, 77). LA DAME. (...) Deignez vos oreilles ouvrir De *pitié* et m'entendez (Mir. enf. ress., 1353, 5). Je les combatray, au regart du noble et juste jugement de vostre court, voire l'un après l'autre. Et en ce disant, gette jus le gaige, mais il n'y ot homme qui mot respondisist. Et quant Alain et ses enfans l'ouyrent, si le coururent acoler et baisier, et plouroient de joye et de *pitié*. (ARRAS, c.1392-1393, 59). Et adont Melusigne revint a lui, et ouy la doulceur que sa gent menoient pour sa departie, si print a plourer de *pitié*. (ARRAS, c.1392-1393, 257). ...le meffet vous veulle pardonner Cellui qui est vray et tout puissant pardonneur et le droit fons de *pitié* et de misericorde, car, quant a moy, je le vous pardonne de bon cuer. (ARRAS, c.1392-1393, 257). ...Dieu par sa *pitié* weille avoir pitié et mercy de nous et nous donner cognoissance de nos fautes et orgueil, et mauvaistié. (BAYE, I, 1400-1410, 333). ...ad ce, mon tresredoubté seigneur, Tullès respond que justice gouverne humainement et doucement, se puelt dire, misericorde ; car doulceur, *pitié* et humanité partent de misericorde. (LA SALE, Salade, c.1442-1444,

9). ...n'est homme qui ne cuidast qu'elles [les larmes] ne fussent ou de contrition, de *pitié* ou de tres bonne intencion. (C.N.N., c.1456-1467, 93). La simplette le regardoit en *pitié*, et voyoit bien a sa contenance que grand douleur le martiroit ; et pour la grand *pitié* qu'elle en eut, luy demanda son cas. (C.N.N., c.1456-1467, 535). De *pitié* arés le renom, Car vous en estes la fontaine. (Pass. Auv., 1477, 217). Et quant le roy vit les lettres, a peu que le ceur ne luy fendit en deux pars de *pitié* et de compassion ; car il veoit bien qu'il perdoit ung des bons amys qu'il eust au monde et ung des loyaulx, des beaulx et des bons princes de son royaume. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 312). Sire, ne souffrés que autre que vostre misericorde, clemence et *pitié* soit juge de ma cause, ne autre que vous vous plaise, pour honneur de Nostre Dame, n'en ait congnoissance. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 369).

- *En pitié*. "Pour manifester sa *pitié*, par *pitié*" : Item, je lessé en *pitié* A troys petis enfans [Colin Laurens, Girard Gossuin et Jehan Marceau, trois vieux usuriers] tous nudz Nonnés en ce present traictié - Povres orphelins inpourvez, Tous deschassez, tous despourvez, Et desnuez comme le ver (J'ordonne qu'ilz seront pourvez, Au moins pour passer cest yver) (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 23).

- *Par pitié* : Lors se traist avant Remondin et dist au roy : Sire roy, je vous mercie de vostre bonne justice et du droit que vous me faictes en vostre court. Mais je vous prie, par *pitié* et par misericorde, qu'il vous plaise a moy donner la vie de Olivier (ARRAS, c.1392-1393, 65).

. *Par vostre sainte pitié* : Tres noble et excellente Vierge, Royne, Mere du Sauveur de tout le monde, veulliez reconforter ceste povre orpheline et la veulliez garder par vostre sainte *pitié* et par vostre misericorde, que ces faulx Sarrasins n'aient ja puissance sur son corps. (ARRAS, c.1392-1393, 181).

- *Pour pitié*. "Par compassion, par *pitié*" : L'ADVOCAT. (...) vous vous voulez deffaïre, Se pour *pitié* laissez a faire Droite justice. (Mir. enf. ress., 1353, 48). Et le riche aime le povre pour son service ou pour *pitié*, et afin que il prie Dieu pour luy. (ORESME, E.A.C., c.1370, 431). ...pour *pitié* et compassion qu'il avoit de la povreté d'elle qui parle, lui donnoit souventes fois de l'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 61). Tres chier oncle, je n'ay plus de confort ne de conseil que vous. Si vous requier, pour Dieu et pour *pitié*, que vous y veulliez pourveoir de remede, car il est bien vray qu'a vous je doy obeir plus que a personne du monde, et ainsi le vueil je faire. Dont ot le roy grant *pitié* et lui respondy : Belle niepce, nous y avons ja pourveu (ARRAS, c.1392-1393, 188).

- *Sans pitié* : A l'abaissier des lances ot grant abbateiz, et, d'un costé et d'autre, de mors et de navrez grant foison. Lors trayent les espees et fierent l'un sur l'autre sans *pitié*. (ARRAS, c.1392-1393, 184).

- *Avoir (grand) pitié (au coeur) (de qq/qc.)* : Se vous n'avez *pitié* de my, Je seray par ce point dampnée. (Mir. enf. diable, c.1339, 10). Vueillez avoir de moy *pité* Par vostre debonnaireté (Mir. enf. diable, c.1339, 10). Mais l'en a de telz gens *pitié* et misericorde. (ORESME, E.A., c.1370, 200). Et ne sera jà sceu ou prouvé contre lui que aucun autre fait ou crime il ait commis, en quelque maniere que ce soit, que ceulx dessus dis, par lui cogneuz, requérant que de ce ledit lieutenant vouldist de lui avoir *pitié* et lui extendre sa grace. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 227). ...et dist que c'est le premier larrecin qu'il feïst oncques ou commeïst, en requérant humblement que à sa delivrance ledit mons. le prevost vouldist proceder, et avoir de lui *pictié* et compassion. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 399). ...pour Dieu, ayes *pitié* de moy (Reg.

crim. Chât., I, 1389-1392, 537). ...s'il vous plaist, je vous fais heritier de mon royaume. Mais, pour Dieu, preingne vous *pitié* de mon povre enfant, orpheline, desnuee de tout conseil et confort, se vous lui failliez. Quant Uriens ouy ces piteux mos, si fu moult doulent de la mort du roy et ot grant *pitié* au cuer des piteux moz qui furent en la lectre. (ARRAS, c.1392-1393, 142). Lors demaine la pucelle telle douleur que c'estoit grant *pitié* a veoir et se detuertoit et tiroit ses cheueulx, que de l'angoisse qu'elle sentoït il n'a si dur cuer ou monde qui n'en eust eu *pitié*. (ARRAS, c.1392-1393, 181). Moult fu le soudant de Damas doulent quant il appercoït l'occision que crestiens ont faicte de ses gens. Il jure Mahon et Appolin qu'il s'en vengera temprement et dist que jamais n'aura *pitié* de crestien que tous ne soient mors. (ARRAS, c.1392-1393, 229). Lors commença Gieffroy fort a penser a ses pechiez. Et dist bien que, se Dieu n'a *pitié* de lui, l'ame de lui est en grant peril et en voye de dampnacion. (ARRAS, c.1392-1393, 274). ...cryant a Dieu "mercy", Qu'il eust d'eulx *pitié* et mercy (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 153). Aiez *pictié*, aiez *pictié* de moy, A tout le moins, s'i vous plaist, mes amis ! En fosse giz, non pas soubz houz ne may, En cest exil ouquel je suis transmis Par Fortune, comme Dieu l'a permis. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68). Helas ! monseigneur, je vous cry mercy, je me rends a vous ; ma vie et mon honneur sont en vostre main, aiez *pitié* de moy. (C.N.N., c.1456-1467, 118). Mon amy, j'ay *pitié* de toy ; Maiz il fault que se mestier face. (Pass. Auv., 1477, 100). Mon Dieu, ayés *pitié* de moy ! (Pass. Auv., 1477, 152). LE POVRE. (...) *Pitié* de moy present n'aurez vous point, Beau chevalier remply de dignité ? Hellas, je n'ay ne robe ne pourpoint Dont couvrir puisse ma povre humanité ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 196). Et, si avez eu amour à ma femme, plaise vous avoir *pitié* du povre et malheureux mary et orpheins. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 369). Pour Dieu, sire, ayez *pitié* de moy et de mes povres enfans et estandés vostre misericorde, et à tousjours mais ne cesserons de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grace, Sire, vous doint très bonne vie et longue et acomplissement de tous voz bons et haulx desirs. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 369).

. P. iron. "Épargner qqc." : ...s'il avoit eu peu de *pitié* des trippes et de la langue de beuf, encores eut il mains de mercy de ce beau beuf entrelardé. [Un goinfre à table] (C.N.N., c.1456-1467, 487).

- *Esmouvoir qqn à pitié* : ...ceste pacience n'esmeut en rien sa mere a *pitié* (C.N.N., c.1456-1467, 69).

- *Faire pitié à qqn*. "Inspirer de la *pitié* à qqn" : Ce bon homme n'est fel n'estouz, Ains a le cuer plain d'amistié. Par foy, il m'a fait grant *pitié* (Mir. ev. N.D., c.1348, 68).

- *Il prend pitié à qqn de* : Puis qu'ainsi est, j'aime mieulx a mourir par la main d'un si vaillant chevalier que vous estes que d'autre main. Lors print a Remondin grant *pitié* de lui, et lui demanda, sur le peril de l'ame de lui, s'il savoit riens de la trahison que Jossellin, son pere, avoit faicte. (ARRAS, c.1392-1393, 64). Et le roy lui dist qu'il confessast la verité de la querele, et, par adventure, il pourroit bien avoir grace. Lors dist Josselin : Sire, le celer ne vault rien, prengne vous *pitié* de moy, car certainement il fut tout ainsi comme cellui chevalier l'a proposé, et sachiez que Oliviers, mes fils, n'estoit pas encore nez. (ARRAS, c.1392-1393, 64). M'amy, pource que vous estes belle fille et bonne (...) il me prend *pitié* et compassion de vostre fait. (C.N.N., c.1456-1467, 40). ...une ancienne damoiselle vefve, a qui print *pitié* du povre religieux, luy fist dire messe (C.N.N., c.1456-1467, 485). Quant se venoit, fust en boys ou en lande, Qu'ilz delaschoient leur dure artillerie, On y eyst

veu si griefve tuerie Et si horrible par leur inimitié, Que cuer n'estoit a qui n'en prist *pitié* ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 140).

- *Recevoir/regarder qqn en pitié*. "Manifester de la pitié à qqn, faire grâce à qqn" : LE MARI. (...) je qui sui en tristesse Et en desconfort sanz mesure, Regarde en *pitié*, vierge pure. (Mir. enf. ress., 1353, 59). E ! douce mère Dieu, regarde En *pitié* ceste pecherresce (Mir. Theod., 1357, 86). Si vous pry humblement qu'il vous plaise a moy mettre a finance si raisonnable que je ne soye pas destruis de ma seigneurie, et vous y plaise a regarder en *pitié*, non pas prendre ma fole emprise en vostre rigueur, combien que je congnoiz que j'ay bien desservi a estre pugny rigoureusement. (ARRAS, c.1392-1393, 167). Mesmes les vaincus en *pitié* Recevoit, quant ilz se rendoient. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 35).

- [Personnif.] : *Pités*, qui fu de bon affaire, Un virelay volt droit la faire (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 141).

C. - P. méton.

1. "Situation, action pitoyable, regrettable, malheur" : ...comment il [Coriolan] fut essillié de Romme, et comment Vetuna, sa mère, esmeue de la très grant *pitié* des Roumains, le reppaisa (LA SALE, Sale D., 1451, 10). ...les cueurs humains sont aujourd'huy tant acerez et durs si fort qu'il n'est *pitié* tant pitoyable qui piteux les peust rendre et marriz (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 134). Semblablement le bailly de Dyjon Pour assailir tant chasteau que donjon, En conduysoit une tres bonne bende, Qui soubz l'estat de maille et d'aubrejon En plusieurs lieux dressoyent un tel jon Qu'oncques *pitié* ne fut veue si grande. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 140). TETRADIUS. Monsieur, vella le douloureux ; Regardez la *pitié* terrible. PREMIER. Jamais povre homme langoureux Ne souffrit douleur si orrible. (LA VIGNE, S.M., 1496, 460).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 4072 (*quel pitié vous est advenu ?*).

- *C'est (grant) pitié*. "C'est bien triste, c'est affligeant" : Certes, c'est *pitié* et dommage Quant se meffait si noble dame. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 138). C'est grant *pitié* de li, ma dame ; Car je croy qu'elle ait esté famme De noble affaire. (Mir. emper. Romme, 1369, 290). ...assez en est de telz Sus ces sieges moult hault montés, Dont c'est dommages et *pitié*, Car le monde en est moins haité (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 7). ...grant *pitié* fu de destruire Tel cité (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 251). Il y a tant voyre encour mes De folles gens que c'est *pitié*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 150).

- *C'est une (grant) pitié* : ...a la verité, quand vint a Bruselles, et longuement depuis, il avoit le visaige si mort que c'estoit une *pitié*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 74). Ce vous estes en mariage Il faudra garder le mesnage, Avoir des langes et des frettes, Des berseaux et tant de souffrettes, Que c'est une grande *pitié*. (P. moyne, a.1500, 46).

- *C'est pitié à voir* : Et sachiez que la fille du roy maine tel douleur que c'est *pitié* a veoir ; il a ja deux jours qu'elle ne vult ne boire ne mengier. (ARRAS, c.1392-1393, 114). ...la pucelle Aigentine menoit tel dueil que c'estoit grant *pitié* a veoir, et disoit en ses regrez : Hee, Vray Dieu, qui est ce qui me pouroit ores conforter, quant je voy la mort de mon pere et la destruction de mon peuple et de moy (ARRAS, c.1392-1393, 181). Qui lors veist la doulour qu'ilz menerent par la terre en regretant leur seigneur et leur dame, c'estoit une grant *pitié* a veoir et a oyr. (ARRAS, c.1392-1393, 274).

- *C'est pitié de qqc.* : Et jura le dit Perceval a monseigneur que dedens le tiers jour après, la dure aventure que chascun scet lui

advint, dont ce fu *pitié*, s'il eust plu a Nostre Seigneur, car il fu mort, si comme on dit, tres fausement. (ARRAS, c.1392-1393, 310).

- *Estre pitié de* + inf. "Être affligeant" : C'estoit *pitié* de leur ouïr compter Les griefz, les tors que par force et puissance Leur preparoient pour les cuyder dompter Et en tout bruyt et honneur surmonter, De jour en jour, les seigneurs de Florence (LA VIGNE, V.N., p.1495, 201).

- [D'une chose] *Estre plein de pitié* : LE CONTE. (...) Ce fait est de grant *pitié* plain (Mir. enf. ress., 1353, 47).

- *Sembler pitié*. "Sembler regrettable"

Rem. *Percef. I, R.*, c.1450 [c.1340], gloss.

2. "Représentation du Christ crucifié" : Uns tableaux de bois de cinq piéces, et y a une *pitié* ou millieu. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 308). [R. M.]

PITIER, subst. masc. (pitier)

[Ø]

"Gros pot de terre, grande jarre" : De l'isole de Majorque s'en tire olio en jarres, et labourage de pierres, et grans pos de pierre, et si se vent de .xij. à .xv. ducas le *pitier* plain (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 146).

REM. Du mot chypriote *pitaire* ; BEC 116, 1958, 260 (J. Richard).

V. aussi *pitaire* [R. M.]

PITON, subst. masc. (piton)

[T-L : *piton* ; GDC : *piton* ; FEW VIII, 613a : *pitt-* ; TLF XIII, 438b : *piton*]

"Clou ou vis dont la tête est en forme d'anneau"

REM. Doc. 1382 ds GDC X, 346b. [R. M.]

PITOULON, subst. masc. (pitoulon)

[GD : *pitoulon*]

"(Surnom donné par dérision aux Bretons)"

REM. Doc. 1388 ds DU CANGE VI, 332a, *piretum*. V. *piretoin*. [R. M.]

PIToyABLE, adj. (pitoyable)

[T-L : *pitëable* ; GDC : *piteable* ; FEW VIII, 439a : *pietas* ; TLF XIII, 439a : *pitoyable*]

A. - "Porté à la pitié, compatissant" : LA DAME. (...) A fin que de moy, creature Povre, chetive et miserable, Chascun ait le cuer *piteable* Aucunement. (Mir. enf. ress., 1353, 45). [Polyphème à Galatée] Plus e(r)s vaine et escoriable D'iaue courant, et flechissable Que n'est verge d'osiere blanche Ou que li vins de vigne blanche ; Mains *piteable*, et sans merci Plus que n'est ceste ronce cy (MACH., Voir, 1364, 632). ...car ta nature et ta condicion est telle, quar nul n'est plus *piteable* au persones miserables et aus povres de Dieu que tu soies (Songe verg. S., t.1, 1378, 7). ...c'est le premier larrecin qu'il ait fait, et auquel il a esté prins et apprehendé par justice, requerant lui estre sur ce, par ledit mons. le prevost, *piteables* et misericors, et, avec ce, sa grace lui estre estendue et faite en ceste partie. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 371). ...sa grace (...) n'estoit pas trop difficile de conquerre, tant estoit douce et *piteable* celle qui la vouloit et pavoit departir largement par tout (C.N.N., c.1456-1467, 241). ...que non de desdaigneuse main, ains *pitoyable* et gratuiteuse, vous plaise recueillir ce present livre (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 114).

- *Pitoyable à qqn* : Me serez vous durs, qui a touz Estes *piteables* et doux ? (Mir. prev., 1352, 257). Ne me soyés a ce besoing nuysible, Dieu tresbegnin, mettés peine et entente

D'entretenir en son estat paisible Le genre humain que maint [tres] bien regente. Vos hommes font par foy, hommaige et rente Tiennent de vous, soyez leur *pytoyable* Jucque a ce que nature soit contente, Gardés que mort ne leur soit dommagable. (Cene dieux, c.1492, 116).

- [D'un comportement, d'une attitude...] "Suscité par la pitié" : Car tout ce qui est donné a Dieu et a Sainte Eglyse, si doit estre converti en sains usages et *piteables*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 41). ...aumones charitables, *piteables* et neccesseres à toutes manieres de povres gens, religieux et seculiers (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 814).

B. - "Qui suscite, qui inspire la compassion, la pitié" : NOSTRE DAME. (...) une prière si belle M'a fait et si *trespiteable* Que je li soie secourable, Que par pitié mon cuer destraint (Mir. abbesse, 1340, 86). ...et avec ce [le chancelier] fist lire les lettres des capitaines, gens d'armes et bourgeois de Rouen, faisans mencion de leur estat moult *piteable*. (FAUQ., I, 1417-1420, 213). Helas, le verrons nous jamais [Jésus] ? Fait-il departie finable ? Nostre assemblee *pitëable* Demorra toute desolee. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1024). ...les cueurs humains sont aujourd'huy tant aceréz et durs si fort qu'il n'est pitié ["malheur"] tant *pitoyable* qui piteux les peust rendre et marriz (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 134). SAINT MARTIN. Ton parler est moult *pitoyable*, En requerant nostre mercy ; Faictes l'aumosne charitable Ad ce povre homme que vecy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 545). Auquel lieu d'Arras, maistre Antithus, nommé maistre Denis Cousin, fist ungne merveilleuse et grande execution d'aucunes gens, es festes de la Penthecouste, qui se vouloient mettre devant ledit siege dedans laditte ville, et y eut des testes tranchées ung grant et *piteable* nombre ; et me fut dict que ceulx qui pavoient payer six escus au gouverneur de Daulphiné, nommé Jehan Daillon, rechapoint. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 365).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 300.

- [D'une chose] *Estre pitoyable à qqn.* "Susciter la compassion de" : Ce service sera *piteable* A sa mere, si elle le voit. (Pass. Auv., 1477, 262). [R. M.]

PIToyABLEMENT, adv. (pitoyablement)

[T-L : *pitëable* (*pitëablement*) ; GD : *piteablement* ; FEW VIII, 439a : *pietas* ; TLF XIII, 439b : *pitoyable* (*pitoyablement*)]

"De manière *pitoyable*" : En lisant celle epistle, Jason plouroit tant *piteablement* que merveilles. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 218).

V. aussi *impitoyablement* [R. M.]

PIToyER, verbe (pitoyer)

[T-L : *pitëer* ; GD : *piteer* ; FEW VIII, 439b : *pietas*]

"Avoir pitié" : Parvillier [Pierre de Parvillier] qui de moy *pitaië* S'accorde bien que respit aie. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 15). Pere qui es le Dieu des cielx, *Pitoie* a nous (Prières saints R., t.1, 1400-1500, 113). ...*pitoyer*, avoir pitié ou mercy : misereor (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 204).

REM. Autres ex. ds GD VI, 179c. [R. M.]

PIU, adj. (piu)

[T-L : *piu* ; GD : *pif* ; GDC : *pie²* ; DÉCT : *piu* ; FEW VIII, 619b : *pius* ; TLF XIII, 326b : *pie²*]

I. - [D'une chose] "Conforme au devoir" : O vous, Samnite, dist il, la bataille est juste, puis que elle est neccessaire, et les armes sont

piez et leüez a ceulz ausquelz l'en n'a laissié nulle esperance fors que en armes ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 1.10, 2).

II. - "Miséricordieux, bon"

A. - [D'une personne] : Lors dist li rois des Griex que persone humle et *pieue*... (BRIS., Restor paon D., a.1338, 121). Souffissance, la douce et *pieue*, Et Souffrance qui het Desdain... (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 101). Hermondine, qui moult fu *pieue*, ... (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 147).

B. - P. méton. [D'une manifestation de la personne] : Les rechet par uns mos si humeles et si *pius* Que... (BRIS., Restor paon D., a.1338, 65). ... priant que de sa debonnaire et *piieue* grace il lui pleusist ces tourmens faire cesser (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 386). ...par sa *pieue* clemence (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 409).

REM. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 226 (*pis, pif* + s). [R. M.]

PIUEMENT, adv. (piuement)

[T-L : *piu* (*piuement*) ; GD : *pivement* ; FEW VIII, 619b : *pius*]

I. - "Conformément au devoir, au droit" : Je sui, disoit il publiquement mesage du peuple romain et vien ci justement et *piement* comme legas (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.6, 55).

II. - "D'une manière miséricordieuse, avec pitié"

Rem. Ex. d'a. fr. ds GD VI, 180c-181a. [R. M.]

PIURER, (?) (piurer)

[Ø]

"?" : Pedum (...) baston de pastre. Pueru (...) *piurer* [I. Pejero (...) p[er]jurer ou p[ar]jurer ?]. Peroro (...) empirer [I. Pejoro (...) empirer ?]. Pelagus (...) mers (Aalma R., c.1380, 305).

REM. Les corrections proposées rétablissent l'ordre alphabétique, ici perturbé de façon inhabituelle. Il est par ailleurs très improbable que *Aalma* enregistre un verbe comme *puero* "sodomiser". [R. M.]

PIVAIRÉ, adj. (pivairé)

[GD : *piverré* ; FEW VIII, 422a : *pica*]

Région. (Ouest) "Tacheté" ; (ici :) "de deux couleurs" (Éd.) : Lors chascune de courir si fera Tous ses efforts et si retruchera Son chemison ou la cote qu'ara De bureau gris, qui *pivairé* sera, Et sur son chef ja ne demourera Coeffe ne linge (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 52).

REM. "Aus *pivelé* umgebildet in anlehnung an die vertreter von *variare*" (FEW VIII, 424b, note 15). [H. G.]

PIVERT, subst. masc. (pivert)

[T-L : *pivart* ; GDC : *pivert* ; FEW VIII, 432b : *picus* ; TLF XIII, 443a : *pivert*]

"Pivert" : ... ung très bel ymage de marbre, assis ou temple, d'un roy [Picus] qui sur son chief portoit ung *pyvert* couronné. Si demandoy quel roy c'estoit qui sur sa teste portoit celui *pivert* (Ovide mor. B., 1466-1467, 359).

REM. Doc. 1488 (nom propre, Bretagne) ds TLF. Sur *pivart* ds T-L, cf. *Trav. Ling. Litt.* 24, 1986, 223 (en fait texte du XVIe s.). [R. M.]

PIVITES, subst. fém. plur. (pivites)

[Ø]

MÉD. "Petites peaux superflues autour des ongles" : Les *pivites* des dois sont aulchunes parties inconferantes qui lient l'ongle

lesquelles se eslevent plus hault que les aultres et font douleur (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 32). [D. J.]

PIVOINE, subst. fém. (pivoine)

[T-L : *pivoine* ; GDC : *peoine* ; FEW VII, 464b : *paeonia* ; TLF XIII, 443a : *pivoine*]

I. - "[Plante] Pivoine" : Pionia : *pionie* (Abavus IV, R., c.1350, 432). Et li pluseur aiment moult l'anquellie, *Le pyone*, le mughet, le soussie. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 80). [Autres ex. : FROISS., Past. M., c.1362-1394, 186 (*pione*), FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 66 (*pione*)] Apres la septembresse *pivoine*, serpentine, oignons de liz, rosiers, groseilliers soient plantez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 122). Peonia (...) : *pionie* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 366).

Rem. Avec valeur minimale, cf. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 193 (ex. de c.1330).

II. - "Bouvreuil (?)" : Le canart (...) La canette (...) Le *pivoine* (Comp. kal. bergiers C., 1493, f° 81 v°). [cf. FEW VII, 465b] [R. M.]

PIVOT, subst. masc. (pivot)

[GDC : *pivot* ; FEW IX, 510b : **puga* ; TLF XIII, 443b : *pivot*]

"Axe, pivot" : ...soubz l'essueil ou *pivot* du souleil riens n'est si ferme de quoy on ne doie avoir paour de ruine (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 180).

Rem. Doc.1332 ds GDC X, 346b. [R. M.]

PIVRE, (?) (pivre)

[*FEW VIII, 153b : *pejor* (?) (?)]

"Pire (?)" : ... Blasphemer le hault roy divin, Comme gens incensez et *pivres* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 560). [R. M.]

PIXHAS, subst. masc. (pixhas)

[GD : *pixhas*]

"(Fourrure)"

REM. Doc. 1438 ds GD VI, 181a. V. *pissoite*. [R. M.]

PIZEIS, subst. masc. (pizeis)

[*FEW VII, 524a : *palus* (?) (?)]

"Ensemble de pieux (?)" : ... pour plusieurs journées qu'ilz ont vacqué pour amasser de la rame pour boucher partie des pertuys de la clousture du parc où les *pizeis* sont tumbez (Chartes Bourbonn. M.F., 1498, 389). [R. M.]

PLACABLE, adj. (placable)

[T-L : *placable* ; GD : *placable* ; FEW IX, 1a : *placabilis*]

A. - "Propre à apaiser, à satisfaire" : ...il avoit offert sacrifice a Dieu agreable et *placable* (FRIBOIS, Abr. chron. Fr. D.L., 1459, 211).

B. - "Conciliant"

Rem. Ex. de BERS. ds GD VI, 181a-b. [R. M.]

PLACAGE, subst. masc. (placage)

[T-L : *placage* ; GDC : *placage* ; FEW XVI, 627b : *placken* ; TLF XIII, 446a : *placage*]

"Plâtrage de torchis" : Pour *plakaige* fait a le porte dou Rivaige, 21s. 4d. (Comptes Mons P., t.1, 1330, 358). ... il ne doivent rien retenir fors de pel, de latte et de *placage* en desous les pasnes. (Cartul. Flines H., t.2, 1392, 705). [GDC X, 346b-c]

REM. Sur la date erronée de 1317 donnée par le FEW, cf. *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 22 (W. Stumpf). [R. M.]

PLAÇAGE, subst. masc. (plaçage)

[T-L : *plaçage* ; GD : *plaçage* ; FEW IX, 40a : *platea* ; TLF XIII, 455a : *placer*¹ (*plaçage*)]

A. - "Droit dû au seigneur pour l'occupation d'une place de foire ou de marché" : ...parquoi (...) puissent bonnement leurs biens et marchandises charger et descharger de nuit et de jour, sans païer aucune coage ne *platage* [l. *plaçage*] (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1362, 576).

Rem. Doc. 1315-1355 (*plassages*), 1325 (*plazezage*), 1403 (*plassaige*), 1459 (*plassage*) ds GD VI, 181b.

B. - "Droit d'amarrage"

Rem. Doc. 1415 (Liège, *plaçaige*) ds GD VI, 181b.

C. - "Droit sur une place à bâtir"

Rem. Doc. 1392 (*plassages*) ds GD VI, 181b. [R. M.]

PLACARD, subst. masc. (placard)

[GD : *placart* ; GDC : *placart* ; FEW XVI, 630a : *placken* ; TLF XIII, 446a : *placard*¹/*placard*²]

A. - "Document, écrit qui n'est pas enroulé ou plié, ou bien que l'on affiche"

1. "Document, lettre, écrit qui n'est pas enroulé ou plié" : ...desquelles lettres ledit Salins emporta par devers eulx les vidimus et aussi un *placquart* de mondit seigneur le mareschal pour leur faire ladite requeste (Ecorch. Ch. VII, T., 1444-1445, 80). Pour ce, par *placquart* par luy signé, ladicté somme de 24 £. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 640).

Rem. Doc.1364 (IGLF) ds TLF.

- *Lettre de placard* : ...et a toute diligence jour et nuyt, porter plusieurs lettres de *placquart* de mondit seigneur adressans aux bailliz de Neufport, de Lombarzide, Furnes, ... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 159).

- [A propos d'un document, d'une lettre, d'un écrit] *En forme de placard*. "Non enroulé ou plié" : ...ay receu voz lettres en forme de *plaquart*, à moy adrécans, escriptes le XIIIe jour de ce mois, lesquelles, adfin qu'il me appère que le contenu vient de vostre sceu et propre mouvement, avés signé et escript vostre nom, et à ycelles fait mettre vostre signet. (Doc. 1424. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 220).

• *En placard*. "Non enroulé ou plié" : ...par cédule d'icellui S en *placar* donnée à Bruges ledit Xe jour d'avril (Comptes Lille L., t.1, 1416, 106). Toyson d'Or (...) nous a presenté de par vous certaines injurieuses lettres en *placard* et forme deshonneste et stille non acoustumé entre princes (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1486, 125). Donné en nostre ville d'Arras, soubz nostre seel de secret en l'absence du grant, le IXe jour de fevrier, l'an de grace mil IIIcLXX. Signé : par Mons. le duc, "Ruter." Et seellé en cire rouge en *placart*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 266).

Rem. Doc.1428 (IGLF) ds TLF.

2. "Document qu'on affiche sur un mur, un panneau"

Rem. Doc.1444 ds FEW.

B. - "Pièce de renfort dans l'armure" : Et premierement, pour deux cuiraches completees faites a la mesure de mondit seigneur dont il a sur l'une ung *placquart*, au pris de 48 £ chascune cuirache font 96 £*. Item pour deux *placquars* qu'il a delivrez pour mondit seigneur, au pris de 7 £ 4 s. chascune piece font 14 £ 8 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 499). ...l'escuyer rompit sa lance par la poignée et atteindit au *placart* du chevallier. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 191). La dix huitiesme course, messire Jaques de Lalain atteindit l'escuyer sur le *placart* au senestre cousté, et la lance fut bonne et forte, et le fert, qui fut fin et acéré,

print audit *placart*, et de celui cop fut ledit *placart* faulcé tout oultre jusques à la cuirasse, et certes, se la lance ne fust de celui cop rompue, je faiz doubte que l'escuyer n'eust esté adommaigé de sa personne, et que la cuirasse n'eust peu soubstenir l'atteinte dont le *placart*, qui estoit le plus fort et plus espez, estoit desjà percé et faulcé (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 192).

C. - [Désigne une monnaie]

Rem. Doc.1406 et 1425 ds GD VI, 181c. [R. M.]

PLACATIF, adj. (placatif)

[*FEW IX, 1a : *placare*]

"Apaisant" : Ave fu dit pour salutation Que grace Dieu, douce et contemplative, Tramist ça jus pour l'incarnation De Dieu le filz, au pere *placative*. (MIÉLOT, Mir. N.D. A., 1456, f° 91 r°). [H. G.]

PLACE-SËURTÉ, subst. fém. (place-sûreté)

[GD : *placesceurté* ; *FEW IX, 38b : *platea*]

"Place de sûreté" : Et quant de leur bailler des *placessceurté*, estans ès mains d'iceulx Angloiz, il n'en bailleroit point (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 64). [R. M.]

PLACE, subst. fém. (place)

[T-L : *place* ; GDC : *place* ; DÉCT : *place* ; FEW IX, 37a : *platea* ; TLF XIII, 448a : *place*]

A. - "Lieu urbain découvert et environné de bâtiments" : DEUXIESME SERGENT. Il veult des cops encore avoir (...). Es tu de la *place* Maubert [qui était le lieu favori des ribauds] ? Tien et tien ! fuy de cy, trubert (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 37). ...[il] ala en la *place* de Petit-Pont où l'en vent le poisson d'eaue douce (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 79). ...il le estaigny et fist mourir, en si brief temps comme l'en mettroit à aler du Chastellet de Paris à la *place* de Greve (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 128). Item, un mois a ou environ, en la *place* Maubert, à un compaignon qu'il trouva illec, à un dé assis sur un manteau, il gaigna vint gros d'Engleterre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 169). Et vous devez savoir que les bonnes gens du pays, qui orent leur seigneur perdu, furent moult doulens ; en chaude cole prindrent le porc et le porterent en la *place* devant la dicte eglise, et l'ardirent en un four qu'ilz firent de mottes de terre. (ARRAS, c.1392-1393, 29). ...enmy la *place* De la ville (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 209). ...sur certaine requeste faicte pour les religieuses de Nostre Dame aux Nonnains de Troyes, afin d'avoir une foire chascun an le jour de la Nostre Dame en mi aoust en une *place* non sainte devant leur eglise (BAYE, I, 1400-1410, 290). ...et pour les gens d'armes estoient prins les hostelx tant de la Cité que du cloistre de Paris, et par tout oultre les pons par devers la *place* Maubert (BAYE, I, 1400-1410, 335). Vous trouverez en ceste *plaisse* Vo deux compangnons aprestez. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 234). Et les seigneurs de la ville vindrent devers luy a l'issue de son soupper, luy prier qu'il leur fist cest honneur de venir mettre le feu en leur brandon, car c'estoit le soir de la Saint Jehan au lieu acoustumé en la grant *place* de la ville, ou il y avoit ung grant peuple tant des nostres que ceulx de la ville. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 276).

- *Place publique* : Si comme l'en voit es gieux que l'en fait es *places* publiques. (ORESME, E.A., c.1370, 511). ...il demouroit en lieu ou les gens estoient a toutes heures, comme on diroit a une gueulle baée ou *place* publique (C.N.N., c.1456-1467, 521). J'ay veu de mes yeux à Padue ung puis, lequel puis le vulgal tient que icelui de Ebano fist transporter de lieu en autre et est à present en *place* publique et est fait en maniere d'une cuve à baigner. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 132 r°).

. *Place commune* : ...es stacions et es *places* communes (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 427).

B. - "Espace destiné à tel ou tel usage particulier"

1. "Terrain à bâtir, terrain occupé par une maison ou terrain attaché à une maison" : ...une *place*, ou fondeiz, contenant en soy quatre braccées et demie ou environ de large et sept braccées et demie ou environ de lonc (Doc. Poitou G., t.2, 1346, 320). ...La maison la Marchie avecques la *place* ou aire qui s'i tient, si comme elle soit encloze de murs, assise à Nyort (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 403). Comme autresfoiz sage homme et discret maistre Lorenz Poussart fust tenuz par devers nous et nous eust offert pour nom du roy, dix sols de cenz de certaines *places* vuides et gastes, et assises en la ville de la Rochelle (Doc. Poitou G., t.3, 1358, 259). ...La somme de IIcXL royaulx qui deuz li estoient pour lachat dune *place* et masieres assise à Bareffleu sur le Caef, achetée de li pour faire et edifier un moustier pour la dicte parroisse de Bareffleu (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 330). ...unez *placez*, o lez soufffaiz dessus estanz, ovec le gardin derrière, si comme tout se pourporte en long et en lay, assis ou bourgage de Saint Père de Coustances (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1388, 191). ...comme nous aiens une certenne *plesse* de terre seant ou ban de notre vile de Champegneule pres de Nancy (...) et considerant le profit et l'utiliteit de nous et de notre dite eccglise [...] avons ycelle *place* de terre laixiee et mis es mains de nous bien ameis Bonneffroy de Lay... (Bail de forge, a.1391, 283). Quant il le vous aura accordé, si lui demandez autant de *place* en ceste roche et en ce desrubant comment un cuir de cerf pourra enclourre, et qu'il le vous donne si franchement que nulz n'y mette ne saiche mettre empeschement de hommage de fief, ne de rente nulle. (ARRAS, c.1392-1393, 31). Vous yrez au roy, et lui requerez qu'il vous doint une *place* pour edifier la prieuré, et lui dictes comment vostre cousin le vous a enjoint (ARRAS, c.1392-1393, 74). ...il s'i vouloit rendre hermite et que l'eglise n'empireroit pas de lui. Et le prieur, qui l'apperceut homme de belle part et qui sembloit bien estre homme de grant estat, lui accorda. Lors ot Remond grant joye a son cuer. Moult fu Remond joyeux quant le prieur lui ot accordé la *place* du quart hermitaige (ARRAS, c.1392-1393, 273). Ce jour, a ordonné la Court (...) que les Carmes, attendue leur necessité d'eulz elargir en leur logiz, averont par la main de la Court de l'argent ou biens à eulz laissez par Perrenelle de Crepon pour acheter certaine *place* près d'eulz. (BAYE, I, 1400-1410, 44).

- *Belle place*. "Bon emplacement" : Par foy, dist Remondin, c'est grant dommage que cest pays n'est habitez et peuplez, car moult y est grasse la contree. Et en pluseurs lieux treuve sur la marine moult de belles *places* non habitees, lesquelles, a son semblant, feussent moult prouffitables a habiter. (ARRAS, c.1392-1393, 76).

2. "Place fortifiée, place forte, forteresse" : ...mais au temps du premier jour de l'an, il qui parle faisoit son assemblée oudit pays de gens et d'eschieles pour prendre ladite *place* et chastel, s'il eust bonnement peu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 190). Mais pour ce que j'ay premierement commencié a traictier des faees, je vous voudray dire dont celle faee vint qui fonda la noble *place* et forteresse de Lisignen dessus dit. (ARRAS, c.1392-1393, 5). Comment, Cersuelle, vous qui avez esté en tant de bonnes places, avez vous paour de celle serpente ? Certes, c'est la dame de ceste forteresse, et qui la fist fonder. Et sachiez qu'elle ne vous fera ja mal. Elle vous vient monstrier comment il vous fault dessaisir de ceste *place*. (ARRAS, c.1392-1393, 309). ...les aucuns se retrayrent ou fort de ladicte ville [de Laigny] et se deffendirent en tenant la *place* contre lesdictes gens d'armes qui estoient ainsi couvertement entrez en ycelle ville (FAUQ., I, 1417-1420, 166). Le roy Lancelot, ayant a

Nappes ceste dame et ses enfans au chastel neuf, les tinst, tant que il vesquist, arrestez et vault avoir le chastel et cité de Tarente et pluseurs aultres *places* en ses mains. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 190). ...car [le dauphin à Bruxelles] avoit des gens par dela, ce sçavoit bien, comme Guillaume de Moullon a Aigrenoble et aultres, qui les *places*, villes du pays garderoient en sa faveur jusques au derrenier homme s'ilz pooient (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 30). ...[le duc de Bourgogne] les constraindi [les Anglais] a ce qu'il convint qu'ilz tenissent par longs temps grosses garnisons a Calaix, a Ghines et aux aultres *places* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 180). Et dés par avant, le roy avoit recouvré les principales *places* d'entour Paris, et les clefz des rivieres dessus et dessoubz, et y tenoit grant nombre de gens de guerre qui estoient a ses despens (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 198). Audit maistre d'ostel, (...) la somme de soixante quinze florins sur son veaige en Lorraine quérir le reste dudit argent de la *place* de Commercy et mettre en possession d'icelle, monseigneur de Lorraine (Comptes roi René A., t.3, 1478, 131). Mais j'espoir a l'ayde Dieu Que avant l'annee soit passee, Il n'y aura *place* ne lieu Qui ne soit a nous subjuee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 116). À ceste cause ne tint gueres contre lui, ains lui ceda la *place* de Turgof, disant qu'il estoit de la condicion à l'estournel, c'est que là où il se asserroit, les autres tous se asserroient et faisoit tout vuider. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 r°). Et oultre plus pour resolucion Elle, son filz, son chateau et sa place Elle mettoit en sa protection, Saulvegarde, bonne et benigne grace. Cela parfait, dedens la *place* entra A sons de cors, trompettes et clerons (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182).

- *Forte place / place forte* : Ne nulz homs ne savoit dont cilz ouvriers venoient, ne dont ilz estoient. Et en brief temps fu faite la forteresse, non pas une, mais deux fortes *places*, avant que on peust venir au dongon. Et sachiez que toutes les trois sont advironnees de fortes tours machicoles, et les voutes des tours tournees a ogives, et les murs haulx et bien crenellez. (ARRAS, c.1392-1393, 46). Et le Capitole tres l'ore Enforci, qui moult ert fort *place* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 189). ...entre lesquieux [conseils] l'un fut que Cartage ne fust point destruite, affin que continuellement les enfans romains se peussent excercer à la guerre, l'autre fut que on ne fist point en Romme de theatre, c'est assavoir *place forte* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 r°).

- *Place frontiere*. V. *frontiere*

- *Sommer une place*. V. *sommer*

- P. métaph. [Dans un cont. grivois] : ...ainçois qu'il venist au donjon du chastel, force luy fut de gagner et emporter boulevards, baillies, et aultres plusieurs fors dont la *place* estoit bien garnye (...) Quand il fut maistre de la *place*, il rompit seulement une lance (C.N.N., c.1456-1467, 197).

3. "Espace d'une activité militaire"

a) "Lieu d'un combat, terrain de bataille, lieu d'un tournoi, lieu de cantonnement" : Et cependant, d'un commun accort, vous adviserez la *place* ou la bataille se fera (ARRAS, c.1392-1393, 222).

- *Avoir place*. "Être en situation avantageuse au cours d'une bataille" : Dont par ainssy le deffendant a l'avantage, car il a *place*, allayne et arroy ; et l'assaillant, tout le rebours. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241).

- *Demeurer en la place*. "Se faire tuer sur le lieu du combat"

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, 141/46.

- *Perdre place*. "Perdre du terrain" : Lors passent crestiens le pont moult ysnellement, et lors commença fiere la bataille, et y ot

moult de mors et de navrez, et reculent ly Sarrasin, et perdent *place* grandement. (ARRAS, c.1392-1393, 102).

- *Guerpir place*. *Laisser la place*. *Vider la place* : Et lors cria un heraut, de par le roy, que nulz ne feust si hardiz qu'il parlart mot, ne ne fist signe nul que nulz des champions peust entendre ne appercevoir, sur peine de la hart. Et lors vida chascun la *place*, fors cilz qui furent commis a garder le champ, et Jossellins. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Mais ceulx de dessus leur gettent [aux assaillants] pierres de fais, grans bans traversains, pieux aguisiez, huille chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive, tonneaux plains d'estouppes engressiez et ensouffrees, tous ardans ; et, malgré leur dens, leur font guerpir *place* et remonter d'autre part ; et en y demoura maint ars et affollé et foison de blechiez. (ARRAS, c.1392-1393, 110). ...tout prestement qu'ilz le virent, se mirent à la fuite et laisserent la *place*. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 287).

- *Prendre place*. "S'installer en cantonnement" : Et quant le gallaffe et le soudant virent leurs gens qui estoient traiz a terre, ilz manderent par druchement au roy Urien trieves trois jours, et qu'il venist prendre *place* et se logast et rafrechisist ses gens, et au quart jour il lui livreroit bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 221).

- *La place demeure à qqn*. "La supériorité reste à qqn" : ...et ainssy chascun s'en retourna tous armez fors que de leurs chiefs, mais tant vout le roy honorer Saintré qu'il fist Enguerrant saillir le premier, disant que la *place* estoit demeuree a Saintré. (LA SALE, J.S., 1456, 116).

b) Loc. fig.

- *Avoir la place*. "Être bien installé qq. part" : ...si l'escuier qui paravant avoit la *place* avoit esté rongé et plumé, damp chevalier n'en eut pas mains. [D'une maîtresse cupide] (C.N.N., c.1456-1467, 462).

- *Delivrer la place*. V. *delivrer*

- *Descombrer la place*. *Esloigner la place*. *Vider la place*. "Quitter les lieux" : PREMIER MACIER. Vuidez de ci, vuidez avant ; Faites voie ; vuidez la *place* (Mir. emp. Julien, 1351, 175). "...[les manches de la robe] n'attendent estre parfaites sinon que vous nous descombrez la *place*. - Si seront donc tantost achevées, ce dist la bonne damoiselle : car je m'en vois a Dieu..." (C.N.N., c.1456-1467, 460). ...il trouva sa dame, qui monta derriere luy sur son cheval, puis picquerent fort tant qu'ilz eurent éloigné la *place*. (C.N.N., c.1456-1467, 547).

- *Faire place à qqn*. "Reculer devant qqn" : Mais quant le seigneur de Saintré se vist desgarny de sa lance, incontinent a l'espee mist la main et fiert a destre et a senestre qu'il n'y avoit Turcq qui *place* ne lui feist. (LA SALE, J.S., 1456, 218).

. "Laisser le champ libre à qqn" : Et les huissiers estoient devant, qui faisoient faire *place* ausdis presidens et conseillers, pour la multitude de gens, tant d'eglise comme seculiers, qui acompaignoient le corps de ladictte royne (FAUQ., III, 1431-1435, 167). ...par accord deresnavant chacun a son tour ira. Et s'ilz y viennent tous deux ensemble, l'un fera *place* a l'autre [Deux amis se partagent à l'amiable les faveurs d'une dame] (C.N.N., c.1456-1467, 240).

- *Occuper la place*. "Régner en maître, être seul de mise" : ...le vaillant et courageux chevalier perceut que douceur n'avoit point lieu en ses responses, et que rigueur et haulteur occupoient la *place* (C.N.N., c.1456-1467, 551).

C. - P. ext. "Partie d'espace où se trouve (où se place) qqn ou qqc., emplacement, lieu, endroit"

1. "Emplacement, lieu, endroit où se trouve qqn ou qqc." : LE PAPE. Or sa, messagier, il te fault Aler a Chartres la cité (...). LE MESSAGIER. Saint pére, je ne quier en *place* Arrester tant que ce soit fait. (Mir. st Guill., c.1347, 12). Ho ! biaux seigneurs, vezci la *place* Ou jadis fu mon hermitage (Mir. st J. Paulu, c.1372, 137). ...car se il estoient .LX., et l'en en ostast .III. ou .IIII. en faisant une *place* wide et comme une brecque, ceulz qui demoureroient ne seroient pas pour ce assis les uns plus noblement que les autres, mes equalment comme devant. (ORESME, C.M., c.1377, 348). ...ly uns des barons apperceut que le roy estoit, du senestre costé de la hanche jusques au talon, tous rouges de son sang, et la *place* ou il arrestoit, toute tainte et arrousee du sang de son corps. (ARRAS, c.1392-1393, 106). Par le monde le renomma [Fortune], Et le mena en mainte *place*, Ou de beauls fais il fist grant mace. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 69). ...les seigneurs qui sont à Vernueil se traioient à Vernon (...) et mesdis seigneurs de Berry et de Bourgoigne se traioient à Mante et lors adviseroient *place* moyenne pour eulx assembler (BAYE, II, 1411-1417, 120). Touteffoiz, en pluseurs lieux de ce mont, a des *places* larges ou les gens du païs y viennent faulcher les foingz, que ilz en grans lyasses faites comme bources de cordes laissent roller au bas. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 77). Messire Anguerant dist au roy : "Seigneur, vous avez veu la lectre de mon frere de Saintré sur le contenu de ses armes, et de vostre grace m'avez donné licence, jour et *place* pour le delivrer..." (LA SALE, J.S., 1456, 108). ...[je] viens nagueres d'une *place* ou l'on faisoit bonne chere. (C.N.N., c.1456-1467, 29). ...[il] se mist a la queste [de son veau], tant par le bois comme es prés, terres et *places* voisines d'environ (C.N.N., c.1456-1467, 88). Advint qu'il se trouva en *place* ramonnée (C.N.N., c.1456-1467, 91). ...[il] fut porté (...) en une petite maisonnecte qui estoit derriere l'ostel de l'orfevre, et estoit la *place* ou il fondoit son argent. (C.N.N., c.1456-1467, 495). Vous me verrés a mort donner Advant que la journee passe ; Pour ce advisés une *place* Pour mecre mon corps, mes amis. (Pass. Auv., 1477, 87). Haro, Jhesus (...) Monstre de ton pouvoir le fruit Et nous oste de ceste *plasse* [Le lieu de la crucifixion du Christ et des deux larrons] ! (Pass. Auv., 1477, 218). Tu monstres le bien qu'est en toy [Jésus] (...) Promectent de ta seule grace Qu'il ara paradis la sus Avec toy ou en aultre *place*. (Pass. Auv., 1477, 219).

- [Associé à *lieu*] : ...tu li diras Qu'il fault que le fol contreface, N'en quelque lieu qu'il soit, n'en *place*, Ne parle nient plus q'un muet (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 44). Après le trespas de laquele Jehannete, il vint demourer à Paris et gaignier sa vie, au mieulx qu'il a peu, en plusieurs lieux et *places* parmi la ville de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 463). Par ma foy, Pere Saint, j'ay ouy dire et retraire qu'il a une moult bonne et devote *place* et lieu a Montferrat en Arragon [ici une abbaye]. (ARRAS, c.1392-1393, 271). ...[les amants] ne furent pas pou de jours pour adviser et elire lieu et *place* convenables ad ce faire (C.N.N., c.1456-1467, 192). ...je ne sçay penser ne lieu ne *place* ou ce se puisse faire ; car tout le monde est par ceens (C.N.N., c.1456-1467, 306). Et lors le dict herault s'en retourna vers les dictz Veniciens, lequel dist le lieu et la *place* ou le roy estoit, quel habillement il avoit, de quelz couleurs il estoit vestu, quel cheval, quelles bardes et quel acoustrement il avoit. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 286). O ! Jesu-Crist, je te mercie Qu'i t'a pleu me donner tel grace De sçavoir le lieu et la *place* Ou gist le corps dame Concorde. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 279).

- *En la place / en celle/ceste place / en ceste propre place*. "À l'endroit même, ici même" : ...et ycellui homme lesserent tout vestu, et ne lui osterent aucune chose du sien que dit est cy dessus, en la *place* où il avoit esté tuez. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 65).

...pour lesqueles batures ledit homme mouru en la *place*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 216). Vous revendrez cy a moy le jour devant que l'ommage se devra faire, et vous me trouverez en ceste propre *place*. (ARRAS, c.1392-1393, 27). ...tantost cheut mort en la *place*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 43). ...je ne peuz estre oy, et me fut force, si je ne me vouloye laisser tuer en la *place*, de me rendre. (C.N.N., c.1456-1467, 56). Le Messias es de la loy, Des Juifz roy. Dieu t'a tramis en ceste *place* [la terre, p. oppos. au ciel] ; Tu es son filz (...) Venu des cieulx pour tous saulver. (Pass. Auv., 1477, 131). ...entre bras en ceste *plasse* Nous tenons le corps de celluy Que pour nous a souffert enuy Et en celle croix mort onteuse. (Pass. Auv., 1477, 243).

. *Droit à cette place*. "Ici-même, sur le champ, immédiatement" : Il me pardonra mes mesfaiz, Si luy plait, droit a ceste *plasse*. (Pass. Auv., 1477, 163).

. *En toute(s) place(s)*. "En tout lieu, partout" : "Et je vous en prie," dist Madame. "Or verray je se vous m'escondirez, et par ma foy, se ne le faites, en toutes *places* je vous reprouveray et tiendray pour un tres lache cuer de chevalier." (LA SALE, J.S., 1456, 280). Gens le suivent en toute *place* Pour ce qu'il presche plaisamment. (Pass. Auv., 1477, 87).

- *En place ni lieu*. "Nulle part" : ARCEDIACRE. Je ne sçay en *place* ne lieu Homme plus digne pour y mecre. En mon entendement l'ay heu : Pour ce, ma voix luy veulx desmectre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 396).

- *En place ni en voie*. "Nulle part, en aucune circonstance" : SAINCT MARTIN. Jamais ne m'a lassade La grace Dieu en *place* ny en voye Ne, se trop fut ma personne lassee, Tousjours confort incontinant j'avoye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 356).

- *En/sur la place*. "Ici même, sur-le-champ" : Et cellui a qui Dieu des cinq armes acomplies avra donné du meilleur, pour les armes a cheval, son compaignon sera tenu lui donner un dyament sur la *place*, du pris de III^c escus et au dessus, et pour les pous de lances a pyé, un rubi du mesme pris. (LA SALE, J.S., 1456, 145).

Rem. Mabrien V., 1462, gloss.

- *Venir en place*. "Se présenter" : Ore viennent donques en *place* les Epicures philosophes (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 291).

2. "Emplacement, lieu, endroit ayant un rapport déterminé avec qqn ou avec qqc."

a) [Souvent avec un possessif] "Lieu attaché (habituellement ou ponctuellement) à ce que désigne le sujet" : Dès ores mais ne me quier mettre Ne herbergier ailleurs qu'en l'aître De l'eglise sainte Marie. (...) Je vois veoir ou miex pourray *Place* avoir. Ici me tenray Dès ores mais (Mir. st Alexis, 1382, 323). Et les grans docteurs [en droit], expers en toute pratique, et fondez en la speculative, enemy la *place* demourront tous oyseux. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.I, c.1386-1389, 500). Et sist mondit seigneur le Dauphin tout seul ou haut siege des clers, comme en la *place* du secont president (BAYE, II, 1411-1417, 41). ...s'assiet après le maistre d'ostel chacun en sa *place*. (C.N.N., c.1456-1467, 173). Chacun s'assist et print sa *place* ou mieulx luy pleut (C.N.N., c.1456-1467, 238). ...quand elle fut couchée en sa *place* de tousjours, le mary reprint son quartier (C.N.N., c.1456-1467, 299). ...après les mains lavées, la damoiselle luy assigna sa *place*, et elle se tint auprès de luy (C.N.N., c.1456-1467, 486). Las, en quelle *plasse*, Frere, le porrey je trover [Jésus] (Pass. Auv., 1477, 151). Ilz prenent le corps saint Martin et l'en portent en une eglise ou aultre part, a milleur advantage, et demeurent les moynes dormans en leur *place* (LA VIGNE, S.M., 1496, 581).

- *Bailler sa place*. "Céder sa place" : ...tantost que au tiers il eut baillé sa *place*, se sentit tresmalade (C.N.N., c.1456-1467, 349).

- Au fig. *Donner lieu et place de + inf.* "Rendre possible de" : La II^e chose est que, de tout vostre cuer et dilligemment, vous doyez desirer paix et donner lieu et *place* de l'avoir, se par vous deffailloit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 21).

- *Estre en place*. "Occuper une bonne position" : ...si j'estoye en *place* je feroye, par vostre jugement, menteurs tous ceulx ou celles qui ce bruyt me donnent. [Un homme défend sa réputation] (C.N.N., c.1456-1467, 106).

- *Ne pas estre en place de + inf.* "Ne pas être là pour" : Par foy, c'est grant dommage que ce Turc ne croit en Dieu, car il est moult preux. Mais pour le dommage que je voy qu'il fait de mes gens, je n'ay cause de le deporter. Et aussi nous ne sommes mie en *place* de tenir longues paroles. (ARRAS, c.1392-1393, 112).

- *Faire de la place à qqn.* "Laisser de l'espace libre pour qqn" : SAINCT MARTIN. Or vous recullez tous icy, Faites moy ung petit de *place*, Agenoullez vous tous aussi Et que scillence chascun face. (LA VIGNE, S.M., 1496, 529).

- *Faire place à qqn* : C'est fait ; vez me ci despoulié. Faites moy *place*, dame ; or ça, Je vueil estre en ce bout de ça Contre vous, dame. (Mir. fille roy, c.1379, 105).

- "S'écarter pour laisser passer quelqu'un" : LE PREMIER PRINCE. Tout tantost nouvelles orrons Des amis charnels et parens Del aveugle, il entrent ens (...) ANNAS. Oncques plus a point on ne vit. Abregiez tost, faites leur *place*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 101).

- *Faire place et lieu à qqn* : Or, pour obvier au desordre, aussi pour faire *place* et lieu a ceulx qui devoient approcher le corps de degré en degré, vint premier le prevost de l'ostel du roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

- *Faire la place belle*. "Débarrasser les lieux"

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss.

- *Garder la place de qqn.* "Remplacer qqn, se substituer à qqn" : ...elle avoit toujours ung homme qui gardoit la *place* du bon homme et entretenoit son ouvrouer (C.N.N., c.1456-1467, 507).

- *Mettre la place par la maison*. "Faire de la place dans une maison (pour y accueillir des invités ?)" : GENO. (...) Auant souillars et cuisiniers Chauffetiers et paltoquiers Chacun face son deuoir Si soupperons deuers le soir (...) BOUTAUANT. (...) Nous serons trestous diligens De mettre foy que doy Mahom Toute la *place* par la maison (Myst. st Martin K., a.1500, 163).

- *Mettre qqc. en place*. "Présenter qqc." : ...nous mettrons une des *Strategemmates* de Julle Frontin en *place* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 336).

- *Se mettre en place* : Assailons tost noz ennemis, Puis qu'il se sont en *place* mis Pour nous combattre. (Mir. ste Bauth., c.1376, 140).

- *Se mettre en la place de qqn.* "Occuper la place de qqn" : La damoiselle estoit en la ruelle, qui tantost que monseigneur fut couché, se vint mectre en la *place* de sa maistresse (C.N.N., c.1456-1467, 250).

- *Muer place*. "Changer de lieu" : Las, mon Dieu, j'estoye dampnee, Si ne fust vostre bonne grace. Corps pugnais, il fault muer *plasse*. Va t'an charcher le bon prophete ! (Pass. Auv., 1477, 150).

- *Prendre place*. "S'installer" : PRIEUR. De prandre *place* bon debvoir Faisons et qu'il soit dont veillé. (Pause de menestriers. Les chanoynes et moynes se mectent a genoulx, faisans semblans de dire leurs heures...) (LA VIGNE, S.M., 1496, 580).

- "Se présenter qq. part" : Au bout de .vii. ans *place* prist Et au conte humblement requist D'abiter en ung hermitage Et fist faire le carpentage. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 3).

- [D'une chose] *Prendre place*. "Apparaître" : Ou nom du Tresorier de grace, Dieu tout puissant en Trinité, Toy, corps qui as icy pris *place*, Je t'adjure en humilité Que ton esprit soit degetté Dehors de ceste sepulture Pour nous dire la verité Du cas qui pour toy se procure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 529).

- *Prendre sa place* : L'ABBESSE. (...) or vous seez aussi Decoste moy. DEUXIESME NONNE. Dame, volentiers ; quant a moy, Je sui assise. LA PREMIÈRE NONNE. Et vezcy pour moy *place* prise. (Mir. nonne, 1345, 312). ...ceulx qui mandez y furent comparurent ; et print chacun *place* comme leur hoste l'ordonnoit (C.N.N., c.1456-1467, 321).

- *Sortir en place*. "Se montrer en public" : SERGENT. Madame blonde, Vous sortirez tantost en *place* ; A faire tel cas je me fonde. Dieu vous gard, dame ! CLAUDE LA GENTE. Et vous, si face ! SERGENT. Affin que mon cas se parface, Environ une heure et demye Je vous adjourne. CLAUDE LA GENTE. Sans plus d'espace ? Dont vient cecy ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 512).

Rem. Cf. DI STEF., 691a.

- *Tenir sa place* : Je suys mesme venu pour y tenir ma *place*, mais c'est trop tard. (C.N.N., c.1456-1467, 212).

- *Tenir la place de qqn.* "Le remplacer, se substituer à lui" : Madame n'oblya pas de dire a son amy que une telle de ses femmes tiendra ennuyt sa *place*, et elle viendra vers luy. (C.N.N., c.1456-1467, 249). ...mon mary est si tresrade a ses besoignes de nuyt que (...) je ne l'oseroye bonnement ennuyt attendre. Si vous prie que vous veillez tenir ma *place*. (C.N.N., c.1456-1467, 263).

- [D'une chose] *Tenir la place de qqc.* "Remplacer qqc." : ...si se pensa que elles [des perdrix] tiendroient a souper la *place* du poisson qu'il cuidoit avoir, dont il n'avoit point (C.N.N., c.1456-1467, 581).

- [D'une combinaison de points, aux dés] *Venir en place*. "Apparaître, sortir" : De ces trois des me veulx esbatre. Hé, trois foiz six, venés en *plasse* ! Veez les la ! (Pass. Auv., 1477, 203).

- *Faire venir qqc. en place*. "Citer qqc." : Cest exemple, donques, ne preuve mie une seule seignorie en ce monde, comme aultre fois j'ay respondu a vostre chapitre In apibus, lequel vous faites si souvant venir en *place*. (Songe verg. S., t.I, 1378, 72).

b) *La place de qqc.* "L'emplacement de qqc." : Et plusieurs cuident prime face Que ventouser adont la *place* De la boce peut conférer, Qui vouldroit de ce s'engérer, Pour attirer le venim hors (LA HAYE, P. peste, 1426, 119).

3. "Endroit qui se trouve sur qqc. (comme partie de qqc.)" : Le mur fu bas et derompu Et en plusieurs *places* rompu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 96).

- "Milieu d'une pièce" : ...il avoit esté en la maison dudit prisonnier, quis et serchié partout, et avoit trouvez certains teiz de terre à quoy l'en avoit fait fonture d'argent, si comme il apparoit par iceulx, et ladite fonture jettée parmi la *place* de la chambre d'icelli hostel en terre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 216).

- "Endroit du corps" : ...là où le signe de couronne a acoustumé d'estre, les cheveux dudit prisonnier sont aussy grans li uns comme l'autre et que les autres cheveux de la teste dudit prisonnier, combien que à un costé destre, hors et près de la *place* où la couronne ou signe de couronne doit estre, a une petite *place*, et en plusieurs autres lieux de la teste dudit prisonnier, qui ont esté plumées et rompues, sy comme il leur est advis. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 486).

4. "Objet destiné à être mis en place, à prendre place parmi d'autres de même type (?)" : ...trouvé en la plomberie dudit lieu de Cosne 573 pièces deux demies pièces et 11 *places* pesans le tout 703 quintaux 55 l. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 258). [R. M.]

PLACE, subst. fém. (place²)

[*FEW IX, 54a : **plaxus* (?) (?)]

"?" : Chables, cordeaulx, estoupes, lins, fillace Et til qu'on lace d'escorce ou de *place* Dont on se lace piez, marres et pioches, Plomb, fer, estain, tant en lingot qu'en masse (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

REM. Rattacher à FEW IX, 54a, **plaxus* (idée d'entrelacement) ? [R. M.]

PLACEBO, subst. masc. (placebo)

[T-L : *placebo* ; GD : *placebo* ; FEW IX, 4b : *placere* ; TLF XIII, 451b : *placebo*]

A. - "Prière pour les morts qui commence par ce mot (Prière tirée du Psaume 116,9)" : ... il servent Dieu moult devotement et dient de *placebo* et dirige. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 41). ...l'ennemy fait chanter vigiles de mors. Et qui les chante, ces vigiles ? Veritablement cilz sont les flateurs, qui sont les chappellains et chantres du dyable, qui les commencent par *Placebo*, qui en lieu des louenges de Dieu, le le(s) despitent et maugroyent et regnient, et chantent les faulces loenges de la personne qui est tellement ensevelie : Laudatur peccator. Et en lieu de pleurs, ilz maintent faulse joye, solas et esbatement. (GERS., Purif., 1396-1397, 67). ...une messe de Requiem a note, avecques vespres des trespasés, de *Placebo* et Dirige, ainsi qu'il appartient, semblablement à note, le soir précédent ledit XXIe jour de février, le tout bien et solempnellement. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1454, 288).

B. - "Flatterie" : Et firent tant par *placebo* qu'ilz orent tous les greigneurs bourgoiz de la ville de Paris de leur bande (Journal bourgeois Paris T., 1413, 46).

- *Mot de placebo* : Il fust bon avocat en court, Car il scet trop bien langueter Et moz de *placebo* jetter Ou il lui plaist. (Mir. abbesse, 1340, 63).

- *Chanter (de) placebo* : Ceus qui de *Placebo* leur chantent Leur palais et leur chambres hantent. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 50). Nous chantons trop bien *placebo*, Mais de dilexi n'avons cure, Trestout si vient de flatebo, Ainsi chascun se desnature. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 66).

- *Jouer de placebo* : Il fault jouer de *placebo* Et les payer du grant credo, Assez promettre et rien tenir. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 84).

- *Servir qqn de placebo* : FLATERIE. (...) Je sui la sote vielle qui A chascun di son biau belet, Qui de saluer m'entremet Les grans seigneurs en ostant eus Les plumes que n'ont pas sur eus. A tort et a droit touz les lo En eus servant de *placebo*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 252).

- [Personnification] : ... maistre Nicole *Placebo* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 43).

C. - "Lettre, document qui contient une résolution (?)" : Et mandèrent par Bretagne roy d'armes, à deux *placebo*, au duc leur allié (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 430). [R. M.]

PLACEL, subst. masc. (placel)

[GD : *placel* ; FEW IX, 39a : *platea*]

"Partie du banc sur laquelle on s'assied"

REM. Doc. 1385-1386 (.VIII. *plachiaus*) ds GD VI, 182a. [R. M.]

PLACELLE, subst. fém. (placelle)

[GD : *placelle* ; *FEW IX, 37a : *platea*]

"Compresse" : ...petites *plagelles* d'estoupes baignees en aubuns d'oeufz (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 468).

REM. *Jardin de santé*, c.1500 (*plagelle*), ds GD VI, 182a. Influence de *plage* "plaiè". [R. M.]

PLACET, subst. masc. (placet)

[T-L (renvoi) : placet ; GDC : *placet*² ; FEW IX, 4b : *placere* ; TLF XIII, 456a : *placet*¹]

A. - "Assignation à comparaître"

Rem. Doc.1389 ds GDC X, 347a.

B. - "Demande, requête pour obtenir justice, pour solliciter une grâce" : Les conseillers ont coste verte A qui on baille les *placetz* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 266).

Rem. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.18, 1479, 514 (TLF).

C. - "Ce qu'il plaît à un souverain, à un grand personnage, à un tribunal d'accorder, réponse favorable à une requête, consentement" : ...et prions à nostre dit très redoubté seigneur, qu'il lui plaise confermer les choses dessus dictes et en icelles mettre son *placet*. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1409, 487). ...combien que la Court ait bien acoustumé et ait auctorité de donner licence et congé d'accorder, selon la forme et teneur usitée notoirement et enregistrée ceans, et de ce donner et octroier ses lettres en forme de *placet* (FAUQ., III, 1431-1435, 62). ...je vous prie que depeschez incontinant l'evesque de Frejux de tout ce qu'il aura à faire devers vous touchant aucuns mandemens, *placetz* et autres provisions que luy ay octroyées (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1482, 32). Et, ce fait, icelluy conte descendit en l'ostel d'un nommé Bechereau, près dudit Saint-Fergeau, et mena avec luy ledit serviteur, et luy fist escrire des lettres adressans à Geuffroy Cueur, qui furent baillées à l'un desditz francs archiers, avecques le *plaquet* dudit archevesque. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 179).

- *Edit du placet*. "Édit du duc Pierre II de Bretagne, en 1450, par lequel il soumet à son agrément l'entrée des bulles pontificales dans le duché"

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 287.

- *Lettre de placet* : ...au moien (...) de noz lettres de *placet* et autres noz lettres de naturalité et habillitacion il a prins et aprehendé la possession de ladicté abbaye (Lettres Charles VIII, P., t.2, 1488-1489, 397).

Rem. Doc.1365 ds GDC X, 347a. [R. M.]

PLACETTE, subst. fém. (placette)

[GD : *placete* ; FEW IX, 39a : *platea* ; TLF XIII, 456b : *placette*]

"Petite place" : Journées vacquées par les cauchieus devant la dite oratoire à une petite *placette*. (Comptes Lille L., t.1, 1395-1396, 13). Les chevaux se puent mener en main, ainssy que dit est, jusques bien près de ladicté couronne du mont ; en la a une *placette* petite, assez plaine, toute herbue comme pré. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 76). Lors vient on en une petite *placette* toute quarree. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 86).

Rem. *Percef. I, R.*, c.1450 [c.1340], gloss. [R. M.]

PLACETURE, subst. fém. (placature)[T-L : *placature* ; *FEW IX, 39b : *platea*]

"Tache sur une fourrure" : La trouvera places, coustures, Cuir sans poil, rousses *placatures*, Toute plaine de fausseté. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 46). [Seul ex.] [R. M.]

PLACH, subst. masc. (plach)[GD : *plache/plascq* ; FEW XVI, 632a : *plach*]

"Lieu marécageux" (synon. *plasquier*, *plaspis*, *plassiet*) : ...lesdis maistre, prieuse, freres et soers ou leur procureur, qui de pesquier oudit *plask* et fosséz (...), de prendre et avoir le rost qui y estoient venans et croissans, de ledicte pesquerie et coppe dudit rost baillier a cense et en faire leur pourfitar le maniere que bon leur sambloit, se disoient estre en bonne possession et saisine paisible (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1398, 286). A rataint le sengler par qui fu tant penez, Ou en .I. *plach* gisoit pour estre reposer. S'estoit cieus *plac* si fais que vous dire m'orez : Entre .II. rocez fu sy parfont encavez Que nuz n'en puet yssir fors par ou est entrez. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 535-536).

REM. Doc. 1364 (*plache*) ds GD VI, 182c, et doc. 1443 (Tournai, *plascq*) ds GD VI, 204a.. [R. M.]

PLACIDE, adj. (placide)[GDC : *placide* ; *FEW IX, 5b : *placidus* ; TLF XIII, 457a : *placide*]

"Qui reste calme et paisible"

REM. Ex. de VIGNAY (éd. 1495) et de SAINT-GELAIS, *Enéide* (éd. 1529), ds GDC X, 347a. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds TLF (empl. subst.). [R. M.]

PLACIDITÉ, subst. fém. (placidité)[GDC : *placidité* ; *FEW IX, 5b : *placidus* ; TLF XIII, 457a-b : *placidité*]

"Caractère placide"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds TLF. [R. M.]

PLACISTRE, subst. masc. (placistre)[GD : *placistre* ; FEW IX, 39a : *platea*]

"Terrain entourant un bâtiment"

REM. Doc. 1471 ds FEW (les ex. de GD VI, 182b, sont du XVIe s.). [R. M.]

PLACITIF, adj. (placitif)[FEW IX, 4b : *placere*]

"Qui plaît (?)" (Éd.) : Nous arons la felicité De voir sa sainte déité, Qui est la joye *placitive*, Et la gloire contemplative, Que Dieu donne a ses bieneurés (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 285). [J.-L. R.]

PLAETFER, subst. (plaetfer)

[Ø]

"Fer en plaque, tôle" (Éd.)

REM. Doc. 1481. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 807. Mot hybride. [R. M.]

PLAGE, subst. fém. (page¹)[GDC : *plage* ; FEW IX, 10a : *plaga*¹ ; TLF XIII, 460b : *plage*¹]

"Étendue de terre, contrée, région" : Autre cause est car celle partie de terre ou celle *plage* qui regarde le pole antarctique en tele distance comme la nostre resgarde le pole artique est desatrempee (ORESME, C.M., c.1377, 352).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, 35/60. Peut-être aussi CHAST., *Temps rec. D.*, 1451, 99, v.1633 (*playe*). [R. M.]

PLAGE, subst. fém. (page²)[T-L : *plaje* ; FEW IX, 12a : *plagios* ; TLF XIII, 460b : *plage*²]

"Espace plat et découvert sur le rivage de la mer" : La lune donne mouvement A la mer, qui est la grant mere Des eaues de mixte matere. Et quant le mouvement admaine Vers la *plaie* [I. *plaje*] meridiane... (LE FÈVRE, *Vieille C.*, a.1376, 211). [T-L VII, 1082] ...audit conté de Provence a plusieurs beaulx havres, *plages* et ports de mer, esquelz, de toute ancienneté, viennent et affluent toutes nations (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 123).

Rem. Ex. d'a. fr. ds TLF. Doc. 1456 ds FEW. [R. M.]

PLAGE, subst. fém. (page³)[GD : *plage*¹ ; FEW IX, 11a : *plaga*²]

A. - "Plaie" : ...et lui a l'en tiré de la *plage* qu'il eut du dit cop grant nombre d'oz (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1447, 202).

Rem. Doc. 1470 (*plagues de Dieu*) ds GD VI, 183a.

B. - Au fig.

1. "Tourment" : Ce siège durant, avint une si grant *plage* en celle cité que lez gens y mouroient soubdaynement. (JEAN LE LONG, *Voy. Bieul B.*, 1351, 296). ...li roys veist tous les jours sa gent mourir, tant par la *plage* comme par les ennemis, et son pouvoir amenusier (JEAN LE LONG, *Voy. Bieul B.*, 1351, 296).

2. "Ce qui porte préjudice, fléau" : ...des *plagues*, paines et famines egiptiennes (MARTIN LE FRANC, *Estrif D.*, 1447-1448, 96). ...lors Marcus Curtius, tout armé et monté à cheval se gecta dedans [dans la gueule d'enfer], comme dessus est dit et fut la *plage* cessée et la terre reclose. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 51 v°).

V. aussi *plaie* [R. M.]

PLAID, subst. masc. (plaid)[T-L : *plait* ; GD : *plait*¹ ; DÉCT : *plait* ; FEW IX, 6b, 7a : *placitum* ; TLF XIII, 463b : *plaid*¹]

I. - "Discours, paroles ; dispute, querelle ; affaire, dessein"

A. - "Discours, paroles (surtout de contestation)" : Bien le cuida ly rois et croit bien leur *plais* (Hugues Capet Lab., c.1358, 238). Qui en Dieu nye omnipotence Ou qui cuide que mestier ait De secours, d'aide ou de potence En son ouvrage ou en son fait, Il se condempne par son *plait* (MARTIN LE FRANC, *Champion dames D.*, t.5, 1440-1442, 55).

Rem. *Chev. papegau C.V.*, c.1400-1500, gloss. ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, 84/75 ; *Myst. process. Lille K.*, t.2, a.1485, gloss. ; *Chasse am. W.*, a.1509, gloss. ...

- À court *plaid*

. "Sans tirer en longueur, en peu de mots" : Biau père, l'en m'appelle Albert. Cy vien pour vostre disciple estre Et pour moy hors du monde mettre. C'est a court *plait*. (Mir. st Guill., c.1347, 48).

. "Tout de suite, sans discuter" : Alons men donques a court *plait*, Sire, par my vostre chappelle Saluer la vierge pucelle (Mir. ev. N.D., c.1348, 87).

- À *peu de plaid*. "En peu de mots, sans longs discours" : Or sus, a peu de *plait*. Menés avec vous voz appostres. (Pass. Auv., 1477, 148).

. "Sans tergiverser, sans hésiter" : ...Car ly enfant Huon fierent a pau de *plais*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 179).

- *Sans (long) plaid*. "En bref, sans longs discours" : LUCIFER. Quel nouvelle ? conte moy, Sathan amis, abrege toy. SATHAN. Je le vous diray sans long *plait*, Roy des dampnés, puisque vous plait (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 59). Mon espoux et loyal amis Et vous, freres, comment vous est ? Visiter vous venons sans *plet* En l'estat que vous nous veés (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 138).

- *Sans plus de plaid*. "Sans discourir plus longtemps" : LE BOURGOIS. Adieu, dame, sanz plus de *plait*. (Mir. enf. ress., 1353, 27). Pour en avoir deux ou troys millions, Ains que soit nuyt nous nous humylions Au grant conseil que present nous envoie ; Et pour monstrier noz grans rebellions, Comme affamez et enraigez lyons, Sans plus de *plait* nous nous mectons en voye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 139).

- *Estre à fin de plaid*. "Avoir fini de parler" : Chier sire, plus parler n'en fault : Il sera fait, puisqu'il vous plaist. Nous sommes a fin de ce *plait* ; Pensons d'aler. (Mir. Amis, c.1365, 14).

- *Demener plaid*. "Discourir" : Assez avons *plait* demeney. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 245). [aussi v.5596]

- *Faire plaid (de qqc.)*. "Discuter (de qqc.)" : Puis que tant en faittes *pleit*, point ne doubteray ne me ressongneray de dire la verité. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 11).

. *Sans faire plaid (de qqc.)*. "Sans discuter plus longtemps (de qqc.)" : Or l'emportons [le traître], sanz faire *plait*, Ou puis, ains qu'il soit adjourné. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175). LE JUGE. Vous en jurerés en present Sans en faire cy *plait* ? LE CRESTIEN. Qu'i [le juif] voise querir son varlet ! Je tiens qu'il dira le contraire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 121).

. *Faire long plaid*. "Tenir de longs discours" : La contesse mesmes dist que en tout le monde ne cuidoit royne, ne roy, ne empereur qui peust finer d'autant que les joyaux qu'elle avoit sur elle, valaient. Que vous feroye je long *plait* ? Le conte et un des plus haulx barons, ce fu ly contes de Forestz, adestrent l'espousee a la chappelle (ARRAS, c.1392-1393, 39).

. *Ne faire plus plaid / ne faire plus de plaid*. "Ne pas discuter davantage" : Or n'en faisons cy plus de *plait*, Mais parlons d'autre chose a point. (Mir. abbesse, 1340, 63). Je m'en vois, sanz vous faire *plait* Ne sermon plus. (Mir. ev. arced., c.1341, 108).

- *Laisser un plaid*. "Mettre fin à une discussion" : LE ROY. Ho ! je deffens jusqu'a demain, Seigneurs, ceste deutoison. Il est d'aler diner saison : Laissiez ce *plait*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 286).

- *Tenir plaid (de qqn / de qqc.)*. "Parler, discourir (de qqn, de qqc.), discourir" : Il tiennent *plait* et parlement (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 99). Atant se taist Remondins, et lors apporta on mès a si grant planté que c'estoit merveilles a regarder. De ce ne vueil tenir long *plait*. Les nappes furent ostees, et laverent. (ARRAS, c.1392-1393, 30). Achillés dit que bien lui plaist, Si s'en pert, sanz plus tenir *plait* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 92). Si faisoit a merveilles parler de lui, et les dames et toute gent par grant plaisir le regardoient, et grant *plait* en tenoient (Bouciquaut L., 1406-1409, 35). Car chevalier contre pyon Ne se partist

honnestement, Ne sage homme a ung babion Ne doit tenir *plait* longement. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 35). Il convient savoir que Fabius Maximus fust osté de l'office de dictateur, seulement pour ce qu'il avoit tenu aucun *plait* dedens le temple ; par quoy la noise aucunement destourba a faire le service des dieux. (LA SALE, Sale D., 1451, 63). Pour les pechez que tu as faitz, Sans en tenir longement *plaitz*, Fault que tu vois a Boulongne, Et ne le tiens point pour mensongne, Ainçois qu'il soit deux jours passés. (C. Riff., c.1480-1520, 61).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

. *Tenir de plaid*. "Engager la conversation"

Rem. DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 121.

B. - "Dispute, querelle" : Hardré, sire, en vostre traittié N'a touz jours que haine et *plait*. (Mir. Amis, c.1365, 28). Dès ores mais noise ne *plait* Entre nous deux ne doit avoir (Mir. emper. Romme, 1369, 252). Et pour ce avient que de teles choses ou pour teles choses viennent entre les gens contencions et *plaitz* et batailles. (ORESME, E.A., c.1370, 478). Lors peut elle dire que seure Lui queurt Fortune, car en l'heure Lui sourdroit *plais* de toutes pars (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 93).

C. - "Affaire, dessein" : Ly *plais* est bien allez, Car Savaris sera de Franche couronnez. (Hugues Capet Lab., c.1358, 102). [aussi v.528, 1134] LA FILLE. Or devera cesser le *plait* A mon père dès ores mais Qu'il me prengne a femme jamais ; Car, voir, il n'ara riens gangnié, S'il espouse un corps meshangnié Conme je suy. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 15). Au fort g'iray veoir nostre *plet*, Je me doy bien desconforter... (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- "Ce qui concerne qqn, qui touche qqn, situation de qqn" : Saint Paul, docteur de verité Et lumiere de charité, Envers moy entent, si te plaist, Et me fait confort en mon *plait*. (Prières saints R., t.1, 1400-1500, 130).

II. - DR.

A. - "Plaidoirie" : Coment serroi jeo creu en nule droiturele court pur moi defendre de cele *plee* ? Certes neny, par nul droit, desicom jeo siu partie et principal de meffait. Par qoi jeo reconoise et lesse touz *pleez* et sanz juggement jeo me mette de tout en la grace et mercy de vous, mon douz seigneur Jesus Crist (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 97). Et Dyana, la belle Lune, Se démonstra tousjours commune ; Car promptement, selon son droit, Aux uns et autres se joignoit, Lequel advis tout miz en fait, Commencèrent tantost leur *plait* (LA HAYE, P. peste, 1426, 34).

- *Estre roulé en plaid*. V. *rouler*

B. - "Procès, action en justice" : Touz jours sont en agait a plain Et n'estront ja aisé ne sainz, S'il n'ont *plait* ou content ou guerre. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 144). L'ADVOCAT. (...) Baillif, il en est temps huy mais. Faites encommencier les *plais*. (Mir. enf. ress., 1353, 43). Saiches que, tant comme tu les auras [les deux anneaux], ou l'un des deux, toy ne tes hoirs, s'ilz les ont après toy, ne seront ja desconfiz en *plait* ne en bataille, se eulx ou vous ont bonne cause (ARRAS, c.1392-1393, 259). La simple femme, qui entrer Craindra en *plait*, fera accort En payant, pour fuir descort. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 94). ...durant le *plait* pendent entre lesdictes parties (BAYE, I, 1400-1410, 166). Se nous sommes advocat, nous leur bastirons tel *plait* dont la sentence leur anuyera ! (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 80). LE .I. SERGENT. Arrivéz sommes de saison Au *pletz* ; voy le prevost assis. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 117).

- *Mouvoir (le) plaid*. "Intenter une action en justice" : Et l'auteur jurera qu'il n'a pas meu le *plait* en entente de calumpniacion, mais que il cuide avoir bonne cause (FOUL.,

Policrat. B., V, 1372, 391). Comme jà pieça, *plait* et procès eust esté meü pour cause de la succession de son père entre sa mère et lui (Ch. VI, D., t.1, 1381, 21). Quant au *plait* de cour de Romme, il a esté meü pour cause de certain bénéfice dont Philippe a eu sentence par lui (Ch. VI, D., t.1, 1390, 106).

- *Plaid de Sainte Eglise*. "Procès en Cour romaine" (Éd.): Et ne fut onques prinche qui soy posist de che servaige affrankier ne qui mettre remeide ou contresteir y posist, ja soiche que, tant par *plait* de Sainte Englieze comme par leur poissanche, ilh s'en aient aulcunne fois volut osteir et leur sourseans warandier. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 60).

- *Plaid de l'espee*. "Jurisdiction d'un seigneur qui a le droit de vie ou de mort sur ses justiciables" (Éd. Boimare, 41): Item il [est] assavoir que (...) l'en ne congnoist de chose qui touche le *plait* de l'espee, c'est assavoir de dolleance, de briefs, de treves, de cry de haro, de mallefachons de corps, de cas hereditail, fors sceullement le seigneur vers son homme pour les devoirs de son fief, comme ces choses sont plus a plain desclairés eu Coustumier (Instruct. ensaïgn. B.G., c.1386-1390, 31-32).

- *Plaid aux avoines*. V. *avoine*

- *Plaid à deniers*. V. *denier*

Rem. Cf. L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 383.

C. - P. méton.

1. "Cour de justice"

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, 8975.

2. "Séance, audience": Lember, alons nous ent bonne erre Nos *plai*z tenir. (Mir. prev., 1352, 234). Sueffre toy et nous en buvron [du bon vin], Se des *plai*z tenir sui delivres (Mir. prev., 1352, 235).

3. "Assises"

- *Plaids generaux*. "Assises qui se tiennent deux à trois fois dans l'année, où sont assemblés tous les officiers de justice": ...nous voulons et mandons à tous nos justiciers, ou à leurs lieutenans, que nostredicte grace ilz facent publier en leurs *plaid*z generaux (Trés. Reth. S.L., t.2, 1347, 78). ...mesdis maieur et eschevins de la terre dudit Vrine tiennent *plai*z generalz audit lieu, et sont appellés lez sourplais (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 566). Au jour dehuy en jugement les *plez* généraulx de la court de céans tenens c'est comparu Jehan del Beauce (Cartul. Laval B., t.5, 1433, 73).

- "Assises de l'administration forestière où le *verdier* rend la justice et où l'on exige les droits seigneuriaux": ...et quant ilz [chevaux et vaches] y sont trouvées entre deux *plez* III foiz, ilz sont tenez pour forfaites. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 64).

. P. méton. "Redevance en argent ou en nature qui est à acquitter à cette occasion": ...et aucuns de ceulx qui doivent lez III guerbez doivent XVIII d. t. seulement de *plez*, et lez autres IX d. t. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 16). Et pour ce, sont tenus paier au roy notre sire pour telle mesure a en ladicte ville, se l'en y demeure ou fait feu, II s. t. de *ples* à Noël et au terme de Pasques fleuries (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 20). ...item, il y a IX mesurez dont chacune doit II fourchez à la my aoust; et doyvent II s. t. de *plez* tous les habitans de la ville, excepté les frans (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 27). [R. M.]

PLAIDABLE, adj. (plaidable)

[T-L : *plaidable*; GD : *plaidable*; FEW IX, 8a : *placitum*]

"Où l'on peut plaider": ...il cuidoit qu'il convenist garder telz foiriez ["temps d'inactivité"] avec les femmes ou lit, comme il gardoit souvant es jours plaidoiables [var. *plaidables*, GD VI, 183b] sur les causes civiles. Sire Richard (...) tint longuemant ceste maniere de abstinence. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 278). [R. M.]

PLAIDIÉ, subst. masc. (plaidé)

[GD : *plaidié*; FEW IX, 7b : *placitum*]

"Plaidoierie": Dont j'ay fait, et fais, et vueil faire Protestation dou contraire. C'est auques nostres *plaidiez*. Pour ce volons que vous soiez Juges; si en ordonnerez Selonc le *plait* que vous orrez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 190). Entendez que je vous enseigne: On a ci ce *plait* demené, Tant qu'on l'a par poins amené Jusques au jugement oïr. Resgardez qui en doit joïr. Jugiez selonc le *plaidié* Qu'on a devant vous *plaidié*. Par ce point ne poez mesprendre; Car s'on vous en voloït reprendre, Li *plaidiers* apreneroit Le scens qui vous deffenderoit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 257). Et d'autre part, chose est certainne, Que la court en est assez pleine De tout ce qu'on a volu dire De par ma dame, sans mesdire; Si que de ma dame me tais. Et de Guillaume, qui entais A esté d'alliguer s'entente, Parleray - car il me talente -, De son *plaidié* seulement, Et se m'en passeray briefment, Foy que devez tous vos amis. Vèons qu'il a en terme mis: Dou clerck qui hors dou scens devint, A il prouvé dont ce li vint, Que ce li venist de sa dame? Sires juges, foy que doy m'ame, Il n'en a nulle riens prouvé; Se li doit estre reprové. (MACH., J. R. Nav., 1349, 263). [N. M.]

PLAIDÉIS, subst. masc. (plaidéïs)

[T-L : *plaidéiz*; GD : *plaidéis*¹; FEW IX, 8a : *placitum*]

"Procès": L'evesque les a mist encors en *plateis* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 578). [R. M.]

PLAIDEMENT, subst. masc. (plaidement)

[T-L : *plaidement*; GD : *plaidement*; FEW IX, 7b : *placitum*]

"Plaidoyer": Connestable, dist il, oiez mon *plaidement* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 428).

REM. CHR. PIZ., *Oeuvres poét.*, éd. Roy, t.2, 60 (*Que nul n'oye l'amoureux plaidement*); GD VI, 183c. [R. M.]

PLAIDER, verbe (plaider)

[T-L : *plaidier*²; GD : *plaidier*¹; GDC : *plaidier*; DÉCT : *plaidier*²; FEW IX, 7a : *placitum*; TLF XIII, 464b : *plaider*]

A. - "Discourir, parler": Si envoya par sa maistrece Jason querre, sanz hault *plaidier*, La nuit suivant (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 41). ...sans de chou plus *plaidier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 628). A dya, dit madame, monseigneur, je voy bien que vous estes avoyé de *plaider*, et j'ay volenté d'achever mes heures; si ne sommes pas bien d'un accord. [Probable connotation érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 271).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

- *Sans plus plaider*. "Sans plus de discours": D'eulx mettre a ffin est fort a croire, Dont commencierent a recroire Li Grec, ce vid Leoniedés, Et, pour ce, fit tous ceulx adés Retraire ensus, sanz plus *plaidier*, Qui lui furent venus aydier, Par courtoisie et par amour, Car il les vid estre en cremour (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 247).

. *Sans longuement plaider* : Adonc leur demanda aux princes sans longuement *plaidier* Comment vers l'empereur il Dagobert pourra exploiter. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 68).

- *Plaider à qqn*. "Parler à qqn, s'adresser à qqn" : Quant nous .X. en yrons a no pere *plaidier*... (Hugues Capet Lab., c.1358, 165).

- *Plaider de qqc*. "Parler de qqc." : En un debat sommes entré Dont nous devons de fait outré, Sire, devant vous *plaidier*, Mais qu'il ne vous doie anuier. (MACH., J. R. Nav., 1349, 188). Plus n'en vueil dire ne *plaidier*, Mais tuit ont les sollers bescuz Et a chascun d'eaus pert li cuz. (MACH., C. ami, 1357, 131). Marcus, dit Dagoubert qui moult fut airés, Laissies tout ce ester et plus ne m'en *plaidies* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 93).

- Inf. subst. : Doubtance, laissez le *plaidier*, Car un petit vous vueil aidier, Pour mettre vostre entencion A plus vraie conclusion, Comment qu'aiez si bien conclus Selonc raison, qu'on ne puet plus (MACH., J. R. Nav., 1349, 247). Se sont .IIII. loudier, Cuvert, preseux, ribaut ; laissons ent le *plaidier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 244). Et s'elle y estoit prinse apperte, Mais qu'elle soit tost recouverte, Tant se scet de sa langue aidier Qu'elle ara droit par son *plaidier* Encontre celui qui l'accuse (DESCH., M.M., c.1385-1403, 99). Il n'est riens que femme ne ruse, Et se par *plaidier* ne l'avoit, Par pleurs et larmes l'obtenoit, Par baisiers, par embracemens, Par regards, par acolemens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 99).

B. - "Parler (en développant une argumentation) ; développer des arguments en faveur de qqn ou de qqc."

- "Parler (en développant une argumentation)" : Adfin que ne pensés que je *plaide* d'esrouer, Je dy par devant vous que, (...) Sil y a chevalier, ou homme ou vavasour Qu'il voelle recevoir le mien gage à ce jour, Je m'en combateray à force et à vigour (Chev. cygne R., c.1356, 104). Quant nous X. en yrons à no pere *plaidier*, Il se pora de nous forment esmervillier (Hugues Capet L., c.1358, 100). ...ceulz qui *plaident* et se debaten pour avoir la maistrise de la communauté (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 375). Mais Rethorique si procede Jusqu'au marchié et partout *plaide* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 130).

- *Plaider qqc*. "Développer des arguments en faveur de qqc., défendre qqc." : Ilz sont de mains saiges provez Qui se vent bon consoil donner Et ne le sarient *plaidier*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 121).

- *Plaider pour qqn*. "Développer des arguments en faveur de qqn, plaider sa cause, le défendre" : Mais Amours a pour lui *plaidié* Si que de mort fu garentis. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 331).

C. - DR.

1. "Faire une plaidoirie, plaider" : LE PROCUREUR SAINTE AGNÈS. Chose que nul de nous estrive Contre vous, sire, ne vault rien. Si m'en tais ; pour quoy je voy bien Contre vous ne pouons *plaidier*. (Mir. prev., 1352, 240). LE FOL. (...) Certes j'ay trop grant desir d'estre Advocat pour *plaidier* a court. (Mir. parr., 1356, 46). ...il [le connestable] *plaidoit* en parlement contre ceulx de Bruges pour le parpaiement de la raençon au conte de Penembroc (Chron. Valois L., c.1377-1397, 255). ...s'il advient qu'il demeure ou soient passés sans saon d'iceulx veours jusques au nombre de XII, (...) le juge doit en leur presence faire les parties *plaider* (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 45). ...[il] estoit venus oudit Chastellet, en la place où les nottaires sont, et illec, en un auditoire où l'en *plaidoit*, avoit, à l'ayde d'un petit coustel qu'il portoit, et lequel lui a aujourd'uy esté moustré, coppé le mordant d'argent pendant à la tasse

d'un homme qui estoit au devant dudit auditoire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 232). ...lui estant oudit Chastellet, en la grant sale où l'en *plaide* et au dehors du grant parc (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 233). ...chascun jour plaidoiable l'en *plaidoit* indistincte de tous paiz et bailliages sans ordre (BAYE, I, 1400-1410, 315). Ce jour, la Court ordonna et fist publier à la fenestre que, dès lors, jusques au XVe jour de ce mois, on ne *plaideroit* que par deux jours, chascune sepmaine (FAUQ., I, 1417-1420, 160). Avant, achevez de *plaider*. Sus, concluez appertement. (Path. D., c.1456-1469, 160). Et outre declaira à sa fin qu'il avoit eu quatre mil escus du seigneur de Clarencon, de quoy il sentoit sa conscience chargée, à cause que ledit de Meleun luy avoit fait avoir plusieurs faveurs et lettrez du roy pour avoir la viconté de Pollignac, laquelle pour lors il *plaidoit*. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 212).

- Empl. impers. (II) *est plaidié* : Ce jour, n'a point esté *plaidié*, mais a l'en esté au Conseil sur ledit fait dudit Turpin (FAUQ., I, 1417-1420, 28).

- *Plaider une cause / une matiere*. "Intervenir au tribunal pour défendre une cause" : LE JUGE. (...) Je ne voy devant moy *plaidier* Cause nulle dont bien me viengne (Mir. enf. ress., 1353, 28). Les marchans de Theman sont advocas qui acoustumeement *plaident* les causes et estrivent (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 99). Cedit jour, a esté *plaidée* la cause des habitans de Bryve la Gaillarde contre messire Remon de Turenne. (BAYE, I, 1400-1410, 89). ...vint l'heure de *plaider* sa cause par ung bon advocat (C.N.N., c.1456-1467, 37). ...au lieu ou le parlement se faisoit, pour *plaider* les causes de pluseurs se rendoit. (C.N.N., c.1456-1467, 569). Et, en la grant chambre, y trouva monsr le chancelier d'Oriole, messeigneurs les presidens, prelas, conseillers et autres officiers, tous honnestement vestus. Et devant lui y fut *plaidié* une matiere en regale par maistre François Hallé, archidiacre de Paris et advocat du roy en ladicte court. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 28). J'ay tel honte de voir leur vie dampnable, Que je renonce a *plaider* plus leur cause. (Cene dieux, c.1492, 116).

- *Plaider de qqc*. "Débattre de qqc. en justice" : Lembert, alons sanz plus attendre Mettre en ma main ces troys maisons De quoy *plaidié* yci avons Et ce jardin. (Mir. prev., 1352, 242). Et, neantmoins, de rechief lesdis de l'Université dirent qu'ilz ne *plaideroient* point ceans de ceste matiere (FAUQ., I, 1417-1420, 304).

- *Plaider que* : ...on Appellera les advocas Qui *plaideront* que tresfaulx cas Vous usez en vostre maison ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 177).

- Inf. subst. : ...ilz tolent l'avoir d'autrui Par leurs sentences favorables Et par leurs langues decevables, Et le *plaidier* des advocas Qui soustiennent icy un cas, Demain soustendront le contraire (DESCH., M.M., c.1385-1403, 152).

2. "Avoir recours à la justice pour régler un différend" : ...justiciers De toutes manieres de cours, Ou gent qui *plaident* ont recours (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 137).

3. "Tenir une assemblée judiciaire" : Item, poient au roy notre sire XX d. t. pour chacun an pour *plaider* en ladicte ville des meffais qu'ilz font en ladicte forest. Item, chascune personne ou mesure doit le mausois du fou à la saint Michiel. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 186). [R. M.]

PLAIDEREL, subst. masc. (plaiderel)

[T-L : *plaiderel* ; GD : *plaiderele* ; FEW IX, 8a : *placitum*]

"Chicaneur"

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 316. [R. M.]

PLAIDERESSE, adj. et subst. fém. (plaideresse)

[T-L : *plaiderresse* ; GD : *plaideor (plaideresse)* ; FEW IX, 7b : *placitum*]

I. - "(Celle) qui plaide" : Dont saint Jerome en l'epistre dessus dicte de teles dist : "Reboute ensus de toy icelles vesves *plaideresses* comme pestilence, qui vont de maison en maison en huiseuse, curieusement, qui ne ont aultre soing que de leur ventre. ..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 390). ... Quant l'arrest se prononcera D'entre vous aultres *plaideresses*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 130).

II. - "(Nom d'une fougasse)" : ... une fouace que on nomme *plaideresse* qui tousjours vault une maille (Comptes seigneurie Luchaux D.W., 1444-1445, 55). [R. M.]

PLAIDERIE, subst. fém. (plaiderie)

[T-L : *plaiderie* ; GD : *plaiderie* ; FEW IX, 7b : *placitum* ; TLF XIII, 465b : *plaider (plaiderie)*]

A. - "Discours, discussion, conversation" : Prez d'eulz fust ung païen qui la dancelle espie. Tres bien out entendu toute leur *plaiderie*. Comme mal advisé a la pucelle crie : ... (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 144).

B. - DR. "Action de plaider ; suite d'une affaire en justice" : Et tel question a bien lieu en justice distributive, si comme du juge qui distribue benefices, et en justice commutative comme en *plaideries* contencieuses. (ORESME, E.A.C., c.1370, 314). ...plusieurs procès et *plaideries* ont esté entre prins et se pevent ensuir (Cartul. Laval B., t.2, 1394, 340). Penses tu qu'il puisse trouver Sur piez ses fais par qui prouver ? C'est le chef de la *plaiderie*. (Path. D., c.1456-1469, 150).

- *Mouvoir plaiderie* : Savoir faisons à tous que comme de piéchà en nostre court *plaiderie* fust meue entre les nobles de le castelerie de Lille de une part, et les eschevins et la communauté de le ville de Lille, d'autre part (Hist. Lille T., t.2, 1344, 403).

V. aussi *plaidoirie* [R. M.]

PLAIDEUR, subst. masc. (plaideur)

[T-L : *plaidëor* ; GD : *plaideor* ; GDC : *plaideor* ; FEW IX, 7b : *placitum* ; TLF XIII, 465b : *plaideur*]

A. - "Celui qui plaide une cause devant un tribunal" : Pour povre homme nul ne plaide, Tousjours est sa cause laide A *plaideur* qui a semblance A languete de ballance : Tousjours se trait au plus pesant Et le mendre pese fuiant. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 29). A li tenir en force le royaume représenté par une statue dont les cuisses sont les justiciers aidier Doivent jointes par jointoier. Ce sont *plaideurs* et advocas Qui tost jointoient haut ou bas Mains juges si com il leur plaist Plus tost que cuisses par leur plaît. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 262). ...le juge ne doit pas recevoir les *plaideurs*, c'est a dire les personnes principales en jugement, jusques a tant qu[e]... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 391).

B. - "Celui qui se plaît à engager des procès, qui est procédurier" : Item saint Jerome contre Luciferiain dist : "Auchuns *plaideurs* plustost que beau parleurs, combien que ilz ne sçachent disputer, toutefois ne laissent ilz pas a estriver". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 147). ...faulx *plaideurs* qui par plaît et par barat font degaster aux gens simples le leur, et les tormentent es cours des grans seigneurs tellement et si longuement qu'ilz ont d'eulx leur desir, comment qu'il soit (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 33). ...avec ce estoit gasteur et dissipeur de biens, grand *plaideur* et vexeur de gens, porteur de semonces sanz cause et tant qu'il estoit

malveillant et en hayne de tous ses parens et voisins (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 197). ...gens desob[eissans] [à] justice, litigieux, rumoreux et grans *plaideurs* (Hist. dr. munic. E., t.3, 1448, 74). ...iceluy Pichet qui estoit ung grant *plaideur*, fort noïseux et rioteux, et lequel avoit esté homme de guerre, et souvantes fois avoit debat avecques plusieurs gens de bien, a fait convenir et adjourner lesdiz supplians et mis en involucions de procès en diverses instances en la court des grans assises de Montagu (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 61). [R. M.]

PLAIDEUX, adj. (plaideux)

[GD : *plaideus* ; FEW IX, 7b : *placitum*]

"Querelleur" : Litigiosus : *pledeus uel* tenchonnes (Abavus IV, R., c.1350, 386). [GD VI, 184a] [R. M.]

PLAIDOIEMENT, subst. masc. (plaidoïement)

[GD : *plaidoïement* ; FEW IX, 8b : *placitum*]

"Plaidoyer" : Je requier tout premièrement Sans faire plus long *playdoïement* Qu'i soit a la mort condamné (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 107). Je demande finablement Que pendent la decision De l'appel et du *plaidoïement* Il ne me fasse aucun tourment (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 102).

REM. COLART MANS., *Bibl. des poet. de metam.*, ds GD VI, 185a. [R. M.]

PLAIDOIR, subst. masc. (plaidoir)

[GD : *plaidoir*¹ ; FEW IX, 7b : *placitum*]

DR. "Lieu où se tiennent les plaids, les audiences" : Jeudi XXIII jour, le Roy et Madame furent ou *plaidouer* devant Nostre Dame de Acuis et les sindics et le conseil de la vile et tout le peuple. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 156). Un apprentis, sicomme il se comporte et extent, en partie du quel apentis est le *plaidouer* et le lieu ou l'en a acoustumé de tenir les plaïs de la juridicion d'icelle eglise (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 584). Item, feront faire iceuls mariez a leurs coux un huis ou *plaidoir* dessus dit. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 585). ...il, demy nu, fut amené ou *plaidouer* de Romme ["plaidouer de Romme" trad. lat. *forum*] (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes, 1400, VII.5.22, f° 122v). ...a Guillaume Duglan et Jehan Mallet, maçons et plastriers (...) pour avoir sollé la maison dessusdicte, les galleries aboutans [a la] maison, soller deux degrés servans ausdis édifices, soler ung [paliz] neuf entre la court du *plaidouer* (...) et estoquer ung post qui soustient led. édifice (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 189). A jehan grandin pour deux quesnes (...) qui employez ont este a faire railles et contrelattes qui sont assises par carpentiers entre les queverons du comble desseure le *plaidoir* de leschevinage (Comptes Doullens W., 1470, 26). [R. M.]

PLAIDOIRE, subst. fém. (plaidoire¹)

[GD : *plaidoire*² ; FEW IX, 7b : *placitum*]

"Plaidoirie"

REM. Doc. 1406 (*pleidores*) ds GD VI, 186b. [R. M.]

PLAIDOIRE, adj. et subst. fém. (plaidoire²)

[GD : *plaidoir*²/*plaidoire*¹ ; FEW IX, 7b : *placitum*]

A. - *Cause plaidoire*. "Cause qui peut être plaidée, cause défendable"

Rem. Doc. 1471 (Bourg.) ds GD VI, 186b.

B. - [D'une pers.] "Chicanière, bavarde" : ... Plaisantes, jamés gengleresses, Secretes, non trop cacquettoires, Discrettes, non toutes *plaidoires*, Patientes, non rihoteuses (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 847).

- Empl. subst. : C'est quant il a veu en allant Ces *plaidoires* plorans si fort : Il en a prins tel desconfort Qu'il demourra, je croy, derriere. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 325). Saultez la barriere, *plaidoires* ; il vous est besoing Ou vous arez sur vostre groing. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 330). [R. M.]

PLAIDOIRIE, subst. fém. (plaidoirie)

[T-L : *plaidoierie* ; GDC : *plaidoierie* ; FEW IX, 8a : *placitum* ; TLF XIII, 466a : *plaidoierie*]

A. - DR.

1. "Défense orale faite devant les juges, plaidoirie" : Que dis tu ? C'est nostre advocate, Au mains en ceste *plaidoierie*. (Mir. ev. arced., c.1341, 138). ...pendant laquelle plegerie, il a plaidié tousjours comme pur et innocent des dites accusations, et durant ycelle *plaidoierie* ses pleiges soient alés de vie à trespasement (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 46). Et ausi la ou jeo ne savioie par ma bouche gaigner altri biens ou terres, jeo louai bien altres bouches a parler [pur] moi, comme par *plederies* ou par trop legiers jugementz en ma courte ou en altrui (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 19). ...que tous appellans en nostre parlement monstrent à leur partie adverse ou mettent en court, le jour de leurs presentacions, leur adjournement et relacion en cause d'appel, afin que les appelléz veignent instruis au jour de la *plaidoierie*, pour dire tout ce que bon leur semblera (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 184). ...messeigneurs, pour ce que certaines lettres estoient venues à la Court, se leverent des *Plaidoeries* et se mitrent au Conseil (BAYE, I, 1400-1410, 249). ...j'eusse cause assés de dire a toute celle *plaidoierie*, qu'il n'y fault point respondre : car tout le plaidoïé est fondé sur ung fol amoureux (COL, Resp. deux traités H., 1402, 92). Ce jour, les *plaidoeries* cesserent à IX heures ou environ, et lors se leva la Court pour aler aux obseques et service fait en l'eglise Saint-Benoît pour feu maistre Jehan de la Marche, conseiller du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 18). ...en l'an mil IIIcXXXI en y ot deux appellacions interiectées par les dits supplians, sur lesquelles et sur aucuns attemptaz que on y disoit avoir faiz furent grans *plaidoeries* en l'auditoire ou Court que l'en disoit lors estre de Parlement en notre ville de Paris (Hist. dr. munic. E., t.2, 1441, 524). Et devant lui y fut plaidié une matiere en regale par maistre François Hallé, archidiacre de Paris et advocat du roy en ladicte court. Et contre lui estoit pour advocat maistre Pierre de Breban, advocat en ladicte court et curé de Saint-Eustace ; lesquelz deux advocatz il faisoit moult bel oyr. Et, après ladicte *plaidoierie*, lui furent monstrées les chambres et lieux de ladicte court. Et par autres journées fut en la grant sale de l'ostel de l'evesque de Paris pour ilec veoir faire ung docteur en la faculté de theologie. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 29). Par ung adjournement simple ad ce qu'on voudra demander, l'on peut faire au jour assigné tant de demandes que bon semblera : mais que le demandeur les face par une *pledoyrie* sans prendre appointment sur l'une desdictes demandes. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 379). JUGE. Or sus, sus, c'on dye La cause sans grant *plaidoyerye* ! Qui devant moy vous fait venir ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 518).

- *Registre des plaidoeries* : ...le clerc principal dudit greffier tendra et fera le registre des *plaidoyries* et consaulx de ladicte Court pour et en lieu dudit greffier (FAUQ., III, 1431-1435, 169).

2. "Débat en justice, procès" : Aucuns ont gloire et toute joie en *plaidoeries*. Lez aultres ont grant tristece quant il leur convient plaidoier. (Songe verg. S., t.1, 1378, 236). Et tenez, mon amy, a nostre amour commencer, je vous donne ces deux verges d'or qui tiennent ensemble ; [dont] les pierres ont moult grant vertu, l'une que

cil a qui elle sera donnee par amour, ne pourra mourir par cops d'armes, tant que il l'ait sur lui, l'autre qu'elle lui donrra victoire contre tous ses mal veullans, s'il a bonne querelle, soit en *plaidoierie*, ou en meslee. (ARRAS, c.1392-1393, 27). Et *plaidoeries* la endroit Fist commencer, pour oyr droit ; Juges establi, pour juger (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 278).

B. - Au fig. "Plaidoyer" : Et ceulz de Eraclee en la *plaidoierie* qui estoit en un lieu appellé Conforie firent sedition contre un nommé Archius. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 221). Et fonderay ma predicacion, qui est une *plaidoyerie* de verité, en trois raisons principales, et dy que cuer doloireux - et j'entens de bonne doleur, [de doleur] de penitence - amaine trois excellens biens. (GERS., Déf., 1400, 223).

V. aussi *plaiderie* [R. M.]

PLAIDOYABLE, adj. (plaidoyable)

[GD : *plaidoiable* ; FEW IX, 8b : *placitum* ; TLF XIII, 465b : *plaidier* (plaidoyable)]

DR. "Où l'on peut plaider"

- *Jour plaidoyable*. "Jour d'audience, jour normalement réservé aux plaidoeries" : Pour quoy n'est nostre cause oÿe ? Il est ci pres ... Si n'est nostre cause entamee ; Et si est huy jour *plaidoyables*. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 59). ...et la eust adjourné pardevant nous oudit Chastellet ledit messire Jehan Margousse, a sa personne, contre yceulx religieux ou leur procureur pour eulx, c'est assavoir le dimanche XXIIe jour dudit moys de juing, au premier jour *plaidoiable* après vacacions de vendenges lors prochainement venans (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1394, 681). ...l'en ne gardoit point l'ordinaire des jours ne des bailliages, mais chascun jour *plaidoiable* l'en plaidoit indistincte de tous paiz et bailliages sans ordre (BAYE, I, 1400-1410, 315). Appointé que les parties revendront au premier jour *plaidoyable* après Noel, et sera ceste cause mise ou roole. (FAUQ., II, 1421-1430, 258).

. *Journee plaidoyable* : ...s'il ne vient garder son jour à la prochaine journée *plaidoiable* ensuivant, l'execution se parfaict (Hist. dr. munic. E., t.1, 1402, 207). [R. M.]

PLAIDOYÉ, subst. masc. (plaidoyé)

[T-L : *plaidoiié* ; GD : *plaidoïé* ; FEW IX, 8a : *placitum*]

DR. "Discours fait devant les juges pour la défense d'une cause, plaidoyer" : Saichent tuit que, oÿ et veu le debat du *plaidoyé* fait entre lesdictes parties... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1397, 714). ...j'eusse cause assés de dire a toute celle plaidoierie, qu'il n'y fault point respondre : car tout le *plaidoïé* est fondé sur ung fol amoureux (COL, Resp. deux traités H., 1402, 92). Ce present jour, en plaidoiant, survint un secretaire du Roy nostre Sire appellé Despeaux, normant ou mensoiz, qui apporta une lettre royal qui contenoit in substancia que sur le *plaidoïé* d'entre maistre J.. d'Aigny, contreroleur de la Chambre aux Deniers, appelant des gens de la Chambre des Comptes, d'une part, et maistre Aymery Tesson, partie intimée d'autre part, laquelle cause et *plaidoïé* estoit mise au Conseil par appointment de huy à VIII jours, ne procedassent outre ne n'en cognissent (BAYE, I, 1400-1410, 25). Ce jour, maistre Jehan de Cahors fu par moy interrogués se J.. de Corbeant, pour qui occupoit, estoit clerc non marié, pour ce que ou *plaidoïé* du jour de juin n'estoit contenu, que seulement ledit Corbeant avoit confessé ou proposé qu'il estoit clerc... (BAYE, I, 1400-1410, 38). A conseiller l'arrest d'entre le procureur du Roy, d'une part, et J. du Boiz et Nycolas Jaloux, d'autre part, sur le *plaidoyé* du mardi XXVJe de juin CCC III (BAYE, I, 1400-1410, 81). Cedit jour, la Court a

obtemperé à certaines lettres présentées par J. de Caillac sur le *plaidoié* d'après disner de hier, en adnullant l'appel par lui fait (BAYE, I, 1400-1410, 325). Mercredi, XXe jour de juing, à conseiller l'arrest d'entre Guillaume de Buymont, huissier de Parlement, demandeur, d'une part, et Jehan Harlant, deffendeur, d'autre part, sur le *plaidoyé* du XIIIe jour de ce mois de juing (FAUQ., II, 1421-1430, 177). Quant parties ont *pledoyé* devant le juge et elles se sont mises en jugement, le juge doit faire registrer le *pledoyé* par escript (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 45). ...le registre d'un *plaidoyé* fait contre ledit Daniel (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 231).

V. aussi *plaidoyer* [R. M.]

PLAIDOYEE, subst. fém. (plaidoyée)

[*FEW IX, 8a : *placitum*]

[Forme fém. de *plaidoyé*] "Plaidoierie" : Et quant on voit les advocas prolits en escriptures ou *plaidoiees*, on leur dit trop bien, mais nul fruit ne s'en ensuit, car il n'y a aucune execucion, et pour ce font ilz tousjours comme devant. (JUV. URS., Verba, 1452, 336). [M. M.]

PLAIDOYER, verbe (plaidoyer¹)

[T-L : *plaidoiier* ; GD : *plaidoier*¹ ; DÉCT : *plaidoiier* ; FEW IX, 8a : *placitum*]

I. - "Discourir, parler"

- [De plusieurs pers.] "Se disputer" : Quant Florippes la belle ouÿt *playdoyer* ces barons, elle vint a eulx pour sçavoir que c'estoit, et quant elle vit les foursches dreeces et Guy son amys et espous a venir ainssy pourmener vitupereusement, vous pouvez penser en quel estat elle pouvoit estre, et commence a crier : ... (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 113).

- *Plaidoyer l'un contre l'autre*. "Se disputer" : La fille leur dist qu'ilz n'estoient point assemblez pour *playdoier* l'un contre l'autre. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 94).

- Part. passé en empl. subst. *Plaidoyé*. "Propos tenus" : Si tost que de luy s'estoit sauvée, tout le *plaidoyé* d'entre eulx estoit au maistre par elle racompté, qui grand plaisir en avoit. [La maîtresse d'un seigneur lui fait part des avances que lui fait le chapelain] (C.N.N., c.1456-1467, 455).

II. - "Soutenir une cause"

A. - DR. "Soutenir une contestation devant les juges, plaider" : Aucuns ont gloire et toute joie en plaidoieries. Lez aultres ont grant tristece quant il leur convient *plaidoier*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 236). Et le pauvre homme qui pour acquerre ou deffendre son droit qui montoit a XX ou a XXX francs ara *plaidoie* deux ans ou troys, esquelx il sera dommagie de cent francs (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 502). ...pour le bien universal de ce royaume, a esté advisié qu'il estoit bon que l'en *plaidoiaist* ceans, afin que justice soit faicte (BAYE, II, 1411-1417, 42). La Court a commis Jehan Dauvillier à aler en l'ostel maistre Guillaume Le Tur pour recouvrer plusieurs procès et exploiz de plusieurs personnes pour lesquelles il estoit chargé de *plaidoier* (FAUQ., I, 1417-1420, 143). Quant parties ont *pledoyé* devant le juge et elles se sont mises en jugement, le juge doit faire registrer le *pledoyé* par escript (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 45). Pierre et Jehan de Jarrocier, qui sont hainneux dudit suppliant parce que long temps ilz ont *playdoyé* ensemble et du procès sont dechez par sentence envers ledit suppliant (Doc. Poitou G., t.11, 1465-1474, 369).

- Empl. impers. (*Il est plaidoyé*). "On plaide" : Et n'a point ce jour esté *plaidoyé*, pour ce que par avant l'avoit mandé ainsi estre fait monseigneur le Chancellier (FAUQ., I, 1417-1420, 16).

- *Plaidoyer une cause* : ...pour *plaidoyer*, soustenir, deffendre et demener ses causes, proces et besoingnes, en faire les escriptures de celles qui appartient estre faicte pour la prosecucion, conservacion et maintenement de ses drois, seigneurie, noblesse (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 183).

- Prov. *Bien aise plaidoie qui parle sans partie*. "Il est facile de plaider sans adversaire" : J'ay entrepris a l'ayde de Dieu prouver et demonstrier, comme advocat [et] *plaidoyer* contre erreurs et vices, et comme estant en la chayere de verité crestienne, que Ceulz yci sont bienheureux Qui les cuers ont doloireux. Mais tantost par aventure on me dira le proverbe commun : "Bien aise *plaidoye* qui parle sans partie !", car il semble que nulz ne parle ou doye parler contre moy. (GERS., Déf., 1400, 221).

Rem. Cf. DI STEF., 646b, s.v. *partie* (même ex.).

B. - Au fig. : J'ay doncques trop dure partie, trop puissant advocat encontre moy, qui a [tellement desja] *plaidoyé* sa cause que presque tout le monde le croit. Mais je vous pry et requier, o devot peuple, qui yci estes assemblez pour ouyr demonstrier et *plaidoyer* la contraire verité, la verité de nostre foy, je vous pry, ne creiez pas tous Plaisir mondain (GERS., Déf., 1400, 222). [R. M.]

PLAIDOYER, subst. masc. (plaidoyer²)

[GDC : *plaidoyer* ; FEW IX, 8a : *placitum* ; TLF XIII, 466a : *plaidoyer*]

A. - "Discours argumenté devant les juges" : Mercredi, XIXe jour de janvier, à conseiller l'arrest d'entre damoiselle Jehanne de Sens, d'une part, et Simon Sambrin, d'autre part, sur le *plaidoyer* du IXe jour d'aoust mil CCCXXVIII derrain passé... (FAUQ., II, 1421-1430, 293). Ensuiant lequel nostre appointement, lesdictes parties au jour a elles assigné eussent rapporté en court leurs escriptures sur leur *plaidoier* et icelles entrecambgées pour les accorder ou discorder, *plaidoies* non confessées vrayes (Trés. Reth. L., t.3, 1463, 419).

Rem. FROISS., *Dits Débats* F., 1363-1393, 203 (TLF).

B. - "Discours argumenté" : Marc Anthonius jamaiz ne mettoit en escript nulles de ses oroisons, lesquelles il faisoit en son *plaidoier*, adfin que, se une aultre foiz il disoit le contraire, que il le peust affermer sans ce que on le peust reprendre par son escript (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 26). [R. M.]

PLAIDOYEUR, adj. et subst. masc. (plaidoyer)

[GD : *plaidoieur* ; FEW IX, 8b : *placitum*]

I. - Adj. "Qui se plaît à engager des procès, qui est procédurier" : Estienne de Fragne, qui est homme litigieux et *plaidoieur*... (Chartes Bourbonn. M.F., 1466, 349).

Rem. Doc.1409 ds GD VI, 186a (*rioteux et plaidoieur*).

II. - Subst.

A. - "Celui qui plaide une cause devant un tribunal, avocat" : J'ay entrepris a l'ayde de Dieu prouver et demonstrier, comme advocat [et] *plaidoyer* contre erreurs et vices, et comme estant en la chayere de verité crestienne, que Ceulz yci sont bienheureux Qui les cuers ont doloireux. (GERS., Déf., 1400, 221). Voulsist Dieu que ainsy fust et que on ne trovast advocat ou *plaidoyer* faisant partie contre ceste verité ! Mais, helaz ! autrement va ! (GERS., Déf., 1400, 221).

B. - "Celui qui s'engage dans un procès, plaignant" : ...pour donner abreviation aux querelles des matieres des *pleideyeurs* et litigans (Echiq. Normandie S., 1497, 153). [R. M.]

PLAIE, subst. fém. (plaie)

[T-L : *plaie* ; GDC : *plaie* ; DÉCT : *plaie* ; FEW IX, 10b : *plaga*² ; TLF XIII, 466b : *plaie*]

A. - "Lésion, blessure d'une partie du corps" : Adonc la tendre humanité s'avance, Moustrant a Dieu la *plaie* de la lance Que sa char ot quant fu crucifiie. (Mir. chan., c.1361, 184). Chaut en toute plaie est de tres grant seurté, quant il fait sanie : tel amollie le cuir, il est mittigatit des rigours, des spasmes, des thetanes, garit la groscece de la teste, aide aux fractures des oz, toutesfoiz plus ou il a *plaie* de char, aide tres grandement a ceulx qui ont plaie en la teste, aide a tous les membres qui sont mortiffiez par froidure, aux plaies corrosives, confere a la verge, a la vessie, a la maris (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 82). Et après ce de pierres dures Ses *plaies* et ses bleceures Fort li frotez. (Mir. st Ign., 1366, 81). ...car nul ne doit improperer ou reprochier a un homme ce que il est aveugle se il est tel de nature et de nativité ou par cause de maladie ou par une *plaie*. (ORESME, E.A., c.1370, 200). ...oy aussi maistre Jehan Le Conte, cirurgien juré du roy, qui dist que la *playe* faite audit feu Criquetot en la teste fu d'une hache, si comme il croit en sa conscience. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 409). Puis vint au conte, et le cuide lever, mais ce fu pour neant, car il estoit mort. Et quant Remondin vit la *playe* et le sang qui en yssoit a grant randon, il fu moult doulens (ARRAS, c.1392-1393, 22). Assez tost aprez vendront les veneurs et de ses gens qui apporteront le conte mort en une lettierre ; et semblera a tous que la *plaie* soit faite des dens du porc, et diront tuit que le senglier l'a mis mort (ARRAS, c.1392-1393, 27). ...le roy (...) se dreca en son seant, et print l'espee par la poingnie que Uriiens lui tendoit et lui donna la collee en disant : Ou nom de Dieu, chevalier soiez, qui vous otroit amendement. Et puis lui baille l'espee. Et en ce faisant, ses *plaies* lui escreverent, et en yssi le sang a grant randon parmy les bendeaux. (ARRAS, c.1392-1393, 119). ... il souffroit grant hachie, car le venin qui estoit en la *plaie* lui bruissoit tout le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Mais partons nous de cy, car il est bien temps de reposer. Car vous avez fait journee assez qui bien doit souffire (...) et si avez besoing et mestier que voz *plaies* soient visitees (ARRAS, c.1392-1393, 233). Et furent ses *plaies* tentees, mais les mires dirent qu'il n'y avoit chose par quoy il se laissast aarmer, dont ilz louerent Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 233). ...l'un desdiz cordouanniers lui dist qu'il estoit un camus punaiz, et pour ce espia à une autre foiz icellui cordouannier (...) et bailla d'une espée et fit *plaie* audit cordouannier (BAYE, I, 1400-1410, 48). DEUS. (...) N'aiez peur, pas ne t'esmaiez, Fiche ta main dedans ma *plaie*. Soie feal et non mescreant. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 268). Cestui Crispinus fut porté morir a Romme, de ses *playes*, par la mort duquel les Rommains furent tresesbahis (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 39). Mes amis, de ceste touaille Vous nettiray ung pol vous *playes*, Car assez en avés de layes Et d'ouvertes a habondance (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 133). *Playe*, c'est solucion de continuité faites en membres consimilz et officialz et ainsi est maladie commune de l'un et de l'autre (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25). Et, fut congneu manifestement que c'estoit ledit de Bourgogne à six choses : la premiere et la principale fut aux dens de dessus, lesquelles il avoit autrefois perdues par une cheute ; la seconde fut d'une cicatrice à cause de la *plaie* qu'il eut à la rencontre de Montlehery en la gorge, en la partie dextre ; la tierce, à ses grans ongles qu'il portoit plus que

nul autre homme de sa court ne autre personne ; la quarte fut d'une *plaie* qu'il avoit en une espaule à cause d'une escharboucle que autrefois y avoit eue ; la cinquiesme fut... (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41). Baiser vous veulx, las, tout atrest, En grant regré, Et en destret, - et voz *playes* acoler veulx ! (Pass. Auv., 1477, 257). Item une *playe* faicte en tres petit et pou de temps fait une fissure perpetuel. (Somme abr., c.1477-1481, 177). *Playe* est solucion de continuité nouvelle, sanguinolente, sans poureture, faicte en parties molles. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). ...la solucion des os qui est faicte en os par incision d'espee ou son semblable tranchante ou pertuisante et est appellee *playe* des os (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.5). ...ledict Xerses fut navré de deux *playes* et mis en fuite. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°). DIEU. (...) Sus ! Raphael, or te dispose D'aller mon martir conforter, Et vueille se linge porter Pour essuier ses dignes *playes*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 233).

- *Plaie ouverte* : ...et quiconques les enfraindera par fait dont mort, affolure ou *plaie* ouverte que l'en dit *plaie* à banllieue, s'ensieue, pugnis sera de paine capital (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 395).

B. - P. méton. "Impact" : ...car ce que est meu en corps meu continuellement et samblablement et sanz faire *plaie*, c'est a dire percussion et division, c'est impossible que il face son. (ORESME, C.M., c.1377, 474).

C. - P. anal. "Sexe féminin, vulve" : L'AFFINEUR. Se *ploye* avoit patente, FINE MYNE. Mectre y fault une tente (Sots mal., c.1480, 91).

Rem. Cf. T-L *plaie*, 1018 "die weibliche Scham".

D. - Au fig.

1. "Ce qui porte préjudice, fléau" : Nous lisons en *Exode* que Pharaon si greva le peuple de Dieu par grans afflictions et il fu tormenté de pluseurs grieves *plaies* par celui meisme peuple. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 110). Helas, ceste *plaie* a jà longuement duré sanz remede, et si n'y a ancor aucun qui l'ait confortée (BAYE, I, 1400-1410, 103). Amour d'argent commendera a un p(a)illart ou sodoyer aler en bataille, et soy exposer a *playes*, a fain, a soif et a mort : il y obeyra. (GERS., Concept., 1401, 411). ...Marcus Curtius, aymant la chose publique, se voulut exposer pour icelle, sachant que par le moïen d'un homme la grieve *playe* cesseroit, si se gecta dedans tout armé et cessa la maledicion. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 50 r°).

- "Maladie, fléau" : Vueilliez consentir orendroit Qu'estre curee selon droit Puist la *plaie* contagieuse, Qui cueurt si pestilencieuse Que les hommes tous envenime (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 123).

- RELIG. *Dix plaies (d'Egypte)* : ...pour ce que cellui roy tenoit le peuple en sa servitude trop subgiet Dieu envoya dix *plaies* sur Egipte (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 126).

- *Plaie de taille*. V. *taille*

2. "Dommage causé" : ...quant tu mediteras premierement sur la diuine prouidence qui par sa bonte a ordonne si grans et si dignes remedes pour nous saner et guerir des *plaies* de nos pechiez. (CIB., p.1451, 188). ...mais se on n'y pourvoit diligemment, et qu'on donne et laisse temps et loisir à ce Turc de soy mectre bien en point par mer et par terre, il n'est nulle doubte qu'il ne fasse grand préjudice aux chrestiens, et ne face grande *playe* et bresche à la chrestienté, dont Dieu nous gart par sa bonté ! (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 35).

V. aussi *plage*³ [R. M.]

PLAIELER, verbe (plaieler)[*FEW IX, 10b : *plaga*²]

"Blessier" : ...et Charle ne s'arestat, ains prent une espée et jette son martel à terre, et ferit Gaufrois et Gaufrois luy ; si bien soy requierent ["s'attaquerent"] que ilh sont *plaielés* à mervelhes (JEAN D'OUTREM., Myr. hist. B.B., t.2, a.1400, 380). [R. M.]

PLAIETTE, subst. fém. (plaiette)[T-L : *plaiete* ; GD : *plaiete* ; FEW IX, 11a : *plaga*²]

"Plaie légère" : Quant li preudons l'entent, lors prist a soupirer, Jourdain prent par le front esrant a aviser Et voit desus son nez une *plaiette* ester (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 504).

REM. Ex. d'a. fr. et *Percef.*, V, éd. de 1528, ds GD VI, 187a. [R. M.]

PLAIEUR, subst. masc. (plaiEUR)[GD : *plaiEUR* ; FEW IX, 11b : *plagare*]

"Celui qui cause une plaie" : Plaginarius (...) : ...*plaiEUR* qui fait plaies pour saner comme cirurgian (Aalma R., c.1380, 316). ... *playeur* qui faict playes pour sainer comme surgien (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 97). [R. M.]

PLAIEURE, subst. fém. (plaiEURE)[GD : *plaiEURE* ; FEW IX, 11b : *plagare*]

"Plaie, blessure"

REM. Doc. 1402 (Loiret) ds GD VI, 187b. [R. M.]

PLAIGNEUR, subst. masc. (plaignEUR)[T-L : *plaignëor* ; GD : *plaigneur* ; FEW IX, 16a, 17a : *plangere*]

"Plaignant"

REM. Doc. 1330 (*plaigneur*) ds GD VI, 187b. [R. M.]

PLAIN, adj. et subst. masc. (plain)[T-L : *plain* ; GD : *plain*¹ ; DÉCT : plain ; FEW IX, 27a, 29b : *planus* ; TLF XIII, 468a : *plain*]**I.** - Adj.**A.** - Au propre "Plan, plat, sans aspérités"

1. "Plan" : Item, encor appert autrement, quar en une *plaine* superficie l'en puet ymaginer .II. lingnes qui se intersequent en un point (ORESME, C.M., c.1377, 46). On ne peut aussy dire que le ciel soit de *plaine* figure pour les raisons que Alfragamus y met, lesquelles je trespasse pour cause de briefté. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 8).

- En partic. [D'un miroir] "Qui ne présente pas de courbure, plan" : Et ainsy s'en ensuit .VJ. diverses manieres de miroers, troiz convexes et troiz concaves ; et la septiesme est des miroers *plains* qui point de ne se varient. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 702). ...lors est faicte l'ame ung miroir bel, sans tache et sans boccs, *plain* et poly pour représenter la Deité. (GERS., Trin., 1402, 171).

2. "Plat, uni" : En quelconques lieu que je viengne, Soit en *plain* champ ou en boys hault... (Mir. mère pape, c.1355, 394). Dès ore mais penser nous fault De prendre villes et chastiaux (...), Et es *plains* lieux le feu boutons Et tout arçons. (Mir. fille roy, c.1379, 70). Item il est assavoir que pour ce que aucune fois que les praeries ont la longueur qu'on veult mesurer n'est point *plaine* mais est bossue et plus haulte d'ung coste que de l'autre, pour ce adonc il faulroit tout premierement mettre a nivel .a. avec .b. et puis mesurer comme dit est. (FUSORIS, Gnomo, éd. G. Arrighi, c.1407-1412, 346). Ouy dea, nous demoures Sont assises en Boucledalles Ou il

croit la meilleure godalle Qui soit en toutes nous vallees. El se prent en une eaue sallée Et se pesche en greve *plaine* En quoy les crapaux et les raines Sautent plus dru que poiz en pot. (Pipée R., c.1470-1480, 191). ...et predist aussi le grant tremblement de terre qui fut en Anthioche, par lequel plusieurs edifices abismerent en l'ouverture de la terre au moien de laquelle predicion, longtemps devant les habitans laisserent leurs lieux et perquirent les lieux *plains* sans roche. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 112 r°). Outre celle crote a ung beau pays *plain*, assez loingnet de la mer, joignant aux montaignes, tout plain d'orengiers, oliviers, prez, froment, arbres, poyriers, pommiers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 264).

- *Terre plaine. Plain pays.* "Grande étendue de terre plate" : ...le filz qui tient heritages de son pere à un fief et l'heritage de sa mere à un autre, soit chastellerie, soit maison fort, soit terre *plaine* (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 208). Et par ces deux manieres de batailles se sont plus vaincus les anemis que par nulles aultres, especialment quant on est en *plain* pays, que les advantaiges dessusdictes se puent faire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241). Et alors, regnoit sur la plus grand partie des marches de France grande mortalité, tant ès bonnes villes, comme ès *plains* pays. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 74).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

. "Terre ferme"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Plain champ.* "Terrain plat, découvert"

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const. C.*, c.1448-1452, 77/4 ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], gloss. ; MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, gloss.

- [D'un chemin, d'une voie...] "Plat, dépourvu de montées (et donc aisé)" : ...en cel *plain* chemin (Hugues Capet Lab., c.1358, 268). Pour ce vous prie que entendis que (...) vous tenez un pas entre Gravelingnes et Calaiz, ou n'a que trois lieues et tout *plain* chemin pour recevoir a la joustes de guerre un chevalier ou escuier (LA SALE, J.S., 1456, 173). Et lui meismes avec la plus grant partye de ses gens monta de la part du mont en laquelle il estoit plus *plain* et plus legier a monter (MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, 53).

- *Plaine voie.* V. *voie*

3. [Du visage] "Lisse" : Mon seigneur a vis cler et *plain*, Et cilz l'a noir, viel et froncié. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175). Il ot ung *plain* viaire, cler luisant comme estain (Hugues Capet Lab., c.1358, 109).

B. - P. anal.

1. [D'un tissu, d'un vêtement...] "D'une seule couleur, uni" : ...XXJ douzaines et IIIJ paires de bottines haultes, *plaines*, découpées, escorchées et noires, pour le Roy nostredit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 232). ...petit homme maigre (...) vestu de tiretaine *plaine* par devant, senz noleure, et mantiau de mesmes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). ...vendu audit Jehan de Beaune une pièce de satin gris *plain*, contenant 13 aulnes (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 43). La royne lui envoya un tres riche drap de veloux en pourpre cramoisy et broichié d'argent (...) et a tous ses neuf escuiers a chascun sa piece de saptin *plain* et bleu. (LA SALE, J.S., 1456, 136). Don Federich de Lune lui envoya XII tres belles et grosses arbestres de achier et XII bringandines, dont les quatre estoient couvertes de veloux *plain* broichié d'or et garnies d'or (LA SALE, J.S., 1456, 136).

- À *plain fond* : ...ung tabart jusques aux genoulx fait à *plain* fons de mesmes ladicté houppebande (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 77).

2. HÉRALD. *Plaines armes*. "Armes sans écartelure ni brisure" : Messire Jehan du Gavre, qui portoit les *plaines* armes de Gavre, qui estoient de gueules a trois lyons d'argent coronnez et armez d'or, et crioit "Gavre !" (LA SALE, J.S., 1456, 191).

3. MUS. *Plain chant*. "Plain-chant" : Armonie est sans mixtion de sons, et est ce que nous appellons *plain* chant. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 356).

C. - Au fig.

1. "Clair, facilement intelligible" : Car tous ses livres furent plains De sapience irreprenable Et aussy, sinon es lieux *plaines*, Non pas a tous clerks comprenable. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 162). Pitagoras en a fait *plain* edict (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 383).

- *En plaine audience*. "Clairement, intelligiblement" : Sire, voz parlers trop nous cuysent, Que l'un de nous traistre sera. Serai ge cil qui ce fera ? Declairez le en *plaine* audience. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 656).

2. "Manifeste" : Sire juge, vous me faictes *plain* tort qui ma querelle me prolongiez (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 640).

- *De plain saut*. "Directement, tout de suite" : Qui sont ces gens qui portent ces bourdons A l'empereur ? Or velle la ! Non est. Pour moy sera ung moult grant interest Si, de *plain* sault, près de luy je m'approche. (LA VIGNE, S.M., 1496, 251).

3. Empl. adv.

- "Doucement, sans heurts" : Il le fauldra donc *plan* mener, Tout a celle fin que il n'enpire ! (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 477).

- "Directement, tout de suite" : Comme nagaires sur le plain Se mist au dehors de Paris Et vint avec d'autres tout *plain* Jusques a Louvre en Parisis (TAILLEV., Destr. D., c.1427-1430, 49).

- "Nettement, clairement" : ...se vous voulés aveques moy disputer, il vous convandra prendre stille de paller assez plus *plain* et plus entendible que vous n'avés enconmancié. (Songe verg. S., t.1, 1378, 13).

4. *Laisser tout emmi plain*. "Laisser tout en plan"

Rem. *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 36/88.

5. [D'une pers.] "Sans arrière-pensée, sans dissimulation, ouvert, franc" : Je le vous jure, dit le roy, qui fut tout *plain* et loyal et faisoit bonne foy en lui. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 80).

Rem. DESCH., *Oeuvres* R., t.8, c.1370-1407, 177.

II. - Subst. masc.

A. - "Ce qui est plan" : ...et celle [magnitude] qui est divisible en .II. sens ou selonc .II. dimensions, ce est *plain* ou superficie (ORESME, C.M., c.1377, 46).

- *Plain de la nef*. "Le plat du navire" : ...qui sans grans batailles ne espandre sang, delivra la poupe et la prore, les costez et les *plaines* de la nef, excepte un pou de forteresses et frontieres, qui pour tenir en humilite les grans patrons et habitans de la nef demourerent encores en la subjection de la nef Malvoisine. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 552).

B. - [À propos d'une étendue de terre]

1. "Étendue plate, plaine" : ...es *plaines* devant Paris (Hugues Capet Lab., c.1358, 121). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Tant chement leurs ostz que ilz trespassent la Lorraine et se met es *plaines* d'Ausaiz. Un soir, furent logiez sur une riviere (ARRAS, c.1392-1393, 284). Lesqueles [fomentacions] doivent estre faites De simples liqueurs et extraites De bourroches ou de bugloxes, Qui

croissent en *plaines* ou en fosses, Ou de roses ou de l'oseille, Ou d'autre franche herbe et pareille (LA HAYE, P. peste, 1426, 120). Et fait on bien des chasteaulx en Espagne (...), L'un sur le *plain*, l'autre en roche ou montaigne (TAILLEV., Ress. relèv. hôt. D., p.1440, 274). ...car en ce grant *plain* n'avoit bois ne valees ou gens se peussent embuchier (LA SALE, J.S., 1456, 220). Si m'est tart que je voye a plain Aucuns François pour moy esbatre En une lande ou en ung *plain*, Pour a mon aise les combatre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 331). Et [pour] plus fort tormenter les vivans, Susciter fault tous leurs plus malveillans, Gens belliqueux et de cruauté plains Lesquelz iront par villes et par *plaines* Piller bourgeois et desrober marchans (Cene dieux, c.1492, 121). Cestui, selonc aucuns, prenostica la subversion de Romme, c'est assavoir la ruyne des edifices qui furent situez en *plain* par les eaues et autres inconveniens de feu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°).

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 91 ; Ponthus Sidoine C., c.1400, 4/185...

- [P. oppos. à *mont*, *vallee*, avec la valeur de "en tous lieux"] : ...ne en mont, ne en *plain* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 127). Luy qui estoit si noble personnage Et maintenant on voit qu'il pert son aage (...), Lors qu'il nous deust repaistre de liesse. Mais je ne sçay present que de luy esse, Fors seulement ung mistere de dueil Pour desormais de cueur, de corps et d'ueil Plourer, gemir et faire piteux plains, Souspirs replains tant par mons que par *plaines* Dont me complains et foys regretz et cris Trop plus doulens que cy dedens n'escrips (LA VIGNE, V.N., p.1495, 314). Par mons, par vaulx, par valees, par *plaines*, Les aultres sont, par moy, de biens replains Tant qu'en effect les livres sont tous plains De mes vaillances Qu'ay excercees par espees et lances (LA VIGNE, S.M., 1496, 163).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

• [Métaph. grivoise] : Par Dieu, elle [ma femme] vous actendra bien, Car elle a esté bien essayee. Montés dessus *plan* et valee, D'elle vous serés tous reffés. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 48).

2. "Terrain plat, souvent déboisé, clairière" : ...est accordé entre nous que le dit Raoul nous baille le clos de Menouet, achevant d'une part à notre dit breill et au *plain* de la forest, de l'autre (Cartul. Laval B., t.2, 1332, 167). ...douze cenz arpens de bois et de forès en la forest de Chisic, à prendre et mesurer au lez devers Preic, en alant de l'un *plaing* dehors la forest à l'autre *plain* dedens la forest, comprenant les bois de la Courbe de Mallevaust, en alant vers les champs du Larris et vers le parc de Villiers, et entre les deux *plaines* dessus nommez tout unielement sanz riens tressailler ny oster (Doc. Poitou G., t.2, 1346, 312).

- *Par plains et par bois*. "En tous lieux" : Or en court la voix Par *plaines* et par bois, Et le grant renom Des divins exploix De Jhesus courtois, Tiltre de saint nom. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 473).

3. "Espace plat et découvert (p. oppos. aux lieux fortifiés)" : Comme nagaires sur le *plain* Se mist au dehors de Paris Et vint avec d'autres tout plain Jusques a Louvre en Parisis (TAILLEV., Destr. D., c.1427-1430, 49). ...de laquelle chose le simple peuple, qui legierement avoit creu, descendy de leurs fors ou *plain*, pour assaillir le nouvel logis. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 53).

C. - "Tissu uni" : ...pour 3 royés de Gant, sur le violet, à un baston de soye blanche, et pour 2 marbrez loncs de Bruxelles, merlez de pers et de vermeil, tout baillé audit Eustace pour faire audit seigneur et à touz ses compaignons, robes pour leur livrée de Pasques : les

roiez, 211. p. pièce, et les *plains*, pièce, 331. 12s. p. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 86).

III. - Loc. adv.

A. - À/au plain

1. Au propre "Aux champs, à découvert" : ...l'ystoire (...) parle du roy Fedric, et ses gens, et du siege. En ceste partie dit l'ystoire que la puissance du roy Solodus de Craquo fu moult grande, et n'osoit pas bonnement a *plain* le roy Fedric yssir. Non pour quant fist il mainte saillie sur les Sarrasins, ou il les greva moult, et y ot mainte grosse escarmouche, et presque tous les jours estoit la meslee a la barriere. (ARRAS, c.1392-1393, 180).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 308 ; t.2, 22.

2. Au fig.

a) "Nettement, clairement" : Et Aristote ne Aver[r]jois ne monstrent onques evidentement le contraire, si comme il apert et sera declairié encore apres plus a *plain*. (ORESME, C.M., c.1377, 150). Quar Paule fust une fois lapidé et fust trois fois ou peril de la mer et souffrit plusieurs aultres peris, pour la Sainte Yglise de Dieu soubstenir, comme il est plus au *plain*, en une siene epystre, declairé. (Songe verg. S., t.1, 1378, 18). Item il [est] assavoir que (...) l'en ne congnoist de chose qui touche le plait de l'espée, c'est assavoir de dolleance, de briefs, de treves, de cry de haro, de mallefachons de corps, de cas hereditail, fors sceullement le seigneur vers son homme pour les devoirs de son fief, comme ces choses sont plus a *plain* desclairés eu Coustumier (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 31-32). Le roy vint a ses gens et les ordonna, et s'en vint en belle bataille rengie, les archiers et arbalestriers sur les eles, et vindrent au decouvert de la montaigne et virent l'ost des payens. Lors s'en vint tout le pas sans desroy jusques a une harchie prez de l'ost, avant que payens s'en apperceussent *applain* ; mais quant ilz s'en apperceurent, commencierent a crier : A l'arme. L'ost s'arma de tous costez. (ARRAS, c.1392-1393, 137). Parle CAYFAS es Juifz. Vous avés ouyr tout au *plain* Que filz de Dieu se fait pour certain. Seigneurs, que vous en est advis ? (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 84). SATHAN. De grans nouvelles tu orras plus a *plain*, Se vivre puis d'icy a quatre jours, Car, quoy qu'il soit de bon vouloir replain, A le tempter je prandray mes sejours. (LA VIGNE, S.M., 1496, 369).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Percef. I, R.*, c.1450 [c.1340], gloss. ; *Percef. III, R.*, t.1, c.1450 [c.1340], 276/498 ; *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, gloss. ...

- *Mettre qqc. à plain*. "Exposer qqc. clairement" : ...selon Titus Livius en son .II^e. livre ou il met ceste ystoire bien a *plain* (LA SALE, Sale D., 1451, 118).

b) "Directement"

Rem. *Renart contref. R.L.*, 1328-1342, gloss.

- "Ouvertement, franchement" : Alons domques trestout a *pleim* Luy nancier noustre venue. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 50). Si vous en dy icy a *plain* Mon advis ainsi que j'entend, Que devez prandre ce chemin Et qu'il est expedient. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 122). Pour Dieu, mon maistre, se je suis Celuy qui vostre mort procure, Dicles le au *plain*, car je n'ay cure Que me celez ung tel meffait (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 656).

c) "Facilement, doucement" : Pour le descendre [le corps de Jésus, de la croix] mieulx a *plain*, Monter me fault sur ceste celle ; Et vous, Crispe, montés sur celle, Et tant mieulx farons nostre ouvrage. (Pass. Auv., 1477, 239).

Rem. Occitanisme (cf. FEW IX, 27b, s.v. *planus* ; Fr. Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige*, t.2, 1886, 588, s.v. *plan*) ?

B. - De plain

- DR. (*Proceder*) *sommairement et de plain*. "(Procéder) directement, sans passer par le juge, sans observer les formalités ordinaires" : Par plus forte rayson, le roy de France, qui ne recognoit souverain en terre, puet sans ordre de Droit, summerement et de *plain*, proceder contre sez subjés, et puet suppleer toutes fautes de sollempnité de Droit (Songe verg. S., t.1, 1378, 281). [R. M.]

PLAINDERESSE, subst. fém. (plainderesse)

[T-L : *plainderresse* ; GD : *plaindeur (plainderesse)* ; *FEW IX, 17a : *plangere*]

"Plaignante"

REM. Doc. 1328 (Liège) ds GD VI, 188c. [R. M.]

PLAINDEUR, subst. masc. (plaindeur)

[T-L : *plaindëor* ; GD : *plaindeur* ; FEW IX, 17a : *plangere*]

"Plaignant" : Item, quant alguns serat mis en la veriteit del Paix et dois hommes sens suspicion y sieront commis por enquerir la veriteit de fait à frais des parties, ly *plaindeur* devrait proveir devantrainement et ly respondans porat après contreproveir. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 71).

REM. Doc. 1415 (Liège) et doc. 1487 (*plendeur*) ds GD VI, 188c. [R. M.]

PLAINDRE, verbe (plaindre)

[T-L : *plaindre* ; GDC : *plaindre* ; DÉCT : plaindre ; FEW IX, 15b : *plangere* ; TLF XIII, 469a : *plaindre*]

I. - Empl. trans.

A. - [Idée d'affliction, de compassion]

1. *Plaindre qqn*. "S'apitoyer sur qqn" : Tout le monde la *plaint* [ma dame] et pleure. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 161). ...adonc prindrent le corps de leur seigneur et l'emporterent en sa terre, ou il fut moult *plaint* et regreté. (Bérinus, II, c.1350-1370, 146). LE PREVOST. Elas ! vezci dure sentence. Voir, je *plain* le filz et la dame Autant com je fas moy, par m'ame, Et plus assez. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 56). Et moult *plaignent* Regnault pour ce qu'il n'ot que un oeil, car il par fu tant beaulx du surplus que nulz ne savoit que deviser en la beauté de son corps ne de ses membres. (ARRAS, c.1392-1393, 165). D'autres beaux enfans assez n'as-tu, noble dame ? Bonne joye t'en vueille envoyer cil Dieu qui les a fais ! - c'est assavoir : la bonne et belle ma dame Bonne, contesse de Nevers, quoyque moult la *plaignes* et soies piteuse de sa vesveté (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 39). ...Thomas respondit qu'il ne le devoit point *plaindre* (C.N.N., c.1456-1467, 395).

- *Estre plaint* : Prenez sur eulx vostre droit, sans eulx [ceux que vous avez conquis] taillier outre raison, ne alever coustumes inraisonnables, car, se peuple est povre, le seigneur est mendiz, et, se besoing lui orisoit de guerre ou d'autre neccessité, il ne se sauroit de quoy aidier, dont il pourroit cheoir en grant servitude, et n'en seroit ja *plaint* ne d'estrangiers ne de privez. (ARRAS, c.1392-1393, 86). Après ces choses, le jeudi, Ve jour de may mil CCCCLXVIII, dame Ambroise de Loré, en son vivant femme de messire Robert d'Estouteville, chevalier, prevost de Paris, ala de vie à trespas ce jour, environ une heure après myenuit, et fut fort *plainte*, pour ce qu'elle estoit noble dame, bonne et honneste, et en l'ostel de laquelle toutes nobles et honnestes personnes estoient honorablement receuz (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 201). ...et y mourut en la place grant quantité d'iceulx Bourguignons. En y eut grant nombre d'autres qui furent tout grillés et moururent incontinant après. - XV à XVIc hommes, entre lesquelz y moururent plusieurs gens de bien fort *plains* par lesditz Bourguignons. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 292).

Et fut ledit seigneur de la Gastine fort *plaint* dudit grant maistre et autrez [gens] de guerre qui estoient en laditte ville. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 293). Et, ou temps audit grant yver, mourut à Tours Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne et de Bourgoigne, laquelle Bourgoigne il avoit toute reduite au roy très vertueusement, dont il avoit gloire deservie, qui fut fort *plaint* de tous les grans hommes de France ; et à sa mort perdit le roy beaucoup. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 394).

- *Estre à plaindre* : ...et que, pour eschever sa perdicion et de ses villes et pays, ledit seigneur de Bourbon vouldist estre et soy alier avecques ledit de Bourgogne ; et lui dist que en ce faisant lui en viendroit de grant prouffit, et où il ne le vouldroit faire que bien lui en convenist et que s'il lui en prenoit mal qu'il ne seroit pas à *plaindre*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 364).

2. *Plaindre qqc.* "S'affliger à propos de qqc." : ...il [le pecheur] est trop folz s'il ne s'en deult et est plus dur que pierre s'il ne les *plaint* [ses pechiez] et s'en repent. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 246). Ha ! Osanne, ma chière amie, Vostre mort plain et *plaineray* Tous les jours que je viveray (Mir. roy Thierry, c.1374, 288). ...achoisson n'as de douloir ne de *plaindre* la mort des susdis tes amis trespassez par grace de Dieu (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 52). Dont Lucan en pluseurs lieux en fait grant mencion [de Julia], especialment ou il *plaint* et regrete très grandement sa mort (LA SALE, Sale D., 1451, 134). Alors Volunnus lui dist : "Je *plains* la mort de mon amy et *plains* la vye qui tant m'a duré aprez luy..." (LA SALE, Sale D., 1451, 163). ...la façon du faire est tant plaisante que je *plains* et complains mon gent et jeune corps qu'il fault pourrir sans avoir eu ce desiré plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 348). ...avecques ses archiers et ses gens tous habillez en dueil, qui avoient assez affaire de faire reculler le peuple tant des François que autre, qui venoient *plaindre* et plorer la mort du tres debonnaire deffunct. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

B. - [Idée de mécontentement]

- *Plaindre qqc.* "Regretter, déplorer qqc." : ...il ne *plaignoit* riens fors la destrece de ses bonnes gens et loialz servans (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 140). ...en allerent chacun en leur chambre *plaindre* ses douleurs, Dieu scet ! plorant des yeux, du cuer et de la teste. [Deux amants sont contraints à la séparation] (C.N.N., c.1456-1467, 168). ...[il] luy dist le plus gracieusement que oncques peut le bon vouloir qu'il avoit de luy faire service, *plaignant* et souspirant pour l'amour d'elle sa maudicte fortune, d'estre allyée au plus jaloux que la terre soustiene (C.N.N., c.1456-1467, 256). Maintenant *plaint* sa robe, maintenant son couvrefief, et a l'autre foiz son tixu. Bref, qui l'oyoit, il sembloit que le monde fust finé. [Elle a reçu le contenu d'un seau d'eau et de cendres] (C.N.N., c.1456-1467, 259). ...[elle] s'en alla tantost a sa maison *plaindre* son mal et son martire [Elle vient d'être rossée] (C.N.N., c.1456-1467, 265). ...car, ainsi que vous congnoissez assez, la despence nous est fort grande. Toutesvoies, en ce qui est necessaire, nous ne la *plaignons* pas (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 53).

- "Regretter de donner qqc., de se séparer de qqc." : Et se ly jolis paniers fust De fin or, et non pas de fust (...), Sy ne le *plaidist* elle mie (Pastor. B., c.1422-1425, 78).

- *Plaindre que* + complét. "Regretter que, déplorer que" : ...Uriens (...) fu grant et fort a merveilles, et faisoit moult de forces et d'appertises. Et *plaignoit* chascun qu'il avoit si estrange viaire, car il l'avoit court et large ; l'un oeil ot rouge et l'autre tout pers, et les oreilles aussi grandes comme manevelles a vans. (ARRAS, c.1392-1393, 80).

- *Ne pas plaindre sa peine.* "Ne pas ménager sa peine, ses efforts" : Jamais homme ne trouvera Qui consonne mieulx a ses faiz Ne qui face ce que je fais, Et sy ne luy *plains* point ma peine. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 644).

- Part. passé en empl. adj. *Plain.* "Regrettable" : ...[il] ne savoit a qui recourre ne soy rendre pour trouver garison de sa dolente, miserable et bien pou *plaincte* maladie. (C.N.N., c.1456-1467, 85). ...tu as peu congnoistre Son hault sçavoir et par droit luy promectre Non *pleinct* service (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 139).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [Idée d'affliction, de compassion] "Se lamenter, pleurer, gémir" : Vezci nouvelle trop amère. Je doi bien *plaindre* et plourer fort, Conme plaine de desconfort (Mir. femme, 1368, 192). ...quant Elinas ot perdue Presine et ses trois filles, il fu si esbahiz qu'il ne scot que faire ne que penser. Mais fu depuis, l'espace de VIII. ans, qu'il ne faisoit que *plaindre*, gemir et souspirer, et faire griefz lamentacions pour l'amour de Presine, qu'il amoit de loyal amour. (ARRAS, c.1392-1393, 10). Lors se *plaint* et se guermente et se nomme faulx et mauvais, et se dit tant de laidure qu'il n'est homs qui le peust penser s'il ne le veoit ou ouoit. Et croy que de fin ennuy il se feust occiz de l'espee, se ne feust que les X. chevaliers y vindrent, qui bien l'avoient ouy dementer et *plaindre*. Lors lui dist ly uns : Sire, sire, c'est trop tart a repentir quant la folie est faicte. Le doloser n'y vault desormais rien. (ARRAS, c.1392-1393, 252). ...dont jour et nuyt ne cessoit de *plaindre* et souspirer, et en ses plains disoit : "Hé ! lasse moy doulante, et que as tu fait..." (LA SALE, J.S., 1456, 149). Madame, qui de ce nouvel feu d'amours avoit son cuer enflamé, toute nuyt ne cessa de soy *plaindre*, gemir et souspirer (LA SALE, J.S., 1456, 254). ...et quant il la voit appallie et *plaignant* de tous sez membrez, non veullant gouter d'aulcunez viandes... (Cligès C.T., 1455, 146). ...il met tout a haste la main a son oeil, soy *plaignant* durement, disant qu'il estoit homme deffait (C.N.N., c.1456-1467, 35). ...[elle] se commença a *plaindre* et faire si tresbien la malade qu'il sembloit que une fievre continue luy rongeast corps et ame. (C.N.N., c.1456-1467, 134). Il se part de la, et vient a l'ostel, et trouve sa femme qui se *plaignoit* et dolosoit tresfort. (C.N.N., c.1456-1467, 136). M'amy, veez la ma levriere qui se *plaint* la hors ; levez vous, si la mettez dedans. (C.N.N., c.1456-1467, 194). Mais ilz ont beau souffler dedens leurs cors, *Plaindre* et plourer, ou leur vie mauldire ; Riens n'en fera. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315).

- [À l'occasion d'un deuil] : Tant fut le roy de ce cas estonné, Qu'on ne le vit jamais jour tant tanné, Ne tant marry pour perte qu'il sceust faire ; Mais quant il fut de se *plaindre* tourné Et par conseil d'y penser retourné, En deslayant de tous pointz son affaire, Pour son devoir vers Dieu et luy parfaire, Le lendemain fist chanter son office (LA VIGNE, V.N., p.1495, 191).

- *Se plaindre à qqn.* "Exprimer sa douleur, se lamenter auprès de qqn" : He Dieu, mon createur souverain Je me *plain* A toy qui cognoiz mes douleurs ; De douleur j'ay le cuer tout vain, Par desdain, Des maulx qu'ont fait tous les pecheurs. (Pass. Auv., 1477, 197).

B. - [Idée de mécontentement]

1. "Exprimer son mécontentement, manifester ses récriminations, élever une protestation" : SAINT LORENS. (...) Et puis qu'il nous a tant meffait, Alons a Dieu nous deux de fait, Si nous *plaignons*. (Mir. prev., 1352, 246). Et vrayement, dit il, je vous en mercie beaucoup. Je ne me doy pas *plaindre*, vous m'avez tres bien party (C.N.N., c.1456-1467, 321). ...allez veoir a ceste pouvre fille

qu'on luy doit, et la paieez si largement qu'elle n'ayt cause de soy *plaindre* (C.N.N., c.1456-1467, 371).

- (*Se plaindre de qqn/de qqc.* : PREMIER CURÉ. (...) A Dieu propre de li me *plain*, Quant de soy amender n'a cure A ce que conscience cure Son cuer (Mir. parr., 1356, 11). ...a lui vous en *plaindez* (Hugues Capet Lab., c.1358, 282). Sire, je me *plain* devant touz Voz barons (...) De ce traître faux icy (Mir. Oton, c.1370, 377). Item, des choses qui sont necessaires pour ceste vie ou de choses petites il [le magnanime] ne se *plaint* onques, et n'est pas deprecatif ou depriant autres pour telles choses (ORESME, E.A., c.1370, 255). ...le dolent se complaignoit Aux dieux, en plourant, et *plaignoit* De Fortune, qui trop lui grieve. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 295). ...et a esté publié par le president et dit publiquement que s'il y a aucun qui se weille *plaindre* dudit procureur qu'il viegne devers la Court. (BAYE, I, 1400-1410, 292). Et avecques ce se *plaignoient* des manieres que on tient au regart de monseigneur de Bar qui est si prouchain du Roy que chascun scet. (BAYE, II, 1411-1417, 119). De quoy te *plains* tu donc ? dist monseigneur ; je te fais bailler ce que tu aymes. (C.N.N., c.1456-1467, 83). Tantost qu'elle vit la dame, elle se *plaidit* de son meschef, et n'est pas a vous dire le dueil qu'elle menoit de ceste adventure. (C.N.N., c.1456-1467, 259). ...[elle] se leve de son lit et se va *plaindre* a luy de son filz, en plorant tendrement. (C.N.N., c.1456-1467, 325). En prison ? Quelle chose ay je meffait ! A qui doy je ? Qui se *plaint* de moy ? (C.N.N., c.1456-1467, 508). Enffans, je congnoys vostre cas, Vous le ferez tirer a part, Regnez vous chascun a l'esquart, Chascun emportera son don. Vous auez chascun son gardon Et ne vous *plaignez* point de moy. (Sots gard., a.1488, 112). SAINT MARTIN [à l'empereur]. Ne pence point que pour barboillerie Ne lascheté qui soit en moy reduyte, Quoy que tu soye de grant babillerie, Que gentillesse soit dedens moy seduyte, Mais par honneur sera tousjours conduyte. *Plains* toy de moy quant je te mefferay. (LA VIGNE, S.M., 1496, 246).

- *Se plaindre de ce que* + ind. : ...les seigneurs estans à Vernueil se *plaignoient* de ce que le traictié d'Aucerre n'estoit accompli (BAYE, II, 1411-1417, 119). ...plusieurs se *plaignoient* de ce que l'en ne publioit cens les elections qui y estoient faictes (BAYE, II, 1411-1417, 169).

2. En partic. DR. "Déposer une plainte" : Item, il ne se *plaint* pas et n'est pas requérant. (ORESME, E.A.C., c.1370, 256). ...icellui compaignon (...) a demandé à ladite Marion ladite chainete d'argent, disant que se elle ne lui rendoit icelle, qu'il s'en *plaindroit* à justice (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 424). Monseigneur le prevost, dit elle, je me *plains* a vous de la force qu'il m'a violée outre mon gré et ma volonté, et malgré moy, dont je vous demande justice. (C.N.N., c.1456-1467, 160). ...[il] fut content que l'on feist citer nostre nouveau maryé, qui ne savoit rien de ce qu'ainsi on se *plaignoit* de luy sans cause. (C.N.N., c.1456-1467, 499). [R. M.]

PLAINE, subst. fém. (plaine)

[T-L : *plain* (plaine) ; GDC : *plaine* ; DÉCT : plaigne ; FEW IX, 30a : *planus* ; TLF XIII, 471a : *plaine*]

"Étendue de pays plat, plaine" : Avis m'est qu'en my celle *plaine* Le voy [le roy] la (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 47). LE DEUXIESME VENEUR. D'aler au lonc de ceste *plaine* Me convient aussi esprouver. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 106). ...il trouva grant foison de haultes forests non habitees, et en aucuns lieux, grant foison de sauvagine, comme cerfs, bisches, dains, chevreulx, porcs, et autres bestes sauvaiges, et en moult d'autres lieux belles *plaines*, belles prairies et belles rivieres. (ARRAS, c.1392-1393, 76). En

l'année mil IIIc quatre vingtz et ung, le roy vout et ordonna que certain camp de bois, qu'il avoit fait faire pour tenir les champs contre ses ennemys, feust decréié et mys en estat en une grant *plaine* près le Pont de l'Arche pour illec le veoir, et dedens icelluy certaine quantité de gens de guerre armez, avec halebardiers et picquiers que nouvellement avoit mys sus, dont il avoit donné la conduite desdictz gens de guerre à messire Phelipe de Crevequeur, chevalier, seigneur d'Esquerdes (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 106). Item, en la *playne* d'icelle montaigne et souffrierie a deux sources de eaue dont l'une est chaulde et noire comme encre, et boult comme une grande chaudiere sur le feu (LA VIGNE, V.N., p.1495, 264).

Rem. FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss. (*plagne*).

- "Étendue plate en forêt, clairière" : Si y alerent et trouverent une *plaine*, en la forest, où... (Cleriadus Z., c.1440-1444, 140). [R. M.]

PLAINEMENT, adv. (plainement)

[T-L : *plain* (plainement) ; GD : *plainement* ; FEW IX, 27b : *planus*]

A. - "Nettement, clairement" : Or convient il tempter a declairier ceste chose plus *plainement*, pour ce que plusieurs fins sont et de ces fins nous eslisons les unes pour autre, aussi comme richesses et autres instrumens. (ORESME, E.A., c.1370, 117). ...et se il ne le dient *plainement*, toutevoies il le veulent dire. (ORESME, C.M., c.1377, 622). ...disant tout *plainement* : ... (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 260). Quel douleur sueffrent celle gent Qont me parlés sy *plainement* (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 211). ...et veoit on tout *plainement* que... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 41). [nombreuses autres occurrences ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.] Pour en parler *plainement* et a certes, Les gens d'esglise a tous croix et calices, Reliquaires, chasses, cyboires, fiertes, Saintz evoquez de prieres disertes, Autant requis qu'euvers apocalipces, Evangelistes a charnieres coulisses, Et ossemens de cinq cens ans tous frez Pour rendre au roy louenges plus propices, Prestres portoient en vaisseaulx et coffrez. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss. ; GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. *Mabrien* V., 1462, gloss. ...

B. - "Ouvertement, franchement" : Et convint que en sa presence Je preisse le hardement De li demander *plainement* Un baisier qu'elle m'y donna (Mir. marq. Gaudine, 1350, 154).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, 15556. [R. M.]

PLAINIÉRETÉ, subst. fém. (plainiereté)

[GD : *plainiereté* ; FEW IX, 28a : *planus*]

"Etat de ce qui est plat"

REM. Doc. 1429 (*pleniereté*) ds GD VI, 189a. [R. M.]

PLAINT, subst. masc. (plaint)

[T-L : *plaint* ; GD : *plaint* ; FEW IX, 16b : *plangere*]

A. - "Plainte, gémissement" : Hé las ! qui suffiroit a dire ses granz larmes, (...) Ses granz *plainz* de son cuer, ses ingemissementz ? (Gir. Ross. H., c.1334, 273). Si tournay un petit ma teste En gettant un *plaint* dolereus (MACH., R. Fort., c.1341, 54). En *plains*, en plours et en tristour Et en regrez (...), M'en iray (Mir. parr., 1356, 27). Fort pleure, gemist, fort se *plaint* Et dist, en gettant un grant *plaint* : "De toutes pars me tient engoisse Qui mon cuer destreint et engoisse..." (MACH., C. ami, 1357, 7). Si est bien droiz que mon cuer fonde En pleurs, en soupirs et en *plains*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 278). Et quant li prodoms deffina, Sa femme tel dueil en mena Que nulz ne la puet conforter N'onques ne se vout deporter De faire grant dueil et

grant *plaint*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 131). La peussiez oïr et veoir grant pitié, car, si tost que les moines sentirent le feu, ilz commencierent a faire piteux criz et tres amers et doulereux *plains* ; mais ce ne leur vault riens. Ilz reclament Jhesucrist et le prient devotement qu'il ait mercy des ames d'eulx, car des corps est doresnavant neant. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Et la [Mélusine] demoura deux jours, et faisoit moult mate chiere, et tousjours aloit et venoit hault et bas par my leans, visitant tout le lieu, et gettoit de foiz a autre moult griefs *plains* et moult griefs souspirs. (ARRAS, c.1392-1393, 254). ...dont jour et nuyt ne cessoit de plaindre et souspirer, et en ses *plains* disoit : "Hé ! lasse moy doulante, et que as tu fait..." (LA SALE, J.S., 1456, 149). Or est vray qu'après *plains* et pleurs Et angoisseux gemissemens, Après tritresses et douleurs, Labeurs et griefz cheminemens, Travail mes lubres sentemens, Esguisez comme une pelocte, M'ouvrist plus que tous les commens D'Averroÿs sur Arristote. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 29). Sire, enten mon *plaint*, Que tant est en doubtaunce ! (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 74). Ma seur Juno, cessés vos *plains* Et essuiez vos yeulx chetifz (Cene dieux, c.1492, 125). ...assez tost après, l'on vit ung poisson marin, qui avoit teste de lion, qui faisoit de merveilleux *plains* et lamentacions, lequel fut présenté au pappe Martin. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°). LE PERE. (...) Jules Cesar (...) En ceste ville qui se nomme Pavie, De me donner la charge a heu envie, Plustost qu'a nul qui soit present en vie De ses gendarmes Que j'ay tousjours, en faisant beaux faiz d'armes, Conglutinez aux dangereux alarmes, Dont ennemys ont gecté maintes larmes, Souspirs et *plains*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 163).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 48 ; *Percefl.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ...

- "Sujet de plainte, chagrin" : Pleuïst Dieu qu'il me couvenist Rentrer encor en tel estour Et prendre mon certain retour Parmi jeneche et tous ses *plains* ! (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 73).

B. - "Plainte, protestation" : Touz jours sont en agait a *plain* [var. *en gait au plain, en grant a plain*] Et n'estront ja aisé ne sainz, S'il n'ont plait ou content ou guerre. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 144). Non pour quant forment me plaindi D'amours et en mon *plaint* li di : Amours, je te fis ja hommage Pour la plus belle et la plus sage, La mieuls adrechie en corage, A mon samblant, Qu'onques veïsse en mon eage Et mon coer en presis pour gage... (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 41). Avoec les lettres que j'envoie Un nouvel *plaint* ordonne et taille, Ensi com chi s'ensieut la taille : ... (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 135). ...et fait *planc* De Léonet pour le chergier. (Pastor. B., c.1422-1425, 112). [R. M.]

PLAINTE, subst. fém. (plainte)

[T-L : *plainte* ; GDC : *plainte* ; DÉCT : plainte ; FEW IX, 17a : *plangere* ; TLF XIII, 472b : *plainte*]

A. - [Idée d'affliction] "Lamentation, gémissement" : ...[il] commença une piteuse, longue et doloireuse *plaincte* après sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 176). ...quand le premier venu avoit son tour (...) il n'oblioit pas a faire sa *plaincte* [Deux rivaux auprès d'une dame accueillante] (C.N.N., c.1456-1467, 236). Or laissés ces *plaintes* mondaines, Ma bonne seur ; pensés es cieulx, Ou Jhesus a joyes aultaines, Et nous farés le cuer joyeux. (Pass. Auv., 1477, 254).

- "Prière plaintive" : Se l'offence où tu es emprainte N'est par penitance remise, Dieu n'exaulcera point ta *plainte* Veu la (grant) faulte que tu as commise. (Cene dieux, c.1492, 137).

B. - [Idée de mécontentement]

1. "Protestation, récrimination" : NOSTRE DAME. Prestre, a ce pecheur cy depart Et donne absolte tout a fait De quanque avoir te peut meffait, Sanz plus faire ent *plainte* ne clain. (Mir. parr., 1356, 61). ...car teles *plaintes* et teles deprecacions font ceulx qui mectent leur estude et leur cure vers teles choses. (ORESME, E.A., c.1370, 255). Mais quant le peuple du pays scot que Sion et Glaude estoient pris, et ses deux freres, et leurs gens, lors veïssiez venir *plaintes* de roberies et de moult d'autres mauvais cas sur Glaude et sur ses gens. (ARRAS, c.1392-1393, 205). Le mignon, sage et prudent (...) jamais sans grand cause pour sa bouche ne feroit *plainte* (C.N.N., c.1456-1467, 82). ...[elle] se va plaindre a luy de son filz, en plorant tendrement. Quand l'autre entendit la *plainte* de sa mere et l'inhumanité de son filz, il se leva sur piez (C.N.N., c.1456-1467, 325).

- (*S'*) *esmouvoir plainte*. "Protester" : Ces paroles oyées et entendues par icellui seigneur de Talbot, congnoissant qu'ilz disoient verité, sans soy *plente* esmouvoir, leur fist responce froidement (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 34).

Rem. La forme pronom. est due sans doute au croisement de *esmouvoir plainte* et de *soi esmouvoir*.

2. En partic. DR. "Exposé d'un grief en justice, acte par lequel on dénonce à la justice les dommages dont on est victime de la part d'un tiers" : Juridicion est dignité que aucun a pour ce qu'il a puissance de donner droit des *plaintes* qui sont faites devant lui. L'une des juridicions est feodal et l'autre est baillie. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103). Laquele Guillemete, jurée sur ce de dire verité, dit et afferme par serement que la *plainte* cy-dessus, par elle et sondit mary faite, est vraye (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 32). ...lors il vint à la congnoissance de la Court par les *plaintes* et rappors de pluseurs que lesdis boulangiers (...) avoient cessé de faire autant de pain qu'ilz faisoient par avant (FAUQ., I, 1417-1420, 353). ...sur la clameur ou *plainte* que ont fait à la Court pluseurs povres femmes vendans denrées de freperie en la ville de Paris (FAUQ., II, 1421-1430, 359). Oudit an, advint à Paris que ung nommé Daniel de Bar, serviteur de maistre Olivier Le Dain, premier barbier et varlet de chambre du roy, fut mis et constitué prisonnier en la court de Parlement, pour raison de plusieurs *plaintes* qui furent baillées à ladict court à l'encontre dudit Daniel, et mesmement à la complainte d'une nommée Marion, femme de Colin Panier, et d'une autre femme dissolue, qui chargeoient ledit Daniel de les avoir efforcées et en elles fait et commis l'ort et villain pechié de sodomie. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 65).

- *Plainte de qqn*

. "Réclamation en justice à l'encontre de qqn" : ...pour ce qu'il y avoit pluseurs *plainctes* de aucuns procureurs qui faisoient deshonneur à la Court (BAYE, II, 1411-1417, 222).

. "Réclamation en justice formulée par qqn" : ...la Court avoit eu *plainte* d'une juesne fille, d'environ VIII ans, née de Bourges, de bourgeoisie, que voloit marier icellui duc à un peintre alemant qui besoignoit pour lui en son hostel de Vincestre lez Paris (BAYE, I, 1400-1410, 248).

. À la *plainte de qqn*. "En suivant les doléances de qqn" : Desquelles choses informacion fut faicte à la *plaincte* de ceulx dudit Paris, qui desdictes paroles se sentirent fort injuriez. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 103).

- *Contre plainte*. "Appel à un autre tribunal (?)" : ...se li eschevin de nostre dicte ville, qui pour le temps seront et ont esté, quel que il soient, avoient en aucune maniere pechié, abuzé ou mesusé en jugement sur le fait des contre *plaintes* que on en a receu en nostre dicte ville d'Arras de lonc temps et de pieça, par quelque

personne qu'on les voust envoier, dont nous les peussions ou nostre dicte ville pour ce sievir ne approuchier d'aucune amende ne traictier en cause, si est nostre entencion que nous y renonçons et nous en delaissons du tout et bonnement en quittons à tous jours mais nostre dicte, ville, les diz eschevins et touz les habitans d'icelle. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1335, 325). [R. M.]

PLAINTIE, subst. fém. (plaintie)

[GD : *plaintie* ; *FEW IX, 16b, 17a : *plangere*]

"Plainte"

REM. Ex. de LA VIGNE ds GD VI, 189c. Peut-être même mot (ou *plaintif*?) ds l'ex. suiv. : ... et se detordoit en faisant les plus angoisseux regretz et *plaintis* que jamais furent oys (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 164). [R. M.]

PLAINTIF, adj. et subst. masc. (plaintif¹)

[T-L : *plaintif* ; GD : *plaintif*² ; GDC : *plaintif* ; FEW IX, 17a : *plangere* ; TLF XIII, 473a : *plaintif*]

A. - [Idée d'affliction]

1. "(Celui/celle) qui se lamente, qui gémit, qui est malheureux" : ...celui qui gisoit reversé sur la terre, *plaintif* et langoureux... (CHART., Q. inv., 1422, 19). Terre vas toy tantos ouvrant, Si engloutis ceste chetive, Ceste femme, ceste *plaintive*, Et ceste mere doloieuse (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 197).

Rem. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 282.

2. Empl. subst. "Lamentation" : Et se Dieu n'y pourvoit par quelque bonne voye, Je suis content que plus jour bon ne voye Tant que mort soie, bien contemple ce fait, Et le *plaintif* qui par de luy c'est fait Et se fera : que je n'ay pas compté Quant il viendra en sa noble conté Et en son bon pays de Vendommoys, Face chault, froit, pluye ou grant vent, du moys Non pas de l'an le dueil ne cessera (LA VIGNE, V.N., p.1495, 315).

B. - [Idée de mécontentement]

1. "Malheureux, regrettable" : ...s'en pourroit ensuir plusieurs *plaintifs* dommages et inconveniens. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 140).

2. DR. "Qui porte plainte en justice" : Desquelles choses dessus dictes icellui Oudart estoit *plaintif*, en disant qu'il feust restably et restitué en la maniere que la chose estoit ou temps, jour et heure que ladictte Marguerite bailla ladictte maison, et sicomme il est contenu es lettres dessus dictes faictes sur ledit bail. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1360, 244). [Autres ex. p.261, 669 et 777] Et nye oncques, oudit jour ne paravant, avoir veu le gueulle dont est *plaintif* icelli Bechopois, ne aussy avoir veu l'argent qui dedens estoit, dont il est accusé par ledit Bechopois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 561). PILATE. (...) Les Romains sont vindicatis Se devers eulx aloit *plaintis*, No fait tres fort en empirroit, Le vostre pas n'amenderoit. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 163). ...lesdits jurez, pour avoir esté par autorité de justice à la requeste de mesdis seigneurs Prevost des marchans et eschevins de ladictte ville en ung hostel assis en la rue Saint Honnoré, appartenant à Guillaume Bourdin, où est pour enseigne le Lyon d'argent, veoir et visiter ce dont ils estoient *plaintifs* en cas d'eritage et de peril (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 248). Ha ! monseigneur le prevost, dist la fille *plainctive*, comment l'entendez vous ? [D'une jeune fille déboutée de sa plainte pour viol] (C.N.N., c.1456-1467, 161). Mais les pere et mere de ladictte fille, non contens de ce que dit est, s'en alerent *plaintifz* pardevers le roy, mais ilz n'en eurent autre chose. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 112). Et, au regard desdicts

exés, faictes en si bonne et briefve justice que ledict Marc Cename n'ait cause d'en retourner *plaintif* devers nous. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 251).

3. Empl. subst. DR.

a) "Celui qui porte plainte en justice, plaignant" : ...il visita ceulx de son paÿs et fist aux *plaintifz* droit et raison (Perceff. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 891). Et pour ce qu'il a eu de grans plaintes que pluseurs des arrestz de sadictte court et ses mandemens n'ont pas esté bien obeys ès pays de mondit seigneur de Bourgoigne, et que, le Roy estant à Vandosme, vindrent aucuns desdis *plaintifz* par devers lui... (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 410-411). ...oudit cas le *plaintif* s'il est possesseur en peut former complaincte ou applegement judiciaire contre celui qui advoue tel exploict (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 469).

b) "Plainte en justice" : ...duquel cop icelluy Bourguignon fit *plaintif* de mal de mort desdits Matheu et Colas, freres (Lettres rémission René II P.D.H., 1474, 83). ...icelui Jehan Larmet mit jus son *plaintif* de peril de corps et y renonca et pardonna audit Perrin l'offence et l'outraige qu'il luy avoit fait (Lettres rémission René II P.D.H., 1491, 216). ...et que jamés n'en feroit aucun *plaintif* ne doleance (Lettres rémission René II P.D.H., 1491, 218). ...ledit Jehan Taubourel et Thouvenin, son frere, firent *plaintif* a nosdits officiers desdits cinq hommes de Latour. (Lettres rémission René II P.D.H., 1494, 262). Et par ce que ledit duc avoit souvent pluseurs *plaintifz* de pluseurs personnes... (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 369). ...qu'ilz se voulsissent corrigier et reduire à justice, sans souffrir à venir vers lui à *plaintifz* (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 369). ...par justice a esté duement acceptant et informé des *plaintifs* fetz le temps passé (Mét. corp. Paris L., t.1, 1464, 558).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. [R. M.]

PLAINTIF, subst. masc. (plaintif²)

[GD : *plaintif*¹]

"Sac"(GD)

Rem. Doc.1459 ds GD VI, 189c (*ung plain plaintif ou sac plain de bourre*). Peut-être à rapprocher des formes dialectales *plaintis*, *plaintie*, relevées ds FEW IX, 86a, *pluma* ("oreiller"), avec influence de *plein*. [R. M.]

PLAIRE, verbe (plaire)

[T-L : *plaire* ; GDC : *plaire* ; DÉCT : *plaire* ; FEW IX, 1a : *placere* ; TLF XIII, 474a : *plaire*]

I. - Empl. trans. indir. *Plaire à qqn*. "Être agréable à qqn, être au gré de qqn, être à la satisfaction de qqn"

A. - *Qqn plaist à qqn* : Car se tant de gens *plaisoient* forment a aucuns, il conviendroit que il feïst a chascun de euls plaisance (ORESME, E.A.C., c.1370, 424). Nous vous prions qu'a un bon filz, Nostre ami, la vueilliez donner [la fille] (...) ; Et quant on le vous nommera, Sa personne assez vous *plaira* (Mir. st Alexis, 1382, 295). Monseigneur, cent mille mercis, car je croy, quant vous venrez la et vous aurez veue la dame, qu'elle vous *plaira* moult. (ARRAS, c.1392-1393, 37). ...elle [Mélusine] n'a pas esté nourrie en mendicité ne en rudesse, mais en superfluité de bien, d'onnoir et de largesse de tous biens. Et vous requier, comme a mes seigneurs et amis, que vous ne m'en enquestez plus, car plus avant vous n'en povez par moy savoir. Et toute telle qu'elle est, elle me *plaist*. (ARRAS, c.1392-1393, 44). Tu *plairas* à tous se tu dis pou et faiz assez de biens (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 168). ...les femmes de Brabant sont bien aultres, qui me *plaisent* bien autant et plus que voz chasses et voleries (C.N.N., c.1456-1467, 175). Pensez qu'il fut bien

esbahy et dist : "Oncques ne me *pleurent* ces papelars..." (C.N.N., c.1456-1467, 221). Ma fille, sus, diligenment ; Faictes vous coinde et jolie Pour *plaire* a la compagnie. Il vous fault faire une morisque. (Pass. Auv., 1477, 89). Myrtart, il nous fault avancer Pour *plaire* a ma damoyse, Que tant est gracieuse, belle ; Pour se luy fault faire plaisir. (Pass. Auv., 1477, 89). Il [Jean-Baptiste] me *plaisoit* Quant il preschoit un autre roy. (Pass. Auv., 1477, 97). Nous sommes tresbien aubergés Avec Jhesus, qui fort me *plaist* (Pass. Auv., 1477, 120). Je ne scey coment elle croit, Maiz elle *plait* a nostre maistre. (Pass. Auv., 1477, 155).

B. - Qqc. *plaist* à qqn : Alons touz ensemble chantant Ce chant (...) Qui a la vierge moult *plaira* (Mir. femme roy Port., c.1342, 202). ...je puisse Telle restitution faire Qui a saint Pierre et lui puist *plaire* Et agreer. (Mir. pape, 1346, 389). Si comme se l'un est tres bel et l'autre est lait, mais il a aucunes contenances qui *plaisent* a l'autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 420). Et puis [le roi] regarde d'autre part, et voit la table mise, et la nappe belle et blanche dessus, et y voit moult de nobles mez. Il se traist celle part, et en prist un petit de cellui qui mieulx lui *pleut*, et menga un pou, et but une foiz, et se contregarda bien, car il savoit assez que le trop mengier et boire actrait le dormir. (ARRAS, c.1392-1393, 303). Il ne te fault ne mais avisier a toutes choses qui *plaire* te porroyent. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 13). Lors les monstra a Gillebert, qui moult lui *pleurent*, et, pour abregier, en briefs jours le bracelet fut fait. (LA SALE, J.S., 1456, 82). ...nulle viande tant ne luy *plaisoit* que pastez d'anguilles. (C.N.N., c.1456-1467, 81). Beaucoup aussi au bon marchant *pleut* la courtoisie de sa nouvelle dame (C.N.N., c.1456-1467, 147). ...[il] faisoit mommeries, bancquetz et generalement tout ce qu'il pensoit qui peust *plaire* a sa dame luy estoit possible, et le faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 343). ...il fut choisy et noté, et *pleut* tresbien sa douce maniere et gravité a la damoiselle. (C.N.N., c.1456-1467, 569). Tel festiement pas ne me *plait* Que aussi desplait A mon seigneur le roy, mon frere. (Pass. Auv., 1477, 107). Vostre pascience precieuse Me *plait* fort, ma doulcete amie. (Pass. Auv., 1477, 280).

- En partic. [Dans une réponse] *Ce/cela me plaist*. "Volontiers" : Atant es vous ses gens qui le queroient, et lui dirent qu'ilz avoient prins le cerf, et le roy leur dist : Ce me *plaist*. (ARRAS, c.1392-1393, 8). Par foy, dist le roy, nobles damoisiaux, ja soit ce que ne soie pas dignes de vous acomplir ceste requeste, si le vous accorde je. Mais avant sera la messe dicte. Sire, dist Urien, ce me *plaist* moult. (ARRAS, c.1392-1393, 118). Et, par Dieu, cella me *plait* bien ! Encore ay je part en ce jeu. (Pass. Auv., 1477, 202).

II. - Empl. impers.

A. - "Cela est au gré de qqn, cela convient à qqn, cela est conforme aux souhaits de qqn (à savoir...)"

1. *Il plaist* à qqn : Ma chiére dame, je vieng ci Esbatre moy avecques vous ; Vous *plaira* il bien, fin cuer doulx ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 270). Biau pére, puis que bon vous semble, Moult bien me *plait*. (Mir. ev. N.D., c.1348, 87). Je ne parleray point à vous, ne vous salueray aucunement, s'il ne me *plaist*, ne ne vous diray aussi se je suis bien ou mal de vous. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 62). Et sachiez, sire chevaliers, que je ne seray mie longuement seule quant il me *plaira*. Mais j'en ay envoyees mes gens devant pour le grant plaisir que j'avoye prins en ce bel lieu ou je me deduisoye maintenant, comme vous avez ouy. (ARRAS, c.1392-1393, 7). Et sachiez que vous [Olivier] ne monstrez pas que vostre pere ait bonne querelle. Et descy je vous donne journee, a la requeste du chevalier, de la bataille, au jour qu'il lui *plaira* assigner. Par ma foy, sire, dist Remondin, et il me *plaist* tout maintenant. J'ay mon harnaz tout

prest. (ARRAS, c.1392-1393, 60). ...audit office de greffier, que icellui du Bois lui resigneroit en la main du Roy ou cas qu'il *plairoit* à ladicte Court (FAUQ., I, 1417-1420, 12). "Madame, il y a bon remede, s'il vous *plaisoit*. - Creez qu'il ne me *plaist* pas, dit elle..." (C.N.N., c.1456-1467, 142). ...je l'ayme autant icy que ailleurs, puis qu'il vous *plaist* ; mais il me semble bien petit pour y mectre voz robes [D'un bahut que le mari juge mal placé] (C.N.N., c.1456-1467, 184). ...si n'eussions sceu de vray qu'il n'eust pas bien *pleu* a madamoiselle, encores y fussez vous. [Le mari a été enfermé dans un coffre] (C.N.N., c.1456-1467, 189). Elles s'en pevent bien aller quand leur *plaira*, monseigneur, dist maistre Jehan. (C.N.N., c.1456-1467, 225). Chacun s'assist et print sa place ou mieulx luy *pleut* (C.N.N., c.1456-1467, 238). Nostre bonne bourgeoise habandonna son mary, et le laissa toute la nuyt rencouller avec les colons, a qui ne *plaisoit* gueres (C.N.N., c.1456-1467, 510).

- *Tant... qu'il plaist* à qqn : Et par aventure, des ce que Dieu crea les cielz, Il ordena et deputa angels qui ainsi les moevent et mouvront tant comme il Lui *plaira*. (ORESME, C.M., c.1377, 288). Comment ! sire chevalier, dist le roy, estes vous cy venus pour preschier ? Petit y povez conquerer, car pour vous ne pour voz maistres ne lairray je pas mon entreprise, mais tant povez preschier qu'il vous *plaira*, car je y pren mon esbatement. (ARRAS, c.1392-1393, 158). Et fut par eulx advisé que les dictes treves seroient alongees et continuees tant qu'il *plairoit* au roy pour aucunes raisons ad ce le mouvans. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 307).

- *S'il plaist* à. "Si cela convient à" : Lors vindrent a leur pere et a leur mere, disant moult humblement : Monseigneur, et vous, madame, s'il vous *plaisoit*, il seroit bien temps que nous alissions adventurer pour acquerir l'ordre de chevalerie (ARRAS, c.1392-1393, 145). Et s'il vous *plaist* veoir comment j'en suis eschappée et en quel point il est, venez en bas, vous le verrez. (C.N.N., c.1456-1467, 119). ...s'il vous *plaist* ceans laisser cest enfant, je vous promectz, par ma foy, s'il vous *plaist* ainsi faire, je vous donneray le premier que j'aray jamais. (C.N.N., c.1456-1467, 149). ...auquel lieu par nostre heritier, nostre très redoubté monseigneur le roy, lequel, s'il luy *plaist*, nous instituons nostre principal executeur, et par noz autres executeurs de cestuy nostre testament et derniere volonté ci après declairé, soit procuré nostredit corps estre honnestement ensevely, à la louenge de Dieu, non pas à la pompe et orgueil mondain (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

- [Empl. conjoint avec *sembler bon*] : Par ma foy, monseigneur, dit l'autre, s'il vous *plaist* et semble bon, vous assemblerez tous vos subjectz (C.N.N., c.1456-1467, 221). ...me venez veoir jusques en ma chambre ? ou si mieulx vous *plaist* et bon vous semble, je viendray bien vers vous. (C.N.N., c.1456-1467, 247).

- *Ce qu'il plaist* à qqn / *quelle chose il plaist* à qqn / *telle chose qu'il plaist* à qqn / *quelque chose qu'il plaist* à qqn : LA CHAMBERIERE. (...) Vous *plaist* il rien ? ["souhaitez-vous qqc. ?"] (Mir. enf. ress., 1353, 33). Nous ferons ce qu'il vous *plaira*, Treschier sire (Mir. st Lor., 1380, 161). Et, après ce, nous dist et requist que pour Dieu merci nous le feissions mettre jus, et que il nous diroit tout, et que nous feissions de lui ce qu'il nous *plairoit*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17). Dont, pour celle cause, nous devons tant plus penner de voyagier pour acquerre honneur. Par foy, dist Guyon, vous dictes verité, mais pourquoy le dictes vous ? Je sui tout prest de faire ce que il vous *plaira*. (ARRAS, c.1392-1393, 81). ...vous ferez ce que vous devez. Or m'en respondez ce que il vous en *plaira* a faire. (ARRAS, c.1392-1393, 158). Or demandez quelque

don qu'il vous *plaira* des choses terriennes, honnourables et raisonnables, et vous l'aurez sans arrester. (ARRAS, c.1392-1393, 304). ...et ce seroit signifié au Chancelier pour avoir audience à tel jour que *plairoit* au Roy (BAYE, II, 1411-1417, 48). Et vray Dieu, qu'est cecy ? Fay de moy tout ce qu'il *plaist* (C.N.N., c.1456-1467, 101). ...vous direz ce qu'il vous *plaira* ; mais, par ma foy, il fault necessairement que j'entre ung petit dedans. (C.N.N., c.1456-1467, 218). ...[il] descendit, garny de son espée, parler aux quatre ribaulx, leur demandant tresdoulcement quelle chose il leur *plaisoit*. (C.N.N., c.1456-1467, 549). ...s'il demandoit quelle chose il *plairoit* a la damoiselle, elle luy respondist que rien n'en savoit (C.N.N., c.1456-1467, 570).

- *Il plaist à qqn (à) + inf.* : Sire, tout est prest et a point, Quant il vous *plaira* a disner. (Mir. chan., c.1361, 146). Mais il le vous *plaira* garder [ce present], Sire, pour l'amour du preudome Qui le vous envoie (Mir. st Val., c.1367, 133). Et quant vous *plaira* estre faiz Ce mariage ? dites, sire. (Mir. ste Bauth., c.1376, 88). Vous *plaira* il, sire, a moy dire De quelx gens il est et son nom... ? (Mir. st Alexis, 1382, 295). Sire, vous *plaira* il moy dire Que me voulez ? (Mir. st Alexis, 1382, 324). Item, que s'il *plaist* au roy lui pardonner ce que dit est, il fera bon François Geraut du Seel, Denti Marchez et XXX autres gentilzhommes, et feront de moult grans prouffiz au roy. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 181). Or dit l'ystoire que tant porta le cheval Remondin, ainsi pensif et plein d'ennuy et de meschief qui lui estoit advenu, qu'il ne savoit ou il aloit, ne il ne conduisoit pas le cheval, mais le portoit partout la ou il lui *plaisoit* a aler, sans ce que il lui tournast le frain a dextre ne a senestre ; ne Remondin ne voit ne oit ne entent. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Sire, dist Remondin, grans mercis. Sire, je ne vous demande autre don fors que vous me veuilliez accorder au dessus de la Fontaine de Soif, es roches haultes et es haulx boys et desrubaux, ou il le me *plaira* a prendre, tant que un cuir de cerf pourra enclourre, et après la clouture, le long de tous lieux en esquairre. (ARRAS, c.1392-1393, 32). Et descy je vous donne journee, a la requeste du chevalier, de la bataille, au jour qu'il lui *plaira* assigner. (ARRAS, c.1392-1393, 60). ...et lui supplier qu'il lui *plaise* à en estre content (FAUQ., II, 1421-1430, 314). ...afin que de son povoir il lui *plaise* soy emploier à l'entretienement dudit saint concil (FAUQ., III, 1431-1435, 52). ...puis qu'il vous *plaist* me secourir, je ne seray ja cause de ma mort (C.N.N., c.1456-1467, 537). Par ressuscitacion estoit mien Pour ce qu'il m'a *pleu* le souver. (Pass. Auv., 1477, 131). Touchant le fait d'Avennes, dont aussi, Sire, il vous a *pleu* m'escrire par unes autres lettres, j'en ay parlé à Mons. de Lebret plusieurs foiz par avant et depuis voz lettres receues ; mez il m'a tousjours dit qu'il y a fait le mieulx qu'il a peu, et qu'il voudroit que le feu fust en la ville et ou pais puisqu'ils ne se veullent mettre en vostre obéissance. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 363).

- *Il plaist à qqn que* : ...si vous pri qu'il vous *plaise* Que par congié je puisse aler A une moie antain parler (Mir. abbesse, 1340, 76). ...mais il ne vouloient pas et ne leur *plaisoit* pas que leurs persecuteurs pechoient. (ORESME, E.A.C., c.1370, 312). ...mais est verité que plusieurs fois ledit defunct Telier dist à lui qui parle qu'il ne lui *plaisoit* point qu'il alast ne venist vers sadite femme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 275). Laquelle confession ledit visconte envoie (...) pour avoir sur ce advis, et luy remander s'il leurs *plaist*, ce que il leur *plaira* qu'il en soit fait. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 381). Puis vous faites venir delivrer vostre place laquelle vous trouverez toute tracee et ordonnancee ou il me *plaira* que vostre place se comporte. (ARRAS, c.1392-1393, 31). ...ledit mareschal avoit dit que de ce et de ses autres choses de ce royaume lui *plaisoit* que le

duc de Berry en feist à sa volenté (BAYE, I, 1400-1410, 147). ...sommes contens et nous *plaist* que nostredit Chancelier demeure en nostredicte ville, sans ce qu'il en parte point jusques il ait autres nouvelles de nous. (BAYE, I, 1400-1410, 250). ...je vous veil aider a garir. Je suis contente et me *plaist* bien pour vostre garison et santé (...) que je vous preste le lieu pour bouter vostre doy malade (C.N.N., c.1456-1467, 537). ...s'ilz alloient quelque part dehors, tresbien leur *plaisoit* que donne Margarite aidast a garder le mesnage (C.N.N., c.1456-1467, 303). Puis qu'il vous *plaist* que je le dye, je vous obeiray. (C.N.N., c.1456-1467, 537). Mon amy cher [Jésus] Vouldroiz toucher, - tant est parfait, Puis qu'il luy *plait* Que soit deffait - le mal de m'ame (Pass. Auv., 1477, 151).

2. En partic. *Il plaist à Dieu* : ...et en donra Dieu la victoire a qui qu'il lui *plaira*. (ARRAS, c.1392-1393, 157). Mon enfant, de vous suis deslivre, Puis qu'a Dieu *plait*. (Pass. Auv., 1477, 130).

- *S'il plaist à Dieu* : Non contrestant, puis qu'il ne peut autrement estre, je partiray de ces marches et m'en yray querir adventure en lieu ou je pourray esperir mon pechié, s'il *plaist* a Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Appaisez vous, dit il ; s'il *plaist* a Dieu et a monseigneur saint George, je reviendray de bref. (C.N.N., c.1456-1467, 129).

- *Se Dieu plaist* : Bien me deffendray, se Dieu *plait*, Contre vous, sire. (Mir. Amis, c.1365, 28). ... vous serez tantost gueriz, se Dieu *plaist*. (ARRAS, c.1392-1393, 244). ...si Dieu *plaist*, quand il sera possible, je feray autant pour luy, si je puis. (C.N.N., c.1456-1467, 42). LE CRESTIEN. Se Dieu *plaist*, il nous aydera. Fortune n'est pas toujours une. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 98).

• (*Il plaist à Dieu (à/de + inf.)*) : LE BOURGOIS. (...) Mais s'il *plaist* a Dieu moy aidier (Mir. enf. ress., 1353, 13). Monseigneur, dist Remondin, puis que il me souffist, il vous doit assez souffire, car je ne pren pas femme pour vous, a mon escient, mais la pren pour moy ; si en porteray le dueil ou la joye, lequel il *plaira* a Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 36). ...nous ne devons pas ressoingnier la mort ou l'adventure qu'il [Jésus-Christ] lui *plaira* a nous donner, pour soustenir les sains sacremens qu'il nous a administrez pour le salut de noz ames (ARRAS, c.1392-1393, 108). Et pour ce je vous prie que, s'il a en ceste place homme qui ne sente son cuer ferme pour actendre l'adventure qu'il *plaira* a Jhesucrist de nous envoyer, qu'il se traye a part, car par un seul couart failly est aucunesfoiz une besoingne perdue. (ARRAS, c.1392-1393, 108). Pere Saint, la ay je devocion de moy aler rendre pour hermite, se il *plaist* a Dieu. Et la prieray Dieu qu'il lui *plaise* faire allegement a ma moillier. (ARRAS, c.1392-1393, 271). ...tous sommes néz pour aler celle voye quant lui *plaira* [à Dieu]. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 83).

3. [Dans une réponse]

- *Il me plaist*. "Voilà qui me convient" : LE JUGE. (...) Tost menez m'y. LE SERGENT. Sire, il me *plaist*, par Saint Remy ; Or me suiez ; devant iray. (Mir. enf. ress., 1353, 35). Sire, dist ly chevaliers, vous dictes vostre courtoisie, mais ma damoiselle est saige assez pour ce que on doit faire. Sire, elle m'a commis, moy et mes compaignons, de ce faire [vous remercier d'assister à ses noces]. Sire chevaliers, dist ly contes, il me *plaist* bien. (ARRAS, c.1392-1393, 38).

- *Si comme il vous plaira/ ainsi qu'il vous plaira*. "Comme il vous conviendra" : Beau nepveu, nous demourrons cy tant que la lune sera levee. Remondin dist : Si comme il vous *plaira*, monseigneur. Il descendy, et prist son fusil, et fist du feu. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Beaulx amis, je donray demain congié a la plus grant partie de noz gens qui sont icy venuz a nostre feste, car il nous faudra ordonner autre chose que vous verrez assez prouchainement.

Et Remondin respondi : Ainsi qu'il vous *plaira*. (ARRAS, c.1392-1393, 45).

B. - [Pour formuler un vœu, un souhait]

1. *Plaise à qqn (à/de) + inf.* : LE BOURGOIS. (...) Douce mere Dieu, je vous proye De cuer, *plaise* vous sauver moy Ma douce compaigne loyal (Mir. enf. ress., 1353, 23). Chiers sires et amis, toute recommandacion devant mise, *plaise* vous savoir que mardi derrenierement passé, je feys excecuter un malfaitteur nommé Thevenin Tout Seul, pour ses demerites, en la juridicion d'Essonne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 55). Si vous *plaise* à faire diligence de la trouver et de en faire raison et justice. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 56). Chiere dame, *plaise* vous assavoir que je scay et congnois ce pays tout environ, et sachiez que a quatre ou a cinq lieues de cy n'a recest, ne forteresse nulle, excepté celle dont je me suy huy partiz, qui est environ a deux lieues de cy. (ARRAS, c.1392-1393, 7). Entre vous, barons de la noble conté de Poitou, *plaise* vous a entendre la requeste que j'entens a faire a monseigneur le conte, et, s'il vous semble qu'elle soit raisonnable, que lui priez qu'il me le veulle accorder. (ARRAS, c.1392-1393, 32). Tres chiers sires, je vous requier, en remuneracion de tous les services que je fiz oncques a monseigneur vostre pere, dont Dieux ait l'ame, qu'il vous *plaise* a moy donner un don, lyquelx ne vous coustera ne forteresse, ne chastel, ne chose nulle qui guerres vaille. (ARRAS, c.1392-1393, 32). ...et aussi qu'il lui *plaise* d'en rescripre aux princes et aux prelas, ainsi que bon lui semblera. (FAUQ., III, 1431-1435, 52). Si luy prions qu'il luy *plaise* nous recevoir pour ses hostes pour meshuy. (C.N.N., c.1456-1467, 476). Centurion m'a tramis de la sus, Car son enfant est fort grevé. *Plaise* vous luy donner sancté ! Sire, Centurion 'n est bien digne. (Pass. Auv., 1477, 128). Helas, sire ; certes, je croy. *Plaise* toy ayder ma creance. (Pass. Auv., 1477, 162). ...elle vous prie Qu'a Jhesus, qu'est de sainte vie, En riens ne nuises par sentence ; Ains vous *plaise* en grant clemence Le desliver de ces Juifz. (Pass. Auv., 1477, 169). Et vous *plaise* savoir, Sire, que, samedi dernier passé, les Bourguignons arriverent devers Mons. vostre frere, c'est assavoir Jaques Mons. de Saint-Pol et messire Pierre de Remerimont, lesquelx luy ont apporté deux paires de lettres : c'est assavoir unes generales et unes autres petites et particulieres. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 220). Mons. de Moy m'a fait savoir qu'il est très mal pourveu à Guise de pouldres et de canons ; et pour ce qu'il se doubte que le siege ne leur viengne, ont envoyé devers moy pour m'en advertir. Pourquoi je vous prie que, comme je vous ay escript, il vous *plaise* delivrer à mon prevost de la pouldre pour eulx, et aussi souffrir qu'il leur face mener des canons de devant mon logis. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 323). *Plaise* vous aussi leur envoyer X ou XII arbalestriers. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 323).

- *Qu'il vous plust de + inf.* : Qu'il vous *pleust* de moy eslargir Et donner le corps de Jhesus, Pour ce que j'advoye conclus L'ensevelir honnestement. (Pass. Auv., 1477, 236).

- *(Qu'il) plaise à qqn que* : Mais a touz deux vous *plaise* et siesse Que veigniez veoir vostre niepce Et vostre fille. (Mir. Oton, c.1370, 384). ...puis qu'il fault que je meure, au moins qu'il vous *plaise* que ce soit bien matin (C.N.N., c.1456-1467, 450). Et pour certaine et seure reverence, On luy porta les clefz par bon stille, Signifiant qu'il soubmettoyent la ville Totalement a son obeysance, En luy offrant de tres singulier cuer Le cuer, les biens de toute la cité Pour le servir en toute humilité, Et qu'il luy *pleust* estre leur protecteur. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 197).

2. *(Qu'il) plaise à Dieu (de)* : LE BOURGOIS. (...) Je revenray, mais qu'a Dieu *plaise*, Avant que relevez, ce croy. (Mir.

enf. ress., 1353, 27). Loué soit le Dieu que nous fist ! *Plaise* luy nous estre propice ! (Pass. Auv., 1477, 103). *Plaise* a Dieu de vous secourir Selon vostre neccessité ! (Pass. Auv., 1477, 265). S. NICOLAS [à Dieu]. (...) Le povre juif a eu fiance En moy et parfaicte creance, Et Sathan, pour me faire injure, A rendu le crestien parjure. Te *plaise* d'y remedier Et tellement le juif ayder Qu'il ait le royaulme des cieulx ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 135). Et sur ce point je conclus ma priere, Genoulx flelix, joignant a toy les mains, Te suppliant d'amour tressinguliere Qu'il te *plaise* de saulver les humains. (LA VIGNE, S.M., 1496, 476).

- *Plust à Dieu (que)* : *Pleust* a Dieu que l'envieux eust si grans yeulx qu'il peust veoir toute la prosperité et la joye qui est esparce par tout le monde a plusieurs gens, a celle fin qu'il eust cause d'estre plus tourmenté. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 140). "...il me sembloit a bon escient que vous estiez revenu, que vous parliez a moy, et si voiez tout aussi cler d'un oeil comme de l'autre. - *Pleust* ores a Dieu ! dit monseigneur..." (C.N.N., c.1456-1467, 113). Ains m'aist Dieu, dit le curé, l'on ne dist jamais mieulx ; et *pleust* a Dieu que la chose en fust ores bien faicte (C.N.N., c.1456-1467, 296). Mon seigneur, il nous en desplait ; Et *pleust* a Dieu qu'il fut a faire ! (Pass. Auv., 1477, 233). Oÿ, ma mere fut peu sage De m'avoir tant amygoté ; *Pleust* a Dieu que de malle rage En son corps je fusse avorté ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 320).

- *(Ja) ne plaise (à) Dieu/ Jesus-Christ que + complét.* : Et en cel estat demourerent tant qu'ilz virent ung porc senglier grant et merueilleux, qui s'en venoit, escumant et morcelant les dens, vers eulx moult horriblement. Monseigneur, dist Remondin, montez sus cest arbre, que cilz sengliers ne vous face mal, et m'en laissez convenir. Par foy, dist ly contes, ja ne *plaise* a Jhesucrist que je te laisse en ceste adventure. (ARRAS, c.1392-1393, 21). ...car il me semble qu'il [Geoffroy] soit cy venus comme par maniere de faire guerre. Et ne croy pas que ce soit a monseigneur ne a nulz de ceulx de ceste forteresse, car ja ne *plaise* a Dieu que monseigneur ne nul de ses gens ait fait chose qui puisse desplaire a Gieffroy ne a monseigneur son pere (ARRAS, c.1392-1393, 208). Et ja ne *plaise* au roy celestre Que le monde soit mal pourveu (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 145). Ja Dieu ne *place* que le vous refuse. (Gérard de Nevers M., c.1451-1464, 111). La teste vous sera seignee Et la vous couperoyz de lespee Si ne fust pour conscience Tout outre sans defaillance Mais ia au bon Dieu ne *plaise* Que ia en ma vie ie offence Contre homme ne femme nullement. (Myst. st Martin K., a.1500, 169).

. [Par détournement de cette formule] : Mahon ne *pleyse*, sire, Que je souye murtrier De tieul segniorie. Mourir j'eyme plus chier. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 297).

3. [Dans les formules de politesse]

- [Pour présenter une demande de façon déférente] *S'il vous plaist* : ...vierge esperitable, Tournez le nous a penitence Et nous destournez de grevance, S'il vous *plaist*, et de l'ennemy. (Mir. enf. diable, c.1339, 11). SUER MARIE. Ma chiére dame, seez vous, S'il vous *plaist*, cy. L'ABBEESSE. Voulentiers ; seez vous aussi Decoste moy. (Mir. abbesse, 1340, 90). Qui estes vous ? Dites le moy, Si vous *plaist*, et je vous em proye (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 218). NOSTRE DAME. Chier filz, ceste honneur leur ferez, S'il vous *plaist* et je vous empri (Mir. enf. ress., 1353, 80). ...pour Dieu, laissez telz choses ester. Il n'appertient point a si hault prince comme vous estes, mettre cure de enquerre de telz ars [l'astronomie], ne de telz choses. Car, comment qu'il soit, Dieu vous a pourveu de tres haulte et noble seigneurie et possession terrienne. Dont vous vous povez bien passer, s'il vous *plaist*, de vous donner courroux ne

ennuy pour telles choses qui ne vous pevent ne aidier ne nuire. (ARRAS, c.1392-1393, 20). Monseigneur, dist ly anciens chevaliers a Remondin, faictes moy mener devers le conte de Poitiers, s'il vous *plaist*. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Si vous prie estre content de moy, s'il vous *plaist*, car je n'en feray rien plus. (C.N.N., c.1456-1467, 81). ...donnez fin, s'il vous *plaist*, aux durs assaulx que me livrez, et je feray tout ce qu'il vous plaira (C.N.N., c.1456-1467, 118). Madame, dit le clerc, je vous pry, dictes moy, s'il vous *plaist*, qui vous meut de vestir ce jaserant. (C.N.N., c.1456-1467, 280). ...dictes moy, s'il vous *plaist*, qui vous estes, et a vostre advis dont vous venez cy ? (C.N.N., c.1456-1467, 340). Or escoutez, s'il vous *plaist*, qu'il advint en nostre chastellenie de Lisle, d'un bergier (C.N.N., c.1456-1467, 482). Puis, seigneurs, qu'advés fait l'office, Les sancts prophetes vouldroye lire. Balhés moy, si vous *plait*, le livre, Et vous me fairés grant plaisir. (Pass. Auv., 1477, 116). Sire, Centurion, si vous *plait*, A la loy farés ce service. (Pass. Auv., 1477, 273). SAINCT MARTIN. S'en mon parler vous suis audacieux Et a respondre ung peu malgracieux, Pardonnez moy, s'il vous *plaist*, treschier pere (LA VIGNE, S.M., 1496, 144).

• [Forme contracte] *Souplait* : Dame, *souplait*, Lever me vueil et, s'il vous *plait*, Un petit me lairez ouvrir, Pour esbatement recouvrer, Aussi comme ont ouvré voz filles. (Mir. Berthe, c.1373, 197).

- [Pour inviter qqn à qqc.] *Vous plairait-il* + inf. : Raby, vous *plairoit* il aler Vous mectre a table maintenant ? (Pass. Auv., 1477, 148).

- [Pour proposer ses services à qqn] *Que vous plaist-il que* + subj. : Ma mere, m'amour tresparfaite, Que vous *plait* il que je demande ? (Pass. Auv., 1477, 96).

- P. ell. : Sire, que vous *plait* ? (Pass. Auv., 1477, 97). [R. M.]

PLAIS, subst. masc. (plais)

[GD : *plais*² ; FEW IX, 54a : **plaxus*]

"Haie faite de branches entrelacées"

REM. Doc. 1474 et 1479 ds GD VI, 190c.

V. aussi *plaisse* v. Lexiques, *plaisissis* v. Lexiques [R. M.]

PLAÏS, subst. fém. (plaïs)

[T-L : *pläis* ; GD : *plais*¹ ; FEW IX, 42a : *platessa*]

"Plie (poisson)" : À Jehan Lestuveur, poissonnier de mer, pour demi cent oytres en l'escaille (...). À Geuffroy Tardieu, pour une *pleiz* (...). Pour reste d'aloses salées (...). Pour IIIc et demi celerin (...). Pour vin blanc à faire gelée (...). Pour cinq cent de gluis (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1398-1399, 316). Là trouvèrent merluz et *plaises* Et trouvèrent très grant foueson De toute manière de poisson. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 475). Ceulx qui vouldront en leur cuisine User donques de la marine Doivent choësir poisson et prendre De légèie substance et tendre, Comme sont rougetz et lanières, Bones *pleiz*, à ce en chières, Et dorées avec gournaux (LA HAYE, P. peste, 1426, 93). *Pleiz* est poisson assez cogneu et a bonne char et aisée à digérer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 220). Le septhiesme c'est la *plis*, poisson commung ayant en l'une des parties du cuir taiches rouges, et a cuir blanc et la bouche torsse. (Rég. santé corps C., 1480, 73).

REM. DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 183 ; t.8, 343 (*plais*, *plaiiz*) ; *Vivendier S.*, c.1450, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. (*plajys*). [R. M.]

PLAISABLE, adj. (plaisable)

[T-L : *plaisable* ; GD : *plaisable* ; FEW IX, 3b : *placere*]

"Agréable" : Pour le salut prioit de s'ame, Qu'ele le vousist adrecier Si comme il estoit mestier, En estat metre profitable [E]t qui li estoit plus *plaisable*. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 10). [R. M.]

PLAISAMMENT, adv. (plaisamment)

[T-L : *plaire (plaisamment)* ; GDC : *plaisamment* ; FEW IX, 3a : *placere* ; TLF XIII, 476a : *plaisamment*]

A. - "De manière plaisante, agréable" : Et d'aubre a recouvré le nom, Sous qui on se puet ombroier *Plaisamment* et esbanoier. (MACH., J. R. Nav., 1349, 222). ...vostre fil en graci, Car nulz fors lui grace ne desparti Plus *plaisamment*. (Mir. prev., 1352, 280). ...et plus aisieement et *plaisamment* l'en se repose quant par avant l'en a esté grandement travaillié (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 104). Plaisant dame, je recueil *plaisamment* Tout ce qui est à vostre cuer plaissance (MACH., L. dames, 1377, 108). ...a l'exemple de Boèce et de Alain et d'autres poetes catholiques, je prendray une telle figure et ymaginacion poetique pour *plaisamment* expliquer la verité de ceste conception (GERS., Concept., 1401, 389). ...[ils] se desarmerent de leurs chemises et passerent temps deux ou trois heures bien *plaisamment*. (C.N.N., c.1456-1467, 281). ...[il] print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander, si *plaisamment* et a si bon loisir qu'on ne pourroit mieulx souhaitter. (C.N.N., c.1456-1467, 435). ...je vous prie que soiez joyeuse, tantdiz que feray mon voyage, et vivez *plaisamment* (C.N.N., c.1456-1467, 561). Gens le suivent [Jésus] en toute place Pour ce qu'il presche *plaisamment*. (Pass. Auv., 1477, 87). Je suis tout le jour a la chace Et aultre chose ne pourchace Que deduit et esbatement. Je trasse, je vois, je passe, Je tourne, je vire, je rapasse, Tousjours veil vivre *plaisamment*. (Sots mal., c.1480, 77). Et la le roy, pour le plus abregé, Acompagné de princes cinq ou six, Dix jours entiers fut *plaisamment* logé. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 220).

B. - "Avec facilité, aisément, commodément" : S'en prenoie moult *plaisamment* Le gibier a si grant solas Que je ne peüsse estre las D'einsi lui vëoir solacier. (MACH., D. Aler., a.1349, 334). [Ou plus banalement sens A ?]

REM. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.6, 1380, 485 (GDC X, 349a). [R. M.]

PLAISANCE, subst. fém. (plaisance)

[T-L : *plaisance* ; GD : *plaisance* ; DÉCT : *plaisance* ; FEW IX, 3b : *placere* ; TLF XIII, 476a : *plaisance*]

A. - "Gré, volonté" : Dieu, qui de chascun fait sa *plaisance*... (Cligès C.T., 1455, 147). [aussi p.117] SAINCT MARTIN. (...) Puisque c'est de Dieu la *plaisance* Que mourir au jour d'uy me faille, Pour avoir es cieulx mon aisance. Plus ne plourez et ne vous chaille (LA VIGNE, S.M., 1496, 570).

- À (*sa*) *plaisance*. "À son gré, à (*sa*) convenance, en toute liberté, à volonté" : Sire, sanz plus faire d'atente, Me menez a vostre *plaisance*, Car je prendray en souffissance Vostre vouloir. (Mir. parr., 1356, 65). Pour faire gambades a *plaisance* Il n'y a homme en toute France Que moy (Gaud. sot, c.1450, 7). Quant je me trouvè a l'estroit, A *plaisance* tirer ung traict, Homme n'en crains, quoy qu'on en grongne. (Gaud. sot, c.1450, 8). ...d'ung jacopin et de la nonnain qui s'estoient boutez en ung preau pour faire armes a *plaisance* (C.N.N., c.1456-1467, 11). Pour executer ce vouloir a sa *plaisance* et a son beau loisir, tant regarda a dextre et a senestre qu'il aperceut le tresbel arbre (C.N.N., c.1456-1467, 89). Je veulx boire

ung coup a *plaisance* Du vin qui est en ma bouteille. (LA VIGNE, S.M., 1496, 159).

B. - "Agrément, plaisir ; bonheur" : Dame, toute m'affection, Ma *plaisance* et tout mi desir Sont en faire vostre plaisir. (Mir. nonne, 1345, 317). ...plus sert et plus a *plaisance* En servir la vierge Marie, Et plus son cuer tourne et varie Hors des affections du monde (Mir. ev. N.D., c.1348, 62). ...veez ci mon amé filz ou quel j'ay pris ma *plaisance* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 544). Ce exposant, saint Gregoire dit que ce que nous avons ore en esperance, nous l'ayons en paradis par parfaite *plaisance* et manifeste vision. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 640). ...icelle dame (...) vit et apperceut une petite sainture d'or assise sur un tixu de soie noire que avoit sainte la dame de Saumon (...) et que pour la beauté et *plaisance* que elle ot en icelle sainture, elle fist tant que par icelle dame lui fu baillé et prestée icelle sainture (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 363). Et quant il eust bien compté tout au long les manieres comment il avoit esté desobeissant a son createur, pour les grans deliz et mondaines *plaisances* qu'il avoit tant eues par l'espace de III^cXXX jours (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 104). ...ce nous sera la plus convenable voye du monde pour prendre nos delictz et *plaisances* (C.N.N., c.1456-1467, 504). Mon seigneur, veez cy grant *plaisance*. La damoiselle fait mervelhes. (Pass. Auv., 1477, 94). Frere, j'ay perdu ma *plaisance* Et la joyeuseté que j'avoie, Deppuis que j'ay veu [I. Deppuis qu'ay] en ma presance Le chief de Jehan que tant amoye. (Pass. Auv., 1477, 108). Jamays *plaisance* Certes n'aré, - puis que je pars mon amy doulx. (Pass. Auv., 1477, 188). Adieu, temps joyeux et doulx ! Adieu, *plaisance* mondaine ! Adieu, mes soulas trestous ! C'est tristesse que m'en maine. (Pass. Auv., 1477, 278). Par ma loy, il te vaulsist mieulx Vivre au monde jeune et joyeux, En delices et en *plaisances*, Que de mourir emmy ces lieux (Myst. st Laur. S.W., 1499, 238).

- *Par plaisance*. "Par plaisir" : Et donques s'ensuit il par necessité que le ciel soit meu par vertu abstraite ou separee de matiere et incorporelle et que elle ne moeve pas par efforcement, mes par *plaisance* et par volenté franche laquelle est determinee a certaine velocité ou isnelleté sanz violence et sanz resistance. (ORESME, C.M., c.1377, 298). Et quant vous donnez quelque chose, ne le faictes pas attendre longuement. Mais regardez quant, combien, pourquoy, ou se la personne le vault, ou, se il est a maistre, se son maistre le vault. Et se vous donnez par *plaisance*, gardez que fole largesce ne vous surpreingne, tant que on s'en puist escharvir de vous, car ceulx qui auroient desservy que vous leur feissiez bien, s'en tendroient pour mal contens, et les estrangiers vous en blasmeroient en derrier. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Quant je voy tieulx gens, par *plaisance*, De tres bon cuer, je les regarde, En priant a Dieu qu'il les garde ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 41).

- *Faire plaisance à qqn* : Car se tant de gens plaisoient forment a aucun, il conviendroit que il feïst a chascun de euls *plaisance*, et il ne pourroit en bonne maniere. (ORESME, E.A.C., c.1370, 424).

- *Prendre plaisance à/en qqc.* : L'en les regarde forment et y prent l'en grant *plaisance* pour la nouveleté et par admiration. (ORESME, E.A.C., c.1370, 509). Haa, dist Presine, qui bien le savoit, faulses et mauvaises, et tres ameres et dures de cuer, vous avez mal fait, quant celui qui vous avoit engendrees vous avez ainsi pugny par vostre faulx et orgueilleux couraige, car c'estoit ce ou je prenove toute la *plaisance* que j'avoie en ce monde mortel, et vous la m'avez tollue. (ARRAS, c.1392-1393, 12). Et tant chevaucha Remondin qu'il vint a une ancienne abbaye, grande et grosse durement, qui estoit appelée Malezès, et avoit par my l'abbaye cent

moynes sans les convers. La se heberga Remondin, pour la *plaisance* qu'il prist ou lieu, et y fu trois nuis et trois jours. (ARRAS, c.1392-1393, 76).

- *Prendre plaisance à qqn*. "Éprouver du plaisir en compagnie de qqn" : Or adieu, Jhesus, mon amy ! O Jehan, mon filz, dy moy a qui Je prendrey *plaisance* ne joye ? Je laisse le bien que j'advoie. (Pass. Auv., 1477, 265).

- En partic. "Plaisir amoureux" : En ladicte année vint à Paris ung Cordelier, natif de Villefranche en Beaujolois, pour prescher à Paris et ilec blasmer les vices. Et y prescha bien longuement, disant et publiant les vices dont les creatures estoient entechées ; et par ses paroles y eut plusieurs femmes, qui s'estoient adonnées aux *plaisances* des hommes et autres pechez, qui de ce se retrahirent ; et aucunes d'icelles se mirent et rendirent en religion, en delaisant leurs *plaisances* et voluptez où par avant s'estoient demenees. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 70).

- Loc. adj. *De plaisance*. "Propre à l'agrément" : Et après qu'il avoit fait ses prédications, vers la fin il admonestoit moult instamment, tant sur dampnacion d'âme comme sur paine d'excommeniement, que toutes gens qui avoient en leurs maisons tabliers, eschequiers, cartes, quilles, dez et aultres instrumens dont on pouvoit jouer à quelque jeu de *plaisance*, les apportassent à luy. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 305).

. *Lieu de plaisance*. "Lieu d'agrément, villégiature" : Le Pont du Signe est ung lieu de *plaisance*, Ou il y a pour seigneurs beaulx sejours, Et est sans plus a deux lieux de Florence (LA VIGNE, V.N., p.1495, 206).

. *Maison de plaisance*. "Maison agréable, luxueuse, maison de villégiature" : Et meismement, adfin qu'il ne se peust loger autour d'ycelle lui et ses gens à leur aise, ne eulx fortifier, yceulx d'Orliens avoient fait abbatre et démolir à tous costés en leurs faulxbourgs bons et notables édifices. Entre lesquelz furent destruis et abatus jusques à douze églises et au dessus, esquelles estoient les quatre ordonnées des Mendians, et avec ce moult d'autres belles et sollempneles maisons de *plaisance* que avoient les bourgeois d'ycelle ville. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 298). ...Chastellerault, ou il y a très beau logis, amenable et delectable bien et honneste demoure, assise en très bonne et belle situacion de pais, environnée et circuye de beaulx et plaisans chasteaulx, places et maisons de *plaisance* alentour et de tous les coustez d'icelle ville (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 559). ...ou ledict seigneur fut logé luy et son train, soit en ville ou en villaige, en chasteau ou en maison de *plaisance* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 129).

- [Personnif.] : Premiers vous poés regarder Maniere, Atempance et Francise Et Pité d'autre part assise (...) Et *Plaisance* a che corps joli (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 129).

C. - P. méton.

1. "La personne en compagnie de qui on éprouve du plaisir" : Aultre *plaisance* n'ay voulu Si n'est Jhesus toute ma vie. (Pass. Auv., 1477, 166). Haa, Jehan, mon filz, la doleance Et paine que j'ay veu souffrir A mon filz, qu'estoit ma *plaisance*, De grant douleur me fait morir. (Pass. Auv., 1477, 258).

- En appellatif : Jhesus, m'amour et ma *plaisance*, Ne prenés pas en desplaisance Ma seule joye, si vous touche. (Pass. Auv., 1477, 152).

2. "Ce qui est agréable, plaisant" : ...ilz ne feroient riens vers nous touchant ledit traictié de mariage, sinon que nous eussions premièrement deux mille escus pour jouer aux dez et faire noz *plaisances* ès festes de Noel qui estoient lors prochainement à venir (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 9).

- [Nom d'une fleur ?] *Fleur à plaisance* : ...six autres tasses d'argent doré, toutes plaines, et aux fons a ung esmail d'une fleur à *plaisance* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 67).

3. COST. "Couvre-chef, fichu de tête porté par les hommes" : ...une *plaisance* (...) moult riche et tresbien faite, et y avoit grant foison de perles et de pierreries (...). Adonc Cleriadus oste son chaperon et prent la *plaisance* et la lie entour son bras (Cleriadus Z., c.1440-1444, 112-113). ...demi cent de dos de gris d'aumuse, pour border ladite robe et pour fourrer une *plaisance* de velux cramoyssi (Comptes roi René A., t.2, 1452, 156). ...deux aulnes et demye de satin noir pour faire ung pourpoint et une *plaisance* pour ledit seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1453, 9). [R. M.]

PLAISANT, adj. et subst. masc. (plaisant)

[T-L : *plaire* (plaisant) ; GD : *plaisant* ; GDC : *plaisant* ; FEW IX, 2b : *placere* ; TLF XIII, 476b : *plaisant*]

I. - Adj.

A. - [D'une chose, d'un lieu, d'une activité...]

1. "Qui plaît, qui est agréable" : Chantez ensemble, je le vueil, Ce chant *plaisant* et amoureux (Mir. marq. Gaudine, 1350, 170). Et tout ce appert par raysons demonstratives et sensiblement, et est chose bien *plaisante* a esperimenter. (ORESME, C.M., c.1377, 650). ...ilz rendront odeur et souefume savoureuse plus *plaisant* que basme ne quelconques autre odeur. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 49). ...les nobles de France, noultris es *plaisans* et mondains delices par longue paix (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 191). ...veez cy nostre homme et sa femme (...) faisans feste, comme font les cueurs gaiz quand ilz se trouvent es *plaisans* lieux. (C.N.N., c.1456-1467, 89). ...si le jaserant a chacun assault luy eust cassé et dos et ventre, si n'eust elle pas refusé le vestir, tant luy estoit et doulx et *plaisant* ce qui s'ensuyvoit. [Il s'agit de l'amour] (C.N.N., c.1456-1467, 279). ...plus *plaisant* nouvelle d'elle ne luy pourroit on apporter que de sa mort. (C.N.N., c.1456-1467, 285). ...[le] país de Brabant (...) est bonne marche et *plaisante*, fournye a droit et bien garnye de belles filles (C.N.N., c.1456-1467, 461). Si fist sa bonne femme l'ostel apprestre, tendre, parer, nectoyer et orner au mieulx qu'il fut possible. Bref, tout estoit bien net et *plaisant* (C.N.N., c.1456-1467, 462). Et si y avoit sur lesdiz chevalux et couvertures de beaux jeunes enfans pages, bien richement vestus, et sur leurs espauls avoit de belles escharpes branlans sur les [croupes] desdiz chevalux, qui faisoient moult bel et *plaisant* veoir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 26). Et si y avoit encores trois bien belles filles, faisans personnages de seraines toutes nues, et leur veoit on le beau tetin droit, separé, rond et dur, qui estoit chose bien *plaisant*, et disoient de petiz motetz et bergeretes ; et près d'eulx jouoient plusieurs bas instrumens qui rendoient de grandes melodies. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 27). Helas, que veez cy corps precieux, *Plaisent*, remply de grant doulceur. (Pass. Auv., 1477, 260). LE CRESTIEN. Par saint Nicolas [je le jure] Dont vecy sa *plaisant(e)* ymage, Que s'il m'a rien presté sans gaige, Je l'en ay tres bien contenté. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 132). O tresdevote creature Dont la puissance est merveilleuse, Par vous le grant Dieu de nature M'a fait une grace heureuse, Car de la joye glorieuse, Paradis *plaisant*, pacifique, Vostre priere valeureuse M'a mys cy, par don deiffique, Pour anychiller la grant pique Qui a tort contre moy se cause (LA VIGNE, S.M., 1496, 529).

- *Plaisant à qqn / à Dieu* : Ce sont euvres nobles et chières Et *plaisans* a Dieu sans doubter. (Mir. st Alexis, 1382, 300). Adonay, Dieu tout puissant, Que doy je faire, pouvre doulente, Puis que j'ay perdu mon enfant ! Chose n'est que me soit *plaisante*. Or n'ay je

chavance ne rente, Ne aultres biens de quoy puisse vivre. J'avoye a mon filz actente ; Et tout mort il le me fault suivre. (Pass. Auv., 1477, 130). Il te fault aux limbes venir, Ame sancte, a Dieu *plaisent*, Ou tu aras de ton desir La perfection et compliment. (Pass. Auv., 1477, 251).

2. "Qui est de nature à plaire, qui est favorable" : Ce .VI^e. chappitre parle de la très *plaisante* moderacion que ledit Sipio Affrican eust contre la perverse fortune de Hanibal, son très mortel ennemy. (LA SALE, Sale D., 1451, 76). Ça, messeigneurs, la mercy Dieu, Vous estes a port arrivez Sans du vostre avoir riens perdu, Ne sans nul autre destourbier. Dont devez Dieu remercyer Que n'avez [eu de] nulle tourmente, Qu'i nous ait donne encombrer, Mais avez eu la mer *plaisante*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 109).

B. - [D'une pers., de son comportement, de ses propos...]

1. "Aimable, avenant" : C'est ma dame noble et *plaisans*, Courtoise, amoureuse et fetice. (Mir. nonne, 1345, 317). Et comment, dist elle, celui damoiseil qui a si estrange phizonomie est il si batailleux comme l'en dit ? Par ma foy, ma damoiselle, mais plus cent foiz, et sachiez, quoy que on vous die, que c'est un des plus *plaisans* homs que je veisse oncques. (ARRAS, c.1392-1393, 104). ...c'est le plus *plaisant* homme de jamais. (C.N.N., c.1456-1467, 270). ...[elle] estoit belle et gente et de *plaisans* manieres (C.N.N., c.1456-1467, 293). Il y avoit ung bon, simple, rude paisant, marié a une *plaisant[e]* et assez gente femme (C.N.N., c.1456-1467, 507). Et de ladicte court de Parlement moururent plusieurs des conseilliers et advocatz d'icelle ; et entre autres mourut ung nommé maistre Nicolle Bataille, que on disoit estre le plus grant legiste du royaume de France, bonne personne et fort *plaisant*, qui fut fort plaint, et non sans cause. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 114). Dame plus *plaisant* que la rose [Jeanne d'Arc], En laquelle est joye et plaisir, De tous François le souvenir, Et ou est leur amour enclose. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 598). Le bon seigneur vertueux et *plaisant*, Plus qu'autre né des humains honoré, Armé estoit d'un harnois plus luisant C'un diamant, en plusieurs lieux doré (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215).

- *Mal plaisant* : Et toutevoies appelloit elle le roy pou honteux et mal *plaisant* (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 684). ...jasoit qu'il fust lourd, tres pou sachant, et encores aussi mal *plaisant*, si avoit il une industrie de bien garder le sien (C.N.N., c.1456-1467, 131).

2. "Amusant, distrayant" : ...quant on li metoit sus aucun fait lait ou honteux le quel il ne pooit nier, il s'en eschapoit par aucun esbatement et *plaisant* parler. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 410). ...ung grand clerc chevalier assez sur eage, mais tres joyeux et *plaisant* homme estoit (C.N.N., c.1456-1467, 115). ...comme ilz fussent en joyeuses devises et *plaisans* propos, la bonne femme, a la semonce de son mary, fait venir devant eulx tous leurs enfans (C.N.N., c.1456-1467, 127). [Si] communiqua avecques ledit seigneur de Foix de questions joieuses et amoureuses, et, sur plusieurs requestes, offres et autres *plaisans* bourdes que lui fist et promist ledit conte de Foix, convindrent tellement ensemble que, le dimanche XII^e jour dudit mois de decembre, oudit an IIIcLXVIII, icelle Estienne se departy de son hostel de Paris qu'elle laissa et habandonna, ensemble sondit mary, ses enfans, pere, mere... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 222).

C. - Estre plaisant à qqc. "Se plaire à qqc., y être heureux" : Tous sont au jeu *plaisans* et valeureux, Tous ont de quoy et moy seul je n'ay riens. (LA VIGNE, S.M., 1496, 373).

II. - Subst. masc. [Désigne une monnaie]

Rem. Doc.1376 (Valenciennes, .xxiii. *plaisans qui valent* .xxviii. s. .ix. d.) ds GD VI, 191b. [R. M.]

PLAISANTIN, adj. et subst. masc. (plaisantin)[FEW, Ø n. de ville *Plaisance*]

I. - Adj. "Fabriqué à Plaisance, ville d'Italie (Piacenza)": Après ce fait, mestier est qu'entendons Que les seigneurs et notables pseudoms D'icelle ville [Plaisance], mesmement les plus saiges, Pour recompense, haulx loyers et guerdons, Firent au roy de tres gracieux dons Et par exprés de *plaisantins* frommaiges Qui sont si grans, si espés et si larges Que peullent estre grans meulles de moulins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 193).

Rem. L'auteur joue certainement sur un autre sens du mot appliqué au fromage, puisque GD VI, 191c donne : «*Plaisantin*, s. m., sorte de fromage : Ung *plaisantin* de Gruyere. (1593, *Livre de raison de J. Chaudet, J. Gautier*)», et sur la base *plaisant*.

II. - Subst. "Habitant de Plaisance" : ...les *Plazentins* dessus diz de leurs Iic escuz d'or audit pris de XXXIII g. IX d. pièce, dicte monnoye, valent IicXXV escuz. (Comptes Lille L., t.1, 1416, 99). [R. M.]

PLAISIBLE, adj. (plaisible)[T-L : *plaisible* ; GD : *plaisible* ; FEW IX, 5b : *placibilis*]

"Agréable, paisible"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1360 ds GD VI, 191c. Cf. aussi FEW VIII, 95a, n.10.

V. aussi *paisible* v. Lexiques [R. M.]**PLAISIBLEMENT, adv.** (plaisiblement)[T-L : *plaisible (plaisiblement)* ; GD : *plaisiblement* ; FEW IX, 5b : *placibilis*]

"Paisiblement"

REM. Doc. 1344, 1404, 1501 ds GD VI, 191c. [R. M.]**PLAISIER, subst. masc.** (plaisier)[GD : *plaisier*¹ ; *FEW IX, 2 : *placere*]

"Plaisir" : ... je ne cuide mie Qu'oncques gens passassent sepmaine A plus grans *plaisiers* [var. *plaisirs*] sans grant paine. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 446). Nos, en radrechant cheli malvais usaiges, ordinons et statuons que chascun puet simplement prendre manbour, s'ilh li plaist, ou cheli manbor plus avant faire poissant de sien prendre ou wangnier que la simple manbornie ne requiert, s'ilh ly vient à *plaisier* (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 58). [R. M.]

PLAISIR, subst. masc. (plaisir)[T-L : *plaisir* ; GDC : *plaisir* ; DÉCT : plaisir ; FEW IX, 2a : *placere* ; TLF XIII, 480b : *plaisir*¹]

A. - "Ce qui agréé à qqn, gré, volonté" : Ma dame l'abeesse m'envoie A vous (...), Savoir se vous devez preschier : Or, m'en respondez, pére chier, Vostre *plaisir*. (Mir. abbeesse, 1340, 59). Saint Prist, mon ami debonnaire, Dire puez vostre *plaisir*, Car de l'oir ay grant desir (Mir. prev., 1352, 251). Alez vous en, c'est mon *plaisir*, Garder au port qu'ame ne passe Par dedeça qui ne me face Ce qu'il doit faire. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 278). Lequel Jehan de Saintré sur tous les autres paiges enfens d'onneur servoit chascun a table ça et la tres diligenment (...) et especialment les dames en tous les *plaisirs* et services que elles lui commandoient, a son pouoir. (LA SALE, J.S., 1456, 2). Encores veul et vous prie que vostre *plaisir* soit a souvent lire belles histoires, especialment les autentiques et merveillex faiz que les Romains firent (LA SALE, J.S., 1456, 75). "...vous estes un josne gentil homme escuier, et je

suis un vieil gentil homme chevalier : se vostre *plaisir* estoit me vouloir quicter du seellé de ma promesse, je pour accomplir voz armes vous donroye a compaignon mon propre nepveu..." (LA SALE, J.S., 1456, 106). "...que dictes vous, ma dame ? J'ay assez plus fait pour aucune dame, mais puis que ainsin est, j'accompliray vostre *plaisir*." (LA SALE, J.S., 1456, 280). ...désirant savoir se son *plaisir* estoit de en piessse revenir. (LA SALE, J.S. E., 1456, 389). Monseigneur, si c'estoit vostre *plaisir*, je me trouveroye volontiers aux nopces de ma cousine (C.N.N., c.1456-1467, 312). ...[la chambrière] estoit fort en grand de conduire et accomplir les volutez et *plaisirs* de sa maistresse. (C.N.N., c.1456-1467, 388). C'est bien mon *plaisir* que vous vous accordez ad ce ou vostre nature vous forcera et contraindra (C.N.N., c.1456-1467, 562). Et le mercredi, tiers jours de fevrier oudit an mil CCCCLX, furent leues et publiées à Rouen et en divers autres lieux de la duchié de Normandie, es lieux publiques et à son de trompe, les lettres patentes du roy par lesquelles il declairoit son *plaisir* estre tel que, par tout ledit pays de Normandie et les pors de mer d'icellui, feussent laissez paisiblement descendre tous Anglois et Anglesches, de quelque estat qu'ilz feussent et en tel habit que bon leur sembleroit, tenans et advoans le parti dudit roy Henry d'Angleterre et de la royne sa femme (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 15).

- *Le (saint) plaisir (de Dieu)*. "La volonté de Dieu" : LE MARI Dame, tout est dessoubz sa main [de Dieu] ; Or en face a son saint *plaisir*. (Mir. enf. res., 1353, 64). Et ce et autres choses peuent les anges par leur vertu naturele que il ont des leur creacion, mais ceste vertu ou puissance est aucune fois es mauvés anges reprimee et restrainte par le *plaisir* de Dieu (ORESME, C.M., c.1377, 292). Et se par le *plaisir* de Dieu fortune venoit en vostre ayde, emploiez vostre temps, soit en conquestes d'armes, soit en services de seigneurs (LA SALE, J.S., 1456, 75). J'ay proposé de visiter, se c'est le *plaisir* de Dieu, une foiz encores le país d'Alexandrie (C.N.N., c.1456-1467, 561). Mes amys, mes enfans, ne plorez point pour moy, car c'est le *plaisir* de Dieu que je meure (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

- À *plaisir*. "À souhait" : ...se premierement tu te ordenes et se tu disposes tooutes choses selon vertu, toutes choses te vendront droitement et a *plaisir*. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 270).

- *Au plaisir de qqn*. "Au gré de qqn" : ...car bien sçay Que bien receuz y serez : Pain et vin et chapons arez A vo *plaisir*. (Mir. femme roy Port., c.1342, 155). LA CHASTELLAINNE. (...) Mon seigneur, bien puissiez venir ! L'ostel est a vostre *plaisir*, Bien le sachiez. (Mir. femme roy Port., c.1342, 158). ...pour ce qu'il semble à plusieurs que aucun Roy ou Prince puisse de sa propre auctorité, de droit ou de previlège, franchement muer les monnoyes en son Royaume courans et en ordonner à sa volonté et *plaisir* (ORESME, Monnoies W., c.1365, II). Et, ce fait, prindrent elle qui parle et lui dirent que ilz la emmeneroient aus champs là où ilz la congnoistroient charnelment chascun l'un après l'autre à leur *plaisir* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 509). Et pour ce, au commencement de ceste hystoire, je, cognoicent que je ne soye pas digne de lui requérir, supplie a sa haulte dignité que ceste hystoire je puise achever a sa gloire et louenges, et au *plaisir* de mon tres hault, puissant et redoubté seigneur, Jehan, filz de roy de France (ARRAS, c.1392-1393, 1). Et ly chevaulx Remondin le portoit tout a son *plaisir*, ou il vouloit aler, car il n'avoit adviz en lui de la forte desplaisance que il avoit, ne que se il dormisist. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Dame, dist Remondin, j'ay trouvé si bonne verité es commencemens de voz paroles que vous ne me saurez chose commander que nulz corps humains puisse raisonnablement entreprendre, que je n'empreigne a vostre *plaisir*. (ARRAS,

c.1392-1393, 30). Monseigneur, dist Melusigne, puis qu'il ne puet estre autrement, et que je voy que c'est a vostre *plaisir* que je lui mette son nom [à la forteresse], or ait a nom Lusignen. (ARRAS, c.1392-1393, 47). Monseigneur, c'est grant folie a vous, qu'on tient au plus saige prince que on saiche vivant, de mener telle douleur pour chose qui autrement ne puet estre, ne la ou on ne puet remedier. Voulez vous arguer contre la volenté du Createur des creatures, qui tout a fait et deffera a son *plaisir*, quant il lui plaira ? (ARRAS, c.1392-1393, 255). ...car la ou tu l'auras assemblé [la richesse] en entente de l'employer en aucunes choses a ton *plaisir*, Dieu t'envoyera d'autre costé tant d'aversité, ou de maladies ou d'autres charges, qu'il convendra que ce maudit tresor soit desployé et mis en usage doloireux, tout au contraire de ce que tu pensoyes. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 17). ...après qu'ilz eurent prins et ravi des biens d'ycelle ville tout à leur *plaisir*, boutèrent le feu en pluseurs maisons, et aussy en l'église Saint-Akair et en l'abbéye. Si y firent dommage irréparable. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 80). ...et puis il [Marius] retourna puis a Romme de laquelle il fit puis a son *plaisir*. (LA SALE, Sale D., 1451, 15). La bonne damoiselle luy promist que tout a son *plaisir* elle feroit. (C.N.N., c.1456-1467, 375). Or sa, veez vous la vostre roy ! Faictes en a vostre *plaisir*. (Pass. Auv., 1477, 169).

. *Au noble plaisir de qqn* : ... lesdiz jours incluz qu'il a vaqué continuellement tant pour faire et passer les monstres et reveues des gens de guerre mis suz en Brabant pour servir monseigneur a son tres noble *plaisir*, comme pour le fait des fiefvez et arrierefiefvez (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 389).

. [Dans une réponse] *À vostre plaisir*. "Comme vous voudrez" : Arreste et attendons ce chevalier, car je croy qu'il a oublié quelque chose a la fontaine, ou nous dire partie de sa volenté dont il n'estoit mie pour l'eure advisié, car nous l'avons veu fort pensif. Dame, dist le varlet, a vostre *plaisir*. (ARRAS, c.1392-1393, 8). "...quelque chose qu'il [le mari] voudra faire, seuffre tout. - A vostre *plaisir*, madame, et je le feray." (C.N.N., c.1456-1467, 249).

. *Le bon plaisir de qqn* : ...a vostre bon congié, volenté et licence, nous porterons ceste emprinse d'armes sur noz espauls senestres que cy veez, par l'espace de trois ans, et le surplus ainsin que en ceste lectre de noz armes pourrez a plain veoir, vous treshumblement suppliant que vostre bon *plaisir* soit de la nous laisser poursuivre. (LA SALE, J.S., 1456, 237). Si me semble bon, sauve toutesfoiz vostre bon *plaisir*, que me faissez faire ung habillement d'homme (C.N.N., c.1456-1467, 171).

. *À son bon plaisir*. "À sa volenté" : ...pourveu que monseigneur de Berry pourra estre à Gien à son bon *plaisir* (Ch. VI, D., t.1, 1410, 330).

. *Le beau plaisir de qqn* : De plaisance me veulx souler, Pour consouler Mon corps a tout son beau *plaisir*. (Pass. Auv., 1477, 135).

. *Le (bon) plaisir* (du seigneur, roi, du monarque...) : ...et aussy attendue la volenté desdis seigneurs et leur *plaisir* et le mandement dudit Chancelier. (BAYE, II, 1411-1417, 166). [Maistre Jehan de Clugny, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France :] ...nous vous supplions, sire, que vostre *plaisir* soit deputer aucuns de messieurs de vostre conseil avec lesquels communiquerons et dirons familièrement la volenté de monsieur nostre maistre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 40). [Le chancelier de France aux ambassadeurs du duc de Bourgogne :] Et quand il [le dauphin] eust eu desir de faire ledit voyage [de Turquie], il deust prealablement avoir prins peine de soy reduire au roy et luy obeÿr (...); et après luy eust peu dire et remonstrer l'affection qu'il

avoit ouït voyage, pour savoir sur ce le bon *plaisir* du roy, sans l'auctorité et conscentement duquel ne peut ne ne doit faire telles entreprinse (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 66). Parquoy lesdis chevaliers et Toyson d'or, après avoir fait leur devoir selon la charge que avoient de leur maistre et par l'ordonnance du roy, se retrayrent a Tours, attendans la son bon *plaisir* et le jour de leur delivrance. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 188). ...en lieu d'iceulx et pour accompaignier les deux aultres chevaliers qui droit la surattendroient jusqu'au bon *plaisir* du roy, [le duc de Bourgogne] leur envoya ung sien maistre d'ostel, chevalier, nommé messire Michaut de Chaugey (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 274). ...les huissiers et sergents d'armes sont les executeurs du prince, et (...) telles nouvelles pourroient advenir ou telle chose pourroit estre faite, que le prince voudroit faire mettre la main au plus grant de ses pays ou autres, et pour ce doivent estre assis iceulx sergents d'armes devant sa face pour promptement executer son bon *plaisir* et commandement. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 81). ...lesquelz demanderent et requierent aux ditz signeurs que le bon *plaisir* du roy fust de leur donner XXIII heures de treves ; ce qu'il leur fut accordé. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252). Toutesfoiz, sire, puisque ainsi est cela et tout est à vous, vostre bon *plaisir* en soit fait, c'est bien raison. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 389). "Sire, le plus humblement que faire je puis me recommande à vostre bonne grace. Et vous plaise savoir que par Mons. de Montfaucon, qui nagueres s'en alloit en sa maison et est passé par icy, j'ay sceu que vostre *plaisir* a esté que je n'aye plus la charge de la compaignie qu'il vous avoit pleu me baillier à conduire..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 389). Sire, je vous supplie très humblement que vostre *plaisir* soit que je demeure en vostre bonne grace et qu'il vous plaise avoir regard à mon fait et aux services que moy et les miens vous avons faitz, en maniere que je puisse vivre soubz vous selon l'office et estat qu'il vous a pleu me donner. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 389).

. *Au/du bon plaisir du roi*. "À/par la volenté du roi" : ...que du bon *plaisir* du Roy ne fussent point empeschiez que de quelzconques causes (...) qui est l'ordinaire de la court, ilz ne (...) feissent justice (Ch. VI, D., t.1, 1412, 347). ...afin que les advis dessusdis peussent estre mis à execution au bon *plaisir* du Roy et sortir aucun bon effect (FAUQ., I, 1417-1420, 79). Et, en iceulx articles accordant, lesdiz ambassadeurs promisdrent de faire venir ledit duc de Bretagne audit lieu de Poitiers ou ailleurs au bon *plaisir* du roy, pour confermer iceulx articles acordez. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 37). ...le roy donna et bailla trefve pour certain temps avecques le duc de Bourgogne, qui estoit assegé par les gens du roy en son parc qu'il tenoit entre Bapaumes et la ville d'Amiens, et là où il fut en telle misere et povreté qu'il estoit du tout et sondit ost à la disposicion du roy pour en avoir du tout fait à son bon *plaisir*, n'eust esté ladicté trefve. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 256).

. *Au plaisir de Dieu*. V. Dieu "Selon la volenté de Dieu" : Tant ay erré qu'au *plaisir* Dieu Vous ay trouvé cy en ce lieu (Mir. par., 1356, 42). Et ces termes je vous met avant pour les merveilles qui sont en l'ystoire de quoy je vous pense a traictier, au *plaisir* de Dieu, mon Createur, et au command de mon dessus dit tres puissant et noble seigneur. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Mon seigneur, avant que partir, Veult dire ung po de ma rayson, Non pas par mode de sermon, Mays seulement vous aviser D'ung voeage ou je vuel aler Et complir, au *plaisir* de Dieu. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 124). Et se de cecy vous vous gouvernez bien et gentement, bien brief, au *plaisir* de Dieu, je vous feray mieulz. (LA SALE, J.S., 1456, 50). ...au *plaisir* de Dieu promect de tantost retourner.

(C.N.N., c.1456-1467, 145). Tutevoves, veullant faire de necessité vertu, dist au poursievant que volentiers le feroit, et que il s'en allast devers ses seigneurs, et que au *plaisir* de Dieu, a ung jour court que lui nomma, il seroit sans faulte a Lyon sur la Rosne devers eulx. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 31). ...le roy a voulu faire atraire et esmouvoir à l'encontre de nous, mais par la bonté divine seront convaincues toutes telles cautelles et frauduleuses malices, et n'est jà besoing que desormais vous essayez de parvenir à voz fins par telles escriptures ne langages, car, au *plaisir* de Dieu, nous sommes deliberés de garder, preserver et deffendre nosditz subjectz de tout nostre povoir, ainsi que nature et raison l'enseigne, et par la contravencion et infracion dudit traicté de Peronne et les peines contenues en icelluy encourues à nostre prouffit, il nous loist de le faire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 260).

- *Jusqu'au plaisir de qqn.* "Aussi longtemps qu'il plaira à qqn" : ...et sera faicte inhibicion de par la Court audit Clouet par lesdiz conseillers que ne aliene aucuns de ses immuebles, jucques à ce qu'il aura verifié ses comptes et jucques au *plaisir* de la Court. (BAYE, I, 1400-1410, 47).

- *Par le plaisir de qqn* : Doulx Dieux, (...) Donnez moy, par vostre *plaisir*, Et vous, douce vierge Marie (...), Que combien, dame, c'on me voie, Jamais, en quel lieu que je soie, Ne me congnoisse homme ne femme. (Mir. st J. Cris., c.1344, 268). Adonay par son *plaisir* Vous veulhe rendre ce grand don ! (Pass. Auv., 1477, 173).

- *Accomplir le plaisir de qqn.* "Satisfaire la volonté de qqn" : Souverain Dieu, de cuer parfond Accomplirons vostre *plaisir*. (Pass. Auv., 1477, 98).

- *Assouvir le plaisir de qqn.* "Satisfaire la volonté de qqn" : Or vueillez savoir qu'il ne demourra pas pour peine ne pour travail que je n'assouisse vostre *plaisir* a mon povoir, se c'est chose que bons crestiens puist par honneur entreprendre. (ARRAS, c.1392-1393, 26).

- *Avoir plaisir que* + subj. "Désirer que" : Sur laquelle requeste, quant au premier point, a la Court respondu (...) qu'elle averoit moult grant *plaisir* que bon remede fust mis auxdis defaux. (BAYE, II, 1411-1417, 100).

- *Commander son plaisir (à qqn).* "Ordonner (à qqn) ce que l'on veut" : Chier oncle, qui me demandez, Vez me cy preste : conmandez Vostre *plaisir*. (Mir. Clov., c.1381, 220). Mon tres redoubté seigneur et pere, il n'est chose ou monde que je vous refusasse jusques au mourir. Commandez moy vostre *plaisir*. (ARRAS, c.1392-1393, 121).

- *Faire le plaisir de qqn.* "Satisfaire la volonté de qqn, agir au gré de qqn" : ...vostre seneschal ira Droit a Compaigne, ou il fera Bien son *plaisir*. (Mir. femme roy Port., c.1342, 172). Sire, nous ferons liement Vostre *plaisir*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 285). LE COUSIN. Cousin, je feray sanz contens Vostre *plaisir*, c'est de raison. (Mir. enf. ress., 1353, 58). Amilles, faites son *plaisir* Sanz li desdire. (Mir. Amis, c.1365, 42). Et retournez icy devers moy le landemain que on vous aura delivré vostre don, et en prenez les chartres. Cilz respond : Ma dame, je feray vostre *plaisir* a mon povoir. (ARRAS, c.1392-1393, 31). Je suis contente de faire vostre *plaisir*, madame ; il n'est rien que a vostre commendement ne face. (C.N.N., c.1456-1467, 248).

. *Faire plaisir à qqn.* "Donner satisfaction à qqn" : ...lesquieulx lui respondirent que s'il vouloit jeter parmi les puis et fontaines du païs par où il yroit et passeroit un nouët de ce que ilz lui bailleroient, il leur feroit très-grant *plaisir*, et le paieroient bien. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 4).

- *Faire son plaisir de qqn / de qqc.* "Faire à sa guise de qqn ou de qqc." : Chiére mère, Diex, qui fera De nous son *plaisir*, vous doint joie ! (Mir. st J. Cris., c.1344, 257). Biaux seigneurs, ma mort vous pardoiing Puis que me requerez pardon : Faites de moy tout a bandon Vostre *plaisir*. (Mir. st Panth., 1364, 368). ...que icellui pertuis il destouperoit et feroit descombrer, et que par illec, lui qui parle et autres ses compaignons pourroient entrer et faire tout leur *plaisir* et volenté d'icellui chastel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 189). À monseigneur le conte de Saint Pol, la somme de deux cens 14 frans, que mondit seigneur le duc lui a fait baillier et delivrer comptant à plusieurs foiz et en plusieurs lieux pour lui jouer et en faire ses *plaisir* et volenté (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 151).

. *Faire son bon plaisir de qqn/qqc.* "Disposer à son gré de qqn ou de qqc." : ...tout ce qu'elle avoit, et que son mary voulut demander, elle luy bailla pour en faire son bon *plaisir*. (C.N.N., c.1456-1467, 419). Ha ! mon voisin, pour Dieu mercy, dit le curé, faictes de moy vostre bon *plaisir*. (C.N.N., c.1456-1467, 494).

- *Mettre qqc. (une ville) à son plaisir.* "Soumettre qqc. (une ville) à sa volonté, s'en rendre maître" : Mon vouloir est a cest fin De mectre Orleans a mon *plaisir*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 220).

- *Obeir au plaisir de qqn.* "Obéir à la volonté de qqn" : ...vous, qui estes mes hommes, qui veez plus cler en mes besoingnes que je ne fais, ne me conseiliez chose qui ne feust mon prouffit et mon honneur ; si ne vous doy ne ne vueil desdire, mais suis preste d'obeir a vostre *plaisir*. (ARRAS, c.1392-1393, 170).

- *Soumettre qqc. au plaisir de qqn.* "Soumettre qqc. à l'approbation de qqn" : ...et soubmettoit ceste chose à la bonne ordonnance et *plaisir* de ladicte Court, à quoy ycelle Court a donné son consentement en ceste maniere (FAUQ., I, 1417-1420, 200).

B. - "Agrément, sensation, émotion, sentiment agréable" : Cils estas puet prendre et saisir Simples oiseaus d'un tel *plaisir* Que tels est pris qui ne s'en garde, Quant une dame ou vis regarde Tele, comme j'ay devisé. (MACH., D. Aler., a.1349, 363). ...car, se l'en a victoire, c'est tres grant *plaisir* et une des plus grans delectacions qui puisse estre en cest monde (ORESME, E.A.C., c.1370, 217). J'ay essayé qu'est *plaisir* et tristesse (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 221). ...et sur tous les aultres soy monstrier lyez et joyeux, car c'est la chose ou les combatteurs ont plus d'esgard, de *plaisir* et signe de victoire (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 244). ...ung des grans *plaisirs* qu'il pourroit en ce monde avoir, ce seroit de veoir sa fille en son vivant bien allyée. (C.N.N., c.1456-1467, 169). Pour ung *plaisir* mille douleurs. (C.N.N., c.1456-1467, 372). M'amy, Dieu vous doint joye et *plaisir* de vostre mary (C.N.N., c.1456-1467, 497). Mais quel *plaisir*, quel soulas puis je jamais avoir ? (C.N.N., c.1456-1467, 556). Adieu, tout *pleisir* ; adieu, feste ; Adieu, bon temps ; adieu, pleissance ! (Pass. Auv., 1477, 104). Il n'est *pleisir* Que despesir Ne rue bas en peu de temps (Pass. Auv., 1477, 110).

- *À plaisir.* "Pour la satisfaction personnelle de celui qui agit" : ...ceste ystore fust faicte a *plaisir* plus que en verité (LA SALE, Sale D., 1451, 74).

- *Avoir plaisir à qqc.* "Aimer qqc., avoir du goût pour qqc." : Mais sachiez qu' il y a cinq choses qui empeschent confession : c' estassavoir honte de confesser le pechié, mauvaise paour de faire grant penitence, esperance de longuement vivre, et desesperance de ce que l'en a si grant *plaisir* au pechié qu'on ne se peut partir ne repentir (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 19). Cedit jour, monseigneur Loiz de France, ainsné filz du Roy nostre sire (...) moru de l'aage de vint ans ou environ (...) qui moult grant *plaisir*

avoit à sons d'orgues, lesquels entre les autres oblectations mondains hantoit diligemment. (BAYE, II, 1411-1417, 231).

- *Avoir du plaisir / un grand plaisir* : ...tout le plaidoyé d'entre eulx estoit au maistre par elle racompté, qui grand *plaisir* en avoit. (C.N.N., c.1456-1467, 455). Ung grant *plaisir* certes aré Si je puis avoir le prophete A disner. (Pass. Auv., 1477, 139).

. *Avoir du plaisir à/de* + inf. "Avoir de l'agrément à" : Et bien delitable, c'est la delectacion et le *plaisir* que l'en a a pourseoir et avoir la chose desirée. (ORESME, E.A.C., c.1370, 154). Mais j'ay plus de *plaisir* de hanter en cellui lieu que ailleurs, quant a present, pour ce qu'il est renommé d'estre aventureux. (ARRAS, c.1392-1393, 35).

- [D'une chose] *Estre au plaisir de qqn*. "Procurer de l'agrément à qqn" : Mais a un mauvais ou vicieux, toute chose li est voluntable qui est a son *plaisir* indifferamment, - soit bien, soit mal. (ORESME, E.A., c.1370, 194).

- *Faire (un) plaisir à qqn* : Et sachiez qu'il amoit tant Remondin que plus ne povoit, et l'enfant luy, et se penoit moult de servir le conte, son oncle, et de lui faire *plaisir*. (ARRAS, c.1392-1393, 17). Et entretant que Remondin mettoit paine a alumer le feu pour faire a son seigneur *plaisir*, le conte regarde tousjours ou ciel contremont (ARRAS, c.1392-1393, 19). ...et mez grant cure et diligence de lui faire *plaisir* et service en toutes choses licites et honnestes (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 125). Et pour cause de ce que icelui prestre y faisoit le divin service, ledit escuier et sa dicte mère lui eussent fait moult de *plaisirs* et d'amour en leur hostel. (Ch. VI, D., t.2, 1408, 22). ...vous me ferez le plus grand *plaisir* que jamais homme fist a autrre. (C.N.N., c.1456-1467, 107). ...ce n'est pas traïson de faire *plaisir* a son amy, et luy faire secours (C.N.N., c.1456-1467, 210). Le pouvre serviteur (...) cuidoit faire grand *plaisir* a son maistre (C.N.N., c.1456-1467, 311). Herodes a fait murtrir Jehan batiste, personne pure, Pour faire a Herodias *plaisir*. (Pass. Auv., 1477, 111). Balhés moy, si vous plait, le livre, Et vous me fairés grant *plaisir*. (Pass. Auv., 1477, 116). Si vous plait, Bien me fariés ung grant *plaisir*. (...) Qu'il vous pleust de moy eslargir Et donner le corps de Jhesus (Pass. Auv., 1477, 236).

. *Faire à qqn le plaisir que de* + inf. : ...je vous faisoie encores, avecques ce, le *plaisir* que de vous prester jusques a vingt frans (C.N.N., c.1456-1467, 297).

. *Faire son plaisir*. "Suivre son désir" : ...il n'est si estroicte garde au monde qui peust destourber n'empescher la femme outre sa volenté a faire son *plaisir*. (C.N.N., c.1456-1467, 562).

- *Offrir un plaisir à qqn* : Et estoit le soudant moult en amourez de Gieffroy, et lui tenoit tousjours compaignie, et lui offroit tousjours tout le *plaisir* qu'il lui pourroit faire. (ARRAS, c.1392-1393, 237).

- *Perdre son temps et son plaisir*. "Vivre sans connaître de grandes joies" : Et quant son pere la blasmoit de ainsi josne perdre son temps et son *plaisir*, elle le requist de plus n'en parler (LA SALE, Sale D., 1451, 139).

- *Prendre plaisir (à/en qqc.)* : Et sachiez, sire chevaliers, que je ne seray mie longuement seule quant il me plaira. Mais j'en ay envoyées mes gens devant pour le grant *plaisir* que j'avoye prins en ce bel lieu ou je me deduisoye maintenant, comme vous avez ouy. (ARRAS, c.1392-1393, 7). Toutesvoies se ilz voient que ledit duc ne preigne mie *plésir* en ces paroles... (Ch. VI, D., t.1, 1401, 207). Et se ceste noble dame prent *plaisir* en recorder et dire bonnes parolles, semblablement fera de les ouïr (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 46). Ma dame, ce est chose ou le roy, vous, et encores moy prendrons *plaisir* : ne vous fiez vous pas en moy ? (LA SALE, J.S.,

1456, 226). Il faut dire que vous prenez *plaisir* a abuser femmes, qui par ma foy n'est pas bien fait. (C.N.N., c.1456-1467, 81). ...jeunes gens se mectent a voyager et prennent *plaisir* a veoir et sercher les adventures du monde (C.N.N., c.1456-1467, 324). ...ce bon marchant avoit prins grand *plaisir* en sa marchandise, pendant le temps qu'il la menoit (C.N.N., c.1456-1467, 558). Mon filz en est en croix cloué, Mort et tüé, Pour ton peché, maleureux homme ! Il en a sa vie donné, Tout rebroué, Pour le *plaisir* que pris en pomme. (Pass. Auv., 1477, 246). A vous complaire, c'est mon desir, Hé Dieu ! qui n'y prendroit *plaisir* ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 25). LE PERE. Vous dictes vray et veulx bien que l'on sache Que j'ay ung filz, pour le cas abreger, Qui n'ayme lance, voulge, espee ne hache Ne plus ne moins que feroit ung bergier ; *Plaisir* ne prent fors qu'a boire et menger Et si est il chevalier ; touteffois, Je ne le puis bonnement corriger, Dont je m'en cource a luy souventes fois. (LA VIGNE, S.M., 1496, 186).

. *Prendre plaisir avec qqn* : ...[il] fist tresbonne chere et prenoit grand *plaisir* avec sa belle et douce femme. (C.N.N., c.1456-1467, 558).

- [Dans une formule de bénédiction] *Rendre un plaisir à qqn* : Simon, Dieu te rende la [l. le] bien Et le *plaisir* que nous as fait ! (Pass. Auv., 1477, 156).

- [D'une chose] *Venir à plaisir à qqn*. "Être agréable à qqn, plaire à qqn" : Or vous viengne, sire, a *plaisir* Que me laissez icy seul estre. (Mir. st Guill., c.1347, 35). Frère, s'il vous vient a *plaisir* Et a gré, je sui vostre amie. (Mir. Theod., 1357, 97). Car a tous deux, c'est assavoir, au bon et au mauvais, la fin leur semble et appert bonne et leur vient a *plaisir* semblablement et par une meïsmes cause, soit par nature ou autrement, comment que ce soit. (ORESME, E.A., c.1370, 202). Puis qu'avez d'aler y desir, Il me vient assez a *plaisir* Et congié de cuer vous en doing (Mir. st Lor., 1380, 131). Si advint que elle, pour veoir son maintien et son parler, pluseurs foiz publiquement de pluseurs choses l'araisonna, dont tant plus a lui elle parloit, et tant plus lui venoit a *plaisir*. (LA SALE, J.S., 1456, 6). ...[je] suis celuy a qui vous povez ordonner et commender tout ce que bon vous semble, et qui vous vient a *plaisir* (C.N.N., c.1456-1467, 166). Je veil avoir maintenant liberté et franchise de faire tout ce qui me vient a *plaisir*. (C.N.N., c.1456-1467, 560). Ton parler me vient a *plaisir*. (Pass. Auv., 1477, 219).

. *Venir à plaisir à* + inf. : Dieux, te venroit il a *plaisir* A moy de grace pourveoir, Tant que cil oeil ci de veoir Ycellui soient saoulé... ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 221).

. [Constr. impers.] : ...[il] demouroit tressouvent aux champs (...) aucunesfoiz trois jours, aucunesfoiz quatre jours (...) ainsi qu'il luy venoit a *plaisir* (C.N.N., c.1456-1467, 507). Seigneur, si te vien a *plaisir*, La mort on leur advansera Pour le grant sabbat que sera Demain, fin qu'on ne les y voye. (Pass. Auv., 1477, 228). Josep, si vous vient a *plaisir*, Montés a l'ault de ceste eschelle. (Pass. Auv., 1477, 239). SAINT MARTIN. Mon chier seigneur, s'il vous vient a *plaisir*, Vous me donrez licence de saisir Par quelle voye des deux vous pourray suivre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 147). De Tours Archeuesque seray Puis qua tous leur vient a *plaisir*. (Myst. st Martin K., a.1500, 293).

C. - En partic. [Domaine érotique] "Satisfaction des sens"

- [D'une femme] *Faire (son) plaisir à qqn/faire le plaisir à/de qqn*. "Avoir des relations sexuelles avec qqn" : ...durant lequel temps, elle qui parle a plusieurs fois esté requise par ledit Ferry de faire et acomplir sa volenté et *plaisir*, et qu'il eust compaignie charnelle à elle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 56). ...et depuis ont demouré ensamble, et eulx tenez et reputez comme gens

mariez, et alé et venu par le pays gagnier ce qu'ilz pavoient, c'est assavoir : elle à la peine de son corps, à faire le *plaisir* et voulenté des compaignons, et ledit son fiancé à sondit mestier, le mieulx qu'ilz ont peu et sceu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 381). ...une jeune femme, appellée Gilon, qui (...) faisoit le *plaisir* des compaignons pour argent (Ch. VI, D., t.2, 1400, 242). ...Anthoine du Chasteau, escuier, disant (...) que la femme d'un nommé Colas du Mas Comerit, nommée Bonne Pasquète, faisoit *plaisir* aux compaignons ; et disoit ledit Anthoine que lui mesmes autres foiz de son bon gré avoit eu sa compaignie, et aussi avoient plusieurs autres. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 372).

- [D'un homme]

• *Faire son plaisir de* (d'une femme) : ...avec femme ne peut jesir, Que s'il fait d'elle son *plaisir* Qu'il ne la laisse aussi com morte, Tant est de complexion forte (Mir. Berthe, c.1373, 166). LA FILLE. (...) Faictes de moy vostre *plaisir*. Et ung peu vueillez secourir Ma necessité si tresgrande. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 31). ...en publicque ycy nous l'amerrons, et chacun de nous quatre en fera son bon *plaisir*. [Quatre ribauds se sont emparés d'une jeune fille] (C.N.N., c.1456-1467, 549).

• *Prendre (son) plaisir* : ...je vouldroye bien que vous peussiez venir au pais (...) où demeure ladicté Jehannette, et (...) que on lui coppast le nez qui pourroit, afin qu'elle feust en tel point que mon père n'y preist jamais *plaisir*. (Ch. VI, D., t.2, 1388, 72). Et moult d'autres merueilleuses cruaultez et inhumanitez y furent faictes, comme jeunes filles et femmes efforcées et violées, et, après le desordonné *plaisir* prins d'elles, les tuer et murdrir, les religieuses aussi efforcer, petis enfans tuer et prestres consacrans corpus domini aussi tuez et murdris dedens les eglises. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 217).

- *Le désiré plaisir*. "La jouissance amoureuse" : ...le désiré *plaisir* ne luy fut pas escondit neant plus que aultresfoiz (C.N.N., c.1456-1467, 290). ...je plains et complains mon gent et jeune corps qu'il fault pourrir sans avoir eu ce désiré *plaisir*. (C.N.N., c.1456-1467, 348).

D. - [P. méton.]

1. "Témoignage de plaisir, de satisfaction, éloge" : Dont il [Gauchier de Ruppes] creoit fermement que il [son grand-oncle] y fust retourné, aux grans biens et *plaisirs* qu'il en disoit ; lesquelx il regrettoit moult souvent. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 124).

2. "La personne en compagnie de qui on éprouve du plaisir" : Adieu, ma joye et mon desir ! Adieu, mon bien, mon esperance ! Adieu, mon amoureux *plaisir* ! Avec vous me vaiz sevellir. (Pass. Auv., 1477, 263). [R. M.]

PLAISSAGE, subst. masc. (plaiissage)

[FEW IX, 55a : **plaxus*]

"Haie faite de branches entrelacées" : Item, pour avoir fait abiller les garennes du Chasteau de la Mothe Coppox et de la Mothe Brisson la ou il a esté bien fait mil toises de fousces et douz ou treize meurgiers tous neufs, qui ont bien costé avec le *plesseige*, VIII^{XX} livres. (Doc. 1473. In : Charles Fierville, Documents inédits sur Philippe de Commynes, 1881, 186). [J.-L. R.]

PLAISSE, subst. fém. (plaisse)

[T-L : *plaisse* ; GD : *plaisse* ; FEW IX, 54a : **plaxus*]

"Terrain, en particulier forêt, clos d'une haie vive entrelacée" : ...une petite *plesse* de boays contenant environ quatre journeux de terre sise a Kaerminou (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 77). ...[le priour du Desert prend en la forest de Bretheuil] les

landes qui sont entre icellui estanc et ladicté *plaisse*, si comme ilz se pourportent en long et en lé, et un bigre en ladicté forest pour la sustentation du luminaire dudit priouré (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 283).

Rem. Doc.1326 (*plesse*), 1343 et 1406 ds GD VI, 192a. Z. rom. *Philol.*, 47, 1927, 531. [R. M.]

PLAISSIER, verbe (plaisier)

[T-L : *plaisier*³ ; GD : *plaisier* ; DÉCT : *plaisier*³ ; FEW IX, 54a : **plaxus*]

I. - "Plier, entrelacer des branchages pour former une haie, une clôture"

- Part. passé. [Constituant d'un toponyme] V. *plaisiè* "Entouré de haies ou de clôtures" : ...si vous doing (...) Le royaume de Mirabel (...) Et la conté des Vaux *Plaisiè* (Mir. Oton, c.1370, 387).

II. - "Plier, ployer"

A. - Empl. trans. "Ployer, courber"

1. Au propre : Camel selon ce que dit Ysodores est vne beste portant grant fais tres legiere et la maine l'en ez batailles et est priuee a chascun et de sa nature *plesse* et courbe ses iambes deuant affin que on la charge de fais (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 473).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

- *Faire plaisier le cou à qqn.* "Faire courber le cou à qqn" : ...ainsi qu'ils les chargeoient [les gerbes d'avoine], ledit feu Jehan Patarin retourna de rechief sur eulx, en s'adreçant audit Guillaume Suyre, fils dudit Thomas, auquel il bailla du poing sur la teste, tellement qu'il luy fist très fort *plesser* le coul (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 83).

2. Au fig.

a) "Pousser, tourner qqn (vers une autre personne)" : Envers les siens douce pitié la *plesce* [la Vierge] Et les deffent en touz lieux de contraire (Mir. st Ign., 1366, 115).

b) "Soumettre, faire plier qqn (ou sa colère)" : Contre lez traïteurs qui le veullent *plaisier*... (Hugues Capet Lab., c.1358, 126). ...[il] lui sambloit qui seroit plus seure et plus legiere chose a faire de *plaisier* et fleschir l'ire du poeuple que de la froichier ne rompre par force (LA SALE, Sale D., 1451, 179).

- *Plaisier qqc.* de nég. "Faire plier, soumettre" : ...Disant que nulz d'eux ne se faigne [ne mette peu d'ardeur à] Des vices fuir et lessier Et des deliz du corps *plaisier*. Pour approchier son creatour (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 9).

- *Plaisier le coeur.* "Soumettre son coeur" : Mais au fort fault le cuer *plaisier* Quant il dit que le mari muert (DESCH., M.M., c.1385-1403, 232).

- *Plaisier son vouloir à ce que* + subj. "Se résoudre à faire qqc." : ...il n'est Ne doulz parler ne batemens (...) Qui facent que ton vouloir *plaisies* A ce que ta male loy laisses... ! (Mir. st Ign., 1366, 98).

c) "Abattre, accabler, opprimer, détruire qqn / une communauté" : ...comme la cause fust du Roy et que Sa Magesté et les drois royaulx par lesdictes lettres [envoïées par ledit cardinal en court de Romme] fussent *plaisies*, au moins de les *plaisier* se fust efforcié ledit cardinal, que le Roy y remediast par reparation telle qu'il apartendrait (BAYE, II, 1411-1417, 49).

B. - Empl. intrans. ou pronom.

1. Au propre "Se courber, se pencher" : Sire, a terre me vueil *plaisier* Et a toy servir commencier Devotement [Une interprétation fig. ("s'humilier") n'est pas à écarter]. (Mir. st Alexis, 1382, 323). ...et lui fiert sur son heaume si grant coup qu'i l'estonne et le fait

plaisier sur son cheval (Ponthus Sidoine C., c.1400, 96). [aussi 11/509 var.]

2. Au fig. "Plier, se résigner, se soumettre" : Car je voy qu'il me fault laisser Cestui servise et moy *plaisier* Et devenir marchand ou monde. (Mir. march. larr., c.1349, 97). Se lez couvint par forche reculler et *plaisier*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 146). ...et [Geoffroy] s'en vint grant erre a Lusegnen, ou il fu moult bien festoiez de Remond, son pere, et de Melusigne, sa mere, et de toute la baronnie, pour ce qu'ilz avoient sceu comment il avoit fait *plaisier* tous leurs ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 212). [R. M.]

PLAISSEUR, subst. masc. (plaisseur)

[T-L : *plaisseor* ; GD : *plaisseur* ; FEW IX, 55a : **plaxus*]

"Celui qui entretient les haies"

REM. Doc. 1366 (*une journee de plesseurs*) ds GD VI, 192c. [R. M.]

PLAISSIÉ, subst. masc. (plaisié)

[T-L : *plaisié* ; GD : *plaisié* ; DÉCT : *plaisié* ; FEW IX, 54b : **plaxus*]

"Espace fermé de haies ; enclos" : Regnart tout cois, le col baissié, S'en est entré en ung *plaisié*. Thiesselin qui est ung oiseau (...) Ses faons bien peüs avoit En ung ny qui au bois estoit. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 48). [Autre occurrence p.92] Et le ber Esmeret avoit si aprochiet, N'i avoit à passer c'un mont et .j. *plaisiet*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 162). Contes et dux y ot, maint chevalier prisie, Qui grant volenté ont d'issir sur le *plaisié*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 365). Sire, je suis a vous venue, Car par guise trop dissolue Fent [l. feut (de foir "creuser")] cel omme qu'avez lessié. Il destruit tout vostre *plaisié*. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 23).

Rem. *Renart contref.* R.L., 1328-1342, gloss.

V. aussi *plais*² [R. M.]

PLAISSIS, subst. masc. (plaisissis)

[T-L : *plaissez* ; GD : *plaisseis* ; DÉCT : *plaissez* ; FEW IX, 54b : **plaxus*]

A. - "Terrain, en particulier forêt, clos d'une haie vive entrelacée" : Et aussi puent aller pasturer leurs diz pors depuis la saint Michiel jusques au jour de l'an, excepté tailles, les *plaisis* d'Esquinquernon et de la haulte ville (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 314).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr. et doc.1443 (*plaisiz*) ds GD VI, 192b-c. *Percef.* I, T., c.1450 [c.1340], 385 (*plaisseis* ; ds cette occurrence plutôt que *plascëis* ?). *Z. rom. Philol.*, 47, 1927, 529-532. *Senefiance* 28, 1990, 292. M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVIe s.*, I, 1961, 352.

B. - "Clôture, palissade" : ...et aussi, s'il y a *plaisseis*, il nous faudra porter tronssons d'eschelles pour les coucher sur les *plaisseis* (BUEIL, I, 1461-1466, 88-89). ...et tandis les cloches des villaiges gantois sonnerent l'effroy, et les Gantois fugitifz coururent ès aultres gros villaiges et se rassemblerent plus de trois mille hommes, et vindrent marcher en deux compaignies, les uns droit au villaige et les aultres sur costiere, à la couverte des hayes et des *plaisis* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 248).

C. - Au fig. "Entremêlement" : ...A grant *plaisis* de faux traitres langages. (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 57).

Rem. GD VI, 192c. [R. M.]

PLAISTRE, subst. masc. (plaistre)

[GD : *plaistre*]

"Place à bâtir, emplacement"

REM. Doc. 1393 ds GD VI, 194c (et un ex. de 1273, *plastres*, H.-Saône). Faut-il y voir *placistre*, *FEW IX, 39a : *platea* (v. *placistre*), ou, plus vraisemblablement, *placistre*, *FEW IX, 30b : *planus* (v. *planistre*, en partic. la var. *plaistreaux*) ? [R. M.]

PLAN, adj. (plan¹)

[T-L : *plan* ; GDC : *plan*¹ ; FEW IX, 32a : *planus* ; TLF XIII, 485a : *plan*¹]

"Plat, plan"

- GÉOM. "Plan" : Qui veult reduire et sçavoir mectre toutes figures *planes* ou superficielles, tant triangulaires que quadrangulaires, que aultres, en figure circulaire ou ronde, en est une telle maniere. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 141).

- *En plan*. "Sans difficulté"

Rem. FROISS., *Méliad.* L., t.1, 1373-1388, 3648 (*Ensi que li chemins les mainne S'en chevaucent tout en plant*) ; c'est l'interprétation de T-L VII, 1082, l. 28-31. Toutefois, le t final fait difficulté. Il pourrait s'agir aussi de *plant* ; *tout en plan* signifierait "en suivant la voie comme elle se présente" ; ce srait la première attestation de *plan* au sens de "dessein" (v. *plan*²).

V. aussi *plain* [R. M.]

PLAN, subst. masc. (plan²)

[GDC : *plan*² ; FEW IX, 22b : *plantare* ; TLF XIII, 487b : *plan*³]

"Dessein, plan (?)" : LE PREVOST. Quant on a bonne volenté Envers Dieu et ses benoistz saintz, Sans vouloir mal ne faulceté, Grant confort treuve [on] en ces *plans*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 154).

Rem. S'agit-il bien du mot *plan* ? Cf. G. Hasenohr, *Bibl. Éc. Chartes* 141, 1984, 145.

- *En plan*. "En suivant son plan, en suivant la voie comme elle se présente ?"

Rem. Mettre ici l'ex. de FROISS., *Méliad.* L., t.1, 1373-1388, 3648, cité sous *plan*¹ ?

- *Estre en plant*. "Être dans tel ou tel dessein, être en attente" : Qui est en *plant* [éd. "en résidence"], en ce coffre joyeux, Pour ces raisons il a, ains qu'il s'escroue, Jonc verdoiant, haure du marieux. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 351).

Rem. V. *plan*¹. [R. M.]

PLANCHAGE, subst. masc. (planchage)

[T-L : *planchage* ; GD : *planchage* ; FEW VIII, 353a : *phalanx*]

REDEV. "Droit à payer pour mettre en place une planche servant de pont pour aller du navire à terre" : ...sus ce que nous disions à nous appartenir les peceiz et les briseiz et tout naufrage qui arrivent ou arriver povent dès le bois aus diz religieus jusques a la Goule de Jart, et touz briseiz, peceiz et naufrages qui entrent et entreront touz jours mais le chenau de Jart ; et disions en outre à nous appartenir les costumes et les *planchaiges* de touz les vessiaus entrans le chenau de Jart (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 413). Derechief fust accordé que les *planchaiges*, les vendes et les coustumes de veissiaus et des nez qui entreront la dite chenau demouront à nous (...), sauve les *planchaiges* et les vendes des veissiaus qui metterient planche et serient venduz dedans leur terre, les quiex seroient leurs,

et les acensamenz des pescheries seroient nostres, si comme nous les avons acoustumé. (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 415). [E. P.]

PLANCHE, subst. fém. (planche)

[T-L : *planche* ; GD : *planche* ; GDC : *planche* ; DÉCT : *planche* ; FEW VIII, 351,355a : *phalanx* ; TLF XIII, 489b : *planche*]

A. - "Pièce de bois plane, plus longue que large, planche" : ...75 piez de *planques* de chesne, 32 solz ; à lui pour 100 *planques* d'orme, 27 solz, tous emploiez ou planquits et aux parois de ladictie pesterie, partout où besoing fu, et à lui pour avoir livré trois aisselles d'anemarche soiez (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). De ces *plainches* la croix ferons En quoy nous te cruciffierons. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 201). ...Saintré envoya maîtres de Paris pour dressier de bois et de *planches* deux maisons toutes semblables (LA SALE, J.S., 1456, 175). ...et pour approucher ses ennemis d'icelluy costé, fit mander ouvriers de toutes pars pour faire un pont sur tonneaulx, à cordes et à *planches* (LA MARCHÉ, Mém., II, c.1470, 147). ...et feront des *planches* de bois pour venir aux Tourelles et passer sur les arches rompues [d'un pont] (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 474).

- En partic. "Planche servant à passer d'un bateau à la terre ferme" : Derechief fust accordé que les planchaiges, les vendes et les costumes de veissiaus et des nez qui entreront la dite chenau demouront à nous (...), sauve les planchaiges et les vendes des veissiaus qui metterient *planche* et serient venduz dedans leur terre, les quiex seroient leurs, et les acensamenz des pescheries seroient nostres, si comme nous les avons acoustumé. (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 415).

B. - P. méton. "Passerelle, petit pont fait de planches" : Et quant je vins seur le rivage, N' i vi pont, *planche* ne passage Par ou je peüsse passer (MACH., D. Lyon, 1342, 163). ...le gentil homme (...) s'en ala a Lussembourc (...). Quant il vint a la porte, il fu moult bien congneu et lui fut la *planche* avalee et la porte ouverte. (ARRAS, c.1392-1393, 159). Un jour aloient en pelerinaige, et leur couvint passer un fossé par dessus une estroite *planche* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 74). ...et estoit mise celle piece de bois en ce lieu pour *planche* a passer un petit ruissel qui est appellés Cedron (Voy. Jéru., c.1395, 16). Toudis y cuidoye cheoir, Car tout le lieu d'un costé panche, N' il n'y a pont levis, ne *planche* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 60). Se tu as le courage ou pour plus proprement parler la folle cuidance de toy vouloir ingerer jusques au dangereux donjon ou dame Court se retrait en son privé, saches que le guichet en est si petit, la *planche* si estroicte, la fosse desoubz si parfont, et y court le vent d'envie a si grant bouffeez, que a l'entrer ou a l'issir tu te pourras blecer sans garison ou tresbuchier sans resourse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 8). Et, quant tout fut fermé, il vint au lieutenant et fist baisser la *planche*. (BUEIL, I, 1461-1466, 33). ...Car il n'y eut ne pont ne *planche*, Fors l'eau clere et toute blanche. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 154). Lundi matin, sans passer pont ne *planche*, Il fut disner au dessus de Pontresme. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 277).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 34/232 (*planque*).

- [Cont. métaph.] : ...et si n'y pooit de soy avoir droit, et par consequent ne son filz, et sont les pont et *planche* si foibles et pourris qu'ilz ne se peuvent soutenir (JUV. URS., T. crest., c.1446, 50).

- Loc. fig. *Faire pont et planche (à qqn)*. V. *pont* "Assurer le passage, le lien (héréditaire)" : ...ladictie dame Yzabel (...)

vouloit maintenir que son filz Edouart par le moyen d'elle avoit droit en moy, et qu'elle luy faisoit pont et *planche*, se que ne se peut faire, puisque elle en estoit deboutee et forclouse par le moien de ladictie costume (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 161). Tiercement, ilz vuellent dire que le dict Edouart estoit le plus prochain masle de la couronne, et que la dicte Ysabel sa mere luy faisoit pont et *planche* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 16). Et s'ilz vuellent dire que femme fait pont et *planche*, le roy de Navarre Charles, ou Loys conte de Flandres, y feussent venuz, et estoient a preferer a la dicte Ysabeau, car ilz estoient filz des roys, et Ysabeau n'estoit que seur (JUV. URS., T. crest., c.1446, 19).

- *Ne pas douter de qqn ne à pont ne à planche*. "Ne pas craindre qqn à n'importe quel endroit" : ...le dit Jaquemart, acompagné des diz Jehannin et Godeffroy, en alant ouvrer ou dit chastel, par la rue de saint Ladre de la dicte ville de Poitiers, rencontra Perrot Guernier, lequel estoit frere de la femme du dit de Houllande, avec icelle femme du dit de Houllande, et lui dist qu'il avoit discencion avec ses gens et aussi qu'il l'avoit menassié et espié, ce qu'il comparroit. Lequel Garnier lui dist que non avoit et que il ne le doubtoit à pont ne à *planche*, ne autrement seul à seul. (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 300).

C. - P. anal.

1. "Plaque"

- ORFÈVR. *Planche d'argent*. "Plaque d'argent" : ...en faisant une prinse audit mestier [des orfèvres] et visitacion (...) fust trouvé (...) XV *planches* d'argent feruz en tas pour faire saintures à femmes, et auxi quatre boucles (...) non assonnies (Industr. Paris F., 1446, 309).

2. "Petit espace de terre, plus long que large, que l'on cultive" : ...une *planche* de terre contenant III saillons faiz à beufs, contenant journée à III hommes beschours ou environ (Cartul. St-Victor B., 1400, 238). [R. M.]

PLANCHEIER, verbe (planchéier)

[T-L : *planchier*² ; GD : *planchier*¹ ; GDC : *plancheer* ; FEW VIII, 354a : *phalanx* ; TLF XIII, 492a : *planchéier*]

I. - Empl. trans.

A. - "Garnir le sol, les parois intérieures d'une construction, d'un assemblage de planches, planchéier" : Item fu ordené à *planchoier* de bois la salle basse dudit hostel (Doc. 1408. In : F. Guessard, Bibl. Éc. Chartes 9, 1847-1848, 470). ...et icelle montée *planchier* de bonnes planches et reillies par dessous (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 618). ...lez charpentiers et huchiers qui estoient ordonnez pour *plancher* et rappareiller et mettre en estat les 13 balleniers (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1415, 344). ...pour avoir païé à Jamet Amyot, charpentier, qui a *planché* et callefaté la nave (Comptes roi René A., t.1, 1452, 165). C'est assavoir, audit Jehan Ferre pour XXI piece de gros tredoulx, qui emploiez avoient esté à doubler et *plancher* le bas d'une tour ronde en la maison dudit maire (Doc. 1480. In : A. Salmon, Bibl. Éc. Chartes 14, 1852-1853, 385). ... pour deux manouvres qui ont *planché* l'eschaffault et tendu le ciel qui estoit sur icellui... (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 371).

Rem. Doc. 1462 (Tournai, *planquier*) ds GD VI, 197a. Doc.1417 (*plancquier, planquier*), 1455 (*plancher, planchier*) et 1478 ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 809.

- Empl. abs. : ...a Guillemot Postel, plâtrier et couvreur de tieulle, pour avoir fait une aastre et un contreceur en la cheminée de la chambre de Monseigneur l'Official et pour avoir plâtré et *planché*

desous ladicte cheminée en ladicte chambre (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 61).

B. - "Garnir de planches un jardin potager"

Rem. Doc. 1364 (*planchier*) ds GD VI, 197a.

II. - Part. passé en empl. subst. masc. "Ce qui a été recouvert de planches" : ...la grant escluze qui a esté de nouvel faite au travers du hable ou dehors de ladicte ville pour tourner les eaues des rivieres qui passent parmi ycelle ville et pour garder que les eaues de la mer ne puissent entrer oudit port, afin que l'on puisse besongner es ouvrages de carpenterie de l'alongement du *planchié* de la barre d'icellui port. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1396, 331). [R. M.]

PLANCHEMENT, subst. masc. (planchement)

[GD : *planchement* ; FEW VIII, 354a : *phalanx*]

"Assemblage de planches formant le sol d'une pièce" : ...6 bouges de lattes emploiez tant pour deux gyoles d'esprivier estans sur la mote dudit hostel, comme pour l'ouvrage de *planchement* fait en la chambre de madicte dame de Charrolois (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 587). [E. P.]

PLANCHENIER, subst. masc. (planchenier)

[GD : *planchenier* ; FEW VIII, 354b : *phalanx*]

"Planchéieur"

REM. Doc. 1407 (Amiens/Valenciennes, *planchenier*) ds GD VI, 196c. V. *planchonner*. [R. M.]

PLANCHER, subst. masc. (plancher)

[T-L : *planchier* ; GD : *planchier*² ; GDC : *planchier* ; FEW VIII, 353 : *phalanx* ; TLF XIII, 492a : *plancher*¹]

A. - [Dans un bâtiment]

1. "Assemblage de solives recouvert de planches séparant les étages d'une construction ; face supérieure de cet assemblage" : ...*planchiers*, couvertures, reparacions [separacions ?] et toutes autres choses necessaires qu'il mettront en la dicte maison (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1364, 282). Item, ou secont estaige ou la chambre des diz mariez siest, trois fenestre, chascune de deux piez de lé et autant de haut, a sept piez de haut du rez du *planchier*. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 368). ...le graphier se plaignoit à la Court que les charpentiers, qui avoient fait le *plancher* et ceulx qui devoient faire les aumaires de la Tournelle où sont gardez les registres d'icelle Court, et desjà en avoient fait la plus grant partie, n'avoient ancor receu que IIIJxx livres (BAYE, I, 1400-1410, 85). Et avecques ce, sera tenus et promist le dit preneur, parmi ce que dit est, soutenir le dit hostel et appartenances de gros murs, poultres, *planchers*, couvertures, cloisons et autres choses quelconques ad ce necessaires (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1409, 805). En laquelle église (...) fut fait et charpenté un hault *plancher* d'aiz (...). Et fut fait ledit solier afin que le peuple là venant, ne travaillast point lesdiz seigneurs, et afin que on peust veoir apertement ce qu'on devoit là besongner. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 397). ...et par le grant peuple apellé devant le roy en la salle, pour la grant charge des gens, du costé où le daulphin estoit, les *planchiers* [I. *planchiés*] fondirent (CAGNY, Chron. M., 1436, 123). ...IIIcL ais, à faire *plancher* et chambriller les chambres, huys, fenestres, IIIcV d'autre boys à faire des ostevens au-dessus des fenestres, IIIcV membrures de boys à faire chaslitz et autres choses (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 367). Pour bien le voir on releva *planchiers*, On mist a point fenestraiges et porches, On fist sonner d'eglise et de clochiers Joyeusement a bransle toutes cloches. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

2. "Étage" : ...sicomme icelle estable se comporte et estent depuis rez de chauciee et pavement de ladicte court jusques au premier *planchier* estant sur ycelle estable (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 314). Et quant sa chamberiere voit Qu'il est a point, les degrez monte D'un *planchier* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 96). Plus hurte li vens aux clochiers Qu'il ne fait aux petiz *planchiers*, Et par fouldres sont craventez Plus que les celiers bas entez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 343). ...le dit suppliant, meu de chaude cole, descendi à terre d'un *planchier* d'un hostel où il estoit, et quant il fu descendu, il dist au dit Barrault (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 87). Ledit jour vint en la chapelle de ceans, Jehan Minot (...) qui disoit par son serment que jeudi, de nuyz, (...) vindrent en son hostel, environ minuyt, quatre compaignons pour le mettre a mort, lequel recouvra ung *plancher* ou il se deffendit bien demye la nuyt, luy et sa femme (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 13).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*planchier*) ; Jour. Blaye alex. M., a.1455, gloss. (*plancquier*)...

3. "Face inférieure d'un plancher, formant le plafond d'un appartement" : Avec ce j'ay trouvé en ce pays des meilleurs peintres ; je vous en enverray pour faire d'aussi beaulx *planchers* qu'il est possible. (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 188). Au dedans, ont pour le moins, en la pluspart, deux chambres qui ont les *planchers* doréz, riches manteaulx de chemynées de marbre tailléz, les chalitz des lits doréz et les ostevens painctz et doréz, et fort bien meubles dedans. (COMM., III, 1495-1498, 110).

B. - [Dans un moulin] "Pan de charpente horizontal" : À lui encores et sondit compaignon, pour oudit mois de janvier avoir soyé bois en quatre pieces pour de ce faire perches à mectre au wintgat, et aussi aisselles à refaire le *planchier* dudit molin à eaue et du molin à vent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 640).

C. - "Planches formant le dessus d'une table"

Rem. DESCH., *Oeuvres* R., t.8, c.1370-1407, 252. [R. M.]

PLANCHIET, subst. masc. (planchet)

[FEW VIII, 352b : *phalanx*]

"Petite planche" : Item ung *planchiet* dessoubz les chevaulx de chariot. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 642). [H. G.]

PLANCHETTE, subst. fém. (planchette)

[T-L : *planchete* ; GDC : *planchete* ; FEW VIII, 352b : *phalanx* ; TLF XIII, 493b : *planchette*]

"Petite planche"

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1337, 1355, 1498 ds GDC X, 350a.

- "Planche pour traverser un fossé, planche jetée à côté d'un pont-levis" : ...au chef de la *planchette* de l'abbaye par devers Chastillon (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 362). ...claux et quatre grans crampons pris pour la maison desdiz portiers, et pour refaire le *planquette* dudit chastel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 625). À Jehan Robaut et son compaignon, soyeurs devant nommez, pour leur salaire de soier par quatre journees, gistes et aisselles pour faire une nouvelle *planquette* audit chastel pour ce que la vieze ne valoit riens (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 627). Et par espécial, à une escarmouche qui fut sur l'eau, entre Bellemote et la posterne d'Arras, y eut grant perte du costé des asségans, pour tant que ceulx de l'avantgarde estoient passez tout de pié pardessus une petite *planchète*, ung au cop, jusques à six ou sept vingt combatans pour venir devers la porte,

c'estassavoir la petite posterne. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 25). Lequel cardinal, en faisant son voiage, si comme il entroit par une *planchette* en une forteresse, cheut du hault en bas ès fosses, et se blessa tellement que brief ensuivant il en mourut. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 144). Le portier abaisse la *plancquette* de la poterne et tient bien l'uis serré (Cligès C.T., 1455, 95). ...à grant destroit passèrent gens d'armes dessus l'eaue une meschant *planchette* et assez dangereusement [var. ...à grand destroit passèrent gendarmes l'eaue dessus une meschante *plancette*] (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 246). ...et, environ .XI. heures, ilz ouvrirent l'uyquet de la Porte de Haguerne, devala la *planchette*, yssi hors de la ville (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 340).

- *Planchette de fer*. "Petite plaque de fer" : Puis est mise la *planchete* de fer contre les deus clos (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 275). [R. M.]

PLANCHEUR, subst. masc. (plancheur)

[T-L : *planchëor* ; GD : *plancheor* ; FEW VIII, 354a : *phalanx*]

"Planchéieur"

REM. Doc. 1378 ds GD VI, 196c. [R. M.]

PLANCHIÉ, subst. masc. (planchié)

[T-L : *planchié* ; GD : *planchié* ; FEW VIII, 353b : *phalanx*]

"Plancher ; salle planchéiée" : ... l'un membre est l'ouvrage qui est fondé en l'eaue avecq les appartenances ensemble le *plancquie* dessous appellé le "grontwerc" (Doc. 1411. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 810). [Autres doc. (1414, 1417, 1433), p.810 ; *planquich* "chacune des planches dont on fait un plancher", *ibid.*, 811]

- "Fenil"

Rem. Doc. 1465 (*planché*) ds GD VI, 197a. [R. M.]

PLANCHIERE, subst. fém. (planchière)

[T-L : *planchiere* ; GD : *planchiere* ; FEW VIII, 353b : *phalanx*]

"Saillie d'une maison, appentis fait avec des planches"

REM. Doc. 1391 ds GD VI, 197b. [R. M.]

PLANCHEIS, subst. masc. (planchis)

[T-L : *planchëiz* ; FEW VIII, 354a : *phalanx*]

"Assemblage de planches" : ...75 piez de planques de chesne, 32 solz ; à lui pour 100 planques d'orme, 27 solz, tous emploiez ou *plancquits* et aux parois de ladict pesterie, partout où besoing fu, et à lui pour avoir livré trois aisselles d'anemarche soiez (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). ...350 piez d'aisselles molles, emploiez tant au *planquich* du retrait de la chambre de monseigneur, à la refeccion de ladict gyle, au dreçoir en la cuisine, pour un nouvel huis servant à la privee en la basse court, comme pour reparer et restouper pluseurs traux es planquits de pluseurs chambres et loges dudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). ...charpenter ung pont de bois passant le fossé par derriere la maison de ladict mote vers le prayel dudit hostel tout de nouvel tant de pillos ou fons des fossez, seules tenans lieu sur iceulx pillos, jocques et testes de bois qui soustiennent ledit pont, et tout ledit pont, gistes, seules, appoyees et *plancquits* d'un debout jusques à l'autre, à deux pons levich, à chacun debout un des pons levich (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 612). [E. P.]

PLANCHOIS, subst. masc. (planchois)

[*FEW IX, 26b : **plantio*]

"Lance de joute, épieu" : ...et furent toutes les lances ostées d'une part et d'autre ; et lors Arbre d'or le poursuyvant chargea sur son col deux gros *planchois* blancs et semez d'arbres d'or (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 132).

V. aussi *plançon* v. Lexiques [R. M.]

PLANCHONNER, verbe (planchonner)

[GD : *plançonner* ; FEW VIII, 354b : *phalanx*]

"Planchéier"

REM. MONSTRELET (éd. 1516) ds GD VI, 197b.

V. aussi *planchéier* v. Lexiques [R. M.]

PLANCHOT, subst. masc. (planchot)

[GD : *planchot* ; FEW VIII, 352b : *phalanx*]

"Petite planche"

REM. Doc. 1439 (Nevers) ds GD VI, 197b. [R. M.]

PLANCHOTE, subst. fém. (planchote)

[GD : *planchote* ; *FEW VIII, 352b : *phalanx*]

"Petit pont en bois"

REM. Doc. 1375 (*plainchote*) ds GD VI, 197c. [R. M.]

PLANÇON, subst. masc. (plançon)

[T-L : *plançon* ; GD : *plançon* ; FEW IX, 26b : **plantio* ; TLF XIII, 493b : *plançon*]

A. - "Branche d'arbre" : ...les fers des lances vindrent joindre sur les pieces d'acier, de si grant force que il n'y ot si bon cheval qui ne chancelast et ploïast l'eschine, et la lance du soudent vola en pieces. Ce ne fist pas celle de Gieffroy, car elle estoit d'un gros *plançon* de chesne fort (ARRAS, c.1392-1393, 231). Et leur convenoit coper *plançons* de bois a lors espees ou baselaires, tous ploïans, pour lors chevaus loïier, et verges pour faire hutelettes pour euls muchier (FROISS., Chron. D., p.1400, 133). Adonc Desir lui bailla en son poign ung *plançon* de cyprez, gros a merveilles et long a l'advenant, au fer agu de dons et trenchant de promesses, pour tous confondre les ennemis d'Amours (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 29).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*plançon*) ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*plançon*).

B. - "Bâton à bout ferré, épieu" : ...quiconques ferra autre de *plançon* ou de baston (Hist. dr. munic. E., t.3, 1393, 54). ...auquel lieu ilz trouvèrent ledit Caupois, et d'aguet appensé et par ire li coururent sus et li donnèrent pluseurs cops de *plançons* et d'espée en le teste (Hist. Lille T., t.2, 1405, 426). ...[ledit Tassel] apporta une espée et un grant *plançon* ou baston fait en maniere de picque a rouelle de fer (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 117). Et ils se deffendirent au mieulx que ils porrent de leurs *plançons* à longues pointes. (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 201). Et quant ce vint a la congnoissance dudit Perrenot, il ala après eulx, vestu d'un roquet de toille et tenant un *plançon* en sa main. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 210).

Rem. FROISS., *Méliad.* L., 1373-1388, gloss. (*plançon*) ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*plançon*).

- [Dans une joute] *Course de plançons* : ...nulles lances ne furent tenues pour rompues, s'il n'y avoit quatre doigts de frans au dessous le rochet ou devant la grappe. Et ainsi fut celle joute très bien joustée ; et, le cor sonnè par le nain, coururent une course de *plançons* qui ne fut point atteinte ; et paya ledit Charles une verge d'or pour ce qu'il avoit le moins rompu. (LA MARCHE, Mém., III,

c.1470, 140). ...et fut la premiere fois que ledit seigneur de Chateau Guyon avoit jamais jousté. Mais il se porta si bien et si vivement en icelle jousté, qu'il en fut moult prisé de tous ; et, après la demye heure achevée, coururent des *planchons* une course, sans attaincte ; et paya ledit monseigneur de Chateau Guyon une verge d'or, pour ce qu'il avoit moings rompu de lances que le chevalier à l'Arbre d'or. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 139).

- *Courir les plançons* : Ledit temps de demie heure passée, le nayn corna, les seigneurs dessusditz coururent les *planchons* pour les dames (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 119).

- [Cont. grivois]

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 626. [R. M.]

PLANÇONCEL, subst. masc. (plançoncel)

[T-L : *plançoncel* ; GD : *plançoncel* ; FEW IX, 26b : **plantio*]

"Épieu"

REM. Doc. 1416 (*plançoncel*) ds GD VI, 198b. [R. M.]

PLANÇONNET, subst. masc. (plançonnet)

[GD : *plançonnet* ; FEW IX, 26b : **plantio*]

"Épieu"

REM. Doc. 1461 ds GD VI, 198b. [R. M.]

PLANE, subst. fém. (plane¹)

[T-L : *plane* ; GDC : *plane*² ; FEW IX, 13b : *planare* ; TLF XIII, 494b : *plane*²]

"Outil servant à unir une surface"

- *Fer de plane*. "Outil de tonnelier servant à aplanir le bois" : ...certains ferremens à faire pipes à vin, c'est assavoir un ferrement appellé quarreau et un autre appellé un fer de *plenne* (Doc. Poitou G., t.7, 1414, 267). [E. P.]

PLANE, subst. fém. (plane²)

[T-L : *plane* ; FEW IX, 27b : *planus*]

La plane du pied. "La plane du pied" : Et fait à savoir qu'il en a biau cop des membres, comme (...) les queses, la lene, les genoilles, les jambes, le garette, le assure, la cheville, les piés, le talon, les artols, la *plane* du pié (Man. lang. G., 1396, 46). [H. G.]

PLANE, subst. masc. (plane³)

[T-L : *plane*¹ ; GDC : *plane*¹ ; FEW IX, 36a : *platanus* ; TLF XIII, 494b : *plane*¹]

"Platane" : Ainssi que milleur noureture Prent li *planez* de sa nature Et li poupliers les la riviere Et li rosiaux les la bourbiere, Tout ainssi luxure est nourie Par wiseuse et par precherie. (Ovide remede amours H., p. 1300 [1400-1430], 54). ...12 broches a vin, 20 hanaps de *plane*, a boire (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1370, 215). Pour deux aix de noyer et un aix de *plenne*, 6s. 8d. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1372, 276).

REM. Ex. du XV^e s. (*Olla*) ds T-L VII, 1091, et GDC X, 350b (*plasne*). V. *plantane*. Cf. aussi GD VI, 201b : *plantain*², T-L VII, 1104 : *plantoine* et TLF XIII, 533b : *platane*. [R. M.]

PLANE, subst. fém. (plane⁴)

[*FEW IX, 27b : *planus*]

"Page" : Somme de ses trois *plannes* XXXVII l. II s. X d. (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 162).

REM. Cf. *R. Ling. rom.* 26, 1962, 121 (Ch.-Th. Gossen). [R. M.]

PLANEAGE, (?) (planeage)

[Ø]

"Droit payé pour établir une planche du navire à terre (?)" : ... par quoy euls et leurs gens puissent bonnement leurs biens et marchandises chargier et deschargier de nuit et de jour, sanz payer aucun Caage ne *Planeage* [l. *plançage*, *plançage* ; lecture *plançage* ds GD VI, 196b, s.v. *plançage*] (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1369, 243).

REM. FEW VIII, 353a : *phalanx* renvoie à un doc. de 1345 (Oléron) où *plançage* a ce sens. Cf. aussi : Item, ont les esquevins deseur nommeis, de droit hiretaige, le jour de grant queremme, à tous pexheurs et pexheresses vendant pessons cely jour, à heure de prime ou environ, II deniers de bonne monoie pour chascun petit staul sour le pavement, et III deniers pour chascun gran staul sour le riewe. Et est chest droiture appellée le *plançage* ; laqueil lievent leur chamberlains et maieiment, avecque eaux, les botteilhons, por contraindre les personnes à paiement ; et sachies que, se nuls en astoit rebelle, les boteilhons le poroient panneir. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 105). [R. M.]

PLANER, verbe (planer)

[T-L : *planer* ; GD : *planer*¹ ; DÉCT : *planer*² ; FEW IX, 12b : *planare* ; TLF XIII, 495a : *planer*¹]

A. - Au propre "Rendre lisse, uni, sans aspérités, aplanir" : Item, le premier et souverain ciel qui est ainsi meü est concentrique au monde selon la concavité de ce ciel, et donques il ne boute et ne tire le ciel qui est souz soy sanz moien. Et avecques ce, ceste concavité ou superface concave est tres parfectement polie, *planee* et onnie en tant que rien ne peut estre plus (ORESME, C.M., c.1377, 316). ...pour sa peine d'avoir habillé ung viel bacin d'argent, donné par ledit seigneur en estraine à madame la sénéchalle d'Anjou, et l'avoir *planié* deux foiz, y avoir fait ung anelet, et la bellière, pour vif argent de le dorer, brunir et blanchir, III l. X s. (Comptes roi René A., t.1, 1451, 280).

Rem. DESCH., *Oeuvres R.*, t.7, c.1370-1407, 203 ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (*planee*).

B. - P. anal.

1. "Caresser de la main" : Et le roy receipt l'autour moult doucement et le comença a *planer* et prinst le gant et le mist sur sa main et mercya moult doucement le conte de Flandrez du gracieux present. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 126).

2. "Effacer (une écriture sur une tablette de cire)" : Riens aultre choze n'y puis veïr, Ne sai(e) que t'a si bien *planeit*. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 245). LE MAISTRE DYABLE. ...Tout[es] sont cy dedens *planee*, Car le papir y est tout vuys ["Tout ce qui était écrit est effacé"]. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 246). Ou livre de vie sont deux pages. L'une est de la justice presente (...), de laquelle on puet estre osté et *plané*. L'autre page est de la disposition et ordonnance eternele, de laquelle nulz sera *plané* ne trachié. (Somme abr., c.1477-1481, 168).

C. - Au fig.

1. "Effacer"

- [Une dette] : ...le fil de la vierge (...), Qui fu table clouée fiérement, Ou Pitié fist nostre debte *pleinier* [l. *plenner*] Et escripre de vermeille escripture Loy de grace [R. Glutz, *Mir. de Nostre Dame par personnages*, 1954, 161 préfère lire *plenner*] (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150). ...et promettons ou nom de nostredit seigneur, par ces meismes presentes [,] de faire *planer* et oster partout et de tous les livres, papiers ou registres ou ilz seroient ou pourroient estre trouvéz chargié, obligié et redevables, les rentes, arrierages et autres

debtes dessusdictes (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1391, 409).

- [Un péché, un méfait...]: Et si soies toute seüre Que tes meffais sont tous *plané* Et que mon fil t'a pardonné Ton meffait dont tu te repens. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 110). Chascun d'eaus sa main toute nue Mist sus la teste de Susanne, Qui de son cuer efface et *planne* Tout pechié, toute villonnie, Et en Dieu seulement se fie. (MACH., C. ami, 1357, 9). Or doit viser Et adviser Homs, c'est tout cler, Coument oster Puist et *planer* Ce meffet (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 69). [Var.] ...les pequiez qu'ai fait *planer* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 489).

- [Un traité]: Pour ce nous a fait ci venir, Et vuet qu'autre traitiés se face Qui cestui-si *planne* et efface, Et que tout soit fait en son non, Qu'amirais est de grant renom. (MACH., P. Alex., p.1369, 203).

- [Un nom, une histoire...]: ...*plané* le nom de la dicte cité, on l'appella la Cité des Legions (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 60). ...nous vous faisons a sçavoir quelle ystoire ce fut et de qui, et pour quoy elle fut celee, *planee* et mise hors des hystoires des roys de la Grant Bretagne (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 68).

2. "Chasser qqn ou qqc.": Cilz encens ci [le Christ] *plana* en grief destroit L'amer venin de no dampnacion (Mir. st Val., c.1367, 173). Et se aucun le faisoit, il estoit *plané* du paÿs. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 64).

- *Planer qqn de qqc.* "Débarrasser qqn de qqc.": En se jour m'as voulu saner Et de mesellerie *planer*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 496).

3. "Renverser, écraser (qqn, un ennemi)": ...veuillans la chetive gent *planer* jusques a ung seul. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 23). Mon cheval feray baigner en fange Des François jusques a la sangle, En leur sang, de ce me fais fort; N'y aura privé ne estrange Ne sy hupé que je ne *plange* [Subj. caractéristique des dialectes de l'Ouest (P. Fouché, *Morphologie hist. du fr. : le verbe*, Paris, 1967, 208)], Et que je ne le boute [a] mort. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 481). [R. M.]

PLANESSE, subst. fém. (planesse)

[T-L : *planece*; GD : *planece*; FEW IX, 18b : *planitia*]

"Propriété de ce qui est plat, surface plate": Planitudo (...) *plainesse* (Aalma R., c.1380, 316).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1363 (*planiesce*) et 1364 (*plainesse*) ds GD VI, 198c. [R. M.]

PLANETÉ, subst. fém. (planeté)

[*FEW IX, 27a : *planus*]

"Propriété de ce qui est plat, surface plate": Planicies (...) *plainnetés*, onniétés (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 380). [Seul ex.] [R. M.]

PLANETE, subst. fém. (planète)

[T-L : *planete*; FEW IX, 14b : *planeta*²]

A. - "Corps céleste, planète (p. oppos. aux étoiles fixes; au Moyen Âge, elles sont au nombre de sept: le Soleil et la Lune, Mars, Mercure, Vénus, Jupiter, Saturne)": Li orbe et les esperes des *planettes* et ichil *planete* sont de le 5 essence, et por che ne sont il point corrompu ne il ne sont point converti en yaus meismes. Li premiere cause donna as *planettes* lor propre movemens naturés qui toudis sont ingal; le diversités y est faite et trouvee en ycés movemens pour le mouvement des *planettes* es epicycles et pour le mouvement des epicycles es ecentriques et de l'un et de l'autre u zodiac, et lor donna propres significacions qui il

exercitent en les diverses materes selonc leur propriété et lor possibilité. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 73). Je suis qui fas le soleil luire, Les *planettes* ou ciel conduire (Mir. Berthe, c.1373, 190). De la seconde maniere sont pour exemple les movemens des *plannettes*, si comme du solleil le mouvement est mixte du mouvement journal de tout le ciel et du mouvement propre de son espere, et ainsi des autres *planetes*. (ORESME, C.M., c.1377, 62). N'estoille ou ciel n'a, sanz doubter, *Planete* ne souleil ne lune Ne intelligence nesune Qui celle part n'ait sa maignee, Qui pour elle est embesoignee. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 91). ...Fait tourner avant et arrière, Sans cesser en quelque manière, Le beau Soleil avec la Lune, Comme veult Nature commune, Et o les autres cinq *Planètes* (LA HAYE, P. peste, 1426, 5). Pour tant nulli ne peut nier, Qui ne vouldroit calumnier, Que les Cieulx et les sept *Planètes* N'aient grant povoir en leurs mètes Dessuz les choses variables Et par Nature transmuables. (LA HAYE, P. peste, 1426, 8). Savoir devez qu'il y a VII *Planètes*, savoir est: Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune, qui par leurs movemens et influences ont grant gouvernement selonc Nature sur les choses vivantes et non vivantes de ce Monde et sont de diverses natures et qualitez, lesquelles choses seroient trop longues à déclairer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 218). ...et [le paradis terrestre] est composé par sa grandisme haulteur et comme raemply de tous les quatre elemens des VII *planettes* et des XII signes, qui tous regnent en lui en leur meilleur attemprance. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 137). De la distinction des cercles, des *planetes* et des elemens. (Somme abr., c.1477-1481, 88). Cours de lune ou aultre *planete* (Cene dieux, c.1492, 133). ...aussi surtout que l'on regarde quant aucun des luminaires baille sa disposicion à autre *planete*, qui n'est pas de sa nature. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 18 v°). Regner feray dangereuses comectes, Bransler le ciel, faire choir les *planetes*, En esloydant et faisant grant tonnerre (LA VIGNE, S.M., 1496, 220).

- *Directoire des planetes*. V. *directoireB*

- *Harmonie des planetes*. V. *harmonie*

- *Pratique des planetes*. V. *pratique*

- *Theorique des planetes*. V. *théorique*

- [Dans le système géocentrique] *Les trois planetes hautes/les trois planetes superieures*. "Les trois planètes au delà du Soleil (Mars, Jupiter et Saturne)": ...entre autres, dit que quant les trois *planetes* haultes viennent ensemble et que le Soleil les regarde, que c'est grande conjunction et fait les grans roys. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 v°). Cestui jugea sur la grande conjunction qui fut des trois superieures *planetes*, où fut Leo ascendant. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 153 r°).

- En partic. "Planète dominant au moment de la naissance d'une personne et considérée comme exerçant une influence sur sa destinée": Voy que Salmon escript en son rolet: "Homme sage, ce dit il, a puissance Sur *planetes* et sur leur influence." (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 71). Nulluy ne se doit esmouvoir Des grans fortunes de la guerre; C'est pour y perdre ou pour avoir; Nulluy n'est point sceur y conquerre. A qui y survient la tonnerre Ne se peut de ce garantir; C'est la *planete* qui defferre Les combatans a son plaisir. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 482).

. *Planete regnant*: ...la *planete* regrant a l'heure et minute que je fus engendré. (Cligès C.T., 1455, 96).

. *Né sous bonne planete*

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- P. métaph. [En parlant de Dieu] *Planete fixe*: ABEL. (...) Solel sacré regnant sans nulle eclipse, Gemme plaisante, clere

planette fixe, Je me soubzmetz soubz vostre amour fëable. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 100).

B. - P. ext. "Étoile (ici la constellation des Pléiades)" : ...et pour magnifier les estoilles, voulut que ses sept filles portassent chacune le nom d'une chacune *planete*, auquel moïen furent puis appellées nymphes. La premiere fut Maye, mere de Mercure et de Jupiter ; la seconde fut Ellectre, mere de Dardanus ; la tierce, Stenopes, concubine de Mars et mere de Perchon ; la quarte, Celbe, qui puis fut perpetuelle vierge ; la quinte fut Celene (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 21 r°). [R. M.]

PLANETER, verbe (planeter)

[FEW IX, 15a : *planeta*²]

"Changer en planète" : Que vault servir ydoles sourdes (...) ? Et se lassus sont translätés [,] Stellifiés et *planetés*, Sont il esclipse et grant decours (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 47). [R. M.]

PLANETEUR, subst. masc. (planeteur)

[*FEW IX, 15a : *planeta*²]

"Astronome" : ... ces *planeteurs* qui estudient es planetes (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 164). [Autre occurrence p.187] [R. M.]

PLANETIER, subst. masc. (planetier)

[GD : *planetier* ; *FEW IX, 15a : *planeta*²]

"Astronome" : Mais veritablement les mathematicians devins et *planetiers*, quant il veulent dilater et eslargir la puissance de leur science et leur profession, il trebuschent moult perilleusement en mençonges d'erreur et de mauvaistié. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 164). [R. M.]

PLANETISTE, subst. masc. (planetiste)

[FEW IX, 15a : *planeta*²]

"Astronome"

REM. Doc. 1497 ds FEW (LA CURNE). [R. M.]

PLANETTE, subst. fém. (planette)

[T-L (renvoi) : *planete*² ; GD : *planete* ; FEW IX, 13a : *planare*]

A. - "Instrument tranchant, doloire"

Rem. Doc.1376 et 1459 ds GD VI, 200a

- [Ds un contexte grivois] : ...sur une couche jecta sa dame, et d'aultre *planecte* qu'il n'avoit remué son chevalier [l'homme est le chirurgien qui soigne l'oeil malade du chevalier] visita les cloistres secrez de la chambriere. (C.N.N., c.1456-1467, 505).

B. - "Plaque, surface plate" : ...la *planecte* de la table ou les lectres sont escriptes (Consol. Boèce C., c.1350, 263).

- "Plate-forme"

Rem. MILET, *Destruct. Troye*, c.1450-1453, ds GD VI, 200a. [R. M.]

PLANEUR, subst. masc. (planeur)

[FEW IX, 13b : *planare* ; TLF XIII, 495b : *planer*¹ (*planeur*)]

"Ouvrier qui plane" : Levator (...) : soubhauteur, esleveur ou *planeur*, douleur, raboteur (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 197). [R. M.]

PLANGE, adj. (plange)

[GD : *plange* ; FEW IX, 15a : **planeus*]

"Uni (?)" : Que nul dudit mestier ne face depuis la mi-aoust jusques à Pasques que deux paires de laines tonduës ; c'est assavoir, deliée et *plange*, se ce n'est pour son user seulement, sur paine de... (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1407, 211). [Éd. : «C'est-à-dire deux sortes de laine. Laine déliée est celle que l'on nomme ordinairement laine fine, qui est le triage et le choix de toute la laine. Le plange est la laine que l'on tire des pattes et du bout du nez, elle se nomme ordinairement grosse laine»] [R. M.]

PLANI, adj. (plani)

[GD : *plani* ; FEW IX, 28b : *planus*]

"Lisse, doux, agréable" : Et pous parvenir a ces fins, Dont vous tous vous remercie De l'onneur et du grant plaisir, Et de vostre chere *planie* Que vous m'avez volu offrir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 501). De vostre bonté eternelle, Noble roy, je vous remercie. A moy n'appartient chose telle ; C'est de vostre grant courtoisie Et de vostre grace *planie* Que me presentez tant de biens (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 510). Soulas est de moy fort bany, Mon corps qui est frais et *plany*, Et quant vieillesse orde et chagrine Aura tout prins en sa saisine, N'en tiendra l'en compte nenny. (P. moyne, a.1500, 45). [R. M.]

PLANICE, subst. fém. (planice)

[GD : *planice* ; FEW IX, 18b : *planitia*]

"Plaine, étendue plate" : ... la *planice* de terre signifie la debonnaireté de l'omme, et la montaigne signifie l'ecclence de l'omme (Expos. songes B., 1396, 156).

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD VI, 200b. [R. M.]

PLANIF, adj. (planif)

[T-L : *planif* ; GD : *planif* ; FEW IX, 28a : *planus*]

[D'une étoffe] "Uni, d'une seule couleur" : Proposoient entre leurs autres raisons, que leur mestier d'oeuvre rayée estoit plus soutif, que le mestier de lanure *planive*, et que celui qui bien savoit faire rayez, savoit bien faire draps pleins ; et ainsi l'avoient fait eulz et leurs predecesseurs de leur mestier, de tous temps, et plusieurs autres raisons. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 397). [Seul ex.] [R. M.]

PLANIËR, verbe (planiier)

[T-L : *planiier* ; GD : *planier*¹ ; FEW IX, 28b : *planus*]

A. - "Aplanir, niveler ; toucher" : Et certes (...) que il devisent les ceintures du ciel et partissent, que il desjoignent les paralleles (...) que il oblique et *planient* le zodiaque... (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 162).

B. - "Effacer" : Et se une seule foiz il ait fait mal de vous, a paine le pourriez jamais rappaisier que la tache du maltalent ne lui demeure en son cuer pourtraite et escripte, tellement que jasoit ce qu'il n'en monstre rien ne ne dye, elle ne pourra estre de long temps *planiee* ou effaciee. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 84).

C. - "Caresser de la main" : ... et doit estre pendue une brochette a une cordelete, de laquelle l'en doit manier et aplanier [var. *planier*, *aplanier*] le faucon (...) : plus est un faucon touchié et manié, plus s'en assure (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 177). Souvant baise son filz, l'acolle et le *plenoye* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 569). [R. M.]

PLANIMETRIE, subst. fém. (planimétrie)

[GDC : *planimetrie* ; FEW IX, 32b : *planus* ; TLF XIII, 499a : *planimétrie*]

GÉOM. "Planimétrie" : La seconde [partie] s'appelle *planimetrie*, et icelle enseigne la largeur des choses, et la tierce, nommée stériométrie, considérait le long, le large et le parfont des choses. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 167). [C. T.]

PLANIR, verbe (planir)

[GD : *planir* ; FEW IX, 28b : *planus*]

"Aplanir" : ... la place estoit plus *planie* et plus desblavée que les autres (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 263). [R. M.]

PLANISTRE, subst. (planistre)

[T-L : *planistre* ; GD : *planistre* ; FEW IX, 30b : *planus*]

"Plaine, étendue plate" (synon. *vaindic*) : Car les chiens chacent tellement De forloigny et souzb le vent, Par champs, par chemins, par poudrieres, Par planistreaux [var. *planistres*, *plaiustreaux*] et par gacieres, Que... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 379). [Autre ex. possible, p.300, var. du v. 5899 : *plaintre*, l. *planistre* ?] [R. M.]

PLANISTREL, subst. (planistrel)

[T-L : *planistrel* ; FEW IX, 31a : *planus*]

"Plaine, étendue plate" : Car les chiens chacent tellement De forloigny et souzb le vent, Par champs, par chemins, par poudrieres, Par *planistreaux* [var. *planistres*, *plaiustreaux*] et par gacieres, Que... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 379). [Seul ex.] [R. M.]

PLANOGE, adj. (planoge)

[*FEW IX, 15a : **planeus*]

"Entier, d'une seule pièce ?" : ...deux chanfeux [chenets] *planoges*. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 288).

V. aussi *plange* [R. M.]

PLANT, subst. masc. (plant)

[T-L : *plant*² ; GDC : *plant* ; FEW IX, 22a : *plantare* ; TLF XIII, 502a : *plant*]

I. - [Idée de plantation]

A. - "Végétal à planter ou qui vient d'être planté" : Et ainsis est il de tout *plant* : L'un muert, l'autre vient, l'un decline. En tout *plant*, en toute racine, Quant l'un a sa vertu perie, A l'autre est forme reperie (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 309).

B. - "Plantation de jeunes arbres, d'arbustes" : ... Se vieigne esbatre au vergier d'esperance Dont l'encloz est du *plant* d'Anne de France. (BRÉZÉ, Louanges Anne France T., c.1488-1490, 64). ... planter hayes en jardins (...); et si ne doit nul faire *plans* entre parties, s'il n'appert par vrayes bournes (Doc. 1495. In : K. Baldinger, Z. rom. Philol. 67, 1951, 35).

C. - Arg. p. métaph. "Faux lingot" : Ung lingot faulx cest .I. *plant*. (Procès Coquill. S., 1455, 97). Et change souvent son nom, ainsi que quasi tous tous les aultres font. Et dit, sur ce interrogué, que led. Tartas est planteur : mais il ne scet s'il a fait les deulx *plantz* ou l'ung dont cy dessus est faite mencion. (Procès Coquill. S., 1455, 107). [Autres occurrences p.93 et 105 ; cf. aussi VILLON, Ball. jarg. S., c.1455-1460, 137]

II. - [Idée de plan, de dessein] V. *plan*² [R. M.]**PLANTAGE, subst. masc.** (plantage)

[GD : *plantage* ; GDC : *plantage* ; FEW IX, 23b : *plantare* ; TLF XIII, 507b : *planter* (*plantage*)]

I. - "Plantain"

Rem. Ex. de GORDON ds GD VI, 201b.

II. - "Plantation ; action de planter ; ce que l'on plante"**A. - Au propre**

Rem. Doc. 1427 ds GDC X, 351a. Doc. c. 1449 (...*queminage*, *plantage*, *encombrage* et *envergement de gors par toute la rivière de Seine*) ds M. Mollat, *Le Commerce de la Haute Normandie au XVe s. et au début du XVIe s.*, 1952, 364.

B. - Au fig. : La tienne main fu là de Dieu conduite Pour escarter tout tel mauvais *plantage* Et pour verser rébellion construite Tout autrement (CHASTELL., Ép. Phil. Bourg. K., 1456, 159). Se les franchoises Marguerites ont esté exquisés et bien recommandées, tant en suavité des meurs comme en roial *plantaige* de haulte generosité, celles de nostre quartier ne sont pas moindres de recommandation, Marguerite d'Arthois (...), Marguerite de Brebant (...), marguerite de Flandres... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 108). Cy gist la fleur de roial parentaige, L'arbre d'honneur, de vertus le *plantaige* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 234). ... pour extirper, abolir tout malvais *plantages* qui lors pululoit en divers quartiers et pour reduire à fruit de tranquillité et convalescence lesdis pays... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 114). [Autre ex. p.543] ... le duc, voeuillant extirper la malvaïse rachine hors du fertile *plantage*, commencha à faire justice et pugnir les delinquans (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 305). [R. M.]

PLANTAIN, subst. masc. (plantain)

[T-L : *plantain* ; GDC : *plantain* ; FEW IX, 19b : *plantago* ; TLF XIII, 502b : *plantain*¹]

"Plantain (plantee herbacée)" : Et si congnois moult bien cresson (...), Moron, *plantin*... (Mir. st Panth., 1364, 324). ...en la boïste où lesdites herbes estoient, il a trouvé VJ fueilles d'erbe, c'est assavoir : une fueille de jacia nigra, et une de *plantain* ront, appellé en latin *plantago minor* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 313). *Plantago* (...) : *plantain*, une herbe (Aalma R., c.1380, 316). Item contre le menison senglante, R. merfuell et *plentin* et frasier, si ait tant de l'un comme de l'autre, et destrenpreis tot ensemble et, quant vos voreis, prendeis, se lez destrenpreis, s'en beveis III fois a suer et a matin. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 197).

- *Eau de plantain* : ...pour une livre d'yaue de chièvrefueil, et demie livre d'yaue de *plantain*, 12d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 246). Item, pour vint lotz d'eaue de *plantain* pour faire les gargarismes et lavemens de mondit seigneur, a 8 s. le lot font 24 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 103). [R. M.]

PLANTANCE, subst. fém. (plantance)

[*FEW IX, 23b : *plantare*]

"Action de planter"

REM. *Gloss. lat. fr.* (Montp., c.1380) ds GD VI, 201c. [R. M.]

PLANTANE, subst. masc. (plantane)

[*FEW IX, 36b : *platanus*]

"Platane" : Pommier signifie femme noble et joieuse. L'arbre du *plantane* signifie homme moien, entre povre et riche. Le cedre signifie homme noble et riche pour l'odeur. (Expos. songes B., 1396, 219).

V. aussi *plane*³, *platanier* [R. M.]

PLANTANIER, subst. masc. (plantanier)[GD : *platanier* ; FEW IX, 36b : *platanus*]"Platane" (synon. *plane, plantane*)**REM.** CORBECHON, *Propr. choses*, éd. Lyon, 1485-1486, chap.117 et 118 (BNF, Gallica, *plantanier* ; *platanier* ds GD VI, 206c, var. *plantanier*). [R. M.]**PLANTAT, subst. masc.** (plantat)[GD : *plantat* ; FEW IX, 23a : *plantare*]"Plançon, marcotte" : Item pour la journée de 6 hommes à nettoyer 1 rivage qui s'est escreu au Grant Saulcoy du Petit-Ysle et y avoir planté IIIc de *plantaz* qui ont esté prins oudit Saulcoy... (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 151). [R. M.]**PLANTATIF, adj.** (plantatif)[T-L (renvoi) : plantatif ; GD : *plantatif* ; *FEW IX, 25b : *plantare*][D'une chose] "Qui concerne les plantes" : Et selon ceste consideracion la quarte partie seroit la nuctritive, *plantative* ou vegetative qui ne participe en rien raison (ORESME, E.A.C., c.1370, 356). [C. B.]**PLANTATION, subst. fém.** (plantation)[T-L : *plantacion* ; GDC : *plantation* ; FEW IX, 25b : *plantare* ; TLF XIII, 503a-b : *plantation*]**A.** - "Action de planter ; ce qui a été planté" : Or doit amans mettre entente et avis A vous servir, Virgine, parfaitement Et croire ossi qu'en es sains paradis Fustes de Dieu essaucie ensemment Qu'en ou Lyban sont li cedre eslevé, Ou que la palme en Cadés prent sousté, Ou que la rose a sa *plantation* En Jherico (FROISS., Chans. roy. M., c.1362-1394, 203). ...toute plante [var. *plantacion*] que mon pere celestiel n'avra plantee, elle sera esrachiee (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 258).**Rem.** Ex. fin XIIe s. ds T-L.**B.** - Au fig.

1. "Rejeton, descendance"

Rem. RAOUL DE PRESLES (éd. 1486) et *Mer des hist.* (éd.1491) ds TLF.

2. "Implantation"

Rem. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GDC X, 351b (*Au commencement de la plantation de sainte esglise*). [R. M.]**PLANTE, subst. fém.** (plante¹)[T-L : *plante*¹ ; GDC : *plante* ; FEW IX, 18b : *planta*¹ ; TLF XIII, 503b : *plante*¹]*Plante (du pied) / plante des pieds.* "Face inférieure du pied, plante du pied" : Et charbons ardans m'estendez, Sur lesquelz aler le ferons A nues *plantes* (Mir. st Ign., 1366, 84). Je vueil qu'il y voit tout nu piez, Si que les *plantes* li cuisez Et ardez toutes. (Mir. st Ign., 1366, 85). Et quant le conte le vit venir, si regarde lez soy, et vit un espie, et boutte l'espie ou feurre, et print l'espie, et le met soubz la *plante* du pié et l'abaisse. (ARRAS, c.1392-1393, 22). LE PRESTRE. (...) (Tu fais peché.) RIFFLART. J'ay bien fait ["J'en ai bien fait"], se Dieu me doint joye, Mais c'est de la *plante* des piés, Car j'ay chausé des soullez vielz, Et tousjours quant voy en besongne... [Riffart confesse des péchés qui n'en sont pas] (C. Riff., c.1480-1520, 59). Et en la *plante* du pié entre le doy annulaire et le auriculaire ou entre le pouce et le doy indic du pié se font pour maladie podagre cauterer punctuaux (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 2).- *Au feu la plante.* "Les pieds bien au chaud du foyer" : Et a maistre Jacques Raguier Laisse (...) Le trou de la Pomme de Pin, Cloz et couvert, au feu la *plante*, Enmaillotté en jacopin, Et qui voudra planter si plante ! (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 20).- *De/depuis la plante du pied jusqu'au chef.* "Sur tout le corps" : ...a l'eure de nonne tenebrouse, sa tres sainte et virginele char toute Percyé et derompue, dessiree, detranchie et bastue et de son propre sang ensangletee, piteuse et orrible a veoir et de son sang refroidie toute et betee par telle maniere que, si comme dit Jheremie le prophete, "De la *plante* de son pié jusques a la verche de son chief en lui n'avoit santé ne riens ne li estoit demouré entier" (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 283). Il me denonce estre blecié Tant que, de la *plante* du pié Jusques au chef en la part haultaine, Ne demourra partie seine Qui n'ait souffrette doloureuse. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 583). N'a il pas en ung lieu touché Que, depuis la *plante* du pié Jusqu'au chief, n'y aura partye Qui de douleur ne soit partye ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 924).- *Dès/depuis le chef / la teste jusqu'à la plante* : Fault après les autres aler, Ou tu seras batuz, sans doubtte Mieux que larron, de celle rote, Ou je faudray a mon entente, Dès la teste jusqu'a la *plante*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 82). Le createur de tout le monde, a quy seulet l'on doit reverence en terre et honneur, sault et gard le noble Charlemagne, puissant, fort et saige empereur, Roland, Olivier et tous les aultres douze pers de France et confonde depuis le chief jusques es *plantes* des piez l'admiral present, tant a esté mal pourveu de subgetz (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 89). [R. M.]**PLANTE, subst. fém.** (plante²)[GDC : *plante* ; FEW IX, 19a : *planta*² ; TLF XIII, 504a : *plante*²]"Végétal, plante" : ...lez *plantes*, ce est assavoir, herbes et arbres, sunt ordenes de nature pour la grace et pour la vie des bestes et dez hommes quant il sunt en parfait eage (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 61). La chose dehors est alteree et corrupue ou resolute, et par ce elle passe et est convertie en la substance de la chose qui crest soit par nutrition ou nourrissement, si comme il est es bestes et es *plantes*, ou par autre addicion, si comme il est de la pierre qui crest en la terre. (ORESME, C.M., c.1377, 82). ...se tel *plante* est mauvaise et venimeuze ne fait à merveiller (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 98).- [Souvent p. oppos. aux arbres ou aux herbes] : ...de tous fruis, de toutes entes, De tous arbres, de toutes *plantes*, De toutes fleurs, de toutes greinnes (MACH., D. Lyon, 1342, 162). De ce est il dit ou livre de Ecclesiastique ou .XXXe. chapitre «Ploie la teste de l'enfant en jonesse», car l'arbre ou la *plante*, pour lors qu'elle est tendre, puet on mieulx ploier a son plaisir, mais, quant il est endurchy, plustost on le romproit qu'on ne le ploiroit (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 9). ...Poissons, pierres et arbrisseaux, *Plantes*, herbes et toutes choses (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 113). ...les *plantes* et les herbes (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 152). ...arbres, herbes et *plantes* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 37). Celles [choses] qui ont commencement et fin sont dittes temporeles, comme sont les choses corruptibles, qui se corrompent, comme arbres, *plantes*, qui croissent, et les bestes et les choses sensibles, et ainsi des aultres pareilles. (Somme abr., c.1477-1481, 142). Sur la terre n'a herbe ne *plante*, A chault et froit la laissent decouverte, Faulx et courtes parmy la terre on plante. (Cene dieux, c.1492, 109). ...dist des horribles tonnerres et vens qui furent entour Paris, le jour et vigille de l'Asumpcion de Nostre

Dame, qui firent plusieurs dommages ès arbres et *plantes* et aussi ès edifices. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 129 v°).

- [Cont. métaph.]: Or avons devisié par le tesmoing des croniques et meismement d'aucuns hommes encore vivans, qui ce virent, la maniere du commencement du doloireux sisme, et envenimée *plante* contagieuse, fichée par instigacion de l'Anemi ou giron de sainte Eglise (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., II*, 1404, 155). Mais à dire encores ou propos de ceste convoitise qui trop ne se puet vituperer, certainement se tel *plante* est mauvaise et venimeuze ne fait à merveiller car aussi ist elle de plusieurs detestables racines comme le desir des convoiteux aux aucuns soit d'avoir deniers à cause de prodigalité pour donner aux folz ou emploier en gloutonnies et maintes lourdes despenses (CHR. PIZ., *Paix W.*, 1412-1413, 98).

. [Cont. métaph., à propos d'une pers.] *Jeune plante*: ...mais au dessoubz de ses ans perfaits, après les jours d'enfence, que la ceve monte contremont la jeune *plante*, c'est-à-dire lorsque la chaleur et moisteur est grant ou jouvencel environ l'age de son adolescence... (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., I*, 1404, 24). [R. M.]

PLANTE, subst. fém. (plante³)

[T-L : *plante*² ; GD : *plante* ; FEW IX, 21a : *plantare* ; TLF XIII, 504a : *plante*²]

A. - "Plant, plantation" : ...et avoit sur son escu trois *plantes* de chardon picquans a une branche d'espine noire au travers (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits W.*, 1457, 61).

- *Plante de vigne*. "Vigne récemment plantée" : ...un freppier (...) auquel elle avoit vendu certaine *plante* de vigne que elle souloit avoir ou terroir de Vittry (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 325). Se vous voulez avoir raisins sans pepins, prenez en croissant ou temps que l'en plante la vigne (c'estassavoir en fevrier) une *plante* de vingne avecques la racine, et fendez le cep moitié par moitié tout au long jusques a la racine, et ostez la mouelle d'une part et d'autre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 123).

- *De plante et de lait*. "Dès l'origine, complètement"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 134.

B. - Région. (Poitou) "Plant d'aubépine"

- Au plur. "Haie vive d'aubépine" : Lequel Pasquier, voyant que ledit Ravyneau luy avoit osté ledit cousteau qu'il avoit, vint du baston dont premierement il avoit frappé ledit Ravyneau et d'icelluy debout en frappant contre ledit Ravyneau, le poussa tellement que tous deux ensemble cheurent en une fousse où tous deux estoient, bien près et joignant les *plantes* dudit Saint Prouvent (Doc. Poitou G., t.11, 1474, 458).

Rem. L'éd. précise en note : «Haies vives. Le mot plante, en patois poitevin, signifie exclusivement du plant d'aubépine, destiné à faire des haies». [R. M.]

PLANTEE, subst. fém. (plantée)

[T-L : *plantée* ; FEW IX, 18b : *planta*¹]

"Jeu rustique qui consiste à frapper de sa plante des pieds celle du partenaire et réciproquement, jusqu'à ce que l'un des deux joueurs tombe à la renverse ; réunion amicale de jeunes gens des deux sexes"

Rem. Doc. XVe s. ds T-L VII, 1100. V. *plantee*. [R. M.]

PLANTELETTE, subst. fém. (plantelette)

[GD : *plantelete* ; *FEW IX, 17a : *planta*²]

"Petite plante, jeune plante" : ...ainsi continuant le labourage droitturier, donerent lieu aux herbetes et douces *planteletes* saillir

hors de tapinage ou muciez orent esté soubz les espines qui toutes les suffoquoient. (CHR. PIZ., *Avison T.*, 1405, 83).

- P. métaph. : Plaisant fillette, honneste *plantellette*... (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 350). ...*Plantelettes* gentes, Gentelettes entes, Nettes, fort recentes... (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 214). [Aussi v.5957] [R. M.]

PLANTELE, subst. fém. (plantelle)

[T-L : *plantele* ; GD : *plantelle* ; FEW IX, 22a : *plantare*]

"Marcotte"

Rem. Doc. c.1380 ds GD VI, 202c. [R. M.]

PLANTEMENT, subst. masc. (plantement)

[GD : *plantement* ; FEW IX, 23b : *plantare*]

"Plantation" : L'Ange m'a dit, sans menterie, Que jamais ne sera garye Humanité totalement Tant que ung saint arbre fructifie, Dont la semence m'a ballye Pour en faire le *plantement* (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 155). [R. M.]

PLANTENÏEUX, (?) (plantenieux)

[Ø]

"Fécond, fertile"

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 8/1891 : lire *planteïveux* ; G. Roques, *R. Ling. rom.* 65, 2001, 614.

V. aussi *plentiveux* v. Lexiques [R. M.]

PLANTER, verbe (planter)

[T-L : *planter* ; GD : *planter* ; GDC : *planter* ; DÉCT : planter ; FEW IX, 20b : *plantare* ; TLF XIII, 505a : *planter*]

A. - Au propre. "Mettre en terre (un jeune végétal) afin qu'il croisse, planter" : ...l'en *plante* l'erbe amere pour faire pocion ou medicine. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 118). Primo est a noter que tout ce que l'on seme, *plante* ou ente, l'en le doit semer, *planter* ou enter par temps moite, et au soir ou au bien matin avant l'ardeur du soleil, et en decours, et doit l'en arrouser le pié et la terre et non la feuille. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 118). Pommes de chou sont semees en mars et *plantees* en may. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 121). Ainsi com qui vouldroit enter Un arbre, il convendroit *planter* Une branchete ja conceue De l'arbre dont l'en veult yssue. (CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 151). Le present si fut apporté De la terre au bon prestre Jehan Et l'avoit Golias *planté* [un pommier de malingre] Dessus une montaigne a l'an. Il n'y fut *planté* de cest an Mais avec(ques) moy je l'apportay Quant je passay parmy Dourdan, Qu'il soit tout ad ce[st] heure enté. (Feste roys, c.1475-1500, 310). En laquelle place ledit conte entra, et n'y avoit aucuns biens meubles, synon ung pou de vins venuz du cru de Perreuse, dont ledit conte avoit fait *planter* la vigne. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 180).

- [P. méton. de l'obj.] *Planter* la terre : ...la dite piece de terre qui sera *plantée* en vingne (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1371, 423).

- P. ext. "Semer" : Des la Toussains sont feves des maraiz ; mais afin que icelles ne gelent, on en *plante* vers Noel, et en janvier et fevrier et au commencement de mars ; et *plante* l'en ainsi a diverses foiz, afin que se les unes sont gelees, que les autres ne le soient pas. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 118). [Autre ex. p.200]

- [Dans un cont. métaph. (très fréquent)] : Ly vregierz qu'on doit moult cierir, Ens ouquel Proeche est trouvee Et tres seürement *plantee*, Est Honnours, qui sy le nourist Que boins fruis de saison en yst. (Dit prunier B., c.1330-1350, 41). Or vueil dou propre fait parler

Pour quoy j' ay meü mon parler: Celle damoiselle jolie Qui estoit a ce clerc amie, C'estoit li ente faitissete Comme une douce pucelette, Ou grant vergier d'Amours *plantée*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 222). Adam, quant la pomme menga, Les pepins dedens soi *planta* Pour quoy ses pomiers boscages Furent apres et sauvages (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 187). ...esperence d'estre amée Est en moy *plantée* Et plaisance savourée Fort enracinée Et fois d'amour embrasée Florie et germée (MACH., Les lays, 1377, 364). ...de laquelle vertu parle Cassiodore, qui dit que charité est comme la pluie, qui chiet en printemps, qui toute *plante* fait fructifier (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 89). ...Dieux a destruit les sieges des ducs orgueilleux, et a fait seoir les debonnaires pour eulx, et sechié les racines des arogans et a *planté* les humiliéz en leur lieu (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 19). DEUS. (...) Ung paradis terrestre de novel reffairé, C'est le corps de la vierge ouquel je descendray ; En ce bel paradis je veul estre *planté*, Et pourter feuille et fruit quant g'y seray enté. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 48). Et quant à ce compilateur, Preigne l'abre, d'umble stature, Qui porte le fruit, par Nature, Duquel on fait la commune huile, Qui est à vivre moult utile, Et le *plante* lez une haye, Moyennant une couple vraye, Et trouverra, se bon lui semble, Les nom et surnom tout ensemble ["Olivier de La Haye"]. (LA HAYE, P. peste, 1426, 167).

. *Planter* (un enfant) : ...vueilles *planter* Par mariage en succedent Aucun, qui soit representent Ta forme quant tu seras mors (DESCH., M.M., c.1385-1403, 337). Car elle luy dist qu'elle estoit trop desplaisante qu'il estoit si petitement fourny de cela que vous savez, c'est asavoir du baston de quoy on *plante* les hommes, comme dit Bocace (C.N.N., c.1456-1467, 471).

. [Cont. grivois] *Planter fève en raie*

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

. [D'une pers.] *Estre bien planté*. "Être bien arrangé" : Je croy qu'elle devoit venir Maintenant, c'elle est bien *plantée*. Le dyable l'a bien enchantée Maintenant de tant demorer. (P. Juh. D.R., a.1488, 33).

. *Vienne qui plante !* "Adviene que pourra" : Vienne qui *plante !* (Copp. lard., a.1488, 154). PREMIER. Debout, debout ! SECOND. Viengne qui *plante !* TROISIÈME. Mauldit soit celui qui nous hect Et qui de nous nuyre se vente ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 266).

Rem. Cf. DI STEF., 695c.

B. - P. anal.

1. *Planter qqc.*

a) *Planter qqc.* (dans le sol, en terre) "Enfoncer, faire entrer qqc. en terre" : ...et en marchant picquèrent iceulx Angloiz des paux en grant nombre que ilz portoient avec eulx. Et à celle heure les ditz chevalliers françoiz, avecques leurs gens, passèrent par entre les dites deux batailles, et vindrent tout jucques outre le bout de la bataille des ditz Angloiz pour férir dedens. Maiz les ditz paux que les ditz Angloiz *plantoient* devant eulx les empeschèrent. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 36). Lesquelz Angloiz et Bourgueignons se misdrent en place d'avantaige sans marchier plus avant et se fortifièrent de chariostz, pièuz *plantés* debout et d'autres fortiffiemens. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 134). Et par grant affection devant leurs tentes près d'une reviere qui se dit Seye ilz vont *planter* en terre et fischier leurs lances droites (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 182). ...et le seigneur Facetot viendra *planter* son estandart sur la dove des foussez et eschelleront les murailles et de trait grant force d'une part et d'autre tellement que en la fin les Angloiz retrayront en leurs

tantes et bastilles. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 255). ...après plusieurs allées et venues, ilz *plantèrent* toutes ces bannières sur le marché (COMM., I, 1489-1491, 118). Sur la terre n'a herbe ne plante, A chault et froit la laissent découverte, Faulx et coutres parmy la terre on *plante*. (Cene dieux, c.1492, 109).

- "Mettre en terre (un corps)" : Tien, mengue en male santé : Que fust ore en terre *planté* Ton puant corps ! (Mir. roy Thierry, c.1374, 275). Mais pour ce qu'il avoit servi le roy Henry d'Angleterre, par sa cruauté le fist *planter* et enterrer tout vif et morir inhumainement. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 251).

. [Contexte métaph.] : Il sont bons et de bien se perent Tant que en carité perseverent, Mais temptacion lez succumbe Et les *plante* desoubz la tombe (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 124).

b) "Ficher, implanter qqc." : ...cestui bastart Hercules conquist depuis Grece jusques en la fin d'Orient et d'Occident, et *planta* les bornes en la mer et extremes parties du monde, passa et conquist Auffricque et Europe, et, pour les merveilles de ses fais, les payens l'aourerent comme dieu (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 113). Tout à l'environ de la place du Plesseiz il feît faire ung treilliz de gros barreaux de fer et *planter* dedans la muraille des broches de fer ayans plusieurs pointes, comme à l'entrée par où l'on eust peü entrer aux fosséz. (COMM., II, 1489-1491, 291).

- *Planter le siege devant* (une ville). "Installer le siège devant (une ville)" : Et [le roi] s'en vint, tout ardent, *planter* le siege devant Lucembourg. Et il y ot plusieurs escarmouches et grant perte d'un costé et d'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 147). ...il *planta* son siege devant les portes de Romme (LA VIGNE, V.N., p.1495, 298).

- *Planter son enseigne*. V. *enseigne*

- *Planter la borne des grandes gorres*. V. *borne*

- Part. passé. MÉD. "Implanté" : De la concavité du foye yst une voyne dicte porta qui est divisee en voynes miseraïques non nombrables qui sont *plantés* en l'estomac et es intestins et atraient et portent au foye toute la succosité de chillus (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). Elle [la verge] est assise et *plantée* sur l'os du penil (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.8). ...ou fons de l'estomac sont *plantées* les venes messerayques (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4).

- [P. métaph.] : Souventesfoiz s'esbat et rit A *planter* une gente bourde (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 374).

2. [Sens grivois] "Faire l'amour" : Et a maistre Jacques Raguier Laisse l'abeuvroir Popin, Paiches, poires - sucré, figuier -, Tous jours le choiz d'un bon loppin, Le trou de la Pomme de Pin, Cloz et couvert, au feu la plante, Enmaillotté en jacopin, Et qui voudra *planter* si *plante !* (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 20).

- [Contexte métaph.] : Et se j'ay prins en ma faveur Ses doulx regars [de celle que j'aimais] et beaux semblans De tres decevante saveur Me tresparsans jusques aux flans, Bien ils ont vers moy les piés blancs Et me faillent au grant besoing : *Planter* me fault aultres complans Et frapper en ung aultre coing. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12).

3. *Planter qqn*

- [Contexte métaph.] : Et aucunefoiz avient que pour les malles noises qu'il li maine et auxi qu'il la bat, qu'elle se va et *plante* son mari pour reverdir. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 79).

- "Laisser là qqn" : ...si se leverent incontinant ; et ainsi perdit ledit de la Marche ses souldoiers qui le *planterent*. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 200).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

4. [D'une pers.] *Se planter qq. part.* "Se placer qq. part" : ...quant il perchut que lez Anglois et Allemans en avoient de tous pions l'avantage et lez Franchois le pire, il s'affiche et estent sur sez estriers et picque de l'esperon le bon cheval qui se prist a courir de tel radeur que ce sembloit tempeste et se vint *planter* en la merlee, la ou il voit la plus grant presse d'Allemans et d'Englois (Comte Artois S., c.1453-1467, 10). ...et bien le regarda le noble conte (...) et se revint *planter* devant son adversaire qui encore se gisoit sans aucun sentement (Comte Artois S., c.1453-1467, 55).

C. - Au fig. "Introduire (une chose abstr.)" : Obedience est la seule vertu qui *plante* en la pensee les aultres vertus, et, lors que *plantees* y sont, elle les garde (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 215). Après je di que il est bien possible que aucuns ont bien gouverné senz avoir veüz telx livres, par ce que ilz avoient si bon sens naturel et si bonne prudence et si tresgrant desir au bien publique que ceste science estoit en leur cuer naturellement entee, nee et *plantee*. (ORESME, E.A., c.1370, 99). Il [Lucifer] est aussi appellé en grec Appolion, si comme il appert ou .XVe. chapitre de l'Apocalipse, et vault autant à dire en latin comme "destruiseur" : car les biens des vertus que Dieu a *plantees* en sa sainte Eglise ou en la vie devote, il desire à destruire par sa malice qui tousjours le point et aguillonne. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 488). Car ainsi comme la sainte vertu de sobriété est droite mesure contre le pechié mortel de gloutonnie, aussi est la vertu que le don de sapience donne et *plante* au cuer du glouton contre oultraige. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 43). C'est icy en verité belle response digne de vostre royale personne, digne d'un roy tres crestien, digne d'un prince qui regne ou royaume qui sur tous autres est religieux et crestien depuis que la foy y fut *plantee* (GERS., Noël, p.1404, 312). [R. M.]

PLANTERESSE, subst. fém. (planteresse)

[T-L : *planterresse* ; GD : *planteresse* ; FEW IX, 23b : *plantare*]

"Celle qui plante"

REM. Doc. 1365 (Tournai) ds GD VI, 202c. [R. M.]

PLANTETTE, subst. fém. (plantette)

[GD : *plantete* ; *FEW IX, 19b : *planta*²]

"Petite plante"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 17881, c.1400, ds GD VI, 202c (*Plantula, petite plente, plantette*). [R. M.]

PLANTEUR, subst. masc. (planteur)

[T-L : *plantëor* ; GDC : *planteur* ; FEW IX, 23b : *plantare* ; TLF XIII, 507b : *planteur*]

A. - "Celui qui plante ; au fig. celui qui suscite qqc." : Lamech maudit, coupable de sang, fut le premier divisant une coste en deulx et tantost apréz la paine du deluge subverti le *planteur* de bigamie. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 429).

Rem. Doc. 1427 (*plantheur*) ds GDC X, 351a, s.v. *plantage* (au sens propre).

B. - Arg. "Celui qui écoule de faux lingots" : Et change souvent son nom, ainsi que quasi tous tous les aultres font. Et dit, sur ce interrogué, que led. Tartas est *planteur* : mais il ne scet s'il a fait les deulx plantz ou l'ung dont cy dessus est faite mencion. (Procès Coquill. S., 1455, 107). ... *planteurs* et bailleurs de saffirs ["celui qui écoule de faux lingots, travaillant en cheville avec le vendeur de pierres précieuses (tout aussi fausses)" (Éd.)] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 345). [Autre ex. (ou allusion gaillarde ?) p. 341] [R. M.]

PLANTILLETTE, subst. fém. (plantillette)

[GD : *plantillette* ; FEW IX, 22a : *plantare*]

"Petite plante" : ... *Plantillettes*, Racinettes Ou rosettes, Romarins, cyprez ou herbettes N'ont pas telle odoriférence. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier C., 1482, 394). [R. M.]

PLANTIN, subst. masc. (plantin)

[T-L : *plantin* ; GD : *plantin* ; *FEW IX, 23 : *plantare*]

"Plantation"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1406 (Douai) et 1440 (Tournai) ds GD VI, 203a-b. [R. M.]

PLANTEIS, adj. et subst. (plantis)

[T-L (renvoi) : plantëiz ; GD : *planteis*¹/*planteis*² ; FEW IX, 23a : *plantare*]

I. - Adj.

A. - "Qui doit une rente pour une plantation d'arbres"

- *Homme planteis* : ...et auxi du boiz pour l'ardoir de son dit hostel, livré par ledit verdier, excepté en la garde du Boschuon et hors deffens et ses hommes *planteis* et coustumiers de ladict forest. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 82).

- Empl. subst. "Celui qui doit une rente pour une plantation d'arbres" : Item, ledit hospitallier a en ladict forest du vif boiz pour l'usage de leur moulin, pour en païer telle ameende comme les *planteifs* doivent païer. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 75).

- Au fém. *Rente planteise*. "Rente due pour une pépinière ou un bois planté" : Et sy doivent XXVI s. t. par an pour rentez *planteiches*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 190-191).

Rem. Cf. DU CANGE IX, 308c, s.v. *plantheiche*.

B. - "Qui est planté" : Et les autres, qui s'estoient mis en fuite, se rassamblèrent et mirrent ensamble, en ung pré fermé de hayes *plantices*, qui estoient fors garnis de longues piques, à la facion du pays, et aussi de archiers et arbalestriers, qui fort entamèrent et blecherrent les gens dudit duc, à entrer dedens ledit pré. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 90).

II. - Subst.

A. - "Ensemble de plantes qui poussent qq. part" : Or va par les desers que dis Esrachant mauvaiz *plantëis* Et ainsi com as dit faisant (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 53).

B. - "Lieu planté, plantation (en partic. verger, clos de vigne)" : ...et de faire pluseurs *plantis* et sauchois pour acquerre terre sur le dicte riviere (Vie urbaine Douai E., t.4, 1379, 535). Espagne avoit arbres, estocqs, *plantis*, Champs, pretz, pastis et noble germinade (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 337).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1338 (*plantis*), 1339 (*plantis*), 1405 (*plantis*), 1471 (*planteis*), 1472 (*plantis*) et 1474 (*plantis*) ds GD VI, 202a-b. [R. M.]

PLANTON, subst. masc. (planton)

[GD : *planton* ; FEW IX, 22b : *plantare* ; TLF XIII, 508b : *planton*]

"Jeune plant"

REM. Cf. : Ce basme ne croist autre part que en ce lieu, et combien que l'en en porte des *plantions* a autre part [var. : des plantes pour planter autre part] , ilz croissent bien, mais ilz ne fructiffient point. (MANDEVILLE, Voy., p.1360. In : F. Fery-Hue, Romania 105, 1984, 523) [R. M.]

PLANTURER, verbe (planter)[GD : *planturer* ; FEW IX, 58b : *plenitas*]

"Être planteur"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD VI, 203c. [R. M.]**PLANTUREUSEMENT, adv.** (planteusement)[T-L : *plentëuros* (*plentureusement*) ; GDC : *plantureusement* ; FEW IX, 58b : *plenitas* ; TLF XIII, 509b : *planteur* (*planteusement*)]

"Abondamment" : Aussi comme les puissans recevront puissamment griéz tormens, aussi il seront guerredonnéz des loiers de justice plus *plentereusement* se il ont plus justement exercié leur office et entendu a justice garder. (FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, 76). Brouet rousset est fait comme brouet georgé cy dessus, sauf tant que l'en n'y met point de saffren, de vin, ne de vinaigre, et l'en y met plus *planteusement* canelle et les ongnons coupez par rouelles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 216). L'autre partie s'estent seulement en fait de pecune, c'est de donner *planteusement*, tant argent comme choses qui le vallent, et ceste est appelée largece. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 148). Et le lendemain, qui fut mardi sixiesme jour dudit moys, maistre Olivier le Diable, dit le Dain, barbier du roy, festoya lesdiz legat, cardinal de Bourbon et moult d'autres gens d'eglise et nobles hommes tant *planteusement* que possible estoit. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 101).

- "Dans l'abondance"

Rem. FOUL., *Policrat.* B., V, 1372, 10/39 (*qui vivent planteusement*).

- [À propos du sevice à table, d'un repas, d'un banquet] : Avecques ce ilz orent plusieurs menestrelz de chant et de vielle, qui tous se penoient d'eulx resjoïr, car ilz estoient si *planteusement* serviz de toutes viandes et de tous vins que nul ne s'en plaingnit au derrenier. (Bérinus, II, c.1350-1370, 111). Et touz les officiers de l'ostel doivent la porter chascun ce que il li faut selon son office bien et *planteusement*, et doivent estendre touailles et nappes par tout sus l'erbe vert et mettre viandes diverses et grant foyson dessus selon le pouoir du seigneur de la chasce. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 171). ...assez est à croire que de tous les biens et vivres qu'à ce jour on put recouvrer dedans la ville de Nancy et au pays à l'environ, furent servis moult *planteusement* (Faits Lalaing K., c.1470, 66). Le seigneur d'Autré fict diligence d'arrester le duc son seigneur à icelles nopces, lesquelles furent moult *planteusement* servies de vins et de viandes, et y furent toutes les dames du pays (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 400).

- [À propos de la fécondité] : Et primierement, celle conjunxion [qu'un homme ait plusieurs femmes] est milleure qui plus *planteusement* tant ["tend"] a la procreacion dez enfens, car c'est un dez biens de mariage (Songe verg. S., t.2, 1378, 215). Fecunde (...) : fertillement, *planteusement* (LE TALLEUR, *Vocab.* E.M., c.1490, 120). [R. M.]

PLANTUREUSETÉ, subst. fém. (planteuseté)[T-L : *plentëuroseté* ; GD : *plenteuseté* ; FEW IX, 58b : *plenitas*]

"Abondance, fécondité" : ...j'entens ceulx qui vivent en vie active, (...) pour leur *planteuseté* par laquelle en generacion faisant ilz emplent le nombre des loyaux par lesquies les sièges de paradis seront empliz (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 228).

- "Abondance, fertilité" : Ceste yslle de Bretagne par sa *planteuseté*... (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 2).

- "Abondance, plénitude" : ...après les .VII. ans De *planteuseté* de temps (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 280). Il puet, il scet et veult communiquer soy mesmes, c'est a dire donner a autrui la *plenteuseté* et la plénitude de sa majesté. (Somme abr., c.1477-1481, 107). Secondement, il apparut sur nostre saulveur, quant il fu baptisié pour demonstrier la *plenteuseté* de grace estre en lui. (Somme abr., c.1477-1481, 120). [R. M.]

PLANTUREUX, adj. (planteur)[T-L : *plentëuros* ; GDC : *planteur* ; FEW IX, 58a : *plenitas* ; TLF XIII, 509a : *planteur*]

A. - [D'une chose] "Riche, abondant, fastueux" : ...nous qui demandons aucuns reliefs, aucune aumosne de vostre *planteuse* table ou vous seez en paradis, mengens et buvans jusques a sobre yvresse les precieuses viandes, non mie charnelles ou corporelles mais espirituelles (GERS., P. Paul, a.1394, 484). ...il [Hérode] veul faire feste *planteuse* et sans moleste, Venir vous y fault sans arrest (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 105). Aussi l'air pur et *planteur* Est tousjours moiste et chaleureuz, Et la terre par sa droiture Est de froide et sèche nature (LA HAYE, P. peste, 1426, 64). ...on doit considerer que au commencement l'orine est tenve non obstant que la matiere soit humide et *planteuse* pour ce que la matiere est indigeste et les conduis sont estoupés et la matiere est grosse et n'est pas convenable a expulsion. (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 7). Les cierges et les luminaires furent grans et *planteur* [aux obsèques du duc Philippe] (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 62-63). Quant au regard de leurs chaynes et bagues, De pierrerie et joyaux *planteur*, Tant en avoyent de combles et de vagues Que ce c'estoit pour mettre avant les bragues De mille roys et d'autant d'empereurs, Elles en avoyent a souffire pour eulx. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170).

- En partic. [D'un repas, d'un banquet...] "Riche, copieux" : ...et tandis que l'eure du soupper vint, qui fu tant *plenteur* et richement appointtié que merveille, menestrez sonnerent assiete (Comte Artois S., c.1453-1467, 18). Et ainsi s'en ala faire son oroison en l'eglise Nostre-Dame de Paris, et puis s'en retourna souper en son Palais royal à Paris, en la grant sale d'icellui : lequel souper fut moult bel et *planteur*, et coucha celle nuit oudit palais. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 29). Lequel banquet fut moult *plenteur* et riche (ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.2, a.1465, 120).

- [D'un lieu] "Où règne l'abondance, opulent" : Sire, je suis de Bourgoingne, une bonne terre et *planteuse* (Bérinus, II, c.1350-1370, 102). ...on ne pourroit nombrer Les loenges qu'en la court *planteuse* De paradis on vous dit sanz cesser (Mir. Berthe, c.1373, 255). En venant le chemy du Caire en Alixandre, a si tresbel pays que c'est merveille, *plenteur* et plain de beaux jardins et d'arbres (Voy. Jérus., c.1395, 77). Car paravant la guerre c'estoit ville *planteuse* et remplie de tous biens. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.3, c.1425-1440, 376). Car tout estoit si tres bien ordonné De toutes choses, que pour nul or donné On n'eust sceu voir chose plus sumptueuse En habondance de maison *planteuse*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 191). Parquoy il est assavoir que le pays d'Ast est ung tres bon pays, *planteaux* [i. *plante(a)ux*] et fertil de tous biens (LA VIGNE, V.N., p.1495, 295).

- [D'un visage] "Pein, ferme" : ...il dreça son viaire, qu'il avoit *planteur* et appert (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 75).

- [D'une chose plus abstr.] "Fastueux" : Et Jhesu Crist l'a bien remuneré en benignité et *planteuse* misericorde. (GERS., P. Paul, a.1394, 512). Moult nous fu fortune favorable le temps durant

de la vie du sus dit bon sage roy Charles et avec les autres gloires des prosperitez receues en joyeuse, *plantureuse* et paisible vie (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 151). ...de ce temps la peus tu avoir remembrance, car Dieu sceit le bruit, la rumeur et l'esclandre obprobrieux, que tu donnoyes a ceulx qui en *plantureuse* union et tranquillité te gouvernoient (CHART., Q. inv., 1422, 26). Et tint le seigneur de Charny bien deux mois entiers court ouverte en toutes les places dessusdictes, à si grande et *plantureuse* despense, que de mon temps, pour si grant terme, sans maison de prince, je n'ay point veu le pareil. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 295). LE CRESTIEN [à saint Nicolas]. (...) Ressuscité a ton adveu Ay esté de mort moult piteuse, Douloureuse, Angoisseuse, Pris des mains du faulx ennemy, Dont j'eus ta grace *plantureuse*, Sumptueuse, Savoureuse, De Dieu te tiens ung vray amy. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155).

. [D'un don] "Riche, généreux" : Et se nous avons aucune chose perdu, Dieu a assez pour nous donner, car si don sont grant et *plentureux* a ceulx qui ont en lui fiance (Bérinus, I, c.1350-1370, 207). Lors Pitié par don *plantureux* Envoie aux amans langoureux Son loyal medicin, Espoir, Pour conforter les douloureux (Narcissus, p.1426, 285). Il n'est chose si gracieuse Qu'après une dame amoureuse Ensuivre amoureux sejours : La peut on acquerir secours Du don de Grace *plantureux*, Par quoy les amans langoureux Reçoivent par Mercy santé. (Narcissus, p.1426, 293). La sont les grans biens valeureux, La sont les tresors et richesses, La sont les haulx dons *plantureux*, La sont les joyes et lyesses, La ne sont aucunes tristesses (LA VIGNE, S.M., 1496, 421).

- *Plantureux de qqc.* "Riche de qqc., rempli de qqc." : Grans deduiz est de bien oir parler De la cité de touz biens *plantureuse* Ou Amours vult un saint temple sacrer... (Mir. Theod., 1357, 129). ...car icelle isle est bien peuplée et *plentureuse* de moult de biens (Voy. Jérus., c.1395, 8). ...celle ylle [Albion] (...) estoit (...) *plenruseuse* de fleuves plains de poissons et bien aournee de forestz. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 27).

. "Rempli de, riche de (d'une chose abstr.)" : Mais des fais de proesche ne sui point *plentureus* (Hugues Capet Lab., c.1358, 130). Haa, mere, jadis habondant et *plantureuse* de prosperité et ores angoisseuse et triste du declin de ta lignee, je reçoys bien en gré ta correction (CHART., Q. inv., 1422, 20). Quant de mes yeulx le voy, je suis heureux Et *plantureux* de tous biens savoureux ; A tous les dieux aultre bien ne demande, Fors qu'il ait vie pour estre pondeureux, Tresamoureux, en guerre aventureux Et qu'en croissant de mieulx en mieulx amende. (LA VIGNE, S.M., 1496, 141).

. *Faire plantureux de.* "Être riche de" : ...la plus belle plaine qui soit ou paÿs et sy y fait *plantureux* de toute vitailles. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 541).

B. - P. ext.

1. "De grandes dimensions, vaste" : ...[les lièvres] ont fieble veue et ne cloent point les yeulx et oent tres cler et ont les oreilles longues et *planteureuses* qui leur est chose neccessaire pour garder leurs yeulx des mouques comme dit Auisenes. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 472). Si m'en voys, tout de ceste aleuse, La commander [la bombarde] a ung ouvrier, Qu'i (le) [la] nous face *plantureuse*, Au mieulx qu'on le pourra ouvrir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 198).

2. Au fig. "Étendu" : L'on n'en pourrait trop de bien dire [de Barbe] Tant est son renom *plantureux*. (Myst. ste Barbe P., 1493, 29).

- [D'un mot] "Vaste par sa signification (en partic. en tant que mot dérivé)" : ...c'est un verbe *plantureus* [predestiner] et qui

tousjours enclost en soy l'entendement d'un autre verbe (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 175).

. [Du nom de la Vierge] : Après je di que ce nom est *plantureux*. Pour ce est il dit : Oleum effusum, c'est a dire nom espandu, et vraiment il est bien *plantureux*. (Mir. ev. N.D., c.1348, 60).

C. - [D'une pers.]

1. "Riche, qui vit dans l'opulence" : Vous verrez saige (...) Qui sera povre et suffraiteux. Ung autre plus folx la moitié A moins de painne et de dangier Qui sera riche et *plantureux*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 122). Onques ne furent *plantureux* ; Toujours sont povres et soffraiteux. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 177).

- Empl. subst. "Celui qui est riche, qui est nanti" : ANTRECRIST. Je suis a touz abandonnez, Autent aux povres comme aux riches, Tant aux *planteureux* com aux chiches, A ceux qui de bon cuer me servent (Jour Jug. R., c.1380-1400, 230).

2. "Fécond" : ...quant telle fumee et telle odeur aromatique vient au nez ou a la bouche, que la fame est *plantureuze* et fecunde, et peut engendrer (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 140). Après il ama sa char treblement, car il la fist *plantureuse* et la fecunda, c'est que fruit elle porta, d'estre violée la garda, et en la fin la glorifia. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93). ...cest archange entendoit de lignie divine les entrailles de la vierge raemplir et feconder, c'est a dire et entendre faire *planteureuses*, a ce que vierge fust faite mère du fil de Dieu. (Mir. fille roy, c.1379, 6).

- P. métaph. : ...povreté, la *plentureuse* mere de force des hommes (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 447). [R. M.]

PLANURE, subst. fém. (planure)

[T-L : *plenure* ; GD : *planeure* ; FEW IX, 30b, 34b : *planus* ; TLF XIII, 509b : *planure*?]

"Plaine, étendue plate"

Rem. Doc. XIVe s. (*plenure*) ds GD VI, 200a, et doc. XVe s. (*plainure*) ds TLF. [R. M.]

PLAPIER, (?) (plapier)

[Ø]

"Clapier" : Et, qui veult avoir bone gareine de connills, il les doit chascier deux ou trois fois la semaine as espaignouls, qui s'apellent chiens d'oisiaux, et les fere encloter, quar autrement ilz vuident le païs, si on ne les tient touz jours pres de leurs *plapiers* [l. *clapiers* ?] ou terriers, espiciaument si lievre y passe qui soit chaude, comme j'ay dit devant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). [R. M.]

PLAQUE, subst. fém. (plaque¹)

[GD : *plaque* ; FEW XVI, 626b : *placke*]

MONN. "Monnaie frappée en Flandres, valant un double gros" : ...en ce temps couroit une monnoie à Paris, nommée *placques*, pour XII deniers parisis, et estoient de par le duc de Bourgogne (Journal bourgeois Paris T., 1425, 206). ...mais bien est recors que il ot VIII gros ou *placques* de Flandres (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 369). ...la femme dudit fermier lui bailla XVIII pieces de monnoie appelez *placques*, pour eschever plus grans dommages. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1434, 283). En ce mesme an, le samedi desrenier jour de decembre, fut cryée la monnoye du roy et furent descriées les *placques*, qui estoient de huit doubles et mises à huit deniers parisis. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 219). ...il tira de sa bource deux bretons et une *placque* pour paier lesdits Anglois (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2,

c.1437-1464, 71). ...et lors lui gecta a terre pour son vin deux bretons et une *placque* (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 291). ...et entretant lui jetta à terre, pour son vin, deux bretons et une *plaque* (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 165). ...il paiera quatre *placques*, Deust il vendre, quoy qu'il lui griesve, Ce dont on coeuvre mol et greve, Aler nues jambes en chappin (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 89). Nous avons entendu que (...) les fermes, rentes, revenues et autres devoirs dudit demaine [de Ponthieu] qui se paioient a monnoie de paris (..) se lievent et payent a monnoye de patars, *placques* et autres monnoyes de Bourgoigne (Pol. Louis XI, G., Pièces justifi., 1464, 427).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 156.

- [Faible valeur] : Des biens mondains n'ay vaillant une *plaque*, Mais des douleurs plus de plain une cacque (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 15). Jamais il n'avoit qu'une *placque* Qu'i mettoit dessoubz son cousin. (Vig. Trib., c.1480, 229). [R. M.]

PLAQUE, subst. fém. (plaque²)

[GDC : *plaque* ; FEW XVI, 628b : *placken* ; TLF XIII, 510a : *plaque*]

"Pièce plate de métal" : Il est vray que ledit roy nostre maistre avoit fait de rigoureuses prisons, comme caiges de fer et d'autres de boys, couvertes de *plaques* de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles ferreüres de quelque huyct pieds de large et de la haulteur d'ung homme et pied plus. (COMM., II, 1489-1491, 320). [R. M.]

PLAQUELLE, subst. fém. (plaquelle)

[GD : *plaquelle*]

"Petite plaque, petite dalle"

REM. Doc. 1412 (Béthune) et doc. XVe s. (Valenciennes) ds GD VI, 203c. Faut-il rattacher à *FEW XVI, 629a : *placken* ou suivre Godefroy, qui se demande si ce n'est pas *planquelle* (GD VI, 201b, ex. du XVIe s. ; FEW VIII, 352b : *phalanx*) ? [R. M.]

PLAQUEMENT, subst. masc. (plaquement)

[T-L : *plaquement* ; GD : *plaquement* ; FEW XVI, 627b, 629b : *placken*]

I. - CONSTR. "Action de revêtir un mur de mortier, de crépi, d'enduit, torchis" : Matieres de pierres, brique, pavement, chaulx, sablon et argille emploiez es ouvrages de maçonnerie et *plaquement* fais oudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 588). À Jehan Le Proost, placqueur, pour avoir ouvré de son mestier à placquier les gyoles dessus nommez et pour faire autre ouvrage de *plaquement* oudit hostel par deux jours entiers (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 589). À Gilles Le Hottre, placqueur, pour avoir ouvré de son mestier à faire le *plaquement* de la cheminee en la grant cuisine devant la salle dudit hostel et des parrois de terre de l'estable de nouvel faite en la basse court derriere la pesterie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 604).

Rem. Doc.1402 et 1455 ds GD VI, 204a.

II. - "Tromperie" : Je vous eüsse ochis sans nul rachatement ! - Rolant, ce dist le roy, point n'a fait encement, Car a moy a parlé mont gracieusement. Mais c'est par traïson et tout par *plaquement* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 404).

V. aussi *plaquerie* [R. M.]

PLAQUER, verbe (plaquer¹)

[T-L : *plaquier* ; GD : *plaquier*¹ ; GDC : *plaquier* ; FEW XVI, 626b, 630a : *placken* ; TLF XIII, 512b : *plaquer*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre

1. CONSTR. "Revêtir qqc. de crépi, de mortier, d'enduit" : ...deux quarees d'argille emploiez pour *placquier* deux gyoles d'espriver et en autre ouvrage de placquement oudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 589).

- [Cont. métaph.] : ...il semble que il veullent *plaquier* et aplanir la paroi du pechié endurci et couvrir de boe sanz pailles (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 90).

2. [Terme de chancellerie]

- *Plaquer cire*. "Appliquer directement sur un acte la cire destinée à recevoir l'empreinte du sceau (un carré de papier pouvant recouvrir la cire)" : Item cognut et confessa qu'il avoit fait unes lettres closes ou nom du roy d'Arragon adrecenz au roy de France. Et y avoit *placqué* cire en un po de papier dessus (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1337, 129).

- *Plaquer le sceau qq. part* (sur un acte). "Appliquer le sceau (sur un acte)" : Donné en ma ville de Douay, soubz mon grant séel *placqué* à ces présentes, le XXIIIe jour d'aoust, l'an mil quatre cens et unze. (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 158). En tesmoing de ce avons mis Nostre seel, *placqué* et assis En ceste presente quittance, Escripte par nostre ordonnance (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 113).

. *Plaquer le sceau le roi* : ...il fist *plaquer* le seel le roy fausement (...) en une sauvegarde pour sa mere (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1341, 149).

- Part. passé en empl. adj. [D'un acte] "Qui a reçu l'empreinte d'un sceau" : ...Fait et doublé par maniere d'indenture, et *placquet* dou seel doudit monseigneur de Flandres, en tesmoing de verité (Trés. Reth. S.L., t.2, 1364, 169). Par le tiesmoing de ceste cédule, *placqué* de nos seauls, faite et donnée à Bruges, le XXIXe jour d'avril, en l'an de grâce MCCC quatre vins et un. (Hist. Lille T., t.2, 1381, 223). Ainsy signé : Par Mons. le duc "De Longueville," et scellé en cyre rouge à seel *placqué*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 260).

B. - P. anal. "Marquer au marteau (un arbre destiné à l'abattage)"

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, 10819.

C. - Au fig.

1. Plaquer qqn/qqc. à qqc.

a) Plaquer qqn à qqc. "Faire adhérer qqn à qqc., l'y appliquer" : Et par ainsy ilz furent esmeuz de appeller leur aide [des esprits] par conjuracions, par deprecacions et par plusieurs manieres d'oroisons et de belles paroles et par aucuns sacrifices aussy pour eulx *plaquier* et esmouvoir a ce qu'ilz desiroient accomplir et parfaire. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 94).

b) Plaquer qqc. (son entendement) à + inf. "Appliquer qqc. à + inf." : LE PREMIER GENTIL. Mon entendement veulx *placquer* A leur faire honneur et service Et leur plaisance coliquer En tous temps, sans mal et sans vice. (LA VIGNE, S.M., 1496, 432).

2. Plaquer qqn. "Traiter qqn comme s'il était placqué qq. part, le laisser là, l'oublier" : ...je veul mectre paine et entente (...) d'escrire par prose ce que je ay veu (...) au plus brief que je pourray, sans nulluy *placquier* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 4).

II. - Empl. pronom. "S'arrêter, se placer qq. part"

Rem. CUVELIER, *Chron. Guescl. C.*, t.1, c.1380-1385, v.22251 (T-L VII, 1105 ; GD VI, 204b).

- *Se plaquer à terre* : ...tantost a terre se *placua* (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 22). [R. M.]

PLAQUER, verbe (plaquer²)

[T-L : *plaquier* ; GD : *plaquer* ; FEW IX, 1a : *placare*]

Empl. trans. "Calmer, apaiser" : ...afin que par la bonne paix et union (...) vou puissiez *placquer* son ire et lui apaisier (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 310). ...et fut celui, comme l'on dit, qui lui donna conseil de aller au devant du roy Allexandre pour *plaquer* son ire qu'il avoit conceue contre ceulx de Jherusalem, lui monstrant l'influence estre disposée contre eulx s'ilz n'y obvioient, ce qu'il firent et bien leur en fut. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 v°). ...par especial prenostica la rebelion de ceulx de Bruges contre le duc de Bourgogne, lesquelx fermerent leurs portes après ce qu'il fut entré, dont il fist puis grande pugnacion sans l'amende, qui fut de Ilc mil riddes. Sans ce ilz donnerent à sa femme Ysabel de Portugal pour *plaquer* ledit duc. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 155 r°). [R. M.]

PLAQUERIE, subst. fém. (plaquerie)

[T-L : *plaquerie* ; GD : *plaquerie* ; FEW XVI, 629b : *placken*]

A. - "Torchis"

Rem. Doc. 1459 (Tournai) ds GD VI, 204a.

B. - "Tromperie"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L VII, 1104-1105 (cf. aussi *ibid.* : *plaquement*). [R. M.]

PLAQUEUR, subst. masc. (plaqueur)

[GD : *plaqueur* ; FEW XVI, 627b : *placken* ; TLF XIII, 513b : *plaquer* (*plaqueur*)]

"Ouvrier qui enduit un mur de crépi, de mortier, d'enduit, plâtrier" : Ce sont les banieres et li pignon des mestiers de Valenciennes, qui furent mis par deviers les massars environ le Toussains l'an mil IIIcLVII. (...) les *placqueurs* et couvreurs 1 banniere 4 pignons (...) les carliers et hugiers 1 banniere 4 pignons (...) les tantteniers 1 banniere 6 pignons les monniers 1 banniere 4 pignons les fruitiers 1 grant pignon, 2 petis. (Drap. Valenc. E., 1357, 28). À Jehan Le Proost, *placqueur*, pour avoir ouvré de son mestier à placquier les gyoles dessus nommez et pour faire autre ouvraige de plaquement oudit hostel par deux jours entiers (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 589). À Gilles Le Hottre, *placqueur*, pour avoir ouvré de son mestier à faire le placquement de la cheminee en la grant cuisine devant la salle dudit hostel et des parrois de terre de l'estable de nouvel faicte en la basse court derriere la pesterie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 604). ...*placqueurs* et couvreurs d'estrain (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 257). ...*placqueurs* et chavetiers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 189). [R. M.]

PLASCËIS, subst. masc. (plascëis)

[*FEW XVI, 632a : *plasch*]

"Lieu marécageux" (synon. *plach*, *plasquier*, *plasquis*, *plassiet*) : ...et cevauchoit parmy marés, crolierez et autrez *plassis* (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.1, c.1375-1400, 58). Quelle chose est ce la ? - Par ma foy, dist il, je ne sçay, se ce n'est ung *plascëis*, sy en monte la bruyne de l'eau amont. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 295). [Autres ex. : *Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 141 ; 161 ; 162]

REM. Quoi qu'en dise l'éd. (p.459, n. 8232), ce n'est pas le même mot ds l'ex. suiv. : Lors s'en vint en la prairie ou il avoit

laissé sa jument et voit qu'elle estoit emmy ung *plascëis* ou elle paissoit l'erbe ainsi qu'il avoit acoustumé. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 385). C'est *plaisis* v. Lexiques, au sens de "enclos". [R. M.]

PLASMATEUR, subst. masc. (plasmateur)

[GD : *plasmateur* ; FEW IX, 35a : *plasma* ; TLF XIII, 518a : *plasmateur*]

"Créateur (Dieu)" : Oyr voyr, je dy que tu es Maleureux, se te ne t'avise D'avoir ta volenté bien mise A argüer ton createur, Jhesucrist, le doulx *plasmateur* Des cieulx et de toute la terre. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 128). Hault *plasmateur* que povre cuer adresse, Voy la doleur et le piteux martire, Que par Pluseurs le Povre Peuple tire. Gette sur luy tes doulz yeulx de pitié, Faiz apparoir la grande amitié De quoy tu l'ayme, en luy donant secours. Tu es son pere, son reffuge et retours [l. recours] (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 195). Roy triumpant, souverain *plasmateur*, Tout dominant en ce trosne divin, Mercy vous rens comme a mon créateur Qui m'avez fait de vostre veul begnin (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 6). SAINT MARTIN. Redempteur d'eternelle gloire, *Plasmateur* de la Trinité En qui je veulx de bon cueur croire, Donne moy, par ta dignité, Maintenant l'opportunité D'aller devers les Arriens (LA VIGNE, S.M., 1496, 325).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. ; *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, 54/81 ; *Chasse am. W.*, a.1509, gloss. [R. M.]

PLASMATION, subst. fém. (plasmation)

[T-L : *plasmacion* ; GD : *plasmacion* ; FEW IX, 35a : *plasma*]

"Création, produit de la création, forme" : ...Le fait de la créacion Et la noble *plasmacion* Du ciel, terre, anges et humains (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 13). ...ou Dieu le puet faire sans homme et sans femme, comme il fit Adam en sa premiere *plasmacion* du lymon de la terre (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 216). Et se la volenté de Prromotheus, le premier donnant forme, a esté de faire sa *plasmation* de ceste mere... (MICHAULT, Danse aveugles F., 1464, 84). ...n'ayant regart d'amoureuse benignité a sa refulgente *plasmation* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 168). [Aussi p.169]

Rem. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD VI, 205a.

- *L'humaine plasmation*. "La créature humaine" : J'ay tousjours perceu et perçoy Que l'humaine *plasmation* Ne se peult lever tout par soy De quelconque vexacion (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9533). [R. M.]

PLASMATURE, subst. fém. (plasmature)

[GD : *plasmature* ; FEW IX, 35a : *plasma*]

"Création, créature" : Sire, en ta royal couverture Ne peut avoir nulles fallaces. Regarde donc ta *plasmature* (...) Et te souviengne en ta closture Qu'en vain n'as fait la producture (CHASTELL., Mort Phil. Bourg. K., 1467, 276). [R. M.]

PLASQUIER, subst. masc. (plasquier)

[GD : *plasquier* ; FEW XVI, 632a : *plasch*]

"Lieu marécageux" (synon. *plach*, *plascëis*, *plasquis*, *plassiet*) : ...entre sa bataille et les gens de Rasse (...) avoit un grant *plasquier* tout plain d'aige et grans marescages, par quoi il ne pooient venir jusques à eulx. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 71). ...et avoient au devant d'eus un grant plachiet [var. vivier,

flaschier, *plaquier*, flaquis, plasquis] plain d'aighe dormant. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 220). [R. M.]

PLASQUIS, subst. masc. (plasquis)

[GD : *plasquis* ; FEW XVI, 632a : *plaszch*]

"Lieu marécageux" (synon. *plach*, *plascëis*, *plasquier*, *plassiet*) : ...et avoient au devant d'eus un grant plachiet [var. vivier, flaschier, plaquier, flaquis, *plasquis*] plain d'aighe dormant. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 220).

REM. Comme nom propre : Et tant errerent qu'ilz arriverent a l'ostel d'elle, que l'on surnommoit le *Plasquis*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 139). [R. M.]

PLASSE, adj. (plasse)

[GD : *plasse*]

"Perplexe" : Ilh ne seit qu'ilh puist faire si at le cuer tot *plasse* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 448).

REM. Scheler, *Gloss.* : «Je ne puis m'expliquer ce terme que par *plexus*, embarrassé, perplexe. *Asse p. aisse, eisse* est dans la règle.» [R. M.]

PLASSIET, subst. masc. (plassiet)

[GD : *plassiet* ; FEW XVI, 632a : *plaszch*]

"Lieu marécageux" (synon. *plach*, *plascëis*, *plasquier*, *plasquis*) : ...il ne les pooient conforter pour un grant *plassiet* d'aige et de marès, qui estoit entre eulx et les combatans (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 68). ...et avoient au devant d'eus un grant *plachiet* [var. vivier, flaschier, plaquier, flaquis, plasquis] plain d'aighe dormant. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 220). [R. M.]

PLASTRON, subst. masc. (plastron)

[GDC : *plastron* ; FEW III, 223a : *emplastrum* ; TLF XIII, 525a : *plastron*]

"Pièce de l'armure qui protège la poitrine" : ...et a celle course le seigneur de Loissellench actaint sur la double du coude senestre qui esclinsna, et Saintré actaint au faux du *palestron* (LA SALE, J.S., 1456, 156). Premièrement vindrent les Allemans, Lancequenetz, foussiguerans, Souÿsses, Portans *plastrons*, braceletz, escrevisses (LA VIGNE, V.N., p.1495, 210). En noz maisons sont François residens, Et sur les champs ung grant tas des mordans, Qui ont sur eulx l'allecret, le *plastrum*, Les grans bastons invasibles pendans A l'entour d'eulx, et comme presidens, De jour en jour mangent Panem nostrum. (LA VIGNE, Patenostre Genevois B., 1507, 170).

Rem. Doc. 1477-1478 ds TLF ; doc.1492 ds GAY II, 236b. [R. M.]

PLAT, adj. et subst. masc. (plat)

[T-L : *plat* ; GD : *plat* ; GDC : *plat* ; DÉCT : *plat* ; FEW IX, 44,46,50a : *plattus* ; TLF XIII, 526b,532a : *plat*/*plat*²]

I. - Adj.

A. - Au propre

1. "Dont la surface est plane, horizontale, sans relief, sans profondeur"

a) "Dont la surface est plane" : ...un chapperon de drap violet double, à usage de femme, boutonné de boutons *plas* d'argent esmeilliez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 135). ...yeux deux compoingnons attingnèrent deux estuiz de cuir, l'un rond et gros comme une grosse boule, et l'autre *plat* comme unes grans tablettes, et les ouvriront (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 423). ...pain *plat*

cuit d'un jour (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 184). ...vestus d'un haubregon de *plaitte* malle (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 911).

- *Clou plat*. "Clou sans tête" : Et derrere celle espointe, a plain doi, a fichié un clou *plat* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 275).

- *Selle plate*. "Selle (du harnais de joute) sans pommeau" : Pendant le temps que le pas se preparoit en son execution, comme dit est, le duc et la duchesse firent de grans chieres en leur ville de Dijon, et là furent faictes unes joustes à selles *plattes*, et en harnois de joute, de josnes gens et de nouveaux jousteurs, pour apprendre le mestier. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 286).

- *Bourse plate*. "Bourse vide" : ...il ne lui en estoit demouré que la bourse *platte* et esvuydee (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 821).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 104.

- [D'une partie du corps]

. [Du ventre] "Non saillant" : LA MATRONNE. Je ne voy pas comment compris Enfant soit cy ne conceuz, Dame (...). Et vous qu'en dites ? SUER YSABEL. Non fas je moy, que trop alistes A les costez et ventre *plat* (Mir. abbeesse, 1340, 94).

. V. ville

. [D'une pers.] *Être plat de ventre* : ...[les matrones] ne tiennent en elle aucun signe parquoy elles peussent et osassent tesmoignier que elle soit grosse d'enfant, car elle est moult *plate* de ventre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 507).

. [Des pieds] "Dont la voûte plantaire est affaissée" : ...les piez avoit grans et *plas* et bonnement sur le reont. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 150).

- [D'une pers., d'un animal] : Et au resveil, quant le ventre lui bruyt, Monte sur moy, que ne gaste son fruyt, Soubz elle geins, plus qu'un aiz me fait *plat* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125).

. [D'un cheval] : ...car on dist ung cheval *plat* quant il n'est pas ront ne bien esquartelé. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 138).

. [D'un poisson] : Poisson de mer *plat* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 240).

b) "Horizontal" : Et quant tu empreis l'amer, Tu te meis enmi la mer Entre les perilleuses ondes Cornues et *plates* et rondes Qui se transportent en po d'eure, L'une au dessous, l'autre au desseure, Dont la mer s'engroisse et se trouble, Si que toute l'iaue en est trouble (MACH., R. Fort., c.1341, 94). Item, encore opposent il et dient que il convient que la terre ait ceste figure *plate* et droite pour ce que elle repose. (ORESME, C.M., c.1377, 538).

c) [D'un étendue] "Sans relief et proche de l'horizontale" : Sire, Alixandre est une ville Qui tient de tour plus de X. mille, Car elle est grant et *plate* et lée, De tours et de haus murs fermée ; Et si a à chascune porte Bonnes tours, dont elle est plus forte ; Environnée est de fossez Grans, larges et parfons assez. (MACH., P. Alex., p.1369, 61).

- *À terre plate*. "Par terre, sur la terre dure" : Et savez comment il gisoient ? Q'un po de viez paillier n'avoient Qu'il ne fussent a terre *plate* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 265).

- *Plat pays*. "La campagne (p. oppos. aux lieux fortifiés, aux villes)" : ...les gens maines [var. menues, moyennes] du *plat* païs (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 207). ...les petites gens du *plat* pays ou des boines villes (Doc. 1360. In : J. M. Richard, Bibl. Éc. Chartes 36, 1875, 85). Et s'est si grans mortalités En bours, en villes, en cités Et tout par tout le *plat* pays Que chascuns en est esbahis (MACH., Voir, 1364, 486). ...sens les

gent d'iceli *plat* paix reansonner. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 179). ...pour ce que par certaine ordenance faicte par mon dit seigneur le Captal les gens du *plat* paiz ne seroient plus contrains à faire guet es forteresses de Monseigneur et que les cappitaines et chastellains le feroient faire par leurs gens (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 263). ...la dite abbaye et ses appartenances estoient et est assise en *plat* paiz, ès metes et marches d'Anjou (Doc. Poitou G., t.4, 1370, 39). Le *plat* paiz... (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 71). Sire, vostre regne s'estent, Et tout le *plat* paiz si tent A soubz vous estre. (Mir. Clov., c.1381, 258). Et en la route de la partie senestre estoient tous les honorables bourgeois de la ville de Paris, et certains esleuz en honneurs des bonnes villes et du *plat* pays du royaume de France. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 445). Et en la tierce partie estoient sans nombre les labour(eur)eurs et menu peuple des bonnes villes [et] du *plat* paiz du royaume de France. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 448). Item, dit que il monsterra et enseignera sanz nombre des gens du *plat* paiz qui l'ont tousjours advitaillé. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 181). ...par la grant multitude de gens d'armes qui, hors feu bouter, gastoient et destruoient les *plas* paiz en pillant (BAYE, I, 1400-1410, 246). ...n'apertient point, quoy que elles facent ailleurs, si que ja est plusieurs foiz touchié devant, que la femme d'un laboureur de *plat* paiz porte tel estat que la femme d'un homme de commun mestier (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 183). ...et pour ce qu'il trouverent les portes closes, pillerent et roberent le *plat* paiz (BAYE, II, 1411-1417, 265). Item, le 10e jour d'octobre 1424, pour un voiage fait par Tuchon au *plat* paiz 12 s. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 54). ...les gens du *plat* paiz [de Cahors] (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1449, 54). ...les habitans du *plat* paiz d'icelluy nostredit royaulme (Pol. Louis XI, G., Pièces justific., 1461, 411). Monsieur d'Orval fut commis en Champagne, Et pour tenir *plat* paiz et montaigne En union de Caulx et Normandie Semblablement de toute Picardie, On y commist tant aux champs qu'à la ville Pour gouverneur l'admiral de Gravelle. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 142).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 104.

- *Pays plat*. "Campagne" : J'ay veü que plus grans dommaiges En pays *plat* font qu'annemis. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 36). Elle [Janville] est en pays sontheneux [i. sousteneus ?] Pour nous garder de nul mal faire, Que ell'est ville de frontiere En pays *plat*, de toutes gens : Ung siege y auroit fort a faire De nous assiger en tous sens. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 644). ...Et vous autres du pais *plat* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 384).

. P. méton. "Habitants du *plat* paiz" : ...Le beau clergé (...), Les bons bourgeois et tout le pays *plat* ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6482).

. V. *pays*

- [D'une construction, d'une ville] "Non fortifié" : ...et chis demoroit tout emmy leur poissance, en la vilhe de Riwechons, et n'avoit que une *platte* maison ; mais ilh avoit ens une bome, bonne et segure ; se n'ozoient chilh de Hamale bouter le feu (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 8). Ly dis messires Wilhelmes Cossens demoroit en Vengnis, deleis Liege, al desoz des vingnes, en liu nomeit Bealvengnis, en une *platte* maison, mais ilh avoit bonne eawe altour et bon pon leviche. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 15). Lequel hostel est un hostel *plat*, assis en ladicte forest de Lyons, separé et loing de toutes autres villes et hostelz. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 35).

d [D'un fossé, d'une étendue d'eau...] "Peu profond" : Et se il ne se veut baignier au bachin (...), si essaie a le baignier en une

plate yaue de riviere, quer il sont mont de faucons qui baignier ne se veulent au bachin. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 189). Cestui marescaige estoit empeschié de *plates* eaez, de tourbieres et de buissons, et y faisoit mol et enffondré, tellement que l'en n'y pouoit aler a piet ne a cheval. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 220). ...mais pendant que icelui Cirus fist departir en IIIcLX fossez *plaz* le fleuve de Ganges qui passoit en Babillone, il mourut et fut son disciple Solenti Licio mis en son lieu (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 45 r°).

2. "Dont le fond est plat"

- [D'une pièce de vaisselle] : ...il prend sa pouldre a la main gauche, mise en ung beau petit vaisseau *plat* (C.N.N., c.1456-1467, 35).

- [D'une embarcation] : Ha ! Fortune, trop sui mis loing de port, Quant en la mer m'as mis sans aviron En un batel petit, *plat* et sans bort, Foible, pourri, sans voile et aviron. (MACH., Motés, 1377, 497).

3. [De la mer] "Sans remous, sans vagues" : Quant li bons roys cuida descendre, Li Sarrasin, sans plus attendre, Entrerent jusques au nombril Dedens la mer plus de XX. mil ; Car la mer estoit là si *plate*, Si pleine, si coie et si mate, Que pour ce estoient demourées Long dou port toutes les galées, Aussi comme à get d'une pierre, Que ne pooient penre terre. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). Et aveques ce chascuns d'euls Estoit en mer jusqu'au braier, Pour les Sarrasins deplair. En ce point faut qu'on se combate, Pour la mer qui est là trop *plate*. (MACH., P. Alex., p.1369, 68).

4. "Qui sert à aplanir"

- *Plate hache*. V. *hache*

B. - Au fig.

1. "Net, sans nuance"

- *Plat refus* : Je sçay bien, qui la requerroit De deshonneur, qu'elle feroit Incontinent ung *plat* reffus. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 154).

2. "Mauvais (?)" : Pleüst a Dieu et a saint Blaive Que sa male temptacion Punisist *plate* passion. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 71).

II. - Empl. subst. "Partie plate de qqc., ce qui est plat"

A. - "Partie plate de qqc." : Les vaynes qui sont es *plat*z des cuissez saigne l'on pour la enfleure des coullons, tant à dextre comme à senestre et aussi contre une maladie qui vient es aynes et es parties derriere. (LE LIÈVRE, Traité saignée W., a.1418, 17).

- [Chez le cheval] *Plat de la cuisse* : S'aucun cheval est morfondu, il couvient tantost faire seigner des jambes devant, au plus baz et au hault du *plat* des cuisses, et recueillir le sanc et d'icelluy oindre les piez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 141).

- "Côté plat d'une lame, d'un couteau, d'une épée..." : ...et dit qu'il ne l'avoit feru que du *plat* de l'espée. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 66). ...icelle Perrete fu par eulz tous quatre ensemble menée sur les fossez de la ville de Paris vers la porte Montmartre, et en la menant fu par icellui Alain batue du *plat* de son couteau. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 507). En faisant les quelles choses, la dicte Jehanne eust esté un po escratignée et hurtée en un de ses bras au taillant de l'espée du dit Soreau, (...) et aussi fu feru par le dit Aymery du *plat* de son espée l'un des gens ou varlès de la dicte Jehanne (Doc. Poitou G., t.6, 1396, 220). ...ledit suppliant lui donna du *plat* de son espée par le dos. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 16). EMPEREUR. (...) Et de l'espée (...) Je vous donray devant tous la colee. (Il fault que l'empereur ait une moult belle espée toute nue. Et saint Martin se mectra a genoux devant, auquel il baillera trois coups du *plat* d'icelle sur le dox en disant ce qui

s'ensuyt.) Tendez le col, haulsez ung peu la gorge (LA VIGNE, S.M., 1496, 173).

- *Estrif du plat*. "Combat à l'épée" : ...depuis l'estrif du *plat* à Bruxelles, entre les seigneurs de Quiévrain et de Hémeries (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 208).

- *De plat*. "Du plat de l'épée" : D'un coup d'espée de *plat* et de taille, XVIII s. (Echiq. Normandie S., 1386, 49). ...de *plat* et de broche (Pastor. B., c.1422-1425, 219). ...et tira son espée et en donna trois coups au dit de Verdun de *plat* (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1426, 239). ...pour livrer bataille Qui se fera plus de *plat* que de taille (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 734).

B. - "Étendue plate"

- *Plat de la terre*. "Sol" : Et semblablement aussi se prindrent leurs enfans au dit suppliant et le chargerent tant qu'ilz le ruerent dessoubz eux au *plat* de la terre pour le cuider enviller de son corps. (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 116).

- "Plaine" : À cestui fut prenostiqué que le temple de Veste seroit bruslé à Romme et peu après merveilles innondacions d'eaus, au moien desquelles tout edifice en *plat* seroit corrué. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 r°).

- *Sur le plat*. "À la campagne (au *plat pays*)" : Près du seigneur furent, maiz sur le *plat* Les envoy'on logier (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 253).

C. - "Fond plat"

- [Domaine des mines] *Laver au plat*. "Séparer par plusieurs lavages les parties les plus fortes du minerai qui se trouvent au fond du lavoir" : ...et y ay lavé dens l'espasse de IIII a chincq heures environ LX t. de myne qui pourroient revenir au laver au *plat* bien au tiers (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 105). ...les regrez estans audit martinet de Cosne en quatre monceaux, dont le premier, qui est le plus proche de la rivière a esté lavé une foiz au rouable et deux foiz au *plat* ; le second et le plus grant qui est entre le premier dessus dit et le lavouer a esté lavé une foiz au rouable tant seulement ; le tiers et plus petit monceau, qui est au plus près dudit lavouer et qui est yssue de la mine de la montaigne des seigneurs de Chastillon et Poloninieu, a esté lavé une foiz seulement au rouable (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 259).

D. - *Plat de la langue*

- *Jouer du plat (de la langue)*. "Parler abondamment, faire des phrases, flatter" : Et je[le serpent] vous la vien blasonner [Ève] Si bien en faisant ma harengue Et jouant du *plat* de la langue, Et luy promis et mons et vaulx Et qu'ilz seroient tout aussi haulx Que Dieu en science (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 151). Et par ainsi (...) n'est de merveilles que le roy qui avoit beaucoup langage de sa nature costumièrement, jouoit du *plat*, et là où besoing fit, allouoit son bel oncle par façon non oye ailleurs (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 387). Peu de temps après, le Mignon Impetra d'icelluy seigneur Lettres de manumission, Soubz ombre de ce et couleur Qu'il estoit ung bon serviteur (Ce fut par bien jouer du *plat*)... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 102).

Rem. Cf., ds un contexte métaph., à propos d'un aspersoir (de flatterie) comparé au plat de la langue : ...ce n'estoit que benoïte eau de court jeteé d'un asperges de *plate* langue (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 150).

III. - Empl. adv.

A. - Au propre

1. (*Tout*) *plat*. "Allongé, à l'horizontale" : ...Et à terre l'abat tout *plat* (Clériadus Z., c.1440-1444, 222). ...et chéy jus tout *plat* à terre (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 119). Le povre

homme estoit couché tout *plat* contre terre et faisoit le mort. (COMM., II, 1489-1491, 21).

- *Mourir (tout) plat* : Riens ne puet durer en estat Que mort ne face mourir *plat* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 309). [Éd. : "complètement" ; interprétation possible, *infra* B] Par mon serment ie ne pourroye Plus viure gueres en cest estat Ou mourir me faudroit tout *plat* (Myst. st Martin K., a.1500, 364).

- *Tuer qqn tout plat* : Lequel Thomas Lassours dist de rechief au dit Caillon et jura le sang de Nostre Seigneur que, s'il trouvoit le frere du dit Caillon dedens ledit bateau, qu'il le tueroit tout *plat*. (Doc. Poitou G., t.8, 1444, 176). Or me laisséz donc aller, se vous ne vouléz que je vous fiere et que je vous tue tout *plat* (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 633). ...ledit Baron qui, comme dit est, estoit tout esmeu et hors de bon propos, tira ung cousteau neuf qu'il avoit pendu à sa sainture, et le print en l'une de ses mains et en l'autre une pierre, et jura la couronne de Dieu qu'il les tueroit tous quatre tous *plat* (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 120).

2. À *plat*. "À l'horizontale"

- *Mettre qqn à plat*. "Abattre, faucher qqn" : ...desja j'é ouy debat Et menacer les prisonniers De les tuer et mectre a *plat* Par commune gens et archiers. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 560).

3. *De plat*. "À l'horizontale (d'où au même niveau)" : ...quant tu metras ta saiete en ton arc ou boujon, (...) elle soit mise en telle maniere que les panons de ta seeste courent de *plat* contre l'arc quant tu tireras (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 121). Et quant il les boute parmi la loge, les deuz verges du breulet doivent estre tenues de *plat*, non pas l'une sus l'autre. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 297). [Éd. : "de biais"] Et, quant il voudra tirier et metra sa flaiche a la corde pour traire, il doit regarder que les empenons aillent de *plat* contre son arc, quar, quant il descocheroit et laisseroit aler sa sayete, se les penons estoient devers l'arc, ilz pourroyent hurter a l'arc et desvoier, qu'il ne tireroit ja droit. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 269). [Éd. : "se rapportant aux pennes de la flèche, dont le côté plat doit être parallèle à celui de l'arc quand la flèche est décochée"]

- *Tout de plat* : Apres dispose ton instrument tout de *plat* en maniere que .a.d. qui est la ligne qui compose l'ung des costez du quadrant devandit, soit sus la ligne .j.g. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 171).

- [À propos d'une pers., d'un animal] "De tout son long, allongé" : ...[le chien] s'estoit bouté soubz un banc la dedans et caiché tout de *plat* le museau sur la terre (C.N.N., c.1456-1467, 196). Ilz vindrent en la chambre, ou pas ne furent longuement debout, mais tout de *plat* s'entreaccolerent et baisèrent (C.N.N., c.1456-1467, 243).

4. *En plat*. "De manière à présenter le côté plat" : ...comme appert par mandement de Monseigneur seellé en *plat* et signé de sa main (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 348).

B. - Au fig.

1. *Tout plat*. "Tout net" : Les deux seigneurs, Croy et Longueval, peu accoutans à tel commandement de rigueur, et eux sentans non foibles, refusèrent tout *plat* l'envoy (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 100). Les unes reffusent tout *plat* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 188).

- [Forme de confirmation] "Absolument" : L'AVEUGLE. Parle de ce qui nous compete ! LE FOL. Voire tout *plat* ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v. 9674).

2. À *plat*. "Tout net, entièrement" : ...et par la refuser [sa requête] à *plat*, c'estoit maniere de rancune (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 106). [La decollacion saint Jehan] Apportés moy le propre chef De l'ermitte dedens ce plat, Affin que je congnoisce a *plat* Que mon cueur soit de luy vengé. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 101). ...que gaignez vous A nous corriger si a *plat* ? (Sots Magn., a.1488, 205).

- *Tout à plat* : Envoyé a ["Il a envoyé"] querir la royne Pour ses grans princes resjouir, Et elle n'a daigné venir ; Mais a respondu tout a *plat* Qu'elle est pour tenir son estat. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 22). Femmes qui sont belles et gentes Doivent elles estre laissezes ? Nenny, non, mais estre priees Avoir leur plaisir et esbat, Souvent a souhait maniees Sans estre descheues tout a *plat*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 142). Femme qui fait de la rusee Et escondit gens tout a *plat* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 387). Comment cela, trestout *aplat*, Corriger vous vient il ainsi ? (Sots Magn., a.1488, 206). Ma cause est tout a *plat* perdue (Cene dieux, c.1492, 123). Et touchant ce qu'a present l'on m'impute, Ne pourquoy ores ainsi l'on me manye, D'estre de ceulx de la dicte Vaulpute Certainement tout a *plat* je le nye. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 157).

3. De *plat*

a) "De mauvaise qualité ?" : Tout au joignant es deux celiers Avoit six muiz de vin de *plat*, Deux de vert jus sur deux chantiers Et ung de vinaigre rosat. (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 50). [ou *six muiz de plat* "entiers" ?]

b) "Tout net, entièrement" : Et vous aussi qui tenez reings En corrigan magnificat, Gardez d'estre pugniz de *plat*, D'estre tous sotz et d'avoir frain Aux dens (Sots Magn., a.1488, 212).

c) *Aller de plat*. "Se présenter mal, n'aboutir à rien" : Je prise mieulx des genz d'armes l'usage (...); D'un varlet font, quant il a esté page, Homme d'armes, et ne sont pas ingrat ; Mais j'ay servi [en amour] et va mon fait de *plat* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 340). Et la besongne va de *plat* A celui qui ne scet eslire Son bien en temps, car tost s'embat Un autre en ce qu'il plus desire, Dont puis le faut vivre en martire (Cent ball. R., c.1388-1396, 110). Encores si viennent plusieurs gens Vers moy, qui sont trop diligens A me demander mon estat, Et voyent bien qu' i va de *plat*, Et scaivent la necessité Ou je suis et la verité. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 83). ...mon fait va de *plat* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 354). Se bien bref Dieu n'y met sa grace, Mon fait s'en ira tout de *plat*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 158). C'est grant pitié ; tout va de *plat*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 201).

- *Se porter de plat*. "Se présenter mal, se réduire à rien" : Ne nous chaille d'excessive chevance, Fors de bon corps (...). Tel chevance doit moult estre requise, Des autres non qui se portent de *plat* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 130). Et se portent leurs besongnes de *plat* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 8).

IV. - Subst. masc. "Pièce de vaisselle à fond plat pour servir les mets à table ; p. méton. mets servi ; repas ; avantages matériels (dont le couvert) attachés à une charge"

A. - "Pièce de vaisselle à fond plat pour servir les mets à table" : Item, cogneut que le grant *plat* d'estain, IJ escueles et une saussiere d'estain prins et trouvez en sa chambre, il, puis la Chandeleur ença, print et embla en l'ostel de ladite Margot la pasticiere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 299). ...ledit Mathelart vint à lui qui parle, et apporta avec soy certaine vaisselle d'estain, comme pos, *plas*, pintes et escueles d'estain (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 34). ...elle lui disoit comment elle avoit acheté puis une fois des escueles, l'autre des *plaz*, des pintes et chandeliers de cuivre

(Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 423). ...il n'y avoit trippe ne trippette dedans le *plat*. (C.N.N., c.1456-1467, 486).

- *Plat à aumosne*. "Plat où l'on met les restes de repas destinés aux pauvres" : Un *plat* à aumosne, d'argent doré (Ch. VI, D., t.2, 1418, 294).

- *Plat à laver*. "Bassin pour la toilette" : Item II *platz* a laver dorez pesans ensemble XXIII mars, merchés ou fons a I leon o petite M. sur les bors. (Doc. 1407. In : F. L. Bruel, Bibl. Éc. Chartes 65, 1905, 207).

- "Plateau" : Sire, pour ce que ce prophete, Jehan babbiste, qu'en prison est, Ad moy et a ma mere desplait, En ce *plat* donnés moy sa teste ! [Réf. à Matth. 14, 8] (Pass. Auv., 1477, 96). [La decollacion saint Jehan] Apportés moy le propre chef De l'ermitte dedens ce *plat*, Affin que je congnoisce a plat Que mon cueur soit de luy vengé. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 101).

B. - P. méton.

1. "Mets servi dans une telle pièce" : ...quant je estoie à Noyon, et portoye un *plat* de viande après ceulx qui servoient au disner le roy à sa table (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 543). ...ou estoit le dresseoir et les tables mises, les salades dessus, cresson, vin aigre, plas de lemprays rosties, en pasté et en leur saulce (...), *plas* d'escrevices, grans et grosses anguilles renversees a la galentine, *plas* de divers grains couvers de gelee blanche, vermoille et doree (LA SALE, J.S., 1456, 252).

2. "Table, repas accordé à la maison d'un grand" : La despense ordinaire du roy, ensemble des aucuns de ses gens, acoustumez d'estre comtez en icelle, pour tout le mois d'octobre mil IIIcLXXVII, ouquel moys ledit seigneur a eu son *plat*, celui de monseigneur de Calabre et certains autres, pour les aucuns de ses gens et serviteurs (Comptes roi René A., t.3, 1477-1478, 329). À monseigneur le duc de Calabre, ledit jour, pour son *plat*, à lui ordonné par le roy, pour troys moys (Comptes roi René A., t.3, 1479, 229).

3. "Ensemble des avantages matériels (dont le couvert) attachés à une charge, à un office" ; p. méton. "charge, office" : Si advint ainsi que, quand ce seigneur d'Aussy devoit partir et que l'on regardoit que cely de Rosinbos n'y estoit point, vindrent les maistres d'hostel a ly et les escuiers de cuisine et luy demanderent a qui, en l'absence de eulx deux, on porroit baillier l'estat et le *plat* du premier chambellan (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 103). ...pour non souffrir sourdre division en sa maison (...), [le duc de Bourgogne] ordonna que l'un ne l'autre n'aroit ce *plat*, mes seroit jusques a la venue de l'un des deux ordinaires absens, et lors comme alors, chescun en son estat. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 107). [R. M.]

PLATAGE, subst. (platage)

[FEW, Ø gr. *platagê*]

"Hochet" : Mes la discipline de l'instrument appellé *platage* appartient a ceulz des joennes qui sunt plus grans. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 352).

- [Sous la forme *plactige*] : Et est un instrument appellé *plactige*, lequel l'en donne ou baille as enfans afin que il ne destruisent ou depiecent aucune des choses de la maison. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 351).

Rem. Du gr. *platagê* "cliquette". [C. B.]

PLATAINE, subst. fém. (plataine)[T-L : *plataine* ; GD : *plataine* ; FEW IX, 48b : *plattus*]

A. - LITURG. "Patène" : ...la *plataine* qui est polie et nette (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 413). ...la *plataine* en la main du souzdiacre est envelopee (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 605). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] ...pour ung corporal et une *plataine*, VIII s. (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 272).

B. - "Plaque de métal" : ...en l'Ancian Testament on mettoit sur une table .xi. pains alis, et la entroient les vieilz prestres et manjoient yceulz pains, ne autre ne les osast touchier, et estoient chascun sur une *plataine* d'or et dessouz avoit une poingnie d'ancens. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 420). ...une croise [creuse] *plataine* de plonc (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 118). ...une *plateine* d'or (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 124). Fays une *platayne* de plonc ronde (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 29). ...sentez maulx capitaux, Gros, gras, pataux, qui dessoubz ces pourtaux Gravez courtaux, marqués espouventaux ; Laissez metaux, burin, *plataine* et lame, Pour regreter du noble feu Roy l'ame ! (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 399).

Rem. Au masc. : ...achat d'un *platène* de laton (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 185).

- "Plaque de fer placée dans une porte et percée pour le passage de la clé" : Et puis s'en ala tout droit à l'uy de la chambre dudit Gaspar où il ne gysoit aucune personne ; et dudit espatu qui est fort, leva partie de la *plataine* de fer où le loquet de la chambre estoit, et jusques à tant qu'il pot lever ledit loquet de son doit. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1339, 142).

- "Plaque de métal qui soutient le rouage d'un mécanisme d'horlogerie" : ...et sont percies yceulx dens a travers et boutes parmy le bout de l'arbre du dyal, et davent une petite *plataine* de fer (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 277).

- [Instrument de supplice] : Seigneurs, par un tourment divers Que vous diray le tourmentez. De *plateines* vous dementez Avoir de fer toutes ardans, Qui au lonc des costez pendans Par tel manière li seront Que la char il lui arderont (Mir. st Lor., 1380, 180).

V. aussi *platine* [R. M.]

PLATAME, (?) (platame)

[]

[L. *plataines*, v. *plataine*] : Item [à Olivier Debures, serrurier]...pour troys gros crochetz, deux *platames* à boubeches pour servir en la chambre dud. où estoit la gage de fer et le prisonnier Symon de Quingé ... (Doc. 1480. In : A. Salmon, Bibl. Éc. Chartes 14, 1852-1853, 390). [R. M.]

PLATANE, subst. masc. (platane)[GDC : *platane* ; FEW IX, 36b : *platanus* ; TLF XIII, 533b : *platane*]

"Platane (arbre)" : L'arbre du noier de Inde ou commun signifie la personne d'un grant seigneur et de ancien aver, pour ce que l'escorce est dure et lapideuse. L'arbre du cypres (...). L'arbre du pommier (...). L'arbre du *platane*... (Expos. songes B., 1396, 219).

V. aussi *plane*³, *plantane*, *plantanier* [R. M.]

PLATE, subst. fém. (plate)[T-L : *plate* ; GD : *plate* ; DÉCT : *plate* ; FEW IX, 47b : *plattus* ; TLF XIII, 434b : *plate*¹]

A. - "Plaque ou lame de métal"

1. "Plaque (de métal)"

- *Plate de* : Le faux azur est fait de fort vin aigre geté sur *plates* de plomb qui sont mises sur sermans de vigne blanche. En ceste

maniere fait on le vert de gris, car sur *plates* de arain on gette du fort vin aigre et les lesse l'en enrouillier, et le rouil qui y vient est vert de gris qui mengüet et ronge la char morte de sa nature. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 383). Item, six *plates* d'argent à faire six hanaps, six souages pour asseoir soubz lesdiz hanaps et quatre filez à mettre soubz quatre d'iceulz souages, et une *plate* d'argent en masse, tout ce pesant sept mars quatre onces, ou environ (BAYE, I, 1400-1410, 99). Tirans, prenés moy tost Concorde, Qui envers moy a prins discorde, Et soit contre terre gettee Et puis illec soit assummee De grans *plates* de plomb pesans. Je la vueil voir morte gisans En ceste heure, c'est ma plaisance. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 263).

- *En plate* : ...lesquelz galices ycellui Durant a fondus en lingot et en *plate*, et de l'argent qu'il a receu d'iceulx, a eu à sa part la somme de XX s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96).

2. "Lame de métal"

a) ARM. "Plaque de métal recouvrant les parties les plus exposées d'un vêtement d'armes, plaques d'acier qui forment l'armure (p. oppos. à *cotte de mailles*)" : ...un corsset a vestir sous *plate*, un bras de *plate*, une gorgiere de *plate*, un coffre pour metre lesdites choses. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1340, 157). J'en ay un [un harnois] ceens bon et cointe Ou il ne fault *plate* ne pointe. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 156). ...une pièce et aune et demie de cendal vermeil, des fors, en grainne, bailliées audit Estienne Castel, par sa lettre, pour faire cotes à *plates*, et garnir gardebras, avantbras, cuissos, grevètes, heaumes, bacinès et hernois de maille. Pour tout, 13 escuz. Ledit Prince, pour une aune et demie de zatony à faire une cote à *plates*, 6 escus. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 142). ...et ceulx qui dessus estoient furent armez de belles *plates* et beaux paremens, et monstroient semblant d'estre gent de grant vigueur (Bouciquaut L., 1406-1409, 235). Et estoit avecques la partie d'Orléans l'arcevesque de Sens, frère de feu Montagu, non point en estat pontifical, car en lieu de mitre il portoit ung bacinet en sa teste, pour dalmatique portoit le haubert dont il estoit vestu, pour chasuble *plates* d'acier, et en lieu de croce il portoit une hache. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 192). ...froisseur des heaumes, fendeur des escus, perceur de haubers, rompeur de harnois de *plates*, lanceur de glaives, effondreur de destriers (Doc. 1427. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 283).

Rem. *Flor. Octav. L.*, t.2, c.1400, 12828 ; *Guill. Orange T.H.G.*, p.1450, gloss. ...

b) P. méton. "Armure complète" : ...s'aucuns bourgeois ou bourgoise ou autres manans en la dicte ville herbegoit au giste de nuit gens arméz d'auquetons, ou de haubregons ou de *plates* apparamment, sans le faire savoir à la justice et as eschevins, il seroit jugiés par les eschevins (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 88). ...yceulx ennemis le mirent à rençon à la somme de VIIc viex escus de Philippe, un cheval, unes *plates* et deux paire de gantelés (Doc. Poitou G., t.4, 1373, 295). ...IIJ aulnes de fine toille de Reins (...) pour faire un patron à un petit pourpoint, pour monseigneur le duc de Thouraine, pour envoyer en Allemaigne, pour faire et forger unes *plates* d'acier pour son corps (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 152). ...délivrance d'une chayne d'argent blanc pesant VIII^m Vo Ve que ledit S a fait prendre et acheter de lui, pour ycelle mettre et porter sur ses *plates* quant il sera et chevauchera en armes (Comptes Lille L., t.1, 1412, 55). ...si férent parmi, les desconfirent et prindrent leur chef, qui estoit armé d'unnes *plates*, couvertes de veloux vermeil (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 71).

c) En partic. "Armure protégeant le cheval" : ...trois *plates* pour cheval de chelles (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1337, 128).

B. - P. anal.

1. "Grosse pièce de bois qui supporte une ou plusieurs poutres" : ...et sont lesdites *plattes* tout au bout d'icelles cuisine, faites et ordonnées à queues d'alondes (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 609). ...deux pièces de bois appelez *plates*, mises et tenans lieu sur le muret dudit estable par desoubz les debouts desdiz chievrons (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). Et tantost ledit Jehan Bruneau arriva sur eulx et descendi de dessus son cheval et print ung pal fendis de *plate*, duquel il vult frapper ledit suppliant. (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 340).

- P. méton. "Assemblage de planches formant un soubassement" : ...six pièces de bois de chesne emploiez tant pour une *plate* gisant par terre desoubz les posteaux qui soustiennent les baillies oudit hostel, en un postel et deux baillies, comme pour les gistes mises du travers de la pissine par dessoubz le planquits dudit estable (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 596).

2. *En plate*. "En bloc allongé, en plaque" : ...sucre en *plate*, 4 livres (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 246). ...VIcLXXVIII livres et demie de plusieurs especes confites, sucre en *plate*, anis, madrian, noizettes et plusieurs autres especes (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 94).

Rem. DESCH., M.M., c.1385-1403, 48. [R. M.]

PLATEAU, subst. masc. (plateau)

[T-L : *platel* ; GD : *platel* ; GDC : *platel* ; FEW IX, 47a : *plattus* ; TLF XIII, 537a : *plateau²*]

A. - "Objet de forme plate"

1. [À propos d'excréments] : Il [les cerfs] getent leurs fumees en diverses manieres selon les temps et selon les viandeis qu'ilz font, ore en tourche, ore en *plateaux*, ore fourmees, ore aguillonées, ore entees, ore pressees, ore debotees et en d'autres diverses manieres, les quelles je diray plus a plain quant je parleray comment le veneur les doit juger, quar aucune fois ilz se mesjugent bien par leurs fumees, si font ilz par le pié (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 62). Ilz [les ours] gietent leurs laisses aucunes foiz en torche et aucunes foiz en *plateaus* comme une vache, selon ce de quoy ilz auront mangié, quar, se ilz ont mangié raisins ou autres choses semblables qui soient moles, ilz gietent leurs laisses en *plateaus*, et, s'ilz ont mangié de glan ou de faine ou de semblans choses dures, ilz les gietent en torche. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 87).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. (*platel*).

- [À propos de nourriture] : Et on doit prendre du pain selon les chienz qui y sont, ou trop ou pou, et fere *plateaux* tout au tour du pain et puis ces *plateaux* moiller dedanz le sang que on aura gardé dedanz le vaissel et geter sus les breses les diz *plateaux* ensanglantez et d'une part et d'autre tourner (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 188).

2. "Plaque, lamelle épidermique se détachant de la surface de la peau d'un lépreux" : Il ny a cuyr ne peau sur moy Qui ne me chee par *plateaux* Je suis tout plein de vermisseaux Mon corps na si que maladie De puante mesellerie (Myst. st Martin K., a.1500, 298).

B. - "Support plat"

1. "Support plat qui sert à présenter qqc. (en partic. à table)" : Le closier de Soubrette, qui apporta et présenta au Roy plain *plateau* de poires (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352-1360, 216). Or veult ris, or veult avenas, Boirre au voirre, puis

aux henas, Aux escuelles, au *platel* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 127). Puis mectez en *plateaulx* ou escuelles, et pouldre fine pardessus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 237). FRANCEQUIN. Actendez donc que je soublieve Ung peu la table et les treteaux. Sortez, monsieur. Sus, qu'on relieve La nappe, serre ces cousteaux, Emporte tranchoire et *plateaux*, Ces pussins, ces viandes grasses, Et de pain ces petis chanteaux (LA VIGNE, S.M., 1496, 206).

- *Estre compaignon du plateau de qqn*. "Partager le repas de qqn" : L'EVESQUE. (...) Faites, seigneurs ; si vous seez Decoste moy (...). SECOND CHANOINE. Plus ne seray cy en estant, decoste vous m'asserray, Et de vostre *platel* seray Entier compains. (Mir. ev. arced., c.1341, 129).

2. "Soucoupe de chandelier" : ...Thumas Chevalier et Nicaze Rogier, charpentiers, lesquelx firent pluseurs entretoisses, chevilles, chandelliers et asseir pluseurs *plateaulx* et broches pour asseir chandailles, tant autour du cuer de ladicte eglise Saint Vaast le jour dudit service comme au devant des chappelles d'illec (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 475). [Autre ex. p.472]

3. "Chacune des parties amovibles d'une balance destinées à recevoir les objets à peser d'un côté, de l'autre les poids" : Trois cens soixante et dix livres de plomb en poiz pour peser, chacun cent prisé 3 l. 10 s. Item, ung bancquet à peser et les *plateaux*, 30 s. Item, ung autre petit bancquet et les *plateaulx* d'arain, prisé 30 s. Item, une table d'ais avec les tréteaux, 7 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 113). [R. M.]

PLATEFORME, subst. fém. (plateforme)

[GD : *plateforme* ; GDC : *plateforme* ; FEW III, 715a : *forma* ; TLF XIII, 538a : *plateforme*]

"Surface plane" : Item fault fere [une *plateforme*] ung (petit) pavillon dessus la viz pour couvrir lad. viz [laquelle sera assize sur l'entablement d'icelle viz en laquelle *platefourme* se asenbleront les aretiers et chevrons et janbectes et au millieu d'icelle *platefourme* sera fondé ung poinson...] (Doc. 1497. In : G. Souchal, Bibl. Éc. Chartes 141, 1983, 266). [marché de charpenterie pour une galerie à deux étages]

Rem. Doc. 1433-1434 (Tournai, *platte fourme*) ds GDC X, 353c. [R. M.]

PLATËIS, subst. masc. (platëis)

[T-L : *platëis* ; GD : *plateis¹* ; FEW IX, 49a : *plattus*]

"Étendue plate" : Li chevalier fut mors emi le *plateis*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 671). [R. M.]

PLATELE, subst. fém. (platèle)

[GD : *platele* ; FEW IX, 47a : *plattus*]

"Plat" : ...XXIIIJ *platelles* à fruit, d'argent blanc et dorez (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 253).

Rem. Doc.1392 et ex. du XVIe s. ds GD VI, 208b. [E. P.]

PLATELEE, subst. fém. (platelée)

[T-L : *platelee* ; GD : *platelee* ; FEW IX, 47a : *plattus*]

"Contenu d'un plat" : Et pour ce ont à matin ceulx, qui ce doivent faire, une *platelée* de soupes, une pièce de char et une juste de vin. (Chron. norm. 14e M., App., 1341, 222). ...après ce qu'il eut ordonné à sa dicte femme qu'elle lui fit une escuellée ou *platelée* de salade de herbes, oelle d'olive et vinaigre, elle, comme par manière de despit, print de l'oelle d'olive qui estoit fort espesse et du vinaigre et les mesla ensemble sur les charbons pour mettre sur les dictes herbes (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 123). ...une *platelee* de trippes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 32). [R. M.]

PLATELET, subst. masc. (platelet)[T-L : *platelet* ; GD : *platelet* ; FEW IX, 47 : *plattus*]

"Petit plat" : Puis les couvient laver tresbien en eaue tiede, puis pourboulir ung petit, puis les mectre essuier sur une touaille, puis enfleurer, puis frirer, puis drecier par petiz *plateletz* arreegement, et mectre du sucre dessus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 257). ...IX XIIes *plateletz* et un grant plat, pesans IX mars ; pour servir de fruit en salle (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 154). Ung *platelet* d'or où il a une petite chinecte et ung chief, saint Jehan dedens (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 9). Dix huit *plateletz* d'argent, dorez, servans à la fruiterie (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 91).

- "Petit plat servant à quêter"

Rem. MARTIN LE FRANC ds GD VI, 208c (MARTIN LE FRANC, *Complainte Champion dames* P., c.1430, 432, v.280). [R. M.]

PLATELETTE, subst. fém. (platelette)[FEW IX, 47b, 48a : *plattus*]

"Pièce de fer creuse dans laquelle tourne l'extrémité inférieure du petit fer de meule du moulin à vent ou du moulin à eau" (d'après Éd.)

REM. Doc. 1453. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 816. [R. M.]

PLATEMENT, adv. (platement)[GDC : *platement* ; FEW IX, 45a : *plattus* ; TLF XIII, 539b : *platement*]

"Carrément, sans détour" : SAINT POL. Tu nous verras joyeulz et liez Après la mort, tirant Neron, Tous .II. en vie, et parleron Tout *platement* a ton visage. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 144). Mon mary estoit homme saige Et de tresbon gouvernement ; Pour tant, j'en ay gecté mon gaige Devant le juge proprement, En luy nyant tout *platement* Que mon mary luy doibve rien, Ne moy aussi semblablement, Car au vray cella sçai ge bien. (LA VIGNE, S.M., 1496, 525).

Rem. Aussi *Myst. Viel test.* R., t.3, c.1450, 173. [R. M.]

PLATENETTE, subst. fém. (platenette)[GD : *platenette* ; FEW IX, 47b : *plattus*]

"Petite soucoupe de chandelier"

REM. Doc. 1499 (St-Omer) ds GD VI, 208c. [R. M.]

PLATEUR, subst. (plateur)[GD : *plateur* ; FEW IX, 49b : *plattus*]

"Plateau, lieu plat" : Item, siet le *plateur* de la bouche de Damiette en la mer comme une mille de parfont et est large de deux à trois mille ou plus. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 133). Et y a ung canal et cours d'eaue en celle *plateur* qui, tous les ans communement, quant la rivière croist, se change de lieu en autre, c'est à sçavoir par les sablons que le cours de l'eaue en emmainne. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 133). [C. H.]

PLATIER, subst. masc. (platier)[FEW IX, 49b : *plattus*]

"Terrain plat" : Ausdis estene alart son filz et sa fille pour avoir regecte et widie les coulins estans es entrees du *platier* de rouval [faubourg de Doullens] (Comptes Doullens W., 1470, 21). [E. P.]

PLATIN, subst. masc. (platine)[GD : *platin* ; FEW IX, 49b : *plattus*]

"Plat pays" : ...ilz boutèrent le feu en leurs maisons et fortifications, habandonnèrent le tout et s'enfuyrent les aulcuns par

la dicque, les aultrez sur patins [var. sur les *platins*] [éd. Buchon, GD VI, 209a] de Holande dont ilz estoient telement apprins qu'en cheminant, courant et briolant, ilz tiroyent ung cop de leurs crenequins, puis s'en retiroyent. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 351).

REM. GD VI, 209a, enregistre par ailleurs un ex. de D'Aubigné dans le sens de "banc de sable". [R. M.]

PLATINE, subst. fém. (platine)[T-L : *platine* ; GD : *platine* ; FEW IX, 47b, 48a : *plattus* ; TLF XIII, 540b : *platine*¹]

A. - LITURG. "Patène" : ...unc hanap d'argent de pois de siiez fiertons pour faire on calis et une *platine* pour le serviche del grand aulteit de celle eglise. (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 51). Lors le pere prieur prendra le corps de Nostre Segneur sur la *platine*, et tout ainsi par une doulce contemplacion come se le doulz Jesus vausist dire : "Desloiés moy cestui prisonnier et grant pecheur, car par ma grace je le vien visiter, combien qu'il ne l'ait pas deservi". (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 312). Une calixe garnye de *platine* tout d'argent doré, ou pié du calixe ung esmail armoyé (Comptes Lille L., t.2, 1467, 15).

B. - "Plaque de métal" : ...il prist (...) six mordans avec les *platines* et fermans des mordans (Paris domin. angl. L., 1420-1435, 218). ...et furent ferrées d'une *platine* de fert platte, à trois testes de cloux, gros et courts, en façon de diamans, et assez à la maniere que l'on ferre lances pour jouter en armes de guerre, sans rochet (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 152).

- *Platine d'or.* "Plaque d'or (en partic. ornant les colonnes du temple)" : Les murs sont couvers de *platines* d'or (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 162). Et, semblablement, nous lisons ou quart dez Roys, ou XVIIIe chapitre, du roy Ezechiel, qui estoit saint reputé en son temps, que il rumpi lez columpnes du temple de Nostre Seigneur et donna lez *platines* d'or qui y estoient au roy des Assyriens. (Songe verg. S., t.1, 1378, 40).

. *Platine d'argent :* ...ricez *platines* d'argent dorees (Cligès C.T., 1455, 104). ...l'eglise et tout le pourpris de leans estoit tout fondé sur une roche d'aymant fin, et les murs furent tous faiz par desoubz de marbre bis et par dessus de jaspe bel et cler, et fut tout couverte de *platines* de fin argent gentement esmaillé a estoilles d'azur, sicque quant le souleil rayoit dessus, c'estoit belle beauté a veoir (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 110).

- "Plaque de fer placée dans une porte et percée pour le passage de la clé" : ...au dit serurier pour une serure à resort, II *platinez*, une serure à bosc, II crampons, II couples et I tireur à huis pour le second huis de la dicte prison (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 48).

- "Plaque de métal recouvrant les parties les plus exposées d'un vêtement d'armes, plaques d'acier qui forment l'armure ; p. méton. armure" (synon. *plate*) : ...des yeulx [Meduse] corrompt et use Ceulx qui n'ont escu ou *platine*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 12).

C. - "Soucoupe ou récipient"

1. "Soucoupe de chandelier" : Et ayez fait adviser paravant qu'ilz ayent chascun loing de son lit chandellier a *platine* pour mectre sa chandelle (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 136). Une *platine* à mettre chandelle, d'argent blanc (Comptes Lille L., t.2, 1467, 15). ...douze chandelliers de *platine* de fer (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 364).

2. "À Rome, petit récipient servant aux sacrifices" (synon. *paelle*, *patene*) : Camilles, victeur de troys batailles, en triumpant

s'en retourna a Rome et mena devant son char moult grant multitude de Trusques [sic], lesquelz il fist vendre soubz haste ; et si en conqueilli tant de peccune que (...) l'en fist du demourant .iii. *platines* [trad. lat. *patera*] d'or, lesquelles inscriptes et intitulees du nom de Camille furent mises en la celle Jovis ou Capitole devant les piez la deesse Juno. (BERS., VI.4, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 114b). ...et aussi ceulz qui ont eu office publique et qui ont filz en celle curule peussent avoyr et retenir aournement d'argent pour unes tables de boys faire ou pour une *plateine* [trad. lat. *patella*] pour cause des dieux (BERS., XXVI.36, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 284c). Et ensemment d'or et d'argent y trouva l'en grant nombre, quar .lxx. et .vi. *platenes* [trad. lat. *patera*] d'or y furent trouvees chascune d'une livre, et .xviii.^m et .iii.^c poys d'argent fait et signé, et de vaisseaux d'argent grant nombre a merveilles. (BERS., XXVI.47, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 287d). ...et yleques premierement il appella Masinisse roy et l'aourna de souverainnes loenges et si luy a donné une couronne d'or et une *platene* [trad. lat. *patera*] d'or, une celle curulle et .i. coustel d'ivire, un mantel paint, une cotte broudee (BERS., XXX.15, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 341a). Il convient que je confesse que Gayus Fabricius et Quintus Emilius Papius, qui furent princes en leur temps, eussent argent en leurs maisons, car chascun de euls avoit paielle des dieux et saline Translateur : Si comme je ay dit, c'estoient vaissiaux neccessaires pour sacrefier a leurs dieux. L'auteur : mais Fabricius l'avoit de tant plus grandement que sa paielle ou *platine* estoit soutenue d'un piet de corne (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, IV.4.3, texte et glose, f° 200b).

V. aussi *plataine* [R. M.]

PLATINETTE, subst. fém. (platinette)

[T-L : *platinete* ; GD : *platinete* ; FEW IX, 47b : *plattus*]

A. - "Petit plat"

Rem. Doc. 1386 (Arch. Nord) ds GD VI, 209b-c.

B. - "Patène"

Rem. Doc. 1404 (Tournai) ds GD VI, 209c. [R. M.]

PLATIR, verbe (platir)

[T-L : *platir* ; GD : *platir* ; FEW IX, 45a : *plattus*]

A. - "Rendre plat"

- Part. passé en empl. adj. [D'un ouvrage en métal] : ...la testière *platie* d'argent et d'esmail de plicque (Roi René vie L., 1478, 379).

- [Par dérision] : Et, ce ouy, ledit d'Armignac retourna aux seigneurs et leur dist que oudit de Bretagne ne se congnoissoit et que il avoit *plati* la coue. (CAGNY, Chron. M., 1436-1438, 51).

B. - "Jeter à plat"

Rem. CHR. PIZ. ms. ds GD VI, 209c. [R. M.]

PLATON, subst. masc. (platon)

[T-L : *platon* ; GD : *platon* ; FEW IX, 50a : *plattus*]

I. - "Planche" : ...rompuz les verrieres de quatre fenestres à croisiez, quatre verrieres de quatre fenestres à moyen, ars quatre estrier, ung ban, quatre vaisselz à mectre vin, rompuz et despeciez les quaquelles de son paule, brulé ung chaponniere, trois huisseriez, rompuz le pavement d'une chemenée de sa maison du Chasne, et brulé les *platon*s jusques aux traveures, lesquelx dommaiges, comprins trente journaux d'avoinne, XXIII voitures de foing qu'ilz lui ont gaster, puent monter à la somme de IIIxx frans. (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 321).

II. - "Variété de poisson plat, sole" : ...et ordennez que nous aions de bon poisson assés, comme des anguilles, lampreons,

lampraes, samon fraisse et saleie ; et aussi de carpes, (...) *platon* (...) et d'autre poisson du mer et du ryvere assés. (Man. lang. G., 1396, 68).

Rem. AND, s.v. *platon*. [R. M.]

PLATONICIEN, adj. et subst. masc. (platonicien)

[GDC : *platonicien* ; FEW IX, 43a : *Plato* ; TLF XIII, 544b : *platonicien*]

"(Qui est) disciple de Platon" : Mais les *platoniciens*, c'est a dire ceuls qui ensuivent la sette et la doctrine de Platon, mirent .i. dieu duquel procedoient plusieurs diex (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VIII.1, glose, f° 343d). ...et demonstre que ilz estrivent plus de paroles que de réalité rencontre les *platoniciens* [trad. lat. *platonicius*] ou peripateticien, quant iceulz stoiciens ne veulent pas que on appelle biens les choses qui appartiennent au corps (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.4, f° 386a).

Rem. RAOUL DE PRESLES (éd. 1486) et GARBIN 1487 ds GDC X, 354a. Forme *platonistian* : Platonista (...) : *platonistian*, c'est qui ensuit Platon ou estudie en son livre (Aalma R., c.1380, 317). [R. M.]

PLATONIEN, subst. masc. (platonien)

[*FEW IX, 43a : *Plato*]

"Adepté de la doctrine philosophique de Platon" : Il traicte les raisons que Platon et les *Platoniens* faisoient contre Eudoxus. Item, les *Platoniens* disoient que tout bien est déterminé pour ce que elle reçoit plus et moins, c'est a dire que une delectacion est plus grande ou plus forte et l'autre moins. (ORESME, E.A., c.1370, 500). [Autres ex. p.501, 502 et ds ORESME, C.M., c.1377, 184, 402, 638, 664]

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333, ds F. Duval, *Mél. J.-P. Chauveau*, Strasbourg, 2014, 24. [R. M.]

PLATONIQUE, adj. et subst. masc. (platonique)

[GDC : *platonique* ; FEW IX, 43a : *Plato* ; TLF XIII, 545a-b : *platonique*]

"(Qui est) disciple de Platon" : Ces dessus diz philosophes sont appellés *platoniques* [trad. lat. *platonicius*] par dirivoison ou descendue d'un maistre selonnel appellé Platon (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VIII.1, f° 343b). Comme ces choses soient ainsi. Se les *platoniques* [trad. lat. *platonicius*] ou autres queconques ayans la congnoissance de Dieu le maintindrent ainsi... (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, X.3, f° 411a).

Rem. RAOUL DE PRESLES (éd. 1486 ; *les platoniques*) ds GDC X, 354a. [R. M.]

PLATONISTE, subst. masc. (platoniste)

[FEW IX, 43a : *Plato*]

ANTIQ. PHILOS. "Disciple de Platon ; platonicien" (synon. *académien*¹, *académique*, *péripatèque*, *péripatéticien*, *péripatétique*¹, *platonicien*, *platonique*) : Mais toutesfoys en lisant noz dictez, tu congnoistras qu'ilz ne sont gueres discordans des paripathecques, car eulx et moy avons voulu estre *platonistes* [trad. lat. *platonicius*] et socratistes (BOURRÉ, 1461-1464, I.2, f° a3). [F. D.]

PLATONISTIEN, subst. masc. (platonisien)[*FEW IX, 43a : *Plato*]

"Adepte de la doctrine philosophique de Platon" : Platonista (...) : *platonistien*, c'est qui ensuit Platon ou estudie en son livre (Aalma R., c.1380, 9321-9322).

Rem. GARBIN 1487 ds GDC X, 354a, s.v. *platonicien* (*platonisien*, c'est celui qui ensuit Platon). [R. M.]

PLASTRAGE, subst. masc. (plâtrage)[*FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 546b : *plâtrage*]

"Action de plâtrer"

Rem. : *Item il est assavoir que pour aucunes chosez qui sont en controverisie entre les parties dessus diz, est assavoir pour le plastrage et embasserie de bas pour ladicte maison, ledict curé doit amender ledict marchié audit vendeur selon sa conscience ou le dit des ouvriers.* (Doc. 1401 : Charles de Beaupaire, "Notes et documents divers. Devis pour la construction d'un presbytère à Touville [25 novembre 1401]" dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*. Procès-verbaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure pendant l'année 1904, vol. 13, 1904, 312). [R. M.]

PLASTRAS, subst. masc. (plâtras)[T-L (renvoi) : *plastras* ; GDC : *plastras* ; FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 546b : *plâtras*]

"Débris d'ouvrage de plâtre" : ...un très-povre homme (...) eust prinz deux petiz *plastraz* en entancion de faire de la monnoye d'estain, et esdiz *plastraz* fist le mosle et empreinte en forme d'un blanc de huit deniers (Ch. VI, D., t.2, 1408, 259).

- En partic. "Débris de plâtre utilisé comme matériau de construction" : ...le quel mur est de *plastras* et de terre (Industr. Paris F., 1371, 357). [E. P.]

PLASTRE, subst. masc. (plâtre)[T-L : *plastre* ; GDC : *plastre* ; FEW III, 222a : *emplastrum* ; TLF XIII, 547a : *plâtre*]

A. - "Matière blanche tirée du gypse, plâtre" : Nous vous ferons docteur, Par Mahonmet, lisant en chartre, Qui sera plus fort que de *platre* De la moitié. (Mir. st Ign., 1366, 77). Je scé en la rue du *Plastre* Un biau visage femenin Que trop convoite un turlupin. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 249). Parmy le col soye je pendu S'il n'est blanc comme un sac de *plastre* ! (Path. D., c.1456-1469, 82). Item, vueil qu'autour de ma fosse Ce qui s'ensuit, sans autre histoire, Soit escript en lecture assez grosse - Qui n'auroit point d'escriptouoire, De charbon ou de pierre noire Sans en rien entamer le *plastre* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 142).

- *Battre plastre*. V. *battre*

- *Battre comme un vieux plastre*. "Battre très violemment" : Nous les batrons Comme vieulx *plastre*. (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 99).

Rem. Cf. DI STEF., 697a : *batre, briser, fouler comme plastre*.

- *Faire (à qqn) comme plastre*. "Battre qqn" : Si fait la mienne [ma femme] comme *plastre*, Et si me maudit comme un chien, Voire et si je ne luy dis rien ; Je ne puis avoir paix a elle ; El me bailla telle fredelle L'autre jour encontre ma teste. Je n'en peux avoir bonne feste, Qu'el fust noyée en la rivière. (Maistre Ant. P.N., [1619], 99).

B. - P. méton.

1. "Préparation médicinale à usage externe, emplâtre" : Mes bien me coveneroit uncore un *plastre* de vostre pitouse et douce mercy, laquel, Sire, ne me faudroit mye en cele cas, jeo n'en siu de riens en doute, ou la bone sanative entrete de "gratia Dei" et le precious oyement pardevant dit (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 181).

2. "Sol (à revêtement de plâtre)" : Mais ces queues ad ces damoiselles Esse pour ballayer le *plastre* ? (Sots Magn., a.1488, 194). [R. M.]

PLASTREAU, subst. masc. (plâtreau)[T-L : *plastrel* ; GD : *plastrel* ; *FEW III, 222b : *emplastrum*]

A. - "Débris d'ouvrage de plâtre" : ...a ung ouvrier de bras qui osta hors de la dicte prison les *plastriaulx* et aultres ordures (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 65). ...les *plastriaulx*, viex cheinons et autres immundicitez et ordures qui estoient en l'alée (Comptes Archev. Rouen J., 1430-1431, 111). ...a Jehan de Boutenye (...) pour avoir ouvré (...) a wyder les *platreaulx* du mur rompu pour faire la croisie vers la rue et a nettoyer (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 171).

B. - "Emplâtre" : Et la avoit entre euls pluisseurs bacelers, liquel avoient casquens un oel couvert d'un petit de blanche toile a maniere d'un *plastriel*, par quoi il n'en peüst veoir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 256).

C. - P. ext. "Tampon, bouchon" : Item , pour traire une queue sans luy donner vent, face ung petit pertuiz d'un foret empres le bondonnail, et puis ait ung petit *plastriau* d'estouppes du large d'un blanc, et puis mette dessus, et prengne deus petites buchettes et mettre en croiz dessus ledict *plastriau*, et mette ung autre *plastriau* sur lesdictes buchettes (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134). [R. M.]

PLASTRER, verbe (plâtrer)[T-L : *plastrer* ; GDC : *plastrer* ; FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 548b : *plâtrer*]

A. - "Enduire de plâtre" (synon. *plastrir*) : ...un huis qui estoit *plastré* et seillé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 508). ...a Guillemot Postel, plastrier et couvreur de tieulle, pour avoir fait une aastre et ung contreceur en la cheminée de la chambre de Monseigneur l'Official et pour avoir *plastré* et planché desous ladicte cheminée en ladicte chambre (...) ouidit Guillemot Postel, plastrier, pour avoir *plastré* et refait l'uys du lardier dudit hostel et mis III gons endit huys et pour avoir *plastré* une partie du solier dessus le fénil d'icelly (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 61). ...audit Guillaume Duglan païé pour le salaire du [sic] ouvrier de son mestier [et] un ouvrier de bras lesquelz *plastrèrent* par l'ordonnance de mond. seigneur une [...] fenestres de la chambre neufve d'icelui seigneur respondant en la rue de devers [la] Coupe (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 180).

Rem. Doc. 1389, 1436, 1437 et 1444. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 812.

B. - [Ds un cont. métaph.] "Farder" : Icelles anchois doivent scandalir les yeulx des christiens, qui leurs yeulx et leur viaire paintent de pourpre et d'aucunes couleurs, desquelles les faces ainssi *plastrees*, laides par trop grand resplendiseur, sont samblables aux ydoles. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 434). [R. M.]

PLASTRERIE, subst. fém. (plâtrerie)

[T-L (renvoi) : *plastrerie* ; GD : *plastrerie* ; FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 548b : *plâtre (plâtrerie)*]

A. - "Ouvrage fait à partir de plâtre ou de débris de plâtre ; en partic. crépissage" : Pour une tasche de *plastrerie*, c'est assavoir pour avoir fait le dehors de trois cheminees (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1380-1389, 199). ...autre *plastrerie* faicte a l'endroit de la chambre de la vicairie ou est Monseigneur l'Evesque, c'est assavoir un mur de bloq et de plastre par bas et par haut (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 82).

B. - "Endroit où l'on calcine le plâtre, four à plâtre" (synon. *plâtrerie*) : ...une maison où jadis eut *plasterie*, faisant le coing et tenant tout au long en la ruelle dicte le Bordel de Mascon, par an, ausdicts quatre termes, 24 s. p., pour ce, cy 24 s. p. (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 394). [E. P.]

PLASTREUR, subst. masc. (plâtreur)

[FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 549a : *plâtrer (plâtreur)*]

"Ouvrier qui fait les enduits des constructions, plâtrier" (synon. *plâtrier*) : Journées vacquées par les *plastreurs* de terre. (Comptes Lille L., t.1, 1395-1396, 13). Jehan [Vigier] *plasteur* (...), Georget Travailhean, maçon (Doc. 1413. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 429). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [E. P.]

PLASTREUX, adj. (plâtreux)

[GDC : *plastreux* ; FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 549b : *plâtreux*]

"Qui contient du plâtre"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC X, 352c-353a. [R. M.]

PLASTRIER, subst. masc. (plâtrier)

[T-L : *plâtrier* ; GD : *plâtrier* ; GDC : *plâtrier* ; FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 549b : *plâtrier*]

A. - "Ouvrier qui travaille avec le plâtre" : ...Jehan du Mont, *plâtrier*, et Casine, sa femme (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 387). Et pour ce que ledit cheval estoit trop petit et feible, vendi ou eschanga sondit cheval en la ville de Villers-Adam, au *plâtrier* d'icelle ville, le pris et somme de XVIII sextiers de plastre, lequel plastre il n'a pas oncore eu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 285). ...oudit Guillemot Postel, *plâtrier*, pour avoir plâtré et refait l'uys du lardier dudit hostel et mis III gons endit huys et pour avoir plâtré une partie du solier dessus le fénil d'icelly (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 61). ...a Guillaume Duglan et Jehan Mallet, maçons et *plâtriers* (...) pour avoir sollé la maison dessusdicte (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 189). ...Pierre le Biernoys, *plâtrier* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 848).

B. - [Valeur dépréciative] "Homme grossier (celui qui ne sait que *gâcher*)" : ...pour ce est il expedient a present d'entrer aucunement ou quart sacrement de mariage spirituel entre l'omme et la femme, demandant tout avant pardon aus dames mariees cestui viel escripvain s'il dit aucune chose en cestui quart sacrement de mariage qui de prime face ne sonnera pas bien doulx aus oreilles des femmes mariees. Mais comment cestui rude *plâtrier* escripvain, qui ne scet pas quant il a fain, et ne fu onques loyé a femme par sacrement de mariage, ne de la perfection des .III. estas il ne parti onques a l'iretage ; et si a emprisé de conforter les dames mariees et les seigneurs aussy (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389,

217). Avant que le chevalier eust finé sa parolle, les villains *plâtriers* luy intrerompirent (C.N.N., c.1456-1467, 550).

Rem. T-L ne donne que le sens actuel. Pour GD VI, 205c, désigne aussi "un vagabond qui se retire, la nuit, dans les fours à plâtre" (XVIe s.). [R. M.]

PLASTRIERE, subst. fém. (plâtrière)

[T-L : *plâtrière* ; GDC : *plâtrière* ; FEW III, 222b : *emplastrum* ; TLF XIII, 550a : *plâtrière*]

"Endroit où l'on calcine le plâtre, four à plâtre" (synon. *plâtrerie*) : De Jehan [de] Hacqueville, [drapier], ou lieu de Jehan Ode, ou lieu de Girard le fils, pour une *plâtrière* assise en ladite rue, où de present a ediffiée une maison 24 s. p. par chacun an (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 4). Fortune fuz par cleirs jadis nommee, Que toy, François, crye et nomme murtriere, Qui n'es homme d'aucune renommee. Meilleur que toy faiz user en *plâtrière*, Par povreté, et foyr en carriere : S'a honte viz, te dois tu donques plaindre ? Tu n'es pas seul, si ne te dois complaindre (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 64). [R. M.]

PLASTRIR, verbe (plâtrer)

[T-L : *plâstrir* ; GD : *plâstrir* ; FEW III, 222b : *emplastrum*]

A. - "Enduire de plâtre" (synon. *plâtrer*) : Au fil Frasnél pour *plâstrir* le capielle et pourfir par 5 jours... (Comptes Mons P., t.1, 1335, 444).

Rem. Doc. 1444. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 812.

B. - Au fig. "Revêtir" : Puis le mondés de douce patience ; Tant le voeuilliés d'attemprance *plâstrir* Qu'il soit garit par art et par science (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 677). [R. M.]

PLATURE, subst. fém. (plature)

[*FEW IX, 48b : *plattus*]

"Plaque de métal" : ... et en ycelle cuisine aura un trou a l'endroit des autres eaues, qui de present cheent en ladite court, au devant duquel trou aura une *plature* de fer, percée selon ce que en tel cas est acoustumé, a ce que les immondices et ordures de ladite cuisine ne puissent cheoir ni passer en ladite court (Sent. Chât. Paris M., II, 1407, 98). [R. M.]

PLAUDIR, verbe (plaudir)

[GD : *plaudir* ; FEW IX, 52a : *plaudere*]

"Applaudir"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD VI, 210a. Peut-être même mot ds l'ex. suiv. : Là soy *plaudit* [l. *plaudit* ? Var. *clamat*, ou l. *clamat* ?] li dus Cletus mult fort à roy des Romans (JEAN D'OUTREM., Myr. historis B.B., t.1, a.1400, 132). [R. M.]

PLAUX, (?) (plaux)

[]

[Semble désigner une mesure, une unité] : A Pierre Coustain et Guillaume le Voleur, peintres, pour *plaux* d'argent et de brezil [bois rouge (utilisé tout particulièrement dans la teinture)], pappier gris, vermillon, magigot, vert de gris, or, clincant, cire, poy blanche, tourmentine, blanc de plonc, florée, roses de Paris, pour le fait du banquet de mondit Seigneur (Arch. Nord, 1454, B 2017, f° 2498, IGLF). [R. M.]

PLAYER, verbe (player)

[T-L : *plaiier* ; GD : *plaiier* ; DÉCT : *plaiier* ; FEW IX, 11b : *plagare*]

I. - Empl. trans. "Provoquer une plaie chez qqn, blesser qqn" : Per desuis lui estoit cheuz Un Castillain qi moult fut grantz, Appellez fuist Martins Ferantz, Le quel durement se painoit Coment occire le purroit, Et li *plaiia* par la visiere ["et le blessa, lui, par"]. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 138). ...en carroy Saint Medard ou auprez, le dit Colin Germain avoit murtry et occis Jehan Marchès, pasticier, que que soit lui avoit donné tant de cops et de colées, et le *playé* si griefvement en la teste et ailleurs en son corps, de cops de baston et autrement, que briefment anprès la mort s'en estoit ensuite (Doc. Poitou G., t.6, 1390, 8). ...il fu ferus et *plaiés* Tant que ly sangs ly est raiés De toutes pars cruelement (Pastor. B., c.1422-1425, 253). ...se Venus te *playe* Et les entrailles te fait fire... (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 104).

Rem. Renart contref. R.L., 1328-1342, gloss. (*plaiier*) ; DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 161 (*plaiier*) ; Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss. (*plaiier*)...

II. - Part. passé en empl. adj. "Couvert de plaies, de blessures" : Et, tresdouce Dame, sicome il semble, jeo puisse dire que vostre douz leet serroit bon pur mes plaies a boire, sicome ceaux que sont *plaiés* boyvent un poi de save. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 134). ...souventes foiz le roy Phelippe retournoit des batailles blescé et *plaié*. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 385). Je vous voy si grant douleur faire. (...) Estes vous navré ne *plaié*, Ou qu'est ce que pouez avoir ? (Mir. fille roy, c.1379, 92). ...un homme, qui tout ert *playé* Et trop durement avoyé. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 69). ...mais pour ce qu'il le vit ainsi *plaié* et navré, non sachant que ledit compaignon feust mort, le laissa aler. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1431, 165). Et elle lui apparut en la plus piteuse forme et figure que on ne puet considerer et penser, la charité et amour de Nostre Seigneur Jhesucrist, c'est assavoir tout nu, tout *playé*, decraché, debouté, portant la croix a ses espauls. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 150).

Rem. WAUQUELIN, *Manequine* C.T., a.1448, 24/9 ; MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, 186... [R. M.]

PLEATURE, subst. fém. (pleature)

[*FEW IX, 7a : *placitum* (?) (?)]

"Procès (?) : ...et de faites tout, que elle nait cause dou venir *pleature* par devers nous, quar il nous en despleret. (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1345, 93). [R. M.]

PLEBAIN, subst. masc. (plébain)

[T-L : *plebain* ; GD : *plebain* ; FEW IX, 56a : *plebs* ; TLF XIII, 551b : *pléban*]

"Curé" : Item, sains Hubers mist unc *plebain*, por les enfans baptisier et por faire l'offische del paroche (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 390).

REM. Doc. 1347 (Valenciennes) et 1485 (Dinant) ds GD VI, 210b (*plebain*). Doc. 1399 (*pleban*) ds TLF. L'ex. de 1390 (*plebeins*, Toulouse), que GD traduit par "habitant d'une commune", est sans doute à rattacher à *plebeien*.

V. aussi *plébéien* v. Lexiques [R. M.]

PLEBE, subst. masc. et fém. (plèbe)

[T-L : *plebe* ; GDC : *plebe* ; FEW IX, 55b : *plebs* ; TLF XIII, 551b : *plèbe*]

A. - "À Rome, peuple (p. opp. aux patriciens)" : ... et ceulz qui a Romme avoient esté mené furent enmi le marchié batu de verges, et puis coupé les testes a souverainne joie du *plebe*, auquel il appartenoit par especial que les multitudes tramises en diverses places ou lieux ou colonies peussent estre seures. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 24.15, 45). Peuple et *plebe* avoyt tele difference car peuple romayn enportoyt tout, c'est a dire nobles et non nobles. *Plebe* enportoyt seulement les bas et les petiz et le commun, si que les nobles estoient apelé pere et patricien, li non noble estoient apelés *plebe*, et touz ensemble peuple. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161c). Certez, disoyt Horaces, jadis furent ordenéz deus magistratz, c'est a dire auquns appartenans aus patriciens apréz les roys exilléz, ce fust le consulat, et auquns appartenans au *plebe* ["auquns appartenans au plebe" trad. lat. *plebeius*] apréz la cession du *plebe* [trad. lat. *plebs*], ce fut le tribunat (BERS., III.39, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 233b). Peuple et *plebe* avoit tele difference car peuple romain emportoit tout, c'est a dire noblez et non noblez. *Plebe* emportoit seulement les bas et les petis et le commun, si que li noble estoient apelé pere et patricien, li non nobles estoient apelé *plebe*, et tous ensamble peuple. (BERS., Gloss. D., c.1355, 143). Peuple se disoient bourgeois et marchans et *plebe* le povre commun et aussi les nobles aucunesfois se dient peuples (BERS., glossaire, éd. Paris, Jean Dupré, 1486-1487).

- *Tribun du plebe* : Mais comme touz le louassent et magnifiassent et approuvassent sa sentence et son conseil, li tribun du *plebe*, L. Livius et Q. Emilius, tempererent un poy contredire a ceste sentence (BERS., I, 9, c.1354-1359, 8.13, 14).

B. - "Petites gens" : Ou pouroit-on Recouvrer de si bonnes *plebes* ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 64). Et par ce que ne vulez estre Comme le peuple *plebe* ou maistre Ou bien d'autre religion... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 811). [R. M.]

PLEBEIEN, adj. et subst. (plébéien)

[T-L : *plebeien* ; FEW IX, 55b : *plebs*]

I. - Adj. [D'une pers.] "Qui appartient à la classe populaire" : ...en la province de Mancie (...), je vins a un palais de un homme commun qui point n'estoit prince ne sires terriens, ains estoit *plebeiens*, c'est a dire du puepple comun. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 58). Et mettons exemple : un honme *plebeyen*, ou vilain, devient vaillant, riche et puissant et se porte en tous sez fays le plus que il puet conme noble, certes, pour tant, il ne sera mie réputé pour noble (Songe verg. S., t.1, 1378, 299). Se vous pallés de la noblece laquelle descent par lignage et pour cause de sez parens, je vous ottroye que le Roy ne pourret faire que celluy qui est pur *plebeyen* fust descendu de noble lignage, car ce seroit chose impossible (Songe verg. S., t.1, 1378, 306).

- *Jeux plebeiens*. V. *jeu*

II. - Subst.

A. - "À Rome, homme du peuple" : Quar, certez, fere d'un *plebeyen* [trad. lat. *plebeius*] consul ne seroyt autre chouse mes que le fere d'un serf ou d'un libertin (BERS., IV.3, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 249d). ...comme les Romains tenissent a injure et villenie celli art et science de faire teles chançons et teles scenes, il voudrent que toutes teles manieres de gens feussent privés non pas seulement de l'onneur des autres citoyens, mais que par le jugement du censeur, qui jugoit des meurs

des gens, ilz feussent ostez de leur linage et reputez pour *plebeyens*, c'est a dire qu'il n'avoient quelconques voix ne ne pouoyent jamais estre a quelconques election de dignité, non pas estre censeurs ne appelez a faire le censeur (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, II.12, glose, f° 54d-55a). Et les avons notablement nommez *plebeyens*, car il a difference entre *plebeien* et pueple tele que les *plebeiens* sont le commun sans les grans et sans les nobles et pueple est assemblee tant des nobles comme de tous autres ; et pour ce estoit la difference que ce qui estoit fait par les *plebeyens* estoit appelé "plebis scita" et ce qui se faisoit par les grans et par tout le pueple estoit appelé loy, si comme il est dit en Institute ou lieu dessus allegué. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.17, glose, f° 136b).

B. - "À Rome, homme qui a le soutien du peuple, personne populaire" : ...aucuns autres *plebeyens* a en la cité d'Ostun de greigneur puissance et auctorité sur la contree, aians plus redoubté command que les officiers du magistrat dessusdit [trad. lat. *esse nonnullos quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privatim plus possint quam ipsi magistratus*] (DUCHESNE, César, 1473, II.11, f° 64d). [R. M.]

PLEBEIQUE, adj. (plébéique)

[GD : *plebeique* ; FEW IX, 55b : *plebs*]

"Plébéien"

REM. NICOLE GILLES (éd. 1492) ds GD VI, 210b. [R. M.]

PLEBISCITE, subst. masc. (plébiscite)

[T-L : *plebiscite* ; GDC : *plebiscite* ; FEW IX, 56a : *plebs* ; TLF XIII, 552b : *plébiscite*]

"À Rome, décision prise par la plèbe réunie en comices sur une question proposée par un tribun, loi édictée par la plèbe" : ... et sachiez que ceste requeste reporterent devers le pueple li tribun du plebe, L. Atilius et C. Marcius. L'autre fu que li pueples commandast eslire .II. hommes qui fussent gent de mer pour reparer et aourner le navire ; et de cesti *plebiscite* fu ordeneur M. Decius, tribun du plebe en celui an. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 30.4, 54). *Plebiscite* estoit apelé auchun establiment que le menu plebe fesoit en sa court par ses tribuns et par ses ediles et par ses magistras, car cestui plebe avoyt sa court et ses juges tout a part par soy, et ses juges il apeloient tribuns plebeyens. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161c). ...il fust entre eux controverisie savoir mon si les perez estoient tenuz obeir aus establiment du plebe, les quels l'en apelet *plebiscitez* [trad. lat. *plebiscitum*]. (BERS., III.55, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 240a). En ceti an meismez par senatus consult et par *plebiscite* [trad. lat. *plebiscitum*] fut menee une colonie a Bibone, trois mile et sept cens peons et trois cens chevauchers. Trihome furet ordené pour les mener (BERS., XXXV.40, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 63b). *Plebiscite* estoit apelé aucun establi[ssement] que le menu plebe faisoit en sa court par sez tribuns et par sez ediles et par sez magistras (BERS., Gloss. D., c.1355, 143). [R. M.]

PLECHE, subst. fém. (plèche)

[Ø]

Région. (Provence) "Cercle de tonneau" : ...une grant tine de quatre *pleches* et canon le quel est de petite valeur. Item, deux calcdoyres, une avec *plèche* et l'autre non. Item, deux vaysseaulx pléchez de quatre *pleches*. Item, une boute de prin d'ogan, defonsée,

de peu de valeur, avec ung couverteur de paille et ung autre de boys. (...) Item, ung petit bouterel (Comptes roi René A., t.2, 1488, 292-293).

REM. À rattacher à FEW IX, 74b : *plictus*. [E. P.]

PLECHÉ, adj. (pléché)

[Ø]

Région. (Provence) [D'un tonneau] "Garni de cercles" : Item, deux vaysseaulx *pléchez* de quatre *pleches*. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 293).

REM. À rattacher à FEW IX, 74b : *plictus*. [E. P.]

PLECTRE, subst. masc. (plectre)

[GD : *plectre* ; FEW IX, 57b : *plectrum* ; TLF XIII, 553b : *plectre*]

"Sorte de dé dont on se sert pour pincer les cordes du luth" : J'ay d'autresfait voulu pindariser, Plus n'en ay l'art, mon *plectre* est trop debile, Car mon chant est lamentable et flebille. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 42). [R. M.]

PLEDURE, subst. fém. (pledure)

[GD : *pledure* ; FEW XXIII, 4a : o.i.]

"Emplacement (bâti ou à bâtir)"

Rem. Doc1353 (*pledure*) et 1407 (*plesure*) ds GD VI, 210c. [R. M.]

PLÉIADES, subst. fém. plur. (pléiades)

[GDC : *pleiades* ; FEW IX, 57b : *Pleiades*]

ASTR. "Constellation de sept étoiles dans le signe du Taureau" (synon. *estolepoussinière:poussinière*) : Selon ce donc, ly estés se commence quant *Pleyades* se lieve et se commence a moustrer au matin devant soleil levant, c'est a dire quant le soleil l'a ja tant eslongié que on le peut bien veir, et c'est en may. Pour quoy nous devons savoir que *Pleyades* est une constellacion de plusieurs petites estoilles sy prochaines ensamble qu'il n'a ailleurs ou ciel autant d'estoilles sy pres l'une de l'autre (...). L'yver aussi se commence, selon ceste maniere, quant *Pleyades* se lieve et se moustre de nuyt vers Orient, après soleil couchant, et c'est en novembre ; et après cest hyver revient aussi printemps, au contraire de autompne. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 21). [H. G.]

PLEIGE, subst. masc. (pleige)

[T-L : *pleige* ; GD : *plege* ; DÉCT : *pleige* ; FEW XVI, 633b : **plegan* ; TLF XIII, 554b : *pleige*]

A. - DR. "Celui qui se porte garant, qui sert de caution" : ...la debte en la quelle li diz feu Pierre Billerot estoit tenuz au roy nostre seigneur, pour le pleiage qu'il avoit fait au dit seigneur ou à son receveur en Poitou, pour le dit Estienne Hoquet, jadis prevost fermier de Montmorillon et seelleur, et pour ses *pleges*, pour les quieux il s'estoit obligiez principal debteur et en avoit obligiez touz les biens dessus diz (Doc. Poitou G., t.2, 1338, 146). ...et en oultre vouloit ledit viconte faire execution sur les biens de Mahelme, deguerpie dudit Robin, *plege* dudit Thomas, nonobstant que elle disoit ses diz biens estre de son propre heritage et que oncques ne se fust obligée avec son dit mari à la plegerie dessus dicte (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 172). ...et de ce lui donra le Roy ses lectres obligatoires et bons *plaiges* et souffisans, agreables au dit conte de Flandres (Traité mar. Bourg. D., 1369, 127). ...alors qu'il estoit demourant au pays, il ne pensoit point d'avoir à faire ou besoignier d'aucun *plesge*, et ne cuidast en nul jour de sa vie venir à l'estat et fin

où il est de present. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 209). ...et de laquelle somme rendre et restituer Richart des Sertaux, bourgeois de Paris, nommé et escript oudit briefvet, est *plege* et respondant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 494). ...et ledit évesque a promis à desdommagier sesdis *pleges*. (FAUQ., II, 1421-1430, 227). *Plaige* est celui qui c'est obligé pour autruy, iceluy mesmes estant et demourant encores obligé. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 441). Sur Simon Aline de Rouen, pour sa hance, qui s'en alla sans *pleige*, et depuis ne vint en ceste ville 66 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 874). Et au congié d'elles lui dirent : "Souvienné vous de la promesse, car nous sommes *pleiges* pour vous." (LA SALE, J.S., 1456, 10). L'umble supplication de Gerosme de Saint Aubit, compaignon de guerre estant soubz la charge de *peloges*... (Lettres rémission René II P.D.H., 1490, 195). Et lors le duc respondit : "Ilz auront le loyer qu'ilz ont merité, et vouldroie que je tenisse aussi bien entre mes mains ceulx qui leur ont fait faire que j'ay ceulx icy, car je ne les lesseroye point aller sans *pleige*, et croy qu'il n'y a homme en chrestienté qui les sceust plegier." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 286).

- *Avoir pleige(s)* : ...sui tout apresté De toy prester assez avoir, Mais que j'en puisse *plaige* avoir Ou gage, amis. (Mir. march. juif, c.1377, 190).

- *Bailler / donner / livrer pleige(s)*. "Donner qqn comme garant" : Laquelle chose peu advient, car ledit gouverneur par election est esleu ou dit office comme preudomme et saige personne autentique et donne bons *pleges*, comme faire se puet, de satisfaire a chacun et de faire leaument son devoir. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 461). Sus forme d'aucune marchandise en publique que tu auras affaire a lui, il te donra bons *pleiges* de marchans d'estre loyal a toy. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 405). Il fault que vous faciez fonder un prioré de XV. moines et le prier en tel lieu qu'il plaira a ma damoiselle et a son conseil, pour prier pour l'ame de ceulx qui sont mors, tant de vostre costé comme de ce pais, et de noz gens, qui pour vostre coulpe sont periz. Et de ce vous fault livrer bons *pleiges*. Par foy, damoisiaux, dist le roy, je l'accorde. Lors le jura le roy par sa foy et sur Sainctes Euvangilles et tout ce dessus dit, et en livra bons hostages. (ARRAS, c.1392-1393, 168). Item, la Court en enjoit aux generaulz maistres des monnoies du Roy que (...) ilz ne recoivent doresnavant aucun à estre maistre dudit mestier d'orfavrerie, soit grossier ou menuyer s'il n'est approuvé et tesmongnié souffisant par les maistres gardes du mestier, et qu'il leur baille *pleges* de dix mars d'argent (FAUQ., II, 1421-1430, 304). ...[ledit lieutenant] contraigny ledit Hardi par menasses qu'il lui convint baillier *pleiges* et caucion d'ester a droit a la prouchaine assise de Tancarville (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 45).

- *Se constituer plege de/pour qqn / de qqc.* "Se porter garant de qqn, qqc." : Et à ce furent presens Gaultier de Favencourt et Jehan Le Breton, taverniers et bourgeois de Paris, qui de ce se firent et constituerent *pleges* et principaulz païeurs et respondeurs et chascun d'eulz pour le tout (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 488). ...si a fait le serment acoustumé ledit d'Avaugour, et s'en est constitué *plege* selon la coustume de Bretaigne messire Alain de la Mote, chevalier. (BAYE, I, 1400-1410, 209). ...messire Mathieu Le Voier, prebtre, chanoine de Meaulz, maistre Guillaume Rose et Adam des Vignes, et chascun d'eulz, se sont constituez *pleges* et caucions pour les religieux, abbé et couvent de Saint-Faron-lez-Meaulz, pour la somme de C livres tournois (FAUQ., II, 1421-1430, 227). ...et aussi se sont les dessusdiz

marchans constituez *pleges* et caucions des denrées estans esdis bateaulx. (FAUQ., II, 1421-1430, 345).

- *Delivrer/eslargir à pleige(s)*. "Libérer sous condition de donner qqn comme garant" : En laquèle prison il a esté et est détenu prisonnier (...) sans ce que (...) il ait esté délivré à *pleige* pour ester à droit sur le fait dessus dit (Ch. VI, D., t.2, 1382, 37). ...ledit Jehan Boutelay fu prins et arresté prisonnier par la justice dudit lieu d'Avranches, et après eslargi a *pleges* qu'il bailla et donna pour amender ledit cas. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 112).

- *Estre pleige de qqc.* "Être garant de qqc." : Et d'icellui parpaiement estoient ceulx de Bruges *pleges* (Chron. Valois L., c.1377-1397, 255). ...la reste de deux mil frans mis autresfoiz en depost par devers la Court, dont Jehan du Goul estoit respondant, *plege* et obligé (FAUQ., I, 1417-1420, 198). Le duc Loys de Bourbon, après la mort du roi Jehan, paya toute sa finance dont il estoit *pleige*, et eut plaine quittance du roi d'Angleterre. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 6).

. *Estre pleige corps pour corps (et avoir pour avoir)*. "Donner en garantie sa personne (et ses biens)" : Et pour lui rendre a toutes journees a lui sur ce assignees, sont *ploiges* corps pour corps, avoir pour avoir (Echevin. Dijon L., 1342, 25). ...son bon amy Sissia, qui seroit corps pour corps *plaisge* pour luy jusques au jour empris. (LA SALE, Sale D., 1451, 161).

- *Se rendre pleige pour qqn.* "Se porter caution pour qqn" : ...l'un pour l'autre et l'autre pour l'un et chascun pour le tout, se sont rendus *pleges*, caucions et principaulz debtors et payeurs pour et on nom dudit Jehan Bourguignon (Trés. Reth. L., t.3, 1481, 572).

B. - P. ext.

1. "Garant (en dehors du domaine proprement juridique)" : Il m'a dit : "Je ne te doy rien, Mon *plaige* m'en a acquitté." Or m'avoit il pour verité En *plege* baillé Jhesu Crist (Mir. march. juif, c.1377, 222). Saint Pol est le tesmoing et le *plege* de nostre foy tel qu'il dit souffire a chascune personne pour la bien croire et pour submettre tout entendement a son servise, car il la monstra par fait et par paroles en soy et es autres. (GERS., P. Paul, a.1394, 497). Ma douce dame, pour ceste Chevalerie soies douce advocate et *plege* debonaire envers ton benoit Filz. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 74).

2. "Garantie" : Nulx n'a ne *plaige* ne fiance, D'avoir ung seul jour de respit. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 85). Mes se celui qui a du fourment a superhabondance ne a present besoing de vin, toutesvoies pour la commutacion a venir et pour acheter vin ou autre chose quant il en avra neccessité, la monnoie nous en est *plaige*. (ORESME, E.A., c.1370, 296). Si n'en sa ja sivy *plege*, Car chascun son fais portera. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 115).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 26/58.

- *En pleige.* "En garantie" : Et, pour plus grant fermeté, nous en bailla en *plege* nostre très chier et très amé frere le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, et avec ce nous en bailla son scellé. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

Rem. Renart *contref.* R.L., 1328-1342, gloss. (*mettre en plaige* "garantir").

C. - P. anal. "Otage (qui sert de garantie)" : ADRIANUS. Alons doncques sens demorance ; Sy garderay de marrison Mes *ploiges*, qui sont em prison, Car le retour leur ay promis. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 119). Le prince (...) desdit au herault de rendre le *pleige* (LA SALE, Reconq. De Fresne H., 1457, 8). [R. M.]

PLEIGAGE, subst. masc. (pleigeage)[T-L : *plejage* ; GD : *plegagage* ; FEW XVI, 634a : **plegan*]

DR. "Cautionnement" : Si aucun est aprouvé par justice prodigue et dissipeurs de biens, contract que l'en face avecques luy ne luy peut nuire. Et si aucun pour luy se establissoit pleige, le *plaigage* ne vaudroit pas (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 439).

- *Faire un pleigage pour qqn à qqn*. "Se porter garant, caution pour qqn auprès de qqn" : ...la debte en la quelle li diz feu Pierre Billerot estoit tenuz au roy nostre seigneur, pour le *pleiage* qu'il avoit fait au dit seigneur ou à son receveur en Poitou, pour le dit Estienne Hoquet, jadis prevost fermier de Montmorillon et seelleur, et pour ses pleges, pour les quieux il s'estoit obligiez principal debteur et en avoit obligiez touz les biens dessus diz (Doc. Poitou G., t.2, 1338, 146). [E. P.]

PLEIGEMENT, subst. masc. (pleigement)[T-L (renvoi) : *plegement* ; GD : *plegement* ; FEW XVI, 634a : **plegan*]

DR. "Garantie, caution (fait de se porter garant ; caution ainsi apportée)" (synon. *pleigerie*) : Come sur le debat de nostre ame cousin le sire de Guergourlle (...) et labbe de Begar, et le covent doudit lieu dautre, tant a cause de *plegement* fait par nostre court a la barre de Guengamp contre le dit sire de Guergourlle de non treter et justicer au jugement de sa court que autrement (...) les diz noz amez chapellains et religieux en soutenanz la cause de lour *plegement* et ajournement par nostre court ordinaire (...) avoint dit estre au gouvernement de nostre dite court (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1354, 148). Respond madite dame que ledit *plègement* est teil qu'il requiert causes pour le soustenir et que autrement il n'est procédable... (Cartul. Laval B., t.3, 1412-1500, 146). Ledit *plègement* ne peut comprendre que la possession de l'an précédent iceluy, et ainsi on eschinera toutes ses allégations qui seroient douteuses (Cartul. Laval B., t.3, 1412-1500, 146).

REM. Doc. 1462 ds W. Bartzsch, *Der Wortschatz des öffentl. Lebens im Fr. Ludwigs XI.*, 1937, 80. [B. St.]

PLEIGER, verbe (pleiger)[T-L : *plegier* ; GD : *plegier* ; FEW XVI, 633b : **plegan* ; TLF XIII, 554b : *pleige* (*pleiger*)]

I. - Empl. trans.

A. - *Pleiger qqn*. "Répondre de qqn, lui servir de garant" : ...Et que au mal Sathan renoncèrent Les preudonmez qui me *plegierent* [au moment du baptême] (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 115). Nyent moins telx sont [mes parens] au jour d'uy Que ne me *plaigeroit* nullui Ne ne s'i vouldroit obligier (Mir. march. juif, c.1377, 190). LE JUIF. Alons tost. Quant nous y serons, Je verray que l'en me dira Et comment l'on te *plaigera*. (Mir. march. juif, c.1377, 192). ...[il] se assure et affie en yceulx, pour ce que la plus grant et saine partie d'iceus sont, li uns son frère, les autres ses oncles (...) senz ce que oncques il requist iceulx ou aucun d'eulx de le *plegier* par quelque maniere que ce feust. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 209). Au jour d'ui, a dit la Court au graphier que le sire de Terride et celz qui avoient *plegié* et cautionné Diago d'Avesche, escuier, ont rappellé ladicté caution et *plegerie*. (BAYE, I, 1400-1410, 150). ...Se l'on n'est *plegié* ou congnu De quelque dame de la court. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 30). Et fut vray que monseigneur Philippe de Cleves, quant vint à *plaiger* le Roy, il requist au Roy qu'il ne fit point de guerre jusques il fut hors de sa *plaigerie*. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 294-295).

- *Pleiger qqn corps pour corps*. "Se porter caution pour qqn en donnant la garantie de sa personne" : ...ilz caucionneront et *plegeront* ycellui Merigot corps pour corps et avoir pour avoir, de tenir fermement et acomplir les offres et promesses par lui faites (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 209). Et après ce, afin qu'il peust retraire avec soy sondit filz, le *plega* corps pour corps de non jamais retourner avec iceulx ennemis (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 121).

- *Pleiger qqn de qqc*. "Se porter caution de qqc. pour qqn" : ...après les sergens ainssi appellés, il [le juge] doit faire cryer s'il y [a] aucun respit et ceulx qui apportés y seront, faire mettre en registre et savoir qui les apporte et qui *pleige* le porteur d'iceulx respis (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 29). Ce jour, maistre Pierre Le Boulengier, notaire du Roy, et Giles de Bihais ont caucionné et *plegié* l'evesque de Meaulz de la somme de IIIJc livres tournois (FAUQ., II, 1421-1430, 226). Et de ce l'a *pleigié* et caucionné Jehan Boileau, bourgeois et marchand d'Orléans, jusques à la somme de 4.500 escus ou de rendre le corps dudit Hervé Paris entre mes mains toutes les foiz qu'il luy sera ordonné par moy. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 40).

- *Pleiger qqn vers qqn*. "Se porter caution de qqn auprès de qqn" : ...vezci le lieu Ou cilz vers Moussé me *plaigea* Que Pilates a tort jugea. (Mir. march. juif, c.1377, 219).

B. - *Pleiger qqc*. "Donner une garantie pour qqc., se porter garant de qqc." : Il [Jhesu Crist] te *plege* tout ton avoir ; Ne peuz nulz si bon *pleige* avoir (Mir. march. juif, c.1377, 192). Coustume est en Bourgoingne que, se aucun plaidie en parlement de Beaune et sentence soit donnée pour lui ou contre lui, se il appelle en parlement du roy, non obstant l'appellacion il ne partira pas de court jusques à ce qu'il ait *plegé* son appel. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 179). Lors dist a Remondin : Sire chevaliers, bailliez ostages. Lors se met avant son oncle Alain et ses deux filz, et bien jusqu'à quarante chevaliers, qui tous dirent d'une voix : Sire, nous le *plegons*. (ARRAS, c.1392-1393, 61).

- Empl. abs. : Ceulx qui ont vigneries dedans les bans de la ville de Beaune presenteront leurs vignex au maieur et es eschevins et ledit maire et eschevins les reçoivent, s'il sont de recevoir, et jureront et *plegeront* en la main du maieur. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 33).

C. - [P. plaisant.] *Pleiger qqn*. "Boire à la santé de qqn, répondre à l'invite à boire que fait qqn" : "...Je boy a vous, noz amys", disoit l'autre. Mais il n'estoit pas *plegé* : car il jeunoit de boire (C.N.N., c.1456-1467, 199). "Je boy a vous, mon compaignon. - Je vous *plege*, dit l'autre, mon compaignon". (C.N.N., c.1456-1467, 214). Venez ça, ma douce compaigne, buvez a moy et je vous *plegeray*. (C.N.N., c.1456-1467, 370).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.2, a.1485, 22/316.

II. - Empl. intrans. *Pleiger de tant à qqn*. "Laisser tant en caution à qqn" : ...et [les fevres] sy doivent *pleger* de X l. audit verdier quant ilz prennent ledit congé [de charbonnage], affin qu'ilz ne mettent ou emploient ledit charbon ailleurs que en la coustume, et s'ilz faisoient le contraire, ilz paioeroient lesdictes X l. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 189).

III. - Empl. pronom. réciproque. *Se pleiger l'un pour l'autre*. "Se donner mutuellement en garantie" : ...pour (...) acomplir les choses dessusdites, se *plegierent* l'un pour l'autre, corps pour corps, avoir pour avoir. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1334, 97). [R. M.]